

DICTIONNAIRE CLASSIQUE
DES
SCIENCES NATURELLES.

TOME SEPTIÈME.

M



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DR. THOMAS H. MORSE

RESEARCHES IN THE HISTORY OF THE UNITED STATES



Ref.

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES,

PRÉSENTANT

LA DÉFINITION, L'ANALYSE ET L'HISTOIRE

DE

TOUS LES ÊTRES QUI COMPOSENT LES TROIS RÈGNES ;

LEUR APPLICATION GÉNÉRALE

AUX ARTS, A L'AGRICULTURE, A LA MÉDECINE, A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, ETC. ;

RÉSUMANT

TOUS LES FAITS PRÉSENTÉS PAR LES DICTIONNAIRES D'HISTOIRE NATURELLE ;

AUGMENTÉ

DES NOMBREUSES DÉCOUVERTES ACQUISES DEPUIS LA PUBLICATION DE CES OUVRAGES.

Par M. Drapiez.

TOME SEPTIÈME.



Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1841

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 309

LECTURE 10

THEORY OF QUANTUM MECHANICS

LECTURE 10

PROFESSOR

PHYSICS

UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO, ILL.

SCIENCES NATURELLES.

M

MAAGONI. BOT. *V.* MAHAGONI.

MAASE. ois. Synonyme vulgaire de Mouette.

MABA. BOT. Genre de la famille des Ébénacées et de la Diœcie Triandrie, L. Ses fleurs dioïques présentent un calice découpé, jusque vers son milieu, en trois parties, et une corolle urcéolée trifide; dans les mâles les étamines hypogynes, en nombre égal ou plus ordinairement double des divisions de la corolle, à filets tantôt simples, tantôt réunis alternativement deux à deux, s'insèrent autour d'un rudiment central de pistil; dans les femelles l'ovaire, à trois loges biovulées, se change en une baie ovoïde ou rarement globuleuse, entourée à sa base par le calice persistant cupuliforme. Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux à feuilles alternes, dépourvues de stipules entières et coriaces, dont les pédoncules axillaires, accompagnés de petites bractées, portent une seule fleur sur les pieds femelles, plusieurs sur les mâles. Forster en fit le premier connaître une originaire des îles de la mer du Sud, sous le nom de *Maba elliptica*; R. Brown en a décrit sept de la Nouvelle-Hollande, et plus récemment Labillardière en a ajouté deux autres recueillies dans la Nouvelle-Calédonie (*V. Sertum Austro-Caledonicum*, tab. 55 et 56). On en trouve aussi une dans les Indes : c'est celle que Kœnig et Roxburgh appelaient du nom générique de *Ferreola*; enfin R. Brown pense que le *Caja Arang* de Rumph (*Herbar. Amboin.*, 5, tab. 1) appartient à ce genre.

MABÉE. *Mabea*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Dodécandrie Monogynie, L. Ses fleurs sont monoïques; on observe dans les mâles un calice à cinq dents, pas de pétales, des étamines, au nombre de neuf à douze, insérées sur un réceptacle à peu près conique, et dont les anthères, adnées aux filets extrêmement courts, regardent en dehors; dans les femelles le calice est partagé, jusque vers son milieu, en cinq divisions égales, ou en six dont trois alternativement extérieures et plus courtes; le style se termine par trois branches contournées; l'ovaire globuleux offre trois loges renfermant chacune un ovule unique;

il devient plus tard une capsule à trois coques. Aublet (*Plant. Guian.*, 187, tab. 554) a fait connaître deux espèces de *Mabea*, originaires de la Guiane; mais les herbiers de ce pays en contiennent plusieurs autres jusqu'ici inédites; ce sont des arbustes à rameaux sarmenteux, remplis d'un suc lactescent; les feuilles, accompagnées de stipules, sont alternes, entières ou légèrement crénelées, veinées, luisantes sur leur face supérieure; les pédoncules, disposés en panicules épaisses, terminales, portent soit à leur base, soit plus haut, une bractée glanduleuse des deux côtés, sur ses bords; les inférieurs plus longs et moins nombreux sont simples, et soutiennent chacun une seule fleur femelle; les supérieurs se divisent en trois branches dont chacune se termine par une fleur mâle.

MABOUIA ET MABOUIER. BOT. Noms proposés par quelques botanistes français pour désigner le genre *Morisonia*. *V.* ce mot.

MABRE. pois. Synonyme vulgaire de *Sparus Mormyrus*, L. *V.* SPARE.

MABUHUC. BOT. Synonyme vulgaire de Cassythe. *V.* ce mot.

MABURNIE. *Maburnia*. BOT. Genre de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Du Petit-Thouars (*Gener. Nov. Madagasc.*, n° 15) qui l'a ainsi caractérisé : calice adhérent à l'ovaire par sa base, tubuleux et muni de trois angles en forme d'ailes; corolle remplacée par six appendices, dont trois extérieurs plus grands; six étamines réunies deux à deux, et placées devant les trois plus larges appendices; ovaire surmonté d'un style de la longueur du tube, terminé par un stigmate capité, à trois lobes; capsule à trois loges polyspermes. Le nom de ce genre est un anagramme du *Burmanna*, genre dont il est tellement rapproché qu'il serait possible que la plante qui le constitue n'en fût qu'une espèce; elle a les tiges courtes, aphyllées, parsemées de petites écailles et terminées par deux ou trois fleurs. Cette plante est indigène de Madagascar.

MACA. BOT. Synonyme présumé du Palmier que Humboldt mentionne sous le nom de *Macanilla de*

Caripe, et qui paraît appartenir au genre Martinêze, dont les fruits, comme ceux du Maca, sont comparés à de petites pommes.

MACACA. MAM. Synonyme de Macaque.

MACACO. MAM. Synonyme de Maki Vari, et non pas de Maki Mococo, comme la ressemblance des noms pourrait le faire croire. V. MAKI.

MACACUS. MAM. V. MACAQUE.

MACAGUA. OIS. Espèce du genre Faucon, division des Buses. Vieillot en fait le type du genre qui a été adopté par Lesson. Ses caractères consistent en un bec court, très-épais; les deux mandibules presque égales: la supérieure subitement crochue, l'inférieure arrondie, échancrée à sa pointe qui reçoit la partie crochue de la précédente; narines larges, ouvertes, arrondies, placées près de l'arête; tarses courts, robustes, épais, nus, réticulés; queue médiocre, rectiligne ou un peu arrondie; première rémige courte, la deuxième la plus longue. Vieillot n'admet dans ce genre qu'une seule espèce: FAUCON BUSE MACAGUA, *Falco cachinnans*, L. Mais Lesson y ajoute le Faucon Atour à dos noir, *Falco Melanops*. Temm. V. FAUCON.

MACAHALAF. BOT. V. CALAF.

MACAHANE OU MACANE. *Macahanea*. BOT. Aublet (Pl. de la Guiane, 4 suppl., p. 6) a décrit et figuré le fruit d'un arbrisseau qu'il nomme *Macahanea Guyanensis*, et qu'il figure planche 571. Ce genre imparfaitement connu, et que Jussieu appelle *Macanea*, fait partie de la famille des Guttifères. Son fruit est une baie pyriforme, inégale, coriace, contenant, dans une seule loge, de quatre à six graines ovoïdes, coriaces, placées au milieu d'une pulpe charnue et attachées à des trophospermes pariétaux. Le *Macahanea Guyanensis*, Aublet, *loc. cit.*, est un arbrisseau de quatre à cinq pieds de hauteur; il pousse des branches sarmenteuses, qui entourent le tronc des arbres voisins; ces branches sont garnies de feuilles opposées, lisses, vertes, elliptiques, aiguës, finement dentées et portées sur un pétiole court; les fruits sont réunis plusieurs ensemble. Cet arbrisseau, nommé *Macacahana* par les Garipons, croît sur les bords de la Crique des Galibis.

MACAIRA OU MAKAIRA. POIS. Espèce du genre Xiphias. V. ce mot.

MACAIRÉE. *Macairea*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par De Candolle qui l'a dédié au professeur Macaire, lequel s'est distingué par ses travaux sur la chimie végétale et particulièrement par ses recherches sur le phénomène qui caractérise la Sensitive et d'autres plantes douées d'une irritabilité analogue. Les caractères du genre *Macairea*, sont: tube du calice ovale, avec quatre lobes persistants; quatre pétales obovales; huit étamines inégales, dont quatre plus longues, à filaments plus larges supérieurement, portant sur la face interne plusieurs rangées de poils glanduleux, et quatre plus courtes et glabrieuscules; anthères linéaires, allongées, à un pore, à connectif allongé et stipitifforme dans les plus longues, et dans toutes inégalement dilaté à sa base; ovaire libre, ovale, hérissé de soies glanduleuses; style filiforme; capsule à quatre loges, enveloppée par le calice; semences ovales, ordinairement un peu tronquées vers le hile.

Les Macairées sont des arbustes propres à l'Amérique du Sud; leurs rameaux sont presque cylindriques; leurs feuilles et leurs pétioles sont, principalement dans la jeunesse, couverts d'une pubescence roussâtre; en général, les premières sont ovales, mucronées, coriaces, très-entières, glabres en dessus et un peu soyeuses en dessous; leurs fleurs, d'un blanc jaunâtre, forment par leur réunion des thyrses très-velus.

MACAIRÉE ROUSSATRE. *Macairea rufescens*, DC. Ses tiges sont cylindriques, avec les jeunes rameaux presque tétragones; elles ont en outre, ainsi que les jeunes feuilles, les pétioles et le calice, leur surface garnie de poils roux et assez longs; les feuilles sont ovales, coriaces, glabres en dessus, marquées en dessous de trois nervures garnies de poils décidus; les nervures latérales sont moins larges que l'intermédiaire ou la médiane; le thyrses ou la panicule de fleurs est terminale, et les lobes des calices sont velus, rétrécis et acuminés. De Candolle décrit encore trois autres espèces qu'il a nommées *Macairea radula*, *M. adenostemon* et *M. thyrsoiflora*.

MACALEB. BOT. V. MAHALEB.

MACANDOU OU MACANDOUÉ. BOT. Synonyme de *Morinda citrifolia*.

MACANILLA DE CARIPE. BOT. V. MACA.

MACAO. OIS. V. ARA ROUGE.

MACAQUE. *Macacus*. MAM. Genre de Quadrumanes appartenant à la première division des Singes (ceux de l'ancien monde ou les Catarrhiniens de Geoffroy Saint-Hilaire), et intermédiaire soit par ses formes, soit par ses habitudes, à celui des Guenons et à celui des Cynocéphales. Les dents sont, comme chez tous les Singes de l'ancien monde, au nombre de trente-deux, c'est-à-dire en même nombre que chez l'Homme; elles sont d'ailleurs semblables à celles des Cynocéphales, et ne diffèrent de celles des Guenons que par un petit talon qui termine les dernières moïaires à l'une et à l'autre mâchoire, et par la forme des canines supérieures arrondies et non point aplaties à leur face interne, présentant à leur face externe une dépression assez forte. L'angle facial est de 40° environ, terme moyen; mais il se trouve plus ouvert dans certaines espèces, moins dans quelques autres. Celles-ci se rapprochent ainsi davantage des Cynocéphales, dont l'angle facial n'est guère que de 50° environ, les premières se trouvant au contraire plutôt en rapport avec les Guenons et les Semnopithèques, où cet angle, assez variable, est toujours moins aigu. D'ailleurs c'est dans la forme de la tête et du museau que l'on peut trouver les seuls caractères véritablement importants des Macaques, et presque les seuls aussi qui puissent servir à leur distinction. Le museau, beaucoup plus gros et plus prolongé que chez les Guenons, du moins pour la plupart des espèces, est beaucoup plus court que chez les Cynocéphales; ceux-ci se distinguent d'ailleurs parfaitement par la disposition de leurs narines terminales et tout à fait antérieures. Le corps est en général trapu et épais, le col court, la tête grosse, les membres robustes, et l'aspect de l'animal véritablement désagréable et hideux. Les callosités des fesses sont très-prononcées, et la queue, quelquefois nulle, est ordinairement

rement assez courte; elle ne devient d'ailleurs jamais, même chez les espèces où elle a le plus de force et de longueur, un organe de préhension, comme elle l'est chez beaucoup de Singes américains; caractère qui, au reste, appartient généralement à tous les genres de l'ancien monde. Enfin leurs membres, à peu près égaux, sont essentiellement conformés comme ceux des Guenons; et leurs mains sont de même pentadactyles. Ils ont les lèvres minces, et les abajoues ont un assez grand développement.

On peut faire à l'égard des habitudes des Macaques les mêmes remarques que l'on vient de faire à l'égard de leur organisation. Généralement plus doux, plus susceptibles d'éducation que les Cynocéphales, ils sont, en revanche, plus méchants, plus indociles, et surtout plus lascifs que les Guenons : quelques espèces ayant plutôt les habitudes et le naturel de ces dernières, et d'autres se rapprochant au contraire davantage des Cynocéphales, tandis que plusieurs enfin se trouvent véritablement intermédiaires entre ces deux genres. C'est ce qu'on reconnaît assez facilement lorsqu'on étudie des individus adultes et bien portants; car les jeunes, même dans les espèces qui par les développements de l'âge deviennent le plus complètement intractables, ont d'abord assez de douceur. Les femelles sont aussi ordinairement moins empressées à nuire et moins indociles que les mâles. Du reste les Macaques ont à tout âge beaucoup d'adresse et d'intelligence; et quelques-uns d'entre eux sont même très-susceptibles d'éducation. Tel est particulièrement le Magot, que les bateleurs habitent, sans trop de difficulté, à obéir avec promptitude, sur un geste ou sur un mot, à danser sur la corde, et à exécuter différents tours d'adresse qui amusent et souvent même étonnent vivement les spectateurs. D'autres Macaques ne sont guère susceptibles que d'être adoucis par la domesticité; encore quand ils passent à l'état adulte, ou qu'ils commencent à vieillir, arrive-t-il souvent que leur caractère change entièrement, et qu'ils deviennent tout à fait indociles et intractables. Aussi, tandis que beaucoup de personnes élèvent volontiers de jeunes Macaques, et les prennent même en affection dans cet âge où ils ne manquent véritablement ni de grâce ni de douceur, il en est bien peu qui veuillent les conserver longtemps, et qui ne s'empressent de s'en défaire dès qu'ils sont parvenus à l'âge où ils prennent, avec leurs forces, les penchants et les habitudes qui caractérisent leur espèce. Ces Singes se sont reproduits assez souvent en Europe, au contraire des Guenons, et même des Cynocéphales, malgré leur extrême lascivité. Cette différence tient uniquement, suivant Frédéric Cuvier, à la facilité plus grande que l'on a de réunir à la fois les deux sexes, et aussi à la rapidité de leur développement. On peut remarquer cependant que la ménagerie du Muséum de Paris a plusieurs fois possédé en même temps les deux sexes de quelques espèces de Cynocéphales, et même le mâle et la femelle du Drill et du Papion, sans qu'on ait jamais réussi à les faire produire. Au contraire trois espèces de Macaques : le Maimon, le Rhésus et le Macaque proprement dit, ont plusieurs fois produit. L'accouplement se fait de la même manière que chez les autres quadrupèdes, et la

gestation dure environ sept mois. Le jeune individu a dès sa naissance les couleurs de l'adulte, seulement avec une nuance un peu plus pâle; mais ses membres sont plus grêles, et sa tête sensiblement plus grosse. Il a dès lors les yeux ouverts; il paraît voir les objets qui l'entourent, et suivre du regard les mouvements qui se font près de lui. S'attachant avec les quatre mains aux poils de la poitrine et du ventre de sa mère, tenant le mamelon dans sa bouche, et ainsi toujours disposé à teter, lorsqu'il en sent le besoin, il reste pendant longtemps à peu près immobile. Du reste, la mère paraît peu gênée de ce fardeau, et marche comme à l'ordinaire, soit à quatre, soit à deux pieds; embrassant alors et maintenant son petit au moyen d'une de ses mains antérieures. Elle lui prodigue les soins les plus empressés, les plus tendres, pendant tout le temps qu'ils lui sont nécessaires, surveille avec beaucoup d'attention et aide ses premiers mouvements. Cependant dès que le petit, devenu un peu plus âgé, commence à vouloir prendre une autre nourriture que le lait de sa mère, celle-ci, sans jamais cesser d'ailleurs de le soigner avec le même zèle, ne souffre pas qu'il satisfasse son désir; elle lui arrache le peu d'aliments qu'il vient à saisir, remplit ses abajoues, et s'empare de tout pour elle-même. Le petit, dès lors plein d'intelligence et d'adresse, sait cependant bien prendre de temps en temps un peu de la nourriture que sa mère lui refuse. On l'a vu plusieurs fois saisir adroitement des amandes dans la main de celle-ci, au moment même où elle les portait à sa bouche, puis s'enfuir rapidement à l'autre extrémité de la cage, et les manger alors, en ayant la précaution de tourner le dos à sa mère. Il avait ainsi toujours le soin de s'écartier pour prendre de la nourriture, lors même que celle-ci venait à lui en présenter elle-même.

Les caractères spécifiques des Macaques consistent essentiellement dans les proportions, et dès lors on peut se faire une idée du vague de ces caractères et de la difficulté que l'on doit éprouver à en assigner exactement les limites. En outre, plusieurs espèces, qui sont regardées comme de véritables Macaques par la plupart des auteurs modernes, pourraient presque tout aussi bien être considérées, au premier aspect, comme appartenant soit au genre Cynocéphale, soit au genre Guenon. Tels sont le Bonnet-Chinois, la Toque et même le Macaque proprement dit, classés dans quelques systèmes parmi les Guenons, et l'Ouanderou, rapporté tour à tour à ce dernier genre et à celui des Cynocéphales. Quoi qu'il en soit, il faut admettre, comme l'ont déjà fait Desmarest et F. Cuvier, tous ces Singes parmi les Macaques. Ce genre se trouvera ainsi composé d'un assez grand nombre d'espèces répandues dans l'Afrique et dans l'Inde; l'une d'elles se trouve même, comme on le verra, jusque dans la partie la plus méridionale de l'Europe. On peut diviser les Macaques, comme on l'a fait pour les Guenons, en plusieurs petits groupes, savoir : les Cercocèbes, les Maimons et les Magots, correspondant aux genres Cercocèbe, Macaque et Magot de divers naturalistes.

* LES CERCOCÈBES.

Les espèces comprises sous ce nom, paraissent vérita-

blement, à plusieurs égards, intermédiaires aux Macaques et aux Guenons; et Geoffroy Saint-Hilaire avait même cru pouvoir en former un genre particulier sous le nom de Cercocèbe; nom qui n'est conservé ici que comme celui d'une simple division parmi les Macaques. Cette division ou section se reconnaît facilement par les proportions de la queue plus longue que le corps. Les deux premières espèces se distinguent en outre par leur face étroite et allongée, leur front nu, et la disposition fort remarquable des poils de leur tête qui sont divergents et dont l'ensemble forme une sorte de calotte.

MACAQUE TOQUE. Geoff. St-Hil., Ann. Mus., t. IX; *Macacus radiatus*, Desm.; *Cercocæbus radiatus*, Geoff. Il a le pelage d'un gris verdâtre en dessus, avec le dessous du corps et de la queue ainsi que la partie interne des membres de couleur blanche; le dessus de la queue est gris-verdâtre comme le dessus du corps. Les poils divergents sont assez courts. Sa taille est de dix-huit pouces environ. Cette espèce, qui habite l'Inde, et particulièrement le Malabar, a été établie par Geoffroy Saint-Hilaire d'après un individu que possède la galerie du Muséum de Paris. Quelques naturalistes avaient, il est vrai, supposé que la Toque pourrait bien n'être qu'une simple variété du Macaque Bonnet-Chinois, avec lequel elle a en effet beaucoup de ressemblance; mais il est bien certain aujourd'hui qu'elle forme une espèce réellement distincte, comme l'a montré l'examen attentif de plusieurs individus amenés vivants en Europe. Du reste, ses habitudes sont, suivant Desmarest, tout à fait analogues à celles des Guenons.

MACAQUE BONNET-CHINOIS. *Macacus Sinicus*, Desm.; *Cercocæbus Sinicus*, Geoff. St-Hil. (mais non pas, suivant F. Cuvier, *Simia Sinica*, L.). Il se distingue par son pelage d'un fauve brillant en dessus, avec la queue un peu plus brune, les favoris, la face interne des membres et le dessous du corps blanchâtres; les mains, les pieds et les oreilles noirâtres. La face est couleur de chair; seulement la lèvre inférieure est bordée de noir. Les poils sont, dans cette espèce, gris à leur base avec leur partie terminale annelée de noir et de jaune; disposition qui se retrouve chez le plus grand nombre des Macaques, et particulièrement chez la Toque; mais chez le Bonnet-Chinois c'est le jaune qui domine: de là la teinte généralement fauve, et non pas verdâtre de son pelage. Cette espèce a la même patrie que la Toque, et vraisemblablement aussi les mêmes habitudes.

MACAQUE D'ASSUM. *Macacus Assumiensis*, Meckel-land. Son pelage est d'un fauve cendré, un peu plus brun en dessus, et presque blanchâtre à la région abdominale ainsi qu'à la face interne des articulations des membres; les poils qui couvrent la tête sont peu nombreux et noirs; la face et les fesses sont de couleur de chair; la queue, qui a un peu plus du tiers de la longueur totale de l'animal, est entièrement couverte de poils. Taille, deux pieds et demi environ du bout du museau à l'extrémité de la queue. De la vallée d'Assum dans les montagnes du Cossiah, en Chine.

MACAQUE ORDINAIRE. *Macacus irus*, Fr. Cuv., Mém. Mus., t. IV; *Macacus cynomolgus*, Desm.; *Simia cynomolgus* et *Simia cynocephalus*? L. Il a environ un

piéd huit pouces jusqu'à l'origine de la queue, qui est aussi à peu près de cette longueur. Son pelage est verdâtre en dessus, avec le dessous du corps et la face interne des membres d'un gris blanchâtre. La queue et les pieds sont noirâtres. et la face, à peu près nue, est de couleur de chair livide, avec une partie plus blanche entre les yeux. Les favoris sont assez courts et de couleur verdâtre. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et présente quelques caractères particuliers. Cette espèce est le véritable Macaque de Buffon, et il paraît qu'on doit aussi lui rapporter l'Aigrette du même auteur. Ses mœurs sont généralement celles des autres Macaques; elle paraît cependant un peu moins indocile et moins lubrique; et c'est ainsi que l'on voit toujours à quelques différences de caractères correspondre aussi des différences dans les habitudes.

MACAQUE A FACE NOIRE. *Macacus carbonarius*, Fr. Cuvier (Mamm. Lith., livraison de décembre 1825). Il est généralement d'un vert grisâtre sur le dessus du corps et sur la face externe des membres, avec leur face interne, les parties inférieures du corps, les favoris, les joues et la queue, gris-blanchâtre. Une légère bande noire est placée au-dessus de l'œil, et la face est aussi de cette couleur. Cette espèce, très-voisine de la précédente, se distingue d'ailleurs très-bien par la couleur de la face.

MACAQUE GELADE. *Macacus gelada*, Rupp., Faun. Abyssin., p. 5, pl. 2. Le mâle adulte a la face entièrement noire, avec le chanfrein concave, le front court et très-proéminent; cette face est encadrée d'une longue crinière fauve qui s'avance de chaque côté jusqu'à l'angle de la bouche en moustache flottante; le dos et les épaules sont recouverts de longues soies brunes, qui retombent élégamment sur les bras et les flancs; les poils des cuisses et des jambes sont moins longs, mais aussi touffus et d'un cendré brunâtre; les jambes antérieures et les quatre mains sont noires; la queue, moins longue que le corps, est terminée par un long et épais flocon; les fesses sont calleuses et noires. Taille de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, deux pieds deux pouces; la queue a en outre seize poils. Cette espèce habite les forêts montagneuses du royaume de Sennaar, à six ou sept mille pieds au-dessus du niveau de la mer.

MACAQUE ROUX-DORÉ. *Macacus aureus*, Isid. Geoff., Zool. du voy. de Belangé, pl. 2. Le pelage du dessus du corps est d'un brun roux, tiqueté de noir; la face externe des membres est d'un gris clair; le dessous du corps et de la queue, la face interne des membres et les longs poils des joues sont gris; la face supérieure de la queue est noirâtre vers la base, grise dans sa portion terminale. Taille, un pied six pouces. Du Bengale et du Pégu.

** LES MAIMONS.

On les distingue facilement par leur queue toujours beaucoup plus courte que le corps et quelquefois même d'une extrême brièveté.

MACAQUE ARCTOÏDE. *Macacus arctoides*, Geoff. Cette espèce parvient à une assez grande taille; l'individu ou plutôt sa dépouille d'après laquelle Geoffroy Saint-Hilaire a publié sa description, avait deux pieds huit pouces de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, et

celle-ci n'ayant qu'un pouce, ne forme par conséquent qu'environ la trentième partie de la longueur totale. Un autre caractère non moins remarquable et qui suffirait seul pour la distinction spécifique, consiste dans le pelage qui est presque entièrement composé de longs poils assez rudes, présentant un grand nombre d'anneaux alternativement roux et noirs, d'où résulte pour couleur générale le brun-roussâtre tiqueté de noir. Dans l'état de vie, la face est à peu près couleur de chair, mais le nez est noirâtre. Ce Macaque a été envoyé de l'Inde, par Duvaucel, au Musée de Paris.

MACAQUE OUANDEROU. Buff., t. XIV; *Macacus silenus*, Desm.; *Simia silenus*, Schreb., L., et *Simia leonina*, L. Il se distingue facilement par son pelage généralement noir, avec l'abdomen et la poitrine blancs. Il a aussi reçu de Cuvier le nom de Macaque à crinière, parce que sa tête est entourée d'une longue barbe blanchâtre et d'une crinière cendrée, et de Pennant celui de Singe à queue de Lion, à cause d'une mèche de longs poils, qui termine la queue. Son visage et ses mains sont noirs, tandis que ses callosités sont rougeâtres. Sa longueur est de dix-huit pouces, sans compter la queue qui en a dix seulement. Cette espèce habite les Indes-Orientales où elle porte les noms de Nil-Bandar, de Lowando ou d'Elwanda, et non pas celui d'Ouanderou, que Buffon lui a composé. Elle est tout à fait indocile et intractable, suivant plusieurs naturalistes. Cependant une femelle observée et décrite par Fr. Cuvier lui a paru douce et même caressante.

MACAQUE RHÉSUS. Audebert; *Macacus erythæus*; *Macacus Rhesus*, Desm.; *Simia erythræa*, Schreb.; le Macaque à queue courte, Buff.; le Maimon ou Rhésus de Fr. Cuvier. Il est en dessus d'un vert gris-roussâtre, avec les membres antérieurs et les jambes plus grises et les cuisses plus jaunes à leur partie externe. Le dessous du corps et la face interne des membres sont blancs; la queue, d'ailleurs courte, est grise en dessous et d'un vert roussâtre en dessus. La face est couleur de chair livide; et, suivant Fr. Cuvier, on voit au milieu du front, entre les yeux, un petit tubercule dont l'apparence est celle d'une loupe qui grossit à l'approche du rut. Le Rhésus habite les Indes; il a les mœurs généralement attribuées aux véritables Macaques, c'est-à-dire qu'assez doux dans le jeune âge, il devient ensuite très-lubrique et presque tout à fait intractable. Fr. Cuvier a décrit sous le nom de Rhésus A FACE BRUNE un Singe qui ne diffère guère du Rhésus ordinaire que par la couleur brune de la face et de toutes les parties nues.

MACAQUE DOMESTIQUE OU MAIMON. Buff., t. XIV, pl. 10; Audeb.; *Macacus nemestrinus*, Desm.; *Simia nemestrina*, L.; le Singe à queue de Cochon de plusieurs auteurs. Il est en dessus d'un fauve verdâtre, avec le milieu du sommet de la tête noir, cette tache descendant sur le col, le dos et la queue en acquérant une teinte plus verdâtre. Les joues et toutes les parties inférieures du corps sont d'un blanc roussâtre; la queue, que l'animal tient souvent recourbée, est grêle et courte. L'espèce habite Sumatra, où elle porte le nom de Barrou.

MACAQUE VOLUPTUEUX. *Macacus libidinosus*. Fr. Cuvier regarde ce Macaque comme une espèce nouvelle

et bien distincte; la description suivante est faite d'après un dessin, de moitié environ de grandeur, qui se trouve dans la riche collection des Vélins du Muséum. L'individu représenté, qui est une femelle, est fort semblable au Maimon, dont il diffère cependant par ses joues d'un fauve légèrement olivâtre, comme les épaules et les membres antérieurs, et non pas blanches ou blanchâtres comme chez le Maimon. Il a de même une sorte de calotte noire sur la tête; et cette tache se prolonge sur le dos et la queue, qui se trouvent, ainsi que toutes les parties postérieures du corps et la face externe des membres de derrière, d'un brun légèrement nuancé de fauve-olivâtre. La face interne des membres, soit antérieurs, soit postérieurs, semble grisâtre sur le dessin; et le dessous du corps d'un blanchâtre qui se nuance insensiblement avec le brun du corps. La face et les doigts sont à peu près couleur de chair. Enfin le corps paraît plus grêle que chez le Maimon, et la queue est à peu près de même longueur. Mais ce qui rend cette espèce extrêmement remarquable, c'est l'énorme turgescence de toutes les parties sexuelles pendant le rut. Tout ce qui environne la vulve, l'anus et les callosités (et même le dessous de la queue dans presque toute son étendue), acquiert un développement véritablement prodigieux, et dont il est tout à fait impossible de se faire idée, par la fluxion, quelquefois cependant assez abondante, qu'on observe périodiquement chez les autres Macaques.

MACAQUE A FACE ROUGE. *Macacus speciosus*, Fr. Cuvier, Mamm., lith. Il se distingue facilement par sa queue excessivement courte, sa face d'un beau rouge, et qui se trouve entourée de poils noirs; ses ongles noirs, et son pelage d'un gris vineux, avec les parties inférieures du corps et la région interne des membres, blanches: il habite les Indes-Orientales.

MACAQUE DE L'INDE. *Macacus Maurus*, Fr. Cuvier, Mamm., lith. C'est encore une espèce qu'on reconnaît facilement par sa queue excessivement courte comme dans l'espèce précédente, et son pelage généralement brun-foncé; sa face, ses mains et ses oreilles sont noires. Cette espèce habite, comme la précédente, les Indes-Orientales où elle a été découverte par Diard et Duvaucel.

*** LES MAGOTS.

Cette division est très-remarquable par l'absence de la queue qui se trouve remplacée par un petit tubercule.

MACAQUE MAGOT. *Macacus inuus*, Desm.; *Simia inuus*, *Simia sylvanus* et *Simia Pithecus* de Linné et des auteurs systématiques. Il a quelquefois jusqu'à deux pieds et demi; son pelage est généralement d'un gris jaunâtre, avec les parties inférieures du corps et la région interne des membres de couleur blanchâtre; sa face est couleur de chair livide. Le Magot est le fameux Pithèque des anciens, le Singe dont Galien a donné l'anatomie. Il est aujourd'hui amené très-fréquemment en Europe, où les bateleurs le dressent à divers exercices; il a du reste à peu près les habitudes des Macaques; et c'est tout à fait à tort qu'on l'avait rapproché des Orangs, parce qu'il manque de queue comme les espèces de ce genre. Il est répandu dans diverses

régions de l'Afrique, et se trouve même jusque sur le rocher de Gibraltar, en Espagne. On a vu dans ce fait de l'existence simultanée du Magot sur la côte septentrionale de l'Afrique et dans l'Espagne, un indice de la réunion primitive de l'Europe et de l'Afrique; mais suivant d'autres, les Magots de Gibraltar sont tout simplement les descendants de quelques individus qui, s'étant échappés de domesticité, se seront acclimatés et reproduits en ce lieu.

Il se pourrait que d'autres quadrumanes, tels que le *Simia Platypigos* de Schreber, le *Simia fusca* de Shaw, le Babouin à longues jambes de Buffon, le *Brown Baboon* de Pennant, et quelques autres, soient aussi des Macaques comme le croient plusieurs zoologistes; mais il n'y a point encore de données assez positives sur ces animaux pour en fixer irrévocablement la place dans la méthode.

MACARANGA. BOT. Du Petit-Thouars, dans les Nouveaux Genres de Madagascar, en nomme aussi un qui paraît appartenir à la famille des Euphorbiacées. Les fleurs sont dioïques; les mâles offrent un calice quadrilobé, pas de corolle, huit ou douze étamines à filets saillants, libres, terminés par une anthère large et supérieurement aplatie, partagée comme en quatre lobes par deux sillons qui se croisent à angle droit; dans les fleurs femelles le calice est très-petit et urcéolé; l'ovaire est surmonté par un style en forme de languette portant sur un de ses côtés un stigmate velu; le fruit est un follicule souvent hérissé de tubercules plus ou moins allongés; il renferme une seule graine suspendue au sommet de la loge, et dans laquelle on observe un petit embryon à radicule supère, entouré d'un périsperme charnu. L'unité de stigmate et de loge semblerait écarte ce genre des Euphorbiacées, où du reste il se place par l'ensemble de ses caractères, et d'ailleurs Du Petit-Thouars a rencontré une fois le fruit composé de deux coques accolées. Il n'a pas encore fait connaître les caractères des quatre espèces qu'il rapporte à ce genre, on sait seulement que trois d'entre elles croissent à Madagascar où les habitants leur donnent ce nom de *Macaranga*, et qu'une quatrième a été trouvée à l'Île-de-France où elle porte vulgairement celui de *Bois Violon*. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux résineux; leurs feuilles alternes, cordiformes ou peltées et munies à leur base de deux glandules, sont accompagnées de stipules caduques; leurs fleurs sont axillaires: les mâles disposées sur des épis rameux en petits pelotons dont chacun est sous-tendu par une courte bractée; les femelles, ordinairement solitaires, en offrent aussi une, mais plus grande et glanduleuse.

MACAREUX. *Mormon*. ois. Genre de l'ordre des Palmipèdes, institué par Illiger. Caractères: bec assez court, plus haut que long, très-comprimé; les deux mandibules arquées, sillonnées transversalement, échan-crées vers la pointe; arête tranchante, s'élevant plus que le crâne; narines marginales, linéaires, presque entièrement fermées par une membrane nue; pieds courts, retirés dans l'abdomen; trois doigts devant, entièrement palmés; point de pouce; ongles très-crochus; ailes courtes; les première et deuxième rémiges les plus longues; queue composée de seize rectrices.

Les Macareux se plaisent, plus que partout ailleurs, sur les mers glacées du cercle arctique; confondus avec les Guillemots et les Pingouins et formant des bandes très-nombreuses, ils peuplent ces tristes régions vers lesquelles la nature semble ne porter qu'avec regret quelques regards inféconds. Les Macareux parviennent rarement dans les parages tempérés; il est vrai que le peu d'étendue de leurs ailes, quoique leur permettant d'effleurer avec assez de rapidité la surface des eaux, s'oppose à ce qu'ils effectuent de longs voyages; toutefois ces ailes, toutes petites qu'elles sont, suffisent encore pour ne pas assimiler les Macareux à ces êtres équivoques qu'on ne sait trop dans quelle classe ranger. En effet si l'on voulait que les organes du vol fussent un attribut indispensable pour caractériser l'Oiseau, on ne pourrait regarder comme tel, ni le Pingouin dont l'aile n'est qu'une sorte de rame qui aide sa course sur les flots, ni le Manchot chez lequel on ne trouve qu'une véritable nageoire plutôt couverte d'écaillés que garnie de plumes; et dans cette hypothèse le Macareux serait le dernier chaînon qui unirait les légers habitants des airs aux animaux purement aquatiques. On voit souvent sur les côtes de la Belgique des Macareux qu'y jette une longue tempête: ces Oiseaux misérables, meurtris par le choc des vagues, se trouvent hors d'état de fuir à l'approche de l'homme, et se laissent prendre sans opposer la moindre résistance. La nourriture des Macareux se compose de petits Poissons, de Mollusques, de Crustacés, et à leur défaut de plantes aquatiques. Ils nichent, à ce que l'on assure, vers les pôles, dans des crevasses de rochers ou dans des trous pratiqués dans les terres riveraines par les Quadrupèdes qui y séjournent d'ordinaire. La ponte consiste en un ou deux œufs blanchâtres, tachetés de cendré, et d'un volume disproportionné en grosseur avec la taille médiocre de l'Oiseau. Cet œuf ou ces œufs reposent sur un matelas assez épais de duvet, qu'entourent des Lichens et de faibles plantes marines.

MACAREUX A AIGRETTES. *Fratercula cirrata*, Vieill.; *Alca cirrata*, Lath.; *Mormon cirrata*, Temm., Buff., pl. enl. 761. Parties supérieures d'un noir bleuâtre; les inférieures d'un brun obscur; front, côtés de la tête, menton et tiges des rémiges d'un blanc assez pur; des paquets de plumes effilées partant de dessus les yeux et retombant le long du cou, des deux côtés: ces plumes, blanches à leur origine, jaunissent insensiblement; bec portant trois sillons, plus une proéminence plus épaisse; une cirre cartilagineuse, en forme de rosette, aux angles des mandibules; pieds d'un jaune orangé foncé, avec les palmures rouges et les ongles noirs. Taille, dix-neuf pouces. La femelle est un peu plus petite; elle a l'aigrette moins fournie, et seulement deux sillons au bec. Dans les mers qui baignent d'un côté le Kamtschatka et de l'autre l'Amérique. Ils ne s'éloignent pas à plus de cinq ou six lieues des rochers et des îles où ils se retirent toutes les nuits dans des crevasses ou dans des trous qu'ils se sont creusés eux-mêmes à une profondeur d'un mètre environ, et dont on ne parvient à les tirer qu'après avoir essayé des blessures assez graves, résultantes de leur bec fort acéré.

MACAREUX ARCTIQUE. *F.* MACAREUX MOINE.

MACAREUX GLACIAL. *Mormon glacialis*, Leach. Parties supérieures noires, avec un collier presque aussi large que celui du Macareux Moine; joues et côtés de la tête d'un blanc grisâtre; rémiges brunes; parties inférieures blanches; mandibule supérieure très-élevée, avec trois cannelures profondes; l'inférieure fortement arquée; pieds d'un jaune orangé, avec la palmure rouge et les ongles noirs. Taille, douze à treize pouces. Des mers habitables les plus voisins du pôle.

MACAREUX HUPPÉ, Pallas. C'est le **MACAREUX A AIGRETTES.**

MACAREUX HUPPÉ, Choris. C'est le **STARIQUE CRISTALLE.**

MACAREUX KALLINGAK. *V.* **MACAREUX A AIGRETTES.**

MACAREUX DU KAMTSCHATKA. *V.* **MACAREUX A AIGRETTES.**

MACAREUX DU LABRADOR. *Alca Labradorica*, Lath. *V.* **MACAREUX MOINE.**

MACAREUX MITCHAGATCHI. *V.* **MACAREUX A AIGRETTES.**

MACAREUX MOINE. *Mormon Fratercula*, Temm.; *Alca arctica*, Gmel., Buff., pl. enl. 275. Parties supérieures et collier d'un noir lustré; joues, un large sourcil et gorge d'un gris blanchâtre; rémiges d'un brun noirâtre; parties inférieures blanches; bec d'un bleu cendré à sa base, jaunâtre au centre et d'un rouge vif à la pointe; mandibule supérieure marquée de trois sillons; iris blanchâtre; bord des yeux rouge; pieds d'un rouge orangé. Taille, douze pouces et demi. Les jeunes ont l'espace compris entre l'œil et le bec d'un cendré noirâtre, les joues et la gorge d'un cendré foncé, le large collier nuancé sur le devant du cou de cendré noirâtre, le bec plus petit, lisse, dénué de sillon, et entièrement d'un fauve brunâtre. Du nord des deux continents où l'espèce vit presque constamment sur les eaux et ne se montre à terre que fortuitement ou dans la saison de la ponte; en hiver on en voit arriver périodiquement sur les côtes de l'Europe tempérée; mais ils regagnent leurs demeures glacées aussitôt que le froid est devenu moins insupportable.

MACAREUX DU NORD. *V.* **MACAREUX GLACIAL.**

MACAREUX ORDINAIRE. *V.* **MACAREUX MOINE.**

MACAREUX PERROQUET. *V.* **STARIQUE.**

MACARIBO. MAM. L'un des synonymes vulgaires de Renne. *V.* CERF.

MACARISIE. *Macarisia*. BOT. Nom donné par Du Petit-Thouars (Plantes des îles Austr., p. 49, tab. 14) à un nouveau genre, dont la place, dans la série des ordres naturels, est encore incertaine, et qu'il caractérise ainsi : le calice est monosépale, turbiné, à cinq divisions réfléchies; la corolle est formée de cinq pétales linéaires, insérés à la base du calice; les étamines, au nombre de dix, sont monadelphes par la base de leurs filets qui offrent entre chacun d'eux une petite dent qui semble être une étamine avortée. L'ovaire est arrondi, à cinq loges contenant chacune deux ovules; le style est simple, de la longueur des étamines. Le fruit est recouvert par le calice et la corolle qui persistent; c'est une capsule ovoïde, allongée, marquée de dix sillons longitudinaux s'ouvrant en cinq valves septifères sur le milieu de leur face interne, et appliquées contre un axe central et persistant. Chaque loge contient une

seule graine ovoïde, comprimée, terminée supérieurement par une aile membraneuse plus longue que la graine. Cette graine se compose d'un légument coriace, recouvrant un endosperme ovoïde, charnu et blanc, qui contient un embryon renversé, ayant la radicule cylindrique et les cotylédons foliacés et lancéolés.

Ce genre se compose d'une seule espèce, *Macarisia pyramidata*, Du Petit-Thouars, *loc. cit.* Arbuste à rameaux dressés, nombreux, effilés, cylindriques et opposés. Les feuilles sont aussi opposées, pétiolées, obtuses, dentées; les fleurs sont petites, formant des bouquets pédonculés placés à l'aisselle des feuilles.

Ce petit arbre croît à Madagascar, où il a été observé par Du Petit-Thouars. Ce savant botaniste pense que le genre *Macarisia* se rapproche par quelques caractères de la famille des Rhamnées.

MACARON DES PRÉS. BOT. (Paulet.) Synonyme vulgaire de Mousseron. *V.* ce mot.

MACARTNEYE. *Macartneya*. ORS. Sous ce nom Lesson a fait un genre distinct dans l'ordre des Gallinacées, pour y placer le Coq ignicolor, *Phasianus ignitus*, Lath. *V.* Coq.

MACBRIDÉE. *Macbridea*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didymie Gymnospermie, L., établi par Elliot et Nuttall (*Gen. of North Amer. Plants*, 2, p. 56) qui en ont ainsi fixé les caractères : calice presque turbiné, à trois segments, dont deux ovales et larges, le troisième linéaire, lancéolé; lèvres supérieure de la corolle entière, l'inférieure plus courte et trilobée; quatre étamines didymines; un style; quatre akènes au fond du calice. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce qui était le *Thymbra Caroliniana* de Walther (*Carol.*, 162); Elliot et Nuttall l'ont nommée *Macbridea pulchra*. C'est une plante indigène de la Caroline, dont les tiges sont droites, garnies de feuilles opposées, entières. Les fleurs sont grandes, rougeâtres, marquées de raies blanches, et disposées en verticilles, au nombre de quatre, formant un épi terminal.

MACÉRATION. *Maceratio*. Action prolongée d'un liquide quelconque sur une substance qui peut en être attaquée. Cette opération est souvent employée dans l'analyse des végétaux pour séparer des organes ou des principes que l'on veut obtenir isolés.

MACERET. BOT. Synonyme vulgaire d'Airelle. *V.* ce mot.

MACERON. *Smyrniium*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Tournefort, adopté par Linné et par tous les botanistes modernes, avec les caractères suivants : calice entier, très-peu apparent; cinq pétales acuminés, presque égaux, carénés et légèrement infléchis; cinq étamines; ovaire surmonté de deux styles très-courts, terminés par des stigmates obtus; fruit strié, presque ovale, formé de deux akènes, marqués chacun de trois côtes dont les marginales sont conniventes. Les fleurs sont entourées ordinairement d'un involucre formé d'un petit nombre de folioles. Dans son travail sur les Umbellifères, Sprengel a fait du genre Maceron le type d'une tribu à laquelle il a donné le nom de Smyrniées. Ce genre se compose de huit espèces dont quatre crois-

sent dans l'Europe méridionale, une dans quelques contrées de l'Amérique du Nord, une dans les forêts du Caucase, une en Égypte, et une dernière au cap de Bonne-Espérance.

MACERON COMMUN. *Smyrniolum olusatrum*, L., vulgairement nommé Gros Persil de Macédoine. C'est une plante qui croît dans les lieux humides du midi de l'Europe. De sa racine grosse, blanchâtre et bisannuelle, s'élève une tige rameuse, haute de près d'un mètre, garnie à sa base de feuilles triternées, à folioles ovales, arrondies, dentées et lobées; celles de la partie supérieure sont simplement ternées, et à folioles lancéolées. Les ombelles des fleurs sont d'un blanc jaunâtre; à ces fleurs succèdent des fruits en forme de croissant, cannelés et noirâtres. Toutes les parties du Maceron exhalent une odeur très-aromatique. On en faisait autrefois usage comme plante potagère, mais aujourd'hui on lui préfère soit les feuilles de Persil, soit les jeunes pousses du Céleri qui ont une saveur très-analogue, mais plus agréable. Quant aux propriétés anti-scorbutiques de ses feuilles, et à la vertu cordiale et carminative de ses akènes, elles n'ont rien de bien spécial, et elles le cèdent même en énergie à plusieurs autres Ombellifères.

MACERON PERFOLIÉ. *Smyrniolum perfoliatum*, L. Sa racine est napiforme et vivace; sa tige droite, haute de plus d'un demi-mètre, ordinairement simple, glabre et striée. Elle possède des feuilles radicales, biternées, à folioles arrondies et crénelées; celles de la tige sont cordiformes, sessiles, embrassantes et comme perforées. Les fleurs sont jaunes et forment des ombelles composées de cinq à sept rayons. Cette plante croît en Provence, en Espagne, en Italie et en Hongrie. Elle se cultive avec facilité sous le climat de Paris.

MACHÆRA ou **MAKAIRA.** pois. Espèce du genre Espadon. *V.* ce mot.

MACHÆRANTHÈRE. *Machæranthera*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdes, établi par Nées Van Esenbeck qui lui assigne pour caractères : capitule radié, à languettes femelles ou neutres, linéaires et marquées de trois nervures; involucre formé de plusieurs rangées d'écaillies herbacées, avec les bords plus pâles et le sommet étalé; réceptacle nu; stigmates du disque ayant leur sommet élongato-linéaire; anthères mutiques à leur base, plus longues que la corolle, avec leur appendice cultriforme au sommet; akènes comprimés, garnis de poils qui forment une sorte d'aigrette extérieure; aigrette poilue, inégale et scabre.

MACHÆRANTHÈRE A FEUILLES DE TANAISIE. *Machæranthera Tanacetifolia*, Nées. C'est une plante herbacée, vivace, et pubescente comme les Camomilles; ses feuilles sont alternes, pinnatifides, à lobes dentés; les capitules sont solitaires au sommet des rameaux, portés sur un pédoncule nu; les fleurons de la circonférence sont blancs et ceux du disque jaunes.

MACHÆRINE. *Machærina*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées, établi par Vahl (*Enumer. Plant.*, 1, p. 258) pour le *Schoenus restioides* de Swartz (*Fl. Ind.-Occid.*, 1, p. 104). Ce genre a ses fleurs polygames et paniculées; ses épillets sont pauciflores, com-

posés d'écaillies imbriquées et un peu écartées; chaque fleur se compose de deux squammes ovales, lancéolées, de trois étamines et d'un pistil entouré de soies hypogynes. Le *Machærina restioides*, Vahl, *loc. cit.*, est une plante vivace originaire de l'Amérique méridionale. Son chaume est dressé, très-simple, fortement comprimé, triangulaire et articulé à son sommet; les feuilles sont radicales, larges, glabres, sans nervures et assez semblables à celles de l'*Iris Germanica*; leur bord est ferrugineux, et le chaume n'en porte qu'une seule. Les fleurs sortent d'une écaille en forme de spathe.

MACHÆRION. *Machærium*. BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses, a été établi par Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 276) qui l'a placé dans la Diadelphie Décandrie, L. En l'adoptant, Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, 6, p. 391) lui a imposé les caractères suivants : calice campanulé, à cinq dents et accompagné de deux bractées; corolle papilionacée; étamines réunies en un seul tube fendu (selon Aublet) ou diadelphes (selon Jacquin); ovaire stipité; stigmate simple, aigu; légume stipité, indéhiscence, finissant en une aile membraneuse, cultriforme, et ne contenant qu'une seule graine réniforme. Ces caractères ont été composés d'après ceux donnés par Aublet et Jacquin, pour différentes plantes que ces derniers auteurs rapportaient au genre *Nissolia* de Linné. Le nombre de ces espèces n'est pas considérable; il ne s'élève qu'à sept ou huit. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux qui croissent tous dans l'Amérique méridionale et les Antilles. Celles que Persoon a indiquées comme indigènes de l'île de Madagascar ne sont pas assez bien décrites pour être rapportées avec certitude au genre *Machærium*. Leurs branches sont sarmenteuses, volubiles, garnies de feuilles alternes, imparipinnées, à trois et à six folioles alternes, accompagnées de stipules pétio-laires, caduques. Leurs fleurs sont disposées en grappes paniculées au sommet des rameaux. Elles ont une couleur violette, et chacun de leurs pédicelles offre une bractée à sa base. L'espèce que l'on doit considérer comme type du genre est le *Machærium ferrugineum*, Persoon, ou *Nissolia quinata*, Aublet. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 258) ne considère le genre *Machærium* que comme une section du *Nissolia*, tout en inclinant néanmoins pour sa séparation. Il en a éloigné le *Nissolia arborea* de Jacquin, proposé par Kunth comme espèce du genre *Machærium*.

MACHALEB. BOT. On donne ce nom à la Noix de Ben ou du *Moringa*. *V.* ce mot.

MACHANÆA. BOT. Même chose que Macahane. *V.* ce mot.

MACHAON. INS. Espèce du genre Papillon; on la trouve en Europe.

MACHAONIE. *Machaonia*. BOT. Humboldt et Bonpland (*Pl. Æquin.*, 1, p. 101, t. 29) ont appelé ainsi un nouveau genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., voisin du *Knoxia*, et qui offre les caractères suivants : le tube du calice est adhérent avec l'ovaire infère; le limbe est à cinq divisions assez courtes; la corolle est monopétale, infundibuliforme, à cinq divisions, velue à l'entrée du tube;

les étamines, au nombre de cinq, sont insérées au haut du tube et saillantes; l'ovaire est à deux loges contenant chacune un seul ovule pendant. Le style se termine par un stigmate bifide. Le fruit est une capsule cunéiforme, allongée, couronnée par le limbe du calice, à deux loges et à deux coques monospermes, coriaces, indéhiscentes. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Machaonia acuminata*, Humb. et Bonpl., *loc. cit.*, t. 29. C'est un grand arbre très-rameux et très-touffu, dont les feuilles sont opposées, pétiolées, obovales, acuminées, très-entières, accompagnées de deux stipules interpétiolaires. Les fleurs sont petites, blanches, disposées en panicule terminale et très-rameuse. Ce bel arbre est cultivé dans les rues de la ville de Guayaquil, dans la province de Quito. Il fleurit en février.

MACHARISIE. *Macharisia*. BOT. Genre proposé par Du Petit-Thouars dans la famille des Méliacées, et dans la Monadelphie Décandrie de Linné, pour un arbuste de Madagascar, auquel il a reconnu les caractères suivants : calice à cinq divisions; cinq pétales formant un urcéole denté, dont les dents sont alternativement anthérifères; style simple; capsule à cinq loges, s'ouvrant par cinq valves; semences ailées au sommet.

MACHARISIE PYRAMIDÉE. *Macharisia pyramidata*, Th. Ses tiges sont assez grêles, garnies de feuilles opposées, spatulato-oblongues, obtusément dentelées; les fleurs sont blanches, réunies en cime globuleuse.

MACHE. BOT. Nom vulgaire des Valérianelles et plus spécialement de la *Valerianella olitoria*, dont on mange les feuilles en salade. V. VALÉRIANELLE. On donne vulgairement le nom de Mache-rouge à l'*Ænothera biennis*. V. ONAGRE.

MACHEFER. MIN. Nom que l'on donne souvent à l'oxide de fer carboné, qui se détache sous forme d'écaillés métalloïdes et noirâtres, lorsqu'on bat ce fer qui a passé au fourneau du forgeron.

MACHERIE. BOT. Pour MACHERION. V. ce mot.

MACHETES. OIS. Synonyme de Combattant.

MACHETTE. OIS. Nom vulgaire et ancien du Hibou Brachyote. V. CHOUETTE.

MA-CHI. BOT. Synonyme de *Sesamum orientale*, L.

MACHILE. *Machilus*. BOT. Genre de la famille des Laurinées, établi par Nées Van Esenbeck, qui le caractérise de la manière suivante : fleurs hermaphrodites; périgone à six divisions chartacées, égales et persistantes; douze étamines disposées sur quatre rangs, dont neuf extérieures et fertiles, trois intérieures et stériles; trois des fertiles sont stipitées, plus petites et accompagnées de chaque côté par une glandule libre et elle-même stipitée : les deux premières rangées de leurs anthères sont introrses, la troisième est extrorse; toutes sont oblongues, à quatre locelles, dont les deux inférieures beaucoup plus grandes et déhiscentes par des valvules ascendantes; les étamines stériles sont stipitées, privées de glandules sur le dos, mais pourvues d'un capitule anthériforme, aigu; ovaire uniloculaire et uniovulé; stigmate discoïde. Le fruit est une baie monosperme, enveloppée en partie par le périgone persistant. Les espèces dont ce genre se compose appartiennent au climat de l'Inde; ce sont des arbres à

feuilles alternes, penninervurées, très-finement veinées. L'inflorescence consiste en des panicules terminales ou axillaires, pourvues d'écaillés ou de bractées squammiformes et décidues.

MACHILE. *Machilis*. INS. Genre de l'ordre des Thyranoures, famille des Lépisimènes, établi par Latreille, et que tous les entomologistes avaient confondu avec les Lépisimes; les caractères de ce genre sont : yeux très-composés, presque contigus et occupant la majeure partie de la tête; palpes maxillaires très-grandes et en forme de petits pieds; corps convexe et arqué en dessus; abdomen terminé par de petits filets propres pour le saut et dont celui du milieu, placé au-dessus des deux autres, est beaucoup plus long. Ces insectes ont la tête petite, enfoncée dans le corselet; leurs yeux sont grands; les antennes sont en forme de soie et fort longues, elles paraissent naître, ainsi que les palpes maxillaires, d'une même ligne transversale; le premier segment du corselet, beaucoup plus court et plus étroit que le second, se replie sur les côtés, devient presque cylindrique et avance de part et d'autre antérieurement; le second segment est fort grand et élevé; le reste du corps est ensuite formé de plusieurs anneaux qui diminuent insensiblement de grandeur jusqu'à l'extrémité postérieure, qui est terminée par les trois filets dont il est parlé plus haut. La forme générale du corps de ces insectes approche de celle d'un cône, les côtés sont comprimés et son dos est voûté au milieu; tout le corps est couvert de petites écaillés; on voit tout le long de ses côtés de petits appendices cylindriques, simples en majeure partie et dont l'usage est inconnu; les pattes sont assez courtes; les tarse sont coniques, composés de deux pièces dont la dernière est munie de deux crochets. Les Machiles sautent très-bien avec leur queue. Ces insectes diffèrent des Lépisimes par les yeux, par la forme du corps et par les trois filets de la queue qui ne sont pas propres à sauter dans ces derniers. Les Podures s'éloignent des Machiles par leurs palpes qui ne sont point apparentes, et par leurs antennes qui sont composées de quatre articles. La seule espèce connue de ce genre est :

MACHILE POLYPODE. *Machilis Polypoda*, Latr., *Leptisma Polypoda*, L. On la trouve en Europe.

MACHILUS. BOT. Nom de plusieurs arbres d'Amboine, employés comme bois de construction, décrits et figurés sous ce nom par Rumph (*Herb. Amboin.*, 5, t. 40-42).

MACHILIDE. *Machlis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle, pour une plante du Népal que Wallich avait placée d'abord dans son genre *Cotula*. Caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs de la couronne femelles, avec la corolle peu ou point visible, disposées sur plusieurs rangs : celles du disque sont pour la plupart mâles et les autres hermaphrodites, avec la corolle tubuleuse, le limbe obconique et quadrifide; réceptacle nu, plan, large et ponctulé; squammes de l'involucre ovales, membraneuses au sommet, un peu inclinées et plus longues que le disque, disposées sur deux rangs; style court, nu, bifide dans les fleurs mâles; stigmates un peu barbus au sommet; akènes cylindriques, subanguleux, subglan-

duleux, à sommet bidenté dans les fleurs de la couronne et tronqué dans celles du disque.

MACHLIDE HÉMISPHERIQUE. *Machlis hemisphaerica*, De Cand.; *Cotula hemisphaerica*, Wall.; *Ethulia Nepalensis*, Spr.; *Arthemisia hemisphaerica*, Roxb. C'est une plante herbacée, annuelle, à plusieurs tiges rameuses, glabres à l'exception des rameaux; ses feuilles sont alternes, à nombreuses découpures, dont les lobes sont linéaires et mucronés; ses capitules sont solitaires, pédicellés, subconvexes, logés dans les aisselles supérieures ou terminant les tiges.

MACHOIRAN. *Mystus*. pois. Sous-genre de Silure, distingué par une dorsale rayonnée et une adipeuse. *V.* SILURE.

MACHOIRE DE CHEVAL. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Cassia tuberosum*. *V.* CASQUE.

MACHOIRES. ZOOL. Dans les animaux vertébrés et articulés, on donne ce nom aux parties solides qui forment en quelque sorte la charpente de la bouche. Les Machoires se distinguent en supérieure et en inférieure. Comme cet organe varie beaucoup dans les diverses classes d'animaux, on trouvera à chacune d'elles les particularités relatives à leur organisation, etc. *V.* BOUCHE. INSECTES, MAMMIFÈRES, OISEAUX, POISSONS ET REPTILES.

MACHOTTE. OIS. Synonyme vulgaire de Chouette. *V.* ce mot.

MACHUËLE. POIS. Espèce du genre Raie. *V.* ce mot.

MACIGNO. GÉOL. *V.* LAGONI et PSAMMITE.

MACIS. BOT. On appelle ainsi l'Arille rose et charnu, qui recouvre entièrement la graine du Muscadier. *V.* ce mot.

MACLE. CRIST. Nom donné par Romé de l'Isle à cette sorte de groupement qui résulte de deux Cristaux semblables, réunis en sens contraires par des faces égales. Ce nom ayant été appliqué par la plupart des minéralogistes à une espèce minérale particulière, Haüy a cru devoir lui substituer le mot Hémitropie, sous lequel on a, plus haut, décrit succinctement ce que ce groupement offre de remarquable; cependant on se sert encore du nom de Macle, surtout dans le langage ordinaire, pour désigner en général toute espèce de groupement régulier, et c'est là le sens qui lui est attribué dans cet article. On distingue différentes sortes de Macles, d'après les diverses manières dont les Cristaux simples peuvent se réunir entre eux; mais toutes sont soumises à une règle fort remarquable qui consiste en ce que les plans de jonction des Cristaux composants sont toujours parallèles à des faces de décroissement qui pourraient exister ou qui existent réellement sur ces Cristaux; de plus, dans les groupements réguliers, les seuls que l'on ait à considérer ici, les Cristaux sont toujours accolés par des faces égales et semblables, de même espèce, et réunis par des côtés égaux. Lorsque deux Cristaux du même genre se réunissent par des faces de même espèce, il peut arriver deux cas: ou la réunion se fait directement, de telle sorte que les faces homologues des Cristaux soient parallèles, ou elle a lieu d'une manière inverse, les Cristaux se trouvant situés en sens contraires comme si l'un avait fait une demi-révolution pour se placer sur l'autre; dans ce

dernier cas il arrive fréquemment que le groupe présente, en quelques-unes de ses parties, des angles rentrants. Cette circonstance, lorsqu'elle a lieu, suffit pour faire reconnaître que le Cristal est maclé; mais elle n'existe pas toujours, et quand elle ne se rencontre pas, on ne peut s'assurer du groupement que par l'examen des parties opposées du Cristal, où les facettes modifiantes ne se correspondent plus symétriquement. Les groupements avec inversion, dont il vient d'être parlé, sont ceux que l'on désigne par le nom particulier d'Hémitropie. Lorsque deux Cristaux du même genre se réunissent sur un plan de jonction perpendiculaire à leur axe, il peut arriver ou que l'un des Cristaux ait fait une demi-révolution pour se placer sur l'autre, ou qu'il n'ait fait qu'un sixième de révolution; ce dernier cas a lieu fréquemment dans les systèmes de Cristallisations cubiques et rhomboédriques. Haüy a adopté le nom de Transposition pour désigner cette modification particulière de groupement. Il existe d'autres groupements réguliers que l'on observe plus particulièrement dans les minéraux appartenant aux systèmes prismatiques; on peut en distinguer de deux sortes: ceux où les axes des Cristaux groupés sont parallèles, et ceux où ils se croisent. Plusieurs Cristaux prismatiques peuvent s'accoler les uns aux autres par leurs faces latérales, de manière à présenter dans leur ensemble une configuration régulière plus ou moins nette. Ce cas a lieu fréquemment dans l'Arragonite: les Cristaux composants sont des prismes rhomboïdaux de 116 et 64^d. qui se combinent entre eux diversement pour donner naissance à d'autres prismes. Tantôt deux Cristaux entiers de cette espèce se réunissent par les arêtes latérales, obtuses, en laissant entre eux des vides qui se remplissent chacun par un demi-cristal, ce qui produit un prisme hexagonal qui a deux angles de 116^d. et quatre de 122^d.; tantôt ils se joignent par deux de leurs faces latérales, et reçoivent, dans l'espace angulaire qu'ils comprennent entre eux, un prisme secondaire de 128^d. ce qui produit un autre prisme hexagonal, ayant trois sortes d'angles. On connaît des combinaisons formées d'un plus grand nombre de prismes primitifs entre lesquels s'interposent des prismes ou demi-prismes secondaires, et qui présentent souvent dans leur contour des angles rentrants. Les Cristaux de forme octaédrique produisent aussi, par leur réunion face à face, autour d'un même point central, des configurations remarquables: ces sortes de rosaces sont fréquentes dans le Fer sulfuré blanc, le Titane oxydé, l'Étain oxydé, etc. Les groupements dans lesquels les axes des Cristaux simples ne sont pas parallèles, sont ceux que l'on nomme en étoiles, en croix, en roses, en gerbes, en éventail, etc.; les plus simples et les plus remarquables sont les groupements cruciformes que présentent certains Cristaux de Staurotide: ces Cristaux, au lieu de se réunir par leurs pans, se réunissent par les faces de leurs sommets dièdres, de manière à former une croix tantôt rectangulaire et tantôt obliquangle.

MACLE. MIN. *Hohlspath*, Wern.; *Chiastolithe*, Karst. Substance terreuse, assez dure pour rayer le verre; infusible; ayant pour forme primitive un prisme droit, rhomboïdal, de 91° 50'; sa pesanteur spécifique varie

depuis 2,98 jusqu'à 5,2. Considérée chimiquement, c'est un double silicate d'Alumine et de Potasse, contenant en poids 55 parties de Silice, 56 d'Alumine et 9 de Potasse. La Macle est rarement pure; elle renferme des matières étrangères, de couleur noire, non répandues uniformément dans toute sa masse, mais placées au centre des Cristaux, d'une manière symétrique; ces matières sont de même nature que la roche au milieu de laquelle la Macle a cristallisé, et qui est composée en grande partie de parcelles de Mica très-divisées. La forme ordinaire de la Macle est le prisme droit rhomboïdal, dont on a parlé ci-dessus; lorsqu'on coupe un de ces prismes perpendiculairement à son axe, on obtient sur le plan de section un dessin régulier, qui varie souvent dans les différentes portions d'un même prisme comme l'assortiment des deux substances composantes, dont l'une, qui est la matière propre de la Macle, est d'un blanc jaunâtre, et l'autre qui est la matière étrangère, est d'un noir bleuâtre; tantôt quatre lignes noirâtres, partant d'un petit rhombe central de même couleur, vont aboutir aux angles du rhombe extérieur; c'est la disposition qu'Haüy désigne par le mot de Tétragramme : tantôt il se joint à l'assortiment précédent quatre autres petits rhombes vers les angles du prisme; c'est alors la sous-variété pentarhombique. Quelquefois les lignes noirâtres, situées diagonalement, se ramifient en d'autres lignes parallèles aux côtés de la base : c'est la Macle polygramme, H.; enfin l'intérieur du prisme est entièrement noirâtre, et les pans sont seulement recouverts d'une pellicule blanchâtre : on donne à cette variété le nom de Macle circonscrite. Cette substance intéressante se trouve disséminée dans le Schiste argileux, en différents endroits, en France dans le département du Morbihan, à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, près de Gefrees dans le pays de Bayreuth, dans le Harz, en Cumberland et dans l'Amérique du nord; on l'a observée encore dans deux autres espèces de roches, dont l'une est la Dolomie du Simplon, et l'autre un Calcaire noirâtre, mêlé de grains pyriteux, qui existe à Couledoux, dans la vallée de Ger, Haute-Garonne.

La plupart des minéralogistes réunissent maintenant à l'espèce précédente, sous le nom d'Andalousite ou de Jamesonite, un minéral décrit par Haüy sous la dénomination de Feldspath apyre : c'est l'Andalousite de Werner et le Micaphyllite de Brunner; ses couleurs ordinaires sont le rouge violet et le blanc grisâtre ou gris de perle. Il est composé, selon Vauquelin, de 52 parties d'Alumine, 52 parties de Silice, 8 de Potasse et 2 d'oxide de Fer : total 94. Comme la Macle, il est infusible au chalumeau, ce qui le distingue du Feldspath, avec lequel il a quelque analogie d'aspect. L'Andalousite appartient aux terrains primordiaux anciens : on la trouve dans le terrain de Granite et de Gneiss de Lisens, en Tyrol; de Herzogau, dans le Haut-Palatinat, et d'Imbert, près de Montbrison; dans celui de Micaschite, dans le royaume de Castille en Espagne; aux environs de Nantes en France; à Killiney en Irlande; à Dartmoor en Devonshire. Il est ordinairement accompagné de Quartz-Hyalin, et quelquefois de Pinite.

MACLEANE. *Macleania*. BOT. Genre de la famille

des Vacciniées, établi par Hooker (*Icon.*, pl. 2, t. 109), avec les caractères suivants : calice tronqué, à cinq dents fort émousées, à cinq ailes, adhérent inférieurement à l'ovaire; corolle cylindracée, à limbe quinquéfide; dix étamines insérées à la base de la corolle; filaments réunis et soudés dans toute leur longueur, formant un urcéole autour de l'ovaire; anthères fixées par leur base, à dos mutique, atténuées au sommet en tube simple et déhiscentes en dedans chacune par une ouverture linéaire; ovaire à cinq loges renfermant un grand nombre d'ovules.

MACLEANE FLORIBONDE. *Macleania floribunda*, Hook. C'est un arbrisseau glabre, à écorce décidue, à feuilles coriaces, ovato-aiguës. Les fleurs sont groupées en faisceaux à l'aisselle des rameaux; elles ont au delà d'un pouce de longueur. Du Pérou.

MACLEAYE. *Macleaya*. BOT. Robert Brown a distrait du genre *Bocconia* de Linné, l'espèce nommée *cordata*, pour en former un genre distinct, dont les caractères ne sont point encore bien connus. V. BOCCONIA.

MACLEDIUM. BOT. H. Cassini a caractérisé de la manière suivante un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées : péricline formé de squammes imbriquées, appliquées, surmontées d'un grand appendice étalé, radiant, scarieux, coloré, pétaloïde, terminé par une longue arête spiniforme; fruits comprimés; aigrette composée de squammellules filiformes, garnies de barbelles. Ce genre dont une seule espèce est connue : *Macleidium Burmanni*, n'a point été adopté par le professeur De Candolle, mais dans le *Prodomus*, il forme le type d'une section du genre *Dicoma*. V. ce mot.

MACLOU. BOT. Synonyme vulgaire d'*Anthora*, espèce du genre *Aconit*. V. ce mot.

MACLURE. *Maclura*. BOT. Genre de la famille des Urticées et de la Diécie Triandrie. L., établi par Nuttall (*Gener. of North Amer. Plants*, 2, p. 255) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : fleurs dioïques, les femelles, réunies en un chaton axillaire, sans calice ni corolle; style filiforme et velu; ovaires nombreux, réunis en une baie globuleuse, de la grosseur d'une orange et multiloculaire; une graine ovale et comprimée dans chaque loge. Les fleurs mâles sont inconnues. Ce genre, qui est voisin du *Broussonetia*, a pour type une plante à laquelle Nuttall a donné le nom de *Maclura aurantiaca*. C'est un arbre lactescent, dont le tronc rameux s'élève à environ dix mètres; ses feuilles sont alternes, très-entières, ovales-acuminées, légèrement pubescentes en dessous sur les nervures et les pétioles, dépourvues de stipules. Cette plante croît sur les bords du Missouri et de l'Arkansa, dans l'Amérique septentrionale. Le *Morus tinctoria* de Sloane (*Hist. Jam.*, 2, p. 5) paraît être, selon Nuttall, une autre espèce de ce genre.

MACLUREÏTE. MIN. Nom donné par Seybert à la Condrodite des États-Unis. V. CONDRODITE.

MACLURITE. *Maclurites*. MOLL. Genre proposé par Lesueur, dans le premier volume des Mémoires de l'Académie des Sciences naturelles de Philadelphie, pour une coquille pétrifiée qui rentre parfaitement dans le genre que Sowerby avait proposé longtemps auparavant dans

le *Mineral Conchology*, sous le nom de *Eumphalus*. V. ce mot.

MACLURITE. MIN. Si le minéral auquel le nom de Maclurite a été appliqué par Nuttall, forme réellement une espèce distincte, on doit admettre cette désignation depuis qu'on a reconnu que la Maclurite de Seybert est identique avec la Condrodite de Berzélius. Ce minéral a été découvert au sud du fourneau à Fer de Franklin, dans la Nouvelle-Jersey; il est d'un vert pâle, ressemblant à de l'Amphibole hornblende, et il forme des croûtes cristallines à la surface des lits de Calcaire. Il fond difficilement; sa composition chimique est, d'après Nuttall: Silice 52,5; deutroxyde de Fer 10,7; Chaux 20,5; Magnésie 11,0; Alumine 4,0; Eau 1,5. Cette composition chimique paraît lui donner quelque ressemblance avec le Pyroxène augite.

MACNABIE. *Macnabia*. BOT. Ce genre de la famille des Éricacées, avait été primitivement établi sous le nom de *Nubea*, par Lehman (*Index Sem. Hort. Hamb. 1851*) qui lui substitua ensuite celui qu'il porte maintenant. Ses caractères sont: calice à quatre divisions: sépales cartilagineux, opposés par paires: les deux extérieurs carénés, les autres planiuscules; corolle beaucoup plus petite que le calice, profondément quadrifide; huit étamines libres; anthères minces, bipartites, mutiques, déhiscentes par une fente longitudinale; ovaire à quatre loges pluriovulées; style rugueux; stigmate obtus et grêle; capsule quadrangulaire, à quatre loges, s'ouvrant par quatre valves; semences comprimées, à ailes membraneuses.

MACNABIE DE MONTAGNE. *Macnabia montana*, Lehm. C'est un arbrisseau glabre et rigide; ses feuilles sont disposées par verticilles de trois; les fleurs, petites et blanchâtres, sont groupées à l'extrémité des rameaux; elles ont chacune trois bractées ovales, aplaties, plus courtes que le calice. Du cap de Bonne-Espérance.

MACOLOR. ROIS. Espèce du genre *Diagramme*. V. ce mot, où l'on a écrit par erreur *Mucolor*.

MACOMA. CONCH. On trouve l'indication de ce genre de Leach, dans l'article *MOLLUSQUE* du Dictionnaire des Sciences naturelles au genre *Venus*, dont il fait une des nombreuses sous-divisions. Blainville a ainsi caractérisé ce genre: « coquille épidermée, striée, comprimée, ovale; les sommets peu proéminents; deux dents bifides sur la valve droite, une seule sur la gauche. »

MAÇON ET MAÇONNE. ZOOLOG. On a donné ces noms à divers animaux qui se construisent fort artistement des nids ou de petits domiciles, avec de la terre humectée d'une sorte de salive mucilagineuse; tels que, par exemple, la Sittelle d'Europe parmi les Oiseaux, une Abeille parmi les Insectes, une Épéire parmi les Arachnides; on a étendu ce nom spécifique à une coquille du genre *Trochus*, aussi appelée Fripière.

MACOUBÉ. *Macoubea*. BOT. Aublet a donné ce nom à un genre de la famille des Guttifères dont on ne connaît encore que le fruit. Le *Macoubea Guianensis*, Aublet, *Pl. Guï.*, suppl. 2, p. 17, est un arbre d'environ quarante pieds de hauteur sur un pied et demi de diamètre; ses feuilles sont opposées, elliptiques, aiguës, entières, glabres. Les fleurs n'ont point encore été ob-

servées. Les fruits viennent en grappes portées sur un pédoncule commun à la bifurcation des rameaux; ils sont accompagnés par le calice qui est persistant. Ces fruits, à peu près de la grosseur d'une orange, sont un peu comprimés, et quelquefois comme à trois faces; leur pellicule est un peu rude, grisâtre, ayant environ une ligne d'épaisseur; elle renferme un grand nombre de graines disséminées dans une pulpe charnue. Toutes les parties de cet arbre laissent couler un suc blanc et laiteux lorsqu'on les entame. Cet arbre croît à la Guiane, dans les forêts du quartier de Gaux.

MACOUCOU ET MACOUCOUA. BOT. Deux plantes très-différentes sont nommées *Macoucou* par les habitants de la Guiane. L'une est une espèce de *Chrysophyllum* dont les Garipons mangent le fruit avec plaisir. L'autre appartient au genre *Ilex*, et a été désignée par Persoon et De Candolle sous le nom d'*Ilex Macoucoua*, et par Willdenow sous celui d'*Ilex acuminata*. Elle était le type d'un genre particulier, constitué par Aublet (*Plantes de la Guiane*, p. 88, t. 54) qui nommait cette plante *Macoucoua Guianensis*, et dont Scopoli avait changé le nom générique en celui de *Labatia*. C'est un arbre de dix à douze mètres de haut, muni d'une écorce épaisse, dure, blanchâtre extérieurement, et qui est employée par les Galibis pour cuire leurs poteries. Il porte des feuilles ovales, échancrées, coriaces, glabres et très-entières; ses fleurs sont blanches, très-petites, réunies par bouquets dans les aisselles des feuilles; son fruit est ovoïde et quadriloculaire. Cette espèce croît dans les forêts de la Guiane, de Saint-Domingue et de la Trinité.

MACOUNA. BOT. Synonyme de *Dolichos urens*. C'est le Macuna des Brésiliens.

MACQUARIE. *Macquaria*. ROIS. Cuvier a formé ce genre, pour un Poisson rapporté de la Nouvelle-Galles du Sud, par Durville et Lesson. A son extérieur, dit Cuvier, on le prendrait pour un Grémille, car il en a le faciès; et les lacunes cavernueuses de sa tête sont les mêmes; mais un premier examen a fait connaître qu'il en diffère d'abord par le manque absolu de dents; et à mesure que cet examen va plus loin, il développe encore d'autres caractères et surtout celui du nombre des branchies, réduit à cinq; front, museau, sous-orbitaire et mâchoires dépourvus d'écaillés; opercule osseux, terminé par deux pointes peu aiguës, dont l'inférieure est plus saillante; cinq rayons à la membrane des ouïes; onze épines à la dorsale, trois à l'anale, plus huit rayons mous et écaillés; dix-sept à la caudale.

MACQUARIE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE. *Macquaria Australasica*, Less. Il est entièrement couvert d'écaillés d'un roux verdâtre; sa gorge et sa poitrine sont blanchâtres; pointe et bord externe des ventrales blanchâtres. Taille, six pouces.

MACQUERIA. BOT. Synonyme de *Fagara heterophylla*.

MACQUEROLLE. OIS. Ancien nom de la Macreuse. V. CANARD.

MACQUI. BOT. Pour Maqui. V. ARISTOTÉLIE.

MACRADÉNIE. *Macradenia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, Lin. Ce genre a été institué par Robert Brown, pour une plante

que Griffin avait reçue, en 1821, de l'île de la Trinité, et dont les caractères ne se rapportaient à aucun de ceux des genres qui composaient alors la famille des Orchidées. Le savant auteur du *Prodromus Novæ-Hollandiæ*, donna au genre nouveau le nom de *Macradenia*, formé de *μακρος*, grand, et de *αδμν*, glande, faisant allusion à la longueur de la glandule, dans la fleur de cette Orchidée. Plus tard Sprengel a adjoint à la Macradénie de la Trinité, une seconde espèce, confondue jusque-là avec les Epidendres, sous le nom de *Polystachion*, et qui est originaire de Madagascar. Enfin, Lance a envoyé récemment à la Société d'Horticulture de Londres, cette troisième espèce, qui a été trouvée dans les forêts voisines de Surinam :

MACRADÉNIE TRIANDRE. *Macradenia triandra*, Lindley, *Bot. regist.*, n° 1815. Son pseudobulbe est oblong, atténué au sommet d'où s'élève une seule feuille oblongue, lancéolée, aiguë, coriace, striée, longue d'un peu plus de quatre pouces, large de huit à neuf lignes, d'un vert foncé et luisant en dessus, un peu plus pâle en dessous. La hampe est plus courte que la feuille; elle s'élanche d'un point latéral de la base du pseudobulbe et rampe à la surface du sol; les sépales et les pétales sont oblongs, lancéolés, linéaires, pointus, d'un beau rouge sanguin à l'intérieur, bordés de verdâtre qui est la couleur de la surface externe. Le labelle, plus court que les pétales, est sessile, obové, concave, divisé très-superficiellement en trois lobes, dont l'intermédiaire, beaucoup plus étroit et plus long, se réfléchit extérieurement; les deux lobes latéraux ont leurs bords recoquillés en dedans. Le gynostème est libre, à peu près de la longueur du labelle, cylindrique, s'évasant insensiblement vers le sommet qui est denté; il est vert à l'intérieur et d'un gris pourpré extérieurement. L'anthère est allongée, accompagnée à sa base et de chaque côté, d'un corps également allongé, mais qui en diffère par sa stérilité; ces deux anthères stériles, sont ovales, entières, verdâtres, bordées de rouge. Les masses polliniques sont pyriformes, légèrement comprimées, portées sur un caudicule arqué, grêle et fort allongé.

On cultive cette espèce en serre chaude et dans le terreau de bruyère. On la propage par la séparation des pseudobulbes.

MACRANDRIE. *Macrandria*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par Wigt et Arnott (*Prodrom. Flor. Penins. Ind.-Orient.*, 1, 405) pour une plante de l'Inde qui a les plus grands rapports avec le genre *Hedyotis* de Lamarck. Voici les caractères des Macrandries, tels qu'ils ont été tracés par les auteurs du genre : calice partagé en quatre lobes séparés par un sinus obtus; corolle infundibuliforme, à tube court et large, qui dépasse la moitié de la longueur du limbe du calice, l'orifice est dilaté et donne naissance à quatre découpures linéaires; étamines longuement exsertes; anthères oblongo-linéaires; ovaire courtement exserte et chargé de soies; capsule didyme, s'ouvrant par le sommet en deux valves loculicides; graines nombreuses et petites.

MACRANDRIE MACROSTEMME. *Macrandria macrostemma*, W. et Arn.; *Hedyotis macrostemma*, Hook. C'est un sous-arbrisseau pubescent, à feuilles scabres

en dessus; à stipules tronquées, courtes, setoso-ciliées; à fleurs courtement pédicellées, terminales, réunies en corymbe et serrées.

MACRANTHE. *Macranthus*. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, édit. Willd., 2, p. 562) a décrit sous ce nom imprimé par erreur *Marcanthus*, un genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., auquel il a attribué les caractères suivants : calice tubuleux, coloré, persistant, à quatre lobes aigus, les deux latéraux plus courts; corolle papilionacée dont l'étendard est ovale, émarginé, concave, les ailes oblongues, trois fois plus longues que l'étendard; dix étamines diadelphes, dont quatre épaisses, à anthères ovées, et les six autres plus minces, à anthères oblongues; style filiforme, velu, couronné par un stigmatte obtus; légume droit, presque cylindrique, épais, acuminé et polysperme. Ce genre a été placé par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 582) dans la tribu des Phaséolées, quoiqu'il offrit des rapports avec les genres *Clitoria* et *Galactia* qui appartiennent à un autre groupe de Légumineuses; mais ce rapprochement n'a pu être vérifié sur la plante de Loureiro, qui probablement n'existe que dans son herbier. Celle-ci (*Macranthus Cochinchinensis*) est une herbe volubile, dont les feuilles sont composées de trois folioles ovées, rhomboïdes, velues et munies de stipules filiformes; les fleurs sont blanches, nombreuses et portées sur des pédoncules axillaires. Cette plante est cultivée en Cochinchine où l'on mange ses légumes.

Comme nom spécifique, Macranthe exprime un végétal dont les fleurs sont grandes. Le mot est alors formé de *μακρος*, grand, et *ανθος*, fleur.

MACRANTHÈRE. *Macranthera*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Torrey qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, quinquéfide; corolle hypogyne, tubuleuse, avec son limbe divisé en cinq petits lobes étalés et presque égaux; quatre étamines longuement exsertes, presque égales, insérées au tube de la corolle; quatre anthères parfaites et dressées; ovaire biloculaire, multiovulé, à placentaires insérés de chaque côté de la cloison; style simple; stigmatte presque en masse; capsule subglobuleuse, aiguë, à deux loges, s'ouvrant par deux valves septifères au milieu. Les Macranthères sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, inciso-pinnatifides, à fleurs réunies en grappes, pédonculées et dépourvues de bractées. Ces plantes sont propres aux États-Unis de l'Amérique.

MACRASPIDE. *Macraspis*. INS. Coléoptères pentamères, genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, division des Xylophiles, établi par MacLeay et confondu par Fabricius avec les Cétoines. Les caractères de ce genre sont : premier article des antennes conique, peu allongé, la massue oblongue, grande, n'égalant pas la moitié de la longueur totale de l'organe; labre transversal, avec son bord antérieur presque demi-circulaire, avancé, coriace, entier, velu et presque aigu à son extrémité; mandibules presque triangulaires, comprimées, concaves en dessus, avec leur côté extérieur proéminent, échancré, à peine bidenté, un peu échancré à la pointe, vers la partie intérieure; bord interne des mâchoires portant à son extré-

mité deux lobes tridentés, de substance cornée; dernier article des palpes maxillaires grand, ovale, presque globuleux; celui des palpes labiales est ovale-allongé; menton allongé, presque carré, concave, avec ses côtés sinués et son extrémité tronquée à peine échancrée, point ciliée; tête presque carrée; chaperon arrondi, avec son bord réfléchi; corps ellipsoïde, déprimé; corselet deux fois plus large que long, avec son bord échancré; écusson fort grand, en triangle allongé; sternum pointu, prolongé jusqu'à l'origine de la tête; pattes assez fortes; jambes antérieures tridentées, les postérieures presque comprimées; un des crochets des tarses entier et l'autre bifide. Ce genre est propre à l'Amérique méridionale.

MACRASPIDE A DEUX RAIES. *Macraspis bivittata*, Mac-Leay. Il a le dessus du corps d'un testacé brillant et le dessous noir; la tête est fauve, avec une ligne transversale noire; le corselet a deux taches noires; l'écusson est fauve, bordé de noir; on voit une bande longitudinale noirâtre sur les élytres dont la suture est également noire; pattes testacées. Taille, dix à douze lignes.

MACRAUCHENIUM. BOT. Le genre de Mousses proposé sous ce nom, par Bridel (*Briol.*, 1, 43, 845), pour une espèce du genre *Webera*, n'a point été généralement adopté.

MACRE. *Trapa*. BOT. Genre de plantes de la Tétrandrie Monogynie, L., placé d'abord par Jussieu dans la famille des Hydrocharidées, puis transporté dans celle des Onagracées d'où il a été ensuite retiré pour faire partie du nouvel ordre naturel des Hygrobiées, voisin des Onagracées. Les caractères de ce genre assez singulier sont les suivants : son calice monosépale, allongé, à quatre lobes dressés, est adhérent par sa partie inférieure avec l'ovaire qui est semi-infère; la corolle se compose de quatre pétales dressés, allongés, chiffonnés, alternes avec les lobes du calice; les quatre étamines, également dressées et alternes avec les pétales, ont leurs filets subulés; leurs anthères arrondies, comprimées, introrsées, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal : ces étamines, ainsi que les pétales, sont insérées en dehors d'un disque périgyne et lobé placé autour du point où la moitié supérieure de l'ovaire est libre et saillante; cet ovaire, ainsi qu'on l'a dit, est à moitié inférieur, il se termine supérieurement en un style qui est surmonté d'un stigmate discoïde, épais, glanduleux et bilobé; coupé transversalement, il offre deux loges qui contiennent chacune un seul ovule attaché à la partie la plus supérieure de la cloison. Le fruit est une sorte de noix d'une forme particulière, coriace et presque ligneuse lorsqu'elle est sèche; elle est comme rhomboïde, un peu comprimée, terminée à son sommet par une sorte de pyramide tronquée, offrant vers sa partie moyenne deux ou quatre cornes épaisses, pointues ou obtuses, qui sont formées par les divisions du limbe calicinal épaissies. Cette noix reste indéhiscente, elle offre une seule loge, et renferme une graine comprimée, très-grosse, presque deltoïde, composée d'un tégument propre très-mince, recouvrant un embryon très-gros offrant l'organisation suivante : presque toute la masse de l'embryon est

formée par un corps très gros, parfaitement indivis, et que la plupart des botanistes ont considéré comme un corps cotylédonaire simple. Vers la partie supérieure de ce corps on trouve sur son bord une échancrure d'où naît un organe conique qui est bien certainement la radicule; vers son sommet on observe sur un de ses côtés un petit corps obtus ou une sorte d'écusson, qui est le second cotylédonaire à l'état rudimentaire. En écartant ce second cotylédonaire on trouve à son aisselle la gemmule. Ce genre se compose de trois espèces : l'une, *Trapa natans*, qui croît dans les eaux stagnantes de l'Europe et de l'Asie; et les deux autres, *Trapa bicornis* et *Trapa Cochinchinensis*, qui peut-être ne sont que deux variétés l'une de l'autre, sont communes en Chine et à la Cochinchine.

MACRE ORDINAIRE. *Trapa natans*, L. C'est une plante vivace, qui croît au milieu des étangs : sa tige est longue, rameuse et flottante; ses feuilles, réunies en rosettes élégamment étalées à la surface des eaux, sont alternes, pétiolées, rhomboïdales, dentées, glabres; leur pétiole est renflé et fusiforme dans sa partie supérieure; à sa base on trouve deux petites stipules subulées. Les fleurs sont blanches, pédonculées et axillaires; le fruit présente quatre cornes courtes et très-aiguës. Cette plante est fort commune dans plusieurs parties de la France, entre autres en Bretagne : ses amandes sont épaisses et charnues; on les mange sous le nom de Châtaignes d'eau.

MACRÉE. *Macraea*. BOT. Lindley a établi, sous ce nom, un genre qui n'est autre que le *Viciania* de Cavanilles et le *Cesarea* de Cambessède. V. CÉSARÉE.

MACRÉE. GEOL. C'est le phénomène plus généralement connu sous le nom de *Barre*, et qui est produit à l'embouchure des grands fleuves et même sur des plages sablonneuses, par suite de la résistance qu'opposent les eaux fluviales au flux rapide de la mer, et même par la rencontre, à ce qu'il paraît, du reflux et du flux qui le suit dans les mouvements oscillatoires des vagues. Lorsque celles-ci, après s'être déployées sur le rivage, se retirent, elles rencontrent celles qui les suivent, et au point où se fait le choc, il se forme un banc composé de ce que la vague, qui se retire, emporte du rivage, et de ce que la lame montante apporte. L'existence de ces bancs est très à craindre. et il en est plusieurs, tels que celui de la Côte-d'Or, de la Côte de l'Inde, que l'on ne peut passer sans danger, même avec des bateaux spécialement construits pour le passage. L'impétuosité de la lame est telle sur la Côte-d'Or, qu'on ne peut rien débarquer que dans des futailles que l'on jette à la mer près de la barre, laissant au flot le soin de les porter au rivage. Le géologue ne peut se dispenser d'étudier, dans tous leurs détails, de semblables effets qui ont lieu dans la nature actuelle, pour voir si, dans les dépôts marins, qui composent nos continents, il n'en existe pas qui pourraient avoir été produits par des causes analogues à celles dont il est témoin.

MACREUSE. OIS. Espèce du genre Canard, type d'une race distincte, dans la méthode de Lesson.

MACRIE. *Macria*. BOT. Ce genre de la famille des Sclérinées, établi par E. Meyer, n'a point été adopté par les botanistes qui ne l'ont considéré que comme

une section du genre *Selago* de Linné. *V.* SÉLAGINE.

MACROCARPE. *Macrocarpus*. BOT. Synonyme d'Eclocarpe. *V.* ce mot. Bonnemaïson, auteur de ce genre, y ajoute quelques Cérames, Conferves, etc.

MACROCÉPHALE. ZOOLOG. Chez les Poissons, c'est une espèce du genre Labre. *V.* ce mot. Chez les insectes, ce nom a été donné d'abord par Swederus à un genre d'Hémiptères de la famille des Géocoris, et que Fabricius a appelé depuis *Syrtris*; Olivier a ensuite désigné sous ce nom le genre Anthrube de Geoffroy, que Schoonherr, dans sa Monographie des Curculionides, a disséminés dans une multitude de genres, sans même en conserver un qui portât le nom que lui avait appliqué Olivier.

En général le mot Macrocéphale, en histoire naturelle, exprime spécifiquement un être dont la tête est grande. Richard nomme embryon Macrocéphale, celui dont les cotylédons sont soudés et renflés en un corps beaucoup plus gros que le reste.

MACROCÉRATIDES. BOT. Le professeur Raddi a proposé, sous ce nom, l'érection d'un genre distinct pour le *Stizolobium macroceras* qui est une espèce du genre *MUCUNA*. *V.* ce mot.

MACROGERATIUM. BOT. Sous ce nom De Candolle (*Syst. Veg. nat.*, 2, p. 204) a formé la troisième division du genre *Notoceras* de R. Brown. Elle se compose du *Notoceras cardaminefolium*, DC. et Deless. (*Icon. Select.*, 2, t. 18), ou *Lepidium cornutum* de Sibthorp. Cette section a été considérée par Reichenbach comme un genre distinct auquel il a donné le nom d'*Andreiowskia*, qui, d'un autre côté, a été proposé par De Candolle, pour un autre genre de Crucifères.

MACROCERCUS. OIS. Synonyme de Ara. *V.* ce mot.

MACROCÈRE. *Macrocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr, pour un nouvel insecte de Java, auquel il a reconnu pour caractères : antennes du mâle plus longues du double que le corps, menues, droites, insérées au bout de la trompe, composées de onze articles dont le premier allongé, renflé au bout, le second court et obconique, les sept suivants longs et plus épais au sommet, le dixième assez court, presque cylindrique et le dernier aigu; dans la femelle les antennes ne dépassent guère la base du corselet, et les trois derniers articles sont cylindriques; trompe allongée, sublinéaire et brusquement dilatée à l'extrémité; fossette antennale oblongue; mandibules exsertes, arquées, unidentées intérieurement; yeux latéraux, arrondis, grands et saillants; corselet un peu plus long que large, bisinué à sa base, avec les côtés droits jusqu'à moitié et plus sensiblement atténués jusqu'en haut, tronqué en arrière, et médiocrement convexe en dessus : une strie transverse s'élève de sa base, se dirige de chaque côté en remontant près des bords; élytres ovalaires, convexes; pieds antérieurs allongés ainsi que les tarsi. Le *Macrocerus gazella* est noir, tacheté de cendré; son corselet est finement ponctué et les élytres sont chargées de stries et de rangées de points.

MACROCÈRE. *Macrocera*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Typulaires fungivores, établi par Meigen et adopté par Latreille

(Fam. nat. du Règne Anim.). Les caractères de ce genre sont : antennes en forme de soie, très-longues, ayant les deux articles de la base renflés, et les suivants cylindriques; yeux ovales, trois petits yeux lisses; ailes couchées, parallèles. **MACROCÈRE JAUNE**, *Macrocera lutea*, Meig. (Dipt., 1^{re} part., tab. 2, p. 24). Elle est longue de trois lignes et jaune; ses antennes sont une fois plus longues que le corps. On la trouve en Europe.

Spinola a établi sous le même nom un genre d'Hyménoptères, dans la section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, et ayant pour caractères : cinq articles distincts aux palpes maxillaires; ailes supérieures offrant trois cellules cubitales complètes. Ces Hyménoptères diffèrent des Eucères de Fabricius par les palpes maxillaires, qui sont composées de six articles dans ces derniers : les Centris n'ont que quatre articles aux palpes. Ce genre renferme plusieurs Eucères de Fabricius et l'*Eucera antennata* de Panzer ou Abeille de la Mauve de Rossi.

MACROCHÈLE. *Macrochelus*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Phalangiens, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) qui lui donne pour caractères : chelicères saillantes, presque aussi longues que le corps; yeux écartés, nus et sessiles. L'*Acarus marginatus*, d'Hermann, forme le type de ce genre.

MACROCHILE. *Macrochilus*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, établi par Presle, aux dépens du genre *Lobelia*, avec les caractères suivants : tube du calice obconique; ses lobes sont foliacés, oblongs, imbriqués par les bords; corolle tubuleuse, unilabiée, à tube allongé, courbé en hameçon, entier inférieurement et divisé longitudinalement en dessus par le dos : les divisions sont linéaires, égales, conniventes et étalées; les étamines sont soudées et forment un tube indépendant de la corolle; les deux anthères inférieures sont longuement barbues à l'extrémité; le stigmate est bilobé.

MACROCHILE SUPERBE. *Macrochilus superbus*, Presle. C'est un arbre qui a la forme et l'élégance des Palmiers; son tronc est élancé, haut de deux brasses environ, terminé par un bouquet de feuilles glabres, oblongo-ovales; acuminulées, denticulées, rétrécies en un court pétiole; les corolles sont tomenteuses, portées sur des pédoncules penchés, plus longs que les feuilles, accompagnés de bractées oblongo-elliptiques. Des îles Sandwich.

MACROCHLOA. *Macrochloa*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Kunth qui lui donne pour caractères : épillets à une seule fleur stipitée; deux glumes membraneuses, lancéolées, acutato-subulées, concaves, à trois nervures, presque égales et plus grandes que la fleur; deux paillettes membraneuses, sericeo-velues extérieurement : l'inférieure roulée, à cinq nervures, bifide au sommet, avec une arête simple, allongée, tortillée, articulée à la base, entre les lobes; la supérieure est à deux nervures, avec deux pointes au sommet; trois squammules entières, soudées à la base du stipe de l'ovaire : les inférieures presque charnues, l'intérieure membraneuse; trois étamines dont les filaments adhèrent au support de l'ovaire, près de sa base; lobes des anthères barbus et distincts au sommet; ovaire

stipité, glabre et bilobé au sommet; deux styles très-courts; stigmates plumeux intérieurement, garnis à l'extérieur de poils simples. Ces Graminées, dont le chaume est fort élevé et la panicule rameuse et serrée, appartiennent à l'Europe.

MACROCNAÏTE. *Macrocnata*. INS. Coléoptères pentamères; ce genre a été formé dans la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonites, par Wiedeman qui lui assigne pour caractères : chaperon avancé, arrondi antérieurement et fortement échancré; mâchoire velue dans sa partie interne, allongée, dont le lobe terminal est membraneux et soyeux; articles des palpes maxillaires distincts, longs et très-grêles; lèvre allongée, plus large à son extrémité antérieure, arrondie, fortement refendue; fossettes latérales et grandes; palpes labiales grêles; corselet trapézoïdal, fortement lobé à son extrémité postérieure, recouvrant une partie de l'écusson; élytres fortement échancrées, se rétrécissant depuis l'échancrure jusqu'à l'extrémité qui est carrée; sternum court, variable de forme; tarsi plus courts que les tibias.

MACROCNAÏTE RESPLENDISSANTE. *Macrocnata resplendens*, Gor. et Perch. Elle est d'un vert foncé, à reflets vert-d'émeraude; les antennes, les palpes, les tibias, les tarsi et les pièces axillaires sont d'un fauve doré. Taille, dix lignes. De Java. Une trentaine d'autres espèces, toutes des mêmes localités, ont été décrites par différents auteurs.

MACROCNÈME. *Macrocnemum*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Patrik Browne, adopté par tous les autres botanistes, et qui offre pour caractères : un calice presque campanulé, à cinq dents peu marquées, persistant; une corolle infundibuliforme; le tube plus long que le calice; le limbe à cinq divisions; cinq étamines non saillantes, attachées au fond du tube; un ovaire inférieur; un style; un stigmate à deux lobes; une capsule bivalve, à deux loges polyspermes. Ce genre, borné d'abord à une seule espèce, a été depuis enrichi de plusieurs autres, la plupart découvertes au Pérou. Il comprend des arbres ou arbrisseaux à feuilles opposées, accompagnées de stipules. Les fleurs sont disposées en corymbes ou en panicules terminales, munies de bractées très-grandes, colorées et pétiolées dans les unes, qui ont été considérées d'abord comme des divisions du calice, fort petites et sessiles dans d'autres.

MACROCNÈME DE LA JAMAÏQUE. *Macrocnemum Jamaicense*, Lin. Arbrisseau qui s'élève à la hauteur de douze à quinze pieds, dont les rameaux sont garnis de feuilles ovales, ou ovales-lancéolées, lisses, très-entières, à peine pétiolées; les fleurs sont disposées en panicules di ou trichotomes, à peine plus longues que les feuilles; leur calice est très-petit, à cinq dents; la corolle est presque campanulée, à cinq découpures droites, ovales, oblongues; les filaments des étamines sont velus, à peine saillants; les anthères ovales-oblongues; l'ovaire est turbiné; le style de la longueur de la corolle; le stigmate épais, à deux lobes. Le fruit est une capsule oblongue, turbinée, à deux loges; les semences imbriquées.

Les autres espèces indiquées, mais avec quelques

doutes, par De Candolle pour faire partie de ce genre, sont les *Macrocnemum stipulaceum* et *parviflorum*, des Moluques, les *Macrocnemum tetrandrum* et *tubulosum*, du Brésil.

Le genre *Macrocnemum* de Ruiz et Pavon (*Fl. Peruv.* 2, p. 48) constitue maintenant le genre *Condaminea*. V. ce mot.

Et celui auquel Vahl avait donné le même nom, pour les deux espèces *caudidissimum* et *coccineum*, a pris celui de *Calycophyllum*.

Enfin d'autres plantes inscrites d'abord sous la même dénomination générique, ont été successivement réparties dans d'autres genres : c'est ainsi que le *Macrocnemum longifolium* de Richard est devenu le *Chimarrhis cymosa*; que les *Macrocnemum speciosum*, Jacq., et *tetrandrum*, Cavan., ont été placés dans le genre *Mussaenda*; que le *Macrocnemum strictum*, Willd., fait partie du genre *Rundia*, etc.

MACROCORYNE. *Macrocorynus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte de la Chine, que Fabricius avait rapporté à son genre *Curculio*. Caractères : antennes médiocres, mais fortes, coudées, composées de douze articles, dont le premier court, épais et obconique, le second un peu plus long et plus mince, les autres courts et turbinés, jusqu'à la massue qui est oblongue, ovale, pointue et formée des cinq derniers; trompe très-courte, épaisse, marquée en dessus d'un sillon intermédiaire, largement échancrée à l'extrémité avec une large fossette droite et profonde à la base; yeux latéraux, arrondis et médiocrement saillants; corselet transverse, tronqué aux deux extrémités, arrondi sur les côtés et un peu plus étroit antérieurement; élytres oblongues, ovalaires, plus larges de moitié que le corselet, sinuées à la base, avec les épaules obtusément anguleuses et élevées. Le *Macrocorynus discoideus*, *Curculio dorsatus*, Fab.; *Syst. elent.*, 11, 543; Oliv., *Ent.* v, 85, p. 514, t. 26, f. 379, est d'un roux testacé, couvert d'écaillés brunes, avec une bande verdâtre sur le corselet, une autre bleuâtre sur le disque des élytres; cette couleur est aussi celle du bord des élytres et de la suture.

MACROCYSTIDE. *Macrocystis*. BOT. Genre d'Hydrophytes, établi par Agardh aux dépens du *Laminaria* de Lamouroux, composé des plus grands végétaux de la mer, que rapproche un facies tout particulier. Les Macrocystides s'accrochent sur les rochers des plus grandes profondeurs ou des rivages, à l'aide de puissantes racines bien caractérisées, composées de divisions très-ramifiées, fort dures et entrelacées souvent d'une manière inextricable. De ces racines s'élèvent des tiges flexibles, de la grosseur du petit doigt à celle du pouce, et qui atteignent, dit-on, jusqu'à plusieurs centaines de pieds de longueur, s'entremêlant alors dans certains parages ou vers certaines rives, de manière à y rendre l'effet de la rame des petites embarcations absolument nul, et à mettre obstacle à la navigation des bateaux. Ces tiges ont une écorce ridée, noirâtre, recouvrant une substance consistante, comme ligneuse, où se reconnaissent, comme dans le tronc des Lessonies, des couches concentriques, et qu'une substance médullaire,

centrale, et plus foncée, occupe dans toute la longueur. De véritables feuilles, solitaires sur leur pétiole dans toutes les espèces connues jusqu'ici, sont alternes sur les tiges des Macrocystes, ovoïdes ou linéaires; elles ne parviennent pas aux vastes proportions que feraient supposer les tiges. D'une couleur olivâtre tirant sur le brun ou le jaunâtre, elles sont plus ou moins plissées. Agardh prétend que la fructification, qui, selon lui, consiste en tubercules formés de granules séminaux, est répandue dans leur substance. Bory de St-Vincent n'a reconnu rien d'analogue, et malgré des recherches très-minutieuses, la fructification des plantes de ce genre lui a complètement échappé. Conséquemment il n'adopte le genre Macrocyte que sur l'*habitus* général, trop particularisé pour qu'on s'y puisse méprendre. Ce genre offre cependant de grands rapports avec les Sargasses, auxquelles il forme un passage, les pétioles des feuilles se renflant en vésicules absolument analogues à celles de ces mêmes Sargasses, et du *Fucus nodosus*, L., qui est un *Halidrys*. — Dès le temps des premières navigations dans les mers de l'hémisphère austral, les Macrocystes furent remarqués, et Jean Bauhin en fit mention; mais il arriva encore de ces plantes, comme de tous les genres où de grands caractères frappants sont communs à toutes les espèces, on les confondit en une seule; elles devinrent le *Fucus pyriferus* de Linné et des auteurs. Bory ne croit pas pouvoir admettre avec Agardh, dans ce genre, le *Fucus comosus* de Turner, tab. 142, qui est une véritable Sargasse, d'après l'examen qu'il en a fait, ou peut-être un *Halidrys*. Les espèces bien constatées de ce beau genre sont :

1^o *Macrocytis integrifolius*, B., à feuilles linéaires, étroites, très-entières, n'ayant jamais leurs bords profondément dentés; vésicule pétiolaire subcylindracée, oblongue, peu renflée. Des côtes occidentales de l'Amérique du sud; 2^o *Macrocytis communis*, B., celui qu'a représenté Turner, pl. 110; feuille proportionnellement plus large que dans le précédent, bien plus plissée, mais toujours simplement lancéolée, oblongue, profondément dentée sur les bords, les dentelures prolongées, comme flexibles; vésicule pétiolaire allongée dans la jeunesse et se renflant en forme de poire. Au cap de Bonne-Espérance, au Chili, au cap Horn, etc.; 3^o *Macrocytis angustifolius*, B.; feuille étroite et linéaire, finement dentée sur les bords; vésicule pétiolaire courte, se renflant vers l'insertion de la feuille, de manière à présenter la forme d'un cœur. A la Nouvelle-Hollande, à Valparaiso; 4^o *Macrocytis latifolius*, B.; feuille ovoïde, très-grande, largement et longuement dentée, de sorte que la vésicule pétiolaire, cylindracée, paraît petite en comparaison de la grandeur des feuilles. Des côtes du Pérou, vers Lima; 5^o *Macrocytis pomiferus*, B.; *Laminaria pomifera*, Lamx., inéd.; *Macrocytis Humboldtii*, Agardh, Syst., p. 295; *Fucus hirtus*, Humb. et Bonpl., t. 68 et 69. Le nom de *pomifera* donné par Lamouroux à cette plante est bon et antérieur; il doit être maintenu, parce qu'il indique la forme de la vésicule pétiolaire qui est sphérique; la feuille est très-étroite, linéaire, dentée, moins consistante que dans les espèces précédentes. Le nom donné

par Humboldt et Bonpland est au contraire peu convenable, toute la plante étant très-glabre. Sur les côtes du Chili, 6^o *Macrocytis Menziesii*, Agardh, *Fucus*, pl. 27; son développement est analogue à celui des Lessonies, les feuilles des extrémités se divisant de la base à la pointe.

MACRODACTYLE. *Macroductyles*. INS. Coléoptères Pentamères, genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Phyllophages de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), établi par cet auteur, avec les caractères suivants : antennes de neuf articles : le premier conique, assez court, le second globuleux, les deux suivants coniques, un peu plus longs que le second, le cinquième en cornet, le sixième très-petit, cupulaire, les trois derniers formant une massue ovale, presque glabre; mandibules ayant leur portion interne moins solide que l'externe; palpes maxillaires de quatre articles : le premier peu distinct, les deux suivants coniques, le quatrième ovale, un peu plus long, mais guère plus gros que les précédents; palpes labiales très-courtes, peu visibles; tête allongée, beaucoup plus longue que large; chaperon allant en se rétrécissant, très-peu échanuré antérieurement; corps fort long en proportion de sa largeur; corselet hexagone, beaucoup plus long que large, point rebordé, se rétrécissant très-notablement en arrière, avec ses côtés anguleux, vers le milieu; écusson assez grand, arrondi postérieurement; élytres recouvrant des ailes, et laissant à nu l'extrémité de l'abdomen; pattes assez fortes; jambes antérieures munies de deux fortes dents au côté externe, les autres épineuses dans toute leur longueur; tarsi intermédiaires et postérieurs fort longs : leur premier article ainsi que celui des antérieurs presque aussi long que les trois suivants pris ensemble, le dernier assez long, bifide, terminé par deux crochets égaux, les deux divisions égales en longueur, la supérieure plus grêle et plus aigüe.

MACRODACTYLE SUBÉPINEUX. *Macroductylis subspinosa*, Lat.; *Melolontha subspinosa*, Fab. Ses antennes sont testacées, avec la massue noirâtre; sa tête et son corselet sont noirs, couverts d'une poussière écailleuse, roussâtre; ses élytres sont testacées, presque striées et couvertes de poils très-courts, très-serrés et roussâtres; son corps est noir en dessous, couvert d'une poussière écailleuse et grise; ses pattes sont testacées, avec les tarsi noirâtres. Taille, cinq lignes. De l'Amérique tropicale.

MACRODACTYLES. *Macroductyli*. OIS. (Illiger.) Famille de l'ordre des Échassiers, composée d'Oiseaux à longs doigts sans palmures. Elle comprend les genres suivants : Râle, Porzane, Porphyrion et Gallinule. *V.* ces mots.

MACRODITE. *Macroditis*. MOLL. Genre proposé par Montfort pour une Coquille microscopique, que Férussac et de Blainville ont rangée dans les Lenticulites, (*V.* ce mot), et qui, du reste, s'en distingue assez bien par l'ampleur de l'ouverture. La manière dont Montfort a observé ce corps, laisse beaucoup de doutes sur ses rapports; il n'est pas certain que l'ouverture soit totalement fermée, et il ignore s'il existe un syphon ou une rimule, ou une fente. Ce corps n'étant connu

que par la description et la mauvaise figure de cet auteur, il est fort difficile de statuer à son égard.

MACRODON. pois. Espèce de Perche du sous-genre *Centronote*. *V.* PERCHE.

MACRODON. bot. Ce genre de Mousses, établi par Walker-Arnott (Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris, t. II), a été placé dans le groupe des Hypnoïdées, avec les caractères suivants : soie latérale; coiffe en capuchon; péristome simple, à seize dents distinctes, divisées presque jusqu'à la base, et formant trente-deux lanières filiformes, un peu roides, rous-sâtres et rapprochées par paires. Ce genre a été constitué sur le *Trichostomum Leucoloma* de Schwægrichen, qui en a publié une figure, t. 122 de la première partie du second supplément au *Species Muscorum* d'Hedwig. Il diffère du *Trichostomum* par ses soies latérales, et du *Dicnemum* par sa coiffe à base oblique. Walker-Arnott donne à cette Mousse le nom de *Macrodon Auberti* en l'honneur d'Aubert Du Petit-Thouars, qui l'a rapportée de Madagascar. Elle a un port tout particulier; son péristome est filiforme, à peu près aussi long que celui des *Trichostomum* et beaucoup plus qu'il ne l'est habituellement dans les Hypnoïdées. Dans le *Botanische Zeitung*, pour 1825, Hornschuch, dans un extrait de l'ouvrage de Schwægrichen, a aussi, de son côté, senti que le *Trichostomum leucoloma* devait former un genre distinct pour lequel il a proposé le nom de *Walkeria*. Mais comme il n'en a point exposé les caractères, et que d'ailleurs le nom de *Walkeria* ou *Walkera* a déjà deux emplois pour des plantes phanérogames, il est convenable d'adopter celui qui a été proposé par Walker-Arnott.

MACRODONTE. pois. Espèce du genre Labre.

MACROGASTÈRE. pois. Espèce du genre Glyphisodon.

MACROGASTRES. *Macrogastri.* ins. Latreille désignait ainsi une famille de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, qu'il composait des genres *Pyrochre* et *Calope*. *V.* STÉNÉLYTRES et TRACHÉLIDES.

MACROGÈNE. acal. Espèce du genre Cyanée. *V.* ce mot.

MACROGLOSSE. *Macroglossus.* mam. Genre des Carnassiers de la famille des Chéiroptères, établi par Fr. Cuvier qui le distingue des Roussettes par des caractères précisément inverses à ceux qui en ont fait aussi séparer les Pachysomes. On le distingue au premier aspect, non-seulement des Roussettes, mais même de toutes les Chauves-Souris, par son museau excessivement allongé, très-menu, cylindrique, acuminé et comparable, pour sa forme, à celui des Fourmiliers. On assure que la langue est également cylindrique, très-longue, et même un peu extensible, modifications qui semblent liées nécessairement avec celle que présente la forme du museau. Enfin les dents présentent aussi des caractères distinctifs; mais malgré l'allongement du museau, leur nombre ne s'est pas accru, et, ce qu'il y a de bien remarquable, c'est qu'elles sont devenues plus petites. Aussi tout le bord alvéolaire ne se trouve-t-il pas garni, principalement à la mâchoire inférieure, où il existe un intervalle vide entre les deux incisives droites et les deux incisives gauches; un autre entre la première et

la seconde molaire; enfin encore un en arrière de la dernière molaire. Tels sont les caractères que présente le genre *Macroglosse*.

On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, celle que Geoffroy a décrite le premier sous le nom de Roussette kiodyote, *Pteropus minimus*, et que, plus tard, Horsfield (*Zool. Researc.*) a reproduite sous le nom de *Pteropus rostratus*. Elle est en dessus d'un roux clair, et en dessous d'un fauve roussâtre. Sa longueur totale est de trois pouces et demi, et son envergure de dix pouces. Elle habite l'île de Sumatra et celle de Java, où elle a été découverte par Leschenault, et se trouverait aussi, suivant Fr. Cuvier (Mamm. lith.), au Bengale.

MACROGLOSSE. *Macroglossum.* ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires, tribu des Sphingides, établi par Scopoli, et ne différant des Sphinx proprement dits, qu'en ce que l'abdomen est terminé par une brosse. Fabricius, dans son système des Glossates, en forme à tort le genre *Sesia*. Ce genre a pour type le *Sphinx stellatarum* de Linné, et ceux qu'on a nommés *fuciformis*, *bombylifformis*, etc. *V.* SPHINX.

MACROGLOSSES. ois. Vieillot a donné ce nom à une famille d'Oiseaux qui comprend les genres Pic et Torcol.

MACROGNATHE. *Macrognathus.* pois. Le genre formé sous ce nom, par Lacépède, n'a été adopté par Cuvier que comme sous-genre de *Rhynchobdella*. Néanmoins il s'en distingue évidemment par une longue pointe aplatie, à la mâchoire supérieure, qui rend cette mâchoire beaucoup plus longue que l'autre. *V.* RHYNCHOBDELLE.

MACROGYNE. bot. Link a donné ce nom à un genre de la famille des Asphodélées, précédemment établi par Ker sous celui de *Aspidistra*. *V.* ASPIDISTRE.

MACROLÉPIDE. *Macrolepis.* bot. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par A. Richard, dans la botanique du voyage de l'Astrolabe, avec les caractères suivants : périgone membraneux; folioles extérieures, ou sépales, dressées, larges à la base et diminuant insensiblement de manière à se terminer en pointe; les latérales sont un peu plus grandes et soudées au pied du gynostème; les folioles intérieures, ou pétales, sont petites et égales entre elles; labelle dressé, oblongo-linéaire, charnu, articulé au pied du gynostème, un peu concave à sa base qui est dilatée, avec deux lobules peu apparents à ses côtés; gynostème longuement prolongé à sa base, demi-cylindrique, avec deux appendices en forme de cornes, vers l'extrémité antérieure; anthère biloculaire.

MACROLÉPIDE A LONGUE TIGE. *Macrolepis longiscapa*, Rich. C'est une plante parasite, à racines fibreuses, surmontées d'un pseudobulbe et desquelles naît une tige cylindrique, grêle, noduleuse, rampante, haute de deux pieds et de la grosseur d'une plume à écrire; les feuilles partent du pseudo-bulbe; elles sont elliptiques-oblongues, entières, aiguës, un peu roulées à l'extrémité, coriaces, glabres, longitudinalement striées et longues de six à huit pouces; les fleurs sont assez grandes, accompagnées de bractées, et disposées en épi terminal. On la trouve parasite sur l'écorce des arbres de l'île

de Vanikoro, l'une des plus redoutables de l'Océan pacifique à cause de l'insalubrité de son climat, et celle où fut constaté le naufrage de l'infortuné Lapeyrouse.

MACROLÉPIDOTE. pois. Espèce de Glyphisodon.

MACROLINUM. bot. Ce genre de la famille des Éricacées, a été proposé par Klotzsch, pour une plante de la Calédonie, *Macrolinum ciliatum*, qui a été réunie depuis au genre *Sympieza* de Lichstein. *V. SYMPIEZE.*

MACROLOBIUM. bot. Sous ce nom générique, Schreber et Willdenow ont réuni les genres *Vouapa* et *Outea* d'Aublet. En adoptant cette nouvelle dénomination, Vahl l'avait employée seulement pour le premier de ces genres. L'un et l'autre ont été adoptés par De Candolle dans son dernier travail sur les Légumineuses. *V. OUTEA* et *VOUAPA.*

MACROMÈRE. *Macromerus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhycoptères, famille des Curculionides, tribu des Cryptorhynchides, institué par Schoonherr qui lui donne pour caractères : bec long, courbé en dessous, reçu dans un canal sous-pectoral; antennes de onze articles, la massue n'est composée que de quatre; yeux petits et ovales, peu convexes; corselet bisinué à sa base, un peu arrondi sur les côtés et beaucoup plus étroit en avant; élytres oblongues, ovalaires, obtusément anguleuses aux épaules, sensiblement atténuées aux extrémités; corps oblong, presque ovale, écailléux et pourvu d'ailes; pattes antérieures peu rapprochées à leur base.

MACROMÈRE DE LA CHIMARRHIDE. *Macromerus Chimarridis*, Schoon. Il est noir, tacheté de blanc; ses pieds antérieurs sont très-longs et ses cuisses postérieures dentées. Il se trouve dans l'Amérique méridionale.

MACROMÉRIE. *Macromeria.* bot. Genre de la famille des Borraginées, institué par Don qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions linéaires, presque égales; corolle hypogyne, à tube allongé, dont l'orifice est dilaté et nu; son limbe a six lobes ovalaires et dressés; cinq étamines insérées à l'orifice de la corolle et longuement exsertes; filaments filiformes; anthères oblongues et penchées; ovaire quadrilobé; style filiforme, exserte; stigmate simple. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, et elle appartient au Mexique. C'est une plante herbacée, assez rude; sa tige est droite, très-simple; les feuilles sont alternes, sessiles, lancéolées, nervurées; les fleurs sont réunies en grappe terminale et accompagnées de bractées.

MACROMERUM. bot. Le genre institué sous ce nom par Burchell, dans la famille des Capparidées, Hexandrie Monogynie, L., pour le *Cleome juncea*, n'a point été adopté par la majorité des botanistes. *V. CLEOMÉ.*

MACROMITRIER. *Macromitrium.* bot. Ce genre de Mousses, fondé par Bridel, puis réuni au genre *Orthotrichum* par Hooker et Gréville (*in Edinburgh Journal of Science*, 1, p. 110), parce que, selon ces cryptogamistes, les espèces de ce nouveau genre n'avaient pas même un port particulier qui pût compenser l'absence de tous caractères distinctifs, a été ensuite rétabli par Endlicher (*Gener.*, pl. 1856, p. 50) avec les caractères suivants : coiffé en forme de mitre, campa-

nulato-conique, lisse ou striée, glabre, multifide à la base; sporange terminal, égal à sa base; opercule aciculiforme et droit; péristome double : l'extérieur à seize dents rapprochées par paires, l'intérieur ordinairement découpé en une multitude de lanières et formant une couronne membraneuse, rarement entière. Ces Mousses habitent les tropiques, sur les arbres.

MACRONATE. *Macronata.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Citonites, institué par Hope qui lui assigne pour caractères : antennes composées de neuf articles dont les trois derniers sont réunis en une sorte de globule; dernier article des palpes maxillaires allongé et conique; tête oblongue; corps ovale; corselet carré; élytres recouvrant le corps presque en entier; jambes médiocres; cuisses assez épaisses et arrondies.

MACRONATE TÉTRASPILOTE. *Macronata tetraspilota.* Il est d'un noir olivâtre et ponctué; les bords du corselet sont d'un jaune paille; les élytres sont d'un vert d'olive avec une tache médiane irrégulière et une autre apicale plus petite. Taille, huit lignes. De l'Inde.

MACRONAX. bot. (Raffinesque.) Synonyme d'*Arun-dinaria*, Michaux. *V. ARUNDINAIRE.*

MACRONÈME. pois. Espèce du genre Mulle. *V. ce mot.*

MACRONYCHES. *Macronyches.* ois. Famille d'Échassiers, tribu des Tétradactyles, renfermant, dans le Système de Vieillot, des Oiseaux qui ont non-seulement les doigts, mais les ongles très-longs, et presque droits. Cette famille est formée du seul genre Jacana. *V. ce mot.*

MACRONYQUE. *Macronychus.* ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Macroductyles, établi par Müller, et ayant pour caractères : antennes repliées sous les yeux, de la longueur de la tête et du corselet, presque filiformes; de six articles, dont le dernier seulement plus grand et formant une masse ovulaire; tarsi longs; corps oblong. Ce genre diffère des Elmis par les antennes qui, dans ceux-ci, sont presque de la même grosseur dans toute leur étendue, et sont terminées par un article à peine plus gros. Les Géorisses s'en éloignent par les tarsi qui n'ont que quatre articles distincts; enfin, les Dryops, les Hydères et les Hétérocères s'en distinguent par les antennes qui, à partir du troisième article, présentent une massue serrée et en dents de scie au côté interne. La tête des Macronyques s'enfonce en grande partie dans le corselet, dont les côtés sont fortement rebordés. Leurs antennes sont insérées au bord interne des yeux sous lesquels elles se courbent en forme d'arc; le premier article est cylindrique, plus long que les quatre suivants; l'extrémité de ces antennes se loge sous le bord latéral et antérieur du corselet. La bouche est très-petite et s'enfonce aussi dans le corselet; le labre est presque demi-circulaire; les mâchoires sont terminées par deux lobes ciliés dont l'extérieur est plus étroit; les palpes sont égales, très-courtes, et terminées par un article plus gros et ovale; les mandibules sont cornées et bifides à leur pointe, et la lèvre est formée d'un menton transversal et d'une languette plus grande, avec le bord supérieur plus

large, droit et entier. Le corps présente le port des Dryops; il est oblong, presque cylindrique; le milieu du corselet offre une impression transverse; l'écusson est petit, triangulaire et pointu; les pattes sont longues et grêles, avec les cuisses cylindriques.

Ce genre a été établi sur un très-petit insecte qu'on n'a encore trouvé qu'en Allemagne.

MACRONYQUE A QUATRE TUBERCULES. *Macronychus quadrituberculatus*, Müll. (*Magaz. Insekt.*, Illig., 1806, p. 215). Noir, un peu bronzé; antennes roussâtres; bord antérieur du corselet et extérieur des élytres pâle ou jaunâtre; corselet ayant, entre le milieu et le bord postérieur, de petites éminences disposées sur une ligne transverse; élytres offrant des stries longitudinales formées de points enfoncés.

MACRONYX. ois. Swainson a formé sous ce nom, dans le genre Alouette, une sous-division qui comprend l'espèce décrite par Vieillot sous le nom de *Alauda crocea*. V. ALOUETTE.

MACROPE. *Macropus*. INS. Nom donné par Thunberg à un genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires. Les caractères génériques ne diffèrent de ceux des Lamies qu'en ce que le corselet porte de chaque côté, un fort tubercule armé d'une épine, lequel tourne comme une poulie dans la cavité où sa base est engagée; le corps est toujours très-déprimé; dans l'un des sexes, les pattes antérieures sont très-longues; les tarses sont glabres dans tous les individus. On voit d'après ces caractères que ce genre a la plus grande analogie avec celui décrit au premier volume de ce Dictionnaire sous le mot *Acrocin*; aussi ne doit-on pas hésiter à y rapporter le *Cerambyx longimanus*, Lin.; le *Cerambyx trochlearis*, Lin.; le *Prionus accentifer*, Oliv., etc., qui appartiennent à l'Amérique méridionale.

MACROPE. *Macropus*. CRUST. Le genre institué, sous ce nom, par Latreille, dans son Histoire des Crustacés et des Insectes (tome 6, p. 108), aux dépens du genre *Inachus* de Fabricius, n'a point été adopté par la majorité des zoologistes. Ce genre nouveau avait pour type le Crabe Scorpion qui est aussi resté le type du genre *Inachus*.

MACROPÈZE. *Macropeza*. INS. Genre de Diptères, de la famille des Némocères, tribu des Tipulaires, division des Caliciformes, établi par Meigen qui l'a caractérisé de la manière suivante : antennes insérées sur un petit tubercule rond, avancées, aussi longues que la tête et le corselet pris ensemble, filiformes, velues, composées de quatorze articles : le premier cyathiforme et nu, le second du double aussi long que le premier, les sept suivants graduellement plus courts et tous un peu amincis à leur base, les quatre suivants plus longs, absolument cylindriques, le dernier un peu plus court que les précédents; point d'ocelles; ailes lancéolées, allongées; abdomen cylindrique, terminé en pointe, composé de huit segments; pattes antérieures de longueur ordinaire; les intermédiaires plus longues d'un tiers que les antérieures; les postérieures extrêmement longues. Ce genre est très-voisin de celui des Cératopogons. On n'en connaît encore qu'une seule espèce qui se rencontre, mais très-rarement, en Europe.

MACROPÈZE ALBITARSE. *Macropeza albitarsis*, Meig. Sa femelle a la tête noire, le corselet d'un gris cendré, avec trois raies noires et étroites, l'abdomen noir, les balanciers blancs, les ailes hyalines avec des nervures brunes, les pattes noires, avec les tarses blancs. Taille, deux lignes environ.

MACROPHALME. *Macrophthalmus*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Réduvites, institué par Delaporte, avec les caractères suivants : antennes composées de trois articles : le premier court, le deuxième de médiocre longueur, le troisième très-grêle et plus long que les deux autres réunis; rostre très-court, arqué, s'étendant au delà des deux tubercules de la poitrine qui est bifurquée, mais n'atteignant pas la base des pieds postérieurs; premier article des tarses courts, les deux suivants allongés; ongles simples; corps allongé. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre; elle est originaire du Brésil.

MACROPHALME PALE. *Macrophthalmus pallens*, Del. Sa tête est large, transversale; ses yeux très-rapprochés, grés et noirâtres; le corselet est jaunâtre, large en arrière et épineux; une forte épine relevée termine l'écusson; les élytres sont brunâtres, tachetées d'une nuance jaunâtre; l'abdomen est obscur, ovale-allongé; les antennes et les pattes sont jaunes, annelées de noir. Taille, six lignes. Du Brésil.

MACROPHALME. *Macrophthalmus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadritères, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), avec les caractères suivants : quatrième article des pieds-mâchoires inséré sur le troisième, près du milieu de son sommet; pédoncules oculaires, grêles, allongés, insérés près du milieu du front, s'étendant presque aux angles antérieurs du test, et logés dans une rainure sous son bord antérieur; ce test est trapézoïde, plus étroit en avant qu'en arrière; antennes internes terminées par deux divisions très-distinctes et de grandeur moyenne: le premier article des antennes intermédiaires est plutôt transversal que longitudinal; les pieds-mâchoires extérieurs sont rapprochés inférieurement, au bord interne, sans vide entre eux, et leur troisième article est transversal. Ce genre comprend des espèces propres aux mers de la Nouvelle-Hollande, parmi lesquelles on compte le *Gonoplax transversus* de Latreille : *Encyclop. méth., Hist. nat.* CCXCVIII, 2. — *Cancer brevis*, Herbst, IX, 4, etc. Les espèces que comprend ce genre ont les formes générales des Grapes, les pieds-mâchoires semblables à ceux des Crabes proprement dits.

MACROPHYLLÉ. *Macrophyllum*. BOT. Végétal dont les feuilles sont grandes.

MACROPODA. MAM. (Illiger.) Famille de Rongeurs qui renferme les Gerboises et les Mériones. V. ces mots.

MACROPODE. *Macropodus*. POIS. Le genre formé sous ce nom, par Lacépède (t. III, p. 416), dans l'ordre des Thoraciques, a pour caractères : catopes au moins de la longueur du corps proprement dit; nageoire caudale très-fourchue, égalant à peu près le tiers de la longueur totale de l'animal; tête et opercules revêtus d'écaillés semblables à celles du dos; ouverture de la bouche très-petite. Ce genre ne renferme encore qu'une

seule espèce dont les Chinois peuplent les bassins qui ornent leurs jardins.

MACROPODE VERT-DORÉ. *Macropodus viridi-auratus*, Lacép. Les écailles dont son corps est garni, sont brillantes d'or et de vert; toutes les nageoires sont rouges; on voit une petite tache noire sur chaque opercule. Taille, de trois à six pouces. Dans les eaux limpides et tranquilles des lacs et des rivières.

En botanique le nom de **MACROPODE** s'applique à l'embryon, lorsque sa radicule est très-grosse et renflée en tête.

MACROPODIE. *Macropodia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Leach, et auquel Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.) donne le nom de Sténorhynque, que Lamarck lui avait imposé avant Leach. *V.* STÉ-NORHYNQUE.

MACROPODIER. *Macropodium*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliquieuse, L., établi par Rob. Brown (*in Hort. Kew.*, éd. 2, t. IV, p. 108), et offrant les caractères suivants : calice dressé, un peu dilaté à la base; pétales oblongs, linéaires; étamines dont les filets sont libres et dépourvus de dents; silique pédicellée, plane, comprimée, linéaire, surmontée d'un stigmate sessile et punctiforme, à valves planes, à une seule nervure qui part du milieu de la base; graines orbiculées, ceintes d'une aile très-courte, distantes et placées sur un seul rang. Ce genre a été formé pour une espèce de *Cardamine*, de Pallas; il se distingue des *Cardamine* et des *Arabis*, par sa silique stipitée, par ses valves nervigères à la base, et par son calice légèrement dilaté. En l'adoptant, De Candolle (*Syst. Veget. natur.*, 2, p. 244) l'a placé entre les deux genres qui viennent d'être cités, parmi les Pleurorhizées siliquieuses, c'est-à-dire parmi les Crucifères qui présentent pour caractère principal : une silique et des cotylédons accombants. Le *Macropodium nivale*, R. Br., *Cardamine nivalis*, Pallas (Voyages, éd. française, app., p. 541, tab. 68, f. 2), est une plante herbacée, vivace, très-glabre, dressée et simple; ses feuilles sont ovales-lancéolées, acuminées, légèrement dentées en scie; les fleurs, de couleur blanche et portées sur de très-courts pédicelles, forment une grappe longue et spiciforme. Cette espèce croît près des neiges perpétuelles, sur les sommets des monts Altai.

MACROPSIS. INS. Le genre d'Hémiptères, institué sous ce nom par Lewis, dans la famille des Cicadaires, forme la seconde section du genre BYTHOSCOPE. *V.* ce mot.

MACROPTÈRE. POIS. Espèce du genre Canthère.

MACROPTÈRES. OIS. On a désigné sous ce nom, divers Oiseaux dont les ailes, très-longues, dépassent ordinairement la queue.

MACROPTÉRONOTE. *Macropteronotus*. POIS. (Lacépède.) Ce genre qui a pour type le *Silurus anguil-laris* de Hasselquist, ne diffère pas du genre *Hetero-branchus* de Geoffroy St-Hilaire. *V.* HÉTÉROBRANCHE.

MACROPUS. MAM. (Schaw.) *V.* KANGUROO.

MACRORAMPHOSE. *Macroramphosus*. POIS. Lacépède a créé sous ce nom, aux dépens des Silures de

Linné, un genre de la famille des Oplophores, qui pourrait prendre place parmi les Malacoptérygiens abdominaux de la méthode de Cuvier. Il lui a donné pour caractères : corps conique et gros; museau très-allongé; deux nageoires dorsales, à rayons osseux; premier rayon de la première de ces nageoires épineux et dentelé; point de barbillons aux mâchoires qui sont d'ailleurs armées de dents; point de rayon dentelé aux nageoires pectorales.

MACRORAMPHOSE CORNU. *Macroramphosus cornutus*, Lacép.; *Silurus cornutus*, Forsk.; Silure Chardonneret, Bonnat. Cette espèce dont la description a été faite à Marseille sur un individu desséché, est par cela même fort douteuse; on ne la rapporte ici que pour avoir occasion de citer le genre de Lacépède, qui ne paraît pas susceptible d'être conservé.

MACRORAMPHUS. OIS. Nom d'une division établie dans le genre Bécassine par Leach, pour le *Scolopax grisea*, de Temminck; *Scolopax leucophæa*, de Vieillot.

MACRORHIN. *Macrorhinus*. MAM. Le genre institué sous ce nom par F. Cuvier, dans la famille des Cynomorphes, tribu des Carnivores amphibies, est caractérisé par des dents incisives crochues comme les canines, mais plus petites, par des canines fortes et prononcées; par des mâchoières à racines simples, plus larges que les couronnes. La formule dentaire, quatre incisives en haut et deux en bas, une incisive et cinq molaires de chaque côté et à chaque mâchoire. Ce genre se compose des *Phoca proboscidea*, Desm.; *Phoca ansonii*, Desm., et *Phoca byronii*, De Blainv. Voyez leur description à l'article Phoque, où se trouvent placés d'autres démembrements du genre primitif.

MACRORHYNCHUS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Lessing, dans la famille des Synanthérées, a été réuni au genre *Trochoseris* de Poppig et Endlicher. *V.* TROCHOSÉRIDE.

MACRORHYNQUE. *Macrorhynchus*. ICHTHYOL. Lacépède a fait sous ce nom, et dans la famille des Aphyostomes, un genre de Poissons cartilagineux téléobranches, reconnaissable aux caractères suivants : catopes derrière les nageoires pectorales; bouche dentée, à l'extrémité d'un museau allongé; un seul rayon aux catopes; une très-longue nageoire dorsale; le corps couvert de petites écailles.

Ce genre ne renferme encore qu'une espèce facile à distinguer des Centrisques, des Amphisiles et des Solénostomes, dont la bouche est dépourvue de dents. Le **MACRORHYNQUE ARGENTÉ**, *Macrorhynchus argentatus*, a été observé par Osbeck dans les mers de la Chine; il semble lier les Pégases avec les Syngnathes. Quelques ichthyologistes en ont fait un Syngnathe.

MACROSCÉLIDE. *Macroscelides*. MAM. Genre de Quadrupèdes carnassiers, de la famille des Insectivores, établi par Smith pour un animal du cap de Bonne-Espérance, anciennement connu et figuré par Petiver (*Opera Hist. nat. sp.*, pl. XXIII, fig. 9), et que l'on a regardé comme un être imaginaire, jusqu'à ce qu'il ait été retrouvé dans les mêmes parages, par les frères Verreaux et envoyé par eux au Muséum de Paris en 1828. Voici comment Geoffroy St-Hilaire caractérise ce nou-

veau genre : vingt dents à chaque mâchoire ; membres pendactyles non palmés, les inférieurs étant beaucoup plus longs que les supérieurs ; pouce postérieur très-court ; queue longue ; oreilles très-amplés ; yeux de grandeur ordinaire ; nez extrêmement allongé et formant une petite trompe grêle, cylindrique, que termine un petit mufle ; pelage composé de poils longs et doux au toucher. Les Macroscélides se rapprochent des Tan-rex, les seuls insectivores chez lesquels on trouve aussi vingt dents à chaque mâchoire ; mais le système dentaire de ceux-ci est très-différent, puisqu'ils ont des canines et des incisives disposées à peu près comme chez les carnivores. Ils ont aussi quelque ressemblance avec les Desmans ; mais leurs doigts sont séparés sur toute leur longueur, soit antérieurement, soit postérieurement ; on ne voit aucune trace de la palmature qui se fait remarquer chez les Desmans qui, en outre, ont l'œil très-petit, tandis qu'il est assez grand chez les Macroscélides où l'on trouve encore des oreilles presque entièrement nues, membraneuses et arrondies comme chez les Musaraignes et très-développées. On connaît peu les habitudes de ces petits Quadrupèdes ; on a observé qu'ils sortaient dans le jour et se tenaient de préférence au bas des buissons et des petites fourrées d'où, aussitôt qu'ils se croient découverts, ils s'élancent dans les terriers qu'ils se creusent.

MACROSCÉLIDE TYPE. *Macroscelides typus*, Sm. ; *Sorex araneus maximus, capensis*, Petiv. Pelage de la partie supérieure du corps, d'un gris noirâtre, et fauve à l'extrémité des poils, ce qui fait paraître l'ensemble fauve-roussâtre, varié de brun ; poils de la face concave de l'oreille blanchâtres, ceux de la face opposée sont d'un fauve roussâtre ; pelage du dessous du corps noir à la racine des poils, et blanc à leur extrémité ; face interne des avant-bras et des jambes, mains et pieds blancs ; queue variée de roux-brunâtre et de blanchâtre à son origine, noire dans le reste de son étendue. Taille, neuf pouces y compris la queue.

MACROSCÉPIDE. *Macroscepis*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, t. III, p. 200), qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : calice à cinq divisions profondes, un peu plus grand que la corolle, et muni de deux bractées ; corolle épaisse, dont le tube est renflé et globuleux, le limbe, étalé à cinq divisions peu profondes ; couronne composée de cinq écailles presque arrondies, charnues, insérées sur l'entrée de la corolle ; gynostème court, scutelliforme ; anthères terminées par une membrane ; masses polliniques comprimées, fixées par le sommet et pendantes ; stigmata mutique. Ce genre est très-voisin du *Lachnostoma*, établi par le même auteur ; il s'en distingue cependant par la grandeur du calice, par la structure de la couronne et du gynostème, enfin par l'orifice de la corolle, qui est nu ; il offre aussi quelque affinité avec le *Gonolobus*. Le *Macroscepis obovata*, Kunth, *loc. cit.*, t. 255, est la seule espèce du genre. C'est une plante dont la tige est volubile, à rameaux hérissés de poils, à feuilles opposées, obovées et cordiformes. Les pédoncules sont interpétiolaires et portent deux fleurs pédicellées et accompagnées de

bractées. Cette espèce croît au Mexique, sur la côte de Campêche.

MACROSOME. *Macrosoma*. INS. Névroptères ; genre de la famille des Libellulines, proposé par De Selys de Longchamps, dans sa Monographie de cette famille, à la suite de la description des espèces européennes. Dans ce genre exotique, De Selys a reconnu que les cellules des ailes sont peu nombreuses et presque toutes carrées ; que le triangle de l'aile est remplacé par un carré très-long ; qu'il n'y a point de vrai parastigma, mais un faux, qui consiste en plusieurs cellules colorées. Tels sont les principaux caractères assignés par De Selys à son genre *Macrosoma*.

MACROSPORIER. *Macrosporium*. BOT. Genre de Champignons, établi par Fries pour des espèces qu'il a observées sur les feuilles languissantes, et qui lui ont offert pour caractères particuliers : sporidies dressées, stipitées, divisées en une multitude de cloisons qui souvent offrent l'apparence de simples fibres, surgissant d'un mycelion qui ne tarde pas à se dessécher et à disparaître. Kunz et Link ont réuni ce genre à celui des Helmisporiers qui a été admis par Nées Van Esenbeck.

MACROSTEMA. BOT. *V. Calboa*, genre de la famille des Convolvulacées.

MACROSTOMES. *Macrostoma*. MOLL. Lamarck a réuni dans cette famille, des genres de coquilles offrant une très-grande ouverture, et rassemblés d'après des caractères tirés plutôt de la coquille que de l'animal. Après un examen plus approfondi, ils ne purent rester dans les mêmes rapports ; ainsi Blainville en porta une partie dans sa famille des Otidés (*V. ce mot*), et une autre dans son ordre des Chismobranches. Cuvier, avant Blainville, avait déjà séparé les Sigarets des Haliotides. Latreille a suivi cet exemple dans les Familles du Règne Animal ; il a soin, en les plaçant dans deux ordres différents, de les rapprocher le plus possible, ce que n'a pas fait Blainville. Cette famille, créée dans la Philosophie Zoologique sous le nom de Stomatocées, reçut de son auteur le nom qu'elle porte aujourd'hui dans l'Extrait du Cours ; elle éprouva dans cet ouvrage des changements notables. Composée primitivement des trois genres Haliotide, Stomate et Stomatelle, elle ne renferma plus que les deux derniers ; les Haliotides furent réunies avec les Patelles, et les Sigarets restèrent dans la famille des Aplysiens. Dans son dernier ouvrage, Lamarck recomposa la famille des Macrostomes sur son premier plan ; il n'y fit d'autres changements que d'y joindre le genre Sigaret ; elle se compose donc aujourd'hui des genres Sigaret, Stomatelle, Stomate et Haliotide. *V. ces mots* ainsi que Otidés, Scutibranches et Chismobranches.

MACROSTOMIER. *Macrostomium*. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par M. Blume (*Bydr.*, 555, fig. 57) pour une plante épiphyte, de l'île de Java. Caractères : folioles extérieures du périgone, ou sépales, réfléchies dont les latérales sont unies entre elles à leur base par une sorte d'éperon court et saillant ; les intérieures, ou pétales, simplement réfléchies ; labelle sans éperon, formant en quelque sorte le prolongement ou la continuation du pied du gynostème, onguiculé, dilaté au milieu, con-

cave, avec le limbe allongé, spatulé, échancré en forme de voûte sur le gynostème; celui-ci petit et canaliculé; anthère à deux loges, convexe, insérée sur une dent dorsale du gynostème; masses polliniques au nombre de deux, bipartites, ovato-oblongues, adhérentes entre elles par le bord ligulé du stigmate.

MACROSTOMIER A FEUILLES D'ALOES. *Macrostomium Aloifolium*, Bl. C'est une plante parasite, qui croît sur les arbres élevés, dans les montagnes; ses tiges sont herbacées, assez longues, garnies d'un petit nombre de feuilles rapprochées, distiques, rigides: les inférieures plus grandes, ensiformes et vaginantes à leur base.

MACROSTYLIDE. *Macrostylis*. BOT. Bartling et Wendland, auxquels on doit une revue des espèces nombreuses confondues auparavant sous le nom de *Diosma*, en ont formé, avec raison, plusieurs genres; les uns déjà proposés par différents botanistes, les autres entièrement nouveaux. Parmi ces derniers est celui qu'ils nomment *Macrostylis*, et qui est caractérisé de la manière suivante: calice quinquéparti, revêtu à sa base par un disque qui forme plus haut un bourrelet libre et épais; cinq pétales plus longs que le calice, réfléchis, rétrécis à leur base en un onglet barbu du côté interne; cinq étamines alternant avec les pétales saillants, et dont les anthères sont surmontées d'une petite glande; style allongé, saillant, aminci à son extrémité qui présente trois petits lobes stigmatiques; trois ovaires accolés, cachés dans la base du calice et sous le bourrelet du disque, glabres, prolongés au sommet en une masse qui les égale à peu près en volume, renfermant chacun deux ovules juxtaposés; fruit composé de trois coques qui se séparent à la maturité et dont chacune est surmontée d'une corne comprimée. Ce genre comprend trois espèces. Ce sont de petits arbrisseaux à feuilles éparses ou plus rarement opposées, courtes, marquées d'une série de points le long de leurs bords et sur les côtés de leur nervure médiane. Leurs fleurs sont rougeâtres, portées sur de courts pédoncules que des bractées accompagnent, et disposées en une sorte d'ombelle aux extrémités des rameaux. V. Adr. Juss., *RUTACÉES*, tab. 19, n° 20.

Un autre genre *Macrostylis* a été établi par Kuhl et Van Hasselt, dans leur Flore partielle de l'île de Java, dont la publication fut confiée au professeur Van Breda. Ce genre dont la dénomination devra nécessairement être changée, appartient à la Gynandrie Monandrie de Linné, et très-vraisemblablement à la famille des Orchidées de Jussieu; il offre pour caractères: périgone étalé, à folioles libres, les extérieures et les intérieures égales et conformes; labelle postérieur ongliculé, dressé, enveloppant le gynostème qui est allongé, cylindrique, droit, épaissi à l'extrémité; anthère postérieure; deux masses polliniques partagées en lobules, portées sur une caudicule commune, qui s'échappe du stigmate, avec une sorte de ressort, par le moyen de deux denticules de chaque côté de sa base; capsule déhiscente, qui termine le gynostème persistant. Le *Macrostylis Javanica* est une plante herbacée, terrestre, à tige droite, élevée d'une dizaine de pieds, garnie de feuilles distiques, lancéolées, plissées; les grappes florifères sont axillaires.

MACROTARSIENS. *Macrotarsii*. (Illiger.) Famille qui comprend les Tarsiers et les Galagos.

MACROTARSUS. MAM. OIS. Synonyme d'Échasse. V. ce mot.

MACROTÉLEIE. *Macroteleia*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Pupivores, tribu des Chalcides, institué par Westwood qui lui assigne pour caractères: corps très-long, linéaire; tête arrondie, de la largeur du corselet; antennes composées de douze articles presque égaux et moniformes chez les mâles, les six derniers formant une masse épaisse et oblongue chez les femelles; corselet ovale; écusson sans épine; ailes beaucoup plus courtes que l'abdomen; les supérieures n'ayant qu'une seule nervure sensible, laquelle partant de la base, se recourbe près du bord sans le toucher; ailes inférieures semblables aux supérieures, moins un rameau assez long, recourbé en crochet, et dépendant de la nervure; abdomen presque sessile, très-long, longitudinalement strié, composé de quatre segments; oviducte rétractile.

MACROTÉLEIE CLÉNYMOÏDE. *Macroteleia clenymoides*, West. Il est noir à l'exception de l'abdomen, des pieds et de la base des antennes qui sont bruns. Taille, deux lignes. De l'île Maurice.

MACROTHÉCIUM. BOT. Ce genre de Mousses, institué par Bridel, ne diffère nullement du genre *Megalangium* du même auteur. V. *MÉGALANGIER*.

MACROTHYRSE. *Macrothyrsus*. BOT. Genre de la famille des Hippocastanées, établi par Ed. Spach qui lui assigne pour caractères: calice subcylindraceo-tubuleux ou obconique, à cinq lobes; quatre ou cinq pétales semblables, anisomètres, dressés, divergents, longuement ongliculés, spatulés, dont deux supérieurs plus longs; onglets plans, libres et glabres; six ou sept étamines très-longues, dressées, sub-divergentes; capsule subglobuleuse et inerme. Ce genre, formé pour un arbrisseau de l'Amérique septentrionale, que Michaux avait placé parmi ses *Æsculus* et Poirét dans son genre *Pavia*, se distingue suffisamment de l'un et de l'autre pour que l'on puisse s'y méprendre.

MACROTHYRSE A DEUX COULEURS. *Macrothyrsus discolor*, Spach; *Æsculus macrostachya*, Mich.; *Æsculus parviflora*, Walt.; *Pavia macrostachys*, Dec.; *Pavia edulis*, Poir. C'est un arbrisseau susceptible, selon Poirét, d'acquérir une hauteur assez grande. Sa tige se divise en rameaux opposés, recouverts d'une écorce lisse, cendrée ou un peu rougeâtre. Ses feuilles sont également opposées, portées sur de longs pétioles cylindriques, rougeâtres, composées de cinq à sept folioles ovales-lancéolées, aiguës, inégales entre elles, finement dentelées en leurs bords, glabres et d'un vert foncé en dessus, légèrement cotonneuses et d'un vert blanchâtre en dessous, portées sur de courts pédicelles; et disposées en digitations. Ses fleurs sont blanches; elles forment au sommet des rameaux une grappe droite, resserrée en épi, longue d'un à deux pieds, et d'un fort bel aspect. Le calice est monophylle, tubulé, ayant ordinairement son bord découpé en quatre dents arrondies. La corolle est composée de quatre, et plus rarement de cinq pétales ovales, inégaux, légèrement évasés, munis d'onglets étroits et plus longs que le ca-

lice. Les étamines, au nombre de cinq à sept, ont leurs filaments inégaux, filiformes, deux à trois fois plus longs que le reste de la fleur, et ils portent à leur sommet de petites anthères ovales, d'un rouge tendre, qui contraste agréablement avec le blanc des autres parties. L'ovaire est supérieur, pyriforme, strié, surmonté d'un style subulé, de la longueur des étamines, légèrement pubescent, terminé par un stigmate simple. Ce n'est que dans une partie des fleurs qu'on observe des ovaires bien conformés, et de préférence dans celles qui occupent la partie inférieure de la grappe : dans toutes les autres, l'ovaire est avorté, et on n'en trouve que le rudiment. Le fruit qui succède aux fleurs complètes, et même seulement à un très-petit nombre d'entre elles, est une capsule pyriforme, arrondie qui, le plus souvent, n'est formée intérieurement que d'une seule loge ne contenant qu'une graine presque globuleuse, parce que les deux autres loges qu'on remarque dans chaque ovaire, et les ovules qui y étaient aussi deux à deux, avortent presque constamment. Cet arbrisseau, originaire de l'Amérique septentrionale, est cultivé comme plante d'agrément; on le plante en terre franche et substantielle, mêlée de moitié environ de terreau de bruyère, à une exposition ombragée et suffisamment humide. On le multiplie facilement de graines, de marcottes et surtout au moyen des nombreux rejetons que produisent ses racines traçantes.

MACROTOME. *Macrotoma*. INS. Aptères; genre de l'ordre des Thysanoures, de la famille des Podurelles, établi par l'abbé Bourlet qui lui assigne pour caractères : corps jaune, couvert d'écaillés analogues à celles des Lépisomes; antennes de trois articles, le premier gros, cylindrique et de la longueur des deux tiers de la tête, l'intermédiaire plus mince, mais un peu plus long; le dernier guère moins long que le corps, sétacé, susceptible de se contourner et paraissant, à la loupe, composé d'une multitude de très-petits anneaux; tête faiblement déprimée, concave en dessous; thorax très-convexe, garni à son bord antérieur d'une frange de poils, les côtés prolongés en angle aigu; premier segment de l'abdomen de moitié de la longueur du thorax et du double du suivant; le troisième extraordinairement développé, comprenant à lui seul la moitié de l'abdomen. Ces insectes ont les yeux formés de six ocelles placés sur un fond noir d'une forme oblongue irrégulière. Bourlet décrit quatre espèces de Macrotoques, que l'on trouve en Europe, sous les pierres, dans la mousse ou dans le vieux bois.

MACROTOME PLOMBÉE. *Macrotoma plumbea*, Bourl.; *Podura plumbea*, Lin. Le corps est jaune, avec le bord postérieur des segments blanchâtre et le ventre livide; les antennes, le thorax, la bouche et les tarsi sont bruns, le tout couvert d'écaillés d'un gris de plomb, lesquelles sont susceptibles de tomber avec la plus grande facilité; bord antérieur du thorax noir, garni d'un faisceau de poils; il y en a également à la queue et à l'anus. Taille, deux lignes et demie.

Un autre genre *Macrotoma* (Ann. des Sc. nat., 25, p. 459) a été proposé par Delaporte, dans l'ordre des Diptères, pour un insecte de la Cochinchine ou de l'archipel de l'Inde, qui paraît ne pas trop différer du

Nerius, de Wiedeman, appartenant à la famille des Muscides et très-voisin des Calobates. Comme l'individu sur lequel repose l'observation de Delaporte est, de son aveu, très-mutilé, il faut attendre que l'auteur soit à même de compléter son travail, et alors, très-vraisemblablement, le genre nouveau, si en effet il y a lieu à sa création, prendra une autre dénomination que celle qui déjà lui a été appliquée.

MACROTRICHUM. BOT. Le genre de Champignons Hyphomicètes, établi sous ce nom par Greville, in *Edimb. phil. Journ.* XXV, 64, t. 1, ne diffère point de celui précédemment proposé par Link sous le nom de *Trichothecium*. V. ce mot.

MACROTROPIDE. *Macrotropis*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, récemment établi par De Candolle (Mémoires sur la famille des Légumineuses, et *Prodr. Syst. Veget.* 2, p. 98) qui l'a ainsi caractérisé : calice cyathiforme ou renflé, à cinq dents; corolle papilionacée dont les pétales, qui forment la carène, sont plus grands que l'étendard, égaux entre eux et à ceux qui composent les ailes; légume droit, comprimé ou presque cylindrique, polysperme. Ce genre est encore mal connu, et semble par ses caractères, intermédiaire entre l'*Anagyris* et le *Sophora*; il a été formé sur deux plantes de la Chine et de la Cochinchine, que Loureiro plaçait parmi les *Anagyris*, sous les noms d'*Anagyris foetida* et d'*Anagyris inodora*. Ce sont des arbustes à feuilles glabres, imparipinnées et à fleurs blanches.

MACROTYPIDE. *Macrotys*. BOT. Raffinesque-Schmaltz a décrit sous ce nom, dans le Journal de Botanique pour 1808, vol. II, p. 170, un genre formé sur l'*Actæa racemosa* de Linné. De Candolle (*Syst. Veg. Nat.*, I, p. 585) ne l'a admis que comme section des *Actæa*, caractérisée essentiellement par des fleurs monogynes. V. ACTÆA.

MACROULE ou MORELLE. OIS. Espèce du genre Foulque. V. ce mot.

MACROURE. *Macrourus*. POIS. Genre adjoint à la famille des Gades, dans l'ordre des Malacoptérygiens Subbranchiens, où, comme dans le Lépidolèpre, la première dorsale est courte et distincte de la seconde qui, bien plus basse, s'étend tout le long du reste du corps, fait tout le tour d'une longue queue pointue, et s'unit ainsi à l'anale qui vient finir perpendiculairement ou à peu près, en dessous. On ne voit pas comment avec un tel aspect ce Poisson put être confondu avec les Coryphænes. Les ventrales y sont d'ailleurs bien en avant. Les écaillés sont dures, crénelées et rudes; les dents petites et sur plusieurs rangs. On voit un barbillon sous l'extrémité de la mâchoire inférieure comme dans les Morues. On n'en connaît encore qu'une espèce.

MACROURE BERLAX. Lacépède, Poiss., t. III, p. 170, pl. 10, fig. 1; Poisson à longue queue, Encyclopédie, pl. 55, fig. 155; *Macrourus rupestris*, Bloch, 177; *Coryphæna*, Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1195. Ce Poisson habite les plus grandes profondeurs de la mer Glaciale. On le pêche en Groënland, sa chair étant assez bonne. Il atteint de deux à quatre pieds de long. Sa couleur est celle de l'argent, ses nageoires sont jaunes. B. G, D. 11-124, p. 19, v. 7, A. 148, c. 0.

MACROURES. *Macroura*. crust. Famille de l'ordre des Décapodes, établie par Latreille, et renfermant une grande partie des *Canceres Macrouri* de Linné, ou l'ordre des Exochnates de Fabricius. Ces Crustacés ont des branchies vésiculeuses, barbuës ou velues, rapprochées par faisceaux (quatre à chaque) au-dessus des pieds, et accompagnées d'un appendice membraneux, vésiculeux, en forme de sac allongé, représentant la lanière des pieds-mâchoires des Brachyures; l'avant-dernier segment du post-abdomen a, de chaque côté, un appendice analogue à ceux du dessous des segments précédents, et formant le plus souvent, avec le dernier, une nageoire en éventail. Le post-abdomen est aussi long ou plus long que le thoracide, simplement courbé en dessous dans la plupart, composé constamment, dans les deux sexes, de sept segments distincts. Les vulves sont situées sur le premier article de la troisième paire de pieds. Le corps est généralement plus étroit et plus allongé que dans la famille des Brachyures, avec le dessus du post-abdomen convexe et souvent caréné. Les antennes sont aussi plus longues, les intermédiaires sont généralement avancées ainsi que les latérales, et terminées par deux ou trois filets sétacés. Les pieds-mâchoires extérieurs ont participé aux changements en proportions, qu'a éprouvés le corps; ils ont la forme de palpes ou de pieds grêles; celle des pieds antérieurs varie: dans les uns, tantôt les deux premiers, tantôt ceux encore de la deuxième paire et même de la troisième sont terminés par une pince ou main à deux doigts; dans d'autres aucun n'est didactyle; quelquefois même les deux antérieurs sont adactyles. On en connaît où les deux côtés diffèrent de ceux de l'autre. Les pédicules oculaires sont toujours très-courts. Les appendices inférieurs du post-abdomen sont généralement plus grands, même dans les mâles, que dans la famille des Brachyures, et forment des pieds à nageoires. Le test est proportionnellement plus faible que dans les Brachyures, très-peu solide et flexible dans plusieurs.

Latreille désignait d'abord sous le nom de Macroures (*Gen. Crust.*) la seconde tribu de son ordre des Décapodes, et il la divisait en trois familles. Dans le Règne Animal, il a converti cette tribu en famille qu'il a divisée en quatre sous-familles; enfin, dans ses Familles naturelles, il les partage en deux sous-familles: ce sont les Anomaux et les Pinnicaudes. Ces divisions renferment huit tribus. *V.* les mots HIPPIDES, PAGURIENS, LANGOUSTINES, SCYLLARIDES, GALATHINES, ASTACINES, SALICOQUES et SCHIZOPODES.

MACROXUS. mam. Nom proposé par Fr. Cuvier pour désigner une section du genre Écureuil, celle des Guerlinguets. *V.* ÉCUREUIL.

MACTRA. conch. Klein (*Méth. Ostrac.*, p. 171, pl. 11, fig. 75) avait appliqué ce nom, auquel depuis on a donné une autre signification, à des Coquilles qui, d'après l'indication de Rumph, pl. 44, fig. L, doivent appartenir au genre Arche.

MACTRACÉES. conch. Famille proposée par Lamarck, dans la Philosophie Zoologique, pour réunir les Coquilles bivalves régulières, plus ou moins bâillantes, qui ont le ligament intérieur. Elle était formée,

dans cet ouvrage ainsi que dans l'Extrait du Cours où elle n'éprouva aucun changement, des cinq genres suivants: Érycine, Onguline, Crassatelle, Mactre et Lutraire. Dans son dernier ouvrage, il lui fit subir quelques modifications dans l'arrangement des genres, et y en ajouta deux. Il les distribua de la manière suivante:

† Ligament uniquement intérieur.

A. Coquille bâillante sur les côtés.

Genres: LUTRAIRE, MACTRE.

B. Coquille non bâillante sur les côtés.

Genres: CRASSATELLE, ÉRYCINE.

†† Ligament se montrant au dehors ou étant double: l'un interne et l'autre externe.

Genres: ONGULINE, SOLÉMYE, AMPHIDESME.

Si, dans l'arrangement des Conchifères, on considère les caractères tirés de la position du ligament comme de première importance, il est certain que les rapports des genres qui composent cette famille sont parfaitement établis. Mais si, comme le font la plupart des zoologistes, on est obligé de prendre des rapports sur des connaissances plus approfondies de l'animal des Coquilles, on sera forcé de faire plusieurs changements très-bien motivés. *V.* les différents mots génériques qui viennent d'être rapportés. Latreille a admis la famille des Mactracées en en séparant le genre Lutraire. Blainville l'a complètement démembrée; une partie se trouve dans la famille des Conchacés, et une autre dans celle des Pyloridés.

MACTRE. *Maetra*. conch. Genre de la famille des Mactracées de Lamarck, établi par Linné, qui y réunissait des Coquilles dont on a fait depuis plusieurs autres genres.

Le mot de Mactre fut employé pour la première fois par Bonani, qui a désigné ainsi une espèce d'Arche. Linné l'appliqua au genre dont il est ici question. Bruguière l'adopta sans y apporter de changements. Lamarck le réforma en le débarrassant d'abord des Lutraires, de plusieurs Crassatelles et de quelques Lucines. Ainsi modifié, le genre Mactre de Linné présenta une coupe naturelle que tous les zoologistes ont admise comme un genre dans leurs classifications; mais tous n'ont pas été d'accord sur la place qu'il devait occuper dans la série des Acéphales ou Conchifères. Cuvier reconnut la grande ressemblance qui existe entre l'animal des Mactres et celui des Vénus; aussi est-ce dans sa famille des Cardiacés qu'il plaça ce genre. Cependant, reconnaissant aussi les rapports intimes qui lient ce genre aux Lutraires et aux Myes par la coquille, il les rapprocha le plus qu'il put en terminant les Cardiacés par les Mactres et en commençant la famille des Enfermés par les Myes et les Lutraires. Férussac adopta cette opinion en la modifiant un peu, d'après les derniers travaux de Lamarck. Blainville rapprocha les Mactres des Vénus bien plus que ne l'avaient fait les auteurs ci-dessus cités. Il fut en cela parfaitement d'accord avec Poli qui réunit l'animal des Vénus et celui des Mactres dans un seul et même genre; ce motif l'engagea à placer les Mactres entre les Cyprines et les Vénus. Malgré la grande analogie des animaux, les rapports évidents des coquilles doivent cependant entrer

aussi pour quelque chose dans la place que l'on fait occuper à un genre. Les Mactres, qui sont des coquilles peu épaisses, épidermées, bâillantes, qui ont le ligament interne et des dents latérales, lamelleuses, peuvent bien être conservées dans la même famille que les Vénus, mais présentant le passage le plus évident avec les Lutraires; c'est sur la limite de ces deux familles, que, d'après l'opinion de Cuvier, généralement adoptée, elles doivent se trouver. Latreille, dans son excellent ouvrage sur les Familles naturelles, a suivi la manière de voir de Lamarck. Il a eu sans doute quelque motif pour cela. Quelle que soit la dissidence des opinions sur ce genre, voici de quelle manière il peut être caractérisé : animal très-voisin des Vénus; coquille transverse, inéquilatérale, subtrigone, un peu bâillantes sur les côtés, à crochets protubérants; une dent cardinale comprimée, pliée en gouttière sur chaque valve, et auprès, une dent en saillie; deux dents latérales rapprochées de la charnière, comprimées, intrantes; ligament intérieur inséré dans la fossette cardinale; ligament extérieur très-petit. Les espèces de ce genre sont nombreuses, et elles viennent de toutes les mers.

MACTRE CARÈNÉE. *Maetra carinata*, Lamk., *loc. cit.*, n° 4; Knorr, *Verg.*, 6, t. 54, fig. 1; *Encyclop.*, pl. 251, fig. 1, A, B, C, et fig. 12, A, B, pl. 252, fig. 2, C. Ces dernières figures sont probablement une variété dont l'angle n'est pas surmonté d'une crête.

MACTRE DELTOÏDE. *Maetra deltoïdes*, Lamk., *loc. cit.*, n° 32; *Maetra semisulcata*, *ibid.*, Ann. du Mus., t. VI, p. 412, et t. IX, pl. 20, fig. 5, A, B; *Maetra semisulcata*, N., *Descript. des Coq.* Foss. des environs de Paris, t. I, p. 51, pl. 4, fig. 7 à 10. Espèce fort commune, fossile, aux environs de Paris. Elle a son analogue vivant.

MACTRE GÉANTE. *Maetra gigantea*, Lamk., *Anim. sans vert.*, t. V, p. 472, n° 1; *Encyclop.*, pl. 259, fig. 1; Chemnitz, *Conchyl.*, t. X, pl. 170, fig. 1656. C'est la plus grande espèce du genre. Elle est finement striée en travers; son épiderme est brunâtre. Le caractère qui la distingue le mieux est la grandeur de la fossette pour le ligament. Elle vit enfoncée dans le sable, comme toutes les espèces du genre. Elle se trouve dans les mers de l'Amérique.

MACTRE LISOR. *Maetra stultorum*, Lin. Coquille ovale, subtrigone, lisse, un peu diaphane, d'un fauve pâle en dessus, avec quelques rayons blancs, peu marqués, divergents du sommet. Les crochets sont violets dans les individus bien complets. Elle est commune dans toute la Manche, l'Océan et la Méditerranée.

MACTRE SOLIDE. *Maetra solida*, Lamk., *loc. cit.*, n° 23; *Maetra solida*, L., n° 15; Pennant, *Zool. Britann.*, t. IV, fig. 45, A; *Encycl.*, pl. 258, f. 1; Chemnitz, *Conchyl.*, t. VI, tab. 25, fig. 229. Espèce très-commune dans l'Océan d'Europe, très-abondante dans la Manche.

MACUCUA. Pour Macoucoua. V. ce mot.

MACULARIA. BOT. L'une des divisions établies par Dunal dans le genre Hélianthe. V. ce mot.

MACUMBA. BOT. Synonyme de *Solanum melongena*. V. MORELLE.

MACUSSON. BOT. L'un des noms vulgaires du *Lathyrus tuberosus*. V. GESSE.

MADARACTIDE. *Madaractis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence ligulés et disposés sur un seul rang, neutres, offrant un style nul ou rudimentaire; ceux du disque sont tubuleux ou hermaphrodites; involucre polyphylle, formé d'une rangée d'écailles et d'un calyculé composé d'un petit nombre de squammelles; réceptacle plan et nu; corolles du rayon ligulées; celles du disque tubuleuses, avec un limbe à cinq dents; anthères privées d'appendices; stigmates du disque tronco-pénicellés au sommet; akènes du rayon cylindriques, ceux du disque fort courts; aigrette du rayon nulle ou composée d'un très-petit nombre de soies; celle du disque formée de plusieurs rangs de poils. Les Madaractides sont des plantes herbacées, souvent un peu ligneuses à la base des tiges, et recouvertes dans leur presque totalité, d'une pubescence assez rude; leurs feuilles sont alternes, dentées ou pinnatifides; les capitules sont ou solitaires ou réunis en corymbes, longuement pédicellés; les fleurs sont jaunes. Ces plantes sont originaires de l'Inde.

MADARACTIDE PINNATIFIDE. *Madaractis pinnatifida*, De Cand. Plante sous-ligneuse, vivace, à tige dressée, rameuse, striée et glabrieuse; ses rameaux sont allongés au sommet, dépourvus de feuilles et bractéolés sous le capitule; les feuilles sont atténuées en pétiole, pubero-scabres de chaque côté, oblongues, pinnatifides, ayant de deux à six lobes aigus; involucre de dix à douze écailles pubero-scabres; languettes au nombre de huit et quadrinervurées; akènes du rayon glabres; ceux du disque sont pubérules et anguleux. De la Péninsule de l'Inde.

MADARE. *Madarus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, formé aux dépens du genre *Calandra* de Fabricius, par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes assez longues et coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs, obconiques; les autres très-courts, grenus et s'élargissant insensiblement jusqu'à la massue qui est allongée, subfusiforme; trompe longue, cylindrique, arquée et sensiblement rétrécie vers l'extrémité; yeux latéraux, oblongs, déprimés; corselet subconique, postérieurement bisinué, avancé du côté de l'écusson, un peu convexe en dessous; écusson trigone, échancré à sa base; élytres oblongues, subovales, planiuscules en dessus, plus courtes que l'abdomen; pieds assez longs, distants entre eux à leur base; jambes armées intérieurement d'un crochet; tarse allongés, avec le pénultième article dilaté. Toutes les espèces connues appartiennent au nouveau-monde.

MADARIE. *Madaria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle, aux dépens du genre *Madia*, de Don, et avec les caractères suivants : capitule multiflore et radié; fleurons de la circonférence ligulés, femelles et au nombre de dix ou douze, disposés sur un seul rang, ceux du disque tubuleux, à cinq dents, mâles ou stériles; involucre subglobuleux, composé d'une rangée toruleuse d'écailles imbriquées, embras-

sant entièrement les akènes de la circonférence; réceptacle subconvexe, portant une ou deux rangées de squammes vers son bord, entre le disque et les fleurons : le centre est chargé de fimbriilles ou poils courts et denses; tous les fleurons, ligulés ou tubuleux, sont du double plus longs que l'involucre et pubérulents à leur base; styles rameux, hispides au sommet; akènes du rayon comprimés par des nervures qui s'étendent latéralement, à quatre ou cinq côtes, glabres, chauves à leur base et doués d'un petit bec faiblement recourbé : ceux du disque sont presque tous avortés. Les Mandaries sont des plantes herbacées et annuelles, propres à la Californie.

MADARIE ÉLÉGANTE. *Madaria elegans*, Dougl.; *Madia elegans*, Don. Ses tiges sont droites, chargées ainsi que les feuilles de poils glanduleux et d'autres sur lesquels on n'aperçoit point de glandes : la base est hispide; les feuilles sont sessiles, lancéolées et entières; les capitules chargés de fleurs rougeâtres, tachetées de pourpre, sont disposés en un corymbe lâche, longuement pédicellés.

MADAROGLOSSE. *Madaroglossa*. BOT. C'est encore au professeur De Candolle que l'on doit la formation de ce genre nouveau qui appartient à la même famille que le genre *Madaria* et en est très-voisin. Il est caractérisé par un capitule multiflore et radié à fleurs rayonnantes femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; les fleurs centrales sont hermaphrodites, tubuleuses, à cinq dents courtes; l'involucre est formé d'un seul rang de squammes acuminées, et contournées à leur base; réceptacle à paillettes submembraneuses, linéari-lancéolées; styles du disque rameux et inclus; akènes du rayon linéaires, atténués à leur base, chauves, glabres, entièrement cachés par les squammes qui les enveloppent; ceux du disque sont garnis de poils scabres à leur base et au sommet d'un bouquet formé de huit ou dix arêtes ciliato-plumeuses.

MADAROGLOSSE HIÉRACIOÏDE. *Madaroglossa hieracioides*, DC. C'est une plante herbacée annuelle ou bisannuelle, à tiges dressées, hispides ou parsemées de poils rigidiuscules, à feuilles oblongo-lancéolées, grossièrement découpées et dentées, celles des rameaux linéaires et entières; fleurons de la circonférence, au nombre de quinze, d'un blanc jaunâtre et plus longs que ceux du disque, qui sont d'un jaune doré. Cette espèce et deux autres, *Madaroglossa angustifolia* et *Madaroglossa heterotricha*, également décrites par le professeur De Candolle dans son *Prodromus*, vol. 5, p. 694, ont été observées par Douglas, en Californie.

MADATÉE. *Madateus*. MAM. Genre de Carnassiers Phyllostomes, institué par Leach qui le caractérise de la manière suivante : quatre incisives à chaque mâchoire, les deux intermédiaires supérieures bifides et ayant plus de longueur que les latérales; les inférieures égales, simples et aiguës; quatre molaires supérieures, cinq inférieures de chaque côté; deux feuilles nasales; point de queue; lèvres garnies de papilles molles, comprimées et frangées; langue bifide à sa pointe.

MADATÉE DE LEWIS. *Madateus Lewisii*, Leach. Sa feuille nasale est brusquement pointue vers le haut; ses oreilles sont médiocres et arrondies; son pelage est

noirâtre, et sa membrane interfémorale est échancrée. Taille, seize pouces. De la Jamaïque.

MADEA. BOT. Le genre que Solander avait établi sous ce nom, s'est trouvé différer un peu du genre *Boltonia*, de l'Héritier. V. BOLTONIE.

MADÉGASSE. POIS. Espèce de Cotte du sous-genre *Platycéphale*. V. COTTE.

MADÉLAINE. BOT. Variété de Pêche; on nomme de même une variété de Poire.

MADHUCA. BOT. (Gmelin.) Syn. d'Illipé. V. BASSIA.

MADIE. *Madia*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., a été indiqué par Molina (Chili, éd. fr., p. 106). et par Feuillée (Pérou, p. 59, t. 26). Jussieu, Cavanilles et Jacquin lui ont attribué pour caractères essentiels : des fleurs radiées; un involucre simple, à huit ou dix folioles linéaires et pubescentes, quelquefois un second involucre intérieur, à plusieurs folioles; réceptacle nu; fleurons du centre hermaphrodites, fleurons de la circonférence en languettes et femelles; ovaire surmonté d'un style capillaire; akènes non aigrettés, plans d'un côté, convexes de l'autre. Le **MADIE CULTIVÉ**, *Madia sativa*, Mol., est une plante qui offre de l'intérêt à cause de ses graines qui fournissent, soit par l'expression, soit par la coction, une huile très-douce, et dont les habitants du Chili se servent pour assaisonner leurs mets. On cultive dans les jardins botaniques en Europe le *Madia viscosa* de Cavanilles (*Icon. rar.*, 3, t. 298), espèce qui se distingue facilement du *Madia sativa* par ses feuilles amplexicaules et visqueuses. Jacquin (*Hort. Schœnbrunn.*, 3, t. 502) l'a rapportée au *Madia mellosa* ou *Madie sauvage*, cité par Molina.

MADIZA. INS. Genre de Diptères établi par Fallen dans sa famille des Micromyzides, et que Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) n'adopte pas.

MADONIA. BOT. (Théophraste.) L'un des synonymes de *Nymphœa*. V. NÉNUPHAR.

MADOPE. *Madopa*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, institué par Stephens dans la famille des Pyralites. Caractères : palpes inférieures courbes, débordant très-peu la tête, avec le deuxième article sécuriforme et le troisième cylindrique; chaperon aigu et avancé; trompe longue; antennes légèrement ciliées dans le mâle; ailes supérieures ayant leur sommet plus ou moins obtus, couvrant en entier les inférieures dans l'état de repos, et formant par leur réunion, un triangle plus ou moins allongé. Ce genre a pour type le *Pyralites salicalis* de Linné.

MADOPTÈRE. *Madopterus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr pour un insecte récemment découvert à Cayenne, et qui offre pour caractères : antennes longiuscules, coudées et composées de douze articles dont les deux premiers obconiques et les autres transverses, lenticulaires, augmentant insensiblement en largeur jusqu'à la massue qui est formée des cinq derniers, ovale et acuminée; trompe allongée, cylindrique et arquée; yeux latéraux, ovales et déprimés; corselet allongé, conique, bisinué à sa base, et médiocrement convexe en dessus; écusson presque carré;

élytres allongées, linéaires, subcylindracées et presque tronquées au bout; pieds médiocres: les antérieurs un peu plus longs. Le *Madopteris Talpa* est noir, glabre, avec les élytres finement striées, les antennes et les pattes rousses.

MADOQUA. MAM. Dans sa Classification des Mammifères, Ogilby a créé une famille des Capridées, qui comprend sept genres; savoir: 1° *Mazama*, qui a pour type l'Antilope à andouillers; 2° *Madaqua*, Antilope Saltienne; 3° *Antilopa*, Antilope cervicapre; 4° *Gazella*, Antilope Gazelle; 5° *Ovis*, Mouton mouflon; 6° *Capra*, Chèvre sauvage; 7° *Ovibos*, Bœuf musqué d'Amérique.

MADOTHÈQUE. *Madotheca.* BOT. Dumortier, dans son *Sylloge Jungermannidearum* (Torn., 1851), a établi ce genre aux dépens de celui des Jungermannes, avec les caractères distinctifs suivants: une colésole ayant son orifice comprimé; capsule régulièrement quadridentée; pédoncule continu, inarticulé; élatères épars, disposés circulairement et gémés; périchète monophylle, campanulé. Les espèces citées par Dumortier comme devant faire partie de ce genre sont: *Jungermannia pentaphylla*, L.; *Jungermannia Thujce*, Dicks., et *Jungermannia lævigata*, Schrad.

MADRÉPORE. *Madrepora.* POLYP. Genre de l'ordre des Madréporées, dans la division de Polypiers entièrement pierreux, et dont voici les caractères: Polypier pierreux, subdendroïde, rameux, à surface garnie de tous côtés de cellules saillantes, à interstices poreux; cellules éparses, quelquefois sériales, distinctes, tubuleuses, saillantes, à étoiles presque nulles, à lames très-étroites. Lamarck ayant formé, aux dépens du grand genre *Madrepora* de Linné, Pallas et Gmelin, un assez grand nombre de genres particuliers, a réservé le nom de Madrépore aux Polypiers lamellifères, dendroïdes, dont la surface est hérissée de cellules saillantes; et les espèces, au nombre de neuf, que Lamarck y rapporte, sont presque toutes formées des variétés d'une seule espèce des auteurs antérieurs, le *Madrepora muricata*. La plupart des Madrépores parviennent à une grandeur assez considérable; on assure même que la plupart des rescifs des mers australes, si remarquables par leur accroissement rapide, sont dus au développement prodigieux d'une des espèces de ce genre, le *Madrepora abrotanoides*.

Les formes générales des Madrépores sont assez variables; les uns présentent des expansions aplaties, profondément divisées, quelquefois subpalmées; d'autres forment une masse oblongue, couverte de petites branches courtes, cylindriques, dont la réunion simule parfois une sorte de corymbe au sommet du polypier; d'autres enfin se développent en longs rameaux cylindriques, branchus, figurant assez bien des cornes de cerf. Si les Madrépores diffèrent entre eux par leur figure extérieure, ils se ressemblent beaucoup par leur structure interne, par la disposition et l'aspect des cellules; ce qui explique pourquoi les auteurs n'en avaient formé qu'une seule espèce: ces cellules sont cylindriques, nombreuses, serrées, éparses ou disposées presque régulièrement sur une ligne longitudinale, obliquement placées sur les tiges et les rameaux; à l'exté-

rieur elles sont striées longitudinalement ou échinulées suivant les espèces. L'ouverture est arrondie, et garnie à l'intérieur, de douze lamelles longitudinales, alternativement grandes et petites, mais toutes peu saillantes; la cavité des cellules se prolongeant dans l'intérieur du polypier, et les espaces compris entre leurs parois étant creusés de petites cellulosités irrégulières, communiquant entre elles, il résulte que le tissu des Madrépores, quoique très-ferme et très-solide, est néanmoins spongieux. On n'a que fort peu de notions sur les animaux qui construisent les Madrépores: Lesueur, qui a observé vivants ceux du *Madrepora palmata*, rapporte que ce sont des animaux gélatineux, presque diffluent, astéroïdes, pourvus de douze tentacules courts, placés autour de l'ouverture centrale; ces tentacules ont à l'extérieur et au sommet une tache blanchâtre, en forme de larve entourée de roux, et à leur base un petit bourrelet. (Mém. du Mus., 5° ou 4° cahier, p. 290.) Les espèces rapportées à ce genre sont les *Madrepora palmata*, *Flabellum corymbosa*, *plantaginea*, *pocillifera*, *laxa*, *abrotanoides*, *cervicornis*, *prolifera*.

MADRÉPORES. POLYP. Ordre établi par Lamouroux dans la section des Polypiers pierreux, lamellifères; il lui attribue pour caractères: étoiles ou cellules circonscrites, répandues sur toutes les surfaces libres du polypier; et y rattache les genres Porite, Sériatopore, Pocillopore, Madrépore, Oculine, Styline et Sarcinule. V. ces mots.

MADRÉPORITE. MIN. Nom donné à une variété de Calcaire bacillaire, d'un gris noirâtre, trouvée dans la vallée de Rusbach, pays de Salzbourg. Il provient d'une analogie que l'on a cru reconnaître entre cette variété et les Lithophytes. V. CHAUX CARBONATÉE.

MADRÉPORITE. ZOO. On a fort improprement donné ce nom à des Fossiles découverts aux Vaches-Noires, rochers des côtes de Normandie, qui se trouvent être des os de grands Sauriens ou de Cétacés. Ces débris, quand on les casse ou qu'on les frotte, répandent une odeur fétide; ils supportent le poli, et présentent alors des yeux oblongs, qui résultent des anciens pores, et qui les ont fait prendre pour des Madrépores fossiles, auxquels on a aussi donné quelquefois le même nom, qui leur conviendrait bien plus qu'à des os ou à la substance minérale pour laquelle on l'a proposé.

MÆKISTOCÈRE. *Mækistocera.* INS. Diptères; genre de la famille des Némocères, tribu des Tipulaires, division des Terricoles, établi par Wiedeman et adopté par Latreille qui lui reconnaît pour caractères distinctifs: antennes d'une longueur excessive, composées de dix articles: le premier cylindrique et épais, le second cyathiforme, les huit derniers cylindriques, filiformes, augmentant insensiblement de longueur; palpes de quatre articles presque égaux; point d'ocelles; ailes écartées, lancéolées et nervurées. Ce genre qui a beaucoup de rapport avec celui des Trichocères, se fait remarquer par la longueur de ses antennes, et se compose jusqu'ici de deux espèces qui appartiennent à l'archipel des Indes, et à la côte d'Afrique.

MÆKISTOCÈRE BRUNATRE. *Mækistocera fuscena*, W. La femelle est d'un jaune pâle, un peu brun en des-

sus, avec l'abdomen tacheté de brun; ses antennes ont deux pouces trois quarts de longueur, et le corps de l'insecte n'a que six lignes. On le trouve à Java.

MÆKISTOCÈRE FILIPÈDE. *Mækistocera filipes*, Wied.; *Tipula filipes*, Fab. Tête cendrée; corselet gris, couvert de poils denses; abdomen court, cendré, avec les bords des anneaux jaunâtres; ailes plus longues que l'abdomen et transparentes, à nervures brunes; pattes trois fois aussi longues que le corps et brunes. De la Guinée.

MÆMACTE. *Mæmactes*. INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Curculionides, établi par Schoenherr, avec les caractères suivants : antennes insérées vers le milieu latéral du rostre, et atteignant à peu près le milieu de la longueur du corselet, coudées, composées de douze articles dont le premier est le moins long, les deux suivants presque coniques, les quatre derniers formant une massue ovale et un peu comprimée; rostre allongé, fort, un peu plus large à sa base, subcylindrique, médiocrement arqué, avec les mandibules un peu exsertes; yeux presque ronds et déprimés; corselet oblong, légèrement bisinué vers la base, un peu arrondi sur les côtés, et tronqué à l'extrémité; écusson très-petit, triangulaire et enfoncé; élytres oblongues, subovales, un peu convexes, arrondies chacune à leur extrémité; pieds courts, presque égaux et forts; cuisses renflées vers le milieu, et armées en dessous d'une petite dent; jambes un peu plus épaisses au milieu; pénultième article des tarsi un peu plus large, bilobé et spongieux en dessous, le dernier bionguiculé.

MÆMACTE RUFICORNE. *Mæmactes ruficornis*, Sch.; *Tylodes ruficornis*, Chevrolat. Il est noir, glabre et peu brillant; la trompe est criblée de points ferrugineux et les antennes sont d'un roux ferrugineux; les élytres ont des rangées de points oblongs enfoncés; les pieds sont d'un brun noirâtre. Du Mexique.

MAENCHIA. BOT. (Roth.) Pour *Mænchia*. V. ce mot.

MÆNURA. OIS. V. MÈNURE.

MÆRE. *Maera*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Leach, et ne différant des *Mélites*, du même, que par des caractères de peu d'importance. Ce genre n'a pas été adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.); il est probable qu'il le réunit au genre *Mélite* qu'il adopte. Le Crustacé qui a servi de type à ce genre est le *Maera grossimana*, Leach (Édimb., Encycl., t. VII, p. 405; Trans. Linn., t. XI, p. 559); *Cancer Gammarus grossimanus*, Montagu (Trans. Linn., t. II, p. 97, tab. 4, fig. 5).

MÆRUA. BOT. Forskahl (*Flor. Egypt. Arab.*, 104) a établi ce genre de la Polyandrie Monogynie, L., que De Candolle (*Prod. Syst. Veg.*, 1, p. 254) a placé à la fin des Capparidées, et qu'il a considéré comme établissant un lien entre cette famille et celle des Passiflorées. Voici ses caractères principaux : calice tubuleux, à quatre divisions profondes, l'entrée du tube couronnée par des écailles pétaloïdes; corolle nulle; réceptacle allongé, sur le sommet duquel sont insérées des étamines en nombre indéfini, et légèrement monadelphes; silique charnue, stipitée. Ce genre ne se compose que de trois arbrisseaux non épineux, et à feuilles sim-

ples, savoir : deux indigènes de l'Arabie, décrits par Vahl (*Symbol.*, 1, p. 56) sous les noms de *Mærua uniflora* et *racemosa*, et le troisième nommé par De Candolle *Mærua Angolensis*. Cette dernière espèce croît dans le royaume d'Angola, et a beaucoup de rapports avec le *Mærua uniflora*.

MÆSE. *Mæsa*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Forskahl (*Fl. Egypt. Arab.*, p. 66) et adopté par Jussieu (*Genera Plant.*, p. 161) qui l'a placé entre les genres *Argophyllum* et *Vaccinium*, dans la section des Érycinées à ovaire infère ou demi-infère. Voici ses caractères : calice demi-supère, à cinq dents, entouré à sa base de deux écailles persistantes; corolle campanulée, à cinq petites divisions; cinq étamines courtes, à anthères ovées; baie demi-infère, globuleuse, acuminée par le style, couronnée supérieurement par les écailles calicinales conniventes, à une seule loge, renfermant un grand nombre de graines attachées à un placenta central. Ce genre est identique avec le *Bæobothrys* de Forster. Il se composait primitivement de deux espèces : l'une indigène des montagnes de l'Arabie-Heureuse, que Vahl (*Symbol.*, 1, p. 19, t. 6), qui a adopté le nom générique de *Bæobothrys*, a nommée *Bæobothrys lanceolata*; l'autre, le *Bæobothrys nemoralis* de Vahl et Willdenow, qui a été découverte par Forster dans l'île de Tanna. Depuis le docteur Blume, dans son *Bydragen*, a fait connaître cinq espèces bien caractérisées, qu'il a découvertes à Java; puis les docteurs Wallich et Roxbourg ont porté le nombre des espèces à quatorze, par suite de leurs investigations dans les diverses parties de l'Inde. Ces plantes sont des arbustes à feuilles alternes, à fleurs accompagnées de bractées, et disposées en panicles axillaires et terminales.

MAFAN. MOLL. Il paraîtrait, d'après Adanson (Voy. au Sénég., pag. 95, pl. 6, fig. 4), que ce Cône serait une des nombreuses variétés du *Conus amiralis* des auteurs. Comme ceux-ci n'ont pas rapporté cette espèce dans leur synonymie, on doit conserver du doute jusqu'au moment où on aura pu l'étudier de nouveau; la figure d'Adanson étant insuffisante pour décider la question.

MAGALEP. BOT. Pour Mahaleb. V. ce mot.

MAGALLANA. BOT. Et non *Magellana*. Ce genre consacré par Cavanilles (*Icon.*, 4, p. 51, t. 374) à la mémoire du célèbre navigateur Magellan et non Magellan, appartient à la petite famille des Tropéolées de Jussieu, et à l'Octandrie Monogynie, L. Voici ses caractères essentiels : calice muni d'un éperon, à cinq divisions dont deux très-profondes, les trois autres réunies en une seule qui, par conséquent, est tridentée; cinq pétales inégaux; huit étamines légèrement unies par la base; fruit muni de trois ailes, uniloculaire par avortement, et monosperme; graines trop peu connues. Le *Magallana porrifolia* croît près du port Désiré, dans l'Amérique méridionale. Cette plante est herbacée et grimpante sur les haies; elle possède des feuilles alternes, à trois segments linéaires et entiers; ses fleurs sont jaunes et axillaires.

MAGAS. *Magas*. CONCH. Genre proposé par Sowerby (*Mineral Conchology*, pl. 119) pour une petite coquille bivalve, fossile, que l'on trouve dans la craie de

Meudon, ainsi que dans celle de Maudesley-Norwich en Angleterre. Lamarck l'avait mentionnée dans son dernier ouvrage, parmi les Térébratules; elle en présente en effet les caractères extérieurs; mais Sowerby, ayant eu occasion d'examiner sa structure, a cru devoir, d'après cela, proposer le nouveau genre: il le caractérise de la manière suivante: coquille bivalve, équilatérale, inéquivalve; l'une des valves est munie d'un bec recourbé, le long duquel s'étend un sinus angulaire: la charnière est droite, avec deux élévations dans le milieu. Ce genre, que DeFrance a examiné avec soin, offre, dans le milieu de la valve inférieure, une demi-cloison qui, dans cette partie, devait partager l'animal en deux. Ces caractères d'organisation intérieure, si variables dans les Térébratules, doivent-ils suffire pour la distinction des genres? Il paraît préférable de suivre, à cet égard, l'opinion de Blainville qui a fait des Magas une petite sous-division de ce grand genre. Sowerby a donné le nom de *Magas pumilus* à l'espèce qu'il décrit; Lamarck lui avait donné celui de Térébratule concave, *Terebratula concava*. (Lamk., Anim. sans vert., t. VI, 1^{re} partie, p. 251, n^o 26.) *V. TÉRÉBRATULE.*

MAGASTACHYE. BOT. Pour Mégastachye. *V.* ce mot.

MAGDALIS. INS. Ce genre de la famille des Rhynchophores, établi par Germar et mentionné par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), n'a point été adopté par Schoenherr qui en a réparti les espèces dans ses genres *Tamnophilus* et *Lamosaccus*.

MAGELLANA. BOT. (Poiret.) Pour Magallana. *V.* ce mot.

MAGILE. Magilus. MOLL.? ANNÉL.? Ce fut sous le nom de Compulotte que Guettard (Mém., t. III, pl. 71, fig. 6) réunit les Magiles aux Vermets en un seul genre, ce qui, d'après les connaissances acquises par l'ouvrage d'Adanson, devait porter ce genre parmi les Mollusques. Cependant on ne tint pas compte de cette opinion, car les Magiles furent confondus avec les Serpules. Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, revint à l'opinion de Guettard, reporta le Magile parmi les Mollusques, le sépara des Vermets, et lui donna le nom générique qu'il porte aujourd'hui, et qui est généralement adopté. Lamarck ne mentionna pas ce genre dans l'Extrait des Cours; il ne l'adopta définitivement que dans son dernier ouvrage, où il le plaça à la fin de la famille des Serpules. Cuvier (Règne Animal) ne mentionna ce genre, ni parmi les Mollusques, ni parmi les Annélides; Blainville leur trouva assez de rapports avec les Vermets pour les admettre ainsi que les Siliquaires parmi les Mollusques; cette opinion n'a point été adoptée par Latreille qui a conservé celle de Lamarck. Enfin Carus, en publiant (*Museum Senckenbergianum*, t. II) l'anatomie du *Magilus antiquus*, rapporté par Ruppel, de la petite île de Massana, dans la mer Rouge, et en émettant une opinion, qui paraît très-plausible, sur la manière dont la coquille s'allonge en un tube irrégulier et dont la portion abandonnée par les parties molles de l'animal se solidifie, ne prononce pas néanmoins encore d'une manière irrécusable que le Magile soit bien un Mollusque et qu'il doive prendre place à côté des Buccins. On voit par ce qui précède combien il existe encore de doutes à l'égard

des Magiles. Les deux opinions peuvent être également soutenues avec avantage; car les zoologistes qui pensent que ce corps doit rester parmi les Annélides, ont une figure de Pallas qu'ils rapportent à ce genre, et qui pourrait bien être une Serpule. Les personnes qui croient que les Magiles sont des Mollusques, s'appuient sur des analogies assez bien fondées, de la forme de la coquille. On est donc encore forcé de flotter, pour ainsi dire, entre deux opinions différentes. Les Magiles ont une singulière manière de vivre: ils sont engagés dans des masses madréporiques, dans lesquelles ils se creusent une cavité pour y être contenus, assez juste et sans y avoir la moindre adhérence; ils commencent par former une coquille spirale, héliciforme, qui se continue par un tube assez droit, onduleux, à une seule carène. A mesure que l'animal grandit, il abandonne la partie de la coquille et de son tube qui ne peut plus le contenir; mais au lieu d'y laisser des cloisons, comme le font les Serpules, il remplit entièrement cet espace par une matière calcaire, compacte, diaphane, dure, pesante, semblable, en quelque sorte, dans sa cassure, à de la Calcédoine blonde. Lamarck caractérise le genre Magile de la manière suivante: test ayant la base contournée en une seule spirale courte, ovale, héliciforme, à quatre tours contigus, convexes, dont le dernier est le plus grand et se prolonge en tube dirigé en ligne droite ondé; le tube convexe en dessus, caréné en dessous, un peu déprimé et plissé sur les côtés, à plis lamelleux, serrés, ondes, verticaux, plus épais d'un côté que de l'autre.

Il n'y a encore qu'une seule espèce de Magile qui soit connue; car celle rapportée par Péron, ne semble pas distincte; c'est un jeune individu de l'espèce que Lamarck nomme *MAGILE ANTIQUE*, *Magilus antiquus*, Anim. sans vert., t. V, pag. 364, Montfort, Conchyl., Syst., t. II, pag. 43. Cette coquille, rare dans les collections, semble assez commune dans les mers de l'He-de-France, où, au rapport de Mathieu, elle acquiert une longueur de trois pieds.

MAGJON. BOT. L'un des noms vulgaires des tubercules de la Gesse tubéreuse.

MAGNELITHE. MIN. (Hæpner.) Synonyme de Jade tenace. *V. JADE.*

MAGNESIAN LIMESTONE. GÉOL. Dénomination sous laquelle les géologues anglais désignent une formation particulière. *V. MAGNÉSIE (Calcaire) et TERRAINS.*

MAGNÉSIE. MIN. Genre de la classe des substances métalliques hétérospides, composé de plusieurs espèces, telles que: la Magnésie boratée, la Magnésie carbonatée, la Magnésie hydratée, la Magnésie sulfatée et la Magnésie hydrosilicatée, etc. Ces espèces ont, pour caractère commun, de donner un précipité pulvérulent par l'Ammoniaque, lorsqu'elles sont en solution dans l'acide nitrique ou dans l'eau. Ce précipité est presque entièrement formé d'un Oxyde métallique dont il est fait mention à l'article *MAGNÉSIE*.

MAGNÉSIE BORATÉE. Boracite, Werner. Substance indissoluble dans l'eau, soluble dans l'Acide nitrique, et précipitant alors par l'Ammoniaque. Sa forme primitive est le cube; elle est électrique par la chaleur, et l'on observe une différence de configuration dans les

parties qui répondent, sur les formes secondaires, aux angles solides diamétralement opposés du noyau : sa pesanteur spécifique est 2,56. Elle raye le verre. Au chalumeau, elle fond avec bouillonnement en émail jaunâtre. Ses cristaux ont huit pôles électriques, dont quatre sont à l'état d'électricité virée, et les quatre autres manifestent l'électricité résineuse; ils correspondent aux huit angles solides du cube. La Magnésie boratée est souvent mélangée de borate de Chaux; lorsqu'elle est pure, elle est composée de 68 parties d'Acide borique et de 52 parties de Magnésie. Haüy distingue cinq variétés de formes cristallines, dont les plus simples et les plus communes sont : la quadriduodécimale, présentant l'aspect du dodécaèdre rhomboïdal, dont quatre seulement des angles solides trièdres sont remplacés par des facettes; la défective, cube tronqué sur toutes ses arêtes et sur quatre seulement de ses angles solides; la surabondante contenant, outre les faces de la variété précédente, celles du solide trapézoïdal. La Magnésie boratée est ordinairement incolore, quelquefois blanchâtre, grise ou violâtre. On la trouve en cristaux disséminés dans le gypse granulaire du mont Kalkberg, près de Lunebourg, et du Segeberg, dans le Holstein. Ces cristaux sont ordinairement d'un petit volume; leur épaisseur est au plus de quatre à cinq lignes : ils sont remarquables par la netteté et la perfection de leurs formes. On les connaît, depuis longtemps, sous le nom de Pierres cubiques, à Lunebourg, où ils sont recherchés comme objets de curiosité.

MAGNÉSIE CARBONATÉE. *Giobertite*, Brongn. Magnésie native de plusieurs minéralogistes; substance blanche, à texture ordinairement terreuse, soluble avec une vive effervescence dans l'Acide nitrique, infusible par l'action du chalumeau; pesant spécifiquement 2,45; se ramollissant dans l'eau. Cette substance, à l'état compacte, est souvent mélangée de Magnésie et de Calcaire. Sa composition, calculée d'après les lois des proportions définies, est en poids de 52 parties d'Acide carbonique, et de 48 de Magnésie. Les cristaux de ce sel sont extrêmement rares : ils se rapportent à un rhomboèdre de 107 d. 25 m. On trouve la Magnésie carbonatée dans la Serpentine, à Hrubshitz en Moravie, et près de Castellamonte et de Baldissero en Piémont. Celle-ci a été employée, pendant longtemps, au lieu de Kaolin, dans plusieurs manufactures de porcelaine. On l'avait regardée comme une Argile, jusqu'au moment où les expériences de Giobert ont prouvé que c'était la Magnésie qui en formait la base.

MAGNÉSIE CARBONATÉE SILICIFÈRE. Même chose que Magnésie silicatée.

MAGNÉSIE HYDRATÉE. *Brucite*, Brong. Cette substance, qui se trouve, comme la précédente, en veines, dans des roches serpentineuses, dans le New-Jersey aux États-Unis, ne s'est encore présentée qu'à l'état laminaire; elle est blanche, nacré, translucide, tendre et douce au toucher; elle donne de l'eau par la calcination; elle se dissout sans effervescence dans l'Acide nitrique, et la solution précipite en blanc par l'Ammoniaque. Sa pesanteur spécifique est de 2,6. Elle a été analysée par Bruce, qui en a retiré 70 parties de Magnésie, et 50 d'Eau.

MAGNÉSIE HYDRO-SILICATÉE. Même chose que Magnésie silicatée.

MAGNÉSIE MURIATÉE. Cette substance se trouve répandue en assez grande abondance dans la nature, mais toujours à l'état de dissolution dans l'eau, vu son extrême déliquescence. Sa saveur est piquante, fort amère. Sa dissolution donne par le sous-carbonate de soude, un précipité qui prend la nuance lilas quand on le calcine après l'avoir humecté d'une goutte de nitrate de cobalt. Cette dissolution suffisamment évaporée, donne naissance à de petits cristaux prismatiques, hexagones et réguliers. La Magnésie muriatée contient : Magnésium 26,54, Chlore 75,66.

MAGNÉSIE NATIVE. V. CONDRONITE.

MAGNÉSIE NITRATÉE. Elle est un peu moins déliquescence que la Magnésie muriatée et se trouve quelquefois cristallisée, accompagnant la potasse nitratée et le salpêtre dit de Houssage. Sa solution donne un précipité blanc par l'addition d'Ammoniaque. Composition : Magnésie 28, Acide nitrique 72.

MAGNÉSIE PHOSPHATÉE. V. WAGNERITE.

MAGNÉSIE SILICATÉE. *Magnésite* de Brongniart. Composée d'un atome de trisilicate de Magnésie, et de cinq atomes d'Eau, ou en poids, de Silice 52, Magnésie 25, Eau 25. Substance blanche, à cassure terreuse, ayant souvent une teinte rosâtre, solide, tendre et sèche au toucher, infusible; se ramollissant dans l'eau : pesant spécifiquement de 2,6 à 5,4. Brongniart en distingue quatre variétés principales : la Magnésite écume de mer, compacte, à cassure terreuse, qui vient de l'Asie-Mineure, où elle a pour gangue un Calcaire compacte accompagné de Silex; la Magnésite de Madrid, connue sous le nom de Terre de Vallecas, qui a son gisement dans les terrains secondaires, au-dessus des Argiles salifères; la Magnésite de Salinelle, près Sommières dans le département du Gard; et la Magnésite parisienne, des environs de Saint-Ouen et de Coulommiers. Ces deux dernières appartiennent au sol tertiaire, et se trouvent dans le Calcaire ou dans l'Argile à Limnées, inférieurs au Gypse. La première variété, dite Écume de mer, est employée en Crimée et en Anatolie, à la fabrication des pipes turques, dont il se fait un grand commerce à Constantinople.

MAGNÉSIE SULFATÉE. *Epsomite*, Brong.; *Bittersalz*, Werner. Vulgairement Sel d'Epsom et Sel de Sedlitz. Substance blanche, soluble dans l'eau, d'une saveur très-amère; fusible à un léger degré de chaleur, pesant spécifiquement 1,66. On ne la trouve dans la nature que sous les formes granulaire, aciculaire ou fibreuse; mais dans les laboratoires, elle cristallise en prismes droits à bases carrées, ordinairement modifiés sur les arêtes des bases. D'après Haüy, la longueur des arêtes est à la hauteur du prisme fondamental comme 5 est à 4. Ce sel se rencontre tantôt en solution dans les eaux, comme à Sedlitz en Bohême, au village d'Epsom en Angleterre; tantôt en masses granulaires avec l'Anhydrite dans les terrains salifères, comme à Bergtols-gaden en Bavière; le plus souvent en efflorescence à la surface de certains Schistes. On en distingue deux variétés de mélanges : la Magnésie sulfatée ferrifère, en fibres capillaires, le Sel halotrique de Scopoli; et la Ma-

gnésie sulfatée cobaltifère, en concrétions rosâtres dans les mines de Cuivre de Herrengrund en Hongrie.

MAGNÉSIE (CALCAIRE). GÉOL. La présence de la Magnésie, soit combinée, soit associée avec la Chaux carbonatée, se manifeste dans un grand nombre de terrains différents, depuis les primitifs jusqu'aux plus nouveaux. *V.* DOLOMIE et CHAUX CARBONATÉE MAGNÉSIFÈRE. Mais à l'imitation des géologues anglais on désigne assez généralement aujourd'hui, sous le nom de Calcaire Magnésien, les dépôts sédimenteux magnésifères qui, par leur position, sont intermédiaires entre les deux grandes séries du Terrain houiller et du Calcaire oolithique, et qui, en Angleterre principalement, ont pris un grand développement que, jusqu'à présent, on est porté à regarder comme local; c'est le *Magnesian limestone* des Anglais. *V.* TERRAINS.

MAGNÉSITE. MIN. V. MAGNÉSIE SILICATÉE.

MAGNÉSIIUM. CHIM. MIN. Nom donné à la substance métallique qui, par sa combinaison avec l'Oxigène, constitue la Magnésie. Ce corps n'existe pas isolément dans la nature. On le retire de la Magnésie, en soumettant à l'action de la pile un mélange de trois parties de celle-ci, après l'avoir humectée, et d'une partie de peroxide de Mercure. On l'obtient en plus grande quantité par un autre procédé qui consiste à faire passer du Potassium en vapeur, sur de la Magnésie chauffée au rouge blanc, dans un tube de porcelaine. L'Oxigène de la Magnésie lui est enlevé par le Potassium. On introduit alors dans le tube, du Mercure qui forme un amalgame avec le Magnésium, et on élimine le Mercure par la distillation de l'amalgame dans une petite cornue et à l'abri du contact de l'air. Le Magnésium est un métal brillant, d'un blanc d'argent, parfaitement ductile et malléable, fusible à une température peu élevée, susceptible de se sublimer comme le Zinc, à quelques degrés au-dessus du point de fusion, et se condensant de même sous forme de petits globules. Il a plus de densité que l'eau. Lorsqu'on le projette dans ce liquide il se décompose et se convertit en Magnésie. On obtient un semblable produit, quand on fait chauffer le Magnésium qui brûle alors avec une flamme rouge.

La Magnésie est la seule combinaison connue du Magnésium avec l'Oxigène. Elle est composée selon Berzélius, d'Oxigène 58,71 et de Magnésium 61,29; total 100. On la prépare en formant un précipité de sous-carbonate de Magnésie par l'action du sous-carbonate de Potasse ou de Soude sur une solution de Sel d'Epsum ou sulfate de Magnésie; en lavant à plusieurs reprises ce précipité; et en le faisant chauffer au rouge dans un creuset. La Magnésie calcinée et à l'état de pureté, est une base salifiable, blanche, presque insipide, dont la densité est, selon Kirwan, de 2,5. Elle neutralise parfaitement tous les Acides; elle est fort peu soluble dans l'eau, et plus à froid qu'à chaud. Elle forme avec ce fluide un hydrate composé, d'après Berzélius, de Magnésie 69,68 et d'Eau 50,52, dans lesquels corps la quantité d'Oxigène est la même. Cet hydrate est légèrement soluble dans l'Eau et sa solution verdit le sirop de violette.

On fait un grand usage en médecine de la Magnésie pour absorber les Acides contenus dans les premières

voies digestives. Les chimistes l'emploient avec avantage dans l'analyse végétale, pour séparer les Alcalis végétaux des Acides avec lesquels ils sont en combinaison.

MAGNÉTISME. Ce mot sert à désigner la collection des phénomènes que présentent non-seulement la variété de Fer oxidé vulgairement nommée pierre d'Aimant, mais encore les substances qui en ont acquis accidentellement les propriétés. La plus saillante de ces propriétés n'avait pas échappé aux anciens, et, sans chercher à agrandir le champ des découvertes, ils s'étaient contentés d'admirer la singulière attraction de la pierre d'Aimant pour le Fer. Cependant, ils ne paraissent pas avoir ignoré que cette attraction pouvait être transmise au Fer lui-même, puisqu'ils font mention d'une chaîne d'anneaux de Fer retenus l'un par l'autre quoique le premier fût le seul qui touchât à l'Aimant. Mais ce fut à une époque assez récente que ce phénomène a été bien observé. On reconnut que les extrémités des aiguilles d'Acier auxquelles on avait communiqué la propriété magnétique et suspendues par leur milieu, de manière à pouvoir tourner librement, ou placées sur des morceaux de liège pour les faire flotter sur l'eau, étaient attirées ou repoussées par l'Aimant, suivant qu'on présentait successivement à l'une d'elles le même côté de celui-ci. Les forces magnétiques s'accroissent donc dans les aiguilles aimantées vers deux points opposés que l'on a désignés sous le nom de Pôles. Lorsque les aiguilles ne sont influencées par l'action d'aucun Aimant, elles affectent une constante direction, c'est-à-dire que l'une des extrémités se dirige vers le nord, et l'autre vers le sud. Celle qui regarde le nord était autrefois nommée *Pôle boréal*, et l'extrémité opposée *Pôle austral*; mais les physiiciens modernes ont donné un sens contraire à ces deux désignations, afin d'assimiler les circonstances de ce phénomène à celles de l'action réciproque des Aimants qui s'attirent par les pôles de dénominations contraires, et se repoussent par ceux de même dénomination. Ainsi le pôle de l'aiguille aimantée qui regarde le pôle nord du globe terrestre est actuellement appelé *Pôle austral*, et l'on nomme *Pôle boréal* celui qui est dirigé vers le sud. L'observation de cette constante direction a été la source d'où est dérivée l'invention de la boussole. Cet instrument, si précieux pour la navigation, ne fut connu en Europe que vers le douzième siècle de l'ère vulgaire. On ne sait pas positivement à qui l'on doit attribuer l'honneur de sa découverte, et lors même que l'on saurait le nom du premier Européen qui fit connaître la boussole, on serait forcé d'accorder la priorité aux Chinois qui l'employaient longtemps avant l'arrivée des premiers voyageurs. L'usage journalier et le perfectionnement de la boussole firent reconnaître plus tard que l'aiguille aimantée ne prenait pas toujours exactement la direction nord et sud, que cette direction variait avec le temps et le lieu, et qu'elle s'écartait du méridien terrestre. C'est cette variation qu'on a désignée sous le nom de *déclinaison de l'aiguille aimantée*. La déclinaison est donc dépendante du lieu et du temps. En effet, le méridien magnétique varie inégalement dans les différents points où il a été observé. Depuis cent quarante ans la déclinaison

raison n'a point varié sensiblement à la Nouvelle-Hollande, tandis qu'à Paris elle s'est élevée, dans un espace de temps à peu près semblable, jusqu'à vingt-deux degrés du côté de l'ouest. Depuis 1802, elle paraît presque stationnaire vers ce dernier point, et semble prête à diminuer par le retour de l'aiguille vers la méridienne. L'aiguille éprouve en outre des variations diurnes, sensibles seulement dans les boussoles perfectionnées, et dont les plus grandes ont été observées à Paris pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet.

Lorsqu'on suspend un barreau aimanté par son centre de gravité, il prend une situation inclinée à l'horizon. L'angle qu'il forme avec celui-ci, varie dans les différentes régions; il devient nul en quelques points du globe, et l'aiguille prend alors une situation horizontale. La courbe fort irrégulière, qui joint les points où l'aiguille prend une direction horizontale, se nomme *équateur magnétique*. L'inclinaison change, de même que la déclinaison, suivant les temps et les lieux, mais ses variations sont beaucoup moins sensibles. Les plus grandes inclinaisons observées jusqu'à ce jour ont été trouvées par les navigateurs anglais dans les mers arctiques. Près du Spitzberg, par $79^{\circ},50'$ de latitude, Phipps observa, en 1775, une inclinaison de 82° ; en 1818, le capitaine Parry la vit s'élever jusqu'à $84^{\circ},25'$, dans la baie de Baffin, à $75^{\circ},5'$ de latitude. Ce dernier navigateur paraît avoir même dépassé le pôle magnétique boréal; car étant parvenu, en 1819, à une latitude de $74^{\circ},45'$, et à une longitude très-avancée vers l'ouest, la pointe de l'aiguille qui regarde le nord se tourna vers le sud, ce qui prouvait que le navire était alors au nord du pôle magnétique boréal.

On n'a fait qu'indiquer, au commencement de cet article, le corps naturel qui communique aux autres la propriété magnétique, et parmi ceux-ci, il n'a été question que du Fer ou de l'Acier. Le Nickel et le Cobalt, à l'état de pureté, sont aussi susceptibles d'aimantation, mais à un degré beaucoup plus faible. On aimante tous ces métaux par deux procédés principaux qu'il n'est pas nécessaire d'exposer ici, et que l'on nomme la simple touche et la double touche.

Il est encore d'autres moyens d'aimantation fournis par quelques causes naturelles ou par l'action de certains phénomènes accidentels. Ainsi, l'exposition prolongée des verges ou barreaux de Fer, dans une situation verticale, ou mieux, dans une direction inclinée semblable à celle que prendrait un barreau aimanté suspendu par son centre de gravité, leur fait acquérir un Magnétisme sensible. Il se développe encore dans les outils d'Acier qui servent à couper ou percer le Fer, surtout lorsqu'ils s'échauffent; dans les instruments avec lesquels on attise le feu; par la percussion répétée; par la rotation; et enfin par la simple torsion des fils minces. Coulomb a reconnu que l'érouissement donné au Fer par la torsion, le rend susceptible de retenir la force magnétique presque aussi bien que l'Acier. En ces derniers temps, Arago a aimanté des aiguilles d'Acier en les plaçant dans un fil métallique roulé en spirale, par lequel il faisait passer un courant d'électricité.

La mesure des forces magnétiques d'un Aimant, soit

naturel, soit artificiel, s'obtient par l'évaluation du poids dont il peut rester chargé, sans que son adhérence aux corps qu'il attire soit rompue. Quant aux aiguilles et autres corps mobiles faiblement aimantés, elle se déduit de la comparaison des forces nécessaires pour les retenir hors du méridien magnétique. Coulomb, qui s'est beaucoup occupé de recherches sur la mesure des forces magnétiques, a inventé une balance de torsion, au moyen de laquelle on apprécie les plus petites de ces forces. Il a ensuite montré qu'on pouvait employer pour cette détermination, les oscillations que les aiguilles ou barreaux minces, suspendus librement, effectuent de chaque côté du méridien magnétique, comme on fait usage des oscillations du pendule pour mesurer la gravité. En se servant de ce procédé, on est parvenu à reconnaître que l'intensité des forces magnétiques n'était pas la même dans tous les lieux de la terre. D'après les expériences de Humboldt, elle est moindre au Pérou qu'à Paris, puisqu'une aiguille faisait, dans les contrées équinoxiales, deux cent onze oscillations en dix minutes, tandis que le nombre de ses oscillations s'élevait à deux cent quarante-cinq avant et après le voyage. Lors de sa fameuse ascension aérostatique, Gay-Lussac chercha aussi à déterminer si l'intensité des forces magnétiques variait dans les hautes régions de l'atmosphère, mais ses résultats furent négatifs, c'est-à-dire qu'il n'observa aucun changement sensible dans les oscillations de l'aiguille aimantée. On a voulu également savoir si les aiguilles aimantées conservaient indéfiniment l'intensité de leur force directrice. Le voyage autour du monde de l'Uranie commandée par le capitaine Freycinet, a donné à cet égard un résultat très-satisfaisant. Deux aiguilles aimantées, observées avec soin lors du départ et du retour de l'expédition, n'ont éprouvé qu'un faible affaiblissement dans les forces directrices qui leur avaient été d'abord communiquées.

D'après les expériences de Kupfer, professeur à Casan (Annales de Chimie et de Phys., octobre 1825, p. 115), l'intensité de la force magnétique d'une aiguille diminue à mesure que la température s'élève, et suivant une loi telle que les décroissements de la force magnétique sont en raison simple des accroissements de la chaleur. Ce physicien a aussi annoncé qu'un barreau aimanté à la température de 15° R., étant chauffé jusqu'à 80° , et ensuite refroidi, ne revient pas à la même force magnétique qu'il possédait avant d'être chauffé: cela ne peut tenir qu'à une perte de Magnétisme occasionnée par la chaleur, et indépendante des variations de l'intensité de la force magnétique à diverses températures. Des résultats analogues avaient été obtenus antérieurement par S. Hunter-Christie, auteur d'un beau Mémoire sur les effets de la température sur l'intensité des forces magnétiques, inséré dans les *Transact. Phil.* pour 1825. Ce savant a conclu de ses nombreuses observations, qu'entre certaines limites de chaleur, le décroissement de l'intensité magnétique n'est pas constant à toutes les températures, mais que ce décroissement augmente suivant l'accroissement de la chaleur; qu'à la température de 80° Fahrenheit, l'intensité décroît plus rapidement que la température n'augmente; et qu'au delà d'une température de 100° , une

portion de la force magnétique est perdue sans retour.

Les phénomènes magnétiques dont on vient de faire l'exposition d'une manière fort abrégée, avaient excité vivement l'attention des physiciens modernes, mais ils n'étaient arrivés à aucune donnée sur la nature de la cause qui les produit. Il était réservé à la période actuelle du dix-neuvième siècle de pénétrer dans ce mystère. Jusqu'à ces derniers temps, on ne connaissait que le globe terrestre d'une part, le Fer, le Nickel et le Cobalt de l'autre, qui exerçaient une influence sur l'aiguille aimantée, et cette action, ainsi bornée à des corps spéciaux, ne permettait pas d'assimiler le fluide magnétique à d'autres agents, tel que le fluide électrique, dont les effets étaient mieux connus, et qui manifestaient leur action presque indistinctement sur tous les corps de la nature. En 1820, le professeur Ørstedt, de Copenhague, observa le premier, que le fil qui unit les deux pôles d'une pile voltaïque, agissait sur l'aiguille aimantée, en la déviant de sa direction. Ayant placé horizontalement ce fil au-dessus et parallèlement à une aiguille de boussole librement suspendue, celle-ci a pris un mouvement tel que, sous la partie du fil la plus rapprochée du pôle négatif de l'appareil voltaïque, elle a décliné vers l'ouest. Cette déviation était d'autant plus marquée que la pile était plus énergique, et le fil conjonctif plus rapproché de l'aiguille. Un effet inverse a eu lieu, c'est-à-dire que le pôle de l'aiguille a décliné vers l'est, lorsque le fil conjonctif a été placé au-dessous du plan horizontal, dans lequel l'aiguille était située. Lorsque l'aiguille et le fil conjonctif étaient dans le même plan horizontal, la première ne déclinait pas, mais s'inclinait dans une position verticale. Ørstedt a encore varié de plusieurs manières la position du fil conjonctif par rapport à l'aiguille, et de ses expériences il a conclu que du fil conjonctif émane une force dont la sphère d'activité est assez étendue, et qui agit en tournoyant, comme le ferait un courant circulaire, situé dans un plan perpendiculaire à la direction du fil. A peine cette découverte fut-elle annoncée que plusieurs savants, parmi lesquels on distingue particulièrement Ampère, Arago, Davy et Delarive, y appliquèrent tous les efforts de leur génie, et la félicitèrent si merveilleusement qu'ils n'ont pas laissé beaucoup de choses positives à découvrir, par la suite, sur un sujet naguère entièrement inconnu. Dans le nombre de faits constatés par ces physiciens, on se bornera à citer les suivants qui peuvent être considérés comme fondamentaux de la théorie électro-magnétique. L'influence du fil conjonctif sur l'aiguille aimantée est réciproque, en sorte que si on fixe cette dernière, et qu'au contraire on rende mobile le fil conjonctif, celui-ci s'éloignera ou se rapprochera de l'aiguille. Le globe terrestre produit seul, et sans le concours d'un barreau aimanté, une action sur le fil, lorsque celle-ci est suffisamment libre et convenablement dirigée. Enfin, si l'on substitue à l'aiguille aimantée un second fil conjonctif, et qu'on le place dans une direction parallèle à celle du premier fil, ils se repoussent ou s'attirent selon que les courants électriques les parcourent dans le même sens ou en sens contraire. Cette analogie d'action entre deux courants d'un même

fluide et les courants de deux fluides, que, vu la spécialité ainsi que la permanence de l'un et l'universalité ainsi que la fugacité de l'autre, on avait regardés comme d'une nature extrêmement différente, est une probabilité puissante en faveur de la grande analogie, on doit même dire de la similitude des agents électrique et magnétique. Elle est en outre fortifiée par l'expérience d'Arago que l'on a eu occasion de citer, et qui consiste à aimanter des aiguilles d'Acier renfermées dans un fil métallique roulé en spirale et par lequel on fait passer un courant d'étincelles électriques.

Des expériences, d'une toute autre nature que celles qui avaient été tentées jusqu'à ces derniers temps, ont déjà fourni des résultats assez nombreux pour mériter d'intéresser vivement les physiciens. C'est encore à Arago que la science est redevable de la découverte de cette nouvelle mine de recherches : ce savant a présenté à l'Académie des Sciences de Paris, dans sa séance du 7 mars 1825, un appareil qui, sous une forme nouvelle, montre l'action que les corps aimantés, et ceux qui ne le sont pas, exercent les uns sur les autres. Il avait déjà prouvé, par des expériences antérieures, qu'une plaque de cuivre ou de toute autre substance solide ou liquide, placée au-dessous d'une aiguille aimantée, exerce une action qui a pour effet immédiat d'altérer l'amplitude des oscillations sans changer sensiblement leur durée. Le phénomène nouveau est pour ainsi dire l'inverse du précédent. Puisqu'une aiguille en mouvement est arrêtée par une plaque en repos, Arago a pensé que réciproquement une aiguille en repos serait entraînée par une plaque en mouvement; en effet, si l'on fait tourner une plaque de cuivre, par exemple, avec une vitesse déterminée, sous une aiguille aimantée, renfermée dans un vase fermé de toutes parts, l'aiguille ne se place plus dans sa position ordinaire, elle s'arrête hors du méridien magnétique, et d'autant plus loin de ce plan que le mouvement de rotation de la plaque est plus rapide; si ce mouvement de rotation est suffisamment prompt, l'aiguille, à toute distance de la plaque, tourne elle-même d'une manière continue autour du fil auquel elle est suspendue. Partant de ces premières données, plusieurs personnes, tant sur le continent qu'en Angleterre, ont répété et multiplié les expériences sur ce sujet; elles ont cherché surtout à varier la nature des corps auxquels ils faisaient subir le mouvement de rotation, et elles ont observé des différences assez marquées pour leur permettre d'en tirer des inductions sur la manière dont se produisent ces nouveaux phénomènes. Quelques physiciens ont pensé que ces effets sont dus très-probablement à une aimantation passagère des disques, produite par l'influence de l'Aimant.

On a vu que certains métaux jouissaient spécialement des facultés magnétiques; leur présence dans les minéraux composés peut donc être décelée par l'action qu'ils exercent sur l'aiguille aimantée, et conséquemment le Magnétisme peut être mis au nombre des caractères minéralogiques. Dans les substances qui contiennent, en plus ou moins grande quantité, des molécules ferrugineuses, celles-ci sont quelquefois tellement oxydées ou disséminées dans la masse, que leur effet ma-

gnétique est à peu près nul; ainsi les pierres précieuses, dont la coloration est due au Fer, ainsi que le prouve l'analyse chimique, ne donnent le plus souvent aucun signe de Magnétisme. Haüy cependant est parvenu à rendre sensible à l'aiguille aimantée ces particules ferrugineuses au moyen d'un procédé particulier qu'il a nommé Méthode du double Magnétisme. Il consiste à faire dévier l'aiguille, à l'aide d'un barreau aimanté, de manière à ce qu'elle effectue à peu près une demi-révolution, c'est-à-dire que son extrémité nord regarde l'ouest et son extrémité sud regarde l'est. L'appareil étant ainsi disposé, si l'on vient à approcher un minéral très-peu chargé de Fer de l'extrémité de l'aiguille qui tend à se porter vers le barreau, la présence de cette substance, toute faible que soit son énergie, suffira pour achever ce qui est commencé; l'aiguille décrira une nouvelle portion de sa révolution, et son extrémité nord pourra même être amenée au point où elle regardera le sud. C'est de cette manière qu'on éprouve quelques variétés de Grenats, de Péridots et l'Essonite; mais il est bon d'avertir que ces expériences exigent une grande habitude et des instruments très-déliés.

Parmi les minéraux qui agissent directement, et par attraction simple, sur les aiguilles aimantées, il en est qui ne sont point assez vigoureux pour contraindre celles-ci à les suivre au delà de certaines limites. Un grand nombre de roches sont au rang de ces corps dont la force magnétique n'a pour ainsi dire qu'un succès passager. D'autres, et c'est le cas des minerais de Fer naturels ou grillés, font opérer aux aiguilles aimantées des révolutions complètes. C'est par la distance à laquelle ils commencent à agir, par la portion plus ou moins grande de l'arc de cercle que l'aiguille décrit, qu'on juge de l'intensité de leur Magnétisme. Plusieurs variétés de Fer oligiste, celles de l'île d'Elbe, du Dauphiné, de la Corse, n'offrent que des attractions simples lorsqu'on les éprouve avec des barreaux puissants, tandis qu'elles exercent des attractions et des répulsions alternatives sur les aiguilles faiblement aimantées; elles paraissent avoir deux pôles distincts. Quelques minéraux attirent ou repoussent constamment le même pôle d'un barreau vigoureusement aimanté, c'est-à-dire qu'en certaines parties ils attirent ou repoussent le pôle nord, tandis que les points opposés attirent ou repoussent le pôle sud. Ces minéraux ont reçu particulièrement le surnom de Magnétiques, et se distinguent du Fer oxidé aimantaire, en ce qu'ils ne communiquent aucune propriété au Fer non aimanté. C'est donc la faculté de transmettre au Fer, et surtout à l'Acier, les propriétés magnétiques, qui caractérise éminemment le minerai de Fer que l'on nomme Aimant par excellence: ce corps attire les parcelles de Fer et les retient attachées à sa surface, principalement vers les points qui répondent à ses pôles; adhésion qu'on peut doubler ou tripler en taillant le morceau d'Aimant d'une manière convenable, en l'entourant d'une armure de Fer, et en augmentant progressivement le poids du Fer qu'il pouvait d'abord retenir.

Vers la fin du siècle dernier on s'est beaucoup occupé, et l'on s'occupe encore en ce moment, de recher-

ches sur un agent que l'on croit exister entre les corps vivants, et particulièrement entre les individus du genre humain, agent que l'on désigne sous le nom de *Magnétisme animal*. Quant à cette partie de la science, les amateurs liront avec plaisir les écrits de l'honorable Deleuze, et surtout l'article *Magnétisme* du nouveau Dictionnaire de Médecine où le docteur Rostan, partisan zélé et éclairé de l'existence de cet agent, a traité la question en littérateur distingué aussi bien qu'en profond philosophe.

MAGNETIKES. MIN. Synonyme de Fer sulfuré magnétique. *V. FER SULFURÉ.*

MAGNIFIQUE. ois. Espèce du genre Paradis. *V. ce mot.* On a aussi nommé Magnifique un Colibri et un Pigeon de la Nouvelle-Hollande.

MAGNOLIA. BOT. *V. MAGNOLIE.*

MAGNOLIACÉES. *Magnoliaceæ.* BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, ayant pour type le genre Magnolier (*Magnolia*) dont elle a tiré son nom. Cette famille se compose d'arbres ou d'arbrisseaux d'un port élégant, tous exotiques, mais dont un assez grand nombre sont cultivés en pleine terre, dans les jardins, comme arbres d'agrément. Leurs feuilles sont alternes, simples, d'abord enveloppées par deux grandes stipules foliacées et caduques. Les fleurs sont généralement très-grandes et répandent une odeur très-agréable; elles sont ou solitaires et terminales, ou plus rarement réunies plusieurs ensemble. Leur calice, quelquefois entièrement clos dans le bouton, et se rompant lors de l'épanouissement de la fleur, est le plus souvent formé de trois grands sépales arrondis, concaves; très-rarement on en compte six. Le nombre des pétales est de trois, six, neuf, ou d'un nombre multiple de trois, disposés sur plusieurs rangées; ils sont caducs ainsi que le calice. Les étamines sont fort nombreuses, disposées sur plusieurs rangs, et attachées sur un gynophore cylindrique, plus ou moins allongé. Les filets sont généralement plans, les anthères terminales adnées, immobiles, à deux loges écartées l'une de l'autre par la partie supérieure du filet, et s'ouvrant par un sillon longitudinal. Le nombre et la disposition des pistils sont fort variables. Dans le genre *Tasmannia* de R. Brown on n'en trouve qu'un seul; dans tous les autres genres de la famille il en existe plusieurs. Tantôt ils sont rangés circulairement et forment un anneau simple; tantôt, et le plus souvent, ils sont réunis sur un gynophore ovoïde ou allongé, et constituent une sorte de capitule ou d'épi. Ces pistils sont généralement distincts les uns des autres; ils sont soudés entre eux dans le genre *Talauma* de Jussieu. Chacun d'eux est comprimé, à une seule loge contenant deux ou un plus grand nombre d'ovules insérés à leur angle interne, et le plus souvent disposés sur deux rangs. Le style, qui manque quelquefois, est à peine distinct du sommet de l'ovaire avec lequel il se confond insensiblement. Le stigmaté est simple et règne sur un des côtés du style. Les fruits sont des carpelles en même nombre que les pistils, offrant la même disposition; ils forment tantôt une sorte d'épi, tantôt une sorte de cône, où ils sont disposés circulairement, et légèrement soudés entre eux

par leurs parties latérales. Ces carpelles sont quelquefois charnus et indéhiscents, mais plus souvent secs, tantôt s'ouvrant complètement ou incomplètement en deux valves, ou restant indéhiscents; ils renferment une, deux ou plusieurs graines. Dans le genre *Talauma* tous les carpelles sont soudés entre eux et forment un fruit ovoïde, dont la partie externe se rompt incomplètement et d'une manière irrégulière en trois, quatre ou cinq portions, tandis que la partie interne, à laquelle les graines sont adhérentes, constitue un axe central, en forme de massue. Chaque graine se compose d'un tégument propre, recouvrant un endosperme charnu, dans la partie inférieure duquel est placé un petit embryon.

Les plantes qui forment ce groupe naturel, sont originaires de l'Amérique septentrionale, de l'Asie australe, et quelques-unes de l'Amérique méridionale ou de la Nouvelle-Hollande. Leur écorce, leurs feuilles et leurs fruits sont souvent amers et aromatiques; on les emploie comme toniques et fébrifuges.

La famille des Magnoliacées a beaucoup de rapports, d'une part, avec les Dilléniacées, dont elle diffère surtout par le nombre ternaire des parties de sa fleur; d'autre part, avec les Anonacées, dont elle se distingue par son endosperme continu, et surtout par ses stipules.

Les genres qui appartiennent à cette famille peuvent être partagés en deux tribus caractérisées de la manière suivante :

§ I. — ILLICIÉES.

Carpelles disposés circulairement, rarement solitaires; feuilles parsemées de points translucides.

Illicium, L.; *Ternus*, Mol., Chil.; *Drinys*, Forst.; *Tasmannia*, R. Brown.

§ II. — MAGNOLIÉES.

Carpelles disposés en épi; feuilles non parsemées de points translucides.

Mayna, Aubl.; *Michelia*, L.; *Magnolia*, L.; *Talauma*, Juss.; *Liriodendron*, L.

MAGNOLIE. *Magnolia*. BOT. Ce genre de la famille à laquelle il a donné son nom, et de la Polyandrie polygynie de Linné, présente aujourd'hui une vingtaine d'espèces, dont la moitié environ croissent dans l'Amérique septentrionale; ce sont les mieux connues, soit parce qu'il est plus aisé de les observer dans leur patrie, soit parce que la plupart, introduites et cultivées aujourd'hui dans les jardins, y fleurissent et fructifient; l'autre moitié croit à la Chine et au Japon; elles sont beaucoup moins étudiées, et la structure de leur fruit n'a pas encore été décrite. Les espèces de Magnolies sont en général de grands et beaux arbres qui, au lieu natal, acquièrent quelquefois une hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds; leurs feuilles, très-grandes dans quelques espèces, sont alternes, pétiolées, entières, accompagnées à la base de leur pétiole de deux stipules opposées, foliacées, très-caduques. Les fleurs sont très-grandes dans toutes les espèces; elles terminent les jeunes rameaux; elles sont généralement blanches, quelquefois un peu purpurines, accompagnées chacune d'une ou de deux bractées caduques. Le calice est formé de trois sépales, quelquefois colorés et

pétaloïdes, tombant de bonne heure. La corolle se compose de six à douze pétales disposés sur deux ou quatre rangs, plus rarement de trois pétales seulement (*Magnolia tripetala*). Ces pétales sont caducs, de même que les étamines, qui sont en très-grand nombre et insérées, sur plusieurs rangs, à un gynophore ou réceptacle cylindrique. Les pistils sont très-nombreux, formant une sorte de capitule ovoïde au centre de la fleur, où ils sont imbriqués. L'ovaire est comprimé latéralement, à une seule loge, contenant deux ovules attachés à la suture interne; le style est à peine distinct du sommet de l'ovaire. Le fruit se compose d'un très-grand nombre de capsules appliquées les unes contre les autres, formant une sorte de cône. Ces capsules sont comprimées, terminées en pointe recourbée à leur sommet, s'ouvrant en deux valves ordinairement par leur côté inférieur, et contenant une ou deux graines charnues extérieurement, souvent suspendues et pendantes hors de la capsule, après sa déhiscence, au moyen d'un fil plus ou moins allongé, qui est le faisceau de vaisseaux nourriciers de la graine.

MAGNOLIE GLAUQUE. *Magnolia glauca*, L., Michx., Arbr. Am., 5, t. 2. Cette espèce est connue dans l'Amérique septentrionale sous les noms vulgaires de *Magnolie bleue*, *Magnolie des marais*, ou *arbre de Castor*. Elle forme un petit arbre d'un aspect agréable et d'un port élégant, qui s'élève à une hauteur de quinze à vingt pieds. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, elliptiques, entières, glabres, d'un vert clair en dessus, entièrement glauques à leur face inférieure. Les fleurs sont blanches, beaucoup moins grandes que dans l'espèce précédente, mais généralement plus nombreuses. Elles exhalent une odeur extrêmement suave, qui a beaucoup d'analogie avec celle de la fleur d'orange. Les fruits n'ont guère plus d'un pouce à un pouce et demi de longueur. La Magnolie glauque croit dans les lieux humides de la Caroline, de la Virginie; elle a été apportée en Europe vers la fin du siècle dernier. Aujourd'hui elle est fort commune dans les jardins, où elle atteint la hauteur de six à dix pieds. Elle se multiplie de graines, et doit être placée dans un lieu un peu abrité du soleil. L'écorce de cette espèce est amère et aromatique. En Amérique on en fait usage comme tonique et fébrifuge. Pendant assez longtemps on a cru que l'écorce d'Angusture était celle du *Magnolia glauca*; mais on sait positivement aujourd'hui que c'est celle du *Cusparia febrifuga* de Humboldt, qui croit dans l'Amérique méridionale, et qui appartient à la famille des Rutacées.

MAGNOLIE PARASOL. *Magnolia Umbrella*, Lamk.; *Magnolia tripetala*, L., Michx., Arbr. Am., 5, p. 90, t. 5. Cette espèce est un arbre de moyenne grandeur, atteignant quelquefois jusqu'à vingt-cinq et trente pieds de hauteur; ses feuilles alternes, courtement pétiolées, obovales, allongées, acuminées, minces, entières, ont quelquefois, surtout dans les jeunes individus, jusqu'à dix-huit et vingt pouces de longueur sur une largeur de sept à huit pouces. Ces feuilles réunies, et rapprochées au sommet des jeunes rameaux, forment des sortes d'ombrelles ou de parasols; de là le nom spécifique qui a été donné à cet arbre. Les fleurs sont grandes,

blanches; la corolle est rarement formée de trois pétales, ce qui infirme le nom *tripetala*, donné par Linné à cette espèce; le plus souvent on en compte neuf. Les cônes ou réunion de capsules sont ovoïdes et roses. Cette espèce est depuis longtemps introduite dans les jardins de France et d'Angleterre; elle peut supporter un assez grand degré de froid.

MAGNOLIE ACUMINÉE. *Magnolia acuminata*, Lin., Michx., Arb. Am., 5, p. 82, t. 5. C'est avec le *Magnolia grandiflora*, l'espèce qui, dans l'Amérique septentrionale, acquiert les plus grandes dimensions. Elle abonde dans toute la région montagneuse des Alléghany; elle est également très-commune dans les montagnes du Cumberland. Ses feuilles longues de six à sept pouces, et larges de trois à quatre, sont minces, ovales, acuminées au sommet, et pétioles à leur base. Les fleurs sont blanches, grandes à peu près comme celles du *Magnolia glauca*; quelquefois elles offrent une teinte bleuâtre; les cônes sont allongés. Selon Michaux, la plupart des habitants qui vivent dans le voisinage des monts Alléghany, cueillent les cônes de cette espèce, vers le milieu de l'été, lorsqu'ils sont à la moitié de leur maturité, et les mettent infuser dans de l'eau-de-vie de grains, à laquelle ils communiquent une grande amertume. Ils sont dans l'habitude de prendre tous les matins, un ou plusieurs petits verres de cette liqueur amère, qu'ils regardent comme un bon préservatif contre les fièvres automnales. En France, en Angleterre et en Allemagne, on peut cultiver cette belle espèce en pleine terre.

MAGNOLIE YULAN. *Magnolia Yulan*, Desf., Arb., 2, p. 6; Bonpl., Pl. Nav., p. 55, t. 20. Cette magnifique espèce, originaire de la Chine, constitue, dans sa patrie, un arbre de trente à quarante pieds de hauteur; ses rameaux sont pubescents; ses feuilles qui ne se développent qu'après l'épanouissement des fleurs, sont presque cunéiformes à leur base, acuminées et aiguës au sommet, longues de trois à quatre pouces, larges de deux pouces à deux pouces et demi. Les fleurs sont grandes, blanches, très-odorantes, terminales; les pétales au nombre de six à neuf, sont obovales et arrondis.

MAGNOLIE DE SOULANGE. *Magnolia Soulangiana*, Guil. Soulange-Bodin a obtenu, en 1826, cette Magnolie à laquelle on a donné son nom, d'une semence du *Magnolia Yulan* fécondée par le *Magnolia purpurea* ou *discolor*.

Cette belle hybride forme un arbre dont le tronc et les branches sont recouverts d'une écorce grise; celle du sommet des rameaux reste verte. Les feuilles sont alternes, distantes, amples, larges, cunéiformes et pointues au sommet, rétrécies à leur base, entières, nervurées, coriaces, d'un vert gai en dessus, plus pâles en dessous, longues de six à sept pouces, larges de trois à quatre. Le pétiole est arrondi, canaliculé en dessus, long de huit lignes. Les stipules sont longues, verdâtres et caduques; les pédoncules terminaux sont renflés et soyeux. Le bouton est recouvert par une bractée brune, légèrement translucide. Le calice est formé de trois sépales obtus, petits et caduques. La corolle est composée de neuf pétales disposés sur trois rangs, ils sont épais, charnus, odorants : les trois extérieurs,

moins larges que ceux intermédiaires, sont ovales-lancéolés, élargis près de leur sommet et à leur base, étranglés vers le tiers inférieur, blancs intérieurement, variés de vert-jaunâtre et nuancés de lignes longitudinales pourprées à l'extérieur; les trois intermédiaires sont plus grands, spatulés, concaves, blancs à l'intérieur, d'un pourpre vif à la base extérieure d'où partent des nervures rayonnantes jusqu'au sommet; les trois internes sont plus petits. Le réceptacle est hexagone, marqué de six larges facettes et de trois lignes placées en dessous. Les étamines sont nombreuses, disposées en spirale sur cinq rangs autour d'un axe qui s'élève au centre du réceptacle; les filaments sont de la longueur des anthères, cylindriques, aplatis, pourprés, ayant, adossées aux deux côtés, les anthères qui sont jaunes. Les ovaires sont nombreux, allongés, disposés en spirale, jaunâtres, surmontés de styles longs.

Le *Magnolia Plumieri* forme aujourd'hui le genre *Talauma* de Jussieu. *V.* ce mot.

MAGONIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par St-Hilaire, pour deux plantes nouvelles, qu'il a observées au Brésil, et qu'il a nommées *Magonia pubescens*, *Magonia glabrata*, a été réuni au genre *Phaeocarpus* de Martius. *V.* PHÆOCARPE.

MAGOT. MAM. *Simia Inuus*, L. Espèce du genre Macaque. *V.* ce mot.

MAGOUA. OIS. Espèce du genre Tinamou. *V.* ce mot.

MAGUARI. OIS. Espèce du genre Cigogne. *V.* ce mot.

MAGYDARIDE. *Magydaris.* BOT. Genre de la famille des Umbellifères, établi par Koch, aux dépens du genre *Athamantia* de Sprengel, et adopté par De Candolle dans son *Prodromus*, vol. 4, p. 241, avec les caractères suivants : bords du calice à peine saillants; pétales obovés, avec leur découpure infléchie; fruit ovale et villosotomenteux; méricarpes à cinq saillies épaisses et très-obtuses; vallécules entières; surface des graines marquée de plusieurs bandes très-minces, convexe à l'extérieur et entourée d'un sillon profond à l'intérieur. Les *Magydarides* sont des plantes herbacées, vivaces, dont toutes les surfaces sont couvertes d'une pubescence blanchâtre; leurs feuilles sont découpées en pinules lobées, dont les segments sont ovales, dentés et décurrents; les ombelles et les ombellules portent un assez grand nombre de fleurs involuquées et blanches ou blanchâtres. Les trois espèces connues appartiennent au midi de l'Europe et au nord de l'Afrique.

MAGYDARIDE TOMENTEUSE. *Magydaris tomentosa*, Koch; *Cachrys tomentosa*, Desf.; *Cachrys pastinacea*, Lam.; *Athamantia panacifolia*, Spreng. Ses feuilles sont pinnati-découpées, à trois ou cinq segments plus grands, larges, ovales, dentés, incisés, et les derniers confluent, tomenteux en dessous, presque glabres en dessus; il y a de chaque côté de l'involucre plusieurs folioles allongées, linéaires, indivises; sa fleur est blanche; son fruit est ovale, avec les carpelles à cinq saillies très-obtuses et ordinairement tomenteuses. De la Sicile et de la Mauritanie.

MAHAGONI ET MAHOGONI. BOT. Dont on a fait Mahoni. Nom vulgaire du *Svietenia*, qui fournit l'Acajou des meubles. *V.* SWIÉTÉNIE.

MAHALEB. BOT. Espèce du genre Cerisier, qui était

un *Prunus* pour Linné, et qui est vulgairement nommée bois de Sainte-Lucie.

MAHERNIE. *Mahernia*. BOT. Genre de la famille des Byttneriacées, section des Hermanniées, établi par Linné dans la Pentandrie Pentagynie (*Mant.*, 59), et composé d'une vingtaine d'espèces environ, qui toutes sont de petits arbustes originaires du cap de Bonne-Espérance. Leurs feuilles sont alternes, munies à leur base de deux bractées. Les fleurs sont généralement jaunes, quelquefois rouges. Le calice est simple, nu, campanulé, quinquéfide, égal; la corolle se compose de cinq pétales dressés, onguiculés, incombants par leurs parties latérales et un peu tordus en spirale; les cinq étamines sont dressées, tout à fait libres ou à peine monadelphes par la partie inférieure de leurs filets; ceux-ci présentent vers leur partie supérieure et externe un appendice renflé, cordiforme ou obtus, glanduleux et velu. L'anthere est extrorse, sagittée, à deux loges terminées chacune par une pointe à leur sommet. L'ovaire est ovoïde, à cinq côtes obtuses et à cinq loges, contenant chacune un assez grand nombre d'ovules, insérés sur deux rangs à l'angle interne de chaque loge; les styles, au nombre de cinq, sont quelquefois cohérents entre eux et terminés chacun par un stigmate fort petit et à peine distinct. Le fruit est une capsule à cinq loges polyspermes, s'ouvrant en cinq valves. Quelques espèces de ce genre sont cultivées dans les jardins d'agrément; telles sont surtout les *Mahernia odorata*, Andr., *Bot. Repos.*, t. 85; *Mahernia glabra*, Cavan., *Diss.*, 6, t. 200; *Mahernia incisa*, Curt., *Bot. Mag.*, t. 553. Toutes ces espèces se cultivent en serre tempérée et dans une terre franche et légère.

MAHOGON. BOT. Même chose que Mahagoni. *V.* ce mot.

MAHOMETA. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par le professeur De Candolle, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Monarrhenus* de Cassini. *V.* MONARRHÈNE.

MAHON. BOT. Synonyme de *Melampyrum arvense* et de *Papaver Rhæas*. *V.* MÉLAMPYRE et PAVOT.

MAHONIE. *Mahonia*. BOT. Genre de la famille des Berbéridées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Nuttall (*Genera of North Americ. Plant.*, 1, p. 211), et adopté par De Candolle (*System. Veg. Nat.*, t. II, p. 18) qui l'a ainsi caractérisé : calice à six sépales disposés sur deux rangs, les extérieurs plus petits, munis en dehors de trois écailles; six pétales dépourvus à l'intérieur de glandes apparentes, mais cependant nectarifères à la base, selon Nuttall; six étamines dont les filets sont munis d'une dent de chaque côté et au sommet; ovaire ovoïde, globuleux; stigmate sessile, orbiculaire; baie ovoïde, globuleuse, renfermant de trois à neuf graines. A ces caractères on pourrait ajouter celui d'avoir des baies triloculaires, observé sur la plante vivante par Pursh et Léon Dufour; mais comme Nuttall n'en a point parlé et que d'ailleurs il est anormal dans la famille des Berbéridées, ce caractère n'a pas été admis par De Candolle. Le genre *Mahonia* a été proposé plus tard par Raffinesque-Smaltz, sous le nouveau nom d'*Odostemon*. Il est tellement voisin du *Berberis* que toutes ses espèces avaient été rapportées à ce dernier par les auteurs et les collecteurs; cependant il s'en

distingue suffisamment par ses filets dentés, ses pétales dépourvus de glandes et surtout par son port. Cinq espèces ont été décrites avec soin, par Nuttall, Pursh, Lagasca et De Candolle. Quatre croissent dans les contrées tempérées de l'Amérique, et une en Asie dans le Népal. Ce sont des arbrisseaux élégants, à feuilles alternes et persistantes, qui ne dégèrent aucunement en épines comme celles des véritables *Berberis*, mais qui sont composées, imparipinnées, portées sur un pétiole cylindrique, dilaté à la base et articulé au point où s'insère chaque paire de folioles; celles-ci sont légèrement coriaces, glabres, pinnées et épineuses sur les bords. Les fleurs sont jaunes, disposées en corymbes plus ou moins fournis, pédicellées et accompagnées de petites bractées persistantes. On cultive en pleine terre à Valence en Espagne, le *Mahonia fascicularis*, DC. et Delessert (*Icon. Select.*, 2, t. 3); c'est un bel arbrisseau originaire de la côte occidentale de l'Amérique du nord et du Mexique, dont on apprécie l'utilité soit pour former d'excellentes haies vives, soit à cause de la bonté de son fruit légèrement acidule, et propre à faire des confitures.

MAHONILLE. BOT. Nom vulgaire de la Julienne de Mahon, *Cheiranthus maritimus*, Lin.; *Hesperis maritima*, Lam.

MAHURÉE ou **MAHURI.** *Mahurea*. BOT. Aublet (Plantes de la Guiane, 1, p. 558) est l'auteur de ce genre qui appartient à la Polyandrie Monogynie, et que l'on avait placé mal à propos parmi les Tiliacées. Dans son travail sur les Guttifères (Mém. de la Société d'Hist. nat. de Paris, t. I, p. 220), Choisy l'a rapporté à cette dernière famille, en exprimant toutefois son incertitude sur ce rapprochement, et il l'a distingué par les caractères suivants : calice à cinq sépales imbriqués; corolle à cinq pétales dont l'estivation est tordue; étamines libres, à anthères oblongues; un seul style surmonté d'un stigmate simple; capsule conique, à trois valves qui, par leur introflexion, atteignent les placentas; graines très-petites, très-nombreuses, comprimées et presque pendantes. Ce genre, dont le nom a été inutilement changé en celui de *Bonnetia* par Schreber et Vahl, fait partie, selon Choisy, de la première section qu'il a établie parmi les Guttifères et qu'il a nommée Clusiées. Swartz l'avait confondu avec le *Marila*, autre genre du même groupe et qui, comme lui, paraît former un passage entre les Guttifères et les Hypéricinées. Le *Mahurea* a en effet le port des Bixinées, le fruit et les graines des Hypéricinées, le style et les étamines des Guttifères. Il se compose de deux espèces, savoir : *Mahurea palustris*, Aubl., qui croît dans la Guiane; et *Mahurea speciosa*, espèce nouvelle recueillie par le docteur Bertero, dans l'île Sainte-Marthe, et que Choisy a rapportée avec doute au genre dont il s'agit. Ce sont des arbres à feuilles alternes, et à fleurs en grappes, portées sur des pédoncules qui, dans la première espèce, sont pourvus de deux écailles à leur base.

MAI ou **BOIS**, ET **ÉPINE DE MAI.** BOT. Nom vulgaire de l'Aubépin dans le midi de la France.

MAIA. ois. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

MAIA. *Maia*. CRUST. Et non *Maja*. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Trian-

gulaires, établi par Lamarck, qui a réuni sous ce nom les genres *Parthenope* et *Inachus* de Fabricius. Latreille a ensuite retiré de ces Maïas les espèces dont il a formé les genres *Lithode* et *Macrope* ou *Macropodie*. Plus tard Leach a divisé le genre Maïa en vingt-deux genres qui n'ont pas tous été adoptés par Latreille, dans ses Familles Naturelles. Le genre Maïa, tel qu'il est conservé par ce savant, peut être ainsi caractérisé : antennes extérieures assez longues, avec leurs deux premiers articles gros, cylindriques, à peu près égaux entre eux, insérés dans les fossettes oculaires. Troisième article des pieds-mâchoires extérieurs pas plus long que large, en forme de carré irrégulier, avec son bord intérieur échancré profondément; test triangulaire ou ovoïde, rétréci en devant, et pointu ou tronqué; espace compris entre l'origine des antennes et l'extrémité supérieure de la cavité buccale, transversal ou n'étant pas plus long que large; yeux logés dans des fossettes latérales ou inférieures; serres de grandeur moyenne ou petites. Les Maïas se plaisent dans les lieux pierreux et vaseux de la mer, et se dérobent à la recherche de leurs ennemis par l'aspect rocailleux, la dureté et la couleur de leur test. Menacées de quelque danger, elles se blottissent contre un rocher et attendent, parfaitement immobiles, qu'il soit passé ou qu'il les atteigne; dans le dernier cas, leurs pinces sont leurs moyens de défense. L'Océan et surtout les côtes de la Méditerranée nourrissent les Maïas. Suivant Risso, lorsque les Maïas sont prêtes à changer de test, elles se retirent dans les moyennes profondeurs, se cachent sous les Ulves, les Algues ou les Fucus, et restent plusieurs jours dans un état de torpeur. C'est ordinairement après cette espèce de métamorphose que le mâle court à la recherche de la femelle pour s'accoupler. Plusieurs espèces portent au delà de six à dix mille œufs; d'autres n'en font qu'un très-petit nombre, et ne frayent qu'une fois dans l'année. Dans le prélude de leurs amours, les grandes espèces s'approchent du rivage, et parcourant la mer en tout sens, se jettent plus facilement dans les filets que pendant les autres époques de leur vie. Aussitôt que la femelle veut se débarasser de ses œufs, elle choisit les endroits tapissés de plantes marines, et les dépose parmi ces végétaux. La plupart des Maïas vivent plusieurs années; elles ne vont ordinairement à la recherche de leur nourriture que pendant la nuit. Ces Crustacés, dont quelques espèces acquièrent une taille assez considérable, sont connus dans les provinces méridionales, sous les noms d'Araignées de mer et en provençal desquinado; on mange ces grandes espèces, parmi lesquelles on peut citer la suivante comme la plus connue :

MAÏA SQUINADO. *Maia Squinado*, Lamk., Bosc., Latr., Risso, Leach (Mal. Brit., tab. 18); *Cancer Squinado*, Herbst (tab. 56, et tab. 14, fig. 84 et 85); *Cancer Maia*, Scopoli; *Cancer spinosus*, Olivier. Longue de quatre pouces; large de trois. Carapace toute couverte de tubercules velus, dont les plus forts se trouvent au centre des régions qui sont assez nettement distinguées; deux longues épines un peu déprimées, divergentes en avant du front; une grande pointe au-dessus de chaque orbite; cinq pointes fortes de chaque côté de

la carapace, et une sixième au-dessous de l'orbite. Elle est très-commune dans l'Océan et la Méditerranée. Les anciens en avaient fait un attribut de Diane d'Éphèse; elle était considérée par eux comme douée d'une grande sagesse, et comme sensible aux charmes de la musique. *V.* pour les autres espèces Leach, Herbst, Risso, Latreille, etc.

MAIAN, MAJAN. ois. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

MAIANTHÈME. *Maianthemum*. bot. Desfontaines, dans le neuvième volume des Annales du Muséum, a établi ce genre pour quelques espèces de *Convallaria* de Linné, qui offrent les caractères suivants: calice pétaloïde, monosépale, étoilé, à quatre divisions profondes et étalées. Les quatre étamines ont les filaments grêles. Le fruit est une baie globuleuse, à deux loges monospermes. Ce genre diffère des *Convallaria* par la forme de son calice et le nombre de ses étamines. Il a pour type le *Convallaria bifolia* de Linné. *V.* MUGGET.

MAIETE. *Maieta*. bot. Genre de la famille des Mélastomacées, constitué par Aublet (Guian., 1, p. 443, t. 176), aux dépens des *Melastoma*, et adopté par De Candolle avec les caractères suivants, qu'il ne faut pas confondre avec ceux proposés par Ventenat dans son Mémoire inséré parmi ceux de l'Institut pour 1807 et qui reposent uniquement sur l'adhérence du calice à l'ovaire, puis en partie ou en totalité au fruit qui est bacciforme. La faiblesse de ce caractère le rendait sans doute bien insuffisant, puisque des quatre espèces désignées par Ventenat, il n'est pas certain que le *Maieta Brasiliensis* soit réellement celui qui fait encore partie du genre *Maieta* de De Candolle, et que les trois autres, *Maieta annulata*, *M. argentea*, et *M. scalpta*, ont été disséminées dans les nouveaux genres *Huberia* et *Ossæa*. Les caractères du genre *Maieta*, reproduits par De Candolle, sont : tube du calice ovato-oblong, plus ou moins poilu et souvent accompagné de bractées; son limbe partagé en cinq lobes subulés; cinq pétales obovales; dix étamines; anthères égales; connectif très-court, bi-auriculé postérieurement; ovaire très-glabre supérieurement et presque tronqué; style filiforme; stigmate capité. Le fruit est une capsule ou plutôt une baie à cinq loges, renfermant des graines ovato-anguleuses.

MAIETE DE LA GUIANE. *Maieta Guianensis*, DC.; *Melastoma Maieta*, Desr., in Encycl. Bot., 4, p. 54; *Tococa Maieta*, Don. Arbuste de deux à trois pieds. Ses tiges sont à peine quadrangulaires, grêles, branchues, garnies de poils roussâtres; ses feuilles sont ovales, acuminées, denticulées, portées sur de très-courts pétioles, et marquées de cinq nervures longitudinales, peu saillantes, entre lesquelles on aperçoit beaucoup de veines transverses. Les deux surfaces sont couvertes de poils roussâtres, clair semés; le pétiole conjointement avec la partie inférieure de la feuille se renfle en forme de vessie, partagée en deux cavités par une cloison mitoyenne; les fleurs sont blanches, solitaires et sessiles dans l'aisselle des feuilles; l'ovaire devient une baie succulente, d'un beau rouge et bonne à manger.

Les deux autres espèces décrites par De Candolle sont *Maieta hypophysca*; *Melastoma hypophyscon*, Schrank; et *Maieta heterophylla*; *Melastoma heterophylla*, Desr.; *Tococa heterophylla*, Don. La première est du Brésil, la seconde du Pérou.

MAIEUZE. ois. L'un des synonymes vulgaires de la grosse Charbonnière. *V.* MÉSANGE.

MAIGRE. pois. *Sciæna Aquila*, Cuv. Même chose que Fégaro, espèce du genre Sciène. *V.* ce mot.

MAILLÉ. pois. Espèce du genre Labre. *V.* ce mot.

MAILLET. pois. Synonyme de Pantouffier, espèce du genre Squalé. *V.* ce mot.

MAILLOT. *Pupa*. MOLL. Avant les travaux de Draparnaud, aucun auteur n'avait bien saisi les caractères de ce genre, puisque les Coquilles qui le composent étaient disséminées dans des genres différents, presque toutes parmi les Hélices et plusieurs parmi les Turbos, dans le système de Linné; parmi les Hélices et les Bulimes, dans celui de Bruguière, etc. Dès que ce genre fut bien circonscrit par Draparnaud, dans son Prodrôme, Lamarck l'adopta immédiatement après, dans le Système des Animaux sans vertèbres; quoique terrestre, il le classa dans sa méthode, loin des Hélices, entre les Scalaires et les Turritelles; mais il ne tarda pas à modifier son opinion, et à remettre les Maillots dans leurs rapports naturels, en suivant l'exemple de Draparnaud. La famille des Colimacées de la Philosophie Zoologique contient en effet ce genre avec les Hélices, Bulimes, Agathines, etc.; mais il paraît qu'alors Lamarck n'avait point encore considéré le genre Clausilie comme nécessaire, puisqu'il ne le mentionne pas. L'animal des Maillots paraît être absolument semblable à celui des Hélices; cependant la première paire de tentacules est beaucoup plus courte. Les différences les plus essentielles sont dans la forme de la coquille, la position de l'ouverture, et le plus souvent les plis lamelleux qui garnissent l'ouverture. Les Maillots sont des Coquilles cylindroïdes, ovales, obtuses au sommet, à tours serrés et nombreux, lisses et plissées longitudinalement, jamais striées ou plissées en travers; du moins, on n'en connaît encore aucun exemple. L'ouverture est arrondie, bordée, aussi haute que large; ce qui la distingue éminemment de celle des Hélices, c'est qu'elle est dans une position parallèle à l'axe au lieu de lui être diversement ou plus ou moins inclinée. Les Maillots vivent dans les forêts, sous les buissons, dans les lieux ombragés où ils se tiennent cachés pendant l'ardeur du soleil. Ils sortent de leur retraite pendant les pluies douces du printemps ou de l'été: alors on les trouve assez abondamment quelquefois le long des arbres, des rochers ou des vieilles murailles. Il est à présumer qu'ils passent l'hiver comme les Hélices, dans un état d'engourdissement. Les caractères suivants sont ceux que Lamarck donne à ce genre: coquille cylindracée, en général épaisse; ouverture irrégulière, demi-ovale, arrondie et sub-anguleuse inférieurement; à bords presque égaux, réfléchis en dehors, disjoints dans leur partie supérieure; une lame columellaire, tout à fait appliquée, s'interposant entre eux. La plupart des espèces connues sont petites ou de taille médiocre; elles sont d'Europe et d'Amérique. On en trouve

aussi en Asie, et plusieurs espèces aux îles de France et de Madagascar. On en a également trouvé de fossiles, particulièrement dans une brèche osseuse de Cette ainsi qu'à Antibes et à Nice.

MAILLOT MOMIE. *Pupa Mumia*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, 2^e partie, p. 105, n^o 1; *Bulimus Mumia*, Brug., Encycl., n^o 87; Lister, Conchyl., tab. 588, f. 48. On le trouve aux Antilles.

MAILLOT OBTUS. *Pupa obtusa*, Draparn., Moll. terrest. et fluvial. de France, pl. 2, fig. 44; *Pupa Germanica*, Lamk., Anim. sans vert., loc. cit., n^o 14. Espèce assez rare que Draparnaud paraît avoir trouvée en France, mais qui est plus communément répandue en Allemagne, sur les montagnes.

MAILLOT CENDRÉ. *Pupa cinerea*, l'Anti-Nonpareille, Geoff., Coq., p. 54, n^o 18; Lamk., Anim. sans vert., loc. cit., n. 15; *Bulimus similis*, Brug., Encyclop., n^o 96; *Pupa cinerea*, Draparn., Mollusq. terrest. et d'eau douce de France, pl. 3, fig. 53, 54. Coquille de cinq lignes de longueur environ, que l'on trouve communément en France, sur les rochers, les vieilles murailles. Elle a cinq plis à l'ouverture.

MAILLOT POLYODONTE. *Pupa Polyodon*, Lamk., loc. cit., n^o 18; *Helix Polyodon*, Féruss., Prodrôme des Mollusq. terrest. et fluvial., n^o 490; *Pupa Polyodon*, Draparn., loc. cit., pl. 4, fig. 1, 2. Espèce fort remarquable par les quinze ou dix-huit lames qui garnissent son ouverture et la rétrécissent beaucoup. Elle est du midi de la France.

MAILLOTIN. *Pupina*. MOLL. Genre de la famille des Colimacées, établi par Vignard, pour une petite Coquille rapportée de la Nouvelle-Guinée, sur une partie de vêtement des aborigènes, où elle était cousue en manière d'ornement. Le genre Maillotin a pour caractères: coquille turbinée, ovale; ouverture profondément fendue; columelle recourbée, tronquée.

MAILLOTIN DE KERAUDREN. *Pupina Keraudrini*, Vig. Test cornéo-calcaire, mince, demi-transparent, lisse et luisant; spire rétuse, à sommet papillaire, formée de cinq tours un peu convexes; ouverture ronde, marginée, avec une échancrure au bord gauche, évasée extérieurement; une lamelle dentiforme au côté droit; columelle très-faiblement calleuse à sa base. Taille, trois lignes.

MAIMON. MAM. Espèce du genre Macaque. *V.* ce mot.

MAIN. BOT. ZOOLOG. On a vu de quelle importance étaient les Mains au mot HOMME et au mot BIMANE; une ressemblance plus ou moins éloignée avec la forme de la Main de l'Homme a fait nommer vulgairement:

MAIN DÉCOUPÉE (Bot.), le Platane.

MAIN DE DIABLE (Polyp.), un Alcyon.

MAIN DE GLOIRE (Bot.), la Mandragore.

MAIN DE JUDAS OU DE LADRE (Polyp.), l'Alcyon Main de Diable.

MAIN DE JÉSUS (Bot. phan.), la plumule dans l'amande du *Pinus Pinea*.

MAIN DE L'HOMME (Bot. crypt.), la Clavaire digitée.

MAIN DE MARS (Bot.), la Potentille quintefeuille.

MAIN DE MER (Polyp.), des Alcyons lobés et les Laminaires palmées parmi les Hydrophytes.

MAIN DE LA PASSION (Bot.), la feuille de certaines Passiflores.

MAINATE. *Gracula*. ois. (Linné.) Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec médiocre, dur, comprimé, convexe en dessus, courbé vers la pointe qui a quelquefois une échancrure plus ou moins forte; mandibule inférieure robuste, égalant en hauteur la supérieure; narines placées de chaque côté du bec et vers le milieu, ouvertes, cachées en partie par les plumes très-avancées du front; pieds robustes; quatre doigts, trois en avant: l'intermédiaire de la longueur du tarse et réuni à l'externe par la base; l'interne divisé; un derrière, très-fort; ailes médiocres; première rémige presque nulle, la deuxième un peu plus courte que la troisième.

Ce genre, tel qu'il se trouve établi dans la treizième édition du *Systema Naturæ*, renferme un assez grand nombre d'espèces, mais l'anomalie que l'on observait dans quelques-uns des caractères principaux a fait rejeter la plupart de ces espèces dans beaucoup d'autres genres différents, de manière qu'il n'est resté que celles qui constituent réellement le genre Mainate, que Cuvier, réservant le synonyme latin *Gracula* pour son genre Martin, a appelé *Eulabes*. Les Mainates se font distinguer et rechercher même des Chinois et des Malais, par la douceur de leur caractère, la facilité avec laquelle ils se font à la domesticité, l'aptitude qu'ils montrent pour retenir les airs, les mots et les phrases qu'on veut leur apprendre, et la complaisance avec laquelle ils les répètent au moindre désir du maître; il paraît même qu'ils possèdent ces talents à un degré supérieur à celui que l'on observe dans les Perroquets qui, généralement, captivent davantage par l'éclat de leurs couleurs que par leurs grâces et leur amabilité. Du reste, c'est encore un fort bel Oiseau dont le plumage, d'un noir brillant, reflète toutes les couleurs primitives de la lumière qui vient se décomposer sur les prismes nombreux de sa robe légère. Dans les îles de Java et de Sumatra, où ces Oiseaux sont communs, on les voit réunis en troupes se répandre dans les plaines, visiter tour à tour les jardins et les forêts pour y chercher la nourriture qu'ils trouvent soit dans les Vers et les Insectes, soit dans les fruits et les graines. Ils font entendre naturellement un chant fort agréable. Le mâle construit conjointement avec sa femelle, à laquelle il témoigne un grand attachement, un nid qu'il tapisse intérieurement d'un duvet très-abondant; ce nid est ordinairement placé fort près du sol, entre les tiges accumulées d'une souche épaisse. La ponte est ordinairement de trois œufs grisâtres, tachetés de vert olive. Le vol des Mainates est assez rapide, quoique peu soutenu; il a beaucoup d'analogie avec celui du Merle.

MAINATE MAYNOU. *Gracula religiosa*, L., Buff., pl. enl. 268. Plumage noir, lustré et irisé en bleu, vert ou violet; plumes de la tête courtes, épaisses et veloutées; une bande de plumes longues et effilées partant du front et retombant sur la nuque entre deux membranes charnues et d'un jaune rougeâtre, qui prennent naissance dessous l'angle postérieur de l'œil, et s'étendent vers l'occiput; une grande tache blanche sur le milieu

des rémiges; bec rouge à la base et jaune dans le reste; pieds d'un jaune orangé. Taille, dix à onze pouces. Il varie un peu pour la taille et l'étendue de la tache blanche, ce qui a induit en erreur quelques ornithologistes qui ont considéré ces variétés comme des espèces.

MAINATE DE JAVA. *Mainatus Javanus*, Less.; *Gracula religiosa*, Lath.; *Eulabes Indicus*, Cuv.; *Pastor musicus*, Tem. Il est de la taille du précédent, mais il a le bec plus allongé proportionnellement, moins haut et moins comprimé. Quant au plumage, il est absolument semblable.

MAINE. BOT. Pour Mayna. *V.* ce mot.

MAIPOURI. ois. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot.

MAIRANIA. BOT. Nom substitué par Necker et Desvaux à celui d'*Arctostaphylos* employé par Adanson pour un genre formé aux dépens des Arbousiers. *V.* ce mot et ARCTOSTAPHYLOS.

MAIRERIA. BOT. (Scopoli.) Synonyme de Mouroucoa d'Aublet. *V.* ce mot.

MAIRIE. *Mairia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, formé par le professeur De Candolle, aux dépens des genres *Aster*, *Arnica*, *Zyrphelis*, etc., des divers auteurs, avec les caractères distinctifs suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon ligulées, femelles et fertiles, celles du disque, tubuleuses, à cinq dents, hermaphrodites, quelques-unes fertiles, d'autres stériles; réceptacle nu, subalvéolé; involucre composé d'un petit nombre de rangées d'écaillés imbriquées; anthères absolument mutiques à leur base; akènes plano-comprimés, glabres ou garnis de quelques poils disséminés; aigrette d'une seule rangée de soies plumeuses. Les Mairies sont des plantes herbacées, à rhizomes sous-frutescents, ou des sous-arbrisseaux à feuilles alternes, oblongues-ovales ou linéaires, subrigidules, dentées ou entières. Toutes appartiennent au cap de Bonne-Espérance.

MAIRIE CRÉNELÉE. *Mairia crenata*, De Cand.; *Arnica crenata*, Thunb. C'est une plante herbacée, à feuilles subradicales obovato-oblongues, un peu épaisses, atténuées à leur base, grossièrement crénelées et dentées à leur sommet et glabres; les pédoncules sont velus; les fleurs sont ordinairement violettes et assez grandes.

Il faut placer dans le même genre les *Aster perzioides*, Less.; *Aster ciliaris*, Thunb.; *Zyrphelis microcephala*, Nées.

MAIS. *Zea*. BOT. Genre de la famille des Graminées, rapproché de la section des Saccharinées, et appartenant à la Monœcie Triandrie, L. Ce genre ne se compose que d'un très-petit nombre d'espèces dont la plus intéressante est le Maïs cultivé, *Zea Mais*, L., Blackw., t. 547, plus généralement connu sous les noms de *Blé de Turquie* ou *Blé d'Inde*. C'est une des plus belles et des plus grandes Graminées que l'on cultive en Europe; elle est annuelle; son chaume, qui s'élève quelquefois à une hauteur de cinq à six pieds, est cylindrique, légèrement comprimé et noueux; assez souvent il naît de ses nœuds inférieurs des racicules cylindriques et blanches qui prennent un accroissement plus

ou moins considérable en se dirigeant vers la terre. Les feuilles, engainantes à leur base, sont très-longues, larges d'environ un pouce, un peu rudes sur les bords; les fleurs sont monoïques; les mâles forment au sommet de la tige une panicule raméuse et pyramidale; les épillets sont géminés, l'un est sessile et l'autre est pédicellé, chaque épillet est biflore; la lépicène est formée de deux valves égales, lancéolées, aiguës, concaves, mutiques, striées longitudinalement et un peu velues; les fleurs sont sessiles, à peu près de la même longueur que la lépicène; la glumelle se compose de deux paléoles unies entre elles par leur bord interne, tronquées et un peu sinueuses à leur bord supérieur; les trois étamines ont les filets capillaires et les anthères très-allongés; les fleurs femelles forment à l'aisselle des feuilles de gros épis irrégulièrement polygones, recouverts par un grand nombre d'écaillés spathiformes qui semblent être des feuilles avortées; les épis sont solitaires; ils se composent d'un axe cellulaire très-épais, polygone, offrant de quatre à treize faces longitudinales et portant chacune une double rangée d'épillets sessiles et géminés; chaque épillet est biflore, mais d'une manière incomplète; la lépicène se compose de deux valves arrondies, concaves, persistantes, obtuses et ciliées; la fleur intérieure est femelle; les deux valves de sa glume sont concaves, obtuses, légèrement échancrées; l'ovaire est environné de trois rudiments d'étamines, et quelquefois d'une glumelle formée de deux paléoles qui manquent assez souvent: cet ovaire qui est globuleux porte à son sommet un style qui se confond avec un stigmatte filiforme, velu, ayant cinq à six pouces de longueur. La fleurette extérieure est neutre, très-rarement elle est femelle comme l'interne et offrant la même organisation; le fruit est une caryopse irrégulièrement globuleuse, un peu déprimée, enveloppée à sa base par les écaillés florales qui sont persistantes.

Cette belle Graminée est originaire du nouveau monde; sa culture a dû n'être introduite en Europe que vers le seizième siècle, car il n'en est fait aucune mention dans les ouvrages d'agriculture ou d'économie rurale, antérieurs à la découverte de Christophe Colomb; néanmoins les noms vulgaires de Blé de Turquie, Blé d'Inde, sous lesquels le Maïs est généralement désigné, semblent venir à l'appui de l'opinion de quelques auteurs qui pensent qu'il a été transporté de l'ancien dans le nouveau continent; quoi qu'il en soit de l'origine de cette Céréale, elle est aujourd'hui abondamment cultivée dans toutes les parties du monde. Elle produit en résultat beaucoup plus de matières alimentaires qu'aucune autre plante de la famille des Graminées; mais elle ne peut être employée dans l'économie générale, avec les mêmes avantages que le Froment.

On distingue un assez grand nombre de variétés de Maïs obtenues par suite de sa longue culture; les unes sont relatives à la durée plus ou moins hâtive de sa végétation, les autres à la couleur de son grain. Ainsi on nomme *Maïs précoce*, *Maïs de deux mois*, *Maïs quarantain* une variété très-hâtive, à laquelle il ne faut guère plus de deux mois pour arriver à une matu-

rité parfaite. La couleur du grain est aussi très variable; le plus généralement ces grains sont d'une teinte blonde-dorée, mais il y en a de blancs, de bruns, de violets, de rouges et de panachés; les deux variétés les plus répandues sont le jaune et ensuite le blanc. Selon la plupart des agronomes, la farine du Maïs jaune est beaucoup plus savoureuse que celle du blanc. En France on cultive très-abondamment le Maïs dans un grand nombre de provinces; telles sont les Landes aquitaines et le reste de la Gascogne, la Bourgogne, l'Alsace, etc. En général cette plante a besoin d'un terrain profond, plutôt léger que substantiel, et plutôt un peu humide que trop sec; dans une terre trop substantielle, le Maïs pousse beaucoup en herbe, mais ses grains sont moins abondants et moins bien nourris. Le terrain doit avoir été bien préparé par deux labours profonds, et convenablement fumé; le plus généralement on fait de distance en distance des trous de quelques pouces de profondeur, dans lesquels on met cinq à six grains de Maïs que l'on recouvre ensuite de fumier et de terre; dans les pays chauds, en se servant des variétés hâtives, on peut facilement, dans la même saison, faire deux récoltes dans un même champ. Ces récoltes sont en général très-productives, mais cette Céréale épuise considérablement le sol, en sorte qu'il est plus convenable de ne la planter que tous les quatre à cinq ans au plus dans un même terrain; on doit aussi pour cette raison ne jamais faire précéder ni suivre la récolte du Maïs de celle des autres Céréales. C'est surtout après le défrichement d'une prairie artificielle que le Blé de Turquie réussit le mieux.

La farine du Maïs est d'une couleur jaune pâle, elle diffère de celle des autres Céréales en général, par l'absence du gluten; elle se compose de fécule, de matière sucrée et animalisée, de matière mucilagineuse et d'albumine. Cette farine de Maïs, dans les parties de la France où cette Graminée est cultivée, forme la base de l'alimentation des habitants, en même temps qu'elle sert à la nourriture des bestiaux et de la volaille. Dans le département des Landes, les Pyrénées, une partie de la Bourgogne, le Maïs tient la place du Froment et du Seigle pour la classe peu aisée du peuple, et on lui fait subir un grand nombre de préparations; ainsi on en fait quelquefois une bouillie plus ou moins épaisse, en délayant sa farine dans de l'eau et en y ajoutant un peu de sel: cette pâte à laquelle on donne différents degrés de consistance, est la préparation la plus simple et la plus usitée non-seulement en France, mais encore dans quelques parties de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Allemagne. On fait aussi du pain avec la farine de Maïs, mais il est lourd et compacte, parce que la farine, privée de gluten, ne lève pas; cependant les habitants des Landes en font une très-grande consommation.

On peut, en mélangeant un quart ou moitié de farine de Froment à celle de Blé de Turquie, obtenir un pain parfaitement levé, et qui a tous les avantages du pain de Froment, en même temps qu'il est beaucoup moins cher. On prépare aussi avec la pâte de Maïs des galettes plus ou moins minces, que l'on fait cuire sur des plaques de tôle ou même simplement sur des planches de

bois que l'on approche convenablement du feu. Cette préparation est préférable au pain fait sans addition de farine de Froment, parce qu'elle est mieux cuite, et par conséquent moins indigeste. Enfin, selon Parmentier, on peut faire avec le Maïs du gruau, de la semouille et même des pâtisseries qui, pour la délicatesse et la légèreté, ne cèdent en rien à celles que l'on fait avec la meilleure farine de Froment. Ce n'est pas seulement à son état de maturité complète que l'on fait usage du Maïs comme aliment; on mange aussi ses épis lorsqu'ils sont encore verts et très-jeunes, après les avoir fait bouillir dans l'eau, ou bien on les confit dans le vinaigre comme des cornichons. Les grains de Maïs entrent également dans la préparation de plusieurs boissons; ainsi, en faisant fermenter ces grains concassés et légèrement bouillis, on en fait une boisson spiritueuse et enivrante que les Américains désignent sous le nom d'Atole. Parmentier assure que cette Céréale peut remplacer l'Orge dans la préparation de la bière, et que ses graines torréfiées fournissent une liqueur analogue au Café. Ainsi que cela a lieu dans plusieurs autres Graminées, les tiges de Blé de Turquie contiennent une quantité notable de matière sucrée. Au rapport de Humboldt, les habitants du Mexique en retirent du sucre avec avantage; aussi a-t-on cherché à en extraire ce principe à une époque encore peu éloignée, où la guerre avait interrompu les communications commerciales de la France avec les colonies. Pictet, de Genève, a publié en 1811 le résultat d'essais tentés à cet égard: il a obtenu des jeunes tiges de Maïs, récoltées au moment où la graine commence à se former, un sirop d'un goût très-agréable, propre, selon lui, à remplacer le sucre de canne pour le Thé, le Café et plusieurs autres préparations économiques et culinaires.

On a généralement remarqué que les personnes qui font habituellement usage du Maïs comme aliment sont fortes et vigoureuses. Le docteur Lespez, qui a présenté, en 1825, à la Faculté de Médecine de Paris, une dissertation sur le Maïs, assure qu'à mesure que la culture et l'emploi de cette Graminée s'introduisent dans quelque canton du département des Landes, on voit les habitants perdre le teint blafard qui leur était naturel, pour se revêtir des formes et du coloris de la santé. Selon quelques observateurs, les paysans qui se nourrissent de Maïs ne sont point sujets à la pierre ni à la gravelle, maladies qui se déclarent si fréquemment chez les individus qui se nourrissent plus particulièrement de matières animales et azotées. La bouillie de farine de Maïs étant d'une digestion extrêmement facile, plusieurs praticiens en recommandent l'usage aux convalescents, aux personnes épuisées par de longues maladies, comme les phthisiques par exemple; on l'a vue aussi très-bien réussir chez plusieurs personnes affectées de maladies chroniques de l'estomac et du tube digestif, chez lesquelles les fonctions assimilatrices ne se faisaient qu'incomplètement et avec difficulté. S'il fallait en croire le témoignage de quelques auteurs, le Maïs serait un remède efficace contre l'épilepsie dont il éloignerait et ferait même cesser entièrement les accès; mais cette assertion a besoin de

nouveau d'être soumise à l'expérience avant qu'on puisse l'admettre. Cet exposé succinct et incomplet des usages et des avantages du Maïs est néanmoins suffisant pour faire voir combien il est important d'introduire la culture de cette Céréale dans les contrées qui en sont privées, et où la nature du terrain semble être favorable à son développement.

MAIT-SOU. ois. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot.

MAIZINIA. BOT. Desvaux a établi, sous ce nom, un genre qui est le même qu'*Arctostaphylus*.

MAJA. CRUST. (Linné.) Pour Maia. *V.* ce mot.

MAJANIL. MAM. *V.* ÉLÉPHANT.

MAJANTHÈME. BOT. Pour Maianthème. *V.* ce mot.

MAJAT. MOLL. Nom donné par Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 5, fig. 1) à une espèce très-commune de Porcelaine, *Cypræa stercoraria*, Lamarck.

MAJAUFES, MAJAUFLES ou MAJUFLES. BOT. Variété de Fraisier. *V.* ce mot.

MAJORANA. BOT. Le nom de Majoraine ou de Marjolaine, qui est celui que l'on donne vulgairement à une espèce d'Origan, avait été employé par Tournefort, pour distinguer génériquement cette plante; mais Linné n'avait pas trouvé que les caractères assignés à ce genre fussent suffisants pour décider son admission; depuis, le genre de Tournefort a été rétabli par le professeur Mœnch qui l'a caractérisé ainsi qu'il suit: calice très-courttement campanulé à sa base, avec son limbe divisé antérieurement, dilaté en dessus, très-entier, arrondi en voûte, avec le bord un peu replié en dessous et l'orifice nu; le tube de la corolle égale la longueur du tube calicinal; son limbe est partagé en deux lèvres dont la supérieure est presque dressée, échancrée, l'inférieure a trois lobes étalés, presque égaux; quatre étamines exsertes, distantes, dont les inférieures plus longues; leurs filaments sont glabres et leurs anthères à deux loges parallèles, divergentes ou quelquefois divariquées; style bifide au sommet; stigmate petit et terminal; akènes secs et lisses.

MARJOLAINE COMMUNE. *Majorana vulgaris*, Tournef.; *Origanum Majorana*, Lin. Ses tiges ont de quinze à dix-huit pouces de hauteur; elles sont grêles, ligneuses, presque carrées, velues, divisées en rameaux nombreux, garnies de feuilles opposées, pétiolées, ovales, obtuses, très-entières, velues particulièrement sur les bords, et d'un vert blanchâtre; les épis sont courts, serrés, pubescents, disposés en corymbe à l'extrémité des rameaux; les bractées sont purpurines vers leur sommet; les fleurs sont blanches ou rougeâtres. Cette plante est originaire du midi de l'Europe; on la trouve encore sauvage dans les vallées du Portugal; du reste elle est généralement cultivée dans les jardins où l'excellence de son parfum est passée en proverbe.

MAKAIRA. POIS. *V.* MACARIA et XIPHIAS.

MAKAVOUANA. OIS. *V.* ARA.

MAKI. Lemur. MAM. Genre de Quadrumanes, appartenant à la famille des Lémuriens ou Strepsirrhiniens de Geoffroy Saint-Hilaire, et qui, conservant encore plusieurs des caractères de celle des Singes, s'en distingue néanmoins très-bien à plusieurs égards, et particulièrement sous le rapport de son système dentaire. Les dents sont, il est vrai, en même nombre chez les

Makis et chez la plupart des Singes américains; et les uns et les autres ont de même, à la mâchoire supérieure, quatre incisives, deux canines et douze molaires; mais on compte à l'inférieure, chez tous les Makis, six incisives et seulement dix molaires. Les incisives inférieures diffèrent donc par leur nombre de celles des Singes: elles en diffèrent également, et d'une manière non moins remarquable, par leur forme et leur position. Elles sont extrêmement allongées, très-minces, et dirigées, non pas de bas en haut comme à l'ordinaire, mais presque horizontalement d'arrière en avant. Il est à observer que l'externe a une forme différente de celle des internes, et qu'elle est en outre plus grande; fait qu'il est d'autant plus important de remarquer, que l'on pourrait, suivant quelques auteurs, regarder cette dernière incisive comme la véritable canine, et alors, dans la dent suivante, ou celle que l'on a considérée comme la canine, ne voir que la première des machelières. Suivant cette manière de voir, s'il était possible de l'adopter, les Makis (et il en est de même de plusieurs autres genres de Lémuriens) auraient exactement le même nombre d'incisives, de canines, et de molaires que les Singes américains. Elle fournirait aussi l'explication d'une anomalie que présente le système dentaire des Makis et de plusieurs genres voisins, chez lesquels la canine supérieure est placée plus antérieurement que l'inférieure, disposition contraire à celle qui a lieu dans le plus grand nombre des cas. Quoi qu'il en soit, la canine inférieure, ou, suivant les auteurs dont on vient de rapporter l'opinion, la première molaire est petite, triangulaire et semblable à une fausse molaire, comme l'a remarqué Frédéric Cuvier lui-même, quoique d'ailleurs ce zoologiste ne regarde comme des fausses molaires que les deux dents suivantes. Les vraies molaires sont toutes trois de même forme, et présentent en avant deux pointes, l'une interne, l'autre externe, et en arrière une dépression et un tubercule placé extérieurement. On trouve de même à la mâchoire supérieure trois vraies molaires, parmi lesquelles la première est la plus grande, et la dernière la plus petite; disposition qui a également lieu à la mâchoire inférieure. La première présente deux tubercules assez développés sur son bord externe, deux assez petits sur son bord interne, et enfin, à sa partie moyenne, deux autres de grandeur fort inégale; à la seconde, le tubercule postérieur et interne a disparu, et le gros tubercule médian est devenu une crête longitudinale. La dernière n'a plus que trois tubercules externes et une crête placée à son bord interne. Les fausses molaires, au nombre de trois, se ressemblent généralement, et sont séparées par un intervalle vide de la canine; celle-ci est mince, large, tranchante en avant et en arrière, et cache presque entièrement l'incisive externe de son côté; l'incisive interne droite et la gauche sont séparées par un intervalle vide, l'intermaxillaire étant en avant d'une extrême minceur sur la ligne médiane. Du reste, ces incisives ne présentent rien de bien remarquable sous le rapport de leur forme et de leur direction.

Les membres des Makis, et surtout les postérieurs, sont longs, et leurs pouces, bien séparés des autres doigts et bien opposables, font de leurs mains des

instruments assez parfaits de préhension. Tous leurs doigts sont terminés par des ongles plats, ou du moins aplatis, à l'exception d'un seul, le second des pieds de derrière, qui est assez court, et remarquable par sa phalange onguéale fort amincie, et que termine un ongle subulé, long et relevé. La queue est plus longue que le corps, et contribue à donner à l'animal beaucoup de grâce; mais elle ne paraît pas être pour lui un organe d'une grande importance. Les formes générales des Makis sont sveltes, et leur tête longue, triangulaire, à museau effilé, a été souvent comparée à celle du Renard. Leur pelage est généralement laineux, très-touffu et abondant; leurs oreilles sont courtes et velues; leurs narines terminales et sinueuses; et leurs yeux sont placés, non pas antérieurement comme chez l'Homme, non pas latéralement comme chez les quadrupèdes, mais dans une position intermédiaire. Les mamelles sont pectorales et au nombre de deux. Le gland est conique, et sa surface est couverte de papilles cornées, dirigées en arrière.

Les Makis, dont l'organisation est sous presque tous les rapports analogue à celle des Singes, ont aussi à peu près les mêmes habitudes. Ils vivent sur les arbres et peuvent sauter d'une branche à l'autre avec beaucoup d'agilité. Ils se nourrissent essentiellement de fruits comme les Singes, et sont, comme eux, fort ardens en amour, fort impétueux et fort vifs; mais on ne voit pas chez eux cette lubricité, cette indocilité, et nous ne saurions mieux exprimer notre pensée que par ces mots, cet empressément de nuire et cette impudence, qui caractérisent un si grand nombre de Singes, et particulièrement la plupart de ceux de l'ancien monde. Doux à l'égard des personnes qui lui sont connues, timide à l'égard des étrangers, on voit souvent le Maki, réduit en domesticité, fuir à l'approche du spectateur; mais on ne le voit jamais s'avancer vers lui pour le repousser par des grimaces et des gestes menaçants, ou chercher à le saisir et à le blesser, comme le fait un Cynocéphale ou un Macaque. Les Makis sont d'ailleurs, comme les Singes, très-attachés à leurs petits, ce qu'on a eu occasion de constater à la Ménagerie du Muséum où l'on a vu produire une espèce du genre. Ces animaux, qui tous habitent Madagascar et quelques îles voisines, ont été souvent transportés dans nos climats et plusieurs y ont même vécu fort longtemps. Tel est particulièrement le Mococo dont Geoffroy Saint-Hilaire (Ménagerie du Muséum) a donné l'histoire et la description. Cet individu se portait encore très-bien au bout de dix-neuf ans de domesticité, quoique depuis son arrivée en France, il eût toujours paru fort incommodé du froid. Il cherchait à s'en garantir en se ramassant en boule, les jambes rapprochées du ventre, et en se couvrant le dos avec sa queue. Il s'asseyait, l'hiver, à portée d'un foyer, et tenait ses mains et même son visage aussi près du feu qu'il le pouvait: il lui arrivait quelquefois de se laisser ainsi brûler les moustaches, et alors même il se contentait de tourner la tête, au lieu de s'éloigner du feu.

Linné et les auteurs systématiques avaient réuni dans le genre *Lemur* non-seulement tous les véritables Makis, mais aussi tous les Lémuriens, et même plusieurs

espèces d'organisation toute différente; mais depuis, Geoffroy Saint-Hilaire a, par la formation successive des genres Indri, Loris, Nycticebe, Galago et Tarsier, isolé enfin les véritables Makis, et le genre a été définitivement constitué. Il est encore formé d'un grand nombre d'espèces qui toutes, comme on l'a déjà remarqué, habitent exclusivement Madagascar et les îles voisines, où, tout au contraire, on ne trouve aucun véritable Singe. Voici les diverses espèces du genre dans l'ordre où elles ont été décrites et placées par Geoffroy Saint-Hilaire.

MAKI VARI. *Lemur Macaco*, L., le Vari et le Vari à ceinture, Geoff., Magaz. Encycl., t. VII. Il a un pied huit pouces de long, et est très-remarquable par son pelage varié de grandes taches blanches et noires. Le mâle a les côtés du nez, les coins de la bouche, les oreilles, le dessus du cou, le dos, les flancs de couleur blanche, avec le dessus de la tête, le ventre, la queue et la face externe des avant-bras et des cuisses de couleur noire. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a beaucoup moins de blanc, et particulièrement en ce que son dos est tout noir, à l'exception d'une bande blanche placée transversalement à son milieu. Suivant Geoffroy Saint-Hilaire, les jeunes, soit mâles, soit femelles, ont le dos blanc comme le mâle adulte, en sorte que les jeunes femelles ressemblent d'abord aux mâles; fait très-remarquable, puisque ordinairement ce sont au contraire les jeunes mâles qui ressemblent aux femelles. Desmarest a décrit, comme variété de cette espèce, un individu qui avait tout le noir du pelage des Vari ordinaires remplacé par du gris-brun.

MAKI NOIR. *Lemur niger*, Geoff. Saint-Hil., Ann. du Mus.; le Mancanco noir d'Edwards. C'est une espèce fort peu connue. Son pelage est généralement noir.

MAKI ROUGE. *Lemur ruber*, Geoff. Saint-Hil., Ann. du Mus. Il est généralement d'un roux marron très-vif, avec la tête, la queue, les mains, la face interne des membres et le ventre noirs; un demi-collier blanc sur le haut du col.

MAKI ROUX. *Lemur rufus*, Geoff. St-Hil. Il ne doit pas être confondu avec le Maki roux de Fr. Cuvier, qui est un Maki rouge. Son pelage est d'un roux doré en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous, avec le tour de la tête blanc, excepté au front; une bande noire s'étend de la face à l'occiput.

MAKI A FRONT BLANC. *Lemur albifrons*, Geoff. Saint-Hil., Mag. Encyclop. et Ann. du Mus. Roux-brunâtre en dessus, gris à l'occiput et sur les épaules, gris-roussâtre en dessous; la face est noire depuis les yeux; mais le mâle a sur le dessus de la tête et sur le front un bandeau blanc, qui n'existe pas chez la femelle. Aussi celle-ci avait-elle été d'abord considérée comme une espèce distincte, et décrite par Geoffroy Saint-Hilaire, sous le nom de Maki d'Anjouan. La ménagerie du Muséum ayant réuni à la fois les deux sexes, on est parvenu à les faire accoupler; la femelle a mis bas au bout de quatre mois de gestation. Les petits, qui n'avaient en naissant que la grosseur d'un Rat, pouvaient déjà manger seuls au bout de six semaines. Fr. Cuvier, qui a donné (Mamm. lithog., par Geoff. St-Hil. et Fr. Cuvier)

l'histoire de ces jeunes animaux, a fait connaître les principales circonstances de l'accouplement et de la gestation, et montré que le Maki d'Anjouan et le Maki à front blanc ne forment pas, comme on l'avait cru jusqu'alors, deux espèces distinctes. Il serait fort possible que d'autres observations fissent de même, dans la suite, diminuer le nombre des espèces de ce genre, en montrant à l'égard de quelques-unes de celles admises aujourd'hui qu'elles ne sont pareillement que de simples variétés d'âge ou de sexe. Le Maki à front blanc a été trouvé à Madagascar et à Anjouan.

MAKI A FRONT NOIR. *Lemur nigrifrons*, Geoff. St-Hilaire. Il est gris-roux sur les parties postérieures du corps, et cendré en avant, avec le ventre et les parties internes des cuisses roux, et le dessus de la tête et le front noirs. Ce Maki paraît être le *Simia Sciurus* de Petiver.

MAKI AUX PIEDS BLANCS. Briss.; *Lemur albimanus*, Geoff. St-Hil. C'est une espèce fort peu connue; son pelage est gris-brun en dessus, roux-cannelle sur les côtés du col, blanc sur la poitrine, roussâtre sur le ventre. Les mains sont blanches, comme l'indique le nom donné à l'espèce par Brisson.

MAKI MONGOUS. Buff., XIII; *Lemur Mongoz*, L. Il paraît être le Mongous de Geoffroy, mais non pas celui d'Audebert, qui est un Maki aux pieds blancs. Geoffroy caractérise ainsi cette espèce: pelage gris en dessus, blanc en dessous; le tour des yeux et le chanfrein noirs.

MAKI BRUN. *Lemur fulvus*, Geoff. St-Hil., Ménagerie du Mus. et Ann. du Mus.; le grand Mongous de Buffon. Il a le pelage brun en dessus, gris en dessous; la tête noirâtre; le chanfrein élevé et busqué.

MAKI A FRAISE. *Lemur collaris*, Geoff. St-Hil., Ann. du Mus. Pelage brun-roux en dessus, fauve en dessous; une sorte de collerette de poils roux; la face plombée; les poils de la queue dirigés latéralement. La femelle est plus petite que le mâle, et elle a le sommet de la tête gris, et le pelage généralement plus jaunâtre.

MAKI MOCOCCO. Buff., XIII; *Lemur Catta*, L. L'une des plus belles espèces du genre, et en même temps l'une des plus distinctes. Son pelage est cendré roussâtre en dessus, cendré sur les membres et les flancs, et blanc en dessous; la queue est annelée dans toute sa longueur d'anneaux alternativement blancs et noirs, dont le nombre s'élève à trente environ. L'élégance des formes, l'harmonie des couleurs, et la grâce de cette espèce ont dès longtemps fixé sur elle l'attention des naturalistes, et ont fait transporter fort souvent cette espèce en Europe.

MAKI GRISÉ. Buff., Supplém., VII; *Lemur griseus*, Geoff. St-Hil., Mag. Encycl. Il n'a que dix pouces environ de long, et se trouve ainsi d'une taille inférieure à celle des autres espèces du genre, qui toutes ont de quinze à vingt pouces; il a aussi la tête un peu moins allongée, caractères qui l'ont fait considérer pendant longtemps comme un jeune âge. Mais il n'y a plus de doutes aujourd'hui sur la réalité de sa distinction spécifique. Son pelage est généralement gris en dessus et blanc-grisâtre en dessous.

Telles sont les espèces du genre Maki admises par Geoffroy Saint-Hilaire, et d'après lui par les autres

zoologistes modernes mais on ne peut se dissimuler que, lorsque les observations se seront multipliées, il est très-probable qu'on reconnaîtra dans quelques-unes des espèces de simples variétés d'âge ou de sexe, et qu'ainsi le nombre d'entre elles viendra à diminuer. Il est également probable que d'autres Makis restent encore à découvrir dans l'île de Madagascar si imparfaitement connue jusqu'à ce jour. On devrait même, suivant Frédéric Cuvier et Desmoulins, réunir à ce genre le petit Quadrumane connu sous le nom de Galago de Madagascar, et Frédéric Cuvier lui a même donné le nom de Maki nain, quoique, comme il le dit lui-même, des caractères particuliers l'éloignent des autres Makis : il a le museau court, la tête ronde et les yeux très-grands; il est généralement beaucoup plus trapu que ceux-ci, dont il diffère encore par sa vie nocturne. Ses oreilles sont très-arrondies, mais avec un tragus et un antitragus; ses narines sont entourées d'un muffle, et son corps est couvert d'un pelage épais, composé tout entier de poils soyeux en apparence, et dont la couleur générale est le gris fauve uniforme en dessus, le blanc en dessous. Mais il est fort douteux que ce Quadrumane, qui paraît être le Rat de Madagascar, de Buffon, et le *Lenur murinus* des auteurs systématiques, puisse être définitivement placé dans le genre des Makis, quoique d'ailleurs il leur ressemble à quelques égards, et qu'il ait la même patrie. Au reste, cette dernière circonstance n'est pas même une présomption en faveur de l'opinion de Frédéric Cuvier et de Desmoulins, puisque l'on connaît déjà plusieurs Lémuriens, et particulièrement les Indris qui forment un petit genre voisin, mais certainement différent de celui des Makis, et qui, néanmoins, habitent comme eux l'île de Madagascar. D'ailleurs le Galago de Madagascar ou le Maki nain, ne peut guère plus être considéré comme un véritable Galago que comme un véritable Maki.

MALABAILA. BOT. Ce genre de la famille des Umbellifères, établi par Hoffmann sur les *Pastinaca graveolens* et *pimpinellifolia*, de Marchall-Bieberstein, n'offre que des différences trop légères d'avec le genre *Pastinaca* pour mériter d'être adopté.

Un autre genre *Malabaila* a été institué par Tausch, dans la même famille, et celui-ci offre pour caractères : limbe du calice à cinq dents; pétales obcordés, avec la découpure infléchie; son fruit est ovale, un peu comprimé sur le dos, avec l'épicarpe mince, presque membraneux; les méricarpes ont cinq sillons et autant de côtes élevées, presque ailées, égales, à vallécules planes, à trois raies; carpophore bipartite; semence consistant en un noyau libre, faiblement strié sur le dos, avec un sillon oblong antérieurement.

MALABAILE D'ILLYRIE. *Malabaila Illyrica*, Tausch; *Athamanta galaka*, Hacq., Pl. Carn., t. 5. C'est une plante herbacée, à feuilles triternato-décomposées; ses ombelles sont terminales, à involucre et involucelles polyphylls, à fleurs blanches.

MALABATHRUM. BOT. Espèce du genre Laurier. V. ce mot.

MALACAGA. MAM. Synonyme d'Ocelot. V. CHAT.

MALACCA PELA. BOT. (Rhéede, *Malab.*, 5, tab. 35.)

Synonyme de *Psidium pomiferum*. V. GOUYAVIER.

MALACENTOZOAIRES. *Malacentozoaria*. MOLL. Nom que Blainville avait proposé pour remplacer celui de Cirrhopodes des auteurs; ce mot a été abrégé. V. MALENTZOAIRES, MOLLUSQUE ARTICULÉ et CIRRHOPODES.

MALACHADÉNE. *Malachadenia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par Lindley, pour une plante du Brésil, introduite en Angleterre, en 1856. Caractères : fleur renversée; sépales latéraux, connés, libres et réfléchis au sommet, formant une sorte de casque, l'intermédiaire est en cœur et pointu; pétales très-petits, en forme de squamme ou d'écaille, arrondis; labelle charnu, à bords roulés, mucroné à sa base, articulé avec le pied du gynostème, auquel sont aussi soudés les sépales latéraux; gynostème bicirrheux antérieurement et longuement prolongé à sa base; stigmate oblong et linéaire; anthère biloculaire, décidue; deux masses polliniques céréacées et sessiles; glandule d'une consistance molle, de forme cubique et nue.

MALACHADÉNE EN MASSUE. *Malachadenia clavata*, Lindl. C'est une plante herbacée, rampante; les pseudobulbes sont subglobuleux et monophylles; les feuilles sont étroitement ovales et épaisses; la hampe, trois fois aussi longue que les feuilles, s'élève des racines, elle est dressée, cylindrique, plus épaisse au sommet qui porte un épi de fleurs d'un vert obscur, tacheté de pourpre; les bractées sont membraneuses, réfléchies et d'un brun ferrugineux ainsi que les masses polliniques. Cette plante a été trouvée dans la province de Rio-Janeiro.

MALACHIE. *Malachius*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serriornes, division des Malacodermes, tribu des Mélyrides, établi par Fabricius, et ayant pour caractères : mandibules échancrées ou bidentées à leur pointe, étroites et allongées; palpes filiformes; des vésicules intérieures, mais exsertiles, sur les côtés du corselet et de la base du ventre. Ce genre a été confondu par Linné et Geoffroy, avec les Téléphores; le premier lui a donné le nom de *Cantharis*, et le second celui de *Cicindela*. Ce genre, tel qu'il est adopté actuellement, diffère de celui des Téléphores par les mandibules qui, dans ceux-ci, sont simples, et par les palpes qui sont sécuriformes; il s'en éloigne encore, ainsi que de tous les autres genres de la même famille, par la présence des corps vésiculaires rétractiles, dont il a été parlé plus haut. Ces insectes ont le corps un peu allongé; la tête est à peu près de la largeur du corselet. Les yeux sont arrondis et saillants; le corselet est presque aussi large que les élytres, déprimé, rebordé, ordinairement arrondi; l'écusson est petit et arrondi postérieurement, et les élytres sont flexibles et de la longueur de l'abdomen; les pattes sont de longueur moyenne. Lorsque ces insectes sont effrayés, ils font sortir de dessous les angles antérieurs du corselet et de la base du ventre les quatre vésicules dont il a déjà été parlé : on ignore encore leur usage; elles sont composées de trois lobes, et se désenflent et rentrent dans le corps de l'insecte dès qu'on cesse de le tourmenter; ces vésicules ont reçu de quelques auteurs le nom de Cocardes. Il est

présumable que les larves de ces insectes vivent dans le bois, car on trouve souvent l'animal parfait, nouvellement sorti de sa nymphe, dans les chantiers. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces. Dejean (Catal. des Coléopt., p. 58) en mentionne quarante-neuf dont trois seulement sont étrangères à l'Europe; une vingtaine d'espèces se trouvent aux environs de Paris.

MALACHIE BRONZÉ. *Malachius æneus*; *Cantharis ænea*, L., Panz., *Faun. Ins. Germ.* X, II. Long de trois lignes, d'un vert luisant, avec les étuis rouges au bord et le devant de la tête jaune. Europe.

MALACHIE RUFICOL. *Malachius ruficollis*, Fab., Oliv. Son corps est noir; son corselet et l'extrémité de ses élytres sont d'un fauve rougeâtre. Taille, deux lignes. Europe.

MALACHIER. *Malachium*. BOT. Genre institué par Fries, aux dépens du genre *Cerastium* de Linné, qui fait partie de la Décandrie Pentagynie de cet auteur, et de la famille des Caryophyllées de Jussieu. Caractères : calice à cinq divisions; cinq pétales bifides; dix étamines; un ovaire monoculaire, surmonté de cinq styles alternant avec les sépales : capsule monoculaire, ovoïde, membraneuse, déhiscence au sommet par un nombre de valves dentées, double de celui des styles; ces valves sont opposées aux sépales et ont leurs dents recourbées. Le genre *Malachium*, dont les caractères n'ont point paru suffisants à la majorité des botanistes français, a reçu un meilleur accueil en Allemagne, où il se trouve maintenant réintégré dans les méthodes; on lui donne pour type le *Cerastium trigynum*, Willd., auquel on adjoint le *Stellaria cupidata* et quelques autres espèces de ces deux genres.

MALACHITE. MIN. Nom d'une variété de Cuivre carbonaté vert, ordinairement en concrétions mamelonnées, à structure compacte ou fibreuse. V. CUIVRE.

MALACHODENDRON. *Malachodendrum*. BOT. Ce genre de la Monadelphie Polyandrie, L., établi d'abord par Mitchell (*in Catesb. Carol.*, 3, p. 12), fut réuni par Linné et l'Héritier au *Stewartia*. Cavanilles (Dissert., 6, p. 502) l'ayant rétabli, cette distinction fut admise d'abord par Jussieu qui le plaça parmi les Malvacées, et récemment par De Candolle qui le fit entrer dans la tribu des Gordoniées, de la famille des Ternstroemiées. Voici ses principaux caractères : calice accompagné d'une seule bractée; corolle à cinq ou six pétales dont le limbe est crénelé; étamines nombreuses, monadelphes; ovaire marqué de cinq sillons, et surmonté de cinq styles libres à la base; stigmates capités; carpelles capsulaires, au nombre de cinq soudés entre eux et monospermes; graines inconnues. Le *Malachodendrum ovatum*, Cav., *loc. cit.*, *Stewartia pentagyna*, l'Hérit., *Stirp. Nov.*, 1, p. 135, t. 74, est une plante arborescente, à feuilles ovales aiguës, à fleurs solitaires presque sessiles. Cette espèce croît en Virginie.

MALACHODRE. BOT. Synonyme de Malachodendron.

MALACHRE. *Malachra*. BOT. Genre de la famille des Malvacées, et de la Monadelphie Polyandrie, L., offrant pour caractères essentiels : un involucre général à trois ou cinq feuilles qui enveloppent totalement les capitules de fleurs; le calice est entouré d'un involucre

particulier formé de huit à douze folioles linéaires ou sétiformes; cinq carpelles capsulaires disposés orbiculairement et monospermes. Linné (*Syst.*, 518) ne connaissait que deux espèces de ce genre, savoir : *Malachra capitata* et *Malachra radiata*, plantes indigènes des Antilles et de Cayenne. Ce nombre s'est accru de douze autres espèces qui ont été décrites par Jacquin, Cavanilles, Poirét, etc.; ces plantes, dont quelques-unes ont été confondues avec les *Sida*, sont toutes originaires de l'Amérique méridionale. Cependant le *Malachra capitata* croît aussi, selon R. Brown, au Congo, en Afrique, et le professeur De Candolle a réuni à ce genre, d'après l'indication de Willdenow, l'*Urena polyflora* de Loureiro, qui se trouve en Chine près de Canton. Les *Malachra* sont des plantes herbacées, à fleurs en tête et souvent cachées par l'involucre.

MALACHRE FASCIÉE. *Malachra fasciata*, Willd., Bot. Register, 467. C'est une plante annuelle, dont la tige s'élève à la hauteur de six pieds; elle est velue, droite, de l'épaisseur du pouce, branchue, garnie de feuilles alternes, cordiformes, à trois et à cinq lobes, nervurées et portées sur un long pétiole : les fleurs sont nombreuses et rassemblées dans un involucre polyphylle; elles sont d'un rouge de rose assez vif. On la trouve à Caraccas.

MALACOCEPHALUM. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Tausch (*Flora*, 1820, p. 481), dans la famille des Synanthérées, est le même que le genre *Fornicium* de Cassini. V. FORNICION.

MALACOCHEËTE. BOT. Nées Van Esenbeck, *Linn.*, IX, 292, a proposé sous ce nom l'établissement d'un genre nouveau, aux dépens des *Scirpus* de Linné, qui n'a pas été généralement adopté. V. SCIRPE.

MALACOCISSUS. BOT. La plante désignée sous ce nom par les anciens, fut, selon les modernes, le Glécome, le Calthe des marais, la Ficaire, le Tannier commun, ou le Liseron des haies.

MALACODERMES. *Malacodermi*. INS. Latreille avait formé sous ce nom, une famille de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères; il l'a convertie depuis (Règne Anim. et Fam. nat. du Règne Anim.) en une division renfermant les six dernières tribus de sa famille des Serricornes. V. SERRICORNES et INSECTES.

MALACOGASTRE. *Malacogaster*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, institué par Bassi qui lui donne pour caractères : antennes en soie, composées de onze articles, insérées en avant des yeux; mandibules acuminées, portant une dent à l'intérieur; quatre palpes filiformes; labre très-petit; tête verticale, déprimée; corselet presque carré; écusson triangulaire; élytres plus courtes que le corps, chacune d'elles arrondie à l'extrémité; abdomen courbé, mou, à segments repliés sur les bords, le dernier reposant sur une papille cornée et allongée; pieds assez courts; articles des tarses entiers et presque cylindriques. Ce genre qui a les plus grands rapports avec celui des Driles, en présente toutefois aussi avec les Cébionites et paraît former le trait d'union entre cette tribu et celle des Lampyrides. Il ne se compose encore que d'une seule espèce.

MALACOGASTRE DE PASSERINI. *Malacogaster Passe-*

rinii, Bas. Tête noire, luisante, aplatie et ponctuée; antennes noires, de la longueur de la tête et du corselet réunis; celui-ci est d'un jaune ferrugineux, avec le sternum noir, carré, un peu plus large postérieurement, avec deux petits tubercules à la base, de chaque côté; élytres d'un noir ardoisé, élargies à leur base, se rétrécissant vers le bout, ce qui donne à l'insecte une forme en quelque sorte rhomboïdale; ailes brunâtres; abdomen jaunâtre: ses anneaux sont fortement rebordés sur les côtés et un peu pubescents; cuisses et base des jambes noires, le reste des pattes d'un jaune ferrugineux. Taille, cinq lignes. De Sicile.

MALACOÏDES. BOT. Synonyme de Malope ou de Malachre.

MALACOLITHE. MIN. Nom donné par Abildgaard à une variété de Pyroxène d'un vert jaunâtre ou d'un vert clair. V. PYROXÈNE.

MALACONOTUS. OIS. Le genre institué sous ce nom par W. J. Burchell, n'a point paru assez distinct de celui des Pie-Grièches pour n'y point faire entrer la seule espèce qui le constitue: *Malacnotus atrococcineus*; conséquemment il n'a point été adopté par la majorité des ornithologistes. V. PIE-GRIÈCHE.

MALACOPTERON. *Malacopteron*. OIS. Genre de l'ordre des Zygodactyles, de la méthode de Temminck, institué par Eytou pour deux espèces nouvellement apportées de l'Inde. Caractères: bec presque aussi long que la tête, plus haut que large, incisé à l'extrémité, comprimé jusques au delà des narines, et garni de soies à sa base, où la mandibule inférieure est renflée; tarsi médiocres; doigts externes à peine plus longs que les internes, les postérieurs égalant les intermédiaires; ongles comprimés, les postérieurs très-longs; scutelles à peine divisées; ailes courtes, arrondies: rémiges secondaires presque aussi longues que les primaires: la première de celles-ci bâtarde, la deuxième plus courte que la troisième qui est la plus longue; rectrices arrondies; tectrices caudales supérieures molles et longues.

MALACOPTERON CENDRÉ. *Malacopteron cinereum*, Eyt. Tout le plumage d'un gris cendré, à l'exception de la tête et de la nuque, qui sont d'un brun ferrugineux, tachetées de noir. Taille, cinq pouces et demi.

MALACOPTERON GRAND. *Malacopteron magnum*, Eyt. Il a le front et la queue d'un brun ferrugineux, la nuque noire, le dos et une bande transverse sur la poitrine cendrés, les ailes brunes et le bec jaune. Taille, six pouces.

MALACOPTÉRYGIENS. ROIS. Artedi appliqua le premier cette dénomination aux Poissons à squelettes osseux, dont tous les rayons des nageoires étaient mous, appelant Acanthoptérygiens ceux au contraire dont les rayons ou partie de ces rayons étaient épineux. Cuvier adopte l'ordre des Malacoptérygiens, mais il le divise en trois ordres nouveaux, différencés par la position des ventrales ou leur absence: les **ÆDOMINAUX**, les **SUBBRACHIENS** et les **APODES**.

Les **ÆDOMINAUX**, qui sont les plus nombreux et presque tous d'eau douce, sont répartis dans les cinq familles suivantes: Salmones, Clupes, Ésoces, Cyprins et Siluroïdes.

Les **SUBBRACHIENS** sont répartis dans presque autant

de familles que de genres; ce sont les Gadoïdes, les Pleuronectes ou Poissons plats, et les Discoboles.

Les **APODES**, dépourvus de ventrales, ne forment qu'une seule famille, tant le sous-ordre est naturel. Cette famille est celle des Anguiformes.

MALACOSTRACÉS. *Malacostracea*. CRUST. Latreille désignait ainsi, dans ses ouvrages antérieurs au Règne Animal par Cuvier, et formait sous ce nom, un ordre de Crustacés correspondant au genre *Cancer* de Linné, et il donnait le nom d'Entomostracés (V. ce mot) aux Crustacés qui forment aujourd'hui les ordres des Lophyropodes et des Phyllopes (V. ces mots). Dans le Règne Animal et dans ses Familles Naturelles du Règne Animal, cet illustre entomologiste n'a plus partagé les Crustacés en Entomostracés et Malacostracés, et ceux qui formaient (*Gen. Crust. et Ins.*) ce dernier ordre ou cette légion ont été divisés en cinq ordres. V. les mots: DÉCAPODES, STOMAPODES, LOEMODIPODES, AMPHIPODES et ISOPODES. V. encore le mot CRUSTACÉS.

MALACOTHRICE. *Malacothrix*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cichoracées, institué par le professeur De Candolle, pour une plante nouvelle, observée en Californie par le botaniste Douglas. Caractères: capitule multiflore; involucre largement campanulé, formé de deux ou trois séries d'écaillés imbriquées, sublinéaires et à bords scarieux; réceptacle nu; corolles ligulées, étroitement linéaires: les extérieures plus longues; akènes glabres, obovales et privés de bec; aigrette unisériale, à soies linéaires, argentées, presque dentées.

MALACOTHRICE DE LA CALIFORNIE. *Malacothrix Californica*. C'est une plante herbacée, à racine simple et pivotante; ses feuilles radicales sont très-rarement indivises et presque toujours pinnatifides, à lobes linéaires et très-étroits; la hampe est dressée, cylindracée, terminée par un capitule du double plus long que les feuilles; les fleurs sont nombreuses et jaunes.

MALACOXYLON. BOT. Sous le nom de *Malacoxylon pinnatum*, Jacquin (*Fragment. botan.*, p. 31, t. 35, fig. A) a décrit un arbre de l'Île-de-France où on le nomme Mapou ou bois de Mapou, dénomination collective, employée dans les colonies pour désigner les arbres dont le bois est trop mou pour qu'on en fasse usage. Du Petit-Thouars parle de cette plante dans ses Observations sur les Plantes des îles australes d'Afrique, et indique ses rapports avec le genre *Cissus*; il y a lieu de croire que c'est l'espèce décrite par Lamarck dans ses Illustrations, sous le nom de *Cissus Mappia*.

MALACOZOAIRES. *Malacozoaria*. MOLL. Dénomination proposée par Blainville, pour remplacer, dans son Système, le mot Mollusque. Cependant c'est à ce dernier mot que Blainville a fait son article général sur les Mollusques.

MALAGH ET MALAGNÉ. BOT. Noms vulgaires du Cerisier sauvage et du Mahaleb, dans le midi de la France.

MALAGUETTE. BOT. Nom vulgaire de la graine de l'*Anomum Granum-paradisiaca*, et de diverses espèces du genre *Capsicum*. V. PIMENT.

MALAIROSOS. BOT. Nom vulgaire de la Rose de Provins, *Rosa gallica*. V. ROSIER.

MALAKENTOZOAIRES. MOLL. Même chose que Malacentozoaires. *V.* ce mot.

MALAMBO. BOT. Nom d'une écorce apportée du Pérou, que ses propriétés font administrer aux malades comme astringente, stomachique ou fébrifuge, et que l'on présume être détachée d'une espèce du genre Drymide.

MALAMIRIS. BOT. Espèce du genre Poivre. *V.* ce mot.

MALANÉE ou **MÉLANI.** *Malanea.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Aublet (Guian., 1, p. 106, t. 41), et ainsi caractérisé : calice très-petit, à quatre dents; corolle petite, rotacée, à quatre lobes étalés; filets des étamines saillants et égaux au limbe de la corolle; anthères presque arrondies; drupe ressemblant au fruit des *Berberis*, mais sec, mince, ové, couronné par le calice, contenant un noyau biloculaire et disperme. Le nom de ce genre a été inutilement changé par Schreber en celui de *Cunninghamia*.

MALANÉE SARMENTEUSE. *Malanea sarmentosa*, Aub., *loc. cit.* C'est un arbrisseau grimpant, à rameaux pendants, garnis de feuilles roulées sur les bords, opposées, pétiolées, ovales, aiguës, accompagnées de stipules ovales, obtuses, décidées et interpétiolaires. Les fleurs sont axillaires, disposées en épis ou en tête au sommet des rameaux, petites, bleuâtres et sessiles. Cette plante croît à la Guiane.

Lamarck a réuni à ce genre, sous le nom de *Malanea verticillata*, l'*Antirrhæa* de Jussieu, arbre des îles de France et de Mascareigne, où il est vulgairement appelé bois de Losteau, et dont on emploie l'écorce pour arrêter les diarrhées et les dysenteries. Il n'est pas bien certain que cette dernière espèce soit bien une Malanée.

MALAPERTURE. POIS. Pour Malaptérure. *V.* ce mot.

MALAPTÈRE et **MALAPTÉRENOTE.** POIS. Espèces de Labre, du sous-genre Girelle.

MALAPTÉRURE. *Malapterurus.* POIS. Genre formé par Lacépède (Pois., t. v, p. 90) aux dépens des Silures de Linné, et qu'il a ainsi caractérisé : tête déprimée et couverte de lames grandes et dures ou d'une peau visqueuse; la bouche à l'extrémité du museau; deux barbillons aux mâchoires; le corps gros, enduit, ainsi que la queue, d'une mucosité abondante; une seule nageoire dorsale, adipeuse, placée fort en arrière et près de la caudale. Cuvier adopta ce genre, en le plaçant dans l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, et le comprit dans la famille des Situroïdes, en indiquant que les Malaptérures manquent de dorsale rayonnée, et que nulle épine n'arme leurs pectorales. Leurs dents sont en velours, disposées, tant en haut qu'en bas, sur une langue en croissant; on leur compte sept rayons branchiaux. La seule espèce connue de ce genre fut d'abord décrite, mais superficiellement, par Forskahl et par Broussonnet. C'est à Geoffroy de Saint-Hilaire qu'on en doit l'histoire approfondie.

MALAPTÉRURE ÉLECTRIQUE. *Malapterurus electricus*, Lacép., *loc. cit.*; *Silurus electricus*, Gmel., *Syst. Nat.* XIII, t. 1, p. 1554; le Trembleur, *Encyclop.*, Pois., pl. 62, fig. 245; Poissons d'Égypte, pl. 11, fig. 1. Cet animal, appelé *Rousch*, c'est-à-dire Tonnerre, par les Arabes, se trouve dans le Nil et même au Sénégal. Il y parvient à un pied et demi ou deux pieds de long. Son

corps se renfle en avant, en s'aplatissant, ainsi que la tête, dans cette direction; ses yeux, peu gros, sont recouverts par la membrane la plus extérieure de son tégument général, laquelle s'étend comme un voile transparent au-dessus de chacun; les narines ont leur orifice double; deux barbillons se voient auprès, à la mâchoire supérieure; l'inférieure en supporte quatre. La couleur du Poisson est grisâtre et sombre, relevée par quelques taches noires. La propriété électrique du Malaptérure le rend très-remarquable; elle paraît résider dans un tissu particulier, situé entre la peau et les muscles, et qui présente l'apparence d'un tissu graisseux, abondamment pourvu de nerfs.

MALARD ou **MALART.** OIS. L'un des noms vulgaires du Canard domestique, et du métis de ce même Canard avec celui de Barbarie.

MALARMAT. POIS. Genre formé par Lacépède aux dépens de celui des Trigles dont il diffère par l'épaisse cuirasse écailleuse, qui enveloppe le corps : les écailles sont grandes et hexagonales; elles forment des arêtes sur toute la longueur du Poisson; le museau est bifurqué par deux pointes, et porte en dessous des barbillons branchus; la bouche ne présente aucune dent ni sur les palatins ni sur les mâchoires.

La seule espèce anciennement connue est de la Méditerranée, et porte le nom de *Trigla cataphracta*, Lin.; Bloch l'a mal figurée dans sa pl. 549. Selon Rondelet, elle est rouge et longue d'un pied. Les mers des Indes en produisent plusieurs autres espèces décrites au tome IV de l'histoire des Poissons, par Cuvier et Valenciennes.

MALASPINEA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Presl, in *Reliq. Haenk.*, II, 68, t. 61, a été considéré comme ne différant point du genre *Ægiceras* de Gærtner et de Rob. Brown. *V.* *ÆGICÈRE*.

MALAXIDE. *Malaxis.* BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., offrant les caractères suivants : les trois divisions externes du calice sont étalées; le labelle est supérieur, sessile, plan ou concave, entier, rarement tridenté au sommet, échanuré en cœur à sa base où il embrasse le gynostème; celui-ci est très-court, creusé à son sommet d'une fossette profonde, qui renferme l'anthère; cette anthère est operculiforme, à deux loges contenant chacune une masse pollinique solide, formée de deux massettes agglutinées ensemble. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces qui croissent dans l'Amérique méridionale et septentrionale, et une en Europe (*Malaxis palustris*, Swartz). Ce sont en général de petites plantes herbacées, terrestres, venant dans les lieux humides ou ombragés : leur tige est généralement renflée et bulbiforme à sa base où elle porte un petit nombre de feuilles; les fleurs sont petites, d'un jaune verdâtre, souvent incomplètement unisexuées, disposées en épis allongés ou en cymes. Le professeur Richard a séparé de ce genre plusieurs espèces, et entre autres le *Malaxis Loeselii*, de Swartz, pour en faire un genre nouveau, sous le nom de *Liparis*. *V.* *LIPARIDE*.

MALBRANCIA. BOT. (Necker.) Synonyme de *Rourea*, Aublet. *V.* ce mot.

MALBROUK. MAM. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot.

MALCHUS. pois. (Molina.) *V.* CYPRIN, sous-genre GONORHYNQUE.

MALCOHA. ois. *V.* МАЛКОХА.

MALCOMIE. *Malcomia.* BOT. Ce genre, de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliquieuse, L., a été établi par R. Brown (*in Hort. Kew.*, 2^e éd., vol. 4, p. 121) et adopté par De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, 2, p. 458) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont les sépales sont connivents, à deux renflements à la base, quelquefois presque égaux et sans bosses; pétales dont le limbe est obovale ou échancré; étamines tétradynames, libres, sans dentelures; silique cylindracée, biloculaire, bivalve, terminée par un stigmat simple et très-aigu; graines ovées, non bordées, et disposées en une seule série; cotylédons plans, incombants. Ce genre a été fondé sur des plantes dont plusieurs étaient placées parmi les *Cheiranthus* et les *Hesperis* des auteurs; il offre en effet quelques affinités avec ces genres, cependant il s'en distingue facilement par le port et par quelques caractères dont le principal réside dans le stigmat subulé, très-aigu et comme simple, c'est-à-dire formé par l'intime réunion de deux. En raison de ses cotylédons incombants, De Candolle a placé le *Malcomia* à la tête de la tribu des Sisymbriées, immédiatement avant l'*Hesperis*. Les espèces dont il se compose sont au nombre de quinze, toutes indigènes du bassin de la Méditerranée. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, scabres ou le plus souvent veloutées de poils étoilés, à feuilles oblongues ou ovales, entières, dentées ou sinuées, pinnatifides; les fleurs sont disposées en grappes, de couleur blanche ou purpurine, quelquefois très-petites, et susceptibles de doubler par la culture. C'est à ce genre qu'appartiennent plusieurs petites plantes cultivées dans les jardins, et qui font un effet assez agréable comme bordures des parterres.

MALCOMIE MARITIME. *Malcomia maritima*, Br. et DC., *loc. cit.*; *Cheiranthus maritimus*, L.; *Hesperis maritima*, Lamarck. Elle a une tige dressée et rameuse, garnie de feuilles elliptiques, obtuses, entières, atténuées à la base, couvertes d'un duvet très-court. Cette petite espèce, que l'on connaît sous le nom de Giroflée de Mahon, croît dans les localités sablonneuses des contrées de l'Europe et de l'Afrique, que baigne la Méditerranée; elle se sème en place, dans une terre légère et à l'exposition du soleil: quand le terrain lui convient elle se resème d'elle-même, et ne demande aucun soin.

MALCOT. pois. L'un des noms vulgaires du *Gadus barbatus*. *V.* GADE.

MALDANIES. *Maldanica.* ANNÉL. Famille de l'ordre des Serpuléés, établie par Savigny (Système des Annélides, p. 70 et 92) qui lui a donné pour caractère propre d'être privée de branchies. Les Maldanies se distinguent des Amphitrites et des Téléthuses, par cette absence des branchies extérieures; elles ont en outre une bouche sans tentacules, formée par deux lèvres extérieures; leurs pieds sont dissemblables, ceux du premier segment nuls ou anomaux, ceux des segments suivants ambulatoires et de plusieurs sortes; la première paire et les deux paires suivantes sont constamment dépourvues de rames ventrales et de soies à crochets. L'ana-

tomie a fait voir que ces Annélides avaient l'intestin grêle sans boursouffures sensibles, dépourvu de cœcum et tout droit. Cette famille ne comprend que le seul genre Clymène. *V.* ce mot.

Savigny rapporte à cette famille quelques Annélides peu ou mal connues: 1^o le *Lumbricus tubicola* de Müller (*Zool. Dan.*, pl. 75), qui semble incomplet par la perte de quelques-uns de ses anneaux postérieurs; Lamarck le décrit sous le nom de *Tubifex marinus*; 2^o le *Lumbricus sabellaris* de Muller (*loc. cit.*, pl. 104, fig. 5), qui paraît manquer de quelques anneaux antérieurs; 3^o enfin le *Lumbricus aquaticus* d'Orthon Fabricius (*Fauna Groenl.*, n^o 265).

MALEFOU. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Orchis mascula*. *V.* ORCHIDE.

MALENTZOAIRES. *Malentzoaria.* MOLL. Sous-type établi par Blainville dans les Mollusques, avec des changements assez notables, pour les animaux que les auteurs désignent sous le nom de Cirrhipèdes ou Cirrhopodes. *V.* ces mots et MOLLUSQUES.

MALESHERBIA. BOT. Ce genre appartient à la Pentandrie Monogynie, L., et à la famille des Passiflorées, desquelles cependant son port ne le ferait pas rapprocher à la première vue. Son calice forme un tube plus ou moins long, divisé à son sommet en cinq lanières, au dedans et dans l'intervalle desquelles s'insèrent cinq pétales plus courts; au-dessous d'eux est une couronne composée de dix écailles dentées au sommet, et de consistance membraneuse; du fond du calice s'élève un support inférieurement cylindrique, puis dilaté et chargé, sur son contour, de cinq étamines, et à son milieu, d'un pistil libre. Les filets des étamines, minces et aplatis, dépassent un peu le calice et portent à leur sommet des anthères biloculaires et introrses. L'ovaire est de forme ovoïde et uniloculaire; au-dessous de son sommet partent de sa surface trois styles filiformes, plus longs que les étamines et terminés par des stigmates en tête. Le fruit est ordinairement caché dans le calice persistant qu'il dépasse à peine; c'est une capsule qui s'ouvre en trois valves depuis son sommet jusqu'à la hauteur où s'insèrent les styles, avec lesquels ces valves alternent. Elle est indéchiscente dans le reste de son étendue, que parcourent trois placentaux longitudinaux, également alternes avec les styles, et chargés d'un grand nombre de graines, le plus ordinairement ascendantes. En instituant ce genre, Ruiz et Pavon ont voulu que les fastes de la botanique retentissent aussi d'un nom consacré par la vertu et le respect. Lamoignon de Malesherbes donnait à l'étude de la botanique tous les moments que n'absorbait point entièrement sa courageuse philanthropie; ses mémoires aussi judicieux que savants sur les Pins, sur le Mélèze, sur les Orchis, sur le premier Mahaleb, vulgairement bois de Ste-Lucie, témoignent d'un observateur profond, d'un véritable botaniste. En même temps que les auteurs de la Flore du Pérou, Cavanilles établissait, de son côté, un genre semblable sous le nom de *Gynopleura*; mais ce nom tiré de l'insertion latérale des styles, a dû céder à l'autre. Le genre Malesherbie ne se compose encore que de deux espèces, originaires l'une du Pérou, l'autre des Andes du Chili.

MALESHERBIE A FEUILLES LINÉAIRES. *Malesherbia linearifolia*, Poir.; *Malesherbia paniculata*, Don; *Malesherbia coronata*, Sw.; *Gynopleura linearifolia*, Cav. Ses tiges sont herbacées, rameuses, cylindriques, élevées d'un à deux pieds, chargées d'une pubescence glanduleuse et garnies de feuilles sessiles, alternes, presque linéaires, longues de deux à trois pouces, recourbées, découpées en trois lobes à leur base, largement et irrégulièrement dentées en leurs bords qui sont finement ciliés, tomenteuses, d'un vert un peu glauque et ponctué; elles sont accompagnées à leur base de deux petites folioles en forme de stipules. Les fleurs sont solitaires, axillaires, longues d'un pouce, portées sur un pédoncule d'une taille au moins égale et velu. Le périanthe se compose d'un calice pubescent et tubuleux, divisé au sommet en cinq lanières vertes, nuancées de pourpre au dedans; dans les intervalles s'insèrent cinq pétales colorés en pourpre bleuâtre; au-dessous d'eux est une couronne composée de dix écailles dentées au sommet et de consistance membraneuse. On cultive cette plante en serre chaude et dans la tannée; on lui donne pour sol le terreau de bruyère, uni à la terre douce et franche, et l'on modère les arrosements surtout en hiver. On la propage assez facilement par les moyens des boutures étouffées.

La seconde espèce, *Malesherbia thyrsoiflora*, Ruiz, Pav., a des épis longs et touffus; son calice est beaucoup plus renflé.

MALESTAN. ois. L'un des noms vulgaires de la Sardine, espèce du genre CLUPE. V. ce mot.

MALFAISANTE. ins. On a donné ce nom au *Scolopendra morsitans*. V. SCOLOPENDRE.

MALFINI. ois. Espèce de Faucon, du sous-genre AUTOUR. V. FAUCON.

MALGOT. ois. Synonyme vulgaire de Macreuse, espèce du genre CANARD. V. ce mot.

MALHERBE. bot. L'un des noms vulgaires du *Plumbago Europea*, du *Globularia Turbith* et du *Daphne Mezereum*.

MALICORE. *Malicorium*. bot. Ruellius appelle ainsi l'écorce du fruit du Grenadier, qui est employée en médecine comme astringente et tonique. V. GRENADIER.

MALIGNE. rept. Espèce du genre Couleuvre. V. ce mot.

MALIMBE. ois. Espèce du genre Tisserin, de laquelle Vieillot avait emprunté autrefois le nom qu'il donnait à un genre. V. TISSERIN.

MALINATHALLA. bot. (L'Écluse dans Belon, p. 112.) Synonyme de *Cyperus esculentus*, L. V. SOUCHET.

MALINE. géol. On donne vulgairement ce nom à la plus haute marée de chaque mois.

MALIQUE. V. ACIDE.

MALKALA-KOURLA. ois. Espèce du genre Gobe-Mouche. V. ce mot.

MALKOHA. *Phœnicophaus*. ois. Genre de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec plus long que la tête, robuste, épais, arrondi, arqué; fosses nasales très-petites; narines arquées, placées de chaque côté du bec, mais loin de sa base et près du bord de la mandibule; yeux entourés d'une membrane mamelonnée; quatre doigts, deux devant et deux derrière; ongles

courts, peu courbés; ailes très-courtes; les trois premières rémiges étagées, la quatrième ou la cinquième plus longue; dix rectrices étagées. La seule espèce de ce genre, qui eût été bien connue avant que Levaillant ait donné la description de son Rouverdin, avait été placée par Gmelin dans le genre Coucou; mais en observant bien les caractères particuliers de ces Oiseaux, en tenant compte surtout de quelques-unes de leurs habitudes que des voyageurs ont récemment été à même de remarquer, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la réunion des Malkohas avec les Coucous n'était ni naturelle ni méthodique, et que Vieillot a agi très-conséquemment en établissant un genre nouveau. Les Malkohas habitent les régions les plus chaudes de l'Inde et la plupart des îles de son immense archipel; leur vol est irrégulier, lent et de peu d'étendue, ce que l'on peut attribuer à la gêne qui doit résulter d'ailes fort courtes avec une queue très-longue; néanmoins ils placent leurs nids à la plus haute extrémité des arbres élevés, comme pour en défendre l'accès aux Singes; ils se nourrissent exclusivement de baies et de fruits, et paraissent, ainsi que quelques Colombes, très-friands du brou pulpeux de la Muscade.

MALKOHA A BEC PEINT. *Phœnicophaus calyorrhynchus*, Temm., Ois. color., pl. 549. Parties supérieures d'un rouge-marron vif, les inférieures d'une nuance un peu plus pâle; sommet de la tête d'un cendré-bleuâtre clair; queue longue, étagée, à moitié d'un violet foncé, avec des reflets bleus; mandibule supérieure jaune, puis noire, ensuite blanche à la pointe, l'inférieure d'un rouge de cerise; les yeux enveloppés d'un cercle étroit de peau nue. Taille, dix-neuf pouces. Des îles Moluques.

MALKOHA DE DIARD. *Melias Diardi*, Less. Parties supérieures d'un brun-verdâtre foncé, les inférieures d'un gris ardoisé; gorge d'un gris blanchâtre; queue de moyenne longueur, étagée, brune, terminée de blanchâtre; bec jaune. Taille, dix pouces. De Java.

MALKOHA DE JAVA. *Phœnicophaus Javanicus*, Horsfield. Son corps est noirâtre avec des reflets verdâtres pâles; gorge, devant du cou, sommet de la tête, nuque et cuisses d'un brun ferrugineux; extrémité des rectrices blanche; bec brun. Taille, seize pouces.

MALKOHA MÉLANOGNATHE. *Phœnicophaus melanognathus*, Horsfield; *Cuculus melanognathus*, Raffles. Parties supérieures d'un vert bronzé brillant, les inférieures ainsi qu'un large bord de la queue d'un rouge brunâtre; bec noirâtre bordé de jaune; narines allongées, situées à la base d'un sillon qui s'étend jusqu'au milieu du bec; queue très-longue. Taille, dix-sept pouces. De Java.

MALKOHA ROUVERDIN. *Phœnicophaus viridis*, Lev. Parties supérieures d'un vert foncé irisé; sommet de la tête, joues et portion de la nuque d'un brun cendré, avec quelques reflets verdâtres; rémiges d'un noir bleuâtre; rectrices d'un vert foncé, luisant, largement terminées de brun roux, les latérales sont presque entièrement de cette nuance; menton d'un gris ardoisé; gorge et côtés du cou d'un roux qui perd de son éclat à mesure qu'il s'étend vers les parties inférieures qui tirent au brun; mandibule supérieure verte,

l'inférieure noire, avec l'arête d'un rouge vif; orbite oculaire d'un rouge orangé, beaucoup plus vif vers l'angle du bec; pieds d'un gris noirâtre. Taille, seize à dix-huit pouces. De Java.

MALKOHA SOMBRE. *Melias tristis*, Less. Parties supérieures d'un brun ardoisé et sombre, les inférieures d'un gris ardoisé; gorge d'un gris cendré, avec quelques flammes ou stries noires; tour des yeux dénudé et rouge; queue très-longue, très-étagée, d'un bleu verdâtre foncé, à reflets irisés, et terminée de blanc; bec vert; pieds cornés. Taille, vingt-deux pouces. De Sumatra.

MALKOHA A SOURCILS ROUGES. *Phœnicophaus superciliosus*, Cuv. Parties supérieures noires, à reflets violets; extrémité des rectrices blanche et arrondie; parties inférieures d'un blanc sale; bec cendré; orbite des yeux rouge, avec deux rangées, en forme de sourcils, de plumes effilées, d'un rouge vif; pieds gris. Taille, dix à onze pouces. Des Philippines.

MALKOHA A TÊTE ROUGE. *V.* **MALKOHA A VENTRE BLANC.**

MALKOHA A VENTRE BLANC. *Phœniphau leucogaster*, D.; *Cuculus pyrrocephalus*, Gmel. Parties supérieures d'un noir nuancé de verdâtre; tête et cou d'un noir verdâtre, avec une strie blanche sur chaque plume; extrémité des rectrices blanche; gorge et devant du cou d'un vert sombre; poitrine, parties inférieures et rectrices caudales blanches; bec d'un vert olive, jaunâtre à la pointe et à la base en dessous; orbite des yeux d'un rouge orangé; pieds d'un gris bleuâtre. Taille, quinze à seize pouces. De Ceylan.

MALLÉABILITÉ. MIN. Propriété que possèdent certaines substances minérales et les métaux particulièrement, de pouvoir s'étendre en feuilles plus ou moins minces, sous le choc du marteau ou sous la pression du laminoir. Voici l'ordre dans lequel divers métaux peuvent être rangés quant à cette propriété: Or, Platine, Argent, Cuivre, Fer, Étain, Plomb, Zinc, Nickel, etc.

MALLÉACÉES. CONCH. Famille de Mollusques Acéphalés, établie par Lamarck pour une partie des genres faits aux dépens des Huitres de Linné. Plusieurs des genres qui composent aujourd'hui la famille des Malléacées étaient compris dans celle des Byssifères du même auteur, dans ses premières familles de la Philosophie Zoologique et de l'Extrait du Cours. Depuis, les Byssifères furent partagés en deux parties: l'une qui forme la famille des Pectinides, *V.* ce mot, et l'autre celle dont il est ici question. Elle est composée des genres suivants: Crénatule, Perne, Marteau, Avicule et Pintadine, *V.* ces mots. Blainville, sans adopter le nom de Malléacées, a pourtant admis la famille, en la soumettant à quelques changements et en y ajoutant quelques genres. *V.* **MARGARITACÉES.** Latreille a fait de même que Blainville, c'est-à-dire qu'en conservant les mêmes genres dans un même groupe et en y faisant de très-petits changements, il a cru nécessaire de changer la dénomination de Malléacées pour celle d'Oxigones. *V.* ce mot.

MALLÉE. *Maltea*. BOT. Genre de la famille des Méliacées, institué par Jussieu qui lui a reconnu pour caractères essentiels: calice à cinq dents; cinq pétales étalés; dix étamines soudées inférieurement en un tube court et

épais à sa base, libres ensuite, divisées au sommet en deux découpures au milieu desquelles est placée l'anthère qui est dressée, cordée et subapiculée; style court, en massue; stigmaté hémisphérique, partagé en cinq lobes au sommet; ovaire à cinq loges biovulées; ovules pendants aux parois latérales. Le fruit consiste en une baie renfermant des nucules disposés en verticilles, déhiscent et monospermes.

MALLETTE A BERGER. BOT. L'un des noms vulgaires du *Thlaspi Bursapastoris*, L.

MALLEUS. CONCH. *V.* **MARTEAU.**

MALLINGTONIA. BOT. Schreber, Willdenow et Steudel ont ainsi altéré l'orthographe du mot *Millingtonia*, nom d'un genre établi par Linné fils, et adopté par Jussieu. *V.* **MILLINGTONIE.**

MALLOCCIA. BOT. Ce genre de Légumineuses, institué par Savi pour le *Dolichos gladiatus* de Jacquin, a été réuni au genre *Canavalia* du professeur De Candolle.

MALLOCCOCCA. BOT. L'arbuste des îles de la mer du Sud, dont Forster fit un genre sous ce nom, appartient au genre *Grewia*. *V.* **GREVIER.**

MALLODÈRE. *Malloderus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Prionides, institué par Dupont qui lui a reconnu pour caractères: antennes en scie, de onze articles; mandibules grêles, à peu près de la longueur de la tête, arquées et aiguës à leur extrémité, avec une seule dent peu apparente à leur base; palpes maxillaires assez longues, dépassant l'extrémité des mandibules, avec le dernier article déprimé et coupé carrément; tête petite, moins longue que large; corselet à peu près aussi long que large, très-laineux, ayant à ses angles antérieurs une forte épine recourbée postérieurement, laquelle est armée antérieurement de trois autres petites épines inégales; écusson grand, arrondi postérieurement; élytres longues, un peu plus larges dans leur milieu, fortement chagrinées, ayant chacune trois ou quatre sillons distincts, avec une épine acérée à leur extrémité, près de la suture; jambes postérieures les plus longues; tarses grêles.

MALLODÈRE MICROCÉPHALE. *Malloderus microcephalus*, Dup. Tête couverte de poils épais et fauves; yeux et mandibules noirs; antennes brunâtres, avec les premiers articles très-obscurs; corselet velu et fauve, avec les épines noires; élytres chagrinées, duvetueuses, fauves, bordées de noir; abdomen velu et noirâtre; cuisses et jambes noires; tarses fauves. Taille, vingt et une lignes. Du Chili.

MALLOTE. INS. Diptères; genre de la famille des Anthéricères, tribu des Syrphies, établi par Meigen, avec les caractères suivants: antennes avancées, un peu rabattues, plus courtes que la tête, insérées au-dessous d'un rebord très-prononcé du front, composées de trois articles: les deux premiers courts, égaux entre eux, le troisième large, transversal, portant vers son milieu une soie nue; ouverture de la cavité buccale oblongue, fortement échancrée par devant; trompe grosse, charnue, retirée dans la cavité buccale lors du repos; suçoir de quatre soies, les inférieures à peu près de la longueur des palpes qui sont presque cylindriques, un

peu plus épaisses vers leur extrémité, et de moitié de la longueur de la soie supérieure; tête hémisphérique, un peu aplatie en devant; hypostome velu, allongé, presque perpendiculairement, tuberculé dans son milieu; yeux espacés; ocelles au nombre de trois et placés en triangle sur le vertex; corps court, très-velu; corselet globuleux; écusson grand et arrondi postérieurement; ailes assez grandes, écartées l'une de l'autre dans le repos; leur cellule marginale pédiforme; cuillerons doubles, ciliés, assez grands; balanciers couverts; abdomen convexe, globuleux et composé de quatre segments, outre l'anus; pattes fortes; cuisses postérieures simples, grêles, avec les jambes arquées; premier article des tarsi presque aussi long que les quatre suivants pris ensemble, le dernier fort court, muni de deux crochets, ayant une forte pelotte bifide dans leur entre-deux. Meigen décrit trois espèces de *Mallotes* qu'il nomme *Mallota vittata*, Dipt. Europ., t. 5, p. 578; *Mallota megilliformis* et *Mallota fusciformis*. Toutes trois se trouvent en Europe.

MALLOTIUM. BOT. V. COLLEMA.

MALLOTUS. BOT. Loureiro a décrit sous ce nom un arbre de la Chine, dont il représente les feuilles comme tricuspidées et tomentueuses, les fleurs disposées en grappes et dioïques. Leur seule enveloppe est un calice composé de trois folioles étalées et velues; dans les mâles, on trouve de nombreuses étamines insérées sur le réceptacle; dans les femelles, trois styles longs, réfléchis, velus, colorés; un fruit capsulaire revêtu de villosités nombreuses, longues et molles, à trois lobes et autant de loges monospermes. Willdenow regardait le *Mallotus* comme devant être rapporté au *Trewia*: tous ces caractères portent à penser qu'il faut plutôt le rapprocher du *Rottlera*, genre de la famille des Euphorbiacées.

MALMAISON. BOT. L'un des synonymes vulgaires d'*Astragale des champs*.

MALOPE. *Malope*. BOT. Genre de la famille des Malvacées, et de la Monadelphie Polyandrie, L., ainsi caractérisé: calice quinquéfide, ceint d'un involucre à trois folioles cordiformes; corolle à cinq pétales étalés, plus grands que le calice, réunis par leur base, et adnés au tube des étamines; celles-ci, très-nombreuses, monadelphes, à anthères réniformes; ovaire surmonté d'un style divisé supérieurement en plusieurs branches terminées par des stigmates sétacés; plusieurs carpelles monospermes réunis en tête. Ce genre ne contient que quatre espèces indigènes du bassin de la Méditerranée. Celle qui doit être considérée comme type, est le *Malope malacoides*, L. et Cavan. (Dissert., tab. 57, fig. 1). Elle a des feuilles ovales, crénelées, accompagnées de stipules oblongues, linéaires; des pédoncules axillaires ne portant chacun qu'une seule fleur purpurine ou violette. Cette plante croît en Italie, en Espagne, ainsi que dans les départements méridionaux de la France et riverains de la Méditerranée.

Pline donnait le nom de *Malope* à la Rose trémière, *Alcea rosea*, L. V. GUIMAUVE.

MALOT. INS. L'un des noms vulgaires des Taons.

MALOUASSE. OIS. (Salerne.) Synonyme vulgaire du Gros-Bec. V. ce mot.

MALPIGHIACÉES. *Malpighiaceæ*. BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, ayant pour type le genre *Malpighia* de Linné, qui a été divisé en plusieurs genres assez distincts les uns des autres. On reconnaît les plantes de la famille des Malpighiacées à leur calice monosépale, souvent persistant, à quatre ou cinq divisions profondes, offrant le plus généralement deux grosses glandes sur chaque division; leur corolle manque fort rarement, et se compose de cinq pétales longuement onguiculés, alternes avec les lobes du calice, et étalés. Les étamines, au nombre de dix, et rarement moins nombreuses, sont monadelphes tout à fait par la base de leurs filets, quelquefois elles sont entièrement libres; les anthères sont arrondies, extrorses, à deux loges s'ouvrant par une fente longitudinale. Le pistil est tantôt simple et trilobé, tantôt formé de trois carpelles réunis plus ou moins entre eux; dans le premier cas il est à trois loges, dans le second chaque carpelle est uniloculaire et contient un seul ovule suspendu à l'angle interne, un peu au-dessous du sommet. Les styles, au nombre de trois, sont parfois réunis en un seul, et terminés chacun par un stigmate simple et très-petit. Le fruit, qui est sec ou charnu, se compose de trois carpelles distincts, ou il forme une capsule ou un nuculaire à trois loges, rarement à deux ou à une seule loge par suite d'avortement. La capsule est ordinairement relevée d'ailes membraneuses, très-saillantes, dont le nombre varie de deux à quatre. Le nuculaire renferme tantôt trois nucules uniloculaires, tantôt un seul noyau à deux ou trois loges toujours monospermes. Chaque graine se compose d'un tégument propre, peu épais, recouvrant immédiatement un embryon qui, à lui seul, forme la masse de la graine. Cet embryon a la même direction que la graine, c'est-à-dire que sa radicule correspond au hile; elle est en général courte et conique; les deux cotylédons, qui sont épais, charnus et souvent inégaux, sont recourbés sur eux-mêmes.

Les plantes qui forment ce groupe naturel sont des arbustes ou des arbrisseaux quelquefois sarmenteux et grimpants, très-rarement des arbres. Leurs feuilles opposées, à très-peu d'exceptions près, sont simples, non ponctuées, entières ou quelquefois lobées, accompagnées ordinairement, à leur base, de deux stipules. Les fleurs, généralement jaunes ou blanches, forment des grappes, des corymbes ou des sertules axillaires ou terminaux. Les pédicelles qui supportent les fleurs, sont souvent articulés vers leur partie moyenne où ils offrent deux petites écailles.

Dans le *Genera Plantarum*, la famille des Malpighiacées se compose des seuls genres *Banisteria*, *Triopteris* et *Malpighia*, à la suite desquels sont placés comme ayant quelque affinité avec eux, le genre *Trigonon* aujourd'hui rangé dans la famille des Hippocratéacées, et le genre *Erythrozyllum* devenu le type d'un ordre naturel nouveau, sous le nom d'Érythroxyliées. Cavanilles, dans ses Dissertations, a établi les genres *Galphimia* et *Tetrapteris*, Du Petit-Thouars le *Tristellateia*. Dans le Mémoire de Jussieu, sur les Malpighiacées (Ann. Mus., 18, p. 479), le professeur

Richard a formé les genres *Byrsonima* et *Bunchosia* adoptés depuis par Kunth et De Candolle, et qui sont des démembrements du genre *Malpighia* de Linné; Kunth (*in Humb. Nov. Gener.*, 5, p. 145) a proposé les deux genres *Gaudichaudia* et *Heteropteris*. Enfin, Auguste Saint-Hilaire (*Bull. Sociét. Philom.*, an. 1825) a établi un nouveau genre qu'il nomme *Camarea*. De Candolle, dans le premier volume de son *Prodromus Systematis*, divise ainsi cette famille :

1^{re} Tribu : MALPIGHIÉES.

Trois styles distincts ou rarement réunis en un seul; fruit charnu et indéhiscent; feuilles opposées.

Malpighia, Rich., *in Juss.*; *Byrsonima*, Rich., *in Juss.*; *Bunchosia*, Rich., *in Juss.*; *Galphimia*, Cavan.; *Caucanthus*, Forsk.

2^e Tribu : HIPTAGÉES.

Un seul style; carpelles secs, indéhiscent, monospermes, ordinairement munis d'ailes membraneuses; feuilles opposées ou verticillées.

Hiptage, Gært.; *Tristellateia*, Du Petit-Thouars; *Thryallis*, L.; *Aspicarpa*, Rich.; *Gaudichaudia*, Kunth; *Camarea*, Aug. St.-Hil.

3^e Tribu : BANISTÉRIÉES.

Trois styles distincts; carpelles secs, monospermes, indéhiscent, munis d'ailes; feuilles opposées ou verticillées.

Hirœa, Jacq.; *Triopteris*, L.; *Tetrapteris*, Cavan.; *Banisteria*, L.; *Heteropteris*, Kunth.

De Candolle rapproche des Malpighiacées, le genre *Niota* de Lamarck.

La famille des Malpighiacées est voisine des Acérinées, des Hippocratéacées et des Hypéricinées. Elle se distingue des Acérinées par ses pétales longuement onguiculés et ses étamines monadelphes; par son fruit dont les loges ne contiennent qu'une seule graine renversée. Quant à la famille des Hippocratéacées, ses étamines dont le nombre ne dépasse pas cinq, son ovaire dont les loges contiennent chacune quatre ovules, son embryon qui a la radicule inférieure, la distinguent facilement des Malpighiacées. Les Hypéricinées, par leurs étamines indéfinies et polyadelphes, leur ovaire simple et leurs loges polyspermes, s'éloignent des Malpighiacées.

MALPIGHIE. *Malpighia*, BOT. Les caractères de ce genre de la Décandrie Trigynie, tels qu'ils ont été modifiés par le professeur Richard, présentent : un calice hémisphérique à cinq divisions peu profondes, généralement munies de glandes en dehors; une corolle de cinq pétales onguiculés, réniformes, arrondis, étalés; dix étamines hypogynes, ayant les filets réunis et monadelphes seulement par leur base; un ovaire à trois loges contenant chacune un seul ovule suspendu; trois styles terminés chacun par un stigmate tronqué; et pour fruit un nuculaire ovoïde, cerasiforme, contenant trois et très-rarement quatre nucules osseux et monospermes. Ainsi caractérisé, ce genre est très-distinct; on en a retiré les espèces de Linné, qui ont pour fruit un drupe contenant un noyau à trois loges. Ces espèces forment le genre *Byrsonima* de Richard; et celles qui ont un seul style et deux ou trois nucules monospermes, constituent le genre *Bunchosia*, du même botaniste. Les

Malpighies sont des arbustes ou rarement des arbres de l'Amérique méridionale; ils portent des feuilles opposées, quelquefois verticillées par trois, entières ou dentées et épineuses, accompagnées à leur base de deux stipules. Les fleurs sont en général disposées en serotules ou ombelles simples et axillaires, environnées de bractées; très-rarement elles sont solitaires. Ces fleurs sont ou roses ou purpurines.

MALPIGHIE A FEUILLES ÉTROITES. *Malpighia angustifolia*, Plum. C'est un arbrisseau dont la tige se divise en branches et en rameaux revêtus d'une écorce grisâtre, chargée de poils soyeux et couchés. Ses feuilles sont lancéolées-linéaires, très-courttement pétiolées, imparfaitement opposées et presque distiques, très-aiguës, sinuoso-dentées en leurs bords, luisantes et d'un vert foncé en dessus, plus pâles en dessous, chargées çà et là de longues soies roides et couchées. Les fleurs sont d'une couleur purpurine claire, portées sur des pédoncules grêles, géniculés, moitié plus courts que les feuilles et disposés, quatre à cinq ensemble, en petites ombelles axillaires.

MALPIGHIE BRULANTE. *Malpighia urens*, L., Cavan., Dissert. 8, tab. 255, fig. 1. C'est un petit arbrisseau ayant ses feuilles opposées, presque sessiles, ovales, oblongues, aiguës, glabres supérieurement, couvertes inférieurement de poils en forme de navette et attachés par le milieu de leur longueur, caractère qui appartient à un grand nombre d'autres espèces de ce genre; ces feuilles offrent à leur base deux petites stipules courtes et aiguës. Les fleurs sont pédonculées, réunies plusieurs ensemble à l'aisselle des feuilles. Les fruits sont de petits drupes globuleux, rouges, de la grosseur d'une Cerise. On les mange dans les Antilles, après les avoir fait confire au sucre. Les poils des feuilles, couchés et à peine visibles au premier coup d'œil, sont très-aigus, roides et très-piquants.

MALPIGHIE GLABRE. *Malpighia glabra*, L. Cette espèce, que l'on appelle aussi Cerisier des Antilles, est un arbrisseau de quinze à dix-huit pieds de hauteur. Ses feuilles, courttement pétiolées, sont ovales, aiguës, entières, glabres, coriaces et luisantes. Les fleurs sont disposées en ombelles à l'aisselle des feuilles. Les fruits sont charnus, rouges et cerasiformes; ils ont une saveur aigrelette, qui n'est pas désagréable.

MALPIGHIÉES. BOT. (De Candolle.) *V.* MALPIGHIACÉES.

MALPOLE. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

MALPOLON. REPT. Nom vulgaire de plusieurs petits Serpents de Ceylan, particulièrement de l'Asiatique, espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

MALSTRÖEM. GEOL. *V.* COURANT.

MALT. BOT. Nom qu'on donne aux graines de l'Orge et de plusieurs autres Graminées, quand on les a préparées pour la fabrication de la bière. La préparation du grain consiste à le faire germer, à l'exposer, vingt-cinq ou trente heures, après que les germes ont paru, à une température de 55 à 60°, puis à séparer les germes par le frottement qu'on fait subir à la masse de grain.

MALTEBRUNIA. BOT. Le genre de Graminées, établi

sous ce nom par Kunth, Gram. 6, t. 3, ne diffère point du genre *Oryza* de Linné. *V.* Riz.

MALTHA. pois. L'un des noms vulgaires du Milandre. *V.* SQUALE.

MALTHE. MIN. Synonyme de Poix minérale. *V.* BITUME.

MALTHÉE. pois. L'une des divisions du genre *Lophie*. *V.* ce mot.

MALTHINE. *Mallhinus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Lampyrides, établi par Latreille aux dépens des Téléphores de Schœffer (*Cantharis*, Lin.), et n'en diffère que par les palpes qui sont terminées par un article ovoïde, par la tête qui est amincie en arrière, et par les élytres qui sont plus courtes que l'abdomen. Ces insectes ont les mêmes habitudes que les Téléphores, leur organisation est aussi la même; ce sont de petites espèces qui vivent sur les plantes, et plus particulièrement sur les arbres; elles se trouvent presque toutes aux environs de Paris.

MALTHINE BORDÉ. *Mallhinus marginatus*, Latr.; *Cantharis bisagittata*, Panz. (*Faun. Ins.*, etc., fusc. 11, f. 15); la Nécydale à points jaunes, Geoff. (Ins. de Paris); *Cantharis minima?* Fab. *V.*, pour les autres espèces, Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*), Olivier, Geoffroy, etc.

MALURUS. ois. Synonyme de Mériion. *V.* ce mot.

MALUS. BOT. *V.* POMMIER.

MALVA. BOT. *V.* MAUVE.

MALVACÉES. *Malvaceæ*. BOT. Famille de plantes dicotylédones polypétalées, à étamines hypogynes, ayant pour type le genre *Malva*. Cette famille, telle qu'elle a été circonscrite par les botanistes modernes et particulièrement par R. Brown et Kunth, diffère beaucoup de la famille des Malvacées, ainsi que l'avait établie Jussieu dans son *Genera Plantarum*. Ce savant botaniste avait divisé les genres nombreux qui la composaient en sept sections. Les trois premières de ces sections forment seules aujourd'hui la famille des Malvacées, à laquelle on a réuni quelques-uns des genres épars dans les autres sections. Ventenat (Plant. du jard. Malm.) a d'abord établi une famille des Sterculiacées, qui tient le milieu entre les Malvacées et les Tiliacées, et qui avait pour principal caractère : des étamines monadelphes et des graines munies d'un endosperme. Robert Brown, dans ses *General Remarks*, considère les Malvacées, non comme une simple famille, mais comme une classe qui comprend les Malvacées de Jussieu, les Sterculiacées de Ventenat, les Chénacées de Du Petit-Thouars, les Tiliacées de Jussieu, et une famille nouvelle qu'il nomme Bytnériacées. Plus récemment le professeur Kunth, dans un travail spécial et dans le cinquième volume des *Nota Genera* de Humboldt, a autrement circonscrit les Malvacées. Il y place seulement les trois premières sections des Malvacées de l'auteur du *Genera Plantarum*, adopte les Bytnériacées de Robert Brown, auxquelles il réunit les Sterculiacées de Ventenat et le groupe des Hermannées de Jussieu, et forme une nouvelle famille qu'il nomme Bombacées, des genres *Bombax*, *Cheirostemon*, *Pachira*, *Helicteres*, *Cavanillesia*, *Matisia* et *Chorista*. Ces

changements ont été adoptés par De Candolle dans le premier volume de son *Prodromus Systematis*. D'après la nouvelle coordination du groupe des Malvacées, tel qu'il a été défini par Kunth, le calice est monosépale, persistant, à cinq divisions plus ou moins profondes, à préfloraison valvaire, assez souvent accompagnée en dehors d'un second calice ou calicule externe. La corolle est formée de cinq pétales réguliers et hypogynes, quelquefois réunis entre eux par la base, au moyen d'une prolongation de la substance des filets staminaux, de manière à représenter une corolle monopétale. Les étamines sont fort nombreuses, toujours monadelphes; les filets sont libres dans leur partie supérieure où ils se terminent chacun par une anthère courte, arrondie, réniforme, uniloculaire, mais s'ouvrant en deux valves. Le pistil est libre, sessile ou stipité, composé de trois, de cinq ou d'un plus grand nombre de coques uniloculaires, contenant un ou plusieurs ovules attachés à l'angle interne. Les styles sont en même nombre que les coques ou loges de l'ovaire; ils sont quelquefois réunis entre eux. Les stigmates sont petits, simples et capitulés. Le fruit est tantôt simple, charnu ou plus souvent sec, à trois, cinq ou un plus grand nombre de loges, s'ouvrant par leur partie moyenne en autant de valves, ou quelquefois restant indéhiscentes; tantôt c'est un fruit composé de cinq ou d'un plus grand nombre de coques, attachées à un axe central, persistant, et s'ouvrant le plus souvent en deux valves. Les graines sont généralement réniformes, dépourvues d'endosperme; l'embryon a sa racicule dirigée vers le hile, et les cotylédons pliés. Les Malvacées sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, des arbustes ou même des arbres extrêmement élevés; leurs poils, lorsqu'elles en ont, sont disposés en étoile. Les feuilles sont alternes, simples, entières ou diversement lobées et incisées; chaque feuille est accompagnée de deux stipules. Les fleurs qui sont quelquefois très-grandes et ornées des plus vives couleurs, offrent différents modes d'inflorescence. Les genres qui forment la famille des Malvacées sont assez nombreux; on peut les distribuer de la manière suivante :

§ I. Calice accompagné d'un calicule.

Malope, L.; *Malva*, L.; *Kitaibelia*, Willd.; *Althæa*, Cav.; *Lavatera*, L.; *Malachra*, L.; *Urena*, L.; *Pavonia*, Cav.; *Malvaviscus*, Dill.; *Lebretonia*, Schrank; *Hibiscus*, L.; *Thespezia*, Cavan.; *Gossypium*, L.; *Redoutea*, Vent.; *Fugosia*, Juss.; *Senra*, Cavan.; *Lopimia*, Mart.

§ II. Calice nu, sans calicule.

Palava, Cavan.; *Cristaria*, Cavan.; *Anoda*, Cavan.; *Periptera*, DC.; *Sida*, Cavan.; *Lagunea*, Cavan.; *Ingenhousia*, DC.

MALVA-ROSEA. BOT. Synonyme vulgaire d'*Alcæa*. *V.* GUIMAUVE.

MALVAISCUS. BOT. Vulgairement Mauvisque. Genre de la famille des Malvacées, et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Dillen (*Hort. Eltham.*, 210), adopté par Cavanilles, Jussieu, Kunth et De Candolle. Il est ainsi caractérisé : calice quinquéfide, entouré d'un involucre polyphylle; cinq pétales dressés, égaux entre eux et euroulés; étamines nombreuses et monadelphes,

dont le tube est adné aux onglets des pétales; anthères réniformes, uniloculaires; ovaire à cinq loges monospermes, surmonté d'un style à dix divisions terminées par des stigmates capités; cinq carpelles bacciformes, monospermes, quelquefois légèrement distincts, le plus souvent réunis en une baie globuleuse, et à cinq loges. Ce genre a été décrit par Swartz, sous le nom d'*Achania*. Linné qui n'en connaissait qu'une seule espèce, le réunissait aux *Hibiscus*. Dans le premier volume de son *Prodromus*, le professeur De Candolle a donné les caractères de quinze espèces distribuées en deux sections dont la première, qu'il a désignée par le nom d'*Achania*, est caractérisée par ses pétales auriculés d'un côté. Les onze plantes qui la composent sont indigènes de l'Amérique méridionale, et surtout du Mexique et du Pérou; toutes sont nouvelles, et on en doit la description à Kunth et à De Candolle, excepté pour celle qui a servi à établir le genre. Cette belle plante, qui est cultivée depuis longtemps dans les jardins d'Europe, mérite une courte description.

MALVAVISCUS ARBORESCENT. *Malvaviscus arboreus*, Cav. (Diss., 3, t. 48, f. 1); *Hibiscus Malvaviscus*, L.; *Achania Malvaviscus*, Swartz. Il a des rameaux pubescents, des feuilles cordiformes à trois ou cinq lobes, acuminées, un peu scabres. Les fleurs sont d'un beau rouge, solitaires, et leur involucre court, à huit ou onze folioles dressées. Il croît naturellement dans les lieux pierreux et calcaires des Antilles, du Mexique et de la république de Colombie.

La seconde section se distingue par ses pétales non auriculés d'un côté. Elle a reçu le nom d'*Anotea*, et elle renferme quatre espèces indigènes du Brésil et du Mexique.

MALVEOLA. BOT. (Heiliter.) Synonyme de *Sida Abutilon*, L.

MALVINDA. BOT. Dillen avait donné ce nom à une espèce du genre *Sida* de Linné, et Burmann l'avait appliqué à un *Waltheria* et à un *Urena*. Enfin il a été employé par Médikus pour désigner un genre formé aux dépens du genre *Sida*, et qui aurait été caractérisé par ses carpelles au nombre de cinq à douze, monospermes et non renflés. Ce genre n'a été considéré par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 459) que comme une simple section du genre *Sida*. V. ce mot.

MAMANDRITE. POLYP. FOSS. On a donné ce nom à quelques espèces d'Acyons fossiles, dont la forme approche de celle de l'*Alcyonium Ficus*.

MAMAT. OIS. Synonyme d'*Emberiza hyemalis*, Lath. V. BRUANT.

MAMBRINE. MAM. V. CHÈVRE.

MAMBU. BOT. On trouve dans l'Écluse (*Exotic.*, p. 259), à l'article du Tabaxir (V. ce mot), que cette concrétion provient des roseaux arborescents, appelés *Mambu*, ce qui donne ce mot pour synonyme de Bambou.

MAMEI. BOT. Pour Mammée. V. ce mot.

MAMELLE. BOT. Paulet nomme ainsi divers Agarics.

MAMELLES. ZOOL. On appelle ainsi les organes destinés à la sécrétion du lait, essentiellement formés par la glande mammaire. La présence de ces organes forme le caractère essentiel de toute une classe d'animaux,

qu'on a pour cette raison nommés Mammifères. V. ce mot pour les détails sur la structure et les modifications de ces organes dans les diverses familles des animaux Mammifères.

MAMELON. MOLL. On désigne ainsi en conchyliologie les premiers tours de la spire d'une Coquille, lorsqu'ils sont enflés et arrondis comme dans plusieurs Fuseaux et la plupart des Volutes.

Le Mamelon blanc de Dargenville est le *Natica mamilla*. V. NATICE.

MAMELON. BOT. Paulet donne ce nom à un groupe d'Agarics de petite taille.

MAMILLAIRE. *Mamillaria*. BOT. Genre de la famille des Cactées, institué par Haworth (Syn., p. 177) et adopté par Pfeiffer dans son *Enumeratio diagnostica Cactearum*, p. 5, avec les caractères suivants : tube du calice adhérent à l'ovaire; son limbe divisé en cinq ou six lobes colorés, qui couronnent l'ovaire; corolle à peine distincte du calice, formée de cinq à vingt-cinq pétales plus longs que les sépales, mais de même qu'eux et avec eux, réunis en un tube compacte; étamines filiformes, disposées sur plusieurs rangs; style filiforme, couronné par un stigmate à trois ou sept divisions radiées. Le fruit consiste en une baie lisse, oblongue, dans laquelle sont logées des semences à cotylédons petits et acuminés. Les Mamillaires sont des plantes suffrutescentes, charnues, arrondies ou cylindrées, lactescentes ou remplies d'un suc limpide, dépourvues de feuilles, avec des tubercules subconiques, en forme de mamelons disposés en spirale, et portant au sommet des rayons d'épines qu'entoure souvent un duvet décidu; les fleurs sont sessiles à la base des mamelons et le plus souvent rangées circulairement. Quelques espèces produisent des baies succulentes, bonnes à manger.

Pfeiffer décrit quatre-vingt-douze espèces de Mamillaires qu'il partage en deux coupes principales : les HOMOEACANTHÉES, qui ont toutes leurs épines presque égales, rigides ou sétacées, les centrales nulles ou à peine distinctes des extérieures; et les HÉTÉROCANTHÉES dont les épines affectent des formes diverses, sont colorées et différent, les centrales, des extérieures. En outre, chacune de ces coupes admet des subdivisions.

MAMILLAIRE SIMPLE. *Mamillaria simplex*, Haw.; Cierge à mamelons, DC., Pl. gras., fig. 111. Sa tige est ligneuse au centre, charnue autour de l'axe, d'abord arrondie, puis prenant la forme d'une poire ou d'une massue, un peu ombiliquée au sommet; mamelons coniques, obtus, entourés à leur base d'une laine quelquefois épaisse, couronnés d'une touffe de poils laineux d'où sortent des spinules d'abord jaunâtres, et qui deviennent rouges en vieillissant; ces spinules sont disposées sur deux rangs : l'extérieur composé de quinze, en rayons, et l'intérieur de cinq dressées. Des Antilles.

MAMILLAIRE DE GALÉOTTI. *Mamillaria Galeottiana*. Sa tige est conique, formée de mamelons quadrangulaires, disposés en spirale, leur base est entourée d'une laine blanchâtre; les auréoles sont laineuses dans les jeunes et se trouvent sous le sommet des mamelons; les épines sont au nombre de quatre, croisées-oppo- sées, de longueur inégale, droites, un peu recourbées

en arrière, jaunâtres d'abord, d'un gris corné ensuite. Les fleurs naissent des aisselles; elles sont d'un blanc laiteux, composées de douze à quatorze pétales. Cette espèce se trouve dans la collection de Vandermaelen, à Bruxelles, et lui a été envoyée par le naturaliste-voyageur Galéotti qui l'a découverte aux environs de Mexico.

MAMILLES. *Mamillæ*. BOT. Éminences arrondies ou déprimées, que l'on observe à la surface du pollen. V. ce mot.

MAMILLIFÈRES. ACAL. Lesueur a donné ce nom à une division des Zoophytes, dont Cuvier a fait depuis le genre Zoanthe. V. ce mot.

MAMMA. MOLL. Genre formé par Klein (*Meth. Ostiac.*, p. 25), pour les Coquilles du genre Natices surtout, et des Tonnes ou autres qui ont une forme globuleuse, et dont l'extrémité se termine en mamelon ou en s'arrondissant.

MAMMAIRE. *Mammaria*. ACAL. Genre encore peu connu, ayant pour caractères : corps libre, nu, ovale ou subglobuleux, terminé au sommet par une seule ouverture; point de tentacules à l'oscul. On ne sait sur les animaux, autre chose que ce qui est énoncé dans leurs caractères génériques. Müller auquel on doit l'établissement de ce genre, et Fabricius qui a fait connaître une espèce de Mammaire, se sont bornés à des descriptions trop succinctes pour que l'on puisse fixer positivement leur place dans un cadre zoologique. Müller et Gmelin les rapprochent des Actinies; Lamarck les place à la fin de son second ordre des Tuniciers libres ou Ascidiens; Schweigger les classe parmi les Mollusques, dans le voisinage des Ascidies. Ce genre renferme trois espèces qui vivent dans les mers du Nord : les *Mammaria mamilla*, *varia* et *globulus*.

MAMMAIRES (VAISSEAUX). BOT. On donne ce nom aux petits vaisseaux qui passent de la plumule dans les cotylédons.

MAMMALOGIE. *Mammalogia*. ZOOLOG. L'usage a consacré ce nom pour désigner la branche de l'Histoire naturelle qui traite des Mammifères. C'est certainement celle dont l'étude est la plus intéressante, la plus utile et la plus féconde en résultats dignes de la haute attention du philosophe, comme en applications journalières. Dans le temps même où l'étude des rapports était tout à fait négligée, on a dit, on a prétendu démontrer qu'il est parmi les animaux, des espèces si voisines de l'Homme, que c'est presque un préjugé de leur refuser ce nom; et personne n'ignore que plusieurs auteurs, et même le grand naturaliste qui a posé les premières bases de la Zoologie, ont encore été plus loin en plaçant quelques Singes dans le genre *Homo*. Aujourd'hui que la théorie de l'unité de composition, en montrant tous les animaux formés sur le même plan, a fait voir également le véritable point de vue sous lequel il faut apercevoir l'analogie que présentent tous les êtres; aujourd'hui surtout que ces espèces, qu'on disait liées avec l'Homme par des rapports si intimes, ne sont plus connues par les seules relations de voyageurs souvent crédules et ignorants, et presque toujours amis du merveilleux; les naturalistes ont apprécié à leur juste valeur des opinions en partie ad-

mises parce qu'on avait exagéré, et quelquefois même supposé des ressemblances, en même temps qu'on omettait d'importantes et réelles dissemblances. Néanmoins l'étude zoologique des caractères extérieurs, et mieux encore, l'étude anatomique, l'étude approfondie de toute l'organisation de l'Homme, ont dès longtemps également montré que cet être, que ses facultés morales distinguent si éminemment de la brute, n'est cependant qu'un Mammifère aux yeux du naturaliste, c'est-à-dire aux yeux de celui qui ne considère que son organisation et ses qualités physiques.

Si l'organisation des Mammifères se rapproche ainsi réellement de l'organisation humaine; s'il y a entre toutes les parties de leur corps et celles du corps humain, non pas seulement de l'analogie, mais même de la ressemblance, quel jour l'étude de ces animaux ne jettera-t-elle pas sur l'histoire de l'Homme? Ne sera-t-elle pas utile, nécessaire même au philosophe qui cherchera à concevoir où est la source de cette intelligence humaine, tellement supérieure et peu comparable à celle des animaux dans un être qui n'a que la même organisation physique? L'anatomiste, le physiologiste ne devront-ils pas chercher une instruction plus approfondie sur la disposition ou la structure et sur les fonctions des organes de l'Homme, dans l'étude des organes analogues des Mammifères? Et la série de leur dégradation successive chez les animaux ne fournira-t-elle pas, comme on l'a dit, une série de dissections et d'expériences toutes faites? Le physiologiste qui cherche, par des expériences sur les animaux vivants, à prendre, pour ainsi dire, la nature sur le fait, doit surtout porter son attention sur les espèces les plus voisines de l'Homme, sur les Mammifères, et même sur les premiers d'entre eux, si du moins il a pour but principal l'avancement de la Physiologie humaine; car la fonction étant comme la forme dont elle dépend, fugitive presque d'une espèce à l'autre, les expériences faites sur les Reptiles ou les Oiseaux ne fournissent que rarement des conséquences immédiatement applicables à l'Homme.

Les Mammifères ne doivent pas moins intéresser sous d'autres rapports : combien d'espèces, sans parler même de celles que l'Homme a réduites en domesticité, lui sont utiles par leur chair, leur pelletterie, leur graisse, leurs os, leur sang même? Combien au contraire il compte parmi eux d'ennemis, les uns redoutables par leur force, et les autres, quoique faibles, plus à craindre peut-être, ou du moins plus incommodes par leur petitesse même qui les dérobe à son action au milieu même de sa demeure, et dans ses champs qu'ils dévastent? Or, s'il est vrai que tous les êtres de la nature sont dignes de l'attention et de l'étude du naturaliste, on peut dire même de tout homme instruit, on doit également convenir que l'Homme a surtout besoin de connaître ceux avec lesquels il se trouve le plus fréquemment en rapport, ceux qui lui sont utiles pour les rechercher, ceux qui lui sont dangereux pour les éviter, ceux qui lui sont nuisibles pour les détruire.

On ne doit donc pas s'étonner que l'on se soit empressé dans tous les temps et dans tous les lieux de recueillir des notions plus ou moins imparfaites sur

l'histoire naturelle des Mammifères. Il n'est presque aucun voyageur qui n'ait publié quelques remarques sur les formes et les habitudes des espèces propres aux contrées qu'il a parcourues; et parmi les anciens, diverses observations sont également répandues dans les écrits d'Hérodote, de Columelle, de Varron, de Sénèque, d'Athénée, et surtout d'Oppien, qui, dans son *Traité de la chasse*, devait nécessairement s'occuper d'un grand nombre d'espèces. Mais Aristote, Plinè et Élien sont réellement les seuls qu'on puisse regarder comme de véritables naturalistes, à cause du but qu'ils se sont proposé dans leurs ouvrages, et de la manière dont ils les ont composés. Aristote surtout peut à juste titre être considéré comme le père de l'Histoire naturelle : ses descriptions quelquefois incomplètes, mais toujours exactes, ses observations pleines d'intérêt sur les mœurs des animaux, et surtout la sagesse avec laquelle il fait connaître, discute et explique même toutes les fables répandues de son temps, rendent véritablement ses ouvrages d'Histoire naturelle dignes d'être lus et médités par les naturalistes de tous les temps.

Après la renaissance des lettres, Gesner, Aldrovande, Jonston publièrent successivement divers ouvrages sur les Mammifères : ils cherchèrent et réussirent souvent à retrouver les animaux décrits ou indiqués dans les ouvrages des anciens, et ils firent eux-mêmes connaître un grand nombre d'espèces nouvelles. Malheureusement le peu de précision des caractères qu'ils pouvaient employer, a de beaucoup diminué, non le mérite, mais du moins l'utilité de leurs travaux. Ils n'avaient point d'ailleurs senti la nécessité d'une méthode fondée sur les caractères des êtres; et c'est ainsi que Gesner avait adopté tout simplement l'ordre alphabétique. Toutefois il est juste de remarquer que ce dernier auteur, qu'on a appelé à juste titre le restaurateur de l'Histoire naturelle, avait déjà réuni ou rapproché toutes les espèces qui lui paraissaient se ressembler, et formé ainsi des groupes qui représentaient en quelque sorte des familles ou des genres naturels.

En 1695, l'un des naturalistes les plus féconds et les plus savants du dix-septième siècle, Jean Ray (qu'il ne faut pas confondre avec un autre auteur du même nom, Augustin Ray, auquel on doit une *Zoologie universelle et portative*, publiée en 1788), fit enfin paraître son *Synopsis Methodi Anim. Quadrupedum et Serpentinum generis*. Cet ouvrage forme véritablement une époque importante pour la science; et l'on doit faire connaître la classification qu'on y adoptait, avec plus de détail qu'on ne pourra le faire pour toutes les méthodes proposées dans la suite par d'autres naturalistes. Ray divise d'abord les Mammifères en deux

grandes classes : ceux qui ont des sabots, et ceux qui ont des ongles; les premiers se subdivisent ensuite en trois sections : les Solipèdes, comme les Chevaux; les espèces dont le pied est divisé en plus de deux parties, comme les Éléphants; et celles qui ont le pied fourchu, parmi lesquelles il distingue ceux qui ruminent, comme les Bœufs, les Moutons, etc., et ceux qui ne ruminent pas, comme les Cochons. Ceux qui ont des ongles les ont, ou bien larges et plats comme les Singes, ou bien étroits et pointus. Parmi les derniers les uns ont le pied fourchu comme les Chameaux, et les autres sont Fissipèdes. Ceux-ci étant encore en très-grand nombre, il était nécessaire de les subdiviser de nouveau, et c'est ce que l'auteur a essayé d'après la considération de leur système dentaire. Il les partage en *analogues* et en *anomaux*; ceux-ci forment deux classes, les uns privés de dents, comme les Fourmiliers et les Pangolins, et les autres ayant des dents différentes par leur nombre, leur forme ou leur position, de celles des espèces normales. Ces dernières sont celles qui ont plus de deux incisives, comme les Carnassiers, ou deux seulement comme les Rongeurs. Telle est la méthode mammalogique de Ray, méthode véritablement très-remarquable pour le temps où elle a été faite. Elle a été pendant longtemps en usage chez les Anglais, et plusieurs des divisions établies par l'auteur ont même été conservées par la plupart des naturalistes modernes.

Après la publication du *Synopsis* de Ray, la science resta assez longtemps stationnaire : le temps où, fécondée par le génie de Linné et de Buffon, elle devait faire de si rapides progrès, n'était point encore venu. Ce ne fut qu'en 1755 que parut la première édition du *Systema Naturæ*, ouvrage qui donna à la Mammalogie de nouvelles formes, une nouvelle langue, une nouvelle méthode, l'établit sur ses véritables bases, et mit enfin l'ordre, la précision, l'exactitude où n'y avait trouvé que désordre, vague et incertitude. Dès lors apparut, on peut le dire, une science qui n'existait pas. Cette science a, depuis Linné et de Buffon, fait d'immenses progrès; et c'est avec juste raison qu'on a dit les quarante années qui viennent de s'écouler, plus fructueuses pour elle que tous les siècles qui les ont précédées; néanmoins elle est restée à peu près telle que le génie de Linné l'a faite, et les travaux postérieurs n'ont pour ainsi dire fait qu'étendre et perfectionner l'admirable édifice élevé par le naturaliste suédois. Il est donc indispensable de faire connaître avec détail la méthode mammalogique exposée dans le *Systema Naturæ*; ce que l'on ne pourrait faire avec plus de clarté que par le tableau synoptique ci-contre.

MAMMIFÈRES.

(Méthode de Linné, *Systema Naturæ*.)

MAMMIFÈRES.

Unguiculés; incisives... Ongulés; incisives...	Au nombre de quatre à chaque mâchoire; une dent canine de chaque côté des dents incisives.	ORDRE I. LES PRIMATS (<i>Primates</i>).	{ 1. HOMME (<i>Homo</i>). 2. SINGE (<i>Simia</i>). 3. MAKI (<i>Lemur</i>). 4. CHAUVÉ-SOURIS (<i>Vasbertilio</i>).
	Nulles.	ORDRE II. LES BRUTES (<i>Brutæ</i>).	{ 5. ÉLÉPHANT (<i>Elephas</i>). 6. MORSE (<i>Trichechus</i>). 7. BRADYPE (<i>Bradypus</i>). 8. FOURMILIER (<i>Myrmecophaga</i>). 9. PANGOLIN (<i>Manis</i>). 10. TATOU (<i>Dasypus</i>).
	Coniques, six, deux ou dix à chaque mâchoire; une canine de chaque côté des incisives.	ORDRE III. LES BÊTES FAUVES (<i>Feræ</i>).	{ 11. PHOQUE (<i>Phoca</i>). 12. CHIEN (<i>Canis</i>). 13. CHAT (<i>Felis</i>). 14. CIVETTE (<i>Viverra</i>). 15. MARTE (<i>Mustela</i>). 16. OURS (<i>Ursus</i>). 17. DIDELPHE (<i>Didelphis</i>). 18. TAPE (<i>Talpa</i>). 19. MUSARaigne (<i>Sorex</i>). 20. HÉRISSEON (<i>Erinaceus</i>).
	Au nombre de deux à chaque mâchoire; point de canines.	ORDRE IV. LES LOIRS (<i>Glîres</i>).	{ 21. PORC-ÉPIC (<i>Hystrix</i>). 22. LIÈVRE (<i>Lepus</i>). 23. CASTOR (<i>Castor</i>). 24. RAT (<i>Mus</i>). 25. ÉCUREUIL (<i>Sciurus</i>). 26. NOCTILION (<i>Noctilio</i>).
	Nulles à la mâchoire supérieure.	ORDRE V. LES BESTIAUX (<i>Pecora</i>).	{ 27. CHAMEAU (<i>Camelus</i>). 28. MUSC (<i>Moschus</i>). 29. CERF (<i>Cervus</i>). 30. CHÈVRE (<i>Capra</i>). 31. MOUTON (<i>Ovis</i>). 32. BOEUF (<i>Bos</i>).
	Existant aux deux mâchoires.	ORDRE VI. LES GRANDS QUADRUPÈDES (<i>Belluæ</i>).	{ 33. CHEVAL (<i>Equus</i>). 34. HIPPOPOTAME (<i>Hippopotamus</i>). 35. COCHON (<i>Sus</i>). 36. RHINOCÉROS (<i>Rhinoceros</i>).
	Sans ongles.	ORDRE VII. LES CÉTACÉS (<i>Cete</i>).	{ 37. NARWHAL (<i>Monodon</i>). 38. BALEINE (<i>Balæna</i>). 39. CACHALOT (<i>Physeter</i>). 40. DAUPHIN (<i>Delphinus</i>).

On y voit que Linné rapporte tous les Mammifères à quarante genres, qu'il répartit dans sept ordres, désignés sous les noms de *Primates*, de *Bruta*, de *Feræ*, de *Glîres*, de *Pecora*, de *Belluæ* et de *Cetæ*, et qu'il forme principalement sur la considération des dents. Cette classification, extrêmement simple, est infiniment supérieure à celle de Ray, parce que le génie de Linné avait senti les véritables rapports des êtres, et parce qu'il avait enfin créé une méthode naturelle. Aussi toutes ses coupes ont-elles été généralement adoptées. Tous ses ordres sont encore admis aujourd'hui par la plupart des naturalistes modernes, et particulièrement par Cuvier, qui seulement a substitué aux noms de

Linné, presque tous peu susceptibles d'être traduits en français, ceux de Quadrumanes, d'Édentés, de Carnassiers, de Rongeurs, de Ruminants, de Pachydermes et de Cétacés. Enfin, parmi ses genres, ceux même qu'on a été obligé de subdiviser se retrouvent encore conservés dans les classifications les plus récentes, où elles forment des familles naturelles. C'est ainsi, par exemple, que l'ordre des Quadrumanes comprend deux grandes familles, les Singes et les Lémuriens, qui correspondent exactement au genre *Simia* et au genre *Lemur* de l'illustre législateur de la Zoologie.

La méthode du *Systema Naturæ* n'est pas moins remarquable à d'autres égards. Avant Linné, les Céta-

cés avaient toujours été séparés des Quadrupèdes vivipares, et la classe des Mammifères n'avait point été établie. Déjà, il est vrai, l'illustre Bernard de Jussieu avait senti les véritables rapports des Cétacés, que tous les naturalistes, et Linné lui-même (dans ses premières éditions) avaient jusqu'alors rangés parmi les Poissons; déjà Brisson, en les séparant de ceux-ci pour en former la seconde classe de son règne animal, les avait placés à la suite des Quadrupèdes vivipares; mais Linné fit plus encore : on les avait rapprochés, il les réunit; et c'est ainsi qu'embrassant, sous le nom commun de *Mammalia*, tous les animaux à mamelles pour n'en former qu'une seule grande classe, il partagea avec Bernard de Jussieu et Brisson la gloire de la découverte.

Vint ensuite la classification purement artificielle de Klein, et celle de Brisson, publiés l'une en 1751, sous le titre de *Quadrupedum disquisitio brevisque historia naturalis*, et l'autre en 1756, dans un ouvrage intitulé : *Distribution du règne animal, en neuf classes*. Le premier, dans sa méthode presque uniquement basée sur la considération du nombre des doigts, établissait parmi les Mammifères deux ordres, dont l'un renfermait tous les Ongulés répartis en cinq familles, nommées *Monochiles*, *Dichiles*, *Trichiles*, *Tétrachiles* et *Pentachiles*. Les Unguiculés formaient quatre familles également caractérisées par le nombre de leurs doigts, les *Didactyles*, les *Tridactyles*, les *Tétradactyles* et les *Pentadactyles*. Enfin une dixième famille comprenait, sous le nom d'*Acromalopèdes*, toutes les espèces à pieds palmés. Dans son système mammalogique, Brisson s'attachant, au contraire, principalement à la considération du système dentaire, et n'accordant, avec juste raison, qu'une importance secondaire aux caractères tirés du nombre des doigts, divise les Mammifères en dix-huit ordres, qu'il caractérise de la manière suivante : le premier n'a point de dents; le deuxième n'a que des molaires; le troisième a, de plus, des canines; le quatrième et le cinquième ont des incisives à la mâchoire inférieure; mais l'un six seulement, et l'autre huit. Tous les ordres suivants ont des incisives aux deux mâchoires; mais ils se distinguent, soit par le nombre de ces dents, soit par celui des doigts. Ainsi le sixième a la corne du pied formée d'une seule pièce; le septième a le pied fourchu; le huitième a trois doigts ongulés à chaque pied; le neuvième et le dixième ont également quatre doigts ongulés devant, trois derrière; mais l'un a deux incisives, et l'autre dix à chaque mâchoire. Le onzième se distingue par quatre doigts ongulés à chaque pied. Les sept ordres suivants sont tous unguiculés; mais le nombre des incisives varie : il y en a à chaque mâchoire, deux dans le douzième, et quatre dans le treizième. Le quatorzième en a quatre en haut, six en bas; le quinzième, six en haut, quatre en bas; le seizième, six à chaque mâchoire; le dix-septième, six en haut et huit en bas, et le dernier, dix en haut et huit en bas.

On voit que ces deux méthodes, quoique publiées après les premières éditions du *Systema Naturæ*, sont tout à fait différentes de celle qui se trouve exposée dans cet ouvrage. Presque tous les auteurs systématiques,

dont il reste à faire connaître les travaux, peuvent au contraire être considérés comme appartenant à l'école de Linné. Tel est particulièrement Erxleben qui, en publiant, en 1777, son *Systema regni animalis*, ne l'annonça en quelque sorte, lui-même que comme une nouvelle édition plus complète du *Systema Naturæ*. L'auteur fit en effet connaître beaucoup d'espèces nouvelles, établit plusieurs genres qui tous ont été adoptés, et rendit surtout son ouvrage très-recommandable par le soin avec lequel il compléta la synonymie, en citant, pour chaque animal, tous les auteurs qui en ont fait mention dans leurs écrits, depuis Aristote jusqu'aux contemporains : travail immense, et qui ne pouvait être véritablement utile, qu'autant qu'il était exécuté par un naturaliste aussi laborieux et un critique aussi éclairé que le fut Erxleben. Le *Systema regni animalis* diffère d'ailleurs, à quelques égards, du *Systema Naturæ* : remarquant qu'on a beaucoup de peine à former et à caractériser des divisions secondaires vraiment naturelles, l'auteur s'est affranchi de la difficulté à laquelle s'étaient soumis ses devanciers, en partageant la classe en un certain nombre d'ordres, sous lesquels se trouvaient ensuite compris les genres. Il les place tous dans une seule série continue, et paraît s'attacher presque uniquement à conserver exactement à chacun d'eux, le rang que lui assignent ses rapports naturels.

Dans les années qui suivirent la publication du *Systema* d'Erxleben, plusieurs méthodes parurent successivement dans d'autres ouvrages, tels que le *Prodromus methodi Animalium*, de Storr, qui fut publié en 1780; l'*Elenchus Animalium* de Boddaert, en 1787; une nouvelle édition du *Systema Naturæ* revue par Gmelin, en 1789; le Manuel d'Histoire naturelle de Blumenbach, et le Système anatomique des Quadrupèdes (1792) où Vicq-d'Azyr présenta une nouvelle classification faite par Daubenton. A l'exception de cette dernière où les Mammifères forment quinze classes, et sur laquelle il est inutile de s'arrêter, parce qu'elle est peu digne du nom de son illustre auteur, toutes n'étaient au fond que celle de Linné avec des modifications plus ou moins importantes, et plus ou moins heureuses.

Storr divisait tous les animaux en trois phalanges : 1^o ceux qui sont pourvus de pieds propres à la marche : ils forment deux cohortes, les Unguiculés et les Ongulés; 2^o ceux qui ont les pieds en forme de nageoires, mais à doigts distincts, comme les Phoques et les Lamantins; 3^o ceux qui ont de véritables nageoires : ce sont les Cétacés. La première cohorte de la première phalange comprend trois ordres : 1^o les *Primates*, qui se subdivisent en deux tribus, ceux qui ont des mains (*Manuati*), et ceux qui n'en ont pas (*Emanuati*) : cette dernière comprend les Chauves-Souris et les Carnassiers; 2^o les *Rosores*, ce sont les Rongeurs; et 3^o les *Mutici*, ou les espèces qui manquent de dents ou du moins qui n'ont pas d'incisives. La seconde cohorte comprend également trois ordres : 1^o les *Jumenta*, qui n'ont qu'un seul sabot; 2^o les *Pecora*, qui en ont deux; 3^o les *Belluæ*, qui en ont plus de deux.

La méthode de Boddaert se rapproche davantage de

celle de Linné; mais elle a beaucoup moins de précision et d'exactitude que celle de Storr, à laquelle elle ressemble d'ailleurs en ce que tous les Mammifères sont d'abord divisés en deux grandes sections, les Terrestres et les Aqualiques. La seconde comprend en outre de véritables Aqualiques, l'Hippopotame, le Castor et la Loutre. Boddaert admet d'ailleurs, parmi les Terrestres, presque tous les ordres établis par Linné; seulement il réunit en un seul les *Primates* et les *Bruta*, qu'il embrasse sous le nom d'Unguiculés.

Blumenbach s'est encore plus rapproché de Linné; seulement, aux sept ordres admis dans le *Systema Naturæ*, il en ajoute trois autres (V. cinquième édition) qu'il désigne sous les noms de Bimanes, de Chéiroptères et de Solipèdes (*Solidungula*). Le genre Homme, jusqu'alors ordinairement placé à la tête des Primats, compose le premier; les Chauves-Souris et le genre Cheval forment les deux autres. Quant à Gmelin, il s'est seulement proposé, en publiant une nouvelle édition du *Systema Naturæ*, quelques années après la mort de son auteur, de mettre cet ouvrage au niveau de la science en employant les travaux de Buffon, de Pallas, de Schreber, de Blumenbach et des autres savants ses contemporains. Malheureusement, l'esprit de critique, si nécessaire pour les travaux de cette nature, n'a point présidé à ceux de Gmelin; et il serait dangereux de consulter sans défiance la compilation de cet auteur.

Dans la même année où parut la cinquième édition du Manuel d'Histoire naturelle de Blumenbach (1797), Cuvier et Geoffroy publièrent aussi en France (dans un des journaux du temps: le *Magasin Encyclopédique*) une nouvelle classification des Mammifères, et cette méthode, modifiée dans la suite à plusieurs égards, fut généralement adoptée. Ils divisèrent d'abord la classe en trois embranchements: les espèces à ongles, les espèces à sabots et les espèces marines; et c'est de la subdivision de chacun de ces embranchements, que résultèrent leurs ordres, au nombre de quatorze. Voici successivement l'indication des caractères de chacun d'eux:

I. QUADRUMANES. Doigts unguiculés; trois sortes de dents; pouces séparés aux quatre pieds.

II. CHÉIROPTÈRES. Doigts unguiculés; trois sortes de dents; mains allongées, palmées; membrane s'étendant du cou, entre les pieds, à l'anus.

III. PLANTIGRADES. Doigts unguiculés; trois sortes de dents; point de pouces séparés; plante entière appuyée.

IV. PÉDIMANES. Doigts unguiculés; trois sortes de dents; pouces séparés aux pieds de derrière seulement.

V. VERMIFORMES. Doigts unguiculés; trois sortes de dents; point de pouces séparés; corps allongé; pieds n'appuyant que les doigts; métatarses inclinés; membres courts.

VI. BÊTES FÉROCES. Doigts unguiculés; trois sortes de dents; point de pouces séparés; pieds n'appuyant que les doigts; membres redressés.

VII. RONGEURS. Doigts unguiculés; dents incisives et molaires seulement, sans canines.

VIII. ÉDENTÉS. Doigts unguiculés; point d'incisives

ni de canines (les Fourmiliers, les Pangolins, les Taous).

IX. TARDIGRADES. Doigts unguiculés; point d'incisives; des canines et des molaires (le genre *Bradype*).

X. PACHYDERMES. Pieds à sabots; plus de deux doigts aux pieds.

XI. RUMINANTS. Pieds à sabots; deux doigts à chacun.

XII. SOLIPÈDES. Pieds à sabots; un seul doigt.

XIII. AMPHIBES. Pieds en nageoires, ceux de derrière distincts.

XIV. CÉTACÉS. Pieds en nageoires; point d'extrémités postérieures distinctes.

Cette méthode était sans doute très-naturelle, et toutes les coupes faites par Cuvier et Geoffroy ont toujours été conservées depuis; mais quelques-unes des divisions ainsi établies paraissaient devoir plutôt constituer de simples familles que de véritables ordres. C'est ce que reconnurent bientôt les auteurs eux-mêmes; et elle subit successivement diverses modifications, dont la science fut presque toujours redevable à Cuvier: car, donnant dès lors à l'étude des rapports des êtres une attention toute spéciale, et porté par cette étude elle-même à admettre qu'il est pour l'Histoire naturelle quelque chose de plus important que les classifications, et à reconnaître qu'il entre nécessairement de l'arbitraire dans la distribution et l'enchaînement des familles, Geoffroy se borna à ce premier essai d'une méthode, et se livra dès lors plus particulièrement aux travaux monographiques.

Dès l'année 1798, Cuvier avait déjà, dans son Tableau de l'Histoire naturelle, réuni l'ordre des Tardigrades à celui des Édentés, supprimé tout à fait celui des Vermiformes; et il ne considérait plus les Chéiroptères, les Plantigrades, les Carnivores et les Pédimanes que comme des divisions d'un seul ordre, celui des Carnassiers. D'autres perfectionnements furent encore faits par le même naturaliste quelques années après, dans son Anatomie comparée, et plus tard (en 1817) dans son Règne Animal. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur réunit les Solipèdes aux Pachydermes, comme l'avait fait Linné, supprime la tribu des Pédimanes, et établit une nouvelle division des Carnassiers, qu'il partage en Chéiroptères, Insectivores, Carnivores et Marsupiaux; comprenant ainsi, dans cette dernière famille, tous les animaux à bourse, qui avaient jusqu'alors fait partie de l'ordre des Pédimanes qu'ils composaient presque en entier, et de celui des Rongeurs. La classe des Mammifères est ainsi composée, dans cette méthode, de huit ordres: celui des Bimanes, où se trouve placé seul le genre Homme, et les sept admis dans le *Systema Naturæ*. Ainsi, après un siècle de travaux, on en revint à la classification de Linné; et la science fut replacée sur les mêmes bases où l'avait créée le génie de ce grand homme.

Néanmoins, quelques auteurs modernes avaient aussi publié, peu de temps avant, quelques méthodes fort différentes de celles du *Systema Naturæ*. Ce fut en 1811 que parut le *Prodromus Systematis Mammalium* d'Illiger. Ce naturaliste, auquel on doit reprocher d'avoir fort inutilement changé presque tous les noms

proposés par ses prédécesseurs et ses contemporains, et d'avoir inventé beaucoup plus de mots qu'il n'a fait de travaux utiles, n'était cependant pas sans mérite, et son ouvrage est remarquable à plusieurs égards. Il divise tous les Mammifères en cent vingt-cinq genres qu'il répartit en trente-neuf familles, et en quatorze ordres qu'il désigne sous les noms suivants : I. *Erecta* (l'Homme); — II. *Pollicata*, qui comprennent cinq familles : *Quadrumana* (les Singes); *Prosimii* et *Macro-tarsi* (les Lémuriens); *Leptodactyla* (le Cheiromys); et *Marsupialia*; cette dernière famille comprend tous les animaux à bourse, excepté les Kangourous qui, sous le nom de *Salientia*, forment l'ordre III; — IV. *Prensciculata* qui, divisés en huit familles, comprennent tous les Rongeurs; — V et VI. *Multungula* et *Solidungula* (les Pachydermes); — VII. *Bisulca* (les Ruminants); — VIII. *Tardigrada* (les Bradypes); — IX. *Effodientia* (les autres Édentés); — X. *Replantia* (les Monotrèmes); — XI. *Volitantia* (les Chéiroptères); — XII. *Falculata* qui comprennent la plupart des Carnassiers; — XIII. *Pinnipedia* (les Phoques et les Lamantins); — XIV. *Nalantia* (les Cétacés).

Quelques années après le *Prodromus* d'Illiger, en 1816, Blainville fit aussi paraître (*V. Bullet. de la Société Philomat.*) une autre classification également assez différente de celle de Linné, et qu'il reproduisit plus tard, avec quelques modifications, dans son *Traité de l'organisation des Animaux*. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur divise d'abord tous les Mammifères en deux sous-classes : les Monodelphes et les Didelphes; donnant à ce mot une acception beaucoup plus étendue qu'on ne l'avait généralement fait jusqu'alors. La première sous-classe renferme sept ordres dont les caractères sont bien tracés ainsi que ceux de leurs subdivisions : I. l'Homme; — II. les Quadrumanes, distingués en normaux, (ce sont les véritables Quadrumanes), et en anomaux; parmi ces derniers, les uns sont modifiés pour voler (les Galéopithèques), les autres pour grimper (les Tardigrades); — III. les Carnassiers, distingués en normaux non claviculés (les Plantigrades et les Digitigrades); normaux claviculés (les Insectivores); anomaux claviculés (les Taupes modifiées pour fouir, et les Chéiroptères modifiés pour voler); enfin, les anomaux non claviculés (les Phoques modifiés pour nager); — IV. les Édentés, distingués en normaux (les véritables Édentés); et en anomaux (les Cétacés modifiés pour nager); — V. les Rongeurs ou Célégrades, distingués en claviculés, subclaviculés et non claviculés; — VI. les Gravigrades ou les Bidentés, distingués en normaux (les Éléphants), et en anomaux (les Lamantins modifiés pour nager); — VII. les Ongulogrades, distingués en ceux qui ont un système de doigts impair et qui sont ou triangulés, ou monongulés, et ceux qui ont un système de doigts pair, ou les bisulques et les tétrasulques; — VIII. Cet ordre, qui compose à lui seul la sous-classe des Didelphes, comprend deux sections : les normaux, les Sarigues et les Phalangers, qui se subdivisent en Carnassiers et en Rongeurs; et les anomaux, modifiés, les uns pour fouir (le genre Échidné), les autres pour nager (le genre Ornithorhynque).

La méthode de Blainville et celle de Cuvier sont

fort différentes à tous égards. Cependant, il ne serait peut-être pas impossible, en les conciliant, d'améliorer l'une par l'autre; c'est du moins ce qu'on paraît s'être proposé de faire dans une classification publiée tout récemment en France : c'est-à-dire celle de Desmoulins, exposée dans deux tableaux annexés à la *Physiologie de Magendie* (2^e édition, 1825). Tous les Unguiculés sont, dans ce système, classés comme dans le Règne Animal, à l'exception des Animaux à bourse, et des Monotrèmes qui sont, comme dans le *Prodrome* de Blainville, réunis sous le nom commun de Marsupiaux ou d'Embryopares : cet ordre est ensuite subdivisé en Marsupiaux carnivores, frugivores, herbivores, rongeurs et édentés; ces derniers n'étant autres que les Monotrèmes. L'auteur se rapproche encore sous ce rapport de Blainville qui avait déjà distingué parmi les Marsupiaux, une famille de Rongeurs et une de Carnassiers. Enfin, il admet aussi, comme ce dernier, l'ordre des Gravigrades et celui des Ongulogrades auxquels il conserve même ces noms; mais il reporte les Lamantins parmi les Cétacés, à l'exemple de Cuvier, et forme deux ordres distincts des Ruminants et des Solipèdes; s'écartant à l'égard de ces derniers, autant de la classification du Règne Animal, que de celle du *Traité de l'Organisation*.

Enfin, parmi les autres auteurs systématiques modernes, on doit encore citer Lacépède, Desmarest (*Dictionnaire d'Histoire naturelle de Déterville*, et *Mammalogie*); Duméril (*Tableau Élémentaire d'Histoire naturelle*, et *Éléments des Sciences naturelles*); Fr. Cuvier (*Dents des Mammifères*); Ranzani (*Éléments de Zoologie*); et Latreille (*Familles naturelles du Règne Animal*), qui tous ont adopté les méthodes exposées par Cuvier, soit dans son *Anatomie comparée*, soit dans son *Règne Animal*. Cependant quelques-uns d'entre eux, et particulièrement Lacépède, Fr. Cuvier et Latreille, ont proposé diverses modifications. La classification de Lacépède, déjà assez ancienne, se rapprochait à plusieurs égards de celle qu'Illiger publia quelques années après. Fr. Cuvier divise les Marsupiaux en deux sections : les Marsupiaux insectivores, qu'il met, à cause de leur système dentaire, à la suite des Hérissons et des Tenrecs; et en Frugivores, qu'il place, comme on le fait ordinairement, entre les Carnassiers et les Rongeurs. Enfin Latreille élève au rang d'ordres, la tribu des Chéiroptères qu'il considère comme intermédiaires aux Quadrumanes et aux Carnassiers, et celle des Marsupiaux, considérées toutes deux par Cuvier comme la première et la dernière famille de Carnassiers. En outre, cet illustre naturaliste sépare des Édentés, les Monotrèmes qu'il considère, avec Geoffroy Saint Hilaire et Van der Hoeven, comme devant former une classe à part.

Enfin, Oken, dans son *Esquisse du Système d'Anatomie*, de *Physiologie* et d'*Histoire naturelle* (1821), a cherché à établir « que le Règne Animal s'est développé dans le même ordre que les organes dans le corps animal, et que ce sont ces organes qui forment, caractérisent et représentent les classes; qu'il y a autant de classes d'animaux qu'il y a d'organes; et que, dans un système scientifique, ces classes doivent recevoir leurs

dénominations des organes. » Il applique ensuite les mêmes idées à la formation des ordres et des familles, et divise les Mammifères qu'il nomme animaux à sens ou *Sensiers*, en cinq ordres : I. Les *Germiers*, divisés en *Spermiers*, *Oviers*, et *Fétiers* (ce sont les Rongeurs); — II. les *Sexiers* (les Insectivores et les Marsupiaux); — III. les *Entrailliers* (les Monotrèmes et les Édentés); — IV. les *Carniers* (les Cétacés, les Ruminants, les Pachydermes); — V. les *Sensiers* (les Carnassiers amphibies, plantigrades, digitigrades, et Chéiroptères; les Quadrumanes et l'Homme).

Telles sont les principales méthodes publiées successivement par les mammalogistes; mais celle de Cuvier a généralement été considérée comme la meilleure. Néanmoins, on pourrait sans doute encore la perfectionner en adoptant quelques-unes des modifications proposées depuis sa publication par d'autres zoologistes. Ainsi les Monotrèmes paraissent devoir être séparés des Édentés, et constituer, sinon une classe, du moins un ordre bien distinct; et les Chéiroptères, les Marsupiaux, les Gravigrades et les Solipèdes doivent peut-être pareillement être considérés comme formant des degrés d'organisation particuliers. Enfin, peut-être en est-il aussi de même des Cétacés herbivores dont l'organisation est si différente, à tous égards, de celle des vrais Cétacés.

Il resterait maintenant, pour compléter l'histoire de la Mammalogie, à donner une idée des travaux des auteurs qui ont le plus contribué à ses progrès par l'établissement de nouveaux genres, par la distinction et la description d'espèces nouvelles, et par des observations sur les mœurs, sur les caractères, et principalement sur l'organisation des animaux déjà connus; en un mot, de ceux qui se sont plutôt occupés de découvrir les faits que de les classer. Ce genre de recherches forme véritablement la plus belle partie de l'Histoire naturelle; ou plutôt il constitue véritablement la science, s'il est juste de dire que les faits sont les matériaux qui composent cet admirable édifice, tandis que les méthodes seraient plutôt comparables aux échafaudages dressés pour sa construction. Mais il n'est pas possible d'analyser ici les utiles travaux de ces naturalistes, à cause de l'immensité des détails; on ne pourrait d'ailleurs que répéter ce qui a été dit ou ce qui le sera dans l'histoire particulière de chaque genre où l'on s'est efforcé de ne rien omettre de tout ce qui a paru de plus intéressant et de plus susceptible de concourir au but comme à l'utilité de ce Dictionnaire, soit dans la publication des travaux tout à fait neufs, soit dans des additions et des rectifications aux travaux antérieurs. Au reste, ceux qui ont le plus enrichi la science de faits et d'observations, sont aussi pour la plupart ceux qui ont le plus contribué au perfectionnement de ses méthodes.

MAMMEA. BOT. Genre de la famille des Guttifères, qui présente : un calice de deux folioles colorées et coriaces; quatre pétales ovales de même consistance; des étamines nombreuses, à filets courts, terminés par des anthères minces et oblongues; un style cylindrique, persistant, que surmonte un stigmate en tête; une baie charnue à l'intérieur, et renfermant, dans une loge

unique, quatre graines dont il n'est pas rare de voir plusieurs avorter. Les espèces de ce genre, dont trois ont été décrites, sont des arbres originaires de l'Amérique, qu'on a observés soit au Mexique, soit dans les îles de son golfe. Leurs feuilles, opposées et grandes, présentent ces veines transversales, droites et parallèles, qui caractérisent la plupart des végétaux de cette famille. Les fleurs naissent solitaires ou géminées à leurs aisselles; les unes sont hermaphrodites, les autres mâles seulement.

MAMMIFÈRES. *Mammalia.* zool. La première classe du règne animal, celle qui comprend les animaux les plus semblables à l'Homme, et les plus rapprochés de lui par la perfection de leur organisation et par le haut degré de leur intelligence, présente le tableau général des Mammifères. Linné, dont les travaux mammalogiques sont encore, comme tous ceux dont il a illustré les diverses branches de l'Histoire naturelle, la règle et la base de toute classification, et qui devina par la force de son génie ce que des travaux sans nombre et de profondes recherches ont démontré depuis, a le premier établi cette classe, en réunissant aux Quadrupèdes vivipares les animaux marins connus sous le nom de Cétacés. Ces êtres, semblables aux Poissons par leurs formes générales, vivant comme eux au sein des mers, ne pouvant non plus quitter le milieu aquatique sans perdre promptement la vie, respirent cependant l'air en nature, et se rapprochent par l'ensemble de leurs caractères et par l'essentiel de leur organisation, de ces animaux terrestres dont ils paraissent si différents. Bernard de Jussieu avait le premier senti ce rapport; Brisson, en formant des Cétacés la seconde classe du règne animal, les avait déjà placés, d'après les idées de l'illustre auteur de la Méthode naturelle des Végétaux, près des Quadrupèdes vivipares : Linné fit plus encore en embrassant sous le nom commun de *Mammalia*, toutes les espèces à mamelles.

Les Mammifères, a dit en effet l'illustre naturaliste suédois, sont tous les animaux qui ont le cœur à deux ventricules et à deux oreillettes; le sang chaud et rouge; des poumons; les mâchoires horizontales et cachées, soit par des muscles, soit par des téguments; ordinairement des dents enchâssées; un pénis susceptible d'intromission, les femelles étant d'ailleurs vivipares, et allaitant leurs petits; une langue, des yeux, des oreilles, des papilles pour organes des sens. Les téguments sont des poils, peu abondants chez les espèces des pays chauds, en très-petit nombre chez les aquatiques; les membres sont des pieds, généralement au nombre de quatre; mais dans les espèces tout à fait aquatiques, la paire postérieure manque complètement; enfin il y a ordinairement une queue.

Tels sont les caractères généraux assignés par Linné à la classe des Mammifères; mais on voit que, si l'on fait abstraction de tous ceux qui, ne lui appartenant pas en propre, ne peuvent servir à sa distinction, le nombre de ceux qui s'appliquent à tous les individus, est fort restreint. Et, en effet, ceux même qui ont le plus de généralité, et qu'on serait tenté de regarder comme véritablement classiques, viennent cependant à manquer dans quelques espèces. C'est ce que Linné avait

bien reconnu lui même. Le caractère de l'existence des mamelles, caractère qu'il regardait ou comme le plus important, ou comme le moins variable, puisqu'il en a tiré le nom de la classe, n'était pas même, suivant les idées de son temps, généralement applicable à tous les individus : on croyait que le Cheval mâle manquait de ces organes. Cependant les anomalies qu'on observe chez un petit nombre d'espèces, comme l'absence des dents chez les Fourmiliers; celle des poils et des membres postérieurs chez les Dauphins; même celle des poils, des membres postérieurs et des dents chez les Baleines, prouvent seulement que les Mammifères ne forment pas une classe bien naturelle, et n'empêchent pas qu'on ne doive réunir tous ces êtres d'ailleurs semblables par l'essentiel de leur organisation. Ainsi, et cette comparaison rend bien la pensée, on voit assez fréquemment des Chiens qui ont cinq doigts aux pieds de derrière comme à ceux de devant, et d'autres qui ont sept molaires au lieu de six à la mâchoire supérieure; quelques individus réunissent même quelquefois ces deux anomalies; personne ne balancera cependant à reconnaître en eux des Chiens, parce que leur organisation est toujours néanmoins dans son essentiel celle de ces animaux. Au contraire il peut arriver que des êtres constitués à quelques égards comme les Mammifères, et conservant même une portion de leurs caractères extérieurs, soient cependant modifiés plus profondément, et tellement même qu'on ne puisse plus les considérer comme appartenant à cette classe. Tel paraît être le cas de ces Quadrupèdes de la Nouvelle-Hollande, connus sous le nom de Monotrèmes, qui offrent la réunion singulière d'une portion des caractères des Mammifères, des Oiseaux et des Reptiles, et qui doivent former une classe à part, s'ils sont réellement Ovipares, comme sembleraient le prouver les recherches plusieurs fois inutilement répétées de ceux qui ont voulu trouver les mamelles, et les témoignages des naturels de la Nouvelle-Hollande, qui assurent avoir connaissance de leurs œufs.

Quoi qu'il en soit au reste des variations de quelques caractères plus ou moins importants chez les Mammifères, la nécessité de leur réunion, telle qu'elle a été proposée par Linné, est bien certaine, et a été sanctionnée par les recherches approfondies auxquelles on s'est livré avec tant de succès dans ces derniers temps sur l'ensemble de l'organisation, et particulièrement sur le squelette et sur le système nerveux.

DE L'ORGANISATION DES MAMMIFÈRES.

De leurs formes générales.

Il n'est aucune classe où l'on rencontre, sous le rapport du volume, des variations aussi grandes entre les différents êtres qui la composent. On sait que le plus grand des animaux, la Baleine, est un Mammifère; il en est au contraire d'autres, comme quelques espèces de Rats, et surtout de Musaraignes, dont la taille excède à peine la huit-centième partie de celle de la Baleine. Les plus grandes espèces se trouvent parmi les Aquatiques : on conçoit bien en effet que des animaux qui vivent et se meuvent dans un milieu dont la densité égale presque celle de leur corps, peuvent acquérir un volume et un poids plus considérables que ceux qui

vivent sur le sol, et à plus forte raison que ceux qui s'élèvent dans les airs. Parmi les espèces terrestres, les Herbivores sont celles dont les dimensions sont les plus considérables, les plus petites étant généralement celles qui ont reçu les noms de Rongeurs et d'Insectivores; enfin les Quadrumanes et les Carnassiers ont une taille moyenne. Est-il juste de dire, à l'égard de ces derniers, que l'équilibre de la nature ne pourrait subsister sans cette proportion, les Carnassiers devant avoir assez de force pour vaincre les autres animaux, sans avoir une taille qui puisse entraîner la destruction des espèces herbivores?

Les proportions du corps varient aussi beaucoup. Très-court et trapu chez certains Ruminants, chez quelques Rongeurs et quelques Marsupiaux, il est au contraire quelquefois très-grêle et très-allongé, comme chez la plupart des Carnassiers, et particulièrement chez tous ceux qui se nourrissent essentiellement d'une proie vivante : disposition dont on se rend très-bien compte par l'agilité dont ils ont besoin. Mais les espèces les plus allongées sont, comme cela a lieu également dans toutes les classes, suivant la remarque de Blainville, les espèces aquatiques, comme les Cétacés, les Lamantins, les Phoques et les Loutres; les premiers, c'est-à-dire ceux qui vivent toujours dans l'eau, et que Linné nomme *Species merè aquaticæ*, étant même tout à fait ichthyoïdes, et ayant même été longtemps pour cette raison confondus avec les Poissons.

Selon Geoffroy St-Hilaire, père du savant naturaliste à qui est dû cet article ainsi que celui Mammologie, une autre observation, applicable à l'universalité des êtres, et expliquée parfaitement par sa loi du balancement des organes, est celle du développement de la colonne vertébrale, qui se fait toujours en raison inverse de celui des membres. Ainsi, les espèces chez lesquelles les membres postérieurs manquent tout à fait, les Cétacés, sont précisément celles dont le corps est le plus allongé; les deux paires sont presque rudimentaires chez les Phoques, très-courtes chez les Loutres, et courtes chez tous les Carnassiers dont le corps a beaucoup de longueur, chez tous les Vermiformes par exemple. Il faut toutefois remarquer que plusieurs genres étant plantigrades, leurs membres se trouvent raccourcis pour eux de toute la longueur du carpe et du métacarpe, et peuvent ainsi avoir plus de brièveté que chez les Digitigrades, sans être réellement moins développés. Les deux paires de membres sont d'ailleurs souvent d'une longueur fort inégale : les antérieurs sont d'une longueur considérable chez les Gibbons; et ils sont fort courts chez les Kanguroos et les Gerboises, où les postérieurs acquièrent au contraire un développement considérable. Les espèces dont les membres postérieurs ont beaucoup de longueur, sautent avec une grande facilité, comme les Lièvres, les Kanguroos et les Gerboises. Chez celles qui ont au contraire les antérieurs plus allongés, comme la Girafe, les Hyènes, le Protèle, les Bradypes, la marche et surtout la course sont difficiles et gênées : aussi a-t-on dit également de la Girafe et des Hyènes, que ces animaux boitent en marchant.

On distingue généralement, dans les Mammifères, la

tête, le col, le tronc, la queue et les membres : beaucoup d'espèces manquent cependant de queue; et chez quelques-unes, comme chez les Cétacés, le col est confondu avec le tronc. Mais, ainsi que Geoffroy St-Hilaire l'a remarqué, c'est un caractère classique des Mammifères d'avoir le tronc, ou du moins les principaux viscères, sous le milieu de la colonne vertébrale, et non pas, comme les Oiseaux, sous l'extrémité de la colonne et sous le coccyx, ou, comme les Poissons, sous les premières vertèbres et sous la tête. Cette disposition explique plusieurs faits organiques : ainsi on voit, par exemple, pourquoi le nombre des vertèbres cervicales est constamment le même chez tous les Mammifères, tandis qu'il varie d'une espèce à l'autre dans les autres classes, comme chez les Oiseaux, où celui des vertèbres coccygiennes devient au contraire plus constant.

Enfin tous les Mammifères sont à l'extérieur parfaitement symétriques, et on ne trouve parmi eux aucune de ces anomalies qui rendent si remarquables les Bec-Croisés parmi les Oiseaux, et surtout les Pleuronectes parmi les Poissons. Le Narval seul paraît faire exception, à cause de sa longue défense non placée sur sa ligne médiane. Mais cette exception même est plus apparente que réelle : tous les jeunes sujets ont d'abord deux dents placées symétriquement de chaque côté, et quelques individus les conservent même pendant toute la durée de leur vie. Cette considération avait porté Storr à substituer au nom de *Monodon*, donné ordinairement au Narval par les auteurs systématiques, celui de *Diodon* qui lui paraissait plus exact, mais qui ne pouvait être adopté, parce qu'un genre de Poisson l'avait déjà reçu.

Du squelette.

La portion du squelette, qu'on peut regarder comme la plus essentielle, parce qu'elle existe le plus constamment, est celle que Blainville embrasse sous le nom de Portion centrale supérieure au canal alimentaire; c'est-à-dire la colonne vertébrale et la tête, ou, si l'on veut, l'axe vertébral : car, suivant Oken, Duméril, et la plupart des anatomistes modernes, la tête doit elle-même être considérée comme une portion de la colonne vertébrale, ou plutôt comme une réunion de vertèbres, ne différant de celles qui composent la colonne vertébrale, que par leur immobilité, et par le développement considérable de leurs éléments; développement qui tient à celui de la partie correspondante de l'axe central du système nerveux, ou le cerveau. D'après cette manière de voir, le squelette se trouverait seulement divisé en deux portions : l'axe vertébral et les appendices; l'une, toujours existant et toujours formée du même nombre d'éléments chez tous les Vertébrés, et même chez une portion des Articulés; l'autre, sujette à d'importantes variations.

La colonne vertébrale est généralement formée de vertèbres de deux sortes : les unes mobiles, les autres immobiles, c'est-à-dire, qui, étant articulées par des moyens divers, mais toujours d'une manière fixe, ou même étant tout à fait soudées avec les vertèbres voisines, ne peuvent se mouvoir sans elles, et sont toujours, à leur égard, dans les mêmes rapports et dans la

même position. Les vertèbres mobiles sont, au contraire, simplement unies à leurs voisines, par des fibro-cartilages interposés entre leurs corps, par des ligaments et par des muscles.

C'est de cette seconde sorte de vertèbres que se trouve composé, dans sa plus grande partie, l'axe vertébral des Mammifères : il est d'ailleurs susceptible de mouvements plus ou moins variés et plus ou moins étendus, suivant les espèces, et dans la même espèce, suivant les régions où on l'observe. Quelques segments sont cependant formés de vertèbres immobiles : telles sont chez l'Homme, et chez la plus grande partie des Mammifères, les crâniennes et les sacrées, ou celles qui servent à l'articulation des membres pelviens. Les crâniennes ont d'ailleurs un caractère qui leur est propre, en ce que chacune d'elles n'est pas seulement en contact avec celle qui la suit, et avec celle qui la précède immédiatement; disposition qui explique pourquoi les anatomistes ne s'accordent pas entre eux sur le nombre des vertèbres de la tête, ni sur les pièces qui doivent entrer dans la composition de chacune d'elles.

On trouve généralement chez les Cétacés, quelques-unes et quelquefois la totalité des vertèbres cervicales, soudées ensemble, et souvent même tellement confondues qu'on hésite sur leur nombre réel. Au contraire, dans tout cet ordre, le membre postérieur ne consistant plus que dans quelques osselets, ou même manquant tout entier, il n'y a plus de sacrum, c'est-à-dire que les vertèbres sacrées sont mobiles comme les lombaires et les caudales. Il résulte de cette disposition qu'on ne peut plus distinguer alors en lombaires, sacrées et caudales, celles qui suivent les dorsales.

Au contraire, à l'exception des Cétacés, et aussi d'un très-petit nombre d'espèces qui manquent entièrement de coccyx, on peut, chez tous les Mammifères, diviser l'axe vertébral en portions crânienne, cervicale, dorsale, lombaire, sacrée et coccygienne ou caudale. Voici quelques considérations sur le nombre et la forme des vertèbres dans chacune d'elles.

Portion crânienne ou crâne. Les os qui composent le crâne sont très-nombreux, mais beaucoup moins cependant que chez la plupart des autres Vertébrés, et surtout que chez les Poissons. D'après les derniers travaux de Geoffroy Saint-Hilaire, le crâne (non compris la mâchoire inférieure) est composé de sept vertèbres formées chacune d'une pièce centrale, avec quatre pièces latérales de chaque côté; ce qui donne le nombre total de soixante-trois os, ou plutôt de soixante-trois éléments vertébraux : car il s'en faut bien que les os crâniens, dans le sens qu'on attache ordinairement à ce mot, soient aussi nombreux chez les Mammifères adultes et surtout chez l'Homme. Chaque élément vertébral forme bien une pièce à part chez les Vertébrés inférieurs, comme chez les Poissons, pendant toute la durée de leur vie; mais il n'en est ainsi chez les supérieurs, et surtout chez les Mammifères, que dans leur état fœtal. Plus l'être est avancé en âge, plus le nombre de ses os diminue, parce que chacun d'eux tend à se réunir et à se confondre avec ceux qui l'avoisinent. Ce n'est même qu'à une époque très-reculée de la gestation, que chaque élément vertébral est un os à part chez les Mammifères

et chez l'Homme; et un grand nombre de pièces se soudent presque au moment de leur formation, tandis que d'autres restent isolées jusque dans un âge très-avancé. Aussi le nombre des os, lorsqu'on donne à ce mot un sens différent de celui d'élément vertébral, n'est-il qu'une chose tout à fait arbitraire. Et par exemple, la plupart des anthropotomistes disent, avec Bichat, que le crâne de l'Homme est formé de vingt os, le coronal, l'occipital, les deux pariétaux, les deux temporaux, l'ethmoïde, le sphénoïde, les deux maxillaires supérieurs, les deux malaïres, l'os du nez, les deux unguis, le vomer, les deux cornets inférieurs et les deux palatins. Mais on pourrait également admettre un nombre de pièces plus considérable. Le coronal est jusque dans un âge assez avancé formé de deux pièces, et beaucoup d'individus ont pendant toute leur vie deux frontaux. Il en est à peu près de même de l'os du nez. D'un autre côté, on pourrait aussi admettre un moindre nombre de pièces. Le malaïre se soude fréquemment au maxillaire; les deux pariétaux ne forment également qu'un os chez beaucoup d'individus; enfin, chez beaucoup d'autres même, on pourrait dire chez tous ceux dont la vie est assez prolongée, le coronal, les deux pariétaux, l'occipital et le sphénoïde se soudent tous ensemble et ne forment plus véritablement qu'une seule pièce. Sæmmering a même déjà proposé de ne considérer l'occipital et le sphénoïde que comme formant un seul os qu'il nomme sphénooccipital.

Au reste, ce qu'on reconnaît en comparant ensemble des individus de la même espèce, est encore rendu bien plus évident par des comparaisons faites entre des espèces voisines. Si l'on compare, par exemple, un Singe de l'ancien monde avec un Singe d'Amérique, le premier n'a qu'un seul os du nez; la réunion de ses deux moitiés est opérée avant même la chute des dents de lait; le second conserve au contraire deux nasaux bien distincts à peu près pendant toute la durée de sa vie: ce n'est que dans un âge très-avancé qu'ils viennent à se souder. Pour cette différence, et pour quelques autres aussi légères, doit-on dire que l'un a un nombre d'os plus considérable que l'autre? Oui, sans aucun doute, dans le sens qu'on attache ordinairement à ce mot; et cependant, nous sommes bien certainement sûr des organisations identiques; il y a bien le même nombre d'éléments vertébraux; il y a bien unité de composition organique.

Ce que montre évidemment la comparaison de deux animaux de la même famille, est précisément ce qui se trouve établi par les recherches de Geoffroy Saint-Hilaire, non-seulement pour tous les Mammifères, mais pour l'ensemble des Vertébrés. Tous ont le même nombre de pièces crâniennes, d'éléments vertébraux; mais ces pièces sont tantôt isolées, tantôt réunies avec d'autres, et leurs proportions, leurs formes et leurs combinaisons de soudure sont variables à l'infini. Toutefois, au milieu de ces transformations, elles conservent toujours les mêmes connexions et les mêmes rapports.

Indiquer toutes les différences que présentent, dans la série des Mammifères, toutes les pièces crâniennes, serait une chose impossible dans un article général tel que l'est celui-ci. Il faut cependant faire connaître

les modifications principales. Les Mammifères se distinguent généralement par le volume de leur encéphale; aussi toutes les pièces qui correspondent à cette partie de l'axe cérébro-spinal, ou celles qui composent le crâne proprement dit, sont-elles beaucoup plus développées que chez les Oiseaux et surtout que chez les Reptiles. Par suite, les os de la face dont l'étendue est toujours en raison inverse de celle du crâne, sont peu considérables. Ces caractères sont surtout exagérés chez l'Homme, celui de tous les êtres qui a le crâne le plus grand et la face la plus petite, à cause du volume considérable de son cerveau. Ceux des Mammifères qui se rapprochent le plus de l'Homme sous ce rapport, comme les Quadrumanes, sont aussi généralement ceux chez lesquels ces proportions sont les plus frappantes. Quelques espèces font cependant exception: tel est l'Éléphant, dont le cerveau n'est pas très-volumineux, et dont le crâne est cependant très-étendu, à cause de la grande épaisseur du diploé de ses os du front. C'est un des faits qui prouvent le mieux que la grandeur de l'angle facial (*V. CRANE*) n'est pas toujours rigoureusement en rapport avec le volume du cerveau, quoique d'ailleurs on ne puisse nier que les animaux qui ont cet angle le plus grand ne soient ordinairement ceux qui ont le développement cérébral le plus considérable, et généralement aussi le plus d'intelligence. Les anciens avaient même parfaitement saisi ce genre de relations; et ils représentaient toujours avec l'angle facial très-ouvert, ceux à qui ils voulaient imprimer le caractère d'une majesté et d'une intelligence plus qu'humaines. Ainsi, tandis que celui d'un Européen ne surpasse pas 80° environ, ils donnaient 90° aux héros et aux demi dieux, et beaucoup plus encore aux dieux.

Vertèbres cervicales. Elles sont toujours au nombre de sept chez les Mammifères; le Bradype AI qui en a neuf, fait néanmoins exception à cette loi. Cependant, malgré la constance du nombre de ces os, comme leurs dimensions sont très-variables, le col présente aussi relativement à sa longueur une multitude de variations. Chacun sait qu'il est considérable chez la Girafe, les Chameaux, les Lamas, où les vertèbres sont beaucoup plus longues que larges. Il est au contraire d'une extrême brièveté chez tous les Cétacés, qui les ont soudées et très-minces: c'est à peine si elles ont, chez quelques Dauphins, l'épaisseur d'une feuille de papier. Les apophyses épineuses manquent dans quelques genres d'Insectivores. Elles sont au contraire très-développées dans beaucoup d'autres espèces, où elles donnent, ainsi que celles des vertèbres du dos, insertion au ligament cervical. Ce ligament, qui va s'attacher à l'occipital et soutient la tête, qui tendrait par son propre poids à tomber en avant, est d'autant plus nécessaire et aussi d'autant plus considérable que la tête est plus pesante, et que le trou occipital se trouve plus reculé en arrière. Il est très-considérable chez les Carnivores, plus encore chez le Cheval et surtout chez l'Éléphant. On a nié l'existence de ce ligament chez l'Homme: il y existe cependant, mais rudimentaire. Sa station habituellement verticale et la position très-antérieure de son grand trou occipital, font que la tête est soutenue en équilibre sur la colonne vertébrale,

par son propre poids, et sans avoir besoin du secours du ligament cervical.

Vertèbres dorsales. Quoique leur nombre ne soit pas aussi constant que celui des cervicales, on doit cependant lui donner une grande attention. En effet, ces vertèbres étant celles qui portent les côtes, elles se trouvent ainsi en rapport avec l'étendue de l'organe respiratoire. L'Homme en a, comme chacun sait, douze, et tous les Quadrumanes en ont généralement de douze à quatorze, à l'exception du Loris grêle, qui en a quinze. On retrouve aussi à peu près ces nombres chez tous les Carnassiers, les Rongeurs, les Ruminants, les Cétacés eux-mêmes, et la plupart des Édentés. Au contraire, les Pachydermes en ont généralement un beaucoup plus grand nombre; par exemple, le Cheval en a dix-huit, le Rhinocéros dix-neuf, l'Éléphant et le Tapir vingt, et le Damain vingt et un. Il est cependant encore un quadrupède qui en a un plus grand nombre : l'Unau; quoique tous les autres Édentés, et même ses congénères en aient seulement quatorze, quinze ou seize, ce Bradype en a en effet jusqu'à vingt-trois.

Les apophyses épineuses dorsales manquent chez les Chauves-Souris, de sorte que les vertèbres ne présentent en arrière aucune aspérité. Elles sont très-grandes chez tous les quadrupèdes dont la tête est très-pesante, comme chez le Rhinocéros et l'Éléphant, et aussi chez ceux où elle est portée sur un cou très-allongé, comme chez la Girafe. On croit communément qu'elles soutiennent la bosse chez le Chameau, le Dromadaire et le Zébu, et on est d'autant plus porté à le croire, que les apophyses épineuses des premières dorsales sont très-allongées. C'est néanmoins une erreur : la bosse de ces animaux est entièrement formée de graisse, et les apophyses épineuses ne sont pas moins allongées dans les autres espèces des mêmes genres, où il n'y a pas de bosse. Cette longueur n'a en effet pour objet, comme on l'a déjà indiqué, que de donner attache au ligament cervical, nécessairement très-développé dans tous ces genres, à cause du poids de la tête.

Un fait bien remarquable serait la disposition de ces mêmes apophyses chez le Gaour; et si la Notice envoyée de l'Inde à Geoffroy Saint-Hilaire et publiée en France par ce naturaliste (Journ. complém. Sc. Méd., août 1822), ne contient que des faits bien exacts, il existerait en effet dans les montagnes de Mine-Pout, dans l'Inde, un Bœuf sauvage connu des Anglais sous le nom de Gour ou Gaour, et des naturels du pays sous ceux de Purozah, de Parecoch ou de Gourier (suivant l'âge ou le sexe des individus), et qui aurait, dit la Notice citée, « une série d'épines répandue sur son dos, qui prend à la dernière vertèbre du cou, et qui finit en s'abaissant vers la moitié du corps. Ces pièces sont élevées d'au moins six pouces au delà de la véritable échine, et semblent un prolongement des apophyses épineuses des vertèbres dorsales. »

Vertèbres lombaires. Leur nombre est variable comme celui des dorsales : l'Homme en a cinq; mais beaucoup d'espèces en ont un plus grand nombre; beaucoup d'autres, au contraire, quatre, trois, ou même deux seulement, sans que tous ces nombres paraissent en rapport avec les affinités des diverses famil-

les naturelles. Celui de tous les Mammifères qui en a le plus, est le Loris grêle; et c'est même principalement à ce grand nombre de vertèbres qu'il doit sa gracilité.

Vertèbres sacrées. Leur nombre varie comme celui des lombaires; mais aucun Mammifère n'en a plus de sept. Les apophyses épineuses sont très-courtes chez l'Homme et les Singes; elles se rapprochent et forment une crête continue chez le Rhinocéros et chez la plupart des Ruminants. Le sacrum, ou l'os formé de la réunion des vertèbres sacrées, est d'ailleurs généralement beaucoup plus étroit que chez l'Homme, et forme, avec l'épine, une ligne droite : il est plus allongé chez les espèces qui se tiennent souvent dans la situation verticale, comme chez les Singes, les Bradypes et même les Ours.

On a déjà vu qu'il n'y a pas de sacrum chez les Cétacés : les vertèbres post-dorsales, qu'on ne peut plus ainsi distinguer en lombaires, sacrées et caudales, sont assez nombreuses. Les apophyses épineuses des premières de ces vertèbres sont très-fortes, parce qu'elles donnent attache aux muscles coccygiens, qui deviennent, à cause de l'absence des membres postérieurs, et comme ils le sont également chez les Poissons, les principaux agents de la locomotion. Ainsi, sous ce rapport, les Cétacés se trouvent réaliser par leurs organes de locomotion, les conditions ichthyologiques. Et en effet, vivant comme les Poissons dans le milieu aquatique, se trouvant placés dans les mêmes conditions physiques, et astreints au même mode de progression, la nature, toujours amie de l'unité, leur a donné les mêmes formes, les mêmes proportions, et a imprimé de semblables modifications à leurs organes. On verra cependant que ces organes de locomotion, et surtout les membres antérieurs, véritables organes ichthyologiques par leur fonction, ont cependant les principaux caractères classiques des Mammifères, et sont restés mammalogiques par leur organisation intérieure.

Quant à l'absence de leur sacrum, les Cétacés sont au reste, à quelques égards, dans les conditions de tous les jeunes animaux, chez lesquels toutes les vertèbres sacrées sont d'abord libres et tout à fait distinctes.

Vertèbres caudales. Le nombre de ces vertèbres est extrêmement variable, comme chacun le sait : personne n'ignore en effet quelle diversité les Mammifères présentent quant à la longueur de leur queue. Très-courte dans beaucoup d'espèces, elle manque même entièrement chez plusieurs. Souvent, en effet, il n'y a qu'un petit nombre de vertèbres caudales, qui se trouvent alors cachées sous les téguments, et c'est ce qui a lieu chez l'Homme et chez les Orangs, le Magot, l'Indri, le Loris, les Lagomys et beaucoup d'autres; mais chez les Rousseltes sans queue, il n'y a plus même aucune trace de coccyx, aucune vertèbre caudale. (Cuv., Anatom. comp., 1). Cependant (preuve bien réelle du peu d'importance physiologique du prolongement caudal chez les Chauves-Souris où il ne sert pas de soutien à la membrane interfémorale) il n'y a d'ailleurs aucune différence organique de quelque importance entre ces Rousseltes et celles qui en sont pourvues.

Au reste, Serres a trouvé dans la série des développe-

ments de la moelle épinière, la cause de l'absence de la queue soit chez l'homme soit chez tous les animaux qui en manquent, et chez les Roussettes elles-mêmes. Les embryons de tous ces êtres ont d'abord un prolongement caudal assez long; et alors la moelle épinière descend jusqu'à la terminaison du coccyx, comme chez les Oiseaux, avec cette différence qu'elle n'y est pas fixée comme chez ceux-ci; mais plus tard, à mesure que les membres antérieurs et postérieurs, et les renflements de la moelle épinière qui leur correspondent, viennent à se développer, la moelle remonte dans le canal vertébral; en même temps la queue diminue peu à peu, et vient enfin à disparaître. Chez l'embryon humain, par exemple, pendant le deuxième mois, la moelle épinière se prolonge jusqu'à l'extrémité du coccyx, et le prolongement caudal est encore dans toute sa force; aux troisième et quatrième mois il diminue, la moelle épinière étant remontée successivement jusqu'au milieu du coccyx, et à la fin du sacrum; au quatrième mois elle est arrêtée au haut du canal sacré; au cinquième elle correspond au niveau de la cinquième vertèbre lombaire, et l'embryon a perdu sa queue en totalité. La même succession de phénomènes a pareillement lieu chez les Roussettes, avec cette différence seulement que c'est à une époque plus avancée de la gestation. Enfin, selon la remarque de Serres, la métamorphose du têtard des Brataciens, n'est encore qu'un phénomène du même ordre; le têtard a, comme l'embryon du Mammifère, une queue, et point de membres; mais quand l'ascension de la moelle épinière vient à s'opérer, les membres se développent, et la queue disparaît. Ainsi le Mammifère se métamorphose comme le Bratacien, et il ne reste rien de surprenant dans toutes ces prétendues métamorphoses; il n'y a pas même d'anomalies. Dans les espèces dont la queue conserve beaucoup de longueur, on conçoit que la moelle épinière doit remonter beaucoup moins haut dans le canal vertébral; c'est ce qui a lieu; et alors la queue se trouve formée de vertèbres de deux sortes, les unes conservant un canal pour la moelle, les autres n'en ayant plus. Celles-ci vont en diminuant de grosseur vers l'extrémité de la queue, et les dernières sont souvent d'une extrême petitesse.

Le nombre des vertèbres caudales est très-variable: on a déjà vu que plusieurs Roussettes n'en ont aucune; au contraire les Atèles en ont plus de trente; le Fourmilier en a même quarante, et le Phatagin (nommé pour cette raison même, *Manis longicaudata*, Geoff. St-Hil.), quarante-cinq. Il s'en faut bien cependant que l'on puisse, d'après la longueur de la queue d'un Mammifère, juger avec précision du nombre des vertèbres qui la composent, parce qu'elles varient beaucoup pour leur longueur propre. Ainsi le Loris et l'AY, qui manquent de queue, c'est-à-dire dont la queue n'est point apparente à l'extérieur, ont l'un neuf et l'autre treize vertèbres caudales; tandis que d'autres espèces, dont la queue est quelquefois même assez allongée, n'en ont également que treize, douze, et même moins.

La queue est généralement chez les Mammifères de peu d'usage: cependant, sans parler des Cétacés, où elle constitue le principal organe de la locomotion, elle

acquiert, dans quelques quadrupèdes, des fonctions importantes, comme chez les Sapajous, le Kinkajou, plusieurs Marsupiaux et quelques autres genres, chez lesquels elle devient un organe de préhension et fait l'office d'une véritable main; ou bien comme chez les Kanguroos et les Gerboises, qui, se tenant habituellement dans la position verticale, l'emploient comme une troisième jambe. Chez les Kanguroos, et en général chez tous les Mammifères qui l'ont mobile, allongée, et qui en font fréquemment usage, on trouve à la face inférieure une rangée de petits os correspondant à l'union des vertèbres; ces os, destinés à donner attache aux muscles de la queue, ont été nommés os en V ou furcéaux. Chaque furcéal est formé de quatre pièces, distinctes encore dans les espèces où il est le plus développé, et qui sont, suivant Geoffroy Saint-Hilaire, les deux paraaux et les deux cataaux (Cons. sur la Vert., Mém. Mus., t. IX, p. 89). Ces pièces existent très-développées chez les Cétacés: elles le sont peu chez les Chats où on ne les a guère considérées que comme des épiphyses. Ainsi le prolongement caudal varie presque à l'infini chez les Mammifères, dans ses formes, dans ses proportions, dans ses usages, dans le degré de son importance: ces variations dépendent de ce qu'il n'est chez eux qu'un organe secondaire, qu'un organe tout à fait accessoire. Chez les Poissons au contraire, véritable organe classique, il se reproduit toujours le même, et conserve toujours la même forme et la même fonction, comme il a toujours le même degré d'importance.

Membres. Ils sont toujours formés de quatre parties, l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main, pour l'antérieur; le bassin, la cuisse, la jambe, le pied, pour le postérieur.

L'épaule est élémentairement formée de quatre os: le scapulum ou l'omoplate, la clavicule, l'acromial et l'os coracoïde; mais ces quatre pièces, séparées dans le jeune âge, se soudent chez les Mammifères, et il n'en reste plus que deux de distinctes, l'omoplate et la clavicule, et souvent même qu'une seule. L'omoplate est toujours la principale pièce chez les Mammifères; et il est surtout considérable chez les espèces qui font avec leurs bras des efforts plus violents: ainsi, chez les Chauves-Souris, aussi large que dans l'Homme, il est d'ailleurs plus long que tout le thorax. Il a aussi beaucoup de longueur chez la Taupe. L'omoplate est ordinairement uni au sternum par la clavicule, comme chez l'Homme, les Singes, les Chauves-Souris, et en général chez tous les Mammifères qui portent fréquemment leurs bras en avant, soit pour la préhension, soit pour le vol ou pour tout autre mouvement. Au contraire, la plupart des Carnassiers et beaucoup de Rongeurs n'ont qu'une clavicule rudimentaire et suspendue seulement dans les chairs, sans conserver de rapport ni avec le sternum ni avec l'omoplate; de sorte que le membre antérieur se trouve tout à fait séparé du reste du squelette. Enfin dans tous les animaux à sabots, chez tous ceux dont le membre antérieur n'a plus d'autre fonction que celle de la marche, la clavicule, suivant les observations de Geoffroy Saint-Hilaire, n'est plus qu'un petit osselet qui se soude à l'omoplate,

comme l'os coracoïde et l'acromial. On a même longtemps cru qu'elle manquait complètement; et c'est en effet ce qui se trouve dit dans tous les ouvrages d'anatomie comparée.

L'analogie, ou (suivant l'expression reçue pour désigner cette sorte d'analogie) l'homologie du membre postérieur avec l'antérieur, est bien démontrée aujourd'hui: on ne peut surtout la méconnaître, lorsqu'on étudie le squelette des animaux chez lesquels les membres antérieurs remplissent les mêmes fonctions que les postérieurs, comme chez les Ruminants, où les uns et les autres servent uniquement à la marche. On retrouve sans la moindre peine, dans ces membres, les mêmes os presque avec les mêmes formes et la même disposition; du moins lorsqu'on étudie l'une des trois dernières parties du membre: car la comparaison du bassin avec l'épaule présente toujours beaucoup plus de difficulté, comme on va le voir.

Serres a découvert (Anal. des travaux de l'Acad. des Sc., 1819) que chez l'Homme et chez la plupart des Mammifères, la cavité cotyloïde n'est pas, comme on l'avait cru jusqu'à lui, seulement formée de l'union des trois grands os pelviens, connus de tous les anatomistes sous les noms d'iléum, d'ischium et de pubis; mais qu'il en existe en outre un quatrième fort petit, placé entre les trois autres. Cet os est même assez développé et se soude assez tard dans diverses familles, comme chez les Lièvres; il est au contraire très-petit et soudé de très-bonne heure chez l'Homme. C'est sans doute à cause de cette circonstance, et aussi parce que, placé dans la cavité cotyloïde, il se trouve caché à la tête du fémur, qu'il a échappé longtemps à tous les anatomistes. Quoi qu'il en soit, cette découverte est d'autant plus intéressante, que cet os est précisément l'analogue du quatrième os du bassin des Marsupiaux, ou l'os marsupial: en effet, l'os découvert par Serres manque, comme il l'a constaté, chez tous les animaux à bourse; en sorte qu'il manque chez tous ceux qui ont l'os marsupial, et se trouve chez tous ceux qui ne l'ont pas.

Ainsi la découverte de Serres démontre que tous les Mammifères ont élémentairement quatre os pelviens, l'iléum, l'ischium, le pubis et le marsupial, de même qu'ils ont tous quatre os huméraux: l'omoplate, l'acromial, le coracoïde et la clavicule. Quant à la question de déterminer lesquels de ces os sont homologues entre eux, plusieurs anatomistes en ont tenté la solution; mais, ignorant le nombre véritable des éléments constitutifs du bassin et de l'épaule, ils n'ont pu arriver à des résultats certains. De Blainville, qui considérait l'épaule comme formée de deux os seulement, et le bassin de trois, pensait que l'iléum était l'homologue de l'omoplate, et le pubis celui de la clavicule, dont, comme il le remarque lui-même, il diffère cependant en ce qu'il entre dans la composition de la cavité cotyloïde. Quant à l'ischium, son homologue n'existerait pas.

Le bassin est, chez les Oiseaux, ouvert en devant, et par conséquent son diamètre est susceptible de devenir plus considérable, lors du passage de l'œuf: c'est ce qui explique comment plusieurs Oiseaux pondent des œufs d'une grosseur qui semble véritablement disproportionnée. Le caractère classique chez les Mammifères,

est au contraire d'être fermé en devant, les deux pubis étant unis l'un à l'autre sur la ligne médiane par un cartilage et par des ligaments qui les rendent immobiles. De cette manière les os des îles, réunis aussi postérieurement par le sacrum, forment une ceinture complète, dont la forme et les dimensions sont d'ailleurs variables.

L'Homme se distingue par la largeur de son bassin, très-considérable surtout chez la Femme, et par l'obliquité de son sacrum sur la colonne vertébrale: l'effet de cette disposition est de lui fournir une base plus solide pour la station verticale. La largeur du bassin était d'ailleurs rendue nécessaire pour l'accouchement, à cause de la grosseur de la tête du fœtus.

La Taupe est au contraire celui de tous les Mammifères dont le bassin est le plus étroit: les os coxaux sont presque cylindriques et si serrés contre la colonne vertébrale, que le passage du fœtus dans le bassin est rendu tout à fait impossible. Aussi observe-t-on chez elle une anomalie très-remarquable: l'orifice de la génération s'ouvre au-dessus du pubis, et le fœtus en naissant ne traverse pas le bassin.

C'est dans une cavité formée ordinairement, comme on l'a déjà dit, chez les Mammifères par l'union des quatre os pelviens, et nommée cotyloïde, que s'articule l'os de la cuisse ou le fémur. Cet os, de même que l'os du bras ou l'humérus, est toujours de forme allongée, et susceptible de peu de variations. A la partie inférieure du fémur se trouve placée la rotule, qui donne attache aux principaux muscles extenseurs de la jambe, le triceps crural et le droit antérieur. Son homologue au membre supérieur est, suivant la plupart des anatomistes, l'apophyse olécrâne du cubitus qui, en effet, donne de même attache à l'extenseur de l'avant-bras, le triceps brachial.

L'avant-bras est au contraire formé de deux os: le radius et le cubitus, auxquels correspondent les deux os de la jambe, le tibia et le péroné. Ces os présentent une multitude de variations. Ainsi, les deux os de l'avant-bras sont très-distincts chez presque tous les Unguiculés, et susceptibles même de pronation et de supination chez les Quadrumanes et généralement chez tous les Mammifères qui emploient leur main pour la préhension; mais ils se confondent chez les Ruminants, le cubitus se fixant au radius, et devenant tout à fait immobile. Chez beaucoup d'entre eux, comme chez les Chameaux, un simple sillon est même, dans l'âge adulte, tout ce qui indique l'existence primitive de deux os dans l'os unique de l'avant-bras. Les deux os de la jambe sont soudés même chez une grande partie des Unguiculés; et à cet égard on trouve des variations remarquables, même dans des genres de familles voisines. Ainsi tandis que les deux os ne se réunissent, chez les Chats et même chez les Civettes, qu'à leurs extrémités, et sont toujours écartés l'un de l'autre dans tout le reste de leur longueur, le péroné est au contraire chez les Chiens, le Protèle et les Hyènes, contigu et même soudé au tibia dans sa moitié inférieure. On voit même souvent chez les Chiens, les deux os réunis dans la portion de leur longueur où ils sont écartés, au moyen d'une lame osseuse qui va d'un os à l'autre,

comme ferait un ligament interosseux. Dans le Cheval, le péroné n'est même plus qu'une petite pièce de forme allongée, soudée au tibia. Enfin il reste à peine quelques traces de cet os chez les Ruminants.

La dernière partie du membre antérieur est subdivisée en trois portions : le carpe, le métacarpe et les phalanges digitales. Le carpe est chez l'Homme composé de huit petits os, formant deux rangées. Ceux de la première rangée ou de la rangée anti-brachiale, sont le scaphoïde, le semi-lunaire, le pyramidal et le pisiforme ; ceux de la seconde sont le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'unciforme. Le nombre de ces os est chez les Mammifères susceptible de quelques variations ; il est tantôt moindre, quelques-uns venant à se souder ensemble, et tantôt plus grand, à cause de la division de l'un d'eux en deux pièces, ou de la présence de quelques osselets sésamoïdes placés près du carpe, et paraissant en faire partie. Ainsi, chez les Gibbons, on trouve ordinairement deux de ces osselets, dont l'un est placé près du pisiforme, et l'autre près du scaphoïde ; et chez la plupart des Rongeurs, le pyramidal est divisé en deux. Au contraire, le semi-lunaire est soudé au scaphoïde chez le Cabiai.

Les os du métacarpe ne sont véritablement que les premières phalanges de chaque doigt : ainsi chez les Chauves-Souris, chez les Cétacés, et dans plusieurs autres familles, les os du métacarpe ne diffèrent pas plus des premières phalanges, que celles-ci des secondes ; et leurs fonctions sont exactement identiques. Il n'en est pas de même dans beaucoup d'autres, ces os ayant été plus ou moins profondément modifiés, comme par exemple chez l'Homme, et surtout chez les Solipèdes et les Ruminants. Chez l'Homme, ils diffèrent des phalanges, surtout en ce qu'ils ne font pas partie des doigts, mais qu'ils se trouvent au contraire enveloppés sous la peau, et sont, à l'exception de celui du pouce, fort peu mobiles : en outre, on trouve entre eux des muscles nommés interosseux, et dont les analogues ne peuvent, comme on le pense bien, exister entre les phalanges des doigts.

Le métacarpe présente peu de différences chez la plupart des Unguiculés ; seulement chez beaucoup d'entre eux, comme chez les Chiens et les autres Carnassiers nommés pour cette raison digitigrades, il s'allonge, se redresse, et devient véritablement une portion de la jambe ; l'animal pose alors uniquement sur les doigts.

Chez les Ruminants, le métacarpe est si profondément modifié, si différent de celui de l'Homme, qu'il a été méconnu d'abord par les anatomistes vétérinaires, qui lui ont donné le nom d'os du canon, le considérant comme une nouvelle et troisième partie ajoutée à la jambe, chez ces animaux. Mais la composition du canon est aujourd'hui bien connue. Fougereux et Geoffroy Saint-Hilaire ont montré qu'il est formé de deux métacarpiens excessivement développés, et qui se soudent ensemble de très-bonne heure : un sillon indique cependant toujours la ligne de réunion. Le développement considérable des deux métacarpiens du canon a fait tomber les autres dans des conditions rudimentaires, mais ne les a pas entièrement détruits. Deux autres fort grêles, et souvent même ossifiés seulement à

leurs extrémités, mais suivis, tout aussi bien que les grands métacarpiens, de trois phalanges, se voient ordinairement, l'un à droite, l'autre à gauche du canon (Geoffroy Saint-Hilaire, *Mém. Mus.*, t. x, pl. 2).

Le pied, ou la dernière partie du membre postérieur, est, comme la main, divisé en trois portions, l'analogue du carpe ou le tarse, celui du métacarpe ou le métatarse, et les phalanges. Le tarse varie beaucoup moins que le carpe : une grande partie des Unguiculés n'a, comme l'Homme, que sept os, le calcanéum, l'astragale, le scaphoïde, les trois cunéiformes et le cuboïde ; mais chez les Ongulés, et même chez beaucoup d'Unguiculés, le nombre de ces os est différent. Leur forme est d'ailleurs variable comme celle du carpe.

Le calcanéum est ordinairement le plus développé ; il a surtout un volume considérable chez le Tarsier et le Galago, où il est si excessivement allongé que le pied de ces animaux est d'une longueur véritablement disproportionnée. Le Tarsier avait même été, pour cette raison, placé, par quelques auteurs, parmi les Gerboises ; mais, comme l'ont remarqué Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, dans un Mémoire écrit en commun sur ce Quadrupède, il n'y a même rien de réel dans le seul rapprochement qu'on avait cru saisir entre ces deux animaux ; car l'allongement du pied dépend chez les Gerboises, non pas de la longueur du tarse, mais de celle du métatarse.

Ce segment de la jambe présente les mêmes modifications que le métacarpe, auquel il ressemble le plus souvent. Il forme de même chez les Ruminants un os du canon semblable à celui du membre antérieur ; et les Quadrumanes ont même un de ces os mobile et opposable aux autres. Enfin de semblables rapports s'observent généralement dans toutes les espèces où le membre postérieur remplit les mêmes fonctions que l'antérieur. Le métatarse diffère seulement du métacarpe chez ces animaux, en ce qu'il a plus de longueur. Cette proportion est constante chez tous, à l'exception de deux genres, les Hyènes et le Protèle, chez lesquels les métacarpiens ne le cèdent en rien aux métatarsiens.

Au contraire, cette ressemblance ne se retrouve plus chez ceux où les fonctions des membres antérieurs diffèrent de celles des postérieurs, parce qu'alors la diversité de fonction est liée à une diversité de forme. La plus remarquable de ces variations est celle qui s'observe chez les Gerboises. Tandis que leur métacarpe ne présente rien de particulier, leurs trois métatarsiens médians se réunissent en un seul os, qui porte les trois uniques doigts chez les espèces tridactyles, et les trois principaux chez les autres, et forment ainsi un véritable os du canon chez ces Rongeurs.

Les doigts sont toujours, chez les Mammifères quadrupèdes, soit au membre de devant, soit à celui de derrière, formés de trois phalanges, à l'exception du pouce qui n'en a que deux. Le pouce est toujours véritablement le doigt interne, quoique chez l'Homme et les Singes il puisse, par l'effet de la supination, être porté en dehors au membre supérieur, et que tous les ouvrages d'anatomie humaine désignent constamment, par le nom de côté externe, le côté du pouce. Chez les Cétacés, le nombre des phalanges est plus considérable.

Ainsi, le grand doigt des Baleines en a chez les unes sept, et chez les autres jusqu'à neuf. Les espèces de cet ordre se rapprochent un peu, à cet égard, des Poissons : du reste, toutes leurs phalanges sont, comme le mégarcarpe, enveloppées sous la peau. Les doigts sont néanmoins encore indiqués à l'extérieur dans plusieurs espèces, comme chez les Lamantins, par la présence de quelques ongles.

Ainsi, on voit chez les Cétacés le bras et l'avant-bras se raccourcir, la main s'allonger, et les phalanges s'envelopper entièrement et se cacher sous la peau. Telles sont les principales modifications que subit, chez ces Mammifères anomaux, le membre antérieur, appelé chez eux, à une fonction si différente de celle qu'il remplit ordinairement. On le voit prendre la forme d'une véritable nageoire, comme il en prend la fonction. La fonction dépend toujours en effet de la forme, et la ressemblance de l'une entraîne nécessairement celle de l'autre. Mais l'anatomiste retrouve toujours en lui tous les éléments qui le composent chez les Mammifères normaux, et il les trouve tous, non-seulement avec les mêmes connexions, mais aussi avec la même disposition et la même forme générale. C'est ainsi qu'au milieu de toutes ces anomalies, le Cétacé reste toujours Mammifère dans l'essentiel de l'organisation, et que les caractères du type classique sont tous conservés.

Au reste, tous les Quadrupèdes aquatiques se rapprochent des Cétacés sous ce point de vue, qu'ils ont comme eux les membres raccourcis, et que leurs doigts ne sont plus libres, mais palmés, c'est-à-dire unis dans toute leur étendue, les uns aux autres par une continuation de la peau : c'est ce qui a lieu chez les Lougres, les Rats d'eau, les Desmans, et surtout chez les Phoques, dont les membres offrent véritablement, surtout dans certaines espèces, une grande ressemblance avec ceux des Cétacés, dont ils ont même été longtemps, pour cette raison, considérés comme voisins.

Le membre antérieur de la Chauve-Souris modifié pour devenir un organe de vol, leur aile, suivant l'expression reçue, est, comme la nageoire du Cétacé, un organe anormal à quelques égards, mais dont les anomalies n'excèdent pas cependant les variations que comporte la constance des caractères classiques. Ses doigts ne diffèrent de ceux des Mammifères normaux que par leur extrême allongement, leur extrême ténuité, et par l'existence de la membrane alaire. Cette membrane n'est réellement qu'une palmature immense, étendue, non-seulement entre ces doigts si allongés, mais aussi entre le bras et l'avant-bras, la main et le corps, le membre postérieur et la queue, et dont les phalanges digitales et métacarpiennes, amincies et prolongées à l'excès, deviennent les baguettes tutrices. Du reste, le membre postérieur (modifié lui-même d'ailleurs, à d'autres égards, d'une manière non moins remarquable, V. CHAUVESOURIS), et même un doigt de l'antérieur, le pouce, sont dans les conditions ordinaires de développement, et il en est à peu près de même du bras et de l'avant-bras. Ainsi l'aile de la Chauve-Souris présente tous les caractères classiques d'un membre antérieur de Mammifère, et ses anomalies elles-mêmes suffiraient à l'anatomiste pour reconnaître la classe à laquelle elle doit appartenir.

On voit que ces modifications éloignent beaucoup moins les Chauves-Souris du type des Mammifères normaux, que ne le sont les Cétacés; elles n'empêchent pas même que ces animaux ne se trouvent fort voisins, par leur organisation, de divers Quadrumanes. La raison en est facile à concevoir : elle est dans la gracilité de leurs doigts eux-mêmes; l'allongement s'étant fait aux dépens de leur épaisseur, il n'a entraîné l'atrophie d'aucun autre organe. Le séjour habituel du Cétacé dans un milieu où il ne peut respirer, rendait d'ailleurs nécessaires pour lui, des modifications dont la Chauve-Souris a naturellement dû se trouver exempte.

Le nombre des doigts est assez variable chez les Mammifères; les Quadrumanes, les Chéiroptères et les Carnassiers en ont toujours cinq à chaque extrémité, comme la plupart des Quadrumanes, les Ours, les Civettes et les Chats; ou cinq à l'une et quatre seulement à l'autre, comme les Atèles et les Chiens; ou enfin, quatre à l'une et à l'autre, comme les Hyènes et le Suricate; mais ce dernier cas est très-rare. Au reste, le cinquième doigt existe généralement en rudiment chez ces derniers animaux, quoiqu'il ne paraisse pas à l'extérieur.

Le nombre des doigts est très-variable dans l'ordre peu naturel des Pachydermes; l'Hyppopotame en a quatre, et le Rhinocéros trois. Les Ruminants n'ont que deux grands doigts, et les Chevaux, qu'un seul; mais chez les uns et les autres on trouve latéralement deux autres doigts fort petits. Ainsi, le nombre des doigts est toujours de cinq, de quatre ou de trois, ce dernier nombre ne se trouvant même que très-rarement.

Le pouce est généralement plus court que les autres doigts, et il est très-souvent sans usage. Il a au contraire d'importantes fonctions à l'extrémité antérieure chez l'Homme, à la postérieure chez la plupart des Marsupiaux, et à l'une et à l'autre chez les Quadrumanes, parce que, devenant, chez ces animaux, très-mobile et opposable aux autres doigts, il fait de leur main un excellent organe de préhension. Au reste, il n'est, chez aucun animal, aussi long que chez l'Homme, et, par suite, il n'est jamais d'une aussi grande utilité.

Il ne faut d'ailleurs, en aucun cas, attacher trop d'importance à l'existence de ce doigt; car il y a parmi les Quadrumanes même des genres où se trouvent à la fois des espèces tétradactyles et d'autres pentadactyles. Tel est le genre Atèle formé d'abord uniquement d'espèces privées de pouce aux mains antérieures, et auquel on a été obligé de réunir l'Hypoxanthe, qui, ayant tous les caractères du genre, a cependant un petit pouce unguiculé. On peut remarquer aussi que les Atèles ne mériteraient véritablement pas tous le nom de Quadrumanes.

Sternum et Côtes. Le sternum est chez les Mammifères un os allongé composé élémentairement de neuf pièces rangées à la suite les unes des autres, et toutes bien distinctes chez ceux dont la poitrine est allongée, et surtout chez le Phoque; mais dans beaucoup d'espèces, la moindre étendue du coffre pectoral ne permet pas à toutes les pièces de se développer assez pour avoir une existence indépendante, et oblige l'une d'elles (c'est ordinairement l'avant-dernière) à tomber dans

les conditions rudimentaires; elle s'unit alors et se confond avec la dernière, et le nombre des pièces sternales est ainsi réduit à huit. Enfin leur nombre diminue encore chez les animaux à sabots, qui n'en ont souvent que sept ou même seulement six de distinctes.

Les Mammifères n'ont jamais cette lame verticale qui, chez les Oiseaux, forme une saillie considérable au-devant du sternum, et qui est connue sous le nom de bréchet. Les Chauves-Souris sont les seules où se trouve quelque chose de semblable: mais leur sternum n'en garde pas moins le caractère classique; il est toujours composé de pièces en série, et le bréchet n'est pas formé, comme chez les Oiseaux, d'une seule pièce (l'os ento-sternal de Geoffroy Saint-Hilaire), mais d'une crête produite sur chacune des pièces élémentaires. C'est ainsi que l'on voit s'établir chez les Chauves-Souris, le bréchet destiné, comme chez les Oiseaux, à fournir une surface plus considérable à l'insertion des muscles pectoraux, nécessairement très-développés chez tous les êtres organisés pour le vol. Au contraire, il n'y a plus de bréchet, parmi les Oiseaux eux-mêmes, dans quelques espèces, telles que l'Autruche et le Casoar, dont le membre antérieur est rudimentaire et tout à fait impropre au vol.

On a vu, à propos des vertèbres dorsales, que le nombre des côtes est variable dans les différentes familles; dans la plupart le nombre des vraies côtes ou des côtes sternales est plus considérable que celui des fausses côtes; ainsi, des douze côtes de l'Homme, cinq seulement ne vont pas au sternum; et les mêmes nombres se retrouvent chez plusieurs espèces de Quadrumanes, de Chauves-Souris, de Rongeurs et de Ruminants; mais quelques Unguiculés, beaucoup de Pachydermes, et les Cétacés ont au contraire plus de fausses côtes que de vraies. On voit que toutes ces modifications se rencontrent dans les mêmes familles naturelles, et l'on ne doit pas par conséquent y attacher beaucoup d'importance.

Les côtes du sternum, ou celles que l'anatomie humaine désigne sous le nom de cartilages costaux à cause de leur état cartilagineux chez l'Homme, sont cependant de véritables os; elles s'ossifient très-fréquemment chez l'Homme lui-même, et sont constamment osseuses chez plusieurs Mammifères, de même que chez les Oiseaux. C'est pour cette raison qu'elles ont reçu quelquefois le nom de côtes sternales, par opposition aux côtes proprement dites, ou côtes vertébrales: dénominations très-justes, mais qu'il est cependant difficile d'adopter, à cause de l'usage où l'on est de nommer côtes sternales les appendices costaux qui unissent la colonne vertébrale au sternum, c'est-à-dire à la fois et la côte sternale et la côte vertébrale.

Appareil hyoïdien. L'appareil hyoïdien est très-rudimentaire chez l'Homme; toutes les espèces qui le composent sont petites et réunies ensemble: aussi ne l'a-t-on considéré que comme un os unique, qui a reçu le nom d'hyoïde, de sa forme à peu près semblable à celle de la lettre grecque Y. Si, au contraire, on étudie l'hyoïde du Cheval et du Bœuf, on trouve les pièces hyoïdiennes très-grandes et très distinctes, mais formant néanmoins un seul appareil dont toutes les parties se tiennent.

L'hyoïde est élémentairement composé de onze pièces, que Geoffroy Saint-Hilaire a le premier distinguées, et qui sont, suivant la nomenclature de cet anatomiste, le basihyal ou le corps de l'os; l'urohyal, ou sa queue; l'entohyal, os intermédiaire; les deux glosophyaux, ou les cornes postérieures; les deux apophyaux, ou les premières pièces des cornes antérieures; les deux cératophyaux, ou les secondes pièces de ces mêmes cornes, et les deux stylhyaux, ou les os styloïdes, ordinairement fixés au crâne. Ces onze pièces ne sont généralement pas toutes distinctes chez les Mammifères, classe où l'hyoïde existe dans un état moyen de développement. Il diffère d'ailleurs à plusieurs égards de celui des Ovipares. Chez ces derniers, il ne se divise pas en quatre branches, les cornes postérieures et les cornes antérieures; celles-ci étant ramenées sur la ligne médiane, ou même soudées l'une à l'autre. Ces mêmes cornes, chez les Ovipares, sont spécialement et exclusivement consacrées à la langue; tandis que chez les Mammifères, elles soutiennent également et le larynx et la langue.

En outre de ces caractères généraux, l'hyoïde présente chez les Mammifères un grand nombre de modifications remarquables dont on se contentera de faire connaître une des principales, celle qu'il offre chez les Alouates. Ces Singes, que la force extrême de leur voix a rendus célèbres, sous le nom de Singes hurleurs, ont le corps de l'hyoïde d'une grosseur considérable formant une caisse osseuse, très-large et très-bombée, dont les parois sont minces et élastiques, et qui présente en arrière une large ouverture. Les petites cornes, consistant dans deux petites apophyses, sont placées près de cette ouverture; et les grandes cornes sont articulées plus haut.

Des Muscles.

Les recherches de H. M. Edwards sur la structure des muscles, lui ont montré la fibre élémentaire identique chez tous les animaux, et toujours formée d'une série de globules de même diamètre; aussi la structure des muscles, chez les Mammifères, ne varie-t-elle pas généralement dans les différentes familles, et ne présente-t-elle même aucune différence générale avec ce qu'on observe dans d'autres classes, ou du moins dans celle des Oiseaux. Au contraire, relativement à leurs formes, à leur volume, à leurs usages, les muscles présentent une infinité de variations. Ils diffèrent même, sous le rapport du nombre proportionnel des fibres musculaires et des parties tendineuses, qui entrent dans leur composition, en sorte que certains muscles, presque entièrement charnus dans une famille, sont, dans une autre, presque seulement tendineux ou aponévrotiques. Enfin plusieurs muscles viennent même à manquer dans certaines familles, comme par exemple le carré pronateur chez les Chauves-Souris, qui n'ont qu'un rudiment du cubitus. Au reste toutes ces variations des muscles sont toujours nécessairement liées à celles des os dont elles dépendent; en sorte qu'on peut souvent, par la forme d'un os, juger de la forme, du volume et de la direction des muscles qui doivent s'y attacher.

Il serait difficile de donner ici une idée de toutes ces

variations sans entrer dans de longs développements ; il faut se borner à présenter quelques remarques sur le diaphragme, qui fournira l'un des caractères classiques les plus importants des Mammifères. On a dit que les êtres de cette classe ont seuls un diaphragme, et que les Ovipares n'en ont pas. Il n'y a point en effet, chez ceux-ci, de distinction entre la cavité thoracique et la cavité abdominale ; mais le diaphragme n'en existe pas moins en rudiment. D'après les idées du professeur Serres et sa théorie du développement excentrique, tout organe se forme de la circonférence au centre, de dehors en dedans ; tout organe impair et médian est formé de deux parties paires et latérales, primitivement distinctes, mais qui s'étendant toujours de dehors en dedans, ont fini par se réunir et se confondre sur la ligne médiane.

Le développement du diaphragme se fait en effet exactement suivant cette loi, et commence de même chez tous les Vertébrés. Sa partie externe, sa circonférence se forme d'abord chez tous, et on peut dire alors que le diaphragme existe semblable chez les Mammifères et chez les Ovipares : mais ce premier degré de développement est le seul où parviennent ces derniers, tandis que, chez les Mammifères, les deux demi-diaphragmes ne tardent pas à se réunir sur la ligne médiane, en laissant seulement des ouvertures pour le passage des vaisseaux. Telle est, sous le rapport du diaphragme, la différence des Vertébrés supérieurs et inférieurs ; différence considérable sous le rapport physiologique, le diaphragme devenant inutile et sans fonctions en même temps que rudimentaire ; et au contraire, différence presque nulle pour la théorie des analogues.

L'idée que les organes des animaux inférieurs réalisent les conditions de ceux des animaux supérieurs dans leur état embryonnaire ou fœtal ; et celle que les monstruosité proviennent d'un retardement de développement, et par suite doivent aussi tomber dans les conditions organiques des classes inférieures, reçoivent toutes deux ici une application fort remarquable. D'une part on a vu qu'il en était, sous le rapport de l'absence du diaphragme des fœtus de Mammifères comme des animaux ovipares adultes ; et, de l'autre, le même fait organique se reproduit assez fréquemment chez les monstres. Ainsi on en voit chez lesquels le diaphragme est aussi rudimentaire que chez les Oiseaux ; plus souvent on trouve au centre une large ouverture, par laquelle une partie des viscères abdominaux remonte dans le thorax. On voit chez le Mammifère adulte et normal, un diaphragme complet, percé seulement de fort petites ouvertures ; chez les Ovipares, chez le jeune embryon et chez quelques monstres, on peut au contraire le considérer comme percé d'une ouverture dont le diamètre égale presque celui du corps tout entier ; et chez d'autres monstres, ainsi que chez les embryons d'une époque de développement plus avancée, on trouve une ouverture d'une étendue moyenne.

Du Cœur et des Vaisseaux.

Dans la définition du Mammifère, les principaux caractères que présente le cœur dans cette classe, ont

déjà été indiqués ; on a vu qu'il était constamment divisé en deux ventricules et deux oreillettes. Il n'y a point à cet égard d'exception, et ce caractère est fondamental. Cependant il ne l'est pas tellement que le jeune Mammifère ne réalise jusqu'à un certain point les conditions de certains Reptiles (les Batraciens), par l'ouverture du trou de Botal, qui met en communication l'oreillette droite et la gauche ; mais ce trou ne tarde pas à se fermer entièrement ; et l'on peut dire que la circulation est constamment double chez les Mammifères.

Les vaisseaux présentent au contraire une foule de variations, non-seulement dans les familles d'un même ordre, mais même dans les individus d'une même espèce. Ainsi chez l'Homme seul on a rencontré presque toutes les variétés qui forment l'état à peu près constant d'autres Mammifères. Souvent même les vaisseaux d'un côté du corps diffèrent considérablement de ceux de l'autre côté. Ainsi, par exemple, on a vu plusieurs fois les artères radicale et cubitale de l'Homme, qui ne présentaient d'un côté rien de particulier, et naissaient comme à l'ordinaire un peu au-dessous du pli du bras, commencer au contraire de l'autre presque vers la partie supérieure de l'humérus. Cette anomalie est remarquable, parce qu'elle réalise précisément les conditions normales des artères du bras de la plupart des Marsupiaux.

Cependant au milieu de toutes ces variations, les trois systèmes vasculaires, le lymphatique, le veineux et l'artériel, et surtout ce dernier, offrent toujours quelques caractères qu'on peut nommer classiques, dans ce sens qu'ils se retrouvent presque toujours chez les Mammifères, et ne s'observent jamais chez les Ovipares. Au contraire la division du cœur en deux oreillettes et deux ventricules, toute constante et invariable qu'elle reste dans toutes les familles, ne peut nullement servir à distinguer les Mammifères des Ovipares ; car les Oiseaux ont comme eux la circulation double.

Cœur. Le cœur a chez tous les Mammifères la même structure que chez l'Homme. Toujours les parois des ventricules sont charnues et fort épaisses ; toujours les oreillettes ont des appendices qui sont comme surajoutés à la masse. En outre, toujours aussi le cœur et l'origine des gros vaisseaux se trouvent enveloppés par le péricarde, de même que chez l'Homme : cette membrane séreuse, véritable sac sans ouverture, ne contient pas l'organe dans sa cavité ; mais tandis qu'une de ses parties adhère au cœur, l'autre forme un repli qui l'entoure de nouveau, en sorte que ce viscère se trouve doublement enveloppé par le péricarde, et que cette membrane est de toute part en rapport avec elle-même, par sa face interne. Le péricarde a pour principal usage d'assujettir le cœur dans sa position, comme l'ont prouvé des expériences directes sur les animaux vivants. Ainsi, il se fixe tantôt, comme chez les Singes et l'Homme, au diaphragme, tantôt aux prolongements du médiastin.

Le cœur lui-même présente, sous le rapport de sa forme, quelques modifications ; la plus remarquable est celle qui a lieu chez le Lamantin, dont les deux ventricules sont en arrière, tout à fait séparés, d'où il

résulte que sa pointe est remplacée par une échancrure assez considérable. La capacité proportionnelle des ventricules et des oreillettes varie peu. On sait que, chez l'Homme, le ventricule droit est plus étendu que le gauche; et il paraît qu'il en est de même de tous les Mammifères. La différence est d'ailleurs chez tous peu considérable, et la capacité de l'un est presque toujours à peu près égale à celle de l'autre, comme on peut le voir par les observations de Cuvier (*Anatom. comp.*), et de Legallois (article *Cœur* du Dictionnaire des Sciences médicales).

Le ventricule gauche est généralement celui dont les parois sont les plus épaisses; ses muscles sont aussi plus nombreux et plus variés; c'est en effet sa contraction qui doit chasser le sang dans toutes les parties du corps, par l'aorte.

* *Système artériel.*

Aorte. Cette première artère, d'où naissent toutes les autres, naît elle-même du ventricule gauche. Elle remonte d'abord un peu, puis se recourbe, et redescend le long de la colonne vertébrale, placée à sa partie antérieure, mais un peu à gauche, l'œsophage d'abord, et ensuite la veine cave inférieure, occupant la partie droite. Quelquefois, au contraire, par anomalie, on trouve la veine cave à gauche et l'aorte à droite; mais cette transposition est très-rare.

L'aorte est ainsi formée de deux parties : l'une courbe, nommée la crosse de l'aorte, et l'autre droite, nommée l'aorte descendante, par opposition avec les artères qui naissent de la crosse, artères destinées à la tête et au bras, et qui ont reçu collectivement le nom d'aorte ascendante, de leur direction, et de même que leur usage leur a valu celui d'artères brachio-céphaliques. L'aorte descendante ou l'aorte proprement dite se divise elle-même naturellement en deux portions : l'une placée au-dessus du diaphragme, l'aorte pectorale ou thoracique; l'autre placée au-dessous, l'aorte ventrale ou abdominale.

Aorte ascendante. Les artères de l'aorte ascendante sont essentiellement au nombre de quatre, savoir : les deux sous-clavières, appartenant aux deux membres supérieurs, et les deux carotides, appartenant aux deux côtés de la tête. Mais il est très-rare que ces quatre artères aient toutes une origine distincte. C'est cependant ce qui se voit dans quelques espèces, (et quelquefois par anomalie chez l'Homme lui-même); mais le plus souvent la carotide et la sous-clavière droites naissent d'un tronc commun, nommé tronc innominé ou tronc brachio-céphalique. L'Éléphant a de même trois artères; mais ces trois artères sont les deux sous-clavières, et un tronc commun aux deux carotides. Chez plusieurs Mammifères la crosse de l'aorte ne fournit que deux artères, savoir la sous-clavière gauche, et un tronc commun d'où naissent la droite et les deux carotides; c'est ce qui a lieu chez la Marmotte et le Cabiai, chez lesquels la carotide gauche se sépare bientôt des deux autres; et aussi chez les Chats, les Ours, et plusieurs autres Carnassiers, chez lesquels c'est au contraire la sous-clavière qui se sépare d'abord, le tronc innominé se continuant alors en un autre tronc artériel, dont les deux carotides sont des divisions. Enfin

chez les Ruminants et chez plusieurs Pachydermes, il y a une véritable aorte ascendante, ou plutôt, à cause de la position horizontale du corps de ces animaux, une aorte antérieure, l'aorte se divisant dès sa naissance en deux gros troncs, dont l'un descend et dont l'autre remonte le long de la colonne vertébrale. Ainsi on voit l'aorte ascendante formée à son origine tantôt d'une seule branche, tantôt de deux, de trois et de quatre.

Quoi qu'il en soit, de ces premières branches naissent les artères suivantes : 1^o de la carotide, qu'on nomme primitive pour la distinguer des suivantes, la carotide externe, qui nourrit toute la face, toutes les parties externes de la tête, la langue, et donne même des rameaux à diverses parties cervicales; et la carotide interne, qui se distribue dans le cerveau, pénétrant dans le crâne par un conduit creusé dans le rocher, et connu sous le nom de canal ou de conduit carotidien. Elle donne, en outre, des branches cérébrales, l'artère ophthalmique, qui se distribue aux diverses parties du globe de l'œil, à ses muscles, et fournit même aussi quelques rameaux à la face. 2^o De la sous-clavière, l'artère vertébrale, qui, après de nombreuses inflexions, s'introduit dans le crâne par le grand trou occipital, et nourrit le cervelet et la moelle épinière. Cette artère, d'un calibre assez fort, s'unit sur l'os basilaire à sa congénère, et donne ainsi un exemple d'une anastomose de l'espèce la plus remarquable. L'artère sous-clavière se continue d'ailleurs avec l'axillaire, la brachiale, et enfin la radiale et la cubitale, divisions de la brachiale; et c'est de ces diverses artères que naissent toutes les branches nutritives des diverses parties du bras. Ces deux dernières, qu'on voit commencer tantôt plus haut, tantôt plus bas, sont constantes, et se retrouvent même chez les Mammifères qui n'ont qu'un seul os de l'avant-bras. Les Loris et les Nycticebes sont, suivant Carlisle, remarquables par un lacis vasculaire qui entoure la brachiale, et qui résulte de l'anastomose d'un grand nombre de rameaux fournis par l'axillaire.

Aorte pectorale. Elle fournit un grand nombre de branches connues sous les noms de bronchiques, d'œsophagiennes, de médiastines, dont les noms indiquent suffisamment l'usage, et les intercostales, dont le nombre varie avec celui des côtes, et qui appartiennent principalement à ces os et aux muscles intercostaux.

Aorte abdominale. Elle donne ordinairement : 1^o le tronc cœliaque, qui se divise en trois artères qui se rendent, l'une à l'estomac, l'autre au foie, et la troisième à la rate; 2^o la mésentérique supérieure, qui nourrit tout l'intestin grêle et une portion du gros; 3^o la mésentérique inférieure, qui nourrit le reste de ce dernier intestin, c'est-à-dire une portion du colon et le rectum. Toutes ces artères naissent à peu près de la partie antérieure de l'aorte. Parmi celles qui naissent de sa partie latérale, on remarquera, 4^o les rénales, qui nourrissent les reins; 5^o les spermatiques, qui appartiennent aux testicules chez l'Homme, et aux ovaires chez la Femme; 6^o enfin les lombaires, qui sont les analogues des intercostales. 7^o Enfin on peut y joindre les capsulaires, petites branches qui nourrissent les

capsules surrénales, et qui sont tantôt des branches de l'aorte, tantôt seulement des rameaux des artères rénales. Les Ruminants n'ont point le tronc cœliaque disposé tout à fait comme chez les autres Mammifères; les artères hépatique, splénique et coronaire stomacique naissent successivement de la cœliaque.

Branches terminales de l'aorte. Elles varient, pour leur origine, comme celles qui naissent de la courbure aortique. Chez l'Homme et la plupart des Mammifères, l'aorte se divise à sa terminaison en trois branches : les deux iliaques primitives et la sacrée moyenne; chez d'autres, comme chez les Ruminants et beaucoup de Carnassiers, elle se divise en quatre branches, les deux iliaques externes, la sacrée moyenne, et un tronc d'où naissent presque aussitôt les deux iliaques externes.

L'artère nommée sacrée moyenne, a été nommée ainsi par opposition avec les sacrées latérales, petites artères qui naissent ou de l'iliaque interne, ou de ses branches. Chez l'Homme, elle n'a pas en effet un calibre plus considérable, et on n'a pas attaché plus d'importance à l'une qu'à l'autre. Cependant, cette petite artère, cette petite branche de l'aorte, comme dit l'anatomie humaine, est véritablement une portion de l'aorte elle-même, portion qu'on pourrait nommer aorte caudale. Elle a en effet la direction de l'aorte, et se continue avec elle; elle en a les rapports, l'os sacrum, devant lequel elle est placée, n'étant qu'une réunion de vertèbres bien distinctes et séparées dans le jeune âge; elle en a même le volume et l'importance chez plusieurs Mammifères, comme les Cétacés et les Kangourous, et chez l'embryon humain lui-même, chez lequel elle est considérable.

L'iliaque interne ou l'hypogastrique nourrit presque tous les viscères contenus dans le bassin. Ses principales branches sont : 1° l'iléo-lombaire, qui se distribue aux muscles des lombes et de la fosse iliaque; 2° la sacrée latérale, qui est quelquefois double; ses rameaux se distribuent aux muscles de l'épine; plusieurs pénètrent dans le canal sacré; 3° la fessière, qui se distribue dans les muscles fessiers; 4° l'ombilicale, artère considérable chez le fœtus, mais presque oblitérée chez l'adulte; elle donne quelques petits rameaux à la vessie; 5° les vésicales, qui se rendent aussi à la vessie : leur nombre varie; 6° l'obturatrice, qui se distribue aux muscles de la partie supérieure de la cuisse; 7° l'utérine, qui se rend à la matrice; 8° l'ischiatique, qui se distribue aux muscles de la partie supérieure de la cuisse; 9° la honteuse interne, qui se rend aux organes génitaux externes, et quelques autres. L'origine de toutes ces artères varie fréquemment, et plusieurs manquent même quelquefois.

L'artère iliaque externe change bientôt de nom, et prend celui de crurale ou de fémorale : elle fournit l'artère épigastrique, artère peu importante chez les animaux à mamelles pectorales; mais qui le devient beaucoup dans les espèces à mamelles ventrales, chez lesquelles l'épigastrique est l'artère mammaire. Les mamelles sont au contraire nourries chez les espèces à mamelles pectorales par l'artère thoracique interne, ou la sous-sternale, branche de la sous-clavière. Mais un fait fort remarquable, c'est que ces deux artères,

dont les fonctions sont, comme on le voit, analogues, et qui se suppléent l'une l'autre, s'anastomosent constamment ensemble par plusieurs branches.

L'artère crurale, ou plutôt la poplitée (car elle prend ce nom vers le bas de la cuisse), se divise, vers la partie supérieure de la jambe, en deux branches : la tibiale antérieure et la tibiale postérieure, qui ne tarde pas à fournir une grosse branche nommée péronière. Ce sont ces trois artères, ainsi que la crurale et la poplitée, qui nourrissent tout le membre inférieur. Suivant Carlisle, on retrouve également, au membre inférieur, un lacis vasculaire, semblable à celui du membre supérieur, chez les Loris, les Nycticèbes et les Bradypes. Ce fait remarquable, et qui a longtemps passé pour faux, a été vérifié par Quoy et Gaimard pour les Bradypes; mais les petites artères qui le forment ne se réunissent pas ensuite en un seul tronc, comme l'avaient supposé quelques personnes.

Chez les Cétacés, l'artère iliaque externe manque avec tout le membre postérieur; l'aorte donne seulement deux branches, qui sont les deux iliaques internes. Dans ce cas, l'aorte se continue bien évidemment avec l'artère sacrée moyenne, qui ne diffère plus du reste de l'aorte, de même que les vertèbres auxquelles elle correspond ne diffèrent plus de celles du reste de la colonne vertébrale.

Chez les Marsupiaux, les artères abdominales présentent des variations non moins remarquables. La principale consiste dans l'absence de la mésentérique inférieure; en outre, l'aorte se termine beaucoup plus haut, et les iliaques font en descendant un angle beaucoup plus aigu que chez les autres Mammifères. Par suite, la sacrée moyenne, la crurale, les branches de cette artère, et particulièrement l'épigastrique, ont un calibre plus considérable. Ces faits, découverts par Geoffroy Saint-Hilaire, lui ont révélé les causes du mode particulier de génération, et des principales modifications organiques que présente la tribu si remarquable des animaux à bourse. Le même naturaliste a plus récemment découvert que la principale de ces modifications, l'absence de l'artère mésentérique, que les Marsupiaux présentent seuls parmi les Mammifères, se retrouve également chez les Oiseaux. (V. *INTESTIN.*) Ainsi se trouve expliquée la grande analogie qu'il avait lui-même signalée autrefois entre les Oiseaux et les animaux à bourse, dont les anomalies, comme il l'a démontré, réalisent, à beaucoup d'égards, les conditions normales ornithologiques.

Les artères pulmonaires ne diffèrent, chez les Mammifères, de celles de l'Homme que par le nombre de leurs subdivisions, qui varie avec celui des lobes du poumon. Cuvier a cependant remarqué (*Anat. comp.*, t. IV) que les Cétacés ont les parois du tronc pulmonaire presque aussi épaisses que celles de l'aorte; il pense que peut-être la circulation pulmonaire est plus difficile chez eux que chez les autres Mammifères.

** *Système veineux.*

Les veines sont généralement plus nombreuses que les artères, et on trouve presque partout plusieurs vaisseaux veineux pour un seul artériel. Du reste, elles se distribuent comme les artères, les accompagnent géné-

ralement, et ont presque partout reçu les mêmes noms. On trouve cependant plusieurs différences.

1^o Il n'y a point pour les vaisseaux veineux un seul tronc central, comme pour les vaisseaux artériels, mais deux connus sous le nom de veines caves supérieure et inférieure. La première, qui s'ouvre à la partie supérieure de l'oreillette droite, ramène tout le sang des membres supérieurs et de toutes les parties céphaliques, cervicales et thoraciques; la seconde, qui s'ouvre à la partie inférieure, ramène celui des membres inférieurs, des viscères abdominaux et de toutes les parties abdominales.

2^o On nomme veine azygos une veine du côté droit, qui met en communication la veine cave supérieure et l'inférieure, s'ouvrant en bas dans celle-ci, et de même, près de sa terminaison, dans la première.

3^o Les membres supérieurs, outre les veines qui sont analogues aux artères brachiale, cubitale et radiale, ont d'autres veines superficielles nommées basilique et céphalique.

4^o Les membres inférieurs ont, de même que les supérieurs, des veines superficielles qui n'ont pas d'analogues parmi les artères, et qu'on nomme saphènes interne et externe.

5^o Enfin il existe encore quelques autres différences dont les principales seront indiquées en traitant du cerveau et du foie.

Les variations que présentent les veines sont d'ailleurs fort nombreuses; ainsi quelques espèces ont une veine azygos à gauche, tout aussi bien qu'à droite, disposition qui se rencontre fréquemment chez l'Homme lui-même. Une autre modification plus remarquable a été observée par Cuvier chez le Porc-Épic et l'Éléphant. Ces deux animaux ont deux veines caves antérieures, une pour chaque côté.

*** *Système lymphatique.*

Telle est la distribution des principales artères et des principales veines chez les Mammifères. Quant aux vaisseaux lymphatiques, on a cru longtemps qu'ils n'existaient que chez les Mammifères, tous les Ovipares en étant généralement privés, ou du moins n'en ayant quelques-uns que dans la région cervicale. Aujourd'hui l'existence du système lymphatique chez les Oiseaux est un fait qui ne peut plus être révoqué en doute. Les anatomistes allemands, Tiedemann et Fohmann, et tout récemment en France le docteur Lauth fils, l'ont en effet démontrée de la manière la plus évidente. Ainsi les lymphatiques ne sont nullement propres aux Mammifères, et, de même qu'on l'a vu pour les systèmes artériel et veineux, ne diffèrent, chez les Ovipares, que sous le rapport de leur distribution et de leur disposition.

De l'organe et des voies respiratoires.

La respiration est toujours simple chez les Mammifères, et non pas double, comme chez les Oiseaux, où l'air pénètre dans toutes les parties du corps, et agit sur le sang des vaisseaux aortiques, comme sur celui des vaisseaux pulmonaires. D'un autre côté, le poumon des Mammifères diffère beaucoup, par sa structure, de celui des Reptiles, chez lesquels la respiration est beaucoup moins complète. Les Mammifères sont donc géné-

ralement, sous le rapport de la quantité de leur respiration, dans un degré qui leur est propre, et qui se trouve intermédiaire entre celui des Oiseaux et celui des autres Ovipares.

Le conduit aérien, par lequel l'air pénètre dans le poumon, présente aussi des caractères particuliers chez les Mammifères, dans l'absence des parties trachéales inférieures connues chez les Oiseaux sous le nom de larynx inférieur; en sorte qu'il n'est formé que de trois parties principales : le larynx, la trachée-artère et les bronches.

Larynx. Les principales parties qu'on a distinguées dans le larynx, sont : 1^o le cartilage thyroïde, le plus grand de tous, et placé à sa partie supérieure et antérieure; il est formé de deux lames obliques s'unissant sur la ligne médiane; 2^o le cartilage cricoïde, dont la forme est celle d'un anneau; il est placé au-dessous et en arrière du thyroïde; 3^o les cartilages arythénoïdes, qui s'articulent sur la partie postérieure du cricoïde; c'est à leur base que s'attachent les ligaments de la glotte, ou les cordes vocales; 4^o d'autres cartilages, nommés tubercules de Santorini, et placés entre les arythénoïdes et l'épiglotte; 5^o l'épiglotte, cartilage mol, impair, placé au-dessus du bord supérieur du thyroïde. Tous ces cartilages sont unis les uns aux autres par des membranes, des ligaments, et par des muscles, au moyen desquels les diverses pièces laryngiennes sont mobiles les unes sur les autres; mais le larynx est en outre mobile dans sa totalité, soit au moyen des muscles thyroïdiens et sterno-thyroïdiens, soit aussi au moyen des muscles de l'hyoïde, parce que le larynx se trouvant suspendu à cet os, est obligé ainsi de participer à ses mouvements.

Telle est la disposition générale du larynx chez les Mammifères; mais il présente en outre un grand nombre de modifications tenant aux variations de forme et de volume des divers cartilages; leur structure elle-même est sujette à varier, et quoique ordinairement cartilagineux, ils deviennent quelquefois cependant osseux. C'est ce qui se voit chez beaucoup d'animaux herbivores à peine adultes, et chez l'Homme lui-même dans sa vieillesse. L'ossification a même fréquemment lieu beaucoup plus tôt chez ce dernier à la suite d'un développement extraordinaire de tout l'organe vocal, et quelquefois elle se fait plus promptement d'un côté que de l'autre, comme l'a vu Geoffroy Saint-Hilaire (Phil. Anat., t. I, p. 244) chez un Homme que sa profession obligeait de crier dans les rues.

Le larynx varie aussi chez l'Homme suivant l'âge et le sexe : on sait en effet combien le larynx d'une Femme, d'un enfant ou d'un castrat, diffère de celui d'un Homme adulte, et l'on sait aussi combien leur voix diffère. De pareilles variations, mais beaucoup plus considérables et surtout beaucoup plus nombreuses, ont lieu chez les Mammifères. On fera connaître les principales dans d'autres articles (*V. VOIX, LARYNX et TRACHÉE-ARTÈRE*). Les sacs thyro-hyoïdiens des Singes sont grands, membraneux, situés sous la gorge; ils s'ouvrent dans le larynx, entre l'hyoïde et le thyroïde. Ces sacs se trouvent chez beaucoup de Singes, mais plus ou moins développés. Camper a quelquefois trouvé celui d'un

côté beaucoup plus considérable que celui de l'autre.

Trachée-artère et bronches. La trachée-artère, qui fait suite au larynx, et dans laquelle se continue la même membrane muqueuse, est toujours un canal de forme arrondie, et dont la longueur est proportionnelle à celle du col. Elle est formée en devant et sur les côtés de cartilages unis ensemble par un tissu fibreux. et en arrière par une membrane musculieuse. Ces cartilages, dont le nombre varie, ont été nommés anneaux de la trachée-artère à cause de leur forme, qui est en effet celle d'anneaux, quelquefois complets comme chez les Makis, mais le plus souvent incomplets, comme chez l'Homme où ils ne ceignent que les deux tiers antérieurs du canal.

La trachée-artère est placée au-devant de l'œsophage, qui la sépare de la colonne vertébrale, et occupe la ligne médiane : arrivée au niveau des premières vertèbres dorsales, elle se divise en deux parties, qui se dirigent l'une à droite, l'autre à gauche, et pénètrent dans les poumons, où elles se divisent et se subdivisent à l'infini. Ces divisions ou les bronches, ont généralement la même forme et la même structure que la trachée-artère; seulement à mesure qu'elles se divisent, et que leur diamètre devient moins considérable, les anneaux cartilagineux deviennent et moins larges et moins nombreux, et ils finissent même par disparaître entièrement, en sorte que les dernières divisions des bronches sont seulement musculo-membraneuses.

Poumons. Ce sont toutes ces divisions des bronches, et celles non moins nombreuses des vaisseaux pulmonaires, qui composent dans son essentiel le poumon chez les Mammifères. Les cellules pulmonaires ne sont en effet autre chose, suivant la plupart des anatomistes, que la terminaison en cul-de-sac, des ramifications bronchiques réduites à un diamètre infiniment petit.

Les poumons de l'Homme sont divisés par des scissures profondes, en plusieurs parties ou lobes qui sont au nombre de deux pour le gauche, de trois pour le droit : chez tous les Mammifères, ce dernier est aussi généralement celui qui a un nombre de lobes plus considérable; ainsi il en a presque toujours trois ou quatre, et le gauche deux ou trois seulement : mais il y a exception pour les Cétacés, la plupart des Pachydermes, et quelques genres de Chéiroptères, de Marsupiaux et de Ruminants, qui n'ont aucun lobe distinct; et pour le Porc-Épic qui en a au contraire jusqu'à cinq à gauche et six à droite. Au reste tous ces nombres sont sujets à quelques variations dans les mêmes espèces.

Le poumon est toujours enveloppé par la plèvre, membrane séreuse dont une partie adhère au poumon, et l'autre aux parois de la poitrine : cette membrane forme ainsi chez les Mammifères un sac sans ouverture, et dont la cavité est vide; elle se comporte à l'égard du poumon, comme on a vu le péricarde se comporter à l'égard du cœur.

Tels sont les principaux caractères du poumon et des voies pulmonaires dans cette classe : presque tous lui appartiennent exclusivement. Toutes les autres, et celle des Oiseaux elle-même, présentent une foule de différences dont les principales sont :

1° La trachée-artère, qui n'est pas toujours propor-

tionnée à la longueur du col; mais qui présente quelquefois un repli qui se loge sous le sternum ou dans une cavité de cet os, comme chez diverses espèces de Hérons et dans le Cygne à bec jaune (*Anas Cygnus*).

2° Elle n'est pas non plus toujours cylindrique, et présente dans quelques espèces, comme chez les Harles et plusieurs Canards, des dilatations plus ou moins considérables.

3° Les anneaux cartilagineux qui sont ordinairement complets dans la trachée-artère.

4° Les bronches, qui, arrivées dans le poumon, se subdivisent tout d'un coup en une infinité de rameaux.

5° Par suite de cette différence, il n'y a point de lobes pulmonaires distincts.

6° Les poumons sont encastrés dans les côtes, enfoncés dans leurs intervalles; et ils sont ainsi divisés par des sillons parallèles entre eux, et de même forme que les côtes.

7° Les bronches ne se terminent pas toutes en cellules aériennes; au contraire plusieurs rameaux considérables aboutissent à la surface des poumons, en sorte que l'air peut s'échapper et se répandre dans toutes les parties du corps.

8° La plèvre ne forme plus un sac sans ouverture.

9° Enfin on trouve chez les Oiseaux, à la bifurcation de la trachée-artère, un appareil remarquable, formé de pièces cartilagineuses et de muscles, et auquel on a donné le nom de larynx inférieur, parce qu'il est véritablement l'organe de la voix chez les Oiseaux, et qu'il remplit ainsi à leur égard les mêmes fonctions que le véritable larynx, chez les Mammifères. Geoffroy Saint-Hilaire a montré (Phil. Anat., t. 1) que ces pièces cartilagineuses ne sont autres que quelques anneaux de la trachée-artère plus ou moins modifiés; et quant à leurs muscles, il est parvenu à retrouver de même leurs analogues chez les Mammifères où ils existent, en effet, à la partie postérieure de la bifurcation de la trachée-artère. Ces muscles avaient même déjà été assez anciennement vus et décrits chez l'Homme par Wohlfahrt et Heister.

Des organes digestifs.

La grandeur de l'ouverture buccale est très-variable dans les diverses familles de Mammifères; mais toutes ses variations sont presque constamment en rapport avec celles de l'os intermaxillaire, comme l'a le premier remarqué Geoffroy Saint-Hilaire : la commissure des lèvres s'étend toujours en effet jusqu'au niveau postérieur de cet os. Ainsi les Fourmiliers qui l'ont très-petit, ont aussi l'ouverture buccale extrêmement étroite, quoique leurs mâchoires soient plus allongées que dans aucun autre Mammifère. Les Chauves-Souris insectivores font cependant exception à cet égard, et leur gueule est fendue jusqu'au niveau des dernières molaires. Elles offrent ainsi parmi les Mammifères une anomalie qui forme également le caractère de plusieurs Oiseaux qui se nourrissent également d'insectes. On sait en effet que les Hirondelles et les Engoulevents ont le bec fendu jusqu'au delà des yeux.

Langue. La langue occupe une grande partie de la cavité orale : elle est ordinairement charnue, épaisse, très-mobile, mais peu extensible, comme chez l'Homme;

quelques Mammifères font cependant exception : tels sont d'un côté les Cétacés chez lesquels elle est adhérente au palais; et de l'autre les Fourmiliers et les Pangolins, chez lesquels elle est extrêmement grêle et amincie, et en même temps tellement extensible, qu'elle peut acquérir une longueur double de celle de leur tête déjà extrêmement allongée. Au reste, sans cet amincissement et cette longueur considérables, ces animaux dont l'ouverture buccale est si petite, n'eussent pu se procurer leur nourriture.

Les anomalies de la langue du Cétacé et de celle du Fourmilier ou du Pangolin, quoique précisément inverses l'une de l'autre, produisent cependant à certains égards les mêmes effets physiologiques. Chez les uns et les autres, la langue se trouve soustraite à l'une des fonctions qu'elle remplit généralement, celle de favoriser la mastication. Or n'est-il pas bien remarquable que ces animaux, les Cétacés, les Fourmiliers et les Pangolins, soient aussi les seuls Mammifères qui manquent de dents, ou qui n'aient que des dents impropres à la mastication? Et y aurait-il donc un rapport entre la forme et la structure de la langue, et celles des dents, de manière que dans toutes les espèces où la langue n'existe plus, comme auxiliaire de la mastication, les directs et principaux agents de cette fonction vissent à manquer pareillement, les dents ou ne s'y rencontrant plus, ou s'y rencontrant sous d'autres formes et avec d'autres usages? C'est aussi ce qui paraît avoir lieu chez les Monotrèmes, les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons, qui manquent en général, ou tout à fait de dents, ou du moins de dents propres à la mastication; et c'est cependant ce qui ne serait pas d'une manière absolument générale, s'il est vrai, selon l'observation de l'illustre Humboldt, que les Lamantins, qui ont un système dentaire très-parfait et très-propre à la mastication, et dont les dents ressemblent même à s'y méprendre à celles de plusieurs Quadrupèdes herbivores, aient, comme les autres Cétacés, la langue adipeuse et fixée au palais.

Dents. Sous le rapport de leur système dentaire, les Mammifères ont cela de commun qu'ils n'ont jamais de dents sur d'autres os que sur les maxillaires ou les intermaxillaires : leurs dents varient d'ailleurs beaucoup, soit pour leur insertion, soit pour leur nombre, soit pour leur forme. La forme est ici beaucoup plus importante que le nombre, parce que c'est elle, et non pas le nombre, qui détermine la fonction, et que les dents ont surtout une grande importance physiologique. C'est en effet, parce qu'il est toujours en rapport de fonctions avec les autres organes du système digestif, que le système dentaire indique constamment leurs modifications par les siennes propres.

Les dents des Mammifères ont été distinguées, particulièrement d'après leur insertion, en trois classes : les incisives, les canines, les molaires; mais il s'en faut bien que les trois sortes de dents existent dans toutes les espèces. On a déjà vu que les Fourmiliers et les Pangolins n'en ont aucune : le Narval n'a que deux canines, quoique d'ailleurs les dents qui se trouvent le plus constamment, soient cependant les molaires. Celles qui manquent le plus souvent sont au contraire les

incisives : car Geoffroy Saint-Hilaire a montré (*V. Rongeurs*) que les prétendues incisives des Rongeurs sont de véritables canines.

Les molaires se rapportent, eu égard à leur forme, à quatre types principaux :

1° Les unes sont larges et aplaties : elles sont propres à broyer, et appartiennent aux Herbivores.

2° D'autres sont hérissées de pointes coniques : elles sont propres à briser les élytres et les parties dures des insectes, et appartiennent aux Insectivores.

3° D'autres sont tranchantes : elles sont propres à déchirer la chair, et appartiennent aux Carnivores.

4° Enfin d'autres sont toutes coniques, allongées, simples, ne se correspondant plus entre elles : elles ne sont propres qu'à retenir une proie, et appartiennent aux Cétacés qui n'ont pas de mastication.

Les Baleines n'ont même plus de dents; mais les lames cornées qui garnissent les deux côtés de leurs mâchoires, ou leurs fanons, en tiennent véritablement lieu : ils remplissent en effet les fonctions des dents chez les autres Cétacés, et servent aussi à retenir la proie. Ils leur sont d'ailleurs analogues aux yeux de l'anatomiste; et c'est ainsi que le système dentaire d'un Mammifère vient à reproduire presque à tous égards celui des Oiseaux, et particulièrement, comme l'a montré Geoffroy Saint-Hilaire (Système dentaire des Mamm. et des Oiseaux), celui du Canard Souchet.

Glandes salivaires. En outre des dents et de la langue, on trouve dans la bouche plusieurs glandes salivaires nommées, d'après leur position, parotides, sublinguales et maxillaires. Ces glandes sont surtout développées dans les espèces chez lesquelles les aliments séjournent le plus longtemps dans la cavité orale, comme sont les Herbivores : elles sont atrophiées par la raison contraire chez les Cétacés qui avalent leur nourriture sans l'avoir préparée dans leur bouche par la mastication.

Voile du palais. Enfin le voile du palais est une sorte de rideau suspendu à la voûte du palais, et qui se porte vers la base de la langue : il est formé de plusieurs muscles enveloppés dans un repli de la membrane muqueuse orale. Son bord inférieur libre offre dans son milieu une petite languette plus ou moins prononcée, qu'on a nommée luette. Le voile du palais présente des modifications très-remarquables chez les Cétacés, où sa disposition est toute autre (*V. CÉTACÉS et ÉVENTS*); et la luette manque même chez la plupart des animaux; ou plutôt, comme l'a dit le docteur Lisfranc, ils n'ont qu'un rudiment de cet organe, qui se trouve d'ailleurs remplacé par la disposition du voile du palais plus prolongé en arrière. Cette disposition, très-prononcée chez les Singes, l'est d'ailleurs beaucoup moins chez les Ruminants et les Rongeurs : ces Quadrupèdes, qui marchent la tête inclinée vers le sol, n'en avaient pas en effet le même besoin, comme l'a aussi remarqué ce savant professeur; les narines antérieures donnant chez eux aux mucosités nasales un écoulement trop facile pour qu'elles se portent dans le pharynx.

Canal alimentaire. La cavité orale se continue avec le canal alimentaire, dont la première partie est le pha-

rynx, cavité en forme de sac, entourée de muscles disposés, les uns de manière à diminuer son diamètre par leur contraction; ce sont les constricteurs, et les autres à l'élever; ce sont les releveurs ou les stylo-pharyngiens. Ces muscles se retrouvent chez les Mammifères comme chez l'Homme, et sont même chez eux généralement plus prononcés. Le pharynx présente inférieurement deux ouvertures, l'une formant l'entrée des voies respiratoires; et l'autre, celle du canal alimentaire avec lequel il se continue principalement.

On se bornera ici à indiquer succinctement les principales modifications que présentent ses diverses parties, parce qu'on les a déjà fait connaître ailleurs. (V. INTESTIN.)

1^o Œsophage. Sa longueur est toujours proportionnelle à celle du col et de la poitrine; il est membraneux, et ne se trouve jamais ni renflé en divers points comme chez les Oiseaux, ni dilaté dans toute son étendue comme chez plusieurs Reptiles et chez beaucoup de Poissons.

2^o Estomac. On le trouve d'autant plus compliqué qu'on l'observe dans des espèces plus essentiellement herbivores; ainsi, très-simple chez les Carnassiers, il se complique de plus en plus chez les Rongeurs, les Pachydermes, les Cétacés et les Ruminants.

3^o Intestin. Il est comme l'estomac d'autant plus compliqué, et en même temps plus long qu'on l'observe dans des espèces plus essentiellement herbivores. Les Carnassiers diffèrent encore des Herbivores par la structure de leurs intestins: la tunique péritonéale est très-épaisse chez eux, et la muqueuse très-mince; tandis que chez les Herbivores, celle-ci a une épaisseur considérable, la péritonéale étant au contraire d'une extrême ténuité. Le cœcum varie beaucoup; les Orangs et le Phascolome ont seuls comme l'Homme un cœcum avec un appendice vermiforme; mais le plus souvent le cœcum existe seul. Enfin il n'y a ni cœcum ni appendice chez beaucoup d'entre eux. Chez beaucoup aussi, soit parmi ceux qui ont un cœcum, soit surtout parmi ceux qui en manquent, le volume de l'intestin est le même dans toute son étendue, en sorte qu'il n'est plus possible de le diviser comme à l'ordinaire en intestin grêle et en gros intestin.

L'ouverture inférieure du canal intestinal, ou l'anus, est chez tous les Mammifères, comme chez l'Homme, placée à l'extrémité inférieure ou postérieure du corps, et immédiatement sous l'origine de la queue, lorsqu'elle existe: elle ne donne issue qu'aux excréments solides. On nomme muscles de l'anus plusieurs muscles, par lesquels l'extrémité anale du rectum est mise en mouvement. Les plus constants sont le sphincter placé immédiatement sous la peau, et dont les fibres elliptiques entourent l'orifice anal; et les releveurs. Leurs noms indiquent assez leurs fonctions. Les muscles de l'anus sont sujets à de nombreuses variations dans les diverses familles, et plusieurs d'entre eux diffèrent même chez les divers individus de la même espèce, suivant leur sexe, parce qu'appartenant aussi aux organes sexuels, ils sont tenus de partager leurs modifications.

Annexes du canal alimentaire. Le foie est la plus grosse de toutes les glandes, et même le plus volumi-

neux de tous les organes de l'abdomen; il est toujours situé dans l'hypocondre droit, mais il s'étend le plus souvent jusque dans le gauche. Toujours chez les Mammifères d'une structure et d'un volume semblables à ceux qu'il présente chez l'Homme, il ne diffère guère que par le nombre des lobes qui le composent. Au reste, ces variations s'observent même quelquefois chez l'Homme, et n'offrent rien de constant pour chaque genre. Ainsi le Jaguar a quatre lobes, et le Lynx en a huit; le Sulgan et le Pika en ont cinq, et l'Ogoton sept.

D'autres variations aussi nombreuses et aussi remarquables sont celles que présentent les canaux cystique, hépatique et cholédoque, et la vésicule biliaire elle-même, qui tantôt existe et tantôt manque dans la même famille. Ainsi elle existe chez le Porc-Épic, et manque chez l'Urson; on la trouve chez beaucoup de Rats, et beaucoup d'autres n'en ont pas; et l'on ne sait point encore à quoi tient son existence.

En outre des vaisseaux hépatiques, le foie possède encore un autre ordre de vaisseaux, qui lui est propre dans la veine porte et ses ramifications. Cette veine, dont le calibre est considérable, après avoir reçu, par les veines splénique et mésentérique supérieure, le sang de presque tous les viscères abdominaux, se ramifie dans le foie à la manière des artères. La veine porte est donc formée de deux portions: l'une abdominale qui fait l'office d'une veine, l'autre hépatique qui se distribue à la manière d'une artère. Ce sont toutes ces ramifications de la veine porte, celles des canaux biliaires, celles de l'artère hépatique et de la veine hépatique, qui composent essentiellement la substance du foie, dont la structure est, comme on le voit, extrêmement remarquable.

Outre la bile que le canal cholédoque verse dans le duodénum, cet intestin reçoit aussi un liquide connu sous le nom de suc pancréatique, parce qu'il est sécrété par le pancréas. Cette glande, la plus grosse des glandes analogues aux salivaires, a chez tous les Mammifères une structure semblable à celle qu'elle a chez l'Homme, mais elle varie par sa consistance, sa couleur, sa forme, et aussi en ce qu'elle est souvent divisée en plusieurs lobes. Son canal excréteur, formé quelquefois de plusieurs branches, s'ouvre toujours très-près du canal cholédoque, et souvent même ces deux canaux se réunissent l'un à l'autre, et leur orifice est commun.

La rate, organe placé dans l'hypocondre droit, est d'un volume très-variable, mais toujours de beaucoup inférieur à celui du foie. Elle est généralement plus grosse chez les Mammifères que chez les Ovipares. Les usages de ce viscère, que Blainville considère comme une sorte de ganglion vasculaire, analogue aux ganglions lymphatiques, ne sont point encore connus.

Péritoine. Il est au canal alimentaire et aux divers viscères abdominaux ce que le péricarde est au cœur, et la plèvre aux poumons; mais la forme irrégulière et le nombre des organes qu'il enveloppe, rendent très-complicées sa forme et sa disposition, et ont produit divers replis connus sous les noms de *mésentère* et d'*épiploon*. Ces replis existent en général chez les Mammifères comme chez l'Homme; mais, et il en est

de même du péritoine dans son ensemble, ils doivent nécessairement varier, et varient en effet comme les viscères abdominaux auxquels ils sont fixés.

Des organes urinaires.

L'appareil de la dépuration urinaire se compose généralement d'une glande qui sécrète l'urine, ou le rein; d'une poche membraneuse, qui forme pour l'urine une sorte de réservoir, ou la vessie; du canal par où elle y arrive, ou l'uretère, et de celui par lequel elle en sort, et est rejetée à l'extérieur, ou l'urètre.

Reins. Les reins ne sont pas chez l'embryon humain, comme chez l'adulte, partagés seulement par une scissure médiane; mais ils sont au contraire divisés en un grand nombre de lobes. Cette disposition se voit également dans beaucoup d'espèces d'une manière permanente, comme chez l'Éléphant, le Bœuf, et surtout les Ours, les Loutres, les Phoques et les Cétacés, où leur division est telle qu'on peut, remarque Cuvier, les comparer à des grappes de raisin. Du reste la structure des reins est la même chez tous les Mammifères, et on trouve chez tous aussi (excepté chez l'Éléphant?) une limite bien tranchée entre les deux substances qui les composent. La division des reins en plusieurs lobes donne cependant lieu à une autre anomalie: l'artère rénale n'entre plus toute entière dans le sinus; mais plusieurs branches se détachent et vont directement aux lobes qu'ils doivent nourrir. Au reste quelque chose d'analogue se voit également, suivant les observations de Serres, chez l'embryon humain lui-même, pendant qu'il a encore les reins partagés en plusieurs lobes.

Uretère. C'est toujours un canal membraneux qui descend le long de la colonne vertébrale, se dirige sur la vessie, se continue d'abord entre les fibres de sa tunique musculuse, et s'ouvre enfin par un orifice plus étroit que son diamètre. Il présente seulement quelque différence dans son origine, chez les Dauphins et chez plusieurs Quadrupèdes.

La *vessie* est une grande poche musculo-membraneuse, qu'on pourrait considérer, avec Meckel et Blainville, comme une dilatation considérable des uretères, dont elle diffère cependant par ses fibres musculaires qui entrent dans sa structure. On a dit qu'elle était beaucoup plus considérable chez les Herbivores que chez les Carnivores; mais, suivant Cuvier, cette différence de volume n'est pas bien réelle; seulement, comme ses parois sont beaucoup plus musculuses chez ceux-ci, leur vessie se contracte plus fortement à l'instant de la mort. Elle paraît en effet de même plus petite chez quelques Herbivores qui ont la tunique musculuse plus développée comme le Cheval.

Le *canal de l'urètre*, qui est composé, dans son essentiel, d'une membrane muqueuse, mais dont la structure est d'ailleurs très-compiquée, est toujours situé à la partie inférieure du pénis chez les mâles. Chez les femelles il traverse de même quelquefois le clitoris comme chez les Loris, où cet organe ne présente plus un simple sillon, comme dans beaucoup d'espèces, mais bien un canal complet.

Capsules surrénales. On nomme ainsi des corps glanduleux, situés au-dessus des reins, et dont l'usage

est encore inconnu: très-développés chez le fœtus humain, ils s'atrophient chez l'adulte. On avait dit les capsules surrénales plus développées chez les Nègres que chez les Hommes de la race Caucasique; mais il n'y a point réellement de différence constante, comme l'a constaté Serres. Chez les Mammifères leur volume et leur forme varient beaucoup, et leurs modifications sont souvent en rapport avec celles des reins, dont ils paraissent quelquefois aussi se rapprocher par leur structure. Ces ressemblances ont fait penser à Cuvier que leurs fonctions pourraient bien avoir de l'analogie avec celles de ces glandes.

Des organes génitaux.

L'unité de composition des organes génitaux mâles et des organes femelles, aperçue par la plupart des anatomistes anciens et modernes, et déjà soupçonnée par Aristote et par Galien, est un fait aujourd'hui bien certain. Home, Autenrieth, Ackermann (sur la différence des deux sexes, Archives de Phys.), et surtout Meckel, en montrant la parfaite similitude de l'appareil mâle et de l'appareil femelle chez l'embryon humain; Geoffroy Saint-Hilaire, en retrouvant la même similitude chez l'adulte même dans certaines espèces, ont particulièrement mis hors de doute une vérité que les travaux de Blainville et de plusieurs autres savants eussent suffi d'ailleurs pour faire regarder comme démontrée. On doit se convaincre de cette analogie, dans tous les temps bien curieuse et bien digne d'attention, mais aujourd'hui surtout d'une extrême importance, parce qu'elle est la véritable base de la théorie de l'unité de composition. Si l'appareil mâle et l'appareil femelle ne sont pas, dans leur essence et dans leurs éléments, des modifications d'un seul et même appareil; si l'organisation du mâle et celle de la femelle, si celle de tous les individus d'une même espèce, ne peut se ramener à un même type; comment en effet pourrait-on concevoir l'analogie, l'unité de composition pour l'universalité des êtres? Il peut n'être question dans cet article que de l'organe femelle; tout ce qui concerne l'organe mâle ayant déjà été dit ou devant l'être dans d'autres articles. Il sera pareillement traité ailleurs de la génération des animaux à bourse. V. ACCOUPLEMENT, COPULATION, GÉNÉRATION ET MARSUPIAUX.

Les *ovaires*, généralement doubles chez les Mammifères, ne présentent chez eux aucune modification importante, et ressemblent généralement à ceux de la Femme; ils sont toujours nourris par les mêmes artères qui nourrissent les testicules chez le mâle, les spermaticques. Il en est des trompes utérines comme de l'ovaire, elles sont toujours doubles et présentent la même structure et la même disposition que chez la Femme. Dans les espèces où l'adutérum est développé, elles s'insèrent en son extrémité; dans celles où il est rudimentaire, elles aboutissent jusque dans l'utérus.

L'organe connu sous le nom de *matrice* est, en effet, formé de deux parties qui doivent être distinguées, et considérées comme des organes particuliers. Des artères différentes nourrissent séparément le corps de la matrice, et ses cornes, ou, suivant le nom que leur a donné Geoffroy Saint-Hilaire, l'*adutérum*; tous deux ont des fonctions différentes, et leur développement

est le plus souvent inverse. Chez la Femme, l'adutérum est très-rudimentaire, et vient presque à disparaître, tandis que le corps de la matrice, ou l'utérus proprement dit, est très-développé. Aussi l'anatomie humaine n'a-t-elle pas même soupçonné l'existence de l'adutérum comme organe distinct, quoiqu'il le soit réellement dans le jeune âge, et qu'on l'ait plusieurs fois, par anomalie, trouvé tel chez l'adulte lui-même. Chez les Singes et la plupart des Édentés, l'adutérum est de même très-rudimentaire, et l'utérus très-volumineux. Chez les Carnassiers, les Rongeurs et les Herbivores, le développement de ces deux organes s'est au contraire fait dans un rapport inverse, l'adutérum étant extrêmement allongé; et enfin, chez quelques-uns, comme les *Cavia* de Gmelin, et surtout les Lièvres, l'utérus devient à son tour très-rudimentaire, ou plutôt même presque nul; de sorte que les deux adutérums ont chacun leur orifice distinct dans le vagin. Les deux moitiés de la matrice, suivant l'ancienne nomenclature, sont ainsi tout à fait indépendantes l'une de l'autre, et la superfétation devient alors un phénomène qui se produit aussi facilement qu'il s'explique. Il existe au contraire quelques genres où l'utérus et l'adutérum se trouvent également développés: tels sont particulièrement les Makis, parmi les Quadrumanes.

Le *vagin* présente peu de modifications remarquables, et il a chez tous les Mammifères à peu près les mêmes caractères qu'il offre chez la Femme. La membrane hymen, qu'on avait prétendu n'exister que chez elle seule, se retrouve généralement chez tous, comme l'a constaté Cuvier; elle est même très-prononcée chez plusieurs. Les diverses parties externes de la génération varient au contraire beaucoup; mais la plupart de ces variations sont peu importantes; et on peut se borner à indiquer les principaux rapports du *clitoris* avec le pénis du mâle.

Cet organe, peu développé chez la Femme, ressemble d'ailleurs tellement au pénis par sa structure et ses connexions, que la plupart des anatomistes n'ont pas balancé à reconnaître en lui son analogue, même en se bornant à comparer ensemble les organes génitaux de l'Homme et ceux de la Femme adultes. Le clitoris a en effet, comme le pénis, un gland, un petit prépuce et un corps caverneux attaché de même aux branches de l'ischion par une double racine; il reçoit la même artère, la même veine et le même nerf, et leur distribution est entièrement analogue. La ressemblance est encore bien plus grande, soit chez l'embryon humain, soit chez divers animaux. On voit chez l'embryon humain, soit mâle, soit femelle, dit Meckel (Manuel d'Anatomie humaine, traduction de Jourdan et de Breschet): « un corps considérable, triangulaire, un peu renflé à son extrémité antérieure, collé d'abord à la partie inférieure de la partie antérieure du bas-ventre, et qui plus tard pend librement en avant. Le corps est formé de deux moitiés séparées l'une de l'autre par un sillon qui marche le long de la face inférieure. Avec le temps il produit soit la verge, soit le clitoris. » On trouve presque la même similitude chez plusieurs animaux adultes. Le volume du clitoris égale celui du pénis dans plusieurs espèces, même parmi les Singes; et la ressem-

blance est telle que les femelles sont prises la plupart du temps pour des mâles. Quelques espèces ont le gland du pénis bifurqué; celui du clitoris l'est alors pareillement. Celles qui ont un os pénial, ont ordinairement de même un os dans le clitoris. Enfin cet organe se trouve souvent creusé profondément d'un sillon qui fait suite à l'urètre; et dans quelques espèces, ce sillon se change même en un canal complet. Ainsi on voit dans beaucoup d'espèces le clitoris s'élever au degré de développement qui caractérise le pénis, et en acquérir toutes les conditions et tous les caractères. Il serait tout aussi facile de montrer ce dernier organe venant, au contraire, à s'atrophier, à tomber dans les conditions rudimentaires, et ne plus représenter chez le mâle comme chez la femelle (si l'on peut s'exprimer ainsi) qu'un simple clitoris. C'est ce qui a lieu d'une manière évidente dans plusieurs animaux, et quelquefois, par anomalie, chez les Mammifères et chez l'Homme lui-même.

Les *mamelles* varient beaucoup chez les Mammifères pour leur nombre et leur situation. Lorsqu'elles sont inguinales ou abdominales, elles sont nourries par les artères épigastriques, et lorsqu'elles sont pectorales, par les thoraciques internes. Leur nombre est ordinairement en rapport avec celui des petits. Chez presque toutes les espèces qui n'en ont que deux, elles sont pectorales comme chez l'Homme; c'est ce qui a lieu chez les Singes, les Chauves-Souris, la plupart des espèces du genre *Tatou*, les *Bradyptes*, les *Éléphants* et les *Lamantins*. Du reste leur nombre est extrêmement variable.

Les mamelles existent chez tous les mâles des Mammifères; et c'est une erreur de croire qu'elles manquent chez ceux du genre *Cheval*, comme on l'a cru longtemps, et comme l'avait dit Buffon lui-même; seulement elles sont chez eux très-petites et très-peu apparentes. Leur existence chez les mâles où elles ne sont destinées à aucune fonction, comme chez les femelles où elles en remplissent de très-importantes, est un fait bien remarquable, et où se montre bien la tendance de la nature à l'uniformité. Leur organisation chez les premiers est même si parfaite, que la sécrétion du lait peut très-bien s'opérer chez eux; et qu'on ne manque pas d'exemples d'enfants allaités par des Hommes. Humboldt (Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent) parle d'un Homme qui avait nourri son fils de son propre lait pendant cinq mois entiers; et c'est sans doute pour avoir eu connaissance de quelque fait semblable, que des voyageurs amis du merveilleux ont affirmé qu'au Brésil ce sont les Hommes, et non pas les Femmes, qui allaitent leurs enfants; conte absurde sans doute, mais qui pourrait bien être fondé, comme on le voit, sur quelque chose de réel.

Des organes des sens.

Ils sont chez presque tous les Mammifères au nombre de cinq, comme chez l'Homme. Tous ont le sens général ou le toucher, et, selon l'opinion unanime de tous les physiologistes, deux des sens spéciaux, le goût et l'ouïe: quant aux deux autres, l'odorat et la vue, ils paraissent manquer dans quelques espèces.

Les sens spéciaux reçoivent ordinairement deux or-

dres de nerfs que l'on peut désigner, avec Serres, d'une manière générale : l'un sous le nom de nerf propre ou principal, et l'autre sous celui de nerf accessoire ; le premier met l'appareil sensitif en communication directe avec l'encéphale; le second est toujours une branche du nerf trijumeau. Ainsi, la vue a pour nerf sensitif propre l'optique, l'ouïe l'acoustique, et l'odorat l'olfactif; chacun de ces sens reçoit en outre une branche de la cinquième paire. Cette disposition, fort remarquable, n'est cependant pas tout à fait constante: le nerf propre manque fréquemment, et, dans ce cas, le rameau de la cinquième paire, de nerf accessoire qu'il est ordinairement, devient le principal. C'est ce qui a lieu constamment pour le sens du goût, dont le nerf n'est autre que le rameau de la cinquième paire, connu sous le nom de lingual. C'est ce qui a également lieu, suivant la remarque de Serres, pour tous les sens, chez les Mollusques, les Insectes et les Crustacés. Enfin, suivant le même anatomiste, c'est aussi ce qui a lieu chez divers Mammifères pour l'odorat et pour la vue.

Cuvier a découvert le premier: que le nerf olfactif n'existe pas chez les Cétacés (Anat. comp., t. II, p. 196); et dans ce cas il n'existe pas non plus de trous ethmoïdaux. Suivant Serres, le nerf optique manque de même chez la Taupe, la Chrysochlore, les Rats-Taupes. Les Musaraignes et la plupart des Mammifères qui vivent profondément sous terre et dans les lieux où la lumière ne pénètre pas. Son absence a cependant été contestée par Bailly, qui a cru l'avoir rencontré chez la Taupe : mais le filet extrêmement ténu que cet habile anatomiste considère comme le nerf optique, paraît exister généralement chez tous les animaux où l'existence de ce nerf est évidente, de même que chez ceux qui en sont privés.

Au reste, il n'est pas bien certain que ceux qui sont privés du nerf olfactif ne jouissent pas de l'odorat, et il s'en faut bien que tous ceux qui sont privés de l'optique soient aveugles; c'est cependant ce qui a certainement lieu pour quelques espèces où l'œil est entièrement caché sous une peau aussi épaisse que celle du corps, pareillement revêtue de poils, et même doublée par le peaussier: tel est l'Aspalax Zemmi (*Mustyphlus*). Il est bien certain, au contraire, que la vision s'exerce très-bien chez les Musaraignes; et, d'après les observations faites au Cap, par Delalande sur le Rat-Taupe, il en est de même de ce Rongeur. Enfin, Geoffroy Saint-Hilaire et Durondeau ont fait sur la Taupe diverses expériences qui donnent les mêmes résultats que pour le Rat-Taupe. Quelques personnes ont dit, il est vrai, qu'il existe en Europe deux espèces de Taupes, dont l'une serait aveugle; et cette assertion, à laquelle jusqu'à ce jour on n'avait attaché que très-peu d'importance, pourrait bien être plus fondée qu'on ne l'avait cru. Le docteur Savi, de Pise, vient en effet d'envoyer à Geoffroy Saint-Hilaire deux Taupes qui paraissent former une espèce différente de la Taupe commune (*Talpa Europæa*). Le zoologiste italien a même donné à cet animal le nom de *Talpa cæca*; mais est-elle réellement aveugle? L'observation porte à croire, au contraire, qu'elle a, comme la Taupe commune, un petit œil rudimentaire.

Il était tout naturel de penser que la sensation s'opère au moyen de la cinquième paire pour tous les appareils sensitifs dont les nerfs ne sont que des branches de celle-ci, et qu'ainsi sa destruction entraînerait nécessairement celle de ces sens. Mais Magendie a découvert un fait que les théories physiologiques, jusqu'alors admises, étaient bien loin de pouvoir faire soupçonner: c'est que, chez les Mammifères normaux, comme chez ceux qui n'ont pour nerfs sensitifs que des branches de la cinquième paire, la section de ce nerf est suivie immédiatement de la perte, non pas seulement du goût, mais aussi de la vue, de l'ouïe et de l'odorat, malgré la présence des nerfs optiques, acoustiques et olfactifs. D'un autre côté, le même physiologiste ayant également réussi à couper le nerf optique, il a vu aussi que sa destruction (le nerf de la cinquième paire étant laissé intact) entraîne pareillement celle de la vue. Ainsi ce dernier sens, et il en est probablement de même de l'ouïe et de l'odorat, a besoin du concours des deux nerfs qu'il reçoit; et la section de l'un des deux rend la sensation impossible.

L'anatomie pathologique a fourni des résultats non moins remarquables, et qui s'accordent très-bien avec les expériences de Magendie. Ainsi, Serres a vu l'altération pathologique du tronc de la cinquième paire produire exactement tous les mêmes phénomènes causés par sa destruction artificielle ou sa section; et l'analogie est même si complète, que le célèbre anatomiste avait pu prévoir et annoncer d'avance tout ce que l'autopsie cadavérique a montré.

Du système nerveux.

L'encéphale des Mammifères a d'abord un caractère qui lui est propre dans son volume considérable; mais il ne faut pas croire que ses différentes parties contribuent toutes à cet accroissement de la masse. Serres a parfaitement démontré (Anat. du cerveau, t. I, 1824) que parmi les différents organes dont se compose l'encéphale, il en est qui se développent en raison directe l'un de l'autre; mais qu'il en est aussi qui se développent en raison inverse. Il suit de ces rapports, que certaines parties de l'encéphale arrivant chez les Mammifères au *maximum* de leur développement, d'autres doivent en même temps, et pour cette raison, tomber au *minimum*. L'état rudimentaire de certaines parties encéphaliques fournira donc, tout aussi bien que le volume considérable de quelques autres, des indices et des preuves du haut degré de développement de l'organe dans son ensemble.

C'est exactement ce qui a lieu chez les Mammifères. Les hémisphères cérébraux sont très-développés, plus développés que dans aucune autre classe; au contraire, les tubercules quadrijumeaux sont très-petits et très-rudimentaires. Leur nom de *tubercules quadrijumeaux*, qui leur convient très-bien chez tous les Mammifères, leur a même été donné à cause de leur petitesse, qui n'a permis de les considérer que comme de petits tubercules, de petites éminences faisant partie d'autres organes. Au contraire, dans les autres classes, et surtout chez les Poissons, de dominés qu'ils étaient, ils deviennent, à leur tour, les organes dominateurs de l'encéphale, et tellement qu'ils ont été générale-

ment, jusqu'aux derniers travaux de Serres, et sont même encore par quelques anatomistes, regardés comme les hémisphères cérébraux. Le nom de tubercules quadrijumeaux est alors bien loin de leur convenir, d'autant mieux qu'ils ne se trouvent plus formés de quatre petites éminences, mais de deux lobes considérables et bien distincts. Aussi Serres, embrassant tous ces rapports, leur a-t-il donné le nom beaucoup plus généralement convenable de lobes optiques.

Les variations de ces lobes représentent exactement ce que l'on a déjà vu pour diverses parties du système osseux, pour l'os coracoïde par exemple. Faible, petit, sans importance, réuni à l'omoplate, tout à fait rudimentaire dans une classe, et considéré comme une simple éminence, une simple apophyse; il devient dans une autre un os bien distinct, d'une grande importance, d'un volume considérable, et qui égale et surpasse même cette autre pièce dont des observations trop circonscrites et trop peu nombreuses, ne l'eussent fait considérer que comme une petite éminence.

Au reste, il en est des lobes optiques comme de tous les organes rudimentaires des Mammifères et de l'Homme: ils se trouvent dans les premiers âges du fœtus de l'Homme, non moins importants, et non moins développés que chez les plus inférieurs des Vertébrés, chez les Poissons. D'abord, d'une grandeur considérable et creusés, comme le sont les hémisphères cérébraux dans l'adulte, de ventricules très-étendus, leur volume proportionnel diminue peu à peu; bientôt ces lobes n'ont plus que le degré de développement de ceux des Reptiles, puis de ceux des Oiseaux, et ils finissent enfin par présenter les caractères et les conditions normales du Mammifère, c'est-à-dire que leur volume devient très-peu considérable, que leurs ventricules s'oblitérent, et qu'un sillon, séparant chaque lobe en deux parties, les change en véritables tubercules quadrijumeaux.

Un autre caractère propre à l'encéphale des Mammifères adultes, est l'existence du corps calleux ou mésolobe qui réunit sur la ligne médiane les deux hémisphères cérébraux. La théorie du développement excentrique des organes explique parfaitement son absence chez les Ovipares et chez les fœtus des Mammifères.

L'existence des circonvolutions ne doit pas être mise au nombre des caractères classiques des hémisphères cérébraux des Mammifères; elles manquent chez les Rongeurs, qui se trouvent en général les plus inférieurs des Mammifères, sous le rapport du développement de l'encéphale. Aucun Mammifère n'en a d'ailleurs ni d'aussi nombreuses ni d'aussi profondes que l'Homme.

L'Homme paraît aussi avoir les hémisphères cérébraux les plus volumineux; mais ce serait une erreur de croire qu'il l'emporte également sur tous par le volume de la masse encéphalique.

Les hémisphères sont aussi très-développés chez les Singes, où ils recouvrent, comme chez l'Homme, le cervelet, par leurs circonvolutions postérieures; ces Quadrumanes seuls et quelques Cétacés présentent ce caractère. Leur volume décroît ensuite de plus en plus des Cétacés et des Carnassiers amphibies aux Carnassiers terrestres, aux Ruminants et aux Rongeurs. On

ne trouve de cavité digitale que chez l'Homme et les Singes; et le petit pied d'Hippocampe n'existe que chez l'Homme.

Les tubercules quadrijumeaux sont toujours développés en raison inverse des hémisphères cérébraux: ainsi ils décroissent des Rongeurs et des Ruminants, aux Carnassiers, aux Singes et à l'Homme. Quant à leur proportion entre eux, elle est variable; le sillon qui divise chaque lobe optique en deux tubercules, se plaçant tantôt au milieu, tantôt plus en avant, tantôt plus en arrière. Ainsi il y a égalité des antérieurs et des postérieurs chez l'Homme; prédominance des postérieurs chez les Carnassiers; des antérieurs, chez les Ruminants et les Rongeurs.

Le volume des tubercules quadrijumeaux est généralement proportionnel à celui des yeux et à celui des nerfs optiques chez les Mammifères, comme aussi chez les Vertébrés inférieurs. Quelques espèces font cependant à ce rapport une exception très-remarquable. Tous ces Mammifères anomaux qui se trouvent manquer de nerfs optiques, et n'avoir que des yeux très-rudimentaires, comme la Taupe, la Chrysochlore et divers Rongeurs, ont cependant des tubercules quadrijumeaux très-volumineux. Quel peut être leur usage chez des animaux où manque le nerf qui les met en communication avec l'œil, et où ils deviennent ainsi inutiles à la vision?

Le cervelet est généralement volumineux chez les Mammifères; et il est, chez tous, partagé en lames parallèles par des sillons transversaux, plus ou moins prononcés. En outre il existe, chez l'Homme et chez une grande partie des autres, des scissures pareillement transversales, qui le divisent beaucoup plus profondément, et le partagent en lobules: leur nombre diminue des Singes et des Carnassiers aux Pachydermes, aux Ruminants et aux Rongeurs. En outre, d'après Serres, le cervelet présente dans sa composition d'autres caractères qu'il est également utile de faire connaître.

Le cervelet est élémentairement composé de deux parties qui se trouvent isolées chez les Poissons; savoir: un lobule médian et des feuillettes latéraux. C'est de leur réunion qu'est formé le cervelet des Mammifères, où l'on doit ainsi distinguer le processus vermiculaire supérieur, ou son lobe médian, et les hémisphères. Ces deux éléments, quoique réunis, n'en demeurent pas moins indépendants l'un de l'autre: et tellement que l'un est toujours développé en raison inverse de l'autre. En outre, ils sont tous deux en rapport avec d'autres parties de l'encéphale. Ainsi, le lobe médian est toujours développé: 1° en raison directe des tubercules quadrijumeaux; 2° en raison directe de la moelle épinière; 3° en raison inverse de la protubérance annulaire.

L'existence de ce dernier organe doit encore être mise au nombre des caractères classiques de l'encéphale des Mammifères; et l'on peut faire à son égard la même remarque qui a déjà été faite au sujet du corps calleux. Sa forme est d'ailleurs variable suivant les différentes espèces chez lesquelles on l'étudie: conique chez les Kanguroos, chez la plupart des Pachydermes, et chez plusieurs Ruminants, il devient quadrilatère

dans beaucoup d'autres genres, et particulièrement dans ceux dont le cerveau est le plus développé, comme chez les Quadrumanes, les Cétacés et les Carnassiers amphibies.

Moelle épinière. La moelle épinière présente généralement chez les Mammifères deux renflements, dont l'un correspond aux membres antérieurs, l'autre aux postérieurs. Les Cétacés, qui n'ont qu'une paire de membres, font aussi exception sous ce rapport, et n'ont qu'un seul renflement.

On sait déjà comment, à mesure que les renflements épinières se forment, la moelle épinière remonte dans le canal vertébral, et comment alors la queue vient à disparaître. C'est par cette ascension qu'est produite la queue de Cheval, qui ne peut exister tant que la moelle épinière occupe encore le canal sacré.

Méninges. L'encéphale des Mammifères est enveloppé par trois membranes, connues sous les noms de pie-mère, d'arachnoïde et de dure-mère, et auxquelles on donne aussi collectivement le nom de méninges du cerveau.

La pie-mère est la plus interne; elle se trouve en contact avec la substance cérébrale: elle pénètre avec les nombreux vaisseaux ramifiés sur elle, et qui paraissent la composer, dans toutes les anfractuosités du cerveau, et forme dans les ventricules des replis connus sous le nom de plexus choroïdiens.

La dure-mère est la plus externe; c'est une membrane fibreuse, très-épaisse, très-résistante, qui tapisse tout l'intérieur de la cavité du crâne et du canal vertébral. Sa lame interne forme entre les principaux organes encéphaliques, des replis qui les séparent l'un de l'autre. Les trois plus remarquables sont la faux du cerveau, placée au-dessus du corps calleux, entre les deux hémisphères cérébraux; la faux du cervelet qui fixe les hémisphères cérébelleux; et la tente du cervelet qui sépare le cerveau du cervelet. La tente du cervelet est en partie formée par une lame osseuse, chez plusieurs Carnassiers: sa faux est moins constante, et disparaît chez les espèces dont le lobe médian est très-développé, c'est-à-dire chez les Mammifères inférieurs.

C'est dans des conduits particuliers, formés par la duplication de la dure-mère, et connus sous le nom de *sinus de la dure-mère*, que se rendent toutes les veines du cerveau. Ces sinus, dont le nombre varie, communiquent les uns dans les autres, et versent ainsi tout le sang veineux du cerveau dans les veines jugulaires internes.

La troisième membrane du cerveau, ou l'arachnoïde, est intermédiaire aux deux autres. C'est une membrane séreuse, dont la disposition est tout à fait analogue à celle des membranes séreuses de la poitrine et de l'abdomen. Elle forme, comme elles, un sac sans ouverture, qui adhère, par sa portion externe, à la face interne de la dure-mère; par sa portion interne, à la face externe de la pie-mère; mais elle ne pénètre pas comme celle-ci dans les anfractuosités du cerveau, et passe seulement au-dessus en formant une sorte de pont. Elle enveloppe l'origine de chaque nerf à sa sortie de la cavité cérébrale, par un repli de ses deux feuillets, qui forme un cul-de-sac. C'est par une disposition analogue qu'elle

se prolonge dans le canal vertébral sans être percée d'aucune ouverture.

Nerfs. Les nerfs qui naissent de l'axe cérébro-spinal, ou plus exactement, suivant la théorie de Serres, qui y aboutissent, sont au nombre de quarante paires environ chez l'Homme; mais leur nombre varie chez les Mammifères avec celui des vertèbres, nombre auquel il correspond généralement. Celui des nerfs crâniens est au contraire le plus généralement le même.

L'olfactif ou le nerf de la première paire, est, chez les Singes, semblable pour sa forme et sa disposition à celui de l'Homme; mais chez les autres Mammifères, il est généralement remplacé par un corps de couleur cendrée, qui remplit la fosse ethmoïdale, et constitue un véritable lobe encéphalique. Ce lobe est connu sous le nom de lobule olfactif: il est généralement développé en raison directe des tubercules quadrijumeaux, ce qui explique son état rudimentaire chez l'Homme, et le volume considérable qu'il vient au contraire à acquérir chez les animaux inférieurs. La grandeur de l'angle facial donne aussi assez exactement le degré de développement du lobule olfactif.

Nerfs de la vision. La deuxième paire, ou le nerf optique, est le nerf propre du sens de la vue; elle entre dans le globe de l'œil par sa partie postérieure, et c'est de son épanouissement que résulte la rétine ou la membrane nerveuse, qui perçoit l'impression de la lumière. En outre l'œil reçoit encore la troisième, la quatrième et la sixième paires, qui se distribuent à ses muscles moteurs, et la branche ophthalmique de la cinquième paire. Mais ce dernier nerf est le seul qui existe chez la Taupe, les Musaraignes, la Chrysochlore, divers Rongeurs, et généralement toutes les espèces qui vivent dans des lieux où la lumière ne pénètre pas. Ces Mammifères ont le globe de l'œil très-rudimentaire, soit sous le rapport de son volume, soit sous celui de sa composition, et privé même de ses muscles moteurs. Par suite de cette absence, les troisième, quatrième et sixième paires viennent aussi à manquer, en sorte que la première paire (l'olfactif) et la cinquième (le trijumeau) sont les seules des six premières, qui se retrouvent chez ces Mammifères anomaux.

Nerf trifacial ou nerf de la cinquième paire. Ce nerf, connu aussi sous le nom de trijumeau, a reçu ce nom, parce qu'il se divise bientôt en trois branches considérables: le nerf ophthalmique, le maxillaire supérieur et le maxillaire inférieur. On sait déjà comment la section du tronc de ce nerf entraîne la perte de tous les sens; il est inutile de revenir ici sur les conséquences remarquables des belles expériences de Magendie.

Le *nerf facial* et l'*auditif*, connus autrefois sous les noms de portion dure et de portion molle de la septième paire, et aujourd'hui sous ceux de septième et de huitième paires, varient beaucoup pour leur volume proportionnel: ainsi le facial est très-volumineux chez les Singes (et particulièrement chez les Cynocéphales) et chez les Chats, les Chevaux et les Chameaux. L'auditif est très-développé chez les Singes, et, fait digne d'attention, chez les Amphibies et les Cétacés, tandis qu'il est grêle chez les Chauves-Souris. On voit que son développement est bien loin d'être en rapport avec celui

des organes de l'audition, et notamment avec celui des parties externes de l'oreille. Au contraire les espèces qui ont l'oreille externe très-développée, ont aussi les branches auriculaires du facial très-grosses, suivant les observations faites par Serres.

Nerfs glossopharyngien et pneumogastrique. Ces nerfs connus autrefois collectivement sous le nom de huitième paire, sont regardés aujourd'hui comme formant la neuvième et la dixième. Le glossopharyngien qui peut, suivant Serres, être considéré comme le nerf respirateur de la langue, appartient, comme son nom l'indique, à cet organe et au pharynx, particulièrement à leurs muscles. Le pneumogastrique a une distribution beaucoup plus compliquée, et qui même lui a valu le nom de nerf vague. Il descend le long de l'artère carotide et ensuite le long de l'œsophage, et se termine dans le foie, le pancréas, le commencement du canal intestinal, et l'estomac, où il forme un plexus considérable. Il donne en outre, dans son trajet, divers rameaux au pharynx, au larynx, à l'œsophage, à la trachée-artère, au cœur et aux poumons. Ainsi, naissant dans le crâne, il fournit des branches qui se distribuent jusque dans la poitrine et l'abdomen.

Le *nerf hypoglosse*, considéré autrefois comme la neuvième paire, et maintenant comme la onzième, et même comme la douzième par plusieurs anatomistes, se distribue, comme son nom l'indique, aux muscles de la langue, et en outre aux muscles du col.

Enfin le *nerf spinal*, dont le mode d'origine est extrêmement remarquable, se distribue principalement dans les muscles du col.

Les autres nerfs correspondent toujours pour leur nombre à celui des vertèbres; leur distribution est le plus souvent analogue à celle des vaisseaux; en sorte qu'on trouve ordinairement ensemble une artère, une ou plusieurs veines, et un nerf. Nous ne nous arrêtons que sur le nerf diaphragmatique, parce qu'il est en quelque sorte classique pour les Mammifères. Bien différent de la plupart des nerfs qui naissent des paires les plus voisines des organes auxquels ils doivent se distribuer, il est formé de filets qui appartiennent aux cervicales, et n'arrive ainsi au diaphragme qu'après avoir traversé toute la poitrine. Il faut remarquer en outre que les paires cervicales qui lui donnent naissance, sont précisément celles qui concourent à la formation du plexus brachial, d'où naissent tous les nerfs du bras : disposition qui peut servir à expliquer le rapport physiologique qui existe entre les mouvements des membres supérieurs et ceux du diaphragme.

La distribution du *grand sympathique* est, chez tous les Mammifères, analogue à celle du même nerf chez l'Homme; il se rend constamment aux mêmes organes et forme les mêmes plexus.

DES TÉGUMENTS ET DES VARIATIONS NATURELLES ET ACCIDENTELLES DU PELAGE.

Linné, cherchant toujours à faire ressortir par des oppositions les caractères qu'il assignait à chacune de ses classes, a dit : Les Mammifères ont des poils, les Oiseaux des plumes, les Poissons des écailles. Ces propositions sont vraies d'une manière générale; cependant plusieurs Mammifères manquent de poils ou n'en

ont qu'un très-petit nombre, comme Linné lui-même en a fait la remarque dans un autre passage de son *Systema Naturæ*. Quelques espèces, comme les Pangolins, sont en effet couvertes de véritables écailles; et d'autres, comme les Cétacés, ont la peau nue; mais ce sont de véritables exceptions au caractère classique; exceptions plus apparentes même que réelles à l'égard des Pangolins, dont les écailles sont de véritables poils composés; et même aussi, suivant Blainville, à l'égard des Cétacés, chez lesquels les poils formeraient une sorte de croûte ou enveloppe générale. Ce naturaliste pense même que le nom de Pilifères pourrait peut-être remplacer avec avantage celui de Mammifères. Remarquons cependant qu'on trouve aussi de véritables poils chez quelques Oiseaux, et qu'ainsi, à la rigueur, le nom de Pilifères leur conviendrait également.

Les Mammifères ont généralement deux sortes de poils : les soyeux, plus ou moins roides, et extérieurs; et les laineux, très-fins, très-doux au toucher, et ordinairement cachés sous les soyeux. Les races domestiques de Moutons font à cet égard une exception fort remarquable, à cause de l'abondance et de la longueur de la laine, et en même temps de la disparition presque totale des poils soyeux. Les animaux des pays froids se rapprochent d'elles sous ce rapport : chez ceux des pays chauds, les poils soyeux sont au contraire très-développés, et les laineux manquent presque entièrement. La quantité, c'est-à-dire l'abondance proportionnelle de ceux-ci, est généralement en raison inverse, et celle des soyeux en raison directe de la température.

Les poils soyeux ont une longueur fort considérable chez plusieurs espèces dans certaines régions (surtout chez les mâles), comme à la région cervicale chez le Lion et le Cheval, où ils forment ce que l'on nomme une crinière; et à la queue dans beaucoup d'espèces. D'autres sont couvertes en entier de poils très-longs : tel est particulièrement l'Ours des Grandes-Indes (*Ursus labiatus*), dont les poils ont presque partout de sept à neuf pouces, et même, en quelques endroits, près d'un pied de long.

Chez quelques espèces, le pelage est mêlé, et quelquefois composé dans sa totalité, d'épines plus ou moins abondantes et de structure assez variable; tels sont les Hérissons, les Tanrecs, les Échimyis, les Porcs-Épics et plusieurs autres. Ces épines ou piquants sont ordinairement pointues, comme l'indiquent les noms mêmes qu'on leur a donnés, et ont généralement la forme d'un poil. Cependant le Porc-Épic ordinaire (*Hystrix cristata*) a la queue garnie de tuyaux cylindriques et ouverts transversalement par leur extrémité, comme serait un tuyau de plume coupé à l'origine de la lame. On remarque en général, chez toutes les espèces épineuses, un grand développement des muscles peaussiers; et ce développement est surtout considérable chez le Hérisson. On remarque également chez ces espèces, que les épines sont divisées en petits groupes réguliers, dont la disposition est d'ailleurs spéciale pour chacune d'elles.

Sous le rapport de sa couleur, le pelage est tantôt *piqueté*, ou, pour parler plus correctement, *tiqueté*,

c'est-à-dire formé de poils annelés ou peints de plusieurs couleurs disposées en anneaux, comme chez les Écureuils et les Lièvres; tantôt uniforme, comme dans le plus grand nombre des genres; tantôt varié, c'est-à-dire présentant des couleurs disposées par grandes plaques, comme chez quelques Makis.

Les couleurs des Mammifères n'ont point cet éclat métallique qui caractérise un si grand nombre de genres parmi les Oiseaux : une espèce, la Chrysochlore, fait seule exception sous ce rapport. Elles n'ont jamais non plus l'éclat et la vivacité de celles des Coqs-de-Roche, des Perroquets, des Tangaras et des Phénicoptères; et on trouve même rarement, chez les Mammifères, quelque chose d'analogue à ces parures qui ornent le plumage de beaucoup d'Oiseaux, et que présentent, même dans cette classe, plusieurs espèces nocturnes, tels que certains Engoulevents. Un autre caractère général du pelage des Mammifères, consiste dans la disposition de ses couleurs beaucoup plus claires en dessous qu'à la partie supérieure et sur les flancs. C'est ce qui s'observe, non-seulement à l'égard des véritables quadrupèdes, mais également pour les espèces qui conservent plus ou moins constamment la position verticale, comme les Kangourous. Cependant, sans compter même plusieurs espèces entièrement unicolores, comme le Coaita (*Ateles paniscus*) et l'Ours polaire (*Ursus maritimus*), on trouve quelques exceptions parmi les Rongeurs et surtout dans l'ordre des Carnassiers, comme par exemple chez le Hamster, les Gloutons, le Ratel, le Blaireau et quelques autres espèces : plusieurs ont même le ventre absolument noir. Tel est particulièrement un Carnassier tout récemment connu en France, et décrit par Fr. Cuvier sous le nom spécifique de Panda.

Le pelage est ordinairement le même chez le mâle et chez la femelle, qui ne diffère guère que par des nuances un peu moins vives, et n'a pas, comme chez la plupart des Oiseaux, des couleurs entièrement différentes de celles du mâle, et qui ne les rappellent que par leur disposition. Au contraire, toutes les autres causes de variations, qui agissent sur les couleurs des Oiseaux, agissent également sur celles des Mammifères, quoique, dans certains cas, d'une manière différente. L'âge par exemple ne fait varier les couleurs du pelage que dans un petit nombre d'espèces, comme chez les Cerfs, les Tapirs et le Lion qui ont à leur naissance, ce qu'on nomme une livrée, c'est-à-dire une disposition particulière de coloration. Leur pelage, au lieu d'être uniforme comme chez l'adulte, est d'abord parsemé de taches régulièrement disposées, et analogues à celles que présentent, dans l'âge adulte, d'autres espèces du genre. Ainsi elles sont blanches chez les jeunes Faons comme chez l'adulte de l'Axis, et noires chez les Lionceaux comme chez la plupart des Chats. Ce rapport remarquable entre le système de coloration des jeunes individus d'une espèce, et celui des autres espèces du genre dans l'âge adulte, se retrouve chez quelques Oiseaux : mais au lieu que leur premier plumage, ordinairement semblable à celui des femelles adultes, est toujours beaucoup plus triste que celui de l'âge adulte, la livrée des jeunes Mammifères, variée de taches agréa-

blement disposées, est au contraire un ornement qu'ils perdent avec l'âge, pour prendre des couleurs plus simples et plus uniformes.

L'influence de la maladie albine agit également et de la même manière sur les Mammifères et sur les Oiseaux. Tout le monde a vu des Lapins albinos, et il n'est pas très-rare non plus de voir des Lièvres blancs; la même altération a été observée pareillement dans presque toutes les familles des Mammifères; et il y a également eu des exemples de cette altération dans une Chauve-Souris, dont la peau, tous les poils et toutes les membranes étaient blanches, à l'exception du tiers inférieur de la membrane interfémorale et de la queue, qui était au contraire noir. La maladie albine est plus fréquente dans les pays froids. Une autre altération, qui lui est précisément opposée dans ses causes comme dans ses effets, est le mélanisme. On l'observe particulièrement dans les pays chauds; mais il y est d'ailleurs beaucoup moins fréquent que ne l'est l'albinisme dans les pays froids. On n'a guère vu de mélanos, quant aux espèces sauvages, que parmi les Chats, les Daims et les Rats. En outre de l'influence de la maladie albine, mais par des causes analogues, les espèces qui vivent dans les climats froids, blanchissent l'hiver : c'est ce qui a lieu pour plusieurs espèces de Lièvres, de Renards, de Martes, et pour quelques autres Mammifères. Le noir est ordinairement la seule couleur qui se conserve dans toutes les saisons; ainsi l'Hermine a toujours le bout de la queue noir; et l'extrémité des oreilles garde également cette couleur chez le Lièvre variable. C'est aussi ce qu'on observe chez plusieurs Oiseaux, parmi ceux qui blanchissent en hiver, comme le Tétrás Lagopède et le Tétrás des Saules. Quelques espèces qui ne vivent pas dans des climats aussi froids que les précédentes, et même, pour quelques-unes d'entre elles, les individus qui se trouvent moins avancés vers le Nord, ne blanchissent qu'incomplètement en hiver. On sait au contraire que l'Ours polaire est entièrement blanc en toute saison.

On voit donc comment les mutations hibernales d'un Mammifère dépendent de lois fixes et se peuvent, en quelque sorte, calculer d'après la connaissance de la température du lieu qu'il habite. Il s'en faut bien qu'il soit également possible d'apprécier ainsi les changements qu'éprouve le pelage par l'influence de la domesticité. Il est d'abord certain que les modifications sont d'autant plus prononcées que les espèces sont réduites en domesticité depuis un temps plus considérable, et qu'elles sont plus entièrement domestiques; le Chien, le Cheval, le Bœuf, la Brebis, la Chèvre, le Porc, sont en effet les espèces les plus profondément modifiées. Ainsi, les variétés dans l'espèce du Cheval sont, pour ainsi dire, innombrables; et leur taille, leurs formes, la nature de leurs poils, et, à plus forte raison, leurs couleurs, présentent les différences les plus prononcées. On a distingué environ trente races différentes, et la plupart de ces races sont elles-mêmes formées de plusieurs variétés. Les unes, telles que celle qu'on désigne sous le nom de race anglaise commune, ont plus de cinq pieds de hauteur au garrot, tandis que d'autres n'ont pas plus de trois pieds; il n'y a pas longtemps que l'on

voyait deux Chevaux lapons, dont la taille n'excédait pas trente-cinq pouces pour l'un, et trente-trois pour l'autre. La plupart des races de Chevaux ont les poils lisses et assez courts : chez le Cheval de Norvège, ils sont de même lisses et courts pendant l'été, mais ils deviennent pendant l'hiver entièrement frisés. Le Cheval baskir les a de même frisés et très-longs. On trouve aussi des Chevaux entièrement privés de poils. Enfin, les formes et les couleurs ne sont pas moins variables, comme chacun le sait.

Ainsi, plus une espèce est réduite en domesticité depuis longtemps, et plus cette domesticité est entière et complète; ou, si l'on veut, plus l'influence de l'Homme a duré longtemps, et plus elle a été puissante; plus l'espèce a été modifiée profondément, plus les diverses variétés sont nombreuses et différentes entre elles. C'est donc de la durée et du degré de l'influence de la domesticité que dépendent le nombre et l'étendue des modifications. Leur nature tient à une autre cause, et cette cause réside dans l'organisation elle-même de l'animal.

Les couleurs des différentes variétés d'une espèce, ou, comme on peut les nommer, ses couleurs secondaires, dépendent de sa couleur primitive. Il ne faut pas croire, en effet, qu'elles la remplacent au hasard, et comme arbitrairement; et, en effet, si cela était, après un certain nombre de générations, il n'est pas de couleurs qui ne vissent à se produire dans une espèce. Quant au nombre des variétés, et quant à l'importance des différences qu'elles présentent avec le type primitif, le degré de l'influence de la domesticité les produit et les détermine. Ainsi, une espèce nouvellement réduite en domesticité, ou une espèce qui ne l'est qu'imparfaitement, ne présente qu'un petit nombre de variétés; et encore ces variétés sont-elles peu différentes entre elles. Dans ce cas, si elle redevient sauvage, elle aura repris, dès les premières générations, ses caractères primitifs. Si, au contraire, une espèce a été depuis longtemps réduite à une domesticité complète, ses variétés seront très-nombreuses et très-différentes entre elles; et, redevenue sauvage, elle ne reprendra sa couleur propre qu'après un temps très-considérable, ou même ne la reprendra jamais complètement. C'est ce qui a lieu pour les Chevaux redevenus sauvages, dans les pampas de Buénos-Ayres et les steppes de l'Asie centrale. On trouve, en effet, parmi eux des individus de toutes couleurs.

Il faut remarquer néanmoins que les effets produits ne sont pas toujours exactement proportionnels aux causes indiquées ici; c'est ainsi que la couleur primitive de l'espèce se trouve encore assez bien conservée dans toutes les variétés de l'Ane, quoique ce Quadrupède soit, depuis longtemps, soumis à la domination de l'Homme. C'est que l'organisation n'est pas au même degré, chez tous les animaux, susceptible d'être modifiée par la domesticité, et qu'elle se trouve ainsi avoir une influence notable sur l'étendue des variations, en même temps que sur leur nature. Une autre cause, pareillement très-digne d'attention, mais dont on a souvent encore exagéré les effets, c'est l'action du climat. Ce qui a été dit sur les variations hivernales du pelage de certaines espèces, et sur l'albinisme, suffit pour en faire apprécier l'importance pour la coloration.

Il resterait maintenant, la couleur primitive d'une espèce étant donnée, à déterminer quelles seront les couleurs secondaires, ou celles des variétés : question importante, et dont la solution complète montrerait enfin, pour beaucoup d'animaux, s'ils doivent réellement être considérés comme de simples variétés d'autres espèces, ou comme des espèces distinctes. Malheureusement on n'a encore de données que pour un très-petit nombre de cas. Il est deux variations que présentent presque toutes les espèces, quelle que soit d'ailleurs leur couleur primitive : l'albinisme et le mélanisme. Tout le monde sait, en effet, qu'il existe des individus blancs et d'autres noirs chez tous les animaux domestiques, comme chez le Bœuf, le Mouton, la Chèvre, le Chat, le Lapin, et même le Chameau. Ces couleurs se retrouvent même assez fréquemment, comme on l'a remarqué, dans les espèces sauvages, et se transmettent dans quelques-unes avec assez de fixité pour qu'on y ait distingué une race blanche et une race noire : c'est ce qui a lieu pour le Daim.

On sait d'une manière générale que l'albinisme est produit par un ensemble de causes débilitantes, et tient à l'absence de la matière colorante de la peau : s'il est démontré que le mélanisme est, au contraire, l'effet de causes fortifiantes, et tient à l'excès de la matière colorante, on verra pourquoi toutes les espèces sont susceptibles de présenter la couleur blanche et la noire, quelle que soit d'ailleurs leur coloration primitive. Relativement aux autres couleurs secondaires, on conçoit qu'elles doivent se retrouver d'autant plus fréquemment parmi les variétés domestiques qu'elles dérivent de couleurs appartenant primitivement à un plus grand nombre d'espèces : tel est le gris-roussâtre que présente le pelage du Lapin, du Cochon d'Inde, et même du Chat à l'état sauvage, et d'où dérive le roux vif; on rencontre, en effet, très-fréquemment cette dernière couleur chez tous ces animaux. Au reste, et par une raison qu'il est facile d'indiquer, la même coloration n'est ordinairement pas commune à plusieurs espèces domestiques. Leur petit nombre a fait que très-peu d'entre elles se ressemblaient primitivement; par suite, et d'après ce qui a été dit, on voit qu'elles ne doivent pas se ressembler non plus dans leurs variétés.

DE LA LOCOMOTION CHEZ LES MAMMIFÈRES.

On a suffisamment vu quels étaient les organes de la locomotion chez les espèces auxquelles des modifications particulières commandent le séjour habituel des eaux, ou permettent de s'élever dans les airs. Il ne sera donc uniquement question ici que des véritables animaux terrestres.

La plupart des véritables animaux terrestres sont des Quadrupèdes, et posent sur le sol par leurs quatre extrémités. Tels sont les Herbivores et la plupart des Carnassiers, parmi lesquels les uns sont plantigrades, tandis que d'autres n'appuient que sur leurs doigts ou même seulement sur leurs ongles, modifications d'une haute importance, et qui ont en partie servi de base aux classifications aujourd'hui adoptées. *V. MAMMIOLOGIE.* Chez d'autres Mammifères, la locomotion s'exerce principalement, et quelquefois même exclusivement au moyen des membres postérieurs. Tels sont plusieurs

Singes, et particulièrement les Orangs, et quelques genres de Rongeurs et de Marsupiaux, comme les Gerboises et les Kanguroos. Chez ceux-ci, le mode de progression le plus habituel est le saut exécuté au moyen des membres postérieurs seuls, et de la queue qui fait véritablement l'office d'une troisième jambe. Mais ces animaux, ou du moins les Kanguroos, suivant les observations de plusieurs voyageurs, lorsqu'ils sont vivement pressés, emploient aussi leurs membres antérieurs, non pas, il est vrai, pour une marche analogue à celle des véritables Quadrupèdes, mais pour une manière particulière de saut. Les Orangs ont une marche extrêmement remarquable; posant sur leurs membres postérieurs, et se tenant presque dans la situation verticale, ils s'aident néanmoins des antérieurs, et, profitant ainsi de l'extrême longueur de leurs bras, s'appuient sur le sol au moyen de leurs mains. On voit donc que les Orangs ont un mode de progression fort singulier, et que ces animaux, auxquels on ne peut certainement donner le nom de Quadrupèdes, ne sont pas non plus de véritables Bipèdes. L'Homme seul mérite ce dernier nom; lui seul repose uniquement, dans la marche, sur la plante des pieds de derrière, parce que la position verticale de son corps suffit pour établir son équilibre, sans qu'il ait besoin d'autre soutien ou d'autre appui. Cette position verticale du corps, qui lui est propre, est d'ailleurs la seule qui soit possible chez lui (V. HOMME) à cause de la forme de son calcanéum et de tout son pied, de celle de son bassin, de la disposition et de la direction de sa colonne vertébrale et de ses muscles sacro-spinaux, de la forme de sa tête, de la position de son trou occipital, des proportions de son crâne et de sa face, et de la direction de son orbite. On voit donc combien ont peu de fondement les idées de plusieurs philosophes qui ont soutenu que l'Homme, dans l'état de nature, est un véritable Quadrupède, et que la station verticale n'est chez lui que l'effet de l'habitude et de l'éducation. Quoique présentée quelquefois d'une manière spécieuse, cette opinion n'en est pas moins une supposition entièrement fautive, et dans laquelle on ne serait pas tombé, si l'on eût fait la réflexion que le mode de station d'un être est un résultat nécessaire de son organisation, et que l'anatomie peut seule donner la clef d'une question de physiologie.

DE LA PRÉHENSION.

Elle s'exécute principalement chez les Carnassiers et chez les Rongeurs au moyen de leurs doigts ordinairement bien distincts et terminés par des ongles plus ou moins pointus. Quelques espèces, comme les Ecureuils parmi les Rongeurs, les Ratons parmi les Carnassiers, saisissent leur nourriture entre leurs deux pattes antérieures, et la portent ainsi à leur bouche. La main est beaucoup plus parfaite chez l'Homme, les Quadrumanes et les Pédimanés, à cause de la mobilité du pouce qui peut s'écarter des autres doigts, et s'y opposer. Tous les Singes (à l'exception de ceux du genre Atèle), et généralement tous les Quadrumanes, ont, comme ce nom l'indique, quatre véritables mains, c'est-à-dire que le pouce est opposable aux quatre membres. Ils peuvent ainsi saisir également avec les membres postérieurs et avec les antérieurs; mais leur main, beaucoup moins

parfaite que celle de l'Homme, comme organe du toucher, l'est aussi moins, comme organe de préhension, à cause de la brièveté de leur pouce. Chez les Didelphes et quelques autres Marsupiaux qui ont aussi de véritables mains, mais seulement aux membres postérieurs, le pouce est généralement dépourvu d'ongle, et se trouve, à cause de sa brièveté, le plus souvent susceptible de peu d'usage. Plusieurs Mammifères ont en outre dans leur queue, un véritable organe de préhension, quoique sa fonction la plus ordinaire soit d'assurer leurs mouvements: on n'entend parler ici que des espèces qui l'ont prenante, c'est-à-dire susceptible de s'enrouler autour des corps, et de les saisir. Chez plusieurs d'entre elles, elle est entièrement garnie de poils; mais d'autres, et ce sont celles où elle agit avec le plus de force, l'ont nue et calleuse en dessous, vers son extrémité, c'est-à-dire dans la partie qui est le plus sujette aux frottements. Elle remplit souvent l'office d'une véritable main, et peut attirer vers l'animal des objets dont le poids est considérable. On dit aussi que le Kinkajou la fait entrer dans les trous où il a aperçu des Crustacés, afin que ceux-ci la saisissant avec leurs pinces, il puisse, en la ramenant à lui, les tirer hors de leur retraite pour en faire sa proie. Beaucoup de Singes d'Amérique ont la queue prenante; le même caractère se retrouve également chez plusieurs Carnassiers, chez plusieurs Marsupiaux, et chez quelques Rongeurs.

Enfin un autre instrument de préhension beaucoup plus remarquable encore, est la trompe des Éléphants. Cet organe, connu de tout le monde, est un prolongement du nez, pourvu de muscles nombreux, qui lui permettent des mouvements dans tous les sens, et qui peuvent aussi soit l'allonger, soit le raccourcir. (V. ÉLÉPHANT.) C'est simplement en repliant l'extrémité autour d'une branche d'arbre que l'animal l'arrache; et c'est aussi de cette manière qu'il cueille l'herbe dont il veut faire sa nourriture. Mais ce qui fait de la trompe un instrument de préhension très-parfait, ce qui la rend capable de saisir des corps extrêmement menus, tels que des pièces de monnaie, c'est surtout la saillie qui la termine en dessus, et dont on ne peut mieux donner l'idée qu'en la comparant à un pouce très-fortement opposable. Elle s'appuie en effet contre la partie inférieure de la trompe, de même que le pouce s'appuie sur les autres doigts: aussi beaucoup de langues n'ont-elles qu'un même mot pour désigner la main de l'Homme et la trompe de l'Éléphant.

Plusieurs autres Mammifères ont aussi le nez assez prolongé pour qu'on l'ait désigné sous le nom de trompe, comme les Tapirs et les Desmans; mais cette trompe n'a jamais un développement assez considérable pour être employée à la manière de celle de l'Éléphant. C'est aussi au moyen de sa trompe que l'Éléphant boit; chacun sait comment il l'emploie pour verser l'eau dans sa bouche, quoique d'ailleurs le mécanisme de la projection de ce liquide soit encore peu connu. Les autres Mammifères boivent généralement, soit en lapant, comme la plupart des Carnassiers, soit en humant l'eau, comme les Herbivores. Les organes de la préhension sont donc, chez les Mammifères, les membres de devant et ceux de derrière, la queue, le nez, les lèvres et

la langue, auxquels on doit ajouter aussi les dents.

DE LA GÉNÉRATION.

Un grand nombre de Mammifères ont, ainsi que l'Homme, les mamelles pectorales, le pénis et les testicules pendans à l'extérieur : tels sont les Quadrumanes et les Chéiroptères. On trouve également, dans ces deux ordres, plusieurs espèces dont les femelles, comme la Femme, sont assujetties à un écoulement menstruel plus ou moins régulier. Ce fait remarquable, très-bien et dès longtemps connu, à l'égard de plusieurs Singes et des Makis, vient d'être vérifié à l'égard des Roussettes, par les voyageurs Garnot et Lesson. L'écoulement menstruel chez la femelle, dans ces espèces, ou du moins l'afflux du sang à ses parties génitales, revient d'une manière périodique, et détermine l'époque du rut; c'est seulement alors que la femelle est disposée à recevoir le mâle. Il n'y a point au contraire d'époque périodique de rut pour celui-ci; l'accouplement est possible chez lui en toute saison et à toute époque, à cause de la disposition de ses organes génitaux, et surtout de son pénis toujours libre. Le rut se manifeste par des signes variables chez les autres animaux, et souvent une seule fois dans l'année. Il s'annonce quelquefois chez les femelles de Carnassiers par une sorte de menstruation, comme l'a observé Fr. Cuvier pour la Genette; il se manifeste chez les Boucs, par l'odeur extrêmement forte et fétide qu'ont alors ces Ruminants; chez beaucoup d'Herbivores, par l'accroissement de volume des testicules, et chez d'autres où la verge est habituellement dirigée en arrière, par son renversement en avant; chez les Chameaux mâles, par des démangeaisons, par un grand amaigrissement, par des écoulements à l'occiput d'un liquide noir, visqueux et fétide; chez les Dromadaires, par deux vessies qu'on voit sortir à chaque instant de leur bouche; enfin chez tous les animaux, par une sécrétion plus abondante dans toutes les glandes sous-cutanées, et par un grand changement dans leur instinct et leur naturel. Les plus doux deviennent à cette époque comme furieux, et l'on doit se défier même des mieux apprivoisés. L'ignorance de ce fait remarquable a souvent été la cause de funestes accidents; et l'on a vu quelquefois des animaux, dans le temps de leur rut, blesser leurs gardiens, qui, rassurés par leur douceur et leur docilité habituelles, n'avaient aucune défiance.

On a exposé ailleurs les principales différences que présente chaque espèce pour son mode d'accouplement; on conçoit que ces variations sont aussi nombreuses que celles de la forme et de la position des organes génitaux dans les différentes familles. Les petites espèces de Mammifères sont généralement beaucoup plus fécondes que les grandes, parce que, leur gestation durant moins longtemps, elles mettent bas plus souvent, et aussi parce qu'elles font à la fois un nombre plus considérable de petits. On a calculé qu'avec un seul couple de Cochons d'Inde on pourrait en avoir un millier dans une seule année; mais cette extrême fécondité est un effet de la domesticité où ils sont réduits, et n'existe nullement dans l'état de nature.

Le degré de développement dans lequel naissent les petits des Mammifères est bien loin d'être le même dans

toutes les familles. Ainsi tandis que le jeune Ruminant peut dès le jour même de sa naissance se tenir sur ses jambes et marcher, les jeunes Carnassiers et les jeunes Singes restent pendant un certain temps faibles et débiles; et les jeunes Marsupiaux ne sont pas même arrivés, à l'époque de leur naissance, au degré de développement qui caractérise le fœtus. *V. LACTIVORE.* Buffon a calculé que la durée de l'époque de croissance et de développement complet du corps, forme la septième partie de la durée totale de la vie chez les Mammifères. C'est en effet à peu près ce qu'on observe dans cette classe; et il est bien certain, à quelques exceptions près, que les espèces qui croissent le plus lentement, sont aussi celles qui vivent le plus longtemps.

DES MÉTIS, ET DU CROISEMENT DES ESPÈCES ET DES RACES CHEZ LES MAMMIFÈRES.

On a réussi souvent à faire accoupler des individus appartenant à des espèces différentes; c'est ce qu'on voit journellement à l'égard de l'Ane et du Cheval, qui produisent très-facilement ensemble, et qui s'accouplent sans répugnance, comme chacun le sait; c'est aussi ce dont on a des exemples pour l'Ane et le Zèbre, le Zèbre et le Cheval, le Bison et la Vache, le Bélier et la Chèvre, le Loup et le Chien, etc. Les accouplements hybrides sont donc assez fréquents chez les Mammifères; cependant ils ne s'opèrent pas ordinairement sans qu'il y ait réunion d'un certain nombre de circonstances. Ainsi par exemple, il faut que les deux espèces, ou du moins l'une d'elles, soit réduite en domesticité. On ne connaît qu'un très-petit nombre d'exceptions; la puissance de l'Homme peut en effet seule produire ces phénomènes contraires aux lois générales de la nature. Il faut que les deux espèces soient de même taille, ou du moins de taille peu différente; et il est facile en effet de concevoir que l'accouplement ne peut avoir lieu, sans qu'il y ait proportion entre les dimensions des organes génitaux mâles et des organes femelles. Toutefois si l'on adoptait l'opinion de ceux qui considèrent comme des espèces différentes les principales races de Chiens (opinion qui n'est pas aujourd'hui sans quelque probabilité), on pourrait citer une exception fort remarquable à cette loi; ainsi on voit quelquefois un Chien de très-petite race s'accoupler avec une Chienne de très-grande taille. On a même aussi des exemples de l'accouplement du Lama avec la Chèvre; fait qui paraît aussi exceptionnel, mais qui s'explique cependant très-bien par la petitesse proportionnelle du pénis chez le Lama. Cet accouplement a d'ailleurs toujours été stérile. Enfin, il n'y a d'accouplement hybride qu'entre des espèces voisines, et appartenant au même genre naturel. Ainsi le Cheval, le Zèbre et l'Ane, le Bison et la Vache, le Loup et le Chien, sont bien des espèces de même genre; et quant au Bélier et à la Chèvre, tous les zoologistes conviennent qu'aucun caractère bien réel et bien positif ne les distingue génériquement, et que plusieurs races de Chèvres pourraient tout aussi bien être placées parmi les Moutons; ces derniers font même partie du genre *Capra*, dans plusieurs systèmes, et particulièrement suivant ceux qui sont le plus généralement adoptés en Allemagne. Ainsi l'accouplement du Bélier et de la Chèvre n'empêche pas de dire

qu'il n'y a aucune exception à cette dernière loi; mais il n'en serait pas de même, si quelques faits rapportés par Raffinesque étaient bien avérés. « Une Chatte, dit ce zoologiste (Annales générales des Sciences Physiques, t. VII, p. 85), fut laissée dans une cabane dans les bois du Kentucky, laquelle fut abandonnée pendant plusieurs mois. Cette cabane était parfaitement isolée et éloignée de plusieurs lieues de toute autre, et il n'y avait pas de Chats dans le voisinage à la distance de quinze à dix-huit milles. Le propriétaire de la cabane trouva à son retour sa Chatte encore dans la cabane, et allaitant une portée de cinq petits monstres semblables aux Chats par le corps et le poil, mais ayant la tête, les pattes et la queue semblables à celles du Didelphe commun des États-Unis, nommé ici *Opossum* (le *Didelphis Virginiana* des naturalistes). Ces animaux vécut et furent montrés comme curiosité dans tous les environs; mais ils sont morts jeunes et sans s'être propagés. On a conjecturé avec fondement que cette Chatte, ainsi isolée, abandonnée, et qui a vécu d'Oiseaux, de Souris et de Taupes dans l'intervalle, aura agacé un Didelphe mâle durant la période ordinaire de chaleur, à défaut de mâle de l'espèce analogue; car il n'y a même pas de Chats sauvages dans le Kentucky (ceux qu'on nomme ainsi sont des Lynx), et aura été fécondée par lui. »

On doit bien se garder d'admettre, sans un examen attentif, ce fait et quelques autres semblables rapportés par le même auteur. Il est en effet bien difficile d'admettre la possibilité d'un accouplement fécond entre deux espèces appartenant à des genres aussi éloignés à tous égards, et particulièrement par leur mode de génération, que le sont les Chats et les Didelphes. On a déjà remarqué d'ailleurs que la puissance de l'Homme peut seule ordinairement produire ces unions contraires aux lois de la nature, et pour lesquelles toutes les espèces sauvages montrent constamment de la répugnance. Enfin, et cette remarque n'est pas ici sans importance, on sait que parmi les Chats, les femelles résistent longtemps, même à leurs propres mâles, dans la crainte de la douleur qui accompagne toujours pour elles l'acte de l'accouplement, à cause des pointes dont se trouve armé le pénis de ces animaux.

L'accouplement hybride du Raton et d'une espèce de Renard, auquel les chasseurs de l'Amérique septentrionale croient généralement, ainsi que l'affirme également Raffinesque, paraît aussi un fait fort douteux. Il en est de même de celui du Cerf et de la Vache, de celui du Chat et du Chien, et encore bien mieux de celui du Chat et du Loir, dont Locke dit avoir vu un exemple. Enfin tout ce qu'on a dit de l'existence du Jumar ou du prétendu métis du Taureau et de la Jument, paraît de même dénué de fondement. L'organisation de ces espèces est en effet trop différente à tous égards, pour que leur union, ou du moins leur union féconde, puisse être regardée comme possible, dans l'état actuel de la science.

Les jeunes Mulets, et surtout ceux qui proviennent d'une espèce domestique et d'une espèce sauvage, et non pas de deux espèces domestiques, s'élèvent souvent avec peine, ou même meurent dès le bas âge, comme

si la nature répugnait à l'existence de ces êtres que l'Homme a, pour ainsi dire, créés. Quelquefois néanmoins ils s'élèvent très-bien. Un des exemples les plus remarquables est le métis né, en 1807, d'un Zèbre femelle et d'un Ane à la ménagerie du Muséum, où il vit encore aujourd'hui. Geoffroy Saint-Hilaire l'a décrit (Ann. Mus., t. IX), et a fait connaître (Ann. Mus., t. VII) les circonstances de l'accouplement qui lui a donné naissance. Il s'est fait sans aucune difficulté; et l'on n'a eu nul besoin de recourir à quelque ruse analogue à celle qu'Allamand dit avoir été employée, dans un cas semblable, par un seigneur anglais; ruse de l'efficacité de laquelle il est fort permis de douter. On avait, rapporte cet auteur, fait d'inutiles tentatives pour produire l'accouplement, lorsqu'on s'avisa de peindre l'Ane des couleurs du Zèbre; celui-ci se laissa tromper par cette similitude, et l'accouplement eut lieu. On est parvenu à faire accoupler le Bison mâle avec une Vache. La question de la fécondité des Mulets a été longtemps débattue, et n'est point encore résolue d'une manière générale. Quelques-uns, comme les métis du Chien et du Loup, ne sont certainement pas stériles, et Buffon l'a prouvé par plusieurs exemples; mais ils ne produisent ordinairement que des animaux faibles et qui s'élèvent difficilement. Cependant Buffon (Suppl., t. VII) a fait connaître jusqu'à la quatrième génération de ces métis. D'autres métis semblent presque entièrement stériles; tel est le Mulet proprement dit, ou le Mulet né du Cheval et de l'Ane. Ce métis s'accouple très-facilement avec le Cheval, mais presque toujours infructueusement. On a néanmoins prouvé par plusieurs exemples qu'il n'est pas absolument infécond; mais ces exemples sont en petit nombre, et n'ont guère été recueillis, pour la plupart, que dans les pays chauds. Il paraît même presque entièrement stérile dans nos climats; c'est ce qui résulte du nombre considérable d'essais tentés inutilement. Les Mulets présentent généralement des caractères assez fixes, et qui sont en partie ceux du père, en partie ceux de la mère. Ainsi le métis de l'Ane et du Cheval ressemble à l'un et à l'autre, et il forme véritablement un être intermédiaire entre ces deux espèces, sans jamais présenter tous les caractères de l'une d'elles, à l'exclusion de ceux de l'autre. Jamais un Ane, jamais un Cheval ne naîtra de l'accouplement du Cheval et de l'Ane; le produit pourra bien ressembler à l'un plus qu'à l'autre, mais non pas exclusivement à l'un d'eux; on reconnaîtra toujours en lui un métis. Il n'en est pas toujours ainsi du croisement de deux variétés d'une même espèce: le produit tient le plus souvent de l'une et de l'autre (et l'on n'ignore pas combien l'économie rurale a su profiter de la connaissance de ce fait pour améliorer les races domestiques); mais, très-fréquemment aussi, il ressemble entièrement à l'un des animaux dont il est provenu. Souvent, parmi les espèces qui font plusieurs petits à la fois, on trouve dans la même portée, des individus semblables au père, d'autres semblables à la mère, d'autres enfin qui tiennent de l'un et de l'autre; et c'est ce que chacun sait d'après l'expérience journalière. Le croisement entre les deux mêmes individus, opéré dans des circonstances qui sont ou du moins qui paraissent semblables, peut

produire des petits semblables au mâle, et à une autre portée, d'autres qui se trouvent ressembler à la mère. Par exemple le croisement d'une Daine blanche et d'un Daim noir a d'abord produit un mâle varié de blanc et de noir, cette dernière couleur étant d'ailleurs celle qui dominait généralement. Le même croisement a donné à la portée suivante un autre mâle, noir comme le père, dont il ne diffère que par une très-petite tache au-dessus du sabot; et ainsi presque entièrement semblable au produit de l'accouplement de deux individus de la race noire. Quelle loi peut embrasser toutes ces variations? Et quelles causes déterminent ces ressemblances que présente tour à tour le produit avec le père, avec la mère, avec tous deux, et quelquefois même avec le grand-père, comme plusieurs agriculteurs l'ont reconnu à l'égard des Moutons? C'est ce qu'on ignore presque complètement; et il en est à peu près de même de la cause qui détermine le sexe du produit, quoique de nombreux travaux entrepris récemment dans différentes directions, aient commencé à jeter quelque jour sur cette importante et difficile matière.

DE LA PLACE QUE DOIVENT OCCUPER LES MAMMIFÈRES
DANS LA SÉRIE ANIMALE.

Avant d'avoir étudié l'organisation des Mammifères, de l'avoir considérée dans ses rapports avec celle des autres classes, tous les naturalistes étaient tombés d'accord sur la nécessité de les placer à la tête du règne animal. L'extrême intelligence de ces animaux; leur mode de génération, et toutes leurs fonctions en tout point analogues à celles de l'Homme; la grande ressemblance extérieure de quelques-uns d'entre eux avec cet être le plus parfait de tous, avaient en effet frappé les premiers observateurs. Aujourd'hui, ce qu'on avait reconnu d'après un petit nombre de rapports, ce qu'on avait en quelque sorte deviné instinctivement, est une vérité pleinement et rigoureusement démontrée. Les nombreuses recherches auxquelles on s'est livré dans ces derniers temps, ont en effet fourni ce beau résultat, que les Mammifères sont des êtres dont le développement est généralement plus parfait que celui des autres classes; que les Ovipares réalisent pendant toute la durée de leur vie les caractères propres aux Mammifères dans l'âge fœtal, et qu'ils ne sont, suivant l'expression reçue, que des embryons permanents de cette classe. On ne cherchera pas à accumuler ici les nombreux faits qui viennent à l'appui, et qui donnent la démonstration de cette idée; on en a d'ailleurs fait remarquer quelques-uns dans le cours de cet article: c'est ainsi qu'on a vu chez les fœtus des Mammifères un diaphragme rudimentaire comme celui des Oiseaux, des tubercules quadrijumeaux semblables d'abord à ceux des Poissons, puis à ceux des Reptiles, puis à ceux des Oiseaux, enfin le même nombre de pièces crâniennes qui entrent dans la composition de la tête osseuse des Vertébrés inférieurs. C'est ainsi que, se trouvant toujours en rapport avec eux primitivement, ils ne s'en éloignent que par la série de leurs développements successifs.

Ces idées sont aujourd'hui généralement adoptées en France et en Allemagne. Émises en 1807 par Geoffroy Saint-Hilaire, qui fonda sur elles sa détermination du

crâne des Poissons, elles ont en effet été depuis développées avec succès en France par ce même anatomiste et par Serres, et en Allemagne par Meckel et par Tiedemann, qui en ont, on peut le dire, donné la démonstration pour tous les principaux systèmes organiques. Toutefois quelques naturalistes français les repoussent encore aujourd'hui même comme hypothétiques, et comme fondées sur une apparence qui n'a rien de réel; mais ils semblent véritablement les avoir confondues avec celles de Demaillet, qui, cherchant à prouver l'origine aquatique de l'espèce humaine, a voulu établir l'identité primitive de l'Homme avec le Poisson. Ces théories, aussi bizarres que ridicules, ne sont nullement celles des anatomistes que l'on vient de citer: ils ont établi qu'il y a analogie et ressemblance primitives des éléments des organes; mais non, comme on l'a dit, que l'échelle animale représente un seul être depuis son premier degré de développement jusqu'au dernier, et encore bien moins, que l'Homme a été, à une époque de son développement, un véritable Poisson ou un véritable Reptile. On peut dire même que toutes ces singulières hypothèses, si elles ne sont pas tout à fait incompatibles avec les théories générales de ces anatomistes, et particulièrement avec la doctrine de l'unité de composition de Geoffroy Saint-Hilaire, ne peuvent du moins se concilier avec elles que fort difficilement.

Il était important d'insister sur cette théorie de la ressemblance primitive des organes; car sa démonstration est aussi la démonstration la plus évidente et la plus certaine de l'unité de composition organique, comme l'entend Geoffroy Saint-Hilaire, de l'unité de composition dans les éléments de l'organisation. Si en effet les variations de ces éléments, dans la série animale, sont les mêmes que celles qu'ils présentent dans la série des développements du fœtus, à moins de nier qu'il y ait analogie entre les éléments des organes du fœtus et ceux de l'adulte, on ne peut se refuser à admettre pour l'ensemble des animaux, le même genre ou le même mode d'analogie, c'est-à-dire l'analogie élémentaire.

Ainsi on peut regarder comme bien démontré, que les Mammifères doivent être considérés comme les êtres dont l'organisation est la plus parfaite, et qui, par conséquent, se placent, d'après l'ensemble de leurs rapports, à la tête du règne animal. La plupart de leurs organes ont en effet atteint le *maximum* de composition, tandis que quelques autres sont au contraire arrivés au *minimum*; et à cet égard il n'en pouvait être autrement, puisque certaines parties de l'organisation sont toujours développées en raison inverse l'une de l'autre, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. L'état tout à fait rudimentaire de quelques organes est donc précisément la cause de l'extrême richesse de développement de quelques autres, et peut ainsi lui-même être regardé comme une preuve du développement plus parfait de l'ensemble de l'organisation. L'étendue plus considérable de la respiration chez les Oiseaux où elle est, selon l'expression reçue, double, paraît cependant modifier un peu ces rapports; mais on pourrait remarquer qu'elle tient à quelques égards

elle-même, à l'imperfection de la plèvre et du péricard, et à l'état rudimentaire du diaphragme.

DE LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES MAMMIFÈRES.

Buffon, dans les ouvrages duquel il ne faudrait chercher que le mérite du style et le talent du grand écrivain, suivant plusieurs naturalistes modernes, est cependant celui qui a posé, à l'égard de la Mammalogie, les premiers principes de cette importante partie de la science, connue sous le nom de Géographie physique. Privé des connaissances de l'anatomiste, porté, d'après certaines théories qui lui étaient propres, à regarder l'influence du climat sur le développement et les caractères des animaux, comme plus grande encore qu'elle ne l'est réellement, et d'ailleurs ses propositions générales n'étant pas la déduction d'un nombre assez considérable de faits, il a été entraîné dans quelques erreurs plus ou moins importantes, dont au reste il a lui-même reconnu et corrigé plusieurs. C'est ce qu'on peut remarquer particulièrement au sujet de son bel article sur la distribution géographique des Mammifères (t. IX, p. 56-128), qui n'en doit pas moins cependant être regardé comme un des morceaux les plus importants de l'Histoire naturelle. Ce qui a été fait dans ces derniers temps par divers naturalistes, et principalement par Geoffroy Saint-Hilaire, n'a en effet été que le développement et la démonstration des idées que Buffon a exposées dans ce passage.

La question de la distribution géographique des Mammifères doit être traitée sous deux points de vue, c'est-à-dire à l'égard des genres et à l'égard des espèces. Buffon a remarqué le premier qu'aucune des espèces de la zone torride, trouvée dans l'un des continents, ne s'est trouvée dans l'autre, et que même la plupart de celles des climats tempérés de l'Europe manquent également dans le nouveau monde. Cette grande loi, regardée comme inexacte, et combattue par la plupart des contemporains de Buffon, est aujourd'hui généralement admise, depuis que Geoffroy Saint-Hilaire a démontré la différence spécifique du Jaguar et de la Panthère, que diverses erreurs de Buffon lui-même avaient longtemps fait confondre, quoiqu'il eût déjà reconnu et annoncé que le Tigre d'Amérique et la Panthère étaient deux animaux différents. Au contraire quelques-unes des espèces qui vivent dans les climats les plus froids, et qui se trouvent les plus rapprochées du Nord, existent également dans la partie la plus septentrionale des deux continents, comme l'a remarqué Buffon; mais il faut bien se garder de croire que ces animaux communs aux deux mondes, soient à beaucoup près aussi nombreux qu'il le dit. Ainsi, après avoir cité plusieurs espèces qu'il suppose se trouver également dans le nord des deux continents, il ajoute « que les Lièvres, les Écureuils, les Hérissons, les Rats musqués, les Loutres, les Musaraignes, les Chauves-Souris, les Taupes sont aussi des espèces qu'on pourrait regarder comme communes aux deux continents, quoique d'ailleurs (comme il le remarque ensuite lui-même) il n'y ait, dans tous ces genres, aucune espèce qui soit parfaitement semblable en Amérique à celles de l'Europe. » Et en effet, relativement à tous ces animaux, ceux de l'ancien monde et ceux de

l'Amérique, entre lesquels Buffon n'apercevait aucune différence bien notable, sont aujourd'hui considérés comme des espèces bien distinctes, et plusieurs même comme des genres particuliers. Une étude plus approfondie des caractères des êtres, a donc montré que le nombre des espèces qui n'appartiennent pas exclusivement à l'un ou à l'autre des deux mondes, est fort restreint; encore a-t-on reconnu, à l'égard de ces espèces, que plusieurs sont formées de deux variétés: l'une américaine, l'autre appartenant principalement à notre continent. Tel est le cas du Glouton (*Ursus Gulo*, L.) qui existe à la fois dans le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, mais qui, dans cette dernière région, a des couleurs beaucoup plus pâles, et diffère assez pour avoir été d'abord considéré comme une espèce distincte, sous le nom de Volverenne (*Ursus luscus*).

Buffon avait comparé les animaux du nouveau monde à ceux de l'ancien sous un autre rapport, et cherché à établir d'une manière générale que les premiers sont d'une taille moins considérable, la différence étant même dans le rapport d'un à quatre, six, huit et dix. « Une autre observation qui vient encore à l'appui de ce fait général, ajoute-t-il, c'est que tous les animaux qui ont été transportés d'Europe en Amérique, comme les Chevaux, les Anes, les Bœufs, les Brebis, les Chèvres, les Cochons, etc., tous ces animaux y sont devenus plus petits; et que ceux qui n'y ont pas été transportés, et qui y sont allés d'eux-mêmes, ceux, en un mot, qui sont communs aux deux mondes, tels que les Loups, les Renards, les Cerfs, les Chevreuils, les Élans, sont aussi considérablement plus petits en Amérique qu'en Europe, et cela sans aucune exception. Il y a donc, dans la combinaison des éléments et des autres causes physiques, quelque chose de contraire à l'agrandissement de la nature vivante dans le nouveau monde. » Buffon cherche ensuite les causes de ces faits, et il les trouve dans la chaleur beaucoup moindre, et l'humidité beaucoup plus grande de cette région, en même temps que dans le petit nombre et les mœurs des Américains qui, menant, dit-il, la vie des animaux, laissaient la nature brute, et négligeaient la terre.

Ces hypothèses, qui peuvent être très-fondées pour une localité et pour un cas particulier, ne peuvent être adoptées d'une manière générale; et on ne peut les considérer comme applicables aux diverses régions du nouveau monde tout entier. Au reste, ne pourrait-on pas dire que Buffon cherchait en vain à expliquer d'une manière générale un fait qui lui-même n'est pas général? S'il est certain, en effet, que les plus grands Quadrupèdes, les Éléphants, les Rhinocéros, l'Hippopotame, la Girafe, les Chameaux, le Lion, le Tigre, appartiennent tous à l'ancien monde, on peut remarquer aussi que beaucoup de familles ont leurs plus grandes espèces parmi celles du nouveau monde. Le Fourmilier Tamanoir l'emporte de beaucoup sur les Fourmiliers de l'ancien monde, ou les Pangolins; le Jaguar sur la Panthère; le Cabiai, les Pacas, le Castor, sur les autres Rongeurs; le Lamantin d'Amérique sur celui du Sénégal?

Buffon n'aurait donc pas dû poser d'une manière

générale sa loi de l'infériorité des espèces du nouveau monde, et affirmer qu'elle ne souffre aucune exception. Mais, on doit aussi le dire, on aurait également tort de soutenir que son opinion n'est fondée sur rien de réel; et si on ne doit pas voir dans le fait signalé par Buffon une loi générale de Géographie physique, on doit convenir que, du moins, il a véritablement lieu pour le plus grand nombre des cas. Les exceptions que l'on vient de citer, celles que l'on pourrait ajouter encore, sont en fort petit nombre, et presque tous les grands animaux sont réellement habitants de l'ancien monde : ce qui peut bien tenir aussi en partie à ce que l'Amérique ne nourrit qu'un très-petit nombre d'Herbivores, et surtout de Pachydermes, et que ces derniers sont précisément ceux qui sont susceptibles de parvenir à la plus grande taille.

Telles sont les principales lois de la distribution géographique des espèces de Mammifères, lois que l'observation a révélées. Mais la puissance de l'Homme créant pour ainsi dire de nouvelles espèces dans les races qu'il a fait naître, en détruisant d'autres, peuplant l'Amérique des animaux de l'Europe, et, par une sorte d'échange, l'Europe de ceux de l'Amérique, a changé la face de la terre, et renversé les lois qu'avait posées la nature.

Dans tous les articles de ce Dictionnaire qui ont été donnés soit par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, soit par d'autres collaborateurs, on a fait connaître avec le plus de soins et le plus d'exactitude possible, la patrie de chaque espèce; il est donc inutile de donner ici, pour chaque contrée du globe, l'énumération des Mammifères qui l'habitent. La distribution géographique des genres a également beaucoup occupé les naturalistes; et, quoiqu'on n'ait encore à leur égard trouvé aucune loi générale, les résultats auxquels on est parvenu, n'en sont pas moins dignes de remarque. C'est encore à Buffon que l'on doit les premières observations à ce sujet : ce grand homme reconnu que chaque espèce d'animaux a le plus souvent sa patrie particulière; en sorte que chaque région a ses genres, comme ses espèces de Mammifères. Il est même surtout vrai de dire, pour la plupart des genres, que ceux de la zone torride de l'un des deux continents ne se retrouvent pas dans l'autre. Ainsi, tous les Singes de l'ancien continent diffèrent généralement de ceux du nouveau, et les Makis et plusieurs autres Lémuriens, non-seulement sont propres à l'ancien, mais même se trouvent exclusivement sur un seul point, dans l'île de Madagascar. Il n'y a ainsi pour tous les Quadrumanes aucune exception; et s'il en était de même pour tous les autres ordres de Mammifères, on pourrait établir des lois générales pour leur distribution générique, comme pour leur distribution spécifique.

C'est ce qu'on serait d'autant plus porté à croire, que la plupart des faits présentés comme des objections contre ces théories, n'avaient rien de réel, et que l'examen a même souvent montré en eux des preuves du contraire. Ainsi, Buffon ayant établi que les Didelphes habitaient exclusivement l'Amérique, la plupart des naturalistes contemporains de ce grand homme annoncèrent et soutinrent qu'il en existait également

dans les Indes-Orientales. Les preuves apportées à l'appui de cette assertion, parurent même, dans ces temps où l'on connaissait encore très-peu les rapports naturels, si certaines et si concluantes que Buffon lui-même crut devoir, dans les dernières années de sa vie, renoncer à sa théorie favorite, et déclarer qu'il s'était trompé. Aujourd'hui tous les naturalistes modernes s'accordent à admirer la sagacité de Buffon; le prétendu Didelphe, le fameux Didelphe oriental, s'est trouvé, non pas un véritable Didelphe, mais un Phalanger.

On voit donc que, tabdis que plusieurs genres sont véritablement (suivant l'expression reçue) cosmopolites, comme les Chats, les Renards, les Ours, les Écureuils, les Tapirs, les Cerfs, il en est beaucoup aussi qui se trouvent confinés dans certaines parties du monde. Le nombre de ces derniers est même beaucoup plus considérable qu'un examen superficiel pourrait d'abord le faire imaginer. Plus on remonte dans l'échelle des êtres, plus l'existence d'animaux semblables habitant les deux mondes, devient rare. Ainsi de tous les genres naturels de Singes, de Lémuriens, de Chéiroptères, d'Insectivores jusqu'à ce jour décrits, on n'en a pendant longtemps connu aucun dont l'existence dans l'un et dans l'autre continent fût bien constatée; et il paraissait prouvé, pour toutes ces familles, que leur distribution géographique correspondait exactement aux divisions établies parmi eux, d'après leurs caractères zoologiques. C'est cependant ce qu'on ne peut aujourd'hui admettre d'une manière générale pour tous les Chéiroptères, car il est démontré qu'un des genres de cette famille, celui que Geoffroy Saint-Hilaire a établi sous le nom de *Nyctinome*, existe à la fois dans l'Amérique méridionale et dans plusieurs parties de l'ancien monde. Sans donner ici toutes les preuves de ce fait important, sans établir rigoureusement, comme on le fera ailleurs par l'énumération de ses caractères, que l'espèce nouvelle, décrite sous le nom de *Nyctinonus Brasiliensis*, est bien réellement un *Nyctinome*, on se contentera de dire ici que non-seulement l'espèce américaine ne peut, d'après ses rapports naturels, être séparée des *Nyctinomes* de l'ancien monde; mais qu'elle ressemble même presque entièrement à l'un d'eux, le *Nyctinome* du Bengale. La similitude de formes, de taille, de couleur même, est si parfaite, que l'image de l'une peut être prise pour l'image de l'autre, et que si ces deux animaux habitaient la même région, on serait tenté de les réunir en une seule espèce. Cette remarque suffit pour faire juger de l'analogie qui existe entre les deux espèces, et pour mettre hors de doute l'existence simultanée d'un genre de Chauve-Souris dans le sud de l'Amérique et dans le centre de l'Asie.

On n'a donc point encore réussi, et on ne réussira sans doute jamais à embrasser dans une loi générale la distribution géographique des genres de Mammifères. Tout ce qu'on a pu remarquer jusqu'à ce jour, c'est que les Chéiroptères, les Insectivores, et surtout les Quadrumanes, sont les familles où des différences de caractères correspondent le plus fréquemment à des différences de patrie, et que c'est au contraire parmi les véritables Carnassiers que se trouvent les genres le plus véritablement cosmopolites. Ce rapport se trouve-

rait-il expliqué par le régime même de ces animaux? Et pourrait-on dire que, destinés à se nourrir de proie vivante, ils ont pu trouver dans les deux mondes le même genre de nourriture?

Toutes ces idées sur la distribution géographique des êtres, ont plus d'importance qu'elles ne le paraissent d'abord, et n'ont pas seulement l'intérêt de la curiosité. C'est véritablement d'elles qu'il faut attendre la solution du grand problème posé dans ces derniers temps par quelques naturalistes : les diverses espèces d'un même genre et les divers genres d'une même famille, ne seraient-ils que des races d'une même espèce primitive, modifiées par le temps, le climat et les circonstances extérieures? Plusieurs philosophes n'ont pas hésité à répondre affirmativement; mais leur opinion, basée presque seulement sur des hypothèses, est en contradiction avec un grand nombre de faits.

MAMMIFÈRES FOSSILES. Les ossements de Mammifères sont trop abondamment répandus sur un grand nombre de points du globe, au milieu des dépôts qui constituent certains sols, et la plupart d'entre eux sont trop reconnaissables par leur forme, pour que, depuis longtemps, les observateurs n'aient pas reconnu leur existence à l'état fossile dans le sein de la terre; mais quelque nombreux que fussent les faits recueillis par les géologues, ceux-ci étaient loin de s'attendre aux résultats que devaient procurer les recherches spéciales, entreprises sur ce sujet important par l'un des plus célèbres naturalistes. C'est après avoir étudié d'une manière non moins exacte que rationnelle le squelette de tous les Mammifères de l'époque actuelle qu'il a pu réunir dans une immense collection, et après avoir examiné comparativement, pour ainsi dire, chacun des os dont ils se composent avec ceux que l'on rencontre fossiles, que Cuvier est parvenu à distinguer et à décrire beaucoup d'espèces anciennes et même des genres entiers qui n'existent plus maintenant, tandis que d'un autre côté il a pu faire voir que la plupart des espèces de notre époque diffèrent, soit en partie, soit entièrement, de celles qui habitaient la terre dans des temps plus ou moins reculés. Ce savant anatomiste ne s'est pas seulement attaché à établir les ressemblances ou les différences que présentaient les êtres de l'ancien monde avec ceux qui vivent aujourd'hui à sa surface, mais il a cherché encore dans quels rapports la somme de ces ressemblances ou différences des diverses espèces fossiles pouvait être avec l'âge des assises qui recèlent leurs débris. Ces recherches positives, si importantes pour l'histoire physique de la surface de la terre, et pour celle des révolutions dont elle a été le théâtre, ne sont pas d'un moins grand intérêt pour le philosophe, qui essaie de soulever le voile dont les œuvres du Créateur sont enveloppées; elles lui donnent la preuve que s'il est encore quelques-uns des mystères de la nature qui ne soient pas impénétrables pour l'Homme, c'est par l'observation qu'il triomphera des obstacles; c'est en interrogeant avec persévérance et sang-froid les archives du globe que peut-être il parviendra, après avoir réuni tous les anneaux de la chaîne compliquée des êtres, à remonter jusqu'à l'origine de chaque type et à suivre pas à pas les progrès de l'organisation de-

puis la création de l'être le plus simple jusqu'à celle de l'Homme lui-même.

Les travaux de Cuvier paraissent démontrer que depuis longtemps des espèces d'animaux, appartenant à toutes les autres classes du règne animal, et en particulier aux animaux vertébrés, tels que les Poissons, les Reptiles, avaient laissé leurs dépouilles dans les couches dont la terre se revêtissait successivement, lorsque des Mammifères ont, pour la première fois, été développés par les dépôts qui continuaient à se former. Il semble naturel de conclure de cette observation, que les êtres les plus parfaits ou ceux dont l'organisation est le plus rapprochée de celle de l'Homme ont été créés les derniers, et cette conséquence devient encore plus probable si l'on étudie le gisement des divers Mammifères fossiles eux-mêmes. En effet, on voit que plus les espèces enfouies différaient des espèces vivantes, et plus elles appartiennent à des couches anciennes; de sorte que ce n'est que dans les couches meubles les plus superficielles que l'on rencontre des ossements semblables à ceux des Mammifères dont les races subsistent encore; et même les espèces les plus rapprochées de l'Homme, tels que les Makis, les Singes, n'ont pas jusqu'à présent d'analogues fossiles, observation qui semble coïncider avec l'absence d'ossements humains dans les dépôts antérieurs aux temps historiques.

L'Homme n'a point été trouvé à l'état fossile; il en est de même pour tous les Quadrumanes; mais si l'on fouille le sol le plus superficiel, composé de terres, de sables, de limon qui recouvre nos grandes plaines, remplit les vallées, comble les cavernes, obstrue les fentes de plusieurs rochers, et semble être le dernier dépôt formé sur nos continents par une action que l'on croit avoir été rapide et violente, dépôt qui présente les mêmes caractères généraux sur presque tous les points connus du globe et que les Anglais désignent par l'expression de *Diluvium*; on trouve presque partout de nombreuses dépouilles de Mammifères qui étaient plus ou moins semblables à ceux qui nous entourent, tels que des Renards, des Loups, des Tigres, des Hyènes, des Ours, qui quelquefois, comme on le voit en France et en Angleterre, se rencontrent dans les mêmes lieux avec des os d'Éléphants, de Rhinocéros, d'Hippopotames, de Chevaux, de Bœufs, de Cerfs et de plusieurs Rongeurs. Ce n'est que dans des dépôts inférieurs au *Diluvium*, dans des couches régulières de Calcaire, de Marne, de Gypse, d'Argile, que paraissent les espèces dont les genres sont perdus, tels que les Palæotheriums, les Lophiodons, les Anoplotheriums, les Anthracotheriums, les Chéropotames, les Adepis; mais si l'on pénètre plus avant dans les couches de la terre, si l'on parvient jusque dans les couches de l'âge du Calcaire grossier parisien, on ne trouve plus que quelques Mammifères comme aquatiques des Lamanins, des Morses, ou des Cétacés, des Dauphins. Deux seuls exemples viennent faire jusqu'à présent exception à cet aperçu général, l'un cité par Boué qui dit avoir trouvé, en Autriche, des os de ruminants dans la Craie, et l'autre admis par presque tous les géologues anglais, qui classent parmi les terrains oolithiques les Schistes calcaires de Stonesfield près Oxford, dans les-

quels on a découvert plusieurs fragments de mâchoires avec des dents qui ressemblent à celles d'un petit Carnassier insectivore, analogue à quelque Didelphé. Sans contester l'authenticité de ces faits jusqu'à présent exceptionnels, on peut penser que, dans l'état actuel des connaissances fournies par le gisement des divers Mammifères fossiles, il importe de ne les admettre qu'après l'examen le plus rigoureux.

MAMMOUT ou **MAMMOUTH**. **MAM.** **FOSS.** Les Russes avaient donné ce nom au grand Éléphant fossile, dont les ossements se trouvent, en grande abondance, en Sibérie. Les Américains croyant reconnaître le même animal dans celui que depuis on a appelé Mastodonte, et dont les premiers squelettes furent découverts sur les bords de l'Ohio, l'avaient désigné sous le même nom de Mammouth. *V.* **ÉLÉPHANT FOSSILE** et **MASTODONTE**.

MAMMULE. *Mammula*. **BOT.** et **INS.** Sorte de conceptacle bombé, n'ayant ni bordure ni bourrelet, et qui naît du thalle des Lichens. Kirby donne le même nom à des protubérances anales qui, dans les Araignées, contiennent les organes qui leur servent à filer les toiles.

MAMONET. **MAM.** Synonyme de Maimon.

MAMOUT. **POIS.** Synonyme de Halé, espèce de Silure du sous-genre Hétérobranche. *V.* **SILURE**.

MAMULARIA. **BOT.** Et non *Mamolaria*. Même chose qu'*Harpacantha* ou *Herpacantha*. *V.* **ACANTHE**.

MANABEA. **BOT.** Selon Jussieu, le genre ainsi nommé par Aublet doit être réuni à l'*Egiphila*, dont il ne diffère que par son fruit à deux loges dispermes et non à quatre loges monospermes comme dans ce dernier.

MANACA. **BOT.** (Marcgraaff.) Nom vulgaire d'un *Myrtus* ou d'un *Eugenia* du Brésil.

MANACUS. **OIS.** (Brisson.) *V.* **MANAKIN**.

MANÆLIA. **BOT.** Le genre institué sous ce nom, par Bowdich. *Madeir*, 581, est à peine connu; il paraît devoir se rapporter à la famille des Primulacées. Les caractères qui lui sont assignés par l'auteur, consistent en un calice pentagone, à cinq dents; la corolle est régulière avec son limbe divisé en cinq parties; cinq étamines opposées aux lobes de la corolle; style unique; stigmaté simple; capsule uniloculaire et polysperme. La seule espèce sur laquelle le genre a été établi, est une plante herbacée, velue, à feuilles opposées et garnies de plusieurs écailles, à fleurs axillaires, solitaires, dont la corolle est d'un rose pâle. On la trouve à Madagascar.

MANAGUIER. *Managa*. **BOT.** Aublet a décrit sous le nom de *Managa Guianensis* (*Pl. Guian.*, 2, Suppl., p. 2, tab. 569) un arbre dont il a observé les feuilles et les fruits; mais dont il n'a pas vu les fleurs, qui, jusqu'à ce jour, n'avaient été décrites par aucun botaniste. Aussi ce genre n'avait-il pu être classé; et dans son *Genera Plantarum*, Jussieu n'en a fait aucune mention. Le professeur Richard, qui a été à même d'étudier l'arbre au pays natal, en a donné la description suivante: tronc de moyenne grandeur, dont le bois, selon Aublet, est blanc et léger; feuilles alternes, obovales, entières, fortement acuminées au sommet, glabres sur leurs deux faces, longues d'environ quatre pouces, larges seulement de deux, minces, membraneuses, portées sur un

pétiole de deux à trois lignes de longueur; fleurs terminales ou axillaires, tantôt solitaires, tantôt géminées, portées sur un pédoncule court, recourbé, articulé vers son sommet et offrant généralement deux bractées; calice monosépale, campaniforme, et comme turbiné à sa base, à cinq divisions égales, profondes et aiguës, plus large que le tube de la corolle qu'il embrasse; corolle monopétale, hypocratériforme, à tube très-long et cylindrique, à limbe plan, à cinq divisions un peu inégales; étamines au nombre de quatre, inégales, didynames, incluses, ayant les filaments très-courts; ovaire libre, très-petit, ovoïde, à deux loges; fruit globuleux, bacciforme, jaune, de la grosseur d'une prune de reine-claude, accompagné à sa base par le calice qui a acquis quelque développement. Il offre extérieurement deux sillons longitudinaux; le péricarpe, assez épais, est plutôt celluleux que charnu; il présente deux loges contenant chacune deux, trois ou quelquefois un plus grand nombre de graines enveloppées dans une substance pulpeuse, d'une saveur douce; elles sont ascendantes, attachées à la partie inférieure de la cloison. Chaque graine est brunâtre, allongée, formée d'un tégument propre, mince; d'un endosperme extrêmement dur et comme corné, contenant, dans son intérieur, un embryon dressé, ayant la radicule très-longue, cylindrique, les deux cotylédons courts et arrondis.

D'après ces caractères, le genre Managa paraît avoir de très-grands rapports avec la famille des Solanées, dont il s'éloigne néanmoins par quelques caractères, tels que l'inégalité des étamines, la position des graines, la nature de l'endosperme et la position intraire de l'embryon.

MANAKIN. *Pipra*. **OIS.** Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères: bec court, trigone à sa base qui est un peu élargie, comprimé dans le reste et surtout vers la pointe, convexe en dessus; mandibule supérieure courbée et échancrée vers l'extrémité, l'inférieure pointue; narines placées sur les côtés du bec et vers la base, recouvertes en partie par une membrane garnie de petites plumes; pieds médiocres; quatre doigts; trois en avant, dont l'intermédiaire, moins long que le tarse, est uni à l'externe jusqu'à la seconde articulation, et à l'interne seulement à la base; ailes et queue courtes; les deux premières rémiges moins longues que les troisième et quatrième, qui dépassent toutes les autres.

Les Manakins sont de très-jolis petits Oiseaux, que l'on n'a jusqu'à ce jour rencontrés que dans l'Amérique méridionale; il est assez apparent que leurs mœurs n'ont offert aucune particularité remarquable, puisqu'aucun auteur ne s'est occupé de leur histoire. Tranquilles habitants des forêts, ils quittent bien rarement ces lieux de retraite pour venir étaler dans les plaines et les jardins, le luxe d'un plumage ordinairement varié de couleurs aussi pures qu'éclatantes. A l'exception de la première partie du jour, pendant laquelle on les trouve assez souvent réunis, ils vivent isolés, séparés même de leurs femelles; quelque jeunes qu'on les prenne, ils se font difficilement au joug, et meurent bientôt de chagrin et d'ennui. Ils se nourrissent indifféremment d'insectes et de petits fruits succulents que, dans l'état de captivité, on les voit

préférer aux premiers. Ils ont le vol rapide, mais bas et peu soutenu. Ils établissent leur nid dans les broussailles et les buissons fourrés, et leur ponte, comme chez presque tous les Oiseaux de petite taille, est fort nombreuse.

MANAKIN BLEU. *Pipra cærulea*, Lath. Parties supérieures noires, avec le milieu du dos bleuâtre; les inférieures d'un blanc jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces. Espèce douteuse, qui pourrait bien n'être qu'une variété d'âge du Manakin à poitrine dorée.

MANAKIN BLEU A POITRINE ROUGE. *V. COTINGA CORDON-BLEU.*

MANAKIN DU BRÉSIL, Buff., pl. enl. 502, fig. 1. Variété du Manakin goîtreux.

MANAKIN CASSE-NOISETTE, Buff., pl. enl. 505, fig. 1. *V. MANAKIN GOÎTREUX.*

MANAKIN CENDRÉ. *Pipra cinerea*, Lath. Parties supérieures cendrées; les inférieures grisâtres, avec l'abdomen blanchâtre; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces et demi. Espèce douteuse.

MANAKIN CHAPERONNÉ. *Pipra pileata*, P. Max., Temm., pl. 172, fig. 1. Parties supérieures d'un châtain vif; sommet de la tête, occiput, nuque et rémiges d'un noir pur; rectrices alaires terminées par une tache d'un châtain cendré; les rémiges sont bordées de verdâtre; joues et sourcils d'un roux vif; queue faiblement étagée; les six rectrices intermédiaires noires, terminées de brun; les latérales brunes, jaunâtres à leur base; parois inférieures roussâtres; bec et pieds jaunes. Taille, quatre pouces et demi. Les plumes de la tête se relèvent en une sorte de chaperon qui paraît aussi chez la femelle; mais il est verdâtre, ainsi que les parties supérieures; celle-ci a en outre les ailes cendrées, tachetées de grisâtre, avec le bord des plumes verdâtre. Du Brésil.

MANAKIN CHAPERONNÉ DE NOIR, Vieill. *V. MANAKIN GOÎTREUX.*

MANAKIN A COLLIER.

MANAKIN DESMAREST. *Pipra Desmaresti*, Leach. Parties supérieures d'un bleu-noir éclatant; gorge et poitrine rouges; ventre blanc; anus rouge. Espèce qui paraît appartenir à un autre genre.

MANAKIN A DEUX BRINS. *Pipra militaris*, Shaw. Parties supérieures brunes; les inférieures d'un blanc grisâtre; front rouge; tête d'un bleu ardoisé; bec et pieds bruns; rectrices intermédiaires dépassant de beaucoup les autres. Taille, trois pouces et demi. Il paraît être une variété du Manakin à front rouge.

MANAKIN A FRONT BLANC. *V. MANAKIN VARIÉ.*

MANAKIN A FRONT ROUGE. *Pipra rubrifrons*, Vieill. Parties supérieures noires; rémiges brunes, bordées de verdâtre; rectrices intermédiaires longues et étroites, dépassant les autres; front et croupion rouges; joues et menton grisâtres; parties inférieures blanches; bec et pieds jaunes. Taille, trois pouces deux tiers. De l'Amérique méridionale.

MANAKIN GOÎTREUX. *Pipra gutturosa*, Desm., fig. 10. Parties supérieures noires; les inférieures blanches; plumes de la gorge touffues, longues, effilées et présentant une sorte de renflement de cet organe; bec noir; pieds jaunes. Taille, trois pouces et demi. La fe-

melle a les parties supérieures rousses, les inférieures d'un blanc roussâtre. De Cayenne.

MANAKIN A GORGE BLANCHE. *Pipra gutturalis*, Lath., Buff., pl. enl. 524, fig. 1. Tout le plumage est d'un noir luisant, à l'exception de la gorge, qui se prolonge en pointe sur la poitrine, et qui est d'un blanc pur ainsi que le bord interne de quelques rémiges et la mandibule inférieure: la supérieure est noire; les pieds sont rouges. Taille, trois pouces deux tiers. La femelle a les parties supérieures d'un vert olive, les rémiges et les rectrices d'un brun noirâtre, une tache noire autour de l'œil, les parties inférieures blanches. De Cayenne.

MANAKIN A GORGE ROUGE. *Pipra nigricollis*, Lath. Parties supérieures d'un noir bleuâtre; gorge et abdomen rouges; ventre blanc; bec et pieds noirs. Espèce douteuse.

GRAND MANAKIN. *V. MANAKIN TIJÉ.*

MANAKIN LINÉAIRE. *Pipra linearis*, Bonap. Tête, ailes et queue noires; une crête d'un rouge vif sur le vertex; les deux rectrices intermédiaires linéari-acuminées et du triple plus longues que les autres; dos bleu chez le mâle, olivâtre chez la femelle. Taille, quatre pouces.

MANAKIN A LONGUE QUEUE. *Pipra caudata*, Lath. Parties supérieures bleues; sommet de la tête rouge; rémiges et rectrices, dont les intermédiaires dépassent les autres, noires; bec brun; pieds fauves. Taille, quatre pouces et demi. De l'Amérique méridionale.

MANAKIN MALPROPRE. *Pipra squalida*, Burton. Tête et nuque brunes; dos, ailes et queue d'un brun verdâtre; extrémité des rectrices latérales frangée de blanchâtre; barbes externes des rémiges et des rectrices nuancées d'olivâtre; ailes et queue d'égale longueur; parties inférieures blanchâtres; mandibule supérieure brune: l'inférieure blanchâtre à sa base. Taille, trois pouces et demi. De l'Himalaya.

MANAKIN MANIKUP. *Pipra nævia*, Lath. *V. FOURMILIER.*

MANAKIN MILITAIRE. *V. MANAKIN A DEUX BRINS.*

MANAKIN NOIR ET BLANC. *V. MANAKIN GOÎTREUX.*

MANAKIN NOIR ET JAUNE. *V. MANAKIN ROUGE.*

MANAKIN NOIR HUPPÉ. *V. MANAKIN TIJÉ.*

MANAKIN ORANGÉ. *V. MANAKIN ROUGE.*

MANAKIN A OREILLES BLANCHES. *Pipra leucotis*, L. *V. FOURMILIER.*

MANAKIN ORGANISTE. *Pipra musica*, Lath. *V. TANGARA.*

MANAKIN PLOMÉ. *Pipra plumbea*, Vieil. Parties supérieures d'un roux cendré; les inférieures roussâtres; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de cendré-bleuâtre; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, quatre pouces deux tiers. De l'Amérique méridionale.

MANAKIN POINTILLÉ. *V. PARDALOTE.*

MANAKIN A POITRINE DORÉE. *Pipra pectoralis*, Lath. Parties supérieures d'un noir bleuâtre, de même que la tête, le cou et la poitrine; un large hausse-col d'un jaune brillant; parties inférieures d'un brun roux; bec brunâtre; pieds cendrés. Taille, trois pouces et demi. Du Brésil.

MANAKIN A QUEUE EN PELLE. *Pipra longicauda*, Vieil. Parties supérieures noires; sommet de la tête d'un

rouge vif, avec la base des plumes orangée; rémiges et rectrices bordées de bleu pâle; les deux rectrices intermédiaires de cette couleur, plus longues que les autres et terminées en forme de palette; menton et gorge noirs; le reste des parties inférieures d'un bleu pâle; bec brun; tarse rougeâtre. Taille, cinq pouces et demi. La femelle est d'un vert sombre, varié de brunâtre sur les tectrices alaires; le dessous des ailes est blanchâtre. De l'Amérique méridionale.

MANAKIN RAYÉ. *V. PARDALOTE A TÊTE RAYÉE.*

MANAKIN ROUGE. *Pipra aureola*, Lath., Buff., pl. enl. 54, fig. 5. Parties supérieures noires; sommet de la tête, gorge et poitrine d'un rouge éclatant; front et côtés de la gorge d'un jaune orangé; rémiges, à l'exception de la première, marquées d'une tache blanche vers le milieu; tectrices alaires inférieures jaunâtres; abdomen varié de noir, de rouge et d'orangé; bec et pieds noirâtres. Taille, trois pouces un quart. La femelle est olivâtre en dessus et d'un vert jaunâtre en dessous; elle diffère encore du mâle en ce qu'elle a le sommet de la tête entouré d'un cercle rouge. Les jeunes sont entièrement olivâtres, avec le front, le cou, la gorge, la poitrine et le ventre tachetés de rouge; ils ne prennent du noir qu'à mesure qu'ils approchent de l'état adulte. De la Guiane.

MANAKIN ROUGEÂTRE. *Pipra superciliosa*. *V. PARDALOTE.*

MANAKIN RUBIS. *Pipra strigillata*, P. Max., Temm., pl. color. 54, fig. 1 et 2. Parties supérieures d'un beau vert; sommet de la tête orné d'une belle huppe d'un rouge éclatant; rémiges brunes, avec les bords internes lisérés de blanc; rectrices courtes, d'un cendré verdâtre; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, strié de brun; bec brun; pieds jaunâtres. Taille, trois pouces un quart. La femelle a les parties supérieures entièrement vertes, sans huppe rouge; les inférieures d'un brun jaunâtre. Du Brésil.

MANAKIN STRIOLÉ. *Pipra striolata*, Bonap. Parties supérieures d'un vert d'olive, les inférieures rouges, avec de petites stries longitudinales blanches; sommet de la tête garni d'une huppe ou crête rouge vif. Bec et pieds couleur de corne. Taille, quatre pouces. Du Brésil.

MANAKIN SUPERBE. *Pipra superba*, Lath., Pall. Parties supérieures noires; sommet de la tête couvert d'une huppe d'un rouge de feu; une tache bleue en croissant sur le dos; rémiges brunes et pointues; queue courte; bec brun; pieds jaunâtres. Taille, quatre pouces et demi. Patrie inconnue.

MANAKIN A TÊTE BLANCHE. *Pipra leucocephala*, Lath.; *Pipra leucocephala*, Desm., Buff., pl. enl. 54, fig. 2. Tout le plumage d'un noir irisé, avec le sommet de la tête blanc; quelquefois de petites plumes blanches, mélangées de jaune et de rouge, au bas de la jambe; bec brunâtre; pieds noirs. Taille, trois pouces deux tiers. De la Guiane.

MANAKIN A TÊTE BLEUE. *Pipra cyanocephala*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête et nuque d'un bleu pâle; croupion jaunâtre; rémiges et rectrices noires, bordées de verdâtre; parties inférieures d'un jaune foncé, nuancé de vert sur les flancs;

bec et pieds noirs. Taille, trois pouces un quart. De l'Amérique méridionale.

MANAKIN A TÊTE D'OR. *Pipra erythrocephala*, Buff., pl. enl. 54, fig. 3. Plumage noir, irisé, empourpré; sommet de la tête, joues et nuque d'un jaune doré brillant; un anneau jaune au bas de la jambe; bec blanchâtre; pieds rougeâtres. Taille, trois pouces un quart. De la Guiane.

MANAKIN A TÊTE RAYÉE. *Pipra striata*. *V. PARDALOTE.*

MANAKIN A TÊTE ROUGE. *Pipra erythrocephala*, Var., Lath.; *Pipra rubrocapilla*, Briss., Temm., Ois. color., pl. 54, fig. 5. Plumage d'un noir à reflets chatoyants, avec le sommet de la tête d'un rouge orangé très-éclatant; jambes jaunâtres, avec une tache rouge à l'extérieur des plumes; bec et pieds jaunâtres. Taille, trois pouces un quart. De la Guiane. Lesson présume que c'est une variété du Manakin à tête d'or.

MANAKIN TIJE. *Pipra pareola*, Lath., Buff., pl. enl. 687, fig. 2. Plumage d'un noir velouté, avec le dos et les tectrices alaires d'un bleu céleste; sommet de la tête couvert de plumes d'un rouge brillant, susceptibles de se relever en huppe; bec noir; pieds rouges. Taille, quatre pouces et demi. On trouve une variété dont la huppe est d'un rouge orangé; une autre dont les parties supérieures sont entièrement vertes. La femelle est en dessus d'une teinte uniforme olivâtre, qui tire sur le jaune en dessous; elle n'a point de huppe, non plus que le jeune mâle, qui est partout d'un cendré olivâtre. Des Antilles et du continent de l'Amérique méridionale.

MANAKIN TRÈS-ÉLEGANT. *Pipra elegantissima*, Bonap. Son plumage est d'un noir pourpré, à l'exception du front qui est d'un brun châtain; le sommet de la tête et la nuque sont d'un bleu d'azur brillant; la poitrine et l'abdomen sont d'un roux ferrugineux; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces.

MANAKIN VARIÉ. *Pipra serena*, Lath. Tout le plumage noir, à l'exception du front, qui est blanc, du sommet de la tête, qui est d'un bleu verdâtre, et du croupion, qui est bleu; l'abdomen et quelquefois le milieu de la poitrine sont d'un rouge orangé brillant; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces et demi. Du Brésil.

MANAKIN A VENTRE ORANGÉ. *Pipra Capensis*, Lath. Parties supérieures noirâtres; les inférieures d'un orangé pâle; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Du cap de Bonne-Espérance; espèce douteuse.

MANAKIN A VENTRE ROUGE. *Pipra hæmorrhœa*, Lath. Parties supérieures noires; les inférieures blanches, avec une tache rouge sur l'abdomen; tectrices caudales inférieures aussi longues que les rectrices; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces trois quarts. Patrie inconnue.

MANAKIN VERDIN. *Pipra chloris*, Natter, Temm., pl. color. 172, fig. 2. Parties supérieures d'un beau vert; un petit bandeau d'un brun roux; rémiges noires ainsi que les tectrices, qui sont marquées d'une double rangée de taches blanchâtres, les unes et les autres frangées de vert; rectrices noirâtres, lisérées de vert et terminées de blanchâtre; parties inférieures d'un vert jaunâtre, avec la gorge et le milieu du ventre jaunes; bec et pieds bleuâtres. Taille, cinq pouces. Du Brésil.

MANAKIN VERT A HUPPE ROUGE, Buff., pl. enl. 505,

fig. 2. *V.* MANAKIN TIRÉ, dont il est une variété presque adulte.

MANAKIN AU VISAGE BLANC. *V.* FOURMILIER MANIKUP.

MANAKIN DE WIED. *Pipra Wiedii*, Less. Noir; dessus de la tête et derrière du cou d'un rouge de feu; quelques plumes frontales hérissées en pompon. Taille, quatre lignes. De l'île de la Trinité.

MANAM-PADAM. BOT. (Rhéede, *Malab.*, t. 10, pl. 65.) Synonyme d'*Elscholtzia paniculata*, Willd. *V.* ELSCHOLTZIE.

MANATIA. POIS. Espèce de Raie du sous-genre Céphaloptère. *V.* RAIE.

MANATUS. MAM. Synonyme de Lamantin.

MANCANDRITE. POLYP. FOSS. L'Alcyon-Figue est ainsi nommé par quelques oryctographes.

MANCENILLIER. *Hippomane*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées : ses fleurs sont monoïques, les mâles sont disposés sur des épis terminaux en petits pelotons alternes, dont chacun est accompagné d'une bractée munie de deux glandes à sa base, et les femelles solitaires; un calice turbiné bifide et un filet chargé de deux anthères à son sommet constituent la fleur mâle; la femelle présente un calice tripartite, un style court et épais, couronné par plusieurs stigmates (le plus ordinairement sept) rayonnés; un ovaire à autant de loges uniovulées; il devient un fruit de la forme d'une Pomme d'api, qui renferme sous une chair gonflée d'un suc laiteux, un noyau ligneux, inégal et âpre à sa surface, creusé à l'intérieur de plusieurs loges monospermes. Les feuilles sont stipulées, portées sur de longs pétioles munis à leur sommet d'une double glande, alternes, légèrement dentées en scie, glabres, luisantes, veinées. La seule espèce connue, qui appartienne bien véritablement à ce genre, est originaire de l'Amérique équinoxiale.

L'influence funeste attribuée au Mancenillier lui a donné une réputation populaire : on a dit que son exhalaison suffisait pour causer la mort à l'imprudent qui s'arrêterait sous son ombre, ou qui recevrait les gouttes de la pluie distillant à travers son feuillage. Jacquin, qui osa en faire l'expérience, n'en éprouva aucun accident; mais il est clair cependant que la sienne n'est pas encore décisive, puisque le danger, s'il existe, résulte d'un principe éminemment volatil, et peut varier suivant des circonstances locales et momentanées, telles que la direction du vent, le degré de la température, etc. Quoi qu'il en soit, il est indubitable que le suc laiteux qu'on trouve dans les diverses parties du Mancenillier, de même que dans la chair de son fruit, est un poison actif, qui irrite violemment les tissus vivants sur lesquels on l'applique. On n'est pas bien d'accord sur son degré d'énergie, exagéré par quelques auteurs, et en ce moment même on s'occupe à déterminer plus exactement son intensité et son mode d'action. La crainte qu'inspirent ses vertus vraies ou supposées a contribué à le rendre de plus en plus rare; car on a cherché à l'extirper de tous les lieux habités. De Tussac, qui l'a vu aux Antilles, a donné dans le *Journal de Botanique* (1815, vol. 1, p. 112) des détails sur ce végétal et sur son action irritante, qu'il avait éprouvée personnellement.

MANCHE DE COUTEAU. CONC. Synonyme vulgaire de Solen. *V.* ce mot.

MANCHE DE VELOURS. OIS. Nom trivial que quelques voyageurs ont donné au Fou de Bassan. *V.* Fou.

MANCHETTE DE NEPTUNE. POLYP. On a donné ce nom au *Retepora cellulosa*, Lamk. *V.* RÉTÉPORE.

MANCHETTE DE LA VIERGE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Convolvulus sepium*, L. *V.* LISERON.

MANCHONS DE NEPTUNE. POLYP. Ce nom est vulgairement donné à des Polypiers de la famille des Éponges.

MANCHOT. *Aptenodytes*. OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec plus long que la tête, grêle, droit, fléchi vers l'extrémité; les deux mandibules à pointes égales, un peu obtuses : la supérieure sillonnée dans toute sa longueur, l'inférieure plus large à sa base et couverte d'une peau nue et lisse; fosse nasale très-longue, couverte de plumes; narines à peine visibles, placées à la partie supérieure du bec et près de l'arête; pieds très-courts, gros, entièrement retirés dans l'abdomen; quatre doigts : trois en avant, réunis par une membrane, un en arrière, très-court, articulé sur le doigt interne; ailes dépourvues de rémiges, impropres au vol. Ce groupe n'offre que des Oiseaux dont l'organisation, pour ainsi dire incertaine, peut être considérée plutôt comme une ébauche que comme une production parfaite. Il semble que la nature, ordinairement si prévoyante dans tous les détails de la création, se soit fait une étude de multiplier les difficultés dans l'existence du Manchot, ou qu'elle ait eu l'intention de le faire servir, par une gradation moins sensible, de point de rapprochement dans les distances que l'on observe entre les Oiseaux et les habitants de l'eau. En effet, loin de retrouver chez les Manchots cette vivacité que l'on aime à contempler dans les êtres qui animent nos bosquets et y font entendre mille chants variés, on ne doit en quelque sorte les considérer que comme des Poissons dont ils partagent presque toutes les habitudes : leurs bras, au lieu de s'allonger en rames légères, destinées à frapper l'air et à y trouver immédiatement des points d'appui, qui permettent à l'Oiseau de s'élever rapidement et de se soutenir à de grandes hauteurs, ne présentent que des nageoires pendantes, informes, courtes, épaisses, revêtues de sortes d'écaillés plutôt que de véritables plumes; elles ne peuvent servir qu'à diriger l'Oiseau-Poisson dans un fluide d'une grande densité où les particularités de son organisation interne lui font trouver le moyen de demeurer assez longtemps sans éprouver le besoin de respirer. Leur cri rauque et désagréable ne se fait entendre que pendant la saison des amours et tout le temps que dure l'incubation, seule époque périodique et annuelle qu'ils passent régulièrement sur le rivage et à l'abri des marées. Ils habitent régulièrement des trous creusés par le battement des flots, les joncs, les roseaux et autres plantes aquatiques, au milieu desquels ils se tiennent cachés, et qu'au moindre danger ils quittent en plongeant. Ils nagent sur et sous l'eau, avec une vitesse extraordinaire, au point que souvent ils échappent ainsi à la voracité des gros Poissons qui les poursuivent. Les Manchots parviennent au rivage en troupes assez nombreuses, et rien n'égale la stupidité qu'ils expriment lorsqu'ils y sont surpris. Ne pouvant regagner leurs retraites hu-

mides avec assez de vitesse pour se dérober aux attaques de l'Homme, ils semblent attendre avec courage et résignation le sort qui leur est réservé; non qu'ils ne fassent tous leurs efforts pour vendre chèrement leur vie, car à mesure qu'ils s'aperçoivent que le danger devient plus pressant, ils ont l'instinct de se serrer davantage les uns contre les autres, afin de présenter de tous côtés un front à l'attaque. Là, dans une position presque verticale, agitant constamment la tête et le cou, ils élancent le bec pour en porter aux jambes des assaillants des coups souvent assez forts pour y faire des blessures profondes et enlever des lambeaux de peau et de muscles. Presque toujours ils succombent sous le bâton qui les poursuit.

Les Manchots quittent rarement les mers du Sud ou les pointes des rochers qui en rendent la navigation si dangereuse. Ils se construisent au milieu des grandes herbes, dont les bords des îlots sont garnis, des trous assez profonds où ils se retirent et où ils nichent. La ponte consiste en deux ou trois œufs gros et d'un blanc jaunâtre. Ils se nourrissent de Poissons qu'ils pêchent le matin et le soir, et dont ils se gorgent souvent outre mesure. Leur chair noire et huileuse n'est recherchée des matelots que dans les cas de disette absolue de toute autre viande fraîche.

Le genre Manchot, tel qu'il est établi par Temminck, se compose de deux espèces que Vieillot a laissées confondues avec ses Gorfous, et probablement d'une troisième qui est encore très-peu connue, et dont Vieillot fait isolément son genre Apténodyte.

MANCHOT ANTARCTIQUE. *V.* SPHÉNISQUE ANTARCTIQUE.

MANCHOT A BEC TRONQUÉ. *V.* SPHÉNISQUE DE BRISSON.

MANCHOT DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* SPHÉNISQUE TACHETÉ.

MANCHOT DU CHILI. *Aptenodytes Chilensis*, Gmel.; *Aptenodytes Molina*, Lath. Espèce peu connue et dont la description, qui n'a encore été donnée que par Molina, semble faire un Pingouin plutôt qu'un Manchot ou un Sphénisque.

MANCHOT DE CHILOË. *Aptenodytes Chilensis*, Lath.; *Eudyptes Chiloensis*, Vieill. Toute la robe est composée de plumes longues, touffues, faiblement crépues et de couleur cendrée aux parties supérieures, les inférieures blanchâtres. On assure que, dans cette espèce, la finesse et la solidité des plumes les rendent susceptibles d'être filées, puis converties en tissus que les habitants de l'île Chiloe emploient à divers usages.

MANCHOT A COLLIER, DE LA NOUVELLE-GUINÉE. *Voyez* SPHÉNISQUE SAUTEUR.

MANCHOT (GRAND). *Aptenodytes patachonica*, Lath.; *Eudyptes patachonica*, Vieill., Buff., pl. enl. 975. Parties supérieures d'un cendré obscur, avec l'extrémité de chaque plume bleuâtre; tête, gorge et cou d'un brun foncé; une moustache jaune, bordée de noir; parties inférieures blanches; mandibule supérieure brune, avec la pointe jaunâtre; l'inférieure d'un jaune orangé avec l'extrémité noire; iris d'un brun foncé; pieds noirs. Taille, quatre pieds. Les femelles ont en général les teintes du plumage plus pâles. Des îles Malouines et de la mer du Sud.

MANCHOT DES HOTTENTOTS. *V.* SPHÉNISQUE TACHETÉ.

MANCHOT HUPPÉ. *V.* SPHÉNISQUE SAUTEUR.

MANCHOT DES ÎLES MALOUINES. *V.* MANCHOT (GRAND).

MANCHOT MAGELLANIQUE. *V.* SPHÉNISQUE SAUTEUR.

MANCHOT DE LA NOUVELLE-GUINÉE. *V.* MANCHOT (GRAND).

MANCHOT PAPOU. *Aptenodytes Papua*, Lath. Parties supérieures d'un noir bleuâtre; tête et cou d'une teinte plus foncée; un large sourcil blanc, qui s'étend sur l'occiput et le ceint; rectrices ou soies qui en tiennent lieu, disposées en étage: les plus longues au centre; parties inférieures blanches; bec assez long; mandibule inférieure un peu plus courte que la supérieure, toutes deux rouges; iris jaune ou rouge, ainsi que les pieds; membrane des doigts et ongles noirâtres. Taille, vingt-huit pouces. Des îles de la Nouvelle-Guinée.

MANCHOT (PETIT). *V.* SPHÉNISQUE ANTARCTIQUE.

MANCHOT QUÉCHU. *V.* MANCHOT DE CHILOË.

MANCHOT SAUTEUR. *V.* SPHÉNISQUE SAUTEUR.

MANCHOT. POIS. Espèce du genre Pleuronecte. *V.* ce mot.

MANCHOTTE. BOT. Nom vulgaire du *Tordylium nodosum*, L.

MANCIENNE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Viburnum Lantana*, L. *V.* VIORNE.

MANCIVIENNE. OIS. Synonyme vulgaire de Corlieu. *V.* COURLIS.

MANDAR. MAM. Synonyme d'Oryctérope. *V.* ce mot.

MANDELINÉ. BOT. Nom vulgaire de l'*Erinus alpinus*, L.

MANDELSTEIN ou PIERRES D'AMANDES. MIN. Nom donné par les Allemands à des roches cavernueuses, dont les cavités ont été remplies après coup, par des infiltrations le plus ordinairement calcaires, siliceuses ou zéolitiques, qui figurent des sortes de noyaux ou d'amandes au milieu d'une pâte d'apparence terreuse. Telles sont celles d'Oberstein, du Derbyshire, etc. *V.* AMYGDALOÏDE.

MANDEVILLE. *Mandevilla*. BOT. Genre de la famille des Apocinées, établi par le professeur Lindley, pour une plante nouvelle de Buenos-Ayres, dont la graine a été envoyée à la Société d'Horticulture de Londres par sir Mandeville, ministre de S. M. britannique au Chili. Voici quels sont les caractères du genre nouveau: calice à cinq divisions imbriquées, dressées, présentant en outre, à l'intérieur, une sorte d'anneau pectiné; corolle hypogyne, campanulato-infundibulaire, avec l'orifice et le tube dépourvus d'écaillés; le limbe a cinq découpures presque équilatères; cinq étamines insérées à la base du tube de la corolle; anthères membraneuses au sommet, conniventes en cône autour du stigmate; ovaire biloculaire et polysperme; style simple; stigmate conique, avec cinq fossettes sur le pourtour, campanulé à sa base qui est partagée en cinq lobes, bicuspidé au sommet; anneau hypogyne, épais, charnu, à cinq lobes tronqués.

MANDEVILLE SUAVE. *Mandevilla suaveolens*, Lindl.; Botan. Regist., vol. XXV, fig. 7. Sa tige est volubile, émettant des rameaux de la grosseur d'une plume de Corbeau, glabres, poilus seulement au-dessus des aiselles noduleuses; feuilles opposées, pétiolées, cordato-oblongues, membraneuses, glabres en dessus, glau-

ques en dessous, avec les côtes saillantes des veines poilues; stipules pectinées; fleurs penchées, réunies en grappes au sommet d'un long pédoncule axillaire; corolle blanche, oblongue, découpée, ondulée, apiculée : son tube est marqué à l'intérieur de dix plis.

MANDIBULES. ZOOL. Nom que les ornithologistes ont appliqué aux deux parties du bec, qu'ils distinguent encore en supérieure et en inférieure. Quant aux Mandibules des insectes, *V.* BOUCHE.

MANDIBULÉS. *Mandibulata.* INS. Famille d'Insectes aptères, de l'ordre des Parasites, établie par Latreille, et ayant pour caractères : des mandibules, des mâchoires et deux lèvres. Ces insectes n'ont point d'ailes; leurs pieds sont au nombre de six : les mandibules sont plus ou moins extérieures, en forme de crochets; les mâchoires sont cachées, elles portent quelquefois des palpes peu apparentes. Chaque côté de la tête offre des yeux lisses, quelquefois peu distincts; leurs antennes sont tantôt plus grosses à leur extrémité, tantôt filiformes; l'abdomen n'a ni latéralement ni postérieurement d'appendices mobiles, et l'œsophage occupe une grande partie du dessous de la tête. Ces insectes passent leur vie sur les Mammifères et sur les Oiseaux dont ils sucent le sang et rongent les parties. Latreille divise cette famille en quatre genres. *V.* RICIN, GYROPE, NIRME et TRICHODOCTE.

MANDRAGORE. *Mandragora.* BOT. Ce genre, constitué par Tournefort, a été réuni par Linné au genre *Atropa*. *V.* BELLADONE.

MANDRANO. MAM. Nom vulgaire du Renard, espèce du genre Chien. *V.* ce mot.

MANDRILL. MAM. Espèce du genre Cynocéphale. *V.* ce mot.

MANDURRIA. OIS. Espèce du genre Ibis. *V.* ce mot.

MANÉ. POLYP. Genre formé par Guettard aux dépens des Éponges, et qu'il caractérise ainsi : corps marins, composés de fibres longitudinales, simples ou ramifiées, séparées les unes des autres sans ordre ni symétrie, qui n'ont point de cavités ou de trous, ou qui sont imperceptibles (Guelt., *Mem.*, t. iv, p. 159). Ce genre n'a pas été adopté.

MANETOU. MOLL. Pour Manicou. *V.* ce mot.

MANETTIE. *Manettia.* BOT. Ce genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, a été proposé par Mutis et adopté par Linné, avec les caractères suivants : calice ordinairement divisé en quatre ou huit segments et quelquefois en cinq ou dix; corolle tubuleuse, dont l'entrée est resserrée, garnie de poils; le limbe est étalé, à quatre ou rarement à cinq divisions; quatre ou cinq étamines insérées sur la gorge de la corolle, et non saillantes; un seul style surmonté d'un stigmate bifide. Le fruit consiste en une capsule à deux loges renfermant un grand nombre de semences lenticulaires, imbriquées, à rebord membraneux. Ce genre consacre dans la science le nom de Xavier Manetti, professeur de médecine et de botanique à Florence, directeur du Jardin des Plantes de cette ville où il est mort, en 1785, après avoir publié un grand nombre d'observations importantes sur l'histoire naturelle, parmi lesquelles se fait remarquer surtout le *Viridarium Florentinum* (1 vol. in-8°, 1751). Le genre *Ma-*

netlia, auquel De Candolle a réuni les genres *Lygistum* de J. Browne (*Pl. Jam.*, 142, t. III, f. 2), et *Nacibea* d'Aublet (Pl. de la Guiane, 95, t. XXXVII, f. 1), se compose maintenant d'une vingtaine d'espèces toutes propres à l'Amérique méridionale.

MANETTIE GLABRE. *Manettia glabra*, Cham. Cette plante, découverte au Brésil par Chamisso et Schlechtendahl, est remarquable par sa beauté; la forme délicate et gracieuse de ses longues corolles écarlates, contraste agréablement avec la sévérité de nuances, imposée à son large feuillage; ses tiges sont grêles, filiformes, entrelacées, flexibles, un peu ligneuses, branchues, lisses, couvertes de petits points glanduleux, hautes de trois à quatre pieds. Les feuilles sont opposées, ovalaires, acuminées, entières, arrondies à la base, lisses et brillantes, cartilagineuses, légèrement ondulées, d'un vert très-foncé en dessus, plus pâle en dessous où les nervures sont proéminentes, longues de deux à trois pouces, sur les deux tiers de largeur; le pétiole est demi-cylindrique, canaliculé, long de six lignes environ; il a à sa base deux petites stipules étroitement réunies, acuminées et denticulées. Les fleurs sont axillaires ou terminales et solitaires, portées sur des pédoncules filiformes, lisses, plus épais au sommet, longs de deux pouces environ; le calice est tubuleux, turbiné, comprimé, plus long que le limbe qui est divisé en cinq lobes ovalaires, lancéolés, aigus, étalés, dentelés; la corolle est d'un rouge écarlate, brillant, passant au rouge ponceau; sa forme est celle d'un entonnoir à cinq côtes, long de quinze à vingt lignes; son limbe est divisé en autant de lobes ovalaires, connivents, aigus; le tube est tapissé intérieurement de plusieurs rangées de poils couchés. Les étamines ont leurs filaments blancs, cylindriques, libres seulement à l'extrémité; les anthères sont oblongues, penchées, échancrées à la base, d'un pourpre foncé, à deux loges linéaires, marginales, s'ouvrant longitudinalement, et se recouvrant d'un pollen verdâtre. Le style est grêle, filiforme, lisse et blanc, terminé par un stigmate exserte, en massue, vert, à deux lobes droits, émoussés, épais, serrés l'un contre l'autre, à bords réfléchis. L'ovaire est turbiné, comprimé, à deux loges traversées chacune par une valve, couronné par un disque proéminent, légèrement échancré. Les deux placentaires sont filiformes, droits, opposés, fixés à la cloison, un peu au-dessus de sa naissance; l'ovule est petit, orbiculaire, fort aplati, rebordé d'une membrane. Cette plante a été envoyée du Brésil.

Adanson donnait le nom de *Manettia* au genre *Mesembryanthemum* de Dillen et Linné. *V.* FICOÏDE.

MANGABA. BOT. La plante désignée sous ce nom par Pison, *Brasil.*, t. 76, et par ceux de *Mangabeira* ou *Mangaiba* par Marcgraaff, *Brasil.*, t. 122, fait partie du genre *Hancornia* de Gomez. *V.* HANCORNIE.

MANGABEY ET MANGABEY A COLLIER. MAM. Espèces du genre Guenon. *V.* ce mot.

MANGANARI. BOT. *V.* AMBULIE.

MANGANÈSE. MIN. *Braunstein*, W.; *Mangan*, Karst. Métal qui forme la base d'un genre minéralogique, dans la classe des substances métalliques autopsides. Ce genre est composé de cinq espèces qui toutes

ont pour caractère commun de donner, après la fusion avec le carbonate de Soude, une frite verte, qui devient vert-bleuâtre par le refroidissement. Le Manganèse, à l'état métallique, est d'un blanc tirant sur le gris et très-cassant; à l'état d'oxide il colore en violet le verre de Borax. Les cinq espèces du genre Manganèse sont : le Manganèse oxidé, le Manganèse sulfuré, le Manganèse hydraté, le Manganèse phosphaté et le Manganèse carbonaté.

MANGANÈSE CARBONATÉ. *Roth-Braunsteinerz*, W.; *Rhodochrosit*, Hansmann. Substance d'un blanc rosâtre ou d'un rouge de rose; soluble avec effervescence, à chaud; cristallisant en un rhomboïde obtus de 106°, 51'. Elle est composée d'un atome de bi-oxide de Manganèse et de deux atomes d'Acide carbonique, ou en poids de 58 parties d'Acide, et de 62 de bi-oxide de Manganèse. Sa pesanteur spécifique est de 5,25; sa dureté est moyenne entre celles du Fluore et de l'Apatite. On ne connaît que trois variétés de Manganèse carbonaté : la variété *rhomboédrique*, en cristaux déformés et groupés irrégulièrement; la variété *lamellaire* et la variété *compacte*. Cette substance se mélange souvent de carbonate de Chaux et de Silice; il paraît même qu'il existe une combinaison particulière de Silice et d'oxide de Manganèse, que l'on doit regarder comme un bisilicate de Manganèse : c'est celle que Léonhard a décrite sous le nom de *Kieselmangan*. Le Manganèse carbonaté est peu commun dans la nature; on le trouve dans les filons, à Nagyag en Transylvanie où il accompagne le Tellure et le Manganèse sulfuré; et à Kapnick où il s'associe à l'Antimoine sulfuré, au Cuivre gris et à la Blende.

MANGANÈSE HYDRATÉ, Schwarz; *Braunsteinerz*, W.; Manganèse terne, Brong. Substance ordinairement noire ou d'un gris de fer, en masse, à poussière brune, donnant beaucoup d'Eau par la calcination, infusible au chalumeau, colorant en violet le verre de Borax; sa dureté est moyenne entre celles du Fluore et du Quartz; sa pesanteur spécifique est de 5,84. On a cité des cristaux de cette substance en prisme à base carrée et en octaèdres. Une analyse du Manganèse hydraté terreux de la mine de Dorothee, au Harz, par Klapproth, a donné : oxide brun de Manganèse 66; Eau 18; oxide de Fer 6; Silice 8; Carbone et Baryte 2. Ce minerai est souvent mélangé de peroxide de Manganèse et d'hydroxide de Fer.

Le Manganèse hydraté se présente quelquefois en petites masses légères, très-tendres, qui tachent les doigts au moindre frottement, et qui ont l'apparence de prismes à quatre, à cinq et à six pans, ce qui est probablement l'effet du retrait que le Manganèse hydraté, souvent argilifère, a éprouvé en se desséchant. Cette variété a été observée à Saint-Jean de Gardonnenque, dans les Cévennes; plus fréquemment on trouve la même substance, en enduit, à la surface du Fer hématite, du Fer carbonaté et de la Chaux carbonatée. Ces incrustations sont tantôt compactes, avec un éclat métalloïde argentin, tantôt elles ont le tissu fibreux comme les Hématites; enfin le Manganèse hydraté se rencontre encore sous la forme stalactitique, et il produit souvent des Dendrites noires à la surface ou dans l'inté-

rieur de différentes Pierres, telles que le Calcaire compacte, l'Agathe, etc. Ce minerai existe dans la nature, en grande masse, dans les terrains anciens, et on le retrouve dans les terrains de toutes les époques, jusque dans ceux de sédiment supérieur : à Montmartre il se présente en petites masses mamelonnées, au milieu des Marnes et du Gypse; il accompagne fréquemment le Manganèse oxidé, le Fer hydroxidé et le Fer spathique. Suivant Beudant, les cristaux noirs, décrits par Haüy comme type de son espèce : Manganèse hydraté, appartiendraient à une autre substance qu'il considère comme un silicate tri-manganésien. Il existe à Romanèche, près de Mâcon, une variété de Manganèse hydroxidé mélangé de Baryte, dont la composition n'est pas encore bien connue, et qui peut-être formera quelque jour une espèce à part. Elle est d'un noir métalloïde, à tissu fibreux, et souvent entremêlée de Chaux fluatée violette.

MANGANÈSE OXIDÉ. *Grauer Braunstein*, W.; Manganèse métalloïde, Brongn. Substance d'un gris de fer, métalloïde, à poussière noire, ne donnant pas sensiblement de l'Eau par la calcination, tendre et même friable, ayant pour forme primitive un prisme rhomboïdal droit de 100°; c'est le peroxide de Manganèse, contenant en poids 56 parties d'oxigène et 64 de Manganèse. Ses formes cristallines les plus ordinaires sont le prisme primitif, et le même modifié sur deux arêtes latérales, avec des sommets dièdres ou tétraèdres. Ses variétés de structure sont : l'aculaire en aiguilles divergentes ou entrelacées, la fibreuse, la compacte et la mamelonnée ou stalactitique; cette dernière est presque toujours mélangée d'hydroxide. Le Manganèse oxidé se trouve fréquemment dans les terrains primitifs et intermédiaires, et dans divers dépôts des terrains secondaires; on le rencontre en outre dans ceux d'hydroxide de Fer et de carbonate de Fer, tantôt en masses compactes, tantôt en stalactites. On emploie le Manganèse oxidé dans les verreries, pour faire disparaître les fausses teintes qui altèrent la transparence du verre; on s'en sert en chimie pour la préparation de l'Oxigène et du Chlore.

MANGANÈSE PHOSPHATÉ. Phosphate de Manganèse et de Fer; *Triplite*, Beudant. Substance brune, offrant quelques indices de clivage, soluble sans effervescence dans l'Acide nitrique; fragile, d'une dureté médiocre; aisément fusible au chalumeau, pesant spécifiquement 5,9; d'après une analyse de Vauquelin, elle contient, sur 100 parties, 42 de deutoxide de Manganèse, 51 d'oxide de Fer et 27 d'Acide phosphorique. Cette substance a été trouvée par Alluaud, au milieu du Granite, aux environs de Limoges, dans le même filon de Quartz qui renferme les Émeraudes.

MANGANÈSE SULFURÉ. *Manganglanz*, W. Substance d'un gris métalloïde, passant au noir par l'exposition à l'air; non cristallisée; facile à entamer avec le couteau; soluble avec effervescence dans l'Acide nitrique; pesant spécifiquement 5,9. Sa composition est encore mal connue; il est probable que c'est un bisulfure de Manganèse. Elle ne se trouve qu'en petites masses ou en veines noirâtres, dans le carbonate de Manganèse de Nagyag en Transylvanie où elle est associée au Tellure.

MANGANÈSE OXIDÉ BARYTIFÈRE. *Faseriges*, Wad.; *Psilomelane*. Substance d'un noir-bleuâtre, passant au gris d'acier plus ou moins métalloïde, à poussière noire, non cristallisée, pesant spécifiquement 4,145, rayant la Chaux fluatée, rayée par la Chaux phosphatée, infusible au chalumeau, mais y passant à la couleur rouge-brune, produisant une vive effervescence avec le verre de Borax; composée, suivant Berthier, de deutroxyde de Manganèse 25, peroxyde du même métal 52, Baryte 17, Eau 4, matières insolubles 2. On trouve cette substance sous forme concrétionnée, fibreuse ou terreuse, à la Romanèche près Mâcon, dans le Périgord, à Erzberg, au Hartz, etc.

MANGANÈSE OXIDÉ SILICIFÈRE. *Manganèse silicaté*; *Manganèse rose*; *Hydropite*; *Rhodonite*. Substance rose ou violâtre, quelquefois en masses cristallines, ordinairement compacte, d'une pesanteur spécifique de 5,6 à 5,9, rayant le verre, donnant des étincelles par le choc du briquet, ne donnant pas d'Eau par la calcination, fusible en émail rose au feu de réduction, composée de Silice 48, protoxyde de Manganèse 49, Chaux 5. Elle accompagne presque tous les minerais de Manganèse.

MANGANIDES. MIN. Nom donné par les minéralogistes à un groupe de substances minérales composées de Manganèse et offrant pour caractères, de donner par la fusion avec le carbonate de Soude, une frite verte, soluble dans l'eau, la colorant en vert, et laissant ensuite précipiter de l'oxyde brun.

MANGANITE. MIN. L'un des noms du Manganèse hydraté terreux, friable et léger.

MANGE-BOUILLON ou **SOUFFRETEUSES.** INS. Les diverses larves qui se nourrissent du Bouillon-Blanc, *Verbascum Thapsus*, L., dont celle du *Curculio verbasci* est du nombre, ont été fort mal figurées et décrites sous ce nom par Goëdard.

D'après la nourriture habituelle que prennent divers animaux, on a appelé :

MANGE-FOURMI (Mam.), le Tamanoir.

MANGE-FROMENT (Ins.), la larve de la Coccinelle à sept points.

MANGE-SERPENTS (Ois.), les Pélicans et le Secrétaire.

MANGE-ABEILLE ou **MANGEUR D'ABEILLES** (Ois.), les Guépriers.

MANGEUR D'APPAT (Pois.), diverses Balistes.

MANGEUR DE CHÈVRES, ou **DE CHIENS**, ou **DE RATS** (Rept.), la plupart des Boas.

MANGEUR DE CERISES (Ois.), le Loriot commun.

MANGEUR DE CRAPAUDS (Ois.), une Buse à Cayenne.

MANGEUR D'HUITRES (Ois.), l'Huitrier.

MANGEUR DE NOYAUX (Ois.), le *Loxia Coccauthraustes*.

MANGEUR DE PIERRE, un Mollusque et un Insecte. V. LITHOPHAGE.

MANGEUR DE PLOMB (Ois.), les Plongeurs.

MANGEUR DE POMMES (Ins.), la larve du *Pyrallis Pomana*, Fabr.

MANGEUR DE POIVRE (Ois.), le Koulik, espèce du genre Toucan.

MANGEUR DE POULES (Ois.), le Milan.

MANGEUR DE RIZ (Ois.), le joli *Emberiza orizivora*, commun à l'Île-de-France.

MANGEUR DE VERS (Ois.), le *Motacilla vermicivora*, L., etc.

MANGHAS. BOT. Espèce du genre *Cerbera*. V. CERBÈRE.

MANGIER. BOT. Pour Manguiier. V. ce mot.

MANGIFERA. BOT. V. MANGUIER.

MANGILI. POIS. Espèce du genre *Pleuronecte*. V. ce mot.

MANGIUM. BOT. Synonyme de Manglier.

MANGLE. BOT. Fruit du Manglier, et quelquefois le Manglier ou Palétuvier lui-même; on a aussi appelé : MANGLE BLANC, le Fromager.

MANGLE GRIS, l'*Avicennia tomentosa* et le *Conocarpus erectus*.

MANGLE ROUGE, le *Cocoloba vinifera*.

MANGLE VENIMEUX, le *Cerbera Manghas*, etc.

MANGLÉSIE. *Manglesia*. BOT. Genre de la famille des Protéacées, et de la Tétrandrie Monogynie de Linné, établi par Robert Brown qui lui assigne pour caractères : périanthe irrégulier, formé de quatre pièces concaves, tournées du même côté; au sommet de la cavité de ces pièces (sépalas ou pétales) est insérée une étamine; une glande placée sous le pistil dont l'ovaire, renfermant deux ovules, est surmonté d'un style qui se rend d'une façon toute particulière un peu au-dessous du stigmate; le stipe de l'ovaire est extrêmement court. Ce genre ne se compose jusqu'ici que de trois espèces, qui toutes sont originaires des bords de la rivière Swan à la Nouvelle-Hollande; ce sont de petits arbrisseaux, à feuilles trilobées, portées par des tiges ou des rameaux filiformes.

MANGLÉSIE GLABRE. *Manglesia glabrata*, R. Brown. Tout l'arbuste est très-glabre; les feuilles sont cunéiformes, à triple nervure, divisées au sommet en trois lobes triangulaires, qui se terminent en aiguillon: les fleurs sont réunies en grappes lâches, plus longues que les feuilles. Les deux autres espèces ont été nommées, par Robert Brown, *M. tridentifera* et *M. vestita*.

MANGLIER. BOT. On désigne sous ce nom différents arbres exotiques, qui croissent sur le bord de la mer, et plus particulièrement le Palétuvier. V. ce mot.

MANGLIETIE. *Manglietia*. BOT. Le docteur Blume a institué ce genre pour un grand arbre de la famille des Magnoliacées, que Wallich, dans sa Flore du Népal, avait même placé parmi les Magnoliers; Don l'avait considéré comme devant appartenir au genre *Michelia* de Linné. Les caractères de ce groupe de la Polyandrie Polygynie du système sexuel, consistent dans un périanthe composé de 9 à 12 segments. pétales ou sépalas disposés sur trois rangs; des étamines nombreuses, plus courtes que la corolle, à anthères linéaires; ovaires agrégés, formant une sorte d'épi autour d'un réceptacle en pyramide; un grand nombre d'ovules; capsules anguleuses, presque ligneuses, agglomérées autour de l'axe, et présentant une masse oviforme, se désunissant à la maturité déhiscentes par le sommet, bivalves et polyspermes. C'est un arbre très-élégant, à grandes feuilles alternes, pétiolées et très-entières; les stipules sont geminées, opposées et promptement caduques; les

fleurs sont terminales à l'extrémité des rameaux, solitaires et brièvement pédonculées, d'un blanc jaunâtre, avec de légères ondulations purpurescentes. Il se trouve dans les forêts centrales de l'île de Java.

MANGLILLA. BOT. Jussieu (*Genera Plantarum*, p. 151) a établi sous ce nom, un genre qu'il a placé dans la famille des Sapotées, et auquel il a attribué les caractères suivants : calice très-petit, à cinq divisions; cinq étamines à anthères sessiles; style nul; stigmate un peu gros; drupe globuleux, uniloculaire et monosperme. Les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili ont plus tard établi le même genre sous le nouveau nom de *Caballeria*, et ils en ont décrit sept espèces. Les espèces du genre *Scleroxylon*, constitué par Willdenow (*Enumer. Hort. Berol.*, 1, p. 249), ont été fondues dans le *Mangilla* par Rœmer et Schultes. Selon Kunth, le genre *Mangilla* doit faire partie des *Myrsine*; cet auteur pense même que son *Myrsine ardisioides* est à peine distinct du *Mangilla Jussieu* de Persoon, espèce qui doit être considérée comme type du genre et qui est indigène du Pérou.

MANGO. BOT. V. MANGUE.

MANGONARA. BOT. V. GUTTIER-GOMMIER.

MANGONE. ois. Synonyme vulgaire de Flammant. V. ce mot.

MANGOSTANA. BOT. Sous ce nom, Garcin et Rumph avaient décrit la plante qui produit le délicieux fruit nommé Mangoustan et dont Linné fit une espèce de son genre *Garcinia*. Dans son Mémoire sur la famille des Guttifères (Mém. de la Société d'Hist. nat. de Paris, t. 1, p. 226), Choisy en a fait une section de ce dernier genre, caractérisée par ses fleurs monoïques ou hermaphrodites et ses étamines libres. Elle renferme quatre espèces indigènes des Indes-Orientales. V. GARCINIE.

MANGOUSTAN. BOT. On désigne vulgairement sous ce nom le *Garcinia Mangostana*, L., arbre indigène des îles de l'archipel Indien, et qui porte des fruits d'une saveur et d'un parfum exquis. Ces fruits sont doux et légèrement laxatifs après la maturité; ils sont, au contraire, acidules avant cette époque, et leur écorce passe pour astringente; on en fait usage pour arrêter les dysenteries. V. GARCINIE.

MANGOUSTE. MAM. V. CIVETTE.

MANGUE. *Crossarchus*. MAM. Genre de Carnassiers voisin par l'ensemble de ses caractères, du genre Mangouste et du genre Suricate, entre lesquels il se trouve intermédiaire. Les pieds sont pentadactyles, comme chez les Mangoustes; mais il n'y a aucune trace de la petite membrane interdigitale, qui existe chez celles-ci. Parmi les doigts, c'est celui du milieu qui est le plus long de tous, et c'est au contraire le pouce qui est le plus court; proportions qui se retrouvent chez le plus grand nombre des Mammifères. La plante du pied, qui pose tout entière sur le sol dans la marche, présente cinq tubercules, dont trois sont placés à la commissure des quatre grands doigts, et les deux autres plus en arrière. On retrouve aussi à la paume le même nombre de tubercules, et leur disposition est aussi à peu près la même: seulement les deux postérieurs sont situés sur la même ligne, au lieu d'être placés en série, comme ils le sont à la plante. La queue est comprimée, et d'un tiers

moins longue que le corps. Les dents sont en même nombre que chez le Suricate, mais elles ressemblent par leurs formes générales à celles des Mangoustes. Les oreilles sont assez petites, arrondies; la conque présente dans son milieu deux lobes très-saillants situés l'un au-dessus de l'autre. La pupille est ronde; la langue, couverte dans son milieu de papilles cornées, est douce sur ses bords. Mais ce qui rend le Mangue très-remarquable, et ce qui le distingue des Mangoustes, c'est la forme de son museau qui se prolonge de beaucoup au-delà des mâchoires, et jouit d'une extrême mobilité; il est d'ailleurs terminé par un museau, sur le bord duquel s'ouvrent les narines. La forme et la mobilité de cette petite trompe, rapprochent à quelques égards le Mangue des Coatis, auxquels il ressemble aussi par plusieurs autres caractères, et particulièrement par sa marche plantigrade et par la forme de ses ongles. Les testicules ne se voient point à l'extérieur, et la verge est dirigée en avant: le gland, terminé en cône, est aplati sur les côtés. Enfin « l'anus est, dit Fr. Cuvier, situé à la partie inférieure de la poche anale, c'est-à-dire que celle-ci se rapproche de la base de la queue. Elle se ferme par une sorte de sphincter, de sorte que dans cet état, elle semble n'être que l'orifice de l'anus; mais dès qu'on l'ouvre et qu'on la développe, elle présente une sorte de fraise qui, en se dépliant, finit par présenter une surface très-considérable. Cette poche sécrète une matière onctueuse, extrêmement puante, dont l'animal se débarrasse en se frottant contre les corps durs qu'il rencontre. »

Ce genre a été établi récemment par Fr. Cuvier, d'après un individu qui possédait la ménagerie du Muséum de Paris, et qui venait des côtes occidentales de l'Afrique. On ne connaît encore que cette seule espèce, décrite par le même auteur sous le nom de *Crossarchus obscurus* (Mam. lith., liv. 47^e). Elle est d'un brun uniforme sur tout le corps, seulement avec une teinte un peu plus pâle sur la tête, chaque poil étant brun avec la pointe jaune. Elle a un peu moins d'un pied de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui a sept pouces. L'individu qui a servi de type à cette description, était d'une extrême propreté; il déposait toujours ses excréments dans le même coin de sa cage, et avait au contraire bien soin de ne jamais salir celui où il avait coutume de se coucher. Il était très-doux et très-apprivoisé, et paraissait rechercher et goûter vivement les caresses, selon les observations de Fr. Cuvier. Quand on s'approchait de sa cage, il venait présenter sa gorge ou son dos pour qu'on le caressât; et lorsqu'on le faisait, il restait immobile, ouvrant seulement et fermant continuellement la bouche. Quand on s'éloignait de lui, il faisait entendre de petits sifflements ou cris aigus, semblables à ceux d'un petit Oiseau ou d'un Sajou. Il avait l'habitude d'élever de temps en temps son corps sur ses pattes antérieures, et d'appliquer son anus contre la partie supérieure des barreaux de sa cage. Il buvait en lapant, et faisait alors un bruit semblable à celui que produit le frottement du doigt sur un marbre mouillé. Enfin, quoiqu'il se nourrit habituellement de viande, il mangeait aussi volontiers du pain, des carottes, des fruits desséchés,

quand on venait à lui en présenter, comme on l'a fait plusieurs fois.

MANGUE ou MANGO. BOT. Fruit du Manguiier. *V.* ce mot.

MANGUE, MANGUO. VOIS. Noms vulgaires d'une espèce du genre Polynème. *V.* ce mot.

MANGUIER. *Mangifera*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées et de la Pentandrie Monogynie, L. Ses fleurs polygames offrent un calice divisé profondément en cinq parties régulières et caduques, avec lesquelles alternent autant de pétales insérés à sa base, oblongs, sessiles, étalés; cinq étamines, insérées de même, dont trois ou quatre plus courtes ne portent pas d'anthers et se soudent quelquefois entre elles; un ovaire libre, sessile, portant un style latéral, terminé par un stigmate obtus et renfermant un ovule unique, fixé près du fond de la loge. Il devient un drupe, où, dans un noyau filamenteux à l'extérieur et de consistance coriace, est contenue une graine allongée et un peu comprimée, dépourvue de périsperme. Son enveloppe est simple, mince, chartacée; ses cotylédons charnus sont convexes en dehors, et sa radicule infère se recourbe en se dirigeant de bas en haut, vers le point d'attache. C'est ainsi que Kunth a caractérisé ce genre dans son Mémoire sur les Térébinthacées. Il ajoute que dans les fleurs mâles par avortement, c'est l'étamine fertile qui occupe la place centrale du pistil qui n'existe plus dans les fleurs de l'espèce cultivée au Jardin des Plantes; nous avons observé de plus cinq glandes quadrifides adnées à la base des pétales, et cinq autres glandes alternant avec les premières, arrondies et formant par leur réunion un disque qui soutient l'ovaire. Le genre *Mangifera* ainsi défini comprend plusieurs arbres à feuilles dépourvues de stipules, éparses, simples, entières et coriaces; leurs fleurs, petites, blanches ou rougeâtres et pédicellées, forment des panicules terminales, très-rameuses et accompagnées de bractées. Leurs fruits se mangent. Il en existe beaucoup de variétés, dont la grosseur varie entre celle d'un Abricot et celle des plus fortes Poires; ils sont à peu près oblongs, réniformes, un peu plus gros vers l'insertion du pédoncule; un sillon léger règne tout le long. La peau est très-glabre et même luisante, ordinairement verte, même dans la maturité, mais d'un rouge souvent fort vif ou jaune sur la partie exposée à la lumière. Cette peau s'enlève assez aisément, et de petites gouttes résineuses suintent au travers, par les moindres piqûres. La chair est d'un jaune orangé, brillant, absolument comme de la carotte; le noyau est grand, aplati, revêtu d'une enveloppe très-fibreuse, qui s'introduit jusque dans la chair du fruit, et le rend souvent désagréable à manger, en se prenant entre les dents. La Mangue cependant, quand elle est bien mûre et de bonne qualité, est un manger exquis; elle conserve néanmoins un léger goût de térébenthine, et les Européens qui finissent par les aimer beaucoup, ont de la peine à s'y accoutumer d'abord.

L'espèce la plus connue est le Manguiier domestique, originaire de l'Inde, et cultivé dans les Antilles ainsi qu'à l'Île-de-France. Une autre, le *Mangifera laxiflora*, croit dans cette dernière, et une troisième, le

Mangifera fetida, se trouve dans la Cochinchine et aux Moluques. On y rapporte encore, mais avec doute, une espèce à feuilles opposées, observée dans le Pégu. Plusieurs autres simplement indiquées par Roxburg, ainsi que le nombre des variétés qu'offrent les espèces connues, prouvent que ce genre aurait besoin d'une révision. Enfin plusieurs plantes qui étaient autrefois considérées comme en faisant partie, en sont maintenant séparées; telles sont : le *Mangifera pinnata* de Lamarck, qui forme le genre *Sorindeia*; le *Mangifera axillaris* du même auteur, dont Kunth a formé son genre *Cambessedea* et que De Candolle réunit au *Buchanania* de Sprengel.

MANI. BOT. Résine que produit, à la Guiane, le *Moronebea* d'Aublet, ou *Symphonia* de Linné fils. On a aussi proposé ce nom pour désigner ce genre. *V.* МОРОНОВЕА.

MANIAN. OIS. L'un des noms vulgaires de la larve du *Bombyx mori*, le Ver-à-soie.

MANICAIER. *Manicaria*. BOT. Ce genre de la famille des Palmiers et de la Monécie Polyandrie, L., établi par Gærtner (*de Fruct. et Sem.*, 2, p. 468, t. 176), offre les caractères suivants : fructification monoïque sur le même régime; spathe simple, fibreuse, réticulée, se fendant irrégulièrement. Les fleurs sont enfoncées dans des alvéoles; les mâles ont un calice à trois folioles, une corolle à trois pétales coriaces, des étamines nombreuses, à filets libres. Les fleurs femelles ont un calice et une corolle comme les fleurs mâles, un ovaire trilobulaire, avec des stigmates sessiles. Le fruit est un drupe à trois coques, recouvert d'une écorce tubéreuse, anguleuse et hérissée de piquants, contenant un noyau crustacé, avec un seul pore à la base, un embryon basilair dans un embryon égal et creux. Ce genre a été nommé *Pilophora* par Jacquin (*Fragm. bot.*, p. 52, t. 55 à 56), et Willdenow a adopté cette nouvelle dénomination. Le *Manicaria saccifera*, Gærtner, *loc. cit.*, en est la seule espèce connue. Ce Palmier croit dans les Indes-Orientales. Son stipe est gros, marqué de cicatrices, à frondes terminales, très-grandes, entières, oblongues et qui se fendent irrégulièrement. Les fleurs sont jaunes, formant un régime situé parmi les frondes, divisé en rameaux simples et tomenteux.

MANICOU. MAM. Synonyme de Sarigue à oreilles bicolorées. *V.* SARIGUE.

MANIE. *Mania*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Nocturnes, tribu des Noctuellides, formé aux dépens du grand genre *Noctua* de Fabricius, par Treitschke, pour les espèces qui ont les antennes ciliées, le dos crété, le corps large, portant sur le milieu une touffe de poils, les ailes antérieures reposant en toit, noirâtres, avec des veines et des taches claires. Les Chenilles sont nues, avec la tête plus petite; elles sont amincies en arrière, relevées d'une bosse sur le dernier anneau; elles se nourrissent de plantes basses, et demeurent cachées pendant le jour; elles se chrysalident dans un tissu.

MANIE MAURE. *Mania maura*, Treits.; *Noctua maura*, L.; *Morno maura*, Ochs.; *Phalæna lemur*, Naturf.; vulgairement Phalène Crapaud. Le dessus des premières ailes est d'un gris obscur à la base, et sur la côte, jusqu'au delà du milieu, avec des mouchetures noi-

râtres; deux bandes grises, transverses et flexueuses, dont l'antérieure est divisée longitudinalement, près de son côté interne, par une ligne noirâtre : la postérieure est très-étroite, excepté au sommet de l'aile où elle se dilate en une tache plus ou moins blanchâtre; il y a en outre le long du bord terminal, une ligne grise, en feston, bordée de noir. Le dessus des secondes ailes est noirâtre avec deux bandes grises, transverses. Le dessous des quatre est d'un gris noirâtre, luisant, avec une ligne transverse et l'extrémité blanchâtres. Taille, deux pouces et demi, les ailes étendues. En Europe.

MANIER. ois. Nom vulgaire de l'Écorcheur. *V.* PIE-GRÈCHE.

MANIQUETTE. bot. On a désigné sous ce nom, les graines de l'*Uvaria aromatica*.

MANIHOT. bot. Espèce du genre *Janipha*. *V.* ce mot.

MANIKOR. ois. *Pipra papuensis*, Lath., Buff., pl. enl. 707. Espèce que l'on a placée parmi les Manakins, contre le sentiment de Buffon, et que Temminck a rejetée dans le genre Gobe-Mouche. Cet Oiseau que Sonnerat a rapporté de la Nouvelle-Guinée, a les parties supérieures d'un noir verdâtre, ainsi que les rémiges et les rectrices; les parties inférieures sont blanchâtres, avec une tache oblongue, orangée sur la poitrine; le bec et les pieds sont noirs. Sa taille n'excède guère trois pouces.

MANIKUP. ois. Espèce du genre Fourmilier. Lesson en a fait le type d'un genre distinct.

MANIMBÉ. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

MANINA. bot. Dénomination employée par les anciens botanistes et reproduite par Adanson, pour le *Clavaria coralloïdes*, L., dont il avait formé inutilement un genre. *V.* CLAVAIRE.

MANIOC ou MANIOT. bot. Espèce du genre *Janipha*. *V.* MANIHOT.

MANIPI. ois. *V.* PIGEON GOURA.

MANIOLE. *Maniola*. ins. Genre de Lépidoptères diurnes, proposé par Schranck, et que Latreille a réuni au genre *Satyre*. *V.* ce mot.

MANIS. mam. Synonyme de Pangolin. *V.* ce mot.

MANISURE ou MANISURIDE. *Manisuris*. bot. Genre de la famille des Graminées, et que l'on a placé dans la Triandrie Digynie, L., quoique ses fleurs soient polygames. Il est ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites; lépicène à deux valves dont l'extérieure est hémisphérique, tuberculée; la glume plus petite que la lépicène, et à deux valves membraneuses; trois étamines; style bifide. Fleurs mâles et neutres mélangées avec les hermaphrodites, et ayant la lépicène à valves presque égales et lancéolées. Ce genre était confondu par Linné avec le genre *Cenchrus*. Il a pour type le *Manisuris granularis*, Swartz (*Flor. Ind. occid.*, 1, p. 186) et Palisot-Beauvois (*Agrostographie*, t. 21, p. 10), plante qui croît aux Antilles, à l'Île-de-France et dans l'Inde. Dans sa Flore d'Oware et de Benin, t. 1, p. 24, t. 14, Palisot-Beauvois a décrit et figuré une autre espèce qui se distingue seulement de la précédente par ses épis deux ou trois fois plus nombreux, et qu'il a nommée *Manisuris polystachya*. Cet auteur a admis le genre *Peltophorus* de Desvaux, fondé sur le *Manisuris Myurus*

de Linné fils, qui n'a pas d'autres caractères que la valve extérieure et la lépicène, membraneuse sur ses bords, plane et non tuberculée.

MANITOU. mam. Quelques auteurs ont employé ce nom comme synonyme de Manicou.

MANITOU DES SAUVAGES. moll. L'un des noms vulgaires de l'*Ampularia rugosa*. *V.* AMPULAIRE.

MANKS. ois. Espèce du genre Pétrel. *V.* ce mot.

MANNA. bot. *V.* ALHAGE.

MANNE. bot. On appelle ainsi une matière concrète et sucrée, qui découle de plusieurs espèces de Frêne, et en particulier du *Fraxinus rotundifolia* et du *Fraxinus Ornus*. C'est spécialement en Calabre que l'on recueille la Manne. On pratique à la partie supérieure du tronc des Frênes, des incisions longitudinales dans lesquelles on introduit de petits brins de paille, pour faciliter l'écoulement et le dessèchement du suc propre qui doit former la Manne. Dans le commerce on en distingue trois sortes, savoir : 1^o la Manne en larmes ou en canon. C'est la plus pure; on la recueille pendant les mois de juillet et d'août, c'est-à-dire pendant les plus grandes chaleurs de l'été. Le suc propre se dessèche alors très-rapidement. La Manne en larmes est en morceaux irréguliers ou allongés en forme de stalactites, d'une couleur blanche, légèrement jaunâtre, d'une saveur douce et sucrée. Lorsqu'elle est très-récente, sa saveur est très-agréable, et les habitants du pays l'emploient aux mêmes usages que le sucre; dans cet état elle n'est pas purgative; mais dans la suite elle acquiert une odeur et une saveur particulières qui paraissent dues à une sorte de fermentation, et elle devient laxative. 2^o La Manne en sorte, qui est celle que l'on emploie le plus généralement, est recueillie pendant les mois de septembre et d'octobre. Elle se dessèche moins rapidement que la première et se compose de morceaux blancs, assez gros, irréguliers, réunis en masses au moyen d'une matière sirupeuse. Sa saveur et son odeur sont légèrement nauséabondes. 3^o La Manne grasse est la plus commune des trois, et on ne l'emploie guère intérieurement, si ce n'est en lavement. On la recueille en automne. Les fragments de matière blanche sont plus petits, et la matière non cristallisée plus abondante. Sa saveur et son odeur sont encore moins agréables. La Manne a été analysée par plusieurs chimistes et en particulier par Thénard qui y a trouvé du sucre, une matière sucrée et cristallisable qu'il a nommée Mannite, et une matière nauséuse, incristallisable. Le sucre forme environ un dixième de la Manne en larmes; la Mannite au contraire en forme presque la totalité. Ce principe n'est nullement purgatif, c'est la matière nauséuse qui possède cette propriété : aussi remarque-t-on qu'elle est plus abondante dans la Manne en sorte et surtout dans la Manne grasse. La Manne est un purgatif-minoratif très-doux, qui s'emploie à la dose de deux onces. Plusieurs autres végétaux fournissent une matière sucrée que l'on a nommée Manne. Ainsi le Méléze donne la Manne de Briançon, l'Alhage, la Manne de Perse; quelques espèces de Rhododendron fournissent également une sorte de Manne.

On a encore appelé MANNE DU LIBAN le Mastic en larmes, et MANNE DE PRUSSE ou DE POLOGNE le menu grain

que donne le *Festuca fluitans*, dont on fait à Varsovie un grauu fort délicat.

MANNITE. BOT. Substance cristallisable de la Manne. *V.* ce mot.

MANON. POLYP. Oken établit ce genre aux dépens des Éponges. Le *Spongia dichotoma*, L., que l'auteur nomme *Manon cervicornis*, en est le type. *V.* ÉPONGE.

MANORHINE. *Manorhina*. OIS. Genre créé par Vieillot, pour y placer un Sylvain de la famille des Chanteurs. Cet ornithologiste assigne pour caractères à ce genre : bec court, un peu grêle, à base garnie sur les côtés de petites plumes dirigées en avant et couvrant l'origine des narines, anguleux en dessous, très-comprimé latéralement, entier, pointu; mandibule supérieure un peu arquée du milieu à la pointe, et couvrant les bords de l'inférieure; celle-ci un peu plus courte et droite; narines amples, occupant la moitié en longueur de la mandibule supérieure, s'étendant de l'arête jusqu'aux bords du bec, élargies à la base et finissant un peu en pointe, couvertes d'une membrane, à ouverture linéaire et située en dessous; tour de l'œil nu; première rémige plus courte que la sixième; les deuxième et quatrième égales, la troisième la plus longue de toutes; quatre doigts : trois devant, un derrière; les antérieurs grêles, l'intermédiaire soudé avec l'extérieur à la base et totalement séparé de l'interne; le pouce très-épais et plus long que les doigts latéraux; ongles crochus, étroits et aigus, le postérieur le plus fort et le plus long de tous. On ne connaît encore qu'une espèce de ce genre.

MANORHINE VERTE. *Manorhina viridis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête olive; front d'un noir velouté, les plumes s'avancant et recouvrant les narines; joues jaunes; moustaches longues, noires; parties inférieures d'un jaune olivâtre; bec et pieds jaunes; taille, cinq pouces dix lignes. La femelle ressemble beaucoup au mâle, mais elle n'a point de moustaches, et ses joues ne sont pas jaunes; son plumage est en général plus terne. Cet Oiseau a été découvert à la Nouvelle-Hollande.

MANOTE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Clavaire coralloïde.

MANS. INS. L'un des noms vulgaires de la larve du Hanneton.

MANSAD, MANSEAU. OIS. Synonyme vulgaire de Ramier. *V.* PIGEON.

MANSANILLA, d'où MANSANILLE. BOT. Pour Mancenille et Mancenillier. *V.* ce mot.

MANSIÈNE. BOT. Synonyme vulgaire de *Viburnum lantana*, L. *V.* VIORNE COMMUNE.

MANSOA. *Mansoa*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice à deux lèvres, dont la supérieure est bidentée, l'inférieure tridentée : toutes les dents sont subulées, assez profondément séparées et entourant la base du tube corollaire; corolle infundibulaire, à large orifice, à limbe subbilabié dont les lobes sont arrondis; étamines incluses, dont quatre fertiles et cinq stériles; anthères glabres, à loges divariquées : entre ces loges et à leur base, s'élève un appendice velu en forme de pinceau; disque charnu, gyn-

basique et très-glabre; ovaire ovale-oblong, comprimé, glabre, s'élevant excentriquement de la partie supérieure du disque, et portant vers ses bords des poils glanduleux au sommet; style filiforme, articulé au sommet de l'ovaire; stigmate bilamellé. Ce genre se compose de deux espèces originaires du Brésil septentrional; ce sont des arbrisseaux grimpants, à rameaux cylindriques, à feuilles opposées, pétiolées, bifoliacées; le pétiole est sans vrille ou se prolonge en une vrille trifurquée au sommet; les folioles sont ovales, acuminées, à cinq nervures; les fleurs sont en panicule terminale ou axillaire, à branches latérales trifides ou trichotomes; les corolles sont glabres et de couleur violette.

MANSUETTE. BOT. Variété de Poires.

MANTE. *Mantis*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, section des Coureurs, famille des Mantides, établi par Linné, restreint par Illiger et tous les entomologistes, et ayant pour caractères : corps étroit et allongé; tête découverte, n'ayant pas le front prolongé en forme de corne; antennes simples dans les deux sexes; les deux pieds antérieurs plus grands que les autres; cinq articles à tous les tarsi; élytres et ailes couchées horizontalement sur le corps.

Ce genre se distingue de celui qu'Illiger nomme *Empuse*, par les antennes qui, dans les mâles de ce dernier, sont pectinées, et par leur tête qui est prolongée antérieurement en forme de corne; il s'éloigne des *Blattes* par la forme du corps, et des *Spectres* que Linné y réunissait, par les pieds qui, dans ceux-ci, sont de forme identique. La tête des Mantes est triangulaire, verticale, avec les yeux grands et trois ocelles lisses, distincts. Les antennes sont simples, sétacées, composées d'un grand nombre d'articles et insérées entre les yeux; leur libre est entier; les mandibules sont incisives; les palpes filiformes, pointues au bout, non comprimées; la languette a quatre divisions presque également longues. Le corselet est allongé, formé en majeure partie du premier segment, dont l'extrémité antérieure est souvent dilatée et arrondie sur les côtés. Les pattes antérieures sont avancées, avec les hanches fort grandes, les cuisses comprimées et dentelées; les jambes sont également dentelées, terminées par un fort crochet; elles s'appliquent sous la cuisse; les autres pattes sont simples et menues. Les élytres sont horizontales, couchées l'une sur l'autre, le long du côté interne, étroites, allongées, peu épaisses, demi-transparentes; les ailes sont plissées en éventail dans leur longueur. L'abdomen est oblong; il a à son extrémité deux appendices articulés et coniques, et une pièce en forme de lame écailleuse, comprimée, arquée sur le dos, formée elle-même de plusieurs pièces courtes, reçues entre deux valves de l'an-

Les Mantes sont plus répandues dans les pays chauds; l'Europe n'en offre que quatre ou cinq espèces; celle que l'on rencontre le plus fréquemment dans les provinces méridionales de la France, porte le nom vulgaire de *Prega-Dieu* (*Prie-Dieu*) parce qu'elle élève continuellement ses pattes de devant et les joint ensemble, de sorte qu'on la regarde comme un insecte sacré dans certains cantons, tandis qu'en d'autres on l'appelle *Sorcère*; les Turcs ont même pour elle un respect reli-

gieux ; une autre espèce est encore plus vénérée chez les Hottentots. Le nom latin de *Mantis* (*Divin*) qu'on a donné à ces insectes, vient de ce que l'on s'est imaginé qu'ils devinent et indiquent les choses en étendant leurs pattes. Dans l'état de nymphes, les Mantes ont sur le dos quatre pièces aplaties, qui sont les fourreaux renfermant les ailes et les élytres. Elles marchent et agissent comme l'insecte parfait, vivant de rapine et mangeant tous les insectes qu'elles peuvent saisir avec leurs pattes antérieures qui font l'office de pinces. Roësel a conservé des Mantes en les nourrissant avec des Mouches ou autres insectes ; quand on les met ensemble elles se dévorent. Un mâle et une femelle de ces insectes ayant été enfermés dans un vase de verre, le premier fut saisi par la femelle qui lui coupa la tête. Comme ces insectes sont extrêmement vivaces, le mâle vécut encore assez longtemps, et ne fut dévoré par la femelle que quand celle-ci en eut été fécondée. Les œufs que pondent les femelles sont rassemblés en un paquet allongé, couvert d'une sorte d'enveloppe de la consistance d'un parchemin. A mesure qu'ils sortent de l'ovaire, il s'échappe avec eux une sorte de bouillie qui, en se détachant, forme l'enveloppe coriace qui les couvre. Ces œufs sont allongés, de couleur jaune, et placés sur deux rangées dans le paquet ; la femelle attache ordinairement cette masse à la lige de quelque plante.

Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces ; celle qui est la plus commune en France et qui sert de type au genre, est :

LA MANTE RELIGIEUSE. *Mantis religiosa*, Lin.; la Mante, Geoff., Ins. de Paris, t. 1, p. 599, pl. 8, fig. 4; *Gryllus religiosus*, Scop., Entom. Carn., p. 105; *Mantis oratoria*, var. β , Fabr. Longue de près de deux pouces, verte; corselet ayant une petite carène dorsale, avec ses bords latéraux d'un jaune roussâtre, un peu dentelés; élytres bordées légèrement de jaunâtre; pattes antérieures ayant une tache d'un noir bleuâtre au côté interne des hanches, avec les jambes d'un roussâtre clair. Cette espèce, commune dans le midi de la France, commence à se trouver non loin de Paris. Linné l'avait bien distinguée de la Mante précheuse, *Mantis oratoria*. Les auteurs qui ont écrit après lui, ont confondu l'une avec l'autre, et ont embrouillé la synonymie. Il sera facile d'éclaircir cette difficulté, si l'on sépare ces deux espèces et si l'on rapporte tous les synonymes cités à la Mante religieuse; l'espèce nommée précheuse n'a été connue jusqu'à nos jours que de Linné. Draparnaud l'a tirée de l'oubli où elle était, et en a donné une bonne figure dans le n° 69 du Bulletin de la Société Philomatique. *V.*, pour les autres espèces, la Monographie qu'en a publiée Lichtenstein dans le t. VI des Transactions de la Société Linnéenne de Londres.

On a improprement donné le nom de MANTES DE MER, motivé sur une grossière ressemblance, à des Crustacés du genre Squille. *V.* ce mot.

MANTEAU. Zool. Les animaux Mollusques bivalves ou plutôt les Conchifères ont tous leur coquille revêtue à l'intérieur d'une peau plus ou moins mince, qui se partage en deux lobes égaux ou inégaux, selon que la coquille

est elle-même équivalve ou inéquivalve. Cette partie charnue semble revêtir l'animal à peu près de la même manière que les manteaux dont l'homme se couvre, d'où est venu par comparaison le nom que l'on donne à cette partie des Conchifères ; depuis on a également donné le même nom aux enveloppes cutanées des autres Mollusques, quoiqu'elles aient des formes bien différentes. *V.* MOLLUSQUE.

Latreille ayant adopté la forme du Manteau et le nombre de ses ouvertures pour lui servir de moyens de division dans les Acéphales en plusieurs ordres, a donné le nom de Manteaux-Biforés, *Bifori-Palla*, au second ordre de cette classe. Il l'a sous-divisé en deux familles : les MYTILACÉS et les NAÏADES, après lui avoir donné les caractères suivants : outre l'ouverture ordinaire, servant de passage au pied, le Manteau en offre encore une autre qui est propre aux déjections ; la coquille est toujours plagymione ; tantôt l'impression antérieure ou celle du muscle constricteur est petite, et l'autre est allongée ; tantôt les deux sont bien apparentes, et l'antérieure est composée ou divisée. Le ligament cardinal est extérieur, marginal, linéaire, et s'étend souvent beaucoup plus sur le corselet ou la partie postérieure que sur l'antérieure. La coquille est souvent triangulaire, avec le côté postérieur long, et l'autre très-court.

MANTEAUX-OUVERTS, *Patuli-Palla*. Latreille, dans les Familles du Règne Animal, a nommé ainsi le premier ordre des Acéphales, qu'il caractérise par l'ouverture du Manteau entièrement fendue ; l'animal se trouvant, par conséquent, dépourvu de tubes pour l'anus et la respiration, il les a divisés en deux sections : les *Mésomiones* et les *Plagymiones*, qui eux-mêmes sont partagés en plusieurs familles, comme on le verra en consultant ces mots.

MANTEAUX-TRIFORÉS, *Trifori-Palla*. Troisième ordre établi par Latreille, *loc. cit.*, parmi les Acéphales ou Conchifères, pour ceux qui ont au Manteau trois ouvertures sans tubes, l'une pour le passage du pied, l'autre pour les branchies et la troisième pour l'anus. Cet ordre ne se compose que d'une seule famille, les Tridacnites (*V.* ce mot), et ne renferme que les deux genres Hippope et Tridacne, quoique cependant on puisse y rapporter les Cames dont le Gataron d'Adanson fait partie essentielle ; par suite et par analogie devraient aussi y rentrer les autres genres de la famille des Camacées, c'est-à-dire les Éthéries et les Dicérates, que Latreille place, vraisemblablement à tort, dans son quatrième ordre, les Manteaux-Tubuleux.

MANTEAUX-TUBULEUX, *Tubuli-Palla*. Latreille a rassemblé dans le quatrième ordre des Acéphales, auquel il a imposé ce nom, tous les Conchifères dont le Manteau est terminé postérieurement par deux tubes plus ou moins prolongés, tantôt séparés, tantôt conjoints, quelquefois même n'en formant qu'un, mais à deux conduits intérieurs. Cet ordre est divisé en deux sections : les Uniconques et les Tubicoles, qui elles-mêmes sont sous-divisées en plusieurs familles. *V.* ces mots.

Le nom de MANTEAU est encore devenu spécifique avec l'addition de quelque épithète ; ainsi l'on a appelé :

MANTEAU-BLEU ou BLEU-MANTEAU (Ois.), une espèce de Mouette.

MANTEAU-DUCAL (Conch.), une espèce du genre Peigne.

MANTEAU OU TROMPETTE DU CHRIST (Bot.), le *Datura fastuosa*, L.

MANTEAU DE DAME (Bot.), l'*Alchimilla argentea*.

MANTEAU-GRIS OU GRIS-MANTEAU (Ois.), la Corneille mantelée.

MANTEAU DE GUEUX (Bot.), la Pulmonaire dont la feuille est tachée, ou de grands Rumex aquatiques dont les feuilles se trouent et se déchirent assez naturellement.

MANTEAU-NOIR OU NOIR-MANTEAU (Ois.), une espèce de Mouette ou Goéland.

MANTEAU-POURPRE (Moll.), une grande espèce du genre Peigne.

MANTEAU-ROYAL (Ins. et Bot.), une Chenille et l'Ancolie.

MANTEAU DE SAINT-JAMES (Moll.), une Coquille du genre Harpe.

MANTEAU DE SAINTE-MARIE (Bot.), la Colocase, etc.

MANTELÉE. OIS. Espèce du genre Corbeau. *V.* CORBEAU. C'est aussi le nom d'une Buse du Brésil, *V.* FAUCON, et d'une Colombe des Indes. *V.* PIGEON.

MANTELET. MOLL. Adanson (Voy. au Sénégal), trompé par quelques différences que présentent les animaux et les coquilles des Porcelaines jeunes avec les vieilles, avait formé un genre pour les premières, auquel il avait donné ce nom; quelques auteurs, sans l'avoir examiné assez attentivement, l'ont adopté à tort. *V.* PORCELAINE.

MANTELLE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Corneille mantelée. *V.* CORBEAU.

MANTELLIE. *Mantellia*. BOT. FOSS. Genre de la famille des Cicadées, reconnu par Brongniard, parmi des pétrifications calcaires de Portland, dans des troncs cylindriques ou subsphéroïdes, qui ne laissent plus que des indices incertains d'axe; les cicatrices des frondes sont rhomboïdes, larges, courtes et saillantes.

MANTICORE. *Manticora*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers terrestres, tribu des Cicindelètes, établi par Fabricius, et adopté par tous les entomologistes; ses caractères sont: tous les tarses semblables, à articles cylindriques dans les deux sexes; dos du corselet formant une sorte de lobe demi-circulaire, horizontal, prolongé jusqu'au-dessus du bord postérieur, et tombant brusquement dans son pourtour, avec les bords presque aigus et sinués; abdomen pédiculé, presque en forme de cœur, plus large que la partie antérieure du corps, presque entièrement enveloppé par les élytres qui sont carénées latéralement. Fabricius n'ayant vu que quatre antennules aux Manticores, et trompé d'ailleurs par la forme des élytres, crut que ce genre avait beaucoup de rapports avec celui des Pimélies. Mais l'ensemble de tous ses caractères le rapproche tellement des Cicindèles, que Clairville pense même qu'il n'en est pas distinct. Outre les caractères tirés de la forme des élytres et de l'abdomen, qui éloignent ces insectes des Cicindèles, ils en sont encore séparés, ainsi que des insectes de la même tribu, par la longueur du pénultième article de leurs palpes maxillaires extérieures, qui surpasse celle du dernier article des mêmes palpes. La tête des Manticores est très-grande, aplatie sur le front,

presque cylindrique postérieurement. Les mandibules sont très-grandes, arquées et armées intérieurement de quatre dents, dont la troisième est beaucoup plus petite que les autres; la lèvre supérieure est plus avancée, presque transversale; elle a six dentelures à sa partie antérieure. Les palpes sont grandes, et leur dernier article est un peu sécuriforme. Les antennes sont minces et filiformes, leur troisième article est allongé et anguleux. Les yeux sont arrondis, petits et peu saillants; le corselet est presque de la longueur de la tête; il paraît divisé en deux parties par un sillon transversal, peu éloigné du bord antérieur, parallèle à celui-ci, et prolongé sur les côtés et en dessous, jusqu'à l'origine des pattes antérieures. Il n'y a pas d'écusson visible; l'abdomen paraît pédiculé, et il est presque entièrement enveloppé par les élytres qui sont soudées, larges, planes en dessus, presque en forme de cœur, fortement chagrinées, surtout postérieurement. Les bords latéraux sont en carène et légèrement dentelés, et la partie qui enveloppe l'abdomen est presque lisse, à l'exception de quelques points élevés vers l'extrémité; les pattes sont grandes et couvertes de poils roides et assez serrés. Les Manticores ont la démarche vive des Carabes; ils courent sur les sables de la partie la plus méridionale de l'Afrique, et se cachent souvent sous les pierres. Ils se nourrissent d'insectes.

MANTICORE MAXILLAIRE. *Manticora maxillosa*, Fabr., Oliv., Latr., Dej.; Carabe à tubercules, Degéer; *Cicindela gigantea*, Thunb., Herbst, etc. Cet insecte est long de plus d'un pouce et demi, il est entièrement d'une couleur noire, peu luisante, et l'on aperçoit sur tout le corps des poils assez longs, roides et peu rapprochés les uns des autres. Du cap de Bonne-Espérance.

MANTIDES. *Mantides*. INS. Famille de l'ordre des Orthoptères, section des Coureurs, établie par Latreille, et renfermant une portion du grand genre *Mantis* de Linné. Les caractères de cette famille sont: corps allongé et étroit; tête découverte; palpes courtes, filiformes, finissant en pointe; languette quadrifide; antennes simples dans les deux sexes, ou pectinées dans les mâles; corselet grand, étroit, quelquefois dilaté sur les côtés; ailes simplement pliées dans leur longueur; les deux pieds antérieurs beaucoup plus grands que les autres, avec les hanches longues, les cuisses fortes, comprimées et épineuses, et les jambes terminées par un fort crochet, susceptible de se replier sous ces cuisses, afin de pouvoir saisir leur proie; les autres pieds sont grêles, peu garnis d'épines, et ont souvent au bout des cuisses un appendice foliacé plus ou moins développé. L'abdomen est un peu plus large que le thorax et festonné sur les bords dans plusieurs.

Ces insectes se trouvent dans les pays tempérés et méridionaux; ils se tiennent sur les arbres et sur les plantes, ressemblent même quelquefois à des feuilles par la forme et la couleur de leur corps et de leurs ailes. Ils recherchent la lumière du jour, vivent d'autres insectes qu'ils saisissent avec leurs pieds antérieurs, qu'ils relèvent ou portent en avant, et dont ils replient avec promptitude la jambe contre le dessous de la cuisse. Leurs œufs, très-nombreux, sont renfermés dans autant de petites cellules composées d'une ma-

tière gommeuse, se durcissant à l'air et disposés par séries régulières et réunies en une masse ovoïde; la femelle les colle sur des plantes ou sur d'autres corps élevés à la surface de la terre. Le jabot de ces insectes est longitudinal; leur gésier a, en dedans, de fortes dents crochues; on leur compte huit à dix œcumes autour du pylore. Ces animaux ont été désignés par Stoll sous les noms de FEUILLES AMBULANTES; cette famille forme deux genres. *V. EMPUSE* et *MANTE*.

MANTIS. INS. Synonyme de Mante. *V.* ce mot.

MANTISALQUE. *Mantisalca.* BOT. Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, septembre 1818) a formé sous ce nom, un genre aux dépens du *Centaurea* de Linné. Entre autres caractères, il lui attribue les suivants : involucre ovoïde, formé d'écaillés régulièrement imbriquées, appliquées, ovales-oblongues, coriaces, surmontées d'un appendice tubuleux, spiniforme et réfléchi; réceptacle plan, épais, garni de paillettes; calathide dont les fleurs centrales sont nombreuses et hermaphrodites, celles de la circonférence sur un seul rang, neutres et à corolles agrandies; ovaires des fleurs centrales munis de côtes longitudinales et de stries transversales, surmontés d'une double aigrette : l'extérieure semblable à celle des autres Centaurées; l'intérieure irrégulière, unilatérale, composée de trois ou quatre paillettes soudées entre elles, et formant une large lame membraneuse. Ce genre ne présente qu'une seule espèce, *Centaurea Salmantica*, qui se trouve dans l'Europe méridionale.

MANTISIE. *Mantisbia.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi aux dépens du genre *Prionus*, de Fabricius, avec ces caractères : antennes filiformes, de onze articles cylindriques, dont le troisième aussi long que les trois suivants réunis; mandibules courtes, pointues et dentées; palpes courtes; corselet carré, rétréci en devant et armé latéralement de fines épines; écusson presque triangulaire; élytres longues, presque linéaires, arrondies au bout, ayant une petite épine droite à leur angle sutural; dernier segment de l'abdomen échancré au milieu, dans les mâles; anus velu; pattes grandes; cuisses comprimées, épineuses en dessous. Ce genre a été créé par Audinet-Serville sous le nom de *Macrotoma* qui n'a pas dû être conservé puisque ce même nom avait été appliqué antérieurement à un autre genre d'insectes. Les *Prionus serripes*, *palmatus* et *Luzonum*, de Fabricius, en font partie. Tous trois ainsi que le *Castaneus*, d'Olivier, sont de l'Afrique.

MANTISIE. *Mantisia.* BOT. Genre de la famille des Amomées et de la Monandrie Monogynie, L., établi par Sims (*Bot. Magazine*, p. et t. 1520) qui l'a ainsi caractérisé : calice coloré trifide; corolle monopétale à trois lobes; étamine libre; filament linéaire, très-long, bilobé au sommet, muni d'un appendice à chaque côté de sa base; anthère double; style subulé. Ce genre, comme on le voit, est très-rapproché du *Globba*; son nom lui vient de celui de l'insecte appelé *Mantis*, qui offre en quelque sorte l'aspect d'une demoiselle parée.

MANTISIE EN SAUTOIR. *Mantisia saltatoria*, S. Ses racines sont fibreuses, simples, épaisses, charnues, allongées; les tiges sont inférieurement garnies de spa-

thes vaginales; les feuilles sont alternes, subpétiolées, lancéolées, arrondies à leur base, entières, rétrécies et prolongées à leur sommet en une languette très-aiguë; les bractées sont grandes, ovales, presque en cœur, colorées en violet foncé; les fleurs sont pédicellées, terminales, souvent rapprochées plusieurs ensemble : chacune d'elles a une enveloppe spathiforme, trifide, à divisions ou folioles inégales, conniventes et violettes; la corolle est distante du calice, jaune, monopétale, irrégulière, à trois lobes inégaux; étamine violette. Cette plante est originaire des Indes, et se cultive en serre chaude où elle fleurit, dans nos climats, vers le mois de juin.

MANTISPE. *Mantispa.* INS. Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, tribu des Raphidines (Latr., Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Illiger et ayant pour caractères : antennes sétacées; prothorax en forme de corselet, allongé, cylindracé; ailes en toit; pattes antérieures ravisseuses. Les espèces qui forment ce genre ont été longtemps placées parmi les Orthoptères, et confondues avec les Mantes; la forme de leurs pattes antérieures et leurs mâres pouvaient, en effet, autoriser cette réunion; cependant Poda, et après lui Linné et Scopoli, n'avaient point commis cette faute, et non-seulement ils plaçaient la Mantispe alors connue, *Mantispa pagana*, parmi les Névroptères, mais ils en faisaient même une espèce du genre *Raphidia*. Les autres caractères fixent définitivement la place des Mantispes auprès des Raphidies, et Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville ont reconnu que la disposition des nervures des ailes est ici d'accord avec la méthode. Ce genre se distingue de tous ceux de sa famille par un caractère bien tranché, par la forme des pattes antérieures qui sont propres, ainsi que celles des Mantides, à saisir les petits insectes dont ces animaux se nourrissent.

Ces insectes ont le corps long; leur corselet a son segment antérieur fort allongé, évasé à la partie antérieure; le second segment est court et transversal; la tête est triangulaire, verticale; les yeux sont grands, saillants : on voit entre eux trois petits yeux lisses peu apparents; les antennes sont sétacées, seulement un peu plus longues que la tête, composées d'articles nombreux, moniliformes; les deux de la base presque égaux entre eux. Le labre est avancé, presque carré, attaché au chaperon, arrondi et entier à sa partie antérieure; les mandibules sont fortes et cornées; les palpes sont au nombre de quatre, filiformes, presque égales en longueur, le dernier article des maxillaires étant ovale et fort allongé. Les ailes sont de grandeur égale, un peu réticulées, élevées en toit dans le repos. La plupart des nervures qui se dirigent vers les bords postérieur et intérieur se bifurquent en manière d'Y. L'abdomen est en forme de massue, rétréci vers sa base. Les pattes antérieures ont leurs hanches très-longues; leurs cuisses sont dilatées, carénées en dessous; cette carène est garnie de dents. Les jambes sont arquées, comprimées et tranchantes en dessous, et s'appliquent sur la cuisse entre la série des dentelures et une épine qui est placée près de la carène; les tarses ne paraissent consister qu'en un fort ongle. Les quatre autres pattes sont pe-

tites; leurs tarses sont composés de cinq articles et terminés par deux crochets, s'élargissant un peu vers leur extrémité qui est tridentée, et par une pelote grosse et bilobée.

Ce genre se compose de cinq ou six espèces dont une seule est propre à l'Europe.

MANTISPE PAYENNE. *Mantispa pagana*, Illig., Latr.; *Raphidia Mantispa*, Scop., L.; *Mantis persa*, Pall., Spicil. (Zool., fasc. 9, pl. 14, tab. 1, fig. 8); *Mantis pagana*, Fabr. Elle est petite, d'une couleur ferrugineuse, avec les yeux noirs. Ses ailes sont transparentes et réticulées, et ont à la côte une tache ferrugineuse. Elle se trouve dans le midi de la France.

MANUCODE. ois. Espèce du genre Paradis dont Vieillot a fait le type de son genre *Cicinnurus*. V. PARADIS.

MANUCODE A DOUZE FILETS. ois. V. PROMEROPS A DOUZE FILETS.

MANUCODIATES. *Paradisæi*. ois. Vieillot a formé sous ce nom, dans la tribu des Anisodactyles de l'ordre des Sylvains, une famille dont les caractères sont : pieds médiocres; tarses annelés; quatre doigts dont trois devant et un derrière, les extérieurs réunis à la base; les plumes hypocondriales ou cervicales sont de diverses formes; le bec est emplumé à la base; la queue composée de douze rectrices. Quatre genres (Sifilet, Lophorine, Manucode et Samalie) composent la famille des Manucodiales.

MANUL. MAM. Espèce du genre Chat. V. ce mot.

MANULÉE. *Manulea*. bot. Genre de la famille des Rhinanthacées et de la Didynamie Angiospermie, établi par Linné et ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes; corolle tubuleuse, dont le limbe est découpé en cinq segments subulés, l'inférieur éloigné des autres; étamines didyames, à anthères inégales; un style; capsule ovée, biloculaire, bivalve et polysperme.

Bergius (*Descript. Plant. Cap.*, 6, sp. 160) a décrit une espèce de ce genre, sous le nouveau nom générique de *Nemia*. Linné lui-même a placé parmi les *Selago* une plante qui appartient réellement à son *Manulea*, et que Thunberg, Lamarck et Jacquin ont fait connaître sous le nom de *Manulea tomentosa*. C'est sur cette espèce que Mœnch a établi son genre *Lychnidea* qui n'a pas été adopté. Enfin quelques espèces nouvelles ont été rapportées aux *Buchnera* par Andrews; et Roth a formé de l'une d'elles son genre *Sutera* qui n'a pas été adopté.

Les Manulées sont des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs en grappes terminales ou latérales, et accompagnées de bractées. Linné n'en connaissait qu'un petit nombre d'espèces; mais Thunberg (*Prodr. Fl. Cap.*, p. 100) en a décrit plus de vingt nouvelles; ses descriptions, il est vrai, sont fort incomplètes et laissent quelques doutes sur la validité de plusieurs d'entre elles. A l'exception d'une seule espèce (*Manulea alternifolia*, Desf.), qui croit à la Nouvelle-Hollande, toutes les autres sont indigènes du cap de Bonne-Espérance. On en cultive dans les jardins de botanique quelques-unes qui pourraient être considérées comme plantes d'ornement. On les sème sur couche, dans des pots remplis de terre de bruyère, on repique en pleine terre les espèces annuelles, et l'on

rentre les ligneuses dans l'orangerie, aux approches de l'hiver. De toutes ces espèces, la plus remarquable jusqu'ici est la suivante :

MANULÉE A FEUILLES OPPOSÉES. *Manulea oppositifolia*, Venten., Jard. de Malmaison, 1. t. 15. C'est un arbuste d'environ neuf décimètres de hauteur, à feuilles opposées, pétiolées, en ovale renversé, pubescentes, dentées en scie. Les fleurs sont blanches, solitaires, axillaires, soutenues par des pédoncules uniflores, de la longueur des feuilles.

MANURE. ois. Espèce du genre Engoulevent. V. ce mot.

MAOURELO. bot. Nom vulgaire du *Croton tinctorium*, dans le Languedoc.

MAPANIE. *Mapania*. bot. Genre de la famille des Cypéracées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Aublet (*Guian.*, 1, p. 47, t. 17), pour une plante qu'il nomme *Mapania sylvatica*, et dont voici les caractères : sa racine est vivace; les chaumes sont dressés, simples, triangulaires, hauts d'un à trois pieds, dépourvus de feuilles radicales et caulinaires, excepté à leur sommet qui se termine par trois feuilles elliptiques, oblongues, aiguës, entières, glabres, très-rapprochées les unes des autres, comme verticillées et canaliculées à leur base, où elles embrassent un ou deux épillets sessiles, brunâtres. Chacun de ces épillets est ovoïde, presque cylindrique, obtus au sommet, composé d'un grand nombre d'écailles imbriquées en tout sens, minces, membraneuses, étroites, diaphanes, canaliculées, marquées d'une nervure moyenne, à peine saillante et velue, et contenant chacune, à l'exception des inférieures qui sont vides, une fleur sessile, un peu plus longue et plus étroite. Cette fleur est hermaphrodite, composée d'un involucre de six écailles, dont deux extérieures, carénées et en gouttière, forment une sorte de glume à deux valves carénées et hispides sur leur nervure moyenne, échancrées et mucronées à leur sommet; les quatre autres sont plus intérieures et plus minces, mais de même forme. Les étamines sont au nombre de trois, à filaments un peu élargis vers leur milieu. L'ovaire est stipité, comprimé et triangulaire, surmonté d'un style qui paraît formé de la réunion de trois styles distincts, terminés chacun par un stigmate linéaire, recourbé, glanduleux seulement sur sa face interne. Le fruit est un akène triangulaire, terminé en pointe à son sommet, et recouvert par les valves de l'involucre. Cette plante croît dans les forêts de la Guiane. Quelquefois elle est stérile et prolifère, c'est-à-dire qu'au lieu d'épillets on trouve au centre des trois feuilles terminales des rameaux ou rejets également stériles et terminés par trois feuilles verticillées.

MAPIRA. bot. Synonyme d'Olyre. V. ce mot.

MAPOURIE. *Mapouria*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, institué par Aublet, et rétabli par Richard qui lui assigne pour caractères : tube du calice ovale, adhérent à l'ovaire; son limbe a cinq dents très-courtes, que l'on n'aperçoit plus dans le fruit; corolle supère, courte, presque campanulée, avec son orifice garni de poils dressés et si serrés que souvent ils s'obstruent; les découpures du limbe sont étalées et même rébêchies, au nombre de cinq qui est aussi celui des étamines

que l'on trouve insérées sur la gorge de la corolle; filaments filiformes; anthères ovato-cordées et dressées; ovaire infère, à deux loges, établi sur un disque épigyne et pulviniforme; style simple; stigmaté bilamellé, obtus; un ovule dans chaque loge, anatropé, s'élevant de la base de la cloison. Le fruit est une baie ovoïde, un peu charnue, ombilicquée, à deux pyrènes osseux, monospermes, à face plane, convexes sur le dos où se trouvent des côtes saillantes; les semences, dressées dans leur cavité dont elles prennent la forme, ont un petit embryon orthotrope dans la base cartilagineuse de l'albume; cotylédons lancéolés, foliacés; radicule cylindrique, infère. Les Mapouries sont des arbustes ou des arbres qui croissent dans la Guiane et dans les Antilles; ils ont leurs feuilles opposées, accompagnées de stipules entières, interpétalaires et subcaduques; les fleurs sont ordinairement groupées en cime à l'extrémité des rameaux.

MAPOURIE LUISANTE. *Mapouria nitida*, R.; *Mapouria Guianensis*, Aubl.; *Simira nitida*, Lam. C'est un arbrisseau de sept à huit pieds de hauteur, à feuilles opposées, larges, ovales, entières et très-luisantes; les pétioles sont longs et demi-cylindriques; les fleurs sont blanches, nombreuses, réunies en panicule terminale.

MAPPE. *Mappa*. BOT. On avait accumulé dans le genre Ricin plusieurs espèces qui n'avaient ensemble que des rapports éloignés, et qui rendaient ce genre vague et peu naturel. Aussi A. De Jussieu (Diss. sur les Euphorbiacées, p. 44, tab. 14, n° 44) a-t-il cru devoir le réduire à celles qui se rapprochaient évidemment de son type, le *Ricinus communis*, et alors le *Ricinus Mappa* de Linné a dû devenir celui d'un genre nouveau, assez distant du premier, et qu'il a ainsi caractérisé : fleurs monoïques ou dioïques; dans les mâles, un calice tripartit, de trois à dix étamines, dont les filets, libres ou bien soudés entre eux à leur base, portent des anthères à deux tiges globuleuses; dans les femelles, un calice bi ou trifide, deux ou trois styles oblongs, réfléchis en dehors, plumeux le long de leur face interne, ou bien un seul style bi ou tripartit; un ovaire hérissé à l'extérieur de pointes roides, divisé intérieurement en deux ou trois loges dont chacune contient un seul ovule, et devenant plus tard une capsule à autant de coques, armée de pointes peu nombreuses, mais assez longues. Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, peltées, entières, veinées, portées sur de longs pétioles qu'accompagnent à leur base deux stipules grandes et caduques. Les épis axillaires et plusieurs fois ramifiés sont garnis de bractées assez grandes, qui enveloppent, les unes une fleur femelle solitaire, les autres un paquet de fleurs mâles extrêmement petites. On doit rapporter à ce genre, outre le *Ricinus Mappa* de Linné, lequel croit aux Indes et dans les Moluques, le *Ricinus tanarius* observé dans les mêmes pays et dans la Cochinchine, et peut-être aussi le *Ricinus dioicus* de Forster, d'après sa description. De deux espèces inédites, l'une, rapportée de Timor, devra vraisemblablement être réunie à l'une des précédentes; l'autre, originaire de l'île de Ceylan, est bien distincte par plusieurs caractères, et

notamment par ses fleurs mâles, où on ne trouve que trois étamines.

MAPPEMONDE. MOLL. Coquille du genre Porcelaine, *Cypræa Mappa*, à laquelle on donne aussi le nom de Carte de géographie. V. PORCELAINE.

MAPPIA. BOT. Schreber (*Gener. Plant.*, n° 1775) a donné ce nom au genre *Soramia* d'Aublet, qui a été réuni par De Candolle au genre *Dolioscarpus*. V. ce mot.

MAPROUNÉE. *Maprounea*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi sous ce nom par Aublet, mais décrit par Linné fils et Smith sous celui d'*Egopricon*. Ses fleurs sont monoïques : les mâles se composent d'un petit calice bi ou quadrifide, du fond duquel part un filet saillant, terminé par deux anthères biloculaires, accolées; les femelles offrent un calice à trois lobes, un style court, épais, trifide, trois stigmates réfléchis, un ovaire globuleux, à trois loges uniovulées, devenant une capsule à trois coques. Les graines osseuses sont creusées sur une partie de leur surface d'une foule de petites fossettes. La seule espèce connue de ce genre est un arbre de la Guiane : peut-être en rencontre-t-on une seconde au Congo, où Robert Brown cite une plante voisine de l'*Egopricon*, mais en différant notamment par son fruit capsulaire et non bacciforme (tel que Linné fils avait décrit celui du genre dont il est ici question). Or cette différence disparaît, d'après les descriptions de Smith et de Gærtner, qui s'accordent à le regarder comme capsulaire et d'après les observations de Richard. Quoi qu'il en soit, l'espèce de la Guiane, figurée par Aublet (tab. 542) et par Smith (*Icon. exot.*, tab. 42), est un arbre à feuilles alternes, entières, glabres, veinées, luisant sur leur surface supérieure. Ses fleurs mâles, très-petites et qu'accompagnent de petites écailles, se réunissent en têtes ou chatons dont chacun a sa base ceinte d'un court involucre biparti, et dont l'ensemble est disposé au sommet des branches, en courtes panicules. Au-dessous de chaque chaton mâle s'observe une seule fleur femelle, portée sur un pédoncule muni de deux bractées.

MAQUEREAU. POIS. Espèce du genre Sombre. V. ce mot.

MAQUI. BOT. V. ARISTOTÉLIE.

MAQUIRA. BOT. Aublet a nommé *Maquira Guianensis* (*Pl. Guian. Suppl.*, 56, t. 580) un arbre dont il n'a pu observer la fleur ni le fruit. La figure qu'il en donne est trop incomplète pour pouvoir déterminer à quelle famille appartient ce genre, qu'on doit considérer comme non avenu.

MAR. OIS. Espèce du genre Pic. V. ce mot.

MARABOU. OIS. Lesson a réuni en un genre distinct, trois grandes espèces de Cigognes : *Ciconia Javanica*, Horsf.; *Ciconia crumenifera*, Cuv., et *Ardea Argala*, Lath.; et l'a désigné sous le nom de Marabou. V. CIGOGNE. Le même nom est vulgairement donné à certaines plumes qui sont recherchées pour la parure des dames; ces plumes proviennent de l'Argala; on l'éleve en domesticité dans l'Inde, pour lui ôter, à mesure qu'elles poussaient, ces plumes précieuses.

MARACOANI. CRUST. Pison et Marcgraaff nomment ainsi une espèce du genre Gélasime de Latreille; c'est

le *Cancer vocans* de Linné. V. GÉLASIME et OCCIPODE.

MARACOC ou MARACOT. BOT. L'un des noms vulgaires du *Passiflora incarnata*.

MARA-COUJA. BOT. Même chose que Murucuja. V. ce mot.

MARAIGNON. POIS. C'est le nom vulgaire de la très-jeune Anguille, dans certains cantons.

MARAIL. OIS. Espèce du genre Pénélope, que Lesson a érigée comme type d'un genre distinct. V. PÉNÉLOPE.

MARAI. GÉOL. On nomme ainsi tout espace de terrain comme délayé par des eaux stagnantes. Une végétation particulière caractérise les Marais; il est dans toutes les classes du règne végétal des espèces qui leur sont propres, depuis les arbres les plus élevés jusqu'aux Mousses les plus humbles. Les Champignons y sont cependant extrêmement rares. Cette végétation des Marais est en général pompeuse et d'un aspect frais et verdoyant. Les Marais étendus sur de vastes surfaces de pays, indiquent le fond de quelqu'ancien lac ou d'une mer intérieure dont les eaux nourrissent des plantes inondées, jusqu'à l'époque où le détrit des ces plantes ayant formé une vase substantielle, élevée jusqu'au voisinage de la surface, produit des Scirpes, des Roseaux, des Ményantes, des Nénuphars, dont les racines ajoutèrent, par leur destruction, à la consistance du sol. A ces plantes succédèrent quelques Umbellifères, des Lysimaques, des Salicaires, plusieurs Fougères, des Laiches, des Massettes qui veulent un peu moins d'inondation, et enfin quand les débris de ces plantes mortes eurent porté le terrain au niveau de la surface des eaux absorbées, des arbustes dont la plupart sont fort élégants, tels que les Mirica, des Andromèdes, des Airelles, des Lédum, des Kalmies, vinrent ajouter, par l'entrecroisement de leurs racines prodigieusement divisées, un élément de plus au terrain qui bientôt supportera de profondes forêts. Les Marais ont aussi une zoologie qui leur est propre; des Vers y sillonnent la vase attirant des Oiseaux dont les formes sont appropriées à la nature des lieux où ils se peuvent substantier. Ainsi la plupart (Échassiers) sont perchés sur de longues pattes que terminent des doigts considérables et ouverts, de façon à couvrir une telle surface du terrain amolli que l'animal ne puisse s'y enfoncer. Le bec, au contraire, sera propre à pénétrer dans la boue; pointu et généralement grêle, il n'a pas besoin d'être fort dur; aussi beaucoup d'Oiseaux de Marais ont le bec flexible comme du cuir; plusieurs n'introduisent pas seulement cet organe dans la vase où se cache leur proie; ils y enfoncent encore tout le cou, pour parvenir à de plus grandes profondeurs, et alors cette partie finit par se dépouiller de plumes. L'entrelacement des racines de la végétation marécageuse produit souvent comme des îles flottantes sur la surface d'étangs prêts à s'effacer pour devenir des terrains humides; d'autres fois elle compose sur des espaces considérables un sol mouvant. On trouve des Marais partout; mais lorsqu'ils sont peu étendus, et qu'ils ne doivent leur existence qu'à la présence de quelques ruisseaux dont le cours se ralentit, on les appelle simplement des marécages.

On a appelé MARAIS SALANTS, des marais du bord de

la mer où le flot monte, et qu'il imprègne d'un sel qu'on y vient recueillir au moyen de travaux particuliers qui appartiennent à l'art du saunier. On y pratique des digues pour retenir les eaux dans divers bassins d'évaporation et de graduation. Le sol de ces digues, fortement imprégné de chlorure de Sodium, présente une végétation sensiblement distincte de celle des rivages ordinaires, et encore qu'il s'y trouve beaucoup de plantes communes, il en est aussi de particulières; les autres prennent un aspect plus rigide ou plus succulent selon chaque famille. Aussi quand les Graminées y sont plus dures, les Soudes et les Chénopodiées y sont épaisses et charnues. V. SALINES.

MARALIA. BOT. Du Petit-Thouars (*Nova Genera Madagasc.*) a formé, sous ce nom, un genre de la famille des Araliacées et de la Pentandrie Trigynie, L., auquel il a imposé les caractères suivants: calice très-petit; corolle à cinq pétales; cinq étamines; ovaire inférieur, cylindrique, surmonté de trois styles; baie noirâtre, contenant trois graines. Ce genre est tellement voisin de l'*Aralia* que Kunth n'a pas hésité à indiquer leur réunion. La plante sur laquelle il est constitué croît à Madagascar. C'est un petit arbrisseau à feuilles alternes, ailées, à fleurs en grappes pendantes, et composées de petites ombelles longuement pédonculées.

MARANTA. BOT. Ce genre de la famille des Amomées, et de la Monandrie Monogynie, L., présente les caractères suivants: calice extérieur à trois folioles lancéolées; calice intérieur (corolle) tubuleux, oblique, à limbe double, savoir: à trois divisions extérieures et deux intérieures, égales entre elles, outre le labelle qui est difforme et convexe; une étamine formée d'une anthère simple, adnée à un filet membraneux, péta-loïde, bipartite et enveloppant le style: celui-ci attaché au tube de la corolle et terminé par un stigmate trigone et convexe; fruit capsulaire, trilobulaire, à trois valves et contenant une seule semence fertile. Roscoë (*Transact. of Linn. Societ.*, t. VIII) a exclu de ce genre le *Maranta Galanga*, L., et l'a rapporté aux *Alpinia*. Dans sa Flore d'Essequibo, Meyer a constitué un genre nouveau, sous le nom de *Calathea*, qu'il a composé de plusieurs espèces de la Guiane et des Antilles, décrites par Aublet et Jacquin comme appartenant aux *Maranta*. Si l'on admet ces retranchements, le genre *Maranta* est un de ceux, parmi les Amomées, dont les espèces sont le moins bien déterminées. On doit considérer comme type le *Maranta arundinacea*, Willd. et Roscoë, *loc. cit.*, p. 559, qui croît dans l'Amérique, que l'on cultive dans quelques jardins d'Europe et sur lequel Fischer (*in Act. Mosq.*, 3, p. 49, t. 8) a observé les caractères qui ont été exposés plus haut. Les autres espèces sont indigènes des contrées les plus chaudes du globe.

MARASCA. BOT. On nomme ainsi la variété de Cerises dont se fait le Marasquin.

MARASMODE. *Marasmodes*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle pour deux plantes récemment observées au cap de Bonne-Espérance. Caractères: capitule pluriflore, homogame; involucre ovale,

imbriqué, à écailles extérieures scarioso-appendiculées au sommet; réceptacle étroit et nu; tube de la corolle court, son limbe à cinq dents, avec l'orifice peu sensiblement dilaté; anthères écaudées; styles rameux, capitellés au sommet; akènes cylindriques et sans bec; aigrette formée de plusieurs pailleites distinctes, membraneuses et obtuses.

MARASMODE POLYCÉPHALE. *Marasmodes polycephalus*, De Cand. C'est un sous-arbrisseau rigide, rameux, glabre et divariqué, à feuilles un peu cylindriques et épaisses, alternes, sessiles, submucronées au sommet; les capitules terminent les rameaux, au nombre de cinq ou sept agglomérés et serrés; les fleurs sont jaunes.

MARASMODE OLIGOCÉPHALE. *Marasmodes oligocephalus*, De Cand. Cette espèce ne diffère de la précédente qu'en ce que ses feuilles sont plus petites et presque trigones, que le groupe des capitules n'en comprend jamais au delà de trois.

MARASQUIN. BOT. Nom vulgaire du fruit du Merisier, *Cerasus avium*, que l'on a étendu à la liqueur alcoolique préparée avec ce fruit.

MARATHRUM. BOT. Humboldt et Bonpland ont décrit et figuré (Plantes équinoxiales, vol. I, p. 40, t. 11), sous le nom générique de *Marathrum*, une plante très-singulière, qui appartient à la Pentandrie Digynie, L., et que ces auteurs avaient placée parmi les Naiades; mais cette petite famille, composée d'éléments hétérogènes amassés par les divers auteurs qui y rejetaient tous les genres dont ils méconnaissaient les affinités, n'existe plus. Dans les *Nova Genera et Species Plant. æquin.*, rédigé par le professeur Kunth, le *Marathrum* a été ajouté à la famille des Podostémées de Richard. Il est ainsi caractérisé : calice à cinq ou huit folioles en forme d'écailles; cinq ou huit étamines à anthères linéaires, sagittées à la base; ovaire elliptique, surmonté de deux stigmates sessiles; capsule elliptique, striée, biloculaire, bivalve et polysperme. Le *Marathrum feniculaceum*, Humb. et Bonpl., *loc. cit.*, a une souche tubéreuse qui émet de nombreuses racines, et des feuilles très-découpées, à pinnales dichotomes, multifides, linéaires, sétacées, analogues à celles du Fenouil. Les fleurs sont solitaires sur des pédoncules radicaux, enveloppés d'une graine à la base. Cette plante croit dans la Nouvelle-Grenade, sur les rochers auxquels elle adhère par les racines.

Malgré l'existence du genre dont il vient d'être question, Raffinesque-Schmaltz (Journ. Sc. Phys., vol. 89, p. 10) a constitué plus tard, sous le même nom de *Marathrum*, un genre parmi les Ombellifères, et qui a pour type le *Seseli divaricatum* de Pursh. V. SESELI.

MARATTIE. *Marattia*. BOT. Une des plantes qui composent ce genre de Fougères, fut d'abord indiquée par Commerson et par De Jussieu, sous le nom de *Myriotheca*; mais le nom de *Marattia*, donné à ce genre par Smith, quoiqu'il soit postérieur de plusieurs années, a généralement prévalu, parce que cet auteur a donné son caractère avec plus de précision, et y a joint la description et la figure de plusieurs des espèces qui lui appartiennent. La fructification de ces plantes consiste en des capsules beaucoup plus grosses que

celles de la plupart des Fougères, oblongues, s'ouvrant par une fente qui parcourt toute la longueur de leur bord supérieur; ses capsules sont divisées intérieurement, par des cloisons transversales, en deux rangs de loges étroites, dont les orifices correspondent à la fente de la capsule, et ne sont visibles qu'après la déhiscence. Ces capsules sont sessiles et solitaires à l'extrémité de la plupart des nervures, près du bord de la fronde; elles ne sont recouvertes par aucun tégument. Ce genre se rapproche beaucoup du *Danæa*, dont il diffère essentiellement par ses capsules plus petites, plus espacées, qui ne couvrent pas toute la surface de la fronde, et par l'absence absolue de tout tégument. Les plantes qui le composent ont une fronde deux fois pinnée, dont les folioles et les pétioles communs sont articulés et caducs; les pétioles secondaires sont souvent régulièrement opposés; mais les folioles sont ordinairement alternes, dentelées, rétrécies à la base en un court pétiole; leurs nervures sont pinnées, et les nervules sont simples ou une seule fois bifurquées. Les pétioles communs secondaires sont ailés dans quelques espèces.

On ne connaît que quatre espèces de Maratties; deux habitent les Antilles, et deux croissent à l'île de Mascareigne; il en existe en outre quelques espèces dans les herbiers, qui diffèrent peut-être de celles-ci; une de la Nouvelle-Hollande se rapproche beaucoup du *Marattia sorbifolia* ainsi que le *Marattia attenuata* décrit par Labillardière, comme de la Nouvelle-Calédonie; une autre de l'Inde est très-voisine du *Marattia Fraxinea*. On voit que toutes les plantes de ce genre sont propres aux régions équatoriales.

MARATTIÉES. BOT. V. FOUGÈRES.

MARBRE. GÉOL. MIN. Nom vulgairement donné, depuis les temps les plus reculés, à presque toutes les Pierres qui prennent un poli brillant, et sont employées par les sculpteurs et les architectes, soit à la confection de monuments des arts, soit à l'embellissement et à l'ornement des palais, des maisons et des meubles; dans un langage plus rigoureux, on n'appelle assez généralement Marbres que les variétés de Chaux carbonatée à tissu compacte ou cristallin, qui peuvent recevoir un beau poli. On en distingue les Granits et les Porphyres que les anciens comprenaient aussi sous la dénomination de *Marmor*, et dont la dureté, bien supérieure à celle des véritables Marbres, a sans doute donné lieu à l'adage bien connu : dur comme du Marbre. Il conviendrait aussi de séparer des Marbres les Pierres polissables, employées aux mêmes usages qu'eux, et qui sont évidemment formées de fragments réunis par une pâte ou ciment, lesquelles sont ou des Brèches, ou des Poudrings, suivant que les fragments sont anguleux ou arrondis. Les Marbres, ainsi limités, devront faire effervescence avec l'Acide nitrique, se laisser rayer par une pointe de Fer, et se réduire en Chaux vive par la calcination, caractères au moyen desquels ils ne peuvent être confondus qu'avec l'Albâtre calcaire, qui en diffère par sa texture intérieure, presque toujours fibreuse, par sa translucidité, etc.

Les Marbres sont blancs ou noirs, ou le plus souvent mélangés de diverses couleurs quelquefois très-oppo-

sées, et distribuées d'une manière particulière que l'on désigne par les expressions marbrure, marbré. Ils appartiennent par la position géologique qu'ils occupent à des terrains différents. Les Marbres blancs, employés principalement par les statuaires et nommés Marbres statuaires, Marbres salins, Calcaires saccharoïdes, se rencontrent exclusivement dans les formations les plus anciennes, tandis que les Marbres veinés de plusieurs couleurs occupent des étages supérieurs, sans toutefois se montrer au-dessus des terrains secondaires, dans les derniers desquels ils sont très-rare. On trouve bien dans les formations jurassiques, et même jusque dans les dépôts tertiaires (Liquart de Luzarches, Pierre de Saillancourt, Calcaire d'Eau douce de Château-Landon), des lits plus ou moins épais de roche calcaire, qui sont employés dans la marbrerie commune, mais rarement pour des objets d'ornement; leurs couleurs ternes et même sales n'ont rien de comparable à celles des Marbres plus anciens. Le nombre des variétés de Marbres qui ont reçu dans le commerce des noms particuliers, est immense. Ces noms s'appliquent non-seulement aux Pierres tirées des divers pays et des diverses exploitations, mais souvent ils distinguent certains lits d'une même carrière. On est aussi dans l'habitude de désigner comme Marbres antiques ceux qui ont été employés par les anciens, et dont on ne connaît plus les carrières; il arrive aussi très-souvent que, pour leur donner plus de valeur, on range dans cette classe des Marbres encore exploités, qui ressemblent à ceux employés par les anciens. Presque tous les pays, et surtout la France, possèdent des Marbres d'un grand nombre de variétés, qui sont ou pourraient être exploités avec avantage pour la décoration des bâtiments et même pour la sculpture. Parmi les Marbres blancs employés par les artistes de l'antiquité, on peut citer comme les plus célèbres celui de Paros dont les carrières existaient dans l'île de ce nom et dans celles de Naxos et Ténos (Vénus de Médicis, Vénus du Capitole); celui extrait du mont Pentelès près d'Athènes et nommé Marbre pentelique (tête d'Alexandre, Bacchus indien, torse, statue d'Esculape, tête d'Hippocrate, etc.); celui de Lumi et de Carrare (Antinous du Capitole, et à ce qu'assure Dolomieu, l'Apollon du Belvédère, etc.). La vallée de Carrare, dont les deux côtés sont formés de couches de Marbre blanc d'une belle qualité, fournit maintenant à presque tous les travaux des sculpteurs, quoique dans la Savoie, et pour la France dans les Pyrénées, on pourrait trouver des Pierres de même qualité; mais leur exploitation en grand serait trop dispendieuse pour qu'elles puissent entrer en concurrence pour les prix avec celles de la côte de Toscane.

Quant à la partie technique de cet article, son étendue ne permet pas de l'enlamer ici; on en trouvera les détails dans l'intéressant ouvrage publié par Brard sur la Minéralogie appliquée aux arts; il suffira de citer quelques-uns des Marbres les plus connus, en indiquant leurs couleurs et les lieux d'où on les tire.

MARBRE ROUGE ANTIQUE : rouge foncé, sablé de petits points noirs et de très-petites veines; d'Égypte, entre le Nil et la mer Rouge.

MARBRE GRIOTTE D'ITALIE : rouge de feu avec des taches ovales, plus claires; Coquilles à peine reconnaissables,

mais formant des lignes spirales noires; de Caunes, près de Narbonne.

MARBRE DE LANGUEDOC : rouge mêlé de blanc et de gris, en zones contournées; des carrières de Caunes comme le précédent.

MARBRE JAUNE DE SIENNE : jaune clair; de Sienna en Italie.

MARBRE CIPOLIN; on nomme ainsi tout Marbre blanc avec des veines ou zones verdâtres, dues à du talc.

MARBRE DE CAMPAN : (α) vert, vert-d'eau très-pâle, avec linéaments d'un vert plus foncé; (β) Isabelle, fond rose, veiné de talc vert; (γ) rouge, rouge sombre, veiné de rouge encore plus foncé. Ces trois variétés se voient réunies ensemble. On les exploite au bourg de Campan, près Bagnères, dans les Pyrénées.

MARBRE BLEU TURQUIN : gris clair, tirant sur le bleuâtre, avec zones blanches ou grises. Le véritable vient, dit-on, de la Mauritanie; mais le plus commun vient des carrières de Carrare.

MARBRE PORTOR : fond noir, veiné d'un jaune d'or; des Apennins, au cap de Porto-Venere, et dans les îles voisines.

MARBRE SAINT-ANNE : fond noirâtre, veiné de blanc et de gris; des environs de Maubeuge et en Belgique.

MARBRE LUMACHELLE : celui qui renferme beaucoup de Coquilles, de Madrépores, d'Encrines, tel que le Drap-Mortuaire, noir foncé avec Coquilles coniques, blanches, éparées.

MARBRE PETIT GRANITE : fond noir, avec une immense quantité d'Encrines; des Écaussines près de Mons; il est très-communément employé pour ameublement.

MARBRE FLEXIBLE. Les docteurs Meat et Mitchil ont fait connaître ce Marbre qui paraît être abondant dans le Berkshire, Amérique du nord; sa couleur varie entre une teinte rosâtre et grise; son grain est tantôt grossièrement granuleux, à texture lâche, tantôt fin; il n'est pas rare de voir dans un grand bloc, une des extrémités flexible et l'autre ne l'être pas; le poli en est beau; la roche paraît être un carbonate de Chaux sans Magnésie. Dolomieu attribuait la flexibilité de cette roche au dessèchement, et Fleuriau de Bellevue assure qu'un Marbre non élastique le devient par cette même circonstance; toujours est-il que le Marbre du Berkshire perd de sa flexibilité en se desséchant. Cette propriété, dans le Marbre, tient sans doute à la même cause que dans les autres corps denses, c'est-à-dire à la disposition plus ou moins lâche de leurs molécules.

Parmi les Marbres, les uns ne renferment point de corps organisés apparents, et ils sont en général cristallins et à texture laminaire, tels que les Marbres statuaires blancs; les autres au contraire, à tissu compacte et serré, paraissent comme pétris de Polypiers et de Coquilles. Ces corps sont quelquefois liés d'une manière si intime avec la pâte qui les enveloppe, que le poli seul peut démontrer leur présence, qui ne se manifeste au premier aspect que par des taches diversement colorées. Dans certains Marbres, les couleurs différentes qui les caractérisent sont entremêlées et nuancées entre elles, de manière qu'on dirait qu'au moment de leur formation, des sédiments de diverses couleurs

se sont réunis dans un même point sans se mêler intimement, ou bien qu'une pâte sédimenteuse a été inégalement pénétrée par des solutions colorées. Cependant, dans un grand nombre de cas, les veines et principalement les veines blanches paraissent être des fentes qui, après coup, ont été remplies par des infiltrations de Spath calcaire qui s'y est cristallisé. On peut surtout remarquer cette disposition dans les Marbres Sainte-Anne, et voir que quelquefois après que les premières fentes produites soit par retrait, soit par brisement, ont été remplies, de nouvelles fentes se sont faites qui ont coupé les premières et ont été également remplies; c'est en petit ce que présentent les filons. Tous les Marbres ne résistent pas également aux influences atmosphériques; ceux qui contiennent de l'Argile s'exfolient promptement; mais certaines variétés, telles que les Marbres blancs antiques, qui sont presque uniquement formés de carbonate de Chaux pure, sont à peine altérés par les injures du temps, ainsi que le prouvent les statues, les vases, les colonnes et autres monuments que les anciens ont laissés à notre admiration.

MARBRE. *Polychrus*. REPT. Genre détaché par Cuvier des Agames de Daudin, dans la méthode duquel il formait la section appelée les *Lézardets*. Le seul animal qui le constitue est l'intermédiaire des Iguanes et des Anolis. Il diffère des premiers parce qu'il n'a pas de crête dorsale, et des seconds, parce que ses doigts ne sont pas dilatés; du reste, il se rapproche des Agames, mais surtout des Caméléons, avec lesquels il a de commun la faculté de changer de couleur, au plus haut degré; un poumon très-volumineux remplissant la presque totalité du corps, et se divisant en plusieurs branches; enfin, les fausses côtes entourant l'abdomen et se réunissant pour former des cercles entiers. Il peut dilater sa gorge et lui donner l'apparence d'un goitre; ses cuisses présentent une série de pores.

MARBRE. *Lacerta marmorata*, L., *Encycl.*, Rept., pl. 9, fig. 4, d'après Lacépède; *Agama marmorata*, Daud. C'est un joli Lézard qu'on a cru, mal à propos, habiter l'ancien continent jusqu'en Espagne, mais qui paraît propre à l'Amérique méridionale, et fort commun à Surinam. Sa queue est trois fois environ aussi longue que son corps; ses couleurs brunâtres, cendrées ou de vert-de-gris, sont tellement variées, qu'on les a comparées aux nuances que présente le Marbre.

On a étendu le nom de Marbré à un Poisson du genre Achire, à un Oiseau-Mouche, ainsi qu'à des Coquilles du genre Turbinelle. *V.* tous ces mots.

MARBRE. BOT. Nom donné par Paulet à l'une de ses familles de Champignons. *V.* BOLET.

MARBRE. POIS. L'un des noms vulgaires de la Lamproie.

MARCANTHUS. BOT. Pour *Macranthus*. *V.* MACRANTHE.

MARCASSIN. MAM. C'est ainsi qu'on appelle le Sanglier dans sa grande jeunesse. *V.* COCHON.

MARCASSITE. MIN. On désignait autrefois sous ce nom les cristaux cubiques de Fer sulfuré d'un jaune d'or et d'une assez grande pureté pour être taillés, polis et employés comme objets d'ornement. *V.* FER SULFURÉ JAUNE.

MARCASSON. BOT. Synonyme vulgaire de Gesse tubéreuse, *Lathyrus tuberosus*, L. *V.* GESSE.

MARCEAU. BOT. L'une des espèces du genre Saule.

MARCELIA. BOT. Ce genre, placé par H. Cassini dans la famille des Synanthérées, n'a point paru assez distinct du genre *Anthemis*, pour devoir en être séparé.

MARCELINE. MIN. Nom donné par Beudant au Nanganeuse oxidé, hydraté en partie, de la mine de Saint-Marcel, en Piémont. Le minerai, d'un noir grisâtre, d'un éclat légèrement métalloïde ou vitreux, cristallisant en octaèdre, est composé de : oxide de Manganèse 77, Silice 16, oxide de Fer 4, Alumine 5.

MARCESCENT. *Marscens*. BOT. Cette épithète s'emploie pour exprimer les organes foliacés, qui se dessèchent sur la plante avant de s'en détacher; telles sont par exemple les feuilles du Chêne; tandis que les feuilles persistantes sont celles qui demeurent attachées à l'arbre plusieurs années de suite sans se dessécher, comme dans les Lauriers, les Pins, les Sapins, etc.

MARCÉTIE. *Marcetia*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, détaché par De Candolle du genre *Rhexia*, avec les caractères suivants : tube du calice oblong ou cylindracé, avec quatre lobes lancéolés; quatre pétales ovales et aigus; huit étamines égales, avec leurs anthères oblongues, pourvues d'un pore et de deux tubercules à la base; ovaire libre et glabre; style filiforme; stigmat punctiforme; capsule à quatre valves égalant à peu près la hauteur du tube du calice; semences en cuiller. Les espèces de ce genre, que l'on porte à onze, sont toutes originaires du Brésil; ce sont en général des sous-arbrisseaux à rameaux cylindriques, à feuilles oblongues, assez épaisses avec leurs bords ordinairement roulés, rétrécies fortement en cœur à leur base ou à peine pétiolées, très-entières et souvent dépourvues de nervures; les fleurs sont axillaires, solitaires, presque sessiles, à deux bractées, blanches ou rougeâtres.

MARCÉTIE CORDIGÈRE. *Marcetia Cordigera*, DC.; *Rhexia Cordigera*, Mart. Arbrisseau très-branchu, dont les rameaux sont sétos hispidés; feuilles sessiles, cordées dans leur jeunesse, avec les bords roulés, elles s'étendent à mesure que leur croissance est plus avancée et deviennent insensiblement planes et cordiformes, presque rugueuses, parsemées d'une très-petite pubescence glanduleuse; fleurs axillaires, pédicellées, solitaires dans chaque foliole de la grappe, avec leurs pétales obliquement mucronés.

MARCÉTIE SERTULAIRE. *Marcetia sertularia*, DC. Arbrisseau à rameaux abondants et recouverts d'une pubescence courte et serrée; feuilles sessiles, ovales, rugueuses, roulées vers les bords, coriaces, privées de nervures, pétiles et serrées les unes contre les autres; fleurs solitaires à l'extrémité des rameaux; calice oblong, revêtu de poils glanduleux et courts.

MARCGRAVIACÉES. *Marcgraviaceæ*. BOT. Le genre Marcgravia a donné son nom à une petite famille naturelle, ayant pour type et genre principal le *Marcgravia*. Ce genre avait été placé par Adanson et Jussieu dans la famille des Capparidées. Mais plus tard,

ce dernier botaniste adoptant l'opinion du professeur Richard qui rapprochait le genre *Marcgravia* du *Clusia*, en a fait une section à part dans la famille des Guttifères, qui, après, a été considérée comme une famille distincte par Choisy, De Candolle et Kunth. Voici les caractères généraux que Richard a observés dans ce groupe naturel. Les fleurs sont constamment hermaphrodites; le calice est formé de quatre à six ou sept sépales courts, imbriqués et persistants dans tous les genres, à l'exception de l'*Antholoma* de Labillardière où ils sont longs et caducs; la corolle est monopétale, en forme de dôme à coudre, ouverte ou fermée à son sommet, s'élevant comme une sorte de coiffe, ou formée de cinq pétales sessiles; les étamines sont généralement en grand nombre, quelquefois cinq seulement (*Souroubea*, Aublet), ayant leurs filets distincts et hypogynes et leurs anthères terminales dressées, à deux loges introrsées, s'ouvrant par un sillon longitudinal ou seulement par leur partie supérieure (*Antholoma*). L'ovaire est libre et généralement globuleux, surmonté d'un stigmate sessile et lobé en étoile, et d'un style dans le seul genre *Antholoma*. Coupé transversalement, cet ovaire est uniloculaire et offre de quatre à douze trophospermes pariétaux, saillants, en forme de demi-cloisons, divisés par leur bord libre en deux ou trois lames diversement contournées et toutes couvertes d'ovules fort petits. Le fruit est généralement globuleux, accompagné à sa base par le calice qui est persistant. Il est coriace extérieurement, pulpeux à son intérieur qui présente une organisation semblable à celle de l'ovaire. Les placentas lamelliformes se détachent quelquefois de la paroi interne du péricarpe et forment avec les graines et la pulpe qui les environne une masse globuleuse, libre au milieu du péricarpe. Celui-ci reste en général indéhiscent, ou bien se rompt régulièrement ou irrégulièrement en un certain nombre de parties ou valves, dont la déhiscence se fait de la base vers le sommet. Les trophospermes correspondent au milieu de la face interne de chaque valve. Les graines sont très-petites et nombreuses. Leur tégument propre, qui est généralement chagriné, recouvre immédiatement un embryon dressé, à radicule courte.

Les Marcgraviacées sont des arbres ou plus souvent des arbustes sarmenteux, grimpants et parasites à la manière du Lierre. Leurs rameaux sont souvent pendants; leurs feuilles sont alternes, simples, très-entières, presque sessiles et coriaces. Leurs fleurs sont généralement disposées en un épi très-court et en forme de cime, quelquefois en un épi plus ou moins allongé. Ces fleurs sont longuement pédonculées, tantôt terminales, tantôt obliques au sommet de leur pédoncule; celui-ci porte souvent une bractée d'une forme bizarre, creuse et cuculliforme ou en cornet. Dans les espèces à fleurs en cimes, les fleurs du centre avortent assez souvent et la bractée prend plus d'accroissement.

C'est le professeur Richard qui le premier a bien fait connaître l'organisation du fruit des Marcgraviacées et indiqué ses véritables rapports avec la famille des Guttifères, comme le rapporte Jussieu dans son Mémoire sur le genre *Marcgravia*. Cette petite famille se compose, outre le genre dont elle a emprunté son nom,

de l'*Antholoma* de Labillardière et des *Norantea* et *Souroubea* d'Aublet. Mais si l'on réfléchit que le *Souroubea* ou *Ruyschia* de Jacquin ne diffère du *Norantea* ou *Ascyum* de Vahl, que parce qu'il n'a que cinq étamines, on verra que ces deux genres devraient être réunis, et que par conséquent la famille des Marcgraviacées ne se composerait plus que de trois genres, mais ayant entre eux la plus grande affinité, et par leur port, et par l'organisation des diverses parties de leur fleur.

On est aussi assez généralement d'accord de placer les Marcgraviacées auprès des Guttifères dont elles se rapprochent beaucoup par plusieurs caractères. Néanmoins cette famille paraît s'en écarter sensiblement par l'organisation de son fruit, et vraisemblablement ce fruit rapprocherait un peu les Marcgraviacées des Flacourtiacées ou des Bixiniées qui ont également, avec une corolle polypétale, des étamines indéfinies et hypogynes, un ovaire globuleux, uniloculaire, contenant un grand nombre d'ovules attachés à des trophospermes pariétaux. Mais dans ces deux familles l'embryon est pourvu d'un endosperme charnu, et dans les Bixiniées, il y a des stipules, organes qui manquent dans les Marcgraviacées.

MARCGRAVIE. *Marcgravia*. NOT. Ce genre, d'abord placé dans la famille des Cappariidées et dans la Polyandrie Monogynie, L., est devenu le type d'une famille nouvelle que Jussieu nomme Marcgraviacées. V. ce mot. Les Marcgravies sont des arbrisseaux parasites et sarmenteux, croissant comme le Lierre sur le tronc des autres arbres où ils s'accrochent au moyen de suçoirs. Leurs rameaux stériles sont étalés et adhérents, ceux qui portent les fleurs sont libres et pendants. Leurs feuilles sont alternes, très-entières, coriaces, persistantes, dépourvues de stipules; celles des rameaux stériles sont souvent de figure différente. Les fleurs, longuement pédonculées, sont disposées en sertules ou ombelles simples ou quelquefois en grappes; les pédoncules portent un appendice ou une bractée d'une forme particulière, dans les diverses espèces, le plus généralement concave, en forme de capuchon, quelquefois pédicellé. Dans les espèces à fleurs en sertule, les fleurs centrales avortent généralement, et les pédoncules ne portent que l'appendice dont il vient d'être parlé. Le calice est cupuliforme, persistant, formé de cinq à sept sépales obtus et imbriqués latéralement. La corolle est monopétale, coriace, entièrement close, s'ouvrant circulairement, par sa base, en forme de coiffe glandiforme. Les étamines varient de dix-huit à quarante; elles sont hypogynes ainsi que la corolle, dressées dans le bouton, mais étalées et un peu recourbées quand la corolle est tombée. Les filets sont libres, distincts, subulés; les anthères allongées, à deux loges introrsées s'ouvrant par un sillon longitudinal et attachées un peu au-dessus de leur base; l'ovaire est sessile, ovoïde, ou presque globuleux, à une seule loge. Son organisation singulière n'a été bien connue et bien décrite que par le professeur Richard qui en a communiqué une description et un dessin manuscrit à Jussieu, lors de la rédaction de son Mémoire sur le genre *Marcgravia*. De la paroi interne de l'ovaire naissent de quatre à neuf pla-

centas ou trophospermes pariétaux lamelliformes, se réunissant avec ceux du côté opposé, dans la partie supérieure et inférieure de l'ovaire, libres dans leur partie moyenne, qui s'avance jusqu'à environ le quart de la largeur de la cavité, et s'y divise en trois branches : l'une moyenne, plus courte, se dirige vers le centre du fruit, les deux latérales se recourbent brusquement vers les parois de l'ovaire, et se bifurquent à leur sommet. La surface entière de ces lames placentaires est couverte d'ovules fort petits et excessivement nombreux. Cet ovaire a été décrit par tous les botanistes même les plus modernes comme étant à plusieurs loges distinctes et comme ayant des placentas ou trophospermes axillaires. Il est évident qu'ils ont pris les trophospermes pariétaux et lamelliformes pour des cloisons. L'ovaire s'amincit légèrement à son sommet où il se termine par un stigmate sessile, divisé superficiellement en quatre ou neuf lobes par des sillons disposés en étoile. Le fruit est globuleux, coriace extérieurement, pulpeux à son intérieur qui offre la même organisation que celle de l'ovaire, restant indéhiscant ou s'ouvrant d'une manière irrégulière de la base au sommet. Les graines sont petites, très-nombreuses, pulpeuses extérieurement, contenant un embryon dressé, dépourvu d'endosperme.

Les espèces du genre *Marcgravia* sont peu nombreuses, puisqu'on n'en compte que quatre dans le premier volume du Prodrôme de De Candolle, savoir : *Marcgravia umbellata*, L.; *Marcgravia coriacea*, Vahl; *Marcgravia spiciflora*, Juss.; *Marcgravia picta*, Willd., auxquelles il fait ajouter une espèce encore incertaine, mentionnée par Kunth, sous le nom de *Marcgravia dubia*; mais en étudiant avec soin ces espèces, on reconnaît que plusieurs plantes différentes ont été réunies et confondues sous le nom de *Marcgravia umbellata*. Ainsi la plante décrite et figurée sous ce nom, par Jacquin (Am., p. 156, tab. 96), est certainement différente de celle de Plumier, publiée antérieurement, et que l'on doit considérer comme le type véritable du *Marcgravia umbellata*. Dans l'espèce de Plumier en effet les feuilles sont elliptiques, aiguës, éloignées les unes des autres; dans celle de Jacquin, elles sont lancéolées, étroites et très-rapprochées; dans la première, les fleurs sont très-obliquement placées à la partie supérieure du pédoncule, tandis que dans la seconde elles sont tout à fait terminales. On pourrait même établir deux sections parmi les espèces de ce genre, suivant que leurs fleurs offrent l'une ou l'autre de ces deux positions. Ainsi, dans la section des espèces à fleurs obliques, on placerait : 1° *Marcgravia umbellata*, L., Plum., *l.c.*, 175, fig. 1; 2° *Marcgravia coriacea*, Vahl, *Eclog.*, 2, p. 56; 3° *Marcgravia parviflora*, N., espèce nouvelle et inédite, originaire de la Guiane. Dans la seconde section se trouveraient : 1° *Marcgravia Jacquinii*, N., ou *Marcgravia umbellata*, Jacq.; 2° *Marcgravia spiciflora*, Juss., *Ann. Mus.*, 14, tab. 25; 3° *Marcgravia grandiflora*, N., espèce nouvelle et inédite, originaire des Antilles et de la Guiane. A la suite de ces espèces, on reporterait comme trop imparfaitement connues les *Marcgravia dubia*, Kunth, et *Marcgravia picta*, Willd.

MARCHAIS. pois. Variété du Maquereau qui n'a pas de taches. On appelle aussi de même le Hareng qui n'a plus ni laite ni œufs.

MARCHAND. ois. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

MARCHANTIE. *Marchantia*. bot. Ce genre est l'un des plus curieux de la famille des Hépatiques, et il paraîtrait que ce sont les plantes qui le composent qui ont porté plus particulièrement le nom d'Hépatiques, qu'on a donné depuis à toute cette famille. Dillen le désignait sous le nom de *Lichen*, Micheli sous celui de *Marchantia* et d'*Hepatica*. Marchant, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, le décrit le premier avec soin et le dédia à son père.

Toutes les plantes qui composent ce genre offrent une fronde membraneuse, verte, plus ou moins distinctement réticulée, étalée en rosette sur la terre, divisée en lobes dichotomes, donnant naissance de sa face inférieure à une infinité de fibrilles qui la fixent au sol; de la surface supérieure de cette fronde ou des échan-crurés de son bord s'élèvent des organes de deux sortes, tantôt réunis sur le même individu, tantôt portés sur des individus différents.

MARCHANTIE ÉTOILÉE. *Marchantia polymorpha*, L. Les organes de deux sortes sont portés sur des individus différents. Les uns ont la forme d'une ombrelle et sont portés sur un pédicelle qui sort d'une gaine membraneuse produite par la fronde; ce réceptacle, en forme d'ombrelle, est divisé en lobes ou rayons qui varient pour le nombre et la profondeur suivant les espèces; chaque lobe ou rayon porte inférieurement un involucre membraneux, se divisant en deux valves et renfermant, dans son intérieur, depuis une jusqu'à six capsules. Chaque capsule est contenue dans une enveloppe membraneuse propre, analogue à ce qu'on a nommé calice dans les Jungermannes; cette enveloppe propre, plus ou moins grande, formant une saillie plus ou moins marquée hors de l'involucre commun, est percée au sommet; dans son intérieur on trouve une capsule recouverte par une membrane particulière, se prolongeant en un appendice tubuleux, analogue à la coiffe des Mousses. La capsule augmente, déchire cette coiffe, se dégage de l'enveloppe propre extérieure, et bientôt s'ouvre elle-même en quatre ou huit valves; son intérieur est rempli de séminules mêlés d'*Elaters*, ou fils en double spirale élastiques, qui les projettent au dehors; ces séminules mis dans des circonstances convenables ont germé et reproduit la même plante. Les autres organes ont également la forme d'une ombrelle, mais leur contour n'est que légèrement sinueux; leur surface supérieure est un peu concave; intérieurement ils renferment dans des loges particulières, de petits corps ovales fixés par une de leurs extrémités, et qui paraissent analogues à ce qu'on a regardé comme des organes mâles dans les Mousses. Outre ces deux organes, on observe encore sur la fronde des sortes de cupules sessiles, qui renferment plusieurs corps lenticulaires, sont susceptibles de se développer et de produire une nouvelle plante. Tels sont les organes de la fructification dans le *Marchantia polymorpha*, l'espèce la plus commune et la mieux observée. Schneider,

et ensuite Hedwig, qui l'ont parfaitement décrite, s'accordent à regarder les premiers comme des organes femelles, les seconds comme des organes mâles, dont l'influence est nécessaire au développement des graines; enfin, les derniers, comme de simples bulbilles qui se développent sans fécondation. Hedwig rapporte à l'appui de cette opinion, une observation qui, si elle avait été répétée plusieurs fois, serait décisive: il dit qu'ayant trouvé le *Marchantia polymorpha* en grande quantité sur le bord d'un bassin, il remarqua que tous les individus de cette localité étaient des individus femelles, à réceptacle étoilé, sans aucun mélange d'individus mâles; qu'ayant examiné les capsules d'un grand nombre de ces plantes, il les trouva toutes avortées, et ne renfermant que des filaments sans graines, ce qu'il attribue à l'absence de fécondation.

Les autres espèces de Marchanties n'ont pas été aussi bien observées que celle-ci, et on a été porté, peut-être un peu légèrement, à en faire des genres particuliers; ainsi Raddi a divisé les Marchanties en cinq genres: *Marchantia*, *Grimaldia*, *Rebouillia*, *Fegatella*, *Lunularia*; de ces genres, le *Grimaldia* avait déjà été établi par Nées d'Esbeck sous le nom de *Fimbraria*; le *Rebouillia* fondé sur le *Marchantia hemispherica* ne paraît pas différer essentiellement des *Marchantia*; le *Fegatella*, qui a pour type le *Marchantia conica*, avait été, depuis longtemps, désigné par Hill sous le nom de *Conocephalum*. Il ne diffère réellement du *Marchantia* qu'en ce que chaque lobe de l'ombrelle ne renferme qu'une seule capsule presque entièrement renfermée dans le réceptacle, et par ses organes mâles qui, au lieu d'être contenus dans un réceptacle pédicellé, sont renfermés dans un réceptacle en forme de disque sessile. Enfin, le *Lunularia* ou *Lunaria* de Micheli, qui ne renferme que le *Marchantia cruciata* de Linné, est encore très-imparfaitement connu, mais ses formes extérieures peuvent faire présumer que ce genre méritera d'être adopté.

Les espèces exotiques de Marchanties sont encore très-imparfaitement connues; on en a indiqué plusieurs dans les Antilles, au Brésil, au cap de Bonne-Espérance, etc.; mais leurs caractères n'ont pas été bien comparés: le *Marchantia polymorpha*, si commun en Europe, paraît se retrouver sans différences appréciables sur presque tous les points du globe.

MARCHATE. BOT. Nom vulgaire d'une variété du *Commelina cristata*.

MARCHE. C'est l'action par laquelle les animaux pourvus de pieds se meuvent et ont la faculté de se porter d'un lieu vers un autre. V. PROGRESSION. Quant à la définition de la MARCHE DES FLUIDES dans l'acte de la végétation, V. VÉGÉTAUX.

MARCKÉE. *Marchea*. BOT. Genre établi par le professeur Richard (Act. Soc. Hist. nat. de Paris, p. 107) et dédié à Lamarck, l'un des naturalistes les plus profonds de ce siècle, et à qui la botanique et la zoologie doivent également d'importants ouvrages. Ce genre, de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, offre pour caractères: un calice monosépale, tubuleux, persistant, presque pentagone, à cinq lanières peu profondes, étroites, aiguës et dressées; une corolle monopé-

taie, infundibuliforme, régulière, à tube plus long que le calice, à limbe étalé, à cinq divisions obtuses; cinq étamines incluses, attachées vers la partie inférieure du tube de la corolle, ayant les anthères allongées, à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal; l'ovaire est libre, conoïde, allongé; le style est filiforme, de la longueur des étamines, terminé par un stigmate allongé et glanduleux. Le fruit est une capsule oblongue, cylindrique, à deux loges, contenant chacune un grand nombre de graines attachées à un trophosperme central, et s'ouvrant en deux valves.

MARCKÉE ÉCARLATE. *Marchea coccinea*, Rich., loc. cit. C'est une Liane grimpante, ligneuse et volubile, ayant ses rameaux dressés ou plus souvent pendants en forme de festons, portant des feuilles alternes, pétiolées, elliptiques, acuminées, très-entières, glabres, luisantes et presque sans nervures. Les fleurs sont grandes comme celles du *Nicotiana Tabacum*, mais d'un beau rouge écarlate; elles forment une sorte de grappe pendante au sommet d'un pédoncule axillaire plus long que les feuilles. Cette jolie plante croît dans les forêts humides de la Guiane.

MARCOTTE. BOT. On nomme ainsi une branche tenant encore à la plante-mère, et qui, placée dans un milieu humide comme de la terre ou de la mousse, y pousse des racines. Le marcottage est un des moyens le plus fréquemment employés pour la multiplication de certains végétaux. C'est une imitation de celui dont la nature se sert pour reproduire plusieurs végétaux, tels que ceux qui sont dits stolonifères; car les stolons ne sont que des branches couchées, qui, en quelques-unes de leurs parties, ont émis des racines par l'action de l'humidité du sol sur lequel elles sont étendues. Il suffit quelquefois de laisser intacte la branche d'un végétal, et de la mettre dans des circonstances favorables pour en faire une Marcotte; c'est le cas des plantes succulentes; mais souvent on est obligé d'entailler l'écorce et de lui faire une ligature ou une section qui détermine la formation d'un bourrelet propre à faciliter l'émission des racines. Ces opérations sont connues sous les noms de marcottage, de couchage, de provignage, lorsqu'il s'agit des Oëilletts et de la Vigne, dont on détache les branches après leur avoir fait prendre racine en les courbant, et en couvrant de terre quelques-unes de leurs parties.

MARE. GÉOL. Dépression peu profonde et de peu d'étendue à la surface du sol, dans laquelle s'écoule et séjourne l'eau fournie par l'atmosphère aux terres environnantes. Les Mares naturelles ne se rencontrent pas seulement dans les lieux bas et humides; il en existe également dans les montagnes et sur les plateaux secs et élevés. Les environs de Paris offrent un exemple remarquable, à l'appui de cette observation, dans les plaines hautes, qui de Versailles s'étendent au Midi vers la Beauce. Au milieu des champs cultivés, on rencontre çà et là beaucoup de Mares séparées entièrement les unes des autres et qui, dans plusieurs endroits, paraissent être disposées sur des lignes presque continues, de manière à faire présumer qu'elles ont pu être anciennement réunies lorsque la culture n'avait pas encore modifié et nivelé le terrain qui les entoure et les sépare.

Ces petits amas d'eau, isolés, nourrissent des Mollusques d'eau douce (des Lymnées, des Planorbes, etc.), et sont favorables à la végétation de plantes particulières. Chaque année, le nombre de ces Mares diminue; l'intérêt des cultivateurs les porte à en dessécher et combler quelques-unes pour rendre le sol à l'agriculture après avoir employé le fond vaseux à l'amendement des terres voisines. Dans presque toutes les fouilles entreprises dans ce dernier but, on rencontre sur plusieurs pieds d'épaisseur des couches de Marne très-fine, d'un blanc jaunâtre ou bleuâtre avec des lits minces de matière carbonnée provenant de la décomposition de feuilles et de bois d'arbres, et même on trouve souvent des troncs entiers et couchés de grands Chênes ou de Châtaigniers, dont le bois est devenu très-dur et d'un noir d'ébène. Les fruits du Noisetier sont très-communs dans ces dépôts. En général, ces débris du règne végétal sont enveloppés par des sédiments vaseux, qui contiennent des tests de Coquilles analogues à celles dont les animaux vivent actuellement dans les mêmes lieux. Ces dépôts isolés formés par précipitation des eaux douces stagnantes, ont sûrement beaucoup d'analogie avec les dépôts anciens de Marne blanche, remplie de Gyrogonites, de Planorbes et de Lymnées qui se trouve à quelque profondeur, dans le sol des mêmes plaines hautes, où elle est exploitée pour le marnage des terres, notamment dans les plaines de Trape, de Gometz, des Mollières près Chevreuse, etc.; ces dépôts anciens ne sont pas non plus continus, car toutes les recherches ne sont pas fructueuses, et de deux puits creusés à très-peu de distance dans la même pièce de terre, l'un atteint une couche de Marne de plusieurs pieds d'épaisseur avant d'arriver au sable qui est le sol sur lequel elle repose, tandis que l'autre puits pénètre dans le sable, sans rencontrer aucun vestige de Marne. Il ne faut pas confondre les Mares avec les Marais. *V.* ce mot. On remarque que les Batraciens qui sont si communs dans les Mares, le sont moins dans les grands Marais.

MARÉC. ois. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

MARÉCA. ois. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

MARÉCAGINE. bot. Bridel propose ce nom pour désigner en français son genre *Paludella*. *V.* ce mot.

MARÉCHAL. ins. L'un des noms vulgaires des Taupins.

MARÉCHAUX. ois. Synonyme vulgaire de Rossignol de muraille. *V.* SYLVIE.

MARÉES. géol. Mouvement périodique et alternatif d'élévation et d'abaissement des eaux de la Mer, qui se fait remarquer d'une manière plus ou moins sensible sur ses rivages. Dans presque tous les points des continents et des îles qui sont baignés par les eaux de l'Océan, on voit le niveau de celles-ci s'élever pendant l'espace de six heures environ, pour redescendre dans le même espace de temps au point de départ ou à peu près. L'instant du flux ou flot, est celui où la Marée monte; lorsque le mouvement d'ascension s'arrête, la Mer est pleine, haute, elle étale; puis, lorsque les eaux s'abaissent, on a le reflux ou Jusan, la Marée descend; et enfin, pendant le moment très-court, qui précède une nouvelle élévation graduelle, on dit que la Mer est basse. Les

effets de ce grand phénomène général ne sont cependant pas chaque jour les mêmes dans un même lieu, et ils varient d'une manière très-sensible dans le même moment d'un lieu à un autre, soit pour l'instant de la haute ou de la basse Mer, soit pour la quantité d'élévation et d'abaissement des eaux. Cette quantité varie aussi dans un port déterminé, selon les saisons et les jours; toutes ces différences et ces irrégularités tiennent, d'une part, immédiatement aux causes qui produisent les Marées, et d'une autre à des circonstances secondaires et locales, qui modifient les effets des premières causes, telles que la forme et le plus ou moins d'étendue des bassins des différentes Mers, la masse et la profondeur des eaux mises en mouvement, la disposition particulière des rives, des plages, des falaises, des golfes, des détroits, l'action irrégulière des courants et des vents, etc. Ainsi, bien que la cause qui détermine le mouvement des eaux de la Mer soit la même dans un même point du globe, on remarque, par exemple, que sur les côtes de notre Océan, et plus spécialement sur celles de la Manche, la différence de niveau des eaux varie depuis quelques pieds jusqu'à quarante et quarante-cinq pieds entre la haute et la basse Mer, tandis que ce niveau change à peine dans la Baltique, la Méditerranée, la Mer Noire et encore moins dans la Caspienne. On observe que dans tel port la Mer est haute plusieurs heures plus tôt ou plus tard que dans un autre port voisin: lorsque la Mer est pleine à 5 h. à Amsterdam, elle l'est à 6 h. 45' à Anvers; à 11 h. 45' à Calais; à 10 h. 40' à Boulogne; à 7 h. 45' à Cherbourg; à 6 h. à Saint-Malo; à 5 h. 55' à Brest, etc. Ici la Mer s'avance lentement sur une plage qu'elle abandonne de même; là elle s'élance avec une rapidité telle, qu'elle peut atteindre le cheval le plus agile, ce qu'on voit surtout au Mont-Saint-Michel, dans la baie de Cancale.

Malgré le nombre infini de modifications analogues qui doivent résulter de ce grand nombre de causes secondaires et perturbatrices, le calcul et l'observation se sont réunis pour rendre compte de presque toutes les anomalies et pour dévoiler la véritable cause productrice des Marées. Ce phénomène si imposant, et que les anciens connurent à peine tant qu'ils ne quittèrent pas les côtes de la Méditerranée, fixa cependant leur attention lorsqu'ils eurent l'occasion de l'observer dans les Mers des Indes et sur les bords de l'Océan. Les rapports qu'ils remarquèrent exister entre les époques des hautes et basses eaux avec la position de la lune dans le ciel, firent soupçonner à plusieurs que les Marées étaient le résultat de l'action de cet astre. Plinie l'attribue même à l'influence du soleil et de la lune; mais cette vérité n'a été démontrée incontestable que depuis la découverte et l'analyse des lois de la gravitation universelle, et depuis que l'immortel Newton a fait voir que les phénomènes compliqués du mouvement périodique des eaux de la Mer, n'étaient qu'une conséquence rigoureuse de ces lois. En effet, l'une d'elles est que les molécules des corps célestes, comme celles de la matière en général, tendent l'une vers l'autre en raison inverse du carré de la distance qui les sépare, et d'après cela chacune des molécules dont se compose le globe terrestre, est attirée différemment par celles du soleil et par

celles de la lune. Pour ne parler dans ce moment que de l'action exercée par ce dernier astre sur la terre, on conçoit que les parties de celle-ci, qui sont le plus rapprochées de la lune, sont dans le même moment, plus fortement attirées que celles qui sont au centre, et bien plus encore que celles qui sont à la surface de l'hémisphère opposé; cependant, malgré cette intensité différente d'attraction, les molécules qui composent la masse solide du globe ne pouvant se séparer pour se mouvoir isolément et obéir à la force qui sollicite chacune d'elles, l'effet définitif de la lune sur la terre solide est le résultat de toutes les actions exercées sur chaque molécule en particulier; mais il n'en est pas de même pour la masse liquide des eaux, dont toutes les parties mobiles séparément, sont attirées en raison de l'intensité de l'action qui les sollicite; il en résulte que lorsque la lune est au-dessus d'un point quelconque de la surface des Mers, l'eau s'élève vers cet astre, et comme par suite des mouvements de la lune et de la terre, le même lieu se retrouve sous la même influence lunaire toutes les 24 h. 49', ou à peu près (24 h. 48' 44" 1''' 48'''''), l'élévation des eaux a lieu par suite de cette influence une fois par jour; mais par une conséquence de la loi d'attraction, dans le moment où la Mer se gonfle en un point donné d'un hémisphère, les eaux qui occupent la portion diamétralement opposée dans l'autre hémisphère, étant plus éloignées de la puissance attractive que ne l'est la masse solide de la terre, elles restent, pour ainsi dire, en arrière de celle-ci, et elles forment, en sens inverse, une élévation analogue à celle produite par soulèvement. De là vient qu'au lieu d'une seule Marée montante, dans les 24 h., il y en a réellement deux, l'une étant produite par le plus grand rapprochement de la lune, et l'autre au contraire l'étant par son plus grand éloignement; de cette manière, la masse générale des eaux de la Mer a la forme d'un sphéroïde allongé, dont le grand diamètre devrait être dirigé vers la lune si le mouvement de la terre, celui imprimé aux molécules aqueuses et l'action variable du soleil, suivant sa position respective par rapport à la lune et à la terre, ne s'opposaient pas à ce que l'effet suivit instantanément l'action qui le produit. Il n'a été question, dans l'explication précédente, que de l'action exercée par la lune sur les eaux du globe; mais on doit dire que celle du soleil la modifie soit en s'y ajoutant, soit en s'y opposant; ce dernier astre, malgré sa masse, n'exerce, à cause de son éloignement, qu'une action évaluée au quart de celle de la lune. Dans les *syzygies*, c'est-à-dire au moment de la nouvelle et de la pleine lune, lorsque le soleil et la lune agissent concurremment, les Marées sont les plus fortes, tandis que dans les quadratures (premier et dernier quartier) elles sont plus faibles. Il y a donc une variation dans le gonflement de la Mer pendant une lunaison; le plus grand se nomme *grande Mer* ou *Maline*, et le plus petit *morte Eau*. Lorsque la lune est le plus près de la terre, c'est-à-dire à son périégée, toutes choses étant égales d'ailleurs, les Marées sont plus grandes; de même aux équinoxes les Marées des *syzygies* sont les plus grandes et les mortes eaux sont les plus basses; dans les solstices, les variations entre l'élévation et l'abaissement des eaux sont

moindres; en général l'abaissement dans la même Marée est en raison inverse de l'élévation, c'est-à-dire que la Mer se retire d'autant plus qu'elle s'est élevée davantage précédemment. De même que l'effet produit par la lune n'a pas lieu immédiatement au moment du passage de cet astre au méridien, de même la grande Mer et la morte eau n'arrivent que trois ou quatre Marées après les *syzygies* et les quadratures. Les Marées du soir ne sont pas égales à celles du matin; elles sont plus grandes le soir dans l'hémisphère où se trouve le soleil; ainsi en Europe, les Marées du matin sont plus grandes pendant l'hiver, et en été elles sont plus petites. On voit, par tout ce qui précède, de combien de données se compose le problème du mouvement des eaux de la Mer, mouvement dont la connaissance est d'une importance première pour les navigateurs, qui, chaque jour dans leurs voyages, ont besoin de savoir d'une manière exacte la quantité d'élévation ou d'abaissement des eaux dans un lieu donné et à une époque déterminée, afin de pouvoir diriger la marche de leur vaisseau en conséquence. Pour obtenir ces résultats, les calculs théoriques ne suffisent pas; il est nécessaire qu'ils soient établis sur des observations préliminaires. Pour arriver, par exemple, à déterminer à quelle heure la Mer sera haute tel jour dans tel port, et savoir en même temps quelle sera la différence de hauteur d'eau entre la haute et la basse Mer, il faut que des observations précédentes aient indiqué à quelle heure ordinairement la Mer est haute les jours de pleine et de nouvelle lune dans ce port; c'est ce que l'on nomme l'établissement du port ou de la Marée, point de départ des calculs. On peut cependant, comme on le pense, résoudre les mêmes problèmes en sachant quelle est l'heure de la haute Mer pour un jour donné; les marins possèdent des tables toutes faites, dressées d'après l'observation, et qui leur indiquent l'établissement des Marées dans les principaux ports connus. C'est à ces tables que l'on va emprunter quelques exemples qui donneront une idée des irrégularités locales, qui peuvent exister si l'on compare les différences des heures avec la position relative et géographique des ports cités.

Heures de la pleine mer les jours de la nouvelle et de la pleine lune, dans les ports ci-après :

Hambourg.	6 h. 1''
Amsterdam.	5 0
Groningue.	11 15
Auvers.	6 45
Embouchure de la Tamise.	11 15
Londres.	2 45
Douvres.	10 50
Calais.	11 45
Dieppe.	10 50
Portsmouth.	11 40
Hâvre de Grâce.	9 0
Rouen.	1 15
Dives.	8 20
Cherbourg.	7 45
Plymouth.	6 5
Morlaix.	5 15
Cap Lézard (Angleterre).	7 50

Brest.	3 ^h 55''
Rochefort.	4 15
Embouchure de la Gironde: Tour de Cordouan.	5 40
Bordeaux.	7 47
Bayonne.	5 50
Lisbonne.	2 15
Cadix.	4 50
Fayal (îles Açores).	2 50
Funchal (Madère).	12 4
Sainte-Hélène (île).	10 50
Cap de Bonne-Espérance.	5 0
Foulepointe (Madagascar).	1 20

Avec ces tables, les marins en consultent encore d'autres qui leur apprennent de combien l'effet calculé d'après le passage de la lune au méridien d'un lieu, retarde ou avance selon que cet astre est à son plus grand rapprochement, son plus grand éloignement, ou bien à des distances moyennes de la terre; mais on ne saurait entrer ici dans plus de détails sur ce sujet.

Les vagues qui viennent se briser continuellement contre les rivages qu'elles couvrent de leur écume, sont donc, en grande partie, dues au mouvement sidérique des eaux de la Mer; aussi existent-elles lorsque l'atmosphère est le plus calme, bien que, dans les tempêtes, les vents augmentent quelquefois d'une manière considérable, mais momentanée, cette agitation constante; celle-ci donne lieu à un bruit monotone, particulier et imposant, que l'homme ne peut entendre pour la première fois sans une profonde émotion. Lorsque la Marée monte, de même que lorsqu'elle descend, les eaux ne s'élèvent pas et ne s'abaissent pas d'une manière continue, il se fait une suite d'oscillations répétées, à chacune desquelles la Mer semble se retirer et s'avancer; on appelle aussi ce mouvement oscillatoire flux et reflux. C'est au choc de la vague contre le sol résistant qu'est dû en partie le bruit dont il vient d'être question; car il s'y joint celui que font les pierres amassées sur la plage, et que les eaux soulèvent continuellement, les frottant les unes contre les autres et finissant par les arrondir. On appelle cailloux roulés ou mieux galets, les pierres ainsi usées par l'action des eaux de la Mer, et l'on observe que leur grosseur varie sur chaque plage, et pour ainsi dire de pied en pied, de manière qu'ils paraissent comme réunis d'après leur dimension, ce qui tient sans doute aux différentes intensités d'action des vagues sur eux, selon la forme des rives. On peut voir un exemple remarquable de cette distribution par grosseur des galets, en suivant l'espace d'isthme qui réunit l'île de Portland au sol de l'Angleterre; sur une longueur de plusieurs lieues, on voit de pas en pas les galets croître pour ainsi dire en progression géométrique, depuis la dimension d'une noisette jusqu'à celle de la tête d'un enfant, sans qu'il y ait mélange. On remarque encore, si l'on suit une plage en étudiant la nature des roches qui forment les côtes, que les galets existent là où les roches peuvent être dégradées par les vagues, et que si la nature des roches change, la nature des galets change de même; de sorte que la formation de ces derniers pa-

rait locale et subordonnée à la nature des côtes. Il arrive cependant que par des circonstances particulières et exceptionnelles, que par des causes ordinairement violentes et passagères, les galets, après avoir été arrondis sur un point de la côte, sont transportés sur un autre peu éloigné; mais alors ils ne sont plus aussi bien assortis; ils sont mélangés avec du sable ou de la vase, caractère qui indique qu'ils ne sont pas à la place où ils ont été formés. Ces observations, et un grand nombre d'autres du même genre, présentent un grand intérêt aux géologues pour l'étude des couches de la terre qui renferment des galets ou en sont entièrement composées, et surtout pour la recherche des circonstances particulières sous lesquelles ces couches se sont formées.

Lorsque les côtes sont à pic, les vagues viennent en miner et saper périodiquement le pied, et les parties supérieures restant en surplomb ne tardent pas à s'ébouler; c'est ce que l'on indique en appelant ces côtes des falaises. Les matières molles, fines, délayables, sont entraînées par les flots à différentes distances, et elles forment sous les eaux de nouvelles couches sédimenteuses, tandis que les fragments durs et pesants sont transformés en galets, qui s'éloignent beaucoup moins de la rive.

La Marée montante coïncide presque toujours avec certains vents et un état hygrométrique particulier de l'atmosphère.

Le flux ou flot se fait sentir d'une manière remarquable jusqu'à une distance plus ou moins grande de l'embouchure de certains fleuves; une ou plusieurs vagues qui se succèdent remontent avec bruit contre le cours des eaux fluviales, dont la marche est arrêtée. On connaît ce phénomène sous le nom de Barre à l'embouchure du Gange, du Sénégal, de la Seine, de l'Orne, etc.; sous celui de Mascaret dans la Gironde, la Dordogne, la Garonne; de Pororoca sur les rives du fleuve des Amazones. Dans ce dernier lieu, comme dans la Garonne et même la Dordogne, les lames d'eau qui remontent le fleuve, ont douze à quinze pieds de haut et même plus; elles renversent tous les obstacles sur leur passage, et le bruit effrayant qu'elles produisent, surtout dans les grandes Marées, s'entend à plusieurs lieues.

Des géologues ont essayé de rendre compte de la formation des continents actuels, de la présence des débris de corps marins, de galets, etc., dans des lieux qui se trouvent maintenant de plusieurs centaines de toises au-dessus du niveau des Mers, par des Marées gigantesques qui auraient existé à un âge moins avancé du globe. Dolomieu, l'un des partisans de ce système, pensait que les matériaux de toutes les couches coquillières avaient été transportés du fond des Mers par des Marées de huit cents toises; que les vallées secondaires étaient dues à l'action de ces immenses Marées et aux courants puissants qui résultaient de la retraite des eaux après leur gonflement. Chaque flux, disait-il, déposait des couches qui étaient ensuite morcelées et dégradées par le reflux; dans d'autres circonstances, les Marées subséquentes comblaient les vallées creusées par celles qui les avaient précédées, et elles ras-

semblaient dans les couches qu'elles y déposaient, les produits de tous les règnes et de tous climats. Par le développement exagéré d'un phénomène de la nature actuelle, Dolomieu cherchait à expliquer les faits que l'observation lui avait fait connaître, sans avoir besoin de supposer des retraites, des séjours et des retours de la Mer plusieurs fois répétés sur le même point du globe, comme on ne se fait pas scrupule de l'admettre aujourd'hui dans des ouvrages célèbres. Mais est-il plus facile de concilier l'opinion de Dolomieu, que cette dernière supposition, avec les connaissances astronomiques, qui nous ont dévoilé l'ordre établi dans l'univers et les lois immuables qui les régissent? Par quelles causes les Marées de huit cents toises auraient-elles été produites, à moins de supposer que la masse des eaux, les rapports de la terre avec le soleil et la lune, ses mouvements mêmes, étaient différents de ce qu'ils sont aujourd'hui à une époque où cependant végétaient et vivaient déjà sur cette même terre, des plantes et des animaux analogues sous le rapport de leur organisation avec les êtres de la terre actuelle?

MARÉKANITE. MIN. Nom d'une variété globuliforme d'Obsidienne. *V.* ce mot.

MAREL. ois. (Sepp.) Synonyme de Barge à queue noire. *V.* BARGE.

MARÈNE. pois. Espèce du genre Corégone. *V.* ce mot.

MARENKA. bot. Le genre que Salisbury a proposé sous ce nom, dans la famille des Scytaminées, n'a point paru différer suffisamment du genre *Anomum* pour en être distrait; en conséquence, il n'a pas été adopté.

MARENGE. ois. Synonyme vulgaire de Charbonnière. *V.* MÉSANGE.

MARENTERIA. bot. Ce genre établi d'après Noronha, par Du Petit-Thouars (*Nov. Gen. Madagasc.*, p. 18, n° 60), a été réuni par Dunal (Monographie des Anonacées, p. 45) aux *Unona*, et l'espèce unique dont il était composé a été nommée par De Candolle *Unona Marenteria*. Celui-ci a employé le mot *Marenteria* pour désigner une sous-section des *Unona*. *V.* UNONA.

MARENULE. pois. Espèce du genre Corégone. *V.* ce mot.

MARETON. ois. Synonyme vulgaire de Millouin. *V.* CANARD.

MARFOURÉ. bot. L'un des noms vulgaires de l'*Hel-leborus foetulus*, L.

MARGADON. moll. Nom vulgaire de la Seiche commune, *Sepia officinalis*, L.

MARGAGNON. pois. Nom vulgaire de l'Anguille mâle, dans certains cantons de la France.

MARGAL ET MARGAN. bot. L'Yvraie est ainsi nommée par le vulgaire.

MARGARATES. chim. Combinaisons de l'acide Margarique avec les bases salifiables.

MARGARIDE. Margaris. bot. Genre de la famille des Rubiacées, établi par De Candolle (*Prodrom.*, 4, p. 485) qui lui assigne pour caractères : tube du calice globuleux, son limbe subturbiné, semi-quinquéfide, à dents aiguës et persistantes; corolle infundibuliforme, avec son tube obconique, garni au sommet de cinq dents obtuses ou de cinq lobes très-courts; étamines insérées

au milieu du tube, avec leurs filaments un peu plus courts que la corolle, et leurs anthères ovales; stigmaté capité, indivis ou subbilobé. Le fruit consiste en une baie globuleuse, couronnée par le calice persistant, à deux loges renfermant une graine chacune; ces graines sont demi-ovales, ordinairement acuminées. Les Margarides sont des arbrisseaux à rameaux grêles, garnis de feuilles opposées, ovales, glabres, accompagnées de petites stipules quelquefois solitaires; les pédicelles sont axillaires, opposés, courts et uniflores. Ce genre a quelques rapports avec le *Chiococca*.

MARGARIDE BARBIGÈRE. Margaris barbiger, DC. Ses feuilles sont aiguës et ses corolles barbues intérieurement; ses fleurs sont blanches; ses fruits, de la grosseur d'un pois ordinaire, sont blancs. On trouve cette espèce au Mexique.

MARGARIDE A FLEURS NUES. Margaris nudiflora, De Cand. Ses feuilles sont mucronées et ses corolles nues ou glabres intérieurement. Avec la précédente.

MARGARINE. zool. C'est le nom que l'on donne souvent à l'Acide margarique.

MARGARIQUE. zool. On a désigné sous ce nom un Acide particulier, qui se trouve tout formé dans le gras des cadavres; cet Acide est d'une consistance assez ferme; il jouit de l'aspect de la Nacre de perles, se fond à 60°, et cristallise par le refroidissement, en aiguilles entrelacées; il est insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther; il rougit les couleurs bleues végétales et s'unit aux bases salifiables, d'où résultent des Margarates.

MARGARITA. bot. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astérées, qui a été créé par Gaudin dans sa Fl. Helvét., 5, p. 555, est le même que le genre *Bellidiastrum* de Michaux, qui a été adopté par Cassini.

MARGARITA. MIN. V. NACRITE.

MARGARITACÉS. Margaritaceæ. concu. Famille de Mollusques proposée par Blainville pour remplacer celle des Mallacées de Lamarck. Ce sont à peu près les mêmes genres qui ont servi aux deux zoologistes pour la formation de ce groupe; seulement les Margaritacés contiennent plus de genres que les Mallacées, parce que depuis la publication de l'ouvrage de Lamarck ils ont été établis et adoptés, et sont venus naturellement se ranger dans leurs rapports naturels avec les anciens. Un changement heureux que Blainville a fait, c'est de rapprocher les Vulselles des Marteaux dont elles sont fort voisines bien plus que des Huitres où Lamarck les avait laissées. La famille des Margaritacés est composée des genres Vulselle, Marteau, Perne, Crénatule, Inocérame, Catille, Pulvinite, Gervilie et Avicule.

MARGARITAIRE. Margaritaria. bot. Dans le supplément donné par Linné fils, aux genres de son père, on en trouve un ainsi nommé et caractérisé de la manière suivante : fleurs dioïques; calice à quatre dents; quatre pétales attachés au calice: dans les mâles, huit étamines insérées au réceptacle, à filets longs et sétacés, à anthères arrondies et petites; un rudiment d'ovaire surmonté d'un style unique: dans les femelles, quatre ou cinq styles filiformes, des stigmates simples; un fruit globuleux, renfermant sous une enveloppe lé-

gèrement charnue, quatre ou cinq coques luisantes, qui s'ouvrent en deux valves. Une seule espèce originaire de Surinam se rapporte à ce genre, jusqu'ici très-obscur, et qui peut-être n'existe pas dans la nature, comme l'auteur lui-même paraît le soupçonner. Il est possible en effet que les rameaux mâles, qui offrent des feuilles opposées et semblables à celles du Fusain, de nombreuses fleurs disposées en panicules rappelant celles du *Spiræa Aruncus*, n'appartiennent pas à la même plante que les rameaux à feuilles alternes et à fleurs solitaires axillaires, d'après lesquels les femelles ont été décrites. On rencontre assez fréquemment dans les herbiers, sous le nom de *Margaritaria*, une espèce d'Euphorbiacée dont il a déjà été parlé sous le nom de *Cicca Antillana*, et dont les fruits offrent quelque analogie avec ceux que Linné fils a décrits, mais les fleurs mâles sont tout à fait différentes de celles qu'il attribue au genre Margaritaire.

MARGARITE. *Margarita.* concn. Leach avait proposé ce genre pour une partie des Avicules de Brugière; Lamarck lui a donné depuis le nom de Pintadine; Megerle l'avait aussi formé, dès 1811, sous le nom de Margaritiphore, et Klein enfin l'avait, bien avant tout cela, assez exactement indiqué sous le nom de *Mater perlarum*. *V.* PINTADINE.

MARGARITE. min. *Perlglimmer.* Substance minérale nacrée, en petits prismes à huit pans, agglomérés, d'un gris de perle ou rougeâtre, qui se trouve dans le Tyrol, ordinairement mélangée avec la Chlorite, parmi les filons ou amas de cette substance. Elle est composée, suivant le chimiste Duménil, de Silice 59; Alumine 45,5; Chaux 10; Soude 1,5; oxide de Fer 5; Eau 1.

MARGARITIPHORE. concn. *V.* MARGARITE.

MARGARITITES. moll. foss. Les anciens ont donné ce nom à des corps arrondis, pétrifiés, qu'ils ont cru être des perles; mais on n'a aucune certitude à cet égard. Il n'en est pas de même d'une perle véritable que Deshayes a trouvée en vidant une Avicule fossile de Bordeaux, *Avicula phalænacea*, Bast., dont les deux valves étaient encore réunies. Ce corps parfaitement rond, d'une ligne de diamètre environ, avait conservé une partie de l'éclat de la Nacre.

MARGAROSPERMUM. bot. Ce genre de la famille des Aspérifoliacées, créé par Reichenbach, a été réuni au genre *Lithospermum*. *V.* ce mot.

MARGAY. mam. Espèce du genre Chat. *V.* ce mot.

MARGE. bot. On donne le nom de Marge, *Margo*, à cette bordure qui entoure le disque des Lichens; elle n'est jamais formée par le thallus, quelquefois elle est concolore, c'est-à-dire de la même couleur que l'apothécion, comme cela a lieu dans le *Lecidea*, ou formée d'une substance propre, comme on peut l'observer dans les *Lecanora*; dans le premier cas elle se dit propre, et dans le second elle est accessoire. On nomme Marge vraie celle qui fait partie de l'apothécion, et fausse le bourrelet formé par le thallus qui ceint quelquefois l'apothécion très-étroitement, mais sans faire pourtant corps avec lui. On tire de cette partie des organes carmorphes d'excellents caractères spécifiques.

MARGINAIRE. *Marginaria.* bot. Genre de Fougères proposé par Bory-St-Vincent et qui doit entrer dans la

famille des Polypodiacées proprement dites, c'est-à-dire parmi les vraies Fougères où les sores sont dépourvus d'induse. La position de paquets arrondis et distincts de fructification, sur le bord des frondes, dit Bory, caractérise les Marginaires qui sont aux Polypodes ce que les Vittaires sont aux Ptérides; ce genre est sans doute un peu artificiel, mais ne l'est pas plus que tant d'autres dont les différences ne sont empruntées que de la situation des organes fructificateurs; les positions des sores dans les sinus, sur la page, aux marges, le long de telle ou telle nervure, sont des caractères vagues, il en faut convenir, et propres tout au plus pour l'établissement de sous-genres ailleurs que chez les Fougères; mais dans la multitude des espèces dont plusieurs genres sont composés, on s'est vu réduit, pour éviter la confusion, à emprunter des caractères de cette sorte, pour pouvoir isoler quelques espèces du reste des masses. Les Marginaires offrent d'ailleurs quelques autres traits de connexion; indépendamment de la position de leurs paquets de capsules, leur consistance est épaisse, leur surface est plus ou moins écaillée. On n'en connaît que de simples ou tout au plus de pinnatifides, et leur racine traçante serpente sur l'humus végétal des arbres pourris, dans les forêts; Bory en possède six espèces toutes des pays chauds, entre lesquelles sont : 1^o la MARGINAIRE SCOLOPENDRINE, *Polypodium marginatum*, B., in *Willd. Sp.*, t. IX, p. 149, que Bory a découverte dans les bois de Mascareigne; 2^o la MARGINAIRE CÉTÉRACINE, *Polypodium ceteracinum*, Mich., *Amer.*, t. 2, p. 271; *Polypodium incanum*, Willd., *Sp.*, t. IX, p. 174; *Acrostichum Polypodioides*, L., *Sp.*, 1525, qui se trouve dans les parties chaudes des États-Unis d'Amérique, dans la Floride, à la Jamaïque, à la Martinique, à Cumana et jusque dans les Guianes; 3^o la MARGINAIRE MINIME, *Marginaria minima*, B., semblable par ses formes et son aspect à la précédente, mais trois ou quatre fois plus petite et plus roussâtre : confondue dans les herbiers avec elle; on la trouve dans les parties tempérées du Brésil; 4^o la MARGINAIRE ARGENTÉE, *Polypodium argyratum*, Willd., assez semblable au n^o 2, mais plus longue et plus étroite dans toutes ses parties, à pinnules plus aiguës, et toute revêtue d'une poussière blanche, argentée, qui fait ressortir la teinte blonde des sores qui sont gros, et forment comme des globules sur les bords de la fronde. Cette espèce se trouve dans les hautes montagnes de Mascareigne.

MARGINÉ. *Marginatus.* bot. zool. Se dit d'un organe muni d'un bord qui souvent diffère, par sa nature, de la partie moyenne.

MARGINELLE. *Marginella.* moll. Genre de la famille des Columellaires de Lamarck, qui se place dans les Pectinibranches buccinoïdes de Cuvier. C'est à Adanson que l'on doit sa création; il le nomma Porcelaine en conservant le nom vulgaire de Pucelage aux coquilles qui portent aujourd'hui celui de Porcelaine; il y confondit les Olives, ce qui prouve que les animaux qu'il avait vus sont bien voisins. Malgré l'établissement de ce genre, Linné n'en rangea pas moins les Marginelles au nombre de ses Volutes, ce que Brugière imita. Lamarck, en démembrant le genre Volute de

Linné, et par suite le genre Porcelaine d'Adanson, donna à celui-ci le nom de Marginelle qui lui est resté : depuis lors ce genre a été adopté par la plupart des zoologistes, quoique ces animaux ne diffèrent de ceux des Porcelaines que par un peu moins d'ampleur dans les lobes du manteau. Les coquilles offrent assez de différences pour être distinguées facilement; elles servent même de point intermédiaire entre les Volutes et les Enroulés auxquels elles touchent par les espèces dont la spire n'est pas saillante; elles s'en rapprochent par le bourrelet marginal du bord droit, et souvent par les plis columellaires, qui accompagnent tout le bord gauche. Voici les caractères de ce genre : coquille ovale, oblongue, lisse, à spire courte et à bord droit garni d'un bourrelet en dehors; base de l'ouverture à peine échancrée; des plis à la columelle presque égaux. Les Marginelles sont des coquilles lisses, de taille médiocre, agréablement colorées, qui viennent toutes des mers équatoriales des deux mondes; elles peuvent se diviser en deux groupes.

† Spire saillante.

MARGINELLE NEIGEUSE. *Marginella glabella*, Lam., Anim. sans vert., t. VII, p. 555, n° 1; *Voluta glabella*, Lin., Gmel., p. 5445, n° 52; la *Porcelaine*, Adanson, Voy. au Sénég., pl. 4, fig. 1; Encyclop., pl. 577, fig. 6, a, b. Coquille ovale, oblongue, rougeâtre, marquée de deux zones transversales, d'un rouge plus foncé, toute parsemée de taches blanches, irrégulièrement disposées; spire courte, obtuse, conique; sutures peu profondes, marquées par une zone rouge, plus marquée, interrompue par des taches blanches plus grandes; bord droit épais, formant une légère échancrure à sa réunion avec le bord gauche; quatre plis saillants à la columelle.

MARGINELLE ELEUATRE. *Marginella cœrulescens*, Lamk., loc. cit., n° 4; *Voluta prunum*, Lin., Gmel., pag. 5446, n° 53; l'*Egouen*, Adanson, Voy. au Sénég., pl. 4, fig. 5; Encyclopédie, pl. 576, fig. 8, a, b.

MARGINELLE ÉBURNÉE. *Marginella eburnea*, Lamk., Annales du Mus., t. II, p. 61, n° 1, et t. VI, pl. 44, fig. 9, a, b; *ibid.*, Anim. sans vert., loc. cit., n° 15. Petite espèce fossile des environs de Paris, fort commune à Grignon, et qui a beaucoup de rapport avec le *Marginella muscaria*, Lamk., loc. cit., n° 13, qui vient de la Nouvelle-Hollande.

†† Spire non saillante.

MARGINELLE RAYÉE. *Marginella lineata*, Lamk., Anim. sans vert., loc. cit., n° 25; *Voluta persicula* (Var. b.), Lin., Gmel., p. 5444, n° 29; le *Bobi*, Adans., Voy. au Sénég., pl. 4, fig. 4; Martini, Conch., t. II, tab. 42, fig. 419 et 420; Encyclopédie, pl. 577, fig. 4, a, b. Elle est assez commune dans les mers du Sénégal.

MARGINULINE. *Marginulina*. MOLL. Dessalines d'Orbigny a proposé, sous ce nom, la formation d'un genre nouveau de Mollusques Céphalopodes, pour quelques coquilles que Linné avait placées dans son genre *Nautilus* et que Lamarck a disséminées parmi ses Orthocères. Ces coquilles se distinguent par une ouverture arrondie, située au bout d'un prolongement du sommet de la dernière loge, à son angle antérieur; par un test en forme de gaine arquée, à sommet déprimé, ayant à son origine l'empreinte volulaire; par ses loges

superposées, légèrement obliques. Ces coquilles dont le type serait le *Nautilus raphanus*, L., *Orthocerus raphanus*, Lam., sont les premières de la classe où l'on aperçoit une tendance à la spirale, les loges se retournant postérieurement en croise.

MARGOT. ois. Nom vulgaire de la Pie. V. CORDEAU.

MARGOUSIER. BOT. Nom vulgaire du *Melia Azaderach*.

MARGRAVE. *Margravia*. BOT. V. MARCGRAVIE.

MARGUERITE. BOT. Nom vulgaire de la Paquerette, *Bellis perennis*, étendu à d'autres Synanthérées. Ainsi l'on a appelé :

GRANDE MARGUERITE OU MARGUERITE DES CHAMPS, le Chrysanthème Leucanthème.

MARGUERITE JAUNE OU DORÉE, le *Chrysanthemum coronarium*, L.

REINE-MARGUERITE, l'*Aster Chinensis*.

MARGUERITE DE SAINT-MICHEL, l'Astère annuelle, etc.

MARGYRICARPE. *Margyricarpus*. BOT. Genre de la famille des Rosacées et de la Diandrie Digynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Fl. Peruv. Prodr.*, 7, t. 53), et adopté par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, 6, p. 229) qui en a ainsi déterminé les caractères : calice persistant, dont le tube est comprimé, tétragone, la gorge resserrée, le limbe à quatre ou cinq divisions profondes, munies chacune extérieurement et à la base d'une petite épine dentiforme; corolle nulle; deux étamines insérées sur l'orifice du tube calicinal, à anthères biloculaires, didymes; ovaire étroitement renfermé dans le calice, surmonté d'un style terminal court, terminé par un stigmate plumeux et multifide; akène adhérent au tube du calice converti en une sorte de baie à quatre épines, couronné par le limbe calicinal; graine pendante, ayant son point d'attache près du sommet. Ce genre a été placé par De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 2, p. 591) dans la tribu des Sanguisorbées; il ne renferme qu'une seule espèce : *Margyricarpus setosus* de Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.*, 1, p. 28, t. 8, f. d). Cette plante a été décrite par Lamarck sous le nom d'*Empetrum pinnatum* dans le Dictionnaire Encyclopédique, puis réunie aux *Ancistrum*, dans les Illustrations des genres. C'est un arbrisseau très-rameux, à feuilles alternes, imparipinnées, composées de folioles très-étroites, subulées, à fleurs axillaires, solitaires et sessiles : ses baies globuleuses, blanchâtres, ont une saveur agréable; l'infusion de cette plante sert à arrêter les hémorrhagies. Elle croît sur les collines arides de l'Amérique méridionale, au Pérou, au Chili, au Brésil, à Santa-Fé de Bogota, Poyayan, Quito, etc.

MARIALVA. BOT. Ce genre, établi par Vandelli (*in Rœmer Script. Brasil.*, p. 118), est le même que le *Beauharnoisia* de Ruiz et Pavon. Choisy (Mémoires de la Soc. d'Hist. natur., t. 1, p. 225) adoptant le nom de *Marialva* comme générique, sans égard à l'antériorité, l'a placé parmi les Garciniées, seconde section de la famille des Guttifères, et lui a définitivement réuni le *Tovomita* d'Aublet; il l'a composé de trois espèces, savoir : 1° *Marialva Guianensis*, Choisy, ou *Tovomita Guianensis*, Aublet, plante indigène de la Guiane; 2° *Marialva fructipendula*, Choisy, ou *Beauharnoisia*

sia fructipendula de Ruiz et Pavon; et 5^o *Marialva uniflora*, Choisy, espèce nouvelle très-voisine de la deuxième, et qui habite la Guiane.

MARIANA. *Mariana.* MOLL. Ce genre d'animaux agrégés a été institué par Quoy et Gaymard, dans la Zoologie du voyage de l'Uranie, et placé après les Acéphales sans coquille, dans l'incertitude que les êtres qui le composent fissent partie des Ascidiens; ils y ont seulement été décidés par l'analogie de forme que présente ce genre avec l'*Aplidium* de Savigny. Les membranes subgélatineuses et résistantes, dont le genre Mariana est formé, consistent en plusieurs feuillettes concentriques, plissés en forme de rose, très-minces, susceptibles de prendre plusieurs développements comme une étoffe élastique; leur surface est parsemée de petits points ronds, à peine perceptibles, qui sont les ouvertures par lesquelles les animaux communiquent avec l'extérieur.

MARIANA ROUGE. *Mariana rubrum*, Q. et G. Il est entièrement rouge et a été trouvé dans l'île de Guam, l'une des îles Mariannes d'où vient le nom du genre.

MARIANTHEMUM. BOT. Ce genre de la famille des Campanulacées, institué par Schranck, n'a pas paru assez distinct du genre *Campanula*, dans lequel ses espèces ont continué à être comprises.

MARIARMO. BOT. Synonyme vulgaire d'Hysope officinale, en Provence.

MARICA. BOT. *V.* CIPURE, où par le saut d'une lettre, *Marica* est fautivevement écrit *Maria*.

MARICOCA. OIS. Synonyme vulgaire de Traine-Buisson. *V.* SYLVIE.

MARIE. OIS. Synonyme de Canard de Bahama. *V.* CANARD.

MARIETTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Campanula Medium*, L. *V.* CAMPANULE.

MARIGNAN. BOT. L'un des noms vulgaires du *Solanum esculentum*. *V.* MORELLE.

MARIGNIE. *Marignia.* BOT. Commerson avait établi, dans ses manuscrits et dans son herbier, ce genre que Lamarck et Jussieu ont réuni depuis au *Bursera*. Dans sa Révision de la famille des Térébinthacées, p. 19, Kunth l'a rétabli et en a ainsi fixé les caractères : calice persistant, divisé en cinq segments peu profonds, ovales, aigus, et dont la préfloraison est valvaire; cinq pétales larges à la base, du double plus longs que les divisions calicinales, ovales, aigus, ouverts et réfléchis, à préfloraison valvaire; dix étamines hypogynes et libres, à anthères ovées-oblongues, échancrées à la base, biloculaires et déhiscentes longitudinalement; ovaire supérieur, sessile, presque globuleux, à cinq loges contenant chacune deux ovules fixés à l'axe et collatéraux; disque annulaire, entier, n'embrassant pas étroitement l'ovaire; stigmate sessile, orbiculé, à cinq lobes peu distincts; fruit drupacé, ombiliqué par le style persistant, recouvert d'une écorce épaisse et coriace, renfermant d'un à cinq noyaux monospermes, entourés, selon Lamarck, d'une pulpe gélatineuse; graines ovoïdes, dépourvues d'albumen, contenant un embryon droit et renversé, à radicule supérieure et à cotylédons plans, d'après Kunth, qui les a observés sur une graine non mûre. chiffonnés et ridés, d'après Gærtner. Ce genre a

été placé par Kunth dans la nouvelle famille pour laquelle il a proposé le nom de Burséracées. Il est le même que le *Dammara* de Gærtner, genre qu'il ne faut point confondre avec un autre du même nom, adopté par Richard. *V.* DAMMARA. L'espèce que l'on doit considérer comme type du genre *Marignia* a été décrite dans l'Encyclopédie, sous le nom de *Bursera obtusifolia*. C'est un arbre balsamifère, indigène de l'île-de-France où on le nomme vulgairement Colophane bâtarde. Ses feuilles sont alternes, imparipinnées, à folioles opposées, coriaces, très-entières, sans stipules. Les fleurs sont blanchâtres et disposées en panicules axillaires au sommet des rameaux, et accompagnées de bractées. C'est surtout dans les fruits que réside le suc résineux balsamique. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veg.*, 2, p. 79) a fait du *Dammara nigra* de Rumph (*Herb. Amboin.*, 2, p. 160, 52), une espèce nouvelle, sous le nom de *Marignia acutifolia*. Cette plante croît dans les Moluques.

MARIKANITE. MIN. *V.* MARÉKANITE.

MARIKINA. MAM. Espèce du genre Oustiti. *V.* ce mot.

MARILE. *Marila.* BOT. Ce genre, de la Polyandrie Monogynie, L., établi par Swartz (*Prodrom.*, p. 84), est ainsi caractérisé : calice à quatre sépales disposés en croix, les deux extérieurs enveloppant la fleur; corolle à quatre pétales; étamines très-nombreuses, légèrement soudées par la base, à anthères adnées; un style surmonté d'un stigmate capité; fruit couronné par le calice persistant, à trois ou quatre loges et à autant de valves qui, par leur introflexion, viennent se fixer à un placenta central, et après la déhiscence s'enroulent par leurs bords membraneux; graines très-nombreuses, ceintes d'une membrane jaune et frangée. Jussieu avait marqué la place de ce genre entre les Hypéricinées et les Guttifères; il a du rapport avec la première de ces familles par la structure du fruit et par ses graines, mais il se rapproche davantage de la seconde par son inflorescence semblable à celle des *Catophyllum*, par son style et son stigmate simples, et par ses anthères. Ces considérations ont décidé Choisy (Mém. de la Société d'Hist. nat. de Paris, t. 1, p. 221) à le ranger parmi les Clusiées, première section de la famille des Guttifères. On n'en connaît qu'une seule espèce : *Marila racemosa*, Swartz, arbre indigène des Antilles.

MARINGOUIN. OIS. Espèce du genre Bécasseau. *V.* ce mot.

MARINGOUINS. INS. On donne ce nom aux Cousins qui sont très-nombreux dans les pays chauds, et où leurs piqûres sont très-douleuruses.

MARION-LAREUCHE. OIS. Synonyme vulgaire de Rouge-Gorge. *V.* SYLVIE.

MARIPE. *Maripa.* BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Aublet (*Plantes de la Guiane*, p. 250, t. 91) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq divisions obtuses, qui se recouvrent mutuellement; corolle tubuleuse, dilatée à sa base, et dont le limbe est divisé en cinq lobes; cinq étamines insérées à la base du tube (opposées aux lobes, d'après la figure donnée par Aublet); anthères longues, sagittées; stigmate pelté; fruit biloculaire et disperme.

tant en masses clivables dans deux directions obliques l'une à l'autre. Elle est composée, d'après une analyse faite par Nuttall, de Magnésie 46; Silice 56; Eau 15; Chaux 2; oxide de Fer et de Chrome 1. On la regarde comme étant une variété cristallisée de Serpentine. On la trouve dans ce dernier minéral à Hoboken, près de Baltimore aux États-Unis.

MARMON. ois. Synonyme de Macareux. *V.* ce mot.

MARMONTAIN ET MARMONTAINE. MAM. Vieux noms français de la Marmotte.

MARMORITIDE. *Marmoritis*. BOT. Genre de la famille des Labiées, institué par Bentham (*Hook. Botan. Miscell.*, III, 577) pour une plante herbacée, récemment observée dans les monts Hymalaya. Caractères: calice tubuloso-campanulé, à treize ou quinze nervures et profondément découpé en cinq dents égales et aiguës; corolle plus courte que le calice, avec la lèvre supérieure bifide, l'inférieure à trois lobes dont l'intermédiaire large, crénelé, étalé, et les latéraux dressés; quatre étamines ascendantes: les inférieures plus courtes; filaments nus; anthères à deux loges parallèles; style court, à deux lobes presque égaux et subulés; stigmate terminal; akènes secs, lisses et nus.

MARMORITIDE PUSILLE. *Marmoritis pusilla*, Benth., *Lab.*, 489. Ses tiges sont couchées, tomentoso-velues, avec le sommet garni de feuilles serrées, pétiolées, réniformes, crénelées, rugueuses, revêtues sur leurs deux faces, d'un duvet épais et lâche; les verticilles floraux sont peu garnis.

MARMOSE. MAM. Espèce du genre Didelphe. *V.* ce mot.

MARMOT. pois. L'un des synonymes vulgaires du *Sparus dentex*. *V.* DENTÉ.

MARMOTTE. *Arctomys*. MAM. Genre de Rongeurs claviculés, que l'on considère ordinairement comme appartenant à la famille des Rats, mais qui a aussi des rapports très-intimes avec celle des Écureuils. Les dents sont en même nombre que chez ces derniers, c'est-à-dire que la mâchoire supérieure a cinq molaires de chaque côté, et l'inférieure quatre seulement. Parmi les supérieures, la première, beaucoup plus petite que les autres, ne présente qu'un seul tubercule, et n'a qu'une seule racine; les quatre dernières, qui sont toutes à peu près de même forme, ont au contraire trois racines dont deux externes, et l'autre interne, sont divisées transversalement en trois collines par deux sillons profonds, dont le premier traverse entièrement la dent, tandis que les deux collines postérieures se réunissent par leur extrémité interne, et forment ainsi un petit talon. Les quatre molaires inférieures ont toutes la même grandeur et la même forme générale; elles sont échancrées sur leur côté externe, et présentent, en dedans de l'échancrure, un enfoncement dont la largeur est presque égale à celle de la dent tout entière. Les incisives sont, comme chez presque tous les Rongeurs, au nombre de deux à l'une et à l'autre mâchoires; elles sont très-fortes, très-longues, et taillées en biseau à leur face interne. Le système de dentition des Marmottes est donc très-peu différent de celui des Écureuils; et ces deux genres forment véritablement, sous ce rapport, une seule et même famille, comme on l'a

remarqué; mais les premières ont aussi plusieurs caractères qui leur sont exclusivement propres, et qui permettent de les distinguer, même au premier coup d'œil, de tous les autres Rongeurs. Les quatre membres, et surtout les postérieurs, sont très-courts, et ils le paraissent même dans l'état naturel plus encore qu'ils ne le sont réellement, parce que l'animal les tient habituellement un peu fléchis: aussi les Marmottes sont-elles dans le cas de toutes les espèces qui présentent les mêmes modifications des organes de la locomotion: leur démarche est lourde et embarrassée, surtout lorsqu'elles veulent courir. Elles ont au contraire beaucoup de facilité pour fouir, à cause de la forme et de la force de leurs ongles, et aussi à cause de la disposition de leurs membres de devant, qui se trouvent un peu tournés en dedans. Les doigts, réunis jusqu'à la seconde phalange par une membrane, sont au nombre de cinq à l'extrémité postérieure, et de quatre seulement à l'antérieure, le pouce ne consistant (du moins chez toutes les espèces bien connues) que dans un petit tubercule placé vers le haut du métacarpe, et fort peu apparent. La queue, très-courte, ne présente rien de remarquable. Le col est court; le corps est gros et trapu, et ses formes sont généralement lourdes. Il est d'ailleurs couvert en entier d'une épaisse fourrure composée de poils laineux et de poils soyeux, généralement longs et très-abondants. Les yeux sont latéraux, et la pupille est ronde. Le nufle, peu étendu, est compris entre les deux narines; et la lèvre supérieure est fendue en partie, divisée, comme chez beaucoup de Rongeurs, par un sillon longitudinal. Les oreilles sont simples, très-courtes, et se trouvent même presque entièrement cachées dans le poil. Il y a de chaque côté (du moins chez la Marmotte des Alpes) cinq mamelles, dont trois sont ventrales et deux pectorales.

Les Marmottes sont au nombre des Rongeurs omnivores de quelques naturalistes. Elles mangent en effet à peu près tout ce qu'on leur donne, des fruits, des feuilles, des racines, du pain, de la viande et même des insectes; néanmoins c'est de matières végétales qu'elles se nourrissent de préférence. Elles se creusent de profondes et spacieuses retraites, qui consistent ordinairement en deux galeries aboutissant à une sorte de cul-de-sac; c'est là qu'elles se renferment dans la saison froide pour se livrer à leur léthargie hibernale, qui commence dès que la température n'est plus que de 8 ou 9°. Elles sont alors très-grasses, et leur épiploon est chargé d'une grande abondance de feuillet adipeux; elles sont au contraire assez maigres à l'époque de leur réveil, et leur poids total est même alors sensiblement diminué. « Cette différence de poids prouve évidemment, dit Mangili (Mémoire sur la léthargie des Marmottes, *Ann. Mus.*, t. IX), que la graisse dont elles sont pourvues leur est infiniment utile; non-seulement il s'en consomme une partie pendant le sommeil léthargique; mais elles en sont encore nourries pendant les intervalles de veille auxquels elles peuvent être exposées par l'élévation ou l'abaissement de la température. » On sait en effet que les Marmottes, de même que tous les autres animaux hibernants, se réveillent dès que le froid vient à augmenter, qu'elles souffrent alors

beaucoup, et que s'il est prolongé, elles ne tardent pas à périr. C'est au reste à quoi elles ne sont que très-rarement exposées, parce que l'extrême profondeur de leurs terriers, et le soin qu'elles ont de fermer les galeries qui y conduisent, font que la température s'y maintient presque constamment, même pendant les plus grands froids, à plusieurs degrés au-dessus de 0.

Ce genre, composé dans l'état présent de la science d'un grand nombre d'espèces, si l'on admet toutes celles qui se trouvent indiquées dans les auteurs, mais qui est encore très-imparfaitement connu, habite également l'Amérique et l'ancien monde. Ce fut Gmelin qui, dans la treizième édition du *Systema Naturæ*, sépara pour la première fois les Marmottes des Rats, avec lesquels Linné les avait confondues.

MARMOTTE DES ALPES. *Arctomys Marmotta*, Gm.; *Mus Arctomys*, Pall. Elle a plus d'un pied du bout du museau à l'origine de la queue; elle est généralement d'un gris foncé, avec le bout de la queue noir, les pieds blanchâtres, le tour du museau blanc-grisâtre, et les parties inférieures du corps d'un roux clair. Cette espèce, qui habite les montagnes alpines de l'Europe, est connue de tout le monde; et personne n'ignore que, malgré son apparence stupide, elle est un des animaux les plus susceptibles d'éducation. Elle est d'ailleurs assez intelligente, et ses mœurs, dans l'état de nature, sont tout à fait dignes d'attention. Elle creuse ordinairement sa retraite sur le penchant de la montagne, en sorte que les deux galeries ne se trouvent pas dirigées horizontalement; c'est dans l'inférieure qu'elle va faire ses excréments; c'est par la supérieure qu'elle entre dans son domicile et qu'elle en sort. La partie centrale, celle où elle se tient habituellement, est de niveau; on y trouve toujours une grande quantité de foin et de mousse, qu'elle prend le soin d'y transporter pendant l'été. Chaque terrier est l'ouvrage et la propriété d'un assez grand nombre d'individus qui forment ce qu'on pourrait nommer une société. C'est ce qu'on a particulièrement l'occasion d'observer, lorsque l'époque est venue de récolter le foin qui doit former, pendant l'hiver, le lit de toute la troupe: tous ceux qui font partie de la même société, travaillent ensemble; et lorsqu'ils ont préparé ce qui leur est nécessaire, l'un d'eux se couche sur le dos, et les autres, le tirant par la queue, s'en servent comme d'un chariot pour transporter leurs provisions au domicile commun. On dit encore que quand la troupe vient à sortir pour brouter, ou pour jouer sur le gazon, comme il arrive souvent dans les beaux jours de l'été, une sentinelle est toujours placée sur le sommet d'un rocher, pour veiller à la sûreté générale. Enfin (et ce fait, non moins remarquable que les précédents, est beaucoup plus certain) quand l'époque de la léthargie hivernale est venue, l'animal se compose, avec les provisions qu'il a faites pendant la belle saison, un petit tas de fourrage, de forme ordinairement sphérique, et au centre duquel il va se placer; il y entre toujours à reculons, tenant dans sa bouche une poignée de foin qu'il emploie à boucher l'ouverture par laquelle son corps a pénétré. La Marmotte des Alpes ne paraît pas être à beaucoup près aussi féconde que la plupart des Rongeurs; elle n'a, dit-on, dans

l'année, qu'une seule portée de cinq petits environ.

MARMOTTE D'ALLEMAGNE. C'est le Hamster commun. *V.* ce mot.

MARMOTTE BOBAK, Buff., L. XIII, pl. 18; *Arctomys Bobac*, Gm. La Marmotte de Pologne, de quelques auteurs, habite également l'Europe, mais plus particulièrement sa partie la plus septentrionale, et elle se trouve également dans le nord de l'Asie. Elle est généralement d'un gris jaunâtre, mêlé de brun noirâtre, avec les parties inférieures du corps d'un fauve roussâtre clair, la queue et la gorge roussâtres, le tour des yeux brun, et le bout du museau gris argenté. Elle vit dans des contrées plus froides que la Marmotte des Alpes; mais elle n'habite pas, comme elle, sur les hautes montagnes, et préfère les collines peu élevées et dont l'exposition est au midi.

MARMOTTE BATARDE D'AFRIQUE. *V.* DAMAN.

MARMOTTE DU CANADA. *V.* MARMOTTE MONAX.

MARMOTTE DU CAP. *V.* DAMAN.

MARMOTTE DE CIRCASSIE. *V.* MARMOTTE DES ALPES.

MARMOTTE DE POLOGNE. *V.* MARMOTTE BOBAK.

MARMOTTE DE STRASBOURG. *V.* HAMSTER COMMUN.

MARMOTTE DE QUEBEC, Penn., Quad., p. 279; *Arctomys empetra*, Gm.; *Mus empetra*, Pall. C'est la Marmotte du Canada, de l'Encyclopédie méthodique; mais non pas celle de Buffon; elle paraît également différer de la Marmotte de Québec de Forster, espèce qui sera décrite, d'après Harlan, sous le nom de Marmotte de Parry. Elle est généralement d'un brun noirâtre, varié de blanc, avec le sommet de la tête d'un brun uniforme, passant au brun rougeâtre sur l'occiput; les joues et le menton sont d'un blanc grisâtre sale, et la poitrine et les pattes de devant d'un roux vif; la queue, assez courte, est couverte de poils noirs assez abondants. La Marmotte de Québec habite particulièrement le Canada et les environs de la baie d'Hudson; elle est plus anciennement et beaucoup mieux connue que toutes les autres Marmottes de l'Amérique. Celles-ci, considérées par divers auteurs, les unes comme de simples variétés de *Arctomys empetra*, et par d'autres, comme devant au contraire former des genres nouveaux, paraissent être assez nombreuses. Ainsi l'auteur de la Faune Américaine, Richard Harlan, établit qu'il en existe dans l'Amérique du nord, jusqu'à onze espèces distinctes, et il les décrit toutes en détail et avec beaucoup de soin.

MARMOTTE MONAX, Edwards, Av. II; Buff., Suppl. III; *Arctomys Monax*, Gm., Harl., Esp. I, p. 158; *Cuniculus bahamensis*, Catesby. Elle a les oreilles arrondies, les ongles longs et aigus, le pelage d'un brun ferrugineux, un peu moins foncé sur les flancs et les parties inférieures du corps que sur le dos, avec le museau gris-bleuâtre et la queue noirâtre. Cette espèce, que Harlan a observée vivante, habite particulièrement la partie centrale des États-Unis.

MARMOTTE DU MISSOURI. *Arctomys Missouriensis*, Warden; *Arctomys Ludoviciani*, Ord, Geog. de Guthrie; Harl., Esp. III, p. 160. Elle est généralement d'un rouge brun. Elle a la tête large et déprimée en dessus, les yeux grands, l'iris brun obscur, les oreilles courtes et comme tronquées, les moustaches de moyenne longueur et de couleur noire; en outre, de longues soies

naissent au-dessus de l'œil et sur la joue. Tous les pieds sont pentadactyles, couverts de poils très-courts, et armés d'ongles noirs, assez longs. La queue est courte; elle présente vers son extrémité une bande brune. Cet intéressant Rongeur, dont le Muséum de Philadelphie possède un très-bel individu, a reçu, dit Harlan, le nom impropre de Chien de prairie, à cause d'une ressemblance qu'on a cru trouver entre son cri et l'aboïement du Chien. On imite assez bien ce cri, ajoute le même auteur, par la syllabe *tcheh*, lorsqu'on la prononce avec une sorte de sifflement. Cette espèce est surtout abondante dans la province du Missouri, où l'on connaît sous le nom de Villages des Chiens de prairie, certains lieux où se trouvent réunis en grande quantité les terriers de ces animaux. Quelques-uns de ces villages des Chiens de prairie n'ont qu'une petite étendue, mais d'autres ont jusqu'à plusieurs milles de circonférence.

L'espèce que Harlan nomme *Arctomys tridecemlineata*, est le Rongeur décrit par Mitchill sous le nom de *Sciurus tridecemlineatus*, ou l'Écureuil de la Fédération, de plusieurs ouvrages, et particulièrement de ce Dictionnaire. Mais (suivant Harlan) c'est à tort qu'il a été placé parmi les Écureuils, dont il s'éloigne à beaucoup d'égards; la forme générale du corps, de la tête et des oreilles, la longueur, la direction et la forme de la queue, enfin la forme et la proportion des jambes et des ongles, le rapprochent en effet des Marmottes dont il a aussi les mœurs. Au reste Desmarest avait déjà, en France, soupçonné les véritables rapports de cette espèce qu'on pourra nommer Marmotte de la Fédération, si elle doit réellement être placée dans le genre *Arctomys*. Quoi qu'il en soit, Harlan dit qu'elle se creuse des terriers, et ne monte pas volontiers dans les arbres. Elle est répandue dans une grande partie de l'Amérique du nord, et se trouve depuis les lacs les plus septentrionaux jusqu'à la rivière d'Arkansa, et très-probablement jusque dans le Mexique. (V. pour sa description l'article ÉCUREUIL.)

MARMOTTE DE FRANKLIN. *Arctomys Franklinii*, Sabine, Trans. Lin., t. XIII, Harl., Esp. v, p. 167; connue aussi sous le nom de Marmotte grise d'Amérique. Elle a la gorge d'un blanc sale; les poils du dessus du corps sont courts et annelés de noirâtre, de blanc sale, de noir, de blanc-jaunâtre et de noirâtre (en sorte que le pelage est d'un gris-jaunâtre varié); ceux du ventre sont noirâtres à leur origine, d'un blanc sale à leur extrémité; enfin la queue est couverte de poils annelés de blanc et de noir, et paraît elle-même, dans son ensemble, annelée des mêmes couleurs. Les incisives supérieures sont rougeâtres, les inférieures plus pâles. On remarque en outre des moustaches (qui sont de couleur noire) de longs poils qui naissent au-dessus et au-dessous de l'œil.

MARMOTTE DE RICHARDSON. *Arctomys Richardsonii*, Sabine, *loc. cit.*; Harl., Esp. vi, p. 168. Elle est aussi connue sous le nom de *Tawny American Marmot* (Marmotte d'Amérique, couleur de tan). Elle a le sommet de la tête couvert de poils courts, noirâtres à la base, plus clairs au sommet; le museau couvert de poils brunâtres, qui se joignent à ceux du sommet de la tête;

les joues de même couleur; la gorge d'un blanc sale; la partie supérieure du corps couverte de poils courts et doux au toucher; ils sont noirâtres à leur base, fauves à leur extrémité; le dos à peu près de même couleur que le sommet de la tête; les flancs d'un gris brunâtre; les parties inférieures d'un brun roussâtre; enfin la queue couverte de poils annelés, longs, mais peu abondants. Les oreilles sont ovales et courtes; les ongles, de couleur cornée, sont arqués et aigus; seulement le doigt interne des pieds de devant, très-petit et très-reculé en arrière, est terminé par un petit ongle obtus. Harlan n'indique pas d'une manière précise la patrie de cette espèce, non plus que celle de la précédente; il ne donne non plus aucuns détails sur leurs mœurs et leurs habitudes.

◀ MARMOTTE POUDRÉE. *Arctomys pruinosus*, Gm., Harl., Esp. VII, p. 159. Elle est de la taille d'un Lapin; elle a le bout du nez noir, les oreilles courtes et ovales, les joues blanchâtres. Le pelage, formé de poils cendrés à leur racine, noirs dans leur milieu, blanchâtres à leur extrémité, est dans son ensemble d'un gris blanchâtre. La queue est noire, mélangée de roux; les jambes sont noires. La description de Harlan a été faite d'après un individu que l'on croyait venir du nord de l'Amérique septentrionale.

MARMOTTE DE PARRY. *Arctomys Parryi*, Richardson, exp. Franklin; Harl., Esp. VII, p. 170; l'Écureuil de terre, Hearne, Journ. Elle a les mains antérieures pentadactyles; le museau très-obtus; les oreilles très-petites; la queue allongée, noire à l'extrémité; le corps marbré de noir et de blanc en dessus, d'un roux ferrugineux en dessous. Cette espèce a des abajoues; elle habite, comme la précédente, le nord de l'Amérique septentrionale.

MARMOTTE BRACHYURE. *Arctomys brachyura*, Harl., Esp. I, Suppl., p. 504; *Anisonyx brachyura*, Raffin.; *Burrowing Squirrel* (l'Écureuil fouisseur), Lewis et Clarke, exp. Miss. Elle avait servi de type à l'établissement du genre *Anisonyx* de Rafinesque; genre qui ne doit pas être conservé, suivant Harlan, les espèces qui le composaient n'étant que de véritables Marmottes. La Marmotte brachyure est généralement d'un brun tirant sur le gris roussâtre, avec le dessous du corps rougeâtre. La queue, formant le septième de la longueur totale, est d'un brun rougeâtre en dessus, et d'un gris de fer en dessous, blanche sur les bords. Cette espèce, qui vit en société à la manière de l'*Arctomys Ludoviciani*, habite les plaines de la Colombie.

MARMOTTE ROUSSE. *Arctomys rufa*, Harl., Esp. III, Suppl., p. 508; *Anisonyx rufa*, Raffin. Elle est généralement d'un brun rougeâtre; les oreilles, courtes et minces, sont couvertes de poils courts, d'un rouge-brun uniforme. Elle habite les plaines boisées de la Colombie, où elle ne paraît pas être très-commune; car Harlan affirme que le capitaine Lewis a offert des sommes considérables aux Indiens, sans pouvoir se procurer un seul individu vivant.

Enfin la dernière espèce admise par Harlan, est celle qu'il nomme *Arctomys latrans*, Esp. II, Suppl., p. 500; c'est le *Barring Squirrel* (Écureuil aboyant) de Lewis et de Clarke (*loc. cit.*); elle est généralement d'un rouge

de brique, uniforme, avec le dessous du col et le ventre plus clairs que les autres parties du corps. En outre des moustaches, on remarque aussi de longs poils qui naissent au-dessus des yeux. Chaque pied a cinq doigts, parmi lesquels les deux externes sont les plus courts. Cette espèce, qui habite les plaines du Missouri, a, comme on le voit, les plus grands rapports avec l'*Arctomys Ludoviciani*, dont elle pourrait bien ne pas différer. Le *Cynomys* social de Raffinesque, type du nouveau genre *Cynomys* de ce naturaliste, paraît également se rapporter au même animal.

Telles sont les espèces admises dans le genre *Arctomys*, par Richard Harlan; mais il n'est pas impossible que quelques-unes d'entre elles doivent, quand elles seront mieux connues, en être séparées. C'est ainsi qu'une espèce d'Europe, le Souslik, longtemps considérée comme une véritable Marmotte, est devenue, lorsqu'on l'a étudiée d'une manière plus approfondie, le type du nouveau genre *Spermophile*. (V. ce mot.) Quant à quelques autres espèces rapportées comme lui au genre *Arctomys*, on ne possède encore à leur égard que des descriptions fort incomplètes ou même des indications fort vagues; et on chercherait vainement à établir d'une manière certaine à quel genre elles doivent réellement appartenir. Tels sont: le Maulin, *Mus Maulinus*, Molina, *Arctomys Maulina*, Sh., qui aurait tous les pieds pentadactyles et les dents semblables, pour leur nombre et leur disposition, à celles de la Souris; la Marmotte de Circassie de Pennant, *Mus Tscherkessicus*, Erxl., qui a les jambes antérieures courtes, les yeux rouges et brillants, etc., et qui se creuse des terriers aux environs du fleuve Terek; et surtout le Gundi de l'Atlas, *Mus Gundi*, Rothmann, *Arctomys Gundi*, Gm., qui n'aurait que quatre doigts à tous les pieds. Le Hamster a également reçu les noms de Marmotte de Strasbourg et de Marmotte d'Allemagne (V. HAMSTER), et le Daman ceux de Marmotte bâtarde d'Afrique (Vosmaer) et de Marmotte du Cap. (V. DAMAN.)

MARMOUTON. МАМ. L'un des noms vulgaires des Béliers réservés pour étalons.

MARNAT. MOLL. Adanson nomme ainsi (Voy. au Sénégal. pl. 12, fig. 1) une Coquille du genre *Turbo*, dont Linné a fait une espèce particulière, à laquelle il a donné le nom de *Turbo punctatus* (*Syst. Nat.*, 13^e édit., t. 1, pag. 5597, n^o 57).

MARNE. GEOL. Mélange naturel, et dans des proportions très-variables, de particules calcaires, argileuses et sablonneuses, d'une ténuité telle que leur réunion présente à l'œil une substance homogène, dont les caractères minéralogiques principaux sont d'être très-peu dure, souvent même très-tendre et friable, d'avoir l'aspect terne et pulvérulent, de se délayer plus ou moins facilement dans l'eau, en ne faisant avec celle-ci qu'une pâte courte, qui, soumise à l'action du feu, acquiert peu de dureté et se fond facilement. Ces derniers traits, joints à celui de donner lieu à une très-vive effervescence avec l'Acide nitrique, distinguent les Marnes des Argiles proprement dites, tandis que le résidu considérable, qui reste au fond de la dissolution par l'Acide nitrique, établit une différence entre elles et les Calcaires sans mélange.

Malgré ces distinctions qui paraissent bien tranchées, et à l'exception de quelques substances particulières que les usages auxquels elles sont propres font désigner par tout le monde sous le même nom, il est difficile de savoir si beaucoup de dépôts, dont les couches nombreuses et souvent très-puissantes entrent essentiellement dans la composition des divers terrains secondaires et tertiaires, doivent être considérés comme appartenant à des variétés de Calcaire ou d'Argile, ou bien comme étant de véritables Marnes. La difficulté, qui est ici la même que pour toutes les substances minérales mélangées, est d'autant plus grande que, dans la même couche, les quantités relatives de Calcaire, d'Argile et de Sable, varient d'un point à un autre. De là viennent les expressions journallement employées dans les descriptions géologiques, d'Argile marneuse, de Calcaire marneux, de Marne calcaire, Marne argileuse, Marne sablonneuse, etc.; expressions que, loin de bannir, il est bon d'employer, puisqu'elles expriment vaguement les modifications sans nombre, qui existent dans la nature, mais dont il faut, à ce qu'il semble, se garder de limiter le sens d'une manière trop étroite et trop systématique, dans la crainte de donner, en les employant, des idées inexactes.

Les auteurs allemands désignent la Marne sous le nom de *Mergel*, dont Werner ne distinguait que deux variétés: la Marne terreuse, *Mergel Erde*, et la Marne endurcie, *Verhärteter Mergel*, qu'il regardait comme des espèces de Calcaires. Haüy, ne considérant pas avec raison la Marne comme une substance minérale particulière, mais comme un mélange d'Argile et de Calcaire, l'appelait Argile calcaire. Brongniart (*Traité de Minéralogie*) fait des Marnes une espèce de son ordre des Pierres argiloïdes, sorte d'appendice aux véritables minéraux, et que depuis il comprend dans la classification des Roches d'apparence homogène et tendre.

Brongniart reconnaît parmi les Marnes, deux variétés principales: 1^o les Marnes argileuses se délayant et faisant une pâte courte avec l'eau, variant pour les couleurs du gris au jaune, au vert et brun, quelquefois marbrées de gris, de jaune, de rouge. C'est à cette variété qu'il faut rapporter la Terre ou Argile à potier (Marne argileuse figuline), qui ressemble beaucoup à l'Argile plastique par sa texture fine et serrée, mais qui a moins de ténacité et se casse plus facilement qu'elle, en présentant des surfaces raboteuses dans la cassure. Quoique toujours elle fasse effervescence avec l'Acide nitrique, elle ne contient quelquefois que cinq pour cent de Chaux carbonatée, et rarement plus de quinze, ce qui suffit cependant pour la rendre fusible au feu. La couche puissante de Marne verte qui, dans les terrains des environs de Paris, et notamment à Montmartre, recouvre la formation gypseuse, est un exemple de Marne argileuse; c'est elle qui est employée à la fabrication des tuiles, des briques, des carreaux autour de la ville, et qui alimente un grand nombre d'établissements dans la vallée de Montmorency. Les Marnes argileuses, schistoïdes et compactes, diffèrent entre elles par leur texture et par leur gisement. La première, dont la couleur est assez généralement foncée, est quelquefois confondue avec les Schistes et l'Argile

schisteuse des terrains houillers (*Schieferthon*), avec lesquels elle se trouve. A la seconde sous-variété se rapportent des Marnes verdâtres et d'un gris marbré, qui séparent les bancs de la seconde masse de Plâtre à Montmartre, et qui sont employées comme pierre à détacher : on peut en rapprocher aussi quelques Terres à foulon, employées en Angleterre et dans d'autres pays.

2° Les Marnes calcaires diffèrent des précédentes par la difficulté avec laquelle elles font pâte avec l'eau; on ne parvient à lier les parties humectées que si préliminairement on les a réduites, par le broyement, à une très-grande ténuité. Quoique souvent assez dures pour être employées dans les constructions, les Marnes calcaires n'ont point de ténacité; elles se brisent facilement, et souvent elles se réduisent d'elles-mêmes, sous l'influence atmosphérique, en une poussière fine; leurs couleurs dominantes sont le blanc et le jaunâtre; elles offrent beaucoup plus rarement des teintes foncées que les Marnes argileuses. La plupart des couches de Marne qui précèdent et surmontent la formation gypseuse des environs de Paris, et celles qui alternent avec les lits de Plâtre, appartiennent à la sous-variété de Marne calcaire compacte. Une autre sous-variété offre une structure fissile, schistoïde; c'est à elle qu'il faut rapporter les célèbres Schistes calcaires d'Oeningen près du lac de Constance, du Locle près de Neuchâtel, d'Aix en Provence, qui renferment entre leurs feuilletés des débris nombreux de végétaux, de Poissons, de Reptiles et de Coquilles d'eau douce. On regarde assez généralement aussi comme des Marnes calcaires schistoïdes celles qui, au mont Bolca, près Vérone, renferment une si prodigieuse quantité d'Ichthyolithes; mais la dénomination qu'on leur applique souvent, de Calcaire marneux ou de Schiste calcaire, les désigne tout aussi bien que les Schistes des environs d'Eichledt et de Pappenheim, non moins célèbres par les Fossiles nombreux qu'ils contiennent.

On a donné le nom de Marne siliceuse feuilletée à une couche particulière, de la formation gypseuse de Montmartre, qui, au milieu de ses feuilletés, contient des rognons ou des tables de l'espèce de Silice, connue sous le nom de Ménilite. Cette Marne, qui est brune et se délite en feuilletés très-minces, est remarquable par la petite quantité d'Alumine et de Chaux qu'elle contient, son analyse ayant donné, sur cent parties, environ soixante de Silice, huit de Magnésie, une à quatre d'Alumine, une de Chaux, etc. Quelques auteurs regardent comme une variété bitumineuse de Marne feuilletée, le minéral qui se trouve auprès de Syracuse, en Sicile, et auquel Cordier a donné le nom de Dusodyle. *V.* ce mot.

Comme on vient de le voir, les Marnes ne contiennent pas seulement de l'Argile, du Calcaire et du Sable; la Magnésie, les oxides de Fer entrent dans le mélange qui les constitue, mais accessoirement. C'est par la présence de la Magnésie que l'emploi de certaines Marnes, en agriculture, est plus nuisible qu'utile; c'est aux oxides de Fer, de Manganèse qu'elles doivent leurs couleurs variées. Les paillettes de Mica caractérisent, par leur existence presque constante, les dépôts puissants et continus qui, dans le sud de la France, dans les collines subapennines, la Dalmatie, la Hongrie, les environs de

Vienne en Autriche, etc., appartiennent à une même formation moderne, riche en Coquilles fossiles.

Bien que l'on trouve quelquefois les Marnes en amas, au milieu d'autres substances, elles se présentent plus généralement en couches qui alternent avec des Calcaires et des Argiles; elles offrent alors tous les caractères de dépôts sédimenteux opérés sous des eaux tranquilles, qui tenaient en suspension les particules dont elles se composent, et qui dans beaucoup de cas ont été, comme plus fines, séparées mécaniquement d'un mélange plus grossier, et transportées, en raison de leur pesanteur spécifique, loin du lieu où s'est fait le premier délayement. Beaucoup de Marnes paraissent avoir été portées par des courants continentaux, qui les ont laissées déposer, soit dans des lacs, soit dans la mer.

En perdant l'eau qui les tenait délayées et en se desséchant, les Marnes ont affecté différentes formes; les unes se sont fendillées dans tous les sens, d'autres se sont divisées par le retrait, en parallépipèdes et même en colonnes prismatiques analogues à celles des Basaltes. On voit un exemple de cette dernière disposition dans une Marne calcaire, blanche et compacte, de la formation gypseuse, sur les bords de la Seine, près d'Argenteuil. Constant Prevost et Desmarests ont fait connaître une sorte de retrait encore plus remarquable. (Journal des Mines, mars 1809.) Ils l'avaient observé d'abord dans une couche de Marne calcaire jaunâtre, remplie en même temps de cristaux de Sélénite et de nombreuses empreintes de Coquilles marines, qui fait partie de la troisième masse de Plâtre, visible alors dans une carrière dite de la Hutte-aux-Gardes, au pied de Montmartre, du côté de la route de Saint-Ouen, mais actuellement comblée. Depuis lors, cette même couche a été suivie dans toute la ceinture nord de Paris, à partir de Passy jusqu'au faubourg du Temple, et elle a présenté les indices d'un semblable retrait. Depuis ils en ont retrouvé des exemples remarquables, par certaines modifications particulières, dans des Marnes calcaires très-dures qui accompagnent les deux bancs d'Huitres fossiles, supérieurs au Gypse, à Montmorency, Moulignon Saint-Prix. Voici ce que l'on observe dans les Marnes de Montmartre : si l'on frappe un bloc de Marne pour le briser, il s'en détache souvent une pyramide à quatre faces striées assez profondément, et parallèlement aux côtés de sa base, qui sont à peu près égaux entre eux et ont d'un à cinq et six pouces; la hauteur de la pyramide est environ égale à la longueur de chacun de ces côtés, et son sommet est obtus. La cavité pyramidale, laissée dans le bloc de Marne, paraît au premier aspect n'être que le moule ou l'empreinte de la pyramide qui vient de se détacher; mais en examinant et en séparant avec précaution le bloc, on s'aperçoit bientôt que la cavité a pour parois quatre faces d'autant de pyramides semblables à la première, et dont les sommets se réunissent en un point central. Enfin, le système se complète par une sixième pyramide dont le sommet est directement opposé à celui de la première. Pour se faire une idée exacte de cette disposition, qu'il est difficile d'expliquer sans une figure, il faut se représenter un solide cubique, imaginer des plans qui, de chacune des arêtes du cube, passent à l'arête qui lui est

diamétralement opposée, et se figurer quelle sera la division opérée dans la masse solide, par l'intersection de ces différents plans. Il est évident qu'il en résultera six pyramides semblables, dont tous les sommets seront réunis au centre du cube, et qui auront chacune pour base l'une des faces de celui-ci. On voit encore que chaque face des pyramides sera en contact immédiat avec l'une des faces d'une autre pyramide. Toutes ces circonstances sont offertes par le mode de retrait, à l'exception qu'on ne peut pas supposer dans la Marne la préexistence de solides cubiques à la formation des pyramides, car la base de chacune de celles-ci, qui serait l'une des faces du cube, n'est jamais libre et apparente, elle se confond toujours avec la masse de la Marne. Avant que l'on eût bien conçu cet assemblage des six pyramides, et lorsqu'on en trouva isolément quelques-unes, on a été tenté de regarder chacune d'elles comme des moitiés d'octaèdre. Aussi, malgré l'explication donnée dans le temps, on les a souvent entendu citer sous le nom d'octaèdres de Montmartre. Serait-ce ainsi qu'il faudrait entendre ce que dit de Born des Marnes présentant des octaèdres? et Emmerling, qui dit que l'on a trouvé dans des Marnes des pseudo-cristaux, ayant la forme d'une pyramide à quatre faces doubles, a-t-il voulu indiquer autre chose que ce mode de retrait? Il a toujours paru évident que l'on ne saurait attribuer cette division, si singulièrement régulière, à une cristallisation, et qu'elle ne pouvait avoir été que le produit d'un retrait par dessèchement; mais il faut avouer qu'il est difficile de rendre un compte satisfaisant d'un semblable effet par cette cause. La solution de cette question a excité l'attention de plusieurs savants; Girard a recherché si la division observée n'avait pas pu être occasionnée par une pression comparable à celle exercée sur l'une des deux faces parallèles d'un solide prismatique, et particulièrement d'un cube dont l'autre face serait appuyée sur un plan résistant. Ce savant ingénieur étayait sa supposition par des calculs rigoureux, et par les observations entreprises par Coulomb et Rondelet pour connaître la force avec laquelle les différentes pierres employées dans les constructions, résistent au poids des masses dont elles sont chargées. En effet, Rondelet avait vu que des cubes de matière homogène, de pierre calcaire, par exemple, étant fortement comprimés sur deux faces parallèles, se partageaient en six pyramides semblables. Mais, par cette explication ingénieuse, on ne peut rendre raison des stries que présentent les faces des pyramides qui devraient être lisses; et au surplus, on rencontre ces pyramides dans la même couche, placées suivant des directions qui se croisent; de plus, les sommets des six pyramides, qui sont obtus, laissent entre eux un vide qui, au lieu de faire présumer une pression, indique au contraire un écartement ou retrait. C'est cette dernière observation qui lie le fait précédent à celui-ci : dans la Marne calcaire très-compacte des sommets de Montmorency, Moulignon-Saint-Prix, on observe un grand nombre de cavités cubiques dont les plus petites ne sont visibles qu'à la loupe, et dont les plus grandes n'ont que quelques lignes de diamètre. On les remarqua longtemps sans pouvoir se rendre compte d'une telle régularité; on

vit que plus ces cavités étaient grandes et moins les parois en étaient planes; celles-ci devenaient de plus en plus convexes, de sorte que les angles de réunion étaient plus aigus. Il fut facile de concevoir qu'en exagérant par la pensée cet effet croissant, la masse solide, au centre de laquelle était la cavité cubique, serait divisée en six pyramides qui auraient chacune pour sommet la paroi convexe de la cavité, et l'on vit alors dans chacune de celles-ci l'origine d'une division pyramidale analogue à celles des Marnes de Montmartre. Cette conjecture ne tarda pas à devenir une vérité démontrée; car on sut que, dans les mêmes couches, il avait été trouvé des pyramides isolées. L'identité d'origine ne peut donc plus être contestée, pas plus que la cause, qu'il faut regarder comme un mode de retrait particulier, dont le caractère serait d'avoir commencé dans plusieurs points isolés, au milieu d'une masse plus ou moins molle. Mais qui a déterminé le retrait à commencer ainsi? c'est ce que l'on ne saurait expliquer. On se contentera de faire remarquer que, si dans une pâte humide, une cause quelconque vient faire qu'un point central se dessèche plus tôt que ceux qui l'environnent (la disparition, par exemple, d'une ou plusieurs molécules d'eau, qui se combineraient chimiquement avec d'autres molécules accessoires dans la pâte), les molécules s'écartent de ce point dans des directions opposées; et la pâte, diminuant de volume en raison inverse de son éloignement du point central où a commencé le dessèchement, il se fera nécessairement des solutions de continuité, des fentes qui auront lieu suivant les diagonales différentes des forces les plus rapprochées. Si le retrait s'opère dans six directions principales, opposées les unes aux autres, douze fentes seront produites chacune sur la ligne intermédiaire, entre deux forces perpendiculaires l'une à l'autre, à partir du point central, et le résultat sera la division de la pâte en six pyramides dont la hauteur et la largeur croîtront avec le dessèchement, et dont par conséquent les bases ne sauraient exister réellement. Le phénomène n'aura-t-il pas, quant aux effets, beaucoup d'analogie avec ceux de la pression extérieure, quoique produit par une cause agissant du dedans au dehors?

Les Marnes, en général, jouent dans la nature un rôle dont l'importance est bien supérieure à celui de la plupart des substances minérales simples, dont l'existence n'est presque toujours qu'accessoire dans les couches dont se compose l'écorce terrestre, tandis que celle-ci est, dans beaucoup de lieux, essentiellement formée de Marnes; elles entrent pour près des deux tiers dans la composition de certains terrains, comme ceux qui constituent les collines subalpines, et on les retrouve dans presque toutes les formations. Plusieurs variétés alternent avec les lits de Schiste, de Grès et de Charbon de terre, dans les terrains houillers. Des Marnes diversement colorées, en vert et surtout en rouge, abondent tellement dans les terrains gypseux et muriatiformes, que les Anglais ont désigné spécialement celui de ces terrains qui sépare la formation houillère des Calcaires oolithiques, sous le nom particulier de Marne rouge (*red Marl*). Les grands dépôts de Calcaire jurassique sont entrecoupés par des séries puissantes de couches

marneuses dont la couleur dominante est le gris et le verdâtre. Quelquefois les couches de Marne, qui alternent avec des dépôts très-coquilliers, ne renferment pas de Fossiles, ou bien ceux qu'elles renferment sont dans un état de conservation différent de celui des couches inférieures ou supérieures, et en général plus entiers. Ces Marnes renferment des squelettes d'animaux et des débris de végétaux bien conservés. Sous le rapport de la nature des Fossiles qu'elles renferment, on peut distinguer des Marnes marines et des Marnes d'eau douce; mais il faut remarquer que, dans les premières, des débris d'êtres terrestres ou fluviatiles sont associés aux débris généralement entières de productions marines.

Les Marnes ne sont pas seulement d'un grand intérêt pour le géologue; les usages auxquels elles sont propres invitent les fabricants, et surtout les agriculteurs, à les rechercher et à étudier leur variable composition; elles sont employées, comme on l'a déjà vu, pour la fabrication des poteries, des tuiles, carreaux, etc., pour le dégraissage des draps, etc.; mais leur emploi sur les terres cultivées, pour en modifier la nature et les rendre plus fertiles, est de la plus haute importance. Le marnage des terres est une pratique suivie de temps immémorial, en certaines contrées, et que la routine n'a pas jusqu'à présent laissé s'établir dans d'autres qui en possèdent tous les moyens et en retireraient les plus grands avantages. Pour le succès de l'opération, non-seulement il n'est pas indifférent d'employer toute espèce de Marne, mais il faut encore que les qualités de celle employée soient en rapport avec la nature de la terre que l'on veut amender par ce moyen. Les Marnes argileuses, par exemple, conviennent aux terres sablonneuses qu'elles rendent plus tenaces et plus propres à retenir l'humidité; les Marnes calcaires, au contraire, serviront à ameublir les terres argileuses trop grasses. Les Argiles ou les Sables purs pourraient à la rigueur opérer ces deux actions mécaniques; mais il paraît que la quantité de carbonate de Chaux qui entre dans la composition des Marnes exerce une action chimique favorable à la végétation, soit que ce sel absorbe l'oxygène de l'air, soit qu'il fournisse aux plantes de l'Acide carbonique et rende soluble l'humus qui doit les nourrir. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'effet des Marnes sur les terres n'est pas rapide; il n'est le plus souvent sensible que la deuxième, la troisième ou même la quatrième année; mais il dure jusqu'à quinze années et plus. Il faut que l'expérience apprenne au cultivateur quelle est la quantité de Marne qu'il doit répandre sur sa terre, car une trop forte dose peut produire une stérilité complète. Pour l'emploi, les Marnes doivent être réduites en poudre; et beaucoup d'entre elles, qui paraissent fort dures, s'y réduisent d'elles-mêmes, en se délitant par leur exposition à l'air. Aussi est-on dans l'habitude de les laisser réunies pendant quelque temps, en tas, auprès des marnières avant que de les employer. A défaut de Marne proprement dite, on emploie aux mêmes usages, dans quelques contrées, la Craie, des amas de Coquilles fossiles (*Faluns*), des Vases de mer, et même la Chaux éteinte à l'air. Il faut éviter de se servir de Calcaires ou de Marnes qui

contiennent trop de Magnésic, parce qu'il paraît que cette substance frappe les terres de stérilité.

MARO. BOT. Synonyme de Cocotier.

MAROC ou MOROC. OIS. Espèce du genre Coucou.

MARONITE. MIN. Synonyme de Macle. V. ce mot.

MAROTOU. OIS. et BOT. L'un des noms vulgaires du Milan et du Canard Souchet, dans certains cantons de la France.

MARQUETTE. OIS. Espèce du genre Gallinule. V. ce mot.

MAROUTE. BOT. Nom vulgaire d'une espèce de Camomille, devenue le type du genre *Maruta* de Cassini. V. MARUTE.

MARQUETTE. MOLL. Les pêcheurs donnent ce nom à de jeunes Sèches qu'ils emploient comme appât.

MARQUISE. BOT. Variété de Poires.

MARQUISSETTE. MIN. Nom que l'on donne vulgairement aux cristaux cubiques de Fer sulfuré, appelés aussi Miroir des Incas. V. FER.

MARQUISIE. *Marquisia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, formé par A. Richard (Mém. Soc. Hist. nat., Par., 5, p. 192), aux dépens du genre *Canthium* de Labillardière. Voici les caractères assignés au genre nouveau : tube du calice ovale, son limbe court, à cinq divisions aiguës; tube de la corolle court, son orifice glabre, ses lobes oblongs, étalés, obtusiuscules, plus longs que le tube; cinq anthères ovales, sessiles sur l'orifice de la corolle; style filiforme, de la longueur du tube de la corolle; quatre à six stigmates. Le fruit consiste en une baie ovale, charnue, biloculaire, couronnée par le calice persistant; dans chaque loge une semence s'élève du fond; elle est convexe extérieurement, plane et sillonnée à l'intérieur.

MARQUISIE DE LA BILLARDIÈRE. *Marquisia Billardieri*, Rich. Arbrisseau glabre, à rameaux épineux; feuilles subpétiolées, opposées, lancéolées, atténuées aux deux extrémités; stipules petites, annexées au pétiole; pédicelles axillaires, solitaires, uniflores, un peu courbés en dehors, stipités vers le sommet, sous le calycul floral qui est quadrifide; fleurs petites. De la Nouvelle-Hollande.

MARRACHÉMIN. BOT. L'un des noms vulgaires du Marrube commun, dans certains cantons de la France.

MARRON. BOT. Ce nom désignait premièrement les plus belles Châtaignes choisies pour les tables recherchées. On l'étendit insensiblement à d'autres végétaux : ainsi l'on appela :

MARRON D'INDE, les fruits de l'Hippocastane.

MARRON DE COCHONS, les racines du Cyclame commun.

MARRON D'EAU, les fruits de la Macre.

MARRON NOIR, un Agaric, selon Paulet.

MARRONNIER. BOT. L'un des noms du Châtaignier, qu'on a étendu à l'Hippocastane, appelé vulgairement MARRONNIER D'INDE, et au Pavia, appelé MARRONNIER A FLEURS ROUGES. V. HIPPOCASTANE et PAVIA.

MARRUBE. *Marrubium*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didymie Gymnospermie, L., ainsi caractérisé : calice tubuleux, cylindrique, à dix stries et à cinq ou dix dents; corolle bilabiée, dont le tube est un peu plus long que le calice, légèrement

arqué; la lèvre supérieure dressée, plane, étroite et bifide; l'inférieure a trois lobes inégaux, deux latéraux plus petits, ovales et obtus, celui du milieu plus grand et échancré; étamines didynames, très-courtes, renfermées dans l'intérieur de la corolle; style très-court, terminé par un stigmate à deux lobes inégaux. Ce genre se compose d'une vingtaine d'espèces, dont la plupart sont indigènes de l'Europe méridionale et orientale. On en cultive plusieurs dans les jardins de botanique; et quelques-unes, par exemple le *Marrubium peregrinum*, si ce n'était la petitesse de leurs fleurs, mériteraient de fixer l'attention des amateurs comme plantes d'ornement. Les deux espèces suivantes offrent assez d'intérêt pour qu'il en soit fait une courte description.

MARRUBE COMMUN. *Marrubium vulgare*, L. et Rich., Bot. Méd., p. 261. Sa racine est vivace; elle donne naissance à des tiges dressées, longues de trois à six décimètres, rameuses, velues et blanchâtres; les feuilles sont pétiolées, ovales, aiguës, crénelées, crépues et cotonneuses; les fleurs sont blanches, petites, formant aux aisselles des feuilles des verticilles compactes, accompagnés en dehors de bractées subulées et courtes. Cette plante est fort commune dans les lieux incultes, sur le bord des routes et des fossés de presque toute l'Europe. Elle disparaît cependant en certaines contrées, comme par exemple dans la région Alpine. Le Marrube est d'une odeur aromatique comme musquée, et d'une saveur âcre, ce qui dénote en lui des propriétés assez actives. C'est un bon stimulant, dont l'usage peut convenir dans certains cas d'aménorrhée et dans les catarrhes chroniques.

MARRUBE FAUX-DICTAMNE. *Marrubium Pseudo-Dictamnus*, L. Il est originaire de l'île de Crète, et on le cultive dans les jardins de botanique. Ses tiges sont sous-frutescentes, hautes de cinq à six décimètres, couvertes, ainsi que toutes les parties de la plante, d'un duvet blanchâtre et très-abondant; les feuilles sont cordiformes, presque arrondies, crénelées et très-ridées; les fleurs, de couleur rosée, sont disposées par verticilles rapprochés, et accompagnés de bractées spatulées et velues. On a cru que cette plante représentait le fameux Dictamne de Crète des poètes de l'antiquité; mais il est plus probable que ce spécifique était une espèce d'Origan.

MARRUBE AQUATIQUE. BOT. Synonyme vulgaire de Lycopée des marais.

MARRUBIASTRUM. BOT. Les espèces dont se composait le genre constitué sous ce nom par Tournefort, ont été réparties dans les genres *Sideritis*, *Stachys* et *Leonurus* de Linné. V. ces mots.

MARRUBIUM. BOT. V. MARRUBE.

MARS. INS. Geoffroy appelle ainsi le *Papilio Iliia* de Fabricius. Ce nom a servi depuis à désigner une petite famille du genre *Nymphalis* de Latreille. Voyez NYMPHALE.

MARS. MIN. Synonyme de Fer chez les alchimistes.

MARSANA. BOT. (Sonnerat.) Synonyme de Murraya.

MARSCHALLIE ou **MARSHALLIE.** *Marschallia*. BOT. Ce nom générique a eu deux emplois. Scopoli l'a substitué à celui de *Racouba*, genre d'Aublet, qui a été

réuni à l'*Homalium* de Jacquin. Dans son édition du *Systema Vegetabilium* de Linné, Gmelin, tout en adoptant cette substitution, a également admis la même dénomination dont s'était servi Schreber pour un genre de Synanthérées qui a reçu depuis d'autres noms, tels que ceux de *Persoonia*, *Trattenichia* et *Phytelmopsis*, proposés par Michaux, Persoon et Poiret. C'est donc à ce dernier genre que le nom de *Marschallia* doit être appliqué, principalement à cause de son antériorité. Le genre *Marschallia* appartient à la famille des Corymbifères de Jussieu, et à la Syngénésie égale de Linné. Il offre pour caractères essentiels : involucre composé d'écaillés lancéolées, disposées presque sur deux rangs; réceptacle garni de paillettes de la longueur de l'involucre; calathide de fleurs toutes hermaphrodites et fertiles, dont la corolle est régulière, à cinq divisions linéaires; ovaire allongé, surmonté d'un style à deux stigmates réfléchis; akène ovale, strié, surmonté de cinq paillettes membraneuses. Ce genre se compose de trois espèces, *Marschallia lanceolata*, *latifolia* et *angustifolia*, qui habitent la Caroline et les contrées voisines de l'Amérique du nord; Nuttall en a découvert une quatrième sur le territoire du Texas, près de la rivière rouge.

MARSCHALLIE GAZONNANTE. *Marschallia cæspitosa*, N., Bot. Magaz., 3704. Ses racines sont vivaces; les tiges qu'elles produisent n'ont guère plus d'un pied de hauteur; elles sont simples, feuillées seulement vers leur origine, striées et légèrement duveteuses; les feuilles sont lancéolées ou lineari-lancéolées, glabres, trinervées, entières : les radicales sont longuement pétiolées et les caulinaires presque sessiles; les fleurs sont réunies en un capitule terminal, simple et convexe, entourées d'un involucre formé de nombreuses écaillés linéaires, lancéolées, presque égales, disposées sur deux rangs; les fleurons sont tubulés, duveteux extérieurement, à cinq divisions profondes, d'un rose tendre qui passe au blanc; akènes obovales, à cinq angles hérissés; aigrette formée de cinq écaillés ou paillettes larges et dentées; tube anthéral brun.

MARSDÉNIE. *Marsdenia*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie. L. établi par R. Brown (in *Wern. Transact.*, 1, p. 28) qui l'a ainsi caractérisé : corolle urcéolée, quinquéfide, quelquefois rotacée; couronne staminale à cinq folioles comprimées, indivises et simples intérieurement; anthères terminées par une membrane; masses polliniques dressées, fixées par la base; follicules lisses; graines aigrettées. Ce genre est extrêmement rapproché du *Pergularia*, duquel, selon R. Brown lui-même, il ne diffère que par les folioles simples de la couronne staminale, tandis qu'elles sont augmentées d'une laciniure dans les Pergulaires. Les six espèces qui composent ce genre croissent dans la Nouvelle-Hollande, entre les tropiques. Ce sont des sous-arbrisseaux, le plus souvent volubiles, à feuilles opposées, assez larges et planes; à fleurs tantôt en cimes, tantôt en thyrses situés entre les pétioles. Brown (*loc. cit.*, et *Prodr. Nov.-Holl.*, p. 461) les a distribués en deux sections. La première, caractérisée par son stigmate mutique, renferme les *Marsdenia velutina*, *viridiflora*, *cinerascens*, *suaveolens*

et *flavescens*. Cette dernière espèce a été découverte en 1851 à la Nouvelle-Hollande, par Allan-Cunningham. C'est un arbrisseau à tige grimpante, grêle, cylindrique, rameuse, verte et pubescente. Les feuilles sont opposées, pétiolées, oblongues-lancéolées, aiguës, un peu coriaces, d'un vert obscur et glabres en dessus, verdâtres et cotonneuses en dessous, longues de trois pouces, larges de dix à douze lignes; le pétiole fait environ la sixième partie de la feuille, il est pubescent comme la tige et canaliculé en dessus. Les fleurs sont petites, jaunâtres, réunies en petites ombelles axillaires, portées sur des pédoncules plus longs que chacune d'elles qui a en outre son pédicelle, tous sont velus et séparés par une sorte de collerette composée de deux folioles allongées, opposées et pointues. Le calice a cinq divisions pubescentes. La corolle est arrondie, glabre, avec son limbe divisé en cinq lobes lancéolés. La couronne staminale présente cinq dents aiguës, unies aux anthères. Le stigmate est plat. Le fruit se compose de follicules lisses, renfermant des graines aigrettées. La seconde section ne contient qu'une seule espèce, *Marsdenia rostrata*. Elle se distingue des vraies Marsdénies par son stigmate rostré; les masses polliniques sont réniformes, presque transversales, fixées par leur extrémité qui est éloignée du corpuscule du stigmate. Cette section est désignée par R. Brown sous le nom de *Nephandra*.

MARSEA. BOT. (Adanson.) Synonyme de *Baccharis*. V. BACCHARIDE.

MARSEAU ou MARSAULT. BOT. Même chose que Marceau. V. ce mot.

MARSEICHE. BOT. Nom vulgaire de l'Orge à deux rangs.

MARSEILLE. BOT. Nom vulgaire de la Viorne, *Clematis vitalba*. V. CLÉMATITE.

MARSETTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Phleum pratense*. V. PHLÉOLE.

MARSHALLIA. BOT. V. MARSCHALLIE.

MARSILÉACÉES. *Marsileaceæ*. BOT. Cette petite famille, désignée successivement sous les noms de *Rhizospermes*, de *Salviniées* et de *Marsiléacées*, paraît avoir été plus généralement adoptée sous ce dernier nom. Quoique ne renfermant que quatre genres, elle se divise en deux groupes très-naturels et assez différents pour qu'il soit très-difficile de donner un caractère commun et exact à toute la famille.

Dans les MARSILÉACÉES PROPREMENT DITES, renfermant les deux genres *Marsilea* et *Pitularia*, on observe à la base des feuilles des involucre coriaces, épais, indéhiscents ou s'ouvrant en plusieurs valves, divisés intérieurement par des cloisons membraneuses en plusieurs loges; chacune de ces loges renferme des organes de deux sortes, qui sont insérés à une partie de ses parois; les uns, en moins grand nombre, sont des ovaires ou plutôt des graines composées de deux membranes: l'une extérieure transparente, se gonflant par l'humidité et devenant une couche épaisse de substance gélatineuse, l'autre intérieure dure et coriace, jaune, qui présente à sa surface un point particulier par lequel doit sortir l'embryon lors de son développement; mais qui, du reste, n'offre aucune continuité vasculaire avec la plante mère; la graine est tout à fait libre au milieu

de la substance gélatineuse; les autres organes, plus nombreux, sont des sacs membraneux, se gonflant légèrement par l'humidité, s'ouvrant alors au sommet, et renfermant au milieu d'un mucus gélatineux des globules sphériques assez nombreux, beaucoup plus petits que les graines. Les plantes qui composent cette section rampent au fond des eaux stagnantes peu profondes, et sont complètement submergées. Leurs feuilles sont enroulées en crosse, avant leur développement, comme dans les Fougères. Dans le *Pitularia*, ces feuilles ne doivent être regardées que comme des pétioles dont les folioles sont avortées; dans le *Marsilea*, les folioles ont une structure tout à fait semblable à celle des pinules de certaines Fougères; mais ce n'est que par leurs organes végétatifs que ces deux familles se ressemblent; leur fructification est tout à fait différente.

Dans la seconde section de cette famille, à laquelle on peut conserver le nom de SALVINIÉES, et qui renferme les genres *Salvinia* et *Azolla*, on trouve à la base des feuilles des involucre membraneux de deux sortes, et renfermant des organes différents; les uns contiennent une grappe de graines qui sont ovoïdes, et ne renferment qu'un seul embryon dans le *Salvinia*, tandis qu'elles sont sphériques et contiennent six à neuf embryons dans l'*Azolla*; le tégument de ces graines est mince, réticulé, brunâtre, et ne se gonfle pas dans l'eau comme celui des vraies Marsiléacées; le pédicelle assez long qui les supporte, paraît renfermer un vaisseau qui, dans le *Salvinia*, vient s'insérer latéralement sur la graine. Les autres involucre, regardés comme des organes mâles, ont une structure assez compliquée dans l'*Azolla*, où ils ont été bien observés par R. Brown. V. AZOLLA. Dans le *Salvinia*, ils renferment un grand nombre de grains sphériques, attachés par de longs pédicelles à une colonne centrale; ces globules sont beaucoup plus petits que les graines; leur surface est également réticulée, et ils ne se rompent pas par l'action de l'eau. Toutes les plantes de cette section flottent sur l'eau; leurs feuilles, opposées dans le *Salvinia*, alternes dans l'*Azolla*, ne sont pas enroulées en crosse dans leur jeunesse, et n'ont pas du tout la structure de celles des Fougères. L'ensemble de ces caractères établit des différences bien notables entre ces plantes et les vraies Marsiléacées, et sous plusieurs rapports elles forment le passage entre cette famille et celle des Lycopodiacées.

Les expériences de germination faites sur le *Salvinia* et sur le *Pitularia*, avaient prouvé depuis longtemps que, dans ces plantes, les globules les plus gros étaient de vraies graines: l'analogie permettait de l'admettre pour les organes analogues des *Marsilea* et des *Azolla*; mais il restait encore à prouver que les autres organes étaient de vrais organes mâles, dont le concours était nécessaire au développement des graines; c'est ce que Savi, professeur à Pise, paraissait avoir établi d'une manière claire. Le *Salvinia* croît abondamment aux environs de cette ville, et des expériences ont pu être faites sur des plantes fraîches et en bon état. Il a mis dans des vases différents: 1^o des graines seules; 2^o des globules mâles seuls; 3^o les uns et les autres mêlés. Dans les deux premiers vases, rien n'a germé; dans le troisième, les graines sont venues à

la surface de l'eau et se sont parfaitement développées. Cependant G.-L. Duvernoy vient de publier une Dissertation sur cette plante, dans laquelle il annonce qu'ayant répété les expériences de Savi, il n'a pas obtenu les mêmes résultats que lui, et que les graines mêmes, séparées des globules sphériques, se sont parfaitement développées; ce sujet est donc encore loin d'être parfaitement éclairci, et exige de nouvelles recherches, tant sur cette plante que sur les vraies Marsiléacées. On a beaucoup discuté pour savoir si, dans ces plantes, l'embryon est visible avant la germination: aucun auteur n'a pu le voir clairement, et il faut avouer que la petitesse de ces graines rend une semblable recherche très-difficile. D'ailleurs si, comme ces auteurs le prétendent, il ne peut exister d'embryon sans fécondation, et que, dans ces plantes, la fécondation n'ait lieu qu'après la dissémination des graines, par le séjour dans le même milieu des organes mâles et femelles, il est évident qu'on ne devra chercher l'embryon que lorsque cette fécondation aura eu lieu, c'est-à-dire peu de temps avant le commencement de la germination, ou plutôt au moment même où la germination commence; car il paraît impossible de concevoir que, dans ces plantes, la fécondation puisse s'opérer pendant que les graines sont encore renfermées dans les involucre, puisqu'à cette époque les organes mâles sont renfermés dans des organes parfaitement clos, et que d'ailleurs les involucre femelles n'offrent aucun organe propre à transmettre le fluide fécondant du dehors en contact avec les graines dans les espèces à involucre mâles et femelles distincts. Il paraît donc certain ou qu'il n'y a pas de fécondation, ou qu'elle a lieu après que les graines sont sorties des involucre qui les renfermaient.

Le genre établi par Brongniart parmi les plantes fossiles, sous le nom de Sphénophyllites, paraît devoir se rapporter à la famille des Marsiléacées, quoique bien distinct de tous les genres qu'elle renferme actuellement. V. SPHENOPHYLLITES.

MARSILÉE. *Marsilea*. BOT. Micheli créa d'abord sous ce nom un genre qui depuis fut réuni aux Jungermannes; il renfermait toutes les espèces dont la fronde est continue, lobée et appliquée sur la terre. Depuis, Linné transporta le nom de *Marsilea* au genre que Jussieu avait désigné sous celui de *Lemma*, et la nomenclature de Linné a été généralement adoptée. Les Marsilées sont des plantes aquatiques, dont la tige rampe dans les eaux peu profondes; de ces tiges naissent des feuilles portées sur un long pétiole. et composées de quatre folioles cunéiformes, opposées en croix; à la base de ces feuilles ou sur leurs pétioles même sont insérés un, deux ou trois involucre coriaces, indéhiscents, ovoïdes, aplatis; ces involucre sont divisés par des cloisons verticales et membraneuses, en deux ou quatre grandes loges qui sont elles-mêmes subdivisées par d'autres cloisons horizontales, en loges linéaires, transversales; chacune de ces loges renferme des organes de deux sortes, insérés aux membranes qui forment les cloisons; les uns sont des vésicules membraneuses, se gonflant légèrement par l'immersion dans l'eau; de forme ovoïde, parfaitement transparentes, renfermant

dans leur centre une graine elliptique lisse, d'un jaune pâle, paraissant tronquée ou perforée vers la base. Ces organes sont insérés sur la partie des cloisons qui est la plus proche de la circonférence ou de l'involucre: on n'aperçoit rien à leur surface qui puisse être comparé à un style, quoique quelques auteurs aient prétendu qu'il en existe un au sommet de chaque vésicule; elle est au contraire parfaitement lisse, et formée par une membrane uniforme. Les autres organes sont insérés vers le milieu des cloisons; ce sont des vésicules membraneuses, plus petites que les précédentes, moins régulières, ovales ou oblongues, parfaitement transparentes et renfermant un assez grand nombre de grains sphériques libres, très-serrés, d'un jaune clair, dont la surface paraît elle-même chagrinée ou granuleuse.

Il est difficile de ne pas reconnaître, dans les premiers de ces organes, des graines analogues à celles qu'on a vues germer dans la Pilulaire, et dans les seconds des anthères à une seule loge renfermant des grains de pollen. La germination de ces plantes n'a pas encore été observée; mais il est extrêmement probable que chaque graine ne donne naissance qu'à une seule plante, et que les globules renfermés dans ces grains que Hedwig a indiqués comme des semences, ne sont qu'un périsperme granuleux, analogue à celui des Chara et de la Pilulaire, avec laquelle ce genre a les plus grandes affinités.

Le genre *Marsilea* est le type de la famille des Marsiléacées, et, réuni à la Pilulaire, avec laquelle il a les rapports les plus intimes, il forme une section remarquable par ses involucre qui renferment les deux sexes réunis, par l'analogie de structure de ses organes sexuels, enfin par l'enroulement des feuilles en crosse et par la structure de ces feuilles, caractères qui lient cette famille à celle des Fougères. Linné avait d'abord réuni à ce genre, sous le nom de *Marsilea natans*, la plante dont Micheli avait formé son genre *Salvinia*, genre parfaitement distinct, et qui a été rétabli depuis et adopté généralement.

Les vraies Marsilées forment un genre extrêmement naturel, tant par les caractères de leur fructification que par ceux de leur végétation. On connaît huit espèces de ce genre: l'une, le *Marsilea quadrifolia*, paraît se retrouver, sans différences appréciables, dans les lieux les plus éloignés du globe; elle est abondante dans l'Europe tempérée et méridionale; elle croît dans l'Amérique méridionale, dans le Népal, à la Nouvelle-Hollande et à l'île Maurice. Les autres espèces croissent la plupart dans les régions les plus chaudes du globe, dans l'Inde, au cap de Bonne-Espérance, à la Nouvelle-Hollande, en Égypte. Le *Marsilea Egyptiaca* est une des plus petites espèces de ce genre; les pétioles, longs de quatre à cinq centimètres, portent quatre folioles étroites, cunéiformes, irrégulièrement lobées à leur extrémité; les involucre sont solitaires, portés sur un pédoncule distinct, et non pas insérés sur le pétiole comme cela a lieu pour la plupart des autres espèces; ils sont légèrement velus, presque quadrilatères et divisés en quatre loges par des cloisons verticales; ils renferment un assez grand nombre de graines et d'anthères entremêlées.

MARSILÉE PYGMÉE. *Marsilea pygmaea*, Leprieur. Sa taille, de beaucoup inférieure à celle de toutes les espèces connues, lui a valu ce nom. Comme le *Marsilea Aegyptiaca*, ses involucre sont solitaires, et partent de la tige elle-même, et non des pétioles des feuilles; ils sont comprimés, presque triangulaires, insérés latéralement au sommet des pédoncules; leur surface externe est lisse et brillante, d'un brun rouge; leur cavité est simple et n'est pas partagée par des cloisons. Elle renferme des graines elliptiques et des anthères entremêlées, insérées aux parois; les feuilles sont portées sur des pétioles beaucoup plus longs que les pédoncules, mais qui n'ont cependant pas plus de cinq à six lignes; les folioles sont cunéiformes, arrondies au sommet et très-entières; leur tissu est épais et coriace. Du Sénégal.

MARSIO ET MARSIONE. pois. Noms vulgaires de l'Aphye, espèce du genre Gobie. *V.* ce mot.

MARSIPPOSPERMUM. BOT. (Desvaux.) *V.* JONC.

MARSOLEAU. ois. Nom vulgaire de la Linotte. *V.* Gros-Bec.

MARSOUIN. MAM. Espèce du genre Dauphin. *V.* ce mot.

MARSUPELLA. BOT. Dumortier avait donné ce nom à un genre né du démembrement des Jungermannes; il lui a substitué depuis celui de MARSUPIE. *V.* ce mot.

MARSUPIAUX. *Marsupialia*. MAM. L'une des divisions les plus remarquables de la grande classe des Mammifères, et l'une des familles du règne animal, dont l'étude est la plus propre à éclairer la théorie physiologique de la génération, à cause des phénomènes singuliers que présente cette fonction dans les espèces qui la composent. Les petits ne se développent pas comme chez tous les autres Mammifères dans la matrice, mais dans une poche, ou, selon l'expression usitée, dans une bourse extérieure, formée par un repli de la peau de l'abdomen, et soutenue par un os particulier. De là le nom de Marsupiaux ou d'animaux à bourse, donné à ces êtres singuliers, qu'on appelle souvent aussi Didelphes, c'est-à-dire animaux à deux matrices, parce que la bourse a été comparée à un second utérus; mais on désigne plus ordinairement de cette dernière manière, le genre de Marsupiaux le plus anciennement connu.

Tous ces Quadrupèdes offrent les mêmes modifications de l'appareil sexuel; mais les autres organes, et particulièrement ceux de la mastication, de la digestion et du mouvement, se rapportent, pour ainsi dire, à autant de types différents qu'il existe de genres parmi eux. Aussi, parmi tous les caractères que l'on pourrait indiquer comme appartenant aux animaux à bourse, n'en est-il pas un seul qu'on puisse dire commun à toute la tribu, et qui ne soit au contraire propre seulement à quelques-unes ou même à une seule des subdivisions qu'elle comprend. Ces subdivisions, qu'il est donc important de faire connaître, sont, suivant la méthode de Cuvier, au nombre de six (t. I, Règne Animal).

La première a de longues canines et de petites incisives aux deux mâchoires, des arrière-molaires hérissées de pointes, et, en général, tous les caractères des

Carnassiers insectivores. Le pouce des pieds de derrière est opposable et manque d'ongle. Elle correspond à la famille des Entomophages de Latreille, et comprend le genre *Didelphis* de Linné, le genre *Chironectes* d'Illiger, et les genres *Dasyurus* et *Perameles* de Geoffroy Saint-Hilaire.

La deuxième subdivision porte à la mâchoire inférieure deux longues et larges incisives pointues et tranchantes par leur bord, couchées en avant, et auxquelles il en répond six à la mâchoire supérieure. Les canines supérieures sont encore longues et pointues; mais il n'y a plus pour canines inférieures que des dents si petites qu'elles sont souvent cachées par la gencive; quelques espèces n'en ont même pas du tout. Elle comprend le genre *Phalangista* de Geoffroy, et le genre *Petaurus* de Shaw.

La troisième subdivision a beaucoup de rapports avec la deuxième; mais elle manque de pouces postérieurs et de canines inférieures. Elle ne comprend que le genre *Hipsyprymnus* d'Illiger.

La quatrième ne diffère de la précédente que parce qu'elle n'a point du tout de canines; elle comprend le genre *Kangurus* de Geoffroy.

La cinquième, que forme le genre *Phascalorctos* de Blainville, a deux longues incisives sans canines à la mâchoire inférieure, et, à la supérieure, deux longues incisives au milieu, quelques petites sur les côtés, et deux petites canines.

Enfin la sixième ne diffère de l'ordre des Rongeurs que par le mode d'articulation de la mâchoire inférieure; elle ne comprend que le genre *Phascalomys* de Geoffroy.

Les genres qui appartiennent à ces six subdivisions ont été considérés par Cuvier comme constituant la quatrième famille des Carnassiers; mais Geoffroy Saint-Hilaire et Latreille en ont formé un ordre distinct; et Blainville les regarde même comme composant une sous-classe particulière. Si en effet les Didelphes et les Dasyures sont de véritables Carnassiers, et les Phascalomes de véritables Rongeurs, comme tous les mammalogistes en conviennent, on doit convenir également que, dans un système rigoureux, ils ne peuvent être réunis dans le même ordre: car n'est-il pas évident que le Rongeur didelphe est aussi éloigné par ses rapports naturels du Carnassier didelphe, qu'un Rongeur ordinaire l'est d'un Carnassier ordinaire ou monodelphe? Au reste Cuvier qui, comme on le sait, ne formait de tous les animaux à bourse qu'une seule famille, avait lui-même eu cette pensée. « On dirait, remarque l'illustre zoologiste, que les Marsupiaux forment une classe distincte, parallèle à celle des Quadrupèdes ordinaires et divisible en ordres semblables; en sorte que si l'on plaçait ces deux classes sur deux colonnes, les Sarigues (ou Didelphes), Dasyures et Péramèles seraient vis-à-vis des Carnassiers insectivores à longues canines, tels que les Tanrecs et les Taupes; les Phalangers et Kanguroos-Rats vis-à-vis des Hérissons et des Musaraignes. Les Kanguroos proprement dits ne se laisseraient guère comparer à rien; mais les Phascalomes devraient aller vis-à-vis des Rongeurs. »

C'est d'après de semblables idées que Blainville a

divisé la classe en deux sous-classes formées, l'une de tous les Mammifères ordinaires ou Monodelphes, l'autre des Marsupiaux ou Didelphes, auxquels il joint les Monotrèmes, qui sont en effet liés par des rapports assez intimes avec les véritables animaux à bourse. V. MONOTRÈMES. Desmoulins a même tout récemment subdivisé la sous-classe des Didelphes en plusieurs sections, auxquelles il donne généralement des noms correspondants à ceux des familles ou des ordres établis parmi les Monodelphes.

DE LA GÉNÉRATION ET DES MODIFICATIONS DE L'APPAREIL SEXUEL CHEZ LES MARSUPIAUX.

Geoffroy Saint-Hilaire, dans plusieurs mémoires publiés à diverses époques, a traité avec détail cette importante et difficile question; et il a émis à ce sujet plusieurs idées qui, nouvelles encore, paraissent néanmoins assez généralement goûtées des zootomistes, pour qu'il ne soit possible de mieux faire que de donner ici, pour ainsi dire, un simple extrait de son travail.

L'opinion que les animaux à bourse naissent aux tetines de leur mère, remonte presque à la même époque où les naturalistes européens puisèrent, dans les vagues indications des voyageurs, quelques notions sur ces êtres singuliers. Il est dans les deux Indes, attestaient unanimement ceux qui avaient visité ces contrées, des Mammifères dont le mode de génération est tout différent de celui des Quadrupèdes ordinaires : les petits ne se forment et ne se développent pas dans la matrice de leurs mères, mais bien dans une poche ou bourse particulière, située extérieurement. « La bourse est proprement l'utérus du Çarigouya; la semence y est élaborée, et les petits y sont formés, » écrivait Marcgraaff, il y a près de deux siècles, au sujet d'une espèce du genre Didelphes, qu'il avait observée en Amérique. « La poche des Filandres est une matrice dans laquelle sont conçus les petits, » écrivait également Valentin dans son Histoire des Moluques. « Les jeunes Sarigues existent dans le faux-ventre, sans jamais entrer dans le véritable, et ils se développent aux tetines de leur mère, » disait enfin Béverley dans son ouvrage sur la Virginie; et tous les voyageurs s'exprimaient à peu près dans les mêmes termes. Néanmoins l'accord parfait des nombreux témoignages venus presque à la fois des deux mondes, n'empêcha pas qu'un fait qui paraissait tellement contraire à l'analogie, ne fût rejeté comme fabuleux, d'abord par la plupart des naturalistes, et même ensuite par tous, quand on se fut procuré des Didelphes, et qu'on eut reconnu qu'il n'existait pas de communication intérieure et directe entre la bourse et la matrice. On ne pouvait s'expliquer par la théorie physiologique de la génération, ce qui était si généralement attesté : on le regarda comme impossible, et on se contenta de considérer les Marsupiaux comme des êtres dont la naissance prématurée était compensée par une sorte d'incubation dans la bourse.

Cette idée, qui en effet pouvait paraître véritablement spécieuse, était encore généralement adoptée, lorsque d'Aboville (alors officier d'artillerie) fit de nouvelles observations qui ramenaient à l'ancienne manière de voir. On les trouve rapportées dans le Voyage en Amérique du marquis de Chastellux : « Deux Opos-

sums (*Didelphis Virginiana*), mâle et femelle, et apprivoisés, allaient, dit Chastellux, et venaient librement dans une maison que d'Aboville occupait aux États-Unis en 1783. Ces animaux, qu'il retirait le soir dans sa propre chambre, s'y accouplèrent : d'Aboville en suivit attentivement les effets, ce qui donna lieu aux observations ci-après : le bord de l'orifice de la poche fut trouvé dix jours après un peu épaissi, et cela parut de plus en plus sensible les jours suivants. Comme la poche s'agrandissait en même temps, l'ouverture en devenait bien plus évasée. Le treizième jour la femelle ne quitte sa retraite que pour boire, manger et se vider; le quatorzième elle ne sort point. D'Aboville se décide enfin à la saisir et à l'observer. La poche, dont précédemment l'ouverture s'évasait, était presque fermée : une sécrétion glaireuse humectait les poils du pourtour. Le quinzième jour, un doigt est introduit dans la bourse, et un corps rond de la grosseur d'un pois y est au fond sensible au toucher : l'exploration en est faite difficilement à raison de l'impatience de cette mère, douce au contraire et tranquille précédemment. Le seizième jour elle sort un moment de sa boîte pour manger. Le dix-septième elle se laisse visiter : d'Aboville sent deux corps gros comme un pois, et conformés comme serait une figue dont la queue occuperait le centre d'un segment de sphère : il est toutefois un plus grand nombre de ces petits naissants. Le vingt-cinquième jour, ils cèdent et remuent sous le doigt. Au quarantième, la bourse est assez entr'ouverte pour qu'on puisse les distinguer; et au soixantième, quand la mère est couchée, on les voit suspendus aux tetines, les uns en dehors de la bourse, les autres en dedans. Quant au mamelon, il est, après le sévage, long de deux lignes; mais il se dessèche bientôt, et il finit par tomber comme ferait un cordon ombilical. »

Les observations du docteur Barton, faites quelque temps après celles de d'Aboville, ne sont pas moins importantes. Il vit que « les Didelphes mettent bas, non des fœtus, mais des corps gélatineux, des ébauches informes, des embryons sans yeux ni oreilles. Nés de parents gros comme des Chats, ils pèsent, à leur première apparition, un grain environ; mais quinze jours de développement suffisent pour les amener à la taille d'une Souris. Lorsqu'ils ont atteint celle d'un Rat, ils cessent d'adhérer aux mamelles; mais ils les reprennent à volonté, et sont alors nourris du lait de leur mère, et en même temps de ce qu'ils trouvent. » Barton conclut qu'on peut distinguer deux sortes de gestation, l'une qu'il appelle utérine, et qu'il estime être de vingt-deux à vingt-six jours, et l'autre qu'il nomme marsupiale. Quant à la manière dont il est possible de concevoir le transport de l'embryon de la cavité utérine dans la bourse, il remarque que la femelle du Didelphes se couche fréquemment sur le dos, et principalement lorsqu'elle a des petits. « Dans cette position, elle touche, quand il lui plaît, tous les points des parois intérieures de sa bourse avec l'extrémité de son vagin; et elle peut ainsi, au moment de la mise bas, y verser ses petits sans recourir à un ongle ou à l'un de ses doigts. »

C'est principalement d'après les observations de d'Aboville et de Barton, et d'après les faits qu'ont pu lui procurer ses recherches anatomiques et les secours de l'analogie, que Geoffroy Saint-Hilaire a établi sa théorie de la génération des animaux à bourse; théorie qui va être exposée immédiatement après l'examen anatomique de l'appareil sexuel.

* *Des modifications de l'appareil sexuel chez les Marsupiaux.*

L'appareil sexuel des Marsupiaux s'écarte presque à tous égards du type classique des Mammifères; néanmoins les nombreuses et importantes anomalies qu'il présente, peuvent toutes être rapportées à deux modifications du système artériel, qu'on peut nommer fondamentales.

1^o On sait que chez l'Homme et les Mammifères ordinaires, l'aorte abdominale donne successivement deux grosses branches connues sous le nom de mésentériques supérieure et inférieure, et qui toutes deux appartiennent au canal intestinal. Chez les Marsupiaux, une seule existe; c'est la mésentérique supérieure. La portion terminale de l'aorte ne donne ainsi chez eux aucune branche aux organes de la nutrition; elle appartient exclusivement soit à ceux de la génération, soit au membre postérieur et à la queue.

2^o L'aorte se termine chez les Marsupiaux, comme chez les Mammifères monodelphes, à peu près à la hauteur de la crête des os des îles; mais comme le bassin a beaucoup de longueur chez les premiers, les iliaques primitives naissent véritablement plus haut, et l'angle de bifurcation est sensiblement plus aigu. Cette disposition, fort simple, est de la plus haute importance; car tandis que, chez l'Homme et chez presque tous les Mammifères, l'iliaque externe ou la première portion de la crurale, et l'iliaque interne ou l'hypogastrique, sont des artères d'un calibre presque égal, l'artère iliaque externe forme chez les Marsupiaux une mère-branche dont l'hypogastrique n'est plus qu'un simple rameau; et la sacrée moyenne est également d'un diamètre assez considérable. La conséquence évidente d'une pareille combinaison est le grand développement du prolongement caudal et du membre postérieur, qui, chez les animaux à bourse, sont en effet presque constamment l'un et l'autre d'importants organes de locomotion ou de préhension. De plus, comme l'artère utérine et l'artère vaginale sont des branches de l'hypogastrique, et comme l'artère épigastrique vient au contraire de l'iliaque externe, on conçoit que le calibre des premières doit être diminué, et que, tout au contraire, celui de l'épigastrique doit être de beaucoup augmenté. Aussi l'utérine et la vaginale suffisent seulement à nourrir l'appareil sexuel; et les fluides nourriciers ne se portent plus, dans la saison de l'amour, aux organes que ces artères nourrissent, à l'utérus et au vagin, mais à ceux auxquels appartient l'épigastrique, les mamelles et les téguments qui les environnent.

Ces considérations peuvent déjà donner une idée des modifications fondamentales de l'appareil de la génération: quelques remarques sur chacun des organes qui le composent sont maintenant nécessaires.

α *De l'utérus et des autres organes génitaux internes.*

La détermination des organes génitaux internes a longtemps embarrassé les zootomistes; ils trouvaient entre le premier et le troisième segment du canal sexuel, ou, comme ils le disaient, entre le vagin et l'utérus, deux tubes placés l'un à droite, l'autre à gauche, et dont ils cherchaient en vain les analogues chez l'Homme et les Mammifères normaux. A la vérité Tyson avait supposé que ces tubes pourraient bien n'être que les cornes de la matrice; mais cette hypothèse était évidemment inadmissible, puisque ces appendices sont toujours placés au delà, et non pas en deçà de l'utérus. C'est ce que sentit l'illustre Daubenton, qui ne trouvant d'ailleurs aucune détermination plus exacte qu'il pût substituer à l'ancienne, se borna à désigner les deux tubes latéraux sous le nom de canaux communiquant du vagin à l'utérus.

La difficulté naissait d'une erreur, le prétendu vagin n'étant, selon Geoffroy Saint-Hilaire, que le canal uréthro-sexuel. Ce naturaliste, dans un Mémoire sur les Oiseaux, a ainsi nommé la seconde portion de leur appareil génital, ou le segment qui résulte de la réunion des oviductus et des uretères chez la femelle, des canaux déférents et des uretères chez le mâle. Ce canal existe également chez les Mammifères; mais il est généralement assez petit dans cette classe, et il est même si rudimentaire chez la Femme que les anthropotomistes l'ont à peine remarqué: au contraire, il a une étendue considérable chez les Marsupiaux, qui, sous ce rapport, se rapprochent ainsi des Oiseaux.

Ce premier point établi, il est assez facile de saisir les véritables rapports de tous les autres organes sexuels: les deux tubes latéraux, placés entre le canal uréthro-sexuel et l'utérus, ne peuvent être que deux vagins, l'un droit, l'autre gauche. « Leur duplicité, comme le remarque Geoffroy, ne doit pas plus surprendre que celle du clitoris, et que celle d'une partie du pénis chez les mâles; chaque vagin reçoit dans l'accouplement sa portion correspondante du pénis; il faut ajouter à ces considérations que les Oiseaux ont également un vagin à droite et un à gauche. »

L'utérus est également très-différent de celui des Mammifères: c'est un simple canal d'une structure très-peu compliquée, et où l'on ne voit point de ces rétrécissements qui forment, chez les autres Mammifères, ce qu'on a coutume de nommer les cols de la matrice. Il résulte de la réunion des deux vagins, qui partant l'un et l'autre du canal uréthro-sexuel, aboutissent également tous deux dans une même cavité, celle de l'utérus. Mais cette disposition remarquable ne s'observe que chez les femelles qui ont déjà mis bas; car chez les vierges, les deux moitiés de la matrice sont séparées par un diaphragme, en sorte qu'elles forment véritablement alors deux organes distincts.

Quant aux cornes de la matrice et aux tubes de fallope, ces segments ont été parfaitement déterminés par Daubenton; les cornes ont en effet chez les Marsupiaux la même position et les mêmes rapports que chez les autres Mammifères, et on ne voit pas ce qui a pu causer l'erreur de Tyson.

« Ainsi, dit Geoffroy Saint-Hilaire, après avoir exposé les faits que nous venons d'indiquer; ainsi les appareils sexuels des Didelphes forment deux longs intestins entièrement semblables aux oviductus des Oiseaux, à ces différences près, 1^o qu'ils sont réunis et greffés sur un point de leur longueur à la région utérine, et 2^o que partagés en compartiments antérieurs et postérieurs, ceux-là sont plus courts que ceux-ci. Enfin, une dernière conséquence, c'est que les poches utérines sont seulement des canaux, et ne sont pas établies sur le modèle d'un utérus de Mammifère : il leur manque pour cela d'être concentrées, ramassées, et en partie plissées. L'organe n'existe que pour satisfaire à la théorie des analogues; il manque sous le rapport d'une partie de ses fonctions. Point d'obstacle à la sortie du produit ovarien; celui-ci échappe, s'écoule nécessairement. On explique ce fait chez les Mammifères, en le déclarant un fait d'avortement; l'ovule est expulsé avant que le phénomène de sa transformation en embryon ait commencé; mais chez les Oiseaux on se contente de dire, un œuf est pondu. »

β De la bourse, et des os marsupiaux.

La bourse n'existe pas chez tous les Marsupiaux; elle est remplacée chez beaucoup de Didelphes, par de simples replis de la peau, qui entourent les mamelles; au contraire les os marsupiaux se retrouvent constamment chez tous. Ce sont deux pièces de forme allongée, mais un peu aplaties, qui s'articulent par leur extrémité postérieure avec le pubis, et qui s'avancent de là dans les parois antérieures de l'abdomen en s'écartant l'une de l'autre; elles sont d'ailleurs mobiles à peu près à la manière d'un pivot, et susceptibles de se rapprocher et de s'éloigner l'une de l'autre.

Ces mouvements peuvent résulter de la contraction de plusieurs muscles, parmi lesquels on remarque surtout les triangulaires, ainsi nommés par Tyson à cause de leur forme, et qui sont les analogues des pyramidaux : leurs fibres naissent d'une ligne aponévrotique médiane, et se terminent au bord interne des deux os, dont ils remplissent l'intervalle. Ils ont donc pour usage de les amener vers la ligne médiane, et d'opérer ainsi leur rapprochement.

Un autre muscle dont la disposition chez les femelles des animaux à bourse n'est pas moins remarquable, c'est l'iléo-marsupial du savant anatomiste Duvernoy, ou l'analogue du crémaster. Il s'insère sur le ligament rond qui se trouve ainsi couvert de fibres musculaires comme le cordon spermatique chez le mâle, et va se terminer par plusieurs digitations sur la glande mammaire.

Les os de la bourse ou les os marsupiaux avaient été nommés par Tyson *marsupii janitores*; mais ils paraissent avoir des fonctions beaucoup plus importantes que ne l'avait supposé cet anatomiste : « Ils secondent merveilleusement la mise bas en se rapprochant, dit Geoffroy Saint-Hilaire; car alors toutes les masses musculaires de l'abdomen entrent en jeu, et serrant fortement le bas-ventre, les organes génitaux, et principalement le canal uréthro-sexuel, sont contraints de descendre vers le fond du bassin; cette pression persévérant de plus en plus, le canal uréthro-sexuel sort en se retour-

nant comme un doigt de gant, et s'en vient porter au dehors l'entrée même des vagins. L'effet de ces contractions générales, et en particulier de celles du muscle pyramidal, est d'obliger les os marsupiaux à se rapprocher; la glande mammaire est au milieu d'eux; elle ressent leurs efforts, et n'y échappe qu'en se portant en avant. C'est aussi au même moment qu'agissent les muscles crémasters; tirant la bourse chacun vers son anneau inguinal, ils l'entraînent dans la diagonale de leurs efforts; c'est-à-dire qu'ils l'abaissent et qu'ils la portent sur le vagin. Ainsi s'exécute ce que Barton a raconté d'après ses propres observations. Le vagin, qui a la faculté de toucher toutes les surfaces internes de la bourse, a par conséquent, et à plus forte raison, celle d'y déposer les produits accumulés dans l'oviductus. C'est une chose dont j'aurais pu douter, malgré l'assertion formelle de ce médecin, si je ne savais certainement aujourd'hui que c'est la fonction de tout canal uréthro-sexuel de s'employer à mener au dehors tantôt le méat vaginal, et tantôt le méat urinaire. Le rectum des Oiseaux, bien plus reculé dans l'abdomen, agit de même, et réussit également à porter au dehors son extrémité. »

*** De l'évolution du germe, et du développement de l'embryon chez les Marsupiaux.*

« Les Didelphes mettent bas, non des fœtus, mais des corps gélatineux, des ébauches informes, » avait dit Barton; c'est-à-dire, suivant Geoffroy St-Hilaire, qu'ils mettent bas non des fœtus, mais des ovules. Ce zootomiste établit en effet que les produits de l'ovaire, ou ces corps transparents qu'on a désignés sous le nom de *corpora lutea*, et qu'il nomme ovules, sont promptement rejetés à l'extérieur, sans avoir subi ces transformations qui les amènent successivement à l'état d'embryon et de fœtus chez les Mammifères normaux, à celui d'œuf, d'embryon et de fœtus chez les Oiseaux. Les organes qui, dans cette dernière classe, produisent les couches albumineuses par l'addition desquelles l'ovule est changé en œuf, sont encore moins développés chez les Marsupiaux que chez les Mammifères ordinaires, les portions fallopiennes de leur oviductus étant très-courtes, comme chez les Didelphes, et même quelquefois presque nulles, comme chez les Kangaroos. L'ovule arrive donc promptement dans la matrice, et il y arrive tel qu'il a été produit par l'ovaire. Mais le canal utéro-vaginal n'étant point ramassé sur lui-même, n'étant point pourvu de cols, il n'y est point retenu, et ne s'y arrête pas, comme cela a lieu chez les Mammifères normaux : il est au contraire promptement rejeté au dehors, et la mère le dépose, au moyen du mécanisme indiqué plus haut, dans sa bourse abdominale.

Suivant cette manière de voir, on peut donc comprendre comment le produit ovarien traverse si rapidement le canal sexuel sans s'être développé, et comment il n'est encore qu'un simple ovule tout au plus baigné de fluides albumineux, lorsqu'il arrive dans la bourse; on peut de même concevoir les nouveaux rapports qui, à ce moment, s'établissent entre ce même produit et le mamelon. Les nombreux cas de grossesses extra-utérines, observés chez la Femme elle-même, suffisent pour démontrer qu'un ovule détourné de sa

route peut se greffer sur une artère quelconque, soit dans les trompes, soit sur d'autres organes. Or, ces faits, qu'on n'observe que par anomalie chez la plupart des Mammifères, sont précisément analogues aux phénomènes qui ont lieu dans l'état normal chez les Marsupiaux : leur ovule, parvenu dans la bourse, se greffe sur le point de cette cavité, où les vaisseaux sanguins sont répandus le plus abondamment, sur le mamelon; et c'est là qu'il se développe. L'artère épigastrique remplit à l'égard des jeunes Didelphes les fonctions de l'utérine, de même que la matrice est remplacée pour eux par la bourse.

C'est donc dans cette poche que l'ovule atteint successivement l'âge embryonnaire et l'âge fœtal, et qu'il parvient enfin au même degré de développement où se trouve le Mammifère monodelphe, à l'époque de sa naissance. Le fœtus didelphe naît aussi à ce moment : la tétine qui, jusqu'à cette époque, n'avait cessé de croître dans la même raison que l'embryon, est rompue; et ses vaisseaux, qui se prolongeaient dans le fœtus, s'arrêtent et ne se terminent plus que dans la glande mammaire.

L'artère épigastrique reprend alors les mêmes fonctions qu'elle a chez les Quadrupèdes normaux; elle n'est plus que l'artère nutrice de la glande mammaire, c'est-à-dire de l'organe sécréteur du lait. Le jeune animal à bourse est alors allaité par sa mère dont il peut, à volonté, prendre et quitter la mamelle, et il rentre à ce moment dans les conditions communes de tous les autres Mammifères.

Telle est la manière dont on peut concevoir et expliquer les phénomènes et les anomalies de la génération des Marsupiaux : on voit qu'ils atteignent successivement tous les mêmes degrés de développement que les autres Mammifères; mais ils naissent à l'état d'ovule dans la bourse, tandis que ceux-ci s'arrêtent dans la matrice, lorsqu'ils sont dans cet âge de formation.

Il resterait à rechercher quel est le mode de nutrition de l'ovule, de l'embryon et du fœtus du Didelphe; mais cette question, non moins difficile qu'importante, entraînerait dans une discussion trop longue pour qu'elle puisse être entreprise dans cet article : il faut donc se borner à renvoyer aux travaux déjà cités de Geoffroy Saint-Hilaire (ou à l'excellente analyse qu'en a donnée Dumas, dans les *Annales des Sciences naturelles*), et à une note publiée depuis, où le même auteur annonce l'existence de quelques vestiges d'organisation placentaire et d'ombilic chez les très-jeunes embryons des animaux à bourse. (*Ann. Sc. nat.*, t. II.)

MARSUPIE. *Marsupia*, nov. L'un des sous-genres proposés par Dumortier, dans son *Sylloge jungermannidearum*, pour faciliter l'étude du genre très-nombreux des Jungermannes. Le genre *Marsupia* ferait partie de la sous-tribu des Mésophyllées et se distinguerait par un périchète polyphylle, à divisions développées circulairement au delà de la base, en une sorte d'urcôle : ces divisions sont libres au sommet; colésule adhérente par le dos à l'urcôle périchétial; feuilles disposées sur deux rangs, privées de stipules et transversales. Les espèces indiquées comme devant faire partie de ce genre sont : *Jungermannia emar-*

ginata, Ehrh.; *Jungermannia sphacelata*, Gieseke, et *Jungermannia funcckii*, Web. et Mohr.

MARSUPIE. *Marsupites*. ÉCHIN. ROSS. Genre de l'ordre des Échinodermes pédicellés ayant pour caractères : un corps subglobuleux, libre, formé de plaques calcaires, contiguës par leurs bords; celle du centre ou la base supportant cinq plaques (costales); celles-ci, cinq autres (intercostales), qui donnent à leur tour insertion à une troisième série de plaques encore au nombre de cinq (les scapulaires), desquelles naissent cinq bras. L'espace circonscrit en dessus par les plaques scapulaires est couvert par une sorte de tégument protégé par des plaques calcaires, petites et nombreuses; la bouche se trouve au centre de ce tégument. La seule espèce qui constitue ce genre a la forme d'un ovoïde tronqué; on l'a comparée à une bourse (*Marsupium*), d'où lui vient son nom. On ne l'a point encore trouvée complète, on n'en connaît que le corps sur lequel on a remarqué l'origine des bras; mais on n'a point encore découvert ceux-ci; il paraît également que les échantillons avec le tégument supérieur, recouvrant la cavité limitée par les plaques, sont fort rares, et que ce Fossile intéressant est presque toujours mutilé ou incomplet. La plaque qui occupe le centre du corps, a cinq côtés à peu près égaux; sa surface extérieure est un peu convexe, elle est couverte de stries rayonnantes, subcrénelées, elle n'est point percée dans son centre, on n'y remarque aucune dépression qui puisse indiquer qu'elle fut articulée à une tige ou colonne. Cinq plaques (costales), également à cinq côtés, viennent s'appliquer par l'un de leurs bords sur la plaque centrale, et s'articulent entre elles par deux de leurs bords correspondants; elles sont striées à l'extérieur comme la plaque centrale. Cinq autres plaques (intercostales) viennent s'articuler sur les bords de celles-là et entre elles; elles ont six côtés et sont striées comme les précédentes; de plus, elles offrent quelques gros cordons rayonnants du centre à la circonférence. (Miller en indique quatre dans son texte; mais sa planche en indique distinctement six.) Viennent enfin les cinq plaques scapulaires, à cinq côtés; elles s'articulent sur les intercostales et entre elles, et sont marquées à l'extérieur, de deux gros cordons saillants, en fer à cheval, qui s'embranchent avec ceux des plaques intercostales. Le bord supérieur de chaque plaque scapulaire est marqué d'une dépression ou échancrure destinée à recevoir l'implantation des bras. Les débris de ceux-ci, remarqués sur quelques échantillons, étant de forme anguleuse, ont porté Miller à penser qu'ils étaient divisés dès leur origine, et, par analogie, qu'ils continuaient de se bifurquer comme les bras des Euryales. La présence des rugosités extérieures des plaques du Marsupite, fait également présumer à Miller que cet animal était couvert d'un tégument membraneux susceptible de contraction et de dilatation. L'intervalle que circonscrivent supérieurement les plaques scapulaires est occupé par de petites plaques polygonales et nombreuses, analogues à celles que l'on remarque dans le genre *Actinocrinite*; elles indiquent, suivant Miller, qu'il existait un tégument protégé par ces plaques, dans le centre duquel était la bouche, et qu'il

recouvrait la cavité abdominale contenant les viscères.

Le Marsupite n'a encore été trouvé que dans les couches de Craie, à Lewes, à Hurstpoint (Sussex), à Brighton, dans le comté de Kent et à Warminster. Les plaques, d'épaisseur médiocre, sont changées en Spath calcaire, à cassure oblique et particulière aux Échinodermes pétrifiés; l'intérieur de la poche, formée par l'union des plaques, est rempli de Craie. D'après Miller, le Marsupite se rapproche des Actinocrinites et des Cyatocrinites par ses formes et l'arrangement de ses plaques, mais il en diffère par l'absence de colonne; il le regarde également comme voisin des Euryales par la forme de ses bras, et pense qu'il forme un passage des Crinoïdes inarticulées aux Stellérides; de même que les Comatules, par la présence de leurs rayons dorsaux, semblent faire le passage des Stellérides aux Crinoïdes articulées. Miller nomme cette espèce *Marsupites ornatus*.

MARSYAS. MOLL. Nom que Oken, dans son Système de zoologie, a donné à un genre de Mollusques que Lamarck a établi sous le nom d'Auricule, qui a été généralement adopté. *V. AURICULE.*

MARSYPIANTHE. *Marsypianthes.* BOT. Genre de la famille des Labiées, formé par Martius aux dépens du genre *Hyptis* de Jacquin, avec les caractères suivants : calice campanulé, rétréci à sa base, divisé en cinq dents égales, lancéolées, érecto-étalées; l'orifice est nu intérieurement; tube de la corolle dressé, son orifice est à peine renflé et ne dépasse pas la hauteur des dents du calice, son limbe est subbilabié, avec la lèvre supérieure bifide et l'inférieure à trois lobes dont les latéraux sont ovales, érecto-étalés, presque égaux, l'intermédiaire en sac un peu stipité à sa base, acuminé au sommet; quatre étamines déclinées, les inférieures plus longues; filaments libres, dépourvus de dents; anthères ovato-réniformes, à loges subcoaffluentes; style courtement bifide au sommet, et à lobes presque plans; stigmates submarginiaux; akènes ovoïdes, comprimés, concaves et en forme de coupe intérieurement, avec le bord membraneux, roulé et frangé.

MARSYPIANTHE CHAMÆDRIS. *Marsypianthes Chamædris*, Mart.; *Hyptis Chamædris*, Poit. La plante est annuelle, et produit plusieurs tiges couchées, divisées, velues, longues de quinze à vingt pouces; ses feuilles qui ont à peine quelques poils sur l'une et l'autre face, sont pétiolées, ovales, obtuses, crénelées; les pédoncules sont alternes, axillaires, terminés par un capitule garni de fleurs renfermées dans un involucre de plusieurs folioles linéaires ou lancéolées et soyeuses. Du Brésil.

MARSYPOCARPUS. BOT. Le *Thlaspi Bursa-pastoris*, L., a été distingué génériquement sous ce nom par Necker (*Elem. Bot.*, n° 1416); mais De Candolle, d'après Mèdikus et Mœnch, a adopté le nom de *Capsella*, jadis employé par Césalpin. *V. CAPSELLE.*

MARTAGON. BOT. Espèce du genre *Lis*. *V. ce mot.*

MARTE. *Mustela.* MAM. Genre de Carnassiers digitigrades, comprenant presque toutes les espèces qui appartiennent à la famille des Vermiformes; ou, ce qui revient à peu près au même, presque toutes celles que Linné avait placées dans son grand genre *Mustela*. Toutes les Martes ont à l'une et à l'autre mâchoire six

incisives, deux canines, et, parmi les machelières, deux carnassières et deux tuberculeuses : mais le nombre des fausses molaires est sujet à quelques variations : plusieurs espèces en ont six supérieures et huit inférieures, et d'autres quatre supérieures et six inférieures seulement, en sorte que le nombre total des dents varie de trente-huit à trente-quatre. Mais ces différences sont de peu de valeur : comme on l'a déjà fait remarquer dans un autre article, la fonction étant déterminée par la forme et non par le nombre, la forme est toujours beaucoup plus importante que le nombre, lorsqu'on étudie l'appareil dentaire : c'est en effet parce qu'il est physiologiquement en rapport avec toutes les autres parties de l'appareil digestif, qu'il indique si constamment leurs diverses modifications par les siennes propres, et qu'il fournit ainsi aux zoologistes des caractères qu'on peut nommer de premier ordre. D'ailleurs les dents surnuméraires, s'il est permis d'employer cette expression, sont toujours très-peu développées, très-rudimentaires même, et par conséquent de très-peu d'usage : ainsi elles n'ont qu'une seule racine, et se terminent par une pointe très-mousse. Les autres fausses molaires, qui ont au contraire plusieurs racines, sont minces de dehors en dedans, larges d'arrière en avant et très-pointues. Les carnassières qui viennent ensuite, sont assez semblables à celles des Chats : les supérieures ont cependant le tubercule interne plus distinct, et les inférieures sont remarquables par un talon assez étendu que présente leur partie postérieure. Les tuberculeuses inférieures sont petites, arrondies, et leur couronne se termine par trois petites pointes; les supérieures, assez grandes, ont le diamètre transversal plus grand que l'antéro-postérieur, et sont divisées par un sillon assez profond en deux parties, de grandeur un peu inégale, et qui se composent l'une et l'autre de trois petits tubercules.

Les pieds sont courts, et terminés par cinq doigts réunis par une membrane dans une grande partie de leur longueur : ce caractère est même assez prononcé dans quelques espèces, pour que divers auteurs aient cru devoir les placer parmi les Loutres. Le pouce est le plus court de tous les doigts; le médian et le quatrième sont ordinairement les deux plus longs; les deux autres, égaux entre eux, tiennent le milieu pour la grandeur. On voit à la base des doigts des tubercules nus et de forme allongée : un autre se remarque également vers le milieu de la plante du pied; il présente en avant trois prolongements qui se dirigent vers les doigts. Enfin il en existe également un à la paume. Les ongles sont arqués et très-pointus (excepté chez le Zorille); aussi les Martes ont-elles, comme plusieurs autres genres de Carnassiers, la faculté de grimper sur les arbres. La queue présente quelques variations : elle est tantôt aussi longue que le corps, et tantôt beaucoup plus courte. Le corps est au contraire toujours très-long, très-grêle, ou, comme on a coutume de le dire, vermiforme : il est couvert de poils de deux sortes, les uns soyeux, les autres laineux, ceux-ci étant les plus abondants. Le pelage est doux et moelleux dans toutes les espèces; mais quelques-unes, et particulièrement celles qui vivent dans les régions les plus septentrio-

nales, sont particulièrement remarquables à cet égard ; et il n'est personne en effet qui ne sache combien les fourrures de Zibeline, d'Hermine, et de Marte, sont recherchées et estimées dans le commerce. Les moustaches sont assez longues, et les narines sont entourées d'un muflé. L'oreille est courte, arrondie et assez simple. La pupille est allongée transversalement. L'os péniel existe assez développé chez toutes les Martes ; mais sa forme n'est pas exactement la même chez toutes. Ainsi il diffère chez la Marte et chez le Putois, chez la Fouine et chez la Belette ; et il présente aussi chez l'Hermine quelques caractères particuliers. Les mamelles, très-peu apparentes, si ce n'est au temps de l'allaitement et vers la fin de la gestation, sont ventrales : leur nombre varie suivant les espèces : ainsi il est de huit dans quelques-unes, tandis que d'autres, telle que la Fouine, en ont quatre seulement. On ne trouve point près de l'anus des poches profondes, comme chez les Civettes, mais seulement de petites glandes qui sécrètent une substance dont l'odeur, ordinairement désagréable, est souvent même excessivement fétide, comme chez plusieurs Putois.

Les Martes, quoique généralement d'une fort petite taille, sont au nombre des plus carnassiers, et surtout des plus sanguinaires de tous les animaux qui se nourrissent d'une proie vivante : personne n'ignore quel ravage la Fouine fait dans les basses-cours lorsqu'elle vient à bout de s'y introduire ; et toutes les autres espèces du genre ont à peu près le même instinct et les mêmes penchants. Elles sont cependant assez susceptibles d'être apprivoisées ; et chacun sait que le Furet, depuis longtemps réduit en domesticité, est même au nombre des animaux qui rendent aux chasseurs les services les plus importants. Ce genre est un de ceux qu'on a coutume de dire cosmopolites ; et la Nouvelle-Hollande est en effet presque la seule contrée où l'on n'ait encore trouvé aucune espèce qui lui appartienne : il habite d'ailleurs plus particulièrement les pays froids ou tempérés que les pays chauds.

Geoffroy Saint-Hilaire, Desmarest, Frédéric Cuvier, Ranzani et quelques autres mammalogistes comprennent sous le nom de *Mustela*, non-seulement les Martes proprement dites, mais aussi les Putois, les Belettes et le Zorille. Desmarest les divise en trois sous-genres, les Martes proprement dites, les Putois et les Zorilles, qui correspondent, le premier, au genre Marte, *Mustela*, de G. Cuvier ; les deux autres, à son genre Putois. *Putorius*.

* MARTES PROPREMENT DITES. *Mustela*, Lin. Ce sont toutes les espèces qui ont six fausses molaires à la mâchoire supérieure, et huit à l'inférieure : elles habitent particulièrement l'Europe, l'Asie et l'Amérique septentrionale.

MARTE COMMUNE. *Mustela Martes*, Lin. La Marte, Buff., t. VII, pl. 22, appelée aussi Marte sauvage et Marte des Sapins, *Martes Abietum*, par opposition avec la Fouine à laquelle on avait donné les noms fort impropres de Marte domestique et de Marte des Hêtres, *Martes Fagorum*. Elle est généralement d'un brun lustré avec une tache d'un jaune clair sous la gorge : l'extrémité du museau, la dernière portion de la queue

et les membres sont d'un brun plus foncé, et la partie postérieure du ventre, d'un brun plus roussâtre que le reste du corps. Elle a environ un pied et demi depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue ; et celle-ci a un peu moins de dix pouces. La Marte vit au fond des forêts, fuyant également et les pays habités et les lieux découverts : elle détruit une grande quantité de petits Quadrupèdes, et surtout d'Oiseaux, s'emparant de leurs œufs qu'elle va dénicher jusque sur les branches élevées des arbres. Elle fait au printemps une portée de deux ou de trois petits qu'elle dépose ou dans le trou d'un vieil arbre, ou même dans le nid d'un Écureuil qu'elle chasse ou dont elle fait sa proie. Les petits naissent les yeux fermés, mais ils grandissent rapidement. L'espèce est répandue dans une grande partie de l'Europe ; mais elle est rare en France : elle paraît exister également dans le nord de l'Amérique.

MARTE FOINE, Buff., t. VII, pl. 18 ; *Mustela Foina*, Lin. Elle est un peu moins grande que la Marte ; son pelage est généralement brun, avec une tache blanche sous la gorge ; les jambes et la queue noirâtres ; ses proportions sont presque exactement celles de la Marte. Buffon et Daubenton indiquent cependant quelques différences ; mais elles sont pour la plupart si peu importantes, qu'on en trouverait d'aussi prononcées entre deux individus de la même espèce. La Fouine, qui est répandue dans toute l'Europe où elle est généralement assez commune, et qui se trouve également dans une partie de l'Asie, diffère autant de la précédente par ses habitudes, qu'elle lui ressemble par ses caractères extérieurs et par son organisation. Elle se tient à portée des habitations où elle pénètre fréquemment la nuit, et où elle fait de grands ravages : on sait en effet que, lorsqu'elle vient à s'introduire dans un poulailler ou dans une faisanderie, elle commence ordinairement par mettre à mort tout ce qu'elle peut atteindre, et qu'elle n'est pas moins redoutée dans les campagnes que le Renard lui-même, avec lequel elle a quelques ressemblances de mœurs. Il paraît qu'elle fait chaque année deux ou même plusieurs portées : car on trouve également à plusieurs époques de l'année de jeunes individus. Elle dépose ses petits dans les trous des vieux arbres et des murailles, où elle leur prépare un lit de mousse : il lui arrive quelquefois de mettre bas dans les granges et les greniers à foin. Sa fourrure est beaucoup moins estimée que celle de la Marte, parce qu'elle a moins de douceur, de moelleux et d'éclat ; elle serait cependant assez recherchée, si l'animal était plus rare. La Marte et la Fouine sont, comme on le voit, liées par les rapports les plus intimes ; et la couleur de la gorge, jaune chez l'une et blanche chez l'autre, forme presque la seule différence sensible qui existe entre elles.

MARTE ZIBELINE, Buff., t. XIII, *Mustela Zibellina*, Lin. C'est encore une espèce fort voisine de la Marte, dont elle diffère cependant en ce qu'elle a du poil jusque sous les doigts : elle est généralement d'un brun lustré, noirâtre en hiver, mais d'une nuance moins foncée en été, avec le dessous de la gorge grisâtre et la partie antérieure de la tête et les oreilles blanchâtres. Elle vit dans la région la plus septentrionale de l'Asie, et se trouve jusqu'au Kamtschatka où elle est assez

abondante. « Les fourrures des Zibelines de Sibérie, dit Sonnini, passent pour les plus précieuses, et l'on estime surtout celles de Witinski et de Nersinsk. Les bords de la Witima (rivière qui sort d'un lac situé à l'est du Balkal, et va se jeter dans la Léna) sont fameux par les Zibelines que l'on y chasse. Ces Martes abondent dans la partie des monts Altaïs que le froid rend inhabitable, ainsi que dans les montagnes de Saïan, au delà du Jénisseï, et surtout aux environs de l'Oby et des ruisseaux qui tombent dans la Touba. » Les Zibelines noires, c'est-à-dire les Zibelines en pelage d'hiver, sont les plus estimées; leur fourrure a dans cette saison autant d'éclat que de douceur et de moelleux; et elle est à juste titre l'une de celles que le luxe européen recherche comme les plus magnifiques et les plus précieuses.

MARTE PÉKAN. Buff., t. XIII, pl. 13, *Mustela Canadensis*, L. Elle est d'une taille un peu supérieure à celle des espèces précédentes. Elle a les pattes, la queue, le dessous du corps et le museau d'un brun-marron très-foncé, les oreilles blanchâtres; le reste du pelage est d'un gris-brun, varié de noirâtre, la nuance est d'ailleurs très-différente suivant les divers individus, et quelques-uns sont même presque entièrement noirs. Cette espèce qui habite le Canada et les États-Unis du nord, a, selon Harlan, les mêmes habitudes que le Vison.

MARTE DES HURONS. *Mustela Huro*, Fr. Cuv. Elle est généralement d'un blond clair, avec les pattes et l'extrémité de la queue plus foncées et même brunes chez quelques individus. Du reste, les couleurs de cette espèce varient suivant les individus. La tête, ordinairement d'un blond clair comme le corps, est quelquefois blanchâtre, et quelquefois même entièrement blanche.

Quant aux Carnassiers désignés par Buffon sous les noms de petite Fouine de Madagascar, de petite Fouine de la Guiane et de grande Marte de la Guiane, ils n'appartiennent pas à ce genre. Le deuxième paraît n'être qu'un jeune Coati, et les deux autres se rapportent l'un à une Mangouste, le second au Glouton Taïra; enfin la Fouine de la Guiane est également une autre espèce du même genre, le Grison. (V. GLOUTON et MANGOUSTE, au mot CIVETTE.)

** PUTOIS. *Putorius*, Cuv. Ils n'ont que quatre fausses molaires à la mâchoire supérieure, et six à l'inférieure; leur tête est un peu moins allongée que celle des Martes proprement dites, auxquelles ils ressemblent d'ailleurs généralement par tous leurs caractères extérieurs. Les espèces de ce sous-genre sont très-nombreuses: plusieurs d'entre elles habitent la France.

MARTE PUTOIS. *Mustela Putorius*, Lin. Le Putois, Buff., t. VII, pl. 25. Il a presque la taille de la Marte: c'est-à-dire plus d'un pied depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, et celle-ci a environ six pouces. Il est d'un brun noirâtre, assez foncé sur les membres, mais plus clair et prenant une teinte fauve sur les flancs: le bout du museau est blanc, et les oreilles ainsi qu'une tache placée derrière l'œil, sont aussi de cette couleur. Les poils laineux sont blanchâtres. Le Putois habite les climats tempérés de l'Europe, où il est assez abondant: son nom lui est venu de l'odeur infecte qu'il répand. Ses mœurs sont peu différentes

de celles de la Fouine: comme elle, il vit près des lieux habités, et s'introduit la nuit dans les basses-cours et dans les colombiers où il fait de grands ravages. « Les Putois, dit Buffon, vivent de proie à la ville, et de chasse à la campagne: ils s'établissent pour passer l'été dans des terriers de Lapins, dans des fentes de rochers, dans des troncs d'arbres creux, d'où ils ne sortent guère que la nuit pour se répandre dans les champs, dans les bois: ils cherchent les nids de Perdrix, d'Alouettes et de Cailles; ils grimpent sur les arbres pour prendre ceux des autres Oiseaux: ils épient les Rats, les Taupes, les Mulots, et font une guerre continuelle aux Lapins qui ne peuvent leur échapper, parce qu'ils entrent aisément dans leurs trous: une seule famille de Putois suffit pour détruire une garenne. Ce serait le moyen le plus simple pour diminuer le nombre des Lapins dans les endroits où ils deviennent trop abondants. »

MARTE FURET. *Mustela Furo*, Lin., Buff., t. VII, pl. 25 et 26. Elle varie, comme tous les animaux domestiques, pour la couleur de son pelage. Cependant la plupart des individus sont d'un jaune que Daubenton a comparé à celui du buis. On appelle Furets-Putois ceux qui ont, comme le Putois, du blanc, du noir et du fauve plus ou moins foncé, et qui se trouvent ainsi avoir plus de ressemblance avec lui. Au reste, les Furets ont généralement des rapports si intimes avec l'espèce précédente, que plusieurs zoologistes ont pensé qu'ils n'en constituent réellement qu'une simple variété; et cette opinion est même aujourd'hui celle du plus grand nombre des naturalistes, malgré l'autorité de Linné et de Buffon. Le Furet est originaire des pays chauds, et particulièrement de la Barbarie où il porte, suivant le docteur Shaw, le nom de Nimse. Son instinct en fait l'ennemi mortel du Lapin, suivant l'expression de Buffon; et dès qu'il aperçoit un de ces animaux, il s'élance sur lui, le saisit à la gorge et lui suce le sang: aussi l'emploie-t-on principalement pour la chasse de ce gibier, comme chacun le sait. On l'élève dans des tonneaux où on lui fait un lit d'étoupes: il dort presque continuellement, et ne s'éveille guère que pour manger.

MARTE DE SIBÉRIE. *Mustela Sibirica*, Pall., *Spic. Zool.*; le Chorok? Sonnini, éd. de Buff., t. XXXV. Elle est généralement d'un beau fauve doré: seulement le tour du museau est blanc, et la partie du museau comprise entre les yeux et cette partie blanche, est brune. Sa taille est à peu près celle du Furet, auquel d'ailleurs elle ressemble aussi par ses proportions; mais son poil est beaucoup plus long. Certains individus ont le dessous de la mâchoire inférieure blanc, et d'autres d'un roux seulement un peu plus clair que celui de tout le corps. Cette espèce, qui habite la Sibérie, se tient ordinairement dans les forêts les plus épaisses: elle se rapproche cependant l'hiver des habitations; et s'introduit souvent même dans les basses-cours, comme la Fouine et le Putois.

MARTE PÉROUASCA. *Mustela Sarmatica*, Pall., *Spic. Zool.* Cette espèce est un peu plus petite que la précédente, et elle a les poils plus courts. Les membres, le dessous du corps et le bout de la queue sont d'un brun foncé; la tête est brune, avec une ligne blanche qui,

naissant sous l'oreille, passe sur les yeux et le front, et va se terminer sous l'autre oreille, en dessinant sur le front une sorte de fer-à-cheval. L'oreille, le bout du museau, et le dessous de la mâchoire inférieure, sont blancs; enfin, le dessus du corps est d'un beau fauve clair, parsemé d'un très-grand nombre de taches brunes; et la queue est dans sa première moitié variée de brun clair et de gris blanchâtre. Les mœurs de cet animal diffèrent peu de celles des autres Martes : comme le Putois il répand une odeur désagréable, surtout lorsqu'il est irrité.

MARTE HERMINE OU ROSELET, Buff., t. VII, pl. 29 et 31; *Mustela Erminea*, Lin. Cette espèce est particulièrement connue sous le nom d'Hermine dans son pelage d'hiver, et sous celui de Roselet dans son pelage d'été; elle a neuf pouces six lignes du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a un peu plus de trois pouces et demi. L'Hermine d'été ou le Roselet a le pelage généralement brun, avec le dessous du corps d'un jaune soufre clair, la mâchoire inférieure blanche, et la queue brune, avec son extrémité noire. L'Hermine d'hiver ou l'Hermine proprement dite est toute blanche: seulement la queue est noire à son extrémité. On voit que cette dernière couleur se conserve seule pendant toute l'année chez cette espèce; remarque qu'on peut faire également à l'égard de la plupart des Mammifères et des Oiseaux qui blanchissent en hiver, comme sont, parmi les premiers, les Lièvres variables, qui ont en tout temps le bout de l'oreille noir, et parmi les Oiseaux, plusieurs Lagopèdes. — Cette espèce, qui est assez abondante dans les parties septentrionales de l'ancien continent, se trouve aussi dans l'Europe tempérée et dans le nord de l'Amérique. Ses mœurs sont peu différentes de celles de la Belette : elle se tient cependant moins constamment dans le voisinage des habitations, et l'on assure qu'elle est encore plus carnassière que celle-ci; elle est d'ailleurs susceptible d'être élevée en domesticité, et se laisse même très-bien apprivoiser. Sa fourrure d'hiver est, comme chacun sait, l'objet d'un commerce très-important; mais l'Hermine des climats les plus septentrionaux est la plus estimée, parce qu'elle n'a pas, comme celle des pays tempérés, une légère teinte jaunâtre, et qu'elle est au contraire d'une blancheur éclatante.

MARTE BELETTE, Buff., t. VII, pl. 29; *Mustela vulgaris*, L. Elle a un demi-pied du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a deux pouces environ; son pelage ne diffère guère de celui de l'Hermine d'été ou du Roselet que par la couleur de sa queue entièrement brune en dessus, et blanche en dessous; on peut cependant ajouter que les parties inférieures du corps sont blanchâtres ou d'un jaune lavé de roussâtre, mais non pas d'un jaune soufre. Cette espèce est aussi commune dans les climats tempérés de l'ancien monde, que la précédente l'est dans les climats septentrionaux; elle est au contraire plus rare dans les pays où celle-ci se trouve le plus abondamment répandue. Elle vit dans le voisinage des habitations comme la Fouine, et elle est peut-être encore plus à craindre pour les basses-cours et les poulaillers, que cette dernière elle-même, parce que sa petite taille lui permet de s'y in-

troduire par les plus étroites ouvertures. Elle n'attaque que rarement les Coqs, qui la repoussent à coups de bec, et parviennent souvent ainsi à la mettre en fuite; mais elle choisit les poussins et les jeunes Poules. Elle craint le froid, et va se réfugier l'hiver dans les greniers et dans les granges, et rend alors de véritables services en détruisant un grand nombre de Rats et de Souris. Elle fait au printemps une portée de plusieurs petits qu'elle dépose dans un tronc d'arbre creux, ou dans toute autre cavité; elle s'établit même quelquefois au milieu des débris des animaux morts dans les bois, et Buffon rapporte l'exemple de trois individus trouvés dans le thorax d'un Loup qu'on avait suspendu à un arbre par les pieds de derrière, et qui, déjà entièrement putréfié, répandait une odeur infecte.

MARTE BELETTE DES NEIGES. *Mustela nivalis*, Lin., *Faun. Suec.*; *Mustela vulgaris*, Var. Gm.; *Mustela Erminea*, Var. Bodd. Elle est à peu près de la taille de la Belette, et a le pelage entièrement blanc, avec quelques poils noirs au bout de la queue. Elle est encore fort peu connue, et on ne sait si on doit la regarder comme une véritable espèce, ou comme une simple variété soit de l'Hermine, soit de la Belette; quelques auteurs modernes, et particulièrement Desmarest, se prononcent néanmoins pour cette dernière opinion.

MARTE BELETTE D'AFRIQUE. *Mustela Africana*, Desm. Elle a dix pouces du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a six pouces environ. Son pelage est généralement d'un brun roussâtre en dessus, et d'un jaune blanchâtre en dessous, avec une ligne brune, longitudinale, sur le milieu du ventre.

MARTE RAYÉE. *Mustela striata*, Geoff. St-Hil. Elle est à peu près de la taille de la Belette : son pelage est généralement d'un brun foncé, avec cinq raies blanches longitudinales en dessus; la queue est blanche, et le dessous du corps d'un blanc grisâtre. Cette espèce, dont les mœurs ne sont pas connues, a été établie par Geoffroy Saint-Hilaire, d'après un individu donné au Muséum par Sonnerat; et, suivant Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (Magasin de Zoologie, octobre 1859), elle doit être isolée et devenir le type d'un genre distinct, qu'il propose de nommer *Galidictis*, afin d'indiquer à la fois ses affinités avec les Mustéliens et plus spécialement avec les Galidies. Elle habite Madagascar.

MARTE NUDIPÈDE, OU LE FURET DE JAVA. *Mustela nudipes*, Fr. Cuv., Mam. lith. Elle est d'une taille un peu inférieure à celle du Putois; son pelage est généralement d'un beau roux doré, très-brillant, avec la tête et l'extrémité de la queue blanches. Cette espèce, remarquable par la nudité du dessous de ses pieds, a été découverte à Java par Diard et Duvaucel; et c'est d'après un individu envoyé au Muséum, par ces voyageurs, que Fr. Cuvier l'a décrite.

MARTE BELETTE DE JAVA, Geoff. St-Hil.; *Mustela Javanica*, Séba. Geoffroy Saint-Hilaire a décrit ainsi cette espèce, d'après l'individu même qui a servi de type à la figure de Séba : longueur de six pouces environ; forme plus effilée que celle de l'Hermine, et plus rapprochée de celle de la Belette; les joues sont blan-

châtres; on remarque un demi-cercle de cette couleur au devant de chaque œil; le reste du pelage a les couleurs de l'Hermine d'été ou du Roselet; la queue est terminée de même par une touffe de longs poils noirâtres; les pieds sont garnis de poils assez longs. Ainsi, quoique la Belette de Java soit encore très-imparfaitement connue, il est facile de voir qu'elle diffère du Furet de Java. Il est donc important de ne pas confondre ces deux espèces; et c'est pour éviter la confusion qui résulterait nécessairement de la ressemblance de leurs noms qu'il serait bon d'adopter celui de Nudipède pour la dernière connue.

MARTE VISON, Buff., t. XIII, pl. 43; *Mustela Vison*, Lin. Cette espèce doit être placée dans le sous-genre des Putois, et non parmi les Martes proprement dites, comme on le fait ordinairement. Elle est à peu près de la taille de la Fouine: son pelage est généralement d'un brun marron, avec le bout de la queue plus foncé que le corps, et la pointe de la mâchoire inférieure blanche en dessous. Cette espèce à laquelle on assigne pour patrie le Canada et les États-Unis, vit sur le bord des eaux, et se nourrit en partie de Poissons et de Reptiles. Sa fourrure est assez estimée.

MARTE MARRON. *Mustela rufa*, Geoffroy. Son pelage est d'un roux marron; sa queue est de même couleur; les quatre extrémités sont plus foncées; la longueur totale est un pied sept pouces. Il est impossible, d'après cette phrase indicative, et même d'après la description plus détaillée que le même auteur donne ensuite de cet animal, de décider, dans l'état présent de la science, s'il forme réellement une espèce distincte, ou si, comme il paraît plus vraisemblable, il doit être rapporté au Vison ou au Mink.

MARTE MINK. *Mustela Lutreola*, Pall., *Spic. Zool.* Cette espèce qui ressemble presque entièrement au Vison, et qui paraît avoir aussi les mêmes habitudes, est ainsi caractérisée par les auteurs les plus modernes: une taille inférieure à celle du Vison; le pelage d'un marron presque noir, avec le dernier tiers de la queue tout à fait noir, et la pointe de la mâchoire inférieure blanche. Le Mink habite particulièrement le nord de l'Europe et de l'Asie; mais on le trouve, dit-on, jusque sur les bords de la mer Noire.

Le MINK DES AMÉRICAINS, Warden, États-Unis, t. v, pag. 615; *Mustela lutrecephala*, Harlan, ne doit pas, suivant ces auteurs, être confondu avec le Mink ou avec le Vison. Il ressemble beaucoup, dit ce dernier, au Mink, mais il en diffère cependant par sa couleur, par ses formes générales et par sa taille. Il est généralement d'un blanc brunâtre, plus clair en dessous, avec la queue d'un brun ferrugineux: sa taille est double de celle du Mink; du reste, il ressemble à la Loutre par la forme de sa tête et de ses oreilles, mais il se rapproche davantage de la Belette par son pelage, par sa queue et par les proportions générales de son corps: ses pieds sont légèrement palmés. Cette courte description et les indications données par Warden, dans son ouvrage, ne permettent pas de décider si le Mink des Américains diffère réellement du Vison et du Mink d'Europe, et s'il existe deux espèces dans les États-Unis, sans compter le Pékan et les autres Martes

bien caractérisées, qui appartiennent à la même contrée. On trouve parmi ces animaux de l'Amérique du Nord, des individus d'un brun foncé, d'autres d'un marron clair, d'autres enfin d'une nuance intermédiaire. Chez quelques-uns la tache blanche de la mâchoire inférieure se prolonge en une ligne étroite sur le milieu de la gorge, tandis que chez la plupart on ne voit rien de semblable; mais d'autres n'ont qu'une ligne blanche, très-petite ou très-peu prononcée; ils tiennent ainsi le milieu entre ceux où elle existe entière, et ceux où elle n'existe pas. Enfin leur taille n'est pas moins variable, en sorte qu'ils ne sont ni assez différents pour qu'on puisse les considérer comme types de deux espèces distinctes, ni assez semblables pour qu'on soit certain de leur identité spécifique.

Quant à l'animal désigné par Buffon, sous le nom de Putois rayé de l'Inde, ce n'est point un véritable Putois, mais une Civette (*V.* ce mot).

Putois fossiles.

Deux espèces fossiles, appartenant à ce sous-genre, ont été indiquées par Cuvier (Oss. Fos., t. IV): l'une d'elles n'est connue que par deux dents découvertes par Buckland, dans la caverne de Kirkdale, et qui sont la carnassière et la tuberculeuse supérieures d'un animal très-semblable à la Belette. La seconde a quelques rapports avec le Zorille; mais elle est surtout voisine du Putois, comme l'a reconnu Cuvier par l'examen de quelques phalanges digitales et métatarsiennes, de quelques vertèbres dorsales et caudales, et surtout d'un fragment de bassin, trouvés à Gaylenreuth.

*** ZORILLES. *Zorilla*. Ils ont avec le système dentaire des Putois, des ongles longs, robustes et assez semblables à ceux des Mouffettes, auxquelles ils ressemblent aussi par leur système de coloration. Par suite de cette modification ils ne peuvent point grimper sur les arbres, comme le font les autres Martes; mais ils peuvent fouir avec beaucoup de facilité et se creusent des terriers comme les Mouffettes. On n'a encore distingué dans ce sous genre qu'une seule espèce.

MARTE ZORILLE, Buff., t. XIII, pl. 41; *Mustela Zorilla* et *Viverra Zorilla* des auteurs systématiques. Elle a plus d'un pied du bout du museau à l'origine de la queue; celle-ci a huit pouces environ. Elle est généralement noire, avec plusieurs taches blanches sur la tête, et plusieurs lignes longitudinales de même couleur à la partie supérieure du corps. Ces bandes et ces taches ont assez constamment la même disposition, mais leur étendue proportionnelle varie beaucoup. Cette espèce n'habite pas seulement les environs du cap de Bonne-Espérance; mais elle existe aussi au Sénégal et sur les bords de la Gambie, où elle a été trouvée par le voyageur Bodwich. Le Zorille du Sénégal et de la Gambie diffère d'ailleurs de celui du Cap à quelques égards: ainsi on retrouve bien chez l'un et chez l'autre les mêmes taches et les mêmes lignes; mais chez le premier, les parties blanches ont beaucoup plus d'étendue que les noires, en sorte que le pelage est presque entièrement blanc sur le dessus et les côtés du corps, tandis que la disposition inverse s'observe dans la variété du Cap. Il n'est pas probable néanmoins qu'on doive considérer ces deux animaux comme des espèces distinctes:

car l'étendue proportionnelle des taches blanches varie même tellement, entre les individus d'un même pays, qu'il est assez difficile d'en trouver deux exactement semblables.

Enfin le genre *Mustela* comprend encore quelques autres espèces qu'il suffira d'indiquer en peu de mots, parce qu'elles sont encore très-imparfaitement connues. Telles sont les suivantes :

MARTE ZORRA. *Mustela Zorra*, Humboldt. Elle est généralement d'un gris noirâtre, avec l'intérieur des oreilles et le ventre blancs : son corps est moins vermiforme que celui des autres Martes. Elle habite la Nouvelle-Grenade.

MARTE CUJA. *Mustela Cuja*, et **MARTE QUIQUI.** *Mustela Quiqui*, Molina. Elles habitent le Chili. La première est généralement noire et son pelage est très-touffu et très-doux; la seconde est brune, avec une tache blanche au milieu du nez. Si la description de Molina est exacte, le Quiqui n'est point une Marte, quoique rapporté à ce genre, car il n'aurait que douze incisives, douze molaires et quatre canines, en tout vingt-huit dents.

MARTE A GORGE DORÉE. *Mustela flavigula*, Bodd. Elle est noire, avec la gorge, le ventre et le dos jaunes; les joues sont blanches. Sa patrie est inconnue.

MARTE PÊCHEUSE. *Mustela Pennantiæ*, Erxl.; *Mustela melanorhyncha*, Bodd. Elle habite l'Amérique du Nord : elle est généralement noire, avec les côtés du col et la face d'un cendré brunâtre. Elle pourrait bien n'être, selon la remarque de Harlan, qu'un double emploi du Pékan.

MARTE A TÊTE GRISE. *Viverra potoicephala*, Traill., Mem. Wern. Soc. Elle paraît également appartenir au genre *Mustela*, quoique l'auteur l'ait rapportée au genre *Viverra*, et elle est ainsi caractérisée : corps noir; tête et col gris, avec une tache jaunâtre, bordée de noir. Cette espèce habite la Guiane.

MARTE PUTOIS DES ALPES. *Mustela Alpina*, Gebler, Soc. Imp. Nat. de Moscou. Elle ressemble beaucoup au Putois commun; elle est généralement jaune, avec le dessus du corps brunâtre et le menton blanc. Cette espèce est très-bien connue des habitants des mines de Riddersk : elle se nourrit particulièrement de Souris, d'Oiseaux et de Lagomys. Sa fourrure est peu estimée, parce que ses poils sont généralement assez courts.

MARTEAU. *Zygæna*. pois. Espèce du genre Squalé; Cuvier en fait le type d'un sous-genre très-remarquable.

MARTEAU. *Malleus*. conch. Linné confondait les Coquilles de ce genre parmi les Huitres, comme il a fait de beaucoup d'autres qui en diffèrent cependant essentiellement. Bruguière dans les planches de l'Encyclopédie sépara des Huitres de Linné, son genre Avicule dans lequel il plaça les Marteaux; enfin Lamarck en fit un genre particulier, auquel il donna le nom de Marteau, à cause de la forme des coquilles, qui a quelque ressemblance avec cet instrument des couvreurs. Ce fut dans l'ouvrage sur les animaux sans vertèbres, publié en 1801, que ce genre fut établi pour la première fois. Depuis cette époque, il fut admis par le plus grand nombre des conchyliologues qui ne varièrent pas sur la nécessité de l'admettre, mais sur la place qu'il devait

occuper dans la série. C'est ainsi que son auteur lui-même, après l'avoir placé près des Vulselles et des Avicules dans le Système des Animaux sans vertèbres, l'en sépara quelques années après, pour le porter dans la famille des Byssifères, tandis que les Vulselles restèrent dans la famille des Ostracées. Le savant auteur de l'Extrait du Cours et des Animaux sans vertèbres conserva ces rapports dans ces deux ouvrages; cependant dans le dernier il sépara de ses Byssifères la famille des Malléacées (*V.* ce mot) dont il crut devoir exclure encore les Vulselles; les Marteaux se trouvèrent voisins des Pernes, des Crénatules, etc. Cuvier (Règne animal) n'a point imité Lamarck; il a laissé les Marteaux près des Vulselles. Férussac, en conservant la famille des Malléacées, y a apporté quelques changements; c'est ainsi qu'il en a ôté les Crénatules pour y placer les Vulselles qui sont mises en contact avec les Marteaux. Blainville a conservé le genre Marteau, l'a mis près des Vulselles, et a donné le nom de Margaritacés (*V.* ce mot) à la famille des Malléacées, en y faisant des changements nécessaires. On ne connaît pas encore l'animal du Marteau; on sait seulement qu'il s'attache par un byssus. Voici les caractères de ce genre : coquille sub-équivalente, raboteuse, difforme. le plus souvent allongée, sublobée à la base, à crochets petits, divergents; charnière sans dents, une fossette allongée, conique, située sous les crochets, traversant obliquement la facette du ligament; celui-ci presque extérieur, s'insérant sur la facette courte et en talus de chaque valve.

Les espèces de ce genre sont peu nombreuses, et on n'en connaît point de fossiles; elles peuvent se diviser assez naturellement en deux groupes.

† Coquilles lobées ou auriculées à la base.

MARTEAU COMMUN. *Malleus vulgaris*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, 1^{re} part., page 144, n° 2; *Ostrea Malleus*, Lin., page 5555, n° 99; Knorr, *Verg.*, 5, tab. 4. fig. 1, Chemnitz; Conch., t. VIII, pl. 70, fig. 655; Encyclop., pl. 177, fig. 12. Coquille recherchée à cause de sa forme singulière; elle présente une variété blanche dont les oreilles sont plus courtes; on la trouve dans l'Océan des grandes Indes. Bougainville découvrit dans cette mer une petite île déserte dont les rivages, après une tempête, s'en trouvèrent couverts; il lui avait donné à cause de cela le nom d'île aux Marteaux.

†† Coquilles non auriculées à la base.

MARTEAU VULSELE. *Malleus vulsellatus*, Lamk., Anim. sans vert., loc. cit., n° 4; *Ostrea vulsella*, Lin., Gmel., page 5555, n° 100; Chemnitz, Conch., t. VIII, pl. 70, fig. 657; Encyclop., pl. 177, fig. 15. Coquille de taille médiocre, allongée, aplatie, droite ou courbée sur elle-même, d'une couleur violet foncé ou noirâtre, avec une tache blanche nacrée à l'intérieur. Cette Coquille se trouve dans la mer Rouge et à Timor.

MARTEAU OU NIVEAU D'EAU DOUCE. ins. Quelques auteurs anciens ont donné ce nom aux larves des Agrins qui offrent une sorte de ressemblance avec un T.

MARTEAU. BOT. L'un des noms vulgaires du Narcisse Faux-Narcisse.

MARTELE. *Martela*. BOT. Genre de Champignons hyménomycètes, établi par Adanson, et adopté par

Scopoli, mais que quelques auteurs ne considèrent que comme une division du genre *Hydnum*. D'reste, voici ses caractères : réceptacle charnu, simple, garni au sommet de petits tubes hyménins, subulés et ascigères de l'un et l'autre côté; thèques grêles et courts. Ce sont de grands Champignons blancs, jaunes ou cendrés, portant à l'extrémité du tronc la membrane fructifère, hérissée de pointes ou d'aiguillons.

MARTELET. ois. Synonyme vulgaire de Martinet noir. *V.* MARTINET.

MARTELOT. ois. Nom vulgaire du Traquet Pâtre, *L. V.* TRAQUET.

MARTIA. BOT. (Leandro.) Pour *Martusia*. *V.* ce mot. On avait aussi donné le nom de *Martia*, à un genre qui n'était autre que l'*Elodea* d'Adanson et de Pursh, genre formé sur quelques espèces d'*Hypericum*.

MARTIN. *Acridotheres*. ois. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec conique, allongé; mandibules très-comprimées, à bords tranchants, avec la base nue : la supérieure faiblement échancrée à la pointe qui est un peu fléchie; narines ovoïdes, placées de chaque côté du bec et près de la base, en partie recouvertes par une membrane emplumée; quatre doigts : trois devant, dont l'intermédiaire, moins long que le tarse, est soudé à sa naissance avec l'extérieur; première rémige presque nulle, la deuxième et la troisième plus longues. Les Martins ont avec les Étourneaux, la plus grande analogie de mœurs; comme eux on les voit presque toujours en troupes plus ou moins nombreuses, voler assez bruyamment d'un champ à l'autre, et y faire une recherche exacte des insectes cachés sous la feuille, ou réfugiés entre les mottes de terre. Ils paraissent se nourrir de préférence de Sauterelles et de Criquets, dont ils font une telle consommation, que, dans les régions où ces Orthoptères apparaissent en masses innombrables, on élève des Martins expressément pour les opposer au fléau destructeur. C'est le seul moyen que l'on ait pu employer avec succès pour purger certaines îles de la désolante multiplication de ces insectes. D'un naturel très-familier, les Martins ne témoignent qu'une faible appréhension à la vue de l'Homme; ils se mêlent parmi les troupeaux et rendent même de grands services aux animaux sur lesquels ils s'accroissent, en les débarrassant de la vermine qui les ronge. Ce sont sans doute ces soins et la fréquentation habituelle des paisibles habitants des prairies qui ont déterminé Temminck à choisir pour dénomination latine du genre, le mot *Pastor*.

Les Martins sont très-dociles aux leçons qu'on leur donne, et retiennent avec facilité les sons qu'ils entendent fréquemment. On assure même que, quoique à l'état de liberté, on les a entendus contrefaire le chant des Oiseaux domestiques, et même imiter le bêlement des Agneaux. Les habitants civilisés de l'Inde et de l'Afrique se plaisent à élever ces Oiseaux qui, en revanche, les amusent par la gentillesse de leurs manières et la vivacité de leurs mouvements. Il paraît probable que ces Oiseaux ont deux couvées par an, du moins les jeunes que l'on a observés à deux époques éloignées, d'une même saison, tendent à le faire croire; les voyageurs se taisent sur leur nidification, de même que sur

la durée de l'incubation. Levaillant, qui a cherché à observer l'une et l'autre, est porté à croire qu'ils nichent dans des trous creusés en terre. La seule espèce qui paraisse passagèrement en Europe place quelquefois son nid dans des trous d'arbre ou des crevasses de ruines. Outre les insectes et dans les temps de disette de cette nourriture, on voit les Martins attaquer les petits Quadrupèdes, tels que Souris et Mulots, les dépecer et se repaître de leur chair; ils se jettent quelquefois sur les fruits qu'ils gâtent outre mesure, sans en faire une grande consommation.

MARTIN A AILES NOIRES. *Gracula melanoptera*, Daud. Il paraît n'être qu'une variété du Martin commun, dont les parties inférieures seraient beaucoup plus blanches, et les rémiges et rectrices noires; du reste les deux espèces sont tout à fait semblables.

MARTIN A BEC GRÊLE. *Acridotheres gracilirostris*, Drap. Parties supérieures, gorge et devant du cou d'un brun fuligineux, à reflets d'acier bronzé; parties inférieures brunâtres; abdomen blanc; barbes extérieures des grandes tectrices alaires et caudales, des rémiges et des rectrices, d'un noir bronzé à reflets bleus et violets; les cinq dernières rémiges et la rectrice latérale bordées de blanc extérieurement; dessous de la queue d'un gris cendré; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces six lignes. De Madagascar.

MARTIN DU BENGAL. *V.* MARTIN COMMUN.

MARTIN BRAME. *Turdus pagodarum*, Lin.; *Gracula pagodarum*, Daud.; *Acridotheres pagodarum*, Vieill., Levaill., Oiseaux d'Afrique, pl. 95. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre, nuancé de fauve à l'extrémité des tectrices alaires; front, sommet de la tête et nuque garnis de longues plumes soyeuses et effilées, d'un noir bronzé; des plumes presque semblables, mais d'une couleur isabelle, variées de blanchâtre, ornent le derrière et les côtés du cou; rémiges noirâtres, terminées de cendré bronzé; rectrices d'un gris noirâtre bronzé, terminées de blanc, mais de manière que celles des côtés soient presque entièrement blanches; parties inférieures d'un fauve isabelle, avec l'extrémité de chaque plume striée d'une teinte plus pâle; tectrices caudales et alaires inférieures d'un blanc nuancé de cendré; bec noir à la base et jaune dans l'autre partie; pieds jaunes. Taille, sept pouces et demi. Des diverses parties de l'Inde où il se perche sur les tours des temples; de passage en Afrique dont il habite vraisemblablement quelques contrées.

MARTIN COMMUN. *Gracula tristis*, Lat.; *Paradiswa tristis*, Gmel., Buff., pl. enl. 219. Parties supérieures d'un brun marron; sommet de la tête garni de plumes noires, longues et effilées; un espace triangulaire, nu derrière l'œil; grandes rémiges noires à l'extrémité, blanches à la base; rectrices brunes, avec l'extrémité des latérales blanche; gorge, cou et haut de la poitrine d'un gris foncé; abdomen et tectrices caudales inférieures d'un blanc mat; bec et pieds jaunes. Taille, neuf pouces et demi. De toutes les parties de l'Inde où il construit assez souvent son nid dans l'enfourchement des grosses branches.

MARTIN DESTRUCTEUR DE SAUTERELLES. *V.* MARTIN COMMUN.

MARTIN DOMINICAÏN. *Acridotheres dominicanus*; *Turdus dominicanus*, Lath., Buff., enl., p. 627, 2. Parties supérieures brunes, irrégulièrement irisées de violet; rectrices à reflets verdâtres; parties inférieures d'un gris brunâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Inde.

MARTIN ÉLÉGANT. *Pastor elegans*, Less., Zool. du voy. de Belanger, pl. vi, p. 266. Parties supérieures d'un roux doré; cette nuance tire sur le blond au front, au sommet de la tête, aux côtés des joues et à la gorge; cou, dos et poitrine d'un gris tendre; croupion, ventre, flancs et tectrices caudales inférieures d'un roux doré, un peu moins vif que celui des parties supérieures; épaules blanches; rémiges noires, à reflets bronzés; rectrices noires, terminées de roux doré. Taille, six pouces et demi. De la Cochinchine.

MARTIN DE GINGI. *Turdus Ginginianus*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré, avec les tectrices alaires verdâtres; rémiges en partie noires et en partie rousses; tectrices brunes, roussâtres vers l'extrémité; nuque ornée de plumes noires, longues et étroites; un espace nu depuis l'angle de la bouche jusqu'à celui de l'œil; parties inférieures grises; bec et pieds jaunes. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

MARTIN GOULIN. *Gracula calva*, Buff., pl. enl. 200. Parties supérieures d'un gris blanchâtre, qui prend une teinte plus sombre sur les ailes et la queue; un grand espace nu autour de l'œil, de couleur de chair ou jaunâtre; une seule ligne de plumes sur le sommet de la tête; parties inférieures d'un beau brun, qui prend une teinte plus claire vers l'abdomen; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces. Des Philippines.

MARTIN GRIS-DE-FER. *Gracula grisea*, Daud.; *Cossyphus griseus*, Dum., Levail., Ois. d'Afrique, pl. 95, f. 2. Parties supérieures grises; tête garnie de plumes noires et effilées; une peau nue orangée derrière l'œil; tectrices alaires d'un fauve blanchâtre; rémiges et rectrices noirâtres, les quatre latérales de celles-ci terminées de fauve blanchâtre; parties inférieures d'un brun ferrugineux, avec une bande fauve sur la poitrine; bec orangé; pieds jaunes. Taille, sept pouces et demi. De l'Inde où il se trouve mêlé avec le Martin de Gingi, dont il n'est peut-être qu'une variété.

MARTIN HUPPÉ DE LA CHINE. *Gracula cristatella*, Lath., Buff., pl. enl. 507. Tout le plumage d'un noir bleuâtre sombre, à l'exception des rémiges et des tectrices qui sont blanches, les premières à leur origine, les autres à l'extrémité; front, sommet de la tête et nuque garnis de plumes noires, longues et étroites; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces et demi. De l'Inde.

MARTIN A LONGUE QUEUE. *Gracula caudata*, Cuv. Parties supérieures brunes, variées de roussâtre, les inférieures d'un cendré foncé, avec quelques stries blanchâtres; gorge blanche; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces. De l'Inde.

MARTIN DES MAHRATTES. *Pastor Mahrattensis*, Sykes. Parties supérieures d'un gris noirâtre, avec les rémiges et les rectrices presque noires; tête et joues très-noires; parties inférieures d'un gris roussâtre; croupion fauve, avec le bord des plumes blanc; bec et pieds jaunes. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

MARTIN DE MALAYA. *Pastor Malayensis*, Eyton. Dos, queue et ailes d'un vert bronzé; petites tectrices alaires et abdomen blancs; vertex et nuque garnis de plumes allongées et d'un gris cendré, entremêlées de petites plumes vertes; menton blanc; parties inférieures cendrées; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. La femelle a le dos brun; les autres couleurs du plumage sont en général ternes et plus foncées. De l'Inde.

MARTIN MUSICIEN. *Pastor musicus*, Temm. V. MARNATE DE JAVA.

MARTIN OCHROCÉPHALE. V. MERLE OCHROCÉPHALE.

MARTIN OLIVE. *Cossyphus olivaceus*, Dum. V. MARNORINE.

MARTIN A OREILLES BLANCHES. *Pastor oricularius*, Drap. Parties supérieures d'un brun noirâtre bronzé; tête, cou, gorge, haut de la poitrine et grandes tectrices alaires d'un noir brillant; sommet de la tête garni de plumes noires, longues et étroites; espace nu, qui entoure l'œil, de couleur de chair; méat auditif couvert d'une plaque de petites plumes soyeuses et blanches; petites tectrices alaires, croupion et parties inférieures d'un blanc pur; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces. De Java et du continent de l'Inde.

MARTIN PEGOUAN. *Pastor Peguanus*, Bellangé. Son plumage est d'un gris-rose terne; sa tête est noire; son cou et sa poitrine sont bruns; les ailes et la queue sont d'un brun foncé; bec et pieds jaunes. Taille, sept pouces.

MARTIN A PLUMES SOYEUSES. *Sturnus sericeus*, Lath. Parties supérieures cendrées; rémiges et rectrices noires, avec l'origine blanche; tête d'un blanc jaunâtre, presque jaune sur le sommet; dessus du cou jaune; parties inférieures d'un gris blanchâtre; bec d'un rouge pourpré; pieds d'un jaune tirant sur le rouge. Taille, sept pouces et demi. La femelle a les rémiges et les rectrices brunes, le sommet de la tête noir, et le front mélangé de brun et de blanchâtre; cette dernière couleur se montre encore sur le croupion et sur les flancs; elle a le bec et les pieds bruns. De la Chine.

MARTIN PORTE-LAMBEAUX. *Sturnus gallinaceus*, Lath.; *Gracula carunculata*, Gmel.; *Cossyphus carunculatus*, Dum.; *Gracula curvata*, Shaw, Levail., Ois. d'Afrique, pl. 93 et 94. Parties supérieures d'un gris roussâtre; rémiges et rectrices d'un noir bronzé; parties inférieures et cou d'un blanc roussâtre; mandibule inférieure garnie d'un double lambeau qui embrasse toute la gorge, et, fendu en pointe, se sépare en deux vers l'extrémité; front relevé par une sorte de crête ovale, transversale, qui couronne une seconde crête cordiforme, partant du sommet de la tête; un espace nu sur la joue; cet espace, de même que les lambeaux, sont d'un brun noirâtre; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. La femelle est un peu plus petite; les couleurs de son plumage sont beaucoup plus ternes, et les lambeaux, quoique assez semblables à ceux du mâle, sont beaucoup moins grands. Les jeunes ont la tête totalement emplumée, conséquemment dépourvue de lambeaux; leur plumage est d'un gris cendré, avec les rémiges et les rectrices d'un brun terne; les tectrices alaires et les parties inférieures sont blanchâtres. De l'Afrique.

MARTIN PYGMÉE. *Cossyphus minutus*, Dum. Parties

supérieures brunes; tête rayée longitudinalement de roux et de brun; parties inférieures d'un gris fauve, avec la gorge blanche. Taille, quatre pouces et demi. De l'Inde.

MARTIN A QUEUE STRIÉE. *Cossyphus striatus*, Dum. Parties supérieures d'un gris roussâtre, les inférieures d'une teinte plus pâle, rayées de brun. Taille, neuf pouces. De l'Inde. Ces deux espèces sont encore douteuses.

MARTIN ROSE OU ROSELIN. *Pastor roseus*, Tem.; *Turdus roseus*, Gmel.; *Turdus selentis*, Gmel.; Merle couleur de rose, Buff., pl. enl. 251. Parties supérieures, ventre et abdomen couleur de rose; tête, cou et haut de la poitrine noirs, à reflets violets; nuque garnie de plumes longues, étroites et noires; rémiges et rectrices d'un brun irisé; tectrices alaires noirâtres, lisérées de rose; tectrices caudales inférieures et cuisses noires, rayées de blanchâtre; bec d'un jaune rougeâtre, avec la base de la mandibule inférieure noire; pieds jaunes; iris brun. Taille, huit pouces. La femelle a les couleurs moins vives; le rose est lavé de brunâtre; les plumes de la nuque sont moins longues. Les jeunes ont les parties supérieures d'une seule nuance fauve-isabelle; les rémiges et les rectrices sont brunes, frangées de blanc et de cendré; les parties inférieures d'un brun cendré, à l'exception de la gorge et du milieu de l'abdomen qui sont d'un blanc pur. Point de longues plumes sur la tête. Des parties chaudes de l'ancien continent. De passage dans le midi de l'Europe.

MARTIN TIROUCH. *Pastor contra V. Capensis*, Tem.; *Upupa Capensis*; *Coracias cristata*, Vieill. Parties supérieures d'un gris foncé; rémiges noirâtres, avec une tache blanche vers le milieu; tête garnie d'une belle huppe blanche, composée de plumes longues, flexibles, à barbes désunies et susceptibles de se recourber en avant quand l'Oiseau les redresse; dessus du cou grisâtre; parties inférieures blanches; bec et pieds jaunes. Taille, dix pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

MARTIN DE TRAILL. *Pastor Traillii*, Vig. Le mâle a le plumage d'un rouge brunâtre, avec la tête, le cou et les ailes noirs. La femelle est brune en dessus, blanchâtre en dessous, avec des stries brunâtres; sa tête, son cou et ses rémiges sont noirs; sa queue est d'un rouge brunâtre. Taille, dix pouces. De l'Inde.

MARTIN TRISTE. *V. MARTIN COMMUN.*

MARTIN VIEILLARD. *Turdus Malabaricus*, Linné; *Acridotheres Malabaricus*, Vieill. Parties supérieures d'un gris cendré; rémiges et rectrices noires; tête et cou cendrés, avec une ligne blanche au centre; les plumes de ces parties sont longues et déliées; parties inférieures rousses; bec noir avec l'extrémité jaune; pieds jaunes. Taille, huit pouces. De l'Inde.

MARTIN-CHASSEUR. *Dacelo*. ois. Genre de l'ordre des Alcyons. Caractères : bec gros, fort, tranchant, dilaté sur les côtés, convexe en dessus, sans arête vive, déprimé à sa base, subitement comprimé et courbé à la pointe qui est très-évasée; mandibule inférieure large, concave, plus courte que la supérieure, terminée en pointe; narines percées obliquement de chaque côté de la base du bec, à moitié fermées par une membrane couverte de plumes; pieds assez robustes; tarse plus

court que le doigt intermédiaire auquel sont unis l'externe jusqu'à la troisième articulation, et l'interne jusqu'à la seconde, le pouce large à sa base; ailes médiocres; première rémige plus courte que la seconde qui est un peu moins longue que la troisième; plumage non lustré, à barbes faibles et décomposées.

Des considérations contestées longtemps par différents ornithologistes, et admises par quelques autres, ont porté Leach à réaliser une idée produite par Levaillant, et qui consiste à enlever du genre Martin-Pêcheur l'espèce connue sous le nom de *Géant*, pour en former le type d'un genre nouveau, auquel il a donné un nom que l'on a traduit en français par le mot composé Martin-Chasseur, dénomination admise d'abord spécifiquement par Levaillant. Quoique l'on soit bien pénétré de la justesse des motifs qui rendent les méthodistes extrêmement sévères dans les nouvelles formations de genres, on est de suite porté à admettre que la différence de mœurs, si tranchée entre les Martins-Pêcheurs et les Martins-Chasseurs, est suffisante pour ne point confondre les uns et les autres dans une simple division d'un même genre. Du reste cette différence de mœurs et d'habitudes n'est point la seule qui puisse justifier l'établissement du genre; on en retrouve d'autres dans la nature du plumage, qui suffisent pour faire reconnaître, même à la simple vue, un Martin-Chasseur d'avec un Martin-Pêcheur : dans les premiers, une souplesse soyeuse dans les barbules remplace le tissu serré, roide et lustré qui constitue les plumes des autres, et qui convient admirablement à leur manière de chercher leur nourriture. La forme de la queue, et même celle des ailes, aident encore à reconnaître les espèces de l'un et de l'autre genre. Les Martins-Chasseurs habitent les forêts touffues, et ne se trouvent qu'accidentellement, comme les autres Sylvains, sur les bords des ruisseaux; non moins sauvages que les Martins-Pêcheurs, ils n'évitent cependant pas, ainsi que l'a avancé Sonnerat, la société des autres Oiseaux, car plusieurs observateurs les ont vus disputant aux Merles et aux Moucherolles, les insectes dont ils font presque leur unique nourriture. Ils construisent leur nid dans un creux ou entre la bifurcation des arbres élevés. Leur ponte consiste en quatre ou cinq œufs d'un blanc bleuâtre, élégamment tiqueté de brun. La composition de ce genre, formée d'abord de deux ou trois espèces, paraît devoir s'accroître à mesure que les richesses zoologiques des Moluques et de l'Australasie seront mieux connues.

MARTIN-CHASSEUR ACTÉON. *Dacelo acteon*, Less. Son plumage est d'un gris roussâtre; sommet de la tête d'un gris clair; cou et poitrine d'un gris blanc; épaules noires; abdomen marron; mandibule supérieure rouge, l'inférieure noirâtre. Taille, neuf pouces. Des Indes.

MARTIN-CHASSEUR A BEC NOIR. *Dacelo melanorhynchus*, Temm., Ois. col., pl. 391. Son plumage est d'un gris roux, varié de blanchâtre, avec les ailes, le dos et la queue verts; bec noir; pieds jaunes. Taille, dix pouces. Des Célèbes. Gmelin et Buffon, pl. enlum. 590, en décrivent une variété dont le plumage est roux en dessus, jaunâtre en dessous, avec les ailes et le dos verts;

le bec est roussâtre. Cette variété se trouve à Java.

MARTIN-CHASSEUR BUCCOÏDE. *Dacelo buccoides*, Temm., Ois. color., pl. 586. Parties supérieures, côtés de la tête et du cou, ailes et queue rayés largement de noir et de roux vif; parties inférieures blanches, largement rayées de noir; gorge blanche, sans mélange d'autre nuance; cuisses brunâtres, rayées de noir; bec rouge; pieds rougeâtres. Taille, six pouces et demi. De Java.

MARTIN-CHASSEUR A COIFFE BRUNE. *Dacelo fuscipilla*, Lafresn. Parties supérieures brunes, striées de brun plus foncé, un demi-collier brunâtre, varié de fauve; une bande oculaire brunâtre; rémiges bleues, avec le bord verdâtre et l'extrémité brune; rectrices bleues; gorge blanche, nuancée de roussâtre vers le menton; parties inférieures d'un blanc sale, tacheté de mèches brunes; bec d'un jaune roux; pieds bruns. Taille, quatre pouces et demi. Afrique méridionale.

MARTIN-CHASSEUR CHLOROCÉPHALE. V. **MARTIN-CHASSEUR A TÊTE VERTE.**

MARTIN-CHASSEUR CHOUCAS. Même chose que Martin-Chasseur Géant.

MARTIN-CHASSEUR A COIFFE NOIRE. *Dacelo atricapilla*, Lath., Buff., pl. enl. 675. Parties supérieures d'un bleu violet luisant; tête et cou noirs, ainsi qu'une partie des tectrices alaires; un demi-collier blanc; gorge et poitrine blanches, le reste des parties inférieures d'un roux clair; bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. De l'archipel des Indes. On le trouve aussi au cap de Bonne-Espérance. La femelle a la tête d'un gris brun, les parties supérieures brunes, les inférieures flammées de brun, le croupion et le milieu des ailes d'un vert azuré.

MARTIN-CHASSEUR DE COROMANDEL. *Dacelo Coromandelix*; *Alcedo Coromandelix*, Lath. Parties supérieures roussâtres, avec des reflets violets; croupion d'un blanc bleuâtre; parties inférieures d'un jaune roussâtre, plus pâle vers le menton; bec rouge; mandibule inférieure renflée; pieds d'un rouge jaunâtre. Taille, huit à neuf pouces.

MARTIN-CHASSEUR DE GAUDICHAUD. V. **CHOUCALCYON DE GAUDICHAUD.**

MARTIN-CHASSEUR GÉANT. *Alcedo fusca*, Lin.; *Alcedo gigantea*, Lath.; Martin-Pêcheur de la Nouvelle-Guinée, Buff., pl. enl. 665. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête brun, strié de gris; nuque garnie de plumes longues et effilées, brunes, formant une sorte de huppe; occiput et côtés de la tête variés de blanchâtre et de noirâtre; côtés du cou d'un brun foncé; rémiges brunes, blanchâtres à leur base, noires à l'extrémité et bordées de bleu; sur les tectrices alaires une tache d'un bleu verdâtre pâle et brillant; cette couleur est aussi celle du croupion; rectrices fauves, ondées de noir et terminées de bleu; parties inférieures d'un roux brunâtre, striées de noir; un collier blanc, également strié de brun foncé; mandibule supérieure noire, l'inférieure orangée; pieds gris; ongles noirs. Taille, quatorze pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MARTIN-CHASSEUR GROS-BEC. *Dacelo macrorhinus*, Less., Zool. du voy. de la Coq., pl. xxxi bis, fig. 2. Parties supérieures brunâtres, parsemées de gouttelettes olivâtres; sommet de la tête brun, légèrement rayé de

vert; deux larges bandes bleues d'aigue-marine derrière les yeux; lorum fauve; deux traits noirs partant de la mandibule inférieure; un collier blanc, entourant le cou; rémiges brunes, bordées extérieurement de fauve; rectrices rousses; gorge, poitrine et flancs blanchâtres, tachés de roussâtre et de brun; abdomen blanchâtre; tectrices caudales inférieures rousses; mandibule supérieure noire, l'inférieure blanche. Taille, neuf pouces et demi. Nouvelle-Guinée.

MARTIN-CHASSEUR DE LESSON. *Dacelo Lessonii*, Vig. Parties supérieures brunes, nuancées d'olive et de vert brillant, avec des gouttelettes blanches; sommet de la tête verdâtre; une bande sourcilière d'un bleu verdâtre, bordée de noir, entourant les yeux; front, cou et parties inférieures blancs; plumes de la poitrine et de l'abdomen bordées de brun verdâtre; un trait vert de chaque côté du bec; rémiges brunes; les trois rectrices latérales et l'extrémité des autres tachetées de ferrugineux. Bec allongé, noirâtre ainsi que les pieds. Taille, onze pouces. Du Japon.

MARTIN-CHASSEUR DE LINDSAY. *Dacelo Lindsayi*, Vig. Parties supérieures brunâtres, variées de vert brillant et d'olivâtre, avec des taches ou gouttelettes blanchâtres; poitrine, abdomen et croupion bruns, avec le bord des plumes blanc; sommet de la tête verdâtre; une bande bleuâtre bordée de noir autour des yeux, et une autre en dessous, noire, bordée de brun; tour du bec et gorge d'un brun ferrugineux; un trait bleu de chaque côté du bec, à l'angle des mandibules; les deux rectrices externes et l'extrémité des autres tachetées de ferrugineux. Taille, dix pouces. De l'Himalaya.

MARTIN-CHASSEUR MIGNON. *Dacelo pulchella*, Temm., Ois. color., pl. 277. Parties supérieures bleues, rayées de noir, la plus grande étendue de chaque plume rayée de noir et de blanc alternativement; rémiges noires, rayées de blanc; front, joues, côtés du cou et nuque d'un roux marron; sommet de la tête et occiput garnis de plumes longues et touffues, brunes à la base, bleues à l'extrémité, et tachetées de blanc; rectrices étagées, à barbes extérieures rayées de noir et de bleu, avec quelques taches blanches; les barbes intérieures sont rayées de noir et de blanc, ce qui ne fait apparaître que ces deux nuances en dessous de la queue; devant du cou et milieu du ventre blancs; poitrine, flancs et abdomen roussâtres; bec rouge; pieds bruns. Taille, sept pouces. De Java.

MARTIN-CHASSEUR A NARINES BLANCHES. *Dacelo bicolor*, Drap. Dessus de la tête et du cou, rémiges et rectrices noirs, avec des reflets brillants, d'un bleu d'azur; tectrices alaires, dos et croupion d'un bleu vif azuré; plumes qui recouvrent les narines formant de chaque côté du front une tache blanche; collier et parties inférieures blanchâtres; bec gros et noir, avec l'origine de la mandibule inférieure blanchâtre; pieds bruns. Taille, six pouces huit lignes. De Sumatra.

MARTIN-CHASSEUR OMNICOLORE. *Dacelo omnicolor*; *Alcedo omnicolor*, Reinw., Temm., Ois. col., pl. 135. Parties supérieures d'un bleu azuré foncé; sommet de la tête noir; une large moustache brune; collier d'un brun marron, varié de bleu foncé, qui est la couleur de la nuque; petites tectrices alaires et extrémité des

rémiges d'un noir profond; grandes tectrices et rémiges d'un bleu verdâtre, brillant à l'extérieur, d'un blanc pur intérieurement; rectrices d'un bleu verdâtre en dessus, noires en dessous; gorge et devant du cou d'un brun marron foncé; le reste des parties inférieures bleu; bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. De Java.

MARTIN-CHASSEUR OREILLON BLEU. *Dacelo Cyanotis*, Temm., Ois. color., pl. 262. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête d'un roux vif, garni de plumes longues et effilées, formant une sorte de panache; bande oculaire qui se dilate sur la nuque et y forme un large demi-collier bleu: cette bande est noirâtre sur les joues; côtés du cou mélangés ou nuancés de roussâtre et de rosé; tectrices alaires bleues; bord des scapulaires blanc; rémiges brunes, bordées et terminées de noir; rectrices étagées, longues, d'un roux foncé en dessus, fauves roussâtres en dessous; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres, nuancées de fauve et de rosé; bec rouge; pieds bruns. Taille, neuf pouces. De Sumatra.

MARTIN-CHASSEUR ROUSSELIN. *Dacelo rufulus*, Lafresn. Parties supérieures, poitrine et flancs d'un roux ferrugineux, avec quelques reflets d'un pourpre violet clair sur la tête et le dos; parties inférieures blanches; bec et pieds rouges. Taille, quatre pouces huit lignes. De Madagascar.

MARTIN-CHASSEUR DE SMYRNE. *Dacelo Smyrnensis*, Buff., pl. enl. 894. Parties supérieures d'un bleu clair brillant; tête d'un vert noirâtre, tacheté de bleu; rectrices d'un bleu foncé; gorge et milieu du ventre d'un blanc rougeâtre; poitrine rousse; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces.

MARTIN-CHASSEUR A TÊTE BLANCHE. *Dacelo albicilla*, Less. Son plumage est blanc, avec les ailes et le manteau d'un bleu d'aigue-marine; la mandibule supérieure est noire et l'inférieure blanche; les tarses sont noirs. On trouve des variétés à occiput vert et collier blanc; d'autres à occiput vert, avec le front et de larges sourcils blancs. Taille, huit pouces. Des îles Mariannes.

MARTIN-CHASSEUR A TÊTE GRISE. *Alcedo Senegalensis*, Lath., Buff., pl. enl. 594. Parties supérieures d'un bleu azuré brillant; sommet de la tête d'un gris brun; sourcils et dessus des narines d'un gris blanchâtre; joues noires; dessus et côtés du cou d'un gris bleuâtre, finement striés, ainsi que la poitrine et les flancs, d'un gris foncé; scapulaires noires; rémiges blanches à la base et à l'intérieur, noires à l'extrémité, de même qu'extérieurement; rectrices bleues en dessus, noires en dessous; gorge et parties inférieures blanchâtres; mandibule supérieure rouge, l'inférieure noire; pieds d'un brun foncé. Taille, huit pouces et demi. D'Afrique.

MARTIN-CHASSEUR A TÊTE ET POITRINE STRIÉES. *Dacelo striata*. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sommet de la tête et occiput bruns, striés de noirâtre; dessus, côtés et devant du cou, poitrine et flancs d'un gris brunâtre clair, strié, tacheté et finement rayé de brun; croupion et barbes extérieures des grandes tectrices alaires bleus; rémiges noires extérieurement et à l'extrémité, brunâtres à la base et intérieurement; rectrices bleues en dessus, bordées de noirâtre qui est la nuance du dessous; gorge et milieu du ventre blanchâtres; tec-

trices caudales inférieures roussâtres; bec rouge, varié de noirâtre, d'un blanc rougeâtre à la pointe; pieds noirâtres en dessus, blanchâtres en dessous. Taille, huit pouces. De la Caferrie.

MARTIN-CHASSEUR A TÊTE ROUSSE. *Dacelo ruficeps*, Cuv. Tête et cou roux; trait oculaire et demi-collier noirs; dos et ailes d'un bleu d'aigue-marine; parties inférieures rousses; bec et pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. Des îles Mariannes.

MARTIN-CHASSEUR A TÊTE VERTE. *Dacelo chlorocephala*, Buff., pl. enl. 785, fig. 2. Parties supérieures d'un vert clair; sommet de la tête d'un vert foncé, entouré d'une bande noire, qui encadre aussi les yeux et s'étend jusqu'aux angles du bec; tectrices alaires d'un vert d'aigue-marine; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs; mandibule inférieure renflée. Taille, neuf pouces. Cette espèce est très-sujette à varier: on trouve des individus à Java dont le ventre est roussâtre, avec des traits noirs sur la poitrine; d'autres dont le ventre est jaunâtre clair: c'est l'*Alcyon sanctus* de Vigors; il se trouve à la Nouvelle-Hollande. Enfin l'*Alcedo vagans* de Lesson, qui habite la Nouvelle-Zélande, a le ventre roux, cerclé de brun.

MARTIN-CHASSEUR TRAPU. *Dacelo concreta*, Temm., Ois. color., p. 346. Parties supérieures d'un noir mat, frangées de bleu foncé; front vert, bordé de jaune roussâtre; sommet de la tête d'un vert foncé, varié de vert brillant; bande oculaire et nuque noires; sourcils, joues et cou d'un roux vif; une large moustache d'un bleu vif foncé; croupion d'un bleu verdâtre brillant; rémiges et rectrices noires, bordées de bleu foncé; gorge roussâtre; poitrine et flancs roux; le reste des parties inférieures blanc; bec noirâtre, à l'exception des bords des mandibules qui sont jaunes, ainsi que les pieds. Taille, sept pouces et demi. De Sumatra.

MARTIN-PÊCHEUR. *Alcedo*. ois. Genre de l'ordre des Alcyons. Caractères: bec long, droit, anguleux, tranchant, gros à sa base, pointu, rarement déprimé; narines placées de chaque côté du bec et près de sa base, percées obliquement, presque entièrement fermées par une membrane nue; pieds courts, placés fort en arrière du corps; jambes découvertes; tarses assez gros et arrondis; quatre doigts: trois en devant, dont l'externe soudé à l'intermédiaire jusqu'à la seconde articulation, l'interne ne l'est que jusqu'à la première, un en arrière fort large à son origine; ongles épais, celui du pouce plus petit; première et seconde rémiges moins longues que la troisième qui dépasse toutes les autres. Quoique la nature ait prodigué tout le luxe de sa palette sur la robe lustrée des Martins-Pêcheurs, il semble néanmoins qu'elle n'ait voulu rien faire de plus pour ces tristes Oiseaux; tout l'éclat de leur plumage ne peut effacer l'impression désagréable, que font sur les sens ou que laissent dans l'imagination une conformation trapue et pour ainsi dire grotesque, des mœurs âpres et solitaires. En effet, si l'on met en opposition leur cri perçant avec le chant mélodieux du Rossignol, leur vol brusque et rapide avec l'agréable légèreté de la Bergeronnette, leurs habitudes défectives avec l'agaçante familiarité du Pinçon, leur sombre maintien avec l'ai-

mable pétulance du Chardonneret, enfin leurs accouplements passagers avec les constantes amours de la Colombe, on sera obligé d'avouer que, malgré l'infériorité de leur parure, les hôtes enjoués des bocages l'emportent de beaucoup sur les fastueux mais tristes Martins-Pêcheurs.

Quoique ce genre soit assez nombreux en espèces, on n'en trouve qu'une seule en Europe, et comme elle est également répandue dans les deux autres parties de l'ancien continent, il ne serait point étonnant qu'elle fût originaire d'un climat où les Oiseaux se distinguent par la vivacité des couleurs, qu'une circonstance particulière ait déterminé son expatriation, et qu'ensuite cette espèce ayant vainement cherché à regagner les lieux de naissance où l'instinct ramène soit habituellement, soit périodiquement, la plupart des Oiseaux, elle ait laissé des colonies égarées dans toutes les régions qu'elle a successivement parcourues. Ces colonies étant parvenues insensiblement à se faire un climat où elles étaient demeurées, il en est résulté que l'espèce du Martin-Pêcheur Aleyon est devenue propre à toutes les températures.

Outre la séparation des Martins-Chasseurs d'avec les Martins-Pêcheurs, on a encore sous-divisé le dernier de ces genres en plusieurs sections. Vieillot établit d'abord sa coupe principale sur le nombre des doigts : il place d'un côté tous ceux qui ont quatre doigts visibles, et de l'autre ceux dont le doigt interne, représenté seulement par un rudiment, donne au pied une apparence tridactyle. Cuvier et Lacépède ont même fait de ces Martins-Pêcheurs, prétendus tridactyles, un genre qu'ils ont appelé *Ceix*. Malgré tout le respect que commandent deux naturalistes si célèbres, et dont l'opinion est du plus grand poids dans l'étude des sciences naturelles, on ne s'est pas empressé d'adopter le genre *Ceix* par la raison que le caractère sur lequel il est fondé (celui qui est pris de l'existence de trois doigts seulement) n'est point d'une rigoureuse exactitude. De l'aveu de plusieurs ornithologistes qui en ont fait l'observation, les *Ceix* ne sont point privés du doigt interne; ce doigt existe véritablement, mais il n'est pas entièrement développé; et dans les deux espèces qui constituent le genre, l'*Alcedo tribrachys*, Shaw, présente un moignon bien distinct; à la vérité, il est dépourvu d'ongle, mais l'autre espèce, *Alcedo tridactylus*, présente un ongle parfaitement formé et implanté sur un rudiment de doigt. Il ne resterait donc que les subdivisions basées sur la conformation du bec qui serait tétragone dans le plus grand nombre des espèces, et trigone, avec la mandibule inférieure renflée, dans les autres; cette subdivision offre cependant, chez certains individus, des transitions ou passages qui en rendent les caractères difficiles à établir.

Les Martins-Pêcheurs ne fréquentent que les bords ombragés des fleuves et des ruisseaux : rarement on les trouve sur les dunes, sur les rivages arides; il est vrai que l'embaras qu'ils éprouvent dans la marche leur interdit en quelque sorte l'accès de ces côtes. Doués d'une patience extrême, ils sont constamment occupés à guetter les petits Poissons dont ils font leur principale nourriture; immobiles sur l'une des branches qui

garnissent la rive, ou sur la pointe du rocher que baigne une eau tranquille, ils attendent, les regards fixement tournés vers la surface de l'onde, que l'objet de leur persévérance s'y montre. Dès qu'ils l'ont aperçu, aussi prompts que l'éclair, ils s'élancent perpendiculairement, et la proie se trouve saisie avant même qu'elle ait eu le temps de songer à la fuite. Il arrive assez souvent que ces Oiseaux pêchent en volant; on les voit alors, dans leur course rapide, décrire brusquement un angle parfait, plonger la tête dans l'eau et se relever tout aussitôt avec le Poisson dans le bec. Quelquefois celui-ci est trop gros pour être avalé en entier; dans ce cas, l'Oiseau le dépose sur une pierre, et à coups de bec il le dépèce avec l'adresse que procure l'habitude de l'exercice. Lorsqu'il y a pénurie de Poissons, ils se jettent sur les larves d'insectes aquatiques. Les Martins-Pêcheurs vivent isolés, jamais on ne les rencontre en troupes, et quand le besoin de se reproduire leur fait rechercher une compagne, la sociabilité n'existe entre eux que durant le temps nécessaire pour terminer la couvée, et voir la jeune famille en état de pourvoir elle-même à sa nourriture. Ils nichent dans les terriers que pratiquent le long du rivage les petits Amphibies; ils en consolident la galerie avec de la terre gâchée, de manière à pouvoir y déposer, avec sécurité, la ponte qui est de quatre à huit œufs ordinairement tout blancs. Le mâle et la femelle les couvent alternativement, et viennent après apporter la pâtée aux jeunes.

On a prétendu que les Martins-Pêcheurs, que l'on voit plus fréquemment en hiver qu'en été, se retiraient pendant la belle saison dans les parties les plus obscures des forêts; ce fait n'a point été constaté, et il paraît qu'il a été avancé trop légèrement; si ces Oiseaux apparaissent en plus grand nombre en hiver, c'est qu'alors les feuilles ne les dérobent point à la vue, que la recherche de la nourriture leur cause plus d'exercice, et que lorsque la gelée vient glacer la surface des rivières, ils sont forcés à de longues excursions avant de trouver des endroits propres à la pêche.

Les Martins-Pêcheurs n'ont qu'une mue annuelle. Les femelles diffèrent peu des mâles, et les jeunes leur ressemblent entièrement; on distingue néanmoins ceux-ci à la couleur du bec et des pieds qui n'acquiescent leur véritable couleur qu'après la première mue.

MARTIN-PÊCHEUR ALATLI. *Alcedo Alatli*, Buff., pl. enl. 284. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; rémiges noirâtres, dentelées de blanc à l'intérieur; rectrices noires, largement rayées de blanc; parties inférieures d'un roux marron, à l'exception de la poitrine qui est couverte de plumes d'un gris bleuâtre, et de la gorge qui est blanche ainsi que les côtés du cou dont les extrémités se joignent sur le derrière et dessinent un large collier; bec noirâtre; pieds gris. Taille, seize pouces. Des Antilles.

MARTIN-PÊCHEUR ALEYON. *Alcedo Ispida*, L.; *Ispida Senegalensis*, Briss., Buff., pl. enl. 77. Parties supérieures d'un vert bleuâtre, obscur, tacheté de bleu d'azur sur la tête et les tectrices alaires; milieu du dos et croupion bleus; gorge et côtés du cou d'un bleu roussâtre; trait oculaire roux; une large moustache d'un vert noirâtre, tacheté de vert brillant ou de bleu

d'azur; rémiges noires, blanchâtres intérieurement, avec une partie du bord extérieur verte; rectrices d'un bleu d'aigue-marine en dessus, noirâtres en dessous; parties inférieures d'un roux vif; bec noirâtre, avec la base de la mandibule inférieure rougeâtre; pieds rouges. Taille, sept pouces. Les femelles ont les teintes du plumage plus ternes, et la couleur bleue passant presque entièrement au vert. Les jeunes ressemblent assez aux femelles; ils ont de plus le bec tout noir et les pieds d'un roux pâle. En Europe, en Asie et en Afrique.

MARTIN-PÊCHEUR DE L'AMAZONE. *Alcedo Amazona*, Lath. Parties supérieures d'un vert brillant; une sorte de collier blanc sur la nuque; tectrices alaires et rémiges vertes, tachetées de blanc; rectrices vertes, les intermédiaires plus pâles et brillantes, les autres tachetées de blanc; parties inférieures blanches, avec la poitrine et les flancs verts; bec noir, avec la base de la mandibule inférieure jaune. Taille, douze pouces. De la Guiane.

MARTIN-PÊCHEUR AMÉRICAIN. *V. MARTIN-PÊCHEUR VERT ET BLANC.*

MARTIN-PÊCHEUR D'APYE. *Alcedo venerata*, Lath. Parties supérieures d'un brun clair, varié de verdâtre plus ou moins brillant; sourcils d'un blanc verdâtre; tectrices alaires, rémiges et rectrices vertes, avec la tige rousse; parties inférieures blanchâtres; bec noir, avec la base de la mandibule inférieure blanche; pieds bruns. Taille, neuf pouces. Des îles des Amis où cette espèce est pour les naturels un objet de vénération.

MARTIN-PÊCHEUR AZURE. *Alcedo azurea*, Lath. Parties supérieures d'un bleu foncé brillant; rémiges et rectrices brunes; un trait fauve sur les joues; une longue bande blanche sur les côtés du cou; gorge, côtés du cou et parties inférieures d'un roux fauve; bec noir; pieds rouges. Taille, six pouces trois lignes. De l'Australasie, île de Norfolk.

MARTIN-PÊCHEUR BABOUCARD. *Alcedo Senegalensis*, Briss. Variété du Martin-Pêcheur Alcyon.

MARTIN-PÊCHEUR A BEC BLANC. *Alcedo leucorhyncha*, Lath. Parties supérieures d'un vert brillant; tête et cou d'un brun pourpre; rémiges et rectrices vertes en dessus, cendrées en dessous; parties inférieures jaunâtres; bec blanc; pieds rougeâtres. Taille, quatre pouces six lignes. De l'Amérique.

MARTIN-PÊCHEUR DU BENGALÉ. *Alcedo Bengalensis*, Var., Lath., Edwards, pl. 11. Parties supérieures d'un vert bleuâtre brillant; rémiges et rectrices brunes, bordées de vert; trait oculaire roussâtre; sommet de la tête rayé de bleu foncé; parties inférieures d'un fauve roussâtre avec la gorge blanche; bec noir, rougeâtre à la base de la mandibule inférieure; pieds rouges. Taille, quatre pouces six lignes. On en distingue une variété de plus petite taille, dont le trait oculaire se divise en deux, et qui a les plumes de la tête et de la queue tout à fait brunes: ce n'est peut-être qu'une variété de sexe.

MARTIN-PÊCHEUR BICOLORE. *V. MARTIN-PÊCHEUR VERT ET ROUX.*

MARTIN-PÊCHEUR BIRU. *Alcedo Biru*, Horst., Temm., Ois. color., pl. 259, fig. 1. Parties supérieures d'un bleu d'aigue-marine; plumes du sommet de la tête et des

petites tectrices alaires terminées de bleu plus foncé; extrémité des rémiges et dessous des rectrices noirâtres; trait oculaire taché sur les côtés du cou; gorge et parties inférieures blanches; poitrine bleue; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Des Moluques.

MARTIN-PÊCHEUR BLANC ET NOIR. *V. MARTIN-PÊCHEUR PIE.*

MARTIN-PÊCHEUR BLEU D'AMÉRIQUE. *V. MARTIN-PÊCHEUR A BEC BLANC.*

MARTIN-PÊCHEUR BLEU ET BLANC. *Alcedo cyanoleuca*, Vieill. Parties supérieures d'un bleu d'aigue-marine; trait oculaire et petites tectrices alaires d'un noir profond; côtés du cou et parties inférieures blanches rayées et tachetées de bleu; bec rouge, avec l'extrémité noire; pieds noirs. Taille, neuf pouces. D'Afrique.

MARTIN-PÊCHEUR BLEU DE CIEL. *Alcedo cærulea*, Vieill. Parties supérieures d'un beau bleu pâle, strié de noirâtre; tectrices alaires supérieures tachetées de noir; rémiges noires extérieurement et marquées de blanc, qui est aussi la nuance de leur extrémité; les barbules intérieures blanchâtres, rayées de noir; petites tectrices alaires inférieures d'un brun rougeâtre; joues blanches de même que la gorge et une sorte de demi-collier; parties inférieures d'un roux vif; bec noir; pieds bruns. Taille, seize pouces. De l'Amérique méridionale.

MARTIN-PÊCHEUR BLEU ET NOIR DU SÉNÉGAL. *Alcedo Senegalensis*, Var., Lath., Buff., pl. enl. 556. Parties supérieures d'un bleu foncé; rémiges et tectrices alaires noirâtres; gorge blanche; parties inférieures rousses; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, sept pouces.

MARTIN-PÊCHEUR BLEU ET ROUX. *V. MARTIN-CHASSEUR DE SMYRNE.*

MARTIN-PÊCHEUR BLEUÂTRE. *Alcedo cærulescens*, Lath. Parties supérieures variées de bleu pâle et de blanc; moustache bleue, descendant sur la poitrine qui est de la même teinte, et avec laquelle elle se confond; joues, gorge, devant du cou et abdomen blancs; bec noir; pieds bruns. Taille, quatre pouces six lignes. Des Moluques.

MARTIN-PÊCHEUR BRUMA. *V. MARTIN-CHASSEUR A COIFFE NOIRE.*

MARTIN-PÊCHEUR DU BRÉSIL. *Alcedo Brasiliensis*, Lath. Parties supérieures fauves, variées de roux, de brun et de blanc; rémiges et rectrices roussâtres, rayées de blanc; trait oculaire brun; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces.

MARTIN-PÊCHEUR DU CAP DE BONNE-ESPERANCE. *Alcedo Capensis*, Lath., Buff., pl. enl. 590. Parties supérieures d'un bleu verdâtre; tectrices alaires d'un bleu d'aigue-marine; sommet de la tête d'un gris clair; dessous des rectrices gris; parties inférieures d'un fauve terne; bec rouge, fortement renflé; pieds rougeâtres. Taille, quatorze pouces.

MARTIN-PÊCHEUR DE CAYENNE. *Alcedo Cayennensis*, Lath. Parties supérieures d'un bleu pâle, tirant au verdâtre vers le croupion; rémiges noires, avec les barbules externes bleues en dessus; rectrices intermédiaires entièrement bleues en dessus; un demi-collier noir; parties inférieures blanches; bec noir, avec la mandibule inférieure rouge, de même que les pieds. Taille, huit pouces.

MARTIN PÊCHEUR DE LA CHINE. *Alcedo atricapilla*, Lath. *V.* MARTIN CHASSEUR A COIFFE NOIRE.

MARTIN-PÊCHEUR A COIFFE NOIRE. *V.* MARTIN-CHASSEUR A COIFFE NOIRE.

MARTIN-PÊCHEUR A COLLIER. *Alcedo torquata*, Gmel. Parties supérieures d'un bleu foncé avec les ailes grisâtres; les inférieures rousses; gorge et collier blancs; poitrine noire, quelquefois maillée de blanc; bec et pieds rouges. Taille, sept pouces. Du Brésil.

MARTIN-PÊCHEUR A COLLIER BLANC. *Alcedo collaris*, Lath. Parties supérieures d'un bleu nuancé de verdâtre; un petit collier blanc ainsi que les parties inférieures; bec noir, avec la mandibule inférieure jaunâtre; pieds noirâtres. Taille, huit pouces. Des Philippines.

MARTIN-PÊCHEUR A COLLIER DES INDES. *Alcedo cœrulea*, Lath. Parties supérieures d'un beau bleu; sourcils blancs qui s'étendent vers l'occiput; une tache rousâtre au-dessous de l'œil, de chaque côté; un collier blanc; tectrices alaires, croupion et tectrices caudales supérieures d'un vert brillant; rémiges et rectrices bleues en dessus, noires en dessous; gorge roussâtre; parties inférieures rousses; bec noir, grisâtre à sa base; pieds gris. Taille, sept pouces.

MARTIN-PÊCHEUR DE LA CÔTE DE MALABAR. *V.* MARTIN-PÊCHEUR (GRAND) DU BENGALÉ.

MARTIN-PÊCHEUR A COU ROUGE. *V.* MARTIN-PÊCHEUR MORDORÉ.

MARTIN-PÊCHEUR CRABIER. *Alcedo cancrophaga*, Lath., Buff., pl. enl. 554. Parties supérieures d'un bleu verdâtre brillant; sommet de la tête d'un cendré bleuâtre, tirant sur le blanc au-dessus des yeux; trait oculaire, tectrices alaires et extrémité des rémiges noirs; parties inférieures d'un fauve pâle; bec et pieds rouges; mandibule inférieure renflée. Taille, douze pouces. D'Afrique.

MARTIN-PÊCHEUR DEMI-BLEU. *Alcedo semi-cœrulea*, Forskahl; Ruppel, Faun. Abyssin., p. 68, pl. 24, fig. 1. Sommet de la tête d'un gris cendré fort clair; cou blanchâtre; haut du dos, petites tectrices alaires et rémiges d'un noir cendré; épaules fauves; bas du dos, moyennes tectrices alaires, tectrices caudales et rectrices d'un bleu d'azur éclatant; poitrine blanchâtre, finement rayée de brun; abdomen fauve; bec et pieds rouges, la pointe du premier est blanche. Taille, sept pouces. De l'Abyssinie.

MARTIN-PÊCHEUR EN DEUIL. *Alcedo lugubris*, Temm., Ois. color., pl. 548. Huppe, joues et front d'un beau noir, avec des taches ovales blanches; au-dessous des yeux et de la commissure du bec s'étend une large bande blanche, qui entoure la nuque en forme de collier; menton et devant du cou blancs, avec une bande latérale de taches oblongues noires, qui prend naissance à la base de la mandibule inférieure, et vient aboutir à un ceinturon formé de taches noires et rousses; milieu du ventre et abdomen blancs; flancs blancs, rayés de noirâtre; manteau, dos, scapulaires et petites tectrices alaires rayés à égale distance de larges bandes blanches et noires; bec brun; pieds jaunes. Taille, quatorze pouces. Du Japon.

MARTIN-PÊCHEUR DIEU. *V.* TODIRAMPHE DIVINISÉ.

MARTIN-PÊCHEUR A DOS BLEU. *Alcedo tribrachys*,

Shaw.; *Ceix cyanea*, Less. Parties supérieures et joues d'un bleu foncé, qui forme aussi une bande de chaque côté sur la gorge, la poitrine et le cou; parties inférieures d'un roux ferrugineux; bec noir; tarse orangé; doigt interne presque nul. Taille, cinq pouces. De Timor.

MARTIN-PÊCHEUR DOUBLE OÏL. *Alcedo Diops*, Temm., Ois. color., pl. 272. Parties supérieures d'un bleu nuancé de vert d'aigue-marine; sommet de la tête, dessus et côtés du cou, bande pectorale, cuisses, rémiges et rectrices d'un bleu vif; une grande tache blanche de chaque côté du front; trait oculaire varié de noirâtre; extrémité des rémiges et dessous de la queue noirs; menton, gorge et abdomen blancs; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. Des Moluques et des Célèbes.

MARTIN-PÊCHEUR ÉGYPTIEN. *Alcedo ægyptia*, Lath. Espèce placée mal à propos dans ce genre, et qui paraît, selon Savigny, devoir être rangée parmi les Bihoreaux. *V.* HÉRON.

MARTIN-PÊCHEUR EROORO. *Alcedo tuta*, Lath. Parties supérieures d'un vert olive; sourcils blancs; collier noirâtre; parties inférieures blanches; bec noir, avec la mandibule inférieure blanche; pieds noirs. Taille, huit pouces. De l'Océanique.

MARTIN-PÊCHEUR ERRANT. *Alcedo vagans*. *V.* TODIRAMPHE SACRÉ.

MARTIN-PÊCHEUR D'EUROPE. *V.* MARTIN-PÊCHEUR ALCYON.

MARTIN-PÊCHEUR A FRONT GRIS. *Alcedo cinereifrons*, Vieill. Parties supérieures d'un bleu d'aigue-marine; front gris; trait oculaire noir, ainsi que les tectrices alaires; rémiges brunes, avec le bord extérieur d'un bleu verdâtre brillant; poitrine d'un bleu d'aigue-marine; le reste des parties inférieures blanchâtre; bec noir, tacheté en dessus de jaune et de rougeâtre; pieds bruns. Taille, neuf pouces six lignes. La femelle a les parties supérieures et la poitrine d'un gris bleuâtre, et les tectrices alaires brunes. De l'Éthiopie.

MARTIN-PÊCHEUR A FRONT JAUNE. *V.* MARTIN-PÊCHEUR A COLLIER.

MARTIN-PÊCHEUR GARGANTA. *V.* MARTIN-PÊCHEUR MORDORÉ.

MARTIN-PÊCHEUR GAUDICHAUD. *V.* CHOUICALCYON GAUDICHAUD.

MARTIN-PÊCHEUR GÉANT. *V.* MARTIN-CRASSEUR GÉANT.

MARTIN-PÊCHEUR GHOTARRÉ. C'est une variété du Todiramphe sacré. *V.* ce mot.

MARTIN-PÊCHEUR GIP-GIP. *V.* MARTIN-PÊCHEUR DU BRÉSIL.

MARTIN-PÊCHEUR GOUTTELETTE. *Alcedo guttatus*, Vig. Sa tête est ornée d'une belle huppe, qui est noire ainsi que les parties supérieures, ornées en outre de taches blanches arrondies en forme de gouttelettes; parties inférieures blanches; côtés du cou et poitrine tachetés de noir. Bec couleur de corne. Taille, quinze pouces. De l'Himalaya.

MARTIN-PÊCHEUR (GRAND) DU BENGALÉ. *Alcedo Smyrnensis*, Var., Lath., Buff., pl. enl. 894. Parties supérieures d'un bleu verdâtre brillant; tête et dessus du cou d'un brun marron; tectrices alaires supérieures brunes, les intermédiaires noirâtres, de même que l'ex-

trémité des rémiges et le dessous des rectrices; gorge, devant du cou et haut de la poitrine blancs, avec quelques taches sur les flancs d'un roux marron, qui est la couleur des autres parties inférieures; bec rouge, avec la mandibule inférieure renflée; pieds orangés. Taille, dix pouces six lignes.

MARTIN-PÊCHEUR (GRAND) DE L'ÎLE DE LUÇON. *Alcedo Luzoniensis*. Parties supérieures d'un bleu clair, brillant; sommet de la tête et haut du cou bruns; sourcils et collier blanchâtres; petites tectrices alaires brunes; rémiges bleues, terminées de noirâtre; parties inférieures blanches, avec chaque plume marquée d'un trait longitudinal, brun, dans le milieu; bec noirâtre, avec la mandibule inférieure renflée; pieds bruns. Taille, neuf pouces.

MARTIN-PÊCHEUR (GRAND) DE LA NOUVELLE-GUINÉE. *V. MARTIN-CHASSEUR GÉANT.*

MARTIN-PÊCHEUR (GRAND) DU SÉNÉGAL. *V. MARTIN-CHASSEUR A TÊTE GRISE.*

MARTIN-PÊCHEUR A GROS BEC. *V. MARTIN-PÊCHEUR DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.*

MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ. *Alcedo maxima*, Lath., Buff., pl. enl. 679. Parties supérieures d'un gris noirâtre, variées de lignes blanches; sommet de la tête d'un gris noirâtre, parsemé de taches d'un gris ardoisé; sourcils blancs; rémiges et rectrices noirâtres, régulièrement tachetées et terminées de blanc; gorge blanche, striée de noirâtre et de roussâtre; poitrine mêlée de ces deux couleurs; le reste des parties inférieures blanc avec les flancs d'un rouge orangé; bec et pieds noirs. Taille, seize pouces. La femelle a la gorge et le devant du cou d'un brun ferrugineux pâle, des lignes étroites et noirâtres sur les parties inférieures. De l'Afrique.

MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DU BRÉSIL. *Alcedo Guacu*, Vieill. Parties supérieures d'un brun ferrugineux; collier blanc; rémiges et rectrices tachetées transversalement de blanc; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V. MARTIN-PÊCHEUR PIE.*

MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DE LA CAROLINE. *Alcedo Atcyon*, Lath., Buff., pl. enl. 715. Parties supérieures d'un gris ardoisé, variées de nuances plus claires; tête d'un bleu ardoisé, munie de plumes assez longues et effilées, susceptibles de se relever en huppe; cou blanc; tectrices alaires tachetées de blanc; rémiges noires, bordées de blanc; gorge blanche; poitrine ardoisée; parties inférieures blanches, avec le bas de la poitrine et les flancs roux; tectrices caudales inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. La femelle n'a point de roux à la poitrine et aux flancs.

MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DE LA LOUISIANE. *V. MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DE LA CAROLINE.*

MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DU MEXIQUE. *V. MARTIN-PÊCHEUR ALATLI.*

MARTIN-PÊCHEUR DE L'ÎLE DE LUÇON. *Alcedo tridactyla*, Lath. Parties supérieures d'un rouge de lilas; tectrices alaires d'un bleu sombre foncé, bordées de bleu vif éclatant; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures blanches; bec et pieds rouges; doigt interne presque nul. Taille, quatre pouces.

MARTIN-PÊCHEUR DES ÎLES DE LA SOCIÉTÉ. *Alcedo sacra*, Lath. *V. TODIRAMPHE SACRÉ.*

MARTIN-PÊCHEUR DES INDES. *Alcedo orientalis*, Lath. Parties supérieures d'un vert brillant; sommet de la tête, trait oculaire et gorge d'un bleu éclatant; sourcils blancs; une tache rousse sur la joue; rémiges noirâtres, bordées extérieurement de bleu verdâtre; rectrices semblables, à l'exception des deux intermédiaires qui sont vertes; parties inférieures rousses; bec et pieds rouges. Taille, quatre pouces six lignes.

MARTIN-PÊCHEUR SAGUACATI. *V. MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DE LA CAROLINE.*

MARTIN-PÊCHEUR SAGUACATI GUACA. *V. MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DU BRÉSIL.*

MARTIN-PÊCHEUR DE JAVA. *Alcedo leucocephala*, Lath., Buff., pl. enl. 757. Parties supérieures d'un bleu verdâtre pâle, brillant; sommet de la tête jaunâtre ainsi que le cou, mais strié de petits traits noirs, ce qui lui donne une teinte plus sombre; tectrices alaires, et dessus des rectrices d'un vert sombre; rémiges noirâtres, bordées extérieurement de vert; parties inférieures jaunâtres; dessous des rectrices noirâtre; bec rouge; mandibule inférieure renflée; pieds bruns. Taille, douze pouces.

MARTIN-PÊCHEUR KOATOO. *V. TODIRAMPHE SACRÉ.*

MARTIN-PÊCHEUR LAZULI. *Alcedo Lazuli*, Temm., Ois. color., pl. 508. Le plumage est d'un beau bleu d'azur, plus brillant sur le sommet de la tête, sur les tectrices alaires et les rémiges; le bord des plus latérales de ces dernières est noirâtre ainsi que le dessous des rectrices; une grande plaque d'un bleu foncé sur le lorum; une tache près des narines; menton, gorge et devant du cou d'un blanc pur. Bec noir, jaune à la base de la mandibule inférieure; pieds jaunes. Taille, huit pouces. De Sumatra.

MARTIN-PÊCHEUR A LONGS BRINS. *Alcedo Dea*, Lath. *V. TANYPSITÈRE DES FORÊTS.*

MARTIN-PÊCHEUR DE LA LOUISIANE. *V. MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DE LA CAROLINE.*

MARTIN-PÊCHEUR DE MADAGASCAR. *Alcedo Madagascariensis*, Lath., Buff., pl. enl. 778, fig. 1. Parties supérieures d'un roux éclatant; rémiges noires; tectrices alaires et rectrices noirâtres, bordées de roux; bec et pieds rouges. Taille, cinq pouces.

MARTIN-PÊCHEUR DE MALIMBE. *V. MARTIN-PÊCHEUR A FRONT GRIS.*

MARTIN-PÊCHEUR A MANTEAU. *Alcedo vestita*, Dumont. Parties supérieures d'un vert foncé, avec les rémiges et les rectrices tachetées de blanc; demi-collier blanc; parties inférieures blanches, à l'exception des côtés de la poitrine, qui sont verts; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. Du Brésil.

MARTIN-PÊCHEUR MATUITI. *Alcedo maculata*, Lath. Parties supérieures brunes, tachetées de jaunâtre; rémiges et rectrices traversées de bandes de la même couleur; gorge jaune; parties inférieures blanches, pointillées de brun; bec rouge, avec la mandibule supérieure courbée à la pointe; pieds gris. Taille, huit pouces. Du Brésil.

MARTIN-PÊCHEUR MÉLANOPTÈRE. *Alcedo melanoptera*, Horsf. *V. MARTIN-CHASSEUR OMNICOLORE.*

MARTIN-PÊCHEUR MENINTING. *Alcedo Meninting*, Horsf., Temm., Ois. color., pl. 259, f. 2; *Ceix Meninting*, Less. V. MARTIN-PÊCHEUR DU BENGALE, variété première, dont il ne diffère point assez pour constituer une espèce.

MARTIN-PÊCHEUR DE MER, AUX AILES LONGUES. Nom donné fort improprement à la Frégate. V. ce mot.

MARTIN-PÊCHEUR DES MERS DU SUD. *Alcedo sacra*, Lath. V. TODIRAMPHE SACRÉ.

MARTIN-PÊCHEUR MICROSOLE. *Ceix microsoma*, Burton. Sa tête est ornée d'une petite crête; elle est rousse ainsi que la nuque, les épaules et la queue; un trait partant des yeux et se dirigeant vers la nuque, dos et croupion d'un vert hyalin très-brillant; ailes brunes, avec les barbes internes des rémiges bordées de roux et les tectrices ornées de points d'un vert-hyalin; parties inférieures roussâtres; menton, gorge et trait auriculaire blancs; bec grand et de couleur orangée; pieds rouges. Taille, sept pouces et demi, dont deux pour la tête et un et demi pour le bec. De l'Inde.

MARTIN-PÊCHEUR MORDORÉ. *Alcedo rubescens*, Vieill. Parties supérieures d'un brun mordoré, avec des reflets verts et de petites taches blanchâtres; sourcils, trait oculaire, gorge et demi-collier blancs; rémiges et rectrices noirâtres, tachetées de blanc latéralement; parties inférieures blanches, tachetées de rouge et de noir sur les flancs; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

MARTIN-PÊCHEUR DE LA NOUVELLE-GUINÉE. *Alcedo Nova-Guineæ*, Lath. V. CHOUALCYON AUSTRALIEN.

MARTIN-PÊCHEUR OMNICOLORE. V. MARTIN-CHASSEUR OMNICOLORE.

MARTIN-PÊCHEUR ORANVERT. V. MARTIN-PÊCHEUR VERT ET ORANGÉ.

PETIT MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ. *Alcedo cristata*, Lath. Buff., pl. enl. 756, fig. 1. Parties supérieures d'un bleu brillant; sommet de la tête rayé et pointillé de noir; joues d'un roux marron, traversées par une bande d'un bleu violet qui descend de chaque côté du cou; scapulaire de la même nuance; tectrices alaires, oreilles couvertes de plumes blanchâtres; petites tectrices alaires d'un bleu violet foncé, terminées par un point vert; rémiges brunes, avec un reflet violet; rectrices d'une teinte semblable, mais plus foncée; parties inférieures rousses, avec la gorge blanchâtre; bec et pieds rouges. Taille, quatre pouces six lignes. Il se trouve aux Philippines, au Sénégal et au cap de Bonne-Espérance.

PETIT MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DE L'ÎLE DE LUÇON. V. PETIT MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DES PHILIPPINES.

PETIT MARTIN-PÊCHEUR VERT DE CAYENNE. V. MARTIN-PÊCHEUR VERT ET ORANGÉ.

PETIT MARTIN-PÊCHEUR DU SÉNÉGAL. V. MARTIN-PÊCHEUR A TÊTE BLEUE.

MARTIN-PÊCHEUR PIE. *Alcedo rudis*, Lath., Buff., pl. enl. 62. Plumage varié de noir et de blanc; cette dernière nuance borde les plumes de la tête et du cou, forme une bande sur leurs côtés, et des taches irrégulières sur les parties supérieures; elle couvre presque entièrement les parties inférieures, à l'exception d'une large bande interrompue sur la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. De l'Afrique et de la Chine.

MARTIN-PÊCHEUR DE PONDICHÉRY. *Alcedo purpurea*, Lath., Buff., pl. enl. 778; *Ceix purpureus*, Less. Parties supérieures d'un roux pourpré, à reflets violets; joues d'un roux orangé; oreilles couvertes de plumes bleues, bordant une tache blanche; rectrices alaires variées de roux et de noirâtre; rémiges noirâtres, roussâtres intérieurement; gorge blanche; le reste des parties inférieures mêlé de roux et de jaune d'or, sur un fond blanc; bec et pieds d'un jaune rougeâtre. Taille, quatre pouces.

MARTIN-PÊCHEUR POURPRÉ. V. MARTIN-PÊCHEUR DE PONDICHÉRY.

MARTIN-PÊCHEUR ROUX. V. MARTIN-PÊCHEUR DE MADAGASCAR.

MARTIN-PÊCHEUR SACRÉ. V. TODIRAMPHE SACRÉ.

MARTIN-PÊCHEUR DE SAINT-DOMINGUE. V. MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ DE LA CAROLINE.

MARTIN-PÊCHEUR DU SÉNÉGAL. V. MARTIN-PÊCHEUR BLEU ET NOIR DU SÉNÉGAL.

MARTIN-PÊCHEUR DE SMYRNE. *Alcedo Smyrnenis*, Lath. V. MARTIN-CHASSEUR DE SMYRNE.

MARTIN-PÊCHEUR DE SURINAM. *Alcedo Surinamensis*, Lath. Parties supérieures d'un bleu clair brillant; tête d'un vert noirâtre, tachetée de bleu; rectrices d'un bleu foncé; gorge et milieu du ventre d'un blanc rougeâtre; poitrine rousse; bec et pieds noir. Taille, huit pouces.

MARTIN-PÊCHEUR TAAOU-YUTEHIN. V. MARTIN-PÊCHEUR DU BENGALÉ.

MARTIN-PÊCHEUR TACHETÉ. *Alcedo Indica*, Lath. Parties supérieures d'un vert obscur; bande oculaire noire, bordée de jaune orangé; côtés du cou verts; collier noir, bordé de blanchâtre; rémiges et rectrices tachetées de blanc; parties inférieures d'un roux orangé; bec noirâtre, avec la mandibule inférieure d'un jaune rougeâtre; pieds rougeâtres. Taille, sept pouces.

MARTIN-PÊCHEUR TACHETÉ DE BLEU. *Alcedo cyanostrigma*, Ruppell; Faun. Abyssin., p. 69, pl. 24, fig. 2. Front surmonté d'une huppe composée de plumes étagées bleues, terminées de noir, et qui se rejettent en arrière sur la nuque qui est noire, traversée de traits fins et nombreux, d'un bleu azuré; côtés supérieurs du cou d'un beau bleu d'azur; une large bande fauve, variée de noirâtre, qui s'étend de la base du bec, entoure l'œil et vient se confondre avec la poitrine qui est de la même nuance; une grande tache d'un blanc pur au-dessus des épaules; gorge également blanche, mais légèrement teinte de fauve; plumes du dos et tectrices alaires et caudales noires, terminées et bordées de bleu d'azur; rémiges noires, bordées de brun; parties inférieures fauves; bec noir; pieds bruns. Taille, quatre pouces quatre lignes. Du nord-est de l'Afrique.

MARTIN-PÊCHEUR TACHETÉ DU BRÉSIL. V. MARTIN-PÊCHEUR MATUITI.

MARTIN-PÊCHEUR TAPURARA. V. MARTIN-PÊCHEUR DU BENGALÉ.

MARTIN-PÊCHEUR DE TERNATE. V. TANYPSITÈRE DES FORÊTS.

MARTIN-PÊCHEUR A TÊTE BLANCHE. *Alcedo Albicilla*, Cuv. V. MARTIN-CHASSEUR A TÊTE BLANCHE.

MARTIN-PÊCHEUR A TÊTE BLEUE. *Alcedo caeruleo-*

phala, Lath., Buff., pl. enl. 556. Parties supérieures d'un bleu verdâtre brillant, varié de bleu vif sur la tête; rémiges noirâtres, bordées de bleu; joues et parties inférieures d'un rouge orangé; gorge blanche; bec et pieds rouges. Taille, quatre pouces. De l'Afrique.

MARTIN-PÊCHEUR A TÊTE COULEUR DE PAILLE. *V.* MARTIN-PÊCHEUR DE JAVA.

MARTIN-PÊCHEUR A TÊTE GRISE. *V.* MARTIN-CHASSEUR A TÊTE GRISE.

MARTIN-PÊCHEUR A TÊTE ROUSSE. *Alcedo ruficeps*, Cuv. *V.* MARTIN-CHASSEUR A TÊTE ROUSSE.

MARTIN-PÊCHEUR A TÊTE VERTE. *Alcedo chlorocephala*. *V.* MARTIN-CHASSEUR A TÊTE VERTE.

MARTIN-PÊCHEUR TOROTORO. *V.* SYM TOROTORO.

MARTIN-PÊCHEUR TOUNZI. *Alcedo nutans*, Vieill. Parties supérieures bleues; sommet de la tête bleu avec l'extrémité de chaque plume rayée de bleu clair; une ligne rousse sur les joues qui sont d'un violet pourpré; une tache blanche, bordée d'un rouge vif sur les oreilles; collier roux; gorge blanche; parties inférieures rousses; bec noir, blanchâtre à sa base, orangé vers la pointe. Taille, quatre pouces. D'Afrique.

MARTIN-PÊCHEUR D'ULCITÉA. Variété du Todiramphé sacré. *V.* ce mot.

MARTIN-PÊCHEUR TRÈS-GRAND. *V.* MARTIN-PÊCHEUR HUPPÉ.

MARTIN-PÊCHEUR A VENTRE BLEU. *Alcedo cyanoventris*, Vieill. Parties supérieures d'un bleu d'outre-mer brillant; sommet de la tête d'un brun noirâtre, à reflets bleus; collier bleu; occiput bordé de brun; petites tectrices alaires noires, les grandes bleues, bordées de vert; rémiges blanches à leur base, vertes extérieurement et terminées de noir; rectrices bleues en dessus, noires en dessous; gorge et devant du cou d'un brun marron, à reflets violets sur la poitrine; abdomen bleu, à reflets verdâtres; bec et pieds rouges. Taille, huit pouces six lignes. De Java. Cette espèce paraît être la même que celle que Temminck a figurée pl. 155 des Oiseaux colorés, sous le nom d'Omnicolore, que lui a donné le professeur Reinwardt.

MARTIN-PÊCHEUR VERT. *Alcedo viridis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert obscur, avec quelques points blancs sur les tectrices alaires; rémiges et rectrices noires, tachetées de blanc intérieurement; gorge et collier d'un blanc pur; parties inférieures blanches, tachetées de vert; devant du cou marron; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De l'Amérique méridionale.

MARTIN-PÊCHEUR VERT D'AMÉRIQUE. *V.* MARTIN-PÊCHEUR VERT ET ORANGÉ.

MARTIN-PÊCHEUR VERT DE L'Australasie. *Alcedo Australasia*, Vieill. Parties supérieures vertes; plumes du cou bordées de roux; sourcils, côtés de la tête et dessus du cou d'un brun ferrugineux; joues traversées par une bande d'un bleu foncé, dégénérant en verdâtre; rémiges et rectrices bleues; tectrices alaires terminées de roux; menton blanc; parties inférieures jaunes, variées de jaunâtre; bec noir, avec la mandibule inférieure blanche; la supérieure inclinée vers la pointe. Taille, sept pouces. Cette espèce serait peut-être mieux placée parmi les Martins-Chasseurs.

MARTIN-PÊCHEUR VERT ET BLANC. *Alcedo Ameri-*

cana, Lath. Buff., pl. enl. 591. Parties supérieures d'un vert sombre, à reflets d'un vert plus clair; un trait blanc sur les côtés de la tête et du cou; d'autres traits ou taches semblables sur les ailes; gorge blanche; poitrine d'un roux orangé; le reste des parties inférieures mélangé de blanc et de vert; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, sept pouces. La femelle n'a point de roux sur la poitrine. De l'Amérique méridionale.

MARTIN-PÊCHEUR VERT DE CAYENNE. *V.* MARTIN-PÊCHEUR VERT ET ORANGÉ.

MARTIN-PÊCHEUR VERT DE MER. *Alcedo Beryllina*, Vieill. Parties supérieures et poitrine vertes; joues et taches des côtés du cou blanches ainsi que la gorge et les parties inférieures; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces six lignes. De Java.

MARTIN-PÊCHEUR VERT ET ORANGÉ. *Alcedo superciliosa*, Lath., Buff., pl. enl. 756, fig. 2 et 3. Parties supérieures d'un vert obscur, avec quelques petites taches roussâtres sur les ailes; rémiges brunes; collier, poitrine, flancs et abdomen d'un roux orangé; gorge et poitrine blanches; une bande verte entourée de roux vers le haut de cette dernière partie; bec et pieds noirs; base de la mandibule inférieure d'un jaune rougeâtre. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale. La femelle n'a point de bande verte sur la poitrine.

MARTIN-PÊCHEUR VERT ET ROUX. *Alcedo bicolor*, Lath., Buff., pl. enl. 592, fig. 1 et 2. Parties supérieures vertes, tachetées de roussâtre sur les ailes et la queue; un trait roux entre la narine et l'œil; collier roux; parties inférieures d'un roux marron à l'exception d'une bande blanche tachetée de vert sur la poitrine du mâle seulement; bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

MARTIN-PÊCHEUR VINTSIÛÛDE. *Alcedo vintsioides*, Eydoux et Gervais, Voy. de la Fav. Parties supérieures d'un bleu azuré varié d'aigue-marine; sommet de la tête garni d'une huppe de longues plumes d'un vert d'émeraude pâle, bordées de blanc; joues roussâtres; gorge d'un fauve clair, bordée latéralement de blanc; parties inférieures fauves; tectrices alaires brunâtres, bordées de bleu; rémiges d'un brun noirâtre; poignet blanc; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, six pouces. De Madagascar.

MARTIN-PÊCHEUR VINTZI. Même chose que Petit Martin-Pêcheur huppé.

MARTIN-PÊCHEUR VIOLET DE COROMANDEL. *V.* MARTIN-CHASSEUR DE COROMANDEL.

MARTIN-SEC ET MARTIN-SIRE. BOT. Variétés de Poires.

MARTIN ET VACHE AU BON DIEU. INS. Noms vulgaires des Coccinelles.

MARTINET. *Cypselus*. ois. Genre de l'ordre des Chélidons. Caractères: bec très-court, peu apparent, en partie caché par les plumes du front, triangulaire, déprimé, large à sa base; angle des mandibules s'étendant jusqu'au dessous des yeux: la supérieure courbée à la pointe; narines larges, placées longitudinalement vers le haut du bec, près de l'arête, couvertes en arrière par une membrane élevée dont les bords sont garnis de petites plumes semblables à celles du Capistrum; tarse extrêmement court; quatre doigts entièrement divisés,

et tous dirigés en avant; ils sont courts et gros de même que les ongles; ailes très-longues; première rémige un peu plus courte que la seconde; queue composée de dix rectrices.

Comme les Hirondelles avec lesquelles ils ont été longtemps confondus, les Martinets semblent être exclusivement du domaine de l'air. C'est le matin, ainsi que vers le soir et même pendant une partie de la nuit, qu'ils aiment à donner un libre essor à leur étonnante mobilité et parcourir en un instant des distances que l'imagination admettrait avec peine, si le phénomène ne se reproduisait constamment à nos yeux; dans le milieu de la journée, lorsque la chaleur solaire se développe avec le plus d'intensité, les Martinets fuient son trop ardent contact; ils se retirent dans des trous de murailles ou de masures, dans des crevasses de rochers dont ils font leur retraite journalière, et où l'on assure qu'ils se livrent au sommeil. Il faut à ces Oiseaux une température presque absolument uniforme; c'est pour cela que, ne pouvant séjourner longtemps dans les mêmes lieux, ils sont assujettis à des voyages pour ainsi dire continuels, et pour lesquels la nature semble les avoir doués d'organes très-favorables. Les points culminants des lieux qu'ils habitent, les tours, les monuments élevés, les pics de rochers sont ordinairement choisis par ces Oiseaux de mœurs un peu farouches, comme points centraux de leurs voyages aériens; souvent ils se poursuivent dans la même direction par bandes de huit à dix, mais jamais ils ne se mêlent avec d'autres espèces, et lorsque de la plus haute portée à laquelle la vue peut atteindre, on aperçoit des Oiseaux fendre l'air avec rapidité, et en laissant échapper des sifflements aigus, on peut être certain que ce sont des Martinets.

C'est toujours en volant que les Martinets pourvoient à leur nourriture, et pour exécuter leur chasse, ils n'ont qu'à tenir leur bec ouvert: la cavité de la bouche, extrêmement étendue et constamment humectée par une humeur visqueuse, retient contre ses parois les insectes répandus sur la route sinueuse des Martinets, et qui sont en quelque sorte engouffrés dans cette énorme bouche. L'Oiseau paraît ne les avaler que lorsqu'il éprouve le besoin de nourriture, ou lorsqu'il en juge le nombre assez considérable. Quand la soif se fait sentir, il effleure la surface d'un ruisseau ou d'une rivière, y plonge habilement la tête et se relève avec la plus grande vivacité, après s'être gorgé de liquide. Sa vue doit être extrêmement perçante, car on a souvent observé que des Martinets se dirigeaient de très-loin vers un petit insecte voltigeant autour d'une fleur ou au-dessus des eaux. Son courage est beaucoup au-dessus de sa taille, et il le déploie surtout quand il s'agit de défendre sa couvée contre l'attaque des petits Oiseaux de proie; alors il n'hésite pas à lutter contre des forces huit ou dix fois supérieures, et quand il est obligé de succomber, ce qui arrive assez ordinairement dans des combats aussi inégaux, ce n'est qu'après avoir épuisé toute sa vigueur et quand il est prêt à périr. Les Martinets ne s'abattent jamais volontairement dans les plaines, ils y éprouveraient trop de difficultés pour reprendre le vol: l'extrême longueur de leurs ailes, jointe à l'exiguïté du tarse, rend leur marche très-pénible sur

un terrain parfaitement uni, et ce n'est que lorsqu'à l'aide d'un balancement favorable, ils ont pu atteindre une pierre ou une motte de terre plus élevée, qu'ils s'élancent dans leurs régions favorites, où des Oiseaux de même taille se trouvent en possession de leur disputer la supériorité du vol. De même que les Hirondelles, les Martinets vont chaque année déposer dans les mêmes lieux les fruits de leurs amours, ce qui peut faire penser qu'il existe beaucoup de constance dans leurs unions; ils y retrouvent le nid qu'ils ont primitivement construit, et qui consiste en débris de feuilles, de tiges, et en couches de duvet appliquées et collées les unes sur les autres, au moyen de l'humour glutineuse qu'ils sécrètent par le bec. Ils n'ont chaque année qu'une légère réparation à faire à ce nid qui reçoit ensuite trois ou quatre œufs d'un blanc pur. Dès que ces œufs sont éclos, les père et mère apportent simultanément la becquée aux jeunes, et lorsque ceux-ci sont en état de quitter le nid, déjà la famille songe aux préparatifs du départ pour aller sans doute se séparer dans d'autres climats.

Les jeunes Martinets diffèrent peu des vieux dont les couleurs sont les mêmes dans les deux sexes, chez la plupart des espèces. D'après la concordance des observations faites par plusieurs voyageurs, la mue annuelle s'opère de très-bonne heure, au mois de février: consécutivement sous les zones qui, à cette époque, donnent aux régions africaines et asiatiques une température de vingt-cinq à trente degrés.

MARTINET AMÉRICAIN. *Cypselus ambrosiacus*, Temm., Ois. color., pl. 460, fig. 2. Parties supérieures d'un gris cendré, plus ou moins nuancé de brun; parties inférieures d'un gris blanchâtre, plus clair sur le devant du cou qu'au ventre et à l'abdomen; ailes très-longues, atteignant l'extrémité des deux longues rectrices latérales; queue très-fourchue; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces six lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

MARTINET AUSTRAL. *Cypselus australis*, Gould, Gorge et croupion blancs; plumes de la poitrine et de l'abdomen bordées de blanc, le reste du plumage d'un noir décidé, à l'exception des ailes et de la queue où il tire sur le brun; le dos reflète des nuances métalliques bronzées; bec et pieds noirs. Taille, six pouces et demi. De l'Australasie.

MARTINET BLANC-COL. *Cypselus collaris*, prince Maxim., Temm., Ois. col., pl. 195. Tout le plumage d'un noir brunâtre, moins prononcé encore sur la tête et les ailes; un collier blanc, assez étroit, sur les côtés du cou; dix rectrices assez courtes, élastiques, terminées en pointe roide: les latérales progressivement plus longues que les intermédiaires, ce qui rend la queue un peu fourchue; rémiges dépassant les rectrices de deux pouces et demi; bec noir; pieds d'un brun noirâtre; tarsi lisses et plus élevés que dans les autres espèces. Taille, de l'extrémité du bec à celle de la queue, six pouces six lignes. Du Brésil.

MARTINET DE LA CAROLINE. *V. HIRONDELLE BLEUE DE LA LOUISIANE.*

MARTINET COIFFÉ. *Cypselus comatus*, Temm., Ois. color., pl. 268. Parties supérieures, cou, poitrine et ventre d'un vert cuivré et bronzé; côtés de la tête garnis de plumes longues, étroites et blanches, formant

une bande qui, de la base du bec, passe au-dessus des yeux et se rabat en huppe sur la nuque : une autre bande semblable prend naissance du menton, se dirige au-dessous des yeux, et va se terminer sur la nuque ; les autres plumes de la tête, également longues et effilées, sont d'un vert bronzé ; une tache d'un brun marron couvre l'orifice des oreilles ; tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un vert foncé, avec des reflets métalliques ; extrémité des tectrices alaires, partie de l'abdomen et tectrices anales blanches ; queue très-fourchue ; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces huit lignes. De Sumatra.

MARTINET A COLLIER. *V.* MARTINET BLANC-COL.

MARTINET A GROUPE BLANCHE. *V.* HIRONDELLE NOIRE D'AFRIQUE.

MARTINET A CROUPION BLANC. *Cypselus leucopygius*, Levaill., Ois. d'Afr., vol. v, pl. 244, fig. 1. Il est brun avec les tectrices caudales supérieures et l'extrémité interne des grandes tectrices alaires blanches. Taille, six pouces.

MARTINET A CUL BLANC. *V.* HIRONDELLE DE FENÊTRE.

MARTINET A DOS BLANC. *Cypselus leuconotus*, Ad. Delessert. Sommet de la tête et du cou, scapulaires, tectrices alaires, extrémité des rémiges, rectrices et tectrices caudales d'un vert à reflets irisés ; une tache blanche au milieu du dos qui est d'un brun noirâtre ainsi que le croupion ; les trois rémiges les plus voisines du dos ont leurs barbes internes totalement blanches ; parties inférieures d'un brun noirâtre, à l'exception de la gorge, du devant du cou, des flancs, de l'anus et des tectrices anales qui sont d'un blanc pur ; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Inde.

MARTINET GÉANT. *Cypselus Giganteus*, Van Hasselt, Temm., Ois. color., pl. 364. Parties supérieures d'un brun noirâtre ; sommet de la tête, nuque, partie des tectrices alaires, tectrices uropugiales et côtés de l'abdomen d'un vert foncé, à reflets brillants ; scapulaires et milieu du dos d'un brun cendré mat ; rémiges et rectrices d'un noir irisé : celles-ci terminées par une longue pointe nue, formée du prolongement de la baguette ; une bande blanche au-dessus des cuisses, qui se confond avec les tectrices anales qui sont également blanches ; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes. De Java.

MARTINET A GORGE BLANCHE. Levaill., Ois. d'Afr., pl. 245. On le considère comme une variété du Martinet à ventre blanc, dont le brun de la poitrine s'étendrait davantage sur le bas du cou, et en restreindrait conséquemment la nuance blanche. *V.* MARTINET A VENTRE BLANC.

MARTINET (GRAND). *V.* MARTINET DE MURAILLE.

MARTINET (GRAND) DE LA CHINE. *Hirundo Sinensis*, Lath. Parties supérieures brunes ; sommet de la tête d'un roux clair ; bande oculaire brune ; yeux entourés de petites plumes blanches ; gorge blanche ; parties inférieures roussâtres ; bec et pieds gris-bleuâtres. Taille, onze pouces six lignes.

MARTINET (GRAND) NOIR, A VENTRE BLANC. *V.* MARTINET A VENTRE BLANC.

MARTINET (GRAND) A VENTRE BLANC. *V.* MARTINET A VENTRE BLANC.

MARTINET KLECKO. Même chose que Martinet longipenne.

MARTINET LEUCOGASTRE. *Cypselus leucogaster*, Drap. Parties supérieures noires, à brillants reflets bleus ; gorge, cou et partie antérieure de la poitrine d'un brun fuligineux ; abdomen blanc de même que les tectrices caudales inférieures ; dessous de la queue brun ; bec noir ; pieds bruns. Taille, six pouces six lignes. Du Sénégal.

MARTINET LONGIPENNE. *Cypselus longipennis*, Temm., Ois. color., pl. 85, fig. 1. Parties supérieures d'un vert foncé brillant ; ailes et queue d'un vert bleuâtre, avec les rémiges les plus voisines du corps blanches ; une tache d'un brun marron sur l'orifice des oreilles ; parties inférieures cendrées ; milieu du ventre et tectrices anales blanches ; croupion d'un cendré verdâtre ; bec noir ; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces six lignes. La femelle n'a point de tache rousse aux oreilles. De Java.

MARTINET A MOUSTACHES. *Cypselus mystaceus*, Less. Zool. de la Coquille, pl. 22. Sommet de la tête d'un noir bleuâtre ; une bande blanche partant des narines, remontant au-dessus de l'œil et allant se terminer sur les côtés de la tête ; une touffe de petites plumes blanches sous la mandibule inférieure, côtoyant la commissure et se terminant sur les côtés du cou, par deux longues plumes blanches, effilées, libres, simulant une moustache ; dos, croupion, gorge, poitrine et flancs d'un brun ardoisé ; ailes d'un noir bleuâtre, à l'exception des tectrices moyennes qui sont blanches ; milieu de l'abdomen cendré ; rectrices latérales très-longues, blanchâtres en dessous sur le bord externe. Taille, onze pouces, compris la queue qui en a six. De l'Océanie.

MARTINET DE MURAILLE. *Hirundo Apus*, Gmel. ; *Cypselus murarius*, Temm. ; *Micropus murarius*, Meyer, Buff., pl. enlum. 542, fig. 2. Tout le plumage d'un noir brunâtre, à l'exception de la gorge qui est d'un blanc sale ; bec et pieds noirs ; tarses emplumés. Taille, sept pouces dix lignes. Les jeunes ont la gorge et le tour du bec blancs, les rémiges, les tectrices alaires et les rectrices frangées de blanc. En Europe, en Asie et en Afrique.

MARTINET NOIR. *V.* MARTINET DE MURAILLE.

MARTINET (PETIT). *V.* HIRONDELLE DE FENÊTRE.

MARTINET (PETIT) NOIR. *Cypselus parvus*, Less. Il est entièrement d'un brun noirâtre, avec la gorge blanche ; la queue est très-médiocrement fourchue. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

MARTINET PYGARGUE. *Cypselus pygargus*, Temm., Ois. color., pl. 460, fig. 1. Sommet de la tête d'un gris clair, passant par demi-teintes au brun noirâtre sur l'occiput ; manteau et parties inférieures d'un noir bronzé ; une large plaque blanche couvrant le devant du cou ; une bande de cette couleur sur le croupion ; ailes et queue d'un noir fuligineux ; bec et pieds noirs ; queue très-fourchue. Taille, cinq pouces et demi. Du cap de Bonne-Espérance.

MARTINET DE SAINT-DOMINGUE. *V.* PETITE HIRONDELLE NOIRE.

MARTINET VÉLOCIFÈRE. *V.* HIRONDELLE VÉLOCIFÈRE.

MARTINET A VENTRE BLANC. *Cypselus alpinus*, Temm. ;

Hirundo melba, Gmel.; *Micropus alpinus*, Meyer. Parties supérieures d'un brun cendré qui prend une nuance plus foncée et irisée sur les ailes et la queue; gorge, poitrine et ventre blancs; un large collier d'un noir brunâtre; le reste des parties inférieures et flancs d'un brun cendré; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. Du midi de l'Europe.

MARTINET VIEILLARD. *Cypselus senex*, Temm., Ois. color., pl. 597. Son plumage est d'un noir fuligineux, qui prend une nuance de gris vers la tête dont le sommet est d'un gris ardoisé; bec et pieds noirâtres; queue carrée, pourvue de tiges roides, moins longue que les ailes d'environ un pouce. Taille, huit pouces. Du Brésil.

MARTINÉZIE. *Martinezia*. BOT. Ce genre, de la famille des Palmiers et de la Monœcie Hexandrie, L., fut établi par Ruiz et Pavon (*Prodrom. Flor. Peruv. et Chil.*, p. 158, tab. 52), et composé d'espèces qui, pour la plupart, ne peuvent être groupées ensemble. Dans son *Genera Palmarum*, page 22, Martius assure, en effet, qu'elles doivent être distribuées dans les genres *Chamædorea*, *Bactris*, *Geonoma* et *Euterpe*. En conséquence, il est nécessaire de regarder comme type du *Martinezia*, l'espèce nommée *Caryotæfolia* par Kunth, et d'admettre pour caractères génériques ceux qui ont été donnés par ce dernier auteur, sauf quelques modifications proposées par Martius. Les fleurs sont monoïques sur le même régime, et enfoncées dans des alvéoles. La spathe qui les entoure est simple, d'une structure fibreuse et réticulée; elle se rompt irrégulièrement. Les fleurs mâles ont un calice double : l'un et l'autre à trois folioles, mais l'extérieur plus petit; six étamines à filets libres; un pistil rudimentaire. Les fleurs femelles sont pourvues d'enveloppes florales semblables à celles des mâles, d'une membrane cylindrique à six dents peu marquées, et entourant l'ovaire. Cet organe représente les étamines avortées. L'ovaire est triloculaire, surmonté de trois styles. Le fruit est un drupe globuleux, monosperme. Kunth indique avec doute, comme congénère du *Martinezia*, le *Nunnezharia* de Ruiz et Pavon.

MARTINÉZIE A FEUILLES DE CARYOTE. *Martinezia Caryotæfolia*, Kunth (*Nova Genera et Species Plant. æquin.*, 1, p. 505). Ce Palmier atteint une hauteur de plus de quinze mètres. Des racines épineuses élèvent son tronc à près d'un mètre au-dessus du sol. Ses frondes sont pinnées, à folioles cunéiformes, tronquées et rongées au sommet comme celles du *Caryota urens*; elles sont portées sur des pétioles garnis en dessus d'épines géminées. Ce Palmier croît dans l'Amérique méridionale, près des fleuves de l'Orénoque, du Cassiquiare et de l'Atabapo. On le cultive dans les jardins de la province de Popayan. Les habitants lui donnent le nom de *Palma Corozo*.

MARTINOLLE. REPT. L'un des noms vulgaires de la Rainette verte, *Rana arborea*, L.

MARTISIA. MOLL. Genre établi par Leach pour des Pholades raccourcies, cunéiformes, baïllantes, avec plusieurs pièces accessoires: l'une dorsale et moyenne, et deux marginales inférieures. Blainville a admis ce genre comme sous-division des Pholades. V. ce mot.

MARTITE. MIN. Nom donné par Breithaup, à un minéral ferrugineux du Brésil qui offre pour caractères : une dureté représentée par 8.25, une pesanteur spécifique de 4.82; sa forme est celle d'un octaèdre régulier; sa couleur est le noir brunâtre et celle de sa poussière le rouge foncé; il est faiblement magnétique. Les essais par le chalumeau et les Acides font voir que la Martite est un Fer oxidé rouge très-pur. Un minéral tout à fait semblable se trouve en Allemagne, au Cruz-Zechen, près Suhl, dans le Henneberg.

MARTIUSIE. *Martiusia*. BOT. Dans les Mémoires de l'Acad. de Munich, t. 7, p. 125, t. 12, le père Léandro, botaniste brésilien, a établi, sous le nom de *Martia*, un genre qui appartient à la famille des Légumineuses, mais que le nombre ambigu de ses étamines empêche de classer convenablement dans le système sexuel. Schultes (*Mantiss.*, 1, p. 69) a changé le nom de *Martia* en celui de *Martusia*, qui en effet paraît plus convenable, puisque le genre en question est dédié au savant bavarois Martius. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 256) admet la dénomination rectifiée par Schultes, et assigne au *Martusia* les caractères suivants : calice tubuleux, persistant, presque bilabié, à cinq dents aiguës, dont l'inférieure plus longue; corolle nulle; quatre étamines dont deux anthérifères et deux stériles, toutes ayant leurs filets distincts et de moitié plus courts que l'ovaire; anthères légèrement ciliées; légume ceint à la base par le calice, stipité, comprimé, presque tétragone, dont les valves sont marquées à leur milieu d'une nervure longitudinale. Ce genre a le calice et le fruit du *Neurocarpum*, mais il s'en éloigne par son défaut de corolle et par ses étamines, dont le nombre est tellement anomal pour un genre de Légumineuses, que le professeur De Candolle présume qu'il résulte d'un avortement, et conséquemment que le nouveau genre pourrait bien ne pas différer du *Neurocarpum*. Quoi qu'il en soit, ce genre se compose d'une espèce, *Martusia physalodes*, qui croît dans les champs, près de Rio-Janeiro. Cette plante y porte le nom vulgaire de *Timbo*, et elle passe pour mortelle aux bestiaux qui la broutent. Sa tige est sous-frutescente, volubile, velue; ses feuilles sont pinnées à trois folioles ovales-oblongues, mucronées, glabres en dessus, et pubescentes en dessous; les pédoncules sont biflores.

MARTRASIA. BOT. Ce nom a été substitué sans motifs plausibles, par Lagasca, à celui de *Dumerilia* qu'il avait lui-même proposé pour un genre de la famille des Synanthérées. Le nom de *Dumerilia* ayant été adopté par De Candolle et Kunth, c'est à ce mot qu'a dû être décrit le genre en question. Cassini s'est servi de nouveau du nom *Martrasia*, pour désigner un genre fondé sur le *Martrasia pubescens* de Lagasca, et qui se distingue des autres espèces par l'aigrette stipitée, ou, en d'autres termes, par le fruit aminci et prolongé supérieurement en col.

MARTRE. MAM. V. MARTE.

MARTRE. INS. On nomme ainsi la Chenille du *Bombyx Caja*, L., vulgairement Écaille-Martre.

MARTYNIE. *Martynia*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées et de la Didynamie Angiospermie, établi

par Linné, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes et inégales ; corolle monopétale, tubuleuse, évasée, à cinq lobes inégaux ; étamines au nombre de quatre, didynames : deux avortent quelquefois, et il y a constamment le rudiment d'une cinquième également avortée ; style allongé, terminé par un stigmaté formé de deux lamelles. Le fruit est une sorte de drupe terminé à son sommet par deux cornes recourbées ; il contient un noyau cartilagineux, de même forme, à une seule loge, offrant deux trophospermes pariétaux, saillants en forme de cloisons vers le centre de la fleur et divisés en deux lames divariquées, qui parfois rejoignent les parois du fruit, en sorte que celui-ci paraît à quatre loges. Les graines sont placées au bord libre de ces deux lames ; elles sont ovoïdes, un peu comprimées, à surface chagrinée, pendantes et ayant la radicule tournée vers le hile.

Richard a fait connaître la véritable structure de l'ovaire et du fruit dans le genre *Martynia* ; tous les botanistes, même les plus modernes, ont décrit le fruit de ce genre comme offrant quatre ou cinq loges. Mais telle n'est pas sa véritable organisation, car s'il en était ainsi, ce genre s'éloignerait beaucoup des autres Bignoniacées. Il est vrai qu'au premier aspect, cette structure paraît être celle de la Noix dans le *Martynia annua*, L., ou *Martynia diandra*, Willd., et le *Martynia proboscidea*, Willd. Si l'on coupe en travers le fruit de la première espèce, il paraît à quatre loges. Mais d'abord si l'on examine l'intérieur de l'ovaire au moment de la fécondation, on voit qu'il est évidemment à une seule loge, offrant deux placentas ou trophospermes pariétaux saillants en forme de demi-cloisons, se divisant en deux branches ou lames qui portent les ovules à leur extrémité. Ces deux lames sont dirigées du centre vers la paroi interne de l'ovaire, mais elles en sont distinctes et n'y adhèrent nullement. Peu à peu elles s'en rapprochent cependant et finissent par la toucher ; c'est alors que le fruit paraît être à quatre loges, parce que les deux lames produites par chacun des trophospermes, deviennent contiguës avec celles du côté opposé. Mais même dans cet état, il est encore facile de reconnaître la véritable organisation du fruit, au milieu des changements importants qu'elle a subis. En effet, on voit que la cloison perpendiculaire est formée de deux lames rapprochées, contiguës, mais nullement soudées, et si on examine avec soin le point de jonction du bord de ces lames avec la paroi de l'ovaire, on reconnaît facilement qu'il y est seulement contigu. Cette organisation est encore plus aisée à distinguer dans le *Martynia proboscidea*, dont le fruit est décrit, même par Gærtner, comme ayant cinq loges. La cinquième loge qui est centrale, provient de ce que les deux lames émises par les trophospermes ne se touchent pas et laissent entre elles un espace vide. A la planche 110 de Gærtner, on voit dans la figure au trait qu'il donne de la coupe transversale du fruit, que telle est en effet son organisation. Primitivement ce genre, dédié à John Martyn, botaniste anglais, se composait de cinq espèces, mais il a été réduit à quatre depuis que Lhéritier a trouvé, dans le *Perennis*, L., les éléments d'un genre nouveau qu'il a institué sous le nom de *Gloxinia*. De ces quatre espè-

ces, trois sont originaires des contrées tropicales du nouveau continent, l'autre est indigène au cap de Bonne-Espérance. La forme des fruits qui, dans certaines espèces, ressemble à une petite corne, a valu au genre le nom français de Cornaret ainsi que celui de Bicorné, qu'il porte concurremment, parce que ces fruits venant à s'ouvrir par leur sommet, en deux valves, se présentent comme deux cornes.

MARTYNIE A DEUX ÉTAMINES. *Martynia diandra*, Willd.; *Martynia angulosa*, Lam. Comme toutes ses congénères cette espèce est annuelle ; sa tige est herbacée, cylindrique, rameuse, haute d'environ deux pieds, abondamment garnie, ainsi que toutes les autres parties de la plante, de poils blancs et visqueux. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, cordiformes à leur base, dentées ou plutôt anguleuses sur les bords ; leur teinte est un vert pâle. Les fleurs, variées de pourpre, de bleuâtre et de blanc, naissent dans les ramifications de la tige, au nombre de huit à douze ensemble, disposées en grappes, et munies, à la base de leur calice, de deux bractées ovales, concaves, d'un rouge clair ; elles répandent une odeur agréable.

MARTYROLE. ois. L'un des noms vulgaires du Martinet noir. V. MARTINET.

MARUM. BOT. Synonyme de Germandrée maritime. V. ce mot.

MARUM D'ÉGYPTE. BOT. Synonyme vulgaire de *Salvia Aethiops*. V. SAUCE.

MARUMIE. *Marumia*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées et de la Décandrie Monogynie selon le système de Linné, institué par le professeur Reinwardt qui l'a dédié à son ami Van Marum, l'un des savants les plus recommandables qu'ait produits la Hollande. Les caractères du genre nouveau sont : tube du calice adhérent près de sa base, avec l'ovaire, subinfundibulaire et muriqué, le limbe se prolongeant beaucoup au delà de l'ovaire, quadrifidé et persistant ; quatre pétales obovales et obliques ; huit étamines alternativement plus courtes ; anthères grandes, subuliformes, arquées, unipores à leur base d'où s'échappent des filaments appendiciformes et contournés ; ovaire poilu dans sa partie libre ; style filiforme, recourbé au sommet, velu à sa base ; stigmaté punctiforme et frangé ; baie ovoïde, à quatre loges et polysperme ; semences rectiuscules. Les Marumies sont des arbrisseaux sarmenteux, à feuilles opposées et discolores, à fleurs grandes et belles ; le docteur Blume en a décrit deux dans son *Rumphia* : l'une qu'il a observée dans l'île de Java, l'autre qui a été découverte dans l'île de Ceylan par les docteurs Kœnig et Rozen.

MARUMIE MOUSSEUSE. *Marumia muscosa*, Blume, *Rumphia*, pl. 4 ; *Melastoma muscosa*, Bydr., p. 1070 ; De Cand., *Prodr.*, 5, 148. C'est un arbrisseau grimpant, susceptible de s'élever ou de s'étendre à plus de trente pieds ; sa tige et ses ramifications sont cylindriques, articulées et glabres, pourvues de feuilles opposées, oblongues, subcordées, pointues, marquées de cinq fortes veines ou côtes longitudinales, traversées par d'autres moins impressionnées et réticulées dans les intervalles : leur surface supérieure est d'un vert brillant, l'inférieure est veloutée, d'un jaune fauve,

quelquefois variées de blanchâtre et de bleuâtre; les pétiotes, longs de quelques lignes, sont épais, arrondis et renflés à leur articulation; les fleurs sont d'un rouge de rose pâle, réunies en corymbes opposés dans l'aisselle des feuilles, portées sur des pédoncules ciliés et d'un brun jaunâtre de même que le calice; les deux bractées sont petites, linéaires et caduques. De l'île de Java,

MARUMIE DE CEYLAN. *Marumia Zeylanica*, Blume, *Rumphia*, pl. 5. Cet arbuste ressemble au précédent pour l'aspect général; mais ses pédoncules sont triflores et glabres, les calices seulement sont ciliés.

MARURANG. BOT. *Rumph* (*Herb. Amboin.*, 4. t. 49) a décrit et figuré sous ce nom vulgaire à Amboine une plante dont Adanson a fait un genre qu'il a placé dans sa famille des Jasmins. Cette plante paraît être une espèce de *Clerodendron*. V. ce mot.

MARUTE. *Maruta*. BOT. Cassini (Bulletin de la Soc. Phil., novembre 1818) a proposé sous ce nom, la formation d'un sous-genre dans les *Anthemis* de Linné. Il se distingue essentiellement par ses fleurs marginales qui sont neutres, par ses ovaires hérissés de points tuberculeux, par son réceptacle cylindracé, dépourvu d'appendices dans sa partie inférieure, mais garni supérieurement de paillettes courtes, très-grêles et tubulées. Cette subdivision générale a pour type l'*Anthemis cotula*, L., espèce commune dans toute l'Europe, et à laquelle Cassini donne le nom de *Maruta fetida*. On l'a nommée vulgairement Maroute ou Camomille puante, et elle était autrefois employée en médecine comme antihystérique.

MASARE. *Masaris*. INS. Ce genre a été établi par Fabricius sur une espèce d'Hyménoptères de la famille des Diptères, tribu des Masarides, rapportée de Barbarie par le célèbre Desfontaines. Ses caractères sont : yeux échancrés; ailes supérieures doublées longitudinalement dans le repos; abdomen paraissant sessile, allongé; antennes aussi longues que la tête et le corselet, n'ayant que huit articles dont le dernier en forme de massue; un aiguillon dans les femelles. Fabricius, en formant ce genre, y a ajouté une espèce que Rossi avait nommée, dans sa Faune Étrusque, *Chrysis douteux*; mais Latreille en a fait le type de son genre Célonite. Jurine désigne sous le nom de *Masaris* les Célonites de Latreille. La seule espèce qui existe dans ce genre est :

MASARE VESPIFORME. *Masaris vespiiformis*, Fabr., figuré par Coccoberth (*Illust. Icon. Insect.*, déc. 2, tab. 15, *mas*). Les antennes du mâle sont plus longues que celles des Célonites; elles n'ont que huit articles : le premier, beaucoup plus long que le suivant, est cylindrique, le dernier est en forme de massue obconique et obtus; le labre est triangulaire, plus long que large; les mandibules ont quatre dents très-distinctes; les palpes maxillaires ont quatre articles, un de plus que celles des Célonites; les angles postérieurs du corselet ne se prolongent pas en une sorte de lame comprimée, comme ceux du corselet des Célonites; la cellule radiale des ailes supérieures est plus allongée et appendicée; l'abdomen est presque cylindrique et beaucoup plus long que celui des Célonites. La couleur générale de cet Hyménoptère est noire, variée de jaune, d'après Fabricius.

MASARIDES. *Masarides*. INS. Latreille désignait ainsi une famille d'Hyménoptères Diptères, qu'il a convertie depuis en tribu, et à laquelle il a donné pour caractères : un aiguillon dans les femelles; ailes supérieures doublées longitudinalement dans le repos; yeux en croissant; antennes terminées en bouton arrondi au bout, et n'offrant distinctement que huit ou dix articles; langue terminée par deux filets, se retirant dans un tube formé par sa base; les quatre palpes très-courtes; ailes ayant deux cellules cubitales complètes, dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes; abdomen tronqué transversalement à sa base, et paraissant comme sessile, en demi-ovale ou presque demi-cylindrique. Quoique ces insectes aient de grands rapports avec les Guêpes, ils s'en distinguent par leurs antennes, leur lèvre inférieure et leur abdomen dont la forme est presque semblable à celle des Chrysidés. La plupart des espèces ont l'habitude de contracter leur corps en boule; la tête est de la largeur du corselet et appliquée contre lui; les yeux sont échancrés au côté interne; le corselet est tronqué aux deux bouts, et se termine, de chaque côté, par deux angles fort saillants; le segment antérieur se courbe et s'élargit de chaque côté en manière d'épaulette, de même que dans les Guépiaires; les pattes sont courtes. Ces Hyménoptères sont propres aux contrées méridionales de l'Europe et de l'Afrique; leurs habitudes sont peu connues. Cette tribu se compose des deux genres *Masare* et *Célonite*.

MASCAGNIA. BOT. V. HIRÉE.

MASCAGNIN, MASCAGNINE, MASCAGNITE. MIN. Synonymes d'Ammoniaque sulfatée.

MASCARILLE. BOT. L'un des noms vulgaires des Champignons de couche.

MASCARIN. OIS. Espèce du genre Perroquet, que Lesson a fait type d'une section, dans ce genre nombreux.

MASCARONE. CRUST. Nom vulgaire de diverses espèces du genre *Dorippe*.

MASCHALANTHE. BOT. Le genre institué sous ce nom par le docteur Blume, ne diffère nullement de celui qu'il a nommé depuis (*Bydr. Fl. Ind.*, p. 1002) *Axanthes*, et doit lui être réuni. V. AXANTHE.

MASCHALANTHUS. BOT. (*Mousses*.) Schutz a distingué sous ce nom, le *Pterigynandrum filiforme* d'Hedwig; Sprengel a changé ce nom en *Maschalocarpus*; mais ces genres n'ont été adoptés par personne, et le *Pterigynandrum filiforme* peut même être regardé comme l'une des espèces qui servent de type à ce genre. V. PTERIGYNANDRUM.

MASCHALOCARPUS. V. MASCHALANTHUS.

MASCHIO. OIS. L'un des noms vulgaires de l'Écorcheur. V. PIE-GRIÈCHE.

MASCULIFLORE. BOT. Cassini donne ce nom à la calathide et au disque quand ils sont composés de fleurs mâles.

MASDEVALLIE. *Masdevallia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Peruv.*, tab. 26) et ayant beaucoup de rapport avec le genre *Dendrobium*. Il présente les caractères suivants : folioles du calice étalées : les trois extérieures sont soudées ensemble

jusqu'à leur partie moyenne; le labelle est onguiculé à sa base, dépourvu d'éperon; l'onglet du labelle est soudé avec les folioles extérieures du calice. Le gynostème est semi-cylindrique; l'anthere est terminale, operculiforme, à deux loges contenant deux masses polliniques solides. Une seule espèce compose ce genre.

MASDEVALLIE A UNE FLEUR. *Masdevallia uniflora*, Ruiz et Pavon (*loc. cit.*); Kunth, in *Humb. Nov. Gener.*, 1, p. 361, tab. 89. C'est une plante parasite, ayant une racine fibreuse, des feuilles radicales longuement pétiolées, ovales, obtuses et presque spatulées; les hampe sont dressées, hautes de huit pouces, glabres, accompagnées de gaines, terminées par une seule fleur penchée, assez grande. Elle croît au Pérou.

MASEGNA. MIN. Même chose que Trachyte. *V.* ce mot.

MASICÈRE. *Masicera*. INS. C'est à J. Macquart qu'est due la formation de ce genre nouveau d'insectes diptères. Il l'a opérée aux dépens du genre *Tachina* de Meigen, et lui a donné pour caractères : corps assez large; face peu oblique, ordinairement peu ou point bordée de soies; épistome non saillant; front peu avancé; antennes descendant jusqu'à l'épistome; les deux premiers articles courts, le troisième épais, quatre ou six fois plus long que le deuxième, enfin le style a son second article double du premier; yeux tantôt nus, tantôt velus; abdomen cylindrico-arrondi dans les mâles, avec deux soies au milieu des segments; première cellule postérieure des ailes entr'ouverte avant l'extrémité: nervure externo-médiaire ordinairement presque droite. Ce genre se distingue des Tachinaires en ce que dans celles-ci le troisième article des antennes est fort allongé; il s'en fait encore remarquer, ainsi que des Eurigastres que Macquart en a également détachés, par la largeur de l'abdomen dont la forme est cylindrico-arrondie; il ne peut être confondu avec les Phorocères et les Métopies, à cause de la nudité de la face qui chez celles-ci est bordée de soies dans presque toute son étendue. Dans ses Diptères du nord de la France, Macquart décrit dix espèces de Masicères : il a observé que les larves de ces insectes se développent dans les chenilles des Lépidoptères et particulièrement des Bombyces.

MASICÈRE SYLVATIQUE. *Masicera sylvatica*, Macq.; *Tachina sylvatica*, Fall.; *Phryxe superba*, Robert. Son corps est noir, avec l'abdomen à larges bandes marquées de blanchâtre; les palpes sont ferrugineuses; la face et les côtés du front sont blanchâtres; les yeux sont nus, le corselet cendré, à lignes noires; l'écusson est testacé; les cuillerons sont blancs et les ailes diaphanes. Taille, six lignes. En Belgique.

MASIER. MOLL. Nom donné par Adanson à un tube calcaire enroulé en spirale et qui appartient sans doute au genre Vermet. *V.* ce mot.

MASORÉE. *Masoreus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Tréchides, établi par Ziegler et adopté par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.). Ce genre se rapproche beaucoup de celui des Harpales, et les quatre tarses antérieurs des mâles sont dilatés comme dans ceux-ci. Il se distingue de tous les autres genres de la famille, par le dernier article de ses palpes, qui est tronqué à l'extrémité : les

maxillaires ont cet article presque deux fois aussi long que le précédent, et de forme cylindrique; dans les labiales il est plus renflé et plus ovalaire; le menton n'est point denté; les antennes sont très-minces, filiformes et un peu plus longues que la tête et le corselet qui est court, large, arrondi sur les côtés et sans angles saillants; les élytres sont en carré long.

MASORÉE A LARGE COL. *Masoreus laticollis*, Dej.; *Trechus laticollis*, Sturm. Il est d'un brun marron très-foncé; deux petites impressions sur la tête, en avant, et deux sur le corselet, en arrière; élytres finement striées et ponctuées; deux points enfoncés sur le troisième intervalle. Taille, deux lignes et demie. D'Europe.

MASQUE. ZOOL. Réaumur et Geoffroy ont donné ce nom à la lèvre inférieure des larves et des nymphes des Libellulines. *V.* LIBELLULE, ÆSHNE et AGRION.

MASQUE. *Persona*. MOLL. Genre proposé par Montfort, dans sa Conchyliologie Systématique, pour quelques Coquilles démembrées des Murex de Linné, et que Lamarck range, avec raison, dans son genre Triton. *V.* ce mot.

MASQUE (FLEURS EN). Ou fleurs personnées. *V.* ce dernier mot.

MASSE DE BEDEAU. BOT. Synonyme de *Bunias Eru-cago*, L. *V.* BUNIADÉ.

MASSE D'EAU. BOT. Synonyme vulgaire de Massette. *V.* ce mot.

MASSENA. POIS. Espèce de Raie du sous-genre Céphaloptère.

MASSE POLLINIQUE. BOT. On désigne ainsi la totalité du pollen contenu dans chaque cavité ou loge de l'anthere. Quand la Masse pollinique est partagée en plusieurs autres parties, chacune de ces dernières prend le nom de Massette pollinique.

MASSES. BOT. Nom donné par Paulet à une petite famille de Champignons Clavaires.

MASSETTE. INT. Quelques zoologistes français ont donné ce nom au genre *Scolex*. *V.* SCOTÈCE.

MASSETTE. *Typha*. BOT. Genre de plantes monocotylédonnées, formant le type de la famille des Typhacées, et de la Monœcie Polyandrie, L., et offrant pour caractères : des fleurs monoïques, disposées en chatons cylindriques, superposés : les mâles occupant la partie supérieure de la tige, et les femelles placées au-dessous. Les unes et les autres forment un axe cylindrique et épais; dans les mâles il est tout couvert d'étamines dont les filets se terminent à leur sommet par une, deux ou quatre anthers allongées, presque linéaires, à deux loges, s'ouvrant par leur partie supérieure; cet axe porte aussi des poils plus courts que les étamines; les chatons femelles sont composés de fleurs très-serrées les unes contre les autres, ordinairement stipitées à leur base, et environnées de poils nombreux, qui naissent sur différents points de l'étendue de leurs stipes; l'ovaire est fusiforme, aminci en pointe à ses deux extrémités, marqué d'un sillon longitudinal sur un de ses côtés, à une seule loge contenant un seul ovule renversé; le style se continue avec le sommet de l'ovaire et s'évase supérieurement en un stigmaté onguiforme, concave, aigu, à bord inégal. Le fruit est fusiforme,

membraneux, s'ouvrant par le sillon longitudinal qui règne sur l'une de ses faces. La graine qu'il contient se compose d'un tégument propre, mince, chagriné, d'un endosperme farineux, contenant dans son centre un embryon cylindrique et monocotylédon. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, croissant sur le bord des étangs et des rivières. Leurs feuilles sont radicales, étroites, rubanées, assez fermes; leur tige est cylindrique, terminée par les chatons de fleurs auxquels elle sert d'axe. En France, on trouve trois espèces de ce genre, *Typha latifolia*, L., *Typha angustifolia* et *Typha minima*.

MASSETTES. BOT. Synonyme de Typhacées. *V.* ce mot.

MASSICOT. MIN. Nom vulgaire du Plomb oxidé. *V.* **PLOMB.**

MASSONIE. *Massonia*. BOT. Ce genre, de la famille des Asphodélées de Jussieu, et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Thunberg, est ainsi caractérisé : périanthe tubuleux à la base, dont le limbe est divisé en six segments, et muni à l'entrée du tube de six appendices dentiformes (nectaires de Thunberg) sur lesquels sont insérées les six étamines qui ont leurs filets subtilés et les anthères ovales, oblongues; ovaire libre, trigone, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate simple : capsule à trois angles saillants, trilobulaire, trivalve et polysperme. Le *Mauhlia ensifolia* de Thunberg a été réuni à ce genre sous le nom de *Massonia violacea*, par Andrews (*Reposit.*, tab. 46); mais cette plante en diffère par plusieurs caractères, et doit rester dans le genre *Mauhlia* ou *Agapanthus* de l'Héritier et Willdenow. Le genre *Massonia* se compose de plusieurs plantes indigènes du cap de Bonne-Espérance, remarquables par leurs feuilles toutes radicales, plus ou moins larges, par leurs fleurs fasciculées ou formant une sorte d'ombelle dont la hampe est presque nulle. Plusieurs espèces, par la singularité de leur port, ont attiré l'attention des curieux. On les cultive en serre chaude dans un mélange de terre de bruyère et de terre franche que l'on renouvelle tous les deux ans. Cette culture n'est pas facile, parce que les Massonies produisent rarement de cayeux et que leurs graines ne mûrissent pas dans nos climats. Jacquin, dans son *Hortus Schænbrunnensis*, a donné les descriptions et les figures de plusieurs espèces dont plusieurs ne doivent être regardées que comme des variétés produites par la culture. Parmi ces plantes, on peut considérer comme les plus remarquables :

MASSONIE A LARGES FEUILLES. *Massonia latifolia*, L. fils, Suppl.; Lamk., Illustr., tab. 255, fig. 1. Ses racines bulbeuses produisent deux larges feuilles ovales, presque arrondies, étalées, tachetées de rouge en dessus et d'un vert pâle en dessous. Les fleurs sont blanches, disposées entre les feuilles en une sorte d'ombelle serrée, portée sur une hampe très-courte.

MASSONIE PUSTULEUSE. *Massonia pustulata*, Jacq., loc. cit., 4, tab. 454. Ses bulbes sont bruns, arrondis et gros comme une noix; ils émettent deux feuilles opposées, canaliculées à la base, ovales, un peu arrondies, légèrement mucronées, d'un vert foncé, couvertes en dessous d'un grand nombre de pustules. Les fleurs sont

réunies en tête et entremêlées de bractées lancéolées.

MASSONIE A FEUILLES EN COEUR. *Massonia cordata*, Jacq., loc. cit., p. 50, tab. 449. Ses feuilles, légèrement arrondies, sont échancrées en cœur à leur base, aiguës, luisantes sur leurs deux faces. Les fleurs, formant une tête serrée, sont soutenues par une hampe très-courte; elles sont blanches, rouges à l'orifice du tube; les filets des étamines sont jaunâtres, teints de rouge à leur base.

MASSOT. POIS. (Delaroché.) Synonyme vulgaire de *Labrus Turdus*, L. *V.* **LABRE.**

MASSOY. BOT. Rumph (*Herb. Amboin.*, vol. II, p. 62) a le premier fait connaître, avec beaucoup de détails, l'écorce de ce nom, qu'il a aussi nommée *Cortex Oninius*; elle provient d'un grand arbre commun dans la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée, et dont on n'a pu déterminer les affinités naturelles. Murray (*Apparat. Medicam.*, vol. VI, p. 185) cite aussi cette écorce qui est mince, presque plane, d'une saveur douce, agréable, analogue à celle de la Cannelle, et d'une couleur grise. Les Indiens la réduisent en poudre et l'emploient comme un stimulant.

MASSUE. INS. On nomme ainsi en entomologie, le renflement qui termine les antennes d'un grand nombre d'insectes. Ce renflement est ou solide ou lamellé, c'est-à-dire formé d'un certain nombre d'articles distincts et pouvant s'écarter comme les branches d'un éventail ou les feuillets d'un livre.

MASSUE. INF. (Joblot.) *V.* **ENCHÉLIDE.**

MASSUE D'HERCULE (PETITE). MOLL. Synonyme de *Murex Brandaris*, L. *V.* **MUREX.** On appelle aussi vulgairement **MASSUE ÉPINEUSE** ou **GRANDE MASSUE**, le *Murex cornutus*, *V.* **ROCHER.**

MASSUE ou **TROMPETTE.** BOT. Variété de la Calabasse, espèce du genre Courge. *V.* ce mot.

MASTACANTHUS. BOT. Endlicher a substitué ce nom à celui de *Barbula* qu'avait donné Loureiro à une plante de la Cochinchine. *V.* **BARBULA.**

MASTACEMBLE. POIS. *V.* **RYNCHOBELLE.**

MASTIC ou **MASTIX.** BOT. Substance résineuse que l'on obtient, principalement dans l'île de Chio, en pratiquant des incisions transversales sur l'écorce du *Pistacia Lentiscus*, L. De fluide très-visqueuse qu'elle est d'abord, elle finit par se concréter à l'air, et c'est dans cet état qu'elle est connue sous le nom de Mastic. On en distingue deux variétés dans le commerce : l'une est le Mastic commun, en masses irrégulières; l'autre, ou le Mastic en larmes, se présente sous forme de larmes plus ou moins grosses, souvent aplaties, d'une couleur jaune clair, pulvérulentes extérieurement, d'une odeur suave, d'une saveur piquante et aromatique; sa cassure est vitreuse, et il se ramollit sous la dent. Le nom de Mastic a été donné à cette substance à cause de son emploi comme masticatoire. C'est en effet un usage très-répanu dans l'Orient d'en mâcher continuellement, soit pour se fortifier les gencives et se blanchir les dents, soit pour se parfumer l'haleine. Le Mastic n'est pas une résine pure; il contient en outre une huile volatile et une substance qui ne se dissout pas dans l'Alcool. Néanmoins la majeure partie de ses principes étant résineux, solubles dans l'Alcool ainsi que dans l'huile volatile de Térébenthine, il forme avec ces

véhicules des vernis très-brillants. Le Mastic fait en outre partie de plusieurs préparations pharmaceutiques où il entre comme tonique et stimulant.

MASTIGINE. BOT. On a donné ce nom à la partie insoluble, résultant du traitement par l'Alcool de la résine qui découle du Pistachier lentisque. La Masticine entre environ pour un dixième dans le poids de la résine. Lorsqu'elle est récemment obtenue, elle est assez molle et très-élastique; mais elle se dessèche insensiblement et devient cassante; sa couleur est le blanc jaunâtre, presque transparent. Ses autres propriétés sont encore imparfaitement connues.

MASTIGE. *Mastigis*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Palpeurs, établi par Hoffmannsegg, et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : tête ovoïde, dégagée ou séparée du corselet par un étranglement; palpes maxillaires renflées vers leur extrémité, très-saillantes, et de la longueur au moins de la tête; antennes coudées, à articles allongés; extrémité antérieure du corselet rétrécie et plus étroite que la tête; abdomen ovalaire ou subovoïde, et embrassé inférieurement par les élytres. Ces insectes diffèrent des Plines, avec lesquels ils ont beaucoup de rapports de formes, par des caractères tirés des antennes, des palpes, et des élytres qui ne sont point soudées dans ces derniers; ils s'éloignent des Scydmanes par les antennes qui, dans ceux-ci, sont droites. Les antennes des Mastiges sont filiformes, longues, très-coudées; les deux premiers articles, et surtout le radical, sont très-allongés, les autres sont courts et ont la forme d'un cône renversé : le terminal ou onzième a une forme ovale-oblongue; les mandibules sont robustes, terminées par une dent forte, arquée, très-aiguë, avec quelques dentelures au côté interne; les palpes maxillaires sont très-grandes, avancées, et finissent en une massue ovale, composée des deux derniers articles; les palpes labiales sont courtes, de trois articles, dont le deuxième, le plus grand de tous, est presque globuleux, et le troisième petit, conique et pointu. Les mâchoires sont divisées à leur extrémité, en deux lobes dont l'extérieur, presque coriace, semble être formé de deux articles : l'interne est membraneux; la languette est membraneuse, presque carrée, avec l'extrémité supérieure un peu plus large, prolongée en forme de dent à chaque angle, et offrant encore dans l'intervalle l'apparence de deux petites dents; le menton est coriace, court et transversal; les articles des tarses sont cylindriques, le dernier est terminé par deux petits crochets; la tête et le corselet sont plus étroits que les élytres; le corselet a presque la figure d'un cœur tronqué postérieurement; l'abdomen est ovalaire et enveloppé par les élytres qui sont soudées; les pieds sont longs et grêles. L'espèce qui sert de type à ce genre, est la suivante :

MASTIGE PALPEUR. *Mastigus palpalis*, Hoffm., Latr., Dej. Il est tout noir et un peu soyeux; les élytres sont fortement pointillées. Cet insecte vit à terre, sous les pierres et les débris de végétaux. Il a été trouvé en Portugal par Hoffmannsegg, et en Espagne par Dejean.

Le **MASTIGE BRUN**, *Mastigus fuscus*, Klug. (Icon. du

Règne Anim. Ins., pl. 17, fig. 1.) *Plinus spinicornis* de Fabricius, qui se trouve aux îles Sandwich, paraît aussi appartenir à ce genre; il est figuré par Olivier (Entom., tab. 2, n° 17, pl. 1, fig. 5, A, B).

MASTIGOCÈRE. *Mastigocera*. INS. Nom donné par Klug à un genre d'Hyménoptères que Dalman a de son côté nommé Xièle, et qui est adopté sous ce nom par Latreille. V. XIÈLE.

MASTIGODES. INT. Zeder a donné ce nom à un genre admis, par la plupart des auteurs, sous le nom de Trichocéphale. V. ce mot.

MASTIGOPHORA. BOT. Nées Van Esenbeck a donné ce nom à une section du grand genre *Jungermannia* de Linné.

MASTIGOPHORUS. BOT. Le genre institué sous ce nom dans la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviacées, par H. Cassini, n'a pas été adopté par le professeur De Candolle, qui a fait de la seule espèce qui le constitue, *Mastigophorus Gaudichaudii*, le type d'une division de son genre *Nassauvia*.

MASTIXIE. *Mastixia*. BOT. Genre de la famille des Cornacées, et des Caprifoliacées de Jussieu, institué par Blume, dans son Bydr., p. 654, et dont les caractères consistent dans le tube du calice qui est adné à l'ovaire, dans son limbe qui est supère, à quatre ou cinq dents; les pétales, au nombre de quatre ou cinq, sont ovales et un peu plus larges à leur base; les quatre ou cinq étamines sont opposées aux dents du calice, portant des anthères introrses et didymes; l'ovaire renferme un ovule pendant; style court et entouré par le disque; stigmate obtus. Le fruit est un drupe ou une baie ombiliquée, renfermant une noix rugueuse et monosperme; l'embryon est renversé dans l'albumen. Blume a décrit deux espèces, et toutes deux, trouvées à Java, sont des arbres élevés, à feuilles oblongues et acuminées, à fleurs rassemblées en corymbe.

MASTIXIE PENTANDRE. *Mastixia pentandra*, Bl. Le tronc a de trente à cinquante pieds; ses feuilles sont alternes, oblongues, très-glabres; son corymbe est terminal, formé de cinq fleurs régulièrement disposés. Cet arbre est abondant sur le mont Salak, couvert d'épaisses forêts.

MASTOCEPHALUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Batara, pour quelques espèces du genre *Agaric*, n'a point paru suffisamment caractérisé. Il en est de même du genre *Mastoleucomyces* du même auteur, qui avait pour type l'*Agaricus romentaceus*.

MASTODIES. ZOO. (Raffinesque.) Synonyme de Mammifères.

MASTODOLOGIE. ZOO. Mot proposé par Latreille pour remplacer le nom vicieux de Mammalogie.

MASTODONTE. MAM. FOSS. Genre d'animaux mammifères, qui ne paraissent plus exister sur la terre, et dont Cuvier, qui a créé ce nom pour indiquer la forme particulière de leurs dents molaires, a jusqu'à présent admis six espèces fossiles. Les Mastodontes, par la forme générale de leur corps, par leur nez prolongé en trompe, les grandes défenses de la nature de l'ivoire, qui armaient leur mâchoire supérieure, l'absence de toutes canines et d'incisives inférieures, les cinq doigts de chacun de leurs pieds, etc., avaient les plus grands

rapports avec les Éléphants, dont ils différaient essentiellement par la structure particulière de leurs dents molaires; la couronne de celles-ci présentait de gros mamelons ou tubercules saillants disposés par paires et offrant, par l'usure, des figures différentes dans les diverses espèces. Ces dents étaient au nombre de deux à chaque mâchoire. et comme dans les Éléphants elles poussaient d'arrière en avant, en usant obliquement leur couronne et se remplaçant, de sorte que comme dans ces derniers animaux le nombre des molaires pouvait varier de deux à trois, selon que les deux étaient entières ou que l'antérieure était à moitié usée, une nouvelle dent paraissait derrière la seconde dans le fond de la mâchoire.

Le grand Mastodonte ou Géant, celui que l'on a désigné sous les noms d'Animal de l'Ohio, d'Éléphant carnivore, de Mammouth, de Père aux Bœufs chez les Indiens, etc., etc., est le seul dont les squelettes aient été trouvés assez complets pour qu'ils puissent servir à caractériser le genre; les autres espèces n'en sont rapprochées et en même temps distinguées que sur de fortes inductions fournies par des dents molaires, seules parties qui, avec quelques os isolés, aient été examinées par Cuvier. Malgré quelques assertions contraires, ce savant est porté à penser que le grand Mastodonte était propre à l'Amérique septentrionale. Ses ossements n'ont encore été rencontrés d'une manière incontestable que dans des terrains meubles et très-superficiels, entre le Mississipi et le lac Érié, et principalement dans la grande vallée de l'Ohio. C'est auprès de Williambourg en Virginie, que l'on a trouvé avec un squelette presque entier une masse comme à moitié broyée de diverses substances végétales enveloppées dans une sorte de sac que l'on a considéré comme l'estomac de l'animal. Ce fait et quelques autres ont porté à croire que la destruction de la race du grand Mastodonte pouvait n'être pas réelle; mais comme on n'a encore observé aucun individu vivant, on peut seulement en inférer que la disparition de ces animaux de la surface du sol qu'ils habitaient autrefois est des plus récentes. La forme des dents des Mastodontes n'indique pas, ainsi qu'on l'a dit, qu'ils se nourrissaient de chair: tout porte à croire au contraire que comme les Hippopotames, les Cochons, les Tapirs, ils préféraient les racines et les parties charnues des végétaux. Les espèces sont:

MASTODONTE GÉANT. *Mastodon Giganteum*. Taille de neuf pieds de haut environ; molaires à couronne à peu près rectangulaire, garnie de six, huit ou dix gros tubercules en forme de pyramides quadrangulaires et disposées par paires dont l'usure produit de doubles losanges ou disques bordés d'émail: c'est celui de l'Amérique septentrionale.

MASTODONTE A DENTS ÉTROITES. *Mastodon angustidens*. Molaires d'un tiers plus petites que celles de l'espèce précédente, mais comparativement plus longues et plus étroites; mamelons coniques, divisés en pointes secondaires par des sillons plus ou moins profonds; au lieu de losanges, l'usure de ces dents fait paraître d'abord de petits cercles isolés et plus tard des sortes de trèfles. On a trouvé de ces dents dans l'Amérique méridionale et sur plusieurs points de l'Europe, particu-

lièrement en France, en Allemagne et en Italie, toujours dans les terrains meubles; les pierres connues dans le commerce sous le nom de Turquoises de Simorre et de Turquoises orientales, qui viennent du département du Gers, dans la montagne Noire, sont des portions de dents de ce Mastodonte teintes naturellement en vert bleuâtre par le fer.

MASTODONTE DES CORDILIÈRES. Molaires à six pointes et semblables, pour les proportions et les dimensions, à celles du Mastodonte Géant, mais offrant, par l'usure, des figures à trois lobes comme celles du Mastodonte à dents étroites. De l'Amérique méridionale, dans les Cordilières, à douze cents toises de hauteur.

MASTODONTE HUMBOLDTIEN. Une seule dent, rapportée du Chili par Humboldt, a servi à l'établissement de cette espèce. Cette dent molaire diffère des dents intermédiaires du Mastodonte Géant, en ce qu'elle est d'un tiers plus petite.

MASTODONTE (PETIT). *Mastodon minor*. D'après une seule dent trouvée en Saxe, et offrant les formes et les proportions de celles du Mastodonte à dents étroites, mais plus petites.

MASTODONTE TAPIROÏDE. Dents du même volume que celles du petit Mastodonte, formées de collines transverses, crénelées et divisées en quatre ou cinq lobes principaux; disposition qui rappelle celle des dents des Tapirs. Trouvée à Montabusard, près d'Orléans, dans un calcaire d'eau douce, avec des ossements de Palæotherium, des Limnées et des Planorbes, gisement différent de celui des autres espèces, et qui reporte son existence à une époque plus reculée.

MASTOLEUCOMYCES. BOT. *V.* MASTOCEPHALUS.

MASTOLOGIE. ZOOLOG. Synonyme de Mammalogie. *V.* ce mot.

MASTOZOAIRES. ZOOLOG. Nom donné par Blainville à la classe des Mammifères.

MASTOZOOLOGIE. ZOOLOG. Synonyme de Mammalogie. *V.* ce mot.

MASTOZOOTIQUE. GÉOLOG. Nom employé par d'Omalus d'Halloy, pour désigner tout terrain tertiaire et moderne. Depuis le même géologue a fait de cette nature de terrains deux ordres: il réserve à l'un d'eux, qui renferme ordinairement des ossements de Mammifères, l'épithète de Mastozootique.

MASTRÈME. *Mastrema*. POLYPER. Genre de l'ordre des Tubiporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, dont les caractères sont: corps pierreux composé de plusieurs tubes articulés, libres ou réunis; articulations imbriquées; bouche terminale campanulée, centre mamelonné. C'est à Raffinesque (Journ. de Phys., 1819, t. LXXXVIII, p. 428) qu'on doit l'établissement du genre Mastrème, où cet auteur fait mention de plusieurs espèces qu'il nomme *Mastrema striata*, *crenulata*, *polypodia*, etc., espèces qu'il a trouvées dans l'Amérique du nord.

MASTRUCIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom, par H. Cassini, dans la famille des Synanthérées, est caractérisé par les calathides couronnées, radiées, à disque androgyniflore et à couronne féminiflore, et par les squames du péricline entièrement appliquées, absolument privées d'appendice. Ce genre qui ne com-

prend que le *Serratula coronata* de Linné, n'a pas paru devoir être adopté.

MATADOA. CONCH. Adanson (Voy. au Sénégal, p. 259 et 259, pl. 18, fig. 5) nomme ainsi une Coquille qu'il rapporte à son genre Telline, lequel répond aux Donaces des auteurs modernes. Il est fort difficile de décider du genre de cette Coquille d'après la description et la seule figure d'Adanson; il dit, page 259, que le Madaoa a de la ressemblance avec la Calcinelle dont il a le ligament intérieur placé un peu plus au-dessous des sommets; ce n'est donc point une véritable Donace; ce n'est pas non plus une Vénus comme l'a pensé Linné, ce serait plutôt une Mactre. Comme on le voit, on est dans l'impossibilité de décider la question avant de revoir en nature la Coquille d'Adanson.

MATAGASSE. OIS. Synonyme vulgaire de Pie-Grièche rousse. *V.* ce mot.

MATAMATA. REPT. Espèce du genre Tortue, qui se trouve à la Guiane.

MATAMORIA. BOT. Le genre produit sous ce nom, dans la famille des Synanthérées (Lallav. et Lex., Nov. Veget. descr., 1, p. 8), a été réuni au genre *Distrepetus* de Cassini. *V.* DISTREPTE.

MATAXA. BOT. Ce genre, que Sprengel a établi dans la famille des Synanthérées, n'a pas paru assez distinct du genre *Lasiospermum* de Lagasca, pour devoir en être séparé. *V.* LASIOSPERME.

MATAYBA. BOT. Genre de la famille des Sapindacées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Aublet (Plantes de la Guiane, 1, p. 551, t. 128). Schreber et Necker ont inutilement substitué à cette dénomination qui n'a rien de contraire aux principes de la glossologie, celles d'*Ephielis* et d'*Ernstingia*. Ce genre offre les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes; cinq pétales munis à leur base de deux glandes; huit étamines à filets velus; un stigmate sessile; capsule oblongue, uniloculaire, à deux valves dont l'une est nue, l'autre portant sur son milieu deux graines réniformes et munies d'un arille. Le *Matayba Guianensis*, Aubl.; *Ephielis fraxinea*, Willd., est un arbre à feuilles pinnées sans impaire, glabres, à pétiole nu et à fleurs en grappes paniculées. Il croît dans les forêts de la Guiane et d'Haïti. De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 1, p. 609) a décrit deux nouvelles espèces de *Matayba*, savoir : 1^o *Matayba Patrisiana* qui diffère de la précédente espèce par ses folioles plus nombreuses, velues en dessous, son pétiole légèrement ailé, et ses grappes simples; 2^o *Matayba Voua-Rana*, établie sur la plante qu'Aublet (Guian., 2. suppl., p. 12, t. 574) avait nommée *Voua-Rana Guianensis*.

MATELÉE. *Matelea.* BOT. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Aublet (Guian., 1, p. 278, t. 109), et offrant pour caractères : un calice à cinq divisions profondes; une corolle monopétale, régulière, rotacée, à cinq lobes obtus; cinq étamines dont les anthères sont rapprochées et unies au stigmate; celui-ci est orbiculaire, déprimé, porté sur un style très-court; l'ovaire est ovoïde, allongé, marqué de deux sillons opposés; le fruit est un follicule quelquefois simple, contenant un grand nombre de graines imbriquées. dépourvues d'ai-

grette. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, *Matelea palustris*, Aubl., *loc. cit.* C'est un petit sous-arbrisseau de deux à trois pieds d'élévation, ayant une tige simple, des feuilles opposées, pétiolées, lancéolées, très-aiguës, entières, glabres ou ovales, acuminées, dans une variété qu'Aublet appelle *Matelea latifolia*. Les fleurs sont petites, d'un blanc verdâtre, pédonculées, disposées en un épi court, axillaire et pédonculé. Cette plante croît dans les forêts humides de la Guiane.

MATELOT. OIS. L'un des noms vulgaires de l'Hirondelle de fenêtre. *V.* HIRONDELLE.

MATELOT. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Conus classarius*.

MATERAT. OIS. *V.* MÉSANGE A LONGUE QUEUE.

MATER PERLARUM. CONCH. C'est-à-dire *Mère des Perles*. Klein (Méth. Ostrac., p. 125) a nommé ainsi un genre qui répond assez bien au genre *Perne* des modernes. *V.* ce mot.

MATHIOLE. *Mathiola.* BOT. R. Brown (*Hort. Kew.*, 2^e édit., vol. IV, p. 1119) a formé sous ce nom un genre aux dépens des *Cheiranthus* de Linné. Il appartient à la famille des Crucifères et à la Tétradynamie siliquieuse, L., et il est caractérisé de la manière suivante par De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, t. II, p. 162) : calice dressé, ayant deux de ses divisions renflées en forme de sac à la base; pétales onguculés, dont le limbe est étalé, obovale ou oblong; étamines à filets libres, sans dentelures, longs et légèrement dilatés; silique cylindrique ou comprimée, allongée, biloculaire, bivalve, terminée par le stigmate à deux lobes très-épais ou portant sur le dos des protubérances en forme de cornes; graines comprimées sur un seul rang, le plus souvent bordées; cotylédons plans et accombants. Ce genre est placé en tête de la première tribu établie par De Candolle, sous le nom d'Arabidées ou Pleurorhizées siliquieuses. La structure de son stigmate le distingue suffisamment du *Cheiranthus* et d'autres genres voisins; sous ce rapport il est même essentiellement différent du *Notoceras* qui a aussi des gibbosités au sommet du fruit; mais dans ce dernier genre les cornes de la silique sont placées sur le sommet des valves, tandis que dans le *Mathiola* les valves sont multiques, et les gibbosités ou cornes procèdent du sommet des placentas ou du dos des stigmates. Le genre en question s'éloigne en outre de l'*Hesperis* et du *Malcomia*, par ses cotylédons accombants. Les *Mathioles* sont des plantes herbacées ou rarement sous-frutescentes, dressées ou diffuses, rameuses, presque toutes couvertes d'un duvet blanchâtre et composé de poils étoilés; quelques-unes sont munies de glandes légèrement pédicellées; leurs feuilles sont alternes, oblongues, entières ou sinuées et dentées; les fleurs sont disposées en grappes terminales, blanches, purpurines ou d'une couleur vineuse triste, et douées d'une odeur agréable. Toutes les espèces sont indigènes de la région méditerranéenne et surtout de l'Orient, à l'exception de quelques-unes qui croissent dans la Sibérie et dans la Haute-Éthiopie; De Candolle en a décrit vingt-huit qu'il a distribuées en quatre sections.

§ I. ПАСВНОТУМ. Limbe des pétales obovale, obtus

ou échanuré, plan, blanc ou d'un pourpre pur, mais jamais d'une couleur sale; stigmates épaissis ou gibbeux sur le dos, mais non cornigères. Cette section se compose de neuf espèces parmi lesquelles les deux suivantes doivent être mentionnées.

MATHIOLE BLANCHÂTRE. *Mathiola incana*, Br. et DC.; *Cheiranthus incanus*, Lin.; *Hesperis violaria*, Lamk.; vulgairement Violier ou Giroflée des jardins. Cette plante, ainsi que son nom spécifique l'exprime, est blanchâtre sur toutes ses parties; elle est connue de tout le monde par la beauté et l'odeur agréable de ses fleurs. Sa tige, nue et épaisse inférieurement, atteint environ la hauteur d'un demi-mètre; elle se divise dans sa partie moyenne en plusieurs rameaux blanchâtres, couverts de feuilles éparses, oblongues ou lancéolées, obtuses, entières, molles et un peu ondulées. Les fleurs sont purpurines ou violettes, quelquefois blanches ou panachées; elles doublent facilement par la culture, et forment de grosses grappes très-odorantes, d'une couleur vive et d'un aspect fort agréable. Cette espèce, cultivée depuis un temps immémorial dans tous les jardins de l'Europe, est originaire des bords de la Méditerranée et de la mer Noire, depuis l'Espagne jusqu'en Crimée et en Tauride.

MATHIOLE ANNUELLE. *Mathiola annua*, DC.; *Cheiranthus annuus*, L. Cette espèce n'est considérée par plusieurs auteurs que comme une variété de la précédente; cependant elle en diffère par sa racine annuelle, par sa tige herbacée, par ses feuilles quelquefois légèrement sinueuses et ses pétales un peu plus échanrés; au reste, elle offre les mêmes variations de couleur depuis le pourpre vif jusqu'au blanc pur, mais elle est moins sujette à doubler que la Mathiôle blanchâtre. Ces différences sont sans doute très-légères; si l'on réfléchit cependant qu'elle se perpétue malgré la culture, on pensera qu'il est assez rationnel d'admettre la plante en question comme une espèce distincte. Les jardiniers lui donnent le nom de Quarantain parce que, dit-on, sa végétation est si prompte, que quarante jours après avoir été semée, elle montre des boutons assez avancés pour qu'on puisse juger si les fleurs seront simples ou doubles. La culture des deux espèces mentionnées ci-dessus, n'exige pas d'autres soins que celle des Giroflées et des Juliennes.

§ II. LUPERIA. Limbe des pétales ondulé ou oblique, d'une couleur sale, d'un jaune rougeâtre; stigmates épais ou gibbeux, mais non pas prolongés véritablement en cornes. Six espèces constituent cette section, parmi lesquelles les *Mathiola odoratissima*, *Mathiola tristis*, Br. et DC., sont les plus remarquables.

§ III. PINARIA. Limbe des pétales oblong, d'un jaune rougeâtre sale; stigmates portant des protubérances cornues sur le dos. Cette section renferme quatre espèces dont les *Mathiola oxyceras* et *Mathiola livida*, DC. et Deless. (*Icon. Select.*, 2, t. 11 et 12), font partie. La dernière de ces plantes était le *Cheiranthus tristis* de Forskahl et Delile, qu'il ne faut pas confondre avec l'espèce ainsi nommée par Linné et qui fait partie de la section précédente.

§ IV. ACINOTUM. Pétales obovales, obtus ou échanrés; silique munie au sommet de trois longues pointes

situées sur le dos des stigmates; graines non bordées, selon Andreiowski aux yeux duquel cette section doit former un genre particulier. On y compte cinq espèces dont la principale est le *Mathiola tricuspidata*, Br. et DC., ou *Cheiranthus tricuspidatus*, L. Cette jolie espèce, qui a des stigmates beaucoup plus cornus que les autres, croît sur les côtes de la Méditerranée, et on la cultive avec facilité dans les jardins de botanique et d'agrément.

MATHOEN. ois. L'un des noms vulgaires de l'Échasse. V. ce mot.

MATIÈRE. On ne doit pas s'attendre à voir dans cet article, extrait d'un plus grand travail de Bory-St-Vincent, la Matière traitée sous le point de vue métaphysique, ni comme on l'envisagea longtemps, dans un esprit de système qui n'est pas celui de la véritable philosophie; l'auteur l'a examinée en naturaliste, c'est-à-dire que, laissant au physicien le soin de déterminer ses propriétés générales, il s'est attaché à caractériser quelques-unes de ses diverses modifications qu'on peut considérer comme primitives dans le mécanisme de l'organisation, et comme des essais générateurs dans toute création.

Le naturaliste, en ne s'occupant que de réalités démontrées, ne considère la Matière qu'à partir du point où ses particules lui deviennent visibles, et le microscope lui prête un puissant secours pour indiquer les premières merveilles de sa tendance vers l'organisation. Cet instrument peut, à l'aide d'un grossissement de mille fois, le rapprocher des limites de l'incertain et de la réalité, c'est-à-dire du point où les particules de la Matière, encore voisines d'un grand état de simplicité, commencent, en s'agglomérant, à produire les phénomènes de l'organisation.

On sent bien que parmi les principes des corps sur lesquels le naturaliste a interrogé la Nature, à l'aide du microscope, ce n'est pas des fluides impondérables, de la Lumière, des Gaz, ni même de l'Eau, qu'il a cherché à saisir la composition moléculaire; mais ces fluides, les Gaz, l'Eau et la Lumière, joueront un grand rôle dans les faits qui vont être exposés.

Il faut observer, avant tout, qu'un grossissement au-dessus de mille fois expose à de graves erreurs. La portée des moyens de l'Homme a des bornes, au delà desquelles on court risque de s'égarer, parce que le fil d'Ariane échappe. Ce ne sont donc pas des atomes ou des particules qui constituent les fluides, et qu'on peut concevoir comme de nature éminemment subtile, que l'on doit chercher à découvrir au moyen de verres multiplicateurs, mais des rudiments d'existence qui, pour être à peine perceptibles quand on les distingue à l'aide d'une lentille d'un quart de ligne, n'en remplissent pas moins un rôle décisif dans le vaste ensemble de la Nature, et paraissent les rudiments de toute création, c'est-à-dire les matériaux que régissent, comme dans le but de produire, les lois promulguées par une intelligence suprême, dont il est toujours imprudent de s'occuper plus qu'elle ne permit qu'on le pût faire.

Dans cet invisible et nouvel univers, duquel Leuwenhoeck fut le Colomb, et que Bory, auteur de cet article, a exploré sur ses traces, la Matière s'est toujours pré-

sentée, après une multitude d'expériences, dans six états parfaitement distincts, états que l'auteur est loin de donner comme exclusivement primordiaux ou élémentaires, au delà desquels en existent sans doute une multitude d'autres qui seront aperçus par la suite. Ces six états primitifs de la Matière tendant à s'organiser, considérés seulement sous le rapport de leurs caractères visibles, sont :

1° L'ÉTAT MUQUEUX, sans molécule apparente, étendu, continu, imparfaitement liquide, enduisant, enveloppant, et plus ou moins épaissi, transparent, dans lequel se manifeste par le dessèchement une confusion de molécules amorphes, dont la plus grande partie des limites n'est pas terminée, et qui paraît légèrement jaunâtre.

2° L'ÉTAT VÉSICULAIRE, composé de molécules globuleuses, le plus léger en raison des gaz qui déterminent son apparition, conséquemment ascendant, extensible ou contractile par l'effet alternatif de la dilatation et de la raréfaction qui s'exerce dans l'intérieur de ses globules qui sont hyalins, et qui disparaissent par le dessèchement en ne laissant nulle trace de leur existence sur le porte-objet.

3° L'ÉTAT AGISSANT, composé de molécules sphériques, évidemment contractiles, mais non extensibles au delà des limites qu'on leur reconnaît dès leur apparition, complètement diaphanes, peut-être bleuâtres, nageant et s'agitant individuellement, avec une grande vélocité, se déformant par le dessèchement, de manière à présenter, quand elles se séchent, le même aspect que l'état muqueux.

4° L'ÉTAT VÉGÉTATIF, composé de molécules à peine perceptibles, subconfuses et comme diffuses, pénétrantes, translucides, mais d'un beau vert plus ou moins intense et conservant leur couleur dans le dessèchement où la forme s'altère, et s'étendant souvent en une teinte homogène dans laquelle on ne reconnaît plus la forme de chaque molécule.

5° L'ÉTAT CRISTALLIN, dur, excitant, pesant, translucide, laminaire, anguleux, qui, par le dessèchement, adopte une multitude de formes déterminables, mais jamais rien de globuleux.

6° L'ÉTAT TERREUX, dur, inerte, lourd, opaque, grossièrement arrondi ou obtusément anguleux, et ne changeant ni de forme, ni de couleur, soit que l'eau en tienne les parcelles en suspension, soit que par leur dessèchement celles-ci se rapprochent en masses amorphes et irrégulières, ou vaguent dans l'atmosphère comme si elles y nageaient.

Que l'on place sous le microscope tout corps inorganisé ou organisé, dont on réduira les parties à la ténuité nécessaire pour y être observées; qu'on en opère la décomposition par des moyens artificiels, ou que, dans des vases contenant une quantité de liquide suffisante pour dissoudre ces particules, on facilite au contraire des moyens d'organisation nouvelle, on ne tardera point à retrouver l'une des six formes primitives qui viennent d'être indiquées; ou si quelque'une d'entre elles se fait attendre, on finira nécessairement par l'y voir se développer. On doit toujours se souvenir que l'on ne prétend pas ici employer le mot PRIMITIF dans un sens absolu.

Pour observer ces six états de la Matière, on fera donc infuser des substances animales ou végétales, en suivant avec le microscope les phénomènes qui se développeront pendant que ces substances seront tenues en infusion; il suffit même de placer de l'eau dans des vases de verre exposés à la lumière et à l'air atmosphérique. Dans le liquide mis en expérience, on apercevra tous les jours de nouvelles productions, merveilles de plus en plus composées; mais le développement de celles-ci sera nécessairement précédé ou terminé par l'un ou par plusieurs des six états rudimentaires. On retrouvera ces états jusque dans les fluides émanés des corps vivants, ou qui en sont des produits indispensables.

On ne prétend assigner ni l'ordre, ni les rapports dans lesquels les six états primitifs que l'on a reconnus peuvent et doivent se combiner pour produire des êtres organisés, végétaux et vivants; mais on pourra indiquer divers exemples de la formation de ces six états; formation qui a lieu sous les yeux de tout naturaliste patient, qui sait provoquer, attendre ou saisir l'occasion de les observer.

§ I. MATIÈRE MUQUEUSE.

Partout où séjourne de l'eau exposée au contact de l'air et de la lumière, sa limpidité ne tarde pas à s'altérer, et si l'on y fait suffisamment attention, on voit les parois du vase qui la contient, ou les corps plongés dans cette eau, quand on fait l'observation dans un étang ou dans un marais, se revêtir bientôt d'un enduit muqueux; cet enduit devient tellement sensible sur les pierres polies des torrents et des fontaines, qu'il les rend très-glissantes, et souvent dangereuses à parcourir: il se présente fréquemment à la surface des rochers humides, le long des sources et des infiltrations. On peut dans les villes le discerner au tact, contre les dalles sur lesquelles coule l'eau des fontaines publiques, ou qui contiennent cette eau. C'est là cette Matière muqueuse, sans couleur d'abord apparente, sans consistance, tant qu'elle ne se modifie point par l'admission de quelque autre principe; elle ne se distingue guère que comme le ferait un enduit d'Albumine ou de Gomme délayée, étendu sur les corps qui en sont recouverts; mais elle est sensiblement onctueuse au toucher, et s'épaissit dans certaines circonstances favorables à son développement, et surtout par la chaleur, au point de devenir visible à l'œil comme une véritable gelée. C'est principalement à la surface de certains animaux ou végétaux aquatiques qu'elle semble se complaire. L'enduit muqueux des Oscillaires, des Batrachospermes, d'une quantité d'animaux marins, et de beaucoup de Poissons même, n'est que la Matière muqueuse qui se trouve dans les eaux salées comme dans les eaux douces, et qui donne à celles de la mer cette qualité presque gluante dont l'existence n'échappe pas même aux personnes les moins attentives. Cette Matière muqueuse recueillie sur des Marsouins, sur des Éponges et sur des Carpes, le microscope la présente toujours identique, souvent pénétrée de molécules appartenant aux cinq autres états, mais par elle-même un peu jaunâtre ou incolore, insipide, et même inodore, lorsque par des lavages réitérés elle avait été rendue à sa condition naturelle. La gelée, souvent fétide, dont se couvrent dans

les mares les Éphydriades, et dans la mer les Spongiaires et les Gorgoniées, seule composition animale que l'on puisse reconnaître dans ces êtres Psychodiales, n'est encore que de la matière muqueuse, pénétrée de la modification qui vient y déterminer la vie. Soit qu'elle transsude excrétoirement des êtres qui en sont enduits, soit qu'elle ne fasse que s'accumuler à leur surface, on peut considérer la Matière muqueuse comme un milieu des plus simples, offert par l'un des effets d'enchaînement si fréquents dans la nature aux cinq autres modifications primitives de la Matière, afin que celles-ci puissent s'organiser en s'y agglomérant; et si l'on considère qu'elle peut naître et résister dans l'eau graduellement chauffée, ou sur les corps immergés dans les sources thermales, on est tenté de la regarder comme une gélatine élémentaire et comme la base de la mucosité des membranes animales ou de plusieurs des sécrétions du corps humain.

On sent bien que, par ce qui vient d'être dit, on ne prétend point donner le mucus animal comme identique avec cette Matière muqueuse; mais celle-ci, modifiée par le mécanisme de l'animalité et l'addition de principes échappant aux sens, n'en pourrait-elle être la base comme elle l'est de l'animalité même? et le mucus ne serait-il pas l'état muqueux retournant, par l'effet des sécrétions, vers son état primitif? Selon l'analyse de Fourcroy et de Vauquelin (Ann. Mus., t. xii, p. 61), « c'est une humeur qui ressemble à une dissolution chargée de gomme, qui s'épaissit à l'air, et s'y dessèche en lames ou filets transparents, sans élasticité, » etc. Berzélius y reconnaît avec une très-petite quantité d'autres principes qui sont les causes évidentes de son altération, 55 de Matière muqueuse sur 955 d'eau. Ainsi, l'un des chimistes les plus instruits de l'époque actuelle retrouve la modification matérielle dont il est ici question, à l'état de pureté dans l'une de ses principales transformations : son existence n'est-elle pas constatée par un si puissant témoignage?

Mais un témoignage non moins respectable vient donner à ces idées sur la Matière muqueuse toute l'importance de la certitude la mieux établie, c'est ce que Geoffroy de Saint-Hilaire en dit dans le sixième paragraphe (p. 294 et suiv.) de son Traité des monstruosités humaines. Après avoir retrouvé le mucus abondamment distribué dans le tube intestinal, non-seulement de l'ébauche normale, mais encore dans celui de petits individus bizarrement développés sans bouche; après avoir examiné quel rôle ce mucus doit y remplir, ce naturaliste ajoute : « Le mucus est un des principes immédiats des êtres organisés; son principal caractère est d'être le premier degré des corps organiques. Les végétaux le donnent, de même que les animaux, après une première révolution des fluides circulatoires. Il est plus abondant chez les plus jeunes, et par conséquent chez le fœtus; et ce sera tout aussi bien en physiologie qu'en chimie qu'on ne tardera pas à le considérer comme le fond commun, où puisent les membranes et généralement tous les tissus employés comme contenants. Il est dans le cas de toutes les Matières premières, dont on forme nos étoffes. Les aliments deviennent lui, et lui les organes solides; il est l'objet final de la digestion,

la substance animalisable par excellence. On dit en physiologie que le fœtus étant beaucoup trop faible pour assimiler à sa propre substance des substances étrangères, reçoit de sa mère ses aliments tout préparés : c'est voir de trop haut les choses, et s'exposer à les voir confusément; c'est d'ailleurs généraliser un fait qu'une seule espèce, qu'une seule considération aurait donné. Pour peu qu'on ait observé les animaux dans les premiers moments de leur existence, on sait qu'il n'est point d'êtres, si frêles qu'on les suppose, qui ne produisent du mucus, ou plutôt l'abondance de ce produit augmente en raison directe de leur plus grande débilité; et il n'est pas d'êtres non plus qui n'absorbent du mucus, qui ne s'en nourrissent et qui ne jouissent par conséquent des facultés assimilatrices. Voyez le frai des Batraciens; c'est par la production du mucus que s'annonce en lui le mouvement vital, et le mucus formé devient aussitôt la source où le nouvel être va puiser sa nourriture. » Non-seulement le fœtus vit dans la Matière muqueuse et de la Matière muqueuse; mais n'en fut-il pas lui-même un simple composé aux premiers instants de la conception qui détermine son développement? Qu'était-il au moment où deux sexes s'unirent pour en mélanger les rudiments, en imprimant à ceux-ci l'action nécessaire pour se constituer et croître? Le fluide répandu dans cette circonstance par le mâle est-il autre chose que de la Matière muqueuse pénétrée de gaz, de Matière agissante et de Matière cristallisable? Les Zoospermes (Animalcules spermaticques), qu'on a supposé remplir un rôle d'intromission nerveuse dans la génération, n'y font peut-être, par la multiplicité de leurs mouvements agiles, que mêler deux ou trois de ces modifications primitives de la Matière afin de développer, au moyen de leur combinaison, la propriété fécondante.

Vaucher, savant et excellent observateur genevois, très-habitué à se servir du microscope, célèbre par un fort bon ouvrage sur les Conferves d'eau douce, Vaucher considérant la Matière muqueuse dans ses rapports avec l'organisation végétale, a remarqué cependant que la Matière muqueuse ne se développait pas dans les eaux du lac de Genève, sur les pierres qui ne sont point ochreuses, ce qui tient sans doute à quelque cause locale, qui mérite d'être étudiée. Il pense aussi qu'elle serait plus commune dans les marais, parce qu'elle y proviendrait de la décomposition des animalcules. Nul doute que la décomposition des animalcules ne rende beaucoup de Matière muqueuse, dans son état naturel, à la masse de l'eau marécageuse; mais elle ne l'y crée pas davantage que du précipité rouge ne crée du mercure dans un canon de fusil, quand on fait rougir ce canon après l'avoir rempli de précipité. C'est précisément cette Matière muqueuse, considérée comme corps développé dans les eaux des fontaines et sources, ou bien épaissi à la surface des rochers humides, dont a été formé par Bory, le genre Chaos.

Le genre Chaos n'appartient proprement ni à la plante ni à l'animal; il est un intermédiaire, une sorte de gangue propre à protéger le développement des autres combinaisons matérielles appelées à s'introduire dans son épaisseur et à l'augmenter. Aussi verra-t-on cette

Matière primordiale devenir le *Byssus* ou *Lepra botryoides* des botanistes, lorsque, pénétré par les globules verts de la matière végétative, il passe à l'état de plante, si l'on peut qualifier du nom de plante les derniers êtres dont se composait la Cryptogamie de Linné; le Chaos est encore le milieu dans lequel sont réunis les corpuscules épars, par lesquels se caractérisent les Palmelles et les Tremelles, ou les globules qui, se juxtaposant en figures de chapelets, forment les Nostocs, les Téléphores, les Collémas, les Batrachospermes, etc., etc.

Il arrive d'autres fois que ce sont des Navicules, des Bacillaires, des Lunulines ou des Styliaires qui pénètrent le Chaos. Celui-ci prend alors une teinte ochracée ou verdâtre, avec une consistance qui l'a fait regarder par Lyngbye, comme un végétal voisin des Nostocs. Dans cet état, les êtres vivants qui s'y sont agglomérés en masse ont perdu leur mouvement individuel, et forment, par leur confusion pressée, une sorte d'animal commun qui offre déjà la trace d'une organisation analogue à celle des Polypiers pulpeux que Lamarck appelle Empatés.

Si l'on considère qu'outre les êtres appelés *Infusoirs* par les naturalistes, ceux qui n'ont ni cirres, ni queue, ni organe rotatoire, en un mot qui, étant les plus simples, ressemblent à des amas de globules, n'ont souvent aucune forme déterminée, on serait tenté de supposer que de tels animaux ne sont que des gouttes de Matière muqueuse pénétrées par des globules de la deuxième et de la troisième modification de la Matière, lesquels essaieraient dans l'épaisseur de ces gouttes l'exercice d'une vie commune qui, plus développée par l'addition de quelques organes rudimentaires, offrirait une grande analogie avec celle des Médusaires et de plusieurs sortes de Polypiers molasses. Ainsi, les Microscopiques, depuis leur état de plus grande simplicité jusqu'à ceux où des complications se sont opérées, de même que plusieurs animaux plus avancés, tels particulièrement que les Biphores (*Salpa*), pourraient être considérés comme autant de fœtus où les combinaisons organiques sont devenues propres à se reproduire, sans être parvenues néanmoins au point où toutes les conséquences de l'organisation rudimentaire se pouvaient étendre si le moindre principe d'un organe de plus s'y fût trouvé contenu. Cette dernière vue, présentée par un grand naturaliste de nos jours, mérite surtout qu'on s'y arrête; elle conduira l'observateur qui voudra se donner la peine d'étudier de bonne foi la marche de l'organisation dans ses essais mêmes, au lieu d'en rechercher les lois fondamentales dans les êtres compliqués où la nature n'a plus rien à ajouter, vers la féconde idée de l'unité d'organisation; vérité comme instinctive, entrevue dès l'antiquité, mais mal décelée par des philosophes ingénieux du dernier siècle, qui en discouraient par supposition, au lieu d'en chercher les preuves dans la nature même; vérité que plusieurs s'obstinent à méconnaître aujourd'hui, et qu'ils attaquent, en lui prêtant un ridicule énoncé qu'on ne trouverait nulle part dans les écrits de ceux qui en établissent la démonstration par l'exposé de faits irrécusables.

§ II. MATIÈRE VÉSICULAIRE.

A peu près vers le temps où la Matière muqueuse se manifeste dans l'eau exposée à la lumière, ainsi qu'au contact de l'air, et plus la température est élevée ou le soleil brillant, on voit se former graduellement au fond et sur les parois des vases dans lesquels cette eau se trouve contenue, des globules, d'abord presque imperceptibles, mais qui, ne tardant pas à grossir, se détachent pour s'élever avec rapidité à la surface du liquide, où plusieurs persistent durant quelques instants, mais où beaucoup d'autres, grossissant davantage sans obstacle, se rompent et disparaissent. Ces globules sont occasionnés par un commencement de dilatation propre à des molécules gazeuses qui, loin d'être soumises à la cohésion, sont au contraire, comme chacun sait, douées d'une force répulsive qui tend à les écarter les unes des autres, tant qu'une compression suffisante ne les rapproche point pour les rendre perceptibles sous la forme liquide. C'est ordinairement de l'air atmosphérique ou l'un des gaz qui entre dans sa composition et tenu en solution dans l'eau, qui, se dégageant de celle-ci, remplit les globules dont il est question, lesquels sont limités par une légère couche de Matière muqueuse dont la résistance modère la dilatation intérieure, surtout tant que la pression du fluide environnant seconde cette résistance et qu'une trop grande augmentation de l'agent vaporisateur n'en rend pas l'effort irrésistible. Dans cet état de choses, la molécule gazeuse, captive dans le mucus, ne peut détacher de la masse de celui-ci la couche qui la tient renfermée, que la dilatation graduellement augmentée n'ait donné au globule dont elle est la première cause, assez de légèreté pour que la force d'ascension qui en résulte l'emporte dans la partie supérieure du liquide, toujours captive dans de la Matière muqueuse. La paroi de sa petite prison se brise quand la dilatation, continuant plus librement à la surface de l'eau, n'est plus suffisamment maîtrisée par la pression du milieu dans lequel on la vit commencer. Mais si la couche de Matière muqueuse s'est épaissie, si elle domine au-dessus des vases, si les parois de ceux-ci s'en sont abondamment garnies, les globules gazeux y demeurent enclassés, et n'y peuvent plus augmenter, la résistance du mucus étant trop forte; celui-ci devient alors une pellicule bulleuse où de véritables vésicules persistent, encore que la plupart demeurent à peine visibles. C'est par un tel mécanisme que se forment ces masses ou couches glaireuses au tact et comme criblées de bulles d'air qu'on voit surnager dans les marécages, en tapisser la vase et les bords, ou se mêler aux plantes aquatiques flottantes; et dans l'ébullition, qu'on peut considérer comme un moyen des plus actifs de dilatation dans les liquides où sont dissous des gaz, c'est encore la Matière muqueuse qui, tendant à se durcir par l'effet de la chaleur, résiste d'abord à l'effort expansif des molécules vaporisées, et produit, comme en luttant avec elles, ces milliers de bulles qui viennent en crevant à la surface rendre les particules gazeuses à la liberté.

Cependant les particules gazeuses, dilatées par l'effort d'un agent quelconque, environnées de la Matière muqueuse qui les renferme de manière à ce qu'elles ne

puissent plus s'en dégager, doivent, selon l'augmentation ou l'amointrissement de la cause expansive, croître ou diminuer de volume, et conséquemment agir au milieu de la Matière muqueuse en lui imprimant un mouvement interne. L'effet de ce mouvement ne serait-il pas cet *Orgasme* que Lamarck regarde comme une des premières causes de l'organisation animale, quand il dit (*Anim. sans vert.*, t. I, p. 104 et suiv.) : « Un *Orgasme* vital est essentiel à tout être vivant; il fait partie de l'état des choses que j'ai dit devoir exister dans un corps, pour qu'il puisse posséder la vie, et pour que ses mouvements vitaux se puissent exécuter... L'*Orgasme* dont il s'agit n'est dans les végétaux qu'à son plus grand degré de simplicité; il y est effectivement si faible, qu'un coup de vent d'un air très-sec, ou certain brouillard, ou une gelée, suffisent souvent pour le détruire. » En effet, les divers météores causant l'augmentation ou la diminution trop considérable des vésicules gazeuses qui déterminent l'*Orgasme*, peuvent les faire crever ou disparaître, et de ces deux effets, résultant de trop de dilatation ou de raréfaction, provient un état de mort. Aussi les fluides élastiques que l'on peut concevoir, formés de particules tour à tour dilatables et coërcibles, méritent une sérieuse attention; car ce sont eux qui produisent le phénomène le plus étonnant, celui de communiquer à la Matière muqueuse cette élasticité qui lui devient nécessaire, pour que les principes moléculaires de toute organisation qui s'y viennent surajouter, puissent y agir les uns sur les autres, en raison de la souplesse que lui donnent les globules élastiques dont elle se trouve pénétrée.

Tant que la Matière muqueuse, d'où résultent, au moyen de la dilatation d'un gaz, les corpuscules qui constituent la Matière vésiculaire, est assez peu épaisse pour n'être pas fortement résistante, l'existence de cette Matière vésiculaire demeure précaire; ses corpuscules sont trop exposés aux petites explosions qui détruisent l'harmonie nécessaire dans une existence commune; il faut que le milieu qui les limite acquière une certaine solidité pour qu'ils y persistent; mais dès qu'ils sont définitivement constitués, ils concourent puissamment au développement des corps dont leur présence prépare le complément. Ces corpuscules développés et suffisamment retenus dans la masse muqueuse, dont se composent la plupart des Microscopiques ou Infusoires, y demeurent très-visibles par leur transparence souvent parfaite; devenus parties nécessaires de ces petits animaux et ne pouvant plus s'en échapper, ils ne s'y opposent à nul mouvement de contraction ou d'extension, puisqu'ils demeurent par leur nature même susceptibles d'augmentation, de diminution et même de changement de forme en agissant les uns sur les autres. Selon qu'ils se dilatent, ils rendent l'animal plus léger. On dirait chez certains Infusoires où l'on en distingue souvent de fort considérables, le modèle de la vessie nataoire des Poissons. Et quelle que soit leur quantité dans le petit corps de la plupart de tels animalcules, ils ne s'y opposeront point à l'introduction d'organes compliqués qui les trouvant incompressibles, peuvent, au contraire, occuper une place aux dépens de leur volume réduit. Ces corpuscules, que Bory a appelés *hyalins*,

n'en demeurent pas moins comme indépendants de l'être dans la composition duquel le verre grossissant les montre; aussi les voit-on, par exemple, se mouvoir à l'intérieur d'un *Volvoce*, dans un sens différent de celui où s'agit la masse du petit animal, et comme sans la participation de sa volonté. Les éléments primitifs de la vie ne sont donc pas encore dans le *Volvoce* complètement équilibrés? C'est ce que Müller a fort bien remarqué et qu'il nota soigneusement en décrivant plusieurs de ses animalcules, tels que l'*Enchelis nebulosa*, l'*Enchelis similis*, et le *Leucophra conflictor* qu'il caractérise par ces mots *interaneis mobilibus*.

Tant que les animaux peu compliqués demeurent transparents, ces corps hyalins y sont manifestement visibles. On les distingue dans les Infusoires, où des cirres garnissent déjà un rudiment d'ouverture buccale; ils se trouvent toujours dans les Rotifères, et on les a reconnus jusque dans les Polypes, et même chez des Radiaires bien plus avancés dans l'échelle animale, tels que les Béroés et les Méduses même. Si les naturalistes qui se sont tant occupés de ces Méduses, et qui en ont donné des monographies où la multitude de noms génériques inutiles rebute la meilleure mémoire, eussent descendu dans l'organisation intime de ces animaux, aidés du microscope, ils y eussent reconnu l'existence des corpuscules hyalins; ils eussent admiré comment, dans les mouvements de flexion, de contraction, ou d'allongement chez ces merveilleuses créatures, les globules, constituant la Matière vésiculaire, se déplacent en glissant les uns sur les autres, s'aplatissent en se comprimant pour céder à l'effort qui les presse, et reprennent ensuite, comme par une sorte de réaction, leur forme première, afin de contribuer, soit qu'ils cèdent, soit qu'ils réagissent, au mouvement général. Ces corpuscules sont peut-être les raisons de tout mouvement avant qu'on puisse distinguer ou même concevoir l'introduction d'une fibre quelconque, d'un système nerveux, ou d'un appareil locomotif dans la frêle machine. On retrouvera certainement un élément si essentiel d'action dans le reste des animaux en remontant des plus simples aux compliqués, et sa présence expliquera à quoi tient la souplesse sans laquelle nulle créature ne pourrait agir.

§ III. MATIÈRE AGISSANTE.

Quelque substance animale que l'on mette en infusion dans l'eau pure, on ne tarde pas à voir se former à la surface de cette eau une pellicule presque impalpable, qui, ne présentant d'abord aucune organisation, est encore de la Matière muqueuse; en même temps le fluide deviendra légèrement trouble, surtout en dessus, et l'altération de teinte est due à la présence de la troisième forme matérielle. Celle-ci est composée de globules d'une petitesse telle, que leur volume n'équivaut pas, après un grossissement de mille fois, à celui du trou que l'on ferait dans une feuille de papier, avec l'aiguille la plus déliée. Chaque globule, parfaitement rond, s'agit, monte, descend, nage en tout sens et comme par un mouvement de bouillonnement. Ces globules, si petits que Müller, en figurant les Infusoires à l'aide des plus fortes lentilles, les a représentés par un

simple pointillé, sont le *Monas Termo* de ce grand naturaliste.

Entre le *Monas Termo* et les créatures que le savant Danois avait classées dans le même genre, il existe une distance incalculable, soit pour les dimensions, soit dans le développement des facultés vitales. Il est difficile de concevoir que chacun de ces petits corps dont on ne peut mieux comparer les mouvements qu'à celui des bulles d'air qui se heurtent à la surface de l'eau fortement poussée au degré d'ébullition; il est difficile de concevoir, que chacun de ces petits corps soit un être doué de volonté, et conséquemment d'une vie complète; il lui manque sans doute des organes capables de régulariser le genre de perceptions dont il pourrait être susceptible. De là cette agitation que rien de rationnel ne paraît déterminer, qui semble commune à la masse des globules roulant irrégulièrement en tout sens sur eux-mêmes, souvent avec une vélocité qui fatigue l'œil, mais cependant en manifestant des indices frappants d'animalité.

La quantité des globules agités devient d'autant plus considérable, que ces globules se développent sur les bords du vase, ou plutôt vers les limites de l'eau qui les tient en suspension. Soit que l'évaporation, soit qu'une attraction particulière à chaque petite sphère et proportionnée à sa masse, porte ces globules actifs vers un lieu plutôt que vers un autre, on dirait qu'un instinct irrésistible les conduit. Ainsi, dans une goutte d'eau remplie de Matière agissante, mise sur un porte-objet, on voit chacune des individualités de cette Matière fuir le centre et nager avec un empressement extraordinaire, vers les bords d'un petit océan dont le dessèchement doit déterminer la cessation de toute vie : on dirait qu'ils disputent à qui mourra le plutôt. Cet instinct ou cette force est probablement ce qui détermine l'affluence des globules de Matière agissante, vers les pellicules ou vers les glomérules de Matière muqueuse déjà développée; c'est autour de cette Matière muqueuse qu'on les voit surtout se heurter, se pousser, combattre en quelque sorte, empressés pour y pénétrer. Bientôt, par la pression continuelle que leur agitation produit les uns sur les autres, ces globules animés s'incorporent à la Matière muqueuse, et lui donnent une certaine consistance en perdant dans son épaisseur le mouvement individuel. Alors des pellicules, d'abord presque imperceptibles, deviennent sensiblement jaunâtres, s'épaississent au point d'offrir une certaine résistance, et, dans cet état, soumises au microscope, tout globule agissant semble y avoir disparu; mais la confusion de ces globules ainsi confondus altérant la simplicité de l'état muqueux, on découvre comme une membrane à laquelle il ne paraît manquer, pour constituer un corps organisé complet, qu'un réseau nerveux dont la faiblesse humaine ne saisira jamais probablement l'introduction rudimentaire, encore qu'on la puisse concevoir en supposant l'opération qu'on a sous les yeux, déterminée dans les corps vivants par des circonstances qu'il n'est pas encore donné à l'homme de provoquer.

Ce n'est qu'après avoir fourni durant un temps quelconque, et probablement subordonné aux principes

qu'elle renferme, de la Matière muqueuse et de la Matière agissante, et lorsque la Matière vésiculaire étant produite par le concours des gaz, vient ajouter l'élasticité à la formation des membranes rudimentaires, qu'une infusion produit de véritables animaux microscopiques. Jamais aucun être organisé ne précède ces trois existences primitives. On peut s'en convaincre surtout en examinant l'eau contenue dans les Huitres. Si l'on remplit un verre avec cette eau, elle deviendra trouble, d'autant plus promptement que l'atmosphère sera plus chaude. Avant même que cette eau ait acquis l'odeur insupportable qui dénote la putréfaction, on verra la surface du vase couverte par la pellicule muqueuse, et le *Monas Termo* ou Matière agissante, s'y agiter en si énorme quantité, que son mouvement serait capable de fatiguer, à travers le microscope, l'œil qui l'examinerait trop longtemps. A ces globules simples et agissants, succéderont bientôt avec l'odeur de pourriture qui s'exhale de l'eau mise en expérience, et qui provient du dégagement des gaz dont quelques-uns ne demeurent pas emprisonnés dans la modification vésiculeuse; à ces globules succéderont des animaux divers et compliqués déjà par trois termes multiplicateurs. En même temps que la Matière agissante globuleuse semble comme s'effacer en s'identifiant avec la muqueuse, elle en devient la molécule motrice, car elle y exerce son action sur les globules compressibles de Matière vésiculeuse, d'où résulte la souplesse de la muqueuse; celle-ci ne tarde pas à s'oblitérer; c'est alors qu'elle se remplit de corpuscules appartenant à notre quatrième modification avec des globules opaques de Matière terreuse; et lorsque l'évaporation produit le dessèchement de la croûte qui résulte du mélange successif de toutes ces choses, cette croûte, devenue friable, offre l'aspect et tous les caractères des substances minérales; mais ni les principes des Matières ainsi concrétées, ni la faculté de repasser par les mêmes phases, ne sont perdus. Qu'on verse de l'eau sur le magma ou terre saline résultant de l'eau d'Huitre mise en expérience et desséchée, les mêmes phénomènes y auront successivement lieu de nouveau : la même pellicule muqueuse, les mêmes globules de Matière vésiculeuse et de Matière agissante, les mêmes espèces d'animaux, les mêmes sels et la même terre y reparaîtront tour à tour autant de fois qu'on réitérera l'expérience, sans rien ajouter au liquide d'où puisse résulter de perturbation, c'est-à-dire tant qu'on organisera et qu'on désorganisera par la voie humide.

Non-seulement la Matière agissante se développe promptement dans l'eau d'Huitre et dans celle où l'on met infuser des substances animales; mais plusieurs infusions végétales l'offrent en grande quantité avec les mêmes phénomènes, et ce fait explique aisément par l'analogie chimique, les rapports qu'on a découverts entre certaines plantes et les animaux; mais si la Matière animale entre dans l'ensemble de plusieurs végétaux comme élément constitutif, on sent qu'elle y devient un motif de plus pour proscrire l'établissement absolu des limites qu'on suppose exister entre les deux anciens règnes organiques.

Il arriverait donc que cette Matière agissante, dont

les particules individualisées jouissent d'une sorte de vie propre, perd cette vie de détail, pour contribuer à une vie commune lorsque ces mêmes particules se coordonnent de telle ou telle façon avec la Matière vésiculaire; l'une et l'autre peuvent être contraintes à une existence purement végétative, encore que l'une des deux, essentiellement mobile dans l'état d'individualisation, semble cependant être appelée par sa nature même à ne produire que des êtres doués de volonté et de mouvement spontané.

On sent que ce ne sont ni les substances animales, ni les substances végétales mises en expérience, qui produisent les trois modifications de la Matière dont il vient d'être question; ces substances, au contraire, sont formées de ces modifications même qui s'y trouvent prédisposées comme les bases de l'organisation, avec d'autres principes qui, régissant celle-ci et la fixant, demeurent néanmoins inappréciables pour les sens. Réunie dans un tout destiné à exercer une vie plus ou moins développée, chaque molécule agissante perd son degré de vie individuelle, qui tourne au profit de la vie collective. L'opération qu'on fait subir au corps organisé dont on veut observer les bases, ne fait conséquemment que rompre les liens qui unirent ceux des éléments qui tenaient les molécules de Matière vésiculaire et de Matière agissante subordonnées les unes aux autres dans la Matière muqueuse, et les rend à leur liberté originelle. Ce n'est donc point dans la putréfaction que s'engendre la vie, et que s'opèrent des générations spontanées, comme l'avaient pensé les anciens, ou des philosophes qui, n'ayant jamais observé la nature, en raisonnaient sur des apparences trompeuses; cette putréfaction concourt seulement, dans les expériences, à relâcher les nœuds secrets qui tiennent assemblées les parties constitutives des corps; elle se borne à détruire les forces qui subordonnaient de premières modifications de la Matière; elle individualise enfin les molécules, base de toute existence, et de là ce passage alternatif de la molécule agissante à l'état de torpeur où nous la trouvons dans la Matière muqueuse qu'elle a pénétrée, ou à l'état d'agilité qu'elle reprend par disjonction, selon qu'on renouvelle ou qu'on fait disparaître l'humidité autour des substances mises en expérience qui la contenaient asservie.

Comme des gaz tels que l'hydrogène et l'oxygène paraissent être les corps dont les particules, emprisonnées par une pellicule de Matière muqueuse, contribuent avec celle-ci à former le deuxième état primitif, il se pourrait que ce fût l'azote qui jouât dans le troisième état un rôle analogue. En admettant cette hypothèse, on se rendrait compte de la cause qui fait de l'azote comme le principe dominant dans les substances animales. Outre les corpuscules hyalins, individus de la Matière vésiculaire, les animaux Microscopiques où l'on commence à distinguer des molécules constitutives, empâtées dans la Matière muqueuse, renferment d'autres corpuscules beaucoup plus petits, bien plus nombreux et déjà moins transparents, qui ne sont que des globules de Matière agissante agglomérés, ayant perdu leur vie individuelle par leur introduction dans la muqueuse qui les rassemble. Ces monades enfermées

y ajoutent probablement la faculté de percevoir par le tact, tandis que la Matière vésiculaire donne à la masse devenue ternaire, les éléments de flexibilité nécessaires pour l'exercice des mouvements compliqués, auxquels se devra déterminer l'animal quand il aura touché et senti.

§ IV. MATIÈRE VÉGÉTATIVE.

A la Matière muqueuse ne tarde point à succéder ou à se joindre encore, dans l'eau exposée à l'air et à la lumière, ce que Bory appelle la Matière végétative. Celle-ci se développe dans l'eau distillée, ainsi que dans celle des puits, des fontaines, des rivières ou de la pluie, et jusque dans l'eau salée de la mer. Elle se forme sur les parois des vases, dans la masse du liquide mis en expérience, sur les pierres et autres corps inondés, en y produisant une teinte agréable à l'œil; teinte que Priestley remarqua le premier, qu'il appela Matière verte, et qui, méconnue depuis ce physicien, a donné lieu à de grandes controverses en physique. Cette Matière verte de Priestley est si facile à confondre avec une multitude de corpuscules microscopiques, également colorés en vert, que beaucoup d'observateurs s'y sont mépris, et ont à tort regardé comme lui appartenant, de véritables corps organisés qui en sont à la vérité pénétrés, mais qui ne sont déjà plus cette Matière dans son état de plus grande simplicité.

C'est la Matière verte ou végétative qui, se développant dans la nature entière, partout où la lumière agit sur l'eau, pénètre les Marais de toute espèce, les bassins où l'on fait parquer les Huîtres, les fossés des grandes routes ou des fortifications, en colorant les pierres taillées et le bas des murs humides.

La lumière paraît cependant être moins nécessaire à son développement que d'autres principes auxquels il faut nécessairement attribuer la couleur verte persistante dans certaines plantes, lors même que ces plantes croissent soustraites au pouvoir bienfaisant des rayons du jour. En effet, si la privation de lumière produit en général l'étiollement et la pâleur dans les êtres organisés, on a cependant vu des végétaux transportés dans les ténèbres de certaines galeries de mines, verdir dès que l'air ambiant contenait de l'hydrogène et de l'azote en suffisante quantité pour y déterminer la coloration. Dans les plus grandes profondeurs de la mer où la sonde pût atteindre, à deux cents pieds sous l'eau, d'où l'on est parvenu à déraciner quelques Hydrophytes, la plus belle teinte verte resplendissait sur ces plantes qui avaient cependant végété dans une obscurité complète ou à peu près. Serait-ce que des rayons verts eussent seuls pénétré jusque dans les abîmes, ou que ce ne fût pas nécessairement par l'influence de tels rayons que du carbone et de l'hydrogène se pussent combiner pour décorer la végétation marine de sa plus aimable nuance? Quoi qu'il en soit, partout où l'on a vu la Matière verte ou végétative se développer, elle a paru d'abord comme une simple teinte, où le plus fort grossissement (d'un quart de ligne) ne permit de distinguer qu'un pointillé dont la figure du *Monas Termo* de Müller, donnerait encore une idée exacte, si la planche eût été tirée en vert tendre. Mais les molécules dont se composait ce pointillé, étaient inertes; tout corps voisin qui s'y trou-

vait plongé ne tardait pas à s'en pénétrer au point d'en prendre la teinte; car les animaux Microscopiques, comme on le verra tout à l'heure, la peuvent absorber non moins que toute modification organique par laquelle la création s'élève de la Matière verte élémentaire à la végétation la plus arrêtée.

Partout où la Matière muqueuse se développe, elle est bientôt suivie par la quatrième modification dont elle se sature pour former l'un des plus simples végétaux, celui par lequel Bory a proposé de commencer le catalogue des plantes sous le nom de *Chaos primordialis*, première complication végétale opérée par la Matière verte, introduite dans la Matière muqueuse, simple nuance étendue sur les corps humides, essai de la nature qu'on a pris mal à propos pour des sédiments d'Ulvacées dissoutes, quand des Ulvacées ne pouvaient exister avant que la Matière vésiculaire se fût introduite dans la réunion de la muqueuse et de la végétative pour en former des mailles. Du mélange de ces quatre modifications primitives, ne tardent guère à résulter de ces corpuscules faciles à distinguer au grossissement d'une demi-ligne de foyer, que l'on peut facilement confondre avec la Matière végétative, et qui, variant de forme et de nuance, fournissent les caractères des cinq ou six espèces jusqu'ici reconnues dans ce genre Chaos, que Bory inscrit en tête de sa méthode naturelle. L'humidité venant à disparaître, quand la Matière muqueuse s'évanouit, la végétation persiste, et, comme une poussière de la plus belle couleur, ne cesse de teindre les corps sur lesquels on la vit se développer. Dans cet état de dessèchement, les corpuscules spécifiques demeurant plus sensibles, les botanistes décrivent diverses espèces du genre Chaos, comme des Bysses pulvérulents, de la plupart desquels on vit les lichénographes faire leur genre *Lepra*, et que l'algologue Agardh, sans trop tenir compte de ce qu'observèrent ses prédécesseurs, paraît avoir appelé indifféremment *Protococcus* et *Palmella*, quand le premier de ces noms était inutile et que le second était consacré par Lyngbye, dont il eût été convenable de noter au moins qu'on l'avait emprunté.

On a dit tout à l'heure que des animaux Microscopiques absorbaient la Matière végétative; peut-être s'en nourrissent-ils. Ils seraient alors, par l'effet des combinaisons les plus simples qu'on puisse imaginer, les premiers des Herbivores précédant ainsi tout Carnivore possible dans la nature; fait très-digne d'être consigné, puisqu'il est évident que, dans l'ordre de la création, les plantes durent, à la face de la terre, précéder les animaux qui s'en nourrissent, et que les bêtes féroces ne pouvaient y apparaître qu'après celles qui leur servent de proie; ainsi les merveilles de la nature microscopique sont, en toutes choses, les essais de ce qui frappe les regards dans l'ensemble admirable des merveilles plus apparentes?

Peut-être même de la Matière verte se peut-elle aussi développer dans le corps humide des animaux Microscopiques, pénétrables à la lumière, déjà gonflés de l'azote contenu par la molécule agissante et des gaz dont la distension détermine la Matière vésiculaire. Il arriverait alors dans la transparence de ces animaux

rudimentaires ce qui a lieu dans l'eau même, et de là cette organisation qui résulte dans certains Enchérides, Cratérines, Raphanelles, Plagiotriques, Stentorines, Vorticellaires, Navicules, Lunulines, etc., de la confusion des molécules hyalines élastiques, propres à l'état vésiculaire et de molécules de Matière agissante répandues dans une teinte d'un vert plus ou moins foncé. Les Zoocarpes surtout, propagules vivants, qui sont verts, offrent une composition de ce genre, où l'on reconnaît conséquemment déjà le concours des quatre premières modifications visibles de la Matière.

Les êtres microscopiques dont il vient d'être question, ces ébauches invisibles de l'animalité, ne sont pas les seuls animaux qui se pénétrèrent de Matière colorante végétative; de plus compliqués s'en teignent aussi, soit qu'ils l'absorbent, soit qu'elle se forme encore dans leur translucide masse. Ainsi Bory a produit sur ces Hydres que l'on appelle Polypes d'eau douce, ce qui arrive tous les jours aux Huitres que l'on fait parquer. En élevant de ces animaux dans des vases où la Matière verte s'était développée abondamment, ils sont devenus du plus beau vert, ce qui porte à soupçonner que l'*Hydra viridis* des helminthologues pourrait n'être pas une espèce, mais simplement une modification des espèces voisines que le hasard plaça dans des circonstances pareilles à celles où Bory en a mis pour les colorer.

La Viridité des Huitres n'a d'autre cause que l'absorption de la Matière verte par ces Conchifères. L'époque où cette viridité a lieu, est celle où l'eau, introduite dans les bassins, se trouve dans les conditions nécessaires pour que la Matière verte s'y développe en suffisante quantité. Tout ce qui existe alors dans les mêmes lieux s'en pénètre; la vase, les plantes, les Entomotraces et autres animalcules, les Coquilles s'en trouvent colorés également. On a rapporté, ainsi qu'il a été dit plus haut, ce phénomène à la décomposition des Ulves ou autres Hydrophytes, et c'est précisément le contraire qui a lieu; c'est au développement du principe primitif de ces mêmes Ulves qu'est dû ce que l'on croyait un effet de leur dépérissement et de leur dissolution.

Gaillon, qui le premier acquit par le microscope des idées justes sur un si important phénomène, fut cependant induit en erreur sur un point, ce qui ne prouve pas que cet excellent observateur ait mal vu; mais seulement que dans les choses délicates, il est difficile de voir complètement juste du premier regard. Il observa dans l'eau verdie des parcs, dans les Huitres colorées, et dans les couches de Matière verte étendue sur le test de celles-ci, un animal dont il a dit d'excellentes choses (Annales générales des Sciences physiques, t. VII, p. 95), et qu'il compara au *Vibrio tripunctatus* de Müller; il n'y vit guère de différence que dans la couleur. Cet animal que Gaillon proposait de nommer *Vibrio ostrearius*, n'est cependant lui-même qu'un être coloré accidentellement comme l'Huitre: fort transparent, il absorbe ou sert au développement des corpuscules de la Matière végétative; et, dans cet état, pénétrant dans la Matière muqueuse des parties de l'Huitre où sa forme aiguë et naviculaire lui donne la faculté de s'introduire, il ne colore que parce que lui-même fut coloré précédemment, et il est fort commun de trouver des Huitres

colorées sans la participation des Navicules de Gaillon, ainsi que l'étaient les Hydres colorées dans les expériences citées plus haut, sans aucun indice de pareils animaux.

Priestley remarqua le premier la Matière végétative qu'il appela VERTE (t. IV, sect. 55, p. 555); il la trouva souvent confondue avec la muqueuse dont elle est indépendante et distincte, mais qu'elle pénètre communément. Il s'occupa beaucoup plus des propriétés de l'air qu'il supposait s'en dégager, que de sa nature; cependant il affirma qu'elle n'était ni un animal, ni un végétal; et, n'y découvrant aucune organisation au microscope, il la regarda comme une substance particulière. « *sui generis*, véritable sédiment muqueux et coloré de l'eau. »

Sénébier (Journal de physique, 1781, t. XXVII, p. 209 et suiv.), s'étant proposé de réitérer les expériences de Priestley sur la Matière verte, la méconnut totalement : « Cette Matière, dit-il, est une plante aquatique du genre des Conferves gélatineuses. » Il est facile de voir par tout ce qu'il ajoute ce savant à cette première erreur, que, n'ayant pas tenu compte des teintes formées par les molécules de la véritable Matière verte, il a pris pour celle-ci la Trémelle d'Adanson (espèce du genre Oscillaire), qui ne tarde pas effectivement à se développer et à croître dans les vases où l'on met en expérience de l'eau pure exposée à la lumière et à l'air; ces vases offrant au développement de cette Arthrodiée les mêmes facilités que lui présentent les baquets où on laisse séjourner l'eau dans les cours ou dans les jardins.

Baker (*Employ. for the Microsc.*, part. II, p. 255, plat. 10, fig. 1-6) avait déjà observé la même Oscillaire développée dans des vases de verre remplis d'eau, et l'avait considérée comme un être vivant, et non comme une Conferve gélatineuse.

De Candolle (Flor. Fr., t. II, p. 65) a été entraîné dans l'erreur par son compatriote, au sujet de la Matière verte de Priestley; et de là cette création du *Vaucheria infusionum*, plante qui n'existerait pas dans la nature, si l'expérience n'avait appris qu'il était question sous ce nom, de l'*Oscillaria Adansonii*, B., imparfaitement observée avec une lentille trop faible, pour qu'on y eût découvert les articulations caractéristiques. Cette Oscillaire, ou la prétendue Vaucherie des infusions, n'a nul rapport avec les êtres auxquels le savant Genevois ôta, sans motifs suffisants, l'excellent nom d'Ectosperme que leur avait donné Vaucher. V. CONFERVES ET ECTOSPERME.

Ingen-Housz (Journ. Phys., 1784, t. XXIV, p. 556 et suiv.) avait, après Sénébier, examiné la Matière verte de Priestley; mais en observant des faits très-intéressants dont il n'apprécia pas toute l'importance, il prononça que la Matière verte était composée de petits animaux qu'il appelait improprement insectes.

§ V. MATIÈRE CRISTALLISABLE.

Il ne sera point ici question des Cristaux dans le sens qu'on attache communément à ce mot, ni des lois en vertu desquelles les molécules de ces Cristaux se disposent selon telles ou telles lois pour devenir visibles sous des formes déterminées; on n'examinera pas si, pour concevoir le mode d'existence qui résulte de cer-

taines dispositions moléculaires, il ne faudrait pas d'abord remonter au système des Atomes, corps inséçables, en tout semblables, dans leur petitesse infinie, aux figures imposées à chaque espèce de cristallisation. Ce n'est pas la nature de la Matière que l'on a promis d'examiner, mais seulement les dispositions primitives qu'elle affecte dès que certaines circonstances viennent déterminer l'organisation, en vertu des règles invariables auxquelles toute organisation doit obéir.

En continuant, sur des infusions quelconques, les expériences qui ont donné successivement la Matière muqueuse, la Matière vésiculeuse, la Matière agissante et la Matière végétative, on ne tardera pas à remarquer, vers l'époque où l'évaporation rapproche les substances tenues en suspension dans l'eau, des particules éminemment translucides, consistantes, immobiles et aplaties en lames que terminent au pourtour divers angles; dès que la forme de ces particules devient perceptible, elles prennent une apparence laminaire et se recherchent, non par un mouvement d'ascension comme dans la Matière vésiculeuse, non par un mouvement volontaire, comme dans la Matière agissante, mais par une sorte d'attraction qu'on peut comparer à ce que l'on voit s'opérer entre ces gouttes contiguës de certains fluides, qui semblent se jeter l'une sur l'autre, pour n'en former plus qu'une. A mesure que les infusions ont vieilli, les particules deviennent plus nombreuses, et lorsqu'on abandonne enfin ces infusions au repos, elles s'y juxtaposent selon des élections particulières, pour former une multitude de petits Cristaux de plus en plus distincts, lesquels, pour échapper à la vue, n'en ont pas moins des formes constantes, et que divers observateurs se sont appliqués à faire connaître par de bonnes figures. Baker et Gleichen surtout ont fait graver une multitude de tels corps trouvés dans toutes sortes d'infusions.

Il n'a pas été possible de saisir la combinaison directe de la Matière cristallisable avec la Matière agissante ou avec la végétative; mais cette Matière cristallisable s'étant développée, non-seulement dans toutes les infusions animales ou végétales, mais encore dans l'eau pure, mise en expérience pour en obtenir de la Matière végétative ou de la Matière agissante, on a dû conclure que les éléments en étaient partout aussi bien que ceux des précédentes modifications primitives. Cependant la combinaison de la Matière muqueuse et de la Matière cristallisable est fréquente, et se manifeste à chaque instant; elle devient intime, et de ce mélange résulte une multitude de formes solides, d'autant plus compliquées qu'un nombre plus considérable de molécules cristallisables s'est confondu dans l'épaisseur de la Matière muqueuse. Ce fait est rendu très-sensible par le dessèchement. La Matière muqueuse paraissant douée de la propriété d'étendre l'autre, d'en défigurer les molécules, et de les combiner même au point de paraître en arrondir les angles, il en résulte cette multitude d'arborisations, de dispositions extraordinaires et de figures dendritiques, qui se dessinent sur le porte-objet du microscope, où on laisse se dessécher de la Matière muqueuse, pénétrée par la Matière cristallisable. Bory a vu que la Matière agissante et la Matière végétative

pénétrant les premières avec la vésiculeuse dans la Matière muqueuse, l'épaississent en la colorant, et lui impriment déjà des rudiments d'organisation et de souplesse; quand la Matière cristallisable s'y mêle ensuite, l'organisation se complique davantage; on peut en juger par les figures qu'a données Gleichen de divers spermes desséchés. Dans le sperme où la Matière muqueuse est remplie d'animalcules encore très-simples, et dans lequel se manifeste aussi beaucoup de Matière agissante dès le premier degré de décomposition, de l'Urée, des Phosphates, ou autres substances cristallisables, se groupent fréquemment sous les figures les plus bizarres; et comme tout corps muqueux compliqué d'autres substances élémentaires, produit de semblables figures et des arrangements de parcelles, qui rappellent souvent la disposition des flocons arborisés que l'on voit en hiver contre les vitres, on serait tenté de croire que la Matière muqueuse, si évidemment tenue en suspension dans l'eau, contribue aux dispositions élégamment variées qu'affectent les congélations sur des surfaces planes ou dans la formation de la neige; et de l'influence de cette Matière muqueuse sur la cristallisation de l'eau, résulte peut-être, dans presque toutes les circonstances, l'irrégularité de cette cristallisation, dont on n'a pas encore déterminé les formes d'une manière parfaitement satisfaisante.

§ VI. MATIÈRE TERREUSE.

Ce nom pourra paraître impropre, et rappeler celui de l'un des quatre prétendus éléments qu'adopta l'ancienne philosophie; mais l'auteur n'en pouvait guère employer d'autre pour désigner des corpuscules inertes, opaques, sans organisation apparente, et qui, dans les observations microscopiques, finissent par remplir toutes les substances mises en infusion, pour peu que les expériences se prolongent.

Dans ces molécules irrégulières se cachent sans doute beaucoup de principes élémentaires; mais l'opacité ne permet pas de les y distinguer: on dirait une impalpable poussière s'introduisant dans tous les interstices laissés par les formes précédentes; et c'est peut-être elle qui, réduite au dernier état de ténuité qu'il soit permis d'apprécier, donne à la Matière muqueuse, encore pure en apparence, la teinte ferrugineuse qui s'y développe sensiblement par la dessiccation. Cette teinte ferrugineuse, résultant des corpuscules opaques, les plus petits qu'on puisse concevoir, s'observe particulièrement sur un grand nombre d'animalcules, dont la substance et la couleur ont tant d'analogie avec certaines parties des Polypiens flexibles, qu'on serait tenté de les croire l'état rudimentaire de ces Psychodiaires. Ces corpuscules sont-ils absorbés par l'animalcule microscopique, ou se développent-ils en lui? On reste à cet égard dans la même ignorance que sur la cause de l'introduction de la Matière végétative dans les animalcules colorés en vert.

La forme de la Matière terreuse, opaque et peut-être essentiellement calcaire, se développant dans toutes les infusions; c'est elle qui finit par donner une consistance véritablement terreuse, dans l'acception vulgaire du mot, aux couches qui se forment au fond des vases où, pendant très-longtemps, on a tenu des liquides en

expérience. Quand les modifications précédentes de la Matière se sont successivement développées dans ces liquides, la terreuse constitue, par la confusion de ses molécules, un magma onctueux, noirâtre ou grisâtre, pénétré de bulles d'air appartenant à la forme vésiculaire, véritable Limon dont on conçoit difficilement l'étonnant volume, quoique sa formation s'effectue fréquemment dans des vases disposés de façon à ce que l'air et la lumière seuls y pénétrassent, sans que la poussière atmosphérique s'y pût introduire. Ce Limon devient un sol sur lequel ne tardent pas à croître des végétaux aquatiques, et sa présence se manifeste abondamment au fond des mares et des eaux stagnantes; les bulles gazeuses qui s'y développent, en y demeurant incorporées, rendent quelquefois ses masses si légères, que celles-ci viennent flotter à la surface des eaux; les Oscillaires alors s'y fixent en rayonnant tout autour, et de là vient qu'au centre des rosettes nageantes, composées par ces Arthrodiées, est un noyau limoneux et gras au toucher, amas de Matière terreuse confondue avec les modifications précédentes dans la Matière muqueuse primordiale.

En se desséchant le Limon onctueux devient friable et brunâtre; des glomérules opaques, amorphes, en composent la masse légère; cette masse n'est déjà plus la Matière terreuse telle que le microscope l'offrait sans mélange dans l'état d'individualité de ses molécules, c'est-à-dire pénétrant, en particules colorantes infiniment petites, dans le résultat des infusions où ces molécules semblent ne se développer qu'après les autres, comme pour les teindre et les durcir. Telle est cependant la ténuité du résultat terreux et privé de toute humidité qu'on obtient des infusions où les six modifications primitives de la Matière se sont successivement développées et confondues, que le moindre soufuffle en peut dissiper les parcelles dans les airs, où celles-ci ne semblent pas même avoir le poids de la poussière qu'on voit tourbillonner dans les appartements obscurs quand l'introduction de quelque rayon lumineux y rend visible ce qu'on nomme communément Poussière volante ou atmosphérique.

Cette Matière terreuse dont on conçoit le plus difficilement l'apparition dans l'eau exposée à la lumière ainsi qu'au contact de l'air, s'y trouve cependant suspendue à l'état de molécules si ténues, que ces molécules peuvent même n'en pas troubler la transparence, et qu'elles n'ont point encore le degré de pesanteur nécessaire pour tomber en sédiment. Il faut, pour que le dépôt en puisse avoir lieu, que la Matière muqueuse se soit d'abord dégagée du liquide pour former les enduits glaireux destinés à servir de milieu à toute organisation subséquente. Cet élément distrait de la masse, et dont la substance s'est agglomérée en vertu des affinités qui appellent les unes vers les autres toutes particules homogènes, les gaz s'étant échappés sous la forme vésiculaire, la Matière agissante cessant d'être enchaînée, ayant pris son volontaire essor, le poids de la Matière cristallisable et des molécules de la Matière terreuse, qui ne sont plus contraintes à flotter dans l'état de suspension où les tenait l'épaisseur du mélange, doivent nécessairement tomber. Le liquide, rendu à

son plus grand état de simplicité par la soustraction des principes qui s'y trouvaient confondus, ne saurait plus tenir aucune molécule à l'état flottant, et des effets d'attraction, que rien ne saurait désormais entraver, agissent alors directement sur les parties inertes en leur imposant la nécessité de s'agglomérer, selon les affinités respectives de leurs particules élémentaires, pour se précipiter en vertu de leur pesanteur devenue suffisante.

MATIN. МАМ. Nom vulgaire d'une race de Chien.

MATISIE. *Matisia*. BOT. Humboldt et Bonpland (Plantes équinoxiales, vol. 1, p. 10, t. 2 et 5) ont donné ce nom à un genre de la Monadelphie Polyandrie, L., qui a été placé par Kunth dans sa nouvelle famille des Bombacées. Voici ses caractères : calice urcéolé, campanulé, persistant, dont le limbe offre de deux à cinq découpures; cinq pétales inégaux; étamines nombreuses, dont les filets sont réunis en un tube qui se divise supérieurement en cinq faisceaux : les extérieures anthérifères; anthères au nombre de douze environ dans chaque faisceau, sessiles, à peu près réniformes, uniloculaires; ovaire supère, sessile, à cinq loges qui contiennent chacune deux ovules fixés à un axe central; un seul style surmonté d'un stigmate marqué de cinq sillons; drupe ové, à cinq loges monospermes; graines convexes d'un côté, anguleuses de l'autre, ayant des cotylédons chiffonnés. Bonpland assigne en outre à ces graines un endosperme farineux; mais ce caractère est douteux, et Kunth présume que peut-être Bonpland aura pris pour l'endosperme la lame du tégument interne, qui probablement est farineuse dans ce genre comme dans le *Ceiba* de Gærtner.

MATISIE A FEUILLES EN COEUR. *Matisia cordata*, Humb. et Bonpl., *loc. cit.*, unique espèce du genre. Elle croît dans les parties chaudes de la Nouvelle-Grenade et du Pérou, où les habitants donnent quelques soins à sa culture. C'est un arbre de cinq à six mètres de haut, dont le tronc est divisé au sommet en un grand nombre de rameaux étalés horizontalement, garnis de feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, entières et à sept nervures saillantes. Les fleurs, d'une couleur blanche légèrement rosée, sont soyeuses extérieurement, pédonculées, réunies en trois ou six faisceaux, et naissent sur les branches. Les fruits ont une saveur analogue à celle des Abricots.

MATONIA. BOT. V. MATTONIE.

MATOOK. ois. Espèce du genre Héron. V. ce mot.

MATOURÉE OU MATOURI. *Matourea*. BOT. Aublet nomme ainsi un genre de la famille des Scrophulariées et de la Didymie Angiospermie, L., que Vahl a réuni au genre *Vandellia*, mais qui néanmoins paraît en être distinct. Son calice est à quatre divisions profondes, un peu inégales et persistantes; sa corolle est tubuleuse, bilabée; le tube est long et arqué; la lèvre supérieure est bifide et l'inférieure à trois lobes inégaux. Les quatre étamines sont didymes; le style, de la même longueur que les étamines, est terminé par un stigmate bilamellé. Le fruit est une capsule presque conique, à deux loges contenant un grand nombre de graines attachées à un trophosperme axile.

MATOURÉE DE LA GUIANE. *Matourea Guianensis*,

Aublet, Guian., 2, p. 642, t. 259. C'est une plante herbacée, vulgairement connue à la Guiane sous le nom de *Basilic sauvage*. Ses tiges, tétragones, rameuses et pubescentes, s'élèvent à une hauteur d'environ deux pieds; ses feuilles sont petites, opposées, ovales, aiguës, dentées vers leur sommet, rétrécies à leur base en un pétiole court. Les fleurs sont axillaires et presque sessiles. Cette plante croît dans les broussailles, aux environs de Cayenne.

MATRELLA. BOT. Ce nom a été employé par Persoon pour désigner le genre plus connu sous le nom de *Zoysia* qui lui a été imposé par Willdenow. V. ce mot.

MATRÈME. *Matrema*. POLYP. Nom donné par Raffinesque à un Polypier dont le corps est pierreux, composé de tubes articulés, libres ou réunis : articulations imbriquées; ouverture terminale, campanulée, ayant un centre mamelliforme. Raffinesque cite les *Matrema striata*, *crenulata* et *rugosa*.

MATRICAIRE. *Matricaria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., ainsi caractérisé : involucre hémisphérique, composé d'écaillés imbriquées; réceptacle conique, dépourvu de paillettes; calathide dont les fleurs du centre sont hermaphrodites, nombreuses, régulières, fertiles; celles de la circonférence en languettes oblongues et femelles; akènes oblongs et sans aigrettes. Ce genre a beaucoup d'affinité avec le *Chrysanthemum* et l'*Anthemis*. Il ne diffère essentiellement du premier que par la forme de son réceptacle ainsi que par les folioles de son involucre, plus foliacées et moins scarieuses sur les bords; il se rapproche encore davantage des *Anthemis*, puisque ce dernier genre s'en distingue uniquement par le réceptacle muni de paillettes. Ces légères différences n'ayant pas toujours été appréciées par les auteurs, quelques espèces ont fait successivement partie des genres que l'on vient de citer. Gærtner a même créé un genre *Pyrethrum*, adopté par Smith, Willdenow, De Candolle, etc., dans lequel on a placé une des principales espèces rapportées par Linné à son genre *Matricaria*. En effet, la structure des fleurs du *Matricaria Parthenium*, L., surtout en ce qui concerne l'involucre et le fruit, diffère trop des caractères assignés au genre qui fait le sujet de cet article, pour laisser cette plante parmi les Matricaires, quoique le nom générique lui ait été primitivement appliqué en raison des propriétés médicales qu'on lui attribuait. V. PYRÈTHRE. Par l'exclusion de cette espèce et de celles qu'on a dû placer parmi les Chrysanthèmes et les Anthémides, le nombre des Matricaires est restreint à un très-petit nombre, qui croissent en Europe.

MATRICAIRE CAMOMILLE. *Matricaria Chamomilla*, L. Cette plante, vulgairement nommée Camomille ordinaire, croît dans les champs et au milieu des moissons. Sa tige dressée, glabre, rameuse et comme paniculée dès sa base, porte des feuilles sessiles, épaisses, profondément pinnatifides, à segments linéaires. Ses fleurs sont assez petites, solitaires à l'extrémité des rameaux; les fleurons du centre sont jaunes et les rayons blancs et réfléchis. Cette plante jouit des mêmes propriétés, mais à un moindre degré, que la Camomille

romaine, *Anthemis nobilis*, L. Son arôme est moins suave, et son amertume moins intense; c'est ce qui fait qu'on l'emploie beaucoup moins aujourd'hui, et qu'elle ne peut être qu'un succédané de l'*Anthemis*.

MATRICAROIDES. BOT. Le genre créé sous ce nom par Lessing, dans la famille des Synanthérées, n'a pas été adopté; mais De Candolle, dans son *Prodromus*, en a fait une section de son genre *Tanacetum*.

MATRICE. Uterus. ZOOL. V. ORGANISATION.

MATRICES. MIN. V. GANGUE.

MATRONULE. *Matronula*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Nocturnes, tribu des Tordeuses, institué par Lepelletier et Serville aux dépens des Pyrales de Fabricius. Caractères: palpes cylindriques, beaucoup plus courtes que la tête, composées d'articles peu distincts et tous également velus et épais; hanches antérieures très-comprimées, au moins aussi longues que les cuisses; ailes supérieures très-élargies à la base de leur bord extérieur. Le reste des caractères se rapporte entièrement à ceux des Pyrales. Le type de ce genre est la Matronule de Godard, *Matronula Godardi*.

MATTHEWSIE. *Matthewsia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, institué par Hooker et Arnott qui lui donnent pour caractères: calice égal, fermé; pétales lancéolés, terminés par un onglet qui dépasse un peu le calice; étamines dépourvues de dents; style nul; stigmate capité; silicule sessile, elliptique ou lancéolée, à valves planes et réticulées, marquées d'une nervure médiane; plusieurs semences non bordées; radicule dorsale presque oblique. Ce genre est voisin du *Draba*, mais il en diffère entièrement par le port, par la position de sa radicule et par d'autres caractères encore, mais d'une moindre importance. Il est aussi très-rapproché du genre *Stenopetalum* de R. Brown, près duquel il doit prendre place dans la méthode.

MATTHEWSIE FEUILLÉE. *Matthewsia foliosa*, H. C'est un sous-arbrisseau rameux, garni de feuilles presque fasciculées, linéari-lancéolées, pinnatifides, finement pubescentes, plus pâles en dessous; les rameaux sont fort longs; les fleurs sont jaunes; les silicules grandes et planes. De Valparaiso.

MATTHIOLA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Plumier et adopté par Linné, a été réuni depuis au genre *Guettarda* de Ventenat. On écrit aussi quelquefois *Matthiola* pour MATHIOLE. V. ce mot.

MATTHISSONIE. *Matthissonia*. BOT. Ce genre appartient à la Monadelphie tétrandrie, L.; il a été institué par Raddi pour une plante assez récemment observée au Brésil. Ce genre a pour caractères: calice à cinq divisions; corolle hypocratériforme, quinquéfide, chacune des parties du limbe est accompagnée extérieurement d'une petite écaille qui couvre sa base; étamines insérées à l'orifice de la corolle. Le fruit consiste en une capsule polysperme; les semences sont anguleuses et réticulées.

MATTHISSONIE PANICULÉE. *Matthissonia paniculata*, Raddi. C'est une plante herbacée, rameuse, velue, à feuilles alternes, cordées, acuminées, très-entières et pubescentes; les fleurs sont d'un jaune verdâtre, réunies en panicule.

MATTIE. *Mattia*. BOT. Genre de la famille des Bor-

raginées, formé par Schultes aux dépens du genre *Cynoglosse*, avec les caractères suivants: calice à cinq divisions; corolle hypogyne, infundibuliforme, à tube pentagone dont l'orifice est en voûte échancrée; son limbe est divisé en cinq parties linéaires; cinq étamines insérées en dessous de l'orifice de la corolle et presque exsertes; ovaire à quatre lobes; style simple; stigmate émarginé; quatre noix distinctes, comprimées, environnées ou bordées d'une membrane en forme d'ailes et dont l'angle dorsal est adné à la base pyramidée du style.

MATTIE LAINEUSE. *Mattia lanata*, Sch.; *Cynoglossum lanatum*, Lam.; *Cynoglossum orientale*, Tourn. Sa tige est haute d'un pied, un peu rameuse, striée et pubescente; les feuilles radicales sont étroites-lancéolées, pétiolées, pubescentes, avec une côte médiane blanche; les feuilles caulinaires sont petites, ovales-pointues et amplexicaules. Les fleurs sont réunies en grappes terminales, courtes, ramassées, laineuses et ordinairement inclinées. Turquie.

MATTOLINA. OIS. L'un des noms vulgaires du Cujelier. V. ALOUETTE.

MATTONIE. *Mattonia*. BOT. Genre de Fougères, de la famille des Polypodiacées, institué par Rob. Brown qui lui assigne pour caractères: sporanges ou capsules insérés sur une partie saillante de la fronde et enveloppés d'un tégument sphérique, qui prend naissance à la base du réceptacle qui les supporte; ils sont disposés sur un seul rang et forment par leur agglomération des sores subglobuleuses, recouvertes d'indusies déprimées, sphériques, clauses, faiblement membranées à leur base. Ce genre a été formé d'après une espèce trouvée aux environs de Malacca, sur le mont Ophir. C'est une plante haute de dix-huit pouces environ, à fronde pinnée dont les divisions elles-mêmes sont pinnatifides et linéaires.

Un autre genre *Mattonia* a été proposé par Smith (in Rees cyclop.) pour l'*Elettaria* de Rheede, mais il n'a pas été adopté.

MATTUSCHKEA. BOT. Schreber ayant cru devoir changer tous les noms génériques imposés par Aublet, sous prétexte qu'ils étaient trop barbares, a substitué le nom de *Mattuschkea* à celui de *Perama*, et quelques auteurs d'une grande autorité ont sanctionné cette inutile innovation. Sans doute le nom d'Aublet doit être préféré. V. PÉRAMÉ.

MATTUSCHKIA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Gmelin (*Syst. Veget.*, p. 589) n'est, selon Michaux, qu'un double emploi du *Saururus*. V. ce mot.

MATUITI. OIS. Espèce du genre Ibis. V. ce mot.

MATURAQUE. PORS. (Marcgraaff.) Synonyme de *Synodus palustris*, Schn., espèce brésilienne du genre Érythrin. V. ce mot.

MATURATION. BOT. *Maturatio*. On nomme Fructification le passage de l'ovaire à l'état de fruit parfait, et Maturation, les changements chimiques qui s'opèrent dans les organes, depuis la fécondation jusqu'à la dispersion des graines. On sait que l'ovaire contient dans son intérieur les ovules; mais ceux-ci ne sont point encore visibles avant l'épanouissement de la fleur. L'ovaire, à cette époque, est entièrement rempli d'un tissu cellulaire délicat, homogène, et imbibé d'une liqueur claire

et limpide. Après l'anthèse, les ovules commencent à se montrer et à s'isoler, en partie, des parois de l'ovaire : ils ne tiennent plus, en effet, à ce dernier ou au placentaire, que par un point de leur étendue ou par l'intermédiaire du funicule, et ils reçoivent par l'ombilic l'extrémité des vaisseaux conducteurs et nourriciers. Un tissu cellulaire continu, lâche et humide au centre, ferme et serré au dehors, constitue alors la substance des ovules; il augmente de volume jusqu'au temps de la fécondation; mais dès que le pollen a été mis en contact avec le stigmate, que le liquide reproducteur a été porté par les cordons pistillaires jusqu'aux ovules, et les a animés d'une vie toute nouvelle, des changements importants se manifestent dans l'intérieur de ce tissu, des linéaments vasculaires se forment et s'entrelacent, le tissu environnant se remplit d'une substance opaque, blanche ou verdâtre; le tout s'accroît, occupe bientôt l'intérieur de chaque ovule, et forme le germe d'un nouvel être; en un mot, c'est l'embryon. Celui-ci absorbe peu à peu la substance blanchâtre ou émulsive déposée dans le tissu environnant; les divers organes dont il doit être pourvu se développent; la matière nutritive qui ne sert pas à l'accroissement de l'embryon, se change successivement en substance amilacée, et constitue le périsperme; les parois externes de l'ovule deviennent les tuniques séminales; toutes ces parties continuent de croître par l'arrivée des sucs fournis par le végétal, et la graine est formée. L'ovaire de son côté grossit, ses parois extérieures s'épaississent par l'absorption de nouveaux matériaux, et le fruit marche vers la maturité. La culture favorise singulièrement le développement des ovaires, comme on peut s'en assurer en comparant les fruits des arbres cultivés à ceux des sauvageons. Les premiers l'emportent sur les seconds, par leur quantité et leur qualité. L'odeur et la saveur ne sont pas créées par la culture; elles dépendent du hasard; mais la culture les conserve et les propage. Il paraît que ces propriétés, de même que la grosseur des fruits, sont singulièrement modifiées, et même souvent tout à fait changées par le croisement des races : Knigh en cite des exemples. Peut-être est-ce à cette cause qu'il faut attribuer la saveur peu agréable que prennent les Melons, quand ils croissent près des Courges, etc. Les causes qui influent d'une manière plus marquée sur le développement des ovaires, et par suite des fruits, sont au nombre de deux, savoir : le peu de perte qu'ils éprouvent par la transpiration (quoiqu'elle ait lieu d'une manière très-sensible, d'après Hales, Du Petit-Thouars, etc.), relativement à la grande quantité de sève qu'ils absorbent, et la difficulté qu'éprouve cette dernière à redescendre par l'écorce, à cause des articulations que présentent presque toujours les pédoncules. La pratique confirme cette assertion : en effet, les jardiniers placent les fruits dont ils veulent augmenter la grosseur ou accélérer la maturité, à l'abri du vent, en espalier, ou dans des sacs, ou bien ils enlèvent un anneau d'écorce, ou font des ligatures au-dessous d'eux. De la première manière, ils diminuent la transpiration; de la seconde, ils arrêtent les sucs nourriciers, et les obligent à demeurer dans les fruits.

D'après le beau travail de Bérard, sur la Maturation des fruits, inséré dans le t. xvi des *Annales de Chimie et de Physique*, les fruits verts n'agissent pas, comme les feuilles, sur l'air atmosphérique, comme on l'avait cru jusqu'ici. Loin de décomposer l'acide carbonique en carbone et en oxygène, ils transforment, au contraire, quand ils sont frappés des rayons solaires, ainsi que sous l'influence de l'obscurité, l'oxygène de l'air atmosphérique qui les entoure en acide carbonique. L'acide carbonique qui existe dans l'air atmosphérique ne change rien aux produits; dans un air contenant plus d'acide carbonique, les résultats sont les mêmes. Cette absorption d'oxygène est un peu augmentée par l'action de la lumière : aussi, dans un temps donné, les fruits exposés à la lumière décomposent un peu plus de ce gaz. Dans l'obscurité, le volume de l'oxygène qui disparaît est plus grand que celui de l'acide carbonique produit, tandis qu'au soleil, le volume de l'acide carbonique dégagé surpasse celui de l'oxygène. Cette observation tend à faire croire que, pendant la nuit, une portion de gaz carbonique produit est retenue dans le parenchyme, et que le soleil en détermine le dégagement; de sorte qu'après l'effet successif de la lumière et de l'obscurité, il n'y a aucun changement produit dans le volume d'air. Quelquefois on n'observe pas cet effet tel qu'il vient d'être décrit; d'autres fois on en observe un tout contraire, mais rarement, à la vérité. Au reste, la différence entre l'oxygène qui a disparu et l'acide carbonique qui le remplace, est toujours fort petite; elle n'excède jamais le cinquième du volume du fruit. Les fruits attachés à l'arbre se comportent de la même manière que les fruits détachés; ils jouissent de ces propriétés dans tout le terme de leur accroissement. Ces fruits, outre cette perte, en font une d'eau, qui est plus grande pendant le jour que pendant la nuit, et qui doit être proportionnelle à la succion. Les graines ont sur l'air une action semblable à celle des fruits; cependant, l'air contenu dans les gousses est de l'air atmosphérique; cela tient à ce que le péricarpe, perméable à l'air, permet qu'il y ait communication entre l'intérieur et l'extérieur. Ainsi, le gaz acide carbonique qui se dégage des graines, ne reste jamais dans les gousses; il est toujours remplacé par un volume égal d'air. Cela paraîtra facile à concevoir, si on se rappelle que les expériences de Dalton et Berthollet ont prouvé que les différents gaz se mêlent avec facilité, même dans les circonstances les plus défavorables à un mélange. La transformation de l'oxygène de l'air en acide carbonique, par l'action du fruit, est une fonction indispensable, pour que sa maturité s'opère. Quand on la supprime par un moyen quelconque, le fruit se dessèche et meurt. Si l'on place des fruits dans de l'azote ou de l'acide carbonique pur, enfin, dans des milieux dépourvus d'oxygène, ils ne mûrissent pas; mais cette faculté n'est que suspendue, et on peut la rétablir en remettant le fruit dans une atmosphère capable de lui enlever du carbone. Cependant, si on les tient trop longtemps enfermés dans des boîtes, quoiqu'ils présentent toutes les apparences de conservation, leur parfum est perdu, on ne leur trouve plus de saveur sucrée; elle est remplacée par une sa-

veur particulière désagréable, qui est la même dans tous les fruits; ils deviennent acides, et cette acidité est due à l'acide malique. Ne serait-on pas tenté de croire, d'après cela, que les fruits qui mûrissent par eux-mêmes lorsqu'ils sont séparés de l'arbre, le font en vertu d'une certaine force végétative qu'ils conservent encore; de sorte que si on place un fruit dans une circonstance telle que la Maturation ne puisse pas s'opérer; si on le met, par exemple, dans un milieu dépourvu d'oxygène, alors il est possible que cette force végétative puisse être quelque temps suspendue, et se conserver dans le fruit, de manière qu'elle reprenne son empire, et détermine la Maturation, quand les circonstances redevennent favorables; mais si elle a été suspendue trop longtemps, elle s'éteint tout à fait et la Maturation ne peut plus s'opérer. Si le fruit est mûr, il cède encore une partie de son carbone à l'oxygène, mais il laisse dégager, en outre, une grande quantité d'acide carbonique, dont lui seul a fourni les éléments. Ce dégagement n'a lieu qu'après la transformation de l'oxygène de l'air en acide carbonique, car il ne se fait que sur la fin de l'expérience; de sorte que tous les fruits mûrs, que l'on expose à l'air, commencent par transformer une portion de l'oxygène qui les entoure en acide carbonique, et produisent ensuite d'eux-mêmes une grande quantité de pareil acide.

On sait que les sucres des fruits sucrés exposés à l'air, s'y comportent de la même manière; et il est probable que la présence d'une très-petite quantité d'oxygène est indispensable pour déterminer le blessissement des fruits, comme elle est nécessaire pour déterminer la fermentation des sucres sucrés. Il faut bien peu d'oxygène pour opérer ce blessissement; et c'est encore un nouveau point de ressemblance que cette altération présente avec la fermentation de ces sucres. Quand un fruit ne peut mûrir que sur l'arbre, alors sa Maturation ne s'opère pas par un changement chimique des substances qu'il contenait pendant qu'il était vert, mais bien par des substances qui lui sont fournies par l'arbre; et s'il paraît avoir perdu la saveur acide qu'il avait avant la maturité, c'est que la grande quantité de sucre qui lui est arrivée, quand il est mûr, masque sa saveur primitive. C'est principalement dans les dernières époques de la maturité, que cette augmentation dans la proportion du sucre a lieu. La matière colorante verte est la seule qui disparaît. Elle se trouve remplacée par une matière colorante jaune.

Analyse d'abricots à trois époques différentes de leur maturité.

	Abric. bien verts.	Abric. plus avancés.	Abricots mûrs.
Matière animale. . .	0,76	0,54	0,17
— colorante verte. 0,04	0,04	0,05	jaune 0,10
Ligneux.	5,61	2,55	1,86
Gomme.	4,10	4,47	5,12
Sucre. des traces.		6,64	16,48
Acide malique. . . .	2,70	2,50	1,80
Chaux.	très-petite quantité dans les trois.		
Eau.	88,79	85,69	74,47
	100,00	100,00	100,00

Dans les fruits où la Maturation s'opère hors de l'arbre, on voit aussi la proportion du sucre augmenter beaucoup, et il faut bien ici que ce sucre se forme aux dépens des substances qui existaient déjà dans le fruit. La gomme et le ligneux sont les seuls dont la proportion diminue dans le même temps; il est donc naturel de penser que ce sont les portions de ces deux substances qui ont disparu qui se sont changées en sucre, et comme, de ces deux substances, le ligneux est celle qui contient le plus de carbone, il est aussi plus naturel de croire que c'est au ligneux que l'oxygène de l'air prend le carbone pour se transformer en acide carbonique, fonction indispensable pour la maturité. Couverchel prétend que l'augmentation des sucres, dans les fruits qui mûrissent, est faite aux dépens de tout l'acide et de la matière gommeuse que contiennent ces fruits. Cependant presque tous les fruits rouges augmentent en acidité à mesure que leur Maturation s'approche. Il est probable que, dans les fruits qui ne peuvent mûrir que sur l'arbre, il se passe aussi, surtout aux dernières époques de la Maturation, des transformations pareilles, en même temps que ces fruits reçoivent de l'arbre une certaine quantité de sucre; mais, sans doute, la quantité de sucre qui se formerait aux dépens du ligneux et de la gomme, ne serait pas suffisante, et c'est pour cette raison que ces fruits ont besoin nécessairement du secours de l'arbre pour que leur Maturation soit parfaite. Enfin, l'altération que le ligneux a éprouvée pendant la Maturation, continue encore après; quand le fruit devient blet, il se colore en brun. Sa décomposition donne lieu au dégagement considérable d'acide carbonique qu'on observe dans les fruits qui blessent. Le sucre est encore une des substances qui se décomposent pendant le blessissement, et c'est à sa disparition partielle qu'il faut attribuer le goût plus fade que prennent les fruits blets. Ce sucre, en se dénaturant, contribue sans doute aussi au dégagement du gaz acide carbonique. Les changements chimiques qui s'opèrent dans les graines au moment de leur Maturation, sont très-différents de ceux qui viennent d'être signalés dans les fruits. Elles sont d'abord mucilagineuses, souvent légèrement sucrées; leur maturité n'est parfaite que lorsque la matière sucrée ou mucilagineuse est totalement convertie en fécule. Dans cet état, elles ne contiennent plus d'eau, mais renferment, au contraire, beaucoup de carbone. L'absence d'humidité sert à leur conservation, et à rendre leur densité plus considérable. Par la germination, les graines reprennent l'eau qu'elles avaient perdue; leur fécule passe, par la soustraction de son carbone surabondant, à l'état de sucre ou de mucilage, nourriture nécessaire à l'embryon; en un mot, les altérations chimiques qu'elles éprouvent alors, suivent un ordre inverse de celles qui se passent pendant leur Maturation. Il n'est donc pas étrange que des graines cueillies avant leur parfaite maturité, germent plus vite, mais ne puissent conserver longtemps cette faculté.

MATUREA. BOT. *F.* MATOURÉE.

MATURITÉ. *Maturitas.* BOT. On nomme communément ainsi l'état où arrivent les fruits et les graines, quand ils ont atteint leur développement complet. A

cette époque, les vaisseaux du pédoncule des fruits n'ayant plus rien à transporter, s'oblitérent, et les fruits ne tardent pas à s'en détacher ou bien à se dessécher. On reconnaît la Maturité des graines en ce qu'alors elles ne renferment plus d'eau liquide, et qu'elles sont plus lourdes que ce liquide. *V.* MATURATION.

MATUTE. *Matuta.* crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires, établi par Fabricius et ayant pour caractères : troisième article des pieds-mâchoires extérieurs en forme de triangle long, étroit et souvent pointu; tous les pieds aplatis en nageoire, excepté les serres. Ce genre diffère de celui d'Orihye par les pieds, dont la dernière paire seulement est en nageoire dans ce dernier; il est distingué des Corestes, Leucosies, Hépatés et Mursies, parce que ceux-ci n'ont aucun de leurs pieds terminé en nageoires. Le test des Matutes est déprimé, presque en forme de cœur tronqué en devant, avec les côtés arrondis antérieurement, dilatés en forme d'épine forte, saillants vers leur milieu, resserrés et convergents ensuite ou vers leur extrémité postérieure. Les yeux sont portés sur des pédicules assez longs et logés dans des fossettes transverses; les antennes extérieures ou latérales sont beaucoup plus petites que les intermédiaires, et insérés près de leur base extérieure; le deuxième article des pieds-mâchoires extérieurs est triangulaire, allongé, pointu, prolongé jusqu'aux antennes ou jusque sur le chaperon; les derniers articles des mêmes pieds-mâchoires sont entièrement cachés par leurs articles précédents. La cavité buccale est terminée en pointe. Les pinces des serres sont épaissies, tuberculées, dentelées et presque en crête; l'espace pectoral compris entre les pattes est ovale; la queue des mâles est composée de cinq tablettes dont celle du milieu plus longue; celle de la femelle en a sept. Ce genre se compose de quatre ou cinq espèces; elles sont toutes propres aux mers des Indes-Orientales et de la Nouvelle-Hollande.

MATUTE VAINQUEUR. *Matuta victor*, Fabr., Bosc, Herbst (Canc., tab. 6, fig. 44). Long de près d'un pouce et demi; milieu du chaperon bidenté; corps blanchâtre, parsemé vaguement d'un très-grand nombre de points rouges; pinces des serres ayant une épine très-forte sur le côté extérieur et près de la base; second segment de la queue terminé par un bord aigu très-dentelé. Il se trouve dans la mer Rouge et aux Indes-Orientales.

MATUTE PLANIPÈDE. *Matuta planipes*, Fab. Il ressemble au précédent; mais ses points rouges sont disposés en une multitude de petites lignes ondulées. De l'Île-de-France.

MATUTI. ois. Espèce du genre Martin-Pêcheur. *V.* ce mot.

MAUBÈCHE. ois. Espèce du genre Bécasseau, dont Cuvier a fait le type d'un sous-genre distinct.

On a aussi appelé MAUBÈCHE GRISE, le jeune Sanderling variable (*V.* SANDERLING); et MAUBÈCHE TACHETÉE, le jeune Bécasseau Canut. (*V.* BÉCASSEAU.)

MAUCE. ois. L'un des noms vulgaires des Mouettes. *V.* ce mot.

MAUCHARTIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par

Necker, dans ses *Elementa*, n° 286, n'a pas été adopté par De Candolle qui, dans son *Prodromus*, vol. 4, p. 104. fait du *Mauchartia* de Necker, le type de la première section de son genre *Helosciadium*.

MAUDUI. BOT. Synonyme vulgaire de *Papaver Rhædos.* *V.* PAVOT.

MAUDUYTIA. BOT. Commerson, dans ses manuscrits et dans son *Herbier*, donnait ce nom à un genre qui appartient à la famille des Simaroubées de De Candolle, et qui a reçu plusieurs autres dénominations, telles que *Samadera*, *Wilmannia* et *Niota*. Cette dernière imposée par Lamarck a prévalu. *V.* NIOTA.

MAUGHANIA. BOT. Pour Moghania. *V.* ce mot.

MAUHLLA. BOT. Dahl et Thunberg ont publié sous ce nom un genre déjà constitué par Adanson qui l'appelait *Abumon*. Le *Crinum Africanum*, L., différent des autres *Crinum* par son ovaire libre, en était le type. Ce genre a encore été reproduit par l'Héritier et Willdenow sous la nouvelle dénomination d'*Agapanthus* qui a prévalu. *V.* AGAPANTHE.

MAULIN. MAM. Molina (dans son *Histoire naturelle du Chili*) décrit ainsi ce Rongeur nommé aussi par lui grande Souris des bois : son poil ressemble à celui de la Marmotte; mais il a les oreilles plus pointues, le museau plus allongé; cinq doigts à chaque patte, et la queue plus longue et mieux fournie de poils; il a les dents semblables, pour le nombre et la disposition, à celles de la Souris, et il est du double plus gros que la Marmotte. Cette description incomplète ne suffit pas pour qu'on puisse déterminer à quel genre le Maulin appartient réellement; quelques auteurs ont cru pouvoir cependant le placer parmi les Marmottes : tel est particulièrement Shaw qui lui a donné le nom d'*Arctomys Maulina*.

MAUNEIA. BOT. Ce genre établi par Du Petit-Thouars (*Nov. Gen. Madag.*, p. 6, n° 19) appartient à l'Icosandrie Monogynie, L.; mais ses rapports naturels ne sont pas déterminés, quoiqu'on ait dit qu'il offre quelque affinité avec le genre *Flacourtia*. Les fleurs sont solitaires et axillaires; leur calice est plan, divisé dans sa partie supérieure en cinq lobes; la corolle manque; les étamines sont en nombre indéfini, insérées sur le calice; l'ovaire est supère, surmonté d'un style plus long que les étamines et terminé par trois stigmates. Le fruit consiste en une baie ovale, acuminée par le style persistant, contenant trois graines dont quelquefois deux avortent, ombiliquées à leur base, munies d'un endosperme charnu, d'un embryon plan, verdâtre, renversé, ayant la radicule épaisse et courte. L'espèce qui forme le type de ce genre n'a pas été décrite : c'est un arbrisseau indigène de Madagascar.

MAURANDIE. *Maurandia.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant pour caractère essentiel : calice à cinq divisions profondes, presque égales; corolle ringente, dont le tube est renflé et agrandi à sa partie supérieure; le limbe a deux lèvres : la supérieure droite et à deux lobes, l'inférieure beaucoup plus grande, à trois lobes presque égaux; quatre étamines didynames non saillantes, ayant leurs filets calleux à la base, et leurs anthères à deux loges écartées; ovaire supérieur sur-

monté d'un style et d'un stigmate en massue; capsule ovale, biloculaire, s'ouvrant à son sommet en dix dents. Ce genre a reçu d'autres dénominations : Cavanilles (*Icon. rar.*, 2, tab. 116) l'a nommé *Usteria*, et Roth (*Catalect. Bot.*, 2, p. 64) *Reichardia*; mais la plupart des auteurs ont adopté le nom de *Maurandia* proposé par Jacquin.

MAURANDIE GRIMPANTE. *Maurandia semperflorens*, Jacq.; *Usteria scandens*, Cavan., *loc. cit.* C'est une plante dont les tiges, presque ligneuses, sont grimpan-tes, glabres, cylindriques, divisées en rameaux très-étalés, les inférieurs opposés, les supérieurs alternes, garnis de feuilles hastées, glabres, d'un vert clair, à pétioles filiformes et s'accrochant aux plantes qu'elles avoisinent. Les fleurs sont axillaires, pendantes, solitaires, d'un pourpre violet, et portées sur des pédoncules flexueux. Cette plante est originaire du Mexique; elle fleurit en Europe, dans les serres tempérées, pendant la plus grande partie de l'été.

Une seconde espèce très-voisine de la précédente a été d'abord décrite et figurée par Willdenow (*Hort. Berol.*, 2, p. 8, t. 85) et ensuite par Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Plant. æquin.*, 2, p. 562) sous le nom de *Maurandia antirrhiniflora*. Elle croît au Mexique, dans la vallée de Saint-Jacques.

MAURE. MAM. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot.

MAURE. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

MAURELLE. BOT. Nom vulgaire du *Croton tinctorium*, L.

MAURES. INS. Les amateurs donnent ce nom aux Papillons du genre Satyre, qui ont les couleurs obscures et même noires. Ils habitent en général les lieux agrestes. *V.* SATYRE.

MAURESQUE. MOLL. Nom vulgaire et marchand de l'*Oliva Maura*, L. *V.* OLIVE.

MAURET ou **MAURETTE.** BOT. Le fruit du *Vaccinium Myrtillus*. *V.* AIRELLE.

MAURIE. *Mauria*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, établi par Kunth qui le caractérise ainsi: des fleurs hermaphrodites ou quelquefois peut-être polygames, présentant un calice petit, urcéolé, divisé en quatre ou cinq lobes et au dessus d'eux, tapissés en dedans par un disque orbiculaire, quatre ou cinq pétales insérés au calice sur le contour du disque, élargis à la base, égaux entre eux; des étamines en nombre double, insérées de même et beaucoup plus courtes que les pétales; un ovaire libre, sessile, uniloculaire, contenant un seul ovule pendu un peu latéralement vers le sommet de la loge; un stigmate sessile, épais, à trois ou cinq angles saillants. Le fruit, comprimé et accompagné à la base du calice persistant, a la forme d'un ovoïde légèrement oblique; son péricarpe se compose d'une chair peu épaisse et d'un endocarpe mince: la graine, oblongue et comprimée, offre sous une tunique simple et membraneuse, un embryon dépourvu de périsperme, dont les cotylédons sont plans et dont la radicule, recourbée, se dirige un peu de haut en bas vers le point d'attache. Ce genre renferme deux espèces: ce sont des arbres du Pérou, à feuilles épar-ses, simples ou composées d'une ou deux paires de fo-

lioles terminées par une impaire, coriaces, dépourvues de points glanduleux, ainsi que de stipules. Les fleurs, d'une couleur blanche rosée, sont disposées, vers le sommet des rameaux, en panicules axillaires ou terminales et accompagnées de bractées (*V.* Humb. et Bonpl., Kunth, *Nov. Gen. et Sp.*, vol. VII, pl. 11, tab. 605-605).

MAURITIE. *Mauritia*. BOT. Genre de la famille des Palmiers et de la Diœcie Hexandrie, L., établi par Linné fils (*Supplem.*, 454), et ainsi caractérisé: fleurs dioïques formant un régime rameux et couvert d'écaillés; les fleurs mâles pourvues d'un double calice, l'extérieur à trois dents, l'intérieur à trois divisions profondes; six étamines: les fleurs femelles ayant un ovaire à trois loges, qui devient un drupe monosperme, couvert d'écaillés imbriquées. Le *Mauritia flexuosa*, L. fils, *loc. cit.*, croît sur le continent de l'Amérique méridionale, à la Guiane, aux bouches de l'Orénoque et dans les provinces de Cumana et de Caracas. Il a été cité sous le nom de Palmier Bache par Barrère, ainsi que par Aublet. Dans ses Tableaux de la nature, Humboldt a donné la description et l'histoire de ses qualités bienfaisantes. Le tronc de ce bel arbre s'élève jusqu'à environ huit mètres de hauteur, et il est garni au sommet de frondes en éventail; il forme dans les lieux humides de superbes groupes d'un vert frais et brillant; et son ombre conserve aux autres arbres un sol humide, ce qui fait dire aux Indiens que ce végétal attire et retient l'eau autour de ses racines. L'existence d'une peuplade entière est pour ainsi dire fondée sur celle de ce Palmier. Aux bouches de l'Orénoque, dans la saison où ce fleuve inonde le pays, les Guaranis tendent du tronc d'un arbre à l'autre des nattes tissées avec les nervures fibreuses des feuilles de *Mauritia*, sur lesquelles ils construisent leurs habitations. La moelle du tronc de l'individu mâle renferme à une certaine époque de la fécule analogue à celle du Sagou; la sève de cet arbre fournit par la fermentation une liqueur douce et enivrante; enfin ses fruits encore frais, recouverts d'écaillés comme les cônes de Pin, fournissent une nourriture variée, selon qu'on en fait usage après l'entier développement de leur principe sucré ou lorsqu'ils ne contiennent encore qu'une pulpe abondante.

Une seconde espèce de ce genre a été mentionnée par Humboldt sous le nom de *Mauritia aculeata*; elle se distingue de la précédente par son stipe épineux, et elle croît sur les rives du fleuve Atabapo.

MAUROGENIA. BOT. Ce nom générique a été d'abord imposé par Linné, dans l'*Hortus Cliffortianus*, à une plante d'Éthiopie qu'il a depuis réunie au genre *Cassine*. *V.* ce mot.

MAUROMARSON. BOT. Synonyme ancien de *Ballota nigra*. *V.* BALLOTE.

MAUSSANE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Viburnum Opulus*, dans certains cantons de la France.

MAUVE. OIS. Nom vulgaire de plusieurs espèces du genre Mouette. *V.* ce mot.

MAUVE. MALVA. BOT. Ce genre qui a donné son nom à la famille des Malvacées, et qui appartient à la Monadelphie Polyandrie, L., offre les caractères suivants: calice double, dont l'extérieur ou involucre à trois et

rarement à cinq ou six folioles étroites; l'intérieur à cinq divisions soudées par la base; cinq pétales échan-crés au sommet et subcordiformes; étamines nombreuses monadelphes; carpelles capsulaires, nombreux, indéhiscent, réunis circulairement à la base du style. Le nombre des espèces de ce genre est fort considérable. Elles ont été distribuées par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 450) en quatre sections, ainsi qu'il suit :

Sect. 1. MALVASTRUM. Carpelles uniloculaires, mono-spermes. Cette section se compose d'un si grand nombre d'espèces, que pour arriver facilement à leur diagnostic, le professeur De Candolle l'a subdivisée en sept petits groupes, savoir : 1^o *Chrysanthæ*; fleurs jaunes, presque sessiles dans les aisselles supérieures, et quelque-fois formant une sorte d'épi par la chute des feuilles; celles-ci sont indivises. Les espèces de ce groupe habitent les contrées équinoxiales, principalement celles de l'Amérique. 2^o *Cymbalaria*; fleurs roses ou blanches, soutenues par des pédicelles axillaires; calice externe, à trois folioles; feuilles presque rondes; tiges herba-cées. Deux espèces croissent dans l'île de Crète et en Orient, une autre dans l'île de Cuba. 3^o *Bibracteolata*; ce groupe dont les six espèces croissent dans la pénin-sule Ibérique, ne diffère essentiellement du précédent que par son calice extérieur à deux folioles. 4^o *Bis-malvæ*; fleurs roses ou blanches; pédicelles solitaires, axillaires et uniflores; involucre à trois folioles; feuilles profondément divisées en plusieurs lobes; tige herba-cée. Les cinq espèces de cette petite section croissent dans l'Europe méridionale. Deux (*Malva Alcea* et *moschata*, L.) se retrouvent assez loin dans le Nord. 5^o *Fasciculata*; fleurs roses ou blanches; pédicelles uniflores et nombreux dans les aisselles des feuilles; involucre à trois folioles; feuilles cordiformes, à cinq nervures; tige herbacée. Ce groupe renferme quinze espèces qui croissent dans les contrées tempérées des deux continents. 6^o *Capenses*; fleurs roses ou blanches; pédicelles solitaires, uniflores, rarement géminés ou ternés et à deux ou trois fleurs; calice extérieur à trois folioles; feuilles anguleuses et lobées; tige ligneuse. Toutes les espèces qui constituent ce groupe croissent au cap de Bonne-Espérance. Elles sont au nombre de quinze; mais il est probable que plusieurs d'entre elles sont des hybrides ou des variétés produites par la culture. 7^o *Multifloræ*; fleurs roses ou blanches; pédon-cules axillaires, multiflores; involucre à trois folioles; feuilles anguleuses. Les sept espèces de ce groupe crois-sent au Pérou et au Mexique.

Sect. 2. MALUCHIA. Involucelle à cinq ou six folioles linéaires; cinq carpelles monospermes, distincts et indéhiscent. On n'y compte que deux espèces (*Malva hibiscoides* et *Malva Boryana*) qui croissent à Mas-careigne.

Sect. 5. SPHEROMA. Carpelles uniloculaires, à deux ou plusieurs graines et formant par leur réunion un fruit globuleux; pédoncules axillaires, le plus souvent multiflores. Cette section, susceptible d'être érigée en un genre distinct, se compose de cinq espèces, dont trois indigènes de l'Amérique, et une du cap de Bonne-Espérance.

Sect. 4. MODIOLA. Carpelles bivalves à deux graines, les valves surmontées de deux barbes rentrant intérieu-ment et partageant, pour ainsi dire, les carpelles en deux demi-loges; pédicelles axillaires, uniflores; tige herbacée, couchée ou diffuse. Cette section, formée de cinq espèces américaines, avait été considérée par Mœnch comme un genre distinct. Toutes les Mauves possèdent au plus haut degré les qualités mucilagi-neuses et adoucissantes de la grande famille dont ce genre est le type.

MAUVE SAUVAGE. *Malva sylvestris*, L. Sa racine est pivotante; il s'en élève des tiges dressées, rameuses, hispides, hautes de trois décimètres et plus; ses feuilles sont alternes, très-longuement pétiolées, réniformes, à cinq ou sept lobes peu profonds, très-obtus et crénelés. Les fleurs sont purpurines, au nombre de trois à cinq dans les aisselles des feuilles, portées chacune sur un pédoncule long et grêle. Cette espèce, que l'on nomme vulgairement grande Mauve, se trouve le long des haies et dans les bois où elle fleurit aux mois de juin et juillet.

MAUVE A FEUILLES ROND. *Malva rotundifolia*, L. Sa tige est un peu pubescente, divisée en rameaux étalés, ascendants et longs de deux à trois décimètres. Les feuilles sont alternes, arrondies, presque réniformes, à cinq ou sept lobes obtus et dentés, pubescentes, munies à leur base de deux stipules velues, aiguës, enti-ères ou denticulées. Les fleurs sont petites, blanchâ-tres ou purpurines, portées sur des pédoncules au nombre de trois ou quatre, situées à l'aisselle des feuilles. Cette plante est très-commune sur le bord des chemins et dans les champs; elle fleurit pendant pres-que tout l'été.

Les fleurs de ces deux espèces sont fréquemment em-ployées en infusion théiforme, comme adoucissantes, dans les inflammations des bronches, de la trachée-artère, etc. Leurs feuilles et leurs tiges jouissent des mêmes propriétés, mais on en fait principalement usage pour les fomentations, les lotions et autres topiques externes.

MAUVE EN ARBRE. BOT. Synonyme vulgaire de l'*Hibiscus syriacus*. V. KETHIE.

MAUVE DES JUIFS. BOT. Nom vulgaire de la Corète potagère. V. ce mot.

MAUVE ROSE. Synonyme vulgaire de *Althea rosæa*. V. GUIMAUVE.

MAUVETTE ou **MAUVIN.** BOT. Noms vulgaires de divers Géraniers, particulièrement les *Geranium mala-coides* et *rotundifolium*, dans le midi de la France.

MAUVETTE BRULANTE. BOT. Synonyme vulgaire de *Orchis ustulata*, L. V. ORCHIDE.

MAUVIARD. ois. Synonyme vulgaire de Mauvis. V. MERLE.

MAUVIETTE. ois. Nom vulgaire de la Grive et de l'Alouette des champs. V. MERLE et ALOUETTE.

MAUVIS. ois. Espèce du genre Merle. V. ce mot.

MAUVISQUE. BOT. Pour *Malva viscus*. V. ce mot.

MAVACURÉ. BOT. Liane indéterminée que Humboldt et Bonpland soupçonnerent être une Rubiacée, et Jussieu appartenir au genre *Coriaria*; elle a le port d'un *Phyl-lanthus*, croît dans les montagnes de Quanaya, aux sources de l'un des bras de l'Orénoque, et fournit l'un

des plus violents poisons végétaux dont les Indiens se servent pour rendre les piqûres faites par les flèches à coup sûr mortelles. Ceux-ci distinguent dans ce poison, aussi appelé Curaré, deux sortes, celle qui s'extrait de la tige, et celle qu'on obtient des racines. L'une et l'autre, conservées dans des fruits de *Crescentia*, se paient, dans les missions de Saint-François, la valeur de huit à dix jours de travail. Des milliers d'Indiens en consomment tous les jours pour l'attaque ou la défense, sans savoir quel végétal produit le Curaré, dont quelques vieillards, au fait de sa préparation, ont le monopole. Ce Curaré n'est dangereux que dans les blessures, et on l'emploie à la Guiane comme un remède stomacique. V. CURARÉ.

MAXIMILIANE. *Maximiliana*. BOT. Nouveau genre de la famille des Palmiers et de la Monœcie Hexandrie, établi par Martius (*Gen. et Spec. Plant. Brasil.*, t. 91-95) qui l'a ainsi caractérisé : Palmier monoïque; spathe simple; fleurs sessiles. Les fleurs mâles offrent un calice à trois folioles, une corolle à trois pétales, six étamines et un rudiment de pistil : les fleurs femelles sont composées d'un calice aussi à trois folioles, d'une corolle à trois pétales, d'un ovaire trilobulaire, surmonté d'un style court et de trois stigmates réfléchis. Le fruit est un drupe monosperme, dont le noyau a trois pores à sa base; l'embryon est placé dans un des pores à la base de la graine qui est munie d'un albumen homogène. Ce genre se compose de Palmiers élégants, indigènes du Brésil, dont les stipes sont lisses, annelés, et les frondes pinnées; les fleurs sont jaunes, formant des régimes très-rameux.

MAXILLAIRE. *Maxillaria*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, dont l'institution est due à Ruiz et Pavon qui en ont observé les premières espèces dans les vastes forêts du Pérou. Ce genre fut d'abord contesté par Swartz qui n'en trouva pas les caractères assez distincts de ceux du genre *Dendrobium*, pour ne point comprendre dans celui-ci les Maxillaires décrites par les auteurs de la Flore du Pérou. Mais par ces additions qui ont été suivies d'une foule d'autres encore, le genre *Dendrobium* a pris un accroissement si considérable que son étude offrait les plus grandes difficultés; la division devint indispensable et dès lors fut admis le genre proposé par Ruiz et Pavon; il le fut avec d'autant plus d'empressement que de nouvelles espèces adressées au docteur Lindley, lui ont permis de développer avec une précision extrême, les caractères du genre nouveau et de lui assigner décidément un rang dans la méthode. Tel qu'il est caractérisé aujourd'hui, le genre Maxillaire, dont le nom est tiré de la ressemblance qu'offre avec la mâchoire des Mammifères le point de jonction du labelle avec le gynostème, se distingue suffisamment des autres Orchidées qui ont leurs masses polliniques terminées à leur base, par une canicule diaphane ou par une glande, en ce que les cinq divisions du périanthe sont presque égales en conformation et en longueur et courbées comme une faucille; que le labelle, articulé par sa base au prolongement du gynostème, est dilaté et trilobé; et qu'enfin l'appendice maxilliforme du gynostème est recourbé et médiocrement éperonné.

Il faut aux Maxillaires comme à la plupart des Orchidées exotiques, la température de la serre chaude, un composte formé de terreau de bruyère et de débris des vieux troncs cariés, des arrosements peu copieux, mais assez fréquents; du reste, on garantit les racines d'un excès d'humidité qui leur serait funeste, au moyen d'un lit de graviers dont on garnit le fond des pots où elles végètent. La culture en panier ou sur des éclats de chêne carié leur est très favorable. La multiplication s'opère par la séparation des pseudo-bulbes qui sont régulièrement le produit de la période annuelle de végétation.

MAXILLAIRE PEINTE. *Maxillaria picta*, Hook., *Bot. Mag.*, 5154. Le volume de son pseudo-bulbe varie entre ceux d'un œuf de Pigeon et d'un œuf de Poule; il est oblong, ovale, sillonné ou cannelé, d'un vert assez obscur, enveloppé à sa base d'écaillés membraneuses, d'un brun verdâtre, irrégulièrement découpées et frangées en leurs bords; il s'échappe de la partie supérieure et rétrécie de ce bulbe une ou deux feuilles linéaires-lancéolées, en forme de courroie, faiblement nervurées, coriaces, aiguës, d'un vert agréable, longues de neuf à dix pouces et larges de six à sept lignes. La hampe naît de la base latérale du pseudo-bulbe; elle est uniflore, cylindrique, verte, longue de quatre pouces, assez grêle, munie inférieurement de deux écaillés bractéiformes, brunâtres et engainantes vers le milieu de leur longueur, et d'une troisième d'un vert très-pâle à l'origine de l'ovaire. La fleur est grande; les cinq divisions du périanthe sont presque égales, très-élégamment développées et se recourbant vers le centre; elles ont près d'un pouce et demi de longueur, sur quatre lignes de large; leur surface extérieure est d'un blanc verdâtre, irrégulièrement pointillée de pourpre; l'intérieure est jaune, avec des points également pourprés, mais beaucoup plus nets. Le labelle est trilobé, à bords latéraux un peu roulés, l'intermédiaire terminé brusquement par un prolongement rétus; sa couleur est le blanc jaunâtre avec quelques traits graphiques, pourprés et jaunes. Le gynostème est demi-cylindrique, entièrement d'un pourpre violet, à l'exception des loges de l'anthère qui sont blanches. L'anthère est hémisphérique, avec les quatre masses polliniques jaunes, presque ovales et connées à leur base. La glande est linéaire, étendue transversalement, avec les deux extrémités aiguës et recourbées annulairement. Des forêts montagneuses du Brésil.

MAXILLAIRE A FLEURS SERRÉES. *Maxillaria squalens*, *Bot. Mag.*, 2955; *Dendrobium squalens*, *Bot. Regist.*, 897; *Xylobium squalens*, Sweet, *Hort. Brit. ed. alt.*, 489. Les pseudo-bulbes sont ovales, oblongs, d'un vert obscur, presque entièrement recouverts d'écaillés membraneuses, engainantes, divisées longitudinalement mais sans être totalement séparées, d'un gris brunâtre et tachetées de noir; du sommet de chacun de ces pseudo-bulbes partent deux feuilles lancéolées, plissées, acuminées, rétrécies en manière de pétiole à leur base, d'un vert un peu obscur en dessus, tirant sur le glauque en dessous, longues de huit à douze pouces, larges de dix-huit lignes. La hampe s'élève de la base latérale du pseudo-bulbe, elle est longue de quatre à

cinq pouces, arrondie, un peu comprimée, d'un vert jaunâtre, garnie à sa base d'écaillés concaves, embrassantes et brunes. Les fleurs réunies en grand nombre au sommet, y forment une grappe serrée; chacune d'elles est composée de trois sépales oblongs, obtus, d'un rouge de chair très-pâle, lavé d'une faible nuance de brun jaunâtre; de trois pétales un peu plus courts, également colorés et marqués de cinq stries purpurines qui atteignent à peu près à la moitié de la longueur de la division; le labelle est moins long que les organes précédents, un peu roulé, rayé de pourpre, à trois lobes dont l'intermédiaire plus élargé, faiblement réfléchi et teinté de pourpre assez obscur. Le gynostème forme un demi-cylindre rougeâtre, veiné et pointillé de pourpre. L'anthère est à deux loges, renfermant quatre masses polliniques, jaunâtres, unies par le dos; la glande est terminée par deux éperons, disposés en croissant. L'ovaire est allongé en massue, enveloppé d'une bractée lancéolée, verdâtre. Elle est parasite sur les vieux troncs des forêts brésiliennes.

MAXILLAIRE A ANTHÈRE PLATE. *Maxillaria placanthera*, Bot. Magaz., n° 5175. Cette espèce est également parasite au Brésil; elle a son pseudo-bulbe ovale, comprimé, uni, d'un vert intense et vif, donnant naissance à quatre ou cinq feuilles oblongues-lancéolées, striées, ondulées en leurs bords, aiguës au sommet, engainantes à la base, d'un vert intense et luisant en dessus, pâle et glauque en dessous, longues de six pouces environ, et larges de dix lignes. La hampe sort du centre d'une spathe foliacée et membraneuse, d'un brun verdâtre, qui enveloppe la base du pseudo-bulbe; elle n'a guère plus d'un pouce de longueur et se termine par une seule fleur large de plus de deux pouces, composée des cinq divisions du périanthe, qui sont ovales-oblongues, d'un vert jaunâtre, ornées de six ou sept rangées longitudinales de points d'un brun pourpré. Le labelle est rétréci et contracté à sa base qui s'articule au gynostème en s'y appliquant en partie; les deux lobes latéraux sont verts, rayés de brun, un peu roulés en forme d'ailes, l'intermédiaire est brusquement dilaté transversalement et aplati au sommet, prenant ainsi la forme d'un manteau, il a les extrémités verdâtres, le centre d'un blanc pourpré et la base bleuâtre. Le gynostème est d'un blanc rosé, demi-cylindrique, triangulé vers la base, avec les loges de l'anthère assez profondes; celle-ci est aplatie, bidentée, d'un blanc jaunâtre; les masses polliniques sont de la même nuance, portant à leur base l'extrémité de la glande qui est courbée en forme d'éperon conique ou de cornet.

MAXILLAIRE DE HARRISON. *Maxillaria Harrisonii*, Lindl., Bot. Regist., 897, Bot. Magaz., 2927; *Dendrobium Harrisonii*, Hook., Flor. exot., 120; *Calax Harrisonii*, Spreng., Syst. veg., 5, 727. Pseudo-bulbe allongé, arrondi vers la base, qui est entourée d'une spathe membraneuse, réticulée, atténué à l'extrémité supérieure d'où sort une seule feuille lancéolée, acuminée, striée et d'un vert assez terne; la hampe s'élève directement de la racine; elle est cylindrique, annelée à distances de quatre écailles embrassantes, lancéolées et d'un jaune brunâtre; la fleur est terminale, large de près de trois pouces; les cinq divisions du périanthe

sont presque égales, ovales, avec les deux latérales inférieures réunies et prolongées près de leur base en une sorte d'appendice en éperon; leur couleur est le jaune ocreux, avec une tache plus foncée vers la pointe. Le labelle est à trois lobes: les latéraux repliés intérieurement, l'intermédiaire échancré, tous trois avec leurs bords festonnés; sa couleur est le jaune pâle à la base intérieure, avec le limbe d'un pourpre de rose, veiné longitudinalement de pourpre obscur. Le gynostème est d'un gris jaunâtre. L'anthère est operculiforme, à deux loges, renfermant quatre masses polliniques, arrondies et jaunes. Du Brésil.

MAXILLAIRE TÉTRAGONE. *Maxillaria tetragona*, Lindl., Bot. Regist., n° 1428. Les pseudo-bulbes sont ovales, tétragones, à surface rugueuse, d'un vert sombre, avec l'extrémité noire; chacun d'eux produit une feuille oblongue et striée; la hampe prend son origine de celle des racines, à l'extrémité inférieure du pseudo-bulbe; elle est extrêmement courte, entourée de bractées portant trois ou quatre fleurs qui s'épanouissent successivement en répandant une odeur de violette, et qui dépassent rarement la moitié de la longueur du pseudo-bulbe. Les sépales sont verdâtres, légèrement lavés de pourpre, surtout vers la base qui est adhérente au prolongement du gynostème; les pétales sont presque semblables aux sépales, mais beaucoup plus aigus; le labelle est moins long, renflé, charnu, bilabié, trilobé, à lobes latéraux plus courts, aigus, à lobe intermédiaire ovale et mucroné; il est en dehors d'un jaune verdâtre, bordé de brun pourpré, et de cette dernière nuance intérieurement avec quelques taches ou traits verdâtres. Du Brésil.

MAXILLAIRE A FLEURS PALES. *Maxillaria pallidiflora*, Bot. Magaz., n° 2806. Les pseudo-bulbes sont très-allongés et pour ainsi dire cylindriques, d'un vert lisse et luisant, rougeâtres aux deux extrémités; ils sont terminés par une feuille unique, lancéolée, plissée, d'un vert intense en dessus, un peu blanchâtre et glauque en dessous; la hampe est courte et grêle, radicale, terminée par une grappe lâche, formée de trois fleurs, d'un jaune de soufre très-pâle.

MAXILLAIRE DE DEPPE. *Maxillaria Deppii*, Lodd., Bot. cabin., 1612. Cette espèce a été recueillie auprès de Xalapa, Nouvelle-Espagne, dans le courant de 1854. Elle a le pseudo-bulbe ovale ou arrondi, comprimé, cannelé, de la grosseur d'un œuf d'Oie et d'un vert assez obscur; il s'échappe de sa partie supérieure trois feuilles lancéolées, striées, ondulées, acuminées, longues d'un pied environ, larges de deux pouces, d'un vert pur en dessus, d'un vert blanchâtre en dessous, où les stries et nervures sont fort saillantes. La hampe s'élève à côté du pseudo-bulbe en partant de sa base inférieure, elle est assez grêle, cylindrique, uniflore et d'un jaune verdâtre, peu prononcé; elle est haute de quatre pouces, et garnie à distance, de quatre ou cinq écailles membraneuses, embrassantes, lancéolées, aiguës et d'un jaune brunâtre. La fleur est grande de trois pouces; les trois divisions extérieures du périanthe ou les sépales sont d'un vert jaunâtre nuancé de pourpre bleuâtre, parsemés de grandes taches plus prononcées de cette dernière nuance. Les

deux divisions intérieures ou pétales sont blanchâtres, concaves, arrondis, à bords ondulés et sinués, plus courts que les sépales, avec le sommet réfléchi. Le labelle est d'un jaune doré brillant, parsemé de taches et de lignes d'un pourpre sanguin. Le gynostème est d'un jaune verdâtre; l'anthère est hémisphérique, avec les quatre masses polliniques jaunes.

MAXILLAIRE A FLEURS SAFRANÉES. *Maxillaria crocea*, Lindl., *Bot. Regist.*, 1799. Cette espèce a été apportée de Rio-Janeiro en 1854. Ses racines sont fibreuses, attachées à l'extrémité inférieure d'un pseudo-bulbe assez petit, oblong, comprimé, strié, garni de quatre feuilles oblongues, d'un vert luisant en dessus, beaucoup plus pâles et presque glauques en dessous, fortement carénées au centre et marquées d'une multitude de stries parallèles et longitudinales; elles ont environ huit pouces de hauteur et un de largeur. La hampe, de moitié moins haute et faiblement contournée ou courbée, naît à côté du pseudo-bulbe, elle est terminée par une seule fleur d'un jaune de safran. Le périanthe est ouvert et penché; les sépales et les pétales sont presque semblables, formant un triangle fort allongé, très-aigu supérieurement. Le labelle est ovale, obtus, légèrement tritobé, épais et charnu vers l'extrémité, creusé et prolongé en forme de capuchon à sa base, crépu et frisé vers le milieu et près des bords. Le gynostème ou colonne, est demi-cylindrique, presque pourpré, à l'exception des loges de l'anthère qui restent jaunes.

MAXILLAIRE CRÉTÉE. *Maxillaria cristata*, Lindl., *Bot. reg.*, n° 1811. Cette espèce a son pseudo-bulbe ovale, strié ou sillonné, long d'un pouce et gros en proportion; il ne porte qu'une seule feuille oblongue, plissée et d'un vert brillant; sa hampe naît de l'extrémité inférieure et latérale du pseudo-bulbe, elle est grêle, cylindrique, pendante, pourvue d'écaillés spathiformes, aiguës et brunes. Les sépales sont blanchâtres, marqués de taches et de stries interrompues, d'un rouge sanguin. Les pétales ont la même forme, mais d'un rouge sanguin très-vif, avec les bords blancs et une grande tache de cette nuance vers la base qui est en outre pointillée de pourpre. Le labelle est varié de blanc et de pourpre, avec l'onglet verdâtre; le lobe intermédiaire a deux dents à sa base et le sommet couronné par des filaments très-déliés, qui représentent une huppe ou crête frangée d'un blanc pur; l'onglet est verdâtre; le gynostème est vert à sa base, jaune au sommet. De la Trinité.

MAXILLAIRE AROMATIQUE. *Maxillaria aromatica*, Lindl., *Botan. regist.*, n° 1851. Son pseudo-bulbe est ovale, comprimé, à côtes irrégulières, relevées et saillantes, d'un vert assez sombre, tirant sur le jaunâtre. Une touffe de feuilles s'élève sur le côté en forme de fausse tige; elles sont au nombre de cinq ou six, engainantes à leur base, oblongues-lancéolées, aiguës au sommet, plissées et ondulées, d'un vert assez agréable. La fleur est solitaire au sommet d'une hampe courte, grêle, cylindrique, munie à chaque articulation d'une écaille spathiforme, brunâtre; elle est d'un beau jaune doré; les sépales sont grands, ovales et pointus au sommet qui est verdâtre; les pétales sont un peu

moins longs et plus lisses. Elle se trouve au Mexique.

MAXILLAIRE ROUSSATRE. *Maxillaria rufescens*, Ldl., *Botan. regist.*, n° 1848. Cette espèce a le pseudo-bulbe ovale, presque tétragone et sillonné de côtes élevées, produisant une feuille dressée, lancéolée, striée, d'un vert brillant; la hampe s'élève latéralement, enveloppée de spathes engainantes, d'un rouge pourpré assez vif. Les sépales et les pétales sont presque égaux, d'un jaune intense, lavé et nuancé de pourpre. Le labelle est jaune à sa base, tacheté et pointillé de pourpre dans l'étendue de son limbe. Le gynostème est porté sur l'ovaire qui est cylindrique et allongé, il adhère par la base au labelle qui l'égalé en longueur. Les quatre masses polliniques sont connées et glanduleuses à leur base. Du Mexique.

MAXILLAIRE BRUN-POURPRÉE. *Maxillaria fusco-purpurea*, Drap. Les pseudo-bulbes sont imbriqués sur un rhizome dressé, enveloppé d'écaillés engainantes, opposées, membraneuses et brunâtres; ils sont oblongs, ovales, lisses, épais, aplatis, portant au sommet une feuille linéaire, avec une cannelure médiane, longue de sept pouces, large de six lignes; la fleur est unique, latérale, portée sur un court pédicule caché dans les écaillés spathiformes du rhizome; elle a un pouce d'étendue; les trois sépales sont d'un brun pourpré velouté, presque fauves à leur base; l'intermédiaire est presque obtus au sommet qui est faiblement réfléchi, les latéraux sont obliques et adhérent inférieurement au labelle; les pétales sont plus courts et plus étroits que les sépales, avec l'extrémité brunâtre et fortement réfléchie, la base ou l'onglet fauve et bimoucheté; le labelle est d'un pourpre noirâtre, tritobé, avec les deux lobes latéraux peu saillants et infléchis: le lobe intermédiaire est allongé, arrondi au sommet qui est échancré dans son milieu; toute la surface interne est papilleuse, avec une élévation large, charnue et lisse au centre; le gynostème est articulé au labelle par sa base, d'un jaune fauve, pointillé de pourpre vif qui est la nuance générale du dos; l'anthère est jaune, biloculaire, renfermant quatre masses polliniques jaunâtres, d'inégale grandeur et unies par leurs bases. Cette espèce est originaire des forêts vierges du Brésil.

MAYACA. bot. Ce genre, établi par Aublet, fait partie de la famille des Commelinées et de la Triandrie Monogynie, L.; il se distingue par les caractères suivants: son calice est à six divisions profondes, trois extérieures, étroites, lancéolées, aiguës, trois intérieures, larges, minces, pétaloïdes et obtuses; les étamines, au nombre de trois, sont hypogynes. L'ovaire est libre, surmonté d'un style terminé par un stigmate trifide. Le fruit est une capsule environnée par le calice, s'ouvrant en trois valves qui portent chacune deux graines. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Mayaca fluviatilis*, Aublet, Guian., 1, p. 25, tab. 15; *Mayaca Aubleti*, Michx., *Flor. Bor. Am.*; *Syena fluviatilis*, Vahl, *Enum.* C'est une petite plante qui croît dans les mares et les lieux inondés. Ses tiges sont grêles, rameuses, toutes couvertes de petites feuilles sétacées, courtes, très-rapprochées les unes des autres. Les fleurs sont ordinairement solitaires et pédonculées au sommet des ramifications de la tige. Cette plante est commune

à l'Amérique méridionale et à l'Amérique septentrionale.

Le genre *Biaslia* de Vandelli est le même que le *Mayaca* d'Aublet.

MAYENNE. BOT. Synonyme vulgaire de *Solanum melongena*, L. V. MORELLE.

MAYEPA ou MAYEPEA. BOT. Le genre ainsi nommé par Aublet, a été réuni au *Chionanthus* par Vahl, bien qu'il ait quatre étamines. V. CHIONANTHE.

MAYETA. BOT. Pour *Maieta*. V. ce mot.

MAYNA. BOT. Aublet (Plantes de la Guiane, 2, p. 922, tab. 552) a établi ce genre que De Candolle (*Syst. Veget.*, 1, p. 446), d'après les caractères incomplets donnés par son auteur, a rapporté à la famille des Magnoliacées. Ses fruits ne sont pas bien connus, ce qui jette beaucoup d'incertitude sur l'exactitude de sa classification. On l'a placé parmi les Magnoliacées, à cause de ses feuilles stipulacées, mais ses anthères tétragones et son inflorescence doivent peut-être le faire reporter dans les Anonacées. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 79) en énumère trois espèces, savoir : *Mayna odorata*, Aublet (*loc. cit.*), qui croit à Cayenne; *Mayna sericea*, Spreng.; et *Mayna Brasiliensis*, Raddi. Ces deux dernières espèces sont indigènes du Brésil.

MAYNOU. ois. Espèce du genre *Mainate*. V. ce mot.

MAYS. BOT. V. MAÏS.

MAYTENUS. BOT. Les auteurs qui ont écrit sur les plantes du Chili, et entre autres Feuillée et Molina, ont mentionné sous ce nom un genre de plantes que Jussieu a adopté dans son *Genera Plantarum*, mais sans en pouvoir déterminer avec certitude les affinités. Lamarck le réunit au genre *Senecia* et Willdenow au *Celastrus*. Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, 7, p. 64) l'a placé parmi les Céléstrinées de R. Brown, et en a ainsi développé les caractères : fleurs polygames; calice quinquéfide, régulier, persistant, à préfloraison imbriquée; cinq pétales également imbriqués pendant la préfloraison, elliptiques, un peu concaves, égaux et très-ouverts; cinq étamines ayant la même insertion que les pétales, alternes avec eux et plus courts, à anthères ovées, cordiformes et biloculaires; disque orbiculaire, dans lequel est à moitié immergé un ovaire à deux ou trois loges, surmonté d'un stigmate sessile, à deux ou trois lobes; capsule coriace à une, deux ou trois loges monospermes; graines dressées, enveloppées d'un arille membraneux enduit de pulpe, composées d'un tégument crustacé, d'un endosperme charnu, au milieu duquel est un embryon droit, dont les cotylédons sont plans, foliacés; la radicule est supère. Ce genre ne se compose que de quatre espèces dont la principale est le *Maytenus Chilensis* de De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 9), décrite et figurée sous le nom de *Maiten* par Feuillée (*Observ.*, 3, p. 39, tab. 27). C'est un bel arbre toujours vert, d'environ trente pieds, dont les rameaux touffus commencent à former, à la hauteur de huit ou dix pieds, une cime fort élégante. Les feuilles sont elliptiques, obtuses, rétrécies à leur base, presque sessiles, dentées et veinées, longues d'un pouce, larges de quatre lignes et d'un vert jaunâtre brillant. Les fleurs se trouvent en très-grand nombre sur les jeunes rameaux; elles sont poly-

games et d'un jaune verdâtre. On le tient en serre chaude, dans une terre forte et substantielle. On le multiplie de marcottes.

MAZAME. MAM. Buffon, d'après Hernandez, Réchi et Fernandez, désigne collectivement sous ce nom les espèces du genre Cerf, qui habitent le Mexique. Fr. Cuvier l'a au contraire appliqué spécifiquement à l'une d'elles, celle qu'il appelle *Cervus campestris*.

MAZE. *Mazus*. BOT. Dans sa Flore de la Cochinchine, vol. II, p. 468, Loureiro a constitué ce genre qui appartient à la Didynamie Angiospermie, et que R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 459) a adopté, en le plaçant dans la famille des Scrophularinées, et le caractérisant ainsi : calice campanulé, à cinq petites divisions égales; corolle oblique : la lèvre supérieure bilobée, les latérales réfléchies, l'inférieure trifide, à lobes entiers, et présentant deux gibbosités à la base; capsule renfermée dans le calice, à deux loges et à deux valves entières, septifères sur leur milieu. Ce genre est voisin du *Mimulus*. Il se compose de deux espèces, savoir : 1^o *Mazus rugosus*, qui croit à la Cochinchine, et dont le *Lindernia Japonica*, Thunb., n'est peut-être pas distinct; 2^o *Mazus pumilio*, R. Brown, qui habite la terre de Diémen. Ce sont de petites plantes herbacées, à feuilles ramassées en touffes près de la racine, quelques-unes seulement opposées sur la hampe. Les fleurs forment, au sommet de celle-ci, une grappe en épi lâche dans la plante de la Cochinchine; elles sont solitaires dans une variété de l'espèce décrite par Robert Brown, soutenues par des pédicelles alternes et accompagnées d'une bractée.

MAZÉDIATES. BOT. (*Lichens*.) Ordre deuxième de la Méthode lichénographique proposée par Fries (*Act. de Stockh.*, 1821). Il comprend les Lichens qui renferment une poussière dans l'intérieur de l'apothécium. La première section de cet ordre répond au groupe des Calycioides, de la Méthode de Fée; la deuxième à ses Sphærophores, à l'exception pourtant du *Rhizomorpha* qu'il place parmi les Hypoxyliées, et du *Roccella*, classé avec les Ramalinées parce que l'apothécium est sous-scutellé. Les Lichens Mazédiates de Fries comprennent les genres *Pyrenotea*, Fr.; *Calycium*, *Strigula*, Fr.; *Coniocybe*, *Rhizomorpha*, *Thamnomycetes*, Ehr.; *Sphærophoron*, Pers.; *Roccella*, Delise.

MAZEUTOXERON. BOT. (Labillardière.) Synonyme de *Correa*. V. ce mot.

MAZINA. zooph. Ocken dans son Système général d'Histoire naturelle, part. 3, p. 83, a réuni sous ce nom générique plusieurs Alcyons de Linné, mais les caractères qu'il donne à ce genre sont si incertains que l'on peut également les appliquer à d'autres espèces de genres différents; c'est la raison pour laquelle la plupart des naturalistes n'ont point adopté le genre tel qu'il a été proposé par Ocken.

MAZZA. MOLL. Ce genre, dont Klein est l'auteur (*Méthod. Ostrac.*, p. 62), comprend des Coquilles qui ont assez de rapports avec les Turbinelles et les Pyrules. C'est une des meilleures coupes que cet auteur ait établies.

MEADIA. BOT. (Catesby.) Synonyme de *Dodécathée*. V. ce mot.

MÉANDRINE. *Meandrina*. POLYP. Genre de l'ordre des Méandrinées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, fixé, formant une masse simple, convexe, hémisphérique ou ramassée en boule; surface convexe, partout occupée par des ambulacres plus ou moins creux, sinueux, garnis de chaque côté de lamelles transverses, parallèles, qui adhèrent à des crêtes collinaires. La plupart des zoologues modernes ont adopté ce genre établi aux dépens des Madrépores par Lamarck; en effet, les Méandrinées se distinguent de tous les autres Polypiers lamellifères par la présence de sillons allongés, sinueux ou presque droits, plus ou moins creux et irréguliers, séparés par des crêtes collinaires plus ou moins saillantes, qui se remarquent à la surface supérieure de ces Polypiers; les sillons ou vallons présentent, dans leur centre ou partie la plus profonde, une sorte de lame très-poreuse ou plutôt caverneuse, qui suit les contours du sillon, et qui s'enfonce dans l'épaisseur du Polypier : il part des deux côtés de cette lame une infinité de lamelles qui viennent se rendre perpendiculairement sur la crête ou lame collinaire toujours saillante, non poreuse comme celle du centre du vallon, et s'enfonçant comme elle dans l'épaisseur de la substance du Polypier. Les lamelles, souvent inégales, ont leurs surfaces lisses ou couvertes d'aspérités; leur base est oblique, tantôt entière, tantôt denticulée. Il résulte de cette disposition que les vallons des Méandrinées sont de véritables étoiles souvent fort allongées, droites ou tortueuses. Ces Polypiers se présentent en masses presque toujours simples, convexes, hémisphériques ou en boule; quelques-uns acquièrent de fort grandes dimensions. Dans leur jeune âge ils ressemblent à un corps turbiné, calyciforme, fixé par un pédicule central très-court; leur surface supérieure est seule alors couverte de sillons lamellifères, l'inférieure est lisse ou simplement striée.

On doit à Lesueur la connaissance des animaux de plusieurs espèces de Méandrinées : les *Meandrina sinuosa* (*Madrepora sinuosa*, Sol. et Ell.), dont il admet quatre variétés; *Meandrina dædalea*, Lamk.; *labyrinthica*, Lamk., et *arcolata*, Lamk. Les animaux sont situés dans les vallons, rarement isolés, presque toujours réunis latéralement et en nombre d'autant plus grand que les vallons sont plus étendus en longueur; ils sont mous, gélatineux, subactiniformes; ils présentent en dessus un disque charnu, au centre duquel est une ouverture ronde ou ovale, à bords plissés, entourée ou non d'un cercle diversement coloré : les côtés de ce disque s'allongent en une sorte de manteau ou expansion gélatineuse recouvrant la base des lamelles du Polypier, et s'étendant jusqu'au sommet des collines sans les dépasser; en dessous cette expansion gélatineuse se divise en autant de petites membranes verticales qu'il y a d'intervalles de lamelles qu'elle recouvre, et s'y insinue jusqu'à une certaine profondeur. Lorsque l'animal est inquiet, il se resserre sur lui-même, et se colle pour ainsi dire au fond du vallon. Dans les trois premières espèces observées par Lesueur, la bouche se trouve au centre d'un petit plateau couvert de stries rayonnantes, de la circonférence duquel

naissent une vingtaine de tentacules gros ou déliés, longs ou courts, lisses ou tuberculés suivant les espèces; quand les animaux sont isolés, ils sont munis de tentacules dans tout leur pourtour; et lorsqu'il y en a plusieurs dans le même vallon, les tentacules manquent au point de contact des animaux entre eux, et paraissent rejetés sur les côtés. Dans ces trois espèces le manteau naît en dehors à la base des tentacules. L'animal du *Meandrina arcolata* a son disque uni, sans tubercules ni tentacules.

Les différentes parties de ces animaux sont diversement teintées des couleurs les plus belles et souvent nuancées et combinées d'une manière fort élégante : les couleurs varient suivant les espèces et même sur chaque individu (V. le Mémoire sur les Polypiers lamellifères, par Lesueur, inséré dans le t. III des Mémoires du Muséum, p. 171). Les Méandrinées se trouvent abondamment dans les mers intertropicales.

Ce genre renferme les *Meandrina labyrinthica*, *cerebriformis*, *dædalea*, *pectinata*, *arcolata*, *crispa*, *gyrosa*, *phrygia*, *filigrana*.

MÉANDRINÉES. POLYP. Ordre établi par Lamouroux dans la section des Polypiers pierreux lamellifères; il lui attribue pour caractères : étoiles ou cellules latérales, ou répandues à la surface, non circonscrites, comme ébauchées, imparfaites ou confluentes; il y rapporte ses genres Pavone, Apeudésie, Agarice, Méandrine et Monticulaire.

MÉANDRITE. POLYP. FOSS. On nomme quelquefois ainsi les Méandrinées fossiles.

MÉAT. *Meatus*. Terme d'anatomie, qui désigne un conduit qui sert d'intermédiaire à un organe quelconque pour l'accomplissement de ses fonctions. En botanique Richard a donné le nom de Méat aux intervalles que laissent entre elles les cellules du tissu allongé ou clostres que Tréviranus caractérise plus particulièrement en les appelant *Méat intercellulaire* ou *intervasculaire*.

MEBOREA. BOT. Aublet (Plantes de la Guiane, 2, p. 825, tab. 525) a décrit et figuré sous le nom de *Meborea Guianensis* un arbrisseau de la Guiane, qui appartient à la Gynandrie Triandrie, L., mais dont les affinités naturelles ne sont pas déterminées. Cette plante, que Wildenow a nommée *Rhopium citrifolium*, s'élève à environ un mètre : elle est rameuse, garnie de feuilles alternes, presque sessiles, ovales, acuminées, très-entières, accompagnées à la base de deux stipules caduques; les fleurs sont très-petites, disposées par petits bouquets axillaires ou terminaux, et sont portées chacune sur un pédoncule partiel, grêle et assez long; elles offrent un calice à cinq divisions profondes, lancéolées, aiguës, creusées d'une fossette à leur base; point de corolle; trois étamines attachées sur les styles au-dessous des stigmates, à filets larges, bifides au sommet et portant chacun deux anthères à deux loges; trois styles; capsule trigone, à trois loges, à trois valves qui se divisent ensuite en six partagées par une cloison; deux graines ovales et noires dans chaque loge.

MÉBORIER. BOT. Pour *Meborea*. V. ce mot.

MÉCAPSIDE. *Mecapsis*. INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre de Rhynchophores, famille des Curcu-

lionides, tribu des *Ilhycérides*, institué par Schoenherr avec les caractères suivants : antennes courtes, en masse fusiforme, de douze articles ; rostre court, gros et caréné ; pattes de médiocre longueur.

MÉCAPSIDE PALMÉ. *Mecapsis palmatus*, Sch. ; *Lixus palmatus*, Oliv. Son corps est d'un gris obscur ; les côtés du corselet sont blanchâtres, et on voit à sa partie postérieure un enfoncement oblong ; les élytres sont striées ; elles ont un point calleux, cendré, vers l'extrémité, et trois lignes élevées tout au bout de chaque côté de la suture. Taille, cinq lignes. En Europe.

MÉCARDONIA. BOT. Genre établi par Ruiz et Pavon (*Syst. Veget. Fl. Peruv.*, p. 164) qui l'ont placé dans la *Didynamie Angiospermie*, L., avec les caractères suivants : calice à sept folioles ; corolle irrégulière, dont le tube est ventru ; le limbe a deux lèvres : la supérieure bifide, l'inférieure à trois divisions ; quatre étamines didynames ; ovaire supère, surmonté d'un style comprimé et courbé à son sommet ; capsule bivalve, uniloculaire, renfermant un placenta cylindrique. Le *Mecardonia ovata*, plante dont les feuilles sont ovales, dentées en scie, est l'unique espèce de ce genre. Elle croit au Pérou.

MÉCHANITIS. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères établi par Fabricius. Latreille ne l'a pas adopté ; il le réunit au genre *Heliconia*. V. HÉLICONIE.

MÉCHIDIE. *Mechidius*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Lamellicornes, division des Scarabéides Arénicoles, établi par Mac-Leay aux dépens du genre *Trox*, avec les caractères suivants : antennes composées de neuf articles : le premier allongé, conique, le deuxième court et aussi conique, le troisième plus grêle, le quatrième très-court, les cinquième et sixième cupulaires, les trois autres lancéolés, aigus, formant une massue ovale ; labre crustacé, avec son bord échancré ; mandibules courtes, triangulaires, arquées extérieurement, aiguës à l'extrémité, sans aucune dent interne ; mâchoires sinuées, multidentées à leur extrémité ; dernier article des palpes maxillaires cylindrique et tronqué ; palpes labiales très-courtes ; menton grand ; tête demi-circulaire, sans suture transversale ; chaperon échancré en devant, avec son bord relevé ; cavité buccale fermée dans le repos, par le labre et le menton ; corps oblong, ovale, glabre et déprimé ; élytres laissant à découvert l'extrémité de l'abdomen ; corselet transversal, presque convexe, échancré en devant, avec ses côtés convexes, son bord postérieur tronqué presque en angle obtus ; écusson triangulaire ; pattes fortes, un peu comprimées ; jambes antérieures tridentées extérieurement.

MÉCHIDIE BATARD. *Mechidius spurius*, Mac. ; *Trox spurius*, Kirb., *Trans. Lin.*, 12, p. 462. Son corps est oblong, scabre, noir, parsemé de papilles cendrées ; sa tête est cendrée ; son corselet est brun, couvert d'écaillés grisâtres, avec trois impressions enfoncées de chaque côté ; les élytres ont plusieurs stries formées par des rangées de points enfoncés et papillés. Taille, cinq lignes. De la Nouvelle-Hollande.

MÉCHIN ou **MÉQUIN.** BOT. Nom vulgaire de la racine du *Curcuma long*, que l'on emploie dans la teinture légère. V. CURCUMA.

MÉCHOACAN. BOT. Ce nom d'une province du Mexique est donné, dans les pharmacies, à une racine résineuse, employée autrefois comme purgative. Elle est produite par le *Convolvulus Mechoacana*, L. V. LISERON. On a aussi nommé Méchoacan noir le Jalap, et le *Phytolacca decandra*, Méchoacan du Canada.

MÉCHON. BOT. L'un des noms vulgaires des racines tuberculeuses de l'*Oenanthe pimpinelloïde*, dont on fait usage dans l'économie domestique comme aliment.

MÉCINE. *Mecinus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, établi par Germar dans la tribu des Charansonnites, et adopté par Latreille. Caractères : antennes courtes, composées de neuf articles, et la massue formée de quatre ; tête arrondie ; rostre arqué, à peine plus long que le corselet ; celui-ci un peu plus étroit dans sa partie antérieure ; écusson triangulaire ; élytres guères plus larges à leur base que le corselet, mais trois fois plus longues ; pieds assez courts et forts ; cuisses épaisses, les postérieures mutiques.

MÉCINE DEMI-CYLINDRIQUE. *Mecinus semi-cylindricus*, Schoon. ; *Rhyrachænus semi-cylindricus*, Gyll. Il est noir, couvert d'un duvet cendré ; la base des antennes et les tarses sont ferrugineux ; les élytres sont striées. En Suède.

MÉCOCÈRE. *Mecocerus*. INS. Genre de la famille des Anthribides, dont on doit la formation à Schoenherr qui en a tracé les caractères de la manière suivante : tête aussi longue que large ; yeux arrondis, convergents antérieurement ; rostre allongé, plus épais vers l'extrémité ; mandibules fort grandes dans les femelles, acuminées, pourvues de soies articulées, logées dans une fossette de la partie supérieure ; les mâles ont en outre un pinceau de poils ; antennes subfiliformes, insérées dans une fossette oblongue, vers l'extrémité du rostre : elles ont plus du double de la longueur du corps dans les mâles et ne dépassent que le corselet dans les femelles : chez les premiers les articles sont progressivement allongés et arqués ; chez les autres le premier est le plus épais, les suivants sont coniques, comprimés, le neuvième, dixième et onzième sont sensiblement dilatés et plus longs ; le dernier est pointu ; corselet oblong, plus étroit antérieurement, un peu étranglé vers le milieu qui est traversé par une carène ; les mâles ont une épine à la région pectorale de chaque côté en avant des pieds ; élytres convexes, oblongues et subovales ; pieds antérieurs allongés ; premier article des tarses plus long du double que les autres.

MÉCOCÈRE GAZELLE. *Mecocerus Gazella*, Schoon. La tête, le corselet et les élytres sont d'un jaune verdâtre, soyeux, parsemés de petites taches rondes et noirâtres qui, par leur disposition, figurent des bandes interrompues ; trompe noirâtre ; antennes et pattes d'un brun noirâtre, annelées de verdâtre ; tarses noirâtres. Taille, dix lignes. De Java.

MÉCOCORYN. *Mecocorynus*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Curculionides, institué par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes assez longues et grêles, dont les quatre premiers articles sont allongés, les trois suivants presque globuleux ; la massue, formée de quatre articles, est un peu allongée et cylindrique ; rostre long et médiocrement

arqué; yeux latéraux et ovales; corselet longiuscule, bisinué à sa base, un peu plus étroit en avant et prolongé vers le milieu en arrière; corps ovale, convexe, écaillé et ailé; élytres ovales, convexes avec les épaulés obtusément anguleuses; pattes fortes, les antérieures et les postérieures plus longues.

MÉCOCORYN DE WESTERMAN. *Mecocorynus Westermanni*, Schoon. Il est noir, couvert d'écaillés brunâtres; on aperçoit deux tubercules au front; son corselet est criblé de points enfoncés, avec une carène près du bord antérieur, et les côtés fort arrondis; les élytres sont rudes, marquées de stries ponctuées et de raies transverses et rugueuses entre elles: la seconde est beaucoup plus élevée, carénée et interrompue: il y a vers le milieu de petites écaillés plus pâles; les cuisses sont variées de brun et de cendré. De la côte de Guinée.

MÉCONÈME. *Meconema*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, établi aux dépens des Sauterelles de Fabricius, par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères: ouvertures latérales des jambes de devant fermées par une membrane transparente; ces jambes, surtout les intermédiaires, sont renflées, transparentes et comme vésiculeuses dans une partie de leur longueur; filets de l'abdomen longs et recourbés dans les mâles, ce qui a donné lieu à la dénomination du genre. On ne connaît jusqu'ici que l'espèce suivante:

MÉCONÈME VARIÉ. *Meconema varia*; *Locusta varia*, Fab. C'est un petit insecte, d'un vert pâle, qui devient jaune après la mort; les nervures de ses élytres sont d'un vert plus intense; son front est surmonté d'une saillie presque pointue; la base de son corselet est ornée de deux points bruns, de forme un peu allongée. La tarière de la femelle se recourbe à la manière d'un sabre, et sa longueur égale celle du ventre; elle a ses rebords dépourvus de dentelures. Taille, huit lignes. On rencontre cette espèce en Europe, dans les bois.

Un autre genre **MÉCONÈME**, *Meconemus*, a été institué par le docteur Imhoff, dans la famille des Anthribides, pour un insecte récemment apporté du Mexique; il a pour caractères: tête aussi large que longue; yeux latéraux et oblongs; rostre peu allongé, mandibules garnies de soies articulées, insérées dans une fossette dorsale; antennes presque de la longueur du corps, terminées par une massue allongée et comprimée: le premier article épais et obovale, les suivants jusqu'aux trois derniers qui forment la massue, progressivement allongés et arqués; corselet subovale, avancé de chaque côté en un angle obtus, qui prend vers le milieu; une carène transversale entourant une partie de sa base et se dirigeant de chaque côté, vers l'angle de la région supérieure; élytres oblongues. La seule espèce connue jusqu'à ce jour est noire, recouverte d'un duvet cendré, à l'exception de la tête et du rostre qui sont presque nus en dessous; le corselet et les élytres sont parsemés de taches et de bandes d'un noir brunâtre; des rangées de points élevés se montrent sur les élytres qui ont en outre deux carènes longitudinales; les pieds sont annelés de brun et de noir; les antennes à l'exception de la massue sont rousses. Taille, cinq lignes.

MÉCONINE. BOT. Substance qu'on obtient de l'Opium

par un traitement particulier; elle est blanche, susceptible de cristalliser en prisme à six pans, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, fusible à 90°, et volatile à 155°. Couerbe l'a trouvée composée de carbone 60,2, hydrogène 4,8, oxygène 35,0.

MÉCONIQUE. V. ACIDE.

MÉCONITES. GÉOL. V. AMITES.

MÉCONIUM. ZOOL. Matière particulière qui se trouve dans les intestins du fœtus quand celui-ci n'a pas encore respiré; elle est d'un jaune olivâtre; son odeur est légèrement musquée; elle a une saveur faiblement amère; elle est en partie soluble dans l'eau. On donne aussi le nom de Méconium à une sorte d'Opium impur, obtenu par l'expression des capsules de Pavots.

MÉCONOPSIDE. *Meconopsis*. BOT. Ce genre de la famille des Papavéracées et de la Polyandrie Monogynie, L., a été établi par Viguier dans une dissertation sur les Papavéracées, présentée à la Faculté de Médecine de Montpellier. Le professeur De Candolle l'a adopté dans le supplément à la deuxième édition de la Flore Française, et dans le second volume de son *Systema Vegetabilium*, p. 86. Voici les caractères qu'il lui a assignés: calice formé de deux sépales velus; corolle à quatre pétales; étamines en nombre indéfini; ovaire ovoïde, surmonté d'un style court, persistant, et qui se tord après l'anthèse; stigmates au nombre de quatre à six, disposés en rayons, persistants, convexes, libres et jamais sessiles; capsule ovée, uniloculaire, à quatre ou six valves, déhiscente par le sommet, renfermant à l'intérieur des placentas minces, qui forment à peine des membranes étroites. Ce genre établit le passage des Pavots aux Argemones; il se compose d'un petit nombre d'espèces dont De Candolle a formé deux sections. La première, caractérisée par ses capsules à cinq ou six valves lisses, ne renferme que le type du genre, *Meconopsis cambrica*, Viguier, ou *Papaver cambricum*, L. Cette plante a une tige dressée, haute à peu près de trois décimètres, munie inférieurement de feuilles à lobes dentés, incisés, légèrement décurrents, glauques en dessous; ses fleurs au nombre de deux ou trois, sont terminales, longuement pédonculées, de la grandeur de celles du Coquelicot, d'un jaune de soufre très-fugace par la dessiccation. Cette espèce croît dans les localités ombragées et humides des montagnes de l'Europe méridionale; on la trouve aussi dans la Russie asiatique.

La deuxième section, qui se distingue par ses capsules à valves couvertes de pointes, a été considérée comme un genre distinct par Nuttall qui lui a donné le nom de *Stylophorum*. Elle se compose de deux espèces: *Meconopsis petiolata*, et *Meconopsis dyphylla*, DC., ou *Chelidonium diphyllum*, Michx., qui sont des plantes indigènes de l'Amérique septentrionale.

MÉCONOSTIGMA. BOT. Le genre que Schott a établi sous ce nom, pour une espèce de son genre Philodendre, *Philodendra speciosum*, n'a point été adopté; conséquemment la séparation n'a pas eu lieu.

MÉCOPE. *Mecopus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhyngophores, institué par Dalman et adopté par Schoonherr, pour un Insecte de l'île de Sumatra qui leur a offert les caractères suivants:

antennes médiocres, grêles, atteignant à peine les yeux, et insérées vers l'extrémité de la trompe chez les mâles, dépassant les yeux et insérées au milieu de la trompe chez les femelles, coudées, composées de douze articles, dont le deuxième plus long que le premier et tous deux obconiques, les suivants très-courts, jusqu'au huitième qui est allongé et qui commence la massue: trompe fort longue, filiforme et arquée; yeux très-grands, convexes, presque joints, occupant toute la surface antérieure de la tête; corselet presque aussi large que long, bombé; poitrine du mâle canaliculée et garnie de deux épines entre la première paire de pattes, mutique et à peine impressionnée dans les femelles; élytres à peine plus larges que la moitié du corselet, oblongues, presque carrées, si ce n'est vers l'extrémité où elles se rétrécissent un peu en s'arrondissant; pieds très-longs et grêles. Le *Mecopus bispinosus* est noir, couvert d'écaillés blanchâtres, mais de manière à laisser voir le fond comme une multitude de petites taches; élytres striées de points, marquées de plusieurs taches d'un blanc jaunâtre, formées par la réunion des écailles.

MÉCOPODE. *Mecopoda*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustiens, institué par Audinet-Serville, aux dépens des Sauterelles, des divers auteurs, pour quelques espèces dont la longueur des ailes dépasse un peu celle des élytres et qui sont colorées comme ces dernières; prosternum offrant deux épines longues et grêles; les deux autres segments de la poitrine relevés sur les côtés, échancrés en arrière, et pointus; antennes extrêmement grêles; ailes et élytres assez étroites, et une fois plus longues que le corps; tarière très-longue, à peine arquée.

MÉCOPODE VERT. *Mecopoda virens*. Sa couleur est jaune sur le corps et sur les pattes, mais sa tête, son corselet et ses élytres sont verts; les côtés du corselet, à l'endroit où il se courbe à angle droit, offrent une nuance brune, assez distincte; la partie de l'élytre gauche, qui couvre, dans le mâle, l'organe sonore de l'élytre opposée, est d'un roux assez obscur; les ailes sont transparentes et colorées en vert à leur extrémité et tout le long de leur bord antérieur; la tarière de la femelle est brune à l'extrémité. Taille, deux pouces et demi. De l'Inde.

MÉCOPTÈRE. *Mecoptera*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Nocturnes, tribu des Noctuérides, institué par Guénée qui lui assigne pour caractères: antennes épaisses et subciliées dans les mâles; toupel frontal très-épais, très-serré, coupé carrément, et semblant ne faire qu'un avec les palpes; celles-ci ne le dépassant pas, velues, droites, avec leur dernier article à peine visible et caché dans les poils du second; corselet assez convexe, carré, à collier un peu saillant, et suivi d'une petite crête qui forme carène avec lui; abdomen aplati dans les deux sexes, velu, terminé carrément dans les mâles et légèrement conique dans les femelles; ailes supérieures longues, étroites, ayant les bords supérieur et inférieur presque parallèles, le terminal denté, la tache réniforme seule visible, petite, nullement salie de noir inférieurement, et les lignes transverses bien marquées, inférieures, sinuées et denticulées.

MÉCOPTÈRE SATELLITE. *Mecoptera satellitia*, G.; *Noctua satellitia*, Oliv. Tête et corselet d'un gris-foncé roussâtre; ailes supérieures d'un brun roussâtre, avec une ligne noirâtre, qui va de la base au milieu, et une autre double, plus bas, qui les traverse; le milieu est un peu plus obscur, avec une petite tache jaune placée entre deux points de même couleur; à quelque distance il y a une raie ondulée noirâtre, et encore une autre près de l'extrémité, avec de petites lunules blanchâtres. Les ailes inférieures sont obscures, avec la frange grise. Dessous d'un gris obscur, avec les bords ferrugineux. Taille, dix-sept lignes, ailes étendues. Europe.

MÉCORRHIDE. *Mecorhis*. INS. Coléoptères tétramères; ce genre proposé par Billbergh, dans la famille des Rhynchophores, n'a point été adopté par Schoonherr dans sa Monographie des Curculionides; ce dernier en a réuni les deux espèces à son genre Rhynchite.

MECOSA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par le docteur Blume (*Bydr.*, 405), pour quelques Orchidées propres à l'île de Java, n'a point paru différer, par ses caractères, du genre *Platanthera*, précédemment établi par Richard. V. PLANTANTHÈRE.

MÉCOTARSE. *Mecotarsus*. INS. Coléoptères tétramères; ce genre de Rhynchophores a été créé récemment par Schoonherr, dans sa famille des Curculionides, pour un insecte de Madagascar, dont les antennes sont aussi longues que le corps, grêles, terminées par une petite massue comprimée et allongée; rostre assez court, un peu renflé vers l'extrémité qui est tronquée; yeux ovales, médiocrement convexes; corselet court, subconique, bisinué à la base, arrondi sur les côtés, beaucoup plus étroit antérieurement, acuminé aux angles postérieurs; élytres allongées, ovalaires; épaules obtusément anguleuses; tarsi antérieurs très-longs.

MÉCOTARSE DE ROSENSCHOELD. *Mecotarsus Rosenschældi*, Sch. Il est noir, couvert d'un duvet brunâtre; la tête et le corselet sont ornés de deux bandes semblables; une strie humérale et des points épars sur les élytres qui sont tuberculées; pieds et tarsi couverts d'un duvet blanchâtre. Taille, six lignes.

MÉCYSMODÈRE. *Mecysmoderus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Curculionides, établi par Schoonherr, avec les caractères suivants: antennes coudées, de onze articles dont le premier atteignant à peine la longueur des yeux, les trois suivants longiuscules et subconiques, les quatre derniers formant une massue libre, ovale et un peu pointue; rostre aussi long que la tête et le corselet, linéaire, médiocrement arqué; yeux grands, latéraux, assez rapprochés et médiocrement convexes; corselet bisinué à sa base, avec le lobe intermédiaire allongé, triangulaire et pointu à l'extrémité, plus étroit antérieurement, presque tronqué au bout; corps court-ement ovale, peu convexe, squamuleux et ailé; élytres ovalaires, un peu dilatées à leur base, égales en largeur au corselet, ensuite obliques, assez élargies, puis rétrécies postérieurement, arrondies au bout, plus courtes que l'abdomen et moins convexes en dessus; pieds médiocres.

MÉCYSMODÈRE EUGLYPTE. *Mecysmoderus Euglyptus*, Sch.; *Rhynchænus Euglyptus*, Dalman. Il est noir,

avec la trompe et les pieds ferrugineux; le corselet est très-punctué: la partie antérieure, les côtés et une ligne dorsale sont chargés d'écaillés d'un jaune cendré; élytres grandes, avec des stries ponctuées et des écaillés d'un jaune cendré; pieds bruns. De Java.

MÉDAILLE. BOT. Synonyme vulgaire de Lunaire. *V.* ce mot.

MÉDATA. BOT. (Apulée.) Synonyme de Ballote.

MÉDÉE. *Medea*. ACAL. Genre de la famille des Béroïdes, établi par Eschscholtz qui lui donne pour caractères: corps ovale, allongé, diversiforme; cils disposés en séries doubles et latérales sur un canal commun, et interrompus vers le milieu du corps; une assez large ouverture transversale à une extrémité.

MÉDÉE ÉTRANGLÉE. *Medea constricta*, Echs.; *Beroe constricta*, Cham. Corps étranglé vers la grande ouverture, comme tronqué et échancré à un pôle, arrondi à l'autre; cils irisés; abdomen assez dense, coloré en fauve; bouche bilabée; vaisseaux blancs. Taille, six lignes. Des mers des Indes.

MÉDÉE ROUGEÂTRE. *Medea rufescens*, Echs. Corps oblong et rougeâtre. De la mer du Sud.

MÉDÉE ARCTIQUE. *Medea arctica*, Eschs. Corps ovoïdal, étranglé près de l'ouverture transversale qui est comprimée; huit rangs de cils irisés. Sa couleur est hyaline avec des vaisseaux roses. Cette espèce est très-irritable; on la trouve dans la mer Verte.

MÉDÉOLE. *Medeola*. BOT. Genre de la famille des Asparaginées et de l'Hexandrie Monogynie, L., ayant pour caractères: un calice coloré, pétaloïde, à six divisions profondes, régulières et étalées; six étamines; un ovaire globuleux, marqué de trois sillons, et terminé par trois styles et trois stigmates. Le fruit est une baie globuleuse, déprimée, accompagnée à sa base par le calice, à trois loges monospermes, dont une ou deux avortent quelquefois; la graine est suspendue, son tégument est noirâtre, recouvrant un endosperme charnu, qui contient un embryon cylindrique, ayant sa radicule opposée au hile.

Ce genre, quoique composé seulement de trois espèces, présente cependant assez d'obscurité. Ces trois espèces sont: *Medeola Virginica*, *asparagoïdes* et *angustifolia*. La première est originaire de l'Amérique septentrionale, les deux autres du cap de Bonne-Espérance. Willdenow, dans le Magasin des curieux de la nature de Berlin pour 1818, a fait un genre *Myrsiphyllum* pour les *Medeola asparagoïdes* et *Medeola angustifolia* qui en effet diffèrent du *Medeola Virginica* par leurs trois styles et leur fruit à trois loges monospermes. Ces différences avaient déjà été signalées par le professeur Richard, dans la Flore de l'Amérique septentrionale de Michaux, où il dit que le *Medeola asparagoïdes* appartient à un autre genre que le *Medeola Virginica*; d'un autre côté le professeur Nuttall (*Gen. of north Amer. Plants*) a fait un genre particulier sous le nom de *Gyromia* pour le *Medeola Virginica*; d'où il résulterait que, dans ce moment-ci, il n'y aurait plus de genre *Medeola*, puisque des trois espèces qui le composaient antérieurement, deux forment le genre *Myrsiphyllum* de Willdenow, et la troisième le genre *Gyromia* de Nuttall. Mais il faut remarquer que

les caractères assignés par Linné au genre *Medeola*, et qui sont ceux que l'on a exposés au commencement de cet article, se retrouvent dans les *Medeola* du Cap, tandis que le *Medeola* de la Virginie s'en éloigne par ses trois stigmates sessiles et par son fruit dont les loges contiennent plusieurs graines. Il suit de là évidemment qu'il faut conserver le genre *Medeola* pour les *Medeola asparagoïdes* et *Medeola angustifolia*; rejeter par conséquent le genre *Myrsiphyllum* de Willdenow, et adopter également le genre *Gyromia* de Nuttall. Les deux espèces de *Medeola* sont des plantes herbacées, vivaces, ayant leur tige dressée ou sarmenteuse, leurs feuilles alternes, sessiles, et leurs fleurs pédonculées et placées à l'aisselle des feuilles.

MÉDÉTÈRE. *Medeterus*. INS. Diptères; genre proposé par Wiedemann, dans ses *Diptera exotica*, 2, pag. 229, pour une espèce que Fabricius a décrite dans son *Systema Antliatorum*, p. 205, sous le nom de *Scathophaga cinerea*. Les différences génériques sur lesquelles repose le nouveau groupe sont si peu saillantes, et l'unique insecte qui en est l'objet est si rare dans les collections, qu'il est fort douteux que le genre proposé par Wiedemann soit généralement adopté. Du reste voici ces caractères tels qu'ils ont été reconnus par Meigen, d'après les indications de Wiedemann: tête triangulaire; corps comprimé sur les côtés; abdomen courbé en dessous; ailes couchées; dernier article des antennes formant une palette ovulaire; des appendices filiformes aux organes copulateurs des mâles.

MÉDÉTÈRE CENDRE. *Medeterus cinereus*. Cette petite Mouche a été trouvée à Magabor. Ses antennes sont noires, avec la soie qui les termine blanche; la tête est cendrée, velue; le corselet et l'abdomen sont de la même couleur et sans taches; les ailes sont blanches, avec la côte légèrement testacée. Le genre Médétère doit faire partie de la famille des Tanystomes.

MÉDIASIN. ZOOLOG. BOT. On nomme ainsi, en anatomie, une cloison membraneuse, résultant de l'adossement des deux plèvres, qui dans l'Homme s'étend de la face postérieure du sternum à la partie antérieure du rachis, et qui divise la cavité du thorax en deux parties, l'une droite et l'autre gauche. *V.* PLEVRE. On donne le même nom en botanique à une cloison transversale, fort mince, qui, dans les Crucifères, sépare la silicule ou la silicule en deux parties, et sur les deux faces de laquelle demeurent alternativement attachées les semences quand les deux valves se sont ouvertes.

MEDICA. BOT. Synonyme ancien de *Medicago*. *V.* LUZERNE.

MEDICAGO. BOT. *V.* LUZERNE.

MÉDICÉE. BOT. L'un des premiers noms qu'on donna au *Nicotiana Tabacum*, lors de son introduction en Europe.

MÉDICINIER. *Jatropha*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, et de la Monœcie Décandrie, L.; ses fleurs monoïques offrent un calice à cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle quinquépartite, qui manque dans plusieurs espèces; au dedans cinq glandes ou écaillés tantôt distinctes, tantôt réunies en un anneau ou en un disque sinué, quelquefois nulles. On trouve dans les fleurs mâles huit ou dix étamines dont

les filets sont soudés ensemble plus ou moins haut, et dont les trois ou cinq plus centrales sont aussi plus longues que les autres; dans les femelles, trois styles tantôt simplement bilobés ou bifides, tantôt divisés plusieurs fois par dichotomie, et un ovaire à trois loges uniovulées, qui devient une capsule à trois coques. Les espèces de ce genre sont des arbres, des arbrisseaux, ou plus rarement des herbes, remplis d'un suc lactescent. Leurs feuilles alternes, quelquefois munies vers leur base de deux glandes, sont simples ou plus souvent lobées ou palmées, glabres ou hérissées de poils glanduleux; leurs fleurs, disposées en corymbes axillaires ou terminaux, offrent en général des couleurs assez brillantes. On en compte environ vingt espèces dont cinq originaires d'Asie, les autres d'Amérique: on peut les diviser en deux sections que quelques botanistes considèrent même comme des genres distincts. L'une (qu'Houstoun nomme *Jussiaevia*) renferme les espèces dépourvues de corolle; l'autre, celles qui en sont munies; et il est à remarquer qu'en outre le style est plusieurs fois rameux dans ces dernières, et simplement bilobé dans les premières qui formeraient le genre *Curcas* d'Adanson, le *Bromfeldia* de Necker et le *Castiglionia* de Ruiz et Pavon. Dans celui-ci les auteurs ont décrit les fleurs comme hermaphrodites, et il arrive en effet quelquefois que, dans des fleurs d'un sexe, on rencontre les organes de l'autre, à l'état rudimentaire. La plante que Swartz a fait connaître sous le nom de *Jatropha dicaricata*, et qui présente trois styles courts et simples, avec une capsule à deux ou trois loges dispermes, ne paraît pas congénère des vrais Médeciniers: on en a aussi éloigné plusieurs espèces pour en former le genre *Janipha*. V. ce mot.

Ce nom de Médecinier paraît dû aux propriétés purgatives des graines; elles sont assez énergiques même pour qu'on les considère comme du domaine de la toxicologie plutôt que de la matière médicale. Les graines les plus remarquables sous ce rapport sont celles du *Jatropha Curcas*, connues sous les noms vulgaires de Pignon d'Inde et de Noix des Barbades, ainsi que celles du *Jatropha multifida*, appelées aux Antilles Noisettes purgatives. Dans les espèces herbacées la piqûre des poils roides dont la plante est hérissée, cause une démangeaison brûlante, qui persiste longtemps.

MÉDECINIER EN VIOLON. *Jatropha panduræfolia*, Willd.; *Jatropha acuminata*, Lam. Il est originaire de l'île de Cuba et de Saint-Domingue; on le cultive dans les jardins pour la beauté de ses fleurs, qui sont d'un rouge écarlate brillant. On le tient dans la serre chaude, où il fleurit pendant une grande partie de l'année; il demande une terre un peu substantielle, peu d'arrosements, et se multiplie ordinairement par le moyen des boutures et des marcottes. Sa tige est ligneuse, haute de cinq à six pieds ou davantage, divisée en rameaux peu nombreux, légèrement pubescents dans leur partie supérieure, garnis de feuilles alternes, pétiolées, oblongues, entières, glabres des deux côtés, plus larges supérieurement, acuminées à leur sommet, rétrécies à leur base, et chargées de chaque côté d'un ou deux angles saillants, ou seulement de dents aiguës, rétrécies quelquefois de chaque côté et dans leur mi-

lieu, comme les feuilles dites en violon, et accompagnées à leur base de stipules très-petites et subulées. Les fleurs sont de deux sortes, les unes mâles, et les autres femelles. Les premières sont disposées en cime au sommet d'un long pédoncule opposé aux feuilles. Chacune d'elles en particulier est composée d'un calice monophylle, court, à cinq dents; d'une corolle de cinq pétales ovales, beaucoup plus grands que le calice, velus à leur base interne; de dix étamines monadelphes, dont cinq extérieures plus courtes, entourées à leur base par cinq glandes arrondies. Les fleurs femelles sont mêlées en petit nombre parmi les mâles, et placées dans les bifurcations de la cime; leur calice est partagé jusqu'à la base en cinq folioles lancéolées; leur ovaire est supérieur, ovale-arrondi, à trois sillons, surmonté d'un style trifide, à divisions bifurquées et terminées par des stigmates simples. Le fruit est une capsule arrondie, à trois coques, terminée par les styles persistants, et contenant trois graines.

MÉDECINIER ÉPINEUX. *Jatropha spinosa*, Vahl. Sa tige est fruticuleuse, garnie d'épines; ses feuilles sont tripartites et ses fleurs en corymbe. Arabie.

MÉDICUSIE. *Medicusia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Mœnch (*Meth. Plant.*, p. 557), et adopté par Cassini qui l'a placé dans la tribu des Lactucées. Ses caractères sont: involucre ovoïde, formé de folioles sur un seul rang, égales, appliquées, lancéolées, linéaires, toruleuses et carénées, muni à la base d'écailles inégales, linéaires, infléchies au sommet; réceptacle nu; calathide composée de fleurs en languettes, nombreuses et hermaphrodites; akènes arqués en dedans, sillonnés longitudinalement et transversalement, surmontés d'une aigrette plumeuse. Ce genre a été réuni par De Candolle (*Flore Franç.*, vol. 5, p. 58) au *Zacantha*, malgré le caractère de l'aigrette plumeuse, qui lui est attribué par Mœnch; mais ce caractère est douteux, puisque le véritable *Crepis rhagadiolodes*, L., sur lequel le *Medicusia* a été établi, n'a pas l'aigrette ainsi conformée, s'il faut s'en rapporter sur ce point à Jacquin et à Willdenow. Cassini pense qu'on pourra le réunir au *Picris*; ce qui d'ailleurs a déjà été opéré par Persoon. Le *Medicusia aspera*, Mœnch, unique espèce du genre, est une plante herbacée, hérissée sur toutes ses parties de petits aiguillons fourchus. Sa tige est rameuse, haute environ d'un mètre, garnie inférieurement de feuilles oblongues, sinueuses, dentées, et supérieurement de feuilles sessiles, lancéolées. Ses fleurs sont jaunes, rougeâtres extérieurement. Elle croît près de Malaga, en Espagne.

MÉDINILLE. *Medinilla*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par Gaudichaud pour une plante qu'il a observée dans les îles Mariannes, et qui lui a offert pour caractères distinctifs: tube du calice obovale et sans côtes; son limbe en continuité du tube, cylindrique, exactement tronqué et persistant; quatre pétales ovales, obtus et presque coriaces; huit étamines égales, avec leurs anthères allongées, aiguës, à un pore et obtusément bi-auriculées à leur base; ovaire tronqué supérieurement; style filiforme; stigmate formant un point pruneux. Le fruit est une capsule ou baie en

forme de bouteille, ordinairement très-renflée, couronnée par le tube du calice, et quadriloculaire; semences ovoïdes et lisses.

MÉDINILLE ROSÉE. *Medinilla rosea*, Gaud. C'est un arbrisseau glabre, à rameaux obtusément tétragones; ses feuilles sont verticillées par trois ou quatre, pétiolées, ovales, mucronées, à trois nervures et très-entières; les fleurs réunies au nombre de trois ou de cinq forment une cime axillaire; elles sont d'un blanc rosé, portées sur un pédoncule dont la longueur ne surpasse point celle des pétioles.

Dans son grand ouvrage qu'il publie sous le titre de *Rumphia*, le docteur Blume a donné (vol. 1, p. 11-17) la description de cinq autres espèces du genre *Medinilla*, ce sont :

Medinilla crispata, Bl.; *Melastoma crispatum*, Lin., Willd., De Cand. Cette espèce se trouve aux Moluques et aux Célèbes.

Medinilla pterocaula, Bl., *Rumph.*, pl. 1. De Bantam.

Medinilla macrocarpa, Bl., *ib.*, pl. 2. Des Moluques.

Medinilla crassinervia, Bl. Des Moluques.

Medinilla radicans, Bl., *ibid.*, pl. 3. De Java.

MÉDIOLIFORME. *Medioliformis*. BOT. C'est-à-dire en forme de roue.

MÉDION. BOT. La plante ainsi désignée dans Dioscoride, est le *Campanula Medium*, L. *V.* CAMPANULE.

MÉDON. INS. Coléoptères pentamères. Ce genre, institué par Stephens (Illustr. of British entomology, vol. 5, p. 275) pour une espèce qu'il a nommée *Medon Ruddii*, t. 127, fig. 2, ne diffère point du genre Lithocharide de Dejean.

MÉDULLAIRE. *Medullaris*. BOT. Organe qui tient de la nature de la moelle ou qui est formé par elle. Le canal Médullaire est la cavité cylindrique, que l'on observe au centre de la tige des plantes dicotylédones, et qui renferme la moelle; l'étui Médullaire est la rangée de fibres, qui entoure immédiatement cette moelle.

MÉDULLE. BOT. Quelques auteurs ont substitué ce nom à celui de Moelle. *V.* ce mot.

MÉDULLINE. BOT. Nom donné par John à la Moelle ou tissu cellulaire des végétaux, sorte de Lignite blanc, insipide, insoluble, inflammable, qui fournit à la distillation beaucoup d'Ammoniaque et un Charbon métalloïde.

MEDUSA. ACAL. *V.* MÉDUSE.

MEDUSA. BOT. (Loureiro.) *V.* MEDUSULE.

MÉDUSAIRES. ACAL. Famille d'animaux invertébrés, de la classe des Radiaires, établie par Lamarck et désignée par la plupart des auteurs sous le nom de Méduses (*V.* ce mot). Les Médusaires sont tous des animaux marins, entièrement gélatineux ou plutôt semblables à de la gelée, transparents; ils ont des formes très-régulières, élégantes; des couleurs variées, brillantes et tendres à la fois; leur corps, que l'on nomme Ombrelle, est circulaire, plus ou moins convexe en dessus, plat ou concave en dessous; la bouche, toujours placée à la surface inférieure, est simple ou multiple, quelquefois sessile ou portée sur un appendice central, nommé pédoncule. Celui-ci, plus ou moins long,

plus ou moins volumineux, offrant des formes excessivement variées, est tantôt simple, tantôt divisé plus ou moins profondément, et ces divisions, dont le nombre varie, ont reçu le nom de bras; enfin le pourtour du corps des Médusaires, ou la circonférence de l'ombrelle, est tantôt entier, tantôt divisé en filets plus ou moins longs que l'on a nommés tentacules. On trouve les Médusaires dans toutes les mers, sous tous les climats; ils habitent en général les hautes mers, cependant ils ne sont pas rares près des côtes. Leurs espèces sont très-variées, très-nombreuses, et la plupart semblent confinées dans certains parages dont elles ne s'écartent que fort peu; dans les climats chauds, on les rencontre en toute saison; dans les climats froids ou tempérés, elles ne paraissent que vers la fin du printemps et pendant l'été. Il est des Médusaires que l'on ne peut bien distinguer qu'à l'aide du microscope, et d'autres qui parviennent à plusieurs pieds de diamètre et pèsent cinquante à soixante livres. L'anatomie des Médusaires est presque bornée à la connaissance de leurs formes extérieures. A peine sortis de l'eau, ces animaux ne tardent pas à se fondre, pour ainsi dire, en un liquide transparent, analogue à de l'eau de mer; ils ne paraissent constitués que par une enveloppe membraneuse et un tissu cellulaire rempli d'eau, et, d'après les observations microscopiques de Bory de Saint-Vincent (*V.* MATIÈRE), de corpuscules hyalins. Dans quelques espèces pourtant, on a distingué un ou plusieurs estomacs, des vaisseaux ramifiés, des cavités contenant de l'air et des ovaires. Les Médusaires exécutent des mouvements assez rapides et longtemps soutenus; ils nagent avec grâce en contractant et relâchant alternativement la circonférence de leur ombrelle. La plupart répandent une lueur phosphorescente dans l'obscurité; plusieurs produisent sur la main qui les touche une douleur brûlante occasionnée sans doute par une sécrétion particulière. On ignore leur mode de respiration et de génération. Les Médusaires se nourrissent de toutes sortes d'animaux marins et même de Poissons; ceux qui sont munis de bras s'en servent pour attraper leur proie; leur digestion est très-rapide, et leur reproduction prodigieuse. Les variétés de formes des Médusaires, le grand nombre d'espèces qui s'y rapportent, ont nécessité plusieurs divisions et l'établissement de plusieurs genres dans cette famille intéressante d'animaux. Péron et Lesueur, auxquels on doit, sur les Méduses, un excellent travail inséré dans le 14^e volume des Annales du Muséum d'Histoire naturelle, prenant pour base de leurs coupes principales l'absence ou la présence de l'estomac, ont établi deux grandes divisions: les Méduses agastriques et les Méduses gastriques. Les Méduses agastriques sont subdivisées d'après l'absence ou la présence d'un pédoncule, l'absence ou la présence de tentacules; les genres Eudore, Bérénice, Orythie, Favonie, Lymnorée et Géryonie, sont compris dans cette division et se rattachent aux subdivisions d'après leurs caractères. Les Méduses gastriques sont subdivisées d'après la présence d'une ou de plusieurs bouches, l'absence ou la présence d'un pédoncule, l'absence ou la présence de bras, l'absence ou la présence de tentacules; à chaque subdivision se rattache un ou

plusieurs des genres Carybdée, Phorcynie, Eulimène, Équorée, Fovéolée, Pégasie, Callirhoé, Mélitée, Évagore, Océanie, Pélagie, Aglaure, Mélicerte, Euryale, Éphyre, Obélie, Ocyrbé, Cassiopée, Aurellie, Céphée, Rhizostome, Cyanée, Chrysaore.

Lamarck forme également deux divisions dans les Médusaires; la première renferme les Médusaires à bouche unique, la seconde ceux qui en présentent plusieurs. Il restreint à plus de la moitié les genres établis par Péron; ses subdivisions sont fondées à peu près sur les mêmes caractères, c'est-à-dire d'après l'absence ou la présence du pédoncule, des bras et des tentacules. On trouve dans la première division les genres Eudore, Phorcynde, Carybdée, Équorée, Callirhoé, Orythie, Dianée; et dans la seconde les genres Éphyre, Obélie, Cassiopée, Aurellie, Céphée. Cuvier établit trois genres dans cette famille qui fait partie de ses Acalèphes libres : 1^o les Méduses propres, qui ont une vraie bouche sous le milieu de la surface inférieure, soit simplement ouverte à la surface, soit prolongée en pédicule; 2^o les Cyanées, toutes les Méduses à bouche centrale et à quatre cavités latérales; 3^o les Rhizostomes, qui ont quatre ovaires dans des cavités ouvertes comme les Cyanées et au milieu un pédicule plus ou moins ramifié suivant les espèces. Cuvier admet comme sous-genres une partie des genres de Péron, soit avec les caractères indiqués par Péron lui-même, soit avec les modifications admises par Lamarck, soit enfin en les considérant sous une autre acception.

MÉDUSE. *Medusa*. ACAL. Linné créa sous ce nom un genre qui réunissait les animaux rayonnés à corps libre et gélatineux; plusieurs auteurs ont adopté ce genre tel qu'il avait été institué. Péron, qui a établi aux dépens des Méduses un grand nombre de genres, conserve la dénomination linnéenne seulement comme nom de famille et y comprend encore les Béroés, les Porpites et les Physalies. Cuvier se sert également du nom de Méduse comme nom de famille ou de section; il y rattache de plus les Béroés, les Cestes et les Diphies. Lamarck réunit sous le nom de Radiaires molasses, tous les animaux qui pouvaient se rapporter au genre Méduse de Linné, et il les divise en Radiaires anormales et Radiaires Médusaires ou simplement Médusaires. Cette dernière section comprend les Méduses proprement dites, c'est-à-dire les animaux réguliers, orbiculaires, gélatineux, transparents, lisses, plus ou moins convexes en dessus, aplatis ou concaves en dessous avec ou sans appendice en saillie; munis d'une bouche inférieure, simple ou multiple. Il semble que l'on doit préférer, comme nom de famille, la dénomination employée par Lamarck; celle de Méduse entraînant quelque incision par l'usage plus ou moins étendu que les auteurs en ont fait. V. MÉDUSAIRES.

MÉDUSEA. BOT. C'est l'un des genres établis par Haworth aux dépens des Euphorbes. Il a pour type l'*Euphorbia Caput Medusæ*, dont le port est assez particulier; mais dont les différences ont trop peu d'importance pour que le genre mérite d'être adopté. V. EUPHORBE.

MÉDUSINE. *Medusina*. BOT. Genre de Champignons créé par Chevalier, aux dépens des Hydnes de Fries,

avec les caractères suivants : pédicule comme celui des Clavaires, simple ou rameux et d'une consistance charnue; membrane fructifère divisée en cylindres subulés, forts longs, les uns dressés, les autres pendants; spores blancs. Les espèces de ce genre s'éloignent non-seulement des Hydnes par leur consistance charnue, mais encore parce qu'elles n'ont point de chapeau proprement dit et qu'elles émettent de leur partie supérieure des fibrilles cylindriques, allongées, qui ont primitivement une direction verticale, et qui se recourbent ensuite et pendent en forme de chevelure. Elles sont tantôt simples ou tantôt divisées à la manière des Clavaires; dans leur jeunesse elles n'offrent qu'un tronçon charnu.

MÉDUSINE ÉTALÉE. *Medusina patula*, Chev.; *Hydnum caput medusæ*, Fries. Cette espèce est simple; elle a cinq pouces environ de diamètre; elle consiste en un tronçon épais et charnu, qui se termine en une multitude de fibrilles cylindriques, simples, ayant un pouce et demi de longueur; elles se recourbent en différents sens, de manière à former des faisceaux bouclés. Ce beau Champignon paraît à la fin de l'été sur les vieilles souches et sur les bois de charpente.

MÉDUSINE CORALLOÏDE. *Medusina coralloides*, Chev.; *Hydnum coralloides*, Fries; *Hydnum ramosum*, Bull. Cette autre espèce est rameuse : sa base charnue se divise en un nombre prodigieux de rameaux diversement entrelacés et recourbés vers leur sommet; ces rameaux sont garnis dans toute leur longueur de fibrilles pendantes, cylindriques et pointues, dont les plus allongées terminent les dernières divisions en formant des sortes de pinceaux qui produisent un bel effet; leur couleur est d'abord blanchâtre, puis tirant sur le jaune; leur chair est tendre et bonne à manger. Elle croît comme la précédente.

MÉDUSULE. *Medusula*. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, 2, p. 495) a établi ce genre sous le nom de *Medusa* dont Persoon a légèrement changé la terminaison pour que la même dénomination ne fût pas appliquée à des êtres qui appartiennent à des règnes différents, et en cela il est tombé dans un autre inconvénient qu'il n'a probablement pas saisi d'abord, c'est que déjà un genre de ce même nom existait dans la botanique cryptogamique. Voici du reste les caractères essentiels du genre *Medusula* qui a été placé dans la Monadelphie Pentandrie, L. : calice persistant, à cinq folioles; cinq pétales; cinq étamines dont les filets sont réunis au tube par la base, et dont les anthères sont pendantes; ovaire supérieur, surmonté d'un style et d'un stigmate simples; capsule hérissée, uniloculaire, à trois valves et renfermant six graines. Le *Medusula anguifera* est un arbre de la Cochinchine, d'une grandeur médiocre, dont les rameaux sont dressés, garnis de feuilles alternes, ovales, acuminées, glabres et dentées en scie. Les fleurs sont rouges et disposées en grappe.

MÉDUSULE. *Medusula*. BOT. Genre de Lichens créé par Eschweiler dans son *Syst. Lichen.*, p. 16, f. 22, et qui fait partie de sa cohorte des Trypéthéliacées. Il est établi sur les caractères suivants : thalle crustacé, attaché, uniforme; verrues déprimées, pulvérulentes, blanches; apothécies linéaires, allongées, immergées,

noires, voilées de blanc dans la jeunesse; périthécie latérale plane. Le genre *Medusula* ne paraît point devoir figurer dans le genre *Trypethelium*, mais bien dans les Graphidées dont il a le port et la structure intérieure. Ses fructifications sont linéaires, à disque dilaté, pourvues d'un nucléum charnu, en tout semblable à celui des *Graphis*. Persoon avait décrit la plante qui a servi de base à ce genre sous le nom d'*Oppegapha Medusula* (Act. Soc. Wéterav.). Acharius regardait comme douteux que ce fût une Opégraphie. On examinera au mot SARCOGRAPHE la validité du genre *Medusula*; on se bornera maintenant à annoncer que Tode aussi a un genre *Medusula* (*V. Fung. Meckl.*, Sel., 1, p. 17, t. 5, f. 28) qui est adopté; et l'on doit ajouter que Persoon avait également un genre *Medusula*, fondé sur une plante phanérogame; que c'est ce dernier nom qui a prévalu; en sorte qu'il deviendra nécessaire, afin d'éviter la confusion nominale, de changer le nom donné par Eschweiler, si son genre venait à être adopté.

MEERBURGIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Moench, est le même que celui formé précédemment par Solander, et qu'il a appelé *Pollichia*. *V.* ce mot.

MEÉRÉDYCK. BOT. L'un des noms vulgaires du *Cochlearia Armoracia*, L. *V.* COCHLEARIA.

MEERSCHAUM. MIN. *V.* ÉCUME DE MER et MAGNÉSITE.

MEESIA. BOT. *V.* WALKERA.

MEESIA. BOT. Ce genre de Mousses, établi par Hedwig, ne diffère des Brys, qu'en ce que les dents de son péristome externe sont très-obtuses et beaucoup plus courtes que celles du péristome interne. Ce genre a été depuis réuni par plusieurs botanistes aux Brys; mais il forme néanmoins dans ce genre un groupe assez naturel par son port. Il renfermait les quatre espèces suivantes: *Bryum trichodes*, Hook., ou *Meesia uliginosa*, Hedw.; *Bryum hexastichum*, *Bryum triquetrum*, Hook., ou *Meesia longiseta*, Hedw.; *Bryum dealbatum*, Smith, ou *Meesia dealbata*, Hedw. *V.* BRY.

MÉGABASIDE. *Megabasis*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères: antennes sétacées, distantes à leur base, velues en dessous, composées de onze articles, dont le premier très-long, et le plus long de tous, faisant à lui seul, le quart de la longueur totale de l'antenne, le deuxième assez grand, mais peu visible, se confondant avec la base du troisième, les suivants cylindriques, allongés, le onzième le plus petit; yeux entiers, assez petits, ne s'avancant pas sur le front au delà des antennes; mandibules peu saillantes extérieurement; palpes assez courtes, l'article terminal des maxillaires est pointu et plus grand que le second; face antérieure de la tête allongée; front aplati et vertical; corselet un peu plus large que long, muni latéralement d'une forte épine, avec son disque tuberculé; corps assez court, convexe en dessus; écusson court, carré, creusé au milieu, avec ses bords latéraux saillants; élytres rebordées extérieurement, allant en se rétrécissant vers le bout qui est tronqué et biépineux; pattes assez longues; tarsi nus.

MÉGABASIDE PORTE-MIROIR. *Megabasis specularifer*,

Aud.; *Acanthocinus specularifer*, Dej. Son corps est brunâtre, couvert d'un court duvet cendré; son corselet est muni de trois tubercules placés en triangle; ses élytres ont une forte épine humérale, une autre à la base et des points élevés, il y a vers le milieu une plaque lisse, luisante et d'un brun ferrugineux; antennes et pattes brunes. Taille, neuf lignes. Du Brésil.

MÉGACARPEE. *Megacarpæa*. BOT. Ce genre, établi par De Candolle (*Syst. Univ. Veget.*, 2, p. 417), appartient à la famille des Crucifères, et à la Tétradynamie siliculeuse, L. Il est ainsi caractérisé: calice sans gibbosité à la base; pétales entiers; filets des étamines libres et sans dents; silicule sessile, à deux écus ou disques, échancrée aux deux extrémités, à loges très-comprimées, ceintes d'un rebord ailé, adnées à l'axe par tout leur côté interne; style nul; stigmaté en forme de disque, presque à deux lobes; graines solitaires dans chaque loge, orbiculées, comprimées; embryon dont la radicule est ascendante, et les cotylédons accombants. Ce genre ne se distingue du *Biscutella* que par son stigmaté sessile, sa silicule munie d'un large bord et surtout par son embryon qui, au lieu d'être inverse comme dans les autres genres de la famille, se compose d'une radicule et de cotylédons ascendants. Les deux espèces qui le constituent, *Megacarpæa laciniata* et *Megacarpæa angulata*, DC., croissent en Sibérie. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles multifides, à fleurs paniculées, très-petites, et à fruits d'une grandeur très-considérable, pour des fruits de Crucifères, ce qui a déterminé la création du nom générique.

MÉGACÉPHALE. OIS. Espèce du genre Engoulevent. *V.* ce mot.

MÉGACÉPHALE. *Megacephala*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers terrestres, tribu des Cicindelètes, établi par Latreille, et ayant pour caractères: deux palpes à chaque mâchoire dont les extérieures sont notablement plus courtes que celles de la lèvre; mandibules très-fortes; les trois premiers articles des tarsi antérieurs des mâles dilatés, presque en forme de triangle renversé, placés bout à bout; corps épais, simplement oblong, avec le corselet plus large que long ou à diamètres presque égaux, légèrement plus élevé dans son milieu; abdomen ovalaire, comme coupé transversalement à sa base. Ce genre se distingue des Cicindèles, avec lesquelles il a le plus de rapports, par les palpes maxillaires qui, dans celles-ci, sont plus longues que les labiales; les pattes des Cicindèles sont aussi plus grêles et plus allongées. Les Manticores en sont éloignés par des caractères tirés de la forme générale du corps; enfin les Thérates en sont séparées parce que leurs palpes maxillaires internes sont remplacées par une petite épine. La tête des Mégacéphales est grosse, avec le front large et plan ou légèrement convexe. Les yeux sont grands et assez peu saillants; la lèvre supérieure est courte, transversale ou arrondie et peu avancée; elle laisse les mandibules bien à découvert. Celles-ci sont larges, fortement dentées et peu saillantes. Le dernier article des palpes maxillaires est légèrement scuriforme; les labiales ont leur premier article al-

longé et dépassant l'extrémité supérieure de l'échancrure du menton, le deuxième est très-court, le troisième très-long, cylindrique et garni de poils roides et assez longs; le dernier est sécuriforme. Le corselet est presque aussi large que la tête à sa partie antérieure : il se rétrécit un peu postérieurement; le milieu de son bord postérieur est un peu prolongé, et il recouvre l'écusson dont la pointe n'atteint pas la base des élytres. Celles-ci sont à peu près de la largeur de la tête, plus ou moins allongées; l'avant-dernier anneau de l'abdomen des mâles est très-fortement échancré. Les pattes sont longues, assez fortes; les tarsi sont aussi assez forts et moins allongés que ceux des Cicindèles. Ces insectes paraissent, jusqu'à présent, plus répandus dans le nouveau monde que dans l'ancien, où l'on n'en a encore trouvé que deux espèces aptères. Toutes celles de l'Amérique sont ailées.

MÉGACÉPHALE DE LA CAROLINE. *Megacephala Carolina*, Latr., Dej.; *Cicindela Carolina*, Fabr., Oliv. (Coléopt., 2, 55, p. 29, n° 51, t. 2, fig. 22), Sch. (*Syn. Ins.*, 1, p. 258, n° 8). Elle est longue de cinq à sept lignes, d'un beau vert métallique, à reflets rouges; les yeux, les antennes, les organes de la manducation, l'anus et les pattes sont jaunes; les élytres ont à leur extrémité postérieure une tache jaune, oblongue et n'atteignant pas la suture. Elle se trouve également dans les Antilles et au Chili.

MÉGACÈRE. *Megacerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Brachides, institué par Falderman, pour un insecte du Brésil, *Megacerus pescaprae*, que Schoonherr a reconnu depuis ne point différer de ses Bruches.

MÉGACÈRE. *Megacera*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Audinet-Serville, pour un insecte du Brésil, que Dejean avait placé parmi ses Saperdes. Caractères : antennes sétacées, très-grêles, rapprochées à leur base, velues en dessous, composées de onze articles, dont le premier très-allongé, un peu en massue, le deuxième petit et cyathiforme, les suivants cylindriques et très-allongés dans les mâles; mandibules courtes et aiguës; palpes maxillaires plus longues que les labiales, avec le dernier article allongé, presque fusiforme; tête assez courte, un peu globuleuse, seulement verticale; front légèrement bombé; yeux très-grands; corselet mutique latéralement, cylindrique, presque carré, avec deux sillons transversaux près des bords; écusson court, demi-circulaire, arrondi au bout; corps convexe en dessus, très-allongé, linéaire, ailé et pubescent; élytres très-longues, linéaires, déprimées, rebordées extérieurement et à la suture, tronquées obliquement à leur extrémité; pattes assez courtes.

MÉGACÈRE A BANDES. *Megacera vittata*, Audin.; *Saperda macrocera*, Dej. Son corps est brun; son corselet a six bandes longitudinales, roussâtres, deux en dessus, deux latérales et deux en dessous : de semblables lignes se voient sur les élytres; antennes et pattes brunâtres. Taille, sept lignes.

MÉGACHILE. *Megachile*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Latreille

et nommé *Anthophora* par Fabricius qui réunissait à ce genre plusieurs espèces appartenant à des genres bien différents. Les Mégachiles appartiennent à la division des Dasygastres de Latreille (Fam. naturelles), et les caractères qu'il assigne à ce genre sont : palpes dissemblables, les labiales en forme de soies écailleuses, allongées et comprimées; leurs deux premiers articles presque de la même longueur; dessous de l'abdomen des femelles garni d'une brosse soyeuse, servant à récolter le pollen des fleurs; labre en forme de carré long et perpendiculaire; mandibules fortes, en pince; palpes maxillaires très-petites, de deux articles, dont le second plus long ou de la longueur du premier, presque cylindrique; abdomen triangulaire, déprimé. La figure en parallélogramme de la lèvre supérieure des Mégachiles avait été remarquée par Réaumur, et il avait observé que cette partie garantissait leur trompe et leur servait en quelque sorte de table lorsqu'elles coupaient des feuillages pour construire leurs nids. Il avait donc distingué les Abeilles solitaires et les avait désignées sous le nom de Coupeuses de feuilles. Cuvier (Tableau élém., etc.) fit de ces insectes une division particulière. Latreille, immédiatement après, dans son Mémoire sur l'ordre naturel des insectes composant le genre *Apis* de Linné, sépara ces espèces et en forma avec quelques autres le genre Mégachile; il le partagea en six sections. Kirby, dans sa Monographie des Abeilles, avait établi, en même temps que Latreille, la même division en faisant une coupe du genre *Apis*. Enfin Latreille a encore travaillé ces coupes (*Gen. Crust.*, etc., et *Fam. nat.*, etc.), et il a conservé son genre Mégachile tel qu'il est caractérisé plus haut. Les Mégachiles ont en général un peu de ressemblance par leur port avec les Xylocopes, et même les Bombus. Leur tête est épaisse; leurs antennes sont filiformes, courtes et peu brisées; leurs yeux sont ovales et assez grands. Le corselet de ces Hyménoptères est court, rond, tronqué et très-obtus postérieurement; leur abdomen est triangulaire, tronqué à la base, avec le dessous plan, soyeux dans les femelles. L'anus, dans les mâles, est souvent courbé, échancré ou dentelé. Leur corps en général n'est pas si velu que celui des Bourdons; souvent une bonne partie de la surface est nue. Leurs pattes n'ont pas la longueur de celles des autres Apiaires et servent très-peu au transport du pollen, leurs jambes postérieures n'ayant point de palettes, et le premier article de leurs tarsi n'étant point dilaté ni en forme de brosse. Les Mégachiles se distinguent des Céralines, Chélostomes, Hériades et Stélides, par la forme de leur corps qui n'est point étroit et allongé comme dans ces genres; elles s'éloignent des Cœlioxydes, Ammobates et Philemères, par des caractères tirés de la forme du labre qui est longitudinal ou triangulaire dans ceux-ci; enfin les Anthidies, Osmies et Lithurges, en sont distinguées par des caractères tirés de la forme de l'abdomen, du corselet et des antennes. Ces Abeilles ont encore un caractère qui leur a été reconnu par Jurine, et qui a forcé ce naturaliste de les réunir avec des Apiaires très-différentes par l'organisation de leur bouche et par leurs habitudes. Ce caractère est d'avoir une cellule

radiale, allongée, et deux cellules cubitales presque égales, dont la seconde reçoit, près de chacune de ses extrémités, une nervure récurrente. Ces Hyménoptères n'offrent que deux sortes d'individus, des mâles et des femelles : ils vivent solitairement. Les mâles sont distingués des femelles par leurs antennes de treize articles, quelquefois plus grosses vers le bout ; par leurs mandibules plus étroites, leurs pattes antérieures aussi longues ou plus longues que les suivantes, arquées, avec les tarsi frangés de poils le long de leur côté inférieur, quelquefois même dilatés et comprimés. Les jambes des autres pattes sont souvent épaissies et presque en massue. L'extrémité postérieure de l'abdomen est courbée, arrondie ou très-obtuse, et offre souvent une échancrure ou des dentelures au bord postérieur de l'anneau sous lequel les organes sexuels sont situés. Les organes générateurs sont très-forts, comparativement à la grosseur de l'insecte ; ils sont composés de différentes pièces écaillées, dont quelques-unes sont en pince. Les femelles sont chargées seules de la conservation de leur postérité ; les travaux qu'elles exécutent à ce sujet montrent qu'elles sont douées d'un instinct admirable. Latreille divise ce genre en deux coupes très-naturelles dont voici les principaux caractères :

† MÉGACHILES PHYLLOCOPE.

Cette division comprend les espèces qui ont les mandibules dentelées et dont les dentelures sont au nombre de quatre ; ces espèces ont reçu de Réaumur le nom de Coupeuses de feuilles ; elles emploient dans la construction de leurs nids des feuilles qu'elles entaillent en portions parfaitement ovales ou circulaires, au moyen de leurs mandibules, avec autant de promptitude que de dextérité. Elles les emportent dans des trous droits et cylindriques qu'elles ont creusés dans la terre et quelquefois dans les murs ou le tronc pourri des vieux arbres ; elles tapissent avec ces portions de feuilles le fond de la cavité, en formant une cellule qui a la forme d'un dé à coudre, y mettent la provision mielleuse dont la larve doit se nourrir, y pondent un œuf et la ferment avec un couvercle plat ou un peu concave, pareillement formé de portions de feuilles. Elles font une nouvelle cellule de la même manière en dessus de la première, puis une troisième, une quatrième et ainsi de suite, de manière à ce qu'elles aient rempli leur trou.

MÉGACHILE DU ROSIER. *Megachile centuncularis*, Latr. ; *Apis centuncularis*, L. ; *Anthophora centuncularia*, Fabr., Réaum. (Ins., VI, X). Longue d'environ six lignes, noire avec un duvet d'un gris fauve, de petites taches blanches et transverses sur les côtés supérieurs de l'abdomen : le dessous est garni de poils fauves. Le mâle est décrit par Linné, comme une autre espèce, sous le nom de *Lagopoda*.

†† MÉGACHILES MAÇONNES.

Les mandibules des espèces de cette division n'ont qu'une petite échancrure sous leur extrémité ; leur corps est seulement plus velu et ressemble un peu à celui des Bourdons ou des Xylocopes ; leurs antennes paraissent être proportionnellement plus longues. Les femelles construisent leurs nids avec de la terre très-

fine, dont elles forment un mortier ; elles l'appliquent sur les murs exposés au soleil, contre des pierres, ou bien elles en forment des boules qu'elles attachent à des branches de végétaux. Ce nid devient très-solide et ressemble à une motte de terre ; il contient dix à douze cellules dans chacune desquelles est déposé un œuf, avec de la pâte mielleuse pour la nourriture de la larve qui se file une coque pour se changer en nymphe, et devient insecte parfait au commencement du printemps : il s'ouvre un passage à travers les parois de sa prison à l'aide de ses mandibules. Ces Mégachiles ont des ennemis dans les larves d'une espèce de Clairon (*Apiarius*), et dans celles du *Leucospis dorsigera*. Ces deux insectes ont soin de déposer un œuf dans le nid, un peu avant la Mégachile, et il en sort une larve qui dévore bientôt celle de la propriétaire et se développe dans son habitation. A cette division appartient l'espèce suivante :

MÉGACHILE SICILIENNE. *Megachile Sicula*, Latr. ; *Apis Sicula*, Rossi (*Faun. Etrus. mantis.*, 2, tab. 4, fig. D, d, E). Noire, velue, avec le front, le dessus du corselet et les pieds d'un fauve vif ; les ailes sont d'un violet tirant sur le noir foncé. Cette espèce construit un nid de plus d'un pouce de diamètre, sphérique et très-dur ; elle l'attache aux branches des arbrisseaux, tels que la bruyère. On la trouve en Égypte, en Sicile, et Payraudeau, qui a voyagé en Corse, pour y faire des observations de zoologie, en a rapporté plusieurs individus de l'espèce dont il est question dans cet article, ainsi que des nids. Le *Megachile muraria*, figuré par Réaumur (t. 6, pl. 7 et 8) et par Schæffer, fait partie de cette division.

D'autres Hyménoptères, appartenant à des genres différents, ont été décrits sous le nom de Mégachile. Ainsi on a appelé :

MÉGACHILE CONIQUE, un Cœlioïde.

MÉGACHILE TRÈS-PONCTUÉE, M. AUX AILES NOIRES, des Stélides.

MÉGACHILE GRANDES DENTS, M. DES CAMPANULES, M. DES TRONCS, des Chélostomes et des Héridies.

MÉGACHILE BICORNE, M. DU PAVOT, des Osmies.

MÉGACHILE CINQ CROCHETS, une Anthidie.

MÉGACLINIER. *Megaclinium*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone ou sépales dressées, inégales, les latérales plus petites et soudées au gynostème ; les intérieures ou pétales très-petites ; labelle petit, très-entier, élastique, articulé avec la base du gynostème ; celui-ci penché vers l'ovaire, petit, marginé, à peine prolongé à sa base ; anthère à deux loges peu prononcées ; quatre masses polliniques égales, attachées par paires. Les Mégacliniers sont des plantes herbacées, épiphytes, propres aux régions tropicales de l'Afrique ; leur rhizome se propage et s'étend en pseudo-bulbes ; leurs feuilles sont coriaces ; leurs fleurs, réunies en grappe, sont portées sur un axe dilaté et comprimé.

MÉGACLINIER A HAMPE EN FAUX. *Megaclinium falcatum*, Lindl. Les feuilles s'élèvent au nombre de deux, d'un pseudo-bulbe de la forme et de la grosseur d'un amande ordinaire ; elles sont ovales-allongées, plissées

échancrées au sommet ; la hampe (*rachis*) est en forme de faux, comprimée et crénelée ; les fleurs sont petites, elles ont la division supérieure du périanthe rougeâtre extérieurement, jaune à l'intérieur et sur les bords, avec une glande calleuse jaune, ponctuée de rouge, près de chaque côté de la base ; les divisions inférieures sont très-petites, verdâtres, bordées de jaune. De Sierra-Leone.

MÉAGLINIER TRÈS-GRAND. *Megaclinium maximum*, Lindl., *Bol. regist.*, 1959. Cette espèce a beaucoup de ressemblance avec la précédente, dont elle diffère néanmoins par ses feuilles qui sont plus grandes, moins profondément incisées vers la pointe, et plus contournées aux bords ; par son *rachis* grand et en forme de sabre, et par la couleur des différentes parties de la fleur qui sont verdâtres, finement pointillées de pourpre. Du reste, elle est originaire des mêmes lieux.

MÉGADÈRE. *Megaderus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Dejean et Latreille, avec les caractères suivants : tête assez forte, échancrée derrière les yeux ; antennes composées de onze articles, de la longueur du corps chez les mâles et beaucoup plus courtes chez les femelles ; presternum très-large, arrondi entre les cuisses antérieures, fixé demi-circulairement au mésosterne qui est très-large et proéminent ; corselet plus étroit antérieurement, arrondi sur les côtés qui sont un peu épineux, échancré aux angles huméraux ; écusson très-grand et triangulaire ; élytres planes, mutiques, un peu plus étroites à l'extrémité ; pieds longs et très-grêles, les intermédiaires un peu plus courts ; tarsi longs et dilatés. Ce genre ne renferme encore que deux espèces dont l'une, anciennement connue, a été promené successivement dans plusieurs genres.

MÉGADÈRE STIGMA. *Magaderus stigma*, Dej. ; *Cerambyx stigma*, Lin. ; *Callidium stigma*, Fab. Cet insecte varie pour la couleur entre le brun et le noir ; son corselet est rugueux ; l'écusson est finement pointillé ; les élytres ont une tache assez large et d'un jaune fauve, qui se réduit quelquefois à un simple trait, de la pointe de l'écusson au milieu du bord externe. Taille, huit à quinze lignes. De Cayenne.

MÉGADERME. *Megaderma*. MAM. Genre de Carnassiers de la tribu des Vespertilionides, établi par Geoffroy qui lui donne pour caractères : oreilles très-développées et soudées en avant de la tête ; oreillon inférieur large ; trois crêtes nasales, une verticale, une horizontale, et une en fer à cheval ou inférieure ; queue nulle ; membrane inter-fémorale coupée carrément. Formule dentaire : incisives, pas en haut, quatre en bas ; canines, deux en haut, deux en bas ; molaires, huit en haut, dix en bas.

MÉGADERME TRÈFLE. *Megaderma Trifolium*, Geoff. Cette Chauve-Souris, nommée *Loto* à Java, a la feuille ovale, une follicule assez grande et égale au cinquième de la longueur des oreilles ; les oreillons sont en trèfle. Elle habite l'île de Java.

MÉGADERME SPASME. *Megaderma Spasma*, Geoff. ; le *Glis rolans ternateus* de Séba ; *Vespertilio Spasma*,

L. La feuille est cordiforme ; l'oreillon en demi-cœur, et la follicule de même forme et de même dimension que la feuille. Elle habite l'île de Ternate, une des Moluques.

MÉGADERME LYRE. *Megaderma Lyra*, Geoff. Une feuille rectangulaire, et une follicule de moitié plus petite. Du continent de l'Inde.

MÉGADERME FEUILLE. *Megaderma Frons*, Geoff. ; la Feuille, Daub. Une membrane ovale sur le nez, ayant la moitié de la longueur des oreilles ; le pelage est d'une couleur cendré agréable, avec quelques teintes jaunâtres. Elle habite le Sénégal.

MÉGAGÉNIE. *Megagenius*. INS. Coléoptères hétéromères ; genre de la famille des Mélasomes, tribu Collaplérides, institué par Sollier, aux dépens du genre *Pimelia* de Fabricius. Caractères : antennes grossissant un peu vers l'extrémité ; articles épais, coniques et très-légèrement comprimés : le deuxième assez long, le troisième le plus long, et le dernier très-court ; mandibules courtes, bidentées à l'extrémité ; labre très-petit, rétréci antérieurement, subtriangulaire et caché sous l'épistome ; menton à échancrure antérieure assez profonde et anguleuse ; yeux petits, étroits et transversaux ; tête trilobée antérieurement ; prothorax légèrement arqué sur les côtés, avec les angles antérieurs saillants ; élytres courtes et ovales ; pattes assez longues ; tarsi épais, filiformes : le premier article des quatre antérieurs à peine plus long que le deuxième, le premier article des postérieurs égal au dernier.

MÉGAGÉNIE DE FRIOL. *Megagenius Frioli*, Soll. Il est d'un noir obscur et faiblement ponctué. Taille, six lignes. De Barbarie.

MÉGAGNATHE. *Megagnathus*. INS. Genre de Coléoptères, établi par Dejean, et que Latreille nomme *Prostomis*. V. ce mot.

MÉGALANGIER. *Megalangium*. BOT. Genre de Mousses, de la famille des Bryacées, institué par Bridel qui lui assigne pour caractères : coiffe cuculliforme ; sporange terminal, avec une apophyse linéaire à sa base ; opercule convexe, mamellé ; péristome double : l'extérieur bordé par seize dents obtuses, mucronées et fléchies en dedans, l'intérieur formé par une membrane carénée, réticulée, prolongée en seize découpures entre chacune desquelles est implantée une soie. Ces Mousses habitent les contrées chaudes de l'Amérique du sud.

MÉGALOCARPÆA. BOT. Pour *Megacarpæa*. V. ce mot.

MÉGALOCHELYDE. *Megalochelys*. REPT. FOSS. Genre nouveau de Reptiles fossiles, proposé par Falkoner et Cautley, pour un énorme Chélonien, dont les restes ont été trouvés dans les montagnes Siwalik, et qui rappelle, par ses formes gigantesques, les grands Reptiles de la période secondaire. (*Journal of the Asiatic Soc. of Bengal*, vol. VI, p. 554.)

MÉGALODON. *Megalodon*. INS. Orthoptères ; genre de la famille des Locustiens, établi par Brullé pour un insecte de l'Inde, qui diffère de tous les genres connus, par la situation des antennes à la partie supérieure de la tête et sur la même ligne que les yeux ; mandibules énormes, semblables à un bec de Perroquet ; chaque côté du sternum armé de deux épines lon-

gues et grêles, excepté le métasternum qui n'offre que les angles saillants d'un feuillet relevé; élytres en carré long, avec les angles arrondis; ailes ne dépassant pas les élytres.

MÉGALODON A SABRE. *Megalodon ensifer*, Brullé. Cet insecte curieux et bizarre est d'un roux assez clair, à l'exception de la lèvre supérieure et des mandibules qui sont d'un noir luisant. Toute la surface de la tête est finement chagrinée; le front présente, entre les antennes, une forte épine droite et conique; et le chaperon est surmonté d'un tubercule ridé et brun; on remarque deux petites impressions lisses et noires, placées en travers, sur le milieu de la face; le corselet qui s'avance sur les élytres, est surmonté de chaque côté de deux saillies épineuses, et le prolongement postérieur offre aussi des épines aiguës; les bords latéraux du corselet sont pâles, et surtout en arrière où l'on voit comme une bande oblique; les élytres sont nuancées de petites taches pâles, et la femelle a sa tarière agréablement marbrée de roux. Cette tarière est plus longue que le corps, élargie dans toute sa longueur, excepté aux deux extrémités; elle n'a pas de dentelures sensibles; les cuisses sont armées d'épines plus nombreuses que celles des jambes, et qui semblent disposées sans ordre; chaque cuisse est terminée par deux épines courtes et aiguës. Taille, deux pouces et demi.

MÉGALODONTE. *Megalodontes*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthredines, établi par Latreille, et nommé *Tarpa* par Fabricius, *Cephaleia* par Jurine, et *Diapryon* par Schrank. Les caractères de ce genre sont : tête arrondie et grande; mandibules allongées, étroites, fortement bidentées à leur extrémité; fausse trompe allongée; antennes sétacées, composées d'un grand nombre d'articles en scie, ou presque pectinées.

Ces Hyménoptères ont beaucoup de rapports avec ceux du genre *Cephaleia* de Jurine; ils ont, comme eux, deux cellules radiales et quatre cellules cubitales; ils ont aussi la tête grande, les mandibules allongées, l'abdomen aplati et les quatre jambes postérieures munies de deux épines dans leur milieu, outre les deux de l'extrémité; mais ils s'en distinguent pourtant bien par les antennes qui sont pectinées, tandis qu'elles sont simples dans les *Cephaleia* ou Pamphilies de Latreille (*Lyda*, Fab.). Les Lophyres s'en éloignent par leurs antennes en panache; les Céphus ont les antennes plus grosses vers le bout; enfin les Tenthredes, Hylotomes, etc., s'en éloignent, parce que ces genres n'ont pas plus de onze articles aux antennes, tandis que les Mégalodontes en ont douze et au delà. Les larves de ce genre n'ont point de pattes membraneuses, et l'extrémité postérieure de leur corps se termine par deux cornes; elles vivent de feuilles qu'elles plient souvent pour s'y tenir cachées. Klüg, dans sa Monographie de la famille des Tenthredines, mentionne deux espèces de ce genre.

MÉGALODONTE CÉPHALOTE. *Megalodontes cephalotes*, Latr.; *Tarpa cephalotes*, Fabr., Klüg. De six à sept lignes de long; corps très-noir et luisant; tête grande, avec trois points entre les yeux, et deux petites taches

postérieures en croissant et de couleur jaune; antennes roussâtres; corselet ayant une ligne verdâtre en avant; abdomen portant cinq raies transversales en forme d'anneaux, dont l'extérieure plus grande, jaunes; pattes roussâtres. Cette espèce est rare en France. La seconde espèce est d'Allemagne; Klüg la nomme *Plagiocephalus*: c'est le *Tenthredo cephalotes* de Fabricius.

MÉGALONIX. MAM. FOSS. Jefferson a le premier donné ce nom à l'animal auquel avaient appartenu quelques ossements trouvés en 1797 dans une caverne des montagnes calcaires du comté de Greenbriar en Virginie: l'inspection d'ongles très-longs, recourbés et acérés, avait porté à croire que ces fragments pouvaient être ceux d'un Carnassier, voisin des Chats ou des Ours, de la taille environ d'un Bœuf. Cuvier pense, au contraire, que le Mégalonix se rapprochait plutôt des Paresseux ou Bradypes et des Fourmiliers, présomption fondée non-seulement sur les formes et les rapports de position de divers os des membres, mais encore sur la nature d'une dent qui lui a présenté une sorte de cylindre d'émail rempli par une substance osseuse, mais dont la couronne était creuse dans son milieu. Le Mégalonix aurait été un Herbivore analogue principalement aux Bradypes, par la lenteur de ses mouvements, mais dont la grande taille s'opposait probablement à ce que, comme les espèces actuelles de ce genre, il pût fréquemment monter aux arbres. Cuvier regarde le Mégalonix comme une espèce de son genre *Megatherium*. Cependant le docteur Lund (Coup d'œil sur les espèces éteintes de Mammifères du Brésil) pense qu'il faut même maintenir le genre qui, selon lui, doit avoir été assez riche en espèces; elles étaient pourvues d'une queue excessivement forte et probablement prenante, ce qui, joint à une contorsion particulière du plan des pieds de derrière, contorsion que l'on retrouve chez le *Bradypus tridactylus*, et à l'énorme longueur de leurs ongles, doit faire croire que malgré le poids excessif de leur corps, les Mégalonix étaient destinés à grimper aux arbres, comme leurs analogues dans la création actuelle. Le docteur Lund, avant qu'on eût pu constater d'une manière aussi certaine que possible, le nombre des dents chez les vrais Mégalonix, avait rangé dans ce genre plusieurs espèces qui ont dans la mâchoire supérieure cinq dents molaires, et dans l'inférieure quatre seulement. Aujourd'hui que l'on a constaté que l'espèce type du genre Mégalonix, *Megalonix Jeffersonii*, de l'Amérique septentrionale, n'en porte que quatre, il a dû séparer de ce genre les espèces qu'il y avait placées et en former le genre *Platyonyx*, dont l'un des caractères les plus saillants est d'avoir les ongles des membres antérieurs un peu aplatis, tandis qu'ils sont dans les vrais Mégalonix très-comprimés.

MÉGALONIX. *Megalonix*. OIS. Genre de l'ordre des Gralles, institué par Lesson, avec les caractères suivants: bec droit, conique et robuste, dont l'arête, droite à sa base, entame les plumes du front, se dilate vers le milieu où elle se rentle légèrement pour se courber; commissure fendue jusque sous l'œil, dont le tour est dénudé; paupières bordées par des cils allongés et

roides; narines amples, creusées sur les côtés du bec, dont elles occupent la moitié supérieure: une plaque voûtée, convexe, recouvrant en entier la fosse nasale et la narine qui consiste en une simple fente très-étroite, très-peu discernable et qui est ouverte sur le bord inférieur de la voûte cornée; ailes très-courtes, très-concaves et épaisses: rémiges secondaires aussi larges que les primaires; la première très-courte, la deuxième moins longue que la suivante, les sixième, septième, huitième et neuvième égales et les plus longues; queue composée de dix rectrices faibles, arrondies au sommet et successivement étagées; tarsi très-gros, un peu plus longs que les doigts antérieurs; ceux-ci presque égaux, robustes, et l'externe fortement soudé au médian par la base; ongles très-grands, très-peu recourbés, très-forts, comprimés sur les côtés, convexes en dessus, concaves en dessous, à pointe usée.

MÉGALONIX ROUX. *Megalonix rufus*, Less., Cent., pl. 66. Dessus de la tête et du cou, manteau, ailes et rectrices d'un brun roux uniforme; croupion plus clair et traversé par de nombreuses raies blanchâtres; un sourcil blanc; milieu brunâtre; menton blanc, et cette couleur s'étend sur les côtés du cou en formant deux épaisses moustaches; le reste du cou et le haut de la poitrine sont roux; abdomen, flancs et tectrices sub-caudales rayés en zigzags de brunâtre et de blanchâtre; bec et pieds d'un noir mat. Taille, neuf pouces. Du Chili.

MÉGALOPE. *Megalops*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Galathines, établi par Leach et adopté par Latreille dans ses Familles naturelles du règne Animal. Caractères: antennes extérieures sétacées, assez courtes, et formées d'articles allongés; les antennes intermédiaires sont terminées par deux soies inégales, la supérieure plus longue; les deux premiers articles des pieds-mâchoires supérieurs comprimés et inégaux, le second plus court et échancré à l'extrémité pour recevoir l'insertion des autres; pieds antérieurs égaux, en forme de serres didactyles, assez courts et gros; pieds des quatre dernières paires moins épais, un peu plus longs, terminés par un ongle simple et un peu courbé; carapace courte, large et un peu déprimée, terminée en avant par un rostre pointu, large à sa base; yeux très-gros, portés sur un pédoncule fort court; abdomen étroit, étendu, linéaire, composé de sept articles, dont les cinq intermédiaires sont pourvus d'appendices consistant pour les quatre premiers dans de fausses pattes ayant leur division externe très-grande et ciliée, pour le cinquième de chaque côté, en une lame ovale et ciliée, formant avec le dernier article de la queue qui est arrondie, une sorte de nageoire un peu différente de celle des autres Crustacés de la famille.

MÉGALOPE DE MONTAGU. *Megalopa Montaguï*, Leach; *Cancer rhomboidalis*, Montagu. Son rostre est entier, terminé par une seule épine dirigée en avant; carapace inerme postérieurement; hanches des huit premières pattes pourvus en dessous d'une petite épine recourbée. Taille, trois lignes. Trouvé sur la côte du Devonshire. Deux autres espèces ont été observées, l'une

sur les mêmes parages et l'autre à l'embouchure de la Loire, elles ont reçu les noms de *Megalopa armata* et *Megalopa mutica*. Cette dernière est brunâtre et a six lignes de longueur.

MÉGALOPE. *Megalopus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Eupodes, tribu des Sagrides, établi par Fabricius, et ayant pour caractères: languette profondément échancrée; pointe des mandibules entière; antennes courtes, presque en scie; dernier article des palpes finissant en pointe. Ce genre se distingue de ceux Orsodacne et Sagre, par le corselet qui, dans ceux-ci, est cylindrique, et par les antennes qui sont simples dans ces derniers: il s'éloigne des Mégascelis et des Donacies par des caractères tirés de la forme du corps et des antennes. Les Mégalopes ont la tête inclinée, dégagée du corselet et plus large que lui; leurs yeux sont grands, fortement échancrés en devant, et ayant par derrière un sinus large et peu profond. Leurs antennes sont presque en scie, insérées vers le bord interne de la partie antérieure des yeux, et composées de onze articles, dont le premier est assez long, en massue; le deuxième, plus court, presque en cône renversé; les autres s'élargissent de plus en plus à leur partie antérieure, et forment chacun une sorte de dent de scie. La bouche est avancée; les mandibules sont proéminentes, étroites, allongées, aiguës, avec leur extrémité entière: elles se croisent l'une sur l'autre. Les mâchoires sont cornées et bifides; le lobe extérieur est grand, très-velu à son extrémité: l'intérieur est court et fortement cilié au bord interne. Les palpes sont égales, filiformes; leur dernier article est allongé, conique, très-aigu; les maxillaires sont composées de quatre articles, dont le premier très-court, le deuxième allongé, et le troisième court et pointu. La lèvre est bifide, ses divisions sont très-allongées, obtuses et ciliées. Le corselet est un peu plus étroit que la tête, presque carré, moins large que les élytres, rebordé à sa partie postérieure. L'écusson est triangulaire et très-distinct; les élytres sont longues, presque coupées transversalement à leur partie antérieure, et arrondies postérieurement; elles recouvrent entièrement l'abdomen. Les pattes sont fortes, avec les cuisses postérieures souvent renflées; les jambes intermédiaires et postérieures sont ordinairement arquées; les tarsi sont assez courts, garnis de pelotes en dessous; leur pénultième article est plus ou moins bilobé; le dernier est terminé par deux crochets forts, simples et aigus.

Ce genre qui ne se composait que de deux espèces quand Fabricius l'a établi, en renferme à présent une quinzaine au moins; ce sont des insectes propres au nouveau continent, et surtout au Brésil; leurs mœurs ne sont pas connues; mais il est probable qu'ils vivent sur les feuilles des végétaux.

MÉGALOPE NIGRICORNE. *Megalopus nigricornis*, Fab., Latr., Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. II, p. 598; Oliv., Col., t. VI, n° 96 bis, pl. 1, fig. 2. Il est jaunâtre, avec les antennes, la majeure partie de la tête, une tache sur le corselet, deux autres à la base des cuisses postérieures; les jambes et les tarsi sont noirs; les élytres sont d'un verdâtre gris, pubes-

centes, ponctuées, avec les bords extérieurs et internes, ainsi qu'une ligne près des épaules, noirs. Cet insecte a été rapporté de l'île de la Trinité par Maugé.

MÉGALOPE. pois. L'une des divisions du genre Clupe. *V.* ce mot.

MÉGALOPHTALME. *Megalophtalmus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Lampyrides, institué par Gray qui lui donne pour caractères : antennes de onze articles, dont le premier grand, le deuxième très-court, tous les suivants émettant chacun un rameau comprimé, serré l'un contre l'autre et formant un éventail; palpes maxillaires longues; les premier et troisième articles courts, les deuxième et quatrième longs, celui-ci renflé et pointu à l'extrémité; palpes labiales courtes, à dernier article grand, renflé et pointu; tarsi assez forts, à premier article le plus long de tous, le deuxième moyen, le troisième court, le quatrième très-court, non sensiblement bilobé, le cinquième long; crochets moyens; tête cachée sous le corselet; celui-ci tronqué en arrière, arrondi en avant; écusson demi-arrondi en arrière, tronqué en avant; élytres longues, assez grandes; pattes moyennes.

MÉGALOPHTALME MÉLANURE. *Megalophtalmus melanurus,* Chevrolat. Il est noir; son corselet a un faible sillon longitudinal en arrière, et de chaque côté une teinte d'un rouge obscur; élytres d'un brun jaune, avec l'extrémité et une légère tache autour de l'écusson noires; elles offrent quelques très-faibles lignes longitudinales un peu élevées; abdomen d'un brun jaune, avec l'extrémité noire. Taille, six lignes. Du Pérou.

MÉGALOPS. *Megalops.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Oxytelins, institué par Erichson, avec les caractères suivants: antennes courtes, composées de dix articles dont les derniers s'épaississent sensiblement en massue pubescente; tête assez grande, avancée, plus large que le corselet; yeux grands, latéraux et convexes; labre caché, armé de deux épines; mandibules courtes, exsertes; mâchoires cornées, faiblement prolongées; palpes maxillaires filiformes; dernier article des palpes labiales presque ovale; menton oblong et corné, de même que la languette; corselet presque cylindrique, tronqué à sa base; écusson distinct; élytres dépassant un peu la poitrine, tronquées, avec l'angle extérieur arrondi; abdomen rebordé; pieds antérieurs petits, les intermédiaires rapprochés entre eux; jambes mutiques.

MÉGALOPS CISELÉ. *Megalops cælatus,* Erichs.; *Oxyporus cælatus,* Grav. Il est noir, brillant; ses antennes sont testacées, ses mandibules d'un brun de poix; la tête est fortement pointillée, de même que le corselet qui est en outre irrégulièrement calleux; les élytres sont ponctuées, fauves, avec les angles du bord postérieur noirs; les pattes sont fauves avec le bout des cuisses noir. De l'Amérique septentrionale.

Deux autres espèces, *Megalops punctatus* et *cephalotes,* complètent ce genre.

MÉGALOPTÈRES. *Megaloptera.* INS. Tribu de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, famille des Planipennes, établie par Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*), et à laquelle il a donné le nom de *Semblides.* Ces Né-

vroptères font le passage des Raphidines aux Perlides; ils ont cinq articles à tous les tarsi, et le prothorax grand, en forme de corselet plus ou moins allongé. Les ailes sont couchées horizontalement ou en toit; le côté interne des inférieures est courbé ou replié en dessous. Les antennes sont filiformes ou sétacées, quelquefois pectinées. Les palpes maxillaires sont avancées, un peu plus grêles au bout, et le dernier article est souvent plus court. Ces insectes sont aquatiques et carnassiers dans leur premier âge; ils ne sont sujets qu'à des métamorphoses incomplètes. Cette tribu est divisée en trois genres : Corydale, Chauliote et Sialis. *Voyez* ces mots.

MÉGALORHYNQUE. *Megalorhynchus.* OIS. Genre de l'ordre des Zygodactyles, établi par Eyton, qui lui assigne pour caractères : bec fort, plus haut que large, et en forme de tuyau, avec une carène basale qui se courbe à peine vers l'extrémité; pieds médiocres, propres à grimper; doigts réunis deux à deux : les antérieurs un peu plus longs que les postérieurs qui sont très-courts; première rémige bâtarde, la deuxième fort courte, les troisième, quatrième, cinquième et sixième presque égales; queue arrondie, de médiocre longueur.

MÉGALORHYNQUE ÉPINEUX. *Megalorhynchus spinosus,* Eyt. Parties supérieures brunes; rémiges terminées par une sorte de bouton de couleur olivâtre; plumes du milieu du vertex fort roides, ressemblant en quelque sorte à des épines; yeux entourés d'une membrane nue et rouge; menton d'un roux ferrugineux; parties inférieures d'un blanc sale. Bec et pieds bruns. Taille, six pouces et demi. De Malaya.

MÉGALOSAÛRE. *Megalosaurus.* REPT. FOSS. Très-grande espèce de Reptile, découverte dans les bancs d'Oolite de Stonesfield près d'Oxford, et qui paraît avoir été intermédiaire aux Lacertiens et aux Crocodiliens. « Si l'on pouvait donner le nom de *Lacerta gigantea,* dit Cuvier (*Oss. foss.*, t. v, part. 2, p. 343), à un autre animal que celui de Maestricht (*V. MOSOSAÛRE*), c'est l'espèce dont il est ici question qui le mériterait; son fémur long de trente-deux pouces anglais annoncerait, en lui supposant les proportions d'un Monitor, une longueur totale de plus de quarante-cinq pieds, et même, s'il y a de ces fémurs de quatre pieds et plus, comme on l'a dit, sa longueur serait encore plus étonnante; mais il est probable que sa queue n'est pas si longue à proportion; en le comparant seulement au Crocodile, on lui donnerait toujours plus de trente pieds. » C'est le professeur Buckland qui a fait, depuis une douzaine d'années, la découverte des débris de ce monstre de l'antique création et qui en a donné connaissance dans les Transactions de la Société géologique de Londres (t. i, part. II, pour 1824). Malheureusement ces débris n'étant pas bien nombreux, il est douteux qu'ils aient appartenu à un même individu. Ils consistent en des fragments de mâchoires, en un fémur, en une suite de cinq vertèbres, en un grand os plat, et en quelques autres os moins déterminables, dont une partie paraît avoir été roulée et usée par le frottement. Le plus remarquable de ces os est celui dont Cuvier (*loc. cit.*) donne la figure, pl. xxii, 17; il est plat, un peu concave à la face représentée, un peu convexe à l'autre,

plus mince vers le bord arqué, *a*, *b*, épais, surtout à la grosse apophyse, *c*. « Le seul os, dit l'illustre anatomiste, avec lequel je puisse trouver à ce Fossile quelque analogie, c'est l'os caracoidien d'un Saurien; il y reconnaît le bord sternal, qui doit s'insérer dans la rainure du disque rhomboïdal du sternum; le col qui a pu s'articuler à l'omoplate et l'apophyse du bord antérieur; mais il faudrait supposer que la facette humérale est beaucoup plus profonde, le col beaucoup plus long, le bord du sternum plus étendu, etc. » Le lieu de l'Oxfordshire où l'on a découvert les restes du Mégalosauve, est un banc de Schiste calcaire qui devient sablonneux en quelques endroits. Cette pierre, que l'on exploite pour en couvrir les maisons, est placée un peu au-dessous de la région moyenne des couches oolitiques, et au-dessus du Lias qui contient les Ichthyosaures. Comme une telle disposition se retrouve en Bavière, il y a lieu de croire qu'on y retrouvera des restes de Mégalosauve, car il n'est pas probable que la nature eût confiné cet animal dans un recoin seulement de l'Angleterre. C'était, au reste, toujours selon Cuvier, un animal marin, grand comme une Baleine et très-vorace. On en trouve les os confondus avec des os d'Oiseaux, qu'on a reconnus pour des Échassiers et des Didelphes, selon le professeur Buckland; le tout mêlé avec des Ammonites, des Trigonies, des Bélemnites, des Nautilites, des dents de Squales ou autres Poissons, et même avec des élytres de plusieurs espèces de Coléoptères.

MÉGALOTIS. *Megalotis*. MAM. Aucun animal n'a plus que le Fennec occupé les naturalistes; aucun n'a été le sujet de plus de doutes, de contestations et d'erreurs. On est étonné de le voir placé tantôt parmi les Carnassiers, et regardé alors par les uns comme un Chien, par d'autres comme une Martre, tandis qu'une troisième opinion, celle d'Illiger, faisait du même animal le type du nouveau genre *Megalotis*; au contraire, considéré tantôt comme un Rongeur voisin des Écureuils, ou comme un Quadrumane du genre Galago; enfin, recevant successivement les noms de Zerdo, Zerdä, Fennec, Mégalotis, et la singulière dénomination d'animal anonyme. Suivant l'un, il habite les sables du désert de Sahara, où il se creuse des terriers, et, ajoute-t-on, la bienfaisante nature ne lui a pas donné de trous auditifs, parce que le sable aurait pu l'incommoder en pénétrant dans ces ouvertures. Suivant un autre, il habite les forêts de Palmiers, se tenant habituellement sur la cime élevée de ces arbres. Un troisième le dépeint encore comme vivant dans les herbes et le foin. Enfin, frappés de toutes ces contradictions, quelques zoologistes en venaient à supposer que l'animal anonyme n'était qu'une espèce nominale, quand d'autres ont annoncé que le Zerdo existait réellement, et qu'il doit former un genre particulier, où l'on peut même compter deux espèces.

Après une si grande et si extraordinaire diversité d'opinions, on ne savait plus que penser du Zerdo, quand deux savants zoologistes, visitant presque à la même époque le Muséum zoologique de Francfort, y virent un Mammifère envoyé de Dongola par le voyageur Ruppel, et que tous deux reconnurent pour le véritable Zerdo. L'un de ces deux zoologistes est le savant

Temminck, qui, dans le prospectus de ses Monographies de Mammalogie, a annoncé qu'il ferait enfin connaître l'animal anonyme, en ajoutant qu'il appartient réellement au genre *Canis*; l'autre est le docteur Sigismund Leuckart, de Heidelberg, qui publia (*Isis*, 1825, deuxième cahier) sur le Fennec un mémoire *ex-professo*, auquel sont empruntés les détails suivants.

Leuckart pense comme Temminck, que ce quadrupède appartient réellement au genre *Canis*, et qu'ainsi le genre *Megalotis* d'Illiger, ou *Fennecus* de Lacépède, doit être supprimé. « Il était surtout important, dit Leuckart, d'examiner les dents, et c'est ce que nous pûmes faire, quoique l'animal fût déjà empaillé, grâce à la complaisance du docteur Cretzschmar qui est l'administrateur, et, pour ainsi dire, l'âme de cette collection. Nous fûmes à l'instant convaincus que cet animal, comme l'indiquaient tous ses caractères extérieurs, appartient au genre *Canis*, et même au sous-genre des Renards, avec lequel il a les rapports les plus intimes. C'est au *Canis Corsac* qu'il ressemble davantage, et on peut le placer à côté de ce dernier. La tête d'un Renard nous servait de terme de comparaison, et nous reconnûmes que les dents sont exactement en même nombre et de même forme que chez ce Carnassier auquel il ressemble aussi par les pieds, le nombre des doigts et la forme de la queue : les membres sont seulement plus hauts et plus grêles à proportion. La tête ne diffère sensiblement que par l'énorme grandeur des oreilles : cependant le front est aussi proportionnellement plus large. La description qu'en donne Bruce rend très-mal la forme et la disposition des oreilles : les poils du bord interne sont longs et de couleur blanche, et couvrent le trou auditif de manière que le sable ne peut y pénétrer; le bord externe est également blanc, et le reste est couvert de poils courts, d'un rouge jaunâtre. On voit aussi entre l'angle interne de l'œil et la bouche, une tache d'un jaune brunâtre; mais tout le reste de la tête est blanc jusqu'aux oreilles, et cette couleur passe insensiblement en arrière au jaune de paille. Les moustaches sont de même blanches. Les parties supérieures du corps sont d'un jaune de paille; les inférieures d'un blanc légèrement jaunâtre. Cette dernière nuance est aussi celle des jambes antérieures et de la plus grande partie des postérieures. Les poils laineux, assez longs et mous, sont blancs; les soyeux sont également très-doux; ils sont blancs à leur racine, puis annelés de jaune de paille et de blanc, et terminés enfin de jaune de paille : quelques-uns répandus çà et là ont cependant la pointe noire. La queue est généralement, et surtout à sa partie supérieure, d'un jaune brunâtre, seulement plus noire à son origine et à son extrémité : elle est d'ailleurs touffue et couverte d'assez longs poils. » Quant aux mœurs de cet animal, Leuckart paraît n'avoir pu obtenir aucun renseignement certain; mais, comme il le dit, il est probable qu'il vit dans des terriers, et se nourrit de petits quadrupèdes, d'Oiseaux et d'insectes. « C'est d'ailleurs certainement à tort, ajoute-t-il, qu'on a dit de cette espèce qu'elle peut vivre sur les arbres et se nourrir de végétaux; les personnes qui l'ont assuré à Bruce, la confondaient sans doute avec un autre animal, peut-être avec le *Galago Senegalensis*

lui-même; » remarque qui explique pourquoi quelques naturalistes français n'ont vu dans l'animal anonyme qu'une espèce de ce genre de Quadrumanes. Leuckart propose de nommer le Zerdo, *Canis Zerdo*, *Canis pygmæus*, *Canis Saharensis*, ou *Canis Megalotis*; mais Desmarest ayant décrit sous ce dernier nom, dans les suppléments de sa Mammalogie, une nouvelle espèce de Renard apportée d'Afrique par de Lalande (c'est le Renard de Lalande de ce Dictionnaire), on s'exposerait, en l'adoptant pour un autre animal, à jeter de la confusion dans la synonymie.

MÉGALURE. *Megalurus*. ois. Vigors et Horsfield ont établi sous ce nom, dans l'ordre des Insectivores, un genre qui se compose du *Gracula caudata*, Cuv., et des *Malurus galactodes*, *marginalis*, *cruralis* et *palustris*. Les caractères donnés à ce genre par Vigors, sont : bec médiocre, droit, robuste, un peu comprimé, graduellement atténué, avec l'arête arrondie; pieds robustes; tarse allongé; ongles comprimés, aigus; ailes courtes : deuxième, troisième et quatrième rémiges égales; queue allongée, cunéiforme. V. MARTIN et MÉRAN.

MÉGAMÈRE. *Megamerus*. ins. Ce genre a été formé par Mac-Leay, dans l'appendice du voyage du cap. King; il est fort remarquable en ce qu'il semble appartenir tout à la fois à la famille des Prionites et à celle des Chrysomélines. On n'en connaît jusqu'ici qu'une seule espèce que l'auteur a nommée MÉGAMÈRE DE KING, *Megamerus Kingii*, Mac-Leay. C'est un très-bel insecte, de onze lignes de long sur cinq de large, d'un brun marron, plus clair sur les élytres; sa tête est petite, rugueuse, avec les yeux saillants, arrondis, nullement échancrés; les antennes sont un peu plus courtes que le corps, composées de onze articles, dont le second est beaucoup plus court que les autres qui sont à peu près égaux; les mandibules sont saillantes, pointues et tranchantes; les palpes sont grandes et d'un brun-marron; le labre est recouvert d'un duvet fauve, abondant; le corselet est lisse, convexe, un peu rétréci en arrière, presque cylindrique, un peu plus large que la tête, mais plus de moitié plus étroit que les élytres; l'écusson est assez prononcé et velu; les élytres sont presque carrées antérieurement, avec l'angle huméral saillant, un peu arrondi; leur surface est luisante, couverte de points et de petites rides qui se confondent. Le dessous du corps et les pattes sont bruns et soyeux; les cuisses postérieures sont très-renflées, avec une dent vers le milieu; les tarses sont spongieux et garnis de poils fauves. De la Nouvelle-Hollande.

MÉGANÉRIDÉES. ANNÉL. Nom donné par Blainville à une division des Néréides qui renferme les plus grandes espèces.

MÉGANOTE. *Meganotus*. ins. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Hydrocorises, tribu des Lygées de Delaporte, et institué par lui aux dépens du grand genre *Lygæus*, de Fabricius. Caractères : tête assez petite, triangulaire; yeux peu saillants; antennes assez longues, le troisième article plus court que les autres, et le quatrième et dernier ovale; rostre long; corselet trapézoïdal; écusson grand et triangulaire; hémélytres ordinairement privées de la partie mem-

braneuse; abdomen composé de segments transversaux dans les deux sexes : celui des femelles offrant une strie; pattes fortes; cuisses antérieures un peu renflées; tarses velus, le premier article le plus long; crochets insérés dans une membrane.

MÉGANOTE APTÈRE. *Meganotus apterus*, Delap.; *Lygæus apterus*, Fab.; *Platynotus apterus*, Schilling; *Astemma aptera*, Lep. et Serv. Son corps est rouge, varié de noir; les hémélytres ont deux points noirs. Il est commun en Europe.

MÉGAPHYTON. bot. foss. Lindley et Hutton, dans leur Flore fossile (tome II, p. 96), ont décrit sous ce nom un genre nouveau qui paraît être voisin des Sigillaires et appartenir également à la famille des Fougères. Il se distingue par une tige non cannelée, et couverte de punctuations. Les cicatrices produites par la chute des feuilles sont très-grandes, en forme de fer-à-cheval et plus étroites que les côtes, ce qui indique l'insertion de grands cônes. Entre les cicatrices se trouvent des impressions plus petites, d'une forme semblable, qui paraissent indiquer la disposition du système ligneux dans le pétiole de la feuille. Des espèces de ce genre ont été reconnues dans les schistes houillers de l'Angleterre.

MÉGAPODE. *Megapodius*. ois. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec faible, droit, un peu fléchi vers la pointe, aussi large que haut à la base; mandibule inférieure droite, dont les bords sont de niveau avec ceux de la supérieure; narines placées vers le milieu du bec et un peu plus près de la pointe que de la base, ovoïdes, ouvertes; fosses nasales longues, couvertes d'une membrane entièrement garnie de petites plumes; région des yeux nue; pieds grands et forts; tarse d'une longueur presque double de celle du doigt intermédiaire; quatre doigts longs, trois en avant, à peu près égaux, l'interne uni à sa base à l'intermédiaire, l'externe divisé, un en arrière posant à terre dans toute sa longueur; ongles très-longs, faiblement courbés, trigones, déprimés; ailes médiocres : les deux premières rémiges plus courtes que la troisième et la quatrième qui sont les plus longues.

L'expédition de découvertes autour du monde, commandée par le capitaine Freycinet, a donné les premiers indices de l'existence de ce genre qui vient augmenter la tribu des Gallinacés. Plus récemment encore, le professeur Reinwardt, chargé par le gouvernement des Pays-Bas d'explorer les productions naturelles de ses possessions dans l'Inde, a été assez heureux en pouvant ajouter aux deux espèces découvertes par les docteurs Quoy et Gaimard, une troisième et même la certitude de l'existence de plusieurs autres espèces beaucoup plus fortes et plus grandes. Reinwardt, ainsi que Quoy et Gaimard, a rencontré ces espèces aux Moluques. On peut attribuer à l'extrême timidité de ces Oiseaux, l'ignorance où l'on a été de leur existence, depuis que tant de voyageurs ont visité les Moluques, car il paraît que, malgré les efforts des habitants des contrées presque sauvages où ces Oiseaux se trouvent très-multipliés, on n'a pu encore parvenir à leur faire subir entièrement le joug de la domesticité; cependant, sous plus d'un rapport, ils

présentent de grandes ressources pour l'économie générale comme gibier délicieux, et en raison de leur excessive fécondité. L'histoire de leurs mœurs est encore peu connue : ils se tiennent de préférence sur les limites des grandes forêts qui avoisinent les côtes, et ils s'y réfugient à l'approche de l'Homme dont ils paraissent redouter fortement la présence; s'ils sont surpris en plaine ou sur les plages maritimes, à l'apparence du moindre danger, ils partent avec la vitesse d'un trait et vont se cacher dans les broussailles les plus impénétrables, à travers lesquelles ils courent avec une rapidité incroyable. Leur cri est une sorte de gloussement dont l'intensité a paru assez faible à ceux qui ont pu l'entendre. Leur fécondité doit être très-grande si l'on en juge par l'étonnante quantité d'œufs que l'on trouve disséminés sur le sol, dans les trous, et recouverts de sable, de feuilles et de débris de végétaux; c'est dans ces trous creusés par les femelles que celles-ci les déposent, sans s'assujettir au besoin de l'incubation qui s'opère à la faveur des rayons du soleil, habitude assez extraordinaire chez les Gallinacés qui, pour la plupart, montrent envers leur progéniture, une vive tendresse. Ces œufs sont d'un volume considérable et hors de toute proportion avec la taille de l'Oiseau; ils sont fort arrondis, d'égale grosseur aux deux bouts, et procurant un mets très-recherché des sauvages. Chez les espèces observées jusqu'à ce jour, la différence entre les sexes est presque nulle.

MÉGAPODE DE DUPERREY. *Megapodius Duperreyi*, Less., Zool. de la Coquille, pl. 56. Cou, poitrine et abdomen d'un gris ardoisé; croupion rougeâtre; huppe, ailes et dos roux; bec et pieds blanchâtres; bord externe des rémiges fauve. La huppe est très-fournie, le tour des yeux nu; le bec et les pieds sont grisâtres. Taille d'une petite Perdrix. Des forêts de la Nouvelle-Guinée.

MÉGAPODE FREYGINET. *Megapodius Freyginetii*, Quoy et Gaim., Voy. autour du monde, pl. 52; Temm., Ois. color., pl. 220. Parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures d'une nuance plus claire; tête garnie de plumes étroites et effilées, susceptibles de se relever en huppe; cou presque nu, recouvert çà et là de quelques faisceaux de plumes courtes et noires, de même que la peau; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. Cette espèce paraît être fort abondante sur les îles Vaigiou et Boni, où on les a trouvés presque à l'état de domesticité; leur démarche est lente, et quelquefois ils font entendre un petit cri assez fréquemment répété, qui a beaucoup d'analogie avec le gloussement de la Poule.

MÉGAPODE HUPPÉ. *Megapodius cristatus*, V. **MÉGAPODE DE DUPERREY.**

MÉGAPODE DE LA PÉROUSE. *Megapodius Laperousii*, Quoy et Gaimard, Voy. autour du monde, pl. 55. Parties supérieures brunes, avec l'extrémité des plumes variée de roux; plumes du sommet de la tête et de la nuque effilées et susceptibles de se redresser en huppe, d'un brun clair; peau nue du cou, d'une teinte jaune tirant sur le rougeâtre; parties inférieures d'un roux clair; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces six lignes. Des îles Mariannes.

MÉGAPODE AUX PIEDS ROUGES. *Megapodius rubripes*, Tem., Ois. color., pl. 411. Cou, poitrine et abdomen d'un cendré bleuâtre; huppe brune; joues d'un fauve pâle, marquées de stries brunes, qui vont en s'élargissant; ailes et dos brunâtres; bec et pieds rouges. Taille, douze pouces. D'Amboine.

MÉGAPODE DE REINWARDT. *Megapodius Reinwardtii*, Temm. Parties supérieures d'un brun olivâtre; cou totalement couvert de plumes d'un brun ardoisé; parties inférieures d'un brun noirâtre; bec blanchâtre; pieds bruns; doigts noirâtres. Taille, douze pouces. Des Moluques.

MÉGAPODE. *Megapoda*, INS. Diptères. Dans les suites à Buffon, Macquart a établi sous ce nom un genre distinct, pour le *Laphria labiata* de Fabricius, qui appartient au Brésil.

MÉGAPROCTE. *Megaproctus*, INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Curculionides, établi par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, atteignant le milieu du corselet, insérées près de la base du rostre, coucées, composées de neuf articles dont les deux de la base les plus longs et les deux derniers formant une massue ovulaire, comprimée; rostre allongé, linéaire, grêle, à peine arqué; corselet allongé et obconique; corps allongé, planiuscule et ailé; élytres allongées, oblongues, presque carrées et tronquées au bout; pieds médiocres, les postérieurs les plus longs; cuisses antérieures peu distantes à leur base; toutes en massue, comprimées, armées d'une dent en dessous; jambes presque droites, un peu comprimées, terminées par une seule dent; tarsi allongés, avec le pénultième article le plus grand, oblongo-subtriangulaire, spongieux en dessous; le dernier est en massue et bionguiculé.

MÉGAPROCTE AIGU. *Megaproctus acutus*, Schoonh.; *Lixus acutus*, Fab.; *Calandra elongata*, Dej. Il est linéaire, étroit, d'un noir brunâtre, inégalement parsemé de taches écailleuses et blanchâtres; rostre, antennes, jambes et tarsi ferrugineux; corselet orné de quatre lignes formées par des écailles blanchâtres; élytres striato-punctuées, avec une rangée de taches blanchâtres près de la suture et du bord, ainsi qu'une ligne oblique et de même couleur, près de l'extrémité; pieds noirâtres; tarsi ferrugineux. De l'Afrique et de l'Inde.

MÉGAPTÉRIER. *Megapterium*, BOT. Genre de la famille des Onagres, institué par E. Spach pour quelques plantes de l'Amérique septentrionale, que l'on avait placées dans le genre *Ænothera*. Caractères : partie libre du tube du calice allongée; les quatre segments de son limbe réfléchis; pétales égaux, étalés, très-courtoment ungués; un seul rang d'étamines; ovaire à quatre loges; un seul rang d'ovules et tous imbriqués, appendiculés en forme de crête à la chalazé; capsule ellipsoïde, coriace, stipitée, un peu comprimée, tétraplète, à quatre loges, à quatre valves, renfermant des semences rugueuses et bordées au sommet. Les espèces que Spach rapporte à ce genre sont au nombre de deux; ce sont : *Ænothera macrocarpa* de Pursh, et *Ænothera Missouriensis*, de Sims. Ces plantes her-

bacées et caulescentes donnent des fleurs diurnes et jaunes.

MÉGARHIN. *Megarhinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr, pour un insecte récemment découvert à Java et qui présente les caractères suivants: antennes longiuscules, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers courts et obconiques, les autres transverses, subperfoliés; la massue est oblongue-ovale; trompe longue, assez épaisse et arquée; corselet ample, trisinué postérieurement, rétréci à partir du milieu jusqu'à l'extrémité qui est tubulée; écusson grand, orbiculaire et un peu arrondi; élytres oblongo-triangulaires, un peu plus larges antérieurement, vers la base du corselet, et se rétrécissant insensiblement jusqu'à leur extrémité où elles sont plus courtes que l'abdomen; pieds robustes; cuisses antérieures allongées. Le *Megarhinus firmus* est noir, recouvert dans ses parties inférieures d'écailles serrées et blanchâtres; élytres profondément striés et très-finement granulés; antennes roussâtres.

MÉGARHINE. *Megarhinus*. INS. Diptères; genre de la famille des Némocères, tribu des Culicidés, établi par Robmann-Desvoisy, aux dépens des *Culex* de Fabricius. Caractères: trompe allongée, avec son extrémité recourbée; palpes labiales plus courtes que la trompe, composées de cinq articles, dont le premier plus épais que les autres, le deuxième plus court que les suivants et les trois derniers cylindriques; ailes couchées sur le corps; point d'appendice détaché aux côtés du prothorax.

MÉGARHINE HÉMORRHOÏDAL. *Megarhinus hæmorrhoidalis*, R.-D.; *Culex hæmorrhoidalis*, Fab. Les antennes sont verticillées, plumeuses et noirâtres, avec le premier article bleu et luisant; sa trompe est avancée, et sa gaine formée de deux valvules obtuses; sa tête est noirâtre, avec sa partie supérieure bleue et luisante; son corselet est élevé, noirâtre, avec le bord antérieur et un point à l'origine des ailes bleus; l'abdomen est noirâtre, avec le bord de l'extrémité cilié et fauve; ses pattes sont bleues, avec les cuisses testacées en dessous; ses ailes sont transparentes, avec le bord obscur. Taille, quatre lignes. De Cayenne.

MÉGARHIPIDE. *Megarhipis*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, qui correspond au genre *Ptyocerus* de Thunberg. V. PYOCÈRE.

MÉGARHYNQUE. *Megarhynchus*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Pentatomites, établi par Delaporte, avec les caractères suivants: tête prolongée en pointe bifide; antennes assez courtes, insérées devant les yeux, leur premier article est très-court et les quatre autres presque égaux; rostre très-court, s'avancant à peine jusqu'à l'origine des pieds antérieurs; corps allongé; écusson long; pattes mutiques; premier article des tarsi grand et allongé, le second très-court, les crochets insérés dans une membrane.

MÉGARHYNQUE ALLONGÉ. *Megarhynchus elongatus*, Delap. Corps d'un brun jaunâtre, avec les côtés du corselet noirs et le bord extrême de cet organe ainsi que des hémélytres jaunâtre; antennes rouges; les parties

inférieures sont jaunâtres, avec des lignes et des taches noirâtres. De Java.

MÉGARIMA. CONCH. Raffinesque (Journ. de Physiq., t. LXXXVIII, p. 427) a proposé sous ce nom, un genre qu'il sépare des Térébratules sur des caractères de trop peu de valeur pour qu'il puisse être adopté. V. TÉRÉBRATULE.

MÉGARTHRE. *Megarthus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Protéinites, établi par Kirby qui lui donne pour caractères: antennes composées de onze articles dont le dernier très-grand; tête petite et beaucoup plus étroite que le corselet, subtriangulaire, étranglée à sa base par une sorte de cou; front bordé; yeux subglobuleux et assez saillants; labre transverse et court; mandibules petites et mutiques; mâchoires cornées et allongées, ciliées intérieurement; palpes maxillaires assez courtes, avec le premier article très-petit, le deuxième assez grand, obconique, le troisième court, le dernier acuminé; les deux premiers articles des palpes labiales presque égaux, le troisième un peu plus petit; corselet transversal, largement rebordé, à peu près de la largeur des élytres; celles-ci recouvrant la base de l'abdomen, tronquées à l'extrémité, avec les angles extérieurs obtus; abdomen assez court, rétréci vers le bout; pieds de longueur médiocre, avec les hanches intermédiaires un peu rapprochées; toutes les jambes mutiques; les quatre premiers articles des tarsi égaux, le cinquième court.

MÉGARTHRE DÉPRIMÉ. *Megarthus depressus*, Kirby; *Proteinus depressus*, Payk. Sa tête est d'un noir mat et finement rugueuse, avec deux impressions assez larges et peu profondes sur le front; palpes et antennes à l'exception des deux premiers articles, d'un brun rougeâtre; corselet noir-mat, lisse sur le disque et pointillé tout autour; élytres et abdomen d'un brun noirâtre et pointillés; pattes d'un jaune ferrugineux. Taille, un peu plus d'une ligne. En Europe.

MÉGASCÉLIDE. *Megascelis*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Eupodes, tribu des Chrysomélines, établi par Dejean (Catal. des Coléopt.), et adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Ce genre a été placé par Dejean près des Mégalopes, Sagres et Donacies, à cause des formes générales de son corps, mais Latreille pense qu'on doit le ranger près des *Colaspis*; il ressemble surtout au *Colaspis ulema*.

MEGASEA. BOT. Le *Saxifraga crassifolia*, L., forme le type d'un nouveau genre établi sous le nom de *Megasea* par Haworth (*Saxifragearum Enumeratio*, p. 6) qui lui attribue pour caractères essentiels: un calice campanulé, à cinq lobes, mellifère dans sa partie inférieure; cinq pétales persistants; des étamines soudées avec le calice près de ses lobes; un ovaire supérieur; deux capsules réunies seulement par la base. Indépendamment du *Saxifraga crassifolia*, l'auteur de ce genre y réunit trois autres plantes sous les noms de *Megasea cordifolia*, *media* et *ciliata*. Ces espèces croissent en Sibérie et dans les montagnes du Népal.

MÉGASOMA. INS. Lépidoptères. Bois-Duval a formé sous ce nom un genre, pour le *Bombyx repanda*,

de Hubner. Cet insecte remarquable a d'abord été trouvé par Olivier, aux environs de Bagdad, et on l'a observé depuis en Italie, en Espagne et en Portugal. Le genre nouveau serait ainsi caractérisé : palpes en forme de bec, couvertes de poils serrés; antennes du mâle pectinées à la base, puis contournées, celles de la femelle faiblement pectinées et simplement courbées; corselet arrondi; pattes fortes et courtes; abdomen plus long que les ailes supérieures, celui du mâle terminé par un faisceau de poils assez épais. Le *Megasoma repanda* a un pouce et huit lignes d'envergure, la femelle a deux pouces et un quart; les ailes supérieures du mâle sont d'un gris ferrugineux pâle; elles ont près de l'extrémité, une raie flexueuse d'un blanc argenté, et sur le milieu une lunule brune, doublée extérieurement par un point rougeâtre: l'espace compris entre cette lunule et la ligne blanche, est rempli dans sa moitié antérieure, par une tache presque triangulaire, d'un brun marron; à la base il y a un point axillaire blanc, précédé en dehors d'une tache rousse, qui s'appuie extérieurement sur une petite raie flexueuse, transverse, peu prononcée; les ailes inférieures sont d'un brun de cannelle, bordées de gris. Les ailes supérieures de la femelle sont d'un roux clair, mélangées de brun violâtre, avec une double raie flexueuse et transversale, de ces deux nuances; les inférieures sont d'un violet brunâtre pâle, avec quelques ondulations plus obscures vers l'angle anal. Le corps est brun.

MÉGASOME. *Megasoma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Kirby aux dépens du grand genre *Scarabæus* de Linné. Caractères: labre corné, très-court, presque sinué antérieurement, avec les mandibules très-fortes, subtriquètes, trigones, bidentées au bout, avec la base dilatée; lèvres cornées, oblongues, avec son extrémité resserrée et barbue, terminée par deux lobes triangulaires; languette couverte et rétractée dans la bouche; menton très-court; lobe extérieur des deux mâchoires sans dents et corné, l'intérieur à dent presque effacée; palpes labiales triarticulées, les deux premiers articles obconiques et le dernier le plus long, arrondi au bout; palpes maxillaires également triarticulées, le premier article très-court, et le deuxième plus long, obconique, arrondi au bout; antennes formées de douze articles, dont le premier est épais vers le bout et les six suivants très-courts, presque monoliformes, la massue oblongue, composée de trois feuillettes; corps très-épais; tête pourvue d'une corne, dentée à sa base et fourchue au bout; corselet bi ou tricorne.

MÉGASOME ACTÉON. *Megasoma acteon*, Kirby; *Scarabæus acteon*, Lin. Il est noir luisant; sa tête est armée d'une corne avancée, un peu recourbée, bifide au bout, munie à sa base interne d'une dent relevée, très-forte; corselet à deux cornes comprimées, avancées, pointues, en outre une petite élévation au milieu du dos; écusson triangulaire; élytres lisses. La femelle a le chaperon bidenté, une très-petite corne à la tête et point au corselet. Taille, quatre pouces. De Cayenne.

MÉGASTACHYÉ. *Megastachya*. BOT. Genre de la fa-

mille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., établi par Beauvois (*Agrost.*, p. 74, tab. 15, fig. 5) pour les espèces du genre *Poa* et *Briza* qui offrent les caractères suivants: les fleurs disposées en une panicule rameuse ou formant des épillets allongés, composés de fleurs imbriquées et distiques; la lépicène est bivalve, et contient de cinq à vingt fleurs; la paillette inférieure de la glume est émarginée, offrant un petit mucrone dans son échancrure; la paillette supérieure est bifide; le style est biparti, terminé par deux stigmates velus; le fruit est allongé, dépourvu de sillon, et dégagé des valves de la glume. Ce genre, que l'on ne devrait considérer que comme une simple section des *Poa*, a pour type le *Poa megastachya* ou *Briza eragrostis*, L. On y rapporte encore les *Poa pilosa*, *amabilis*, *badensis*, *ciliaris*, *elongata*, *hypnoïdes*, etc. V. PATURIN.

MÉGASTIGME. *Megastigmus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, institué par Dalman qui lui assigne pour caractères: tête moyenne et transverse; antennes composées de treize articles; yeux latéraux; ocelles disposés en triangle; mandibules tridentées; mâchoires allongées; labre allongé et divisé; palpes maxillaires de quatre articles, le dernier allongé, subfusiforme, les labiales de trois articles, dont le deuxième court; corselet convexe; prothorax allongé; cuisses postérieures épaisses et dentées; jambes postérieures arquées; corps noir, non d'aspect brillant ou métallique; abdomen allongé.

MÉGASTIGME TRANSVERSE. *Megastigmus transversus*, Dalm. Sa tête est noire; ses yeux et ses ocelles sont bruns; le prothorax est jaune et le métathorax noir; la base de l'abdomen est tachetée de noir, avec cinq bandes courtes et brunes; les bords des segments postérieurs sont jaunes; pieds jaunes; tarsi bruns; nervures des ailes brunes, avec le stigmate grand et noir. Taille, deux à trois lignes. En Angleterre.

MÉGASTOME. MOLL. Se dit d'une Coquille univalve, dont l'ouverture est très-grande.

MÉGASTYLE. *Megastylus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Ichneumonides, établi par Schiodte, qui lui assigne pour caractères: tête transversale, arrondie sur le vertex; hypostome triangulaire et protubérant; chaperon grand et voûté; palpes filiformes, inégales, les maxillaires terminées par un article allongé; langue bilaciniée, à découpures crénelées sur les côtés; antennes médiocres, sétacées, finement velues, insérées dans un premier article fort gros, qui sert en quelque sorte d'étui à un autre plus petit, également sphérique et qui est vraiment le premier de l'organe, le suivant fort allongé, les autres presque monoliformes; yeux grands, proéminents, elliptiques; ocelles égaux, disposés en triangle; prothorax petit et comprimé; mésothorax plus élevé, un peu comprimé antérieurement et divisé en dessus en plusieurs lobes bien distincts; métathorax rectangulaire et convexe; abdomen en forme de spatule, avec le premier segment dilaté comme une bouteille; pédoncule linéaire, avec des tubercules sur le côté, vers le milieu; tarière cachée; oviducte simple et sétacé; pieds médiocres; cuisses minces; trochanter ovale, allongé; jambes grêles, éperon-

nées; articles des tarses allongés. Schiodte décrit cinq espèces de Mégastyles, qu'il a observées au nord de l'Europe, dans le Danemarck.

MÉGASTYLE ENSANGLANTEUR. *Megastylus cruentator*. Il est noir, avec les pieds, la poitrine et l'écusson rouges; les ailes sont légèrement obscures. Il est assez commun en automne dans les forêts.

MÉGATHÈRE. *Megatherium*. MAM. FOSS. Genre que le génie de Cuvier a en quelque sorte restitué à la vie, et que ce grand naturaliste a placé parmi les Édentés. Le Mégathère est de tous les animaux fossiles de très-grande taille, le plus nouvellement découvert, et celui qui, le premier, a eu son ostéologie connue. Sur plusieurs points de son organisation il se rapproche du Paresseux. Comme lui il offre certaines monstruosités apparentes de formes extérieures, en même temps que certaines particularités étranges de structure interne que jusqu'ici l'on n'a pas encore bien comprises.

Les Paresseux fournissent une exception remarquable aux conséquences que les naturalistes tirent ordinairement de l'étude de la structure et du mécanisme des organes chez les autres animaux. Que chaque partie du corps de l'Éléphant ait été créée pour produire une force extraordinaire, de même que chacun des membres du Cerf ou de l'Antilope pour la vitesse et la légèreté; c'est ce qui a frappé les yeux de tout observateur scientifique. Mais c'a été un usage commun à tous les naturalistes, que d'imiter Buffon dans la description qu'il a donnée des Paresseux, et de les représenter comme étant, de tous les animaux, ceux qui ont reçu l'organisation la plus imparfaite, comme des êtres pour lesquels aucune jouissance n'a été faite et qui n'ont été créés que pour la misère.

Ce qui est vrai, c'est que les Paresseux sont, de tous les Quadrupèdes vivants, ceux qui s'éloignent le plus de la structure ordinaire; mais c'est une erreur que d'avoir regardé ces déviations comme des imperfections que ne contrebalance aucun avantage. Toutes ces diverses conditions anormales, loin d'être des défauts ou des sources d'inconvénients pour les Paresseux, sont au contraire des exemples frappants des prévisions variées à l'aide desquelles chaque créature a été organisée pour les conditions diverses dans lesquelles elle était appelée à vivre. Les mêmes particularités, qui rendent les mouvements du Paresseux si lourds, si pénibles à la surface du sol, conviennent au contraire merveilleusement à la vie pour laquelle il a été créé et qui doit se passer entièrement sur les arbres dont les feuilles forment sa nourriture. De même encore si l'on considère le Mégathère comme un animal créé pour creuser la terre et s'y nourrir de racines, on verra s'expliquer sa structure insolite et ses proportions en apparence anormales; on trouvera pour chaque organe des convenances relatives et des rapports étroits avec le but que cet organe devait remplir.

Pour avoir une idée exacte des parties les plus remarquables de cet animal, il faut entrer dans quelques détails minutieux peut-être de son organisation; il faut l'étudier dans ses rapports constants avec son mode particulier d'existence, et en se proposant pour but d'arriver à reconnaître tout un système de combi-

naisons admirablement coordonnées dans le mécanisme de cette créature en apparence la plus monstrueuse de toute la série animale, et la plus dépourvue de toute harmonie des proportions.

Toutes les fois qu'il s'agit d'animaux ordinaires, le passage des diverses formes d'organisation les unes dans les autres se fait par des degrés si insensibles, et les diverses fonctions dans chaque espèce sont expliquées d'une manière si complète et si immédiate par les mêmes fonctions dans les espèces circonvoisines, que l'on éprouve rarement quelque difficulté à saisir la cause finale d'un arrangement quelconque à mesure qu'il s'offre aux investigations anatomiques. Ceci est vrai surtout du squelette, lequel est la charpente de tous les autres mécanismes de l'organisation; et cette partie est de la plus haute importance pour l'histoire des animaux fossiles dont il reste rarement autre chose que des os, des dents et des téguments écaillés ou osseux. Le Mégathère est un exemple des écarts les plus extraordinaires et d'une apparence monstrueuse des plus tranchées; cet animal gigantesque surpasse en volume les plus grands Rhinocéros, et n'a pas, dans toute la nature vivante, de plus proches voisins en organisation que les genres non moins anormaux des Paresseux, des Tatous et des Chlamiphores, dont le premier est organisé pour le but spécial de vivre sur les arbres, et les deux derniers pour s'enterrer dans le sable où ils cherchent tout à la fois la nourriture et l'abri, et qui tous trois, quant à leur distribution géographique, sont resserrés à peu près dans les mêmes contrées américaines où vécut jadis le Mégathère.

Tête. La tête osseuse ressemble beaucoup à celle du Paresseux; l'os long et large qui descend de l'arcade zygomatique le long de la joue, le rapproche beaucoup plus de l'AI que de tout autre Mammifère; cette pièce remarquable dut être un auxiliaire important pour les muscles moteurs de la mâchoire, dont la puissance excédait les limites ordinaires.

La partie antérieure du museau est tellement développée et massive, et en même temps tellement criblée de trous pour le passage de nerfs et de vaisseaux, que l'on est autorisé à affirmer que là devait exister un organe d'un volume considérable. Une trompe allongée eût été complètement inutile à un animal dont le cou était aussi long; ce devait être un nez analogue à celui du Tapir, et assez allongé pour saisir des racines à la surface du sol. La cloison des narines, également solide et osseuse, est une nouvelle preuve de la présence en ce point d'un organe puissant, d'un appareil destiné peut-être à compenser l'absence des dents incisives et des défenses.

Dépourvu d'incisives, le Mégathère n'a pu se nourrir d'herbes; et la structure des molaires prouve que ce n'était pas davantage un animal carnivore. Chacune, en effet, par sa composition, ressemble à l'une des nombreuses *denticules* que l'on voit réunies en une seule molaire composée chez l'Éléphant; et l'on y trouve un admirable exemple de la manière dont la nature a uni, pour former les dents des animaux graminivores, trois substances d'inégale densité, l'*ivoire*, l'*émail* et la *matière corticale*. Les dents ont environ

sept pouces de longueur; toutes sont de forme à peu près prismatique, et ont leurs surfaces triturantes disposées d'une façon remarquable dans le but de maintenir les deux bords tranchants, cunéiformes, en état de remplir leurs fonctions jusqu'à ce que la dent tout entière soit usée. Cet arrangement n'est qu'une modification de celui qu'on observe dans les molaires de l'Éléphant et des autres herbivores; et le même principe a été mis en œuvre par les fabricants d'outils, pour que les haches, les faux, et autres instruments, conservent toujours leur tranchant aigu. Une hache n'est pas uniquement faite d'acier, mais bien d'une lame mince d'acier saisie entre deux lames de fer plus doux, de manière que la première dépasse les deux autres précisément là où doit saillir l'arête tranchante. Il résulte de cet arrangement un double avantage : en premier lieu, l'outil est moins facile à briser que s'il était entièrement fabriqué avec la matière la plus fragile, celle de l'acier; en second lieu, on éprouve beaucoup moins de peine à user sur la meule les lames extérieures de fer doux pour rendre au tranchant toute sa finesse, que si la masse tout entière était d'un acier fortement trempé. C'est à l'aide d'une disposition pareille qu'il se produit constamment deux bords tranchants sur la couronne des molaires du Mégathère.

Chacune des dents inférieures s'oppose à la dent supérieure qui lui correspond, de manière à ce que l'émail le plus dur de l'une soit en rapport avec les parties les moins dures de l'autre; les tranchants d'émail agissent par frottement contre l'ivoire, et l'émail contre la croûte corticale dans les dents réciproquement opposées. Ainsi l'acte de la mastication lui-même crée et maintient cette série de coins qui s'engrènent les uns dans les autres, de la même manière que les crêtes saillantes des cylindres opposés dans les moulins à écraser.

C'était donc, comme on le voit, une machine d'une prodigieuse puissance que cette bouche du Mégathère, où seize dents offraient une surface triturante garnie de trente-deux coins semblables, chacune de ces dents elles-mêmes ayant de sept à neuf pouces de long, et s'enchâssant solidement dans une alvéole profonde par la plus grande partie de sa longueur.

Cependant ces dents se seraient promptement usées; mais une disposition qui n'est pas ordinaire aux dents molaires, et que l'on observe encore parmi les animaux de l'époque actuelle, dans les incisives du Castor et des autres Rongeurs, suppléait à la destruction incessante qu'éprouvait la couronne par l'addition continue de matériaux nouveaux à la racine qui, dans ce but, demeurerait creuse et remplie par une pulpe molle pendant toute la durée de la vie de l'animal.

Ainsi d'une part il n'est guère possible d'imaginer une combinaison d'appareils dentaires d'où résulte une machine d'un effet plus puissant pour le broiement des racines; et, en outre, ce mécanisme déjà si admirable a encore la faculté qui met le comble à la perfection de tout mécanisme, celle de trouver en lui-même et dans l'exercice même de la fonction pour laquelle il a été créé, le principe de son entretien et de sa parfaite conservation.

Mâchoire inférieure. La mâchoire inférieure est très-grande et très-lourde par rapport au reste de la tête : la raison de ces proportions si vastes se trouve dans la nécessité d'alvéoles profondes, pour supporter les puissantes molaires dont il a déjà été question, et contenir les organes qui contribuent à leur accroissement non interrompu. C'est sans doute pour aider à supporter ce fardeau insolite de la mâchoire inférieure, conséquence de la forme des molaires, qu'a été faite cette apophyse extraordinaire et puissante qui, dans le Mégathère comme dans les Paresseux, descend de l'arcade zygomatique.

Os du tronc. Les vertèbres du cou, bien que puissantes, ont cependant peu de volume en comparaison de celles de l'extrémité opposée du corps; mais elles sont dans un rapport exact avec le volume de la tête, comparativement légère, et dépourvue de défenses. La région dorsale de la colonne n'offre rien que d'ordinaire dans son volume; mais les vertèbres lombaires se font remarquer par un accroissement qui correspond à l'agrandissement énorme du bassin et des membres inférieurs; et l'extrémité des apophyses épineuses est aplatie comme si, de même que chez les Tatous, elle avait été soumise à la pression d'une cuirasse.

Le sacrum est uni au bassin d'une façon particulière à cet animal, et calculée dans le but de lui donner une force extraordinaire; ses apophyses indiquent la présence de muscles très-puissants pour les mouvements de la queue. Celle-ci est formée de vertèbres énormes, dont les plus grandes ont un corps de sept pouces en diamètre, et vingt pouces d'une extrémité à l'autre de leurs apophyses transverses. Qu'on ajoute à cela l'épaisseur des muscles et des tendons, en même temps que des téguments écailleux qui les recouvraient, et on n'hésitera pas à prononcer que la queue, en ce point où son volume était le plus considérable, n'avait pas moins de deux pieds en diamètre et de six en circonférence, pourvu qu'on la suppose à peu près cylindrique, ainsi que cela s'observe chez le Tatou. Au reste, des dimensions aussi vastes ne sont pas plus hors de proportion avec les parties voisines du corps que ne sont celles du même organe chez les Tatous; et il est probable aussi que, comme ces derniers animaux, le Mégathère se servait de sa queue pour supporter le poids énorme de son corps et de l'armure dont il était recouvert. Au-dessous de ces mêmes vertèbres caudales étaient fixées aussi de fortes épines, ou os supplémentaires en chevron, qui durent ajouter beaucoup à la solidité de la queue, et la rendre d'autant plus propre à remplir cet office. Il est probable aussi qu'elle jouait un rôle formidable comme instrument de défense, ainsi que cela a lieu chez les Pangolins et les Crocodiles. En 1822, Sellow vit des portions d'une armure écailleuse qui avaient été trouvées près de Monte-Video, appartenant à cette partie du corps.

Les côtes sont plus compactes, plus épaisses et plus courtes que celles de l'Éléphant ou du Rhinocéros, et la surface supérieure convexe de quelques-unes est rugueuse et aplatie là où devait surtout porter immédiatement le poids de la cuirasse osseuse.

Extrémités antérieures. L'omoplate offre une dis-

position que l'on ne rencontre que dans la seule famille des Tardigrades; et l'acromion présente également, dans son articulation avec la clavicule, des conditions de force qui ne s'observent chez aucun autre animal. On y trouve en outre des arrangements insolites, destinés à donner attache à des muscles des plus puissants, qui avaient pour fonctions de mouvoir le bras.

La clavicule est forte, et courbée à peu près comme dans un squelette humain; et la présence de cet organe dans le Mégathère, alors qu'il manque dans l'Éléphant, dans le Rhinocéros et dans tous les grands Ruminants, indique déjà que le membre antérieur remplissait quelque autre fonction que la locomotion. Cet os offre un support fixe et solide à la cavité glénoïde de l'épaule; et il permet en outre aux membres antérieurs un mouvement de rotation analogue à celui des bras dans l'espèce humaine.

Il y a dans les diverses circonstances qui précèdent trois faits remarquablement en harmonie avec la forme et les habitudes du Mégathère : d'abord le mouvement rotatoire du bras, qui favorisait son emploi comme instrument constamment employé à fouiller le sol pour en arracher la nourriture; en second lieu, le peu de facultés de locomotion que possédait l'animal, ce qui s'explique par le peu de déplacement qu'exige la recherche d'aliments aussi inertes que le sont des racines; enfin la compensation de cette faiblesse comparative des supports antérieurs du corps par la grandeur colossale et disproportionnée des hanches et des extrémités postérieures. Dans l'Éléphant, le poids énorme de la tête et des défenses exige que le cou soit court, et les membres antérieurs développés outre mesure en volume et en force; aussi dans cet animal est-ce l'avant du corps qui prédomine par la masse et pour la puissance; dans le Mégathère au contraire toutes les proportions sont inverses; la tête est proportionnellement petite, le cou long, et la partie antérieure du corps peu chargée en comparaison des régions postérieures. Les os de l'épaule sont disposés pour donner de la force et de la mobilité aux membres antérieurs; mais cette mobilité n'a aucun rapport avec la progression de l'animal, et cette force n'a pas exclusivement pour but de supporter le poids du corps. L'humérus s'articule avec l'épaule par une tête arrondie, qui lui permet de se mouvoir librement dans des sens divers. Ses parties supérieures et moyennes sont faibles; mais sa partie inférieure acquiert une largeur extraordinaire par la saillie énorme des crêtes qui naissent des condyles pour l'insertion des muscles moteurs des pieds et des doigts antérieurs.

Le cubitus est très-large et très-solide à son extrémité supérieure, où se trouve un espace étendu pour l'insertion de muscles qui déterminent certains mouvements des pieds. Le radius tourne librement autour du cubitus, de même que dans les Paresseux et les Fourmiliers, lesquels font également, bien que d'une manière différente, un grand usage de leurs extrémités antérieures. Cet os offre à sa partie supérieure une cavité qui tourne autour d'une éminence arrondie de l'humérus, et une apophyse étendue qui part de sa crête longitudinale et indique combien étaient déve-

loppés les muscles producteurs du mouvement rotatoire.

Les pattes antérieures doivent avoir eu environ trois pieds de long sur plus de douze pouces de large, et elles formaient un instrument d'une action puissante pour fouiller la terre jusqu'à la profondeur où les racines succulentes sont d'ordinaire le plus abondantes. Les pieds antérieurs posaient sur le sol dans toute leur étendue, et cette extrême longueur n'offrait que des désavantages pour les mouvements de progression; mais elle permettait que l'un des membres antérieurs agit simultanément avec les deux postérieurs et la queue pour supporter tout le poids du corps, tandis que l'autre, devenu libre, s'employait exclusivement à creuser la terre pour en retirer les aliments.

Les doigts des pieds antérieurs se terminent par des ongles gros et puissants et d'une grande longueur. Les os qui les supportent offrent deux parties distinctes : un axe ou noyau conique, qui remplit la cavité interne de l'enveloppe cornée, et un repli osseux constituant une sorte d'étui solide, destiné à recevoir et à soutenir sa base. Ces ongles prennent d'ailleurs une position oblique par rapport au sol, de la même manière que les ongles fouisseurs de la Taupe; et ce dernier arrangement ajoute encore à leur puissance comme instruments destinés à creuser la terre.

Extrémités postérieures. Le bassin du Mégathère est d'une solidité et d'une étendue énormes. Ses immenses os iliaques sont presque à angle droit avec la colonne vertébrale, et leurs bords externes sont éloignés l'un de l'autre de plus de cinq pieds, ce qui excède de beaucoup le diamètre des hanches dans les plus grands Éléphants. En outre, la crête de chacun de ces os est aplatie comme si elle eût été comprimée par le poids d'une armure. Ce volume énorme du bassin, qui, dans un animal d'une stature ordinaire et remplissant des fonctions ordinaires, n'eût été qu'un manque de proportion, et n'eût eu que des inconvénients, s'harmonisait probablement de la manière la plus complète avec l'habitude où était le Mégathère de se tenir sur trois de ses pieds, tandis qu'avec le quatrième il fouillait la terre.

Ce bassin si extraordinaire par son poids et son étendue présente encore une autre déviation du type commun dans la position et la direction de la cavité cotyloïde du fémur. Cette cavité se dirige d'ordinaire plus ou moins obliquement en dehors, et cette obliquité ajoute à la facilité de mouvement des membres postérieurs. Dans le Mégathère au contraire, elle repose sur la tête du fémur dans une direction verticale, et elle est plus rapprochée de la colonne vertébrale que dans aucun autre animal. De cette particularité de position résulte une grande force pour supporter la pression verticale du corps; mais elle entraîne une diminution correspondante dans la rapidité des mouvements.

Cette largeur démesurée du bassin conduit encore à cette autre conséquence, que la cavité abdominale était extrêmement vaste et contenait des viscères volumineux tels qu'il convient pour un régime végétal.

La forme et les proportions du fémur ne sont pas

moins extraordinaires que celles du bassin. Cet os est au moins trois fois plus épais que dans les Éléphants les plus grands, et il égale presque en largeur la moitié de sa longueur totale. Sa tête est unie au corps de l'os par un col court et très-robuste, de vingt-deux pouces de tour; il est long de deux pieds quatre pouces; sa circonférence, là où il est le moins épais, est de deux pieds deux pouces, et de trois pieds deux pouces dans la portion qui l'est le plus; son corps est aplati, et, par suite même de cet aplatissement, élargi à un point dont on ne trouve pas dans la nature un second exemple. Ces diverses particularités que présente le fémur paraissent avoir eu un double but. Le premier, d'obtenir une solidité extrême à l'aide de proportions courtes et massives; et en second lieu de compenser, au moyen de l'aplatissement dans le sens transversal, le désavantage qui résultait de la position trop interne qu'occupe la cavité par laquelle le fémur s'articule au bassin.

Les deux os de la jambe sont aussi extrêmement courts, et dans un rapport exact d'épaisseur et de solidité avec le fémur qu'ils supportent. Leur puissance s'accroît encore par cette circonstance qu'ils se soudent entre eux par leurs extrémités, soudure que, suivant Cuvier, l'on ne rencontre dans aucun autre animal, à l'exception des Tatous et des Chlamyphores, qui tous les deux passent leur vie à fouiller la terre pour y chercher leur nourriture.

L'articulation de la jambe postérieure avec le pied est admirablement prévue pour soutenir la masse énorme qui pèse dessus dans le sens vertical. L'astragale, ou grand os du tarse, long de neuf pouces, et haut de la même quantité, est dans un rapport exact avec l'extrémité du tibia où il s'articule, et il est supporté par un calcanéum de la longueur extraordinaire de dix-sept pouces, et ayant vingt-huit pouces de circonférence. Cet os énorme, appuyé sur le sol, fournissait une base solide, un point d'appui inébranlable à ces masses accumulées du bassin, de la cuisse et de la jambe, dont on vient de décrire l'enchaînement et les relations. On voit en effet que le calcanéum occupe près de la moitié de la longueur tout entière du pied postérieur; que les os des doigts sont tous fort courts, à l'exception de la phalange terminale du pouce qui est convertie en une énorme griffe osseuse, plus grande qu'aucune de celles des pieds antérieurs, puisqu'elle a treize pouces de circonférence; et que le noyau qui doit se revêtir d'une enveloppe cornée, n'a pas moins de dix pouces de longueur. L'usage principal de cet ongle puissant était probablement de fixer le pied solidement sur le sol.

Des extrémités construites dans des proportions aussi massives ne durent être que des instruments inertes pour une locomotion rapide; et elles paraîtraient bien imparfaites, si, voulant les juger, on prenait pour termes d'appréciation les fonctions que remplissent d'ordinaire les membres chez les Quadrupèdes. Mais si on y voit les supports d'une créature presque sédentaire, et d'un poids extraordinaire, elles exciteront l'admiration comme le font toutes les pièces des mécanismes animaux lorsqu'on en comprend le but et les usages. La perfection d'un instrument ne peut s'es-

timer qu'en étudiant le travail qu'il doit accomplir. Le marteau et l'enclume d'un fabricant d'ancres, tout massifs qu'ils sont, n'ont pourtant rien de grossier ni d'imparfait. Ils offrent, par rapport aux travaux qu'ils doivent exécuter, des proportions tout aussi parfaites que les outils légers et délicats de l'horloger par rapport aux rouages déliés de ses chronomètres.

Des débris d'une armure osseuse extrêmement remarquable par son épaisseur (un pouce et même au delà), trouvés dans les mêmes cavernes que les ossements du Mégathère, avaient fait penser que cet animal gigantesque avait pu être recouvert d'une cuirasse dont ces débris étaient vraisemblablement des restes, et à force de raisonnement dont, il faut bien le dire, la justesse exigeait plus que de l'indulgence, on est parvenu à ne plus trouver hors de proportion avec la structure générale du *Megatherium*, une enveloppe d'un poids aussi énorme. Du reste, il paraît que l'on ne peut se faire aucune idée exacte du tissu dermoïde de ce colosse, car le naturaliste Claussen, qui a découvert le *Megatherium* et autres animaux nouveaux qu'a fait connaître le docteur Lund dans les Actes de l'Académie de Copenhague et plus récemment dans une lettre insérée dans les Annales des Sciences naturelles (mai 1840, p. 310 et suiv.), se trouvant en ce moment à Bruxelles, affirme positivement que ces débris d'armures dont il possède de grandes masses, n'ont point appartenu au *Megatherium*, mais bien évidemment à un animal tout à fait distinct dont le docteur Lund a formé un genre particulier, qu'il a appelé *Hoplophorus*, et qui appartient à son ordre des *Effædentia*. Ce genre renferme quatre espèces qui ont reçu les noms de *euphractus*, *Sellowi* et *minor*; la quatrième, beaucoup plus grande que les autres, est celle dont on a attribué l'armure osseuse au *Megatherium*; elle a été trouvée par Sellow et Claussen dans l'intérieur du Brésil, sur les bords de l'Arapey-Chico, près d'Uruguay, et a été envoyée au Musée de Berlin, fort riche en espèces fossiles.

MÉGATOME. *Megatoma*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Dermestins, établi par Herbst, et dont les caractères sont : presternum recouvrant une partie de la bouche; antennes pouvant se loger en grande partie dans des excavations ou fossettes longitudinales des côtés inférieurs du corselet, une de chaque côté. Ces insectes ont été confondus avec les Dermestes et les Attagènes, mais ils en diffèrent par leur presternum qui ne recouvre pas la bouche, et par leurs antennes qui ne sont point logées dans des fossettes des côtés du corselet. La massue des antennes des Mégatomes est généralement plus longue et terminée par un article plus grand que le précédent, souvent même très-allongé dans les mâles, tandis que, dans les Dermestes, les trois articles composant cette massue, qui est d'ailleurs plus grosse et de forme à peu près identique dans les deux sexes, vont en diminuant de grandeur, de manière que le deuxième est plus petit que le premier, mais plus grand que le troisième ou le dernier; celui-ci est presque en forme de bouton; il est plus ou moins conique ou triangulaire dans les Mégatomes; leur avant-sternum est plus saillant et plus convexe, et s'avance même

sous la bouche dans plusieurs; le corps est ordinairement plus court et plus large.

MÉGATOME SERRICORNE. *Megatoma serra*, Latr. (*Gen. Crust. et Ins.*, t. II, p. 55, pl. 8, fig. 10); Alta-gène cornes en scie (*Ibid.*, Hist. nat. des Crust. et des Ins., p. 244); *Dermestes serra*, Fabr. Il est long de deux lignes, d'une couleur de poix, noirâtre, luisant, avec les antennes et les pattes légèrement colorées de brun jaunâtre. Il se trouve dans les environs de Paris, sous les écorces des Ormes.

MÉGATOME ONDÉ. *Megatoma undatum*, Herbst; *Dermestes undatus*, Fab. Il est oblong, noir, avec une double bande blanche, ondulée et transversale sur les élytres, et trois points de même couleur sur le corselet. Taille, deux lignes et demie. On le trouve en Europe.

MÉGÈRE. *Megæra*. INS. Diptères; genre institué par Robert et placé par lui dans sa famille des Brachycères, adopté par Macquart qui en fait un genre de la sous-tribu des Tachinaires, famille des Muscides, avec les caractères suivants : corps étroit; épistome non saillant; face nue; front avancé; antennes courtes; troisième article double du deuxième; style légèrement tomenteux; abdomen cylindrique ou conique; point de soies au milieu des segments : celles des bords assez courtes; ongles et pelotes des tarsi petits; première cellule postérieure des ailes fermée ou entr'ouverte avant l'extrémité : nervure externo-médiaire arquée après le coude. Les genres Mégère et Miltogramme forment un petit groupe de Tachinaires, dont le principal caractère est la brièveté des antennes; le premier conserve quelques rapports avec les Myobus par le style finement tomenteux, et par la couleur cendrée du corps; les espèces qui le composent ont été comprises par Meigen parmi ses Miltogrammes; cependant ils s'en distinguent par les soies qui garnissent le front et le bord des segments de l'abdomen. Dans ses Diptères du nord de la France, Macquart décrit six espèces de Mégères.

MÉGÈRE CONIQUE. *Megæra conica*, Macq.; *Megæra dira*, Rob.; *Milligramma conica*, Meig.; *Tachina conica*, Fall. Elle est cendrée, avec la tête blanchâtre; ses palpes et ses antennes sont noires; elle a sur le front une bande brunâtre; l'abdomen a trois rangs de taches brunes à reflets; les pieds sont noirs, et quelquefois un peu fauves aux cuisses et aux jambes. Taille, deux lignes et demie. Belgique.

MÉGÈRE. INS. Espèce du genre Satyre.

MÉGILLE. *Megilla*. INS. Fabricius a donné ce nom à un genre d'Hyménoptères, que Latreille a placé dans sa famille des Porte-Aiguillons, près de son genre Anthophores. Depuis, Léon Dufour ayant été à même d'étudier ce genre sur plusieurs espèces, en a formulé les caractères ainsi qu'il suit : mâchoires fléchies un peu avant leur milieu, avec le lobe terminal ovale, lancéolé, un peu velu; palpes maxillaires de six articles, dépassant le lobe terminal de la mâchoire; lèvres oblongue et droite; palpes labiales de quatre articles; mandibules velues en dehors, obtusément unidentées au-dessous de leur sommet, munies vers leur tiers postérieur d'une petite dent triangulaire; antennes filiformes dans les deux sexes; yeux ovales-oblongs; ocelles disposés en

une série transversale et droite; ailes avec deux cellules cubitales seulement, à peu près égales : la radiale atténuée en avant; jambes postérieures munies dans les femelles d'une brosse récoltante; premier article des tarsi postérieurs beaucoup moins long que celui de la jambe correspondante.

MÉGILLE LABIÉE. *Megilla labiata*, Fab.; *Andrena lagopus*, Lat. Elle est noire, couverte d'un duvet gris-roussâtre; l'abdomen est noir, brillant, presque nu : le troisième segment et les suivants sont bordés postérieurement d'une villosité blanche. Taille, trois lignes et demie. On trouve cette espèce au midi de la France.

MÉGISCHE. *Megischia*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Cistélénides, institué par Solier, qui lui assigne pour caractères : antennes allant en grossissant vers l'extrémité; tête allongée, rétrécie, notablement prolongée antérieurement; labre très-saillant; les quatre palpes filiformes, terminées par un article à peu près de la largeur du précédent et tronqué carrément à son extrémité; prothorax transverse, rectangulaire, à peine plus étroit que les élytres; tarsi grêles, à pénultième article tronqué, sans pelote membraneuse en dessous.

MÉGISCHE HÉMORRHOÏDALE. *Megischia hæmorrhoidalis*, Sol. Cette espèce est noire, avec la tête, le prothorax, l'anus, les cuisses et les jambes rouges. Taille, cinq lignes. Alger.

MÉGISTANES. OIS. Nom donné par Vieillot, dans sa Méthode ornithologique, à l'une de ses familles qui comprend les genres Autruche, Nandou, Casoar et Émou.

MÉGISTINE. *Megistina*. OIS. Dans son analyse d'une nouvelle ornithologie élémentaire, Vieillot a créé ce genre pour le *Parus ignotus*, de Gmelin, *Parus stromei*, Lath., que l'on n'a point trouvé à propos de séparer des autres Mésanges. V. ce mot.

MÉGISTOCÈRE. *Megistocera*. INS. Diptères; genre de la famille des Tipulaires, institué par Wiedeman, pour une espèce de la Guinée, décrite comme Tipule par Fabricius et à laquelle Wiedeman a joint quelques autres congénères de l'Inde. Caractères : antennes quatre à cinq fois plus longues que le corps; palpes composées de quatre articles presque égaux dont le dernier, suivant Macquart, est long et flexible; rostre avancé, cylindrique; ailes hyalines; une cellule discoïdale et cinq postérieures; jambes à ergots petits et peu distincts.

MÉGISTOCÈRE FILIPEDE. *Megistocera filipes*, Fab. Sa tête est cendrée; son corselet est de la même couleur, mais couvert de poils serrés; l'abdomen est court, cendré, avec le bord des anneaux jaunâtre; balanciers bruns; ailes plus longues que l'abdomen, avec les nervures brunes; pieds trois fois plus longs que le corps et bruns. Taille, de l'extrémité du museau à l'anus, quatre lignes. De la côte de Guinée.

MÉGOPHRYS. REPT. Kuhl a trouvé dans les îles de Java et de Sumatra, le type d'un genre nouveau parmi les Batraciens, qu'il dit différer des Grenouilles par sa tête anguleuse, avec un prolongement de peau en forme de corne, qui surmonte les paupières supérieures; il a donné à cette espèce le nom de *Megophrys montana*; elle est voisine du *Bufo cornutus*, L.

MÉGOPIDE. *Megopis*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, composées de onze articles cylindriques, dont le troisième très-grand, aussi long que les deux suivants réunis; mandibules courtes et pointues; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales, avec leurs articles presque cylindriques; yeux très-grands; tête arrondie, plus longue que le corselet; celui-ci mutique, court, transversal, arrondi latéralement, pubescent; élytres très-longues, étroites et arrondies à l'extrémité; pattes de longueur moyenne; cuisses allongées; jambes sans épines internes; dernier article des tarses plus grand que les autres qui sont courts.

MÉGOPIDE MUTIQUE. *Megopis mutica*, Dej. Son corps est pubescent, testacé; ses yeux sont noirs, avec les antennes et les pattes de la couleur du corps; les élytres ont chacune trois lignes longitudinales élevées, dont les plus rapprochées de la suture se réunissent l'une avec l'autre avant l'extrémité de l'élytre. Taille, seize lignes. De l'Île-de-France.

MÉGYMÈNE. *Megymenum*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Cimicidae, institué par Serville qui lui donne pour caractères : tête non rétrécie en arrière; chaperon avancé, presque bifide en avant; antennes médiocres, insérées sous le bord du chaperon, composées d'articles dilatés, dont le premier court, le deuxième allongé, le troisième plus large que les autres et le quatrième ovale; rostre court, recourbé et logé dans un sillon de la poitrine, qui a ses bords dilatés; corselet à angles antérieurs avancés, formant une sorte d'aile de chaque côté; écusson très-grand, arrondi en arrière; corps un peu élevé, les bords de l'abdomen sont dentelés; pattes très-fortes. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce, et elle a été rapportée de la Nouvelle-Guinée par les naturalistes qui faisaient partie de l'expédition du capitaine Duperry.

MÉGYMÈNE DENTÉ. *Megymenum dentatum*, Guér. Son corps est noirâtre; ses hémélytres sont noirs avec la partie membraneuse blanche, veinée de noir; les antennes et les pattes sont brunes. Taille, dix lignes de longueur sur quatre de largeur.

MÉHENBÉTÈNE. BOT. C'est ainsi que Bauhin a nommé le fruit du *Canarium*. V. ce mot.

MEHLSPATH. MIN. C'est le nom que l'on donne vulgairement à un Calcaire compacte de couleur bleuâtre et jaunâtre.

MEIBOMIA. BOT. Plusieurs espèces placées par Linné dans son genre trop vaste et mal circonscrit des *Hedysarum*, en avaient été exclues par Heister, Adanson et Scopoli. Mais ces botanistes n'ayant pas mis assez de précision dans les caractères distinctifs du genre *Meibomia*, on n'a pas cru devoir l'adopter. L'*Hedysarum Canadense*, L., regardé comme type de ce genre, a été réuni par De Candoile au genre *Desmodium*. V. DESMODIER.

MEILLAUQUE. BOT. Vieux nom français du Sorgho, d'où sont venus les noms de MILLOC et MILLOQUE, que l'on donne encore dans certaines parties du midi de la France, particulièrement dans les Landes, à cette Graminée. V. HOTQUE.

MEILLET. POIS. V. CÆSION.

MÉIONITE. MIN. Hyacinthe blanche de la Somma, Romé de l'Isle. Substance blanche, soluble en gelée dans les Acides, fusible au chalumeau en verre spongieux avec bouillonnement, et cristallisant en prismes droits, à bases carrées, terminées ordinairement par des sommets tétraèdres. La forme primitive adoptée par Haüy, est le prisme symétrique dans lequel la hauteur est au côté de la base comme 4 est à 9. Ces cristaux sont souvent comme fendillés et serrés les uns contre les autres. Leur cassure transversale est ondulée et brillante. Leur pesanteur spécifique est de 2,612. Ils sont composés, d'après une analyse de Stromeyer, de 41,23 de Silice, 52,72 d'Alumine, 24,24 de Chaux, 1,81 de Soude et Potasse; et par conséquent ils résultent de la combinaison d'un silicate d'Alumine avec un silicate de Chaux. Quelques minéralogistes prétendent que leur formule de composition est la même que celle du Wernérite ou Paranthine, avec lequel ils les confondent en une même espèce : l'analogie complète des formes dans les deux substances vient à l'appui de cette opinion. La Méionite ne s'est encore rencontrée qu'en cristaux allongés ou en grains cristallins dans les roches de la Somma où elle est ordinairement accompagnée de Chaux carbonatée lamellaire. Arfwedson a analysé, sous le nom de Méionite du Vésuve, une substance qui paraît être d'une autre nature, puisqu'il en a retiré : Silice, 58,50; Alumine, 19,55; Potasse, 21,40; Chaux, 1,55; Oxyde de Fer, 0,40. Celle-ci a été distinguée de la précédente par la qualification de *Méionite d'Arfwedson*.

MÉIOSTÉMONE. *Meiostemonis*. BOT. On se sert de cette épithète appliquée à un organe lorsque son nombre est comparativement moindre que celui d'un autre; par exemple : les étamines sont Méiostémones quand, dans une fleur, leur nombre est moins grand que celui des pétales; on dit alors plus simplement que les fleurs sont Méiostémones.

MEISCE. BOT. Synonyme de *Phaseolus Max*, L.

MEISNÉRIE. *Meisneria*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par le professeur De Candoile, aux dépens du genre *Rhexia*, avec les caractères suivants : calice à tube globuleux, à quatre lobes lan-céolés, acuminés; quatre pétales ovales, à peine mucronulés; huit anthères ovales, à bec tubuleux, dont quatre à connectif long, auriculé vers l'articulation, et quatre à connectif à peine perceptible. Le fruit consiste en une capsule à deux loges, renfermant des semences très-petites, ovato-triangulaires. Les Meisnéries sont des plantes herbacées, à tiges un peu sous-frutescentes, droites, cylindriques, et faiblement poilues; leurs feuilles sont ovales, aiguës, sessiles, à trois nervures ciliées, un peu dentelées; leurs fleurs sont pédicellées, solitaires, alternes dans les aisselles des rameaux et des feuilles, ainsi qu'au sommet des rameaux. Elles appartiennent au Brésil.

MEISNÉRIE ARÉNAIRE. *Meisneria arenaria*, De Cand. Ses tiges et leurs ramifications sont presque cylindriques et hispides; ses feuilles sont légèrement velues; ses fleurs sont purpurées, avec leurs pétales apiculés et leur capsule subglobuleuse.

MEISNÉRIE DES MARAIS. *Meisneria paludosa*, De

Cand. Ses tiges et leurs ramifications sont tétragones et pilosiuscules; ses feuilles sont glabriuscules de l'un et l'autre côté. Bien différente de l'espèce précédente que l'on ne rencontre que dans les lieux arides et sablonneux, celle-ci ne se rencontre que dans les terrains marécageux.

MEISSNERIE. *Meissneria*. BOT. Ce genre de Cryptogames, proposé récemment par le professeur Fée dans le supplément à son Essai sur les Cryptogames des écorces exotiques officinales, pour être adjoint à sa tribu des Tripéthéliacées, n'a point paru suffisamment caractérisé pour que les algologues l'aient adopté d'emblée.

MEISTERIA. BOT. (Scopoli.) Synonyme de *Pacourina*. V. ce mot.

MÉJANE. POIS. Les pêcheurs donnent ce nom aux jeunes Dorades.

MÉLACHNE. BOT. Le genre de la famille des Cypéacées que Schrader (*in Schult., Syst.* VII, p. 85) avait établi sous ce nom, existait précédemment sous celui de *Lamprocarya*. V. ce mot.

MÉLACONISE. MIN. Nom donné par Beudant à une substance noire, terreuse, plus ou moins agglomérée, non cristallisable, très-tendre, fusible au chalumeau en scorie noire, donnant au feu de réduction des globules rouges métalliques, attaquable par l'Acide nitrique sans dégagement de vapeurs, composée de 79,85 de Cuivre et de 20,17 d'Oxigène. Cette substance, qui se trouve dans toutes les mines de Cuivre, mais toujours en très-petite quantité, paraît provenir de la décomposition du Cuivre carbonaté bleu.

MÉLAGASTRE. POIS. Espèce du genre Labre.

MELÆNACRANIS. BOT. Pour *Melanocranis*. V. ce mot.

MELÆNUS. INS. Synonyme de Méléne. V. ce mot.

MÉLAINE. ZOOL. Risso donne ce nom à la matière noire que la Seiche déverse dans l'eau, pour se soustraire aux regards de l'ennemi qui la poursuit, et que l'on fait servir à la peinture à l'aquarelle sous le nom d'encre de la Chine. V. SEICHE.

MÉLALÉOUQUE. *Melaleuca*. BOT. Genre de la famille des Myrtinées, et de la Polyadelphie Polyandrie, L., composé d'un très-grand nombre d'espèces croissant pour la plupart dans l'Australasie et quelques-unes dans l'Inde. Ce sont des arbrisseaux ou quelquefois de très-grands arbres ornés de feuilles persistantes, opposées ou verticillées, rarement alternes, coriaces, entières, de forme variée suivant les espèces, et de fleurs tantôt disposées en épis cylindriques et terminaux, tantôt, mais plus rarement, solitaires; chacune d'elles offre un calice court, adhérent par sa base avec l'ovaire qui est infère; son limbe est à cinq divisions dressées; la corolle se compose de cinq pétales également dressés dans le plus grand nombre des espèces, et se recouvrant en partie latéralement; les étamines sont fort nombreuses, disposées en cinq faisceaux, dont les androphores sont étroits, plus longs que la corolle, insérés ainsi que cette dernière à un bourrelet jaunâtre, qui tapisse la partie inférieure du limbe calicinal. L'ovaire est infère, à trois loges, contenant chacune un très-grand nombre d'ovules fort petits, cylindriques, attachés à un tropho-

sperme saillant, qui naît de l'angle interne de chaque loge. Le style est simple, cylindrique, plus long que la corolle, terminé par un stigmate très-petit, simple et un peu oblique. Le fruit est une capsule globuleuse ou déprimée, ombiliquée à son sommet qui est couronné par les dents du calice, à trois loges polyspermes s'ouvrant en trois valves par son sommet et son axe seulement; ces trois valves restant réunies à l'extérieur par le calice intimement adhérent avec elles, et ne leur permettant pas de se séparer. Chacune de ces valves porte sur le milieu de sa face interne une des cloisons. Les graines sont fort nombreuses, très-petites, cylindracées et environnées d'une sorte de réseau.

Les espèces de ce genre sont, comme la plupart des autres plantes de la famille des Myrtinées, munies, dans leurs différentes parties, de glandes nombreuses, remplies d'une huile volatile très-odorante. Aussi les *Melaleuca* sont-ils généralement des arbres aromatiques. Un grand nombre sont cultivés dans nos jardins. Mais comme ils craignent le froid, il est nécessaire de les abriter dans l'orangerie pendant l'hiver. Néanmoins, dans le midi de la France, plusieurs peuvent être facilement cultivés en pleine terre.

MÉLALÉOUQUE A FEUILLES DE MILLEPERTUIS. *Melaleuca hypericifolia*, Smith. Cette espèce, l'une des plus communes dans les jardins, et l'une de celles qui y acquièrent la plus grande hauteur, est originaire de la Nouvelle-Hollande. Elle forme un arbrisseau de douze à quinze pieds d'élévation. Ses rameaux sont allongés, grêles, rougeâtres et pendants à leur extrémité. Ses feuilles sont opposées, sessiles, elliptiques, lancéolées, aiguës; entières, glabres, d'un vert glauque; celles qui terminent les jeunes rameaux sont rougeâtres et pubescentes. Les fleurs sont très-grandes et d'un beau rouge, formant un épi ovoïde, très-dense et pédonculé. Ses fruits sont gros et ouverts dans leur partie supérieure.

MÉLALÉOUQUE A BOIS BLANC. *Melaleuca Leucadendron*, L., Lank., III., tab. 641, fig. 4. Cette espèce croît dans les Indes-Orientales où elle forme un arbre d'une hauteur assez considérable, ayant une écorce noirâtre, subéreuse, des feuilles alternes, lancéolées, très-aiguës, entières, marquées de nervures longitudinales, glabres, les terminales sont soyeuses et blanchâtres. Les fleurs sont blanches, sessiles, formant des épis très-allongés. On retire, par le moyen de la distillation des feuilles de cet arbre, une huile volatile fort rare en Europe, mais usitée dans l'Inde, et que l'on connaît sous le nom d'Huile de Cajeput. Elle est très-fluide, transparente, d'une belle teinte verte foncée, plus légère que l'eau, d'une odeur forte, aromatique et non désagréable.

MÉLALÉOUQUE A FEUILLES DE BRUYÈRE. *Melaleuca ericæfolia*, Smith. C'est un arbrisseau d'au moins vingt pieds de hauteur, ayant ses rameaux blanchâtres, ses feuilles éparées, très-rapprochées, linéaires, subulées, glabres, ponctuées, un peu recourbées; ses fleurs d'un blanc sale, formant de petits épis ovoïdes au sommet des rameaux. Il est originaire de la Nouvelle-Hollande.

MÉLALÉOUQUE GENTIL. *Melaleuca pulchella*, Willd. Joli petit arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, ayant ses

rameaux grêles, flexibles et pendants à leur extrémité; ses feuilles sont opposées, très-petites, sessiles, lancéolées, aiguës, entières, glabres, ponctuées à leur face inférieure. Les fleurs sont d'un beau rouge carmin, placées isolément à l'aisselle des feuilles, ou réunies de manière à former des épis.

MÉLALÈQUE A FEUILLES DE DIOSMA. *Melaleuca Diosmæfolia*, Cavan. Arbrisseau de cinq à six pieds de hauteur, ayant ses rameaux d'un brun mêlé de blanc; ses feuilles petites, marquées d'un rang de points transparents; les fleurs sont pourpres.

On cultive encore dans les jardins un grand nombre d'autres espèces de ce genre; telles sont les *Melaleuca coronata*, *armillaris*, *stypelioides*, *gnidiæfolia*, *nodosa*, *decussata*, *myrtifolia*, *angustifolia*, etc. Tous ces arbrisseaux doivent être mis en terre de bruyère pure ou mélangée de terre franche. Pendant l'hiver, on doit les abriter dans l'orangerie. On les multiplie, soit de graines que l'on sème au printemps dans des terrines remplies de terre de bruyère, soit par le moyen de boutures, sous châssis, ou de marcottes par strangulation. Ils demandent à être arrosés fréquemment pendant l'été.

MÉLAMBO. BOT. Écorce amère et résineuse, originaires de l'Amérique méridionale, et que De Candolle suppose provenir d'une espèce du genre *Drymis*.

MÉLAMÈRE. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. V. ce mot.

MÉLAMPE. *Melampus.* MOLL. Montfort a formé sous ce nom, dans sa Conchyliologie Systématique, un genre qu'il a séparé des Auricules. Lamarck l'a d'abord adopté en lui donnant le nom de *Conovule*, et a fini par réunir les *Conovules* aux Auricules dont elles ne diffèrent pas essentiellement. V. AURICULE.

MÉLAMPODIER. *Melampodium.* BOT. Linné a établi ce genre qui appartient à la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et à la Syngénésie nécessaire; et l'a composé de deux plantes dont on a fait des genres séparés. Ainsi le *Melampodium Americanum*, L., est resté le type de celui dont il est question dans cet article, tandis que le *Melampodium australe*, L. et Læfl., a formé le genre *Centrospermum* de Kunth. Le professeur Richard père constitua, dans le *Synopsis* de Persoon, un genre *Dysodium* qui a les plus grandes affinités avec le *Melampodium*, et qui lui a été réuni par Brown et Kunth; il en a été de même du genre *Alcina* de Cavanilles. Kunth, en réunissant de même les trois genres, y a formé trois sections, mais sans assigner de caractères à chacune d'elles. Après ces réformes, ou plutôt après ces réunions, voici les caractères qui distinguent essentiellement le *Melampodium*: involucre à cinq folioles égales; réceptacle convexe, conique, muni de paillettes; fleurs du disque tubulées et mâles; celles de la circonférence en languettes et femelles; akènes sans aigrette, striés, enveloppés d'une foliole capsulaire. Ce genre ne comprend qu'un très-petit nombre d'espèces, toutes indigènes des contrées équinoxiales de l'Amérique. Ce sont des herbes ou des arbustes à feuilles opposées, entières, à fleurs axillaires et terminales, jaunes et solitaires. On cultive avec assez de facilité, dans les jardins de botanique, les *Melam-*

podium longifolium, Willd.; *Melampodium divaricatum*, Kunth, ou *Dysodium divaricatum*, Rich.; et *Melampodium perfoliatum*, Kunth, ou *Alcina perfoliata*, Cav. Ces plantes y fleurissent sur la fin de l'été.

MÉLAMPRASION. BOT. (Dioscoride.) Synonyme de *Ballota nigra*, L.

MELAMPUS. OIS. (Gesner.) Synonyme de Glaréole tachetée. V. GLARÉOLE.

MÉLAMPYRE. *Melampyrum.* BOT. Ce genre de la famille des Rhinanthacées et de la Didymie Angiospermie, L., est ainsi caractérisé: calice tubulé, à quatre divisions peu profondes; corolle tubuleuse, comprimée, à deux lèvres dont la supérieure est en forme de casque, repliée sur ses bords; l'inférieure en gouttière et trifide; quatre étamines didymes; capsule oblongue, obliquement acuminée, comprimée, à deux loges séparées par une cloison opposée aux valves, et contenant chacune deux graines. Ce genre présente par ses caractères beaucoup d'affinités avec les genres *Bartsia* et *Rhinanthus*, mais il a un port particulier, qui permet de le distinguer au premier coup d'œil. Il se compose d'une dizaine d'espèces presque toutes indigènes des contrées sylvatiques et montagneuses de l'Europe. Ce sont des herbes à feuilles simples et opposées; à fleurs situées dans les aisselles des feuilles supérieures, ou disposées en épis terminaux, et accompagnées de bractées. Elles noircissent par la dessiccation encore davantage que les autres plantes de la même famille qui toutes sont sujettes à cet inconvénient.

MÉLAMPYRE DES CHAMPS. *Melampyrum arvense*, L., vulgairement Blé de Vache, Cornette, Rougeole, etc. Il a une tige droite, haute de deux à trois décimètres, ordinairement rameuse, garnie de feuilles lancéolées, linéaires et pubescentes; ses fleurs sont rouges, mêlées de jaune, disposées en épis terminaux, et accompagnées de bractées d'un rouge de sang, découpées sur les bords en lanières sétacées. Cette plante est commune parmi les Blés et les Seigles; ses graines donnent au pain une couleur noirâtre; suivant les uns, elles lui communiquent des qualités nuisibles, tandis que, suivant les autres, elles ne l'altèrent en rien. L'abbé Rozier concilie ces opinions opposées en observant que les graines récentes sont encore pourvues de leur eau de végétation, d'où dépendent les mauvais effets qu'on leur reproche; elles n'ont au contraire plus rien de malfaisant lorsqu'une parfaite dessiccation a fait disparaître leur humidité. L'herbe du *Melampyrum arvense* est un très-bon fourrage pour les Vaches; mais, d'après les expériences de Teissier, elle vient mal lorsqu'elle est semée seule; il est donc plus convenable, pour la nourriture des bestiaux, de l'arracher soigneusement, d'en purger les Blés à la végétation desquels elle porte un tel préjudice que les cultivateurs italiens la comparent à un feu dévorant, et la désignent sous le nom de *Fiamma*.

MÉLAMPYRE DES BOIS. *Melampyrum sylvaticum*, L. Sa tige est totalement glabre, haute de trois à quatre décimètres, très-rameuse, garnie de feuilles très-entières; les fleurs sont blanchâtres ou jaunâtres, solitaires dans les aisselles des feuilles. Cette espèce est une de ces plantes qui concourent à caractériser la

végétation de certaines contrées : on la trouve en grande abondance dans les bois ; c'est une bonne pâture pour les Vaches qui, lorsqu'elles s'en nourrissent, fournissent du lait et du beurre de la meilleure qualité.

MÉLANANTHÈRE. BOT. Plante dont les anthères sont noires.

MÉLANCHLÈNES. *Melanchlæni.* INS. Ce nom qui signifie Habillé de noir, avait été donné par Latreille à une division des Carabiques comprenant les genres Licine, Harpale et Siagone. *V.* ces mots.

MÉLANCHRYSE. *Melanchrysum.* BOT. H. Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, janvier 1817) a établi ce genre qui appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Arctotidées, et à la Syngénésie frustanée, L. Voici ses principaux caractères : involucre cylindracé, composé de folioles sur deux ou trois rangs, un peu inégales, imbriquées, soudées entre elles par la base, et surmontées d'un appendice étalé, linéaire et foliacé ; réceptacle épais, charnu, conique, alvéolé, creusé intérieurement d'une cavité où s'insère le pédoncule ; calathide dont les fleurs centrales sont nombreuses, régulières, hermaphrodites ; celles de la circonférence sur un seul rang, à corolle tubuleuse en languette dentée au sommet, et parfaitement neutres ; ovaires couverts de longs poils capillaires dressés et plus longs que l'aigrette qui est composée de paillettes nombreuses, inégales, linéaires, subulées, finement denticulées en scie sur les bords. Ce genre a de tels rapports avec le *Gazania* qu'on les a jugés susceptibles d'être réunis. *V.* **GAZANIE.** Il a pour type une plante que Cassini regarde comme le vrai *Gorteria rigens*, L., lequel est essentiellement différent de celui qui a été ainsi nommé par Gærtner, et qui forme le genre *Gazania* ou *Mussinia* de Willdenow. A cette espèce, l'auteur du genre *Melanchrysum* en a ajouté une seconde qu'il a nommée *Melanchrysum spinulosum*, mais qui pourrait bien n'être qu'une variété de la précédente. Ces deux plantes croissent au cap de Bonne-Espérance ; on les cultive dans les jardins d'Europe, à cause de leurs fleurs, les plus belles de toute la famille des Synanthérées, surtout lorsqu'elles sont exposées à un soleil ardent. La calathide du *Melanchrysum spinulosum* est très-large, d'une belle couleur jaune orangée ; chaque languette a sur sa partie inférieure une grande tache très-noire. Ces plantes se multiplient au printemps par marcottes que l'on sépare en automne de la souche commune, et que l'on met dans un pot rempli de bonne terre légère et placé au soleil : il faut les arroser fréquemment pendant l'été, et les conserver dans l'orangerie durant l'hiver.

MÉLANCONIER. *Melanconium.* BOT. (*Urédinées.*) Ce genre établi par Link, est un des plus simples de cette famille ; il ne consiste qu'en des sporidies libres, non cloisonnées, presque globuleuses, qui sortent de dessous l'épiderme des végétaux sous forme pulvérulente. Ce genre diffère donc des *Nemaspora* par l'absence de substance gélatineuse mêlée aux sporidies, et des *Cryptosporium* de Kunze par ses sporidies presque globuleuses et non fusiformes ; et enfin des *Stilbospora*, dont plusieurs espèces doivent rentrer dans le genre *Melan-*

conium, par ses sporidies non cloisonnées. L'espèce qui a servi de type à ce genre est le *Melanconium atrum* qui croît sur les jeunes branches mortes de différents arbres, mais plus particulièrement du Hêtre. Kunze et Nées d'Esenbeck ont depuis décrit quelques autres espèces.

MELANCORYPHUS. OIS. (Belon.) Synonyme de Bouvreuil commun. *V.* **BOUVREUIL.**

MÉLANCRANIDE. *Melanocranis.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par Vahl (*Enumer. Plant.*, p. 239) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : épis composés d'écaillés imbriquées, qui renferment chacune plusieurs fleurs disposées sur deux rangs ; dans chaque fleur on trouve trois étamines, un style à deux stigmates ; akène dépourvu de soies. Ce genre comprend des plantes indigènes du cap de Bonne-Espérance, et placées par Thunberg parmi les *Schœnus*. Le *Schœnus scariosus* de cet auteur peut être considéré comme le type du genre *Melanocranis*. Ce sont des herbes dont le chaume est roide, sans nœuds, trigone vers le sommet ; les fleurs sont réunies en une tête terminale, composée d'épis très-serrés.

MÉLANDRYE. *Melandrya.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Sténoélytres, tribu des Sécuripalpes, établi par Fabricius et confondu par cet auteur avec un grand nombre d'autres genres de la même famille. Ce genre, tel qu'il est restreint par Latreille, a pour caractères : pénultième article de tous les tarses bilobé ; antennes simples, filiformes ; palpes maxillaires terminées par un article très-grand, en hache allongée ; corps presque elliptique ; corselet trapézoïdal, plus étroit en devant. Ce genre a été le sujet de bien des erreurs, et il a été embrouillé par Olivier, Fabricius, Illiger et beaucoup d'autres. Latreille (Nouv. Dict. d'Hist. nat.) entre dans des détails à cet égard qui sont très-propres à éclaircir ce sujet ; les voici succinctement : « Hellénus, dit ce savant, dans les nouveaux Actes de l'Académie de Stockholm, année 1786, forma avec deux espèces de Coléoptères hétéromères un nouveau genre qu'il nomma *Serropalpus*, à raison des palpes maxillaires dentées en scie. Olivier (Ent. des Col.) l'adopta et le composa aussi de deux espèces dont l'une, le *Serropalpe varié*, avait déjà été décrite et figurée par Bosc, dans les Actes de la Société d'Histoire naturelle de Paris, et dont l'autre est le *Chrysomela caraboides* de Linné, rangé alors par Fabricius avec les Hélops (*Helops serratus*). Olivier rapporte par erreur à son *Melasis buprestoides*, le *Serropalpe poli* (*lavigatus*) d'Hellénus, et dit ne pas connaître l'autre espèce de cet auteur, le Strié, dont on a fait encore une Mordelle. Illiger, dans sa Faune de Prusse et son Magasin Entomologique, regarde cependant le *Lymexylon barbu* d'Olivier comme synonyme de cette dernière espèce. Les palpes maxillaires, dans la figure du *Lymexylon barbu*, donnée par le naturaliste français, ont en effet de grands rapports avec celles des *Serropalpes* ; mais on n'y reconnaît point les antennes, le port et la grandeur du *Serropalpe strié*. Le *Lymexylon barbatum* de Fabricius, cité par Olivier comme identique, est décrit d'une manière si incom-

plète, qu'il est bien difficile de savoir quel est l'insecte dont il avait parlé, et le sentiment du professeur Helwig, qui soupçonnait que c'était le mâle du *Lymexylon dermestoides*, paraît le mieux fondé; mais nul doute que Fabricius, ayant connu depuis le *Serropalpus striatus* d'Hellénus, et recevant de confiance la synonymie d'Illiger et de Paykull, n'ait présenté, quoique d'une manière inexacte, les caractères génériques de cet insecte, lorsqu'il mentionne son *Dircæa barbata*. Le genre Serropalpe de Kugellan est composé du Lymexylon barbu et du Serropalpe strié d'Hellénus; quant à l'autre espèce de celui-ci, Kugellan la range avec deux Coléoptères (*Serropalpus quadrimaculatus* et *Serropalpus fuscus* d'Illiger) dans un nouveau genre, celui de *Brontes*, très-différent de celui que Fabricius a depuis nommé de la sorte; ainsi que lui il fait un Hélops de la Chrysomèle caraboïde de Linné et d'une espèce très-voisine de la précédente et parfaitement congénère (*canaliculatus*). Deux Notoxes (*dubius* et *bifasciatus*) de Fabricius forment enfin pour Kugellan un genre propre, *Mystaxis*. Nous avons, dans nos premiers ouvrages sur l'Entomologie, suivi Olivier; quant au genre Serropalpe, Illiger comprend sous la même dénomination générale les Serropalpes d'Hellénus, les Brontes et les *Mystaxis* de Kugellan, et leur associe encore deux Hélops de Fabricius mentionnés plus haut. Paykull, dans sa Faune Suédoise, ne s'éloigne pas à cet égard de son opinion; mais il fait un genre *Xylita* du Serropalpe poli d'Hellénus, et un autre, celui d'*Hypulus*, avec le Serropalpe à quatre taches d'Illiger et un Notoxe (*bifasciatus*) de Fabricius. Fabricius plus tard (*Syst. Eleuth.*) distingue génériquement sous le nom de Mélandryes les Hélops que nous venons de citer, et celui qu'il avait appelé *barbatus*, mais qui doit y rester ou former un autre genre: tous les autres Serropalpes d'Illiger et le genre *Hallomenus* d'Helwig, voisin du précédent, deviennent des Dircées, *Dircæa*, pour l'entomologiste de Kell. Dufschmid, dans sa Faune d'Autriche, conserve le genre Hallomène qu'il nomme avec Paykull *Hallominus*, et se conforme pour le reste à Fabricius. »

Les Mélandryes, telles que Latreille les adopte, diffèrent des Serropalpes parce que ceux-ci ont les articles des tarses postérieurs simples; le corps cylindrique est oblong, tandis qu'il est aplati dans les Mélandryes; les Orchésies en diffèrent par leurs antennes qui sont en massue et par beaucoup d'autres caractères tirés des palpes, de la forme du corps et des autres parties; les Conopalpes en sont séparés par la forme du corps et par le dernier article de leurs palpes maxillaires, qui est conique et non en hache; la tête des Mélandryes est inclinée, enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet; les yeux sont assez grands, arrondis et sans échancrure; les antennes sont filiformes, de la longueur de la tête et du corselet, ou un peu plus courtes; elles ont onze articles, la plupart obconiques, et sont insérées près de l'extrémité antérieure des yeux; le labre est membraneux, transversal, entier ou légèrement échancré, arrondi latéralement; les mandibules sont cornées, épaisses, courtes, terminées en pointe aiguë, et ordinairement unidentées en dessous; les palpes maxillaires

sont très-grandes et saillantes, de quatre articles, dont le premier plus grand, comprimé, cultriforme; les labiales sont courtes, avec le dernier article un peu plus grand, en forme de triangle renversé ou presque ovoïde; les mâchoires sont terminées par deux lobes membraneux dont l'extérieur, plus grand, se courbe intérieurement sur l'autre; la languette est membraneuse, presque carrée, un peu plus large et plus ou moins échancrée au bord supérieur; le menton est coriace et presque carré, et plus court que la languette; le corselet est en forme de trapèze ou presque demi-cylindrique, incliné sur les côtés antérieurs sans rebords et un peu rétréci aux angles postérieurs; l'écusson est petit, les élytres sont étroites, allongées et bordées; enfin les pattes sont assez grêles, avec les jambes terminées par deux épines; les tarses sont filiformes, leur pénultième article est bifide à son extrémité. Ces insectes se trouvent dans les bois; ils se cachent sous les écorces des arbres, dans les parties en décomposition.

MÉLANDRYE CARABOÏDE. *Melandrya caraboides*, Latreille; *Melandrya serrata*, Fabr.; *Serropalpus caraboides*, Oliv. (Col., t. III, n° 57 bis, pl. 1, fig. 1). Elle est longue d'environ un demi-pouce, d'un noir luisant, pointillée, pubescente, avec les élytres bleuâtres, très-finement chagrinées, et ayant des lignes élevées; son corselet est déprimé sur le milieu du dos, avec une impression à chaque côté postérieur; l'extrémité des antennes et des tarses est roussâtre. Cette espèce se trouve en Europe.

MÉLANDRIUM ET MÉLANDRYON. BOT. On a rapporté le *Spiræa Aruncus*, le *Lychnis dioica*, le *Cucubalus Behen* et le *Melampyrum pratense*, à la plante ainsi nommée par Plin.

MÉLANEA. BOT. Lamarck et Persoon ont ainsi altéré le nom du genre *Malanea* proposé par Aublet. V. MALANÉE.

MÉLANELLE. *Melanella*. Bory de St-Vincent, dans son Système de classification d'une série d'êtres organisés mixtes, végéto-animaux, qu'il réunit sous la dénomination commune de Microscopiques, a créé un genre *Melanella*, aux dépens des Vibrions de Müller et qu'il compose de trois espèces: *Vibrio lineola*, *Vibrio rugula*, *Vibrio spirillum*, auxquelles il adjoint encore le *Monas punctum*, du même observateur.

MÉLANERPE. *Melanerpes*. ORS. Swainson a établi ce genre de l'ordre des Zygodactyles, de la méthode de Temminck, aux dépens du genre *Picus* des auteurs, et en a considéré comme type le *Picus melanopogon*, dont il a aussi changé le nom spécifique contre celui de *Melanerpes formicivorus*. Depuis une autre espèce y a été ajoutée par Ch. Bonaparte, prince de Canino; c'est le *Picus meropirostris* de Wagler. V. PIC.

MÉLANIDES. *Melanides*. MOLL. Famille que Latreille a proposée pour réunir plusieurs genres qui avoisinent assez les Mélanies, et qu'il met en contact avec elles; ce sont les suivants: Phasianelle, Mélanie, Mélanopside, Pyrène et Planaxe. Cette famille ne répond pas entièrement aux Mélaniciens de Lamarck; on y trouve de plus les genres Phasianelle et Planaxe: peut-être ce dernier n'est-il pas dans ses rapports naturels. Les Phasianelles sont très-voisines des Ampullaires, près des-

quelles Cuvier et Blainville les ont constamment placées. Latreille donne les caractères suivants à la famille des Mélanides : les bords de l'ouverture de la coquille sont désunis, le droit s'élève au-dessus de la columelle, et laisse entre elle et lui un vide formant un angle. Cette columelle n'offre ni plis ni dentelures.

MÉLANIE. *Melania*. BOT. Genre de Mousses, institué par Bridel, dans la famille des Bryacées, avec les caractères suivants : coiffe allongée, conique, perforée du sommet jusque dans le pédoncule; sporange terminal, subapophysé, subhorizontal; opercule convexiuscule, acuminé; péristome simple, à seize dents placées à égale distance, aiguës, solides, presque conniventes. Ce genre ne paraît pas différer de celui dont le même auteur a donné les caractères sous le nom de *Catascopium*. Les Mélanies se trouvent dans les vallées boisées et subalpines de l'Europe méridionale, où elles forment des gazons vivaces.

MÉLANIE. *Melania*. MOLL. Genre de la famille des Mélaniens de Lamarck, et des Conchyliques de Cuvier. Lister avait placé, depuis fort longtemps, les Mélanies avec les Linnées dans les Buccins d'eau douce; mais il les avait séparées d'après leur analogie de forme, sans pourtant changer leur dénomination. On voit, par les planches 108 à 124 de son grand ouvrage, qui ne présente que des Mélanies et quelques Mélanopsides, qu'il avait fort bien saisi les caractères d'ensemble de ces Coquilles, qu'il avait séparées des Coquilles terrestres, avec lesquelles, plus tard, on les confondit. Ce genre, dont on ne connaît qu'imparfaitement l'anatomie, peut être caractérisé ainsi : animal trachélipode, dioïque, ayant le pied frangé dans sa circonférence; deux tentacules filiformes; les yeux à leur base externe; un muëlle proboscidiiforme; coquille turriculée, à ouverture entière, ovale ou oblongue, évasée à sa base; columelle lisse, arquée en dedans; un opercule corné. Les Mélanies sont toutes des Coquilles d'eau douce des pays chauds. On ne les trouve plus vivantes en France, quoiqu'elles y aient vécu autrefois en très-grand nombre. Les dépôts coquilliers, soit lacustres, soit marins, en offrent un grand nombre d'espèces; quelques-unes, d'après leur gisement, leur abondance et leur constance dans les terrains marins, semblent avoir vécu dans un fluide salé avec un grand nombre de genres essentiellement marins. Ce fait, qui a porté quelques personnes à établir des hypothèses sur la salure moins grande de la mer, à une époque très-reculée, celle où se déposaient les fossiles des environs de Paris, n'est pas suffisant pour prouver cette opinion. On trouve en effet dans la Méditerranée une petite Coquille brillante, dont l'analogie fossile existe en Italie (*Helix subula* de Brocchi), qu'on ne peut, d'après la coquille, rapporter qu'au genre Mélanie, et qui, d'après l'animal, pourrait être un autre genre. A cette espèce pourrait se rattacher un certain nombre de celles des terrains marins : il serait donc essentiel de pouvoir en étudier l'animal. Le genre Rissoa, qui est établi depuis peu de temps, était placé parmi les Mélanies, et comme il est marin, il a pu contribuer à former l'opinion qui vient d'être rapportée. Ce genre Rissoa a été considéré par Férussac comme sous-genre des Paludines, et il le place près

des Mélanies. Blainville l'admet comme genre, et le place à la suite des Mélanies. Si l'on convient de conserver ce genre, qui, de l'aveu de Blainville lui-même, est assez artificiel, il serait assez convenable aussi d'en établir un pour la *Melania costellata*, qui n'est point une véritable Mélanie, ni un Rissoa, et pour la *Melania marginata*, qui se trouve dans la même circonstance. Il faut faire de ce genre comme de celui des Nérites, qui a des espèces lacustres et d'autres marines dont on avait essayé de faire des genres distincts, et qu'on est forcé aujourd'hui de réunir. Deshayes a proposé, dans son ouvrage sur les Fossiles des environs de Paris, de diviser les Mélanies en quatre sections : il en a ensuite ajouté une cinquième pour des espèces dont le type ne s'est point encore trouvé fossile.

† Espèces ovales, subturriculées.

MÉLANIE THIARE. *Melania Amarula*, Lamk.; *Helix Amarula*, Lin., Gmel.; *Buccinum Amarula*, Müll., Encycl., pl. 458, fig. 6, a, b. Cette espèce est une des plus communes dans les collections; elle se trouve en abondance à l'Île-de-France, à Madagascar et dans l'Inde; elle est toute noire, courte, ovale; ses tours sont marqués par une rampe couronnée d'épines assez longues.

†† Espèces allongées, turriculées.

MÉLANIE TRONQUÉE. *Melania truncata*, Lamk.; *Bulinus ater*, Richard, Encycl., pl. 458, fig. 3, a, b. Grande et belle espèce de Mélanie, peu rare, dont le sommet est presque toujours tronqué, comme celui du *Bulinus decollatus*; elle est toute noire, fortement striée en travers; ces stries sont coupées perpendiculairement par des côtes longitudinales, qui ne descendent que vers le milieu des tours. Elle se trouve à la Guiane.

MÉLANIE SOUILLÉE. *Melania inquinata*, Desf.; *Cerithium melanoides*, Sowerby, *Mineral. Conchol.*, pl. 147, fig. 6, 7. Elle se trouve vivante à Java, et fossile aux environs d'Épernay.

††† Espèces dont l'angle inférieur est détaché.

MÉLANIE A PETITES CÔTES. *Melania costellata*, Lamk. Espèce que l'on ne connaît que fossile aux environs de Paris, à Valognes et à Ronca dans le Vicentin; elle offre un assez grand nombre de variétés.

†††† Espèces qui ont l'ouverture bordée.

MÉLANIE BORDÉE. *Melania marginata*, Lamk.; *Bulinus turricula*, Bruguière; Encycl. méth., p. 524, n° 44. D'après Bruguière, cette espèce se trouverait en Piémont; elle est fort abondante aux environs de Paris.

††††† Espèces qui ont le bord épaissi, non bordé, avancé au dessus du plan de l'ouverture.

Cette section correspond au genre Rissoa des auteurs; elle contient des Coquilles marines vivantes et fossiles. Il existe une monographie de ce genre par Freminville.

MÉLANIE AIGUE. *Melania acuta*, Freminv., Monog. insérée dans le Nouv. Bullet. de la Soc. Philomatique, t. IV, n° 70, pl. 1, fig. 4.

MÉLANIENS. MOLL. Cette famille, créée par Lamarck, d'abord sous le nom d'Auriculacées, dans la Philosophie Zoologique, parce qu'il y avait joint les Auricules, a été reproduite par lui dans l'Extrait du Cours et dans

l'Histoire des Animaux sans vertèbres, sous la dénomination de Mélaniens; il y réunit les trois genres Mélanie, Mélanopside et Pyrène. *V.* ces mots.

MÉLANIS. REPT. Espèce du genre Vipère.

MÉLANISME. ZOOL. Sorte de maladie qui affecte les animaux sans qu'elle paraisse leur occasionner d'accablement sensible. On voit dans les animaux qui en sont atteints la couleur du pelage se foncer et même passer au noir absolu. Le Mélanisme est la maladie inverse de l'albinisme, qui produit les Albinos : elle attaque plus particulièrement les animaux à l'état de domesticité.

MÉLANITE. MIN. Nom donné à une espèce de Grenat, de couleur noire, à base de fer et de chaux. *V.* GREMAT.

MÉLANITIDE. *Melanitis.* INS. Ce genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, établi par Fabricius et réuni par Latreille au genre Biblis, en a été distrait et rétabli par Boisduval qui s'est convaincu, par une étude sévère de la chenille, que le genre de Fabricius ne peut même point appartenir à la tribu des Biblides. Voici comment Boisduval décrit ces chenilles qui ne sont point épineuses : tête munie de deux épines en forme de corne; extrémité postérieure se terminant par deux appendices allongés en forme de queue, et un peu relevés. Les caractères génériques de ces insectes à l'état parfait, sont : tête aussi large que le corselet; yeux gros et saillants; palpes velues, écartées : le deuxième article arrivant au niveau du chaperon, et le troisième tout à fait droit; antennes grêles, assez longues, terminées insensiblement en une massue peu prononcée; corselet médiocre; abdomen assez allongé, mais plus court que les ailes inférieures; ailes supérieures allongées et dentelées, les inférieures offrant plusieurs dents, dont une ordinairement plus saillante. Les insectes de ce genre ont leurs couleurs peu brillantes, le dessous de leurs ailes est d'une teinte sombre. Ils habitent l'Inde et son archipel.

MÉLANITIDE LAIS. *Melanitis Lais*, Fabric., Cram., pl. 110, fig. A, B. Les quatre ailes sont en dessus noires, avec de larges raies ou bandes longitudinales d'un bleu tirant un peu sur le verdâtre, et chacune de ces bandes plus ou moins longues, se termine par un point blanc; le frein de l'aile supérieure est marqué d'un trait verdâtre et la bande qui le suit est interrompue par une ligne transversale de la même couleur que le fond; les ailes inférieures ont trois lunules et deux taches carrées, immédiatement en dessous des bandes; le dessous est brun noirâtre, vermicellé de brun; les quatre ailes ont en outre, vers le sommet, des lignes de points et de traits d'une nuance plus claire. Taille, deux pouces et demi. De Java.

MELANIUM. BOT. Sous ce nom, Daléchamp désignait autrefois le *Viola calcarata*, et De Gingins (*in De Cand. Prodr.*, 1, p. 301) s'en est servi pour une section du genre *Viola*, qui comprend les Violettes tricolores des anciens (*V.* VIOLETTE). Une plante de la Jamaïque a aussi reçu le même nom de Patrice Browne; mais Linné en a fait une espèce de *Lythrum*. Selon Jussieu, elle doit plutôt être rapportée au genre *Parsonsia*. *V.* ce mot.

MELANIUS. INS. Le genre institué sous ce nom, par

Bonelli, dans la famille des Carnassiers, a été réuni par Dejean à son genre Féronic.

MÉLANOCARPE. BOT. C'est-à-dire plante dont les fruits sont noirs.

MÉLANOCÉPHALE. OIS. Synonyme du Turdoïde Cap-Nègre. *V.* MERLE. C'est aussi le nom d'une Fauvette, anciennement appelée *Melanocoryphos*, nom que Belon a improprement rapporté au Bouvreuil. *V.* SYLVIE.

MÉLANOCHROITE. MIN. Substance minérale trouvée dans le voisinage de Beresow aux monts Ourals, où elle est disséminée dans une gangue calcaire renfermant aussi de la Vauquelinite, du Plomb phosphaté, du Plomb sulfuré et du Quartz. Sa couleur est un rouge qui varie entre celui de la cochenille et celui de l'hya-cinthe; elle est ou compacte ou cristallisée en petits rhomboïdes entrecroisés; son éclat est un peu gras; elle est translucide sur les bords; sa poussière est d'un rouge de brique; sa pesanteur spécifique est 5,75; au chalumeau elle est fusible sans addition; sur le charbon elle donne une masse foncée, qui prend une structure cristalline en refroidissant. Elle est composée de : oxide de Plomb 77, et Acide chromique 23. On doit donc considérer le Mélanochroite comme un véritable Plomb chromaté.

MÉLANODENDRE. *Melanodendron.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par De Candolle, aux dépens du genre *Solidago*, de Roxbourg, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon femelles, étroitement ligulées, disposées sur trois ou cinq rangs : celles du disque hermaphrodites, tubuleuses, à cinq dents; réceptacle plan, ébractéolé, faiblement alvéolaire; involucre formé de plusieurs rangs d'écailles imbriquées, lancéolées, acuminées, un peu plus courtes que le disque; stigmates exsertes; anthères mutiques à leur base; akène sans bec, comprimé, tétragone et glabre; aigrette formée d'un rang de soies presque scabres.

MÉLANODENDRE A FEUILLES ENTIÈRES. *Melanodendron integrifolium*, De Cand.; *Solidago integrifolia*, Roxb. C'est un arbre élevé, très-glabre, à feuilles alternes, oblongues, très-entières, atténuées à leur base, obtuses et coriaces; ses capitules sont nombreux, pédicellés et disposés en large corymbe; ses fleurs sont blanches. De l'île de Ste-Hélène.

MÉLANOGASTRE. *Melanogaster.* BOT. Genre de Champignons de la famille des Gastéromycètes, établi par Corda et auquel Bosc a aussi donné le nom de *Hyperrhiza*. Caractères : pérignon subéreux, irrégulièrement déhiscent et solide à l'intérieur; péridioles oblongs, contournés et réunis en forme de boudins; sporidies qui se résolvent en poussière et se nichent entre les péridioles. Ces Champignons sont épigés, presque globuleux, présentant à l'extérieur un tissu fibreux, dont les fibrilles se réunissent souvent par leur extrémité inférieure en une sorte de queue ou de pied qui sert de support à toute la plante. On les trouve en Europe.

MÉLANOÏDE. MOLL. *V.* MÉLANOPSIDE.

MÉLANOLOME. *Melanoloma.* BOT. Cassini a proposé sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Centauriées, et à la Syngénésie frustranée, L. Voici les principaux caractères qu'il lui

a assignés : involucre ovoïde, formé d'écaillés imbriquées, appliquées, coriaces, les intermédiaires oblongues, munies sur chaque côté d'une bordure linéaire, frangée, scarieuse, noire, et surmontées d'un grand appendice étalé, coriace, à pinnules filiformes, roïdes et ciliées; réceptacle plan, épais, charnu, garni de paillettes; calathide composée au centre de fleurs nombreuses hermaphrodites, et à la circonférence d'un seul rang de fleurons neutres, dont les corolles ont le limbe très-grand, divisé en deux segments, l'intérieur quadrifide, l'extérieur bifide ou indivis; dans les fleurons du centre, l'ovaire est oblong, comprimé, surmonté d'une aigrette semblable à celle des autres genres de la tribu, avec une petite aigrette intérieure. Ce genre est établi aux dépens du *Centaurea* de Linné, dont il ne doit former qu'une simple section; il est intermédiaire entre le *Cyanus* et le *Lepteranthus*, qui ont également été constitués sur des espèces de Centaurées, et n'en diffère même essentiellement que par de légères nuances de formes dans la structure des folioles de l'involucre. Le *Centaurea pullata*, L., en est le type, sous le nom de *Melanoloma humilis*. Cassini en décrit une seconde espèce sous le nom de *Melanoloma excelsior*, dont la patrie est inconnue.

MÉLANOPHALE. BOT. (Renaulme.) Synonyme d'*Ornithogalum Arabicum*, L.

MÉLANOPHORE. *Melanophora*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen, et ayant pour caractères : cuillerons grands, couvrant la majeure partie des balanciers; ailes écartées; antennes guère plus longues que la moitié du devant de la tête, contiguës à leur base, et terminées par une palette presque lenticulaire. Ces Diptères diffèrent des Phasies, qu'ils avoisinent le plus, par les antennes qui sont écartées à leur naissance et presque parallèles dans ces dernières. Ils s'éloignent des Mouches proprement dites par les antennes qui, dans celles-ci, sont beaucoup plus longues; les Lispes en sont distinguées parce que leurs ailes se croisent sur le corps. Enfin les Ochthères en sont séparées par leurs cuillerons très-petits et laissant à découvert la plus grande portion des balanciers. Les antennes des Mélanophores sont contiguës à leur naissance, divergentes, guère plus longues que la moitié de la face antérieure de la tête, et composées de trois articles dont le dernier, en palette presque lenticulaire, supporte, vers la base, une soie courte. Les ailes sont écartées. Le vertex présente trois yeux lisses, très-petits et peu apparents, rapprochés en triangle. Ces insectes voltigent sur les murs et les pierres exposés au soleil; leur vol s'exécute par sauts. On les rencontre aussi quelquefois sur les fleurs. Le nom de ce genre vient de deux mots grecs, qui expriment que ces Diptères portent une livrée noire; on en connaît un petit nombre d'espèces, dont la principale est le *Musca carbonaria* de Panzer (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 54, tab. 15). On doit rapporter aussi à ce genre le *Musca grossificationis*, Lin.; *Musca*, n° 1, Geoffroy; *Musca ruralis*, Fabr.

MÉLANOPHTHALME. *Melanophthalmum*. BOT. Ce genre de Lichens, établi par Fée dans le groupe des Squammariées Epiphylls, renferme plusieurs petites

plantes fort curieuses, très-distinctes du reste de la famille. Ses caractères sont d'avoir un thallus orbiculaire, crustacé, sans lobe et inégal; apothécions tuberculés, noirs, brillants, réunis au nombre de quatre à six vers le centre, mais toujours distincts. Les *Melanophthalmum* forment, sur les feuilles vivaces de divers arbres exotiques, des groupes nombreux. Les thallus naissent distincts les uns des autres, mais avec l'âge ils se réunissent et sont confluent; leur dimension n'excède guère une demi-ligne de diamètre. Les apothécions ont la forme d'une verrue; jamais on ne les trouve vers les bords de leur support, mais bien au centre où ils se pressent sans se réunir. Lorsque leur sommet est tombé, ils ne sont plus distincts et ne présentent à l'œil qu'une surface rugueuse, de couleur noire. Fée a figuré dans son Essai sur les Cryptogames des Écorces exotiques officinales, tab. 11, f. 2, le *Melanophthalmum Antillarum*, F., à thallus crustacé, orbiculaire, d'un vert jaunâtre, à superficie rugueuse, à apothécions réunis au centre, un peu comprimés et très-noirs. Fée l'a fréquemment trouvé sur les feuilles de plusieurs arbres des Antilles et de Saint-Domingue.

MÉLANOPS. ORS. Espèce du genre Philédon. V. ce mot. Le même nom a aussi été donné à une espèce peu commune du genre Faucon, ainsi qu'à un Merle et un Moucherolle. V. ces mots.

MÉLANOPSE. MOLL. V. MÉLANOPSIDE.

MÉLANOPSIDE. *Melanopsis*. MOLL. Les Coquilles qui font aujourd'hui partie du genre Mélanopside, étaient, pour la plupart, connues des anciens conchyliologues ou de ceux de l'époque vers laquelle Linné a donné les dernières éditions du *Systema Naturæ*, en joignant toutefois aux Mélanopsides les Pyrènes de Lamarck, comme Férussac, dans ces derniers temps, a proposé de le faire encore. On en trouve quelques espèces figurées dans Lister parmi les Buccins d'eau douce, avec un assez grand nombre de Mélanies. Linné les a confondues toutes avec les Strombes, les Buccins et même les Murex, ce que Gmelin et Dilwyn ont également fait. Bruguière en a mis partie dans les Bulimes, partie dans les Cérites. C'est à Férussac père que l'on doit l'établissement de ce genre assez nombreux en espèces; il peut être caractérisé de la manière suivante : animal dioïque, spiral, trachélipode; le pied court, arrondi, pourvu d'un opercule corné; la tête munie de deux gros tentacules coniques, assez peu allongés, incomplètement contractiles, portant les yeux sur un renflement assez saillant, situé à leur base externe; la bouche à l'extrémité d'une sorte de muflle probosciforme; la cavité respiratrice aquatique, contenant deux peignes branchiaux inégaux et se prolongeant en un tube incomplet à son angle antérieur et externe; coquille allongée, fusiforme ou conico-cylindrique, à sommet aigu; tours de spire plus ou moins nombreux, le dernier ayant souvent les deux tiers de la longueur totale; ouverture ovale, oblongue; columelle calleuse, supérieurement tronquée, séparée de la lèvre droite, à la base, par un sinus peu profond; une callosité plus ou moins considérable ou un sinus à la réunion de la lèvre droite sur l'avant-dernier tour.

† Espèces turriculées; un sinus sur le bord droit. Les PYRÉNÉS.

MÉLANOPSIDE TÉRÉBRALE. *Melanopsis atra*, Fér.; *Strombus ater*, Lin.; *Cerithium atrum*, Bruguière; *Pyrena terebralis*, Lamk. Grande et belle Coquille turriculée, lisse et toute noire; l'ouverture est d'un blanc roussâtre en dedans; elle vit aux Grandes-Indes.

MÉLANOPSIDE ÉPINEUSE. *Melanopsis spinosa*, Fér.; *Buccinum flumineum*, Gm.; *Pyrena spinosa*, Lamk. Elle est armée de tubercules épineux. On ne l'a encore rencontrée qu'à Madagascar.

†† Espèces ovales; une callosité columellaire. Les MÉLANOPSIDES.

MÉLANOPSIDE BUCCINOÏDE. *Melanopsis buccinoidea*, Fér.; *Melania buccinoidea*, Olivier, Voy. au Lev., pl. 17, fig. 8; *Bulinus antitdiluvianus*, Poiret; *Bulinus prærosus*, Brug. Espèce très-commune et très-variables, qui se trouve vivante en Espagne, en Grèce, en Perse, et fossile en France, aux environs de Paris, en Angleterre, etc.

MÉLANOPSIDE ANCILLAROÏDE. *Melanopsis ancillarioides*, Desh. Cette Coquille est voisine de la précédente pour ses rapports; elle s'en distingue cependant par la manière dont les sutures sont couvertes, par un dépôt calcaire poli, semblable à celui des Ancillaires. On la trouve fossile, aux environs de Meaux; elle est de même taille que le *Melanopsis buccinoidea*.

MÉLANOPSIDIUM. BOT. Cels et Poiteau ont tour à tour donné ce nom à des genres de la famille des Rubiacées, qui n'offraient entre eux que de faibles points d'analogie; l'un a été reconnu pour ne point différer du genre *Billiotia* de De Candolle et l'autre est le même que le genre *Alibertia*, précédemment établi par Richard, dans les Mémoires de la Soc. d'Hist. natur. de Paris, 5, p. 254.

MÉLANORRHŒÉ. *Melanorrhœa*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, et de la Polygamie Diœcie, L., institué par le docteur Wallich (Pl. rar. As., t. II, p. 12). Caractères: calice calyptreacé, caduc, composé de cinq sépales nervurés et adhérents en forme de valves; cinq pétales imbriqués avant l'épanouissement, persistants, s'élargissant inférieurement, sous le fruit; étamines distinctes, insérées sur un torus convexe; un seul pistil; ovaire obliquement lenticulaire, stipité, à une loge, à un spore; ovule suspendu au moyen d'un cordon libre, funiculaire, s'élevant du fond de la loge; style latéral au sommet de l'ovaire; stigmatte petit et convexe; fruit indéhiscant, coriace, déprimé, réniforme, oblique, pédicellé, pourvu d'un involucre corollin très-grand, étalé en étoile; semence exalbumineuse et décombante; cotylédons épais et charnus; radicule latérale, ascendante et repliée dans la commissure des cotylédons.

MÉLANORRHŒÉ UTILE. *Melanorrhœa usitata*, Wall. C'est un arbre remarquable non-seulement par l'utilité de ses produits, qui consistent en vernis précieux, exsudant de son écorce, mais encore par la beauté de son feuillage et de ses fleurs dont les pétales sont persistants, et prennent un grand accroissement après la floraison. Cet arbre croit en divers pays de l'Inde, no-

tamment dans le royaume de Manipour, empire des Birmans, et sur la côte Tenassérim.

MÉLANOS. ZOOL. Desmarest propose ce nom, par antiphrase à Albinos, pour désigner les animaux devenus noirs, lorsque le noir ne forme pas la couleur de leur espèce. Les Chats, les Chiens, les Lapins, les Moutons, les Bœufs, les Souris, les Rats, le Daim parmi les Mammifères, la Poule, le Canard, le Pigeon, le Faucon, l'Alouette, l'Ortolan, le Moineau, le Pinson, le Charbonneret, le Bouvreuil, parmi les Oiseaux, présentent des individus Mélanos.

MÉLANOSELINUM. BOT. Genre de la famille des Umbellifères et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Hoffmann (*Umbellif. Gener.*, p. 156) qui lui a donné pour principaux caractères: involucre général, dont les folioles sont larges, lancéolées, cunéiformes et trifides; involucre partiel à folioles lancéolées; calice à cinq dents aiguës; pétales obcordés, crénelés et onguculés, munis d'une laciniure courte, acuminée et oblique; akènes comprimés, ovales, oblongs, hérissés de poils, à trois côtes saillantes et bordés d'une large aile membraneuse. Ce genre, dont l'admission n'a pas été universellement consentie, est fondé sur une plante dont on ignore la patrie, et qui a été décrite et figurée par Wendland (*Sert. Hannov.*, p. 25, t. 15), sous le nom de *Selinum decipiens*. Sa lige est inférieurement ligneuse, nue et de la grosseur du pouce. Ses feuilles, analogues à celles de l'Angélique, sont grandes, bipinnées, composées de folioles lancéolées, dentées en scie, la terminale incisée. Les rameaux et les pétioles engageants de cette plante sont couverts de poils roides et rares.

MÉLANOSINAPIS. BOT. De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, 2, p. 607) nomme ainsi la première section du genre *Sinapis*, qui est caractérisée par sa silique cylindrique ou légèrement tétragone, son style court, petit, et non en forme de bec. Le *Sinapis nigra*, ou la vraie Moutarde, en est le type. V. MOUTARDE.

MÉLANOSPERME. *Melanospermus*. BOT. On désigne ainsi tout végétal dont les graines sont noires.

MÉLANOSTICTE. *Melanosticta*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., établi par le professeur De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, t. II, p. 485) qui lui a imposé les caractères suivants: calice composé de cinq sépales presque égaux, glanduleux extérieurement, réunis à la base et formant un tube court et persistant, libres et caducs à leur partie supérieure; cinq pétales presque égaux, elliptiques, rétrécis à la base, et de la longueur du calice; dix étamines libres, dont les filets sont garnis inférieurement de poils rameux; l'ovaire est comprimé, ovale, oblong, hérissé; il renferme quatre ovules. Ce genre, voisin du *Pomaria* de Cavanilles, fait aussi partie de la tribu des Cassiées. Le *Melanosticta Burchellii*, DC., loc. cit., et Mémoires sur les Légumin., XII, t. 69, est un petit sous-arbrisseau qui a été découvert au cap de Bonne-Espérance par Burchell. Ses racines sont fasciculées: les unes cylindriques, les autres grosses et tuberculeuses. Les feuilles sont bipinnées; les pinnules à deux rangs, composées de six à huit folioles, plus une pinnule terminale allongée et à seize

folioles. Elles sont accompagnées de stipules pinnatifides; et les fleurs forment des grappes allongées. Le nom générique de *Melanosticta* a été donné à cette Légumineuse à cause des points noirs glanduleux, qui se trouvent à la surface du calice et des folioles.

MELANOSTROMA. BOT. Le genre de Champignons établi sous ce nom par Corda, a été réuni au genre *Stictis* de Persoon. V. STIÉTITE.

MÉLANOTE. *Melanotus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, établi par Dejean qui lui assigne pour caractères : antennes plus courtes que la tête et le corselet réunis, composées de onze articles dont le premier, légèrement arqué et cylindrique, est aussi long que les trois suivants réunis, les deuxième et troisième obconiques, les suivants larges, presque égaux, légèrement comprimés, le dernier terminé en pointe; tête triangulaire; mandibules peu avancées et peu aiguës; palpes peu saillantes, avec le dernier article assez allongé; corselet assez court et presque transversal; élytres parallèles, peu allongées; pattes assez courtes; jambes antérieures fortement échancrées intérieurement; les deux premiers articles des tarsi antérieurs légèrement dilatés dans les mâles.

MÉLANOTE A PATTES JAUNES. *Melanotus flavipes*, Dej. La tête est noire, avec une tache rougeâtre, peu distincte entre les yeux; lèvres supérieure d'un brun noirâtre, avec les bords roussâtres; corselet noir, avec une faible ligne longitudinale et deux impressions transversales; écusson lisse et triangulaire; élytres plus larges que le corselet, parallèles, striées; dessous du corps d'un brun noirâtre; pattes d'un jaune testacé. Taille, cinq lignes. Buénos-Ayres.

MÉLANOTE. OIS. Espèce du genre Gros-Bec, qui a les oreilles et une partie du dos noirs. V. GROS-BEC.

MÉLANOTHÈQUE. *Melanolthea*. BOT. Dans le supplément à son Essai sur les Cryptogames des écorces officinales, le professeur Fée a proposé l'érection de ce genre pour une espèce qu'il avait placée d'abord dans son genre *Tripethelium* et à laquelle il en a ajouté une seconde inédite. Les caractères du genre nouveau ont paru généralement peu suffisants.

MÉLANOURINE. ZOOLOG. Braconnot donne ce nom à une matière animalisée, noire, qu'il a trouvée en suspension dans de l'urine rendue par un malade hydro-pique.

MÉLANOXYLE. *Melanoxyton*. BOT. Ce genre, institué par Schott, pour un arbre très-élevé, qu'il a observé dans les forêts vierges du Mexique, appartient à la Décandrie Monogynie et vraisemblablement à la famille des Légumineuses; il a pour caractères : calice composé de cinq sépales, concrets à leur base; corolle de cinq pétales presque égaux; étamines velues, terminées par des anthères déhiscentes longitudinalement. Le fruit consiste en un légume comprimé en faux; il renferme, implantée dans chacune des cavités transversales, résultantes des intervalles des nœuds, une semence enveloppée d'une arille prolongée en forme d'aile.

MÉLANOXYLE BRAUNA. *Melanoxyton Brauna*, Schott. Son tronc est revêtu d'une écorce brune; ses feuilles

sont imparipinnées, à folioles oblongues-lancéolées et velues en dessous; les fleurs forment par leur réunion des grappes paniculées; le calice est couvert d'un duvet ferrugineux.

MELANSCHIÈNE. BOT. Mot sans doute dérivé de *Melanoschenos* employé par Micheli pour désigner une espèce du genre *Schaenus*, à fleurs noires ou noirâtres. V. CHOIX.

MÉLANTÉRIE. MIN. Beudant appelle ainsi le Fer sulfaté, qui accompagne quelquefois les Pyrites et qui provient de leur décomposition.

MÉLANTHACEES. *Melanthaceæ*. BOT. La famille de plantes, ainsi nommée par Robert Brown, est la même que celle que De Candolle avait antérieurement appelée Colchicacées. V. ce mot.

MÉLANTHE. BOT. Même chose que Mélanthier. V. ce mot.

MÉLANTHÈRE. *Melanthera*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie égale. L., publié en 1792 par Von Rohr, reproduit en 1805 par Richard et Michaux, sous le nom de *Melananthera*, et formé sur une plante que Dil-len, Linné et P. Browne avaient placée successivement dans les genres *Bidens*, *Calea* et *Amellus*. R. Brown, Cassini et Kunth, ayant examiné plus récemment la structure de cette plante, il résulte de leurs observations que le genre en question mérite d'être adopté, et qu'il se distingue par les caractères suivants : involucre convexe ou turbiné, formé de folioles à peu près sur deux rangs, appliquées et ovales; réceptacle convexe, garni de paillettes oblongues, lancéolées et embrassantes; calathide composée de fleurs nombreuses, régulières, hermaphrodites, dont les corolles sont blanches, à tube court et à limbe divisé en cinq segments hérissés de papilles sur leur face supérieure; anthères noirâtres, surmontées d'un appendice blanc; nectaire tubulé; akènes plus ou moins comprimés des deux côtés, élargis de bas en haut, tronqués au sommet, glabres, couronnés par une petite urcéole orbiculaire, occupant le centre de la troncation, et par une aigrette composée d'environ cinq à dix paillettes inégales, filiformes, courtes, légèrement plumbeuses, paraissant articulées sur un rebord très-court, épais et dentelé. Ce genre a été placé par Cassini dans la tribu des Hélianthées prototypes, ce qui l'éloigne un peu des *Bidens* et *Calea*, avec lesquels on l'avait d'abord confondu. On en connaît trois espèces, toutes indigènes de l'Amérique méridionale et septentrionale, et que l'on cultive en Europe dans les jardins de botanique. Celle qui doit être considérée comme type du genre, a été désignée par Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Plant. æq.*, t. IV, p. 199), sous le nom de *Melananthera Linnæi*, et par Cassini sous celui de *Melanthera urticifolia*. C'était le *Calea aspera* de Jacquin, le *Bidens nivea* de Swartz, Willdenow, De Candolle, etc. Cette plante est herbacée; elle a la tige haute à peu près d'un mètre, dressée, rameuse, striée, garnie de feuilles opposées, pétiolées, ovales, acuminées, dentées en scie, scabres et d'un vert cendré. Les calathides de fleurs sont blanches, solitaires au sommet de longs pédoncules ordinairement à l'extrémité des rameaux.

La plante qui était nommée *Chatiakelle* dans l'herbier de Surian, et qui a été rapportée au *Bidens nivea*, forme le type d'un genre nouveau, établi par Cassini sous le nom de *Chyldodia*. Cet auteur a encore proposé le genre *Blainvillea*, constitué sur une plante que l'on avait donnée comme synonyme du *Bidens nivea*.

MÉLANTHÉRIN. FOIS. (Oppien.) Synonyme de Thon.

MÉLANTHÉRITE. MIN. Nom donné par De Laméthérie au Schiste noir à dessiner (*Nigrica* de Wallerius), qui est une variété d'Ampélite.

MÉLANTHÈSE. *Melanthesa.* BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, et de la Monœcie Monadelphie de Linné, institué aux dépens du genre *Phyllanthus* de ce célèbre botaniste, par le docteur Blume qui a ajouté aux espèces déjà connues par Linné, cinq nouvelles, observées par lui à Java, comme originaires de cette île ou y ayant été apportées du continent voisin. Les caractères du genre nouveau sont : fleurs monoïques, les mâles ont le calice turbiné, coriace, à six dents formant deux rangées presque incluses; trois étamines incluses, réunies et soudées en forme de colonne; anthères adnées, extrorses, terminées par une glande commune. Les fleurs femelles ont le calice court, urcéolé, à six lobes et sans glande; trois stigmates courts, sessiles et ordinairement semi-bifides; ovaire à trois loges biovulées. Le fruit est une sorte de baie, divisée intérieurement en trois coques chartacées, renfermant chacune deux graines.

MÉLANTHÈSE RHAMNOÏDE. *Melanthesa rhamnoides*, Bl. Ses feuilles sont ovales, arrondies au sommet et glabres; les pédoncules sont axillaires. Les fleurs mâles sont géminées et inférieures; les fleurs femelles sont solitaires et d'une longueur presque égale à celle du pétiole des feuilles. Le fruit est en partie enveloppé par le calice qui est néanmoins un peu plus court.

Les autres espèces nouvelles ont été nommées par Blume, *Melanthesa rubra*, *Melanthesa racemosa*, *Melanthesa virgata* et *Melanthesa Chinensis*.

MÉLANTHIER. *Melanthium.* BOT. Genre de la famille des Colchicacées, et de l'Hexandrie Trigynie, L., ayant pour caractères : un calice coloré, à six divisions profondes, étalées et étroites à leur base, où elles offrent fréquemment deux petites glandes à leur face interne; six étamines; trois ovaires réunis par leur côté interne, terminés chacun par un style et un stigmate simples. Le fruit se compose de trois capsules uniloculaires, distinctes seulement par leur sommet, réunies ensemble par leur côté interne, et contenant chacune plusieurs graines unies et membraneuses. Au chapitre 95, du livre 5 de sa Matière médicale, Dioscoride donne le nom de *Melanthium*, évidemment formé de μέλας, noir, et ανθος, fleur, à une plante qui semble être la Nigelle des champs, *Nigella arvensis*; mais cette dénomination n'est rien moins qu'exacte puisqu'il n'y a aucune fleur des diverses Nigelles, qui soit noire, la graine seulement offre cette couleur; aussi la dénomination n'a-t-elle point été adoptée par les botanistes modernes. Néanmoins Linné, ne voulant pas laisser sans application un nom qui lui paraissait heureusement formé, s'en est servi pour un groupe dont quelques-unes des espèces principales (*Melanthium Indi-*

cum et *Melanthium marginatum* : le premier est maintenant l'*Anquillaria Indica*, l'autre le *Wurmbeæ campanulata*) sont d'une nuance violette tellement foncée qu'elle produit à la vue la sensation du noir. Le genre *Melanthium*, auquel on avait donné un accroissement assez considérable, se trouve, par une élaboration soignée, réduit à une douzaine d'espèces, originaires du cap de Bonne-Espérance ou de l'Amérique septentrionale; une seule appartient à la Sibérie.

Le Mélanthier à feuilles de Jonc est au nombre des espèces africaines; il a été rapporté du Cap en 1788, par Francis Masson. Sa racine consiste en un bulbe de forme pyramidale, recouvert d'une pellicule de couleur de châtaigne, et ressemblant assez bien à celui de la Jonquille. Il s'en élève une seule feuille radicale, longue de près de quatorze pouces, imitant bien la feuille du Jonc par sa forme cylindrique, creuse, aiguë, et par sa couleur d'un vert foncé : sa base est aussi enveloppée d'une pellicule membraneuse et roussâtre. D'une crevasse formée au tiers inférieur de cette feuille s'en échappe une seconde, aussi haute, et lui ressemblant en tout, si ce n'est qu'elle est un peu aplatie et d'un vert moins foncé à sa naissance. Celle-ci s'ouvre à son tour, vers son milieu, et laisse sortir une spathe verte, simple, aiguë, contenant un pédoncule simple, long de trois pouces, auquel sont attachées immédiatement huit à dix fleurs nues, alternes, très-ouvertes, à six pétales ovales-lancéolés, atténués en onglet, d'un blanc teinté de pourpre, marqués à leur base d'une tache rouge-pourpre, sur laquelle sont deux glandes luisantes, de même couleur, mais très-foncée. Les six étamines, opposées aux pétales et moins longues de moitié, portent des anthères violettes; le germe trigone, ou plutôt les trois germes réunis et adhérents sont d'un violet foncé, et surmontés chacun d'un style court, filiforme et purpurecent. On doit suivre, pour les Mélanthiers qui ne peuvent demeurer en pleine terre dans certains climats, le mode de culture que l'on adopte pour les Ixies, c'est-à-dire, que l'on place les bulbes à l'automne, dans une bache que l'on recouvre de son châssis; on ne donne de l'air aux plantes que lorsque la température extérieure le permet. Au milieu du printemps, quand on n'a plus de froids à redouter, on enlève le châssis. La propagation du Mélanthier à feuilles de Jonc peut s'opérer par le semis; mais on est rarement obligé d'avoir recours à ce moyen, car il produit considérablement de cañeux.

MÉLANTHIUM. BOT. V. MÉLANTHIER.

MÉLANURE. ZOOLOG. Ce nom, qui signifie queue noire, a été imposé comme spécifique à un Singe du genre *Quistiti*, à des Oiseaux, à des Poissons, ainsi qu'à des insectes.

MÉLAPHORE. *Melaphorus.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, institué par Guérin, pour un petit insecte rapporté de l'île de San-Lorenzo, sur la côte du Pérou. Caractères : labre profondément échancré, plus large que le chaperon; lèvre inférieure élargie en arrière, arrondie sur les côtés, avancée au bord antérieur et terminée par deux petites dents; languette fourchue, presque entièrement cachée par la lèvre inférieure, qui ne laisse voir qu'une por-

tion des deux lobes; palpes labiales terminées par un article ovoïde et grand; palpes maxillaires filiformes, avec le dernier article le plus long de tous, presque cylindrique et tronqué obliquement au bout; tarsi antérieurs un peu dilatés.

MELAPHORE DE REICHE. *Melaphorus Reichii*, Guér. Son corps est noir et luisant, finement pointillé; la tête est assez grosse et saillante; les antennes sont aussi longues que la tête et le corselet, d'un brun rougeâtre; le corselet est cordiforme, beaucoup plus étroit en arrière; les élytres sont globuleuses, terminées en queue postérieurement; les pattes sont longues et rougeâtres. Taille, trois lignes.

MÉLAPHYRE. GÉOL. Dans sa classification des Roches, Brongniart a proposé de donner ce nom au Porphyre noir (*Trapporphyre* de Werner), caractérisé par la couleur brune foncée de sa pâte, et différant en cela des véritables Porphyres qui sont en général rouges ou rougeâtres. Cette différence devient plus importante, si la pâte des Mélaphyres est de l'Amphibole pétrosiliceux, tandis que celle des véritables Porphyres serait toujours du Pétrosilex coloré seulement par l'Amphibole qui y serait dissous. Quoi qu'il en soit, les Mélaphyres comme les Porphyres sont fusibles en émail noir ou gris, et leur pâte, qui n'est pas toujours d'un noir foncé, mais quelquefois d'un brun rougeâtre, enveloppe de la même manière que les Porphyres, des cristaux de Feldspath blancs rougeâtres et quelquefois verts. On peut citer, pour en donner une idée, quelques-uns des anciens Porphyres que Brongniart prend pour type de sa nouvelle Roche dont il distingue trois variétés principales.

MÉLAPHYRE DEMI-DEUIL, noir foncé; cristaux de Feldspath blancs, point de Quartz. De Venaison dans les Vosges; de Suède (la plupart des Porphyres de ce pays); de la Martinique (au Morne malheureux); du Calvados? la Roche, dite *Roche noire*, inférieure à la Houille dans la mine de Litry.

MÉLAPHYRE SANGUIN, noirâtre; cristaux de Feldspath rougeâtres; granit de Quartz. En Corse (Niolo); Provence (Montagu de L'Estrel); Arabie Pétrée (au nord du mont Sinai).

MÉLAPHYRE TACHES VERTES, brun-rougeâtre; cristaux de Feldspath tachetés ou verts (le Porphyre noir antique). *V.* PORPHYRE et ROCHE.

MÉLAR. MOLL. (Adanson.) Synonyme de Cône strié. *V.* CÔNE.

MÉLARHINE. MAM. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot.

MÉLAS. MAM. *V.* CHAT.

MÉLAS. *Melas.* MOLL. Nom que Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, a donné aux Coquilles du genre Mélanie. Cet auteur a mis ce genre en rapport, on ne sait trop pourquoi, avec son genre Mélampe (Conovule, Lamk.) et son genre Cliton démembré des Néritines. *V.* MELANIE.

MÉLASANTHE. *Melanthus.* BOT. Genre de la famille des Verbénacées, Diandrie Monogynie, L., institué par Pohl dans ses *Icon. et descr. pl. Bras.*, auquel il assigne pour caractères: calice tubuleux, légèrement plissé, à cinq dents courtes; corolle tubuleuse, presque infun-

dibuliforme, dépassant le calice, à limbe plan, irrégulièrement quinquéfide, avec les divisions arrondies; quatre filaments staminaux, dont deux stériles; capsule oblongue-elliptique, bipartite, biloculaire; une seule semence oblongue dans chaque loge. Les six espèces que décrit et figure Pohl, sont des arbrisseaux de médiocre hauteur, à tiges droites, simples ou à rameaux dichotomes; leurs feuilles sont opposées, simples, ovales ou un peu rhomboïdales; les fleurs sont réunies en épis terminaux et garnies de bractées: leur couleur est le pourpre très-foncé presque noir. Les *Mélasanthes* se trouvent dans les campagnes arides de la province de Goyaz.

MÉLASANTHE VELU. *Melanthus villosus*, Pohl. Ses tiges sont ligneuses, faibles, cylindriques, velues vers le sommet, glabres à leur base, divisées en rameaux étalés, ascendants et garnis de feuilles caduques, sessiles, ciliées, crénelées, veinées: les inférieures éloignées, les supérieures rapprochées, rétrécies en cône à leur base, arrondies à leur sommet, d'un vert brunâtre en dessus, blanchâtres en dessous. Les fleurs sont terminales et forment un épi dressé, imbriqué et cylindrique; elles sont jaunes, accompagnées à leur base de bractées sessiles, caduques, d'un jaune rougeâtre, ovales, aiguës et poilues.

MÉLASIS. *Melasis.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par Olivier et ayant pour caractères: palpes finissant par un article beaucoup plus gros que le précédent, presque globuleux; antennes en peigne dans les mâles, en scie dans les femelles; mâchoires simples ou sans division intérieure; tous les articles des tarsi entiers; corps cylindrique. Ces insectes se distinguent des Cérophytes par les antennes qui sont branchues dans les mâles de ceux-ci; ils s'éloignent des Buprestes et des Aphanistiques par les tarsi, les antennes et la forme du corps. Ils ont les antennes courtes et filiformes; le côté interne de leur troisième article et des suivants est dilaté en forme de dents de peigne, et ces dents augmentent progressivement; les mandibules sont courtes, terminées en pointe simple; les quatre palpes sont courtes, menues, terminées par un article un peu plus gros, presque ovulaire et obtus; les mâchoires et les lèvres sont très-petites, membraneuses. Le corps des *Mélasis* est presque cylindrique; la tête est enfoncée postérieurement dans le corselet qui est presque cubique, un peu étroit en arrière, avec les angles postérieurs prolongés en pointe; son avant-sternum est avancé sur l'origine de la bouche, et terminé en pointe à son extrémité postérieure; les pieds sont courts, avec les cuisses et les jambes très-comprimées. Ces insectes vivent sur le bois et sur tous les troncs des vieux arbres qu'ils paraissent perforer comme les Vrillelles. Ces insectes s'accouplent à l'entrée des trous qu'ils ont faits, et l'un des sexes est en dehors. La larve ne doit pas différer beaucoup de celle des Buprestes. La seule espèce bien constatée de ce genre est:

MÉLASIS ÉLATEROÏDE. *Melasis elateroides*, Illig.; *Melasis buprestoides*, Oliv.; *Hispia flabellicornis*, Fabr.; *Ptilinus flabellicornis*, Kugelau; *Elater bu-*

prestoides, L. Son corps est long d'environ quatre lignes, noir, légèrement pubescent, finement chagriné, avec les antennes, les pieds, et souvent les élytres d'un brun foncé. Les élytres sont striées et se terminent en pointe; les stries sont faiblement pointillées; l'écusson est situé dans un enfoncement. On le trouve en France et aux environs de Paris.

Le *Melasis mystacina*, Fabr., appartient au genre Rhipicère de Latreille (Ptyocère, Thunb.).

Le *Melasis picea* de Palisot-Beauvois (Ins. d'Afr. et d'Amér., pl. 7, fig. 1) paraît former un nouveau genre entre les Cérophytes et les Taupins.

MELASMA. BOT. Linné fils a réuni à *Gerardia* le genre ainsi nommé par Bergius, et que Linné désignait sous le nom de *Nigrina*. V. GÉRARDIE.

MÉLASOMES. *Melasoma*. INS. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, établie par Latreille, et renfermant des insectes qui, en général, fuient la lumière, se tiennent dans les sables, sous les pierres, dans les lieux obscurs des maisons, et ne quittent leur retraite qu'à la nuit. Ils sont ordinairement aptères; ils ont les articles des tarsi presque toujours entiers; les antennes toujours insérées sous les bords latéraux et avancés de la tête, moniliformes, avec le troisième article allongé. L'extrémité des mandibules est bifide, et ils ont une dent cornée ou crochet au côté interne des mâchoires. Celles de leurs larves, que l'on a observées, sont longues, cylindriques, couvertes d'une peau presque écaillée et lisse; elles sont munies de six pattes courtes, et se trouvent généralement dans les lieux qu'habite l'insecte parfait. Cette famille embrasse une grande partie du genre *Tenebrio* de Linné; elle est composée de trois tribus. V. PIMÉLIAIRES, BLAPSIDES et TÉNÉBRIONITES.

MÉLASPHERULE. *Melasphærule*. BOT. Le genre que Bellenden Ker a formé sous ce nom, dans la famille des Iridées (Annal of Bot., t. 251), pour une espèce que l'on a placée successivement dans les genres *Phalangium*, *Gladiolus* et *Diasia*, a définitivement été adopté dans la Monographie de cette famille, publiée à Bruxelles, en 1827. Il a pour caractères : spathe à deux valves elliptiques et ouvertes; corolle à six divisions, campanulée, bilabée, égale, penchée; les lèvres égales et semblables, avec toutes les divisions latérales aiguës; étamines ascendantes; stigmates étroits, entiers et recourbés; capsule chartacée, turbinato-arrondie, trilobulaire; semences globuleuses, peu nombreuses et disposées sur deux rangs, dans chaque loge.

MÉLASPHERULE GRAMINOÏDE. *Melasphærule graminea*, Ker. C'est une plante herbacée, qui n'a guère plus d'un pied de hauteur; sa racine est bulbo-tuberculeuse, ovaire, tronquée carrément à sa base; ses feuilles sont disposées sur deux rangs, un peu divergentes, engainantes à leur base, comprimées, atteignant le tiers de la hauteur de la tige; celle-ci est grêle et cylindrique, portant des fleurs sessiles, éparées, accompagnées de deux ou trois bractées linéaires, membraneuses, ovales, un peu pointues et persistantes; la corolle est jaunâtre, marquée sur chaque lanière d'un trait longitudinal pourpré. Du cap de Bonne-Espérance.

MÉLASSE. BOT. On donne ce nom à la matière sirupeuse, épaisse, noirâtre, d'où l'on a retiré les cristaux de sucre et qui refuse d'en produire davantage. Cette matière est soumise à peu près aux mêmes usages que le miel et le sucre grossier.

MELASTOMA. BOT. V. MÉLASTOME.

MÉLASTOMACÉES. *Melastomaceæ*. BOT. On appelle ainsi une famille très-naturelle de végétaux, dont le nom dérive du *Melastoma* qui en est le genre le plus nombreux en espèces. Cette famille est ainsi caractérisée : le calice est toujours monosépale, persistant, ovoïde ou tubuleux, quelquefois adhérent à sa base avec l'ovaire qui, dans ce cas, est infère ou seulement semi-infère, terminé supérieurement par un limbe plus ou moins évasé, tantôt presque entier, tantôt à quatre, cinq ou six dents ou divisions plus profondes, quelquefois réunies entre elles au moyen d'une membrane mince, qui va de l'une à l'autre, rarement formant une sorte de cône ou de coiffe qui se détache circulairement à sa base; la corolle se compose de pétales en même nombre que les lobes du calice, généralement égaux et réguliers, rarement inégaux entre eux, imbriqués latéralement et tordus en spirale avant l'épanouissement de la fleur, insérés, de même que les étamines, à la partie supérieure du tube calicinal, au pourtour d'un disque jaunâtre, qui en tapisse la paroi interne ainsi que le sommet de l'ovaire. Les étamines sont en nombre double des pétales, et leurs anthères offrent une organisation particulière, qui forme un des caractères les plus saillants de la famille des Mélastomacées. Elles sont plus ou moins allongées, composées de deux loges membraneuses, réunies entre elles par un connectif placé à leur partie supérieure où il forme une saillie longitudinale, se terminant inférieurement par un prolongement recourbé, quelquefois à peine sensible, d'autres fois très-long, et finissant par deux tubercules ou même deux appendices en forme de corne (*Melastomaceæ villosa*, Aublet, 1, pl. 428, tab. 168). Ces étamines ne sont pas constamment toutes de la même forme et de la même longueur, quelquefois elles sont déclinées et unilatérales, d'autres fois elles sont dressées et leurs anthères sont rapprochées en forme de cône. Ces anthères s'ouvrent généralement par un trou ou pore terminal, qui est commun aux deux loges, plus rarement la déhiscence a lieu par un sillon longitudinal. Ces étamines, lorsqu'elles sont encore renfermées dans le bouton, sont recourbées vers le centre de la fleur, de manière que les anthères sont placées dans l'espace qui existe entre la base du calice et les parois de l'ovaire. L'ovaire, ainsi qu'il a été dit précédemment, est tantôt libre, tantôt plus ou moins adhérent avec le calice, sans que ce caractère puisse en aucune manière servir à la distinction des genres; car ces diverses modifications se rencontrent souvent dans des espèces qu'on ne saurait éloigner. Il présente de trois à huit loges, mais plus souvent quatre ou cinq; chacune d'elles contient un grand nombre d'ovules péritropes, attachés à un trophosperme saillant, qui naît de l'angle interne de la loge; à son sommet, l'ovaire se termine par une sorte de rebord lobé, embrassant la base du style, et qui paraît formé par le disque qui tapisse la

paroi du calice et le sommet de l'ovaire. Le style est simple, généralement un peu recourbé, terminé par un stigmate également simple, un peu concave et bordé de poils. Le fruit est tantôt sec, tantôt charnu, couronné par le limbe du calice ou simplement recouvert par le calice lui-même, suivant que l'ovaire était infère ou libre; il offre le même nombre de loges polyspermes que l'ovaire, reste indéhiscent ou s'ouvre en autant de valves septifères sur le milieu de leur face interne. Les graines sont fréquemment réniformes; elles contiennent un embryon sans endosperme, dressé et quelquefois recourbé sur lui-même, et ayant les deux cotylédons égaux ou inégaux.

Les plantes qui composent la famille des Mélastomacées offrent entre elles la plus grande ressemblance dans leur port et leurs caractères extérieurs. Ce sont de grands arbres, des arbrisseaux, des arbustes, ou même de simples végétaux herbacés, ayant des feuilles opposées, simples, munies généralement de trois à cinq, et jusqu'à onze nervures longitudinales, d'où partent un très-grand nombre d'autres petites nervures transversales, parallèles et très-rapprochées. Ce caractère est tellement constant dans tous les Mélastomes qu'il peut suffire pour distinguer et faire reconnaître une plante appartenant à cette famille. Les fleurs, qui quelquefois sont fort grandes, surtout dans le genre *Rhexia*, offrent en quelque sorte tous les modes d'inflorescence. Elles sont tantôt solitaires, tantôt réunies et comme capitulées, tantôt disposées en épi simple, géminé ou dichotome, tantôt enfin en grappe ou en panicule. Chaque fleur est nue, ou accompagnée d'une ou de plusieurs bractées, quelquefois étroitement imbriquées les unes sur les autres et recouvrant en grande partie le calice.

Les Mélastomacées sont fort nombreuses et appartiennent toutes aux pays chauds, plus particulièrement à l'Amérique méridionale et aux Antilles. On en trouve un assez grand nombre dans l'Inde, quelques-unes en Afrique, plusieurs dans l'Amérique septentrionale, aucune en Europe. Quelques-unes de ces espèces sont hérissées de poils très-longs et très-rudes, mais simples; d'autres présentent des poils diversement étoilés. Cette différence peut servir à distinguer certaines espèces les unes des autres.

Les genres qui appartiennent à cette famille ont été disposés par Jussieu en deux sections, de la manière suivante :

§ I. Ovaire adhérent.

Valdesia, R. et P.; *Melastoma*, L.; *Miconia*, R. et P.; *Axineia*, R. et P.; *Tristemma*, Juss.

§ II. Ovaire libre.

Meriana, Swartz; *Topobœa*, Aublet; *Tibouchina*, Aubl.; *Maieta*, Aubl.; *Tococa*, Aubl.; *Osbeckia*, L.; *Rhexia*, L.

Mais déjà en portant son attention sur le caractère de la famille, on a pu voir combien les signes diagnostiques, tirés de l'adhérence ou de la non adhérence de l'ovaire, offraient peu d'importance, puisque dans un même genre (*Melastoma* ou *Rhexia*) on trouvait, dans des espèces extrêmement voisines les unes des autres, des ovaires tout à fait adhérents, et d'autres

entièrement libres. Il est donc impossible de tirer aucun parti de ce caractère, ni dans la formation, ni dans la coordination des genres de cette famille. Une division qui paraît plus naturelle, quoique fondée sur un caractère qui n'est pas lui-même d'une très grande valeur, consiste à former deux sections dans les Mélastomacées, suivant que leur fruit est sec, capsulaire et déhiscent, ou suivant qu'il est charnu et indéhiscent. Dans la section des fruits charnus se trouvent les genres *Melastoma*, *Tristemma*, *Topobœa*, *Maieta*, *Tococa* et *Valdesia*. La seconde section renferme les genres *Rhexia*, *Tibouchina*, *Osbeckia*, *Miconia* et *Axineia* qui ont un fruit charnu. Ces différents genres, examinés avec soin, paraissent fondés sur des caractères si peu importants, que l'on est en quelque sorte autorisé de croire que la famille des Mélastomacées ne comprend que deux grands genres : le *Melastoma* qui a le fruit charnu, et le *Rhexia* dont le fruit est sec et déhiscent.

Vers ces derniers temps, le docteur David Don a publié, dans le quatrième volume des Mémoires de la Société Wernérienne d'Édimbourg, un très-beau travail sur l'ordre naturel des Mélastomacées, dans lequel, passant en revue tous les genres de cette famille et les espèces qui y ont été rapportées, il crée un assez grand nombre de nouveaux genres. Les caractères principaux de ces genres sont fondés sur la forme du calice, sur la grandeur et la forme des anthères. Voici le tableau des genres adoptés par David Don, comme formant la famille des Mélastomacées.

§ I. Graines recourbées, marquées à leur sommet d'un grand ombilic concave; embryon arqué, de même forme que la graine; cotylédons inégaux, le supérieur deux fois plus grand que l'inférieur. Arbustes ou plantes herbacées.

1. *Melastoma*, auquel il faut réunir le *Tibouchina* d'Aublet, le *Tristemma* de Jussieu; 2. *Osbeckia*, L.; 3. *Pleroma*, Don; 4. *Diplostegium*, Don; 5. *Rhexia*; 6. *Arthrostemma*, Pavon in Don; 7. *Aciotis*, Don; 8. *Microllicia*, Don.

§ II. Graines ovoïdes ou allongées, marquées le plus souvent d'un gros ombilic latéral et convexe; embryon droit et de même forme que la graine; cotylédons presque égaux; arbres ou arbustes.

9. *Tococa*, Aublet, auquel il faut réunir le *Maieta* du même auteur; 10. *Clidemia*, Don; 11. *Cremanium*, Don; 12. *Centronia*, Don; 13. *Miconia*, Ruiz et Pavon; 14. *Conostegia*, Don; 15. *Chilonia*, Don; 16. *Axineia*, Ruiz et Pavon; 17. *Meriana*, Swartz; 18. *Blackœa*, L.

Ce travail, dont il est impossible de donner une idée exacte dans cet article, est fort remarquable; cependant après avoir analysé un grand nombre de Mélastomacées, on demeure convaincu que les genres établis dans cette famille sont tellement artificiels qu'il est plus rationnel de ne les considérer que comme de simples sections d'un même genre.

La famille des Mélastomacées tient en quelque sorte le milieu entre les Myrtacées et les Salicariées. Elle diffère de ces dernières par la structure de ses feuilles et par celle de ses anthères; des Myrtacées, par ces deux caractères également, par ses étamines définies et par plusieurs autres signes très-apparents.

MÉLASTOME. *Melastoma*. BOT. Genre de la famille à laquelle il a donné son nom, et qui, suivant le système de Linné, appartient à la Décandrie Monogynie. Lorsque Burman institua ce genre, il n'avait pu en observer que trois espèces qui, toutes, présentaient, dans leur fructification, une baie succulente, colorant en noir les lèvres de ceux qui les mangent. C'est de cette propriété que Burman tira le nom de *Melastoma*, dérivé de *μελας*, noir, et *σομα*, bouche. Aujourd'hui l'on compte plus de soixante-dix espèces de Mélastomes et, il faut le dire, peu d'entre elles justifient l'étymologie générale. Ces plantes offrent les caractères suivants : calice monosépale, persistant, diversement adhérent avec l'ovaire ou tout à fait distinct, terminé par un limbe à quatre, cinq ou six divisions plus ou moins profondes, quelquefois presque entier, ou enfin s'ouvrant par une sorte d'opercule en forme de capuchon ou de coiffe; pétales en même nombre que les lobes du calice, étalés ou dressés, incambants par leurs parties latérales et tordus en spirale avant leur épanouissement; étamines généralement en nombre double des pétales, insérées ainsi qu'eux à l'orifice du tube du calice, sur une sorte de bourrelet formé par un disque qui tapisse la paroi interne du calice; quelquefois la moitié de ces étamines est privée d'anthères, ou bien les étamines sont alternativement plus petites et plus grandes. Dans l'article précédent où sont exposés les caractères généraux des Mélastomacées, on trouve l'indication des principales modifications de forme et de structure que présente l'anthère dans le genre Mélastome. C'est même en grande partie d'après ces modifications de l'étamine, qu'on a cherché à diviser ce genre en plusieurs autres. L'ovaire présente de trois à six loges, contenant chacune un grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme saillant de l'angle interne de la loge. Le style est plus ou moins long, terminé par un stigmatte tronqué et un peu concave. Le fruit est charnu, offrant autant de loges qu'en présente l'ovaire, tantôt simplement recouvert par le calice qui, d'autres fois, en fait partie. Les Mélastomes sont des végétaux extrêmement élégants, formant tantôt des arbres ou des arbrisseaux, et tantôt des arbustes ou de simples plantes herbacées. Leurs feuilles, constamment opposées et dépourvues de stipules, sont marquées de trois jusqu'à onze nervures longitudinales, partant de leur base, et d'où naissent un très-grand nombre de nervures transversales. Les fleurs, dont le mode d'inflorescence est très-variable, sont tantôt nues, tantôt accompagnées de deux ou d'un plus grand nombre de bractées imbriquées, recouvrant le calice, et d'après lesquelles on avait fondé les caractères de plusieurs genres.

MÉLASTOME EN CORYMBE. *Melastoma corymbosa*, Don; *Melastoma cymosum*, De Cand., *Prodr. Syst. nat.*, 3, 147; Venten., *Jard. Malm.* 14. Ses tiges sont peu nombreuses, droites, presque quadrangulaires, rameuses, hautes de deux pieds environ, velues vers l'extrémité des rameaux, qui est rougeâtre. Les feuilles sont opposées, pétiolées, cordiformes, pointues, denticulées, parsemées de poils épars, marquées de sept nervures pubescentes, saillantes, traversées de veines réticulées, d'un vert foncé en dessus, plus pâle en des-

sous, longues de quatre pouces sur deux de large; les pétioles sont cylindriques, pubescents et d'un vert blanchâtre. Les fleurs, d'un rouge de rose, sont portées sur des pédoncules très-courts et réunies en corymbes terminaux; le calice est monophylle, campanulé, pentagone, divisé à son limbe en cinq lobes ovales et très-courts, pubescents en dehors et rougeâtres; les cinq pétales sont insérés à la base du limbe du calice et alternent avec ses divisions; ils sont ouverts, oblongs, relevés d'une nervure médiane. Les étamines sont au nombre de dix, dont cinq alternativement plus courtes et jaunâtres; leurs filaments sont arqués, renflés et tronqués inférieurement, violets, dans les cinq plus longs, et terminés par des anthères comprimées, linéaires, acuminées, s'ouvrant intérieurement par un sillon. L'ovaire est adhérent au tube du calice, tronqué à son sommet, couronné d'un disque membraneux, à cinq lobes peu apparents; le style est cylindrique, courbé et pourpré; le stigmatte est obtus.

MÉLASTOME A FEUILLES LAINEUSES. *Melastoma heteromalla*, Don. C'est un arbrisseau de trois à quatre pieds de hauteur; sa tige est droite, quadrangulaire, convexe sur deux côtés opposés et plan sur les deux autres, pubescente, couverte à sa partie inférieure d'une écorce brunâtre, couronnée de plusieurs rameaux courts et épais. Les feuilles sont opposées, ovales entières, pétiolées, marquées de cinq nervures saillantes, traversées par des veines réticulées, longues de quatre à sept pouces et larges de trois à cinq; la face supérieure est verte et pubescente, l'inférieure est couverte d'un duvet épais, floconneux et blanchâtre. Les fleurs sont d'un rouge violet, portées sur de petits pédoncules qui ont à leur base des écailles colorées et membraneuses; elles sont réunies en panicule terminale, serrée; le calice est oblong, tubuleux, pentagone et pubescent, avec son limbe divisé en cinq parties rougeâtres, oblongues et obtuses; les pétales sont cordiformes; les étamines, insérées alentour de l'ouverture du calice, ont leurs filaments déliés, cylindriques et blanchâtres; les anthères sont longues, subulées et jaunâtres. Le style est cylindrique, de la longueur des étamines, courbé, couronné par un stigmatte petit, simple et légèrement velu; la capsule est oblongue, ovulaire, à cinq loges, à cinq valves, s'ouvrant au sommet par une fissure oblongue, et renfermant un grand nombre de semences globuleuses ou réniformes.

MÉLASTOME GRANULEUX. *Melastoma granulosa*, Lam.; *Rhexia Fontanesii*, Spreng., *Syst. Veget.*, 2, 299; Humb. et Bonp. 95, t. 56; *Pleroma granulosa*, Don, *Mem. Soc. Wern.*; Sweet, *Hort. Brit.* 159. Cette belle espèce a le Brésil pour patrie; elle doit son nom spécifique à l'apparence granuleuse qu'offre la page supérieure de ses feuilles. C'est un arbrisseau qui s'élève à la hauteur de dix pieds environ; sa tige se couronne de rameaux quadrangulaires, garnis de membranes décurrentes et de poils blanchâtres; les feuilles sont pétiolées, ovales, lancéolées, marquées de cinq nervures saillantes, longues de six pouces sur deux de large; leur surface supérieure est d'un vert foncé, parsemée de points calleux, terminés chacun par un poil blanchâtre, et rangés symétriquement, ce qui fait paraître

les feuilles granuleuses; la surface inférieure est couverte d'un duvet court et velouté. Les fleurs sont grandes et disposées en panicule terminale, ailées, accompagnées de bractées caduques; le calice est couvert, en dehors, de poils fins, couchés, soyeux, turbiné inférieurement, un peu rétréci à son milieu et divisé jusque-là en cinq découpures lancéolées, droites, rouges intérieurement, qui se rompent à leur base, lorsque la corolle se développe, de sorte qu'elles paraissent ensuite tronquées et à cinq dents. Les pétales, au nombre de cinq, sont grands, ovoïdes, d'un pourpre foncé intérieurement, beaucoup plus pâle à l'extérieur. Les dix étamines ont leurs filaments soyeux et se terminent par des anthères allongées, courbées, d'un jaune rougeâtre. Le style est glabre, rougeâtre, plus long que les étamines, supporté par un ovaire blanchâtre, velu, aussi long que le tube du calice.

MÉLASTOME A GROS FRUITS. *Melastoma macrocarpa*, Don, *Mem. Soc. Vern.*, 4, 289; De Cand., *Prod. Syst. nat.*, 5, 145; *Melastoma malabathrica*, Sims, *Bot. mag.*, 529. Cette espèce, cultivée en Europe depuis 1795, est originaire de l'Inde; elle forme un arbrisseau de quatre à cinq pieds de hauteur. Ses tiges se couronnent de rameaux quadrangulaires dans leur jeunesse, hérissés de poils courts et roides; les feuilles sont ovales, lancéolées, à peine pétiolées, marquées de trois à cinq nervures un peu rudes; les fleurs sont sessiles, grandes, purpurines, disposées en une panicule lâche, feuillée. Le calice est couvert de poils longs et serrés, ainsi que d'écaillés rondes et d'un blanc argenté; les pétales sont ovoïdes, longs d'environ un pouce; les fruits sont sphériques, à cinq loges renfermant des semences blanchâtres, enveloppées d'une pulpe d'un noir rougeâtre.

MÉLASTOME MALABATHROÏDE. *Melastoma malabathrica*, Lin. Ce Mélastome paraît avoir été le premier connu et avoir formé le type du genre. Il est originaire de l'Inde, et l'on n'a aucune notion exacte de l'époque de son introduction en Europe. C'est un arbrisseau de quatre à cinq pieds; ses tiges sont droites, branchues, cylindriques à la base, quadrangulaires au sommet, couvertes de poils courts et roides. Les feuilles sont ovales-lancéolées, entières, pointues, d'un vert foncé à la surface supérieure, plus pâles inférieurement, marquées de cinq nervures saillantes et couvertes de poils couchés, roussâtres, portées sur des pétioles de trois à quatre lignes. Les fleurs sont disposées en panicules terminales et feuillées; elles sont grandes, évasées, purpurines, à pétales ovoïdes, longs d'environ un pouce; le calice est glabre, couvert de petites écaillés roides, imbriquées, d'un blanc argenté ou jaunâtres, et luisantes. Les dix étamines, dont cinq sont plus grandes, ont leurs filaments arqués supérieurement et munis d'un appendice à la base de l'anthère qui est allongée, courbée et d'un jaune rougeâtre. Le style ne dépasse guère les étamines; il est terminé par un stigmate un peu velu. Le fruit consiste en une baie sphérique, pulpeuse, d'un rouge noirâtre, agréable au goût, divisée en cinq loges, renfermant beaucoup de graines blanchâtres.

MÉLASTOME SANGUIN. *Melastoma sanguinea*, De

Cand. Cette espèce est originaire de la Chine; sa tige est ligneuse, branchue, rouge, velue, garnie de feuilles ovales, lancéolées, un peu cordées, d'un vert brillant à la face supérieure, ternes, rudes et hérissées de poils à la face inférieure et sur les bords, marquées de cinq nervures saillantes et traversées de veines rouges. Le pétiole est cylindrique, rouge, velu, horizontal, dilaté à sa base et uni à la tige par une membrane stipulée. Les fleurs sont grandes, terminales, solitaires et d'un rouge de roses; le calice est supère, à six divisions lancéolées, avec un pareil nombre de petits segments intermédiaires; la corolle se compose de six pétales concaves, cordiformes, épais, crispés; les étamines sont au nombre de douze, dont six intérieures, plus petites; les filaments sont cylindriques, courbés, terminés à la base des anthères par deux appendices en forme d'éperons. Le style est courbé, plus court que les étamines; le stigmate est tronqué; l'ovaire est globuleux et velu.

On cultive les Mélastomes en serre chaude, dans une bonne terre substantielle; on ne les arrose que très-moderément en hiver. Il ne faut les dépoter que lorsqu'une surabondance de racines rend cette opération indispensable. On les multiplie au moyen des rejetons qui poussent au pied, et que l'on enlève au printemps, avec la précaution de ne point endommager les racines; on les distribue chacun dans un petit pot rempli d'un compost de terre douce et de terreau de bruyère, puis on plonge ces pots dans une couche chaude ou sous un bon châssis, jusqu'à ce que la reprise soit assurée. Les fleurs paraissent dès le mois de mai et se succèdent assez souvent jusqu'à la fin de décembre.

MÉLASTOMÈES. *Melastomeæ*. BOT. Pour Mélastomacées. *V.* ce mot.

MÉLÉAGRE. *Meleagris*. MOLL. Genre que Montfort a proposé dans sa Conchyliologie systématique (t. 11, p. 206) pour une sous-division des Turbos de Linné, ceux dont la coquille est ombilicquée. Le *Turbo Pica* lui sert de type.

MÉLÉAGRIDE. BOT. Espèce du genre Fritillaire. *V.* ce mot.

MÉLÉAGRIS. ZOO. (Lin.) Synonyme générique de Dindon. *V.* ce mot. Comme spécifique, il désigne la Pintade, un Serpent du genre *Acontias*, divers insectes, particulièrement un Papillon Nymphale et plusieurs Coquilles.

MÉLECTE. *Melecta*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, division des Cuculines de Latreille, établi par ce savant entomologiste et ayant pour caractères : écusson bidenté, sans tubercules arrondis au milieu; quatre cellules cubitales aux ailes supérieures; point de broches pour recueillir la poussière des étamines; antennes filiformes, peu coudées; mandibules étroites arquées, pointues ou simplement unidentées au côté interne; paraglosses ou divisions latérales de la languette en forme de soies, presque aussi longues que les palpes labiales; palpes maxillaires de cinq à six articles distincts. Ces Hyménoptères ressemblent beaucoup aux Nomades, qui en diffèrent, ainsi que les Pasites et les Épéoles, parce que ces genres ont les paraglosses beaucoup plus courtes que les

palpes labiales. Les Crocises en diffèrent par les palpes maxillaires et par l'écusson qui, dans ces derniers, se prolonge en une sorte de lame échancrée ou bidentée au bout. Les antennes des Mélectes sont filiformes, un peu brisées, s'écartant l'une de l'autre de la base à l'extrémité, et composées de douze articles dans les femelles, et de treize dans les mâles; on voit sur le vertex trois petits yeux lisses, disposés presque en ligne transversale; leur corps est noir, mais couvert en grande partie d'un duvet assez épais, ordinairement d'un gris jaunâtre ou blanc, formant des taches sur les côtés de l'abdomen et sur les pattes : c'est un caractère très-secondaire il est vrai, mais qui fait distinguer, au premier coup d'œil, ces insectes des genres Épéole, Nomade et Pasite; le corselet est court, convexe en dessus; les ailes supérieures ont une cellule radiale ovale, avec son extrémité arrondie, écartée de la côte, et quatre cellules cubitales, la première grande, la deuxième petite, très-rétrécie vers la radiale, recevant la première nervure récurrente, la troisième rétrécie des deux côtés, recevant la deuxième nervure récurrente, la quatrième faiblement tracée. L'abdomen est court, conique, composé de cinq segments, outre l'anais, dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles; pattes de longueur moyenne, les quatre premières jambes terminées par une seule épine, celle des intermédiaires forte, pointue; jambes postérieures en ayant deux, dont l'intérieure plus longue; premier article des tarsi aussi grand que les quatre autres réunis; crochets bifides, parallèles entre eux et renflés à leur base. Les Mélectes répondent à une des divisions du genre *Apis* de Kirby; ce sont des insectes parasites qui, étant obligés de vivre de miel dans leur état de larve, et n'ayant pas les moyens d'en récolter pour leurs petits, déposent leurs œufs dans le nid des espèces qui peuvent le récolter, tels que les Anthophores, les grosses espèces de Mégachiles, etc. Leur larve éclot plus tôt que celle du légitime possesseur du nid, dévore toute la nourriture destinée à celle-ci, et la réduit, à sa naissance, au dénuement le plus complet de vivres, et conséquemment à la mort. Ces Hyménoptères sont propres à l'ancien continent, ils fréquentent les vieux murs et les bords des chemins, où ils espèrent rencontrer des nids d'Abeilles dans lesquels ils pourront déposer leurs œufs; ils épient le moment où le possesseur sort de son nid, s'y précipitent et pondent un œuf dans la pâte destinée à la postérité de la propriétaire; ils répètent ce manège dans divers nids jusqu'à ce que leur ponte soit entièrement finie. Ce genre se compose d'une dizaine d'espèces.

MÉLECTE PONCTUÉE. *Melecta punctata*, Lat.; *Apis punctata*, Linné; *Centris punctata*, Fabr. Son corps est noir, avec la tête et le corselet couverts d'un duvet gris cendré; l'écusson est armé de deux petites épines; l'abdomen est presque nu, luisant, avec un petit faisceau de poils grisâtres, de chaque côté, sur les deux premiers segments, et un point formé par des poils de la même couleur, de chaque côté, sur les anneaux suivants, à l'exception du dernier; les jambes ont des anneaux cendrés. La couleur du duvet varie du blanc au gris-jaunâtre. Fabricius a placé ces variétés dans deux

genres différents : celle à duvet jaune est son *Centris punctata*, et l'autre son *Melecta punctata*. Taille, sept lignes. Europe.

MÉLENE. *Melœnus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Scaritides, institué par Dejean pour un insecte nouvellement observé au Sénégal. Caractères : antennes allongées, avec le premier article court et gros; palpes maxillaires assez allongées, avec le dernier article élargi; menton court et large, avec le lobe intermédiaire bifide et plus court que les latéraux; lèvres supérieure plus large que longue, arrondie sur les côtés, échancrée en avant, présentant, de chaque côté, un sillon profond qui, au premier aspect la fait paraître carrée; corps plat; corselet en cœur, à peu près aussi long que large; élytres ovales.

MÉLENE ÉLÉGANT. *Melœnus elegans*, Dej. Il est d'un noir un peu velouté; les sept derniers articles de ses antennes et ses palpes sont d'un roux foncé; les pattes sont brunes; sa tête et son corselet présentent des points enfoncés, plus nombreux sur la première; il y a sur les bords du corselet une petite gouttière étroite qui forme une sorte de dentelure auprès des angles postérieurs; ses élytres sont aussi munies d'une gouttière semblable et marquées de stries profondes, garnies de points enfoncés qui les font paraître crénelées, les intervalles de ces stries sont plats; le dessous du corps est ponctué. Taille, quatre lignes.

MÉLES. MAM. Synonyme de Blaireau. *V.* ce mot.

MÉLET ou **MÉLETTE.** POIS. Espèce du genre Clupe, division des Anchois.

MÉLETTE. BOT. Variété de Figue.

MELEUS. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Megerle, et ayant reçu auparavant de Schoonherr le nom de Plinthe. *V.* ce mot.

MÉLÈZE. *Larix*. BOT. Genre appartenant à la famille des Conifères, à la Monécie Polyandrie, L., et que l'on reconnaît aux caractères suivants : ses chatons mâles sont ovoïdes ou globuleux, simples; chaque fleur se compose de deux anthères sessiles, uniloculaires, intimement soudées par leur côté interne, et surmontées d'une petite écaille. Les chatons femelles se composent d'écailles imbriquées, terminées par une longue pointe, qui finit par disparaître. Du reste ce genre offre absolument la même organisation que les Sapins, dans ses fleurs femelles, ses fruits et ses graines.

MÉLÈZE D'EUROPE. *Larix Europæa*, DC., Fl. Fr.; *Abies Larix*, Rich., Conif., t. 15. C'est une des Conifères qui, en Europe, acquièrent les plus grandes dimensions. Son tronc extrêmement droit s'élève souvent à une hauteur qui dépasse cent pieds, sur un diamètre de trois à quatre pieds à sa base. Ses branches sont horizontales, et ses jeunes rameaux sont grêles et pendants. Les feuilles sont courtes, subulées, un peu roides, naissant par petits faisceaux, lesquels ne sont que des rameaux fort courts, qui n'ont pas pris tout leur accroissement. Seul de tous les arbres de la famille des Conifères, le Mélèze perd ses feuilles et les renouvelle chaque année. Ses fleurs sont monoïques et en chatons qui naissent du centre d'un faisceau de feuilles,

c'est-à-dire qu'ils sont terminaux. Les chatons mâles sont plus nombreux que les femelles. Les cônes sont petits, ovoïdes, composés d'écaillés imbriquées, arrondies, très-obtuses, ligneuses, non renflées, ni appendiculées à leur sommet. Le Mélèze croît dans les montagnes élevées de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Russie, etc. Il n'existe ni en Angleterre, ni dans la chaîne des Pyrénées. Généralement il fleurit vers le mois de mai. Le bois du Mélèze, qui est rougeâtre, intérieurement, est fort estimé. Quoique léger il a beaucoup de solidité et dure surtout très-longtemps. Sa légèreté même est d'un grand avantage dans les constructions, en ce qu'il ne surcharge pas les murs sur lesquels on l'appuie. Le bois de Mélèze a aussi le grand avantage de se conserver parfaitement dans l'eau. Miller dit qu'on trouva dans les mers du Nord un bâtiment, formé de bois de Mélèze et de Cyprès, submergé depuis plus de mille ans, et qui était parfaitement conservé. On se sert de ce bois pour faire des conduits d'eau souterrains, des futailles, etc. De même que les Pins et les Sapins, le Mélèze est rempli de substance résineuse. Il suinte des fentes de son écorce une Térébenthine très-pure, que l'on emploie dans les arts et dans la médecine. Ses feuilles se couvrent, pendant les grandes chaleurs de l'été, d'une matière grasse, visqueuse, sucrée, qui se condense sous la forme de petits grains et que l'on connaît sous le nom de Manne de Briançon. Elle jouit, dit-on, des mêmes propriétés que la Manne qui découle du Frêne; mais elle est fort rare, parce qu'elle se résorbe, et disparaît peu de temps après qu'elle s'est montrée. Le Mélèze est fréquemment cultivé dans les jardins paysagers, où il forme un très-bel effet par son feuillage d'un vert tendre, qui contraste avec la teinte sombre des autres Conifères, et au printemps par ses chatons de fleurs, qui sont d'un rouge très-foncé.

MELHANIE. *Melhania*. BOT. Genre de la famille des Bytinériacées, et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Forskahl (*Fl. Egypt. Arab.*, 64), adopté par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 499) avec les caractères suivants : calice persistant, à cinq divisions profondes, et entouré d'un involucre triphylle; cinq pétales; dix étamines dont cinq stériles, alternes avec les cinq autres qui sont fertiles et chargées d'une ou deux anthères; style divisé au sommet en cinq stigmates légèrement réfléchis; cinq carpelles bivalves, étroitement réunis en une capsule; cotylédons chiffonnés, bifides. Ce genre est extrêmement voisin du *Dombeya* dont il ne diffère que par le nombre de ses étamines; aussi plusieurs de ses espèces ont-elles été décrites sous le nom générique de *Dombeya* ou sous celui de *Pentapetes* par les auteurs. De Candolle (*loc. cit.*) en a fait connaître six qu'il a distribués en deux sections, d'après leurs étamines fertiles portant deux anthères ou une seule. Ce sont des arbrisseaux qui croissent dans l'Arabie, au cap de Bonne-Espérance et aux îles de Madagascar et de Sainte-Hélène.

MÉLIA. BOT. V. AZÉDARACH.

MÉLIACÉES. *Meliaceæ*. BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétalées et hypogynes, ayant pour type le genre *Melia* appelé en français Azédarach; de là le nom d'Azédarachs que l'on a aussi donné à

cette famille. Les plantes qui la composent sont des arbres ou des arbustes ayant des feuilles alternes, sans stipules, simples ou composées, des fleurs tantôt solitaires et axillaires, tantôt diversement groupées en épis, en grappes, etc. Ces fleurs offrent un calice monosépale, à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle polypétalée, dont les pétales, en même nombre que les lobes du calice, sont sessiles et se touchent souvent par leurs côtés. Les étamines sont généralement en nombre double des pétales, rarement en même nombre ou en nombre triple ou quadruple. Elles sont monadelphes et forment un tube qui porte les étamines tantôt à son bord supérieur, tantôt à sa partie interne. Les anthères sont introrses, et à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, porté sur un disque hypogyne et annulaire, au-dessous duquel sont insérées les étamines et la corolle. Cet ovaire offre quatre ou cinq loges contenant généralement deux ovules collatéraux et superposés, attachés à l'angle interne, rarement un grand nombre dans chaque loge. Le style est simple, terminé par un stigmate plus ou moins profondément divisé en quatre ou cinq lobes. Le fruit est tantôt sec, capsulaire, s'ouvrant en quatre ou cinq valves septifères sur le milieu de leur face interne, tantôt il est charnu ou drupacé, et parfois uniloculaire par suite d'avortement. Les graines se composent d'un tégument propre et d'un embryon qui quelquefois est enveloppé dans un endosperme charnu et peu épais. Plusieurs des genres placés dans cette famille, en ont été distraits pour être portés ailleurs. Robert Brown, dans ses Remarques générales, a le premier indiqué les véritables rapports du genre *Ticorea* d'Aublet, qu'il a proposé de transporter dans la famille des Rutacées. Le même auteur a également proposé d'établir une famille distincte pour les genres *Cedrela* et *Swietenia*, sous le nom de Cédrelées. Cette famille se distingue surtout des Méliacées par son fruit dont les loges sont polyspermes, par ses graines souvent membraneuses, par son endosperme charnu, par son embryon dressé. Le professeur De Candolle (*Prodr. Syst.*, 1, p. 619) a réuni aux Méliacées les Cédrelées de Robert Brown, dont il a fait une simple section ou tribu. Voici le tableau des genres, tels qu'ils ont été disposés par le professeur de Genève.

Tribu 1. MÉLIACÉES.

Loges du fruit contenant une ou deux graines, non terminées en ailes et dépourvues d'endosperme; embryon renversé; cotylédons plans et foliacés. Arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, simples, excepté dans les deux derniers genres où elles sont composées : *Geranium*, Forsk.; *Humiria*, Aublet; *Turraea*, L.; *Quivisia*, Juss.; *Strigilia*, Cav.; *Sandoricum*, Cav.; *Melia*, L.

Tribu 2. TRICHILIÉES.

Loges du fruit contenant une ou deux graines sans ailes ni endosperme; embryon renversé, ayant les cotylédons très-épais : *Trichilia*, L.; auquel il faut réunir l'*Elcaja* et le *Portesia* de Jussieu, et *Robergia*, Sparm.; *Guarea*, L.; *Heynea*, Roxburgh.

Tribu 3. CÉDRÉLÉES.

Loges du fruit polyspermes; graines généralement

terminées par une aile membraneuse et pourvues d'un endosperme charnu, peu épais. Embryon dressé; cotylédons foliacés : *Cedrela*, L.; *Swietenia*, L.; *Chloroxylon*, DC.; *Flindersia*, Brown; *Carapa*, Aublet. La famille des Méliacées doit être placée près des Sapindacées et des Ampéliacées; elle a aussi des rapports avec la famille des Théacées.

MÉLIANTHE. *Melanthus*. BOT. La place de ce genre singulier n'a pu être assignée jusqu'ici avec certitude dans aucune des familles établies; néanmoins il semble se rapprocher des Zygophyllées plus que de toute autre. Son calice grand et coloré se divise profondément en cinq parties de grandeurs inégales et de formes diverses; l'inférieure, en effet, écartée des autres et de l'axe de la fleur, est aussi plus courte et présente une bosse dont la cavité revêtue en dedans d'une membrane propre, libre supérieurement, renferme une glande qui, par le liquide mielleux qu'elle sécrète et épanche ensuite sur les diverses parties de la fleur, a fourni l'étymologie de son nom générique. Quatre languettes plus courtes que le calice, libres à leur sommet et à leur base, mais soudées entre elles, au milieu, par leurs bords velus, semblent présenter autant de pétales; elles s'insèrent entre les divisions inférieures du calice, et quelquefois entre les deux supérieures on trouve un filet qu'on a considéré comme un cinquième pétale. Cependant les étamines sont au nombre de quatre seulement, opposées aux quatre divisions calicinales supérieures; elles entourent l'ovaire au-dessous duquel elles s'insèrent. Les filets des deux supérieures sont libres; ceux des deux autres soudés entre eux par leur base élargie, qui sépare de la cavité glanduleuse l'ovaire. Celui-ci est partagé extérieurement en quatre lobes par quatre sillons, et intérieurement en autant de loges incomplètes par des cloisons dont les bords internes ne se rejoignent qu'inférieurement, mais plus haut s'écartent l'un de l'autre et là portent de deux à quatre ovules. Le style est simple, marqué de même de quatre sillons, courbé légèrement à son sommet et terminé par un stigmate aigu et quadrilaté; il forme à l'intérieur un tube creux parcouru par quatre cordons vasculaires qui suivent chacun le bord d'une cloison. Le fruit, qu'entourent à sa base les enveloppes flétries de la fleur, présente quatre ailes membraneuses et aplaties, qui, distinctes supérieurement, s'ouvrent par leur angle interne, et plus bas répondent à autant de loges monospermes; les graines sont globuleuses et luisantes, composées d'un test mince, d'un péricarpe blanc, épais, de consistance cartilagineuse, et d'un embryon verdâtre dont la radicule cylindrique regarde le hile et égale presque en longueur les cotylédons minces, linéaires et ovales. On connaît trois espèces de ce genre, toutes trois originaires du Cap, et dont deux surtout sont assez fréquemment cultivées dans les orangeries. Leurs tiges sont frutescentes; leurs feuilles alternes, pennées avec une impaire, à folioles dentées et décurrentes, accompagnées de deux stipules, tantôt distinctes, tantôt soudées en une seule qui s'accole à la base du pétiole et acquiert alors une dimension remarquable. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires ou terminales, sur des pédicelles courts, dont chacun est accompagné d'une

bractée. *V.* Adr. de Jussieu, Rutacées, tab. 28, n° 48.

MELIAS. ois. Synonyme de Malkoha. *V.* ce mot.

MÉLIBÉE. ins. Espèce de Lépidoptère du genre Satyre.

MELICA. BOT. *V.* MÉLIQUE.

MÉLICÉRITE. *Melicerita*. POLYP. Genre de l'ordre des Bryozoaires, de la famille des Eschariens, dont les cellules tégumentaires, disposées sur deux plans adossés, forment des rangées transversales, alternes, et non des rangées longitudinales continues. Dans ce genre nouveau, de même que dans les Eschares, les cellules tégumentaires des polypes sont complètement ossifiées et réunies entre elles sur deux plans adossés de manière à former des expansions lamelleuses; chaque cellule présente aussi une ouverture bien circonscrite, dont la forme est demi-circulaire, et dont le plan est parallèle à celui de la surface externe de sa loge. Au-devant de cette ouverture, on distingue en général un petit trou accessoire, situé sur la ligne médiane, et dans la ligne de jonction des cellules; entre elles, se trouve un bourrelet élevé qui constitue autour de chacune d'elles une sorte de cadre, et forme sur la surface du Polypier un réseau régulier, à mailles hexagonales. La seule espèce de ce genre, connue jusqu'à ce jour, a été appelée *Melicerita Charlesworthi*, du nom du géologue qui l'a observée dans le Cray à Polypiers de Sudbourne, où ce fossile se trouve.

MELICERTA. inf. Le genre, établi sous ce nom par Ocken dans le voisinage des Vorticelles, paraît avoir le plus grand rapport avec les Tubicoles de Lamarck, encore que le professeur d'Éna en donne pour type un animal qui semble appartenir au genre Sabelle. *V.* ce mot et TUBICOLE.

MÉLICERTE. ins. Lépidoptère du genre Satyre.

MÉLICERTE. *Melicerta*. ACAL. Genre de Médusaires, établi par Péron et Lesueur dans la division des Méduses gastriques, monostomes, pédonculées, brachidiées et tentaculées. Caractères : bras très-nombreux, filiformes, chevelus, formant une sorte de houppes à l'extrémité du pédoncule. Ce genre a été réuni aux Dianées par Lamarck. *V.* DIANÉE.

MÉLICERTE. *Melicertus*. CRUST. Nom donné par Raffinesque à un genre qu'il caractérise ainsi : tête rostrée; antennes intérieures très-courtes, bifides, les extérieures très-longues et simples; écailles lisses à la base des antennes. La première paire de jambes seule, chélifère. L'unique espèce de ce genre vit dans les mers de Sicile; c'est le *Melicertus Tigris*.

MÉLICHRE. *Melichrus*. BOT. Genre de la famille des Épacridées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Fl. Nov.-Holl.*, p. 459) qui l'a ainsi caractérisé : calice formé de plusieurs bractées; corolle rotacée ou urcéolée, munie à sa base de cinq faisceaux de glandes, et dont les découpures sont à moitié garnies de poils; disque hypogyne, entier et cyathiforme; ovaire à cinq loges; drupe presque sec, dont le noyau est osseux. Ce genre a été formé sur deux plantes qui croissent à la Nouvelle-Hollande aux environs du Port-Jackson, et que R. Brown a nommées *Melichrus rotatus*, et *Melichrus urceolatus*. La première a pour synonyme le *Ventenatia procumbens*

de Cavanilles (*Icon.*, 4, p. 28, t. 549, f. 1). Ces espèces sont de petits arbrisseaux couchés sur la terre ou légèrement dressés. Leurs feuilles sont lancéolées, et leurs fleurs dressées.

MÉLICOCCA. BOT. V. KNEPIER.

MÉLICOPE. BOT. Genre de la famille des Rutacées, et de l'Octandrie Monogynie, L., créé par Forster pour un arbrisseau qu'il a observé à la Nouvelle-Zélande. Gærtner en a plus tard décrit le fruit sous un autre nom générique, celui d'*Entoganum* (vol. 1, p. 551, tab. 68). Ses fleurs hermaphrodites présentent un calice quadripartit, persistant; quatre pétales plus longs et étalés; huit étamines plus courtes que les pétales et dont les filets subulés portent des anthères cordiformes; quatre ovaires environnés à leur base par autant de grandes glandes didymes auxquelles Forster applique le nom de nectaire; quatre styles qui ne tardent pas à se souder en un seul, terminé par un stigmate épais, quadrangulaire; un fruit composé de quatre capsules, chacune renfermant une seule graine dont l'embryon est enveloppé d'un péricarpe charnu.

MÉLICOPE TERNÉ. *Melicopa ternata*, Forst. C'est un arbre à rameaux cylindriques, à feuilles opposées, pétiolées, ordinairement composées de trois folioles obovales, obtuses, entières, glabres, parsemées de points glanduleux et transparents. Les fleurs sont blanches, portées sur des pédoncules cylindriques et lisses; elles sont réunies en petites panicules axillaires.

MÉLICYTE. *Melicytus*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, et de la Diœcie Pentandrie, L., établi par Forster (*Charact. Gener.*, t. 62) et adopté par Gærtner, Jussieu et Lamarck avec les caractères suivants : fleurs dioïques, ayant un calice très-court et à cinq dents, une corolle à cinq pétales ovales. Les fleurs mâles se composent de cinq filets (nectaires, selon Forster) alternes avec les pétales, courts, cyathiformes, creux au sommet, portant sur leur face antérieure cinq anthères ovoïdes, plus larges et plus longues que les filets. Les fleurs femelles offrent un ovaire supérieur entouré par cinq petites écailles qui ne sont peut-être que des filets stériles, un stigmate presque sessile, à quatre lobes en étoile. Le fruit, selon Gærtner, est une capsule bacciforme, globuleuse, glabre, coriace, uniloculaire, renfermant, dans une pulpe rare et peu succulente, quelques graines convexes d'un côté, anguleuses de l'autre.

Le genre *Melicytus* a les plus grands rapports avec le genre *Flacourtia*. Le port et l'inflorescence sont absolument les mêmes dans l'un et dans l'autre; mais le *Melicytus* se distingue par un périanthe double, tandis qu'il est simple dans le *Flacourtia*; par son stigmate dont les lobes sont moins séparés; par son ovaire à une seule loge, et enfin par ses étamines au nombre de cinq seulement.

MÉLICYTE RAMIFLORE. *Melicytus ramiflorus*, Forst. C'est un arbre à rameaux cylindriques et glabres, revêtus d'une écorce blanchâtre; les feuilles sont alternes, pétiolées, obovales-oblongues, acuminées, un peu plus étroites à la base, dentelées sur les bords, très-glabres, membraneuses. Les fleurs sont blanches, pédicellées, très-petites, naissant quatre ou six ensemble dans les

aisselles des feuilles. Les fleurs mâles ont le calice monosépale, à cinq divisions; la corolle composée de cinq pétales ovales, lancéolés, soudés par leur base à un disque hypogyne, glanduleux, à cinq lobes alternes, qui occupent le fond du calice. De la Nouvelle-Zélande.

La seconde espèce a été nommée par Forster *Melicytus umbellatus*.

MÉLIDIER. *Melidium*. BOT. Genre de Champignons de la famille des Hyphomycètes, institué par Eschweiller qui lui donne pour principaux caractères : périodites globuleux, persistants, qui se terminent en ramifications latérales et floconneuses; sporidies disposés par quatre et pellucides; flocons solides, dressés et très-rameux. Ces Champignons ou Mucors sont rhizomorphes; ils habitent les lieux couverts de l'Europe.

MÉLIDORA. BOT. Salisbury avait établi sous ce nom un genre nouveau, pour une plante de la Chine qui a été reconnue postérieurement ne point différer de l'*Enkianthus quinqueflora* de Loureiro.

MÉLIDORE. OIS. Genre de l'ordre des Alcyons, formé par Lesson, aux dépens des Martins-Chasseurs, avec les caractères suivants : bec robuste, très-large et très-gros; mandibule supérieure terminée en pointe ou crochet hameçonné, l'inférieure légèrement renflée; une double arête en réseau sur la voûte de la mandibule supérieure; narines en fente longitudinale, peu apparente; tour des yeux nu; des poils ou cils rigides couvrant la naissance du bec; ailes amples; queue médiocre. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; elle a été trouvée dans la Nouvelle-Guinée où l'on n'a pu observer ni ses mœurs ni ses habitudes que l'on présume être fort analogues à celles des Martins-Chasseurs.

MÉLIDORE D'EUPHROSINE. *Melidora Euphrosinæ*, Less.; *Dacelo macrorhynchus*, Voy. de la Coq. Zool., p. 692. Parties supérieures d'un brun noirâtre, variées de fauve et de jaune; une calotte brune légèrement rayée de jaune et de vert; deux larges bandes composées de plumes brunes, bordées de bleu d'aigue-marine, circonscrivent l'occiput et naissent derrière les yeux; lorum fauve; deux traits noirs partant de la mandibule inférieure et s'étendant au delà des joues; cou entouré d'un collier blanc; rémiges brunes, bordées de fauve extérieurement; rectrices rouges à tiges lustrées; gorge, poitrine et flancs blanchâtres, tachetés de roux sale et de brunâtre par légères stries ou par plaques; abdomen blanchâtre; tectrices caudales inférieures rouges, mandibule supérieure noirâtre, l'inférieure blanche; pieds brunâtres. Taille, neuf pouces et demi; le bec en a deux.

MÉLIE. *Melia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, établi par Latreille, et très-voisin des Rhombilles et des Thelphuses. L'espèce qui lui sert de type est le *Grapsus testellatus*, Encycl. Méth., pl. 505, fig. 2.

MÉLIER. BOT. Synonyme ancien de Néflier. On donne quelquefois aussi ce nom aux espèces du genre *Blakea*. MÉLIGLOSSUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Schlechtendael, aux dépens du genre *Melanthium* de Linné, n'a point été généralement adopté.

MÉLILITE. MIN. (Fleuriau de Bellevue, Journ. de

Phys., t. II, p. 459.) Substance d'un jaune pâle ou d'un jaune orangé, en petits parallépipèdes rectangles ou en octaèdres rectangulaires, souvent recouverts d'un enduit rouge-brunâtre; assez dure pour étinceler par le choc du briquet; soluble en gelée dans l'Acide nitrique, et fusible avec bouillonnement en verre transparent. Selon Carpi (*Taschenbuch für Miner.*, t. XIV, p. 219), elle est composée de : Silice, 40,00; Chaux 19,60; Magnésie 19,40; Alumine 2,90; oxide de Fer, 12,10; Oxide de Manganèse, 2,00; Oxide de Titane, 4,00. Cette substance a été découverte par Fleuriat de Bellevue, aux environs de Rome à Capo di Bove, dans la même lave qui renferme la Pseudosommitte; elle y est associée au Feldspath.

Les anciens minéralogistes ont aussi donné le nom de MÉLILITE à une espèce d'Argile compacte d'un jaune de miel, qu'on employait en médecine comme soporifique.

MÉLILOBUS. BOT. Synonyme de *Gleditschia Triacanthos*. V. GLÉDITSIE.

MÉLILOT. *Melilotus*. BOT. Tournefort est l'auteur de ce genre, qui appartient à la famille des Légumineuses, et à la Diadelphie Décandrie, L. Réuni par Linné au *Trifolium*, il fut rétabli par Jussieu, par Lamarck et par tous les botanistes modernes qui l'ont ainsi caractérisé : calice tubuleux à cinq dents; corolle papilionacée, dont la carène est simple, petite, les ailes ovales, oblongues, plus courtes que l'étendard; dix étamines, dont neuf soudées par les filets en un seul faisceau; gousse de forme variée, plus longue que le calice, à peine déhiscente, coriace, et ne renfermant qu'une seule ou un petit nombre de graines. Ce genre fait partie de la section des Trifoliées de Brown et de De Candolle; il se compose de plantes herbacées, qui, pour la plupart, croissent dans l'Europe tempérée et méridionale. Leurs feuilles sont accompagnées de stipules adnées au pétiole, et composées de trois folioles ordinairement dentées. Les fleurs sont jaunes ou blanchâtres, disposées en grappes, plus ou moins allongées et placées dans les aisselles des feuilles supérieures. Seringe (*in De Candolle Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 186) en a décrit vingt-sept espèces dont il a formé trois sections qui sont caractérisées par la forme ainsi que par la structure de leurs gousses, et qui ont reçu les noms de *Calorutis*, *Plagiurutis* et *Campylurutis*.

MÉLILOT OFFICINAL. *Melilotus officinalis*, Lamarck; *Trifolium Melilotus officinalis*, Lin. C'est une plante annuelle, dont la tige, dressée et rameuse, s'élève à environ six décimètres. Ses feuilles sont composées de folioles ovales, obtuses, mucronées, dentées en scie et glabres. A la base du pétiole, on trouve deux stipules sétacées. Les fleurs sont fort petites, jaunes, disposées en petites grappes unilatérales et très-nombreuses à l'extrémité des ramifications de la tige. Ces fleurs sont presque sessiles, un peu pendantes et munies chacune d'une petite bractée linéaire. Les gousses sont petites, ovoïdes, obtuses, rugueuses, et renferment une ou deux graines. Cette plante est commune dans les prés, les haies et les bois; elle fleurit pendant la plus grande partie de l'été. A l'état frais, elle n'a qu'une légère odeur qui se développe par la dessiccation et qui par-

fume le Foin où le Mélilot se trouve mélangé. On l'employait très-fréquemment autrefois en médecine, mais son usage est restreint aujourd'hui à des lotions ou à des lavements émollients. Son principe odorant ne paraît point influer sur le mode d'action de cette plante.

MÉLINE ET MELINUM. MIN. Ce nom a été donné par les anciens à deux substances différentes : l'une qui est le *Melinum* de Pline, paraît être une Argile blanche, de l'île de Mélos, qui servait dans la peinture; l'autre, qui a été citée par Celse, Vitruve et Dioscoride, était une Ocre jaunâtre.

MÉLINET. BOT. Synonyme vulgaire de Cérinthe. V. ce mot.

MÉLINIDE. *Melinis*. BOT. Ce genre de Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., établi par Beauvois (Agr., t. II, fig. 4), offre pour caractères : des fleurs disposées en une panicule composée, ayant une lépicène biflore, bivalve; la valve inférieure très-petite et mutique, la supérieure de la grandeur des fleurs, bifide à son sommet, où elle porte une petite pointe naissant de la fente; la fleur externe composée d'une seule paillette herbacée, bifide à son sommet et portant une longue soie qui part de sa bifurcation. La fleur interne est hermaphrodite, à deux valves chartacées, mutiques. Ce genre, qui appartient à la tribu des Panicées, est extrêmement rapproché des *Panicum*, dont il diffère surtout par la longue soie de sa fleur neutre. Il a été formé sur une plante du Brésil, que Beauvois nomme *Melinis multiflora*.

MÉLINOSE. MIN. L'un des noms du Plomb molybdaté. V. ce mot.

MÉLINOSPERME. *Melinospermum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Walpers (*in Linnaea*, XIII, p. 527) qui lui assigne pour caractères : calice ébractéolé, à deux lèvres profondément divisées et presque égales en longueur : la supérieure bifide, l'inférieure à trois dents; étendard de la corolle glabre, dépassant les ailes; carène droite, arrondie au sommet, bifide, plus longue que l'étendard; dix étamines diadelphes : le filament axillaire libre; ovaire multiovulé, velu sur les hords; style filiforme et glabre; stigmaté capitellé. Le fruit est un légume plan, tétra-hexasperme, subtoruleux, à semences protubérantes, légèrement courbé en faux; ombilic renflé, estrophiolé; funicule court.

MÉLINOSPERME PUSILLE. *Melinospermum pusillum*; *Tephrosia pusilla*, Pers. C'est une petite plante annuelle, herbacée, à tiges dressées, à feuilles étroitement obovales, dont la plus élevée sessile. Les fleurs sont solitaires, opposées aux feuilles, soutenues par un pédoncule capillaire, articulé un peu au-dessus du milieu, bibractéolé; les pétales sont d'un jaune orangé, à peine plus longs que le calice. Du cap de Bonne-Espérance.

MELINUM. BOT. Ce nom a été donné par Césalpin au *Salvia glutinosa*, ainsi qu'au *Teucrium Scorodonia*, L.

MÉLIOLE. *Meliola*. BOT. Genre de Champignons de la famille des Pyrénomycètes, établi par Fries, avec les caractères suivants : périthèques cornés, globuleux, disposés sur des fibres qui tiennent lieu de feuil-

lets ou qui les produisent ; thèques distincts et convergents. Les Mélioles, que Fée considère autant comme des Lichens que comme des Champignons, ont été confondus par lui dans son genre *Tricharia* ; ils se trouvent sur les écorces d'un assez grand nombre d'arbres de l'Amérique.

MELIPHAGA. ois. Synonyme de Philédon. *V.* ce mot.

MÉLIPONE. *Melipona*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, division des Sociales, établi par Illiger, et en même temps par Latreille, et auquel Jurine a donné le nom de *Trigona*. Latreille a détaché des Mélipones quelques espèces, et en a formé aussi un genre *Trigona*. Les caractères des Mélipones proprement dites sont : point d'épines à l'extrémité des jambes postérieures ; premier article des tarsi postérieurs plus étroit à sa base, ou en triangle renversé et sans stries sur la brosse soyeuse de sa face interne.

Les Mélipones diffèrent des Trigones de Jurine et de Latreille, par les mandibules qui sont dentelées à leur bord interne dans les dernières, tandis qu'elles sont simples dans les Mélipones ; elles diffèrent des Abeilles par leurs petits yeux lisses qui sont situés transversalement sur une même ligne. Les ailes supérieures n'ont que deux cellules cubitales ; la première est carrée, séparée de la seconde par une faible nervure : elle ne reçoit aucune nervure récurrente. La seconde en reçoit une et atteint l'extrémité de l'aile. L'abdomen est plus court que celui des Abeilles, de la longueur à peu près du corselet ; le premier article des tarsi postérieurs a une forme triangulaire, ou va en se rétrécissant de l'extrémité à la base, et la brosse soyeuse qui revêt la face interne est continue ou sans stries transverses ; les extrémités des crochets qui terminent les pattes sont fendues en deux branches qui sont presque de longueur égale ; les jambes postérieures sont proportionnellement plus larges que celles des Abeilles ; le bout inférieur paraît concave ou échanuré, et offre, à son angle interne, un faisceau oblique de poils ou petits crins très-nombreux et très-serrés ; enfin la tranche intérieure a un sillon ou un enfoncement longitudinal, qui reçoit une partie du côté inférieur de la cuisse, ce qui donne à ces Hyménoptères plus de facilité pour contracter leurs pattes postérieures.

Les Mélipones ont été observées par beaucoup de voyageurs et par peu de naturalistes ; de sorte que tout ce que les premiers ont dit sur leurs mœurs et leurs habitudes, est souvent très-difficile à appliquer aux espèces ; quoique ces observations aient été faites par des gens dignes de foi, l'histoire de ces Hyménoptères est encore bien incomplète, et ce que l'on connaît de plus à leur égard n'a pour objet que la nature de leur miel, la forme des ruches et leur régime politique. Latreille, dans sa Monographie des Abeilles proprement dites et des espèces propres au nouveau monde, publiée dans le Recueil de Zoologie du voyage de Humboldt et Bonpland, a rassemblé tous les faits relatifs à ces Hyménoptères.

MÉLIPONE RUCHAIRE. *Melipona favosa*, Illig., Latr. ; *Apis favosa*, Fabr., Coqueb. (*Illust. Icon. Ins. dec.*,

tab. 22, fig. 3). L'ouvrière est longue de quatre lignes et demie, d'un noirâtre foncé, avec un duvet roussâtre. Le chaperon est d'un jaunâtre pâle ou blanchâtre, avec deux taches brunes longitudinales en triangle allongé dans son milieu. Les ailes et leurs tégules sont jaunâtres. Le bord postérieur des cinq premiers anneaux de l'abdomen est occupé par une bande jaune ou d'un jaune roussâtre. Les jambes de derrière sont en tout ou en partie, ainsi que les derniers articles des tarsi, d'un brun plus clair ou un peu roussâtre. Cette espèce se trouve à Cayenne. On peut encore rapporter à ce genre intéressant les *Melipona scutellaris*, Latr. ; *Melipona interrupta*, Latr. ; les *Apis compressipes*, *segmentaria* et *atra*, Fabr.

MÉLIQUE. *Melica*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, établi par Linné et adopté par tous les agrostographes, et présentant les caractères suivants : les fleurs forment une panicule simple ou rameuse ; chaque épillet se compose de deux à quatre fleurs dont une ou deux sont hermaphrodites et les autres neutres ; la lépicène se compose de deux valves un peu inégales ; la glume des fleurs hermaphrodites est formée de deux paillettes presque égales, coriaces, mutiques ; la glumelle consiste dans une seule paléole obtuse et unilatérale. Ce genre a beaucoup de rapport avec le *Poa* ; on doit y réunir le *Molinia*, genre qui a pour type le *Melica cœrulea*, et qui réellement ne diffère pas des autres Méliques. Ce sont, en général, des Graminées élégantes, dont les panicules ont un aspect soyeux ou brillant.

MÉLIS. MAM. Synonyme de Blaireau. *V.* ce mot.

MÉLISODÈRE. *Melisodera*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Westwood qui lui assigne pour caractères : bords des élytres entiers ; corselet un peu plus étroit postérieurement ; lobes du menton aigus ; lèvre supérieure légèrement échancrée ; dernier article des palpes labiales court, tronqué et presque sécuriforme ; articles des antennes monoliformes, courts et serrés ; corps aplati ; jambes échancrées vers le milieu.

MÉLISODÈRE A ÉLYTRES COULEUR DE POIX. *Melisodera picipennis*, Westw. Il est d'un brun de châtaigne, mais ses élytres, d'une nuance un peu plus claire, se rapprochent de la couleur de la poix ; elles sont luisantes, parallèles et striées par des points ; il y a sur la tête, entre les yeux, une ligne élevée et une autre transversale un peu plus courte ; le corselet est d'un brun obscur, avec une petite ligne longitudinale, enfoncée, sur le dos et à la base une autre transversale de chaque côté, près des angles postérieurs ; les élytres ont chacune six rangées de petits points enfoncés et serrés, qui forment autant de stries ; près de la suture la strie est simple de même qu'une partie de celle du bord. Taille, sept lignes. Cet insecte habite les environs du port Jackson.

MÉLISSE. *Melissa*. BOT. Ce genre, de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., offre pour caractères essentiels : un calice tubuleux, nu intérieurement, à deux lèvres : la supérieure à trois dents, l'inférieure à deux ; une corolle à tube cylindrique, évasé au sommet et partagé en deux lèvres : la supérieure en forme de voûte échancrée, l'inférieure à trois

divisions inégales, celle du milieu plus grande, échan-crée et cordiforme; quatre étamines didynames, à an-thères oblongues; ovaire à quatre lobes du milieu des-quels s'élève un style de la longueur des étamines et terminé par un stigmate bifide. Ce genre est très-voisin de celui des Thymus dont il ne diffère essentiellement que par son calice nu à l'intérieur. Si ce n'était le port qui distingue assez bien les deux genres, un tel caractè-re n'aurait qu'une faible valeur, car la section du genre *Melissa*, à laquelle Persoon a donné le nom de *Calamintha*, et qui était regardée comme un genre distinct par Tournefort, offre aussi un calice dont l'en-trée est velue après la floraison; aussi quelques au-teurs ont-ils placé parmi les Thymus les espèces dont cette section est constituée. Les Mélisses se distinguent des Origans en ce que leurs fleurs ne sont ni réunies en tête ni accompagnées de bractées.

On a décrit environ quinze espèces de Mélisses qui sont indigènes de l'Europe méridionale et des contrées tempérées de l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes le plus souvent herbacées, quelquefois sous-frutescentes, odorantes, à feuilles simples, opposées, et à fleurs axillaires, portées sur des pédoncules rameux, et disposées en grappes au sommet des tiges.

MÉLISSE OFFICINALE. *Melissa officinalis*, L. Elle a une tige dressée, rameuse, haute de six à huit décimètres, velue vers sa partie supérieure et près de ses nœuds; ses feuilles sont ovales, cordiformes, dentées, pubes-centes, portées sur de courts pétioles; ses fleurs sont blanches, verticillées, tournées du même côté, et placées dans les aisselles supérieures des feuilles, sur des pédoncules rameux. La Mélisse croît dans les contrées méridionales de l'Europe. On la cultive abondamment dans les jardins, à cause de l'odeur suave, analogue à celle du Citron, que toutes ses parties exhale, odeur qui a fait donner à cette plante les noms vulgaires de Citronnelle, Citronade et Herbe de Citron. Elle possède à un haut degré les propriétés communes aux Labiées, c'est-à-dire, qu'étant amère et aromatique, elle agit, comme excitant, sur le système nerveux. Les médecins prescrivent son infusion théiforme, ou plus fréquem-ment son eau distillée, dans les potions toniques. Elle est un des principaux ingrédients de l'Eau-des-Carmes, liqueur alcoolique que l'on administre rarement à l'intérieur, mais qui peut avoir, comme l'Eau-de-Colo-gne, des propriétés antispasmodiques, si on la fait res-pirer aux personnes qui tombent en défaillance.

Parmi les espèces qui composent la section des *Ca-lamintha* de Persoon, on remarque la **MÉLISSE A GRAN-DES FLEURS**, *Melissa grandiflora*, L.; *Thymus gran-diflorus*, Lamk. et De Cand. Ses tiges sont légèrement pubescentes, garnies de feuilles ovales-aiguës, dentées en scie; les fleurs sont grandes, purpurines, disposées en grappe terminale, au nombre de trois ou quatre, sur des pédoncules assez longs. Cette jolie plante croît naturellement dans les contrées montueuses et sèches du midi de l'Europe.

MÉLISSE CALAMENT. *Melissa Calamintha*, L.; *Thy-mus Calamintha*, Lamk. et DC. Elle est pubescente, à feuilles ovales, presque cordiformes à la base, bordées de dents égales et obtuses: elle a des fleurs purpurines

ou blanchâtres, tachetées de violet, beaucoup plus pe-tites que celles de l'espèce précédente, disposées en grappes paniculées. On la rencontre fréquemment sur les collines et aux bords des champs, dans la France méridionale. Elle est connue sous le nom vulgaire de Calament de montagne.

On appelle vulgairement **MÉLISSE DES BOIS**, le *Melit-tis melissophyllum*; **MÉLISSE ÉPINEUSE**, le *Molucella spinosa*; **MÉLISSE DE MOLDAVIE**, le *Dracocephalum Moldavica*; **MÉLISSE SAUVAGE**, le *Leonurus car-diaca*, etc., etc.

MÉLISSIERE. BOT. Synonyme vulgaire de *Melittis Melissophyllum*, L. *V.* MÉLITTIDE.

MELISSITUS. BOT. Le *Melilotus cretica*, Desf., a été érigé, par Medicus et Mœnch, sous le nom de *Melissi-tus*, en un genre distinct, établi antérieurement par Heister qui le nommait *Melilotoides*. Ces deux dénomi-nations n'ont pas été reçues; la première pouvant être confondue avec celle de *Melicytus* employée par Forster pour un genre fort différent, et la seconde pé-chant contre les règles établies par Linné. Seringe (*in DC. Prodrum. Syst. Veget.*, 2, p. 185) s'est donc vu autorisé à leur substituer le nom de *Pocockia*. *V.* ce mot.

MÉLISSODE. *Melissoda*. INS. Genre d'Apiaires Sco-bulipèdes de Latreille, établi par lui dans ses Familles Naturelles du Règne animal. Ce genre est très-voisin de celui d'Eucère, et renferme quelques espèces analogues du Brésil.

MELISSOPHYLLUM. BOT. *V.* MÉLITTIDE.

MÉLISSOT. BOT. Synonyme vulgaire de Mélittide. *V.* ce mot.

MELISTAURUM. BOT. (Forster.) Synonyme de *Casear-ria*. *V.* ce mot.

MÉLITE. *Melita*. CRUST. Genre de l'ordre des Am-hipodes, famille des Crevettines, établi par Leach et ayant pour caractères: seconde paire de pieds ayant son dernier article très-dilaté, comprimé en forme de main, avec la griffe, ou le doigt qui vient après et qui termine, repliée sous la paumette de l'article précé-dent; antennes supérieures aussi longues au moins que les inférieures. Ce genre est fort peu connu; l'es-pèce qui lui sert de type est le *Cancer palmatus* de Montagu; on la trouve décrite dans le tome septi-ème des Transactions de la Société Linnéenne de Lon-dres.

MÉLITE. POLYP. Lamarck nomme ainsi le genre de Polypier appelé par Lamouroux Mélitée. *V.* ce mot.

MÉLITE. BOT. Pour Mélittide. *V.* ce mot.

MÉLITÉE. *Melitea*. ACAL. Genre de Médusaires éta-bli par Péron et Lesueur dans la division des Méduses gastriques, monostomes, pédonculées, brachidiées et non tentaculées. Caractères: huit bras supportés par autant de pédicules et réunis en une sorte de croix de Malte; point d'organes intérieurs apparents. Ce genre a été réuni aux Méduses propres par Cuvier, et aux Orythies par Lamarck. *V.* ORYTHIE.

MÉLITÉE. *Melitæa*. INS. Nom donné par Fabricius à un genre de Lépidoptères, qui a été réuni par Latreille aux Argynnes. *V.* ce mot.

MÉLITÉE. *Melitea*. POLYP. Genre de l'ordre des Isi-

dées, dans la division des Polypiers Corticifères, ayant pour caractères : polypier lisse, dendroïde, noueux, à rameaux souvent anastomosés; articulations pierreuses, striées, à entre-nœuds spongieux et renflés; écorce crétacée, très-mince, friable dans l'état de dessiccation, et couverte de cellules polypifères, éparses, quelquefois saillantes. Quoique formées, comme les Isis, de cylindres et d'articulations calcaires, joints par une substance de structure différente, les Mélitées se distinguent facilement des Isis par leur port, l'aspect, la couleur et le tissu de leurs cylindres calcaires, la structure et la forme du moyen d'union de leurs articulations, la persistance et le peu d'épaisseur de l'écorce sur le Polypier dans l'état de dessiccation.

Les Mélitées sont des Polypiers fort élégants, et dont le port rappelle certaines Gorgones. Quelques espèces parviennent à plusieurs pieds de hauteur; leurs rameaux sont très-nombreux, ascendants, plus ou moins sinueux, presque tous établis sur le même plan, et souvent anastomosés entre eux; les internœuds, ou moyens d'union des pièces calcaires, sont renflés, saillants, d'un tissu spongieux et assez mous pour être coupés facilement; les articulations calcaires sont fermes, solides, cassantes, souvent striées à l'extérieur; on voit même, sur les jeunes rameaux, des enfoncements qui correspondent aux cellules de l'écorce; intérieurement elles sont parcourues, suivant leur longueur, par quelques canaux capillaires remplis d'une matière semblable à celle des entre-nœuds; leur couleur varie du blanc rosé au rouge de corail le plus vif.

L'écorce des Mélitées est très-mince, et, quoique friable, elle persiste constamment sur les Polypiers desséchés; celle des Isis, au contraire, est fort épaisse et tellement friable, que les échantillons que l'on voit dans les collections n'en n'offrent presque jamais; la couleur de l'écorce des Mélitées varie suivant les espèces et même suivant les individus; elle passe du blanc jaunâtre au rouge ponceau; les cellules polypifères sont petites, nombreuses, éparses, quelquefois saillantes, entourées d'un cercle rouge quand l'écorce est jaune, et d'un cercle jaune quand celle-ci est rouge. Les Mélitées habitent les mers de l'Inde et de l'Australasie.

Ce genre renferme les *Melitea ochracea*, *Rissoi*, *retifera* et *textiformis*.

MÉLITHOCHORTON. BOT. Synonyme de Helminthochorton. *V.* ce mot.

MÉLITHREPTUS. OIS. *V.* HÉOROTAIRE.

MÉLITOME. *Melitoma*. INS. Hyménoptères. Genre de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, brisées, courtes dans les deux sexes, composées de douze articles dans les femelles, et de treize dans les mâles, le troisième toujours aminci à sa partie inférieure; mâchoires et lèvres réunies, formant une promuscide qui dépasse, dans le repos, la base des hanches postérieures; tête transversale; yeux assez grands; trois ocelles disposés en ligne transversale sur le haut du front; corps velu, assez court; corselet globuleux; écusson court, transversal; ailes supérieures ayant une cellule radiale, pointue à sa base et à son extrémité

qui est écartée de la côte, et quatre cellules cubitales : la première plus grande que la deuxième, celle-ci presque carrée, recevant au-dessous de son milieu, la première nervure récurrente, un peu avant la nervure d'intersection qui la sépare de la quatrième; cette dernière cellule un peu commencée et tracée presque jusqu'au bout de l'aile; trois cellules discoïdales presque égales : l'inférieure fort éloignée du bord postérieur de l'aile; abdomen assez convexe, composé de cinq anneaux outre l'anus dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles; pattes assez fortes et velues; jambes antérieures munies à leur extrémité d'une épine garnie d'une membrane; jambes postérieures des femelles dépourvues de palette, mais portant une brosse sur leur face extérieure, ainsi que sur celle du premier article des tarses, terminées par deux épines longues et un peu crochues au bout.

MÉLITOME ENGLOSSE. *Melitoma englossoides*, Lat. Antennes brunes, un peu testacées à leur face interne; tête et corselet noirs, avec un duvet roux; abdomen noir, les segments garnis de poils noirs, et leur bord inférieur chargé d'une bande transverse de poils courts, couchés et blancs; ils sont gris sur le premier et noirs sur le dernier ainsi que sur l'anus; pattes noires et velues; ailes transparentes. Le mâle diffère de la femelle en ce que le cinquième segment de l'abdomen a comme les précédents, la bande transverse de poils couchés blancs. Taille, cinq lignes. Du Brésil.

MÉLITOPHILE. *Melitophilis*. INS. Latreille donne ce nom à une division qu'il a formée dans la tribu des Scarabéides. Tous ces insectes ont le labre presque membraneux, caché sous le chaperon; les mâchoires sont terminées par un lobe en forme de pinceau; la languette n'est point saillante, et le corps est le plus souvent ovale, déprimé, avec le corselet en trapèze ou presque orbiculaire; les couleurs de ces insectes sont ordinairement brillantes; ils vivent tous sur des fleurs, et leurs larves passent leurs premiers états dans le tronc des arbres en décomposition ou dans la tige de diverses plantes. Cette division renferme six genres, savoir : *Platygénie*, *Crémastocheile*, *Goliath*, *Trichie*, *Cétoine* et *Gymnétis*. *V.* ces mots.

MÉLITTE. *Melitta*. INS. Kirby nomme ainsi, dans sa Monographie des Abeilles d'Angleterre, un genre correspondant aux Pro-Abeilles de Réaumur et à la tribu des Andrénetes de Latreille; il partage ce genre en cinq sections dont les quatre premières correspondent aux genres *Collète*, *Hylée*, *Sphécode* et *Halicte*, et la dernière aux Andrénetes et aux *Dasypodés* de Latreille. *V.* ces mots et ANDRÉNÈTES.

MÉLITTIDE. *Melittis*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., offrant pour caractères essentiels : un calice très-grand, campanulé, bilabié, à trois divisions inégales; une corolle du double plus longue que le calice, dont le tube est dilaté vers l'entrée; le limbe a deux lèvres ouvertes : la supérieure entière, plane, l'inférieure à trois grands lobes inégaux et obtus; akènes arrondis, légèrement triquètres et velus. Le *Melittis Melissophyllum*, L., est l'unique espèce de ce genre, car le *Melittis grandiflora* de Smith (*Flor. Britann.*, 2, p. 644) n'en est

qu'une simple variété. Cette Labiée, une des plus élégantes fleurs sauvages de nos climats, croît dans les bois ombragés; sa tige carrée, dressée, s'élève quelquefois jusqu'à un demi mètre; elle porte des feuilles opposées, pétiolées, ovales, un peu aiguës, velues, crénelées, à nervures saillantes sur la partie inférieure; les fleurs sont grandes, blanches, rassemblées au nombre de deux à quatre dans les aisselles des feuilles supérieures. Toutes les parties de cette plante exhalent une odeur très-forte qui lui a fait donner les noms de Mélisse puante ou de Mélisse Punaise. Elle était autrefois employée en médecine dans les mêmes circonstances que celles où l'on administre la Mélisse officinale.

MÉLITURGE. *Meliturga*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires, division des Scobulipèdes, établi par Latreille, et ne différant des Eucères et des Macroceres que par les palpes labiales qui ne ressemblent point aux maxillaires et sont sétiformes. Les Méliturges ont les deux divisions de la languette beaucoup plus courtes que les palpes labiales; les antennes des mâles sont terminées en massue. Ce genre a pour type le *Meliturga clavicornis*, *Eucera clavicornis*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. 1, tab. 14, fig. 14. Son corps est noir, chagriné, avec la tête, les bords latéraux de l'abdomen et celui du dernier segment garnis de poils d'un roux pâle; les côtés de l'anus sont garnis de poils couchés d'un roux brillant; disque du chaperon d'un blanc jaunâtre; tarsi, épines terminales des jambes et poils des pattes roux; ailes transparentes, à nervures testacées. Le mâle diffère en ce qu'il est beaucoup plus velu et que l'abdomen l'est tout entier; le chaperon et deux taches sur le labre sont bruns. Taille, six lignes. Du midi de la France.

MELLA. BOT. Genre de la Didymie Angiospermie, L., établi par Vandelli (*Flor. Chil. et Lusit.*, p. 45, t. 3, f. 25) qui lui a donné pour caractère essentiel : un calice à cinq divisions ovales, lancéolées : la supérieure plus longue que les autres; une corolle monopétale, campanulée, dont le tube est cylindrique, un peu recourbé, le limbe à cinq petits lobes obtus; quatre étamines didymes, dont les filets sont plus courts que la corolle; ovaire supérieur globuleux, surmonté d'un style filiforme, terminé par un stigmate bifide. Le fruit est une capsule biloculaire, quadrivalve et polysperme.

Ce genre, dont l'adoption doit être ajournée jusqu'à ce qu'on ait obtenu d'autres renseignements sur ses affinités, ne se compose que d'une espèce dont les feuilles sont larges, lancéolées, dentées en scie.

MELLIFÈRES. INS. *V.* ANTHOPHILES.

MELLILITE. MIN. (Kirwan.) *V.* MELLITE.

MELLINE. *Mellinus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, établi par Fabricius, et ayant pour caractères : antennes insérées au-dessus du milieu de la face antérieure de la tête, filiformes, écartées à leur base; chaperon ou épistome court et large; quatre cellules cubitales complètes; mandibules fortes, tridentées. Ces Hyménoptères diffèrent des Pemphrédons parce que ceux-ci n'ont que deux cellules cubitales; ils sont distingués des Corytes par les mandibules qui sont simplement unidentées au côté interne dans

ces derniers; enfin les Alysons en sont séparés par la seconde cellule cubitale qui est pétiolée. Ces Hyménoptères ont les antennes filiformes, peu ou point coupées, insérées près de la bouche, et composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles; les mandibules sont au moins tridentées dans les femelles; deux de ces dentelures sont placées au côté interne, l'autre, longue et forte, est à l'extrémité; les palpes maxillaires sont au nombre de quatre, elles sont beaucoup plus longues que les labiales, composés de six articles, les labiales n'en ont que quatre; la languette est distinctement divisée en trois parties; la tête est grosse, elle a trois petits yeux lisses disposés en triangle sur la partie antérieure du vertex; le premier segment du corselet est linéaire, transversal, distant en dessus de l'origine des ailes, les supérieures ont une cellule radiale, qui va en se rétrécissant après la deuxième cellule cubitale; son extrémité aiguë ne s'écarte pas de la côte; les cellules cubitales sont au nombre de quatre : la première, aussi longue que les deux suivantes réunies, reçoit la première nervure récurrente près de la deuxième cellule cubitale, celle-ci est rétrécie auprès de la radiale; la troisième reçoit la seconde nervure récurrente, la quatrième est presque complète; l'abdomen est composé de cinq segments, outre l'anus dans les femelles; il y en a plus dans les mâles; son premier segment à la base rétrécie en pédicule; les pattes sont de longueur moyenne; les quatre jambes postérieures sont munies à leur extrémité de deux épines, et les antérieures d'une seule; le premier article des tarsi est long, les autres courts, et le dernier terminé par deux crochets simples, écartés, munis d'une forte pelote dans leur entre-deux. Les Mellines sont en général d'une taille plus forte que les Pemphrédons; leurs couleurs sont le jaune et le noir; les femelles creusent des trous dans les terrains secs et sablonneux pour y déposer leurs œufs : elles approvisionnent ces nids de Muscides dont leurs larves se nourrissent.

MELLINE DES CHAMPS. *Mellinus arvensis*, Fab.; *Vespa arvensis*, Lin. Long de quatre lignes; corps très-noir et assez luisant; premier article des antennes, bord antérieur de la tête au-dessus de la bouche, bord interne des yeux, premier segment du corselet et écusson jaunes avec une tache de cette couleur de chaque côté et sous l'origine des ailes; deuxième et troisième articles de l'abdomen ayant en dessus une bande jaune, celle du deuxième quelquefois interrompue; le quatrième a de chaque côté un point et le cinquième une bande de la même couleur. C'est la Guêpe Ichneumone à filet bossu de Degér; elle se trouve dans les environs de Paris.

MELLINIORES. *Mellinores*. INS. Latreille désignait ainsi une famille d'Hyménoptères qu'il a convertie postérieurement en une division de la tribu des Crabronites, renfermant les genres Pemphrédon (Cémone de Jurine), Melline, Stigme et Alyson. Depuis cette division a également été supprimée.

MELLIPHAGA. OIS. Synonyme de Philédon. *V.* ce mot.

MELLIPHAGIDES. *Melliphagidæ*. OIS. Nom donné à

un groupe d'Oiseaux qui se nourrissent de miel ou du suc mielleux des fleurs.

MELLISUGA. ois. *V.* COLIBRI.

MELLITA. ECHIN. Genre d'Oursins, établi par Klein. Il n'a point été adopté, et rentre dans le genre Scutelle de Lamarck. *V.* ce mot.

MELLITE. MIN. *Honigstein*, Werner. Alumine melalée. L'un des sels organiques admis comme espèce minérale, et composé, suivant Klaproth, de 46 parties d'Acide mellique, de 16 parties d'Alumine, et de 58 parties d'Eau. Cette substance est d'un jaune de miel et d'un éclat résineux. Elle cristallise en octaèdre à base carrée, dont les faces sont inclinées de part et d'autre de la base de 95° 22'. Cet octaèdre est souvent modifié sur ses angles latéraux. Le Mellite est fragile; sa réfraction est double; il est soluble dans l'Acide nitrique: la solution précipite en gelée par l'Ammoniaque. Il donne de l'eau par la calcination, se charbonne, brûle sans flamme ni fumée, en laissant un résidu. Sa pesanteur spécifique est de 1,58. Cette substance appartient aux dépôts de lignite des terrains tertiaires; elle se trouve à Artern en Thuringe, en Suisse, et même aux environs de Paris, dans le lignite terreux d'Auteuil.

MELLITES. INS. Synonyme d'Apiaires. *V.* ce mot.

MELLITHREPTUS. ois. Synonyme d'Héorotaire. *V.* ce mot.

MELLITURGE. INS. *V.* MÉLITURGE.

MELLIVORA. MAM. Synonyme de Ratel. *V.* ce mot.

MELLOBIER. *Mellobium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Ecklon qui le caractérise ainsi qu'il suit: calice à deux lèvres inégales: la supérieure tridentée, l'inférieure semi-bifide; étendard de la corolle stipité, subcordé, réfléchi sur les côtés, dépassant les ailes qui sont dilatées supérieurement; carène en voûte, plus courte que les ailes; dix étamines monadelphes formant une sorte de gaine ouverte en dessus; ovaire multiovulé; style filiforme, terminé par un stigmate simple. Le fruit est une gousse linéari-oblongue, apiculée, droite ou arquée, oligosperme, et toruleux entre les graines. Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux armés le plus souvent d'épines aux pétioles; quelquefois leurs jeunes feuilles sont ou glanduleuses ou visqueuses; toujours elles sont composées de trois folioles et de deux stipules; les fleurs sont réunies en épis terminaux ou opposés aux feuilles: chacune d'elles est accompagnée de trois bractées. Ces arbrisseaux sont originaires du cap de Bonne-Espérance.

MELLOPHAGUS. ois. Synonyme de Guépier. *V.* ce mot.

MÉLO. BOT. *V.* MELON.

MÉLOBÉSIE. *Melobesia*. POLYP. Genre de l'ordre des Millépores, dans la division des Polypiers entièrement pierreux. Ses caractères sont: Polypier pierreux, en plaques minces, plus ou moins grandes, étendues sur la surface des Hydrophytes; cellules très-petites, situées au sommet de petits tubercules épars sur les plaques. Lamouroux, à qui l'on doit l'établissement de ce genre, l'avait placé, dans son Histoire des Polypiers flexibles, à la suite des Corallines, en avertissant néanmoins qu'il ne regardait point ce rapprochement comme naturel. Dans l'exposition méthodique des Polypiers,

le genre Mélobésie est placé parmi les Millépores. Personne, jusqu'ici, autre que Lamouroux, ne s'étant occupé de l'étude de ces êtres singuliers, on ne sait, sur leur compte, que ce qu'il en a dit dans son Histoire des Polypiers flexibles, et que l'on va transcrire ici. Les Mélobésies forment des plaques plus ou moins grandes, quelquefois rondes et régulières, d'autres fois irrégulières; il en est qui couvrent les plantes marines d'une couche calcaire au point de ne laisser apercevoir ni la forme ni la couleur des feuilles, tandis que d'autres rendent la surface de ces plantes comme poudreuse ou furfuracée, suivant la grandeur des plaques, semblables à de petites écailles ou à des atomes de poussière. On observe ordinairement sur ces plaques quelques tubercules plus ou moins saillants; dans leur centre existe un trou ou cellule qui sert d'habitation au Polype constructeur de cette demeure pierreuse.

La substance des Mélobésies ressemble parfaitement à celle de l'écorce des Amphiroës et des Corallines; il ne leur manque qu'un axe membraneux ou corné pour être de véritables Corallinées. Ces Polypiers paraissent solides; les espèces ne présentent pas le même degré de dureté; il y en a de très-dures, tandis que d'autres se réduisent en poussière par le moindre frottement. Tout porte à croire que ces dernières, dans l'état de vie, ne s'éloignent pas beaucoup des Alcyonnées. Quoi qu'il en soit, il suffit d'avoir attiré sur ces êtres l'attention des naturalistes; le temps et l'observation pourront dévoiler le mystère de leur organisation et de leur véritable place dans l'échelle naturelle des êtres. Les Mélobésies offrent les mêmes couleurs que les Corallines, soit fraîches, soit desséchées. On les trouve dans les différentes mers du globe, ordinairement sur les mêmes espèces d'Hydrophytes; on dirait que ces Polypiers, comme certains insectes, ne peuvent vivre que sur un seul genre de plantes absolument nécessaire à leur existence.

Ce genre renferme les *Melobesia membranacea*, *pustulata*, *farinosa* et *verrucata*.

MÉLOCACTE. *Melocactus*. BOT. Genre de la famille des Cactées, établi par Haworth (Syn., p. 172), et adopté par Pfeffer, dans son *Enumeratio diagnostica Cactearum*, p. 40, avec les caractères suivants: tube du calice adhérent à l'ovaire, son limbe divisé en cinq ou six sépales couronnant ce même organe; six à dix-huit pétales, réunis avec les sépales et formant un tube cylindrique, allongé; étamines filiformes, disposées sur plusieurs rangs; style filiforme, terminé par un stigmate à cinq rayons. Le fruit consiste en une baie lisse, couronnée par les lobes marcescents du calice et de la corolle; il renferme des semences nidulentes, à cotylédons très-petits, à plumule très-grande et subglobuleuse. Les Mélocactes sont des plantes suffrutescentes, charnues, à tige simple, arrondie, dépourvue de feuilles, marquée de profonds sillons, alternant avec des côtes relevées et verticales, portant quelquefois des mamelons à l'instar des mamillaires; alors les tubercules des côtes sont confluent et garnis de faisceaux d'épines; un spadice ou sorte de tête, termine la tige; il est cylindracé ou plan, et garni de tubercules mammiformes,

serrés, tomenteux et sétifères; les fleurs naissent au sein de la laine et des poils.

Pfeffer admet et décrit quatorze espèces de Mélocactes, qu'il divise en trois sections selon que le spadice est plan, cylindrique ou latéral. Depuis on en a découvert plusieurs autres, parmi lesquelles on remarque la suivante :

MÉLOCACTE DÉPRIMÉ. *Melocactus depressus*, Hook., Bot. Magaz., 5691. La forme de sa tige est celle d'un cône déprimé, marqué de dix grands sillons longitudinaux, formant autant de côtes relevées, anguleuses, sur chacune desquelles se trouvent quatre ou cinq étoiles résultant de la réunion de six ou sept aiguillons subulés, roides, étendus horizontalement, droits ou légèrement recourbés en dehors, d'un brun cendré pâle; leur base est entourée d'une petite touffe de duvet cotonneux et grisâtre. Le sommet de la tige présente une couronne de deux pouces et demi de diamètre, sur huit ou neuf lignes de hauteur, composée d'une substance cotonneuse, entourant des aiguillons très-serrés les uns près des autres, exsertes et rouges. La baie a environ un pouce de diamètre et un peu plus de hauteur; elle est d'un rose tendre, renfermant de nombreuses semences presque sphériques. Cette espèce est du Brésil.

MELOCANNA. BOT. Trinius a institué sous ce nom, dans la famille des Graminées, un genre qui a été reconnu ensuite ne point différer du genre *Beesha* de Rhéede, et qui conséquemment a dû disparaître.

MÉLOCHIE. *Melochia*. BOT. Ce genre, de la Monadelphie Pentandrie, L., avait été placé par Jussieu (*Gener. Plant.*, 274) parmi les Malvacées. Cette famille ayant été subdivisée, le genre *Melochia* a fait partie des Bytnériacées de R. Brown, Kunth et De Candolle. Ventenat (Choix de Pl., n° 57) en a retiré plusieurs espèces décrites par Cavanilles, caractérisées par leur capsule qui se sépare en trois coques distinctes, et il en a fait son genre *Riedleia* qui correspond au *Mougeotia* de Kunth. Ainsi réformé, le genre *Melochia* se distingue par les caractères suivants : calice persistant, à cinq divisions peu profondes dont la préfloraison est valvaire, nu ou entouré d'une à trois bractées; cinq pétales égaux, ouverts et adnés au tube staminal par leurs onglets; cinq étamines opposées aux pétales, ayant leurs filets soudés par leur partie inférieure; anthères biloculaires et déhiscentes longitudinalement et extérieurement; ovaire supère, stipité, à cinq loges, dans chacune desquelles sont deux ovules superposés et fixés à un axe central; cinq styles réunis par la base, surmontés de stigmates en forme de petites massues; capsule membraneuse, pentagone, à cinq loges, à cinq valves, dont la déhiscence est loculicide et qui portent les cloisons sur leur milieu; axe central séparable en cinq filets auxquels les cloisons sont suspendues; une ou deux graines dans chaque loge, ayant l'embryon droit, placé au centre d'un endosperme charnu, pourvu de cotylédons plans, foliacés, réniformes, et d'une radicule infère. Ce genre, dégagé des plantes qui forment le *Mougeotia* de Kunth ou *Riedleia* de Ventenat, ne se compose que de cinq espèces dont deux seulement avaient été décrites par Linné, sous les noms de

Melochia pyramidata, et *Melochia tomentosa*. La première, qui a pour synonyme le *Melochia Dominicensis*, Jacq. (*Vind.*, 1, tab. 50), croît dans les Antilles et au Brésil. On la cultive dans les jardins de botanique. Trois nouvelles espèces ont été publiées par Kunth (*Nov. Gener. et Species Plant. æquin.*, 5, p. 525, tab. 452) qui les a nommées *Melochia Turpiniana*, *macrophylla* et *parvifolia*. Elles croissent dans la république de Colombie. Les *Melochia* sont des arbrisseaux ou arbustes couverts d'un duvet de poils étoilés, à feuilles alternes, entières, dentées en scie, munies de stipules pétiolaires et gémées. Leurs fleurs sont nombreuses, pédicellées, de couleur violacée ou blanche, en ombelles, portées sur des pédoncules terminaux, axillaires et opposées aux feuilles.

MÉLOCHITE. MIN. Nom sous lequel les anciens paraissent avoir connu une variété terreuse et globuliforme d'Azurite ou Cuivre carbonaté bleu.

MÉLOCRINITE. *Melocrinites*. ÉCHIN. Goldfuss a institué ce genre pour y placer quelques Échinodermes qui ne pouvaient se trouver parmi les Actinocrinites de Miller, non plus que dans le genre *Rodocrinus* du même auteur. Le genre nouveau se fait remarquer en ce que la base des cinq rayons alterne avec cinq pièces distinctes du sommet de la tige, et que les plaques qui ferment en dessus la cavité viscérale, sont plus grandes que celles comprises entre les rayons, au point où ils se détachent du disque. Les espèces de Mélocrinites nommées par Goldfuss sont : *Melocrinites gibbosus*, *Melocrinites lævis* et *Melocrinites hieroglyphicus*; toutes se trouvent fossiles dans les terrains de Grunwacke et de Calcaire carbonifère.

MÉLODIN. *Melodinus*. BOT. Genre de la Pentandrie Digynie, L., établi par Forster (*Charact. Gener.*, p. 57, tab. 19), adopté par Linné fils et par Jussieu; ce dernier l'a placé dans la troisième section de la famille des Apocynées. Il y est ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes et persistantes; corolle hypocratériiforme, à tube cylindrique, trois fois plus long que le calice; le limbe est à cinq divisions obliques, et renferme une couronne composée de cinq appendices courts, pétaloïdes, ouverts en étoile, alternes avec les divisions du limbe de la corolle, et laciniées comme dans les *Nerium*; cinq étamines très-courtes; style bipartite et portant deux stigmates; baie globuleuse, biloculaire, pulpeuse intérieurement, renfermant un grand nombre de graines ovales, arrondies, un peu comprimées. Ce genre paraît avoir des rapports avec le *Rauwolfia* et le *Strychnos*. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Melodinus scandens*, Linné fils et Lamarck, *Illust. Gen.*, tab. 179. C'est un arbrisseau qui croît dans la Nouvelle-Écosse; sa tige volubile grimpe sur les arbres du voisinage; elle est garnie de feuilles opposées, oblongues, ovales, veineuses et très-entières.

MÉLORUM. BOT. Sous ce nom, Loureiro (*Flor. Cochinch.*, éd. Willd., p. 450) a constitué un genre qui fut réuni par Jussieu à l'*Asimina* d'Adanson. Dunal et De Candolle l'ont considéré comme type d'une section du genre *Unona*, et ils ont donné aux *Melodorum arboreum* et *fruticosum*, les noms d'*Unona*

sylvatica et d'*Unona dumetorum*. Voyez UNONE.
MÉLOÉ. *Meloe*. 1785. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Cantharidies, établi par Linné qui comprenait sous ce nom divers autres genres, et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères : tous les articles des tarses entiers; antennes grenues, droites, et sans coude remarquable, de la longueur au moins de la tête et du corselet, irrégulières dans plusieurs mâles; point d'ailes; élytres ne recouvrant qu'une partie de l'abdomen, ovales ou triangulaires, se croisant dans une partie de leur bord interne.

Ces insectes se distinguent, à la première vue, des genres voisins, par leur port lourd, leurs étuis plus courts que l'abdomen et par leur manque d'ailes; la tête des Méloés est large, déprimée de devant en arrière et inclinée sous le corselet; les antennes sont moniliformes, un peu plus longues que le corselet et la tête réunis; elles sont composées de onze articles dont le premier est grand et tronqué antérieurement, le second petit et aplati, et les autres arrondis. Les mâles, dans plusieurs espèces, ont les cinquième, sixième et septième articles plus larges, ce qui donne aux antennes une forme irrégulière; vu de profil, leur milieu offre même, par suite de la disposition de ces articles, une forte échancrure ou une sorte de croissant. Sowerby a observé qu'ils se servent de cette échancrure pour saisir les antennes des femelles pendant l'accouplement. La lèvre supérieure est cornée, échancrée antérieurement; les mandibules sont triangulaires, arquées, cornées, aiguës et sans dents. Les mâchoires sont cornées, bifides, droites et comprimées; la division interne est tronquée, l'externe est un peu plus grande, arquée et aiguë. La lèvre inférieure est cornée, rétrécie antérieurement pour l'insertion des palpes labiales qui sont composées de trois articles dont le premier très-petit, le deuxième allongé et le troisième large et tronqué. Les palpes maxillaires sont plus longues, composées de quatre articles dont le premier très-petit, les deux suivants grands et triangulaires, et le dernier ovoïde. Le corselet est presque cubique, rétréci postérieurement; les élytres sont molles, se recouvrant vers la suture, et plus courtes que l'abdomen qui est composé d'anneaux distincts et mous; les stigmates s'aperçoivent facilement. Les pattes sont longues; les cuisses et les jambes sont comprimées, ces dernières sont un peu arquées. Les tarses sont simples et terminés par deux crochets. Les organes de la digestion des Méloés, d'après Léon Dufour qui a fait l'anatomie de ce genre (Ann. des Scienc. natur., t. III, p. 486), sont composés d'un oesophage dilatable, très-vaste, et qui semble revêtir les caractères d'un véritable gésier, car il est garni intérieurement de plissures calleuses, comme anastomosées entre elles; il est séparé du ventricule chylique par une valvule formée de quatre pièces principales résultant chacune de l'adossement de deux cylindres creux, tridentés en arrière. Cet organe est moins prononcé dans les genres qui vivent du pollen des fleurs, et qui ne sont point essentiellement herbivores. Le ventricule chylique est droit, conoïde ou cylindroïde, et formé de rubans musculaires transversaux bien prononcés;

l'intestin grêle est flexueux, filiforme; il offre à son origine une portion conoïde, dont l'intérieur a de légères plissures longitudinales et une valvule correspondant au ventricule chylique, composée de six tubercules ovales, bilobés, un peu calleux; le cœcum est ovale, lisse, et le rectum assez marqué; les vaisseaux biliaires, au nombre de six, s'insèrent autour d'un bourrelet de la base du ventricule chylique, se réunissent trois à chaque côté, et se terminent par deux branches qui vont s'insérer sur la partie antérieure du cœcum.

Ces insectes font sortir de l'articulation de chaque genou de leurs pieds, lorsqu'on les saisit, une liqueur jaunâtre, visqueuse, semblable à de l'huile; ils sont lourds, se traînent à terre, dans les champs, les terres labourées ou sur les bords des chemins, et paraissent préférer les lieux sablonneux et exposés au soleil. Ils se nourrissent de feuilles de végétaux. Ces Coléoptères paraissent au printemps et en automne.

Les femelles des Méloés ont l'abdomen rempli d'un si grand nombre d'œufs, que cet organe acquiert une grosseur considérable, et devient enflé et tendu d'une manière extraordinaire. Une femelle de Méloé ou Proscarabée, que Goëdard nourrissait de feuilles d'Anémones et d'une Renoncule des champs, pondit, du 12 mai au 12 juin suivant, deux mille deux cent douze œufs, sans en compter au moins autant qui furent perdus. Elle effectua cette ponte à deux reprises en enfonçant chaque fois l'extrémité de son ventre dans un trou qu'elle avait fait en terre et déposant ses œufs en un paquet. Ces œufs sont jaunes et semblables, dit-il, à de petits sablons pressés ensemble : il essaya en vain d'élever les larves qu'il en obtint. Ces larves ont le corps long, cylindrique, parsemé de poils, composé de onze anneaux presque égaux; la tête est ovale, pourvue de deux yeux et de deux antennes assez longues. Elles ont six pattes qui paraissent grandes comparativement à l'étendue du corps dont l'extrémité postérieure est terminée par deux longs appendices en forme de soies. Degée, ayant remarqué une grande analogie entre ces larves et un petit insecte presque semblable qui se trouve sur l'*Eristalis intricarius*, et que Kirby nomme *Pediculus Melittæ*, mit avec les larves de ce Méloé deux Mouches domestiques ainsi qu'une espèce de la même famille. En moins d'une demi-heure, un très-grand nombre de ces larves avaient trouvé le moyen de se rendre sur le corps d'une de ces Mouches et de se fixer à sa poitrine et à une partie de son ventre. La Mouche fit de vains efforts pour s'en débarrasser, elle périt le deuxième ou le troisième jour. Quoique ce fait soit très-merveilleux, et qu'il soit rapporté par un observateur éclairé, Latreille, ainsi que Kirby, combat le sentiment émis par Degée, que la larve des Méloés est parasite, et ils donnent des raisons très-bonnes pour prouver que cela ne peut pas être.

Meyer avait publié une Monographie de ce genre; mais Leach en a donné une nouvelle dans le onzième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres. Elle est complète et accompagnée de bonnes figures. L'auteur a rectifié la synonymie de quelques espèces, et il partage ainsi ce genre :

I. Antennes filiformes, courtes et assez épaisses dans les deux sexes.

A. Extrémité des antennes entière.

* Corselet carré.

MÉLOÉ VARIÉ. *Meloe variegatus*, Leach (tab. 6, fig. 1-2); *Meloe majalis*, L., Oliv., Latr., Panz. Bronzé, varié de vert et de cuivreux; tête et corselet ponctués; élytres raboteuses. Des environs de Paris.

** Corselet prolongé de chaque côté.

MÉLOÉ EXCAVÉ. *Meloe excavatus*, Leach (*ibid.*, p. 245, tab. 18, fig. 3). Noir; tête triangulaire; corselet ayant un enfoncement de chaque côté; élytres couvertes de gros points enfoncés; abdomen lisse, noir, avec les côtés fauves. Patrie inconnue.

B. Extrémité des antennes échancrée.

MÉLOÉ DE MAI. *Meloe majalis*, L., Leach (*ibid.*, tab. 6, fig. 5-4). D'un noir très-foncé, uni, avec les bords supérieurs des anneaux de l'abdomen rouges. Leach s'est assuré que cette espèce est celle que Linné nomme ainsi, parce qu'il a vu l'insecte qui a servi à la description qu'en a faite le naturaliste suédois. Cet individu est conservé dans le cabinet de Smith. Cette espèce est d'Espagne.

II. Antennes filiformes, allongées, et grêles dans les deux sexes.

MÉLOÉ RIDÉ. *Meloe rugosa*, Marsham, Leach (*ibid.*, tab. 6, fig. 7-8). De France.

III. Antennes (dans les mâles principalement) plus épaisses à leur extrémité.

A. Corselet court, transverse.

MÉLOÉ A CORSELET COURT. *Meloe brevicollis*, Panz. (*ibid.*, tab. 6, fig. 8). De France.

B. Corselet allongé.

MÉLOÉ LISSE. *Meloe laevis*, Leach (*ibid.*). Il se trouve dans l'île d'Haïti.

IV. Antennes (surtout dans les mâles) plus épaisses dans leur milieu, souvent coudées.

MÉLOÉ PROSCARABÉ. *Meloe Proscarabeus*, Lin., Fabr., Oliv., Leach, t. 7, fig. 6-7, *loc. cit.* Noir; corselet et tête ponctués; élytres rugueuses; côtés de la tête et du corselet, pattes et antennes d'un noir violet. Cette espèce est commune en France et dans toute l'Europe.

MÉLOÉ D'OLIVIER. *Meloe Olivieri*, Chevrol. Il est noir mélangé de jaunâtre soyeux; la tête est blanche, pointillée; le corselet est noirâtre, tuberculeux, avec des poils jaunâtres entre les élévations; l'écusson est irrégulier et velu; les élytres sont larges et arrondies, profondément déprimées à leur base, noirâtres, avec des plaques de poils serrés, d'un jaune assez clair; abdomen noir, avec une ligne médiane blanche; jambes aplaties, armées de deux épines; tarsi courts et hispides. Taille, dix lignes. Cette espèce a été rapportée par Olivier de son voyage en Orient.

MÉLOGALE. *Melogale*. MAM. Genre de la famille des Carnassiers, voisin par la taille des Putois, des Zorilles, des Mouffettes, des Mydas, etc., institué par Isidore Geoffroy, d'après des caractères bien distincts, tirés du système dentaire. Les dents sont en tout au nombre de trente-huit, savoir: dix-huit à la mâchoire supérieure et vingt à l'inférieure; parmi les supérieures on compte,

outre les six incisives et les deux canines dont l'existence est si générale chez les Carnassiers, six fausses molaires, deux carnassières et deux tuberculeuses; parmi les inférieures, de même deux tuberculeuses, deux carnassières mais huit fausses molaires, c'est une paire de plus. Lorsque l'on compare cette formule numérique du système dentaire des Mélogales et celle du système dentaire des Martes, on trouve, en les comparant, une similitude presque complète; mais si les deux genres se ressemblent par le nombre des dents, ils diffèrent beaucoup par les formes de leurs molaires, et de là des caractères qui, moins tranchés peut-être et moins faciles à exprimer en peu de mots, n'en sont pas moins beaucoup plus importants que des différences numériques; c'est, en effet, la forme, et non le nombre, qui détermine l'usage des dents chez un animal, et par suite fournit de si précieuses indications sur la conformation générale de son appareil digestif, et même sur l'ensemble de son organisation. Or, le système dentaire chez les Mélogales annonce des habitudes beaucoup moins carnassières que chez les autres genres de la famille des Martes. Ce système est décrit en détail par Isidore Geoffroy dans la Zoologie du voyage de Belangé, p. 127, et dans le Magasin de Zoologie, 1855, pl. 16, cl. 1. Les membres sont assez courts, épais, robustes, terminés par cinq doigts: le médian et l'annulaire sensiblement égaux entre eux et les plus longs; le pouce est très-court, surtout aux membres postérieurs où le doigt externe dépasse l'indicateur. Les ongles des pieds de derrière sont comprimés, arrondis en dessus, un peu arqués, obtus, usés à leur extrémité et comparables à ceux des Chiens; ceux de devant ont plus de force et de longueur, ce qui dénote un animal éminemment fouisseur. Les modifications du corps concordent avec celles des membres: il est allongé; une queue assez longue le termine. La tête est très-longue, en cône allongé, terminé par un museau très-fin et non disposé en groin comme chez les Mydas; le nez se prolonge même au delà du crâne. Le genre Mélogale, pris dans son ensemble, appartient à l'Inde et ne se compose jusqu'ici que de deux espèces.

MÉLOGALE BRUNE. *Melogale fusca*, Isid. Geoff. Son plumage est généralement d'un brun assez foncé; entre les yeux est une petite tache blanche, puis derrière chaque œil une autre qui, descendant entre l'œil et l'oreille, se porte sur la joue qui est également blanche, mais dont la nuance se fond avec celle du dessous de la tête qui est roussâtre; le dessous du corps présente une ligne médiane, d'un blanc roussâtre; un bouquet de poils blancs à l'extrémité de la queue; ongles blanchâtres. Taille, dix-neuf pouces. De l'archipel indien; de Java.

MÉLOGALE MASQUÉE. *Melogale personata*, I. Geoff. La couleur de son pelage est le gris-roussâtre, tiqué de blanc; la tête est brune; la queue est plus courte que dans l'espèce précédente, et couverte de poils beaucoup plus ras; elle la porte ordinairement relevée sur son dos en forme de panache. Sa taille est à peu près la même, mais cette espèce-ci appartient au Pégou.

MÉLOLONTHA. INS. Geoffroy a d'abord employé ce nom pour désigner le genre *Clythra*; ensuite Fabri-

cuis s'en est servi pour le genre Hanneton, auquel il est resté. V. CLYTHRE et HANNETON.

MELON. *Melo.* BOT. Espèce du genre Concombre. V. ce mot. On a appelé : MELON D'EAU, une autre espèce du même genre; MELON ÉPINEUX, le *Cactus melocactus*; MELON A TROIS FEUILLES, le *Cratæva Marmelos*, etc.

MELON DE SYRIE OU DU MONT-CARMEL. MIN. V. MÉLONITE.

MELONGÈNE. BOT. Nom vulgaire du *Solanum Melongena*, L., dont Miller avait fait le type d'un genre distinct, sous cette même dénomination de *Melongena*. V. NORELLE.

MÉLONIDE. *Melonida.* BOT. Nom donné par Richard au fruit vulgairement appelé Pomme; c'est le Pyridion de Mirbel, et la Mélonidie de Desvaux. C'est un fruit charnu, provenant de plusieurs ovaires pariétaux, réunis et soudés avec le tube du calice, qui, souvent très-épais et charnu, se confond avec eux, comme dans la Poire, la Pomme, la Nêfle, le Rosier, etc. Le sarcocarpe, dans ce fruit, est souvent augmenté par un épaississement considérable du calice. L'endocarpe, qui revêt chaque loge d'une Mélonide, est cartilagineux ou osseux. Dans ce dernier cas, chaque loge devient un véritable nucule, et la Mélonide un drupe à plusieurs noyaux. C'est ce qui fait que l'on distingue deux sortes de Mélonide : la *Mélonide à nucules*, quand les loges sont osseuses, comme le Nêffier, l'Aubépine; la *Mélonide à pepins*, quand les loges sont tapissées par un endocarpe cartilagineux, comme dans la Pomme, etc. Si l'on retranche par la pensée le sarcocarpe de cette Mélonide, on aura les capsules des Spirées, qui ne sont elles-mêmes que des gousses réunies.

MÉLONIE. *Melonia.* MOLL. Genre différent des Mélonies de Montfort, proposé par Lamarck et faisant conséquemment double emploi du même nom pour des corps qu'il est impossible de confondre. Depuis 1802, Fortis avait signalé par des descriptions exactes et de bonnes figures, dans ses Mémoires pour servir à l'oryctologie de l'Italie, plusieurs espèces de Mélonies de Lamarck. Cet auteur les avait confondues à tort avec ce qu'il nommait des Discolites, genre qui en renfermait plusieurs autres, et entre autres des Polypiers. Roissy, dans le Buffon de Sonnini, ne confondit pas, comme Fortis, ces corps avec les Nummulites; mais il n'en fit aucunement mention. Montfort, loin de les rassembler, fit autant de genres que d'espèces, et sans citer Fortis, il établit les genres Borélie, Miliolite et Clausulie. Malgré ces travaux, qui pouvaient donner quelques connaissances des Coquilles dont ils traitent, Lamarck, probablement sans les connaître, institua son genre Mélonie, dans l'Extrait du Cours. Comme les noms génériques de ce célèbre zoologiste prévalurent, celui-ci fut adopté. Cuvier (Règne Animal) le fit le premier; il plaça les Mélonies comme sous-genre de ses Camérines, en y réunissant, avec juste raison, les trois genres de Montfort. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, suivit entièrement l'opinion de Cuvier.

Les Mélonies sont de petits corps subsphériques, quelquefois allongés et un peu pointus à leur extrémité; ils sont formés de loges nombreuses, qui s'enrou-

lent sur un axe droit et perpendiculaire, le dernier tour enveloppant tous les autres; les cloisons sont imperforées, mais l'intervalle qui les sépare est occupé par un ou plusieurs rangs de tubes extrêmement fins, accolés par leurs parois qui s'ouvrent quelquefois à l'extérieur dans la dernière loge, et qui, d'autres fois, sont constamment cachées. Comme ce caractère est constant dans les espèces qui l'offrent, il peut servir à diviser naturellement le genre en deux sections.

† Espèces dont les pores des cellules sont visibles en dehors.

MÉLONIE SPHÉRIQUE. *Melonia sphaerica*, Lamk.; *Nautilus Melo*, Fichtel; *Clausulus indicator*, Montfort. Se trouve en Hongrie, en Transylvanie et à Duina, sur les bords de l'Adriatique.

MÉLONIE DE FORTIS. *Melonia Fortisi*, Desh.; *Discolithes sphaeroideus, oblongus, extremitatibus obtusis*, Fortis, *loc. cit.*, pl. 115, pl. 5, fig. 8, c, d, et fig. 9. Espèce remarquable par son allongement et sa forme ovale, mais dont tous les caractères la placent essentiellement dans le genre; elle est longue de deux lignes à peu près. Des environs de Laon.

†† Espèces dont les pores des cellules ne sont pas visibles.

MÉLONIE SPHÉROÏDE. *Melonia sphaeroidea*, Lamk.; *Nautilus Melonia*, Fichtel; *Borelis Melonoides*, Montf. Cette espèce est sphérique, marquée peu sensiblement par les cloisons à l'intérieur. Elle est composée comme les espèces précédentes.

MÉLONIE DE BOSCH. *Melonia Boscii*, Desh.; Oryzaire de Bosch, Defr.; *Miliolites subulosus*, Montf. Celle-ci est très-commune aux environs de Paris, et il ne faut pas la confondre avec les véritables Miliolites qui appartiennent à un genre bien différent; quoique plus allongée qu'aucune des autres espèces, et quoique ses extrémités soient pointues, elle n'en doit pas moins rester dans le genre par ses caractères.

MÉLONIE. *Melonis.* MOLL. Genre établi par Montfort pour une Coquille microscopique, qu'il place à tort près des Nautilites; elle doit se rapporter bien plutôt aux Nummulites. Ce genre n'est pas du tout le même que celui auquel Lamarck a donné le même nom, et ce serait bien à tort que l'on y rapporterait celui de Montfort, comme l'ont fait au reste quelques auteurs modernes, qui, pour n'avoir pas vérifié, ont commis cette faute. Montfort (*Conchyl. Systém.*, t. 1, p. 67) caractérise son genre Mélonie de la manière suivante : coquille libre, univalve, cloisonnée, en disque, et contournée en spirale aplatie, ayant un ombilic; le dernier tour de spire renfermant tous les autres; bouche arrondie, recevant dans son milieu le retour de la spire, scellée et couverte par un diaphragme sans siphon, mais laissant une ouverture semi-lunaire contre le retour de la spire; cloisons unies. Si l'on compare ces caractères à ceux donnés par Lamarck à son genre Mélonie, V. ce mot, on s'apercevra bientôt que c'est un genre entièrement différent. Montfort donna le *Nautilus pompiloides* de Fichtel et Moll, pl. 2, fig. A, B, C, comme type de son genre. Cette petite Coquille est d'une demi-ligne de diamètre, vésiculaire, mince, irisée, transparente. Elle se trouve vivante sur les Poly-

piers pierreux de la Méditerranée, et fossile à la Coroncine en Toscane.

MÉLONITES ou **MÉLOPÉPONITES**, **MELONS PÉTRIFIÉS** et **MELONS FOSSILES**. MIN. On a donné ces différents noms à des géodes siliceuses, creuses et tapissées de cristaux de Quartz, dont la forme ovoïde rappelle celle des Melons. Les Melons du Mont-Carmel sont de pareilles Agathes impures. Dans la formation du calcaire magnésien et jusque dans les grès de Fontainebleau, on rencontre des masses orbiculaires, plus ou moins volumineuses, que l'on a comparées aussi à différents fruits et quelquefois à des Melons.

MÉLOPE. *Melops*. POIS. Espèce de Labre du sous-genre Crénilabre.

MELOPEPO. BOT. Le genre établi sous ce nom par Tournefort, fait partie du genre *Cucurbita* de Linné. V. COURGE.

MÉLOPHAGE. *Melophagus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Pupipares, tribu des Coriaces, établi par Latreille qui lui donne pour caractères : ailes nulles ou très-imparfaites; point de balancier; tête de grandeur ordinaire, séparée du corselet par une suture apparente; suçoir renfermé entre deux valves coriaces. Ce genre se distingue des Hippobosques et des Ornithomyes par l'absence des ailes. Il est séparé des Nyctéribies, aptères comme lui, par la tête qui, dans ceux-ci, est très-petite, en forme de tubercule capsulaire, et confondue avec le corselet. La tête des Mélophages a la forme d'un segment lunulé, transversal, qui n'est distingué du corselet que par une suture courbe. On n'y découvre point d'yeux lisses. Les antennes consistent en deux tubercules très-apparents, logés, un de chaque côté, dans une cavité, près d'une pièce qui sert de support à cette sorte de bec que forme la bouche. Cette pièce ressemble à une lèvre supérieure; son bord antérieur est droit au lieu d'être échancré comme dans les Hippobosques; les valves du suçoir sont plus longues que la tête. Le corselet est presque carré, les crochets des tarses sont contournés et unidentés en dessous.

MÉLOPHAGE COMMUN. *Melophagus ovinus*, Latr. (Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. 14, p. 405); *Hippobosca ovina*, Lin., Fabr., Panzer (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 51, t. 14). Cet insecte a le corps rougeâtre; il se tient caché dans la laine des Moutons et leur cause des démangeaisons très-vives.

MELOSEIRA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Agardh, dans son *Systema Algarum*, ne diffère pas du genre Gaillonelle. V. ce mot.

MELOSIRA. BOT. Le genre d'Algues établi sous ce nom, par Agardh (Syst. 14, consp. 64), est identique avec celui précédemment formé par Link et nommé *Lysigonium*. V. LYSIGONIER.

MELOSMON. BOT. (Dioscoride.) L'un des noms du *Teucrium Polium*, L.

MÉLOTHRIE. *Melothria*. BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées, établi par Linné qui l'a placé dans la Triandrie Monogynie, et offrant des fleurs hermaphrodites, dont le calice, adhérent avec l'ovaire infère, se termine par un limbe à dix divisions aiguës et étroites; la corolle est monopétale, rotacée, à cinq lobes

arrondis. Les cinq étamines sont disposées en trois faisceaux comme dans les autres Cucurbitacées; deux de ces faisceaux se composent chacun de deux étamines, le troisième est formé par une seule. L'ovaire est surmonté d'un style cylindrique, que terminent trois stigmates. Le fruit est une petite baie allongée, polysperme. Ce genre se compose de deux ou trois espèces. Ce sont des plantes herbacées, grimpantes, ayant des feuilles alternes et découpées, des fleurs pédonculées et solitaires. Parmi ces fleurs qui sont hermaphrodites, on en trouve quelques-unes qui sont simplement mâles.

MÉLOTHRIE PENDANTE. *Melothria pendula*, Lin. Ses tiges sont grêles, anguleuses, longues de trois à quatre pieds, et munies de vrilles axillaires; ses feuilles sont alternes, pétiolées, à cinq lobes, médiocrement dentées en scie à leurs bords; les fleurs sont pédiculées, axillaires, solitaires, pendantes, d'un jaune de soufre. De l'Amérique du Nord.

MELOXIMA. OIS. Espèce du genre Merle. V. ce mot.

MELURSUS. MAM. V. OURS AUX GRANDES LÈVRES.

MELVILLA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Anderson (Journ. Sc. ex Lindl.), n'a point été adopté, et la seule espèce qu'il présentât a été réunie au genre *Cuphea*, sous le nom de *Cuphea Melvilla*. V. CUPHÉE.

MÉLYRE. *Melyris*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Mélyrides, établi par Fabricius qui n'en distinguait pas le genre Zygie. Tel qu'il est adopté aujourd'hui par tous les entomologistes, il a pour caractères : corps ovoïde; corselet en trapèze, plus étroit en devant; quatrième article des antennes et les suivants obconiques ou turbinés; crochets des tarses distinctement unidentés. Ces insectes diffèrent des Zygies qui s'en rapprochent le plus, par les articles des antennes qui, à partir du quatrième, sont en scie; les Dasytes en sont séparés par la forme du corps qui est bien plus allongée dans ceux-ci; enfin les Malachies en sont bien distinguées par la présence des vésicules exsertiles sur les côtés du corps. On trouve ces insectes en Barbarie et dans les contrées méridionales de la France.

MÉLYRE VERT. *Melyris viridis*, Fabr., Oliv., Entom., t. 2, n° 21, pl. 1, fig. 1, a, b, c, d; pl. 2, fig. 1, a. Cet insecte a cinq lignes de longueur; il est entièrement d'un vert bleuâtre; ses élytres sont raboteuses, avec trois lignes longitudinales élevées. Cette espèce se trouve très-communément au cap de Bonne-Espérance sur les fleurs.

MÉLYRIDES. *Melyrides*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, division des Malacodermes, établie par Latreille qui lui donne pour caractères : corps généralement oblong, avec le dos plan ou déprimé; mandibules toujours échancrées ou bidentées à leur pointe, étroites et allongées; palpes du plus grand nombre filiformes et courtes; tête simplement recouverte à sa base par un corselet plat ou peu convexe, faiblement bombé et généralement en carré plus ou moins long; articles des tarses entiers; les crochets du dernier unidentés ou bordés intérieurement à leur base par une membrane formant un appendice semblable à une dent.

Latreille divise ainsi cette tribu :

† Palpes filiformes.

Des vésicules intérieures, mais exsertiles sur les côtés du corselet et de la base du ventre.

Genre : MALACHIE.

†† Point de vésicules exsertiles.

Genres : ZYGIE, MÉLYRE, DASYTE.

Palpes maxillaires terminées par un article plus grand, sécuriformes; antennes sensiblement plus grosses vers leur extrémité; premier article des tarses fort court.

Genre : PÉLÉCOPHORE, Dejean (*Notoxus Chinensis*, Schœnh.). Ce dernier genre fait le passage des Dasytes aux Nécrobie qui sont à la tête de la tribu des Clairones.

MÉMACTE. *Mæmactes*. INS. V. MÉMACTE.

MEMBRACE. *Membracis*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, tribu des Membracides, établi par Fabricius et ayant pour caractères : antennes insérées entre les yeux, de trois articles; écusson caché ou nul; corps comprimé; partie supérieure du corselet très-dilatée et comprimée en manière de feuille, arquée et prolongée sur la tête. Les insectes de ce genre firent d'abord partie du genre Cigale de Linné; cependant il en forma deux divisions, les Foliacées et les Porte-Croix. Fabricius les réunit d'abord en un seul genre, *Membracis*; mais dans son système des Rhyngotes il en a détaché plusieurs espèces dont il a formé ses genres *Ledra*, *Centrotus* et *Darnis*. V. ces mots. Les Membraces se distinguent des véritables Cigales (*Tettigonia*, Fabr.) par les antennes qui n'ont que trois articles, tandis que les Cigales en ont six. Les Fulgores et quelques genres voisins s'en distinguent, parce que leurs antennes ne sont pas insérées au milieu du front, mais bien sous les yeux. Enfin les Centrotés en sont séparés, parce que leur écusson est découvert. Ces insectes vivent sur les feuilles des plantes et des arbres; ils appartiennent aux pays chauds et surtout à l'Amérique. Ce genre est assez nombreux en espèces.

MEMBRACE FEUILLE. *Membracis foliata*, Fabr., Stoll (*Cic.*, t. I, fig. 1). Cet insecte est d'un brun noirâtre; il a le front avancé, aplati; le corselet est marqué d'une bande et d'un arc blancs; il est très-élevé, aplati des deux côtés, formant une arête saillante, s'avancant sur la tête qu'il couvre presque entièrement, et terminé postérieurement en une sorte de pointe qui se prolonge au delà de l'abdomen : les élytres sont ovales, plus longues que les ailes. Les pattes sont allongées, aplaties, assez larges : les jambes antérieures sont plus courtes, de forme ovale et aplatie. On trouve cette espèce à Cayenne.

MEMBRACIDES. *Membracides*. INS. Tribu de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, établie par Latreille, et renfermant des insectes qui n'ont, ainsi que les Fulgores, que deux ocelles et trois articles aux antennes; mais ces antennes sont insérées entre les yeux. Le corselet est prolongé en arrière et recouvre une bonne partie du dos : dans plusieurs il se dilate encore du côté de la tête. Latreille divise ainsi cette tribu :

† Écusson caché ou nul.

Genres : MEMBRACE, DARNIDE.

†† Écusson découvert.

Genre : CENTROTE. V. ces mots.

MEMBRANES. On appelle ainsi en zoologie des organes larges, minces, mous, d'une structure très-diversifiée, et dont l'usage est de revêtir et de contenir les diverses parties soit extérieures soit intérieures du corps des animaux. Bichat est le premier anatomiste qui ait étudié d'une manière spéciale l'organisation des Membranes, et qui en ait tracé une histoire générale et complète, soit dans les Mémoires de la Société médicale d'émulation, soit, et plus particulièrement, dans son Traité des Membranes. Ce célèbre anatomiste a distingué les Membranes en *simples*, qui comprennent les séreuses, les muqueuses et les fibreuses, et en *composées*, ce sont celles qui se composent à la fois des éléments de deux des espèces précédentes; telles sont les Membranes *séro-fibreuses*, *séro-muqueuses*, *mucoso-fibreuses*, etc. Bichat n'a pas compris dans cette classification la peau qui forme l'enveloppe extérieure du corps de tous les animaux. Voici succinctement la description des trois ordres de Membranes simples.

§ I. Membranes séreuses.

Les Membranes *séreuses*, ainsi nommées parce qu'elles fournissent par exhalation un liquide limpide, qui lubrifie leur face interne, et qu'on a comparé au sérum du sang, composent un système d'organes ou de Membranes fermées de toutes parts, une sorte de sac ou d'ampoule sans ouverture, adhérentes par leur face externe avec les organes qu'elles revêtent, libres et contiguës à elles-mêmes par l'autre face. Les Membranes séreuses que l'on a aussi nommées *villeuses simples*, *succingentes*, etc., se rencontrent entre tous les organes qui doivent exécuter un mouvement l'un sur l'autre. Ainsi elles tapissent toutes les articulations mobiles du corps, les parois des cavités splanchniques, et en grande partie les organes qu'elles renferment. Elles servent à la fois de frein, de moyen d'union pour fixer ces derniers; et par le fluide qui lubrifie sans cesse leur surface, elles facilitent le glissement de ces organes les uns sur les autres, diminuent et même détruisent complètement les effets de leur frottement mutuel. Ainsi les Membranes synoviales, celles qui tapissent la gaine des tendons, le péritoine, le péricarde, l'arachnoïde, sont des Membranes séreuses. Elles forment, ainsi qu'il a été dit plus haut, des sortes de vésicules sans ouvertures, c'est-à-dire n'ayant aucune communication avec la surface externe du corps, et par conséquent avec l'air ambiant. On doit néanmoins excepter le péritoine, dont la cavité interne communique à l'extérieur par le moyen de l'ouverture du pavillon de la trompe utérine ou oviducte, dans les organes génitaux, qui ont leur ouverture à la surface du corps. Les séreuses offrent très-souvent dans leur cavité des duplicatures plus ou moins étendues, entre les deux lames desquelles existent des vaisseaux, du tissu cellulaire, souvent rempli de graisse; tels sont, dans le péritoine, le mésentère, l'épiploon, les ligaments larges de l'utérus, les ligaments du foie, etc., et pour les Membranes synoviales, les franges que l'on remarque dans un grand nombre d'articulations. La surface des Mem-

branes séreuses est adhérente aux parties qu'elle recouvre, mais à un degré variable; elle est comme floconneuse. La surface interne, qui est partout contiguë avec elle-même, lorsqu'on l'observe à l'œil nu, paraît extrêmement lisse; mais vue au microscope, elle se montre toute couverte de villosités très-fines, qui paraissent être les extrémités des vaisseaux exhalants, destinés à verser le fluide qui lubrifie sans cesse cette surface. Les Membranes séreuses sont généralement d'un blanc mat, minces, et paraissant demi-transparentes, d'une assez grande résistance, malgré leur peu d'épaisseur. Quoique homogènes au premier aspect, elles sont néanmoins composées de filaments entremêlés et croisés en tout sens. Elles sont formées par une sorte de tissu cellulaire très-condensé, et par un nombre prodigieux de vaisseaux exhalants et absorbants. Dans l'état sain il n'y existe aucune trace de vaisseaux rouges; mais par suite de l'inflammation longtemps prolongée, la partie colorante du sang pénètre jusque dans les vaisseaux blancs, les colore et les rend visibles. On n'a pas encore observé les nerfs de ces Membranes.

Le liquide, qui humecte la surface libre des séreuses, est, dans l'état de santé, limpide et incolore. Dans les cavités splanchniques, il est très-ténu et ressemble à de l'eau à peine visqueuse. Celui des Membranes synoviales, qui a reçu le nom de synovie, est au contraire épais, filant et visqueux, et très-analogue au blanc d'œuf. Ce liquide se compose généralement d'Eau, d'Albumine, d'une matière incoagulable et gélatiniforme, de Fibrine et de différents Sels à base de soude. La proportion et même la nature de ses éléments peuvent éprouver de grands changements suivant l'état sain ou pathologique des Membranes qui l'exhalent.

§ II. Membranes muqueuses.

Le nom de ces Membranes indique la nature de l'humeur qu'elles sécrètent; car ici ce n'est plus une simple exhalation comme dans les Membranes séreuses: c'est une véritable sécrétion, opérée par des glandes et des follicules muqueux. Les Membranes muqueuses tapissent toutes les cavités intérieures qui communiquent au dehors avec la surface externe du corps, de manière qu'il y a une sorte de communication ou de passage insensible entre ces Membranes et la peau. Quoique le nombre des organes qui se trouvent revêtus de Membranes muqueuses soit très-considérable, on peut néanmoins les rapporter à deux surfaces principales, la gastro-intestinale et la génito-urinaire. La surface gastro-intestinale ou mieux nasalo-intestinale, commence d'un côté, à l'ouverture de la bouche, du nez, et à la surface externe de l'œil, et finit à l'extrémité ou ouverture inférieure du gros intestin. La surface génito-urinaire commence et finit, dans l'Homme où elle est simple, à l'orifice du canal de l'urètre, et dans la Femme où elle est double à l'entrée du méat urinaire et du vagin. Si l'on considère ensuite que ces deux Membranes communiquent entre elles par le moyen de la peau, qui leur sert d'intermédiaire, on verra qu'elles forment avec elle une Membrane générale, partout continue, qui non-seulement enveloppe toutes les parties extérieures de l'animal, mais pénètre et tapisse le plus grand

nombre de ses organes intérieurs. De même que toutes les autres espèces de Membranes, les muqueuses présentent deux surfaces: l'une libre et humectée de mucosités, l'autre adhérente aux parties sous-jacentes. Cette partie adhérente est partout appliquée sur des muscles, auxquels elle est unie par une couche de tissu cellulaire extrêmement dense et serré, que les anciens anatomistes désignaient sous le nom de *tunique nerveuse*. La surface libre présente constamment deux sortes de plis ou de rides. Les unes sont permanentes, et formées à la fois par la couche fibreuse et la muqueuse; telles sont les valvules conniventes des intestins grêles, le pyllore, la valvule de Bauhin, etc. Les autres, au contraire, uniquement formées par la Membrane muqueuse, ne sont qu'accidentelles et produites par la contraction de la partie musculuse de l'organe, qui plisse la Membrane muqueuse, en diminue l'étendue sans en diminuer la surface, laquelle reste toujours la même.

Par leur organisation intérieure les Membranes muqueuses diffèrent beaucoup des deux autres sortes de Membranes simples. Celles-ci en effet ne sont jamais formées que d'une seule couche ou feuillet; les muqueuses, au contraire, de même que la peau avec laquelle elles offrent la plus grande analogie de structure, se composent de trois feuillets, savoir l'épiderme, le corps papillaire et le chorion. L'épiderme des Membranes muqueuses semble être la continuation de celui de la peau, qui, au voisinage des ouvertures naturelles, s'y enfonce et s'y prolonge. Il est très-apparent sur les lèvres, l'intérieur de la bouche, la surface du gland, et en général sur toutes les parties voisines des ouvertures naturelles. On peut le soulever et le détacher du corps papillaire au moyen de la pointe d'un instrument; l'eau bouillante le détache et l'isole aussi avec une grande facilité. Mais lorsque l'on s'éloigne de ces orifices, et qu'on pénètre plus profondément, il s'aminuit de plus en plus, et sa présence devient de plus en plus difficile à constater. Néanmoins il est prouvé qu'il existe encore, et si dans l'état sain il échappe à nos sens, l'inflammation et d'autres affections pathologiques le mettent en évidence. Au-dessous de l'épiderme on trouve le corps papillaire qui ici, comme dans la peau, paraît être le siège de la sensibilité de ces organes. Ces papilles sont très-apparentes au commencement des Membranes muqueuses, au dedans des joues, sur la langue, le gland, etc. Quoique moins apparentes, elles n'en existent pas moins sur tous les autres points de l'étendue de ces Membranes. Ces villosités que plusieurs anatomistes avaient considérées comme destinées à l'exhalation ou à l'absorption du suc gastrique, sont bien certainement étrangères à ces fonctions, et ne servent qu'à la sensibilité de ces Membranes. Les papilles nerveuses sont enveloppées, dans les Membranes de l'estomac et des intestins, d'un réseau vasculaire, qui leur donne cette teinte rouge qu'elles n'ont pas à la peau. Le chorion est la couche la plus profonde des Membranes muqueuses; son épaisseur varie suivant les parties; ainsi il est épais au palais, aux gencives, plus mince à l'estomac et aux intestins, à peine sensible à la vessie et dans les conduits excréteurs. C'est, comme celui de la peau, du tissu cellulaire très-condensé. Indé-

pendamment des trois feuillets qui viennent d'être indiqués, les Membranes muqueuses se composent encore d'une énorme quantité de glandes très-petites, placées soit au-dessous, soit dans l'épaisseur même de leur chorion, et qui sécrètent le fluide muqueux qu'elles versent à la surface libre des Membranes par des orifices imperceptibles. Les glandes sont surtout très-abondantes dans les parties où doivent séjourner les matières étrangères, qui traversent les voies muqueuses, où le fluide qu'elles sécrètent sert à la fois et à les défendre du contact immédiat de ces matières, et à en faciliter le glissement. Les Membranes muqueuses sont munies d'un très-grand nombre de vaisseaux sanguins et lymphatiques. Elles reçoivent aussi beaucoup de nerfs : aussi ces Membranes sont-elles fort sensibles.

§ III. Membranes fibreuses.

Parmi les Membranes fibreuses, que le professeur Chaussier désignait sous le nom de Membranes *albuginées*, on range les aponévroses, le périoste, le péri-chondre, les capsules articulaires, la sclérotique, la Membrane fibreuse des corps caverneux, des reins, etc. Ces Membranes qui, au premier abord, semblent être isolées les unes des autres, sont néanmoins continues entre elles au moyen du périoste, auquel elles viennent toutes aboutir, ou dont elles tirent leur origine. On peut donc les considérer, de même que les Membranes muqueuses, comme formant un seul système, mais offrant quelques différences suivant les régions où on l'observe. Bichat divisait les Membranes fibreuses en deux grandes classes; dans l'une il plaçait : 1^o les aponévroses d'enveloppe, c'est-à-dire celles qui revêtent les membres; les aponévroses d'insertion, qui s'interposent entre les muscles et fournissent des points d'attache à leurs fibres; 2^o les capsules fibreuses des articulations; 3^o et les gaines fibreuses qui forment les coulisses des tendons. Dans la seconde classe il rangeait les Membranes fibreuses proprement dites, comme le périoste, la dure-mère, la sclérotique, l'enveloppe des corps caverneux, de la rate, des reins, en un mot toutes les Membranes fibreuses qui semblent faire partie essentielle des organes. Les Membranes fibreuses ont leurs deux faces adhérentes aux parties voisines, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas, comme les séreuses et les muqueuses, l'une de leurs surfaces libre et humectée d'un fluide. Ces Membranes représentent des sortes de gaines ou de sacs recouvrant différents organes. Cette enveloppe est percée, dans son étendue, de trous destinés au passage des vaisseaux. Elles sont formées de fibres blanches très-résistantes, souvent lisses et nacrées, ordinairement parallèles, quelquefois entrecroisées. Ces fibres sont dures, insensibles, élastiques, peu contractiles; elles sont aussi la base des ligaments et des tendons, où elles sont rassemblées en faisceaux. Les Membranes dont il est ici question reçoivent une très-grande quantité de vaisseaux sanguins, qui s'y ramifient souvent à l'infini, avant de pénétrer dans l'organe qu'elles enveloppent. On ne connaît pas les nerfs qui s'y rendent, aussi leur sensibilité est-elle généralement très-obtuse. Néanmoins Bichat a remarqué qu'elle n'y est pas tout à fait nulle, comme plusieurs physiologistes, et entre autres Haller, l'avaient cru. Ces organes insensibles aux agents

qui les coupent, les déchirent et les désorganisent, le sont beaucoup à ceux qui les distendent au delà de leur degré naturel. Ils ont donc, dit Bichat, leur mode de sensibilité de relation. Les fonctions de ces Membranes consistent à contenir les organes, en leur fournissant une enveloppe résistante, ou à offrir un point d'appui ou d'insertion aux parties qui les composent.

Quant aux Membranes composées, on a déjà vu que ce sont celles qui résultent de la réunion intime ou de la soudure de deux Membranes d'espèces différentes. Ainsi les séreuses et les fibreuses, lorsqu'elles sont en contact, tendent à se souder et à se confondre. C'est ce qu'on observe à la face interne de la dure-mère, qui est unie avec la portion correspondante de l'arachnoïde, aux capsules articulaires, etc., etc. Ces deux Membranes ainsi soudées semblent n'en former qu'une seule, qui, par sa face interne, a tous les caractères des Membranes séreuses, tandis que par l'externe elle présente ceux des Membranes fibreuses. C'est à cette sorte de Membrane composée qu'on a donné le nom de Membrane *fibro-séreuse*.

La même connexion peut s'observer, quoique plus rarement, entre les Membranes séreuses et les Membranes muqueuses, et surtout entre les fibreuses et les muqueuses, ainsi qu'on le voit dans les uretères, dans le conduit déférent, dans la portion membraneuse de l'urètre, etc. De là les noms de Membranes *séro-muqueuses* et *fibro-muqueuses* qui ont été donnés à ces deux sortes de Membranes composées.

Les Membranes fœtales ou qui enveloppent le fœtus sont au nombre de trois : la première ou l'extérieure est appelée *chorion*, l'intermédiaire *allantoïde*, l'intérieure *amnios*. La dernière renferme une liqueur dans laquelle Vauquelin a trouvé une petite quantité d'Albumine, de la Soude, de l'hydrochlorate de Soude, du Phosphate et du carbonate de Chaux et une matière caséiforme, qui donne au liquide un aspect laiteux. L'Albumine et les Sels ne forment que les 0,0012 de l'Eau. C'est dans cette liqueur que nage le fœtus.

En botanique le nom de Membranes est également appliqué à des organes plans, minces, faibles, dont on considère peu la nature, et qui, pour la plupart, servent d'enveloppe à d'autres parties. Dans les Champignons, on nomme *membrane fructifère* la partie qu'on trouve décrite plus ordinairement sous le nom d'*Hymenium*. MEMBRANE INTERNE, *Membrana interna*: Gærtner a donné ce nom à la Membrane de la graine que Mirbel nomme *Tegmen*, et que C. Richard regardait comme une dépendance de la Membrane simple qu'il nommait *Épisperme*. Dutrochet lui donne le nom d'Énélème. MEMBRANE PÉRISPERMIQUE, *Membrana perispermica* : R. Brown désigne ainsi le périsperme, quand il est réduit à une simple lame. Il est facile de la confondre avec le *Tegmen*; on l'en distingue en ce qu'elle se termine par un mamelon noirâtre qui n'est percé d'aucun trou. MEMBRANE STIPULAIRE : Poiteau a donné ce nom à une Membrane qui semble faire partie de l'embryon dans les *Nelumbo*, et qui est surtout bien visible dans le *Nelumbium corteum*. C. Richard la considère comme un véritable cotylédon. Peut-être

doit-on regarder comme le même organe les stipules qui accompagnent les cotylédons ou feuilles primordiales de la Capucine.

MEMBRANEUSES. INS. Tribu de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, établie par Latreille (Fam. Natur. du Règne Anim.), et renfermant les genres dont la gaine du suçoir n'offre à découvert que deux ou trois articles. Le labre est court et sans stries. Tous les pieds sont insérés près de la ligne médiane du dessous du thorax, terminés par deux crochets distincts, prenant naissance du milieu de l'extrémité du dernier article, et ne servent point à courir ou à ramer sur l'eau. Le rostre est droit, engagé à sa base ou dans toute sa longueur. La tête n'est pas rétrécie postérieurement en manière de col. Les yeux sont de grandeur ordinaire.

Latreille divise cette tribu ainsi qu'il suit :

† Pieds antérieurs ravisseurs ou terminés en pince (antennes en massue).

Genres : **MACROSPÉRALE**, **PHYMATE**.

†† Tous les pieds semblables et simplement ambulatoires.

* Antennes filiformes ou plus grosses à leur extrémité.

Genres : **TINGIS**, **ARADE**.

** Antennes sétacées.

Genre : **PUNAISE** (*Acanthia*, *Lectularia*, Fabr.).
V. tous ces mots.

MEMBRANULE. *Membranula*. BOT. Nom donné par Necker à la petite membrane qui porte les cils du péristome de quelques Mousses.

MEMBRILLE. BOT. L'un des noms vulgaires du Coing.

MÉMÉCYLE. *Memecylon*. BOT. Ce genre de l'Octandrie Monogynie, L., a été placé par Jussieu dans la quatrième section de la famille des Onagracées, section dont la plupart des genres ont été transportés ailleurs ou sont devenus les types de familles nouvelles. Il offre pour caractères principaux : un calice supérieur, turbiné, dont le fond est strié, et le bord très-entier; corolle à quatre pétales; huit étamines ayant leurs filets dilatés au sommet, et leurs anthères adnées; baie couronnée par le calice. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces indigènes des Indes-Orientales. Parmi elles on distingue le *Memecylon capitellatum*, Willd., Lamk., Illustr., t. 284, f. 1; et le *Memecylon cordatum*, Lamk., loc. cit., f. 2. Cette deuxième espèce, qui offre une variété à fruit globuleux, croit aussi à l'Île-de-France.

MÉMINA. MAM. Espèce du genre Chevrotain. V. ce mot.

MÉMIRAM. BOT. Même chose que Chélidoine. V. ce mot.

MEMNONITE. MOLL. Nom que les anciens conchyliologues donnaient à une Coquille qu'on appelait Volute Memnonite, et qui appartient au genre Cône. C'était le *Conus Virgo* ou une autre espèce que Bruguière a nommée *Conus distans*, et pour laquelle Lamarck a conservé en français la dénomination vulgaire de Cône Memnonite.

MÉMOIRE. ZOOL. Faculté de rappeler les images des sensations éprouvées et les idées des objets qui ont produit ces sensations, par la reproduction des impres-

sions qu'ont laissées dans les organes cérébraux, les modifications qu'ils ont éprouvées.

MEMPHITE. MIN. Nom donné par Pline à une Agathe Onyx bicolore, dont on faisait des camées, et que l'on trouvait sous la forme de cailloux roulés en Égypte et dans l'Arabie.

MENA. POIS. Synonyme de Lune, *Tetrodon Mola*, L.
MÉNAC ou **MÉNAK**, **MÉNACANITE.** MIN. (Werner.) Synonyme de Titane. V. ce mot.

MENADE. CRUST. Espèce du genre Crabe. V. ce mot.

MENÆTIE. *Menætia*. CRUST. Genre des Homobranches brachiures, groupe des Trigonés, institué par Leach qui lui assigne pour caractères : yeux dépassant à peine les bords orbitaires; antennes externes ayant leur article basilaire très-étroit en avant et leur tige mobile à découvert sur les côtés du rostre qui est long, simple et très-étroit; pattes des quatre dernières paires cylindriques. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce à laquelle Milne Edwards a donné le nom spécifique de *Monoceros*. On la trouve sur les côtes de la Méditerranée.

MENÆTIUS. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr. Quoique ce genre ait été adopté par Dejean, l'avis de Latreille, qui n'y a point trouvé de caractères suffisamment tranchés, a prévalu, et Schoenherr lui-même, dans son nouveau travail monographique, a fait disparaître ce genre, dont les espèces ont été disséminées dans plusieurs autres.

MENAIS. BOT. Ce genre, de la famille des Borraginées, et de la Pentandrie Monogynie, L., est ainsi caractérisé : calice persistant, à trois divisions profondes; corolle hypocratéiforme, dont le tube est long, le limbe plan, à cinq divisions profondes; anthères subulées, presque sessiles sur la gorge de la corolle; un style surmonté de deux stigmates oblongs; baie quadriloculaire et renfermant quatre graines, c'est-à-dire une dans chaque loge. Le *Menais topiaria*, L., arbrisseau à feuilles ovales, entières, et qui croît dans l'Amérique méridionale, est l'unique espèce de ce genre qui offre de si grands rapports avec l'*Ehretia* que Jussieu a indiqué leur réunion.

MENAKANITE. MIN. (Gregor, Journal de Physique, t. II, p. 72.) Nom donné à une variété granuloforme de Titanate de Fer (Titane oxidé ferrifère de Haüy), qui se trouve dans la vallée de Menakan, au comté de Cornouailles. V. **TITANE**.

MENANDRA. BOT. (Gonovius.) Synonyme de *Lechea*. V. ce mot.

MENANTHÈS. BOT. (Théophraste.) Synonyme de *Menyanthes trifoliata*, L.

MENARDA. BOT. Dans les herbiers de Commerson et dans ses dessins manuscrits, on trouve ainsi nommée une plante voisine des *Phyllanthus*, dont elle diffère cependant assez pour que l'on ait cru pouvoir en former un genre distinct, ainsi caractérisé : fleurs monoïques; calice quinquéparti, grand et persistant; pas de corolle : dans les mâles, cinq glandes alternant avec les divisions du calice, et cinq étamines libres; dans les femelles, trois styles épais, bipartis; un ovaire porté sur un disque glanduleux qui déborde

sa base; une capsule à trois coques dispermes. Le *Mernarda cryptophila* de Commerson a été rencontré à Madagascar, où croît aussi une espèce de *Phyllanthus* qui paraît congénère, le *Phyllanthus multiflora* de Poirét. C'est un arbuste à rameaux opposés ou plus rarement alternes, de même que les feuilles qui sont entières, glabres, stipulées. Les fleurs sont axillaires, portées sur de longs et grêles pédoncules munis de bractées à leur base, solitaires ou réunies, en petit nombre, les femelles avec les mâles. *V.* ADR. de Juss., Euphorb., p. 25, tab. 6, n° 18.

MENDÉZIE. *Mendezia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle, pour une plante nouvellement observée au Mexique. Caractères : capitule multiflore, radié; fleurons du rayon en petit nombre, femelles, ligulés, disposés sur un seul rang; ceux du disque sont hermaphrodites par avortement, tubuleux et à cinq dents; squammes de l'involucre peu nombreuses, ovales, obtuses, imbriquées sur deux ou trois rangs; réceptacle petit, conique, à paillettes membranacées, oblongues et compliquées; corolles du rayon tardivement décidues et elliptiques : celles du disque menues et très-glabres; styles du disque rameux et velus au sommet; akènes du rayon assez plans, elliptico-cunéiformes, échancrés au sommet, courtement biaristés, glabres de chaque côté, et déformés sur les bords.

MENDÉZIE BICOLORE. *Mendezia bicolor*, De Cand. C'est une plante herbacée, annuelle, trichotome, à tige cylindrique et pubescente; à feuilles opposées, oblongues-linéaires, entières et pubérulentes. Les capitules sont solitaires à l'extrémité de la tige ou de ses ramifications; les fleurs du rayon sont d'un jaune pâle et celles du disque d'un jaune safrané.

MENDOLE. ROIS. Espèce du genre *Spare*. *V.* ce mot.

MENDONCIA ou **MENDOZIA**. BOT. Vandelli a décrit sous ce nom un genre de la Didymie Angiospermie, L., qui offre pour caractère essentiel : un calice à deux grandes folioles persistantes; une corolle monopétale, irrégulière, dont le tube est renflé à son orifice, et le limbe divisé en cinq lobes arrondis, ouverts; quatre étamines didymes; un ovaire supérieur surmonté d'un style et d'un stigmate bifide; un drupe monosperme. Ce genre ne se composait d'abord que d'une seule espèce dont les tiges sont grimpantes, les feuilles velues, ovales, aiguës; le calice et les pédoncules sont velus. Ruiz et Pavon, dans leur *Systema Flor. Peruv.*, p. 158, ont enrichi ce genre (qu'ils ont écrit *Mendozaia*) de deux espèces qui croissent dans les grandes forêts du Pérou, savoir : *Mendozaia aspera* et *Mendozaia racemosa*.

MENDOZIA. BOT. (Ruiz et Pavon.) Pour *Mendoncia*. *V.* ce mot.

MENDYA. BOT. Ce nom est celui que porte à Ceylan un arbre que Burmann, dans son *Thesaurus Zeylanicus*, a décrit et figuré comme une espèce de Laurier. Un autre arbre, dont le bois dur et flexible, sert à faire des arcs, porte aussi à Ceylan le nom de *Mændia* ou de *Waelmændia*. Linné l'a décrit dans sa *Flora Zeylanica*, sous le nom d'*Apocyno-Nerium*. C'est un végétal voisin du *Nerium*, et qui appartient à la famille des Apocynées.

MÉNÉGHINIE. *Meneghinia*. BOT. Ce genre de la famille des Aspérifoliées, d'Endlicher, et institué par lui, ne diffère point du genre *Dioclea* de Sprengel. *V.* DIOLÉE.

MENELAS. INS. Nom spécifique d'une espèce de Lépidoptère du genre Papillon.

MÈNE. *Mene*. ROIS. Le genre formé sous ce nom par Lacépède, aux dépens du genre *Zeus*, se distingue des véritables Zées par un museau singulièrement retiré, mais susceptible d'un rapide déploiement en avant, qui permet de saisir les insectes, mollusques et petits Poissons qui passent à distance; par leur corps extrêmement comprimé; par leur ventre tranchant et son bord très-convexe vers le bas; par le développement des os de l'épaule et du bassin, tandis que la ligne du dos est presque droite, ce qui recule les ventrales en arrière des pectorales. Ces Poissons, dont on ne connaît jusqu'ici qu'une espèce, se trouvent dans les mers des Indes et de la Chine.

MENE TACHETÉ ou **ANNE-CAROLINE.** *Mene maculatus*; *Zeus maculatus*, Bl.; Mugilomore Anne-Caroline, Lac. Il est d'un blanc argentin; son dos est d'un bleu d'azur; ses yeux sont grands et d'une belle couleur d'or. Toutes les nageoires sont accompagnées d'une membrane adipeuse double, longue, égale dans la dorsale et l'anale, inégale dans les pectorales et les ventrales. Taille, vingt-deux pouces. *V.* 54, p. 18, v. 15, c. 10.

MENERITARIA. BOT. Ce genre, institué par Herman (*Zeyl.* 24) pour une plante de Ceylan, a été ensuite réuni au genre *Isachne* de Robert Brown. *V.* ce mot.

MÉNESTORIE. *Menestoria*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par le professeur De Candolle dans le 4^e vol. de son *Prodr.*, p. 590. Ce genre a pour caractères : tube du calice globuleux; son limbe divisé en cinq parties linéaires, presque subulées, aiguës et distantes; tube de la corolle long et cylindrique, s'épanouissant en cinq lobes courts, ovales et acuminés : l'orifice est presque nu; cinq anthères oblongues, sessiles, entre les divisions du limbe; style filiforme; stigmate inclus et bifide, à lobes linéaires; ovaire à deux loges, à placentaires polyspermes, soudés à la cloison. Le fruit est une baie presque sèche, aréolée au sommet par les lobes décidus du calice; les graines sont très-petites et aptères. *Menestor*, à la mémoire duquel a été dédié ce genre, est cité par Théophraste, comme très-profond en physiologie végétale. On connaît maintenant quatre espèces de Ménestories; ce sont des arbustes du Népal, sans épines, à feuilles opposées, accompagnées de stipules promptement décidues; leurs fleurs sont réunies en corymbes terminaux.

MÉNESTORIE RIGIDE. *Menestoria rigida*, De Cand. C'est un arbrisseau déprimé, très-branchu et rigide; ses feuilles sont rétuses, en coin, mucronulées et glabres; ses stipules sont ovales et acuminées; les divisions du calice sont subulées; la corolle est partagée en cinq lobes atténués au sommet. Don avait considéré d'abord cette espèce comme devant appartenir au genre *Gardenia*.

MENGITE. MIN. Nom donné par Brooke à une substance terreuse, découverte par Menge dans les environs de Minsk, où elle se trouve en cristaux associés

au Feldspath compacte et au Mica, dans une roche granitique; sa forme primitive est un prisme rhomboïdal oblique, dont les arêtes de la base sont aux arêtes latérales dans le rapport de 15 à 18. Sa couleur est le brun-rouge; sa dureté est intermédiaire entre celles de la Chaux phosphatée et du Feldspath; sa pesanteur spécifique est 4,88; elle ne présente pas de cli-vage, et sa cassure est inégale.

MÉNIANTHE. BOT. *V. MÉNYANTHE.*

MENICHEA. BOT. (Sonnerat.) *V. STRAVADIER.*

MÉNILITHE. MIN. Pechstein* de Mênil-Montant; variété de Quartz-Résinite, ou d'Opale commune, que l'on trouve en masses tuberculeuses dans le Schiste happant (*Klebschiefer* de Werner), que l'on a regardée comme une Marne argileuse feuilletée, et que l'on considère aujourd'hui, d'après son analyse, comme une Magné-site opalifère.

MÉNIME. МАМ. (Vicq-d'Azyr.) Pour Mémina. *V. ce mot.*

MÉNINTING. OIS. Espèce du genre Martin-Pêcheur. *V. ce mot.*

MÉNIOQUE. *Meniocus*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par Desvaux (Journ. de Botan., 3, p. 175), adopté par De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 325) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont les sépales sont égaux à la base; pétales entiers; les deux plus grandes étamines munies d'une dent sur le milieu de leurs filets; silicule elliptique, presque obovée, comprimée, plane, sans rebord, surmontée d'un style court, filiforme, à valves planes et à cloisons membraneuses; six à huit graines dans chaque loge, disposées sur deux rangs, comprimées, non bordées, à cotylédons accombants. Ce genre est formé aux dépens de l'*Alyssum* dont il ne se distingue que par un plus grand nombre de graines dans chaque loge, par ses silicules glabres et par un port particulier. Le *Meniocus linifolius*, DC. et Deless. (*Icon. Select.*, 2, tab. 42), *Alyssum linifolium*, Steph. et Willd., *Alyssum linearifolium*, Lagasca, est la seule espèce du genre. Cette plante est herbacée, annuelle, quoique frutescente à la base, totalement couverte d'un duvet court et composé de poils étalés, très-rameux, à feuilles linéaires, entières, et à fleurs blanches, très-petites, disposées en grappes terminales. Elle croît dans la Russie européenne méridionale, dans la chaîne du Caucase, en Syrie, et elle se représente dans quelques contrées de l'Europe orientale voisines de la Méditerranée, telles que les provinces Illyriennes. On la trouve aussi dans le royaume de Valence, en Espagne.

MÉNIPEE. *Menipea*. POLYp. Genre de l'ordre des Cellariées dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : Polypier phytoïde, rameux, articulé; cellules ayant leur ouverture du même côté, et réunies plusieurs ensemble en masses concaténées. Lamouroux a réuni dans ce genre un petit nombre de Polypiers cellulifères, articulés et flexibles, remarquables par la situation de leurs cellules. Les Ménipées naissent d'une multitude de petits filaments flexibles, fixés aux corps sous-marins; les premières articulations paraissent bientôt sur ces petits filaments, et le Polypier s'élève en se ramifiant par dichotomies très-nom-

breuses et très-rapprochées, chaque articulation donnant constamment naissance de sa partie supérieure à deux autres articulations; celles-ci ont, en général, la forme d'un coin à sommet tronqué, et dont la base est en haut; elles sont d'une substance presque entièrement calcaire, luisante et se cassant facilement; elles sont réunies entre elles par des faisceaux fort courts de petits tubes capillaires flexibles, et qui se rompent difficilement. Les articulations sont aplaties; une de leurs faces est légèrement convexe et striée longitudinalement, l'autre est plane ou un peu concave, et présente des ouvertures de cellules; celles-ci sont ovales, quelquefois fermées par une membrane diaphane; dans les espèces où il y a plusieurs cellules sur une articulation, elles sont placées sur deux ou trois rangs transversaux; elles se prolongent dans l'épaisseur de l'articulation qui semble constituée par la réunion de leurs parois. Il est nécessaire de remarquer que les faces des articulations où se trouvent les ouvertures des cellules, sont toutes tournées du même côté. Presque toutes les Ménipées ont leurs rameaux crépus ou recourbés en panache du côté de l'ouverture des cellules, et loin de se redresser dans l'eau, elles s'y courbent encore davantage. Elles vivent dans les mers équatoriales, attachées sur des Fucus ou autres corps marins. Ce genre renferme les *Menipea cirrata*, *flabellum*, *flocosa* et *hyalea*.

MÉNISCIER. *Meniscium*. BOT. (*Fougères*.) Genre de la tribu des Polypodiées, caractérisé particulièrement par des capsules disposées en groupes lunulés le long des nervures secondaires, transversales, qui unissent les nervures principales. Ces groupes de capsules ne sont recouverts par aucun tégument; et par leur nombre et leur régularité, ils donnent à la surface inférieure des frondes fertiles un aspect réticulé qui fait immédiatement reconnaître ce genre. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces; elles ont les frondes très-grandes, une seule fois pinnées à pinnules très-allongées. La plupart croissent dans l'Amérique équatoriale; une seule est arborescente, *Meniscium arborescens*; elle a été observée par Humboldt et Bonpland près de Caripe, dans la Nouvelle-Andalousie; sa tige s'élève à six pieds environ; les frondes sont pinnées, à pinnules de plus d'un pied, linéaires, lancéolées, presque sessiles, crénelées, parfaitement glabres. Ce genre se rapproche, surtout par ses caractères, des Hémionites; mais il en est bien distinct par la disposition de ses nervures qui déterminent celle des capsules, et par son port.

MÉNISCOÏDE. *Meniscoideus*. BOT. Organe dont la forme affecte celle d'un croissant.

MÉNISCOTIA. BOT. Genre nouvellement proposé par Blume, dans les Mémoires pour servir à la Flore de l'Inde hollandaise, publiés à Batavia en 1825, et qu'il regarde comme voisin de la famille des Ménispermées. Il lui assigne les caractères suivants; fleurs polygames; les mâles offrent un petit calice à quatre ou cinq dents; quatre ou cinq pétales sur deux rangs; cinq étamines opposées aux pétales, et adhérentes à ceux-ci par la base; un rebord membraneux, court, à cinq dents, entourant la base d'un ovaire didyme et stérile. Les fleurs

hermaphrodites sont composées d'un calice, d'une corolle et d'étamines comme dans les fleurs mâles, et d'un ovaire didyme à deux stigmates très-obtus. Le fruit est formé de deux baies drupacées (réduites quelquefois à une seule par avortement), réniformes, comprimées et monospermes. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Meniscolia Javanica*, arbuste grimpant, qui croît à Java, dans les montagnes de Salak, Seribu, etc.

MÉNISPERME. *Menispermum*. BOT. Type de la famille des Ménispermées. Ce genre, d'après la circonscription qui en a été faite par les auteurs modernes et en particulier par le professeur De Candolle (*Syst. Veget.*, 1, p. 559), offre les caractères suivants : les fleurs sont dioïques, le calice se compose de six à douze sépales disposés sur deux ou trois rangs; les pétales sont au nombre de six à huit, formant deux rangées. Dans les fleurs mâles on trouve de douze à vingt-quatre étamines disposées sur deux, trois, quatre rangs; leurs filets sont longs, terminés par des anthères quadrilobées; les fleurs femelles offrent de deux à quatre ovaires pédicellés, surmontés d'un style bifide à son sommet. Le fruit se compose de deux à quatre drupes charnus extérieurement, réniformes, arrondis, uniloculaires et monospermes. Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux grimpants et sarmenteux, offrant des feuilles alternes, pétiolées, souvent peltées ou cordiformes et anguleuses, ayant toutes leurs nervures partant en divergeant du sommet du pétiole. Les fleurs sont pédonculées, axillaires ou placées en dehors de l'aisselle des feuilles. Ce genre, auparavant fort nombreux en espèces, ne se compose plus que d'un petit nombre qui croissent dans le nord de l'Amérique et de l'Asie. Parmi ces espèces, on distingue surtout les *Menispermum Canadense* et *Menispermum Daouricum*. Cette dernière espèce, confondue avec le *Menispermum Canadense*, en a été distinguée par le professeur De Candolle, et figurée par Delessert, dans le premier volume de ses *Icones Selectæ*, t. 100.

Les autres espèces placées antérieurement dans le genre *Menispermum*, constituent le genre *Cocculus*. V. ce mot.

MÉNISPERMÉES. *Menispermæ*. BOT. Famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, établie par Jussieu, adoptée par tous les botanistes modernes, et offrant les caractères suivants : les fleurs sont petites et de peu d'apparence, unisexuées par avortement et souvent dioïques; le calice se compose d'un nombre variable de sépales caducs, toujours disposés sur deux ou trois rangs de trois ou quatre sépales chacun; il en est de même de la corolle qui manque quelquefois. Les étamines monadelphes, ou plus rarement libres, sont tantôt en même nombre que les pétales auxquels elles sont opposées, tantôt en nombre triple ou quadruple, également disposées sur plusieurs rangs; les anthères sont extrorses et à deux loges. Dans les fleurs femelles, on trouve tantôt plusieurs ovaires réunis un peu par leur base, et terminés chacun par leur style; tantôt on en trouve un seul couronné par plusieurs stigmates; l'ovaire est à plusieurs loges et paraît formé de la réunion et de la soudure de plusieurs carpelles uniloculaires. Les fruits

sont presque constamment des drupes monospermes, obliques ou en croissant, comprimés, indéhiscents, contenant une seule graine ayant la même forme que le fruit, formée d'un embryon recourbé, accompagnée quelquefois d'un très-petit endosperme charnu, qui manque dans un grand nombre de genres. Les deux cotylédons sont plans, tantôt rapprochés, tantôt écartés l'un de l'autre, et paraissant en quelque sorte placés dans deux loges ou cellules. Cette famille se compose d'arbrisseaux sarmenteux et volubiles, ayant leurs feuilles atefaux pétiolées, le plus souvent entières, peltées ou cordiformes, dépourvues de stipules. Les fleurs sont petites, pédonculées, axillaires ou placées au sommet des ramifications de la tige, et souvent accompagnées de bractées cordiformes, très-grandes. Dans le premier volume de son *Syst. Veget.*, le professeur De Candolle décrit quatre-vingt-quatre espèces appartenant à cette famille. Parmi ces espèces, six croissent dans l'Amérique septentrionale, vingt-deux dans l'Amérique méridionale, trente-cinq dans l'Inde; sept sont communes à la Chine, au Japon et à la Cochinchine, cinq en Afrique et une en Sibérie.

Les genres qui forment cette famille ont été disposés de la manière suivante par le professeur De Candolle :

† MÉNISPERMÉES VRAIES.

α. Feuilles composées.

Lardizabala, Ruiz et Pavon; *Stauntonia*, DC.; *Burasaia*, Du Petit-Thouars.

β. Feuilles simples.

Spirospermum, Du Petit-Thouars; *Cocculus*, DC.; *Pselium*, Lour.; *Cissampelos*, L.; *Menispermum*, DC.; *Abuta*, Aublet; *Agdestis*, DC.

†† MÉNISPERMÉES FAUSSES.

Schizandra, Rich. in *Michaux*.

MÉNISPERMOIDES. BOT. Premier nom donné à la famille des Ménispermées. V. ce mot.

MÉNISPORE. *Menispora*. BOT. (*Mucédinées*.) Persoon, dans sa Mycologie Européenne, a donné ce nom au même genre que Link a appelé *Campptosporium*. Ce genre, intermédiaire entre ceux *Molinia*, *Botrytis* et *Actynocladium*, est formé par des fibrilles droites, presque en corymbes, portant de petits conceptacles ou sporules linéaires, courbés en croissant.

MÉNISPORE GLAUCHE. *Menispora glaucum*. Il croît sur la surface intérieure des écorces tombées du Chêne et du Bouleau. Ce Champignon microscopique est remarquable par ses conceptacles; il forme des taches semblables à de la moisissure, d'une couleur blanchâtre et glauque.

MENJET. MAM. Nom vulgaire de la Belette, *Mustela vulgaris*, L. V. MARTE.

MENNICHERSTEIN ET MENNIGERSTEIN. MIN. Sorte de Tuf volcanique (Trass) qu'on exploite à Mennich et sur les bords du Rhin, près d'Andernach.

MÉNOBRANCHE. *Menobranchus*. REPT. Harlan a proposé sous ce nom la formation d'un genre nouveau, pour un Reptile qui, selon lui, ne peut rester parmi les Tritons, où il a figuré jusqu'ici. Les caractères principaux de ce genre seraient : branchies persistantes; deux rangées de dents à la mâchoire supérieure, une seule à

l'inférieure; quatre pieds; quatre doigts à chaque pied.

MÉNOBRANCHE LATÉRAL. *Menobranthus lateralis*, Harl.; *Triton lateralis*, Say. Une ligne noire partant des narines et passant sur les yeux, s'élargissant sur les flancs et se rétrécissant sur la queue. De l'Amérique septentrionale.

MÉNODORE. *Menodora*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Kunth (*in Humb. et Bonpl. Pl. æquin.*, 2, p. 98, t. 110) pour un petit arbuste très-rameux, étalé, à rameaux et à feuilles opposés. Celles-ci sont très-entières, dépourvues de stipules. Le *Menodora helianthemoides*, loc. cit., a ses fleurs pédonculées, jaunes, solitaires, terminales, sans bractées. Leur calice, turbiné à la base, a son limbe divisé en un grand nombre de lanières étroites, aiguës, presque égales, moitié plus courtes que la corolle. Celle-ci est hypogyne, monopétale; infundibuliforme, ayant son tube cylindrique, sa gorge velue, et son limbe à cinq ou six divisions oblongues, obtuses et égales. Les étamines au nombre de deux, insérées au tube de la corolle, sont plus courtes que son limbe; les anthères allongées, presque linéaires, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, obcordiforme, à deux loges, contenant chacune deux ovules attachés à la cloison et superposés. Le style est dressé, de la longueur de la corolle, terminé par un stigmat renflé. Le fruit est une capsule biloculaire, s'ouvrant en deux valves.

Cet arbuste croit sur les collines arides, à une hauteur de près de mille toises au-dessus du niveau de la mer, aux environs du bourg de la Magdeleine, dans le Mexique.

MÉNONVILLÉE. *Menonvillea*. BOT. Genre dédié à la mémoire de Thierry de Ménonville, voyageur français qui entreprit une expédition aventureuse pour la recherche des Cactes sur lesquels existe l'insecte de la Cochenille, qui en décrit avec soin la culture, et les transporta du continent mexicain dans les Antilles. De Candolle (*Syst. Regn. Veget. Nat.*, t. II, p. 418) est l'auteur de ce genre qui appartient à la famille des Crucifères et à la Tétradynamie siliqueuse, L.; il l'a placé dans la tribu des Thlaspidées ou Pleurorhizées angustisepées, et l'a ainsi caractérisé : calice ayant les sépales dressés, et deux d'entre eux un peu bossus, en forme de sac à la base; corolle à pétales linéaires, entiers; six étamines presque égales entre elles ainsi qu'au calice, à filets libres et sans dentelures; silicule portée sur un court gynophore, terminée par un style sillonné et par un stigmat en tête et échancré, à deux loges convexes sur le dos, et munies chacune, sur les bords, d'une grande aile, ce qui donne au fruit l'apparence de deux disques appliqués; dans chaque loge une seule graine, ovée, comprimée, non bordée, à radicule ascendante et à cotylédons accombants. Ce genre a quelques rapports éloignés avec les Biscutelles, mais il s'en distingue au premier coup d'œil par les loges de sa silicule dilatées d'une manière toute différente que dans cet autre genre, car elles ne sont fixées à l'axe central que suivant une ligne droite, et l'expansion aliforme existe sur les côtés de chaque loge ainsi dilatée, de manière à former deux disques parallèles.

MÉNONVILLÉE LINÉAIRE. *Menonvillea linearis*, De Cand. et Deless. (*Icon. Select.*, 2, t. 56). Plante herbacée, qui croit au Pérou et au Chili. De sa racine épaisse s'élèvent, au milieu d'une touffe de feuilles linéaires dont quelques-unes sont grossièrement dentées au sommet, plusieurs tiges hautes d'environ trois décimètres, garnies de quelques feuilles linéaires entières, terminées par des grappes de fleurs d'une couleur triste, et portées sur de courts pédicelles.

MÉNOPOME. *Menopoma*. REPT. Genre de la famille des Urodèles, établi par Harlan qui lui avait d'abord donné le nom d'*Abranchus*. Caractères : des yeux apparents; une rangée de fines dents autour des mâchoires, et une rangée parallèle sur le devant du palais; opercules persistants et remplaçant les branchies qui manquent dans tous les âges; cinq doigts aux extrémités postérieures, et quatre aux antérieures; le bord du pied frangé; deux doigts extérieurs des pieds antérieurs palmés.

MÉNOPOME GIGANTESQUE. *Menopoma gigantea*, Harl.; *Abranchus alleghaniensis*; *Salamandra alleghaniensis*, Mich.; *Salamandra gigantea*, Bart. Tête large, bouche ample; une ligne noire, passant sous les yeux; corps de couleur d'ardoise; parsemé en dessus de taches obscures; queue comprimée. Cette espèce est carnivore, extrêmement vorace; elle habite les rivières où elle se nourrit de Poissons, de Vers ou de Crustacés. Dans l'Amérique du nord.

MENOTTE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Clavaire coralloïde.

MENS. IUS. L'un des noms vulgaires de la larve du Hanneton.

MENSTRUATION. MAM. Écoulement sanguin qui, dans les femelles de certains Mammifères, s'effectue par les organes génitaux, et se renouvelle ordinairement à chaque période lunaire, depuis l'instant où la femelle acquiert la faculté d'engendrer, jusqu'à celui où elle s'éteint.

MENTHASTRUM. BOT. Synonyme de *Mentha rotundifolia*, espèce du genre Menthe.

MENTHE. *Mentha*. BOT. Ce genre, de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., est un des plus anciennement connus, et de ceux dont les caractères sont les mieux marqués au milieu d'un groupe naturel qui comprend une multitude de genres en général très-difficiles à définir. En effet, les Menthes ont leurs fleurs organisées ainsi : calice tubuleux, presque cylindrique, strié, à cinq dents aiguës, dont les deux supérieures sont un peu petites; corolle infundibuliforme, un peu plus longue que le calice, à quatre lobes obtus, presque égaux; quatre étamines légèrement didynames, écartées les unes des autres, et dépassant à peine le tube de la corolle; style grêle, filiforme, saillant hors de la corolle, et terminé par un stigmat bifide. On voit donc que le genre *Mentha* est, parmi les Labiées, remarquable par la régularité apparente de ses enveloppes florales; on dit régularité apparente, parce qu'il y a toujours deux lobes un peu inégaux, ce qui entraîne l'inégalité des étamines, et fait que ce genre ne présente point d'exception, sous ce rapport, aux caractères généraux de la famille. Les

Menthes se reconnaissent encore facilement à leur inflorescence ; elles ont des fleurs disposées en verticilles très-denses, axillaires, ou en épis. Toutes leurs parties exhalent une odeur pénétrante, généralement très-agréable, et qui est due à la présence d'une grande quantité d'huile volatile. Les *Mentha Pulegium* et *Cervina*, L., qui ont un port particulier, avaient été érigés par Miller en un genre distinct, sous le nom de *Pulegium*. On ne les considère maintenant que comme une simple section des Menthes, caractérisée par l'orifice du calice fermé de poils, et par la lèvre supérieure de la corolle entière. Le nombre des espèces de Menthes a été porté à plus de soixante ; mais comme plusieurs d'entre elles sont difficiles à bien déterminer, on a souvent donné comme espèces nouvelles des plantes qui ne sont que des variétés sans caractères fixes d'espèces anciennement connues. La plupart des Menthes croissent dans les localités humides et ombragées des pays méridionaux de l'Europe ; quelques-unes cependant habitent le nord de l'Amérique, et l'on en rencontre aussi en Égypte et dans les Indes-Orientales.

MENTHE POIVRÉE. *Mentha piperita*, Smith, *Fl. Brit.* 2, p. 615. Sa tige est quadrangulaire, dressée, rameuse, haute de trois à six décimètres, légèrement velue, à rameaux opposés et dressés. Ses feuilles sont ovales, lancéolées, aiguës, dentées en scie, portées sur des pétioles courts et canaliculés. Les fleurs, de couleur violacée, forment à l'extrémité des rameaux un épi court, ovoïde et très-serré. Cette espèce, originaire d'Angleterre, est cultivée abondamment dans les jardins. Son odeur est fort agréable, et sa saveur laisse dans la bouche une vive impression de fraîcheur. On en retire par la distillation une grande quantité d'huile volatile ; celle qui autrefois était la plus estimée venait d'Angleterre, mais aujourd'hui on préfère avec juste raison l'huile qui se tire de la Menthe cultivée en Italie et dans les pays méridionaux de l'Europe, lorsqu'on a mis tous les soins convenables dans son extraction. La Menthe poivrée est éminemment excitante ; on l'emploie sous forme d'infusion aqueuse, et son eau distillée est le véhicule principal des potions toniques. L'huile volatile sert aux confiseurs et aux liquoristes pour aromatiser leurs pastilles et liqueurs de table.

MENTIANE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Viburnum Lantana*.

MENTON. ZOOL. Saillie plus ou moins prononcée que produit la mâchoire, au-dessous de la lèvre inférieure. Illiger donne ce nom, dans les Mammifères autres que l'Homme, à la partie antérieure du bord inférieur de la mâchoire inférieure. Les ornithologistes l'appliquent improprement à la région inférieure de la tête des Oiseaux, comprise entre les branches de la mandibule et la gorge. Les entomologistes considèrent comme Menton, une pièce cornée, plus ou moins grande, formée par un prolongement articulé à la base de la partie inférieure de la tête des insectes ; et Strauss donne ce nom à une des deux pièces de la lèvre des insectes, qui s'étend depuis la pièce prébasilaire, jusque vers l'extrémité des mâchoires, en recouvrant les parties internes de ces dernières, jusqu'aux pièces dorsales, qui restent libres sur les côtés. *V. BOUCHE.*

MENTZÉLIACÉES. BOT. Synonyme de Loasées. *V. ce mot.*

MENTZÉLIE. *Mentzelia*. BOT. Genre de la famille des Loasées et de l'icosandrie Monogynie, établi par Linné, et présentant un calice tubuleux, adhérent avec l'ovaire infère, terminé par un limbe à cinq divisions profondes, étalées et égales ; une corolle de cinq pétales étalés, égaux, un peu onguiculés ; des étamines très-nombreuses, insérées, ainsi que les pétales, à la base du limbe du calice. De ces étamines, dix sont plus longues que les autres, et placées deux à deux, en face de chacun des pétales. Les filets sont subulés, les anthères à deux loges opposées, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est infère à une seule loge, présentant trois trophospermes pariétaux, saillants, en forme de cloisons, donnant attache par leur côté libre à un petit nombre d'ovules renversés qui se recourbent et s'appliquent contre les faces du trophosperme. Le style paraît formé de la réunion de trois styles soudés, et se termine par un stigmate à trois lobes obtus. Le fruit est une capsule ovoïde allongée, couronnée par les lobes du calice, et s'ouvrant seulement par son sommet, au moyen de trois petites dents qui s'écartent les unes des autres. Les graines sont renversées ; leur tégument est réticulé et recouvre un endosperme charnu, mince, contenant un embryon dont la radicule est tournée vers le hile. Les Mentzélies sont des plantes herbacées, rameuses, souvent munies de poils rudes. Leurs feuilles sont alternes, dentées, sans stipules ; leurs fleurs sont jaunes, solitaires, opposées aux feuilles, ou géminées, réunies plusieurs ensemble et terminales. On en connaît six espèces dont deux croissent dans l'Amérique du nord, savoir : *Mentzelia aurea* et *Mentzelia oligosperma* de Nuttall ; les quatre autres sont originaires de l'Amérique méridionale ; ce sont : *Mentzelia aspera*, L. ; *Mentzelia hispida*, Cavan. ; *Mentzelia strigosa*, Kunth, et *Mentzelia scabra*, id.

MÉNUCHON ET MÉNUETS. BOT. Noms vulgaires de l'*Anagallis arvensis*, L.

MENUISIÈRES. INS. *V. XYLOCOPE.*

MÉNURE. *Menura*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, ainsi caractérisé : bec plus large que haut à sa base, droit dans presque toute sa longueur, mais incliné vers sa pointe qui est échancrée ; arête distincte ; fosse nasale grande et prolongée ; narines placées au milieu du bec, ovales, grandes et couvertes d'une membrane ; pieds grêles ; tarsi du double plus longs que le doigt intermédiaire, celui-ci et les latéraux étant tous à peu près égaux ; l'externe uni jusqu'à la première articulation, l'interne divisé ; ongles aussi longs que les doigts, larges, convexes en dessus, obtus ; ailes lourdes, concaves ; les cinq premières rémiges étagées ; les sixième, septième, huitième et neuvième, égales entre elles, et les plus longues de toutes ; queue à pennes très-longues, de diverses formes. Ce genre, extrêmement remarquable, n'est formé que d'une seule espèce qui habite la Nouvelle-Hollande, et dont l'organisation et les mœurs sont jusqu'à ce jour si imparfaitement connues, que les ornithologistes sont encore partagés sur la place qu'on doit lui assigner dans les méthodes. Placé d'abord parmi

les Gallinacés sous le nom de Faisan Lyre, ou sous ceux de Faisan de montagne et de Faisan des bois, qui lui sont ordinairement donnés à la Nouvelle-Hollande par les Anglais, il fut ensuite reporté parmi les Passereaux par tous les auteurs systématiques. Ainsi, suivant Cuvier et Temminck, il doit être considéré comme voisin des Merles, tandis que Vieillot le rapproche des Calaos; mais le bec est bien réellement échancré à sa pointe, comme l'ont remarqué Cuvier et Temminck, quoique d'autres ornithologistes, qui n'ont point aperçu l'échancrure, sans doute à cause de sa petitesse, aient affirmé le contraire. Du reste le Ménure est tellement différent des Merles par d'autres caractères, qu'il est encore bien permis de douter que ses rapports avec ce genre soient aussi intimes qu'on l'a pensé, et de le regarder comme l'un de ces êtres isolés dans la nature, qu'on a coutume de qualifier d'anomaux.

MÉNURE LYRE. *Menura Novæ-Hollandiæ*, Latham, désigné aussi par divers auteurs sous les noms de Ménure Porte-Lyre, de Ménure Parkinson, de *Menura magnifica*, et de *Menura lyrata*. Il est de la taille d'un Faisan, et son plumage est généralement d'un brun grisâtre, avec la gorge, les couvertures supérieures et les pennes des ailes d'un brun roux. Mais ce qui distingue le mâle et le rend, malgré le peu d'éclat de ses couleurs, l'un des plus beaux Oiseaux de la Nouvelle-Hollande, c'est la forme de sa queue composée de seize rectrices; savoir: douze formées par une tige mince et garnie seulement d'un petit nombre de barbes effilées, écartées les unes des autres et dirigées parallèlement; deux médianes garnies sur leur côté externe de barbes serrées et étroites, l'interne n'en ayant que quelques-unes très-courtes; deux externes courbées en dehors à la manière des branches d'une lyre, ayant les barbes internes grandes et serrées, et représentant un large ruban; les externes sont très-courtes dans toute leur longueur si ce n'est au bout où elles s'élargissent tout à coup. Cette queue figure très-bien dans son ensemble une lyre, les deux pennes externes représentant les branches, et les douze médianes, les cordes de l'instrument; ce qui n'empêche pas que le nom de Lyre donné à l'Oiseau, par plusieurs ornithologistes, comme nom générique, ne soit fort impropre, puisqu'on peut concevoir des espèces toutes différents du Ménure par la forme de leur queue, mais en même temps si voisines par tous les caractères essentiels, qu'elles doivent être placées dans le même genre. Ces conditions d'existence sont même pleinement réalisées chez la femelle qui diffère du mâle par sa queue composée de pennes simplement étagées, et ne présentant dans leur structure rien de remarquable; elles sont d'ailleurs au nombre de seize comme chez le mâle, et non pas de douze seulement, ainsi qu'on l'a toujours dit. L'espèce habite la Nouvelle-Hollande où elle vit dans les montagnes. «C'est dans des forêts d'*Eucalyptus* et de *Casuarina*, qui couvrent la surface entière des Montagnes-Bleues, et les ravins qui les divisent, qu'habite principalement, dit Lesson (Annales des Sciences naturelles), le Ménure, dont la queue, remarquable par sa rare beauté, est l'image fidèle, dans les solitudes australes, de la lyre harmonieuse des Grecs. Cet Oiseau, nommé Faisan des

bois par les Anglais de Port-Jackson, aime les cantons rocailloux et retirés; il sort le soir et le matin, et reste tranquille pendant le jour sur les arbres où il est perché. Il devient de plus en plus rare, et je n'en vis que deux peaux pendant toute la durée de mon séjour à la Nouvelle-Galles du Sud.»

MÉNYANTHE. *Menyanthes*. BOR. Ce genre de la Pentandrie Monogynie, L., fut établi et assez bien limité par Tournefort. Cependant Linné y réunit le *Nymphoides* de cet auteur, que plus tard on rétablit sous le nom de *Villarsia*. Les caractères du genre *Menyanthes*, tel qu'on l'admet aujourd'hui, sont donc conformes à ceux que Tournefort a exposés. Le calice est partagé en cinq divisions profondes; la corolle est infundibuliforme, son limbe divisé en cinq segments ouverts, hérissés de papilles sur leur face supérieure; elle porte cinq étamines saillantes; l'ovaire est globuleux, surmonté d'un style et d'un stigmate en tête, à deux ou trois lobes; la capsule est uniloculaire, à deux valves qui portent les graines sur leur milieu. La place de ce genre dans l'ordre naturel n'est pas facile à déterminer. Jussieu l'avait relégué à la fin de ses *Lysimachiées* ou *Primulacées*; mais il en fut retiré par Ventenat et De Candolle, qui le firent entrer dans la famille des *Gentianées*. C'est aussi dans ce dernier ordre naturel, mais seulement à la suite des autres genres, que R. Brown a pensé qu'on devait le classer. Il s'éloigne néanmoins du reste des *Gentianées* par un caractère important tiré des organes de la végétation. En effet, ses feuilles alternes, trifoliées et dentelées sur leurs bords, s'opposent puissamment à ce qu'on le place définitivement parmi des plantes qui sont surtout remarquables par leurs feuilles opposées, simples et entières. Il faut ajouter à cette anomalie, celle non moins importante du mode de placentation des graines, laquelle est *dorsale* dans le Ménéyanthe et *saturale* dans les *Gentianées*, et on sera convaincu de la nécessité de créer pour le genre *Menyanthes* un ordre naturel, fort voisin des *Gentianées*, mais pourtant suffisamment distinct. Le *Villarsia* ne peut être confondu avec lui, à cause de la structure de sa corolle et de son fruit; sous ce dernier rapport, ainsi que par ses feuilles simples, cet autre genre se rapproche davantage des vraies *Gentianées*.

MÉNYANTHE TRÈFLE D'EAU. *Menyanthes trifoliata*, L. Sa souche est herbacée, rameuse, horizontale, articulée et cylindrique; à différents points de sa face inférieure elle donne naissance à des fibres radicales blanchâtres. Les feuilles sont alternes, amplexicaules, membraneuses à leur base, portées sur de longs pétioles et composées de trois folioles très-glabres, ovales, obtuses, un peu dentelées sur les bords; les fleurs sont blanches ou teintées d'une légère couleur rosée, et elles forment un épi court au sommet d'une hampe allongée, cylindrique et extra-axillaire. On trouve le Trèfle d'eau dans les étangs et autres lieux marécageux de l'Europe méridionale et tempérée. Ses tiges et ses feuilles sont douées d'une amertume intense, qui est l'indice d'énergiques propriétés toniques. Aussi les emploie-t-on avec beaucoup de succès dans les fièvres intermittentes et dans toutes les maladies où il convient de donner une excitation à la fibre musculaire.

MENZIESIE. *Menziesia*. BOT. Smith (*Plantarum Icones hactenus ineditæ*, fasc. 5, n° 56) a fondé ce genre qui appartient à la famille des Éricinées et à l'Octandrie Monogynie. L. Il lui a donné pour caractères essentiels : un calice monophylle, sinueux sur les bords ; une corolle monopétale, en grelot à quatre petites dents ; huit étamines dont les filets sont insérés sur la base de la corolle ; un ovaire libre, supère, surmonté d'un style et d'un stigmate ; une capsule supère quadriloculaire, dont les cloisons sont formées par les bords rentrants des valves. Cette structure de fruit avait fait placer le genre *Menziesia* parmi les Rhodoracées ; mais il a été démontré depuis que plusieurs genres de la famille des Éricinées avaient aussi la capsule à cloisons formées par l'introflexion des valves, et conséquemment qu'on ne pouvait, à l'aide de cette seule différence, distinguer les deux familles. V. ÉRICINÉES. La plante sur laquelle le genre en question a été constitué, a reçu le nom de *Menziesia ferruginea*. C'est un arbrisseau à feuilles terminales, fasciculées, lancéolées, dentelées, velues en dessus, glabres en dessous, excepté sur les nervures ; à fleurs disposées en faisceaux entre les feuilles, et portées chacune sur un long pédoncule. Cette plante croît dans les contrées occidentales de l'Amérique du Nord.

Jussieu (Ann. du Mus., t. 1, p. 55) a rapporté au genre *Menziesia* une espèce qui avait été placée par Linné d'abord dans les *Erica*, puis parmi les *Andromeda*. Il l'a nommée *Menziesia polifolia*, nom qui a été changé par De Candolle (Flore Française, t. III, p. 674) en celui de *Menziesia Dabeoci*, afin de rappeler le nom spécifique qui lui avait été imposé par Linné, et celui que la plante porte vulgairement en Irlande. Cette espèce est un petit arbrisseau dont les tiges sont grêles, rameuses, droites et hérissées de poils peu nombreux. Ses feuilles sont opposées ou ternées dans le bas de la plante, alternes dans le haut, ovales, entières, un peu roulées en dessous sur les bords, blanches et cotonneuses à la surface inférieure, vertes supérieurement et munies de poils roux ; les fleurs sont purpurines, pédonculées, pendantes, alternes, disposées en grappes simples, entremêlées de feuilles. Le *Menziesia Dabeoci* est commun en Irlande ; il se trouve en France près de Bayonne, et dans les Hautes-Pyrénées. Deux autres plantes, indigènes des États-Unis d'Amérique, ont été réunies à ce genre, l'une sous le nom de *Menziesia globularis*, et l'autre sous celui de *Menziesia empetriformis*.

MÉON. BOT. Pour Méum. V. ce mot. Le nom de Méon a été étendu à diverses plantes, et l'on appelle :

MÉON AQUATIQUE, l'Utriculaire commune ;

MÉON BATARD, le Séséli de montagne, etc.

MEOSCHIUM. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Palisot-Beauvois (Agrost., p. 111, t. 2, f. 6), mais qui paraît devoir être réuni à l'Andropogon. V. ce mot.

MEOUVE. BOT. Nom vulgaire du Mélèze d'Europe. V. ce mot.

MÉPHITIDIE. *Mephitidia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par le professeur Reinwardt pour dix-huit espèces qu'il a observées conjointement avec le docteur Blume, dans l'île de Java, et dont quel-

ques-unes avaient été précédemment indiquées par Jack comme très-voisines du genre *Lasianthus*. Les caractères du genre nouveau sont : limbe du calice denté ou divisé en trois ou six parties ; corolle infundibuliforme et régulière, à quatre ou six divisions et le plus souvent poilue ; quatre à six étamines insérées vers l'orifice de la corolle : leurs filaments sont très-courts et leurs anthères linéaires, exsertes ou incluses ; quatre à neuf stigmates linéaires, épais. Le fruit consiste en un drupe ou une baie couronnée par le calice persistant, renfermant autant de nucules triangulaires, monospermes, enveloppés d'une arille coriace. Les Méphitidies, ainsi nommées à cause de l'odeur désagréable qu'elles exhalent, au moins pour la plupart, sont des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux particuliers aux Indes orientales ; leurs fleurs sont réunies en bouquets serrés ou en capitules axillaires ou terminaux, accompagnés de bractées.

MÉPHITIDIE A FRUIT BLEU. *Mephitidia cyanocarpa*, Blume. Sous arbrisseau velu, à feuilles oblongues, acuminées, atténuées à leur base ; les fleurs sont jaunes ou blanchâtres, axillaires, ordinairement réunies par trois, accompagnées de bractées cordées. Le fruit, de la grosseur d'un Pois ou d'une Groseille, est velu et d'une belle couleur bleue. Dans les forêts montagneuses de Java et de Sumatra.

MÉPHITIS. MAM. Synonyme de Mouffette. V. ce mot.

MER. *Mare*, *Pelagus*. GEOL. Suivant l'acception la plus générale, on entend par la Mer ou les Mers, l'universalité des eaux salées qui, sans discontinuité, couvrent près des trois quarts de la surface du globe, entourent de toutes parts l'autre portion de cette surface qui s'élève au-dessus de leur niveau, et la partagent en plusieurs continents et en îles. D'après plusieurs auteurs il faudrait réserver cette définition pour le mot Océan, et n'appeler Mer que les portions de l'Océan qui pénètrent dans l'intérieur des terres, par des ouvertures plus ou moins larges, comme la Mer Méditerranée, la Mer Rouge, etc., ou bien encore celles qui sont entourées par un continent et par des rangées d'îles, comme la Mer des Antilles, la Mer de la Chine. Le mot Mer a souvent été employé pour désigner tout grand amas d'eau salée ou d'eau douce, lors même qu'il est entouré complètement par les terres. On appelle encore généralement Mer Caspienne, Mer d'Aral, les vastes bassins qui, sur les frontières de l'Europe et de l'Asie, reçoivent un grand nombre de fleuves, sans verser leurs eaux au réservoir commun, et qui par conséquent sont de véritables lacs.

Les anciens paraissent avoir employé, comme on le fait souvent, les mots *Mare* ou *Oceanus* sans épithète, pour désigner d'une manière générale le réservoir commun des eaux ; ils se servaient plus spécialement de *Mare*, en y ajoutant un nom de pays, pour les portions de la Mer voisines des côtes, attachant à *Oceanus* l'idée de la pleine ou grande Mer, qu'ils appelaient quelquefois aussi *Mare Oceanum*, en opposition du *Mare internum*, qui pour eux était la Méditerranée. Dans le plus grand nombre de cas la langue française a consacré les mêmes applications : ainsi on dit simplement la Mer ou l'Océan, pour désigner l'uni-

versalité des Mers; on appelle grand Océan, Océan atlantique, Mer Océane. etc., les vastes plaines liquides qui séparent les continents; et pour les parties de la Mer générale, qui bordent les côtes ou qui pénètrent dans l'intérieur des terres, on dit plutôt Mer d'Allemagne, Mer des Indes, Mer Baltique, Mer Rouge, etc. Quant aux amas d'eau salée, qui ne communiquent pas avec la Mer générale, et ceux d'eau douce, qui en sont également séparés, ou bien qui seulement reçoivent des fleuves, ce sont des lacs, quelle que soit leur étendue. On ne saurait donc, sans vouloir innover, tracer une ligne de démarcation entre le sens que l'on doit attacher au mot Mer, et celui que l'on devrait attribuer au mot Océan; il faut regarder ces deux expressions comme synonymes, en les prenant dans une acception générale. Aussi, dans l'intention de rendre l'histoire des Mers la plus complète qu'il sera possible, et de la renfermer dans un même cadre, il ne sera traité, dans le présent article, que des généralités qui sont relatives à la Mer actuelle, en la considérant seulement dans ses rapports avec le globe et avec les terres qui s'élèvent au-dessus de sa surface; et on trouvera au mot Océan tout ce qui est relatif à l'examen des propriétés physiques et chimiques de ses eaux: on y étudiera les mouvements réguliers et irréguliers dont elles sont douées, les phénomènes auxquels elles donnent lieu; on y examinera leur action sur les continents, leurs productions et les êtres qu'elles renferment, l'influence qu'elles exercent sur les plantes, sur les animaux, sur l'Homme, et le rôle important qu'elles jouent dans l'état de civilisation auquel il est parvenu. Ces recherches préliminaires, appuyées sur tout ce que l'observation a appris relativement aux Mers, telles qu'elles existent, depuis les traditions les plus anciennes jusqu'à ce jour, permettront peut-être, à l'aide de l'analogie et des documents que fournit la géologie, de remonter à une époque plus ancienne de leur histoire. On recherchera: quelle peut avoir été leur origine et leur état primitif; quels changements peuvent s'être opérés dans le volume et la nature de leurs eaux: on constatera les phénomènes et les effets produits à la surface du globe par le déplacement, la diminution et la rapidité des mouvements de celles-ci; on comparera par son action l'ancien Océan avec le moderne, et on verra en quoi les êtres qui le peuplaient à ses divers âges différaient de ceux qui l'habitent aujourd'hui.

Rapport de la mer avec le globe et les terres.

La surface totale du globe étant évaluée à 5,100,000 myriamètres carrés, 5,700,000 myriamètres carrés, c'est-à-dire, un peu moins des trois quarts, sont recouverts par les Mers. Elles sont réparties sur le globe d'une manière très-inégale: l'hémisphère austral en contient plus que le boréal, dans la proportion à peu près de 8 à 5, et dans chaque zone le rapport des terres à celui des Mers est très-différent.

Dans la zone glaciale du N. on compte sur 1000 m. c. Terre 400, Mer, 600	
Dans la zone tempérée N.	<i>id.</i> T. 559, M. 441
Dans la zone torride N.	<i>id.</i> T. 197, M. 803
Dans la zone torride du Sud.	<i>id.</i> T. 312, M. 688
Dans la zone tempérée S.	<i>id.</i> T. 75, M. 925
Dans la zone glaciale S.	<i>id.</i> T. 0, M. 1000

§ 1^{er}. *Figure générale des terres et des mers.*

Les continents, qui ne diffèrent des îles que par la dimension, sont, comme elles, entourés de tous côtés par la Mer; les uns et les autres sont les parties saillantes de l'enveloppe solide du globe, qui, plus élevées que le niveau général des eaux, ne sont point inondées par elles. Les continents paraissent comme groupés autour du pôle nord de la terre: en effet, l'ancien et le nouveau monde sont très-peu éloignés l'un de l'autre dans la zone glaciale, et ce n'est qu'en s'approchant de l'équateur qu'ils laissent entre eux deux vastes bassins, qui, avant d'arriver au 60° sud, se réunissent pour n'en plus former qu'un seul.

Un fait des plus remarquables, et dont plusieurs philosophes ont cherché à tirer de grandes conséquences, c'est: 1° que les terres continentales sont découpées par les Mers de manière à présenter des pointes ou caps saillants dirigés vers le sud, et 2° que, dans le rapport des continents et des groupes d'îles entre eux et avec la Mer, les angles saillants formés par les uns semblent correspondre aux angles rentrants que présentent les autres. On peut citer pour exemple de la première disposition la forme de l'Amérique méridionale, celle de l'Afrique, de la presqu'île de l'Inde, de la Nouvelle-Hollande, du Groënland: et si l'on observe d'une manière générale un globe terrestre ou une mappemonde, on ne peut se refuser à voir, en considérant seulement les masses, que la saillie de l'ancien continent, formée par l'Europe occidentale et l'Afrique du 5° au 50° latitude nord, correspond exactement à l'enfoncement qui sépare les deux Amériques sous les mêmes latitudes; qu'au contraire, l'angle saillant produit par le Brésil entre l'équateur et le tropique du capricorne, est vis-à-vis le golfe de Guinée, qui s'enfonce dans les terres d'Afrique, également entre l'équateur et le même tropique sud; et, enfin, que les archipels du grand Océan, dont la réunion semble former un tout que l'on a compris sous le nom d'Océanie, s'avancent en pointe vers la vaste échancrure dessinée par les bords occidentaux de l'Amérique.

§ 2. *Division des mers.*

Quoique la Mer soit une, et que l'on puisse pour ainsi dire communiquer d'un point quelconque de sa surface à un autre sans discontinuité, on a jugé nécessaire de diviser, au moins par la pensée, l'espace immense qu'elle remplit, et l'on a distingué par des dénominations générales ses régions principales.

Le grand enfoncement que laissent entre eux l'ancien et le nouveau continent, c'est-à-dire, celui qui est entre l'Europe et l'Afrique d'un côté, et l'Amérique de l'autre, est occupé par l'Océan atlantique; le vaste goufre qui sépare l'Asie du même continent américain, contient le grand Océan, qui en longitude occupe environ 240 degrés, c'est-à-dire, les deux tiers de la circonférence totale du globe.

L'Océan atlantique et le grand Océan sont chacun subdivisés en boréal, équinoxial et austral, suivant les zones qu'ils occupent; les Mers qui entourent l'un et l'autre pôle, prennent les noms d'Océan glacial arctique et d'Océan glacial antarctique.

Ces divisions n'établissent encore que de grandes

coupes, dont il serait impossible de tracer les limites, et elles se rapportent le plus ordinairement aux espaces de la Mer qui sont éloignés des terres; car, les portions qui se rapprochent de celles-ci, empruntent assez ordinairement le nom des côtes qu'elles baignent, et cela sans autre règle que celle déterminée par l'usage, qui varie suivant les localités: c'est ainsi que l'on dit la Mer d'Allemagne, la Mer d'Écosse, la Mer d'Espagne, etc.

§ 5. Bords de la mer.

Il résulte de l'inégalité de la surface des terres et du niveau constant que prennent les eaux, que la ligne de contact extérieure des unes et des autres est découpée et comme déchirée d'une manière irrégulière et plus ou moins profondément, la Mer s'avancant sur les parties basses des terres, et les points élevés de celles-ci se prolongeant au contraire dans la Mer. Cette disposition particulière donne lieu à ce que l'on appelle des méditerranées, des golfes, des baies, des rades, des ports, des anses, etc., des caps, des plages, des falaises.

Les Mers Méditerranées sont celles qui, entourées par les terres dans la presque totalité de leur circonférence, ne communiquent avec la Mer générale que par un canal ou détroit: telles sont la Méditerranée proprement dite, par rapport à laquelle on peut encore considérer la Mer Adriatique, la Mer de Marmara, la Mer Noire, comme des Méditerranées; telles sont encore la Mer Baltique, la Mer Blanche du Nord, la Mer Rouge, et la Mer qui s'avance entre l'Arabie et la Perse et que l'on appelle improprement golfe Persique.

On appelle encore quelquefois Mers Méditerranées celles qui sont en partie circonscrites par la terre ferme et en partie par des rangées d'îles rapprochées les unes des autres, comme la Mer des Antilles, la Mer de la Chine, la Mer du Japon, la Mer d'Okotsk.

Les golfes sont plus grands que les baies: ce sont des échancrures plus ou moins profondes, que forme la Mer en s'avancant dans les terres: on peut citer le golfe de Gascogne entre la France et l'Espagne, le golfe de Guinée sur les côtes d'Afrique, et dans les Indes orientales les golfes d'Oman et du Bengale.

Les rades, les ports et les anses sont des découpures de même sorte, mais de dimensions graduellement inférieures, et qui offrent en outre par leur disposition un abri aux vaisseaux.

Les rivages ou côtes sont les points de la terre découverte, qui sont frappés et baignés par la Mer. On remarque que, dans un grand nombre de lieux, les rivages opposés d'un même bassin présentent la même structure géognostique, et souvent les couches des terrains se correspondent d'une manière si exacte qu'il semble qu'une rupture récente les ait séparés: les côtes de la France et de l'Angleterre en offrent un exemple bien remarquable, ainsi que les rives de la Méditerranée et de l'Adriatique; et si sur une plus grande échelle on comparait avec soin les côtes du nord de l'Europe avec celles correspondantes de l'Amérique septentrionale, on trouverait peut-être les mêmes rapports, comme, au surplus, les connaissances déjà acquises sur la structure de ces deux pays paraissent l'indiquer.

Lorsque les côtes sont escarpées, elles forment des

récifs ou des falaises que la Mer vient battre avec violence; lorsqu'au contraire les terres s'approchent de la Mer par une pente douce et insensible, elles donnent lieu à de longues plages, le plus souvent sablonneuses, que les eaux recouvrent et abandonnent périodiquement, avec tranquillité.

Les caps sont les pointes de terre qui s'avancent dans la Mer (le cap de Bonne-Espérance, à l'extrémité de l'Afrique; le cap Horn, au sud de la Terre de feu). On a vu que les Mers Méditerranées n'étaient en communication avec la Mer générale que par un canal resserré ou un détroit. On donne encore le nom de canal, de manches ou de détroits, à des portions de la Mer qui séparent des îles ou des continents peu éloignés les uns des autres. La France est séparée de l'Angleterre par le canal de la Manche; l'Irlande est de même isolée de l'Angleterre par le canal de Saint-Georges: l'ancien et le nouveau continent seraient en communication sans le détroit ou canal de Behring; la Terre de feu est une portion de l'Amérique méridionale coupée par le canal ou détroit de Magellan.

Profondeur.

La Mer, à ce que l'on présume, n'a dans aucun point une profondeur indéfinie, quoique dans plusieurs endroits, notamment entre les tropiques et dans le Nord, on n'ait pu atteindre son fond avec des sondes de 1,800 mètres; mais, indépendamment de la difficulté de s'assurer que celles-ci sont bien descendues perpendiculairement et qu'elles n'ont pas été entraînées par des courants, une profondeur de 2 à 3,000 mètres serait encore à peine appréciable par rapport au diamètre de la terre. Dans le plus grand nombre des cas on rencontre le sol à des distances variables, depuis quelques mètres jusqu'à 500 ou 400. Ce n'est que dans la pleine Mer, et plus rarement, que les sondes descendent jusqu'à 1,000 ou 1,200 mètres. La théorie déduite des connaissances les plus exactes sur les lois générales qui régissent l'univers, a conduit De Laplace à démontrer que la profondeur moyenne ne pouvait être qu'une fraction de la différence qui existe entre les deux axes de la terre, et qu'elle ne pouvait excéder 8,000 mètres. Si l'on compare la forme que doit avoir le fond de la Mer avec la surface des continents, l'analogie et les faits nombreux recueillis par le sondage portent plutôt à diminuer cette profondeur qu'à l'augmenter, et à faire présumer que les abîmes les plus profonds de la Mer s'enfoncent à peine autant au-dessous de sa surface que les hautes montagnes des continents s'élèvent au-dessus de son niveau. Il n'est pas plus facile de préciser quel peut être le volume des eaux de la Mer, et de juger si, comme l'ont avancé plusieurs auteurs, elles formeraient, étant réunies, une sphère de 50 ou de 60 lieues de diamètre, et si, en supposant la surface du globe parfaitement unie, elles la submergeraient de 600 pieds ou de plus. Il est certain que, quelles que soient les profondeurs et volumes que l'on puisse supposer aux Mers actuelles sans s'écarter des inductions tirées des faits constatés et de l'analogie, la masse de leurs eaux est bien peu considérable, comparée à la masse totale de la planète dont elles humectent quelques points de la surface extérieure; car, en

admettant, par supposition, cette surface unie et enveloppée de toute part d'une couche d'eau de 10.000 mètres ou 50.000 pieds environ d'épaisseur, un globe auquel on donnerait un mètre de diamètre ne serait pas, dans la même proportion, recouvert d'un millimètre d'eau, puisqu'en effet 10.000 mètres sont la 1275^e partie du diamètre de la planète terrestre.

Fond de la mer.

La structure géologique des continents actuels et des îles, l'origine présumée de leur formation, la nature des substances qui composent le fond des Mers, la connaissance acquise sur les profondeurs relatives d'un grand nombre de points dans un espace donné, tout porte à croire que le fond des Mers présente une configuration en tout analogue à celle de la surface des terres habitées; de longues chaînes de montagnes le traversent et semblent même se continuer avec celles que nous gravissons. Si les sommités escarpées de ces alpes sous-marines s'approchent de la surface extérieure des Mers, ou s'élèvent au-dessus, elles forment ou des lignes de récifs dangereux pour les vaisseaux, ou des groupes d'îles, comme cela arriverait si les Alpes, si les Pyrénées étaient inondées jusqu'à leur sommet ou jusqu'aux trois quarts de leur hauteur. Ces grandes chaînes principales se divisent, se ramifient; des chaînes latérales et secondaires les bordent; de larges et profondes vallées les découpent; à leur pied sont d'immenses plaines ou des collines plus ou moins élevées et arrondies, qui sont, ainsi qu'on l'a dit plus haut pour les chaînes de montagnes, en rapport avec la nature du sol des côtes contiguës. En effet, l'observation démontre aux navigateurs que, tels sont les rivages, tel est, jusqu'à une grande distance, le fond des Mers qui les baignent; si les côtes sont escarpées ou à pic, si la pente du sol est rapide, la Mer sera profonde; elle sera basse, au contraire, si elle s'avance sur une plage presque horizontale. Cette concordance entre la forme du fond de la Mer et celle des terres voisines se fait bien remarquer sur les deux bords opposés de l'Amérique méridionale; mais le principe paraît être vrai pour toutes les côtes.

Le fond des Mers doit éprouver des changements analogues à ceux qui s'opèrent journellement sur la terre; car, bien que les masses minérales qui en composent le sol soient à l'abri de l'influence de l'atmosphère, l'action continuelle de l'eau, les chocs qui résultent de ses divers mouvements, doivent dégrader les points élevés et remplir les profondeurs, qui reçoivent en outre les matériaux charriés continuellement par les fleuves, ou qui sont enlevés aux rivages par les vagues: de sorte qu'en dernière analyse, sous les eaux, comme à la surface des continents, le sol tend à se niveler. Les éruptions volcaniques, qui ont lieu sous les eaux comme à la surface de la terre, produisent des modifications analogues à celles que les volcans occasionnent autour de nous. Mais un changement dont on ne voit pas d'exemple sur la terre, c'est celui qui résulte de la formation de masses calcaires solides et immenses, dont le volume augmente chaque jour dans certains parages, et qui sont l'ouvrage de myriades d'animaux dont elles sont l'habitation.

Pour les propriétés physiques et chimiques de l'eau de la Mer, pour l'histoire des phénomènes géologiques dus à la Mer ancienne et à la Mer actuelle, voyez Océan.

MÉRANGÈNE. BOT. Même chose que Mélongène. *V.* MORELLE.

MÉRASPERME. *Merasperma*. BOT. Raffinesque a établi sous ce nom, un genre dans la famille des Conferves; mais il dit que les tubes sont inarticulés et comprimés, ce qui ferait croire que ce sont des Ectospermes qu'a voulu désigner ce naturaliste. Il en cite des espèces américaines, entre lesquelles est le *dichotoma*.

MÉRATIE. *Meratia*. BOT. Loiseleur Deslongchamps avait établi sous ce nom un genre dont le type était le *Calycanthus præcox*, L.; mais ce même genre ayant été nommé *Chimonanthus* (*V.* ce mot) par Lindley, le nom de *Meratia* était resté sans emploi. Cassini s'en est servi pour remplacer celui de *Delilia*, proposé par C. Sprengel (Bullet. de la Soc. Philomat., avril 1825), parce qu'il existe déjà un autre genre dédié par Humboldt et Bonpland au professeur Delile. *V.* LIÉE.

Le genre *Meratia* de Cassini appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, et à la Syngnésie superflue, L. Voici les caractères qui lui sont attribués par ce botaniste: involucre double: l'extérieur beaucoup plus grand, formé de trois folioles, libres, inégales, à peu près orbiculaires, échancrées à la base, mucronées au sommet, membraneuses, réticulées et hispides, l'une d'elles plus grande, les deux autres à peu près égales, superposées et opposées à la première; involucre intérieur beaucoup plus petit que l'extérieur, composé probablement de trois écailles oblongues, coriaces, glabres, soudées entre elles, formant par leur réunion un étui obovoïde, oblong, triquètre, qui embrasse étroitement les ovaires des fleurs; réceptacle pontiforme, probablement nu; calathide composée de trois fleurs, deux au centre ayant une corolle dont le tube est long et grêle, le limbe à cinq divisions; cinq anthères à peine cohérentes; l'ovaire en partie avorté, n'ayant qu'un style à deux branches écartées; la fleur du bord est unique, sa corolle est à peu près aussi longue que celles du centre, offrant un limbe en cornet, non étalé, fendu sur la face intérieure; son ovaire est surmonté d'un style à deux stigmatophores très-longs et arqués en dehors. Ces caractères, que l'on a abrégés pour ne présenter que les plus saillants, n'ont pas été ainsi exposés par Sprengel. L'involucre intérieur est entièrement de la composition de Cassini, qui refuse d'admettre l'existence d'un seul ovaire supportant trois corolles de Synanthérées, lesquelles contiendraient chacune des organes génitaux; il suppose, avec raison, quelque erreur d'observation de la part de Sprengel, erreur qui aura donné lieu à des différences imaginaires. Ainsi, ce que ce dernier botaniste a considéré comme le péricarpe de l'ovaire, n'est qu'un second involucre tel que celui qui est imaginé par Cassini et dont la structure a été développée plus haut. Le *Meratia* a de l'affinité avec le *Milleria*, genre susceptible d'être partagé en deux: l'un qui aurait pour type le *Milleria quinqueflora*, L., et qui conserverait le nom de *Milleria*; l'autre qui serait fondé sur le *Milleria biflora*, et qui recevrait celui d'*Elvira*.

MÉRATIE DE SPRENGEL. *Meratia Sprengelii*, Cass.; *Delilia Berterii*, Spreng., loc. cit. Plante herbacée, annuelle, légèrement hispide, et ayant quelque ressemblance extérieure avec un *Melampodium*. Elle a des feuilles opposées, pétiolées, oblongues, lancéolées, un peu crénelées et à trois nervures; les calathides de fleurs sont jaunes et rassemblées en faisceaux à l'extrémité des tiges ou portées sur des pédoncules courts et axillaires. Cette plante est originaire de l'Amérique méridionale près du fleuve de la Madeleine, où elle a été découverte par Bertero.

MERCADONIA. BOT. Pour *Mecardonina*. V. ce mot.

MERCANETTE. OIS. Synonyme vulgaire de Sarcelle d'été. V. CANARD.

MERCAPTAN. CHIM. Substance particulière, liquide, limpide, incolore, d'une odeur alliécée, d'une saveur sucrée et étherée; sa densité est 0,842; son point d'ébullition est à + 62°; elle est peu soluble dans l'Eau, mais beaucoup dans l'Alcool et l'Éther; elle se combine avec le Potassium en abandonnant du Gaz hydrogène, et produit une masse saline, incolore, très-soluble, qui précipite en jaune par les sels de Plomb et en blanc par les deutochlorures de Mercure, d'Or et de Cuivre; elle se combine avec différents deutoxides, et forme avec eux des Mercaptides cristallisés. On l'obtient en traitant dans un appareil distillatoire du sulfovinat de Potasse avec une dissolution concentrée de deutosulfure de Barium : le sulfovinat se change en sulfate, et il se forme une liqueur étherée, qui se condense dans le récipient avec de l'Eau, sans qu'il se dégage d'Hydrogène sulfuré. La liqueur étherée, purifiée par le chlorure de Calcium, est plus légère que l'Eau; elle s'enflamme facilement en répandant l'odeur de l'Acide sulfureux. Distillée avec précaution elle se partage en deux produits : l'un, le moins volatile, est l'Éther thalique, l'autre est le Mercaptan.

MERCIÈRE. *Merciera*. BOT. Genre de la famille des Campanulacées, institué par Alphonse De Candolle dans sa monographie des genres de cette famille, aux dépens des *Trachelium* de Linné et pour quelques autres espèces nouvelles, du cap de Bonne-Espérance. Les caractères du genre *Merciera* sont : calice à quatre ou cinq divisions, à tube ovoïde; corolle tubuleuse, à quatre ou cinq lobes et à tube très-rétréci; quatre ou cinq étamines à filaments extrêmement minces à leur base, et beaucoup plus courts que les anthères; ovaire infère uniloculaire, à cloison incomplète et à peine perceptible; quatre ovaires : deux ordinairement de chaque côté de la cloison, dans la partie inférieure de l'ovaire; style filiforme, très-souvent plus long que la corolle; stigmaté très-court et bilobé.

MERCIÈRE A FEUILLES MINCES. *Merciera tenuifolia*, A. De Cand.; *Trachelium tenuifolium*, Lin. f., Thunb. C'est un sous-arbrisseau à tige droite et rameuse, à feuilles alternes, rapprochées, ciliées, linéari-lancéolées, rigides, subulées. Ses fleurs sont bleues, à cinq lobes plus longs que les feuilles du sommet, lancéolés, étalés et poilus sur le dos.

MERCKIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par David Don, dans la famille des Caryophyllées, n'a pas été adopté; la seule espèce qui le constituait a été con-

sidérée comme ne différant pas de l'*Arenaria peploides* de De Candolle, qui forme le genre *Adenarium* de Raffinesque, adopté par les botanistes.

MERCKIE. *Merckia*. BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, institué par Fischer qui lui donne pour caractères : calice à cinq divisions herbacées, serrées contre la capsule; corolle formée de cinq pétales pérygynes, spatulés, aigus et très-entiers; disque subhypogyne; ses glandules sont charnues et très-petites; dix étamines, toutes fertiles, insérées sur les glandules du disque; filaments subulés et libres; anthères à deux loges longitudinalement déhiscents; ovaire sessile, à trois ou cinq loges, bilocellées par une cloison secondaire, incomplète; plusieurs ovules distincts, attachés à une petite columelle centrale; trois ou cinq stigmates capillaires, alternes avec les folioles du calice. Le fruit consiste en une capsule membraneuse, renflée en vésicule, subglobuleuse, avec le milieu déprimé verticalement, marquée de trois ou cinq larges sillons qui indiquent l'existence des cloisons qui séparent les loges et vont aboutir à la columelle centrale; trois ou cinq valves en forme de coques, profondément sillonnées au dos, très-entières, avec le sommet en crochet recourbé. Les semences sont lisses, luisantes, d'un rouge brunâtre, à funicules raccourcis, épais et fongueux; l'ombilic est estrophiolé; embryon annulaire, renfermant un albumen fariné; les cotylédons sont étroitement linéaires et couchés.

MERCKIE PHYSOLE. *Merckia physodes*, Fisch. C'est une plante herbacée, faible, formant un gazon assez épais; ses feuilles sont opposées, subsessiles, elliptiques, exstipulées, à fleurs axillaires ou terminales et solitaires, peu nombreuses, longuement pédicellées et blanches. Cette plante se trouve au nord de l'Asie et de l'Amérique.

MERCOLFUS. OIS. (Aldrovande.) Synonyme de Rollier. V. ce mot.

MERCORET. BOT. L'un des noms vulgaires de la Mercuriale commune.

MERCURE. MIN. Genre de la classe des substances métalliques autopsides, composé de quatre espèces, dont l'une offre le Mercure à l'état natif, et les autres le présentent combiné avec l'Argent, le Chlore et le Soufre. Ces dernières sont connues sous les noms de Mercure argental, Mercure muriaté et Mercure sulfuré.

MERCURE NATIF. Métal blanc, liquide à la température ordinaire; pesant spécifiquement 13,58; se congelant à la température de 40° centigrades au-dessous de zéro, et se volatilissant par l'action d'une chaleur peu élevée. Le phénomène de la congélation du Mercure, observé pour la première fois en Sibérie par Delisle et Gmelin, dans les thermomètres dont ils faisaient usage, a été reconnu depuis et étudié par Braun, Æpinus, Black et Cavendish. Ce métal, en se solidifiant, cristallise en octaèdres. Ses usages dans les arts économiques et dans la médecine, ainsi que ceux de ses nombreuses préparations, seront indiqués dans la suite de cet article où ce métal sera considéré sous le point de vue chimique. Le Mercure natif existe tout formé dans la nature, mais toujours en petite quantité; en sorte qu'il ne fait jamais seul l'objet d'une exploitation.

Il accompagne fréquemment le Mercure sulfuré; se trouve en globules dans les fissures du minerai et quelquefois disséminé dans toute sa masse.

MERCURE ARGENTAL. Amalgame naturel d'Argent; hydrargirure d'Argent, Beud.; substance d'un blanc d'Argent, cristallisant en dodécaèdre rhomboïdal, et composée de deux atomes de Mercure pour un atome d'Argent, ou en poids de 65 parties de Mercure sur 55 parties d'Argent. Sa pesanteur spécifique est de 14.2. Elle donne du Mercure par la distillation, et se décompose par l'action du feu, en laissant sur le charbon un globe d'Argent. On ne connaît de cette substance que deux variétés principales : le Mercure argental *cristallisé*, toujours en dodécaèdre rhomboïdal ou simple, ou modifié sur ses angles et sur ses arêtes, et le Mercure argental *lamellaire*, en lames minces ou en dendrites superficielles, étendus sur différentes gangues. L'un des cristaux décrits par Haüy, est la réunion de six formes différentes, et possède 122 faces. Le Mercure argental ne se trouve qu'accidentellement çà et là dans quelques mines de Mercure, surtout dans celle de Moschellandsberg, dans l'ancien duché de Deux-Ponts. Sa gangue est tantôt un Grès, tantôt une Argile lithomarge.

MERCURE CORNÉ. V. MERCURE MURIATÉ.

MERCURE MURIATÉ, ou mieux *Chlorure de Mercure*. *Quecksilber*, *Hornersz*, Wern. Substance d'un gris de perle, fragile et volatile par l'action du feu; déposant du Mercure lorsqu'on la passe avec frottement sur une lame de Cuivre humectée; cristallisant en prismes à base carrée, terminés par des pyramides; les dimensions du prisme fondamental ne sont pas encore bien connues. C'est un bi-chlorure de Mercure, contenant 15 parties de Chlore et 85 parties de Mercure. Ce minéral se rencontre quelquefois sous la forme de concrétions mamelonnées ou fibreuses, dans les cavités d'un Grès secondaire, à Almaden en Espagne, et dans la mine du duché de Deux-Ponts.

MERCURE SULFURÉ, vulgairement *Cinabre*. Bisulfure de Mercure, composé de 14 parties de Soufre et 86 de Mercure; d'une couleur rouge foncé, passant au rouge brun; offrant dans sa poussière une belle teinte de rouge écarlate; soluble seulement dans l'Acide nitromuriatique; se volatilisant complètement au chalumeau, en donnant une flamme bleue et une odeur sulfureuse; laissant un enduit d'un blanc métallique, lorsqu'on le passe avec frottement sur le Cuivre; ses cristaux se rapportent au système rhomboédrique, et Haüy a adopté pour forme fondamentale un rhomboïde aigu de 71° 48', qui n'offre point de joints très-sensibles parallèlement à ses faces, mais qui se divise très-nettement par des coupes parallèles à l'axe, en donnant les pans d'un prisme hexaèdre régulier; le Cinabre pèse spécifiquement environ 7; il est facile à gratter avec le couteau; ses formes présentent ordinairement les pans du prisme hexaèdre régulier, combinés avec les faces de trois rhomboïdes différents, qui tous dérivent du rhomboïde primitif par des modifications simples sur les angles-plans des sommets. Les autres variétés dépendantes de la structure sont : le Mercure sulfuré *lamellaire*, l'*écailléux* ou *granuleux*, le *fibreux*, le *pulvérulent*

dit *vermillon natif*, et le *compacte*. Quelquefois cette dernière variété est feuilletée ou testacée; mais alors elle est mélangée de bitume; c'est le Mercure sulfuré bituminifère, ou Mercure hépatique. Le Mercure sulfuré, surtout celui qui est bitumineux, est la principale mine de Mercure que l'on exploite pour fournir aux besoins des arts et des manufactures. Il se trouve presque uniquement dans les terrains secondaires, et c'est particulièrement dans le Grès rouge, dans le Grès houiller et les Argiles schisteuses et bitumineuses qui l'accompagnent, qu'on le rencontre en abondance. Ces Argiles renferment des empreintes de Poissons, dont les écailles sont conservées, des plantes de la famille des Fougères, passées à l'état charbonneux, des Coquilles fossiles, etc. Tous les minerais de Mercure sulfuré sont très-riches, même celui qui est bitumineux, qui renferme 84 parties de métal, et qu'on peut regarder comme le plus important, parce qu'il existe en couches très-puissantes. Les principales mines de Mercure sont celles d'Idria, dans le Frioul; d'Almaden, dans la Manche, en Espagne; et du Palatinat, sur la rive gauche du Rhin. Il existe encore des exploitations de Mercure en Hongrie, en Bohême, dans plusieurs autres parties de l'Allemagne et dans les deux Amériques.

Le Mercure métallique existe naturellement dans plusieurs mines, mais jamais en masses considérables; l'immense quantité de celui dont on fait usage dans les arts, s'obtient en décomposant par la chaleur le Mercure sulfuré, après l'avoir mélangé avec de la Chaux ou de l'Argile. Les procédés distillatoires sont plus ou moins perfectionnés selon les différents pays où ce métal est en exploitation. Dans le Palatinat, on emploie des cornues de fonte que l'on place dans des fourneaux à galère, et qui sont lutées à des récipients extérieurs contenant de l'eau. Dans les mines d'Almaden en Espagne et d'Idria en Istrie, où l'on opère plus en grand, la distillation du minerai de Mercure se fait dans deux pavillons séparés par une terrasse inclinée vers le milieu en forme de toit renversé; l'un de ces pavillons fait l'office de cornue, et l'autre celui de récipient. La distillation, par ce procédé, est très-imparfaite, et l'on assure qu'il se perd une grande quantité de Mercure.

La liquidité de ce métal, sa pesanteur, son éclat vif et argentin, la pureté et l'homogénéité qu'on lui fait acquérir par plusieurs opérations chimiques, la facilité avec laquelle il peut s'unir à d'autres métaux et former ce que l'on nomme des Amalgames, sont des qualités précieuses qui en rendent les usages aussi importants que variés. L'exploitation des mines d'Or et d'Argent en consomme d'immenses quantités, puisque les mines de Mercure du Pérou et de l'Amérique méridionale, dont le produit annuel est pourtant de 17 à 18 cents quintaux métriques, sont tellement insuffisantes pour les besoins des mines d'Or et d'Argent de ces contrées, que la plus grande partie du Mercure d'Europe passe en Amérique, et qu'on a même eu recours, en 1782, à celui qui s'exploite en Chine dans la province de l'Yun-Nan. Il est bon d'observer que, par l'effet d'une politique imprévoyante et mesquine, l'Espagne voulant tenir ses colonies d'Amérique dans une dépendance

absolue, avait interdit l'exploitation des mines de Mercure du nouveau monde, et qu'elle envoyait d'Europe tout le Mercure nécessaire aux mines d'Or du Pérou et du Mexique. D'un autre côté, elle avait proscrit sur le continent européen la culture des Végétaux utiles, et dont l'acclimatation était presque certaine. Mais les révolutions politiques ont annulé tous ces règlements arbitraires. L'Amérique peut faire usage des ressources dont la nature s'est montrée prodigue envers elle, tandis que l'Espagne doit se trouver très-heureuse aujourd'hui de lui emprunter quelques-unes de ses richesses naturelles, telles que la Canne à sucre, le Cacté de la Cochenille, etc., qui sont maintenant en pleine culture sur la côte de Malaga.

Comme le Mercure ne devient solide qu'à un froid très-vif (40° centigrades au-dessous de 0), qu'il n'entre en ébullition qu'à une chaleur fort élevée (560° centigrades au-dessus de 0), et qu'ainsi il peut rester liquide entre des limites de température qui comprennent 400 degrés; comme, d'un autre côté, depuis 0 à 100 degrés, il se dilate uniformément selon Dulong et Petit, de 1/5550 pour chaque degré centigrade, ce métal fluide est d'une grande utilité pour la confection des thermomètres et des baromètres. Les chimistes en forment leur bain ou cuve hydrargyro-pneumatique, instrument si nécessaire pour l'extraction d'un grand nombre de Gaz. Les anatomistes en composent leurs injections délicates, et le font pénétrer dans les tubes les plus déliés des systèmes vasculaire et nerveux. Sous forme métallique le Mercure est très-employé en médecine; on sait qu'on divise le Mercure dans les corps gras, résineux ou gommeux, de manière à atténuer ses globules, et à un tel point qu'ils deviennent imperceptibles même à la loupe; et que, par ce moyen, on obtient des préparations externes et internes fort usitées dans les maladies syphilitiques et cutanées, préparations que l'on connaît sous les noms d'onguent mercuriel, Mercure gommeux, pilules mercurielles, etc. Les opinions sont partagées sur l'état du Mercure dans ces préparations; selon les uns, il reste à l'état métallique, selon les autres, il a déjà subi un premier degré d'oxydation. Quoique le Mercure n'ait pas de saveur ni d'odeur nuisibles, il communique néanmoins à l'eau dans laquelle on le fait bouillir un goût très-désagréable, et qui lui fait acquérir des propriétés vermifuges.

Le nombre des combinaisons que le Mercure produit avec les autres corps est très-grand, car souvent avec tel corps simple il en forme deux ou trois, d'où naissent ensuite à l'infini des combinaisons multiples. Voici celles dont les arts, les sciences et surtout la médecine ont su tirer parti :

Avec l'Oxigène, le Mercure donne naissance à deux oxides : l'un (protoxide) qui existe combiné avec les Acides, et forme des sels au *minimum*. On l'obtient en traitant par la Potasse ou la Soude un proto-sel de Mercure, par exemple, le proto nitrate; le précipité se forme en une masse noirâtre, dont l'analyse a donné 4 pour 100 d'Oxigène. La quantité de ce dernier principe étant un multiple par un nombre entier de celle du deutoxide, le précipité noir est bien un protoxide et non un simple mélange. Le deutoxide de Mercure,

nommé anciennement précipité rouge, précipité *per se*, etc., est d'une couleur qui varie depuis le rouge orangé jusqu'au jaune, et qui dépend de l'état du sel qui a servi à le produire. Les anciens chimistes le composaient directement en chauffant, pendant longtemps, le Mercure avec le contact de l'air dans ce qu'ils nommaient l'enfer de Boyle, c'est-à-dire dans une série de matras à fond plat, et placés sur un fourneau à galère. On l'obtient aujourd'hui beaucoup plus facilement en exposant au feu le proto-nitrate ou le deuto-nitrate de Mercure, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus de vapeurs rutilantes. Si le nitrate employé est bien cristallisé, le deutoxide a une belle couleur rouge orangé; elle est d'autant plus pâle que le nitrate est plus pulvérulent. Le deutoxide de Mercure contient 8 pour 100 d'Oxigène; il est légèrement soluble dans l'eau, et sa solution verdit le sirop de violette. La médecine externe l'emploie comme escharrotique, pour ronger les chairs fongueuses. Trituré convenablement avec des corps gras, et dans une très-faible proportion, il fait la base de plusieurs pommades anti-ophtalmiques. En se combinant avec les divers Acides, les Oxides dont il vient d'être question, forment un grand nombre de sels dont quelques-uns ont été employés en médecine. Tels sont : l'acétate de protoxide de Mercure, qui faisait la base des pilules ou dragées de Keyser, longtemps préconisées dans les affections syphilitiques; les nitrates de Mercure employés aussi dans un grand nombre de préparations anti-syphilitiques et anti-psoriques; le sous-sulfate de Mercure, anciennement nommé Turbith minéral, et que l'on donnait comme vomitif et diaphorétique.

Le Mercure forme deux combinaisons avec le Chlore, savoir : un proto-chlorure et un deuto-chlorure. Le premier qui a reçu successivement les noms de Calomel, précipité blanc, Mercure doux, Muriate de Mercure, contient 18 parties de Chlore et 100 de Mercure. Il est blanc, jaunissant à l'air, sans saveur et insoluble dans l'eau. On l'obtient par divers procédés; le plus simple consiste à précipiter le nitrate de protoxide de Mercure dissous dans l'eau par le sel marin ou chlorure de Sodium. Ce proto-chlorure mercuriel est un médicament très-usité soit comme purgatif vermifuge, soit comme anti-syphilitique. Le deuto-chlorure de Mercure généralement connu sous le nom de sublimé corrosif, et qui dans la nomenclature de Guyton et de Lavoisier était désigné sous celui de Muriate oxygéné de Mercure, le deuto-chlorure, donc, se compose de 56 parties de Chlore sur 100 de Mercure. Il est en pains lamelleux ou en aiguilles, d'un beau blanc qui ne s'altère point à l'air. Il n'a pas d'odeur, mais sa saveur est d'une âcreté excessive, laissant dans la bouche un goût affreux; en un mot, c'est un des plus dangereux poisons que la chimie ait fait connaître. Il se dissout facilement dans l'eau et dans l'Alcool. Il a de nombreux usages en médecine et dans les arts. On l'administre à l'intérieur, en solution ou en pilules, mais à des doses très-faibles, contre la syphilis; à l'extérieur, sous forme de lotion, contre les maladies de la peau. L'emploi de ces remèdes nécessite toujours beaucoup de prudence de la part du praticien. Tout le

monde connaît les effets redoutables du sublimé corrosif ingéré à une plus forte dose dans l'économie animale; mais comme il se décompose facilement, et qu'il est ramené à l'état de proto-chlorure par la plupart des substances organiques où l'Oxigène domine, on a indiqué une foule de contre-poisons; le plus efficace, lorsqu'on s'y prend à temps, est l'Albumine ou le blanc d'œuf. On fait entrer le sublimé corrosif dans plusieurs préparations destinées à la conservation des pièces anatomiques et des objets d'histoire naturelle.

Les sulfures de Mercure sont, de même que les oxydes et les chlorures, au nombre de deux : l'un noir et l'autre rouge. Le premier (proto-sulfure) n'est considéré par Guibourt que comme un mélange du second avec du Mercure métallique. Cependant la même raison donnée pour le protoxide peut être alléguée en faveur de l'existence du proto-sulfure. Le sulfure rouge (persulfure), vulgairement nommé Cinabre, et quand il est pulvérisé Vermillon, contient 16 parties de Soufre sur 100 de Mercure. C'est le plus commun des minerais de Mercure, mais il n'offre pas ordinairement la pureté de celui qui est produit artificiellement et dont la peinture fait un grand usage. Sa préparation consiste à incorporer une partie de Mercure dans 4 parties de Soufre en fusion, et à sublimer le mélange dans un vase approprié.

Les combinaisons que le Mercure forme avec les autres corps simples non métalliques, tel que l'Iode, le Phosphore, etc., n'ayant qu'un intérêt très-borné, ne seront point examinées ici : mais il n'en est pas de même de certains amalgames ou alliages du Mercure avec quelques métaux; on doit au moins mentionner ceux qui sont d'une utilité très-grande.

On se sert, pour étamer les glaces, d'un amalgame d'Étain qui s'applique de la manière suivante : une feuille d'Étain, mise sur un plan horizontal, est recouverte d'une couche de Mercure qui s'y combine par sa surface inférieure; on fait alors glisser dessus une glace, afin d'expulser le Mercure en excès, et on la charge de poids. Si le verre a été préalablement bien desséché, l'amalgame ne tarde pas à y adhérer fortement. Avec l'Étain et d'autres métaux, le Mercure forme des alliages utiles aux arts et aux sciences; tel est l'alliage de Darcey qui se fond à une température inférieure à celle de l'eau bouillante; tel est encore l'alliage que l'on emploie le plus communément pour augmenter l'intensité d'action des machines électriques.

L'amalgame d'Or s'obtient en plongeant l'Or rouge de feu dans du Mercure chaud. On sépare le Mercure non amalgamé en le faisant traverser une peau de chamois. L'amalgame qui reste dans celle-ci, est blanc, et contient une partie d'Or et une demi-partie de Mercure; il sert à dorer l'Argent et le Cuivre sur lesquels, après les avoir bien décapés, il suffit de l'appliquer. On chauffe ensuite pour volatiliser le Mercure, et on donne à la dorure le ton de couleur désiré en la recouvrant d'une bouillie de Nitre, d'Alun et de Sel marin. On fait chauffer de nouveau, on lave à l'eau bouillante et l'on essuie la pièce.

Il est un amalgame triple qui conserve la fluidité du

Mercury; c'est celui de trois parties de ce métal, une de Bismuth et une de Plomb. Comme ces deux derniers métaux ont moins de prix que le Mercure, il n'est pas rare de rencontrer, dans le commerce, celui-ci falsifié au moyen de l'amalgame en question; mais on le reconnaît facilement en ce qu'il *fait la queue*, c'est-à-dire qu'au lieu de former des globules sphériques, lorsqu'on le divise sur un plan de verre, il prend alors des formes irrégulières en laissant des traces grises et sans éclat métallique.

MERCURE DOUX. MIN. Nom donné au deuto-chlorure de Mercure que l'on prépare avec le proto-chlorure, et dont la différence de propriétés avec ce dernier lui a valu ce nom vulgaire. *V.* MERCURE.

MERCURIALE. *Mercurialis*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, et placé par les auteurs systématiques dans la Diœcie Ennéandrie, L. Ses fleurs sont monoïques ou plus ordinairement dioïques; leur unique enveloppe est un calice tri ou plus rarement quadriparti. Dans les mâles, on trouve des étamines au nombre de huit ou douze, ou davantage, dont les filets libres et saillants sont terminés par une anthère à deux lobes distincts et globuleux; dans les femelles, deux styles courts, élargis et denticulés dans leur contour; un ovaire partagé en deux lobes par un sillon profond, que suit de chaque côté un filet stérile, à deux loges renfermant chacune un ovule unique; le fruit est une capsule à deux coques, revêtue d'aspérités ou d'un duvet tomenteux. Les espèces de ce genre sont au nombre de dix environ, à tiges frutescentes ou le plus ordinairement herbacées. Il est à remarquer qu'il y en a deux seulement exotiques, l'une originaire de l'Inde, l'autre du Sénégal, et que précisément dans ces deux seules, les coques sont souvent au nombre de trois et les feuilles alternes. Elles sont opposées dans toutes les autres qui croissent en Europe; dentées ou entières, stipulées et se teignant, en séchant, d'une couleur bleuâtre plus ou moins foncée; les fleurs sont axillaires ou terminales; les mâles sur des épis, où ils forment de petits pelotons accompagnés chacun d'une bractée; les femelles tantôt solitaires, tantôt en épis ou bien en faisceaux. Deux espèces sont extrêmement communes : la Mercuriale vivace, *Mercurialis perennis*, Lin., et surtout l'annuelle, *Mercurialis annua*, Lin., qui infeste tous les lieux cultivés. Elles participent aux propriétés purgatives de la famille dont elles font partie.

MERCURIALE DE VIRGINIE ou MERCURIASTRUM. BOT. (Heister.) Synonyme d'Acalyphe. *V.* ce mot.

MÈRE DES CAILLES. Nom que l'on donne assez vulgairement au Râle de Genêt. *V.* GALLINULE.

MÈRE DE GIROFLE. BOT. Même chose que Antofles. *V.* ce mot et GIROFLE.

MÈRE DE PERLES ou MÈRE-PERLE. CONCH. Nom que l'on donne vulgairement aux valves du *Mytilus margariferus*, L.

MÉRENDÈRE. *Merendera*. BOT. Une plante des Pyrénées, que l'on avait confondue avec le *Bulbocodium vernum*, auquel elle ressemble en effet d'une manière frappante par le port ainsi que par les dimensions et les couleurs de sa fleur, est devenue le type d'un genre

établi par Ramond (Bullet. de la Société Philom., n° 47, p. 178, t. 12) et adopté par De Candolle dans la seconde édition de la Flore Française. Ce genre, qui appartient à la famille des Colchicacées et à l'Hexandrie Trigynie, L., est ainsi caractérisé : périanthe divisé jusqu'à la base en six segments rétrécis en onglets allongés, sur lesquels sont insérées six étamines à anthères longues, étroites, pointues, sagittées, droites et adhérentes aux filets par leur base; trois ovaires réunis par leur partie inférieure, surmontés chacun d'un style simple; capsule à trois lobes droits, non renflés, semblable à celle des Colchiques. La principale différence qui existe entre ce genre et le *Bulbocodium*, consiste dans la pluralité des styles du *Merendera*. Ce caractère ne peut avoir beaucoup de valeur; car lorsqu'on observe le *Bulbocodium* sur le vivant, on voit qu'il offre aussi réellement trois styles; mais ces styles étant soudés dans presque toute leur étendue, simulent la structure d'un style simple et triquetre. Comme ils ne sont unis que par un léger tissu cellulaire, on peut les séparer sans lacération, pour peu qu'on écarte leurs stigmates. L'organisation du *Merendera* paraît donc tellement semblable à celle du *Bulbocodium*, qu'il est bien difficile d'admettre la séparation de ces genres. L'auteur de la Théorie élémentaire de la Botanique a le premier démontré combien il était important pour la taxonomie de se tenir en garde contre les soudures naturelles. C'est donc, appuyé des propres principes de De Candolle, que Guillemain propose d'éliminer un genre adopté dans la Flore Française avant que l'on eût connu la véritable organisation de la plante dont on l'avait séparé. Quoi qu'il en soit, le *Merendera Bulbocodium*, Ram., DC. et Redouté (Liliacées, 1, tab. 25), est une plante spécifiquement différente du *Bulbocodium vernum*. Si l'on admettait cette opinion relativement à sa classification, on pourrait la nommer *Bulbocodium Merendera*. Elle ne s'élève pas à plus d'un décimètre; son bulbe ovoïde émet à la fin de l'été une fleur solitaire d'un lilas purpurin, à laquelle succèdent des feuilles linéaires, concaves et étalées; le pédoncule s'allonge considérablement après la floraison, et porte une capsule qui s'ouvre en trois valves lors de sa maturité. Cette espèce croît dans les pelouses des Hautes-Pyrénées. Desfontaines l'a aussi trouvée sur les collines des environs d'Alger. Ramond a donné sur l'évolution de sa racine des détails extrêmement curieux. Selon ce savant observateur, elle se compose d'un gros bulbe qui pompe les sucs de la terre par de nombreuses radicelles, et nourrit un très-petit bulbe naissant latéralement de sa base. C'est de celui-ci que procèdent les feuilles et la fleur qui percent les enveloppes communes aux deux bulbes, en se glissant le long d'une rainure pratiquée dans le premier. Les tuniques propres de ce petit bulbe donnent naissance aux feuilles et aux organes de la fleur, excepté aux ovaires et aux styles qui, ainsi que la hampe, sont produits par un noyau parenchymateux. Ce bulbe florifère s'enracine immédiatement après la fécondation, et prend subitement son accroissement en repoussant l'ancien bulbe qui se flétrit, s'aplatit et demeure enfermé comme un corps étranger entre ses propres tuniques. Marschall-Bieber-

stein, dans sa *Flora Taurico-Caucasica*, a formé une seconde espèce de *Merendera*, sous le nom de *Merendera Caucasica*, qui a pour synonyme le *Bulbocodium trigynum* d'Adams.

MÉRÉDÉRÉES. BOT. (Mirbel.) *V.* COLCHICACÉES.

MÉRÉTRICE. *Meretrix*. MOLL. Nom que Lamarck a d'abord donné au genre qu'il démembra des Vénus de Linné et auquel il donna plus tard la dénomination plus convenable de Cythérée. *V.* ce mot. Blainville a conservé ce nom pour une de ses nombreuses divisions des Vénus. *V.* également ce mot.

MERGANSER. OIS. Synonyme de grand Harle, adopté par Linné comme nom spécifique de cet Oiseau.

MERGEL. MIN. Synonyme de Marne. *V.* ce mot.

MERGULE. *Mergulus*. OIS. Genre de la méthode de Vieillot, qui ne comprend qu'une seule espèce, le Guillemot nain de la méthode de Temminck. *V.* GUILLEMOT.

MERGUS. OIS. *V.* HARLE.

MERIANA. BOT. Le genre formé par Adanson sous ce nom, d'après Trew, rentre dans le genre Antholyze.

MÉRIANDRE. *Meriandra*. BOT. Genre de la famille des Labiatiées, institué par Bentham qui lui assigne pour caractères : calice ovale, bilabié : lèvre supérieure concave, entière ou courtement tridentée, l'inférieure bifide, avec l'orifice nu; tube de la corolle égalant en longueur le calice; limbe divisé presque également en quatre lobes plans, dont le supérieur entier ou échancré; étamines fertiles; presque toujours les deux inférieures sont dressées et distantes, tandis que les supérieures sont un peu fléchies, et de plus l'une des deux avorte; filaments glabres; anthères à deux loges disjointes, stipitées, égales, pendantes, à connectif linéaire, court, articulé avec le filament vers le milieu; style bifide au sommet, terminé par deux stigmates.

MÉRIANDRE DU BÉNGALE. *Meriandra Bengalensis*, Benth.; *Salvia Bengalensis*, Roxb. C'est un sous-arbrisseau à feuilles entières, à fleurs réunies en grappe ou en épi paniculé. Toute la plante exhale l'odeur du Camphre. On la trouve dans l'Inde.

MÉRIANIE. *Meriania*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par Swartz, aux dépens du genre *Rhexia*, avec les caractères suivants : tube du calice campanulé : son limbe à cinq ou six lobes membraneux, dilatés à leur base et subulés au sommet; cinq ou six pétales; anthères obtuses au sommet, à deux pores, insérées par leur base sur un petit prolongement éperonné; ovaire globuleux, un peu déprimé, glabre au sommet; style filiforme, en massue; le fruit consiste en une capsule libre, à cinq ou six loges, à placentaires lunulés; les semences sont très-petites et cunéato-anguleuses. Les Mérianies sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique méridionale et des Antilles; leurs feuilles sont pétiolées, denticulées, glabres ou faiblement tomenteuses sur les veines et les nervures; les fleurs sont pédicellées, solitaires, axillaires, blanches ou purpurines. De Candolle en décrit six espèces parmi lesquelles on remarque :

MÉRIANIE BLANCHATRE. *Meriania leucantha*, Sw. Rameaux tétragono-comprimés et glabres; feuilles pétiolées, ovales-oblongues, acuminées, denticulées, glabres, à trois nervures; pédoncules axillaires, solitaires;

sous chaque fleur deux bractées ovato-lancéolées, à trois nervures très-entières. Se trouve à la Jamaïque.

MÉRICARPE. *Mericarpium*. BOT. Nom donné par De Candolle à chacune des deux portions du fruit des plantes Umbellifères, composée de chaque carpelle et du calice persistant qui en revêt la partie externe.

MÉRICOTHÈRE. *Mericotherium*. MAM. FOSS. Ce genre a été formé par Bojanus d'après l'examen de dents trouvées en Sibérie, et qui ont dû appartenir à un animal voisin des Chameaux, et ayant quelques-uns des caractères des Moutons et des Chèvres. Ces dents molaires comparées à celles des Ruminants connus, ne sont rapportées assez particulièrement qu'aux dents des animaux des familles que Bojanus a nommées Camelines et Ovines (Actes de l'Acad. cæs. Leopold. car. des curieux de la nature, vol. XII, p. 1), et leur principal caractère, est d'avoir des arêtes entre les colonnes. Cuvier ayant examiné ces dents avec toute l'attention nécessaire, a reconnu que les différences qu'elles présentent avec celle de l'espèce actuellement vivante, n'étaient dues qu'à l'âge; ce qui tend à faire regarder le nouveau genre comme sujet à de nouvelles observations.

MÉRIDA. BOT. Necker (*Elem. Bot.*, n° 1195) a donné ce nom à un genre qui a pour type le *Portulaca quadrifida*, L. C'est le même genre que Schrank a nommé *Meridiana*, dénomination employée par Linné fils pour une autre espèce de *Portulaca*, qui rentre dans ce genre. V. MÉRIDIANA.

MÉRIDIANA. BOT. Ce genre, établi par Linné, fut réuni par son fils au *Portulaca*. Schrank (*in Botan. Zeitung.*, n° 25, 1804, p. 354) l'a rétabli en le caractérisant ainsi : calice nul; corolle à quatre pétales; huit étamines; un style (ou quatre?); pyxide ou capsule se fendant en travers. A ce genre appartiennent le *Portulaca Meridiana*, L., Suppl., et le *Portulaca quadrifida*, L. et Jacq., Collect., 2, p. 556, t. XVII, f. 4, ou *Portulaca linifolia* de Forskahl. Le premier croît dans l'Inde orientale, et le deuxième en Égypte. Schrank (*loc. cit.*) a décrit une troisième espèce sous le nom de *Meridiana axilliflora*, et dont la patrie est ignorée.

MÉRIDIION. ZOOL. BOT. Le genre formé sous ce nom, par Agardh dans son *Systema Algarum*, paraît n'être qu'une espèce du genre Chaos de Bory, pénétrée de ce que Lyngbye appelait *Echinella*, que l'algologue de Lund nomme *Frustulis*, et qui sont des Lunulines, des Styliques, etc. V. ces mots.

MÉRIE. *Meria*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Scolietes, établi par Illiger et ayant pour caractères : palpes maxillaires courtes, composées d'articles presque semblables, avec le premier article des antennes allongé, presque cylindrique, recevant le suivant et le cachant; mandibules n'ayant point de dentelures. Ce genre ressemble beaucoup à celui de Myzine; mais il s'en distingue parce que ce dernier a les mandibules dentées. Les Tiphies et les Tengyres en sont séparés par leurs palpes maxillaires, qui sont longues, tandis qu'elles sont courtes dans les Méries; enfin les Scolies en sont distinguées par le second article de leurs antennes, qui est découvert et non emboîté dans le pre-

mier. Jurine a donné à ce genre le nom de *Tachus*; Fabricius l'a placé avec ses *Bethilus*. Ces insectes ont la tête arrondie; leurs antennes sont moniliformes, courtes et épaisses; leurs mandibules sont fortes et arquées; le segment antérieur du tronc est de figure presque carrée; les ailes supérieures n'ont point de cellule radiale; les cellules cubitales sont au nombre de trois, la deuxième est très-petite et pétiolée, la troisième est fort grande et reçoit les deux nervures récurrentes; l'abdomen est en forme d'ovoïde allongé et déprimé; les pattes sont courtes et fortes avec les cuisses comprimées. Ces insectes se trouvent dans les départements méridionaux de la France, en Espagne et en Italie; on n'en connaît encore que peu d'espèces.

MÉRIE DE LATREILLE. *Meria Latreillii*, Illig.; *Bethilus Latreillii*, Fab.; *Tachus staphylinus*, Jurine, Hym., pl. 14. Longue de cinq à six lignes; noire avec le devant du corselet et les premiers anneaux de l'abdomen rouges; sur chaque côté de cette partie est une rangée de points blancs.

MÉRIER. BOT. Pour Mûrier. V. ce mot.

MÉRIGÈNE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Solanum melongena*. V. MORELLE.

MERILLO, MERILLUS, MERISTIO, MERLINA. OIS. Noms divers donnés à l'Émerillon. V. FAUCON.

MÉRIMÉE. *Merimea*. BOT. Genre de la famille des Élatinées, institué par J. Cambessèdes, dans la monographie qu'il a publiée de cette famille, ainsi que de celles des Crucifères, des Caryophyllées, des Paronichées, etc. Caractères : calice à cinq divisions; cinq pétales hypogynes; dix étamines hypogynes; cinq styles réunis et soudés à leur base; un ovaire à cinq loges renfermant plusieurs ovules. Le fruit consiste en une capsule à cinq loges, s'ouvrant par cinq valves dont les bords, repliés en dedans, constituent les cloisons. Les semences sont attachées à un placentaire central; elles sont ellipsoïdes et oblongues, leur embryon est dressé, elles ne présentent point de périsperme. Les plantes que renferme ce genre nouveau appartiennent au Brésil; elles sont herbacées; on n'en connaît bien jusqu'ici qu'une seule espèce.

MÉRIMÉE ARÉNARIOÏDE. *Merimea arenarioides*, Camb. Ses tiges sont radicales, garnies de feuilles opposées, dont les plus jeunes sont souvent implantées dans les aisselles des anciennes ou subfasciculées à la naissance du rachis des ramifications latérales. Les fleurs sont axillaires, solitaires et pédonculées.

MÉRINGIE. BOT. Pour Mœhringie. V. ce mot.

MÉRINOS. MAM. Race espagnole de Moutons.

MÉRIOLYX. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Raffinesque, pour l'*Oenothera serrulata*, n'a pas été adopté.

MÉRION. *Maturus*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec plus haut que large, comprimé dans toute sa longueur, fléchi et légèrement courbé vers la pointe qui est un peu échancrée; arête distincte, qui se prolonge même jusques entre les plumes du front; base garnie de petits poils rudes; narines placées de chaque côté du bec, près de la base, et à moitié recouvertes par une membrane; pieds longs et grêles; doigt externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la première arti-

culation ; l'interne divisé ; ailes très-courtes, arrondies, les trois premières rémiges également étagées, souvent les trois et même les quatre suivantes d'égale longueur et dépassant les autres ; queue très-longue, conique ; rectrices étroites et souvent à barbules rares et décomposées. La formation de ce genre est due à Vieillot. A l'exception de quelques espèces anciennement connues, et que, jusqu'alors, on avait réparties dans les genres Merle et Sylvie, celles qui le composent sont nouvelles ; elles ont été trouvées dans l'Archipel des Indes et dans l'Océanie. Deux ont été rapportées par les naturalistes de l'expédition de découvertes autour du monde, commandée par le capitaine Freycinet. Les docteurs Quoy et Gaimard ont procuré à la science des documents bien précieux dans les descriptions parfaites et les figures bien exactes dont se compose la partie zoologique du nouveau voyage autour du monde. Il est à regretter que la marche rapide qu'exigeaient la sûreté et le succès de l'expédition, n'ait point accordé aux naturalistes le temps nécessaire pour leur permettre toutes recherches et observations relatives aux objets qu'ils ont rapportés. Ils eussent infailliblement tracé l'esquisse des mœurs et des habitudes des Mériens, et l'on ne serait point dans la triste nécessité de passer sous silence tout ce qui tient aux généralités historiques de ces Oiseaux.

MÉRIEN BINNIN. *Muscicapa maluchura*, Lath. ; *Malurus palustris*, Vieill. ; Levaill., Ois. d'Afr., pl. 129, fig. 2 ; *Megalurus palustris*, Horsf. Parties supérieures d'un brun ferrugineux avec la tige des plumes noirâtre ; sourcils bleus ; tectrices alaires et rémiges noirâtres, bordées de brun-roussâtre ; barbules roides qui ne sont en quelque sorte que des soies noires placées à certaine distance les unes des autres ; gorge et devant du cou bleus ; milieu du ventre blanc ; le reste des parties inférieures roussâtre ; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces. La femelle n'a point de bleu aux sourcils ni à la gorge. Cette espèce habite les parties marécageuses de la Nouvelle-Hollande où elle se nourrit d'insectes et de larves aquatiques.

MÉRIEN BRACHYPTÈRE. *Turdus brachypterus*, Lath. Parties supérieures et poitrine d'un brun cendré ; parties inférieures grisâtres ; rectrices étagées ; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De l'Océanie.

MÉRIEN BRIDÉ. *Malurus frenatus*, Tem. V. ARGYÉ BRIDÉ.

MÉRIEN DE BROWN. *Malurus Brownii*, Vig., Horsf. Tête, devant du cou et poitrine d'un brun noirâtre ; dos d'un rouge écarlate ; rémiges et rectrices brunes ; abdomen blanchâtre ; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MÉRIEN CAPOCIER. *Sylvia macroura*, Lath., Buff., pl. enl. 752, fig. 2 ; Levaill., Ois. d'Afr., pl. 129 et 150. Parties supérieures d'un jaune brunâtre, avec le bord des plumes roussâtre ; les inférieures d'un blanc jaunâtre ; bec brun et pieds roux. Taille, cinq pouces six lignes. Ces Oiseaux se trouvent en nombre assez considérable dans les contrées méridionales de l'Afrique, où ils visitent avec confiance les habitations des colons. Levaillant, qui les a observés, rapporte au sujet de quelques-uns d'eux des choses qui, pour plus d'un motif, excitent

un vif étonnement. Du reste, il paraît assez certain qu'ils se nourrissent d'insectes, qu'ils construisent leur nid avec le duvet qui entoure la graine d'une espèce d'Asclépiade, nommée par les colons *Capoc*, que ce nid, assez volumineux, laisse une entrée à la partie supérieure et que souvent il est établi dans les bifurcations de l'arbrisseau même. Selon le même observateur, la ponte serait de sept œufs verdâtres, tachetés de roussâtre, et l'incubation durerait quatorze jours.

MÉRIEN CRIARD. *Malurus clamans*, Tem. V. CYSTICOLE CRIARD.

MÉRIEN CRURAL. *Malurus cruralis* ; *Megalurus cruralis*, Horsf. Il est d'un brun bleuâtre pâle, avec des taches en avant des yeux, des gouttelettes et le ventre d'un fauve brun ; le front est strié de fauve ; le rachis des plumes auriculaires est blanc ; les rémiges sont d'un roux pâle, échancrées extérieurement, blanchâtres à la base ; bec et pieds brunâtres. Taille, huit pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MÉRIEN ÉLEGANT. *Motacilla superba*, Shaw. V. MÉRIEN SUPERBE.

MÉRIEN ENSANGLANTÉ. *Malurus cruentatus*, Gould. Dos et épaules d'un rouge de sang, le reste du plumage ainsi que le bec et les pieds noirs. La femelle est d'un brun pâle avec l'abdomen blanchâtre. Le bec et les pieds sont bruns. Taille, quatre pouces. De l'Australie.

MÉRIEN FLUTEUR. *Turdus tibicen*, Vieill., Levaill., Oiseaux d'Afrique, pl. 112, fig. 2. Parties supérieures d'un brun roussâtre, tacheté de noirâtre ; rectrices étagées, à barbules rares et distantes les unes des autres ; gorge blanche, tachetée de noir ; devant du cou et poitrine blanchâtres ; le reste des parties inférieures d'un fauve clair ; bec et pieds brunâtres. Taille, sept pouces. Du cap de Bonne-Espérance où il égale les plaines marécageuses par les sons tour à tour graves et bûtés qui constituent son chant.

MÉRIEN GALACTOTE. *Malurus galactotes*, Temm., Ois. color., pl. 65, f. 1 ; *Megalurus galactotes*, Horsf. Parties supérieures d'un cendré roussâtre, parsemées de taches striées noirâtres ; rémiges bordées de roux ; tectrices alaires brunes ; rectrices brunâtres, terminées de blanc que précède une tache noire ; gorge blanche ; parties inférieures d'un fauve jaunâtre ; bec et pieds jaunâtres. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MÉRIEN GRÈLE. *Malurus gracilis*. V. CYSTICOLE GRÈLE.

MÉRIEN GRÈLE. *Malurus exilis*, Vig. et Horsf. Parties supérieures d'un brun roussâtre, orné de larges raies fauves, les inférieures d'une teinte plus pâle ; rémiges et rectrices fauves : ces dernières blanches au sommet. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MÉRIEN DE LAMBERT. *Malurus Lamberti*, Vig., Horsf. Tête et milieu du dos d'un bleu azuré très-éclatant ; une bande de même nuance sur la région auriculaire ; gorge, poitrine, nuque, partie inférieure du dos et croupion d'un noir velouté ; scapulaires d'un brun roux ; abdomen blanc ; rémiges et rectrices d'un fauve brunâtre ; queue étagée dans les mâles, presque égale dans les femelles qui sont presque entièrement d'un brunâtre fauve. Taille, huit pouces y compris la queue. De la Nouvelle-Galles du sud.

MÉRIION LEUCOPTÈRE. *Malurus leucopterus*, Gaymard. V. AMYTIS LEUCOPTÈRE.

MÉRIION LONGIBANDE. *Malurus marginalis*, Reinw., Temm., Ois. col., pl. 65, fig. 2; *Megalurus marginalis*, Horsf. Parties supérieures d'un cendré roussâtre, parsemées de taches en stries brunes, environnées d'un trait fauve, très-clair; rémiges et rectrices d'un brun cendré, celles-ci très-étagées; sourcils et parties inférieures d'un blanc que traverse, sur la poitrine, une zone de petits points noirâtres; abdomen et cuisses d'un fauve jaunâtre, parsemé de stries noirâtres; mandibule supérieure brune, l'inférieure blanche; pieds noirâtres. Taille, huit pouces. De Java.

MÉRIION A LONGUE QUEUE DE LA CHINE. *Sylvia longicaudata*, Lath.; *Motacilla longicaudata*, Gmel. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête roussâtre; rectrices longues, étroites et étagées; parties inférieures d'un fauve verdâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces six lignes.

MÉRIION A LONGUE QUEUE DE DIEMEN. *Malurus longicaudatus*, Gould. Sommet de la tête, un trait sous les oreilles et partie antérieure du dos d'un bleu obscur; nuque, scapulaires, dos et croupion noirs; gorge et poitrine d'un bleu noirâtre; parties inférieures d'un cendré blanchâtre, avec les flancs bruns; rectrices bleues, plus pâles à l'extrémité; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. La femelle a les parties supérieures légèrement teintées de roux, une ligne sur le front et sur les yeux, ainsi que le bec et les pieds, d'un brun roussâtre.

MÉRIION MALACHURE. V. MÉRIION BINNION.

MÉRIION NATTÉ. *Malurus textilis*, Gaymard. V. AMYTIS NATTÉ.

MÉRIION NOIR ET ROUGE. *Malurus hirundinaceus*, Vieill.; *Sylvia hirundinacea*, Lath. Parties supérieures noires; menton, gorge et devant du cou d'un rouge brillant; le reste des parties inférieures blanc, avec une large ceinture noire sur le ventre; tectrices caudales et anales orangées; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. De l'Océanie.

MÉRIION PECTORAL. *Malurus pectoralis*, Gaud. Tête et dos bleus; une tache d'un bleu d'azur métallisé, un peu en dessous des yeux; une ligne sourcilière et une bande qui descend de chaque côté de la poitrine noires; gorge et poitrine d'un rouge pourpré, le ventre d'une nuance plus pâle; ailes et queue d'un bleu verdâtre; barbes internes et extrémité des rémiges brunes. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De l'Australasie.

MÉRIION POLYCRE. *Malurus Polycrous*. V. CYSTICOLE POLYCRE.

MÉRIION A QUEUE GAZÉE. V. MÉRIION BINNION.

MÉRIION SQUAMICEPS. V. ARGYE DE RUPPELL.

MÉRIION SUPERBE. *Sylvia cyanea*, Lath. Parties supérieures noirâtres; plumes de la tête noires, longues et touffues, susceptibles, sur la nuque, de se relever en huppe; front, partie des joues et des oreilles d'un bleu vif et foncé; trait oculaire noir; collier, gorge et dessus des rectrices bleus; rémiges et rectrices rouges, bordées de noir, celles-ci longues et étagées; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces quatre lignes. De la Nouvelle-Hollande.

MÉRIION TACHETÉ. *Malurus maculatus*, Vieill. Parties supérieures brunes; front et parties inférieures blanchâtres, tachetés de noir; rectrices grises, avec une tache noire vers l'extrémité qui est blanche; rémiges brunes, bordées de blanchâtre. Cette espèce offre beaucoup de ressemblance avec le Mériion galactote, de Temminck, et il ne serait pas impossible que les deux fussent identiques.

MÉRIION A TÊTE BLEUE. *Malurus cyaneus*, Vieill.; *Motacilla cyanea*, Lath. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; tête, gorge, dessus du cou d'un bleu d'azur vif; une tache brune sur les tectrices alaires; rémiges et rectrices noirâtres, les intermédiaires de celles-ci plus longues que les latérales; parties inférieures cendrées; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces.

MÉRIION A TÊTE NOIRE. *Malurus melanocephalus*; *Muscicapa melanocephala*, Lath. Parties supérieures et tectrices alaires d'un rouge de vermillon; tête et parties inférieures d'un brun noir velouté; rémiges d'un brun roux; abdomen jaunâtre; rectrices noires, avec l'extrémité blanche. Taille, quatre pouces. De l'Océanie.

MÉRIIONE. *Meriones*. MAM. Frédéric Cuvier a établi ce genre sur une petite espèce du Canada, qu'on avait considérée d'abord comme une simple Gerbille. Elle a le métatarse des Gerbilles, dont elle diffère d'ailleurs par ses dents qui sont composées, au lieu d'être simples. Elle ressemble au contraire beaucoup aux Gerboises par son système dentaire: ses dents sont en même nombre, et à peu près de même forme que chez elles.

MÉRIONE DES BOIS. *Meriones nemoralis*. Isid. Geoffroy St-Hilaire décrit sous ce nom la jolie espèce qui constitue le type de ce genre. On ne la connaissait que par une mauvaise figure où l'animal ne serait pas reconnaissable, sans la distribution particulière de ses couleurs. Davies, qui a donné cette figure (Transactions de la Société Linnéenne), n'en décrit point le modèle; il dit seulement qu'il a quatre doigts aux pieds de devant, cinq à ceux de derrière; qu'il passe l'hiver engourdi au fond de son terrier; qu'il fuit en faisant des sauts considérables; et qu'il se trouve habituellement dans les prairies et dans les bois. Aujourd'hui le Muséum d'Histoire naturelle possède deux individus de cette espèce; c'est ce qui a mis Fr. Cuvier en état de faire connaître ses dents, et ce qui permet aujourd'hui de décrire ses caractères extérieurs. Elle est sur le dos et sur la tête d'un gris noirâtre, légèrement varié de jaune en quelques endroits; les côtés du corps et les joues sont d'un jaune légèrement varié de gris, et entre cette portion et le dessous du corps qui est blanc, on voit une bande d'un jaune un peu roux, s'étendant du membre postérieur au membre antérieur. Toutes les parties inférieures du corps et de la tête, les parties internes des membres, et le bout du museau, sont d'un beau blanc; la tête comme le corps présente quatre zones successives: l'une supérieure grise, puis une jaunâtre séparée par une ligne jaune, du dessous de la tête qui est blanc. Ces zones sont très-distinctes chez les individus qui se trouvent en bon état: chez les autres, chaque zone se confond avec sa voisine. Le métatarse est assez long et nu. Les oreilles sont de forme

arrondie, presque nues à leur base, elles sont couvertes à leur extrémité de poils de même couleur que ceux du dos; la queue, une fois et demie aussi longue que le corps, est écailleuse et presque nue. Les membres postérieurs sont pentadactyles. Les trois doigts du milieu sont longs et forts; les deux externes sont extrêmement petits; les membres antérieurs sont tétradactyles, et presque de moitié aussi longs que les postérieurs. Cette espèce est de la taille d'une Souris, à laquelle elle ressemble beaucoup aussi à d'autres égards.

MÉRIONE A PETITE TÊTE. *Meriones microcephalus*, Harlan. Son pelage est en dessus mélangé de jaune et de noir, mais la première de ces deux couleurs domine sur les épaules, les flancs et les hanches; le dessous du corps est blanchâtre, lavé de jaunâtre; les oreilles sont de médiocre longueur, garnies de poils mêlés de jaune et de noir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Taille, quatre à cinq pouces. Du nord de l'Amérique.

MERIONUS. INS. Nom donné par Germar à un genre de Charansonites ou Rhynchophores que Latreille n'a pas adopté et dont Schoenherr, dans sa Monographie des Curculionides, a reporté les espèces dans ses genres *Listrodores*, *Hypsonotus*, *Geonemus* et *Barynotus*.

MERISIER. BOT. Espèce du genre Cerisier. *V.* ce mot. On a appelé MERISIER A GRAPPES une autre espèce du même genre, MERISIER DU CANADA le *Betula lenta* et MERISIER DORÉ, aux Antilles, le *Malpighia spicata*, L.

MERISMA. BOT. (*Champignons.*) Persoon a distingué sous ce nom des plantes qui avaient été d'abord confondues avec les Clavaires, et que depuis Fries avait réunies aux Théléphores. Ce genre peut se caractériser ainsi : réceptacle irrégulier, rameux, à rameaux comprimés, dilatés et filamenteux vers leur extrémité; membrane fructifère étendue sur leurs deux faces, mais portant les thèques particulièrement à l'inférieure; on voit que le mode de division et la forme générale de ces Champignons les rapprochent des Clavaires, tandis que la disposition des thèques à la surface inférieure indique leur analogie avec les Théléphores. L'espèce la plus commune de ce genre, et qui lui a servi de type, est le *Merisma cristatum*, Pers., *Clavaria laciniata*, Sow., *Fung.*, t. 158. Il croit en automne parmi les Mousses dans les bois, il est irrégulièrement rameux, à rameaux comprimés en forme de crête, d'un jaune sale; il adhère fortement aux végétaux voisins qu'il enveloppe presque toujours en partie.

MÉRISME. *Merismus.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, tribu des Miscogastéridées, institué par Walker qui le caractérise de la manière suivante : tête grande, un peu plus large que le corselet; antennes filiformes; mandibules droites, armées de quatre petites dents; mâchoires allongées; quatre articles aux palpes maxillaires, dont les deux derniers plus longs; menton allongé, acuminé; lèvres allongées, arrondies antérieurement; abdomen pédiculé, ovale, convexe en dessus, brusquement relevé et acuminé au bout; pieds grêles; jambes droites. Ce genre est assez nombreux, et Walker en partage les espèces en cinq divisions.

MÉRISME ACULÉ. *Merismus aculeatus*, Walk. Il est

vert, avec les antennes noires, les pieds jaunes et les ailes hyalines. Taille, une ligne et demie. Europe.

MERISOSTIGMA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Dietrich, est le même que le genre *Ovieda* de Sprengel. *V.* ce mot.

MÉRITHALLE. Du Petit-Thouars appelle ainsi les espaces plus ou moins étendus qui, dans les végétaux, sont compris entre deux rangées ou deux couples de feuilles, et qui résultent de l'écartement des nœuds vitaux ou conceptacles des embryons fixes sur les arbres; c'est ce qu'on nomme entre-nœud dans les Graminées.

MERIZOMYRIA. BOT. (*Ulvacées? Conferves?*) Genre fort obscur formé par Ciro Pollini (*Bibliot. Ital.*, n° 21, p. 420, t. VII, fig. 11, a, b), dont le nom signifie divisée en une infinité de parties, et auquel l'auteur assigne pour caractères : tige cylindrique opaque, fistuleuse, inarticulée, très-divisée en rameaux également fistuleux, sans articulations, et terminés en forme de cil. L'auteur n'en mentionne qu'une espèce qu'il nomme *Merizomyria aponine*, qui habite dans les Thermes Eugéniens où elle supporte 50 à 44 degrés de chaleur au thermomètre de Réaumur; elle y forme sur les pierres et sur les rameaux inondés comme un gazon d'un vert gai; vue au microscope la base en est opaque et les extrémités transparentes. La figure de ce végétal n'en peut donner qu'une idée fort imparfaite, et le *Merizomyria* doit être considéré comme un genre douteux jusqu'à ce qu'il ait été examiné avec plus de détail.

MERLAN. *Merlangus.* POIS. Espèce du genre Gade. *V.* ce mot.

MERLE. *Turdus.* OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec médiocre, tranchant, échancré, recourbé et comprimé à la pointe; des poils isolés à son ouverture; narines placées de chaque côté de sa base, ovoïdes, à moitié fermées par une membrane nue; pieds un peu grêles; tarse plus long que le doigt intermédiaire; quatre doigts, trois en avant, l'extérieur réuni par sa base à l'intermédiaire; un en arrière; première rémige presque nulle ou de moyenne longueur, la troisième ou quelquefois la quatrième la plus longue.

Il est dans toutes les parties de l'histoire naturelle et dans l'ornithologie surtout des circonstances où le méthodiste se trouve fort embarrassé pour tracer les limites qui doivent circonscrire un genre. Celui des Merles en offre un exemple frappant : malgré les genres nouveaux auxquels ses subdivisions ont donné naissance, et la répartition qu'une étude des plus approfondies a permis de faire, dans des genres voisins, de beaucoup d'espèces qui s'étaient glissées dans celui-ci, on le voit encore toucher, de manière à ne présenter que des dissemblances rationnelles, d'un côté au genre presque aussi nombreux des Sylvies, d'un autre aux Brèves et même se fondre insensiblement dans les Pies-Grièches. Aussi tous les auteurs qui se sont attachés à vouloir rendre exclusifs les caractères généraux qu'ils ont tracés, ont-ils échoué lorsqu'ils sont arrivés aux Merles, et ont-ils été forcés d'avouer qu'entre telles espèces formant les

extrêmes du genre, mais naturellement groupées par des dégradations intermédiaires insensibles, on remarquait beaucoup plus d'anomalies choquantes que l'on n'en observe assez souvent entre des espèces de genres différents. On peut concevoir d'après cela les difficultés que l'on doit s'attendre à rencontrer dans la détermination des Merles.

Dans le dessein d'arriver plus aisément à la connaissance des espèces, on a subdivisé le genre Merle en plusieurs sections dans lesquelles on a groupé successivement des Merles proprement dits, des Grives, des Moqueurs, des Turdoïdes, etc., etc.; il est résulté pour cette opération, dans laquelle on n'a pas reconnu les avantages que l'on en attendait, une multiplicité de difficultés semblables à celles qui se sont élevées primitivement pour la formation du genre, et plus de la moitié des espèces pouvaient trouver place dans plusieurs sections indistinctement. Ces subdivisions étant d'ailleurs purement arbitraires, ne faisaient que jeter de la confusion dans le travail sans aucunement l'alléger.

Il est difficile de donner un aperçu général des mœurs et des habitudes d'une masse nombreuse d'individus disséminés sur tous les points du globe; aussi faut-il se contenter de glisser à la suite de la description des espèces qui semblent intéresser le plus, quelques mots relatifs à leur histoire.

MERLE AGRÉABLE. *Turdus amoenus*, Horsf. Il est d'un bleu noir, avec les épaules et les trois rectrices externes blanches. Taille, huit pouces. De Java.

MERLE A AIGRETTES. *Turdus crinatus*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; sourcils, gorge et tectrices anales blancs; joues noires; une petite touffe blanche sur les oreilles; rectrices terminées de noir, bordées de blanc; devant du cou et poitrine d'un fauve rougeâtre; abdomen blanc; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, dix pouces. De la Chine.

MERLE D'AIGUE. On donne vulgairement ce nom à une espèce du genre Martin-Pêcheur. *V.* MARTIN-PÊCHEUR ALCYON.

MERLE AUX AILES COURTES. *V.* MÉRION.

MERLE AUX AILES LONGUES. *V.* LANGRAYEN A LIGNES BLANCHES.

MERLE AUX AILES ROUGES. *V.* MERLE MAUVIS.

MERLE D'AMBOINE. *Turdus Amboinensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre, avec les rectrices alaires intermédiaires jaunes; rectrices jaunes inférieurement; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

MERLE D'AMÉRIQUE. *Turdus Americanus*, Briss. Parties supérieures noires, à reflets violets, les inférieures d'un noir mat; extrémité des rectrices et des rémiges rousse; bec et pieds jaunes. Taille, neuf pouces.

MERLE ANAL. *Turdus analis*, Horsf. Parties supérieures d'un gris fauve; la nuque, les rémiges et les rectrices sont d'un gris presque brun; parties inférieures blanches. Taille, sept pouces. De Java.

MERLE DES ARDENNES. *V.* MERLE MAUVIS.

MERLE AZURIN. *Turdus azureus*, Temm., pl. 274. Parties supérieures d'un bleu noirâtre, varié de brunâtre, avec le sommet de la tête et le bord des rémiges et des rectrices d'un bleu d'azur; occiput, nuque, côtés

du cou et croupion d'un bleu foncé, brillant; gorge, devant du cou et poitrine d'un brun olivâtre, le reste des parties inférieures d'un noir bleuâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. La femelle a les couleurs moins vives et tout le dessous du corps d'un noir bleuâtre. Des Moluques.

MERLE DE LA BAIE D'Hudson. *V.* TROUPIALE.

MERLE BANAWILL-WILL. *Turdus musciorus*, Lath. Parties supérieures d'un noir bleuâtre, avec les ailes et la queue brunes; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces quatre lignes. De la Nouvelle-Guinée.

MERLE BANIAHBOU. *Turdus Canorus*, Lath. Parties supérieures d'un brun foncé, avec le bord extérieur des tectrices alaires et des rémiges cendré; sourcils blancs et prolongés; parties inférieures d'un brun cendré; bec et pieds jaunes. Taille, neuf pouces; queue longue et étagée. La femelle est grise, à l'exception des trois rémiges et des trois rectrices extérieures qui sont presque entièrement blanches. Du Bengale.

MERLE A BARBE BLANCHE. *Turdus leucopogus*, Dr. Parties supérieures d'un bleu ardoisé foncé; première rémige entièrement noire, les autres ainsi que les tectrices alaires bordées de bleu ardoisé pâle; rectrices noires, étagées; les quatre latérales terminées de blanc; menton blanc; gorge et devant du cou noirs, avec quelques stries blanches; poitrine d'un cendré bleuâtre, qui s'éclaircit vers le milieu du ventre; abdomen d'un roux vif; tectrices anales blanches; bec noirâtre; pieds jaunes. Taille, dix pouces six lignes. Cette espèce est originaire de l'île de Cuba; il en a été envoyé des individus aux Musées de Leyde et de Paris.

MERLE BASSET DE BARBARIE. *Turdus Barbaricus*, Lath. Parties supérieures d'un vert clair; croupion, extrémité des tectrices alaires et caudales jaunes; rémiges et rectrices jaunâtres; parties inférieures blanchâtres, avec des mouchetures sur la poitrine; bec brun, jaunâtre à sa base; pieds jaunes. Taille, onze pouces. Espèce douteuse que l'on présume être le Lorient femelle jeune.

MERLE A BEC BLEU. *Turdus tenebrosus*, Lath. Parties supérieures noires; rémiges bordées de blanc; sommet de la tête brunâtre; parties inférieures blanches à l'exception du menton qui est noir; bec bleu; pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Galles du sud.

MERLE A BEC JAUNE. *V.* MERLE NOIR.

MERLE A BEC JAUNE D'AFRIQUE. *Turdus Africanus*, Lath. Parties supérieures noires; devant du cou, poitrine et ventre variés de roux et de noirâtre; abdomen et tectrices caudales d'un blanc pur; bec jaune, avec la pointe noire; pieds jaunâtres. Taille, neuf pouces six lignes.

MERLE DU BENGAL. *V.* MERLE BANIAHBOU.

MERLE BLAFARD. *V.* MERLE PALE.

MERLE BLEU. *Turdus cyaneus*, Gmel.; *Turdus solitarius*, Lath.; *Turdus Manillensis*, Lath.; Solitaire de Manille, Buff., pl. enl. 564, f. 2. Parties supérieures d'un bleu foncé; rémiges et rectrices noires; tectrices alaires noires, bordées de bleu; gorge et devant du cou bleuâtres; parties inférieures bleues, avec le bord des

plumes noir, terminé de blanchâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. La femelle a les parties supérieures variées de bleu et de brun; les rémiges et les rectrices d'un brun noirâtre, bordées de cendré bleuâtre, des taches roussâtres sur la gorge et le devant du cou; les parties inférieures rayées et variées de bleuâtre, de cendré et de brun. Les jeunes sont d'un brun cendré, tacheté de blanchâtre, avec une nuance bleue sur les parties supérieures. Du midi de l'Europe et du Levant où ils habitent les montagnes, nichent dans les anfractuosités des rochers les plus escarpés, dans les trous de ruines abandonnées où ils se nourrissent d'insectes et de baies; ils ne descendent dans la plaine que lorsqu'ils sont pressés par le besoin. La ponte consiste en cinq ou six œufs d'un blanc verdâtre.

MERLE BLEU CENDRÉ. *V.* TROUPIALE DE LA BAIE D'HUDSON.

MERLE BLEU DE LA CRINE. *Turdus violaceus*, Lath. Le plumage est bleu, avec des reflets violets sur la tête, le cou, les tectrices alaires, la poitrine et le côté interne des jambes; une tache blanche à l'extrémité des deux petites tectrices alaires les plus externes; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces.

MERLE DE BOHÈME. *V.* JASEUR.

MERLE DE BOIS. *V.* MERLE DRAINE.

MERLE DU BRÉSIL. *Turdus Brasiliensis*, Lath. Parties supérieures noires, avec le croupion d'un brun ferrugineux; une bande blanche sur le milieu des ailes; rectrices étagées, les latérales blanches, les autres terminées de cette nuance; parties inférieures d'un brun pâle rayé de noirâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, huit pouces.

MERLE BRILLANT DE CONGO. *V.* STOURNE ÉCLATANT.

MERLE BRONZÉ. *T. metallicus*, L. *V.* STOURNE.

MERLE BRUN D'ABYSSINIE. *Turdus Abyssinicus*, Lath. Parties supérieures brunes; rémiges et rectrices noirâtres bordées de brun clair; gorge brunâtre; parties inférieures d'un jaune fauve; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces.

MERLE BRUN DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* MERLES SPRÉO et BRUNET.

MERLE BRUN DES INDES. *V.* MERLE BANIAHBOU.

MERLE BRUN DE LA JAMAÏQUE. *Turdus leucogenus*, Lath. Parties supérieures noirâtres, avec une tache blanche sur les tectrices alaires; gorge et ventre blanchâtres, le reste des parties inférieures brunâtre; bec jaune, avec une ligne noire à l'extrémité; pieds orangés. Taille, neuf pouces six lignes.

MERLE BRUN OLIVATRE. *V.* MERLE GRIVET.

MERLE BRUN DE PASSAGE. *V.* MERLE ERRATIQUE.

MERLE BRUN A POITRINE NOIRE. *Turdus obscurus*. Tout le plumage brun, avec une teinte noirâtre sur la poitrine; sourcils et menton blancs; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De Sibérie.

MERLE BRUN ET ROUX. *Turdus rufiventris*, Vieill. Parties supérieures brunes; gorge, devant du cou et haut de la poitrine blanchâtres, tachetés de brun; le reste des parties inférieures d'un roux vif; bec rougeâtre, brun à sa base; pieds bruns. Taille, huit pouces six lignes. Du Brésil.

MERLE BRUN D'HAÏTI. *Turdus fuscatus*, Vieill. Par-

ties supérieures brunes; rectrices latérales d'un gris bleuâtre, terminées de blanc; parties inférieures grises, tachetées de brun; bec jaune; pieds bruns. Taille, dix pouces.

MERLE BRUN DU SÉNÉGAL. *Turdus Senegalensis*, Lath., Buffon. pl. enl. 565, fig. 2. Parties supérieures brunes, les inférieures blanchâtres; rémiges, rectrices, bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces.

MERLE BRUNET. *Turdus Capensis*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 105. Parties supérieures brunes, les inférieures brunâtres, avec le ventre, les cuisses et les tectrices anales jaunes; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. D'Afrique.

MERLE BRUNOIR. *Turdus nigricans*, Vieill., Lev., Ois. d'Afrique, pl. 106. Parties supérieures, cou et poitrine brunâtres, avec le centre des plumes plus foncé; tête, côtés du cou et gorge d'un brun noirâtre, de même que les rémiges; ventre blanc; tectrices anales jaunes; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. D'Afrique.

MERLE BUISSONNIER. *V.* MERLE A PLASTRON.

MERLE CADRAN. *V.* MERLE DE MINDANAO.

MERLE CAFRE. *V.* MERLE HUPPÉ DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

MERLE A CALOTTE BLANCHE. *Turdus albicapillus*, Vieill. Tête, dessus et côtés du cou, ailes et rectrices intermédiaires noirâtres; le reste du plumage roux; sommet de la tête tiqueté de blanc; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces trois lignes. Du Sénégal.

MERLE A CALOTTE NOIRE. *Turdus nigricapillus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 108. Parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures blanchâtres; sommet de la tête noir dans le mâle; bec jaune, noir à la pointe de la mandibule supérieure; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. D'Afrique.

MERLE DU CANADA. *V.* MERLE ERRATIQUE.

MERLE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* MERLE JAUNOIR.

MERLE CAP-BRONZÉ. *Ixos Chalcocephalus*, Temm., Ois. col., pl. 455, fig. 1. Parties supérieures d'un gris plombé, qui s'éclaircit à l'extrémité des rémiges et aux tectrices subcaudales; tête, gorge et devant du cou d'un noir bleuâtre; rémiges bordées et terminées de noir; queue grise, portant vers l'extrémité des rectrices, qui est blanche, une large bande noire; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. De Java.

MERLE CAP-NEGRE. *Turdus atriceps*, Temm., Ois. col., pl. 147. Parties supérieures vertes; tête, gorge et partie du devant du cou noires, irisées de pourpre et de vert; tectrices alaires d'un vert jaunâtre; rémiges noires, bordées de vert; rectrices noires, terminées de jaune; croupion, ventre et abdomen jaunes; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. La femelle a les couleurs plus ternes, et le noir tire sur le verdâtre. Des Moluques.

MERLE CARDE. *Turdus Cardis*, Temm., Ois. color., pl. 518. Parties supérieures, cou et poitrine noirs, avec le bord des plumes noirâtre; parties inférieures blanches, tachetées régulièrement de noir; abdomen blanc; tectrices anales grises, avec le bord des plumes noir; cuisses noires; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces. Du Japon.

MERLE DE LA CAROLINE. *V.* MERLE MOQUEUR FRANÇAIS.

MERLE A CASQUE NOIR. *Turdus atricapillus*, Lath., Buff., pl. enl. 592. Parties supérieures brunes, avec la tête et la nuque noires; rémiges tachées de blanc vers leur base; rectrices étagées, noirâtres; les latérales terminées de blanc; parties inférieures roussâtres, rayées de brun vers les flancs; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De l'Amérique méridionale.

MERLE CAT-BIRD. *Turdus Cat-Bird*, Lath. Parties supérieures d'un noir cendré, avec le front, le sommet de la tête et la nuque noirs; rémiges frangées de gris; gorge et ventre d'un gris bleuâtre, qui prend une nuance ardoisée sur la poitrine et les flancs; tectrices anales d'un brun marron; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces six lignes. De l'Amérique septentrionale où on lui a donné le nom d'Oiseau-Chat à cause de son ramage dont quelques modulations imitent le miaulement au point que l'on pourrait y être trompé.

MERLE CENDRÉ. *V.* MERLE TILLY.

MERLE CENDRÉ D'AMÉRIQUE. *V.* MERLE TILLY.

MERLE CENDRÉ DE MADAGASCAR. *V.* MERLE OROVANG.

MERLE CENDRÉ DE SAINT-DOMINGUE. *V.* MERLE MOQUEUR FRANÇAIS.

MERLE CHAMPENOIS. *V.* MERLE MAUVIS.

MERLE CHANTEUR. *V.* STOURNE.

MERLE CHATAIN. *Merula castanea*, Gould. Tête et cou d'un cendré blanchâtre; gorge presque blanche; ailes et queue noires; tectrices caudales inférieures et croupion blancs, variés de noir; bec et pieds d'un brun jaunâtre. Taille, onze pouces. De l'Himalaya.

MERLE CHA-TOITOI. *Turdus albigrons*, Lath. Parties supérieures noirâtres; front blanc; parties inférieures jaunâtres; bec d'un gris ardoisé; pieds bruns. Taille, six pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE CHAUVÉ DE CAYENNE. *V.* CORACINE COU-NU.

MERLE CHAUVÉ DES PHILIPPINES. *V.* MARTIN CHAUVÉ.

MERLE DE LA CHINE. *Turdus perspicillatus*, Lath., Buff., pl. enl. 604. Tête, cou et haut de la poitrine d'un gris plombé; dos, ailes et queue d'un brun cendré; front et espace circulaire des yeux noirs; parties inférieures blanchâtres; tectrices anales d'un jaune roussâtre; bec noir; pieds jaunes. Taille, dix pouces. De la Chine. La femelle ou l'individu que l'on regarde comme telle a tout le plumage d'un brun olivâtre, tirant sur le blanchâtre vers la gorge; le front, les joues entourant la moitié des yeux et le menton d'un roux marron vif; le bec brun, noir à sa base; les pieds couleur de corne.

MERLE CHOCHI. *Turdus Chochi*, Vieill. Parties supérieures d'un brun noirâtre; tectrices alaires bordées de roux; gorge et devant du cou blancs, striés de noirâtre; le reste des parties inférieures roux; bec brun; pieds d'un gris bleuâtre. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

MERLE CHOUCADOR. *Sturnus ornatus*, Daudin. *V.* STOURNE.

MERLE CHRYCOLANS. *Turdus Chrycolans*, Temm., Ois. color., pl. 537. Parties supérieures d'un brun olivâtre, avec le bord des plumes brunâtre; gorge d'un roux clair; lorum et joues picotés de brun; poitrine

d'un fauve foncé; flancs d'un roux très-vif; abdomen et tectrices anales d'un blanc pur; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes. Du Japon.

MERLE CITRIN. *Turdus citrinus*, Lath., Temm., Ois. color., pl. 445. Parties supérieures, ailes, queue et cuisses d'un bleu cendré; parties inférieures, tête et cou d'un jaune roussâtre; une bande sur les ailes, formée par une rangée de tectrices moyennes, d'un blanc pur ainsi que les tectrices subcaudales; bec gris; pieds jaunes. Taille, sept pouces. De Java.

MERLE A COLLIER D'AMÉRIQUE. *V.* STOURNE A COLLIER.

MERLE A COLLIER BLANC. *Turdus albicollis*, Vieill. Parties supérieures brunes, avec les scapulaires roussâtres; cou, tectrices alaires et caudales d'un gris ardoisé; gorge blanche, tachetée de noir; un large collier blanc; milieu de la poitrine et flancs roux; le reste des parties inférieures blanc; bec bleu, jaunâtre en dessous; pieds bruns. Taille, dix pouces. Du Brésil.

MERLE DES COLOMBIERS. *V.* STOURNE.

MERLE COMMUN. *V.* MERLE NOIR.

MERLE A COU NOIR. *Turdus nigricollis*, Lath. Parties supérieures d'un brun ferrugineux; tête et nuque blanches; trait oculaire jaunâtre; rémiges et rectrices noirâtres; tectrices alaires terminées de blanc; gorge blanche; cou noir; poitrine et jambes jaunes; le reste des parties inférieures brun; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces.

MERLE COULEUR DE ROSE. *V.* MERLE ROSE.

MERLE COURONNÉ. *V.* MERLE GRIVELET.

MERLE A COURTE-QUEUE DE LA MARTINIQUE. *Turdus brachyurus*, Vieill. Parties supérieures brunes; parties inférieures blanches, avec les flancs bruns; bec, joues et pieds noirs. Taille, huit pouces quatre lignes.

MERLE A CRAVATE BLANCHE. *V.* PIE-GRIÈCHE A CRAVATE BLANCHE.

MERLE A CRAVATE DE CAYENNE. *V.* BATARA A CRAVATE NOIRE.

MERLE A CRAVATE FRISÉE. *V.* PHILÉDON.

MERLE CUL-JAUNE DU SÉNÉGAL. *V.* MERLE BRUNOIR.

MERLE CUL-D'OR. *Turdus aurigaster*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 107, fig. 2. Parties supérieures d'un gris brun, plus foncé sur les ailes et la queue; sommet de la tête, joues et gorge noirs; devant du cou et parties inférieures blanchâtres; tectrices anales jaunes; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. D'Afrique.

MERLE CUL-ROUGE. *Turdus Cafer*, Lath. *V.* MERLE HUPPÉ DU CAP.

MERLE CURCU. *Turdus Curcus*, Lath. Plumage entièrement noir ainsi que le bec et les pieds. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

MERLE DE LA DAOURIE. *Turdus ruficollis*, Lath. Parties supérieures brunes; cou et rectrices latérales d'un roux vif; les deux rectrices intermédiaires grises; parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, onze pouces.

MERLE DAULIAS. *Turdus Daulias*, Temm., Ois. col., pl. 515. Parties supérieures d'un roux olivâtre foncé; rémiges et rectrices grises, bordées de blanchâtre; une tache noire sur le lorum; front brun; tête, côtés du cou et gorge d'un cendré noirâtre; menton blanc; poitrine

d'un cendré olivâtre; une tache blanche sur les barbes internes des trois rectrices extérieures; parties inférieures roussâtres, avec le bord des plumes blanchâtre; cuisses d'un brun roussâtre; bec noirâtre, avec la base de la mandibule inférieure jaune; pieds jaunâtres. Taille, huit pouces. Du Japon.

MERLE DAUMA. *Turdus Dauma*, Lath. Parties supérieures noirâtres, marquées de taches lunulées noires; rémiges brunâtres, terminées de cendré; tectrices alaires noirâtres, bigarrées de blanc; rectrices noirâtres; joues blanches; parties inférieures lunulées de noir; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, neuf pouces. Des Indes.

MERLE A DEUX TACHES. *Turdus bimaculatus*, Horsf. Il a le plumage d'un fauve olivâtre; la gorge et le front fauves, et une tache orangée de chaque côté; les joues sont jaunâtres et le ventre blanchâtre. Taille, sept pouces. De Java.

MERLE DE DIARD. *Turdus Diardi*, Less. Il a la tête et le cou blancs, les joues noires, le manteau cendré et les ailes d'un roux vif; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Cochinchine.

MERLE DILEOURE. *Turdus melanophus*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre; plumes du front relevées en crête jaune, variée de noir; une tache rouge, entourée de noir, de chaque côté de la tête; rémiges et rectrices noires; parties inférieures brunâtres; bec et pieds rouges. Taille, neuf pouces. De l'Australasie.

MERLE DISPAR. *V.* MERLE ENSANGLANTÉ.

MERLE DOMINICAÏN DE LA CHINE. *V.* MARTIN.

MERLE DOMINICAÏN DES PHILIPPINES. *Turdus Dominicanus*, Lath., Buff., pl. enl., n° 627. *V.* MARTIN DOMINICAÏN.

MERLE DORÉ. *Turdus auratus.* *V.* STOURNE.

MERLE DORÉ DE MADAGASCAR. *V.* MERLE SAVI-JALA.

MERLE DOUTEUX. *Turdus dubius*, Lath. *V.* PHILÉDON.

MERLE DRAÏNE OU DRENNE. *Turdus viscivorus*, Buff., pl. enl., 489. Parties supérieures d'un brun cendré; joues d'un gris blanc; tectrices alaires bordées de blanc, de même que les trois rectrices latérales; parties inférieures d'un blanc roussâtre, variées de taches brunes, lancéolées sur la gorge et le devant du cou, ovales sur le reste; bec brun, jaune à la base; pieds jaunes. Taille, onze pouces. Dans toute l'Europe qu'elle parcourt périodiquement, s'éloignant des régions septentrionales aux approches de l'hiver et y retournant lorsque les frimas ne s'y font plus sentir. Les migrations de ces Oiseaux s'exécutent quelquefois en troupes assez nombreuses, plus souvent isolément, c'est-à-dire par couples. Alors ils paraissent s'arrêter de préférence dans les forêts rocailleuses sur les montagnes couronnées de Genevriers, dont les baies sont pour eux un mets très-friand; ils se nourrissent également de fruits et d'insectes; nichent, avant leur départ des contrées du Nord, sur les Pins et les Sapins des sombres forêts de ces climats; la ponte est de trois à cinq œufs d'un blanc verdâtre, tachetés de violet et pointillés de roux. Dans certains cantons la Draine est connue sous le nom de Double-Grive; en général, comme gibier, elle est moins estimée que la Grive ordinaire.

MERLE D'EAU. *V.* CINCLE.

MERLE ÉCAILLÉ. *Ixos squamatus*, Temm., Ois. col., pl. 455, fig. 2. Sommet de la tête, joues, nuque et côtés du cou d'un noir bleuâtre; gorge et devant du cou blancs; poitrine noire, avec le bord des plumes blanchâtre; flancs et abdomen grisâtres; ailes et tectrices caudales d'un jaune verdâtre; tectrices anales jaunes; grandes rémiges bordées de brun; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De Java.

MERLE ÉCLATANT. *V.* STOURNE ÉCLATANT.

MERLE ÉCLATANT DE CONGO. *V.* STOURNE ÉCLATANT.

MERLE A ÉPAULETTES ROUGES. *Turdus phænicopterus*, Temm., Ois. color., pl. 71. Parties supérieures d'un noir brillant, irisé de violet et de bleu; rémiges et rectrices d'un noir mat, bordées de reflets verts; petites tectrices alaires d'un rouge vif; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces.

MERLE ENSANGLANTÉ. *Turdus dispar*, Horsf., Temm., Ois. color., pl. 157. Parties supérieures d'un jaune olivâtre; tête et nuque noires; rectrices d'un brun noirâtre; gorge couverte de petites plumes membraneuses d'un rouge vif; poitrine d'un jaune rougeâtre; le reste des parties inférieures jaune; bec noir; pieds cendrés. Taille, six pouces six lignes. Les femelles ou peut-être les jeunes ont la tête d'un brun noirâtre, la gorge et la poitrine d'un blanc rougeâtre, les couleurs des autres parties beaucoup moins vives. De Java.

MERLE ERRATIQUE. *Turdus migratorius*, Lath., Buff., pl. enl. 556, fig. 1. Parties supérieures d'un gris brun; côtés de la tête d'un gris bleuâtre, avec trois taches blanches; rectrices noires, bordées de gris; gorge, devant du cou et poitrine d'un roux orangé avec quelques mouchetures noires; le reste des parties inférieures varié de blanc et de roux; bec jaunâtre avec la pointe noire ainsi que les pieds. Taille, neuf pouces. De l'Amérique septentrionale.

MERLE D'ESPAGNE. *V.* MERLE A PASTRON BLANC.

MERLE ESPION OU ESPIONNEUR. *Turdus explorator*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 105. Parties supérieures brunes; tectrices alaires et rémiges noirâtres, bordées de blanc; tête, cou et scapulaires d'un gris bleuâtre; tectrices caudales et rectrices latérales rousses; poitrine d'un roux marron; ventre roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. D'Afrique.

MERLE EUNOME. *Turdus eunomus*, Temm., Ois. color., pl. 514. Sommet de la tête, nuque et manteau d'un brun cendré, parsemé de mèches noires; une grande tache noire sur les oreilles; joues, sourcils, et gorge blanchâtres; des petites taches noires, régulièrement disposées en collier; parties supérieures brunes, avec le bord des plumes roux, qui est presque jaunâtre aux tectrices alaires et aux rémiges; poitrine noire, avec le bord des plumes blanchâtre; parties inférieures blanches, variées de noirâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, neuf pouces. Du Japon.

MERLE FLAVIROSTRE. *Turdus flavirostris*, Horsf. Il est noir, avec la tête, la gorge, le tour du cou, et la poitrine rayés et ondulés de roux-ferrugineux brillant; plumes dorsales blanches à leur base; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, douze pouces. De Java.

MERLE FLUTEUR. *V.* MÉRON.

MERLE FRIVOLE. *Turdus frivulus*, Lath. Parties supérieures brunes; front blanchâtre, rémiges grises; rectrices noirâtres; parties supérieures blanches à l'exception de la poitrine et des côtés du cou qui sont roux; bec noir; pieds cendrés. Taille, huit pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE A FRONT BRUN. *Turdus fuscifrons*, Drap. Parties supérieures d'un brun olivâtre; rémiges et rectrices d'un brun roussâtre; base du bec entourée de plumes d'un roux brunâtre, qui prend une nuance plus foncée sur le front; gorge, devant du cou et haut de la poitrine d'un gris roussâtre; parties inférieures d'un brun roux; bec et pieds bruns. Taille, onze pouces. De l'Australasie.

MERLE FULIGINEUX. *Turdus fuliginosus*, Lath. Parties supérieures d'un brun verdâtre; gorge et devant du cou d'un gris clair; poitrine blanchâtre, tachetée de noir; bec cendré; pieds jaunes. Taille, huit pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE GOLO-BEAU. *Turdus crocicrostris*, Lath. Parties supérieures d'un brun roussâtre; côtés de la tête bruns, tachetés de roux; devant du cou cendré; abdomen blanchâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE A GORGE BLANCHE. *Turdus gularis*, Horsf. Il est d'un fauve olivâtre, avec les ailes et la queue ferrugineuses; la gorge est blanche et l'abdomen jaune; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. De Java.

MERLE A GORGE NOIRE. *Turdus atrogularis*, Temm.; *Turdus dubius*, Bechst. Parties supérieures d'un cendré olivâtre; tête brune; tectrices alaires bordées de jaunâtre; face, joues, devant du cou et haut de la poitrine noirs; le reste des parties inférieures blanchâtre; flancs roussâtres, tachetés de brun; tectrices anales rousses, terminées de blanc; bec noirâtre, avec la base de la mandibule inférieure jaune; pieds bruns. Taille, dix pouces six lignes. Les jeunes ont sur la poitrine une rangée de taches longitudinales; les flancs sont cendrés, tachetés de brun. En Allemagne et en Russie.

MERLE A GORGE NOIRE DE SAINT-DOMINGUE. *Turdus ater*, Lath., Buff., pl. enl. 539. V. TROUPIALE.

MERLE A GORGE ROUGE. V. TANGARA BEC D'ARGENT.

MERLE A GOUTTELETTES. *Turdus guttatus*, Vig. Parties supérieures d'un brun olivâtre, les inférieures d'un blanc brunâtre; trois stries aux joues; des taches arrondies sur la poitrine; l'abdomen et les tectrices alaires d'un noir brunâtre; les trois rectrices latérales marquées de blanc; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. De la baie d'Algoa.

MERLE (GRAND) DES ALPES. V. PYRROCORAX CHOQUART.

MERLE (GRAND) DE MONTAGNE. Variété du Merle à plastron blanc.

MERLE (GRAND) DE NUIT. V. ENGOULEVENT D'EUROPE.

MERLE GRIS. V. MERLE A PIASTRON BLANC.

MERLE GRIS-BLEU. *Turdus dilutus*, Lath. Parties supérieures brunes, avec la tête, le cou et le croupion d'un gris ardoisé; rectrices d'un brun noirâtre; parties inférieures d'un blanc bleuâtre; bec et pieds bleuâtres. Taille, huit pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE GRIS DE GINGI. *Turdus griseus*, Lath. Parties supérieures et gorge d'un gris noirâtre; dessus de

la tête et du cou blanchâtre; parties inférieures d'un gris rougeâtre; bec et pieds d'un blanc jaunâtre. Taille, dix-huit pouces. Des Indes.

MERLE GRIS DE LA MARTINIQUE. *Turdus cinereus*, Vieill. Parties supérieures d'un gris brun; rectrices latérales terminées inférieurement de blanc; parties inférieures d'un gris cendré, avec le bord de chaque plume brun; bec noir; pieds d'un gris bleuâtre. Taille, huit pouces.

MERLE GRIS VARIÉ. *Turdus varius*, Horsf. Parties supérieures d'un chatain brunâtre; tête et dessus du cou gris, rayés de brun; rectrices terminées de blanc; gorge blanche, finement rayée de noir; parties inférieures d'un gris clair, rayé et ondulé de brun et de blanc; bec et pieds jaunes. Taille, onze pouces. De la Nouvelle-Hollande et de Java.

MERLE GRIVE. *Turdus musicus*, L., Buff., pl. enl. 406. Parties supérieures d'un brun olivâtre; tectrices alaires bordées et terminées de jaune roussâtre; joues jaunâtres; gorge blanche; côtés du cou et poitrine d'un jaune roussâtre, tacheté triangulairement de brun; ventre et flancs blancs, avec des taches ovoïdes brunes; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, huit pouces six lignes. Cette espèce, comme la plupart de celles qui ont le plumage grivelé, est extrêmement amie des voyages et paraît visiter alternativement toutes les contrées de l'Europe. Les Grives n'habitent les régions tempérées que pendant l'hiver; elles y arrivent vers l'automne ordinairement par bandes nombreuses, quelquefois isolées ou réunies en petites familles. Les unes séjournent jusqu'au printemps; d'autres, après une apparition d'un mois ou deux, gagnent des pays moins froids, repassent ensuite pour aller vers le nord se mettre à l'abri des chaleurs qui paraissent leur être fort incommodés. Leur vol est bas et tortueux; elles se nourrissent de baies, de fruits, d'insectes et de Vers; les mâles sont en général de la même grosseur que les femelles, qui n'en diffèrent que par moins de vivacité dans les nuances; il en est de même des jeunes. Les Grives font plusieurs pontes dans l'année et ne soignent pas longtemps leurs petits, ce qui est assez ordinaire chez les Oiseaux de grande fécondité. Elles sont agiles, peu défiantes et n'ont point cette âpreté de mœurs que l'on observe si souvent dans les Oiseaux de passage. Elles se laissent facilement approcher et c'est pour elles le plus grand malheur, car la délicatesse de leur chair étant généralement connue, il n'est point de moyens de chasse que l'on n'emploie contre elles, et tôt ou tard elles deviennent victimes de leur confiance. Pendant leur première apparition, c'est-à-dire en automne, les Grives recherchent les baies du Cornouiller, les fruits de l'Églantier, de l'Asperge, etc. Pendant la seconde, ne trouvant plus que des Limaces et quelques insectes, elles font tout maigre chère, aussi les chasseurs qui se montraient si ardents à les poursuivre pendant l'automne, les dédaignent-ils au printemps. Comme leurs unions sont durables, les deux sexes travaillent en commun à la construction du nid qui fait leur première occupation printanière; ils l'établissent sur des arbres de moyenne hauteur et quelquefois sur des buissons; ce nid, formé de mousse et de feuilles sèches, est revêtu extérieurement d'un mortier

de terre, lié par de petites tiges flexibles; la ponte consiste en cinq ou six œufs d'un vert foncé, parsemé de taches noirâtres. Les Grives, dont maints auteurs vantent le chant mélodieux et presque continu, ne font jamais entendre, dans nos climats, qu'un petit cri ou sifflement aigu qu'elles répètent en voltigeant. Hors l'époque de l'arrivée et du départ, on ne les trouve réunies que par petites bandes de huit à dix individus qui paraissent composer une famille.

MERLE GRIVÉLET. *Turdus aurocapillus*, Lath., Vieillot, Ois. de l'Amér. sept., pl. 64. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête d'un jaune orangé; sourcils et moustaches noirs; parties inférieures blanches, tachetées de noir sur la poitrine et le ventre; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. Des États-Unis.

MERLE GRIVERAU. *Turdus olivaceus*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 98. Parties supérieures d'un brun olivâtre; devant du cou et poitrine brunâtres, nuancés d'orangé; gorge blanchâtre, striée de brun; le reste des parties inférieures d'un fauve orangé; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces six lignes. De l'Afrique.

MERLE GRIVET. *Turdus minor*, Lath., Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 65. Parties supérieures brunes; rémiges et rectrices bordées de brunâtre; parties inférieures d'un blanc roussâtre, tacheté de brun; milieu du ventre et tectrices anales d'un blanc pur; bec et pieds bruns. Taille, six pouces.

MERLE GRIVOU. V. MERLE GRIVERAU.

MERLE A GROS BEC. V. MERLE GOLO-BEAU.

MERLE A GROS BEC. *Turdus densirostris*, Vieill. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes brunâtre; rémiges intermédiaires terminées de blanc; rectrices brunes, terminées de blanc; tectrices caudales bordées de blanc; parties inférieures blanchâtres, variées de brun; gorge et milieu du ventre blancs; bec très-fort et long, brun de même que les pieds. Taille, dix pouces six lignes. De la Martinique.

MERLE GROSSE GRIVE. V. MERLE DRAINE.

MERLE DE GUL. V. MERLE DRAINE.

MERLE DE LA GUIANE. *Turdus Guianensis*, Lath., Buff., pl. enl. 398, f. 1. Parties supérieures d'un brun verdâtre; tectrices alaires brunes; gorge grise, avec des stries brunes; devant du cou blanc; le reste des parties inférieures roussâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces six lignes.

MERLE HÉMORRHOË. *Turdus hæmorrhous*, Horsf. Il est d'un gris fauve; sa tête est noire; ses joues, son cou, son ventre et son croupion sont blancs; son bec et ses pieds sont noirs. Taille, six pouces. De Java.

MERLE HOAMI. *Turdus Sinensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun roux; sourcils jaunâtres; rectrices marquées de six bandes noires; parties inférieures d'un roux jaunâtre. La femelle a les sourcils blancs; tout le plumage d'une teinte uniforme de blanc roux, strié de noirâtre sur la tête et le cou; bec et pieds jaunes. Taille, neuf pouces. De la Chine.

MERLE HOCHÉ-QUEUE. *Turdus Motacilla*, Vieill., Ois. de l'Amér. sept., pl. 65. Parties supérieures d'un brun olivâtre; une bande oculaire blanche qui se prolonge sur l'occiput; gorge, devant du cou et poitrine blancs;

flancs et ventre roussâtres; toutes les parties inférieures mouchetées de brun; bec brun; pieds jaunes. Taille, cinq pouces trois lignes.

MERLE HUPPÉ DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *Turdus Cafer*, Lath., Buff., pl. enl. 565, fig. 1. Parties supérieures brunes, avec les plumes du dos, des ailes et du croupion bordées de blanchâtre; tête noire, ornée de plumes longues et étroites, susceptibles de se relever en huppe irisée de violet; gorge noire; devant du cou et poitrine d'un brun irisé; ventre gris, avec le bord des plumes blanchâtre; abdomen et tectrices caudales blancs; tectrices anales rouges; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces trois lignes.

MERLE HUPPÉ DE LA CHINE. V. MARTIN.

MERLE HUPPÉ DE SURATE. *Turdus Suratensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun ferrugineux; tête et cou noirs, la première garnie de plumes effilées, à reflets métalliques; rémiges et rectrices noires; petites tectrices alaires d'un vert irisé; parties inférieures d'un gris cendré; bec brun; pieds noirs. Taille, huit pouces.

MERLE DES ÎLES DES AMIS. *Turdus pacificus*, Lath. Parties supérieures cendrées; côtés de la tête blancs, lavés de brun; un trait noir entre le bec et l'œil; rémiges noires terminées de blanc; parties inférieures blanchâtres, avec les côtés du cou et de la poitrine brunâtres. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces trois lignes.

MERLE DES ÎLES SANDWICH. *Turdus Sandwichensis*, Lath. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et cou cendrés; parties inférieures brunâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces trois lignes.

MERLE IMPORTUN. *Turdus importunus*, Vieill., Lev., Ois. d'Afrique, pl. 106. Parties supérieures d'un vert olivâtre; rémiges et rectrices latérales bordées de jaunâtre; parties inférieures d'un vert foncé. Bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. D'Afrique.

MERLE DES INDES. *Turdus orientalis*, Lath., Buff., pl. enl. 275. Parties supérieures noires; croupion cendré; les trois tectrices latérales terminées de blanc; cou et moustache noirs; grandes rémiges en partie bordées de blanc; parties inférieures blanches; queue étagée; bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes.

MERLE INTERPRÈTE. *Turdus interpres*, Tem., Ois. color., pl. 458. Front, sommet de la tête et nuque d'un brun marron; tour des yeux, joues, devant du cou et flancs noirs; parties inférieures blanches, avec de grandes taches noires; moyennes tectrices alaires blanches, les grandes sont blanches seulement à l'extrémité, ce qui forme deux bandes blanches, qui tranchent sur le noir des ailes; en outre le poignet est également blanc ainsi que l'extrémité des rectrices latérales; bec noir; pieds jaunes. Taille, six pouces. De Java.

MERLE JABOTEUR. V. MERLE BRUN DU SÉNÉGAL.

MERLE DE LA JAMAÏQUE. *Turdus Jamaicensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré; rémiges et tectrices noirâtres; tête brune; gorge et devant du cou blancs, avec des stries brunes; poitrine cendrée; le reste des parties inférieures blanc; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces.

MERLE AUX JAMBES ROUGES. V. MERLE TILLY.

MERLE JAUNE. V. LORiot D'EUROPE.

MERLE JAUNE HUPPÉ. *Turdus melanicterus*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 117. Sommet, nuque et côtés de la tête, poitrine, abdomen et tectrices anales d'un jaune doré; le reste du plumage noir; les plumes de la nuque susceptibles de se relever en huppe; bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces. De l'Océanique.

MERLE JAUNOIR DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* STOURNE ROUPENNE.

MERLE JAVANAIS. *Turdus Javanicus*, Horsf. Plumage fauve; une raie à la gorge et des taches sur l'abdomen d'un brun ferrugineux foncé; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. De l'archipel de l'Inde.

MERLE JEAN-FRÉDÉRIC. *Turdus phœnicurus*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 111. Parties supérieures d'un brun olivâtre; front et sourcils blancs; auréole des yeux noire; gorge, poitrine, croupion et tectrices latérales d'un roux vif; queue étagée; bec et pieds cendrés. Taille, six pouces six lignes. D'Afrique.

MERLE AUX JOUES BLEUES. *Turdus cyaneus*, Lath. Parties supérieures verdâtres; tache oculaire bleue; rémiges et tectrices d'un brun ferrugineux; parties inférieures blanches; bec et pieds bleuâtres. Taille, onze pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE AUX JOUES NOIRES. *V.* PHILÉDON.

MERLE DE JUIDA. *V.* STOURNE DORÉ.

MERLE DU KAMTSCHATKA. *Turdus Kamtschakensis*, Lath. Parties supérieures brunâtres; tache oculaire noire; gorge rouge; parties inférieures d'un blanc brunâtre; tectrices noires, etc., etc. *V.* ACCENTEUR.

MERLE DU LABRADOR. *V.* TROUPIALE.

MERLE DE LESCHENAULT. *Turdus Leschenaultii*, Vieill. Sommet de la tête et croupion noirâtres; tectrices alaires, tectrices latérales et extrémité des autres blanches; le reste du plumage noir, ainsi que le bec; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. Des Moluques.

MERLE DE LESUEUR. *Turdus Suerii*, Vieill. Parties supérieures grises; rémiges et tectrices noires, bordées de blanc pur, qui est la nuance du front, des joues, d'une partie des tectrices alaires, de la gorge et du ventre; devant du cou, poitrine, croupion et tectrices caudales blancs, rayés de gris; bec et pieds noirs. Taille, six pouces.

MERLE LEUCOCILLE. *V.* MERLE A SOURCILS BLANCS.

MERLE LEUCOPHRYS. *Turdus Leucophrys*, Lath. Parties supérieures noires; parties inférieures, sourcils et taches alaires d'un blanc pur; jambes noires, variées de blanc; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE LITORNE. *Turdus pilaris*, L., Buff., pl. enl. 490. Parties supérieures cendrées, roussâtres sur le haut du dos et le milieu des tectrices alaires; sourcils blancs; joues noires; gorge et poitrine roussâtres, tachetées de noir; flancs roux, avec des taches noires entourées de blanc; ventre blanc; rectrices noires, l'externe terminée de gris; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces. En Europe. Pendant leurs migrations qui s'effectuent en troupes non moins nombreuses que celles des Grives, mais un peu plus tard, ces Oiseaux choisissent pour lieux de repos les forêts les plus sombres et les moins fréquentées; aussi les voit-on prendre directement leur route par les grandes vallées de la

Suisse, de la Souabe et de la Franconie. Quand ils sont pressés par le besoin, ils se répandent dans les marais et les prairies humides, à la recherche des Vers et des Limaces. Comme gibier, les Litornes sont moins estimées que les Grives.

MERLE LITORNE DU CANADA. *V.* MERLE ERRATIQUE.

MERLE LITORNE DE CAYENNE. *Turdus Cayanus*, Lath. Il ressemble assez à l'espèce précédente pour n'en paraître qu'une simple variété.

MERLE A LONG BEC. *Turdus longirostris*, Lath. Parties supérieures olivâtres, avec le croupion jaune; sourcils, bord des tectrices alaires et des rémiges jaunâtres; tectrices intermédiaires brunes, les autres d'un jaune obscur; parties inférieures d'un jaune pâle. Taille, neuf pouces. De l'Océanique.

MERLE A LONGUE QUEUE. *Turdus macrourus*, Lath. Parties supérieures d'un noir pourpré, avec le croupion blanc; rémiges d'un noir mat; tectrices très-étagées: les latérales ou entièrement blanches ou terminées de cette nuance; parties inférieures orangées; bec noir; pieds jaunes. Taille, onze pouces. De l'archipel des Indes.

MERLE A LONGUE QUEUE DU SÉNÉGAL. *V.* STOURNE VERT-DORÉ.

MERLE A LUNULES. *V.* PHILÉDON.

MERLE DE MACÉ. *Turdus Macei*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; quelques taches blanches sur les tectrices alaires; tête, gorge, devant du cou et poitrine d'un roux clair; abdomen blanc; bec jaunâtre, brun à la pointe; pieds rougeâtres. Taille, sept pouces six lignes. De l'Inde.

MERLE DE MADAGASCAR. *V.* MERLE TANAOMBÉ.

MERLE DE MAGELLAN. *Turdus Magellanicus*, Vig. Parties supérieures d'un gris olivâtre, les inférieures plus pâles et roussâtres; sommet de la tête, rémiges et tectrices d'un brun noirâtre; tour du bec blanc, avec des traits bruns. Taille, huit lignes.

MERLE DES MALOUINES. *Turdus Falcklandii*, Quoy et Gaimard, Zool. du voy. de l'Uranie. Parties supérieures brunes, les inférieures d'un roux assez vif, strié de noirâtre sous la gorge; dessous des tectrices d'un brun clair; bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces.

MERLE DE MASCAREIGNE. *Turdus Borbonicus*, Lath. Parties supérieures d'un cendré olivâtre; sommet de la tête noir; grandes tectrices alaires variées de brun et de roux; rémiges bordées extérieurement de roux; poitrine d'un cendré verdâtre; le reste des parties inférieures jaunâtre, avec le milieu du ventre blanc. Bec et pieds jaunes. Taille, sept pouces trois lignes.

MERLE MAUVIS. *Turdus Iliacus*, L., Buff., pl. enl. 51. Parties supérieures d'un brun olive; sourcils larges et blanchâtres; joues variées de jaunâtre et de noir; côtés du cou, poitrine et côtés du ventre blanchâtres, tachetés de noirâtre; flancs et tectrices alaires inférieures d'un roux vif; abdomen blanc; bec noir; pieds cendrés. Taille, huit pouces. D'Europe. Le Mauvis a des habitudes semblables à celles de la Grive, et leurs migrations se font ordinairement de concert. On a remarqué cependant que le Mauvis suit de préférence la direction des terrains marécageux, tandis que la Grive traverse également les terres labourées et les grandes forêts. Il niche dans les

buissons, et son nid, de même bâtisse que celui de la Grive, renferme six œufs d'un blanc verdâtre, tachés de noirâtre.

MERLE MÉLANOPS. *V. PHILÉDON.*

MERLE MESSAGER. *V. MERLE INTERPRÈTE.*

MERLE DE MINDANAO. *Turdus Mindanensis*, Lath. Parties supérieures, gorge, haut de la poitrine d'un noir brillant irisé en bleu; une bande sur l'aile et parties inférieures blanches; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces.

MERLE A MIROIR BLANC. *Turdus albo-specularis*, Eyndoux et Gervais. Tout le corps est d'un noir brillant nuancé de bleuâtre, avec deux taches blanches sur les tectrices alaires; bec et pieds noirs; queue étagée. Taille, trois pouces et neuf lignes. La femelle a le plumage brun, varié de roux plus ou moins vif, suivant les diverses parties; la poitrine et le devant du cou d'un gris plombé; la queue et les ailes d'un noir brunâtre; les deux taches blanches du miroir moins bien prononcées, etc. De Madagascar.

MERLE MODESTE. *Turdus modestus*, Eyton. Dos, tectrices alaires et vertex d'un brun olivâtre; rémiges et rectrices brunes; tour du bec, trait oculaire et abdomen blancs, des taches cendrées, éparses sur le premier; côtés de la tête et bas de la poitrine cendrés; haut et côtés de la poitrine ferrugineux; un bouton blanc à l'extrémité de quelques tectrices alaires; mandibule inférieure jaune, la supérieure et les pieds bruns. Taille, huit pouces. De Malaya.

MERLE MOLOXITA. *Turdus monacha*, Lath. Parties supérieures d'un brun jaunâtre; rémiges noirâtres, bordées de gris; tectrices alaires et rectrices brunes, bordées de jaune; tête et côtés du cou qui se terminent en pointe sur la poitrine, noirs; parties inférieures jaunes; bec rougeâtre; pieds cendrés. Taille, neuf pouces six lignes. D'Abyssinie.

MERLE DES MOUQUES. *V. BRÈVE DE MADAGASCAR.*

MERLE DE MONTAGNE. Variété du Merle à plastron blanc.

MERLE MOQUEUR. *Turdus Orpheus*, Lath.; *Turdus polyglottus*, L. Parties supérieures d'un gris brunâtre; une grande tache blanche, oblique, sur les tectrices alaires, accompagnée ordinairement de petites mouchetures; sourcils blancs; rectrices noirâtres, bordées de blanc; parties inférieures blanchâtres, tachetées de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De l'Amérique septentrionale. Son nom, ainsi que celui de quelques-unes des espèces suivantes, lui vient de la facilité avec laquelle il contrefait le chant des autres Oiseaux.

MERLE MOQUEUR CENDRÉ. *Turdus gilvus*, Vieill. Parties supérieures cendrées; rémiges et tectrices alaires supérieures d'un brun foncé, bordées de gris; rectrices brunes, irrégulièrement terminées de blanc; sourcils et parties inférieures blanchâtres; poitrine grise; flancs cendrés, striés de brun; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces trois lignes. De l'Amérique septentrionale.

MERLE MOQUEUR FRANÇAIS. *V. MERLE ROUX.*

MERLE MOQUEUR A LONG BEC. *Turdus longirostris*; *Orpheus longirostris*, De Lafr. Parties supérieures d'un brun de chocolat, avec l'extrémité des tectrices alai-

res blanche, ce qui fait deux bandes de cette couleur sur les ailes; joues cendrées, finement pointillées de noir; menton brunâtre; parties inférieures d'un blanc cendré, avec des taches noires qui sont plus grandes et plus régulières sur les flancs; tectrices sous-caudales fauves; bec grêle et courbé, brun ainsi que les pieds. Taille, neuf pouces. De la Californie.

MERLE MOQUEUR THÈME. *V. MERLE MOQUEUR.*

MERLE NABIROB. *V. STOURNE VIOLET A VENTRE BLANC.*

MERLE DE NAUMANN. *Turdus Naumanni*, Temm. Parties supérieures d'un roux cendré; sommet de la tête et oreilles d'un brun foncé; scapulaires bordées de roux; rémiges et rectrices intermédiaires brunes; rectrices latérales rousses, de même que le croupion et les côtés du cou; parties inférieures roussâtres, avec le bord des plumes et le milieu du ventre blancs; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. Les jeunes (*Turdus dubius*, Naum.) ont les parties inférieures blanches, tachetées de brun-noirâtre; un large sourcil brun; des teintes roussâtres aux flancs seulement. En Europe.

MERLE NESTOR. *Merula nestor*, Gould. Plumage d'un noir fuligineux; tête et cou d'un cendré obscur; tectrices caudales inférieures marquées d'une tache longitudinale d'un blanc jaunâtre; bec et pieds jaunes. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE DE NEW-YORK. *V. TROUPIALE NOIR.*

MERLE NOIR. *Turdus Merula*, L., Buff., pl. enl. 2 et 555. Plumage entièrement noir; bec et auréole des yeux jaunes. Taille, neuf pouces six lignes. La femelle est d'un brun fuligineux; elle a la gorge brune, tachetée de roussâtre; la poitrine d'un brun roussâtre et le ventre cendré; le bec et les pieds noirâtres. D'Europe. Les Merles noirs paraissent sédentaires dans le voisinage des lieux qu'ils ont une fois adoptés pour leur résidence; pendant l'hiver, ils recherchent les endroits plantés d'arbres verts, tels que Sapins et Genévriers, et s'y font un abri des fourrés les plus épaisses. Ce n'est que pendant les journées les plus froides, qu'ils semblent éprouver le besoin de la société; ils se réunissent alors en troupes plus ou moins nombreuses: hors ce temps, ils vivent isolés ou seulement par couples. Ils ont le tempérament vif et chaud: aussi ressentent-ils de bonne heure le désir de s'unir; le printemps n'a point encore dissipé les frimas, que déjà le couple s'occupe de la construction du nid; il le compose de duvet et de mousse, revêtus extérieurement d'une couche de mortier de terre. Ce nid, placé dans les broussailles, à peu d'élévation du sol, renferme quatre, cinq ou six œufs verdâtres, tachetés de fauve; la ponte se renouvelle deux fois, mais à la seconde le nombre des œufs diminue. Le Merle se nourrit de fruits, de baies, de Vers et d'insectes; dans l'état de liberté, son chant n'a rien de remarquable; il se borne à un sifflement très-court, qu'il réitère plus souvent le matin et le soir; mais si l'on s'est occupé de son éducation, si l'on a pris la peine de l'instruire, l'aisance avec laquelle il siffle les airs qu'on lui a appris, la facilité avec laquelle il répète les mots qu'il a entendus, dédommagent des soins qu'on lui a prodigués.

MERLE NOIR AUX AILES BLANCHES. *Turdus leucopterus*, Vieill. Plumage noir, à l'exception du pli de l'aile.

de l'extrémité des tectrices alaires et d'une partie des plumes du haut du dos, qui sont d'un blanc pur; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Du Brésil.

MERLE NOIR ET BLANC D'ABYSSINIE. *V. PIE-GRÎÈCHE BOUBOU.*

MERLE NOIR ET BLANC DE LA NOUVELLE-GALLES DU SUD. *Turdus volitans*, Lath. Parties supérieures d'un bleu ardoisé, avec des taches noires sur les tectrices alaires; rectrices noires; parties inférieures d'un gris bleuâtre; abdomen jaune foncé; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes.

MERLE NOIR ET JAUNE. *Turdus asiaticus*, Lath. Parties supérieures noires; rémiges et tectrices alaires bordées de blanc et de jaune; rectrices d'un noir olivâtre; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. De la Chine.

MERLE NOIR ET POURPRÉ. *Turdus speciosus*, Lath. Parties supérieures d'un noir velouté; rectrices latérales, quelques taches sur les rémiges et parties inférieures d'un rouge intense; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De l'Inde.

MERLE NOIR-POURPRÉ A TÊTE CENDRÉE. *Turdus poliocephalus*. Tout le plumage noir, à reflets pourprés; tête et cou d'un gris cendré; bec et pieds jaunes. Taille, sept pouces. De l'Australasie.

MERLE NOIR A SOURCILS BLANCS. *Turdus Sibiricus*, Lath. Plumage noir, à l'exception des sourcils et du dessous des ailes qui sont blancs; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces. De Sibérie. La femelle a la gorge blanchâtre, marquée de petits points bruns, et encadrée dans sa partie latérale par une bande longitudinale noire; elle a de plus les joues grivelées de brunâtre et les sourcils larges, d'un blanc jaunâtre. Les jeunes présentent des différences marquantes, suivant les différents âges.

MERLE NOIRÂTRE ET BLANC. *Turdus leucomelas*. Parties supérieures d'un brun doré; tectrices alaires bordées de jaune vif; gorge et devant du cou blancs, striés de brun; côtés de la poitrine brunâtres; parties inférieures blanches; tectrices anales tachetées de brun; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, neuf pouces deux lignes. De l'Amérique méridionale.

MERLE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. *Turdus australis*, Lath. Plumage d'un brun noirâtre à l'exception de la poitrine et du ventre qui sont blancs; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces.

MERLE OCCIPITAL. *Turdus occipitalis*, Temm. Parties supérieures brunâtres, nuancées de jaune verdâtre; une tache bronzée sur chaque joue; sommet de la tête noir, bordé de blanc; gorge blanche; bas du cou cendré; rémiges brunes; parties inférieures blanchâtres, variées de jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces et demi. De Manille.

MERLE OCHROCÉPHALE. *Turdus ochrocephalus*, Temm., Ois. color., pl. 136. Parties supérieures vertes, avec une nuance cendrée sur le dos; sommet de la tête et joues d'un jaune d'ocre; lorum et moustaches noirs; cou strié de blanc; gorge blanche; parties inférieures d'un vert cendré, varié de blanchâtre; tectrices anales jaunes; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. Des Moluques.

MERLE OLIVATRE DE BARBARIE. *Turdus Tripolitanus*, Lath. Parties supérieures d'un jaune olivâtre; tectrices alaires lavées de brun; rémiges et rectrices noires, celles-ci terminées de jaune; parties inférieures blanchâtres; bec d'un brun rougeâtre; pieds bleuâtres. Taille, onze pouces.

MERLE OLIVE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V. MERLE GRIVERAU.*

MERLE OLIVE DES INDES. *Turdus Indicus*, Lath., Buff., pl. enl. 564, f. 1. Parties supérieures d'un vert olive foncé; rémiges et rectrices brunes, bordées de verdâtre; parties inférieures d'un vert jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces.

MERLE OLIVE DE SAINT-DOMINGUE. *Turdus Hispaniolensis*, Buff., pl. enl. 275, fig. 1. Parties supérieures olivâtres; rémiges, grandes tectrices et rectrices brunes, bordées de verdâtre; parties inférieures d'un gris verdâtre; bec et pieds cendrés. Taille, six pouces.

MERLE D'ONALASCHKA. *Turdus Onalaskæ*, Lath. Parties supérieures brunes, tachetées de noirâtre; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de brun rougeâtre; poitrine jaune, tachetée de noir; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces.

MERLE ORAN-BLEU. *Turdus chrysogaster*, Lath., Buff., pl. enl. 221. Parties supérieures bleues, avec le bord des plumes d'un bleu noirâtre; parties inférieures d'un jaune orangé; bec, pieds et rémiges noirs. Taille, sept pouces. D'Afrique.

MERLE ORANGA. *Ixos Oranga*, Temm., Ois. color., pl. 582, fig. 2. Parties supérieures d'un bleu noirâtre, avec le bord des tectrices alaires blanc; sourcils, menton et côtés du cou blancs; parties inférieures d'un orangé foncé; cuisses bleues; jarretières blanches; bec et pieds d'un gris de plomb. Taille, six pouces. De Java.

MERLE A OREILLES BLANCHES. *V. PHILÉDON LEUCOTIS.*

MERLE OREILLON BRUN. *Turdus amaurotis*, Temm., Ois. color., pl. 497. Sommet de la tête et nuque d'un bleu ardoisé, striés de bleuâtre; une bande marron dessinant un arc de chaque côté du cou; gorge d'un bleu cendré rougeâtre; dos et tectrices alaires d'un brun noirâtre; bord externe des rémiges et des rectrices noir; poitrine ardoisée, striée de blanchâtre; milieu du ventre blanc; flancs d'un cendré roussâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, neuf pouces. Japon.

MERLE OREILLON NOIR. *Turdus melanotis*, Temm., Ois. color., pl. 498. Tout le plumage d'un bleu ardoisé foncé, avec des stries longitudinales d'un bleu ardoisé clair; bande oculaire, partie externe des rémiges, bec et pieds noirs; queue d'un bleu noirâtre, allongée et arrondie. Taille, huit pouces. Du Mexique.

MERLE OUROVANG. *Turdus Ourovang*, Lath., Buff., pl. enl. 557, fig. 2. Parties supérieures cendrées; tête d'un vert noirâtre; rémiges et rectrices verdâtres; parties inférieures d'un vert olive; ventre jaunâtre; bec jaune; pieds bruns. Taille, huit pouces. De Madagascar.

MERLE PALE. *Turdus pallidus*, Pallas, Lath. *Turdus Seyffertitzi*, Br. Front brun; une tache noire couvrant le lorum; de larges sourcils roux; tête, côtés du cou et

gorge d'un noir cendré; parties supérieures d'un brun olivâtre; rectrices cendrées, avec l'extrémité des latérales blanche; région thoracique et flancs d'un roux jaunâtre; milieu du ventre blanchâtre. Taille, huit pouces. De Sibérie.

MERLE PALMISTE. *Turdus palmarum*. V. TANGARA.

MERLE DU PARAGUAY. *Turdus triurus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun plombé; sourcils blanchâtres; joues noirâtres; croupion d'un jaune doré; rémiges noirâtres; les onze, douze, treize, quatorze, quinze et seizièmes blanches, de même que les rectrices latérales et toutes les parties inférieures; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces.

MERLE PENRITH. V. MERLE A GORGE NOIRE, jeune.

MERLE DE PÉRON. *Turdus Peronii*, Vieill. Plumage roux, à l'exception du lorum, des paupières, de la gorge, du milieu de la poitrine, du ventre, des petites tectrices alaires et de l'extrémité des rémiges qui sont blancs; joues, tache oculaire, partie des tectrices moyennes et rémiges noires; bec brun, jaune à sa base; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE PERSIQUE. *Turdus Persicus*, Lath. Parties supérieures noires, avec les ailes brunes; une tache blanche sous l'œil; gorge et poitrine noirâtres; ventre et tectrices anales cendrés; bec et pieds jaunes. Taille, onze pouces. En Perse.

PETIT MERLE DE LA CÔTE DU MALABAR. V. MERLE VERDIN.

PETIT MERLE DE L'ÎLE PANAY. *Turdus cantor*, Lath. V. STOURNE CHANTEUR.

PETIT MERLE DE ROCHE. (Brisson.) C'est le Merle de roche jeune.

MERLE PETITE GRIVE. V. MERLES GRIVE et GRIVET.

MERLE PETITE GRIVE DE CATESBY. V. MERLE GRIVET.

MERLE PETITE GRIVE DE GUI. V. MERLE GRIVE.

MERLE PETITE GRIVE DES PHILIPPINES. *Turdus Philippensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre; devant du cou roux, tacheté de blanc; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces.

MERLE DES PHILIPPINES. V. BRÈVE DES PHILIPPINES.

MERLE A PIEDS JAUNES. *Turdus flavipes*, Vieill. Parties supérieures d'un bleu ardoisé, avec les ailes, la queue, la tête, la gorge, le devant du cou et le haut de la poitrine noirs; le reste d'un bleu cendré; bec jaune. Taille, neuf pouces. Du Brésil.

MERLE A PIEDS ROUGES. *Turdus rubripes*, Temm., Ois. color., pl. 409. Parties supérieures d'un bleu ardoisé, avec le milieu des rémiges et des tectrices alaires noir; lorum et devant du cou d'un noir profond; gorge blanche; poitrine d'un bleu ardoisé un peu plus clair que celui du dos; abdomen roux; tectrices anales cendrées, c'est aussi la couleur de l'extrémité des rectrices; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, neuf pouces et demi. De Cuba.

MERLE A PLASTRON BLANC. *Turdus torquatus*, L., Buff., pl. enl. 516. Tout le plumage noirâtre, avec le bord des plumes gris; une large plaque blanche traversant le haut de la poitrine; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces six lignes. Chez la femelle et les

jeunes, toutes les nuances ont une teinte grisâtre. Dans les contrées boisées de l'Europe, où il est fort sédentaire, ses mœurs sont celles du Merle noir; il place son nid très-près de terre, et les œufs, d'un vert blanchâtre, tacheté de brun ou de rougeâtre, y sont au nombre de quatre à six.

MERLE POECILOPTÈRE. *Turdus pœciolopterus*, Vig. Plumage noir, avec le bas de l'abdomen d'un brun cendré; barbes externes des rémiges intermédiaires d'un gris cendré, avec l'extrémité blanche; bec et pieds jaunes. Taille, dix pouces. De l'Himalaya.

MERLE A POITRINE JAUNE. V. MERLE D'ONALASCHKA.

MERLE PODOBÉ. *Turdus erythropterus*, Lath., Buff., pl. enl. 554. Plumage noir, avec les ailes rousses, tachetées de blanc à l'extrémité des tectrices alaires; rectrices blanches; bec brun; pieds roux. Taille, dix pouces. Du Sénégal.

MERLE DU PORT JACKSON. *Turdus badius*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; tête ardoisée; rémiges et rectrices plombées et bordées de blanchâtre; parties inférieures blanchâtres, avec le milieu du cou et de la poitrine brunâtre; bec jaune; pieds bruns. Taille, neuf pouces.

MERLE-GRIVE DU PORT JACKSON. *Turdus harmonicus*, Lath. Parties supérieures d'un brun clair; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures blanchâtres, striées de brun; bec et pieds cendrés. Taille, huit pouces six lignes.

MERLE PROVENÇAL. V. MERLE DRAINE.

MERLE A QUEUE BLANCHE. V. TRAQUET RIEUR.

MERLE A QUEUE COURTE. *Turdus brevicaudus*, Vieill.

Parties supérieures d'un brun roussâtre, avec le bord des plumes d'une teinte plus foncée; une longue moustache roussâtre; rectrices terminées de roussâtre; gorge et parties inférieures blanches, striées de brun; poitrine roussâtre; tectrices anales rousses; bec brun, jaunâtre en dessous; pieds longs et jaunes. Taille, neuf pouces. Du Brésil.

MERLE A QUEUE ROUSSE. *Turdus ruficaudus*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre; rémiges et rectrices noirâtres, les latérales de celles-ci terminées de roux; tectrices caudales rousses; parties inférieures d'un blanc pourpré; bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

MERLE RÉCLAMEUR. *Turdus reclamator*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 104. Parties supérieures brunes, variées de gris-bleuâtre et d'olivâtre; rémiges noires, bordées de gris-bleuâtre; rectrices intermédiaires noirâtres, les latérales jaunes, bordées de noir; parties inférieures fauves; bec cendré; pieds jaunes. Taille, sept pouces. D'Afrique.

MERLE DE RIO-JANEIRO. V. COTINGA CORDON-BLEU.

MERLE ROCAR. *Turdus rupestris*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 101. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes roux; gorge et cou d'un gris bleuâtre; rémiges d'un gris foncé, bordées de bleuâtre; croupion, rectrices latérales et parties inférieures d'un roux vif; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. D'Afrique.

MERLE DE ROCHE. *Turdus saxatilis*, Lath.; *Lanius infaustus min.*, Gmel., Buff., pl. enl. 562. Parties

supérieures noirâtres, avec un large espace blanc sur le dos; tête et cou d'un cendré bleuâtre; rémiges et rectrices intermédiaires brunes; parties inférieures et rectrices latérales rousses; tectrices anales rousses, terminées de blanc; bec et pieds noirs; taille, huit pouces. La femelle a les parties supérieures d'un brun terne, avec quelques taches blanchâtres, bordées de brun; la gorge et les côtés du cou blancs; les parties inférieures d'un blanc roussâtre, finement rayées de brun. Taille, six pouces et demi. Il habite les plus hautes montagnes de l'Europe.

MERLE ROSE. *V.* MARTIN ROSELIN.

MERLE DE ROSEAUX. *V.* SYLVIE ROUSSEROLLE.

MERLE ROUGE. *V.* MERLE GRIVE.

MERLE ROUPENNE. *V.* STOURNE ROUPENNE.

MERLE ROUSSÂTRE. *Turdus rufulus*, Drap. Parties supérieures brunes, avec l'extrémité des tectrices alaires blanchâtre; sourcils blanchâtres; gorge et devant du cou blancs, striés de brun; côtés de la poitrine noirâtres, celle-ci et le ventre d'un roux fauve; abdomen blanc; tectrices anales blanchâtres, tachetées d'olivâtre; bec noirâtre, blanchâtre à la base de la mandibule inférieure; pieds bruns. Taille, huit pouces. De Java.

MERLE ROUSSEROLLE. *V.* SYLVIE ROUSSEROLLE.

MERLE ROUX. *Turdus rufus*, Lath., Buff., pl. enl. 645. Parties supérieures d'un brun roux; rémiges et rectrices brunes, bordées de roux; deux raies blanches sur les tectrices alaires; gorge blanche; poitrine grise; flancs d'un roux cendré; tectrices anales roussâtres; des taches noirâtres sur le cou, la poitrine et les flancs; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. De l'Amérique septentrionale.

MERLE ROUX DE CAYENNE. *V.* BATARA A FRONT ROUX.

MERLE ROUX A COLLIER NOIR. *Turdus atricollis*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 115. Parties supérieures ardoisées; tectrices alaires tachetées et bordées de roux; rémiges noires, bordées de roux; une tache noirâtre sur les oreilles; gorge et devant du cou d'un jaune d'ocre foncé; une bande noirâtre sur la poitrine; le reste des parties inférieures d'un roux jaunâtre, avec le bord des plumes brun; bec brun; pieds roussâtres. Taille, sept lignes. De l'Australasie.

MERLE DE SAINT-DOMINGUE. *V.* MERLE MOQUEUR.

MERLE SAUI-JALA. *Turdus nigerrimus*, Gmel., Buff., pl. enl. 559, fig. 2. Plumage noir, avec le bord de chaque plume d'un jaune citron, beaucoup plus marqué sur la poitrine, où il forme une sorte de collier; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De Madagascar.

MERLE DES SAVANES. *Turdus pratensis*, Vieill. Parties supérieures d'un noir qui tire au brun, toujours en pâlisant à mesure qu'il est plus voisin du croupion; un espace nu de chaque côté du cou; tectrices alaires noires, bordées de roussâtre; rectrices noires, terminées irrégulièrement de blanc; parties inférieures jaunes, striées de noir vers les flancs; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, neuf pouces. De l'Amérique méridionale.

MERLE DE SAVOIE. *V.* MERLE A PLASTRON BLANC.

MERLE DU SÉNÉGAL. *V.* MERLE BRUN DU SÉNÉGAL.

MERLE DE SEYFFERTITZ. *V.* MERLE PALE.

MERLE SHAN-HU. *Turdus Shan-hu*, Lath. Parties supérieures brunes, variées de verdâtre; une tache blan-

che sur les oreilles; paupières, menton et gorge noirs; devant du cou, poitrine et ventre gris; bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. De la Chine.

MERLE DE SIBÉRIE. *V.* MERLE A SOURCILS BLANCS.

MERLE SOLITAIRE. *V.* MERLE BLEU.

MERLE SOLITAIRE DE MANILLE. *Turdus Manillensis*, Lath., Buff., pl. enl. 656.

MERLE SOLITAIRE DES PHILIPPINES. *Turdus Eremita*, Lath., Buff., pl. enl. 559. Ces deux Oiseaux ne diffèrent presque en rien du Merle bleu.

MERLE A SOURCILS BLANCS. *Turdus Sibiricus*, Pall. Plumage d'un noir bleuâtre, avec la gorge et le devant du cou d'un noir pur; de larges sourcils blancs; rémiges d'un noir mat, bordées intérieurement de blanc; rectrices entièrement noires à l'exception des trois latérales qui ont une petite tache blanche à l'extrémité; tectrices subcaudales bordées de blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, neuf pouces. La femelle a la gorge blanchâtre, pointillée de brun et encadrée de noir, les sourcils jaunes et les joues grivélées.

MERLE SPRÉO. *V.* STOURNE.

MERLE STRIÉ. *Turdus striatus*, Drap. Parties supérieures d'un brun olivâtre, avec les plumes du sommet de la tête et de la nuque, les rémiges et les tectrices largement bordées de brun-roussâtre; un trait fauve entre la narine et l'œil; joues blanchâtres avec des stries olivâtres; menton blanchâtre; gorge, devant du cou et haut de la poitrine variés et tachetés de roussâtre et de brun sur un fond blanchâtre; le reste des parties inférieures blanchâtre, tacheté de cendré; extrémité des tectrices latérales blanche; bec noir, jaune à sa base; pieds jaunâtres. Taille, huit pouces. De Java.

MERLE DE SURINAM. *Turdus Surinamus*, Lath. Plumage d'un noir brillant avec le sommet de la tête jaune; une tache jaunâtre de chaque côté de la poitrine, et le croupion d'un jaune fauve; partie des tectrices alaires blanche; bec et pieds bruns. Taille, six pouces six lignes.

MERLE TACHETÉ. *Turdus naevius*, Lath. Parties supérieures d'un cendré obscur; tête noirâtre; sourcils ferrugineux; extrémité des tectrices alaires marquée de brun ferrugineux; parties inférieures roussâtres; poitrine traversée par une bande brune; bec noir, avec la base de la mandibule inférieure jaune; pieds jaunes. Taille, huit pouces. La femelle a la poitrine d'un rouge terne, les parties supérieures d'un gris cendré et les inférieures grisâtres; elle n'a point de bande noire. De l'Amérique septentrionale.

MERLE TANAOMBÉ. *Turdus Madagascariensis*, Lath., Buff., pl. enl. 557, fig. 1. Parties supérieures d'un brun verdâtre; rémiges noires, irisées en vert et en violet; tectrices marquées d'une tache oblongue jaune; rectrices d'un vert doré, bordées de blanc; poitrine d'un brun roux, le reste des parties inférieures blanc; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De Madagascar.

MERLE TANNÉ. *Turdus mustelinus*, Lath. Parties supérieures d'un brun roussâtre; tectrices alaires brunâtres, bordées de roux; croupion et tectrices caudales d'un gris brun; moustache composée de points noirâtres; parties inférieures blanches, variées de taches brunes; bec brun, jaunâtre à la base de sa partie infé-

rieure; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'Amérique septentrionale.

MERLE TERRIER. *V.* MERLE A PLASTRON BLANC.

MERLE A TÊTE BLEUE. *Turdus cyanocephalus*, Lath. Parties supérieures brunes; sommet de la tête d'un bleu foncé; rémiges noirâtres, terminées de blanc; tectrices brunes, terminées par une tache triangulaire blanche; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, rayées et tachetées de brun; bec et pieds bleus. Taille, huit pouces. De la Nouvelle-Galles du sud.

MERLE A TÊTE NOIRE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

V. MERLE A CASQUE NOIR.

MERLE A TÊTE TACHETÉE. *Turdus punctatus*, Lath. *V.* CINCLOSOME.

MERLE THÉMA. *V.* MERLE MOQUEUR.

MERLE TILLY. *Turdus plumbeus*, Var., Lath. Parties supérieures d'un gris ardoisé; tectrices terminées de blanc; moustache noire; gorge blanche, striée de noir; poitrine d'un cendré bleuâtre; ventre blanc; bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. De l'Amérique septentrionale.

MERLE TOURDELLE. *V.* MERLE LITORNE.

MERLE TRICOLOR A LONGUE QUEUE. *Turdus tricolor*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 114. Parties supérieures d'un noir bleuâtre; croupion et extrémité des tectrices latérales d'un blanc pur; gorge, cou et partie antérieure de la poitrine noirs; le reste des parties inférieures roux; queue très-étagée; bec brun; pieds roux. Taille, douze à treize pouces.

MERLE A TROIS QUEUEES. *V.* MERLE DU PARAGUAY.

MERLE TSUTJU-CRAWAN. *V.* MERLE OCHROCÉPHALE.

MERLE TURBULENT. *Turdus inquietus*, Lath. Parties supérieures noires, les inférieures blanches; bec long, noir ainsi que les pieds. Taille, sept pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE D'ULIETÉA. *Turdus Ulietensis*, Lath. Plumage d'un brun roux, avec les rémiges et les tectrices alaires bordées de noirâtre; tectrices noirâtres, s'arrondissant à l'extrémité de la queue; bec d'un gris rougeâtre; pieds bruns. Taille, huit pouces.

MERLE DE VAN-DIÈMEN. *Turdus Nova-Hollandæ*, Lath. Plumage d'un gris de plomb, à l'exception de la tête, de la gorge, des ailes et de la queue qui sont noirs; tectrices latérales terminées de blanc; bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes.

MERLE VARIÉ. *Turdus varius*, Temm.; *Turdus Withei*, Gould. Parties supérieures et rectrices intermédiaires brunes, nuancées de jaune verdâtre, avec un large croissant noir à l'extrémité de chaque plume; lorum, tour des yeux et joues blanchâtres avec de petits croissants noirs; tectrices alaires brunes, tachetées de jaune obscur; rémiges lisérées de jaune; menton, milieu de l'abdomen et tectrices subcaudales d'un blanc pur, avec un croissant brun à l'extrémité de chaque plume; rectrices latérales noires, terminées de brun; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. En Europe, au Japon et à la Nouvelle-Hollande.

MERLE VARIÉ DE ROUX. *Turdus rufovariegatus*, D. Parties supérieures d'un bleu ardoisé, varié de noirâtre; sommet de la tête et nuque d'un brun noirâtre, strié de roux; petites tectrices alaires terminées par une tache

d'un blanc roussâtre; gorge et devant du cou blanchâtres; côtés du cou et milieu de la poitrine variés de roux et de bleu-noirâtre; le reste des parties inférieures d'un roux vif, à l'exception des tectrices anales qui sont d'un blanc cendré; bec noirâtre; pieds jaunâtres. Taille, sept pouces. De Java.

MERLE A VENTRE COULEUR DE CANNELLE. *Turdus cinnamomeiventris*, De Lafr. Tête, cou et parties supérieures, à l'exception du croupion, d'un noir mat; rémiges et rectrices d'un noir moins intense; petites tectrices alaires blanches; croupion, tectrices caudales supérieures et abdomen d'un roux de cannelle brillant; poitrine et gorge noires, ainsi que le bec et les pieds. Taille, sept pouces. La femelle diffère du mâle en ce que les parties noires chez celui-ci, les ailes et la queue exceptées, sont d'un gris ardoisé. De l'Afrique méridionale.

MERLE A VENTRE JAUNE. *Turdus melinus*, Lath. *V.* PHILÉDON.

MERLE A VENTRE ORANGÉ DU SÉNÉGAL. *V.* PIE-GRIÈCHE BACBAKÉRI.

MERLE A VENTRE ROUGE. *Turdus erythrogaster*, Vig. Son plumage est d'un bleu cendré; joues, côtés du cou et rémiges noirs; poitrine, abdomen et croupion roux. La femelle est d'un brun cendré, avec le bas du dos rayé de brun; elle a le front et le cou blanchâtres, marqués de brun-roussâtre; la poitrine, l'abdomen et le croupion ondulés et marqués de roussâtre. Taille, sept pouces. De l'Inde.

MERLE VERDâtre DE LA CHINE. *Turdus virescens*, Lath. Parties supérieures d'un vert grisâtre; sourcils, moustaches, ventre et tectrices anales blancs; gorge grise, tachetée de blanc; poitrine et flancs roussâtres; rémiges et tectrices brunes; bec et pieds jaunâtres. Taille, six pouces six lignes.

MERLE VERDIN. *Ixos virescens*, Temm., Ois. col., pl. 582. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête et nuque cendrés; une plaque cendrée, variée de verdâtre sur les oreilles; parties inférieures, dessous du cou et gorge blanchâtres, avec le bord des plumes verdâtre; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces six lignes. De Java.

MERLE VERT. *Turdus viridis*, Horsf. D'un vert d'émeraude, uni foncé; rémiges et rectrices d'un fauve pâle en dessous; gorge jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De Java.

MERLE VERT D'ANGOLA. *V.* STOURNE.

MERLE VERT A COLLIER DE CONGO. *V.* PIE-GRIÈCHE VERTE A COLLIER.

MERLE VERT DORÉ. *V.* STOURNE.

MERLE VERT DE L'ÎLE-DE-FRANCE. *Turdus Mauritanius*, Lath., Buff., pl. enl. 648, f. 2. *V.* STOURNE VERT.

MERLE VERT ET JAUNE. *Turdus gutturalis*, Lath. Parties supérieures vertes; tête et partie des côtés du cou noirs; nuque jaunâtre; menton blanc; poitrine, ventre et tectrices anales jaunes; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De la Nouvelle-Hollande.

MERLE VERT A LONGUE QUEUE DU SÉNÉGAL. *V.* STOURNE DORÉ.

MERLE VERT DES MOLUQUES. *V.* BRÈVE DU BENGALÉ.

MERLE VERT A TÊTE NOIRE DES MOLOQUES. *V.* BRÈVE DES PHILIPPINES.

MERLE VIOLET DU ROYAUME DE JUIDA. *V.* STOURNE.

MERLE VIOLET A VENTRE BLANC DE JUIDA. *V.* STOURNE.

MERLE DE WITHE. *V.* MERLE VARIÉ.

MERLE ET MERLOT. POIS. Noms vulgaires du *Labrus Turdus*. *V.* LABRE.

MERLESSE ET MERLETTE. OIS. Noms vulgaires de la femelle du Merle noir.

MERLU ET MERLUS. *Merluccius*. POIS. Espèce du genre Gade, division des Merluches. *V.* GADE.

MERLUCCIUS. POIS. Raffines qui a établi sous ce nom un genre aux dépens des Gades et dont le Merlu ou Merlus était le type. Il y a joint une seconde espèce appelée *Smeriddu* sur les côtes de Sicile. Ce genre n'a pas été adopté.

MERLUCHE. POIS. Espèce du genre Gade. *V.* ce mot.

MERLUS. POIS. *V.* MERLU.

MERMOPS. MAM. Nom donné par Leach à un groupe de la famille des Chéiroptères.

MÉROCORIDE. *Merocoris*. INS. Hémiptères hétéromères; genre de la famille des Coréens, établi par Perty, aux dépens du genre *Coreus* de Fabricius, pour quelques espèces qui ont quelques rapports avec les Néides par la saillie qui surmonte l'écusson et par la forme des cuisses qui sont renflées au bout; mais qui s'en éloignent par les cuisses de derrière, qui sont longues, arquées et très-épaisses; les hanches postérieures sont prédominantes; le premier article des antennes est plus long que la tête, le dernier est en fuseau et les deux qui le précèdent sont égaux en longueur.

MÉROCORIDE ACRIDIOÏDE. *Merocoris acridioides*; *Coreus acridioides*, Fab. Il est brunâtre, avec le corselet dentelé, et une ligne noire au milieu des élytres; les cuisses postérieures sont en massue et dentées. Taille, dix lignes. De la Caroline.

MÉRODON. *Merodon*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, tribu des Syrphies, établi par Meigen, et ayant pour caractères: trompe beaucoup plus courte que la tête et le corselet; tête prolongée antérieurement, en forme de bec court et perpendiculaire, sans élévation ou bosse en dessus; ailes couchées sur le corps; antennes beaucoup plus courtes que la tête, écartées; leur troisième article en palette, presque trigone, finissant en pointe, avec une soie biarticulée inférieurement; pieds postérieurs ayant les cuisses et les jambes arquées. Latreille, dans tous ses ouvrages, a réuni ce genre à ses Milésies; ce n'est que dans les Familles naturelles qu'il l'a adopté. L'espèce qui lui sert de type est:

MÉRODON CLAVIPÈDE. *Merodon clavipes*, Meig., Fabr., Illig., Latr. Il a plus de huit lignes de long; son corps est noir, mais tout couvert d'un duvet gris-jaunâtre. Le corselet a une bande noire, transverse; l'abdomen est couvert d'un duvet d'un jaune roussâtre, à commencer du second anneau qui a deux petites raies obliques, blanchâtres. Les pattes postérieures ont les cuisses très-renflées, avec les jambes arquées dans les mâles surtout. L'abdomen de la femelle est différent pour les couleurs; les second, troisième et quatrième anneaux sont noirs; leur bord postérieur est d'un gris

jaunâtre. Cette espèce est assez commune aux environs de Paris.

MÉRONCIDIE. *Meroncidius*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères sauteurs, et de la famille des Grillo-niens, établi par Audinet-Serville, qui le caractérise de la manière suivante: antennes longues: premier article gros, allongé, muni d'une épine de chaque côté, à son extrémité; deuxième article gros, un peu conique; tête de la largeur du corselet, tuberculée entre les antennes; front terminé en pointe aiguë; vertex convexe; mésosternum et métasternum à angles postérieurs prolongés en épine; oviscapte large, droit, finissant en pointe; presternum bidenté; corselet bombé, sillonné transversalement, avec son bord postérieur arrondi et tuberculeux; plaque inférieure de l'abdomen courte, échancrée au milieu dans les femelles; appendices de l'anus gros et pubescent; élytres assez étroites, longues, avec le bord sutural très-droit; cuisses fortement épineuses; hanches unilobées en dessous; une forte épine en dessus des antérieures; jambes garnies de fortes épines, les postérieures en ont trois rangées.

MÉRONCIDIE OBSCUR. *Meroncidius obscurus*, Audin. Il est d'un brun foncé, avec le labre ferrugineux; ses élytres ont à leur base, au bord extérieur, des nervures très-prononcées de couleur ferrugineuse, les autres sont moins fortes et jaunâtres; jambes ferrugineuses avec leurs épines brunes; tarsi ferrugineux, épines du presternum et tubercules des hanches blanchâtres. De Cayenne.

MÉROPACHYDE. *Meropachys*. INS. Hémiptères hétéromères; genre de la famille des Coréens, établi par Delaporte qui lui assigne pour caractères essentiels: antennes terminées par un article long et grêle, sans dilatation sensible au troisième; une saillie remarquable aux hanches des pattes postérieures dont les cuisses sont fortement dentées, et les jambes élargies dans toute leur longueur.

MÉROPACHYDE GRÈLE. *Meropachys gracilis*, Burm. Il est entièrement d'un brun fauve; sa tête est de moyenne grandeur; ses yeux sont peu saillants; son corps est allongé; son corselet à peine élargi en arrière; son écusson est long et étroit. Du Brésil.

MÉROPACHYDE ARMÉE. *Meropachys armata*, Lap. Il est d'un brun jaunâtre; sa tête est petite, ses yeux peu saillants; son corselet est très-élargi en arrière; il a de chaque côté des dents et une épine; l'écusson est triangulaire, blanchâtre ainsi que l'abdomen; quelques tubercules sur les cuisses postérieures. Taille, huit lignes. On le trouve au Brésil. Delaporte avait d'abord formé de cette espèce un genre particulier qu'il avait nommé *Pachymeria*.

MÉROPAQUE. *Meropachus*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Hydrocorises, tribu des Anisoscélites, institué par Delaporte qui lui reconnaît pour caractères: tête moyenne, yeux peu saillants; antennes fortes, insérées devant les yeux: le premier article plus long que les autres; rostre très-court, atteignant à peine l'origine des pieds antérieurs, se recourbant et se logeant dans une rainure de la poitrine; corps allongé; corselet à peine élargi en arrière; écusson étroit

et long; hanches très-fortes; cuisses postérieures fortes et dilatées; jambes de la même paire arquées, terminées par une pointe. Les espèces de ce genre paraissent propres à l'Amérique méridionale.

MÉROPAQUE NOIRATRE. *Meropachus nigricans*. Elle est noirâtre avec son corselet tuberculé; les cuisses postérieures sont très-renflées et presque triangulaires. Taille, huit lignes. Du Brésil.

MÉROPIDÉES. *Meropidæ*. ois. Nom donné par Vigors à une tribu de Passereaux qui a pour type le genre *Merops*.

MÉROPS. ois. Synonyme de Guêpier. *V.* ce mot.

MÉROSCÉLISE. *Meroscclisus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, institué par Audinet-Serville qui lui a imposé pour caractères : antennes filiformes de onze articles, dont le troisième plus long que les deux suivants réunis, le premier long, en massue, le deuxième court et globuleux, les quatre suivants renflés au milieu et amincis aux deux extrémités dans les femelles : ces mêmes articles presque en cône renversé dans les mâles, le onzième arrondi au bout; palpes courtes, assez épaisses, avec l'article terminal en cône renversé, distinctement tronqué au bout; mandibules courtes, épaisses, dentées au côté interne; corselet sans crénelures, presque en carré transversal, et muni de trois dents à chaque bord latéral; écusson petit, triangulaire; élytres peu allongées, arrondies et mutiques à l'extrémité; corps glabre; abdomen ayant son dernier segment échancré dans les mâles; pattes assez longues; cuisses allongées; jambes sans épines au côté interne; premier article des tarsi grand : celui des quatre antérieurs en triangle renversé, très-allongé aux postérieurs.

MÉROSCÉLISE VIOLET. *Meroscclisus violaceus*, Dej. Il est d'un noir mat en dessus, un peu luisant en dessous; antennes et pattes d'un noir luisant; une ligne longitudinale enfoncée au milieu de la tête; élytres noires, offrant un transparent violet à la lumière. Taille, treize lignes. Du Brésil.

MÉROSPORIUM. bot. Le genre de Champignons établi sous ce nom, par Corda, ne diffère point de celui précédemment publié, par Fries, et nommé par lui *Dacrina*. *V.* ce mot.

MÉROSTACHYDE. *Merostachys*. bot. Genre de la famille des Graminées, institué par Sprengel qui lui assigne pour caractères : épillets à deux fleurs, dont l'inférieure courtement stipitée, hermaphrodite, la supérieure courvée d'un pédicelle plus allongé, très-petite, reçue dans un sillon dorsal de la fleur inférieure et susceptible de se dessécher promptement; deux glumes inégales : l'inférieure petite, subulée, la supérieure oblongo-lancéolée, acutato-subulée; deux paillettes presque égales en longueur : l'inférieure ovato-elliptique, aiguë, cylindraceo-roulée, la supérieure à deux carènes au dos; trois squammules entières et ciliées; trois étamines; un ovaire sessile et glabre; deux styles terminaux; stigmates plumeux à l'intérieur.

MÉROSTACHYDE ÉLÉGANTE. *Merostachys speciosa*, Spr. C'est une plante élevée, qui fait l'ornement des plaines du Brésil; son chaume est divisé à distances

par des nœuds d'où s'échappent des faisceaux de feuilles distiques et planes; les épis sont terminaux et solitaires, enroulés dans un fourreau spathiforme, nu à sa base; les épillets sont unilatéraux, imbricato-subbisériés et lanceolato-oblongs.

MÉROU ET MERRA. pois. *V.* SERRAN.

MERRAIN. mam. Nom donné par les chasseurs à la tige principale du bois des Cerfs.

MERSA. ois. (Pallas.) Synonyme de Canard couronné, jeune. *V.* CANARD.

MERTENSIA. bot. Genre placé dans la Pentandrie Digynie, L., voisin du *Celtis* ou Micocoulier, et qui présente les caractères suivants : fleurs polygames; calice quinquépartite, au fond duquel s'insèrent cinq étamines opposées à ses divisions; deux styles bifides surmontant un ovaire uniloculaire, dans lequel se trouve un ovule unique pendu au sommet. Le fruit est un drupe. Les espèces de ce genre sont des arbres à feuilles alternes, égales à leur base, très-entières et marquées dans le sens de leur longueur de trois nervures. De leurs aisselles partent des grappes de fleurs, ou bien, dans les rameaux non florifères, des aiguillons solitaires ou géminés. La présence de ces aiguillons fait distinguer au premier coup d'œil les arbres de ce genre, des Micocouliers dont les rameaux sont inermes : ils en diffèrent aussi par leurs styles bifides et non simples. Les espèces de *Celtis* qui présentent ce double caractère doivent donc être reportées aux *Mertensia* : on en connaissait une; Kunth en a décrit trois nouvelles de l'Amérique équatoriale (*Nov. Gen. et Spec.*, 2, p. 50, tab. 150) en établissant le premier ce genre. Il est dédié à F. C. Mertens, botaniste de Brême, connu par ses travaux sur les Algues ainsi que sur les plantes d'Allemagne. Roth avait, sous le même nom, distingué génériquement une espèce de Pulmonaire (*V.* ce mot). Il a été encore consacré à un genre de Fougères.

MERTENSIE. *Mertensia*. bot. (Fougères.) Ce genre, établi par Willdenow, est très-voisin des *Gleichenia*, auxquels il a été réuni par R. Brown. Il forme avec ce genre et le *Platizoma* de Brown la petite tribu des *Gleicheniées*. La fructification de ces trois genres diffère à peine; elle consiste en capsules sessiles, réunies en petit nombre, en groupes arrondis; chaque capsule est entourée par un anneau élastique complet, large, strié, transversal, et s'ouvre par une fente longitudinale. Les *Gleichenies* diffèrent réellement des *Mertensies*, quant au facies, en ce que les pinnules des premières sont profondément pinnatifides, tandis que celles des secondes sont linéaires et entières; il en résulte un port très-différent, mais qui ne suffirait pas pour former deux genres, si l'on n'y avait trouvé d'autres caractères; c'est ce qui a engagé plusieurs botanistes à suivre l'opinion de Robert Brown, et à réunir les *Mertensia* aux *Gleichenia*. Les plantes que Willdenow range dans le genre *Mertensia* sont des frondes plusieurs fois dichotomes, d'une forme très-régulière et fort élégante; les pinnules simples, étroites, assez allongées, perpendiculaires sur ce rachis dichotome, sont en général très-rapprochées, entières, souvent glauques en dessous; elles portent à leur face inférieure des groupes peu nombreux de capsules nues. Ce genre est

entièrement propre à la zone équatoriale des deux continents et aux régions australes. La seule espèce connue au delà du tropique du Cancer est la *Mertensia glauca*, qui habite le Japon; les autres espèces croissent dans l'Amérique équinoxiale, aux Indes-Orientales, dans les îles du grand Océan, à la Nouvelle-Hollande, dans les îles Maurice et de Mascareigne.

MERTENSIE. *Mertensia*. ACAL. Genre de la famille des Béroïdes, institué par Lesson avec les caractères suivants : corps vertical, échancré en bas, comprimé sur les côtés, formé de globes bordés chacun par une rangée de cils; deux longs cirrhes partant du pourtour de la bouche et sortant sur le côté, à l'extrémité inférieure. Trois espèces sont décrites par Lesson.

MERTENSIE DE SCORESBY. *Mertensia Scoresbyi*, Less. Voyage de la Coq., Zool., pl. 2, fig. 1; *Cydippe cucullus*, Eschsh., Mertens, Voyage au nord, pl. P, fig. G, t. 2, p. 122; *Beroe pileus*, Fabr.; *Beroe cucullus*, Moeder. Son corps a neuf côtes bordées de cils irisés; un canal central occupe les quatre cinquièmes de la longueur totale du zoophyte; sa couleur est hyaline, transparente, teintée de rose; ses cirrhes sont d'un rose fulgide. Ses dimensions sont très-variables; elles atteignent quelquefois trois pouces. Des mers du nord.

Le *Mertensia ovum*, Less., habite la baie de Buffin, et le *Mertensia elliptica* la mer du Sud entre les tropiques.

MERUA. BOT. Pour *Mærua*. V. ce mot.

MERULA. OIS. Nom latin d'une espèce du genre Merle. V. ce mot.

MÉRULAXE. *Merulaxis*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, institué par Lesson qui lui donne pour caractères : bec médiocre, allongé, presque droit, assez fort, très-comprimé, convexe en dessus, avec l'arête marquée seulement entre les narines, et la pointe un peu dentée et crochue; mandibule inférieure mince, droite, légèrement convexe en dessous; derrière de l'œil nu; narines latérales amples, recouvertes par une membrane et par les plumes du front, qui sont rigides et dressées; ailes très-courtes et concaves; cinquième, sixième, septième et huitième rémiges égales et les plus longues; rectrices longues, élargies et molles; tarsi allongés, minces et scutellés. Les MÉRULAXES, encore peu étudiés, sont très-rapprochés des Merles par leurs habitudes. Ce genre est très-remarquable et parfaitement distinct; il se compose de deux espèces qui toutes deux, à ce que l'on assure, appartiennent au Mexique.

MÉRULAXE NOIR. *Merulaxis ater*, Less. Parties supérieures d'un brun-noir ou ardoisé foncé; croupion et abdomen roux; ailes d'un brun-noir mat, avec les épaules d'un brun ferrugineux; parties inférieures d'un noir ardoisé; bec brun; pieds roussâtres. Taille, cinq pouces.

MÉRULAXE ROUX. *Merulaxis rufus*, Less. Parties supérieures d'un brun ardoisé; les plumes du front forment sur les narines une petite huppe comprimée; parties inférieures d'un roux très-vif. Sa taille est conforme à celle de l'espèce précédente.

MÉRULE. *Merulius*. BOT. (*Champignons*.) Le nom de *Merulius*, appliqué d'abord à un grand nombre de

Champignons, a depuis été limité à quelques espèces qui paraissent avoir porté primitivement ce nom; les autres forment le genre *Cantharellus*. (V. CHANTARELLE). On peut donner le caractère suivant au genre *Merulius*, tel que Nées d'Esenbeck et Fries l'ont circonscrit : chapeau irrégulier, étendu, sessile; membrane fructifère, occupant sa surface inférieure, garnie de plis ou de veines sinueuses, anastomosées, flexueuses, formant des cellules irrégulières, et portant des thèques épaisses. Toutes les plantes de ce genre croissent sur les bois pourris, et particulièrement sur les solives des plafonds des appartements bas et humides; elles forment de larges plaques charnues, ou d'un aspect cotonneux, marquées de veines épaisses, souvent plus colorées, qui s'étendent rapidement sur le bois, entretiennent l'humidité à sa surface, et hâtent sa destruction.

MÉRULE SERPENTANT. *Merulius serpens*, Tode, Nat. Ges. Il s'étale et se prolonge en serpentant sur les bois secs; il est sessile, un peu coriace, membraneux, mince, glabre, large de huit à dix pouces, rougeâtre dans son milieu, blanc en dessus et en ses bords qui sont légèrement frangés. Lorsqu'il est avancé en âge, il se couvre de rides ou de veines peu distinctes. Il croît en Belgique, pendant l'automne et l'hiver.

MÉRULIDES. *Merulidæ*. OIS. Vigors a donné ce nom à une famille d'Oiseaux insectivores qui a pour type le genre Merle.

MERVEILLE A FLEURS JAUNES. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Impatiens nolitangere*, L.

MERVEILLE DU PÉROU. BOT. D'où le nom scientifique de *Mirabilis*, premier nom que reçut la Belle-de-Nuit, lors de son introduction dans les jardins de France. V. NYCTAGE.

MERYCOTHERIUM. MAM. Bojanus (*Nov. Act. acad. Cæs. Leopold. nat. Curios.*, t. XII) a décrit avec soin, et figuré trois dents trouvées en Sibérie, et qui indiquent un Ruminant de très-grandes dimensions. L'espèce à laquelle appartiennent ces débris, devra probablement, selon l'anatomiste allemand, devenir le type d'un nouveau genre qu'il propose de nommer *Merycotherium*.

MERYTA. BOT. Forster (*Charact. Gen. Plant.*, n° 60) a établi sous ce nom un genre de la Diœcie Triandrie, L., dont il n'a décrit que la structure des fleurs mâles. Elles sont agrégées en capitules sessiles sur les branches. Le périanthe est à trois divisions ovales, aiguës; les étamines, au nombre de trois, ont leurs filets capillaires de la longueur du calice, et les anthères à quatre sillons. Cette description incomplète, qui n'est pas éclaircie par plus de détails dans la figure de Forster, ne permet d'établir aucune bonne considération sur ce genre.

MÉRYX. *Meryx*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères. famille des Xylophages, tribu des Trogossitaires, établi par Latreille, et ayant pour caractères : corps étroit et allongé; antennes composées de onze articles, plus longues que la tête, et terminées par une massue de trois articles; mandibules bifides, peu ou point saillantes; palpes très-courtes; les maxillaires saillantes. Ce genre se distingue des

Latridies et des Sylvains, parce que ceux-ci n'ont pas les palpes saillantes; il est séparé des Trogossites et des Prostomides par les mandibules qui, dans ceux-ci, sont très-fortes et avancées. Ce genre a été établi sur un petit insecte rapporté des îles de la mer du Sud, par Labillardière et Riche; il est très-voisin de celui des Lyctes, mais il s'en distingue par la massue de ses antennes, composée de trois articles, tandis qu'il n'y en a que deux à celle des Lyctes. On ne connaît encore qu'une seule espèce.

MERYX RUGEUSE. *Meryx rugosa*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. 1, pl. 11, fig. 1. Elle est longue d'environ trois lignes, d'un brun obscur, pubescente, ponctuée, avec des lignes élevées formant une sorte de réticulation ou de grandes mailles sur les élytres. Les antennes et les pattes tirent sur le fauve.

MÉSA. BOT. Pour *Mæsa*. V. ce mot.

MÉSAL. MOLL. Nom donné par Adanson (Voyage au Sénégal, pl. 10) à une Coquille qu'il place à tort dans son genre Cérithé; elle appartient aux Turritelles; les auteurs ne l'ont point encore mentionnée: c'est pourtant une espèce intéressante en ce qu'elle pourrait servir de passage entre les Turritelles et le genre Proto institué par DeFrance. V. ces mots.

MÉSANGE. *Parus*. ois. Genre de l'ordre des Granivores. Caractères: bec assez fort, droit, conique, comprimé, court, pointu, non échancré, garni de petits poils à sa base et tranchant aux bords des mandibules; mandibule supérieure quelquefois un peu recourbée vers les narines placées de chaque côté du bec et la pointe près de sa base, arrondies et presque entièrement cachées par de petites plumes dirigées en avant; pieds assez robustes; quatre doigts: trois en avant entièrement divisés, un en arrière dont l'ongle est plus fort et plus recourbé que les autres; la première rémige de moyenne longueur ou presque nulle, la deuxième de beaucoup moins longue que la troisième qui dépasse toutes les autres, plus courte aussi que les quatrième et cinquième. Vivacité, courage, hardiesse, perfidie, ardeur belliqueuse et même une certaine férocité, sont les traits les plus saillants du caractère des Mésanges, que, malgré la réunion de telles qualités, le besoin de vivre en société tient presque toujours groupées par bandes de dix, douze et même plus. Abondamment répandues dans tous les climats, les Mésanges, quelle que soit l'espèce qui prédomine dans un canton, offrent partout la plus grande similitude dans leurs habitudes; partout, on les trouve constamment à la recherche des insectes et des larves réfugiés sous l'écorce des arbres dont elles parcourent la surface dans toutes les directions, en s'y tenant fortement cramponnées par les ongles, au moyen de muscles dont la vigueur doit être extrême. Elles font de leur bec fort et pointu, un levier qui détache souvent des fragments d'écorce dont le volume a lieu de surprendre; et, de leurs petites serres, elles saisissent l'insecte et le dépècent avant de l'avalier. Elles poursuivent ordinairement leur proie jusque sur les plus petites ramifications des branches, et, parvenues à leur extrémité, elles s'y tiennent suspendues, sans que le balancement qui résulte de leur position, apporte

aucun obstacle à leur chasse qu'elles continuent sur les petits insectes qui peuvent voltiger autour d'elles. Tous les plans inclinés ou verticaux des rochers comme des murailles, sont parcourus et visités de la même manière par les Mésanges; et il est bien rare que les insectes qui s'y étaient réfugiés leur échappent. Si elles sont fatiguées de la nourriture des insectes, ou quand elle vient à leur manquer, les Mésanges ont recours aux fruits, aux semences et surtout aux graines oléagineuses, qui sont pour elles un mets favori, elles ne broient point ces substances végétales, ainsi que le font la plupart des Oiseaux granivores, mais elles les divisent à coups de bec, et en avalent des fragments qu'elles ont soin de monder de toute matière qui ne pourrait être digérée. Quelquefois, devenant encore plus omnivores, elles se jettent sur les charognes qu'elles rencontrent, pour en détacher de petits lambeaux, à la manière des Rapaces; enfin elles visitent les nids des petites espèces d'Oiseaux, guettent les moments d'absence de la couveuse, attaquent la progéniture sans défense, la détruisent en perçant le crâne pour aspirer la cervelle. C'est surtout dans la captivité que se décèle l'humeur féroce des Mésanges; toujours elles finissent par se débarrasser des autres Oiseaux qu'on leur adjoint, et il arrive bien rarement qu'une seule Mésange ne reste point maîtresse absolue de la volière. On a vu plusieurs fois le résultat d'un semblable brigandage commis en une seule nuit, et tous les compagnons d'esclavage étendus, le crâne percé d'un coup de bec. De tous les Oiseaux auxquels on tend des pièges, aucun n'y donne plus facilement que la Mésange, surtout lorsqu'elle est attirée par les cris d'une congénère captive, que, dans cette circonstance, elle cherche imprudemment à délivrer; cette confiance aveugle forme un certain contraste avec le fond de son caractère. Du reste, ceci n'est pas un grand bonheur pour le chasseur, car cet Oiseau ne lui offre qu'une chair peu abondante, dure et d'un fumet désagréable. On en prend beaucoup à la pipée, et l'acharnement avec lequel une sorte d'antipathie la porte à attaquer courageusement la Chouette, sert encore à favoriser cette chasse. Le chant ou plutôt le cri des Mésanges peint assez bien leur humeur colérique; ces cris, ordinairement fort aigus, sont plus vifs, plus concentrés et plus souvent répétés à l'époque des amours qui, pour ces Oiseaux, se fait sentir de très-bonne heure. Déjà, dès le mois de février, dans nos climats, ils s'apparient; les sociétés se rompent; et chaque couple, abandonnant le voisinage des habitations dont ces Oiseaux s'approchent avec une hardiesse très-familiale, se retire dans les bois; là, ils s'occupent bientôt de la construction de leur nid. Ce petit édifice est un véritable chef-d'œuvre d'architecture; il est placé, soit dans les bifurcations des couronnes touffues des arbres, soit dans le creux de leurs troncs vermoulus, soit enfin dans des trous de murailles, dans des crevasses de rochers. La ponte, toujours fort nombreuse, est suivie d'une incubation de douze à quatorze jours. Les parents soignent leur famille avec des attentions d'autant plus admirables que l'on conçoit plus difficilement que deux petits êtres puissent, par leur chasse, pourvoir, pendant un temps assez long, à la

nourriture de vingt autres. La tendresse qu'ils lui témoignent, et le courage avec lequel ils la défendent contre toute attaque, sont encore un autre sujet d'étonnement sur la singularité et la bizarrerie des mœurs de ces Oiseaux qui, d'ordinaire, n'épargnent pas même leurs semblables : il faut que chez tous les animaux, la nature ait placé la tendresse maternelle au-dessus de toutes les passions, qu'elle en ait fait généralement la sensation la plus puissante. Quoique les Mésanges rendent d'assez grands services au cultivateur par l'étonnante destruction qu'elles font parmi les insectes, surtout dans le premier état de ceux-ci, on est cependant obligé de leur faire une guerre à outrance, dans les cantons où l'on s'occupe de l'éducation des Abeilles. Un seul couple de ces Oiseaux suffit pour anéantir en peu de jours tout un essaim, et rendre ainsi la ruche improductible.

Le genre Mésange, tel qu'il a été établi par Linné, a été divisé par Cuvier, en Mésanges proprement dites, en Moustaches et en Rémiz; cette division est fondée sur une légère différence dans la conformation du bec ou seulement de l'extrémité de la mandibule supérieure. Temminck s'est borné à établir dans ce genre, deux sections; il a plus consulté, comme motif de la division, les oppositions d'habitudes : les Mésanges proprement dites préférant les lieux secs, élevés et boisés; les Moustaches et les Rémiz se tenant au contraire dans les endroits aquatiques et marécageux, dans les jonchaies et les roseaux. Quant aux différences physiques, ceux-ci ont la première rémige nulle ou presque nulle, tandis que les Mésanges l'ont de moyenne longueur.

MÉSANGE D'AFRIQUE. *V.* MÉSANGE PETIT DEUIL.

MÉSANGE DES ALPES SUNAMISICES. *Parus alpinus*, Lath. Parties supérieures noires avec le bord des plumes cendré; petite moustache blanche; rémiges noires en dessus, cendrées en dessous; tectrices alaires noires, terminées de blanc; rectrices noires, avec une tache blanche à l'extrémité des latérales qui sont plus longues que les intermédiaires; parties inférieures rougeâtres, tachetées de noir; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces six lignes. De Perse.

MÉSANGE AMÉRICAINE. *V.* SYLVIE DES SAPINS.

MÉSANGE AMOUREUSE. *Parus amarus*, Lath. Plumage d'un noir bleuâtre, d'une teinte un peu plus claire en dessous; petites tectrices alaires bordées d'un fauve clair, les grandes bordées de roussâtre, ce qui dessine sur l'aile deux bandes; queue fourchue; bec noir, avec la pointe orangée; pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. De Chine. Espèce douteuse.

MÉSANGE AZURÉE. *Parus cyanus*, Pall.; *Parus Sæbyensis*, Gmel. Parties supérieures d'un bleu d'azur; front, tempes, ainsi qu'une grande tache sur la nuque d'un blanc pur; sommet de la tête d'un blanc bleuâtre; bande oculaire d'un bleu vif; grandes tectrices alaires bleues, bordées de bleuâtre et de blanc; rectrices intermédiaires bleues, les latérales bordées et terminées de blanc, moins longues que les autres; parties inférieures blanches; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces six lignes. Du nord de l'Europe.

MÉSANGE DE BAHAMA. *V.* GUITGUIT SUCRIER.

MÉSANGE DE LA BAIE D'HUDSON. *V.* MÉSANGE PÊCHE-KESHICH.

MÉSANGE BARBUE. *V.* MÉSANGE MOUSTACHE.

MÉSANGE BICOLORE. *Parus cristatus*; *Parus bicolor*, Lath. Parties supérieures d'un gris ardoisé; une tache frontale noire; sommet de la tête garni de plumes grises, allongées et relevées en huppe pointue; tectrices alaires bordées de roussâtre; parties inférieures d'un blanc roussâtre; flancs et tectrices anales roussâtres; bec et pieds gris. Taille, cinq pouces six lignes. De l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

MÉSANGE BLEUE. *Parus cæruleus*, L., Buff., pl. enl. 5, fig. 2. Parties supérieures bleuâtres; sommet de la tête d'un bleu azuré; sourcils, front et occiput blancs, tempes et collier bleus; bas du cou et partie du dos d'un gris verdâtre; grandes tectrices alaires terminées de bleu; gorge et raie longitudinale sur le milieu du ventre d'un noir bleuâtre; poitrine, flancs et abdomen jaunes; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. Cette espèce, de toutes la plus querelleuse et la plus méchante, est aussi plus que les autres dominée par l'instinct de la prévoyance; elle amasse dans les trous d'arbres, qu'elle a adoptés, des graines dont, sans doute, elle fait usage aux jours de disette. C'est dans ces trous qu'elle se blottit pendant les plus grands froids; c'est là aussi qu'elle établit son nid, où l'on compte quelquefois jusqu'à vingt-deux œufs d'un blanc rougeâtre, pointillés de rouge et de brun. En Europe.

MÉSANGE BLEUE DE TÉNÉRIFFE. *Parus Teneriffæ*, Mangé. Parties supérieures d'un blanc clair; couronne et joues d'un blanc pur; tête et cou d'un bleu indigo très-fort; parties inférieures d'un jaune pâle; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces.

MÉSANGE A BOUQUET. *V.* MÉSANGE HUPPÉE.

MÉSANGE BRULÉE. *V.* MÉSANGE CHARBONNIÈRE.

MÉSANGE BRUNE A POITRINE NOIRE. *Parus fuscus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 154, fig. 1. Parties supérieures brunâtres; sommet de la tête, cou, gorge et poitrine noirs; une large moustache blanche; rémiges intermédiaires et tectrices alaires supérieures bordées de blanc; tectrices alaires inférieures brunâtres; rectrices noires, les intermédiaires terminées de blanc, les latérales bordées de même; flancs et abdomen d'un gris roussâtre; bec et pieds d'un gris plombé. Taille, quatre pouces six lignes. De la Cafrerie.

MÉSANGE DES CANARIES. Variété de la Mésange bleue.

MÉSANGE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* MÉSANGE PETIT DEUIL.

MÉSANGE CAP-NÈGRE. *Parus atriceps*, Horsf., Temm., Ois. color., pl. 287, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; sommet de la tête, côtés du cou, gorge et poitrine d'un bleu d'acier poli; joues, partie de la nuque et épaules blanches; tectrices alaires bordées de blanc, ce qui dessine une bande transversale sur l'aile; rémiges et rectrices cendrées, bordées de bleuâtre; rectrice latérale blanche, bordée intérieurement de cendré; parties inférieures blanchâtres, avec une bande noire sur le milieu du ventre; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De Java.

MÉSANGE A CAPUCHON NOIR. *V.* SYLVIE MITRÉE.

MÉSANGE A CEINTURE BLANCHE. *Parus Sibiricus*,

Lath., Buff., pl. enl. 708, fig. 5. Parties supérieures d'un brun cendré; sommet de la tête et dessus du cou d'un gris brun; tectrices alaires, rémiges et rectrices bordées de gris-roussâtre; parties inférieures roussâtres, une plaque noire sur la gorge descendant sur la poitrine; cette plaque est bordée de chaque côté par une bande blanche qui forme une sorte de ceinture; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. De Sibérie.

MÉSANGE CENDRÉE. *V.* SYLVIE CENDRÉE.

MÉSANGE CHAPERONNÉE. *V.* MÉSANGE HUPPÉE.

MÉSANGE CHARBONNIÈRE. *Parus major*, Lin., Buff., pl. enl. 5, fig. 1. Parties supérieures d'un vert olivâtre; tête, gorge, devant du cou et milieu du ventre noirs; tempes blanches; petites tectrices alaires et croupion cendrés; une bande blanche sur les ailes; rectrices d'un cendré noirâtre, avec celles extérieures en partie blanches; tectrices anales blanches, bordées de cendré; côtés de l'abdomen jaunes; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces huit lignes. La Charbonnière qui tire son nom, dit-on, de l'habitude qu'elle a de suivre les ouvriers qui, dans les forêts, fabriquent le charbon, établit son nid dans des creux d'arbres; elle le construit de mousse et de duvet; la femelle y dépose huit ou quinze œufs blancs, pointillés de rouge. C'est l'un des petits Oiseaux les plus communs en France.

MÉSANGE CHINOISE. *Parus Sinensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun ferrugineux, les inférieures de même que la tête, d'un brun roussâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de noir; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, trois pouces six lignes.

MÉSANGE COIFFÉE. *V.* MÉSANGE HUPPÉE.

MÉSANGE A COLLIER. *V.* SYLVIE MITRÉE.

MÉSANGE DE LA CÔTE DU MALABAR. *Parus Malabaricus*, Lath. Parties supérieures d'un gris foncé; rémiges et tectrices alaires noires, avec quelques taches blanches sur celles-ci; rectrices d'un rouge pâle à l'exception des deux intermédiaires qui sont noires; gorge noire; parties inférieures d'un rouge tirant à l'orangé; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces huit lignes. La femelle a le dessous du corps d'un jaune roussâtre.

MÉSANGE A COURONNE ROUGE. *Parus griseus*, Lath. Espèce douteuse qui pourrait bien être la Sylvie Roi-telet.

MÉSANGE CRÉTÉE. *V.* MÉSANGE HUPPÉE.

MÉSANGE A CROUPION ÉCARLATE. *V.* SYLVIE A CROUPION ROUGE.

MÉSANGE A CROUPION JAUNE. *V.* SYLVIE A CROUPION JAUNE.

MÉSANGE DORÉE. *V.* TANGARA TÉITÉ.

MÉSANGE FULIGINEUSE. *Parus fuliginosus*; *Muscicapa fuliginosa*, Sparr., Mus., Carls., pl. 47. Parties supérieures d'un brun très-obscur, les inférieures d'un brun rougeâtre; queue très-longue; bec jaunâtre; pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. De l'Afrique centrale.

MÉSANGE A GORGE NOIRE. *Parus palustris*, Var., Lath. *V.* MÉSANGE KISKIS.

MÉSANGE GRISE A GORGE JAUNE. *V.* SYLVIE GRISE A GORGE JAUNE.

MÉSANGE GRISE A JOUES BLANCHES. *Parus cinereus*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 159, fig. 2. Parties supérieures grisâtres; sommet de la tête, cou, gorge et

poitrine noirs; joues blanches; rémiges noires, bordées de blanchâtre, les six rectrices latérales blanches; grandes tectrices alaires frangées de blanc; ventre et abdomen d'un blanc rosé; bec et pieds gris. Taille, quatre pouces six lignes. De Java.

MÉSANGE GRISETTE. *Parus cinerascens*, Vieill., Lev., Ois. d'Afr., pl. 158. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; sommet de la tête et dessus du cou noirs; un demi-collier blanc entre le cou et le dos; une cravate noire encadrée de blanc sur la gorge; joues, devant du cou, poitrine et parties inférieures blancs; rémiges brunes; tectrices alaires brunâtres, frangées de blanc; rectrices noires, bordées de gris-bleuâtre; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, cinq pouces six lignes. D'Afrique.

MÉSANGE (GROSSE). *V.* MÉSANGE CHARBONNIÈRE.

MÉSANGE (GROSSE) BLEUE. *V.* MÉSANGE AZURÉE.

MÉSANGE A GROSSE TÊTE. *Parus macrocephala*, Lath. Parties supérieures noirâtres; trait frontal blanc, de même qu'une bande assez large sur les ailes et les trois rectrices latérales, dont l'extrémité cependant est noire; bord des tectrices alaires et poitrine d'un jaune orangé; le reste des parties inférieures jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. Les plumes de la nuque et du cou sont presque décomposées, ce qui fait paraître la tête d'un volume très-considérable. La femelle a le dessus du corps d'un brun clair et le dessous jaune; en outre toutes les rectrices sont noires. De l'Australasie.

MÉSANGE HUPPÉE. *Parus cristatus*, L., Buff., pl. enl. 502, fig. 2. Parties supérieures d'un brun roussâtre, cendré; joues et côtés du cou blanchâtres; sommet de la tête couronné d'une huppe qui s'élève en pyramide, et dont les plumes sont noires, bordées de blanc; une petite raie transversale noire sur les tempes; collier noir; parties inférieures d'un blanc roussâtre; bec noirâtre; pieds plombés. Taille, quatre pouces six lignes. Cette Mésange quitte rarement les grandes forêts européennes où abondent les Genévriers et autres broussailles constamment vertes; c'est là qu'elle fait sa ponte dans des creux de vieux arbres ou dans des nids abandonnés; elle consiste en dix ou douze œufs blancs, marqués vers le gros bout, de petites taches d'un rouge obscur.

MÉSANGE HUPPÉE DE LA CAROLINE. *V.* MÉSANGE BICOLORE.

MÉSANGE HUPPÉE DE CAYENNE. *V.* SYLVIE HUPPÉE, *Sylvia elata*, Lath., dont Vieillot a fait son genre TYRANNEAU.

MÉSANGE A HUPPE GRISE. *V.* MÉSANGE BICOLORE.

MÉSANGE A HUPPE JAUNE. *Parus flavo-cristatus*, De-lafr. Parties supérieures, gorge, cou et poitrine d'un brun noir; huppe, poitrine et abdomen d'un jaune citrin; tectrices alaires moyennes bordées de jaunâtre; chacune des rectrices externes bordée de grisâtre en dessous et à l'extrémité; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. Des îles de la Sonde.

MÉSANGE INDIENNE. *Parus indicus*, Sparr.; Mus. Carls., pl. 50. Parties supérieures d'un cendré obscur; rémiges et rectrices noires; gorge et devant du cou d'un fauve orangé; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces.

MÉSANGE JAUNE ET NOIRE. *Parus elegans*, Less. Son plumage est d'un noir profond à l'exception de la jugulaire et des parties inférieures qui sont d'un jaune pur. Les tectrices alaires et caudales sont émaillées de blanc. Taille, cinq pouces.

MÉSANGE JAUNE. *V. SYLVIE TACHETÉE DE ROUGEÂTRE.*

MÉSANGE A JOUES JAUNES. *Parus xanthogenys*, Vig. Parties supérieures, tour du bec, crête, poitrine, milieu de l'abdomen, ailes et queue noirs; un trait de la même couleur de chaque côté du cou et des taches sur les scapulaires; les ailes et la queue ont ordinairement des gouttelettes blanches; dos et scapulaires d'un gris verdâtre; joues, sourcils, tache à la nuque et côtés de l'abdomen jaunes; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. De l'Himalaya.

MÉSANGE KISKIS. *Parus atricapillus*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré; sommet de la tête, nuque et gorge noirs; plumes nasales, côtés de la tête et du cou, poitrine et parties inférieures blanchâtres; bord interne des rectrices latérales et dessous des rémiges blanchâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Amérique septentrionale.

MÉSANGE KNJACSIK. *Parus Knjacsik*, Lath. Blanche, avec un large trait oculaire et un collier de teinte livide. De la Sibérie. Espèce douteuse.

MÉSANGE DU LANGUEDOC. *V. MÉSANGE RÉMIZ.*

MÉSANGE A LONGUE QUEUE. *Parus caudatus*, L., Buff., pl. enl. 502, fig. 5. Parties supérieures cendrées; milieu du dos, rémiges, croupion et rectrices intermédiaires noirs; tête, cou, gorge et poitrine blancs; scapulaires rougeâtres; grandes tectrices alaires bordées de blanc, de même que les rectrices latérales; queue très-longue, cunéiforme; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces huit lignes. La femelle a un large sourcil noir, qui se prolonge sur la nuque et va se réunir au trait du milieu du dos. Cette petite espèce européenne, qui s'éloigne un peu de ses congénères par la nature des barbules de plumes du corps, en quelque sorte décomposées, apporte un art tout particulier dans la construction de son nid. Lorsqu'au mois de mars elle déserte les jardins pour se réfugier dans les bois, elle choisit un buisson bien touffu et peu élevé pour y établir son nid, que toute l'industrie humaine n'imiterait qu'imparfaitement. Adossé au tronc et dans la bifurcation des branches, il présente dans sa forme celle d'un œuf posé verticalement, et sur le côté une et quelquefois deux petites ouvertures correspondantes, de manière que la Mésange peut entrer dans le nid et en sortir sans se retourner. Ce nid, qui a ordinairement huit pouces de hauteur sur quatre de base, est composé de Lichens, de Mousse et de Laine entrelacés avec une adresse admirable; il est garni intérieurement de plumes et de duvet. La ponte est de quinze ou vingt œufs blanchâtres, pointillés de rouge vers le gros bout.

MÉSANGE LUGUBRE. *Parus lugubris*, Natt. Parties supérieures d'un brun cendré; sommet de la tête d'un brun noirâtre; rémiges et rectrices cendrées, lisérées de blanchâtre; tempes et parties inférieures blanchâtres; gorge, devant et côtés du cou noirs; bec noirâtre; iris brun; pieds cendrés. Taille, six pouces. Cette Mé-

sange, que l'on pourrait confondre avec la Nonnette cendrée, en diffère essentiellement par la force plus grande de son bec, et par ses pieds plus robustes, outre plus d'étendue dans la queue. Elle est des provinces orientales du midi de l'Europe.

MÉSANGE DE MARAIS. *V. MÉSANGE RÉMIZ.* On confond aussi sous ce nom la Mésange Nonnette cendrée.

MÉSANGE MÉLANOLOPHE. *Parus melanolophus*, Vig. Parties supérieures cendrées; tête, crête et poitrine noires; joues, nuque et tectrices alaires tachetées de blancs; rémiges et rectrices brunes; une tache noire sur les ailes. Taille, quatre pouces et demi. De l'Himalaya.

MÉSANGE MONTAGARDE. *Parus monticolus*, Vig. Tête, cou, poitrine, milieu de l'abdomen, ailes et rectrices noirs; une large tache blanche aux joues et une petite à la nuque; tectrices alaires secondaires et tectrices caudales terminées de blanc; poignets et rectrices latérales d'un blanc pur; flancs jaunes; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces et demi. De l'Himalaya.

MÉSANGE DE MONTAGNE. *V. MÉSANGE RÉMIZ.*

MÉSANGE DE MONTAGNE DE STRASBOURG. *V. MÉSANGE PETITE CHARBONNIÈRE.*

MÉSANGE MOUSTACHE. *Parus biarmicus*, Lin.; *Parus Russicus*, Gmel., Buff., pl. enl. 618, fig. 1 et 2. Parties supérieures rousses; tête et occiput d'un gris bleuâtre; moustaches formées de plumes noires et longues, descendant sur les côtés du cou; grandes tectrices alaires noires, bordées de roux; rémiges brunes, bordées de blanc; rectrices étagées, rousses: les latérales bordées de blanc; gorge et devant du cou d'un blanc qui prend une teinte rosée sur la poitrine; parties inférieures roussâtres; flancs roux; tectrices anales noires; bec jaune; pieds noirâtres. Taille, six pouces trois lignes. La femelle n'a point de moustaches noires. Toutes les parties supérieures, la tête comprise, sont rousses, tachetées de noir sur le dos; les tectrices anales sont d'un roux clair. Cette espèce habite le nord de l'Europe; elle est très-abondante en Hollande dans les vastes marécages que cette province renferme; elle établit son nid au milieu des joncs et des roseaux, mais toujours au-dessus de la hauteur que peuvent atteindre les eaux dans leurs crues périodiques; la ponte consiste en six ou huit œufs rougeâtres, tachetés de brun.

MÉSANGE DE NANKIN. *Parus Indicus*, L. Parties supérieures cendrées, avec les rémiges et les rectrices noirâtres; sommet de la tête d'un jaune verdâtre; sourcils blancs; une tache jaune sur les rémiges qui sont en outre bordées de cette nuance; rectrices latérales verdâtres, terminées de blanc; gorge et devant du cou jaunes; le reste des parties inférieures jaunâtre, avec les flancs gris; bec en partie jaune, puis brun; pieds noirâtres. Taille, cinq pouces six lignes.

MÉSANGE DE NARBONNE. *Parus Narbonensis*, Gmel. *V. MÉSANGE RÉMIZ.*

MÉSANGE NOIRÂTRE D'AFRIQUE. *Parus Afer*, Lath. Parties supérieures brunes, les inférieures blanchâtres; côtés de la tête et tour des yeux blancs, de même qu'une tache sur l'occiput et un trait sur les côtés du cou; gorge et queue noires; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces six lignes. Vieillot la considère comme

une variété d'âge de la Mésange grise, à joues blanches.

MÉSANGE NOIRE D'AFRIQUE. *Parus niger*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 157. Tout le plumage noir, avec un peu de blanc sur les tectrices alaires, qui sont en partie bordées de cette nuance de même que les rémiges et l'extrémité des rectrices latérales; bec noir; pieds plombés. Taille, cinq pouces huit lignes. La femelle est d'un noir moins pur; elle a la poitrine variée de cendré, et les tectrices anales terminées de blanc.

MÉSANGE NOIRE A TÊTE DORÉE. *V. MANAKIN A TÊTE D'OR.*

MÉSANGE NOIRE OU CELA. *Parus Cela*, Lath. Plumage entièrement noir à l'exception de deux taches jaunes sur les ailes et les tectrices caudales; bec blanc; pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. De l'Inde.

MÉSANGE NONNETTE CENDRÉE. *Parus palustris*, L.; *Parus atricapillus*, Gmel., Buff., pl. enl. 5, fig. 5. Parties supérieures grises, nuancées de brun; sommet de la tête et portion de la nuque d'un noir profond; tempes blanchâtres; rémiges et tectrices alaires brunes, bordées de blanchâtre; parties inférieures d'un blanc brunâtre, avec la gorge noirâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces trois lignes. La femelle a le sommet de la tête brun et la gorge grise, variée de brun. En Europe; très-abondante en Hollande où elle établit son nid dans les arbres creux des jardins et des vergers. Elle y dépose dix à douze œufs blancs, tachetés de pourpre.

MÉSANGE DE NORWÈGE. *Parus Stromei*, Lath.; *Parus ignotus*, Gmel. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; gorge et poitrine jaunes, celle-ci tachetée de marron; ventre bleu; abdomen jaunâtre; bec noir en dessus, jaune en dessous; pieds noirs. Taille, cinq pouces.

MÉSANGE A PANACHE. *V. MÉSANGE HUPPEE.*

MÉSANGE PÊCHE-KESHICH. *Parus Hudsonicus*, Lath. Parties supérieures d'un cendré verdâtre; sommet de la tête d'un brun ferrugineux; un trait blanc en dessous des yeux; gorge noire; une bande blanche sur la poitrine qui est brune ainsi que le reste des parties inférieures; croupion d'un blanc roussâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de cendré; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. Toutes les plumes du corps sont à barbules longues et lâches. De l'Amérique septentrionale.

MÉSANGE PENDULINE. *V. MÉSANGE RÉMIZ.*

MÉSANGE DE PERSE. *V. MÉSANGE DES ALPES SUNAMISSES.*

MÉSANGE PETIT DEUIL. *Parus Capensis*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré; les inférieures d'un cendré clair; rémiges noires, bordées de blanc; rectrices noires en dessus, blanches en dessous; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Afrique.

MÉSANGE PETITE CHARBONNIÈRE. *Parus ater*, Lin. Parties supérieures cendrées; sommet de la tête, nuque, gorge et devant du cou noirs; un grand espace sur la nuque et un large trait sur les côtés du cou blancs; deux bandes transversales de la même nuance sur les ailes; parties inférieures grisâtres; ventre blanc; queue légèrement fourchue; bec noir; pieds plombés. La petite Charbonnière, moins commune que la Charbonnière,

habite les mêmes régions; elle quitte les bois en automne et se répand alors dans les jardins voisins des habitations. Elle niche sur les arbres, et sa ponte consiste en une vingtaine d'œufs blancs, tachetés de points pourprés.

MÉSANGE (PETITE) A TÊTE NOIRE. *V. MÉSANGE NONNETTE CENDRÉE.*

MÉSANGE PINSON. *V. SYLVIE A COLLIER.*

MÉSANGE DE POLOGNE. *V. MÉSANGE RÉMIZ.*

MÉSANGE A QUEUE FOURCHUE. *Parus furcatus*, Tem., Ois. color., pl. 287, fig. 1. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; sommet de la tête et nuque d'un gris olivâtre, qui passe en cendré sur le dos; lorum et auréole des yeux jaunes; deux larges moustaches d'un gris bleuâtre; rectrices inégales, brunâtres, terminées de noir; les deux grandes tectrices caudales terminées par un petit croissant blanc; rémiges noirâtres, bordées de jaune; tectrices alaires noirâtres, bordées de roux vif; parties inférieures d'un jaune fauve, avec les flancs gris; poitrine d'une teinte mordorée; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la Chine.

MÉSANGE RÉMIZ. *Parus pendulinus*, Lath.; *Parus Narbonensis*, Gmel., Buff., pl. enl. 618, fig. 5. Parties supérieures d'un gris roussâtre; sommet de la tête et nuque cendrés; front, joues, région des yeux et orifice des oreilles noirs; croupion cendré; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de roux blanchâtre, celles-ci terminées de blanc; gorge blanche; une teinte rosée sur les autres parties inférieures; bec noir, droit, un peu allongé et fortement pointu; iris jaune; pieds d'un gris plombé. Taille, quatre pouces trois lignes. La femelle a les couleurs généralement moins vives, et le rosé des parties inférieures se change en jaune. Cette espèce, qui habite les contrées orientales et méridionales de l'Europe, se tient presque toujours dans le voisinage des étangs, au milieu des Roseaux et des plantes aquatiques. C'est là qu'elle construit avec beaucoup d'art, un nid dont l'enveloppe extérieure est un tissu très-serré, formé avec un duvet qui s'échappe des bourgeons de Saule et de Peuplier. Ce nid qui a la forme d'une bourse est suspendu aux rameaux flexibles des arbres qui bordent les marais et les ruisseaux; l'intérieur est tapissé des matières les plus duveteuses, et l'entrée est pratiquée sur le côté. La femelle y dépose cinq à six œufs blancs, faiblement tachetés de roux; elle s'abandonne en les couvant au balancement que les vents impriment au nid.

MÉSANGE DE ROSEAUX. Nom qu'ont successivement reçu les MÉSANGES MOUSTACHE, A LONGUE QUEUE et RÉMIZ.

MÉSANGE ROUGE CENDRÉE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. *Parus Novæ-Zelandiæ*, Lath. Parties supérieures variées de rouge, de cendré et de brun; front roux; sourcils blancs; partie des joues et côtés de la tête cendrés; rémiges brunes; rectrices intermédiaires noires, les autres d'un cendré rougeâtre, avec une tache brune vers le milieu de chacune; parties inférieures d'un gris roussâtre; bec brun, noirâtre à la pointe; pieds noirs. Taille, cinq pouces.

MÉSANGE DE SACBY. *V. MÉSANGE AZURÉE.*

MÉSANGE A TÊTE DE FAIENNE. *V. MÉSANGE BLEUE.*

MÉSANGE A TÊTE NOIRE. *V.* MÉSANGE PETITE CHARBONNIÈRE.

MÉSANGE A TÊTE NOIRE DU CANADA. *V.* MÉSANGE KISKIS.

MÉSANGE A TÊTE ROUGE. *Parus erythrocephalus*, Vig. Parties supérieures d'un brun blanchâtre; les inférieures d'un blanc roussâtre; tour du bec, sourcils et barbes externes des rectrices latérales blanchâtres; calotte d'un rouge obscur; une strie noire sur la joue; elle s'étend jusqu'à la nuque; poitrine noire. Taille, quatre pouces. De l'Himalaya.

MÉSANGE A VENTRE ROUGE-BRUN DES INDES ET DE LA CHINE. *V.* MÉSANGE DE NANKIN.

MÉSANGE DE VIRGINIE. *V.* SYLVIE A GROUPE JAUNE.

MÉSANGE VOYAGEUSE. *Parus peregrinus*, Sparm., Mus. Carls., pl. 48 et 49. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; front brunâtre; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; cou cendré; croupion, poitrine, grandes tectrices alaires et extrémité des rectrices externes d'un rouge orangé vif; abdomen d'un blanc jaunâtre; bec et pieds noirs. La femelle a les parties supérieures cendrées, les inférieures d'un blanc jaunâtre; le miroir de l'aile est jaunâtre. Taille, cinq pouces.

MESANTHUS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Nées van Esenbeck, dans la famille des Restiacées, a été indiqué postérieurement comme ne devant former qu'une section du genre *Willdenowia*.

MÉSAPÉ. *Mesapus*. CRUST. Genre établi par Rafinesque, dans l'ordre des Décapodes Macroures, voisin des Palémons, et auquel il donne pour caractères : écaille de la base des antennes extérieures épineuse; première paire de pieds chélique, la deuxième et quelquefois la troisième pincifères. L'espèce qui fait le type de ce genre est le *Mesapus fasciatus*. Il est glabre; le rostre est tronqué, entier; ses épaules sont biépineuses; le dos est épineux; les bras sont égaux. La queue a deux bandes noires, transversales et terminées par deux appendices membraneux. Ce genre paraît avoir aussi beaucoup de rapports avec celui des Égéons.

MÉSAR. ois. Synonyme vulgaire de Fauvette grise. *V.* SYLVIE.

MÉSEMBRINE. *Mesembrina*. INS. Diptères; genre de la famille des Muscides, établi par Meigen, avec les caractères suivants : corps large; palpes assez épaisses; épistome peu saillant; antennes n'atteignant pas l'épistome; deuxième article un peu onguiculé, le troisième triple ou quadruple du deuxième; style plumeux; pieds assez velus; cellule médiastine des ailes allongée, dépassant de beaucoup la base de la première postérieure; celle-ci entr'ouverte à l'extrémité de l'aile, à nervure externo-médiaire convexe en dedans. Ce genre se rapproche du Curtonèvre par les nervures des ailes; il s'en distingue par la forme plus large du corps, les palpes plus épaisses et les pieds velus. Les deux espèces connues en Europe sont assez remarquables par leur grandeur et par l'habitude de rechercher les rayons les plus chauds du soleil, en se tenant le plus souvent sur le tronc des arbres, au milieu du jour, d'où dérive le nom qui leur a été imposé. Il est probable que les femelles vont déposer leurs œufs dans la bouze, car c'est là que l'on observe les larves de ces Diptères.

MÉSEMBRINE DU MIDI. *Mesembrina meridiana*, Meig. Elle est d'un noir luisant, avec les côtés de la face dorés et anguleux; le bas du style des antennes est fauve; les cuillerons et la base des ailes sont ferrugineux. Taille, cinq à six lignes.

MESEMBRYANTHEMUM. BOT. *V.* FICOÏDE.

MESEMBRYON ou MESEMBRYUM. BOT. Nom employé par Adanson (Familles des Plantes, vol. 2, p. 242) pour désigner le genre *Mesembryanthemum* de Dillen et Linné. *V.* FICOÏDE.

MÉSENGÈRE, MÉSENGLE. ois. Noms vulgaires donnés à la Mésange charbonnière. *V.* MÉSANGE.

MÉSENTÈRE. ZOOL. *V.* PÉRITOINE.

MÉSENTÉRINE. *Mesenterina*. BOT. Genre de Champignons de la classe des Hyménoïdes, établi par Chevalier dans sa Flore des environs de Paris, pour quelques productions particulières que Persoon avait placées dans son genre *Mésentérique* et que Chevalier a cru devoir en séparer en lui assignant une dénomination générique légèrement modifiée. Ces singulières productions se trouvent fréquemment, en automne, sur les bois pourris dénudés; elles ont fort peu de consistance, et forment tantôt des lignes serpentineuses, tantôt une sorte de réseau.

MÉSENTÉRINE DE TODE. *Mesenterina Todei*, Cheval.; *Mesenterica tremelloides*, Pers. Ce Champignon se présente sous forme de filaments d'un vert jaunâtre, dont les ramifications gélatineuses sont liées entre elles par une sorte de membrane de même nature. On le rencontre communément dans les forêts, en automne, sur les grosses branches tombées à terre.

MÉSENTÉRINE JAUNE. *Mesenterina lutea*, Chev. Cette espèce, observée par Chevalier, se distingue de la précédente par sa couleur d'un beau jaune à l'état frais; mais étant desséchée, elle ne laisse plus pour toute trace qu'une empreinte brune, qu'il est souvent difficile d'apercevoir; ses filaments gélatineux et muqueux, de peu de consistance, serpentent dans la longueur de trois à quatre pouces et se terminent par une sorte de réseau légèrement verdâtre. On l'observe dans les mêmes circonstances que l'espèce précédente.

MÉSENTÉRIQUE. *Mesenterica*. BOT. Persoon a donné ce nom à un genre encore très-imparfaitement connu; il n'est probablement composé que de Champignons rudimentaires, qui forment des plaques membraneuses très-étendues sur les vieux bois et les murs humides; leur tissu est byssoïde et en même temps tremelloïde; peut-être doit-on les regarder comme le commencement d'espèces de Mérules (*V.* ce mot) ou comme des Byssus, voisins des genres *Hypha* et *Himantia*. Ils sont particulièrement remarquables par les sortes de veines saillantes rameuses, qu'ils présentent à leur surface, et qui les ont fait comparer à un *Mésentère*: c'est à ce genre que se rapporte la plante figurée par Vaillant (*Bot. Par.*, t. 8, fig. 1) sous le nom de *Corallofungus argenteus tomentiformis*.

MÉSÉRIËN. BOT. *V.* MÉZÉRIËN.

MESHAT. ois. L'un des noms vulgaires de la Mésange huppée. *V.* MÉSANGE.

MÉSIER. BOT. Nom proposé pour désigner le genre *Walteria*, que Gärtner a appelé *Meesia*. Ce nom dési-

gnant déjà un genre de Mousse, ne peut être adopté.
V. WALKERA.

MÉSITE. *Mesites.* INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Curculionides, établi par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes bréviuscules, un peu épaisses, coudées, dont le premier article est presque plus long que les yeux, les deux suivants turbinés, les quatrième, cinquième et jusqu'au huitième très-courts et transverses, la massue est très-petite, ovale, pointue et biarticulée; rostre longiuscule; corselet oblong, plus étroit antérieurement; écusson fort petit, arrondi et peu élevé; élytres allongées, subcylindriques, médiocrement convexes, cachant entièrement l'anus; pieds forts : les antérieurs un peu plus longs; jambes armées d'un crochet courbe; tarsi très-étroits.

MÉSITE PALLIDIPEÑNE. *Mesites pallidipennis*, Schoon. Il est d'un noir de poix brillant et glabre, avec les antennes et les pieds ferrugineux; son front a une fossette profonde; son rostre, plus long que la tête, est canaliculé entre les antennes; élytres testacées, sillonnées-punctuées. De la Tauride.

MÉSITE. *Mesites.* OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés, institué par Isid. Geoffroy St-Hilaire pour un Oiseau de Madagascar. Ce genre est caractérisé de la manière suivante : bec presque aussi long que le reste de la tête, à peu près droit et comprimé; extrémité de la mandibule supérieure mousse, sans aucune trace de crochet ni d'échancrure, celle de l'inférieure présentant en dessous un angle au point de jonction avec ses deux branches; on voit de chaque côté de la mandibule supérieure, un espace membraneux, commençant à peu de distance de la base du bec, et se prolongeant jusqu'au milieu de sa longueur; au-dessous de la partie antérieure de cet espace, très-près de la commissure du bec, et parallèlement, est une ouverture linéaire, qui constitue la narine; jambe emplumée dans la presque totalité de sa longueur, mais nue et écaillée sur une très-petite étendue, immédiatement au-dessus de l'articulation tibio-tarsienne; tarsi médiocres, écussonnés; quatre doigts, non réunis à leur base, par des membranes interdigitales, mais seulement bordées près de leur origine; doigt médian plus long que les latéraux, et parmi ceux-ci l'intérieur un peu plus long que l'externe; celui-ci uni au médian à sa base; pouce presque égal en longueur, au doigt interne antérieur; ongles assez petits, comprimés, très-peu recourbés; queue composée de douze rectrices longues et très-larges, parmi lesquelles les externes sont un peu plus courtes; ailes dépassant à peine l'origine de la queue; première rémige extrêmement courte, un peu moins cependant que la deuxième : les cinquième, sixième et septième égales et les plus longues; plumes du corps très-longues, à tiges très-grêles, à barbes peu adhérentes. Les mœurs et les habitudes des Mésites ne sont point encore connues. On n'a jusqu'ici décrit qu'une seule espèce de ce genre africain.

MÉSITE VARIÉE. *Mesites variegata*, Geoff. Parties supérieures, ailes et corps d'un roux brunâtre, les inférieures rousses, irrégulièrement rayées de noir; plastron jaune, avec des taches elliptiques noires, transver-

salement placées; gorge blanche; sur les côtés de la tête et du cou se trouve une raie jaunâtre, qui passe immédiatement au-dessus de l'œil; plus bas un espace nu, s'étendant en arrière et en avant de l'œil, plus bas encore une bande irrégulière jaune, et enfin une tache noire, qui sépare celle-ci à la gorge. Taille, onze pouces.

MÉSITINE-SPATH. MIN. Nom donné par le professeur Breithaupt, à une substance qui, dit-il, tient le milieu entre deux autres : le Kalk-haloïde brachytype et le Parachrose-baryte brachytype. Sa forme fondamentale est un rhomboèdre de 107° 14'; son éclat est vitreux; sa couleur est le gris ou le blanc-jaunâtre foncé. Ce minéral est transparent, ou au moins translucide; sa dureté est 4; sa pesanteur spécifique 3,7; au chalumeau il décrépite; il se dissout en faisant une faible effervescence dans les Acides; il contient probablement de la Magnésie, de la Chaux, du protoxide de Fer et de l'oxide de Manganèse. On le trouve en petits cristaux, dans le Quartz, à Traverselle en Piémont.

MESLIER. BOT. L'un des noms vulgaires du Néflier, et d'une variété de Vigne. On a aussi nommé MESLIER ÉPINEUX le *Ruscus aculeatus*, L. *V. FRAGON.*

MÉSOCARPE. *Mesocarpon.* BOT. *V. SARCOCARPE.*

MÉSOCENTRON. BOT. Ce genre de la famille des Syanthérées, établi par Cassini sur le *Centaurea erio-phora*, n'a pas été adopté, parce que ses caractères n'ont point paru suffisants pour en justifier l'érection.
V. CENTAURÉE.

MÉSOCÈRE. *Mesocera.* INS. Diptères; genre de la famille des Tanystomes, institué par Macquart et qui a pour caractères : corps large, court et velu; tête assez petite et globuleuse; trompe à lèvres terminales distinctes, un peu renflées; antennes insérées au milieu de la hauteur de la tête : premier article renflé près de l'extrémité, deuxième court, menu, cylindrique et peu distinct du troisième qui est ovale; style allongé; face un peu saillante, assez large chez la femelle; front linéaire, élargi antérieurement en triangle; yeux nus; point d'ocelles; vertex couvert de poils allongés, dirigés en avant; ailes assez courtes, réticulées; deuxième cellule sous-marginale à court pétiole; quatrième postérieure à long pétiole; cuillerons grands, recouvrant les balanciers; cuisses et jambes velues; deux crochets et trois pelottes aux tarsi.

MÉSOCÈRE FLAVICORNE. *Mesocera flavicornis*, Macq. Sa trompe est noire, longue de deux lignes; sa face est d'un noir luisant; ses antennes sont jaunes, avec le troisième article et le style bruns; écusson et abdomen d'un fauve brunâtre; les deux premiers segments du ventre sont marqués chacun d'une petite tache noire triangulaire, au bord antérieur; cuillerons fauves; ailes hyalines. Taille, trois lignes et demie. Du cap de Bonne-Espérance.

MÉSOCÈRE. *Mesocheira.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, aux dépens des Mélectes de Fabricius, et auquel ils donnent pour caractères : antennes filiformes, un peu brisées, s'écartant l'une de l'autre, de la base à l'extrémité, composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles;

mâchoire et lèvres assez courtes, n'étant pas plus longues que la tête et le corselet pris ensemble; mandibules pointues, étroites et unidentées au côté interne; palpes maxillaires de six articles, les labiales de quatre; trois petits yeux lisses, disposés en ligne transverse sur le vertex; corselet court, convexe en dessus; écusson bidenté; ailes supérieures ayant une cellule radiale qui va en se rétrécissant après la troisième cubitale, son extrémité arrondie, s'écartant de la côte, et quatre cellules cubitales; les trois premières presque égales entre elles, la première nervure récurrente aboutissant à la nervure commune aux deuxième et troisième cubitales; troisième cubitale rétrécie vers la radiale, recevant la deuxième nervure récurrente, la quatrième à peine commencée, faiblement tracée; abdomen court, conique, composé de cinq segments, outre l'anus, dans les femelles, et de six dans les mâles; pattes de longueur moyenne; les quatre premières jambes munies d'une seule épine à leur extrémité, celle des antérieures simple, celle des intermédiaires élargie à son extrémité, échancrée, bilobée, l'un des lobes en forme d'épine aiguë, l'autre dentelé; jambes postérieures ayant deux épines dont l'intérieure plus grande; premier article des tarses plus grand que les quatre autres pris ensemble. Ces Hyménoptères se distinguent des Mélectes par les ailes supérieures qui, dans celles-ci, ont la première cellule cubitale notablement plus grande que les autres, tandis qu'elles sont égales dans les Mésochères; les Mésonychies s'en distinguent par l'épine des jambes intermédiaires, dont l'extrémité n'est ni dilatée ni échancrée. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, toutes propres à l'Amérique méridionale.

MÉSOCÈRE BICOLORE. *Mesocheira bicolor*, Lepell. et Serville (Encycl. méth., art. PHYLÈREME); *Melecta bicolor*, Fab., *Crocisa bicolor*, Jurine. Longue de six lignes, noire, presque velue; abdomen d'un vert métallique en dessus, ferrugineux en dessous; antennes noirâtres, d'un brun ferrugineux en dessus; ailes transparentes, avec deux taches noirâtres. Elle se trouve à Cayenne.

MÉSODASTES. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Lindley, dans la famille des Orchidées, a été réuni au genre Cimbidié. V. ce mot.

MESODACTYLUS. BOT. Wallich a donné ce nom à un genre de Scytaminées, qui a été reconnu ne pas différer du genre *Apostasia* du docteur Blume.

MÉSOCYNION. *Mesocynium*. МАМ. Nom donné par Illiger à la base des doigts des Mammifères onguiculés, à la partie située au-dessous du canon, entre celui-ci et la corne.

MÉSODESME. *Mesodesma*. MOLL. Genre de Bivalves, de la famille des Mactracées, institué par Deshaies qui en caractérise ainsi l'animal : corps ovalaire ou sub-trigone, aplati; lobes du manteau réunis dans les deux tiers postérieurs de leur longueur, et pourvus à leur extrémité postérieure de deux siphons courts, prolongés en dedans par une membrane très-mince; pied très-aplati, quadrangulaire, en partie caché par les branchies; celles-ci courtes, tronquées et soudées postérieurement : la paire externe est plus petite et sub-auriculée. Coquille ovale, transverse ou triangulaire,

épaisse et ordinairement close; charnière ayant une fossette en cuilleron, étroite et médiane pour le ligament et de chaque côté une dent oblongue et simple. Les Coquilles de ce genre sont très-faciles à distinguer de celles des Mactres; elles ont toutes le test plus épais, sont plus comprimées et mieux fermées; sous ce rapport elles se rapprochent particulièrement des Crassatelles.

MÉSODESME STRIÉE. *Mesodesma striata*, Desh.; *Crassatella striata*, Lam. Elle est unie, demi-transparente, avec le renflement un peu strié. On la trouve dans la Méditerranée.

MESODETRA. BOT. Ce genre proposé par Raffles ne n'a point paru assez distinct du genre *Helenium*, pour distraire de ce dernier la seule espèce qui constituait le genre de Raffles.

MÉSODISCAL. *Mesodiscalis*. BOT. L'insertion des étamines est Mésodiscale, lorsque ces organes sont placés sur la face supérieure du disque.

MÉSOGLOJE. *Mesogloja*. BOT. Genre de Cryptogames, institué par Agardh, adopté par Lyngbye, dont les caractères consistent en une masse gélatineuse, allongée en rameaux composés de filaments rameux, articulés par sections transverses, partant du centre vers la circonférence, et produisant à leurs extrémités et extérieurement, des gemmes ob rondes nues et analogues à celles des Céramies, genre avec lequel celui-ci forme un passage très-naturel. La consistance des Mésoglojes ne permet pas de les séparer des Choacinées, où elles sont très-voisines des Chœtophores et autres genres chez lesquels les filaments se développent dans une mucosité particulière. Le *Mesogloja vermicularis*, Agardh, *Syn.*, 126; Lyngb., *Tent.*, p. 190, pl. 65, fut longtemps la seule espèce connue dans ce genre. Les rocs de Biarritz et de Belle-Ile-en-Mer en ont fourni de nouvelles.

MÉSOGRAMME. *Mesogramma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle pour une plante nouvelle de la pointe méridionale de l'Afrique, qui lui a offert pour caractères : capitule multiflore, radié : une rangée de fleurs femelles et à languette roulée à la circonférence; au disque des fleurs tubuleuses, à cinq dents, à cinq lignes ou nervures qui ne s'étendent que jusqu'à la moitié des lobes; involucre formé d'une rangée de squammes au nombre d'une vingtaine environ, acuminées, aussi longues que les fleurs du disque, ayant à leur base d'autres squammes plus petites; anthères écaudées; styles rameux, inclus et barbus au sommet; akènes comprimés dans leur jeunesse, ensuite pentagones, atténués aux deux extrémités et ciliés sur les angles; bec très-court, chargé de soies épaisses et courtes, formant une aigrette extérieure.

MÉSOGRAMME A FEUILLES D'ÂCHE. *Mesogramma Apii folium*, DC. C'est une plante à tige sous-ligneuse à sa base, rameuse vers l'extrémité, glabre et cylindrique, chargée de feuilles pétiolées, pinnatifides, à lobes lancéolés et dentés. Chacun de ses rameaux se divise au sommet, en cinq ou sept pédicelles allongés, un peu écailleux, monocéphales, réunis presque en corymbe; les fleurs sont d'un jaune pâle, avec les nervures rougeâtres. Des environs du cap de Bonne-Espérance.

MÉSOLE. MIN. Nom donné par Berzélius (Journal philosophique d'Édimb., t. VII, p. 7) à une substance de la famille des Zéolithes, en masses globulaires radiées, de couleur blanche, légèrement translucide, pesant spécifiquement 2,37, et formée, sur 100 parties, de 42,60 de Silice, 28 d'Alumine, 11,45 de Chaux, 5,65 de Soude, et 12,70 d'Eau. On la trouve dans les îles Féroë, tapissant les cavités d'un Amygdales dont la première couche est généralement de Mésoline et la seconde de Mésole. Elle est accompagnée de cristaux de Stilbite et d'Apophyllite.

MÉSOLINE. MIN. Nom donné par Berzélius (Journ. phil. d'Édimb., t. VII, p. 7) à une matière blanchâtre cristalline, formant la croûte extérieure de l'Amygdales de Féroë, qui contient la Mésole. Elle est composée de Silice 47,71, Alumine 21,40, Soude 4,80, Chaux 7,90, Eau 18,19. C'est probablement une variété de la Chabasie.

MÉSOLITHE. MIN. Nom donné par Berzélius à une Mésotype d'Islande mélangée de Scolécite, et composée, d'après l'analyse de Gehlen et de Fuchs : de Silice 47,55, Alumine 25,55, Soude 4,87, Chaux 10,04, Eau 12,41; l'angle du prisme fondamental est de 91° 20', suivant les mesures de Brooke. Une autre Zéolithe fibreuse, provenant de la Bohême, a été analysée par Freysmuth : elle contient 45,558 de Silice, 27,562 d'Alumine, 7,688 de Soude, 7,087 de Chaux, et 14,125 d'Eau.

MESOMORA. BOT. (Riv.) Synonyme de Cornouiller.

MÉSOMPHIX. MOLL. Toutes les espèces d'Hélices qui ont un ombilic assez largement ouvert pour laisser apercevoir les tours de spire, ont reçu de Raffinesque (Journal de Physiq., t. LXXXVIII, p. 45) ce nom générique. Cette coupe ne peut être adoptée comme genre; à peine peut-elle l'être comme sous-division du genre.

MÉSONYONES. Mesomyona. MOLL. Latreille, dans les Familles naturelles du Règne Animal, a proposé de diviser son ordre des Manteaux ouverts (*V.* ce mot) en deux sections : la première, qu'il nomme Mésonyones, et la seconde Plagmyones (*V.* ce mot). Cette première section répond assez bien aux Monomyaires de Lamarck. Latreille la divise en plusieurs familles qui sont les Ostracés, les Pectinides et les Oxigones. *V.* ces différents mots.

MÉSONA. BOT. V. MÉZONE.

MÉSONÈME. Mesonema. ACAL. Ce genre établi par Eschscholtz, dans sa famille des Équorides, c'est-à-dire des Acalèphes discophores cryptocarpes, qui ont une large cavité stomacale entourée de prolongements en forme de canaux, et une bouche grande, ordinairement ouverte, non prolongée en tube, est caractérisé ainsi qu'il suit : des cils bordant la bouche, en même temps que des tentacules nombreux occupent le bord de l'ombrelle; canaux partant de l'estomac, étroits et linéaires; corps libre, orbiculaire, transparent et sans pédoncule.

MÉSONÈME RACCOURCIE. Mesonema abbreviata, Esch.; Equora abbreviata, Blainv. Ombrelle incolore, hémisphérique; canaux du ventricule au nombre de dix-sept et petits; cirres marginaux nombreux et très-courts. Taille, huit lignes. Du détroit de la Sonde.

MÉSONÈME MACRODACTYLE. Mesonema macrodactylum, Brandt. Ombrelle hyaline, convexiuscule, renflée en dessous; de quarante à soixante-quatre appendices du ventricule; cirres marginaux nombreux et très-courts, entourant la bouche qui est ouverte latéralement; dix à seize tentacules allongés. De l'Océan équatorial.

MÉSONÈME BLEUATRE. Mesonema cœrulescens, Br. Ombrelle lenticulaire, bordée à sa base d'une double rangée de tentacules bleuâtres; cirres au nombre de soixante, lancéolés et ondulés, entourant la bouche; cent et vingt appendices du ventricule. De l'Océan pacifique septentrional.

MÉSONEVRON. BOT. V. MÉZONEVRON.

MÉSONYCHIE. Mesonychium. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, et qu'ils caractérisent ainsi : antennes filiformes, un peu brisées, s'écartant l'une de l'autre de la base à l'extrémité, composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles; mâchoires et lèvres assez courtes, n'étant pas plus longues que la tête et le corselet pris ensemble; mandibules pointues, étroites, unidentées au côté interne; palpes maxillaires de six articles, les labiales de quatre; corps court; corselet court, convexe en dessus; écusson point prolongé postérieurement, ayant deux dents courtes, posées sur son milieu; ailes supérieures ayant une cellule radiale pointue à sa base, allant en se rétrécissant du milieu vers l'extrémité, celle-ci arrondie, écartée de la côte, appendiculée; et quatre cellules cubitales, la première un peu plus petite que la deuxième, celle dernière presque en carré long; la première nervure récurrente aboutissant à la nervure qui sépare les deuxième et troisième cubitales; troisième cubitale pétiolée, presque en demi-lune, recevant la deuxième nervure récurrente, la quatrième non commencée, mais tracée; abdomen court et conique; pattes de longueur moyenne, les quatre premières jambes terminées par une seule épine, celle des intermédiaires non dilatée à son extrémité qui porte une dent particulière; jambes postérieures ayant deux épines terminales. Les Mésonychies diffèrent des Mésochères par leurs jambes intermédiaires, dont l'épine n'est point divisée, et par d'autres caractères tirés des ailes, de la forme du corps, etc. Elles se distinguent des Mélectes par leur cellule radiale qui est appendiculée, tandis qu'elle est simple dans ces dernières. On ne connaît qu'une espèce de ce genre.

MÉSONYCHIE BLEUATRE. Mesonychium cœrulescens, Lepell. et Serv. (Encycl. méth., article PHILÈREME). Elle est longue de six lignes, noire, garnie d'un duvet de même couleur. L'abdomen a un reflet bleu et vert métallique. Les ailes sont brunes, à reflet violet. Cet insecte se trouve au Brésil.

MÉSOPHYLLE. Mesophylla. BOT. Ce genre formé par Dumortier (*Sylloge Jungermannidearum*) aux dépens de celui de Jungermannes, présente pour caractères distinctifs : un périchète oligophylle, à divisions libres entre elles, opposées, insérées géminalement à la colésule; celle-ci soudée au périchète qui

semble y être plongé; élatères nus, décidus et géminés. Les Mésophylles sont des plantes herbacées, à feuilles étendues, couchées et disposées sur deux rangs. Dumortier considérait comme telles les *Jungermannia compressa*, Hook.; et *Jungermannia orcadensis*, du même auteur.

Le professeur De Candolle exprime par le mot Mésophylle la partie intermédiaire des deux faces de la feuille, que l'on désigne vulgairement sous le nom de Parenchyme.

MÉSOPHYSE. *Mesophysa*. INS. Diptères; genre de la famille des Tanystomes, établi par Macquart, aux dépens des *Cyrtus* de Wiedemann, pour quelques espèces du cap de Bonne-Espérance, qui diffèrent bien évidemment des véritables *Cyrtus* par les caractères suivants: trompe allongée, couchée sous le corps; palpes très-courtes, dirigées en avant; antennes insérées près du vertex, au moins de la longueur de la tête: les deux premiers articles très-courts, le troisième allongé, droit, un peu comprimé, arrondi à l'extrémité; point de style; yeux nus, contigus sous les antennes et rendant la face nulle; front très-court, assez étroit; vertex tuberculé; point d'ocelles distincts; abdomen composé de segments séparés entre eux par une incision profonde; ailes colorées: deux cellules sous-marginales, aboutissant au bord extérieur, la deuxième ordinairement pétiolée, la discoïdale divisée en deux par une nervure longitudinale, l'extérieure étroite; cinq postérieures, les trois premières courtes, la quatrième fermée, tantôt pétiolée, tantôt sessile; anale grande.

MÉSOPHYSE SCAPULAIRE. *Mesophysa scapularis*, Mac. Sa trompe est jaune, longue de deux lignes et demie, un peu renflée vers l'extrémité, et terminée en pointe mousse, arquée; antennes un peu plus longues que la hauteur de la tête, les deux premiers articles testacés; corselet couvert d'un duvet jaunâtre, à reflets verts; épaules proéminentes, fauves, ainsi qu'une tache en avant des ailes, prolongée en arrière jusqu'aux côtés de l'écusson; les trois premiers segments de l'abdomen ont leur partie antérieure couverte d'un duvet jaune, le quatrième est entièrement couvert de duvet doré et le cinquième est nu; pieds fauves; cuisses noires, fauves à la base; cuillerons jaunâtres; ailes jaunes, à large bord extérieur brun. Taille, cinq lignes et demie.

MÉSOPRION. *Mesoprion*. ROIS. Genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Percoides, établi par Cuvier qui lui assigne pour caractères: sept rayons branchiaux; dorsale unique; dents en crochets; préopercule dentelé; un opercule finissant en angle mousse et non épineux. Ce genre est fort nombreux en espèces; on les trouve dans les deux océans; plusieurs sont fort grandes et bonnes à manger.

MÉSOPRION ÉTAAPÉ. *Mesoprion etaape*, Less.; *Diacope octolineata*, Hist. des Poiss., t. II, p. 418. Son corps s'amincit vers la queue et se termine en une tête conique, légèrement convexe; la ligne latérale est entière et suit la courbe du corps; les mâchoires sont garnies de dents assez robustes, égales; les narines s'ouvrent à l'extrémité du museau; le préopercule et l'opercule sont recouverts d'écaillés petites et qui s'avancent sur le front et le museau; le bord du préoper-

culc est très-finement dentelé, et un peu concave au milieu; l'opercule se termine en une pointe aiguë, allongée et mousse; au-dessus de cette pointe et sur les côtés de la tête est un rebord très-dentelé. La première dorsale est médiocre, arrondie, à épines antérieures courtes, la quatrième est la plus longue; la dorsale molle est égale, médiocre, arrondie à son bord; la pectorale est très-longue, pointue et falciforme; les ventrales, soutenues par une forte épine, sont comme dentelées et placées sous la pectorale; l'anale est armée de trois épines dont la première est brève et rectiligne; la caudale est légèrement échancrée, à deux lobes aigus. Le dos est jaune, glacé de gris, nuancé de rouge carmin; les flancs et le ventre sont d'un blanc rosé; la tête est rouge pourpré; les mâchoires sont argentées et les nageoires d'un jaune d'or, il y a sur le corps quatre raies longitudinales d'un bleu d'azur. Taille, sept pouces six lignes. P. 13, D. 10-15, A. 5, C. 16.

MÉSOPRION. ROIS. V. LUTJAN.

MÉSOPS. *Mesops*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Acridiens, institué par Audinet-Serville aux dépens du genre *Truxalis*, avec les caractères suivants: antennes prismatiques, composées d'articles distincts et aplatis; tête prolongée, point verticale; yeux peu saillants, placés assez loin des antennes et du corselet, occupant à peu près le milieu du bord latéral de la tête; corselet étroit, pas plus large que la tête, court, cylindrique; son disque un peu convexe, sans carènes latérales distinctes, faiblement unicaréné au milieu; extrémité antérieure du presternum ne recouvrant pas la bouche; élytres et ailes plus courtes que l'abdomen; abdomen solide, ni renflé, ni vésiculeux; pattes antérieures et intermédiaires courtes, les postérieures plus longues que le corps, robustes, propres pour sauter; jambes postérieures munies en dessus, dans leur moitié inférieure, de deux rangées de fines épines; une pelote entre les crochets des tarsi.

MÉSOPS RACCOURCI. *Mesops abbreviatus*, Serville; *Truxalis abbreviatus*, Palis.-Beauv. Antennes roussâtres; élytres d'un brun très-pâle, variées de verdâtre; le reste du corps brun; pattes d'un vert brunâtre. Taille, près de trois pouces. Dans le royaume d'Oware et Benin.

MÉSOPUS. BOR. On a donné ce nom aux Champignons des sections des genres Agaric, Bolet, Hydne, etc., qui renferment les espèces dont le pédicule est central, par opposition au mot de *Pleuropus* qu'on a donné à celles qui comprennent les espèces à pédicule latéral.

MÉSORHINION. *Mesorhinium*. OIS. Partie de la base du bec comprise entre les deux narines.

MÉSOSE. *Mesosa*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, institué par Megerle aux dépens du genre *Lamia* de Fabricius. Caractères: antennes sétacées, très-distantes à leur base, velues en dessous, composées de onze articles, dont le premier en massue allongée, le deuxième court et cyathiforme, le troisième très-long, les suivants cylindriques et allant en diminuant de longueur; mandibules peu saillantes; palpes maxillaires assez longues: leur dernier article allongé et pointu; face antérieure de la tête allongée; front aplati et verti-

cal; corselet mutique sur les côtés, presque carré, sans tubercules; écusson petit, arrondi au bout; corps court, convexe en dessus, pubescent, ailé; élytres linéaires, parallèles, arrondies et mutiques au bout; pattes assez fortes, courtes, égales; tarses glabres.

MÉSOSÉ CURCULIONOÏDE. *Mesosa curculionoides*, Megerle; *Lamia curculionoides*, Fabr.; *Cerambyx curculionoides*, Fab. Il est brun, avec le corselet et les élytres marqués de quatre taches oculaires noires. Taille, cinq lignes. Dans les forêts, en Europe.

MÉSOSPERME. BOT. De Candolle (Mémoires sur les Légumineuses, p. 57) nomme ainsi le réseau vasculaire qui existe entre les deux membranes du spermoderme ou enveloppe de la graine. V. SPERMODERME.

MESOSPHERUM. BOT. Patrice Browne (*Nat. Hist. of Jamaica*, p. 257) donnait ce nom à un genre formé sur une plante dont Linné fit son *Ballota suaveolens*, et que Poiteau a réunie au genre *Hyptis*. V. HYPTIDE.

MESOSTERNUM. INS. Nom donné par Kirby à la partie centrale et élevée de la poitrine, entre les pattes, et qui se termine en devant, soit par une épine, soit par une cavité recevant le prolongement du prosternum.

MÉSOSTOME. ZOOLOG. Qui a la bouche au milieu du corps.

MÉSOTHORAX. INS. Second anneau du Thorax. V. ce mot.

MÉSOSTÈNE. *Mesostena*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Tentyrites, établi par Solier, avec les caractères suivants: antennes courtes, épaisses, filiformes, à articles obconiques, dont le deuxième aussi long ou un peu plus long que le suivant, le dernier aigu et plus petit que le pénultième; mandibules aiguës, bidentées au bout; palpes maxillaires grossissantes un peu vers leur extrémité, avec le dernier article légèrement sécuriforme, les labiales grêles, filiformes, assez saillantes, avec le dernier article subcylindrique; corselet tronqué antérieurement et à sa base, rétréci en arrière, arrondi sur les côtés; élytres marginées jusque près de l'écusson qui est légèrement saillant au delà de leur base; pattes médiocres; jambes filiformes et tuberculeuses; tarses épais: les quatre premiers articles des quatre antérieurs très-courts, ceux des postérieurs à peine plus allongés, premier et dernier à peu près égaux et pas aussi longs chacun que les intermédiaires réunis.

MÉSOSTÈNE ÉLÉGANTE. *Mesostena elegans*, Sol. Il est d'un noir brillant, avec la tête légèrement ponctuée en dessous sur les côtés; élytres irrégulièrement ovales, lisses, avec la carène basale droite et épaisse vers les angles huméraux et neuf rangées de très-gros points. Taille, cinq lignes. Égypte.

MÉSOTYPE. MIN. Zéolithe fibreuse. Espèce du genre des Silicates doubles alumineux, ayant pour caractères, suivant Haüy, de cristalliser en prismes droits rhomboïdaux de 95° 1/3, de fondre avec bouillonnement en émail spongieux, de se résoudre en gelée dans les Acides, et de donner de l'Eau par la calcination. En étudiant avec soin les variétés de ce minéral, on y a reconnu depuis deux espèces distinctes quoique très-rapprochées, qui tantôt sont isolées et tantôt mélangées ensemble, et qui donnent lieu à des différences de com-

position et de mesures d'angles, que l'on observe dans les Mésotypes venues de localités différentes. L'une de ces espèces a pour type la Mésotype de l'île de Staffa, analysée et décrite par Gehlen et Fuchs, qui lui ont donné le nom de Scolézite. Elle est blanche, et cristallise en prismes droits rhomboïdaux, de 91° 20', selon Brooke, et en prismes droits à base carrée, selon Beudant; ces prismes sont ordinairement terminés par des sommets tétraèdres. Elle est composée de Silice 46,75; Alumine 24,82; Soude 0,59; Chaux 14,20; Eau 15,84. La Mésotype d'Auvergne est le type de la seconde espèce qui, dans son état de pureté, se présente en prismes droits rhomboïdaux de 91° 40'. Sa pesanteur spécifique est de 2,6. Elle est composée, d'après l'analyse de Klaproth, de Silice 49, Alumine 26, Soude 16, Eau 9. Elle possède deux axes de double réfraction, et souvent elle s'électrise par la chaleur. La variété de forme la plus ordinaire est celle qu'Haüy nomme *Pyramidée*, et qui résulte d'une loi de décroissement par une simple rangée sur les arêtes des bases; celles-ci étant à la hauteur dans le rapport de 89 à 45. — Les variétés principales de Mésotype sont: 1° la Fibreuse ou Aciculaire, en fibres ou aiguilles quelquefois libres et le plus ordinairement divergentes; telle est celle du Puy de Marmant en Auvergne, et de Fassa en Tyrol; 2° la Globuliforme radiée, de Montecchio-Maggiore et de Fassa; 3° la Concrétionnée mamelonnée, d'un jaune brunâtre, dite *Natrolithe*, de Hohenwiél en Souabe, et de Bilin en Bohême; 4° la Floconneuse de Norwège; 5° la Compacte, dite *Crocalite*, de Fassa en Tyrol; 6° enfin la Terreuse, plus ou moins altérée, appelée *Mehlzeolith*, de Dalécarlie et de l'île Disko en Groenland. La Mésotype est presque toujours d'un blanc mat; mais, par suite de mélanges étrangers, elle est quelquefois colorée en vert ou en rouge: telle est la variété à laquelle on a donné le nom d'Édélite. — La Mésotype se rencontre en noyaux dans les cavités des roches celluluses et amygdalaires des dépôts basaltiques; ses gangues les plus ordinaires sont: le Basalte (dans le département du Puy-de-Dôme), le Phonolite porphyrique en Souabe, et la Wacke amygdaloïde aux îles Féroë, dans le Tyrol et au Groenland.

MESOTYPE ÉPOINTÉE. V. APOPHYLLITE.

MESPILODAPHNÉ. *Mespilodaphne*. BOT. Genre de la famille des Thymélées, établi par Nées van Esenbeck, qui lui donne pour caractères: périgone infundibuliforme, avec son tube obconique, son limbe réfléchi, à six divisions égales et persistantes; neuf ou douze étamines disposées sur trois ou quatre rangs: les neuf extérieures sont ordinairement fertiles, et parmi elles les trois plus petites ont à leur base, de chaque côté, des glandules subglobuleuses et sessiles; dans celles du premier et du deuxième rang les anthères sont ovales et introrses, également introrses mais plus étrécies dans celles du troisième rang: toutes sont quadrilocellées, à valvules souvent ascendantes; ovaire à une seule loge et à un seul ovule. Le fruit consiste en une baie monosperme, enfoncée dans le tube charnu et presque subéreux du périgone persistant. Les espèces de ce genre sont des arbres plus ou moins élevés, à feuilles alternes, fortement veinées, à fleurs réunies en

thyrses ou en panicules axillaires; elles ont le Brésil pour patrie.

MESPILOPHORA. BOT. Ce genre, proposé par Necker (Élém. bot., 724), est le même que le *Mespilus* de Lindley, qui a pour type le *Mespilus Germanica*. V. NÉFLIER.

MESPILUS. BOT. Synonyme de Néflier. V. ce mot.

MESPLÉ, MESPOULVÉ. BOT. Noms vulgaires du Néflier commun.

MESSAGER. OIS. V. SECRÉTAIRE. Willughby nomme aussi de la sorte un Pigeon. V. ce mot.

MESSERSCHMIDIE. *Messerschmidia*. BOT. Linné a établi ce genre de la Pentandrie Monogynie, qui fut adopté par Jussieu et Lamarck, et placé dans la famille des Borraginées. R. Brown (*Prom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 496) l'a réuni au *Tournefortia*; mais en même temps il indiqua qu'on devait distraire de ce dernier genre les *Tournefortia hirsutissima*, Swartz, *volubilis*, L., et *scandens*, Soland. mss., et il exposa les différences d'organisation que présentent ces espèces, différences qui nécessitent l'établissement d'un nouveau genre. Rømer et Schultes (*System. veget.*, t. IV, p. 51) ont donné le nom de *Messerschmidia* à ce nouveau genre, en adoptant les caractères tracés par R. Brown, et qu'ils ont ainsi exprimés : calice quinquépartite; corolle infundibuliforme, dont l'entrée est nue; les divisions du limbe ordinairement subulées; baie à quatre, ou par avortement à un ou deux noyaux monospermes. R. Brown ajoute que l'embryon est droit dans le *Tournefortia hirsutissima*, et arqué dans le *Tournefortia volubilis*. Les onze espèces de ce genre, décrites par Rømer et Schultes, croissent pour la plupart dans l'Amérique méridionale et dans les Antilles.

MESSORE. POIS. L'un des noms vulgaires du Chabot. V. COTTE.

MESTERNA. BOT. Adanson donnait ce nom au genre *Guidonia* de P. Browne, réuni par Swartz au *Lætia*. V. ce mot.

MESTIQUES. BOT. On désigne sous ce nom, dans les îles de la Sonde, les concrétions siliceuses, qui se forment dans les Noix de Cocos, et sur lesquelles Lesson a publié des détails intéressants. V. Bull. des Sc. nat., t. VII, p. 40.

MESTORE. *Mestorus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Curculionides, établi par Schoenherr pour un insecte du Mexique; il lui a donné pour caractères : antennes médiocres, un peu grêles, coudées, composées de douze articles dont le deuxième est le double plus grand que le premier, et tous les autres coniques à l'exception des quatre derniers qui forment une masse ovale et acuminée; rostre court, un peu plus étroit que la tête, échancré triangulairement et profondément à l'extrémité; yeux arrondis, un peu proéminents; corselet oblong, tronqué aux deux bouts, un peu plus étroit antérieurement, arrondi sur les côtés; élytres amples, convexes, subglobuleuses et sétifères; pieds médiocres; pénultième article un peu plus large et bilobé, le dernier en masse biunguiculée.

MESTORE ADOBRE. *Mestorus adumbratus*, Sch. Il est d'un brun noirâtre, soyeux; la tête et le corselet sont d'égale grandeur, pointillés et couverts d'écaillés

grises; élytres d'un brun foncé, marquées de stries ponctuées, avec une bande vers le milieu, formée d'écaillés blanches, que l'on retrouve aussi à l'extrémité. Taille, quatre lignes.

MESTOTES. BOT. C'était le nom que Solander, dans ses manuscrits inédits, avait donné au genre *Chailletia* de De Candolle. Celui-ci s'en est servi pour désigner la première section de ce genre, laquelle se compose uniquement du *Chailletia pedunculata*.

MESUA. BOT. Genre de la famille des Guttifères et de la Polyandrie Monogynie, L. Son calice se compose de quatre folioles persistantes; ses pétales sont en nombre égal; ses étamines nombreuses se soudent entre elles par la base de leurs filets; le style se termine par un stigmate épais et concave. Le fruit est une noix tétragone ou conique, dont le péricarpe, de consistance coriace et fongueuse, se fend en quatre valves, et renferme d'une à quatre graines. Ce fruit, avant sa maturité, laisse exsuder un suc tenace et glutineux, et cette graine se mange comme la Châtaigne. Une espèce que Burmann associait au *Calophyllum*, croît dans l'Inde et dans l'île de Java; c'est le *Nagassarium* de Rumph (*Herb. Amboin.*, 7, t. 2). Une autre plante de l'Inde, que Rhéede (*Hort. Malab.*, 5, t. 55) a fait connaître sous le nom de *Bellula-Tsjampacam*, doit être aussi rapportée à ce genre. Ce sont des arbustes dont les feuilles sont dépourvues de veines, et dont les fleurs axillaires ou terminales et ordinairement solitaires répandent une odeur agréable.

MESY. OIS. (Salerne.) L'un des noms vulgaires de la Cresserelle, *Falco Tinnunculus*. V. FAUCON.

MÉTABASIDE. *Metabasis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, établi par le professeur De Candolle pour une plante observée par Ancher-Eloy dans l'Attique, l'une des provinces de la Turquie d'Europe. Caractères : capitule multiflore; involucre formé de deux rangées de squamelles peu nombreuses et de squammes acuminées, spinnulées sur le dos; paillettes du réceptacle minces, scarieuses, remplissant les intervalles que laissent les fleurs entre elles; akènes linéari-cylindracés : ceux du rayon courtement rostrés, ceux du disque au contraire le sont longuement; aigrette unisériale, très-courte et squammelleuse au rayon, allongée et plumeuse au disque.

MÉTABASIDE DES MONTS HYMETTE. *Metabasis Hymetta*, De Cand. C'est une plante herbacée, à feuilles radicales, velues pour la plupart, runcinato-pinnatifides, à lobes aigus, à sinus obtus; ses tiges sont rameuses dès la base, glabres, presque nues vers le sommet qui porte une tête composée de fleurs jaunes, un peu rougeâtres extérieurement et en dessous.

MÉTABOLE. *Metabolos*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par le docteur Blume dans son *Bydr. Fl. ned. Ind.*, p. 990, pour une douzaine de plantes sous-ligneuses qu'il a découvertes dans les broussailles qui bordent les forêts de l'île de Java. Les caractères de ce genre sont : tube du calice obovale et arrondi, son limbe est à quatre et quelquefois à cinq divisions; corolle infundibuliforme, à limbe divisé de même que celui du calice; quatre ou cinq étamines insérées à la

gorge de la corolle; style filiforme; stigmaté épais, bi ou quadridé. Le fruit consiste en une baie presque sèche, couronnée par le calice persistant, divisible en deux ou quatre coques polyspermes; semences anguleuses, attachées à des placentaires proéminents.

MÉTABOLE VEINEUX. *Metabolos venosus*, Blume. Sa tige est sous-frutescente, garnie de feuilles courtement pétiolées, ovato-lancéolées, acuminées, marquées de veines relevées en lignes, scabriuscules, agglomérées en verticilles axillaires; les stipules sont géminées et découpées.

Blume a nommé les cinq autres espèces qu'il a décrites, *Metabolos latifolius*, *rugosus*, *prostratus*, *rigidus* et *cœruleus*.

MÉTACARPE. *Metacarpus*. ZOOLOGIE. Partie comprise entre le carpe et les doigts. Latreille a employé cette épithète pour désigner le cinquième article de la patte des Crustacés décapodes.

MÉTACHILE. *Metachilum*. BOTANIQUE. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone ou sépales conniventes, presque égales en longueur, les latérales soudées à la base du gynostème; pétales très-petits; labelle ventru, entier, soudé avec le bord du pied du gynostème, appendiculé intérieurement; pied du gynostème allongé; stigmaté proéminent, avec le sommet membraneux et bilobé; anthère biloculaire et dorsale. Les Métachiles sont des plantes épiphytes, à tiges ou hampes pendantes, cylindriques, à feuilles distiques, à fleurs petites, latérales ou terminales, rassemblées en épi. On les trouve dans l'Inde.

Le professeur Richard a appliqué physiologiquement le mot Métachile pour désigner la partie médiane du labelle dans la fleur des Orchidées; il considère cet organe comme susceptible d'être analysé dans ses trois parties distinctes, et à cet effet, il a nommé *épichile* la partie supérieure qui est ordinairement partagée en plusieurs lobes dissemblables; *hypochile* la partie inférieure qui est assez souvent arrondie, quelquefois prolongée en éperon, et enfin *métachile* la partie moyenne.

MÉTADUPE. *Metadupus*. INSÉCTES. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Curculionides, établi par Schoenherr avec les caractères suivants : antennes médiocres, presque grêles, la tige est formée de sept articles dont les deux de la base longiuscules, le deuxième surtout, les quatre derniers formant une massue oblongue-ovale; rostre longiuscule, assez fort, cylindrique et un peu arqué; corselet profondément bisiné à sa base, beaucoup plus court antérieurement et rétréci postérieurement; élytres ovales, convexes, obtusément anguleuses aux épaules; pieds médiocres, assez forts, presque égaux; cuisses un peu renflées, armées d'une petite dent en dessous; jambes comprimées, avec un crochet à l'extrémité; tarses longiuscules, avec le pénultième article plus large, bilobé, spongieux en dessous, et le dernier en massue, bionguiculé.

MÉTADUPE NOUVEAU. *Metadupus nodatus*, Chevrolat. Il est ovale-oblong et noir, couvert d'écaillés brunes et cendrées; le corselet est caréné au milieu, avec un petit

tubercule de chaque côté, le tout couvert d'écaillés grises, de même que l'extrémité des élytres; pieds ferrugineux. Du Mexique.

MÉTAGNANTHE. *Metagnanthus*. BOTANIQUE. Ce genre appartient à la tribu des Sénécionides, de la famille des Synanthérées ou de la Syngénésie de Linné; il a été créé par Endlicher qui lui a reconnu pour caractères : capitule pauciflore, discoïde, homogame; involucre oblong, composé d'un petit nombre de squames imbriquées, serrées, les extérieures plus courtes, les intérieures presque aussi hautes que le disque; réceptacle plan, étroit, pailleté; corolles tubuleuses, cylindriques, avec le limbe à cinq dents; anthères sans queue; stigmates sans appendice; akènes cylindracés, sillonnés, privés d'ailes; aigrettes petites, pailletées et aiguës. Ce genre a de grands rapports avec celui que Cassini a nommé *Hymenolepis*, et devra vraisemblablement lui être réuni.

MÉTALASIE. *Metalsia*. BOTANIQUE. Ce genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., a été proposé par R. Brown (*Observ. on the Compositæ*, p. 124) pour différentes espèces placées parmi les *Gnaphalium* par les auteurs. Il lui attribue pour caractère essentiel : un involucre cylindrique, pourvu, dans la plupart des espèces, d'un rayon court, formé par les lames colorées et étalées des écaillés intérieures; fleurons peu nombreux, tous hermaphrodites; rayons de l'aigrette caducs, épaissis et dentés au sommet. Cassini, ayant adopté ce genre, l'a placé dans la tribu des Inulées, section des Gnaphaliées, et en a beaucoup étendu les caractères. Selon ce botaniste, le *Metalsia* est ainsi caractérisé : involucre long, cylindracé, formé d'écaillés appliquées, régulièrement imbriquées, les extérieures ovales-oblongues, scarieuses, plus ou moins pubescentes; les intermédiaires larges, obovales et scarieuses; les intérieures oblongues, arrondies au sommet, blanches et pétaloïdes; réceptacle très-petit et nu; calathide composée de trois ou quatre fleurons égaux, réguliers et hermaphrodites; corolles dont le limbe est rouge, à cinq divisions; anthères munies à la base de longs appendices subulés et barbus; ovaires obovoïdes, oblongs, glabres, surmontés d'une aigrette composée de petites écaillés coniques, libres, filiformes inférieurement, épaisses et dentées supérieurement. Ces caractères ne s'éloignent de ceux assignés par R. Brown à son *Metalsia*, que par la structure de l'involucre. Cassini n'ayant point remarqué la radiation des folioles intérieures sur les échantillons qu'il a observés, s'est cru autorisé à rejeter ce signe différentiel; il n'est pas probable, cependant, qu'un naturaliste aussi sévère que R. Brown se soit mépris à cet égard, et il vaut mieux croire que Cassini n'a pas eu à sa disposition des plantes dans un assez bon état de conservation. L'auteur du genre y a réuni les *Gnaphalium muricatum*, *mucronatum* et *serphioides* de Bergius et Linné. Ce sont des arbrisseaux indigènes de l'Afrique méridionale, et faciles à reconnaître par leurs feuilles petites, roides, analogues à celles des bruyères, ayant les bords roulés en dessus, la face supérieure tomenteuse, l'inférieure convexe et presque glabre. Ces feuilles sont retournées sens dessus dessous, caractère qu'on a négligé dans les

descriptions, excepté Linné qui l'a exprimé brièvement dans l'*Hortus Cliffortianus*, en parlant du *Gnaphalium muricatum*. Les deux espèces dont Cassini a donné des descriptions détaillées ont été nommées *Metalasia cymosa* et *Metalasia umbellata*. Elles ont pour synonymes le *Gnaphalium muricatum*, L., et le *Gnaphalium virgatum*, Vahl.

MÉTALLIQUES. *Metallici.* INS. Latreille désignait ainsi une division de la famille des Carabiques, composée des genres Cychre, Calosome, Carabe et Panagée. *V.* ces mots et CARABIQVES.

MÉTALLITE. *Metalrites.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schönherr et adopté par Latreille, avec les caractères suivants : antennes bréviuscules, un peu épaisses, courbées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les cinq suivants granulaires, et la massue oblongue, ovulaire et acuminée; trompe courte et plus étroite que la tête, planiuscule en dessus et parallépipède; yeux petits, arrondis et médiocrement saillants; corselet ou transverse ou oblong, tronqué aux deux extrémités, médiocrement arrondi sur les côtés et un peu plus étroit antérieurement; élytres oblongues, ovalaires, légèrement échancrées à leur base, près de la suture, avec les épaules obtusément anguleuses et quelquefois arrondies; pieds presque égaux. Le *Polydrusus mollis*, Dejean, est le type du genre Métallite où l'on trouve huit autres espèces, pour la plupart nouvelles. Toutes habitent l'Europe.

MÉTALLOÏDE. MIN. On donne cette qualification à diverses substances minérales douées d'un reflet qui imite, jusqu'à certain point, le brillant métallique. Mais ces substances ne possèdent point les propriétés qui constituent véritablement les métaux. *V.* ce dernier mot.

MÉTALLURGIE. MIN. C'est ainsi qu'on nomme l'art de purifier les minerais et d'en obtenir les métaux dans l'état de ductilité, de malléabilité, d'élasticité qui leur est propre, et qui les a rendus d'un usage indispensable à l'Homme. Les procédés qu'emploie la Métallurgie sont d'une étendue immense; ils participent de toutes les connaissances économiques et industrielles, depuis la préparation du sable grossier jusqu'aux moyens de constater dans une masse d'Or, la présence de la plus faible portion d'alliage. Les travaux métallurgiques sont toujours précédés par des essais docimastiques, destinés à tracer au métallurgiste la marche qu'il doit suivre, et à le diriger dans ses travaux. Dans ces essais qui sont entièrement du ressort de la chimie minérale, l'opérateur, alors tout chimiste, ne s'attache qu'à bien connaître la nature du minerai qu'il se propose de travailler en grand; il en distingue les parties riches et les parties pauvres; il analyse les corps étrangers qui y sont accidentellement unis, ceux qui en forment la gangue, afin qu'il puisse, selon que l'exigeront les travaux, écarter préalablement les corps étrangers par des moyens mécaniques, ou les faire concourir immédiatement au succès de ses opérations. Dans tous ces détails qui exigent beaucoup de connaissances et d'habitude, les vues d'économie peuvent être écartées, parce que

les quantités sur lesquelles on opère, sont si faibles, que la dépense ne saurait entrer en ligne de compte; il n'en est pas de même pour les travaux en grand; tous les soins, toutes les combinaisons du métallurgiste doivent tendre à simplifier le plus possible les procédés, à éviter par des moyens mécaniques bien appropriés, la perte de temps et la main-d'œuvre, qui sont le point le plus important dans un établissement considérable. Après avoir profité de tous les avantages que peuvent lui procurer les localités, il doit tourner toute son attention vers le choix des agents chimiques, porter la plus grande économie dans l'emploi du combustible; veiller à ce que l'air atmosphérique même, qu'il est obligé de faire participer à ses opérations, ne soit point inutilement prodigué; tâcher enfin de tirer parti de tous les produits accessoires, nés pendant la fusion, de recueillir ceux qui peuvent se dissiper sous forme de fluides élastiques, etc., etc. Le laboratoire de chimie doit donc être la première pièce de l'usine du métallurgiste: c'est là qu'il détermine la nature des agents qu'il doit employer à ses opérations; le premier est la chaleur qu'il obtient, soit des matières végétales directement, soit de la Houille ou de la Tourbe brutes ou épurées par une opération préliminaire; soit enfin du Bitume ou de l'Hydrogène, lorsque le bas prix de ces combustibles peut procurer de l'avantage. Quel que soit le corps qui produise le calorique, il n'en peut être dégagé sans le concours de l'Oxigène ou plutôt de l'air atmosphérique, et l'emploi de celui-ci, quoique d'un faible intérêt en apparence, mérite souvent la plus grande attention. Viennent ensuite les métaux purs ou combinés, sous forme terreuse ou alcaline, que l'on emploie comme alliage ou fondant, le Carbone, le Soufre, le Phosphore, etc., etc. Du laboratoire on passe à la bocarderie, à la laverie, où les minerais sont successivement réduits en fragments plus ou moins gros, à l'aide de machines appelées bocards, dont la force est proportionnée à la dureté, à la ténacité du minerai, ainsi qu'à la puissance motrice dont on peut disposer. Quant au lavage, il doit être d'autant plus coûteux que, selon la valeur du minerai, l'on est obligé de multiplier la main-d'œuvre et de recourir aux plans inclinés, aux tables garnies, etc., etc. On arrive à l'atelier de grillage; il peut être établi en plein air ou sous des hangards. Dans le premier cas, il consiste en de simples tas de minerais entremêlés d'autant de matières combustibles qu'il en faut pour préparer, alimenter et consommer le grillage. Pour d'autres minerais, on emploie les fourneaux d'évaporation, et même assez souvent ceux de réverbère. Ordinairement les opérations du grillage n'ont pour but que d'attendrir et de diviser le minerai, afin d'en faciliter postérieurement la fusion; quelquefois on cherche, par ce moyen, à faire naître un jeu d'affinités entre les constituants du minerai, d'où résultent des composés nouveaux, plus favorables à la fusion; d'autres fois enfin les principes qui obéissent à la loi d'écarterement, sont assez précieux pour être recueillis; alors le métallurgiste doit conduire les vapeurs dans les cheminées de condensation, d'où, par des moyens appropriés, l'on puisse détacher les produits sublimés. La fonderie, qui est l'usine ou la partie de

l'usine dans laquelle se traite tout ce qui est relatif à la fusion proprement dite, est, sans contredit, l'objet le plus important de la Métallurgie. Il est à regretter que les bornes assignées à ce Dictionnaire ne permettent pas de s'arrêter à ces diverses opérations, et en effet, pour donner une idée, même très-superficielle, de celles qui s'exécutent dans les fourneaux, ainsi que des fondants qu'on y emploie; pour décrire toute espèce de forges et de fourneaux, leur disposition générale, leur construction, leur conduite, les manières diverses de les charger, selon la nature des minerais; les soufflets et les machines soufflantes, les trompes et les régulateurs, etc., il faudrait un espace dont on n'a point à disposer ici. Il est plusieurs opérations de Métallurgie où la chaleur n'est employée que comme moyen secondaire. C'est, par exemple, lorsqu'il s'agit de séparer l'Or ou l'Argent natif des corps étrangers avec lesquels ils se trouvent unis, soit à l'état de simple mélange, soit à celui d'alliage. Alors on pulvérise la mine aussi bien lavée que possible, on la broie, on la triture sous la meule avec une quantité de Mercure, suffisante pour en former un amalgame que l'on introduit dans des cornues, sur un fourneau de galère, et l'on distille pour séparer le Mercure par la volatilisation; l'Or ou l'Argent restent au fond de la cornue d'où on les retire pour les porter au creuset, après toutefois en avoir constaté le titre. C'est cette opération qui mit longtemps une partie du nouveau monde dans la dépendance du coin de l'Europe qui possède les inépuisables mines d'Almaden. *V. MERCURE.*

MÉTAMORPHOSE. *Metamorphosis.* ZOOL. BOT. Ce mot, passé de la mythologie dans le langage des sciences physiques, signifie : *changement d'une forme en une autre*; il est exactement synonyme de *transformation* et de *transfiguration*, mais non, comme l'ont dit certains auteurs, et comme le répètent quelques copistes qui se renferment dans ce rôle, du mot *transmutation* synonyme de *transsubstantiation*. Les Métamorphoses ou transfigurations sont partout dans la nature; les transmutations ou transsubstantiations ne sauraient être admises dans la majestueuse régularité de sa marche immuable; aussi un homme sensé, qui peut bien concevoir comment un Cocos devient un Palmier, un œuf un Oiseau, une chenille un Papillon, par l'effet de Métamorphoses successives, ne saurait ajouter foi à certains changements qui seraient de véritables transsubstantiations, aussi impossibles que la transmutation des métaux, à laquelle crurent si fermement, durant tant de siècles, de bons gens que dupaient des alchimistes de toutes les espèces.

C'est par rapport à l'entomologie uniquement qu'on a jusqu'ici, dans les dictionnaires d'histoire naturelle, traité des Métamorphoses; il est bon de les considérer sous un point de vue plus général. Il est vraisemblable que la nature ne produisit pas les animaux tout à la fois, mais successivement, et dans cette production, elle n'a pu compliquer leur organisation que graduellement, en commençant par la plus simple, et terminant par la plus composée et la plus perfectionnée sous

tous les rapports. Telle est en abrégé l'histoire des Métamorphoses. Les animaux les plus simples furent comme des coups d'essai, de véritables fœtus, et des capacités où se trouvèrent renfermés les rudiments d'un certain nombre d'organes, susceptibles d'accroissement, et qu'une même force poussa, soit tous ensemble, soit les uns après les autres, et dans divers rapports, au degré d'accroissement nécessaire pour atteindre aux formes définitives, qui devaient fixer la place de chaque créature dans l'ensemble de l'univers en y perpétuant sa race. Il s'ensuit que tout être organisé, assez avancé par sa complication pour que des combinaisons fortuites ne suffisent plus pour le reproduire, ne peut provenir que d'un germe, et dans ce sens le système de l'ovarisme est parfaitement raisonnable. Auparavant, des corps d'une telle simplicité que nul organe n'y déterminait de centres vitaux, pouvaient, une fois créés par diverses combinaisons des formes primitives que prend la matière tendant vers l'organisation, se perpétuer par divisions ou par boutures; d'autres corps, également susceptibles de se rompre en fragments reproductifs, pouvaient en outre émettre des propagules qui n'étaient pas plus leurs ovaires ou leurs œufs, que les bulbines de certaines Liliacées ne sont leurs semences; mais dès que deux organes, quelque simple que soit leur manifestation, apparaissent dans une créature appartenant aux degrés inférieurs, l'addition de l'un et l'autre ne permet plus le mode de génération tomipare, parce que ces organes étant également indispensables à l'exercice de la vie, tout déchiement qui les disjoindrait, causerait nécessairement la mort de chaque moitié, où ne se trouveraient plus les conditions nécessaires à l'existence spécifique de l'être binaire. Plus le nombre des organes s'accroît, plus la vie se développe; mais plus aussi elle se subordonne à l'intégrité d'un être qui ne peut plus se morceler impunément. La nature y doit donc ajouter des moyens de reproduction sans soustraction de parties, que ne pourrait plus réparer l'être qui les aurait perdues; et de cette nécessité commence, par l'apparition des propagules ou gemmules dans la Cryptogamie, des zoocarpes dans les Psychodaires, des ovaires dans les petits Crustacés et dans les Entozoaires, la série des Métamorphoses qui sont, pour chaque formation, une répétition de ce qui s'opéra dans l'ensemble de la création même, passant du simple au composé.

Cependant beaucoup de Radiaires, s'avancant vers les séries d'animaux plus complets, sans que l'on y puisse encore apercevoir d'ovaires, se multiplient toujours par boutures, et la nature en donnant des graines aux végétaux parfaits, ne leur a pas interdit tout autre mode de reproduction; mais lorsque ces modes accessoires de reproduction ont lieu, il n'y a pas de Métamorphoses, c'est l'individu lui-même qui se perpétue, et non sa lignée avec laquelle rien ne saurait désormais lui être commun. Aussi voit-on que tout arbre venu de bouture ou de plant enraciné, est en tout pareil au sujet dont il fit partie intégrante, tandis que les arbres provenus de graine sont presque autant de variétés, où peu d'individus se ressemblent en tout point; de sorte que si l'on sème dix pepins de Pommes, il en pourra résul-

ter dix Pommiers fort différents quant à la forme et à la saveur de leurs fruits, lorsque toutes les branches d'un même Pommier, converties en boutures, donneront des Pommes absolument pareilles à celles que produisait l'arbre multiplié. C'est du moins ce que prétend Van Mons, auquel l'horticulture doit un grand nombre de découvertes importantes.

Il ne sera pas question dans cet article de tous les changements qu'éprouvent les graines et les œufs, une fois introduits dans le plan de la nature, pour atteindre au dernier développement dont les végétaux et les animaux sont susceptibles. On ne suivra pas non plus les Métamorphoses à partir de l'état fœtal jusqu'au dépérissement et à la mort; ce serait anticiper sur ce qui doit être dit aux mots MUE, ŒUF, ORGANISATION et VÉGÉTATION, ou répéter une partie de ce qu'on a déjà trouvé dans les articles qui ont précédé celui-ci. Les anciens s'étaient peu ou point arrêtés aux Métamorphoses des animaux, et quoique Aristote paraisse avoir su que les Papillons, les Abeilles et les Scarabées, en sortant de l'œuf, passaient par divers états, avant de se montrer tels qu'ils finissent par être; peu avant le temps où les Redi, les Swammerdam, les Goëddart, les Malpighi, les Leuwenhoëck et autres savants, commencèrent à sonder les mystères de la nature; Mouffet, père de l'entomologie, prenait les nymphes aquatiques des Libellules pour des animaux tout différents sous le nom de Sauterelles aquatiques. L'erreur était excusable; on pourrait sans être taxé d'incrédulité, si l'expérience ne l'avait enseigné, et si on ne pouvait le vérifier chaque jour, refuser de reconnaître, par exemple, chez les larves de Cousins, nageant et vivant dans l'eau comme de petits Poissons, les mêmes animaux que ces incommodés volatiles. Qui eût jamais pu deviner, en voyant, pour la première fois, une Chenille lourde, noire et disgracieuse, rampant sur la feuille de l'Ortie dont elle déchire pour s'en nourrir les feuilles coriaces au moyen de puissantes mandibules, la Chrysalide d'un jaune roussâtre, inerte, sans bouche, et suspendue par sa pointe le long de quelque mur où l'attache plus étroitement encore une ceinture en soie; enfin cette brillante Io, qu'on surnomma le Paon, voltigeant dans les airs où la soutiennent de grandes ailes rouges largement ocellées d'azur, et savourant le miel que sa longue trompe va puiser dans le sein des fleurs; qui eût jamais pu deviner que ces trois choses n'en étaient qu'une? La surprise que causerait la découverte d'un pareil fait ne serait-elle pas encore augmentée en voyant que la chenille, la chrysalide et le Papillon sortent en outre d'une première ou quatrième forme, qu'à son aspect on serait bien tenté de prendre pour une graine que pour un produit animal?

Dans le sens où se doit prendre le mot Métamorphose en histoire naturelle, il s'entend : d'une suite de révolutions opérées dans l'économie d'un être, en vertu de laquelle, tandis que certains organes sont portés au plus haut degré de développement qu'il est de leur nature d'atteindre, d'autres demeurent stationnaires ou semblent s'annihiler; d'où il résulte que les rapports des fonctions de ces organes venant à changer en raison de la prépondérance que les uns prennent sur les

autres, l'être éprouve successivement de tels changements dans sa manière d'exister, qu'il peut ne lui rester, au terme de son développement, presque rien de ce qui le constituait lorsqu'il naquit.

Les Métamorphoses s'opèrent par métastase, c'est-à-dire par le transport des forces vitales sur tels ou tels organes, ou par des dépouillements successifs qui font apercevoir des formes nouvelles. Les Métamorphoses par métastase sont plus particulières aux animaux qui sortent de l'œuf ou de l'utérus sous la forme, à peu près, qu'ils conserveront durant leur vie, sans qu'il s'y viennent ajouter de membres nouveaux; elles se bornent en quelque sorte à des changements d'équilibre organique, d'où résulte l'apparition des dents, des poils, des cornes ou autres parties qui se montrent tour à tour; il n'est pas jusqu'à des viscères d'une grande importance qui ne puissent en subir l'influence puissante; ainsi, par exemple, l'estomac, d'abord composé de la seule poche qui s'appellera Caillette dans les Ruminants, se compliquera au point d'être composé dans la suite de quatre estomacs distincts. Entre les Métamorphoses par métastase, dignes qu'on les signale ici, et celles qui ont lieu par addition de membres, ou par des changements de formes plus ou moins remarquables, sont celles des Batraciens. On a vu, quand il a été question de ces animaux qui mériteraient qu'on établît pour eux une classe à part dans le règne animal, qu'ils naissaient Poissons. Chez ces Batraciens la larve appelée Têtard, est fort différente de l'état d'adulte; herbivore, ses intestins, qui doivent un jour être courts et disposés pour une nourriture animale, sont longs et contournés; dans plusieurs de ces Têtards se verra d'abord une queue qui doit tomber lorsque quatre pattes y apparaîtront; il n'est pas jusqu'au système respiratoire, si compliqué, qui ne soit destiné à passer du mode branchial au mode pulmonaire. Les artères sortant du cœur pour aller aux branchies s'oblitérent, à l'exception de deux rameaux inférieurs qui se rendent au poumon lors de la transformation définitive; aussi les branchies meurent et se détachent comme des feuilles fanées, et les poumons se développent. En même temps que les branchies cessent de recevoir du sang artériel, la queue en reçoit moins, la moelle épinière se retire du prolongement caudal, par une sorte d'ascension qui a également lieu dans le fœtus humain, et tous ces organes accessoires perdant leurs éléments vitaux, sont en partie résorbés dans l'économie animale où le surcroît d'énergie qui en résulte détermine le développement des quatre membres, vers lesquels se portent la puissance nutritive et celle du sang artériel. Ce qui arrive dans les Cousins et dans les Libellules n'est pas plus extraordinaire, et l'Homme même, qui se place tellement au-dessus des animaux que toute comparaison avec lui devient choquante, a éprouvé une Métamorphose analogue, lorsque se dégageant des enveloppes qui contenaient les eaux de l'amnios où il nageait, le trou de botal se ferma dans son cœur, pour métamorphoser en Mammifère, ce qui durant neuf mois n'avait été qu'une sorte de larve. Les Métamorphoses, chez le reste des Reptiles, se bornent à des changements de peau; chez les Oiseaux ce ne sont

guère que des mues; il n'en résulte que des changements de plumage, lequel, selon les époques de la vie, prend des teintes si différentes que les ornithologistes ont trop souvent décrit comme des espèces distinctes des individus d'âge différent. La plus remarquable de ces Métamorphoses de plumage est celle qu'éprouvent les vieilles femelles. Plusieurs, vers l'époque où se perd la faculté génératrice, prennent la livrée des mâles, ce qui les a fait confondre, chez les Faisans, avec les méris appelés Coquarts. Les Métamorphoses des Poissons sont moins évidentes ainsi que celles de tout être qui, vivant essentiellement et toujours dans l'eau, n'éprouve guère le besoin de se modifier pour changer de condition animale. Les Radiaires n'en subissent probablement d'aucune sorte, comme si dans la production de ces êtres aquatiques, la nature s'étant bornée au développement de la vie, par les procédés les plus simples, n'avait pas jugé nécessaire, après avoir atteint son premier but, d'y ajouter des rudiments d'organes susceptibles par leur développement d'élever de telles ébauches au rang des animaux complets.

Dans les Articulés, longtemps regardés indifféremment comme des insectes, les Métamorphoses plus frappantes, s'opérant par des changements de formes souvent du tout au tout, présentent d'admirables phénomènes. Swammerdam, qui le premier porta un regard philosophique dans leur examen, y établit quatre classes. Dans la première, où ces Métamorphoses suivent un cours moins varié, étaient comprises celles des Aptères, qui la plupart sont aujourd'hui des Myriapodes, à qui poussent des anneaux ou segments avec leur paire de pieds, des Arachnides et des Crustacés sujets à de simples changements d'enveloppe. Dans la deuxième, se rangeaient les insectes qui naissent avec six pattes, mais dont les ailes cachées ou renfermées dans une sorte d'écaille qui en protège d'abord les rudiments, se déploient à l'instant prescrit; ce sont les Orthoptères, les Hémiptères et plusieurs Névroptères. Dans la troisième, l'animal parcourt trois périodes diverses; cette classe renferme deux ordres, le premier comprend les insectes où le second état, appelé nymphe ou seminympe, présentant soit l'apparence de pieds et d'ailes, soit la réalité de ces deux choses, ils ne sont point réduits à demeurer ensevelis sous l'apparence léthargique ou de la mort, afin de passer à leur dernière forme; tels sont le reste des Névroptères, les Hyménoptères et les Coléoptères. L'autre ordre se composait des Lépidoptères, où la larve, munie de pieds, communément appelée chenille, sujette à des dépouillements préparatoires, vit comme pour manger en changeant plusieurs fois de peau, jusqu'à ce qu'ayant choisi un lieu de repos, elle s'y engourdit en une chrysalide à travers l'enveloppe coriace de laquelle on peut bien apercevoir les changements qui se préparent, mais qui n'a ni pattes, ni ailes, ni bouche, ni quoi que ce soit où l'on puisse reconnaître un animal vivant. Dans la quatrième classe enfin, rentraient des espèces qui étant d'abord des larves en sortant de l'œuf, sans pieds comme des Vers, ou avec six pieds au plus, se transforment en nymphes, mais sans changer de peau, de sorte que cette peau venant à se durcir, et l'animal s'y trouvant

emprisonné à l'état de chrysalide, en sort enfin avec des ailes : ce sont les Diptères.

Réaumur, qui s'occupa particulièrement des Métamorphoses chez les Lépidoptères, Linné et Fabricius ont modifié ces distributions; de nos jours Huber de Genève, Dutrochet, Savigny, Marcel de Serres et Latreille, ont, par des observations précieuses, ou par des considérations nouvelles, jeté un grand jour sur une matière si curieuse; et maintenant on s'accorde à distinguer les Métamorphoses des insectes en incomplètes ou partielles, qui modifient l'être, et en complètes, qui en transforment la totalité. Dans toutes, les changements intérieurs en commandent de correspondants à l'extérieur, c'est-à-dire que ceux du dehors sont conséquents de ceux du dedans; car jusqu'aux trois principaux systèmes organiques tout y subit des transformations, et l'on sent quelle influence ces transformations des appareils nerveux, nutritif et respiratoire, doivent avoir sur l'instinct même des créatures où elles ont lieu. C'est donc avec pleine raison que Virey dit : « Le système nerveux doit jouer ici un rôle auquel on n'a pas accordé assez d'attention. Nous avons fait remarquer que la chenille ayant un autre instinct que le Papillon, et les diverses larves d'autres genres de vie que l'insecte parfait, il fallait bien que l'appareil excitateur de toutes ces opérations éprouvât des changements. Nous avons fait la comparaison de l'insecte avec ces petits orgues portatifs, dont le cylindre a différents airs notés sur son pourtour, et qui exécutent chacun de ces airs, selon qu'on avance ou qu'on recule le cylindre. Pareillement le système nerveux ou la série de ganglions le long du cordon médullaire double, se déployant diversement chez la larve et l'animal parfait, doit exciter des actions différentes dans l'un et dans l'autre, mais appropriées à l'état des organes externes. Ainsi la larve du Scarabée nasicorné, qui vit dans le tan, a ses ganglions nerveux tellement rapprochés qu'ils ne composent qu'une masse fusiforme, et les rameaux qui en sortent se rendent en divergeant, comme des rayons, aux divers organes : il existe en outre un autre nerf analogue au récurrent de l'Homme, et qui se distribue en rameaux avec des ganglions à l'estomac. Chez le même animal complet les ganglions du cordon médullaire longitudinal s'écartent au contraire en cinq ou six espaces. Dans le Cerf-Volant, espèce du genre Lucane, le cordon médullaire n'a plus que quatre ganglions assez gros; sa larve en avait huit outre un nerf récurrent. Les chenilles de la plupart des Bombyces, particulièrement celle du Cossus, avaient douze ganglions; les Papillons en ont moins par le rapprochement de ces nœuds. »

Dans l'appareil nutritif, les changements ne sont pas moins étranges; ils subordonnent la machine à des appétits divers; si la bouche et les intestins ne changent pas de forme dans les Articulés à Métamorphose incomplète, ces parties se dénaturent entièrement dans les insectes à Métamorphoses complètes, et leurs variations sont véritablement admirables en ce qu'elles font connaître quelle multitude de moyens sait employer la nature pour ne jamais se répéter dans ses productions, qui sont le résultat de lois d'autant plus fécondes

qu'elles paraissent être moins nombreuses. Ainsi plus le canal alimentaire se raccourcit, plus l'animal devient carnivore ou se nourrit d'aliments substantiels. La chenille vorace qui, par le moyen de ses robustes mâchoires, déchire et broie un feuillage souvent coriace dont elle consomme jusqu'à trois fois son poids dans une journée, véritable machine à manger, a son intestin énormément dilaté et boursoufflé comme le colon. Les larves des Guêpes et des Abeilles ont un estomac si vaste qu'il en occupe presque tout l'intérieur; mais lorsque ces animaux sont parvenus à l'état parfait, leur panse se resserre; ainsi l'Abeille ne conserve plus, d'un vaste laboratoire nutritif, que deux poches à miel inégales; et les Papillons, dans la trompe desquels Savigny a reconnu des pièces correspondantes aux mâchoires, n'employant plus ces parties aux mêmes usages consommateurs, ont aussi leur estomac bien plus petit, ce qui est le contraire des Ruminants, ces grands Vertébrés où l'on vient de voir que l'estomac, formé d'une seule poche dans le fœtus, se multipliait en quatre dans l'adulte; et cette forme multiple de l'estomac se reproduit encore chez les insectes, où l'on en retrouve trois et quatre dans les Orthoptères, qui sont conséquemment herbivores. Ne pourrait-on pas, d'après des considérations tirées de l'appareil nutritif, première et principale base de l'animalité tendant à la complication, établir parmi les familles d'insectes quelles sont celles qui, formées sur un plan analogue, peuvent être considérées comme représentant des familles d'ordres plus élevés, dans un embranchement de cette création, où jusque dans les résultats les plus disparates, en apparence, saillie encore l'évidence d'une marche inaltérablement soumise à l'unité de plan. En général les larves, ayant l'intestin plus vaste, sont herbivores; plusieurs, par le resserrement et les étranglements de ce fondement de leur existence, deviennent des animaux de proie; tant il est rare de voir les mœurs des créatures vivantes ne pas tendre à la destruction mutuelle selon que des forces s'y développent. Un insecte aquatique paraît cependant faire exception à cette règle cruelle, c'est l'*Hydrophilus piceus*, L., dont la larve est si féroce qu'on l'appelle Ver-Assassin; elle engloutit dans son intestin, court comme celui des Tigres et des Loups, tout animal vivant qu'elle peut atteindre, et devient moins sanguinaire à mesure que, de Métamorphoses en Métamorphoses, son intestin s'allonge.

Les changements dans le système respiratoire sont également extraordinaires; il a déjà été question de ceux qu'éprouvent les Têtards pour devenir des Batraciens; ils sont à peu près pareils dans beaucoup d'insectes qui, en passant de l'état de larves aquatiques nageantes, à l'état d'insectes volants aériens, échan- gent leurs branchies ou fausses branchies contre des trachées, et ce qui paraît assez bizarre dans la plupart de ces larves, c'est que c'est vers l'anus qu'existe le tube par lequel la respiration a lieu.

Tous les animaux dont la complication organique nécessite, pour qu'ils puissent se perpétuer, un autre mode de reproduction que le mode tomipare, sortent ou d'un propagule, ou d'un œuf dans lequel durent

exister rudimentairement les moindres parties constitutives de leur être. Cependant le propagule ni l'œuf ne peuvent être considérés, chez ces animaux, comme vivants, dans le sens qu'on attache à ce mot, encore que l'un et l'autre renferment les principes des sensations ou du mouvement, car ni ce mouvement, ni les sensations n'y existent. La créature qui s'y prépare à la vie réelle, n'en sortira qu'en vertu d'une suite d'efforts opérés intérieurement par l'action organisatrice toute-puissante, mais réduite au rôle d'agent secondaire, dès après la naissance où l'instinct, ce premier intellect rudimentaire interne, commandé par l'organisation même, suffit pour déterminer la créature qui a vu le jour, à rechercher d'elle-même ce qui lui est bon en évitant ce qui lui serait dommageable. L'animal est alors émancipé, et la prépondérance ou la subordination des parties constitutives, les unes par rapport aux autres, avec le jeu de toutes, modifieront sa vie selon les besoins de chaque âge. L'amour sera le but de ce merveilleux mécanisme; de nouveaux œufs en seront le résultat; le trépas en sera le terme. Deux états de repos, l'un temporaire et plein d'avenir, l'autre éternel et sans espérances, marquent donc les deux extrémités de la carrière animale. Cependant une exception semble avoir lieu chez les insectes à Métamorphose complète, notamment chez les Lépidoptères, où la chenille consommatrice est si différente du Papillon producteur, que la démonstration journalière de sa transformation est nécessaire pour constater l'identité; ici néanmoins l'exception confirme la règle. Au sortir de l'œuf la chenille est devenue tout ce qu'elle pouvait être, il ne lui manque rien d'un animal parfaitement complet; mais le développement des diverses parties qui la composent s'est opéré selon un tel équilibre, que celles de ces parties qui eussent dû se trouver, par leur prépondérance, aptes à la reproduction, sont demeurées confondues parallèlement avec les autres sans atteindre à leur but culminant. La nature cependant ne condamnera point la chenille à laisser une place vacante dans son sein maternel, mais telle est l'inflexibilité des lois qui la rendent féconde, qu'on ne la verra pas non plus, au moyen d'une sorte de miracle ou de transsubstantiation brusque, porter dans la chenille, l'organe générateur qui s'y trouvait demeuré impuissant, vers le degré de prépondérance qu'il est de sa nature d'atteindre. Elle ne procède point comme ces magiciens qui changeaient des baguettes en Serpents, et qui faisaient des Grenouilles sans Têtards préalables; mais sagement circonspecte, elle rentre dans sa marche habituelle par un retour sur elle-même, et la chrysalide équivalente au tombeau, par rapport à la chenille dont elle termine l'existence manquée, devient comme un nouvel œuf par rapport à l'insecte parfait, qui s'y revêt de cette brillante parure nuptiale, avec laquelle on le voit apparaître au jour de la résurrection. Et cette chrysalide, œuf ou sépulcre intermédiaire, qui n'est point la vie, mais qui n'est point la mort, peut être indifféremment considérée comme un trait d'union ou comme un temps d'arrêt entre deux modes très-distincts d'existence chez un même animal.

MÉTAPELME. *Metapelmæ*. INS. Hyménoptères; genre

de la famille des Pupivores, tribu des Chalcidides, institué par Westwood qui lui assigne pour caractères : antennes grêles, presque aussi longues que le corselet, un peu plus épaisses vers le bout qui est obliquement tronqué ; tête presque ronde ; corselet déclive, allongé en avant de l'insertion des ailes ; abdomen comprimé ; oviducte exserte, de la longueur de l'abdomen ; pieds intermédiaires les plus longs ; cuisses un peu rétro-courbées ; jambes armées d'un long éperon ; tarsi à peine dilatés, ciliés en dessous, article basal le plus long ; pieds postérieurs plus épais ; jambes et article basal des tarsi dilatés et comprimés.

METAPELME REMARQUABLE. *Metapelma spectabilis*, Westw. Tête et corselet d'un vert cuivreux brillant ; antennes noires ; abdomen noir, avec un reflet bronzé purpurin ; les quatre pieds antérieurs ferrugineux, avec un reflet bronze-verdâtre ; tarsi intermédiaires bruns et blanchâtres à leur base ; les deux postérieurs bruns, avec la base des cuisses rousse, et des jambes blanche ; oviducte noir. Taille, deux lignes. De l'Amérique du nord.

MÉTAPLEXIDE. *Metaplexis*. BOT. Robert Brown (*Mem. of Wern. Societ.*, 1, p. 48) est l'auteur de ce genre qui appartient à la famille des Asclépiadées et à la Pentandrie Digynie, L. Voici ses caractères essentiels : couronne à cinq petites folioles en capuchon, alternes avec les anthères ; masses polliniques renflées, pendantes, fixées par le côté ; stigmate en forme de bec allongé, indivis. Aucun nom spécifique n'ayant été imposé à la plante qui a été considérée par Brown comme type générique, Schultes (*Syst. Veget.*, 6, p. 111) lui a donné celui de *Metaplexis Stauntoni*, en l'honneur de la personne qui l'a rapportée de la Chine. C'est un sous-arbrisseau volubile, glabre, dont les feuilles sont cordiformes, les fleurs disposées en grappes pédonculées et interpétiolaires. Une seconde espèce de ce genre a été décrite par Sprengel (*Neue Entedck.*, 1, p. 269) qui l'a nommée *Metaplexis mucronata*. Sa tige est frutescente, cylindrique, à rameaux étalés ; ses feuilles sont opposées, pétiolées, oblongues, presque cordiformes, mucronées et glauques ; les pédoncules sont plus courts que les pétioles, et portent environ six fleurs disposées en ombelle. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

MÉTAPTÈRE. *Metaptera*. CONC. Genre proposé par Raffinesque dans sa Monographie des Coquilles de l'Ohio, insérée dans le cinquième volume des Annales générales des Sciences physiques et naturelles, pour un démembrement du genre *Unio* ; il est caractérisé de la manière suivante : coquille ovale, triangulaire, dilatée en aile postérieurement ; ligament incliné sur l'aile ; dent bilobée, crénelée ; dent lamellaire courbée, détachée du bord de l'aile ; axe extramédial ; contour à peine épaissi ; trois impressions musculaires. Mollusque semblable à celui de l'*Unio*. Ce genre, établi sur des formes extérieures et surtout sur le prolongement en forme d'aile du côté postérieur, ne peut être conservé ; à peine pourrait-il former une division très-secondaire parmi les Mulettes. V. ce mot.

MÉTASTELME. *Metastelma*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L.,

établi par R. Brown (*Mem. of Wern. Societ.*, 1, p. 52) qui lui a donné pour caractères essentiels : corolle presque campanulée, dont la gorge est couronnée par cinq dents placées sur les sinus du limbe ; anthères terminées par une membrane ; masses polliniques comprimées, pendantes et fixées par leur sommet aminci ; stigmate mutique. Ce genre est constitué sur le *Cynanchum parviflorum* de Swartz (*Flor. Ind. occid.*, 1, p. 537), plante qui croît dans les localités montueuses des Antilles et autres îles de l'Amérique. Elle a une tige très-longue, divisée en rameaux filiformes, volubiles et divariqués. Ses feuilles sont distantes, pétiolées, ovales et terminées en pointe. Ses fleurs, petites, blanchâtres ou verdâtres, sont disposées en ombelles presque sessiles. R. Brown a nommé cette plante *Metastelma parviflorum*.

MÉTATARSE. ZOOL. Partie du membre postérieur des animaux vertébrés, qui est comprise entre le tarse et les orteils.

MÉTATHORAX. INS. Troisième anneau du thorax. V. ce mot.

MÉTAUX. MIN. Les chimistes et les minéralogistes ont, de tout temps, réuni sous cette dénomination commune, des corps simples qui avaient pour caractères d'être opaques en masse, d'avoir un certain brillant qu'il est difficile de définir, mais qu'on n'a besoin de désigner que par le nom d'*éclat métallique*, tant il est propre à cette classe de substances ; de posséder une grande densité, supérieure en général à celle de toutes les pierres ; de prendre un beau poli ; d'être bons conducteurs du calorique et de l'électricité, etc. Cette classe de corps a reçu une grande extension depuis la découverte importante de Davy sur la composition des Alcalis et des Terres ; mais, en même temps, les limites d'abord si tranchées qui la séparaient de la classe des corps non métalliques, se sont effacées peu à peu ; plusieurs des nouveaux Métaux ont perdu cette grande densité, qui était un des traits caractéristiques des anciens, et quelques-uns sont assez légers pour surnager sur l'eau. Il y a passage des corps métalliques proprement dits, aux corps non métalliques auxquels Berzélius a cru devoir donner le nom de Métalloïdes, par certains corps tel que le Silicium, qu'on hésite à placer de préférence dans l'une ou l'autre division. Mais en adoptant la coupe proposée par Haüy dans la classe des Métaux, on a l'avantage d'accorder, jusqu'à un certain point, la nouvelle méthode avec l'ancienne, en laissant ensemble dans un même groupe tous les Métaux anciennement connus, les seuls qui méritent ce nom dans les arts et qui intéressent vivement le naturaliste. Haüy donne le nom de Métaux hétéropsides à ces nouveaux Métaux reconnus ou admis par analogie dans les Terres et les Alcalis, qu'on n'a jamais vus dans la nature avec l'éclat métallique qui leur est propre, et qui ne sont pas même susceptibles d'exister naturellement à l'état libre ; tels sont le Potassium, le Sodium, le Calcium, le Strontium, le Magnésium, etc. Le même savant donne le nom de Métaux autopsides (c'est-à-dire qui s'offrent d'eux-mêmes sous leur véritable aspect) aux Métaux qui se trouvent naturellement à l'état métallique, ou qui s'y laissent ramener aisément.

ment au moyen du charbon : ce sont les seuls dont on ait à parler ici; ils sont au nombre de vingt-sept, dont quinze seulement sont remarquables par leurs usages. Les voici rangés dans l'ordre de leur plus grande utilité dans les arts : le Fer, le Plomb, le Cuivre, l'Étain, le Zinc, le Mercure, l'Argent, l'Or, le Platine, l'Antimoine, le Bismuth, le Cobalt, l'Arsenic, le Chrome et le Manganèse.

Les Métaux forment la classe la plus importante des corps, puisqu'on les emploie dans presque tous les arts nécessaires à la vie, qu'ils servent à fabriquer les instruments sans lesquels plusieurs de ces arts n'existeraient pas, et qu'ils sont ainsi l'une des causes les plus actives du progrès des sciences et de la civilisation. En parcourant les principales propriétés physiques auxquelles ils sont redevables de cette prééminence sur la plupart des autres substances naturelles, on trouve que la plus remarquable de ces propriétés est l'aspect brillant qui les caractérise et qu'ils conservent jusque dans leurs moindres parties. Quelques substances parmi les pierres, telles que le Mica et la Diallage, n'ont qu'une fausse apparence de cet éclat, qui disparaît dès qu'on raie leur surface avec un corps dur. Cet éclat est dû à la faculté qu'ils ont de réfléchir en très-grande abondance les rayons lumineux, ce qui les rend particulièrement convenables à la confection des diverses sortes de miroirs. Indépendamment de cet éclat très-vif, que le poli fait encore ressortir, les Métaux ont une couleur qui leur est propre, mais dont la teinte varie selon que le Minéral est en masse ou en poussière. Les Métaux sont parfaitement opaques, à moins qu'on ne les réduise en feuilles extrêmement minces, auquel cas ils acquièrent un certain degré de translucidité. Leur densité l'emporte généralement de beaucoup sur celle des autres substances : l'Étain, le plus léger des Métaux usuels, a une pesanteur spécifique de 7,5; le Platine, qui est le plus dense, l'est 21 fois plus que l'eau. Les Métaux ont en général peu de dureté; mais dans quelques-uns cette qualité peut être augmentée par l'art. C'est ainsi que l'on est parvenu à convertir le Fer en Acier, qui à son tour peut servir à travailler le Fer et les autres Métaux. L'élasticité des Métaux, qui est en rapport avec la dureté, peut être aussi accrue par des moyens artificiels : l'Acier, dont sont faits les ressorts de montres, est très-élastique, quoique le Fer, dans son état naturel, ne le soit que très-peu. L'une des propriétés les plus importantes des Métaux, est leur *malleabilité*. On appelle ainsi la propriété qu'ils ont de se laisser aplatir et étendre sous le marteau, et prendre de cette manière la forme qu'on veut leur donner. Tous les Métaux ne jouissent pas cependant de cette propriété; mais il est à remarquer que presque tous ceux qui furent connus des anciens la possédaient. Cette propriété est accrue par la chaleur; par l'effet du marteau, les Métaux acquièrent plus de densité et de dureté. Voici la liste des Métaux malléables et l'ordre de leur malléabilité : l'Or, l'Argent, le Cuivre, l'Étain, le Platine, le Plomb, le Zinc et le Fer. La ductilité consiste dans la faculté qu'ont certains minéraux de se laisser allonger en fils lorsqu'on les force à passer par des trous de différents diamètres. Pour qu'un fil

puisse être étiré, il faut que le Métal ait une grande ténacité : l'Or, l'Argent, le Fer, l'Acier, le Cuivre, sont ceux qui sont le plus ordinairement employés. La ténacité d'un fil métallique est la propriété qu'il a de résister, sans se rompre, à l'effort d'un poids suspendu à l'une de ses extrémités. Il est des Métaux qui se brisent par la percussion au lieu de se laisser étendre : tels sont le Cobalt, l'Antimoine et le Manganèse. Les Métaux sont non-seulement dilatables par la chaleur, mais encore fusibles à des degrés de température très-différents, selon les espèces. Il en est un, le Mercure, qui est liquide à la température ordinaire; d'autres qui sont fusibles à la simple flamme d'une bougie; d'autres, comme le Platine, qui ne peuvent être fondus que par la plus violente chaleur qu'il soit possible de produire.

Les Métaux se rencontrent rarement purs, ou à l'état natif, dans les couches du globe. On les trouve plus ordinairement unis ensemble à l'état d'alliage, ou bien à l'état de Minerais; c'est-à-dire combinés avec les principes minéralisateurs, tels que l'Oxigène, le Soufre, le Carbone, etc.; quelquefois enfin à l'état de Sel, lorsque leurs Oxides sont unis aux Acides carbonique, sulfurique, hydrochlorique, etc. Pour ce qui concerne la recherche des Minerais utiles et leurs traitements métallurgiques, voyez les mots GISEMENT, MÉTALLURGIE, MINERAIS, MINES.

MÉTAXITE. MIN. Nom que porte la roche plus vulgairement appelée Grès des houillères. C'est un assemblage de grains de diverse nature, avec du Mica en abondance. Cette roche est ordinairement d'un aspect feuilleté et schistoïde.

MÉTAZANTHE. *Metazanthus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Meyen pour quelques plantes récemment observées au Chili, et que l'on avait considérées au premier abord comme devant appartenir au genre *Eupatorium*. Caractères : involucre campanulé, polyphylle, composé de deux rangées de folioles linéari-lancéolées, acuminées, glabres et marginées; réceptacle nu, ponctué de noir; toutes les fleurs hermaphrodites tubuleuses; corolle régulière, à cinq dents non réfléchies; anthères longuement exsertes, soudées à la base, libres au sommet qui est acuminé; filaments larges, lisses, un peu plus épais avant l'extrémité; stigmate bifide, inclus; style plus épais à sa base; akène à bec, presque à cinq angles, striato-sillonné et long; aigrette persistante, formée de plusieurs rangées de soies faiblement dentelées.

MÉTAZANTHE A GRANDES FLEURS. *Metazanthus grandiflorus*, Meyen. Sa tige est couchée, épaisse, à rameaux florifères, dressés et angulato-sillonnés; les feuilles de la base des tiges sont épaisses et même succulentes, demi-amplexicaules, irrégulièrement bipinnatifides, à pinnules dentato-subtripartites, à pétioles presque triangulaires; l'une des stipules est semi-amplexicaule et l'autre acuminée, lancéolée.

MÉTAZANTHE CACALIOÏDE. *Metazanthus cacalioides*, Meyen. Cette seconde espèce diffère de l'autre en ce qu'elle est plus herbacée et plus rameuse; ses feuilles sont alternes, longuement pétiolées, semi-amplexicaules, pinnatifides, charnues, à lobes en coin ou linéari-

lancéolés et glabres; les tiges n'ont qu'une seule fleur à stipules lancéolées, aiguës, rassemblées à la base de l'involucre; les fleurs sont jaunes, avec leurs anthères longuement sagittées. L'une et l'autre espèce se trouvent dans les cordillères du Chili.

MÉTÉDÈRE. *Metederus*. ins. Diptères; ce genre de la famille des Tanystomes, tribu des Dolichopodes, a été institué par Wiedeman et Meigen; Macquart en a récemment découvert une espèce sur la jetée qui, à Dunkerque, se prolonge considérablement dans la mer; il la trouva sur des Fucus qui garnissent assez ordinairement les pilotis, et la nomma **MÉTÉDÈRE DE L'Océan**, *Metederus Oceanus*; le troisième article de ses antennes est assez court, à peu près orbiculaire, terminé en pointe obtuse, et un peu échancré en dessous; le dos du thorax est couvert d'un léger duvet roussâtre, et l'on y observe deux lignes noirâtres; les pieds sont de la couleur du corps. Taille, une ligne trois quarts.

MÉTÉL. bot. Nom donné par les agriculteurs, au mélange des grains de Froment et de Seigle, semés et récoltés ensemble.

MÉTÉL. bot. Espèce du genre *Datura*. V. ce mot.

MÉTÉORES. Parmi les phénomènes qui prennent naissance au sein de l'atmosphère, et que l'on nomme **Météores**, les uns, comme les Globes de feu, les Aurores boréales, sont accidentels, et excitent un intérêt d'autant plus vif, que leur origine est moins déterminée; les autres, au contraire, comme la Pluie, la Neige, les Vents, par leur fréquence et leur continuelle succession, n'étonnent que faiblement, malgré la grande influence qu'ils exercent sur tous les corps de la nature, et l'immense utilité dont ils sont pour l'Homme et pour tous les autres êtres organisés. Les **Météores** sont *aqueux*, *ignés* ou *aériens*, selon que l'Eau, le Feu ou l'Air semblent y jouer le principal rôle; dans la plupart des cas ils sont produits simultanément, ou plutôt ils ne sont que des conséquences les uns des autres. Ainsi les **Météores** aqueux surviennent en même temps ou immédiatement après les **Météores** aériens, et de temps à autre ils sont accompagnés de quelques **Météores** lumineux. Au nombre des grandes causes qui les déterminent, les plus agissantes sont le Calorique et l'Électricité: le premier de ces agents physiques évapore les Eaux de la surface du globe, les dissout dans l'Air, en forme des vapeurs invisibles qui, par un refroidissement graduel, se résolvent en brouillards, nuages, pluie, rosée, neige, givre, grêle et grésil.

Les *Brouillards*, qui, sur la mer, prennent le nom de *Brumes*, sont formés de globules aqueux flottants dans l'Air, ou, suivant Saussure, de vésicules d'Eau creuses à l'intérieur, et spécifiquement plus légères que l'Air. Quelques physiciens célèbres doutent maintenant de cet état vésiculaire de la vapeur observée par Saussure; en effet, l'expérience sur laquelle ce savant s'est appuyé ne semble point confirmative de sa théorie; la vapeur du Café et celle de l'Eau chargée d'encre ne pouvaient être noires, parce que le corps colorant n'étant point volatil, il ne pouvait s'échapper, pendant l'ébullition de ces liquides, que de la vapeur d'Eau pure. S'il eût employé un liquide coloré par une substance volatile, alors seulement il

aurait pu conclure de la couleur blanchâtre des globules, qu'ils étaient creux à l'intérieur, puisqu'ils auraient dû paraître noirs s'ils avaient été pleins. Dans les brouillards, ces globules ou vésicules sont plus ou moins gros, et se groupent entre eux de diverses manières; ce qui détermine la plus ou moins grande intensité du phénomène. Il n'y a personne qui n'ait été témoin de quelques uns de ces brouillards si épais, qu'au milieu du jour il en résultait une obscurité pour ainsi dire nocturne; et l'on sait que sur les bords de la Tamise, de pareils événements ténébreux ne sont pas rares. Quelquefois les brouillards affectent désagréablement le sens de l'odorat sans que l'on sache à quoi peut tenir cette particularité. Le fond des vallées et la surface des rivières sont les lieux qu'occupent le plus fréquemment les brouillards; souvent ils y sont stationnaires pendant plusieurs semaines, tandis que les sommets des montagnes qui les encaissent jouissent de toute la sérénité du ciel: c'est alors un spectacle admirable, que de contempler du haut d'une de ces sommités la vaste plaine des brouillards que le reflet des rayons solaires rend semblable à une mer d'argent, et qui est terminée dans le lointain par une suite de récifs, c'est-à-dire par les points culminants des montagnes opposées. Ce phénomène se montre dans une plus grande intensité, lorsqu'on parcourt les contrées équinoxiales. La hauteur des montagnes, la vaste étendue des eaux qui sont à proximité, la température si élevée du fond des plaines, et l'action d'un soleil perpendiculaire, donnent naissance à un grand nombre de circonstances météoriques inconnues aux climats secs et tempérés. Pour qu'un brouillard puisse se produire à la surface des rivières, il est nécessaire que la température de celles-ci surpasse celle de la couche d'Air, qui repose immédiatement au-dessus; il faut de plus que cet Air soit calme, car on a observé qu'un courant d'Air sec empêchait le brouillard de se produire malgré la différence de température que présenteraient l'Eau et la couche d'Air adjacente. C'est ce qu'on observe sur le Danube qui n'a aucun brouillard, quoique sa température l'emporte de plusieurs degrés sur celle de la couche atmosphérique. Il semblerait alors que le courant d'Air sec dissout complètement le brouillard au fur et à mesure qu'il se produit.

De même que les brouillards, les *Nuages* sont composés de globules aqueux suspendus dans l'air, et qui sont réunis en groupes de formes très-diversifiées. Ces groupes n'ont pas la même densité, puisque les uns restent généralement à une hauteur peu considérable, tandis que les autres s'élèvent aux plus hautes régions. Selon Gay-Lussac, le nuage monte dans les airs par l'impulsion des courants ascendants, qui résultent de la différence de température entre la surface de la terre et les régions élevées. Fresnel a donné (Ann. de Chimie et de Physique, t. XXI, p. 59 et 260) une autre théorie de la suspension des nuages. Elle résulte de ce que ceux-ci ont une pesanteur spécifique moindre que celle des couches inférieures de l'atmosphère; en effet, la ténuité des globules aqueux est extrême, et ils renferment entre leurs interstices, de l'Air qui ne peut s'échapper qu'avec beaucoup de lenteur. Ces globules,

ainsi que l'Air qu'ils emprisonnent, sont plus susceptibles que les couches ambiantes d'Air atmosphérique de s'échauffer par les rayons solaires et par les rayons calorifiques qui leur sont envoyés de la terre; cet échauffement détermine une dilatation de l'Air contenu dans les interstices, et le nuage se trouve alors dans les conditions d'un aérostat qui s'élève en vertu de sa légèreté spécifique. Les couleurs dont les nuages sont affectés ne sont que des jeux de lumière qui varient à l'infini par les décompositions, les réflexions et les réfractions résultant de leurs formes et de leur situation par rapport au corps lumineux et au spectateur. La formation des nuages est la même que celle des brouillards dont ils ne diffèrent d'ailleurs à aucun égard; ils prennent naissance plus spécialement sur les flancs et les sommets des montagnes, par l'effet de la condensation de la vapeur dissoute dans les couches d'Air les plus voisines de ces montagnes. N'occupant d'abord qu'une petite étendue, ils s'agrandissent insensiblement et finissent par se détacher pour être emportés au gré des vents; on les voit ensuite s'amonceler, former des nuées épaisses qui, ordinairement, se résolvent en pluies abondantes; quelquefois ils restent épars et disséminés dans l'atmosphère. Ces groupes aériens semblent, dans leur course vagabonde, éviter de se heurter, et lorsqu'ils sont portés par les vents vers la crête des montagnes, ils en sont vivement repoussés, et par une sorte de bond ils franchissent cette crête pour passer dans une autre vallée.

Lorsque les nuages n'ont pu passer à l'état de vapeur invisible, et qu'au contraire ils se sont condensés au point de se convertir en gouttelettes, celles-ci tombent sur la terre tantôt légèrement et sous forme d'un brouillard très-dense, qui reçoit alors le nom de *Bruine*, tantôt avec impétuosité et en gouttes très-grosses, telles qu'on les voit dans les pluies d'orages. Mais la pluie se présente dans tous les états intermédiaires à ces deux extrêmes; les pluies par torrents sont plus communes en été et dans les pays chauds du globe; les bruines, au contraire, s'observent plus fréquemment pendant les saisons froides et dans les climats tempérés et polaires. On a remarqué qu'il pleuvait davantage dans les contrées montueuses que dans les pays de plaines, et l'on a vu à l'article *Forêts*, l'influence que ces masses de végétaux avaient sur la formation des pluies de dégroupement, et par suite sur la végétation générale du pays. Il paraît que la hauteur des montagnes ne détermine pas une chute de pluie plus abondante; car des coteaux peu élevés agissent assez sur la direction des vents et des nuages pour que la pluie se distribue inégalement sur un espace de terrain peu étendu. On estime la quantité d'eau qui tombe annuellement par la hauteur qu'aurait la masse formée de la réunion de toute celle qui tombe successivement sur une même surface horizontale. Depuis longtemps on a multiplié les observations à cet égard, et il a été possible d'en conclure que la quantité annuelle de pluie est plus considérable dans les régions intertropicales que dans les autres: ainsi au Cap-Français, dans l'île d'Haïti, il tombe par an 508 centimètres d'eau, tandis qu'à Upsal, en Suède, on n'en compte que 45 centimètres; à Paris et à Londres le terme moyen est de

55 centimètres; mais en certaines provinces de France et d'Angleterre, peu éloignées de la capitale, la quantité d'eau qui tombe annuellement, se monte à plus du double. Ces anomalies indiquent l'influence des montagnes et des forêts. Mais si les climats équatoriaux reçoivent dans le cours de l'année une quantité d'eau plus considérable que les autres contrées du globe, le temps pendant lequel la chute s'en opère est infiniment moindre, ou, en d'autres termes, le nombre des jours pluvieux augmente lorsqu'on s'avance de l'équateur vers les pôles. Tous les voyageurs nous décrivent les pluies de la zone Torride comme des averse épouvantables, qui quelquefois détruisent les récoltes, mais dont la chute est souvent désirée avec impatience, car le terrain desséché et brûlé par les feux perpendiculaires d'un soleil qui, pendant plusieurs mois, n'est jamais voilé, a besoin de ces énormes quantités d'eau pour être abreuvé et faire sa provision d'eau pour les mois suivants. Une remarque analogue à la précédente se fait lorsqu'on compare les saisons entre elles; il tombe généralement plus d'eau en été qu'en hiver, et cependant le nombre des jours pluvieux l'emporte dans cette dernière saison sur ceux de la première. Les contrées du centre de l'Europe diffèrent encore de celles qui sont situées entre les tropiques par l'irrégularité des circonstances météorologiques. Dans les climats chauds l'année offre toujours une saison pluvieuse, qui détermine la crue périodique et réglée des fleuves et des rivières; ainsi le débordement du Nil, dont l'époque est si constamment régulière, n'est causé que par les pluies abondantes, qui fondent à une époque déterminée sur les montagnes de l'Abyssinie et des pays voisins de l'équateur où les affluents du fleuve qui fertilise l'Égypte prennent leur source. Dans les contrées tempérées, telles que l'Europe et les États-Unis, la chute des pluies n'arrive point dans un temps circonscrit et limité; elle y est au contraire fort accidentelle et intermittente; cependant on a observé que lorsque les pluies commençaient vers les approches des équinoxes et du solstice d'été, elles duraient pendant un temps assez considérable.

La *Rosée* est un Météore aqueux, que l'on observe pendant les matinées et les soirées de printemps, d'été et d'automne; elle se dépose, sous forme de gouttelettes, principalement sur les feuilles des plantes; en certains pays secs, comme par exemple l'Italie méridionale, elle est assez forte pour suppléer à la pluie et entretenir la verdure. On ne peut l'assimiler au brouillard puisqu'elle ne trouble pas sensiblement la transparence de l'Air; ensuite elle offre ceci de particulier, qu'elle ne s'attache point aux métaux polis et particulièrement à l'Or. Nous verrons bientôt que dans la production de ces deux sortes de Météores, les circonstances sont tout à fait opposées, c'est-à-dire que si les brouillards exigent, pour leur formation, que l'Air soit plus froid que la surface du globe, c'est le contraire pour la rosée. Plusieurs hypothèses ont été faites sur la production de ce dernier phénomène. Comme on avait remarqué que la rosée se déposait quelquefois sur la surface inférieure des corps, on en avait conclu que dans ce cas elle s'élevait de terre, et conséquemment qu'elle était ascen-

dante, tandis que le plus souvent elle était descendante. Ces faits divers se trouvent expliqués très-naturellement par la théorie proposée par Wells, et que ce savant a appuyée de nombreuses observations. Pendant les belles nuits des saisons chaudes, la température des corps placés à la surface de la terre diminue beaucoup par le rayonnement du calorique qu'ils avaient accumulé dans la journée, et dont la perte n'est point compensée par l'acquisition d'une quantité suffisante de calorique qui serait rayonné des parties supérieures de l'atmosphère. Ce refroidissement persiste parce que les corps adjacents, ou ceux qui mettent les corps refroidis en communication avec la terre, ne sont ordinairement pas de bons conducteurs. La couche d'Air qui repose sur les corps refroidis, laisse alors déposer une partie de l'eau qu'elle tenait en dissolution, et c'est ainsi que se produit la rosée. On conçoit que ce phénomène ne doit point avoir lieu s'il se trouve des corps interposés entre la terre et les parties supérieures de l'atmosphère, car le rayonnement du calorique produit par ces sortes d'écrans sera suffisant pour réparer celui qu'auront perdu les corps placés sur la surface terrestre, c'est-à-dire que l'échange étant à peu près égal, la température des uns et des autres ne sera pas sensiblement altérée. C'est ainsi que les nuages empêchent la formation de la rosée, et d'autant plus qu'ils sont moins élevés, parce qu'alors leur température propre est moins basse. Le vent peut également s'opposer à la production de la rosée en apportant sur les corps refroidis de nouvelles couches d'Air, plus chaudes qu'eux et qui rétablissent leur température, en faisant évaporer la rosée à mesure qu'elle se forme.

C'est en raison de leur grande conductibilité et de la faiblesse de leur rayonnement, que les métaux, comme l'Or, l'Argent, le Cuivre et l'Étain, se refroidissent peu, et conséquemment qu'ils ne se chargent point de rosée; celle-ci continue à se déposer au contraire sur les feuilles des végétaux, sur les bois, etc., tant que la température de ces corps est moins élevée que celle de la couche d'Air qui leur est contiguë; et cet abaissement de température, continuant pendant la nuit entière, peut, en certaines circonstances, être porté au point que la rosée se convertisse en *gelée blanche*; c'est ce qui a lieu durant les belles nuits du printemps et de l'automne, car on croit qu'elle est déposée sous forme liquide, et que sa congélation ne s'opère qu'après son contact avec les corps qui se trouvent à la surface de la terre.

On doit au contraire attribuer uniquement à un abaissement de température dans l'atmosphère elle-même, la formation de la *Neige*; elle se produit sous forme de flocons blancs pendant l'hiver dans nos plaines, et en été sur les sommets des hautes montagnes : lorsque ces flocons neigeux tombent par un temps très-calme, on reconnaît, à l'aide de la loupe, qu'ils sont formés d'un assemblage de cristaux en étoiles à six rayons. Le capitaine Scoresby a vu dans les régions boréales, et par un temps en apparence serein, tomber de cette neige qui présentait alors des formes entièrement régulières. C'est encore dans un abaissement de température atmosphérique qu'il faut reconnaître la cause du *Givre* ou de la congélation des brouillards : comme ceux-ci

se déposent lentement sur les corps, leur cristallisation s'opère avec régularité, mais les cristaux ne sont pas aussi faciles à observer que ceux de la neige, parce que les globules aqueux dont est formé le brouillard, étant de la plus grande ténuité, ne peuvent se convertir qu'en cristaux également d'une extrême petitesse.

Dans certaines contrées boréales, et sur quelques sommets des Alpes, la neige offre une teinte rouge très-prononcée. Cet accident, qui ne s'observe que sur des espaces peu étendus, a souvent occupé l'attention des naturalistes. De Saussure y ayant reconnu le premier la présence d'une substance organique, on était allé jusqu'à dire que cette substance de nature végétale n'était autre chose que le pollen des Conifères ou des arbres verts si fréquents dans le voisinage des neiges perpétuelles, pollen qui aurait été apporté en masses poudreuses par les vents. En général, on n'a pas été satisfait de cette explication, et encore moins de celle de quelques chimistes qui attribuaient la couleur rouge de la neige à la présence d'Oxides ferrugineux et d'autres corps inorganiques. Cette question reprit de l'intérêt lorsque l'expédition du capitaine Ross en 1818 eut rapporté de cette neige rouge trouvée sur de la pierre calcaire dans la baie de Baffin, par 60° de latitude nord. Le docteur Wollaston et Bauer, l'ayant examinée au microscope, y reconnurent la présence de globules excessivement petits, que Bauer crut être un *Uredo*, et qu'il nomma *Uredo nivalis*. Le baron Wrangel (Mémoires de l'Académie de Stockholm, pour l'année 1825, première partie, p. 71) ayant observé avec beaucoup d'attention une singulière production d'une belle couleur cramoisi, qui couvre les roches de l'île d'Aland en Suède, l'a rapportée au genre *Lepraria* sous le nom de *Lepraria kermesina*. Il mit de la neige sur une pierre couverte de cette production, et cette neige prit aussitôt une teinte rougeâtre, ce qui l'a autorisé à penser que le *Lepraria kermesina* était une plante analogue à l'*Uredo nivalis*, et que celle-ci, dans les régions boréales, aura été entraînée des roches par les eaux qui se seront ensuite gelées et auront communiqué leur teinte à la neige voisine. C'est aussi l'opinion de Richardson, botaniste de l'expédition du capitaine Franklin, qui en recueillit sur des mottes de terre, le long des torrents, près du fort de l'entreprise, par 60° de latitude. Brown et De Candolle sont d'accord pour classer cette Cryptogame parmi les Algues, sans cependant se prononcer sur le genre dont elle doit faire partie; Agardh l'a placée dans son nouveau genre *Protococcus*. L'examen comparatif de la neige rouge des Alpes et celle des contrées polaires, ayant fourni au professeur De Candolle les mêmes globules, ce savant pense que la teinte extraordinaire de ces neiges est produite par la même cause.

La *Grêle* est un phénomène météorique, dont l'étendue, ordinairement limitée à une région peu considérable, prouve qu'il doit sa production à des circonstances particulières et purement accidentelles. Cette chute de l'eau sous forme de morceaux ordinairement globuleux, compactes, où la congélation ne semble s'être opérée que par couches successives, arrive seulement en été, ou tout au plus au printemps; dans cette

dernière saison les grêlons sont petits, peu consistants, et on leur donne alors le nom de *Grésil*. L'apparition de la grêle, quoique subite, est facilement pressentie par les gens des campagnes lorsqu'ils aperçoivent une nuée grisâtre, précédée d'un bruit éclatant, et ayant un aspect particulier qu'ils reconnaissent par l'habitude plutôt que d'après des caractères qu'ils puissent exprimer. On a dit que les grêlons n'offrent point de traces de cristallisation; c'est pourtant d'après cet état particulier de l'eau, que Bosc, en 1788, crut reconnaître la figure de ses cristaux. L'intérieur des grêlons qu'il observa, présentait des géodes ou cavités hérissées de petites pyramides. Le volume considérable que les grêlons présentent quelquefois (car on en a vu qui pesaient plus d'une demi-livre) a beaucoup embarrassé les physiciens qui ont voulu se faire une idée juste de leur formation. Ils croyaient autrefois que la grêle commençait à se former sous de petites dimensions, dans les régions les plus élevées de l'atmosphère, et qu'elle en acquérait de très-considérables par les nouvelles couches dont elle se couvrait durant son grand trajet jusqu'à terre. Une telle explication était loin de satisfaire l'esprit de ceux qui ne se contentent pas de simples idées, mais qui veulent encore quelques preuves à l'appui; aussi celle qui fut développée par l'illustre Volta a-t-elle, jusqu'à ce jour, été universellement admise. Deux nuages très-denses et fortement électrisés en sens contraire, sont censés attirer et repousser alternativement les grêlons pendant un temps assez long pour qu'ils puissent se charger d'un grand nombre de couches, et souvent acquérir un volume énorme. Cette hypothèse est d'autant plus plausible, que les nuages qui vomissent la grêle sont toujours précédés de signes indiquant une grande intensité dans leur état électrique. On donne une idée assez exacte, dans les cours de physique, de cette formation de la grêle, par l'attraction et la répulsion successives et prolongées des corps placés entre deux plateaux très-chargés d'électricités opposées. Pour prévenir ce terrible fléau, on a proposé un appareil assez simple et qui a reçu le nom de *paragrêle* : il se compose d'un certain nombre de perches érigées verticalement et surmontées de tiges métalliques communiquant au sol par des fils également métalliques. L'effet de cet appareil devait être de soutirer l'électricité des nuages et conséquemment d'empêcher la formation des grêlons. Mais l'ingénieuse hypothèse de Volta, sur laquelle repose l'explication de l'efficacité des paragrêles, est loin d'être une réalité ou au moins une théorie qui concilie toutes les observations; d'ailleurs l'élevation des perches n'atteint jamais les nuages chargés de la grêle et de ses éléments; il est donc bien difficile de se former une idée raisonnable, d'après les lois de la physique, de la manière dont agissent les paragrêles (si toutefois leur action est constatée par l'expérience). L'Académie des Sciences de Paris, dans sa séance du 8 mai 1826, a exprimé son opinion sur la nullité théorique de ce moyen qui a été préconisé par plusieurs sociétés d'agriculture de province.

En décrivant les Météores aqueux, en leur assignant pour causes principales les modifications de température et d'électricité qu'éprouvent les corps placés à la

surface du globe terrestre, ainsi que ceux qui flottent dans l'atmosphère, et les diverses couches de cette atmosphère elle-même en tenant compte des réactions occasionnées par ces variations, on a dû s'abstenir de parler des circonstances concomitantes de ces principaux phénomènes. Elles forment un autre ordre de Météores dont les causes ainsi que les lois sont encore très-peu connues. Les vents, c'est-à-dire les mouvements de l'Air atmosphérique qui forment des courants dont la direction varie dans tous les sens, semblent procéder de la formation des nuages, ou si l'on veut de la condensation de l'humidité contenue dans l'Air des contrées éloignées; ils peuvent également naître de la pression que les nuages exercent sur les couches mobiles de l'Air, et non-seulement ils indiquent l'existence des Météores aqueux, mais encore ils les transportent à des distances considérables. L'apparition d'une de ces sortes de Météores détermine toujours l'apparition ou la disparition de l'autre, selon que le courant trouve sur son passage une plus ou moins grande masse de nuages, selon qu'il occasionne un changement plus ou moins grand dans la température et dans les autres circonstances physiques des couches qu'il traverse. Il n'est pas de remarque plus populaire que celle de l'influence de certains vents sur la sérénité du ciel. Les marins particulièrement ont, dans leurs observations routinières, des moyens plus certains que les savants dans leurs instruments météorologiques, car ils pronostiquent, sur la production du plus léger mouvement de l'Air, quel sera l'état du ciel pendant les heures qui suivront. Dans les contrées tempérées, les vents du nord annoncent presque toujours un temps clair et sec, tandis que ceux du sud amènent infailliblement les nuages et la pluie. Le froid se fait plus sentir à la surface de la terre lorsque les premiers soufflent; les autres au contraire élèvent brusquement la température de plusieurs degrés. Ces variations de chaleur atmosphérique peuvent bien provenir de ce que les vents du nord traversent des zones froides pour arriver à nous, et de ce que ceux du midi, au contraire, apportent avec eux le calorique des climats chauds qu'ils ont parcourus; mais il est vraisemblable qu'on doit ajouter à cette cause celle du rayonnement de la surface de la terre, qui lorsque les vents du nord ont balayé le ciel et que les couches supérieures de l'atmosphère sont très-froides, doit nécessairement, comme dans le cas de la rosée, y occasionner un abaissement de température. Les vents du midi, au contraire, chargeant l'atmosphère de nuages épais ou d'une énorme quantité de vapeurs aqueuses, empêchent que le rayonnement ne tourne au préjudice de la surface du globe, puisque les nuages et les vapeurs dont la température est assez élevée, lui renvoient une quantité de calorique plus grande que celle qu'ils en reçoivent.

Dans les régions du globe situées entre les tropiques, on observe des vents réguliers, qui soufflent de l'est vers l'ouest et que l'on connaît sous le nom de *Vents alisés*. Voici comment on explique leur origine : le soleil, dans les pays équatoriaux, échauffant les couches d'Air, les dilate à mesure qu'elles se présentent à son

influence par le mouvement de la terre; il se forme ainsi comme un équateur d'Air dilaté, conséquemment plus élevé que le reste de l'atmosphère, et dont les couches supérieures, n'étant plus soutenues latéralement, doivent retomber au nord, et au sud vers les pôles. Pour remplacer cet Air qui forme un courant partant de l'équateur, un autre courant en sens contraire et inférieur au premier, s'établit depuis les pôles vers l'équateur. Les particules d'Air qui composent le courant inférieur ne possèdent d'abord qu'un faible mouvement de rotation, égal à celui des parallèles terrestres qu'elles abandonnent. Mais comme elles arrivent en des lieux de la terre où sa rotation est infiniment supérieure à la leur, elles sont renvoyées de l'ouest à l'est par les obstacles qu'elles rencontrent à la superficie du globe, obstacles dont la vitesse de rotation est d'autant plus grande qu'ils se trouvent plus rapprochés de l'équateur. Quoique la cause qui produit les vents alisés doive également agir hors des tropiques et jusque dans nos climats, son effet y est beaucoup plus faible à cause de la moindre chaleur du soleil, et de la moindre différence des vitesses de la rotation; en outre les variations accidentelles achèvent de rendre nul cet effet. Les vents locaux et réguliers, que dans les mers orientales on connaît sous les noms de *Moussons*, et qui paraissent dépendre de l'action de la chaleur solaire sur les continents et les îles qui les avoisinent, empêchent aussi la production des vents alisés, malgré la situation de ces mers entre les tropiques. Certaines îles des mers équinoxiales présentent encore des vents réguliers, qui paraissent tenir à des causes locales. C'est ainsi qu'aux îles de France et de Mascareigne, on connaît des vents de terre et de mer qui soufflent alternativement et à des heures tellement fixes que les marins comptent sur ce phénomène pour effectuer le départ ou pour aborder.

L'impétuosité des vents est souvent extrême; elle occasionne les ouragans et les *tempêtes* qui portent la désolation sur les mers et principalement sur les terres non abritées par de hautes chaînes de montagnes. C'est surtout dans les îles basses, comme les Antilles et les archipels des climats équatoriaux, excepté ceux de la Polynésie, qu'ils causent les plus grands ravages. On a dit qu'ils étaient beaucoup moins violents sur les hautes sommités que dans les plaines. Cette assertion semble bien loin d'être démontrée, et l'on a des relations d'ouragans affreux qui exerçaient leur empire à des hauteurs fort considérables. Les observations météorologiques faites sur le Grand-Saint-Bernard, apprennent que les tempêtes y sont fréquentes et d'une furie extraordinaire; il est vrai que le couvent se trouve placé dans un défilé étroit et qui aboutit à d'immenses vallées par où les vents tendent à s'écouler avec violence. Ainsi, dès qu'il est constaté que les tempêtes éclatent sur les hauteurs, elles ne sont quelquefois point produites uniquement, comme on l'a également prétendu, par des courants horizontaux régnant dans les régions les plus basses de l'atmosphère, régions fortement comprimées dans un espace étroit, par les couches supérieures qui résistent à leur mouvement.

Les *Orages* diffèrent des tempêtes en ce qu'ils n'a-

gissent point sur une vaste étendue de pays; n'exerçant au contraire leur empire qu'à un espace assez limité, ils ont leur siège dans une nuée épaisse, formée de l'accumulation de plusieurs nuages, et ils cessent lorsque cette nuée a disparu, ou que du moins elle ne se trouve plus dans les conditions propres à les faire naître. Ces conditions consistent surtout dans la condensation rapide des vapeurs aqueuses, qui composent les nuages orageux, et dans la forte dose d'électricité dont ils sont chargés. Aussi les orages sont-ils accompagnés de pluies abondantes, quelquefois de grêle, d'éclairs et de tonnerre. On a déjà vu à l'article ÉLECTRICITÉ, l'explication simple et naturelle que Franklin a donnée de la production de ces derniers Météores lumineux, et les moyens ingénieux qu'il a imaginés pour se mettre à l'abri de leurs funestes effets.

Les *Trombes* sont une sorte d'orage qui se présente avec des circonstances particulières. Le nuage offre alors une forme de cône renversé ou d'entonnoir, déterminée par une colonne d'Air, tourbillonnant sur elle-même et avec une telle force d'impulsion qu'elle est capable d'enlever de grandes masses d'eau et souvent des corps solides d'un poids immense. Ce phénomène est fort dangereux pour les navires dont il tortille les voiles et les agrès, qu'il fait pirouetter et que souvent il inonde d'un déluge d'eau. Ordinairement, du sein de cette colonne brumeuse, la foudre éclate comme dans les autres nuages orageux. Les trombes exercent une forte pression sur la surface des espaces liquides, et il en résulte sans doute des différences très-marquées dans leur niveau. C'est peut-être à une cause de ce genre qu'il faut rapporter l'apparition d'un phénomène assez commun, pendant l'été, sur les lacs de Suisse, et particulièrement sur le Léman où on lui donne le nom de *Sèches*. Les rives de ces lacs s'élèvent brusquement en certains lieux à plusieurs pieds, et restent pendant un temps plus ou moins considérable dans cet état extraordinaire d'élévation. Si ce n'est pas une trombe qui donne naissance au phénomène des sèches (car on en observe par un ciel dont la sérénité semble être générale), il est du moins extrêmement probable que la pression atmosphérique est beaucoup augmentée sur quelques points du lac; mais cette inégalité de pression que Vaucher a démontrée par l'observation du baromètre, n'a pas encore été expliquée d'une manière satisfaisante, de même qu'on ne peut reconnaître avec certitude la cause des variations ordinaires de la pression atmosphérique qui, comme on sait, offre tant de connexions avec la production des phénomènes météorologiques.

Quant aux Météores ignés ou lumineux, dont les causes et les effets ont tant occupé les physiciens, il ne peut en être que faiblement traité dans cet article, parce que, 1^o cette classe de phénomènes n'offre presque pas de relation avec l'histoire naturelle proprement dite; 2^o parce qu'on a placé à tort, parmi les Météores ignés, certains corps célestes dont l'apparition est accidentelle : tels sont les Comètes; ou des phénomènes d'optique, comme les Arcs-en-Ciel, les Halos, etc., qui sont dus à des réfractions et à des réflexions accidentelles de la Lumière, produits par des dispositions par-

ticulières des nuages et des vapeurs aqueuses par rapport au corps lumineux et à l'observateur. Dans l'article ÉLECTRICITÉ, on a cherché à donner des idées nettes sur le plus remarquable des Météores ignés, c'est-à-dire sur l'éclair; il sera donc suffisant d'entrer dans quelques détails sur les autres, dont l'histoire est bien loin d'être aussi connue.

Ce que l'on nomme *Globe de Feu* est l'apparition d'un corps lumineux, d'un diamètre que l'on a comparé à celui de la pleine lune, sillonnant les airs, se mouvant avec une vitesse extraordinaire, en laissant après lui une longue trace lumineuse. Un tel phénomène est bien propre à jeter la consternation parmi le vulgaire et à lui inspirer des craintes superstitieuses; et quoique l'homme instruit n'y voie qu'un phénomène naturel, cependant il est obligé d'avouer qu'il en est encore réduit à de simples suppositions sur sa cause, et que, vu la rareté du Météore, ou plutôt vu l'impossibilité des physiciens à faire de bonnes observations, puisqu'ils n'y sont nullement préparés, on manque de documents bien avérés sur toutes les circonstances qui accompagnent les globes de feu; on sait seulement qu'ils prennent naissance à une grande hauteur, car celui de 1771 a été aperçu simultanément depuis le midi de la France jusqu'en Angleterre, c'est-à-dire sur un espace terrestre de six degrés de latitude et de cinq degrés en longitude; on a estimé sa hauteur à plus de 80,000 mètres, son diamètre devait être au moins de 1000 mètres et sa vitesse de plus de 2000 mètres par seconde, c'est-à-dire plus de quatre fois celle d'un boulet de 24. Comme les masses pierreuses tombées de l'espace, auxquelles on a généralement donné le nom de Météorites, ont été souvent précédées par l'apparition de détonations et de globes de feu, il était naturel d'en conclure que ceux-ci sont les signes ou les phénomènes concomitants de la chute des Météorites. Quelquefois à la place des masses pierreuses on a vu des substances gélatineuses sur la nature desquelles l'analyse chimique n'a pas encore prononcé.

Le phénomène des *Étoiles filantes* que l'on voit si fréquemment durant les belles nuits d'hiver, paraît se rattacher à celui des globes de feu; et il se pourrait qu'il n'y eût de différence que dans les dimensions du Météore.

Dans les régions polaires du globe terrestre, le spectacle des aurores boréales est assez fréquent. Ce sont des gerbes de lumière, qui occupent un grand espace de l'horizon, et dont le centre ou le point de réunion est placé dans la direction du méridien magnétique de l'observateur. Une telle relation entre la production de ce curieux phénomène et la cause du magnétisme a été de nouveau confirmée par les perturbations que les aurores boréales produisent sur l'aiguille aimantée, et qui ont été constatées vers ces derniers temps par Arago. Ce savant a trouvé, en compulsant les archives de l'Observatoire de Paris, que l'aurore boréale de Dublin observée en mai 1788, et qui fut si apparente qu'on la vit en plein jour à onze heures du matin, coïncidait avec des irrégularités très-marquées dans la marche diurne de l'aiguille. Des observations semblables ont été répétées à Casan par le professeur Kupfer.

Le pôle austral présente aussi le phénomène des aurores, de sorte que la dénomination de boréales n'est point exacte, et qu'il conviendrait mieux de les désigner sous le nom d'aurores polaires.

Les Météores lumineux étant purement accidentels et pouvant être rangés parmi les causes perturbatrices des lois de la nature, il serait superflu, dans cet ouvrage, de pousser plus loin l'étude de ces étonnants phénomènes; tout au plus les aurores polaires sembleraient exercer quelque influence sur les climats où elles se montrent avec une grande intensité; ce serait une sorte de compensation que l'auteur de l'univers leur aurait accordée pour les longues nuits qui les couvrent de deuil pendant la majeure partie de l'année.

MÉTÉORIDE. BOT. Pour *Meteorus*. V. ce mot.

MÉTÉORINE. *Meteorina*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie nécessaire, L., établi par Cassini (Bulletin de la Soc. Philomat., novembre 1818) qui l'a ainsi caractérisé : involucre à peu près campanulé, formé de folioles presque sur un seul rang, égales, appliquées, lancéolées, souvent membraneuses sur les bords; réceptacle nu, plan ou conique, peu élevé pendant la floraison, toujours plan à la maturation; calathide radiée, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites près du bord du disque, mâles dans le milieu; à la circonférence, un seul rang de demi-fleurons femelles. Les fleurs marginales du disque ont un ovaire comprimé des deux côtés, obovale, glabre, lisse, dépourvu d'aigrette, muni d'une aile sur chacune de ses arêtes extérieure et intérieure; cet ovaire devient un akène très-large, à deux grandes ailes membraneuses, épaissies sur leur bord; la corolle n'a qu'un tube très-court, son limbe est long, cylindracé, à cinq divisions; le style offre deux branches divergentes, larges, arrondies au sommet, bordées de deux gros bourrelets stigmatiques, accompagnés d'une rangée transversale de collecteurs. Les fleurs centrales du disque ont un ovaire avorté, long, étroit, grêle, comprimé, contenant à sa base un rudiment d'ovule à peine perceptible; leur style offre deux branches non divergentes et beaucoup plus courtes que dans les fleurs marginales. Les fleurs de la circonférence ont la corolle en languette oblongue, tridentée au sommet; le style glabre, à longues branches pourvues de bourrelets stigmatiques; le fruit presque droit, oblong, cylindracé, triquètre. Ce genre fait partie de la tribu des Calendulées de Cassini; il a été formé sur des plantes qui étaient placées par Linné dans son genre *Calendula*. Necker, en 1791, avait déjà constitué deux genres sous les noms de *Gattenhofia* et *Lestibodea*, qui correspondent au *Meteorina* de Cassini. Ce dernier auteur ne s'est point borné à ce seul démembrement du *Calendula*, L.; il a créé en outre les genres *Blaxium*, *Arnoldia* et *Castalis* sur les *Calendula fruticosa*, L., *Calendula chrysanthemifolia* et *Calendula flaccida* de Ventenat.

Les espèces qui doivent être regardées comme types du genre *Meteorina*, sont les *Calendula pluvialis* et *Calendula hybrida*, L., auxquelles Cassini impose les noms de *Meteorina gracilipes* et *Meteorina crassipes*. La première est une plante herbacée, dont la tige,

haute d'environ deux décimètres, est droite, rameuse, garnie de feuilles alternes, sinuées, denticulées : les inférieures spatulées, les supérieures linéaires ; la tige et les branches se terminent en un pédoncule long et grêle, portant une grande calathide dont le disque est d'un brun foncé au centre, les rayons d'un beau blanc sur la surface supérieure des fleurs, et d'un violet purpurin sur leur partie inférieure. Cette plante est originaire du cap de Bonne-Espérance : on la cultive en Europe dans les jardins, où ses fleurs, d'ailleurs très-belles, sont fort sensibles aux variations atmosphériques. Si le temps est serein, elles s'épanouissent à sept heures du matin, et se ferment à quatre heures du soir : elles restent au contraire fermées si le temps est pluvieux. Cependant elles n'annoncent point les pluies d'orage. La culture de cette plante est assez facile : on en sème les graines au mois de mars sur couche et même en pleine terre ; elle fleurit pendant les mois d'été. Il lui faut une bonne terre, un peu légère, fréquemment arrosée et surtout exposée au soleil. Les autres espèces du genre sont également indigènes du cap de Bonne-Espérance.

MÉTÉORITES. MIN. et GÉOL. *V. AÉROLITES.*

METEORIUM. BOT. Le genre de Mousses, auquel Bridel a donné ce nom, dans la famille des Bryacées, a été réuni au genre *Cryphaea* du même cryptogamiste. *V. CRYPHÉE.*

MÉTÉOROLOGIE. Science qui a pour objet l'étude des météores ; c'est l'application de toutes les connaissances que la physique et l'histoire naturelle fournissent pour l'observation et l'explication de ces phénomènes. *V. MÉTÉORES.*

METEORUS. BOT. Loureiro (*Flora Cochin.*, édition Willd., p. 498) a décrit sous ce nom, un genre qu'il a placé dans la Monadelphie Dodécandrie, L., et dont il a ainsi exprimé les caractères : calice supère à quatre divisions peu profondes, arrondies et dressées ; corolle monopétale hypocratériforme, dont le tube est court, le limbe à quatre segments ovales, un peu réfléchis ; plus de trente étamines ayant leurs filets grêles, flexueux, du double plus longs que la corolle, réunis inférieurement en un tube cylindrique ; ovaire arrondi, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate légèrement épaissi ; drupe ovoïde, octogone, glabre, coriace, couronné par le calice persistant et ne contenant qu'une seule graine arrondie et cornée. L'auteur de ce genre cite avec doute comme synonyme la *Butonica terrestris* de Rumph (*Herb. Amboïn.*, 1. 5, t. 115), dont Gærtner (*De Fruct.*, 2, p. 97, t. 101) a décrit le fruit sous le nom de *Barringtonia acutangula*. Si l'on compare la description donnée par ces auteurs, on trouve que le *Meteorus* pourrait en effet être rapporté à la plante de Rumph, mais plutôt à la variété *alba*, figurée tab. 116 de l'*Herb. Amboïnense*, et dont Linné fait une espèce d'*Eugenia*, sous le nom d'*Eugenia racemosa*. Loureiro a eu raison, à ce qu'il semble, de former un nouveau genre pour la plante qu'il a décrite. C'était aussi l'opinion de Gærtner, qui, tout en donnant le nom générique de *Barringtonia* à l'*Eugenia acutangula*, L., ajoutait que cette espèce différait tellement du *Barringtonia speciosa*, qu'elle semblerait former un genre

particulier ; mais que cependant il n'avait pas voulu les disjoindre, à cause des rapports qu'elles conservaient dans les diverses parties de la fleur et du fruit. Le *Meteorus coccineus* est un grand arbre à rameaux tortueux et ascendants. Les feuilles sont ovales oblongues, légèrement dentées en scie, glabres, épaisses et pétiolées ; les fleurs, de couleur écarlate, sont portées sur des épis très-longs et pendants. Il croit dans les forêts de la Cochinchine.

MÉTHOCAMPE. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Phalénites, établi par Latreille et comprenant les Phalènes, dont les chenilles ont douze pattes. *V. PHALÈNE.*

MÉTHODE. D'après l'étymologie du mot, la MÉTHODE est la route rationnelle qui conduit à la connaissance des choses. Cette signification générale et métaphysique est en effet celle que les philosophes ont donnée à ce mot appliqué à l'étude des sciences abstraites, c'est-à-dire à l'Idéologie et à la Logique. Mais en histoire naturelle il a reçu une acception différente : on appelle MÉTHODE un mode de classification selon lequel les êtres de la nature sont rangés d'après des principes qui varient suivant l'espèce de classification que l'on emploie.

L'utilité des classifications en histoire naturelle est incontestable. C'est par elles que celui qui s'occupe de cette belle partie des connaissances humaines, peut se reconnaître au milieu de cette innombrable quantité d'êtres et de corps dont se compose le domaine des sciences physiques ; elles sont pour lui comme le fil d'Ariane. C'est par le moyen des Méthodes ou classifications, que le naturaliste rapproche les êtres selon les ressemblances qu'ils présentent, qu'il les divise en un certain nombre de groupes, d'après les caractères qui leur sont communs, et qu'il acquiert une connaissance plus approfondie de la structure de ces êtres, des rapports qui les unissent et des différences qui les éloignent.

On s'étonne de voir des naturalistes et des philosophes, tel que Buffon, par exemple, s'élever avec autant de violence contre les classifications et les nomenclatures systématiques. Mais entraîné par son génie, qui ne pouvait s'assujettir aux entraves d'une Méthode régulière, le Plin français n'avait pas bien saisi le but de ces Méthodes, et par conséquent n'en pouvait concevoir l'utilité. Il n'avait pas vu que, loin d'avoir pour objet de rétrécir l'immensité de la nature dans les bornes étroites des conceptions humaines, ainsi qu'il l'a si souvent reproché particulièrement à Linné, les Méthodes, en histoire naturelle, n'avaient pour but que de disposer les objets dans un ordre assez régulier pour que l'esprit pût en embrasser l'ensemble, et saisir les traits qui leur sont communs ou les différences qui les distinguent. Mais aujourd'hui il n'y a plus de contestation à cet égard ; tous les naturalistes ont reconnu la nécessité des Méthodes ; cependant tous ne sont pas d'accord sur les principes qui doivent leur servir de base.

Les classifications ne sont devenues indispensables que depuis l'époque où le nombre des êtres, dont s'occupe la science, a pris un tel accroissement que la mé-

moire la plus vaste ne peut en retenir le nom, avec les traits principaux de l'histoire de ces êtres. Aussi voit-on les anciens, auxquels un nombre assez limité d'animaux, de plantes ou de minéraux était connu, ne suivre aucune classification dans les livres qu'ils ont écrits sur cette partie alors informe des connaissances humaines. Ce n'est qu'à dater de la renaissance des lettres, où, par l'effet des voyages, on découvrit une multitude d'objets jusqu'alors inconnus, que l'on a commencé à sentir la nécessité de ranger d'une manière quelconque ces objets, afin que l'esprit pût en embrasser l'ensemble et qu'il fût possible de retrouver chacun d'eux au besoin.

En considérant d'une manière générale les diverses sortes de classifications introduites en histoire naturelle, on reconnaît qu'elles peuvent se grouper en deux grandes séries. Les unes sont fondées sur des considérations qui n'ont que peu ou point de rapports avec la nature même des objets, et qui par conséquent donnent des idées incohérentes de leur structure, de leurs formes ou de leur composition : telles sont les classifications par ordre alphabétique, les classifications géographiques ou celles dans lesquelles les objets sont rangés suivant le pays dont ils viennent, les classifications par ordre de grandeur, de durée, etc. Ces classifications ont reçu le nom d'*empiriques*. Elles n'ont d'utilité que pour ceux qui connaissent déjà les objets envisagés sous le point de vue d'après lequel elles ont été établies; en un mot, elles ne peuvent servir que pour des catalogues destinés à donner une simple énumération ou des êtres d'un pays, ou des objets réunis dans une collection.

Bien différentes de cette première sorte, les *classifications* dites *méthodiques* sont fondées sur d'autres principes, et par conséquent doivent amener des résultats différents. Elles sont toujours établies d'après des caractères tirés de l'organisation même de quelque partie des objets qu'elles embrassent ou de leur structure générale, étudiée dans leur ensemble. De là deux sortes de classifications méthodiques, les *Systèmes*, où les divisions sont fondées sur un seul organe, dont les modifications ont servi à former autant de groupes distincts, et les *Méthodes*, dont les divisions sont établies, non d'après l'étude d'un seul organe, mais d'après les caractères fournis par l'ensemble de l'organisation étudiée dans tous ses détails.

On a encore désigné ces deux sortes de classifications sous les noms de *Méthodes artificielles* et de *Méthodes naturelles*. Quoique leur but soit essentiellement le même, puisqu'il consiste à disposer les objets dans un ordre régulier et méthodique, cependant l'esprit qui a présidé à leur formation est tout à fait différent. Une Méthode artificielle, appelée particulièrement *Système*, empruntant tous ses caractères des modifications d'un seul organe, ne fait connaître que ce seul organe et les différences qu'il présente dans les êtres que l'on compare. Il n'est en quelque sorte qu'une table alphabétique des matières, où les caractères, qui sont la base de la classification, jouent le rôle des lettres de l'alphabet. Ainsi, en zoologie, un système fondé sur le nombre et la forme des dents, sur le nombre et

la forme des nageoires, peut être très-utile et surtout d'une application facile dans la pratique; mais il ne fait connaître que le nombre et la disposition des dents, que le nombre et la disposition des nageoires. Il en est de même en botanique : le système de Tournefort, fondé essentiellement sur la forme du périanthe, celui de Linné, sur les modifications diverses des étamines et des pistils, ne font envisager les végétaux que d'après un trop petit nombre d'organes pour qu'une foule de rapports naturels n'y soient pas brisés.

Mais il n'en est pas de même dans une classification naturelle ou Méthode proprement dite. Ici, ce n'est plus un seul organe qui sert de base aux divisions établies; c'est l'ensemble de tous les signes caractéristiques que l'on peut tirer des divers organes des êtres classés, qui sert à former le caractère diagnostique de ces divisions.

Quand on jette les yeux sur l'immensité de la nature et sur le nombre prodigieux d'êtres sortis des mains du Créateur, on n'y voit d'abord que confusion et désordre. A côté d'une plante qui végète, étalant tour à tour ses fleurs et ses fruits, on voit un Oiseau qui voltige, un Serpent qui rampe, un Quadrupède qui court, ou quelque Reptile étendu, immobile sur un monceau de rochers. Tous ces êtres, ainsi confondus et mélangés, vivant souvent les uns aux dépens des autres, offrent en quelque sorte l'image du chaos. Mais si on les examine avec plus de soin, on finit par reconnaître qu'il existe, entre certains d'entre eux, des propriétés communes. Ainsi, on trouve que le Quadrupède, que l'Oiseau, le Léopard, le Serpent, vivent, se meuvent et changent de place à volonté; que la plante, immobile sur le point qui l'a vue naître, s'accroît par l'allongement de ses différentes parties; que le rocher, au contraire, ainsi que toutes les autres parties solides du globe, non-seulement sont immobiles et privées de vie, mais que leur accroissement, fort lent, n'a lieu que par l'addition de nouvelles molécules de même nature, qui s'ajoutent à l'extérieur et en augmentent successivement la masse. Dès lors, l'esprit ayant saisi quelques-unes des différences et des analogies qui existent entre ces trois sortes de corps, en formera trois groupes ou classes, ainsi qu'on voudra les nommer. Ce premier pas vers un arrangement méthodique, en fera bientôt faire d'autres. Ainsi, après avoir réuni ensemble tous les animaux, l'Homme qui portera son attention uniquement sur ce groupe, ne tardera pas à reconnaître les caractères communs qui existent entre ceux qui sont couverts de poils et qui ont quatre pattes; entre ceux qui, ayant des plumes au lieu de poils et deux pattes seulement, volent et s'élèvent dans les airs; entre ceux qui, ayant quatre pattes, sont dépourvus de poils et rampent à la surface du sol; entre ceux enfin qui, n'ayant ni pattes ni poils, ont le corps couvert d'écaillés et nagent au milieu des eaux. Par ce procédé analytique de l'esprit, les animaux qui forment un des groupes primitifs de la nature, se trouveront eux-mêmes divisés en un certain nombre de groupes secondaires, qui, étudiés chacun avec le même esprit d'analyse, pourront se prêter également à de nouvelles subdivisions. Telle est la véritable marche de toute

classification méthodique et naturelle. L'examen attentif de la nature doit précéder toute sorte de classification, et c'est de cet examen que doivent naître les caractères des divisions que la nature semble avoir ainsi indiquées elle-même. C'est lorsqu'on les envisage sous ce point de vue, qu'on peut appeler ces classifications des *Méthodes naturelles*, parce qu'en effet elles se rapprochent, autant que possible, de la marche de la nature; bien différentes des systèmes, où l'on part de principes établis *a priori*, et auxquels on soumet tous les êtres de la nature, quelle que soit d'ailleurs la résistance qu'y opposent leurs autres qualités.

De cette différence dans la marche des deux sortes de classifications, il suit nécessairement que les êtres réunis dans un groupe ou classe d'un système, peuvent n'avoir de commun que la modification d'organe, d'après laquelle cette classe est fondée, et différer dans toutes les autres parties de leur organisation; tandis que dans une Méthode naturelle, ces êtres doivent avoir en commun les traits les plus saillants de leur organisation totale. Les Méthodes ont donc un avantage immense sur les systèmes, puisqu'elles font envisager les objets sous tous les points de vue possibles, et que par conséquent elles les font réellement connaître. Car, pour arriver à la détermination d'un animal ou d'une plante d'après une Méthode naturelle, il faut d'abord avoir étudié son sujet dans toutes ses parties, en avoir saisi l'ensemble et les détails avant de pouvoir arriver à savoir à quelle classe il appartient. Mais aussi les systèmes ont à leur tour un avantage sur les Méthodes; c'est la facilité de leur étude et de leur application dans la pratique. Un système n'étant fondé que d'après un seul organe, il suffit d'étudier ses modifications pour pouvoir facilement en faire usage. Aussi, le but et le résultat d'une semblable classification, sont-ils simplement de faire arriver, avec facilité, au nom des objets. Sous ce rapport les Méthodes ne peuvent leur être comparées, et toutes les fois qu'il s'agira de dénommer ou de distinguer des objets, les systèmes devront avoir la préférence. Cependant, comme dans l'état actuel de l'histoire naturelle, la science ne consiste pas dans la connaissance pure et simple du nom des objets, mais dans celle de leur organisation et des lois qui président à leur formation et à leur développement, c'est vers le perfectionnement des Méthodes que doivent tendre les efforts des naturalistes, puisque ces Méthodes ne sont que l'expression des connaissances sur chaque partie des sciences, et que l'on peut juger par l'état de perfection des Méthodes, de l'état de perfection où sont arrivées les branches auxquelles on en a fait l'application.

L'étude approfondie de la nature a conduit les observateurs à reconnaître qu'il existe, parmi les animaux comme parmi les plantes, des groupes dont tous les individus se ressemblent par tant de points communs, qu'ils paraissent être en quelque sorte les membres d'une même famille. C'est à ces groupes que l'on a donné le nom de *Familles naturelles*. Tous les êtres appartenant à une famille naturelle, ont cela de commun, qu'ils se ressemblent beaucoup plus entre eux par l'ensemble et les détails de leur organisation, qu'à

tout autre individu pris indistinctement dans un autre groupe ou famille. Ainsi, de tout temps, les botanistes, même avant d'avoir prononcé ce nom de *familles naturelles*, avaient senti les rapports intimes qui existent entre les Graminées, toutes les Labiées, les Ombellifères, les Crucifères, les Synanthérées, les Légumineuses, etc. Aussi, longtemps avant qu'on songeât à aucun arrangement systématique, voit-on les plantes formant ces familles rapprochées par la force même de l'évidence dans les ouvrages de Bauhin et des autres botanistes de la même époque.

Il en est de même en zoologie : dès qu'on a commencé à étudier la science avec soin, on a reconnu les affinités de certains animaux entre eux; tels sont le Lion, le Tigre, la Panthère, le Lynx, qui forment un groupe dans lequel vient naturellement se placer le Chat domestique; tels sont le Loup, le Chien, le Renard; tels sont encore les Sarigues, les Didelphes, les Marmoses, les Dasyures, les Péramèles, les Kangourous, et en général tous les animaux munis d'une poche sous l'abdomen. Certes, ces animaux se ressemblent tellement entre eux, qu'il est impossible de ne pas reconnaître les caractères qui les rapprochent. Aussi n'est-il personne qui ne sente que le Tigre ressemble plus au Lion ou au Chat, qu'au Loup ou au Chien; de là on peut conclure que ces animaux appartiennent à la même famille naturelle, et c'est dans ce sens que ce mot est aujourd'hui employé.

Il existe donc en zoologie des groupes que l'on peut appeler familles naturelles, aussi bien qu'en botanique. Linné, qui fut à la fois le législateur de toutes les branches de l'histoire naturelle, avait parfaitement senti ces rapports, et la plupart des genres qu'il a établis dans le règne animal, à une époque où l'anatomie comparée n'existait pas encore, c'est-à-dire avant les travaux des Pallas, des Perrault, des Daubenton, des Hunter, des Blumenbach, des Vicq-d'Azir, des Cuvier, des Geoffroy Saint-Hilaire et des Blainville, sont en général tellement naturels, qu'ils forment en quelque sorte les familles établies dans ces derniers temps par les zoologistes.

L'étude des familles naturelles, dans la zoologie comme dans la botanique, est le véritable point de vue philosophique d'après lequel on doit envisager ces sciences. C'est au perfectionnement de ces groupes que les naturalistes actuels emploient toutes les forces de leur génie et de leurs méditations. Mais il n'est qu'un seul moyen de concourir au perfectionnement de cette partie fondamentale de la science : c'est par l'observation réitérée de l'organisation intime des animaux et des plantes; c'est par l'étude comparative et philosophique de leurs diverses parties et des fonctions qu'ils exécutent; c'est en suivant chaque organe dans ses divers degrés de développement ou d'aberrations, que l'on finira par saisir ces rapports, quelquefois masqués à nos yeux, qui lient entre elles toutes les productions de la nature.

Les principes des Méthodes doivent varier suivant les sciences auxquelles on les applique. On a pu s'en convaincre déjà aux mots ANIMAL, CONCHYLOGIE, ENTOMOLOGIE, ERPÉTOLOGIE, MAMMLOGIE, MINÉRALOGIE, etc.,

où l'on a exposé les diverses Méthodes appliquées à ces sciences. Il reste à présenter ici quelques définitions générales, que l'on a dû négliger dans chacun de ces articles, parce qu'elles eussent entraîné à des répétitions, qu'il est bien difficile d'éviter dans un ouvrage comme celui-ci; on va donc saisir l'occasion qui se présente de définir certains termes généraux employés dans les diverses classifications, et qui ayant quelquefois un sens différent, suivant les parties de l'histoire naturelle où on en fait usage, ont besoin que l'on fasse bien connaître leurs diverses acceptions. Ces mots sont ceux d'INDIVIDUS, ESPÈCES, VARIÉTÉS, GENRES, ORDRES, CLASSES; et leurs définitions, s'appliquant aux trois règnes, auront, comme exemple, particulièrement pour objet la botanique.

INDIVIDUS. Ce mot a une signification très-simple. Lorsqu'on considère une forêt de Pins ou de Chênes, un troupeau de Bœufs ou de Moutons, une réunion d'Hommes, chaque Pin ou Chêne, chaque Bœuf ou Mouton, chaque Homme enfin pris isolément, est un individu des espèces que l'on nomme Chêne, Pin, Mouton, Bœuf, Homme. Les individus sont donc chacun des êtres dont se compose l'espèce en général, considérés isolément. Mais ce mot, dont le sens rigoureux signifie un être qui ne peut être divisé, ne s'emploie que dans le règne organique, c'est-à-dire seulement pour les animaux et les végétaux, où il est l'idée la plus simple que l'on puisse se former des êtres. Dans le règne inorganique, il n'y a pas d'individus; il n'y a que des masses formant des espèces ou des variétés, qui pouvant se diviser à l'infini, sans cesser d'être toujours elles-mêmes, ne peuvent, en aucune manière, constituer des individus. C'est donc improprement que ce mot a été employé par quelques minéralogistes.

ESPÈCES. Il est extrêmement difficile de donner une définition rigoureuse de ce que les naturalistes ont nommé ESPÈCE, car tous n'ont pas accordé à ce mot la même signification. L'espèce, dans le règne organique, est la réunion des individus qui offrent les mêmes caractères et se reproduisent avec les mêmes propriétés essentielles et les mêmes qualités. En outre les individus qui forment l'espèce peuvent se féconder entre eux et donner naissance à d'autres individus entièrement semblables, qui jouissent également de la propriété de se reproduire et de se perpétuer par le moyen de la génération, à de très-légères modifications près, qui ne sauraient altérer essentiellement les caractères fondamentaux du type. S'il arrive quelquefois que deux espèces différentes se fécondent, elles ne produisent que des Hybrides ou Mulets, qui sont eux-mêmes privés de la faculté de perpétuer leur race. Cependant, ces Métis ou Mulets peuvent quelquefois engendrer; mais néanmoins cette faculté n'est pas permanente, et la race ne tarde pas à s'éteindre, si elle n'est entretenue par de nouveaux croisements.

VARIÉTÉS. Les individus d'une même espèce peuvent offrir les mêmes caractères essentiels et néanmoins différer entre eux par quelques caractères qui tiennent à des circonstances accidentelles. On appelle variétés, ces individus qui s'éloignent un peu du type primitif de l'espèce par des caractères de peu d'importance.

Dans les plantes, comme parmi les animaux, il y a certaines variétés constantes et qui se reproduisent toujours avec les mêmes caractères par le moyen de la génération. C'est à ces variétés constantes qu'on a donné le nom de *racés*. Ainsi dans l'espèce du Bœuf (*Bos Taurus*, L.), le Zébu ou Bœuf à bosse, forme une race constante, qui habite l'Inde, la partie orientale de la Perse, l'Arabie, la partie de l'Afrique située au midi de l'Atlas jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et Madagascar, etc. Cette race se perpétue au moyen de la génération. Mais transportée dans d'autres climats, elle dégénère et les individus qu'elle produit avec nos Bœufs domestiques finissent par perdre cette bosse, qui fait le seul caractère de la race des Zébus.

De même en botanique, un grand nombre de variétés ou races se conservent par le moyen des graines, et cette circonstance est fort heureuse, car ces races sont celles des plantes les plus intéressantes soit par leur beauté, soit par leurs usages économiques. Ainsi il existe une grande quantité de variétés dans les Céréales, dans les Légumineuses, les Crucifères et en général dans toutes les plantes cultivées, qui se perpétuent de graines comme les espèces. Aussi plusieurs auteurs ont-ils cru qu'on devait les regarder comme de véritables espèces. Mais ce qui les en distingue, c'est d'abord le peu d'importance des caractères d'après lesquels elles sont établies, et en second lieu c'est que lorsqu'elles cessent d'être soumises aux influences sous lesquelles elles se sont développées, elles perdent leur caractère particulier, pour reprendre celui de l'espèce dont elles s'étaient momentanément éloignées.

En minéralogie les deux mots ESPÈCE et VARIÉTÉ ont un sens tout à fait différent. Haüy a défini l'espèce : la réunion des mêmes caractères physiques et chimiques, et des mêmes molécules intégrantes et constituantes. Ainsi la Chaux carbonatée, le Plomb phosphaté, le Mercure sulfuré sont autant d'espèces minérales fort distinctes. Chacune de ces espèces offre ensuite un nombre plus ou moins grand de variétés, dont les caractères varient par leur constance et leur importance. Les variétés se composent des minéraux d'une même espèce, qui ne diffèrent que par le mode d'agrégation de leurs parties ou par une couleur remarquable, appartenante à de grandes masses, dans des circonstances semblables; elles renferment aussi quelquefois des minéraux mélangés lorsque la substance étrangère forme un tout presque homogène avec l'espèce principale.

GENRES. De même que la réunion des individus semblables et même des races et des variétés constitue l'espèce, de même la réunion des espèces qui ont entre elles une ressemblance évidente dans leurs caractères intérieurs et leurs formes extérieures constitue le GENRE. Les caractères sur lesquels les genres sont fondés, sont tirés de considérations d'un ordre supérieur à celles d'après lesquelles on établit les espèces. Elles tiennent à l'organisation de quelque partie essentielle. Ainsi, dans les Mammifères, les caractères des genres sont principalement fondés sur le nombre et la forme des dents, sur le nombre des doigts, la structure des organes intérieurs, etc. Dans le règne végétal, c'est principalement dans la forme ou dans la disposition

des diverses parties de la fructification que les botanistes puisent les caractères par lesquels ils distinguent ces genres. Mais le nombre et la valeur de ces caractères sont loin d'être les mêmes pour toutes les familles. Un caractère qui, dans certain groupe, serait de la plus haute importance devient presque nul dans un autre ordre. Ainsi, dans les familles très-naturelles, comme, par exemple, dans les Graminées, les Umbellifères, les Crucifères, les différences d'après lesquelles on établit les genres, sont souvent si peu considérables, que dans d'autres familles, elles serviraient à peine à distinguer les espèces entre elles.

Pour qu'un genre soit réellement bon et naturel, il faut non-seulement que les espèces qu'il réunit, aient de commun entre elles la modification d'organe qui constitue le caractère essentiel, mais encore qu'elles se ressemblent par leur port et leurs formes extérieures. *Character non facit genus*, a dit Linné. Il ne faut pas perdre de vue ce sage précepte, toutes les fois qu'on veut établir un genre. On doit à la fois consulter les organes d'après lesquels on croit devoir établir la distinction, et voir si leur différence entraîne avec elle quelques signes extérieurs, qui justifient la séparation du genre. Ainsi dans le règne animal les genres Chien, Éléphant, Chameau, etc., et dans le règne végétal les genres Chêne, Renoncule, Tulipe, Bruyère, etc., sont fort naturels, parce qu'indépendamment de leur caractère essentiel et commun, toutes les espèces ont un port et des formes extérieures entièrement analogues.

ORDRES. En opérant pour les genres comme on a fait pour les espèces, c'est-à-dire en rapprochant ceux qui conservent encore des caractères communs, on établit des ORDRES, si l'on n'a égard qu'à un seul caractère, des FAMILLES ou ORDRES NATURELS, si on rapproche les genres d'après les caractères offerts par toutes les parties de leur organisation. Ainsi dans le Système sexuel de Linné, en réunissant les genres qui ont le même nombre de styles ou de stigmates, on en forme des ordres. Mais si, au contraire, on a examiné chacun des genres en particulier, et si on a rapproché les uns des autres, tous ceux qui ont la même organisation dans leurs graines, leur fruit, les diverses parties de leurs fleurs, et la même disposition dans leurs organes de la végétation, alors on a formé une *famille naturelle*.

CLASSES. Enfin les CLASSES, qui sont le premier degré de division dans une classification, se composent d'un certain nombre d'ordres ou de familles naturelles réunies par un caractère plus général et plus large, mais toujours propre à chaque être qui se trouve contenu dans la classe. Par exemple Linné, dans son Système sexuel des plantes, a formé une classe de tous les genres qui ont cinq étamines; cette classe se divise en un certain nombre d'ordres suivant que les genres qui y sont réunis ont un, deux, trois, quatre, ou un plus grand nombre de styles et de stigmates. De même Jussieu a formé, dans sa Méthode des familles naturelles, quinze classes dont le caractère essentiel est fondé sur le mode d'insertion des étamines ou de la corolle monopétale staminière.

En suivant une marche inverse de celle qui vient d'être établie, on verra donc que, dans une classifica-

tion quelconque, les premières divisions portent le nom de classes, que les classes se divisent en ordres dans les systèmes artificiels, en familles dans les Méthodes naturelles; que les ordres ou familles se partagent en genres, que les genres sont des réunions d'espèces qui elles-mêmes enfin sont des collections d'individus.

On a souvent agité la question de savoir le sens précis que l'on doit attacher aux mots *Genres naturels* et *Familles naturelles*, et par conséquent si les genres et les familles existent dans la nature. Cette question, assez peu importante en elle-même, paraît devoir être résolue négativement : la nature n'a créé que des individus, elle a modifié dans chacun d'eux l'organisation générale, de manière que l'on peut en quelque sorte s'élever par des passages presque insensibles du végétal le plus simple à celui dont l'organisation est la plus compliquée. L'Homme, ayant appliqué les forces de son génie à la contemplation de la nature, a fini par reconnaître que, dans la multitude des végétaux épars sur la surface de notre planète, il y en a qui se reproduisent constamment avec les mêmes caractères, et par le moyen de leurs graines; il a donné à cette succession d'êtres provenant originairement d'un seul individu, considérée d'une manière générale et abstraite, le nom d'espèce. Portant plus loin son attention, il a vu que, parmi ce grand nombre d'espèces différant les unes des autres par quelques signes, il y en avait un certain nombre ayant des caractères communs soit dans leur structure intime, soit dans leur port, et il en a formé abstractivement une sorte de groupe ou de réunion qu'il a appelée genre. S'élevant de cette idée de genre à une idée encore plus générale, il a formé d'autres groupes qu'il a nommés familles naturelles de la réunion des genres ayant entre eux de la ressemblance dans l'ensemble de toutes les parties de leur organisation. Mais les espèces, les genres et les familles, dans le sens abstrait que l'on attache à ces mots, n'existent pas dans la nature. La nature a créé les types d'organisation d'après lesquels on a cru devoir établir ces divisions, mais elle n'a pas marqué, dans la suite non interrompue d'êtres qu'elle a formés, les limites qui devaient séparer les espèces, les genres et les familles : c'est l'Homme dont l'esprit trop étroit, dont les sens limités ne peuvent embrasser dans leur ensemble, en même temps que saisir dans leurs détails toutes les œuvres de la création, qui a établi ces divisions. Elles lui permettent de porter successivement son attention sur toutes les productions de la nature. Car s'il en était autrement, si, en effet, ces divisions avaient été établies par la nature elle-même, elles seraient fixes et invariables, et tous les hommes seraient d'accord sur le sens et la valeur de chacune d'elles. Mais il n'en est pas ainsi : il s'en faut de beaucoup que les naturalistes s'entendent sur ce qu'il faut nommer espèce, genre, famille. Chacun d'eux en quelque sorte donne une signification différente à ces mots, inconvenient inséparable de toutes les choses que l'Homme a cherché à définir.

Cependant on peut employer les mots de genre et de famille naturelle, mais en leur donnant une autre signi-

fication. Un genre ou une famille seront réellement naturels quand les espèces ou les genres qu'on y aura réunis formeront en quelque sorte une suite non interrompue, c'est-à-dire que l'organisation générale se nuancera insensiblement de l'un à l'autre, sans offrir ces contrastes choquants, qui sont contraires à l'harmonie générale de la nature. C'est dans ce sens seulement que le mot de naturelles pourra être appliqué à ces divisions systématiques, établies par l'Homme.

Après avoir posé les idées générales touchant la Méthode, il est convenable de porter l'attention uniquement sur la Méthode naturelle dans les végétaux. Déjà l'on connaît le sens que l'on doit attacher à ce genre de classification, et les points qui le distinguent des systèmes purement artificiels. Il reste donc à faire dans cet article l'application des idées générales exposées précédemment à la classification des végétaux; mais il est bon de présenter d'abord en abrégé l'origine de cette classification des végétaux en familles naturelles.

Magnol est le premier botaniste qui dans un ouvrage intitulé : *Prodromus Historiæ generalis Plantarum*, publié à Montpellier en 1689, ait tenté de rapprocher les végétaux en groupes qu'il désigne, pour la première fois, sous le nom de familles, en faisant, dit-il, allusion à la réunion des individus formant les familles dans la société. La préface de cet ouvrage, où il expose les principes qui l'ont guidé, est un monument très-remarquable pour l'époque où il a été écrit, et renferme en abrégé les principes fondamentaux de la classification naturelle. Magnol dit qu'ayant l'intention de faire une histoire générale des plantes, il a étudié avec soin les différents systèmes établis avant lui, mais qu'il n'a cru devoir en adopter aucun, parce que tous lui ont paru rompre les affinités les plus naturelles qui existent entre les végétaux. « J'ai cru, dit-il, qu'on pouvait établir parmi les plantes des familles comme il en existe parmi les animaux : les caractères de ces familles ne doivent pas être tirés uniquement des organes de la fructification, mais aussi de toutes les autres parties du végétal; cependant nous convenons, ajoute Magnol, que les caractères les plus importants sont ceux que l'on tire de la fleur et de la graine, comme étant les parties les plus essentielles du végétal; mais il ne faut pas néanmoins négliger les autres organes qui, dans plusieurs circonstances, m'ont été d'un grand secours pour caractériser certaines familles. Il y a dans un grand nombre de plantes une ressemblance et une affinité qui existent non dans chaque organe pris isolément, mais dans l'ensemble de l'organisation, et qui frappent les sens quoiqu'on ne puisse les exprimer par des mots. Nous citerons pour exemples les familles des Aigremaines et des Quintefeuilles, que tout botaniste reconnaîtra pour naturelles, bien que les plantes qui les forment diffèrent beaucoup entre elles par leur racine, leurs feuilles, leurs fleurs, etc. : on peut aussi puiser d'excellents caractères dans les feuilles séminales et leur germination. »

Ces idées, que l'on trouve toutes dans la préface de l'ouvrage de Magnol, cité précédemment, sont encore aujourd'hui de la plus grande justesse, et propres à servir de base aux principes fondamentaux de la classi-

fication naturelle. Partant de ces idées générales, le professeur de Montpellier avait établi soixante-seize familles naturelles, sous la forme de tableaux; mais il n'en a pas donné les caractères, et n'y a rapporté que les genres principaux. Cependant l'ouvrage de Magnol, malgré le grand nombre de rapprochements peu naturels qu'il a opérés dans ses familles, paraît renfermer l'idée mère de la Méthode naturelle des végétaux, que plus tard d'autres botanistes, aidés des progrès de la science, ont fécondée et exposée dans tout son jour.

En 1758, Linné, dans ses *Classes Plantarum*, proposa une distribution des genres en soixante-sept familles naturelles. Ce grand naturaliste avait déjà senti, à cette époque, que son système, tout ingénieux qu'il fût, et malgré son utilité pratique, n'était qu'un échafaudage peu solide, et non le monument durable de la science. Aussi le voit-on, dans la plupart des ouvrages qu'il a publiés postérieurement à cette époque, considérer les familles naturelles comme la seule classification qui se rapproche de la nature. « La méthode naturelle, dit-il, a été le premier et sera le dernier terme de la Botanique; le travail habituel des plus grands botanistes est et doit être d'y travailler. Il est constant que la méthode artificielle n'est que secondaire de la méthode naturelle, et lui cédera le pas, si celle-ci vient à se découvrir. J'ai pendant longtemps, comme plusieurs autres, travaillé à l'établir; j'ai obtenu quelques découvertes; je n'ai pu la terminer, et j'y travaillerai tant que je vivrai, etc. » On voit par ce petit nombre de citations, qui peuvent être augmentées facilement, que Linné était bien pénétré de l'importance de la Méthode naturelle, et qu'il en sentait la supériorité sur les systèmes artificiels. Linné, de même que Magnol, ne donne pas les caractères des familles qu'il établit; il semble les ranger aussi dans un ordre tout à fait arbitraire et sans suivre de Méthode.

Heister, en 1748, dans son *Systema Plantarum generale*, a également présenté les végétaux réunis par familles; mais son ouvrage, plein des vues les plus saines, n'a eu aucune influence sur les progrès de la science, n'ayant pas été apprécié par ses contemporains.

Ce fut en 1759 que Bernard de Jussieu, en établissant le jardin botanique de Trianon, y fonda sa série des ordres naturels. Mais, de même que ses prédécesseurs, il donna un simple catalogue sans caractériser les groupes qu'il venait d'établir. Ces familles, présentées par Bernard de Jussieu, et dont son neveu, Ant.-Laurant de Jussieu, a formé le tableau qui se trouve à la fin de la préface de son *Genera Plantarum*, sont beaucoup plus naturelles que celles de ses prédécesseurs. Le savant botaniste de Paris avait étudié avec un soin tout particulier l'organisation des différents genres de végétaux, il les avait soigneusement comparés, et c'est en s'appuyant sur un nombre prodigieux d'observations et d'analyses, qu'il était parvenu à construire sa Méthode.

Adanson, observateur passionné et voyageur infatigable, publia, en 1765, son livre sur les familles naturelles des végétaux. Il partit de cette idée qu'en éta-

blissant le plus grand nombre possible de systèmes, d'après tous les points de vue sous lesquels on pouvait considérer les plantes, celles qui se trouveraient rapprochées dans le plus grand nombre de ces systèmes devaient être celles qui auraient entre elles les plus grands rapports, et par conséquent se trouver réunies dans un même ordre naturel. De là l'idée de sa Méthode universelle ou de comparaison générale. Il fonda sur tous les organes des plantes un ou plusieurs systèmes, en les envisageant chacun sous tous les points de vue possibles, et arriva ainsi à la création de soixante-cinq systèmes artificiels. Comparant ensuite ces différentes classifications entre elles, il réunit ensemble les genres qui se trouvaient rapprochés dans le plus grand nombre de ces systèmes, et en forma ses cinquante-huit familles. Adanson est le premier qui ait donné des caractères détaillés de toutes les familles qu'il a établies, et, sous ce rapport, son travail a un avantage marqué sur ceux de ses prédécesseurs. Ces caractères sont tracés avec beaucoup de soin et de détails, et pris dans tous les organes des végétaux, depuis la racine jusqu'à la graine.

Mais ce ne fut qu'en 1789 que l'on eut véritablement un ouvrage complet sur la Méthode des familles naturelles. Le *Genera Plantarum* d'Antoine-Laurent de Jussieu présenta la science des végétaux sous un point de vue si nouveau par la précision et l'élégance qui y règne, par la profondeur et la justesse des principes généraux qui y sont posés, que c'est depuis cette époque seulement que la méthode des familles naturelles a été véritablement créée, et que date la nouvelle ère de la science des végétaux. Jusqu'alors chaque auteur n'avait cherché qu'à former des familles sans établir les principes qui devaient servir de base et de guide dans cet important travail. L'auteur du *Genera Plantarum* posa le premier les bases de la science, en faisant voir quelle était l'importance relative des différents organes entre eux, et par conséquent leur valeur dans la classification. Le premier il établit une Méthode ou classification régulière pour disposer ces familles en classes, et non-seulement il traça le caractère de chacune des cent familles qu'il établit, mais il caractérisa tous les genres alors connus, et qu'il avait ainsi groupés dans ses ordres naturels.

C'est l'ouvrage d'Antoine-Laurent de Jussieu qui a servi de base à plusieurs autres qui ont été publiés depuis; tels sont ceux de Ventenat et de Jaume Saint-Hilaire, qui n'en sont que de simples traductions. Depuis cette époque la science a certainement fait des progrès importants, auxquels l'auteur du *Genera* n'a pas peu contribué lui-même par ses différents travaux; de nouvelles familles ont été établies, soit avec des genres entièrement nouveaux, soit avec des genres anciens, mais dont on a mieux connu la structure, ou dont les nouvelles découvertes ont révélé les véritables affinités. Mais tel qu'il est, le *Genera* de Jussieu est sans contredit le plus beau monument que l'esprit humain ait élevé à la science de la nature. Il a fait, selon la remarque de Cuvier, la même révolution dans les sciences d'observation, que la chimie de Lavoisier dans les sciences d'expérience. En effet, il a non-seulement

changé la face de la botanique, mais son influence s'est également exercée sur les autres branches de l'histoire naturelle, et y a introduit cette Méthode philosophique et naturelle, vers le perfectionnement de laquelle tendent désormais les efforts de tous les naturalistes.

La Méthode naturelle a pour objet la recherche des rapports ou affinités qui existent entre les différents végétaux pour en former des genres que l'on dispose en groupes plus ou moins nombreux, nommés familles naturelles depuis Magnol, et dont tous les individus se ressemblent par les caractères les plus essentiels.

Mais que doit-on entendre par un caractère? c'est l'expression du changement ou d'une modification quelconque qui existe dans un organe. Ainsi quand on dit: corolle *monopétale*, étamines *monadelphes*, les mots *monopétale* et *monadelphes* sont des expressions caractéristiques qui signifient que la corolle est d'une seule pièce, que les étamines sont toutes réunies en un seul tube ou faisceau par leurs filets. Mais on a aussi appliqué le nom de caractère à la réunion des signes diagnostiques qui distinguent les espèces, les genres, les familles, les classes, etc.; et c'est dans ce sens que l'on dit caractère spécifique, caractère générique, caractère de famille, etc.

C'est en étudiant avec soin les divers caractères des végétaux, c'est en les comparant entre eux pour déterminer leur importance réelle et leur valeur relative, que l'on peut arriver à une bonne classification des genres en familles naturelles. Pour parvenir à ce but, il faut rechercher et imiter autant que possible la marche que la nature elle-même semble avoir suivie dans la formation de ces groupes, qui, de tout temps, ont frappé les observateurs par les rapports intimes qui existent entre les êtres qui les composent. Or, en examinant attentivement un certain nombre de ces groupes, on voit que, parmi les caractères qu'ils présentent, il y en a qui sont constants et invariables, d'autres qui sont généralement constants, c'est-à-dire qui existent dans le plus grand nombre des familles; quelques-uns qui, constants dans un certain nombre de groupes, manquent toujours dans d'autres, certains enfin qui n'ont aucune fixité et varient dans chaque ordre. On a ainsi quatre degrés de caractères relativement à leur constance. On conçoit que l'importance de ces caractères est en raison directe de leur plus grande invariabilité, et que dans la formation des groupes, on ne doit pas compter les caractères, mais peser leur valeur relative. Ainsi un caractère invariable, du premier degré, doit en quelque sorte équivaloir à deux caractères du second degré, et ainsi successivement. Or, on voit que cette invariabilité plus ou moins grande des caractères, est en raison de l'importance plus ou moins grande de l'organe auquel ils sont empruntés. Ainsi, comme il y a deux fonctions essentielles dans la vie végétale, la nutrition et la reproduction, ce sont les organes les plus indispensables à l'exercice de ces deux fonctions qui sont aussi les plus invariables, et qui, par conséquent, jouent le rôle le plus important dans la coordination des végétaux. Dans la reproduction, l'embryon, qui est le but et le moyen de cette fonction, puisque c'est à sa formation que tous les autres organes concourent, et

qu'une fois formé, c'est par lui que peut se renouveler et se perpétuer l'espèce, l'embryon est donc l'organe le plus important dans la série de ceux qui agissent dans cette fonction. Mais de l'embryon, comme de toute autre partie, on peut tirer plusieurs sortes de caractères qui n'auront pas une égale valeur. Ainsi on conçoit que les plus importants sont ceux qui tiennent d'abord et essentiellement à son existence ou à son absence, puisqu'il y a des végétaux qui en sont dépourvus; à son organisation propre, ou à son mode de développement, qui est une conséquence nécessaire de celle-ci. On peut tirer de l'embryon trois séries de caractères du premier degré, savoir : 1^o plantes avec ou sans embryon; 2^o plantes avec l'extrémité cotylédonaire simple ou divisée; 3^o plantes cotylédonnées avec la radicule nue ou renfermée dans une poche qu'on nomme coléorhize. Ces deux derniers caractères sont absolument de même valeur, et, en quelque sorte, la traduction l'un de l'autre; car toutes les plantes qui ont l'extrémité cotylédonaire indivise, c'est-à-dire l'embryon monocotylédoné, ont la radicule incluse ou coléorhizée, c'est-à-dire qu'elles sont *Endorhizes*, et toutes celles qui ont le corps cotylédonaire divisé, c'est-à-dire l'embryon dicotylédoné, ont la radicule nue, c'est-à-dire qu'elles sont *Exorhizes*.

Les organes sexuels fournissent aussi quelques caractères du premier degré. On peut se dispenser de parler de leur présence ou de leur absence, qui sont en corrélation d'existence avec la présence ou l'absence de l'embryon, puisque toutes les plantes qui ont un embryon ont nécessairement des organes sexuels et *vice versa*; le seul caractère constant et qu'on puisse ranger parmi ceux du premier degré, est la position relative des deux organes, c'est-à-dire leur mode d'insertion. Les caractères que l'on peut tirer de cette considération, sans avoir la même valeur que ceux qui fournissent l'embryon, sont néanmoins placés au rang des plus importants. V. INSERTION.

Les organes de la nutrition procurent aussi des caractères, que le professeur De Candolle place au premier rang d'importance. Or, parmi ces organes, il n'en est pas de plus essentiels que les vaisseaux nourriciers, qui néanmoins manquent dans un certain nombre de plantes; de là deux caractères : les végétaux sans vaisseaux, qui sont entièrement formés de tissu cellulaire, et qu'on nomme pour cette raison végétaux *cellulaires*, et les végétaux *vasculaires*. Mais ces vaisseaux nourriciers sont tantôt placés à l'intérieur même, au centre du végétal, dont l'accroissement et la nutrition s'opèrent ainsi à l'intérieur, tantôt ils sont placés extérieurement, et l'accroissement a lieu à l'extérieur; de là la distinction des végétaux vasculaires en *Endogènes* et *Exogènes*, établie par le savant professeur de Genève.

Les caractères empruntés aux organes essentiels des deux fonctions du végétal, la nutrition et la reproduction, ont une importance absolument égale, comme le prouve la corrélation qui existe entre eux. Ainsi les divisions fournies dans les végétaux, d'après l'embryon, correspondent exactement à celles établies par le moyen de vaisseaux nourriciers. Les Embryonnés correspondent aux végétaux Cellulaires, les Embryonnés aux Vas-

culaires, les Monocotylédonés ou Endorhizes aux Endogènes, les Dicotylédonés ou Exorhizes aux Exogènes. Cette correspondance entre des caractères pris dans des organes différents est une chose importante à noter. Ainsi il y a telle modification d'organe qui entraîne constamment telle autre modification dans un autre organe. Par exemple l'ovaire infère nécessite constamment un calice monosépale; la corolle vraiment monopétale entraîne toujours l'insertion des étamines sur la corolle elle-même, etc.

Mais tous les organes des plantes n'offrent pas dans leurs caractères la même constance et la même invariabilité que l'embryon et les vaisseaux nourriciers, et, sous ce rapport, on doit encore examiner trois ordres de caractères. Les caractères du deuxième degré sont généralement constants dans toute une famille, ou ne souffrent qu'un petit nombre d'exceptions. A cette classe se rapportent les caractères que l'on peut tirer de la corolle monopétale, polypétale ou nulle, ceux que fournit la présence ou l'absence de l'endosperme, ceux que l'on tire de la position de l'embryon, relativement à la graine, et celle de la graine relativement au péricarpe. Parmi les caractères du troisième ordre, les uns sont constants dans quelques familles, les autres sont inconstants; par exemple, le nombre et la proportion des étamines, leur réunion par les filets en un, deux ou plusieurs corps ou faisceaux; l'organisation intérieure du fruit, le nombre de ses loges, leur mode de déhiscence; la position des feuilles alternes ou opposées, la présence des stipules, etc. Enfin on rejette, parmi les caractères tout à fait variables, les différents modes d'inflorescence, la forme des feuilles, celle de la tige, la grandeur des fleurs, etc.

Tels sont les différents degrés d'importance des caractères que fournissent les végétaux pour leur coordination en familles naturelles. Cette importance est surtout fondée sur leur invariabilité; mais néanmoins ceux même qui sont rangés dans le premier degré, c'est-à-dire parmi les plus fixes, peuvent cependant souffrir quelques exceptions, mais qui confirment la règle générale plutôt qu'elles n'y portent atteinte. Ainsi l'embryon n'est pas uniquement à un seul ou à deux cotylédons, plusieurs plantes de la famille des Conifères en offrent un plus grand nombre. La disposition des vaisseaux nourriciers qui correspond toujours si exactement à la structure de l'embryon, souffre une exception très-notable dans la famille des Cycadées, qui sont des Endogènes ou Monocotylédonés, par l'organisation de leur tige et leur port, tandis que leur embryon est bien réellement à deux cotylédons, et que la structure de leurs fleurs les place tout près des Conifères. L'insertion des étamines est également rangée parmi les caractères du premier ordre, néanmoins cette insertion est variable dans les différents genres qui forment les familles des Légumineuses, des Violacées, etc. Mais ces exceptions sont tellement rares qu'elles n'altèrent en rien la valeur de ces caractères. Cependant on doit en conclure qu'en histoire naturelle les caractères que l'on regarde comme les plus fixes, peuvent néanmoins offrir quelques exceptions.

La valeur des caractères n'est pas la même dans

toutes les familles, c'est-à-dire qu'il y a certains caractères qui, peu importants dans quelques cas, acquièrent dans d'autres une très-grande valeur. Ainsi rien de moins important en général que les caractères qu'on tire des feuilles entières ou dentées. Cependant ce signe devient d'une valeur très-grande dans les Rubiacées; à tel point qu'il est peut-être le seul vraiment général et qui s'observe dans tous les genres de cette famille, lesquels ont des feuilles parfaitement entières. Il en est de même de la forme de la tige, qui est constamment carrée dans toutes les Labiées. Aussi voit-on que dans quelques familles, les caractères de la végétation sont plus fixes, et par conséquent ont plus de valeur que les caractères de la fructification.

C'est d'après ces principes, exposés par Richard, c'est en comparant attentivement tous les organes des végétaux, en étudiant les caractères qu'ils peuvent fournir, et en groupant ces caractères, que l'on est parvenu à réunir tous les genres connus en familles naturelles. Les caractères du premier ordre, c'est-à-dire la structure de l'embryon et l'organisation intérieure des tiges, l'insertion relative des organes sexuels, doivent rigoureusement être les mêmes dans tous les genres d'une même famille. Il en est ainsi de ceux du deuxième ordre, dont quelqu'un pourra néanmoins manquer. Les caractères du troisième degré devront en général se trouver réunis dans tous les groupes génériques du même ordre naturel; mais cependant leur présence à tous n'est pas indispensable. Car il faut remarquer que, comme le caractère général d'une famille n'est pas un caractère simple, mais le résultat de la réunion des caractères de tous les genres, quelques-uns de ces caractères peuvent ne pas exister dans le caractère général, surtout quand ils ne sont que du troisième degré. Ainsi, quoique dans un grand nombre de Solanées le fruit soit charnu, cependant plusieurs genres à fruit sec appartiennent également à cette famille, etc., etc.

On vient d'établir le mécanisme de la formation des familles, il reste à parler de la coordination de ces familles entre elles.

La forme des ouvrages didactiques, la disposition et l'arrangement des collections invitent à suivre dans la classification des familles entre elles la série linéaire; mais cette série rompt l'ordre des affinités naturelles. En effet, les familles, aussi bien que les genres, n'ont pas uniquement des rapports avec le groupe qui les précède et celui qui les suit. Ces rapports sont multipliés et souvent croisés. Aussi Linné avait parfaitement senti cette vérité lorsqu'il dit que les familles ne peuvent être placées les unes à la suite des autres, mais disposées comme les territoires ou provinces dans une carte géographique, qui se touchent entre eux par un très-grand nombre de points.

Mais comme une pareille disposition ne peut être adoptée dans la pratique, il a fallu avoir recours à une classification quelconque, et c'est ici que s'est introduite une partie systématique jusque dans la Méthode naturelle. On a cherché à réunir les familles en classes, comme on avait réuni les genres pour en former des familles. Ici se présentent deux voies; l'une, suivie par Jussieu, consiste à s'élever de l'organisation la plus

simple à la plus compliquée, c'est-à-dire de commencer la série des familles par les Byssus et autres végétaux filamenteux à peine organisés, pour arriver graduellement jusqu'à ceux dont la structure est la plus complexe. Dans l'autre on part, avec De Candolle, des végétaux les plus complets, et par conséquent les mieux connus, pour descendre par une succession presque non interrompue jusqu'à ces végétaux d'une organisation simple, qui forment en quelque sorte le passage aux autres règnes. Quelle que soit celle de ces deux routes, pour laquelle on se décide, il s'agit d'établir des classes ou divisions pour y grouper les familles. Or, on conçoit que les caractères de ces classes doivent être pris parmi les plus fixes et les plus importants.

Le célèbre auteur du *Genera Plantarum* a adopté la classification suivante : Les caractères des classes ont été pris successivement dans les organes les plus importants. Or, on a vu que c'était en première ligne la structure de l'embryon, et ensuite la position relative des organes sexuels entre eux, c'est-à-dire leur insertion (*V. INSERTION*). Les végétaux ont donc d'abord été divisés en trois grands embranchements, suivant qu'ils manquent d'embryon, suivant que leur embryon offre un seul, ou suivant qu'il offre deux cotylédons. Les premiers ont reçu le nom d'*Acotylédonés*, parce que n'ayant pas d'embryon, ils sont nécessairement sans cotylédons; les seconds, celui de *Monocotylédonés*, et enfin les derniers celui de *Dicotylédonés*. On a donc d'abord réuni les familles dans ces trois grandes divisions primordiales. La seconde série de caractères, celle qui sert vraiment à établir les classes proprement dites, est fondée sur l'insertion relative des étamines ou de la corolle, toutes les fois qu'elle est monopétale et qu'elle porte les étamines. Or, on sait qu'il y a trois modes principaux d'insertion : l'*Hypogynique*, la *Périgynique* et l'*Épigynique*. Ces modes ont servi à former autant de classes.

Les Acotylédonés, qui sont non-seulement sans embryon, mais sans fleurs et sans organes sexuels proprement dits, n'ont pu être divisés d'après cette considération. On en a formé la première classe. Les Monocotylédonés ont été divisés en trois classes, d'après leur insertion, et l'on a eu les Monocotylédonés hypogynes, les Monocotylédonés périgynes et les Monocotylédonés épigynes.

Les familles de plantes dicotylédonées étant beaucoup plus nombreuses, on a dû chercher à y multiplier le nombre des divisions; car dans tout système, plus le nombre des divisions est grand, plus son utilité et sa facilité augmentent dans la pratique. Or, on a vu que dans l'ordre d'importance des organes, la corolle, considérée en tant que monopétale, polypétale ou nulle, était, après l'embryon et l'insertion, l'organe qui fournissait les caractères de la plus grande valeur; c'est donc à la corolle que Jussieu a emprunté une nouvelle source de caractères classiques. En examinant les familles de plantes dicotylédonées, on en trouve un certain nombre qui sont entièrement privées de corolle, c'est-à-dire qui n'ont qu'un périanthe simple ou calice; d'autres qui ont leur corolle d'une seule pièce ou monopétale, d'autres enfin qui offrent une corolle poly-

pétale. On a donc formé parmi les Dicotylédonnées trois groupes secondaires, savoir : les *Dicotylédonnées apétales* ou sans corolle; les *Dicotylédonnées monopétales*, et les *Dicotylédonnées polypétales*. C'est alors qu'on a employé l'insertion pour diviser chacun de ces groupes en classes. Ainsi on a partagé les Dicotylédonnées apétales en trois classes, savoir : les Apétales épigynes, les Apétales périgynes et les Apétales hypogynes. Quant aux Dicotylédonnées monopétales, on a eu recours non pas à l'insertion immédiate des étamines qui sont toujours attachées à la corolle, mais à celle de la corolle staminifère qui offre les trois modes particuliers d'insertion hypogyne, périgynique et épigynique, et l'on a eu ainsi les Monopétales hypogynes, les Monopétales périgynes et les Monopétales épigynes. Ces dernières ont été subdivisées en deux classes, suivant

qu'elles ont les anthères soudées entre elles et formant un tube, ou suivant que ces anthères sont libres et distinctes, ce qui a fait quatre classes pour les Dicotylédonnées monopétales. Les Dicotylédonnées polypétales ont été partagées en trois classes, qui sont les Dicotylédonnées polypétales épigynes, les Polypétales périgynes et les Polypétales hypogynes. Enfin on a formé une dernière classe pour les plantes dicotylédonnées à fleurs véritablement unisexuées et déclines. Jussieu est donc ainsi arrivé à la formation de quinze classes, savoir : une pour les Acotylédonnées, trois pour les Monocotylédonnées, et onze pour les Dicotylédonnées. Il n'avait d'abord pas donné de nom à ces classes, mais plus tard il a senti la nécessité de pouvoir désigner chacune d'elles par un nom simple, et il les a désignées ainsi qu'on va le voir :

CLASSES.

PLANTES	}	ACOTYLÉDONÉES.	1. ACOTYLÉDONIE.		
		MONOCOTYLÉDONÉES.	{ Étamines hypogynes.	2. MONOHYPOGYNIE.	
			{ — périgynes.	3. MONOPÉRIGYNIE.	
			{ — épigynes.	4. MONOÉPIGYNIE.	
		DICOTYLÉDONÉES.	APÉTALES.	{ Étamines épigynes.	5. ÉPISTAMINIE.
				{ — périgynes.	6. PÉRISTAMINIE.
				{ — hypogynes.	7. HYPOSTAMINIE.
			MONOPÉTALES.	{ Corolle hypogyne.	8. HYPOCOROLLIE.
				{ — périgyne.	9. PÉRICOROLLIE.
				{ — épigyne : ÉPICOROLLIE. { Anthères réunies.	10. SYNANTHÉRIE.
			POLYPÉTALES.	{ Distinctes.	11. CORISANTHÉRIE.
		{ Étamines épigynes.		12. ÉPIPÉTALIE.	
		{ — périgynes.		13. PÉPIPÉTALIE.	
		DICLINES.	{ — hypogynes.	14. HYPOPÉTALIE.	
				15. DICLINIE.	

Toutes les familles connues ont ensuite été rangées dans chacune de ces classes, mais elles n'y ont pas été placées au hasard. Commencant les Acotylédonnées par la famille des Champignons où l'organisation est la plus simple, et la famille des Champignons par le genre *Mucor*, qui ne consiste qu'en de petits filaments, l'auteur du *Genera*, suivant comme pas à pas la marche même de la création, s'est graduellement élevé du plus simple au plus composé, et chaque genre, chaque famille ont été placés de manière qu'ils soient précédés et suivis de ceux avec lesquels ils avaient le plus de rapports. C'est en suivant cette marche que l'on a cherché à conserver l'ordre des affinités entre les genres et les familles, autant que le permet la disposition en série linéaire. Telle est la classification des familles naturelles, ainsi qu'elle a été présentée par l'illustre fondateur de cette Méthode. Depuis, quelques autres botanistes y ont apporté quelques modifications qui n'en ont pas changé l'esprit. Ainsi, le professeur Richard, qui avait fait une étude si approfondie de la graine et du fruit, ayant remarqué que la division des plantes, d'après le nombre des cotylédons, offrait un assez grand nombre d'exceptions, puisque 1^o quelques-unes en avaient trois, quatre, cinq et même douze; 2^o que

les cotylédons étaient quelquefois soudés entre eux, de sorte qu'une plante bien réellement dicotylédonnée ne paraissait avoir qu'un cotylédon ou même en manquer totalement, avait proposé une division primaire des végétaux, d'après la radicule. Cet organe en effet peut offrir des caractères de premier ordre, au moins aussi constants que ceux que l'on tire du corps cotylédonnaire. Ainsi la radicule manque dans toutes les plantes sans embryon, et dans les plantes embryonnées, elle est tantôt nue, tantôt renfermée dans une poche ou coléorhize, et tantôt soudée entièrement par sa base avec l'endosperme. De là la répartition des familles en quatre grandes sections : les *Arhizes*, ou végétaux dépourvus d'embryon et par conséquent de radicule; les *Endorhizes* ou ceux qui ont la radicule intérieure, c'est-à-dire enveloppée par une coléorhize qu'elle est obligée de percer pour se développer; les *Exorhizes* qui ont la radicule extérieure et nue; et les *Synorhizes* dont la radicule est soudée par son extrémité avec l'endosperme. V. EMBRYON.

Le professeur De Candolle a jugé préférable de partir des végétaux dont l'organisation est la plus complète, c'est-à-dire des familles qui ont le plus grand nombre d'organes distincts les uns des autres, et de descendre

ainsi successivement jusqu'à celles dont l'organisation est la plus simple. En suivant cette marche, on voit graduellement les végétaux perdre quelques-unes de leurs parties, jusqu'à ce qu'on arrive à ces *Lepra* et à ces *Mucor* qui sont en quelque sorte les premières formes de la matière organisée en végétaux. Ainsi, le professeur de Genève commence sa série par les familles dicotylédones polypétales qui ont les étamines attachées au réceptacle, et qu'il nomme *Thalamiflores*; il passe ensuite aux *Calyciflores* ou Polypétales à étamines attachées au calice; puis aux *Corolliflores* ou Monopétales, et aux *Monochlamydées* ou Apétales; ensuite viennent les Monocotylédones ou

Endogènes, et il termine par les végétaux cellulaires.

On avait reproché à la Méthode de Jussieu que les caractères des classes tirées de l'insertion relative des étamines ou de la corolle, étaient non-seulement d'une vérification très-difficile dans la pratique, mais qu'ils offraient même un assez grand nombre d'exceptions dans des familles naturelles. C'est pour cette raison que, dans sa *Botanique médicale*, A. Richard a proposé de tirer les caractères des classes de l'adhérence ou de la non adhérence de l'ovaire avec le tube du calice, et de distribuer les familles naturelles du règne végétal ainsi qu'il suit :

CLASSES.

PLANTES	}	ACOTYLÉDONÉES.	1. ACOTYLÉDONIE.	
		MONOCOTYLÉDONÉES.	{ Ovaire libre. 2. MONO-ÉLEUTROGYNIE.	
			{ — adhérent. 3. MONO-SYPHYSOGYNIE.	
		DYCOTYLÉDONÉES.	{ APÉTALES.	{ Ovaire adhérent. 4. APÉTALIE-SYPHYSOGYNIE.
				{ — libre. 5. APÉTALIE-ÉLEUTROGYNIE.
			{ MONOPÉTALES.	{ Ovaire libre. 6. MONOPÉTALIE-ÉLEUTROGYNIE.
				{ — adhérent. 7. MONOPÉTALIE-SYPHYSOGYNIE.
				{ POLYPÉTALES.
		{ — libre. 9. POLYPÉTALIE-ÉLEUTROGYNIE.		

Ainsi, la première classe s'appelle Acotylédonie, la deuxième Mono-Éleutrogynie, la troisième Mono-Symphysogynie, la quatrième Apétalie-Symphysogynie, la cinquième Apétalie-Éleutrogynie, etc. Cette classification a sur celle fondée sur l'insertion, le seul avantage d'être plus facile dans l'usage, en ce qu'il est, sans contredit, toujours aisé de déterminer si une plante a ou n'a pas l'ovaire infère. Mais elle offre aussi quelques exceptions dans la pratique, en ce qu'il existe des familles extrêmement naturelles, qui offrent à la fois ces deux modifications de l'ovaire libre et infère; telles sont les Mélastomacées, les Saxifragées, etc.

Au reste, il est impossible, dans une série linéaire, la seule que l'on puisse suivre dans les livres, de conserver toutes les affinités naturelles de plantes, parce que ces affinités sont souvent très-multipliées et croisées, et que des familles appartenant à des classes différentes peuvent avoir entre elles de grands rapports, bien qu'elles soient éloignées l'une de l'autre. C'est un inconvénient attaché à toutes les méthodes de classification, que l'on ne peut pas détruire complètement, mais auquel on a essayé de remédier en partie, en indiquant à la fin de chaque famille les rapports même éloignés qu'elle offre avec les autres groupes naturels du règne végétal. Ceci posé, peu importe ensuite le point de départ, il faut toujours en choisir un; ainsi, on peut aussi bien partir des Renouclacées, par où commence De Candolle, que des Champignons. Ce qui est vraiment important, quel que soit l'ordre qu'on adopte, c'est de suivre dans la disposition des familles les rapports et les affinités qu'elles ont les unes avec les autres, et sous ce point de vue, on est quelquefois obligé de déroger aux caractères des classes, et de rapprocher entre elles

des familles qui, dans l'ordre vigoureux de la classification, appartiendraient à deux classes différentes. C'est ainsi que les Alismacées doivent être placées auprès des Hydrocharidées, les Asparaginées auprès des Dioscorées, quoique dans les Alismacées et les Asparaginées l'insertion soit périgynique, tandis qu'elle est épigynique dans les deux autres familles. Dans son état actuel, la classification des familles naturelles est loin d'être parfaite. Il reste encore beaucoup à faire pour perfectionner plusieurs de ses parties; mais l'étan donné. Les botanistes de toutes les nations ont senti la supériorité de cette méthode, la seule qui repose sur des principes vraiment philosophiques et naturels. Tous se rallient sous la bannière de la *Botanique française*, comme, à la fin du dernier siècle, les chimistes proclamèrent les principes de la chimie de Lavoisier. Que ne doit-on pas espérer pour les progrès futurs de la science du concours de tous les hommes qui cultivent aujourd'hui la science des végétaux?

MÉTHONIQUE. *Methonica*. BOT. La plante sur laquelle ce genre a été fondé par Tournefort, est sans contredit une des plus belles de la nature. Les noms emphatiques que les voyageurs et même les botanistes lui ont imposés, prouvent combien elle a excité leur admiration. Linné changea son nom générique en celui de *Gloriosa*, auquel il ajouta le mot *superba* comme nom spécifique. Mais Jussieu (*Genera Plant.*, p. 48) lui restitua son nom de *Methonica* sous lequel Hermann et Plukenet l'avaient anciennement décrite et figurée. En effet, l'un des deux mots substitués par Linné ne pouvait être admis; car, d'après les principes établis par ce grand naturaliste lui-même, un nom générique ne devait pas être formé par un adjectif. Rhéde

(*Hort. Malab.*, 7, p. 107, t. 57) en a donné une bonne figure, sous le nom de *Mendonî*. Enfin le professeur Desfontaines a publié sur cette plante une notice complète, insérée dans le premier volume des *Annales du Muséum d'Histoire naturelle*.

MÉTHONIQUE SUPERBE. *Methonica superba*, Desf., *loc. cit.*, Redouté, Liliacées, tab. 26, Superbe de Malabar. Cette plante appartient à la famille des Liliacées et à l'Hexandrie Monogynie, L.; sa racine est ferme, charnue, souvent bosselée, de la grosseur du pouce, courbée à sa partie supérieure. De cette courbure naît une tige cylindrique, lisse, faible, presque sarmenteuse, de la grosseur d'une plume à écrire et de la longueur d'environ deux mètres. Vers sa partie moyenne, cette tige émet un, deux ou trois rameaux opposés et pendans. Ses feuilles sont alternes et éparses, à l'exception de celles qui naissent sous les branches et qui sont comme elles géminées ou ternées. Elles sont étalées, sessiles, lancéolées, lisses, très-entières, marquées de nervures longitudinales et parallèles, qui se réunissent pour former une vrille courte, roulée en dessous et accrochante. Les fleurs sont solitaires au sommet des pédoncules qui naissent à côté des feuilles, dans la partie supérieure de la tige. Ces pédoncules sont cylindriques, nus, horizontaux et longs à peu près de deux centimètres. Le bouton de la fleur est hexagonal et d'une couleur verdâtre. La fleur épanouie offre d'abord un périanthe corolloïde, partagé en six divisions très-profondes, lancéolées, aiguës, ondules, crépues sur les bords, relevées vers le ciel, rapprochées au sommet, canaliculées, jaunes depuis le milieu jusqu'à la base où l'on remarque une petite protubérance longitudinale, et d'un rouge de sang dans tout le reste de sa longueur. Au bout de quelques jours, la couleur jaune disparaît, et les divisions du périanthe se teignent uniformément de cette belle couleur sanguine qui, lors de l'anthèse, n'affectait que leur extrémité. Les étamines, au nombre de six, sont un peu moins longues que le périanthe; elles ont des anthères pleines d'un pollen jaune, linéaires, mobiles, attachées par leur milieu à des filets cylindriques et divergens sur un même plan horizontal. Le style filiforme, de la longueur des étamines et surmonté de trois stigmates grêles, est d'abord horizontal, puis relevé obliquement, de manière à former un angle aigu avec l'ovaire. Celui-ci n'adhère point au périanthe; il est vert, lisse, ovale, obtus, à trois angles arrondis, marqué de six sillons, dont trois sont plus profonds. La capsule est coriace, ovale, allongée, à valves marquées chacune d'un sillon longitudinal, et à trois loges renfermant chacune deux rangées de graines rouges, rondes, avec une petite éminence près de l'ombilic. Cette belle plante croît naturellement sur la côte du Malabar, où, selon Rhéde, les habitants la cultivent pour l'ornement de leurs jardins et parce qu'ils lui attribuent des propriétés superstitieuses. Dans nos climats, on est forcé de la conserver dans la serre chaude, et même il est assez rare de l'y voir donner des fleurs. Après la floraison qui a lieu en été, on enlève les racines hors de terre pour les replanter au printemps suivant.

MÉTHOQUE. *Methoca*. INS. Genre de l'ordre des Hy-

ménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, tribu des Mutillaires, établi par Latreille et ayant pour caractères : mandibules bidentées; palpes maxillaires aussi longues au moins que les mâchoires, composées de six articles, les labiales n'en ayant que quatre. Antennes plus longues que la tête, avec le second article découvert et point reçu dans le premier. Dessus du corselet comme noueux et articulé. Ce genre se distingue des Myrmoses et des Sclérodermes par des caractères tirés de la forme du corselet qui n'a que des divisions peu marquées en dessus. Les Myrmécodes en sont séparées par leurs palpes maxillaires, beaucoup plus courtes que les mâchoires, et par le second article des antennes, qui est reçu dans le premier et caché. Les Méthoques sont de petits insectes dont les femelles, aptères, ressemblent à des Mutilles, mais elles en sont distinguées par leur corselet noueux. On n'en connaît que deux espèces, elles appartiennent aux contrées méridionales de l'Europe.

MÉTHOQUE ICHNEUMONIDE. *Methoca ichneumonides*, Latr.; *Mutilla formicaria*, Jurine (Hyménopt., pl. 15). Elle a environ trois lignes de long; son corps est noir, luisant, avec le corselet d'un rouge fauve.

MÉTHORIER. *Methorium*. BOT. Genre de la famille des Sterculiacées, institué par Schott et Endlicher, avec les caractères suivans : calice tubuleux, bilabié, à cinq divisions; pétales ligulés, avec onglet et disposés en deux lèvres; tube staminal dégagé du carpophore, formant un prolongement de l'orifice de la corolle, composé de dix filaments tous fertiles; ovaire stipité, consistant en cinq carpelles réunis; style courbé en faux; stigmaté capité; fruit capsulaire, formé par la réunion des cinq carpelles dressés, oligo-monospermes; semences anguleuses. Les Méthoriers sont des arbrisseaux qui croissent sous le tropique de l'Australie; leur nombre est encore très-limité.

MÉTHORIER A DUVET BLANC. *Methorium canum*, Sch. Ses feuilles sont oblongues, très-entières ou dentelées; ses fleurs, réunies en bouquets axillaires, sont d'un rouge de rose.

MÉTHYSCOPHYLLE. *Methyscophyllum*. BOT. Genre de la famille des Thérébinthacées. tribu des Burséracées, institué par Ecklan, qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites; calice à cinq lobes et persistant; corolle formée de cinq pétales imbriqués avant le développement; cinq étamines insérées sous le disque qui est crénelé et sur lequel est posé l'ovaire; style court et épais; stigmaté trilobé. Le fruit consiste en une capsule oblongue, à trois loges, renfermant chacune une ou deux semences. La seule espèce de Méthyscophylle connue jusqu'à ce jour, est un arbrisseau résineux, à feuilles opposées, lancéolées, glabres, glauques, aiguës aux deux extrémités, à bords roulés ou dentés; les rameaux sont rapprochés, presque en faisceaux; les fleurs sont peu nombreuses, réunies en panicules opposées, dichotomes et axillaires. Du cap de Bonne-Espérance.

MÉTIS. ZOOL. BOT. V. HYBRIDE.

MÉTOPIADE. *Melopias*. INS. Coléoptères trimères; genre de la famille des Psélaphiens, établi par Gory pour un insecte qui lui a été adressé de Cayenne et qui

a de grands rapports avec le genre *Dionyx* du général Dejean. Caractères : antennes aussi longues que tout le corps; le premier article presque aussi long que tous les autres réunis, les trois derniers formant une masse qui se termine en cône; palpes maxillaires très-longues; deux crochets aux tarses.

MÉTOPIADE CURCULIONOÏDE. *Metopias curculionoides*, Gory. Tête petite, arrondie, avec un prolongement au front, sur lequel sont implantées les antennes; yeux noirs, petits et arrondis; corselet globuleux, arrondi, rétréci en cœur postérieurement et coupé carrément à sa base; écusson très-petit, triangulaire; élytres très-finement ponctuées, peu allongées, arrondies à la base, carrées à l'extrémité, laissant à découvert une partie de l'abdomen. Tout l'insecte est d'un roux ferrugineux, pubescent, avec les antennes couvertes de longs poils roux et peu serrés. Taille, deux lignes environ.

MÉTOPIE. *Metopia*. 1788. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen et ayant pour caractères : cuillerons grands, couvrant la majeure partie des balanciers; ailes élevées; antennes guère plus longues que la moitié de la face antérieure de la tête, contiguës à leur naissance et terminées par une palette oblongue. Ce genre se distingue de celui de Phasie par les antennes qui, dans ce dernier, sont écartées à leur naissance, et par d'autres caractères tirés de la forme du corps et des ailes. Les Lispes en sont distingués par le port des ailes; enfin les Achias ont les côtés de la tête prolongés en cornes et portant les yeux. Les antennes des Métopies sont composées de trois articles dont le dernier est très-grand, oblong et portant à sa base une soie simple, longue et subulée. Les palpes sont filiformes. Ces Diptères ont trois yeux lisses, très-petits et très-rapprochés, placés en triangle sur le vertex. On les trouve dans les bois, voltigeant sur les feuilles; ils se font remarquer par la couleur argentée, très-brillante, de la partie antérieure de leur tête; on ne connaît pas leurs métamorphoses.

MÉTOPIE A LÈVRES. *Metopia labiata*, Meig., Latr.; *Musca labiata*, Fabr. Sa tête est entièrement argentée, à l'exception du vertex; ses balanciers sont blanchâtres. Le corps est chargé de grands poils assez roides, au travers desquels on aperçoit, surtout sur l'abdomen, un duvet très-court et fort brillant, qui a, dans quelques endroits et sous certain aspect, un reflet argentin. Cette espèce est commune aux environs de Paris.

METOPIMUM. BOT. La plante de la Jamaïque sur laquelle P. Browne avait constitué le genre *Metopium*, a été réunie au genre *Rhus* par Linné. De Candolle (*Prodr. Syst. veget. Nat.*, 2, p. 67) en a fait une section caractérisée par ses fleurs hermaphrodites, par son drupe ovale, sec, glabre, à noyau très-grand et crustacé. Le *Rhus Metopium*, L., a des feuilles composées de deux paires de folioles avec une impaire; celles-ci sont ovales, pétiolées et très-entières. On en retire une substance résineuse nommée *Doctor-Gum* par les colons de la Jamaïque.

METOPHIUS. 1788. Genre de l'ordre des Hyménoptères, établi par Panzer aux dépens des Ichneumons, et n'en différant que par les caractères suivants : abdomen ses-

sile, convexe et scabre; écusson quadrangulaire, avec les angles du sommet aigus; aiguillon caché.

MÉTOPOCOILE. *Metopocoilus*. 1788. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Dejean pour un insecte du Brésil, qui lui a offert les caractères distinctifs suivants : antennes composées de onze articles dont le premier gros et en massue, le deuxième très-court et cyathiforme, les huit suivants dentés en scie au côté interne, le troisième à peine plus grand que le quatrième, le onzième plus long que le précédent, terminé en pointe, ayant une dent latérale simulant un douzième article; tête forte, aussi large que la partie antérieure du corselet, avec un grand enfoncement circulaire sur le front; palpes et mandibules courtes, celles-ci épaisses, recourbées à leur extrémité; corselet lisse, un peu convexe, presque carré, avec son bord postérieur sinué; presternum saillant, fortement caréné au milieu, avec sa pointe prolongée au delà des cuisses antérieures; écusson très-petit, triangulaire et pointu; élytres allongées, linéaires, un peu convexes, distinctement rebordées extérieurement, tronquées à l'extrémité, avec l'angle interne de cette troncation armé d'une épine oblique; corps allongé, linéaire, glabre en dessus : le dernier segment de l'abdomen bordé de longs poils; pattes assez courtes et fortes; dernier article des tarses plus long que les trois autres réunis.

MÉTOPOCOILE A COU TACHETÉ. *Metopocoilus maculicollis*, Dej. Son corps est luisant; sa tête est d'un jaune ferrugineux, avec une grande tache noire sur le vertex; antennes et pattes brunes; extrémité des mandibules noire; corselet pointillé, jaune, avec deux taches noires sur le disque et une autre un peu plus bas et plus petite, plus un petit trait latéral; écusson noir; élytres pointillées, jaunes, plus claires à leur base, et noires à l'extrémité; corps brun. Taille, deux pouces. Du Brésil.

MÉTRIE. *Metrius*. 1788. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Élaphrides, institué par Eschscholtz qui lui assigne pour caractères : dernier article des palpes maxillaires de forme triangulaire; lèvres supérieure entière; dent du menton bifide; premier article des tarses antérieurs élargi dans les mâles; corps ovale; élytres convexes; les autres caractères se rapportent exactement à ceux des Élaphres.

MÉTRIE RESSERRÉ. *Metrius contractus*, Esch., Zool. Atl., fasc. 1, p. 8. Tout son corps est noir; le corselet est carré, un peu plus large au milieu, sinueux en avant et en arrière, bordé latéralement, avec les angles aigus. Les élytres présentent quelques stries fort légères; elles sont marquées de petits points enfoncés; les intervalles des stries sont plats et lisses. Taille, six lignes. De la Californie.

MÉTRIOPE. *Metriopus*. 1788. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires, institué par Solier qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, à articles coniques, dont le troisième deux fois plus long que le deuxième, les neuvième et dixième plus larges que les autres et peu comprimés, le dernier ovoïde, plus petit que le pénultième; mandibules très-courtes et épaisses; palpes

subfiliformes, à dernier article à peine plus grand que le précédent; tête rectangulaire, fortement déprimée et plane latéralement; yeux ovales et larges, nullement lunulés antérieurement; une saillie large et subbilobée dans le milieu de la partie postérieure du corselet; élytres courtes et suborbiculaires; pattes courtes, surtout les antérieures; cuisses dilatées brusquement en dedans, à leur extrémité, en une lame notable de chaque côté des jambes; tarses courts, filiformes, avec le premier article des postérieurs à peine plus long que le dernier.

MÉTRIOPE DE HOFFMANSEEG. *Metriopus Hoffmannseegii*, Sol.; *Pimelia rugosa*, Hoffm. Elle est noire, ovale, légèrement déprimée en dessus; dessus du corselet couvert de très-gros points qui le font paraître inégal; élytres réticulées; abdomen ponctué. Taille, quatre lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

MÉTROCYNIE. *Metrocynia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madagascar*, n° 76) qui lui a donné pour caractère essentiel : un calice dont le tube est campanulé, le limbe à cinq divisions longues, réfléchies et colorées; cinq pétales droits; dix étamines dont les anthères sont insérées au sommet des filets hérissés; style de la longueur des étamines; gousse courte, presque réniforme, monosperme, verruqueuse ou plissée. Ce genre est, d'après son auteur, voisin du *Schotia* et du *Cynometra*. De Candolle (*Prodrom. Syst. veget. Nat.*, 2, p. 507) l'a placée dans la tribu des Cassiées, et a décrit l'unique espèce dont il se compose, sous le nom de *Metrocynia Commersonii*. C'est un arbrisseau indigène de Madagascar, à feuilles composées de deux paires de folioles : l'une située à la base, l'autre au sommet du pétiole; ces folioles sont coriaces, elliptiques, obovales ou échantrées. Les fleurs sont disposées en épis serrés.

MÉTRODORÉE. *Metrodorea*. BOT. Genre de la famille des Rutacées, établi par Auguste de Saint-Hilaire dans sa Flore du Brésil, et qui présente : un calice quinquéfide; cinq pétales beaucoup plus longs et étalés; cinq étamines très-courtes, dont les filets subulés et chargés d'anthères cordiformes, se réfléchissent en dehors. L'ovaire semble porter les étamines, parce que le disque sur lequel elles s'insèrent, l'entoure et s'épanche sur toute sa surface. Ainsi confondus, ces organes forment une masse tuberculeuse à l'extérieur, creusée à l'intérieur de cinq loges qui renferment chacune, suspendus à l'angle interne, deux ovules juxtaposés. L'ovaire est partagé supérieurement en cinq lobes, du milieu desquels part un style court, dilaté à son sommet en un stigmate obtus. Le fruit n'a pas été observé.

MÉTRODORÉE NOIRE. *Metrodorea nigra*, St-Hil., *Flor. Bras.*, 1, p. 81, tab. 16. C'est un arbrisseau à feuilles opposées et composées de deux folioles, ou plus fréquemment d'une seule, entière et parsemée de points glanduleux transparents. Le pétiole qui les porte se dilate à sa base en deux appendices latéraux, prolongés à leur sommet en une pointe libre, et formant par leur ensemble une surface concave. Cette surface, appliquée contre celle du pétiole opposé, forme une cavité qui cache et protège pendant un certain temps le

bourgeon terminal. Les fleurs, d'un pourpre noirâtre, sont petites et marquées de points glanduleux, accompagnés de bractées et disposés en panicules terminales ou latérales. Dans quelques-unes, on trouve le nombre des parties de quatre seulement. Du Brésil, sous les tropiques.

MÉTROSIDÉROS. BOT. Ce nom, employé d'abord par Rumph pour désigner plusieurs arbres du Malabar qui rentrent pour la plupart dans le genre *Mimusops* de Linné, a été ensuite transporté par Banks et Solander à un genre de plantes de la famille des Myrtacées et de l'icosandrie Monogynie, L., qui a été adopté par tous les botanistes modernes, et présente les caractères suivants : le calice est turbiné, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, évasé dans sa partie supérieure qui se termine par un limbe à cinq divisions courtes; toute la face interne du calice est tapissée d'un disque pariétal, qui forme un petit bourrelet annulaire à son sommet; la corolle se compose de cinq pétales assez petits et étalés; les étamines sont fort nombreuses, longues, saillantes, à filaments distincts; l'ovaire offre de trois à quatre loges, contenant un très-grand nombre d'ovules fort petits, attachés à un trophosperme saillant de l'angle interne; le style est simple, terminé par un stigmate discoïde, déprimé et également simple. Le fruit est une capsule couronnée par le calice qui est comme tronqué à son sommet, et qui est devenu ligneux; elle offre ordinairement trois loges s'ouvrant en trois valves septifères par leur côté interne, et contenant un très-grand nombre de graines excessivement petites. Les espèces de ce genre sont nombreuses et presque toutes originaires de la Nouvelle-Hollande; ce sont en général des arbres ou des arbrisseaux fort élégants dans leur port et remarquables par l'extrême dureté de leur bois; leurs feuilles persistantes, entières, sont alternes ou opposées, lancéolées ou subulées, parsemées de points glanduleux, ainsi que presque toutes les autres parties du végétal. Les fleurs sont bien plus remarquables par la longueur et souvent les couleurs très-vives de leurs étamines que par leur corolle; elles sont quelquefois solitaires, mais assez souvent réunies en capitules ou en épis cylindriques, plus ou moins allongés, surmontés quelquefois d'une touffe de feuilles. Un grand nombre de ces espèces sont cultivées dans les jardins. Sous le climat de Paris elles doivent être rentrées l'hiver dans la serre tempérée; mais dans les provinces méridionales elles peuvent être cultivées en pleine terre.

MÉTROSIDÉROS A FEUILLES ÉTROITES. *Metrosideros angustifolia*, Smith; *Myrtus angustifolia*, Lin. C'est un arbuste de quatre à cinq pieds de hauteur; ses feuilles sont opposées, linéaires-lancéolées, glabres, vertes en dessus, un peu jaunâtres en dessous; les pédoncules sont axillaires, latéraux, opposés, un peu pubescents. à peine plus longs que les pétioles, soutenant de petites ombelles simples, accompagnées de bractées glabres et lancéolées; les fleurs sont petites et blanches. Du cap de Bonne-Espérance.

MÉTROSIDÉROS A FLEURS EN OMBELLES. *Metrosideros umbellata*, Cavan. Ses tiges sont hautes de huit à dix pouces; ses rameaux sont glabres et opposés, les feuil-

les sont presque sessiles, opposées, lancéolées, acuminées à leurs deux extrémités, uninervurées. Les fleurs sont terminales, pédicellées, presque en ombelle sessile, et d'un beau rouge éclatant. Elle est originaire du port Jackson.

MÉTROSIDÉROS A FLEURS EN THYRSE. *Metrosideros florida*, Smith. Ses tiges sont droites, divisées en longs rameaux prolongés en forme de thyrses étalés, garnis de feuilles opposées, allongées, ovales, veinées, entières, glabres; les fleurs sont jaunâtres, pédonculées, terminales et disposées en cyme. De la Nouvelle-Zélande.

MÉTROSIDÉROS A PANACHES. *Metrosideros Lophanta*, Vent., Jard. de Cels, t. 69. Cette espèce est celle que l'on voit le plus fréquemment dans les jardins où elle forme un arbuste de six à dix pieds de hauteur; ses rameaux sont effilés et souvent pendans; ses feuilles sont très-rapprochées, lancéolées, entières, glabres, ponctuées, longues d'environ trois pouces, larges de quatre à cinq lignes, quelquefois légèrement soyeuses à leur face inférieure; les fleurs sont disposées en un épi dense et cylindrique, au sommet des rameaux; leurs étamines, longues et d'un beau rouge ponceau, constituent une sorte de plumet extrêmement élégant; les calices et même les pétales sont velus et soyeux extérieurement; assez souvent les épis de fleurs sont surmontés par un jeune rameau qui ne tarde pas à s'allonger. Nouvelle-Hollande.

MÉTROSIDÉROS A FEUILLES DE SAULE. *Metrosideros Saligna*, Vent., Jard. de Cels, t. 70. Cette espèce forme un arbuste de cinq à six pieds d'élévation, très-glabre dans toutes ses parties; ses feuilles sont plus étroites et plus lancéolées, surtout à leur partie supérieure qui est très-allongée; ses fleurs sont un peu plus petites, et ses calices ainsi que ses pétales entièrement glabres; ses étamines sont blanchâtres. Nouvelle-Hollande.

MÉTROSIDÉROS GLAUQUE. *Metrosideros glauca*, Bonpland. Pl. Nav., p. 86, t. 54. Cette espèce, ainsi que les deux précédentes qui, du reste, se ressemblent beaucoup, devra peut-être faire partie du genre *Callistemon*, récemment formé aux dépens du *Métrosidéros*. Elle a été décrite et figurée pour la première fois par Bonpland; c'est sans contredit la plus belle du genre; elle forme un arbuste de six à douze pieds de hauteur; ses rameaux sont dressés; ses feuilles éparses, glauques, lancéolées, glabres; ses fleurs sont d'un rouge ponceau, beaucoup plus grandes que dans le *Metrosideros Lophanta*, et disposées de la même manière. Elle vient de la Nouvelle-Hollande.

MÉTROSIDÉROS A FEUILLES DE CORIS. *Metrosideros Coridifolia*, Vent., Jard. Malmaison, t. 46. Cette espèce, originaire de la Nouvelle-Hollande, ainsi que les autres, est extrêmement commune dans les jardins; elle y constitue un arbuste de quatre à six pieds de hauteur, très-rameux, ayant ses feuilles alternes et éparses, très-rapprochées, courtes, étroites et linéaires, ponctuées; ses fleurs sont blanches, axillaires, solitaires ou réunies au nombre de trois à quatre seulement; le calice est glabre et ponctué; les pétales sont très-courts, arrondis et blancs.

MÉTROXYLON. BOT. Le genre de Palmiers établi sous ce nom par Rottboel (*in Koenig. Ann. bot.*, 1,

t. 1), est réuni par Martius au *Sagus* de Rumph et de Gærtner. *V.* ce mot.

METTERNICHIE. *Metternichia*. BOT. Ce genre établi par Michaux, dans son *Delect. Flor. et Faun. Bras.*, paraît devoir appartenir à la famille des Bignoniacées; il a pour caractères: calice court, campanulé, divisé en cinq parties inégales; corolle hypogyne, infundibulaire; son limbe est ample, plissé, divisé en cinq parties courtes et inégales; cinq étamines insérées au bas du tube de la corolle, d'inégale longueur et exsertes; filaments filiformes; anthères à deux loges parallèles et égales; ovaire biloculaire; plusieurs ovules anatropes, ascendants, attachés de chaque côté de la cloison, près du bord de sa base; style simple; stigmaté peltato-bilamellé; capsule coriace-ligneuse, ovato-cylindrique, biloculaire, bivalve au sommet; semences peu nombreuses, insérées comme les ovules, longuement linéaires, dressées, convexes sur le dos, bisillonées sur la face opposée, revêtues d'un test coriace, membraneux au sommet et vers les bords; ombilic basilaire; endopleure renflé; embryon exalbumineux; cotylédons orthotropes et linéaires; radicule longue, cylindrique et infère. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce: c'est un arbre à feuilles alternes, courtement pétiolées, simples, ovales, très-entières et luisantes; les fleurs sont blanches ou rosées, réunies en grappes terminales. Du Brésil.

METZGERIA. BOT. (Raddi.) *V.* JUNGERMANNE.

MEULIÈRE (PIERRE). MIN. *V.* QUARTZ ET SILEX.

MEUM. BOT. Tournefort avait institué ce genre qui appartient à la famille des Ombellifères et à la Pentandrie Digynie; mais Linné l'a réuni d'abord aux Athamanthes, et l'a transporté ensuite parmi les *Æthusa* et les *Ligusticum*. Rétabli par Jacquin, Gærtner et Sprengel, il présente les caractères suivants: ombelle composée; involucre général, quelquefois nul, plus souvent formé d'une à cinq folioles étroites; involucre partiels composés de folioles linéaires, en petit nombre et souvent placés d'un seul côté; fruits elliptiques, prismatiques, à cinq côtes saillantes, séparées par des intervalles plans.

Le *Meum athamanticum*, Jacq., Austr., 4, t. 505; *Athamanta Meum*, L., est une espèce assez commune dans les Alpes, les Pyrénées et les Vosges. Sa tige, un peu rameuse, s'élève ordinairement à la hauteur de trois décimètres; elle porte des feuilles deux ou trois fois ailées et composées de folioles très-nombreuses, d'un vert foncé, glabres, courtes et capillaires.

Sprengel réunit à ce genre l'*Æthusa Buniis*, L.; le *Phellandrium Mutellina*, L.; le *Fœniculum vulgare* de Gærtner, ou *Anethum Fœniculum*, L.; et le *Sison inundatum*, L. La réunion de ces Ombellifères, dont chacune a fait successivement partie de plusieurs genres différents, n'est pas généralement admise; ainsi, malgré l'analogie du port, on a suffisamment considéré le *Fœniculum* comme un genre distinct. Le *Sison inundatum*, L., paraît aussi devoir être éloigné des *Meum*, car il ne s'en rapproche que par le fruit, et si l'on ne considère que ce seul caractère, on devra réunir beaucoup d'autres Ombellifères qui n'ont d'ailleurs entre elles presque aucune ressemblance.

MEUNIER. Zool. Espèce de Poisson du genre *Able*. On donne aussi ce nom au Chabot commun, *Cottus Gobio*, L. On a encore appelé Meunier, parmi les Oiseaux, le Corbeau mantelé et un Perroquet.

MEUNIÈRE. ois. Synonyme vulgaire de Mésange à longue queue. On donne aussi ce nom, en différentes provinces, à la Corneille mantelée. *V.* MÉSANGE et CORBEAU.

MEURON. bot. Nom donné vulgairement au fruit de la ronce frutescente.

MEYENIE. *Meyenia*. bot. Genre de la famille des Acanthacées, établi par le professeur Nées van Esenbeck aux dépens du genre *Thunbergia*, avec les caractères suivants : calice bibractéolé à sa base, court et quinquéfide; corolle hypogyne, infundibuliforme, à tube court, fermé par un cercle de poils implantés sur l'orifice qui est sensiblement renflé; le limbe est à cinq divisions étalées, presque égales; quatre étamines insérées sur le tube de la corolle et didynames; anthères biloculaires, barbues au sommet et à loges inégales: les supérieures divergentes et tomenteuses, les inférieures parallèles et mutiques à leur base; ovaire à deux loges renfermant chacune un ovule; style simple; stigmatemembranaceo-dilaté, à deux lèvres bilobées. Le fruit consiste en une capsule globuleuse à sa base, rétrécie en bec conique, à deux loges, à quatre graines, déhiscentes par deux valves septifères au milieu; les semences ont des strophioles spongieux, cupuliformes.

MEYENIE DE HAWTAYNE. *Meyenia Hawtayneana*, Nées; *Thunbergia Hawtayneana*, Wall., *Fl. Nepaul*, 49. C'est un sous-arbrisseau grim pant; ses tiges sont nombreuses, cylindriques, glabres, ordinairement grêles; ses feuilles sont opposées, sessiles, ovales-aiguës ou terminées par une petite protubérance obtuse, d'un vert plus pâle en dessous qu'au-dessus, tout à fait lisses et munies de veines nombreuses et distinctes; ses fleurs sont axillaires, pédonculées, opposées; le calice est bipartite, d'un vert pâle, enveloppant la base du tube de la corolle; celle-ci est d'un bleu pourpré, à tube jaune et de près d'un pouce et demi de long; le limbe est divisé en cinq segments bifides, presque égaux. Du Népal.

MEYÈRE. *Meyera*. bot. Adanson avait formé sous ce nom un genre particulier pour l'*Holosteum umbellatum*; mais ce genre n'a pas été adopté. Le même nom a été donné par Schreber à un genre de Synanthérées, appelé antérieurement *Enydra* par Loureiro, dans sa Flore de la Cochinchine. *V.* ÉNYDRE.

MEYERIE. *Meyeria*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sécénionides, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères: capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon femelles et ligulées; involucre campanulé ou ovale, formé de plusieurs rangs de squammes ovales, imbriquées, les unes très-près des autres; réceptacle planiuscule, garni de paillettes ordinairement tridentées au sommet, compliquées, embrassant les fleurettes; styles du disque rameux et terminés en cône; akènes prismatiques et velus; squammelles de l'aigrette oblongues ou elliptiques, obtuses et membraneuses. Les Meyeries sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux

du Brésil; De Candolle en a décrit quatre espèces qu'il a réparties en deux sections.

MEYERIE A FEUILLES DE MYRTE. *Meyeria Myrtifolia*, De Cand. Ses tiges sont très-glabres, garnies de feuilles courtement pétiolées, ovato-lancéolées, trinervurées, obtuses à la base, acuminées au sommet, lisses sur les deux faces; les pédicelles sont plus longs que les feuilles; les squammes de l'involucre sont ovales: les extérieures plus courtes et foliacées; les fleurs sont jaunes.

MEYNA ou MEYNIA. bot. Le genre institué sous ce nom par Link, dans la famille des Rubiacées, a été reconnu pour ne point différer du genre *Vanguieva* de Commerson et lui a été réuni. *V.* VANGUIEVE.

MÉZANGE. ois. *V.* MÉSANGE.

MÉZÉRÉINE. *Mezereina*. Substance blanche, cristalline, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et qui forme la partie active du bois de Garou. On l'obtient de l'écorce de ce dernier en le traitant par l'alcool; en faisant évaporer, on obtient un précipité que l'on traite à son tour par l'éther qui dissout la Mézéréine.

MÉZÉRÉON. bot. Espèce du genre *Daphné*. *V.* ce mot.

MÉZIER. *Mesium*. ins. *V.* GIBBIE.

MEZLERIE. *Mezleria*. bot. Genre de la famille des Lobéliacées, établi par Presle dans sa Monographie des espèces de cette famille et en partie aux dépens du genre *Lobelia* des auteurs. Caractères: tube du calice hémisphérique; corolle divisée en cinq parties presque régulières, lancéolées, étalées, dont les deux supérieures un peu plus courtes; anthères légèrement courbées, les deux inférieures aristées au sommet; capsule globuleuse, souvent les deux valves s'ouvrent par le sommet. Les Mezleries sont de petites plantes herbacées, originaires du cap de Bonne-Espérance; leur tige est presque toujours couchée, leurs fleurs sont axillaires, petites et blanches.

MEZLERIE DÉPRIMÉE. *Mezleria depressa*, Presle; *Lobelia depressa*, L. Elle est glabre; ses tiges sont presque rampantes, rameuses et prenant racine aux angles formés par l'origine des feuilles; celles-ci sont ovalaires, obtuses, entières, presque décurrentes; les pédicelles sont axillaires, biglanduleux à leur base et presque aussi longs que les feuilles; les divisions du calice sont trois fois plus courtes que la corolle.

MÉZONE. *Mezona*. bot. Genre de la famille des Labiées, institué par le docteur Blume pour une plante observée par lui dans les marais qui environnent la ville de Buytenzorg à Java. Caractères: calice bilabié; lèvre supérieure divisée, l'inférieure très-petite et inclinée; corolle également à deux lèvres dont la supérieure est en forme de voûte, l'inférieure est plus longue et entière; étamines didynames et déclines: les plus courtes sont appendiculées à leur base; anthères à une seule loge et privées de poils. Ce genre tient le milieu entre les genres *Ocimum* et *Scutellaria*, tous deux de la Didynamie Gymnospermie de Linné.

MÉZONE DES MARAIS. *Mezona palustris*, Bl. C'est une plante herbacée, à feuilles ovales-oblongues, dont les bords sont dentelés, rugueux et garnis de poils; les fleurs sont réunies en épi composé de verticilles serrés; les pédicelles sont réunis en faisceaux, et accompagnés de bractées.

MÉZONEVRON. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, voisin des Cæsalpinies, établi par le professeur Desfontaines (*Mem. Mus.*, 4, p. 245) qui lui donne les caractères suivants : calice à cinq divisions; quatre supérieures orbiculaires, une inférieure concave, en forme de casque, recouvrant les quatre autres avant l'épanouissement de la fleur; corolle presque régulière, de cinq pétales arrondis, onguiculés, le supérieur un peu plus petit; dix étamines déclinées et plus longues que la corolle, ayant les filets distincts, les anthères oblongues et à deux loges; le style également décliné se termine par un stigmate arrondi. Le fruit est une gousse plane, foliacée, oblongue, rétrécie en pointe à ses deux extrémités, uniloculaire, indéhiscente, polysperme, portant sur son côté seminifère une crête saillante, membraneuse, ondulée; les graines sont ovoïdes, allongées, lisses. Ce genre se rapproche du *Cæsalpinia* par beaucoup de caractères, mais il en diffère essentiellement par son fruit; il a aussi des rapports avec l'*Hæmatoxylum*, mais dans ce dernier la gousse s'ouvre en deux parties. Le professeur Desfontaines a décrit et figuré deux espèces de ce genre; l'une, *Mezonevron glabrum*, *loc. cit.*, t. 10, est un arbre originaire de l'île de Timor, ayant ses feuilles doublement paripinnées; ses pinnules opposées, composées d'environ quatorze folioles alternes, elliptiques, obtuses, très-entières et petites; les pinnules, au nombre de six à douze paires, sont opposées et accompagnées à leur base de deux aiguillons recourbés; les fleurs forment une panicule simple et pyramidale au sommet des rameaux. La seconde espèce, *Mezonevron pubescens*, Desfont., *loc. cit.*, t. 11, est également arborescente et originaire de Java: ses feuilles bipinnées se composent de seize ou dix-sept paires de pinnules opposées, accompagnées de deux aiguillons crochus; ses folioles sont opposées et légèrement pubescentes.

MIANGIS ou **MYANGIS.** BOT. Du Petit-Thouars (*Hist. des Orchidées des îles d'Afrique*) donne ce nom à une des plantes de son genre *Angorchis*, et qui croît dans l'île-de-France. Suivant la nomenclature admise par les botanistes, elle doit porter celui d'*Angræcum parviflorum*. Elle est figurée, *loc. cit.*, t. 60.

MIARE. *Miarus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, établi par Stephen pour quelques Curculionides européens, qui sont caractérisés de la manière suivante: antennes coudées, bréviuscules et grêles; leur tige composée de cinq articles dont les deux premiers plus longs et obconiques, les autres plus courts ou arrondis, ou tronqués au sommet; la massue est assez grande, de quatre articles ovales; rostre cylindrique, un peu arqué et atténué vers le sommet; yeux latéraux, un peu convexes et arrondis; corselet transversal, avec la base avancée et arrondie, la partie antérieure rétrécie et la postérieure tronquée; élytres ovales, faiblement échancrées à leur base, avec les épaulures un peu proéminentes, arrondies à l'extrémité; pieds médiocres; cuisses en massue; un petit crochet à l'extrémité des jambes antérieures, les postérieures mutiques.

MIARE DE LA CAMPANULE. *Miarus Campanulæ*, Sch.; *Rhynchænus Campanulæ*, Fab. Il est petit; la trompe

est d'un noir luisant, et les antennes d'un brun obscur; le corps est noir, recouvert d'un duvet gris, mêlé de petites écailles cendrées; les élytres ont des stries longitudinales formées par des points. Il est commun en Belgique.

MIARGYRITE. MIN. Même chose que Argent antimonié sulfuré. V. ARGENT.

MIASZITE. MIN. Nom donné au Calcaire magnésien, trouvé par Pallas aux environs de Miaska en Sibérie. **MIAULARD, MIAULLE** ET **MIAULEUR.** OIS. Dénominations vulgaires des Goélants et des Mouettes.

MIBORA. BOT. V. CHAMAGROSTIDE.

MICA. MIN. *Glimmer*, Wern. L'une des substances minérales le plus abondamment répandues dans la nature, l'une des plus faciles à reconnaître, si l'on se borne aux indications des caractères extérieurs, mais qu'il est presque impossible de déterminer comme espèce, parce que les nombreuses variétés de Mica paraissent cacher sous une analogie d'aspect fort remarquable des différences essentielles de composition et de structure. On les décrira ici avec tous les minéralogistes sous le même nom de Mica, en indiquant dans le groupe de ces variétés les divisions qu'on a cru y reconnaître, jusqu'à ce que de nouvelles observations viennent les confirmer, et rendent indispensable un changement dans la classification et la nomenclature. Les Micas se présentent presque toujours en lames ou en feuillets minces, divisibles en lamelles d'une grande ténuité, brillantes, flexibles et élastiques; fusibles en émail au chalumeau, et quelquefois à la simple flamme d'une bougie. Leur composition est encore incertaine, et probablement elle est variable comme la structure cristalline. Elle se rapporte en général à l'ordre des doubles silicates; les bases combinées avec la Silice sont: l'Alumine, la Potasse, la Magnésie et le tritoxide de Fer. II. Rose a reconnu dans les Micas la présence de l'Acide fluorique, et Peschier de Genève celle de l'Oxide de Titane. D'après les caractères tirés de la cristallisation et de la double réfraction, on peut partager l'ensemble des Micas en trois groupes principaux, qui paraissent encore susceptibles de nouvelles subdivisions.

1^{er} Groupe: Micas à un axe. Ces Micas laissent voir une croix noire, lorsqu'on les regarde avec l'appareil imaginé par Biot, et composé de deux lames croisées de Tourmaline. Ils ont donc un seul axe de double réfraction; aussi leurs formes secondaires paraissent indiquer pour forme primitive le prisme hexaèdre régulier; mais l'intensité de la double réfraction est variable selon les échantillons des diverses localités, ainsi que sa nature qui est attractive dans les uns (Micas verdâtres de la vallée d'Ala), et répulsive dans les autres (Micas verdâtres du Vésuve, Micas volcaniques des bords du Rhin; Mica noir de Sibérie; Mica rouge de Saint-Marcel en Piémont). Tous les Micas à un axe contiennent de la Magnésie. Le Mica noir de Sibérie, analysé par Klaproth, renferme suivant ce chimiste: 42,50 de Silice; 11,50 d'Alumine; 22 d'Oxide de Fer; 9 de Magnésie, et 10 de Potasse. Rose y a trouvé de l'Acide fluorique, et Peschier de l'Oxide de Titane. Les variétés principales de forme et de structure des Micas à un axe, sont: le Mica prismatique, en

prismes hexaèdres réguliers, ordinairement lamelliformes et groupés les uns sur les autres; le Mica foliacé, en grandes feuilles, auquel on a donné les noms impropres de Verre, ou de Talc de Moscovie; le Mica écaillé composé de lamelles ou d'écaillés, qui se détachent aisément par l'action du doigt.

2^e Groupe : Micas à deux axes, ayant pour forme primitive un prisme droit rhomboïdal, de 60^d et 120^d. Le plan des deux axes est perpendiculaire à la base du prisme, et passe par sa grande diagonale. Tels sont les Micas du Saint-Gothard, ceux d'Altenberg en Saxe, de Zinnwald en Bohême.

5^e Groupe : Micas à deux axes, ayant pour forme primitive un prisme rhomboïdal oblique (Bournon et Soret). Le plan des axes passe par les petites diagonales de ses bases. Tels sont les Micas enfumés de Sibérie, ceux de Brodbo et de Kimito en Finlande; le Mica jaune de Binn, etc. C'est aux Micas à deux axes que se rapportent la plus grande partie des substances qui portent ce nom. Nous ajouterons aux variétés que nous avons citées, les suivantes, sans que nous puissions décider auquel des deux derniers groupes elles se rattachent. Mica argentifère de Russie et d'Arendal en Norvège; Mica de Ueto en Suède; Mica de Couserans, dans les Pyrénées; Mica verdâtre du Mexique; Mica violâtre des États-Unis; Mica lépidolithe de Rosena en Moravie. Les Micas à deux axes diffèrent des Micas à un axe, en ce qu'ils ne renferment point de Magnésie. Ils diffèrent entre eux, même ceux d'un même groupe, par l'écartement des axes de double réfraction, qui varie entre 40 et 80 degrés. Les variétés de forme et de structure de ces Micas, sont les suivantes : Mica rhomboïdal, en prismes rhomboïdaux droits ou obliques; le Mica rectangulaire, en prismes rectangles, à base droite ou oblique; le Mica hexagonal à base droite, régulière ou simplement symétrique; le Mica testacé ou hémisphérique, engagé dans une roche granitique à Feldspath rougeâtre, de Dalécarlie en Suède; le Mica lamellaire ou écaillé; le fibreux, palmé ou flabelliforme; enfin le Mica pailleté, en parcelles libres, disséminées dans les sables ou les roches solides, et en petites masses saccharoïdes, engagées dans le Granite (Lépidolithe).

Les substances qui viennent d'être décrites sous le nom de Mica, sont très-abondantes dans le sol primordial. Le Mica fait partie essentielle du Granite, du Gneiss et du Micaschiste; et c'est à sa disposition en feuillet que les deux dernières roches doivent leur structure schisteuse. Les Schistes talqueux, les roches phylladiformes, qui terminent la série primitive, sont encore formés en grande partie de lamelles de Mica empilées les unes sur les autres. On retrouve aussi ce minéral dans les dépôts schisteux du sol intermédiaire, connus sous les noms de Phyllades et de Grauwackes; enfin on le rencontre disséminé sous forme de paillettes dans les Grès secondaires, et jusque dans les sables meubles des terrains tertiaires. On trouve aussi le Mica abondamment disséminé en lamelles d'une teinte ordinairement noirâtre dans les différents dépôts d'origine ignée, tels que les Trachytes, les Basaltes et les Laves. On emploie le Mica à différents usages. En Sibérie, on le substitue au verre pour en garnir les fenêtres, et on s'en

sert principalement pour le vitrage des vaisseaux; on en fait aussi des lanternes. La poudre d'or ou poudre pour l'écriture, n'est autre chose qu'un sable micacé, dont on se sert pour empêcher l'encre de brouiller l'écriture.

MICA DES PEINTRES. *V.* GRAPHITE et FER CARBURÉ.

MICA VERT. Synonyme d'Uranite.

MICACIQUE. *MIN.* Roche dont la composition a pour base le Mica.

MICACOULIER. *BOT.* Pour Micocoulier. *V.* ce mot.

MICADENIA. *BOT.* Robert Brown, dans les notes qu'il a mises aux plantes rapportées par Denham et Clapperton, de leur voyage du Soudan, donne ce nom à un végétal de la famille des Sapotées, que ces voyageurs disent produire le beurre du Soudan. On a pensé qu'il était identique avec le Shea de Mungo-Park, conservé dans l'herbier de Kauks, identifié dont doute Robert Brown; il n'est pas positif non plus, d'après le même, que ce soit un *Bassia*; il pencherait plutôt, à l'inspection de la graine du *Micadenia*, pour le rapprocher du *Vitellaria paradoxa* de Gartner (*Carp.*, t. III, 205). Ainsi jusqu'ici, il n'y a rien de certain sur ce végétal.

MICAGROSTIS. *BOT.* Synonyme de *Chamagrostis*. *V.* ce mot.

MICAPHYLLITE. *MIN.* Nom donné par Brunner à l'Andalousite. *V.* MACLE.

MICARÉE. *Micarea*. *BOT.* Genre de Lichens de la famille des Hyménothalamés, institué par Fries qui lui reconnaît pour caractères : thalle formé de granulations gélatineuses, tantôt libres, tantôt agglomérées; apothèques sphériques, nus, disséminés dans le thalle. On trouve ces Cryptogames en Europe, sur les roches arrosées par les vagues et sur les bois humides.

MICARELLE. *MIN.* Variété de Paranthine, d'un blanc métalloïde, semblable au Mica argentin.

MICASCHISTE. *MIN.* *Glimmerschiefer*, Werner. Roche composée, comme le Greisen, de Mica et de Quartz, mais dans laquelle les deux principes composants ont une disposition différente. Le Quartz y est beaucoup plus rare, et les lamelles de Mica, qui forment ses feuilles, sont très-étendues, et presque sur le même plan. On en distingue deux variétés principales : le Micaschiste ordinaire, composé de couches successives de Mica et de Quartz grisâtre; et le Micaschiste phylladiforme, ou à grain fin, que l'on peut confondre aisément avec le Phyllade proprement dit; il est souvent coloré en noir par le carbure de Fer. Les minéraux que l'on rencontre accidentellement dans cette roche, sont : le Grenat, quelquefois très-abondant, et formant souvent des sortes de nœuds enveloppés de Mica; la Tourmaline, la Staurolite, la Macle, le Fer carburé et le Fer oxidulé. Le Micaschiste appartient aux terrains anciens, et il est peu de contrées du sol primordial où on ne le rencontre, superposé au Granite ou au Gneiss. Il renferme un assez grand nombre de couches subordonnées et de filons métallifères.

MICÈNE ou MYCÈNE. *Micena*. *BOT.* Champignon à pédicule nu et creux, à chapeau sans chair. *V.* AGARIC.

MICHAUXIE. *Michauxia*. *BOT.* Ce genre de la famille des Campanulacées, et de l'Octandrie Monogynie, L., avait été nommé *Mindium* par les premiers auteurs qui ont écrit sur la botanique, nom qui fut adopté par

Adanson et Jussieu. Néanmoins l'Héritier, dans une monographie de ce genre, changea son nom en celui de *Michauxia*, et cette mutation a été admise par tous les botanistes modernes en mémoire du respectable voyageur botaniste Michaux. Voici ses caractères essentiels : calice à huit découpures réfléchies; corolle campanulée, très grande, à huit divisions; huit étamines; ovaire inférieur, surmonté d'un style à huit stigmates; capsule à huit loges polyspermes, couronnée par les découpures du calice. Deux belles plantes que l'on cultive dans les jardins de botanique, constituent ce genre.

MICHAUXIERUDE. *Michauxia campanuloides*, l'Hér. et Lamk., *Illust.*, tab. 295; *Michauxia strigosa*, Pers. Elle est couverte dans toutes ses parties de poils rudes. Sa tige droite, herbacée, haute d'environ un mètre, porte des feuilles alternes, variables dans leurs formes; les radicales longuement pétiolées, entières, sinuées ou lobées, les caulinaires inférieures découpées, pinnatifides, les supérieures peu divisées, presque sessiles. Les fleurs sont grandes, blanches, sessiles, penchées et disposées en une sorte de panicule. Cette belle plante est indigène des vallées du Liban et de quelques autres contrées de l'Orient.

MICHAUXIE LISSE. *Michauxia laevigata*, Venten., *Jard. de Cels*, tab. 81. Elle diffère de la précédente par ses feuilles inférieures peu ou point découpées, et hérissées seulement de quelques poils, les autres parties de la plante étant presque entièrement glabres. Ses tiges, un peu plus élevées, portent des feuilles dentées et ciliées. Les feuilles sont éparées et pédonculées. Cette espèce a pour patrie le mont Albour en Perse où elle a été découverte par Bruguière et Olivier.

Le genre *Michauxia* de Necker est le même que le *Leysera* de Linné. *V.* ce mot.

MICHE. MIN. *V.* ARTOLITRE.

MICHELARIA. BOT. Dans ses observations sur les Graminées de la Flore Belgique, Dumortier a donné ce nouveau nom générique à une plante que Lejeune avait d'abord décrite, dans la Flore de Spa, sous le nom de *Calotheca bromoidea*, et pour laquelle il avait constitué plus tard le genre *Libertia*. Cette création de noms génériques n'a pas été adoptée, parce que la plante dont il est question n'est qu'une espèce de *Bromus*, à laquelle Raspail a donné le nom spécifique d'*auriculatus*. *V.* LIBERTIE.

MICHÉLIE. *Michelia*. BOT. Linné est le fondateur de ce genre qui appartient à la famille des Magnoliacées, et à la Pentandrie Polygynie. Adopté par Gærtner et De Candolle, il offre les caractères suivants : calice à trois sépales pétaloïdes, qui tombent après la floraison, ceint d'une bractée spathacée et déhiscence latéralement; pétales au nombre de six à quinze, disposés sur plusieurs rangs, les extérieurs plus grands; étamines nombreuses, plus courtes que les pétales, à anthères linéaires; ovaires nombreux, agrégés et formant une sorte d'épi autour d'un réceptacle ou torus pyramidal; capsules presque bacciformes, déhiscences par le sommet, bivalves, distantes entre elles, non imbriquées, et contenant environ huit graines rougeâtres. Ce genre a été nommé *Champaca* par Adanson, du mot *Champac* qui, dans l'Inde-Orientale, désigne en général toutes

les espèces de Michéliés. Blumè, dans un ouvrage où sont décrites les plantes cultivées au jardin de Buitenzorg, a créé un genre *Manqlietia* qui paraît identique avec le *Michelia*. Les plantes de ce dernier genre sont des arbres élégants, à feuilles ovales ou lancéolées, entières, pétiolées, penninerves, à fleurs axillaires, solitaires ou géminées; ils croissent tous dans les Indes-Orientales où on les cultive comme arbres d'agrément, surtout à cause de l'odeur suave que leurs fleurs exhalent. Linné n'en connaissait que deux espèces, savoir : *Michelia Champaca* et *Michelia Tsjampaca*, figurées anciennement par Rhéde et Rumph. De Candolle (*Syst. Veget. Natur. et Prodrom.*) en a décrit sept, dont quatre nouvelles communiquées par Buchanan et Wallich; et il a rétabli (in *Delessert Icon. sel.* 1, t. 85) le *Michelia parviflora* de Rumph.

MICHOTAMIE. *Michotamia*. INS. Diptères; genre de la famille des Tanystomes, institué par Macquart qui lui assigne pour caractères : corps assez grêle; tête un peu prolongée, transversale; dernier article des antennes presque ovale, sans style saillant, ne dépassant pas la longueur de la tête; un paquet de poils roides entre les yeux et au-dessus de la trompe qui est dirigée en avant et en haut; abdomen en massue, atténué au milieu, renflé à l'extrémité; armure copulatrice accompagnée d'une pièce filiforme et déprimée; pieds presque nus; jambes postérieures droites; ailes ayant leur quatrième cellule postérieure à base pétiolée. L'ensemble de ces caractères présente le type des Laphries, fortement modifié. La seule espèce connue jusqu'ici habite l'île de Java.

MICHOTAMIE ANALE. *Michotamia analis*, Macq. Elle a la face, la moustache et le front jaunes, la barbe blanchâtre et les deux premiers articles des antennes testacés; les yeux sont bronzés; le corselet est noir, recouvert d'un duvet blanc-jaunâtre; l'abdomen est d'un jaune ferrugineux pâle; les cinquième et sixième segments sont noirs, le septième testacé, à bord postérieur jaune; l'armure copulatrice est d'un brun testacé; les pieds sont bruns et les ailes jaunâtres. Taille, six lignes.

MICHUACANENS. MAM. (Fernandez.) Nom d'une race de Chiens, voisine de celle connue sous le nom d'Alco. *V.* ce mot.

MICINE. *Micinus*. BOT. (*Champignons.*) Pour *Mycena*. *V.* AGARIC.

MICIPPE. *Micippa*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Leach aux dépens des Maïas, et adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Les caractères de ce genre sont : antennes extérieures insérées en dehors des fossettes oculaires, velues, et ayant leur premier article plus long et plus gros que le second, mais cylindrique comme lui et non comprimé ou dilaté; pieds-mâchoires extérieurs, ayant leur troisième article presque triangulaire, échancré à son extrémité et en dedans; serres médiocres, plus courtes que les autres pattes, inermes, à carpe court; mains allongées, à doigts minces et peu courbés; pattes proprement dites décroissant successivement de grandeur depuis la seconde paire, qui n'est qu'une fois et demie aussi longue que

le corps, jusqu'à la dernière; ongles longs, grêles et courbés; carapace granuleuse et épineuse, médiocrement dilatée postérieurement, comme tronquée en avant avec ses côtés peu obliques et garnis d'épines; yeux portés sur des pédoncules assez longs, un peu arqués et n'étant pas plus gros que ceux-ci; bord antérieur des orbites muni d'une grande pointe, le postérieur coupé par une fissure profonde. Ce genre se distingue des autres genres formés aux dépens des Maïas, par la position des antennes hors des orbites et par le peu de développement de leurs serres.

MICIPPE PHILYRE. *Micippa Philyra*, Leach; *Cancer Philyra*, Herbst, *Canc.*, tab. 58, fig. 4; *Maia Philyra*, Lamk. Les bords latéraux de sa carapace sont irrégulièrement épineux; son rostre est avancé en pointe, échancré et armé, de chaque côté, d'une épine recourbée; les mains sont glabres. Il se trouve dans la mer des Indes, sur les rivages de l'Île-de-France.

MICO. MAM. On désignait autrefois d'une manière générale sous ce nom les Singes des terres de l'Orénoque, et spécialement ceux de petite taille; c'est dans ce sens qu'il a été employé par Joseph d'Acosta et par Gumilla, mais Buffon en a fait le nom propre d'une espèce du genre Ouisiti: le *Jacchus argentatus* de Geoffroy Saint-Hilaire. *V. OUISITI.*

MICOGOULIER. *Celtis*. BOT. Ce genre appartient aux Amentacées de Jussieu et à la Polygamie Monœcie, L., ou, si l'on divise ce grand groupe en plusieurs, à l'exemple de Richard, aux Ulmacées de ce dernier botaniste. Il est caractérisé par des fleurs polygames ou monoïques; un calice quinquéparti; cinq étamines; deux styles simples; un drupe renfermant une graine unique, dont les cotylédons sont chiffonnés. Ses espèces sont des arbres sans piquants, à feuilles alternes, inégales à leur base, dentées, trinervées, plus ou moins roides et scabres; les fleurs sont axillaires, solitaires ou disposées soit en grappes dichotomes et souvent géminées, soit plus rarement en panicules. Le nombre de ces espèces s'élève à plus de vingt, après qu'on en a séparé celles qui, distinctes par leurs styles bifides et les aiguillons dont elles sont hérissées, constituent le genre Mertensie. *V. ce mot.* Elles sont répandues dans le nouveau ainsi que dans l'ancien continent. On doit citer ici celle qu'on trouve dans le midi de l'Europe et qui se montre même en France, où elle porte vulgairement le nom de *Fabrecoulier*, de *Bois de Perpignan*. C'est le *Celtis australis* de Linné, arbre de trente à quarante pieds de hauteur, dont le bois noirâtre, compacte et tenace, est employé par les charrons, les luthiers, les tourneurs. Plusieurs autres espèces ont été acclimatées et pourront également être cultivées avec avantage.

MICONIE. *Miconia*. BOT. Genre de la Décandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chil. Prodrum.*, p. 60) qui en ont ainsi exposé les caractères: calice à cinq dents, supère, persistant, à cinq petites divisions ovales et obtuses; corolle à cinq pétales obovales et insérés sur le calice; dix étamines, dont les filets sont insérés au-dessous des onglets des pétales, et ayant leurs anthères plissées et éperonnées postérieurement; cinq petites écailles bifides, placées

au-dessous de chaque paire de filets d'étamines et entourant l'ovaire; celui-ci ovoïde, surmonté d'un style subulé et d'un stigmate simple, aigu; capsule également ovoïde, couronnée par le calice et les écailles, à cinq loges et à cinq valves; graines nombreuses, très-petites, scobiformes. Le nombre des parties de la fleur est assez variable dans la même espèce; mais ce nombre correspond toujours à celui des dents du calice et des loges de la capsule. Ce genre a été compris dans la famille des Mélastomacées par Don (*Mem. of the Werner. Societ.*, vol. 4, p. 276). Il ne renferme que trois espèces que les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili ont seulement fait connaître par de courtes phrases spécifiques sous les noms de *Miconia pulverulenta*, *Miconia triplinervia* et *Miconia emarginata*.

MICOU. MAM. Synonyme de Mico. *V. ce mot.*

MICRACANTHE. *Micracanthus*. BOT. C'est-à-dire armée de petites épines.

MICRACTIDE. *Micractis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères: capitule multiflore; fleurs du rayon femelles et très-courttement ligulées: celles du disque sont tubuleuses, quadridentées, hermaphrodites, et même celles qui occupent le centre sont souvent stériles; involucre formé d'une ou deux rangées de squames oblongues, sub-concaves, avec le dos un peu pubérent; réceptacle hérissé de paillettes glabres, à peu près semblables aux squames de l'involucre et qui enveloppent les akènes; style du rayon bifide, un peu plus long que la ligule de la corolle; celui du disque est inclus; anthères au nombre de quatre, et privées de queue; akènes tétragono-comprimés, presque obovales, glabres et entièrement chauves.

MICRACTIDE DE BOJER. *Micractis Bojeri*, De Cand. C'est une plante herbacée, annuelle, dressée, couverte d'une pubescence très-courte; ses feuilles sont opposées, oblongues, aiguës, à peine crénelées, scabres: les supérieures entières; capitules courttement stipités, serres trois par trois au sommet des rameaux; fleurs petites et jaunes; akènes noirs et très-visibles avant leur dispersion au milieu des paillettes du réceptacle. De Madagascar.

MICRALOA. BOT. Le genre d'Algues, publié sous ce nom par Biasoletti (*Alg. microsc.* 47, t. 19), ne diffère pas du genre *Chlorococcum* de Greville. *V. CHLORO-COQUE.*

MICRALYMMME. *Micralymma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Oxytelins, établi par Westwood qui lui assigne pour caractères: antennes droites, filiformes, un peu plus épaisses vers l'extrémité; tête oblongue, un peu plus étroite que le corselet, avancée, faiblement rétrécie en cou; labre transverse, bisinué au bout, avec le bord cilié; mandibules mutiques; mâchoire intérieure grêle, l'extérieure plus grande; palpes maxillaires de quatre articles dont le dernier plus long et acuminé; les labiales de trois articles et courtes; languette bilobée; corselet un peu plus étroit que les élytres; celles-ci courtes, légèrement arrondies à l'extrémité; abdo-

men allongé; pieds assez courts, les intermédiaires rapprochés vers leur base; jambes mutiques.

MICRALYME BRÉVIPENNE. *Micralymma brevipennis*, Westw.; *Omalium brevipenne*, Gyll. Il est noir, peu brillant et très-finement pointillé; les antennes et les genoux sont couleur de poix. Taille, près de deux lignes. Du nord de l'Europe.

MICRAMPÉLIS. BOT. Raffinesque-Schmaltz appelle ainsi un genre de Cucurbitacées voisin du *Momordica*, dont il diffère par son fruit renflé, épineux, à deux ou trois loges monospermes. Ce genre, établi pour une plante originaire de la Pensylvanie, est trop imparfaitement connu pour pouvoir être adopté.

MICRANTHE. *Micranthus*. BOT. C'est-à-dire pourvu de petites fleurs.

MICRANTHÉ. *Micrantheum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Presl aux dépens des *Trifolium* de Linné, pour deux espèces européennes qui lui ont offert, dans les caractères génériques, des différences qu'il résume de la manière suivante: calice tubuleux ou ovalaire, nervoso-strié à l'orifice qui est ouvert: son limbe est divisé en cinq dents aiguës, saillantes, roides et égales; pétales marcescents: l'étendard est libre, légèrement nervuré, les ailes et la carène sont soudées à la base du tube staminal; ovaire oblong, biovulé; style terminal et filiforme; légume ovale, renfermé dans le calice qui a pris de la consistance, indéhiscents, contenant une ou deux semences subglobuleuses.

MICRANTHÉ AGGLOMÉRÉ. *Micrantheum glomeratum*, Presl; *Trifolium glomeratum*, Lin. Ses tiges sont glabres ainsi que toutes les autres parties, nombreuses, presque couchées, étalées, longues de dix pouces, garnies de feuilles pétiolées, alternes, composées de trois petites folioles ovales, plus étroites à leur base, légèrement dentées à leurs bords, accompagnées de stipules lancéolées et très-aiguës; les fleurs sont d'un rose tendre, réunies en capitules sessiles, axillaires, petits, globuleux et fort serrés. Au midi de la France, en Espagne, etc.

MICRANTHÉ ÉTOUFFÉ. *Micrantheum suffocatum*, Presl; *Trifolium suffocatum*, Lin. Cette espèce qui jusqu'ici complète le genre, ressemble beaucoup à la précédente et se trouve dans les mêmes lieux; ses corolles sont blanchâtres, demi-transparentes et entièrement renfermées dans le calice.

MICRANTHÉ. *Micrantheum*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées de la Monœcie Triandrie, L., que Desfontaines a fait connaître dans les Mémoires du Muséum (vol. iv, p. 255, tab. 14). Ses fleurs sont monoïques; on observe dans les mâles un calice coloré, composé de six sépales, dont trois alternes, intérieurs, plus grands, pétaloïdes, et trois étamines libres, insérées autour d'un disque glanduleux, trilobé; dans les femelles, un calice partagé jusqu'à la base en six lanières subulées; trois styles simples et courts et autant de stigmates; un ovaire à trois loges biovulées, devenant une capsule que surmontent les styles persistants et qui se sépare en trois coques bivalves et dispermes; les graines, cylindriques, ont un embryon grêle dans un péricarpe charnu de même forme. On ne connaît

de ce genre qu'une espèce originaire de la Nouvelle-Hollande.

MICRANTHÉ ÉRICOÏDE. *Micrantheum ericoïdes*, Desf. C'est un sous arbrisseau à feuilles alternes et linéaires, à fleurs courtement pédonculées et se montrant au nombre d'une à trois dans les aisselles de ces feuilles.

MICRANTHÈME. *Micranthemum*. BOT. Genre établi par le professeur Richard (in *Michaux Flora Bor. Americ.*, 1, p. 10) et appartenant à la famille des Primulacées et à la Diandrie Monogynie, L. Il offre les caractères suivants: calice à quatre divisions profondes, subspathulées, les deux supérieures un peu plus petites; corolle très-courte, presque campanulée; tube très-petit, glabre intérieurement; limbe à quatre divisions inégales, comme bilabié la division supérieure étant la plus courte; deux étamines convergentes, à filets recourbés, appendiculés à leur base, à anthères arrondies et presque didymes; ovaire globuleux, surmonté d'un style court et décliné, que termine un stigmate déprimé et oblique; capsule recouverte par le calice qui persiste, globuleuse, uniloculaire, polysperme, s'ouvrant en deux valves; les graines sont très-nombreuses, ovoïdes, striées, attachées à un trophosperme basilaire et central. Ce genre, fort distinct par les caractères qui viennent d'être énoncés, a été ainsi nommé à cause de l'extrême petitesse de ses fleurs. Il a pour type, et jusqu'ici pour espèce unique, le *Globifera umbrosa*, Gmel., Syst., 52, ou *Micranthemum orbiculatum*, Mich., Fl. Bor. 1, p. 10, t. II. C'est une petite plante herbacée, vivace, rampante, très-glabre, portant des feuilles opposées, sessiles, arrondies, obtuses, entières, et des fleurs extrêmement petites, pédonculées, solitaires à l'aisselle des feuilles. Elle croit dans les lieux humides et ombragés des forêts de la Caroline et de la Géorgie; elle fleurit en août.

MICRANTHÈRE. *Micranthera*. BOT. Genre de la famille des Guttifères, et de la Diœcie Polyandrie, L., qui présente les caractères suivants: fleurs dioïques; calice à quatre folioles colorées; dix pétales inégaux; dans les mâles, étamines nombreuses, dont les filets libres portent adossées des deux côtés de leur sommet les deux loges de l'anthère, qu'on prendrait au premier coup d'œil pour deux pores (c'est leur extrême petitesse qui a fourni le nom du genre); dans les femelles, un ovaire environné de filets stériles et en moindre nombre, couronné par un stigmate sessile et quinquelobé. Il devient une baie pyriforme, dont le péricarpe est de consistance fongueuse, et dont les loges, au nombre de cinq, renferment chacune une seule graine fixée à leur angle interne. Les deux cotylédons sont soudés entre eux par les faces en contact. La seule espèce de ce genre jusqu'ici connue est le *Micranthera clusioides*, arbre originaire de la Guiane, que les indigènes appellent *Pighouara Paty*. Sa hauteur est de douze mètres environ; ses feuilles sont opposées et veinées; ses fleurs terminales, les femelles presque solitaires, les mâles en panicules courtes et comme dichotomes, portées sur des pédicelles munis vers leur milieu de deux bractées opposées. On doit la connaissance de cette plante à Choisy, qui l'a décrite et figurée pour la première fois dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle

(t. 1, p. 224, tab. 11 et 12). La description reproduite dans le Prodrome de De Candolle, diffère un peu de la précédente, en ce qu'elle porte à six le nombre des dents du stigmate et des loges de l'ovaire. Cambessède pense que ce genre doit être réuni à *Toromita* d'Aublet.

MICRANTHES. BOT. Ce nom a été employé par Haworth (*Synops. Succul. Plant.*, p. 520, et *Saxifragarum Enumer.*, p. 45) pour un des nombreux genres qu'il a formés aux dépens du genre *Saxifraga* de Linné. Il lui a attribué pour caractères essentiels : un calice dont les cinq divisions sont étroitement rapprochées; une corolle à cinq pétales distants, sans onglets et rubannés; les filets des étamines uniformes, plans, comprimés, plus courts que les pétales. Les espèces qui composent le genre *Micranthes*, que l'on ne peut considérer que comme un simple sous-genre, sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles radicales sessiles, lancéolées, hérissées de petits poils qui, à la loupe, paraissent singulièrement articulés. Leurs fleurs sont agglomérées, petites, verdâtres et portées sur des hampe droites et fistuleuses. Haworth y place le *Saxifraga Pennsylvanica*, L., et le *Saxifraga hieracifolia*, Willd. Il y comprend aussi une espèce de l'Amérique du nord, qui avait été confondue avec celle-ci, et qu'il nomme *Micranthes hirta*. Le professeur De Candolle n'a point adopté le genre de Haworth, mais il en a conservé le nom pour une section de son genre *Saxifraga*.

MICRANTHUS. BOT. Nom donné par Wendland au genre *Phyllopsis* de Willdenow. V. ce mot.

MICRASTÈRE. *Micraster.* ECHIN. Ce genre a été établi par Agassiz aux dépens du genre *Spatangus* des auteurs, pour les espèces qui se distinguent de leurs congénères par la partie dorsale des ambulacres qui, chez elles, est très-développée et subétoilée, par le disque cordiforme. V. SPATANGUE.

MICRASTÉRIADE. *Micrasterias.* BOT. Ce genre de la famille des Algues, tribu des Micrastériées, a été établi par Agardh; il consiste en corpuscules polymorphes, assez ordinairement cunéiformes, radiaires et divergents par le côté aminci, que l'on trouve renfermés dans une matière muqueuse, amorphe, dont se compose la base de toutes les Chaodiniées proprement dites.

MICRELIIUM. BOT. C'est ainsi que Forskahl a nommé un genre de Synanthérées, établi pour une plante de l'Arabie, que Vahl a réunie plus tard au genre *Eclipta*.

MICRÉLYTRE. *Micrelytra.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Hydrocorises, tribu des Anisocélites, institué par Delaporte aux dépens du genre *Alydus*. Caractères : tête ovalaire; yeux ronds; antennes assez longues avec le premier article assez fort, et le troisième plus court que le dernier qui est allongé; rostre recourbé, atteignant l'origine des pieds antérieurs; corselet cylindrique; écusson très-petit et triangulaire; corps allongé; hémélytres très-courtes; pattes longues et assez grêles : premier article des tarses fort allongé et les deux derniers très-courts; crochets très-petits, insérés dans une membrane. La seule espèce connue de ce genre est celle que Léon Dufour a décrite sous le nom de *Alydus aptenus*; elle se trouve au midi de la France où elle est fort rare.

MICROBASE. *Microbasis.* BOT. De Candolle appelle

ainsi les fruits des Labiées et d'un grand nombre de Borraginées, qui consistent en un disque hypogyne, que l'on a nommé gynobase, peu épais, portant quatre coques généralement distinctes à l'époque de leur maturité, et provenant d'un ovaire unique à quatre loges monospermes, dont l'axe central était fort déprimé. Cette modification de fruit ne diffère en aucune manière de celle que l'on a nommée Fruit gynobasique.

MICROCALA. BOT. V. CICENDIE.

MICROCALE. BOT. Le genre de la famille des Gentianées, établi par Link pour l'*Exacum filiforme*, E. B., présente pour caractères : calice urcéolé, quadridenté; corolle plus longue que le calice, tubuleuse, à quatre lobes; quatre étamines insérées sur le tube; anthères ovales, point tortillées; style terminé par deux stigmates capités; capsule biloculaire, à deux valves et polysperme; semences arrondies, adnées aux placentaires par des sutures.

MICROCALE FILIFORME. *Microcala filiformis*, Link; *Gentiana filiformis*, Lin.; *Exacum filiformis*; DC. C'est une petite plante à tige filiforme, droite et rameuse; les rameaux et les feuilles sont opposées, linéaires, connées à leur base; les fleurs sont petites, solitaires, terminales et jaunes. Cette petite plante croît sur le bord des étangs et dans les prés marécageux de toute l'Europe.

MICROCALIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par A. Richard, dans la Flore de la Nouvelle-Zélande, ne paraît différer aucunement du genre *Lagenophora* de Cassini. V. ce mot.

MICROCARPÉE. *Microcarpæa.* BOT. Robert Brown a établi ce genre dans la famille des Scrophularinées, en lui donnant pour caractères : calice sans bractées, tubuleux, à cinq angles et quinquéfide; corolle bilabée : son tube est fort court, la lèvre supérieure très-petite, émarginée, l'inférieure à trois lobes dont l'intermédiaire fort prolongé; deux étamines anthérifères et fertiles; anthères microculaires; stigmate sublamellé. Le fruit consiste en une capsule incluse dans le calice, à deux valves, à cloison contraire et libre. Ce genre a été fondé sur une plante que Kœnig (*in Relz. Obs.*, fasc. 5, p. 10) avait placée parmi les *Pæderota*. R. Brown lui donne le nom de MICROCARPÉE MOUSSEUSE, *Microcarpæa muscosa*. C'est une petite herbe qui ressemble à une Mousse, glabre, à feuilles opposées et à fleurs axillaires, très-petites et dépourvues de bractées. Cette plante croît à la Nouvelle-Hollande, dans les contrées situées entre les tropiques.

Le docteur Blume y a ajouté depuis l'espèce suivante qu'il a observée dans l'île de Java :

MICROCARPÉE A FLEURS ALTERNES. *Microcarpæa alterniflora*. Ses feuilles inférieures sont linéaires, celles du sommet sont subspathulées; les fleurs sont alternes et isolées.

MICROCARPUM. BOT. (*Lycoperdaciées*). Schrader avait donné ce nom à un genre que Persoon a nommé *Trichia*, nom qui a été adopté. Il n'avait indiqué qu'une seule des espèces de ce genre nombreux. V. TRICHIE.

MICROCÈBE. *Microcebus.* MAM. Geoffroy St-Hilaire s'est enfin décidé à créer, sous ce nom, un genre pour le prétendu *Rat de Madagascar*, dont il a déjà été

question à l'article Maki. En effet les Microcèbes sont une répétition des Makis, à cela près des différences suivantes : la jambe de derrière est proportionnellement plus longue, sans l'être autant que dans les Galagos ; cette plus grande dimension est due à un peu plus d'étendue des principaux osselets du tarse ; le museau est plus court, sans cesser d'être aussi fin, ce qui provient de la grandeur des yeux, lesquels sont à la fois plus voisins l'un de l'autre, et en même temps rendus plus saillants sur les côtés ; le crâne n'a point autant de largeur que celui des Cheivogules ; les cuisses auditives ont plus d'ampleur que chez les Makis ; enfin les arcades maxillaires étant plus courtes, les dents qui existent en même nombre sont plus fines, plus serrées, et, selon leurs sortes, d'une forme plus homogène. Les Microcèbes sont des animaux tout à fait nocturnes ; la grandeur des yeux, les conques auditives dépourvues de poils, les pieds de derrière plus longs les retiennent dans cette habitude. Ils vivent sur les arbres, où ils nichent dans des trous qu'ils parviennent à y découvrir, et qu'ils savent ajuster à leurs besoins. Geoffroy soupçonne qu'il y a au moins deux espèces dans ce genre ; mais il ne décrit que la suivante.

MICROCÈBE ROUX. *Microcebus rufus*, G. Son pelage est laineux, d'un roux doré en dessus, et gris roux en dessous ; sa queue est longue et principalement touffue à son extrémité. La variété ou espèce vue par Buffon, porte une ligne blanche entre les yeux. Taille de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, six pouces. De Madagascar.

MICROCÉPHALE. *Microcephalus*, INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes et assez longues ; lèvres supérieures en carré moins long que large, et légèrement échancrée antérieurement ; mandibules peu avancées, légèrement arquées et assez aiguës ; menton trilobé, avec le lobe intermédiaire arrondi ; dernier article des palpes peu allongé et assez fortement sécuriforme ; corselet presque carré, aussi large que les élytres à sa base ; élytres assez allongées, très-légèrement ovales, et presque parallèles ; les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles, aussi longs que larges, fortement triangulaires ou cordiformes. Ce genre ne contient encore qu'une seule espèce.

MICROCÉPHALE A COU DÉPRIMÉ. *Microcephalus depressicollis*, Dej. Sa tête est petite, presque lisse avec une impression transversale derrière les yeux, et une autre longitudinale de chaque côté, entre les antennes ; les palpes sont d'un brun roussâtre ainsi que les antennes dont les trois premiers articles sont plus foncés ; le corselet a trois impressions longitudinales et les angles postérieurs un peu relevés ; les élytres sont allongées, ovalaires, peu convexes, légèrement sinuées près de l'extrémité, et profondément striées ; elles sont d'un bleu violâtre ; le corps est d'un brun noirâtre ; les pattes brunes, avec les tarsi roussâtres. Taille, six lignes. Du Brésil.

MICROCÉPHALIDES. *Microcephalides*, INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, établi par Latreille qui en fai-

sait une section de la famille des Brachélytres, et ayant pour caractères : tête enfoncée postérieurement dans le corselet, jusque près des yeux, n'offrant point d'étranglement à sa base ; corselet trapézoïde, s'élargissant d'avant en arrière. Cette tribu comprend trois genres. V. LOMÉCHUSE, TACHINE et TACHYPORE.

MICROCÉPHALOPHIDE. *Microcephalophis*, REPT. Genre de la famille des Hydres ou Hydrophides, établi par Lesson qui en trace les caractères de la manière suivante : tête couverte de petites plaques ; cou très-mince et très-grêle ; corps revêtu d'écailles hexagonales, petites et régulières : celles du ventre formant cinq rangées plus grandes. Ce genre se compose de Serpents de mer, qui habitent presque tous l'archipel Indien.

MICROCÉPHALOPHIDE A COU GRÊLE. *Microcephalophis gracilis*, Less., Zool. du voyage de Belanger, pl. 5 ; *Hydrus granulatus*? Schn. Ce Reptile est long de la tête à l'anus d'environ deux pieds, et de l'anus à l'extrémité de la queue de deux pouces. La bouche a quatre lignes de commissure ; et le cou derrière l'occiput a moins de trois lignes d'épaisseur ; le cou, d'abord très-mince, très-grêle, arrondi, ne prend de l'ampleur qu'au tiers de la longueur totale, et le corps, alors caréné en dessus, épais et bicaréné en dessous, se renfle assez brusquement, acquiert jusqu'à onze lignes d'épaisseur, et diminue à peine vers l'anus pour donner naissance à la queue qui est très-comprimée sur les côtés, foliacée, arrondie à son extrémité. Les huit plaques qui recouvrent la tête sont petites ; celles du dessus et des côtés du corps sont égales, hexagonales, médiocres et régulières, plus petites néanmoins sur la queue ; le dessous est également couvert d'écailles hexagonales formant sept rangées, mais elles sont plus larges et surmontées à leur milieu d'une épine recourbée, plus prononcée sur les écailles de la ligne médiane. Un épais fourreau enveloppe les écailles, et lorsque l'animal en est dépouillé les inférieures sont presque lisses. Le dessus est d'un bleu gris plombé, laissant paraître des demi-anneaux bruns ; le dessous est d'un jaune pâle ; la queue est grise, avec trois ou quatre bandes jaunâtres. De la côte de Malabar.

MICROCERA. *Microcera*, INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Brachélytres, établi par le comte Mannerheim qui lui assigne pour caractères : palpes maxillaires allongées, avec le pénultième article grand, oblong et ovale, le dernier grêle, aciculaire et exserte ; antennes courtes, coudées à la base, avec le premier article plus long et subcylindrique, le deuxième grand et globuleux, les suivants jusques et compris le sixième petits et subglobuleux, les autres sensiblement plus épais, transverses, avec le dernier article grand, arrondi, globuleux et tous cinq formant le bouton ; bouche rétractile ; corps atténué antérieurement, plus large postérieurement ; anus tronqué ; tête courbée, plus ou moins retirée sous le corselet ; celui-ci court, assez convexe, beaucoup plus étroit que les élytres, arrondi sur les côtés et postérieurement, avec les angles légèrement courbés ; élytres convexes couvertes de petites écailles ; pieds médiocres et pubescents ; premier article des tarsi un peu plus long que le suivant.

MICROCERA GONFLÉE. *Microcera inflata*, Mann. Son corps est de couleur de poix, très-finement ponctué, couvert de poils très-fins; l'abdomen est plus obscur; la base des antennes et les pieds sont pâles. Des environs de Saint-Pétersbourg.

MICROCÈRE. *Microcerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi aux dépens du genre *Brachyurus* de Fabricius et d'Olivier, par Gyllenhal et adopté par Schoenherr qui le caractérise ainsi : antennes de la longueur de la tête, insérées au milieu de la trompe, arquées, soyeuses, composées de douze articles dont le premier obconique, allongé, les sept suivants courts, transverses, turbinés, les quatre derniers forment la massue qui est petite, courte, ovale et acuminée; trompe avancée, contiguë à la tête; yeux arrondis, saillants et déprimés; corselet petit, tronqué aux deux extrémités; élytres ovalaires, convexes, déclives postérieurement et un peu prolongées à l'extrémité; pieds médiocres, presque égaux, les antérieurs rapprochés à leur base; cuisses mutiques, médiocrement épaisses; jambes cylindriques, droites, mutiques et tronquées au sommet. Le *Brachyurus retusus*, Fabr., Oliv., Ent., v. 82, t. 1, fig. 6, est le type de ce genre qui compte en outre deux espèces nouvelles. Toutes trois sont du cap de Bonne-Espérance.

MICROCHÉILE. *Microcheila*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, institué par Brulé et qui se compose d'insectes qui se font remarquer par le peu de saillie de leur lèvre supérieure, laissant à découvert les mandibules presque en entier, ce qui les fait paraître très-saillantes; la lèvre elle-même ressemble à un simple trait transversal. La dent du menton est entière, et en forme de saillie aiguë. Les palpes labiales sont terminées par un article élargi et triangulaire. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre.

MICROCHÉILE BRUN. *Microcheila picea*, Br. Le corps est brun, presque ferrugineux, avec la tête ponctuée et même rugueuse en avant; le corselet est plus large que long, assez convexe, arrondi sur les côtés, muni d'un bord assez large et un peu anguleux en arrière; les élytres sont ovales, allongées, avec leur surface convexe, présentant des stries fines et peu profondes, formées par des points enfoncés fort petits et très-rapprochés. Taille, six lignes. De Madagascar.

MICROCHILE. *Microchilus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par Presl avec les caractères suivants : périgone subringent; les folioles extérieures, ou sépales, étalées, linéari-lancéolées; l'intermédiaire soudée à sa base avec les folioles intérieures ou pétales, formant ensemble une sorte de voûte tridentée; labelle un peu pendant, rétréci à sa base et prolongé en un éperon scrotiforme dilaté et bilobé au sommet; anthère acuminée, biloculaire. Les *Microchilus* sont des plantes herbacées, à rhizome allongé, rampant, à feuilles largement lancéolées ou ovales-elliptiques, à tige feuillée à sa base, à fleurs petites, réunies en épi allongé et linéaire. Ces plantes sont propres au Pérou.

MICROCHLOA. BOT. Le *Nardus Indica*, L., ou *Rott-*

boella setacea, Roxb., *Corom.*, 2, p. 18, t. 132, forme le type de ce genre proposé par Robert Brown (*Prodr. Nov.-Hol.*, 1, p. 208) et adopté par Kunth (*Nov. Gen.*, 1, p. 84, t. XXI). On peut le caractériser de la manière suivante : les épis sont simples, unilatéraux et non articulés; les épillets sont sessiles, uniflores, composés d'une lépicène membraneuse, à deux valves presque égales, mutiques et aiguës; la glume est formée de deux paillettes plus courtes, mutiques, velues; le nombre des étamines varie de deux à trois; l'ovaire est surmonté de deux styles, terminés chacun par un stigmate plumeux. Le *Microchloa setacea*, R. Brown, est une petite plante annuelle, dont la racine fibreuse est surmontée de plusieurs chaumes de quatre à cinq pouces de hauteur, terminés chacun par un épi unilatéral et un peu arqué. Il croît non-seulement dans l'Inde, mais dans l'Amérique méridionale et à la Nouvelle-Hollande.

MICROCLADIE. *Microcladia*. BOT. Genre de la famille des Algues fucacées, institué par Greville qui lui donne pour caractères : fronde membraneuse, d'un rouge pourpré, plane, diversement et vaguement ramifiée; sporidies pyriformes, alternant avec des apothèques globuleux et sphériques, soutenus par un involucre ramuleux et raecourci; des granules ternés entre les extrémités intumescents des rameaux.

MICROCODON. *Microcodon*. BOT. Genre de la famille des Campanulacées, établi par Alphonse De Candolle dans sa monographie de cette famille, aux dépens des genres *Campanula* et *Wahlenbergia* des auteurs. Caractères : calice à cinq divisions, avec son tube ovoïde; corolle à cinq lobes à son sommet, très-petite et cylindracée; cinq étamines libres, à filaments très-minces, qui ne divergent pas à leur base; style filiforme; cinq stigmates; capsule supère, à cinq loges qui alternent avec les lobes du calice, s'ouvrant par cinq valves, et renfermant de très-petites semences ovoïdes. Les *Microcodons* sont de petites plantes annuelles, originaires du cap de Bonne-Espérance; leurs feuilles sont alternes ou subopposées, sessiles, petites, rétrécies : les supérieures un peu plus longues. Les fleurs sont terminales, presque sessiles, avec le tube du calice hispide.

MICROCODON AGGLOMÉRÉ. *Microcodon glomeratum*, Alph. De Cand.; *Campanula hispida*, Eck. Sa tige est divisée en rameaux simples; ses feuilles sont linéaires et acuminées; les fleurs sont groupées au sommet des rameaux.

MICROCŒLIE. *Microcœlia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone ou sépales, libres et égales en étendue, les intérieures leur seraient en tout conformes si elles n'étaient un peu plus petites; labelle articulé avec le gynostème, pourvu d'un éperon renflé; son limbe petit et nullement divisé; gynostème très-petit, libre, formant la continuation du labelle; anthère stipitée, biloculaire et à sommet membraneux; deux masses polliniques libres, avec une fossette au milieu. La seule espèce dont se compose jusqu'ici ce genre, appartient à l'île si vaste de Madagascar : c'est une plante herbacée, à racines très-nombreuses et s'entrelaçant

les unes dans les autres; il s'en élève un grand nombre de tiges filiformes, ascendantes, garnies d'épis d'où partent de très-petites fleurs, que l'on ne parvient à bien déterminer qu'à l'aide d'une forte loupe.

MICROCOLÉ. *Microcoleus*. BOT. Desmazières propose, dans le second fascicule de ses Cryptogames du nord de la France (n° 55), de substituer ce nom à celui de Vaginaire, sous lequel Bory a établi le genre. Il le fait avec d'autant plus de raison, qu'il existait dans la Phanérogamie un genre *Vaginaria* institué par Michaux.

MICROCORYDE. *Microcorys*. BOT. Robert Brown a imposé ce nom à un genre nouveau qu'il a établi dans la famille des Labiées, et auquel il a donné pour caractères : un calice à cinq divisions peu profondes; une corolle monopétale irrégulière, à deux lèvres, dont la supérieure en forme de casque et plus courte, l'inférieure à trois lobes : celui du milieu est le plus large; les étamines didynames, dont les deux supérieures sont incluses; l'anthere est à deux loges : l'une remplie de pollen, est glabre, l'autre est stérile et velue; les deux étamines inférieures ont leurs anthères à deux loges stériles et vides. Ce genre se compose de trois espèces observées par Brown sur la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbustes à feuilles ternées, très-entières, à fleurs axillaires, solitaires, munies chacune de deux bractées; ces fleurs sont blanches ou purpurines.

MICROCOS. BOT. Ce genre, établi par Linné, ne diffère point du *Grewia*, auquel il a été réuni d'abord par Linné lui-même, et ensuite par Vahl, Roxburgh, Jussieu et De Candolle. Cependant, Gärtner et Smith ont voulu le conserver, se fondant sur le caractère que présente son fruit, qui, selon ces botanistes, est à trois loges, et ils ont décrit sous le nom de *Microcos* plusieurs plantes qui doivent rentrer dans le genre *Grewia*. V. ce mot.

MICROCTONE. *Microctonus*. INS. Hyménoptères. Genre de la famille des Braconides, tribu des Polymorphes, institué par Wesmael (Mém. de l'Académie de Bruxelles, vol. IX) qui a déterminé de la manière suivante les caractères distinctifs de ce genre : chaperon entier ou légèrement cintré à son extrémité, avec la partie postérieure du vertex ordinairement convexe ou entière; abdomen longuement pétiolé; tarière le plus souvent saillante; deux cellules cubitales; tels sont les caractères qui distinguent les Microctones dans le groupe des Polymorphes; aucun d'eux n'a le vertex échancré, ni le dos du mésothorax divisé en tubérosités. Les espèces de ce genre ont été confondues par Nées Van Esenbeck (*Ichneumonides adsciti*) avec celles qui composent son genre *Perilitus*.

MICROCTONE DU PRINTEMPS. *Microctonus vernalis*, Wesm. La femelle a les antennes testacées, avec l'extrémité noire; elle les tient courbées en avant; sa tête est assez épaisse, testacée, avec l'extrémité des mandibules et l'espace ocellaire noirs; corselet testacé, avec la région scutellaire et la base du mésothorax plus obscures; premier segment de l'abdomen presque aussi long que tous les autres réunis, fort étroit, s'élargissant peu vers l'extrémité; le reste de l'abdomen testacé; tar-

rière de la longueur du tiers de l'abdomen, testacée, avec les valves noires et en massue; les pieds et le stigmate des ailes sont d'un testacé pâle. Le mâle a presque tout le front et la face postérieure du métathorax obscurs et l'abdomen noir; ses antennes ont vingt-trois articles. En Belgique.

Wesmael décrit encore dix autres espèces dont sept nouvelles, qu'il a trouvées aux environs de Bruxelles.

MICRODACTYLE. *Microdactylus*. OIS. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire au genre *Cariama*, *Dicholophus*, Illiger. V. **CARIAMA**.

MICRODÈRE. *Microdera*. INS. Coléoptères Hétero-mères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Tentyrites, institué par Eschscholtz qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, épaisses, grossissant un peu vers l'extrémité, composées d'articles subcylindriques, le troisième plus long que les autres, les huitième, neuvième et même le dixième un peu en scie au côté interne; mandibules petites; palpes maxillaires épaisses, avec le dernier article à peine élargi et fortement tronqué à son extrémité; les labiales assez saillantes, subfiliformes, avec le dernier article légèrement sécuriforme, et fortement tronqué à l'extrémité; yeux transverses, ouverts dans leur milieu, et peu ou point échancrés antérieurement; tarses grêles : les quatre premiers articles des antérieurs très-courts, le premier article des intermédiaires plus court ou au plus égal au dernier.

MICRODÈRE GRÈLE. *Microdera gracilis*, Eschs.; *Tentyria gracilis*, Dej. Il est ovale-oblong, d'un noir peu brillant, ponctué; son corselet est un peu convexe, oblong ou à peine plus large que long, fortement rétréci en arrière, subcordiforme et subtronqué à la base, avec le sillon marginal éloigné du bord postérieur; élytres étroites, en ovale allongé, avec les angles huméraux très-effacés et calleux. Taille, quatre lignes. De la Russie.

MICRODÉRIDE. *Microderis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, institué par le professeur De Candolle pour une plante qu'Aiton avait placée parmi les Crépidées. Caractères : capitule multiflore; involucre formé de deux rangées de squammes linéaires, les extérieures plus courtes; réceptacle nu; akènes oblongs, cylindriuscules, striés longitudinalement, prolongés au sommet en une sorte de cal assez court; aigrette formée d'une rangée de poils plumeux.

MICRODÉRIDE ENDURCIE. *Microderis rigens*, De Cand.; *Crepis rigens*, Aiton. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles radicales elliptiques, un peu cunéiformes à leur base, partie dentées et partie très-entières : la face supérieure est parsemée de quelques soies et les bords offrent de longs cils; la hampe est nue, terminée par un corymbe de fleurs jaunes. Des Açores.

MICRODON. *Microdon*. BOT. Genre de la famille des Sclaginées, établi par Choisy, dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Genève, vol. 2, p. 97, aux dépens du genre *Selago*, pour une espèce que Gärtner avait jugée devoir faire partie de son genre *Dalea*. Caractères : calice tubuleux, plissé, à cinq dents, libre ou soudé à la bractée qui l'accompagne sa base; corolle hypogyne, à limbe bilabié, dont la lèvre

supérieure est bifide et presque dressée, l'inférieure à trois divisions, les latérales divariquées, l'intermédiaire étalée; quatre étamines insérées au tube de la corolle, didyames, deux plus longues et exsertes; filaments filiformes; anthères uniloculaires; ovaire à deux loges renfermant chacune un ovule suspendu au sommet et anatrope; style terminal, simple; stigmate aigu; un seul akène par avortement, cylindrique, épaissi et monosperme. La graine est inverse, et l'embryon orthotrope entre un abdomen charnu; les cotylédons sont demi-cylindriques; la radicule est supère.

MICRODON LUCIDE. *Microdon lucidum*, Choisy; *Selago lucida*, Lin.; *Dalea lucida*, Gærtn. C'est un arbrisseau élégant, dont les tiges sont droites, nombreuses, hautes de deux pieds environ, garnies de feuilles luisantes, pétiolées, alternes, en ovale renversé, obtuses, très-entières, longues de cinq ou six lignes et larges de quatre; les fleurs sont blanchâtres, réunies en épi droit, terminal; et chacune d'elles est accompagnée à sa base d'une bractée ovale, aiguë et persistante. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

MICRODON. INS. Wiedemann, dans son Histoire des Diptères exotiques, a créé ce genre qui ne paraît point différer assez du genre *Mutio* de Fabricius pour en être distingué. V. MULION.

MICRODUS. INS. Genre d'Hyménoptères de la tribu des Ichneumonides, établi par Nées d'Esenbeck, et mentionné par Latreille dans ses Familles naturelles du Règne Animal. Il paraît voisin du genre *Bracon*.

MICROËLE. *Microelus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Wight et Arnott (*in Edinb. New. philos. Journ.* XIV, 298) avec les caractères suivants: fleurs dioïques; les mâles ont un calice à cinq divisions recourbées en forme de capuchon, et enveloppant les étamines qui sont en nombre égal et insérées sous l'ovaire rudimentaire et fungilliforme, un peu concave au sommet; filaments à peine visibles; anthères introrsées, biloculaires, ovales-cordées; point de corolle. Les fleurs femelles ont un ovaire à trois loges biovulées, trois styles linéaires, allongés, entiers, recourbés, flexueux, stigmatés en dedans. Le fruit est un drupe à trois loges monospermes par avortement. La seule espèce connue de ce genre est un arbre de moyenne élévation, à feuilles alternes, pétiolées, composées de trois folioles largement elliptiques, acuminées, glabres, penninervées, dentelées en scie, parsemées de points transparents. Les fleurs sont réunies en panicules axillaires, qui dépassent la longueur des pétioles; les mâles sont très-petits et verdâtres; le fruit est brun, globuleux, de la grosseur d'un pois. Cet arbre croît dans l'Inde.

MICROGASTRE. *Microgaster*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Latreille et ayant pour caractères: bouche point avancée en forme de bec; palpes labiales de trois articles; abdomen petit, très-aplati et annexé au corselet par un très-court pédicule. Ce genre se distingue du genre *Bracon* par les parties de la bouche qui sont avancées dans ce dernier, et par la languette qui est bifide. Il s'éloigne de tous les autres genres de sa tribu par le nombre

des articles des palpes labiales et par d'autres caractères tirés des ailes et des formes de l'abdomen. Les antennes des *Microgastres* sont longues, sétacées, multiarticulées, vibratiles, insérées au-dessous du front et ne se roulant pas à leur extrémité; le premier article est assez gros, turbiné, un peu plus long que le troisième, le second est entièrement caché dans le premier, et le troisième ainsi que les suivants sont de longueur à peu près égale, jusqu'au dernier, mais diminuant un peu de grosseur, passé le milieu de l'antenne; les mandibules ne sont point saillantes; les mâchoires et la lèvre sont droites, courtes et ne s'avancent point en manière de bec ni de museau; les palpes maxillaires sont deux fois plus longues que les labiales, composées de cinq articles, le second long, un peu en masse; les labiales de trois articles; la tête est petite, plus étroite que le corselet; les trois petits yeux lisses sont disposés en ligne courbe sur le vertex; le corselet est court; les ailes supérieures ont une cellule radiale, grande, se rétrécissant après la première cellule cubitale; celle-ci est grande, distincte de la première cellule discoïdale supérieure, recevant la nervure récurrente; la dernière cellule cubitale est très-grande et très-longue; les cellules discoïdales sont au nombre de trois, l'inférieure se prolonge jusqu'au bord postérieur de l'aile; l'abdomen est petit, court, inséré à la partie postérieure du mésothorax, paraissant presque sessile, peu convexe en dessus et caréné longitudinalement en dessous; la tarière des femelles est plus courte que l'abdomen et dépasse toujours l'anus; ses fourreaux sont un peu comprimés; les quatre pattes antérieures sont de longueur moyenne; les postérieures sont plus fortes et leurs hanches sont très-grosses et longues. Les *Microgastres* sont des Hyménoptères de petite taille; leurs larves vivent isolées dans le corps de petites Chenilles telles que celles des Pyrales, ou en société dans des Chenilles de moyenne taille.

MICROGASTRE DÉPRIMÉ. *Microgaster deprimator*, Latr.; *Ichneumon deprimator*, Fabr., Jur., Panz. (*Faun. Germ.*, fasc. 79, fig. 11); *Bassus deprimator*, Panz. Long de deux lignes; noir; cuisses, jambes et base des tarsi testacés; base des cuisses antérieures et extrémité des postérieures noires; premiers segments de l'abdomen pâles en dessous; ailes transparentes: les supérieures avec deux bandes transversales brunes, qui se réunissent un peu dans leur milieu. Cette espèce se trouve aux environs de Paris. Sa larve vit solitaire dans la Chenille d'une espèce de Pyrale.

MICROGLOSSÉ. *Microglossa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle aux dépens du genre *Conize* des divers auteurs, et avec les caractères suivants: capitule multiflore, très-courtement radié; fleurs du rayon femelles, à languettes linéaires, plus courtes que les aigrettes, disposées sur plusieurs rangs: celles du disque en petit nombre, tubuleuses, tri ou quinquéfides et mâles par avortement; réceptacle nu; involucre imbriqué, à écailles lancéolato-linéaires, subscarioles et dressées; anthères écaudées à leur base; akènes oblongs, comprimés et glabres; aigrette à une rangée de poils. Les *Microglosses* sont des sous-arbrisseaux de

l'Inde et de l'Afrique, dressés ou subvolubiles, glabrieucules, rameux et presque prolifères vers le sommet des tiges; leurs feuilles sont pétiolées, ovales, acuminées, entières ou faiblement dentées en scie, pubescentes et glanduleuses en dessous lorsqu'elles sont jeunes.

MICROGLOSSSE GRIMPANTE. *Microglossa volubilis*, DC.; *Coniza prolifera*, Blume; *Sonchus volubilis*, Rumph. Sa tige est grimpante, ses feuilles sont ovales, pétiolées, acuminées; les fleurs sont jaunâtres, avec la languette guère plus grande que le style; l'aigrette est brunâtre. De Java.

MICROGLOSSSE. *Microglossum*. ois. Genre de la première famille de l'ordre des Zygodactyles, établi par Geoffroy St-Hilaire aux dépens du grand genre Perroquet. Caractères: bec ayant en hauteur le double de la largeur, très-long et très-comprimé, dont les bords sont garnis d'une dent très-large, et la pointe est très-aiguë, dépassant de beaucoup la mandibule inférieure; celle-ci large, crénelée, creusée sur son bord latéral, et s'avancant en biseau sur le bord terminal; tarse médiocres; doigts débordés par les téguments plantaires; joues et tour des yeux nus; queue assez longue et carrée; tête garnie de plumes étroites, que l'Oiseau peut relever en une sorte de huppe; langue petite, en forme de petit gland corné et creusé en capsule supportée par une base cylindrique et allongée. Les Microglosses sont de forts Oiseaux voraces et criards; ils appartiennent à l'Australasie.

MICROGLOSSSE GOLIATH. *Microglossum Goliath*; *Psittacus Goliath*, Kuhl; *Psittacus griseus*, Bechst; Ara gris à trompe, Levaill. 1, pl. 11, 12 et 13. Parties supérieures d'un gris foncé, les inférieures d'un gris cendré; joues dénudées jusque près des oreilles; bec noir; pieds d'un brun foncé. Taille, vingt-six pouces. De la Nouvelle-Guinée.

MICROGLOSSSE TRÈS-NOIR. *Microglossum aterrimum*; *Psittacus aterrimus*, Gmel. Son plumage est noir en dessus et noirâtre en dessous, avec le bec et les pieds cendrés. Taille, quatorze pouces. De l'île de Waigiou.

MICROGOMPHIUS. BOT. Le genre créé sous ce nom, par Benthams, dans la famille des Ericinées, a été réuni au genre *Sympiezia*, dont il forme une section.

MICROGYNE. *Microgyne*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Lesson pour une plante du Brésil, qui lui a offert pour caractères: capitule multiflore; fleurs du rayon femelles et disposées sur plusieurs rangs: celles du disque hermaphrodites et régulières; akène sans bec; aigrette à plusieurs rangs de poils semblables.

MICROGYNE TRIFURQUÉE. *Microgyne trifurcata*, Less. Plante herbacée, annuelle, rameuse, blanchâtre; feuilles alternes, divisées en trois lobes linéaires; capitules solitaires au sommet des rameaux qui sont dépourvus de feuilles; fleurs jaunes; aigrette roussâtre.

MICROLÈNE. *Microlæna*. BOT. Rob. Brown appelle ainsi (*Prodr. Nov.-Holl.*, 1, p. 210) un genre de Graminées, voisin du *Tetarrhæna* qu'il propose d'établir pour l'*Ehrharta stipoides* de Labillardière (*Nov.-Holl.*, 1, p. 91, t. 118), et qu'il caractérise ainsi: lépicène très-petite, uniflore et bivalve; glume double, portée sur un pédicelle barbu, plus long que la lépicène;

l'une et l'autre se composent de deux valves glabres; celles de la glume extérieure sont égales et terminées à leur sommet par une arête; la glumelle est formée de deux paléoles opposées, alternant avec les paillettes de la glume. Les étamines sont constamment au nombre de quatre; les deux stigmates sont sessiles et plumeux. La seule espèce de ce genre, *Microlæna stipoides*, Brown, *loc. cit.*, est une Graminée originaire de la Nouvelle-Hollande, ayant son chaume filiforme, glabre, ses feuilles planes et courtes, sa ligule incisée, et ses fleurs portant une panicule penchée.

Le nom de *Microlæna* a encore été donné par Wallich à un genre de la famille des Byttneriacées, qui lui a offert pour caractères: un involucelle placé près de la fleur, à trois ou quatre folioles étroitement lancéolées, entières, petites, lobées et caduques; calice à quatre ou cinq divisions oblongues-linéaires, biglanduleuses à la base intérieurement, à estivation valvaire; corolle composée de quatre ou cinq pétales hypogynes, aussi grands que le calice, à onglets coriacés et tomenteux; estivation convolutive; une vingtaine d'étamines toutes fertiles, disposées sur plusieurs rangs, formant un tube conique autour du style; anthères extrorses, biloculaires, dressées et déhiscentes longitudinalement; ovaire sessile, à cinq loges, renfermant chacune plusieurs ovules insérés sur deux rangs à l'angle central; style filiforme; stigmaté à cinq ou dix lobes disposés en étoile. Le fruit est une capsule ligneuse, à cinq ou dix loges, à cinq ou dix valves portant une cloison au milieu. Les espèces de ce genre appartiennent à l'Inde; ce sont des arbres à feuilles alternes, longuement pétiolées, largement ovales, cordées, dentées, pubescentes ou tomenteuses en dessous, à stipules décidues. Les fleurs sont réunies en panicules axillaires aussi longues que la feuille.

MICROLÉPIDE. *Microlepis*. BOT. Le professeur De Candolle, dans le troisième volume de son *Prodromus*, p. 159, a donné ce nom à une section de son genre *Osbekia*, famille des Mélastomacées, qui comprend toutes les espèces dont le tube du calice est ovale-oblong, resserré en urne vers le sommet, et le limbe partagé en cinq divisions décidues; ayant en outre des appendices très-petits et ciliés. Cette section présentant quatre espèces toutes américaines, a été érigée en genre par Endlicher.

MICROLÉPIDOTE. ZOOL. C'est-à-dire qui a le corps couvert de petites écailles.

MICROLEUCONYMPHEA. BOT. (Boerhaave.) Synonyme d'Hydrocharide. V. ce mot.

MICROLICIE. *Microlicia*. BOT. Dans son travail sur la famille des Mélastomacées (*Mem. Societ. Wern. Edimb.*, 4, 2^e part., p. 267), le docteur Don a établi sous ce nom un genre nouveau pour quelques espèces de Rhexie, originaires du Brésil, et fort remarquables par leur port. Ce sont en général des arbustes ayant plutôt le port des Bruyères que des Mélastomacées, munis de feuilles petites, très-rapprochées et comme imbriquées, et de fleurs solitaires ou gémées, placées à l'aisselle des feuilles. Leur calice est globuleux, ayant son limbe à cinq divisions profondes et persistantes; sa corolle formée de cinq pétales. Le con-

neclif des anthères est très-long, placé au sommet du filet, terminé à l'une de ses extrémités par un appendice simple et en forme d'éperon. Le fruit est une capsule sèche, à trois loges, s'ouvrant en trois valves. Le docteur Don a décrit cinq espèces de ce genre, toutes nouvelles et venant du Brésil. *V. MÉLASTOME ET MÉLASTOMACÉES.*

MICROLOME. *Microloma*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Mem. Wern. Societ.*, 1, p. 55) qui l'a ainsi caractérisé : corolle urcéolée, dont le tube est renflé, anguleux, nu à son orifice, plus court que le limbe; cinq écailles insérées sur le milieu du tube de la corolle, et alternes avec un égal nombre de faisceaux de poils; couronne staminale dépourvue d'appendices; anthères sagittées, terminées par une membrane; masses polliniques comprimées, fixées par le sommet et pendantes; stigmaté apiculé. Ce genre renferme deux espèces nommées par R. Brown *Microloma sagittatum* et *Microloma lineare*. L'une et l'autre sont indigènes du cap de Bonne-Espérance. La première a été décrite par Linné et Thunberg sous le nom de *Ceropegia sagittata*; la deuxième sous celui de *Ceropegia tenuifolia*. Cette dernière a encore pour synonymes le *Ceropegia tenuiflora* de Thunberg et Willdenow, et le *Periploca tenuiflora* de Linné, qui n'est pas le même que celui de Willdenow et de Kunth. Ce sont des sous-arbrisseaux sarmenteux, à feuilles opposées et à fleurs en ombelles naissant dans les aisselles des feuilles.

MICROLONCHUS, BOT. Même chose que *Mantisalca*. *V. MANTISALQUE.*

MICROLOPHE. *Microlophus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par H. Cassini aux dépens du grand genre *Centaurea* de Linné, avec les caractères suivants : appendices du péricline très-petits; calathide discoïde; disque multiflore, subrégulariflore, androgyniflore; couronne unisériée, terniflore, neutriflore; clinanthe épais, charnu, plan, garni de fibrilles nombreuses, libres, inégales, longues et simples au sommet. Les fleurs du disque ont l'ovaire comprimé, pubescent, portant une grande et belle aigrette normale, parfaite, avec une petite aigrette intérieure; corolle un peu obringente; étamines à filaments pointus; appendices apiculaires des anthères longs et obtus; style à deux longs stigmatophores; les fleurs de la couronne ont le faux-ovaire long, grêle et glabre, portant une aigrette rudimentaire analogue à la petite aigrette intérieure des ovaires du disque; corolle plus courte et plus étroite que celle des fleurs du disque, très-anormale, très-variable, offrant quelquefois des rudiments d'étamines avortées; à tube grêle, à limbe inamplifié, tantôt tubuleux jusqu'au sommet, tantôt ligulé ou obligulé.

MICROLOPHE AILÉ. *Microlophus alatus*, Cass.; *Centaurea alata*, Lin. Ses tiges sont herbacées, hautes de quatre à cinq pieds, garnies de feuilles subpubescentes : les inférieures très-grandes, peu ou point décurrentes, pétiolées, un peu lyrées, à limbe oblong, profondément pinnatifide à sa base; les supérieures graduellement plus petites, décurrentes, sessiles, obovales,

oblongues ou lancéolées et très-entières; calathides larges et hautes d'un à deux pouces; corolles jaunes. Du Caucase.

MICROMA. BOT. (*Hypoxylées*.) Nom donné par De Candolle à une section du genre *Xyloma*, et élevé au rang de genre par Desvaux. *V. XYLOMA.*

MICROMÉGA. *Micromega*. BOT. Genre de la famille des Algues, tribu des Hydrolinées, établi par Agardh, et qui se compose d'individus lancéoles, réunis en tubes, sur une fronde gélatineuse ou cartilagineuse et rameuse. Ces plantes cryptogames croissent sur les surfaces humides.

MICROMÈLE. *Micromelum*. BOT. Genre de la famille des Aurantiacées, institué par le docteur Blume pour un arbre qu'il a observé à Java, et qui lui a offert pour caractères essentiels : calice urcéolé, entier, persistant; cinq pétales linéaires, étalés; dix étamines libres, à filaments subulés, alternes et très-courts; anthères arrondies et didymes; ovaire à cinq loges s'ouvrant par deux pores; style épais; stigmaté obtus. Le fruit consiste en une baie sèche, divisée intérieurement par cinq cloisons chartacées, renfermant une ou deux graines dont les cotylédons sont foliacés, plissés et contournés.

MICROMÈLE PUBESCENT. *Micromelum pubescens*, Bl. Son élévation est de vingt pieds au plus; ses feuilles sont impari-pinnées, composées de sept ou neuf folioles alternes, obliques, ovales, obtusément acuminées; les fleurs sont disposées en corymbe terminal.

MICROMÈLE. *Micromelus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, tribu des Miscogastéridées, établi par Walker (*The Entom. Magaz.*, 1, p. 464) qui lui assigne pour caractères : antennes de treize articles; tête plus large que le corselet; yeux médiocres; mandibules arquées : l'une à trois dents et l'autre à quatre; mâchoires étroites et allongées; palpes maxillaires courtes et filiformes, composées de trois articles, dont le dernier le plus long et pointu; menton étroit, allongé et conique; lèvre courte, arrondie antérieurement, avec ses palpes de deux articles seulement; thorax ovale; prothorax petit; écusson grand et large; abdomen courtement pédiculé, avec le deuxième segment allongé, le troisième court, mais plus grand néanmoins que les suivants; pieds grêles; jambes droites.

MICROMÈLE À TACHES ROUSSES. *Micromelus rufomaculatus*. Il est d'un vert bronzé, avec le milieu de l'abdomen roux; les antennes sont brunes et les pieds roux; ailes hyalines ou un peu brunâtres. Taille, une ligne. En Europe.

MICROMÉRIE. *Micromeria*. BOT. Genre de la famille des Labiatiées, établi par Bentham, qui lui assigne pour caractères : calice tubuleux, à treize et quelquefois quinze stries, à cinq dents égales et dressées, subbilabié, dont l'orifice est le plus souvent velu; tube de la corolle droit, nu intérieurement, presque toujours plus court que le calice; le limbe est partagé en deux lèvres dont la supérieure est droite, presque plane, entière ou échancrée, l'inférieure à trois lobes plans, presque égaux, celui du milieu n'étant qu'un peu plus large que les latéraux; quatre étamines ascendantes, rapprochées par paires, les inférieures plus longues, et quelquefois un peu plus écartées entre elles; filaments

édentelés; anthères libres, biloculaires, à connectif souvent épaissi et renflé; les loges sont distinctes, parallèles, divergentes ou divariquées; styles bifides au sommet, à lobes ordinairement égaux et subulés, terminés par de petits stigmata, dont l'inférieur, plus allongé que le supérieur, est élargi et recourbé; akènes secs et lisses. Les Microméries sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux à verticillastres axillaires, ou à épis; leurs fleurs sont petites, blanches ou purpurines. On les trouve sous toutes les latitudes tropicales de l'Amérique.

MICROMIUM. BOT. (*Lichens.*) Persoon a proposé d'établir sous ce nom un genre particulier, renfermant les *Urceolaria leproides*, *variolaroides* et le *Variolaria exasperata*. V. URCEOLAIRE.

MICROMMATE. *Micrommata*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Latérigrades, établi par Latreille, et auquel Walkenaer a ensuite donné le nom de *Sparasse* qui n'a pas été adopté. Les caractères de ce genre sont : yeux disposés quatre par quatre sur deux lignes transverses, dont la postérieure plus longue; mâchoires droites et parallèles. Les Micrommates ont le corps plus ou moins garni de duvet; leur corselet est en forme de cœur, tronqué en devant et peu élevé; les mâchoires sont longitudinales, parallèles, très-écartées l'une de l'autre, et arrondies au bout. La lèvre est courte et presque demi-circulaire. Les pattes sont longues, leurs tarsi sont terminés par un article offrant en dessous un duvet plus ou moins serré, formant une sorte de brosse divisée en deux parties égales par un sillon longitudinal, qui s'étend jusque sous les crochets de l'extrémité; la deuxième paire est la plus longue, la première ensuite, et la quatrième après. L'abdomen est ovalaire, souvent mou. Ce genre diffère de celui de Sélénope par la disposition des yeux qui sont placés six en avant et de front, et deux en arrière. Les Thomises s'en distinguent par leurs mâchoires qui sont inclinées sur la lèvre. Les espèces de ce genre, que quelques auteurs ont désignées sous le nom d'Araignées-Crabes, sont peu nombreuses, et leurs mœurs ne sont pas encore bien connues. La seule qu'on ait observée jusqu'à présent sous ce rapport (*Micrommata smaragdina*) se trouve au printemps sur les plantes, les charmilles et les arbres dont elle gagne même le sommet. Clerck et Walkenaer ont observé qu'elle saute avec promptitude, et qu'elle est très-agile à la course. Un individu femelle que Clerck élevait, lui a fait voir la manière dont ces Araignées opèrent la manducation. Aussitôt qu'elle avait saisi une Mouche, elle la perçait avec les griffes de ses mandibules, la comprimait ensuite, et la mâchait avec ses mâchoires : elle semblait faire mouvoir les cils dont leur côté interne est muni, puis la tournait et la retournait avec ses palpes, et retirait l'une de ses griffes pour l'enfoncer ailleurs. On voyait dans l'entre-deux de ces mâchoires, ou dans ce qu'il appelle le gosier, une matière écumeuse qui absorbait les sucs nutritifs exprimés du cadavre, et qui rentrait ensuite dans cet enfoncement. On distinguait plus facilement l'action de ces divers organes lorsque le corps de la Mouche était réduit d'un tiers;

toute sa substance molle ou liquide étant épuisée, l'animal en rejetait les restes. Elle nettoyait ensuite les extrémités de ses palpes en se servant des griffes de ses mandibules, de ses mâchoires, et à l'aide surtout d'une matière liquide qu'elle faisait sortir de l'œsophage.

La femelle rapproche et lie, avec un grand nombre de fils, trois ou quatre feuilles dont elle fait un paquet qui a comme une forme triangulaire; son intérieur est tapissé d'une soie épaisse, et au milieu de ce nid est placé le cocon qui est composé de la même matière, mais plus renforcée; il est rond, blanc, formé d'une seule couche, et la ténuité de ses parois permet très-bien d'y distinguer les œufs. Clerck en a compté environ cent quarante. C'est en juin ou en juillet que la femelle les pond; ils sont de la grandeur d'une graine de rave, sphériques, d'un vert clair, luisant, avec des cercles blancs sur un des côtés : ils ne sont point agglutinés dans le cocon, et, comme ils sont très-lisses, ils coulent comme des globules de Mercure quand ils sont placés sur une surface plane. La femelle s'établit dans le milieu du paquet de feuilles pour y veiller à la conservation de sa postérité; les petits qui naissent vers la fin de juillet ont des couleurs plus pâles que les adultes. Latreille divise ce genre en deux sections, ainsi qu'il suit :

† Corps, l'abdomen surtout, garni d'un duvet serré qui le colore; yeux intermédiaires postérieurs plus petits que les intermédiaires antérieurs; ceux-ci, ainsi que les latéraux de la même ligne, beaucoup plus gros.

MICROMMATE ARGÉLASIENNE. *Micrommata argelasia*, Latr.; *Sparassus argelasius*, Walken., Hist. des Aran., tab. 2. Longue d'environ dix-huit millimètres; tronc et palpes d'un fauve pâle, garnis d'un duvet clair-semé grisâtre; mandibules assez fortes et noirâtres; yeux d'un rougeâtre brillant; bord antérieur du tronc garni d'un duvet jaunâtre foncé, formant une ligne transverse et courte; abdomen ovalaire, couvert d'un duvet très-serré, d'un gris cendré; milieu du dos ayant à sa base une petite bande grise, circonscrite par deux petites lignes noires : les côtés du dos sont picotés de noir; milieu du ventre occupé par une grande tache très-noire, échancrée antérieurement; pattes garnies de piquants noirs, avec des anneaux noirs aux jambes. Le mâle est un peu plus petit et d'une teinte plus claire; ses palpes ont le dernier article en massue ovoïde. Cette espèce a été trouvée en Espagne par Léon Dufour.

†† Corps à duvet clair-semé, et laissant paraître la couleur naturelle de la peau; les deux yeux intermédiaires antérieurs notablement plus petits que les autres; les latéraux et antérieurs plus gros.

MICROMMATE SMARAGDINE. *Micrommata smaragdina*, Latr.; *Sparassus smaragdulus*, Walk.; *Aranæa smaragdula*, Fabr., *viridissima*, Degéer, Clerck, Aran., pl. 6. t. 4. De grandeur moyenne; tronc et pattes d'un vert de graminé, avec des poils courts et noirs; crochets des mandibules et bout des pieds d'un brun clair; yeux noirs, entourés de poils blancs; côtés du tronc bordés d'un jaune clair; abdomen d'un jaune verdâtre, avec une raie verte le long du milieu du dos, et une plaque noire à la partie sexuelle dans la femelle; poils très-courts et d'un brun jaunâtre. Cette espèce

est commune aux environs de Paris et dans toute l'Europe. Elle se trouve dans les bois.

MICROMYZIDES. *Micromyzides*. INS. Famille de l'ordre des Diptères, établie par Fallen et réunie par Latreille à sa tribu des Muscides. V. ce mot.

MICRONYX. *Micronyx*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles dont le premier longiuscule, obconique, et les autres courts, tronqués à l'extrémité; la massue est oblongue et acuminée; trompe allongée, cylindrique, faiblement arquée et assez forte; yeux placés en dessous et un peu échancrés; corselet plus long que large, médiocrement arrondi sur les côtés, rétréci en avant et lobé sous les yeux; élytres ovalaires, légèrement convexes, et obtusément anguleuses aux épaules; pieds médiocres, égaux en longueur, la première paire rapprochée vers sa base; cuisses renflées et mutiques; jambes droites, cylindriques, avec un petit crochet horizontal sur la face intérieure; tarsi un peu élargis, munis d'un petit ongle. Ce genre renferme sept ou huit espèces toutes européennes à l'exception d'une qui a été rapportée de la Cafrerie.

MICROPALPE. *Micropalpis*. INS. Ce genre de l'ordre des Diptères a été établi par Macquart dans la famille des Muscides, pour quelques espèces de la sous-tribu des Tachinaires, dont plusieurs même avaient été considérées par Fallen, comme devant faire partie du genre *Tachina*. Caractères : corps large; palpes courtes; épistome saillant; antennes inclinées, descendant jusqu'à l'épistome; deuxième article presque aussi long que le troisième; celui-ci prismatique, tronqué à l'extrémité; style à deuxième article allongé; yeux velus; abdomen ovale; deux soies au milieu des segments; ailes à première cellule postérieure entr'ouverte avant l'extrémité et appendiculée; nervure externo-médiaire arquée après le coude, discoidale; nervure transverse très-rapprochée du coude de l'externo-médiaire. Le Micropalpe se rapproche du genre *Echinomye* par la grandeur et la forme du corps, mais il s'en distingue d'une manière bien tranchée par la brièveté des palpes que l'on ne découvre qu'en allongeant la trompe. Six espèces de ce genre ont été décrites par J. Macquart, dans ses Diptères du nord de la France.

MICROPALPE DE L'ŒNANTHE. *Micropalpis œnanthe*, Macq. Elle est cylindrique, noire, avec la face blanche, le front brun, à bande fauve; corselet cendré, à lignes noirâtres; épaules rougeâtres; écusson d'un brun fauve; abdomen à reflets cendrés, avec les côtés fauves; cuillerons blancs; ailes à base grisâtre. Taille, six lignes.

MICROPE. *Micropus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie nécessaire, L., anciennement établi par Tournefort sous le nom de *Gnaphalodes*, qui a été conservé par Adanson et Mœnch. Les principaux caractères assignés à ce genre par Cassini qui l'a placé dans la tribu des Inulées, section des Inulées-prototypes, sont : involucre double, dont l'extérieur plus court, formé de cinq écailles à peu près égales, ovales, lancéolées, planes et membraneuses; l'intérieur à cinq écailles égales, coriaces et hérissées

de longs poils; chacune de celles-ci enveloppant complètement une fleur de la circonférence; réceptacle petit, tantôt nu, tantôt muni de cinq paillettes irrégulières, membraneuses, séparant les fleurs du centre de celles de la circonférence; calathide dont le disque est composé de cinq fleurs irrégulières et mâles, la circonférence également composée d'à peu près cinq fleurs tubuleuses, très-grêles et femelles; ovaires de la circonférence comprimés des deux côtés, obovales, dépourvus d'aigrettes; ceux du disque nuls ou presque totalement avortés. Ce genre a pour types deux plantes qui croissent dans l'Europe méridionale et tempérée : la première, *Micropus supinus*, L. et Lamk., Ill. Gén., t. 694, f. 1, abonde dans les localités sablonneuses et maritimes. La seconde, *Micropus erectus*, L., croît dans les champs et sur les coteaux arides; elle se trouve en abondance près de Fontainebleau. Person a en outre décrit d'après Lagasca une espèce qui a de l'affinité avec la précédente, et qu'il a nommée *Micropus discolor*. Cette plante croît près de Madrid. Le *Filago pygmaea*, L., a été rapporté par Desfontaines et De Candolle au genre *Micropus*; mais cette plante doit rester parmi les *Filago*. V. ce mot.

MICROPÈPLE. *Micropelus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Peltoides, établi par Latreille aux dépens des Staphylins de quelques auteurs, et ayant pour caractères : palpes très-peu distinctes, les maxillaires ayant leur second article renflé; antennes logées dans une cavité particulière du corselet en masse solide. Ce genre se distingue de tous les autres de la même tribu parce que les palpes ne sont pas apparentes, et surtout parce que les antennes sont terminées par une massue de deux articles, et logées dans une cavité du corselet, ce qui n'arrive pas dans les autres. Les antennes des Micropèles sont plus courtes que le corselet, leurs deux premiers articles sont plus grands que les suivants, globuleux; les deux derniers sont très-grands, et forment à eux seuls une massue solide et globuleuse; les mandibules sont arquées vers leur extrémité, pointues, bidentées, sans dentelures; les palpes maxillaires sont très-petites, beaucoup plus épaisses dans leur milieu, amincies à leur extrémité et terminées en une pointe particulière; les labiales ne sont point visibles; les mâchoires sont bifides, leur lobe intérieur ayant la forme d'une dent; la lèvre est presque carrée, dilatée et arrondie sur les côtés; son extrémité est un peu plus étroite, tronquée, entière; le menton est transversal, petit et entier; les élytres sont beaucoup plus courtes que l'abdomen; les tarsi ont leur premier article très-court. Plusieurs auteurs ont placé la seule espèce de ce genre avec les Staphylins; ses élytres sont en effet bien plus courtes que l'abdomen comme dans ces insectes; mais ce caractère ne leur est pas exclusivement propre, puisque les Escarbots et beaucoup de Nitidules le partagent avec eux.

MICROPÈPLE SILLONNÉ. *Micropelus porcatus*, Latr.; *Nitidula sulcata*, Herbst; *Staphylinus porcatus*, Oliv., Col., t. 5, p. 55, n° 50, pl. 4, fig. 55. Il est long d'une ligne; son corps est ovale, noir; sa tête est petite; son corselet est rebordé sur les côtés, très-rabot-

teux; les élytres n'atteignent qu'environ la moitié de la longueur de l'abdomen; elles sont marquées chacune de trois lignes longitudinales élevées; le dessus de l'abdomen a quelques impressions; la base des antennes et les pattes sont brunes. Cette espèce se trouve aux environs de Paris dans les matières animales et végétales corrompues.

MICROPÈRE. *Micropera*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par le professeur Lindley, avec les caractères suivants : folioles du périgone étalées, égales : les extérieures ou sépales, soudées à la base latérale du labelle qui lui-même forme le prolongement du gynostème; il est éperonné, faiblement trilobé, à lobe intermédiaire très-petit et les deux latéraux plus grands et dressés; gynostème court, à bec très-grand et recourbé; deux masses polliniques; caudicule subulée.

MICROPÈRE PALE. *Micropera pallida*, Lind.; *Aerides pallidum*, Roxb. C'est une plante herbacée, épiphyte, caulescente, à feuilles distiques, linéaires, arquées, égales, échancrées au sommet, à grappes latérales horizontales, plus courtes que les feuilles et chargées de fleurs jaunes. Elle est originaire de l'Inde.

MICROPETALUM. BOT. Persoon (*Syn. Plantar.*) avait substitué ce nom à celui de *Spergularium*, employé dans la Flore de l'Amérique boréale de Michaux; mais ce changement n'a pas été adopté. Dans le *Prodromus* de De Candolle (tome 4, p. 45), ce nom est conservé pour une section du genre *Saxifraga*.

MICROPÈZE. *Micropeza*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen et adopté par Latreille (Fam. nat.). Les caractères de ce genre sont : cuillerons petits; balanciers nus; ailes écartées, vibratiles; antennes courtes. Ces Diptères ressemblent beaucoup aux Téphrites avec lesquels Fabricius les avait placés, mais ils en diffèrent par les formes plus allongées qu'ils affectent; leur tête est presque globuleuse, le corselet est ovalaire ou presque cylindrique et aminci en avant; l'abdomen a presque la même forme et se termine en pointe conique; les pattes, surtout les postérieures, sont longues; les antennes sont insérées près du milieu de la face antérieure de la tête, courtes, de trois articles dont les deux premiers beaucoup plus courts et dont le troisième en forme de palette, en carré long avec une soie simple, dorsale et située près de sa base. Les ailes de ces Mouches sont quelquefois couchées l'une sur l'autre.

MICROPÈZE POINT. *Micropeza Punctum*, Latr., Meig.; *Tephritis Punctum*, Fabr., Schell., Dipt., tab. 4, fig. 2. Elle est d'un noir pourpré ou cuivreux; la base de l'abdomen et les pieds sont fauves; elle a un point noir près du bout de chaque aile. Cette espèce se trouve aux environs de Paris.

Le *Musca cynipsea* de Linné appartient aussi à ce genre; il répand, suivant Degéer, une odeur forte que l'on peut comparer à celle de la Mélisse.

MICROPHENIX. ois. Synonyme de Jaseur. V. ce mot.

MICROPHORE. *Microphora*. INS. Diptères; genre de la famille des Hybotides de Macquart, et institué par lui pour trois espèces nouvelles, qu'il a nommées *Microphora crassipes*, *Microphora velutinus*, *Microphora*

pusilus. Les caractères assignés au genre sont : tête petite et sphérique; trompe courte et horizontale, s'étendant un peu au delà de la tête; antennes de deux ou trois articles distincts: le premier court et cylindrique, le deuxième cyathiforme, le troisième allongé, conique, comprimé, terminé par un style assez court; lèvres supérieure épaisse et pointue; palpes courtes, cylindriques et velues; corps assez court; abdomen peu allongé; pattes assez courtes dans les femelles; cellules discoïdales antérieures des ailes courtes et s'étendant peu ou point au delà de l'anale; quatre postérieures; anale fermée postérieurement par la courbure de la nervure anale. Les Microphores décrits par Macquart, ont été trouvés dans le nord de la France.

MICROPHTHIRES. *Microphthira*. ARACHN. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) a réuni sous cette dénomination les genres d'Arachnides trachéennes qui sont toutes parasites et n'ont que six pieds; c'est la dernière famille de la classe, elle renferme les Araignées les plus imparfaites. V. CARIS, LEPTÉ, ACHLYSIE et ASTOME.

MICROPHYSE. *Microphysa*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Cimicides, établi par Westwood qui lui donne pour caractères : antennes composées de quatre articles, dont le basilaire court et subovale, le deuxième qui est le plus long, presque en massue, les autres d'une longueur presque égale; bec long et atténué, composé de quatre articles : le premier très-court, le deuxième plus long, les derniers égaux; labre très-court, suçoir accompagné de soies naissant de sa base; jambes d'une longueur et d'une grosseur médiocres, les postérieures les plus longues; cuisses point en massue; tarses de deux articles : le premier court, l'autre long, plus incliné vers les crochets qui sont longs et sans pelotte.

MICROPHYSE PSELAPHIFORME. *Microphysa pselaphiformis*, Westw. Il est long d'environ deux lignes; la tête, le corps et le corselet sont d'un blanc fauve; les hémélytres sont brunes avec l'extrémité cornée blanche; les deux premiers articles des antennes et les pattes sont d'un roux fauve. On le trouve en Europe sous l'écorce des arbres.

MICROPLEURE. *Micropleura*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, institué par Lagasca qui lui assigne pour caractères : bords du calice peu apparents; pétales égaux, entiers et acuminés; fruit profondément cordato-lobé à sa base, subfoliacé, émarginé au sommet; méricarpes comprimés sur les côtés, obliquement ovales, à sept côtes capillaires, curvilignes, ventruées inférieurement : les deux marginales plus courtes et rectilignes; commissure très-aiguë, du double plus courte que les méricarpes. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce.

MICROPLEURE A FEUILLES EN REIN. *Micropleura renifolia*, Lag. C'est une plante herbacée, caulescente, à feuilles alternes, pétiolées, cordées ou réniformes, à six ou neuf nervures et veines, dont le pétiole est dilaté à sa base; les ombelles sont terminales, composées d'un pédoncule à quatre ou cinq rayons, avec un involucre foliacé, monophylle. Les ombellules ont trois ou quatre rayons, avec un involuclle petit, tri ou quadriphyllé; chacune d'elles est formée de trois fleurs dont la

moyenne fertile et subsessile, les latérales mâles et courtement pédicellées. Cette plante se trouve au Chili.

MICROPLIE. *Microplia*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville, avec les caractères suivants : antennes sétacées, distantes à la base, velues en dessous, composées de onze articles, dont le premier très-allongé, le plus grand de tous, mince à sa base, en massue à l'extrémité, le second court et cyathiforme, les suivants grêles et cylindriques; palpes et mandibules courtes; face antérieure de la tête peu allongée; front légèrement bombé; corselet étroit, cylindrique, trois fois plus long que la tête, beaucoup moins large que les élytres, muni latéralement et près de chaque angle postérieur d'un petit tubercule spiniforme; son disque ayant deux lignes longitudinales enfoncées, parallèles, partant du bord postérieur et ne s'avancant que jusqu'au milieu; corps déprimé en dessus; élytres allongées, linéaires, arrondies et mutiques à leur extrémité, avec leurs angles huméraux fort saillants; pattes assez longues; jambes comprimées et ciliées; tarses glabres; premier article des intermédiaires et des postérieurs plus grand que les trois autres réunis.

MICROPLIE AGILE. *Microplia agilis*, Audin. Son corps est noirâtre, avec quelques poils bruns; les élytres ont trois bandes transversales inégales : la première brune, la deuxième blanchâtre et divisée, la troisième d'un brun pâle. Taille, cinq lignes. Brésil.

MICROPOGON. *Micropogon*. pois. Acanthoptérygiens; genre de la famille des Sciénoïdes, établi par Cuvier et Valenciennes, pour un Poisson rapporté par Quoy et Gaymard de leur voyage de Circumnavigation sur l'Uranie. Caractères : nuque bombée; des dents prononcées le long du bord montant du préopercule; opercule osseux, finissant par deux pointes plates; quatre petits lobes à la membrane du museau; bouche protractile; des dents en velours sur deux bandes assez larges; trois ou quatre petits barbillons à chacune des branches de la mâchoire inférieure.

MICROPOGON RAYÉ. *Micropogon lineatum*, Cuv. et Val.; *Sciéna opercularis*, Quoy et Gaym. Son corps est allongé, plus élevé antérieurement; sa tête est grosse et renflée; le museau est arrondi; la mâchoire supérieure recouvre l'inférieure; les orifices des narines sont ronds et grands; le contour du préopercule est armé de piquants, dont deux plus forts, dirigés en arrière; les deux dorsales, médiocrement élevées, se touchent : la première a dix aiguillons, la seconde un seul et dix-neuf rayons branchus; la queue est longue et effilée, et sa nageoire a dix-sept rayons; les pectorales en ont dix-huit; l'anale a deux aiguillons et huit rayons; elle se trouve placée à égale distance des ventrales et de la caudale. Les écailles sont rapprochées et denticulées. La couleur générale est le brun argenté; on remarque sur le dos des lignes obliques peu sensibles, dirigées d'arrière en avant, et formées de points bruns; chaque rayon des nageoires dorsales a aussi un point de cette couleur à sa base. Taille, cinq pouces et demi. De la baie de Rio-Janeiro.

MICROPORUS. BOT. (*Champignons*.) Nom donné par Palisot de Beauvois à un genre séparé des Bolets, mais

qui fait partie du genre *Polyporus* de Micheli, réuni par Linné aux Bolets et rétabli depuis par Fries. V. POLYPORE.

MICROPS. MAM. Espèce de Cachalot du sous-genre *Physeter*. V. CACHALOT.

MICROPSE. *Microps*. INS. Coléoptères tétramères; ce genre établi par Steven dans la famille des Rhynchophores, n'a pas été adopté, et la seule espèce qui le constituait a été reléguée par Schoenherr, dans le genre *Minops*, sous le nom spécifique de *variolosus*; c'est un *Curculio* pour Fabricius, Olivier, Panzer et généralement pour tous les auteurs qui ont précédé le monographe des Curculionides.

MICROPSIDE. *Micropsis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées; tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle, pour une plante du Chili, qui lui a offert pour caractères distinctifs : capitule pluri-flore, hétérogame; toutes les fleurs tubuleuses : les extérieures femelles, disposées sur deux ou trois rangs, les intérieures mâles et au nombre de trois environ; squammes de l'involute oblongues, presque aiguës au sommet, glabres et disposées sur deux ou trois rangs; réceptacle étroit et nu; akènes velus, oblongs, surmontés d'une aigrette petite et squammelleuse.

MICROPSIDE NAIN. *Micropsis nana*, DC. C'est une petite plante herbacée, haute à peine de plus d'un pouce; ses feuilles sont alternes, obovales, très-entières, obtuses, mucronées, couvertes d'un duvet blanchâtre, les supérieures serrées, presque en verticille d'où sortent de petits capitules sessiles.

MICROPSITTE. *Micropsitta*. OIS. Genre de la première famille de l'ordre des Zygodactyles, institué par Lesson pour un très-petit Perroquet, rapporté par les naturalistes qui faisaient partie de l'expédition de l'Astrolabe. Caractères : bec très-court, très-haut, très-comprimé sur les côtés, à pointe très-recourbée, à bords saillants, séparés de la pointe par une profonde échancrure triangulaire; mandibule inférieure courte, mutique, rubanée et carénée en devant; tarses très-courts; queue courte et arrondie : extrémité de chaque rectrice formant une pointe aiguë; ailes acuminées, aussi longues que la queue. Le Micropsitte est un Oiseau très-curieux et jusqu'ici unique dans le genre.

MICROPSITTE DU HAVRE DE DOREY. *Micropsitta Doreyi*; *Psittacus pygmaeus*, Quoy et Gaym. Tête d'un jaune sale, avec des stries rougeâtres sur le front; parties supérieures vertes; petites tectrices alaires tachées de noirâtre; rémiges noires, bordées de vert; tectrices alaires inférieures brunâtres; rectrices au nombre de dix, les deux intermédiaires très-larges et d'un beau bleu, avec une tache noire à leur extrémité, les autres noires, bordées de vert et terminées par une lunule jaune; parties inférieures d'un jaune verdâtre. Les plumes qui couvrent les joues et s'avancent sur le bec sont rougeâtres. Bec couleur de corne. Pieds jaunes. Taille, trois pouces.

MICROPTÈRE. *Micropterus*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, et de la famille des Percoides, établi par Lacépède qui lui donne pour caractères : un ou plusieurs aiguillons et pas de dentelures aux opercules; un ou point de barbillon aux mâchoires; deux

dorsales, la seconde très-basse, plus petite et formée de rayons mous. Les dents sont en velours sur plusieurs rangs, et la gueule est fendue. Le corps est épais et comprimé. On n'en connaît qu'une seule espèce, dédiée à Dolomieu, et figurée pl. III du tome IV de l'Histoire des Poissons. Sa patrie n'est pas connue. Sa caudale forme le croissant. Les pectorales et l'anale sont fort arrondies. Elle a deux rayons aiguillonnés, et sept articulés à la première dorsale, quatre mous à la seconde, deux aiguillonnés et quatre articulés à l'anale.

MICROPTÈRES. ois. Lesson a donné ce nom à une section des Canards, qui ne comprend qu'une seule espèce : Canard aux ailes courtes, *Anas brachyptera*.
V. CANARD.

MICROPTÈRES. ins. Nom donné par Gravenhorst aux insectes coléoptères que Cuvier a nommés Brachélitres, ou au grand genre *Staphylinus* de Linné. V. BRACHÉLITRES et STAPHYLIN.

MICROPUS. ois. V. MARTINET.

MICROPUS. bot. V. MICROPE.

MICROPYLE. *Micropyla.* bot. Nom donné par Turpin à une ouverture extrêmement petite déjà entrevue par un grand nombre d'observateurs, que l'on remarque sur le tégument propre de certaines graines, sur le hile ou non loin de cette cicatrice, ou quelquefois dans un point tout à fait opposé à cette cicatrice, et à laquelle viennent, selon cet observateur, aboutir les vaisseaux destinés à transmettre le fluide fécondant. Mais l'existence de ces vaisseaux n'est pas encore bien démontrée, et quelques botanistes la nient absolument. Une observation importante à faire, relativement au Micropyle, c'est qu'il est toujours placé en face de la base de l'embryon, c'est-à-dire de la radicule. C'est pour cette raison que le célèbre Rob. Brown a proposé de le considérer comme servant à indiquer la base de la graine.

MICRORAMPHE. *Microramphus.* zool. C'est-à-dire porvu d'un rostre petit ou court.

MICRORHAGE. *Microrhagus.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Eucnémides, créé par Eschscholtz, aux dépens du genre *Elater* de Fabricius, pour un insecte que l'on ne rencontre que très-rarement en Europe. Voici les caractères de ce genre : antennes très-rapprochées à leur base, de la longueur des deux tiers du corps, très-pectinées dans les mâles, en scie dans les femelles, avec le premier article allongé, assez gros et reçu dans une rainure du front, le second très-court, subcylindrique, les suivants allongés, le dernier très-long et ovalaire; parties de la bouche cachées par l'épistome; yeux grands, arrondis et saillants; tête arrondie, enfoncée dans le prothorax jusqu'aux yeux et fléchie; front très-étroit entre les yeux, élargi antérieurement en triangle; prothorax en trapèze allongé, avec les angles postérieurs prolongés en pointe; presternum reçu dans une échancrure du mésosternum; corps allongé; pattes médiocres, assez grêles; cuisses postérieures à peine recouvertes par un prolongement des hanches; articles des tarsi grêles, subcylindriques et entiers.

MICRORHAGE PYGMÉE. *Microrhagus Pygmæus*, Eschscholtz; *Eucnemis Pygmæus*, Mann.; *Elater Pyg-*

mæus. Fab. Il est d'un brun noirâtre assez brillant, couvert d'une pubescence très-courte, beaucoup plus serrée en dessous qu'en dessus; sa tête est finement ponctuée, ainsi que le corselet qui a quatre points enfoncés sur le disque et une impression transversale à la base dans son milieu; ses élytres sont finement rugueuses, avec une ligne enfoncée le long de la suture; jambes et tarsi d'un brun jaunâtre. Taille, deux lignes. En France.

MICRORHIPIDE. *Microrhipis.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Cibrionites, proposé par Guérin pour un insecte du cap de Bonne-Espérance. Caractères : antennes de onze articles, dont les deux premiers grands, et les neuf autres prolongés à leur partie interne et formant l'éventail; labre très-étroit, échancré en avant; mandibules fortes, terminées en pointe; mâchoires terminées par un seul lobe aigu, membraneux et très-velu à l'intérieur; palpes maxillaires grandes, de quatre articles dont le dernier, aussi grand que les trois premiers, est fusiforme ou renflé au milieu; lèvres inférieures arrondies; languette plus étroite, terminée par des soies roides; palpes labiales aussi grandes que les maxillaires, composées de trois articles, dont le dernier fusiforme ou renflé au milieu; tarsi de cinq articles, dont les quatre premiers munis, en dessous, de deux lobes membraneux et avancés, le dernier long et ayant, entre les crochets, un petit appendice soyeux. L'unique espèce de ce genre a été nommée *Microrhipis Dumerillii*, elle est d'un noir un peu bleuâtre, surtout en dessous; sa tête est de grandeur moyenne et lisse; son corselet est pointillé, un peu plus large que long, rétréci en avant, avec une impression longitudinale au milieu; les élytres sont allongées, criblées de gros points enfoncés, avec trois lignes principales élevées et lisses; les jambes et les tarsi sont pubescents. Taille, sept lignes.

MICRORHIPIDE. *Microrhipis.* ins. Guérin a établi sous ce nom, dans la famille des Serricornes (Coléoptères pentamères), un genre qui est le même que celui nommé *Ptyocerus* par Thunberg. V. PTYOCÈRE.

MICRORHYNQUE. *Microrhynchus.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cichoracées, très-voisin du genre *Launaea* de Cassini qui y avait confondu les diverses espèces qu'en a séparées Lessing. Caractères : capitule pluriflore; involucre cylindracé, formé de squames calyculato-imbriquées, à bords scarieux, les extérieures beaucoup plus courtes; réceptacle nu; akènes quadrangulaires, rarement pentagones, terminés par un bec ordinairement très-court et presque nul dans la jeunesse : les côtes sont épaisses, presque rugueuses ou lisses et les sillons étroits; aigrette offrant plusieurs rangées de poils. Les Microrhynques sont des plantes herbacées, vivaces, originaires des contrées les plus chaudes de l'ancien continent; leurs feuilles sont largement dentées ou pinnatilobées; leurs fleurs sont jaunes. Les tiges sont droites ou couchées, ce qui a donné lieu à la division du genre en deux sections.

MICRORHYNQUE A TIGE NUE. *Microrhynchus nudicaulis*, Less. La plante est d'un vert presque glauque; les tiges sont dressées, faiblement rameuses et presque nues; presque toutes les feuilles radicales sont ronci-

nées ou souvent atténuées au pétiole, il y en a très-peu sur la tige; les capitules sont courtement pédicellés, en épis diffus, avec des bractées à distance. De l'Égypte inférieure, vers les Pyramides.

MICRORHYNQUE. *Microrhynchus*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, institué par Bell qui lui donne pour caractères : test presque triangulaire, arrondi postérieurement, terminé antérieurement par un rostre très-court; yeux rétractiles, portés sur un pédoncule allongé et fort épais, les orbites sont marqués en dessus d'une fissure et d'une dent extrorse; antennes extérieures insérées sur les côtés du rostre : leur premier article est à peine plus court que le rostre; antennes intérieures logées dans une fossette ouverte antérieurement et très-près de l'extrémité du rostre; pédipalpes externes ayant leur second article cordiforme, profondément échancré antérieurement; pieds antérieurs du mâle à peine plus longs que le corps, beaucoup plus épais que les autres, munis de doigts arqués : ceux de la femelle sont très-petits; les huit pieds postérieurs sont presque semblables entre eux et presque du double de la longueur du corps, avec leurs ongles légèrement courbés; abdomen composé de sept anneaux dans le mâle et de cinq dans la femelle chez laquelle aussi les trois derniers sont unis. Ce genre a beaucoup d'affinité avec le genre *Camposcia*, il doit prendre place, dans la méthode, entre lui et l'*Inachus*.

MICRORHYNQUE GIBBEUX. *Microrhynchus gibbosus*, Bell. Test d'un blanc jaunâtre, couvert de gibbosités; rostre bifide. Taille, longueur du test six lignes, largeur cinq.

MICRORHYNQUE DÉPRIMÉ. *Microrhynchus depressus*, Bell. Test d'un blanc teinté de rosé, déprimé, granulé; rostre petit, triangulaire et entier. Longueur et largeur du test, six lignes.

MICROSAQUE. *Microsaccus*. bot. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, établi par le docteur Blume, pour une plante de l'Inde dans laquelle il a reconnu pour caractères : périgone très-étendu, à folioles extérieures ou sépales linéaires, les latérales adnées au labelle; folioles intérieures ou pétales presque en tout semblables aux sépales; labelle soudé à la partie antérieure du gynostème, renflé à sa base, avec son limbe raccourci et en voûte; gynostème petit, apôtre et obtus; anthère incomplètement biloculaire, quatre masses polliniques ovoïdes, creuses à la base, réunies par une caudicule commune.

MICROSAQUE DE JAVA. *Microsaccus Javensis*, Bl. C'est une petite plante herbacée, parasite, à tiges simples, comprimées; à feuilles en forme de scalpel, égales, rigides, d'entre lesquelles sortent les fleurs qui sont en petit nombre et portées sur un pédoncule. On la trouve sur les arbres des forêts du mont Salak.

MICROSAURUS. ins. Coléoptères pentamères; ce genre de la famille des Brachélytres, institué par Dejean, a été reconnu pour ne pas différer de celui précédemment établi par Leach, sous le nom de *Quedius*. V. ce mot.

MICROSCHATIE. *Microschatia*. ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu

des Asidites, institué par Solier, qui lui assigne pour caractères : antennes épaisses, velues et allant en grossissant vers le bout, dont le premier article est court, en massue courbe. le deuxième anguleux, le troisième obconique, un peu plus long que les autres, les suivants très-courts, plus ou moins transverses et irréguliers, le pénultième fortement échancré et le dernier très-petit; palpes maxillaires terminées par un article fortement comprimé, notablement triangulaire et assez régulier; tête anguleuse sur les côtés, et pouvant s'enfoncer dans le prothorax de manière à couvrir presque en entier les yeux; prothorax à tergum caréné, mais non dilaté latéralement, subrectangulaire, échancré médiocrement en avant et sinueux à sa base qui s'applique exactement contre les élytres; présternum tronqué postérieurement, et laissant un intervalle entre lui et la partie renflée du mésosternum; pattes grêles; jambes filiformes, couvertes d'aspérités aciculaires; tarsi velus et très-épais.

MICROSCOMA. moll. Rédi donne ce nom à l'*Ascidia Conchyloga*, L. V. ASCIDIE.

MICROSCOPIQUES. zool. Nom que Bory St-Vincent propose de substituer à celui d'Infusoires, dans l'essai d'un nouveau système de classification de ces très-petits êtres que l'on ne parvient à déterminer qu'avec le secours du microscope. V. INFUSOIRES.

MICROSCHATIE PONCTUÉE. *Microschatia punctata*. Son corps est d'un noir obscur; le tergum du prothorax est subcrénelé sur les bords latéraux, un peu gibbeux antérieurement, avec de gros points enfoncés et écartés; angles huméraux des élytres formant une petite saillie dentiforme; de très-gros points enfoncés et nombreux, disposés presque en stries, occupent toute la surface des élytres; abdomen très-lisse. Taille, six lignes. Du Mexique.

MICROSEMME. *Microsemma*. bot. Genre de la Polyandrie Monogynie, L., établi par Labillardière (*Sertum Austro-Caledonicum, pars secunda*, p. 58) qui lui a imposé les caractères suivants : calice persistant, à cinq et rarement à six folioles, dont trois placées sur une rangée intérieure; coronule pétaloïde, formée de dix à douze pétales distincts; étamines nombreuses (environ trente), hypogynes, à filets légèrement soudés par la base, et à anthères biloculaires, réniformes; ovaire globuleux, supère, surmonté d'un style simple et d'un stigmate à cinq ou six lobes; capsule ovée, à dix ou douze loges et à autant de valves qui portent les cloisons sur leur milieu; graines solitaires dans chaque loge, fixées au sommet des valves, contenant un périsperme charnu, et une radicule supère, infléchie sur les cotylédons foliacés. Ce genre est rapporté par son auteur, qui en a donné une excellente figure, à la famille des Ternstrœmiacées; et il est nommé *Microsemma* à cause de sa corolle en petite couronne pétaloïde.

MICROSEMME A FEUILLES DE SAULE. *Microsemma Salicifolia*, Labill., loc. cit., tab. 57. C'est un arbrisseau des îles de la mer du Sud, dressé, à branches nombreuses, cylindriques, glabres, cendrées, terminées par des ramuscules jaunâtres et pubescents. Les feuilles sont elliptiques-oblongues, coriaces, glabres, très-

entières, ou crénelées et ondulées, alternes, pétiolées, vertes en dessous, brunes en dessus, à petites nervures parallèles, anastomosées et proéminentes des deux côtés, la médiane épaisse, roussâtre et légèrement pubescente. Les fleurs sont réunies vers le sommet des branches, portées sur des pédoncules munis de bractées oblongues et caduques.

MICROSÉRIDE. *Microseris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cichoracées, établi par Don, qui lui assigne pour caractères : capitule composé de douze fleurs environ; involucre double : l'extérieur calyculiforme, de sept ou huit squammes fort courtes, l'intérieur de huit, disposées sur deux rangs, presque égales en longueur avec la corolle; réceptacle nu; akènes cylindriques, atténués à leur base, marqués de dix stries et dépourvus de bec; aigrette formée de dix paillettes bisériales, conformes entre elles, membranaceo-dilatées à leur base, prolongées en soie rigide à leur sommet. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce.

MICROSÉRIDE PYGMÉE. *Microseris pygmaea*, Don; *Krigia pinnatifida*, Bér.; *Krigia pusilla*, Hort. Monsp.; *Krigia Chilensis*, Nées; *Lepidonema Chilense*, Fisch. C'est une plante herbacée, glabre, à feuilles radicales, ordinairement très-entières, mais quelquefois découpées même au delà de moitié; les tiges ou hampes sont dressées, plus longues que les feuilles. aphylls, portant chacune un capitule pubérulo-farineux; les fleurs sont jaunes à leur épanouissement et acquièrent ensuite une nuance rougeâtre. Du Chili.

MICROSOLÈNE. *Microsolena*. POLYP. Genre de l'ordre des Tubiporées, dans la division des Polypiers pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, fossile, en masse turbinée ou informe, composé de tubes capillaires, cylindriques, rarement comprimés, parallèles et rapprochés, communiquant fréquemment entre eux par des ouvertures latérales, d'un diamètre à peu près égal à celui des tubes. Les Microsolènes ne sont pas très-rares dans le Calcaire à Polypiers des environs de Caen; les petits échantillons ont une forme en général turbinée, les gros sont tout à fait irréguliers et presque toujours détériorés. Le plus souvent l'intérieur des tubes est rempli d'une matière calcaire spathique; il est très-rare que l'on trouve ce Polypier avec ses tubes vides. Les parois de ceux-ci sont confondus dans la masse, ou plutôt les tubes paraissent creusés dans la substance du Polypier : ils sont très-petits, capillaires, cylindroïdes, perpendiculaires, parallèles, séparés par des intervalles pleins, irréguliers, et d'un volume à peu près égal à celui des tubes. Ces intervalles sont percés, suivant la longueur, d'une infinité de trous qui font communiquer de toutes parts les tubes les uns avec les autres, et cette disposition rend la masse du Polypier autant celluleuse que tubuleuse. On ne peut reconnaître l'arrangement des tubes qu'à la surface supérieure, où l'on aperçoit qu'ils forment de petites aires rayonnantes, dont les limites ne sont point distinctes; la grandeur des aires et le diamètre des tubes varient un peu sur les divers échantillons que l'on observe, mais on ne peut découvrir de différences assez tranchées, et surtout assez constantes pour

établir plusieurs espèces. Ce genre n'en renferme encore d'autre que celle décrite et figurée par Lamouroux dans son Exposition méthodique des Polypiers, et qu'il a nommée *Microsolena porosa*.

MICROSPERME. *Microspermum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par Lagasca (*Gen. et Spec. Plant.*, p. 25) qui l'a ainsi caractérisé : involucre campanulé, à plusieurs folioles égales; réceptacle nu; fleurons de la circonférence plus grands que ceux du centre, au nombre de six à douze, dont le limbe est divisé en deux lèvres; akènes surmontés de dents très-courtes.

MICROSPERME A FEUILLES DE NUMMULAIRE. *Microspermum Nummulariaefolium*, Lag., indigène de la Nouvelle-Espagne. C'est une petite plante herbacée dont la tige est filiforme, décombante, simple, hérissée, munie inférieurement de feuilles opposées, portées sur de courts pétioles, arrondies, presque cordiformes, ou légèrement ovales; les fleurs sont terminales sur des pédoncules à deux ou trois divisions.

MICROSTACHYDE. *Microstachys*. BOT. Adrien Jussieu (*Euphorb.*, p. 48, t. 15, n° 50) a séparé plusieurs espèces du genre *Tragia* pour en former le *Microstachys*, qui est tout à fait distinct, comme on peut s'en convaincre par l'examen de ses caractères qui sont les suivants : fleurs monoïques; calice tripartit ou composé de trois folioles dont la préfloraison est imbriquée; dans les mâles, trois étamines libres; dans les femelles, style divisé profondément en trois branches réfléchies; trois stigmates; capsule glabre ou armée de pointes régulièrement disposées, à trois coques arrondies ou prismatiques, bivalves, monospermes; graines lisses. Ses espèces sont des arbres ou des arbrisseaux, ou plus rarement des herbes. Les feuilles alternes, quelquefois accompagnées de petites stipules caduques, sont finement dentées; les fleurs sont disposées aux aisselles de ces feuilles ou un peu au-dessus; les mâles en épis extrêmement courts et grêles; les femelles solitaires, et courtement pédonculées. Une bractée munie latéralement de deux glandes accompagne une ou plusieurs fleurs. A ces genres se rapportent les *Tragia Chamelea*, L., *corniculata* et *bicornis* de Vahl. Auguste de Saint-Hilaire avait fait connaître une espèce nouvelle (*Mém. du Mus.*, vol. XII, p. 540); Martius et Zuccarini en ont aussi décrit, parmi leurs plantes du Brésil, quelques-unes, sous le nom générique de *Gnemidostachys*. Elles sont toutes originaires de l'Amérique équatoriale, le Brésil, la Guiane et les Antilles. On pourrait les partager en deux sections, comprenant l'une les espèces dont la capsule est à coques prismatiques et régulièrement armées de pointes; l'autre, les espèces dont la capsule a ses lobes arrondis et glabres. Le *Sapium obtusifolium* de Humboldt et Kunth rentre dans cette dernière par quelques-uns de ses caractères.

MICROSTEGIUM. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Nées van Esenbeck, a été reconnu pour ne point différer du genre *Erianthus* de Richard. V. ÉRIANTHE.

MICROSTEMME. *Microstemma*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Rob. Brown (*in Wern. Transact.*, 1,

p. 25) qui l'a caractérisé de la manière suivante : corolle rotacée, quinquéfide; couronne staminale monophylle, charnue, à cinq lobes alternes avec les anthères; celles-ci ne sont point terminées par une membrane; masses polliniques fixées par le côté, incombantes avec le stigmate qui est mutique; follicules grêles et lisses; graines aigrettées. Le *Microstemma tuberosum*, Rob. Br., *loc. cit.*, est une plante herbacée, glabre et dressée. Sa racine est tubéreuse; sa tige simple inférieurement, garnie de feuilles très-petites, rameuse supérieurement, et munie de feuilles opposées linéaires. Les fleurs, dont les corolles ont une couleur purpurine noirâtre, et sont barbues à l'intérieur, forment des ombelles sessiles latérales et terminales. Cette plante croît dans les contrées de la Nouvelle-Hollande situées entre les tropiques.

MICROSTÉPHIER. *Microstephium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées. établi par Lesson (*Linnæa*, 1831, p. 92) aux dépens du genre *Osteospermum* de Linné. Caractères : capitule radié; fleurs du rayon ligulées et neutres; celles du disque tubéreuses, à cinq dents et hermaphrodites; réceptacle légèrement alvéolé; écailles de l'involucre inermes, imbriquées sur plusieurs rangs; filaments des étamines scabres; akène tomenteux, non ailé; aigrette crénelée, en forme de couronne, formée d'une rangée de soies, calleuse à sa base, membraneuse au sommet, courbée intérieurement après l'épanouissement.

MICROSTÉPHIER TOMENTEUX. *Microstephium niveum*, Less.; *Osteospermum niveum*, Lin.; *Arctotis populifolia*, Berg. C'est une plante herbacée, rampante, dont toutes les parties sont couvertes d'un duvet serré, cotonneux ou laineux et d'un blanc de neige; ses feuilles sont pétiolées, ovales et bordées de dentelures. Du cap de Bonne-Espérance.

MICROSTOME. *Microstoma*. POIS. Genre de Poissons Malacoptérygiens abdominaux de la famille des Ésoques, établi par Cuvier qui en trace ainsi les caractères : opercules lisses; museau très-court; mâchoire inférieure fort avancée, garnie ainsi que les petits intermaxillaires, de dents très-fines; trois rayons larges et plats aux ongles; l'œil grand, le corps allongé, la ligne latérale garnie d'une rangée de fortes écailles; une seule dorsale peu en arrière des ventrales. La seule espèce de Microstome que l'on connaisse est un Poisson de la Méditerranée que Risso (p. 557) avait décrit comme une Serpe.

MICROSTOME DE LA MÉDITERRANÉE. *Microstoma Mediterraneum*; Serpe petite bouche, Ris. Ses écailles sont minces, rhomboïdales, striées, peu adhérentes; son museau est arrondi, avec les lèvres cartilagineuses, minces et rétractiles; la bouche est petite et ovale; les yeux grands, à iris argenté; la nageoire caudale est en croissant; la ligne latérale est courbée, garnie d'une rangée de fortes écailles; le dos est noirâtre; le ventre est couleur d'argent azuré, avec les flancs d'un gris bleuâtre.

MICROSTYLIDE. *Microstylis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par Nuttall avec les caractères suivants : folioles extérieures du périgone, ou sépales, libres, étalées; les la-

térales égales à la base et le plus souvent fort courtes; les intérieures, ou pétales, filiformes ou linéaires, également étalées; labelle très-ouvert, excavé à sa base, sagitté ou auriculé, très-entier ou denticulé, privé de tubercule; gynostème très-petit, un peu prolongé, formant la continuation de l'ovaire bidenté ou biauriculé au sommet; anthère biloculaire; quatre masses polliniques, collatérales et adhérentes par paire au sommet. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, terrestres ou épiphytes intertropicales, à feuilles plissées ou membraneuses, ordinairement plus épaisses à la base; à fleurs jaunâtres, mêlées de verdâtre.

MICROSTYLIDE OPHIOGLOSSOÏDE. *Microstylis ophioglossoides*, Lindl. Sa tige est entourée à sa base d'une gaine monophylle, verdâtre, bordée de blanc; elle porte à son sommet une feuille unique, cordiforme, pointue, marquée de nervures longitudinales et arrondies, au nombre de onze; du centre de cette feuille part la hampe cylindrique, en massue, qui se termine par un épi très-dense de fleurs verdâtres, réunies en tête. Du Mexique.

MICROTARSE. *Microtarsus*. OIS. Genre de l'ordre des Zygodactyles, institué par Eyton pour une espèce nouvellement apportée de l'Inde et qui offre pour caractères : bec presque aussi long que la tête, plus haut que large, incisé au bout, comprimé au delà des narines, garni de soies à la base; narines membraneuses, petites et arrondies; tarses très-courts, emplumés dans leur partie supérieure; doigts débiles : les externes à peine plus longs que les internes, les postérieurs aussi longs que les intermédiaires; ongles comprimés : les postérieurs très-longs; scutelles non séparées; ailes médiocres et arrondies : première rémige bâtarde, la deuxième plus courte que la troisième, celle-ci et les deux suivantes égales; queue ronde; tectrices caudales supérieures, molles et longues.

MICROTARSE BLANC ET NOIR. *Microtarsus melano leucus*, Eyton. Il est entièrement noir, à l'exception de l'extrémité des premières tectrices alaires qui est blanche. Taille, six pouces et demi.

MICROTEE. *Microtea*. BOT. Genre de la famille des Atriplicées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Swartz (*Prodr.*, 55) et auquel Rohr a donné plus tard le nom de *Schollera*, qui n'a pas été adopté. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Microtea debilis*, Swartz, *loc. cit.*, Lamk., III., t. 182. C'est une plante annuelle très-commune dans toutes les Antilles, où elle croît sur le bord des chemins et les vieux murs. Ses tiges sont herbacées, rameuses, étalées, grêles, à cinq angles et comme noueuses. Les feuilles sont éparses, ovales, obtuses, rétrécies à leur base en un pétiole court. Les fleurs sont fort petites, formant des épis géminés, opposés aux feuilles. Elles sont blanches, dressées et sessiles. Le calice est monosépale, régulier, corolliforme, presque campanulé, à cinq divisions ovales et un peu étalées. Les étamines, au nombre de cinq, sont insérées au fond du calice qui est charnu et solide, alternes avec les lobes, et étalées entre leurs incisions. Les anthères sont terminales, globuleuses et didymes. L'ovaire est appliqué sur le disque charnu qui remplit la partie inférieure du calice. Il est globuleux et chagriné

extérieurement, terminé par un style très-court, bi ou trifide à son sommet, et finissant par autant de stigmates divergents. Le fruit est un akène globuleux, verruqueux, recouvert par le calice.

MICROTHUAREA ou **MICROTUARSIA**. BOT. Voyez THOUARSIE.

MICROTIDE. *Microtis*. BOT. Robert Brown appelle ainsi un nouveau genre d'Orchidées, ayant quelque ressemblance de port avec le genre *Prasophyllum*, et qu'il caractérise de la manière suivante : le calice est irrégulier, en mufle; les folioles latérales externes sont sessiles, placées au-dessous du labelle; les intérieures sont à peu près semblables et dressées. Le labelle est oblong, obtus, calleux à sa base; le gynostème est comme en entonnoir; l'anthère est placée à son sommet, et un peu à sa partie postérieure; elle est munie de chaque côté, d'un petit appendice membraneux et en forme d'oreillette. Chaque loge renferme deux masses polliniques pulvérulentes, attachées par leur base au sommet du stigmate. Ce genre se compose de six petites espèces en y comprenant l'*Ophrys unifolia* de Forster, ou *Epipactis porrifolia* de Swartz qui en fait partie.

MICROTIDE A PETITES FLEURS. *Microtis parviflora*, R. B. C'est une plante très-grêle, qui ne se compose que d'une seule feuille fistuleuse, cylindrique, embrassant vers sa base, par une gaine très-longue, une hampe bractéifère, arrondie, terminée par un épi allongé et serré; toute la plante, feuille et tige, a environ sept pouces de hauteur. Les fleurs sont verdâtres; les folioles latérales externes du périanthe bilabié sont sessiles, vertes, tachetées de jaune, les internes ont des nuances peu différentes. Le labelle est verdâtre. Le gynostème reçoit l'anthère à son sommet, qui est d'un jaune rougeâtre; les deux masses polliniques sont jaunes et d'un aspect cirreux.

MICROTIDE A FLEURS MOYENNES. *Microtis media*, R. B., Spreng. Cette espèce qui ne diffère pas d'une manière très-sensible de la précédente, a été découverte comme elle, par Rob. Brown en 1801, sur les bords du canal du Roi Georges, à la Nouvelle-Hollande. Comme la précédente aussi elle ne se compose que d'une seule feuille; seulement elle a environ le double de hauteur, et le labelle est sensiblement plus large, tronqué, obtus et même rétus vers l'extrémité; il est en outre garni d'une singulière végétation granuleuse ou globuleuse, par paquets arrondis, verdâtres, disséminés régulièrement sur ses bords.

MICROTOME. *Microtoma*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, de la famille des Hydrocoryses et de la tribu des Lygées. Il a été créé par Delaporte qui lui a assigné pour caractères : tête triangulaire; antennes courtes et filiformes, dont le premier article est très-court, le second le plus long, le troisième assez allongé, le quatrième à peine visible et plus grêle que les autres; rostre de longueur médiocre; labre strié antérieurement; corselet presque carré, grand, transversal; écusson grand et triangulaire; abdomen caréné longitudinalement en dessus; jambes postérieures fortement épineuses; premier article des tarsi le plus grand, et les deux suivants très-courts; crochets insérés dans une membrane.

MICROTOME DE LA VIPERINE. *Microtoma Echii*, Delap.; *Lygæus Echii*, Fab. Son corps est entièrement noir, ainsi que les hémélytres; l'abdomen est composé de segments transversaux chez les mâles; chez les femelles le pénultième article est échancré anguleusement à son milieu, et le dernier est très-grand; l'anus est pourvu d'un sillon longitudinal renfermant une longue tarière qui se replie sur elle-même. Cet insecte se trouve en Europe.

MICROTREMA. BOT. Ce genre de la famille des Éricacées, proposé par Klatsch, qui l'a formé aux dépens du genre *Erica*, n'a point été adopté par le professeur De Candolle non plus que par la majorité des botanistes.

MICROTRICHIE. *Microtrichia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame, à fleurs tubuleuses : celles du rayon femelles, très-petites et disposées sur un ou deux rangs; celles du disque hermaphrodites et quinquéfides; involucre plus court que le disque, formé d'une ou deux rangées d'écailles; réceptacle globuleux et nu; akènes sessiles, turbinés, érostriés, très-serrés, glabruscules, couronnés par une aigrette très-courte et poilue : quelques-uns de ceux des bords sont chauves.

MICROTRICHIE DE PERROTTET. *Microtrichia Perrottetii*, DC. C'est un sous-arbrisseau diffus, très-rameux et couvert d'une pubescence cendrée; ses feuilles sont alternes, sessiles, oblongues, plus larges et un peu cunéiformes à leur base, très-entières ou bien grossièrement dentées, presque aiguës; les fleurs sont jaunes, réunies en un capitule unique au sommet des rameaux. Du Sénégal.

MICROTROPIDE. *Microtropis*. BOT. Genre de la famille des Celastrinées, institué par Wallich qui lui assigne pour caractères : calice de cinq folioles orbiculées, imbriquées, dont deux extérieures; corolle hypogyne, gomopétale, charnue, à cinq divisions oblongues, concaves, dressées, carénées longitudinalement en dedans, les unes décidées, les autres formant un tube persistant, charnu, en forme d'anneau autour de l'ovaire; cinq étamines courtes, insérées au tube de la corolle et alternes avec ses découpures; filaments subulés et glabres; anthères introrses, biloculaires, oblongo cordées, attachées par le milieu du dos et longitudinalement déhiscences; ovaire libre, très-court et biloculaire; ovules géminés dans chaque loge; style conique, charnu, continu avec l'ovaire; stigmates au nombre de quatre et punctiformes. Le fruit consiste en une capsule oblongue, uniloculaire, déhiscence par la base; semences solitaires, enveloppées d'un arile mince et succulent.

MICROTROPIDE A FEUILLES DE GARCINIE. *Microtropis Garcinifolius*, Wall.; *Euwononius Garcinifolius*, Roxb. C'est un arbre élégant, à feuilles opposées, pétioles, ovales, faiblement acuminés, coriaces, très-entières, penninervées. Les pédoncules sont axillaires et interpétiolaires, supportant un petit nombre de fleurs pédicellées et hibractéolées à leur base. De l'Inde.

MICROVÉLIE. *Microvelia*. INS. Hémiptères hété-

roptères; genre de la famille des Véliens, établi par Westwood, aux dépens des Vélies proprement dites, dont il ne se distingue que par les proportions des antennes dont le premier article est aussi court que les suivants, tandis que le quatrième est le plus long de tous; tarses antérieurs composés de deux articles, les postérieurs de trois dont le premier se confond presque entièrement avec le suivant.

MICRURE. *Micrurus*. REPT. Ce genre de la famille des Ophidiens, a été institué par Wagler et adopté par Cuvier dans son Règne Animal (vol. 2, p. 94) où il dit que ce sont des Élaps à queue très-courte.

MICTIDE. *Mictis*. INS. Hémiptères hétéroptères; genre de la famille des Coréens, établi par Leach qui lui assigne pour caractères principaux : dernier article des antennes presque égal en grosseur avec le précédent; corps allongé; côtés du corselet anguleux; cuisses postérieures très-renflées dans les mâles.

MICTIDE PROFANE. *Mictis profanus*; *Lygæus profanus*, Fab.; Rhyng., p. 211. Il est entièrement brun; son corselet est dentelé et épineux; on remarque sur les élytres une croix jaunâtre en sautoir; les cuisses postérieures sont épaisses; les jambes sont armées d'une épine. Taille, un pouce; on la trouve à Amboine.

MICTOPHUM. pois. *V.* MYCOPHUM.

MICTYRIDE. *Mictyris*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, établi par Latreille et ainsi caractérisé : antennes intermédiaires très-petites, à peine bifides au bout, leur premier article plutôt longitudinal que transversal; carapace bombée, plus étroite en avant qu'en arrière; yeux peu écartés, placés en avant, portés sur un court pédoncule, et non logés dans des fossettes. Latreille avait d'abord placé ce genre, d'après la forme du corps, dans la section des Orbiculaires, à côté des Atélécycles, des Thies, des Pimothères, des Corystes, des Leucosies et des Ixa, genres qui appartiennent à d'autres tribus. Maintenant il le range entre les Gélasimes et les Pimothères; il diffère de ce dernier genre par des caractères tirés des antennes intermédiaires, des Occipodes et des Gélasimes, par la forme du test et les proportions des articles des pieds-mâchoires. Les articles inférieurs de leurs pieds-mâchoires extérieurs sont fort larges, foliacés et très-velus. Les pieds sont longs, diminuant progressivement de grandeur à partir de la seconde paire, et ayant le dernier article pointu, comprimé et sillonné. Les serres sont grandes, avancées, et forment près de leur milieu, en se dirigeant brusquement en bas, un coude très-prononcé; leur carpe est très-allongé. La carapace est presque ovoïde, molle, un peu plus large et tronquée postérieurement; elle est renflée, avec les séparations des régions bien marquées par des lignes enfoncées. L'abdomen des femelles est formé de sept pièces; le front est rabattu comme celui des Gécarcins et des Occipodes.

MICTYRIDE LONGICARPE. *Mictyris longicarpus*, Latr. (*Gen. Crust. et Ins.*, t. 1, p. 40). Il est petit et jaunâtre, il a été rapporté des Indes-Orientales par Péron et Lesueur. Lesson et Garnot l'ont recueilli sur les côtes de la Nouvelle-Hollande et à Amboine.

MIDA. *Mida*. BOT. Genre de la famille des Santala-

cées, établi par A. Cunningham, qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques. Les mâles ont le tube du périgone court, hémisphérique, et le limbe à quatre divisions; huit glandules à l'orifice, disposées sur deux rangs, dont quatre extérieures très-petites, alternes avec les divisions du limbe, et quatre intérieures plus grandes, ciliées et posées entre les étamines et les découpures du limbe; quatre étamines opposées aux divisions du limbe; filaments presque nuls; anthères biloculaires; ovaire rudimentaire. Les fleurs femelles ont le tube du périgone en masse, soudé avec l'ovaire, le limbe supère, quadrifide, en roue et décidu; disque épigyne et quadrilobé; quatre étamines stériles, opposées aux divisions du limbe; ovaire infère, à une loge renfermant trois ovules pendants du sommet d'un placentaire central et libre; style court et cylindrique; trois stigmates étalés et obtus. Le fruit consiste en un drupe ou une baie monosperme et ombilicée. Les Midas sont des arbres de la Nouvelle-Zélande, à feuilles alternes, très-entières, coriaces; à fleurs axillaires, réunies en grappe.

MIDAS. MAM. REPT. et INS. Pour *Mydas*. Voyez ce mot.

MIDDLESTONIDE. MIN. On a donné ce nom à une substance de nature organique, qui se trouve dans les mines de Houille de Middleston; elle est ou en petites masses pisiformes ou en feuillets très-minces, disséminée dans la couche de Houille; elle est dure, fragile, translucide, rougeâtre par réflexion, et d'un brun clair par réfraction; sa pesanteur spécifique est 1,6; son éclat est résineux; elle noircit par une longue exposition à l'air; elle supporte une forte chaleur sans s'altérer, puis elle brûle comme de la résine et laisse un coke très-boursofflé; elle se dissout en petite quantité dans l'alcool et l'éther; l'acide nitrique la dissout avec dégagement de gaz nitreux; elle est composée de Carbone 86,5; Hydrogène 8; Oxygène 5,5.

MIDOTIDE. *Midotis*. BOT. Genre de Champignons hyménomycètes, établi par Fries qui lui donne pour caractères : réceptacle cartilagineux, ovato-oblong et stipité; hyménion infère, séparable et même ordinairement séparé, très-lisse, quoiqu'il offre de nombreuses gerçures; thèques allongés, garnis de sporidies disposées sur un seul rang. On trouve ces Champignons en Europe, sur les vieux troncs; ils sont d'un roux jaunâtre et dressés latéralement de manière à imiter en quelque sorte les oreilles de Midas.

MIE DE PAIN. *Medula Panis*. BOT. (Jacquin.) Espèce du genre Bolet.

MIEGIA. BOT. (Schreber.) *V.* REMIREA d'Aublet. (Persoon.) *V.* ARUNDINAIRE.

MIEL. Matière sucrée, élaborée par les végétaux, recueillie par les Abeilles, et préparée dans l'estomac de ces insectes, avant qu'ils la déposent dans les alvéoles de leurs gâteaux. Pour l'obtenir il ne s'agit que de rompre la mince cloison de cire qui tient le miel renfermé dans l'alvéole, et de le faire écouler du gâteau. Il est blanc, jaune ou rouge-brun; très-compacte ou mollassé; offrant des grains cristallins, plus ou moins gros et brillants, suivant les espèces d'Apiaires qui l'ont préparé, les végétaux d'où il a été pris, le climat et le

degré de pureté résultant de sa préparation; de ces mêmes causes aussi dépend le plus ou moins de douceur et de suavité du Miel. Cette matière est soluble dans l'eau en toutes proportions, et cette solution, mise à fermenter, produit une espèce de vin que l'on nomme Hydromel; ce vin éprouve à son tour la fermentation acéteuse. Le miel est en partie soluble dans l'Alcool qui ne touche pas au véritable sucre cristallisable; du reste il jouit de presque toutes les propriétés du sucre qu'il supplée dans beaucoup de cas. *V.* ABEILLES. On a aussi appelé MIEL AÉRIEN la Manne. *V.* ce mot.

MIELICHOFERIE. *Mielichoferia*. BOT. Genre de Mousses de la famille des Bryacées, établi par Hornschuch (*Bryal. Germ.* 179, C. *ic.*) avec les caractères suivants : coiffe cuculliforme; sporange terminal, apophysé; opercule conique, submucronato-rostellé; péristome à seize dents simples, également distantes entre elles, lancéolées à partir de la base qui est large, solides et droites. Les Mielichoféries sont des mousses grêles, en faisceaux rameux, que l'on rencontre vivaces en Europe, tapissant les roches élevées.

MIELLIER. BOT. Synonyme de Nectaire. *V.* ce mot.

MIELLIN. BOT. L'un des noms vulgaires du Bolet du Noyer, *Boletus Juglandis*.

MIÉMITE. MIN. Nom donné par Karsten à un Calcaire magnésien de couleur verdâtre et quelquefois blanchâtre, qui se trouve près de Miémo en Toscane. On peut rapporter à la même variété les concrétions du pays de Szakowacz en Styrie, formées d'un assemblage de corps de couleur verdâtre, qui sont des sortes de polyèdres serrés l'un contre l'autre. Leur configuration pseudo-cristalline paraît être l'effet de la compression qu'ils se faisaient subir mutuellement pendant leur formation dans le même espace.

MERIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom (Lallav. et Lex. Nov. Gen. Mex. 2, p. 9), dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Schkuria*, de Roth. *V.* ce mot.

MERSIE. *Miersia*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, institué par Lindley, et dont on peut résumer les caractères ainsi qu'il suit : involucre extérieur hexaphylle, pétaloïde, l'intérieur également composé de six folioles colorées et bifides; périlanthe ou périgone régulier, monophylle, urcéolé, suboblique, charnu, avec son limbe resserré et découpé en six dents; six étamines très-petites, insérées sur l'orifice du périlanthe; ovaire supère, à trois loges; style filiforme; stigmaté capité. Le fruit consiste en une capsule triangulaire, tronquée, à trois loges et à trois valves, renfermant plusieurs graines chacune. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce.

MERSIE DU CHILI. *Miersia Chilensis*, Lindl., *Bot. Regist.* Son bulbe est sphérique, composé de tuniques concentriques, de la grosseur d'une Châtaigne ordinaire; les feuilles qui en naissent sont dressées, linéaires, obtuses et glabres; les hampes sont nues, hautes de six à huit pouces, ne dépassant pas les feuilles, terminées par une ombelle composée de quatre fleurs assez courtes; la spathe qui les enveloppe est diphyllé, droite, un peu renflée et persistante; les fleurs sont

vertes et peu remarquables; les bractées (involucre) extérieures sont disposées sur deux rangs de trois chacun, et d'un rouge plus ou moins vif; le périlanthe est marqué de six lignes purpurines.

MIGA. MOLL. (Adanson, *Voy. au Sénégal*, p. 115, pl. 8.) Espèce du genre Buccin; elle est bien caractérisée; Bruguière l'a mentionnée sous le nom de *Buccinum Miga*, dénomination adoptée par Lamarck qui joint à la synonymie le *Buccinum stolatum* de Gmelin, quoique celui-ci ne rapporte pas le Miga d'Adanson dans la synonymie de son espèce.

MIGNARD. OIS. Espèce du genre Gobe-Mouche. *V.* ce mot.

MIGNARDISE. BOT. Nom vulgaire donné par les jardiniers au *Dianthus Armeria* et au *Dianthus plumosus*, L. *V.* OÛILLET.

MIGNONET BLANC ET ROUGE. BOT. Noms vulgaires du Trèfle des prés.

MIGNONNETTE. BOT. Nom vulgaire du *Draba verna* et de l'*Holosteum umbellatum*. On a aussi appelé Mignonnette, le Réséda et la Luzerne Lupuline.

MIGRAINE. BOT. De *Millegraines*. Nom vulgaire du fruit du Grenadier.

MIGRANES. CRUST. Cuvier donne ce nom aux Crustacés du genre Calappe. *V.* ce mot.

MIGRATIONS. ZOOL. Les animaux peuvent, eu égard à leur mode d'habitation, se diviser en deux classes : les uns restent pendant toute la durée de leur vie dans les régions où ils ont pris naissance, ou du moins ne s'en éloignent que fort peu, et par des causes particulières et individuelles qu'il est presque toujours assez facile d'apprécier. D'autres, au contraire, entreprennent soit périodiquement dans certaines saisons de l'année, soit non périodiquement, des voyages de long cours, et se rendent à des distances quelquefois très-considérables, le plus ordinairement pour y passer un certain laps de temps, d'autres fois même pour s'y établir tout à fait. Ce sont ces voyages ou excursions périodiques ou irrégulières, temporaires ou durables, qu'on a coutume de désigner sous les noms de Migrations ou Émigrations.

Il ne faut pas posséder des notions très-approfondies sur l'organisation des différentes classes qui composent le règne animal, pour sentir que toutes les espèces chez lesquelles les mouvements de progression s'exécutent par des causes quelconques avec lenteur ou difficulté, et par conséquent avec peine et fatigue, ne peuvent émigrer, ou que, si elles émigrent, elles ne peuvent faire que de très-petites excursions. On concevra de même que celles qui entreprennent des voyages de long cours, doivent se trouver parmi celles qui peuvent se déplacer, non pas sans fatigue, car il n'est pas de mouvement qui s'opère sans action musculaire, et par conséquent sans fatigue; mais du moins avec très-peu de fatigue. On voit donc, *à priori*, que sans parler de plusieurs Mammifères et de plusieurs Reptiles, que l'imperfection de leurs organes de locomotion retient nécessairement dans le canton où ils sont nés, presque toutes les espèces appartenant aux deux classes qui viennent d'être désignées, doivent ne pas voyager ou ne voyager que très-peu, et que les espèces dont les

Migrations sont remarquables par leur étendue et leur régularité, doivent au contraire se rencontrer parmi ces Oiseaux pourvus d'ailes que leurs formes et leurs dimensions rendent propres à un vol soutenu, et parmi les Poissons, auxquels les modifications de leur queue et de leurs membres, la figure générale de leur corps et principalement la nature du milieu dans lequel ils vivent plongés, rendent les mouvements de locomotion si peu difficiles et si peu pénibles.

On a noté un assez grand nombre d'exemples de Migrations faites par divers Mammifères, et particulièrement par plusieurs espèces de Carnassiers et de Rondeurs. Mais ces exemples sont presque tous plutôt des faits individuels que des faits spécifiques, en ce sens que ce sont, à l'égard de la plupart des espèces chez lesquelles ils ont été observés, des faits exceptionnels et contraires à leurs habitudes générales. Cependant les excursions assez régulières de l'Isatis (*V.* ce mot à l'article CHÈN) et d'un très-petit nombre d'autres Mammifères, et surtout les voyages du Lemming, sont très-remarquables et dignes d'attention.

Les Migrations des Oiseaux sont connues de tout le monde. Il n'est presque personne qui ignore que les Merles, les Fauvettes, les Hirondelles, les Coucous, les Colombes, les Pluviers, les Grues, les Cigognes, les Hérons, les Oies, les Canards, les Harles, et beaucoup d'autres, vont, dans certaines saisons de l'année, chercher dans d'autres climats la température qui leur convient. Ce phénomène est sans contredit l'un des plus remarquables qui aient fixé l'attention des observateurs. On sait que dans plusieurs espèces, les individus qui doivent faire partie de la même troupe, se rendent tous sur le même point à la même époque, et qu'ils partent tous ensemble de ce lieu de rendez-vous, rangés dans un ordre régulier, et disposés de la manière la plus propre à leur permettre de vaincre avec le moins d'effort possible, la résistance de l'air. « Ce vol, dit Buffon, en parlant des Migrations de l'Oie sauvage, se fait dans un ordre qui suppose des combinaisons et une sorte d'intelligence supérieure à celle des autres Oiseaux... Celui qu'observent les Oies semble leur avoir été tracé par un instinct géométrique : c'est à la fois l'arrangement le plus commode pour que chacun suive et garde son rang, en jouissant en même temps d'un vol libre et ouvert devant soi, et la disposition la plus favorable pour fendre l'air avec plus d'avantage et moins de fatigue pour la troupe entière; car elles se rangent sur deux lignes obliques formant un angle à peu près comme \wedge , ou, si la bande est petite, elles ne forment qu'une seule ligne; mais ordinairement chaque troupe est de quarante ou cinquante. Chacun y garde sa place avec une justesse admirable. Le chef, qui est à la pointe de l'angle et fend l'air le premier, va se reposer au dernier rang lorsqu'il est fatigué, et tour à tour les autres prennent la première place. »

Temminck a aussi fait sur les Migrations des Oiseaux quelques observations fort curieuses. « Il est certain, dit-il (Manuel d'Ornithologie, t. 1, p. 384), que tous les Oiseaux qui émigrent, voyagent en troupe ou en famille; que les jeunes, chez le plus grand nombre, ne voyagent point avec les vieux, ou que, partant en fa-

mille, ils se séparent pour se réunir en troupes composées d'individus du même âge; les jeunes reviennent rarement dans les mêmes lieux qui les ont vus naître, ce qui est très-facile à constater chez la grande majorité des espèces où les jeunes ont besoin de plusieurs années, avant de se revêtir de la livrée des vieux. Dans telle contrée, on ne trouve que des jeunes âgés d'un ou de deux ans; dans telle autre que des individus adultes, et jamais ou très-accidentellement des individus dont le plumage indique qu'ils ne sont point encore parvenus à l'état adulte. mêlés avec ceux dont le plumage a acquis son dernier degré de perfection ou de stabilité. Tous les Oiseaux des genres *Falco*, *Ardea*, *Podiceps*, *Colymbus*, *Larus*, *Lestris*, *Pelecanus*, *Carbo*, et quelques espèces d'autres genres en fournissent de nombreuses preuves qu'il serait trop long de détailler ici. »

On vient de voir que les jeunes individus ne reviennent que rarement dans les lieux où ils ont pris naissance; il n'en est point de même des adultes, comme l'ont prouvé des remarques faites sur les Hirondelles, les Cigognes, les Grues, les Hoche-Queues et plusieurs autres espèces, par divers observateurs. La science possède un grand nombre de faits qui démontrent que plusieurs espèces reviennent tous les ans couvrir dans les mêmes lieux et pondre dans le même nid. Il est même une opinion fort répandue parmi le peuple des campagnes, et qui a été adoptée par plusieurs naturalistes : c'est celle qui voit des indices certains des variations futures de la température dans les époques de Migration des Oiseaux de passage, et qui attribue ainsi à ces êtres remarquables, une sorte de prévision. On cite un assez grand nombre de faits à l'appui de cette idée, si souvent célébrée par les poètes latins; mais quelques observations lui sont aussi contraires; et voici un exemple parmi ceux qui ont été recueillis le plus récemment. « L'hiver de l'année 1822, dit le docteur Gaspard (Mém. sur le Coucou Journ. de Physiol. expér., juillet 1824), ayant manqué presque entièrement, comme cela n'était jamais arrivé de mémoire d'Homme, la Primavera ainsi que les Navettes commençant à fleurir à la fin de décembre, les Seigles épiaut au milieu de mars, la Vigne abritée offrant des fleurs à la fin de ce mois, la végétation, en un mot, se trouvant au printemps, d'un mois plus précoce qu'à l'ordinaire, le Coucou ne devança cependant point son époque, et ne chanta que le 25 mars. Il en fut de même de l'Hirondelle. » L'hypothèse d'après laquelle on a dit, peut-être avec plus d'esprit que de justesse, que « ce n'était pas une institution uniquement superstitieuse que celle du collège des augures à chlamydes violettes chez les anciens Romains, » peut cependant être admise; mais seulement tout autant qu'on ne lui donnera pas trop d'extension. On peut très-bien concevoir, par exemple, que certaines modifications atmosphériques, préludes d'un changement de température, puissent, quoique insensibles pour l'Homme, être ressenties de l'Oiseau, et qu'il soit ainsi possible à ce dernier d'indiquer par avance ce qui doit être plus tard senti par tous : dans cette manière de voir, il serait affecté et agirait, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme le font un hygromètre ou un

baromètre. Au contraire, quelle que soit l'étendue d'intelligence et de sensibilité qu'on veuille attribuer à un être quelconque, la raison se refuse à croire qu'il puisse pressentir et révéler, comme par une sorte d'instinct de divination, ce qui ne doit arriver que dans un temps plus ou moins éloigné.

Les Migrations des Poissons seront traitées particulièrement aux généralités de cette classe. Quant à celles des insectes, on a vu qu'il était parmi ces invertébrés quelques espèces dignes de fixer l'attention. Telles sont surtout ces Sauterelles qui, s'avançant en nombre infini, ont quelquefois porté la désolation dans plusieurs contrées, et exercé des ravages que l'imagination conçoit difficilement, et à la réalité desquels on a peine à croire, malgré le témoignage unanime d'un grand nombre d'historiens anciens et modernes. Au reste, ces Migrations des Sauterelles et de quelques autres insectes ne sont nullement comparables à celles des Oiseaux, elles sont irrégulières comme celles des Lemmings, et heureusement plus rares encore.

Il reste maintenant à indiquer les causes des faits dont il vient d'être question. On voit dans toutes les Migrations non périodiques, une multitude d'animaux sortant en troupes innombrables des lieux qu'ils habitent ordinairement, et dévorant tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage. Il est probable, pour les insectes dont il a été parlé, et il paraît certain à l'égard des Lemmings, que les causes de ces voyages si remarquables résultent d'une multiplication considérable d'individus, amenant nécessairement la destruction des substances qui forment la nourriture habituelle de l'espèce et de celles qui peuvent la suppléer, et par suite les besoins et les souffrances de la faim.

La cause des Migrations périodiques des Poissons est, suivant la plupart des ichthyologistes, le besoin qu'ils éprouvent dans la saison de la propagation, de rechercher des lieux favorables pour déposer leur frai. On sait, qu'à la même époque, un grand nombre d'espèces parmi celles qui n'émigrent pas, remontent les fleuves dans le même but.

Quant aux causes des Migrations périodiques des Oiseaux, il en est deux dont il est assez facile de se rendre compte. Ainsi, on conçoit que les espèces essentiellement insectivores qui habitent les climats tempérés, ne peuvent y demeurer dans la saison froide, et qu'elles périraient nécessairement, si elles n'allaient dans d'autres régions chercher la nourriture qu'elles ne peuvent plus trouver dans leur patrie. Une autre cause non moins puissante est le besoin d'échapper aux variations de la température. C'est ainsi qu'une multitude d'espèces, après avoir passé le printemps et l'été dans certains climats, se retirent à la fin de l'automne, et vont dans des régions plus méridionales, retrouver la douce température à laquelle ils paraissent soumis. Réciproquement, beaucoup d'autres espèces ne fréquentent certains lieux que pendant la saison froide, et les quittent à la fin de l'hiver pour se rapprocher des régions polaires. Tels sont principalement un grand nombre de Palmipèdes; et tels sont aussi, parmi les Passereaux, les Becs-Croisés. « Ce qu'il y a de plus remarquable, dit Temminck, c'est qu'ils nichent et se reproduisent dans

nos climats, au milieu de la saison rigoureuse, et qu'ils émigrent en été vers les régions du cercle arctique. »

C'est à ces deux causes que les ornithologistes ont généralement rapporté les voyages périodiques des Oiseaux. Mais il s'en faut bien qu'ils soient parvenus à les expliquer d'une manière tout à fait satisfaisante, comme le prouvent plusieurs expériences qu'il est aussi facile de vérifier qu'il est difficile de les analyser. Un Oiseau de passage, qu'on prend le soin de tenir dans une température constante, et auquel on donne une nourriture convenable, éprouve, comme dans l'état de nature, le besoin d'émigrer lorsque l'époque du départ est venue. Il annonce son désir par des battements d'ailes, par de l'agitation, par des élancements; et si l'on continue à le retenir, il ne tarde pas à périr, sans qu'on puisse, par l'examen de ses organes internes, se rendre compte des causes de sa mort. Ces expériences remarquables, déjà faites pour plusieurs espèces, l'ont été surtout avec beaucoup de soins, pour le Coucou, par le docteur Gaspard; et les effets obtenus sont même si constants, que ce physiologiste, après un assez grand nombre d'expériences, a cru pouvoir conclure que, « dans nos climats, on ne peut point élever de Coucous, quelques soins qu'on leur donne. »

MIGUEL. REPT. Espèce du genre *Orvet*. *V.* ce mot.

MIKANIE. *Mikania*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., fut établi par Willdenow sur une plante que Mutis et Linné fils avaient placée dans le genre *Cacalia*. Il a été adopté par Humboldt et Bonpland, dans le second volume de leurs *Plantes équinoxiales*, et par Kunth (*Nova Genera et Spec. Plant. Amer.*, vol. IV, p. 154), qui en ont ainsi fixé les caractères : involucre composé d'un petit nombre de folioles presque égales; réceptacle nu; calathide formée d'un petit nombre de fleurons tubuleux et hermaphrodites; anthères saillantes; stigmate très-proéminent, à deux branches divariquées; akènes à cinq angles, surmontés d'une aigrette poilue. Ce genre est extrêmement voisin de l'*Eupatorium*; il n'en diffère essentiellement que par le petit nombre de folioles de son involucre et de ses fleurons, ainsi que par ses anthères saillantes. D'après ces légères différences, on a retiré du genre *Eupatorium* plusieurs espèces pour en former des *Mikania*; tels sont les *Eupatorium scandens*, *herbaceum*, *volubile*, *denticulatum*, *tomentosum*, etc. Les nouvelles espèces décrites par les auteurs cités ci-dessus, ont augmenté de douze le nombre des plantes qui composent ce genre et qui croissent toutes dans les contrées chaudes de l'Amérique. Ce sont des plantes herbacées ou ligneuses, volubiles, rarement arborescentes, à feuilles opposées, à fleurs blanches ou violettes et disposées en corymbes. On ne citera ici qu'une seule de ces espèces qui offre quelque intérêt en ce qu'on lui a attribué des propriétés efficaces contre la morsure des Serpents. Le *Mikania Guaco*, Humb. et Bonpl. (*Plantes équinoxiales*, 2, p. 84, t. 105), a une tige herbacée, volubile, à rameaux cylindriques, sillonnés, hérissés, garnis de feuilles ovales, presque acuminées, rétrécies à la base, dentées, veinues-réticulées. Les fleurs sont en corymbes axillaires, au nombre

de quatre dans un involucre à quatre folioles. Cette plante est nommée *Guaco* par les habitants de l'Amérique méridionale, près des bords de la Madeleine; mais elle ne semble pas être la même que le *Guaco* sur lequel Mutis a fait également des expériences contre la morsure des Reptiles venimeux. *V. GUACO.*

MIKIRI. MAM. Synonyme vulgaire d'Ériode à tubercule, *Ateles hypoxanthus*, Max. *V. ÉRIODE.*

MIL ou MILLET. BOT. Ce nom est donné à diverses Graminées, en différentes régions de la terre. Il a désigné de tout temps en France le *Panicum miliaceum*, L., dont les graines servent à nourrir les Oiseaux que l'on élève en cage. *V. PANIC.* Cependant Linné a composé son genre *Milium* de plusieurs plantes au nombre desquelles ne se trouve pas le Mil vulgaire. *V. MILIUM.* Le Mil à Chandelle de Cayenne et des Antilles se rapporte à l'*Holcus spicatus*, suivant Aublet. En d'autres colonies, le Mil est tantôt la graine du *Milium africanum*, tantôt celle de l'*Holcus Sorghum*. *V. HOUCHE.*

MILAN. OIS. et POIS. Espèce du genre Faucon, formant le type d'un sous-genre. *V. FAUCON.* On a appelé MILAN MARIN une espèce du genre Trigle. *V. ce mot et PASTENAQUE.*

MILANDRE. Galeus. POIS. Espèce du genre Squal. *V. ce mot.*

MILÉSIE. *Milesia.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Latreille qui lui donne pour caractères : antennes beaucoup plus courtes que la tête, ayant leur troisième article en palette presque ovoïde, comprimée, très-obtuse à son extrémité ou en forme de cône allongé; trompe beaucoup plus courte que la tête et le corselet; prolongement antérieur et en forme de bec de la tête court, perpendiculaire, sans prééminence à sa partie supérieure; ailes couchées l'une sur l'autre au bord interne. Ce genre a été divisé par Meigen qui a établi à ses dépens les genres *Eumeros*, *Spilomyia*, *Heliophilus*, *Chrysogaster*, et quelques autres. Plusieurs ont été adoptés par Latreille (Familles naturelles du Règne Animal), d'autres ont été rejetés par ce savant et confondus avec des genres déjà établis; comme cet entomologiste ne donne pas les caractères de ces genres, on n'en doit point parler ici, et l'on conservera le genre Milésie, tel qu'il l'a présenté dans le Règne Animal et dans le Dictionnaire d'Histoire naturelle, édition de Déterville. Il y divise ce genre ainsi qu'il suit :

† Les deux pieds postérieurs peu différents des autres. *Chrysogaster*, Meig.

Les espèces de cette division ont la palette des antennes proportionnellement plus longue que dans les divisions suivantes, et quelquefois même en forme de cône allongé.

MILÉSIE BRONZÉE. *Milesia œnea*, Latr.; *Eristalis œneus*, Fabr., Panz. (*Faun. Insect. Germ.*, fasc. 82, tab. 15). Corps d'un vert noirâtre, luisant, avec les genoux blancs.

†† Les deux pieds postérieurs, dans les mâles principalement, beaucoup plus grands que les autres; cuisses ordinairement renflées et dentelées en dessous; jambes arquées.

* Abdomen conique ou triangulaire. *Spilomyia* et *Heliophilus*, Meig.

MILÉSIE DIOPHTHALME. *Milesia diophthalma*, Latr., Fabr.; *Spilomyia diophthalma*, Meig., Panz. (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 72, tab. 23). Noire, presque glabre, avec plusieurs taches sur le corselet et six cercles jaunes sur l'abdomen; cuisses postérieures dentées; cette espèce ressemble à une Guêpe; elle se trouve dans les bois, aux environs de Paris.

** Abdomen presque cylindrique. *Eumeros*, Meig.

MILÉSIE LENTE. *Milesia segnis*, Fabr., Latr.; *Eumeros segnis*, Meig., Degér. Ins., t. 6, pl. 7, fig. 10. Corps presque glabre, allongé; corselet bronzé; abdomen long, aplati en dessous, roussâtre au milieu, noir aux deux extrémités; cuisses postérieures grosses et épineuses; celles du mâle ayant, près de leur origine, un crochet écailléux, courbé et très-pointu. Elle est très-commune sur les fleurs.

MILIAIRE. REPT. Serpent du genre Érix. *V. ce mot.*

MILIARUM. BOT. Le genre que Mœnch a établi sous ce nom, paraît devoir rentrer dans le *Milium* aux dépens duquel il avait été formé. *V. MILIUM.*

MILIOLE. *Miliola.* MOLL. Genre de Multiloculaires créé par Lamarck, dans sa Philosophie zoologique, pour des corps microscopiques qui, dans certaines couches de Calcaire coquillier, forment, avec quelques débris d'autres tests de Mollusques, la masse principale des collines qui sont comprises dans cette formation. Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : coquille transverse, ovale, globuleuse ou allongée, multiloculaire, à loges transversales, entourant l'axe et se recouvrant alternativement les unes les autres; ouverture très-petite, située à la base du dernier tour, soit orbiculaire, soit oblongue. Les Milioles sont de petites Coquilles multiloculaires, de la grosseur des grains de millet; elles sont plus ou moins ovales, globuleuses, quelquefois subtrigones, aplaties; la place de l'axe est perpendiculaire à celui des tours de spire, ce qui est l'inverse de ce qui a lieu dans toutes les Coquilles discoïdes; leurs loges, par conséquent, sont plus larges que longues; elles sont transversales, elles enveloppent l'axe dans sa longueur et se recouvrent toutes successivement; la dernière est ouverte, et si on la brise, on retrouve l'avant-dernière ouverte de même; cette ouverture, très-petite, est ordinairement orbiculaire, quelquefois oblongue, et s'observe dans quelques espèces supportées par un col court et un peu étranglé. On connaît des espèces vivantes et fossiles de Milioles, elles sont peu nombreuses.

MILIOLE GRIMAÇANTE. *Miliola ringens*, Lamk., Ann. du Mus., t. v, p. 351, n° 1, et t. ix, pl. 17, fig. 1. C'est la plus grande et la plus remarquable des espèces par la forme particulière de l'ouverture.

MILIOLE TRIGONULE. *Miliola Trigonula*, Lamk., Annal. du Mus., loc. cit., et même planche, fig. 4.

MILIOLETTE. *Miliolites.* MOLL. Genre établi par Montfort pour une Coquille qui appartient au genre Mélonie de Lamarck. *V. ce mot.*

MILIUM. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., ayant pour caractères principaux : lépicène uniflore, à deux valves ventruës;

glume renfermée dans la lépicène, à deux valves entières, presque égales, l'extérieure ordinairement surmontée d'une arête à peu près terminale; trois étamines courtes; deux styles velus, terminés chacun par un stigmaté en pinceau; caryopse arrondie, enveloppée dans la glume. Ce genre établi par Linné fut réuni aux *Agrostis* par Lamarck. Palisot de Beauvois, dans son *Agrostographie*, l'a conservé, mais il a formé plusieurs nouveaux genres sur des espèces qui étaient réunies au *Milium* par les auteurs. On en compte plus de vingt qui sont des plantes herbacées à fleurs disposées en panicules. Celle qui doit être considérée comme type du genre, est le *Milium effusum*, L., dont la tige est droite, haute souvent de plus d'un mètre, garnie de feuilles linéaires, divariquées; les fleurs sont disposées en panicule lâche. Cette graminée croît dans les lieux ombragés, aux environs de Paris et dans toute l'Europe. Elle fournit un fourrage abondant d'une odeur agréable, et fort recherché des bestiaux. On peut en dire autant du *Milium paradoxum*, L., qui croît aussi en France et dans le midi de l'Europe.

MILLA ou MILLEA. BOT. Cavanilles (*Icon. rar.*, 2, p. 76, t. 196) a donné ce nom à un genre de l'Hexandrie Monogynie, L., ayant pour caractères essentiels : un périanthe corolloïde, infundibuliforme, à six divisions ouvertes, ovales, dont trois alternes plus étroites; six étamines insérées sur l'entrée du tube; ovaire supérieur, pédicellé; un style saillant, surmonté de trois stigmatés globuleux; capsule triangulaire, à trois valves et à trois loges polyspermes.

MILLA UNIFLORE. *Milla uniflora*, Graham, in *Jameson's ed. phil. Journ. dec.*, 1852. Cette espèce a été découverte en 1820 par le docteur Gillies, aux environs de Buenos-Ayres, mais elle n'a été introduite en Europe qu'en 1852. Ses bulbes sont ovales, allongés, brunâtres, réunis cinq ou six ensemble par le sommet, formant ainsi une sorte de souche; de chacun d'eux s'élève une hampe verte, glabre, comprimée, longue de cinq pouces, entourée ou plutôt accompagnée de quelques feuilles radicales, linéaires, glabres, glauques, concaves à la surface supérieure, longues d'un pied et larges de deux lignes. Vers les deux tiers de la hampe est une spathe verdâtre, membraneuse, bidentée, à segments inégaux, connivents, aigus au sommet, renflés au centre et semi-engainants à la base. La fleur est solitaire et terminale; la distance de la spathe à la corolle en forme le pédoncule qui est cylindrique et vert. La corolle a son tube droit, renflé vers la gorge et vert extérieurement; son limbe est divisé en six parties alternes, dont trois intérieures moins larges que les trois extérieures, lancéolées, très-aiguës, d'un blanc verdâtre, marquées d'une ligne intermédiaire, brune-pourprée, qui prend de la base du tube, jusqu'à l'extrémité de la pointe qui en est entièrement colorée. Les étamines sont inégales, à filaments linéaires, comprimés, couronnés par des anthères biloculaires, à pollen jaune, attachés vers le tiers de leur longueur. L'ovaire est oblong, à six côtes arrondies.

Le *Milla biflora*, Cav., est une plante dont les racines, bulbeuses et fasciculées, émettent des feuilles étroites, subulées, un peu canaliculées, glabres et en-

tières. Une hampe droite s'élève de leur centre, et porte deux fleurs blanches accompagnées de trois bractées courtes et aiguës. Cette plante est originaire du Mexique.

MILLEFEUILLE. *Achillea*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, de la section des Anthémidées de Cassini, et de la Syngénésie superflue, L., ayant pour caractères : un involucre cylindracé, composé d'écailles imbriquées; réceptacle commun, saillant, hémisphérique ou même conique, tout couvert d'écailles paléacées, analogues à celles de l'involucre, mais plus minces; fleurs radiées; demi-fleurons généralement peu nombreux, femelles, fertiles, ayant le limbe de leur corolle ligulé, large, assez court et trilobé; fleurons hermaphrodites, fertiles, ayant leur corolle tubuleuse, évasée en cinq lobes réguliers. Le style se termine par deux stigmatés recourbés et élargis vers leur extrémité. Les fruits sont prismatiques, anguleux, dépourvus d'aigrette. Ce genre est très-nombreux en espèces, avec lesquelles Tournefort avait fait deux genres distincts, savoir : *Millefolium*, qui comprenait celles qui ont leurs feuilles découpées en lobes très-nombreux et très-fins, et *Plarnica* réunissant les espèces à feuilles simples et lancéolées. Les espèces du genre Millefeuille sont en général des plantes herbacées et vivaces, qui croissent pour la plupart dans les diverses régions de l'Europe et spécialement dans les montagnes. En France on en compte environ une vingtaine d'espèces, dont plus de la moitié se trouvent dans les Alpes, les Pyrénées et les autres chaînes de montagnes. Ces espèces ont tantôt les demi-fleurons de la circonférence blancs, et tantôt jaunes, quelquefois ils sont violacés. Quelques-unes des espèces de Millefeuille sont cultivées dans les parterres comme plantes d'ornement; d'autres sont utiles en médecine. Voici la description de quelques-unes des plus intéressantes.

MILLEFEUILLE COMMUNE. *Achillea Millefolium*, L., Rich., Bot. méd., 1, p. 374. C'est une plante vivace, très-commune dans les lieux incultes et sur les bords des chemins. Ses tiges, qui s'élèvent à une hauteur d'un à deux pieds, sont simples inférieurement, striées, velues, portant des feuilles allongées, divisées en un nombre très-considérable de segments linéaires, et multifides. Les fleurs sont blanches; les demi-fleurons de la circonférence sont généralement au nombre de cinq. Il y a une variété de cette espèce dont les fleurs sont d'une teinte purpurine. La Millefeuille fleurit pendant la plus grande partie de l'été. Les feuilles de cette plante ont une saveur faiblement amère et acerbe. Elles ont eu jadis une très-grande réputation dans le traitement des plaies récentes, à une époque où l'on croyait utile d'aider la cicatrisation des plaies simples, par des applications topiques, le plus souvent fort nuisibles. De là l'origine des noms vulgaires d'Herbe à la coupure, Herbe au charpentier, sous lesquels on désigne la Millefeuille dans quelques contrées. On les administrait aussi à l'intérieur, soit en décoction à la dose de deux onces pour une pinte d'eau, soit sèches et réduites en poudre, depuis un jusqu'à deux gros. Quant à sa racine, elle est également un peu astringente, mais elle ne paraît pas posséder cette odeur de

campre que quelques auteurs lui attribuent. On l'avait proposée comme un succédané de la Serpentaire de Virginie, mais son usage est tombé en désuétude, aussi bien que celui des feuilles.

MILLEFEUILLE PTARMIQUE. *Achillæa Ptarmica*, L., Rich., Bot. méd., 1, p. 375. Vulgairement désigné sous les noms d'Herbe à éternuer ou de Ptarmique. Cette espèce est commune dans les prés et les lieux humides, au voisinage des ruisseaux. Sa tige est tout à fait simple, d'un pied à un pied et demi d'élévation, portant des feuilles alternes, lancéolées, aiguës, sessiles, glabres, finement dentées en scie. Ses fleurs sont plus grandes que dans l'espèce précédente, également blanches. Les demi-fleurons sont en général au nombre de dix à treize. La Ptarmique est légèrement odorante et aromatique; sa saveur, âcre et chaude, a quelque analogie avec celle de l'Estragon. Sa racine et ses feuilles séchées et réduites en poudre, sont fréquemment employées comme sternutatoires, et la racine, lorsqu'on la mâche, excite d'une manière très-marquée l'action des glandes salivaires.

Dans les Alpes de la Suisse et de la Savoie, les habitants désignent sous le nom de Genipi les sommets fleuris de plusieurs petites espèces alpines du genre Millefeuille; telles sont les *Achillæa nana*, *atrata* et *moschata*. Le Genipi a une odeur et une saveur aromatiques. Il est excitant, et dans le pays où on le récolte, on en fait un usage très-fréquent. Plusieurs espèces de ce genre sont cultivées dans les jardins comme plantes d'agrément. On peut citer surtout les suivantes : *Achillæa aurea*, Lamarck. Elle est originaire du Levant; *Achillæa Ægyptiaca*, L.; *Achillæa macrophylla*, L.; elle croît dans les Alpes; *Achillæa compacta*, L., du midi de l'Europe; *Achillæa ageratum*, du midi de la France. On la désigne aussi sous le nom d'Eupatoire de Mésué.

On a encore appelé vulgairement :

MILLEFEUILLE AQUATIQUE, l'*Hottonia palustris*.

MILLEFEUILLE D'EAU et **CORNUE**, les Myriophylles, les Cératophylles et diverses variétés du *Ranunculus aquatilis*.

MILLEFEUILLE DE MARAIS, les Utriculaires.

MILLEFEUILLE MARINE, diverses Fucacées très-divisées, etc.

MILLEFLEUR. BOT. L'un des noms vulgaires du *Thlaspi arvense*, L.

MILLEGRAINE. BOT. On a ainsi nommé les Herniaires, la Rodiote et les Oldenlandes.

MILLEPÈDE. MOL.L. Nom vulgaire du *Strombus Millepeda*, L. V. STROMBE.

MILLEPERTUIS. *Hypericum*. BOT. Genre formant le type de la famille des Hypéricinées, et appartenant à la Polyadelphie Polyandrie, L., qui se compose d'un très-grand nombre d'espèces croissant dans presque toutes les contrées du globe, et qui ont pour caractères communs : un calice à cinq divisions très-profondes et le plus souvent inégales; une corolle formée de cinq pétales onguculés; des étamines très-nombreuses, ayant leurs filets réunis tout à fait à leur base en trois ou cinq faisceaux; un ovaire globuleux à trois ou cinq loges, surmonté d'un égal nombre de styles, et pour fruit une

capsule membraneuse, à trois ou cinq loges polyspermes, s'ouvrant en autant de valves, à bords réfléchis en dedans. Les Millepertuis, dont le professeur De Candolle a mentionné cent vingt-six espèces, dans le premier volume de son Prodrôme, sont des plantes herbacées, ou des arbustes, quelquefois sarmenteux et grimpants; leur tige est cylindrique ou anguleuse; leurs feuilles sont presque constamment sessiles, opposées, quelquefois marquées de points translucides, qui semblent être de petits trous. lorsqu'on examine la feuille entre l'œil et la lumière; d'autres fois elles offrent sur leurs bords des poils glanduleux et noirâtres; les fleurs, généralement de couleur jaune, sont quelquefois très-grandes et diversement disposées. Parmi les espèces rapportées à ce genre, plusieurs ont été placées ailleurs. Ainsi l'*Hypericum Androsæmum*, L., forme le genre *Androsæmum* d'Allioni, qui diffère surtout des Millepertuis par son fruit charnu et à une seule loge; d'autres ont été portées dans le genre *Vismia* de Vandelli; telles sont les *Hypericum sessilifolium*, *Guyanense*, *Cayennense* d'Aublet, et quelques autres. Quant au genre *Hypericum* proprement dit, dont Choisy, de Genève, a publié la monographie, il a été divisé en cinq sections, qui chacune ont reçu un nom particulier.

† ASCYREIA.

Sépales du calice inégaux et soudés entre eux par leur base; étamines très-nombreuses; trois à cinq styles. Arbustes à feuilles très-grandes, à fleurs terminales et en petit nombre. Cette section renferme vingt-six espèces formant deux groupes, suivant qu'il y a trois ou cinq styles.

MILLEPERTUIS A ODEUR DE BOUC. *Hypericum hircinum*, L. Cette espèce, originaire des contrées méditerranéennes, a sa tige rameuse, à rameaux aîlés, ses feuilles opposées, sessiles, ovales, lancéolées, aiguës, émargonnées à la base, glanduleuses sur les bords. Les fleurs sont jaunes, très-grandes, situées à l'aisselle des feuilles et portées sur des pédoncules accompagnés de deux bractées; les étamines sont jaunes et plus longues que la corolle; l'ovaire est surmonté de trois styles. Les fleurs répandent une odeur forte et désagréable. Cette espèce doit être cultivée dans une terre franche et légère, et dans une exposition chaude. Elle craint le froid, et il est prudent de la couvrir pendant l'hiver ou de la rentrer dans l'orangerie.

MILLEPERTUIS A GRANDES FLEURS. *Hypericum calycinum*, L., Mant.; Curt. Bot. Mag., t. 146. Originaire de l'Orient et de la Grèce, ce Millepertuis est un arbuste étalé, diffus, ayant ses rameaux quadrangulaires; ses feuilles sont grandes, sessiles, ovales, marquées de points translucides; ses fleurs sont solitaires, pédonculées, ayant jusqu'à trois pouces de diamètre, lorsqu'elles sont bien ouvertes; l'ovaire est surmonté de cinq styles. On cultive cette espèce dans les jardins, au voisinage des murs ou sur les rochers où elle produit un très-bel effet par ses rameaux allongés en forme de feston. Elle doit être couverte pendant l'hiver. On cultive encore dans les jardins plusieurs autres espèces appartenant à cette section, telles sont : *Hypericum Chinense*, L., Aman, ou *Hypericum monogynum*, L., Sp., Curt. Bot. Mag., t. 354; *Hypericum ascyrum*, L.;

Hypericum pyramidatum, Venten., Malm., t. 118 ;
Hypericum Balearicum, L., Curt. Bot. Mag., t. 137.

†† TRIESESOS.

Calice formé de cinq sépales égaux et entiers ; étamines réunies en trois faisceaux pénicilliformes ; trois styles. Arbustes à fleurs axillaires et longuement pédonculées. Cette section ne comprend que deux espèces, l'une, *Hypericum biflorum*, Lamk., originaire de la Chine, l'autre *Hypericum articulatum*, Lamk., de Madagascar.

††† ELODEA.

Calice de cinq sépales égaux et entiers ; trois styles ; étamines peu nombreuses, de neuf à dix-huit, réunies. Plantes herbacées, rougeâtres ; fleurs parfois rouges, axillaires ou réunies au sommet des rameaux. Cette section avait été érigée en genre par Pursh (*Flor. Am. bor.*), sous le nom d'*Elodea* ; mais il existe déjà un autre genre sous le même nom, établi antérieurement par le professeur Richard dans la famille des Hydrocharidées. A cette section appartiennent trois espèces originaires de l'Amérique septentrionale, savoir : *Hypericum paludosum*, *Hypericum Virginicum* et *Hypericum tubulosum*.

†††† PERFORARIA.

Calice de cinq sépales égaux, entiers, dentés ou glanduleux ; étamines très-nombreuses ; ordinairement trois styles. Plantes herbacées ou arbustes à fleurs axillaires ou paniculées, à feuilles rarement linéaires. On compte dans cette section soixante-dix-neuf espèces, dont plusieurs croissent en France. Tels sont : *Hypericum quadrangulum*, L. ; *Hypericum repens*, L. ; *Hypericum crispum*, L. ; *Hypericum humifusum*, L. ; *Hypericum perforatum*, L. ; *Hypericum elodes*, L. ; *Hypericum tomentosum*, L. ; *Hypericum hirsutum*, L. ; *Hypericum nummularium*, L. ; *Hypericum pulchrum*, L. ; *Hypericum dentatum*, Loisel. ; *Hypericum montanum*, L. ; *Hypericum fimbriatum*, Lamk. ; *Hypericum ciliatum*, Lamk. ; *Hypericum hyssopifolium*, Villars ; *Hypericum linearifolium*, Vahl ; *Hypericum Coris*, L.

††††† BRATHYS.

Calice de cinq sépales entiers, égaux et souvent tout à fait semblables aux feuilles ; étamines nombreuses ; trois ou cinq styles. Arbustes à fleurs solitaires et axillaires, à feuilles imbriquées, souvent linéaires et subulées, ou verticillées et très-rapprochées. Cette section renferme onze espèces toutes exotiques et pour la plupart originaires de l'Amérique méridionale.

On a attribué autrefois des propriétés médicales au Millepertuis ordinaire, *Hypericum perforatum*, L., si commun dans tous les bois. Lorsqu'on le froisse entre les doigts, il répand une odeur aromatique et résineuse ; sa saveur est légèrement âcre ; on en faisait un usage très-fréquent comme d'un médicament excitant et propre à combattre les Vers du canal intestinal. Il jouissait aussi d'une très-grande réputation dans le traitement des plaies, à l'époque où l'usage des substances vulnérables était en vogue. L'huile dans laquelle on a fait macérer les sommités fleuries de Millepertuis, qui lui communiquent une belle couleur rouge, passait pour un excellent remède pour favoriser la cicatrisation

des plaies simples et des ulcères. Quelques médecins ont même employé cette plante dans le traitement des fièvres graves et de plusieurs autres maladies fort différentes. L'oubli où elle est tombée de nos jours parle peu en faveur de son efficacité.

MILLÈPES. MOLL. Klein (*Method. Ostrac.*, p. 99) a formé ce genre pour une sous-division des Strombes, qui répond très-bien au genre Pterocère. V. ce mot.

MILLEPIEDS. INS. On donne vulgairement ce nom aux insectes que Latreille a nommés Myriapodes. V. ce mot.

MILLE-POINTS. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Conus litteratus*, L.

MILLÉPORE. *Millepora*. POLYP. Genre de l'ordre des Milléporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, solide intérieurement, polymorphe, rameux ou frondescant, muni de pores simples, non lamelleux ; pores cylindriques, en général très-petits, quelquefois non apparents, perpendiculaires à l'axe ou aux expansions du polypier. Lamarck a séparé avec raison du genre Millépoire de Linné, un assez grand nombre de polypiers dont il a formé plusieurs genres. Malgré cette élimination, le genre Millépoire, ainsi restreint, est encore très-artificiel, et les espèces qu'il renferme n'ont entre elles que fort peu d'analogie. On est étonné, en effet, de voir encore figurer parmi les Millépores ces productions singulières que Lamarck en avait d'abord séparées sous le nom de Nullipores, et qu'il y a réunies dans son grand ouvrage sur les animaux sans vertèbres. Elles doivent former un genre à part, et n'appartiennent peut-être pas à la division des polypiers foraminés ou aux Milléporées, comme il est possible de le démontrer. V. NULLIPORES. Débarrassé des Nullipores, le genre Millépoire reste encore composé d'éléments assez hétérogènes, que l'on divisera sans doute encore quand les animaux des espèces qui le composent seront mieux connus. Ainsi le *Millepora alcornis* des auteurs avec lequel Lamarck forme ses *Millepora squarrosa*, *complanata*, et peut-être le *Millepora aspera*, sont remarquables par leurs pores petits, inégaux, ronds, à ouverture subdentulée, épars, en général assez nombreux à l'extrémité des rameaux, rares sur le reste du polypier ; par leur surface finement rugueuse et criblée de lacunosités extrêmement petites, mais visibles à la loupe. Tous les auteurs attribuent à ce polypier une substance intérieure solide ; cependant elle n'est point compacte : en l'examinant avec de très-fortes loupes, on s'aperçoit qu'elle est lacuneuse ; on l'entame très-facilement avec le burin. On peut aisément en extraire, au moyen de cet instrument, des Serpules, des Balanes ou autres Coquilles, souvent sans les casser, quoiqu'elles fussent presque entièrement englobées dans cette substance. La plupart des pores, d'un diamètre égal à celui de l'ouverture, ne pénètrent qu'à une petite profondeur dans la substance : en la fracturant, on s'aperçoit que quelques pores pénètrent jusqu'au centre des expansions, et présentent de petits diaphragmes calcaires, dont le nombre varie de deux ou trois à sept ou huit. Ces polypiers croissent, par toute leur surface, en couches d'un tiers de ligne à une ligne

d'épaisseur, souvent faciles à reconnaître par leurs nuances différentes, et démontrées plus certainement encore par les corps étrangers qu'elles recouvrent et englobent de leur substance pierreuse.

Les formes de ces Millépores sont peu arrêtées; ils ont une tendance à croître en expansions aplaties, et les espèces très-rameuses ont constamment leurs rameaux plus ou moins comprimés; on les trouve souvent parasites sur les divers corps submergés; il est assez commun de trouver des Gorgones dépouillées de leur écorce, recouvertes de toutes parts par ces polypiers; on en a vu sur des bouteilles, des briques, des tuiles, des morceaux de bois, des noix de Cocos, etc. On pourrait former un genre de ces polypiers, auxquels on réunirait le Pocillopore bleu de Lamarck (*Madrepora interstincta*, L.; *Millepora cœrulea*, Pall.), dont la structure se rapproche infiniment des Millépores, et qui n'en diffère que par la grandeur des cellules.

Le Millépore tronqué se distingue de tous les autres par ses rameaux toujours cylindriques; par ses pores petits, ovalaires, disposés en quinconce presque régulier, constamment recouverts par un opercule corné; ses cellules ont la cavité plus grande que les pores auxquels elles aboutissent. La surface extérieure est comme vernie; cependant, examiné avec de très-fortes loupes, son tissu paraît lacuneux ou plutôt poreux et d'un aspect tout particulier. Ce Millépore ne s'accroît que par l'extrémité des rameaux; les cellules de la circonférence sont perpendiculaires à l'axe du polypier; il y a au centre quelques cellules obliques ou droites qui se rapprochent de la direction de l'axe. Ce polypier n'encroûte jamais les corps marins, et sa forme ne varie point. Donati et Cavolini ont observé l'animal du Millépore tronqué; il est allongé, renflé dans sa partie moyenne, aminci en arrière dans le point par lequel il s'attache au fond de sa cellule, aminci également en avant où il se termine par une sorte d'entonnoir évasé au fond duquel est la bouche; du col de cet entonnoir naissent deux petits muscles qui s'attachent à l'opercule et le ferment quand l'animal rentre dans sa cellule. Cette organisation paraît très-singulière dans un animal de la famille des Polypes.

Le Millépore rouge présente une autre manière d'être. Sa surface plane, lobée ou légèrement rameuse, est couverte de pores très-petits, anguleux, irrégulièrement disposés et tout à fait superficiels; il croît par toute sa surface et semble formé de lames poreuses superposées, dont les pores ne se correspondent point d'une manière exacte, de sorte que lorsqu'on le casse dans le sens vertical, on n'aperçoit qu'une substance comme spongieuse, où l'on remarque pourtant des traces de couches. Eudes en a fracturé dans ce sens plusieurs échantillons, dans lesquels il a remarqué entre les couches une lame mince, blanche, due à la présence d'une couche de Nullipore qui avait recouvert accidentellement ces polypiers pendant leur croissance. Lorsqu'on les fracture dans le sens horizontal, c'est-à-dire suivant la direction des couches, on retrouve les pores très-distincts, disposés comme à la surface; mais ils sont plus profonds.

Les Millépores fossiles, spécialement ceux du Cal-

caire des environs de Caen, que Lamouroux a rapportés à ce genre, ont un aspect qui leur est particulier : leurs pores, très-petits et excessivement nombreux, ont des formes anguleuses, souvent hexagonales; ils sont arrangés entre eux comme les ouvertures des rayons d'Abeilles; les cellules ont la même forme : elles sont perpendiculaires à l'axe du polypier, et séparées les unes des autres par des cloisons excessivement minces. Ces polypiers croissent par toute leur surface, en allongeant leurs cellules; quand celles-ci, par leur croissance excentrique, venaient à s'écarter de leurs voisines, de nouvelles cellules ou plutôt de jeunes polypes s'interposaient dans les interstices agrandis des cellules et croissaient accolées à leurs mères. C'est de là que dépend la présence de petits pores en entourant de plus grands, disposition qui se voit très-fréquemment sur les Millépores des Calcaires des environs de Caen. Ils affectent différentes formes; ce sont des masses diversement lobées ou branchues, plus ou moins souvent anastomosées, quelquefois des rameaux allongés et fort élégants; ils encroûtent souvent des Serpules ou des Coquilles. Tant que l'on ne connaîtra pas mieux les animaux des Millépores, on peut les laisser réunis dans un genre caractérisé par la petitesse des pores et le défaut de lames internes en étoiles; mais il paraît certain que la découverte des animaux fera établir de nouvelles divisions génériques, déjà rendues évidentes par l'étude seule des polypiers.

Ce genre renferme, parmi les espèces vivantes, les *Millepora squarrosa*, *complanata*, *alcicornis*, *aspera*, *truncata*, *tubulifera*, *pinnata*, *rubra*; et parmi les fossiles les *Millepora dumetosa*, *pyriformis*, *conifera*, *corymbosa*.

MILLÉPORÉES. POLYP. Ordre établi par Lamouroux dans la section des Polypiers pierreux foraminés. Il lui attribue pour caractères : Polypiers pierreux, polymorphes, solides, compactes intérieurement; cellules très-petites ou poriformes, éparses ou sériales, jamais lamelleuses, quelquefois cependant à parois légèrement striées. Il y rapporte les genres *Ovulite*, *Rétéporite*, *Lunulite*, *Orbulite*, *Ocellaire*, *Mélobésie*, *Eudée*, *Alvéolite*, *Distichopore*, *Hornère*, *Krusensterne*, *Silésie*, *Théonée*, *Chrysaore*, *Millépore*, *Térébellaire*, *Spiropore*, *Idmonée*. ✓. tous ces mots.

MILLÉPORITE. *Milleporita*. MOLL. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) a divisé les Polythalamés Décapodes en quatre tribus; la dernière, qu'il a désignée sous le nom de Milléporites, renferme un assez grand nombre de genres qui semblent bien hétérogènes. Voici comment ce groupe se trouve caractérisé : la coquille n'offre plus de siphon apparent ni d'ouverture extérieure, ou, si elle existe, elle est entièrement appliquée sur le tour précédent, l'extrémité externe du dernier s'avancant et se confondant avec lui; l'intérieur de la coquille est divisé en une infinité de petites loges, où elle est plutôt poreuse que celluleuse; sa forme est tantôt discoïdale et très-aplatie, tantôt presque globuleuse ou presque ovoïde. Les genres compris dans ce groupe, au nombre de seize, y sont distribués de la manière suivante. Quoique Latreille se soit abstenu de citer les genres de Montfort qui lui ont semblé dou-

teux, il n'en a pas moins admis quelques autres qu'il est difficile d'adopter.

† Coquille ayant une ouverture, mais appliquée sur le tour précédent et cachée.

1. Intérieur de la coquille roulé en spirale.
- α Un ombilic ou un mamelon au centre.

ARCHIDIE, ILOTE.

- β Point d'ombilic ni de mamelon au centre.

HÉLÉNIDE.

2. Intérieur de la coquille rayonné.

CELLULIE, CÉLIBE.

†† Coquille n'ayant aucune trace d'ouverture.

1. Coquille subglobuleuse ou subovoïde.

BORÉLIE, MILIOLITE, CLAUSULIE, GYROGONITE.

2. Coquille discoïdale.

α Coquille rayonnée.

ROTALIE, EGÉONE.

- β Coquille à cercles concentriques.

TINOPORE, SIDÉROLITE, NUMMULIE, LICOPHRE, DISCOLITE.

Parmi ces genres de Montfort, qui presque tous peuvent être des sujets de discussion, on remarquera que les Cellulies et les Célibes ne semblent avoir aucun rapport entre eux, si l'on en juge d'après la description de cet auteur. On observera également que le genre Gyrogonite ayant été reconnu pour une graine de Chara, ne doit plus se trouver ici, et il est bon d'ajouter que les trois genres Borélie, Miliolite et Clausulie de Montfort, ont été faits pour trois espèces d'un même genre que Lamarck a nommé Mélonie (*V. ce mot*). Quant au dernier groupe, il présente des éléments tout à fait hétérogènes : d'abord les genres Tinopore et Sidérolite n'en doivent former qu'un seul; ils ont des rapports avec les Nummulites. Ce dernier comprend-il les Lenticulites de Lamarck? cela est probable; mais Latreille ne le dit pas. Les deux autres genres sont reconnus pour des polyptères d'un même genre, dont les Discolites forment le commencement d'une série, et les Licophres la fin. Voyez, pour d'autres détails, aux mots des genres cités dans cet article.

MILLÉPORITES. POLYP. On a quelquefois donné ce nom aux Millépores fossiles.

MILLÉRIE. *Millieria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie nécessaire, établi par Linné, adopté et reformé par Jussieu et Kunth qui l'ont ainsi caractérisé : involucre à trois folioles inégales, l'extérieure plus grande; réceptacle nu; fleurons au nombre de deux à cinq, ceux du disque tubuleux et mâles, celui du bord, unique, en languette et femelle; akène solitaire, dépourvu d'aigrette. Cavanilles (*Icon.*, tab. 4 et 225) réunissait à ce genre deux plantes (*Millieria contrayerva* et *Millieria angustifolia*) qui ont formé les types du genre *Flaveria* de Jussieu ou *Vermifuga* de Ruiz et Pavon. *V. FLAVÉRIE*. Les *Millieria quinqueflora* ou *Millieria dichotoma*, Cav., *loc. cit.*, 1, t. 82, et *Millieria biflora*, L., sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, entières; à fleurs jaunes, terminales ou axillaires, agglomérées ou disposées en corymbes. Elles croissent au Mexique et dans l'Amérique méridionale.

MILLET. REPT. Espèce du genre Crotale. *V. ce mot*.

MILLET. BOT. *V. MIL*. On a appelé vulgairement :

MILLET D'AFRIQUE, le Sorgho.

MILLET DE CHEVRES, l'*Impatiens noli me tangere*.

MILLET D'AMOUR, le *Lithospermum officinale*.

MILLET D'INDE, le Sorgho, diverses graminées comestibles et jusqu'au Mais.

MILLET SAUVAGE, le *Melampyrum arvense*, L.

MILLET DU SOLEIL, le Grémil, *Lithospermum officinale*, L., etc.

MILLINE. *Millina*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini (*Dict. des Sc. nat.*, t. XXXI, p. 89) qui l'a ainsi caractérisé : involucre dont les folioles sont disposées presque sur un seul rang, un peu inégales, appliquées, oblongues-lancéolées, aiguës au sommet, carénées, embrassantes; la base de l'involucre entourée de petites écailles irrégulièrement disposées, inégales, lancéolées, subulées, arquées en dedans; réceptacle plan, marqué de fossettes, à réseau charnu, denticulé; calathide composée de demi-fleurons nombreux, hermaphrodites, ayant leurs corolles garnies de poils épars sur le haut du tube et le bas du limbe; akènes oblongs, cylindracés, ridés transversalement, prolongés en un col long et grêle, surmontés d'une aigrette plumeuse. Ce genre est placé par son auteur entre le *Tragopogon* et le *Thrinacia*; il diffère du premier par son port et par son involucre; il ressemble par le port aux *Thrinacia* ainsi qu'aux *Leontodon*; mais il s'en distingue essentiellement par la structure du fruit.

MILLINE FAUX-LIONDENT. *Millina leontodontoides*; probablement *Apargia chicoracea*, Tenore. Cette plante est herbacée; ses fleurs sont jaunes; elle ressemble beaucoup au *Leontodon autumnale*.

MILLINGTONIE. *Millingtonia*. BOT. Le genre établi sous ce nom par Linné fils (*Suppl.*, 291) a été réuni au genre *Bignonia* par Roxbourg (*Corom.*, t. 214) qui donne à l'espèce unique le nom de *Bignonia suberosa*. Quelques autres plantes ont été réunies par Roxbourg sous le nom générique de *Millingtonia*, et Sprengel trace ainsi qu'il suit les caractères du nouveau groupe : calice à trois divisions, pourvu d'un calicule; corolle à trois pétales accompagnés de trois écailles nectariifères; deux étamines dont les filaments sont divisés au sommet; anthères bilobées; style simple. Le fruit consiste en un drupe subbiloculaire, bivalve et monosperme. Les deux espèces qui constituent ce genre ont été nommées par Roxbourg *Millingtonia simplicifolia* et *Millingtonia pinnata*. L'une a les feuilles simples, largement lancéolées et très-entières; l'autre les a brusquement ailées ou pinnées, composées de folioles lancéolées, glabres et dentées en scie. Les fleurs sont petites, accompagnées de bractées et réunies en panicules. Elles sont originaires de l'Inde.

MILLO. OIS. Synonyme de Balbuzard. Espèce d'Aigle. *V. FAUCON*.

MILLOC. BOT. Synonyme vulgaire de Houque Sorgho.

MILLOCÈRE. *Millocerus*. INS. Genre de la famille des Rhynchophores, ordre des Coléoptères tétramères, institué par Schoenherr, dans sa monographie des Cur-

culionides. Caractères : antennes assez longues et minces, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs, les suivants courts et tous obconiques; la massue est oblongue et ovale; trompe très-courte, épaisse, plane en dessus, le plus souvent carénée, avec une échancrure profonde et triangulaire au bout, une fossette courte et droite; yeux latéraux, rapprochés, arrondis et peu saillants; corselet transverse, bisinué postérieurement; élytres oblongues, ovalaires, plus larges que le corselet, arrondies à la base, obtusément anguleuses aux épaules. On peut considérer le *Curculio viridianus* de Fab., comme type de ce genre qui présente en outre dix autres espèces toutes de l'Inde ou du Sénégal.

MILLOTIE. *Millotia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par H. Cassini qui le caractérise de la manière suivante : calathide incurvée, égaliflore, régulariflore, androgyniflore; périgyne égal aux fleurs, oblong, cylindracé, formé de huit à dix squammes égales, unisériées, libres, appliquées, se recouvrant par les bords, canaliculées, oblongues-lancéolées, terminées en pointe, subulées, foliacées, à bords membraneux et diaphanes; clinanthe plan et nu; ovaire long, étroit, comprimé, oblong, un peu scabre, surmonté d'un col grêle; aigrette composée d'environ vingt-cinq squammellules égales, unisériées, libres, filiformes, fines, barbulées; corolle plus courte que l'aigrette, infundibulée, à tube long et menu; à limbe peu distinct, étroit, obconique, divisé supérieurement en quatre lobes dressés; anthères incluses, courtes, ayant l'appendice apicillaire lancéolé, un peu obtus, et les appendices basilaires longs et capillaires; style à deux stigmatophores glabres, paraissant surmontés d'un petit appendice conique.

MILLOTIE A FEUILLES MINCES. *Millotia tenuifolia*, Cass. C'est une petite plante herbacée, annuelle, à tiges presque simples, dressées, laineuses, blanchâtres et longues d'environ deux pouces; les feuilles sont alternes, sessiles, étroites, linéaires, laineuses comme les tiges; calathides solitaires et terminales, contenant une vingtaine de fleurs jaunes. De la Nouvelle-Hollande.

MILNÉE. *Milnea*. BOT. Genre de la famille des Méliacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Roxburgh (in *Carey Fl. Ind.*, 2, p. 450), et offrant les caractères suivants : le calice est monosépale, à cinq divisions profondes; la corolle se compose de cinq pétales; le tube ou nectaire formé par les fillets staminaux est urcéolé, portant à son bord supérieur cinq anthères disposées en rond. L'ovaire est à trois loges, contenant chacune une ou deux graines attachées à l'axe central, et dépourvues d'endosperme. Ce genre a été dédié à Colin Milne, auteur de plusieurs ouvrages de botanique.

MILNÉE A GRAINE COMESTIBLE. *Milnea edulis*, Roxb., loc. cit. C'est un grand arbre, originaire de l'Inde, ayant des feuilles alternes, inégalement pinnées, sans stipules, longues de six à douze pouces, composées de trois à six paires de folioles, presque opposées, pétioles, lancéolées, entières, acuminées, quoiqu'un peu obtuses à leur sommet, de trois à six pouces de long sur un à deux de large. Les fleurs très-nombreuses,

petites et caduques, forment une panicule rameuse et axillaire; elles sont accompagnées de bractées très-petites et également caduques. Les filaments des étamines sont courts, attachés au sommet du nectaire; les anthères sont sagittées. L'ovaire est à demi-infère, à trois loges; le style est court, terminé par un stigmate turbiné, tronqué, à six lobes peu marqués. Le fruit est arrondi, à trois loges, contenant généralement une seule graine, les autres ovules ayant avorté. Cette graine est ovoïde, attachée sur une sorte d'arille épais, transparent et bon à manger; de là le nom spécifique donné à cet arbre.

MILOUIN ou **MILLOUIN.** ois. Espèce du genre Canard. Cuvier, dans le Règne Animal, en a fait le type d'un sous-genre. V. CANARD.

MILOUINAN. ois. Espèce du genre Canard, autour de laquelle Cuvier a groupé quelques autres espèces pour en former un petit sous-genre. V. CANARD.

MILTE. *Millus*. BOT. Genre de la Dodécandrie Pentagynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, 1, 570) qui lui a donné pour caractères essentiels : un calice à cinq folioles; corolle nulle; douze étamines insérées au fond du calice, à anthères ovales, biloculaires; ovaire supérieur, surmonté de cinq stigmates sessiles et courbés en dehors; cinq capsules conniventes, renfermant chacune une seule graine. Ce genre paraît appartenir à la famille des Ficoïdes, et se rapprocher surtout de l'*Aizoon*.

MILTE D'AFRIQUE. *Millus Africana*, Lour., loc. cit. Ses tiges sont ligneuses, grêles, couchées, glabres, longues de plus d'un mètre. Ses feuilles sont opposées, presque sessiles, fort petites, glabres, charnues, allongées, obtuses, très-entières et souvent fasciculées. Ses fleurs sont latérales, agrégées et portées sur des pédoncules simples. Cette plante croît dans les lieux arides de la côte de Mosambique.

MILTOGRAMME. *Miltogramma*. INS. Ce genre de l'ordre des Diptères, a été établi par Meigen et adopté par J. Macquart qui l'a placé dans la sous-tribu des Tachynaires, famille des Muscides, avec les caractères suivants : corps étroit; face presque nue, concave; épistome non saillant; front avancé, à stries courtes; antennes petites, cachées dans la cavité de la face; abdomen cylindrique ou conique, nu même au bord des segments : première cellule postérieure des ailes entr'ouverte avant l'extrémité. Ces insectes se distinguent entre toutes les Tachynaires par l'absence des soies à l'abdomen et par la brièveté de celles qui garnissent le front. C'est par ces deux caractères qu'ils diffèrent particulièrement des Mégères dont ils sont d'ailleurs très-voisins. Les antennes fort courtes et cachées dans la cavité de la face, offrent encore un moyen de les reconnaître. La plupart des Miltogrammes appartiennent à l'Europe méridionale.

MILTOGRAMME FASCIÉ. *Miltogramma fasciata*, Meig. Ses palpes et ses antennes sont fauves; sa face est blanche, à reflets rougeâtres; son front est jaunâtre; son corselet est gris, à trois bandes noires; son abdomen est noir, avec les deuxième, troisième et quatrième segments à bande blanche et à reflets rougeâtres sur les côtés; les pieds sont noirs. Taille, quatre lignes.

MILTONIE. *Miltonia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, de la Gynandrie Monandrie de Linné, institué par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : périanthe plan, avec l'extrémité des pétales seulement roulée; sépales et pétales semblables et réunis par leur base; labelle très-grand, dilaté, entier, sessile, légèrement articulé avec la base du gynostème; celui-ci petit, demi-cylindrique, avec des oreillons au sommet; deux masses polliniques, caudiculées, oblongues et soudées par leur base. Les Miltonies sont des plantes herbacées, épiphytes, pourvues de pseudobulbes; elles ont beaucoup de rapports avec différentes espèces des genres *Brassia*, *Cyrtorchilum*, *Odontoglossum* et *Oncidium*; néanmoins on les en distingue facilement parce que les premières n'ont ni oreillons ni ailes au gynostème et que le labelle est libre et entier. Dans le genre *Cyrtorchilum*, le gynostème est ailé et le labelle est entier et libre; outre cela les sépales et les pétales sont onguiculés. Chez les espèces du genre *Odontoglossum* le gynostème est ailé et le labelle est entier, uni en partie à la base du gynostème. Enfin le genre *Miltonia* diffère du genre *Oncidium* par le labelle qui est faiblement uni au gynostème, plus dilaté et entier.

MILTONIE ÉCLATANTE. *Miltonia spectabilis*, Lindl. Le pseudobulbe est lisse, ovale et d'un vert tirant un peu sur l'olive; sa base est entourée d'une spathe bifide, qui s'élève à peine jusqu'à la moitié de la hauteur du sommet, portant deux feuilles linéari-lancéolées, obtuses et faiblement échancrées au sommet; la hampe ne dépasse pas la longueur des feuilles; la fleur est terminale; les sépales et les pétales sont d'un blanc verdâtre, striés longitudinalement; le labelle est d'un pourpre amaranthe, avec de larges bandes et le bord d'un lilas clair; le gynostème est d'un jaune verdâtre, avec l'anthère violette. Du Brésil.

Lindley considère comme devant faire encore partie de ce genre le *Cyrtorchilum karwinskii*, et les *Odontoglossum angustatum* et *Hallii*, de Hooker.

MILVUS. OIS. V. MILAN.

MIMÈTE. *Mimetes*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, établi par Vigors et Horsfield qui lui assignent pour caractères : bec allongé, conique, un peu courbé, épais et comprimé à la base; mandibule supérieure fléchie, échancrée vers la pointe, l'inférieure presque droite, un peu recourbée et échancrée : toutes deux à bords fléchis intérieurement; arête arrondie, s'avancant au milieu des plumes du front; pieds médiocres; doigts et ongles postérieurs plus forts que les autres; ailes assez longues : première remige courte, deuxième et sixième moins longues que les troisième, quatrième et cinquième qui sont sensiblement échancrées. Ce genre a été formé pour deux Oiseaux apportés assez récemment de la Nouvelle-Hollande, par le capitaine King qui a exploré, pendant six ans, quelques parties encore vierges de l'intérieur de cette terre immense; sans doute qu'il faudra par la suite ajouter à ces deux espèces quelques autres, comme le *Gracula viridis*, Lath., que faute de documents suffisants, l'on a provisoirement placées dans des genres qui peuvent ne pas leur convenir.

MIMÈTE MÉRULOÏDE. *Mimetes meruloides*, Vig. et Horsf. Parties supérieures d'un brun verdâtre, avec des stries d'un brun fauve; parties inférieures blanchâtres, avec des lignes et des points fauves; rémiges noirâtres, avec les barbes externes variées de jaune et de verdâtre; rectrices blanches à l'origine, ou jaunâtres à la mandibule inférieure; pieds bruns. Taille, quinze pouces.

MIMÈTE A CEINTURE JAUNE. *Mimetes flavo-cinctus*. Parties supérieures d'un jaune verdâtre; les inférieures sont d'une nuance plus pâle; la tête et le dos ont des stries fauves; les ailes et la queue sont noires, variées de jaune et de verdâtre. Bec et pieds bruns. Taille, onze pouces.

MIMETES. BOT. Genre des Protéacées, établi par Salisbury et adopté par R. Brown, dans son Mémoire sur cette famille. Ses fleurs hermaphrodites ont un calice divisé profondément en quatre parties distinctes et égales, creusées chacune à leur sommet d'une cavité à laquelle est opposée une anthère libre de toute adhérence. Le style filiforme et caduc se termine par un stigmatte cylindrique, grêle, souvent aigu. L'ovaire, accompagné à sa base de quatre petites écailles caduques qui manquent quelquefois, contient un ovule unique, et devient un akène ventru, lisse et sessile. Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux dont les feuilles ont leur contour entier ou marqué de dents calleuses. Les fleurs sont disposées en têtes terminales, ou plus fréquemment axillaires, et embrassées quelquefois par la feuille supérieure courbée en capuchon. Un involucre, composé d'un nombre indéfini de folioles imbriquées, entoure ces têtes où les fleurs, portées sur un réceptacle plan, sont entremêlées de paillettes étroites et caduques. On compte onze de ces espèces, toutes originaires du sud de l'Afrique, aux environs du cap de Bonne-Espérance. Plusieurs ont été décrites pour la première fois dans le Mémoire cité de Brown; celles connues avant lui, étaient des *Protea* pour Linné et la plupart de ses successeurs. Elles portaient dans Boerhaave le nom de *Hypophyllocarpodendron*, que sa longueur a dû nécessairement faire abandonner.

MIMÈTESE MIN. V. PLOMB ARSÉNIATÉ.

MIMEUSE. *Mimosa*. BOT. Ce genre appartient à la famille des Légumineuses, où il forme le type d'une section particulière, sous le nom de Mimosées. Tel qu'il a été limité par Willdenow et les autres botanistes modernes, le genre *Mimosa* présente les caractères suivants : les fleurs sont polygames; leur calice est monosépale, régulier, tubuleux, à cinq divisions plus ou moins profondes, pétaloïde et persistant; il est accompagné extérieurement d'un calicule plus court ou quelquefois simplement d'une ou deux bractées. Ce calice a été considéré par tous les botanistes, jusqu'à ce jour, comme une corolle monopétale, régulière; et le calicule comme le véritable calice. V. MIMOSÉES Les étamines varient de quatre à douze; elles ont leurs filets grêles, capillaires, hypogynes, attachés soit à la base du calice, soit au petit pédicule qui supporte le pistil; les anthères sont presque globuleuses, didymes, à deux loges contenant des grains de pollen composé. L'ovaire,

quelquefois stipité à sa base, est allongé, un peu oblique, comprimé, finissant insensiblement à son sommet en un style capillaire, que termine un stigmate simple. Le fruit est une gousse comprimée, plane, à une seule loge composée d'une ou plusieurs articulations monospermes, se séparant les unes des autres, et contenant chacune une graine lenticulaire. Les Mimeuses, dont on trouve soixante et onze espèces décrites dans le second volume du Prodrome de De Candolle, sont tantôt des arbres, tantôt des arbustes, ou plus rarement des plantes herbacées, souvent munies d'aiguillons. Leurs feuilles sont alternes, articulées, composées, pinnées, doublement pinnées ou digitées-pinnées. Les folioles sont également articulées; les stipules sont placées sur le pétiole. Les fleurs, généralement très-petites, sont roses ou blanches, très-rapprochées les unes des autres, et formant des capitules globuleux ou ovoïdes, simples ou groupés en panicule ou en grappe. Plusieurs espèces de ce genre sont remarquables par les mouvements d'irritabilité que présentent leurs feuilles; toutes sont exotiques; elles croissent dans les régions chaudes des deux Indes, et particulièrement dans l'Amérique méridionale, où habitent environ les deux tiers des espèces connues. Parmi ces dernières, un grand nombre d'espèces nouvelles ont été décrites et figurées par Kunth dans son magnifique ouvrage intitulé : *Mimosas et autres plantes de la famille des Légumineuses du nouveau continent*. Dans le second volume de son Prodrome et dans ses Mémoires sur les Légumineuses, De Candolle a formé trois sections naturelles parmi les espèces du genre Mimeuse.

Sect. 1. — EUMIMOSA.

Gousse comprimée, moniliforme, articulée. Fleurs roses.

MIMEUSE BLANCHÂTRE. *Mimosa albidia*, Kunth, Mim., p. 2, t. 1. Cette jolie espèce, voisine de la suivante, a été trouvée par Humboldt et Bonpland, sur le bord de la mer du Sud, entre le petit village de Moche et la ville de Truxillo, dans le royaume du Pérou. Sa tige est rabougrie, pubescente, blanchâtre, rameuse, munie d'aiguillons. Ses feuilles sont conjuguées, pinnées, bijugées; ses folioles sont oblongues, aiguës, un peu obliques, pubescentes et blanchâtres à leur face inférieure; leurs pétioles sont dépourvus d'aiguillons. Les capitules sont globuleux, géminés, et les fruits velus et presque hispides. Cette espèce diffère de la Mimeuse sensible par son port rabougri, ses feuilles plus petites, son duvet plus serré et blanchâtre, surtout à la face inférieure des feuilles, ses pétioles dépourvus d'aiguillons, et ses fleurs d'une belle couleur rose. Celles-ci ne contiennent chacune que quatre étamines.

MIMEUSE SENSIBLE. *Mimosa sensitiva*, L., Sp. 1501. Cette espèce est un arbuste sarmenteux, originaire des forêts du Brésil. Sa tige est rameuse et pubescente. Ses feuilles sont, comme celles de l'espèce précédente, digitées-pinnées et bijugées; ses pétioles sont garnis de quelques aiguillons courts; la foliole interne de la paire inférieure est extrêmement petite et presque avortée. Les fleurs sont roses, tétrandres, formant des capitules globuleux et géminés, portés sur des pédoncules moitié plus courts que les pétioles. Les fruits sont hispides et

terminés par une longue pointe. Les feuilles de cette espèce sont légèrement sensibles lorsqu'on les touche.

MIMEUSE SENSITIVE. *Mimosa pudica*, L., Sp. 1501; Breyn., cent., t. 18. Il est peu de plantes plus célèbres et plus généralement connues que celle-ci; on la désigne communément sous le simple nom de *Sensitive*. C'est des forêts du Brésil que les graines en ont été transportées en Europe, où elle est aujourd'hui cultivée dans toutes les serres, et où chaque jour elle fait l'étonnement de l'observateur par les phénomènes nombreux d'irritabilité qu'elle présente. La Sensitive est une plante annuelle, ayant sa tige rameuse, haute d'environ deux pieds, un peu étalée, articulée, noueuse, poilue et armée d'aiguillons nombreux et recourbés; les feuilles sont pétiolées, digitées, pinnées. Les pinnules, au nombre de quatre, sont multijugées, composées de folioles elliptiques, allongées, obtuses et sessiles. Les fleurs sont roses, pentandres, formant des capitules globuleux, axillaires et pédonculés; le calicule consiste en une simple bractée, ciliée sur ses deux bords. Les fruits sont plans, hispides et ciliés seulement sur leur contour. La Sensitive est sans contredit le végétal dans lequel les mouvements d'irritabilité sont le plus étendus. Lorsque l'on touche seulement du bout du doigt l'une de ses folioles, on la voit se redresser et s'appliquer par sa face supérieure contre celle qui lui est opposée, et presque instantanément le même mouvement se propage dans toutes les paires de folioles qui composent la pinnule. Non-seulement chaque paire de folioles s'applique face à face, mais encore elles se couchent obliquement vers le sommet de la pinnule, et se recouvrent en partie par un de leurs côtés. Bientôt la pinnule elle-même se redresse, et si le mouvement ou le choc a été un peu violent, les trois autres pinnules le partagent, et le pétiole commun lui-même ne tarde pas à fléchir vers la terre. Dans cet état la feuille semble flasque et fanée. Mais cette apparence est trompeuse, car si l'on tente de redresser le pétiole, on sent qu'il oppose une résistance réelle et qu'il se trouve dans un état de rigidité qu'on ne pourrait vaincre sans effort, et peut-être sans occasionner quelque déchirure. Non-seulement ce mouvement a lieu par l'action directe et immédiate d'un choc quelconque, mais par un choc communiqué médiatement. C'est ainsi que le mouvement d'une voiture qui roule au voisinage d'un pied de Sensitive suffit pour mettre en jeu son irritabilité. Bien d'autres agents exercent aussi sur elle une influence marquée. Ainsi l'électricité, les vapeurs irritantes, telles que celles du Chlore par exemple, de l'Acide acétique très-concentré, du gaz nitreux, l'air agité par le vent, l'ombre d'un nuage, l'action trop forte de la chaleur concentrée sur une foliole au moyen d'une lentille, celle du froid, suffisent pour provoquer les mêmes phénomènes que le choc direct, imprimé à l'une des folioles. Dutrochet a fait des recherches curieuses pour reconnaître quelle était la partie de la plante où l'irritabilité avait son siège, et arriver ainsi à savoir la cause de cette propriété, et pour cela il s'est occupé d'abord de l'anatomie de cette plante. Dans toutes les feuilles articulées, qui sont uniquement celles où s'observent les mouvements d'irritabilité, on aperçoit à la base du

pétiole un renflement ou bourrelet, terminé inférieurement par un rétrécissement plus ou moins étroit. Jusqu'à présent on avait assimilé le mouvement des feuilles de la *Sensitive* au mouvement des membres dans les animaux qui en sont pourvus; c'est-à-dire que l'on avait pensé qu'il avait lieu dans la partie rétrécie ou l'articulation. Mais en examinant plus attentivement ce phénomène, Dutrochet a reconnu que tel n'est pas son mécanisme. Les mouvements se passent, non dans la partie rétrécie, mais dans le bourrelet lui-même, et se réduisent à la flexion et au redressement. Dans le premier cas le bourrelet forme une courbe dont la convexité est tournée vers le ciel, et il y a distension du tissu qui forme la partie supérieure du bourrelet et refoulement de celui qui constitue sa partie inférieure. Ce bourrelet est principalement composé de cellules globuleuses, qui contiennent un fluide concrescible, et qui sont environnées par un tissu cellulaire très-délicat, dans lequel il existe une immense quantité de corpuscules verdâtres, que Dutrochet regarde comme des corpuscules nerveux; ce tissu est un développement particulier de l'enveloppe herbacée ou parenchyme cortical, dont le centre est occupé par un faisceau de tubes nourriciers. C'est ce tissu cellulaire du bourrelet, qui est le siège des mouvements du pétiole, et l'on peut à volonté les anéantir, en enlevant avec soin ce tissu, sans intéresser le faisceau vasculaire. Le mouvement de flexion vers la terre a son siège dans le tissu cellulaire de la partie supérieure du bourrelet, et celui de redressement dans le tissu de la partie inférieure du même bourrelet. Ainsi quand on enlève le tissu cortical du côté inférieur du bourrelet, la feuille reste flétrie et ne peut se redresser; si, au contraire, c'est la partie supérieure qui a été enlevée, la feuille reste dressée sans pouvoir se fléchir. De ces faits il paraît résulter que la flexion du pétiole est produite par l'action de la partie supérieure du tissu cellulaire du bourrelet, et que son redressement est dû à l'action de la partie inférieure. Ce sont en quelque sorte deux ressorts antagonistes, dont l'un devient alternativement plus puissant que l'autre et le force à céder. Si l'on coupe une tranche très-mince du tissu cellulaire de la partie supérieure du bourrelet et qu'on la plonge dans l'eau, on la voit se rouler en un cercle, dont la concavité est tournée vers l'axe du bourrelet. Le phénomène se présente de la même manière, si l'on prend une lame du même tissu au côté inférieur ou sur les parties latérales du bourrelet, toujours la lame se roule de manière à ce que sa concavité corresponde à l'axe du pétiole. Le pétiole se trouve donc composé, selon la remarque de Dutrochet, de ressorts antagonistes et opposés, qui tendent à se courber en sens inverse; ainsi le ressort inférieur redresse le pétiole, et le supérieur le fléchit. L'auteur nomme *incurvation* cette propriété que possèdent les lames du bourrelet de s'incurver ou se rouler dans un sens ou dans un autre. La cause immédiate de ces mouvements d'incurvation réside, selon cet habile physiologiste, dans l'action nerveuse mise en jeu par les agents du dehors. Il était naturel qu'ayant attribué aux plantes un système nerveux, analogue à celui des animaux, il lui fit jouer, dans les phénomènes

de la végétation, le rôle important qu'il remplit dans la vie animale. Ainsi donc, selon Dutrochet, l'action du système nerveux est la cause des mouvements visibles des végétaux comme des animaux. Mais, s'il en est ainsi, ce système nerveux doit, comme dans ces derniers, être l'organe de transmission de ces mouvements, ou, en d'autres termes, la partie de l'organisation qui propage le stimulus destiné à mettre en jeu l'action de ce système. Or, c'est ce qui n'a pas lieu, du propre aveu de l'auteur; car, par des expériences fort délicates, il est parvenu à connaître que l'action nerveuse qui détermine les mouvements des feuilles, se transmet uniquement par les vaisseaux qui forment l'étau médullaire, vaisseaux entièrement privés de tubercules nerveux. Ainsi donc le prétendu système nerveux des végétaux serait l'agent, le siège de la puissance nerveuse, sans être l'organe de transmission de cette puissance, ce qui est impossible. On pourrait donc tirer de là cette conclusion, que l'importante question de la cause des mouvements des feuilles n'est point encore résolue, et que de nouvelles données sont encore nécessaires pour arriver à une solution satisfaisante. On sait que ces mouvements sont dus à une propriété des tissus, que par analogie on a appelée *irritabilité*; mais quel est le siège précis de cette irritabilité? Pourquoi tous les végétaux, dont l'organisation est la même, ne la présentent-ils pas? Est-elle due, comme le pense Lamarck, au passage rapide des fluides, et à leur action sur les vaisseaux? Faut-il l'attribuer à l'action vitale? et par conséquent avouer que l'on en ignore l'essence?

A cette première section du genre *Mimosa* appartiennent encore plusieurs autres jolies espèces, dont un assez grand nombre ont été décrites et figurées par Kunth; telles sont les suivantes: *Mimosa pectinata*, Kunth, Mim., 5, t. 2; *Mimosa polycarpa*, loc. cit., 8, t. 5; *Mimosa polydactyla*, loc. cit., 14, t. 5; *Mimosa tomentosa*, loc. cit., 11, t. 4; *Mimosa montana*, loc. cit., 31, t. 10; *Mimosa somnians*, loc. cit., 20, t. 7, et plusieurs autres.

Sect. 2. — HABDASIA.

Gousse comprimée, très-hispide, à bords droits, non contractés, à articulations courtes et nombreuses; rameaux et pétioles armés d'aiguillons, opposés sur les pétioles; feuilles bipinnées; fleurs blanches.

MINEUSE PELUCHEE. *Mimosa pellita*, Willd., Kunth, Mim., 27, t. 9. Cette espèce est munie d'aiguillons recourbés et rougeâtres; ses feuilles sont bipinnées, composées de neuf à dix paires de pinnules opposées, et composées chacune d'un très-grand nombre de paires de folioles oblongues, obtuses, entières; le pétiole commun est velu et muni d'aiguillons droits. Les fleurs sont blanches, disposées en capitules globuleux, pédonculés, généralement au nombre de deux à l'aisselle des feuilles. A ces fleurs succèdent des gousses comprimées un peu falciformes, velues et hispides, surtout lorsqu'elles sont encore jeunes, composées d'un grand nombre d'articulations dont la largeur est double de la hauteur. Cette espèce croît dans plusieurs parties de l'Amérique méridionale, près de Cumana, sur le bord de la rivière de la Magdeleine, où elle a été recueillie par Humboldt et Bonpland. A l'occasion de cette espèce,

Le premier de ces deux célèbres voyageurs fait sur les Mimeuses du nouveau continent une remarque que l'on croit devoir rapporter ici. « Nous avons observé, dit-il (Relat. histor., 1, p. 456), que les Mimeuses, comme toutes les plantes à feuilles pinnées, participent à la paresse qui est commune à tous les êtres des Tropiques. Elles se ferment vingt-cinq à trente-cinq minutes avant le coucher apparent du soleil, et mettent, après son lever, autant de minutes pour s'éveiller, même dans les plaines. Le *Vultur Aura* en fait autant. Il paraît qu'accoutumées pendant la journée à une extrême vivacité de lumière, les Sensitives et d'autres Légumineuses minces et délicates se ressentent le soir du plus petit affaiblissement dans l'intensité des rayons, de sorte que la nuit commence pour ces végétaux, là comme chez nous, avant la disparition totale du disque solaire. Mais pourquoi sous une zone où il n'y a presque pas de crépuscule, les premiers rayons de l'astre ne stimulent-ils pas les feuilles avec d'autant plus de force que l'absence de la lumière a dû les rendre plus irritables? Peut-être l'humidité déposée sur le parenchyme par le refroidissement des feuilles, qui est l'effet du rayonnement nocturne, empêche-t-elle l'action des premiers rayons du soleil? Dans nos climats, les Légumineuses à feuilles irritables s'éveillent déjà avant l'apparition de l'astre, pendant le crépuscule du matin. »

Cette section renferme encore les *Mimosa dormiens* de Humboldt; *Mimosa canescens*, *Mimosa hispida*, *Mimosa ciliata*, *Mimosa polyacantha* de Willdenow avec plusieurs autres.

Sect. 5. — BATACAULON.

Gousse comprimée, plane, très-glabre ou à peine pubescente, articulée, non contractée aux articulations, quelquefois bordée d'une simple rangée de poils; feuilles bipinnées; fleurs blanches ou jaunâtres.

MIMEUSE EN FORME DE RONCE. *Mimosa rubicaulis*, Lamk.; *Mimosa octandra*, Roxb., Cor., 2, tab. 200. Cette espèce est originaire des Indes-Orientales; ses rameaux et ses pétioles sont munis d'aiguillons forts et recourbés; les feuilles sont bipinnées, très-velues ainsi que les rameaux, composées de cinq paires de pinnules, qui sont chacune formées de dix à douze paires de folioles linéaires allongées. A la base de chaque pinnule on trouve, surtout dans les jeunes feuilles, une glande oblongue. Les fleurs sont jaunâtres, formant des capitules globuleux, pédonculés, naissant au nombre de trois à quatre, à l'aisselle des feuilles supérieures, qui sont rudimentaires. Les fruits sont glabres, comprimés, fortement ciliés sur leurs bords, très-rarement dépourvus de cils.

On trouve encore dans cette section les *Mimosa ceratonia*, L.; *Mimosa oligacantha*, DC.; *Mimosa casta*, L.; *Mimosa leiocarpa*, DC., etc.

MIMOPHYRE. MIN. Roche à structure porphyroïde, formée par voie d'agrégation mécanique, et composée essentiellement d'un ciment argiloïde, qui réunit des grains quartzeux ou feldspathiques: c'est le Poudingue porphyroïde de Dolomieu. Brongniart en distingue trois variétés: le quartzeux, le pétrosiliceux et l'argi-

leux. Sa position géologique ordinaire est au-dessus du terrain houiller; elle peut être aisément confondue avec les Psammites et les Pséphites (Grès rouges des géognostes).

MIMOSA. BOT. V. MIMEUSE.

MIMOSE. GÉOL. Synonyme de Dolérite ou Graunstein. V. ces mots.

MIMOSÉES. *Mimosæ*. BOT. Robert Brown a le premier donné ce nom à un groupe ou tribu de la famille des Légumineuses, qui se compose du genre *Mimosa* de Linné, lequel a été divisé en onze genres distincts par les auteurs modernes. V. LÉGUMINEUSES, où sont donnés les caractères de cette tribu et des genres qui la forment.

MIMULE. *Mimulus*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., appelé *Monavia* par Adanson et *Cynorhynchium* par Mitchell; caractères: calice monosépale, tubuleux, à cinq angles, terminé par cinq dents; corolle monopétale, irrégulière, personnée, ouverte, à deux lèvres: la supérieure bilobée et réfléchie sur ses côtés, l'inférieure à trois lobes inégaux; étamines didyames, dont les anthères ont leurs deux loges divariquées à la base; ovaire environné d'un disque hypogyne annulaire et oblique; style terminé par un stigmaté formé de deux lamelles. Le fruit est une capsule recouverte par le calice, à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves entières, portant chacune la moitié de la cloison sur le milieu de leur face interne. Les espèces de ce genre sont ou des plantes herbacées, dressées ou étalées, ou des arbustes portant des feuilles opposées, des fleurs jaunes, orangées, violettes ou blanches, dépourvues de bractées, axillaires et solitaires, ou disposées en épis, ou plus rarement en corymbes. Elles sont originaires de l'Amérique, à l'exception de deux qui ont été trouvées par Robert Brown à la Nouvelle-Hollande, savoir: *Mimulus repens* et *Mimulus gracilis*.

MIMULE GLUTINEUX. *Mimulus glutinosus*, Willd., Sp.; *Mimulus aurantiacus*, Curt., Bot. Mag., tab. 554. C'est un arbuste rameux, de trois à quatre pieds de hauteur, dont la tige, ainsi que les feuilles, est glutineuse et pubescente; ses feuilles sont opposées, semi-embrassantes à leur base, sessiles, elliptiques-allongées, aiguës, obscurément dentées; les fleurs sont grandes, d'un jaune orangé, axillaires, solitaires et portées sur un pédoncule assez court; leur calice est tubuleux, un peu arqué, à cinq dents inégales, la supérieure plus longue, et à cinq angles; la corolle est également tubuleuse, mais son tube est plus long que le calice, elle se termine par un limbe oblique, plan, à deux lèvres, la supérieure bilobée, l'inférieure à trois lobes. Cette espèce, originaire de la Californie, se cultive dans les jardins: elle doit être rentrée dans l'orangerie pendant l'hiver. Dans ce Mimule, comme dans toutes les autres espèces du même genre, le stigmaté se compose de deux lamelles glanduleuses sur leur face interne. Quand on touche la face supérieure ou interne de l'une d'elles avec la pointe d'un canif ou tout autre instrument, on les voit se rapprocher l'une de l'autre par un mouvement assez prompt.

MIMULE TACHETÉ. *Mimulus guttatus*, DC., Cat. Mont.

127. Cette espèce est annuelle et originaire du Pérou. Elle est aujourd'hui très-commune dans les jardins. Elle offre beaucoup de rapports avec le *Mimulus luteus* de Linné; mais elle en diffère néanmoins par sa tige et ses pétioles velus et non glabres, par ses feuilles inférieures longuement pétiolées et non sessiles; par les dents irrégulières de celles-ci; par les pédoncules de ses fleurs plus courts que les feuilles et non deux fois plus longs qu'eux comme dans le *Mimulus luteus*; enfin par ses fleurs presque deux fois plus petites.

MIMULE A FLEURS ROSES. *Mimulus roseus*, Lindl., Bot. reg., 1591. Ses feuilles sont sessiles, oblongues, marquées de trois à cinq fortes nervures ou côtes longitudinales; elles sont dentées au sommet qui est pointu; les pédoncules sont axillaires, solitaires, entourés à la base de feuilles florales plus courtes que celles de la tige; le calice est vert, rougeâtre à l'extrémité, anguleux, à cinq dents et plus court que le tube de la corolle; celle-ci est d'une couleur rosée, ciliée, bilabée, à lobes presque égaux, oblongs, cunéiformes, échan-crés; l'intérieur de la lèvre supérieure, qui est bifide, forme une sorte de palais jaune et velu. Les étamines sont au nombre de quatre, dont deux plus longues ne dépassent pas cependant le tube de la corolle; l'ovaire est oblong, pyramidal, terminé par un style filiforme, divisé à son extrémité en deux lames arrondies et renversées, qui composent le stigmate. La capsule, recouverte par le calice persistant, est divisée en deux loges polyspermes.

MIMULE CARDINAL. *Mimulus cardinalis*, Lindl., Hort. Trans., 2, p. 70. Cette brillante espèce est due aux recherches du botaniste Douglas, en Californie; il en a enrichi les jardins d'Europe, au moyen des graines qu'il y a fait parvenir en 1851. Ses tiges sont herbacées, hautes de deux à trois pieds, cylindriques, droites, velues et d'un vert pâle. Les feuilles sont opposées, oblongues, irrégulièrement et fortement dentées en leurs bords, marquées de cinq nervures longitudinales, très-fortes, d'un vert assez intense en dessus, plus pâles en dessous, où elles sont chargées de poils sur les veines. Les pédoncules sont axillaires et de même nature que la tige; le calice est tubuleux, membraneux, velu, long d'un pouce, marqué de cinq côtes anguleuses, terminées chacune par une dent aiguë; il est d'un vert semblable à la tige, mais parsemé de points et de traits d'un rouge brun. La corolle est tubuleuse, d'un jaune orangé, rayée longitudinalement de rouge incarnat à l'extérieur; le limbe est partagé en deux lèvres comprimées, dépassant de beaucoup les bords du calice; la lèvre supérieure est échan-crée au sommet, puis un peu sur les côtés; l'inférieure est à trois lobes profonds et réfléchis, tous d'un rouge orangé à l'extérieur et d'un rouge incarnat à l'intérieur, avec quelques traits plus foncés partant de l'orifice du tube. Les quatre étamines ont leurs filaments d'un blanc rougeâtre; les anthères sont jaunes et biloculaires.

MIMUSOPE. *Mimusops*. Bot. Genre de la famille des Sapotacées et de l'Octandrie Monogynie, L., composé d'un petit nombre d'espèces, qui pour la plupart sont de grands et beaux arbres, originaires des Indes-Orien-

tales, à l'exception de deux espèces qui croissent à la Nouvelle-Hollande, où elles ont été observées par Rob. Brown, savoir *Mimusops Kauki* et une espèce nouvelle, à laquelle il a donné le nom de *Mimusops parvifolia*. Les caractères de ce genre sont : un calice monosépale à six ou huit divisions disposées sur deux rangs; une corolle monopétale dont les lobes forment également deux rangées : l'une intérieure composée de six à huit lobes entiers, l'autre extérieure formée de six à seize lobes divisés en lanières étroites; les étamines fertiles varient de six à huit et sont opposées aux lobes intérieurs; les étamines stériles, en même nombre que les précédentes, alternent avec elles; l'ovaire présente de six à huit loges; mais par suite d'avortement le fruit est très-souvent uniloculaire et contient une seule graine presque osseuse, munie d'un endosperme. Ce genre est très-voisin de l'*Imbricaria* de Jus-sieu, qui en diffère par sa corolle, dont les lanières trifides forment trois rangées, et par ses graines munies d'une crête saillante vers l'ombilic. Selon R. Brown, le genre *Binectaria* de Forskahl doit être réuni au *Mimusops*, dont il ne diffère que par les divisions extérieures de sa corolle, qui sont deux fois bifides. L'*Achras dissecta* de Forster n'est aussi qu'une espèce de *Mimusops*.

MIMUSOPE ELENGI. *Mimusops Elengi*, L., Lamk., Ill., tab. 500. Cet arbre, connu vulgairement sous les noms de *Marone*, *Cavequi*, *Magouden*, etc., est originaire des Grandes-Indes. Ses rameaux, dont l'écorce est grisâtre, portent des feuilles alternes, rapprochées les unes des autres vers l'extrémité des jeunes rameaux, portées sur des pétioles assez longs; elles sont elliptiques, acuminées, entières, un peu sinueuses sur leurs bords, coriaces, glabres et luisantes à leur face supérieure; les fleurs sont axillaires, quelquefois solitaires, plus souvent réunies au nombre de deux à six; les divisions du calice sont lancéolées, aiguës, pulvérulentes et jaunâtres en dehors; les fruits sont ovoïdes, charnus, de la grosseur d'une prune moyenne, rougeâtres et lisses extérieurement, monospermes, accompagnés à leur base par le calice qui est persistant. Ces fruits ont une saveur légèrement astringente et agréable : les Indiens les mangent. Les fleurs répandent une odeur douce, et on en prépare une eau distillée très-agréable.

MINA. Bot. Le genre établi sous ce nom par De la Llave et Lexarça (*Novor. Veget. descript.*, 5 et 5) dans la famille des Convolvulacées, a été réuni au genre *Quamoelit* de Tournefort.

MINARET. *Turris*. MOLL. Genre démembré par Montfort (*Conchyl. Syst.*, t. II, p. 558) des Mitres de Lamarck et des autres auteurs modernes pour les espèces les plus turriculées. *V.* MITRE.

MINDIUM. Bot. *V.* MICHAUXIE.

MINE. MIN. et GÉOL. Ce mot a plusieurs acceptions : il est souvent synonyme de Minerai; on l'emploie aussi pour indiquer le gîte des minerais dans le sein de la terre, et on appelle MINES les excavations faites par les Hommes pour extraire les minerais de leur gîte. *V.* MINERAL et MINES.

MINE AURIFÈRE DE TRANSYLVANIE. C'est le Tellure graphique. *V.* TELLURE.

MINE D'ACIER. On donne quelquefois ce nom au Fer carbonaté spathique, susceptible de donner directement l'Acier qu'on nomme naturel. *V.* FER.

MINE D'ARGENT BLANCHE. C'est de l'Argent antimonial, uni à de l'arsenic sous forme laminaire.

MINE D'ARGENT GRISE. C'est le Cuivre gris, où l'Argent ne fait point partie essentielle aux yeux du minéralogiste. *V.* CUIVRE.

MINE DE FER BLANCHE. Mine de Fer spathique, contenant une grande quantité de Chaux carbonatée; elle est sous forme lamelleuse, et présente ordinairement un aspect chatoyant.

MINE DE FER LIMONEUSE. C'est le Fer oxydé hydraté.

MINE D'ÉTAİN BLANC. *V.* Schéelin calcaire.

MINE DE LAITON. On a ainsi nommé le minerai de Cuivre accompagné d'Oxyde de Zinc, et susceptible de donner immédiatement du Laiton par le traitement. *V.* ZINC.

MINE DE PLOMB NOIRE. C'est le Graphite ou Fer carbonuré dont on fait les crayons. Ce minerai ne renferme pas un atome de Plomb. *V.* FER CARBURÉ.

MINE TIGRÉE. Les mineurs allemands ont donné cette mauvaise dénomination (*Tiegererz*) à divers minéraux qui présentent des taches noirâtres, tels que la variété de Baryte sulfatée avec des taches de minerai d'Argent; la Dolomie qui offre de semblables taches; et un Calcaire lamellaire mélangé d'un peu de Plomb sulfuré.

MINE A VERNIS. On donne ce nom au Plomb sulfuré parce qu'on le fait entrer dans la composition de l'Émail ou Vernis des poteries. *V.* PLOMB SULFURÉ.

MINÉRAI. MIN. Ce mot sert à désigner toute substance minérale renfermant un ou plusieurs métaux susceptibles d'en être retirés par des moyens économiques. Si la substance minérale se compose de plusieurs métaux, elle est Minerai par rapport à celui qui s'y trouve en plus grande quantité et dont la valeur est plus considérable. Le Cuivre gris, par exemple, s'exploite tantôt comme Minerai d'Argent, tantôt comme Minerai de Cuivre, d'après la prédominance de chacun de ces deux métaux. Dans certains Minerais très-complexes, on fait, pour ainsi dire, abstraction de plusieurs des métaux qui s'y rencontrent, et l'on ne vise qu'à retirer avec bénéfice ceux qui offrent et valeur et quantité. L'extraction de ces métaux se fait par le triage, le bocardage, le lavage, le grillage, les essais, etc., procédés dont les détails sont étrangers à l'histoire naturelle proprement dite. *V.* MÉTALLURGIE.

MINÉRALISATEUR. On désigne vulgairement sous ce nom, le principe qui, dans une substance minérale, est uni à un métal quelconque et en masque les propriétés physiques et les caractères ordinaires. Le Soufre est le Minéralisateur du Mercure dans le Cinabre natif, l'Oxigène l'est du Fer dans l'Hématite, etc.

MINÉRALOGIE. Science des minéraux, c'est-à-dire des corps bruts, formés naturellement, et que l'on rencontre à la surface ou dans l'intérieur de la terre. Elle embrasse, dans son objet, la connaissance de leurs propriétés générales, celle des caractères particuliers, qui distinguent les différentes espèces les unes des autres, et les variétés de chaque espèce entre elles; celle de leurs manières d'être dans la nature, et de leur emploi

dans les arts et les usages de la vie; enfin celle de leur classification, ou de leur disposition dans un ordre propre à en faciliter l'étude, et à faire mieux ressortir leurs analogies et leurs dissemblances.

Le but principal de cet article étant d'exposer rapidement l'état actuel de la science, on ne peut y présenter l'histoire de ses faibles commencements, et de la marche lente qu'elle a suivie jusqu'au siècle de Linné et de Wallerius; on se contentera de citer quelques-uns des noms les plus célèbres, parmi ceux des auteurs anciens qui ont traité des minéraux dans leurs ouvrages: dans les temps les plus reculés, Aristote, Théophraste, Pline, Dioscoride; pendant la période du moyen âge, le fameux médecin Avicenne; après la renaissance des lettres, Georges Agricola, le père de la Métallurgie, Conrad Gessner, Boèce de Boot, Beccher et Boyle. Les notions vagues que la plupart de ces auteurs ont laissées dans leurs écrits, ont été presque entièrement étrangères aux progrès réels de la Minéralogie, que l'on peut considérer comme une science toute récente; elle doit uniquement son avancement à l'esprit d'observation et de méthode, qui caractérise les travaux des naturalistes modernes, et aux secours importants qu'elle a reçus de la chimie et de la physique, dont les développements récents et prodigieux ont exercé sur elle la plus heureuse influence, en ramenant les faits nombreux dont elle se compose à un petit nombre de lois générales.

Le premier pas à faire dans l'étude des minéraux, c'est de déterminer nettement en quoi ils diffèrent des autres productions naturelles, et d'abord quels sont les principaux caractères qui distinguent les êtres vivants des êtres bruts, les corps organiques des corps inorganiques. Le corps organique se compose de parties dissemblables, qui concourent par leurs actions réciproques à l'existence du tout; il a une forme déterminée, constante, qui lui est plus essentielle que sa composition chimique interne, laquelle varie continuellement, et de cette forme dérivent les caractères propres à la détermination de l'espèce; rarement il peut être divisé sans être détruit; il est en général ce qu'on appelle un *individu*; il naît d'un autre individu préexistant et semblable à lui; il s'accroît par intussusception, et seulement jusqu'à un certain terme, après lequel sa destruction s'opère d'elle-même. Le corps inorganique, au contraire, est une masse homogène, une simple aggrégation de particules semblables, que l'on peut à volonté séparer les unes des autres ou réunir en nombre plus ou moins considérable; il est susceptible d'être divisé et subdivisé, sans changer de nature, car il existe tout entier dans la moindre de ses parties; mais quelque loin que l'on pousse ces divisions successives, on n'obtient jamais que des masses plus petites et non des individus isolés, qui ne pourraient être ici que les particules composantes elles-mêmes; le corps inorganique étant une aggrégation de molécules similaires, et cette aggrégation pouvant avoir lieu d'une infinité de manières, sa forme est variable à l'infini; elle est presque toujours accidentelle, et le caractère de l'espèce réside essentiellement, non dans cette propriété extérieure, mais dans la nature chimique de la substance, laquelle

est constante et déterminée; enfin le corps inorganique se forme par la juxtaposition de ses particules, en vertu des forces d'attraction qui leur sont propres; il s'accroît toujours à l'extérieur, de manière qu'à un instant quelconque de sa formation, tout ce qui existait jusqu'alors n'éprouve plus de changement; il n'y a point de limite à cet accroissement, et le corps inorganique une fois formé peut durer indéfiniment, si nulle action du dehors ne tend à le détruire.

Il existe des différences assez grandes entre les corps inorganiques, sous le rapport du mode de leur formation: les uns ne peuvent être produits que sous l'influence des forces vitales, qui aident ou modifient l'action des forces d'affinité; tels sont: les sucres, les gommés, les résines et la plupart des matières qui prennent naissance dans les êtres vivants. D'autres au contraire se sont formés sans aucune participation des forces vitales, comme les sels, les pierres et les métaux. D'autres enfin sont d'origine mixte; ils proviennent de matières organiques qui, enfouies depuis longtemps dans le sol, y ont changé de nature par suite des décompositions qu'elles ont éprouvées; tels sont les combustibles charbonneux et bitumineux. La première division des corps inorganiques est tout à fait étrangère à la Minéralogie; il faut encore exclure des deux autres tous les corps formés artificiellement dans nos laboratoires, et limiter le champ de la science à ceux que la nature a produits d'elle-même et que nous retirons du sein de la terre. C'est à eux seulement que peut convenir le nom de *Minéraux*; auquel on substitue souvent dans les langues étrangères le terme équivalent de *Fossiles*, employé chez nous dans une acception toute différente.

Les minéraux, considérés dans leur ensemble, sont doués de *propriétés* générales fort remarquables en elles-mêmes, et dignes de toute l'attention du philosophe. Ces propriétés, par les modifications qu'elles éprouvent dans la série des différentes substances, fournissent des *caractères*, qui servent à la détermination rigoureuse des espèces, ou seulement à leur distinction relative. Les caractères dont il s'agit dérivent ou de la simple observation, ou de l'expérience. Mais tous n'ont pas la même valeur aux yeux du minéralogiste; le minéral étant pour lui un agrégat de particules semblables, doit lui offrir des caractères de différents ordres; les uns uniquement dépendants de la nature des particules, et par là véritablement spécifiques, d'autres dépendants plus ou moins du mode d'agrégation de ces particules, et n'étant, pour la plupart, que des caractères de variétés.

Les idées fondamentales d'*Espèce* et de *Variété* semblent établies tout naturellement par la supposition précédemment faite, que le minéral consiste dans une agrégation quelconque de particules semblables. En effet, d'après cette supposition, tous les minéraux composés des mêmes particules, quel que soit d'ailleurs leur mode d'agrégation, doivent former une même espèce; et tous les minéraux de la même espèce, qui diffèrent par le mode d'agrégation de leurs particules, et par suite par quelques-uns de leurs caractères extérieurs, doivent constituer autant de variétés. Mais la

supposition admise n'est pas rigoureusement le cas de la nature, et fréquemment la même masse minérale se trouve mélangée de molécules diverses, appartenant à des espèces différentes. Toutefois, dans l'examen des principales propriétés des minéraux, il est indispensable de les considérer comme étant chimiquement purs, sauf à modifier ensuite les résultats auxquels on sera parvenu, de manière à tenir compte des circonstances dont on doit faire abstraction d'abord.

Des lois de la composition chimique dans les minéraux.

1^o COMPOSITION QUALITATIVE. Les chimistes, en examinant tous les minéraux connus, en ont retiré par l'analyse cinquante-deux substances différentes, que dans l'état actuel de la science ils considèrent comme autant de corps simples, et qui sont pour le naturaliste les éléments du règne inorganique. Ces éléments sont presque toujours combinés entre eux dans la nature, mais ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'ils ne le sont pas indifféremment les uns avec les autres. Il en est beaucoup qu'on ne trouve presque jamais unis ensemble; il en est un petit nombre au contraire qu'on rencontre dans presque toutes les combinaisons connues, comme si les premiers avaient peu de tendance à former des composés, et les seconds une grande énergie de combinaison. Ceux-là sont des êtres en quelque sorte passifs, qui ont besoin pour se réunir entre eux de l'action médiate des autres corps. On peut leur donner le nom de *bases* ou de corps *minéralisables*, et désigner avec Beudant par celui de *minéralisateurs*, ces principes actifs, sans lesquels la plupart des combinaisons naturelles ne pourraient exister. Ces derniers sont en petit nombre: on distingue parmi eux l'Oxigène, le Soufre, le Fluore, le Chlore, le Carbone, l'Arsenic, le Sélénium, etc. Les combinaisons *binaires* formées par l'Oxigène avec les corps minéralisables, et qu'on nomme *Oxides*, sont les plus nombreuses; les combinaisons du Soufre, ou les *Sulfures*, sont aussi assez abondantes. Les Chlorures, les Arseniures, les Sélénures, le sont beaucoup moins. Après les combinaisons binaires, celles que l'on rencontre le plus fréquemment dans la nature, sont les combinaisons auxquelles on peut donner le nom de *Ternaires*; elles résultent en général de l'union de deux composés binaires qui ont un principe commun, telle que de deux Oxides, de deux Sulfures, de deux Arseniures, etc. Celles qui sont formées de deux Oxides sont les plus abondantes de toutes. On peut faire ici sur les corps oxigénés la même remarque qui a été faite sur les corps simples: c'est qu'on ne les trouve pas indifféremment combinés entre eux, et qu'on peut aussi les partager en deux séries: l'une composée de ceux qui ont une grande tendance à se combiner avec la plupart des autres pour former des *Sels*, et qui s'unissent rarement entre eux: ce sont les Acides proprement dits et quelques Oxides capables de jouer le même rôle; l'autre, composée des Alcalis et des Oxides qui se comportent de la même manière, et auxquels on peut donner le nom commun de *bases salifiables*. Les combinaisons ternaires les plus abondantes sont les Silicates simples, les Carbonates, les Sulfates, les Phos-

phates, les Arséniates. Il existe aussi des combinaisons d'ordres plus élevés, mais elles deviennent de plus en plus rares, à mesure qu'elles se compliquent davantage. Parmi celles qu'on peut appeler *quaternaires*, les plus remarquables sont les sels doubles et les sels aqueux, qui résultent de l'union de deux composés ternaires, entre eux, ou d'un composé ternaire avec l'eau. Tels sont les doubles Silicates, les doubles Carbonates, et les sels simples avec eau de cristallisation.

2^o COMPOSITION QUANTITATIVE. Les combinaisons des éléments se font toujours dans la nature en proportions *définies*, c'est-à-dire constantes et déterminées. Un même corps peut à la vérité s'unir avec un autre en plusieurs proportions différentes, mais ces proportions sont fixes. Elles n'ont pas lieu au hasard; mais elles sont réglées par une loi remarquable, celle des *multiples*. Cette loi consiste en ce que les différentes quantités en poids de l'un des corps, qui se combinent avec une même quantité de l'autre corps, sont toujours multiples les unes des autres. On connaît par exemple trois degrés d'oxidation du Soufre, qui sont tels que pour 100 de Soufre il y a 49,7 d'Oxigène dans le premier, 99,44 dans le second, et 149,12 dans le troisième. Or, il est visible que ces trois quantités d'Oxigène données par l'expérience, sont à très-peu près entre elles comme les nombres 1, 2, 5. Cette loi des multiples paraît sous une autre forme dans les combinaisons ternaires. Lorsque deux Oxides s'unissent entre eux, ils le font dans un rapport tel, que la quantité d'Oxigène de l'un est multiple de la quantité d'Oxigène de l'autre. Pareillement dans les combinaisons de deux Sulfures ou de deux Arséniures, la quantité de Soufre ou d'Arsenic de l'un est un multiple exact de la quantité de Soufre ou d'Arsenic de l'autre.

On rend raison de ces faits importants au moyen de la théorie atomistique, qui en outre a l'avantage d'en fournir l'expression la plus simple. Cette théorie admet en principe, que tout corps inorganique est un agrégat de molécules ou d'atomes égaux en poids, et que, dans toute combinaison chimique, des nombres déterminés d'atomes de diverses espèces s'unissent intimement pour donner naissance à des atomes plus composés. Dès lors il est aisé de voir à quoi tiennent ces rapports multiples, dont il a été cité plus haut un exemple pris dans les combinaisons de l'Oxigène et du Soufre. Ils proviennent nécessairement de ce que pour le même nombre d'atomes de Soufre il y a un atome d'Oxigène dans la première, deux atomes dans la seconde, et trois atomes dans la troisième. Cela démontre qu'il est possible d'exprimer les lois de ces combinaisons autrement que par des rapports de quantités pondérables : on peut le faire beaucoup plus simplement et plus rigoureusement, en indiquant les nombres relatifs des atomes qui se combinent, et la chose est facile si l'on connaît d'avance les *poids relatifs* de ces mêmes atomes. Que l'on suppose que l'atome d'Oxigène étant pris pour terme de comparaison, son poids soit représenté par 100; que l'on suppose de plus, que par un moyen quelconque, on soit parvenu à connaître le poids de l'atome de Soufre, égal à 201,20; il y aura, dans le premier degré d'oxidation du Soufre, un cer-

tain nombre d'atomes d'Oxigène, dont le poids total est 49,7, combiné avec un certain nombre d'atomes de Soufre, dont le poids total est 100; et il est clair qu'on obtiendra ces deux nombres d'atomes, en divisant successivement le poids total de chacun d'eux par le poids de l'atome simple. Or, les quotients de ces divisions étant les mêmes, on en conclura que, dans le premier degré d'oxidation du Soufre, il y a un atome de Soufre pour un atome d'Oxigène, et par conséquent dans le degré suivant, deux atomes d'Oxigène pour un de Soufre; dans le troisième degré, trois atomes d'Oxigène pour un de Soufre. On peut rendre ces compositions en quelque sorte sensibles à l'œil, et faciliter par là leur comparaison, en les représentant par des signes de convention analogues aux signes de l'algèbre. Il suffit pour cela de désigner les différents corps simples par leurs lettres initiales, de placer ces lettres à côté les unes des autres pour indiquer une combinaison, et de les accompagner de chiffres, en forme d'exposants, pour marquer les nombres d'atomes. Lorsqu'il n'y aura qu'un atome de corps, on omettra l'exposant. Ainsi, les trois combinaisons de l'Oxigène et du Soufre dont il a été parlé, seront représentées par les signes suivants : SO, SO², SO³. On abrégera encore ces signes, en exprimant les atomes d'Oxigène par des points placés au-dessus de la lettre qui désigne la base; on aura de cette manière les formules très-simples : S, S̄, S̄̄.

Ainsi, il y a deux manières d'exprimer les lois des combinaisons des corps : 1^o par les rapports des quantités en poids des éléments : c'est l'expression ordinaire d'une analyse en centièmes du poids du corps analysé; 2^o par des formules représentatives de la composition, indiquant les nombres relatifs d'atomes élémentaires, qui sont unis dans chacun des atomes du composé. Cette seconde méthode a l'avantage de servir à rectifier le résultat de la première, en en faisant disparaître par le calcul les petites erreurs inséparables des observations. Ces méthodes sont d'ailleurs équivalentes, et il est toujours facile de repasser d'une analyse donnée en formule à une analyse en poids; il suffit pour cela d'un simple calcul de parties proportionnelles. Mais la détermination des nombres d'atomes d'une combinaison suppose la connaissance préalable des poids relatifs de ces atomes, et par conséquent il faut avoir les moyens de connaître ces poids et d'en dresser des tables. On détermine le poids de l'atome d'un corps quelconque par la comparaison de ses différents degrés d'oxidation ou de sulfuration. Ainsi, dans l'exemple du Soufre cité plus haut, les quantités relatives d'Oxigène qui sont combinées avec une même quantité de Soufre sont entre elles comme 1, 2, 5. Ce résultat d'observation fait voir qu'il y a un certain nombre *n* d'atomes de Soufre combinés avec 1, 2 et 5 atomes d'Oxigène. Si l'on représente par *p* le poids de l'atome de Soufre, et par 100 celui de l'atome d'Oxigène, le rapport des quantités de Soufre et d'Oxigène qui entrent dans la combinaison au minimum sera celui de *n p* à 100, le même que celui de 100 à 49,7; par conséquent *p* est égal à $\frac{100 \times 100}{n \times 49,7}$ ou à $\frac{201,20}{n}$. On voit par là que la détermination complète de la valeur de *p* ne

dépend plus que de celle que l'on supposera au nombre n ; et si pour faire la supposition la plus simple possible, on pose n égal à 1, on aura p , ou le poids de l'atome de Soufre, égal à 201,20, comme il avait été admis plus haut et comme le donnent les tables de poids atomistiques. S'il y a quelque chose d'arbitraire dans la détermination de ce nombre, on peut dire cependant que sa valeur ainsi calculée est probablement la véritable ou du moins qu'elle en est la moitié, le tiers, etc., ou un multiple fort simple. Or une pareille donnée est tout ce qu'il faut pour l'expression des lois de la composition quantitative, telles que l'observation les fait connaître.

Indépendamment de l'avantage que l'on a de rectifier les résultats de l'analyse, et d'atteindre les véritables rapports des éléments, en mettant ainsi ces résultats sous la forme atomistique, on trouve encore dans cette méthode un avantage précieux sur l'ancienne manière de présenter les analyses en poids. C'est que par les nombres simples d'atomes dont elle indique la combinaison, on se fait une idée plus nette de la nature du composé, et de la différence qu'il y a entre deux corps formés des mêmes éléments dans des proportions diverses, mais assez rapprochées. Par exemple, les sulfures rouge et jaune d'arsenic renferment, le premier : Arsenic 70, et Soufre 50; et le second : Arsenic 61, et Soufre 59. Ces deux rapports ont entre eux une différence assez faible pour que plusieurs minéralogistes aient été tentés de la regarder comme non essentielle; mais cette différence se trouve confirmée et expliquée par le calcul atomistique, qui nous montre clairement, par la traduction exacte en formules des résultats précédents, que dans le Réalgar il y a deux atomes de Soufre et un atome d'arsenic, tandis que dans l'orpiment il y a trois atomes de Soufre et un atome d'arsenic.

Les composés ternaires oxygénés se traduisent aisément en formules, en plaçant l'un à côté de l'autre les signes des deux Oxydes dont ils sont la combinaison, affectés chacun d'un exposant qui marque le nombre des atomes : ainsi, la Chaux ayant pour signe Ca , et l'Acide Carbonique C , le Carbonate de Chaux naturel sera représenté par CaC , étant formé d'un atome de Chaux et de deux atomes d'Acide carbonique. Mais les composés ternaires, résultant de deux composés binaires qui ont un principe commun, peuvent encore s'exprimer d'une manière plus simple, fondée sur la loi des multiples, à laquelle ils sont soumis. Pour cela on supprime entièrement les signes d'oxidation, et l'on indique par les exposants non plus les nombres d'atomes, mais seulement les quantités relatives d'Oxygène contenues dans les quantités de base et d'Acide combinées, lesquelles sont toujours en rapport simple et multiple l'une de l'autre. Dans le Carbonate de Chaux dont on a parlé, la quantité d'Oxygène de l'Acide étant double de la quantité d'Oxygène de la base, on peut écrire la formule de ce sel ainsi : CaC^2 , en employant les caractères italiques, pour ne pas confondre ces signes avec les premiers, ni avec ceux des combinaisons de corps simples. Ces nouveaux signes portent le nom de *signes minéralogiques*, parce qu'on en fait un fréquent usage en Minéralogie, à raison de leur simplicité et de la faci-

lité avec laquelle on peut les lire. Il faut les distinguer soigneusement des autres signes, appelés *signes chimiques*, et qui expriment la composition chimique d'une manière rigoureuse et complète. Les composés quaternaires se représentent au moyen des signes des deux composés binaires, que l'on place à la suite l'un de l'autre en les séparant par le signe +.

Pour faciliter la lecture des signes minéralogiques, on a imaginé une nomenclature fort simple, à l'aide de laquelle on les traduit immédiatement en langage ordinaire. Les composés binaires, qui résultent de la réunion d'un atome d'un élément avec un atome d'un autre élément, se désignent par le nom chimique de la combinaison employé seul ou précédé de l'épithète *mono* : ainsi l'on dit *un sulfure simple*, ou un *mono-sulfure*, pour marquer la combinaison d'un atome de Soufre avec un atome d'un autre corps. Pour les combinaisons en d'autres nombres, on ajoute au nom chimique une autre épithète, qui marque le nombre d'atomes du principe minéralisateur, uni avec un atome du second élément. Par exemple, on dit *bi-sulfure*, *tri-sulfure*, *quadri-sulfure*, etc., pour indiquer la combinaison d'un atome d'un corps simple avec deux, trois, quatre, etc., atomes de Soufre. Beudant a proposé de dire dans le même sens : Oxyde, Bioxyde, Trioxyde, etc. On dit également : Silicate, Bisilicate, Trisilicate, etc.; Sulfate, Bisulfate, Trisulfate, etc.; pour désigner des sels dans lesquels la quantité d'Oxygène de l'Acide est égale à la quantité d'Oxygène de la base, ou en est le double, le triple, etc. Si la base renferme plus d'Oxygène que l'Acide, c'est devant le nom de la première que se place alors l'épithète : ainsi, on dit : *Silicate tri-alumineux* pour désigner un Silicate dans lequel l'Oxygène de l'Alumine est triple de l'Oxygène de la Silice.

Les faits relatifs aux proportions multiples des éléments dans les combinaisons chimiques soit naturelles, soit artificielles, sont dus aux travaux de Richter, et aux recherches de Dalton, de Gay-Lussac et de Berzélius. C'est principalement à ce dernier chimiste que l'on est redevable de la théorie atomistique, telle qu'on vient de l'exposer, et dont il a fait le premier une application de la plus haute importance au règne inorganique. Pour en donner ici un aperçu rapide, on a mis à profit l'excellent *Traité de Minéralogie*, publié par Beudant en 1850, et dans lequel toutes les généralités de cette science sont présentées avec une clarté et une précision vraiment remarquables.

Des caractères chimiques des minéraux.

Lorsque cherchant les caractères spécifiques d'une substance que l'on rencontre pour la première fois, on veut arriver à la connaissance précise de sa composition chimique, c'est-à-dire de la nature diverse et des proportions de ses éléments, il faut en faire une analyse exacte, en opérant avec tous les soins convenables sur un poids déterminé de cette substance. Mais s'il ne s'agit que de reconnaître un individu, appartenant à une espèce déjà connue, il n'est besoin pour cela que d'un simple essai de la substance, que l'on pratique sur une parcelle infiniment petite, et par lequel on cherche seulement à distinguer les éléments qui la composent, sans aucun égard à leur quantité relative, en les isolant

les uns des autres, et les forçant à manifester successivement leurs caractères. Ces essais chimiques sont de deux sortes : les uns se font par la voie sèche, à l'aide du chalumeau et des fondants ou des réactifs solides; les autres par la voie humide, à l'aide des réactifs liquides.

1^o *Essai des minéraux par la voie sèche.* Le chalumeau dont on fait usage pour soumettre un minéral à l'action du feu, est un instrument emprunté de l'art du metteur en œuvre, et qui se compose essentiellement d'un tube métallique recourbé vers l'une de ses extrémités, où il se termine par une ouverture très-déliée. On souffle dans le tube par l'autre extrémité, et le courant d'air qui en sort est dirigé sur la flamme d'une bougie ou d'une lampe à mèche plate : celle-ci s'allonge horizontalement en forme de dard, dont la pointe possède un degré de chaleur très-intense. Le corps que l'on veut exposer à l'action de cette flamme se place à l'extrémité d'une pince en platine, ou sur un charbon dans lequel on a creusé une petite cavité qui fait en quelque sorte fonction d'un creuset. On doit toujours choisir un très-petit fragment de la substance, et souvent il est bon qu'il ait une arête vive ou une pointe déliée. Il y a deux manières d'opérer avec le chalumeau : ou bien on chauffe le corps avec le contact de l'air, en le plaçant au sommet du petit cône lumineux, et dans ce cas il s'oxide, s'il est combustible; c'est ce qu'on appelle le soumettre *au feu d'oxidation*; ou bien on le chauffe sans le contact de l'air, en le plongeant tout entier dans la partie brillante de la flamme, et alors il se désoxide, s'il est oxigéné; c'est ce qu'on nomme le traitement *au feu de réduction*. — Pour faire manifester à un minéral ses caractères pyrognostiques, on le traite tantôt seul, c'est-à-dire sans addition de corps étrangers, tantôt avec addition de flux ou de réactifs.

* Sans addition. — On a pour but, en opérant ainsi, de reconnaître si la substance est fusible ou infusible, si elle est réductible ou non en un globule métallique, si la chaleur en dégage un principe volatil, qui s'y trouvait tout formé, ou qui s'y forme pendant le grillage même. Pour essayer la fusibilité, on fait usage ordinairement de la pince de platine. Dans le cas de fusion, on examine si le morceau d'essai se fond en un globule parfait, s'il s'arrondit seulement sur ses bords, ou se couvre à la surface d'un simple vernis vitreux; si le résultat de la fusion est une *scorie*, c'est-à-dire une matière boursoufflée et irréductible en globule; une *fritte*, c'est-à-dire un corps dont une partie composante non fondue est disséminée au milieu de l'autre partie fondue; un *émail*, ou corps vitreux opaque, blanc ou coloré; enfin un *verre* proprement dit, ou globule vitreux transparent, également blanc ou coloré, et dont l'intérieur peut être compacte ou bulleux. On examine encore si la forme du globule est sphérique ou polyédrique, si sa surface est lisse ou couverte d'aspérités, etc. Dans le cas de non fusion, on observe si la matière d'essai éprouve quelque altération ou changement d'aspect, si elle durcit ou devient plus tendre, si elle acquiert des propriétés alcalines, faciles à reconnaître au moyen des papiers à réaction; si elle prend

de la saveur; si elle décrépité, c'est-à-dire éclate et se disperse en une multitude de parcelles; si elle s'exfolie par la séparation des feuillets ou lames dont elle est composée; si elle se boursouffle et s'épanouit à la manière d'un chou-fleur; enfin, si elle bouillonne par le dégagement de quelque matière gazeuse. Plusieurs de ces effets peuvent précéder celui de la fusion et le modifier. Dans le cas de volatilisation, on examine si elle est complète ou partielle. Pour sublimer les matières toutes formées dans le minéral, on met celui-ci dans un petit matras de verre à long col, ou simplement dans un tube de verre fermé par un bout; et par l'action du feu, les matières volatiles se portent et se déposent ordinairement dans la partie supérieure du tube. Si le minéral renferme de l'eau, elle se dégage en vapeur, et se condense en gouttelettes dans le col du matras. La présence de l'Acide fluorique s'annonce par la formation d'un anneau blanc siliceux, un peu au-dessus de la matière d'essai. Celle de l'Arsenic se manifeste par un sublimé métallique, etc. Pour reconnaître les matières volatiles qui se forment pendant le grillage, on met le minéral dans un tube de verre ouvert par les deux bouts et un peu courbé vers sa partie moyenne, puis on le chauffe au travers du tube; ou bien on l'essaie en le plaçant sur un Charbon. Dans le premier cas on recueille ordinairement le sublimé dans le haut du tube; dans le second cas, il se répand dans l'atmosphère, et on ne peut le reconnaître qu'à son odeur, à la couleur de sa vapeur, et à la teinte qu'elle communique à la flamme du chalumeau. Une odeur d'Acide sulfureux annonce la présence du Soufre, une odeur d'ail l'Arsenic, une odeur de raves le Sélénium, etc. C'est aussi sur le Charbon qu'on essaie les minéraux, pour savoir s'ils sont réductibles en globules métalliques.

** Avec addition. — On ajoute à la matière d'essai différents flux ou réactifs, pour aider la fusion du minéral ou sa décomposition, pour découvrir les Oxydes qu'il renferme, et quelquefois amener leur réduction. Les principaux réactifs solides sont : le Carbonate de Soude, le Borate de Soude et le Phosphate double de Soude et d'Ammoniaque, que, pour plus de brièveté, on désigne dans les essais pyrognostiques, par les noms techniques de *Soude*, *Borax* et *Sel de phosphore*. On emploie la Soude pour reconnaître la présence de la Silice en quantité considérable dans un minéral pierreux, infusible sans addition. Ce minéral, traité par la Soude, fond avec effervescence en donnant un verre transparent, qui a la faculté de dissoudre la base enlevée par la Soude à la Silice, et qui conserve sa transparence après le refroidissement. Mais le principal usage de la Soude est de servir à réduire les Oxydes métalliques, et à faire découvrir dans les minéraux des quantités de métal réductible, assez petites pour échapper aux analyses faites par la voie humide. On pulvérise la matière d'essai, on la pétrit dans le creux de la main avec de la Soude humectée, et on chauffe le tout sur un Charbon. Si le métal est en grande quantité dans le minéral, il se réduit en petits globules distincts, que l'on peut recueillir et examiner. Mais si le métal est disséminé en quantité très-petite dans le minéral, il est absorbé avec

la Soude par le Charbon. On enlève alors avec un couteau la pellicule de Charbon qui a été pénétrée par le mélange; on la broie sous l'eau, et on lave ensuite la poudre, en décantant successivement, jusqu'à ce que tout le Charbon soit enlevé; il ne reste plus alors que le métal, sous forme de petites paillettes brillantes, s'il est fusible et malléable, et sous forme pulvérulente, s'il est cassant ou n'a pas subi la fusion. — On emploie le Borax pour opérer la fusion ou la dissolution d'un grand nombre de substances minérales. On obtient un verre ordinairement transparent après le refroidissement, et qui reçoit du corps dissous des propriétés et des couleurs qui lui sont propres. Les différents Oxydes se distinguent entre eux par les couleurs différentes que prend le Verre de Borax au feu de réduction et au feu d'oxidation, avant et après le refroidissement. Quelques-uns donnent des verres qui deviennent opaques au flamber, c'est-à-dire lorsqu'on les chauffe légèrement à la flamme extérieure de la lampe. — Les essais avec le Borax se font ordinairement sur la feuille de platine. Lebaillif a imaginé de les faire sur une petite coupelle blanche de quatre lignes de diamètre et d'un tiers de ligne d'épaisseur, formée de parties égales de terre à porcelaine et de terre de pipe. Cette coupelle reçoit la matière d'essai avec le fondant, et se place ensuite sur le Charbon. Au premier coup de feu, la matière qui entre en fusion adhère à la coupelle; le verre qui se forme s'étend bientôt en surface sur un fond blanc, ce qui rend sa couleur plus facile à saisir. En opérant ainsi, on a encore l'avantage de pouvoir garder la coupelle et montrer en tout temps le résultat de l'essai, et l'un des caractères de la substance. — Le Sel de Phosphore agit comme réactif au moyen de l'Acide phosphorique libre; il s'empare de toutes les bases, et forme avec elles des verres dont on examine la transparence et la couleur. Il fait mieux ressortir que le Borax les teintes caractéristiques des divers Oxydes métalliques, et ces teintes diffèrent souvent de celles qu'on obtient avec ce dernier fondant. Le même Sel exerce sur les Acides une action répulsive: ceux qui sont volatils, comme l'Acide fluorique, se subliment, et ceux qui sont fixes restent en suspension dans le verre sans s'y dissoudre; la Silice des Silicates est mise en liberté, et se montre dans le Sel liquéfié, sous l'apparence d'une masse gélatineuse. C'est encore par le même réactif qu'on découvre la présence du Chlore dans les minéraux. On fond le Sel de Phosphore avec de l'Oxyde de Cuivre, et ajoutant la matière d'essai, on chauffe de nouveau. Si elle renferme du Chlore, le globe vitreux s'environne d'une flamme bleue tirant sur le pourpre. — On emploie encore pour les essais au chalumeau, quelques autres réactifs, mais seulement dans des cas particuliers, et pour découvrir la présence de certaines substances. Ainsi le Nitre sert à rendre sensibles des quantités de Manganèse trop petites pour colorer le verre, sans l'intermédiaire de ce réactif; l'Acide borique vitrifié sert à la manifestation de l'Acide phosphorique; le Nitrate de Cobalt dissous dans l'eau s'emploie pour reconnaître la présence de l'Alumine et de la Magnésie, qui donnent avec l'Oxyde de Cobalt, après une forte ignition, la première une belle couleur bleue,

la seconde une couleur rose pâle. — Enfin, on se sert quelquefois de l'Étain et du Fer, à l'état métallique, et de la poudre de Charbon. L'Étain a pour objet de dés-oxider le plus qu'il est possible les Oxydes métalliques pour rendre plus décisif le résultat de leur réaction; le fil de Fer est employé pour précipiter différents métaux, et pour les séparer du Soufre ou des Acides fixes avec lesquels ils peuvent être combinés.

La première application que l'on ait faite du chalumeau à l'essai des minéraux, est due à Swab, conseiller des mines de Suède. Ce nouveau moyen de détermination a été perfectionné ensuite par Cronstedt, Engestrom, Bergmann et surtout Gahn, son disciple. Enfin, dans ces derniers temps, de Saussure, Wollaston et Berzélius l'ont porté au degré de développement qu'on lui connaît aujourd'hui. Ce dernier chimiste a réuni dans son traité qui a pour titre: *De l'Emploi du Chalumeau*, tous les détails qui concernent l'usage de cet instrument, et tous les résultats particuliers auxquels peut conduire son application à l'examen des diverses substances minérales.

2^o *Essai des minéraux par la voie humide.* — Ces essais consistent à mettre le corps que l'on veut examiner en solution dans un liquide, et à faire agir sur lui différents réactifs également en solution, de manière à ce qu'on isole, par des précipitations successives, les éléments qui le composent, et qu'on puisse les reconnaître aisément à la nature des précipités qu'ils produisent. Comme on n'a pour but que de distinguer la nature de ces éléments, sans vouloir apprécier leur quantité, on n'opère jamais qu'en petit, sur une simple parcelle du minéral et sur quelques gouttes de solution, sans faire aucune pesée. On se sert pour faire les solutions, les filtrer et les évaporer, d'instruments fort petits, tels que verres de montre, tubes de verre, etc.

Tous les essais par la voie humide exigent donc une opération préparatoire, qui consiste à mettre en solution le corps que l'on veut examiner: or cela peut se faire aisément; car la plus grande partie des minéraux sont solubles immédiatement, à chaud ou à froid, dans l'eau ou dans les Acides, et ceux qui ne le sont pas le deviennent, lorsqu'on les fond préalablement avec la Soude ou la Potasse. Les substances solubles dans l'eau sont en petit nombre: leur solution est incolore ou colorée. Dans ce dernier cas, la couleur suffit pour faire reconnaître le Sel. Le bleu annonce le Sulfate de Cuivre, le vert clair le Sulfate de Fer, le vert d'Émeraude le Sulfate de Nickel, et le rose le Sulfate de Cobalt. Si la solution est incolore, on la traite par le Nitrate de Baryte. Se fait-il un précipité, on peut en conclure que la substance examinée est un Borate, un Carbonate ou un Sulfate: un Borate, si en ajoutant de l'Acide sulfurique à la solution, on obtient un nouveau précipité, formé de paillettes cristallines; un Carbonate, si dans le même cas il se produit une effervescence due à un dégagement rapide de Gaz; un Sulfate enfin, s'il ne se fait ni précipité, ni effervescence. S'il n'y a point de précipité par le Nitrate de Baryte, on essaie s'il n'y en aurait point par le Nitrate d'Argent: un précipité par le Nitrate d'Argent indique un Hydrochlorate. Enfin, s'il ne se fait de précipité par aucun

de ces deux nitrates, on en conclut que la substance en solution est elle-même un nitrate. On est donc parvenu ainsi à connaître son Acide. Pour déterminer sa base, on cherche à précipiter la solution par l'Ammoniaque. Un précipité gélatineux, flottant dans la liqueur, indique l'Alumine; un précipité pulvérulent, la Magnésie; un précipité qui se redissout aussitôt, l'oxide de Zinc. Si aucun de ces effets n'a lieu, on traite par l'oxalate de Potasse : un précipité blanc produit par ce réactif, annonce la présence de la Chaux. Si l'Ammoniaque et l'oxalate de Potasse ne donnent point de précipité, on examine si la solution traitée par la Potasse caustique dégage de l'Ammoniaque; ou si elle précipite en jaune par l'hydrochlorate de Platine, ce qui est l'indice de la Potasse; ou enfin si elle ne produit aucune de ces réactions, auquel cas la Soude est la base que l'on cherche.

Si le corps que l'on veut essayer n'est point soluble dans l'eau, on cherche s'il ne le serait point par un Acide, et l'on choisit de préférence l'Acide nitrique. On observe si ce corps se dissout avec effervescence, en dégageant un Gaz incolore ou une vapeur qui devient rouge par son contact avec l'air; s'il se dissout lentement, sans aucun dégagement de Gaz, et en produisant une gelée plus ou moins abondante; enfin, s'il se dissout lentement, sans dégagement de Gaz et sans production de gelée. Les substances qui sont solubles, à chaud ou à froid, dans l'Acide nitrique, avec dégagement de Gaz incolore, sont les carbonates. On examine si leurs solutions précipitent ou non par l'Acide sulfurique; dans le premier cas, si la base est simple, elle ne peut être que l'oxide de Plomb, la Strontiane ou la Baryte, et il est facile de la déterminer, d'après les caractères connus de ces trois oxides. Dans le second cas, où il ne se fait point de précipité par l'Acide sulfurique, on essaie d'autres réactifs, tels que l'Acide hydrochlorique, l'Ammoniaque et l'oxalate d'Ammoniaque, et la nature du précipité que l'on obtient détermine de même celle de la base. Les substances qui se dissolvent dans l'Acide nitrique en donnant lieu à un dégagement de Gaz coloré, c'est-à-dire de Gaz nitreux, sont les sulfures, les arseniures, les métaux natifs, etc. Il est encore facile de distinguer tous ces corps les uns des autres par les différents précipités que donnent leurs solutions traitées par les réactifs. Les substances dont les solutions se prennent en gelée, sont des hydrosilicates ou des silicates. Cette apparence gélatineuse est due à la Silice qui a commencé à se précipiter, et dont on débarrasse la solution, en évaporant à siccité, jetant de l'eau sur le résidu et filtrant; la matière blanche qui reste sur le filtre est la Silice pure. On procède ensuite à la recherche des bases, en traitant la liqueur par l'Acide sulfurique ou l'Ammoniaque. Les substances qui se dissolvent lentement sans dégagement de Gaz et sans production de gelée, sont des phosphates, des sulfates, des arseniates, des chlorures, etc., ou de simples oxides. Si ce sont de simples oxides ou combinaisons d'oxides, on les reconnaît en évaporant la liqueur à siccité et jetant de l'eau sur le résidu : celui-ci se redissout alors tout entier. Dans le cas où une partie du résidu serait insoluble, la substance appar-

tiendrait à l'un des autres composés, et il faudrait alors reprendre la solution et la traiter par un Carbonate alcalin pour séparer les bases de l'Acide, et reconnaître celui-ci plus aisément.

Si le corps qu'on examine n'est soluble immédiatement ni dans l'Eau, ni dans les Acides, on le traite au feu par le Carbonate de Soude. Alors si le corps renferme un Acide, celui-ci est enlevé par la Soude, et il se forme d'une part un Sel de Soude le plus souvent soluble dans l'Eau ou attaqué par un Acide, et d'une autre part un Carbonate qu'on peut toujours attaquer par l'Acide nitrique. Si c'est la Silice qui tient lieu d'Acide dans la substance, on fond alors celle-ci avec une grande quantité de Soude, ou bien avec la Potasse caustique, et l'on obtient une matière soluble dans les Acides. Ainsi, dans tous les cas, la substance peut être mise en solution, et sa nature peut toujours se conclure de l'examen de la liqueur par les réactifs.

Les détails dans lesquels on vient d'entrer sont loin d'être complets, et n'ont pour but que de donner une idée des essais méthodiques, auxquels le minéralogiste peut avoir recours pour déterminer avec certitude un corps dont il soupçonne la nature. Ces essais sont ceux en usage, dans les laboratoires, pour l'examen préliminaire des substances qui doivent être soumises à une analyse rigoureuse. Wollaston a depuis longtemps montré l'application qu'on pouvait faire des opérations chimiques les plus délicates, à la détermination des substances minérales : et Beudant est le premier minéralogiste qui ait introduit dans les éléments de la science la manière de pratiquer ces essais en petit, et qui ait présenté systématiquement la série des résultats auxquels ils peuvent conduire, à l'exemple de ce que Berzélius avait déjà tenté pour les expériences faites par la voie sèche.

Des caractères physiques des minéraux.

Ces caractères sont ceux qui se manifestent sans altération ou du moins sans aucun changement notable de l'état du corps qui les présente. Tels sont les diverses sortes de structure des minéraux, leurs différents degrés de densité et de dureté; les formes de leur cassure, c'est-à-dire des fragments qu'on en détache par la percussion; les propriétés physiques particulières, dépendantes de leur action sur la lumière, sur les fluides électrique et magnétique, et sur les sens; enfin les accidents variés de leurs formes extérieures.

A. De la structure des minéraux.

La structure d'un minéral dépend du mode d'agrégation de ses particules : elle est régulière ou irrégulière.

I. Structure régulière ou cristalline.

Lorsqu'un corps passe lentement de l'état aërifforme ou liquide à l'état solide, les molécules similaires, qui le composent, en cédant à leur attraction réciproque, se tournent dans des positions semblables et s'espacent symétriquement entre elles. C'est dans cet arrangement régulier des particules intégrantes d'un corps que consiste la structure cristalline; elle se manifeste aux sens par différents caractères qui la distinguent de l'agrégation confuse ou structure irrégulière. Ces caractères sont : le *clivage*, la *forme cristalline*, les *axes de réfraction* et le *polychroïsme*.

1^o *Le clivage.* Toute masse homogène, à structure cristalline, est traversée par des fissures planes, dans une multitude de sens suivant lesquels les molécules adhèrent entre elles avec plus ou moins de force. Si l'on essaie de la briser par la percussion, l'effet du choc se propageant avec plus d'avantage dans les directions de la moindre cohérence, agrandit les fissures naturelles, qui existent dans ces directions, les rend sensibles par les reflets qu'il développe à l'intérieur et par les stries qu'il fait naître à la surface, et souvent détermine la division du corps suivant des surfaces planes, lisses et éclatantes. Ce mode particulier de cassure a reçu le nom de *clivage*, et les faces qu'il met à découvert se nomment *plans de clivage* ou *jointns naturels*. Les directions de clivage sont toujours en petit nombre, et dans la même espèce se trouvent inclinées entre elles sous des angles constants. Un cristal susceptible d'être clivé peut être partagé en lames plus ou moins épaisses, à faces parallèles, au moyen de divisions successives, opérées dans le même sens : on dit alors qu'il a la *structure laminaire*. Il peut offrir ce genre de structure dans un seul sens ou dans plusieurs sens à la fois. Si le nombre et la direction des clivages sont tels que les fragments qu'on détache du cristal soient terminés de toutes parts par des plans, sa structure est alors *polyédrique*. Les différences que présentent les clivages dans leur nombre, leurs inclinaisons respectives, leur éclat, la facilité et la netteté avec lesquelles on les obtient, sont autant de caractères qui servent à distinguer entre eux les minéraux cristallisés.

Lorsque les minéraux à structure polyédrique ont tous leurs clivages également nets et faciles, on remarque que les plans de ces clivages se coordonnent symétriquement alentour d'un point ou d'un axe central, en sorte qu'on peut obtenir de leur réunion un solide dont toutes les faces sont égales et semblables. Ce solide intérieur est appelé *forme primitive*, parce qu'il est le type dont on peut faire dériver toutes les formes polyédriques extérieures des cristaux de la même espèce, lesquelles formes sont susceptibles de varier à l'infini. (*V. CRISTALLISATION.*) Et parce qu'en divisant méthodiquement chacun de ces cristaux, il est possible d'en retirer ce même solide intérieur, placé en son centre comme une sorte de noyau, on substitue souvent ce nom de *noyau* à celui de forme primitive. Les formes primitives, dont toutes les faces sont égales et semblables, sont les suivantes : le tétraèdre régulier, le cube, l'octaèdre régulier, le dodécaèdre rhomboïdal, le rhomboïde, le dodécaèdre bipyramidal à triangles isocèles, l'octaèdre à base carrée et l'octaèdre à base rhombe. L'ensemble de toutes les formes cristallines qui peuvent coexister dans une même espèce minérale, ou dériver d'une même forme primitive, porte le nom de *système de cristallisation* (*V. Ibid.*). Or, deux formes primitives différentes pouvant quelquefois donner naissance à deux systèmes de cristallisation parfaitement identiques, il en résulte que deux espèces minérales peuvent présenter les mêmes formes extérieures, et être distinguées l'une de l'autre par le caractère tiré du clivage ou de la forme primitive : tels sont, par exemple, le Spath fluor et la Galène, dont

l'un a un octaèdre et l'autre un cube pour noyau.

Lorsque les minéraux à structure polyédrique présentent des clivages de netteté différente, ces clivages correspondent à des faces qui, sur le noyau, ont des positions et des grandeurs différentes. Dans ce cas, les plans qui terminent ce noyau ne forment plus un même système, rapporté à un seul point ou axe central ; mais ils composent autant d'ordres de faces qu'il y a de sortes de clivages, et l'on remarque que les divisions les plus nettes et les plus faciles correspondent en général aux faces les moins étendues du noyau, lorsque les dimensions de celui-ci sont ramenées à la symétrie et à leur limite théorique. Les formes primitives, qui se composent de deux ordres de faces ou qui sont données par des clivages de deux espèces, sont les suivantes : le prisme droit à base carrée, le prisme droit à base rhombe, le prisme rhomboïdal à base oblique, le prisme hexaèdre régulier et l'octaèdre rectangulaire. Celles qui résultent du concours de trois ordres de faces et par conséquent de clivages, sont : le prisme droit rectangulaire, le prisme oblique également rectangulaire, le parallépipède irrégulier et l'octaèdre irrégulier. Lorsque le nombre des clivages distincts est plus que suffisant pour circonscrire la forme primitive, telle qu'on la conclut de la comparaison des formes cristallines dérivées, on regarde alors les clivages superflus comme surnuméraires, et ce sont ordinairement les moins nets et les moins faciles. Ces clivages surnuméraires divisent diagonalement ou coupent transversalement la forme primitive ; c'est-à-dire qu'ils sont parallèles ou perpendiculaires à l'axe des cristaux. Mais il peut arriver que quelques-uns des clivages essentiels à la production du noyau, ne soient sensibles que par de très-légers indices ou même disparaissent totalement, en sorte que le cristal offre à la place de ces clivages une cassure tout à fait compacte. Dans ce cas, le nombre et la position des clivages subsistants peuvent être d'un grand secours pour distinguer entre eux des minéraux qui se rapprochent par leurs formes extérieures, et dont les formes primitives sont du même genre. L'Amphibole, le Pyroxène et le Feldspath ont tous les trois pour noyau un prisme rhomboïdal à base oblique ; mais dans l'Amphibole, le clivage parallèle à la base manque entièrement, tandis que ceux qui sont parallèles aux pans, sont très-faciles et d'un éclat très-vif ; dans le Pyroxène, au contraire, c'est le clivage parallèle à la base qui est le plus facile et le plus net ; enfin dans le Feldspath, un clivage parallèle à la base se combine avec un autre clivage d'égale netteté, passant par la diagonale oblique, et par conséquent tombant à angles droits sur le premier. Dans les minéraux qui ont des formes primitives prismatiques, il arrive quelquefois qu'il n'existe de clivage que dans une seule direction toujours parallèle ou perpendiculaire à l'axe. On remarque alors que ce clivage unique est d'une extrême netteté, et si facile que le minéral peut se diviser en lames minces, et qu'il se présente même naturellement sous cette forme. Tel est le cas du Gypse, et surtout des substances appelées *Micas*. La Topaze offre aussi un seul joint très-brillant, parallèle à la base du prisme, et ce caractère suffit pour la distinguer des

autres corps, avec lesquels on pourrait la confondre.

Dans une grande partie des minéraux, où les joints naturels sont peu sensibles, on parvient souvent à les reconnaître en observant leurs fractures le soir, à la lumière d'une bougie. Pour faire cette observation, on choisit un cristal dans lequel la position présumée des joints que l'on cherche soit parallèle à des faces naturelles, et l'on brise le cristal de manière à laisser subsister des portions de ces mêmes faces. Alors on varie successivement la position du fragment, jusqu'à ce que les reflets de la lumière paraissent simultanément sur ces portions de faces et sur les endroits fracturés : cette coïncidence des reflets est une preuve du parallélisme dont il s'agit, et la position des faces extérieures sert ensuite à déterminer celle des joints situés à l'intérieur, et par conséquent des faces de la forme primitive elle-même. Si les minéraux non susceptibles de clivage se refusent au genre d'observation dont on vient de parler, dès lors ils présentent dans tous les sens la cassure compacte, et leur caractère cristallin ne peut plus se conclure que de l'étude des formes extérieures ou des propriétés optiques.

2^o *La forme cristalline.* Les minéraux dont la cristallisation s'est opérée lentement et sans aucun trouble, se montrent ordinairement sous des formes polyédriques, analogues à celles des solides de la géométrie. Ces formes sont régulières, ou du moins symétriques, c'est-à-dire composées de faces égales et parallèles deux à deux. Elles sont variables à l'infini dans la même espèce. Mais cette singulière métamorphose que subit un même corps est soumise à des lois simples, dont on peut calculer tous les effets ; elle se borne à modifier l'aspect extérieur de la substance, sans nuire au mécanisme de sa structure interne, laquelle est uniforme et constante dans l'ensemble des variétés. Telle est la relation qui existe entre les formes cristallines d'un minéral, que chacune d'elles représente en quelque sorte toutes les autres, et que la simple observation de ces formes extérieures ou secondaires peut servir à déterminer la forme primitive elle-même, de même que la forme primitive, supposée connue d'avance, sert à prévoir et à calculer toutes les formes secondaires.

Une même substance peut s'offrir sous une multitude de formes différentes, qui paraissent au premier abord n'avoir aucun trait de ressemblance entre elles, et qui, lorsqu'elles sont du même genre, se distinguent par les mesures diverses de leurs angles. Ces formes ne sont point entièrement accidentelles ou indépendantes de la nature de la substance. Elles composent autant de variétés qui sont fixes, et qu'on retrouve partout les mêmes, avec des valeurs d'angles parfaitement identiques, pourvu toutefois qu'on les mesure à un degré constant de température ; car la chaleur, en dilatant inégalement les cristaux, peut altérer jusqu'à un certain point les inclinaisons de leurs faces. Si l'on réunit une suite nombreuse de cristaux appartenant à la même espèce minérale, et qu'on les compare deux à deux, avec soin, on verra qu'ils ne sont réellement que de simples modifications les uns des autres, et qu'il est possible de les disposer en une série qui rende sensible le passage graduel de l'une des formes à toutes les autres.

Le passage entre une forme quelconque et la suivante a lieu par de petites facettes modifiantes, qui remplacent les bords ou les angles de la première forme, et qui prennent ensuite dans d'autres individus de la même variété une plus grande extension, jusqu'à devenir dominantes et faire disparaître ce qui restait des faces primitives. Ces petites facettes ou ces modifications ne sont pas produites au hasard ; elles sont assujetties à des lois qui règlent leur nombre, leurs positions relatives et leurs inclinaisons. La première de ces lois est connue sous le nom de *loi de symétrie*. Elle consiste en ce que les bords ou les angles solides de la forme modifiée, qui sont identiques entre eux, reçoivent tous à la fois les mêmes modifications, tandis que les bords ou angles non identiques ne sont pas semblablement modifiés. Une conséquence de cette loi, c'est qu'il est facile, en partant d'une seule forme du minéral, d'arriver d'une manière rationnelle à la détermination des autres formes qu'il peut prendre, et de connaître ainsi *à priori* ce qu'on nomme son *système de cristallisation*. Ce procédé toutefois ne détermine que l'espèce de chaque forme et non ses dimensions ; mais une seconde loi, à laquelle les modifications sont assujetties, donne au minéralogiste les moyens d'établir des relations entre les angles de la forme primitive ou fondamentale et ceux de la forme secondaire ou dérivée. Les systèmes de cristallisation sont au nombre de six : ils se distinguent entre eux d'après la diversité de nature des solides prismatiques, que l'on peut regarder comme leurs formes fondamentales, et qui sont tous des parallépipèdes, les uns rectangulaires, les autres obliques. On peut les diviser et les classer de la manière suivante.

1^{re} Division. — Parallépipèdes rectangles.

1^o Les trois arêtes égales entre elles ; forme fondamentale : le cube ;

2^o Deux arêtes égales, et la troisième différente ; forme fondamentale : le prisme carré droit ;

3^o Les trois arêtes inégales ; forme fondamentale : le prisme rectangle droit.

II^e Division. — Parallépipèdes obliques.

1^o Les trois angles plans de l'un des angles solides, égaux entre eux ; forme fondamentale : le rhomboïde ;

2^o Deux angles plans égaux, et le troisième différent ; forme fondamentale : le prisme rhomboïdal oblique ;

3^o Les trois angles plans inégaux ; forme fondamentale : le prisme oblique ou parallépipède irrégulier.

Les formes composant chaque système se subdivisent en plusieurs séries, dans chacune desquelles il est une forme simple qui domine ou dont toutes les autres portent l'empreinte. Par exemple, les formes dominantes du système rhomboédrique sont : le rhomboïde, le prisme hexagonal régulier, le dodécaèdre à triangles isocèles et le dodécaèdre à triangles scalènes. Dans les espèces minérales, fécondes en cristaux, et qui présentent toutes les formes comprises dans un même système, on remarque que les variétés provenant de localités diverses ou de terrains différents, affectent en général des formes dominantes particulières, et dans un grand nombre d'espèces où la totalité des formes

du système ne s'est pas encore montrée, on observe une sorte d'habitude de certaines formes de préférence aux autres, ce qui, joint à la diversité du clivage, établit des différences entre les minéraux appartenant au même système. Mais c'est principalement de la mesure des angles que se tirent leurs caractères distinctifs. L'invariabilité des angles dans chacune des formes propres à une même espèce, donne à leur mesure une très-grande importance, parce qu'elle est susceptible d'être prise avec beaucoup de précision, et parce qu'elle est comme un point à peu près fixe et immobile au milieu des diverses causes qui font varier les autres caractères des minéraux. Pour déterminer les incidences mutuelles des faces d'un cristal, on se sert d'instruments appelés *goniômètres*; il y en a de deux sortes : les uns qu'on peut appeler *goniômètres d'application*, et dont l'invention est due à Garangeot, se composent de deux lames d'acier réunies par un axe autour duquel elles peuvent tourner, et qu'on applique sur les faces d'un angle dièdre, perpendiculairement à leur intersection. Puis, sans changer leur degré d'ouverture, on les replace sur un rapporteur en cuivre, dont le limbe divisé fait connaître la valeur de l'angle cherché. La seconde sorte d'instruments, qui donne des mesures beaucoup plus précises, est due au docteur Wollaston. Elle porte le nom de *goniômètre à réflexion*, parce qu'elle sert à déterminer un angle dièdre au moyen de la réflexion d'un objet sur l'une et l'autre des faces qui composent cet angle. Cet instrument ne peut convenir qu'aux cristaux très-petits, à surfaces polies et réfléchissantes.

Les formes polyédriques des cristaux n'étaient point inconnues aux anciens. Pline a décrit, avec assez de justesse, celles du cristal de roche et du diamant. Mais jusqu'au milieu du dix-septième siècle, on les avait considérés comme de simples jeux de la nature. Sténon attira le premier l'attention des naturalistes sur ce sujet intéressant, en publiant à Florence, en 1669, une dissertation ayant pour titre : *De solidò intrâ solidum naturaliter contento*.

Depuis cette époque, on étudia les cristaux avec plus de soin, et pour y rechercher les lois d'une géométrie rigoureuse. Il parut à Bologne, en 1688, un ouvrage curieux pour le temps, mais qui fut peu remarqué, quoiqu'il contint le germe d'une science nouvelle. Cet ouvrage était intitulé : *Reflessioni filosofiche dedotte dalle figure dei Salî*. L'auteur, Dominique Guglielmini, publia ensuite une Dissertation sur les Sels, qui a été imprimée à Venise en 1705. Déjà les fondements de la cristallographie étaient posés, et l'on vit paraître en 1725, à Lucerne, un Prodrome de cette science, par Capeller. Bientôt après Linné tenta le premier essai d'une distribution méthodique des minéraux, dans laquelle les formes cristallines aient été prises en considération, et il joignit à son travail des descriptions et des figures aussi fidèles que le comportait l'état où se trouvait alors la science. Romé de l'Isle vint ensuite, et fit faire un grand pas à cette science en démontrant, par l'expérience, que les angles des cristaux étaient constants, en comparant entre elles les formes cristallines propres à chaque espèce, et prouvant qu'elles dérivèrent toutes de certaines formes simples et fon-

damentales, au moyen de troncatures plus ou moins profondes sur les angles et sur les arêtes de ces dernières. Sa Cristallographie, publiée en 1785, est un ouvrage aussi remarquable pour le fond que pour la méthode, la clarté et la précision qui y règnent, et il a fait époque dans l'histoire de la science. A peu près vers le même temps, Bergmann, cherchant à pénétrer jusque dans le mécanisme de la structure des cristaux, considéra les différentes formes relatives à une même substance comme produites par une superposition de lames de dimensions variables autour d'une même forme primitive. S'il eût suivi cette heureuse idée dans toutes ses conséquences, et s'il eût cherché à la vérifier à l'aide de l'observation et du calcul, en l'appliquant aux nombreuses variétés de formes des substances connues de son temps, il aurait eu la gloire qui fut réservée à Haüy, de donner une explication simple et naturelle de la structure des cristaux, et de fonder une théorie mathématique, qui devait être l'une des plus solides bases de la minéralogie.

5° *Le nombre et la position des axes de réfraction.* La double réfraction de la lumière est une des propriétés caractéristiques des substances cristallisées, parce qu'elle tient à l'arrangement uniforme et régulier de leurs molécules. Elle consiste en ce que le rayon lumineux qui les traverse, se partage généralement en deux faisceaux qui suivent deux routes différentes. L'un des deux faisceaux, qu'on nomme le *rayon ordinaire*, se réfracte d'après la loi commune à tous les corps, c'est-à-dire de manière que le rayon réfracté et le rayon incident sont dans un même plan normal à la surface réfringente, et que le sinus de l'angle de réfraction est dans un rapport constant avec le sinus de l'angle d'incidence. L'autre rayon suit une loi particulière, découverte par Huyghens et vérifiée par Wollaston et Malus : ce rayon porte le nom de *rayon extraordinaire*. L'existence et la marche de ce second rayon se trouvent liées avec les positions suivant lesquelles les molécules du cristal se présentent au rayon incident. Si ces molécules sont arrangées d'une manière uniforme et symétrique alentour du centre du cristal, alors il n'y a plus de division du rayon lumineux, et le phénomène de la double réfraction ne se manifeste plus. C'est le cas de tous les minéraux cristallisés, qui appartiennent au système de cristallisation du cube. Toutes les autres substances, sans exception, donnent lieu à l'observation du phénomène; mais avec des circonstances particulières, en rapport avec leur structure cristalline. On remarque en effet qu'il y a toujours une ou deux directions fixes qui sont telles, que le rayon ne se divise plus s'il tombe d'aplomb sur une face perpendiculaire ou parallèle à l'une de ces directions. C'est une conséquence de ce que les molécules sont alors disposées symétriquement alentour de cette direction, en sorte qu'elles tiennent en équilibre le rayon extraordinaire, dont la marche se confond avec celle du rayon ordinaire. Toute ligne de l'intérieur d'un cristal, dans la direction de laquelle le phénomène de la double réfraction est nul, porte le nom d'*axe de double réfraction*. Les axes de double réfraction sont en rapport, quant à leur nombre et à leur position, avec les axes

de cristallisation, et par conséquent avec la forme fondamentale du système. Ils peuvent servir à la détermination de cette forme, ou du moins de la classe à laquelle elle appartient, conjointement avec les caractères tirés du clivage et des formes extérieures. Ces relations importantes entre les axes de réfraction et les formes cristallines se généralisent et s'expriment de la manière suivante :

1° Tous les cristaux qui n'offrent qu'un seul axe de réfraction, ont des formes primitives telles, que leurs faces sont toutes semblablement disposées par rapport à une seule ligne parallèle à la direction de l'axe. Ces cristaux appartiennent au système de cristallisation du rhomboïde ou du prisme carré droit.

2° Tous les cristaux qui présentent deux axes de réfraction, ont des formes primitives dont les faces ne peuvent se rapporter à un seul axe de cristallisation. Ce sont ceux qui appartiennent au système du prisme rectangle droit, du prisme rhomboïdal oblique et du parallélépipède irrégulier.

3° Les cristaux qui présentent, dans tous les sens, la réfraction simple, appartiennent au système de cristallisation cubique.

On emploie divers moyens pour reconnaître si une substance est douée de la double réfraction. Le plus simple et le plus ordinaire consiste à rechercher si elle produit le phénomène de la double image, lorsqu'on regarde un objet à travers deux de ses faces opposées, ce qui doit toujours avoir lieu, si les faces sont entre elles un certain angle, et ne sont ni parallèles, ni perpendiculaires à un axe de réfraction. Dans le Calcaire rhomboïdal et dans le Soufre, ce phénomène est très-sensible, même à travers deux faces parallèles. Mais dans la plupart des autres substances, il ne se manifeste aisément que lorsqu'on choisit des faces réfringentes, disposées favorablement pour ce genre d'observation. Aussi est-on obligé souvent de faire tailler le corps dans un ou plusieurs sens, afin de s'assurer que le phénomène a lieu, et rendre son effet plus sensible en augmentant l'écart des deux images. Pour faire commodément cette expérience, on applique l'une des faces du corps contre l'œil, de manière que l'arête de jonction de ces faces soit horizontale, et l'on tient en même temps de l'autre main une épingle dirigée horizontalement, que l'on présente à une certaine distance du cristal, et que l'on regarde à travers les deux faces réfringentes. En faisant mouvoir cette épingle de bas en haut, on parvient bientôt à une position sous laquelle on voit deux images situées l'une au-dessus de l'autre et irisées. On peut aussi faire l'expérience le soir, en regardant à travers le corps une bougie allumée, placée à une certaine distance. On voit alors deux images de la flamme, ordinairement nettes et bien prononcées. Ces moyens d'observation ne peuvent s'appliquer qu'aux substances qui se présentent naturellement en cristaux assez volumineux ou en lames épaisses. Quant à celles qui s'offrent toujours en lames minces comme les Micras, ou qu'on peut aisément ramener à cette forme par le clivage, on les soumet à un autre genre d'épreuve, beaucoup plus simple et non moins rigoureux que les précédents. Ce nouveau procédé re-

pose sur les propriétés qu'acquiert un rayon lumineux dans son passage à travers un corps doué de la double réfraction. Il consiste à faire usage d'un appareil inventé par Biot, et composé de deux lames minces de Tourmaline transparente, que l'on a extraites d'un prisme de cette substance, en le taillant parallèlement à son axe. Ces deux lames sont posées l'une sur l'autre, de manière que leurs axes de cristallisation ou de réfraction se croisent à angle droit. Dans ce cas, on remarque une tache ou croix noire à l'endroit du croisement des axes, où il ne passe aucune particule de lumière. On place entre ces lames le corps que l'on veut éprouver, et s'il possède la double réfraction, la lumière reparait à l'endroit du croisement; s'il a la réfraction simple, le lieu du croisement reste obscur comme auparavant. Le même appareil peut servir à déterminer si une substance possède un ou deux axes de double réfraction.

4° *Le polychroïsme.* Il existe dans le mode de transmission de la lumière à travers les corps cristallisés, d'autres différences qui paraissent également en rapport avec leur structure cristalline. Elles consistent en ce que ces corps, quand ils sont transparents et qu'on les regarde par réfraction ou en les plaçant entre l'œil et la lumière, manifestent des couleurs différentes, suivant les sens dans lesquels la lumière les pénètre. Cette différence de couleur est nulle dans les minéraux qui appartiennent au système de cristallisation du cube, et la raison en est évidente. Mais elle est plus ou moins sensible dans les substances qui présentent le phénomène de la double réfraction. Dans celles qui n'ont qu'un axe de réfraction, on observe ordinairement deux teintes, l'une produite par la lumière qui traverse le cristal parallèlement à l'axe, et l'autre par celle qui le traverse dans le sens perpendiculaire : c'est le phénomène connu sous le nom de *dichroïsme*. Pour toutes les directions intermédiaires, la couleur varie entre ces deux teintes extrêmes. Ce phénomène est sensible dans la Cordiérite, la Tourmaline, l'Émeraude, le Mica du Vésuve, etc. Dans les cristaux à deux axes de réfraction, on est conduit à admettre l'existence d'une triple couleur ou du *trichroïsme*, ainsi que Soret l'a remarqué dans une Topaze du Brésil, dont les couleurs variaient du rose-jaunâtre au violet et au blanc-jaunâtre. Dans ce cas, l'une des couleurs est donnée, lorsque la lumière traverse le corps parallèlement au plan des axes et à la ligne qui divise en deux parties égales l'angle formé par leurs directions; la deuxième a lieu lorsque la lumière traverse le corps parallèlement à ce plan et perpendiculairement à la ligne moyenne; et la troisième, lorsque la lumière traverse le corps perpendiculairement à ce plan et à la ligne moyenne. On peut donner, à l'exemple de Beudant, le nom de *Trichroïtes* aux minéraux qui manifestent ainsi une triple couleur; celui de *Dichroïtes* à ceux qui en montrent deux et ne possèdent qu'un axe de réfraction; et enfin celui de *Monochroïtes* aux substances qui ne présentent qu'une seule teinte et n'ont que la réfraction simple. C'est aux travaux de Malus, de Brewster, de Biot, etc., qu'on est redevable de la découverte des propriétés optiques exposées dans les deux derniers paragraphes, et de leur

application à la distinction des structures cristallines des minéraux.

II. Structure irrégulière.

Les minéraux non cristallisés n'ont qu'une structure irrégulière, provenant de la réunion confuse de leurs molécules : elle est ou simple ou composée. Les minéraux à structure simple, irrégulière, ne présentent qu'une masse homogène, dans laquelle l'œil ne discerne aucune partie, aucune surface de séparation. Tels sont les corps auxquels on donne le nom de *compactes*, et dont la structure est analogue à celle du verre. Les structures composées ou d'agrégation résultent de la réunion en une seule masse solide d'un très-grand nombre de parties discernables, qui prises isolément possèdent une structure simple, soit cristalline, soit irrégulière. On distingue plusieurs sortes de structures composées ou d'agrégations :

La *structure lamellaire*, provenant d'une accumulation confuse d'un très-grand nombre de petits cristaux ou de lames, qui présentent leurs clivages dans tous les sens, et qui se distinguent par le miroitement que chacune d'elles produit en réfléchissant la lumière. Si les cristaux sont fort petits, la masse a une structure plus ou moins analogue à celle du sucre : on lui donne alors le nom de *structure saccharoïde* ;

La *structure granulaire*, provenant d'une multitude de petits cristaux ou grains cristallins arrondis, entassés les uns sur les autres et agrégés entre eux avec une force moindre que celle qui réunit leurs particules ;

La *structure oolitique*, produite par une accumulation de globules à couches concentriques ;

La *structure fibreuse*, provenant de cristaux très-allongés, aciculaires ou cylindroïdes, groupés entre eux dans le sens de leur longueur ou réunis par leurs extrémités en rayons divergents, ce qui produit des masses bacillaires ou radiées ;

La *structure schisteuse ou feuilletée*. Celle des masses composées d'un très-grand nombre de feuilletés séparables, comme l'ardoise ;

La *structure stratiforme*, provenant de l'accroissement du corps par couches ou enveloppes successives, qui se manifestent par des ondulations de diverses couleurs, à la surface extérieure ou dans les fractures ;

La *structure compacte terreuse*, produite par un entassement confus de très-petits cristaux ou grains tellement serrés, qu'ils sont indiscernables ; et ne présentent que des masses d'un aspect terne sans aucun indice de tissu.

Il est encore d'autres modes de contexture des minéraux, dus à des causes accidentelles qui ont agi pendant ou après leur formation ; tels sont ceux qui résultent des diverses solutions de continuité qu'ont pu produire le retrait occasionné par le refroidissement ou le dessèchement des masses minérales, le dégagement des Gaz, etc. ; on leur donne les noms de *structure cariée*, *cellulaire*, *porreuse*, *poncée*, etc., suivant la forme et la disposition des cavités qui divisent la masse. Enfin il est une dernière sorte de structure que l'on peut appeler *structure organique*, parce qu'elle est tout à

fait d'emprunt, et que le minéral en est redevable à des corps organisés, dont il a pris la place et dont il a imité fidèlement le tissu. Telle est la structure des corps auxquels on donne le nom de Fossiles et de Pétrifications.

B. De la densité relative ou pesanteur spécifique.

Les minéraux de nature différente présentent en général des différences de poids appréciables, lorsqu'on les compare entre eux sous un même volume. Les rapports que ces poids ont entre eux pouvant être évalués avec beaucoup de précision, il en résulte un caractère spécifique d'une assez grande importance, pourvu qu'on le détermine toujours d'après les variétés qui ont une structure simple et régulière. On donne le nom de *pesanteurs spécifiques* à ces rapports de poids que l'on évalue en prenant pour unité la pesanteur spécifique d'une substance convenue, et en cherchant par l'expérience, le rapport du poids d'un volume quelconque de chaque corps à celui d'un volume égal de cette substance. On est convenu de prendre pour unité de pesanteur spécifique, celle de l'eau distillée ; mais comme elle varie avec la température, on prend pour unité la pesanteur spécifique de ce fluide, à quatorze degrés de Réaumur, ce qui est à peu près la température moyenne de notre climat.

Peser spécifiquement un corps, c'est, d'après ce que nous venons de dire, calculer son poids en prenant pour unité celui d'un volume d'eau pareil au sien. Cela revient donc à peser séparément le corps, puis un volume d'eau égal au sien, et à prendre le rapport des deux poids obtenus, c'est-à-dire diviser l'un par l'autre. Ainsi toute la difficulté consiste à réduire l'eau au même volume que le corps, pour la peser ensuite. Il y a deux procédés en usage pour ce genre de recherches. Voici en quoi consiste le premier, qui est susceptible de beaucoup d'exactitude. On choisit un flacon à large ouverture et bouché à l'émeril ; on le remplit d'eau, on le bouche et on l'essuie avec soin ; on le pèse ensuite avec le minéral qu'on veut éprouver, en les meltant tous deux dans l'un des bassins d'une balance. On note le poids observé ; cela fait, on débouche le flacon et on y introduit le corps ; puis, rebouchant le flacon, on le pèse dans ce nouvel état. On trouve une différence entre le poids actuel et le poids primitif : cette différence provient de ce que le corps, en s'introduisant dans le flacon, en a fait sortir un volume d'eau égal au sien : donc elle exprime le poids de l'eau sous un volume égal à celui du corps. Ainsi, en divisant le poids du corps par cette différence, on aura la pesanteur spécifique que l'on cherche. Le second procédé, moins exact que le précédent, est néanmoins d'une précision suffisante dans les cas ordinaires, et convient surtout aux minéralogistes qui ne veulent que rapporter une variété à une espèce déjà connue. Il consiste à peser d'abord le corps dans l'air, puis à le peser de nouveau en le plongeant dans l'eau. Il perd alors une partie de son poids précisément égale au poids du liquide qu'il a déplacé, c'est-à-dire au poids d'un volume d'eau pareil au sien. Ainsi l'on déterminera le poids d'un volume d'eau égal à celui d'un corps solide quelconque, en cherchant la perte de poids que ce corps éprouve lors-

qu'il est plongé dans l'eau. Pour effectuer commodément cette double pesée, on se sert d'un instrument imaginé par Nicholson, et qui n'est qu'une modification de l'aréomètre de Fahrenheit. C'est un cylindre creux de fer-blanc, arrondi à ses extrémités et terminé supérieurement par une tige qui supporte une petite cuvette. La partie inférieure tient suspendu un cône renversé, concave à l'endroit de sa base et lesté dans son intérieur de manière que, quand on plonge l'instrument dans l'eau, il y a toujours une partie du cylindre qui surnage. La tige qui porte la cuvette supérieure est marquée d'un petit trait, et l'on connaît d'avance le poids qu'il faut mettre dans cette cuvette pour que le trait vienne à fleur d'eau; ce que l'on appelle *affleurer l'aréomètre*. On choisit dès lors un fragment du minéral à essayer, dont le poids soit plus petit que celui-là; il est clair que ce corps placé dans la cuvette supérieure, ne sera pas suffisant pour produire l'affleurement, et qu'il faudra lui ajouter un autre petit poids. Ce poids additionnel, retranché du poids qui produit l'affleurement, donne le poids du corps pesé dans l'air. On retire ensuite ce corps de la cuvette supérieure, sans ôter le poids qu'on lui avait ajouté, et on le place dans la cuvette inférieure. Il perd alors une partie de son poids, et l'instrument n'étant plus affleuré, il faut ajouter de nouveaux poids dans la cuvette supérieure pour reproduire l'affleurement. Cette nouvelle charge exprimant la perte que le corps a faite de son poids dans l'eau, est par conséquent le poids d'un volume d'eau égal à celui du corps. Il ne reste plus qu'à diviser par ce poids celui du corps pesé dans l'air.

C'est en opérant de cette manière qu'on a dressé des tables des pesanteurs spécifiques de tous les minéraux connus. Ces tables fournissent des caractères assez importants, parce qu'ils sont peu variables, et qu'on peut toujours les ramener à leurs véritables limites en faisant l'opération sur des morceaux choisis dans le plus grand état de pureté possible. Ils réunissent encore à l'avantage d'une grande généralité celui d'être susceptibles d'une estimation rigoureuse.

c. *De la dureté et de quelques autres propriétés dépendantes de la cohésion.*

Les corps naturels, en vertu de la cohésion qui réunit leurs particules, opposent une résistance à toute force qui agit du dehors pour les désunir : c'est ainsi qu'ils résistent plus ou moins à l'action d'un choc qui tend à les briser, à la pression qu'on exerce à leur surface, à l'effort qu'on fait pour les entamer avec une pointe vive ou un instrument tranchant. On confond assez ordinairement sous le nom commun de *dureté* ces diverses sortes de résistances qu'il importe d'autant plus de distinguer, qu'elles n'ont point de rapport nécessaire entre elles. Il convient donc de fixer ce qu'on doit entendre par la dureté relative des minéraux, et comment il faut l'estimer dans tous les cas. On dit qu'un minéral est plus ou moins dur qu'un autre, suivant qu'il le raye ou qu'il en est rayé. Ainsi le Diamant est le plus dur de tous les minéraux parce qu'il les entame tous et qu'il n'est entamé par aucun. C'est par le frottement qu'on estime la dureté, en faisant passer les parties anguleuses d'un minéral sur la surface d'un

autre, et appuyant le plus qu'il est possible. Pour évaluer non pas rigoureusement, mais d'une manière approximative, et avec une précision suffisante, les différents degrés de dureté des minéraux, Mohs a proposé de former une échelle comparative des duretés de certains corps bien connus, en les choisissant de manière qu'elles croissent par des différences à peu près égales, et de représenter la série de leurs valeurs par celle des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5... C'est ainsi qu'il a composé l'échelle suivante, qui comprend dix termes de comparaison, depuis le Talc, le plus tendre des minéraux, jusqu'au Diamant qui en est le plus dur :

1, le Talc laminaire; 2, le Gypse; 3, le Calcaire rhomboïdal; 4, le Spath fluor; 5, l'Apatite; 6, le Feldspath adulaire; 7, le Quartz hyalin; 8, la Topaze; 9, le Corindon; 10, le Diamant.

Tout autre minéral que ceux qui sont contenus dans l'échelle, aura nécessairement un degré de dureté intermédiaire entre ceux de deux termes consécutifs de cette échelle; c'est-à-dire qu'il rayera le premier et sera rayé par le second. Mohs représente alors sa dureté par un nombre fractionnaire, compris entre les nombres entiers qui expriment les duretés de ces deux termes.

De la ténacité et de la fragilité. Les minéraux différent entre eux par le degré de force avec lequel ils résistent au choc qui tend à les briser. On nomme *tenaces* ceux qui se brisent très-difficilement, et *fragiles* les corps qui sont faciles à casser. Ces propriétés paraissent être tout à fait indépendantes de la dureté, si l'on prend ce mot dans l'acception minéralogique. Parmi les substances tenaces, il en est de très-tendres, comme le Talc, le Graphite, la Magnésite, et d'autres qui sont dures, comme le Jade et l'Émeril. Les minéraux à structure celluleuse ou fibreuse, les corps compacts à cassure vitreuse, sont en général difficiles à briser; ceux qui, dans leur cassure, présentent l'éclat de la résine, ou qui sont solubles dans l'eau, les corps à structure lamelleuse, sont généralement très-fragiles. On considère quelquefois dans les minéraux une autre propriété qui suppose dans le corps qui en est doué un certain degré de dureté et de ténacité tout à la fois. C'est celle de donner des étincelles par le choc du briquet. L'étincelle étant produite par la combustion d'une particule d'Acier détachée par le choc, il faut que le corps soit assez dur pour attaquer l'acier, et assez tenace pour ne pas se briser trop facilement par la percussion.

On distingue encore dans les minéraux quelques autres propriétés dépendantes de la force de cohésion qui réunit leurs particules; telles sont la *friabilité* ou la propriété d'un corps qui s'égrène par un choc léger ou se désagrège par la simple pression du doigt; la *flexibilité* ou la faculté que possèdent certains minéraux de pouvoir être courbés sans se briser; l'*élasticité*, qui ramène les substances flexibles à leur première forme, lorsque la force qui les a fléchies n'agit plus sur elles; la *ductilité*, qui permet à certains corps de se laisser étendre par la pression ou par le choc, en conservant sensiblement la forme qu'on leur a donnée, etc.

d. *De la cassure.*

Lorsque d'une masse minérale on détache un frag-

ment par la percussion, la forme de ce fragment et l'aspect de la surface de cassure sont souvent en rapport avec la structure du minéral et peuvent fournir des caractères propres à la faire reconnaître. Ainsi la cassure est lamelleuse ou feuilletée dans les corps à structure régulière ou schisteuse; elle est fibreuse ou grenue dans les masses composées de fibres ou de grains; enfin elle est compacte et terreuse dans les masses dont la structure est désignée par les mêmes noms. Cette dernière espèce de cassure présente des modifications particulières de forme et d'aspect. Relativement à la forme, elle peut être : 1^o *conique*, c'est ce qui a lieu lorsque le corps dont on détache le fragment est homogène, qu'il est terminé par une surface à peu près plane, et qu'on applique le coup perpendiculairement à cette surface. Le choc détermine alors dans l'intérieur un cône plus ou moins obtus, dont le sommet répond au point où l'on a frappé. Cette cassure se manifeste très-aisément dans le Grès luisant de la forêt de Montmorency, dans les Agathes et les Silex, dans des masses de verre, etc. 2^o *Conchoïde*; ce n'est qu'une modification de la cassure précédente, et qui consiste en une surface arrondie, concave sur l'un des fragments, convexe sur l'autre, et sillonnée par des stries concentriques comme les valves de certaines Coquilles. On l'observe fréquemment dans les substances dont la compacité est vitreuse ou résineuse. 3^o *Raboteuse*; c'est-à-dire n'offrant que des inégalités irrégulières. 4^o *Esquilleuse*, lorsqu'il se détache en partie de la surface du fragment de petites écailles ou esquilles, semblables à celles que présente un morceau de bois ou un os fracturé. 5^o Enfin la cassure peut être tout à fait *plate*, comme cela a lieu dans les pierres lithographiques et dans les Silex meuliers. Relativement à l'aspect de la surface de cassure, on examine si elle est *vitreuse*, *résineuse*, *cireuse*, *terreuse*, etc. La propriété dont jouissent les minéraux de se casser de telle ou telle autre manière, n'est pas sans intérêt pour les arts : c'est sur les genres de cassure propres aux pierres à fusil et aux pierres meulières, qu'est fondé l'art de tailler les premières et d'exploiter les secondes avec facilité.

E. Des propriétés physiques particulières.

† Propriétés dépendantes de l'action de la lumière.

Les propriétés optiques des minéraux se rapportent les unes à la transmission de la lumière à travers l'intérieur du corps, les autres à sa réflexion sur la surface. Les premières sont : la transparence, l'opacité, et les diverses sortes de réfraction; aux secondes appartiennent les couleurs, l'éclat, le chatoïement, etc. Il importe beaucoup de distinguer parmi ces propriétés celles qui sont constantes et pacifiques, parce qu'elles tiennent à la nature intime du corps, d'avec celles qui sont variables et accidentelles, et qui dépendent uniquement du mode d'agrégation des particules ou de la présence d'une matière étrangère interposée entre elles et comme dissoute dans la substance.

Il est peu de substances minérales qui ne soient transparentes, lorsqu'elles sont cristallisées et sans mélange; mais cette propriété peut être plus ou moins masquée ou altérée par diverses causes, telles que la

trop grande épaisseur du corps, la vivacité de l'éclat rehaussé par le poli des surfaces, l'intensité des couleurs, etc. Il y a donc lieu de distinguer dans les minéraux différents degrés entre la transparence parfaite et l'entière opacité. Un minéral est *transparent*, lorsque les rayons qui le pénètrent sont assez abondants pour qu'on puisse distinguer nettement un objet à travers son épaisseur; *demi-transparent*, lorsqu'il ne laisse voir les objets que d'une manière confuse; *translucide*, lorsqu'on ne peut rien distinguer, même confusément; *opaque*, lorsqu'il ne laisse passer aucun rayon de lumière. Il est des substances qui sont opaques, quand elles ont une certaine épaisseur, et qui deviennent transparentes, lorsqu'on les réduit en lames minces, ou qui montrent de la translucidité sur les bords amincis des fragments.

Tous les minéraux transparents ont la propriété de réfracter les rayons lumineux qui les pénètrent, mais avec des différences remarquables, qui dépendent de la nature et du mode d'arrangement de leurs particules. Les substances qui ne sont point cristallisées, et celles dont les cristaux se rapportent au système du cube, ne possèdent que la réfraction simple; toutes les substances cristallisées, qui appartiennent aux autres systèmes, sont douées de la double réfraction; et elles se distinguent entre elles par la quantité dont les deux rayons, ordinaire et extraordinaire, s'écartent l'un de l'autre pour une même incidence. On a vu plus haut qu'il y avait encore entre elles des différences importantes, dépendantes du nombre et de la position relative des axes de double réfraction.

Les minéraux ne manifestent pas moins de diversité entre eux, relativement à la manière dont les rayons lumineux se réfléchissent à leur surface. On distingue dans l'impression que font ces rayons sur l'organe de la vue, deux effets différents, susceptibles chacun de modifications particulières. Ces deux effets sont ce qu'on nomme la *couleur* et l'*éclat*; le premier dépend de la nature des rayons réfléchis, le second tient à leur intensité, aux qualités particulières de leur teinte, et au plus ou moins de poli des surfaces. Il y a plusieurs sortes d'éclat dans les minéraux : l'éclat métallique, l'éclat vitreux, l'éclat résineux, l'éclat céroïde, l'éclat gras, l'éclat soyeux et l'éclat nacré. Quelques substances pierreuses ont une certaine apparence de l'éclat propre aux métaux, qui disparaît, lorsqu'on vient à rayer leur surface : on donne à ce faux éclat métallique le nom de *métalloïde*. Il est à remarquer que dans les corps qui ont une structure régulière, l'éclat n'est pas toujours le même dans les différents sens de cli-vage. C'est ainsi que l'éclat nacré ne se montre ordinairement que dans une seule direction, parallèle à la base des cristaux prismatiques.

Les couleurs des minéraux se distinguent en *couleurs propres* et *couleurs accidentelles*; les premières tiennent à la nature même des molécules, elles sont uniformes et constantes, tant que la substance conserve son état de pureté; aussi les caractères qu'elles fournissent sont-ils d'une assez grande valeur pour la distinction des espèces. Ces couleurs peuvent varier d'intensité et quelquefois de ton avec le mode d'agrég-

gation des particules ou le degré de densité de la substance. Mais on les trouve les mêmes dans les différentes variétés, en ayant soin de ramener celles-ci dans des conditions semblables. C'est pour cela qu'on commence toujours par réduire le minéral en poussière, avant d'observer le caractère de sa couleur. Les substances naturelles, qui possèdent des couleurs propres, sont : les métaux, le Soufre, les Oxydes métalliques, les Sulfures, etc. Les couleurs accidentelles sont dues à la présence de molécules étrangères, mélangées soit chimiquement, soit d'une manière purement mécanique, avec les parties constituantes de la substance. Ces couleurs pouvant varier à l'infini, elles sont beaucoup moins importantes que les premières, et ne peuvent constituer que des caractères de simples variétés. Les mélanges chimiques, si communs dans les pierres fines, n'allèrent en général ni leur transparence, ni leur éclat; il n'en est pas de même des mélanges mécaniques. Les couleurs accidentelles, quoique essentiellement variables, ne s'observent pas indifféremment dans toutes les substances minérales; on remarque dans la plupart d'entre elles certaines habitudes de coloration, qui sont telles que souvent une même teinte domine dans la série de leurs variétés, ce qui fournit un caractère empirique pour les reconnaître.

Indépendamment des couleurs propres ou accidentelles, dont on vient de parler, et qui sont fixes dans les substances qui les présentent, il existe encore d'autres couleurs qu'on peut appeler *mobiles*, parce qu'elles semblent se mouvoir à mesure qu'on fait varier l'aspect du minéral. Tels sont ces reflets, que l'on voit flotter dans l'intérieur de certaines pierres, et auxquels on a donné le nom de *chatoiement*, par allusion aux yeux du Chat qui brillent dans l'obscurité, et que ces pierres imitent grossièrement, lorsqu'elles sont taillées en cabochon. Cet accident de lumière paraît être dû soit au tissu fibreux de la substance elle-même, soit à une interposition de matières étrangères, distribuées régulièrement dans le sens de certains joints naturels. D'autres reflets diversement colorés, et auxquels on a donné le nom d'*iris*, se montrent aussi à l'intérieur, ou à la surface de quelques substances : ces reflets sont produits par des vacuoles qui existent naturellement dans la pierre, ou par une substance très-atténuée et souvent fluide, interposée dans la matière propre du corps, ou enfin par un commencement d'altération qu'il éprouve à sa surface.

Il est aussi un grand nombre de minéraux qui ont la propriété de devenir lumineux par eux-mêmes et par conséquent de pouvoir luire dans les ténèbres, lorsqu'on les place dans certaines circonstances favorables à la production de ce phénomène, qui est connu sous le nom de *phosphorescence*. On développe cette faculté dans les minéraux qui en sont susceptibles, par quatre moyens différents, savoir : en les chauffant; en les exposant quelque temps à la lumière du soleil; en leur faisant subir l'action du frottement; enfin en les soumettant à l'action des étincelles électriques. Desaignes, dans un mémoire couronné par l'Institut en 1809, a parfaitement bien étudié toutes les circonstances de ce phénomène intéressant; il a montré que dans

un grand nombre de cristaux, où il se manifestait, il était en rapport avec la structure cristalline de la substance, et il a cherché à rendre raison de ses effets, en les attribuant à un dégagement de fluide électrique.

†† Propriétés dépendantes de l'action électrique.

Toutes les substances minérales sont susceptibles d'acquiescer la vertu électrique; mais elles diffèrent beaucoup entre elles, soit sous le rapport des moyens que l'on emploie pour la développer aisément dans chacune d'elles, soit par le plus ou moins de tendance qu'elles ont à la conserver ou à la transmettre, soit enfin par l'espèce de fluide électrique qu'elles retiennent de préférence entre leurs pores. La plupart des minéraux ne s'électrisent que lorsqu'on les a frottés avec un autre corps, tel qu'un morceau de drap; quelques-uns ont la propriété de devenir électriques, lorsqu'on se borne à les presser entre deux doigts; d'autres enfin, mais en petit nombre, le deviennent, lorsqu'ils sont exposés à un certain degré de chaleur. Sous le rapport de la faculté conservatrice de l'électricité, on distingue les minéraux en deux grandes classes : les minéraux *isolants*, qui retiennent le fluide électrique comme engagé dans leurs pores, sans lui permettre de se répandre sur les corps environnants, et qu'on peut électriser par le frottement, en les tenant entre ses doigts; et les minéraux *conducteurs*, qui transmettent plus ou moins facilement le fluide électrique aux corps qui sont en contact avec eux, et qu'on ne peut électriser, qu'après les avoir isolés, c'est-à-dire après les avoir fixés sur un support fait d'une substance isolante. Les substances qui sont transparentes et incolores dans leur état de perfection, sont en général isolantes; elles acquiescent par le frottement l'électricité vitrée. Tels sont les minéraux de nature vitreuse ou pierreuse. Les substances douées d'une couleur propre, et de nature résineuse, sont également isolantes, mais elles acquiescent, à l'aide du frottement, l'électricité résineuse. Les substances essentiellement opaques et douées de l'éclat métallique, sont conductrices, et acquiescent lorsqu'elles sont isolées et frottées, les unes l'électricité vitrée, et les autres la résineuse. C'est parmi les corps isolants que se rencontrent ceux qui sont susceptibles de s'électriser immédiatement par la chaleur. Ce mode particulier de développement de l'électricité donne lieu à des phénomènes extrêmement curieux, qui ont été, pour la plupart, découverts et étudiés avec beaucoup de soin par Haüy. D'abord, les minéraux électriques par la chaleur manifestent toujours les deux espèces d'électricité à la fois; il se forme en général vers les extrémités de chaque axe d'un cristal, deux pôles électriques différents; de plus, le cristal déroge à la symétrie ordinaire, en ce que l'un des sommets dans lesquels résident les deux fluides, offre des facettes qui ne se répètent pas sur le sommet opposé; et ce qu'il y a de remarquable, c'est une corrélation constante entre ces différences de configuration des sommets et les forces contraires de leurs pôles : on observe en effet que le pôle vitreux possède toujours un plus grand nombre de facettes que le pôle résineux. Les minéraux électriques par la chaleur diffèrent entre eux sous le rapport du degré de chaleur auquel ils prennent la vertu électrique : il en

est un, la Calamine, qui est habituellement électrique à la température ordinaire. Mais la plupart ont besoin d'être échauffés jusqu'à un certain degré, pour acquérir la propriété dont il s'agit, et ils la conservent ensuite entre certaines limites de chaleur, différentes pour chacun d'eux. Lorsqu'on laisse refroidir le corps au-dessous de la limite inférieure, il cesse tout à coup de donner des signes d'électricité; mais il existe dans cet abaissement de température un autre terme, où la vertu électrique reparait avec des caractères qui la distinguent de la première. Les pôles sont alors renversés, c'est-à-dire que le sommet du cristal où se manifeste l'électricité vitreuse dans les limites supérieures, possède la résineuse et réciproquement.

Pour déterminer si un minéral est isolant ou conducteur, on le frotte en le tenant à la main, et on le présente ensuite à une petite aiguille métallique, mobile sur un pivot, et qui est dans son état naturel. Si le corps est isolant, il aura conservé son électricité, et dans ce cas il attirera l'aiguille; mais s'il est conducteur, il sera sans aucune action sur elle. Lorsqu'on veut connaître la nature de l'électricité que le corps a acquise et conservée, on le présente à une petite aiguille semblable à la précédente, mais qui doit être isolée, et préalablement électrique; et suivant qu'il y a attraction ou répulsion, on juge que le corps possède une électricité contraire à celle de l'aiguille, ou la même électricité qu'elle. Une pareille aiguille électrisée d'avance, porte le nom d'*électroscope*. L'électroscope peut être vitré ou résineux. L'électroscope vitré consiste en une aiguille métallique, dont une extrémité porte un petit barreau de Spath d'Islande, et qui est garnie en son milieu d'une chape de cristal de roche, par laquelle elle s'appuie et se meut sur une pointe d'acier, ayant elle-même pour support un bâton de gomme laque. Il suffit de presser le petit morceau de Spath entre les doigts, pour qu'il acquière aussitôt l'électricité vitreuse, et il la conserve très-longtemps. L'électroscope résineux diffère du précédent en ce que l'aiguille est tout entière métallique, comme dans le premier appareil. On la met à l'état d'électricité résineuse, en frottant sur un morceau de laine ou de drap, un bâton de cire d'Espagne ou un fragment de Succin, puis en l'approchant jusqu'au contact d'une des extrémités de l'aiguille, qui est aussitôt repoussée.

††† Propriétés dépendantes de l'action magnétique.

Ces propriétés sont restreintes à un très-petit nombre de substances, parmi lesquelles il n'y a que le Fer qui se trouve dans la nature, à l'état où il est susceptible d'agir sur l'aiguille aimantée. On distingue deux sortes d'actions des minéraux sur cette aiguille: celle qu'on peut appeler *simple*, et qui consiste dans une attraction de ces corps sur l'un et l'autre pôle de l'aiguille; et l'action *polaire*, dont jouissent les corps, qui étant présentés successivement par le même point aux deux pôles, agissent constamment sur l'un par attraction et sur l'autre par répulsion. Pour reconnaître si un corps possède le magnétisme simple, il suffit de le présenter à l'aiguille et de voir s'il l'attire ou non. Si le corps possède le magnétisme polaire, on déterminera d'abord le point qui agit par attraction sur l'une des

extrémités de l'aiguille, puis on le présentera de nouveau à cette même extrémité par le point diamétralement opposé, lequel agira alors par répulsion. Parmi les différents minerais de fer, il en est un qui possède le magnétisme polaire d'une manière très-sensible. Les autres agissent simplement par attraction, ou s'ils ont la vertu polaire, ils ne la manifestent que lorsqu'on les fait agir sur une aiguille faiblement aimantée. V. MAGNÉTISME.

†††† Propriétés dépendantes de l'action sur les sens.

1° Le *toucher*. Les minéraux peuvent exercer sur le tact des sensations très-différentes. On dit qu'ils ont le *toucher doux*, lorsque leurs parties sont fines, et qu'elles glissent sous le doigt, sans produire l'effet d'un corps gras; le *toucher onctueux*, lorsqu'elles produisent un effet analogue à celui du savon; le *toucher rude*, quand ils sont composés de grains assez durs et fortement agrégés; le *toucher âpre*, lorsque la surface du corps a une certaine âpreté, due aux parties dures et anguleuses, dont elle se compose. Quelques minéraux ont la propriété d'être *happants à la langue*, c'est-à-dire que placés sur l'extrémité de cet organe, ils en absorbent l'humidité et y adhèrent fortement, ce qui est un résultat de leur texture poreuse et de leurs nombreuses cavités capillaires.

2° L'*odeur*. Elle se manifeste tantôt d'elle-même, tantôt avec l'aide de la chaleur ou du frottement; elle est propre à la substance, et due à la volatilisation de ses principes constituants, ou bien elle est tout à fait accidentelle, et provient d'une matière étrangère interposée entre les particules de cette substance. On distingue plusieurs sortes d'odeurs: l'*odeur argileuse*, qui se développe lorsqu'on fait tomber la vapeur de l'haleine sur la surface du corps; l'*odeur fétide*, qui se dégage par le frottement de certains cristaux et de certaines pierres compactes; l'*odeur bitumineuse* que l'action du feu fait naître dans la Houille; l'*odeur aromatique* du Succin; l'*odeur sulfureuse* des différents sulfures; l'*odeur d'Ail* des corps qui renferment de l'Arsenic, etc.

3° La *saveur*. Ce caractère existe dans les minéraux qui sont solubles et susceptibles de se combiner avec les matières salines de la salive. On distingue plusieurs sortes de saveurs, que l'on désigne, suivant leur nature, par les noms de *métallique*, *astringente*, *styptique*, *salée*, *fraîche*, *amère*, *urineuse*, *acide* et *alcaline*.

4° Le *son*. Ce caractère est d'une très-faible importance. Il a été admis par les minéralogistes allemands, qui ont remarqué que certaines pierres, réduites en plaques minces et frappées par un corps dur, rendent des sons dont le degré est quelquefois appréciable.

†††† Des formes extérieures en général.

D'après ce qui précède, les formes considérées dans les minéraux sont seulement celles qui résultent du travail de la cristallisation, et qui sont soumises à des lois constantes et régulières. Telle est l'action de ces lois auxquelles la nature inorganique est assujettie, que quand rien ne la trouble, elle tend à produire les formes les plus simples et les mieux caractérisées par leur régularité et leur symétrie. Mais il est rare que des circonstances locales et des causes perturbatrices n'a-

gissent pas pour interrompre ou déranger sa marche ordinaire : aussi ne produit-elle souvent que des formes incomplètes, de simples ébauches dans lesquelles on voit la forme primitive se dégrader insensiblement, des agrégations confuses de feuillets ou d'aiguilles, de fibres ou de grains ; enfin des masses compactes dont la configuration est tout à fait irrégulière et indéterminable. Si l'on excepte les formes cristallines, qui paraissent en rapport avec la nature particulière des substances, et dans lesquelles cependant on observe encore certaines variations dépendantes des circonstances dans lesquelles elles se sont formées, on peut dire qu'en général les formes extérieures des minéraux sont tout à fait accidentelles, qu'elles sont ainsi d'une très-faible importance dans leur classification, puisqu'elles ne peuvent établir que des caractères de simples variétés. Mais il est nécessaire de les considérer, lorsqu'on en vient à la description des espèces et de leur manière d'être dans la nature, et elles sont d'autant plus intéressantes, qu'elles peuvent donner une idée des causes et des circonstances de la formation du minéral.

On peut diviser, ainsi que l'a fait Beudant, les formes extérieures des minéraux en plusieurs classes : 1^o les *formes régulières*, dont il a été déjà question dans cet article, et qui ont été considérées d'une manière spéciale au mot CRISTALLISATION. 2^o Les *cristaux indéterminables*, ou les formes oblitérées, provenant de l'altération des formes régulières, par l'accroissement démesuré de certaines dimensions, ou l'arrondissement des faces et des arêtes. Il est presque toujours possible de les ramener aux types dont elles dérivent. C'est ainsi que les formes du système cubique, qui approchent de la sphère, donnent lieu à des formes globuleuses ou sphéroïdales ; les rhomboïdes à des formes lenticulaires, plus ou moins aplaties ; les dodécaèdres, aux cristaux spiculaires et aux formes en aiguilles ; les prismes en général à des cristaux tabulaires ou lamelliformes, ou bien à ces sortes de configurations que l'on désigne sous les noms de *cyllindroïde*, *bacillaire*, *aciculaire*, etc. 3^o Les *groupes de cristaux*, ou ces agrégations plus ou moins régulières de cristaux appartenant à la même espèce, parmi lesquelles on doit distinguer surtout les groupements réguliers connus sous le nom de *Macles*. V. ce mot. 4^o Les *Stalactites*, ou ces concrétions allongées, coniques ou cylindriques, qui résultent de l'infiltration d'un liquide chargé de molécules pierreuses ou métalliques, à travers les voûtes des cavités souterraines. 5^o Les *formes oolitiques*, ou ces formes globuleuses à couches concentriques, qui proviennent du mouvement qu'avait le liquide chargé de leurs particules, au moment où il les abandonnait à elles-mêmes. 6^o Les *formes ovoïdes ou tuberculeuses*, telles que les rognons, les géodes ou corps arrondis et creux à l'intérieur, dont la cavité est ordinairement tapissée de cristaux ou remplie d'une matière pulvérulente. 7^o Les *pseudomorphoses* ou *formes empruntées*, produites soit par incrustation sur des corps organiques ou inorganiques, soit par moulage dans les cavités des roches et dans l'intérieur des Coquilles, soit par substitution graduelle de certains principes à ceux d'une

autre substance, comme celles qui résultent de ces métamorphoses auxquelles on a donné les noms d'*épigénie* et de *pétrification*. 8^o Les *formes produites par le retrait* des matières pâteuses qui se dessèchent, ou des matières fondues qui se refroidissent. 9^o Enfin celles qui sont dues au roulis des eaux, et qui proviennent de cristaux ou de fragments détachés de roches préexistantes, entraînés par les eaux et usés par leur frottement mutuel.

De la valeur relative des caractères minéralogiques et de la classification.

On vient de parcourir l'ensemble des propriétés diverses que peuvent présenter les minéraux, envisagés sur toutes leurs faces. Ces propriétés étant supposées connues par l'observation dans chacun d'eux, on conçoit que leur énumération complète fournirait une description exacte de chaque individu pris isolément et considéré en lui-même. Mais quand bien même il serait possible de parvenir à connaître ainsi chaque corps d'une manière absolue et indépendamment de tous les autres, cette connaissance ne suffirait pas encore pour constituer toute la science qui doit se composer, non de faits isolés, mais des rapports et des différences que l'on observe dans ces faits, lorsqu'on les a comparés et rapprochés entre eux, suivant le plus ou moins de ressemblance qu'ils manifestent. On a l'avantage de pouvoir exprimer ces rapports et ces différences, et de les faire servir ensuite à distinguer et dénommer les minéraux, malgré la multitude innombrable de ceux qu'offre la nature, en distribuant tous les êtres inorganiques en divisions et subdivisions, d'après leurs caractères communs, de manière qu'en partant de l'observation de ces caractères, on arrive aisément à trouver la place que le minéral occupe dans la méthode et le nom qu'il y porte. On ne cherchera point à faire ressortir ici l'importance d'une telle classification, ni à tracer d'une manière générale la marche à suivre dans la formation des méthodes en histoire naturelle, ce sujet ayant été traité avec tout le développement convenable dans l'article MÉTHODE. Le point essentiel à établir, c'est le principe rationnel d'où l'on doit faire dériver en minéralogie cette première sorte de division qu'on nomme *espèce* dans les règnes organiques, et qui est comme le terme commun auquel aboutissent toutes les divisions supérieures de la méthode. Dans les corps organisés, le principe d'où dérive l'espèce, et qui établit la similitude des individus qu'elle embrasse, c'est la génération successive de ces individus, qui tous peuvent être conçus comme étant originaires d'un seul. En minéralogie, ce principe n'a pas lieu, et l'espèce ne peut être qu'une réunion d'individus, qui ont une certaine ressemblance dans les propriétés. Pour que la méthode soit naturelle, il faut que ces individus aient entre eux plus d'analogie qu'ils n'en ont avec tous les autres ; telle est la notion de l'espèce en général, et on ne peut la préciser davantage, qu'après avoir fixé ce qu'on doit entendre par *individus* dans le règne inorganique. Si l'on prend ce terme à la rigueur, il sera impossible de trouver le caractère de l'individualité dans les corps bruts que présente la nature, et qui tous peuvent être divisés, sans être

détruits; et l'on sera réduit à le chercher dans la molécule intégrante, qui, jouissant seule d'une certaine organisation, a le privilège de ne pouvoir être décomposée qu'en parties hétérogènes. Mais rien n'empêche d'appliquer ce nom d'*individu*, dans un sens plus lâche, à une agrégation de molécules identiques, et de voir des individus semblables dans toutes les masses composées des mêmes molécules, quelle que soit la variété de leur structure. D'après cette idée, l'*espèce inorganique* est la réunion de tous les corps, dans chacun desquels les molécules sont identiques entre elles et avec celles des autres corps. Cette identité de molécules, que suppose la définition précédente, a lieu fréquemment dans les produits des laboratoires, comme aussi dans un grand nombre des produits de la nature; elle a été admise ici dans tous les minéraux, les ayant considérés comme purs, pour rendre plus simple l'étude de leurs propriétés; mais on rencontre souvent des agrégats mixtes, composés de plusieurs sortes de molécules, qu'il faut alors regarder comme des mélanges d'individus différents, ou si l'on veut d'espèces différentes. On verra bientôt que, dans ce cas, il est toujours possible de démêler les espèces qui se combinent pour former une même masse, et qu'un pareil mélange, quand il se fait en proportions notables, n'a lieu ordinairement qu'entre les espèces les plus analogues.

Les molécules des substances minérales étant généralement composées d'atomes élémentaires, leur identité exige qu'elles soient formées des mêmes principes, combinés entre eux de la même manière et dans les mêmes proportions. S'il était possible de voir et d'étudier ces molécules elles-mêmes, rien ne serait plus facile que de vérifier ces conditions d'identité et d'appliquer la définition générale de l'espèce à la détermination d'une substance donnée. Mais on est réduit à n'opérer que sur des masses, c'est-à-dire sur des agrégats de molécules, souvent de nature diverse; on n'a pour prononcer sur l'analogie ou la différence des individus que les caractères qui appartiennent à ces masses, et qui peuvent dépendre plus ou moins du mode accidentel de leur structure ou du mélange des espèces. Or l'emploi de ces caractères exige une juste appréciation de leur valeur relative; il faut savoir exactement jusqu'à quel point ils peuvent s'accorder ou se trouver en opposition entre eux, quels sont ceux que l'on doit regarder comme caractères dominants et spécifiques, et dans quel ordre les autres se subordonnent aux premiers, pour établir soit les variétés de l'espèce, soit les réunions d'espèces en genres, familles, ordres et classes.

C'est parce qu'on n'a pas bien apprécié les rapports qu'ont entre eux les divers caractères, et parce qu'on a exagéré l'importance ou le degré de fixité de certains d'entre eux, qu'il y a tant de divergence entre les méthodes des minéralogistes, de ceux-là même qui semblent avoir admis en principe la notion de l'espèce, telle qu'elle a été donnée ci-dessus. Ils ont erré dans l'application, en faisant servir à la détermination spécifique, au défaut de tel caractère, tel autre qu'ils croyaient propre à le suppléer, parce

qu'ils le supposaient en accord permanent avec le premier. C'est ce qui est arrivé pour les deux caractères que l'on regarde généralement comme étant de première valeur en minéralogie, savoir : la composition chimique et la forme cristalline. Haüy a été conduit par le raisonnement à regarder le premier de ces caractères comme l'un des types fondamentaux de l'espèce; mais en cherchant à appliquer sa définition à la classification des minéraux, il a quelquefois manqué le but, en appelant à son aide un autre principe qui n'était point une conséquence rigoureuse de sa définition, et que l'expérience n'avait pas suffisamment démontré : ce principe était, que deux corps différemment composés ne pouvaient avoir la même forme cristalline, à moins que ce ne fût une forme limite, c'est à-dire une de celles qui appartiennent au système de cristallisation cubique. Aussi toutes les fois que deux individus avaient des formes semblables non régulières, Haüy en concluait que leur composition chimique essentielle devait être la même; et il rejetait soit sur les mélanges accidentels, soit sur l'imperfection des analyses, les nombreuses variations que l'on remarquait dans les résultats de ces dernières. Mais de nouvelles observations ont appris ce que ce point de vue pouvait avoir d'inexact, en établissant les rapports qui lient entre elles la forme cristalline et la composition atomistique, et en faisant voir que la première dépendait d'une manière plus immédiate du nombre et de l'arrangement des atomes, que de leur nature particulière.

Il résulte des belles découvertes de Mitscherlich, que des corps composés d'éléments différents, mais d'atomes en nombre égal et réunis de la même manière, ont en général des formes, sinon identiques, du moins très-rapprochées par la mesure de leurs angles. Cela tient à ce que les différentes bases, au même degré d'oxidation, ont elles-mêmes des formes identiques ou analogues, et qu'elles communiquent ensuite cette identité ou cette analogie de forme, aux composés dans lesquels elles se combinent dans la même proportion avec un même Acide. Il en résulte ainsi des composés ternaires ou quaternaires de même formule, qui ne laissent apercevoir souvent aucune différence essentielle dans leurs caractères extérieurs, et qui cachent néanmoins sous cette apparente conformité de traits une diversité de nature, que l'analyse chimique peut seule découvrir. On connaît déjà plusieurs classes d'oxides qui sont telles, que les corps qui composent chacune de ces classes renferment le même nombre d'atomes d'Oxigène, ont des formes semblables, et jouissent de la propriété de se remplacer mutuellement dans une même combinaison, sans altérer sensiblement sa forme cristalline. C'est à ces oxides que l'on a cru devoir donner le nom de *bases isomorphes*, expression qu'il ne faut pas prendre dans un sens trop rigoureux. La Chaux, la Magnésie, le deutocide de Cuivre, les protoxides de Fer, de Manganèse, de Cobalt, de Nickel et de Zinc, composent une première classe. La Baryte, la Strontiane, l'oxide de Plomb, en forment une seconde. Une troisième renferme l'Alumine, et les deutoxides de Fer et de Manganèse.

Les composés isomorphes ont la propriété, quand ils

sont dissous dans le même liquide, de cristalliser ensemble en toutes proportions, de manière que leurs molécules, quoique différentes de nature, concourent également à l'accroissement d'un cristal unique, celles de l'un pouvant se substituer indifféremment à celles d'un autre, à cause de l'analogie de leurs formes; et la configuration du cristal mélangé est sensiblement la même que celle des cristaux purs que chaque composé aurait produite isolément. Ce fait très-important, que l'on a remarqué d'abord dans les substances dont la cristallisation est artificielle, paraît avoir eu lieu fréquemment dans la nature, et il fournit une explication satisfaisante des variations que l'on observe dans les analyses de certains corps regardés jusqu'ici comme appartenant à une même espèce. C'est ainsi que les anciennes espèces, appelées *Grenat*, *Amphibole*, *Pyroxène*, comprennent un grand nombre de composés différents et de même formule; et les résultats de leurs analyses, qui, pendant longtemps, avaient paru n'accuser que des mélanges accidentels, dans lesquels il ne pouvait y avoir rien de fixe, s'interprètent aujourd'hui et se calculent d'une manière rigoureuse, lorsqu'on les discute avec soin, dans la vue d'y reconnaître et d'y démêler les substitutions isomorphes.

On voit, par ce qui précède, qu'une même forme cristalline indique dans les minéraux une analogie de composition bien plus qu'une identité de nature, et qu'ainsi le caractère tiré de la forme ne peut être mis sur la même ligne que celui qui dérive de la décomposition chimique, supposée bien connue. On sait maintenant d'une manière positive, non-seulement qu'une même forme cristalline peut appartenir à des compositions différentes, mais encore que la même composition chimique peut se montrer sous des formes cristallines, incompatibles dans un même système, sans qu'il soit toujours possible d'expliquer cette diversité par un changement dans la disposition des atomes, puisque d'après les observations de Mitscherlich, elle a lieu jusque dans le Soufre, que tout le monde regarde comme un corps simple. La forme cristalline n'en est pas moins un caractère d'une très-grande importance, et s'il ne peut être employé seul à la détermination rigoureuse des espèces, il sert à rapprocher celles qui ont le plus d'analogie, et à en former des groupes naturels, qui correspondent assez bien à cette seconde sorte de division qu'on nomme *genre* dans les méthodes relatives aux règnes organiques.

Le caractère tiré de la double réfraction peut être assimilé au précédent, puisqu'il est toujours en rapport constant avec lui. Viennent ensuite comme caractères de seconde valeur, ceux qui dérivent de la densité et de la dureté dans les minéraux : on les emploie souvent comme auxiliaires des véritables caractères spécifiques, quand ceux-ci ne se sont pas encore prononcés d'une manière nette et décisive. Quant aux caractères tirés des structures d'agrégation et des formes accidentelles, on a déjà vu qu'ils ne pouvaient servir qu'à établir les variétés de l'espèce.

Les espèces étant formées, il faut ensuite les réunir en genres, grouper ceux-ci en ordres ou familles, et les ordres en classes. Les genres ne peuvent être établis

que par le rapprochement des espèces qui ont le plus d'analogie dans leur composition chimique, et l'on s'accorde généralement à les former de celles qui ont un principe commun, soit le principe minéralisé ou la base, soit le principe minéralisateur ou celui qui fait fonction d'acide. Mais suivant qu'on adopte l'un ou l'autre principe pour construire l'échafaudage des divisions supérieures, on arrive à des méthodes inverses l'une de l'autre, dont chacune a ses avantages. La méthode par les bases a été suivie par un grand nombre de minéralogistes, tant chimistes que cristallographes, par Haüy et Brongniart dans leurs Traités de Minéralogie, par Berzélius, dans son premier Essai d'un système purement chimique, etc. La seconde a été tentée avec beaucoup de succès par Beudant, dans le Traité qu'il a publié primitivement en 1824.

Haüy divise le règne minéral en quatre grandes classes, dont la première ne comprend que les Acides trouvés libres dans la nature. Elle ne renferme qu'un très-petit nombre d'espèces. Les deux classes suivantes sont relatives aux minéraux qui renferment des substances métalliques. Or, Haüy distingue parmi les métaux : 1^o ceux que les nouvelles découvertes de la chimie ont fait reconnaître dans les terres et les alcalis, et qui, ne pouvant exister seuls dans la nature, se montrent toujours sous un aspect différent de l'éclat métallique : ce sont les métaux *hétéropsides*; 2^o ceux qui sont doués naturellement de cet éclat, qui s'offrent d'eux-mêmes sous leur véritable aspect, ou sont faciles à réduire à l'état métallique au moyen du Charbon : ce sont les métaux *autopsides*, ou métaux proprement dits. D'après cette distinction, sont établies les deux classes des substances métalliques hétéropsides et des substances métalliques autopsides. Ces deux classes sont divisées en genres, dont chacun comprend les espèces qui ont une base commune, et diffèrent l'une de l'autre par l'Acide uni à cette base. Ainsi le genre *Chaux* se compose des espèces : Chaux carbonatée, Chaux phosphatée, Chaux fluatée, Chaux sulfatée, etc. A la fin de la seconde classe, qui répond à l'ancienne classe des Sels ou substances acidifères, Haüy avait cru devoir placer à part, dans un appendice, toutes les substances siliceuses, c'est-à-dire celles qui composaient anciennement la classe des pierres ou substances terreuses. Mais cette ligne de séparation, qui d'ailleurs n'était que provisoire, doit disparaître aujourd'hui que l'on sait à quoi s'en tenir sur le rôle que joue la Silice dans ces combinaisons. Une quatrième classe renferme les substances combustibles non métalliques, auxquelles sont jointes, par appendice, sous le nom de *substances phylogènes*, c'est-à-dire *engendrées des végétaux*, celles qui doivent évidemment leur origine au règne végétal, comme les Houilles, les Bitumes, etc.

Après avoir étudié les propriétés des minéraux considérés en eux-mêmes, et tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour être en état de les décrire séparément et d'en ordonner ensuite le tableau général, le minéralogiste qui veut compléter leur histoire, doit indiquer avec soin leur manière d'être dans la nature, leurs relations de position entre eux, leurs différentes associations, et enfin l'emploi qu'on peut en faire dans les arts

et les usages de la vie. Sous ces rapports, il existe entre eux de grandes différences. Les espèces minérales ne sont pas également distribuées à la surface et dans l'intérieur du globe : elles correspondent et à diverses époques et à divers modes de formation. Les unes ont été formées par voie de cristallisation et de dissolution préalable; d'autres par voie de fusion ignée; d'autres enfin par voie de sédiment ou de dépôt, dans des eaux qui tenaient leurs particules en suspension. Les unes se présentent, mais de différentes manières, dans les terrains de toutes les époques; d'autres appartiennent plus particulièrement à telle ou telle classe de terrains. Les unes entrent dans la composition des grandes masses minérales ou forment à elles seules des montagnes, des couches, des amas ou dépôts limités, des veines ou des filons. Les autres sont répandues en noyaux, en rognons, en petits nids ou veinules, dans les grandes masses. Elles se présentent en général de deux manières bien distinctes : ou disséminées en cristaux et en grains dans l'intérieur des roches, ou implantées sur les parois des cavités souterraines. Enfin il en est qui ne se montrent qu'en enduit ou efflorescence à la surface de certaines pierres, et d'autres qu'on ne trouve ordinairement qu'en solution dans les eaux minérales. Ces diverses manières d'être des minéraux constituent ce qu'on nomme la *gisement* de l'espèce, auquel on peut ajouter l'indication des diverses localités où elles se rencontrent. Les minéraux diffèrent encore entre eux, sous le rapport de l'application qu'on peut en faire aux besoins et aux agréments de la vie, et l'on peut même dire que le règne minéral est peut-être celui qui fournit le plus de ressources à l'industrie et répand le plus de richesses dans la société.

MINÉRAUX. Corps bruts ou inorganiques, dont la formation a été naturelle, et qui font partie de l'enveloppe extérieure du globe terrestre. Tels sont ceux auxquels on a donné les noms vulgaires de Pierres, de Sels, de Bitumes et de Métaux, et dont l'ensemble compose le règne minéral. Le mot **Fossile** est synonyme du mot **MINÉRAUX** dans plusieurs langues; mais en français, il est pris dans un sens plus restreint, et ne s'applique qu'aux débris organiques, enfouis dans le sein de la terre, où ils subissent des altérations qui souvent les transforment en de véritables substances minérales.

MINERVE. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

MINES. Dès que l'Homme fut assez avancé dans la civilisation pour sentir toute l'importance et se faire une nécessité de certaines substances minérales, il tenta de les extraire du sein de la terre par des fouilles ou par des excavations pratiquées selon la direction que présentaient les amas de ces substances. On donna le nom de *Mines* à ces excavations, lorsqu'elles avaient pour objet la recherche des matières d'une valeur assez considérable, telles que les substances métalliques qui dans leur état de nature et mélangées avec d'autres substances sont désignées sous le nom de *Minerais*; et l'on appela simplement *Carrières*, les excavations creusées pour l'extraction des terres, des sables et des sub-

stances pierreuses d'une très-faible valeur intrinsèque. L'art des Mines ne reçut de grands développements qu'après que les sciences physiques eurent fait préalablement des progrès étendus. Il fallait d'abord trouver le minéral, en reconnaître la composition et les propriétés physiques : c'était la leçon que le minéralogiste seul pouvait enseigner; connaître les moyens de s'enfoncer dans les profondeurs de la croûte terrestre, quelle qu'en fût la résistance, quelques obstacles qu'elle présentât par la présence des voies d'eau ou d'autres fluides qui la traversent accidentellement : c'était l'art du mineur proprement dit; enfin on devait ensuite, par les procédés les plus économiques, en retirer les substances utiles et les amener à l'état de pureté : c'était l'affaire du métallurgiste et du chimiste. Puisque tant de connaissances étaient nécessaires, il dut s'écouler bien des siècles avant qu'on ne commençât l'exploitation des Mines de métaux altérés par leur combinaison avec une foule de corps étrangers à leur nature. Aussi les métaux qui se rencontrent presque purs, ou seulement engagés dans des combinaisons faciles à détruire, ceux qui d'ailleurs possèdent une grande ductilité, de l'éclat et une certaine dureté, furent-ils les premiers en usage : le Cuivre, par exemple, est la matière de la plupart des vases que l'on découvre dans les monuments de la plus haute antiquité. Mais aussitôt que l'Homme eut reconnu la grande utilité du Fer et sa supériorité réelle sur toutes les autres substances métalliques, il dirigea d'abord toute son attention vers l'extraction de ce métal; il y arriva enfin par des procédés qui, à la vérité, ne découlaient d'aucunes connaissances chimiques, mais qui, cependant, reposaient sur les théories que le perfectionnement des sciences, et l'investigation des savants modernes sont parvenus à établir. Quant aux principaux moyens de pénétrer dans l'intérieur de la terre, il suffit de rappeler la puissance de la force expansive de la poudre à canon, pour faire sentir toutes les conséquences utiles de cette admirable invention. Que de travaux longs et dispendieux n'a-t-elle pas épargnés, depuis son introduction en 1615, dans l'art du mineur! La perforation des roches quarzeuses et granitiques; la division de celles qui offrent des scissures naturelles, mais dont les masses étaient énormes, ne s'opéraient qu'avec une lenteur tellement désespérante qu'il fallait pour la surmonter la persévérance opiniâtre des malheureux condamnés aux plus pénibles travaux; l'emploi de la poudre abrégé donc les efforts des Hommes en leur facilitant l'accès des minerais enfouis dans les abîmes que l'on jugeait jusqu'alors impénétrables avec le seul secours des outils.

Les travaux des Mines s'exécutent, soit par des tranchées ou excavations à ciel ouvert, soit par des puits ou des galeries souterraines. La Tourbe, les terres et les sables où gisent l'Or, les Diamants et les minerais d'alluvion, sont exploités par le premier moyen. On met en usage les autres, lorsqu'il est nécessaire d'établir des ouvrages fort compliqués, lorsqu'il s'agit de l'extraction des minerais dont les amas et les filons se prolongent à une grande profondeur et suivant des directions variables. Dans les houillères, par exemple,

on pratique des entailles *en gradins*, c'est-à-dire en formant des entailles semblables aux marches d'un escalier. Les gradins sont dits *droits* ou *descendants*, lorsqu'on attaque les minerais par-dessus, et on les appelle *renversés* ou *montants* quand le minerai est attaqué par-dessous. Ces deux sortes d'ouvrages ont des avantages et des inconvénients particuliers, qui les font préférer suivant les circonstances. Lorsque la couche est assez épaisse et peu mélangée, que le toit est difficile à soutenir, et qu'on veut exploiter à de grandes distances sans être obligé de beaucoup étayer, on travaille par *chambres*. Ce sont des tailles droites de dix à vingt mètres de largeur, qui avancent dans la Houille sans galeries préparatoires, soit suivant la direction de la couche, soit suivant son inclinaison. Cette sorte de travaux est employée avantageusement quand on craint le voisinage de quelques amas d'eau qu'il est facile de reconnaître par le sondage, et qu'on peut arrêter par la construction d'une digue solide derrière le front de la taille. Quelquefois, après avoir donné aux chambres la plus grande largeur possible, de manière cependant que le plafond ne risque pas de s'écrouler, on laisse des massifs de Houille comme moyen de soutien, et une portion de la couche supérieure quand le toit de celui-ci est éboulé. C'est ce qu'on appelle exploitation *par piliers* ou *en échiquier*. Ce mode est désavantageux, en ce que les massifs qui forment les piliers sont des matériaux perdus, c'est pourquoi on ne leur donne que les dimensions nécessaires pour remplir leur objet.

Les moyens ingénieux et hardis que les mineurs emploient pour extraire les masses minérales sont trop nombreux, trop importants pour que l'on puisse en donner ici une idée. On se bornera à présenter une récapitulation générale des Mines, en suivant la division adoptée par les géologues, qui les partagent en trois classes, savoir : 1^o les Mines des terrains antérieurs à la Houille; 2^o les Mines des terrains secondaires et de sédiment; 3^o et les Mines des terrains d'alluvion.

Mines des terrains antérieurs à la Houille.

Elles n'existent que dans certaines régions montagneuses, et sont ouvertes pour la plupart sur des filons, des amas et des couches métalliques. Dans cette classe, les Mines de l'Amérique espagnole sont les plus célèbres; la richesse de celles du Pérou et du Mexique est même devenue proverbiale. Elles sont situées dans la grande chaîne nommée Cordillère des Andes qui longe tout le littoral de l'Océan pacifique; mais ces montagnes ne paraissent pas être également métallifères dans toute leur étendue, et les exploitations se trouvent seulement dans des cantons très-éloignés les uns des autres. L'Argent y est le métal le plus commun; on y a aussi ouvert quelques Mines d'Or, de Mercure, de Cuivre, de Plomb, et même de Sel gemme. La fameuse montagne de Potosi, située vers le 20^e degré de latitude australe sur le versant oriental de la chaîne, ne fournit plus comme autrefois un minerai très-riche; néanmoins le produit n'en a pas diminué, parce que l'abondance de ce minerai a suppléé à la richesse. Dans les premières années de leur exploitation, c'est-à-dire vers le milieu

du XVI^e siècle, on trouvait communément des minerais qui rendaient 40 à 45 pour cent; depuis le commencement du siècle qui vient de s'écouler, la richesse moyenne n'est plus que de 48/100 à 68/100 d'once par quintal, ou 0,0005 à 0,0004. La masse d'Argent produite jusqu'au commencement du siècle présent, par les Mines de Potosi, est estimée par Humboldt à 5,750,000,000 de francs. Le minerai est en filons très-nombreux dans un Schiste argileux primitif, qui constitue la masse principale de la montagne et qui est recouvert par une couche de Porphyre argileux.

D'autres districts de l'Amérique méridionale sont aussi fameux par leurs Mines d'Argent. Ceux de Huantajaya, de Pasco et de Chota l'emportent de beaucoup sur les autres par l'abondance de leurs minerais. C'est dans les Mines de Huantajaya qu'on a trouvé les plus grandes masses d'Argent natif; on en découvrit une, en 1758, qui pesait huit quintaux. Dans les Mines de Pasco, le minerai est encore très riche, puisque le produit moyen de tous les minerais est de 1 once 28 centièmes par quintal, et qu'on en trouve même qui donnent 50 ou 40 pour cent. Combien il est à regretter que ces riches dépôts aient été la possession des plus ignorants d'entre les hommes! Durant plus d'un siècle et demi, on avait criblé le sol, sans aucun ordre, d'une grande quantité de puits, et l'épuisement des eaux ne se faisait qu'à bras d'homme, et d'une manière très-dispendieuse. Il n'y a que quelques années que des mineurs européens ont établi dans ces Mines des machines à vapeur pour l'épuisement des eaux; et déjà l'exploitation a donné des résultats infiniment avantageux. La partie équatoriale des Andes est encore très-riche en minerais d'autres métaux que l'Argent. On exploite dans les districts de Huailas et de Pataz, des Mines d'Or et de Plomb. Le Pérou offre aussi plusieurs Mines de Cuivre et de Mercure. Ces dernières ne sont pas nombreuses; la plus remarquable et la seule importante est celle de Huancavelica qui se trouve sur le revers oriental des Andes du Pérou à 15^e de latitude australe, et à 5752 mètres au-dessus de la mer. Enfin on connaît au Pérou quelques Mines de Sel gemme, sur lesquelles Rivero, ingénieur péruvien, qui a achevé son éducation scientifique en France, a donné de très-curieux renseignements. Les Cordillères dans la partie qui se rapproche de l'isthme de Panama, c'est-à-dire dans les États principaux de la république de Colombie, sont peu riches en gîtes métallifères, tandis qu'au contraire les terrains d'alluvion y fournissent par les lavages une quantité d'Or très-considérable.

Le Mexique a toujours été célèbre par la grande variété de ses minerais; néanmoins on s'y borne presque exclusivement à l'exploitation des Mines d'Argent. Situées principalement à l'ouest de la chaîne des Cordillères, elles se trouvent en général à une très-grande élévation au-dessus de la mer. Les travaux forment environ trois mille Mines distinctes qui sont réparties autour de cinq cents chefs-lieux que l'on nomme Réales. Ces Mines embrassent une superficie de 12000 lieues carrées, c'est-à-dire à peu près la deuxième partie de la surface du Mexique. Quelques Réales sont remarquables par leur excessive richesse, tandis que d'autres

n'offrent que des minerais très-pauvres. Les gîtes sont principalement des filons qui traversent des roches primitives ou de transition. Les énormes produits d'Argent que verse le Mexique dans la circulation, sont plutôt dus à la facilité de l'exploitation et à l'abondance des minerais qu'à leur richesse intrinsèque, et les produits seraient susceptibles de beaucoup d'augmentation, si les travaux des Mines étaient mieux dirigés qu'ils ne l'ont été par les Espagnols ou les Mexicains. Des compagnies anglaises ont entrepris de les améliorer, mais elles ne paraissent pas avoir parfaitement réussi, et le bien qui semblait devoir en résulter vient d'être annihilé par l'effet des secousses politiques ou peut-être par l'avidité des entrepreneurs. Les Réales du Mexique ne sont pas distribuées uniformément sur toute l'étendue des Cordillères. On peut les considérer comme formant huit groupes qui ont reçu les noms des provinces dans lesquelles ils sont situés. Le plus remarquable est le *Groupe central*, dont le point principal est la grande ville de Guanaxuato, à soixante lieues N. N. O. de Mexico, et qui comprend les fameux districts des Mines de Guanaxuato, Catorce, Zacatecas et Somberete, les plus riches du Mexique, puisqu'à eux seuls ils fournissent plus de la moitié de l'Argent que cet empire met en circulation.

Le filon principal du district de Guanaxuato est connu sous le nom de la *Veta-Madre*. Sa puissance est de quarante à quarante-cinq mètres, et il est reconnu sur une longueur de 12,700 mètres. On y compte dix-neuf exploitations, dont le produit annuel a une valeur de près de trente millions de francs. La plus riche est celle de Valenciana, découverte en 1764, et qui n'a jamais produit moins de deux à trois millions de francs par année.

Le nord de l'Amérique est loin de pouvoir être comparé, sous le rapport de la richesse minérale, avec les contrées méridionales de cette partie du monde. Il est vrai qu'on ne connaît pas suffisamment la géologie de la vaste région de l'Ouest, quoiqu'elle ait été naguère explorée par plusieurs savants minéralogistes; mais il paraît que la nature n'y est pas abondante en produits métalliques. La chaîne des Alleghanys qui court parallèlement aux rivages de l'Océan Atlantique, renferme un assez grand nombre de gîtes de minerais de Fer, de Plomb et de Cuivre, quelques minerais d'Argent, de Fer carburé et chromaté; mais la plupart des tentatives faites pour les exploiter sont demeurées sans succès.

De ce que l'ancien continent a été habité par des hommes beaucoup plus avancés dans les arts et les sciences, il en est résulté que l'emploi des métaux, soit comme signe représentatif des richesses, soit comme matières premières pour la confection de tous les instruments nécessaires à l'Homme social, a puissamment excité la recherche des Minerais enfouis dans toutes les localités de cette partie du globe. Aussi les découvertes s'y sont-elles multipliées à l'infini, et le nombre des Mines y est tellement considérable, qu'il n'entre point dans le plan de cet ouvrage de les énumérer avec quelques détails. On indiquera seulement les contrées de l'Asie et de l'Europe qui sont surtout remarquables par l'exploitation de leurs Mines, et parmi ces dernières

on fera connaître celles dont les produits sont les plus considérables.

Dans le grand nombre d'exploitations importantes que possède la Sibérie, les plus riches en métaux précieux constituent l'arrondissement de Kolywan, et sont situées à l'extrémité occidentale de la chaîne des monts Altaïs. Ces Mines sont ouvertes dans les terrains schisteux qui environnent au nord, à l'ouest et au sud-ouest, la croupe occidentale de la haute chaîne granitique dont ils sont séparés par des terrains formés par d'autres roches primitives.

La Mine de Zméof située à 51° 9' 25" de latitude boréale, et 79° 49' 50" de longitude orientale de Paris, est la plus importante des Mines de l'arrondissement de Kolywan, lesquelles produisaient, en 1786, selon Patrin, environ trois mille marcs d'Or et six mille marcs d'Argent. Indépendamment de ces métaux, on y trouve encore des minerais abondants de Cuivre, de Plomb, de Zinc et d'Arsenic. Ces minerais ont pour gangues de la Baryte sulfatée, de la Chaux carbonatée, du Quartz et rarement de la Chaux fluatée. Les premières années ont été les plus productives; mais les travaux commencés en 1745 étaient si mal dirigés, qu'ils avaient fortement compromis l'exploitation. Il a fallu que le gouvernement russe eût recours à des mineurs allemands pour parvenir à régulariser les travaux de ces Mines, lesquels sont très-complicés en raison de la puissance et de l'inclinaison du gîte. Celui-ci forme un filon reconnu sur une longueur de plusieurs centaines de toises et jusqu'à quatre-vingt-seize toises de profondeur. Il est incliné d'environ 50° dans sa partie supérieure, et il devient presque vertical à une certaine profondeur. On exploite, dans les monts Altaïs, quelques Mines de Cuivre qui donnent de grands produits; mais il n'y a pas de Mines de Plomb proprement dites: tout celui qui est employé pour le traitement des minerais d'Or et d'Argent, est tiré de Nertschinck, Mine située à sept cents lieues de là, sur les bords du fleuve Amour. La principale fonderie de la région métallifère de Kolywan, qui existait dans ce dernier lieu, a été supprimée à cause de la rareté du combustible. Elle est maintenant à Barnaoul, ville située sur l'Obi et distante de cinquante lieues de Zméof.

Il n'est aucune contrée du monde plus riche en minerais de Plomb que la partie de la Daourie où est situé Nertschinck, chef-lieu du troisième arrondissement des Mines de la Sibérie. Le minerai est de la Galène qui a ordinairement pour gangue des minerais de Zinc et de Fer dont on ne tire aucun parti. Les filons se trouvent dans un Calcaire gris souvent siliceux et argileux, qui repose sur un sol de Granite et de Schiste. Ces Mines sont exploitées presque uniquement pour l'Argent que contient le minerai, et dont la proportion n'est que de six à dix gros par quintal. La Litharge produite par la coupellation est rejetée comme inutile, et, près des fonderies, l'on en voit des tas plus hauts que les maisons. Une petite quantité cependant est conservée pour le traitement des minerais d'Or et d'Argent des autres arrondissements. L'exploitation des Mines de la Daourie date de la fin du dix-septième siècle; mais on n'a donné une grande impulsion aux travaux de ces Mines

qu'après l'expulsion des Chinois, qui possédaient le pays, et qui en avaient commencé les premières opérations.

L'immense chaîne des monts Ourals, qui, sur une longueur de plus de cinq cents lieues, sert de limite naturelle à l'Europe et à l'Asie, contient des gîtes très-riches de minerais de Fer, de Cuivre et d'Or. Les exploitations de ces mines sont situées sur les deux versants; mais elles sont beaucoup plus nombreuses sur le versant oriental, où elles constituent l'arrondissement d'Ekaterinbourg, depuis les environs de cette ville jusqu'à cent vingt ou cent trente lieues au nord. Dans les mines de Cuivre, les filons sont en général remplis de matières argileuses, pénétrées d'oxide rouge de Cuivre et mêlées de Cuivre carbonaté vert et bleu, de Cuivre sulfuré et de Cuivre natif. Parmi les exploitations des monts Ourals, on cite comme les plus importantes celles de Tourinski et de Goumechefski. Le minerai des premières donne dix-huit à vingt pour cent, et en 1786, le produit annuel était de dix mille quintaux métriques de Cuivre. Les secondes sont célèbres par les belles Malachites qu'on y trouve : c'est de là que sont venus presque tous les beaux morceaux de cette substance employés en bijouterie. Le minerai n'y rend que trois à quatre pour cent de Cuivre; mais son abondance, en 1786, était telle, que le produit annuel s'élevait à vingt mille quintaux métriques de ce métal.

On exploite, dans les monts Ourals, un grand nombre de Mines de Fer. Les minerais du versant occidental se trouvent souvent dans un Calcaire gris, compacte, dont l'âge géologique paraît beaucoup plus moderne que les roches de la chaîne centrale. Le Fer oxidulé, doué du magnétisme polaire, est très-commun dans les Mines du versant oriental, sur lequel on voit des montagnes entières d'Aimant. Tous ces minerais de Fer sont exploités à ciel ouvert et rendent rarement moins de cinquante à soixante pour cent de Fer; ils alimentent de nombreuses usines dont les plus anciennes ont été fondées en 1628. Vers 1790, la quantité annuelle des matières fabriquées par les usines à Fer des deux versants s'élevait à plus de cinq cent mille quintaux métriques. Elles étaient embarquées sur les divers affluents du Volga, qui descendent de la chaîne de l'Oural, puis de là transportées dans l'intérieur de la Russie européenne.

Au pied des monts Ourals, du côté de l'Asie et à trois lieues nord est d'Ekaterinbourg, existe une Mine d'Or célèbre par le Plomb chromaté qu'on y a découvert en 1776, et par quelques variétés rares de minéraux. L'Or y est à l'état natif, disséminé dans un minerai de Fer hydraté caverneux, qui constitue un large filon dont la profondeur n'est pas considérable, et qui diminue en richesse à mesure qu'on s'éloigne de la surface. Cette Mine d'Or n'est pas la plus importante des monts Ourals; car la grande quantité de ce métal qu'on exploite dans ces contrées, provient des dépôts d'Argiles aurifères, qui appartiennent à d'autres terrains que ceux-ci. L'Or est en général si répandu dans ces terrains, que les matériaux dont sont construites les maisons de la ville d'Ekaterinbourg en contiennent une quantité assez considérable pour qu'on ait songé, vers

ces derniers temps, à l'extraire avec beaucoup de bénéfice. C'est encore dans les monts Ourals que l'on exploite les belles feuilles de Mica connues dans le commerce sous le nom de Mica de Russie.

Après avoir sommairement exposé la statistique des Mines de la Sibérie ou de l'Asie septentrionale, il resterait à parler des Mines qui existent dans les autres régions de cette vaste partie du monde, telles que la Chine et l'Indoustan, si d'une part les renseignements que les voyageurs ont fournis sur ces contrées n'étaient pas trop insuffisants, et si, d'un autre côté, les principales exploitations de ces Mines n'avaient pour objet la recherche des métaux précieux ou des diamants qui appartiennent aux terrains d'alluvion, et dont il sera parlé plus bas. D'après l'ordre adopté pour ce dictionnaire, ne considérant d'abord que les Mines de terrains antérieurs à la Houille, on terminera l'exposition de cette catégorie par les Mines d'Europe. Ici le nombre des exploitations se multiplie tellement que l'on est forcé d'user encore plus de brièveté dans leur énumération, quoique leur importance, l'intérêt qu'elles doivent inspirer par les notions exactes que l'on possède sur elles, seraient de bons motifs pour s'étendre davantage sur les travaux qu'on y exécute et sur les produits importants qu'elles fournissent.

Ayant d'abord parlé des Mines de Sibérie, une transition naturelle conduit à dire un mot des Mines de l'Europe orientale et particulièrement de celles de la Hongrie et de la Transylvanie. Elles forment quatre groupes principaux, nommés d'après les villes principales qui s'y trouvent, ou mieux par leurs positions géographiques respectives.

Dans le groupe du nord-ouest, les districts de Schemnitz, de Kremnitz et de Königsberg, renferment des Mines d'Or, d'Argent et de Plomb, dont quelques-unes sont exploitées depuis le temps des Romains. A Schemnitz, le minerai se trouve dans des roches porphyriques, le plus souvent vertes, qui ont les plus grands rapports avec les Porphyres métallifères du Mexique. Les filons de ce minerai sont nombreux et parallèles entre eux : ils sont en général très-puissants; mais leur étendue en longueur paraît n'être pas très-considérable. Parmi les minéraux dont ils sont composés, les plus importants sont l'Argent sulfuré, mêlé d'Or natif, et la Galène ou Plomb sulfuré. Tantôt ces deux principales substances sont isolées, tantôt elles sont mêlées de manière à donner des minerais de toutes les richesses, depuis ceux qui rendent soixante pour cent d'Argent jusqu'à la Galène la plus pauvre. L'Or y accompagne l'Argent dans une proportion extrêmement variable, mais qui ordinairement approche de celle de un à trente. Les travaux des Mines de Schemnitz sont généralement très-bien conduits; on y a ouvert de belles galeries d'écoulement, et les eaux motrices sont recueillies et employées avec art. Cependant il paraît que l'état prospère de ces Mines commence à éprouver un mouvement de décadence, qui provient peut-être de ce que l'instruction des ingénieurs est moins soignée aujourd'hui, malgré les progrès des sciences, qu'elle ne l'était il y a une cinquantaine d'années, époque à laquelle Marie-Thérèse établit l'école des Mines de Schem-

nitz, qui avait d'abord acquis une grande célébrité.

Les roches métallifères de Kremnitz sont fort analogues à celles de Schemnitz, et les filons y sont à peu près de même nature. Seulement, ils contiennent plus d'Or natif, et on y trouve de l'Antimoine sulfuré et de l'Antimoine hydrosulfuré qui n'existent pas dans les autres. Kremnitz est le siège d'un hôtel des monnaies où l'Or et l'Argent de toutes les Mines de Hongrie est soumis au départ, et où s'exécutent en grand toutes les opérations chimiques et la préparation des substances nécessaires à la métallurgie.

Près de Königsberg, ville située à six lieues de Schemnitz, existent des Mines dont les filons ont une position très-irrégulière et très-incertaine, ce qui fait que les mineurs ont peu de données fixes sur la conduite des travaux et sur les produits des exploitations. Leurs minerais ont pour gangue une roche feldspathique, et se composent principalement d'Argent sulfuré aurifère.

Les environs de la petite ville de Neusohl sont remarquables par leurs minerais de Cuivre, exploités depuis le treizième siècle, et qui contiennent six onces d'Argent par quintal. Ces masses de minerais paraissent constituer des filons dans le Schiste micacé ou dans les couches inférieures de Grauwacke, formant des montagnes assez élevées. A quinze ou vingt lieues, à l'est de Neusohl, existe encore une contrée très-riche en Mines de Cuivre argentifère et surtout en Mines de Fer. Ce dernier métal s'y trouve en couches dans des Schistes talqueux et argileux et à l'état de Fer spathique, ou le plus ordinairement de Fer hydraté, concrétionné et compacte. C'est aux environs de Bethler, Schmœlnitz, Gœlnitz, Ensiedel, Prakendorf, Rosenau, etc., que sont situées les principales Mines. Enfin si l'on voulait faire connaître la totalité des richesses minérales de cette contrée, on parlerait de la Mine de Mercure de Zalatna, de celle d'Antimoine de Rosenau et des Mines d'Opales de Czerventiza.

On exploite une grande variété de métaux dans les Mines qui forment le groupe de Nagybanya ou du nord-est. Elles se trouvent dans une grande chaîne de montagnes dont la composition est analogue à celles de Schemnitz, et qui partant des frontières de la Buchowine où elle se lie aux monts Krapacks, viennent se perdre au milieu des Grès salifères, sur les frontières de la Transylvanie. Toutes ces Mines donnent de l'Or; mais les plus importantes sont aussi exploitées pour d'autres métaux employés dans les arts. Ainsi, les Mines de Laposbanya produisent aussi du Plomb sulfuré argentifère; celles d'Olaposbanya contiennent du Cuivre et du Fer; celles de Kapnick du Cuivre; celles de Felsőbanya du Réalgar, et celles d'Ohlapanos de l'Orpiment. Il en est d'autres qui produisent de l'Antimoine sulfuré et du Manganèse. Enfin, dans le comté de Marmarosh, vers le nord, existe l'importante Mine de Fer de Borscha, et sur les frontières de la Buchowine, la Mine de Plomb de Radna, qui contient en outre beaucoup de minerais de Zinc.

Dans les montagnes qui occupent la partie occidentale de la Transylvanie, entre la Lapos et la Maros, sont situées les Mines formant le groupe de l'est ou d'Abudbanya. Les minerais y gisent principalement

dans des roches porphyriques, analogues à celles de Schemnitz, quoiqu'on en trouve également dans le Micaschiste, la Grauwacke et jusque dans le Calcaire. On compte environ quarante exploitations qui fournissent toutes des minerais aurifères. Elles produisent en outre du Cuivre, de l'Antimoine, du Manganèse et du Tellure. C'était même la seule localité connue de ce dernier métal, avant qu'on ne l'eût retrouvé, il y a peu d'années, en Norwège. Les Mines de Nagyag sont les mieux exploitées; elles sont aussi les plus riches; car les filons y sont fort nombreux et moins irréguliers que dans les autres Mines où les travaux sont en général très-mal combinés.

Le dernier groupe des Mines de Hongrie et de Transylvanie, celui du sud-est ou du Bannat de Temeschwar, est situé dans les montagnes qui viennent barer à Orschova la vallée du Danube. Les dépôts métalliques y forment des couches entre le Micaschiste et le Calcaire, quelquefois entre celui-ci et le Syénit-Porphyre; ils se montrent aussi en filons bien prononcés dans le Syénit-Porphyre et le Micaschiste. Le Cuivre argentifère contenant un marc d'Argent par quintal, et quelquefois un peu d'Or, est le plus important minéral des exploitations de cette contrée. C'est là que l'on rencontre les plus beaux échantillons de Cuivre carbonaté bleu. D'importantes Mines de Fer, quelques-unes de Plomb, de Zinc et de Cobalt, sont aussi exploitées dans le Bannat de Temeschwar.

Indépendamment des Mines qui viennent d'être citées, la Hongrie en possède quelques autres éparses dans diverses parties de ce royaume. Elles ont principalement pour objet l'exploitation de la Galène, de la Houille et du Sel gemme.

D'après les évaluations de Héron de Villefosse, les Mines de Hongrie et de Transylvanie produisent annuellement 1,277 kilogrammes d'Or et environ 20,803 kilogrammes d'Argent, c'est-à-dire à peu près la totalité de l'Or et le tiers de l'Argent que produisent les Mines de l'Europe. Elles donnent en outre dix-huit à vingt mille quintaux métriques de Cuivre.

L'Allemagne orientale, qui comprend, sous le rapport géologique, l'Autriche, la Bavière, la Moravie, la Silésie, les parties adjacentes de la Bohême et de la Saxe, possède, dans ses terrains primitifs et de transition, un nombre prodigieux de Mines; elles sont situées dans les diverses chaînes de petites montagnes que présentent ces contrées. La plus riche en gîtes de minerais est celle qui sépare la Saxe de la Bohême, sur la rive gauche de l'Elbe, et que l'on connaît sous le nom d'Erzgebirge; ses produits principaux sont l'Argent, l'Étain et le Cobalt. Les Mines du versant septentrional sont célèbres depuis plusieurs siècles. C'est là qu'est établie la fameuse école des Mines de Freyberg. Sa position est à quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un pays agréable et commerçant, mais malheureusement dépourvu de bois. Les travaux souterrains y sont exécutés avec une grande régularité, et l'on y admire surtout la perfection des machines d'épuisement et d'extraction. Une seule administration y dirige les opérations qui occupent neuf à dix mille hommes répartis dans plus de quatre cents Mines, parmi

lesquelles celles des environs de Freyberg sont les plus productives. Leur prospérité va toujours croissant malgré la profondeur qui, en quelques lieux, est déjà poussée à quatre cent quatorze mètres, c'est-à-dire à peu près au niveau de la mer. Ces Mines d'Argent sont ouvertes sur des filons qui traversent le Gneiss. Celles de Marienberg, petite ville située à sept lieues de Freyberg, étaient jadis les plus florissantes; car au seizième siècle, on a trouvé à peu de distance de la surface, des minerais qui donnaient une quantité presque incroyable d'Argent; mais depuis la guerre de trente ans, ces Mines ont considérablement déchu, et se sont presque anéanties. Les autres Mines de la Saxe ont été exploitées successivement pour l'extraction de l'Argent, du Fer et du Cobalt. On en retire aussi du Bismuth, du Manganèse, un peu de Galène argentifère et du Cuivre gris. Les minéraux dont l'Argent est la base constituent les principaux minerais, et on les traite en partie par l'amalgamation. La richesse moyenne n'est que de trois à quatre onces par quintal; cependant elle est à peu près égale à celle des minerais du Mexique et supérieure à la richesse actuelle de ceux du Potosi. Ce n'est donc que par leur abondance que les minerais d'Amérique sont les plus productifs du globe. Le Cobalt est exploité en Saxe et travaillé de la manière la plus étendue. On le retire des mêmes filons que l'Argent, et on en fabrique du Smalt ou bleu de Cobalt. Le Cuivre et le Plomb n'y sont que des produits accessoires.

Les Mines d'Étain de l'Erzgebirge sont les plus importantes après celles d'Argent. La Mine d'Altenberg est en exploitation depuis le quinzième siècle. Le métal s'y trouve en amas et en filons, disséminé dans des masses d'Hyalomycte, intercalées dans le Granite. Ces roches sont extrêmement dures, et l'on est obligé de s'aider par le feu pour l'attaque du minerai. Néanmoins on y a pratiqué des chambres immenses, qui, à diverses époques, ont occasionné des éboulements fâcheux. On estime à deux mille deux cent quintaux métriques le produit annuel des Mines d'Étain de l'Erzgebirge. On obtient en outre une grande quantité d'oxide d'Arsenic, par le grillage des minerais d'Étain, qui sont accompagnés de Pyrites arsenicales.

Les autres chaînes de montagnes de l'Allemagne orientale renferment plusieurs Mines importantes de Fer, de Cuivre, de Plomb argentifère quelquefois accompagné de Blende dans laquelle on a reconnu la présence du Cadmium. On ne peut donner ici des détails étendus sur ces Mines qui sont disséminées dans l'Autriche, la Bohême, la Moravie et la Silésie.

Ayant commencé l'histoire abrégée des Mines de l'Allemagne, par l'Orient, c'est le lieu d'exposer de la même manière celle des Mines de l'Allemagne occidentale, dont les principales forment cette contrée classique des Mines que l'on nomme le Hartz, c'est-à-dire cette petite partie du continent, qui correspond à une portion de l'antique *Sylva Hercynia* de Tacite. C'est un pays de forêts qui s'étend autour du Broken, montagne située à l'ouest de Magdebourg, et qui s'élève à mille cent trente-deux mètres au-dessus du niveau de la mer. Son étendue est à peu près de douze myriamètres carrés de surface. Les filons de Plomb, Argent

et Cuivre, qui forment la richesse fondamentale du Hartz, se trouvent principalement aux environs des villes d'Andreasberg, Clausthal, Zellerfeld et Lauthenthal. Ils se dirigent généralement du nord-ouest au sud-est et plongent au sud-ouest, en faisant avec l'horizon un angle de 80°. Ils ont pour gangue une roche de Grauwacke commune et schisteuse, recouverte par du Calcaire de transition; ce système est supporté par le Granite qui constitue la montagne de Broken. C'est dans les districts d'Andreasberg et de Clausthal que sont exploités les minerais les plus riches et qui consistent en Plomb argentifère, en minerais d'Argent proprement dits, tel que de l'Argent rouge, et en minerais de Cobalt.

Le district de Goslar est remarquable par la mine de Cuivre de Rammelsberg, ouverte depuis près de neuf siècles, et dont le produit annuel est de douze à treize cents quintaux métriques. Le minerai contient aussi de la Blende, accompagnée d'une petite quantité d'Argent et d'Or, susceptibles néanmoins d'en être séparés avec bénéfice.

L'époque de la plus grande prospérité des Mines du Hartz a été le milieu du siècle dernier. En 1808, leur produit brut annuel avait une valeur de cinq à six millions de francs. Elles livrent annuellement trente mille quintaux métriques de Plomb, seize à dix-sept cents quintaux métriques de Cuivre, huit mille cinq cents kilogrammes d'Argent et une immense quantité de Fer.

Les travaux de ces Mines sont admirables par leur étendue et l'habileté avec laquelle ils ont été conduits. C'est surtout par la manière dont les eaux sont recueillies et économisées pour le flottage des bois et le mouvement des machines, que le Hartz est célèbre; aussi les mineurs de ce pays méritent par leur patience, leur activité et leurs talents, d'être regardés comme ceux qui ont poussé le plus loin les progrès de leur art. Dans la Mine de Samson, près d'Andreasberg, on voit le plus grand ouvrage à gradins qui se rencontre dans aucune Mine; il se compose de quatre-vingts gradins droits, et sa longueur est de plus de six cents mètres. Les aqueducs présentent un développement total de vingt myriamètres; ils sont pratiqués soit à ciel ouvert autour des montagnes, soit dans leur intérieur comme des galeries souterraines.

Les régions boréales de l'Europe, où l'âpreté du climat imprime à la nature une physionomie si chétive dans ses productions organiques, sont en revanche dotées d'une grande opulence minérale.

La Suède et la Norvège possèdent de riches mines de Cuivre, de Fer et d'Argent. Pendant longtemps on a exploité à quinze ou vingt lieues sud-ouest de Christiania, des Mines d'Argent qui ont fourni une grande masse de ce métal; mais depuis 1792, elles n'ont donné qu'un très-faible bénéfice. La Mine de Sahla ou Sahlberg, à environ vingt-trois lieues nord-ouest de Stockholm, était autrefois très-productive; elle ne donne aujourd'hui que quatre à cinq mille marcs d'Argent par an. En général les produits des Mines de Suède et de Norvège ont beaucoup diminué quant aux métaux précieux, comme l'Or, l'Argent et le Cuivre; mais ces contrées conservent encore leur réputation pour les

Fers excellents qu'elles produisent. Ce métal forme avec le Cuivre la principale richesse de la Suède, dont les Mines et Usines donnaient, en 1809, un produit brut de 36,590,000 fr. Les dépôts de minerais de Fer y semblent inépuisables et sont situés au milieu de grandes forêts de Bouleaux et de Conifères dont le Charbon passe pour le plus propre à la réduction du Fer. On évalue à sept cent cinquante mille quintaux métriques de Fer ou de Fonte moulée, le produit annuel des Mines et Usines de Suède; sur cette quantité, cinq cent mille quintaux sont versés dans le commerce extérieur. C'est dans les provinces de Wermeland, d'Upland, de Smoland, dans la Laponie, la Dalécarlie, et l'île d'Utoe, qu'existent les plus considérables Mines de Fer. Parmi les plus importantes, on cite celles de Nordmarck et de Persberg, situées près de Philipstadt, sur le rivage septentrional du lac Wener. Elles ont été ouvertes, en 1650, sur des filons ou couches de Fer oxidulé, de plusieurs mètres de puissance, dans un terrain composé de roches amphiboliques talqueuses et granitiques. L'emploi de la poudre a considérablement abrégé les travaux de ces Mines, qui d'abord s'exécutaient à l'aide d'instruments de Fer, et qui offrent des tranchées verticales, à ciel ouvert, de cent vingt mètres de profondeur. Les Mines de Dannemora, situées à onze lieues d'Upsal, tiennent le premier rang parmi celles de la Suède et même de toute l'Europe. Le minerai magnétique qu'on en retire fournit un Fer extrêmement susceptible d'être converti en Acier. On en exploite les masses dans un terrain formé de roches primitives, en employant le feu et la poudre. Ces travaux sont exécutés à ciel ouvert, sur une longueur de plus de quatorze cents mètres, et à une profondeur effrayante.

Après les exploitations de Fer, celles de Cuivre sont les plus importantes de la Suède. La Mine de Falhun en Dalécarlie, est creusée dans une masse irrégulière et très-puissante de Pyrites enveloppées par des roches talqueuses ou amphiboliques. Ces Pyrites sont en quelques points presque uniquement ferrugineuses, et en d'autres, surtout près de la circonférence, elles contiennent une plus ou moins grande proportion de Cuivre. Les travaux de ces Mines ont d'abord été exécutés à ciel ouvert; l'éboulement des parois de l'excavation, arrivé en 1647, a fait renoncer à ce mode d'exploitation, et depuis ce temps, on a creusé des puits et des galeries jusqu'à la profondeur d'environ quatre cents mètres. Cette Mine qui, dans ses temps les plus prospères, rendait cinquante mille quintaux métriques de Cuivre par an, n'en fournit plus maintenant que six à neuf mille. On en retire en même temps trois cents quintaux métriques de Plomb, une faible quantité d'Argent et d'Or, et beaucoup de Soufre qui sert à la fabrication de l'Acide sulfurique, et d'autres produits chimiques. C'est dans cet établissement que le célèbre Berzélius a fait la découverte du Sélénium. Parmi les autres Mines considérables de Cuivre, on peut se contenter de citer celles de Garpenberg à dix-huit lieues de Falhun, de Nyakopparberg en Néricie à vingt lieues de Stockholm, et d'Alwidaberg en Ostrogothie. Ces Mines sont remarquables, non-seulement par leurs énormes produits, mais encore par la forme et la disposition sin-

gulière de leurs masses de minerais. On a commencé à exploiter en Suède, depuis une quarantaine d'années, des Mines de divers autres métaux, comme l'Antimoine et le Cobalt; leurs produits, dont la qualité est d'ailleurs excellente, ne sont pas en quantités considérables.

Les autres parties de l'Europe boréale ne peuvent être comparées à la Suède sous le rapport de l'importance de leurs Mines. En Finlande existent bien quelques Mines assez considérables; mais il paraît qu'elles ont beaucoup déchu, depuis que ce pays a cessé d'appartenir aux Suédois. Les tentatives que l'on a faites pour l'exploitation de plusieurs Mines découvertes sur les bords des lacs Ladoga et Shuyna, dans le nord de la Russie européenne, ont été pour la plupart infructueuses.

La Grande-Bretagne, déjà si riche par ses immenses relations commerciales, possède dans son sein un fonds de richesses moins factice, et qu'aucune nation ne pourra lui enlever; ce sont ses abondantes Mines d'Étain, de Cuivre et de Plomb, abstraction faite des énormes produits en Fer que fournissent les terrains houillers et dont il sera fait mention ultérieurement. On peut juger de la richesse minérale de l'Angleterre par l'immense quantité de Cuivre seulement que produisent ses Mines, quantité que l'on évalue à cent mille quintaux métriques par année.

Ces Mines sont situées : 1^o dans le Cornouailles et le Devonshire; 2^o dans le sud-est de l'Irlande; 3^o dans l'île d'Anglesey et les parties voisines du pays de Galles; 4^o dans le Cumberland, le Westmoreland, le nord du Lancashire et l'île de Man; 5^o dans le midi de l'Écosse; 6^o dans la partie moyenne de ce dernier royaume.

Les minerais de Cuivre du Cornouailles et du Devonshire consistent en Pyrites cuivreuses et en Cuivre sulfuré, accompagnés de Pyrites arsenicales; ils constituent des filons dirigés à peu près de l'est à l'ouest, et encaissés ordinairement dans un Schiste argileux, talqueux ou amphibolique, que l'on nomme Killas; quelquefois ces filons se trouvent dans le Granite qui forme des protubérances au milieu du Schiste. C'est aussi la manière dont se présentent les filons d'Étain, mais leur inclinaison est tellement différente, qu'ils sont coupés et interrompus par les filons de Cuivre, dont la formation est par conséquent postérieure. Les minerais d'Étain forment aussi des amas qui paraissent se rattacher aux filons par un de leurs points. Près de l'entrecroisement des filons, on trouve des mélanges de minerais de Cuivre et d'Étain. Ainsi quelques Mines donnent à la fois de l'Étain et du Cuivre, mais la plupart ne produisent, en quantité notable, qu'un seul de ces métaux. En certains lieux du Cornouailles, les filons croiseurs contiennent du Plomb argentifère et divers minerais d'Argent. Le produit annuel des Mines du Cornouailles et du Devonshire est d'environ vingt-huit mille quintaux métriques d'Étain, quatre-vingt-cinq mille quintaux métriques de Cuivre, et sept à huit mille quintaux métriques de Plomb. Toutes les opérations sont faites, dans ces Mines, de la manière la plus économique et la mieux étendue; c'est là qu'on voit des machines à vapeur, d'une force prodigieuse, suppléer avec un immense avantage aux moyens ordinaires, aux bras des

hommes dont le service est extrêmement coûteux en Angleterre. Quelques exploitations sont célèbres par la hardiesse de leurs travaux. On cite par exemple celle appelée *Botallack-Mine*, près du cap Cornwall; elle est ouverte dans les rochers qui forment le rivage de la mer, et s'étend à plusieurs centaines de mètres sous ses eaux et à plus de deux cents mètres au-dessous de son niveau. L'épaisseur du rocher qui soutient en quelques points les eaux, est si faible qu'on entend distinctement le roulement des cailloux pendant les tempêtes.

L'Irlande possédait autrefois un très-grand nombre de Mines de Fer; elles ont beaucoup diminué par suite de la destruction des forêts. Les principales Mines de ce pays ont pour objet l'exploitation de Pyrites cuivreuses, accompagnées de quelques autres minerais de Cuivre, de Plomb et d'Antimoine sulfurés.

Les côtes du pays de Galles qui avoisinent l'île d'Anglesey et cette île elle-même, sont remarquables par leurs Mines de Cuivre. Elles ont pour objet des masses de Pyrites cuivreuses, quelquefois d'un volume considérable, et qui paraissent former des amas dans un terrain renfermant des Serpentes et diverses roches talqueuses. On traite tous ces minerais dans une usine établie dans l'île d'Anglesey. Les Mines de Westmoreland, du Cumberland et du Lancashire sont assez importantes par l'abondance de leurs minerais de Cuivre et de Fer. C'est à Borrowdole, dans le Westmoreland, qu'on exploite la Mine de Plombagine ou Fer carburé qui fournit les excellents crayons anglais. Ce minéral forme des amas dans un terrain talqueux.

Dans le midi de l'Écosse existent des Mines de Plomb célèbres, à Lead-Hills dans le Lanarkshire; les filons sont encaissés dans la Grauwacke et contiennent aussi du Manganèse. Une Mine de Cuivre a été découverte depuis peu à Cally, et une d'Antimoine à West-Kirk dans le Dumfriesshire. Les Mines de Plomb de Strontian, dans l'Argylshire, sont les plus remarquables de la partie moyenne de l'Écosse. Elles sont ouvertes sur des filons qui traversent le Gneiss. Le produit annuel de ces Mines ainsi que de celles de l'Écosse méridionale, est de vingt-cinq mille cinq cents quintaux métriques de Plomb.

Plusieurs contrées montagneuses de l'Angleterre sont formées par un Calcaire immédiatement inférieur au terrain houiller, et qui en un grand nombre de lieux, renferme d'abondantes Mines de Plomb. Les filons offrent généralement cette disposition remarquable, qu'ils s'amincissent et même s'interrompent brusquement lorsqu'ils rencontrent des couches de Grès ou de Roches trapéennes, qui se trouvent intercalées dans le Calcaire. Les produits fournis par ces Mines de Plomb sont immenses. On évalue à cent soixante dix mille quintaux métriques celui d'Alston-Moor en Cumberland, mais il y a lieu de croire que c'est de la Galène et non de la quantité de Plomb métallique que les savants Anglais ont voulu parler en donnant cette évaluation. Les Mines du Derbyshire, très-nombreuses et peu considérables, commencent à s'épuiser; elles donnent annuellement neuf mille quintaux métriques de Plomb, et un peu de Calamine et de Cuivre. On rencontre dans les filons du

Derbyshire des échantillons de minéraux de la plus grande beauté. La partie nord-ouest du pays de Galles forme le district le plus productif après celui d'Alston-Moor; il produit chaque année soixante-neuf mille quintaux métriques de Plomb, et une certaine quantité de Calamine.

Les terrains primitifs de la France, bien qu'ils occupent une assez grande étendue de sa superficie, ne sont point aussi métalliques que les autres contrées de l'Europe qui viennent d'être successivement examinées. Si des minerais s'y présentent fréquemment, ils ne sont pas d'une assez grande importance pour donner lieu à des exploitations qui puissent être comparées à celles du Hartz, de Saxe et d'Angleterre. Malgré tout l'intérêt qu'une notice détaillée sur les Mines de France pourrait offrir aux lecteurs de cet ouvrage, on est obligé de se borner à indiquer les principaux gîtes de minerais en exploitation, soit dans le centre de ce royaume, soit dans les chaînes de montagnes qui en forment les limites naturelles, sans avoir égard aux divisions territoriales politiques, si mobiles depuis le commencement de ce siècle. Les circonscriptions géologiques sont en effet les seules immuables; ainsi quel que soit le souverain qui ait étendu sa domination en deçà du Rhin et des Alpes, la Belgique et les contrées Alpines n'en font pas moins naturellement partie de l'empire des Gaules. Le naturaliste va même plus loin, il ne s'arrête pas à une seule considération géologique; il regarde comme faisant partie d'une même contrée, tous les pays enclavés dans les bassins naturels, où non-seulement s'observe l'analogie de la nature des terrains, mais encore où l'on trouve une grande similitude dans les productions.

Les Vosges forment avec les montagnes de la Forêt-Noire qui n'en sont séparées que par la vallée du Rhin, un seul système composé des mêmes roches, et où se voient plusieurs centres d'exploitation de minerais de Plomb et de Cuivre argentifères, des minerais de Fer et quelques Mines de Manganèse et d'Anthracite. Parmi les principales Mines des Vosges, on remarque celles de La Croix-aux-Mines, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Giromagny. Dans les premières, un filon de Plomb argentifère a offert une puissance de plusieurs toises, et a été reconnu sur plus d'une lieue de longueur. Après les filons d'Amérique, c'est un des plus grands que l'on connaisse; il contient du Plomb phosphaté, de l'Argent antimonié sulfuré, etc. Sa direction est du nord au sud parallèle à peu près à la ligne de jonction du Gneiss et d'un Granite porphyroïde. Il coupe le Gneiss en plusieurs points, mais peut-être se trouve-t-il quelquefois entre les deux roches. C'est aussi le Gneiss que traversent les filons exploités à Sainte-Marie-aux-Mines. Ils se dirigent perpendiculairement aux filons de La Croix, dont une montagne syénitique les sépare. Outre le Plomb sulfuré, ils contiennent divers minerais de Cuivre, de Cobalt et d'Arsenic, tous plus ou moins argentifères. Des minerais à peu près semblables constituent les filons des environs de Giromagny, sur la croupe méridionale des Vosges. Ces filons sont dirigés à peu près du nord au sud, et traversent des Porphyres et des Schistes argileux, système qui rappelle le terrain mé-

tallifère de Schemnitz. Malgré les avantages que semblaient promettre les Mines des Vosges, par les produits qu'elles ont fournis à diverses époques, elles sont abandonnées en ce moment; on espère que celles de La Croix et de Sainte-Marie-aux-Mines seront reprises incessamment, et qu'elles seront longtemps productives, attendu que leur exploitation n'a jamais été poussée au-dessous des vallées voisines.

Au delà du Rhin, les environs de Fribourg en Brisgaw offrent des exploitations de Plomb en grande activité; elles forment six Mines distinctes qui donnent annuellement quatre cents quintaux métriques de ce métal, et deux cents marcs d'Argent. A Wittichen, dans le Furstemberg, existaient des Mines de Cuivre, de Cobalt et d'Argent, qui produisaient, il y a quelques années, près de quatre cents kilogrammes d'Argent. Elles alimentent une fabrique de Small et de produits arsenicaux.

Les plus importantes Mines de Fer des Vosges, sont celles de Framont et de Rothau. Les minerais des premières sont du Fer oxidé rouge et de l'Hématite brune qui se trouvent en filons très-épais et très-irréguliers, dans un terrain composé de Grünstein, de Calcaire et de Grauwacke. On y a découvert récemment un filon extrêmement riche de Cuivre sulfuré. Les filons des Mines de Rothau traversent un Granite syénitique, et se composent d'oxide de Fer rouge le plus souvent magnétique. Enfin un grand nombre de gîtes de minerais de Fer sont exploités en divers points des Vosges, à Saulnot près Belfort, aux environs de Thann et de Massevaux non loin des sources de la Moselle, et dans le nord des Vosges, près d'Erlenbach, et de Schœnau. Le minerai de Fer y est quelquefois remplacé par divers minerais de Plomb, dont le plus abondant est le Plomb phosphaté qui est en exploitation à Erlenbach et à Katsental. Les Mines de Manganèse des environs de Sarrebruck, renommées par la bonté de leurs produits, constituent dans le Grès des Vosges, un filon analogue à ceux de Fer qui viennent d'être mentionnés.

Plusieurs Mines célèbres de Fer, de Zinc, de Plomb et de Cuivre, existent dans les terrains de transition qui forment un pays de collines assez étendu en Belgique et dans le nord-ouest de l'Allemagne. C'est sur la rive droite du Rhin, dans les principautés de Nassau et de Berg, qu'on trouve les principales exploitations de Cuivre et de Plomb argentifères. Toutes ensemble produisent annuellement six mille quintaux métriques de Plomb et trois mille cinq cents marcs d'Argent. On cite encore quelques Mines de Cobalt aux environs de Siegen, ainsi que dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt et dans le duché de Nassau-Usingen. Les Mines de Fer de la rive droite du Rhin donnent des produits très-considérables. Leurs minerais sont composés de Fer hydraté en filons, de Fer spathique en amas, et de Fer oxidé rouge disposés par couches. Dans les provinces prussiennes de la rive gauche du Rhin, existent aussi beaucoup de Mines de Fer dont les minerais sont du Fer hydraté, quelquefois zincifère, formant des filons ou des dépôts très-irréguliers dans les terrains de transition. Les Mines de Plomb de ces provinces, jadis assez importantes, sont maintenant complètement abandon-

nées. En s'avancant vers le nord, on rencontre les gîtes de Calamine dont le plus considérable est situé dans le pays de Limbourg et une partie du royaume des Pays-Bas. Les Espagnols qui entreprirent de l'exploiter, il y a plusieurs siècles, n'avaient d'abord exécuté que des travaux à ciel ouvert; on en est venu aux galeries souterraines qui sont percées jusqu'à la profondeur de quatre-vingts mètres. La Calamine est encore retirée de diverses Mines situées dans les environs d'Aix-la-Chapelle, qui en fournissent quinze à vingt mille quintaux métriques aux fabriques de Laiton. Au nord de Namur se trouve la Mine de Vedrin ouverte sur un filon de Galène à peu près vertical, d'une puissance d'un à trois mètres, sur une longueur d'une demi-lieue. Cette Mine a produit jusqu'à neuf mille quintaux métriques de Plomb; mais aujourd'hui elle ne donne plus qu'environ deux mille quintaux métriques de Plomb et sept cents marcs d'Argent.

Le sol de plusieurs départements du centre et du midi de la France est constitué par des terrains granitiques, qui n'offrent que des Mines isolées et de peu d'importance. Elles se trouvent toutes vers le bord oriental de la masse des terrains anciens, dans une zone où les roches schisteuses sont très-abondantes. Les Mines du département de la Lozère sont remarquables par la régularité de leurs travaux, mais elles ne produisent annuellement que mille quintaux métriques de Plomb et mille six cents marcs d'Argent. A Chessy et à Saint-Bel, au nord-ouest de Lyon, on a exploité avec succès des veines très-étendues de Pyrites cuivreuses, renfermées dans un schiste talqueux, au-dessus duquel est un Grès rouge ou bigarré, qui contient une grande quantité de superbes cristaux de Cuivre carbonaté bleu et de Cuivre oxidulé. Le Manganèse oxidé forme un amas très-abondant dans le Granite, à Romanèche, département de Saône-et-Loire. Non loin de là, est la montagne des Écouchets près de Couches, qui renferme un gîte d'oxide de Chrome.

Il existe en Bretagne deux grandes exploitations de Plomb. Ce sont les Mines de Poullaouen et de Huelgoat, près de Carhaix; on les regarde comme les plus importantes des Mines métalliques de France. La Mine de Huelgoat est ouverte sur un filon de Galène, qui traverse des roches de transition, et dont l'exploitation commencée il y a environ trois siècles, atteint une profondeur de deux cents mètres. Elle est célèbre par le Plomb-Gomme qu'on y a découvert. Le filon de Poullaouen, découvert en 1741, se présentait d'abord avec une grande puissance; mais il s'est considérablement appauvri et divisé à mesure qu'on a creusé, ce qui n'en a pourtant point arrêté les travaux. Ces Mines occupent plus de neuf cents ouvriers, et on y remarque de belles machines hydrauliques pour l'épuisement des eaux. Elles livrent annuellement plus de cinq mille quintaux métriques de Plomb, quelques quintaux de Cuivre et environ quatre cent soixante-dix kilogrammes d'Argent.

Quoique les Alpes et leurs embranchements possèdent un certain nombre de Mines, celles-ci sont encore loin de correspondre à la masse et à l'étendue de ces montagnes primitives. Dans les Alpes proprement dites,

c'est-à-dire dans les chaînes qui se groupent autour du Mont-Blanc, on ne compte que fort peu de Mines en activité. Celles de Pesey et de Macot, à sept lieues de Moutiers, en Savoie, sont les plus considérables. C'était dans ce lieu que l'empereur Napoléon avait établi une école pratique des Mines. Le Plomb sulfuré s'y trouve en amas dans des roches talqueuses et mélangé avec du Quartz, de la Baryte sulfatée et de la Chaux carbonatée ferrifère. La Mine de Pesey a donné, sous le gouvernement impérial, un produit annuel de deux mille quintaux métriques de Plomb et de deux mille cinq cents marcs d'Argent. Cette Mine commence à s'épuiser; mais celle de Macot, ouverte depuis peu d'années, donne déjà des produits considérables. A Servoz, dans la vallée de l'Arve et dans une montagne schisteuse qui fait face au Mont-Blanc, est une Mine de Pyrites cuivreuses dont l'exploitation est maintenant suspendue.

La partie du département de l'Isère qui forme le pied des Alpes, est remarquable par ses nombreux gîtes de minerais. Malheureusement, leurs exploitations sont pour la plupart abandonnées. La Mine d'Allemont a donné annuellement, vers la fin du dix-huitième siècle, jusqu'à deux mille marcs d'Argent, sans compter les minerais de Cobalt, l'Antimoine natif, le Mercure sulfuré, etc., qu'on a mis à profit.

Les Mines du Piémont ont aussi considérablement déchu. Dans les unes, telles que les Mines de Manganèse de Saint-Marcel, c'est faute de débouchés; dans le plus grand nombre, telles que les Mines de Cuivre d'Allagne et d'Ollomont, les Pyrites aurifères de Macugnaga au pied du Mont-Rose, la cause doit en être attribuée à la pauvreté progressive des minerais. Mais le Piémont possède, par compensation, des Mines de Fer très-florissantes, et qui consistent en des amas de Fer oxidulé analogue à celui de Suède. Leur produit total est de cent mille quintaux métriques de Fer en barres.

C'est encore le Fer qui fait la richesse fondamentale des ramifications que les Alpes envoient dans les États autrichiens. Elle consiste principalement en minerais de Fer spathique, qui gisent au milieu de roches de diverse nature et appartenant au terrain de transition ancien des Alpes. Le produit annuel des Mines de Styrie et de Carinthie, est de deux cent cinquante mille quintaux métriques de Fer; celui des Mines de la Carniole est de cinquante mille.

Tout le monde connaît la fameuse Mine de Mercure d'Idria, située au pied des Alpes, à dix lieues nord-ouest de Trieste. Le Calcaire dans lequel elle se trouve, est ce que les Allemands ont nommé le Zechstein, ou le plus ancien des Calcaires secondaires. Les Mines de Fer de l'île d'Elbe, dont la position et la nature du terrain en font une dépendance du système alpin, ne sont pas moins remarquables; célèbres dès la plus haute antiquité, elles passaient, au siècle de César, pour inépuisables, et, depuis ce temps, on n'a cessé de les exploiter à ciel ouvert, sur des amas énormes de Fer oligiste, criblé de cavités tapissées de cristaux.

Les Pyrénées et leurs annexes présentent, relativement à leur étendue, encore moins que les Alpes, des Mines en exploitation. Les plus considérables consistent

en Fer spathique, en Fer hydraté et en Fer oxidé rouge. Elles se trouvent en Catalogne, en Aragon, en Biscaye et en France, dans les départements de l'Arriège, des Basses-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales. Les minerais se présentent tantôt en filons qui traversent le Grès rouge, tantôt en bancs ou en couches qui traversent le Calcaire de transition. On connaît, dans ces montagnes, les gîtes d'un très-grand nombre de filons de Plomb, de Cuivre, de Cobalt et d'Antimoine; mais ces Mines ne sont pas exploitées, ou leurs travaux ont été abandonnés. C'est dans ce dernier cas que sont: la Mine de Cuivre argentifère de Baygorry, département des Basses-Pyrénées; celle de Plomb et Cuivre d'Aulus, dans la vallée d'Erce, département de l'Arriège, et la Mine de Cobalt de la vallée de Gistain, en Aragon.

Des Mines d'Or et d'Argent étaient exploitées du temps des Romains et des Carthaginois dans la péninsule Ibérique. L'histoire dit que ces deux peuples rivaux se les sont vivement disputées, et l'on voit encore près de Soria (l'antique Numance) et de Burgos, des restes considérables de leurs anciens travaux. Les Carthaginois avaient ouvert des Mines d'Étain dans le nord de la Lusitanie. Ces Mines ont disparu et n'ont pas été remplacées par d'autres, quoiqu'on ait découvert plusieurs filons de ce métal dans le midi de la Galice. On n'a tiré aucun parti, faute de combustible, de plusieurs gîtes d'Antimoine sulfuré, de minerais de Plomb, de Mercure, de Plombagine, etc., qui existent en Portugal. C'est seulement le Fer qui, dans ce royaume, fait l'objet d'une exploitation suivie: il en existe plusieurs Mines près de Felguiera et de Torre de Mancorvo, et l'on en connaît depuis un temps immémorial deux établissements importants, situés dans l'Estramadure de Portugal, l'un dans le district de Thomar, et l'autre dans celui de Figuero dos Vinhos: ils sont alimentés par du Fer oxidé rouge.

La Sierra-Morena présente les gîtes de minerais les plus remarquables de l'Espagne. Sur son flanc septentrional se trouvent les célèbres Mines d'Almaden, qui ont pour objet des filons très-puissants de Mercure traversant un Grès que l'on ne suppose pas antérieur à la Houille. La partie de la chaîne qui se rapproche de Séville, renfermait, à Villa-Guttiera, des Mines importantes d'Argent qui paraissent n'être plus productives. Celles de Guadalcanal et de Cazalla, à quinze lieues au nord de Séville, ne fournissent également qu'une faible quantité d'Argent; leurs principaux minerais sont l'Argent rouge et le Cuivre gris argentifère. Linarès, à douze lieues au nord de Jaen, et sur le versant méridional de la Sierra-Morena, est le centre de plusieurs exploitations considérables de Plomb. Une grande partie des travaux ont été exécutés par les Maures; mais comme les filons sont très-riches près de la surface, on a criblé le terrain de puits nombreux, et l'on n'a pas poussé profondément la poursuite des filons. Six mille quintaux métriques de Plomb sont le produit annuel des six mines qui sont exploitées pour le compte du gouvernement. Il existe encore plusieurs autres Mines de Plomb dans les provinces de Murcie et de Grenade. Celles d'Almería sont entre autres extrêmement productives, et leurs minerais sont en partie

traités sur les lieux avec de la Houille de New-Castle, en partie envoyés à New-Castle même pour y être travaillés. Des Mines abondantes de Zinc, situées près d'Alcaras à quinze lieues nord-est de Linarès, y alimentent une fabrique de Laiton.

Mines des terrains secondaires.

Le plus ancien des terrains secondaires, le terrain houiller, tire son nom des Mines qu'il renferme. Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'importance de ces Mines; tout le monde sait à quelle puissance manufacturière le précieux combustible qu'elles fournissent a élevé l'empire britannique. C'est en effet dans ce pays qu'existent les plus célèbres exploitations de Houille; et sous ce rapport, nulle autre contrée du globe ne peut être mise avec lui en parallèle. *V. HOUILLE.*

C'est dans le terrain houiller, et même à côté de la Houille, que la nature a déposé le Fer carbonaté, minéral de la plus faible valeur intrinsèque, mais qui acquiert une très-grande importance lorsqu'il se rencontre en quantités énormes, comme cela a lieu dans plusieurs houillères d'Angleterre et d'Écosse: on prétend que les usines à Fer de ce pays, alimentées uniquement par le Fer carbonaté des houillères, produisent annuellement plus de deux millions cinq cent mille quintaux métriques de fonte moulée et de Fer en barre dont la valeur est de cent millions de francs. Cette quantité est à peu près double de celle que livrent toutes les forges réunies de la France.

Le Grès dans lequel on a vu que se trouve le Cuivre carbonaté bleu de Chessy, près Lyon, est analogue au Grès rouge regardé comme contemporain du terrain houiller. C'est dans un Grès presque semblable que gisent les minerais de Plomb des environs d'Aix-la-Chapelle, dont l'exploitation est des plus faciles.

Le Calcaire auquel les géologues donnent les noms de Calcaire alpin et magnésien, *Zechstein* des Allemands, contient différents dépôts métalliques. Les Mines de Mercure sulfuré d'Idria, d'Almaden et de Huancavélica, mentionnées plus haut, ainsi que celles du Palatinat, gisent dans ce terrain ou dans des roches à peu près du même âge. Mais on y rencontre plus communément des Schistes cuivreux argentifères en couches très-minces, susceptibles cependant de donner d'immenses produits. Telles sont les Mines du pays de Mansfeld, qui livrent annuellement vingt mille quintaux de Cuivre et vingt mille mares d'Argent; celles de la Hesse, près de Frankenberg, Bieber et Riegelsdorf, où l'on voit des travaux souterrains qui s'étendent, suivant la direction de la couche, sur une longueur de huit mille mètres, et s'enfoncent jusqu'à une très-grande profondeur.

Le Sel gemme a pour gisement ordinaire les terrains qui séparent le *Zechstein* du Lias ou Calcaire à gryphites. C'est ainsi que cette substance si utile se présente non-seulement en Europe, dans le Cheshire, à Vic en Lorraine, à Wieliczka en Pologne, à Saltzbourg, etc.; mais encore en plusieurs localités de l'ancien et du nouveau monde. Des terrains analogues renferment différentes Mines de Lignite et d'autres combustibles fossiles.

Le Calcaire oolitique, qui forme le sol de plusieurs

points de la France et de la Belgique, renferme un grand nombre de gîtes de minerais de Fer déposés dans des cavités irrégulières et souvent très-profondes. Ces minerais se trouvent encore dans les terrains supérieurs, comme les assises de Grès et de Sables inférieurs à la Craie, et dans les premières assises de celles-ci. Ce sont des Oxydes ou des Pyrites qui donnent lieu à une foule d'exploitations qu'il serait trop long d'énumérer ici.

L'Argile plastique est remarquable par les nombreuses couches de Lignite qu'on y exploite, soit comme combustible, soit comme terre vitriolique. Dans ces Lignite se trouve l'Ambre jaune ou le Succin. *V. LIGNITE.* Les autres terrains tertiaires et ceux d'origine volcanique ne présentent guère que quelques Mines de Fer, de Bitume, de Soufre et d'Alun.

Mines des terrains d'alluvion.

Citer les Mines de Diamant et de presque toutes les pierres précieuses qui se trouvent au Brésil et aux Indes-Orientales, le Platine et la plus grande partie de l'Or de la Nouvelle Grenade, du Brésil et des sables fluviales de plusieurs parties du globe, l'Étain de la presqu'île de Malacca et des royaumes de Pégu et de Siam, etc., c'est donner une idée bien imparfaite de la richesse minérale des terrains d'alluvion. Les Mines de Fer qu'on y exploite, surtout en France, en Allemagne et aux États-Unis, sont si nombreuses, que l'on ne saurait comment en faire l'énumération. C'est aussi à cette classe de terrains qu'on rapporte la formation de la Tourbe, combustible d'un emploi si fréquent dans une foule de localités marécageuses et déboisées. *V. TOUREE* et *TOURBIÈRES.*

Après les détails abrégés que l'on vient de lire sur la statistique des Mines, il reste à les considérer dans leurs rapports avec les sciences physiques et naturelles. On a vu au commencement de cet article, combien l'art du mineur était redevable aux progrès des connaissances humaines dans le cours des siècles derniers; et l'on a fait la part de la minéralogie, de la physique et de la chimie. Guidé par ces sciences, le mineur est venu à son tour leur rendre le tribut de ses découvertes; ne se bornant pas à la recherche des minerais utiles, son investigation s'est portée sur tous les corps naturels, qui se découvraient à lui à mesure qu'il pénétrait dans les profondeurs de la terre. La géognosie fut, à plus forte raison, un objet d'étude pour l'ingénieur des Mines; la connaissance de la nature des divers terrains et de leur ordre de superposition qui lui importait si fort, ne put être éclairée que par les fouilles profondes entreprises, à la vérité, dans un autre but, mais sans lequel l'occasion ne se serait jamais offerte pour les examiner. Ce fut ainsi qu'un art d'application réagit sur les sciences qui lui avaient servi de base, et que des points obscurs ou purement scientifiques de la théorie, furent éclaircis par les hommes qui d'abord semblaient ne chercher que l'utilité immédiate de la science pour les besoins de la société.

En ouvrant un chemin dans l'intérieur de la terre, les Mines ont offert un théâtre précieux d'observations pour arriver à la solution d'une des questions les plus importantes de l'histoire physique du globe, c'est-à-dire celle de sa température propre. Vers le milieu du

dix-huitième siècle. Guettard, Deluc et Gensanne publièrent quelques observations faites dans les Mines de Wieliczka, du Harz et de Giromagny, et qui permirent d'établir comme vérité, que la température augmente rapidement à mesure qu'on s'éloigne de la surface. Plus tard, De Saussure, de Humboldt, Freisleben, d'Aubuisson, Rob. Bald, Fox donnèrent des mesures exactes de l'élévation de la température des Mines. Ce dernier a en outre observé que le thermomètre enfoncé dans les filons métalliques du Cornouailles, indiquait généralement une température de 1 à 2°, 5 centigrades, supérieure à celle qu'on obtenait lorsque le thermomètre était plongé dans une roche granitique. La nature du minerai produisait aussi quelques différences; les filons d'Étain, par exemple, étaient plus froids que les filons de Cuivre. Il ne faut pourtant pas conclure de cette inégalité de température entre les filons de divers minerais, qu'elle résulte de quelques changements ou décompositions chimiques, et qu'elle est soumise à l'action de l'air et des eaux qui coulent sur les minerais. Pour que cette objection fût admissible, il faudrait avoir reconnu, par l'analyse chimique de ces eaux, la présence des Sels qui résulteraient de la décomposition chimique des minerais et dont la quantité devrait être en rapport avec la chaleur de l'intérieur des Mines; c'est ce que l'expérience n'a pas démontré. D'ailleurs ces minerais ne s'échauffent pas lorsque, après leur extraction du sein de la terre, ils sont exposés à l'action des agents atmosphériques. La différence de chaleur entre les filons de nature diverse, est un fait qui paraît dépendre de leur plus ou moins grande conductibilité du calorique dont la source est dans le globe lui-même. D'un autre côté, on a prétendu que l'élévation de température devait être attribuée à certaines causes accidentelles, telles que la chaleur dégagée par les ouvriers, par la combustion de la poudre et des lampes, par l'éclairage, enfin par la compression de l'air qui descend dans le fond des exploitations. Mais il en est de ces faibles influences, comme de tous les autres effets locaux, auxquels des personnes superficielles veulent donner une importance générale; quelquefois, à la vérité, elles peuvent légèrement augmenter le phénomène dans l'air ambiant ainsi qu'aux surfaces pariétales des excavations; mais jamais on ne peut les considérer comme les causes d'un effet constant et général. La progression croissante de la température, en raison directe de la profondeur des Mines, s'accorde exactement avec d'autres observations fort bien exécutées sur la température de l'eau des sources qui jaillissent à des profondeurs considérables, observations qui ont prouvé que la température de ces sources est toujours supérieure à la température moyenne des localités, et conséquemment que cet excès de chaleur est dû à une cause générale, inhérente au globe terrestre lui-même.

Par ce simple aperçu sur une seule question de la physique du globe, il est aisé d'entrevoir les facilités que les Mines doivent offrir pour d'autres observations scientifiques où il est absolument nécessaire à l'observateur d'éviter les circonstances qui le gênent lorsqu'il est placé à la surface terrestre. Ne pouvant, ne devant

même pas les indiquer ici, à moins de sortir des limites de cet article, on le terminera par quelques mots sur les productions naturelles des Mines. C'est dans ces cavités que la plupart des minéraux ont été découverts. Sous le rapport de la minéralogie proprement dite, plusieurs exploitations ont acquis une grande célébrité; telles sont celles de Cornouailles, du Derbyshire, de Sainte-Marie-aux-Mines, du Hartz, de la Saxe, des monts Ourals et Altaïs, de la Daourie, etc. Cependant, il est des localités où l'on trouve beaucoup de minerais, sans cependant qu'on y voie d'exploitations remarquables. Ainsi les cavernes naturelles d'un grand nombre de montagnes, les terrains déchirés par les éruptions volcaniques, sont très-remarquables par la diversité de leurs minéraux et par la beauté de leurs cristaux.

Quant à l'histoire naturelle des Mines, sous le rapport de leurs productions zoologiques et botaniques, elle ne présente qu'un intérêt fort médiocre. Le défaut de lumière et la stagnation de l'air dans les galeries souterraines, nuisent au développement des êtres élevés dans l'échelle de l'organisation. Ils y seraient hors de leurs éléments naturels, et l'Homme lui-même, qui a regardé longtemps le travail des Mines comme une punition, ne peut, sous peine de maladies graves, y soumettre perpétuellement son existence. Des Reptiles immondes ou quelques Invertébrés sans couleur et sans ornements; des Champignons, des Algues et autres Cryptogames, sont les seuls êtres vivants qui composent la Faune misérable et la triste Flore des Mines.

Pour les débris des corps organisés, tels que les Poissons, les Zoophytes et les végétaux fossiles qui se trouvent dans plusieurs Mines, notamment dans les houillères, V. les mots FOSSILE, HOUILLE, LIGNITE, TERRAIN, ainsi que les articles où sont exposées les généralités concernant chacun des ordres des êtres organisés, comme POISSONS, CRUSTACÉS, VÉGÉTAUX, etc.

MINETTE DORÉE. BOT. Nom vulgaire du *Medicago Lupulina*.

MINEUSE. OIS. Espèce du genre Alouette. V. ce mot.

MINIADE. INT. V. MINYADE.

MINIÈRE. Ce nom était autrefois synonyme de Mines; il se prend aujourd'hui dans une acception plus restreinte, et ne s'applique qu'aux exploitations à ciel ouvert des minerais de Fer d'alluvion, des Terres pyriteuses et des Tourbières. V. MINES.

MINIME. ZOOLOG. On a donné ce nom, d'après leur couleur d'un marron foncé, à une Couleuvre, à un Cône, au *Murex Morio*, L., ainsi qu'à un Coléoptère du genre Anthrèbe.

MINIME A BANDES. INS. Nom vulgaire du Bombyce du Chêne, *Bombyx quercus*, Fab.

MINISTRE. OIS. Synonyme de Gros-Bec bleu. V. GROS-BEC.

MINIUM. MIN. Deutoxide de Plomb, d'un rouge orangé très-vif. On le trouve rarement et en petites quantités dans la nature, à la surface des minerais de Plomb sulfuré; mais on le prépare en grand dans les arts, en opérant la fusion du métal, dans un fourneau de réverbère, dont l'aire est creusée, et autour de laquelle se trouvent et le foyer et la cheminée. On y entretient la

fusion en enlevant la couche de protoxide gris ou jaunâtre, à mesure qu'elle se produit à la surface du métal fondu. On lave ce protoxide, on le fait sécher, on en remplit des caisses de fer-blanc, larges et peu profondes, puis on les porte dans un four où l'on entretient une chaleur rouge pendant vingt-quatre heures. On laisse alors tomber le feu, puis on retire le deutoxide qui offre une belle couleur rouge de feu.

MINJAC. MOLL. Nom donné par Adanson à une Coquille du genre Buccin de Linné, et qui est aujourd'hui le *Dolium olearium* de Lamarck.

MINK. MAM. Espèce du Genre Marte. *V.* ce mot.

MINO. MINO. OIS. Genre de l'ordre des Omnivores, établi par Lesson pour un Oiseau qu'il a découvert dans les forêts de la Nouvelle-Guinée, et que Cuvier avait considéré d'abord comme devant faire partie du genre Martin. Caractères : bec fort et arrondi; mandibule inférieure plus large que la supérieure; celle-ci convexe en dessus, recourbée, échancrée à la pointe; l'inférieure à branches élargies, garnies en dessous d'une membrane dénudée, descendant sur le devant du cou; commissure de la bouche anguleuse; joues revêtues d'une peau nue, hérissée de papilles érectiles, carénées, à demi cachées par les plumes du front, et recouvertes d'une membrane; ailes longues; deuxième, troisième et quatrième rémiges étagées et les plus longues; queue courte, rectiligne, composée de douze rectrices; tarses robustes, médiocres, largement scutellés.

MINO DE DUMONT. *Mino Dumontii*, Less. Front, sommet de la tête, parties supérieures, abdomen et flancs d'un vert noir, luisant; les plumes sont pinnulées sur chaque barbe, et du milieu d'elles naissent, sur la gorge et les côtés, un grand nombre de petites plumes blanches éparses, semblables à des poils qui vont en s'élargissant vers le sommet formant une sorte de palette; ailes et dessus de la queue d'un brun verdâtre; lorum, commissures du bec et abdomen jaunes; tectrices subcaudales blanches; sur les ailes un miroir blanc, formé par la base des grandes rémiges; bec et pieds jaunes. Taille, neuf pouces.

MINON. BOT. Synonyme vulgaire de Massette. *V.* ce mot.

MINQUAR. *Minuartia*. BOT. Aublet a décrit et figuré (Pl. de la Guiane, Suppl., p. 4, tab. 570) sous le nom de Minquar de la Guiane, *Minuartia Guyanensis*, un arbre dont les organes importants sont trop incomplètement connus pour qu'on puisse déterminer ses affinités naturelles. En effet, les fleurs en sont inconnues, et ce que l'on sait de ses fruits ne permet pas de lui assigner une place certaine dans l'une des familles connues du règne végétal. Cet arbre s'élève à plus de douze mètres; son écorce est cendrée; son bois est blanchâtre, dur et fort compacte; le tronc est percé de trous quelquefois tellement profonds, qu'ils le traversent d'outre en outre, et les cavités sont alors recouvertes par l'écorce; au sommet naissent les branches, qui sont garnies de feuilles alternes, pétiolées, ovales, aiguës, glabres et très-entières; les fruits sont disposés en grappes, dans l'aisselle des feuilles ou à l'extrémité des rameaux; ils sont ovoïdes, allongés, plus gros à leur partie inférieure, lisses, verdâtres, munis d'une écorce

épaisse, fibreuse et blanchâtre; leur cavité inférieure est partagée en deux loges par une cloison membraneuse; les graines y sont disposées sur deux rangées placées de champ les unes sur les autres et enveloppées d'une substance pulpeuse; chaque graine est plate, blanche, composée d'une amande recouverte par une enveloppe mince, sèche et coriace. Cet arbre croit dans le quartier de Caux à la Guiane.

MINUARTIE. *Minuartia*. BOT. Genre encore fort mal connu, rapporté à la Triandrie Trigynie, L., et à la famille des Caryophyllées, mais qui paraît devoir être placé dans la famille des Paronychiées. Il se compose de trois espèces, qui sont de petites plantes herbacées, annuelles, ayant le port des *Scleranthus* et croissant toutes les trois en Espagne. Leur tige est simple ou ramifiée, portant de petites feuilles sétacées, connées à leur base; des fleurs sessiles, également très-petites, composées d'un calice à cinq divisions très-profondes; d'une corolle formée de cinq à dix pétales extrêmement petits, ce qui fait que plusieurs auteurs n'en ont pas reconnu l'existence; le nombre des étamines varie de trois à cinq, et même dix; elles sont alternes avec les pétales et périgynes; anthères caduques; ovaire globuleux, surmonté de trois styles recourbés. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant en trois valves et contenant plusieurs graines réniformes.

MINUNGA. BOT. *V.* BINUNGA.

MINURIE. *Minuria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par le professeur De Candolle pour quelques plantes de la Nouvelle-Hollande, qui lui ont offert pour caractères distinctifs : un capitule multiflore; les fleurs du rayon femelles et ligulées, celles du disque mâles par avortement, tubuleuses et à cinq dents; un involucre formé d'un petit nombre de rangs d'écaillés imbriquées, linéaires, acuminées et scariées sur les bords; un réceptacle plan et nu; akènes du disque subturbinnés, velus surtout au sommet où les poils figurent une sorte de double aigrette; ceux du disque sont grêles et glabres; aigrettes du rayon formées de soies scabres; celles du disque se composent de paillettes, les unes très-courtes et très-serrées, les autres moins nombreuses, longues, sétiformes et scabres.

MINURIE LEPTOPHYLLE. *Minuria leptophylla*, DC. C'est un sous-arbrisseau fort touffu, à feuilles alternes, linéaires, aiguës, très-entières; l'extrémité des rameaux porte un capitule de fleurs blanches, dont les languettes sont trois fois plus longues que le disque. De l'intérieur de la Nouvelle-Hollande.

MINUROTHAMNE. *Minurothamnus*. BOT. La création de ce genre de la famille des Synanthérées est encore due au professeur De Candolle, qui l'a opérée pour une plante du cap de Bonne-Espérance, que l'on a considérée comme une Inulée et qui a beaucoup de rapports avec le genre *Pegoletia* de Cassini. Voici les caractères qui en sont tracés dans le *Prodromus* : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon unisériées, ligulées et femelles; celles du disque tubuleuses, à cinq dents et hermaphrodites; involucre formé de deux rangées de squammes : les extérieures fort petites et acuminées, les intérieures plus longues, obtu-

ses, submembraneuses en leurs bords; filaments des étamines glabres; anthères courtement bicaudées; style bifide au sommet, avec les branches étalées; akènes obovales, couverts d'une pubérescence blanche; aigrette stricte, formée de deux rangées de dix soies chacune, scabres et jaunâtres: les extérieures sont plus courtes et les intérieures plus roides. Le nom générique dérivé de *μυρος*, mince, et *δαμνος*, arbrisseau, exprime suffisamment le facies de la plante.

MINUROTHAMNE PHAGNALOÏDE. *Minurothamnus phagnaloïdes*, De Cand. C'est un petit arbrisseau à rameaux cylindriques, nus au sommet qui est garni d'un capitule; les feuilles sont alternes, linéaires, très-entières, glabres en dessus, couvertes en dessous d'une pubescence très-serrée; l'extrémité des rameaux et les involucreux sont tomenteux et roux; les fleurs sont jaunes.

MINYADE. *Minyas*. ÉCHIN. Genre d'Échinodermes sans pieds, établi par Cuvier (Règne Anim., t. IV, p. 24) et dont les caractères sont: corps sans pieds, ouvert aux deux bouts, ayant la forme d'un sphéroïde déprimé aux pôles, et sillonné comme un Melon; bouche non armée, large, arrondie, bordée de trois rangs de suçoirs courts et vermiculaires; anus oblong, nu, ouvert dans une surface déprimée, arrondie et plane. Lorsque les Minyades errent sur la surface de la mer, pour saisir leur proie, elles sont convexes en dessus, renflées, étranglées et rétrécies à l'extrémité buccale qu'entourent des suçoirs nombreux, pressés l'un contre l'autre. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, Cuvier la nomme *Minyas cyanea*. Elle est figurée pl. xv, fig. 8 de l'ouvrage cité. Elle vit dans l'Océan Atlantique.

MINYADE AZUR. *Minyas cœrulea*, Cuv., Less., Cent., pl. 62. Elle est d'une nuance très-vive, que relèvent des points papilleux blancs, sur les côtes qui parcourent régulièrement le corps, dans le sens longitudinal. Les suçoirs sont d'un blanc pur, et les organes internes d'un rose tendre. La surface extérieure jouit d'une grande contractilité, mais en même temps d'une densité remarquable; sur les côtés sont placées des rangées de papilles cornées, solides et très-accrochantes. Dans les mers du cap de Bonne-Espérance.

MINYOPS. *Minyops*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr qui le caractérise ainsi: antennes courtes et épaisses, coudées, composées de douze articles dont le premier est le plus long et obconique, les autres sont courts, perfoliés, augmentant d'épaisseur, à mesure qu'ils parviennent à la massue qui est courte et ovale; trompe presque du double plus longue que la tête, arquée, assez épaisse surtout vers le bout, qui est tronqué; fossette régnant sur les côtés, profonde, large et flexueuse; yeux petits et ovales; corselet transverse, presque tronqué à sa base, un peu proéminent au milieu, avec les côtés dilatés et arrondis antérieurement, puis brusquement rétrécis postérieurement, lobé en arrière des yeux et caréné en dessus; élytres soudées, ovalaires, peu convexes en dessus, échancrées à leur base, vers la suture, avec les épaules proéminentes en dehors; tarsi étroits et spongieux en dessous. Le type

de ce genre qui appartient à l'Europe tempérée, est le *Curculio carinatus* de Linné.

MINYRE. *Minyrus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour un insecte récemment apporté de Manille, qui lui a offert les caractères suivants: antennes médiocres, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, surtout celui de la base qui est le plus épais, les autres transverses, lenticulaires et augmentant graduellement de largeur jusqu'à la massue qui est conique, acuminée et formée de quatre articles; trompe longitudinale, assez grêle, cylindrique et arquée; yeux arrondis et assez proéminents; corselet oblong, un peu tronqué à sa base et sensiblement rétréci en avant; élytres oblongues, presque carrées, obtusément arrondies à l'extrémité et peu convexes en dessus; pieds robustes, médiocres et d'égale longueur, les antérieurs fort rapprochés à leur base; cuisses dentées; jambes cylindriques; tarsi spongieux en dessous et biunguiculés. Le *Minyrus exaratus* est noir avec le corselet profondément criblé et les élytres striées par des points et des sillons; les pieds sont bruns.

MIOCÈNE. GÉOL. Deshayes et Lyell ont proposé le partage des formations marines de la série tertiaire en quatre divisions fondées sur la proportion numérique de leurs coquilles fossiles avec les espèces actuellement existantes. Ces quatre divisions sont désignées par Lyell sous les noms de *Eucène*, *Miocène*, *ancien Pliocène* et *nouveau Pliocène*. Le mot Eucène indique le commencement ou l'aurore de la création des existences animales; les couches de cette série contiennent une proportion très-faible de coquilles que l'on puisse rapporter à des espèces vivantes. Le Calcaire grossier de Paris et l'Argile de Londres sont les exemples les plus connus de cette première formation tertiaire. Le mot Miocène indique que les Coquilles fossiles de cette période, qui appartiennent à des espèces récentes, sont en minorité. On doit rapporter à cette époque les Coquilles que l'on trouve à Bordeaux, Turin, Vienne, etc. L'ensemble des formations du nouveau et de l'ancien Pliocène fournit des Coquilles dont la plus grande partie appartient à des espèces contemporaines; ces dernières d'ailleurs étant beaucoup plus abondantes dans la plus récente de ces deux divisions. C'est à l'ancien Pliocène qu'il faut rapporter les formations marines subapennines et le Crag de l'Angleterre; au nouveau les dépôts marins plus récents de la Sicile, de l'île d'Ischia et de la Toscane.

MIOLANE. BOT. Nom vulgaire du *Myrica Gale*, L.

MION. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Canard siffleur. V. CANARD.

MIQUELIE. *Miquelia*. BOT. Genre de la famille des Araliacées, institué par Meisner qui lui assigne pour caractères: fleurs dioïques, les mâles ont le calice à quatre divisions linéaires, valvaires dans l'estivation; point de corolle; quatre étamines insérées sur un torus glanduliforme, alternes avec les divisions de la corolle; filaments très-courts et fort larges à leur base; anthères aussi longues que le calice, biloculaires, fixées sur le dos et à la base du filament; point de rudiment

d'ovaire. Les Miquelies sont des arbustes grimpants, à feuilles alternes, penninervées, un peu coriaces, dentelées à leur base ou sublobées, à pétioles volubiles, à pédoncules filiformes, aggrégés au-dessus des aisselles et formant une sorte d'ombelle simple, qu'enveloppe une involucre quadrifide et cilié. Ces plantes, dont on ne connaît encore qu'imparfaitement un petit nombre, appartiennent aux contrées de l'Inde.

Le docteur Blume, dans le Bulletin des sciences physiques et naturelles de Néerlande (vol. 1, p. 95), institue un autre genre *Miquelia*, pour une plante de Java, qui paraît devoir faire partie de la famille des Primulacées. Les caractères de ce genre sont : calice à cinq angles, partagé en cinq dents égales; corolle hypogyne, presque en roue : son limbe est étalé, divisé en cinq lobes égaux; une étamine avortée, les quatre autres presque didyames; anthères réniformes, déhiscentes transversalement; ovaire globuleux, pseudo-biloculé; style court; stigmate capité; le fruit est une capsule enveloppée par le calice persistant, que des spermophores roulés, épais et séminifères rendent presque quadriloculaire, s'ouvrant irrégulièrement; semences anguleuses. Le *Miquelia cœrulea* est une plante annuelle, à tige charnue, presque simple et un peu rampante inférieurement; les feuilles sont presque sessiles et opposées, les plus grandes alternes, oblongues, aiguës, arrondies obliquement à la base, inégales, penninervées; les plus petites opposées, semi-lunées et stipulacées; les fleurs sont réunies en corymbes qui sortent des aisselles des plus petites feuilles; elles sont bleues, accompagnées de bractées à peine visibles. On le trouve dans les forêts vierges de l'île de Java.

MIRABANDÉS. INS. On donne ce nom à des insectes qui vivent en société, qui, au Brésil, attaquent et poursuivent les bestiaux à une distance considérable. On ne sait si c'est une Guêpe ou un Taon.

MIRABELLE. BOT. Espèce de Prune.

MIRABILIS. BOT. Le genre ainsi nommé par Linné a été appelé *Nyctago* par Jussieu, nom qui a été généralement adopté, parce que le premier étant adjectif est conséquemment peu propre pour un nom générique.

V. NYCTAGE.

MIRAFRA. OIS. Horsfield a séparé du genre Alouette l'espèce nommée Mirafre pour en constituer un genre particulier qu'il a nommé *Mirafra*; il y comprend le type qui devient son *Mirafra javanica* et le *Mirafra phœnicura*, espèce nouvelle de l'Océanie, qui a son plumage d'un brun cendré, avec le dessous du corps, les barbes internes des rémiges et l'origine des rectrices d'un roux vif, le bec blanc à sa naissance, avec l'extrémité brune. Taille, cinq pouces. Deux autres espèces ont également été ajoutées à ce genre par Mecllelland; ce sont :

Mirafra assamica, dont le plumage supérieur est varié de brun et de cendré, plus pâle vers le croupion; barbes internes des rémiges et base de la queue rous-ses; parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec une tache noire sur chaque plume; une lunule brunâtre aux tempes. Taille, cinq pouces. De la Chine.

Mirafra flavicollis. Parties supérieures d'un brun olivâtre, plus foncé sur le vertex; deuxième tectrices

alaires bordées de blanchâtre; parties inférieures jaunes, avec quelques traits brunâtres; queue et tectrices subcaudales blanchâtres; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces. De Malaga.

MIRAGE. V. LANDES et LUMIÈRE.

MIRAGUAMA. BOT. Palmier du genre *Coryphe* qui croît dans l'île de Cuba.

MIRAILLET ou MIRALET. POIS. C'est-à-dire *Petit-Miroir*, espèce du genre *Raie*. V. ce mot.

MIRAN. MOLL. C'est ainsi qu'Adanson (Voy. au Sénégal., p. 50, pl. 4) nomme une Coquille qui est un Buccin pour les auteurs modernes, *Buccinum mutabile* de Bruguière. Représentée avec son animal, elle a servi de type au genre *Vis* établi par Adanson et adopté depuis par la plupart des auteurs, pour d'autres Coquilles généralement plus allongées. V. *Vis*.

MIRBÉLIE. *Mirbelia*. BOT. Ce genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., a été fondé par Smith (*Ann. Bot.*, 1, p. 511, et *Trans. Linn. Soc.*, 9, p. 265) et adopté par Ventenat, R. Brown et De Candolle. Celui-ci l'a placé dans la première tribu des Légumineuses, à laquelle il a donné le nom de Sophorées. Voici ses caractères principaux : calice bilabié, à cinq divisions très-courtes; corolle papilionacée dont l'étendard est droit et cordiforme, les ailes allongées, rabattues, plus courtes que l'étendard, munies d'une oreillette, la carène plus courte que les ailes; dix étamines libres; ovaire supérieur pédicellé, surmonté d'un style recourbé et d'un stigmate en tête; légume disperse, divisé longitudinalement en deux loges formées par l'introflexion des deux sutures, et surtout de la supérieure. Cette structure remarquable du fruit rappelle celui des Astragales, mais le port de la plante, ainsi que la liberté de ses étamines, la rapprochent des Sophorées. Les Mirbélies sont indigènes de la Nouvelle-Hollande. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, t. II, p. 114) en décrit trois espèces sous les noms de *Mirbelia reticulata*, *Mirbelia speciosa* et *Mirbelia dilatata*. La première a été figurée par Ventenat (Jardin de Malmaison, t. 119); c'était le *Pultenæa rubiæ-folia* d'Andrews (*Bot. Reposit.*, t. 351). Cet arbuste, dont le port est élégant, ne s'élève qu'à environ six décimètres. Sa tige est glabre, noueuse, à rameaux opposés, ternés, quelquefois alternes. Elle porte des feuilles ternées, lancéolées, linéaires, veineuses, réticulées, mucronées, très-entières. Les fleurs, d'une couleur bleue violacée, sont disposées en grappes courtes et axillaires.

MIRE. BOT. Pour Myrrhe. V. ce mot.

MIRETTE. BOT. L'un des noms vulgaires de *Prisma-tocarpe*. V. ce mot.

MIRIDE. *Miris*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Longilabres, établi par Fabricius et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : point d'ocelles; antennes sétacées, plus grêles à leur extrémité, et allant insensiblement en pointe; corps étroit et allongé. Ces insectes se distinguent des Capses, dont ils sont extrêmement voisins, en ce que ceux-ci n'ont pas les antennes entièrement sétacées, et que leurs deux derniers articles sont plus menus que le précédent. Les Astem-

mes en différent par leurs antennes filiformes et non sétacées; enfin ils sont séparés des genres *Myodoque*, *Béryte*, *Salde*, etc., par l'absence des ocelles. Ces insectes ont les antennes longues, insérées à nu sur la partie supérieure des côtés de la tête, composées de quatre articles cylindriques; le premier dépassant de beaucoup l'extrémité de la tête, le deuxième le plus long de tous, ayant à peu près la longueur du premier, le troisième presque aussi long que le premier, le dernier le plus court de tous; ces articles conservent dans toute leur longueur leur grosseur particulière: le premier étant le plus gros de tous, chacun des suivants plus mince que celui qui précède. Le bec est long, atteignant au moins les hanches intermédiaires, composé de quatre articles, et renfermant un suçoir de quatre soies. La tête est petite, triangulaire; les yeux sont saillants, globuleux; le corps est mou, ordinairement étroit et allongé; le corselet va en se rétrécissant à partir des élytres jusqu'à la tête; ses bords sont droits. L'écusson est triangulaire. Les élytres sont un peu plus larges et un peu plus longues que l'abdomen, assez molles, souvent demi-transparentes. L'abdomen est composé de segments transversaux dans les mâles; les avant-derniers plus ou moins rétrécis dans leur milieu, posés obliquement et en forme de chevrons brisés, ce dernier s'élargissant à sa partie moyenne dans les femelles; l'anus de celles-ci est sillonné longitudinalement; ce sillon renferme une tarière longue, comprimée, ployée en deux sur elle-même dans le repos, et pouvant être retirée; l'anus des mâles est entier, court, sans sillon longitudinal. Les pattes sont longues; les postérieures le sont beaucoup plus que les autres; leurs tarses sont composés de trois articles: le premier est plus long que les suivants, le deuxième et le troisième presque égaux entre eux, celui-ci terminé par deux petits crochets. Ces insectes n'offrent rien de particulier dans leurs métamorphoses; ils vivent sur les végétaux dont ils sucent le suc, ou sur les fleurs. Quoiqu'ils ne vivent pas précisément en société, on en rencontre un assez grand nombre d'individus de la même espèce sur une seule plante. Ils marchent et volent surtout avec une grande facilité; on croit qu'ils n'exhalent pas d'odeur désagréable. L'Europe nourrit un grand nombre d'espèces de ce genre, qui est divisé ainsi qu'il suit:

I. Pattes postérieures propres à sauter; leurs cuisses renflées; corps ovalaire; ses bords latéraux arrondis.

MIRIDE COU JAUNE. *Miris luteicollis*, Fabr.; *Lygæus luteicollis*, Panz. (*Faun. Germ.*). Noir, luisant; tête et corselet jaunes; antennes et pattes jaunes, avec les cuisses tachées de noir. De France et d'Allemagne.

II. Pattes postérieures propres à la marche seulement; leurs cuisses grêles; corps allongé; ses bords latéraux droits.

† Antennes insérées au-dessous et assez loin des yeux; tête allongée et peu distinctement séparée du corselet.

MIRIDE VERT. *Miris virens*, Fabr.; *Cimex virens*, Lin., Wolf (*Icon. Cimic.*, tab. 8, fig. 75). Corps vert; abdomen, pattes et antennes un peu velus, celles-ci de couleur rouge, surtout vers leur extrémité ainsi que les tarses. Des environs de Paris.

†† Antennes insérées au-dessous et près des yeux; tête distinctement séparée du corselet.

MIRIDE STRIÉ. *Miris striatus*, Fabr., Latr.; *Cimex striatus*, Degér (Ins. t. 3. p. 290, n° 29, pl. 15, fig. 14 et 15); Lin., Wolf; *Lygæus striatus*, Panz. Noir, avec les élytres rayées longitudinalement de ferrugineux et de noir. Dessus du corps noir. De France.

MIRIOPHYLLE. BOT. *V.* MYRIOPHYLLE.

MIRIS. INS. *V.* MIRIDE.

MIRLE. OIS. Synonyme d'Émerillon. *V.* FAUCON.

MIRLIROT. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Mélilot officinal et de Luzerne Lupuline.

MIRMAU. BOT. Adanson avait donné ce nom à un genre formé sur le *Lycopodium Selago*. *V.* LYCOPODE.

MIRMECIA. BOT. Synonyme de *Tachia*. *V.* ce mot.

MIRMÉCODIE. *Mirmecodia*. *V.* MYRMÉCODIE.

MIRO. *Miro*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, institué par Lesson pour un Moucherolle de la Nouvelle-Zélande, auquel il a reconnu pour caractères distinctifs: bec mince, effilé, comprimé, plus haut que large; ailes courtes, concaves: première rémige courte, troisième beaucoup plus longue que la deuxième; queue médiocre, égale: rectrices tronquées à leur sommet; tarses très-longs et grêles. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce; elle a été observée par Lesson à la baie des îles, à l'extrémité nord de la Nouvelle-Zélande. Cet Oiseau vit sédentaire parmi les broussailles.

MIRO AUX LONGS PIEDS. *Miro longipes*, *Muscicapa longipes*, Garn. Zoolog. de la Coq., pl. 19. Tout son corps à l'exception de l'abdomen offre des teintes brunes, mêlées de gris cendré, un peu plus foncées sur le dos, et plus pâles sur la gorge et la poitrine; les parties inférieures sont blanchâtres. La queue est longue de deux pouces, les tectrices s'étendant aux deux tiers. Le bec est noir, les pieds sont fauves. Taille, cinq pouces six lignes.

MIROBOLAN. BOT. *V.* MYROBOLAN.

MIROBOLANÉES. BOT. *V.* MYROBOLANÉES.

MIROIR. INS. Espèce du genre Hespérie. *V.* ce mot.

MIROIR. OIS. On donne ce nom en ornithologie, à une grande tache colorée et brillante, qui occupe le milieu de l'aile de certains Oiseaux. La plupart des Canards sont pourvus de cette plaque métalloïde.

MIROIR D'ANE ou **DE LA VIERGE.** MIN. Les carriers de Montmartre nomment ainsi le Gypse laminaire. On a aussi appelé **MIROIR DE SAINTE-MARIE** d'autres variétés de Chaux sulfatée, et le Mica foliacé.

MIROIR DES INCAS. MIN. Nom que l'on donne vulgairement aux cristaux cubiques de Fer sulfuré et aux fragments d'obsidiennes, bien nets.

MIROIR DE VÉNUS. BOT. L'un des synonymes vulgaires de Prismaticarpe. *V.* ce mot. On a aussi appelé **MIROIR DU TEMPS** le **MOURON ROUGE**.

MIROITANTE. MIN. (Delamétherie.) Synonyme de Diallage métalloïde.

MIROSPERME. BOT. *V.* MYROSPERME.

MIROXYLE. BOT. *V.* MYROXYLE.

MIRSINE. BOT. *V.* MYRSINE.

MIRSINÉES. BOT. *V.* MYRSINÉES.

MIRTE. BOT. *V.* MYRTE.

MIRTIL. INS. Nom donné par Engramelle et Geoffroy au *Satyrus Janira*.

MIRTIL. *Mirtillus*. BOT. Espèce du genre Airelle. V. ce mot.

MISAGO. OIS. V. BISAGO.

MISAINÉ. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Strombus succinctus*.

MISANDRA. BOT. Lamarck a réuni au *Gunnera* ce genre établi par Commerson, et qui avait été d'abord adopté par Jussieu dans son *Genera Plantarum*. Celui-ci avait néanmoins indiqué le premier son identité avec le genre *Gunnera*. V. ce mot. Un autre genre du même nom avait été proposé par Dietrich, mais il n'a point paru différer en aucun point du genre *Bonapartea* de Ruiz et Pavon.

MISANTÈQUE. Misanteca. BOT. Genre de la famille des Laurinées, établi par Schlechtendal (*Linnea*, VI, 567) et adopté par Nees Van Esenbeek (*Progr.*, 13, *Laurin*. 272) avec les caractères suivants : fleurs hermaphrodites ; périgone obconico-turbiné, anguleux, à limbe court, divisé en six lobes, égaux et décidus ; neuf étamines disposées sur trois rangs au sommet du tube, dont six extérieures stériles, courtes, tronquées ou rétuses et dépourvues de glandes, trois intérieures fertiles et plus grandes ; anthères sessiles, soudées ensemble et formant une sorte de colonne quadrangulaire, glanduleuse à la base ; elles sont orbiculaires, à deux pores et déhiscentes par des valvules qui se redressent en dehors ; ovaire uniloculaire et à un seul ovule, délitescant entre le tube du périgone et des anthères ; style cylindrique ; stigmaté depresso-capité. Le fruit est une baie mucronulée, entourée du tube cyathiforme du périgone qui est épais, tronqué, anguleux et pour ainsi dire multidenté.

MISANTÈQUE DU MEXIQUE. Misanteca Mexicana, Schlech. C'est un arbre élevé, à feuilles alternes, penninervées, à pédoncules aggrégés, formant une cyme ou capitule dense et multiflore.

MISCÈLE. Miscelus. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Klug qui lui assigne pour caractères : mâchoires fortement arquées, avec leur crochet soudé ; lèvre supérieure allongée, ovulaire, recouvrant presque entièrement les mandibules ; chaperon distinctement échancré ; corselet presque cordiforme ; élytres aplaties, sinueuses et faiblement tronquées à l'extrémité ; articles des tarsi courts et presque cylindriques.

MISCÈLE APICAL. Miscelus apicalis, Kl. Dessus du corps d'un noir assez brillant ; le dessous d'un brun rougeâtre, plus foncé sur les côtés ; antennes, palpes et lèvres d'un brun rougeâtre ; quelques rugosités transversales et peu sensibles sur le corselet ; élytres fortement striées avec une tache arrondie et d'un brun rougeâtre sur la suture, vers l'extrémité. Taille, cinq lignes environ. De Java.

MISCHOCARPE. Mischocarpus. BOT. Genre de la famille des Sapindacées, institué par le docteur Blume, pour un arbre des forêts de l'île de Java auquel il a reconnu pour caractères distinctifs : fleurs monoïques, polygames par avortement ; calice petit et quinquéfide ; point de corolle ; un anneau charnu entourant les or-

ganes de la génération ; huit étamines ; ovaire pédicellé, trigone, à trois et rarement à quatre loges portant un seul spore ; un style ; trois et rarement quatre stigmates divariqués ; capsule longuement pédicellée, trigone, triloculaire, à trois valves septifères au milieu ; semences solitaires, attachées par leur base, à demi couvertes par une arille membraneuse. Ce genre est très-voisin du genre *Cupania*.

MISCHOCARPE DE LA SONDE. Mischocarpus Sundai-cus, Bl., *Eydrag.*, p. 258. Son élévation est d'environ vingt pieds ; ses feuilles sont brusquement pinnées ou ternées, à folioles oblongues-lancéolées, coriaces et glabres ; les grappes de fleurs sont serrées et axillaires.

MISCOGASTRE. Miscogaster. INS. Hyménoptères. Genre de la famille des Chalcidites, institué par Walker, avec les caractères suivants : antennes du mâle de quatorze articles, celles de la femelle de treize ; tête médiocre, mandibules allongées, arquées, quadridentées ; mâchoires ovales, prolongées en avant par un lobe assez long ; palpes maxillaires filiformes, de quatre articles, les labiales de trois ; menton court et obconique ; lèvre allongée, convexe, un peu plus large antérieurement ; écusson étroit ; sternum grand ; abdomen aussi long que le corselet, presque linéaire, déprimé, à peine concave au centre : le deuxième segment grand, formant presque le tiers de l'abdomen, les trois suivants petits, le sixième plus long et le septième court ; pieds grêles, presque égaux ; jambes droites. Ce genre est fort nombreux ; Walker (*The Entomological magazine*, 1, p. 459) en décrit quarante-trois espèces européennes, qui paraissent toutes nouvelles.

MISCOLOBIER. Micolobium. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Vogel qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, à cinq dents, subbilabié, avec la découpure la plus profonde plus longue et plus étroite ; étendard de la corolle ovato-orbiculé, un peu plus long que les ailes ; celles-ci oblongues, divariquées ; carène à peine plus courte que les ailes, oblongue ou obovée, obtuse, recourbée avec les pétales soudés au dos ; dix étamines monadelphes ; loges des anthères courtes, dressées, à peine distinctes, déhiscentes par le sommet ; ovaire stipité, à deux ou trois ovules ; style un peu courbé ; stigmaté oblique. Le fruit consiste en un légume oblong, presque droit, plan, comprimé, membraneux, indéhiscant, lisse ou faiblement réticulé, avec les bords de la suture à peine visibles ; il renferme une ou deux semences grandes, réniformes, avec la radicule courte et courbée. Les Micolobiers sont tous originaires du Brésil ; ce sont ou des arbres ou de grands arbrisseaux, à feuilles imparipinnées, composées de folioles membraneuses et rarement subcoriaces, à nervure médiane préminulente en dessous ; à stipules décidues ; à fleurs sessiles ou courtement pédicellées, accompagnées de petites bractéoles décidues.

MISCOLOBIER VIOLET. Micolobium violaceum, Vog. Feuilles composées de quinze à dix-sept folioles oblongues ovales, obtuses, émarginées et glabres ; panicules laxiuscules, axillaires et terminales. Sur les bords du fleuve de St-François, dans la province de Minas-Geraes.

MISCOPÉTALE. Miscopetalum. BOT. Haworth (*Sy-*

nopsis succulent. *Plant.*, p. 525) a établi sous ce nom un genre ayant pour type le *Saxifraga rotundifolia*, L., qui diffère essentiellement, selon lui, du *Saxifraga*, par les pétales ongiculés et par son ovaire supérieur. Mais comme ces caractères se nuancent dans les diverses espèces du *Saxifraga*, la plupart des botanistes ont pensé qu'on ne pouvait les employer pour former des coupes génériques. *V.* SAXIFRAGE.

MISCOPHE. *Miscophus*. *INS.* Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Larrates, établi par Jurine, ayant tous les caractères des Larres proprement dits, et n'en différant qu'en ce que leurs ailes supérieures n'ont que deux cellules cubitales, tandis que les Larres, les Palares et les Lyrops en ont trois. Chacune des deux cellules cubitales reçoit une nervure récurrente. Les antennes sont filiformes et presque semblables dans les deux sexes, tandis qu'elles sont différentes dans les Dinètes, genre voisin.

MISCOPHE BICOLORE. *Miscophus bicolor*, Jurine (Hyménopt., pl. 11, genre 25). C'est un petit Hyménoptère dont le corps est noir, avec l'extrémité des ailes supérieures noirâtre, et les deux premiers anneaux de l'abdomen ainsi que la base du troisième fauves. Il se plaît dans les lieux sablonneux, et se trouve dans toute la France.

MISCUS. *INS.* Synonyme de Misque. *V.* ce mot.

MISÉLIE. *Miselia*. *INS.* Lépidoptères; genre de la famille des Nocturnes, tribu des Noctuellites, institué aux dépens du grand genre *Noctua* de Fabricius par Treitschke pour les espèces vivement colorées, munies d'une touffe épaisse sur le dos et de gibbosités sur l'abdomen, dont les ailes antérieures sont ornées de larges taches blanches ou de couleur claire, et les postérieures présentent à leur angle interne un point blanc ou noir, fort distinct. Les chenilles portent aussi des couleurs vives, et une sorte de collier; elles contractent le premier anneau dans l'état de repos, et sur les derniers se montrent des gibbosités et de longs appendices. Elles habitent ordinairement le tronc et l'écorce des arbres et se transportent dans la terre.

MISÉLIE SAPOUDRÉE. *Miselia conspersa*, Treits.; *Bombyx annulata*, Fab. L'Arrosée, *Ingr.*, pl. 250, fig. 552, c, g. Les ailes supérieures sont, en dessus, d'un noir bleuâtre, mélangé d'un peu de jaunâtre, avec plusieurs taches blanches, dont une à la base rayée de noir, une grande au milieu qui absorbe l'orbiculaire et se réunit à la réniforme, deux autres au bord interne, et enfin une cinquième à l'angle supérieur du bord terminal qui est longé par une ligne blanche, formée de plusieurs traits anguleux. Ces mêmes ailes sont en outre traversées par plusieurs lignes noires et ondulées; leur frange est noirâtre, entrecoupée de blanc; les ailes inférieures sont grises, avec un croissant obscur dans le milieu et un point blanchâtre près de l'angle anal. Taille, quinze lignes, les ailes étendues. En Europe.

MISGURNE. *Misgurnus*. *POIS.* *V.* COBITE.

MISILE. *Misilus*. *MOLL.* Genre proposé par Montfort (*Conchyl. Syst.*, t. 1, p. 295) pour un petit corps fort singulier, qui se trouve vivant dans l'Adriatique et fos-

sile aux environs de Sienne. Ce genre est caractérisé de la manière suivante par son auteur : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite et formée en cruche un peu aplatie, carénée et armée sur un des côtés; bouche ovale, ouverte; cloisons unies; siphon inconnu. Le Misile nommé Misile aquaire, *Misilus aquatifer*, par Montfort, est un petit corps ovale, aplati, muni d'une crête profondément découpée qui s'étend seulement sur un des côtés. Ce petit corps paraît si singulier et si anormal, que quelques auteurs ne le rangent qu'avec doute parmi les Mollusques.

MISIS. *INS.* Nom donné par Engramelle au *Satyrus Eudora* de Latreille.

MISOCAMPE. *Misocampe*. *INS.* C'est-à-dire ennemi des Chenilles. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, établi par Latreille aux dépens des Cynips et des *Ichneumones minuti* de Linné, ou des Diplolèles de Geoffroy, et ayant pour caractères : mandibules dentelées; antennes insérées près du milieu de la face antérieure de la tête, ou sensiblement éloignées de la bouche, composées de huit à dix articles, la plupart cylindriques, serrés, et sans verticilles de poils dans les deux sexes; segment antérieur du tronc carré. Ce genre se distingue des *Leucospis* et des *Chalcis*, parce que les cuisses ne sont pas renflées. Les *Chirocères* de Latreille ont les antennes flabellées; les *Eucharis* et les *Thoracantes* en diffèrent par leur écusson qui est très-grand et recouvre les ailes. Les *Misocampes* ont les antennes rapprochées à leur base, brisées, terminées un peu en masse et courtes; le premier article de chacune d'elles s'applique inférieurement dans un sillon longitudinal du front. La tête est verticale, comprimée, appliquée contre le corselet. Celui-ci est tronqué antérieurement. L'abdomen est ovale et conique, souvent comprimé, quelquefois très-petit. Son extrémité est pourvue, dans les femelles, d'une tarière plus ou moins saillante, quelquefois de la longueur du corps, filiforme, de trois pièces, dont celle du milieu est seule la tarière proprement dite, les pièces latérales ne lui servant que de fourreau. Les ailes n'ont presque pas de nervures; on n'y aperçoit quelquefois qu'un point marginal et plus épais, avec une ou deux veines courtes. Le corps est court, renflé, orné le plus souvent de couleurs très-brillantes, parmi lesquelles le vert, le bronze ou le cuivreux dominant. Quelques espèces ont la faculté de sauter par le moyen de leurs pattes de derrière; telles sont celles qui vivent dans les larves des Lépidoptères.

Les mœurs des *Misocampes* ont été observées par Degér (Mém. sur les *Ins.*, t. 2, p. 479). Suivant cet auteur, la femelle du *Cynips doré* à queue, du *Bédéguar* lisse de Geoffroy (*Ichneumon Bedeguaris*, L.), sait déposer ses œufs auprès de la larve qui habite l'intérieur de cette galle, en introduisant sa longue tarière ou son oviductus jusqu'au centre du corps qui avait produit le *Bédéguar*. Il paraît que ce *Misocampe* ne pond qu'un œuf dans chaque galle, puisque cette production ne renferme jamais qu'un seul habitant, et que sa substance ne peut suffire qu'à la consommation d'un seul individu de ce parasite. Les larves des *Misocampes* des

Mouches se nourrissent de l'intérieur du corps des larves des Coccinelles et de celles des Syrphes ou Mouches aphidivores, et se transforment en nymphes sous leur peau. L'insecte parfait en sort par le moyen d'une ouverture circulaire, qu'il y pratique avec ses dents. Réaumur a été témoin de l'accouplement d'une autre espèce de Misocampe, qui pond toujours ses œufs dans des chrysalides de Lépidoptères, et qui épie le moment où la Chenille passe ou vient à passer à l'état de chrysalide, et où elle est encore molle, pour l'attaquer et lui confier ses œufs. Voilà comment a lieu la jonction des deux sexes : le mâle se place d'abord sur le milieu du corps de la femelle, de manière que les deux têtes sont tournées du même côté; mais il y a encore loin de celle du mâle à celle de la femelle, parce que celle-ci surpasse beaucoup l'autre en grandeur. Dès que le mâle s'est posé, il marche en avant jusqu'à ce que sa tête excède un peu celle de sa compagne. Alors il incline tellement la tête du côté de celle de la femelle qu'il semble lui donner un baiser. Cette caresse, qui ne dure qu'un instant, une fois faite, il va promptement à reculons, jusqu'à ce que son derrière se trouve par delà celui de la femelle. Il le courbe et le fait passer sous l'extrémité du ventre de celle-ci; là, il le tient fixé un moment, puis il commence son manège. Réaumur l'a vu renouveler par le même jusqu'à vingt fois; le mâle ne s'est retiré que pour céder forcément la place à un individu du même sexe plus frais. L'organe de la génération est renfermé entre deux pièces qui forment chacune une demi-gouttière. On peut le faire paraître en pressant le ventre de l'insecte. Degéer a décrit une autre espèce de Misocampe, qui est aptère et remarquable par sa faculté de sauter portée au plus haut degré. Geoffroy parle d'une espèce de Misocampe qui va déposer ses œufs dans le corps d'une larve d'Ichneumon très-petit, qui se nourrit de l'intérieur du corps des Pucerons. La larve du Misocampe attaque et fait périr celle de ce dernier, se métamorphose ensuite au même endroit, et perce la peau du cadavre où elle était renfermée quand elle s'est changée en insecte parfait. Guérin a eu occasion d'observer cette espèce sortant de la Cochenille du Peuplier. Enfin une autre espèce met ses œufs dans ceux de plusieurs autres insectes, la larve s'y nourrit de leur substance, s'y transforme, et l'insecte parfait en sort en perçant la coque. Les larves des Misocampes ont beaucoup de rapports avec celles des Ichneumons, mais les nymphes des premiers sont nues, au lieu que celles des seconds sont renfermées dans des coques filées par les larves.

MISOCAMPE DU BEDÉGUAR. *Misocampe Bedeguaris*, *Ichneumon Bedeguaris*, Latr., Lin., Réaum., etc. Ses antennes sont noires, une fois plus longues que la tête. Ses yeux sont bruns; la tête et le corselet sont d'un vert doré; l'abdomen est d'un pourpre doré, et les pattes sont jaunes. La tarière de la femelle est beaucoup plus longue que le corps. Cette espèce se trouve dans toute l'Europe; elle vit sous la forme de larve et de nymphe, dans les galles chevelues du Rosier sauvage, appelé *Bédéguar*.

MISODENDRE. *Misodendrum*. BOT. Ce genre qui paraît appartenir à la famille des Loranthacées, a été

formé par Banks, puis adopté par De Candolle (Coll. Mém. VI. n.º 2, t. 11 et 12), qui en a établi les caractères connus, de la manière suivante : fleurs dioïques; les femelles présentant le tube du calice soudé à l'ovaire, le limbe très-petit et tronqué; capsule oblongue, trihédre, déhiscente longitudinalement en suivant les angles des valves, couronnée par le limbe du calice persistant et par les vestiges de la corolle; elle renferme trois écailles oblongues, recouvertes de poils sétacés, aigrettés et blanchâtres, formant une columelle trihédre. Les *Misodendres* appartiennent à l'Amérique méridionale.

MISODENDRE PONCTULÉ. *Misodendrum punctulatum*. C'est un sous-arbrisseau parasite à la manière du Gui; il est dépourvu de feuilles; ses rameaux sont glabres, cylindriques, parsemés de points rugueux; des bractées ovales, demi-embrassantes et obtuses alternent sur la longueur des ramifications, et de leurs aisselles naissent une ou deux fleurs sessiles. On le trouve sur les arbres des forêts de Magellan.

De Candolle ajoute à cette espèce le *Misodendrum Brachystachium*, recueilli dans l'Amérique septentrionale et qu'il a observé dans l'Herbier de la société d'horticulture de Londres, ainsi que le *Misodendrum quadriflorum*, des mêmes localités que le précédent.

MISOLAMPE. *Misolampus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, établi par Latreille et ayant pour caractères : palpes terminées par un article plus gros; le dernier des maxillaires sécuriforme; troisième et quatrième articles des antennes de la même longueur; corps convexe; corselet presque globuleux.

Ce genre a été formé par Latreille sur un Coléoptère du Portugal que Herbert avait décrit et figuré sous le nom de *Pimelia*. Il est très-rapproché de celui des Blaps; mais il en diffère par les antennes qui vont en grossissant vers leur extrémité, et par leur corselet qui est globuleux comme celui des Moluris; les tarses sont à peu près semblables dans les deux sexes; leur menton, qui est petit ou moyen, ne recouvre pas la base des mâchoires. L'espèce qui sert de type à ce genre est :

MISOLAMPE DE HOFFMANNSEGG. *Misolampus Hoffmannseggii*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. 10, fig. 8; *Pimelia gibbula*, Herbst, *Col.*, t. 1, p. 20, fig. 7. Cet insecte est long de près d'un demi-pouce, d'un noir foncé, luisant et chargé de points; ceux des élytres y forment des lignes. Les antennes, les palpes et les tarses sont roussâtres. Il a été trouvé en Portugal par Hoffmannsegg.

Une seconde espèce a été trouvée par Goudot à Tanger, et Guérin lui a donné le nom de ce courageux voyageur : *Misolampus Goudotii*; elle est entièrement noire et longue de six lignes environ.

MISON. BOT. *V. MYSON*.

MISPIKEL. MIN. Synonyme de Fer arsénical. *V. FER*.

MISQUE. *Miscus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, établi par Jurine et formé de quelques espèces d'Ammophiles et de Pompiles, ayant la troisième cellule cubitale pétiolée. *V. AMMOPHILE* et *POMPILE*.

MISSALÈNE. *Missalena*. ARACHN. Genre établi par

Walkenaer et auquel Latreille avait déjà donné le nom d'Ériodon. *V.* ce mot.

MISSANDRA. BOT. *V.* MISANDRA.

MISSOTTE. BOT. C'est le nom vulgaire du *Poa maritima* sur les côtes occidentales et méridionales de la France.

MISY. MIN. Nom cité par Pline (Hist. nat., xxxiv, 31), et sous lequel les anciens paraissent avoir connu le sulfate de Fer, qu'ils tiraient principalement de l'île de Chypre. Il lui attribue une couleur jaune, ce qui pourrait faire croire que le nom de Misy s'appliquait aux efflorescences de Schistes alumineux.

MISYE. OIS. Espèce du genre Bouvreuil. *V.* ce mot.

MITCHAGATCHI. OIS. Espèce du genre Macareux, *Fratercula cirrata*.

MITCHELLE. *Mitchella.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., composé d'une seule espèce, originaire de la Nouvelle-Hollande. Le *Mitchella repens*, L., Lamk., III., tab. 65, est un très-petit arbuste de l'Amérique septentrionale, ayant sa tige grêle, rameuse, étalée, rampante, longue de cinq à six pouces ou davantage, et portant des feuilles opposées, courtement pétiolées, ovales, arrondies, obtuses et un peu mucronées au sommet, légèrement sinueuses sur les bords, coriaces, persistantes et accompagnées de deux bractées très-petites et persistantes; les fleurs sont terminales et géminées, soudées ensemble par leur ovaire, ainsi qu'on l'observe dans un grand nombre d'espèces de Chèvrefeuilles; chaque calice est adhérent avec son ovaire infère, surmonté seulement d'un limbe à quatre dents; la corolle est tubuleuse, infundibuliforme; son limbe, qui est presque plan, est à quatre, rarement à cinq divisions allongées, très-velues sur leur face supérieure; les étamines sont de la longueur du tube calicinal; le style est plus long, saillant, terminé par un stigmate profondément divisé en quatre lanières linéaires, obtuses et glanduleuses; le fruit est un double nuculaire globuleux, presque didyme, qui se compose des deux ovaires réunis; il présente, vers ses parties latérales et supérieures, deux ombilics formés par les dents des calices: chacun d'eux contient quatre nucules ovoïdes, rapprochés les uns des autres. Ce genre a de grands rapports avec le genre *Nertera* de Banks, et surtout avec le *Nertera tetrasperma* de Kunth; néanmoins il en est fort distinct. Mitchell avait donné à ce genre le nom de *Chamaelaphne*.

MITCHILLIEN. POIS. Espèce du genre Exocet. *V.* ce mot.

MITE ou **MITTE.** ACARUS. ARACHN. Dans la méthode de Linné, on désigne ainsi un genre d'insectes Aptères très-nombreux en espèces et correspondant à la seconde tribu des Arachnides Holètes de Latreille, celle des Acarides. *V.* ce mot.

On désigne vulgairement sous le nom de Mite domestique ou Mite du fromage l'*Acarus domesticus* de Degér; Mite des Moineaux l'*Acarus passerinus*; Mite de la farine l'*Acarus farinæ*; Mite de la gale l'*Acarus scabiei*, etc. *V.* ACARUS.

MITELLE. *Mitella.* MOLL. Ocken a donné ce nom à un genre de Cirrhipèdes que Hill avait désigné longtemps

avant sous le nom de *Scalpellum* adopté par Leach, et que Blainville a changé, dans son Traité de Malacologie, en celui de Polyèpe, *Polylepas*. *V.* ce mot.

MITELLE. *Mitella.* BOT. C'est le nom d'un genre de la famille des Saxifragées et de la Décandrie Digynie, L., ayant pour caractères: un calice monosépale, étalé, à cinq dents; une corolle composée de cinq pétales profondément laciniés sur leurs bords en découpures sétacées; dix étamines insérées, comme la corolle, à la paroi interne du calice; un ovaire ovoïde, surmonté de deux styles fort courts; le fruit est une capsule presque globuleuse, à une seule loge polysperme, s'ouvrant en deux valves. Ce genre se compose de cinq à six espèces qui toutes sont originaires de l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes herbacées vivaces, ayant en général leurs feuilles toutes radicales, excepté le *Mitella diphylla*, L., qui porte au bas de son épi de fleurs deux feuilles involucreales, opposées et sessiles; les fleurs sont petites, jaunâtres, disposées en un long épi au sommet de la tige qui forme une sorte de hampe nue.

MITELLE DIPHYLLE. *Mitella diphylla*, L., Lamk., III., tab. 575, fig. 1; Gærtn., 1, tab. 44. C'est l'espèce la plus commune et la plus grande de ce genre; ses feuilles radicales sont réunies en touffe et portées sur des pétioles de trois à quatre pouces de longueur, hérissés de poils roussâtres; ces feuilles sont minces, membraneuses, cordiformes et à trois ou cinq lobes aigus, peu profonds et doublement dentés; la tige, haute de six à douze pouces et même davantage, est simple, nue inférieurement, portant vers sa partie moyenne deux feuilles sessiles et terminées par un long épi de fleurs pédicellées, jaunâtres; les capsules sont un peu comprimées, s'ouvrant en deux valves par leur partie supérieure et contenant plusieurs graines noires et luisantes. Les autres espèces de ce genre sont: *Mitella cordifolia*, Lamk., III., tab. 575, fig. 3; *Mitella reniformis*, id., III., tab. 575, fig. 2; *Mitella grandiflora*, Pursh; et *Mitella prostrata*, Michaux.

MITHRAX. *Mithrax.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Leach et auquel Latreille avait donné, dans la Collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, le nom de *Trachonite*. Ses caractères sont: test plus large que long, approchant de la figure rhomboïdale; serres et pieds gros, courts et très-épineux. Ce genre se distingue des Parthénopes par les pieds antérieurs, qui, quoique très-grands, sont cependant moins longs que chez les Parthénopes; ils se dirigent en avant, ce que ne peuvent pas faire ceux des Parthénopes, et n'ont pas les doigts des pinces en bec de Perroquet. Il se distingue encore des autres genres dérivant de celui d'*Inachus* de Fabricius par des caractères tirés de la forme et de la position des antennes et d'autres tirés de la forme du corps et des pattes; les antennes extérieures des *Mithrax* sont placées près du canthus interne des yeux, très-courtes, terminées par une tige conique ou en alène, guère plus longue que leur pédoncule, dont le premier article est un peu plus gros, mais plus court que le second; le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs est presque carré, avec

l'angle interne supérieur échancré; les serres sont grandes, mais moins que celles des Lambres et des Eurynomes, dirigées en avant et ne formant pas d'angle avec l'axe longitudinal du corps; elles sont terminées par des pinces plus ou moins ovales, dont les doigts ne s'inclinent pas brusquement comme ceux des Eurynomes et des Lambres; la carapace a un rostre bifide, elle est tantôt courte, tantôt renflée sur les côtés, très-épineuse et inégale, tantôt oblongue et médiocrement inégale; les yeux sont entièrement renfermés dans une cavité cylindrique, ils sont gros et portés sur un court pédicule. Ce genre est assez nombreux en espèces.

MITHRAX LUNULÉ. *Mithrax lunulatus*, Latr. Il a le test oblong, allongé, terminé par deux pointes très-aplaties et mousses, avec le dessus sans tubercules et les côtés pourvus de quatre dents, dont la deuxième est la plus grande. Il se trouve à la Nouvelle-Hollande.

On doit encore rapporter à ce genre le *Maia condylata*, Riss. ? et les *Cancer spinipes*, *condyliatus*, *hispidus* et *aculeatus* d'Herbst. Tous des Indes-Orientales.

MITHRIDATEA. BOT. Le genre *Ambora* de Jussieu était ainsi nommé par Commerson dans ses manuscrits. Schreber et Willdenow ont préféré cette dénomination, quoique le mot *Ambora* n'eût rien de choquant, et qu'il fût en harmonie avec celui que l'arbre porte à Madagascar. Si l'on eût regardé comme absolument nécessaire de s'en rapporter sévèrement à la règle arbitraire qui veut que tous les noms vulgaires soient proscrits du langage scientifique, il aurait fallu au moins adopter pour le genre en question le nom de *Tambourissa*, d'abord proposé par Sonnerat. V. AMBORA.

MITHRIDIATUM. BOT. Ce nom est dans les anciens celui de la Dent de Chien (*Erythronium dens Canis*, L.). Adanson l'a employé comme nom générique pour désigner ce genre. V. ÉRYTHRONIER.

MITILÈNE. OIS. Espèce du genre Bruaut. V. ce mot.

MITILLINE. INF. V. MYTILINE.

MITINA. BOT. Adanson fait du *Carlina lanata*, L., un genre distinct qu'il nomme *Mitina*, et qu'il distingue surtout par les écailles de l'involucre, qui sont dépourvues d'épines sur leurs bords. V. CARLINE.

MITOPÉTALE. *Mitopetalum*. BOT. Le docteur Blume a établi ce genre dans la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., pour une plante qu'il a observée dans les forêts de l'île de Java et qu'il avait primitivement nommée *Tainia speciosa*. Les caractères du genre sont : folioles extérieures du périgone ou sépales ringentes, très-aiguës, les latérales subposées au labelle et soudées au pied du gynostème; les intérieures presque conformes, mais un peu plus petites; labelle articulé avec la partie inférieure ou le pied du gynostème, indivise, acuminé, rayé intérieurement et plus court que les folioles du périgone; gynostème droit, demi-cylindrique, prolongé à sa base; anthère charnue, terminale, légèrement convexe, à deux loges quadrilocellées; huit masses polliniques un peu comprimées, élastiques au moyen d'une membrane.

MITOPÉTALE BRILLANT. *Mitopetalum speciosum*, Blume. C'est une plante herbacée, terrestre, glabre, à

tiges radicales et latérales, à feuilles membraneuses, nervurées; pétioles longs, renflés à leur base qui forme une sorte de pseudobulbe; fleurs assez nombreuses, réunies en épi au sommet de la hampe ou tige.

MITOSATES. *Mitosata*. INS. Fabricius donne ce nom au sixième ordre de sa classe des insectes; cet ordre répond à celui des Myriapodes de Latreille. V. MYRIAPODES.

MITOU ou **MITU.** OIS. Synonyme de *Hocco*. V. ce mot.

MITRA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Houston fut adopté par Linné qui le nomma *Mitreola*, puis le réunit à l'*Ophiorhiza*. A. Richard en a de nouveau établi la distinction: il a définitivement rangé le véritable *Ophiorhiza* parmi les Rubiacées, tandis que le *Mitreola* reste parmi les Gentianées. V. MITRÉOLE.

Le genre *Mitra*, établi par Fries dans la famille des Champignons Hyménomycètes, ne diffère pas du genre *Helvella* de Linné.

MITRACARPE. *Mitracarpum*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Zuccarini qui lui assigne pour caractères: tube du calice ovale, son limbe persistant, à quatre dents, dont deux souvent plus petites et quelquefois presque nulles; corolle hypocratérimorphe, avec son tube cylindrique, ayant une ligne circulaire, velue près de sa base et l'orifice glabre; son limbe est à quatre lobes; anthères exsertes ou incluses; stigmat bifide. Le fruit est une capsule membraneuse, couronnée par le calice, divisée en deux loges, s'ouvrant circulairement vers le milieu; chacune de ces loges renferme une semence attachée à la partie de la cloison très-voisine de la base. Ce genre, dont quinze ou seize espèces sont connues, appartient à l'Amérique du sud, à l'exception d'une seule espèce qui est africaine. Ce sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, pétiolées, accompagnées de stipules qui sont soudées aux côtés de la base du pétiole; les fleurs sont verticillées, formant un capitule dense au sommet des tiges ou des rameaux; elles sont ordinairement blanches.

MITRACARPE DE HUMBOLDT. *Mitracarpa Humboldtiana*, Cham. et Sch. Sa tige est droite, à rameaux presque cylindriques et pubescents dans leur jeunesse, glabres quand ils sont adultes; les feuilles sont linéaires-oblongues ou lancéolées, pubescentes et même velues; stipules garnies de quatre ou cinq soies à l'exception du sommet qui est nu; fleurs composant un verticille serré ou une sorte de capitule terminal. Des environs de Rio-Janeiro.

MITRAGYNE. BOT. (R. Brown.) Synonyme de *Mitracarpum*. V. ce mot.

MITRAIRE. *Mitrararia*. BOT. Cavanilles (*Icon. rar.*, 6, p. 57, t. 579) a établi sous ce nom un genre de la Didynamie Angiospermie, L., et qui paraît avoir quelques affinités avec la famille des Bignoniacées. Il offre pour caractères principaux: calice double: l'extérieur en forme de mitre, et partagé inégalement; l'intérieur à cinq divisions profondes, inégales, linéaires et aiguës; corolle tubuleuse, renflée, à deux lèvres dont la supérieure est bifide et l'inférieure trifide; quatre étamines didynames, ayant leurs filaments plus longs que la corolle, insérés à la base du tube de celle-ci; une cin-

quième étamine rudimentaire; ovaire supère, ovale, surmonté d'un style subulé et d'un stigmate épais; baie succulente, uniloculaire, renfermant des graines nombreuses, nageant dans la pulpe, luisantes et allongées. Ce que l'auteur de ce genre considère comme la partie extérieure d'un calice double, n'est que la cohérence de deux bractées, ainsi que cela s'observe sur un grand nombre de plantes qui appartiennent à la classe des Monopétales. Ce caractère semble donc moins important que s'il dépendait d'une structure particulière dans les enveloppes florales; l'organe dont il s'agit ne faisant plus partie du calice, et devant être rejeté parmi ceux de la végétation, et assimilé aux feuilles, sur lesquelles on ne peut établir de bons caractères génériques.

MITRAIRE ÉCARLATE. *Mitraria coccinea*, Cavan., *loc. cit.* Ses tiges sont ligneuses, grimpantes, divisées en rameaux faibles, opposés, obscurément tétragones et légèrement velus. Ses feuilles sont opposées, quelquefois ternées, portées sur de courts pétioles, ovales, aiguës ou allongées, dentées en scie, vertes et légèrement velues à la face supérieure, glauques en dessous. Les fleurs, d'un rouge écarlate, sont ordinairement solitaires, quelquefois faisant angle ou ternées, axillaires, pendantes et portées sur des pédoncules longs, rudes et épais à leur sommet. Cette plante croît près de San-Carlos, dans l'île de Chiloe.

Gmelin (*Syst. Veget.*) a donné le même nom de *Mitraria* à un genre qui a pour type l'*Eugenia racemosa*, L., et qui a été nommé *Stravadium* par Jusieu.

MITRAL ou **MITREFORME.** BOT. Désignation donnée par Palisot de Beauvois à la bête de quelques Graminées et à la coiffe des Mousses lorsque ces organes présentent la forme d'une Mitre.

MITRASACME. BOT. Labillardière (*Nov.-Holland. Plant. Spec.*, 1, p. 36, t. 49) a constitué sous ce nom un genre de la Tétrandrie Monogynie, L., et il le considérait comme faisant partie de la famille des Scrophularinées. En adoptant ce genre, et proposant le nom de *Mitragyne* comme plus convenable, Rob. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 452) l'a placé à la fin de la famille des Gentianées, parce qu'il a plus de rapports avec le genre *Exacum* qu'avec aucun de ceux qui composent les Scrophularinées. Voici les caractères qu'il lui a attribués: calice anguleux, à quatre ou rarement à deux divisions courtes; corolle caduque dont le tube est anguleux, le limbe à quatre divisions profondes et égales; quatre étamines égales, ordinairement renfermées dans le tube de la corolle, rarement saillantes; anthères s'ouvrant à l'extérieur; style bifide à la base; capsules déhiscentes au sommet par les fentes qui séparent les branches du style. Les plantes de ce genre sont des herbes glabres ou poilues; à feuilles opposées, tantôt connées, tantôt rassemblées en rosettes au collet de la racine, et alors la tige est nue. Leurs fleurs sont disposées en ombelles terminales, plus rarement axillaires et solitaires. On doit considérer comme type le *Mitrasacme pilosa*, Labillard., *loc. cit.* Cette plante, velue sur toutes ses parties, couchée sur le sol, à feuilles ovales, à fleurs solitaires, axillaires et pédonculées, croît à la terre de Van-Diémen. Rob. Brown a

décrit dix-huit autres espèces, toutes originaires des environs du Port-Jackson, et de la partie de la Nouvelle-Hollande située entre les Tropiques; il les a distribuées en quatre sections: la première se compose de seize espèces que l'auteur a nommées vraies *Mitrasacmes* (*Mitrasacme veræ*). Elle est caractérisée par son calice quadrifide, par ses étamines incluses et insérées sur le milieu du tube de la corolle, par son style bifide à la base jusqu'au moment de l'épanouissement de la fleur, et par son stigmate bilobé. La deuxième section diffère essentiellement de la précédente par son calice bifide. Elle ne renferme qu'une seule espèce à laquelle R. Brown a donné le nom de *Mitrasacme paradoxa*. La troisième section offre les caractères de la première; mais on n'y retrouve point la structure si singulière du style. Le *Mitrasacme connata* possède en effet un style dont la base est indivise même avant l'anthèse, et dont le stigmate est entier. Enfin, dans la quatrième section, l'auteur a placé le *Mitrasacme ambigua*, dont le calice est plissé, à lobes concaves, les étamines saillantes, insérées sur l'entrée de la corolle, et la capsule qui finit par se diviser en deux valves.

MITRE. *Mitra.* MOLL. Il est peu de genres parmi les Mollusques qui offrent des Coquilles dont les formes soient plus agréables et les couleurs plus vives et mieux distribuées. Voisines des Volutes, les Mitres sont des Coquilles qui habitent principalement les mers équatoriales; elles diminuent et disparaissent à mesure que l'on s'éloigne des mers chaudes. Quoique les collines subappennines présentent à l'état fossile plusieurs grandes espèces, on n'en retrouve plus aujourd'hui que de petites dans la Méditerranée; elles sont d'ailleurs différentes et fort rares; les environs de Paris en offrent aussi un assez grand nombre dont on ne connaît plus les analogues vivants. Le genre Mitre peut se caractériser de la manière suivante: animal peu connu, paraissant voisin de celui des Volutes; coquille turriculée, subfusiforme ou coniforme, à spire pointue au sommet, à base échancrée et sans canal; columelle chargée de plis parallèles entre eux, transverses, et dont les inférieurs sont les plus petits; bord columellaire, mince et appliqué.

† Coquilles turriculées ou bucciformes, sans dépression sur le bord droit.

MITRE PAPALE. *Mitra papalis*, Lamk.; *Voluta papalis*, L., *Encycl.*, pl. 370, fig. 1, a, b. Grande et belle Coquille striée transversalement, surtout dans le jeune âge, avec des points peu profonds dans les stries; ces stries et ces points disparaissent presque entièrement sur le dernier tour; sur un fond blanc, cette Coquille est agréablement ornée de taches d'un rouge briqueté; elles sont sériales. Les sutures de chaque tour sont plissées régulièrement et couronnées de dents. On voit cinq plis à la columelle, et le bord droit est souvent dentelé dans toute sa longueur.

†† Espèces qui ont un sinus sur la lèvre droite. Les MINARETS.

MITRE PLEICHAIRE. *Mitra plicaria*, Lamk.; *Voluta plicaria*, L., *Encyclop.*, pl. 375, fig. 6. C'est parmi les Minarets l'espèce la plus commune et la mieux caractérisée sous le rapport du sinus du bord droit, qui

est assez profond et assez semblable à celui des Clavatulés.

MITRE EN LYRE. *Mitra lyrata*, Lamk.; *Mitra subd-
visa*, Lamk., Ann. du Mus., t. XVII, p. 204, n° 26; Encyclop., pl. 573, fig. 1, a, b. Très-jolie Coquille, élégamment ornée de côtes longitudinales, distantes, étroites, et dans leur intervalle se voient des stries transverses, fines et peu profondes.

††† Espèces courtes, qui ont le bord droit épaissi, renflé dans son milieu.

MITRE BIZONALE. *Mitra bizonalis*, D.; *Colombella bizonalis*, Lamk., Encyclop., pl. 575, fig. 7, a, b. Lamarck, en confondant plusieurs espèces de Mitres de cette section avec les Colombelles, avait assigné à celles-ci un caractère qu'elles n'ont jamais, les plis à la columelle; ces plis, dans ces Coquilles, sont absolument semblables à ceux des autres Mitres; ils ont dû servir de caractère essentiel pour les replacer dans leurs rapports naturels, et les huit ou dix espèces que l'on connaît font un groupe bien caractérisé parmi les Mitres.

†††† Espèces olivaciformes ou coniformes. Genre **CONELIX**, Sow.

MITRE DACTYLE. *Mitra dactylus*, Lamk.; *Voluta dactylus*, L., Encycl., pl. 572, fig. 51, a, b.

MITRE CRÉNELÉE. *Mitra crenulata*, Lamk.; *Voluta crenulata*, Encyclop., pl. 572, fig. 4, a, b. Quoique la forme des espèces de cette section soit différente de celles des autres Mitres, on doit néanmoins ne pas admettre le genre de Sowerby, car on arrive à ces formes par des passages insensibles.

MITRE DE MER. POLYP. Ce nom a été donné, par d'anciens naturalistes, à des Psychodaires de la famille des Éponges.

MITRE DE NEPTUNE, MITRE POLONAISE. POLYP. On a donné ces noms à une variété du *Madrepora pileus* de Linné, dont Lamarck a fait une espèce sous le nom de Fongie Bonnel. *V. FONGIE*.

MITREMYCES. BOT. (Lycoperdaceés.) Ce genre établi par Nées d'Esenbeck, a pour type le *Lycoperdon heterogenum*, décrit par Bosc dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, t. v, p. 87, pl. 6, fig. 10. On peut le caractériser ainsi : péridium double : l'extérieur globuleux, ayant son orifice fermé par une sorte de coiffe écaillée et laciniée sur ses bords; l'interne arrondi, beaucoup plus petit, fixé supérieurement au pourtour de l'orifice du péridium externe; sporules dépourvues de filaments. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, qui croît dans la Caroline et dans quelques autres parties des États-Unis; Schweinitz en a donné une excellente description et une très-bonne figure dans son histoire des Champignons de la Caroline du Nord (*Comment. Soc. Nat. Cur. Lipsiensis*). Le pédicule de cette plante est épais, irrégulier, d'un brun foncé; il supporte un péridium gros comme une petite noix, sphérique, lisse, d'une couleur fauve; la petite coiffe qui couvre son orifice est d'un beau rouge; le péridium interne, beaucoup plus petit que l'externe, est suspendu dans la cavité de celui-ci, qu'il ne remplit pas à beaucoup près. Schweinitz a observé, dans la Pensylvanie, une autre espèce de ce genre plus petite et rouge. Il

pense que le *Scleroderma pistillare* de Persoon doit également se ranger dans ce genre.

MITRÉOLE. *Mitreola*. BOT. Linné avait nommé ainsi un genre appelé d'abord *Mitra* par Houston, et qu'il avait ensuite réuni à l'*Ophiorhiza*, placé par Jussieu dans la famille des Gentianées. Mais ayant étudié avec soin l'organisation des deux plantes nommées par Linné *Ophiorhiza Mungos* et *Ophiorhiza Mitreola*, A. Richard a reconnu (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, 1, p. 61) que ces deux espèces appartiennent non-seulement à deux genres différents, mais que ces deux genres doivent se ranger dans deux familles distinctes. Il a donc ôté la seconde espèce du genre *Ophiorhiza*, et rétabli pour elle le genre *Mitreola* qui reste dans la famille des Gentianées, tandis que le genre *Ophiorhiza* fait partie des Rubiacées. Voici les caractères assignés au genre *Mitreola* : son calice est à cinq divisions profondes, persistant et libre; la corolle est monopétale, régulière, presque urcéolée; à cinq lobes. Les cinq étamines sont incluses. L'ovaire est libre, à deux loges polyspermes; les ovules sont attachés à la cloison. Le style est court, simple, terminé par un stigmate également simple. Le fruit est une capsule terminée supérieurement par deux cornes qui s'ouvrent par leur côté interne.

MITRÉOLE OPHIORHIZOÏDE. *Mitreola ophiorhizoides*, Rich., loc. cit., t. 5. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale et a le port d'un Hélotrope, surtout quant à la disposition de ses fleurs. Sa tige est simple, dressée, glabre, cylindrique, haute d'un pied à un pied et demi; ses feuilles sont opposées, sessiles, ovales, oblongues, aiguës, un peu sinueuses. Les fleurs, fort petites, formant une sorte de cime terminale composée d'un grand nombre de ramifications roulées en crosse, comme dans les Hélotropes. Quoique l'ovaire soit terminé par un style et un stigmate simples, le fruit est néanmoins bicorne à son sommet. Voici comment se fait ce changement. Après la fécondation, peu à peu la cloison se sépare en deux lames, qui s'écartent l'une de l'autre, et il se forme une sorte de fente qui traverse l'ovaire dans sa partie supérieure, son sommet restant intact. Mais bientôt le sommet lui-même se fend, et chaque moitié emporte avec elle une partie du style.

MITRÉPHORE. *Mitrephorus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Curculionides, institué par Schoenherr qui lui donne pour caractères : antennes médiocres, coudées, presque grêles, avec la tige composée de sept articles dont les deux premiers allongés, obconiques, et les autres fort courts; massue ovale; rostre longiuscule, fort, cylindrique et un peu arqué; corselet oblong, bisinué à la base, beaucoup plus étroit antérieurement où il se prolonge en une sorte de corne; écusson arrondi, un peu élevé et très-distinct; élytres cylindriques, trisinuées à leur base; pieds médiocres, presque égaux; cuisses un peu en massue; jambes cylindriques, droites; tarses allongés.

MITRÉPHORE DE WATERHOUSE. *Mitrephorus Waterhousei*, Sch. Il est noir, couvert de nombreuses écailles serrées et cendrées; rostre nu vers l'extrémité; élytres finement pointillées; cuisses mutiques. Du Brésil.

MITROGÉNIE. *Mitrogenius*. INS. Coléoptères hété-

romères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Nyctélideæ, institué par Solier qui lui applique pour caractères : menton presque aussi long que large, rétréci à sa base qui est tronquée, et à sa partie antérieure qui a une échancrure anguleuse, très-profonde; pédoncule échancré par un sinus très étroit; palpes maxillaires terminées par un article allongé, les labiales courtes, à articles épais; languette profondément échancrée; antennes filiformes et velues; premier article court et en massue, le deuxième beaucoup plus court, transverse et nodiforme, les suivants coniques, étroits et à peu près égaux, le troisième excepté; les trois derniers sensiblement comprimés et un peu plus gros que le précédent; corselet légèrement élargi en arrière, avec les angles postérieurs prolongés; sa base est tronquée presque carrément; écusson légèrement saillant; corps ovale; élytres arrondies latéralement; pattes velues; jambes grêles; tarsi filiformes, plus courts que les jambes.

MITROGÉNIE DE DEJEAN. *Mitrogenius Dejeanii*, Sol. Il est noir, ovale; sa tête a une impression anguleuse, bien marquée; les élytres sont d'un cuivreux pâle, mouchetées de noir, principalement le long des bords; chacune d'elles a trois côtes médiocrement saillantes, mais bien marquées. Taille, cinq à six lignes. Du Chili.

MITROPHORA. BOT. Necker (*Elem. Bot.*, n° 208) a donné ce nom, comme générique, au *Valeriana Cornucopiæ*, L., type du genre *Fedia* de Mœnch et de De Candolle. V. FÉDIE.

MITROUILLET. BOT. L'un des noms vulgaires de la Gesse tubéreuse.

MITRULA. BOT. (*Champignons.*) Persoon donna d'abord le nom de *Mittrula Heyderii* à un Champignon qu'il réunit ensuite au genre *Leotia* sous le nom de *Leotia Mittrula*; Fries a rétabli le genre *Mittrula* en y plaçant plusieurs espèces nouvelles, et il a formé de l'espèce décrite en premier par Persoon une section particulière sous le nom de *Heyderia*. Ces plantes se rapprochent des *Clavaires* et des *Leotia*; elles présentent un style charnu qui supporte un chapeau en forme de massue ovoïde, parfaitement distinct du stipe libre, même à sa base dans les véritables *Mittrula*, adhérent au stipe dans les *Heyderia*; ce chapeau porte extérieurement, sur toute sa surface, une membrane fructifère. On connaît cinq espèces de ce genre, qui ont été observées particulièrement dans le nord de l'Europe, en Suède et en Angleterre; elles croissent sur les feuilles mortes, et plus spécialement sur celles des Conifères.

MITSA. BOT. Le genre créé sous ce nom par Bojer, dans la famille des Labiatiées, pour une plante de Madagascar, a été réuni au genre *Caleus*, précédemment établi par Loureiro.

MITSCHERLICHIA. BOT. Le genre de la famille des Nyctaginées, auquel Kunth a donné ce nom, avait précédemment reçu celui de *Neea*. V. ce mot.

MITTE. ARACHN. V. MITE.

MITU-PORANGA. OIS. Espèce du genre *Hocco*. V. ce mot.

MITZLI. MAM. (Nieremberg.) Synonyme de Couguar. V. CHAT.

MIXINE. POIS. V. MYXINE.

MIXODE. POIS. V. MYXODE.

MIXTINERVÉ. *Mixtinervis*. BOT. On dit les feuilles Mixtinervées lorsque leurs nervures se dirigent en plusieurs sens.

MNASIUM. BOT. Synonyme de *Rapatea*. V. ce mot.

MNÉMIE. *Mnemia*. ACAL. Genre de la famille des Béroïdes, établi par Lesson avec les caractères suivants : corps gélatineux, éminemment contractile, libre, régulièrement pair, lisse extérieurement, avec deux rebords ciliiformes sur les côtés et des appendices autour de la bouche.

MNÉMIE DE SCHWEIGER. *Mnemia Schweiggeri*, Less. Eschsch., Ac., pl. 2, fig. 5. Son corps est ovulaire, mutique postérieurement et translucide. On le trouve dans la baie de Rio-Janeiro.

MNÉMIE DE KUHLE. *Mnemia Kuhli*, Less., Eschsch.; Acal., pl. 2, fig. 4. Son corps est également ovulaire, mais deux prolongements tubulés en terminent la partie postérieure. Cette seconde espèce habite les latitudes équatoriales du grand Océan, par 180° de Greenwich.

MNEMOSILLA. BOT. Ce genre de Forskahl a été réuni au genre *Hypocoum*. V. ce mot.

MNÉMOSINE. INS. Espèce du genre Papillon de Linné, placée par Latreille dans le genre Parnassien. V. ce mot.

MNÉMOSYNE. BOT. Synonyme de *Tetraphis*. V. ce mot.

MNÉSITÉON. BOT. Ce nom qui, chez les anciens Grecs, désignait le Genévrier, a été donné par Raffinesque (*Flor. Ludov.*, p. 67) à un genre qu'il a établi dans la famille des Synanthérées, et qui appartient à la Syngénésie superflue, L. Il offre pour caractères essentiels : un involucre à quatre folioles étalées; calathide radiée, dont les fleurons sont hermaphrodites, à corolles quadrifides; quatre étamines syngénèses; akènes comprimés, membraneux, ailés, couronnés par un rebord épais; réceptacle nu. Si ces caractères sont exacts, le genre *Mnésitéon* est très-remarquable parmi les Synanthérées, par le nombre quaternaire des parties de sa fleur. Mais l'auteur n'aurait-il pas observé une variété accidentelle, au lieu d'une structure constante, qui seule peut motiver l'établissement d'un nouveau genre? On est d'autant plus autorisé à faire cette réflexion, que le nombre des parties de la fleur varie assez souvent dans la même espèce, parmi les plantes qui appartiennent à diverses familles dont la corolle est monopétale. Quoi qu'il en soit, Raffinesque a formé son genre *Mnésitéon* de deux espèces sous les noms de *Mnesiteon album* et *Mnesiteon luteum*. La première a des rapports avec le *Buphtalmum angustifolium* de Pursh. Ces plantes sont indigènes de la Louisiane.

MNÉSITHÉE. *Mnesilhea*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Kunth qui lui assigne pour caractères : épillets à trois fleurs dont la supérieure hermaphrodite, a deux paillettes, l'inférieure elliptico-oblongue et concave, enveloppant la supérieure; une glume antérieure, oblique et oblongue; deux squamules tronquées et glabres; trois étamines; un ovaire sessile et glabre; deux styles terminaux, avec des stig-

mates plumeux. Ce genre, formé aux dépens du genre *Rottbollia* de Robert Brown, appartient essentiellement au climat de l'Inde, et les espèces qu'il comprend sont peu connues; elles ont en général leurs feuilles assez larges et planes, leurs épis cylindriques et articulés, leurs épillets géminés et opposés.

MNÉSITHÉE LISSE. *Mnesithea laevis*, K.; *Rottbollia laevis*, Retz. Ses chaumes sont ascendants, feuillés seulement jusqu'à la deuxième ou la troisième articulation; les autres articulations sont garnies de gaines d'où sortent trois ou quatre pédoncules longs de plus d'un pied; les articulations inférieures sont demi cylindriques, presque triangulaires, les supérieures sont arrondies; les feuilles sont courtes, carénées, munies de poils à l'orifice de leur gaine; les épis sont simples, droits, articulés, garnis à chaque articulation de deux épillets latéraux et alternes; la valve extérieure du calice est oblique, ovale, cartilagineuse, parfaitement lisse; l'intérieure de même longueur, très-mince, membraneuse, ainsi que celles de la corolle. De Tranquebar.

MNESTOTHÉLÉ. *Mnestothelæus*. BOT. Épithète donnée par Allan, aux plantes dont la fleur offre simultanément un ovaire et un organe mâle.

MNIARE. *Mniarum*. BOT. Genre de la famille des Paronychiées, et de la Monandrie Digynie, L., établi par Forster sous ce nom qu'ont adopté Labillardière et R. Brown: Banks et Gærtner, après lui, le nomment *Ditoca*. Son calice urcéolé, divisé jusque vers son milieu en quatre parties, porte insérée à sa gorge une étamine unique. Son ovaire libre renferme un seul ovule, et est surmonté d'un style biparti. Son fruit est un utricule renfermé dans le tube endurci du calice persistant. Sa graine renversée présente un périsperme embrassé par un embryon à radicule supérieure. Les deux espèces de ce genre, qui croissent l'une et l'autre à la Nouvelle-Hollande, sont de petites herbes, couvertes de feuilles courtes, opposées, connées à leur base, rapprochées et subulées. Les pédoncules biflores portent, vers leur sommet, quatre bractées et s'allongent après la floraison.

MNIOPSISIDE. *Mniopsis*. BOT. Genre de la famille des Podostémées, Monadelphie Diandrie, L., établi par Martius, pour une petite plante herbacée, qu'il a observée dans la province de Goyazane, au Brésil, près de St^e-Marie. Caractères: spathe monophylle, globuleuse, campanulée, fermée verticalement et incisée; point de calice et de corolle; trois étamines hypogynes, accolées à l'ovaire sur l'un de ses côtés; celle du milieu est linéaire, comprimée, bifide au sommet, portant quatre anthères insérées deux par deux, sur chacune des deux divisions du filament; les deux étamines latérales sont privées d'anthères; ovaire globuleux; point de style; un stigmate déprimé, bifide et quelquefois à trois divisions; capsule supérieure, biloculaire et bivalve; cloison orbiculaire, comprimée, plane, portant de petites semences anguleuses.

MNIOPSISIDE DES SOURCES. *Mniopsis scaturiginum*, Mart. Ses racines sont fibreuses et très-menues; la tige est droite, garnie de feuilles demi-embrassantes, alternes, distiques, imbriquées presque horizontalement, presque semi-orbiculaires, avec le bord irrégulièrement

denticulé et le milieu du dos échancré, subbilobé; leur couleur est le vert obscur; les stipules sont presque semblables aux feuilles, mais infiniment plus petites, adnées et transversalement décurrentes; la spathe est verte; l'ovaire est d'abord coloré en rouge pourpré, qui bientôt passe au brun. On trouve cette plante tapissant les parois voisines des sources et des fontaines.

Dumortier a proposé sous ce même nom de *Mniopsis* un sous-genre de *Jungermannia* qui serait caractérisé par des feuilles périchétiales, libres et conformes aux autres; par l'absence de colésole; par une coiffe exserte et nue. Le *Jungermannia Hookeri* serait le type de ce sous-genre qui, s'il était adopté, devrait nécessairement changer de dénomination, vu l'antériorité de celle adoptée dans le paragraphe qui précède.

MNIOTILLE. *Mniotilla*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, créé par Vieillot qui lui assigne pour caractères: bec court, subulé, droit, entier, comprimé sur les côtés; fosses nasales ovalaires et membraneuses; langue pointue et cartilagineuse; tarsi scutellés; pouce robuste, terminé par un ongle allongé; ailes médiocres: première, deuxième et troisième rémiges les plus longues; queue de douze rectrices égales. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce que l'on avait placée à tort parmi les Sylvies. Elle habite l'Amérique septentrionale et se retrouve assez souvent dans la plupart des îles Antilles, où ses habitudes n'ont rien qui la fasse distinguer des véritables Sylvies.

MNIOTILLE VARIÉE. *Mniotilla varia*, Vieill.; *Sylvia varia*, Lath.; *Motacilla varia*, Lin.; *Ficedula dominicensis varia*, Bris., pl. 27, fig. 5. Sommet de la tête blanc, les côtés noirs avec deux petites bandes blanches; dos et croupion blancs, variés de grandes taches noires; gorge noire; poitrine et ventre blancs, avec quelques taches noires, plus rapprochées sur les flancs; grandes tectrices alaires supérieures noires, terminées de blanc, ce qui forme sur chaque aile deux bandes transversales blanches; rémiges grises, bordées de blanc au côté interne; rectrices noires, bordées de gris bleuâtre. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. Des Antilles.

MNIUM. BOT. Linné et Hedwig, ainsi que Schwægrichen ont donné ce nom à un genre de Mousses, qui a été définitivement réuni au *Bryum* par Hooker. V. BRY.

MOA. OIS. L'un des noms vulgaires du Butor, *Ardea stellaris*, L. V. HERON.

MOACURRE. *Moacurra*. BOT. Ce genre appartient à la famille des Chailletiacées de Robert Brown, adopté par De Candolle (*Prodr.*, 11, p. 57). Il a été établi par Roxbourg pour un arbuste de l'Inde, qui lui a offert les caractères suivants: fleurs polygames; calice à cinq divisions ou folioles ovales; corolle formée de cinq pétales égaux en longueur, alternes avec les folioles du calice et plus étroits qu'elles; cinq étamines insérées au réceptacle, alternes avec les pétales et plus petites qu'eux; anthères introrses, biloculaires, cordées, longitudinalement déhiscentes; cinq glandules ovales, opposées aux pétales; ovaire ovale, cordé, un peu comprimé, à deux loges renfermant des ovules géminés, pendant réunis du sommet de la cavité; deux styles

recourbés; stigmates subbilobés. Le fruit consiste en une capsule transverse, ovale, bilobée, biloculaire, courtement bivalve au sommet; semence solitaire par avortement dans sa loge, inverse, oblongue, convexe sur le dos, couverte d'une arille colorée et d'un test fibreux, spongieuse en dedans; embryon sans albumen; cotylédons semblables à la semence; radicule courte, supère; plumule bi-quinquelobée. On ne connaît encore qu'une seule espèce de Moacurre; c'est un arbuste à nombreux rameaux ascendants dont l'écorce velue et jaunâtre dans la jeunesse, devient âpre, brunâtre et ponctuée de blanc dans l'état adulte; les feuilles sont alternes, courtement pétiolées, largement lancéolées, acuminées, très-entières, minces, glabres, à stipules subulées et velues; les fleurs sont petites, réunies en faisceaux axillaires. De l'Inde.

MOBULA. pois. Dans son Ichthyologie sicilienne, Raffinesque établit sous ce nom, aux dépens des Raies, un genre qui pourrait bien rentrer parmi les Céphaloptères, et n'être que le Mobular de Duhamel, que Cuvier regarde comme une espèce établie sur des Poissons mutilés.

MOBULAR. pois. Duhamel cite sous ce nom une espèce du genre Céphaloptère.

MOCANÈRE. Mocanera. bot. Genre décrit par Linné fils (Suppl. 56) sous le nom de *Visnea*, auquel Jussieu a substitué celui de *Mocanera*, sous lequel il était connu aux îles Canaries dès avant la conquête. Ce genre a été placé à la fin de la famille des Onagracées. Mais il ne paraît avoir aucun rapport avec cet ordre naturel, ainsi qu'on le verra par la description suivante de son organisation, qui, faite d'après nature, s'éloigne en plusieurs points de celle qu'on lui avait attribuée. Le *Mocanera Canariensis* est un moyen arbrisseau toujours vert. Ses tiges sont cylindriques et rameuses; ses feuilles, assez dures, sont alternes, elliptiques, très-courtement pétiolées, inégalement dentées, à dents peu profondes; leur face supérieure est glabre, et l'inférieure porte quelques longs poils couchés. Les fleurs sont solitaires ou géminées à l'aisselle des feuilles, portées sur des pédoncules recourbés, longs de quatre à six lignes et tomenteux, offrant chacun à leur sommet deux bractées fort petites et à peine perceptibles. Le calice est monosépale, persistant, à cinq divisions profondes et obtuses, dont trois extérieures, et deux plus intérieures, minces et membraneuses sur leurs bords; la corolle est monopétale, rotacée, à cinq lobes obtus et très-profonds. Les étamines sont en nombre variable. Le plus souvent on en compte de dix-huit à vingt dans les individus cultivés; ces étamines sont insérées à la base de la corolle, plus courtes qu'elle, un peu inégales, ayant leurs filets grêles, courts et glabres, leurs anthères terminales sagittées, introrsées, biloculaires, terminées par une longue pointe. L'ovaire est libre, ovoïde, allongé, terminé en pointe à son sommet qui se confond insensiblement avec le style, hérissé de poils. Le style est simple et velu à sa partie inférieure, trifide et glabre à son sommet, dont chaque division est terminée par un stigmate peu distinct. L'ovaire, coupé transversalement, offre trois loges contenant chacune deux, très-rarement trois ovules suspendus attachés vers la

partie moyenne de l'angle interne de chaque loge. Le fruit est une sorte de noix, charnue extérieurement, à deux ou trois loges contenant chacune deux graines et accompagnée à sa base par le calice qui est persistant.

Cette description s'éloigne du caractère tracé par Jussieu : 1^o par la corolle, qui est bien certainement monopétale et non polypétale; 2^o par la forme des anthères; 3^o et enfin par l'ovaire qui est tout à fait libre. Ce genre ne paraît avoir aucun rapport avec la famille des Onagracées, ni par son port, ni par les caractères des organes de la fructification. Il semble au contraire avoir une affinité bien réelle avec la famille des Ternstroëmiacées, et en particulier avec le genre *Ternstroëmia*. En effet, le calice, la corolle, les étamines et l'ovaire paraissent avoir la même organisation dans ces deux genres. Chaque fleur y est également accompagnée de deux bractées. Quant au fruit et à la graine, n'ayant pas encore eu l'occasion de les examiner dans le genre *Mocanera*, on ne saurait assurer qu'ils offrent la même structure que dans le *Ternstroëmia*, mais les descriptions qu'on en donne ne s'opposent pas du tout à ce rapprochement qui paraît naturel. On pourrait aussi lui trouver quelques rapports avec la famille des Ébénacées, dont il se rapproche par la structure de sa fleur, mais l'organisation de son fruit l'en éloigne. Le Mocanère est un joli arbrisseau qu'on cultive dans les serres tempérées où il fleurit chaque année. Il lui faut une terre substantielle et consistante, et on le multiplie par marcottes et par boutures.

MOCHOK. Mochocus. pois. Genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, institué par Joannis pour un Poisson qu'il a observé dans la haute Égypte, aux environs de Thèbes. Caractères: bouche fendue au bout du museau; opercules à branchies mobiles; maxillaires garnis de dents en corde; une nageoire adipeuse accompagnant la dorsale qui est double et rayonnée, mais courte et non comme dans les Plotoses où elle va se réunir à la caudale.

МОСНОК НУ НИЛ. Mochocus Niloticus, Joan. Sa tête qui forme à peu près le cinquième de la longueur du corps, est fort large, vue en dessus, et sa plus grande largeur est à l'insertion des pectorales; elle est terminée en avant, en forme de museau, et porte dans son milieu, un sillon assez profond et large, qui se rend en pointe au bout de ce même museau; dents fort petites, n'existant qu'à la mâchoire supérieure où elles forment un simple rang sur le bord de cette mâchoire; opercule un peu ouvert en dessus; quatre barbillons à la lèvre inférieure et deux à la supérieure, près de la commissure; corps dépourvu d'écaillés; nageoires pectorales composées de quatre rayons, accompagnées d'une forte épine ou rayon épineux; elles sont armées de forts crochets en arrière et de plus petits en avant; dorsale antérieure de six rayons dont le premier est une forte épine dentelée assez finement et antérieurement; deuxième dorsale de dix rayons articulés; anale de huit; ventrales de six; caudale, un peu échancrée, de dix-huit. La couleur du corps est le gris blanc, avec une teinte rosée, marbrée d'un brun noir; la tête plus chargée de cette marbrure que le reste du corps; l'extrémité de

la queue est rouge ; la caudale et la dorsale postérieure sont couvertes de taches noires. Taille, dix-huit lignes.

La piqure des épines de ce Poisson passe pour très-dangereuse, parmi les Arabes de l'Égypte. Ce petit Poisson habite ordinairement le fond des eaux et les rivages ; il a constamment le ventre appliqué contre terre, ce qui joint à sa couleur, le dérobe à tous les regards, quand il ne remue pas.

MOCHON. POIS. Espèce du genre Athérine.

MOCHUS. BOT. C'est, selon Dodæus, l'*Ervum Ervilia*, et, suivant Césalpin, le *Lathyrus sylvestris*.

MOCINIA. BOT. Le genre établi sous ce nom, dans la famille des Synanthérées, par le professeur De Candolle (Diss. et Ic., 1815) pour une plante du Brésil qu'il avait nommée *Mocinia mutisoides*, a été ensuite fondu dans le genre *Stiftia* de Mikan. V. STIFTIA.

MOCINNA. BOT. Lagasca (*Gener. et Spec.*, p. 51) a établi sous ce nom un nouveau genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie Polygamie superflue, L. Les caractères essentiels qu'il lui attribue sont : un involucre ovale, imbriqué ; une calathide radiée ; les fleurons de la circonférence peu nombreux ; les akènes couronnés d'une aigrette formée de plusieurs paillettes lancéolées et subulées. Des caractères aussi incomplets ne permettent pas d'établir les affinités de ce genre ; on le dit composé de deux espèces ligneuses, *Mocinna serrata* et *Mocinna brachiata*, qui croissent au Mexique, dans les environs de la Nouvelle-Salmanque, et à l'isthme de Panama.

MOCO ou MOKO. MAM. Nom d'un Rongeur découvert au Brésil par le prince Maximilien de Neuwied, et décrit par lui sous le nom de *Cavia rupestris*. Cette espèce est le type du nouveau genre *Kerodon* de Fr. Cuvier. V. KERODON.

Buffon appelait SINGE DE MOCO le Tartarin, espèce du genre Cynocéphale. V. ce mot.

MOCOCO. MAM. Espèce du genre Maki. V. ce mot.

MODAGAN. BOT. (Rhéede.) Petit arbre dont les fleurs sont pentandres, monogynes et à cinq pétales. Son fruit est en forme de poire, et rempli de beaucoup de graines menues.

MODÈQUE. *Modecca*. BOT. Rhéede (*Mort. Malab.*, vol. 8, t. 20-25) a décrit et figuré sous ce nom quatre plantes qui ont le port des Passiflores, mais qui s'en distinguent essentiellement par plusieurs différences dans les organes de la fructification. Dans son *Genera Plantarum*, Jussieu, en 1789, avait indiqué la formation, avec ces plantes, d'un genre nouveau, et il reproduisit en 1805 (*Ann. du Mus.*, vol. 6, p. 106) cette indication dans un Mémoire sur les Passiflorées. Lamarck (*Encyclop.*, t. IV, p. 208) avait, dès 1795, constitué ce genre, en fixant ainsi ses caractères : calice monophylle, campanulé, quinquéfide, à divisions ovales et pointues ; corolle à cinq pétales vraisemblablement insérés au calice, et alternes avec les découpures de celui-ci ; cinq étamines (gynandriques) moins longues que la corolle ; ovaire supérieur, stipité, ovale, surmonté d'un style trifide supérieurement ; capsule pédicellée, ovale ou obronde, renflée, presque vésiculeuse, uniloculaire, polysperme, s'ouvrant en trois valves ; graines

attachées l'une près de l'autre à un placenta qui règne dans toute la longueur de la partie moyenne des valves. Linné avait cru que le genre *Modecca* pouvait être rapporté au *Convolvulus* ; cependant par son port et ses vrilles, il ressemble aux Cucurbitacées ; son fruit supère le rapproche encore plus des Passiflores, dont il se distingue surtout par l'absence de la couronne de filets, et par son fruit capsulaire à trois valves déhiscences. Lamarck a réduit à deux les espèces décrites et figurées par Rhéede, et il leur a donné les noms de *Modecca palmata* et *Modecca integrifolia*. Il a de plus décrit une nouvelle espèce sous le nom de *Modecca bracteata*. Enfin, Fischer (*in Willd. Enum. Plant., suppl.*, p. 15) en a fait connaître une quatrième qu'il a nommée *Modecca lobata*. Ce sont des plantes sarmenteuses, munies de grandes feuilles simples ou multifides, et ayant des fleurs ordinairement disposées en grappes paniculées, axillaires. Elles croissent dans les Indes-Orientales.

MODESTIA. BOT. Ce genre de la famille des Scrophularinées, établi par Chamisso (*in Linnæa*, III, 4) n'a été considéré que comme une section du genre *Stemodia* de Linné.

MODIOLA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Mœnch (*Meth. Plant.*, 620), et qui a pour type le *Malva Caroliniana*, L., n'a pas été adopté. De Candolle en a fait une des sections du genre Mauve. V. ce mot.

MODIOLE. *Modiola*. CONCH. Lamarck est le créateur de ce genre qu'il a démembré des Moulles de Linné et de Bruguière. Il est ainsi caractérisé : coquille sub-transverse, équivalve, régulière, à côté antérieur très-court ; crochets presque latéraux, abaissés sur le côté court ; charnière sans dent, latérale, linéaire ; ligament cardinal presque intérieur, reçu dans une gouttière marginale ; une impression musculaire sublatérale, allongée, en hache ; animal semblable à celui des Moulles. Lamarck, dans l'énoncé des caractères, n'admet qu'une seule impression musculaire aux Modioles et aux Moulles, ce qui l'a porté à ranger ces deux genres dans la grande division des Monomyaires, quoique réellement ces genres aient deux muscles adducteurs des valves, organisation qui doit les faire replacer dans la méthode parmi les Dimyaires, ainsi que plusieurs auteurs l'ont déjà fait. Les Modioles sont encore peu nombreuses dans les collections. Elles viennent de toutes les mers, et l'on en compte presque autant à l'état fossile ou de pétrification qu'à l'état frais. Elles ne peuvent se diviser qu'en deux sections, de la manière suivante.

† Espèces libres, non cylindracées.

MODIOLE DES PAPOUS. *Modiola Papuana*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 111, n° 1 ; Chemnitz, Conchyl., t. VIII, t. 85, fig. 757 ; Favanne, pl. 8, fig. B ; Encyclop., pl. 219, fig. 1. C'est la plus grande espèce du genre. Le plus souvent on la trouve décapée dans les collections. Dans cet état, elle est d'un beau violet ; elle est couverte naturellement d'un épiderme brun. Lamarck cite avec doute le Lulat d'Adanson, et effectivement cette coquille offre bien des différences avec la Modiole des Papous.

MODIOLE TULIPE. *Modiola Tulipa*, Lamk., Anim. sans

vert., *loc. cit.*, n° 2; Chemnitz, Conchyl. Cab., t. VIII, t. 86, fig. 758 et 759; Encycl., pl. 221, fig. 1; Knorr, Verg., t. VI, t. 15, fig. 5. Cette espèce, l'une des plus communes dans les collections, est probablement celle que Linné a désignée sous le nom de *Mytilus Modiolus*; mais la confusion qui existe dans la synonymie, pour cette espèce, est telle qu'il est fort difficile de décider la question.

†† Espèces cylindriques, lithophages.

MODIOLE LITHOPHAGE. *Modiola lithophaga*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 115, n° 22; *Mytilus lithophagus*, L., Gmel., p. 5551, n° 6; Lister, Conchyl., t. 427, fig. 268; *Bornn, Mus. Cæs. Vind.*, t. 7, fig. 4; Encyclop., pl. 221, fig. 6, 7; *Lithodomus*, Cuvier, Règne Anim., t. II, p. 471. Espèce remarquable par les stries transverses, qui sillonnent en tremblant la surface extérieure; elle est bien nacrée à l'intérieur. Lamarck en caractérise une variété dont les stries sont plus apparentes sur le côté postérieur. Elle se distingue aussi par la couleur qui est moins foncée; car dans le type de l'espèce la couleur est d'un brun noir foncé. Lamarck n'a pas connu cette coquille dans toute sa grandeur; les deux variétés acquièrent jusqu'à douze centimètres (quatre pouces et demi). C'est sous le nom de Dalle de mer que cette espèce est connue des marins. On la recherche pour la délicatesse de son goût. Elle est abondante dans plusieurs parages de la Méditerranée, de l'Océan européen et de l'Océan indien, et surtout aux îles de France et de Mascareigne, d'où viennent les plus grandes.

MODIRA-WALLI. BOT. (Rhéede, *Malab.*, 7, t. 46.) Synonyme d'*Anona uncinata*, Lamk. Espèce d'Unone de De Candolle.

MODO. ROIS. Espèce norvégienne du genre Pleuronecte.

MOEHNIA. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par Necker (Élém., n° 15) a été fondu dans le genre *Gazania* de Gærtner. *V.* ce mot.

MOEHRINGIE. *Mæhringia.* BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, et de l'Octandrie Dyginie, L., ainsi caractérisé : calice à quatre folioles lancéolées, aiguës, ouvertes; corolle à quatre pétales ovales, allongés, entiers, plus longs que le calice; huit étamines; ovaire globuleux, surmonté de deux styles; capsule ovale, presque ronde, à quatre valves, uniloculaire, renfermant un grand nombre de graines attachées à un placenta central. Le nombre des espèces de ce genre est très-borné; les auteurs n'en ont décrit que trois, parmi lesquelles on doit considérer la suivante comme type du genre.

MOEHRINGIE MOUSSEUSE. *Mæhringia muscosa*, L., C'est une petite plante vivace, qui croît en gazons, dans les fentes des rochers et dans les lieux humides des montagnes subalpines de l'Europe. Sa tige se ramifie dès sa base, et porte des feuilles filiformes, connées. Ses fleurs sont blanches, portées sur des pédicelles terminaux et axillaires. Le *Mæhringia sedifolia* de Willdenow, qui croît au Col de Tende, dans les Alpes-Maritimes, avait été décrit et figuré par Balbis (*Misc. bot.*, 20, t. 5, f. 2) comme une simple variété du *Mæhringia*

muscosa. La troisième espèce est une plante de l'île de Crète, décrite sous le nom de *Mæhringia stricta* dans la Flore de Grèce de Sibthorp et Smith.

MOEKISTOCÈRE. INS. *V.* ΜΑΚΙΣΤΟΚΕΡΕ.

MOELLE. ZOOL. *V.* OS.

MOELLE. BOT. On donne ce nom en botanique à cette substance spongieuse, légère et diaphane, formée presque en totalité de tissu cellulaire, et qui, dans les végétaux dicotylédones, remplit le canal médullaire. Dans les plantes monocotylédones, au contraire, la Moelle, au lieu d'être circonscrite par les parois de l'étui médullaire, forme en quelque sorte toute la masse de la tige. Dutrochet lui a donné le nom de Médulle interne, par opposition à celui de Médulle externe, sous lequel il désigne l'enveloppe herbacée de la tige, qui n'en paraît être en quelque sorte qu'une dépendance, et avec laquelle elle est en communication par le moyen des rayons ou insertions médullaires. La Moelle est composée de tissu cellulaire, parcouru quelquefois par un petit nombre de vaisseaux. Ces cellules, qui constituent la Moelle, sont en général vides et ont leurs parois sèches et diaphanes, lorsque le végétal a pris tout son accroissement. Mais, dans les plantes encore jeunes, ces cellules sont remplies d'un fluide diaphane et leurs parois parsemées de points verdâtres, que les uns regardent comme de nature glanduleuse, les autres comme appartenant au système nerveux. Grew a comparé le tissu cellulaire de la Moelle à cette mousse légère qui se forme sur l'eau de savon quand on l'agite, et Mirbel à l'écume blanche qui s'élève sur les liqueurs en fermentation. Jusqu'en ces derniers temps les divers physiologistes s'étaient tous accordés à considérer les parois des cellules de la Moelle, et en général du tissu cellulaire, comme simples, c'est-à-dire comme communes aux deux cellules contiguës. Mais cette opinion a été combattue à la fois et presque en même temps en France et en Allemagne, par Dutrochet et Link. Lorsqu'on soumet, dit le premier de ces observateurs, à l'ébullition dans l'Acide nitrique, la Moelle de la Sensitive ou de tout autre végétal, on voit toutes les cellules se séparer les unes des autres, et se présenter comme autant de vésicules complètes, qui conservent la forme que leur avait donnée la compression exercée par les cellules voisines. Ainsi partout où deux cellules se touchent, la paroi qui les sépare offre une double membrane (Dutrochet, *Rech. sur la Struct. des Végét.*, p. 10). Telle est aussi l'opinion du célèbre professeur Link (*Philos. botanica*, p. 70), qui dit que par la coction dans l'eau on sépare les cellules de la Moelle, et en général de tous les organes parenchymateux, en vésicules distinctes les unes des autres. Cependant les parois contiguës des cellules finissent quelquefois par se souder, de manière à ce qu'on ne puisse plus les distinguer, et c'est dans ce sens alors qu'elles paraissent simples. En général les cellules de la Moelle sont plus ou moins régulièrement hexagonales, quelquefois cependant elles sont allongées ou diversement comprimées. Leur forme paraît dépendre des obstacles qu'elles éprouvent dans leur développement. Ces cellules communiquent les unes avec les autres. Mais comment se fait cette communication? Les uns ont dit que leurs parois sont per-

cées de pores visibles au microscope, et qui permettent le libre passage des fluides aériformes ou aqueux d'une cellule dans une autre. D'autres au contraire, surtout en Allemagne, nient absolument l'existence de ces pores, tels du moins qu'ils ont été décrits par le professeur Mirbel. Rudolphi et Sprengel ont dit que la communication entre les cellules avait lieu par l'interruption des membranes qui forment les parois. Cette opinion a été combattue par Treviranus, Link, Bernhardt, Moldenhaver, Kyéser, lesquels admettent l'existence de pores qui, par leur ténuité, échappent entièrement à tous nos moyens d'investigation. Cependant il est hors de doute que les fluides d'une cellule passent dans celles qui lui sont contiguës, et c'est d'après ce fait seulement qu'on peut admettre la porosité des parois cellulaires, bien que l'existence de ces pores ne puisse être rigoureusement démontrée.

Quels sont les usages de la Moelle dans les phénomènes de la végétation? Il n'est pas facile de résoudre cette question. Le célèbre Hales, et depuis lui plusieurs autres physiologistes, ont considéré la Moelle comme l'agent essentiel de la végétation. Étant éminemment élastique et dilatable, elle agirait, dans cette hypothèse, à la manière d'un ressort qui presse sur tous les autres organes et les sollicite à se développer. Cependant on a objecté à cette opinion, que la Moelle est un corps tout à fait inerte, sans force propre, et par conséquent ne pouvant exercer d'influence sur les autres parties du végétal; c'est ce que semblent prouver les arbres dont le tronc creux et dépourvu de Moelle n'en continue pas moins cependant à végéter. Dans ces derniers temps, Dutrochet a redonné une très-grande importance à cette partie dans les phénomènes de la vie végétale. Selon cet habile expérimentateur, c'est la Moelle qui forme et produit les vaisseaux qui, dans les tiges des arbres dicotylédons, doivent constituer chaque année la nouvelle couche ligneuse. Les couches ligneuses de nouvelle formation, qui se développent chaque année, sont séparées des anciennés par une couche mince de Moelle ou Médulle centrale. Ces couches de Médulle, généralement très minces, ne sont pas toujours faciles à apercevoir. Dans le *Rhus typhinum* elles sont très-visibles, parce qu'elles sont d'une teinte plus foncée que les couches ligneuses. Au printemps, l'accroissement commence toujours par la formation de cette couche mince de Médulle. Bientôt, par sa propriété de donner naissance à des fibres longitudinales, cette couche de Moelle se couvre de vaisseaux qui finissent par constituer la nouvelle couche ligneuse. On voit que, dans cette hypothèse, la Moelle jouerait un des rôles les plus importants dans les phénomènes de l'accroissement et de la nutrition des végétaux. *V.* ACCROISSEMENT, NUTRITION.

MOELLE-ÉPINIÈRE. ZOOL. *V.* CÉRÉBRO-SPINAL.

MOELLE DE PIERRE. MIN. Nom vulgaire d'une variété de Chaux carbonatée spongieuse, friable et légère.

MOELLERIA. BOT. Scopoli a remplacé par ce nom celui d'*Troucana* qu'Aublet avait donné à un de ses genres. Ce changement était d'autant plus inutile, que le genre d'Aublet est le même que le *Casearia*

de Jussieu qui avait déjà plusieurs synonymes. *V.* CASÉARIE.

MOELLON. MIN. Nom vulgaire de la Chaux carbonatée compacte et grossière; sorte de pierre que l'on emploie fréquemment à la grosse bâtisse.

MOENCHIE. *Mœnchia*. BOT. Ce genre, dédié à Mœnch qui, sous le nom d'*Alsinella*, le distinguait du *Sagina* auquel Linné l'avait réuni, appartient à la famille des Caryophyllées et à la Tétrandrie Tétragynie, L. Il présente les caractères suivants : calice à quatre folioles lancéolées, aiguës, conniventes; corolle à quatre pétales entiers, oblongs, un peu plus courts que les divisions calicinales; quatre étamines; capsule uniloculaire, à huit valves s'ouvrant seulement par le sommet, et contenant de très-petites graines scabres et réniformes. Ce genre n'a pas été admis dans le Prodrôme du professeur De Candolle qui, en ce qui concerne la famille des Caryophyllées, a été rédigé par Seringe.

MOENCHIE GLAUQUE. *Mœnchia glauca*, Pers.; *Mœnchia quaternella*, Ehrhart; *Sagina erecta*, L. Elle est l'unique espèce du genre. C'est une petite plante dont la tige est le plus souvent divisée à la base en plusieurs rameaux dressés, grêles, garnis de feuilles linéaires, connées à la base, glabres et d'un vert glauque. Les fleurs sont blanches, petites, portées sur de longs pédoncules dressés, axillaires et terminaux. On trouve cette plante dans les lieux sablonneux et surtout parmi les bruyères, en Europe. Vaillant l'a figurée dans son *Botanicon Parisiense*, tab. 3, f. 2.

Un autre genre *Mœnchia* a été établi par Roth avec plusieurs Crucifères qui ont peu d'affinités entre elles. Tels sont les *Myagrum sativum*, *Alyssum incanum*, *Draba aizoides* et *Thlaspi campestre*, L. Ce genre n'a pas été adopté.

MOERZA. CRUST. *V.* MAERA.

MOFAT. CONCH. Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 18) a rangé sous le nom générique de Pétoncle les Bucardes et les Arches. Le Mofat appartient à ce premier genre; c'est une des espèces les plus rares et les plus intéressantes en ce qu'elle complète un petit groupe des Bucardes. Elle a reçu le nom de Bucarde grimacière, *Cardium ringens*, de Lamarck, Anim. sans vert., t. VI, p. 4, n° 3. *V.* BUCARDE.

MOFETTE. MIN. CHIM. Le Gaz azote a souvent été nommé Mofette atmosphérique, et l'on a étendu le nom de Mofette à plusieurs autres Gaz, soit délétères par eux-mêmes, soit incapables d'entretenir la respiration et la combustion. Ainsi les vapeurs épaisses qui se dégagent des mines, principalement en été, et surtout des mines qui sont fermées depuis longtemps avec les déblais, ont été nommées Mofettes. Ces vapeurs sont formées de divers Gaz, tels que l'Azote, l'Hydrogène carboné, l'Hydrogène sulfuré, l'Acide carbonique, etc. *V.* ces mots.

MOGHANIA. BOT. Nom donné par Jaume Saint-Hilaire (Journal de Botanique, 3, p. 61) à un genre de Légumineuses établi sur l'*Hedysarum strobiliferum*, L., mais qui rentre dans le *Flemingia* de Roxburgh. *V.* ce mot.

MOGIPHANE. *Mogiphanes*. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées, et de la Pentandrie Monogynie, L.

établi par Martius (*Nov. Gen. et Spec. Plant. Brasil.*, 2, p. 29) qui l'a ainsi caractérisé : calice coloré, membraneux, à deux folioles opposées, engainantes à la base et carénées, ordinairement accompagné d'une bractée persistante; corolle à cinq pétales à peu près égaux entre eux, lancéolés, dressés, presque libres, légèrement concaves, à estivation quinconciale; étamines réunies en un tube membraneux; entre chacune des cinq étamines fertiles que porte ce tube, existent des languettes découpées au sommet et considérées par l'auteur comme des filets d'étamines; torus en forme de colonne, placé entre le calice et la corolle, supportant celle-ci ainsi que les étamines et l'ovaire, à cinq glandes qui par la dessiccation prennent l'apparence de cinq dents calleuses et triangulaires; enfin ce torus est articulé au-dessous de la corolle; style unique, surmonté d'un stigmate capité; utricule membraneux, ovoïde ou oblong, sans valves, s'ouvrant irrégulièrement tantôt par le sommet, tantôt par la base; graine solitaire, oblongue, suspendue, comme dans tous les autres genres d'Amaranthacées, au moyen d'un funicule qui s'élève du fond de l'ovaire, ayant un tégument extérieur, coriace, luisant, une membrane intérieure blanche et très-mince; un embryon plus ou moins complètement circulaire, à cotylédons linéaires, incombants, à radicule conique, dirigée vers le hile; et un albumen intraire et farineux. Ce genre se compose de plantes que les auteurs avaient placées parmi les *Gomphrena*, les *Celosia* et les *Alternanthera*. Ainsi le *Mogiphanes Brasiliensis* se rapporte au *Gomphrena Brasiliensis* de Jussieu ou *Philoxerus Brasiliensis* de Rømer et Schultes; le *Mogiphanes straminea* au *Gomphrena patula* de Wendland; le *Mogiphanes diffusa* est le *Celosia diffusa* du comte de Hoffmannsegg, et le *Mogiphanes flavescens* est synonyme de l'*Alternanthera flavescens* de Kunth. Outre ces plantes, Martius (*loc. cit.*) a décrit et figuré quatre autres espèces sous les noms de *Mogiphanes hirtula*, *ramosissima*, *multicaulis* et *villosa*. Elles croissent toutes dans l'Amérique tropicale, et principalement dans le Brésil. Elles se plaisent à l'ombre des forêts et des haies. Ce sont des herbes ou des plantes sous-frutescentes, dressées, ou rarement diffuses, rameuses, velues ou pubescentes. Leurs feuilles sont opposées, portées sur de courts pétioles; les fleurs, dont les pédoncules sont allongés et ordinairement nus, forment des capitules globuleux et denses, ou des épis à peu près cylindriques.

MOGORI. *Mogorium*. bot. Ce genre de la famille des Jasminées et de la Diandrie Monogynie, L., ne différant des autres espèces du genre Jasmin que par le nombre de lobes de son calice et de sa corolle, doit lui être réuni. V. JASMIN.

MOGRITE. bot. Synonyme de Mogori.

MOHA. bot. Nom que divers auteurs donnent au *Setaria Italica*; *Panicum Germanicum*, Bauh.

MOHLANE. *Mohlana*. bot. Genre de la famille des Caryophyllées, institué par Martius qui lui assigne pour caractères : calice à quatre divisions inégales : l'antérieure ovale, presque distincte jusqu'à la base, les trois autres n'en forment pour ainsi dire qu'une seule trilobée, dont le lobe intermédiaire plus grand; point de

corolle; quatre étamines hypogynes, alternes avec les découpures du calice; filaments grêles et courts; anthers à deux loges longitudinalement déhiscentes; ovaire simple, uniloculaire, ovato-globuleux, un peu comprimé sur les côtés; un seul ovule fixé par sa base, amphitrope; style très-court, épais, sublatéral; stigmate truncato-subcapité; akène lenticulaire, crustacé, ayant au sommet un rudiment de style; semence semblable à l'akène et verticale; test membraneux, adhérent à l'endocarpe; embryon annulaire, enveloppant un albumen farineux; cotylédons membraneux, dont l'un extérieur plus grand, embrassant l'intérieur qui est fort petit; radicule conique, infère. La seule espèce de Mohlane connue jusqu'ici, constitue une plante herbacée, à tiges rameuses et anguleuses; les feuilles sont alternes, pétiolées, entières ou faiblement crénelées; les stipules sont géminées à la base des pétioles, ovato-subulées. Les fleurs sont portées sur des pédicules bractéolés. Du Brésil.

MOHO. *Moho*. ois. Genre de l'ordre des Anisodactyles, établi par Lesson aux dépens du genre Philédon, pour une espèce qui y avait été placée avec doute. Caractères : bec de la longueur de la tête, fort, recourbé, pointu, à commissure bordée, à bords rentrés; narines ovales, pointues, longitudinales, ouvertes; plumes du front écailleuses; ailes moyennes, à troisième, quatrième et cinquième rémiges les plus longues; queue étagée, à rectrices médiocres et pointues; tarsi allongés, scutellés; doigt du milieu peu prolongé au delà des latéraux.

MOHO DES ÎLES SANDWICH. *Moho fasciculatus*. *Merops fasciculatus*, Lath.; *Gracula nobilis*, Merr.; *Melliphaga fasciculata*, Tem., pl. 471; *Merops niger*, Gmel.; *Philemon fasciculatus*, Vieil. Son plumage est noir, à reflets d'acier bruni et de bronze; les flancs sont ornés de panaches d'un beau jaune serin, qui est aussi la couleur des rectrices caudales inférieures; la queue est très-longue et très-étagée, les deux rectrices intermédiaires excèdent de beaucoup les autres en longueur; elles sont effilées vers la pointe qui est contournée en dehors et forme gouttière; ces rectrices ont leur extrémité et toute la barbe extérieure d'un blanc pur. Taille, douze pouces.

MOHOKO. ois. V. HÉRON-BUTOR DE LA BAIE D'HUDSON.

MOHRIE. *Mohria*. bot. La plante qui a servi de type à ce genre de Fougères fut d'abord indiquée par Linné sous le nom de *Polypodium Cafrorum*, et placée ensuite par le même auteur dans le genre *Adiantum* dont elle se rapproche au premier coup d'œil par la disposition de ses capsules. Plus tard, Lamarck et ensuite Swartz la réunirent aux *Osmondes* auxquelles elle ressemble par la structure de ses capsules. Enfin ce dernier auteur, dans son *Synopsis Filicum*, créa pour cette plante le genre *Mohria*. Il appartient à la tribu des *Osmondacées*, et peut être ainsi caractérisé : capsules arrondies, sessiles, striées à leur sommet, s'ouvrant latéralement par une fente qui s'étend de la base au sommet, insérées sur le bord de la fronde et recouvertes par ce même bord recourbé. On voit que la structure des capsules est la même que celle des genres *Lygodium*, *Schizaea*, *Anemia*, et diffère de celle des

vraies Osmondes par la présence d'une calotte striée au sommet, et par sa déchissance latérale; elles diffèrent en outre de tous ces genres par leur mode d'insertion sur le bord de la fronde et par la manière dont elles sont recouvertes par le bord de cette fronde; disposition assez analogue à celle des capsules de plusieurs Polypodiacées, tels que les *Cheilanthes*, *Notholaëna*, etc. Ces Fougères sont petites, elles croissent par touffes; les frondes fertiles diffèrent des frondes stériles par leurs folioles plus petites et enroulées en dessous; ces folioles sont cunéiformes et lobées à leur extrémité. Longtemps on n'a admis qu'une seule espèce dans ce genre sous le nom de *Mohria thurifraga*. Desvaux en a distingué deux; l'une à laquelle il réserve le nom précédent et qui habite le cap de Bonne-Espérance, a les folioles des frondes stériles, à dentelures très-aiguës, elles sont très-velues en dehors; Schkuhr en a donné une bonne figure. L'autre, que Desvaux nomme *Mohria crenata*, croît à l'île de Mascareigne, sur les plateaux élevés des montagnes; ses folioles sont simplement crénelées, à dentelures obtuses, et n'offrent que quelques poils épars à leur surface inférieure.

MOHRINGIE. BOT. *V.* MOERRINGIE.

MOHSITE. MIN. Le professeur Levy a donné ce nom à une substance minérale trouvée en Dauphiné et qui offre quelques caractères particuliers, qui n'ont pas permis jusqu'ici de l'assimiler à aucun autre minéral connu. Elle est noire, opaque, métalloïde, non magnétique, en petits cristaux tabulaires, chargés de facettes qui dérivent d'un rhomboèdre de 75° 45'; elle est fragile; elle raie le verre et se fond difficilement.

MOIGNET. OIS. L'un des noms vulgaires de la Mésange à longue queue.

MOINE. ZOOLOG. Nom vulgaire d'un Singe, d'un Phoque, d'un Marsouin, ainsi que d'un Squalo vorace. On a encore appliqué ce nom à la Mésange à longue queue, à un Canard, au Scarabé nasicornes qu'on trouve souvent dans les bouses; à un Vautour, à un Faucon, enfin à un Mollusque du genre Cône.

MOINEAU ET MOINEAU-FRANC. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

MOIRE. MOLL. Espèce du genre Cône, *Conus Stercus-muscarum*, L.

MOIRE. BOT. L'un des noms vulgaires du Chèvre-feuille.

MOISSISSURE. *Mucor*. BOT. (*Mucédinées*.) Sous ce nom Linné et la plupart des auteurs anciens avaient réuni toutes les petites espèces de Cryptogames qui se développent sur les substances en décomposition, et dont l'aspect est filamenteux ou pulvérulent; mais ces petits végétaux offrent, lorsqu'on les examine avec soin, des différences de structure très-remarquables qui les ont fait diviser en un grand nombre de genres; ainsi les genres *Mucor* et *Byssus* de Linné correspondent à presque toute la famille des Mucédinées, et le premier même renferme plusieurs plantes qui font partie de celle des Lycoperdaciées. Le *Mucor Mucedo* de Linné est resté le type du genre *Mucor*. C'est en effet la Moississure la plus commune, celle qui se développe le plus fréquemment sur les substances en fermentation. Elle consiste dans des filaments rampants, entrecroisés

et rameux, qui forment un réseau lâche à la surface de ces substances; de ces filaments il s'en élève d'autres simples, droits, terminés par une petite vésicule sphérique, remplie d'un grand nombre de sporules libres. Ces vésicules d'abord presque transparentes, deviennent ensuite opaques et noirâtres; elles se rompent et répandent au dehors les sporules qu'elles contenaient: c'est cette plante que Bulliard a figurée (pl. 480) sous le nom de *Mucor sphærocephalus*; le *Mucor ramosus* du même auteur appartient aussi à ce genre. Dans les ouvrages plus modernes, on a décrit plusieurs autres espèces de ce genre; tels sont les *Mucor flavidus*, Pers.; *Mucor caninus*, Pers.; *Mucor murinus*, Pers.; *Mucor fimbrata*, Nées; *Mucor cyanocephalus*, Mart.; *Mucor aureus*, Mart.; *Mucor armatus*, Martius. Ces trois derniers ont été découverts au Brésil; peut-être devra-t-on réunir à ce genre celui que Tode avait désigné sous le nom d'*Ascophora*, et qui paraît différer à peine des vraies Moississures, et surtout du *Mucor Mucedo*, que quelques auteurs ont même rapporté à cette plante. L'*Ascophora* ne se distingue en effet des Moississures que parce que la vésicule se retourne à l'époque de la dispersion des sporules, et reste comme une sorte de cloche au sommet du pédicelle. Le genre décrit par Ehrenberg sous le nom de *Rhizopus*, et dont il a parfaitement fait connaître la structure et le développement (*Nova Acta Acad. Nat. Cur.*, t. x), semble aussi devoir être réuni aux Moississures. Enfin les genres *Thelactis*, Mart., et *Thamnidium*, Link, n'en diffèrent que par des caractères assez légers, mais qui cependant méritent d'être distingués; ils composent avec quelques autres genres la tribu des Mucorées. *V.* ces mots.

MOISSISSURE DE PIERRES. MIN. Nom vulgaire de l'Amianthoïde. *V.* ce mot.

MOISSONNE. BOT. Variété de Figue.

MOISSONNEUR. OIS. Synonyme vulgaire de Frayonne ou Freux. *V.* CORBEAU.

MOKO. MAM. *V.* MOCO.

MOKSEI. BOT. L'arbre ainsi désigné par Kæmpfer, est l'*Olea fragrans* de Thunberg. *V.* OLIVIER.

MOKUS. MAM. *V.* ÉCUREUIL COMMUN.

MOKUSIN. BOT. (*Champignons*.) Nom vulgaire d'un *Phallus* de Linné, duquel Fries a formé le genre *Lysurus*. *V.* ce mot.

MOLA. POIS. Synonyme de Mole. *V.* ce mot.

MOLAIRES. ZOOLOG. *V.* DENTS ET MAMMIFÈRES.

MOLAN. CONCH. Nom imposé par Adanson (Voy. au Sénég., pl. 19, fig. 5) à une petite espèce de Solen que Linné rapporte au *Solen Legumen*. Il paraît assez probable que la citation est exacte, autant qu'il est possible d'en juger d'après la courte description et la figure médiocre d'Adanson. *V.* SOLEN.

MOLARITE ET MOLAROSILEX. MIN. Nom donné par Laméthérie à la variété de Silex employée comme pierre meulière.

MOLASSE. MIN. Nom que l'on donne vulgairement à un Grès des terrains tertiaires, que l'on emploie avec succès dans la bâtisse. Ce Grès est abondant aux environs de Paris, dans le midi de la France, en Suisse, etc.

MOLDAVICA. BOT. Tournefort avait établi sous ce

nom un genre qui a été réuni par Linné au *Dracocephalum*. V. ce mot.

MOLDENHAWÈRE. *Moldenhawera*. BOT. Deux genres ont été formés presque en même temps sous ce nom qui devra conséquemment être changé pour l'un ou pour l'autre. Celui qui semble avoir l'antériorité appartient à la Tétrandrie Monogynie de Linné, il est très-voisin du genre *Elæagnus* et a été publié par Sprengel dans le 1^{er} vol., p. 489 de son Système; il a pour caractères : fleurs dioïques, incomplètes, supères; calice à quatre sépales; style radié; fruit consistant en une noix uniloculaire. La seule espèce décrite a été nommée par l'auteur *Moldenhawera scandens*. C'est un arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, à rameaux grêles et flexueux, à feuilles oblongues, velues et ferrugineuses en dessous.

L'autre genre du même nom a été constitué par Schrader (*in Götting. Anz.*, 1831, p. 718); il appartient à la famille des Légumineuses et à la Décandrie Monogynie, L. Le prince Maximilien de Neuwied l'a décrit à peu près à la même époque sous le nom de *Dolichomena*. De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 2, p. 488) l'a placé dans la tribu des Cassiées, et en a ainsi exposé les caractères : calice à cinq sépales soudés à la base; corolle à cinq pétales presque égaux et pourvus de longs onglets; dix étamines libres, glabres, dont neuf fertiles, plus petites que les onglets des pétales, la dixième stérile, trois fois plus longue que les autres, portant une anthère velue et différente de celles-ci; légume linéaire-oblong. Ce genre est, d'après son auteur, voisin du *Cassia* et du *Tachigalia* d'Aublet. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Moldenhawera floribunda*, qui croît dans le Brésil. C'est un arbre à feuilles une ou deux fois pennées, et à fleurs jaunes.

MOLE. *Orthagoriscus*. POIS. Genre de l'ordre des Plectognathes, dans la méthode de Cuvier, formé aux dépens des Tétrodons de Linné, pour cette espèce considérable que sa figure étrange fit aussi appeler Poisson Lune. Ses caractères sont : des mâchoires indivises, comme celles des Diodons, avec un corps comprimé, sans épines, non susceptible de s'enfler, et dont la queue est si courte et si haute verticalement qu'on dirait un Poisson dont on a coupé la moitié postérieure. La dorsale, la caudale et l'anale se confondent; il n'y existe pas de vessie natatoire; l'estomac est petit, et reçoit immédiatement le canal cholédoque. On ne connaît guère que trois ou quatre espèces de ce genre singulier, dont la principale, *Orthagoriscus Mola*, Cuv.; *Tetrodon Mola*, L., Gmel., *Syst. Natur.*, XIII, t. I, p. 1447; la Mole, *Encyclop.*, Pois., pl. 17, f. 54, habite nos mers, particulièrement la Méditerranée; elle y acquiert une assez grande taille, et pèse jusqu'à quatre et cinq cents livres. Presque arrondie en profil, mais comme tronquée vers la queue; son dos, assez tranchant, est d'un noir brillant, tirant sur le bleu, moirant en s'approchant des flancs qui deviennent argentés. Les nageoires sont également noires, les yeux ronds, grands et munis d'une membrane clignotante. La chair est assez bonne; il faut, pour la manger, arracher la peau qui est épaisse et coriace. D. 9 à 17; P. 10 à 17; A. 10 à 17; C. 4, 10 à 17.

On a aussi donné vulgairement le nom de Mole au *Blennius Phycis*, L. V. BLENNIE.

MOLÈNE. *Verbascum*. BOT. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., très-nombreux en espèces fort difficiles à distinguer les unes des autres et offrant pour caractères communs : un calice monosépale, persistant, à cinq divisions profondes; une corolle monopétale, rotacée, à cinq lobes un peu inégaux; cinq étamines dressées, insérées à la base du limbe calycinal, ayant leurs filets libres, tantôt tous chargés de longs poils, tantôt tous ou deux ou trois seulement glabres, généralement déclinés et un peu inégaux. L'ovaire est ovoïde, terminé insensiblement en pointe à son sommet, à deux loges, contenant chacune un très-grand nombre d'ovules attachés à deux trophospermes qui naissent de la cloison. Le style est quelquefois oblique, terminé par un stigmate simple arrondi ou réniforme. Le fruit est une capsule ovoïde pointue, enveloppée en partie par le calice, à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves par le milieu de leur cloison qui se sépare en deux parties. Les graines sont réniformes et à surface chagrinée.

Les nombreuses espèces de ce genre croissent pour la plupart dans le midi de l'Europe et dans l'Orient. Ce sont des plantes bisannuelles ou vivaces, dont la tige, glabre ou tomenteuse, atteint quelquefois une hauteur de cinq à six pieds; elle est toujours simple inférieurement, divisée supérieurement en branches dressées qui forment une panicule, etc. Les feuilles sont les unes radicales, les autres caulinaires. Les premières, généralement très-grandes, sont pétiolées et étalées en rosette à la surface du sol; les secondes sont alternes, sessiles et quelquefois décurrentes. Les fleurs, assez grandes, sont généralement jaunes, plus rarement purpurines. Les espèces de ce genre, quoiqu'elles produisent un bel effet par leur vaste panicule de fleurs, ne sont pas cultivées dans les jardins d'agrément. Appartenant à la famille des Solanées dont tous les végétaux sont plus ou moins narcotiques et vénéneux, elles y forment une exception remarquable par l'innocuité de leurs propriétés médicales. En effet toutes les espèces de Molène sont émollientes et adoucissantes, et nullement narcotiques. Aussi les emploie-t-on en médecine, particulièrement les feuilles et les fleurs du Bouillon-Blanc (*Verbascum Thapsus*, L.). Voici quelques-unes des espèces qui croissent communément dans l'Europe tempérée et méridionale.

§ I. Feuilles décurrentes sur la tige.

MOLÈNE BOUILLON-BLANC. *Verbascum Thapsus*, L.; Rich., Bot. méd., 1, p. 294. Cette espèce, connue sous les noms vulgaires de Bouillon-Blanc et de Bon-Homme, est extrêmement commune dans tous les lieux incultes et sur le bord des chemins. Sa tige simple, blanche et tomenteuse, comme toutes les autres parties, est haute de deux à quatre pieds; les feuilles sont très-grandes, sessiles et décurrentes à leur base; les fleurs jaunes, grandes, formant un épi simple et très-long à la partie supérieure de la tige. Ces fleurs sont généralement réunies en petits groupes composés de deux à quatre chacun.

A cette première section appartiennent encore les

Verbascum crassifolium, DC., et *Verbascum Thapsoides*, L.

§ II. Feuilles non décurrentes.

MOLÈNE NOIRE. *Verbascum nigrum*, L. La Molène noire ou Bouillon-Noir a sa tige haute de trois à quatre pieds, droite, cylindrique; ses feuilles sont alternes, pétiolées, très-grandes, crénelées, tomenteuses à leur face inférieure; ses fleurs sont jaunes, plus petites et plus nombreuses que dans le Bouillon-Blanc, formant une grappe presque simple. Les filets de ses étamines sont hérissés de longs poils purpurins. Cette espèce est commune dans les bois et sur les collines.

MOLÈNE SINUÉE. *Verbascum sinuatum*, L. Originaire des régions méridionales de la France, cette jolie espèce se distingue facilement à ses feuilles radicales oblongues, profondément sinueuses sur leurs bords, tomenteuses et blanchâtres. Celles de la tige sont presque sessiles et également sinueuses. Sa tige, haute de deux à quatre pieds, est simple; ses fleurs sont petites, jaunes, ayant les filaments de leurs étamines violacés.

MOLÈNE PURPURINE. *Verbascum phœniceum*, L., Jacq., Austr., t. 125. Cette espèce croît naturellement en Piémont, aux environs de Suze, de Turin, etc. Sa tige est simple, droite, offrant quelques poils rares, haute d'environ deux pieds; ses feuilles sont allongées, un peu sinueuses et glabres. Ses fleurs sont d'une couleur pourpre foncé, disposées en grappes simples ou rameuses à la partie supérieure de la tige.

Un grand nombre d'autres espèces se trouvent également en France; telles sont les *Verbascum phlomidoides*, L.; *Verbascum lychnitis*, L.; *Verbascum pulverulentum*, Vill.; *Verbascum mixtum*, Ramond; *Verbascum alopecurus*, Thuill.; *Verbascum Blattaria*, L. Quant au *Verbascum Myconi*, L., il forme aujourd'hui le genre *Ramondia*. V. ce mot.

MOLETTE. MOLL. Nom vulgaire que l'on donne à plusieurs espèces des genres *Trochus*, *Monodonte* et *Turbo*, parce que leur forme aplatie et les épines dont le dernier tour est armé, leur donnent assez de ressemblance avec la Molette d'un éperon.

MOLETTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Thlaspi Bursa-Pastoris*, L.

MOLI. BOT. Pour *Moly*. V. ce mot.

MOLICORIUM. BOT. V. GRENADIER.

MOLINA. BOT. Deux genres ont reçu cette dénomination, et tous deux ont été supprimés. Le premier avait été constitué par Ruiz et Pavon, sur des *Synanthérées* qui se distinguaient, par leurs fleurs dioïques, des espèces de *Baccharis* connues jusqu'alors; mais toutes les espèces américaines de *Baccharis* ayant offert ce caractère, on a dû leur réunir le *Molina* de Ruiz et Pavon. L'autre genre ainsi nommé par Cavanilles (*Dissert.* 9, p. 455), est le même que l'*Hiptage* de Gærtner. V. ce mot.

MOLINÆA. BOT. Le genre de la famille des Sapindacées, établi sous ce nom par Commerson et Jussieu (*Genera Plant.*, 245), a été réuni au *Cupania*, et en forme la seconde section dans le *Prodrome* du professeur De Candolle. V. CUPANIE.

MOLINERIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Colla (*Hort. Ripul. App.* 11, 555, t. 18), dans la fa-

mille des Hypoxidées, n'a point paru différer du genre *Curculigo*, précédemment établi par Gærtner.

MOLINESIA. pois. Le genre de Malacoptérygiens abdominaux, institué sous ce nom par Lesueur, dans les actes de la Société d'histoire naturelle de Philadelphie (Janv. 1821), se distingue de tous les autres *Cyprinoides*, en ce que l'espèce qui lui sert de type a la nageoire anale placée entre les ventrales, et sous l'origine de la dorsale qui est très-grande; les dents sont semblables à celles des espèces du genre *Fundulus* de Lacépède, et elle n'a que quatre ou cinq rayons aux ouïes. Une seule espèce est connue et décrite jusqu'à ce jour; elle a reçu pour nom, *Molinesia latipinna*, Les.

MOLINIE. *Molinia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, établi par Schrank et Kæler, aux dépens du *Melica* de Linné, et ainsi caractérisé : lépicène à deux valves inégales, aiguës, renfermant deux à quatre fleurs, celle de l'extrémité avortée et remplacée par un petit corps rudimentaire; glumes coniques, beaucoup plus longues que les valves de la lépicène, lancéolées, pointues; style à deux branches; stigmates en goupillon; caryopses enveloppés par les valves de la glume, et marqués d'un sillon latéral. Dans la nouvelle classification des Graminées, que Raspail a publiée (*Annales des Sc. natur.*, juillet 1825), le genre *Molinia* est réuni au *Cynodon* de Richard. Il ne renferme qu'une seule espèce assez commune dans les prés et les forêts humides de l'Europe. C'est le *Molinia cœrulea*, Kæler.; *Melica cœrulea*, L.; *Aira cœrulea*, Pers. Cette plante acquiert une taille assez élevée lorsqu'elle croît dans les forêts. Elle a le port d'un petit Roseau; son chaume semble n'avoir point de nœuds, mais on en trouve quelques-uns rassemblés à la base.

MOLLÉ. *Schinus*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées et de la Diœcie Décandrie, L., dont les caractères ont été ainsi tracés par Kunth (*Terebinth. Gener.*, p. 7) : fleurs dioïques par avortement; calice petit, persistant, divisé profondément en cinq divisions profondes, presque arrondies et égales entre elles; cinq pétales insérés entre le calice et le disque, sessiles, ovales, oblongs, égaux entre eux, et imbriqués pendant la préfloraison; dix étamines insérées au-dessous du disque, vides de pollen dans les fleurs femelles; filets subulés, libres; anthères elliptiques, biloculaires, déhiscentes intérieurement et longitudinalement; ovaire supère, sessile, rudimentaire dans les fleurs mâles; une grande loge monosperme occupe le centre de cet ovaire; elle est entourée de six autres cavités très-petites remplies d'huile volatile; ovule à peu près de forme lenticulaire, attaché à un funicule qui naît de la paroi latérale; disque annulaire, ondulé et sinué; trois ou rarement quatre styles terminaux très-courts, surmontés de stigmates en petites têtes; drupe sphérique, succulent, à un seul noyau, présentant des cavités pleines d'huile volatile entre celui-ci et le sarcocarpe; graine comprimée, dépourvue d'albumen, ayant son tégument membraneux revêtu intérieurement d'une substance charnue, ses cotylédons plans, sa radicule infère, ascendante et allongée.

MOLLÉ A FOLIOLES DENTÉES. *Schinus Molle*, L., vul-

gèrement nommé Poivrier d'Amérique. C'est un petit arbre paré d'un feuillage élégant et toujours vert. La tige se divise en longs rameaux faibles, pendants comme ceux du Saule pleureur, garnis de feuilles ailées, composées d'une vingtaine de folioles linéaires, lancéolées et dentées en scie. Les fleurs sont petites, pédicellées, disposées en panicules lâches et un peu flexueuses. Ce petit arbre est un de ceux qui, transplantés dans l'Europe méridionale, y ont le mieux réussi.

On a observé que ses feuilles exposées à la surface de l'eau, y acquièrent presque aussitôt un mouvement giratoire, semblable à celui imprimé, en pareille circonstance, à de petits fragments de Camphre. On attribue ce mouvement aux efforts que fait l'huile essentielle contenue dans les pores de la feuille, pour s'en séparer, et s'unir à l'eau; efforts qui paraissent assez grands pour vaincre la résistance du centre de gravité. On a constaté qu'en effet, après l'expérience, l'eau à la surface de laquelle on l'a faite, conserve de l'arôme de la feuille.

MOLLE ou **TANCHE DE MER**. pois. Espèce du genre *Gade*. *V.* ce mot.

MOLLIA. POLYP. Lamouroux, sans caractériser bien distinctement ce genre nouveau, formé aux dépens des *Flustres*, d'après deux figures données par De Moll, y renferme deux *Eschares* de cet observateur, qui auraient leurs cellules distantes et presque pédicellées.

MOLLICINE. ACAL. Espèce du genre *Équorée*. *V.* ce mot.

MOLLIE. *Mollia*. BOT. *L'Imbricaria crenulata* de Smith, décrit primitivement par Solander, comme un *Philadelphus*, a formé le type d'un genre distinct auquel Gmelin a donné le nom de *Mollia*, et que Gærtner a reproduit sous celui de *Jungia*. Mais cette plante paraît rentrer dans l'*Escallonia* de Linné fils. *V.* ce mot. Willdenow établit un autre genre *Mollia* fondé sur deux plantes appartenant au genre *Polycarpæa* de Lamarck ou *Hagea* de Ventenat. *V.* ce dernier mot.

Le nom de *Mollia* restant sans emploi, Martius l'a récemment appliqué à un nouveau genre de la famille des *Tiliacées*, et de la *Polyandrie Monogynie*, L., qu'il caractérise de la manière suivante (*Nov. Gen. et Spec. Brasil.*, t. I, p. 96) : calice à cinq folioles linéaires, caduques, à estivation valvaire; corolle à cinq pétales longs, onguculés, tronqués, mucronés, à estivation quinconciale; étamines en nombre indéfini, ayant leurs filets réunis par la base en plusieurs phalanges : les extérieurs au nombre de vingt à vingt-cinq par phalange, et les intérieurs plus courts et en nombre indéterminé; les anthères incombantes, linéaires, à deux loges s'ouvrant longitudinalement par leur partie antérieure; ovaire supère, biloculaire, renfermant dans chaque loge plusieurs ovules fixés à la cloison; style simple, filiforme, surmonté d'un stigmate également simple; capsule ligneuse, obcordée, comprimée et ailée sur les deux bords, biloculaire, à deux valves loculicides, portant sur leur dos la cloison, et présentant à l'intérieur des loges plusieurs saillies transverses entre lesquelles les graines sont nichées par paires; celles-ci sont attachées à la cloison, nombreuses, comprimées et munies d'un rebord.

MOLLIE REMARQUABLE. *Mollia insignis*, Mart., *loc. cit.*, t. 60. C'est un arbre qui ressemble à un petit *Tilleul*, dont les feuilles sont alternes, ovales, simples, pétiolées, glabres et vertes en dessus, couvertes en dessous d'une pubescence écailleuse; les fleurs sont axillaires, pédonculées et agrégées. Cette plante croît sur les collines boisées près de Barra, capitale de la province de Rio-Négro, au Brésil.

MOLLIENSIE. *Molliensia*. pois. Genre établi par Lesueur (*Journ. of the Acad. of natur. sciences, of Philadelph.*, vol. II, no 1, 1821) dans l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, et de la famille des *Cyprins*. Son corps est assez comprimé, son dos élevé, sa queue large, sa tête plate en dessus et son museau assez pointu; sa dorsale, très-haute surtout en avant, a sa partie postérieure prolongée en un vaste lobe arrondi, qui atteint la moitié de la largeur de la nageoire caudale; cette dernière est très-large et arrondie; les pectorales sont moyennes, également arrondies et larges, et les ventrales très-rapprochées; mais ce qui caractérise principalement le genre *Molliensie*, c'est que l'anale, qui est assez petite et pointue, se trouve placée précisément entre ces dernières. Le corps est couvert de larges écailles qui s'étendent jusque sur les opercules, les préopercules et les joues.

MOLLIENSIE A LARGES NAGEOIRES. *Molliensia latipinna*. C'est un Poisson des eaux douces de la Nouvelle-Orléans, assez petit, ayant l'iris brun, avec des reflets dorés et une petite tache noire, allongée postérieurement au milieu de chacune des grandes écailles, de sorte qu'il en résulte une huitaine de lignes noires, longitudinales, sur chaque flanc; la dorsale est variée de lignes noirâtres. B. 4 ou 5; D. 14; A. 6; P. 16; V. 16.

MOLLINEDIA. BOT. Genre de la *Polyandrie Polygynie*, L., établi par Ruiz et Pavon (*Syst. Veg. Flor. Peruv.*, p. 142) qui l'ont ainsi caractérisé : calice turbiné, presque fermé, à quatre divisions; corolle nulle; étamines nombreuses, attachées sur le réceptacle, à anthères cunéiformes; ovaires multiples, surmontés de styles subulés, et qui deviennent autant de drupes sessiles sur un réceptacle plan. Ce genre a été rapporté aux *Anonacées*, dont en effet il offre quelques caractères. Mais il n'a pas été mentionné dans la monographie de cette famille par Dunal. Jussieu (*Ann. du Mus.*, t. XIV, p. 155) l'a rapporté avec doute à la première section de la famille des *Monimiées* ou au moins l'une de ses espèces qui a les feuilles opposées. Il ne se compose que de trois arbres ou arbrisseaux qui croissent dans les grandes forêts du Pérou. Ruiz et Pavon les ont désignés sous les noms de *Mollinedia repanda*, *ovata* et *lancoolata*.

MOLLIPENNES. INS. Duméril désigne ainsi une petite famille de l'ordre des *Coléoptères*, section des *Hétéroptères*, renfermant quelques genres à élytres molles, tels que les *Téléphores*, les *Lampyres* et quelques autres analogues.

MOLLUGINE. *Mollugo*. BOT. Ce genre, de la famille des *Caryophyllées*, et de la *Triandrie Trigynie*, L., est ainsi caractérisé : calice à cinq folioles colorées intérieurement; corolle nulle; trois à cinq étamines; trois styles; capsule à trois valves, à trois loges, et conte-

nant un grand nombre de graines. Dans le premier volume du *Prodromus regni vegetabilis*, publié par le professeur De Candolle, Seringe a fondu ensemble les genres *Mollugo* et *Pharnaceum* de Linné. Il en a décrit trente-trois espèces indigènes des climats équatoriaux du globe, et surtout du cap de Bonne-Espérance. Une espèce (*Mollugo Cerviana*, Ser.; *Pharnaceum Cerviana*, L.) fait exception à cette distribution géographique; car on l'a trouvée sur les côtes de Guinée et du Sénégal, en Afrique, en Asie, en Espagne, et jusqu'en Russie. Les Mollugines sont de petites plantes herbacées, dont les feuilles sont verticillées ou rarement opposées; leurs fleurs sont solitaires ou ombellées. C'est d'après leur inflorescence que les nombreuses espèces de ce genre ont été classées en deux groupes. Le premier, qui est l'ancien genre *Mollugo* de Linné, a les pédoncules uniflores et verticillés. Le second, ou le *Pharnaceum* du même auteur, les a bifides, en grappes et en ombelles.

Le nom de *Mollugo* désignait chez les anciens les plantes du genre *Galium*. V. ce mot.

MOLLUSQUES. *Mollusca*. Les Mollusques occupent, par leur organisation, la première place parmi les animaux invertébrés. Les rapports qui existent entre ceux qui sont le mieux organisés et les derniers échelons des Vertébrés, sont si évidents, que les naturalistes n'ont contesté la prééminence des Mollusques sur les autres classes, que pendant le temps où ils en ignoraient l'anatomie. Aujourd'hui que des savants du premier ordre ont jeté sur cette partie des sciences naturelles tout l'éclat de leurs laborieuses recherches, cette question a été complètement résolue. Deshayes a déjà traité aux articles CONCHIFÈRES, CONCHYLOGIE et COQUILLES, de plusieurs parties des connaissances acquises sur les Mollusques. Cet article du même auteur va compléter les généralités qui doivent être données sur les Mollusques dans ce Dictionnaire.

L'étude de ces animaux, considérée non-seulement d'après leur enveloppe, mais encore d'après les connaissances anatomiques, est toute moderne. On ne trouve dans les anciens auteurs que des recherches isolées, incomplètes, et pour ainsi dire des essais perdus et sans applications; l'esprit ne s'arrêtait dans ces temps, à ces sortes de recherches, que par pure curiosité, par admiration pour les œuvres de la création, sans penser à leur utilité réelle; aussi toutes les connaissances transmises par les auteurs anciens sont-elles entachées de ce vice radical, qui s'est opposé si longtemps à leur perfectionnement. On se bornera donc à citer parmi les ouvrages publiés anciennement, les suivants : Belon, *De Aquatilibus libri duo*, 1553; quelques parties y sont consacrées aux Mollusques. Rondelet, *De Piscibus*, 1554, est supérieure à Belon pour l'exactitude des observations sur les Mollusques dont il a décrit un plus grand nombre. Les Coquilles sont quelquefois représentées avec l'animal et l'opercule; ses figures, quoique grossières, ne laissent pas d'être assez exactes pour que l'on reconnaisse assez facilement plusieurs espèces. Il a séparé en deux parties ce qui a rapport aux Mollusques : dans la première sont réunies les Coquilles bivalves, parmi lesquelles se trouve

l'Oreille de mer; et dans la seconde sont rassemblées toutes les Coquilles univalves. L'ouvrage de Gesner, intitulé : *De Piscibus et Aquatilibus, libri tres*, 1556, n'est qu'une compilation fort semblable à celle d'Aldrovande : *De Animalibus et Anguibus*, etc., 1606, où sont rapportées les opinions des anciens. Quoique publié peu de temps après celui d'Altrovande, le traité de la Pourpre de Fabius Columna en diffère bien essentiellement sous tous les rapports. Ce petit ouvrage fort rare, publié à Rome en 1616, est très-remarquable par l'esprit qui a dirigé son auteur. De tous les traités anciens, c'est sans contredit celui qui a été fait dans le but le plus convenable pour l'avancement de la science, et malgré l'imperfection des figures, il sera toujours recherché comme devant faire époque dans l'histoire de la Conchyliologie. Ce ne fut que longtemps après, vers la fin du même siècle, que parurent plusieurs ouvrages d'anatomie sur les Mollusques; d'abord, en 1678, l'*Historia Animalium Angliæ* de Lister, dont la plus grande partie est consacrée aux Mollusques terrestres et fluviatiles de la Grande-Bretagne, et sur lesquels il a donné de bonnes observations utiles encore à consulter. Le même auteur publia en 1694, 1695, 1696, plusieurs Mémoires où les anatomies, bien imparfaites sans doute, sont représentées dans huit planches gravées. Le deuxième de ces Mémoires traite de l'anatomie des Buccins marins et d'eau douce, c'est-à-dire des Limnées; le troisième comprend l'anatomie des Coquilles bivalves d'eau douce et de mer; enfin, dans le tome XIX des Transactions philosophiques de Londres, Lister a inséré l'anatomie du Peigne avec des figures. Dans le même temps, Muralt donnait, dans le Recueil des Curieux de la Nature, 1689, ses observations anatomiques sur la Limace rouge. Harder, en 1679, dans son *Prodromus physiologicus*, publiait son *Examen anatomicum Cochylæ terrestris domi-portæ*; et enfin, Reisélius, également dans les *Miscellanea curiosorum Naturæ*, pour les années 1697 et 1698, publiait son *Mémoire de Limace in ovo*; de sorte qu'alors, sur la partie des Coquilles terrestres, on possédait un assez grand nombre de documents, qui néanmoins ne se rattachaient à aucun système; car ce ne fut que fort longtemps après que l'on songea à établir un système basé sur les rapports des animaux. Rumph, le premier, donna une figure de l'animal du Nautile qui peut être de quelque utilité, à l'aide des notes que l'auteur publia à cette époque sur les Mollusques en général. Réaumur s'occupa aussi des Mollusques, sur lesquels il publia plusieurs observations que le temps a confirmées. Il existait entre les savants une discussion à l'égard de la formation du test des Mollusques; les uns prétendaient que cette partie solide prenait son accroissement par intussusception, comme les os des Vertébrés; les autres, au contraire, affirmaient avec beaucoup plus de raison que la Coquille n'était formée que par superposition de couches. Réaumur entreprit des expériences qui pussent décider la question, et il en fit un assez grand nombre pour la mettre hors de doute; toutes les personnes qui les ont connues, et qui n'ont point eu d'injuste prévention, se rangèrent de son avis. Réaumur s'occupa aussi de diverses autres recherches sur les

Mollusques. En 1710 parut son Mémoire sur leurs mouvements progressifs, Mémoire dont la suite ne fut publiée qu'en 1712. Non-seulement cet habile observateur y fait connaître le mécanisme des mouvements des Mollusques de diverses classes, mais encore ceux des Étoiles de mer, des Oursins, etc. Un autre Mémoire, non moins intéressant que le précédent, inséré comme eux dans les Mémoires de l'Académie, pour l'année 1711, est consacré aux différentes manières dont plusieurs espèces d'animaux de mer s'attachent au sable, aux pierres, et les uns aux autres. Le fait principal qui s'y trouve développé, est relatif à la formation des byssus de la plupart des Coquilles bivalves, qui se fixent par ce moyen. Non-seulement Réaumur s'occupait avec succès d'observations longues et difficiles d'histoire naturelle proprement dite, mais il savait aussi se saisir des sujets d'application. C'est ainsi qu'il s'occupait de la teinture pourpre, que l'on peut obtenir d'une Coquille désignée alors sous le nom de Buccin, à laquelle Lamarck a donné le nom de *Purpura Lapillus*. Deux derniers mémoires de Réaumur ont paru l'un en 1717, il est consacré aux Pinnes marines et à la formation des Perles; l'autre en 1725, il traite des merveilles des Dails (Pholades) et de leur phosphorescence, propriété qui est connue depuis très-longtemps. En 1715, Petiver donna son ouvrage intitulé : *Aquatilium Animalium Amboinæ icones et nomina*, ouvrage contenant de bonnes planches et d'excellentes observations. Il est un complément nécessaire aux travaux de Rumph et de Valentyn, son continuateur.

En 1759, Plancus publia la première édition de son important travail sur les Coquilles microscopiques; par ses observations un nouveau monde pour ainsi dire fut connu, et il produisit pour les Coquilles ce que l'ouvrage de Müller, sur les animaux microscopiques, effectua dans les autres parties de la zoologie; ce furent là les premières observations dont le microscope enrichit la conchyliologie; elles furent fécondées plus tard par l'infatigable micrographe Soldani. L'ouvrage de Plancus eut une seconde édition, beaucoup plus complète que la première, et publiée à Rome en 1760. Cet ouvrage, ainsi que celui de Soldani, sont encore les seuls qui puissent servir aux recherches nécessaires à ceux qui s'occupent des Polythalamés en particulier.

D'autres ouvrages d'une bien plus grande importance pour l'étude et la classification des Mollusques se préparaient. Guettard, dans son Mémoire intitulé : Observations qui peuvent servir à former quelques caractères de Coquillages, fut le premier qui proposa d'établir des genres, non-seulement d'après la coquille, comme l'avaient fait quelques écrivains, mais encore d'après l'animal, qu'il a considéré comme devant donner les caractères les plus essentiels; c'est ainsi qu'il est arrivé à des coupes véritablement naturelles.

Bientôt après, à l'exemple de Guettard, Adanson s'occupait de la recherche d'un bon système pour arriver à la connaissance exacte des Mollusques, il essaya toutes les combinaisons, d'abord pour la coquille seule, puis pour l'animal, et divisa toutes les Coquilles en Limaçons et en Conques. Dans les Limaçons ou Coquilles univalves, il considère six choses : 1^o les spires,

2^o le sommet, 3^o l'ouverture, 4^o l'opercule, 5^o la nacre, 6^o le périoste. Ces six parties principales deviennent par leurs diverses combinaisons le sujet de onze tableaux systématiques, dans lesquels il les a épuisées toutes. Pour les Conques ou Coquilles bivalves, il fait le même travail; mais il y trouve sept parties principales : 1^o les battants, 2^o les sommets, 3^o les charnières, 4^o les ligaments, 5^o les attaches, 6^o la nacre, 7^o le périoste. Sept tableaux donnent une idée des diverses combinaisons de ces sept choses principales. Adanson considère ensuite les divers rapports tirés de l'animal; il y trouve cinq choses principales, qui sont : 1^o les cornes, 2^o les yeux, 3^o la bouche, 4^o la trachée, 5^o le pied. Voici les titres des tableaux, ils feront juger de leur utilité.

Le premier tableau, sur le nombre des cornes, est divisé en trois sections : les Limaçons qui n'en ont point, ceux qui en ont deux, et ceux qui en ont quatre; le deuxième tableau, figure des cornes (tentacules) : Limaçons dont les cornes sont coniques ou cylindriques, divisés en ceux qui ont un renflement à la base du tentacule, ceux qui en sont dépourvus; le troisième, sur la situation des cornes, à la racine de la tête ou à l'extrémité de cette partie. Deux tableaux sont consacrés à la place des yeux, soit sur la tête, soit sur les tentacules. Une première division renferme ceux qui n'ont point d'yeux, une deuxième ceux dont les yeux sont sur la tête, au côté interne de la base des tentacules; la troisième ceux qui, avec la même disposition, ont les yeux à la base externe. Dans un autre tableau, les Mollusques sont divisés en quatre classes : 1^o ceux qui ont les yeux au côté externe, à la base des tentacules; 2^o ceux qui ont les yeux au côté externe, un peu au-dessus de la base; 3^o ceux qui ont les yeux au côté externe, vers le milieu des tentacules; 4^o enfin ceux dont les yeux sont au sommet des tentacules. La bouche n'a été considérée que de deux manières : les Limaçons à bouche sans trompe, avec des mâchoires, et ceux qui ont une trompe sans mâchoires. La forme de la trachée, ou canal respiratoire, n'a offert que deux manières d'être, ou présentant une simple ouverture sur le côté de l'animal, ou laissant sortir de son dos un long canal qui se relève vers lui. Quant au sillon du pied, Adanson a aussi formé un tableau, dans lequel une division pour les Mollusques qui n'ont point de sillons au pied, et le second pour ceux qui en ont un sur la partie antérieure.

Les Conques, considérées d'après l'animal seulement, n'ont présenté que quatre parties principales : le manteau, les trachées, le pied et les fils ou le byssus. Le manteau est considéré de trois manières : 1^o entièrement divisé en deux lobes; 2^o divisé d'un côté seulement en deux lobes; 3^o formant un sac ouvert seulement dans les deux côtés opposés. Pour les trachées ou siphons : 1^o il y en a une seule en forme d'ouverture; 2^o il y en a deux également en manière d'ouverture; 3^o il y en a deux allongées en tuyaux séparés; 4^o il y en a deux allongées en tuyaux réunis. Quant au pied, les Conques ne présentent que trois circonstances : 1^o ou elles n'en ont pas; 2^o ou elles en ont un qui ne paraît point au dehors; 3^o ou elles en ont un qui paraît au dehors. Les fils ou

le byssus, à l'égard des Conques, n'offrent que deux choses : celles qui en ont et celles qui en sont dépourvues.

C'est ainsi qu'Adanson, avant d'entrer en matière, combine une foule de systèmes différents, basés sur un caractère unique, et par cela même insuffisant pour

faire des coupes naturelles. Quelques-uns de ces systèmes servent encore aujourd'hui pour l'établissement de grandes divisions, comme dans les Conques la forme du manteau, dans les Coquilles univalves, l'existence ou l'absence de l'opercule, etc. Voici l'ensemble du système d'Adanson :

1 ^o FAMILLE.	Section 1 ^o . Les Limaçons univalves.	}	Point de cornes et point d'yeux.	<i>La Gondole.</i>	
			}	Deux cornes; les yeux placés à leur racine ou au côté interne.	{ <i>Le Bulin,</i> <i>Le Corêt,</i> <i>Le Piéttin.</i>
		}		Quatre cornes, dont les deux extérieures portent les yeux au sommet.	{ <i>Le Limaçon,</i> <i>L'Ormier.</i>
			}	Deux cornes; les yeux à la racine, au côté externe ou par derrière.	{ <i>Le Lépas,</i> <i>L'Yct,</i> <i>La Vis.</i>
		}		Deux cornes; les yeux un peu au-dessus de la racine, au côté externe.	{ <i>La Porcelaine,</i> <i>Le Pucelage,</i> <i>Le Mantelet.</i>
	Section 2 ^{me} . Les Limaçons operculés.		}	Deux cornes avec un renflement, et qui portent les yeux ordinairement au-dessus de leur racine et à leur côté externe.	{ <i>Le Rouleau,</i> <i>La Pourpre,</i> <i>Le Buccin,</i> <i>Le Cérithé.</i>
		}		Deux cornes sans renflement; les yeux à leur racine, au côté externe.	{ <i>Le Vermet,</i> <i>La Toupie,</i> <i>La Natice.</i>
			}	Quatre cornes, dont les deux extérieures portent les yeux au sommet.	{ <i>Le Sabot,</i> <i>La Nérîte.</i>
	2 ^{me} FAMILLE.	Section 1 ^{re} . Les Conques bivalves.		}	Les deux lobes du manteau séparés dans tout leur contour.
			}		Les deux lobes du manteau formant trois ouvertures sans aucun tuyau.
}		Les deux lobes du manteau formant trois ouvertures, dont deux prennent la figure d'un tuyau assez long.		{ <i>La Came,</i> <i>La Telline,</i> <i>Le Pétoncle,</i> <i>Le Solen.</i>	
		Section 2 ^{me} . Les Conques multivalves.	}	Aucune des pièces de la coquille ne prenant la forme d'un tuyau.	<i>La Pholade.</i>
}				Une des pièces de la coquille prenant la forme d'un tuyau qui enveloppe toutes les autres.	{ <i>Le Taret.</i>

On remarquera dans ce système plusieurs défauts; et ils dépendent surtout de ce que les groupes ont été formés d'après un seul caractère. C'est pour cela que les *Oscabrions* se trouvent, pour la première fois, rapprochés des *Patelles*, les *Haliotides* des *Limaçons* terrestres, les *Pinnes*, les *Moules*, les *Avicules* confondues en un seul genre. Mais ces défauts, quelque graves qu'ils paraissent, sont rachetés par une foule d'excellentes observations et de justes rapprochements, comme celui des *Tarets* et des *Pholades*, par exemple, que malgré cela Linné a tenus séparés et très-éloignés, les *Pholades* dans les *Multivalves*, et le *Taret* dans les *Coquilles univalves* à spire non régulière.

Il a été suffisamment parlé des ouvrages de Linné à l'article *CONCHYLIOLOGIE*, il serait conséquemment superflu d'y revenir. Ginnani publia dans les années 1755 à 1757. sur les *Coquilles marines* de l'Adriatique

et celles terrestres et fluviatiles du territoire de Ravenne, un travail accompagné de nombreuses et bonnes figures, qui ne peut être consulté autant qu'il le mérite. Ce ne fut que plus tard, en 1761, que Bohatsh donna son ouvrage intitulé : *De quibusdam Animalibus marinis*, dans lequel il fut dirigé par de vrais principes de zoologie; on y trouve des anatomies bien faites et bien représentées par de bonnes planches. L'ouvrage d'Adanson et les observations de Guettard avaient fait sentir le profit que l'on pourrait tirer de l'étude bien faite des opercules; et ceux-ci devinrent le sujet de plusieurs Mémoires dont un des plus importants est celui de Hérisant, inséré dans les Mémoires de l'Académie de Paris en 1766. A cette époque une forte impulsion a été donnée aux sciences naturelles. Pallas, pour les Mollusques, posa en homme de génie les premiers fondements de l'édifice que l'on devait bientôt continuer. C'est dans

les *Miscellanea zoologica*, surtout au sujet des Aphrodites, que l'on peut s'assurer de la justesse et de la sagacité de cet illustre observateur, lorsqu'il démontre combien Linné lui-même, en s'attachant plus spécialement aux caractères des coquilles qu'à ceux des animaux, s'éloigne de l'ordre naturel; il fait voir, contre l'opinion du professeur d'Upsal, que les Limaces, qui comprennent pour lui un grand nombre de Mollusques nus, doivent être placées parmi les Mollusques univalves; il divise, au reste, tous les Mollusques en deux grands ordres: les Mollusques univalves et les Mollusques bivalves, dans lesquels, à l'exemple d'Adanson, il fait rentrer les Tarets et les Ascidies.

Ce fut l'année suivante, 1767, que Geoffroy, dans son petit Traité des Coquilles terrestres et fluviatiles des environs de Paris, fit de nouveau l'application des principes de conchyliologie établis avant lui; il se servit de l'animal pour caractériser les genres qui, quoique peu nombreux, sont pourtant restés. Müller, ce savant auteur de plusieurs ouvrages importants pour la zoologie, outre la Faune danoise, donna aussi un système de Conchyliologie et un traité sur les Coquilles terrestres et fluviatiles; ce dernier ouvrage est plus parfait que celui de Geoffroy; il divise ces Mollusques en trois sections, de la manière suivante:

† Coquille nulle.

Tentacules linéaires. LIMACE.

†† Coquille univalve.

α Tentacules linéaires.

1^o Au nombre de quatre. HELIX.

2^o Au nombre de deux. VERTIGO.

β Tentacules tronqués.

1^o Les yeux en dedans. ANCTLE.

2^o Les yeux par derrière. CARYCHIE.

γ Tentacules triangulaires. BUCCIN.

δ Tentacules sétacés.

1^o Les yeux en dehors. NÉRITE.

2^o Les yeux en dedans. PLANORBE.

3^o Les yeux par derrière. VALVÉE.

††† Coquille bivalve.

Siphon double.

1^o Court. MOULLE (Anodonte des auteurs modernes).

2^o Allongé. TELLINE (Cyclade).

3^o Nul. MYE (Mulette).

Quelques ouvrages, publiés à peu près dans le même temps, apportèrent plusieurs matériaux à la science: celui de Forskahl (*Descriptions Animalium, Avium, Piscium, Amphibiorum, Vermium, Insectorum quæ in itinere orientali observavit*, 1775, et les planches du même ouvrage, publiées l'année suivante), celui d'Othon Fabricius (*Fauna Groenlandica*, etc., 1780), les divers Mémoires de Dicquemar sur plusieurs animaux mollusques, insérés dans les Transactions philosophiques de Londres, et dans le Journal de physique, pour les années 1779 à 1786; les Observations de Murray, sur la reproduction des parties enlevées aux Limaçons et aux Limaces, 1776, fait curieux et important que Spallanzani annonça le premier, et qui fut confirmé par Bonnet et George Tarenne, en 1808, dans son Traité de Cochyliopédie.

Bruguière donna en France une nouvelle impulsion

à l'étude des Mollusques, par son travail de l'Encyclopédie; mais il faut l'avouer, ce savant ne profita pas autant qu'il l'aurait pu faire, des travaux qui l'avaient précédé; il aurait dû moins s'attacher à la lettre de Linné, et quoiqu'il ait perfectionné son système, il le laissa cependant encore loin de ce qu'il aurait pu devenir entre des mains aussi habiles. On voit, en effet, qu'il confond, dans son ordre troisième, les Vers Mollusques, des êtres fort étrangers les uns aux autres, et qui sont loin de se trouver dans leurs rapports naturels. Avec de véritables Mollusques, on trouve des Polypes, des Hydres, des animaux subarticulés, des animaux radiés, et même un genre de Poisson (Myxine); il sépare cependant, dans un ordre suivant, sous le nom de Vers Échinodermes, les Oursins que Linné avait confondus avec les Vers Mollusques. Son ordre cinquième, les Vers testacés, est divisé à la manière de Linné, en trois sections: la première, les Coquilles multivalves, la deuxième, les bivalves, et la troisième, les univalves. La première de ces sections contient neuf genres qui, comme on peut le penser, réunis d'après la seule considération du nombre des pièces, doivent être fort étrangers les uns aux autres. Effectivement, à côté des Oscabrions, on trouve les Balanes et les Anatifes; à côté de ceux-ci trois genres parfaitement groupés, et que réunissent des caractères naturels, les Tarets, les Fistulanes (genre nouveau) et les Pholades, ce qui est évidemment imité d'Adanson. Après ces trois genres vient celui que Bruguière nomma Char, établi, comme on l'a reconnu depuis, sur une supercherie de l'Italien Gioeni. Les deux derniers genres de cette section, qui ne sont pas plus en rapport avec les précédents, sont les genres Anomie et Cranie. La deuxième section, qui comprend les Coquilles bivalves, est divisée en deux parties, l'une pour les Coquilles irrégulières, la seconde pour les Coquilles régulières. Les six genres suivants se montrent dans la première: Acarde, Came, Huître, Spondyle, Placune, Perne. On sait aujourd'hui que le genre Acarde a été établi sur des épiphyses vertébrales de certains Poissons. Dans la seconde il y a treize genres établis dans l'ordre qui suit: Mye, Solen, Pinne, Moule, Telline, Bucarde, Mactre, Donace, Vénus, Trigonie, Arche, Peigne, Térébratule. La troisième section, qui renferme les Univalves, est séparée en deux grandes divisions à la manière de Breyne: les Coquilles uniloculaires et les Coquilles multiloculaires; les premières sont divisées en Coquilles sans spire régulière, qui renferment six genres hétérogènes: Fissurelle, Patelle, Dentale, Serpule, Arrosoir, Siliquaire; et en Coquilles à spire régulière, qui comprennent vingt-trois genres: Cône, Porcelaine, Ovule, Olive, Volute, Buccin, Pourpre, Casque, Strombe, Murex, Fuseau, Cérîte, Vis, Toupie, Sabot, Bulle, Bulime, Hélice, Planorbe, Natic, Nérîte, Haliotide, Argonaute. Les genres de Coquilles multiloculaires qui ont été si multipliés dans ces derniers temps, par Montfort et d'autres, ne sont dans Bruguière qu'au nombre de quatre: Camérine, Ammonite, Nautile, Orthocérate. On ne peut disconvenir que Bruguière n'ait apporté des améliorations bien sensibles dans le système de Linné, que les genres plus nombreux n'y soient mieux circonscrits et

mieux caractérisés. Outre ces changements favorables, Bruguière en opéra encore d'autres par l'arrangement des figures de l'Encyclopédie; il y institua plusieurs genres que sa mort prématurée l'empêcha de caractériser; mais tous ont été adoptés par Lamarck, qui en a démembré plusieurs.

Un auteur auquel la Conchyliologie doit d'immenses recherches anatomiques, qui le premier tenta de caractériser les genres de Mollusques d'après les animaux seuls, abstraction faite de la coquille, qui chercha à établir sur ce système une classification méthodique, Poli, médecin italien, commença, en 1791, la publication de deux volumes de son ouvrage, qui furent terminés en 1795; ces deux volumes comprennent les Multivalves et les Bivalves, dont l'arrangement est le suivant : la première famille, Mollusques à double trachée, munis d'un pied. Le premier genre, *Hypogæa*, rassemble les Solens, les Pholades et le *Tellina inæquiglobis* de Linné; le deuxième, *Peronæa*, les Tellines de Linné; le troisième, *Calista*, les Vénus de Linné; le quatrième, *Arthemis*, *Venus exoleta*, *Cytheræa exoleta*, Lamk.; le cinquième, *Cerastes*, *Cardium*. La seconde famille contient les Mollusques à une seule trachée, et munis d'un pied; elle présente deux genres qui semblent devoir s'éloigner beaucoup : le premier, *Loripes*, pour le *Tellina lactea*, L., *Lucina lactea*, Lamk., à laquelle il se rattache sans doute par la suite; une grande partie ou la totalité du genre Lucine et *Limnæa*, pour les genres Mulette, Brug., et Anodonte, Lamk. Les deux genres suivants, *Chimera Pinna*, L., et *Callitriche* (les genres Moule, Modiole, Lamk., et Lithodome, Cuv.), qui sont des Mollusques à une seule trachée, forment une famille très-naturelle. Le genre *Argus*, qui correspond aux Peignes, aux Spondyles et aux Limes, forme à lui seul une famille qui se caractérise par une seule trachée abdominale et point de pied. Il en est de même du genre *Axinæa* (genre Pétoncle, Lamk.), et cette famille ne renferme que des Mollusques sans trachée mais pourvus d'un pied. Des quatre derniers genres,

qui constituent la sixième famille, où les Mollusques n'ont ni trachée, ni pied, le genre *Daphne* répond à une partie du genre Arche; le genre *Peloris* aux Huitres, Lamk.; le genre *Echion* aux Anomies, et le genre *Criopus* à l'*Anomia imperforata*. Cette manière dont Poli a envisagé les Mollusques l'a conduit à des groupements très-naturels. Ses familles sont basées d'après la considération d'organes importants de l'animal et nullement d'après les coquilles. Il suivit donc une méthode diamétralement opposée à celle de la plupart de ses prédécesseurs.

Depuis la publication de l'ouvrage de Poli jusqu'à l'apparition du Tableau élémentaire de l'Histoire naturelle des Animaux, 1798, par Cuvier, rien ne parut sur les Mollusques. La nouvelle classification proposée par ce savant est le résultat, non-seulement de ses propres observations, mais encore de celles qui furent faites avant lui et des principes justement appréciés des Guettard, des Adanson, des Pallas, des Poli, etc. Cuvier le premier rapprocha convenablement les Mollusques des Poissons, et les releva ainsi d'un degré dans la méthode, ce à quoi il fut conduit par les connaissances anatomiques. Il ne considéra plus la coquille comme indispensablement nécessaire pour établir les rapports, et l'existence ou l'absence de ce corps protecteur ne le détermina plus à séparer les Vers Mollusques des Vers testacés, comme l'avait fait Linné, et Bruguière sur ses traces; il suivit en cela l'opinion de Pallas, qui dès lors demeura adoptée. Dans ce premier essai de Cuvier, les Mollusques sont divisés en trois grands ordres, les Céphalopodes, les Gastéropodes et les Acéphales.

En 1801, Lamarck résuma dans son Système des Animaux sans vertèbres ses nombreux travaux sur l'histoire naturelle des Mollusques. Il employa avec avantage les observations de Cuvier et de Poli, et en fit l'application à son système, en y rapportant, dans un ordre assez naturel, les nouveaux genres qu'il avait proposés. Le tableau suivant sera plus propre à donner une juste idée du système de l'auteur, et à en présenter l'ensemble.

MOLLUSQUES céphalés.	Nus.	{	Nageant vague- dans les eaux.	{	<i>Sèche, Calmar, Poulpe,</i> <i>Lernée, Firole, Cléo.</i>	
			Rampant sur le ventre.	{	<i>Laplysie, Dolabelle, Bullée, Téthys,</i> <i>Limace, Sigaret, Onchide, Tritonie,</i> <i>Doris, Phyllidie, Oscabrion.</i>	
	Conchylières.	Coquille unival- ve, uniloculai- re, non spirai- le, recouvrant l'animal.	{	{	<i>Patelle, Fissurelle, Émarginule,</i> <i>Concholepas, Crépidule, Calyptrée.</i>
					Ouverture échan- crée ou canali- culée à sa base.	{
		Coquille unival- ve, uniloculai- re, spirivalve, et engainant l'animal.	{	Ouverture entière et sans canal à sa base.		{
					Coquille unival- ve, multilocu- laire, engai- nant ou renfer- mant l'animal.	{
	MOLLUSQUES acéphalés.	Nus.	{	{	<i>Ascidie, Biphore, Mammaire.</i>
					Coquille équi- valve, compo- sée de deux valves égales, avec ou sans pièces plus pe- tites et acces- soires.	{
		Conchylières.	Valve principale tubuleuse.	{		<i>Taret, Fistulane.</i>
				Coquille inéqui- valve, compo- sée de deux ou plusieurs valves, dont les principales sont inégales.	{	Deux valves in- égales, opposées ou réunies en charnière.
	Plus de deux val- ves inégales, et point en char- nière.	{	<i>Anatife, Balane.</i>			

Dans ce système, où il est facile de remarquer un assez grand nombre de perfectionnements, on voit d'abord qu'à l'exemple de Cuvier, Lamarck met les Mollusques au premier rang parmi les Invertébrés, et les divise dès lors en deux grands ordres, d'après l'existence ou l'absence de la tête, ce qui avait été plutôt indiqué par Poli et par Cuvier d'après lui, qu'établi définitivement et de cette manière. Lamarck a encore

admis, d'après Cuvier, les Mollusques sans coquilles, dont il a fait une division à part, aussi bien dans les Céphalés que dans les Acéphalés. Ce système qui, dès l'époque de sa publication, fut généralement adopté, servit de guide pour l'arrangement des collections, et quoiqu'imparfait sous bien des rapports, il avait cet avantage d'être facile à comprendre. Jusqu'alors, depuis l'époque de Linné, on n'avait point vu s'établir,

parmi les Mollusques, des familles ou des séries plus ou moins naturelles de genres groupés d'après un caractère très-étendu; c'est donc à Lamarck que l'on doit l'introduction de cette amélioration. Malgré ces changements favorables dans la méthode, plusieurs auteurs n'en tinrent presque pas compte, et s'attachèrent à la lettre de Linné ou au système linnéen perfectionné par Bruguière; ils cherchèrent à y introduire quelques genres plus ou moins bien faits. Bosc, dans le Buffon de Dèterville, est dans ce cas, puisqu'il conserve la méthode de Bruguière, dans laquelle il ajoute les genres Fodie, très-voisin des *Ascidies*, et *Oscane*, près des Patelles, et dans les Bivalves les genres *Onguline*, *Erdone* et *Hiatelle* proposés par Daudin.

Peu de temps après, Draparnaud publia le *Prodrôme* de son travail sur les Coquilles terrestres et fluviatiles de France, ouvrage qui ne parut qu'après sa mort. Guidé par de bons principes de zoologie, Draparnaud n'admit et n'institua que de bons genres. Pour la distribution générale il suivit la méthode de Cuvier, il établit ou adopta les genres Vitrine, Clausilie, Ambrette, Physe et Valvée; on doit aussi à cet auteur d'avoir été le premier à abandonner la manière peu naturelle dont Linné considérait les Coquilles pour la désignation de leurs diverses parties. C'est en les plaçant dans la position qu'elles conservent sur l'animal marchant devant l'observateur que l'on doit les étudier; et cette méthode rationnelle, convenable surtout pour les Coquilles bivalves, a été généralement adoptée.

En 1802 commença à se publier, dans le Buffon de Sonnini, la partie des Mollusques par Montfort. Quoiqu'il en ait donné quatre volumes, à peine si on peut la considérer comme commencée, puisque ces quatre volumes sont consacrés uniquement à l'histoire des Sèches, des Poulpes, des Calmars et de quelques Coquilles multiloculaires. De Roissy, qui continua ce travail, et qui le termina en deux volumes qui parurent en 1805, rassembla et recueillit les faits nouvellement acquis dans la science, et les rattacha d'une manière fort convenable au système de Cuvier, qui lui servit de base fondamentale, dans lequel il fit entrer tous les genres de Lamarck, le nouvel ordre des Ptéropodes de Cuvier, qu'il place entre les Céphalopodes et les Gastéropodes, ainsi que les genres de Daudin adoptés par Bosc, et ceux nouvellement établis par Lamarck sous le nom de Coronule et Tubicinelle, démembrés des Balanes de Linné. De Roissy ne fit aucun genre nouveau; il proposa seulement de changer le nom d'Ancille, donné par Lamarck à un démembrement des Volutes de Linné, en celui d'Anaulace, parce que Geoffroy avait déjà donné le nom d'Ancille à un autre genre, et de substituer le nom d'Égérie à celui de Galathée, employé par les entomologistes. On présumait déjà, par la description de Rumph, que les Coquilles des Polythalames appartenaient aux Céphalopodes; mais ce fait avait besoin d'être confirmé, et c'est ce que fit De Roissy par la description qu'il donna de l'animal de la Spirule, que Péron avait rapporté de son voyage autour du monde, et qu'il eut occasion d'examiner avec soin. L'ouvrage de De Roissy est rempli au reste d'excel-

lentes observations, d'aperçus ingénieux, bien capables de favoriser l'avancement de la science.

La seconde édition du *Traité élémentaire d'Histoire naturelle*, par Duméril, parut en 1807, et put recueillir les nouveaux faits publiés sur les Mollusques. Cette partie, quoique traitée en peu de pages, contient cependant une innovation qu'il est bon de mentionner. En admettant le système de Cuvier il en conserve les principales divisions; seulement dans les Gastéropodes, il se sert des organes de la respiration pour les diviser en trois groupes: le premier, les Dermobranches, a les branchies externes en forme de lames ou de panaches, et il renferme les Doris, les Tritonies, les Scyllées, les Éolidés, les Phyllidies, les Patelles, les Haliotides et les Oscabrions; il est bien certain que les Haliotides n'appartiennent nullement à cette famille. Le deuxième groupe est nommé Adélobranches; les animaux qu'il contient ont un trou propre à l'admission de l'air sur les branchies, et les Aplysies que l'on trouve en première ligne, sont loin d'avoir ces caractères, car elles ont le manteau fendu largement; elles portent des branchies en panaches, et ne respirent point l'air. Duméril y place aussi les Sabots, les Nérites et probablement tous les genres dont la coquille a l'ouverture entière, et certes aucuns ne respirent l'air en nature. On y trouve aussi les Limaces, les Hélices et les Planorbes, les seuls qui puissent réellement rester dans cette division. Le troisième groupe des Gastéropodes, qu'il nomme Siphonobranches, est beaucoup plus naturel que le précédent; il répond parfaitement à la quatrième division des Gastéropodes du premier système de Cuvier. Dans les Acéphales, au lieu d'y réunir les Balanes et les Anatifes, il en fait justement un ordre à part sous le nom de Brachiopodes, dans lequel il admet à tort les Lingules, les Orbicules et les Térébratules, sur l'analogie desquels il était difficile de commettre une erreur, puisque Poli, dans les belles planches de son ouvrage, avait donné l'anatomie des uns et des autres.

Lamarck, dans sa *Philosophie zoologique*, publiée en 1809, continua à perfectionner son système de distribution des Mollusques par familles; il augmenta ce système de toutes les découvertes acquises depuis sa première publication. Plus tard encore, il y fit des changements assez notables, et voulut prendre époque de ces améliorations. Il publia en conséquence une petite brochure intitulée: *Extrait d'un Cours de zoologie, etc.*; Paris, 1812. Cuvier avait donné, dans les *Annales du Muséum*, plusieurs Mémoires anatomiques sur les Mollusques, et ceux dont l'organisation fut entièrement dévoilée, ne durent plus laisser le moindre doute à Lamarck; ces matériaux habilement réunis, contribuèrent puissamment au perfectionnement et aux modifications qu'il apporta dans son Système. Les Mollusques sont toujours divisés en deux ordres: les Mollusques acéphalés et les Mollusques céphalés.

Les Mollusques acéphalés sont eux-mêmes divisés en Testacés et en Nus; comme dans le premier Système, il les partage en Monomyaires et en Dimyaires: les Monomyaires contiennent, sans nul changement, les familles suivantes: Brachiopodes, Ostracées et Byssifères. Les Acéphalés dimyaires, ou à deux muscles, sont

divisés en Inéquivalves et en Équivalves; dans les Inéquivalves on ne trouve qu'une seule famille, les Camacées, qui renferme toujours les Corbules et les Pandores. Les Équivalves contiennent le même nombre de familles : 1^o les Naïades; 2^o les Arcacées; 3^o les Cardiacées, dans laquelle le genre Hyatelle est admis; 4^o les Conques, divisées en fluviatiles et marines : dans ces dernières on trouve les deux genres Cyprine et Donacille, qui sont entièrement nouveaux; 5^o les Maತ್ರacées; 6^o les Myaires, desquels on a éloigné le genre Panopé pour le reporter à la suivante; 7^o les Solénacées, desquels est démembrée la huitième famille, les Lithophages, entièrement nouvelle, composée des quatre genres Rupicole, Saxicave, Pétricole, Rupellaire : celui-ci est nouveau; 9^o les Pholadaires, parmi lesquels est introduit le genre Clavagelle, qui fait le passage des Fistulanes aux Arrosoirs. Les Acéphalés nus n'ont éprouvé aucun changement.

Dans les Mollusques céphalés on remarque un plus grand nombre de changements, et ils sont plus importants; d'abord, au lieu de trois, on y voit cinq sections, qui sont dans l'ordre suivant : 1^o les Ptéropodes, 2^o les Gastéropodes, 3^o les Trachéli-podes, section nouvelle, 4^o les Céphalopodes, 5^o les Hétéropodes, section également nouvelle.

Les Ptéropodes, au lieu de trois genres, en offrent cinq. Les genres Cléodore et Cymbulie sont adoptés de Péron. Les Gastéropodes sont distingués des Trachéli-podes d'après le lieu de l'insertion du pied sur tout le ventre, dans les premiers seulement au col, et par un pédicule dans les seconds. Les Gastéropodes contiennent, outre les familles indiquées dans le précédent système, les Tritoniens, les Phyllidiens, séparés en nus et en conchylières; ces derniers composés des Oscabrions, des Ombrelles, nouveau genre, des Patelles et des Haliotides, mais avec un point de doute; et de plus, les Calyptraciens, qui se trouvent ici justement parmi les vrais Gastéropodes débarrassés des genres Cadran et Troque, mais contenant de plus les genres Cabochon, pris de Montfort, Fissurelle et Émarginule, séparés des Phyllidiens. Les Lapyliens contiennent les Acères de Cuvier, et les Bulles rapprochées des Bullées, les Sigarrets qui y sont placés à tort, les Dolabelles et les Lapyliens; enfin les Limaciens.

Les Trachéli-podes contiennent tous les Mollusques à coquille spirale avec ou sans siphon; ils sont partagés en deux grandes sections, les Trachéli-podes sans siphon et les Trachéli-podes avec un siphon. Dans la première se voient dix familles : 1^o les Colimacées, dans lesquelles sont introduits à tort, puisqu'ils sont operculés, les Cyclostomes, les Hélicines ainsi que les Auricules; 2^o les Lymnéens, famille nouvelle faite avec les Lymnées rapprochées des Physes, des Planorbis et des Conovules; 3^o les Mélaniens, famille nouvelle, dans laquelle sont rassemblés les genres Mélanie, Mélanopside et Pyrène, genre nouveau; 4^o les Péristomiens au lieu d'Orbaccées, desquels on a ôté les genres Planorbe et Cyclostome, pour y mettre le genre Valvée; 5^o les Néritacées; 6^o les Janthines formant à elles seules une famille sans nom particulier; 7^o les Plicacés, famille nouvelle, dans laquelle se trouvent les deux nouveaux

genres Tornatelle et Pyramidelle; 8^o les Scalariens, également famille nouvelle, faite avec les genres Vermet, Scalaire et Dauphinule, démembrée de la famille des Turbinacées; 9^o les Macrostomes, encore nouvelle famille, pour les genres Stomate et Stomatelle, séparés, on ne sait trop pour quels motifs, des Haliotides; 10^o enfin les Turbinacées, auxquelles sont joints les Cadrans et les Troques, séparés des Calyptraciens. Les Trachéli-podes à siphon saillant, dont la coquille est munie, à sa base, d'un canal ou d'une échancrure, contiennent les familles suivantes : 1^o les Canalifères, où sont rétablies les Clavatules oubliées dans le précédent système, et de plus les deux genres nouveaux Ranelle et Struthiolaire, démembrés des Rochers; 2^o les Ailés, 3^o les Purpurifères, avec les deux nouveaux genres, Cassidaire démembré des Casques, et Ricinule des Pours; 4^o les Columellaires, dans lesquels Lamarck a fort judicieusement placé les Volvaires qui faisaient antérieurement partie des Hétéroclites; 5^o les Enroulées ou les Ancilles ont changé leur nom contre celui d'Ancillaire.

Les Mollusques céphalopodes sont toujours divisés en Testacés multiloculaires et Testacés monothalames, et en non testacés. Les Céphalopodes multiloculaires renferment les Orthocérées dont la coquille est droite ou presque droite et sans spirale : il s'y trouve les genres Bélemnite, Orthocère, Nodosaire, genre nouveau, et Hippurite; les Lituolées, dont la coquille est en partie spirale, le dernier tour se terminant en ligne droite : ce groupe ne contient que les trois genres Spirule, Spiroline, Lituole; les Cristacées, famille nouvelle, formée des genres Rénulite, Cristallaire et Orbiculine, ces deux derniers entièrement nouveaux; la quatrième famille est nouvelle sous le nom de Sphérulées : elle renferme les genres Miliolite, Gyrogonite et Mélonite, genre nouveau; la cinquième, les Radiolées, est établie pour les genres Rotalie, Lenticulaire et Placentule : ce dernier n'avait point encore été fait. Les genres qui constituent les Nautilacées, ne contiennent plus que les Coquilles dont les cloisons sont simples; dans ce nombre sont les Discorbes, les Sidérolites, genre nouveau, Vorticiale, également nouveau, Nummulite et Nautilite. La dernière famille, les Ammonées, est consacrée aux Coquilles dont les cloisons sont profondément sinueuses, et on y trouve, depuis les Coquilles discoïdes jusqu'à celles qui sont droites, les genres Ammonite, Orbulite, Turrilite, Ammonocératite et Baculite. La seconde division des Céphalopodes, celle qui ne contient que des Coquilles monothalames, renferme un seul genre : Argonaute. La troisième division est destinée aux Céphalopodes non testacés qui renferment de plus le genre Calmaret.

La cinquième et dernière section des Mollusques, que Lamarck regarde comme celle qui contient les animaux les plus parfaits des Invertébrés, et les plus voisins des Poissons, contre l'opinion généralement reçue, a été désignée par le nom d'Hétéropodes : elle ne renferme que les trois genres Carinaire, Firole, Phylliroë. Ces deux derniers ont été confondus par Péron et Lesueur parmi les Ptéropodes, dont ils diffèrent essentiellement.

Enfin arrive l'époque où deux célèbres zoologistes

français, Cuvier et Blainville, produisirent aussi leurs travaux sur les Mollusques. Cuvier, comme on a déjà eu occasion de le dire, publia, dès le premier volume des Annales du Muséum, en 1802, ses Mémoires sur les Mollusques : la manière claire et précise dont il les décrit, l'histoire du genre dont il traite, qu'il ajoute à son travail, et les anatomies qui sont faites avec une perfection et une clarté dont Poli seul avait donné l'exemple, ces Mémoires dont on a fait un précieux recueil, doivent servir de modèles à tous les zoologistes qui, jaloux de faire faire à la science des progrès assurés, voudront s'occuper des mêmes matières. Ce ne fut qu'en 1816 que ces divers Mémoires de Cuvier furent rassemblés; en voici l'énumération : 1° sur l'animal de la Lingule, 2° sur celui du *Bullæa aperta*, 3° sur le *Clio borealis*, 4° sur le genre Tritonie : ces quatre Mémoires publiés en 1802; 5° sur le genre Aplysie, en 1805 et en 1804; 6° sur la Phyllidie et le Pleurobranche, 7° sur la Dolabelle, la Testacelle et la Parmacelle, 8° sur l'Onchidie; en 1805, 9° sur la Scillée, l'Éolide, le Glaucus, avec des additions au Mémoire sur la Tritonie; en 1806, 10° sur la Limace et le Colimaçon, sur le Limnée et le Planorbe; en 1808, 11° sur le genre Thétis, 12° sur la Janthine et la Phasianelle; 13° sur la Vivipare d'eau douce, les Turbos, les Trochus, etc., 14° sur le *Buccinum undatum*; en 1810, sur les Acères ou Gastéropodes sans tentacules apparents. A ces divers Mémoires furent ajoutés, lors de la publication du recueil, plusieurs autres Mémoires : celui sur les Haliotides, les Sigarets, la Patelle, la Fissurelle, l'Émarginule, la Crépidule, la Navicelle, le Cabochon, l'Oscabron et la Ptérotrachée; celui sur les Thalides et les Bipores, et celui sur les Ascidies. Ces précieux matériaux donnés à la science, furent bientôt mis en œuvre par leur savant auteur; ils servirent de base pour établir le système des Mollusques, qui fait partie du Règne Animal. Ils y sont divisés en six ordres : les Céphalopodes, les Ptéropodes, les Gastéropodes, les Acéphales, les Brachiopodes et les Cirrhopodes.

Les Céphalopodes ne sont point encore divisés en Décapodes et en Octopodes; ils présentent seulement une série de sept genres et un grand nombre de sous-genres.

Les Ptéropodes, qui suivent, sont partagés en deux sections : la première pour ceux qui ont une tête apparente, et la seconde pour ceux qui sont sans cette partie; on y trouve le seul genre Hyale, qui, d'après Blainville, est pourvu cependant d'une véritable tête.

Les Gastéropodes sont divisés en sept familles, les Nudibranches, les Inférobanches, les Tectibranches, les Pulmonés, les Pectinibranches, les Scutibranches et les Cyclobranches, divisions qui sont établies essentiellement sur l'organe de la respiration, sur la position, la forme et la nature du fluide qu'il assimile. Dans les Nudibranches on trouve deux genres nouveaux, démembrés des Doris, et qui en sont voisins. Dans le Traité d'anatomie comparée, les Patelles étaient placées avec les Phyllidies, dans la même famille; elles en sont justement rejetées ici, et les Inférobanches ne se composent plus que des Phyllidies et des Diphyllides; ce dernier genre est nouveau. Dans les Tecti-

branches on trouve un nouveau genre, le Notarche avec les Acères de Müller, qui comprennent les deux genres Bulle et Bullée. Les Pulmonés se divisent en Pulmonés aquatiques et Pulmonés terrestres, d'après la nature du fluide dans lequel les Mollusques vivent; tous respirent l'air. Dans ces derniers on remarque l'Onchidie, l'Auricule, le Méléampe, l'Actéon et les Pyramidelles, qui ont une organisation assez différente des Planorbes, des Limnées et des Physes, du moins pour ceux de ces genres dont l'organisation est connue; les Pectinibranches se distinguent en Trochoïdes, Buccinoïdes et en Cachés. Les Trochoïdes, avec les genres Sabot, Toupie et Nérîte, contiennent aussi le genre Conchylie qui présente d'une manière peu rationnelle et à titre de sous-genres, les Ampullaires, les Mélanies, les Phasianelles et les Janthines. Dans le genre Sabot, et comme sous-genre, on trouve les Cyclostomes terrestres, qui, quoique pourvus d'une cavité pulmonaire dans laquelle ils reçoivent l'air, ayant du reste beaucoup de rapports par l'opercule, et les mêmes caractères avec les autres Mollusques pectinibranches de ce genre, sont là placés plus naturellement que dans le voisinage des Hélices. La sixième famille des Gastéropodes, les Scutibranches, est nouvelle. Ces Scutibranches sont divisés en symétriques et en non symétriques; dans ces derniers se trouvent les genres Hormier, Cabochon et Crépidule, et dans les seconds, et bien à tort, hors de tous les rapports, les genres Septaire, Carinaire et Calyptrée, avec les Fissurelles et les Émarginules. Dans les Cyclobranches, nouvelle et dernière famille des Gastéropodes, on voit les genres Patelle et Oscabron. De ce premier genre, Cuvier indique dans une note, qu'il faudra en séparer les genres Pavois et Ombrelle, ce qui avait déjà été fait par Montfort et par Lamarck; il est certain que les Oscabrons présentent des différences si notables qu'ils ne sont point dans leurs rapports.

Les Acéphales, comme dans l'origine, sont divisés en Testacés et en Nus. Les Testacés, d'après la méthode de Lamarck, se partagent en ceux qui n'ont qu'un muscle et ceux qui en ont deux. Les premiers sont contenus dans la seule famille des Ostracécés, les seconds le sont dans quatre familles, les Mytilacés, les Bénitiers, qui font partie des Monomyaires de Lamarck, les Cardiacés et les Enfermés. Les Acéphales sans coquille présentent deux sections qui ne sont point basées, comme Savigny l'avait proposé, sur la fixation ou la liberté de ces animaux, mais bien d'après leur manière d'être; ainsi la première contient les Bipores et les Ascidies, et la seconde les Botrylles, les Pyrosomes et les Polyclinum, adoptés pour la plupart de Lesueur et Desmarest, et de Savigny; les genres de ce dernier surtout sont restreints à un fort petit nombre.

Les Brachiopodes n'offrent rien de nouveau; ils forment l'avant-dernier ordre ou le passage des Acéphales aux Cirrhopodes qui terminent les Mollusques, et établissent fort bien le passage des animaux articulés. Ce système des Mollusques, que Cuvier aurait pu rendre plus parfait s'il avait profité davantage des travaux de Lamarck, est fondé sur ce que l'observation a de plus précis et de plus positif; il diffère essentiel-

lement de ceux proposés par Lamarck, et la raison en est facile à connaître. Lamarck a attaché une importance assez grande aux caractères de la coquille; au contraire, Cuvier ne les a considérés que très-secondairement; l'un a admis des sous-genres, l'autre n'en a point fait.

Ce fut vers la même époque que Blainville publia ses Mémoires sur les Mollusques, dans le Journal de Physique, en les rattachant cependant à son système général du Règne animal. Il commence d'abord par détacher des Mollusques, comme devant former un sous-type qui fait le passage des animaux articulés aux Mollusques, les Cirrhopodes, ce qui avait été fait avant lui; mais il propose d'en rapprocher les Oscabrions qui, sous bien des rapports, sont fort éloignés des Pâtelles ou des Phyllidies. Dans les vrais Mollusques, Blainville admet sous la dénomination de Céphalophores et d'Acéphalophores, la division de Lamarck de Céphalés et d'Acéphalés. Les autres divisions sont tirées de la symétrie ou de la non symétrie de l'organe de la respiration et de la coquille. Les Acéphalophores sont partagés en trois sections ou ordres, toujours d'après la forme et la disposition des organes de la respiration: le premier les Palliobranches, le deuxième les Lamelli-branches et le troisième les Hétérobranches. Dans un Mémoire publié par le même auteur sur l'ordre des Polybranches, il y rapporte le genre Glaucus qu'il décrit complètement, et il ajoute dans cette famille le nouveau genre Lanogère, intermédiaire entre les Glaucons et les Cavolines. Dans deux autres Mémoires, le premier sur les Cyclobranches, qui réunissent les Doris et les Onchidies, on trouve un nouveau genre très-voisin de ce dernier, sous le nom d'Onchidore; dans le second, sur les Inférobanches dont les Oscabrions ne font plus partie, un nouveau genre est établi sous le nom de Linguelle. On pourrait ajouter à ces divers Mémoires de Blainville, tous ceux qu'il a publiés dans d'autres recueils, et parmi lesquels on en remarque plusieurs où sont décrits, pour la première fois, des Mollusques nouveaux peu ou mal connus. Si à ces divers travaux on ajoute ceux de Leach sur les Cirrhopodes, où les tests de ces animaux sont soumis à une rigoureuse analyse et pour lesquels plusieurs genres nouveaux sont établis, on connaîtra à peu près tout ce qui a été publié d'important sur les Mollusques, avant qu'ait paru le dernier ouvrage de Lamarck, si remarquable par la profondeur de génie et le vaste savoir que l'auteur y a développés.

D'abord Lamarck a séparé des Mollusques, sous le nom de Tuniciers, les Mollusques Acéphalés nus, que tous les auteurs avaient admis parmi ceux-ci; non-seulement il en fait une classe à part, mais il les éloigne de tous les animaux articulés. Cette méthode qui a été blâmée par Blainville, dans son Traité de Malacologie, est pourtant appuyée, de la part de Lamarck, de faits nombreux et de judicieux raisonnements, forcé, dit-il, de conserver une série simple et de coordonner les divers animaux, d'après le degré d'organisation, quoique réellement la nature ait produit deux séries. Il était évident que les Tuniciers étaient très-rapprochés des Radiaires Fistulides, et avaient une organisa-

tion bien moins avancée que les Vers et les Insectes. Blainville convient qu'il existe de grands rapports entre les Actinozoaires et les Tuniciers, et s'il en existe, comme cela n'est pas douteux, entre ceux-ci et les Mollusques, il est bien évident qu'en admettant une série simple, Lamarck se trouvait dans la nécessité de rompre des rapports, soit en rapprochant les Tuniciers, et avec eux les Actinozoaires, des Mollusques, soit en éloignant les Tuniciers pour les rapprocher des Actinies, ce qui lui a paru plus conforme à la nature. Lamarck est loin de rejeter les rapports qui existent entre les Tuniciers et les Mollusques; mais il faudrait les détacher en rameau latéral. Pour le prouver, il dit, tome III, p. 90, Animaux sans vertèbres: «Ainsi se montre la série des animaux inarticulés, commençant par les Infusoires, se continuant par les Polypes, les Tuniciers, les Acéphales, et se terminant avec les Mollusques dont les derniers ordres sont les Céphalopodes et les Hétéropodes.»

Lamarck a aussi séparé des Mollusques et dans des classes de la même valeur, les Cirrhipèdes et les Conchyfères, les anciens Acéphales; ainsi, sous la dénomination de Mollusques, ce savant zoologiste n'entend plus que les Mollusques céphalés dont la distribution systématique a été exposée à l'article CONCHYLIOLOGIE. En comparant cette distribution à ce qui a été dit précédemment du système établi dans l'Extrait du Cours, on se formera une idée suffisante des changements qui ont été apportés dans la méthode, changements qui sont presque tous des améliorations. Quoique l'on puisse dire, et quoique les bases du Système paraissent quelquefois artificielles, il n'en est pas moins constant que de toutes les méthodes, c'est celle de Lamarck qui est la plus naturelle, celle qui offre les rapports les mieux établis, celle qui est la plus simple, d'une application plus facile, et dont la mémoire se charge sans se fatiguer; elle présente l'avantage de la méthode linnéenne, quoiqu'elle soit sans comparaison beaucoup plus complète, et qu'elle présente un nombre considérable de genres. Le défaut le plus grave que l'on ait reproché à la méthode de Lamarck, c'est de n'avoir pas employé des caractères de même valeur pour séparer, soit les familles, soit les genres: on voit en effet quelques inégalités que le temps et de nouvelles observations feront disparaître. D'autres zoologistes reprochent à Lamarck d'avoir donné trop d'importance aux caractères des coquilles, ce qui est vrai pour plusieurs genres; mais il faut ajouter que la plupart de ceux-là sont peu ou point connus sous ce rapport; enfin il faut ajouter que la presque totalité des Mollusques du grand ouvrage de Lamarck a été publiée lorsque déjà le célèbre professeur, à la suite de ses longues et laborieuses recherches, était tombé dans la cécité la plus absolue, ce qui l'a empêché de revoir par lui-même ses travaux, à mesure de leur publication, et d'y apporter les changements que les découvertes récentes rendaient nécessaires.

Ce fut aussi en 1820 que Schweigger publia en Allemagne un Traité sur les Animaux sans vertèbres inarticulés; les Mollusques y sont distribués d'après le Règne Animal de Cuvier, mais dans un ordre inverse,

c'est-à-dire croissant en organisation, et dans lequel il a introduit les genres de Lamarck. Quelques noms nouveaux, particulièrement pour les ordres des Gastéropodes de Cuvier et pour quelques genres, sont les seules choses notables qu'il y ait dans cet ouvrage, qui du reste n'a apporté aucun fait nouveau sur les Mollusques.

On pourrait presque en dire autant de la méthode de Goldfuss; elle est cependant plus parfaite, et présente l'introduction d'un principe qui serait fort bon s'il pouvait s'appliquer rigoureusement à tous les Mollusques : c'est de la forme du pied que sont tirées les principales divisions; aussi ce savant zoologiste a-t-il soin d'adopter toutes les divisions qui ont été faites antérieurement, par les auteurs, d'après ce caractère; il conserve donc les Céphalopodes, les Ptéropodes, les Brachiopodes, les Gastéropodes et les Cirrhopodes, auxquels il ajoute les Péléciopodes pour les Acéphales testacés, et les Apodes pour les Acéphales nus, enfin les Crépidopodes pour l'ordre qu'il établit uniquement pour les Oscabrions. On doit blâmer Goldfuss d'avoir fait une innovation peu heureuse, celle d'avoir placé hors de tous les rapports les Brachiopodes entre les Ptéropodes et les Gastéropodes; quelques autres innovations plus heureuses, parmi les Gastéropodes surtout, et son ordre des Péléciopodes se remarquent dans cette méthode.

Plusieurs mémoires de différents auteurs ont paru à peu près à la même époque; en Italie, un très-bon travail de Ranzani sur les Mollusques articulés et les Acéphales; en Amérique, aux États-Unis, les Mémoires de Say, ceux de Lesueur qui habite maintenant ce pays où il a découvert plusieurs genres nouveaux parmi les Céphalopodes, quelques autres parmi les Nucléobranches et un grand nombre d'espèces nouvelles; le même auteur a donné aussi, dans les Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Philadelphie, une anatomie détaillée et bien faite de la Firole. On doit citer aussi le Mémoire de Rafinesque publié en Belgique dans le t. iv des Annales des Sciences physiques et naturelles. Là sont poussées à l'extrême les divisions génériques dans les genres Mulette et Anodonte de Lamarck, et sur de simples modifications dans les formes qui varient beaucoup. En Angleterre on peut mentionner les différents ouvrages des Sowerby qui ont introduit, plus qu'aucun autre, les méthodes nouvelles, en adoptant les genres de Lamarck, dans le *Mineral Conchology* d'abord, qui renferme un assez grand nombre de genres nouveaux qui seront conservés, et ensuite dans le *Genera of Shells*, où ils font connaître, par de bonnes figures et des descriptions bien faites, tous les genres qui ont été publiés jusqu'ici, à moins que ces genres ne soient trop artificiels; ils en ajoutent même quelques-uns qu'ils proposent, tels que Pholadomye, Oniscie, Conélix, Piléole, Siphonaire et Astarté (Crassine, Lamk.). Le premier de ces genres est un des plus intéressants à tous égards, il fait connaître positivement la place que doivent occuper, dans la série générique, une quantité de Coquilles pétrifiées des terrains secondaires dont on ne savait que faire; le deuxième est moins important, il est démembré des Cassidaires

de Lamarck; il en est de même du troisième, établi pour les Mitres qui ont la forme d'un cône. Le quatrième est fort voisin des Navicelles, et intermédiaire entre ce genre et les Néritines; le cinquième est démembré des Patelles; il est établi sur de bons caractères, et il en est de même du genre Astarté que Lamarck a proposé depuis sous le nom de Crassine.

L'Angleterre doit aussi à Gray une Classification méthodique des Mollusques, d'après leur structure interne; ce fut en 1821 qu'elle fut insérée dans le *London medic. Reposit.*

Des travaux qui n'ont qu'un intérêt local, dont les bases sont les mêmes que celles de Draparnaud, ont été entrepris en 1821, l'un pour la Suède, l'autre pour l'Allemagne, sur les Coquilles terrestres et fluviatiles de ces deux pays; l'auteur du premier est Nilson, son ouvrage porte le titre d'Histoire des Mollusques terrestres et fluviatiles de la Suède; celui du second est Pfeiffer dont l'ouvrage est intitulé : Arrangement systématique des Coquilles terrestres et fluviatiles de l'Allemagne; de bonnes planches où plusieurs animaux sont représentés ainsi que toutes les Coquilles de l'Allemagne, accompagnent le texte; on y trouve même un nouveau genre, sous le nom de *Pisidium*, pour quelques Cycloclades dont les siphons sont à peine saillants.

De retour d'un voyage long et périlleux, pendant lequel ils avaient rassemblé d'immenses collections zoologiques qu'ils eurent la douleur de perdre au moment de venir en enrichir leur patrie, Quoy et Gaynard rapportèrent cependant quelques débris précieux pour les Mollusques; ils les décrivent et les firent figurer dans le magnifique Atlas du Voyage de l'Uranie. La plupart furent communiqués par eux à Blainville qui en fit de très-bonnes anatomies qui se trouvent dans l'ouvrage. Plus tard les mêmes naturalistes, dans un second voyage de Circumnavigation, sur la corvette l'Astrolabe, firent des découvertes d'une bien plus grande importance encore par le nombre considérable de coquilles nouvelles et d'animaux jusqu'alors inconnus qu'ils rapportèrent. Leurs figures occupent une très-grande place dans les magnifiques atlas qui accompagnent la relation de cette expédition mémorable.

En 1824 parurent, à quelques mois de distance, deux ouvrages importants sur les Mollusques : le premier est l'article *Mollusque* du Dictionnaire des Sciences naturelles par Blainville; le second est un Tableau systématique des Mollusques par le célèbre entomologiste Latreille, qui le communiqua d'abord à l'Académie des Sciences, et le publia ensuite dans le tome III des Annales des Sciences naturelles. Ces deux ouvrages importants furent complétés plus tard par leur auteur. Blainville, de son article *Mollusque* auquel il apporta des changements notables, fit son Manuel de Malacologie qui ne parut qu'en 1825, et Latreille fonda son Tableau dans les familles du Règne Animal qu'il publia également en 1825.

Dans son système de Malacologie, Blainville cherche à faire accorder les caractères des coquilles avec ceux des Mollusques qui les habitent. Il donne le nom de Malacozoaires aux Mollusques, et celui de Malacologie à la science qui en traite; il considère comme type des

Mollusques les vrais Mollusques, c'est-à-dire les Céphalés et les Acéphalés de Cuvier, et comme sous-type les Cirrhopodes du même auteur qu'il nomme Malentozoaires ou Mollusarticulés. Les Malacozoaires sont divisés en trois classes ou en trois degrés d'organisation : la première, les Céphalophores (Céphalopodes); la deuxième, les Paracéphalophores (les Gastéropodes), et la troisième, les Acéphalophores (les Acéphales).

La première classe, les Céphalophores, est divisée en trois ordres : le premier, les Cryptodibranches, renferme deux familles caractérisées d'après le nombre des tentacules ou des pieds. La première, sous le nom d'Octocère, renferme les Poulpes avec les sous-divisions des Éledones de Leach et des Ocythoés de Raffinesque. La seconde famille ou les Decacères réunit les deux genres Calmar et Sèche dont le premier est divisé en six sous-sections pour les genres Sépiole, Cranchie de Leach; les Onychotenthis de Lichtenstein; les Calmars, Flèches, Plumes et Spiotenthis de Blainville. Le genre Sèche n'a aucune sous-division. Ce premier ordre, très-naturel, ne renferme aucun corps sur lequel Blainville ait conservé le moindre doute; il a séparé dans le second ordre, qui porte le nom de Cellulacées, presque toutes les Coquilles polythalamées, que Férussac avait placées parmi les Décapodes; ces Cellulacées sont partagées en trois familles, les Sphérulacées pour les genres Miliole, Mélonie, Saracinaire et Textulaire, tous deux nouveaux genres proposés par DeFrance pour de petites Coquilles fossiles. Ce serait en vain que l'on chercherait le rapport des Miliolites et des Mélonies, soit d'après le mode d'enroulement, soit d'après la structure; la forme seule a quelque rapport. Les deux autres genres en ont moins peut-être encore que les deux premiers; car ils ne sont point enroulés, mais à loges alternes. Ces deux genres au reste, Saracinaire et Textulaire, autant du moins que l'on peut en juger d'après les figures, pourraient bien n'en faire qu'un seul, et ce petit genre que DeFrance a trouvé à l'état fossile dans les sables d'Italie, se trouve vivant dans les mers de l'Inde, et l'on a reconnu que la dernière cloison est ouverte. La seconde famille, les Planulacées, contient les deux genres Rénuline de Lamarck et Pénérople de Montfort, auxquels sont rapportés : dans le premier le genre Frondiculaire de DeFrance, et dans le second son genre Plumulaire. La troisième famille, les Nummulacées, contient des genres plus naturellement groupés : 1^o les Nummulites parmi lesquels sont rapportées les Licophres de Montfort, qui sont des Polypiers; 2^o les Hélicites de Guettard, les espèces dont la surface est marquée d'ondulations profondes et dont la structure interne est la même que celle des Nummulites : il y rapporte aussi l'Égéone de Denys Montfort; 3^o les Sidérolites desquels sont rapprochés les Tinopores de Montfort; 4^o l'Orbiculine qui rassemble les genres Ilote, Hélénide et Archidie de Montfort, qui paraissent des Coquilles cellulées assez éloignées des Nummulites; 5^o le Placentule dans lequel se trouvent les genres Éponide et Florilie de Montfort, dont l'ouverture est à la base, comme dans les Rotalites, et non symétrique sur la carène, comme dans les Nummulites; 6^o enfin les Vorticiales qui comprennent les genres Cellulie, Thé-

méone, Sporulie et Andromède de Montfort. L'ordre troisième des Céphalopodes porte le nom de Polythalamacées; il est divisé en sept familles : les Orthocères qui comprennent les Bélemnites, les Conulaires, nouveau genre proposé par Miller, les Conilites pour les genres Achéoloïte, Animome et Thalamule de Montfort; les Orthocères qui, avec les Coquilles qui appartiennent véritablement à ce genre, réunissent encore les Nodosaires, les Réophages et les Molosses qui ont une organisation différente; les Baculites se trouvent ici former le dernier genre de cette famille, quoiqu'elle paraisse appartenir plutôt à celle des Ammonées. La deuxième famille, celle des Lituacés, est partagée en deux sections : la première pour les genres dont les cloisons sont simples, et la seconde pour ceux dont les cloisons sont sinueuses; ainsi dans la première se trouvent les genres Ichthyosarcolithes, genre encore mal connu et d'une organisation particulière, Lituole, Spirule, auquel sont rapportés les genres Hortole de Montfort, Spiroline et Lituite. Dans la seconde section se trouvent, sur un caractère assez mal apprécié, comme pour les Baculites, les genres Hamite et Ammonocératite, ce dernier est le double emploi du précédent. Il semble qu'il serait naturel de séparer les Cloisonnés en deux parties qui ne devraient jamais se confondre : ceux dont les cloisons sont simples, qui forment une série dans laquelle toutes les formes, depuis la discoïde jusqu'à la droite, se rencontrent, et l'autre pour ceux dont les cloisons sont sinueuses et qui offrent une série non moins complète. La troisième famille est celle des Cristacés; elle renferme des corps dont les cloisons sont simples et qui n'ont plus que des rapports fort éloignés avec les Coquilles qui terminent la famille précédente. Le genre Crépîduline est nouveau, il contient d'une manière fort naturelle, les genres Astacole, Cancride et Périple de Montfort; le genre Oréade adopté de Montfort, ainsi que le genre Linthurie, qui représente sans doute ici les Cristallaires de Lamarck, et dont se trouvent séparés pour être reportés dans une autre famille, les genres Sphicutérule, Hérione, Rhinocure et Lampadie, qui ont pourtant avec lui les rapports les plus intimes. La quatrième famille de cet ordre, les Ammonacées, n'est plus caractérisée à la manière de Lamarck, d'après le mode d'articulation du test; aussi, comme dans les familles précédentes, elle renferme des genres à cloisons sinueuses et à cloisons unies, tel que le premier genre, par exemple. les Discorbites de Lamarck proposées par cet auteur pour une Coquille microscopique de Grignon, qui, outre qu'elle manque de siphon, caractère très-essentiel que Blainville semble avoir oublié, est fermée par une dernière cloison, et ne pouvait conséquemment contenir l'animal ni en partie ni en totalité. Après ce genre, vient celui des Scaphites qui n'a avec lui aucun rapport, mais qui avoisine les Ammonites qui suivent. Après ce genre, vient celui des Simplégades adopté de Montfort, genre qui n'a pas les cloisons simples, puisqu'elles sont sinueuses et même subarticulées. A ce genre est joint et véritablement hors de tous les rapports, le genre Ammonie du même auteur, établi, comme tout le monde sait, pour le Nautilite ombiliqué; le genre

Planulite s'y trouve également réuni, et à l'égard des cloisons de cette Coquille que Montfort dit être simples, il y a quelques motifs d'en douter; d'autant que ce serait, jusqu'ici, le seul exemple d'un Nautilite à siphon marginal, et personne n'a annoncé en avoir encore vu. Il en est de même du genre Ellipsolite qui est si voisin des Ammonites. Comment Blainville s'en est-il uniquement rapporté à Montfort, lorsque les belles planches de l'ouvrage de Brongniart sur les environs de Paris font voir les cloisons des Ellipsolites plus profondément découpées que la plupart des Ammonites! Le genre Amalé de Montfort est encore ajouté avec les précédents parmi les Simplégades et peut-être avec plus de raison, si la description et la figure de Montfort sont suffisamment exactes pour qu'on doive y avoir une entière confiance.

Toujours conduit par les caractères tirés de la forme du test, Blainville rassemble, dans la cinquième famille, les Nautilacées, des genres assez hétérogènes; ainsi on y trouve le genre Orbulite de Lamarck, dans lequel sont rapportés les Aganides et les Pélaguses de Montfort. Ce genre Orbulite n'est qu'un démembrement très-artificiel des Ammonites dont il termine ou commence la série. C'est à tort qu'est rapporté à ce genre le Nautilite zigzag qui doit rester parmi les véritables Nautilites. Le genre Nautilite vient après celui de l'Orbulite; dans ce groupe, Blainville réunit justement les Angulites et les Océanites de Montfort, ainsi que son Bisiphite qui ne porte point deux véritables siphons; mais qui offre sur le retour de la spire une dépression médiane qui, dans la séparation des cloisons, se casse toujours dans les espèces pétrifiées, et offre ainsi l'apparence de deux siphons, quoiqu'il n'en existe réellement qu'un seul, comme Deshayes s'en est assuré plusieurs fois.

À côté des Nautilites et dans la même famille, se trouve le genre Polystomelle adopté de Lamarck, qui rassemble les genres Géopone, Pélore, Elphide, Phonème, Chrysole et Mélonie de Montfort, genres dont aucun n'est siphonné, mais seulement perforé. Cette famille se termine par le genre Lenticuline qui ne peut être adopté, puisque c'est absolument le même que le Numulite, et dans lequel Blainville accumule un grand nombre de genres de Montfort dont les uns sont perforés, et les autres ne le sont pas. Il suffira de les citer pour montrer qu'ils sont loin d'être dans leurs rapports naturels: Patrocle, Nonione, Macroditte, Robule, Lampadie, Pharamé, Anténore, Clisiphonte, Rhinocure, Héronie, Sphicutérule.

La sixième famille, les Turbinacées, contient deux genres seulement, les Cibicides et les Rotalites; ce dernier genre réunit, outre le Rotalite trochidiforme de Lamarck, les genres Storille, Cidarolle et Cortale. La dernière famille enfin est pour le genre Turrilite qui est un des derniers degrés des Coquilles Siphonophores, à cloisons sinuées, qui se trouve ainsi isolé de ses véritables rapports naturels.

La deuxième classe des Malacozoaires est nommée Paracéphalophores; elle représente les Mollusques Gastéropodes de Cuvier, et elle comprend trois sous-familles: les Paracéphalophores dioïques, les Paracé-

phalophores monoïques et les Paracéphalophores hermaphrodites. La première sous-classe contient deux ordres, les Siphonobranches qui équivalent aux Pectinibranches buccinoïdes de Cuvier, et renferment toutes les Coquilles canaliculées ou échancrées à leur base, et les Asiphonobranches qui contiennent toutes les Coquilles à ouverture entière. Ce premier ordre des Siphonobranches se compose de trois familles: la première, les Siphonostomes, comprend dans l'ordre suivant les genres Pleurotome avec les Clavatules, Rostellaire, qui a certainement plus de rapports avec les Strombes; l'animal étant inconnu, on pouvait suivre rigoureusement l'indication des coquilles: Fuseau, Pyrule, Fasciolaire, Turbinelle, qui ont tous entre eux les rapports les plus évidents. Les genres qui ont un bourrelet persistant au bord droit sont dans cette famille; on y voit les Colombelles qui semblent bien plutôt appartenir aux Coquilles échancrées; Triton, dans lequel sont confondus, vraisemblablement à tort, les Struthiolaires qui avoisinent les Rostellaires par la manière dont le canal de la base se termine, Ranelle et Rocher.

La deuxième famille de l'ordre est consacrée aux Entomostomes qui rassemblent les genres Cérîte, Mélanopside, Planaxe, Alène, Vis, Éburne, Buccin, Harpe, Tonne, Cassidaire, Casque, Ricinule, Cancellaire, Pourpre et Concholépas.

La troisième famille est consacrée aux Angistomes; sous cette dénomination sont réunies toutes les Coquilles à ouverture étroite; on y trouve d'abord les Strombes, auxquels sont joints les Ptérocères. Les Cônes viennent après les Strombes; suivent les Tarières, les Olives, les Ancillaires, les Mitres, les Volutes, les Marginelles, les Péribolles, les Porcelaines et les Ovules.

Le second ordre, les Asiphonobranches, renferme tous les Pectinibranches trochitoïdes de Cuvier. Ils sont divisés en cinq familles: la première, les Goniostomes, renferme les genres Cadran, auquel sont réunis les genres Eumphale de Sowerby, et Maclurite de Lesueur, qui sont absolument semblables, et Toupie, où se trouvent rapportés les genres Entonnoir, Fripière, Éperon de Montfort; Roulette de Lamarck; Tectaire, Téslescope et Cantharide de Montfort. La deuxième famille qui rassemble les Coquilles à ouverture ronde, porte à cause de cela le nom de Cricostomes. Le premier genre est celui des Sabots, qui réunit les Monodontes, les Litorines de Férussac, et un assez grand nombre d'autres sous-divisions. Viennent ensuite les genres Pleurotomaire, dont les coquilles sont aussi bien trochiformes que turbiniformes; Dauphinule, Turritelle, Proto, Scallaire, Vermet, Siliquaire, Magie, ces deux derniers pour la première fois rapprochés des Vermets, avec lesquels ils ont sans contredit de l'analogie, mais qui n'est point confirmée par la connaissance des animaux; Valvée, Cyclostome, Paludine, et on arrive ainsi à la troisième famille des Ellipsostomes qui se compose des genres Mélanie, Rissoaire, Phasianelle, Ampullaire, Hélicine et Pleurocère. Les Hémicyclostomes, qui forment la quatrième famille, se composent des genres Natice, Nérîte (les genres Nérîtine de Lamarck, et Pétéole, compris dans ce dernier) et Navicelle. Cette

famille, comme on le voit, est absolument semblable à celle des Nériacées de Lamarck. Le genre *Janthine*, qui forme à lui seul la famille des *Oxistomes*, qui est la cinquième et dernière de l'ordre, présente effectivement, soit dans sa coquille, soit dans son animal, des traits particuliers, qu'il est fort difficile de mettre en rapport avec les autres Mollusques.

Ici commence la deuxième sous-classe, qui est destinée aux Paracéphalophores monoïques; tous les individus portent les deux sexes, mais ils ont besoin d'un accouplement réciproque.

Deux grandes sections partagent cette sous-classe; la première pour les Mollusques dont les organes de la respiration et la coquille, quand elle existe, ne sont point symétriques; la seconde pour ceux dont les organes de la respiration sont symétriques, et par suite le corps protecteur lorsqu'il existe. Trois ordres partagent cette première section : 1^o les Pulmobranches (Pulmonés terrestres et fluviatiles de Cuvier), 2^o les Chismobranches, 3^o les Monopleurobranchés.

Les Pulmobranches contiennent trois familles : la première, les Limnécées, correspond exactement aux Limnécés de Lamarck, et elle renferme les mêmes genres Limnée, *Physe* et *Planorbe*. La deuxième famille, les Auriculacées, est bien séparée des autres Pulmonées, comme Férussac en a donné l'exemple; on n'y trouve que les genres *Piétin*, auquel sont rapportés les *Tornatelle* et *Conovule*; *Auricule* et *Pyramidelles* qui sont rapprochés des Auriculés. La troisième famille est celle des Limacinéés; elle est divisée en deux sections : la première renferme les Mollusques dont le bord antérieur du manteau est renflé en bourrelet et non en bouclier : ils ont une coquille; et on y compte les genres *Ambrette*, *Bulime*, *Agathine*, *Clausilie* et *Maillot*. La seconde section est pour les Mollusques dont le bord antérieur du manteau est élargi en une sorte de bouclier; la coquille nulle ou presque membraneuse; les genres qui composent cette section sont les suivants : *Vitrine*, auquel est réuni l'*Hélicarion* de Férussac, *Testacelle*, *Parmacelle*, *Limacelle*, *Limace* et *Onchidie*.

L'ordre deuxième, les Chismobranches, ne contient qu'un fort petit nombre de genres : *Coriocelle*, genre nouveau établi par Blainville, et fort voisin du *Sigaret* qui suit; celui du *Cryptostome* vient ensuite : il a été également proposé pour un Mollusque voisin des *Sigarets* par Blainville; le genre *Oxynoé* de *Raffinesque*, genre douteux comme le plus grand nombre de ceux qu'il a proposés; *Stomatelle* qui n'y est rapporté que par analogie, car l'animal en est inconnu; enfin le genre *Vélutine*, proposé par Blainville et par Gray, sous le même nom, termine cet ordre.

L'ordre suivant, qui est le troisième, les Monopleurobranchés, commence par la famille des Subaplysiens, qui se compose des genres *Berthelle*, genre nouveau proposé par Blainville pour le *Bulla Plumula* de *Donovan*; *Pleurobranche*, *Pleurobranchidie*, également nouveau, établi par Blainville pour un Mollusque voisin des *Pleurobranchés*, mais qui n'a point de coquille. La deuxième famille de cet ordre, sous le nom d'*Aplysiens*, est consacrée aux genres *Aplysie*, *Dolabelle*, *Bursatelle*, nouveau genre des mers de l'Inde, qui n'a au-

cune trace de coquille, *Notarche* qui n'en a point non plus, et *Élysie*, genre observé d'abord par *Risso*, et rapporté par lui au genre *Notarche*, mais que *Blainville* en sépare provisoirement sur le doute qu'il conserve à l'égard de la terminaison de l'anus et de l'organe mâle. La troisième famille est celle des *Patelloïdes*; elle contient les genres *Ombrelle*, *Syphonaire* dernièrement proposé par *Sowerby*, et auquel *Blainville* rapporte le *Mouret* d'*Adanson*; *Tylodine*, genre douteux de *Raffinesque*. Les genres *Bulles*, *Bullée*, *Lobaire*, *Sormet*, *Gastéropère* et *Atlas*, composent la quatrième famille, celle des *Acères*, qui termine la première section de la deuxième sous classe.

La seconde section qui contient des animaux symétriques, est partagée en cinq ordres : le premier, les *Aporobranches*, correspond assez bien aux *Ptéropodes* de *Cuvier*; il contient les genres *Hyale*, *Cléodore*, *Cymbulie* et *Pyrgo*; ces genres forment la première famille de l'ordre des *Thécosomes*; la deuxième famille, les *Gymnosomes*, est composée des genres *Clio*, qui contient le genre *Clodite* de *Quoy* et *Gaimard*, et *Pneumoderme*. La troisième famille, les *Psilosomes*, est composée du seul genre *Phylliroë*.

Les *Polybranchés* composent le deuxième ordre; ils sont divisés en deux familles, d'après le nombre des tentacules; la première, les *Tétracères*, renferme les genres *Glaucus*, *Laniogère*, genre nouveau proposé par *Blainville* pour un Mollusque de la collection britannique, *Tergipe*, *Cavoline*, *Éolide*. La seconde famille, les *Dicères*, contient les genres *Scyllée*, *Tritonie* et *Théthys*.

L'ordre troisième, celui des *Cyclobranchés*, est formé des genres *Doris*, *Onchidore*, genre nouveau observé à Londres par *Blainville*, et *Péronie*.

Le quatrième ordre, quoique renfermant les deux genres *Phyllidie* et *Linguelle*, est très-différent de la famille des *Phyllidiens* de Lamarck. Le genre *Linguelle* est fort curieux; il est voisin des *Phyllidies*, et *Blainville*, qui l'a établi pour la première fois, présume que ce pourrait bien être le même que le genre *Diphyllide* de *Cuvier*.

L'ordre cinquième, les *Nucléobranches*, quoique présentant des animaux symétriques, semble assez éloigné, quant à l'organisation, des Mollusques précédents, car ceux-ci sont essentiellement nageurs; les autres, au contraire, pour le plus grand nombre, rampent sur un pied plus ou moins grand. La première famille de cet ordre porte le nom de *Nectopodes*, et représente les *Hétéropodes* de Lamarck, moins le genre *Phylliroë*; il reste dans celle-ci les genres *Firole* et *Carinaire*. Le nom de *Ptéropodes*, donné ici à la deuxième famille, ne s'applique plus du tout aux mêmes animaux que *Cuvier* et *Lamarck* avaient désignés sous ce nom, puisqu'elle renferme les genres *Atlante*, découvert par *Lesueur*, *Spiratelle*, genre *Limacine* de *Lamarck*, ôté des connexions, indiqué par ce zoologiste avec les *Clios*, les *Cléodores*, etc., pour être reporté ici avec le genre qui vient d'être cité, et les *Argonautes* que, d'après l'analogie de la coquille, *Blainville* rejette des *Céphalopodes*.

La troisième sous-classe des Mollusques paracéphalophores, contient ceux qui sont hermaphrodites, et se

divise aussi, comme la précédente, en Mollusques symétriques et en Mollusques non symétriques. L'ordre premier de la première section, les Cirrhoranches, contient celui de tous les Mollusques qui est le plus symétrique, composant le genre Dentale, dont l'isthme médian et droit se termine à la partie postérieure et médiane du corps de l'animal.

Le second ordre renferme les Cervicoranches, et la première famille, sous le nom de Rétifères, contient le seul genre Patelle. La seconde famille, sous le nom de Branchifères, rassemble naturellement les genres Fisurèle, Émarginule et Parmophore.

La seconde section de cette sous-classe n'a qu'un seul ordre, les Scutibranches, qui est partagé en plusieurs familles, 1^o celle des Otidés, composée des genres Haliotide et Ancyle; 2^o les Calyptraciens, famille adoptée de Lamarck, et formée des genres Crépidule, Calyptrée, Cabochon, Hipponice et Notreme.

Les Acéphalophores, ou la troisième classe des Mollusques, renferment les mêmes animaux que celle de Cuvier, à l'exception des Cirrhopodes, c'est-à-dire qu'ils réunissent les Conchifères et les Tuniciers de Lamarck. Cette classe est divisée en quatre ordres de même valeur : le premier, sous la dénomination de Palliobranches (Brachiopodes des auteurs), rassemble en deux sections, pour les Coquilles symétriques et les non symétriques, les genres Lingule, Térébratule, Thécidée, Strophonème, Pachyte, nouveau genre de DeFrance, démembré des Plagiostomes pour ceux qui sont symétriques; Dianchore, nouveau genre de Sowerby, bien voisin du précédent, et Podopside pour la première section, Orbicule et Cranie pour la seconde.

L'ordre suivant porte le nom de Rudistes, qui est celui d'une famille de Lamarck; il comprend les genres Sphérolite, Radiolite, Birostrite et Calcéole.

Le troisième ordre, le plus considérable, qui contient la presque totalité des Acéphalés Conchilifères, est distribué en dix familles, d'après la forme du manteau, surtout en y combinant aussi la présence ou l'absence du pied, etc. La première famille, les Ostracées, correspond assez bien à celle qui a reçu de Lamarck le même nom; elle renferme les Anomies, les Placunes, les Huitres et les Griphées. La deuxième famille, les Subostracées, se rapporte fort bien à celle que Lamarck a nommée Pectinides; les caractères tirés de la disposition des branchies qui ne cachent pas entièrement l'abdomen, et ceux tirés d'un pied rudimentaire et byssifère, réunissent très-bien et invariablement les genres Spondyle, Plicatule, Hinnite (genre proposé par DeFrance pour des Coquilles adhérentes et intermédiaires entre les Spondyles, les Plicatules et les Peignes), Peigne, Houlette et Lime. La famille des Margaritacées, qui est la troisième, est à peu près la même que les Mollécées de Lamarck; elle admet les genres Vulselle, Marteau, Perne, Crénatule, Avicule, Inocérame, Catille, Pulvinite et Gervilie. La quatrième famille, les Mytilacées, est aussi semblable à la même de Lamarck; elle contient le genre Jambonneau et les Moules auxquelles sont réunies les Modioles. Dans ces quatre familles, Blainville a suivi presque rigoureusement l'arrangement de Lamarck; mais pour la cinquième il s'en écarte

notamment, puisqu'elle est formée par les Arcacées qui contiennent le même nombre de genres, à l'exception du genre Cucullée qui est placé comme section parmi les Arches. La sixième famille, les Submytilacées, comprend sous le seul caractère de manteau fendu et d'une ouverture pour l'anus, des genres qui, par leur aspect, semblent s'éloigner beaucoup; Lamarck avait cru devoir les séparer, malgré l'exemple de Poli, et Blainville revient à l'idée du zoologiste italien; mais il a soin de diviser cette famille en deux parties: la première qui comprend les Naïades, et la seconde une portion de ses Cardiacées. Les Naïades sont réduites à deux genres: Anodonte et Mulette. La seconde section de la famille est formée du seul genre Cardite. La famille des Camacées, qui est la septième de l'ordre, se compose de Coquilles régulières et irrégulières; les irrégulières comprennent les genres Came, Dicérate et Éthérie; les régulières contiennent les genres Tridacne et Hyppope. La huitième famille, celle des Conchacées, correspond à plusieurs de celles de Lamarck; elle est sous-divisée en trois sections: la première renferme les Coquilles régulières, à dents latérales écartées, constituant les genres Bucarde, Donace, Telline, Lucine, Cyclade, Mactre, Cyprine et Erycine. La seconde section, qui est destinée aux Coquilles régulières sans dents latérales écartées, commence par le genre Crassatelle qui est suivi du grand genre Vénus dans lequel on trouve seize groupes dont les genres Cythérée, Lamk.; Arthémis, Poli; Vénus, Lamk.; Astarté, Sow.; Micoma et Nicania, Leach, font partie. La troisième section renferme les Coquilles irrégulières, et on y trouve rassemblés les genres Vénérucpe comprenant les Saxicaves, Coralliophage, genre nouveau formé aux dépens des Cypricardes, de Lamarck, pour celles qui sont perforantes; Clotho, établi par Faujas, tous trois naturellement groupés, mais dont on a rapproché à tort les Corbules, les Sphènes et les Ongulines. Dans la neuvième famille, les Pyloridées, Blainville s'est servi du ligament interne ou externe pour y établir deux groupes; dans le premier où sont rassemblées les Coquilles à ligament intérieur, on trouve les genres Pandore, Anatine, Thracie, Mye et Lutricole. Dans la seconde section, pour les Coquilles dont le ligament est extérieur, on trouve le genre Psammocole, dénomination nouvelle au moyen de laquelle les genres Psammobie et Psammotée sont réunis: le genre nouveau Soleteline, démembré des Solens pour les espèces ovales, voisines des Tellines et des Psammobies; Sanguinolatre, Solecurte, également genre nouveau, démembré des Solens pour les espèces ovales, dont le *Solen strigilatus* fait partie; enfin les genres Solen, Solémye, Panopée, Glycimère, Saxicave, Byssomye, Rhomboïde, Gastrochène (Fistulane, Lamk.), Clavagelle et Arrosoir. La dernière famille des Acéphalophores testacés, sous le nom d'Adesmacées, réunit d'une manière fort naturelle des genres dont Lamarck, avec les trois derniers de la précédente famille, avait fait deux familles assez hétérogènes. Ces genres sont: Pholade, Térédine, Taret, Fistulane pour quelques espèces du même genre de Lamarck, et Cloisonnaire.

Le quatrième ordre contient les Mollusques Acé-

phales nus, sous le nom d'Hétérobranches; ils sont divisés en deux familles : les Ascidiens et les Salpiens; l'une et l'autre de ces familles est partagée ensuite en deux tribus. Dans la famille des Ascidiens, la première tribu est pour ceux qui sont simples : on y trouve les genres Ascidie, Bipapillaire, Fodie, genre établi par Bosc. Dans la seconde tribu qui ne contient que des Ascidiens agrégés, on rencontre les genres Pyure, Distome, Botrylle, auquel sont rapportés les genres Diazoma, Polycline de Savigny, et Polycycle de Lamarck; Synoïque, qui réunit les genres *Aplidium*, *Eucœlium* et *Didermum* de Savigny. Les Salpiens ne comprennent que deux genres, et chaque genre forme une tribu : la première pour les Salpiens simples, qui renferment le genre Biphore divisé en huit groupes parmi lesquels se voient les genres Monophore et Timorienne de Quoy et Gaimard. Les Salpiens agrégés contiennent le genre Pyrosome seul.

Le sous-type des Mollusques, que Blainville nomme Malentozoaires ou Mollusarticulés, se compose de deux classes fort différentes d'êtres; les animaux que renferme la première sont intermédiaires entre les derniers Acéphales et les Entomozoaires, tandis que ceux de la seconde, dans laquelle Blainville rapporte les Oscabrions, lient les Mollusques Céphalés aux Entomozoaires; aussi voici à cet égard ce que dit ce zoologiste, page 592 de son Manuel : « Le passage des Malacozoaires aux Entomozoaires se fait dans deux lignes, des Malacozoaires Acéphalés aux Entomozoaires Hétéropodes, par les Nématopodes, et des Malacozoaires Céphalés aux Entomozoaires Chétopodes, par les Polyplaxiphores; en sorte que les deux classes, que Deshayes réunit dans son sous-type des Malentozoaires, sont nécessairement fort différentes. »

La classe première porte le nom de Nématopodes, elle correspond aux Cirrhopodes des auteurs, et elle est divisée en deux familles qui coïncident avec les genres Analife et Balane de Bruguière; dans la première, se voient les genres : Gymnolèpe de Leach, auquel est joint le genre Cinéras du même auteur; Pentalèpe qui réunit les genres Pentalasmis et Pollicipède de Leach; Polyèpe qui est presque le même que le Scalpellum de Leach; et enfin Litholèpe, genre nouvellement proposé par Sowerby. La famille des Balanides contient les genres Balane, Ochthosie, nouveau genre de Ranzani, Conie, Creusie, Chtamale établi par Ranzani, et Coronule; ce dernier genre est sous-divisé en Chélonobies de Leach, Cétopire de Ranzani, Diadème de Ranzani, et Tubicinelle de Lamarck.

La seconde classe, sous le nom de Polyplaxiphores, ne contient que le seul genre Oscabrion auquel est réuni le genre Oscabrelle de Lamarck.

De tous les systèmes établis jusqu'à ce jour, c'est sans contredit celui de Blainville qui repose sur le plus grand nombre d'observations anatomiques, les seules sur lesquelles on doive à l'avenir faire de nouveaux essais. Il a rendu de très-grands services à cette partie des sciences naturelles, en faisant connaître un grand nombre d'animaux sur lesquels il restait du doute, et quoiqu'il en existe encore un certain nombre sur lesquels on est dans l'ignorance la plus complète ou sur

lesquels on a seulement quelques données incertaines, on doit considérer le Manuel de Malacologie comme une mine précieuse où les zoologistes puiseront d'utiles matériaux, et trouveront une méthode qui, à l'exception de quelques rapports de détails, restera à la science comme une base solide qui ralliera désormais les faits nouveaux.

Il a paru à Leyde, en 1825, un ouvrage important qui a pour titre : *Monographiæ Ammoniteorum et Goniatiteorum specimen*. L'auteur de cet ouvrage, De Haan, divise tous les Céphalopodes en ceux, 1^o qui sont adhérents à leur coquille par un ligament postérieur, ou parce que celle-ci est retenue dans l'intérieur de l'animal; 2^o en ceux qui sont libres, c'est-à-dire qui ont une coquille non adhérente ou qui n'en ont pas du tout; l'Argonaute est ici placé. Les Céphalopodes adhérents, qui renferment tous les Céphalopodes à coquille, sont divisés, d'après l'existence ou la non existence du siphon, en deux grandes familles, les Siphonoïdes et les Asiphonoïdes, qui elles-mêmes sont partagées en plusieurs tribus; la première famille en trois, les Ammonités, les Goniatités et les Nautilacés; la seconde en deux seulement, les Microscopiques et les Contabulés. Ce caractère, si saillant et si bon, tiré du siphon, est employé dans la méthode de De Haan pour la première fois, et avec le plus grand avantage. Après avoir proposé cette classification générale, De Haan abandonne tous les Céphalopodes qui ne sont point siphonophores, pour s'occuper spécialement de ceux-ci. On a vu qu'ils étaient divisés en trois familles : la première, celle des Ammonités, commence par le genre Turrîte (Turrilite, Lamk.), qui est suivi du nouveau genre Planîte de De Haan, qui correspond aux genres Planulite et Ellipsolite de Montfort; le troisième est le genre Ammonite, le quatrième le genre Globite pour les Orbulites de Lamarck; le cinquième, le genre Hamite de Sow.; le sixième pour les Baculites; le septième pour un nouveau genre démembré des Ammonites sous le nom de Cératite, commence la famille des Goniatités : c'est le genre Goniatite établi pour les genres Pélaguse et Aganide de Montfort. Dans son genre *Rhabdita*, qui est le troisième et dernier de la famille des Goniatités, De Haan comprend le genre Tiranite de Montfort et le genre Ichthyosarcolite de Desmarest. La famille des Nautilés se compose d'une série de genres qui commence par les Nautilés, les Discites, qui est proposée pour des Coquilles très-aplaties qui se trouvent dans les schistes et que l'on considère ordinairement comme des Ammonites accidentellement comprimées; suivent les genres Omphalie, Scaphite, Spirule, Lituïte et Bélemnite qui termine la famille des Nautilés; ce dernier genre est d'autant mieux placé qu'il fait le passage, par le genre Béloptère, aux Sèches et aux autres Céphalopodes libres. Ce système des Céphalopodes est certainement un des meilleurs que l'on ait encore proposé pour cette partie difficile des Mollusques, et la classe que De Haan n'a point traitée d'une manière spéciale, celle qu'il a désignée par le nom d'Asiphonoïdes, a fait le sujet d'un très-grand travail de D'Orbigny fils, qui a jeté un grand jour sur l'arrangement des Céphalopodes microscopiques, sur lesquels

il a fait une foule d'observations du plus grand intérêt.

D'Orbigny divise tous les Céphalopodes en trois ordres, les Cryptodibranches, les Siphonifères et les Foraminifères. Latreille a reproché à l'auteur d'avoir adopté pour le premier ordre la dénomination de Cryptodibranches, attendu que les Céphalopodes qui y sont tous compris, ne sont pas les seuls auxquels cette épithète convienne. Les dénominations des ordres, prises sur des caractères différents, ont le grave inconvénient de mettre souvent une grande inégalité dans la valeur des coupes, puisqu'elles reposent sur des caractères de l'organisation opposés ou comparés à d'autres pris de la coquille. Ces Cryptodibranches renferment deux familles, les Octopodes et les Décapodes; dans la première se voient les genres Argonaute, Bellérophé, Poulpe, Élédon et Calmaret. L'autre famille se compose des genres Cranchie, Sépiole, Onychoteuthé, Calmar, Sépioleuthé et Sèche. Le second ordre est bien justement dénommé; les Siphonifères se groupent en effet d'une manière fort naturelle, d'après ce seul caractère. Dans l'arrangement adopté par D'Orbigny, le genre Spirule, qui fait à lui seul la famille des Spirulées, se trouve le premier et suit immédiatement les Sèches; après lui vient la famille des Nautilacées qui comprend les genres Nautilé, Lituite et Orthocératite, qui sont suivis de la troisième famille, les Ammonées, dans laquelle se trouvent les genres Baculite, Hamite, Scaphite, Ammonite et Turrilite. La quatrième et dernière famille de cet ordre a été nommée par D'Orbigny les Péristellées. Elle se compose seulement des deux genres Ichthyosarcolite et Bélemnite. L'ordre troisième, celui dont s'est occupé le plus spécialement D'Orbigny, sous le nom de Foraminifères, contient toutes les Coquilles microscopiques, polythalamées, dont les cloisons sont percées et ne sont point munies d'un siphon. Ce grand ordre des Foraminifères est divisé en deux sections inégales : la première pour les Coquilles dont chaque loge est formée d'une seule cavité; la seconde pour celles où les loges sont composées de plusieurs cavités. Dans la première section se rencontrent les quatre familles suivantes : les Stichostègues, les Énallostègues, les Hélicostègues et les Agathistègues; la seconde section contient une famille seulement, elle porte le nom d'Entomostègues. Sur soixante-cinq genres que l'on avait établis sur ces corps avant D'Orbigny, vingt-deux seulement sont conservés par lui; il en ajoute trente et un, d'après ses propres observations, ce qui en porte le nombre total à cinquante-trois; dans la première famille des Stichostègues, il y en a huit : Nodosaire, Frondiculaire, Linguline, Rimuline, Vaginuline, Marginuline, Planulaire, Pavonine. Le premier de ces genres renferme quarante-neuf espèces partagées en cinq sous-genres; les genres Orthocère et Nodosaire de Lamarck sont compris dans celui-ci; le genre Frondiculaire est adopté de DeFrance, et quoiqu'il semble fort éloigné du précédent par sa forme générale, ainsi que par celle des loges, il a cependant un accroissement semblable, et, comme lui, des loges simples et une ouverture centrale. Les deux genres Linguline et Rimuline sont nouveaux; mais ce dernier et les suivants sont compris dans

une section qui renferme toutes les Coquilles à ouverture marginale. Le genre cinquième, Vaginuline, contient encore quelques Coquilles du genre Orthocère de Lamarck; l'*Orthocera Legumen*, qui, d'après le mode d'accroissement, est bien placé, mais qui, d'après l'ouverture en fente au milieu des cloisons, ne se rapporterait pas très-bien aux caractères des autres genres qui ont cette ouverture ronde; le suivant, Marginuline, démembré également des Orthocères de Lamarck, *Orthocera Raphanus* de cet auteur, présente très-bien ce caractère, aussi bien que le genre suivant, Planulaire de DeFrance, dont les loges sont plus obliques, mais du reste d'une forme très-voisine du genre précédent. Le dernier genre de cette famille, Pavonine, ne semble point à sa place, puisque la dernière loge est garnie d'un grand nombre d'ouvertures, et la coquille à l'intérieur paraît être celluleuse entre les loges.

La deuxième famille, sous le nom d'Énallostègues, contient sept genres partagés en deux sections : le premier, Bigénéérine, est fort singulier : après avoir commencé sa coquille par des loges alternes, il la termine en ligne droite avec l'ouverture centrale semblable à celle des Orthocères de D'Orbigny. Le genre suivant est adopté de DeFrance, et porte le nom de Textulaire; il est composé de loges alternes d'un bout à l'autre, et il a une ouverture semi-lunaire au bord interne de chaque loge. Le genre Vulvuline vient ensuite; les loges sont également toutes alternes, mais la fente est au sommet, dans l'axe médian de la coquille. Le quatrième genre, Dimorphine, d'après les caractères que lui donne D'Orbigny, aurait beaucoup de rapports avec le second; comme lui, il commence avec des loges alternes et finit en ligne droite et en loges simples, sur un seul axe central. Les Polymorphines forment le cinquième genre; toutes les loges sont alternantes, embrassantes et d'une manière plus ou moins complète, la dernière portant au centre une ouverture ronde. Le sixième genre, Virguline, en diffère par l'ouverture qui est en forme de virgule; le genre Sphéroidine, qui est le septième et dernier, s'éloigne un peu des précédents par sa forme.

La troisième famille, les Hélicostègues, est la plus considérable; elle renferme vingt-six genres séparés naturellement en trois sections, d'après la forme et l'élévation de la spire : la première est pour les Turbinoïdes, la deuxième pour les Ammonoïdes et la troisième pour les Nautiloïdes. Les genres sont, pour le plus grand nombre, nouveaux; les Coquilles dont la spire est la plus élançée, commencent la série qui se termine par celles qui sont discoïdales, et qui n'offrent plus d'ouverture, tels que les Nummulites, les Sidérolites, etc. La quatrième famille, les Agathistègues, ne contient plus de Coquilles en spirale proprement dite, mais à loges diversement pelotonnées sur un axe ayant deux, trois ou cinq loges apparentes, les loges ayant une ouverture terminale. Les six genres Biloculine, Spiroloculine, Triloculine, Articuline, Quinquéloculine, Adélosine, qui y sont compris, sont presque tous des démembrements du genre Miliolite de Lamarck. La dernière famille, les Entomostègues, rassemble toutes les Coquilles multiloculaires dont chaque loge est divisée en plusieurs petites cavités ou par un grand

nombre de tubes plus ou moins réguliers; dans les unes, il y a une simple ouverture contre le retour de la spire; dans les autres, il y a un grand nombre de pores terminaux, qui se voient à la place d'une ouverture unique.

Généralités sur l'organisation des Mollusques.

On a défini à l'article COQUILLE toutes les parties qui constituent le test des Mollusques; il reste à présenter ici la définition des différents organes ou des différents appareils dont sont pourvus les Mollusques, en y ajoutant quelques considérations générales. On suivra dans la distribution des matières l'ordre anatomique; ainsi on examinera : 1° l'enveloppe charnue extérieure, la peau et ses dépendances; 2° le système musculaire; 3° les organes de la circulation; 4° les organes de la respiration; 5° le système nerveux; 6° les organes de la digestion; 7° enfin les organes générateurs.

La peau dans les Mollusques se compose presque généralement de deux parties : la peau proprement dite, qui adhère à la surface du corps du Mollusque, et qui en revêt directement les organes, et le manteau qui n'en est qu'une dépendance, qui est destiné à revêtir les Mollusques plus ou moins complètement. Il n'est pas de Mollusque sans peau, il en existe un certain nombre sans manteau. Ce nom de manteau fut d'abord donné à l'enveloppe cutanée et charnue, qui revêt l'intérieur des Coquilles bivalves, et qui, ployée en deux sur le dos de l'animal, semble le revêtir comme un manteau. On a fait ensuite l'application du même mot à cette partie considérablement modifiée dans les Mollusques céphalés conchifères ou nus. Dans les Mollusques acéphales, le manteau est une membrane mince, transparente, vasculaire et cellulaire, composée de deux feuillets réunis par des mailles assez petites, qui se communiquent. Les Mollusques conchifères sont symétriques dans presque toutes leurs parties, et le manteau lui-même, formé de deux parties semblables, une à droite et l'autre à gauche de l'animal, est symétrique aussi; on nomme *lobes* ces deux parties du manteau. Les bords sont épaissis, musculaires, contractiles; ils correspondent aux bords de la coquille; ils présentent plusieurs modifications; ils sont *libres* lorsqu'ils n'adhèrent entre eux que par le dos de l'animal, dans les Huitres, par exemple; ils sont *adhérents*, lorsqu'ils se réunissent plus ou moins complètement dans leur étendue, en laissant cependant une ou plusieurs ouvertures. Ou le manteau est simplement *perforé*, c'est-à-dire que dans l'endroit de la réunion des deux lobes, il existe deux ou trois trous sans prolongements, ou il est *siphonifère*, c'est-à-dire qu'une ou deux de ces ouvertures (les postérieures) se prolongent en tubes contractiles et rétractiles; le bord libre de ces ouvertures ou de ces tubes est *simple* ou *tentaculaire*, selon qu'il est muni ou non de petits appendices charnus, contractiles, en forme de tentacules. Lorsque les tubes existent, il est de règle générale, qui souffre cependant quelques exceptions, qu'ils sont retirés en dedans par un muscle particulier, étalé, rayonnant, dont l'impression se voit très-bien en dedans des valves, comme dans les Macres, les Vénus, etc.; le manteau est *fermé* lorsque la suture des deux lobes a lieu dans tout le bord inférieur;

les trois ouvertures subsistent, deux pour les *siphons*, et une pour le *piéd*; mais ces ouvertures sont opposées : l'une est antérieure, les deux autres postérieures; toute la partie ventrale des lobes du manteau est réunie comme dans les Solens. Le manteau devient plus tubuleux encore dans les Tarets où il ne montre plus les traces de la réunion de ses deux parties. Sous le rapport de la forme tubuleuse de cet organe, on pourrait arriver aux Mollusques céphalés par les Dentales dont le manteau et le pied ont des rapports avec ces organes dans les Solens. Dans les Mollusques céphalés, le manteau n'a plus la même forme, il n'a même plus, sous ce rapport, la moindre ressemblance avec celui des Acéphales. Dans les Mollusques nus limaciformes, il se présente d'abord sous forme rudimentaire. Dans les Limaces, il forme sur le dos un épaississement charnu auquel on a donné le nom de *bouclier*; il s'étend davantage dans les Parmacelles, les Vitrines; il s'empare de tout le dos, en se confondant avec la peau, se reconnaissant seulement par un sillon qui le sépare du pied dans les Doris et autres genres analogues; il dépasse même quelquefois beaucoup le pied ou se confond avec lui, comme dans les Aplysies.

Dans les Mollusques conchifères, le manteau adhère et se confond en s'amincissant beaucoup avec la membrane qui recouvre la partie des viscères ordinairement tournée en spirale; il enveloppe l'animal dans tout son contour, revêt la coquille vers son ouverture, et quand il est épaissi dans son bord libre, on donne à ce bord le nom de *collier*, comme dans les Hélices. Ce manteau contient ordinairement, dans une cavité qui lui est propre, une poche qui renferme les branchies ou organes de la respiration, qui communique avec le fluide ambiant, soit par un simple trou comme dans les Hélices, soit par une fente, soit enfin par un canal plus ou moins long, droit ou recourbé, se prolongeant en avant au-dessus de la tête de l'animal. Ce canal n'existe que dans les Mollusques dont la coquille est canaliculée ou échancrée à sa base, comme les Fuseaux, les Casques, les Volutes, etc. Quelquefois le manteau, qui est très-ample et très-contractile, recouvre la coquille dans son entier, la polit en y déposant successivement plusieurs couches de matières calcaires diversement colorées, comme les Porcelaines, les Ovules, sans doute les Olives, les Ancillaires, les Tarières et les Marginelles. Dans les Mollusques céphalopodes, le manteau est redevenu presque rudimentaire, et il disparaît entièrement dans les Hétéropodes, à moins qu'on ne veuille en retrouver des traces dans l'enveloppe du nucléus de cette classe.

La peau des Mollusques est d'une nature particulière, propre à cette partie des êtres; elle est molle, visqueuse, et susceptible de prendre presque toutes les formes, de s'appliquer exactement sur tous les corps; elle paraît jouir d'une grande sensibilité, et elle est si intimement unie au système musculaire cutané, qu'elle en reçoit tous les mouvements et les moindres contractions : cette propriété se remarque surtout au plan locomoteur. La peau, dans certains Mollusques, est entièrement lisse, comme celle de la plupart des Mol-

lusques acéphalés et de plusieurs Mollusques céphalés ; elle est rugueuse et tuberculeuse, selon la grosseur des aspérités qui la recouvrent ; elle paraît plus épaisse sur les flancs, le dos, ou sous le pied de l'animal, que dans la partie qui est constamment couverte de la coquille et qui contient les viscères. Dans les Mollusques sans coquille, la peau est d'une égale épaisseur, se confond souvent avec le manteau, d'une manière intime ; la peau des Mollusques est toujours imprégnée pendant leur vie d'une quantité assez notable de mucosités, qui en est constamment sécrétée, aussi bien que par les bords du manteau. Malgré l'abondance de cette sécrétion, on n'a point encore reconnu une quantité de cryptes muqueux qui soit en rapport. Dans les Limacés et même certaines espèces de ce genre, on voit postérieurement, dans une petite cavité, la réunion de plusieurs glandes muqueuses, qui rendent plus abondante la trainée muqueuse que ces animaux laissent derrière eux. La peau et ses annexes déterminent la forme du corps et limitent le Mollusque dans l'espace ; sous ce rapport de la forme, le Mollusque est très-variable, puisqu'il a un corps contractile dans tous les sens. Cependant cette forme, chez lui, est toujours déterminable d'une manière générale en ce que l'animal de chaque espèce est forcé par son organisation de conserver celle qui lui est propre ; ainsi il pourra s'allonger, se raccourcir, se contracter et prendre, suivant les circonstances, une forme différente ; mais elle découle toujours de sa configuration première, qui est constamment la même dans l'état de repos. D'après la forme, les Mollusques sont plats, linguiformes, étroits, allongés, bossus, turriculés, etc., etc., dénominations qu'il serait inutile de rapporter toutes ; il suffit d'en citer quelques-unes pour faire comprendre toutes les autres lorsqu'elles se présenteront, sans qu'il soit nécessaire d'en donner les définitions.

Le système musculaire est fort différent et dans les Conchifères et dans les Mollusques céphalés. Dans les Acéphales, composés essentiellement de deux parties principales, qui, par leur écartement, permettent à l'animal de jouir de toutes ses fonctions, on trouve un ou deux muscles dont les efforts sont en opposition avec un ligament élastique, qui tend sans cesse à ouvrir la coquille ; il suffit en effet que les muscles adducteurs soient dans le relâchement, pour que la coquille s'entr'ouvre ; ce muscle, ou ces deux muscles, que l'on nomme adducteurs des valves, forment la partie la plus simple du système des Mollusques acéphalés ; l'épaississement du manteau qui constitue son bord est contractile, aussi y observe-t-on une foule de petits faisceaux charnus, destinés à opérer cette rétraction. Ceux qui n'ont pas de pied, tels que les Huitres, par exemple, ont un système musculaire visible, borné au seul muscle adducteur des valves ; presque toutes les autres parties du corps sont contractiles ; mais la fibre est répandue et confondue d'une manière inextricable. Ceux qui ont un pied, soit pour filer un byssus, soit pour ramper dans le sable, outre que cet organe est essentiellement musculaire et coriace, susceptible de prendre diverses formes, et qu'il a, malgré cela, une forme déterminée, suivant les genres et les familles, il

est pourvu de plusieurs paires de muscles destinés à opérer certains mouvements et surtout ceux de porter le pied en avant, en arrière, ou de le retirer tout entier en dedans de la coquille. Un autre muscle dont sont pourvus les Conchifères, mais seulement ceux qui ont des siphons, est le muscle rétracteur de ces parties dont les fibres rayonnantes laissent sur la coquille une impression particulière, quoique cependant quelques-uns d'entre eux aient des siphons et ne paraissent point avoir de muscles particuliers pour leurs mouvements.

Dans les Mollusques céphalés, dans ceux qui ont l'organisation la plus simple, on trouve, comme dans les Hipponices, un muscle d'attache, qui a beaucoup d'analogie avec ceux des Conchifères ; il sert à opérer les mêmes mouvements, mais le reste du système musculaire est déjà fort différent ; il existe une tête, et plusieurs faisceaux charnus sont chargés d'en opérer le mouvement ; il y a une bouche, des mâchoires, une véritable mastication qui ne peut s'exécuter qu'à l'aide de muscles propres, situés de chaque côté de la tête ; la tête a des tentacules qui sont rétractiles ou contractiles, qui jouissent quelquefois en même temps de ces deux propriétés ; il faut encore des muscles particuliers pour exécuter ces mouvements ; la tête elle-même et une partie du corps sortent et rentrent dans la coquille ; un muscle puissant, qui s'attache à la columelle, opère ces mouvements.

On pourrait diviser les muscles des Céphalés en plusieurs groupes, d'après les régions qu'ils occupent, nommer Céphaliques ceux qui sont pour la tête : on les diviserait en buccaux et en tentaculaires ; Trachéliens ceux du col ; Abdominaux, ceux du corps ; mais dans ces deux régions, à l'exception du muscle columellaire qui les traverse, les muscles sont intimement confondus avec la peau, de manière qu'il n'est point possible d'y reconnaître des faisceaux particuliers, et qu'ils agissent tous dans l'acte de la progression qui se fait presque uniquement par reptation et quelquefois par natation.

Si le système musculaire offre des différences notables dans les différentes classes de Mollusques, le système des organes de la circulation n'en offre pas moins. Dans les Conchifères, on voit ces organes composés d'un cœur et de ses oreillettes, de vaisseaux artériels et de vaisseaux veineux ; le cœur est presque toujours symétrique, placé vers le dos dans la ligne médiane, où il est traversé presque constamment par l'intestin rectum ; il est charnu, de forme assez peu variable, fusiforme ; il est composé d'un seul ventricule, d'une oreillette, soit simple et non symétrique comme dans les Huitres, soit double et symétrique comme dans les Vénus, les Mactres, les Bucardes, etc., etc., en un mot, dans tous les genres à coquille régulière. C'est de ses extrémités que partent antérieurement et postérieurement deux aortes : la postérieure au-dessous du rectum pour se répandre dans les parties postérieures du corps, et l'antérieure, beaucoup plus grosse, se distribue aux parties antérieures et à presque tous les viscères. Des extrémités capillaires des artères, aussi bien que par des radicules, naissent les veines dont les rameaux et les branches se réunissent de tous les points du corps

en plusieurs troncs qui se rendent dans le réservoir commun des veines; il est placé au-dessous du cœur dans la ligne médiane. C'est de ce réservoir que sortent deux gros vaisseaux pulmonaires, qui se distribuent à l'une des faces des feuillets branchiaux d'une manière fort régulière, et donnent naissance à un autre ordre de vaisseaux qui reçoivent le sang vivifié par l'acte de la respiration, et le portent dans les oreillettes ou dans l'oreillette qui s'insère par un pédicule plus ou moins long sur le ventricule, à la partie antérieure, lorsqu'il n'est point symétrique, dans les parties latérales, quand il est symétrique; le sang rentre ainsi dans la circulation aortique, pour recommencer, à l'aide des pulsations du cœur, un trajet semblable. Cette circulation, comme on le voit, présente une grande simplicité; c'est un cercle unique que le sang doit parcourir, et cette circulation, quant à la simplicité, est la même dans tous les Mollusques quels qu'ils soient. Si les Mollusques acéphalés ont en général le cœur symétrique et deux oreillettes symétriques aussi, les Mollusques céphalés n'ont point ces organes symétriques, lorsque la coquille ne l'est pas; ils le sont au contraire lorsque la coquille est parfaitement symétrique. On a vu que dans les Mollusques céphalés, le manteau formait au-dessus du col ou sur le dos et quelquefois sur les parties latérales de l'animal, une cavité destinée à contenir les branchies. On doit être sûr, d'une manière générale, que le cœur est voisin de ces parties; il est placé ordinairement vers le dos, enveloppé d'un péricarde dans lequel il se meut. Si les branchies sont plus en arrière ou plus en avant, le cœur lui-même est aussi plus postérieur ou plus antérieur; le cœur et les oreillettes n'offrent point de valvules comme dans des types d'animaux d'une organisation plus avancée, à l'exception cependant des Sèches et des Poulpes; les gros vaisseaux même à leur entrée ou à leur sortie du cœur en sont dépourvus, et ce défaut de valvules s'expliquerait très-bien si la circulation était dans les Mollusques acéphalés ou céphalés, ce qu'elle est dans les Biphores, d'après les observations de Kuhl et Van-Has-selt qui prétendent que la circulation, après s'être exécutée pendant quelque temps du cœur par l'aorte vers les parties du corps, s'arrête un moment pour reprendre par les veines et leurs anastomoses un sens tout à fait contraire. La distribution des vaisseaux est fort différente dans les Céphalés de ce qu'on l'a vue dans les Acéphalés; le cœur fournit une aorte unique, qui se divise bientôt en deux troncs: l'un pour la partie antérieure et l'autre pour la partie postérieure du corps, et quelquefois ces deux troncs naissent immédiatement du cœur. Le tronc antérieur fournit les branches à la tête, au col et souvent à une partie des organes de la génération; le tronc postérieur les distribue au reste des viscères et à la partie postérieure du corps, au foie, aux intestins, à l'ovaire, etc.; il fournit aussi une branche pour le manteau, quelques autres pour la peau et pour le pied. Dans les Mollusques qui respirent l'air en nature, on trouve une cavité pulmonaire, qui remplace les branchies; les vaisseaux branchiaux s'y étalent, s'y divisent un grand nombre de fois; mais pour le reste, le système vasculaire se

distribue comme dans les autres Mollusques. Dans les Céphalopodes, du moins dans les Poulpes et probablement aussi dans les Sèches, l'organisation, beaucoup plus compliquée et beaucoup plus parfaite a rendu nécessaires des organes de circulation beaucoup plus parfaits que dans les autres types; ainsi, outre un cœur central, qui envoie le sang dans toutes les parties, il existe aussi des cœurs latéraux, un de chaque côté, qui donnent une impulsion particulière à la circulation pulmonaire, puisqu'ils se trouvent à l'origine des vaisseaux branchiaux, et de plus on trouve dans ces Mollusques de véritables valvules à l'entrée des veines dans ces cœurs.

Les organes de la respiration sont, comme tout le monde sait, en rapports intimes avec ceux de la circulation, et ils existent dans une telle dépendance, que dès que la circulation paraît dans les êtres, la respiration commence; sans cela, la destruction de l'être serait prompt, ce qui rendrait la fonction nuisible: on ne peut le supposer d'après les lois immuables de la nature. Les Mollusques vivent dans l'eau, pour le plus grand nombre; leur respiration a dû être appropriée à l'assimilation du liquide ambiant; aussi est-ce d'une respiration branchiale qu'ils sont presque tous pourvus. Les branchies sont fort différentes, selon les diverses classes de Mollusques dans lesquelles on les examine. Dans les Brachiopodes, la Lingule, par exemple, les branchies sont sérialement disposées dans le manteau et dans chacun de ses lobes; dans les autres Mollusques acéphalés, les branchies forment des paires de lames qui s'étendent de chaque côté du corps; elles sont symétriques, et forment deux paires, une de chaque côté: cette forme lamellaire a fait donner aux Mollusques qui les offrent, le nom de Lamellibranches. Dans les groupes inférieurs des Mollusques céphalés, les branchies restent encore symétriques et elles tiennent un peu de la nature de celles des Lamellibranches, par la disposition des cirres dont elles sont composées; d'autres Mollusques, comme les Patelles, au lieu de grandes lames continues comme les Lamellibranches, ont pour branchies et tout autour du pied une foule de petites lames verticales qui sembleraient être une décomposition ou une modification de celles qu'on vient de citer. Les branchies, de symétriques qu'elles étaient, deviennent bientôt impaires en conservant leur simplicité et leur roideur, comme dans les Calyptrées et les Crépidules; elles forment des sortes de peignes cirrheux dans la cavité branchiale; cette nature de branchies est un passage manifeste à celles qui, en conservant la forme pectinée, sont plus molles et plus charnues: Cuvier a donné aux Mollusques qui les portent le nom de Pectinibranches. Toutes les branchies dont il vient d'être question, sont placées en dedans du manteau, dans une cavité particulière de cette partie; mais il existe des Mollusques qui portent leurs branchies tout à fait au dehors, soit sur le dos, soit sur les côtés, comme dans les Scyllées, les Tritonies, les Doris, etc. Dans les Mollusques qui respirent l'air, les branchies sont fortement modifiées, ou plutôt elles n'existent plus; à leur place, on voit une cavité plus ou moins spacieuse, tapissée de toutes parts, de

nombreux vaisseaux sur lesquels l'air parvient par un simple trou ou par une échancrure. Les Mollusques céphalopodes sont pectinibranches, aussi bien que la plupart des autres Mollusques qui ne rentrent pas cependant dans l'ordre que Cuvier a nommé ainsi. Le nombre des branchies est peu variable; elles sont presque toujours paires; il y en a une ou deux paires dans les Conchifères, dans les Céphalés une paire, dans les Fissurelles, Émarginules, etc. Il n'existe plus qu'une seule branchie dans les Calyptrées, les Crépidules, etc. Tout en restant impaire, la branchie se dédouble en plusieurs parties, comme dans les Aplysies; la branchie devient sériale par le grand nombre de ses divisions, comme dans les Patelles, les Phyllidies, etc.; ou bien elles forment des arbuscules extérieurs, soit autour du corps, soit autour de l'anus, et leur nombre est alors encore assez considérable. Quant à leur position, elle est également assez variable dans les familles ou dans les ordres: elles sont latérales dans les Acéphalés, excepté dans les Brachiopodes où elles sont supérieures et inférieures, et elles sont en général supérieures dans les Céphalés; mais elles peuvent être cervicales, c'est-à-dire placées sur le col, ou dorsales, placées sur le dos; elles sont latérales, soit à droite, soit à gauche, quelquefois médianes, rarement ventrales ou pendantes sous le ventre. Les branchies ont fourni de bons caractères pour le groupement des ordres et des familles; ce caractère a été d'autant plus utile, qu'il repose sur des organes en général faciles à observer dans les animaux Mollusques; on s'est servi de leur nombre, de leur position et de leur nature; on a combiné ces divers états avec d'autres caractères pris de différents organes, et on a établi ainsi, en donnant à l'un de ces caractères ou à plusieurs une prédominance sur les autres, divers systèmes dans lesquels on s'est efforcé de placer ces animaux dans l'ordre le plus naturel.

Le système nerveux est beaucoup plus avancé dans les Mollusques que dans les autres Invertébrés; on leur trouve en effet, outre un anneau cérébral, des ganglions diversement répandus, mais ils sont dépourvus du cordon ganglionnaire médian des insectes et des autres animaux articulés. Dans les Acéphales, le système nerveux est si difficile à étudier, qu'on a douté pendant longtemps qu'il existât réellement; aujourd'hui il ne reste plus le moindre doute à cet égard, et Blainville qui, à ce sujet, a fait des recherches assidues sur les Moules où les nerfs sont plus faciles à apercevoir que sur d'autres Mollusques acéphales, dit, page 144 de son *Traité de Malacologie*: « Il est composé (le système nerveux de la Moule) de trois paires de ganglions. La première, la plus antérieure, est certainement placée sous l'œsophage, ou mieux sous le muscle rétracteur antérieur du pied, en partie recouverte par le bord postérieur de la réunion de la seconde paire de tentacules labiaux. Les ganglions qui la constituent sont de forme triangulaire et de couleur blanche, opaque; ils fournissent, 1^o un filet transversal, très-fin, qui leur sert de commissure entre eux; 2^o plus en arrière, un rameau plus gros, qui se distribue au muscle adducteur antérieur et aux appendices labiaux; et 3^o enfin, en arrière, un très-gros filet qui se porte en dehors,

s'applique sur la membrane du foie, traverse obliquement le muscle rétracteur antérieur du pied, suit les côtés de l'abdomen au-dessous de la terminaison de l'ovaire, et va se réunir au ganglion postérieur. La deuxième paire de ganglions, la seule qui puisse être regardée comme à peu près supérieure au canal intestinal, est placée au-dessus du muscle rétracteur antérieur du pied, appliquée immédiatement sur lui, au-dessous du foie contre lequel elle est collée. C'est un ganglion géminé ou divisé en deux parties latérales par un sillon médian d'une consistance plus molle, d'un aspect plus pulpeux que les deux autres paires. On en voit sortir en avant un filet très-fin, qui va peut-être se joindre au ganglion antérieur, ce que nous ne voulons pas assurer; et en arrière un autre filet qui se rend aux muscles de l'abdomen. La troisième paire de ganglions est tout à fait en arrière, au-dessous et un peu en dehors, à la partie antérieure du muscle adducteur postérieur. Celui d'un côté est séparé de celui de l'autre par toute l'épaisseur du muscle. Ils fournissent, 1^o un filet de commissure, transversal, très-fin; 2^o en arrière, un filet plus gros, qui pénètre dans le muscle lui-même; 3^o de leur angle externe et postérieur, deux filets qui se portent en arrière, probablement aux bords du manteau. Enfin leur angle antérieur et externe reçoit le gros cordon d'anastomose du ganglion antérieur. »

Cette disposition du système nerveux décrit par Blainville doit peu différer dans les autres Mollusques acéphales, et quoiqu'on ne le connaisse point encore dans les différentes familles de cette classe, on doit s'attendre à le trouver conforme à ce que Blainville rapporte avec les variations que la disposition différente ou le manque des organes doit apporter dans les divers groupes. Jusqu'à présent, et ce serait un sujet fort intéressant de recherches et d'observations, on n'est pas encore certain que l'anneau nerveux cervical, soit complet dans les Acéphales, ce qui semble probable; mais l'observation manque. Dans les classes inférieures des Céphalés, dans ceux qui se rapprochent le plus des Acéphales, le système nerveux, quoique plus avancé, reste cependant encore dans une plus grande simplicité. Néanmoins et sans aucun doute l'anneau cérébral se complète, les filets nerveux et les ganglions sont plus isolés, plus solides, beaucoup plus distincts des parties qui les environnent, et ils offrent des systèmes bien constants et bien réguliers pour chaque ordre de fonctions. Dans les Patelles, les Émarginules, les Fissurelles et les genres voisins, le cerveau se compose d'un anneau qui embrasse l'œsophage; il présente deux petits renflements ganglionnaires, latéraux, peu sensibles, qui fournissent des filets aux tentacules et à la masse buccale. La partie inférieure de l'anneau cérébral offre une autre paire de ganglions beaucoup plus gros, qui donnent des nerfs aux viscères, au manteau, aux branchies et aux muscles. A mesure que l'on arrive à des animaux plus parfaits, le système nerveux se perfectionne; aussi dans les Haliotides, par exemple, le ganglion des viscères se détache du cerveau pour descendre jusqu'à la partie antérieure du muscle d'attache, pour envoyer des filets aux muscles de la loco-

motion, ainsi qu'à l'estomac, aux intestins et aux autres viscères. Dans les Mollusques turbinés, il diffère peu de ce qu'on le voit dans les Haliotides; cependant il est assez constant que les principaux filets partent des ganglions cérébraux pour fournir ensuite des ganglions viscéraux, suivant les systèmes où ils se répandent; ainsi il y en a un oculo tentaculaire, qui distribue des filets aux tentacules et à la bouche, un autre pénivaginal pour les organes antérieurs de la génération. Des filets sont particulièrement destinés au pied, les autres au cœur, aux vaisseaux dont ils suivent les ramifications, et se répandent ainsi profondément dans tous les viscères.

Dans les Céphalopodes, le système nerveux est encore plus parfait qu'on ne vient de le voir dans les Gastéropodes et les Trachéliopodes; il existe pour la première fois une cavité crânienne, il est vrai, cartilagineuse, qui contient un ganglion cérébral fort gros. Ce ganglion se joint avec celui qui est sous-œsophagien par des branches latérales qui complètent l'anneau cérébral; ce cerveau fournit des nerfs acoustiques, une paire de gros nerfs ophthalmiques, des nerfs nombreux pour les muscles et pour l'enveloppe commune en forme de sac; d'autres particuliers pour le cœur et les branchies; enfin chaque viscère important a le sien propre, plusieurs rameaux pour la masse buccale, deux fort gros pour l'estomac, l'intestin et le foie; un autre enfin pour les organes de la génération.

Le système nerveux se montre plus parfait lorsque les organes eux-mêmes le sont devenus. A peine sensible dans les Mollusques des classes inférieures, il est presque aussi parfait que celui des Vertébrés dans les classes supérieures; cette relation des organes est tellement constante et soumise à des lois si peu variables, que le zoologiste connaissant un système d'organes, peut en déduire *à priori* tout le reste de l'organisation; si en effet on parle d'un Mollusque qui a une tête, des tentacules, des yeux, une masse buccale, un système digestif, un cœur, on a sur-le-champ l'idée des muscles propres au mouvement de la tête, de la bouche, et conséquemment des muscles masticateurs, de déglutition, des muscles propres, des tentacules, etc., des nerfs pour leur sensibilité; d'un cerveau pour en transmettre l'impression; l'œil entraîne un nerf optique; le système digestif, des glandes et des sécrétions, etc.; un cœur veut des branchies ou une respiration, etc.

Les organes de la digestion, dans les Acéphales, se composent d'une ouverture buccale sans mâchoires, ordinairement ronde, petite, profondément placée antérieurement, garnie de lèvres fort courtes qui se continuent à deux paires de palpes labiales, une de chaque côté. Cette ouverture communique sans intermédiaire avec l'estomac, qui est plus ou moins pyriforme, très-mince, enveloppé de toute part par le foie, qui est dépourvu de canaux biliaires; il verse dans l'estomac le produit de la sécrétion par des pores béants, assez nombreux; l'estomac se termine postérieurement en un cul-de-sac, au-dessus duquel se trouve l'ouverture pylorique où commencent les intestins qui, après plusieurs circonvolutions dans le foie et dans l'ovaire, se continuent par un rectum qui est toujours dorsal et mé-

dian; ils se terminent par une ouverture anale, qui transmet au dehors les excréments, ordinairement au moyen d'un tube ou siphon anal.

Dans les Mollusques céphalés la partie antérieure du système digestif se complique : d'abord dans les classes inférieures, on trouve une bouche souvent armée de mâchoires, pourvue d'une langue cartilagineuse. Les aliments broyés et goûtés passent dans un œsophage plus ou moins long, avant de parvenir jusque dans l'estomac; cet estomac est assez ample, encore enveloppé par le foie, qui commence à avoir des canaux de sécrétion; il existe des glandes salivaires dont les Acéphales sont dépourvus; les intestins plus ou moins longs se replient dans le foie et l'ovaire, sont quelquefois diversément boursoufflés, et se terminent par un anus ordinairement flottant, soit antérieurement, comme dans les Patelles, soit sur le côté gauche de l'animal, dans le sac branchial. Cet arrangement est à peu près le même dans les Mollusques gastéropodes et trachéliopodes; seulement quelques-uns ont la bouche munie d'une trompe. Un seul Mollusque fait exception à cette règle, c'est l'habitant des Dentales qui a les organes digestifs symétriques; l'intestin, droit dans sa direction, est terminé postérieurement dans la ligne médiane. Quelques Mollusques ont deux estomacs : l'un souvent garni de pièces osseuses ou cartilagineuses, a quelques ressemblances avec le gésier des Oiseaux; l'autre est simple et membraneux, et communique avec le premier par un second œsophage. Cette disposition se remarque dans les Aplysies, les Bulles, etc., etc. Dans les Céphalopodes, la tête est armée de mâchoires solides, cornées, semblables à un bec de Perroquet. On trouve dans ce bec une langue épaisse, charnue, ayant des mouvements propres, étant musculaire comme celle des Quadrupèdes; elle est garnie de crochets au moyen desquels les aliments descendent lacérés dans l'œsophage; cet organe est assez long et grêle; il se termine par une première poche que Cuvier nomme *jabot*. C'est un estomac membraneux, long, légèrement boursoufflé, qui se rend à un autre estomac charnu et très-muscleux, qui a une organisation semblable à celle du gésier des Oiseaux. Il est revêtu à l'intérieur d'une membrane subcartilagineuse, qui se détache facilement, pareille en tout à celle des Oiseaux. L'intestin ne commence pas encore après cet appareil, déjà fort considérable; le duodénum après le gésier se gonfle en une troisième poche tournée en spirale, qui, recevant les vaisseaux biliaires, est destinée sans aucun doute à opérer le mélange de ce fluide avec les aliments soumis à une lacération et à une digestion stomacale complète; c'est de cette dernière cavité que naît l'intestin assez régulier dans sa grosseur. Après avoir fait plusieurs replis, il se termine par l'anus placé antérieurement dans l'entonnoir.

La disposition des organes de la digestion est telle dans les Mollusques, que l'on peut en déduire presque *à priori* la nature des aliments qu'ils sont susceptibles de prendre. Ainsi, dans les Acéphales, on prévoit qu'il n'y a ni suçoirs, ni mâchoires, ni masses buccales; que cette partie est formée d'une simple ouverture; les aliments ne peuvent être que des parties animales ou vé-

gétales, atténuées par la putréfaction et réduites presque à l'état moléculaire. Dans les Céphalés, au contraire, l'existence des mâchoires, d'une bouche compliquée, de muscles, de crochets cornés, d'une trompe, de mâchoires puissantes semblables à un bec d'Oiseau, indique, dès le premier aperçu, que les animaux qui sont pourvus de pareils organes doivent mâcher, déchirer des aliments, soit végétaux, soit animaux.

Les organes de la génération, réduits dans les Conchifères à l'organe femelle seulement, ce qui rend impossible tout accouplement, se composent d'un ovaire qui occupe l'intervalle des muscles du pied et les interstices des lobes du foie; il forme la presque totalité de la masse abdominale. Cet organe considérable communique en dehors par un oviducte qui s'ouvre entre les feuillets branchiaux. Dans le temps de la ponte des œufs, les oviductes se gonflent, et souvent s'accroissent entre les deux feuillets du manteau. Pendant ce temps l'oviducte se remplit d'un liquide laiteux, à travers lequel les œufs sont obligés de passer avant d'entrer dans l'épaisseur des feuillets branchiaux où ils sont déposés jusqu'au moment où le petit Acéphale, pourvu de sa coquille, peut sortir vivant du sein de sa mère. Dans les Acéphales qui vivent fixés aux corps sous-marins, le petit animal, en tombant hors de la coquille de sa mère, se fixe dans l'endroit où il s'arrête.

Les Mollusques céphalés, dans les genres qui avoisinent le plus les Conchifères, n'ont aussi qu'un organe femelle, un ovaire unique, terminé par un seul oviducte toujours d'un seul côté, dirigé d'arrière en avant et se terminant le plus souvent à droite, rarement à gauche dans la cavité branchiale. Dans les Céphalés dioïques, on trouve les deux sexes réunis sur un même individu qui a besoin pourtant d'un accouplement réciproque de la part d'un autre individu de la même espèce; les deux individus accouplés sont également fécondés. Chaque individu porte donc à la fois des organes mâles et des organes femelles. Les organes mâles se composent d'une verge ou organe exciteur qui est le plus souvent rétractile, à la manière des tentacules des Limaces et des Limaçons; dans d'autres il est seulement contractile; extérieur alors et de forme assez variable selon les genres et même les espèces, cet organe est ordinairement placé sur le col, ou sort du col près du tentacule droit, qui, dans l'état de repos, offre un petit mamelon à sa base. A l'origine de la verge se voit un canal déférent, qui se colle au second oviducte en faisant des plis nombreux, et se termine à un testicule. Tel est l'état de simplicité de l'organe mâle des Mollusques céphalés dioïques; dans quelques-uns d'entre eux on trouve de plus à la terminaison du canal déférent, un organe multifide, que plusieurs zoologistes considèrent comme une vésicule séminale; Blainville est porté à croire que ce n'est qu'une glande prostatée.

L'organe femelle principal est un ovaire généralement assez gros, placé dans la partie postérieure du corps avec le foie. Cet ovaire donne naissance à des canaux dont la distribution et l'accroissement successif, par la réunion de leurs diverses branches, ressemble beaucoup à ceux d'un organe sécréteur d'un fluide, plutôt qu'à celui qui, dans d'autres animaux, est des-

tiné à contenir les œufs. Ces divers canaux donnent naissance à un oviducte plus ou moins infléchi sur lui-même, qui se lie intimement avec la partie mâle, s'élargit en une sorte de poche que quelques-uns pensent être une matrice, et que les autres croient être une continuation de l'oviducte. Cette seconde partie de l'oviducte sécrète une liqueur visqueuse et s'en remplit; dans l'endroit où se termine, à l'extérieur, la seconde partie de l'oviducte, aboutit aussi un canal qui descend d'une sorte de vessie dont on ignore l'usage, et qui est contenue dans la cavité commune aux viscères. Dans quelques Mollusques, et uniquement dans ceux qui sont pulmonés, on remarque, outre les parties qui ont été indiquées, une cavité particulière, qui contient une lige osseuse que l'animal lance contre celui avec qui il va s'accoupler, pour l'exciter sans doute à un plus haut degré. Les Mollusques qui portent les deux sexes séparés, offrent dans les organes de la génération peu de différences avec ce qu'on les a vus. Dans les Mollusques dioïques, les femelles ont le renflement de l'oviducte ou matrice beaucoup plus constant; les mâles ont la verge toujours extérieure, contractile et non rétractile, et les vésicules multifides sont remplacées par une seule cavité placée à la terminaison du canal déférent. Quoique l'on connaisse en général assez bien les organes de la génération des Mollusques, l'observation n'a pu encore répandre sur le mode de cette fonction un jour suffisant. On ne sait pas quelles sont dans l'acte de la génération les parties qui entrent en contact immédiat; on ne sait point quelle part chaque organe prend pendant la copulation; quelle est la nature du fluide qu'il sécrète, et s'il est versé en une ou plusieurs fois; quels sont les organes du sexe femelle qui le reçoivent. Quant à la manière dont les œufs se conduisent dans les organes femelles, avant d'être déposés par la mère, quels sont les contacts qu'ils éprouvent pour qu'ils soient fécondés, on l'ignore presque entièrement.

Les organes de relation ou des sens paraissent en général peu développés dans les Mollusques, quoique cependant ceux des classes supérieures les aient tout aussi parfaits que certains vertébrés. Le toucher paraît être le sens le plus parfait dans les Mollusques. Répandu dans toute leur peau molle et muqueuse, il perçoit le moindre attouchement, le moindre choc, et le transmet bientôt à l'animal. Ce sens, dans les Conchifères, réside, à ce qu'il paraît, plus particulièrement dans les bords du manteau, qui au moindre attouchement se retirent, et l'animal se renferme dans sa coquille; le pied peut être touché sans que l'animal paraisse le sentir aussi vivement. Dans les Mollusques céphalés, le sens du toucher réside dans tout le corps comme dans les Acéphales, et, de plus, des organes spéciaux sont placés dans les tentacules et sur la tête, aussi bien pour diriger la vue que pour avertir l'animal par le toucher des obstacles qui se présentent devant lui. La sensibilité de la peau des Mollusques céphalés doit être peu développée dans ceux qui ont le corps nu et la peau continuellement exposée à différentes impressions. Parmi ces Mollusques, ceux qui ont la peau rugueuse doivent l'avoir moins sensible encore, d'au-

tant que, dans ce cas, elle devient dure et subcoriace.

La préhension des aliments se fait de deux manières fort différentes dans les deux grandes divisions des Mollusques; les Acéphales n'ont point de mastication; ils doivent donc éprouver fort peu de sensations par le goût; cependant il faut qu'ils en éprouvent, car sans cela ils avaleraient indistinctement toutes les substances qu'ils rencontreraient. Il est à présumer que les palpes labiales, qui garnissent l'ouverture buccale, et qui reçoivent un gros rameau nerveux du ganglion cérébral, sont destinées aux perceptions du goût, ou tout au moins elles sont destinées à faire rejeter les substances nuisibles ou inutiles à la nutrition. Dans les Céphalés, il se fait un broiement des aliments dans une cavité buccale munie d'une langue cornée et quelquefois charnue, ce qui suppose une sensation plus développée; ce qui le prouve, c'est que ces animaux font choix des aliments, comme on peut le remarquer dans les Hélices et les Limaces, etc. Dans les Céphalopodes, cette sensation doit être plus développée encore, puisqu'ils ont une langue charnue.

La vision dans les Acéphales est entièrement nulle, et elle doit être bien faible dans les Mollusques céphalés qui ont simplement des points oculaires; et quoique ces organes soient déjà assez compliqués, malgré la petitesse de leur volume, ils sont, à ce qu'il paraît, d'une utilité bien peu considérable aux Mollusques qui en sont pourvus; les yeux sont toujours placés sur la tête et sur les tentacules, soit à la base, soit au milieu sans pédoncules, soit au milieu et pédonculés, soit enfin au sommet de ces organes: quand il y a une seule paire de tentacules, ils sont oculifères; mais quand il y en a deux paires, les inférieurs sont buccaux et les supérieurs portent les yeux. Dans les Céphalopodes, l'organe de la vue est porté à un degré de perfection vraiment étonnant; les yeux sont grands, couverts de paupières formées de la même manière que ceux d'animaux déjà très-avancés dans l'échelle organique, dépourvus cependant de cornée transparente, de chambre antérieure et conséquemment d'humeur aqueuse, et, ce qui étonne davantage, d'une véritable choroidé.

Le sens de l'ouïe n'existe dans aucun Mollusque, à l'exception des Céphalopodes qui offrent un rudiment de l'organe de l'audition; aussi voit-on que les Mollusques sont absolument insensibles au bruit, quelque rapproché et quelque fort qu'il soit. Si en frappant l'eau, on les voit quelquefois se contracter, cela dépend de la vibration ou du mouvement du liquide, et non du son qu'il leur a transmis. L'oreille des Céphalopodes consiste en deux cavités creusées dans la partie la plus épaisse de l'anneau cartilagineux; ces cavités sont hémisphériques, lisses, et contiennent un bulbe de même forme, qui reçoit un nerf acoustique, et qui contient, fixé à sa paroi postérieure, un osselet hémisphérique; cette oreille n'a aucune communication avec le dehors et ne présente sur la tête aucun signe de son existence.

Un assez grand nombre d'observations tendraient à faire croire que les Mollusques sont pourvus de l'odorat; on voit en effet que les Hélices et les Limaces sont attirés par les odeurs de certaines substances qu'ils préfèrent pour leur nourriture. Cette perception se

produit-elle par toute la surface cutanée qui a quelque ressemblance avec une membrane muqueuse, ou se fait-elle par un endroit déterminé du corps? c'est ce que l'on ignore et ce que l'on ignorera sans doute longtemps encore; mais il est certain qu'il n'existe chez eux aucun organe spécial de l'odorat.

La locomotion des Mollusques varie autant que les organes qui sont destinés à la produire; elle est complètement nulle dans les Acéphalés fixés par leur coquille, comme dans les Huitres, les Spondyles, etc. Le Mollusque a quelques mouvements très-bornés, il est vrai, lorsqu'il est fixé par un byssus, et ce mouvement est plus borné encore dans les Acéphalés lithophages, qui se creusent des loges plus ou moins profondes dans les pierres ou dans les Polypiers; aussi dans tous ces animaux, on ne trouve que des rudiments des organes de la locomotion. Les Mollusques qui vivent dans le sable ont aussi peu de mouvements; ils se réduisent en général à monter et à descendre dans un trou qui contient juste l'animal et sa coquille, comme dans les Solens, par exemple; dans d'autres, comme les Mactres, les Vénus, les Cythérées, les Mulettes, etc., le Mollusque, à l'aide de son pied et de l'entrebâillement des valves, rampe sur le sable en y creusant un sillon; mais ce mouvement n'est pas une véritable reptation, comme dans les Gastéropodes. Il s'exécute par un mouvement de bascule opéré par le pied qui prend son point d'appui dans le sable et pousse, comme un levier, la coquille en avant. Dans les Bucardes, outre cette progression qui est la plus ordinaire, la longueur du pied ployé dans son milieu donne au Mollusque, en l'appuyant sur le sable et en le redressant promptement, la faculté de faire un saut, comme s'il était mû par un ressort. Quelques Mollusques céphalés vivent fixés aux rochers comme les coquilles bivalves; tels sont les Hipponices; chez eux le pied est à l'état rudimentaire et remplace le second lobe du manteau des Acéphales. Les Mollusques céphalés désignés par le nom de Gastéropodes rampent tous comme les Limaces, par exemple, à l'aide du disque charnu que l'on nomme pied; dans les Ptéropodes, la locomotion est une véritable natation qui s'opère au moyen d'appendices latéraux ou de nageoires. Les Hétéropodes sont aussi des Mollusques nageurs, qui ont une nageoire dorsale verticale, et une autre caudale ou postérieure, verticale aussi. Les Céphalopodes enfin ont une natation fort active; ils se dirigent dans tous les sens, comme le peuvent faire des Poissons; quelques-uns cependant sont dépourvus de nageoires, comme les Sèches; d'autres en sont munis d'une paire seulement, à l'extrémité postérieure du corps; mais les bras, ces moyens puissants de préhension, servent aussi à la natation et aux divers mouvements des Mollusques.

MOLOBRE. *Molobrus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, établi par Latreille, aux dépens du grand genre *Tipula*, de Linné, et auquel Meigen a donné le nom de *Sciara*. Les caractères de ce genre sont: des yeux lisses, distincts, rapprochés sur le vertex; palpes filiformes; antennes sétacées, simples, beaucoup plus longues que la tête, de quinze à seize articles; ailes couchées sur le corps; yeux composés, presque en forme de croissant.

Ce genre se distingue des Mycétopies qui en sont très-voisins, par les yeux qui, dans ces derniers, sont ovales et sans échancrure, et par la disposition des petits yeux lisses. Les genres *Platyure*, *Sciophile* et *Campilomyze* en sont séparés par des caractères tirés des yeux, de la forme du corps et du port des ailes. Enfin les Céroplates en sont éloignés par leurs antennes en massue perfoliée et presque en forme de râpe. L'espèce qui sert de type à ce genre est le *Tipula Thomæ*, L. Elle est très-commune dans les lieux frais et humides des jardins et des bois; elle est longue d'environ trois lignes, toute noire, avec l'abdomen conique; elle a, de chaque côté, une ligne d'un jaune safran. Meigen et Fabricius la rapportent au genre *Sciara*. Le premier l'a figurée, *Dipt.*, part. 1, tab. 5, fig. 15-17.

MOLOCHIA. BOT. (Sérapiion.) Synonyme de Mouron.
V. ANAGALLIDE.

MOLOCHITES. MIN. Léman, le premier, a reconnu un Jade dans cette pierre arabe mentionnée par Pline.

MOLO. BOT. (Pline.) Synonyme de Filipendule.

MOLOSPERME. *Molosperrum.* BOT. Genre de la famille des Umbellifères, institué par Kock aux dépens du genre *Ligusticum* de Linné. Caractères: limbe du calice feuillé et à cinq dents; pétales lancéolés, entiers, longuement acuminés; front contracté par le côté; méricarpes quinquejugués, à côtes membraneuses et ailées, trois dorsales, très-fines, deux latérales, rebordantes et de moitié plus courtes; vallécules unirayées; commissure très-étroite, non rayée; un conduit creux entre la commissure du péricarpe et la semence; carpophore bipartite; semences obtusément trétagones ou anguleuses, avec un sillon profond opposé à l'angle de la commissure.

MOLOSPERME DU PÉLOPONÈSE. *Molosperrum Peloponense*, Kock; *Ligusticum Peloponense*, L. De sa racine grosse et charnue naît une tige épaisse, haute de trois à quatre pieds, cannelée, creuse, un peu rameuse; feuilles très-grandes, surcomposées, plusieurs fois pinnées; à pinnules acuminées, dont les découpures sont pointues; ombelle terminale, ample, arrondie, composée d'un grand nombre de rayons qui soutiennent des ombellules dont les fleurs sont fertiles.

MOLOPS. *Molops.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers terrestres, tribu des Carabiques, établi par Bonelli, et ayant pour caractères: les deux tarses antérieurs des mâles seuls dilatés; crochets des tarses simples ou sans dentelures; point d'étranglement ou de dépression brusque à l'origine de la tête; articles dilatés des tarses antérieurs des mâles, en forme de cœur ou de triangle, ne formant point de palette, soit carrée, soit orbiculaire; antennes composées d'articles courts et presque en forme de chapellet. Le genre *Molops* se distingue du genre *Percus* qui en est le plus voisin, parce que le rebord extérieur des élytres dans ce dernier se termine à l'angle extérieur de leur base et ne se replie point, comme dans tous les autres genres, sur elle. Les Ptérostiques, les Abax et les Platismes en diffèrent par leurs antennes qui ont des articles plus allongés, et par les formes du corps et du corselet. Ce genre est établi

aux dépens du grand genre Carabe de Linné et de Fabricius, ou des Harpales et des Féronies de Latreille. On peut y rapporter les *Carabus elatus*, Fabr.; *Scarites gagates*, Panz., *Faun. Ins. Germ.* XI, 1; *Carabus terricola*, Fabr.; *Scarites piceus*, Panz., *loc. cit.*, 11.

MOLORQUE. *Molorchus.* INS. Genre de Coléoptères Tétramères, de la famille des Longicornes, établi par Fabricius et que l'on peut caractériser de la manière suivante: tête penchée en avant, yeux en forme de rein, allongés, environnant la base des antennes; dernier article des palpes plus gros, presque cylindrique ou presque ovoïde et tronqué; élytres très-courtes, ne couvrant qu'une partie de l'abdomen; ailes ordinairement étendues dans toute leur longueur.

MOLORQUE MAJEUR. *Molorchus major*, Latr.; *Molorchus abbreviatus*, Fab. Il est noir, avec ses élytres rousses, ainsi que les pattes et les antennes; l'extrémité des cuisses postérieures est noire.

MOLORQUE MINEUR. *Molorchus minor*, Latr.; *Molorchus dimidiatus*, Fab. Il est noirâtre, avec le bout des anneaux de l'abdomen garni de soies argentées; élytres fauves avec une petite ligne oblique et blanche vers l'extrémité.

MOLORQUE DES OMBELLIFÈRES. *Molorchus Umbellatorum*, Latr. Il est noir, velu, avec les antennes et les pattes d'un noir brunâtre; les élytres sont très-courtes et testacées. Ces trois espèces se trouvent en Europe.

MOLOSOMA. INS. Coléoptères pentamères. Le genre institué sous ce nom, par Say (*Trans. Um. Philos. Soc. Phi.* IV, p. 462), dans la famille des Brachélytres, a été reconnu pour ne pas différer du genre *Osorius*, précédemment créé par Leach.

MOLOSSE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

MOLOSSE. *Molossus.* MOLL. Blumenbach, dans son *Specimen archæologiæ telluris*, etc., p. 21, pl. 2, fig. 6, a mentionné et figuré un corps fort singulier qu'il a confondu avec les Orthocératites, sous le nom d'*Orthoceratites gracilis*. C'est avec ce corps que Montfort a fait son genre Molosse, qu'il caractérise de la manière suivante: coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, conique, fistuleuse et intersectée; cloisons unies, faites en tambour; siphon latéral continu, rond, servant de bouche; sommet pointu; base horizontale. Cette coquille, changée en fer sulfuré, est-elle dans son entier? le test a-t-il été remplacé par la matière étrangère? les cloisons seules existent-elles, le test ayant disparu, ou bien l'inverse est-il arrivé? Il faudrait pouvoir répondre à ces questions d'une manière satisfaisante pour se faire une idée exacte du Molosse. Ne serait-ce pas un corps semblable à ceux figurés par Schlothheim dans son *Petrefactenkunde*, troisième cahier, pl. 19, fig. 8, 9, sous le nom de *Tentaculites*, et qui aurait été mal figuré ou mal vu par Blumenbach, et par suite plus mal recopié par Montfort? Lamarck n'a pas mentionné le Molosse; Cuvier a imité Lamarck, Férussac l'a placé dans la famille des Nodosaires, et si ce corps est suffisamment connu, c'est là la seule place qu'il doit occuper. Blainville, dans son *Traité de Malacologie*, a reporté les Molosses ainsi que les Nodosaires dans le genre Orthocère. *V. ces mots.*

MOLOSSE. *Molossus*. MAM. Genre de Carnassiers de la famille des Chéiroptères, établi par Geoffroy Saint-Hilaire, avec les caractères suivants : tête courte; museau renflé; oreilles grandes et réunies, ou couchées sur la face; oreillon extérieur; membrane interfémorale étroite et terminée carrément; queue longue, enveloppée à sa base, et le plus souvent libre à l'extrémité. Formule dentaire : incisives, deux en haut, deux en bas; canines, deux en haut, deux en bas; molaires, deux en haut, deux en bas.

MOLOSSE ALECTO. *Molossus Alecto*, *Dysopes Alecto*, Temm., p. 251. De la taille de la Sérotine d'Europe; elle a de longues soies au croupion; son pelage a l'aspect d'un tissu de velours très-fin, d'un noir très-brillant. Longueur, cinq pouces six lignes; envergure, un pied. Elle habite l'intérieur du Brésil.

MOLOSSE AMPLEXICAUDE. *Molossus amplexicaudatus*, Geoff.; Chauve-Souris de la Guiane, Buff. Pelage noirâtre, moins foncé en dessous qu'en dessus; queue entièrement enveloppée dans la membrane interfémorale. Cette espèce est très-commune à Cayenne; elle vole par grandes troupes.

MOLOSSE CHATAIN. *Molossus castaneus*, Geoffroy; Chauve-Souris sixième d'Azara. Pelage châtain en dessus, blanchâtre en dessous; un ruban étendu depuis le bout du museau jusqu'au front. Elle habite le Paraguay.

MOLOSSE CHAMCHE. *Molossus plicatus*, Geoff.; *Dysopes plicatus*, Temm. Le pelage dans les parties supérieures est court, cotonneux, très-serré, d'un fauve cendré plus ou moins grisâtre; il est un peu plus clair dans les parties inférieures. Les lèvres sont couvertes de plis; les oreilles sont médiocres, rondes, non réunies sur le front, à tragus ou lentille externe; il y a un ruban de poil le long des membranes des flancs; la queue est à moitié enveloppée dans la membrane interfémorale. Taille de l'extrémité du museau à celle de la queue, quatre pouces trois lignes; envergure, onze pouces et demi. De l'Inde.

MOLOSSE DILATÉ. *Molossus dilatatus*, *Nyctinomus dilatatus*, Horsf. Elle est d'un fauve noirâtre, plus pâle en dessous; ailes très-développées; queue très-grêle; membrane interfémorale formée de fibres musculaires plus rares. Elle habite Java.

MOLOSSE DOGUIN. *Molossus rufus*, Geoffroy-St-Hilaire; *Dysopes perotis*, New. Le pelage des parties supérieures est d'un brun marron foncé, celui des inférieures est d'un marron plus clair; museau énorme, très-gros et court, offrant quelque ressemblance avec celui du Chien dogue; bouche très-fendue; système cutané des oreilles très-développé; membrane interfémorale se dirigeant en angle, vers la moitié de la longueur de la queue dont elle enveloppe la partie supérieure, laissant l'autre moitié libre et sans bordure membraneuse; lèvre poilue, sans verrues. Taille du bout du nez à l'extrémité de la queue, cinq pouces; envergure, treize pouces et demi. Amérique méridionale.

MOLOSSE ENFUMÉ. *Molossus fumarius*, Spix; *Dysopes obscurus*, Temm., p. 556. Cette espèce est de la taille de la Barbastelle d'Europe; le pelage est composé de poils de deux couleurs, d'un brun noirâtre en des-

sus et d'un brun cendré en dessous; des soies au bord des lèvres. Longueur, trois pouces trois lignes; envergure, neuf pouces. Elle habite le Brésil et la Guiane.

MOLOSSE DE GEOFFROY. V. NYCTINOME D'ÉGYPTE.

MOLOSSE GRÊLE. *Molossus tenuis*, *Nyctinomus tenuis*, Horsf., *Resear. in Java*; *Dysopetennis*, Temm., p. 228. De la taille du Vespertilion Barbastelle d'Europe; pelage très-court, doux, lisse, brun-noirâtre supérieurement, cendré en dessous, et ayant des soies blanches aux phalanges onguénales des pieds; lèvres supérieures larges, bordées par une série de verrues. Longueur, trois pouces neuf lignes; envergure, dix pouces six lignes. Elle habite Java, Banda, et sans doute Sumatra.

MOLOSSE A GROSSE QUEUE. *Molossus crassicaudatus*, Geoff.; Chauve-Souris dixième d'Azara. Pelage d'un brun canelle, plus clair en dessous qu'en dessus; queue bordée de chaque côté par un prolongement de la membrane interfémorale. Elle habite le Paraguay.

MOLOSSE A LARGE QUEUE. *Molossus laticaudatus*, Geoff.; Chauve-Souris huitième d'Azara. Pelage brun obscur en dessus, moins sombre en dessous; queue bordée de chaque côté par un prolongement de la membrane interfémorale. Elle habite le Paraguay.

MOLOSSE A LONGUE QUEUE. *Molossus longicaudatus*, Geoff.; le Mulot volant, Daub.; *Vespertilio Molossus*, L. Pelage cendré fauve; une lanière de peau s'étendant du front au museau; queue presque aussi longue que le corps. Il n'est pas sûr que ce soit bien le Mulot volant de Daubenton, qu'il dit être de la Martinique.

MOLOSSE MARRON. V. MOLOSSE DOGUIN.

MOLOSSE NASIQUE. *Dysopes nasutus*, Temm. V. NYCTINOME DU BRÉSIL.

MOLOSSE NOIR. *Molossus ater*, Geoff. Pelage noir, lustré en dessus. Patrie inconnue.

MOLOSSE OBCUR. *Molossus obscurus*, Geoff. Pelage d'un brun-noirâtre en dessus, plus terne en dessous; tous les poils étant blancs à leur origine. Cette espèce diffère un peu par la taille de la Chauve-Souris neuvième d'Azara, à laquelle Geoffroy l'a rapportée. Elle habite le Paraguay.

MOLOSSE PÉDIMANE. *Molossus cheiropus*, *Dysopes cheiropus*, Temm., p. 218; *Cheiromeles torquatus*, Horsf. Cette espèce semble nue à l'œil; quelques poils rudes, très-courts, paraissent sur le cou et forment une sorte de fraise; un duvet peu sensible revêt le ventre; le dos est complètement nu; la queue est couverte de rides dans sa partie libre; les oreilles sont écartées, longues, à double oreillon. Longueur totale, cinq pouces deux lignes; envergure, vingt et un pouces. Elle habite le royaume de Siam et l'Asie occidentale.

MOLOSSE A POILS BAS. *Molossus abrasus*, *Dysopes abrasus*, Temm., p. 252. Espèce un peu plus petite que la Noctule; elle a le pelage très-ras, mais serré, d'un marron très-vif et lustré en dessus, plus clair et terne en dessous; les membranes sont noires. Longueur, quatre pouces trois lignes; envergure, neuf pouces sept lignes. Elle habite l'intérieur du Brésil.

MOLOSSE DE RUPPEL. *Molossus Ruppelii*, *Dysopes Ruppelii*, Temm., p. 224. De la taille du Vespertilion murin, et très-voisin du Nyctinome d'Égypte; pelage abondant, fin, serré et lisse; museau couvert de poils

rares; lèvres larges, pendantes et plissées; parties supérieures d'un gris de souris très-uniforme partout; parties inférieures du même gris, mais d'une teinte un peu plus claire; les poils des doigts longs. Longueur, cinq pouces deux à six lignes; envergure, quatorze pouces six lignes. Elle habite l'Égypte, dans les souterrains.

MOLOSSE VELOCE. *Molossus velox*, *Dysopes velox*, Natterer, Temm., p. 254. Elle est de la taille de la Barbastelle d'Europe; cette espèce a un siphon glanduleux au-devant du cou; le pelage est très-court, lisse, d'un brun marron très-foncé, lustré uniformément, plus clair et mat en dessous. Longueur, trois pouces trois lignes; envergure, dix pouces. Elle habite le Brésil.

MOLOSSE A QUEUE POINTUE. *Molossus acuticaudatus*, Desm., p. 160. Queue longue, presque entièrement développée dans la membrane interfémorale, qui forme un angle assez aigu; pelage brun noir, lavé de couleur de suie. Cette nouvelle espèce a été apportée du Brésil par Auguste Saint-Hilaire.

MOLOSSE A VENTRE BRUN. *Molossus fusciventer*, Geoff.; second Mulot volant, Daub. Pelage cendré brun en dessus, cendré en dessous, excepté le ventre, qui est brun à son milieu. Patrie inconnue.

MOLOXITA. ois. Espèce du genre Merle.

MOLPADIE. *Molpadia.* ÉCHIN. Genre d'Échinodermes sans pieds, établi par Cuvier (Règ. Anim., t. IV, p. 25), dont les caractères sont : corps coriace, en forme de gros cylindre ouvert aux deux bouts; organisation intérieure à peu près semblable à celle des Holothuries; bouche privée de tentacules et garnie d'un appareil de pièces osseuses moins compliqué que celui des Oursins. Ce genre ne renferme qu'une espèce dont l'extrémité où est l'anus finit en pointe; Cuvier l'a nommée *Molpadia holothurioides*; elle vit dans la mer Atlantique.

MOLPADIE. *Molpadia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini (Bulletin de la Soc. Philom., novembre 1818) qui ne savait pas ce mot consacré dans la zoologie, et qui l'a placé dans la section des Inulées-Prototypes, en fixant ainsi ses caractères : involucre presque orbiculaire, formé d'écaillés imbriquées : les extérieures ovales-oblongues, coriaces et appliquées dans leur partie inférieure, foliacées et étalées en forme d'appendice à leur sommet; les intérieures appliquées, linéaires-oblongues, terminées par un appendice étalé, arrondi, légèrement scarieux et frangé sur les bords; réceptacle très-large, plan, garni de paillettes subulées; calathide radiée; les fleurs du centre nombreuses, régulières et hermaphrodites; celles de la circonférence sur un seul rang, nombreuses et femelles; corolle des fleurs centrales ayant le tube très-aigu en dehors; celles de la circonférence en languettes linéaires, très-longues; anthères munies à leur base d'appendices longs et barbus; ovaires oblongs, cylindriques, glabres, surmontés d'une aigrette très-courte, cartilagineuse, offrant quelquefois une longue soie à peine plumeuse. Ce genre, qui ne paraît guère différer du *Telekia*, de Baumgarten, est fondé sur une plante qui offre des rapports avec les *Inula* et les *Buphtalmum*; aussi les auteurs l'ont-ils placée simultanément dans ces deux

genres. Tournefort en faisait le type de son genre *Asteroides*, mais il lui associait un véritable *Buphtalmum*.

MOLPADIE ODORANTE. *Molpadia suaveolens*, Cass.; *Buphtalmum cordifolium*, Waldst. et Kitaiib.; *Inula macrophylla*, Marsch.; *Inula Caucasia*, Pers. C'est une fort belle plante herbacée, dont toutes les parties exhalent une odeur agréable. Sa tige élevée, presque simple, pubescente, porte des feuilles alternes ou opposées. Les feuilles radicales sont très-grandes, pétiolées, cordiformes, irrégulièrement dentées en scie, ridées et glabres sur leur face supérieure, marquées de nervures sur leur face inférieure et parsemées de poils et de glandes remplies d'huile volatile odorante. Les fleurs sont jaunes, très-grandes, solitaires au sommet de la tige ou des rameaux axillaires. Cette plante croit dans les contrées orientales de l'Europe, et au Caucase.

MOLTKIE. *Moltkia.* BOT. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Lehmann (*N. Schrift. der Naturf. gesellsch. z. Halle*, 5, 2, p. 4) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes, linéaires, lancéolées, dressées; corolle cylindracée, presque infundibuliforme, plus longue que le calice; gorge nue; cinq étamines dont les filets sont plus longs que la corolle, et les anthères oblongues, incombantes; stigmaté échancré; akènes grands, ovés, difformes, uniloculaires, rugueux, fixés au fond du calice, non perforés à la base; deux ordinairement plus grands. Ce genre est formé aux dépens des *Onosma* de Willdenow, et ne paraît pas en être très-distinct. Il comprend seulement deux espèces : la première, *Moltkia punctata*, Lehm., est une plante de la Galatie dont les feuilles radicales sont obovées, lancéolées, obtuses, hérissées de poils nombreux; les fleurs sont presque sessiles, alternes, tournées du même côté, accompagnées de bractées lancéolées, aiguës, plus longues que le calice. Les akènes ou noix sont marquées d'impressions punctiformes. L'autre espèce, *Moltkia cœrulea*, était l'*Onosma cœruleum* de Willdenow, plante d'Arménie, à feuilles caulinaires, oblongues, lancéolées, aiguës, presque soyeuses, à corolles beaucoup plus longues que le calice, et à noix rugueuses. Lehmann a donné deux bonnes figures de ces plantes dans l'ouvrage publié sous le titre d'*Icones rariorum plantarum à familiâ Asperifoliarum*, t. 43 et 44.

MOLUCCA. BOT. D'anciens botanistes désignaient sous ce nom le genre appelé *Molucella* par Linné. *V.* MOLUCELLE.

MOLUCELLE. *Molucella.* BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, caractérisé par un calice campanulé évasé, plus grand que la corolle, et à cinq ou dix dents épineuses; par une corolle à deux lèvres écartées : la supérieure convexe, entière ou légèrement échancrée; l'inférieure à trois lobes, dont le moyen est plus grand et obcordiforme. Le style est de la longueur des étamines, et le fruit se compose de quatre coques placées au fond du calice. Ce genre, dont on ne connaît qu'un petit nombre d'espèces, se distingue surtout par la grandeur de son calice.

MOLUCELLE LIGNEUSE. *Molucella frutescens*, L., Alioni, Ped., n° 122, t. II, fig. 2. C'est un petit arbuste

haut d'un à deux pieds, croissant dans les lieux arides et sur les rochers, en Provence et en Italie. Sa tige est carrée, rameuse et dichotome, munie d'aiguillons géminés. Ses feuilles, opposées, sont pétiolées, ovales, pubescentes, marquées de trois à cinq grosses dents. Les fleurs sont blanchâtres, réunies en petit nombre à l'aisselle des feuilles supérieures.

On cultive encore dans les jardins de botanique le *Molucella laevis*, L., qui est annuelle et originaire de la Syrie.

MOLUE. POIS. Synonyme vulgaire de Morue. *V.* GADE.

MOLUGINE. BOT. Pour Mollugine. *V.* ce mot.

MOLUQUE. BOT. Même chose que Molucelle. *V.* ce mot.

MOLURE. REPT. OPH. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

MOLURE ou **MOLURITE.** *Moluris.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hélicomères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliciaires, établi par Latreille et ayant pour caractères : mâchoires découvertes en dessous jusqu'à leur base et point cachées par le menton; corselet presque rond; abdomen ovale; antennes un peu plus grosses vers leur extrémité, terminées par un article ovoïde. Ce genre se distingue des Pimélicies, des Eurychores, des Akis et des Erodies par le dernier article des antennes qui, dans ceux-ci, est très-petit comparativement au précédent, à peine saillant dans quelques-uns et en forme de cône très-court. Les Tentyriens s'en distinguent par les antennes qui finissent par deux à trois articles globuleux et qui sont partout de la même grosseur; les Tagénies en sont éloignées par leur corps linéaire et leurs antennes presque perfoliées, et les Sépidies en sont séparées par la forme du troisième article de leurs antennes et par celle du corselet. Le corps des Molures est allongé, ovale, très-convexe; leur tête est plus étroite que le corselet, inclinée perpendiculairement, enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet; les antennes sont filiformes, insérées sous un rebord de la tête, composées de onze articles : le premier assez long, gros; le deuxième très-court, conique; le troisième le plus long de tous, cylindrique; les suivants obconiques; les quatre derniers un peu plus gros que les autres; les dixième et onzième turbinés; ce dernier ovale, globuleux. Le labre est coriace, avancé, entier, en carré transversal; les mandibules sont échancrées vers leur extrémité; les mâchoires ont leur lobe intérieur muni d'un onglet; leurs palpes sont filiformes, de quatre articles; le dernier un peu plus court que le précédent, presque triangulaire et comprimé; les palpes labiales sont de trois articles. La lèvre est crustacée, avancée, fortement échancrée; le menton est court, large, en carré transversal; son bord supérieur est presque droit. Le corselet est plus étroit que l'abdomen, convexe, presque globuleux, tronqué en avant et à sa partie postérieure. L'écusson est nul, les élytres sont très-convexes, soudées ensemble et embrassant l'abdomen. Les ailes n'existent pas. L'abdomen est grand, ovale, tronqué antérieurement; les pattes sont assez fortes, avec les jambes étroites; les postérieures longues, un peu cambrées : toutes les jambes ont deux courtes épines à leur extrémité. Les mœurs

des Molures sont inconnues; il est très-probable qu'ils ont les mêmes habitudes que les Pimélicies; ces insectes sont originaires de l'Afrique et des contrées de l'Asie qui en sont voisines; le genre est encore assez peu nombreux en espèces.

MOLURE DE PIERRET. *Moluris Pierreti*, Serv. Il est noir, luisant et lisse; sa tête est petite et triangulaire; son corselet est très-bombé, moitié plus étroit que l'abdomen, échancré en avant, arrondi au bord postérieur et latéralement; élytres bombées, arrondies presque en boule, avec de nombreux tubercules épineux, rangés en lignes longitudinales; couvrant leur tiers postérieur et s'avancant latéralement vers la base; extrémité des élytres échancrée au milieu, se prolongeant un peu au delà des tubercules en se recourbant; ventre un peu convexe; les trois premiers segments de l'abdomen ayant chacun au milieu une tache ovale, produite par un duvet fauve; antennes brunes; pattes brunâtres et pubescentes. Taille, dix lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

MOLURE STRIÉ. *Moluris striata*, Latr.; *Pimelia striata*, Fab., Oliv., Entom., t. III, Pimel., p. 4, n° 2, pl. 1, fig. II. Il est d'un noir foncé, luisant; élytres lisses, ayant chacune la suture et trois lignes d'un rouge de sang. Taille, seize lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

MOLVA ET MOLVE. POIS. (Rondelet.) *V.* GADE.

MOLY. BOT. Espèce du genre Ail. *V.* ce mot.

MOLYBDATES. MIN. Combinaisons de l'Acide molybdique avec les bases salifiables.

MOLYBDÈNE. MIN. Métal qui a beaucoup d'analogie avec le Titane et le Tungstène, et qu'on trouve dans la nature à l'état d'acide libre, de sulfure et de combinaison avec l'oxide de Plomb. On n'a pu encore l'obtenir qu'en petits grains détachés, grisâtres, cassants et infusibles, qui se transforment par la chaleur en oxide blanc. L'Acide molybdique se rencontre sous la forme d'un enduit jaunâtre à la surface du sulfure de Molybdène : il est formé d'un atome de Molybdène et de trois atomes d'Oxigène, ou, en poids, de soixante-sept parties de Molybdène et trente-trois d'Oxigène. Il est un peu soluble dans l'eau, qui prend une belle teinte bleue quand on y plonge un barreau de Zinc. Pour ce qui concerne la combinaison de cet Acide avec l'oxide de Plomb, *V.* **PLOMB MOLYBDATÉ.**

MOLYBDÈNE OXIDÉ. *Wasserbleiöcker.* Substance jaune, pulvérulente, sous forme de léger enduit sur les autres minerais de Molybdène. Elle est infusible au chalumeau, mais se dissipe en fumée blanche; elle donne immédiatement un verre vert avec le Sel phosphorique. Elle contient Molybdène 66,61; Oxigène 53,59. En Saxe, en Norwège, etc.

MOLYBDÈNE SULFURÉ. *Wasserbley;* W. Substance métalloïde, d'un gris de Plomb, facile à gratter avec le couteau, composée de lames séparables, flexible sans élasticité, onctueuse au toucher, tachant le papier en gris métallique, et formant des traits verdâtres sur la porcelaine; pesant spécifiquement 4,7; cristallisant en prismes hexaèdres réguliers, très-courts et semblables à des lames hexagones; volatile en fumée blanche par l'action du chalumeau, en donnant une

odeur sulfureuse. Elle est composée de deux atomes de Soufre et d'un atome de Molybdène, ou, en poids, de quarante parties de Soufre, et soixante de Molybdène. On la trouve toujours en cristaux, ou en lames disséminées dans les roches, quelquefois en rognons ou petites couches, à structure feuilletée. Elle appartient en général aux terrains anciens, principalement à ceux de Granite et de Micaschiste, et sa gangue immédiate est ordinairement une matière quartzreuse. On la trouve aussi dans les gîtes métallifères, surtout dans ceux d'Étain d'Altenberg, de Zinnwald, de Cornouailles; dans le Greisen des montagnes de Blon, près de Limoges. Cordier l'a observée dans la roche du Talèfre, au pied du Mont-Blanc. Enfin on la rencontre très-fréquemment dans les terrains primitifs de l'État de New-York, dans l'Amérique septentrionale.

MOLYBDÉNITE. MIN. Syn. de Molybdène sulfuré.

MOLYBIDES. MIN. Nom donné à un groupe de substances minérales ayant pour base le Molybdène. Ces substances se reconnaissent en ce qu'elles donnent par l'action de l'Acide nitrique, soit immédiatement, soit après avoir été fondues avec le carbonate de Soude, une poudre blanche un peu soluble dans l'eau, et qui devient d'un bleu pur par la présence d'un barreau de Zinc.

MOLYBDIQUE. MIN. V. ACIDE et MOLYBDÈNE.

MOLYTE. *Molytes.* INS. Coléoptères tétramères; genre institué par Schoonherr, dans la famille des Rhynchophores, avec les caractères suivants: antennes médiocres, un peu épaisses, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les autres sont plus courts ou arrondis ou transverses, tronqués et progressivement plus larges jusqu'à la massue qui est ovale et acuminée; trompe allongée, un peu épaisse ou cylindrique, lisse en dessus, avec une strie enfoncée au-dessus de chaque œil et le plus souvent une carène au milieu; yeux ovalaires, peu convexes; corselet oblong, tronqué aux deux extrémités, avec les côtés arrondis et dilatés au-dessus du milieu; écusson petit, peu distinct; élytres soudées, ovales, échancrées à leur base, près de la suture, avec les épaules proéminentes en dehors. Le type de ce genre que l'on n'a encore trouvé qu'en Europe et en Afrique, est le *Curculio coronatus* de Fabricius et de beaucoup d'autres auteurs; Schoonherr lui adjoint quinze autres congénères dont la plupart sont nouveaux.

MOMBIN et MOMBIN. BOT. Espèce du genre *Spondias*. V. ce mot.

MOMIE. *Mumia.* ZOOLOG. On donne généralement ce nom à tous les cadavres d'animaux complètement des séchés, que l'on trouve soit à la surface de la terre, soit ensevelis sous une couche de terre renfermant des substances propres à s'opposer à la putréfaction et à la décomposition. Le nom de Momie s'applique également aux corps embaumés que la dessiccation a rendus aussi durs que certaines pierres.

Un mollusque du genre Maillot porte le nom spécifique de Momie qui lui a été donné à cause de sa ressemblance avec les restes humains que l'on trouve dans les catacombes égyptiennes.

MOMISIA. BOT. Le genre formé sous ce nom a été reconnu pour ne point différer du *Mertensia* de Humboldt.

MOMONUS. INS. Coléoptères tétramères; ce genre de Rhynchophores, créé par Say, dans la famille des Curculionides, pour un insecte de l'Amérique septentrionale, ne diffère point du genre *Piazorhinus* de Schoonherr. V. PIAZORHIN.

MOMORDIQUE. *Momordica.* BOT. C'est un genre de la famille des Cucurbitacées et de la Monœcie Monadelphie, L., caractérisé par des fleurs unisexuées et monoïques; les mâles ont un calice campanulé à cinq divisions profondes, ovales, allongées, aiguës; une corolle monopétale, également campanulée, ayant ses cinq incisions extrêmement profondes. Les étamines au nombre de cinq sont, comme dans le plus grand nombre des autres Cucurbitacées, réunies en trois faisceaux; deux des faisceaux composés chacun de deux étamines, et le troisième seulement formé d'une étamine dans les fleurs femelles. Le calice est ovoïde, allongé à sa base où il adhère avec l'ovaire infère; la corolle est la même que dans les fleurs mâles. Le style est court, trifide et portant trois stigmates légèrement échancrés. Le fruit est une sorte de baie ou péponide charnue ou desséchée, s'ouvrant en trois valves et avec élasticité. Les Momordiques sont des plantes herbacées, grimpantes ou étalées, munies de vrilles tordues en spirale. Les feuilles sont alternes, pétiolées, découpées en lobes palmés. Les fleurs sont pédonculées, munies chacune d'une bractée, plus ou moins rapprochée de leur base. Le *Momordica elaterium*, L., ayant été retiré de ce genre pour former le genre *Ecballium*, toutes les autres espèces sont exotiques.

MOMORDIQUE BALSAMINE. *Momordica Balsamina*, L. Cette espèce est annuelle. Sa tige est rameuse, divisée en ramifications nombreuses, grimpantes au moyen des vrilles dont elles sont armées. Ses feuilles sont pétiolées, orbiculaires, divisées assez profondément en cinq lobes, grossièrement dentées et aiguës, luisantes à leur face supérieure. Les fleurs, d'un jaune pâle, sont solitaires, munies d'une petite bractée sessile, cordiforme et denticulée. Les fruits sont des baies ou péponides tuberculeuses, du volume d'une grosse prune, d'une belle teinte jaune orangé, ou d'un rouge vif, s'ouvrant irrégulièrement en trois valves. Ces fruits sont vulgairement connus sous le nom de *Pommes de Merveille*. De l'Inde.

MOMOT. OIS. *Prionites*, Illig.; *Momotus*, Briss.; *Baryphonus*, Vieillot. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères: bec robuste, dur, long, épais, convexe en dessus, fléchi vers la pointe qui est comprimée; bords des mandibules dentelés en scie; narines situées à la base du bec, un peu obliquement, en partie cachées par les plumes du front; quatre doigts, dont trois en avant, inégaux: l'interne très-court, soudé à la base; l'externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la seconde articulation; ailes courtes, les trois premières rémiges étagées, les quatrième et cinquième les plus longues.

La défiance naturelle des Momots et leur caractère tout à fait sauvage se sont jusqu'ici opposés à l'étude suivie de leurs mœurs et de leurs habitudes, de manière que leur histoire est encore très-peu connue. Plusieurs auteurs en ont parlé en sens divers, mais les traits principaux qu'ils allèguent contradictoirement

ne se trouvant ni les uns ni les autres entièrement d'accord avec la conformation de l'Oiseau, il vaut mieux les passer sous silence, que de s'exposer à répéter des erreurs. Les Momots habitent les forêts les plus épaisses des contrées équatoriales du nouveau continent; rarement ils se montrent dans les plaines qui confinent les forêts; leur vol, en raison de la longueur des deux rectrices intermédiaires et de la brièveté des ailes, est lourd et très-limité; aussi ces Oiseaux, condamnés en quelque sorte à terminer leur existence aux lieux où ils l'ont reçue, sont-ils essentiellement casaniers, et paraissent-ils avoir perdu toute contenance lorsqu'un événement quelconque les a transportés subitement hors du cercle borné dans lequel les restreint une habitude journalière. On a vu de ces Momots égarés, livrés à toutes les inquiétudes de leur position, s'abattre épuisés de besoin et de fatigue, après de vaines et pénibles excursions dans le voisinage, peut être de l'endroit même qu'ils cherchaient avec des efforts que leur naturel trop sédentaire rendait impuissants. On a toujours considéré les Momots comme Omnivores, et même dans la classification méthodique adoptée dans ce dictionnaire, ils sont rangés comme tels; néanmoins cela n'est pas conforme à l'observation, car l'on n'a jamais pu faire manger des graines à ceux que l'on a cherché à élever en captivité; et cette observation avait été faite déjà depuis longtemps par d'Azara. Ils paraissent préférer à toute autre nourriture et même aux fruits, les Insectes, les Vers et les lambeaux de chair; ils avalent aussi les petits Quadrupèdes, après leur avoir brisé les os en les foulant avec les pieds; et de jeunes Oiseaux trouvés dans l'estomac de quelques-uns de ceux que l'on a écorchés, portent à croire qu'ils visitent les nids pour dévorer la progéniture qui les habite. Ils ne s'occupent point de la nidification: des trous pratiqués en terre et dans lesquels on a surpris des couveuses, prouvent qu'ils s'emparent de quelque terrier abandonné et qu'ils y déposent leur ponte consistant en trois œufs d'un blanc verdâtre, tachetés de brun. Le chant de ces Oiseaux est tout à fait désagréable; il est en même temps aigu et grave, selon les diverses inflexions; c'est sans doute de ce chant ou de ce cri que les Momots ont été primitivement nommés par les aborigènes *Houtou* dans divers cantons, et *Tutu* dans d'autres. Les Momots avaient été d'abord confondus avec les Toucans par Linné. D'Azara le premier en a invoqué la séparation, et depuis elle a été effectuée dans les différentes distributions méthodiques qui ont paru.

MOMOT DU BRÉSIL. *V.* MOMOT HOUTOU.

MOMOT DE DOMBEY. *Momotus Dombeyi*. *V.* MOMOT TUTU.

MOMOT HOUTOU. *Momotus Brasiliensis*, Lath.; *Baryphonus cyanocephalus*, Vieill., Buff., pl. enl. 370. Parties supérieures vertes; espace oculaire nu, d'un noir profond, entouré d'un trait bleu dans sa partie postérieure; sommet de la tête et front d'un bleu d'aigue-marine brillant; nuque d'un bleu de saphir, séparé du précédent par une tache noire; quelques traits d'un brun marron sur le haut du cou; grandes tectrices alaires et rémiges primaires d'un bleu changeant en

aigue-marine; petites tectrices alaires et rémiges secondaires vertes; rectrices très-étagées, vertes à leur origine; puis dans les intermédiaires surtout, d'un bleu changeant en violet; les deux du milieu beaucoup plus longues, ébarbées à un pouce environ de leur origine, jusqu'à un pouce ou deux de leur extrémité: dans cet intervalle les barbules paraissent avoir été usées par le frottement, car on observe que dans les jeunes, les barbes sont entières dans toute la longueur des rectrices; parties inférieures d'un vert obscur, avec quelques taches longitudinales noires et souvent bordées de bleu sur la poitrine; bec noir; pieds bruns. Taille, dix-huit pouces.

MOMOT DE LEVAILLANT. *Momotus Levillantii*, Prom., t. 2, pl. B. Son plumage est gris-verdâtre, la tête est rouge, avec les joues noires; une tache angulaire noire au milieu de la poitrine; rémiges bleuâtres; une ceinture orangée sur le haut du ventre; celui-ci d'un gris bleuâtre; queue longue, étagée, avec les rectrices intermédiaires égales. Taille, quatorze pouces. Brésil.

MOMOT ORANROUX. *V.* MOMOT DE LEVAILLANT.

MOMOT A TÊTE BLEUE. *V.* MOMOT HOUTOU.

MOMOT A TÊTE ROUSSE. *Momotus ruficapillus*, Dum. Parties supérieures vertes; sommet de la tête d'un brun rougeâtre; tectrices alaires vertes, frangées de verdâtre; rémiges d'un bleu verdâtre, brillant; rectrices bleuâtres, les deux intermédiaires dépassant de beaucoup les autres qui sont étagées; parties inférieures d'un vert roussâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, quatorze à quinze pouces.

MOMOT TUTU. *Baryphonus Cyanogaster*. Nom que Vieillot a imposé à une variété du Momot à tête rousse, dont la moitié inférieure de la poitrine et le reste des parties inférieures sont d'un bleu assez vif.

MOMOT VARIÉ. Variété du Momot Houtou.

MOMOUL. ois. (Sonnini.) Pour Monaul. *V.* ce mot.

MONA, MONO, MONINA ET MONNINA. МАМ. Noms et diminutifs sous lesquels on a désigné les petits Singes dans beaucoup de relations de voyages, et qui, purement espagnols, n'ont qu'une signification vague et arbitraire, dont les naturalistes empruntèrent celle de MONE qui désigne une espèce de Guenon.

MONACANTHE. *Monacanthus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, Lin., qui se caractérise par un périanthe plan, des sépales et des pétales qui se tournent vers le bas de la fleur, un labelle placé en arrière, charnu, non divisé, ventru et beaucoup plus grand que les sépales, un gynostème court, épais et mutique; une anthère cornue et biloculaire, des masses polliniques bilobées postérieurement, insérées au moyen d'un filament très-grand, dénudé, transverse, élastique et contractile. Le professeur Lindley a institué ce genre pour des plantes parasites nouvellement observées au Brésil, et le nom qu'il lui a imposé se traduit littéralement par fleur-moine; il est dû vraisemblablement à la ressemblance que l'on peut trouver entre la forme du labelle et celle du capuchon qui couvrait la tête des fervents solitaires, au moyen âge, et que quelques ordres religieux ont conservé comme signe distinctif. On ne connaît encore qu'un très-petit nombre d'espèces de Monacanthes que l'on

cultive comme la plupart des autres plantes de la famille, sur la tablette de la serre chaude, recouvrant le conduit de chaleur. On leur procure tous les moyens possibles de développement et on modère avec attention les arrosements. La propagation s'effectue par la séparation des pseudobulbes.

MONACANTHE A DEUX COULEURS. *Monacanthus discolor*, Lindl.; Bot. regist., 1755. Son pseudobulbe est presque cylindrique, légèrement ridé; les feuilles sont oblongues, lancéolées, plissées, d'un vert assez agréable. La hampe est cylindrique, d'un brun verdâtre, longue de sept à huit pouces, terminée par une grappe lâche, composée d'une douzaine de fleurs distantes les unes des autres de huit à dix lignes. Les sépales sont linéaires, obtus, réfléchis et d'un brun verdâtre. Les pétales sont dressés, égaux, linéaires, presque obtus et d'un pourpre brunâtre. Le labelle est postérieur, grand, épais, charnu, sphéroïdal, en forme de capuchon ou plutôt de casque antique à bords réfléchis, anguleux au sommet et frangés sur les côtés, d'un vert pourpre extérieurement, d'un jaune verdâtre à l'intérieur. Le gynostème est court, épais, d'un vert jaunâtre, mutique, avec le bord inférieur convexe, proéminent, recevant le stigmate dans une fossette particulière. L'anthère est à deux loges, prolongée en deux pointes ou cornes verdâtres. Les masses polliniques sont bilobées, sillonnées à leur partie inférieure, supportées par un grand caudicule contractile.

MONACANTHE VERTE. *Monacanthus viridis*, Lindl., *Gen. et Sp. orchid.* p. 157. — *ib.*, *Botan. Regist.* 1752. Sa tige est élevée de deux pieds environ, cylindrique, verte, épaisse de cinq à six lignes; elle sort du milieu d'une touffe composée de sept à huit feuilles allongées, plissées, un peu ondulées et repliées en leurs bords; elle est garnie à distance d'écailles engainantes, lancéolées et pointues; elle est terminée par une belle grappe composée de sept ou huit grandes fleurs vertes et épaisses; les sépales sont ovales, roides, lancéolés, pointus, longs de dix lignes et larges de six; les pétales, parallèles aux sépales, sont ovalaires, ondulés, un peu réfléchis, aigus, un peu plus longs et plus larges que les sépales, d'un vert pâle, parsemés de taches sanguines. Le labelle est postérieur, renflé, ventru, épais, long d'un pouce et demi, d'un jaune brunâtre intérieurement et vert à l'extérieur, avec de fortes veines parallèles sur toute sa longueur; le gynostème est court, ovale, charnu et mutique. Cette espèce, de même que la précédente, est originaire du Mexique.

MONACANTHE. *Monacantha*. POIS. *V.* BALISTE.

MONACHELLE. pois. Espèce du genre *Spare*. *V.* ce mot.

MONACHIDIER. *Monachidium*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Acridiens, institué par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères: corselet relevé et saillant, en forme de capuchon, s'avancant fort peu néanmoins au-dessus des élytres; celles-ci et les ailes qu'elles recouvrent, plus longues que l'abdomen qui est lui-même assez allongé; antennes beaucoup plus longues que la tête et le corselet réunis, composées d'articles très-menus et parfaitement cylindriques.

MONACHIDIER A PATTES JAUNES. *Monachidium fla-*

vipes, Aud.-Serv. Cette espèce est noire, avec le bout des cuisses, les jambes et les tarses d'un rouge vif; bord postérieur des segments de l'abdomen et son extrémité de la même couleur; antennes jaunes, excepté les deux premiers articles; corselet ordinairement noirâtre ainsi que les élytres dont toutes les nervures transversales sont jaunes; on y remarque aussi des bandes inégales, plus ou moins interrompues, de la même couleur, et qui sont ordinairement au nombre de cinq; ailes d'un bleu violet, à reflets métalliques. Taille, deux pouces et demi. De Cayenne.

MONACHNE. BOT. Palisot-Beauvois (*Agrost.*, p. 49, t. 10, fig. 9, 10) appelle ainsi un genre nouveau qu'il établit pour le *Saccharum reptans* de Lamarck, qui en effet n'appartient pas au genre *Saccharum*. Mais ce genre *Monachne* ne diffère du *Panicum* que par l'absence d'une des écailles de la lépicène, et peut-être y a-t-il eu erreur dans l'observation. Du reste les botanistes sont aujourd'hui convenus de réunir le genre *Monachne* de Beauvois au genre *Panicum*. *V.* ce mot.

MONACTINERMA. BOT. C'est-à-dire qui n'a qu'un seul rang de rayons. Genre proposé par Bory de Saint-Vincent (*Ann. gén. des Scienc. phys.*, t. 11, p. 138), pour les Passiflores à calice quinquéfide, et munie d'un nectaire ou couronne à un seul rang. *V.* PASSIFLORE.

MONACTIDE. *Monactis*. BOT. Ce genre établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, 4, p. 256), appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées, et à la Syngénésie superflue, L. Il est ainsi caractérisé: involucre cylindracé, tubuleux, composé d'un petit nombre de folioles presque imbriquées, lancéolées, aiguës, membraneuses: les extérieures plus petites; réceptacle plan, couvert de paillettes lancéolées, linéaires, aiguës, carénées et diaphanes; calathide radiée; les fleurs du disque au nombre de cinq à dix, hermaphrodites, ayant une corolle tubuleuse, renflée à la base, et dont le limbe est campanulé, à cinq lobes ovés, lancéolés et réfléchis; les étamines ont des filets capillaires, des anthères linéaires, à peine cohérentes, nues à la base, terminées au sommet par des appendices ovales et légèrement obtus. L'ovaire est linéaire, dépourvu d'aigrette, surmonté d'un style filiforme, que terminent deux branches stigmatiques, sail-lantes. Le rayon ne se compose que d'une seule fleur femelle, dont la corolle offre un tube court, comprimé, à languette elliptique, oblongue et tridentée; l'ovaire est comme celui des fleurs hermaphrodites. Les akènes ne sont point connus. Ce genre est très-voisin du *Flaveria* de Jussieu et de l'*Ogiera* de Cassini; il se distingue du premier par son réceptacle paléacé, et du second par son port, et la fleur solitaire qui compose son rayon et qui lui a fait imposer le nom de *Monactis*. Le *Monactis flaverioides*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 405, est un arbre à rameaux alternes qui se divisent en petites branches flexueuses, légèrement glabres. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales-oblongues, cunéiformes à la base, se terminant légèrement en pointe, offrant quelques petites dents très-éloignées, coriaces, marquées de nervures réticulées et proéminentes, vertes et rugueuses supérieurement, tomenteuses et blanchâtres en dessous. Les fleurs, presque sessiles et de cou-

leur jaune, sont disposées en corymbes terminaux et très-rameux. Cet arbre croît dans la province de Bracamora, sur les rives du fleuve des Amazones. Une seconde espèce a été décrite par l'auteur du genre sous le nom de *Monactis dubia*. Mais cette plante qui habite le royaume de Quito, est dioïque, et dans l'opinion de Kunth lui-même, elle pourrait peut-être faire partie du genre *Bailliera* d'Aublet.

MONADAIRES. zool. C'est le nom que donne Bory-St-Vincent à sa première famille de l'ordre des Gymnodés, de la classe des Microscopiques, c'est-à-dire celle qui, dans un *Systema naturæ*, doit commencer ou terminer le catalogue des êtres vivants, selon qu'on y procède dans l'ordre ascendant ou descendant. Ce sont les plus simples des créatures vivantes; chaque individu, infiniment petit, parfaitement translucide, sans la moindre apparence d'organe quelconque, de forme parfaitement arrêtée, et ne paraissant ni contractile ni extensible, n'offre au plus fort grossissement, aucune apparence d'une molécule constitutrice; les infusions seules ou les liquides corrompus en produisent d'innombrables quantités.

Les genres de la famille des Monadaires sont les Lamellines, les Monades, les Ophthalmoplanides et les Cyclides. *V.* ces mots.

MONADE. *Monas.* *ixf.* Muller et, par suite, tous les zoologistes ont considéré comme devant former un genre particulier d'animaux, des corps microscopiques, punctiformes, ovales ou globuleux, parfaitement transparents, que le microscope fait apercevoir, se mouvant dans les infusions végétales ou animales, naturelles ou artificielles, et surtout lorsqu'il fait chaud. Leur extrême petitesse leur a valu le nom de Monades, par allusion au système philosophique d'Épicure, et leur très grande simplicité, puisqu'on ne peut y apercevoir aucun organe, pas même de rudiment de canal intestinal, les a fait placer à la fin ou au commencement de la série des animaux, suivant qu'on a adopté l'ordre de la dégradation ou de la gradation de l'organisation. Mais, comme il est assez difficile d'en faire de véritables animaux, du moins dans la définition généralement admise, et seulement en admettant qu'elles exécutent des mouvements volontaires, indépendants des circonstances extérieures, ce qui n'est peut-être pas absolument certain, plusieurs naturalistes ont été conduits à penser que ce n'étaient, pour ainsi dire, que des molécules organiques, dont l'assemblage, suivant des lois déterminées, contribuerait indifféremment à la formation d'un animal ou d'un végétal.

MONADELPHES. bot. Se dit des étamines quand elles sont réunies par leurs filets en un seul faisceau.

MONADELPHIE. bot. Nom de la seizième classe du système sexuel de Linné, ayant pour caractères : plusieurs étamines réunies en un seul faisceau ou tube par leurs filets, dans une étendue plus ou moins considérable. Cette classe, à laquelle appartiennent toutes les Malvacées, se compose de cinq ordres, savoir : Monadelphie *Pentandrie*, Monadelphie *Décandrie*, Monadelphie *Ennéandrie*, Monadelphie *Dodécandrie* et Monadelphie *Polyandrie.* *V.* **SYSTÈME SEXUEL.**

MONADENIA. bot. Le genre de la famille des Orchi-

dées et de la Gynandrie Monandrie, L., établi sous ce nom, par le professeur Lindley, n'a point paru différer du genre *Disa* de Bergius. *V.* **DISC.**

MONADINES. *ixf.* Ehrenberg a donné ce nom à la première famille des Infusoires gymniques nus; elle comprend toute la série des animaux invertébrés qui, jouissant d'une bouche en communication avec plusieurs vésicules stomacales, n'ont point d'anus ni de tube intestinal; leur corps, dépourvu d'enveloppe, est monomorphe, c'est-à-dire ayant une forme stable et n'étant pas protéen. Leur reproduction a lieu spontanément par une division transversale, simple.

MONANDRIE. bot. Nom de la première classe du Système sexuel de Linné, qui renferme tous les végétaux phanérogames ayant une seule étamine. On compte deux ordres seulement dans cette classe peu nombreuse, savoir : la Monandrie *Monogynie* et la Monandrie *Digynie.* *V.* **SYSTÈME SEXUEL.**

MONANTHES. bot. Le genre établi sous ce nom, par Bawordt, dans la famille des Crassulacées, pour une espèce du genre *Sempervivum*, n'a point été adopté par le professeur De Candolle qui en a fait seulement une section de ce dernier genre.

MONARCHE. *Monarcha.* ois. Genre de l'ordre des Insectivores, institué par Vigors et Horsfield pour un Oiseau de la Nouvelle-Hollande, qui paraît y tenir à peu près la place qu'occupent les tyrans dans le nouveau monde. Caractères : bec fort, assez allongé, élargi à sa base, presque déprimé; arête carénée, recourbée au sommet; mandibule supérieure échancrée; narines basales, arrondies, recouvertes par les plumes et les soies roides, dont la bouche est garnie; ailes médiocres, presque arrondies : première rémige courte, la deuxième du double plus longue, les troisième et cinquième égales, un peu plus courtes que la quatrième, qui dépasse toutes les autres; queue égale, médiocre; pieds médiocres; tarsi à scutelles en avant et lisses en arrière.

MONARCHE CARÈNE. *Monarcha carinata*, Vig. et Horsf.; *Muscipeta carinata*, Sw. Son plumage est d'un gris bleuâtre, avec les joues et les côtés du cou d'une nuance plus pâle; le front et la gorge sont noirs; l'abdomen, les tectrices alaires et le croupion sont d'un brun ferrugineux; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces.

MONARDE. *Monarda.* bot. Genre de la famille des Labiées et de la Décandrie Monogynie, composé d'un assez grand nombre d'espèces, presque toutes originaires des diverses contrées de l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes vivaces, ayant les fleurs rouges ou jaunes, axillaires ou réunies en tête au sommet des ramifications de la tige. Leur calice est tubuleux, cylindrique et à cinq dents; leur corolle, également cylindrique, a son limbe divisé en deux lèvres : la supérieure étroite, dressée et entière, enveloppant les étamines; l'inférieure plus large, réfléchie et à trois lobes, celui du milieu étant plus long. Les étamines sont au nombre de deux, dressées contre la lèvre supérieure de la corolle, qui les enveloppe. Parmi les espèces de ce genre, dont un grand nombre sont cultivées dans les jardins comme plantes d'agrément, on cite particulièrement les suivantes :

MONARDE A FLEURS ROUGES. *Monarda didyma*, L.;

Monarda purpurea, Lamk., Ill., t. 19. Cette espèce vulgairement désignée sous les noms de Thé d'Oswego ou de Pensylvanie, est une très-belle plante, ayant sa tige haute d'environ deux pieds; ses feuilles opposées, ovales, acuminées, aiguës, dentées, finement pubescentes en dessous, parsemées à leur face supérieure de points glanduleux. Les fleurs sont d'un rouge écarlate, ainsi que les bractées qui les accompagnent; elles forment au sommet des tiges, une sorte de tête globuleuse. Les feuilles de cette plante répandent une odeur très-agréable. Dans quelques parties de l'Amérique septentrionale on se sert de leur infusion pour remplacer celle du Thé de la Chine.

MONARDE FISTULEUSE. *Monarda fistulosa*, L., Gærtner, de *Fruct.*, t. 66. Originnaire du Canada. Cette Monarde est plus grande que la précédente. Sa tige, rameuse, articulée et velue, porte des feuilles pétiolées, ovales, lancéolées, arquées, dentées, très-longues, d'un vert pâle. Les fleurs, qui sont violacées et tubuleuses, forment des capitules terminaux.

MONARDELLE. *Monardella*. Bot. Bentham a érigé en genre distinct le *Pycnanthemum monardella* de Michaux, famille des Labiatiées, et lui a donné pour caractères : calice ovato-tubuleux, souvent allongé, à dix ou treize nervures, à cinq dents courtes, égales et dressées; orifice nu; tube de la corolle égalant en longueur le calice, ou courtement exserte; orifice glabre; limbe subbilabié; lèvre supérieure bifide, l'inférieure à trois lobes oblongs ou linéaires, plans, presque égaux; quatre étamines presque égales, quelquefois les inférieures un peu plus longues, dressées, divergentes et exsertes; filaments nus; anthères à deux loges parallèles, ordinairement divergentes ou divariquées; style courtement bifide au sommet, terminé par de petits stigmates; akènes secs et lisses.

MONARDELLE DE MICHAUX. *Monardella Michauxii*, *Pycnanthemum Monardella*, Mich., Flor. Bor. Am., vol. 2, p. 8. Ses tiges sont droites, médiocrement velues, garnies de feuilles opposées, pétiolées, ovales, un peu pubescentes, élargies et presque en cœur à leur base, dentées en scie à leur contour, acuminées à leur sommet, les supérieures presque sessiles; les fleurs sont réunies en verticilles capités et terminaux, garnis en dessous de folioles, en forme de colerette, colorées, inégales, lancéolées, acuminées; bractées étroites et ciliées; calices barbus à leur sommet. De la Caroline.

MONARRHÈNE. *Monarrhenus*. Bot. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie nécessaire, L., établi par Cassini qui l'a placé dans la tribu des Vernoniées. Il présente les caractères essentiels suivants: involucre oblong campanulé, formé d'écailles imbriquées: les extérieures ovales, oblongues, obtuses, concaves, appliquées, coriaces et velues au sommet; les intérieures étalées, longues, linéaires, scarieuses, luisantes, légèrement frangées sur les bords et au sommet; réceptacle petit, plan et absolument nu; calathide oblongue, n'ayant au centre qu'une fleur régulière et mâle, à la circonférence un grand nombre de fleurs tubuleuses et femelles. La fleur centrale mâle offre un rudiment d'ovaire extrêmement court et surmonté d'une longue aigrette soyeuse; sa corolle est à cinq

divisions munies de glandes sur leur face extérieure; leurs étamines ont le filet large et membraneux; le tube des anthères, saillant hors de la corolle, est pourvu d'appendices au sommet ainsi qu'à la base. Les fleurs de la circonférence présentent un ovaire oblong, un peu aminci inférieurement, strié, pourvu à sa base d'un gros bourrelet cartilagineux, et surmonté d'une aigrette comme celle de la fleur centrale. La corolle est tubuleuse, grêle, divisée en trois ou quatre découpures longues et étroites. Le style est à deux branches, longues, grêles, glabres et divergentes. Le genre *Monarrhenus* se rapproche beaucoup du *Tessaria* de Ruiz et Pavon ou *Gynheteria* de Willdenow. Il se compose de deux espèces que Lamarck a décrites, dans l'Encyclopédie, comme variétés d'une même espèce qu'il nommait *Conyza salicifolia*; Cassini les a nommées *Monarrhenus pinifolius*, et *Monarrhenus salicifolius*. Ce sont des plantes ligneuses, à rameaux couverts de feuilles linéaires et entières, à fleurs nombreuses, disposées en panicules ou en corymbes. Elles croissent dans les îles de France et de Mascareigne.

MONAS. INF. *V.* MONADE.

MONASE. *Monasa*. OIS. Ce genre créé par Vieillot, pour le Coucou noir de Cayenne (Buffon), qui fait partie du genre *Tamatia* de la méthode de Temminck, n'a point été jugé comme suffisamment caractérisé.

MONAUL. *Monaulus*. OIS. Genre de la méthode de Vieillot qui correspond au genre *Impey* de Lesson. *V.* IMPEY.

MONAVIA. BOT. Synonyme de *Mimule*. *V.* ce mot.

MONAX. MAM. Espèce du genre *Marmotte*. *V.* ce mot.

MONAZITE. MIN. Breithaupt a donné ce nom à un minéral qui se trouve aux environs de Miask en Sibérie, dans un Granite zirconien. Cette substance possède un éclat vitreux, une couleur rouge-brique ou brun-rougeâtre; elle est translucide sur les bords; ses cristaux sont des prismes rhomboïdaux; sa dureté est égale à 6; sa pesanteur spécifique est 4,95.

MONBIN. BOT. *V.* MOMBIN et SPONDIAS.

MONDAIN. OIS. Race de Pigeons domestiques.

MONDÉ ET MONDI. MAM. *V.* COATI.

MONÉ. MAM. Espèce du genre *Guenon*. *V.* ce mot.

MONÉDULE. *Monedula*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Bembécides, établi par Latreille et ayant pour caractères: labre en triangle allongé; mâchoires et lèvre formant une promuscide fléchie; côté interne des mandibules ayant deux ou trois dentelures; palpes maxillaires atteignant au moins l'extrémité des mâchoires, de six articles; les labiales de quatre; cellule radiale et la dernière des cubitales séparées par un intervalle remarquable.

Ces Hyménoptères ressemblent, au premier coup d'œil, aux Bembex; mais ils en diffèrent cependant d'une manière très-facile à distinguer, par les palpes dont les maxillaires n'ont que quatre articles et les labiales deux. Les Stizes en sont bien séparés par les parties de la bouche qui ne forment point de fausse trompe ou de promuscide. Les Monédules sont propres à l'Amérique; leur organisation est entièrement la même que celle des Bembex, et il est probable que

leurs habitudes enfin sont également semblables.

MONÉDULE VESPIFORME. *Monedula vespiiformis*, Latr.; *Bembex signata*, Fabr., Rœm., Gen. Ins., tab. 27, fig. 9. Son corps est noir; le corselet a quatre raies jaunes longitudinales; l'abdomen a des taches jaunes ondées. On la trouve à Cayenne et à Surinam.

MONELLA. BOT. Le genre d'Amaryllidées produit sous ce nom, par Herbert, ne diffère point du genre *Cyrtanthus*, et lui a été conséquemment réuni. V. CYRTHANTE.

MONEMA. BOT. Greville exprime par cette dénomination la même chose que Link par *Hydrolinum*. V. ce mot.

MONENTELE. *Monenteles*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie frustranée, L., établi par Labillardière (*Sertum Austro-Caledonicum*, p. 42, t. 43 et 44), et caractérisé ainsi : involucre composé de folioles dont les extérieures sont nombreuses, disposées sur plusieurs rangs, oblongues, acuminées, presque égales, couvertes d'une laine épaisse; les intérieures du double plus longues, lisses, colorées, scarieuses, appliquées; réceptacle plan et nu; calathide composée de fleurons nombreux, tous femelles ou stériles, à l'exception d'un seul qui est placé au centre, et renferme des étamines et un pistil; la corolle de ce fleuron est infundibuliforme, à cinq divisions peu profondes; ses étamines syngénèses sont à peine saillantes, et le style est à deux branches stigmatiques; l'akène est obové, surmonté d'une aigrette poilue, ainsi que les akènes des fleurons femelles ou stériles. Ce genre est placé par son auteur auprès de l'*Elychrysum*, à cause de la forme de l'involucre et de son unique fleur centrale et hermaphrodite, au milieu de tant de fleurs femelles et stériles. Ce dernier caractère se présente aussi dans le *Tessaria* de la Flore du Pérou; mais les deux genres diffèrent par leur réceptacle et leur involucre. D'après ces caractères, le genre *Monenteles* est aussi très-voisin du *Monarrhenus* de Cassini. L'auteur a décrit et figuré deux espèces sous les noms de *Monenteles spicatus* et *Monenteles sphacelatus*. Ce sont des plantes herbacées, à racines vivaces, à tiges dressées, touffues, et ailées par la décurrence des feuilles. Les calathides de fleurs sont disposées en capitules formant des épis continus ou interrompus. Elles croissent dans la Nouvelle-Calédonie.

MONERME. *Monerma*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Palisot-Beauvois (*Agrost.*, p. 116, t. 20, f. 10) pour quelques espèces de *Rottboella*, qui offrent les caractères suivants : fleurs disposées en épis simples et articulés; épillets uniflores, sessiles et alternes à chaque dent de l'axe. Chaque épillet, à moitié enfoncé dans une excavation de l'axe commun, se compose d'une lépicène à deux valves, dont l'intérieure, plus petite et plus mince, est le plus souvent soudée en partie avec le rachis, et l'externe est cartilagineuse et striée; d'une glume formée de deux paillettes minces et mutiques; d'une à trois étamines; de deux paillettes lancéolées et d'un ovaire surmonté de deux styles et de deux stigmates plumeux. Le fruit est nu. A ce genre Beauvois rapporte les *Rottboella repens*, *subulata* et *monandra*.

MONÈSE. *Moneses*. BOT. Salisbury a institué ce genre dans la famille des Pyrolacées, aux dépens du genre *Pyrola* de Linné, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle quinquéfide, étalée; dix étamines ordinairement disposées deux par deux et régulièrement devant chaque lobe de la corolle; anthères biépéronnées à leur base, elles se renversent bientôt, de manière que leur sommet vient toucher la pointe de l'éperon; style rigide; stigmate divisé en cinq parties qui rayonnent; capsule à cinq loges déhiscentes par cinq valves.

MONÈSE A GRANDES FLEURS. *Moneses grandiflora*, Salisb.; *Pyrola uniflora*, Lin. C'est une plante herbacée, vivace, à racines traçantes; ses feuilles sont arrondies, veinées, pétiolées, rassemblées au sommet de la tige; le pédoncule terminal est plus long que la tige, uniflore, avec une bractée vers le milieu. Cette plante croît dans diverses régions de l'hémisphère boréal.

MONET. ORS. L'un des noms vulgaires du Gros-Bec Moineau.

MONETIA. BOT. V. AZIMA.

MONGOUS. MAM. Espèce du genre Maki. V. ce mot.

MONGUL. MAM. (Vicq d'Azyr.) Synonyme d'Alagtaga. Espèce de Gerboise. V. ce mot.

MONIÈRE ou **MONNIÈRE.** *Moniera*, *Monieria* et *Monniera*. BOT. Les auteurs variant sur la manière d'écrire ce mot, il paraît convenable de suivre de préférence Aublet qui le premier a établi ce genre. Il appartient à ces Rutacées anomales dont quelques botanistes ont proposé de faire soit une tribu, soit même une famille distincte, sous le nom de Cuspariées. Son calice, persistant, présente cinq divisions profondes, toutes inégales entre elles, dont trois très-courtes et deux plus longues que la corolle. Celle-ci est tubulée et son limbe se partage en cinq lobes, qui sont comme disposés en deux lèvres : la supérieure unilobée, l'inférieure quadrilobée. Telle est son apparence, mais l'analogie fait reconnaître ici cinq pétales inégaux qui se sont soudés en partie. Au tube de la corolle sont accolés cinq filets alternant avec ses lobes, aplatis et barbus; deux seulement portent adossées à leur sommet des anthères cordiformes; les trois autres sont stériles. On remarque aussi au dedans et à côté de ces dernières une écaille hypogyne, allongée et bidentée au sommet; cinq ovaires sessiles, rapprochés, glabres, renfermant chacun deux ovules, et de leur sommet naissent autant de styles soudés en un seul que termine un stigmate en tête, quinquelobé. Le fruit se compose de cinq capsules monospermes par avortement. La graine, sous un test tuberculeux, présente un embryon dépourvu de périsperme et dont les cotylédons sont lisses, bifides à leur base, pliés dans leur longueur, de manière que l'un embrasse l'autre, et que tous deux, à leur sommet, recouvrent en partie la radicule dirigée obliquement en avant et en bas, vers le point correspondant au hile. Le *Moniera trifolia* est la seule espèce connue de ce genre; c'est une plante herbacée et velue qui croît dans la Guiane et se retrouve à Cumana et au Brésil; elle est commune sur les rivages de la mer. Ses feuilles, alternes ou presque opposées, se composent de trois folioles parsemées de points transparents extrêmement

fin. De leurs aisselles naissent des pédoncules simples et nus inférieurement, puis bifurqués et chargés de fleurs presque sessiles et disposées d'un seul côté. *V.* Aublet, Plant. Guian., tab. 293, et Adr. de Juss., Rutac., tab. 22, n° 51.

MONILIE. *Monilia*. BOT. (*Mucédinées.*) Ce genre, établi par Persoon, a été divisé par Link en plusieurs autres genres, tels que *Aspergillus*, *Alternaria*, *Torula*, *Oideum*, *Epochnium*; les caractères qui distinguent ces genres sont si légers que pour plusieurs d'entre eux, la séparation paraît superflue; tels sont les genres *Torula* et *Monilia* de Link et *Hormiscium* de Kunze, qui ne diffèrent que par la forme des articulations, ovales dans les *Monilia* et sphériques dans les *Torula* et les *Hormiscium*. Le genre *Monilia* peut être ainsi caractérisé: filaments simples, roides, droits, légèrement entrecroisés, rapprochés par touffes, composés d'articles moniliformes, qui se séparent à l'époque de la maturité, en autant de sporidies globuleuses ou ovales. Le genre *Alternaria* de Nées ne diffère des *Monilies* qu'en ce que les articles ovoïdes, au lieu d'être contigus, sont séparés par des espaces plus grêles. Toutes ces plantes qui appartiennent au groupe des *Byssoidées*, croissent sur les végétaux morts et souvent en partie pourris. Leur couleur est en général noirâtre ou d'un brun foncé.

MONILIFERA. BOT. (Séb. Vaillant.) Synonyme d'*Ostéosperme*. *V.* ce mot.

MONILIFORME. BOT. C'est-à-dire en forme de chapellet. On donne ce nom adjectif à des organes allongés, divisés en petites masses par des étranglements rapprochés les uns des autres. C'est dans ce sens qu'on dit vaisseaux *Moniliformes*, poils et légumes *Moniliformes*.

MONILIFORMIE. *Moniliformia*. BOT. (*Hydrophytes.*) Feu Lamouroux a mentionné sous ce nom, à la suite du genre *Fucus*, et dans la liste des genres de la famille des *Fucacées*, un genre qu'il n'a pas eu le temps de faire connaître; ses caractères consistent dans la disposition des réceptacles qui, assez semblables pour la forme et pour la manière dont y sont disposés les gongyles, aux réceptacles du *Fucus vesiculosus*, L., se développent à la suite les uns des autres, et affectent la disposition des grains de chapellets. La racine est un ampatement d'où partent plusieurs tiges cylindracées, qui s'allongent en se renflant de distance en distance; ce sont les renflements qui, toruleux par l'effet des gongyles se développant à leur surface, deviennent de plus en plus vésiculeux vers les extrémités où la plante est dichotome.

MONILIFORMIE DE LABILLARDIÈRE. *Moniliformia Labillardieri*, Bory; *Fucus Moniliformis*, Labillard. Ses tiges sont longues de six pouces environ, grosses à leur base comme une plume de Pigeon; dès le troisième ou quatrième renflement, qui est déjà un réceptacle toruleux et gongylifère, elle se bifurque, au moyen de l'insertion assez régulière de deux autres réceptacles parfaitement ovoïdes, ou quelquefois un peu plus allongés qu'élargis, et en figure de cœur par leur base qui se rétrécit en pétiole; leur plus forte grosseur est celle d'une cerise. Ils deviennent noirs par la dessiccation. De la Nouvelle-Hollande.

MONILINE. *Monilina*. BOT. Genre confondu avec les *Conferves* proprement dites par Lyngbye, et qu'il serait facile de confondre avec la plupart des *Salmacides*, après que l'accouplement, totalement achevé, a fait disparaître les filaments internes à spirale pour ne laisser subsister que ceux qui sont remplis de gemmules, si l'on n'observait que ces *Monilines* ne présentent aucune sorte de trace de stigmates qui puissent faire supposer le moindre rapprochement de deux filaments. Des valvules comme dans les *Conferves* proprement dites y interceptent des articulations bien visibles, et celles-ci contiennent une matière colorante disposée en boules ou glomérules sphériques, qui présentent parfaitement l'aspect des *Zoocarpes* d'un *Tirésias*, mais qui n'en ont pas l'animalité. Si ces *Monilines* s'accouplaient, elles ne différeraient du genre *Léda*, que parce que la gemmule serait solitaire au lieu d'être deux par deux entre chaque valvule. Vus au microscope, les filaments des *Monilines* ont parfaitement l'air de colliers de perles, ce qui leur a mérité le nom par lequel Bory St-Vincent les désigne. Le *Conferva floccosa* de Lingbye et le véritable *punctalis* de Müller, sont des exemples de ce genre.

MONILINES. Sous-genre de *Batrachospermes*. *V.* ce mot.

MONIMIE. *Monimia*. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars, aux dépens de l'*Ambora*, formant le type de la nouvelle famille des *Monimiées* et offrant les caractères suivants: fleurs dioïques. Les fleurs mâles se composent d'un involucre globuleux, à quatre dents, s'ouvrant en quatre lobes profonds, étalés et réfléchis. La face interne de cet involucre qui est charnu, est toute couverte d'étamines à filaments courts et à anthères composées de deux loges distinctes, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Les fleurs femelles se composent également d'un involucre ovoïde, ouvert seulement à son sommet, où il se termine par quatre ou cinq dents. Cet involucre creux inférieurement, a toute sa face interne tapissée de poils roides, et de son fond naissent huit à dix pistils dressés, sessiles, entremêlés de poils et dont les stigmates linéaires sont saillants au-dessus de l'orifice de l'involucre. Le fruit se compose de l'involucre devenu charnu et à peu près de la grosseur d'une cerise, ombiliqué à son sommet, par l'orifice duquel sortent encore les restes des stigmates, et contenant dans son intérieur les pistils devenus les véritables fruits. Ceux-ci sont irrégulièrement ovoïdes, un peu anguleux, à cause de la pression qu'ils exercent les uns sur les autres. Ce sont autant de petits drupes un peu charnus extérieurement, contenant un noyau osseux, épais, uniloculaire et monosperme. La graine qui remplit exactement la cavité du péricarpe est pendante; on voit régner sur un de ses côtés un raphé qui va aboutir à une chalazée placée à son extrémité opposée. Le tégument propre recouvre un gros endosperme charnu et huileux, qui contient dans sa partie supérieure un embryon renversé comme la graine, très-court, ayant sa radicule conique et obtuse, ses deux cotylédons écartés l'un de l'autre par une partie de l'endosperme.

Ce genre ne se compose que de deux espèces: *Monimia oralifolia*, Petit-Thouars, Pl. Afriq., t. 9, f. 1,

et *Monimia rotundifolia*, id. L'une et l'autre croissent aux îles de France et de Mascareigne. Ce sont des arbres de moyenne taille, à feuilles opposées, très-entières, rudes au toucher et couvertes de poils étoilés. Les fleurs sont dioïques, disposées en grappes à l'aisselle des feuilles. Le genre *Monimia* vient naturellement se placer auprès de l'*Ambora*. Il en diffère surtout par ses fleurs femelles qui sont distinctes les unes des autres et en petit nombre dans l'involucre, tandis qu'elles sont plongées dans les parois de l'involucre, et en très-grand nombre, dans l'*Ambora*.

MONIMIÉES. *Monimiææ*. BOT. Cette famille qui a pour type les genres *Monimia* et *Ambora*, primitivement placés dans l'ordre des Urticées, a été d'abord indiquée par Du Petit-Thouars, puis établie par Jussieu qui a publié sur ce sujet un mémoire intéressant, Ann. du Mus., XIV, p. 116. Jussieu dans ce mémoire forme la famille des Monimiées, non-seulement des deux genres qui viennent d'être cités, mais il y réunit encore les genres *Ruizia* ou *Boldea*, *Pavonia* ou *Laurelia*, *Citrosma* et *Atherosperma*. Néanmoins il forme une section séparée du *Pavonia* et de l'*Atherosperma*, en disant que cette section pourra former une famille distincte. Il y ajoute, comme type d'une section supplémentaire, le genre *Calycanthus*, placé auparavant à la suite des Rosacées. Mais ce genre constitue, avec le *Chimonanthus* de Lindley, une petite famille très-éloignée de celle-ci, et connue sous le nom de Calycanthées. V. ce mot. Dans ses Remarques générales sur la végétation des Terres-Australes, Robert Brown établit sous le nom d'Athérospermées une famille distincte pour le *Pavonia* et l'*Atherosperma*, et quelques autres plantes de la Nouvelle-Hollande dont cet illustre botaniste n'a pas encore donné la description. Il résulte de là que la famille des Monimiées, telle que l'entend le botaniste anglais, se trouverait réduite aux seuls genres *Monimia*, *Ambora* et *Ruizia*. Voici les caractères des Monimiées : ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, dépourvues de stipules, et à fleurs unisexuées. Ces fleurs offrent un involucre globuleux ou caliciforme et dont les divisions sont disposées sur deux rangs; dans le premier cas, cet involucre qui présente seulement quatre ou cinq petites dents à son sommet, se rompt et s'ouvre en quatre divisions profondes et assez régulières, et toute leur face supérieure est recouverte d'étamines à deux loges et à filaments courts. Dans le second cas (*Ruizia*), les étamines tapissent seulement la partie inférieure et tubuleuse de l'involucre; les filaments sont plus longs, et vers leur partie inférieure ils portent de chaque côté un appendice irrégulièrement globuleux et pédicellé. Les fleurs femelles se composent d'un involucre absolument semblable à celui des fleurs mâles, c'est-à-dire globuleux ou ovoïde et à quatre dents pour les deux genres *Monimia* et *Ambora*, et presque campanulé et à divisions disposées sur deux rangs dans le genre *Ruizia*. Dans les genres *Monimia* et *Ruizia*, on trouve au fond de cet involucre huit à dix pistils dressés, entremêlés de poils, entièrement distincts les uns des autres. Dans l'*Ambora*, au contraire, ces pistils sont extrêmement nombreux, entièrement renfermés dans

l'épaisseur même des parois de l'involucre, dans toute son étendue de la base au sommet, ne se manifestant dans sa cavité que par autant de petits mamelons conoïdes, allongés, irréguliers et à surface tuberculeuse, qui sont les véritables stigmates. Du reste chacun de ces pistils est à une seule loge qui contient un seul ovule pendant du sommet de la loge. Dans les genres *Ambora* et *Monimia*, l'involucre est persistant. Dans le premier, il prend beaucoup d'accroissement, devient charnu et s'évase dans sa partie supérieure, de manière à prendre la forme d'une coupe. Dans le second, il prend peu d'accroissement et reste clos. Les fruits qui, dans l'*Ambora*, sont retenus dans l'épaisseur même des parois de l'involucre, sont autant de petits drupes dont le noyau est uniloculaire et monosperme. La graine est renversée; de son point d'attache à sa base, règne sur l'un de ses côtés un raphé légèrement proéminent, qui va se terminer à la chalaze apparente extérieurement sous la forme d'une tache brunâtre. Cette graine se compose d'un tégument propre, assez mince, recouvrant un très-gros endosperme charnu. L'embryon est placé à la partie supérieure, mais dans l'intérieur de l'endosperme, il offre la même direction que la graine, c'est-à-dire qu'il est renversé comme elle. Dans les deux genres *Monimia* et *Ruizia*, il offre un caractère particulier dont il existe assez peu d'exemples dans le règne végétal : les deux cotylédons sont écartés l'un de l'autre, et leur écartement est rempli par l'endosperme. L'*Ambora* n'offre pas ce caractère.

Maintenant si l'on compare les caractères de la famille des Monimiées, ainsi limitée, à ceux de la famille des Athérospermées, on verra que les différences qui existent entre ces deux groupes, sont si peu importantes ou se nuancent tellement de l'une à l'autre, que probablement il faudra revenir à l'opinion de Jussieu et n'en former que deux sections d'un même ordre naturel. En effet les seuls caractères distinctifs entre ces deux familles consistent : 1^o dans la structure des étamines; 2^o dans la position de la graine. Les étamines, en effet, dans le *Pavonia* et l'*Atherosperma*, ont la même organisation que dans les Laurinées, c'est-à-dire qu'à la base des filets on trouve deux appendices irrégulièrement globuleux et à surface glanduleuse, et que les anthères s'ouvrent par le moyen d'une sorte de plaque qui s'enlève de la partie inférieure vers le sommet. Mais déjà l'un de ces caractères s'observe dans le *Ruizia*, dont les filets staminaux sont munis, vers leur base, de deux appendices pédicellés. Quant à l'adnexion de la graine, elle est entièrement opposée dans les deux familles, c'est-à-dire qu'elle est dressée dans les Athérospermées. Mais l'organisation est absolument la même dans l'une et dans l'autre, et les deux caractères du mode de déhiscence des anthères et de la position de la graine, ne paraissent pas suffisants pour former deux familles. Il est donc convenable de rétablir la famille des Monimiées telle que Jussieu l'avait proposée, c'est-à-dire de la partager en deux sections ainsi caractérisées :

Sect 1^{re}. AMBORÉES.

Anthères s'ouvrant par un sillon longitudinal; graines renversées.

Ambora, Juss.; *Monimia*, Du Petit-Thouars; *Boldea*, Juss., ou *Ruizia*, Ruiz et Pavon.

Section 2. ATHÉROSPERMÉES.

Anthères s'ouvrant de la base au sommet par le moyen d'une plaque ou valvule; graines dressées.

Laurelia, Juss., ou *Pavonia*, Ruiz et Pavon; *Atherosperma*, Labillard.; *Citrosma*, P.

Les Monimiées ont beaucoup d'affinité, d'une part avec les Urticées auxquelles l'*Ambora* avait d'abord été réuni; mais elles en diffèrent surtout par leurs graines munies d'un endosperme; elles se rapprochent aussi des Laurinées par le groupe des Athérospermées; mais les Laurinées manquent également d'endosperme.

MONINE. BOT. Pour Monnine. *V.* ce mot.

MONITOR. REPT. *V.* TUPINAMBIS.

MONJOLI. BOT. Nom proposé par quelques botanistes français, pour désigner le genre *Varronia*. *V.* ce mot.

MONNAIE. MOLL. Espèce du genre *Cranie*. *V.* ce mot. On a aussi appelé MONNAIE DE GUINÉE le *Cypræa Moneta*, L.

MONNAYÈRE. BOT. Synonyme vulgaire de Lunaire. *V.* ce mot.

MONNIER. OIS. Nom vulgaire du Martin-Pêcheur Alcyon.

MONNIERA. BOT. Patrick Browne, dans son Histoire de la Jamaïque, avait constitué un genre *Monniera* que Linné a réuni aux Gratiolées. Il a été rétabli par Michaux et Persoon pour quelques espèces de l'Amérique du Nord, de l'Afrique et de Java, et adopté par Kunth qui, vu l'admission du genre *Moniera* d'Aublet, en a changé la dénomination en celle d'*Herpestide*. *V.* ce mot.

MONNIÈRE. BOT. Pour Monnière. *V.* ce mot.

MONNINE. *Monnina*. BOT. Ce genre, créé par Ruiz et Pavon (*Syst. Flor. Peruv.*, 1, p. 169), appartient à la famille des Polygalées et à la Diadelphie Octandrie. Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, 5, p. 409) en a ainsi exposé les caractères : fleurs résupinées; calice irrégulier, caduc, à cinq folioles imbriquées pendant la préfloraison, trois extérieures petites, deux intérieures et latérales très-grandes, pétaloïdes; corolle à cinq pétales insérés au-dessous d'une glande hypogyne, irréguliers et caducs; le pétale supérieur très-grand et en forme de casque; les latéraux très-petits, ayant l'apparence de petites écailles, quelquefois nuls; les deux pétales inférieurs carénés, contigus, terminés en languettes, libres sur les côtés, soudés par leurs autres bords et formant, avec les étamines, un tube comprimé, munis intérieurement et vers leur partie moyenne d'une sorte de repli transversal et en forme de sac; étamines au nombre de huit, presque égales entre elles et cachées sous le pétale supérieur, insérées au même point que les pétales inférieurs; filets soudés avec ceux-ci dans toute leur longueur; anthères oblongues, dressées, s'ouvrant à l'intérieur par une fente transversale, située près du sommet; ovaire supère, appuyé sur une glande hypogyne, épaisse du côté externe, uniloculaire, renfermant un ovule suspendu près du sommet; style terminal courbé et caduc; stigmate à deux lobes : le supérieur dentiforme, l'inférieur plus grand, arrondi, hérissé de papilles; fruit drupacé, oblong,

presque rond ou obové, muni, dans quelques espèces, d'un rebord membraneux, uniloculaire, indéhiscent, pourvu d'un sarcocarpe mince et d'un endocarpe ligneux et coriace; graine solitaire, pendante, recouverte de deux téguments très-minces : l'extérieur membraneux, l'intérieur (qui est peut-être l'endosperme) charnu et adhèrent le plus souvent au tégument extérieur; cotylédons oblongs et charnus; radicule supère presque ronde.

Ce genre a été reproduit comme nouveau, sous le nom d'*Hebeandra*, par Bonpland dans le Magasin des Curieux de la Nature pour 1808. Il renferme environ trente espèces que De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 540) a disposées en deux sections : la première caractérisée par le fruit aptère, à laquelle il donne le nom d'*Hebeandra*, pour rappeler les plantes décrites par Bonpland, et qui renferment la majeure partie des Monnines; la seconde nommée *Pterocarya*, remarquable par ses drupes ceints d'une aile membraneuse, et qui se compose des *Monnina macrostachya* et *Monnina pterocarpa* de Ruiz et Pavon, ainsi que d'une nouvelle espèce à laquelle De Candolle donne le nom d'*angustifolia*. Cette dernière section mériterait, selon Kunth, d'être distinguée comme genre particulier; mais on ne saurait lui conserver le nom de section que le professeur de Genève lui a imposé, attendu qu'il existe un genre *Pterocarya*, établi depuis dans la famille des Juglandées. Les Monnines sont des arbrisseaux, des arbustes ou des herbes, indigènes de l'Amérique méridionale. Leurs feuilles sont éparses, simples, entières, portées sur des pétioles articulés à la base. Il n'existe point de stipules. Les fleurs forment des épis tantôt simples, tantôt composés, axillaires au sommet des petites branches. Ces fleurs sont éparses, bleuâtres, ou violacées, portées sur des pédicelles accompagnés de trois bractées caduques. Parmi les espèces dont Kunth a donné d'excellentes descriptions, on peut citer celles qu'il a figurées (*loc. cit.*, tab. 501-505) sous les noms de *Monnina revoluta*, *cestri-folia*, *phytolaccaefolia*, *nemorosa* et *pubescens*. Aux figures de ces plantes, sont joints les détails d'analyse propres à éclaircir les caractères singuliers exposés plus haut.

MONNOYÈRE. BOT. Du vieux français Monnoie. L'un des noms vulgaires du *Thlaspi arvensis* et de la *Lysimachie Nummulaire*.

MONO. МАМ. Même chose que Mona. *V.* ce mot.

MONOBASES. BOT. De Candolle nomme ainsi les plantes parasites superficielles des racines qui sortent par un seul point qui semble être la base de la tige ou l'extrémité d'une racine unique; telles sont quelques Orobanches, le *Rafflesia*, etc.

MONOCARPE. BOT. Épithète donnée par quelques botanistes aux végétaux qui ne produisent qu'un seul fruit.

MONOCARYER. *Monocaryum*. BOT. Genre de la famille des Mélanthacées, institué par Robert Brown avec les caractères suivants : périgone corollin, hypocratérisiforme, dont le tube est allongé, le limbe étalé, à six divisions presque égales; six étamines insérées à la base des divisions du limbe : leurs filaments sont

subulés, alternativement plus courts l'un que l'autre; anthères versatiles; ovaire simple, uniloculaire, renfermant des ovules pariétaux à la suture; style filiforme, indivise; stigmate simple.

MONOCARYER FASCICULAIRE. *Monocaryum fasciculare*, R. Br.; *Hypoxis fascicularis*, Lin.; *Allium sylvestris*, Russel. Sa racine a l'épaisseur du doigt; elle est droite et ramifiée latéralement par des fibres assez épaisses, ridées et noirâtres; du collet s'élève un faisceau de feuilles ensiformes, sillonnées et presque cotonneuses; les fleurs sont jaunes, ramassées plusieurs ensemble, en un faisceau presque radical et enveloppé de quelques écailles membraneuses, spathacées et vaginales; le tube de la corolle est grêle, fort long et droit. Cette plante est originaire de l'Orient, aux environs d'Alep.

MONOCENTRIS. pois. (Schneid.) Synonyme de Lépisacanthé.

MONOCÉPHALE. *Monocephalus*. BOT. C'est-à-dire qui n'a qu'une seule tête. Mirbel nomme Monocéphales les fruits qui n'ont qu'un seul sommet organique. On donne aussi cette épithète à des plantes qui ont les fleurs disposées en calathides, capitules ou ombelles solitaires.

MONOCERA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Elliot et sous celui de *Monolthea* par Raffinesque (*Sketch of botany*), a pour type le *Chloris monostachya*, Michx.; il avait été nommé précédemment *Ctanium* par Panzer, et *Campulosus* par Desvaux. *V. CAMPULOSE.*

MONOCERAS. BOT. *V. VELLEIA.*

MONOCÈRE. *Monocera*. BOT. Genre de la famille des Tiliacées, établi par Jack qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions lancéolées, à estivation valvaire; corolle composée de cinq pétales hypogynes, imbriqués avant le développement, cunéiformes, à trois ou cinq lobes découpés ou presque entiers; étamines nombreuses, insérées sur un disque hypogyne et glanduleux, à filaments courts, subulés, à anthères dressées, longuement linéaires, à deux loges adnées en dedans, opposées, bivalves au sommet par une ligne transversale, ayant la valvule antérieure mutique et la postérieure armée de pointes dorsales; ovaire sessile, entouré à sa base par le disque, à deux ou cinq loges renfermant chacune deux ovules au plus, pendants et anatropes; style subulé; stigmate simple. Le fruit est un drupe monopyrène; graine solitaire, inverse; embryon orthotrope dans l'axe de l'albumen charnu et presque aussi long que lui; cotylédons plans et oblongs; radicule supère, plus courte que les cotylédons. Les espèces de ce genre, connues jusqu'à présent, sont des arbres de l'Asie tropicale et de la Nouvelle-Hollande; leurs feuilles sont alternes, rapprochées, oblongues ou lancéolées, entières ou dentées, pétiolées à leur base, dilatées au sommet, à stipules décidues. Les fleurs ont la corolle ordinairement pubescente à l'extérieur.

MONOCÉROS. ZOOL. C'est-à-dire n'ayant qu'une corne. Ce nom, synonyme de Narval et de Licorne (*V. ces mots*) pour la plupart des auteurs, a été étendu, par plusieurs naturalistes, à d'autres animaux qui ne sont point des Mammifères. Ainsi on a appelé Mono-

céros, le Manucode parmi les Oiseaux; le Nason Licor-net et diverses Balistes parmi les Poissons; plusieurs Coquilles qui forment aujourd'hui le genre Turritèle parmi les Mollusques; un Coléoptère du genre Oryctes parmi les insectes, etc.

MONOCERQUE. *Monocerca*. INF. Genre de la famille des Thikidées, de l'ordre des Stomoblépharés, voisin des Furculaires, dont il diffère en ce que la queue par laquelle se termine le corps postérieurement, est simple et non double; du reste, les caractères sont les mêmes. Le corps, libre et contractile, est contenu dans un fourreau; la queue, qui consiste en un seul appendice, est évidemment articulée vers l'extrémité postérieure et amincie du fourreau. On n'en connaît encore que deux espèces constatées, où l'orifice buccal est circulairement garni de cirres vibratiles : 1° *Monocerca vorticellaris*, Bory; *Vorticella tremula*, Müll., *Inf.*, p. 289, tab. 41, fig. 4, 7; *Encycl.*, Vers. III., pl. 21, fig. 20, 25. Fort voisine, quant à la forme générale, de la Furculaire frangée, elle en diffère principalement par son appendice caudal, simple, court, ordinairement infléchi en virgule; l'ouverture antérieure lobée; au-dessous, vers une sorte de rétrécissement, se distingue un point noir, toujours agité, qui semble avoir quelque rapport à la circulation; cette espèce, très-contractile, se déforme et nage avec rapidité; on la trouve dans les infusions de plantes marines, particulièrement dans celle de l'*Ulva Linza*; 2° *Monocerca longicauda*, Bory; *Trichoda Rattus*, Müll., *Inf.*, p. 205, tab. 29; *Encycl.*, Vers. III., pl. 15, fig. 15, 17; *Rattulus carinatus*, Lamk., *Anim. sans vert.*, t. II, p. 24. Voisine, quant à la forme générale, de la Furculaire à longues soies; ayant le corps cylindracé, en cône allongé, dont l'orifice, très-ouvert quand l'animal ne le ferme point, formerait la base au côté tronqué; postérieurement atténué en pointe que termine une queue filiforme, plus longue d'un tiers que le corps, et fléchie sur un côté selon un angle de cinquante degrés environ. Cette espèce se trouve dans l'eau douce des fossés marécageux.

MONOCHAME. *Monochamus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Longicornes, établi par Megerle, avec les caractères suivants : antennes glabres, peu distantes à leur base, composées de onze articles cylindriques : le premier un peu en massue, le deuxième court et cyathiforme, le troisième grand; tête assez petite, de la largeur de la partie antérieure du corselet, avec sa face plane; mandibules arrondies extérieurement et pointues; palpes maxillaires un peu plus longues que les labiales, avec leur article terminal plus long que le précédent et aminci au bout; corselet cylindrique, presque carré, un peu dilaté sur les côtés, dans sa partie moyenne qui est dilatée et porte une épine; corps allongé, cylindrique, convexe et chagriné en dessus, glabre et ailé; élytres presque linéaires et parallèles, arrondies et mutiques au bout, avec leurs angles huméraux assez saillants et arrondis; pattes de longueur moyenne, les antérieures un peu plus grandes que les autres; tarses antérieurs houpeux dans les mâles.

MONOCHAME CORDONNIER. *Monochamus sutor*, Meg.; *Lamia sutor*, Fab. Son corps est noir et chagriné avec

des points et des taches irrégulières d'un cendré ferrugineux; son corselet et ses élytres sont bruns; son écusson est jaune; le dessous de l'abdomen est un peu velu. Taille, huit lignes. On la trouve dans les bois, en Europe.

MONOCHÈLE. *Monochelus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, division des Phyllophages, établi par Illiger qui lui assigne pour caractères: second article des antennes gros et globuleux, les suivants très-courts et peu distincts, la massue grosse, ovale et renflée; tête tronquée, presque triangulaire, se rétrécissant visiblement de la partie postérieure à l'antérieure; jambes fort courtes, munies à leur extrémité d'une forte dent crochue et recourbée; cuisses postérieures très-grosses, renflées, leurs mandibules membraneuses, terminées en pointe; mâchoires comprimées; palpes maxillaires plus longues que les labiales, composées de quatre articles dont le dernier épais et pointu; corps ovalaire, déprimé; corselet arrondi et planiuscule; écusson petit, arrondi postérieurement; élytres ne recouvrant pas entièrement l'abdomen. Toutes les Monochèles paraissent habiter l'Afrique méridionale. Parmi les espèces les mieux connues on peut citer:

MONOCHÈLE GOUTTEUX. *Monochelus arthriticus*, Illig.; *Melolontha arthritica*, Fab. Sa tête est noire ainsi que le corselet, qui est arrondi postérieurement; les élytres sont testacées; le corps est noir en dessous, avec une série de points blancs de chaque côté de l'abdomen. Taille, environ trois lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

MONOCHÈLE ENFLÉ. *Monochelus gonager*, Illig. Sa tête est noire; son corselet est couvert d'un duvet très-court et grisâtre; les élytres sont d'un gris testacé de même que l'écusson; le corps est brun en dessous, avec les pattes ferrugineuses. Il n'a guère plus de deux lignes et demi. Du cap de Bonne-Espérance.

MONOCHILA. BOT. Ce genre de la famille des Campanulacées, établi par Don (*Syst.* III, 725), a été reconnu, après un examen plus scrupuleux, pour ne point différer du genre *Goodenia* de Smith. *V.* GOODÉNIE.

MONOCHILE. *Monochilus*. BOT. Les professeurs Fischer et Meyer ont introduit ce genre nouveau dans la famille des Verbénacées (*Index sem.*, Hort. pétropolit., 1855, 1, p. 54), en lui assignant pour caractères: calice bilabié, avec la lèvre supérieure bidentée et l'inférieure à trois dents; corolle hypogyne, tubuleuse, avec son limbe incisé antérieurement, unilabié, quinquéfide, à lobes latéraux repliés; quatre semences presque égales, fertiles et dressées; ovaire à quatre loges uniovulées; style terminal; stigmaté punctiforme. Le fruit consiste en une sorte de baie ou drupe à quatre loges, renfermant une semence dressée dans chacune.

MONOCHILE A FEUILLES DE GLOXINIE. *Monochilus Gloxinifolius*, Fisch. et Mey. C'est une petite plante à racines rampantes, surmontées d'une tige courte; les feuilles sont assez épaisses, serrées, opposées, ovales, dentées, pubescentes, subpurpurines en dessous, grandes et semblables à celles des Gloxinies; les fleurs sont blanches, réunies en grappes axillaires et terminales, garnies de bractées, portées sur des pédicelles

qui ont aussi une bractéole vers le milieu. Du Brésil.

MONOCHIRE. *Monochirus*. POIS. *V.* PLEURONECTE.

MONOCHLÈNE. *Monochlæna*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par H. Cassini, a été reconnu pour ne point différer essentiellement du genre *Eriocephalus* où Linné avait primitivement placé l'unique espèce signalée par Cassini; en conséquence il n'a pas été adopté.

Un autre genre *Monochlæna* avait été proposé par Gaudichaud, dans la famille des Fougères. Ce genre était analogue à celui précédemment établi par Desvaux, sous le nom de *Didymochlæna*. *V.* ce mot.

MONOCHLAMYDÉ. BOT. Même chose que Monopérianthé; c'est-à-dire fleur qui n'a qu'une seule enveloppe.

MONOCHORIA. BOT. Ce genre de la famille des Asphodélées, ne diffère du *Pontederia* que par son périanthe à six divisions, ses étamines, dont une plus grande, insérées au fond du périanthe, et par son inflorescence fasciculée. Il a été proposé par Presl, mais ne paraît point jusqu'ici avoir été généralement adopté.

MONOCIRRHE. *Monocirrhus*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombroïdes, institué par Heckel (in *Annal. des Wien. Mus. der naturg.*, 1840) avec les caractères suivants: corps elliptique, assez comprimé, écailleux; museau protractile; dents en velours, celles du vomer et du palais nulles; angles de la mâchoire inférieure proéminents; lèvre inférieure allongée, avec ses bords roulés; narines rondes, géminées; opercules lisses; six rayons branchiostégiens; nageoires ventrales thoraciques; une seule dorsale composée ainsi que l'anale de rayons osseux; écailles rudes.

MONOCIRRHE POLYACANTHE. *Monocirrhus polyacanthus*, Heck. Sa tête est comprimée, acuminée; son front est concave; ses yeux sont petits, et sa bouche est grande; tous les rayons des nageoires sont courts. Tout le corps est d'un brun argenté, plus pâle sous le ventre, avec trois bandes plus foncées; celle du milieu occupe la partie inférieure du corps et la queue. p. 20. v. 1/4. d. 17/12. a. 15/12. On trouve ce Poisson dans le fleuve Rio-Negro, au Brésil.

MONOCLE. *Monoculus*. CRUST. Linné a formé sous ce nom un genre qui compose à présent un ordre entier, celui des Branchiopodes. *V.* ce mot et ENTOMOSTRACÉS.

MONOCLÉE. *Monoclea*. BOT. (*Hépatiques.*) La plante qui seule compose jusqu'à présent ce genre, a été découverte par Forster dans les îles de la mer du Sud et nommée par lui *Anthoceros univalvis*. Hooker en a formé le genre *Monoclea*, dont il a donné une figure et une excellente description dans ses *Musci exotici*; il est caractérisé ainsi: capsule sortant d'un calice sessile sur la fronde, portée sur un pédoncule simple, plus long que le calice, uniloculaire, à une seule valve, s'ouvrant longitudinalement d'un seul côté; columelle nulle. Ce genre diffère beaucoup, comme on peut le voir, de l'*Anthoceros*, dont il se rapproche cependant par son aspect général; sa fronde est rampante, appliquée sur la terre, lobée comme celle du *Marchantia* ou du *Jungermannia epiphylla*; les capsules sortent d'une gaine placée près du bord de la fronde;

elles sont portées sur un pédoncule long et grêle; la capsule est ovoïde, allongée, et s'ouvre latéralement par une fente longitudinale; les sporules sont nombreuses, entremêlées d'élaters ou fils en double spirale.

MONOCLINES. BOT. Ce mot est quelquefois employé par opposition à celui de *Diclines*, pour désigner les plantes qui ont les deux sexes réunis dans la même fleur; il est conséquemment synonyme d'*Hermaphrodite*.

MONOCLONOS. BOT. L'un des synonymes d'*Armoise* chez les anciens.

MONOCONCHA. MOLL. Cette section, dans le système de Klein (*Méthod. Ostrac.*, p. 114), réunit comme passage des Univalves aux Bivalves toutes les coquilles patelloïdes; c'est encore aujourd'hui l'opinion des plus savants zoologistes.

MONOCOSMIE. *Monocosmia.* BOT. Genre de la famille des Caryophyllées, établi par Édouard Fenzl, dans sa Monographie des Mollugines (*Ann. des Wiener Museums*, 1859, p. 297), avec les caractères suivants : calice persistant, à deux sépales ovali-subarrondis, très-obtus ou rétus, relevés sur le dos en une sorte d'aile sacciforme, verticalement comprimée; trois et rarement quatre pétales égaux, insérés hypoginiquement, libres, oblongs, très-entiers, contournés au sommet; une seule étamine opposée au pétale; ovaire à une loge renfermant deux ou quatre ovules, et dans ce dernier cas deux sont beaucoup plus faibles et débiles : tous attachés à la base; style très-court, bifide; stigmates raccourcis et étalés; capsule membraneuse, bivalve et monosperme ou bisperme; semences lenticulari-comprimées, granuleuses et lucides. Les Monocosmies sont des plantes herbacées et probablement annuelles, à plusieurs tiges, succulentes, glabres; les feuilles radicales sont étalées en rosette, deltoïde-rhomboides, obtuses, atténuées en un pétiole linéaire et très-long; celles des tiges sont alternes et privées de stipule; les fleurs sont très-petites, courtement pédicellées, terminales ou axillaires dans les rameaux : les inférieures foliolées, les supérieures aphyllées. Le type du genre a été nommé *Monocosmia corrigioloides*, Fenzl. On trouve cette espèce dans les andes du Pérou.

MONOCOTYLÉDONS. BOT. On nomme ainsi les végétaux dont l'embryon n'offre qu'un seul cotylédon, et que, pour cette raison, on appelle embryon monocotylédoné. Ces végétaux, qui constituent l'un des trois groupes primordiaux du règne végétal, indépendamment de la structure de leur embryon, offrent, dans leur port, leur organisation et leur accroissement, des caractères qui servent à les faire distinguer facilement, sans avoir recours à l'inspection de leurs graines. L'embryon, dans les plantes monocotylédonées, est presque toujours accompagné d'un endosperme charnu ou farineux, avec lequel il forme la masse de la graine. Quelquefois cependant il est épispermique, c'est-à-dire immédiatement recouvert par l'épisperme ou tégument propre de la graine, ainsi qu'on l'observe dans les *Najas*, les *Hydrocharidées*, les *Juncaginées*, les *Bu-tomées*, etc. L'embryon, accompagné d'un endosperme, varie beaucoup et dans sa forme, et dans sa position relativement à ce corps. Ainsi, tantôt il est simplement appliqué sur un des points de la surface externe, qui,

dans cet endroit, est creusée d'une fossette plus ou moins profonde, comme dans les *Graminées* par exemple; tantôt il est renfermé dans l'intérieur même de l'endosperme. L'embryon monocotylédoné, examiné à l'extérieur, ne présente aucune fente ni division. Il est assez généralement cylindroïde, mais néanmoins sa forme est très-variable. Comme l'embryon dicotylédoné, il offre deux extrémités, l'une radiculaire, l'autre cotylédonaire. A l'état de repos, c'est-à-dire avant la germination, il est fort difficile de distinguer et de reconnaître ces deux extrémités qui sont tout à fait simples et indivises. Cependant cette distinction est très-importante, puisque c'est elle qui sert à déterminer la position de l'embryon relativement à la graine. Lorsque l'embryon est accompagné d'un endosperme, le professeur Richard a indiqué, d'après sa longue expérience dans l'étude des graines, un moyen certain de reconnaître les deux extrémités de l'embryon. En effet, l'extrémité radiculaire est toujours celle qui est la plus voisine de l'extérieur de l'endosperme. Mais ce moyen certain, dans tous les cas d'embryon endospermique, ne pouvant servir pour les embryons épispermiques, on est fréquemment forcé d'avoir recours à la germination pour arriver au même résultat.

L'embryon des végétaux monocotylédonés est essentiellement composé de trois parties, savoir : 1^o le corps cotylédonaire qui est, en général, plus ou moins allongé, tantôt mince, tantôt épais et charnu, toujours parfaitement simple et indivis; 2^o la gemmule qui est toujours renfermée dans l'intérieur du cotylédon, lequel lui forme quelquefois une sorte d'étui ou de gaine. Généralement elle est très-petite et sous la forme d'un corps conique, placé, non au milieu du cotylédon, mais plus rapproché d'un de ses côtés, excepté dans le cas où le cotylédon est mince et en forme de gaine, recouvrant la gemmule. Cette gemmule présente intérieurement les rudiments de petites feuilles emboîtées les unes dans les autres; 3^o le corps radiculaire qui est également simple. A l'époque de la germination ce corps se tuméfie, se rompt, et de son intérieur sortent une ou plusieurs radicules, qui s'allongent et deviennent les véritables racines de la plante. Avant la germination, ces radicules étaient recouvertes par le prolongement de la base de l'embryon, formant en quelque sorte un petit sac, auquel on a donné le nom de *Coléorhize*. La coléorhize n'est donc pas un organe particulier, c'est simplement une partie de l'embryon. Quelquefois, outre les trois parties qui viennent d'être décrites, le cotylédon, la gemmule et la radicule, l'embryon présente encore une autre partie généralement épaisse, tantôt sous la forme d'un disque ou d'un écusson, tantôt renflée et plus ou moins globuleuse. Cet organe, sur la nature duquel tous les botanistes ne sont pas encore d'accord, a été considéré par Gærtner comme l'analogue du jaune de l'œuf chez les Oiseaux; il lui a donné pour cette raison le nom de *Vitellus*; Jussieu considère cet organe comme le cotylédon. Mais le professeur Richard, soit dans son *Analyse du fruit*, soit dans son *Mémoire sur les embryons endorhizes*, a prouvé que ce corps n'est qu'une dépendance de la radicule.

Le caractère que présente la racine dans les plantes unilobées, d'être constamment renfermée dans une poche ou coléorhize, c'est-à-dire d'être intérieure, tandis qu'elle est nue et extérieure dans les Dicotylédones, a suggéré au professeur Richard, qui le premier avait fait cette observation, l'idée de puiser dans ce caractère la distinction des plantes phanérogames en deux grandes divisions, les ENDORRHIZES, qui ont leur racine intérieure et coléorhizée, et les EXORRHIZES, chez lesquelles la racine est nue et extérieure. Cette division correspond exactement à celle des Monocotylédones et des Dicotylédones, puisque les plantes à racine coléorhizée sont monocotylédones, et celles à racine nue, dicotylédones. Ce mode de division des végétaux, sous un autre point de vue que celle fondée sur le nombre des cotylédons, a été combattu par plusieurs botanistes. Mais les faits qu'on a cités contre, ont pour la plupart été inexactement observés ou mal interprétés. Ainsi Henri Cassini a publié, dans le Bulletin des Sciences de la Société philomatique, une description de la germination des graines du Radis, d'après laquelle ces graines auraient leur racine coléorhizée. Mais ce fait est tout à fait inexact, et voici probablement ce qui y a donné lieu. Les racines de Radis que l'on mange, offrent, à leur partie supérieure, deux sortes d'oreillettes membraneuses, naissant du collet de la racine, immédiatement appliquées contre elle, au point qu'au premier abord celle-ci paraît être primitivement sortie du milieu de ces deux corps. Mais si l'on observe les phases successives de la germination de ces graines, on voit comment se sont formées ces deux oreillettes. D'abord le corps radiculaire s'allonge, prend un accroissement de deux ou trois pouces, sans qu'on voie la moindre trace de coléorhize et de déchirement. Si l'on coupe la racine en longueur, peu de temps après qu'elle est sortie de la graine, on ne voit aucun indice ni de poche, ni de mamelon coléorhizé. La racine continue à s'accroître, elle se renfle et prend la forme qu'elle doit conserver. C'est alors que l'on voit se former sur ses côtés deux fentes irrégulières et longitudinales, qui n'entament que sa partie corticale, et qui, se joignant l'une à l'autre par une sorte de déchirure irrégulière, détachent l'écorce de la racine dans sa partie supérieure et forment ces deux oreillettes qui persistent à la partie supérieure de la racine. C'est donc une véritable *décortication*, mais qui n'a rien d'analogue à la sortie d'une racine coléorhizée de la poche qui la contenait. Plus récemment Dutrochet a publié des observations dont il paraît avoir tiré des conséquences inexactes: s'occupant du mode d'accroissement des racines, il a observé que les radicelles qui naissent du corps des racines dans les Dicotylédones comme dans les Monocotylédones, percent l'épiderme pour pouvoir se développer à l'extérieur, et de là il a conclu que toujours la racine était coléorhizée. C'est ici le cas de faire voir combien, dans les sciences, il est important de bien définir le sens que l'on doit attacher aux mots qui représentent les organes; car autrement on peut appliquer le même nom à des parties entièrement différentes. Tous les botanistes, jusqu'à présent, ont défini la coléorhize: la partie inférieure de l'embryon, contenant,

dans son intérieur, les rudiments de la racine. D'après cette définition, qui n'est pas arbitraire, mais qui est fondée sur la nature même de cet organe, peut-on donner le nom de coléorhize à une partie n'appartenant plus à l'embryon, à une portion d'épiderme recouvrant un bourgeon radicellaire? On ne peut le penser. Autrement le langage de la science ne serait plus que confusion et désordre.

Ce n'est pas seulement par la structure de leur embryon que les Monocotylédones diffèrent des Dicotylédones, elles offrent encore dans leur port, dans la disposition extérieure et intérieure de leurs divers organes, des différences qui servent à les distinguer. Les Monocotylédones, dans lesquelles on trouve très-peu d'arbres, à l'exception de la famille des Palmiers, ont en général les nervures de leurs feuilles simples et parallèles, tandis que, dans les Dicotylédones, elles sont rameuses et anastomosées. Cependant cette règle n'est pas sans exception, et dans les Dioscorées, les Aroïdées, qui sont monocotylédones, on trouve des espèces dont les feuilles ont leurs nervures irrégulièrement rameuses. Dans le nombre assez limité de Monocotylédones qui ont leur tige ligneuse, cette tige diffère beaucoup de celle des arbres des forêts qui sont dicotylédones; elle est cylindrique, c'est-à-dire aussi grosse à son sommet qu'à sa base, quelquefois même plus renflée dans sa partie moyenne, généralement simple et sans ramifications, très-rarement divisée en branches qui offrent les mêmes caractères que le corps principal de la tige que l'on désigne alors généralement sous le nom de Stipe.

La différence de l'organisation intérieure et du mode d'accroissement n'est pas moins grande lorsque l'on compare le stipe d'un Palmier au tronc du Chêne ou du Tilleul. Au lieu d'un canal central contenant la moelle, et de couches concentriques de bois disposées autour de ce canal, au lieu d'une écorce formée également de plusieurs lames distinctes, le stipe d'un Palmier n'est qu'une masse de tissu cellulaire, au milieu de laquelle sont épars et sans ordre des faisceaux de fibres longitudinales. Ici plus de canal médullaire, plus de bois disposé par zones, plus d'écorce distincte. Dans les Dicotylédones l'accroissement se fait à l'extérieur, c'est-à-dire que chaque année il se forme entre le bois et l'écorce une nouvelle production qui s'organise en un feuillet d'écorce et en une couche de bois. Dans les Monocotylédones, au contraire, l'accroissement se fait par le centre même de la tige, d'où il part chaque année un nouveau bourgeon central et terminal, qui prolonge la tige à sa partie supérieure. Il résulte de là que les fibres les plus anciennement formées, et par conséquent les plus dures, doivent se trouver à l'extérieur de la tige, tandis que le contraire a lieu dans les Dicotylédones où le bois le plus dur occupe le centre du tronc. Le professeur Lestiboudois a publié un Mémoire très-intéressant sur l'organisation de la tige des Monocotylédones; loin d'admettre l'opinion générale des botanistes qui regardent le stipe comme dépourvu de système cortical, il le considère au contraire comme uniquement formé par ce système. En effet, dit-il, le caractère essentiel du système cortical, c'est de s'ac-

croître par sa face interne, tandis que le système ligneux ou central s'accroît extérieurement. Or, dans les Monocotylédones, la tige s'accroît uniquement par son centre. Quelque ingénieuse que soit cette opinion, on ne saurait la partager en entier. Car pour bien apprécier la nature du stipe des Palmiers, il faut examiner comment il se forme. Or on voit que c'est par la soudure successive de la base des feuilles entre elles que se développe et se forme le stipe des Monocotylédones. Il est évident dès lors qu'un pareil organe ne doit rien avoir qu'on puisse comparer à la tige des Dicotylédones. Ce n'est pas une tige, en effet, c'est bien plutôt une sorte de bulbe très-allongé, dont les écailles ou feuilles, en s'entrecroisant et se développant successivement les unes au-dessus des autres, finissent par former une sorte de colonne analogue à la tige. Cette ressemblance, et presque cette identité de nature du stipe avec le bulbe, paraît bien facile à prouver. En effet, un bulbe proprement dit est une sorte de bourgeon radical, formé d'écailles, et du centre duquel s'élève chaque année une nouvelle pousse. Mais ces écailles ne sont pas toujours distinctes les unes des autres; elles sont quelquefois soudées et confondues comme dans le Colchique, les Glayeuls, etc.; par conséquent, sous ce rapport, il n'y a aucune différence entre le stipe et le bulbe. D'autres fois les écailles qui forment le bulbe, au lieu de rester courtes et de ne constituer qu'un corps ovoïde ou arrondi, s'allongent considérablement, et le bulbe est cylindrique et analogue à la tige, quoique formé d'écailles encore distinctes les unes des autres. Ainsi il n'est aucun botaniste qui ne reconnaisse que la prétendue tige des Bananiers ne soit un véritable bulbe formé de tunique très-allongées. De ce bulbe au stipe des Palmiers la nuance est presque insensible. On peut donc considérer le stipe des Monocotylédones comme une sorte de bulbe, dont les écailles se sont soudées, et, en se développant les unes au-dessus des autres, ont fini par former un corps cylindrique ayant l'apparence extérieure de la tige, mais la même organisation et le même mode de développement que les bulbes en général, qui, comme on sait, ne se rencontrent que dans les plantes monocotylédones.

Le groupe de végétaux dont il est question dans cet article, présente un caractère fort remarquable. Toutes les Monocotylédones n'ont jamais qu'une seule enveloppe florale ou périanthe simple. Quelquefois ce périanthe est formé de parties délicates et colorées à la manière des pétales, d'autres fois elles sont vertes et foliacées; dans le premier cas, Linné considérait ce périanthe comme une corolle, et il le nommait calice dans le second cas. Mais la nature d'un organe ne peut être appréciée d'après un caractère aussi vague que sa couleur. Dans les végétaux, c'est la position relative qui détermine la véritable nature des parties; et d'après cette considération l'enveloppe unique des Monocotylédones a été reconnue par Jussieu et par tous les botanistes sectateurs des familles naturelles, comme un véritable calice (*V.* ce mot). Cependant il est quelques familles de Monocotylédones, où les divisions calicinales étant disposées sur deux rangs, celles qui compo-

sent la rangée intérieure sont minces, colorées comme les parties de la corolle, tandis que celles de la rangée extérieure sont vertes, foliacées et analogues au calice. Ainsi dans les Tradescantes, les Hydrocharidées, on serait tenté d'admettre un calice et une corolle, si en examinant les choses de plus près, on ne reconnaissait que les trois divisions internes et pétaloïdes naissent absolument du même point que les externes et par conséquent constituent avec ces dernières un seul et même organe. Le professeur De Candolle, sans se prononcer sur la nature du périanthe simple des végétaux à un seul cotylédon, a proposé de lui donner le nom de *périgone*, qui ne préjuge rien sur sa nature calicinale ou pétaloïde.

Tels sont les caractères les plus saillants qui distinguent les plantes monocotylédones et en forment un groupe si distinct. Doit-on, à l'exemple de quelques botanistes modernes, réunir à ce groupe quelques familles de plantes cryptogames, telles que les Fougères, les Lycopodiacées, les Marsiliacées et les Équisétacées? Cela ne paraît pas probable; car ces végétaux n'ont réellement pas d'organes sexuels, et par conséquent pas de graines et pas d'embryon. Ils se reproduisent au moyen d'organes particuliers, analogues dans leur nature aux bulbilles ou bourgeons libres. Et de ce que ces corpuscules reproducteurs en se développant ont quelque ressemblance avec la germination de l'embryon, il n'est pas rigoureusement nécessaire de les considérer comme entièrement semblables. Or, dans l'état actuel de la science, les familles précédemment nommées doivent encore être classées parmi les plantes acotylédones ou cryptogames.

L'étude des familles de plantes monocotylédones présente beaucoup de difficultés, soit à cause de la délicatesse de leurs parties, soit parce qu'elles se conservent moins facilement dans les herbiers. Aussi cette grande division du règne végétal est-elle celle où le nombre et les limites des familles sont le moins bien déterminés. Voici la liste des familles qui ont été proposées dans cette grande division; toutefois on ne regarde pas comme définitivement établies toutes les familles qui vont être citées. Pour de plus grands détails, on doit consulter chacun des articles particuliers à ces familles.

Étamines hypogynes.

MONOHYPOGYNIE.

Fluviales, *Juss.*; Aroïdées, *Juss.*; Cyclanthées, *Poitau*; Balanophorées, *Rich.*; Saururées, *Rich.*; Typhiniées, *Juss.*; Pandanées, *R. Br.*; Graminées, *Juss.*; Cypéracées, *Juss.*

Étamines périgynes.

MONOPÉRIGYNIE.

Restiacées, *R. Br.*; Joncées, *R. Br.*; Alismacées, *Rich.*; Cabombées, *Rich.*; Nymphéacées, *Rich.*; Nélumbiacées, *Rich.*; Commélinées, *Vent.*; Juncaginées, *Rich.*; Butomées, *Rich.*; Podostémées, *R. Br.*; Colchicées, *Juss.*; Pontédériées, *Kunth*; Liliacées, *Juss.*; Broméliacées, *Juss.*; Palmiers, *Juss.*; Asparaginées, *Juss.*; Hémerocallidées, *R. Br.*; Hypoxidées, *R. Br.*; Narcissées, *Juss.*; Iridées, *Juss.*; Hémodoracées, *R. Br.*

Étamines épigynes.

MONOÉPIGYNIE.

Dioscorées, *R. Br.*; Musacées, *Juss.*; Amomées, *Rich.*; Orchidées, *Juss.*; Hydrocharidées, *Juss.*

MONOCRANIE. *Monocrania*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, composées de neuf articles, dont le premier conique, le second globuleux, les suivants presque égaux entre eux et les trois derniers formant la massue; palpes maxillaires assez longues, terminées par un article ovalaire, les labiales très-courtes; chaperon sans prolongements ni dents à ses angles antérieurs; tarses filiformes, à crochets égaux, fortement bifides.

MONOCRANIE A ÉLYTRES LURIDES. *Monocrania luridipennis*, Lap. Son corps est noir; sa tête et son corselet sont couverts de points serrés; ses élytres sont d'un jaunésale; son abdomen est rougeâtre en dessous. Taille, sept lignes. Du Brésil.

MONOCRÉPIDIE. *Monocrepidius*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, institué par Klug, et dont les caractères différentiels consistent dans des antennes en scie, dont le troisième article est un peu plus petit que les suivants; corps ovalaire-oblong; corselet convexe, plus long que large et plus court que l'abdomen. Quant aux autres caractères, ils sont conformes à ceux du genre *Elater*. Les espèces signalées par Klug ont reçu les noms spécifiques de *cribratus*, *abbreviatus* et *sulphuripes*.

MONOCULUS. CRUST. *V.* MONOCLE.

MONOCYSTIDE. *Monocystis*. BOT. Genre de la famille des Scytaminées, établi par le professeur Lindley, qui lui assigne pour caractères : calice tubuleux, resserré au sommet, avec le limbe très-court, trilobé et réfléchi; tube de la corolle court, son limbe a ses divisions extérieures égales, linéaires, dressées et étalées, avec l'extrémité renflée en une sorte de capuche; les divisions intérieures sont latérales, très-petites et denticuliformes; labelle grand, suborbiculé, compliqué, échancré au sommet, crispé sur ses bords; filament linéaire, prolongé au delà de l'anthère qui est dressée et dont les loges sont convergentes en arc; ovaire infère, spongieux, à une seule loge renfermant un seul ovule dressé dès la base; style filiforme, s'élevant entre les loges de l'anthère; stigmatte trigone, charnu, en capuchon.

MONOCYSTIDE ANORMAL. *Monocystis abnormis*, *Hellenia abnormis*, Lindl. Plante herbacée, caulescente, à feuilles ovales-lancéolées, acuminées; ligule bilobée; grappe simple, courte et terminale. De la Chine.

MONODACTYLE. POIS. *V.* ACANTHOPODE.

MONODACTYLUS. MOLL. Les Strombes dont l'aile se termine en arrière par une pointe ou un canal plus ou moins long, comme le Strombe Aile-d'Ange, l'Oreille de Diane, etc., ont servi à Klein (*Nov. Method. Ostrac.*, p. 98, pl. 6, n° 106) pour établir ce genre qui ne peut être aujourd'hui considéré que comme une sous-division des Strombes. *V.* ce mot.

MONODELPHES. MAM. (Blainville.) *V.* MARSUPIAUX.

MONODESME. *Monodesmus*. INS. Coléoptères tétra-

mères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Dejean pour un insecte apporté de l'île de Cuba.

MONODON. MAM. *V.* NARVAL.

MONODONTA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par le professeur De Candolle, dans la famille des Synanthérées, est le même que le genre *Obeliscaria* de H. Cassini. *V.* ce mot.

MONODONTE. *Monodonta*. MOLL. Ce genre créé par Lamarck, est un des plus artificiels qu'ait proposé le savant auteur des Animaux sans vertèbres; il l'a démembré des Turbos et des Troques, et il a pris dans ces deux genres de Linné, toutes les espèces dont le bord gauche est séparé du bord droit par une et quelquefois par plusieurs éminences ou dents columellaires. Ce genre est d'autant plus artificiel que l'on a reconnu, depuis sa création, que les animaux ne différaient en rien de ceux des Turbos ou des Troques. Cet unique caractère d'une ou plusieurs dents columellaires ne peut servir, en en joignant d'autres tirés de la forme, qu'à établir dans les genres Turbo, Monodonte et Trochus réunis, différents groupes que l'on peut arranger de manière à arriver insensiblement de la forme des Turbos à celle des Troques, par tous les intermédiaires. *V.* TURBO et TROQUE.

MONODONTIER. MOLL. Nom donné par Lamarck, dans le Système des Animaux sans vertèbres, 1801, à l'animal des Monodontes. *V.* ce mot ainsi que TURBO et TROQUE.

MONODORE. *Monodora*. BOT. Ce genre, de la famille des Anonacées, a été établi par Dunal, aux dépens du genre *Anora*, pour une espèce qui paraissait n'y avoir été placée que provisoirement et faute de moyens de la pouvoir mieux étudier. Dunal, ayant recueilli, pour sa monographie du genre *Anora*, des matériaux suffisants pour assigner à chaque espèce des caractères bien tranchés, n'a point hésité à en exclure celle dont il a fait le type du genre nouveau, qu'il a nommé *Monodora*, de *μονος*, seul et *δωρα*, don; faisant allusion sans doute, à ce que chaque fleur, dans cette plante, n'est douée que d'un fruit solitaire et non de plusieurs soudés ou libres, caractère qui concourt, avec celui tiré de la structure particulière de ce même fruit, à éloigner les Monodores des Anores, des Asimines, etc. Tout porte à croire que plusieurs espèces devront être placées dans le nouveau cadre formé par Dunal; néanmoins comme l'on n'a encore de données positives que sur l'existence du *Monodora myristica*, on doit jusqu'ici considérer cette plante comme constituant à elle seule le genre. Les principaux caractères génériques sont : calice à trois parties; pétales au nombre de six, disposés sur deux rangs : les extérieurs oblongs, lancéolés, très-ondulés; les intérieurs ovales, plus épais et plus courts que les extérieurs; anthères nombreuses, presque sessiles, ramassées autour de l'ovaire et plus petites de moitié que celui-ci; ovaire unique, ovale, rétréci au sommet, glabre et couronné par un stigmatte sessile; baie simple, presque globuleuse, glabre, uniloculaire, renfermant un grand nombre de graines ovales-oblongues, placées sans ordre apparent dans la substance pulpeuse qui occupe l'intérieur du fruit.

MONODORE FAUX-MUSCADIER. *Monodora Myristica*, Dunal; *Monog. anon.* 80; De Cand., *Syst. veget.* 1, 477. Id. *Prodr. Syst. nat.* 1, 87; Spreng., *Syst. veget.* 2, 604; Hook., in *Bot. Mag.*, 5059. *Anona myristica*, Gært., *De fruct.*, 2, t. 125, f. 1. On n'a eu pendant longtemps que des descriptions et des figures fort inexactes de cette plante qui paraît être extrêmement rare, et par conséquent peu connue. Enfin le docteur Baucroft s'est trouvé à même de la bien décrire, et d'après ce que l'on en trouve dans l'*Hortus Jamaicensis*, c'est un arbre d'une élévation ordinaire, dont les branches sont nombreuses, étalées et garnies, surtout vers l'extrémité, de feuilles distiques, alternes, oblongues, quelquefois ovalaires et même un peu cordiformes à leur base, entières, veinées, d'un vert brillant en dessus et un peu plus pâle en dessous, longues de quatre pouces ou un peu plus, larges de quinze à dix-huit lignes, et portées sur un pétiole court et sillonné supérieurement. Les pédoncules sont opposés aux feuilles, uniflores, arrondis, d'un blanc verdâtre, longs de quatre à sept pouces, ordinairement isolés sur les plus jeunes rameaux, quelquefois au nombre de deux, dont l'un à la base et l'autre au sommet. Il arrive aussi que les pédoncules sortent des rejetons latéraux des branches, à distance de trois à huit pouces des feuilles terminales : ces rejetons ont vingt lignes de longueur et portent de trois à cinq feuilles. Les pédoncules ont, vers l'extrémité, une bractée réfléchie, presque cordiforme, aiguë, marquée de douze nervures, à bords ondulés et crépus, verte, nuancée de rouge. Les fleurs sont très-odorantes, blanches et variées de taches pourprées d'abord, mais jaunissant ensuite; le calice est monophylle, à tube court, à limbe profondément divisé en trois sépales colorés et inégaux, ovalaires, aigus, à bords crispés et ondulés; celui qui est opposé à la bractée est plus court, plus étroit que les deux autres. La corolle est monopétale, deux fois plus grande que le calice, avec le tube court et rébéchi, le limbe divisé en six lobes disposés sur deux plans : les extérieurs oblongs, ovalaires, ondulés sur leurs bords, assez semblables aux sépales pour la couleur, mais jaunes à leur base et variés de taches irrégulières et de raies obliques, interrompues et d'un brun rougeâtre; les intérieurs, de plus de moitié moins longs, sont cordiformes, convexes, d'un blanc jaunâtre en dehors, d'un jaune pâle et bariolés de tâches craquoisies en dedans. Les étamines sont fort nombreuses, serrées, dispersées sur le réceptacle; les filaments sont presque nuls et les anthères sphéroïdales, biloculaires, s'ouvrant de chaque côté; le pollen est globuleux, jaunâtre et translucide. L'ovaire est rond, d'un blanc jaunâtre, surmonté d'un stigmate sessile. Le fruit consiste en une baie simple, presque globuleuse, de la grosseur d'une forte orange, glabre, monocellulaire. Les graines y sont placées sans ordre; l'albumen, dur et charnu, conserve la forme ovalaire-oblongue et un peu angulaire des graines dont la couleur est le brun ferrugineux. Les cotylédons sont foliacés, cordato-lancéolés; la radicule est arrondie. Cet arbre appartient à l'Amérique méridionale.

MONODYNAME. *Monodynamus*. BOT. Genre de la

famille des Rutacées, Pentandrie Monogynie, L., institué par Pohl, pour un petit arbuste à feuilles alternes, simples, oblongues, coriaces, presque sessiles; à fleurs petites, terminales, réunies en corymbes, d'un vert blanchâtre, et qu'il a figuré pl. 144 de ses *Icon. et Descr. Pl. Brasil.*, sous le nom de *Monodynamus humilis*. Pohl assigne pour caractères au genre nouveau : un calice infère, divisé en cinq parties lancéolées; une corolle à cinq pétales linéaires-lancéolés, roulés, striés; une étamine fertile, beaucoup plus longue que les quatre autres qui sont stériles; un péricarpe ou coque arrondi, uniloculaire, monosperme, terminé par un rudiment de style.

MONODYNAMIS. BOT. Gmelin (*Syst. Veget.*, 1, p. 10) nommait ainsi, d'après Willdenow, un genre qui a reçu de Schreber le nom d'*Usteria*. Quoique cette dernière dénomination soit venue plus tard, elle n'en a pas moins été universellement adoptée. V. USTÉRIE.

MONOËCIE. *Monœcia*. BOT. Vingt et unième classe du Système sexuel de Linné, renfermant tous les végétaux phanérogames à fleurs unisexuées, portées sur un même individu. Linné a divisé cette classe en onze ordres, savoir : 1° Monoëcie *Monandrie*; 2° Monoëcie *Diandrie*; 3° Monoëcie *Triandrie*; 4° Monoëcie *Tétrandrie*; 5° Monoëcie *Pentandrie*; 6° Monoëcie *Hexandrie*; 7° Monoëcie *Heptandrie*; 8° Monoëcie *Polyandrie*; 9° Monoëcie *Monadelpheie*; 10° Monoëcie *Syngénésie*; 11° Monoëcie *Gynandrie*. V. SYSTÈME SEXUEL.

MONOËPIGYNIE. BOT. Ordre ou classe de la méthode de Jussieu, qui renferme les plantes monocotylédones à étamines épigynes.

MONOËQUE. *Monœca*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires, institué par Lepelletier et Serville qui lui ont assigné pour caractères : antennes filiformes, brisées, composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles; mandibules étroites, pointues et bidentées; mâchoires recourbées conjointement avec la lèvre; tête de grandeur moyenne; trois ocelles disposés en ligne transversale sur le haut du front; corps assez gros et velu; corselet convexe; ailes supérieures ayant une cellule radiale, aiguë à sa base, se rétrécissant depuis son milieu jusqu'à cette base, ayant son extrémité écartée de la côte, et portant un appendice; quatre cellules cubitales; la première plus grande que la seconde, celle-ci un peu rétrécie vers la radiale, recevant la première nervure récurrente; la troisième de la grandeur de la première, rétrécie vers la radiale, recevant la deuxième nervure récurrente; la quatrième atteignant le bout de l'aile; trois cellules discoïdales; abdomen composé de cinq segments, outre l'anus dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles; pattes de longueur moyenne; jambes postérieures des femelles dépourvues de palette, mais portant une brosse sur leur face extérieure ainsi que sur celle du premier article des tarsi, terminées par deux épines dont l'intérieure est visiblement dentée en scie, l'extérieure l'étant à peine; dernier article des tarsi muni de deux crochets bifides. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre.

MONOËQUE BRÉSILIENNE. *Monœca brasiliensis*. Elle

est noire, velue; ses jambes postérieures sont d'un brun de poix, avec leurs tarsi testacés et velus; les ailes sont brunâtres, avec les nervures noires et un point marginal testacé, aux supérieures. Taille, six lignes.

MONOGAMIE. *Monogamia*. BOT. L'un des ordres de la dix-neuvième classe du Système sexuel de Linné ou de la Syngénésie, contenant les plantes syngénèses dont les fleurs sont distinctes les unes des autres et munies chacune d'un calice propre. V. SYSTÈME SEXUEL.

MONOGÈNE. BOT. Lestiboudois a proposé cette épithète pour les plantes monocotylédones, parce qu'elles n'ont qu'une seule surface d'accroissement, qui est centrale.

MONOGÉNIQUE. ΜΙΤΗ. On dit d'une roche qu'elle est Monogénique, quand les parties qui la composent et le ciment qui les réunit sont de même nature.

MONOGRAMMA. BOT. (*Fougères*.) Ce genre, d'abord établi par Schkuhr, a été étudié avec plus de soin par Desvaux (Journal de Botanique, 1815, t. III, p. 21). La plante qui lui sert de type, avait d'abord été indiquée par Poirét, d'après Commerson, sous le nom de *Pteris graminea*. Commerson, dans ses manuscrits, lui avait donné le nom de *Pteris monogramma*. Ce nom spécifique a été adopté depuis par Schkuhr et Desvaux comme nom de genre; enfin le *Cænopteris graminea* de Schkuhr et le *Grammitis pumila* de Swartz sont encore la même plante: cette plante, ainsi transportée de genre en genre, offre les caractères distinctifs suivants: les capsules sont réunies en un seul groupe linéaire, le long de la nervure moyenne de la feuille qu'elles couvrent entièrement; deux téguments épais, naissant de chaque côté de la fronde, se touchent vers la ligne médiane et s'ouvrent de dedans en dehors. Le genre dont le *Monogramma* paraît se rapprocher le plus est le *Vittaria*; la forme des frondes et la texture des téguments sont les mêmes; mais les groupes de capsules, au lieu d'être marginaux, sont réduits à un seul sur la ligne médiane. Desvaux a décrit trois espèces de ce genre: le *Monogramma linearifolia*, espèce nouvelle de la Guiane; le *Monogramma graminea*, Schkuhr, de l'île Maurice, et le *Monogramma furcata*, *Grammitis graminoides*, Swartz, *Syn. Filic.*, qui habite la Jamaïque. Toutes ces espèces ont la fronde simple ou seulement légèrement divisée au sommet.

MONOGRAPHIS. BOT. Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles d'Afrique) donne ce nom à l'une des plantes de son genre *Graphorchis*. Cette plante, selon la nomenclature universellement admise, doit être nommée *Limodorum concolor*. Elle croît à l'île de Mascareigne.

MONOGYNIE. BOT. Nom du premier ordre des treize premières classes du Système sexuel de Linné, caractérisé par l'unité de pistil ou de stigmate. V. SYSTÈME SEXUEL.

MONOGYRIA. BOT. Le genre de la famille des Synanthérées, établi sous ce nom par le professeur De Candolle, ne diffère point de celui précédemment nommé *Neja*, par D. Don.

MONOHYPOGYNIE. BOT. Ordre ou classe présentant les plantes monocotylédones à étamines hypogynes.

MONOÏQUES. BOT. On appelle ainsi les végétaux

qui ont les fleurs unisexuées, mais réunies sur un seul individu; tels sont: le Noyer, les Pins, le Blé de Turquie, etc.

MONOLÉPIDE. *Monolepis*. CAUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, établi par Say, avec les caractères suivants: antennes extérieures formées de onze articles dont les trois premiers, qui composent le pédoncule, sont les plus gros; rostre court, échancré en arrière; yeux très-volumineux; carapace raccourcie, convexe, assez lisse, oblongue; abdomen formé de six articles, replié en dessous, et appliqué contre un sillon du plastron; premier article de la division interne des pieds-mâchoires extérieurs dilaté intérieurement; les deux pieds antérieurs en pinces, les autres médiocrement grands, et les deux derniers très-petits, repliés en dessus des deux angles postérieurs du têt, et terminés par des soies; têt plissé entre les yeux; dernier ou sixième anneau de la queue aussi large que le précédent, arrondi au bout, et couvrant de chaque côté une seule petite pièce ovale, membraneuse, ciliée de longs poils sur les bords, et qui est supportée par un pédoncule très-court, annexé au segment précédent. Ce genre, intermédiaire aux Porcellanes et aux Mégalopes, se compose de très-petits Crustacés qui n'ont guère au delà de trois lignes de longueur.

MONOLÉPIDE INERME. *Monolepis inermis*, Say. Sa carapace est d'un vert olivâtre, avec des taches plus obscures; derrière chaque œil est un gros tubercule; ses tarsi sont sans épines. Des côtes du Maryland.

MONOLÉPIDE A TARSE ÉPINEUX. *Monolepis spinitaris*, Say. Le tubercule des yeux est fort petit, et les tarsi sont épineux. De la Caroline du Sud.

MONOLÉPIDE. *Monolepis*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, institué par Schrader (*Ind. Sem. Hort. Coelling*, 1850) avec les caractères suivants: fleurs polygames, dont le calice est pourvu de trois bractées; périgone à cinq divisions squamiformes; cinq étamines insérées sur le réceptacle; ovaire terminé par deux styles, devenant une graine encaissée latéralement et un peu en spirale. Ce genre diffère si peu de l'*Anabasis* de Linné qu'il lui sera vraisemblablement réuni.

MONOLOPHE. *Monolophus*. BOT. Genre de la famille des Scytaminées, établi par Wallich, pour une plante de l'Inde, qu'il avait placée d'abord dans le genre *Kæmpferia*, et qu'il caractérise ainsi qu'il suit: calice tubuleux, divisé d'un côté; tube de la corolle allongé et filiforme; les découpures extérieures du limbe sont étroites et égales, les latérales dressées, la postérieure inclinée; les découpures intérieures sont étalées, et celles des côtés sont plus larges que la postérieure; la belle bifide; filament linéaire et aplati, prolongé au-dessus de l'anthère qu'il recouvre en partie, en se recourbant; celle-ci est mutique, obtuse, en forme de languette et non divisée; ovaire infère et à trois loges; style filiforme; stigmate infundibulaire. Le fruit est capsulaire.

MONOLOPHE ÉLÉGANT. *Monolophus elegans*; *Kæmpferia elegans*, Wall., Pl. As. rar., 1, 24 et 27. C'est une plante herbacée et caulescente, à racines simples et fibreuses; les feuilles sont oblongues, pétiolées; les fleurs sont rassemblées en un épi terminal, enveloppé

à sa base dans une spathe nervurée. On la trouve dans l'Inde.

MONOLOPIE. *Monolopia* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs des rayons femelles, ligulées, quelquefois subbilabiées; celles du disque tubuleuses, hermaphrodites, stériles ou mâles, avec leur tube mince et hispidule, l'orifice dilaté; involucre formé de huit ou dix squammes unisériées, concrètes au milieu; réceptacle convexe ou subconique, dépourvu de paillettes; anthères sans queue, styles du rayon rameux, surmontés d'un cône court; akènes chauves, glabres; ceux du rayon un peu comprimés, presque trigones, ceux du disque très-comprimés. Les Monolopies sont des plantes herbacées, annuelles, propres à la Californie; elles sont dressées et entièrement couvertes d'une pubescence blanchâtre; leurs feuilles sont alternes, oblongo-linéaires, entières ou faiblement dentées ou lobulées; les capitules, toujours placés au sommet des tiges et des rameaux, n'ont point de bractées.

MONOLOPIE MAJEURE. *Monolopia major*, De Cand. Ses feuilles sont ligulées, obtuses ou à peine sous-dentelées; les languettes sont trois fois plus courtes que l'involucre. L'autre espèce, *Monolopia minor*, ne semble différer que par la longueur des languettes, qui dépasse un peu celle de l'involucre.

MONOME. *Monoma*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Ténébrionites, institué par Klug, pour quelques espèces nouvelles rapportées de Madagascar, de l'Amérique du Sud et des Antilles. Ce genre, voisin des Épitrages et des Amarigmes, a été créé aux dépens de quelques Tritomes de Fabricius; ce qui le distingue particulièrement, ce sont les yeux larges qui sont placés sur la tête, très-près l'un de l'autre; les antennes peuvent se loger dans un sillon demi-circulaire, situé à la partie inférieure de la première moitié du cou: le premier article est grand et allongé, les trois derniers forment une massue un peu déprimée. L'espèce signalée par Klug, comme type du genre, est le *Monoma irroratum*, de Madagascar.

MONOMÈRES. *Monomera*. INS. Latreille avait formé sous ce nom une dernière section de l'ordre des Coléoptères, d'après l'observation qu'avait faite Leclercq de Laval, que les tarsi du *Dermestes atomarius* de Degeer n'étaient composés que d'un seul article. Cette classe avait été adoptée par Fischer, dans son Entomographie de la Russie, et il avait formé avec cet insecte un nouveau genre sous le nom de *Clambus*. Mais Gyllenhal (Ins. succ. IV, p. 292) a réuni le genre nouveau au genre *Scaphidium*, et dès lors la section des Monotrèmes a disparu.

MONOMÉRIE. *Monomeria*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par le professeur Lindley (*Orchid.*, 61) pour une plante du Népal qui lui a offert les caractères suivants: folioles extérieures du périgone ou sépales ringentes, les latérales s'élevant au-dessus de l'intermédiaire, soudées entre elles par la base et adhérentes au pied du gynostème, garnies intérieurement de poils; point de

folioles internes ou pétales; labelle articulé avec la base du gynostème, penché, ovale, trilobé, avec le disque formé de quatre lamelles parallèles, falciformes et bidentées au sommet; gynostème longuement prolongé à sa base, demi-cylindrique, avec deux petites cornes à l'extrémité; anthère uniloculaire et crétée; quatre masses polliniques pointues entre elles de manière à paraître n'en faire qu'une. La seule espèce connue jusqu'ici est une plante herbacée, à rhizome épais, rampant, donnant naissance à un pseudobulbe d'où part une feuille coriace, étroite et de médiocre longueur; les fleurs sont réunies en grappe presque sessile sur le collet.

MONOMYAIRES. CONCH. Lamarck a divisé les Conchifères en deux grands ordres, les Dimyaires et les Monomyaires. Cette division est fondée sur le nombre des impressions musculaires que l'on observe dans l'intérieur des valves, et qui indiquent si l'animal qui les habitait avait un ou deux muscles adducteurs. V. CONCHIFÈRES et MOLLUSQUES.

MONOMYCES. BOT. (Battara.) Synonyme d'Agaric. V. ce mot.

MONONYCE. *Mononyx*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Hydrocorises, tribu des Galgulites, institué par Delaporte, aux dépens des Naucoris de Fabricius. Ses caractères sont: antennes courtes, insérées sous les yeux, composées de trois articles dont les deux premiers égaux, et le dernier grand et ovoïde; rostre plus court que la tête; tarsi antérieurs à peine visibles; jambes terminées par un crochet épais et fort.

MONONYCE RAVISSEUR. *Mononyx raptoria*, Delap.; *Naucoris raptoria*, Fab. Il est brun, bordé de noirâtre; sa tête et son corselet diffèrent de largeur et de nuance; les yeux sont un peu proéminents, les cuisses antérieures sont triangulaires. On le trouve dans les eaux douces de l'Amérique méridionale.

MONONYCHE. *Mononychus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Germar, pour un insecte trouvé en Portugal, par le comte Hoffmannsegg. Voici les caractères qui ont été assignés à ce genre: rostre grêle, arqué, rétréci à l'extrémité, courbé de la base jusque vers le milieu; antennes courtes avec la tige composée de sept articles moniliformes; yeux ronds et distants; corselet canaliculé en dessous, corps ovale, un peu déprimé; écusson presque imperceptible; élytres plus courtes que l'abdomen, recouvrant les ailes; pieds courts; jambes éperonnées sur la face externe près du tarse; celui-ci large et armé d'un ongle solide.

MONONYCHE DE LA SAUGE. *Mononychus salviae*, Hoff. Les antennes sont rousses, avec la massue noire; le rostre est un peu plus long que le corselet; la tête a dans sa partie antérieure des impressions assez profondes; le corselet est convexe, transverse, alterne dans sa partie antérieure, obtus et arrondi postérieurement; les élytres sont un peu plus larges que le corselet, recouvertes comme lui et toutes les autres parties, d'écaillés plus ou moins larges, et d'un jaune olivâtre. Taille, quatre lignes environ.

MONOPÉRIANTHÉ. BOT. Qualification d'un végétal qui n'a qu'une seule enveloppe florale.

MONOPÉRIGYNIE. BOT. Ordre ou classe qui renferme les végétaux monocotylédons, à étamines périgynes. V. MONOCOTYLÉDONS.

MONOPÉTALE. BOT. Ce terme s'applique soit à la corolle lorsqu'elle est d'une seule pièce, et dans ce cas on dit corolle *monopétale*; soit aux plantes qui ont une corolle monopétale. C'est dans ce dernier sens que les végétaux dicotylédons ont été divisés en trois grandes sections, les Apétales, les Monopétales et les Polypétales. V. COROLLE.

MONOPHANE. MIN. Breithaupt a ainsi nommé une substance minérale blanche, en petits cristaux qui indiquent un prisme rhomboïdal oblique, rayant la chaux phosphatée, d'une pesanteur spécifique représentée par 2,15, fusible au chalumeau, et qu'il a observée sur des druses de quartz.

MONOPHLÈBE. *Monophlebus.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Gallinsectes, établi par Latreille (Familles naturelles du Règne Animal) et dont il ne donne pas les caractères; il dit seulement qu'il diffère des Dorthésies et des Cochenilles, parce que les antennes sont moniliformes et composées d'environ vingt-deux articles.

MONOPHORE. *Monophora.* MOLL. Quoy et Gaymard, dans le voyage de l'Uranie, ont nommé Monophore un genre très-voisin des *Salpa* et qui paraît n'avoir, comme son nom l'indique, qu'une seule ouverture vers l'extrémité la plus grosse. Comme ces deux naturalistes n'ont pu conserver que des dessins de ce genre, il serait possible, ainsi que le croit Blainville, et par analogie, que la seconde ouverture, qui est quelquefois très-petite dans quelques Biphores, ait échappé à leurs recherches assidues. On doit rester dans le doute jusqu'au moment où on aura fait de nouvelles observations. Pour se convaincre du rapport qui existe entre ces genres, il suffira de voir les fig. 4 et 5 de la pl. 17 de l'Atlas du Voyage de l'Uranie.

MONOPHYLLE. *Monophyllus.* MAM. Genre de Carnassiers de la famille des Chéiroptères, établi par Leach qui lui assigne pour caractères : quatre incisives supérieures inégales, dont les deux du milieu plus longues que les latérales et bifides; point d'inférieures; deux canines à chaque mâchoire; cinq molaires supérieures et six inférieures de chaque côté; une seule feuille droite sur le nez; queue courte.

MONOPHYLLE DE REDMANN. *Monophyllus Redmanni.* Leach. Il est brun en dessus, gris en dessous; ses oreilles sont arrondies; la feuille, qui est aiguë, est couverte de petits poils blanchâtres; ses membranes sont brunes. De la Jamaïque.

MONOPHYLLE. BOT. Ce mot est employé pour désigner tout organe foliacé, qui n'est pas divisé jusqu'à sa base. Ainsi, un calice est dit Monophylle lorsqu'il n'offre pas plusieurs folioles distinctes. Ce terme entraîne souvent dans de fausses idées sur la structure des organes. Qu'un organe, par exemple, soit formé par l'assemblage de plusieurs folioles légèrement soudées dans la partie inférieure, on le dira Monophylle, et le lecteur croira qu'il s'agit d'une seule pièce diversement découpée. Aussi la plupart des botanistes modernes préfèrent-ils se servir d'une périphrase qui exprime l'état exact de

l'organe, que d'employer un adjectif aussi impropre que Monophylle.

MONOPHYLLÉE. *Monophyllæa.* BOT. Genre de la famille des Cyrtandrées, institué par Robert Brown dans sa monographie de cette famille (An. Sc. nat., mars 1840, p. 168), avec les caractères suivants : calice à cinq divisions ovales; estivation imbriquée; corolle bilabée : lèvre supérieure bilobée, l'inférieure à trois lobes; quatre étamines; loges des anthères divergentes; base de l'ovaire occupant la moitié du disque; stigmatite indivise; capsule semi-biloculaire, couverte par le calice persistant et s'ouvrant par une déchirure.

MONOPHYLLÉE DE HORSFIELD. *Monophyllæa Horsfieldii.* Rob. Brown. C'est une plante herbacée, glabre, ne présentant qu'une seule feuille très-simple, qui termine la tige; elle est sessile, à côtes et entière; de la base même de la feuille sort une grappe ou un corymbe formé de plusieurs rangées de fleurs. Cette plante se trouve à Sumatra.

MONOPHYLLUM. BOT. Nom que Lobel, Gesner et d'autres anciens botanistes donnaient au *Convallaria bifolia*, L., dont on a fait le genre *Maianthemum*, et qui quelquefois n'a qu'une seule feuille. V. MAIANTHÈME.

MONOPIRE. *Monopira.* POLYP. Raffinesque propose sous ce nom, un genre formé de deux Polypiers des mers de Sicile qu'il dit avoir le corps simple et la bouche unique. L'un est le *Monopira recurvata*, et l'autre le *globulosa*.

MONOPLÉUROBRANCHES. *Monopleurobranchiata.* MOLL. Ce mot qui signifie animal portant une seule branchie sur le côté, a été employé par Blainville dans son Traité de Malacologie, pour son troisième ordre des Mollusques, qu'il caractérise de la manière suivante : organes de la respiration branchiaux, situés au côté droit du corps et mis à couvert plus ou moins complètement par une partie du manteau operculiforme, dans laquelle se développe souvent une coquille plane plus ou moins involvée, à ouverture très-grande et constamment entière; tentacules nuls, rudimentaires ou auriculiformes. Blainville partage son ordre des Monopleurobranches en quatre familles; la première, sous le nom de Subaplysiens (V. ce mot), renferme les genres Ertzelle, Pleurobranche et Pleurobranchidie. La deuxième famille, les Aplysiens, contient les genres Aplysie, Dolabelle, Bursatelle, Notarche et Elysie. La troisième, les Patelloïdes, comprend les trois genres Ombrelle, Siphonaire et Tylodine. La quatrième enfin, sous le nom d'Acère, renferme les genres Bulle, Bellérophe, Bullée, Lobaire, Sormet, Gastéropère et Atlas.

MONOPOGON. BOT. Le genre institué sous ce nom par Presl (*Reliq. Haenk.* 1, 525, t. 44), dans la famille des Graminées, ne diffère pas du genre *Tristachya* de Nees. V. TRISTACHYE.

MONOPSIDE. *Monopsis.* BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, institué par G. Don, aux dépens du grand genre *Lobelia* de Linné, avec les caractères suivants : tube du calice obconique ou hémisphérique; corolle campanulée ou infundibuliforme, régulièrement divisée dans sa longueur en cinq lobes égaux et arrondis; cinq étamines à peine réunies à leur base, barbues au sommet; deux stigmates. Les Monopsides sont des plan-

tes herbacées, annuelles, dont les fleurs sont bleues ou violettes. Toutes celles connues sont originaires du cap de Bonne-Espérance.

MONOPSIDE DÉBILE. *Monopsis debilis*, Presl; *Lobelia debilis*, Lin. Sa tige se divise en rameaux diffus et anguleux; ses feuilles sont linéaires, étroites, cartilagineo-dentées; ses pédicelles sont axillaires, dressés, trois ou quatre fois plus longs que les feuilles; le tube du calice est obconique, allongé; les divisions de son limbe sont subégales, linéaires, dressées; celles de la corolle qui est infundibulaire sont un peu plus longues.

MONOPTÈRE. BOT. On qualifie ainsi la graine pourvue d'une seule aile.

MONOPTÈRE. *Monopterus*. POIS. D'après une description laissée par Commerson, Lacépède a établi, sous ce nom, un genre de Poissons qui rentre dans la famille des Péroptères de Duméril, et que l'on peut reconnaître aux caractères suivants : toutes les nageoires, excepté la caudale, nulles; ouvertures des narines placées entre les yeux. On distinguera facilement les Monoptères des Aptérichthes, qui n'ont aucune nageoire; des Ophisures, des Notoptères, des Gymnonotes, des Trichiures et des Leptocéphales, qui sont privés de nageoire caudale; des Régalecs, qui ne manquent que des catopes et de la nageoire anale.

MONOPTÈRE JAVANAIS. *Monopterus javanicus*, Lacép. Corps plus long que la queue, et dépourvu d'écaillés facilement visibles. Nageoire caudale pointue et très-déliée; ouverture de la bouche grande; dents courtes et serrées; dos d'un brun livide et noirâtre; ventre couleur de fer, sans taches; côtés gris, avec des bandes transversales ferrugineuses. Ce Poisson, qui parvient à la taille d'environ deux pieds, et au poids de deux livres et demie environ, est excellent à manger. On le trouve dans le détroit de la Sonde, auprès des côtes de l'île de Java, où il a été observé par Commerson, au vaisseau duquel les naturels du pays l'apportaient chaque jour en abondance.

MONOPTERHIN. *Monopterhinus*. POIS. Blainville établit sous ce nom, un sous-genre de Squales. V. ce mot.

MONORCHIS. BOT. Nom spécifique d'une Orchidée d'Europe (*Ophrys Monorchis*, L.), qui est devenue le type d'un genre nouveau, nommé *Herminium* par R. Brown. V. HERMINION.

MONORCHITE. FOSS. V. PRIAPOLITE.

MONOSÉPALE. BOT. On désigne, par cet adjectif, le calice lorsqu'il est d'une seule pièce, ou pour parler plus exactement lorsqu'il est composé de plusieurs pièces soudées, en tout ou en partie.

MONOSIDE. *Monosis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitules uniflores; involucre oblongs, formés de squammes imbriquées, obtuses, beaucoup plus courtes que la fleur; corolle tubuleuse, quinquéfide; anthères mutiques à la base; stigmates longuement exsertes; akène glabre et cylindriuscule; aigrette composée de deux ou trois rangs de soies rigidules, scabres, égales en longueur mais point en épaisseur. Les Monosides ont beaucoup de rapport avec les Abbertinies, mais leurs capitules sont distincts, avec les Shavies,

mais l'aigrette est épaisse à la base, non pubescente, et elles ont le plus souvent l'ovaire glabre. En général ce sont des sous-arbrisseaux à feuilles alternes, courtement pétiolées, obovato-cunéiformes, faiblement aiguës, à peine subdentées, glabres en dessus, tomenteuses en dessous, comme sont les pétioles et les jeunes rameaux; à panicules nues, à capitules plus ou moins nombreux, groupés au sommet des rameaux en une sorte d'ombelle subsessile et serrée. Le nom dérivé du mot grec *μονωσις*, solitude, exprime que la fleur est unique dans son involucre. Des quatre espèces connues l'une, qui forme la première division du genre, appartient à l'Inde, les trois autres sont du Mexique.

MONOSIDE DE WIGHT. *Monosis Wightiana*, De Cand.; *Conyza Wightiana*, Wallich. La tige et les rameaux sont cylindriques et tomenteux; les feuilles sont pétiolées, obovales et penninervées; on la trouve aux monts Néelgerry.

MONOSPERMALTHÆA. BOT. (Isnard.) Synonyme de *Waltheria*. V. ce mot.

MONOSPERME. *Monospermus*. BOT. Fruit qui ne renferme qu'une seule graine.

MONOSTICHA. BOT. V. SPHÈRE.

MONOSTOME. *Monostoma*. INT. Genre de l'ordre des Trématodes, ayant pour caractères : corps mou, aplati ou cylindroïde; pore antérieur solitaire. Les Monostomes ressemblent beaucoup aux Amphistomes par leurs formes et leur organisation; seulement ils n'ont qu'un suçoir ou pore qui est antérieur; il est même incertain si, parmi les Monostomes, il n'y a point quelques espèces qui soient de véritables Amphistomes, mais dont on n'a pu distinguer le pore postérieur à cause de sa petitesse ou parce qu'il était fortement contracté. Comme tous les Trématodes, ce sont des animaux mous, contractiles dans tous leurs points, couverts d'une peau mince renfermant un parenchyme parcouru par trois sortes de vaisseaux diversement disposés suivant les espèces. Les uns, destinés à la nutrition, ont une communication directe avec le pore antérieur : ils sont en général très-grêles, très-nombreux, et souvent anastomosés; ils ne sont pas toujours entièrement visibles; on n'aperçoit que leurs principales branches, à moins qu'ils ne soient remplis par des matières colorées. Les deux autres sortes de vaisseaux sont destinés à la génération; les uns, et ce sont les plus grands, renferment des œufs à différents degrés de maturité; ils sont plus ou moins repliés et tortueux, et en général colorés, ou plutôt ce sont les œufs qu'ils contiennent; les vaisseaux séminifères sont également repliés : les uns et les autres aboutissent probablement au cirrhe qui, dans les Monostomes, est placé à peu de distance du pore, et rarement saillant; il ressemble à une petite papille diversement configurée. Le pore est conformé comme ceux des Distomes et des Amphistomes; il est affermi par un anneau musculoux; sa forme varie suivant les espèces et lors des mouvements; dans quelques espèces, il est tout à fait terminal, et dans d'autres, quoique placé à l'extrémité antérieure, son ouverture est située en dessous; on dit alors qu'il est infère. Le corps des Monostomes est souvent tout d'une venue ou sans aucunes marques parti-

culières; il y a quelques espèces dont la tête est distinguée du corps par un rétrécissement ou un renflement qu'on désigne alors sous le nom de col. Les Monostomes ne parviennent qu'à de petites dimensions; la plus grande espèce connue, *Monostoma filicolle*, atteint environ quatre pouces; ils sont hermaphrodites ou peut-être androgynes; ils sont en général assez rares; on les trouve dans les intestins, les cavités abdominale et thoracique, et même entre les muscles des animaux vertébrés. Rudolphi les partage en deux sections: les Monostomes à pore infère ou *hypostomes*, et ceux dont le pore est terminal; il y a en outre les espèces douteuses. Ce genre renferme environ vingt-cinq espèces connues. Eudes Deslongschamps n'a trouvé qu'un très-petit nombre d'espèces de Monostomes, parmi lesquelles il y en a une qui n'est point décrite dans les ouvrages de Rudolphi, et qui est fort remarquable par la forme de sa tête, semblable à un petit chapeau à trois cornes: il l'a trouvée dans les cœcums de l'Huitrier d'Europe (*Hæmatopus ostralegus*), et lui a donné l'épithète spécifique de *trigonocephalum*, à cause de la forme de sa tête; il la caractérise ainsi: tête cachée et subrigone, ayant le pore mitoyen orbiculaire, inférieur, avec le corps égal et allongé.

MONOSTOMITES. *Εχιν.* Nom donné par Mercati à un Échinoderme fossile, qui doit probablement se rapporter à la variété β du *Clypeastre oviformis* de Lamarck.

MONOSTYLE. *Bot.* L'ovaire est Monostyle quand il ne porte qu'un seul style.

MONOTAXIDE. *Monotaxis.* *Bot.* Genre de la famille des Euphorbiacées, institué par Ad. Brongniard, pour une plante observée dans la Nouvelle-Hollande par le capitaine d'Urville, commandant l'expédition de circumnavigation de l'Astrolabe. Caractères: fleurs monoïques, réunies en faisceau, au sommet des rameaux; les mâles ont le calice divisé en quatre ou cinq parties, les sépales lancéolés, valvés avant la floraison; quatre ou cinq pétales alternes, onguiculés, plus courts que les sépales, à trois lobes taillés en hallebarde, dont les deux inférieurs arqués; quatre ou cinq glandules opposées aux sépales, oblongues, un peu en masse, plus épaisses au sommet, tronquées ou bidentées; huit ou dix étamines disposées sur un seul rang, à filaments capillaires, de même longueur entre eux et avec les sépales, dilatés à leur base en une courte membrane infundibulaire, qui les réunit; anthères à lobes subglobuleux, déhiscentes par une fente demi-circulaire; point de pistil ni même de vestige de cet organe. Les fleurs femelles diffèrent des mâles en ce qu'elles ont un ovaire sphérique, trilobé et lisse; trois stigmates bifides, sessiles et papilleux. Le fruit consiste en une capsule à trois coques bivalves, dont chacune renferme une semence lisse, oblongue, marquée sur le côté supérieur d'une caroncule conique.

MONOTAXIDE A FEUILLES DE LIN. *Monotaxis Linifolia*, Brongn. C'est une plante annuelle, herbacée, très-glabre, à tige grêle, dure, presque simple: les feuilles sont alternes, lancéolées, obtuses, quelquefois opposées et ternées; les fleurs sont petites et capitées.

MONOTAXIDE A TROIS DENTS. *Monotaxis tridentata*, Endl. Cette seconde espèce, dont les feuilles sont li-

neari-lancéolées et profondément tridentées au sommet, a été rapportée par Sieber des mêmes parages que la précédente.

MONOTHALAME. *MOLL.* Expression synonyme de Coquille uniloculaire. *V.* COQUILLES et MOLLUSQUES.

MONOTHÈLE. *BOT.* Allman désigne ainsi les plantes dont la fleur renferme un ovaire simple.

MONOTHERA. *BOT. V. MONOCERA.*

MONOTHYROS. *MOLL.* L'un des anciens synonymes d'Univalves. *V.* COQUILLES.

MONOTOME. *Monotoma.* *INS.* Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages, tribu des Trogossitaires, établi par Herbst, avec les caractères suivants: antennes en massue, plus courtes que la tête et le corselet réunis, composées de dix articles, dont les deux premiers plus forts que les sept suivants, qui sont égaux, le dernier le plus grand; épistome fortement avancé; labre très-court, arrondi, entier et caché; mandibules robustes; mâchoires membraneuses, garnies en dedans de cils assez forts; palpes maxillaires de quatre articles, les labiales de trois; menton fortement échancré; languette très-longue, arrondie et ciliée au sommet; yeux petits, saillants et granuleux; corselet presque carré; élytres allongées, tronquées à l'extrémité, ne recouvrant pas entièrement l'abdomen; pattes moyennes; tarsi de quatre articles, dont le dernier le plus long, terminé par deux crochets.

MONOTOME A COU CONIQUE. *Monotoma conicicollis*, Dej. Son corps est étroit, fort allongé, d'un brun ferrugineux et hispidule; sa tête est étroite, allongée, triangulaire, pointillée et chagrinée; son corselet est rugoso-punctué, conique, plus étroit dans sa partie antérieure, avec deux fossettes dans sa partie postérieure; les bords latéraux obliques crénelés, les angles antérieurs sensiblement avancés et les postérieurs obliquement tronqués; élytres marquées de rangées de points rugueux; pattes d'un testacé ferrugineux. Taille, une ligne. On le trouve en Europe.

MONOTOQUE. *Monotoca.* Genre de la famille des Épacridées, établi au dépend du grand genre *Styphelia* par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, 1, p. 547) qui l'a ainsi caractérisé: calice muni de deux bractées; corolle infundibuliforme, dont le limbe et la gorge sont imberbes; disque hypogyne, cyathiforme, lobé; ovaire monosperme; drupe bacciforme. Ce genre se compose d'arbrisseaux ou d'arbustes indigènes de la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont éparses; leurs fleurs sont petites, blanches, souvent dioïques par avortement; elles forment des épis axillaires rarement terminaux. Les cinq espèces décrites par R. Brown sont distribuées en deux sections. La première renferme des arbrisseaux dioïques, ayant des bractées caduques. Ce sont les *Monotoca elliptica*, Br., ou *Styphelia elliptica* de Smith; *Monotoca albens*, Br.; et *Monotoca lineata*, Br., ou *Styphelia glauca*, Labill. (*Nov.-Holl.*, 1, p. 45, t. 61). La seconde section, où les fleurs sont hermaphrodites, et les bractées persistantes, se compose du *Monotoca scoparia*, Br., ou *Styphelia scoparia* de Smith; et du *Monotoca empetrifolia*, Br.

MONOTRÈME. *MAM.* Ce nom, créé il y a quelques années par Geoffroy Saint-Hilaire, et aujourd'hui

adopté par presque tous les zoologistes, désigne d'une manière générale un petit nombre d'espèces récemment découvertes à la Nouvelle-Hollande, et chez lesquelles on retrouve le plan d'organisation qui caractérise la classe des Mammifères, mais avec des modifications si remarquables et des anomalies si nombreuses, qu'on est encore incertain sur la véritable place qui leur est assignée dans la série animale, par leurs rapports naturels. On ne connaît, dans cette singulière famille, que deux genres, celui des Échidnés (*Echidna*) et celui des Ornithorhynques (*Ornithorhynchus*), qui tous deux ne se trouvent composés, dans l'état présent de la science, que d'un très-petit nombre d'espèces, mais qui néanmoins, suivant Latreille, devraient être considérés comme formant deux ordres particuliers. Cette opinion du célèbre entomologiste ne sera peut-être pas admise par tous les naturalistes; mais du moins doit-on convenir qu'elle exprime bien mieux le degré d'affinité qui existe entre les Ornithorhynques et les Échidnés, et qu'elle est ainsi beaucoup plus juste que celle d'Éverard Home, suivant laquelle on devrait réunir tous les Monotrèmes dans un seul et même genre. Les différences organiques que l'on remarque entre l'Ornithorhynque et l'Échidné, sont en effet très-nombreuses, et en même temps d'une haute importance; et cela est si vrai que la plupart des auteurs qui ont eu à décrire ces deux animaux, même sous le point de vue le plus général, ont fait successivement, et non pas en même temps, l'histoire de chacun d'eux, tant ils trouvaient peu de caractères communs à l'un et à l'autre.

L'Échidné épineux, *Echidna Hystrix*, est le plus anciennement connu des animaux de cette famille: Shaw le décrit vers 1792, dans ses *Naturalist's Miscellany*; mais, sans se douter des nombreuses anomalies qui signalent l'organisation de l'espèce qu'il avait eu le bonheur de publier le premier, ce naturaliste la considéra seulement comme une nouvelle espèce de Fourmiliers, et la décrit sous le nom de *Myrmecophaga aculeata*. Au reste, suivant cette manière de voir elle-même, la découverte de l'Échidné était déjà d'un assez grand intérêt pour la zoologie: car jusqu'alors tous les Fourmiliers connus se rapportaient à deux sections, celle des Fourmiliers ordinaires ou des Fourmiliers d'Amérique, et celle des Fourmiliers écailleux ou des Fourmiliers de l'ancien continent (les Pangolins); et la nouvelle espèce devenait ainsi le type d'un troisième sous-genre non moins remarquable par la nature de ses téguments, celui des Fourmiliers épineux ou des Fourmiliers de l'Australasie. La publication de l'Ornithorhynque suivit de près celle de l'Échidné; elle fut faite quelques années plus tard, à peu près en même temps et par Blumenbach (Manuel d'Hist. nat.) et par Shaw (*loc. cit.*): tous deux considérèrent le nouveau quadrupède comme le type d'un genre particulier, qui fut appelé par ce dernier *Platypus*, et par Blumenbach *Ornithorhynchus*: on a déjà vu que le nom donné par ce dernier naturaliste est celui qui a prévalu. Les deux auteurs qui viennent d'être cités avaient l'un et l'autre assigné au nouveau genre les mêmes caractères; et la phrase dans laquelle ils avaient

renfermé les principaux d'entre eux, était presque textuellement la même: tous deux avaient principalement remarqué *ses mandibules aplaties en forme de bec de canard, et ses pieds palmés*: mais ils ne s'étaient pas accordés sur la famille dans laquelle il convenait de le placer. Blumenbach l'avait, à cause du caractère que présentent ses pieds, rapproché des Mammifères palmipèdes; mais Shaw avait été plus heureux; il l'avait mis à la suite des *Myrmecophaga*, et parce que l'Échidné était toujours considéré comme appartenant à ce genre, le *Platypus* ou l'Ornithorhynque se trouva occuper la place que lui assignaient ses véritables rapports naturels. Au reste ce rapprochement était moins le fruit d'une étude savante de ces rapports qu'un simple effet du hasard: ce ne fut en effet que lorsque Éverard Home eut fait ses belles recherches sur l'organisation de l'Échidné et de l'Ornithorhynque, que l'on comprit enfin la nécessité de réunir ces deux animaux. Le zootomiste anglais s'occupa d'abord de ce dernier dans une Dissertation qu'il lut à la Société royale de Londres, vers la fin de 1801, et qu'il publia dans les Transactions philosophiques, en 1802: ce travail fut bientôt suivi d'un Mémoire sur l'Échidné, qui parut dans le même recueil et dans la même année. Home porta enfin l'attention des naturalistes sur les organes sexuels des Monotrèmes; il montra qu'ils différaient par un grand nombre de caractères de la plus haute importance de ceux des Mammifères normaux; et pensant qu'ils se rapprochaient davantage de ceux des Squales et de certains Reptiles, il alla jusqu'à émettre l'opinion que l'Ornithorhynque et l'Échidné devaient être Ovivivipares, comme eux. Il ne les considérait plus comme de véritables Mammifères, mais bien comme une tribu intermédiaire à la classe des Mammifères, à celle des Oiseaux et à celle des Reptiles, et formant ainsi une sorte de passage de l'une à l'autre.

C'est en rendant compte (dans le Bulletin de la Société philomatique, n° 77, p. 125) de ces idées d'Éverard Home, que Geoffroy Saint-Hilaire sépara l'Ornithorhynque et l'Échidné des Édentés, parmi lesquels on les avait généralement placés jusqu'alors, et qu'il établit pour eux, sous le nom de Monotrèmes, un ordre particulier, auquel il assigna ces caractères indicateurs: *Doigts unguiculés; point de véritables dents; un cloaque commun, versant à l'extérieur par une seule issue*. C'est, comme on le voit, à ce dernier caractère que se rapportait la nouvelle dénomination de Monotrèmes. Cet ordre, établi par Geoffroy Saint-Hilaire, fut adopté quelques années après par Desmarest (nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle), qui le plaça, d'après des vues particulières, entre les Rongeurs et les Édentés; et on le retrouva encore plus tard dans le *Prodromus* d'Illiger (1811), mais avec une nouvelle dénomination, celle de *Reptantia*, par laquelle le naturaliste allemand rappelait à la fois et la marche rampante des Monotrèmes, et leurs rapports avec les Reptiles.

Ainsi ces animaux, placés d'abord dans l'ordre des Édentés, furent eux-mêmes regardés comme constituant un ordre distinct: on alla bientôt plus loin en-

core, et on les considéra comme une classe distincte : opinion que l'on a vu ci-dessus naître des recherches de Home, et qui ne pouvait manquer de trouver faveur parmi les naturalistes, puisque la plupart d'entre eux étaient disposés à croire les Monotrèmes ovipares, et que l'absence des mamelles passait aux yeux de tous pour un fait presque démontré. On voit donc que l'idée qui fait de cette tribu une cinquième classe de Vertébrés, devait naturellement être adoptée par un grand nombre de zoologistes ; et elle a été en effet développée successivement depuis 1806 jusqu'à nos jours, par Duméril, Tiedemann, Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Van der Hoeven, Latreille et Quoy. Plusieurs de ces naturalistes n'osèrent pas, il est vrai, prononcer le nom de classe nouvelle, mais tous remarquèrent que l'Ornithorhynque et l'Échidné ne sont pas de véritables Mammifères. Ainsi Tiedemann (1808) pense qu'on ne peut les rapporter à aucun des ordres établis, à cause des nombreuses anomalies de leur organisation, et il les place dans une sorte d'appendice ; et Duméril, dans sa Zoologie analytique, publiée deux années auparavant, montre qu'ils s'éloignent des Mammifères par une foule de considérations d'une haute importance, au nombre desquelles il cite les suivantes : 1^o point de mamelles, 2^o un cloaque, 3^o point de dents enchâssées, 4^o point de lèvres charnues, 5^o palais osseux, à os intermaxillaires séparés, 6^o point de méat auditif, 7^o deux os claviculaires, dont un analogue à la fourchette des Oiseaux, 8^o les bras articulés en charnière sur les deux os de l'épaule, 9^o le péroné beaucoup plus long que le tibia, 10^o les phalanges très-courtes, à doubles poulies, 11^o un sixième doigt unguiculé au pied de derrière. « Tous ces caractères, ajoute le célèbre naturaliste, semblent éloigner l'Ornithorhynque et l'Échidné de l'ordre dans lequel ils sont placés ; on observe au contraire des dispositions semblables dans plusieurs Oiseaux, et surtout chez un grand nombre de Reptiles. »

On voit que ces deux savants s'expriment avec doute ; l'auteur de la Philosophie zoologique fut plus hardi : il créa pour les Monotrèmes une classe nouvelle qu'il caractérisa de la manière suivante : « Point de mamelles ; points de dents enchâssées ; point de lèvres ; un cloaque ou orifice commun pour les organes génitaux, pour les excréments et les urines, et le corps couvert de poils ou de piquants. Ce ne sont pas, ajoute-t-il, des Mammifères ; car ils sont sans mamelles, et probablement ovipares : ce ne sont pas des Oiseaux ; car les poumons ne sont pas percés, et ils n'ont pas les membres en forme d'ailes : ce ne sont pas des Reptiles ; car ils ont un cœur à deux ventricules. » Ces idées ont été depuis développées par divers naturalistes, et confirmées par les nombreuses recherches de Geoffroy Saint-Hilaire et de Van der Hoeven ; tout récemment Latreille les a trouvées assez bien établies pour ne pas craindre de les adopter dans son ouvrage sur les *Familles naturelles du Règne Animal*. Toutefois on doit bien se garder de les admettre comme ayant tout le degré de certitude désirable ; car, d'une part, les mamelles ont été récemment trouvées par Meckel chez l'Ornithorhynque, ce qui le prive de l'un de ses caractères distinctifs les

plus remarquables ; et, de l'autre, avant même cette découverte, plusieurs naturalistes non moins éminents que ceux qui penchent pour l'opinion contraire, avaient déjà essayé de démontrer que les anomalies que présente le groupe des Monotrèmes, ne sont pas d'une assez haute importance pour motiver son élévation au rang d'une classe distincte. Cette manière de voir est principalement celle de Spix, de Blainville, de Cuvier et de Meckel qui a apporté en sa faveur une preuve de la plus haute importance, par sa découverte des mamelles chez l'Ornithorhynque. Dès 1811, le premier de ces naturalistes s'était élevé contre les idées de Lamarck, en remarquant au sujet des Monotrèmes, que leur corps couvert de poils, leurs poumons librement suspendus, la présence du diaphragme, l'existence de rudiments de dents machélières, et la grande ressemblance qui existe, selon lui, entre leur squelette et celui des Mammifères, et particulièrement celui des Tatous, ne semblent pas permettre de les placer dans une classe particulière. Telle est aussi l'opinion de Cuvier, qui fait des Monotrèmes une simple famille dans son ordre des Édentés, et celle de Blainville qui l'a surtout développée avec beaucoup de détails. Ce célèbre zootomiste (dans sa Dissertation sur la place que la famille des Ornithorhynques et des Édentés doit occuper dans les séries naturelles, 1812), après avoir décrit tous les organes des Monotrèmes, et les avoir comparés à ceux des autres Vertébrés, arrive à ces conclusions : « Avec les Mammifères, les rapports deviennent tellement nombreux et sont tirés d'organes si importants ; les dissemblances sont au contraire en si petit nombre et de si peu de valeur, qu'il sera de toute évidence pour l'observateur qui pèsera les uns et les autres, que l'Ornithorhynque et l'Échidné doivent appartenir évidemment à la classe des Mammifères. » Il montre ensuite que les Marsupiaux sont les êtres dont ils se rapprochent davantage : les ressemblances avec eux sont, dit-il, « un trou au condyle interne du fémur ; la longueur du péroné et son articulation plus ou moins immédiate avec le fémur ; les os marsupiaux ; la symphyse pubienne fort longue, l'ischion en formant une assez grande partie ; un orifice extérieur commun au rectum et aux organes de la génération ; l'appareil de la génération femelle séparé en deux portions distinctes qui s'ouvrent chacune dans le vagin sur les côtés de l'ouverture de la vessie ; le vagin et l'urètre ne formant qu'un seul et unique canal ; l'épididyme très-gros et très-séparé du testicule ; la portion membraneuse de l'urètre extrêmement longue ; le pénis constamment renfermé dans l'intérieur du bassin et dirigé en arrière ; sa racine libre et suspendue dans les chairs ; la forme très-singulière du gland, et le foie sans ligament falciforme. » Enfin Blainville indique de la manière suivante les caractères qui écartent les Monotrèmes des Mammifères : « L'absence d'apophyse transverse aux vertèbres dorsales ; le passage des nerfs vertébraux dans le corps d'une seule vertèbre ; les côtes articulées par leur tête seulement et composées de deux portions osseuses, réunies par un petit cartilage intermédiaire ; l'élargissement et l'aplatissement considérable des côtes asternales ; la modification de la première pièce du ster-

num; la présence d'un os particulier sur les parties latérales de celle-ci; la modification des os de l'épaule; un ergot corné aux pieds postérieurs des mâles; la séparation des os incisifs dans une espèce, et, dans l'autre, au contraire, l'ouverture extérieure des narines entièrement formée par ces os; deux seuls osselets à l'ouïe; la saillie de deux des canaux semi-circulaires et de l'ampoule de l'un d'eux, dans l'intérieur du crâne de l'Ornithorhynque; l'échancrure de la partie supérieure du grand trou occipital; la valvule tricuspide en grande partie charnue; la terminaison des uretères au delà de l'ouverture de la vessie dans l'urètre; les cornes de la matrice s'ouvrant dans le vagin près de l'ouverture de l'orifice de la vessie et des uretères; la terminaison du canal de l'urètre par plusieurs ouvertures à l'extérieur. » C'est en pesant la valeur de ces caractères qui tous éloignent les Monotrèmes des Mammifères et de ceux qui les rapprochent au contraire de cette classe, que Blainville a conclu que la masse des ressemblances l'emportait de beaucoup sur celle des dissemblances, et que les Monotrèmes ne doivent pas ainsi former une classe distincte. Quant à la question de savoir à quel groupe ils doivent être rapportés parmi les Mammifères, Blainville pense qu'ils forment une petite famille distincte dans l'ordre des Édentés, si l'on veut continuer à se baser pour les divisions secondaires sur les organes de la digestion; ou bien dans la sous-classe des Marsupiaux ou Didelphes, si l'on croit devoir considérer en première ligne l'appareil de la génération. C'est à cette dernière opinion que ce savant s'est définitivement arrêté.

Telles sont les principales opinions émises sur les rapports naturels des Monotrèmes et sur la place qu'ils doivent occuper dans la série animale. On voit que la question a été résolue de plusieurs manières fort différentes et même contradictoires; mais qu'elle ne peut véritablement être décidée d'une manière définitive, que lorsque le mode de génération de l'Ornithorhynque et de l'Échidné sera enfin bien connu, et lorsqu'on saura avec certitude s'ils sont vivipares, à la manière des Mammifères, ou ovipares. A la vérité les naturels de la Nouvelle-Hollande affirment avoir connaissance des œufs de l'Ornithorhynque (V. ce mot), et ils en ont même donné au chirurgien anglais Patrick-Hill, une description assez détaillée pour que l'on soit disposé à la regarder comme exacte. Mais comment concevoir que ces œufs puissent avoir, comme ils le prétendent, la grosseur de ceux de la Poule, quand on sait qu'ils doivent, dans la ponte, traverser le bassin, et que le diamètre de cette cavité est de beaucoup moindre que celui qui leur est ainsi attribué? Cette objection très-bien fondée et qui semblait même donner gain de cause à ceux qui ne voient dans les Monotrèmes que de véritables Mammifères, n'est cependant pas péremptoire: car une disposition très-remarquable des organes femelles de la génération a fourni à Geoffroy Saint-Hilaire la preuve qu'il n'est pas impossible de concilier avec l'étroitesse du bassin, le volume considérable des œufs (V. ORNITHORHYNQUE).

MONOTRIDE. *Monotris*. bot. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par

Lindley qui lui assigne pour caractères: folioles extérieures du périgone ou sépales membraneuses, soudées postérieurement, avec les latérales plus élançées et néanmoins de moitié plus petites que les folioles intérieures qui sont charnues et acuminées; labelle presque aussi long que les folioles intérieures, libre, cornu à sa base, plus épais au sommet, trifide, en capuchon; anthère libre, dressée, à loges divergentes à leur base, à valvules extérieures dilatées, courbées, recouvrant les glandules des masses polliniques.

MONOTRIDE UNILATÉRALE. *Monotris secunda*, Lind. C'est une plante herbacée, terrestre, à racines bituberculées, à feuille radicale très-petite, à tige hispide en arrière, à fleurs petites et disposées d'un seul côté; bractées et bords des folioles du périgone hispides. Du cap de Bonne-Espérance.

MONOTROPE. *Monotropa*. bot. Linné a constitué sous ce nom un genre de la Décandrie Monogynie, dans lequel il réunissait des plantes très-remarquables par un port particulier et analogue à celui des Orobanches. Nuttall (*Genera Plant. of north Amer.*, 1, p. 271) qui a repris avec soin l'étude de ces plantes, en a de nouveau séparé l'*Hypopithys* de Dillen, confondu par Linné avec les *Monotropa*. V. HYPOPITHYS. Ainsi l'espèce européenne du genre dont il est ici question, s'en trouve exclue, et il n'y reste que celles de l'Amérique du nord. Après cette réforme, Nuttall exprime de la manière suivante les caractères du *Monotropa*: calice nul ou remplacé par deux ou trois bractées; corolle marcescente, pseudo-polypétale, c'est-à-dire monopétale, profondément divisée en cinq segments offrant chacun à la base un capuchon nectarifère; anthères réniformes, horizontales, uniloculaires, émettant leur pollen par deux trous transversaux et situés vers le milieu de chaque anthère; stigmatte orbiculaire, nu; capsule à cinq loges et à cinq valves, renfermant des graines nombreuses, très-petites et subulées. Les *Monotropa Morisoniana*, Michx., et *Monotropa uniflora*, L., sont les seules espèces légitimes de ce genre; le *Monotropa lanuginosa*, Michx., fait partie des Hypopithys. Ce sont des plantes parasites sur les racines des arbres, dépourvues de feuilles vertes, et ne présentant à la place de celles-ci que des écailles blanchâtres ou jaunâtres. Leurs tiges n'ont pas l'odeur musquée des Hypopithys auxquels elles ressemblent par la couleur, la consistance et le mode d'inflorescence qui les termine.

MONOTROPÉES. *Monotropeæ*. bot. Dans son *Genera of north Amer. Plants*, vol. 1, p. 272, Nuttall a proposé d'établir, sous ce nom, une petite famille naturelle qu'il a ainsi caractérisée: calice supère, à cinq divisions persistantes, quelquefois nul, ou ne se présentant que sous la forme de bractées irrégulières; corolle périgyne, monopétale, persistante, divisée très-profondément de manière à sembler polypétale; étamines en nombre défini et double de celui des pétales, insérées à la base de ceux-ci, à filets distincts, à anthères horizontales, adnées aux filets, ordinairement uniloculaires, s'ouvrant de diverses manières, mais jamais par des pores terminaux; ovaire supérieur, surmonté d'un seul style et d'un stigmatte simple, discoïde; fruit capsulaire, à cinq loges et à cinq valves, les cloi-

sons se réunissant à la base et formant un axe; graines nombreuses, très-petites, situées au centre d'un épisperme membraneux et samaroïde, quelquefois ailées au sommet. Les plantes qui forment le type de cette petite famille, ont un port singulier, qui ressemble à celui des Orobanches. La structure de leurs anthères et de leurs graines est semblable à celle des *Pyrola* qui étaient placés dans la famille des Éricinées. En conséquence Nuttall a proposé de composer le nouvel ordre naturel des Monotropées, avec les trois genres *Monotropa*, *Hypopithys* et *Pyrola*.

MONOTROPISIS. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Schweinitz, dans la famille des Monotropées, avait été précédemment formé par Elliot sous le nom de *Schweinitzia* qui est un hommage rendu à celui qui a découvert la plante. V. SCHWEINITZIE.

MONSONIE. *Monsonia*. BOT. Genre de la famille des Géraniacées, et de la Monadelphie Dodécandrie, L., établi par Linné fils (*Suppl.*, p. 542). Ce genre présente les caractères suivants : calice à cinq sépales égaux, mucronés au sommet; corolle à cinq pétales égaux, oblongs, élargis supérieurement, et du double plus grands que le calice; quinze étamines monadelphes à la base, souvent réunies dans le reste de leur étendue en cinq faisceaux de trois étamines chacun, portant des anthères ovales; ovaire supère, pentagone, surmonté d'un style conique, et d'un stigmate à cinq lobes un peu épais; fruit à cinq carpelles capsulaires, dont les arêtes ou styles persistants, se tordent en spirale après la fleuraison. Toutes les espèces de ce genre croissent au cap de Bonne-Espérance. Elles sont au nombre de huit, et De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 758) les a disposées en trois sections de la manière suivante :

Sect. 1. SARCOCAULON. Tige frutescente, charnue, hérissée d'épines; feuilles ovales ou oblongues, entières ou à peine dentées; pédoncules uniflores, munis à leur base de deux bractées extrêmement petites; pétales entiers; étamines seulement réunies par la base et ne formant pas cinq faisceaux. Cette section mériterait peut-être d'être élevée au rang de genre. Elle se compose de trois espèces, savoir : 1° *Monsonia l'Heritierii*, DC., ou *Monsonia spinosa* de l'Heritier et Lamarck; 2° *Monsonia Patersonii*, DC.; 3° *Monsonia Burmanni*, DC. Cette dernière espèce est le *Geranium spinosum* de Burmann (*Geran.*, n° 2), figuré par Cavanilles (*Dissert.*, 4, p. 195, t. 76), et qui, malgré ses dix étamines, est voisin, par son port et la structure de son fruit, des espèces précédentes.

Sect. 2. OLOPETALUM. Tige herbacée; feuilles presque ovales, dentées; stipules et bractéoles subulées, endurecies; pédoncules à une ou deux fleurs portant sur leur milieu deux à quatre bractéoles; pétales obovales entiers; étamines à cinq faisceaux. Cette section renferme le *Monsonia ovata* de Cavanilles (*Dissert.*, 4, p. 195, t. 113, fig. 1), et le *Monsonia biflora*, espèce nouvelle rapportée du Cap par Burchell.

Sect. 3. ODONTOPETALUM. Tige herbacée; feuilles lobées ou multifides; pédoncules uniflores, très-longs, portant sur leur milieu six à huit bractées verticillées; pétales oblongs, grossièrement dentés au sommet; éta-

miges pentadelphes. Cette section se compose des trois espèces suivantes : 1° *Monsonia lobata*, Willd., figuré dans le *Botanical Magazine*, t. 5. C'est le *Monsonia Filia* de Linné fils; 2° *Monsonia pilosa*, Willd.; *Monsonia Filia* de Persoon, *Geranium Monsonia* de Thunberg; 3° *Monsonia speciosa*, Linné fils, Cavan.. *loc. cit.*, 5, t. 74, fig. 1. C'est le *Geranium speciosum* de Thunberg.

MONSTÈRE. *Monstera*. BOT. Genre de la famille des Aroïdées, établi par Adanson et que quelques botanistes ont jugé convenable de réunir au genre *Dracontium* dont il paraît néanmoins devoir être distingué. Voici les caractères qui lui ont été attribués le plus récemment : spathe d'abord bâillante, puis décidue; spadice sessile, portant dix fleurs femelles à sa base; elles sont hermaphrodites supérieurement; étamines entourant les ovaires dans la partie supérieure du spadice, et en nombre égal à celui des écailles; filaments linéaires et aplatis; anthères terminales, ovales, à deux loges opposées, déhiscentes longitudinalement; ovaires à deux loges, renfermant chacune deux ovules presque collatéraux vers la base de la cloison, ascendants et anatropes; style très-court; stigmate capité. Le fruit consiste en baies soudées entre elles et dépourvues d'endosperme.

MONSTÈRE A FEUILLES PERÇÉES. *Monstera pertusa*, Adans.; *Dracontium pertusium*, Jacq.; *Arum lingulatum*, L. Sa tige est assez grêle, cylindrique et grimpanche; de petites racines naissent des nœuds axillaires, et s'implantent dans l'écorce des arbres; les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales-lancéolées, pointues à l'extrémité, arrondies en cœur à la base; la spathe est d'un blanc jaunâtre. De l'Amérique tropicale.

MONSTRES, MONSTRUOSITÉS. V. ORGANISATION.

MONTABÉE, MONTABIER. BOT. V. MOUTABIER.

MONTAGNÉE. *Montagnea*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par le professeur De Candolle, dans son *Prodromus*, vol. 5, p. 564, avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; cinq à dix fleurs radicales, ligulées, neutres et disposées sur un seul rang; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre formé de deux rangées d'écailles dont les extérieures, au nombre de cinq, sont oblongues, étalées; les intérieures, plus nombreuses, ressemblent aux paillettes du réceptacle; celles-ci sont larges à leur base, spinoso-mucronées au sommet, enveloppant plus ou moins les akènes; corolles de la circonférence ligulées; celles du disque tubuleuses, avec leur limbe à cinq dents; stigmates terminés en cône court ou longiuscule; akènes du rayon abortifs; ceux du disque obovales, comprimés, cunéiformes, chauves, souvent accompagnés d'un nectaire proéminent. Les Montagnées sont des plantes sous-frutescentes ou des arbrisseaux à rameaux cylindriques, souvent velus au sommet; à feuilles opposées, pétiolées, ovales ou cordées, dentées en scie ou lobées, ordinairement un peu tomenteuses en dessous; à capitules réunis en corymbe. Les fleurs du rayon sont d'un blanc plus ou moins rosâtre, et celles du disque blanches. Ces plantes appartiennent originellement au Mexique. Le professeur De Candolle les a divisées en deux sections

A. Cinq fleurs radicales; paillettes très-velues.

MONTAGNÉE TOMENTEUSE. *Montagnæa tomentosa*, De Cand.; *Ericoma floribunda*, Kunth. Sa tige est frutescente, garnie de feuilles opposées, pétiolées; deltoïde-ovales, trinervurées et dentelées près de la base, un peu velues en dessus, pubescentes en dessous; les fleurs sont blanchâtres, avec les paillettes d'un blanc soyeux ou duveteux. On la dit originaire du Mexique.

B. Dix fleurs radiales; paillettes plus ou moins velues, mucronées.

MONTAGNÉE BRILLANTE. *Montagnæa speciosa*, De Cand. Sa tige est herbacée, striée, glabre à l'exception du sommet qui est un peu velu; les feuilles sont opposées, sessiles, atténuées en pétiole ailé à sa base, longuement et irrégulièrement triplinervurées vers leur base, pinnatilobées, velues en dessus, mollement tomenteuses en dessous; les fleurs sont d'un blanc rosâtre, avec les paillettes convexes, subulées et même épineuses au sommet. Du Mexique.

MONTAGNES. GÉOL. V. TERRAINS.

MONTAIN. ois. Espèce du genre Bruant. V. ce mot.

MONTALBANIA. (Necker.) Synonyme d'*Ovieda mitis*.

MONTANEA ou **MONTANO.** BOT. Le genre établi sous ce nom (Lallev. et Lex. nov. végét. Mex. 2, p. 11), dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, est le même que le genre *Montagnæa* de De Candolle. V. MONTAGNÉE.

MONTANT. ois. Synonyme vulgaire de l'Ortolan des roseaux. V. BRUAN.

MONTBRÉTIE. *Montbretia*. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par De Candolle (Bulletin de la Société Philomatique, n° 80) qui l'a ainsi caractérisé : spathe diphyllé, scarieuse; périanthe supère, infundibuliforme, à six divisions peu profondes; trois oreillettes calleuses, sessiles, perpendiculaires, placées sur la surface interne des trois divisions inférieures; trois étamines libres, insérées au sommet du tube; style unique, surmonté de trois stigmates grêles; capsule triloculaire. Ce genre a pour type une plante que les uns avaient placée parmi les *Gladiolus*, les autres parmi les *Ixia*, ce qui pouvait déjà faire soupçonner qu'elle devait être distinguée de l'un et de l'autre de ces genres. Ce qui caractérise éminemment les Montbréties, c'est la présence des trois oreillettes sur la surface interne du périanthe, organes que l'on a considérés comme des étamines avortées, mais qui, selon l'auteur du genre, n'ont point de rapport avec la nature des étamines, puisque celles-ci ne s'insèrent pas toutes à la base des lanières dépourvues d'oreillettes, et que l'une d'elles est placée sur la même nervure longitudinale, qui vers le milieu de sa longueur porte l'une des oreillettes.

MONTBRÉTIE PORTE-HACHE. *Montbretia securigera*, DC.; *Gladiolus securiger*, Curt.; *Ixia gladiolaris*, Lamk. Figurée dans les Liliacées de Redouté, tab. 55. Cette plante, qui croît au cap de Bonne-Espérance, a une racine composée de deux petits bulbes blanchâtres, arrondis, déprimés, émettant à leur base des radicelles simples et cylindriques. La tige est solitaire, herbacée, droite, simple, cylindrique, glabre, garnie à sa base seulement de cinq ou six feuilles un peu engainantes,

oblongues, ensiformes, pointues, presque disposées sur deux rangs. Au sommet de la tige, se trouvent trois à cinq fleurs disposées en épi simple, sessiles, distantes entre elles, et chacune munie de deux bractées scarieuses. Le *Gladiolus flavus* d'Aiton et de Willdenow, est cité avec doute par De Candolle comme synonyme de cette plante; mais la plupart des auteurs l'ayant admis comme espèce suffisamment distincte, ce sera la seconde du genre *Montbretia*, si ce genre est conservé.

MONTE-AU-CIEL. BOT. L'un des noms vulgaires du *Polygonum orientale*. V. RENOÛÉE.

MONTÉZUMIE. *Montezumia*. BOT. Genre de la famille des Bombacées et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Mocino et Sessé, auteurs d'une Flore inédite du Mexique, et publié par le professeur De Candolle (*Prodrom. System. Veget.*, I, p. 477) qui en a ainsi tracé les caractères : calice nu, hémisphérique, tronqué, sinueux, denté; cinq pétales très-grands et un peu sinueux; étamines nombreuses, placées en spirale autour du style et dont les filets monadelphes forment un long tube marqué profondément de cinq sillons; style terminé par un stigmate en massue allongée; baie globuleuse, à quatre ou cinq loges polyspermes. Le *Montezumia speciosissima* est un grand arbre qui croît près de Mexico. Ses feuilles sont glabres, cordiformes, aiguës, entières et pétiolées. Les fleurs, très-grandes et d'une belle couleur purpurine, sont solitaires sur des pédoncules qui naissent sur les rameaux et au-dessous des feuilles.

MONTIA. BOT. V. MONTIE.

MONTICELLITE. MIN. Brooke a donné ce nom, qui est celui du savant secrétaire de l'Académie de Naples, à une substance minérale nouvelle, provenant du Vésube, et dont les cristaux sont empâtés dans une lave calcaire. L'aspect de ces cristaux est celui du Quartz, leur couleur est jaunâtre et quelquefois la transparence est absolument incolore et limpide; la forme primitive est le prisme droit rhomboïdal, d'environ 152° 54', dont l'arête horizontale est à l'arête verticale comme 1 est à 1,046. On n'observe point de clivage dans les fractures; la dureté est intermédiaire entre celle de la Chaux phosphatée et celle du Feldspath.

MONTICULAIRE. *Monticularia*. POLYP. Genre de l'ordre des Méandrinées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères : Polypier pierreux, fixé, encroûtant les corps marins ou se réunissant soit en masse subglobuleuse, gibbeuse ou lobée, soit en expansions subfoliacées, à surface supérieure hérissée d'étoiles élevées, pyramidales ou colinaires; étoiles élevées en cône ou en colline, ayant un axe central solide, soit simple, soit dilaté, autour duquel adhèrent des lames rayonnantes. Les Polypiers de ce genre ont beaucoup de rapport avec les Méandrinées; leur structure est analogue : seulement les lamelles, par leur réunion, forment des cônes saillants ou monticules étoilés, au lieu de former des collines allongées comme dans les Méandrinées, et les enfoncements qui les séparent forment autour des monticules des sillons circulaires, profonds, et non des vallons prolongés. Au premier aspect, on prendrait les Monticulaires pour

des Astrées à étoiles saillantes; mais la position présumée des polypes de celles-là, ne permet pas d'établir ce rapprochement. Tout porte à croire, en effet, qu'ils sont placés dans les vallons, autour des monticules, tandis que, dans les Astrées, ils sont placés au centre de l'étoile. On ne connaît qu'un petit nombre de Monticulaires vivantes, qui viennent probablement de la mer des Indes. Fischer de Moscou avait également distingué ce genre et l'avait nommé *Hydnophora*. Il y rattache quelques espèces fossiles, que Lamarck a mentionnées également.

MONTIE. *Montia*. BOT. Ce genre, de la famille des Portulacées et de la Triandrie Trigynie, L., était nommé *Alsine* et *Alsinoïdes* par les anciens auteurs et par Vaillant qui en a donné une bonne figure (*Botanicon Paris.*, tab. 5, f. 4). Ses caractères essentiels sont : calice persistant, divisé en deux ou trois lobes peu profonds; corolle monopétale, à cinq parties, dont trois alternes et plus petites; étamines au nombre de trois ou cinq : ovaire surmonté d'un style unique, caduc, très-court, partagé à peu près jusqu'à la moitié, en trois branches stigmatiques; cet ovaire est glabre, trilobé, uniloculaire, et porte sur sa paroi interne, les rudiments de trois cloisons qui disparaissent totalement à la maturité; il est entièrement traversé par un axe composé de trois filets, et à sa base sont attachés trois ovules; mais pendant la maturation, cet axe filiforme se rompt au-dessus du milieu, s'oblitére; il n'en reste plus aucune trace, de sorte que les graines paraissent attachées au fond de la loge.

MONTIE DES FONTAINES. *Montia fontana*. C'est une petite herbe faible, un peu charnue, dont la tige, très-divisée, est garnie de feuilles opposées, oblongues ou spatulées et très-entières. Ses fleurs sont axillaires, pédonculées, petites, blanches et penchées après la floraison. Cette plante croît en Europe, dans un grand nombre de localités aquatiques. Elle offre deux variétés que plusieurs auteurs allemands ont élevées au rang d'espèces, mais dont les différences résultent évidemment de la nature plus ou moins humide des localités où elles croissent. Il est juste néanmoins de dire que, selon Gmelin, auteur de la Flore de Bade, il y a des différences dans leur germination. La première variété est très-petite, de couleur un peu jaunâtre ou même quelquefois rougeâtre, et ses tiges sont presque droites; on la trouve sur les bords des marais desséchés. L'autre variété est du double plus grande; ses rameaux sont couchés et ses feuilles d'un vert assez vif; elle croît le long des eaux vives.

MONTIFRINGILLA. OIS. Synonyme de Pinson d'Ardennes.

MONTINIE. *Montinia*. BOT. Ce genre de la Diœcie Tétrandrie, établi par Thunberg et Linné fils, a été rapporté par Jussieu à la famille des Onagracées. Il est caractérisé de la manière suivante : plante dioïque; calice à quatre dents; quatre pétales alternes avec les dents calicinales (corolle monopétale selon Gærtner). Les fleurs mâles ont quatre étamines. Les fleurs femelles présentent quatre filets stériles; un ovaire infère, surmonté d'un style bifide; une capsule oblongue, couronnée par les quatre petites dents calicinales, biloculaire,

déhiscente longitudinalement, renfermant plusieurs graines attachées à un placenta central et quadrangulaire, imbriquées, obovées, comprimées et ailées d'un côté. Une seule plante constitue ce genre. Linné fils lui a donné le nom de *Montinia acris*, auquel Thunberg et Gærtner ont substitué ceux de *Montinia caryophyllata* et *fruticosa*. Cette plante a une tige frutescente, droite, rameuse et légèrement anguleuse. Ses branches sont effilées, alternes, dressées, et portent des feuilles alternes pétiolées, lancéolées, entières, un peu éparses, glabres, vertes des deux côtés, marquées d'une forte nervure médiane, de laquelle partent obliquement plusieurs autres nervures presque longitudinales. Les fleurs sont dioïques, blanchâtres, pédonculées et assez petites. Les mâles forment ordinairement des panicules terminales munies de courtes bractées. Les femelles paraissent solitaires et disposées au sommet de la plante, sur des pédoncules terminaux ou axillaires. Les fruits, dont la couleur est d'un brun foncé, sont très âcres au goût. Cette plante croît sur les coteaux sablonneux, au cap de Bonne-Espérance.

MONTIRE. *Montira*. BOT. Sous le nom de *Montira Guianensis*, Aublet (*Plantes de la Guiane*, vol. 2, p. 657. t. 257) a décrit et figuré une plante constituant un genre particulier de la Didymie Angiospermie, L., et placé par Jussieu dans la famille des Scrophularinées. Ce genre offre les caractères suivants : calice divisé profondément en cinq parties longues et aiguës; corolle infundibuliforme, dont le tube est courbé, le limbe ouvert, divisé en cinq lobes égaux et pointus; quatre étamines didymes, attachées à la partie inférieure du tube, à filets grêles et à anthères biloculaires; ovaire arrondi, didyme, surmonté d'un style et d'un stigmate large, concave, marqué d'un sillon; capsule didyme, biloculaire, à quatre valves, renfermant un grand nombre de petites graines. La racine du *Montira Guianensis* est fibreuse; elle émet une tige herbacée, haute de deux à trois décimètres, noueuse et tétragone. Les feuilles sont opposées, sessiles, très-entières, oblongues et terminées en pointe. Les fleurs naissent par trois à l'extrémité des branches et des rameaux; l'une d'elles est presque sessile, tandis que les deux autres sont longuement pédonculées. Quoique Jussieu ait rapporté cette plante à la famille des Scrophularinées, il a néanmoins indiqué son affinité avec les Gentianées. L'inspection de la figure donnée par Aublet, rappelle en effet le *Spigelia anthelmintica*, qui appartient aux Gentianées, et l'on ne serait pas éloigné de rapprocher ces genres, si l'on connaissait mieux la structure du fruit des Montires.

MONT-JOLI. BOT. Synonyme vulgaire de *Lantana involucrata*, L.

MONTLIVALTIE. *Montlivaltia*. POLYP. Genre de l'ordre des Actiniales, dans la division des Polypiers sarcoïdes, ayant pour caractères : Polypier fossile, presque pyriforme, composé de deux parties distinctes : l'inférieure ridée transversalement, terminée en cône tronqué; la supérieure presque aussi longue que l'inférieure, un peu plus large, presque plane en dessus, légèrement ombiliquée et lamelleuse; lames verticales, rayonnantes, au nombre de plus de cent. Ce que La-

moureux désigne, dans ces Polypiers, sous le nom de partie inférieure, est une sorte de tunique extérieure, ridée transversalement, peu épaisse, quelquefois interrompue, et laissant apercevoir, dans ces intervalles, le bord des lames perpendiculaires, que l'on remarque à la surface supérieure. Ces Polypiers paraissent avoir adhéré aux corps sous-marins par un point peu étendu de leur extrémité inférieure; toutes leurs parties sont changées en Spath calcaire; souvent l'intérieur est creux et tapissé de cristaux. Ce genre ne renferme qu'une espèce, fossile, dans le terrain à Polypiers des environs de Caen et autres localités à formations analogues; elle est décrite et figurée dans l'exposition méthodique des Polypiers par Lamouroux, qui la nomme *Montlivaltia caryophyllata*.

MONTMARTRITE. MIN. Nom donné par Jameson à la variété de Gypse calcaireux, qui se trouve principalement à Montmartre, aux environs de Paris. V. CHAUX SULFATÉE.

MONT-VOYAU. ois. Espèce du genre Engoulevent. V. ce mot.

MOONIE. *Moonia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Arnott (*Pug.*, p. 50), pour une plante observée à Ceylan et qui lui a présenté pour caractères : capitule hétérogame; fleurs du rayon ordinairement au nombre de cinq, ligulées, trifides, unisériées et femelles; celles du disque infundibulaires et mâles; involucre biserial : quatre ou cinq squammes extérieures étalées et un peu renversées, les intérieures sont un peu plus nombreuses et presque droites; réceptacle garni de paillettes oblongues, membraneuses et uninnervurées; style des fleurs femelles bifide, à branches linéaires et roulées, celui des fleurs mâles est très-simple, égal, pubescent en bas, glabre au sommet; akènes du rayon oblongs, obcomprimés, bordés, lisses avec deux petites cornes très-courtes.

MOONIE HÉTÉROPHYLLÉ. *Moonia heterophylla*, Arn., *loc. cit.* C'est un sous arbrisseau très-glabre, à feuilles opposées, pétiolées, entières ou découpées en deux ou trois parties; le pédoncule est terminal, nu, grêle, allongé et monocéphale.

MOORCROFTIE. *Moorcroftia*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, établi par Choisy qui lui donne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, campanulée, avec son limbe à cinq plis; cinq étamines incluses, insérées au bas du tube de la corolle; style simple. Le fruit consiste en une baie biloculaire, mais réduite le plus souvent à une seule loge par avortement, et monosperme. Les Moorcrofties, dont on ne connaît qu'une espèce, et encore assez imparfaitement, sont des sous-arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, pétiolées, entières, soyeuses en dessous; les pédoncules sont axillaires et multiflores.

MOPSÉE. *Mopsea*. POLYP. Genre de l'ordre des Isisées, dans la division des Polypiers corticifères, ayant pour caractères : Polypier dendroïde à rameaux pinnés; écorce mince, adhérente, couverte de mamelons très-petits, allongés, recourbés du côté de la tige, épars ou subverticillés. Lamouroux est le seul auteur qui ait distingué des Isis les deux espèces dont il a formé son genre Mopsée. Elles pourraient se rapprocher des Milé-

tées par le peu d'épaisseur et la persistance de leur écorce; mais les entre-nœuds des articulations sont cornés et peu saillants, au lieu d'être saillants et subéreux comme dans celles-ci. Par la nature cornée de leurs entre-nœuds, les Mopsées se rapprochent des Isis dont semble les éloigner leur écorce mince et persistante; elles forment conséquemment un passage naturel entre ces deux genres. Leurs articulations pierreuses, de couleur fauve ou blond terne, ont une dureté assez grande pour recevoir un beau poli; leur surface est couverte de stries fines et longitudinales; les cellules polypifères de l'écorce sont saillantes, recourbées en dessus, et présentent quelque ressemblance avec celles de la Gorgone verticillée. Ce genre renferme les *Mopsea verticillata* et *dichotoma*.

MOQUEUR. ois. Espèce du genre Merle, dont plusieurs ornithologistes ont fait le type d'un sous-genre. V. MERLE.

MOQUILÉE ou **MOQUILIER.** *Moquilea*. BOT. Aublet (*Plantes de la Guiane*, 1, p. 521, t. 208) a constitué sous ce nom, un genre de l'icosandrie Monogynie, L., et qui fait partie de la tribu des Chrysobalanées, dans la famille des Rosacées. Voici ses principaux caractères : calice turbiné, à cinq dents aiguës; corolle à cinq pétales presque arrondis; environ quarante étamines longues, un peu inégales, insérées sur le calice au-dessous des pétales; ovaire hérissé, surmonté d'un style filiforme, velu inférieurement, et d'un stigmate obtus; fruit inconnu. Le *Moquilea Guianensis*, Aubl., est un arbre indigène des forêts de la Guiane française. Ses feuilles sont ovales, acuminées, glabres, lisses, très-entières. Ses fleurs forment des grappes ou des panicules lâches, axillaires et terminales.

MOQUINIA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Sprengel, dans la famille des Loranthacées, pour une plante du cap de Bonne-Espérance, placée par Thunberg dans le genre *Loranthus* (*Loranthus glaucus*), n'a point été adopté.

MOQUINIE. *Moquinia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitules dioïques, composés de trois à seize fleurs homogames; involucre imbriqué, plus court que les fleurs; réceptacle plan et nu; corolles glabres, régulières, quinquéfides, à lobes linéaires; anthères des fleurs mâles à queue, celles des fleurs femelles rudimentaires; style des fleurs mâles très-glabre; akènes cylindricusculés, sans bec; aigrette biserial, sétacée, scabre, un peu épaisse. Les Moquines, dont six espèces sont décrites dans le *Prodromus* et partagées en deux sections, appartiennent au Brésil. à l'exception d'une espèce qui est africaine et forme seule le second groupe; ce sont des arbrisseaux rameux, striés, tomenteux, à feuilles alternes, pétiolées, entières ou dentées et à petits capitules.

MOQUINIE CENDRÉE. *Moquinia cinerea*, De Cand. Ses feuilles sont largement ovées et ovales, mucronulées, très-rarement dentées, résino-brillantes en dessus, couvertes en dessous d'une pubescence très-courte et d'un cendré clair; les capitules, composés de trois à six fleurs, sont très-courttement pédicellés, subracemoso-fasciculés; l'involucre, dans les fleurs mâles, est subcylindracé.

renfermant de six à dix fleurs, formé de squames velues et blanchâtres, ciliées : les extérieures ovales et obtuses, les intérieures oblongues et presque pointues. Des bords de Rio-Grande.

MORÆA. BOT. *V.* MORÉE.

MORÆNULE. POIS. Espèce du genre Saumon, sous-genre Ombre. *V.* SAUMON.

MORBRAN ou MORVRAN. OIS. Synonyme vulgaire de Corbeau noir.

MORCHELLA. BOT. *V.* MORILLE.

MORDELLE. *Mordella*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille de Trachélides, tribu des Mordellones, établi par Geoffroy, et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères : tous les articles des tarsi entiers; palpes maxillaires terminées par un article beaucoup plus grand que les précédents, en forme de hache; antennes simples ou seulement en scie dans les mâles. Ces insectes ressemblent beaucoup aux Anaspes, avec lesquels Fabricius les a confondus; mais ils en diffèrent d'une manière tranchée par les tarsi antérieurs, qui, dans les dernières, ont le pénultième article bilobé; les Scapties s'en éloignent par la forme du corps et parce que leurs antennes sont insérées dans une petite échancrure des yeux, ce qui n'a pas lieu dans les Mordelles; enfin les Ripiphores, les Pélécotomes et les Myodites en sont séparés par leurs antennes qui sont en éventail ou très-pectinées dans les mâles. Le nom de Mordelle était employé par les anciens pour désigner des insectes qui provenaient de larves ou de Vermisseaux se nourrissant de la tige du Chou. Linné consacra cette dénomination dans les premières éditions de son *Systema Naturæ*, à un assemblage des Mordelles, Anaspes, Altises et de quelques autres insectes fort différents; ce n'est que plus tard qu'il a présenté le genre Mordelle parfaitement naturel et correspondant à la tribu des Mordellones de Latreille. Ces insectes ont le corps comprimé sur les côtés, un peu aplati en dessus, très-convexe en dessous; leur tête est petite, arrondie à sa partie supérieure, très-inclinée sous le corselet; les antennes sont de la longueur du corselet, composées de onze articles dont les quatre premiers filiformes, les autres sont en forme de dents de scie; le corselet est convexe, plus étroit antérieurement, terminé postérieurement par trois pointes assez saillantes; les élytres sont dures, oblongues, un peu aplaties en dessus, et recouvrant deux ailes membraneuses; les pattes sont assez longues, avec leurs tarsi filiformes; l'abdomen est conique : ses derniers anneaux se prolongent et forment une queue dans les femelles qui s'en servent pour enfoncer leurs œufs dans les cavités du vieux bois.

Les Mordelles sont très-vives et très-agiles; elles se trouvent sur les fleurs; lorsqu'on les prend, elles glissent entre les doigts, et si elles parviennent à se dégager, elles prennent leur vol avec une promptitude étonnante. Ce sont, en général, des insectes de petite taille dont les couleurs sont peu variées. On distingue surtout l'espèce suivante :

MORDELLE A TARIÈRE. *Mordella aculeata*, L., Fabr., Oliv. (Col., III, 64, 1-2); la Mordelle veloutée à pointe, Geoff., Deg. Elle est longue de deux lignes; noire,

luisante, sans taches, avec un duvet soyeux; antennes en scie; tarière de la longueur du corselet. Commune dans toute l'Europe.

MORDELLONES. *Mordellonæ*. INS. Tribu (auparavant famille) de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachélides, établie par Latreille et renfermant les insectes qui composent le genre Mordelle de Linné. Cette tribu est composée de Coléoptères généralement petits et très-agiles, qui se trouvent sur les fleurs; leurs tarsi varient sous le rapport de la forme de leurs articles et des crochets du dernier; le corps est élevé, arqué, avec la tête basse; le corselet trapézoïde ou demi-circulaire; les élytres sont très-courtes, soit de longueur ordinaire, mais alors rétrécies et finissant en pointe ainsi que l'abdomen; les antennes le plus souvent en scie; celles de plusieurs mâles sont en panache ou en peigne; la forme des palpes varie. La plupart des femelles paraissent déposer leurs œufs dans le bois, d'autres les placent dans les nids de Guêpes.

Latreille divise ainsi cette tribu :

1. Antennes des mâles en éventail ou très-pectinées; palpes presque filiformes.

Genres : RIIPIPHORE, PÉLÉCOTOME, MYODITE.

Les crochets des tarsi sont bifides dans les Ripiphores.

2. Antennes, même celles des mâles, tout au plus dentées en scie; palpes maxillaires terminées par un article plus grand, triangulaire ou sécuriformé.

Genres : MORDELLE, ANASPE, SCAPTIE. *V.* tous ces mots.

MORDETTE. INS. L'un des noms vulgaires des larves du hanneton vulgaire.

MORDEUR-DE-PIERRES. POIS. Nom vulgaire de l'*Anarchichas lupus*, L.

MORÉE. *Moræa*. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, Lin. Ce genre ne se composait d'abord que de deux espèces; c'est ainsi qu'il fut adopté par Linné; mais bientôt, et surtout par les recherches de Thunberg, au cap de Bonne-Espérance, il s'est accru à un tel point que peu d'autres genres offraient autant de difficultés à l'étude; on y avait accumulé, avec une légèreté extrême, toutes les Iridées que l'on n'avait su répartir dans aucun autre genre de la famille, car aux épurations successives des Morées, presque tous ont reçu des éliminations. Voici les caractères du genre *Moræa*, tels qu'ils ont été déterminés par Bellenden-Ker, dans son *Genera Iridæarum* (Brux., 1827) : spathe plurivalve; périanthe à six divisions cuneato-oblongues ou spatulées : les extérieures souvent lanugineuses à l'onglet, souvent aussi pourvues d'un réservoir mellifère à leur base; les intérieures très-petites et quelquefois nulles; style triangulaire et grêle; stigmates pétaloïdes, bilabés ou linéari-lamellaires, bipartites, divariqués, à segments convoluto-filiformes; étamines opposées à la face plane des stigmates, ou interposées dans leurs segments; filaments connés ou distincts; capsule globuleuse, à trois protubérances ou allongée, trigone et membraneuse. A l'exception d'une ou deux Morées, que l'on trouve en Sicile et dans le royaume de Naples, toutes

les autres appartiennent à la pointe australe de l'Afrique.

Ce sont des plantes à racines bulbeuses, que l'on cultive sous châssis, en bêche ou en orangerie; on distribue les bulbes dans de petits pots remplis du compost préparé avec le terreau de bruyère et le terreau de fumier, et on place ces pots sous châssis en automne; on les enfonce dans le vieux tan et on les conduit comme les autres plantes bulbeuses, en ne les arrosant que lorsqu'il y a nécessité et en leur procurant le contact de l'air, quand la température est douce. En été on tient ces plantes en plein air, jusqu'à l'apparition des gelées. On les propage par la séparation des cayeux que l'on opère au mois d'août ou immédiatement après la floraison.

MORÉE FLEXUEUSE. *Moræa flexuosa*, Lin., *Syst.* v, 95; Thunb., *Diss.* 12; Willd., *Sp. pl.* 245, *Bot. Mag.* 695. *Ixia longifolia*, Jacq., *Hort. Vind.* 5, 47, t. 90; *Sisyrinchium flexuosum*, Spreng., *Syst. veget.*, 1, 167. On doit la connaissance de cette espèce à Thunberg, qui l'a observée pendant son séjour au cap de Bonne-Espérance, en 1774. Sa tige s'élève à plus d'un pied, elle est arrondie, articulée, striée et médiocrement rameuse; une seule feuille engainante sort du sommet du bulbe, il arrive rarement qu'elle soit suivie d'une seconde; elle est linéaire, pointue, recourbée extérieurement, d'un vert très-sombre, plus longue que la tige et large de cinq lignes. Les fleurs sont d'un jaune doré très-vif, alternes, solitaires, éparses sur le sommet de la tige où elles sont accompagnées de quelques feuilles beaucoup plus petites, mais de même forme que celle qui s'élève du bulbe. La spathe est oblongue, membraneuse, divisée au sommet qui est acuminé. Les trois divisions externes du périanthe sont bordées de brun à l'extérieur; elles sont, ainsi que les internes, étalées, ovales, concaves, obtuses. Les étamines sont insérées à la base du périanthe; le style est simple, surmonté de trois stigmates pétales, bifides, inclinés sur les étamines. L'ovaire est inférieure et se transforme en capsule trigone, à trois valves et à trois loges, renfermant un grand nombre de graines.

MORÉE DES COLLINES. *Moræa collina*, Thunb., *Diss.* 11, n° 15; Spreng., *Syst. veget.*, 1, 165. *Sisyrinchium collinum*, Willd., *Sp. pl.* 5, 578; Redouté, *Liliac.* 250. *Homeria collina*, Ventenat, *Gen.* 2. Son bulbe est arrondi, de la grosseur d'une noisette, il en naît une feuille longue de deux pieds environ, presque linéaire, canaliculée, recourbée, striée, acuminée, d'un vert pâle, tirant sur le glauque; elle accompagne une tige cylindrique, un peu flexueuse, grêle, un peu plus courte que la feuille, pourvue de spathes en fourreau, portant dans leurs aisselles de grandes et belles fleurs pédonculées, d'un rouge orangé et larges de plus de deux pouces.

MORÉE JAUNÂTRE. *Moræa ochroleuca*, Salisb.; *Sisyrinchium elegans*, Redouté, *Liliac.*, 171; Willd., *Sp. pl.* 2, 578. Cette espèce a été confondue avec la précédente; ses fleurs sont solitaires au sommet d'un pédoncule cylindrique, enveloppé d'une feuille engainante, spathiforme, roulée, pointue et d'un vert assez agréable; elles sont grandes de deux pouces et demi et peu

nombreuses sur la tige. Les trois divisions externes du périanthe sont en dehors d'un vert jaunâtre et en dedans d'un jaune livide, rayées et veinées de jaune olivâtre, elles sont arrondies et étalées; les divisions internes sont plus larges, presque orbiculaires, et d'une nuance plus uniforme.

MORÉE OEIL DE PAON. *Moræa Pavonia*, Ker; *Iris Pavonia*, Thunb., *Flor. Cap.* 1, 1; Lin., *Suppl.*, 98. *Vieusseuxia Pavonia*, De Cand., *An. du Mus.*, 2, 159; Spreng., *Syst. veget.* Sa tige a environ un pied de hauteur, elle est simple, cylindrique, articulée, pubescente, peu rameuse, portant au sommet une et quelquefois deux fleurs; la feuille est un peu plus longue, étroite, linéaire, aiguë, striée et velue sur les côtes ou élévations des stries; les feuilles de la tige sont plus petites, vaginales, tubuleuses, herbacées et pointues. Les divisions externes du périanthe sont grandes et ovales, d'une belle couleur orangée avec des points noirs à l'onglet et au dessus une tache lunaire bleue, encadrée de noir velouté. Les divisions internes sont trois fois plus courtes, linéaires, et fort effilées vers la pointe; leur couleur est le jaune orangé pâle, parsemé de traits et de points disposés sur plusieurs rangs.

MORÉE A TROIS PÉTALES. *Moræa tripetala*, Ker; *Iris tripetala*, Thunb., *Fl. Cap.*, 1, 296; Lin., *Suppl.*, 97. *Iris Mutila*, Rœm. et Sch.; *Vieusseuxia tripetaloides*, Spreng., *Syst. veget.*, 1, 489. Son bulbe est globuliforme, de la grosseur d'une forte noisette; il en sort une feuille linéaire, canaliculée, à bords roulés, glabre, aiguë au sommet, engainante à la base, flexueuse, longue d'un pied et demi, large de deux lignes et d'un vert assez obscur. La tige est un peu plus courte, cylindrique, articulée, glabre, ne portant ordinairement qu'une seule fleur; ses articulations sont garnies de bractées foliacées, spathiformes et engainantes; il en sort une fleur portée sur un pédoncule assez court et épais. Les trois divisions externes du périanthe sont allongées, écartées, avec l'onglet rétréci, linéaire et jaune; le limbe est plan, d'un bleu céleste, très-pâle, avec une ligne plus foncée encadrant en chevron l'onglet; les divisions internes sont très-petites, fort étroites, presque subulées et d'un bleu plus intense.

MORÉE A TROIS POINTES. *Moræa tricuspis*, *Bot. Mag.*, 696; *Iris tricuspis*, Thunb., *Diss.*, 15. Son bulbe est sphérique; sa feuille est linéaire, nervurée, droite, pointue, longue de deux pieds environ et d'un vert sombre. La tige est droite, un peu plus courte que la feuille, ayant ordinairement au sommet deux pédicelles, portant chacun une fleur d'un blanc jaunâtre; les divisions externes sont grandes, avec le limbe brusquement réfléchi ou étalé, arrondi, entier, terminé par une petite pointe aiguë; l'onglet est d'un pourpre brunâtre, tacheté de points blancs et encadré de jaune formant un chevron; les divisions internes sont beaucoup plus petites et plus courtes, lancéolées, doublement échancrées au sommet. Les filaments staminaux sont dilatés; les stigmates sont grands, pétales, bifides et blanchâtres.

MORÉE DE BELLENDEN. *Moræa Bellendenii*, Sw., *Hort. Brit. ed.*, 2, 498. Sa fleur est d'un beau jaune doré; son ongle est d'un vert obscur en dehors, avec

les bords blanchâtres, parsemé de points pourprés en dedans sur un fond verdâtre, formant une tache non encadrée; le limbe est grand, concave et acuminé au sommet. Les divisions internes sont connées à leur base, puis partagées en trois lobes. Les stigmates sont pétaliformes, bifides et d'un jaune ochracé pâle.

MORÉE A TACHES BLEUES. *Moræa glaucopsis*, Ker; *Iris tricuspis*, Willd.; *Iris tricuspidata*, Lin.; *Iris Pavonia*, Bot. Magaz., 168; *Vieusseuxia spiralis*, De Cand., Ann. du Mus., 2, 140; *Vieusseuxia aristata*, De Laroche. Son bulbe est arrondi, muni d'une feuille engainante, étroite, pointue, longue de plus d'un pied, et d'un vert un peu glauque. La tige est garnie de deux ou trois folioles spathiformes, tubuleuses, renflées, pointues, d'où sort le pédoncule florifère. Les divisions externes du périanthe sont grandes, avec l'onglet rétréci et barbu; le limbe est d'un blanc pur, avec une belle tache d'un bleu vif, encadré de brun pourpré; l'onglet à l'intérieur est jaunâtre, entouré de pourpre; les divisions internes sont étroites, avec le limbe lancéolé, partagé au sommet en trois lobes. Les stigmates sont blancs, nuancés de bleu céleste.

MORÉE PAPILIONACÉE. *Moræa papilionacea*, Bot. Mag., 750; Spreng., Syst. veget. *Iris papilionacea*, Thunb. Bulbe ovale; tige longue de deux pouces, qu'accompagnent près de sa base, deux feuilles linéaires, striées, pubescentes, d'un vert assez obscur; fleurs pédicellées; divisions externes du périanthe d'un rouge assez vif, munies à l'origine du limbe, d'une tache jaune, pointillée au centre de gris-bleuâtre; les divisions internes sont plus étroites, également arrondies et ondulées en leurs bords, mais avec une simple tache jaune à la base. Stigmates dressés, d'un rouge de rose à leur base et d'un rouge sanguin à l'extrémité.

MORÉE BARBIGÈRE. *Moræa barbiger*, Sweet; *Iris ciliata*, Lin., Willd. Sa tige n'a guère plus d'un pouce; elle est entourée de quatre à cinq feuilles alternes, engainantes à leur base et ciliées en leurs bords; les fleurs, portées sur un pédicelle fort court, sortent d'une feuille vaginale, spathiforme ou bractéiforme. Les divisions externes du périanthe ont leur ongle allongé, barbu; le limbe est orbiculaire, d'un beau rouge pourpré, avec une grande tache jaune au centre de la base; les divisions internes sont plus étroites et unicolores, ainsi que les stigmates pétaliformes.

MORÉE LURIDE. *Moræa lurida*, Ker, Spreng. Sa tige est excessivement grêle, garnie à son origine de trois ou quatre feuilles plus longues qu'elle, étroites, recourbées, glabres, vaginantes à la base, un peu roulées, effilées et acuminées au sommet. Les fleurs sont portées sur un pédoncule sortant d'une gaine spathiforme, aiguë et d'un vert tendre. Les divisions externes sont d'un rouge pourpre, obscur; elles ont l'onglet presque aussi large que le limbe, concave, relevé en crête au point de partage avec le limbe qui est réfléchi, étalé et terminé par une petite pointe; la base extérieure de l'onglet est verte. Les trois divisions internes sont trois fois plus courtes et moins larges que les externes, d'une nuance plus claire avec deux petites taches d'un brun pourpré.

MORÉE A LONGUE GAINE. *Moræa vaginata*, De Cand.

et Redouté, loc. cit., t. 56; *Moræa Northiana*, Andrews, Reposit., t. 255; *Iris Northiana*, Persoon. Ses feuilles radicales sont, comme celles des Iris, gladiiformes, disposées sur deux rangs opposés en forme d'éventail. La feuille supérieure offre ceci de remarquable, que dans toute sa longueur elle tient la hampe enfermée, phénomène qui s'observe également, mais bien moins complètement sur quelques espèces d'*Ixia*. Les fleurs sortent de la feuille au sommet de la gaine; elles sont ordinairement au nombre de deux, accompagnées d'une spathe à deux valves pointues et carénées. Cette plante croît naturellement au cap de Bonne Espérance, avec plusieurs autres belles espèces que l'on cultive en Europe, ainsi que celle-ci, dans les jardins de botanique. C'est aussi de cette contrée qu'est originaire le *Moræa vegeta*, L., ou *Moræa iriopetala* de Vahl, qui a été reporté parmi les *Iris* par Thunberg et Linné lui-même. Cette belle plante porte des fleurs bleues avec une tache jaunâtre et une raie barbu.

Bellenden-Ker considère encore comme appartenant au genre *Moræa* les *Iris angusta*, Thunberg; *edulis*, T.; *spathacea*, T.; *polystachia*, T.; *bituminosa*, T.; *viscaria*, T.; *plumaria*, T.; *ramosa*, T.; *aristis*, T.; *crispa*, T.; *ciliata*, T.; *minuta*, T.; *gracilis*, Rœm. et Sch.; *hirsuta*, R. et Sch.; *villosa*, Curt.; *setifolia*, Vahl; le *Sisyrinchium elegans*; l'*Ixia virgata*, Willd., etc.

MORÉLIE. *Morelia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par le professeur Richard (Mém. Soc. Hist. nat., par. 5, p. 252) pour une plante rapportée du Sénégal, par Leprieur et Perrotet. Caractères: limbe marginal du calice dressé, presque entier; corolle courte et tubulée, avec son limbe partagé en cinq divisions lancéolées, étalées, imbriquées avant l'épanouissement; cinq étamines exsertes, insérées à l'orifice de la corolle; anthères linéaires; style simple, incrassato-fusiforme vers le sommet; stigmaté à deux lobes rapprochés; ovaire à quatre ou cinq loges, renfermant trois ou quatre ovules attachés à l'angle interne; fruit subcharnu, à quatre ou cinq loges bi ou trispermes: il est couronné par le col du calice.

MORÉLIE DU SÉNÉGAL. *Morelia Senegalensis*, Rich. C'est un arbuscule glabre, à rameaux cylindriques et cendrés; à feuilles opposées, elliptiques, coriaces et glabres; les stipules sont interpétiolaires, décidues; les fleurs sont axillaires et réunies en grappe subtrichotome.

MORELLA. BOT. (Loureiro.) *V.* ASCARINE.

MORELLANE. BOT. Pour Morella. *V.* ce mot.

MORELLE. ois. Synonyme vulgaire de Foulque Macroule.

MORELLE. pois. L'un des noms vulgaires du Véron. *V.* ABLE.

MORELLE. *Solanum*. BOT. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L. S'il faut en croire quelques commentateurs des plus anciens praticiens, ceux-ci donnaient le nom de *σπουχθος* à diverses plantes que les latins ont désignées sous celui de *Solanum*; et le dernier paraîtrait dériver du mot *Solari*, consoler, à cause des propriétés sédatives ou calmantes qu'à des époques fort reculées on accordait généralement à ces plantes. Quant au nom français Morelle, on

peut trouver assez vraisemblable qu'il soit un dérivé du mot gaulois *Mor*, noir, et qu'il exprime ainsi la couleur du fruit de la plupart des *Solanum*. Du reste, ce genre est l'un des plus nombreux qu'offrent les méthodes. On n'y compte guère moins de trois cents espèces, et l'on sent que dans un semblable groupe, il doit y avoir bien des nuances de propriétés et de caractères. Bauhin avait réuni, dans sa classification des végétaux, sous le nom de *Solanum*, outre les espèces connues de son temps, plusieurs autres plantes, qui même n'appartiennent pas à la famille des Solanées. Sa nomenclature fut adoptée par Ray, Plukenet, Morison, etc. Plus tard Tournefort s'occupa de la révision des *Solanum*; il les groupa avec plus de précision, et d'une manière plus rationnelle qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, et les distribua en plusieurs genres qu'il désigna sous les noms de *Solanum*, *Melongena* et *Lycopersicon*. Quoique ces genres, d'après les caractères qui leur ont été assignés par leur auteur, ne fussent fondés que sur la seule considération des organes générateurs, l'analogie des espèces y était en général assez bien établie; mais ces caractères ne pouvaient échapper à la grande réforme de nomenclature qu'opéra Linné; ils se trouverent pour ainsi dire de nulle valeur, et des trois genres il n'y en eut plus qu'un, qui fut divisé en deux grandes sections, fondées sur l'absence ou la présence des aiguillons.

Adanson a réuni en un seul les deux genres *Solanum* et *Melongena* de Tournefort, mais il a conservé le genre *Lycopersicon*, qu'il a caractérisé par les anthères soudées et les graines velues; néanmoins cet excellent observateur a continué à penser avec Linné, que, dans les Lycopersiques comme dans les Morelles, les anthères s'ouvraient par des pores terminaux; ce fut Dunal qui, dans une belle et bonne monographie de ces genres, a bien établi la déhiscence des organes mâles et la manière dont le pollen s'en échappe pour aller féconder le pistil, déhiscence qui ne s'opère point ainsi qu'on l'avait pensé jusqu'alors. Dunal a assigné au genre *Lycopersicon* ses caractères différents; il a réuni au genre *Whiteringia* de l'Héritier, le *Solanum crassifolium* de Lamarck, qui avait été confondu avec le *Solanum Dulcamara*; il n'a point admis le genre *Aquartia* de Jacquin, le genre *Nycterium* de Ventenat, les genres *Dulcamara* et *Pseudo-capsicum* de Moench, non plus que le genre *Psolanum* de Necker, tous fondés sur des caractères trop légers pour que les espèces qui devraient les constituer, pussent être séparées du genre *Solanum*. Ce genre ainsi épuré et circonscrit par Dunal, présente encore les deux grandes divisions de Linné, et en outre de nombreuses subdivisions fondées sur la forme, la disposition ou la couleur des feuilles, des fleurs et de leurs diverses parties, sur la consistance des tiges, etc.; caractères insuffisants pour déterminer des coupes génériques, mais trop saillants dans le genre pour être négligés.

La plupart des Morelles sont remarquables les unes par la beauté de leur feuillage, les autres par la vivacité des couleurs de leurs aiguillons, etc. On peut caractériser le genre de la manière suivante : calice divisé en dents ou lobes au nombre de quatre à cinq, persis-

tant et même croissant après la floraison; corolle monopétale, rotacée, dont le tube est court, le limbe grand, ouvert, plissé, à lobes anguleux, ordinairement au nombre de cinq, quelquefois de quatre à six; étamines en nombre égal aux lobes de la corolle, à filets subulés, très-courts, à anthères oblongues, rapprochées ou distantes, s'ouvrant par deux pores situés au sommet; ovaire ovoïde, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate obtus presque simple ou divisé légèrement en deux, trois ou quatre lobes; baie arrondie, quelquefois ovoïde ou oblongue, glabre, ombiliquée au sommet, à deux, trois ou quatre loges; graines nombreuses, ovées, portées sur des placentas charnus, convexes, tantôt unis avec la cloison, tantôt séparés de celle-ci par un processus laminaire et longitudinal qui les fixe à l'axe du fruit.

MORELLE TUBÉREUSE. *Solanum tuberosum*, L. Vulgairement Pomme de terre, et très-improprement Patate dans quelques parties de la France. Ses racines sont longues, fibreuses, chargées de distance en distance de gros tubercules qui présentent diverses formes, mais qui ordinairement sont arrondis ou oblongs. Sa tige est herbacée, creuse, divisée en plusieurs rameaux, garnie de feuilles irrégulièrement pinnatifides, à lobes séparés jusqu'à la côte principale, inégaux en grandeur, ovales et souvent même un peu pétiolés. Les fleurs forment des corymbes droits ou légèrement penchés et situés à l'extrémité des rameaux. Leur corolle est blanche ou un peu violette. Cette plante a été introduite vers l'année 1587, par l'amiral Walter Raleigh, en Angleterre, d'où elle s'est répandue par toute l'Europe. Il est probable qu'à cette époque, les Espagnols l'avaient aussi rapportée du Pérou et qu'ils la cultivaient déjà dans leur pays. Son origine américaine n'a jamais été contestée; mais quoiqu'on sût que les Péruviens la cultivaient de temps immémorial, qu'ils en préparaient une fécule nourrissante à laquelle, selon J. d'Acosta, ils donnaient le nom de *Chunno*, on n'avait aucune certitude sur le lieu précis de son origine. Dans le cours de leur mémorable voyage, Humboldt et Bonpland la trouvèrent cultivée dans tous les lieux où ils pénétrèrent, et ne purent savoir de personne si elle croissait sauvage dans les localités reculées des Cordilières. Cette question de la patrie originaire de la Pomme de terre vient d'être résolue par l'envoi de plusieurs tubercules à la société horticulaire de Londres. On sait maintenant que ces tubercules ont été récoltés dans le Chili sur des plants de Pomme de terre absolument sauvages, et qu'elle y est fort abondante dans une vallée peu distante de la ville de la Conception. La première description de la Pomme de terre est due à l'Ecluse qui en avait reçu, en 1588, deux tubercules et des fruits. Depuis ce temps, elle s'est propagée avec une grande rapidité dans certaines contrées de l'Europe, tandis que plusieurs pays voisins de celles-ci l'ont complètement ignorée. Ainsi, ce ne fut que pendant le cours du dix-huitième siècle qu'elle se répandit en Allemagne, en France et en Italie; et il est singulièrement remarquable qu'une plante dont l'utilité était aussi palpable, ne fût pas accueillie avec empressement, surtout par les hommes grossiers et ignorants qui ne semblent vivre

que pour leur estomac et leur ventre ; au contraire, le retard à son introduction chez les divers peuples a été en raison directe de leur ignorance et des préjugés que celle-ci enfante ou perpétue. Les efforts que fit en France le vénérable philanthrope Parmentier, furent enfin couronnés du succès ; mais il ne fallut rien moins qu'une horrible circonstance, celle de la disette qui désola cet empire pendant les troubles de la révolution, pour faire sentir l'importance de ce précieux végétal, et pour détruire les ridicules préjugés qui s'opposaient à l'extension de sa culture. Aujourd'hui la Pomme de terre est cultivée sur presque toute la surface du globe ; elle paraît jouir d'une constitution assez robuste pour s'accommoder de tous les climats, depuis les tropiques jusqu'aux contrées arctiques. Cette plante est également indifférente pour le sol et l'exposition. Cependant elle vient mieux, et ses tubercules sont d'une qualité supérieure dans certains terrains ; ils sont tendres et farineux, par exemple, dans les lieux dont le sol est sablonneux et gras ; ils sont au contraire pâteux dans un terrain humide et gypseux. Le choix des variétés n'est pas une chose indifférente, car il en est qui se développent mieux dans certains terrains donnés, qui sont plus ou moins hâtives, qui ont des tubercules plus ou moins riches en fécule amidonnée, etc. D'après ces qualités diverses, l'agriculteur doit choisir les variétés qui sont le mieux appropriées à son climat, à son terrain et à l'usage qu'il voudra faire des Pommes de terre. Le nombre de ces variétés est extrêmement considérable ; voici celles qui sont le plus généralement cultivées :

LA BLANCHE LONGUE OU BLANCHE IRLANDAISE : corolles blanches, feuilles d'un vert obscur ; tubercules presque cylindriques.

LA POMME DE TERRE A VACHES OU POMME DE TERRE D'HOWARD : fleurs d'abord rouges, panachées, puis gris de lin ; tubercules grands, presque cylindriques. C'est la variété la plus commune.

LA ROUGE LONGUE OU POMME DE TERRE ROUGE : fleurs blanchâtres ; feuilles d'un vert obscur ; tubercules oblongs, couverts d'un épiderme rouge.

LA JAUNATRE RONDE : fleurs panachées ; feuilles crépues ; tubercules jaunâtres, presque arrondis.

LA VIOLETTE HOLLANDAISE : fleurs violacées ; tubercules d'abord presque arrondis, devenant un peu cylindriques, parsemés de taches jaunâtres et violettes.

LA PETITE CHINOISE OU SUCRÉE D'HANOVRE : fleurs bleues ; tiges et feuilles grêles ; tubercules petits, presque ronds.

Les principes constituants des tubercules de *Solanum tuberosum*, sont les mêmes dans toutes les variétés, mais leurs proportions varient dans chacune d'elles. D'après l'analyse chimique de la Pomme de terre rouge, par Einhof, elle contient à peu près les trois quarts de son poids d'eau. Sur 7680 parties, il obtint Amidon, 1155 ; matière fibreuse amidonnée, 540 ; Albumine 107 ; mucilage à l'état de sirop épais, 512. Le suc de la Pomme de terre renferme en outre un Acide qui paraît être un mélange d'Acide tartarique et d'Acide phosphorique. Les cendres ont donné du carbonate de Potasse, de la Silice, de la Chaux, de l'Alumine, de la Magnésie, avec

du Manganèse et de l'oxide de Fer. Comme la famille des Solanées est remarquable par les propriétés narcotiques de la plupart des plantes qui la composent, on s'est beaucoup étonné de ne pas rencontrer dans les Pommes de terre aucun principe nuisible ; cependant on a dit qu'elles ne faisaient pas exception à la règle, et que le suc de Pomme de terre n'était pas exempt de ce principe actif ; que l'eau dans laquelle elles avaient bouilli, produisait un fâcheux effet sur l'économie animale, surtout lorsqu'elle avait servi à plusieurs décoctions. Quelques expériences tentées sur des Cochons d'Inde et d'autres animaux, n'ont point confirmé ce résultat, de sorte que toutes les parties des tubercules du *Solanum tuberosum* n'ont aucun mauvais effet sur la santé. En plusieurs cantons d'Allemagne, la plante même est donnée en vert aux vaches et aux autres bestiaux. Mais il peut n'en être pas de même pour les baies, qui sans doute participent aux propriétés de la famille des Solanées.

La fécule de la Pomme de terre en est la substance éminemment alimentaire ; mais, malgré son analogie avec l'amidon des farines de céréales, la farine de ces tubercules ne peut être assimilée à celles-ci sous le rapport des propriétés nutritives, car elle n'est pas accompagnée du gluten ou de la substance végétalo-animale qui assure au pain de Froment sa supériorité sur toutes les autres nourritures tirées du règne végétal. La composition chimique de la fécule étant presque identique avec celle du sucre, puisqu'elle n'en diffère que par des nuances dans les proportions de ses éléments, on est parvenu par l'intermédiaire des agents chimiques les plus actifs, tels que l'Acide sulfurique, la Potasse caustique, etc., à convertir cette substance en matière sucrée, susceptible de donner une grande quantité d'Alcool par la fermentation. Cet emploi de la fécule ajoute encore beaucoup à l'importance de la Pomme de terre qui, comme tout le monde sait, est un des aliments les plus agréables et les plus convenables à la santé. Quelques économistes ont publié divers procédés pour fabriquer un pain de Pommes de terre, destiné à remplacer avec avantage celui fait avec la farine des céréales ; ils en ont peut-être trop exalté la bonne qualité, et par cela même ils ont nuï à la propagation de cette ressource dans les temps de disette. Le pain fabriqué avec les Pommes de terre seules, auxquelles on a fait subir une légère fermentation, ne vaut pas celui des céréales, ni sous le rapport de la saveur ni sous celui de la quantité de matière nutritive ; mais la farine de Pommes de terre, ou plutôt la pulpe amidonnée de celle-ci mélangée en proportions convenables avec de la farine de Blé, d'Orge ou de Seigle, fait un pain économique, et qui a cela d'agréable qu'il se maintient frais beaucoup plus longtemps que tout autre.

Les Pommes de terre sont d'une utilité majeure pour la nourriture des animaux domestiques auxquels elles conviennent, soit qu'ils les mangent crues et divisées, soit qu'on les leur donne cuites. C'est sous ce rapport que leur culture en grandes masses dans les assolements est une chose extrêmement avantageuse, car autrement le marché s'en trouverait promptement surchargé, et les champs s'épuiseraient parce qu'il n'y

aurait pas une production d'engrais proportionnée à la quantité de ces tubercules. Mais lorsqu'on les cultive pour la nourriture des bestiaux, elles sont : 1^o un moyen de nettoyer la terre et de préparer de beaux produits en plantes céréales et en foins artificiels; 2^o un grand moyen de multiplier les animaux domestiques en procurant la facilité de les nourrir, et par conséquent l'avantage de se procurer plus de lait, de laines, de viandes et d'autres produits animaux; 3^o et surtout un point de sécurité dans les disettes de grains, parce que, dans les circonstances critiques, on peut appliquer à la nourriture de l'Homme les masses considérables de Pommes de terre qui devaient nourrir les bestiaux.

MORELLE DE BALBIS. *Solanum Balbisii*, Dunal; *Solan.* 522, t. 5, f. D; Spreng., *Solanum sisymbriifolium*, Lam. Encycl. Sa tige est presque ligneuse, assez forte, garnie de petits poils roides et armée de nombreux et forts piquants droits, presque glabres, un peu velus à leur base, terminés en pointe subulée, et d'un jaune brunâtre. Les feuilles sont oblongues, divisées presque jusqu'à la côte intermédiaire, qui est fort épaisse, en pinules, à bords irrégulièrement lobés et dentés, velus et même épineux; elles sont d'un vert tirant un peu sur le jaunâtre, marquées d'une nervure principale et de veines latérales obliques; les deux surfaces, dont l'inférieure est plus jaunâtre, sont hérissées de poils roides, et de piquants, surtout sur les nervures. Les fleurs sont latérales, opposées aux feuilles, rassemblées en grappes, sur un pédoncule commun, épineux ainsi que les pédicelles; le calice est persistant, divisé en cinq parties lancéolées très-aiguës; il est armé de piquants et de poils roides, vert, avec l'extrémité des segments rougeâtre. La corolle est blanche ou d'une belle nuance de lilas; les cinq étamines ont leurs filaments très-courts, rougeâtres, portant de grandes anthères jaunes, oblongues, rapprochées, s'ouvrant par deux pores situés au sommet. De Buenos-Ayres.

MORELLE GIGANTESQUE. *Solanum giganteum*, Willd.; *Solanum niveum*, Vahl. C'est un arbrisseau de douze à quinze pieds, mais qui, dans nos serres, ne s'élève pas à plus de cinq ou six. Ses rameaux sont couverts d'un duvet court, serré et blanchâtre; ils sont en outre armés d'aiguillons épais, courts, pointus, un peu courbés et de même blanchâtres. Les feuilles sont ovales, lancéolées, pétiolées, glabres en dessus, revêtues en dessous d'un duvet cotonneux, semblable à celui qui recouvre les rameaux. Les fleurs sont d'un violet pâle. Du cap de Bonne-Espérance.

MORELLE A FEUILLES DE PLATANE. *Solanum Platinfolium*, Hook., *Bot. Mag.* 2618. Ses feuilles sont grandes, alternes, placées à une assez grande distance les unes des autres, un peu cordées, divisées en cinq lobes irréguliers, nervurées et veinées, d'un vert gai en dessus, un peu blanchâtre en dessous, velues, ciliées et parsemées de longs aiguillons acérés, de même que l'on en trouve sur les tiges et les rameaux; les pétioles qui les portent ont deux pouces, c'est-à-dire les deux tiers de la longueur des feuilles. Les pédoncules sont insérés à la base des pétioles, aggrégés plusieurs ensemble, uniflores, filiformes, pluchés et velus. Le calice est

petit et poilu. La corolle est partagée en cinq lobes oblongs, pointus et roulés en dehors; d'un violet pourpré, rayé de trois stries longitudinales à l'intérieur, d'un violet très-pâle extérieurement. Du Brésil.

MORELLE MARGINÉE. *Solanum marginatum*, Dun., Lam. Elle s'élève à la hauteur de quatre à cinq pieds; sa tige est forte, ligneuse, couverte d'un épais duvet blanc, et armée de d'assez longues distances, de piquants fermes, droits, longs de deux à trois lignes et roussâtres. Les feuilles sont grandes, pétiolées, cordées, épaisses, bordées d'échancures arrondies et peu profondes, d'un vert tirant sur le glauque et parsemé de points plus obscurs en dessus, cotonneuses et blanchâtres en dessous, marquées d'une côte saillante d'où partent de fortes nervures latérales, garnies sur les deux faces et principalement sur les côtes et les nervures, de fortes épines droites. Les fleurs sont disposées en grappe sur le côté des rameaux, portées sur des pédicelles plus longs que le pédoncule, garnis comme lui de poils et d'épines. La corolle est grande, d'un blanc nuancé de pourpre, offrant dans son disque une étoile formée par la divergence des rayons pourprés, partant de chacune des cinq divisions obtuses et dentées, qui constituent son limbe. De la Palestine.

MORELLE DE HOOKER. *Solanum Hookerianum*, Sw. Sa tige est glabre, dépourvue d'épines ou de piquants, ligneuse, garnie de feuilles pétiolées, oblongues, lancéolées, presque aiguës au sommet, plus épaisses à la base, glabres, coriaces, veinées, d'un vert un peu fêné, longues d'un pouce et demi, sur un tiers de largeur. Les fleurs sont solitaires à l'extrémité d'un pédoncule simple et cylindrique; le calice est irrégulier, pour ainsi dire à deux lèvres: la supérieure divisée en trois lobes allongés et obtus, l'inférieure à deux lobes très-rapprochés; la corolle est partagée en cinq lobes arrondis, plissés et mucronulés, d'un bleu très-pâle, avec trois lignes longitudinales d'un bleu plus intense. Les étamines ont leurs anthères d'un jaune doré.

MORELLE A FEUILLES LANCÉOLÉES. *Solanum lanceolatum*, Cav. Ses tiges sont ligneuses, hautes de six pieds et quelquefois plus, cylindriques, blanchâtres, couvertes d'un duvet très-court, avec quelques aiguillons à leur base. Les feuilles sont alternes, lancéolées, très-entières, d'un vert foncé en dessus, cotonneuses et blanchâtres en dessous. Les fleurs sont rassemblées en grappes touffues, qui, par leur réunion, forment des corymbes vers le sommet des tiges. Le calice est d'un blanc verdâtre. La corolle est d'un bleu violâtre, pâle, rayée longitudinalement de bleu pourpré: les cinq lobes qui constituent son limbe ont leurs bords un peu réfléchis en dedans, ce qui les rend concaves. Du Mexique.

MORELLE A FEUILLES DECOUPÉES. *Solanum laciniatum*, Dun. Sa tige est glabre, garnie de feuilles sessiles ou seulement rétrécies en pétiole à leur base, d'un vert assez foncé et luisant, les inférieures pinnatifides, à divisions linéaires-lancéolées, dont la terminale très-allongée: les supérieures à trois lobes et même quelquefois tout à fait simples. Les fleurs sont d'un bleu pourpré clair, portées trois à six ensemble sur des pédoncules rameux, placés dans les aisselles des feuilles. De la Nouvelle-Zélande.

MORELLE DE SEAFORTH. *Solanum Scaforthianum*, Dun. Sa tige est ligneuse, volubile, grimpante, glabre ou du moins dépourvue d'épines et d'aiguillons, cylindrique, rameuse, d'un vert assez pâle qui est aussi la nuance des feuilles; celles-ci sont ou simples ou ternées. Les fleurs sont nombreuses et réunies en une belle panicule, formant un thyse pyramidal; le calice est remarquable par son peu de développement et la petitesse des cinq dents qui partagent son limbe. La corolle est profondément divisée en cinq lobes lancéolés, d'un blanc pur, qui se nuance de rose pâle vers la ligne médiane et l'extrémité de chaque division de la corolle. La baie est petite, rougeâtre, contenant plusieurs graines arrondies, enveloppées par la pulpe.

MORELLE AUBERGINE. *Solanum esculentum*, Dunal; *Solanum Melongena*, L. Vulgairement Aubergine, Béringène, Melongène, Mayenne et Vêrangeane. Sa tige est rameuse, dressée, épaisse, ligneuse à la base, herbacée supérieurement, ordinairement garnie d'aiguillons peu nombreux. Ses feuilles sont ovales-oblongues, presque aiguës, sinuées et anguleuses, tomenteuses surtout à la face inférieure; la nervure médiane est ordinairement munie d'aiguillons. Les fleurs, de couleur violette, ont leurs parties en nombre plus considérable de ce qu'il est ordinairement dans les autres espèces, en sorte que chacune de ces fleurs paraîtrait composée de deux soudées ensemble. Ainsi les divisions du calice et de la corolle, les étamines sont au nombre de six à neuf; l'ovaire offre aussi quatre, cinq et six loges, lesquelles s'oblitérent et se réduisent à un plus petit nombre dans le fruit, qui est une baie cylindrique, renfermant des graines dépourvues de pulpe. Il paraît que l'absence de pulpe est ce qui rend comestible le fruit de cette plante; car cette pulpe existe abondamment dans le *Solanum ovigerum*, Dunal, espèce si voisine du *Solanum esculentum* qu'on les avait confondus sous le nom commun de *Solanum Melongena*, et le fruit de cette espèce est certainement très-dangereux. On ne sait pas précisément quelle est la patrie de l'Aubergine, mais il paraît qu'elle est indigène de l'Arabie ou des Indes-Orientales. Depuis longtemps elle est cultivée dans ces régions, d'où probablement elle a été transportée dans les climats méridionaux. En France, on la rencontre presque exclusivement dans la région des Oliviers. Semée au commencement du printemps, elle commence à donner des fruits en abondance vers le milieu de l'été; depuis cette époque jusqu'à la fin d'octobre, on voit ses fruits sur toutes les tables. L'Aubergine crue est fade et insipide; aussi ne la mange-t-on qu'après l'avoir fait cuire et apprêtée avec de l'huile d'olive, ou à diverses sauces, selon les goûts des différents peuples. Un usage aussi général atteste l'innocuité de ces fruits. Il semblerait pourtant d'après leur nom ancien, *Mala insana* (d'où *Melongena*), qui signifiait baie ou Pomme nuisible, que l'on crût autrefois qu'ils étaient dangereux; mais Dunal a fait voir que l'on avait confondu l'Aubergine avec le *Solanum ovigerum* qui, comme on le sait, a des qualités délétères.

MORELLE FAUX QUINQUINA. *Solanum pseudoquina*, Aug. St-Hil. (Plantes usuelles des Brésiliens, 5^e livr.,

tab. 21). C'est un petit arbre droit, rameux, entièrement dépourvu d'aiguillons; ses rameaux sont glabres; son écorce mince, peu ridée ou presque lisse, d'un jaune pâle et roussâtre; ses feuilles sont alternes, sans stipules, portées sur de courts pétioles, lancéolées, oblongues, étroites, aiguës, très-entières, un peu décurrentes sur le pétiole, glabres en dessus, couvertes en dessous et dans les angles des nervures de touffes de poils; les fleurs sont inconnues; les fruits sont peu nombreux, disposés en grappes extra-axillaires, fort courtes. Cette plante est commune dans les bois du district de Curitiba, au Brésil. Son écorce, d'une extrême amertume, est un fébrifuge très-employé par les habitants de cette partie de la province de Saint-Paul, qui la nomment *Quina*, parce qu'ils la croient identique avec les véritables Quinas de l'Amérique espagnole. Le célèbre Vauquelin a fait l'analyse chimique de cette écorce et l'a trouvée composée: 1^o d'un principe amer dans lequel paraît résider la propriété fébrifuge; 2^o d'une matière résinoïde, amère, légèrement soluble dans l'eau; 3^o d'une petite quantité de matière visqueuse grasse; 4^o d'une substance animale très-abondante, combinée à la Potasse et à la Chaux; 5^o d'une petite quantité d'Amidon; 6^o d'oxalate de Chaux et d'autres Sels à base de Magnésie, de Chaux, de Fer et de Manganèse.

Deux espèces de Morelles sont très-communes dans les haies et le long des murs des villages de toute l'Europe tempérée. Ce sont les *Solanum Dulcamara* et *Solanum nigrum*, L. La première, connue vulgairement sous le nom de Douce-Amère, a une tige grimpante, des feuilles ovales, pointues, entières ou trilobées, et des fleurs violettes, disposées en grappes vers le sommet des tiges. La saveur des tiges est d'abord amère, puis elle laisse dans la bouche une impression sucrée.

Le *Solanum nigrum*, L., la Morelle par excellence du vulgaire, est une plante dont la tige herbacée, branchue, étalée, est garnie de feuilles molles, pétioles, entières, ovales, légèrement anguleuses vers la base, les fleurs petites, blanchâtres; les baies d'abord rouges, puis noires à leur maturité. Longtemps on a regardé cette Morelle comme extrêmement dangereuse; en certains pays, néanmoins, elle sert de nourriture aux hommes après avoir été bouillie. *V. BRÈDES.* Quant à ses effets thérapeutiques, observés par les anciens médecins, on est maintenant persuadé qu'ils doivent être attribués à la Belladone, qu'ils nommaient *Solanum lethale*. Ce fut ainsi que la confusion dans la nomenclature devint une source d'erreurs et de contradictions pour les médecins qui, ignorant les détails de l'histoire naturelle, attribuèrent à une plante inerte les propriétés énergiques d'une autre que l'on avait confondue, mal à propos, avec elle sous la même dénomination générique.

MORELLIER. BOT. Nom proposé pour une espèce du genre *Garcinia*. *V. MANGOUSTAN.*

MORELOSIE. *Morelosia*. BOT. Genre de la famille des Ébénacées, institué par De la Llave et Lexarza (*Nov. Veg. Descr.*) qui lui ont donné pour caractères: tube du calice ventru, coriace, adhérent avec l'ovaire; le limbe est à cinq divisions; corolle périgyne, en roue,

partagée en cinq lobes arrondis, roulés pendant l'estivation et très-ouvert après l'épanouissement; cinq étamines alternes avec les découpures de la corolle et exsertes; filaments subulés, tomenteux à leur base; anthères subsagittées et biloculaires; ovaire adhérent et conique; style bifurqué au sommet; deux stigmates épais. Le fruit consiste en un drupe coriace, charnu, subglobuleux, à quatre angles peu saillants, entouré des découpures persistantes du calice, qui constituent une enveloppe osseuse et à quatre loges renfermant chacune une graine. Les Morélosies sont de petits arbres à tronc scabre, à rameaux alternes et tortueux, à feuilles alternes au sommet des rameaux, ovales, longuement pétiolées, très-entières et luisantes, à fleurs terminales, réunies en corymbe, articulées au sommet du pédoncule, très-odorantes et blanches. Ces plantes sont propres au Mexique.

MORÉLOTIE. *Morelotia*. BOT. Le genre ainsi nommé par Gaudichaud, dans la botanique du voyage de Freycinet, ne diffère pas de celui auquel Robert Brown a donné le nom de Lamprocarye. *V.* ce mot.

MORENA. BOT. Ce genre de la famille des Convolvulacées, institué par De la Llave et Lexarza, n'a point été adopté; il a été réuni au genre *Quamoclit* de Tournefort.

MORÈNE. BOT. Synonyme vulgaire d'Hydrocharide. *V.* ce mot.

MORÉNIE. *Morenia*. BOT. Genre de la famille des Palmiers et de la Diocèse Hexandrie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Prodrom. Flor. Peruv. et Chil.*, p. 140, t. 52), et offrant les caractères suivants: fleurs dioïques, sessiles, renfermées dans plusieurs spathes incomplètes. Les mâles ont un calice monophylle, à trois dents; une corolle à trois pétales; six étamines, et un pistil rudimentaire. Les fleurs femelles ont un calice monophylle, bifide; une corolle à trois pétales; trois ovaires adhérents par la partie interne, surmontés de trois stigmates. Le fruit se compose d'une baie à trois loges; l'embryon est basilair. Le genre *Morenia* ne renferme qu'une seule espèce qui croît au Pérou. C'est un Palmier élégant, grêle, dont les frondes sont pinnées, les spathes membraneuses, et le régime simplement rameux. Les fleurs sont jaunes comme celles des *Chamædorea*, genre établi par Willdenow, et qui, par les caractères, semblerait beaucoup se rapprocher de celui dont il est ici question.

MORENOA. BOT. Ce genre formé par De la Llave aux dépens du genre *Ipomœa* de Linné, pour deux espèces nouvellement observées au Mexique, n'a point été adopté par la majorité des botanistes.

MORESQUE. MOL. Nom marchand de l'*Oliva Maura*, Lamk., et du *Fusus Morio*, L.

MORET. BOT. L'un des noms vulgaires du Myrtille, espèce d'Airelle. *V.* ce mot.

MORETON. OIS. Synonyme vulgaire du Canard Milouin et du Canard siffleur. *V.* CANARD.

MORETTIE. *Morettia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 426), qui l'a ainsi caractérisé: calice égal à la base, à sépales linéaires, un peu redressés; pétales linéaires entiers;

étamines libres, à filets non denticulés; silicule oblongue, un peu comprimée, surmontée d'un style court, conoïde, à valves concaves, dont la paroi intérieure s'avance dans les loges en forme de petites cloisons qui séparent les graines; celles-ci sont planes, orbiculées, à cotylédons accombants. Ce genre est constitué sur une plante que Delille, dans la Flore d'Égypte, avait placée parmi les *Sinapis*. Il diffère extrêmement de ce dernier genre, et par son port, et par la pubescence étoilée que l'on remarque sur toutes ses parties, et par ses cotylédons accombants. De Candolle observe qu'on pourrait le rapprocher de la tribu des Alyssinées, si ce n'était la singulière structure de son fruit qui a de l'analogie avec celui de l'*Anastatica*. Aussi c'est à la suite de ce genre, dans la tribu des Anastaticées, que De Candolle a placé le *Morettia*, auquel il avait d'abord donné le nom de *Nectouxia*, qu'il s'est vu dans la nécessité de changer à cause de l'existence d'un genre ainsi nommé et établi par Kunth. Le *Morettia Philæana*, De Candolle, *Sinapis Philæana*, Delile (Fl. d'Égypte, p. 99, t. 55, f. 5), unique espèce du genre, croît dans la Haute-Égypte, près de l'île de Philæ. C'est une herbe rameuse, hérissée de poils cendrés et étoilés, à feuilles obovales, cunéiformes à la base, grossièrement dentées au sommet. Les fleurs sont pédicellées, accompagnées de bractées semblables aux feuilles, et disposées en grappes dressées.

MORFEX. OIS. (Gesner.) Synonyme de grand Cormoran, L. *V.* ce mot.

MORFIL. MAM. On nomme ainsi, dans le commerce, les dents d'Éléphant.

MORGANIE. *Morgania*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 441) qui l'a ainsi caractérisé: calice divisé profondément en cinq parties égales; corolle très-inégale, oblique: la lèvre supérieure bilobée, l'inférieure trifide, à lobes presque égaux, orbordés; étamines didynames, incluses; lobes des anthères écartés et mutiques; stigmates à deux lamelles; capsule à deux loges et à deux valves bipartites; cloison formée par les rebords rentrants des valves. Ce genre est voisin de l'*Herpestis*, dont il diffère par son calice égal et sa corolle plus inégale. Les deux espèces décrites par l'auteur ont reçu les noms de *Morgania glabra* et *Morgania pubescens*. Ce sont des plantes herbacées, indigènes des contrées de la Nouvelle-Hollande situées entre les tropiques, à tige droite, tétragone, garnie de feuilles linéaires et opposées. Les fleurs sont bleues, et portées sur des pédoncules axillaires, munies de deux bractées.

MORGELINE. *Alsine*. BOT. Ce genre de la famille des Caryophyllées, et de la Pentandrie Trigynie, L., a été caractérisé de la manière suivante: calice divisé profondément en cinq parties; cinq pétales bifides; étamines au nombre de trois à huit; trois styles; capsule uniloculaire, s'ouvrant par trois à six valves. Tel que Linné l'établit, ce genre renfermait des plantes qui ne pouvaient demeurer réunies. On en est même venu à le supprimer complètement; car l'*Alsine media*, considérée jusqu'à présent comme type, a été rapportée au genre *Stellaria* par Smith. Les autres espèces ont été

distribuées dans les genres *Arenaria* et *Holosteum*.

MORGELINE MOYENNE. *Alsine media*, L., vulgairement Mouron blanc, Mouron des petits Oiseaux. C'est peut-être la plante la plus commune de l'Europe, et celle qui végète et qui fleurit le plus longtemps. Cette herbe forme des gazons verts et épais dans les fossés, sous les buissons, et jusque sur les toits des habitations, soit des villes, soit des campagnes. Ses tiges sont alternativement velues sur les entre-nœuds; ses feuilles sont ovales-cordiformes, et ses pétales fendus profondément en deux parties. Cette petite plante plaît infiniment aux Oiseaux, qui la mangent, surtout ses graines, avec avidité.

MORHUE. *Morhua*. POIS. Pour Morue. V. GADE.

MORICANDIE. *Moricandia*. BOT. De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 626) a établi ce nouveau genre sur des plantes rapportées aux *Brassica*, *Turrilis* et *Hesperis* par les auteurs. Il appartient à la famille des Crucifères, tribu des Brassicées, et à la Tétradynamie siliquieuse, L. Voici ses caractères : calice fermé, dont deux sépales présentent des protubérances à la base; pétales onguiculés, à limbe oboval, ouvert et entier; étamines dont les filets sont libres, dépourvus de dents; glandes situées entre les étamines latérales et l'ovaire; silique comprimée ou un peu tétragone, c'est-à-dire dont les valves sont planes ou légèrement carénées, allongée, linéaire, biloculaire, bivalve, à cloison membraneuse, surmontée d'un style comprimé, conique, privé de graine ou rarement en renfermant une solitaire. Graines des loges, disposées sur deux rangs, petites, ovées, à cotylédons condupliqués. Ce genre tient le milieu entre le *Brassica* et le *Diplotaxis*; il diffère du premier par ses graines bisériées dans chaque loge, et par ses siliques qui ne sont point cylindriques; son calice fermé, à deux bosses à la base, ainsi que ses fleurs pourpres, le distinguent suffisamment du *Diplotaxis*. Les espèces de Moricandies, au nombre de trois seulement, sont des herbes annuelles, bisannuelles, ou vivaces et suffrutescentes à la base, glabres, ordinairement un peu glauques. Leurs tiges sont blanchâtres, dressées et rameuses, garnies de feuilles un peu épaisses. Les fleurs, très-grandes, purpurescentes, forment des grappes lâches et terminales. L'espèce regardée comme type du genre est le *Moricandia arvensis*, De Candolle, ou *Brassica arvensis*, L. Cette plante a une tige dressée, rameuse, munie de feuilles glauques et un peu grasses, les inférieures obovales, sinueuses, rétrécies à la base, les caulinaires cordées, amplexicaules et très-entières. Elle est indigène de l'Europe méridionale. Une variété qui croît sur les collines arides, et entre les rochers, a été distinguée par Desfontaines (*Flor. Atlant.*, 2, p. 94) sous le nom de *Brassica suffruticosa*. Le *Moricandia hesperidiflora*, De Candolle, est l'*Hesperis acris* de Forskahl et Delile (Flore d'Égypte, t. 55, f. 2); cette plante, qui croît dans les déserts de l'Égypte et de l'Arabie, plaît beaucoup aux Chameaux, malgré son odeur forte de Roquette. Enfin la dernière espèce de ce genre est le *Moricandia teretifolia*, De Candolle, ou *Brassica teretifolia*, Desfontaines (*Flor. Atlant.*, 2, p. 94, t. 164). Elle croît dans les lieux humides de l'Afrique boréale, et en Égypte auprès des Pyramides.

MORICE. *Morica*. IWS Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Akisides, institué par Dejean, aux dépens du genre *Akis* de Fabricius. Caractères : troisième article des antennes plus long que les deux suivants réunis, ceux de quatre à huit comprimés, élargis à l'extrémité, subtriangulaires, peu allongés et diminuant successivement de longueur, les neuvième et dixième plus courts, également comprimés et transverses, le dernier ovalaire; tête courte, avec un petit pli longitudinal de chaque côté, près des yeux; lobe interne des mandibules terminé par un crochet; dernier article des palpes maxillaires à peine plus gros que le précédent; labre saillant et transverse; yeux courts, transverses et presque droits; tergum du prothorax presque plan, plus large que long, à bords latéraux dilatés; élytres fortement embrassantes, à flancs étroits et bien marqués; corps comme interrompu par un étranglement à la base des élytres; pattes médiocrement longues.

MORICE PLANE. *Morica planata*, Dej.; *Akis planata*, Fab. Son corps est d'un noir légèrement brillant; quelques petits points enfoncés sur la partie antérieure de la tête; deux côtes élevées et dentées en scie sur chaque élytre; pattes très-épaisses. Taille, huit lignes. De l'Inde.

MORILANDIA. BOT. Et non *Movilandia*. Genre proposé par Necker (*Elem. Bot.*, n° 766) pour les espèces de *Cliffortia* à feuilles composées.

MORILLE. MOLL. Nom marchand du *Murex Hystrix* de Linné, qui appartient aujourd'hui au genre Pourpre. V. ce mot.

MORILLE. *Morchella*. BOT. Les Champignons connus vulgairement sous le nom de Morilles, forment un genre très-naturel, voisin des Helvelles, et qui présente les caractères suivants : chapeau formant une masse elliptique ou en cloche, irrégulier, composé de plis réticulés, de cavités nombreuses et de forme variable, couvert sur toute sa surface par la membrane fructifère, adhérent au pédoncule qui est creux et dont la surface est caverneuse. Tous ces Champignons sont assez grands; ils croissent sur la terre, au printemps; leur consistance est sèche et cassante, leur odeur agréable; tous sont bons à manger, et on peut dire qu'ils sont en même temps les Champignons les plus sains et les plus faciles à reconnaître. Il paraît que c'est à ces Champignons que les anciens donnaient le nom de *Boletus*, nom appliqué à tort, par Linné, à un genre très-différent, mais que Batarra, Vaillant, Micheli, avaient conservé aux Morilles. Plus tard ces plantes furent réunies, d'après une analogie de forme extérieure bien trompeuse, avec les *Phallus* dont elles n'ont ni le mode de fructification ni aucune des propriétés. Enfin Persoon rétablit le genre *Morchella* de Dillenius, et cette distinction a depuis été admise par tous les botanistes; en effet, ce n'est qu'avec le genre *Helvella* que ces Champignons ont de l'analogie, et ils en diffèrent suffisamment par leur chapeau caverneux et irrégulier. Fries énumère douze espèces de ce genre : les plus connues sont la Morille commune, *Morchella esculenta*, dont Bulliard a donné une bonne figure, pl. 218. Elle offre plusieurs variétés de forme et de couleur,

mais elle est le plus souvent à peu près elliptique, portée sur un pédicule court, épais et fistuleux; le chapeau adhère complètement à ce pédicule; il est couvert d'aréoles très-creuses et fort irrégulières; sa couleur est d'un fauve clair. Les autres espèces ne diffèrent de celle-ci que par leur chapeau plus ou moins allongé, complètement adhérent ou libre à la base, par leurs lames de forme variable; enfin par leur couleur d'un jaune plus ou moins foncé, ou tirant sur le brun. Toutes sont saines et bonnes à manger, et ne varient que par leur goût plus ou moins délicat.

MORILLES DE MER. POLYP. Ce nom a été donné vulgairement à des Polypiers de la famille des Éponges.

MORILLON. OIS. Espèce du genre Canard. V. ce mot.

MORILLON BLANC ET NOIR. BOT. Fruits de deux variétés de la Vigne commune.

MORIME. *Morimus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Audinet-Serville qui lui donne pour caractères : antennes à peine pubescentes en dessous, distantes à leur base, composées de onze articles cylindriques dont le deuxième court et cyathiforme, le troisième allongé et le onzième de grandeur moyenne; tête assez grande, aussi large que la partie antérieure du corselet; mandibules assez fortes et aiguës; palpes maxillaires plus longues que les labiales, grêles avec leur dernier article plus long que le précédent, ovulaire et pointu au bout; yeux petits, très-étroits, ne formant qu'un rebord autour des antennes; corps peu allongé, convexe en dessus, aptère, un peu pubescent; corselet allongé, cylindrique, inégal en dessus, un peu dilaté sur les côtés, dans sa partie moyenne qui porte une épine; écusson petit et arrondi au bout; élytres ovales, peu allongées, avec leurs angles huméraux peu prononcés, arrondies et mutiques au bout; pattes fortes; jambes intermédiaires munies d'un tubercule vers leur extrémité.

MORIME TRISTE. *Morimus tristis*, Audin.; *Lamia tristis*, Fab. Son corps est noirâtre; ses élytres sont raboteuses, marquées de deux taches d'un noir sombre. Taille, dix lignes. On la trouve au midi de l'Europe.

MORINA. BOT. V. MORINE.

MORINDE. *Morinda.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L. Le père Plumier avait proposé pour une plante observée par lui aux Antilles et à la Guiane, la formation d'un genre nouveau, sous le nom de Royoc, qui était celui que portait la plante en Amérique. Linné en adoptant le genre proposé par Plumier, y ajouta diverses espèces de l'Inde et de la Chine, et substitua au nom générique de son auteur, celui de *Morinda*, syncopé de *Morus Indica*, Mûrier d'Inde, parce que les fruits des espèces indiennes ajoutées au genre, avaient de la ressemblance, pour l'aggrégation des baies, avec ceux du mûrier noir, cultivé en Europe. Il offre pour caractères essentiels : des fleurs agglomérées en tête, et portées sur un réceptacle sphérique; un calice urcéolé, persistant et à cinq dents très-courtes; une corolle à peu près infundibuliforme, dont le limbe est étalé, à cinq lobes courts, avec la gorge garnie de poils; cinq étamines incluses, dont

les anthères sont linéaires; un seul style surmonté d'un stigmate bifide; drupes agrégés, ombiliqués, et à quatre noyaux cartilagineux-crustacés; chacun d'eux a une ou deux loges monospermes, l'une d'elles vide. Ainsi caractérisé, ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces qui sont des arbres ou des arbustes indigènes des climats équatoriaux. Leurs fleurs forment des capitules très-denses, terminaux, axillaires ou opposés aux feuilles.

MORINDE ROYOC. *Morinda Royoc*, L. et Jacq. (*Hort. Schœnbrunn*, 1, t. 16). C'est un arbrisseau dont la tige faible et pliante est divisée en rameaux courts, étalés, sarmenteux, garnis de feuilles glabres, lancéolées, acuminées et portées sur de courts pétioles. Ses fleurs sont blanches, disposées en capitules axillaires. Cette plante croît dans les provinces méridionales de la Chine, et dans la Cochinchine. Elle se trouve aussi au Mexique et dans la Guiane.

MORINDE OMBELLÉE. *Morinda umbellata*, L. et Lamk. (*Illustr. Gen.*, t. 155). Arbrisseau moins grand que le précédent. Ses rameaux sont étalés, garnis de feuilles lancéolées, aiguës, rudes au toucher. Ses fleurs sont blanches, portées sur des pédoncules presque en ombelles et réunies en une tête globuleuse. Cette plante croît aux Moluques et à la Cochinchine.

MORINDE JASMINOÏDE. *Morinda jasminoides*, Bot. Mag. Elle croît à la Nouvelle-Hollande, non loin du port Jackson où elle a été découverte par Allan Cunningham, en mars 1821. C'est un arbuste à rameaux tétragones, stériles, grimpants, chargés de feuilles écartées, elliptiques-lancéolées, entières, acuminées au sommet, légèrement ondulées, courtement pétiolées, veinées, d'un vert gai, assez intense, longues de près de deux pouces, larges de huit lignes; les stipules sont membraneuses, petites et aiguës. Les fleurs sont d'un blanc jaunâtre, réunies et agglomérées au nombre de huit ou dix, en capitules très-denses, terminaux et axillaires.

MORINE. *Morina.* BOT. Tournefort est l'auteur de ce genre qui appartient à la famille des Dipsacées, et à la Diandrie Monogynie, L. Vaillant, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences pour 1722, le publia sous le nom de *Diotheca*; mais Linné lui restitua le nom proposé par Tournefort. Voici ses caractères : involucelle (calice extérieur des auteurs) tubuleux, terminé par des dents épineuses et inégales, deux étant beaucoup plus larges que les autres; calice (intérieur de Jussieu) supère, à deux lobes obtus, et persistant; corolle monopétale, irrégulière, dont le tube est très-long, un peu arqué, élargi au sommet; le limbe divisé en deux lèvres obtuses : la supérieure à deux lobes, l'inférieure plus longue, à trois lobes inégaux; deux étamines saillantes, à filets velus, et à anthères cordiformes; ovaire globuleux, supère, surmonté d'un style filiforme plus long que les étamines, et d'un stigmate en tête aplatie; akène arrondi, solitaire, couronné par le calice. Tous les auteurs avaient considéré comme un calice extérieur l'organe le plus extérieur des téguments floraux. Le docteur Th. Coulter, dans un mémoire sur la famille des Dipsacées, a fait voir que ce prétendu calice extérieur n'est autre chose qu'un

involucelle analogue à celui des Umbellifères ; il a en outre établi que cet involucelle est libre, quoique dans quelques cas, étant appliqué immédiatement sur l'akène et le véritable calice, il puisse contracter une adhérence partielle avec ces organes.

MORINE A LONGUES FEUILLES. *Morina longifolia*, Wall. Sa tige est cylindrique, velue au sommet, atténuée à sa base qui est de la grosseur du petit doigt; feuilles caulinaires étroitement oblongues, sinueuses, subpinnatifides, épineuses, pétiolées, d'un vert sombre en dessus, blanchâtres en dessous : nervure médiane large, les latérales élevées et distantes; feuilles radicales nombreuses, très-longues, étalées, pétiolées; fleurs rassemblées en verticille, convexes et progressivement plus rapprochées au sommet de la tige, formant un long épi; elles sont tubuleuses, arquées en arrière, à tube pubescent, longues d'un pouce, terminées par un limbe étalé, à cinq divisions, dont quatre presque ovales et la cinquième placée inférieurement, plus longue et plus étroite que les autres; leur couleur est très-remarquable : lorsque les fleurs commencent à s'épanouir, elles sont presque blanches et bientôt elles deviennent d'un rose carné en dehors et d'un rouge pourpré, plus ou moins varié de rose, en dedans. Cette jolie plante peut servir à l'ornement des plates-bandes, où sa tige florale atteint la hauteur de deux à trois pieds; elle ne craint pas trop le froid, mais elle redoute les pluies du printemps, aussi est-il prudent d'abriter le pied soit avec une cloche à melon, soit avec des feuilles sèches pour empêcher l'eau de pénétrer jusqu'à la plante; elle se multiplie par la séparation des œilletons que l'on effectue au printemps et que l'on fait reprendre d'abord sous châssis. Cette espèce est originaire des montagnes du Népal.

MORINE DE PERSE. *Morina Persica*, L.; *Morina Orientalis*, Miller. Cette espèce rapportée des environs d'Erzérum en Perse, par Tournefort qui en a donné une figure dans le troisième volume de ses voyages, a été retrouvée dans plusieurs autres contrées du Levant, et particulièrement sur le Parnasse. Sa racine est épaisse et perpendiculaire; elle émet plusieurs fibres très-grosses. Sa tige, haute d'environ un mètre, est garnie à chaque nœud de trois à quatre feuilles verticillées, sinuées et épineuses comme celles des Carlines. Les fleurs sont verticillées, axillaires, très-serrées, formant un épi terminal.

MORINGE. *Moringa*. BOT. Genre placé dans la famille des Légumineuses, et qui appartient à la Décandrie Monogynie, L., établi par Burmann, et adopté par la plupart des botanistes modernes. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 478) le caractérise ainsi : calice à cinq sépales presque égaux, oblongs, caducs, légèrement soudés à la base; corolle à cinq pétales presque égaux, oblongs, le supérieur ascendant; dix étamines inégales, à filets séparés, cinq d'entre elles quelquefois stériles; style filiforme, aigu; légume en forme de silique à trois valves; graines trigones, attachées au centre du fruit, dépourvues d'albumen; embryon droit, à cotylédons épais, huileux, renfermés dans le spermodermis pendant la germination. La structure de ce fruit est très-singulière pour un genre de

Légumineuses; les trois valves dont il se compose représentent, selon De Candolle, trois carpelles étroitement soudées, dont les parties intérieures, minces et membraneuses, se sont oblitérées pendant la maturité, et n'ont laissé au centre que les sutures séminifères sous l'apparence d'un filet. En admettant cette explication, le fruit du Moringe n'est pas aussi anomal qu'il le semble au premier coup d'œil. De Candolle place ce genre dans la tribu des Cassiées; mais il l'indique comme pouvant former le type d'une tribu nouvelle, ou bien être réuni aux Géoifères. Dans ses observations sur les plantes de l'Afrique australe, recueillies par le docteur Oudney, R. Brown a isolé le genre *Moringa* et en a constitué une nouvelle famille pour laquelle il a proposé le nom de MORINGÉES (*Moringeæ*). Linné l'avait supprimé, et le confondait avec le *Guilandina*; rétabli postérieurement par plusieurs auteurs, il reçut diverses dénominations qui n'ont point été adoptées. Ainsi l'*Hyperanthera* de Forskahl et de Vahl, l'*Anoma* de Loureiro, l'*Alandina* de Necker, sont synonymes du *Moringa*. Quatre espèces ont été décrites par les auteurs sous les noms de *Moringa pterygosperma*, Gærtn.; *Moringa polygona*, DC.; *Moringa aptera*, Gærtn., et *Moringa Arabica*, Persoon. La première est le *Guilandina Moringa* de Linné, espèce qui a reçu tant d'autres noms. Ses légumes sont triquètres, ses semences sont trigones, à angles saillants en forme d'ailes. Elle croît dans les Indes orientales et dans l'Amérique équatoriale, où elle a été vraisemblablement introduite. La seconde espèce ne se distingue de celle-ci que par ses légumes polygones et non pas toujours triquètres. Elle paraît en être une simple variété. C'était l'*Hyperanthera decandra* de Willdenow. Sa patrie est le Bengale, ainsi que quelques autres localités de l'Inde. Le *Moringa aptera* de Gærtner est probablement la plante figurée par Blackwell (*Herb.*, t. 586) sous le nom de *Balanus Myrepsica*. Il ne diffère des espèces précédentes que par ses graines non munies d'ailes. Enfin le *Moringa Arabica*, qui, comme son nom l'indique, croît en Arabie, est remarquable par son légume à six saillies carénées, et par les glandes que l'on observe sur le pétiole commun entre les pinules des feuilles. C'était l'*Hyperanthera semi-decandra* de Forskahl, réuni à tort, par Lamarck, au *Gymnocladus*.

Les graines des trois premières espèces de *Moringa* contiennent une huile douce, sans odeur et qui se rancit difficilement. Une qualité aussi précieuse la fait rechercher des parfumeurs; ils l'imprègnent des odeurs suaves et fugaces comme celles du Jasmin, de la Tubéreuse, etc. Cette huile est connue dans le commerce sous le nom d'huile de Ben.

MORINGÉES. *Moringeæ*. BOT. Rob. Brown (*Observ. on the Plants of Afric. central collect. by Dr. Oudney*) propose de former sous ce nom un nouvel ordre naturel, formé du seul genre *Moringa* (V. ce mot); sa place dans la série des ordres naturels n'est pas encore déterminée. Il se distingue surtout par son ovaire à trois placentas pariétaux et par les anthères uniloculaires.

MORIO. MOLL. Nom latin donné par Montfort à son

genre Heulme ou plutôt Haume, qui n'est rien autre chose que le genre Cassida de Lamarck.

MORION. *Morio*. 1785. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers terrestres, tribu des Carabiques bipartis, établi par Latreille qui l'a placé à côté de ses Harpales. Ce genre est très-rapproché des Scarites, mais il s'en distingue par les jambes antérieures qui sont palmées dans ces derniers. Les Ozènes ont les articles des antennes lenticulaires et le dernier est plus gros; les Aristes s'en distinguent par la forme du corps et surtout du corselet; enfin les Harpales s'en éloignent par leurs tarses antérieurs qui sont dilatés dans les mâles, ce qui n'a pas lieu dans les Morions. Le menton de ces Carabiques est concave, large, assez avancé, très-fortement échancré, et il a, dans son milieu, une petite dent obtuse et peu saillante, qui paraît presque bifide. La lèvre supérieure est assez avancée, assez étroite et fortement échancrée. Les mandibules sont fortes, peu avancées, arquées et aiguës. Les palpes sont peu saillantes; le dernier article des labiales est presque cylindrique, un peu ovalaire et tronqué à l'extrémité. Les antennes sont moniliformes, plus courtes que la moitié du corps; leur premier article est à peu près de la longueur du deuxième et du troisième réunis; tous les autres sont presque égaux, distincts, lenticulaires, et ils ne grossissent presque pas vers leur extrémité. La tête est un peu rétrécie derrière les yeux; ceux-ci sont assez saillants. Le corselet est plan, presque carré et plus ou moins rétréci postérieurement. Les élytres sont plus ou moins allongées, plus ou moins parallèles et planes. Les pattes sont assez fortes, mais elles ne sont pas très-grandes. Les jambes antérieures s'élargissent vers l'extrémité; elles sont terminées par deux épines fortes, et elles sont fortement échancrées intérieurement, mais elles n'ont aucune dent sur le côté extérieur; les intermédiaires et les postérieures sont simples. Les espèces de ce genre sont propres à l'Amérique et à l'Inde.

MORION MONILICORNE. *Morio monilicornis*, Latr.; *Harpalus monilicornis*, Latr.; *Scaritis nigerrimus*, Herbst, Coléopt., tab. 76, fig. 2; *Scaritis Georgie*, Palisot-Bauv., 7, p. 107, t. 15, fig. 5. Il est noir, luisant; ses élytres sont allongées, presque parallèles, profondément striées, avec les stries de leur base légèrement ponctuées; il se trouve à Cayenne.

MORION DU BRÉSIL. *Morio Brasiliensis*, Dej. Il est d'un beau noir luisant; sa tête est grande, presque plane et lisse; son corselet est un peu convexe; la ligne longitudinale est un peu enfoncée; le bord antérieur est coupé tout à fait carrément, sans échancrure; les angles postérieurs sont un peu relevés; les élytres sont en ovale allongé, légèrement convexes, fortement striées, avec un point enfoncé un peu au delà du milieu; près de la seconde strie du côté extérieur, est une impression assez forte, et une ligne de points le long du bord. Taille, huit lignes.

MORIQUE. MIN. V. ACIDE.

MORISIE. *Morisia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, Tétradynamie siliqueuse, Lin., formé aux dépens du genre *Erucaria*. Une petite plante crucifère, trouvée par le professeur Moris, de Turin, dans les

montagnes de la Sardaigne, avait été placée par ce savant botaniste parmi les Érucaires, sous le nom d'*Erucaria hypogæa*. Une étude plus parfaite et plus approfondie de la plante a fait reconnaître à Gay qu'elle différait, par plusieurs caractères particuliers, des Érucaires et des autres genres de la famille des Crucifères. En conséquence il en forma un genre nouveau, dont il fit hommage au professeur qui avait découvert la plante. Les caractères distincts de ce genre consistent dans sa silique lomenticulée, à deux articles crustacés, globuleux, sillonnés et biloculaires; dans la loge supérieure en bec court, avec des locules monospermes; l'inférieure est plus grande, à locules trispermes.

MORISIE HYPOGÉE. *Morisia hypogæa*, Gay. C'est une plante vivace, dont les racines sont longues et fusiformes. Les hampes, nombreuses, cylindriques, glabres et uniflores, s'aminçissent un peu vers le sommet; elles ne dépassent pas en longueur les feuilles qui ont environ deux pouces. Celles-ci sont d'un vert foncé en dessus, glauques en dessous, oblongues, pinnatifides, à lobes triangulaires, grands de deux lignes environ et attachés à la nervure médiane par un des côtés du triangle; le segment terminal est trilobé. Les fleurs sont jaunes, étalées et larges de dix à douze lignes; le calice est légèrement pubescent, d'un vert blanchâtre, à sépales connivents, ovales, émoussés; les pétales sont cunéiformes, échancrés au sommet, d'un peu plus du double de la longueur des segments du calice. Les étamines sont au nombre de six, dont quatre plus longues; elles ont leurs filaments simples, légèrement comprimés et glabres; les anthères, droites et jaunes. L'ovaire est ovale, portant à sa base deux petits corps glanduleux; le style est plus long que l'ovaire, cylindrique, terminé par un stigmate capité. Le fruit consiste en une capsule courte, biarticulée, crustacée, globuleuse, ridée, surmontée du style persistant; la double articulation de cette capsule constitue deux loges, dont la supérieure ne renferme qu'une seule graine, tandis qu'on en trouve trois dans l'inférieure. Les graines sont ovalaires, brunâtres, avec le test cartilagineux; l'embryon est blanchâtre; les cotylédons sont ovales, égaux, avec la radicule dorsale, comprimée et obtuse.

MORISIEN. ROIS. Espèce du genre Leptocéphale.

MORISONIE. *Morisonia*. BOT. Genre de la famille des Capparidées, et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Plumier (*Genera*, p. 56, t. 25), et présentant les caractères suivants: calice ovoïde, obtus, marcescent, se déchirant profondément en deux découpures inégales et concaves; corolle à quatre pétales ovales, allongés, obtus, très-ouverts, une fois plus longs que le calice; environ vingt étamines à filets droits, subulés, plus courts que la corolle, réunis par la base en un tube infundibuliforme; ovaire supérieur, pédicellé, et surmonté d'un stigmate sessile, convexe et élargi; baie sphérique, uniloculaire, à peu près de la grosseur d'une pomme, couverte d'une écorce dure, parsemée de points calleux, renfermant une pulpe blanche, dans laquelle sont éparées plusieurs graines réniformes. Ce genre avait été réuni au *Capparis* par Swartz.

MORISONIE D'AMÉRIQUE. *Morisonia Americana*, L. et Jacq., *Pl. Amer.*, t. 97. Arbre droit, qui ne s'élève

pas au delà de cinq mètres. Ses branches sont garnies de feuilles extrêmement grandes, alternes, pétiolées, ovales ou oblongues, entières, coriaces, glabres et luisantes. Les fleurs sont d'un blanc sale, peu odorantes, pédicellées et rassemblées, au nombre de quatre et plus, en petites ombelles, supportées par des pédoncules communs, épars sur les rameaux. Cet arbre croît sur les montagnes de l'Amérique méridionale; ses racines longues, grosses, noueuses, compactes et pesantes, servent aux sauvages pour faire des massues. Les habitants de la Martinique le nomment Arbre du Diable ou Bois-Mabou, d'où l'on a fait le mot Mabouier, sous lequel ce genre est décrit dans l'Encyclopédie.

MORME. POIS. Synonyme de *Sparus monopterus* sur les côtes de la Méditerranée, particulièrement aux îles Baléares. V. SPARE.

MORMODE. *Mormodes.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, Lin. Les Grecs exprimaient par le mot *μορμος*, un être fantastique, d'un aspect repoussant, qu'ils représentaient sous la forme d'une femme monstrueuse; Lindley a eu recours à ce mot pour désigner un nouveau genre de plantes dont le type n'offre rien d'agréable dans son aspect en général, pas plus que dans la forme et les couleurs de sa fleur en particulier. Cette fleur par son gynostème se rapproche assez de celle des Catasets et des Myanthes, mais d'autres caractères éloignent la plante de ces deux genres; il en est de même des Monacanthes, avec lesquels elle n'a de rapport que dans la conformation du labelle.

MORMODE A FLEURS D'UN POURPRE OBSCUR. *Mormodes atropurpurea*, Lindl., *Botan. regist.*, n° 1861. C'est une plante singulière, dont le pseudobulbe, en forme de fuseau, a quatre pouces de hauteur et quinze lignes de diamètre; il paraît articulé: du moins de chaque nœud sort une feuille demi-embrassante, articulée à sa base par une écaille large, sillonnée et brusquement rétrécie. Les feuilles sont marquées de cinq côtes ou nervures saillantes, elles sont réfléchies vers l'extrémité, un peu plus longues et moins larges que le pseudobulbe; cinq le garnissent à égale distance et deux le terminent. La hampe est très-courte, latérale, cylindrique, pourvue de petites écailles spathiformes, lancéolées et d'une douzaine de fleurs formant un épi terminal. Les sépales sont linéaires-oblongs, égaux, réfléchis et adnés par leur base à l'onglet du labelle; les sépales sont ovales, dressés et connivents au-dessus du gynostème. Le labelle est arqué, replié extérieurement, légèrement onguiculé, à trois lobes, dont l'intermédiaire épais, charnu, acuminé et doublement échancré; les lobes latéraux sont recourbés et veinés. Le gynostème forme le prolongement du labelle; il est comprimé, droit, mutique, terminé par un bec acuminé dans lequel est logée l'anthère, portant quatre masses polliniques, adhérentes par paires, à une caudicule presque en forme de capuchon; la glandule est épaisse et concave. De la Nouvelle-Hollande. On cultive cette espèce dans la serre chaude, propre à la culture des Orchidées des tropiques; il est plus favorable de la maintenir en pot. Sa propagation s'opère par la séparation des pseudobulbes.

NORMOLYCE. *Mormolyce.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carabiques, tribu des Carabiques, division des Thoraciques, établi par Hagenbach, sur un insecte trouvé à Java par Kunth et Van Hasselt, et ayant pour caractères: antennes de onze articles, dont le premier épais, court; le deuxième beaucoup plus court; le troisième deux fois plus long que les deux premiers pris ensemble; le quatrième un peu moins long que le précédent, et les sept derniers plus courts et presque égaux; mandibules cornées, fortes, aiguës et ayant une dent au milieu du côté intérieur; mâchoires cornées, avec le lobe intérieur très-aigu, recourbé et muni de cils très-serrés; palpes maxillaires intérieures composées de deux articles égaux, minces, les extérieures en ayant quatre: le premier très-petit et peu apparent; le deuxième le plus grand de tous, épais, un peu comprimé; le troisième moins long, et le dernier un peu plus long que le troisième, arrondi et ovoïde; labre presque carré avec son bord antérieur légèrement échancré; lèvre cornée, étroite, divisée en trois lobes dont les deux latéraux larges et arrondis, et l'intermédiaire petit et pointu; languette spongieuse, déprimée au milieu, échancrée en forme de cœur antérieurement, et portant deux palpes de trois articles dont le premier très-court et les deux autres presque égaux; le dernier finit en pointe arrondie; menton corné, très-court, avec le bord antérieur échancré. La forme du Mormolyce est très-extraordinaire, et aucun Carabique connu jusqu'à présent ne peut lui être comparé. Sa tête est très-longue, déprimée, et va en diminuant vers le corselet; les yeux sont placés à sa partie antérieure; ils sont sail-lants, hémisphériques et très-luisants. Le corselet est allongé, dilaté, avec ses bords latéraux relevés et dentés en scie; l'écusson est petit, allongé et aigu. Les élytres sont un peu membraneuses, très-larges antérieurement, allant en diminuant postérieurement et coupées en arc rentrant, ce qui laisse l'anus à découvert, et forme une échancrure profonde quand les élytres sont fermées et dans leur état de repos. Chaque élytre a un appendice de la même consistance, attaché à son bord extérieur, aussi large qu'elle, arrondi, descendant beaucoup plus bas et s'arrondissant pour venir finir à l'angle extérieur de l'échancrure postérieure; cette partie donne à l'insecte l'aspect de certains Lycus dont les élytres sont quelquefois très-dilatées. Les pattes sont très-longues, grêles, comprimées et égales; les antérieures ont une échancrure au côté intérieur, les trochanters des quatre premières sont petits; ceux des postérieures sont très-grands et en ovale allongé. Les tarsi sont allongés, composés de cinq articles, le premier est long et les autres presque égaux entre eux et beaucoup plus courts. Ils sont terminés par deux crochets recourbés. L'abdomen est en ovale cylindrique, un peu comprimé. La seule espèce connue de ce genre est:

NORMOLYCE PHYLLODE. *Mormolyce Phyllodes*, Hag. Il est long de plus de deux pouces et entièrement d'un brun luisant; ses élytres ont neuf stries enfoncées; sur la cinquième ligne on observe deux ou trois tubercules obtus et peu apparents; il y en a quelques autres sur

le bord extérieur. La dilatation est toute sillonnée de légères nervures; elle est couverte de petites dépressions arquées qui lui donnent un aspect légèrement rugueux.

MORMON. MAM. Synonyme de Mandrill. *V.* CYNOCÉPHALE.

MORMON. ois. (Illiger.) Synonyme de Macareux. *V.* ce mot.

MORMOPS. *Mormops.* MAM. Nom donné par Leach à un genre de Carnassiers de la famille des Chéiroptères, qu'il a caractérisé de la manière suivante : quatre incisives supérieures inégales, dont les intermédiaires sont largement échancrées; quatre incisives inférieures égales, trifides; deux canines à chaque mâchoire, dont les supérieures sont doubles en longueur des inférieures, presque comprimées et canaliculées en avant; cinq molaires en haut, et six en bas de chaque côté; une seule feuille nasale droite est réunie aux oreilles, qui sont très-complicées.

MORMOPS DE BLAINVILLE. *Mormops Blainvillii*, Leach. Cette Chauve-Souris est remarquable par l'élévation extrême de son front; l'excavation de son chanfrein; la forme lobée, crénelée de sa lèvre supérieure; la division de l'inférieure en trois lobes membraneux; l'existence sur sa langue de papilles, dont les antérieures sont bifides et les postérieures multifides; le plissement de sa feuille nasale; la division du bord supérieur de ses oreilles en deux lobes, etc. Elle est de la Jamaïque.

MORMYRE. *Mormyrus.* pois. Genre formé par Gmelin d'après Forskahl, dans l'ordre des Branchiostèles, adopté par Cuvier qui le place à la suite de la famille des Ésoques, dans son ordre des Malacoptérygiens abdominaux, et duquel les espèces, dont Geoffroy Saint-Hilaire a beaucoup augmenté le nombre et donné d'excellentes descriptions, habitent le Nil. Le nom de Mormyre, d'origine grecque, désignait dans l'antiquité un Poisson de mer varié de couleurs diverses; on ne voit pas les motifs qui en valurent l'application chez les modernes à des Poissons d'eau douce dont les teintes sont uniformes. Les caractères des Mormyres de Linné, de Geoffroy et de Cuvier, sont : corps comprimé, oblong, écailleux; queue mince à la base, renflée vers la nageoire; tête couverte d'une peau nue, épaisse, qui enveloppe les opercules et les rayons des ouïes, ne laissant pour l'ouverture de celles-ci qu'une fente verticale; dents menues et échancrées au bout; une seule dorsale. Les intestins sont plus longs que chez les Ésoques, et il y a deux œcums. Il existe cinq ou six rayons à la branchie, encore que d'après Forskahl on n'y en comptât qu'un dans le *Systema Naturæ* de Gmelin. Des dents menues et échancrées au bout garnissent les intermaxillaires et la mâchoire inférieure, et il existe sur la langue et sous le vomer une longue bande de dents en velours. La vessie est longue, ample et simple. Les formes générales de ces Poissons rappellent celles des Cyprins; leur chair est délicate et fort estimée des Égyptiens. Les principales espèces de ce genre qui en renferme neuf ou dix, sont :

MORMYRE OXYRHYNQUE. *Mormyrus oxyrhynchus*, Geoff., *Ægypt.*, pl. 6, f. 1; *Centriscus Niloticus*, Schn., pl. 50. Il a son museau cylindrique, pointu et

droit, avec la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure. Sa dorsale est longue, et s'étend d'une extrémité à l'autre du dos. La caudale est écaillée à sa base. C'est un Poisson bleuâtre, plus foncé sur le dos, pâle sous le ventre, avec la tête rouge, surtout vers le museau, et des points bleus en dessus. Il a quelque chose du Brochet pour l'aspect, et fut plusieurs fois confondu avec ce Poisson. Paul Lucas en avait anciennement donné une figure médiocre, mais reconnaissable. Il est très-commun dans le Haut-Nil qui en alimente les marchés du Caire. Les anciens Égyptiens l'avaient mis au nombre de leurs divinités. On l'appelle aujourd'hui *Kaschoué* dans le pays.

MORMYRE KANNUMÉ. *Mormyrus Kannume*, Gmel.; *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1440. Ce Poisson, que Forskahl fit connaître en introduisant son nom arabe dans la science, a, comme le précédent, sa dorsale fort longue, mais en même temps bien plus basse; sa caudale est fourchue, son corps à peine comprimé, et sa couleur blanchâtre.

MORMYRE HERSÉ. Sonnini, Voy., pl. 22, f. 1; *Mormyrus Dendera*, Geoff., *Ægypt.*, pl. 7, f. 2; *Mormyrus Anguiloïdes*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1440 (*Syn. Hasselq. excl.*) Cette espèce avec laquelle on a mal à propos confondu le Caschivé, autre espèce du même genre, a sa dorsale courte, son museau obtus et cylindrique, avec des lèvres épaisses. Elle ne dépasse guère six à huit pouces de longueur; ses parties supérieures, d'un noir luisant, sont ponctuées de gris; ses flancs et le dessous sont grisâtres, avec ses nageoires obscures.

MORNA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Lindley, dans la famille des Synanthérées (Botan. regist., vol. 25, t. 1941), a été réuni au genre *Leptorhynchus*. *V.* ce mot.

MOROCARPUS. BOT. Genre établi par Ruppi, aux dépens du genre Blète, de la famille des Atriplicées, pour le *Blitum capitatum* et le *Blitum virgatum*. Il ne paraît pas devoir être adopté.

MOROCHITE. MIN. *Morochus*, *Galactia*. Terre blanche que les anciens tiraient de l'Égypte, et dont ils se servaient pour blanchir les étoffes. C'était probablement une sorte de Terre à Foulon ou de Terre magnésienne. Le *Morochton* ou *Morchotus*, que Dioscoride dit avoir été aussi appelé *Galaxia* et *Leucographida*, était probablement la même Terre qu'on employait en médecine comme absorbant.

MORON. BOT. Qu'il ne faut pas confondre avec Moron (*Anagallis*). Nom vulgaire de la Morgeline (*Alsine*).

MORONGUE-MARIAGE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Érythrine des Indes.

MORONOBÉE. *Moronobea.* BOT. Genre de la famille des Guttifères et de la Monadelphie Pentandrie, L., établi par Aublet (Plantes de la Guiane, 2, p. 789, t. 515), et ainsi caractérisé : calice à cinq sépales imbriqués et coriaces; corolle à cinq pétales tordus pendant la préfloraison; étamines nombreuses, dont les filets forment trois ou cinq faisceaux réunis par la base en un urcéole; les anthères sont adnées aux faisceaux des filets et simulent des stries; ovaire strié, surmonté d'un style simple et de cinq stigmates; baie couverte d'une écorce

épaisse, à cinq loges monospermes. Linné fils (*Suppl.*, p. 502) a donné à ce genre le nom de *Symphonia*, que Willdenow et Persoon ont adopté. Le *Moronoeba coccinea* d'Aublet, *Symphonia globulifera*, L. fils, *loc. cit.*, est un arbre qui croît dans les forêts montagneuses de la Guiane. Son tronc est épais et élevé; ses feuilles sont oblongues et glauques. Les fleurs, dont les pétales sont connivents et forment une corolle globuleuse, sont peu nombreuses et disposées en ombelle terminale et simple. Les Perroquets sont très-friands des graines de cette plante. Dans le premier volume des Mémoires de la nouvelle société d'Histoire naturelle de Paris, p. 250, Choisy a décrit une nouvelle espèce de ce genre, qu'il a nommée *Moronoeba grandiflora*. Cette plante a été rapportée de la Guiane par Richard père, et elle est caractérisée par ses feuilles elliptiques, lancéolées, un peu acuminées, par ses grandes fleurs en corymbes, ses étamines réunies en trois faisceaux, et, de même que le style, remarquables par leur longueur. Cette forme des étamines dans le *Moronoeba grandiflora* rappelle, selon Choisy, celle des *Magnolia*, avec lesquelles les Guttifères ont plus d'un rapport.

MORONOBÉES. *Moronoeba*. bot. Choisy a nommé ainsi la quatrième section de la famille des Guttifères. *V.* ce mot.

MOROTOTONI. bot. (Aublet.) Espèce de *Panax*. *V.* GENSEN OU GINSENG.

MOROXITE. min. Nom donné à une variété de Chaux phosphatée, d'un bleu verdâtre, qu'on trouve à Arendal en Norvège. *V.* CHAUX PHOSPHATÉE.

MORPHINE. Base salifiable, blanche, cristallisée en prismes aciculaires, amère, presque insoluble dans l'eau froide, un peu plus dans l'eau bouillante, très-soluble dans l'Alcool, fusible à une douce chaleur et se prenant par le refroidissement en une masse transparente, où se laissent apercevoir des signes de cristallisation. La Morphine est contenue dans l'Opium où elle est combinée avec l'Acide méronique. Pour l'obtenir, on fait bouillir une infusion d'Opium avec de la Magnésie; il se forme un dépôt grisâtre que l'on fait sécher pour le traiter ensuite et à plusieurs reprises, par l'Alcool faible d'abord, puis concentré, lequel laisse précipiter, par le refroidissement, la Morphine cristallisée. Cette substance jouit de toutes les propriétés des Alcalis; elle n'a qu'une action presque insignifiante sur l'économie animale; mais les sels qu'elle forme avec les Acides et l'acétique en particulier, sont des poisons d'autant plus dangereux, qu'ils agissent par absorption et qu'ils laissent des traces encore fort équivoques de cette action. La composition de la Morphine est : Carbone, 72,62; Oxygène, 14,84; Hydrogène, 7,01; Azote, 5,55.

MORPHIXIE. *Morphixia*. bot. Genre de la famille des Iridées, établi par Bellenden-Ker, aux dépens du genre *Ixia* de Linné, avec les caractères suivants : spathe sphacelée, mince, quelquefois même presque hyaline, à cinq dents ou stries; corolle tubuleuse ou hypocratérisiforme, avec le limbe partagé en six divisions et l'orifice ordinairement turbiné; étamines dressées, à filaments anguleux, attachés à l'intérieur de l'orifice ou insérées au sommet du tube; anthères con-

niventes; stigmates linéaires, doublés et entiers; capsule membraneuse, à six stries; semences disposées sur deux rangs. Les Morphixies sont des plantes herbacées, qui atteignent rarement la hauteur d'un pied; leur bulbe est ovale ou arrondi, enveloppé d'une membrane ordinairement réticulée; les feuilles sont collatérales, étroites, linéaires, épaisses au centre et très-minces sur les bords; le limbe de la corolle est légèrement anguleux à sa partie inférieure; ses découpures sont obtuses et le plus souvent nervurées; la spathe, presque aussi longue que le tube de la corolle, a cinq nervures bien marquées. Bellenden-Ker cite quatre espèces bien déterminées comme devant faire partie de ce genre; elles appartiennent toutes au voisinage du cap de Bonne-Espérance.

MORPHIXIE INCARNATE. *Morphixia incarnata*, Ker; *Ixia incarnata*, Jacq., Willd. Son bulbe est arrondi, de la grosseur d'une noisette; sa hampe est simple et grêle, entourée à sa base de feuilles ensiformes, droites et fermes; elle porte au sommet cinq fleurs sessiles, unilatérales, redressées et d'un rose pâle.

Les *Ixia linearis*, Thunb.; *capillaris*, Thunb.; *auclia*, Soland., et peut-être *tenuifolia*, Vahl, sont les autres espèces qui constituent le genre *Morphixia*.

MORPHINUS. ois. Synonyme d'Autour urubitinga, dont Cuvier a fait un genre distinct. *V.* FAUCON.

MORPHON. *Morpho*. ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, division des Nacrés, établi par Fabricius et ayant pour caractères : palpes inférieures très-comprimées, avec la tranche antérieure étroite ou aigüe; cellule discoïdale et centrale des ailes inférieures fermée postérieurement; antennes presque filiformes, légèrement et insensiblement plus grosses vers leur extrémité. Ce genre se distingue des Brassolides, des Pavonies, des Eurybies et des Satyres par les antennes qui, chez ceux-ci, sont terminées par un bouton gros et bien distinct, et par d'autres caractères tirés des cellules des ailes et de la longueur des palpes. Les Nymphales en sont aussi distingués par un fort bouton au bout des antennes, et parce que leurs palpes ne sont pas comprimées. Ce sont des Lépidoptères de très-grande taille, souvent ornés des couleurs les plus brillantes; ils faisaient partie des Chevaliers (*Equites*) de Linné. Leurs pattes antérieures ne sont pas ambulatoires, et leurs ailes inférieures reçoivent dans un canal de leur bord intérieur l'abdomen. Leurs chenilles sont nues ou presque rases, quelquefois terminées postérieurement par une pointe fourchue. Ces Papillons sont propres aux contrées chaudes de l'Amérique méridionale; leur vol n'est pas très-élevé, et ils se tiennent de préférence le long des haies ou contre les rochers. Ils se posent et étendent leurs ailes au soleil comme le font souvent les Satyres. Fabricius avait composé avec les Morphons de Latreille plusieurs genres qui n'ont pas été adoptés. Ce genre est assez nombreux en espèces; Godart (*Encycl. méth.*, art. *Papillon*) en décrit quarante-deux espèces que l'on peut partager en deux coupes, ainsi qu'il suit :

1. Cellule discoïdale ou centrale des secondes ailes ouverte en arrière.

MORPHON ADONIS. *Morpho Adonis*, Fab., Latr., God.;

Papilio Adonis, Cram., pl. 61, fig. A, B. Il a de trois pouces et demi à quatre pouces d'envergure. Le dessus des ailes est du bleu azuré le plus brillant, avec le limbe postérieur noir (et tacheté de blanc dans la femelle). Le dessous est d'un gris lavé de brun, avec des bandes plus claires et des yeux séparés. Il se trouve au Brésil et à Cayenne.

2. Cellule discoïdale des secondes ailes fermée en arrière.

MORPHON ACTORION. *Morpho Actorion*, God., Latr.; *Papilio Actorion*, L., Clerck, Icon., t. 56, fig. 2; Séba, Mus., t. 41, fig. 17, 18. Il a deux pouces d'envergure; ses ailes sont entières, couleur de terre d'ombre en dessus; les supérieures ont une bande rousse à l'extrémité, avec un espace d'un violet, luisant, vers l'angle interne. Il se trouve au Brésil et à Surinam. V. pour les autres espèces, Crammer, Esper, Hubner, Fabricius, Godart, etc.

MORPION. ARACH. Nom vulgaire d'une espèce du genre Pou. V. ce mot.

MORRÈNE. BOT. Corruption de l'épithète *Mors-ranæ*, nom spécifique d'une *Hydrocharis*. V. ce mot.

MORRÈNE. *Morrenia*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par le professeur Lindley, pour une plante obtenue de graines envoyées de Buenos-Ayres, à la Société d'Horticulture de Londres, et que W. Hooker et Arnott (*Journal of Botany*, vol. 1, p. 294) avaient placée dans le genre *Cynanchum*. Voici les caractères de ce genre que l'auteur a dédié par reconnaissance à Ch. Morren, professeur à l'Université de Liège : calice formé de cinq sépales linéaires, qui se redressent entre les pétales; corolle rotacée, à cinq lobes étalés et acuminés; couronne tubuleuse à cinq angles, à cinq lobes soudés en forme de cloisons, pour entourer les organes de la génération; cinq étamines insérées en opposition aux lobes de la couronne; anthères en pointe, réunies par forme de lame membraneuse autour du stigmate; masses polliniques pendantes et déhiscentes par leur bord supérieur; ovaires sphéroïdaux, ventrus; stigmate convexe, apiculé, bilobé.

MORRÈNE ODORANTE. *Morrenia odorata*, Lindl.; *Cynanchum odoratum*, Hook. C'est une plante volubile qui grimpe et s'enroule autour des corps qui l'environnent, sans néanmoins s'élever guère au delà de quelques pieds; elle se garnit d'un assez grand nombre de fleurs vertes d'un pouce de diamètre, qui répandent, surtout dans les soirées humides, une odeur balsamique très-forte; la couronne angulaire centrale est blanche. Cette plante se distingue de toutes celles de la famille et principalement du genre *Cynanchum*, où elle avait été admise au premier abord, par une formation remarquable de tubes polliniques. Avant l'épanouissement des fleurs, les parois internes de la cavité de la couronne tubuleuse sont sèches et membraneuses; mais insensiblement une sécrétion liquide les imprègne et les gonfle, ainsi que toutes les parties qui surmontent les loges des anthères; on voit bientôt saillir au sommet de ces derniers organes un tissu filamenteux, qui s'accroît successivement, au point de recouvrir la partie supérieure et glabre du stigmate, ce qui le fait paraître comme laineux. Ce tissu est entièrement formé de tubes

polliniques qui, sortant du bord externe des loges des anthères, dilatent leurs valvules et se dirigent vers le stigmate pour féconder l'ovaire.

MORRHUE ET MORRUDE. POIS. Pour Morue. V. GADÉ.

MORS. BOT. On donne quelquefois ce nom aux Spatelles des plantes de la famille des Graminées.

MORS-DU-DIABLE. *Morsus-Diaboli*. BOT. Espèce du genre Scabieuse, dont la floraison annonce la mauvaise saison. Sa racine, échancrée et comme mordue, lui a valu son nom qui est assez trivial. On a appelé MORS-DE-GRENOUILLE l'*Hydrocharis Morsus-Ranæ*.

MORSE. *Trichechus*. MAM. Genre encore très-imparfaitement connu, qui compose, avec les Phoques, la tribu si remarquable des Carnassiers Amphibies. Les modifications de l'appareil de la locomotion le rendent voisin de cette dernière famille, à laquelle il ressemble aussi par ses formes générales; mais dont il s'éloigne au contraire à plusieurs autres égards, et spécialement par son système dentaire. Les deux mâchoires ont ordinairement l'une et l'autre huit machelières, et la supérieure a en outre quatre incisives et deux canines, qui manquent à l'inférieure, du moins chez l'adulte. Le nombre des dents est en effet sujet à varier chez les Morses, soit par l'effet de l'âge, soit même par d'autres causes; fait qu'il est important de remarquer parce qu'il explique les nombreuses contradictions que présentent les diverses descriptions données par les voyageurs et les naturalistes. Il paraît que, dans le jeune âge, on trouve à la mâchoire inférieure deux petites incisives très-rudimentaires, et dont il n'existe plus de vestiges chez les adultes. Les deux incisives médianes de la mâchoire supérieure manquent elles-mêmes chez un grand nombre d'individus; elles sont, d'ailleurs, lorsqu'elles existent, coniques et crochues, mais toujours très-petites et rudimentaires. Les externes, dont le volume est beaucoup plus considérable, sont cylindriques et coupées obliquement de dehors en dedans: elles diffèrent peu des machelières par leur forme, et c'est ce qui avait porté quelques auteurs à les compter parmi les molaires, quoiqu'elles soient bien réellement de véritables incisives. Les canines sont d'énormes défenses qui se recourbent en bas et en arrière: elles sont arrondies en dehors, mais creusées d'un sillon longitudinal à leur face interne. On ne voit point sur leur coupe de lignes courbes comme dans l'ivoire de l'Éléphant, mais de simples granulations. Les trois premières molaires de chaque côté sont plus fortes et plus grosses que les incisives externes, avec lesquelles elles ont, comme on l'a déjà remarqué, beaucoup de ressemblance; la dernière n'est au contraire qu'une petite dent rudimentaire, et qui tombe avec l'âge: elles n'ont d'ailleurs toutes qu'une racine conique très-courte, et sont formées d'une seule substance très-dure, très-compacte, et analogue à celle des défenses. Les machelières inférieures sont toutes à peu près de même forme; elles sont plus étendues de devant en arrière que de dedans en dehors, et leur couronne paraît légèrement convexe. En général, le système dentaire des Morses, remarque Fr. Cuvier, « ne paraît pas plus convenir pour broyer des matières végétales que pour couper des substances animales. On dirait que les dents

de ces Amphibies sont spécialement destinées à briser, à rompre des matières dures; car elles semblent, par leur structure et leurs rapports, agir les unes sur les autres, comme le pilon agit sur son mortier. » Les membres très-courts, et disposés comme chez les Phoques, sont terminés par cinq doigts réunis par une forte membrane et armés d'ongles assez robustes; le corps, allongé, conique et généralement assez semblable à celui des autres Amphibies, est terminé par une queue très-courte; la tête est arrondie, et les narines, au lieu d'être terminales, sont dirigées en haut; disposition qui dépend de la forme de la mâchoire supérieure relevée et modifiée d'une manière très-remarquable à cause de la grandeur des alvéoles qui logent les défenses.

Les mœurs et les habitudes des Morses sont aussi imparfaitement connues que leur organisation. On sait cependant que ces Amphibies vivent par troupes assez nombreuses sur les côtes désertes ou peu habitées. Ils se nourrissent de Fucus et de matières animales, mais surtout de coquillages qu'ils brisent au moyen de leurs mâchelières, que leurs formes et leur structure rendent très-propres à cet usage. Les femelles portent neuf mois environ, et ne produisent ordinairement qu'un seul petit.

On ne connaît encore, d'une manière bien certaine, que le Morse du Nord, *Trichechus Rosmarus*, L., ou l'animal appelé vulgairement Vache marine, Cheval marin et Bête à la grande dent. Cette espèce, répandue dans toutes les parties de la mer Glaciale, est couverte d'un poil ras, de couleur brunâtre: elle atteint quelquefois jusqu'à vingt pieds de longueur, et on a trouvé des individus du poids de deux milliers. Sa graisse, sa peau et l'ivoire de ses défenses sont employés à divers usages.

On croit qu'il existe dans ce genre une seconde espèce qui serait propre aux mers équatoriales; mais on n'a encore sur elle que des notions très-vagues. Quant aux Lamantins et aux Dugongs, longtemps placés dans le genre *Trichechus*, il est bien démontré aujourd'hui que ce sont des êtres d'une organisation très-différente de celle des vrais Morses, et que c'est avec juste raison que Cuvier les a reportés vers les Cétacés. V. DUGONG et LAMANTIN.

MORSEGO. BOT. Sous ce nom est décrit et figuré dans Rumph (*Herb. Amboin.*, vol. VII, p. 17, t. 10) un petit arbre très-rameux, à feuilles opposées et dentées. Les fruits, disposés en grappes terminales, sont des baies sèches ou des capsules qui s'ouvrent d'un seul côté, et renferment un noyau. Quoique l'arbre ait le port de certains genres de Verbénacées, il n'est cependant pas possible d'en déterminer les affinités naturelles, attendu que l'on ne connaît aucunement sa fleur.

MORSURE DE PUCE. MOLL. Nom marchand d'une espèce de cône, *Conus publicarius*, L.

MORT. ZOOL. BOT. Cessation totale des fonctions vitales. V. ORGANISATION.

On a appelé vulgairement :

MORT-AU-CUANVRE, l'Orobanche rameuse.

MORT-AUX-CHIENS, le Colchique d'automne.

MORT-DE-FROID, l'*Agaricus procerus*.

MORT-AU-LOUP, l'*Aconitum Lycocthonum*.

MORT-AUX-MOTCHES, le Cobalt et l'Arsenic.

MORT-AUX-POULES, la Jusquiame noire.

MORT AUX-RATS, le Deutoxide d'arsenic, la Strontiane, etc.

MORT-DE-SAFRAN, un Champignon du genre *Sclerotium*.

MORT-AUX-VACHES, la Renoncule scélérate.

MORT-AUX-POUX, la Staphisaigre, etc.

MORTEFÉRIE. OIS. Nom vulgaire du grand Plongeon jeune. V. PLONGEON.

MORTON. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*Agaricus necatorius*, L.

MORUE. POIS. Espèce du genre Gade. V. ce mot.

MORUNGA ou MORUNGU. BOT. Synonyme de Moringa. V. ce mot.

MORUS. BOT. V. MURIER.

MORUS. OIS. Synonyme de Fou. V. ce mot.

MORVAN. MAM. V. MOUTON.

MORVEN. BOT. Synonyme vulgaire de *Janiperus phœnica*. V. GÉNÉVRIER.

MORVÈQUE. BOT. Variété de Raisin noir.

MORVIAU. BOT. L'un des noms vulgaires de l'If, *Taxus baccata*, L.

MORVRAN. OIS. V. MORBRAN.

MORYSIE. *Morysia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Cassini aux dépens des genres *Athanasia* et *Tanacetum* de Linné. Voici les caractères imposés au genre nouveau par son auteur: calathide oblongue, incurvée, égaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore; péricline oblong, un peu inférieur aux fleurs, formé de squammes imbriquées, appliquées, ovales-oblongues, obtuses, concaves et coriaces; clinanthe petit, planiuscule, garni de squammes inférieures aux fleurs, planes, sublancéolées, presque membraneuses, diaphanes, irrégulièrement denticulées; ovaires oblongs, glabres, munis d'environ dix côtes longitudinales, sail-lantes; aigrette absolument nulle; corolles à tube cylindrique, droit, articulé sur l'ovaire, nullement prolongé par sa base sur le sommet de l'ovaire, à limbe presque aussi long que le tube, à cinq divisions privées de bosse derrière le sommet.

MORYSIE A FEUILLES DIVERSES. *Morysia diversifolia*, Cass.; *Athanasia dentata*, Lin. Sa tige est épaisse, tortueuse, haute de près de trois pieds et très-rameuse; les feuilles sont peu distantes: les supérieures sessiles, à peine décurrentes, courtes, larges, arquées, subcordiformes, à bords presque entiers; les inférieures sont décurrentes, contournées, linéaires-lancéolées et dentées; les calathides sont nombreuses, rapprochées, composées de quinze à seize fleurs jaunes, réunies en corymbe. Du cap de Bonne-Espérance.

MOSAIQUE. MOLL. Nom marchand d'une espèce du genre Cône, *Conus tessellatus*, L.

MOSAMBÉ. BOT. Nom indien de quelques espèces de Cléomés, adopté dans quelques ouvrages pour désigner ce genre. V. CLÉOMÉ.

MOSASAURE. *Mosasaurus*. REPT. FOSS. Genre de l'ordre des Sauriens, créé par Buckland pour la grande espèce fossile trouvée dans les carrières de tuf calcaire qui constitue la montagne de Saint-Pierre, près de Maes-

tricht. Ce tuf résultant des dépôts les plus modernes de la formation crétacée, contient des Ammonites, des Bélemnites, des Hamites et grand nombre d'autres coquilles de la craie, en même temps que des débris d'animaux marins qui lui appartiennent en propre. Ce fut en 1780 que l'on y découvrit une tête à peu près complète, qui appartient maintenant au Muséum de Paris. Cette pièce célèbre dérouta pendant plusieurs années toute la science des naturalistes : plusieurs y voyaient la tête d'une Baleine, d'autres celle d'un Crocodile; mais sa véritable place, dans la série animale, lui fut assignée pour la première fois par Adrien Camper dont les travaux de Cuvier sont venus depuis confirmer l'opinion. Il résulte des recherches de ces deux savants illustres que l'animal auquel avaient appartenu les débris en question était un Reptile marin d'une taille gigantesque et très-voisin des Monitors. Et quant à l'époque à laquelle le Mosasaure se montra pour la première fois, ce fut selon toute apparence vers la fin de cette longue série de périodes géologiques, durant laquelle se déposèrent les groupes oolitiques et crétacés. Dans toute la durée de ces périodes, notre planète paraît avoir été surtout habitée par des animaux marins, et, au nombre des plus grands parmi ces derniers, se trouvaient des Sauriens d'une stature gigantesque, dont plusieurs habitaient la mer et arrêtaient dans de justes limites l'accroissement excessif des tribus de Poissons leurs contemporaines.

Depuis le Lias jusqu'au moment où a commencé le dépôt de la Craie, les Ichthyosaures et les Plésiosaures furent les tyrans de l'Océan; et, à partir de cette dernière époque qui est précisément celle où se termina leur existence, ils paraissent avoir été remplacés, tout le temps que dura le dépôt de la Craie, par le Mosasaure, qu'on dirait avoir été créé pour remplir temporairement leurs fonctions, et qui devait lui-même céder la place aux Cétacés de la période tertiaire. Comme il n'existe dans le monde actuel aucun Saurien qui habite la mer; comme d'un autre côté les représentants les plus puissants de cet ordre, les Crocodiles, bien que créés spécialement pour vivre dans les eaux, ont recours plutôt à la ruse qu'à la vitesse pour s'emparer de leur proie, il ne sera pas sans intérêt d'étudier les arrangements mécaniques par suite desquels un Reptile, voisin des Monitors, se mouvait dans la mer avec assez de puissance et de vélocité pour atteindre et saisir d'aussi grands Poissons que ceux dont il dut faire sa pâture, à en juger d'après le volume prodigieux de ses dents et de ses mâchoires.

Les caractères de la tête et des dents prouvent des rapports intimes entre cet animal et les Monitors, et les proportions des diverses autres parties du squelette conduisent à conclure que ce Monitor monstrueux des mers d'autrefois, avait vingt-cinq pieds de longueur, quoique parmi ses congénères modernes aucun n'excède cinq pieds. La tête est longue de quatre pieds; celle des plus grands Monitors ne dépasse pas cinq pouces. Les anatomistes les plus profonds ne pourraient imaginer qu'avec peine une série de modifications à l'aide desquelles un Monitor pût atteindre la taille et le volume d'un Épaulard (*Delphinus orca*), et posséder en même

temps la faculté de se mouvoir avec force et vitesse au sein des eaux de la mer. C'est néanmoins ce qu'offre le squelette fossile dont l'étude fait l'objet de cet article : dans tout son ensemble, on trouve les caractères d'un Monitor; mais ces caractères se modifient dans le but manifeste d'en faire un animal créé pour vivre au sein des eaux de la mer.

Le Mosasaure n'avait guère de caractères communs avec le Crocodile; mais il se rapprochait des Iguanes par un appareil dentaire fixé sur l'os ptérygoïde, et occupant la voûte palatine, ainsi que cela a lieu chez certains Serpents et chez certains Poissons, où ces dents, dirigées en arrière comme les barbes d'une flèche, s'opposent à ce que la proie puisse leur échapper.

Les autres parties du squelette sont parfaitement en accord avec les caractères fournis par la tête. Toutes les vertèbres sont concaves en avant, et convexes en arrière, et s'adaptent par une articulation orbiculaire qui leur permet des mouvements faciles de flexion dans tous les sens. Depuis le milieu du dos jusqu'à l'extrémité de la queue, elles sont dépourvues des apophyses articulaires qui sont d'une utilité si essentielle pour la solidité du tronc chez les animaux destinés à se mouvoir à la surface de la terre. Elles ressemblent sous ce rapport aux vertèbres des Dauphins, et cet arrangement n'a été créé que dans le but de leur rendre la natation plus facile. Les vertèbres du cou sont aussi construites de façon à procurer à cette partie du corps plus de flexibilité qu'elle n'en a chez les Crocodiles.

De même que la queue des Crocodiles, la queue du Mosasaure, comprimée dans le sens latéral, en même temps qu'épaisse dans le sens vertical, constitue un aviron droit, d'une puissance énorme; et l'action qui résulte de ses mouvements latéraux, chasse le corps en avant, comme ces bateaux que fait avancer un seul homme avec un seul aviron à l'arrière. Bien que les vertèbres caudales soient à peu près en même nombre que chez les Monitors, la queue était proportionnellement plus courte, par suite de la plus grande brièveté relative du corps de chacun de ces os; et de cette disposition résultaient un accroissement de puissance dans la queue considérée comme instrument de natation, et une rapidité de locomotion qui n'eût pu se concilier avec une queue longue et mince comme celle du Monitor, qui s'en aide pour grimper. Enfin une dernière disposition, qui a pour but de donner à la queue une plus grande vigueur, c'est l'existence d'*os en chevron* solidement fixés au corps de chaque vertèbre, de la même manière que dans les Poissons.

Le nombre total des vertèbres est de cent trente-trois, à peu près autant que chez les Monitors, et plus du double de ce qu'on en observe chez les Crocodiles. Les côtes n'ont qu'une seule tête, et sont arrondies comme dans la famille des Lézards. Quant aux extrémités, on en possède des fragments assez nombreux pour démontrer que le Mosasaure, au lieu de pattes, les avait terminées par quatre larges rames pareilles à celles du Plésiosaure et de la Baleine; et il est probable qu'un de leurs usages principaux fut d'aider l'animal à s'élever à la surface des eaux pour y venir respirer, dépourvu qu'il était, suivant toute probabilité, de la queue hori-

zontale, qui permet aux Cétacés ce même mouvement d'ascension. L'ensemble de ces caractères concourt à démontrer que le Mosasaure était organisé dans le but d'une existence exclusivement aquatique, et que, malgré l'exagération de ses proportions, s'il vient à être comparé aux genres vivants de ces deux familles, il établit un anneau intermédiaire entre les Monitors et les Iguanes. Quoi que l'on puisse trouver d'énorme dans ces dimensions comparées à celles de tous les Lézards actuels, et quelque étrange que puisse paraître l'existence de genres marins dans cet ordre des Sauriens dont aucune espèce actuellement vivante n'habite la mer, il n'y a rien là qui doive plutôt étonner que les modifications analogues que l'on observe dans le Mégalosauire et dans l'Iguanodon, exemples d'un agrandissement plus considérable encore du type des Monitors et des Iguanes, converti en des formes colossales appropriées à une locomotion terrestre.

Au milieu de cette variation dans les proportions, on voit persister les mêmes lois qui président à l'organisation des genres contemporains; et la perfection des combinaisons mécaniques qui, à toutes les époques, ont résulté de leur action, prouve quelle haute sagesse a calculé ces mécanismes, et quelle puissance infinie les a maintenus dans leur intégrité.

Cuvier affirme, à propos du Mosasaure, que, même avant d'avoir vu une seule de ses vertèbres ou un seul os de ses extrémités, il était à même de déterminer le caractère général de l'ensemble du squelette, d'après l'examen des mâchoires et du système dentaire, ou même d'après la vue d'une seule dent. Ce pouvoir de détermination, la science en est redevable à ces lois magnifiques de corrélation des organes qui sont le fondement de l'anatomie comparée, et qui donnent à ses découvertes un intérêt si puissant.

Outre les grands débris de l'animal de Maestricht, Mantell en a trouvé d'autres et bien évidemment semblables dans la craie supérieure, près de Lewes, et le docteur Morton dans le sable vert de Virginie.

MOSAT. CONCH. (Adanson.) *V.* BUCARDE.

MOSCARIA. BOT. Pour Moscharia. *V.* MOSQUAIRE.

MOSCATELLINE. BOT. *V.* ADOXA.

MOSCH. BOT. Graine d'Ambrette. *V.* ABEL-MOSCH.

MOSCHARIA. BOT. *V.* MOSQUAIRE.

MOSCHATELLA ou MOSCATELLINA. BOT. *V.* ADOXA.

MOSCHELAPHUS. MAM. L'un des synonymes de Bubale. *V.* ANTILOPE.

MOSCHIFERA. BOT. Le genre créé sous ce nom par Molina, pour une plante du Chili, est le même que le genre Moscharia de Ruiz et Pavon. *V.* MOSQUAIRE.

MOSCHOSME. *Moschosma*. BOT. Genre de la famille des Labiées, établi par le professeur Reichenbach, aux dépens du genre *Acymum* de Linné, avec les caractères suivants : calice ovale, à cinq dents dont les supérieures sont plus grandes et à bords simples, et les inférieures presque égales entre elles, un peu décourantes sur les bords; intérieur de l'orifice nu; tube de la corolle inclus dans le calice; son limbe est subbilabié, avec la lèvre supérieure courttement quadridé, l'inférieure très-entière, presque plane, avec tous les lobes égaux; quatre étamines déclines: les inférieures

les plus longues; filaments libres, édentulés; anthères ovato-réniformes, à loges confluentes; style clavato-capité au sommet, très-courttement bifide; stigmates petits; akènes ovato-comprimés et lisses.

MOSCHOSME A ÉPIS NOMBREUX. *Moschosma polystachia*, Reich.; *Ocymum polystachium*, L. Sa tige est haute de deux pieds, dressée, tétragone et rameuse; ses feuilles sont opposées, longuement pétiolées, ovales, obtuses, pointues, rayées et dentées; les fleurs sont blanchâtres, réunies par verticilles de cinq en une longue grappe nue, axillaire, unilatérale et penchée vers le sommet. Elle est originaire de l'Inde.

MOSCHOXYLE. *Moschoxylum*. BOT. Genre de la famille des Méliacées, établi par A. de Jussieu qui lui assigne pour caractères : calice court, à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes, rarement presque entier; quatre ou cinq pétales quelquefois soudés à leur base, ce qui forme alors une corolle monopétale, très-profondément divisée; huit ou dix étamines dont les filaments sont soudés, et forment un tube court à huit ou dix dents au sommet qui porte huit ou dix anthères exsertes, dressées, alternes avec les dents; style court; stigmate capité ou trilobé; ovaire établi sur un disque qui le recouvre en partie, à trois loges, renfermant chacune deux ovules pendant aux parois latérales. Le fruit consiste en une capsule à trois valves, à trois loges monospermes; semences enveloppées d'un arille succulent. Ces plantes, dont on connaît jusqu'ici trois espèces, appartiennent à l'Amérique du sud.

MOSCHOXYLE PSEUDOTIPULAIRE. *Moschoxylum pseudotipulare*, Juss. Ses feuilles sont ailées avec impaire, bijuguées, à folioles obovales, acuminées, glabres, les inférieures très-petites (ce sont pour ainsi dire des stipules), orbiculaires; les fleurs sont réunies en panicules axillaires, très-courtes et pauciflores; les corolles sont à quatre divisions et pubérules. Du Brésil.

MOSCHOXYLE PLÉCAN. *Moschoxylum Plecanum*, Juss. Feuilles composées de sept folioles presque opposées ou alternes, ovato-lancéolées, acuminées et très-glabres; les fleurs sont rassemblées en panicule terminale, oblongue; les corolles sont à cinq divisions et glabres. Du Brésil.

MOSCHUS. MAM. *V.* CHEVROTAIN.

MOSCOUADE. BOT. Nom vulgaire du Sucre brut, produit par une première cristallisation; il est plus ou moins chargé de mélasse et autres impuretés qui sont enlevées par l'opération du raffinage.

MOSHITE. MIN. Substance noire, opaque, métalloïde, non magnétique, en petits cristaux tubulaires, chargés de facettes, et qui dérivent d'un rhomboèdre de 75° 45', dont la pesanteur spécifique est 5,8, qui raye le verre, quoique fragile.

MOSIGIA. BOT. Le genre produit sous ce nom par Sprengel (*Syst.*, 111, 661) est le même que le genre *Moscharia*. *V.* MOSQUAIRE.

MOSILLE. *Mosillus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, division des Scatophiles, établi par Latreille aux dépens du grand genre *Musca* de Linné, et ayant pour caractères : antennes plus courtes que la tête, insérées près du milieu de sa face antérieure, composées de trois

articles, dont le dernier en palette presque triangulaire ou demi-orbiculaire, n'est pas beaucoup plus long que le deuxième, avec une soie latérale; cuillerons petits; balanciers nus; tête presque globuleuse ou transverse; ailes couchées sur le corps; pieds propres au saut. Latreille avait d'abord établi ce genre dans son *Genera Crustaceorum et Insectorum*. Plus tard (Règne Animal) il le confondit avec les Oscines, et ce n'est que dans ces derniers temps qu'il l'en a de nouveau distingué (Fam. Nat., etc.). Il en diffère essentiellement par la forme de la tête qui, dans les Oscines, est triangulaire au lieu d'être globuleuse. Les habitudes de ces petits Diptères sont encore peu connues: on sait cependant qu'une espèce (la Mouche aux yeux rouges de Panzer) dépose ses œufs dans les liqueurs fermentées; c'est cette espèce que l'on voit voltiger en si grand nombre aux environs des caves où l'on fait le vin; on la trouve souvent morte dans le vin et le vinaigre. Une autre espèce, *Mosillus casei*, Latr., dépose ses œufs dans le fromage; la larve s'en nourrit et exécute des sauts en rapprochant en forme d'arc les deux extrémités de son corps et en le débandant ensuite avec force pour produire l'effet d'un ressort. Goëdard, Lister, Mérian et Frisch ont parlé de cet insecte. Linné en fait une variété de son *Musca putris*; mais il en diffère essentiellement. La larve d'une autre espèce nommée *Musca frit* par Linné, vit dans les balles de l'orge: elle est un des plus grands fléaux pour les habitants de la Suède, en détruisant souvent la dixième partie des grains de cette plante. Le dommage occasionné annuellement par ce Diptère est évalué à plus de cent mille ducats, suivant le calcul de Linné. Enfin une autre espèce dépose sa larve dans la chair des Nègres qui sont atteints de l'horrible maladie appelée éléphantiasis. Linné la nomme *Musca lepræ*. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces.

MOSILLE ARQUÉ. *Mosillus arcuatus*, Latr. Noir bronzé; ailes transparentes, sans taches; balanciers blancs. Latreille a trouvé cette espèce sur le sable des fentes des murs: il pense qu'elle y pratique des enfoncements pour s'y cacher la nuit. On la trouve fréquemment à Paris.

MOSINA. BOT. (Adanson.) Synonyme d'Ortégia. *V.* ce mot.

MOSLA. BOT. Le genre créé sous ce nom, par Hamilton, dans la famille des Labiées, a été réuni au genre *Hedeoma*, de Persoon, dont il ne diffère que parce que la lèvre inférieure de la corolle a trois petites dents au lieu de deux. Il en constitue simplement une section. *V.* HÉDÉOME.

MOSOSAURE. *Mososaurus*. REPT. FOSS. *V.* MOSA-SAURE.

MOSQUAIRE. *Moscharia*. BOT. Ruiz et Pavon (*Prodróm. Flor. Peruv.*, p. 105) ont proposé sous ce nom un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et de la Syngénésie égale, L., auquel ils ont imposé les caractères suivants: involucre ovoïde, composé de six folioles ovales, concaves, presque membraneuses et sur un seul rang; réceptacle plan, garni de paillettes, les extérieures carénées, les autres linéaires, lancéolées; calathide composée de fleurs hermaphro-

dites, à corolle en languette linéaire, lancéolée, tronquée et tridentée; les fleurs extérieures au nombre de huit, enveloppées par des écailles carénées, les intérieures placées entre des écailles linéaires-lancéolées; style filiforme, de la longueur des étamines; deux stigmates un peu étalés; akènes obovés, les extérieurs couronnés d'une aigrette courte et plumeuse, les intérieurs dépourvus d'aigrette. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Moscharia pinnatifida*, plante herbacée, dont les feuilles sont amplexicaules, pinnatifides, à segments profondément incisés. Elle croît dans les lieux arides et sablonneux du Chili.

Forskahl (*Flor. Egypt. Arab.*, p. 158) avait donné ce même nom de *Moscharia* à un genre qui, selon Vahl, n'est autre chose que le *Teucrium Iva*, L.

Le genre *Rhaponticum*, formé aux dépens du *Centaurea*, L., avait aussi été nommé *Moscharia* par Heister.

MOSQUILLES, MOSQUITES ET MOUSQUITES. INS. Par corruption de Moustiques. *V.* ce mot.

MOSQUILLON. OIS. L'un des noms vulgaires de la Bergeronnette grise.

MOSQUITE. OIS. Synonyme vulgaire de Sylvie à tête noire. *V.* SYLVIE.

MOTACILLA. OIS. *V.* BERGERONNETTE.

MOTELLE. Même chose que Mustèle. *V.* GADE.

MOTERELLE ou MOTTERELLE. OIS. Synonyme vulgaire de Notteux. *V.* TRAQUET.

MOTMOT. OIS. *V.* МОМОТ.

MOTELLE. POIS. L'un des noms vulgaires du *Cobitis fossilis*. *V.* COBITE.

MOTTEREAU. OIS. Synonyme vulgaire d'Hirondelle de rivage. *V.* HIRONDELLE.

MOTTEUX. OIS. Espèce du genre Traquet, que Vieillot a faite type d'un genre distinct. *V.* TRAQUET.

MOUCELET. BOT. Synonyme vulgaire de Thlaspi.

MOUCHARRA. POIS. Espèce du genre *Glyphisodon*. *V.* ce mot.

MOUCHAT. OIS. L'un des noms vulgaires du Grosbec Moineau.

MOUCHE. POIS. Nom vulgaire du *Salmo notatus*, L. *V.* SAUMON.

MOUCHE. *Musca*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Linné qui l'avait caractérisé d'une manière si vague, qu'il renfermait d'abord jusqu'à des familles et une grande quantité de genres différents. Dans les dernières éditions de son *Systema Naturæ*, il partageait son genre Mouche en plusieurs sections et en deux coupes principales, dont l'une renfermait les Diptères à antennes effilées, grenues ou terminées en massues; cette coupe comprend actuellement la famille des Tanystomes de Latreille, et une grande partie de la famille des Notacanthes. L'autre coupe comprenait toutes les espèces à antennes terminées par une palette, et portant une soie sur leur dos: elle renferme les genres *Musca* et *Syrphus* de Fabricius. Depuis Linné, plusieurs auteurs ont démembré son genre Mouche, et ont établi à ses dépens plusieurs autres genres. Scopoli a préparé le premier les améliorations qui ont été apportées dans ce grand genre; il a examiné les parties de la mandu-

cation de ces insectes, et s'en est servi pour caractériser ses genres. Geoffroy, Degéer, Fabricius, etc., ont ensuite travaillé ces insectes, et Meigen a formé plusieurs nouveaux genres, en employant pour base de sa classification les ailes et quelques parties extérieures du corps et de la bouche. Enfin Latreille, Dumeril et Fallen, ont encore beaucoup éclairci cette matière dans leurs ouvrages, et le genre Mouche, tel qu'il a été restreint par Latreille, peut être ainsi caractérisé : ailes écartées, les deux premiers articles des antennes beaucoup plus courts que le troisième ; celui-ci formant une palette allongée et prismatique qui porte une soie mince et souvent plumeuse.

Le genre Mouche, tel qu'il est caractérisé par Latreille, se distingue des Échinomyies et Ocyptères, genres qui en sont les plus voisins, par les antennes, qui, dans ces derniers, n'ont point le troisième article beaucoup plus long que les deux premiers pris ensemble. Le genre Célyphe de Dalman en est suffisamment distingué par son écusson qui recouvre tout le corps ; les genres Phasie, Trichopode, Ivie, Métopie et Mélanophore, en sont séparés par leurs antennes, qui sont beaucoup plus courtes que la face antérieure de la tête, tandis qu'elles sont presque aussi longues qu'elle dans les Mouches ; les Lises ont des ailes couchées sur le corps ; le genre Achias a les yeux portés sur des prolongements de la tête en forme de cornes ; enfin il existe un grand nombre de genres qui ont le même port, mais qui s'en distinguent par des caractères tirés de la forme des antennes, de la tête, des palpes, etc. Les Mouches proprement dites, dont on peut considérer comme type du genre la Mouche domestique, ont le corps oblong, à peu près cylindrique ; leur tête est globuleuse, un peu plus large que longue, avec deux yeux très-grands et à réseaux, et trois petits yeux lisses distincts. La partie antérieure, ou le front, est aplatie et présente un espace arrondi au haut duquel sont insérées les antennes qui sont composées de trois articles, dont le premier et le second très-courts, plus larges que longs, hérissés de quelques longs poils rudes ; le troisième est à peu près trois fois plus grand que les deux premiers ensemble ; il est presque prismatique, c'est-à-dire que sa partie extérieure est composée de deux faces arrondies et que le côté intérieur est aplati ; il donne attache à sa base, et un peu extérieurement à une soie plus longue, couverte de longs poils ou plumeuse dans la plupart, et simple dans d'autres. La cavité buccale est située à la partie inférieure de la tête, elle contient une trompe membraneuse, coudée, rétractile et terminée par deux grandes lèvres. Les palpes sont insérées presque à la base de cette trompe, et dirigées vers sa naissance ; elles sont filiformes ou un peu plus grosses vers leur extrémité et hérissées de longs poils : cette trompe, ainsi que ses palpes, sort et rentre dans la cavité buccale à la volonté de l'animal. Le corselet est cylindrique, il ne paraît composé que d'un seul segment apparent. Les ailes sont grandes, horizontales ; leurs nervures longitudinales sont fermées par des nervures transversales ; les cuillerons sont grands, ils recouvrent en majeure partie les balanciers qui sont assez courts ; les pattes sont assez longues, grêles, elles

sont terminées par deux crochets et deux pelotes, et sont généralement couvertes de longs poils rudes. L'abdomen est ovalaire, composé de quatre segments apparents, et terminé dans les femelles, par un oviducte un peu saillant.

Les larves des Mouches sont apodes et cylindriques ; elles sont molles, et leur tête est garnie d'un ou deux crochets écaillés ; Voy., quant aux détails de l'organisation de ces larves, à l'article Muscides ; quant à leurs habitudes elles vivent dans différentes matières, telles que les excréments, la viande en décomposition ; celle de la Mouche domestique habite les fumiers et les lieux fangeux et sales. Les Mouches, dans leur état parfait, sont très-abondantes pendant tout l'été, surtout en juillet et août ; ce sont des insectes très-incommodes dans nos maisons, où ils gâtent tout en y déposant leurs excréments, qui sont mous et durcissent en forme de petite tache aux endroits où ils ont été posés. Soit que l'on mange, soit que l'on travaille, on est continuellement assailli par les Mouches, qui viennent se placer sur les mets, qui y tombent même, ou qui s'attachent à vous pour sucer la transpiration. On ne parvient à s'en préserver dans les appartements qu'en ne laissant que très-peu de jour ; dans les provinces méridionales, où elles sont encore plus abondantes, on en détruit beaucoup en les prenant par milliers au moyen d'un appareil très-simple : on suspend au plancher un paquet de branches et de feuilles de Saule ou de Fougère ; pendant la nuit toutes les Mouches vont s'y placer, et on n'a qu'à faire entrer ce faisceau dans un sac pour en prendre une énorme quantité. Plusieurs espèces de Mouches aiment à sucer le miel des fleurs, d'autres attaquent les cadavres, et y déposent leurs œufs ; il y en a même une espèce qui est vivipare, c'est-à-dire qu'elle ne pond pas des œufs, mais bien de petites larves toutes formées, qu'elle dépose sur la viande et qui y grossissent très-rapidement. Ces habitudes carnassières de la larve et de l'insecte parfait forment un caractère assez général des Mouches.

Dans un excellent travail publié récemment par J. Macquart, sur les Diptères du nord de la France, ce profond entomologiste a cru devoir scinder encore plus qu'on ne l'avait fait précédemment le genre Mouche, et il l'a limité aux caractères suivants : épistome peu saillant ; antennes atteignant à peu près l'épistome ; deuxième article peu onguiculé ; troisième au moins triple du précédent ; style plumeux ; première cellule postérieure des ailes entr'ouverte près de l'extrémité de l'aile, à nervure externo-médiaire un peu concave en dedans ; nervure transverse située vis-à-vis l'extrémité de la cellule médiastine ; discoïdale à nervure transverse droite. Macquart décrit les espèces suivantes :

MUCHE DOMESTIQUE. *Musca domestica*, L. Longue d'environ trois lignes et demie ; antennes noires avec la soie barbue ; yeux d'un rouge brun ; devant de la tête d'un blanc satiné, le reste noir ; corselet d'un noir cendré avec quatre raies longitudinales noirâtres ; abdomen d'un brun noirâtre en dessus avec des taches noires allongées, et d'un jaunâtre pâle en dessous avec une ligne brune au milieu ; ailes transparentes avec la

base jaunâtre très-pâle. L'accouplement de cette espèce est fort remarquable; c'est la femelle qui introduit son organe générateur, conformé en long tuyau, dans le corps du mâle.

MOUCHE BOURREAU. *Musca carnifex*, Macq.; *Byomya carnifex*, Rob. Elle est d'un vert métallique obscur, à léger duvet cendré; face et côtés argentés; bande frontale noire. Taille, trois lignes.

MOUCHE BOVINE. *Musca bovina*, Robineau. Elle est cendrée, avec les côtés de la face et du front blancs; abdomen à bande dorsale noire. Taille, trois lignes. Très-commune, incommode aux animaux ruminants.

MOUCHE CORVINE. *Musca corvina*, Fab. Semblable à la Mouche domestique, mais les côtés de la face et du front sont argentés; l'abdomen est ferrugineux et marqué de blanc chez les mâles, cendré et marqué de noir chez les femelles. Taille, trois lignes.

MOUCHE A FACE DORÉE. *Musca aurifacies*, Rob. Elle a les côtés de la face d'un rouge doré, une bande frontale rouge, l'abdomen testacé, à reflets et ligne dorsale noirâtres.

MOUCHE LATÉRALE. *Musca lateralis*, Macq. Côtés de la face et du front blancs, abdomen noirâtre, à premier segment testacé chez le mâle; chez la femelle il y a en outre les côtés du second également testacés. Taille, trois lignes.

MOUCHE VITRIPENNE. *Musca vitripennis*, Meig. Elle est d'un vert obscur, avec la face et les côtés argentés; bande frontale et antennes noires; corselet verdâtre ou bleuâtre; abdomen testacé, transparent, à bande dorsale noirâtre. Taille, deux lignes.

Le nom de Mouche a été appliqué à beaucoup d'insectes appartenant à des genres et à des ordres bien différents, et en général on donne le nom de Mouche à tous les insectes volants. On a appelé vulgairement :

MOUCHE ABEILLIFORME, un Élophile.

MOUCHES APHIDIVORES, des Syrphes et des Hémiérobes.

MOUCHES ARAIGNÉES, les Hippobosques et les Ornithomyies.

MOUCHES ARMÉES, les Stratiomides.

MOUCHES ASILES OU PARASITES, des Oestres, des Taons et des Mélophages.

MOUCHES D'AUTOMNE, les Stomoxes.

MOUCHES A RATEAU, des Notonectes.

MOUCHE A BEC, un Rhingie.

MOUCHE BÉCASSE, un Empis.

MOUCHES BOMBARDIÈRES, les Brachines.

MOUCHES BOURDONS, les Volucelles.

MOUCHE BRETONNE, **MOUCHE A CHIEN**, l'Hippobosque du Cheval.

MOUCHES A COTON, l'*Ichneumon glomeratus*. Cet insecte dépose ses œufs dans le corps des chenilles de Papillons, et sa larve se file des coques d'une matière blanche ou jaune qui a l'apparence du coton.

MOUCHES ÉPHÉMÈRES, les Éphémères.

MOUCHE A FAUX, la Raphidie.

MOUCHES A FEU, les Lampyres, quelques Fulgores et Taupins.

MOUCHE DU FROMAGE, un Mosille.

MOUCHES DES GALLES, des Diplolèles et des Cinips.

MOUCHES GALLINSECTES et PROGALLINSECTES, des Cochenilles et des Kermès.

MOUCHE DE LA GORGE DU CERF, un Oestre.

MOUCHE GUÊPE, un Conops.

MOUCHES LOUPS, les Asiles.

MOUCHES LUISANTES, les Lampyres, quelques Fulgores ou des Taupins.

MOUCHE LUMINEUSE, l'*Elater noctilucus* de Linné; il est nommé *Cucuyos* ou *Coyouyou* par les naturels de l'Amérique méridionale, et *Cucujo* par les Espagnols.

MOUCHES MERDIVORES, les Scatophages.

MOUCHES A MIEL, les Abeilles.

MOUCHE DE L'OLIVIER, un Téphrite.

MOUCHES A ORDURE, les Scatopses.

MOUCHES PAPILIONACÉES, les Phriganes et les Perles.

MOUCHES PAPILIONAIRES, les Hémiérobes.

MOUCHE PÉTRONELLE, un Calobate.

MOUCHE PIQUEUSE, un Stomoxe.

MOUCHE POURCEAU, l'Éristale tenace.

MOUCHES DE RIVIÈRE, les Éphémères et d'autres insectes dont la larve vit dans l'eau.

MOUCHE DE SAINT-JEAN, la Cantharide.

MOUCHES DE SAINT-MARC, les Bibions.

MOUCHE SAUTANTE, le Psylle.

MOUCHES SAUTILLANTES, les Mosilles.

MOUCHES A SCIE, les Tenthredines.

MOUCHE SCORPION, le Panorpe.

MOUCHES STERCORAIRES, les Scatophages.

MOUCHES A TARIÈRE, les Hyménoptères de la section des Térébrans de Latreille.

MOUCHES VIBRANTES, les Ichneumons.

MOUCHE DU VINAIGRE, un Mosille.

MOUCHEROLLE. *Muscipeta*. ois. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec très-déprimé, plus large que haut, souvent un peu dilaté sur les côtés; une arête vive sur la mandibule supérieure qui est crochue et recourbée même sur l'inférieure qui est très-déprimée, pointue, garnie à sa base de poils qui souvent en surpassent la longueur; narines placées à la surface du bec et près de sa base, ouvertes et cachées par des poils qui les recouvrent à claire-voie; pieds courts et faibles; quatre doigts : trois en avant, inégaux, l'externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la seconde articulation, l'interne soudé à la base; ailes médiocres; les trois premières rémiges étagées, la quatrième ou la cinquième la plus longue. Quant aux mœurs et aux habitudes de ces Oiseaux, tout ce qui a été dit en parlant des Gobe-Mouches, dont ils sont un démembrement, leur convient exclusivement.

MOUCHEROLLE D'ACADIE. *V.* Gobe-Mouche de la Nouvelle-Écosse.

MOUCHEROLLE AUX AILES DORÉES. *V.* SYLVIE AUX AILES DORÉES.

MOUCHEROLLE ALTILOQUE. *V.* SYLVIE ALTILOQUE.

MOUCHEROLLE ARDOISÉ ET JAUNE D'EDWARDS. *V.* MOUCHEROLLE TICTIC.

MOUCHEROLLE AUX AILES RAYÉES. *Muscicapa tænioptera*, Ch. Bonap. Tout le corps est cendré, avec les ailes et la queue noires; la gorge et l'abdomen sont blancs ainsi qu'une large bande sur les ailes et l'extrémité des

rectrices; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Des contrées méridionales de l'Amérique du nord.

MOUCHEROLLE AZUROU. *V. Gobe-Mouche AZUROU*, mis en place d'AZUROU.

MOUCHEROLLE BANYUMAS. Horsf. Même chose que Gobe-Mouche chanteur.

MOUCHEROLLE A BEC BLEU. *Muscicapa cyanostris*, Vieill. Tout le plumage noir, avec le bord des rémiges blanchâtre; bec bleu, terminé de noir; pieds noirâtres. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE A BEC COURT. *Muscipeta brevirostris*, Vig. Parties supérieures d'un noir vif, les inférieures, le bas du dos, l'extrémité des ailes, une bande sur les rémiges et les rectrices latérales d'un rouge éclatant; bec court et assez grêle. Taille, huit pouces. De l'Archipel de l'Inde.

MOUCHEROLLE BLEU. *Muscicapa cyanea*, Vieill. Parties supérieures, gorge et poitrine d'un bleu foncé; un trait noir sur le *lorum*; ventre et tectrices anales d'un roux vif; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. La femelle a les parties supérieures d'un bleu grisâtre, avec le bord des rémiges roussâtre; les rectrices sont bordées de bleu céleste; elle a en outre toutes les parties inférieures rousses. Des Moluques.

MOUCHEROLLE BLEU D'EDWARDS. *V. SYLVIE BLEUATRE*.

MOUCHEROLLE A BRACELETS. *Muscicapa armillata*, Vieill. Parties supérieures d'un gris ardoisé; une tache blanche sur les côtés de la gorge et sous le menton; aréole des yeux d'un blanc pur; rémiges et rectrices noires, bordées de gris; les trois latérales de ces dernières terminées de blanc; poitrine d'un noir bleuâtre; parties inférieures rousses; bas de la jambe jaune; bec et pieds bruns. Taille, six pouces trois lignes. De l'Amérique septentrionale.

MOUCHEROLLE BRUN. *Todus fuscus*, Lath. Parties supérieures d'un brun roussâtre, les inférieures olivâtres, tachetées de blanc; une bande noirâtre sur les tectrices alaires; rectrices d'un brun ferrugineux; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De l'Amérique septentrionale.

MOUCHEROLLE BRUN ET BLANC. *Muscicapa phœno-leuca*, Vieill. Parties supérieures brunes; sommet de la tête jaune, entouré d'une bordure blanche; le reste de la tête ainsi que les rectrices noirs; celles-ci étagées; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE BRUN A GORGE BLANCHE. *Todus novus*, L.; *Todus gularis*, Lath. Parties supérieures brunes; gorge blanche; devant du cou et poitrine tachetés de brun; le reste des parties inférieures blanchâtre; bec et pieds bruns; ongles jaunes. Taille, huit pouces.

MOUCHEROLLE BRUN DE LA MARTINIQUE. *Muscicapa petechia*, Lath., Buff., pl. enl. 568, fig. 2. Parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures variées de blanc, de gris et de roussâtre; rectrices latérales frangées de blanc; tectrices anales rougeâtres, bordées de blanc; bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes.

MOUCHEROLLE A CALOTTE NOIRE. *Muscipeta atricapilla*, Drap. Parties supérieures d'un gris varié d'olivâtre et de noirâtre; sommet de la tête garni de plumes longues et d'un noir parfait; rémiges d'un brun noi-

râtre, les secondaires bordées de blanchâtre; tectrices alaires bordées de gris cendré; rectrices brunes, bordées de cendré; gorge et poitrine grises: le reste des parties inférieures d'un blanc grisâtre; bec noirâtre, gris à sa base en dessous; pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes. Du Brésil.

MOUCHEROLLE CAPITAL. *Muscicapa capitalis*, Meclel. Parties supérieures brunes; sommet de la tête, premières tectrices alaires et dessus de la queue noirs; une tache suboculaire blanche, de chaque côté de l'occiput; parties inférieures, côtés du cou et flancs brunâtres; croupion et anus blancs. Taille, cinq pouces. De Malaga.

MOUCHEROLLE DE CAYENNE. *V. MOUCHEROLLE A VENTRE JAUNE*.

MOUCHEROLLE COLON. *Muscicapa Colonus*, Vieil. Tout le plumage noir, à l'exception du sommet de la tête et des sourcils qui sont d'un blanc mêlé de bleuâtre, du croupion et du bord extérieur des rectrices latérales, qui sont blancs; les deux rectrices intermédiaires sont plus longues que les autres, elles ont les barbes courtes aux deux extrémités et sont en quelque sorte dénudées au milieu; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces neuf lignes. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE A COU JAUNE. *Muscicapa flavicollis*, Lath. Parties supérieures vertes; front et moustaches noirs; tache oculaire jaunâtre; sommet de la tête jaune; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de jaune; les deux rectrices intermédiaires terminées de blanc; devant du cou jaune; côtés de la poitrine rougeâtres; abdomen vert, tacheté de jaune; bec et pieds rouges. Taille, six pouces; queue très-fourchue. De Chine.

MOUCHEROLLE COULEUR DE POIX. *Muscicapa picata*, Sykes. Parties supérieures noirâtres, les inférieures d'un blanc sale; un trait blanc qui part du menton et se dirige vers la nuque et même au delà; une bande sur les ailes; le croupion, les deux rectrices latérales et l'extrémité de la queue de la même couleur. Taille, sept pouces et demi. De l'Inde.

MOUCHEROLLE COURONNÉ. *Todus regius*, Lath.; Buff., pl. enl. 289. Parties supérieures d'un brun foncé, avec les tectrices alaires d'un brun fauve; front surmonté d'une large huppe d'un rouge bai, avec l'extrémité des plumes noire; sourcils blanchâtres; rectrices rousses; gorge jaune; un collier noirâtre; poitrine blanchâtre, tachetée de brun; abdomen roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE A CROUPION JAUNE DE CAYENNE. *Muscicapa spadicea*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; tectrices alaires bordées de roux; rémiges et rectrices brunes; croupion jaune; parties inférieures jaunâtres; bec et pieds bruns. Taille, six pouces six lignes.

MOUCHEROLLE A CROUPION JAUNE D'EDWARDS. *V. SYLVIE A TÊTE TACHETÉE*.

MOUCHEROLLE DU DÉSERT. *Muscicapa deserti*, Lath. Le plumage d'un jaune obscur; rémiges et rectrices noirâtres; bec jaunâtre; pieds noirs. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

MOUCHEROLLE DJOU. *Muscicapa crepitans*, Lath. La majeure partie du plumage noire; des lignes blanchâ-

tres sur la gorge; plumes de la nuque assez longues et susceptibles de se relever en huppe; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Australasie. Espèce douteuse.

MOUCHEROLLE DORÉ. *V. Gobe-Mouche (Petit) noir-aurore.*

MOUCHEROLLE A DOS BLANC. *Muscicapa melanoleuca*, Lath. Parties supérieures blanchâtres; rémiges, tectrices alaires, extrémité des rectrices et parties inférieures noires; cuisses rayées de noir et de blanc; la femelle est cendrée où le mâle est blanc. Taille, six pouces. D'Asie.

MOUCHEROLLE ENADO. *Muscicapa Enado*, Less., Zool. du voyage de la Coq., pl. xv, fig. 2. Parties supérieures d'un roux de cannelle, plus foncé sur les ailes et le croupion; sommet de la tête d'un noir intense; gorge et devant du cou d'un jaune roux assez vif; abdomen blanc; rémiges d'un roux vif, mêlé de noir; rectrices brunâtres et égales; bec gris; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Guinée.

MOUCHEROLLE A FACE NOIRE. *Muscicapa melanopsis*, Vieill. Parties supérieures d'un gris foncé; front et joues d'un noir velouté; devant du cou noirâtre; parties inférieures rousses; bec verdâtre, bleu à sa base; pieds bruns. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

MOUCHEROLLE FAUVE DE CAYENNE. *Muscicapa cinnamomea*, Lath. Parties supérieures d'un brun fauve; tectrices alaires terminées de jaune, ce qui forme une bande de cette couleur sur les ailes; rémiges noirâtres, bordées de roux; croupion et parties inférieures jaunâtres; bec et pieds noirs. Taille, six pouces six lignes.

MOUCHEROLLE FERRUGINEUX. *Todus ferrugineus*, Lath. Parties supérieures brunes, onnées de noirâtre; joues variées de noirâtre et de blanc; une moustache blanche; rémiges bordées de jaunâtre qui forme aussi sur les ailes une bande étroite; rectrices d'un brun sombre; parties inférieures d'un roux ferrugineux; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE GILLIT. *Muscicapa bicolor*, Lath., Buff., pl. enl. 675, fig. 1. Parties supérieures brunes, noires sur le sommet de la tête, le croupion, les rémiges et les rectrices; une sorte de cercle blanc sur le dos; grandes tectrices alaires bordées de blanc qui est la nuance des parties inférieures; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. La femelle est entièrement grise. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE A GORGE BLANCHE. *Muscicapa albobularis*, Less. Le dessus de la tête et des joues noir; un sourcil blanc ainsi que la gorge et le devant du cou; dos et tectrices alaires d'un brun fuligineux; poitrine et flancs d'un brun noirâtre; dos, croupion et abdomen d'un brun rougeâtre; rectrices d'un roux brunâtre vif; rémiges brunes, frangées de roux; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Inde.

MOUCHEROLLE GRIS. *V. Sylvie des États-Unis.*

MOUCHEROLLE GRIS-BRUN. *Muscicapa obscura*, Vieill. Parties supérieures d'un gris foncé; gorge, devant du cou et haut de la poitrine gris; le reste des parties inférieures d'un brun roussâtre; bec noir, cendré à sa

base; pieds noirâtres. Taille, sept pouces quatre lignes. De Cayenne.

MOUCHEROLLE GRIS DE FER D'EDWARDS. *V. Sylvie gris de fer.*

MOUCHEROLLE GRIS DE PLOMB. *Todus plumbeus*, Lath. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; sommet de la tête noirâtre; rémiges et rectrices noires; tectrices alaires bordées de blanc; parties inférieures blanches; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE HUPPÉ A CROUPION ORANGÉ. *Muscicapa fuscescens*, Lath. *V. Gobe-Mouche orangé et noir, femelle.*

MOUCHEROLLE HUPPÉ DE L'ILE BOURBON. *Muscicapa Borbonica*, Lath., Buff., pl. enl. 575, fig. 2. Parties supérieures d'un rouge bai; tête d'un noir irisé; tectrices alaires brunes, bordées de rougeâtre; rémiges noirâtres, bordées de rougeâtre et blanches intérieurement; rectrices d'un rouge brun, variées de noirâtre; parties inférieures cendrées; tectrices anales blanches; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces quatre lignes. La femelle a la tête cendrée.

MOUCHEROLLE A HUPPE BLANCHE. *Muscicapa Martinica*, Lath.; *Muscicapa albicapilla*, Vieill. Parties supérieures d'un gris verdâtre; les plumes du sommet de la tête blanches à leur origine; tectrices alaires terminées de blanc; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de verdâtre; gorge d'un gris bleuâtre; poitrine blanche, jaunâtre sur les côtés; flancs gris; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces neuf lignes. De l'Amérique septentrionale.

MOUCHEROLLE INDIGO. *Muscicapa indigo*, Horsf. Tout son plumage est d'un bleu d'indigo assez vif; son bec et ses pieds sont d'un brun noirâtre. Taille, cinq pouces. De l'archipel des Indes. Vigors décrit dans le *Zoological Society of Lond.* (1851, p. 171), sous le nom de *Muscicapa menalops*, une espèce qui paraît ne point différer essentiellement de celle-ci; elle est également bleue, seulement elle a le tour des yeux noir, ce qui tient peut-être à la différence de sexe.

MOUCHEROLLE JAUNE. *Muscicapa Cayennensis*, Lath.; *Muscicapa flava*, Vieill. Parties supérieures brunes; sommet de la tête ceint d'un trait blanc, en partie bordé de noir, le centre formé de plumes longues, orangées et striées de noir; joues noirâtres; rémiges et rectrices brunes, bordées de roux; parties inférieures jaunes, avec la gorge blanche; bec et pieds noirs. Taille, six pouces trois lignes. De l'Amérique septentrionale.

MOUCHEROLLE JAUNE D'OCRE. *V. Échenilleur ochracé.*

MOUCHEROLLE JAUNE D'OTAHITI. *Muscicapa lutea*, Lath. *V. Gobe-Mouche de Manpiti femelle.*

MOUCHEROLLE JAUNE TACHETÉ. *Muscicapa afra*, Lath. Parties supérieures d'un jaune sale, varié de taches noirâtres; sommet de la tête roux, rayé de noir; moustaches noires; quelques traits semblables sur les côtés du cou; rémiges et rectrices rousses, bordées de brun; parties inférieures jaunes, rayées de noirâtre; bec et pieds cendrés. Taille, sept pouces six lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

MOUCHEROLLE MAL-VÊTU. *Muscicapa pullata*, Ch. Bonap. Son corps est cendré, avec les ailes et la queue

noires; celle-ci est fourchue avec la rémige latérale blanche extérieurement. Bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. De l'Amérique septentrionale.

MOUCHEROLLE MÉLANOPS. *Muscicapa melanops*, Vieill. Parties supérieures brunes; sommet de la tête noir, orné d'une sorte de huppe d'un jaune orangé; tectrices alaires et rémiges noirâtres; rectrices noires, une tache transversale sur les troisième et quatrième; parties inférieures d'un roux blanchâtre; bec et pieds d'un noir bleuâtre. Taille, six pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE A MOUSTACHES. *Muscicapa barbata*, Lath. Parties supérieures d'un vert pâle; une large moustache noire, frangée de jaune; parties inférieures d'un vert jaunâtre; gorge jaune; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Australasie.

MOUCHEROLLE NOIR DU BRÉSIL. *Muscicapa nigerrima*, Vieill. Tout le plumage d'un noir brillant, à l'exception du dessous des rémiges qui sont blanches dans leur plus grande partie; bec et pieds noirs. Taille, six pouces neuf lignes.

MOUCHEROLLE NOIR DE L'ILE DE LUÇON. *Muscicapa Lucionensis*, Lath. Parties supérieures noires, irisées en violet; une tache blanche sur le milieu des tectrices alaires; parties inférieures d'un cendré foncé; bec et pieds brunâtres. Taille, cinq pouces.

MOUCHEROLLE NOIR DE L'ILE DE TANNA. *Muscicapa Passerina*, Lath. Parties supérieures d'un noir mat, les inférieures blanchâtres.

MOUCHEROLLE NOIR ET BLANC. *Muscicapa atroleuca*. Son plumage est d'un noir bronzé; il y a sur les rémiges un miroir blanc; l'abdomen est de cette dernière couleur. La tête est ornée d'une huppe assez épaisse; le bec et les pieds sont noirs. Taille, cinq pouces. De la côte d'Angole. Cette espèce constitue, selon Lesson, un sous-genre.

MOUCHEROLLE NOIRÂTRE DU PARAGUAY. *Muscicapa nigricans*, Vieill. Parties supérieures noirâtres; sourcils blancs; bords des plumes de la tête et du cou cendrés; petites tectrices alaires frangées de brun, les grandes rouges; rémiges rougeâtres, terminées de noir; rectrices latérales bordées de blanc; parties inférieures variées de noirâtre et de blanc roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, six pouces dix lignes. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE. *Muscicapa Caledonica*, Lath. Parties supérieures olivâtres; rémiges et rectrices d'un brun ferrugineux; gorge et tectrices anales jaunes; le reste des parties inférieures jaunâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces six lignes.

MOUCHEROLLE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE. *Muscicapa Novæ-Hollandiæ*, Lath. Parties supérieures brunes; moustaches jaunes; parties inférieures blanchâtres; rémiges intermédiaires plus courtes que les autres; bec jaune; pieds bruns. Taille, sept pouces.

MOUCHEROLLE OSCUR. *Muscipeta obscura*, Drap. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec une teinte d'olivâtre; rémiges et tectrices alaires bordées de brun roux; rectrices brunâtres, frangées de roussâtre; gorge, devant du cou et poitrine d'un noir cendré; le reste des

parties inférieures d'un cendré olivâtre; tectrices anales d'un blanc roussâtre; bec noir, avec la base de la mandibule inférieure d'un gris corné; pieds noirâtres. Taille, huit pouces. Du Brésil.

MOUCHEROLLE OLIVE. *V. GOBE-MOUCHE DE LA CAROLINE.*

MOUCHEROLLE PEWIT. *Muscicapa fusca*. Parties supérieures d'un gris foncé; sommet de la tête noirâtre; rémiges secondaires bordées de blanc; parties inférieures blanches; côtés de la poitrine gris; bec noir; pieds noirâtres. Taille, six pouces six lignes. La femelle a le sommet de la tête d'un brun foncé. De l'Amérique septentrionale.

MOUCHEROLLE DES PHILIPPINES. *Muscicapa Philippensis*, Lath. Parties supérieures d'un gris brun; sourcils blancs; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds bruns. Taille, cinq pouces six lignes.

MOUCHEROLLE PLAINTIF. *V. PLATYRHYNQUE PLAINTIF.*

MOUCHEROLLE POINTILLÉ. *Muscicapa punctata*, Vieill. Parties supérieures d'un brun verdâtre, pointillées de blanc; rémiges frangées de vert; tectrices alaires frangées de blanc; rectrices latérales bordées de blanchâtre; parties inférieures jaunâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE A POITRINE NOIRE. *Muscicapa pectoralis*, Lath. Parties supérieures olivâtres; nuque, côtés du cou et poitrine noirs; gorge et devant du cou blancs; le reste des parties inférieures jaune; rémiges et rectrices noires, terminées de verdâtre; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. De l'Australasie.

MOUCHEROLLE PRINCIPAL. *Muscipeta princeps*, Tem., Ois. color. pl. 584. Huppe, sommet de la tête, nuque, devant du cou et poitrine, d'un noir velouté, à reflets pourprés; dos, scapulaires, tectrices alaires et bord externe des rémiges d'une nuance de grenat, à reflets pourprés; milieu de l'abdomen blanc; flancs d'un noir violet; queue noire, irisée de violet; les deux rectrices intermédiaires dépassant les autres de plus d'un pied. Bec noir, marqué d'une strie blanche à l'arête de la mandibule inférieure. Du Japon.

MOUCHEROLLE DE POON. *Muscicapa Poonensis*, Sykes. Parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures d'un blanc sale; mandibule supérieure noire, l'inférieure blanche à sa base. Taille, quatre pouces et demi. De l'Inde.

MOUCHEROLLE PROMERUPPE. *Upupa paradisea*, Lath. Parties supérieures d'un rouge bai; sommet de la tête garni d'une huppe noire, qui est aussi la couleur de la gorge et du devant du cou; parties inférieures d'un cendré clair; queue fort longue, à rectrices inégales; bec et pieds noirs. Taille, queue comprise, dix-neuf pouces. De Ceylan.

MOUCHEROLLE A QUEUE EN AIGUILLE. *Muscicapa caudacuta*, Lath. Parties supérieures noirâtres, avec le bord des plumes roussâtre; sommet de la tête noir, rayé de brun; trait oculaire noir; moustache blanche; croupion roussâtre; rectrices bordées de blanchâtre; parties inférieures d'un jaune roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE A QUEUE EN ÉVENTAIL. *Muscicapa flabellifera*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre; tectrices alaires noirâtres, terminées de blanchâtre; tête, nuque et côtés du cou noirs; gorge et devant du cou blancs; le reste des parties inférieures roussâtre; rectrices longues, étagées et susceptibles de se déployer dans le vol; les deux intermédiaires noires, les autres blanches; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces trois lignes.

MOUCHEROLLE A QUEUE FOURCHUE. *Muscicapa forficata*, Lath.; Buff., pl. enl. 677. Parties supérieures d'un gris tirant sur le rougeâtre; petites tectrices alaires noirâtres, bordées de blanchâtre; rémiges et rectrices noires, bordées de roussâtre; de celles-ci les deux latérales frangées de blanc, et beaucoup plus longues que les autres; parties inférieures blanches, avec les flancs rougeâtres; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. Du Mexique.

MOUCHEROLLE A QUEUE JAUNE. *V. Gobe-Mouche au-bore.*

MOUCHEROLLE A QUEUE NOIRE. *Muscipeta atrocandidata*, Eytou. Tout son plumage est d'un noir pourpré, à l'exception du bas de la poitrine et de l'abdomen qui sont blancs. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

MOUCHEROLLE ROUGE. *Muscicapa rubra*, Vieill. Parties supérieures d'un rouge cramoisi; rémiges brunes, bordées de cramoisi; devant du cou d'un blanc roussâtre; le reste des parties inférieures jaunâtre; bec violet; pieds gris. Taille, six pouces dix lignes. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE RUFIPENNE. *Muscipeta rufipennis*, Drap. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sommet de la tête et joues d'un noir ardoisé; sourcils blancs; tectrices alaires noirâtres, terminées de brun roux; rémiges noires, bordées de roux; rectrices d'un roux vif; menton noir; gorge et devant du cou blancs, variés de noirâtre; poitrine d'un cendré noirâtre; le reste des parties inférieures d'un brun roussâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces six lignes. Cette espèce se trouve dans l'île de Java.

MOUCHEROLLE SCHET. *Muscicapa mutata*, Lath.; Buff., pl. enl. 248, fig. 1 et 2; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 148. Parties supérieures d'un noir irisé; tectrices alaires bordées de blanc; rémiges noirâtres, bordées de blanc; nuque garnie de plumes longues et effilées, susceptibles de se relever en huppe; rectrices intermédiaires blanches et beaucoup plus longues que les autres, qui sont noirâtres et bordées de blanchâtre; gorge et poitrine d'un noir irisé; ventre cendré; abdomen blanchâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces, non compris l'excédant des rectrices intermédiaires. D'Afrique. Des Oiseaux, que l'on assure n'être qu'une simple variété de cette espèce, ont tout le plumage d'un roux bai, à l'exception de la huppe et des rémiges qui sont d'un noir irisé, et des bords des tectrices alaires qui sont blancs. Chez l'un et l'autre les femelles ont toutes les rectrices égales et uniformes.

MOUCHEROLLE SIFFLEUR. *Muscicapa sibilator*, Vieill. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes d'un noir verdâtre; tectrices alaires et rémiges noirâtres, frangées de blanchâtre; sommet de la tête noirâ-

tre; gorge et devant du cou d'un gris bleuâtre; le reste des parties inférieures d'un blanc nuancé de cendré verdâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE A SOURCILS BLANCS. *Muscicapa superciliosa*, Lath. *V. DRYMOPHILE A SOURCILS BLANCS.*

MOUCHEROLLE A SOURCILS JAUNES. *Muscicapa icterophrys*, Vieill. *V. DRYMOPHILE A SOURCILS JAUNES.*

MOUCHEROLLE A SOURCILS NOIRS. *Muscicapa melanophrys*, Vieill. Parties supérieures cendrées; sourcils noirs; rectrices intermédiaires noires, les latérales entièrement ou en partie blanches; parties inférieures d'un blanc rougeâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE SYLVAIN. *Todus Sylvia*, Desm. Parties supérieures olivâtres; sommet de la tête d'un gris foncé; rémiges d'un brun noir, bordées de jaunâtre; tectrices alaires noirâtres, bordées de jauné; rectrices d'un brun olivâtre et d'un gris brun en dessous; gorge blanche; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, trois pouces six lignes.

MOUCHEROLLE TACHETÉ. *Todus maculatus*, Desm. Parties supérieures d'un brun olivâtre; tête noirâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées de jaunâtre; gorge et devant du cou blancs, finement tachetés de brun; ventre jaune; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces six lignes. De la Guiane.

MOUCHEROLLE TACHETÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE. *Muscicapa novia*, Lath. Parties supérieures d'un noir terne; les inférieures noirâtres; milieu du dos et épaules tachés de blanc; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces trois lignes.

MOUCHEROLLE TACHETÉ DU PARAGUAY. *Muscicapa varia*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, avec le bord des plumes brun; sommet de la tête garni de plumes jaunes et blanches à la base, noirâtres à l'extrémité; sourcil blanchâtre; trait oculaire noirâtre; deux autres traits en dessous: l'un noirâtre et tacheté de blanc, l'autre entièrement blanc; tectrices alaires, rémiges et rectrices noirâtres, bordées de rougeâtre; parties inférieures variées de noirâtre et de blanchâtre; ventre jaune; bec noir; pieds bleuâtres. Taille, six pouces six lignes.

MOUCHEROLLE TCHÉTRECBÉ. *Muscicapa paradisi*, Lath.; Buff., pl. enl. 254, fig. 1; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 144. Parties supérieures d'un rouge bai clair; tête, gorge et dessus du cou d'un noir irisé; plumes du sommet de la tête formant une huppe; rémiges et rectrices terminées de blanc; les deux intermédiaires de celles-ci plus longues; dessous du cou et poitrine d'un gris blanchâtre; le reste des parties inférieures blanc; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes, non compris l'excédant des rectrices intermédiaires dont l'étendue est très-variable, et nulle chez la femelle. Du cap de Bonne-Espérance.

MOUCHEROLLE TCHITREC. *Muscicapa cristata*, Lath.; Buff., pl. enl. 575, fig. 2. Parties supérieures d'un roux mordoré; tectrices alaires et rémiges brunes, bordées de marron; rectrices d'un marron pourpré; sommet de la tête garni de plumes longues, effilées, d'un noir verdâtre, qui est aussi la couleur du cou et de la poi-

trine; sternum d'un gris bleuâtre; parties inférieures blanches; bec bleu, avec la pointe noire; pieds bleuâtres. Taille, six pouces, non compris l'excédant des deux rectrices intermédiaires qui sont très-longues. D'Afrique.

MOUCHEROLLE A TÊTE BLEUE. *Muscicapa cœruleocephala*, Sykes. Parties supérieures d'un brun cendré, nuancé de bleuâtre; tête et poitrine d'un bleu d'azur; abdomen et croupion blancs. Taille, cinq pouces neuf lignes. De l'Inde.

MOUCHEROLLE A TÊTE JAUNE DORÉE. *Muscicapa ochrocephala*, Lath. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; croupion cendré; tête, cou et poitrine d'un jaune doré; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces trois lignes. De l'Australasie.

MOUCHEROLLE A TÊTE ROUSSE. *Muscicapa ruficapilla*, Vieill. Parties supérieures d'un brun roussâtre; tête d'un roux foncé; rectrices alaires et rémiges brunes terminées de roux; rectrices intermédiaires brunes, les autres rousses en dessous; parties inférieures tachetées de blanc et de noirâtre; bec noir en dessus et bleuâtre en dessous; pieds noirs. Taille, cinq pouces neuf lignes. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE TICTIC. *Todus cinereus*, Lath.; Buff., pl. enl. 585, fig. 5. Parties supérieures cendrées, mêlées de bleuâtre; sommet de la tête noirâtre; rémiges noirâtres, bordées de jaune; rectrices intermédiaires noirâtres, les latérales brunes, terminées de blanc; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

MOUCHEROLLE VARIÉ. *Todus varius*, Lath. Parties supérieures variées de bleuâtre, de noir et de vert; tête, gorge et cou d'un bleu noirâtre; rémiges vertes; rectrices noires, bordées de vert; parties inférieures semblables aux supérieures, mais d'une nuance plus claire; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces.

MOUCHEROLLE A VENTRE JAUNE. *Todus flavigaster*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré; rectrices alaires brunes, bordées de cendré; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

MOUCHEROLLE A VENTRE JAUNE D'HAÏTI. *Muscicapa flaviventris*, Vieill. Parties supérieures d'un gris roussâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées d'olivâtre; gorge et poitrine grises; le reste des parties postérieures jaune; bec et pieds bruns. Taille, six pouces.

MOUCHEROLLE VIOLENT. *Muscicapa violenta*, Ch. Bonap. Parties supérieures cendrées, les inférieures blanches; tête noire; plumes de la nuque d'un beau jaune à leur base; bec corné; pieds noirâtres; queue longue de six pouces et très-fourchue. Taille, un pied. De l'Amérique septentrionale.

MOUCHEROLLE DE VIRGINIE. *V. MERLE CATERBIRD.*

MOUCHEROLLE DE VIRGINIE, A HUPPE VERTE. *V. GOBE-MOUCHE VERDATRE.*

MOUCHEROLLE YIPÉRU. *Muscicapa Yetapa*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, variées de brun; une tache d'un roux vif derrière l'œil, descendant sur le cou; tête, cou et poitrine d'un cendré bleuâtre; un collier roux; gorge, devant du cou et ventre blancs; rectrices brunes, avec l'extrémité noire; les latérales très-

longues; bec et pieds noirâtres. Taille, quinze pouces, dont dix pour les rectrices latérales. De l'Amérique méridionale.

MOUCHERONS. ins. Nom vulgaire et collectif des petits Diptères.

MOUCHET. ois. Synonyme vulgaire de Pégot. *V. ACCENTEUR.*

MOUCHETÉ. zool. On a donné ce nom à une Couleuvre ainsi qu'à un Ostracion. *V. ces mots.*

MOUCHETS. ois. Pour Émouchet. *V. ce mot.*

MOUCLIER. ois. Synonyme vulgaire de Morillon. *V. CANARD.*

MOUETTE. *Larus.* ois. Genre de l'ordre des Palmipèdes, aux espèces duquel le vulgaire donne le nom de Mauves qui doit être soigneusement proscriit du langage scientifique où il fait double emploi. Ses caractères sont : bec assez long et fort, dur, comprimé et tranchant; mandibule supérieure courbée vers la pointe, l'inférieure renflée, formant un angle saillant; narines placées au milieu du bec, de chaque côté, fendues longitudinalement, étroites et percées de part et d'autre; pieds grêles, dénudés jusqu'au-dessus du genou; tarse long; quatre doigts, dont trois en avant entièrement palmés, et un pouce libre, court, plus ou moins visible, s'articulant très-haut sur le tarse; rectrices d'égale longueur; rémiges longues, la seconde ne surpassant que de très-peu la première. A l'apparente douceur qu'exprime le facies de tous les Oiseaux qui composent ce genre; à la gracieuse légèreté de leur vol; à l'extrême propreté de leur robe éblouissante de blancheur, on se ferait difficilement une idée des mœurs réelles des Mouettes; cependant une lâche férocité semble faire la base de leur caractère; et leurs habitudes dégoûtantes en font un diminutif des Vautours. Munies des appareils de vol le plus infatigable, elles poussent leurs excursions très-avant dans l'Océan, et peuvent parcourir en assez peu de temps de grandes étendues de pays; aussi les retrouve-t-on sur presque toutes les côtes, où souvent leurs bandes innombrables autant que leurs cris importuns et désagréables, fatiguent les marins et les pêcheurs qui les dédaignent comme une proie inutile. La voracité de ces Oiseaux est telle, qu'on les voit d'habitude se disputer un lambeau de charogne infecte, repoussé par les flots; l'acharnement qu'ils mettent à le déchirer ainsi qu'à le défendre, cause entre eux les combats les plus rudes. Ils mangent indistinctement tous les débris d'animaux qu'ils aperçoivent soit à la surface des flots, soit sur le sable, soit enfin dans les bourbiers marécageux. Quand les matières dures et osseuses qu'ils ne sauraient digérer, sont accumulées dans leur estomac, au point de n'y plus laisser accès aux véritables aliments, ils les rejettent et se livrent incontinent à de nouveaux excès de glotonnerie. Il est possible que cette habitude de se gorger outre mesure, soit un acte de prévoyance pour ces Oiseaux souvent exposés à des jeûnes prolongés; on a vu en effet des Mouettes et des Goélants captifs rester, après un très-ample repas, sept à huit jours sans prendre de nourriture, et n'en point paraître incommodés. Les Mouettes, vêtues d'un épais plumage, semblent destinées à supporter la rigueur des frimas; effectivement, elles y paraissent insensibles et

se retirent même de préférence vers les lieux les plus rapprochés des pôles qu'elles n'abandonnent que lorsque les glaces leur cachent toute nourriture; elles couvrent la surface des arides rochers, où elles peuvent en sécurité faire leur ponte qui consiste en deux ou quatre œufs qu'elles déposent dans un trou faiblement abrité et où elles n'ont qu'à les défendre de la rapacité de leurs congénères; elles pondent aussi sur les plages sablonneuses. Les œufs sont blanchâtres, tachetés de noir ou de brun; les petits naissent couverts d'un duvet bleuâtre, qu'ils conservent assez longtemps; insensiblement paraissent les fourreaux d'où sortent bientôt quelques plumes d'une teinte brunâtre, plus ou moins intense; ces plumes sont peu à peu remplacées par d'autres d'une nuance moins foncée, et ce n'est qu'à la troisième année qu'ils acquièrent la véritable livrée; aussi y a-t-il peu de genres qui offrent autant de confusion dans la distinction des espèces. Ces Oiseaux éprouvent annuellement une double mue au printemps et en automne: la première surtout est très-marquée en ce qu'elle change totalement la couleur de la tête et celle du cou. Le plumage parfait se reconnaît assez généralement, lorsque la queue est entièrement dépouillée de taches et de bandes brunes ou noires, qu'elle est absolument blanche, quand encore on n'aperçoit plus de marques noires au bec.

Ces Oiseaux courent sur le sable avec assez de vitesse et de légèreté; ils volent avec beaucoup d'aisance et de rapidité; ils nagent peu et s'abandonnent plutôt au balancement des flots pour se reposer des fatigues d'une longue course aérienne; ils s'aventurent aussi très-avant dans l'intérieur des terres où on les aperçoit quelquefois; les petites espèces surtout voltigent au-dessus des lacs et des rivières. Ces apparitions sont presque toujours des pronostics certains de tempête ou de gros temps.

On est depuis très-longtemps dans l'habitude de diviser les Mouettes en deux sections: les grosses espèces qui sont vulgairement connues sous le nom de GOELANDS, et les petites qui le sont plus particulièrement sous celui de MOUETTES. Comme ces limites ne reposent sur aucun caractère essentiel et vrai, mais sur une simple différence de taille, et qu'elles disparaissent par une transition insensible, on n'a pas cru devoir adopter ici une telle division qui n'est d'aucun secours pour l'étude.

MOUETTE ARCTIQUE. *V.* MOUETTE LEUCOPTÈRE et MOUETTE A MANTEAU BLEU.

MOUETTE ARGENTÉE. *V.* MOUETTE LEUCOPTÈRE.

MOUETTE ATRICILLE. *V.* MOUETTE A CAPUCHON PLOMBÉ.

MOUETTE AUDOUIN. *Larus Audouinii*, Payraudeau. Tem., pl. color. 480. Tête, cou, poitrine, ventre, abdomen et queue d'un blanc pur; grandes rémiges noires; dos, scapulaires, couvertures des ailes et rémiges secondaires d'un cendré bleuâtre; ailes pliées dépassant de trois pouces le bout de la queue; bec d'un rouge foncé, portant deux lignes noires en travers; bord des paupières d'une nuance orangée; pieds noirs, les tarse mesurant deux pouces. Taille, dix-huit pouces. On la trouve sur les côtes de Sardaigne.

MOUETTE A BEC GRÈLE. *Larus tenuirostris*, Temm.

Tête, cou, poitrine, parties inférieures et queue d'un blanc quelquefois nuancé de rose sur le ventre; dos et manteau d'un cendré bleuâtre clair; tectrices secondaires d'un bleu de plomb; barbes intérieures des rémiges noires; la première de ces rémiges est blanche, avec les barbes extérieures et la pointe noires; les trois suivantes sont également blanches, à grand bout et à large bordure interne noirs; les cinquième et sixième sont cendrées, à bout et à large bordure interne noirs; bec brun, terminé de noir; pieds orangés; ailes égalant la queue en longueur. Taille, seize pouces et demi. Sicile.

MOUETTE A BEC NOIR. *Larus melanorhynchus*, Temm., Ois. color., pl. 504. Tête et partie antérieure du cou d'un bleu cendré; cou et parties inférieures d'un blanc pur; dos et tectrices alaires d'un bleu cendré clair; rémiges noires bordées et terminées de blanc; rectrices cendrées avec les barbes externes blanches; bec noir; pieds rouges. Taille, treize pouces. Des mers du Chili.

MOUETTE A BEC VARIÉ. *Larus ichthyætus*, Lath. Tête et moitié du cou noirs, une tache blanche au-dessus et au-dessous des yeux; tectrices alaires et rémiges secondaires bleuâtres; de même que les cinq premières rémiges; le reste du plumage blanc; bec orange au centre, rouge à la base et vers la pointe, avec une bande transversale brune ou noirâtre; pieds variés de brun et de rouge. Taille, vingt à vingt-deux pouces. De la mer Caspienne.

MOUETTE BLANCHE. *Larus eburneus*, L., Buff., pl. enl. 994. Tout le plumage d'un blanc parfait; bec gros, d'un gris bleuâtre à sa base, jaune sur tout le reste de la longueur; iris brun; pieds noirs. Les jeunes ont le front et une partie du sommet de la tête d'un gris plombé, quelques taches cendrées sur les scapulaires, l'extrémité des rémiges et des tectrices noire. Des mers glaciales, accidentellement en Hollande et en Suisse.

MOUETTE BLANCHE D'ALBIN. *V.* MOUETTE CENDRÉE.

MOUETTE BLANCHE DU PARAGUAY, Azzara. *V.* MOUETTE A TÊTE CENDRÉE.

MOUETTE BRUNE. *V.* STERNE NODDI.

MOUETTE BRUNE D'ALBIN. C'est la Mouette rieuse dans son plumage d'amour.

MOUETTE BOURGUEMESTRE (Goëland). *Larus glaucus*, Brunn.; *Larus leuceteres*, Schleep. Dos, manteau, ailes d'un gris bleuâtre clair; extrémité et baguettes des tectrices, des rémiges et des rectrices d'un blanc pur; le reste du plumage blanc; bec très-fort, d'un jaune vif, avec l'angle de la mandibule inférieure d'un rouge vif; iris jaune; aréole des yeux rouge; pieds d'un jaune livide. Taille, vingt-six pouces. Les jeunes ont toutes les parties du plumage diversement mélangées de gris et de brun; on ne les distingue des jeunes de quelques autres grandes espèces, que par les baguettes des rémiges qui sont toujours blanches et par la nuance des ailes qui est constamment d'un brun livide, jamais noirâtre; enfin par le bec plus fort et plus long que dans aucune autre espèce.

MOUETTE CAPISTRATE. *V.* MOUETTE A MASQUE BRUN.

MOUETTE A CAPUCHON BRUN. *V.* MOUETTE RIEUSE.

MOUETTE A CAPUCHON CENDRÉ. *Larus poliocephalus*.

V. Temminck pour la description de cette espèce.

MOUETTE A CAPUCHON NOIR. *Larus melanocephalus*, Nutt. Plumage d'hiver des adultes : dos, tectrices alaires et base des rémiges d'un gris bleuâtre, très-clair; bec robuste, assez court, d'un rouge vif; iris et aréole des yeux bruns; pieds d'un jaune orangé; le reste du plumage blanc. Les jeunes ont toute la robe variée de brun, de brunâtre et de blanc; les bords externes des rémiges noirs, ainsi qu'une bande terminale aux rectrices. Dans le plumage d'amour, ils ont la tête et la partie supérieure du cou, qui ne se prolonge pas plus au delà de la nuque que sur le devant du cou, d'un noir profond; l'extrême moitié des rémiges blanche; le devant du cou et le ventre d'un beau rose, dans l'état de fraîcheur; le bec d'un rouge carmin et les pieds d'un rouge vermillon. Taille, quinze pouces un quart. De la mer Adriatique.

MOUETTE A CAPUCHON PLOMBÉ. *Larus atricilla*, L. Plumage d'amour : tête d'un gris bleuâtre qui s'étend davantage sur le devant du cou que sur la nuque; une tache blanche au-dessus et une autre au-dessous des yeux; dos et ailes d'un gris bleuâtre, avec l'extrémité des grandes tectrices blanche; rémiges entièrement noires et dépassant de beaucoup les rectrices qui sont blanches, de même que le cou et les parties inférieures; bec et pieds d'un rouge foncé. Taille, quatorze pouces. Sur les côtes de la Méditerranée, de l'Océan et sur les grands lacs de l'Amérique septentrionale, où Wilson l'a observée et décrite sous le nom de *Larus ridibundus*; Brisson l'a aussi donnée sous le nom de Mouette rieuse.

MOUETTE CENDRÉE. V. **MOUETTE A MANTEAU BLEU** dans son plumage d'amour.

MOUETTE CENDRÉE DE BRISSON. V. **MAUVE TRIDACTYLE**, plumage d'hiver.

MOUETTE CENDRÉE D'AZZARRA. V. **MOUETTE A TÊTE CENDRÉE.**

MOUETTE FLAVIPÈDE. *Larus flavipes*. V. **MOUETTE AUX PIEDS JAUNES.**

MOUETTE A FRONT GRIS (Goëland). *Larus frontalis*, Vieill. Dos, manteau, tectrices alaires et caudales brunes, avec le bord de chaque plume roussâtre; front d'un gris cendré; tête, cou, gorge et parties inférieures bruns avec la base des plumes blanche; menton blanchâtre, tacheté de brun; rémiges et tectrices noires; bec très-épais, noirâtre, d'un jaune orangé à sa base; pieds jaunâtres. Taille, vingt-quatre pouces. Les autres états de ce Goëland ne sont pas connus. De la terre de Diémen.

MOUETTE GLAUCHE. *Larus glaucus*. Voyez **MOUETTE BOURGUEMESTRE.**

MOUETTE GLAUÇOÏDE. V. **MOUETTE LEUCOPTÈRE.**

MOUETTE (GRANDE) BLANCHE DU SPITZBERG. V. **MOUETTE BLANCHE.**

MOUETTE (GRANDE) CENDRÉE. V. **MOUETTE A PIEDS BLEUS.**

MOUETTE (GRANDE) NOIRE ET BLANCHE. V. **MOUETTE A MANTEAU NOIR.**

MOUETTE GRISE. V. **MOUETTE A PIEDS JAUNES.**

MOUETTE GRISARDE. V. **MOUETTE A MANTEAU NOIR**, jeune.

MOUETTE D'HIVER. *Larus hybernus*, Gmel. Voyez **MOUETTE AUX PIEDS BLEUS**, jeune.

MOUETTE ICHTYAËTE. V. **MOUETTE A BEC VARIE.**

MOUETTE A IRIS BLANC. *Larus leucophthalmus*, Temm., Ois. color., pl. 366. Bec très-allongé; tête et scapulaire noires; deux petites taches blanches : l'une au-dessus des yeux, l'autre au-dessous; un demi-collier blanc; dos, ailes et côtés de la poitrine d'un bleu cendré; ailes brunes; rémiges noires; parties inférieures et queue d'un blanc pur; bec rouge, avec la pointe noire; pieds d'un jaune orangé. Le jeune a la tête et le devant du cou bruns, variés de blanc. Taille, seize pouces. De la mer Rouge.

MOUETTE KITTIVAKE. V. **MOUETTE TRIDACTYLE**, en robe d'amour.

MOUETTE KUTEGHEF, Briss. V. **MOUETTE TRIDACTYLE**, jeune.

MOUETTE LEUCOPTÈRE (Goëland). *Parus leucopterus*, Less.; *Larus glaucoides*, Temm.; *Larus argentatus*, Sabine; *Larus arcticus*, Trans. Soc. Wern. Bec et tarsi jaunes; plumage d'un blanc pur, avec le dos et les ailes teintés de bleuâtre. Taille, vingt pouces; ailes dépassant la queue de plus d'un pouce. Groenland. Les jeunes ont une livrée beaucoup plus pâle que celle portée par les jeunes de la Mouette Bourguemestre.

MOUETTE A MANTEAU BLEU (Goëland). *Larus argentatus*, Brunn., Gmel.; *Larus marinus*, Var., Lath. Plumage d'hiver des adultes : sommet de la tête, nuque et côtés du cou blancs, avec le milieu de chaque plume marqué d'un trait longitudinal brun; haut du dos, scapulaires et tectrices alaires d'un gris bleuâtre; rémiges bleuâtres, terminées de noir au milieu duquel se trouve un espace blanc; front, gorge et parties inférieures d'un blanc pur; bec d'un jaune sale; iris et aréole des yeux d'un jaune vif; pieds d'un blanc rougeâtre, livide; taille, vingt-deux pouces, les rémiges dépassant de très-peu les rectrices : leurs baguettes noirâtres. Les jeunes ont les plumes des parties supérieures d'un brun clair, bordé de roussâtre, les rémiges brunes, avec très-peu de blanc à la pointe; la tête, le cou et les parties inférieures d'un gris foncé, tacheté de brun; le bec, l'iris et l'aréole des yeux d'un brun noirâtre, les pieds d'un brun livide. En plumage d'amour (*Larus glaucus*, Benicken, Goëland à manteau gris ou cendré, Briss., Buff., pl. enl. 255), ils ont le sommet de la tête, la région des yeux, l'occiput et le cou d'un blanc pur; le dos, les scapulaires et les ailes d'un gris bleuâtre; les rémiges noires, tachées de blanc à l'extrémité; les parties inférieures blanches. Sur les bords de la Méditerranée, de l'Océan et des grands lacs.

MOUETTE A MANTEAU GRIS. Buff. V. **MOUETTE A MANTEAU BLEU**, en robe d'amour.

MOUETTE A MANTEAU GRIS ET BLANC, Buff.; *Gavia grisea*, Briss. V. **MOUETTE A MANTEAU BLEU**, jeune.

MOUETTE A MANTEAU GRIS BRUN. V. **MOUETTE BOURGUEMESTRE.**

MOUETTE A MANTEAU NOIR (Goëland). *Larus marinus*, L. Plumage d'hiver des adultes : sommet de la tête, région des yeux, occiput et nuque blancs, avec un trait longitudinal d'un brun clair sur le milieu de chaque plume; haut du dos, scapulaires, ailes d'un noir profond, à reflets bleuâtres; tectrices blanches vers l'extrémité; rémiges terminées par un espace

blanc entouré de noir; front, gorge, cou, parties inférieures et dos blancs; bec d'un jaune pâle avec le renflement anguleux de la mandibule inférieure d'un rouge vif; iris jaune, veiné de brun; aréole des yeux rouge; pieds blancs. Taille, vingt-quatre à vingt-sept pouces. Les jeunes (*Larus naevius*, Gmel., Goéland varié ou Grisard, Buff., pl. enl. 266) ont les plumes des parties supérieures d'un brun noirâtre, bordées et terminées de blanc roussâtre, ce qui forme des bandes et des zigzags roussâtres sur un fond brun; la tête et le devant du cou d'un blanc grisâtre, tacheté de brun, les parties inférieures grises, rayées en zigzags et tachetées de brun; les rémiges noirâtres avec peu de blanc à l'extrémité; les rectrices bordées et terminées de blanchâtre; le bec noir; l'iris et l'aréole bruns, les pieds d'un brun livide. En plumage d'amour (Goéland noir-manteau, Buff., pl. enl. 990), le sommet de la tête, la région des yeux, l'occiput et la nuque sont d'un noir profond, l'aréole est orangée, le reste est semblable au plumage d'hiver. Sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

MOUETTE A MASQUE BRUN. *Larus capistratus*, Temm. Plumage d'hiver : tête, cou et queue blancs; une tache noire près des yeux en avant et une autre noirâtre en arrière, près des oreilles; dos, scapulaires et tectrices alaires d'un cendré bleuâtre clair; rémige extérieure blanche, bordée longitudinalement de noir; parties inférieures d'un blanc rosé; bec petit et grêle, d'un brun rougeâtre, ainsi que les pieds. Taille, treize pouces quatre lignes. Dans leur robe d'amour, ils ont le front d'un gris brun sale, le sommet de la tête, les joues, l'orifice des oreilles et la gorge d'un brun clair; l'occiput, la nuque et le devant du cou d'un blanc pur; le bec et les pieds d'un brun rougeâtre clair. Des côtes des régions arctiques.

MOUETTE DES MERS AUSTRALES (Goéland). *Larus pacificus*, Lath. Parties supérieures d'un brun foncé, les inférieures d'un brun beaucoup plus pâle; tectrices alaires bordées de blanchâtre; bec orangé, avec la pointe qui est renflée, noirâtre; pieds noirs. Taille, vingt-deux pouces. Espèce douteuse.

MOUETTE DE NANGASAKI (Goéland). *Larus crassirostris*, Vieill. Tectrices alaires d'un gris ardoisé; rémiges et tectrices noires, bordées de blanc; le reste du plumage blanc; bec très-gros et très-long, jaune à sa base, rouge à l'extrémité avec un trait noir; mandibule inférieure rouge au centre et noire à l'extrémité. Taille, vingt-deux pouces. Espèce douteuse.

MOUETTE A OREILLES NOIRES. *Larus nigrotis*, Less. Plumage blanc; tête, côtés de la poitrine, ailes et manteau teintés légèrement de gris; nuque d'un gris brun. Taille, quatorze pouces. Océan.

MOUETTE PETIT GOELAND. V. MOUETTE RIEUSE.

MOUETTE (PETITE) CENDRÉE. *Larus cinerarius*, Gmel. V. MOUETTE RIEUSE. en robe d'hiver.

MOUETTE (PETITE) GRISE. *Gavia grisea minor*, Briss. V. MOUETTE RIEUSE. jeune.

MOUETTE AUX PIEDS BLEUS. *Larus canus*, Lin.; *Larus cyanorhynchus*, Meyer; grande Mouette cendrée. Buff., pl. enl. 977. Plumage d'hiver des adultes : dos, scapulaires, ailes d'un cendré bleuâtre; tête, occiput,

nuque et côtes du cou blancs, fortement tachetés de brun; extrémité des rémiges noire, à l'exception des deux extérieures qui ont un grand espace blanc et dont la baguette est noire; tectrices terminées de blanc; parties inférieures, croupion et rectrices d'un blanc pur; bec petit, d'un jaune obscur à la pointe, verdâtre à la base; iris et aréole des yeux d'un brun rougeâtre; pieds d'un cendré bleuâtre, tachetés de jaunâtre; tarse long de deux pouces; ailes dépassant la queue. Taille, seize pouces. Les jeunes (*Larus hybernus*, Gmel.; *Larus procellosus*, Juv., Bechst.; Mouette d'hiver, Buff.; Grande Mouette, Ger.) ont les parties supérieures d'un gris brun, avec le bord des plumes roussâtre; un croissant noir en avant des yeux; le front et les parties inférieures blanchâtres, tachetés de gris; les rémiges d'un brun noirâtre; les rectrices brunes dans le milieu; le bec noir, livide à sa base; les pieds jaunâtres. Les taches disparaissent insensiblement, et après la seconde mue d'automne, il ne reste ordinairement qu'une bande brunâtre près de l'extrémité de la queue et un peu de noirâtre vers le milieu du bec. En robe d'amour, ils ont la tête, l'occiput, la nuque et les côtés du cou absolument blancs, le bec jaune, l'aréole des yeux rouge, les pieds jaunâtres, tachetés de bleuâtre. Le reste du plumage est le même que dans la robe d'hiver. Sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

MOUETTE AUX PIEDS FENDUS. V. STERNE TACHETÉE.

MOUETTE AUX PIEDS JAUNES (Goéland). *Larus fuscus*, L. Plumage d'hiver des adultes : parties supérieures d'un gris bleuâtre presque noir; sommet de la tête, région des yeux, occiput, nuque et côtés du cou blancs, striés de brun clair; front, dos, queue, gorge et parties inférieures d'un blanc pur; rémiges dépassant la queue de deux pouces, noires, terminées de blanc; cette teinte forme une tache à l'extrémité des deux externes qui, sans elle, seraient entièrement noires; tectrices alaires terminées de blanc; bec jaune, avec l'angle de la mandibule inférieure rouge; iris jaune; aréole des yeux rouge; pieds jaunes; tarse long de deux pouces deux lignes. Taille, dix-huit à vingt pouces. Les jeunes (Mouette grise, Briss.) ont les parties supérieures d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes jaunâtre; les rectrices d'un noir foncé, terminées de blanc et variées de gris à leur base; les rémiges entièrement noires, les parties inférieures et même le cou parsemés de grandes taches brunes; le bec noir, avec la base brune, les pieds d'un jaune sale. En robe d'amour (*Larus fuscus*, Gmel.; *Larus flavipes*, Meyer; Goéland gris, Briss.) ils ont le sommet de la tête, la région des yeux, l'occiput et le cou d'un blanc pur; le reste du plumage est comme en hiver. Sur les côtes de l'Océan, même en Amérique; sur celles de la Méditerranée.

MOUETTE AUX PIEDS ROUGES. *Larus erythropus*, Gmel. V. MOUETTE RIEUSE. jeune.

MOUETTE PULO-CONDOR. *Larus Pulo-condor*, Lath. Parties supérieures cendrées, variées de jaunâtre et de brun, les inférieures blanches; tête variée de blanc et de cendré; occiput, nuque et scapulaires noirs; bec noir; pieds jaunes. Des côtes de la Chine. Espèce douteuse décrite d'après un individu très-jeune.

MOUETTE PYGMÉE. *Larus minutus*, Pallas. Plumage

d'hiver des adultes : parties supérieures d'un cendré bleuâtre clair; occiput, nuque, tache en avant des yeux et sur l'orifice des oreilles d'un cendré foncé; rémiges bleuâtres, terminées par un grand espace blanc; baguettes brunes; front, joues, tache derrière les yeux, parties inférieures et rectrices d'un blanc pur; bec et iris d'un brun noirâtre; pieds rouges; longueur du tarse, onze lignes; ailes dépassant la queue d'un pouce. Taille, dix pouces deux lignes. Les jeunes ont le front, la région des yeux et les deux tiers de la queue blancs; le sommet de la tête et l'occiput noirâtres; la nuque et les parties supérieures d'un gris brun; les grandes tectrices alaires blanchâtres extérieurement et à l'extrémité, les moyennes d'un gris foncé, bordées de brunâtre, et les petites tachetées de gris et de noirâtre; les quatre premières rémiges noirâtres extérieurement et à l'extrémité, blanches à l'intérieur, les trois suivantes cendrées en dehors et blanches au bout. La queue est un peu fourchue et terminée de noir; le bec d'un brun noirâtre et les pieds d'un blanc rougeâtre. En robe d'amour (*Larus atricilloides*, Falk.; la plus petite des Mouettes; Mouette de Sibérie, Buff.), les parties supérieures sont d'un cendré bleuâtre, pur et très-clair; toute la tête est enveloppée par un capuchon noir; un croissant derrière les yeux; le croupion et la queue sont d'un blanc pur; les rémiges et les rectrices sont cendrées, terminées de blanc; le bec et les pieds d'un rouge-cramoisi foncé; l'iris brun. En Europe.

MOUETTE A QUEUE BLANCHE ET NOIRE. *Larus leucometas*, Vieill. Ailes et scapulaires noires; rémiges noires; tectrices blanches, terminées de noir; le reste du plumage blanc. Bec et pieds jaunes, l'extrémité du premier rouge; longueur du tarse, trois pouces. Taille, vingt-trois pouces. De la terre de Diémen.

MOUETTE DE SABINE. *Larus Sabini*, Temm.; *Xema Sabini*, Leach. Tête et partie supérieure du cou d'un gris plombé, encadré de noir; manteau d'un cendré foncé; bords de l'aile et extrémité des rémiges secondaires blancs; rémiges primaires noires, terminées de blanc; bas du cou, parties inférieures et rectrices d'un blanc pur; queue fourchue; bec noir, avec la pointe jaunâtre; iris et pieds noirs; un cercle oculaire nu et rouge. Taille, treize pouces. De l'Amérique septentrionale.

MOUETTE RIEUSE. *Larus ridibundus*, Leisl.; *Larus cinerarius*, Gmel.; *Larus procellosus*, Bechst. Petite Mouette cendrée, Briss., Buff., pl. enl. 969. Plumage d'hiver des adultes : parties supérieures d'un cendré bleuâtre très-clair; tête, cou et rectrices d'un blanc parfait; une tache noire en avant des yeux et une autre sur l'orifice des oreilles; bord extérieur des tectrices alaires et des rémiges d'un blanc pur; le reste du plumage d'un blanc rosé; bec et pieds rouges; iris brun; longueur du tarse, un pouce neuf lignes. Taille, quatorze pouces. Les jeunes (*Sterna obscura*, Lath.; *Larus erithropus*, Gmel.; *Larus canescens*, Bechst.; petite Mouette grise, Briss.) ont les plumes des parties supérieures d'un brun foncé, bordées de jaunâtre; la tête et l'occiput d'un brun très-clair ou d'un blanc tacheté de brun; une grande tache blanche derrière les yeux; le bord supérieur de l'aile, le croupion et la base

des rémiges et des rectrices blancs; l'extrémité des rémiges et des rectrices noire; les parties inférieures et un collier d'un blanc qui prend une teinte roussâtre sur le devant du cou; les flancs ornés de croissants bruns; la pointe du bec noire; les pieds jaunes. En robe d'amour (*Larus ridibundus*, Gmel., Mouette rieuse à pattes rouges, Briss., Mouette rieuse, Buff., pl. enl. 970), les parties supérieures sont d'un cendré bleuâtre clair; la tête et le haut du cou d'un brun très-foncé; les paupières entourées de plumes blanches; les parties inférieures d'un blanc rosé; le bec et les pieds rouges de carmin foncé. En Europe.

MOUETTE RIEUSE DE SIBÉRIE. *V. MOUETTE PYGMÉE.*

MOUETTE SÉNATEUR. *V. MOUETTE BLANCHE.*

MOUETTE A QUEUE NOIRE. *Larus melanurus*, Temm., Ois. color., pl. 459. Parties supérieures d'un gris ardoisé clair, avec l'extrémité des secondes tectrices blanche; poignet, tête, cou et parties inférieures blancs; rémiges et rectrices noires, terminées de blanc; bec jaune à son origine, puis rouge avec deux bandes noires; pieds verdâtres. Taille, dix-neuf pouces. Des mers du Japon.

MOUETTE TACHETÉE. *V. MOUETTE TRIDACTYLE.*

MOUETTE A TÊTE CENDRÉE. *Larus cinereocephalus*, Vieill. Parties supérieures, gorge et cou d'un cendré bleuâtre; front blanchâtre; les sept grandes rémiges noires et blanches à la base; la première à la pointe blanche, et dépasse de deux pouces les rectrices; celles-ci de même que leurs tectrices, sont blanches; le reste du plumage est aussi d'un blanc pur. Bec et pieds rouges. Taille, quatorze pouces. Du Brésil.

MOUETTE A TÊTE NOIRE. *V. MOUETTE A CAPUCHON FLOMBÉ.*

MOUETTE TRIDACTYLE. *Larus tridactylus*, Meyer; Mouette cendrée, Briss. Plumage d'hiver des adultes : parties supérieures d'un cendré bleuâtre; joues finement striées de noir; rémige extérieure bordée de noir dans toute sa longueur et terminée de noir, ainsi que les trois suivantes, dont deux ont aussi à l'extrémité une petite tache blanche : la cinquième a une bande noire vers l'extrémité qui est blanche; front, région des yeux et parties inférieures, d'un blanc pur. Bec d'un jaune verdâtre; aréole des yeux rouge; pieds bruns et olivâtres : longueur du tarse, un pouce quatre lignes : un moignon dépourvu d'ongle remplaçant le pouce. Les jeunes (*Larus tridactylus*, Gmel., Mouette cendrée tachetée ou Kutgeghef, Briss., Buff., pl. enl. 587) ont les plumes des parties supérieures d'un cendré bleuâtre foncé, tachetées de noir et terminées de brun noirâtre; le pli et le bord supérieur de l'aile noirs; un croissant noir en avant des yeux; un grand espace gris-bleuâtre foncé sur la région des oreilles, une tache noirâtre vers l'occiput, une large plaque en croissant noirâtre sur la nuque; les rémiges noires; l'extrémité des rectrices noire, bordée de blanchâtre, l'extrémité toute blanche; le bec, l'iris et l'aréole des yeux noirs. En robe d'amour, ils ont toute la tête et le cou d'un blanc pur, et le reste du plumage comme en hiver. Dans toute l'Europe.

MOUETTE VARIÉE. *Larus naevius*, Gmel., Buff., pl. enl. 266. *V. MOUETTE A MANTEAU NOIR, JEUNE.*

MOUFETTA. BOT. C'est le nom d'un des genres établis par Necker, aux dépens du *Valeriana* de Linné, et qui n'a pas été adopté.

MOUFETTE. BOT. L'un des noms vulgaires du *Thlaspi Bursa-pastoris*, L.

MOUFETTES. GÉOL. Même chose que Mofette. *V.* ce mot.

MOUFETTE. *Mephitis*. MAM. (On écrit aussi Mouffette.) Genre de Carnassiers, très-voisin du genre Martes, et particulièrement du sous-genre Zorille, dont il se distingue cependant à plusieurs égards, et particulièrement par son système dentaire. La mâchoire inférieure a, comme chez les Putois, six incisives, deux canines et dix machelières, parmi lesquelles on compte six fausses molaires, deux carnassières et deux tuberculeuses; et toutes ces dents sont généralement semblables à celles de ce sous-genre : seulement les carnassières sont divisées par une cavité assez prononcée, en deux parties à peu près égales, dont l'antérieure est formée de trois tubercules pointus, disposés en triangle, et la postérieure, d'un talon terminé par deux tubercules aigus et assez minces. Les incisives, les canines, et, parmi les machelières, les carnassières et les tuberculeuses, sont à la mâchoire supérieure en même nombre qu'à l'inférieure; mais les fausses molaires sont (de même encore que chez les Putois) au nombre de quatre seulement. Les incisives sont semblables à celles de toutes les Martes, et il en est de même des canines. La première fausse molaire de chaque côté est très-petite et rudimentaire; la seconde a deux racines et une pointe, et ne présente rien de bien remarquable. « La carnassière (dit Cuvier, Dents des Mamm., xxviii) se fait remarquer par le grand développement du tubercule interne, qui lui donne une grande épaisseur et une forme triangulaire; et la tuberculeuse, par ses dimensions qui sont à peu près les mêmes du bord antérieur au bord postérieur que du côté interne au côté externe. Chez les Martes, au contraire, cette dent n'avait quelque étendue que dans ce dernier sens, et ses tubercules, peu saillants et arrondis, ne se marquaient pas nettement. Chez les Mouffettes, ces tubercules sont devenus très-forts et anguleux, ce qui en fait vraiment une dent triturante : il y en a quatre principaux, séparés par des creux assez profonds; mais l'extrême irrégularité de leur figure ne permet pas de les décrire. » Les membres sont pentadactyles, comme chez toutes les Martes; et les doigts sont terminés par des ongles arqués, robustes et propres à fouir, comme chez les Zorilles. C'est encore de ces derniers que les Mouffettes se rapprochent par les couleurs de leur pelage ordinairement rayé de blanc sur un fond noir ou noirâtre; et la ressemblance entre ces animaux est si grande, que le Zorille avait été regardé comme une véritable Mouffette par Sparrman et par quelques autres naturalistes, qui regardaient même son existence en Afrique, comme une preuve certaine contre la grande loi de géographie physique, établie par Buffon. Les Mouffettes ne sont pas, comme les Martes, de véritables Digitigrades : elles ont les talons de derrière fort peu relevés dans la marche, et sont, comme on a coutume de le dire, demi-plantigrades.

Leurs organes génitaux ne sont point connus, et leurs organes des sens ne le sont que très-peu; les oreilles sont arrondies, et le museau est assez étendu. La queue, assez courte, est couverte de très-longes poils, et il paraît que l'animal la tient habituellement relevée en panache sur son dos. En outre les apophyses post-orbitaires du frontal et du jugal sont presque effacées, caractère qui distingue ce genre de celui des Martes; le nombre des vertèbres caudales est de vingt-trois, et celui des dorsales, de quinze : elles ont ainsi une paire de côtes de plus que le Putois, ce qui n'empêche pas que leur corps ne soit beaucoup plus trapu et beaucoup moins vermiforme que celui de ce carnassier, parce que les vertèbres sont généralement beaucoup plus courtes (Cuvier, Oss. Foss., t. vi).

On voit que l'organisation des Mouffettes est encore très-imparfaitement connue; il en est à peu près de même de leurs habitudes. On sait cependant que ce sont des animaux nocturnes, qui vivent dans des terriers, mais qui, du reste, ont à peu près les mœurs des Putois, et se nourrissent comme eux de petits Quadrupèdes, d'œufs, de miel, etc. Leur nom de Mouffette (*Mephitis*), et ceux de Bêtes puantes, d'Enfants du diable, etc., qu'ils ont reçus en divers lieux, leur sont venus de l'odeur véritablement infecte qu'ils répandent, surtout lorsqu'ils sont irrités : cette odeur est produite par un liquide onctueux, sécrété par deux glandes qui le versent dans l'anus, et non pas, comme chez les Civettes, dans une poche particulière. On trouve de même chez les Putois deux semblables glandes, en sorte que les Mouffettes sont encore à cet égard en rapport avec eux; mais elles les ont beaucoup plus grosses, et plus développées, et leur odeur est aussi beaucoup plus fétide : « elle est si forte, dit Kalm (Voyage dans l'Amérique septentrionale), qu'elle suffoque : s'il tombait une goutte de cette liqueur empestée (de l'urine) dans les yeux, on courrait risque de perdre la vue; et quand il en tombe sur les habits, elle leur imprime une odeur si forte qu'il est très-difficile de la faire passer.... En 1749 il vint un de ces animaux près de la ferme où je logeais : c'était en hiver et pendant la nuit; les Chiens étaient éveillés et le poursuivaient : dans le moment il se répandit une odeur si fétide, qu'étant dans mon lit, je pensai être suffoqué; les Vaches beuglaient de toutes leurs forces. »

Geoffroy pense que la détermination et la distinction des diverses espèces du genre Mouffette sont encore impossibles dans l'état présent de la science : tous les individus que possèdent les collections zoologiques de l'Europe et que les naturalistes ont pu comparer entre eux, et tous ceux qui se trouvent décrits dans les ouvrages des voyageurs, sont assez différents par les couleurs de leur pelage pour faire regarder comme probable l'existence de plusieurs espèces; mais ils ne le sont pas assez pour que le nombre de ces espèces puisse être fixé avec quelque certitude. Aussi presque tous ceux qui ont cherché à résoudre cette question difficile, en ont-ils donné une solution différente. Buffon pensait qu'il existe cinq Mouffettes, et il les indiquait sous les noms de Coase, de Conépaté, de Chinche, de Zorille (t. xiii) et de Mouffette du Chili (Suppl. viii); mais le Coase, auquel il as-

signait pour caractères d'avoir le pelage généralement brun, et la queue non touffue, ne paraît pas être une véritable Mouffette, et doit être rapporté au genre *Marte* suivant les uns, *Coati* suivant les autres. Le *Conébate* a sur un fond noir cinq bandes longitudinales. Le *Chinche* est blanc sur le dos, et noir sur les flancs et sur la tête; sa queue est très-touffue et fournie de très-longes poils blancs, mêlés d'un peu de noir. Le *Zorille* (dont le nom a été depuis transporté à un Carnassier du cap de Bonne-Espérance et du Sénégal. *V. MARTE*) a des bandes blanches longitudinales sur un fond noir, et d'autres bandes blanches transversales sur les flancs: sa queue est noire dans sa première moitié, blanche dans sa portion terminale. Enfin la *Mouffette du Chili*, envoyée au cabinet du Roi par Dombey, a sur un fond noir deux lignes blanches, qui se réunissent vers l'occiput: la queue est blanche. Cette dernière espèce habite, comme son nom l'indique, le Chili: le *Conébate* est répandu dans la Nouvelle-Espagne, la Louisiane, la Caroline, etc.; le *Chinche* et le *Zorille* sont au contraire propres à l'Amérique équatoriale. Au reste Buffon remarque lui-même que le *Chinche* et le *Zorille* qui ont, comme on le voit, la même patrie, pourraient bien n'être que des variétés du même animal; et comme le *Coase* n'est d'ailleurs pas une véritable Mouffette, le nombre des espèces de Buffon se réduit à trois, le *Conébate*, le *Chinche* ou *Zorille*, et la *Mouffette du Chili*. Les deux dernières ont seules été admises par Geoffroy, qui ne donne comme espèces distinctes que le *Chinche* (*Viverra Mephitis* des auteurs systématiques) qu'il appelle *Mephitis laticaudata*, et la *Mouffette du Chili*, qu'il nomme *Mephitis Chilensis*. Cette manière de voir a été adoptée par plusieurs naturalistes, et par Fr. Cuvier. Enfin Desmarest et Ranzani remarquant, d'après Cuvier, que les différentes variétés qu'indiquent les descriptions des voyageurs, rentrent tellement par nuances les unes dans les autres, qu'on est presque tenté ou de n'admettre qu'une seule espèce ou d'en admettre dix-huit, réunissent ensemble toutes les *Mouffettes* sous le nom de *Mephitis Americana*. « Nous ferons observer néanmoins, ajoute Desmarest (dans sa Mammalogie, 1^{re} partie), que les variétés qu'elles présentent dans la disposition des bandes blanches de leur pelage, sont le plus souvent assez constantes dans une même contrée, et que l'espèce (s'il n'y en a réellement qu'une) s'étend dans toute l'Amérique, depuis le centre des États-Unis jusqu'au Paraguay, dans les plaines comme dans les pays de montagnes, dans les endroits boisés comme dans les lieux découverts. » Desmarest donne ensuite, d'après Cuvier, le tableau des *Mouffettes* décrites par les voyageurs et les naturalistes, et indique leurs caractères avec autant d'exactitude qu'il a été possible de le faire d'après le peu de détails qu'on trouve dans les auteurs originaux: on ne peut donc mieux faire que de renvoyer à son ouvrage, ou aux Recherches sur les Ossements Fossiles de Cuvier (t. iv), en remarquant seulement que les nombreuses variétés admises par ces savants ont reçu, en outre, des noms que l'on a déjà vus, ceux de *Polécat*, de *Conébatil*, de *Mapurito*, de *Mapurita*, d'*Isquiepatil*, de *Zorra*, d'*Yagouare*, d'*Ortohula*, de *Tamaxla*, etc.

Au reste il ne serait pas impossible, comme on l'a aussi déjà remarqué, que quelques-uns de ces animaux dusent être, lorsqu'ils seront mieux connus, reportés dans d'autres genres.

On trouve des *Mouffettes* dans presque toute l'étendue de l'Amérique; il n'en existe point au contraire dans l'ancien monde: la prétendue *Mouffette du Cap* est le *Zorille*; et la *Mouffette de Java*, espèce découverte il y a quelques années par Leschenault de la Tour, est devenue le type du nouveau genre *Mydas*.

MOUFFLE. MIN. Petit fourneau qui sert aux essais de métallurgie, dans l'analyse des minéraux.

MOUFLON. MAM. Ce nom, qui appartient en propre à une espèce du genre *Ovis*, est donné maintenant d'une manière générale à tous les Moutons sauvages. *V. MOUTON*.

MOUGE. BOT. Synonyme vulgaire de *Ciste*. *V. ce mot*.

MOUGEOTIA. BOT. Ce genre établi par Kunth (*Nov. Gen. Amer.*, 5, p. 526), avait été précédemment publié par Ventenat sous le nom de *Riedla*. *V. ce mot*. Un autre genre *Mougeotia* avait été proposé par Agardh dans la famille des Algues des Conferves (*Syst.* xxvi); mais il a été reconnu bientôt après analogue au genre *Zygnema* du même cryptogamiste.

MOULE. MYTILUS. MOLL. Ainsi que tous les Lamellibranches, les Moules qui ont une coquille symétrique et équivalve, sont également symétriques dans leurs parties; le manteau a les lobes égaux, les bords sont libres, excepté sur le dos où ils se réunissent, cette réunion se prolongeant au delà de la longueur du ligament de la coquille pour donner naissance à une ouverture complète, qui est celle où se décharge l'anus; au-dessous et postérieurement, les bords des lobes sont assez épais, garnis de tentacules, et leur rapprochement simule assez bien l'ouverture du siphon branchial; cependant on ne peut nommer cette partie un siphon, puisque le manteau reste ouvert depuis l'anus jusqu'à la partie antérieure de l'animal; les bords de cet organe sont épais, charnus, fortement adhérents au limbe de la coquille; le reste des lobes est celluleux et souvent chargé d'une substance d'un blanc jaunâtre, qui remplit toutes les cellules. Le système musculaire se compose de deux parties distinctes, les muscles adducteurs et les muscles du pied; les adducteurs sont fort inégaux, l'antérieur étant très-petit, comparativement au postérieur qui est aussi grand que l'impression qu'il laisse; les muscles du pied se partagent en trois faisceaux principaux: les muscles antérieurs qui se fixent presque dans la cavité du crochet, les muscles moyens, que l'on pourrait nommer muscles intrinsèques du pied, qui se bifurquent et sont pour ainsi dire à cheval au centre de la masse commune, à l'endroit de la réunion de tous, et concourent principalement à la formation du pied; les postérieurs enfin forment une masse assez considérable, divisée en trois faisceaux fibreux, qui s'attachent en rayonnant à la coquille, depuis le muscle adducteur postérieur, en remontant jusque vers le milieu de la longueur du bord. Ce muscle donne principalement naissance au byssus, qui est à la base du pied dans l'endroit où les fibres des rétracteurs antérieurs et des postérieurs se réunissent et s'entrecroisent d'une

manière inextricable, en donnant un grand nombre de fibres au pied proprement dit.

Les organes de la digestion se composent d'une ouverture buccale cachée par des plis labiaux transverses qui se continuent à des palpes, une paire de chaque côté, assez grande, charnue, finement striée; par un œsophage très-court, on arrive à une cavité stomacale, ovulaire, remplie de lames ou cryptes hépatiques; cet organe, aussi bien que la plus grande partie des intestins, est enveloppé par le foie, de la même manière que, dans les autres Lamellibranches, l'intestin, après plusieurs circonvolutions, remonte vers le dos, ou il se place dans la ligne médiane, ou il est enveloppé par le cœur, et se termine par un orifice qui se décharge par l'ouverture anale du manteau. Les organes de la circulation sont semblables à ceux des autres Lamellibranches: un cœur fusiforme sur le rectum, deux oreillettes fort minces, deux aortes, etc., comme dans les autres Mollusques du même ordre. Les branchies se composent de deux paires de feuillets très-minces et faciles à déchirer transversalement, l'externe est plus grand que l'interne. Les organes de la génération sont semblables à ceux des autres Lamellibranches (*F. MOLLUSQUE*).

Les Moules sont presque toutes marines; quelques-unes cependant habitent les grands fleuves; elles vivent ordinairement par bancs souvent considérables dans le voisinage des côtes, fixées les unes aux autres, ou aux sables ou aux galets du fond de la mer; le plus souvent elles préfèrent les endroits où les basses marées les tiennent à découvert, quelquefois cinq ou six heures; mais celles-ci, pour la nourriture, sont moins estimées que celles qui restent constamment couvertes par les eaux; certaines espèces vivent plus isolément, s'attachent dans le creux des rochers où elles vivent suspendues par leur byssus.

La coquille des Moules est d'un tissu serré, compacte, composé quelquefois d'une très-belle nacre, le plus ordinairement d'une matière calcaire violette, plus ou moins foncée, revêtue d'un épiderme brun, corné, tenace, très-adhérent à la coquille; quelquefois il est d'un beau vert, ou il n'existe pas du tout sur les espèces, surtout celles qui ont de fines stries. Le genre Moule est caractérisé de la manière suivante: animal ayant un corps ovulaire, plus ou moins convexe; le manteau ouvert dans tout son bord inférieur, depuis les sommets jusqu'à l'ouverture anale, simulant un siphon branchial par son épaissement garni de tentacules dans cet endroit seulement; appendice abdominal, linguiforme, canaliculé dans son milieu, uni par plusieurs muscles rétracteurs, qui donnent attache à un byssus placé à la partie postérieure de la base du pied; bouche simple, labiée, garnie de palpes épaisses et grandes. Coquille longitudinale, équivalve, régulière, pointue aux sommets, se fixant par un byssus; les crochets presque droits, terminaux, pointus; charnière latérale, le plus souvent édentée, quelquefois une ou deux dents obsolètes sur le crochet; ligament marginal, sub-intérieur; une impression musculaire allongée, en masse, postérieure, une autre très-petite sous les crochets, antérieure. On trouve des Moules dans presque toutes les mers; mais

les plus grandes espèces sont propres aux climats chauds. Les espèces de ce genre peuvent être divisées, comme l'a fait Lamarck, en deux sections.

† Espèces striées.

MOULE DE MAGELLAN. *Mytilus Magellanicus*, Encyclop., pl. 217, fig. 2. Coquille oblongue, violette, à crochets blancs, pointus et droits, chargée de gros sillons longitudinaux, grossiers et ondulés.

MOULE SEPTIFÈRE. *Mytilus bilocularis*, Lin.; Encyclop., pl. 218, fig. 5, a, b, et pl. 220, fig. 1, a, b. Espèce remarquable par les stries nombreuses et fines qui la couvrent, aussi bien que par les variétés vertes, brunes ou rouges qu'elle présente; elle est très-reconnaissable par la lame septiforme qui couvre, à l'intérieur, une partie de la cavité du crochet, de manière qu'une valve isolée a quelques ressemblances avec certains Crépîdules.

†† Espèces lisses.

MOULE COMESTIBLE. *Mytilus edulis*, L.; Encyclop., pl. 218, fig. 2. Elle est d'une taille médiocre, blanche en dedans, excepté le limbe et l'impression musculaire postérieurs qui sont d'un violet foncé en dehors; elle est couverte d'un épiderme brun, corné; quand elle est polie, elle est quelquefois d'un violet foncé uniforme, et le plus souvent ornée de rayons d'un violet obscur sur une teinte plus pâle de la même couleur.

MOULE D'AFRIQUE. *Mytilus aser*, L.; Encycl., pl. 218, fig. 1. Elle est couverte d'un épiderme fauve ou vert, subdiaphane; à travers, on voit les lignes anguleuses, brunes, en zigzag, qui ornent la coquille; la charnière offre sur les crochets une dent sur une valve et deux sur l'autre. Cette Coquille se trouve sur les côtes de Barbarie.

Les marchands de Coquilles ont appelé :

MOULES DES CANARDS OU D'ÉTANGS, les Anodontes.

MOULES CYLINDRIQUES, les Pholades.

MOULES DES PAFOUS OU TULIPES, la Coquille qui forme aujourd'hui le type du genre Modiole, *Mytilus Modiolus*, L.

MOULES DES PEINTRES, les Mulettes, *Unio*.

MOULES AUX PERLES OU PERLIÈRES, l'*Unio margaritifera*, et les Pintadines. *V.* tous ces mots.

MOULINSIE. *Moulinisia*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées, et de l'Octandrie Monogynie de Linné, dédié au botanographe Ch. Desmoulin par le professeur Don. Caractères: calice à quatre divisions inégales; corolle composée de quatre pétales inégaux, ongiculés, insérés à la base extérieure du disque; huit étamines insérées entre le disque et l'ovaire: leurs filaments sont libres; un disque en forme d'anneau, entourant l'ovaire; il est charnu, ondulé et pentagone; ovaire supérieur, à trois coques; trois styles courts, connivents et un peu épais. Le fruit consiste en trois drupes connivents, monospermes, dont deux avortent ordinairement; ils contiennent un noyau à deux loges monospermes.

MOULINSIE ROUILLEE. *Moulinisia rubiginosa*, D.; *Sapindus rubiginosus*, DC., Roxb., Cor. 1, pl. 62. C'est un arbre d'une hauteur assez considérable, dont les rameaux sont droits et nombreux; les feuilles sont alternes, fort amples, ailées ou pinnées, composées de

folioles oblongues, lancéolées, aiguës, entières, velues en dessous, opposées, un peu pédicellées, au nombre de huit ou dix; les fleurs sont réunies en panicule droite, terminale, étalée; les ramifications sont simples, élancées; les divisions du calice sont courtes, ovales et obtuses; les pétales sont blancs, glabres, obtus et petits; le style est presque de moitié plus court que les filaments des étamines. Cet arbre se trouve à la côte de Coromandel.

MOULINSIE CUPANIODE. *Moulinsiacupanioides*, Cambes. Feuilles brusquement pinnées; quatre ou cinq paires de folioles oblongues, rétrécies à la base et au sommet, subacuminées, pétiolulées, très-entières; fleurs réunies en grappes qui forment elles-mêmes un faisceau au sommet des branches ou de leurs ramifications. De Java.

MOURA. ois. Nom vulgaire du Canard Souchet.

MOUREAU. ois. Synonyme vulgaire de Rouge-Gorge.

V. SYLVIE.

MOUREILLER. BOT. Quelques botanistes ont substitué ce nom à celui de *Malpighia*. **V. MALPIGHIE.**

MOURÈRE. *Mourera*. BOT. Sous le nom de *Mourera fluviatilis*, Aublet (Plantes de la Guiane, p. 582, t. 235) a décrit et figuré une plante qui forme le type d'un genre de la Polyandrie Digynie, L., auquel Schreber et Willdenow ont substitué, sans motifs, le nom de *Lacis*. Cette plante a une racine rampante, charnue et divisée en radicelles nombreuses, attachées sur les rochers; les tiges sont herbacées, simples, cylindriques, garnies de feuilles alternes, sessiles, rudes, sinuées, divisées profondément en plusieurs lobes arrondis et crépus comme ceux des feuilles de l'Acanthe, munies en dessous d'aiguillons; les tiges élargies au sommet, convexes d'un côté et creusées en gouttière de l'autre, portent sur leurs bords une longue suite de fleurs très-serrées; à la base du pédicelle de l'ovaire est une gaine tubulée et entourée de trois bractées: il n'y a point de calice ni de corolle; les étamines sont nombreuses, placées sur un disque garni de longs aiguillons, à filets violets, dilatés à la base et portant des anthères sagittées; l'ovaire est strié, pédicellé, surmonté de deux styles recourbés; la capsule est membraneuse, à huit stries, à une seule loge et à deux valves, renfermant plusieurs graines très-petites, attachées à un réceptacle central. Cette plante croît à Cayenne sur les rochers qui barrent la rivière de Sinamari. Elle est entièrement submergée, excepté la partie de la tige qui porte les fleurs.

Martius (*Nov. Gen. Spec. Plant. Brasil*, t. 1, p. 5, t. 2) a décrit et figuré sous le nom de *Lacis fucoides* une autre plante à laquelle il est juste de restituer le nom générique de *Mourera* proposé par Aublet. Cette espèce a une tige rameuse, dressée ou flottante, des feuilles planes, laciniées, et des fleurs axillaires, solitaires; elle nage à la surface des eaux, attachée aux pierres, dans la rivière d'Itahype, de la province de Bahia au Brésil. Martius réunit à ce genre le *Marathrum* de Humboldt et Bonpland, genre placé dans la famille des Podostémées de Richard et de Kunth.

MOURET ET MOURETIA. MOLL. Adanson, dans son Voyage au Sénégal, pl. 2, a donné le nom de Mouret à une coquille que les auteurs ont placée parmi les

Patelles, et qui forme le type d'un genre nouvellement créé par Sowerby.

MOURICOU. BOT. (Rhéde, *Malab.* 6, tab. 7.) Synonyme vulgaire d'Erythrine des Indes. **V. ÉRYTHRINE.**

MOURIER. ois. (Charleton.) Synonyme vulgaire de Mésange à longue queue. **V. MÉSANGE.**

MOURINE. *Myliobatis*. POIS. Genre formé aux dépens des Raies, par Duméril; ce sont les Raies-Aigles ou Aétobates de Blainville; elles diffèrent des Pastenagues, dont elles ont l'aiguillon denté sur deux rangs à la queue, en ce que leur tête arrondie demeure libre, c'est-à-dire que les pectorales ne s'y étendent pas au pourtour. La queue est d'ailleurs bien plus longue, nue, cylindrique et fort pointue; elle a la forme d'un fouet. Les mâchoires sont garnies de dents plates, assemblées comme les carreaux d'un pavé mosaïque, et conséquemment fort différentes de celles qui caractérisent le sous-genre Pastenague. L'aiguillon caudal des Mourines, souvent double, long, assez dur, très-pointu, et avec des dentelures d'avant en arrière, est une arme fort dangereuse quand l'animal, pour s'en servir, fouette de sa queue qui produit une grande force de projection, et contribue à porter plus profondément l'aiguillon dans les chairs. C'est par ce mécanisme que les Raies, dont il est question, tuent leur proie quand elle veut fuir et qu'elles ne peuvent s'en assurer autrement. L'espèce la plus répandue, et qui forme le type du genre Mourine, est l'Aigle de mer, appelé aussi par les pêcheurs, selon les pays, Rattenade ou Bœuf, *Raja Aquila*, L., Gmel., *loc. cit.*, Encycl. Pois., pl. 4, fig. 10, qui se trouve dans la Méditerranée et, dit-on, dans l'Océan de toutes les parties du globe. Blainville y ajoute les *Aetobatus obtusus*, *flagellum*, *lobatus*, *Sinensis*, *Nichotii*, *filicaudatus*, *hastatus*, *ocellatus*, *Narinari* et *Forsterii*.

MOURIRIE. *Mouriria*. BOT. Genre de la Décandrie Monogynie, L., établi par Aublet (Plantes de la Guiane, p. 452, t. 180), et dont le nom a été changé par Swartz en celui de *Petaloma*. Il offre pour caractères essentiels: un calice urcéolé, à cinq dents et muni de deux écailles à la base; une corolle à cinq pétales très-larges inférieurement et attachés sur le bord du calice; dix étamines inégales, dont les anthères sont oblongues; un ovaire infère, surmonté d'un seul stigmate; une baie couronnée par les dents du calice resserré dans sa partie supérieure, globuleuse, uniloculaire et renfermant quatre graines. Le *Mouriria Guianensis*, Aubl.; *Petaloma Mouriri*, Swartz (*Flor. Ind.-Occ.*, 2, p. 855), est un grand arbre dont les branches sont noueuses, garnies vers les nœuds de feuilles opposées; les fleurs peu nombreuses sont disposées en corymbes sur des pédoncules bractéolés. Cet arbre croît dans les forêts de la Guiane.

Une autre espèce a été décrite par Swartz sous le nom de *Petaloma myrtilloides*. C'est un arbrisseau qui atteint un mètre au plus d'élévation, et dont les rameaux, diffus, portent des feuilles sessiles, ovales-acuminées et très-entières. Les fleurs sont solitaires et axillaires. Cette plante est indigène de la Jamaïque et du Mexique.

MOURON. BOT. Nom vulgaire des diverses espèces

du genre *Anagallis*, L. *V.* ANAGALLIDE. On a étendu ce nom à diverses autres petites plantes; ainsi l'on a appelé :

MOURON D'ALOUETTE, le *Cerastium vulgare*.

MOURON BLANC ou simplement MOURON, la Morgeline, *Alsinia media*.

MOURON D'EAU, le *Samolus valerandi*.

MOURON DE FONTAINE, le *Montia fontana*.

MOURON DES GALIBIS, le *Cordia Collococca*.

MOURON DE MONTAGNE, le *Mæhringia muscosa*.

MOURON DES OISEAUX, la Morgeline.

MOURON VIOLET, la Cymballaire. L'*Anagallis phœnicea* est plus particulièrement appelé MOURON MÂLE, et le *cœrulea* MOURON FEMELLE.

MOURONGUE. BOT. Pour Morongue. *V.* ce mot.

MOUROCOA. BOT. Genre établi par Aublet pour un arbuste sarmenteux, qu'il décrit et figure sous le nom de *Mouroucoa violacea*, Aublet, Guian., 1, p. 142, t. 54. Cet arbrisseau, qui s'élève et s'enlace autour des grands arbres, offre des feuilles aternes, ovales, glabres, très-entières, coriaces, pétiolées, presque pliées en deux par leur face supérieure. Les fleurs sont très-grandes, bleues, disposées en un corymbe axillaire porté sur un pédoncule commun, long et épais. La corolle est monopétale, campanuliforme, à cinq lobes obtus, et les cinq étamines, selon la description et la figure d'Aublet, sont placées devant chacun de ses lobes. Le fruit est une capsule environnée à sa base par le calice. Cette capsule est ovoïde, allongée, terminée en pointe à son sommet. Elle offre trois loges contenant chacune une seule graine.

MOURRIDE. BOT. Synonyme vulgaire d'*Arum maculatum*, L. *V.* GOLET.

MOURVENC. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Oxy-cèdre. *V.* GENÉVRIER.

MOUSSA. BOT. (Gouan.) L'un des noms vulgaires du *Zostera marina*.

MOUSSE DE CORSE. POLYP. Même chose que Mousse de mer.

MOUSSE D'ISLANDE. BOT. Synonyme vulgaire de *Lichen Islandicus*, L.

MOUSSE DU NORD. BOT. Nom vulgaire du *Lichen rangiferinus*, L.

MOUSSEL. MAM. Espèce du genre Lièvre. *V.* ce mot.

MOUSSELINE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Chanterelle, *Merulius Cantharellus*.

MOUSSERON. BOT. On désigne par ce nom vulgaire plusieurs espèces de Champignons comestibles, fort recherchés des amateurs de bonne chère, et qui croissent en général sur les friches et les pelouses, parmi les Mousses. La distinction de ces Mousserons est en général difficile, la limite des variétés et des espèces, déjà fort embarrassante à fixer dans les végétaux plus parfaits, l'étant encore plus dans des êtres aussi polymorphes que les Champignons.

Le véritable Mousseron, *Agaricus Mousseron*, Bull., pl. 142; *Agaricus prunulus*, Fries, etc., est le plus délicat. Il est commun dans toute l'Europe, mais plus particulièrement dans les provinces un peu méridionales de la France, dans la Suisse et l'Italie. Il est d'une

couleur fauve claire, uniforme; son stipe est court, charnu, renflé, sans volva ni collier; le chapeau, très-convexe et épais, a la chair blanche et de petits feuillets d'un jaune sale; il croit au printemps.

Le Faux-Mousseron, *Agaricus Pseudo-Mousseron*, Bull., t. 144, ou Mousseron d'automne, diffère du précédent par son pied grêle, également plein, cylindrique, assez élevé, par son chapeau plus plat et moins épais, par ses feuillets beaucoup plus grands. Sa couleur est ordinairement un peu plus foncée. L'un et l'autre ont un goût et un parfum très-agréables, mais le premier est plus charnu et plus tendre, le second est plus mince et plus sec; le dernier porte, suivant Paulet, le nom de Mousserons-Godailles, ou de Mousserons de Dieppe. On fait sécher le vrai et le faux Mousseron, et on les conserve tous deux dans cet état pour les mettre dans les sauces.

Outre ces deux espèces qui sont les vrais Mousserons de France, ou du moins les plus communes, il y en a quelques autres souvent confondues avec elles. Ainsi Persoon regarde les *Prunoli* ou *Prugnoli* des Italiens, comme une espèce distincte du Mousseron de France, et c'est à cette espèce qu'il donne le nom d'*Agaricus prunulus*, tandis que Fries a réuni sous ce nom les deux espèces. On emploie encore sous le nom vulgaire de Mousseron l'*Agaricus Orcella* de Bulliard, t. 575, f. 1 et t. 591. Il est fort sain, mais moins estimé et plus facile à confondre avec d'autres espèces peut-être nuisibles. Parmi les vrais Mousserons, Paulet a distingué sept espèces sous les noms de Mousseron d'Armas, de Mousseron gris ou vrai Mousseron, de Mousseron de Suisse, de Mousseron de Bourgogne, de Mousseron blanc, de Mousseron Palomet et de Mousseron Saint-George; mais il est bien difficile d'admettre ces plantes pour des espèces; il est plus probable que ce ne sont que des variétés. On peut en dire autant des deux espèces qu'il distingue dans les faux Mousserons ou Mousserons Godailles; l'un est le faux Mousseron de Bulliard; l'autre le Mousseron cheville ou tire-bourre de Paulet, qui ne diffère du précédent que par son stipe aminci du bas et se tordant en spirale vers la base par la dessiccation; quant aux Champignons que le même auteur désigne sous les noms de Mousserons d'eau et de Mousserons-Godailles des bois, et parmi lesquels il distingue plusieurs espèces ou variétés, ils diffèrent beaucoup plus des vrais Mousserons, leur goût n'a rien d'agréable et leur qualité est suspecte.

MOUSSERONNE. BOT. Variété de Laitue.

MOUSSES. *Musci*. BOT. On a d'abord désigné sous ce nom la plupart des Cryptogames terrestres, qui n'étaient ni des Champignons ni des Fougères; mais depuis longtemps on en a séparé les Lichens et les Hépatiques; les premiers n'ayant avec les Mousses proprement dites aucune analogie de structure; les seconds, malgré les rapports nombreux qui les unissent aux Mousses, devant former une famille distincte, mais voisine de celle-ci. Les Mousses véritables sont des plantes cryptogames, dépourvues de vaisseaux, présentant une tige et des feuilles distinctes, et dont les séminules sont renfermées dans une capsule traversée intérieurement par un axe ou columelle, et s'ouvrant au moyen

d'un opercule ordinairement caduque, mais qui, dans quelques genres, ne se détache jamais.

Tel est le caractère distinctif de cette famille; sa structure a été l'objet des recherches d'un grand nombre de botanistes; les auteurs anciens qui ont commencé à prêter attention à ces petits végétaux sont principalement Dillen, Micheli et Vaillant. Linné, voulant les soumettre à son système sexuel, regarda l'urne comme une étamine, les séminules comme du pollen; il avoua d'abord son ignorance par rapport aux organes femelles; mais ensuite il voulut les trouver dans des organes verdâtres, granuleux, groupés aux aisselles des feuilles, ou en têtes terminales; d'après les modifications de ces organes, il divisa la famille des Mousses en six ou sept grands genres, et y adjoignit les Lycopodes dont la structure est si différente. Hedwig, à la fin du dernier siècle, soumit tous ces végétaux à un examen attentif, et l'on peut dire que c'est lui qui le premier nous a donné des notions exactes sur leur organisation; on lui doit la connaissance de la structure de la capsule, l'histoire de son développement, la découverte d'organes très-curieux qu'il regarda comme les organes fécondants, des preuves évidentes que la capsule est un organe femelle renfermant des séminules, enfin de bonnes coupes génériques établies parmi ces végétaux que leur petitesse et la complication de leur structure rendent encore plus singuliers. Peu de temps après, Palisot de Beauvois chercha à renverser le système d'Hedwig, et à prouver que les organes mâles et femelles sont réunis dans la capsule elle-même; mais ce système fondé sur des observations la plupart inexactes ne fut adopté par personne; plus tard divers botanistes et particulièrement Richard, et de nos jours Hooker, Greville et Arnott, admirent que ces végétaux étaient privés d'organes fécondants, qu'ils étaient de vrais Agames. D'un autre côté, Schwægrichen en Allemagne et R. Brown en Angleterre, paraissent soutenir complètement les opinions d'Hedwig, et ce dernier, dont l'exactitude et l'esprit judicieux sont bien connus, a donné surtout une attention particulière aux organes mâles de ces plantes, dans les derniers travaux qu'il a publiés sur cette famille. Enfin, à ces auteurs qui se sont occupés d'une manière philosophique de l'étude de cette famille, on devrait ajouter quelques botanistes qui, en multipliant les genres et les espèces sans un examen suffisant, ou d'après des caractères de peu d'importance, n'ont fait qu'embrouiller l'histoire de cette famille. Avant de discuter les deux opinions qui partagent maintenant les botanistes à l'égard des Mousses, celle d'Hedwig et celle des agamistes, il faut commencer par faire connaître avec soin la structure des organes de la fructification.

On trouve, soit à l'aisselle des feuilles, soit à l'extrémité des tiges, des bourgeons composés de feuilles souvent un peu différentes des autres et auxquelles on a donné le nom de feuilles *périschâties*; elles renferment des organes de deux sortes, tantôt réunis dans le même involucre, tantôt séparés, mais sur la même plante, tantôt portés sur des plantes différentes. L'un de ces organes consiste en une sorte d'utricule membraneux, fusiforme, se terminant en un col allongé,

évasé au sommet, traversé d'un canal étroit; dans son intérieur se trouve un corps allongé, sétacé, inséré au fond de cet utricule, charnu et dans lequel on ne peut alors distinguer aucune organisation intérieure. Bientôt cet utricule se renfle, le corps qu'il renferme augmente et s'allonge; l'utricule se rompt vers la base, le corps intérieur s'allonge toujours de plus en plus, sous la forme d'un filament grêle, emportant à son sommet la partie supérieure de l'utricule qui prend alors le nom de *coiffe*; dans cet état, il est membraneux, renflé, et on ne voit que rarement quelque trace de l'ouverture qu'il présentait à son sommet; l'urne, renfermée dans son intérieur, qui jusqu'alors ne s'était offerte que sous la forme d'un filament grêle et d'un diamètre égal, se renfle vers le sommet, et bientôt on distingue parfaitement le pédicelle qui la supporte, l'urne renfermée dans la coiffe et l'opercule qui la ferme. C'est à cette époque qu'on commence à pouvoir bien étudier la structure de cet organe: la paroi externe de l'urne est formée par une membrane composée de cellules hexagonales très-régulières; cette membrane s'étend jusqu'à l'opercule, mais elle est parfaitement distincte de celle qui compose cette partie, et dont le tissu est formé de cellules hexagonales, beaucoup plus petites. C'est de son bord supérieur en dedans de l'opercule, que naît le *péristome* qui peut presque être considéré comme sa terminaison. Intérieurement cette membrane externe est tapissée par une autre membrane qui lui est unie vers son bord supérieur, près de l'orifice de la capsule, et au fond de cette capsule où elle est même portée sur un pédicelle plus ou moins long; du reste elle n'adhère pas à la membrane externe, ou du moins elle n'est unie à elle que très-faiblement par quelques filaments; dans quelques genres même, tels que les *Buxbaumia*, *Diphyscium*, *Bartramia*, ces deux membranes sont séparées par un grand intervalle vide; dans tous les cas, elle est très-distincte de la membrane externe par son tissu qui est formé de petites cellules quadrilatères qui, sous le microscope, lui donnent presque l'aspect d'un damier; cette membrane, qu'on a nommée le *sac sporulifère*, parce qu'elle renferme immédiatement les sporules ou séminules, est continue inférieurement et supérieurement avec la *columelle*, sorte d'axe cellulaire qui traverse la capsule depuis sa base jusqu'à son sommet. Cette columelle est formée d'un tissu cellulaire analogue à celui de la membrane interne, c'est-à-dire de cellules quadrangulaires, très-petites, qui sont assez faiblement unies entre elles; elle se continue inférieurement avec le centre du pédicelle et supérieurement elle adhère fortement, à cette époque, à l'opercule: ces deux parties de la columelle ont un aspect très-différent; la partie inférieure presque jusqu'à son point d'union supérieure avec le sac sporulifère, est verte, les cellules étant toutes remplies de substance verte, granuleuse; la partie supérieure qui occupe toute la cavité de l'opercule, est au contraire d'un blanc jaunâtre, sans aucun granule vert; c'est entre cette columelle et la membrane interne, et dans une cavité fermée de toute part, que se développent les séminules; elles sont libres dès l'époque où on peut les apercevoir, et ne paraissent d'abord formées que par quelques

cellules réunies entre elles d'une manière constante et régulière, et remplies de substance verte granuleuse. On voit, d'après cela, qu'on peut se représenter l'urne des Mousses comme formée extérieurement d'une membrane celluleuse à cellules grandes et solides, renfermant un sac qui adhère à la membrane externe inférieurement et supérieurement, et qui est traversé par un axe celluleux de même nature que ce sac, autour duquel se trouvent disposées les séminules. A l'époque de la maturité, la coiffe qui recouvrait cette urne se détache, l'opercule se sépare de la columelle au sommet de laquelle il adhérait et tombe; la columelle se contracte dans la plupart des cas et reste cachée au fond de l'urne; dans quelques genres, tels que le *Splachnum*, le *Systylium*, elle continue à faire saillie au dehors de l'orifice de la capsule; enfin dans quelques cas sa partie supérieure reste adhérente aux dents du péristome, et donne lieu à cette membrane qui couvre l'orifice de la capsule dans les Polytrics, et à laquelle on a donné le nom d'*épiphragme*. Le péristome, quoique remplissant des fonctions probablement moins importantes que la plupart des parties que l'on vient de faire connaître, a été étudié avec plus de soin, parce que ses modifications ont offert aux classificateurs des moyens pour distinguer les genres; il manque entièrement dans certains genres dont l'orifice de l'urne est nu; dans un grand nombre, il est formé par un seul rang de dents assez fortes, ordinairement jaunes ou rougeâtres; enfin dans d'autres on trouve, outre ce rang de dents externes, un second rang à l'intérieur de cils beaucoup plus ténus, blanchâtres, ou quelquefois une membrane entière ou laciniée. Ce péristome, soit simple, soit double, prend toujours naissance de la membrane externe de l'urne et jamais du sac sporulifère, excepté dans le *Dawsonia*, où une partie des filaments naissent de ce sac ou même de la columelle, ce qui paraît dépendre de l'adhérence primitive de ces organes avec la membrane externe de l'urne, dans le point d'où naissent les filaments du péristome.

Telle est la structure de l'organe femelle des Mousses, organe dont les fonctions ont été bien déterminées, puisque la germination des séminules qu'il renferme a été observée plusieurs fois. Outre ces organes, on trouve réunis à l'aisselle des feuilles, ou à l'aisselle des sortes de bractées qui composent les rosettes terminales de plusieurs Mousses et particulièrement des Polytrics, de petits corps cylindriques ou fusiformes, d'un blanc grisâtre, portés sur un court pédicelle; ces petits corps sont des sacs formés par une membrane très-mince et remplis d'une infinité de granules sphériques ou ovoïdes; lorsqu'on jette ces organes sur l'eau, les granules commencent par s'accumuler vers l'extrémité libre du sac; bientôt ils le rompent et s'échappent dans l'eau, sans se mêler avec elle et en formant un nuage de granules; ces organes qu'on a comparés à des grains de pollen, en diffèrent beaucoup en ce qu'ils sont fixés par un bout, par leur déhiscence irrégulière, enfin par la grosseur beaucoup plus considérable des granules qu'ils renferment. Ils ont beaucoup plus d'analogie avec les organes mâles de la Pilulaire et du Marsilea, dont ils ne diffèrent que par le plus grand nombre et

la plus grande ténuité des granules qu'ils renferment. Ils paraîtraient par ces caractères ressembler plutôt à des anthères uniloculaires, à pollen très-fin, comme celles de certains Conifères. Ces organes ont été observés dans un assez grand nombre d'espèces différentes, pour qu'on puisse être presque certain qu'ils existent dans toutes les Mousses; mais quelles sont leurs fonctions? Hedwig les a regardés comme des organes fécondants; R. Brown paraît être de la même opinion, car il les décrit toujours comme les fleurs mâles, dans ses Observations sur la Flore de l'île Melville. D'autres auteurs n'ont voulu voir, dans ces parties, que des bourgeons ou des gemmules. On ne conçoit pas, s'ils les ont examinés, qu'ils aient pu soutenir une semblable opinion; en effet, ni leur structure, ni leur mode de développement n'a la moindre analogie avec ceux des gemmes de certaines plantes auxquelles on les a comparés; et comment concevoir le développement de bourgeons qui, dès qu'on les met en contact avec de l'eau, se rompent et répandent au dehors la substance qu'ils renferment? Au contraire, ces organes ont tous les caractères des organes mâles, caractères que l'on voit successivement se dégrader dans les familles qui forment, pour ainsi dire, le passage des Phanérogames aux Cryptogames; et la seule chose que, dans l'état actuel de la science, il semble qu'on peut se demander, c'est de savoir si ce ne sont pas des organes mâles imparfaits, et dont le concours n'est peut-être pas indispensable au développement des germes. Quant à ces germes eux-mêmes que Brongniard a désignés par le nom de séminules ou de sporules, leur organisation et leur mode de développement paraît les éloigner, sous beaucoup de rapports, des graines des plantes phanérogames et leur donner beaucoup plus d'analogie avec les embryons de ces végétaux qui, comme eux, deviennent promptement libres dans l'intérieur de la graine. Dans ce cas, l'urne entière devrait être regardée comme analogue à la graine; ce serait une graine renfermant un grand nombre d'embryons, structure qui n'est pas sans exemple même parmi les plantes phanérogames. Sans prétendre adopter complètement cette opinion qui a encore besoin d'être confirmée par de nouvelles recherches, il est toutefois fort remarquable de trouver dans l'urne des Mousses et dans ses enveloppes presque toutes les parties qui composent l'ovule des plantes phanérogames, et cette manière de la considérer devient surtout très-vraisemblable si on adopte l'opinion de R. Brown sur la structure des fleurs femelles des Conifères; ainsi la coiffe, d'abord perforée au sommet, correspondrait au testa ou à la membrane interne de l'ovule, l'urne tout entière à l'amande, sa membrane externe à la membrane du chorion; le sac sporulifère au sac de l'amnios. L'opercule au mamelon qui termine l'amande; la pédicelle ne serait qu'un développement de la chalaze; la columelle serait formée par l'extension du tissu du mamelon d'imprégnation et de la chalaze, extension devenue nécessaire pour la formation et la nutrition d'un grand nombre d'embryons, et dont Brongniard a déjà démontré une sorte d'indice dans la graine multi-embryonnée des Cycas.

Le développement des séminules des Mousses est un des faits les plus curieux de leur histoire, et il a été l'objet des observations d'un grand nombre de botanistes allemands, et particulièrement de Nées d'Esenbeck qui a publié un excellent travail sur ce sujet. Ces séminules commencent par donner naissance à un ou deux filaments confervoïdes, mais non articulés, ressemblant beaucoup aux Ectospermes de Vaucher; ces filaments se ramifient, et du point d'où naissent les ramifications, s'élève bientôt la jeune Mousses, dont ces filaments deviennent les radicelles; la tige qui se développe est composée de cellules allongées, et porte des feuilles diversement disposées, mais toujours formées par une membrane composée d'un seul rang de cellules, sans épiderme distinct et sans pores corticaux. Tels sont les traits principaux de l'organisation de ces végétaux.

Linné ne distingua que sept genres parmi les Mousses, et il les fonda plutôt sur le port et sur la position des capsules que sur de véritables caractères d'organisation. Ces genres, parmi lesquels étaient compris les Lycopodes, étaient les suivants : *Porella* qui est une Hépatique, *Sphagnum*, *Buxbaumia*, *Phascum*, *Fontinalis*, *Splachnum*, *Polytrichum*, *Mnium*, *Bryum* et *Hypnum*. Hedwig, par l'étude qu'il fit du péristome, augmenta beaucoup le nombre des divisions et arriva presque toujours à des groupes assez naturels; mais il donna peut-être trop d'importance à la position relative des organes mâles qu'on a renoncé à faire entrer dans les caractères génériques, à cause de la difficulté de les observer sur beaucoup d'espèces. Depuis, Hooker a employé avec beaucoup de succès les caractères fournis par la forme de la coiffe et par la position latérale ou terminale de l'urne, caractères employés également par Bridel dans son *Methodus Muscorum*, mais qu'il a en général appliqués avec beaucoup d'inexactitude. Quant à la distribution naturelle des genres, peu de personnes s'en étaient occupées jusqu'à présent, leur classification ayant été en général fondée seulement sur le péristome; les Mémoires publiés sur ce sujet par Greville et Arnott, et le tableau général des espèces de Mousses inséré par ce dernier dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris, t. II, paraissent cependant avoir atteint presque complètement ce but; voici, d'après cette méthode, l'énumération des genres de cette famille.

SPHAGNOÏDÉES.

Andræa, Ehrh.; *Sphagnum*, Hedw.

PHASCOÏDÉES.

Phascum, Schreb. (*Phascum* et *Pleuridium*, Brid.); *Bruchia*, Schw.; *Voitia*, Hornsch.

GYMNOSTOMOÏDÉES.

Gymnostomum, Hook. (*Gymnostomum*, *Glyphocarpa* et *Anycrangii spec.*, Schw.); *Schistostega*, Web. et Mohr. (*Drepanophyllum*? Hook.); *Anictangium*, Hook. (*Schistidium*, Brid.); *Hedwigia*, Hook.

BUXBAUMOÏDÉES.

Diphyscium, Mohr.; *Buxbaumia*, Haller.

SPLACHNOÏDÉES.

Splachnum, Grev. et Arn. (*Splachnum* et *Aplodon*, R. Brown); *Dissodon*, Grev. et Arnott (*Cyrtodon*,

Brown; *Systilium*, Hornsch.); *Tayloria*, Hook. (*Hookeria*, Schw.)

ORTHOTRICHOÏDÉES.

Tetraphis, Hedw. (*Tetraphis* et *Tetradontium*, Schw.); *Octoblepharum*, Hedw.; *Orthodon*, Bory; *Calymperes*, Hook.; (*Calymperes* et *Syrrophodon*, Schw.); *Zygodon*, Hook. (*Gymnocephalus* et *Codonoblepharum*, Schw.); (*Amphidium*, Nées; *Gagea*, Raddi); *Orthotrichum*, Hook. et Grev. (*Orthotrichum*, *Macromitron*, *Schlotheimia*, Schw. et Brid.; *Ulota*, Brid.)

GRIMMOÏDÉES.

Glyphomitron, Hook. et Grev.; *Grimmia*, Hook. (*Grimmia* et *Campylopus*, Brid.); *Trichostomum*, Hook. (*Trichostomum*, *Racomitron* et *Campylopus spec.*, Brid.); *Cinclidotus*, Beauv. (*Racomitron*, Brid.); *Encalypta*, Schw.

DICRANOÏDÉES.

Weissia, Hedw. (*Weissia* et *Entosthodon*, Schw.; *Weissia* et *Coscinodon*, Brid.); *Trematodon*, Brid.; *Dicranum*, Schw. (*Dicranum* et *Fissidens*, Hedw.); *Thesanomitron*, Schw.; *Dydimodon*, Hook. (*Cynodontium*, Schw.; *Didymodon* et *Desmatodon*, Brid.); *Tortula*, Hook. (*Tortula* et *Barbula*, Schw.; *Syntrichia*, Brid.)

BRYOÏDÉES.

Conostomum, Swartz; *Bartramia*, Hedw.; *Funaria*, Hedw.; *Leptostomum*, R. Brown (*Gymnostomi spec.*, Hook.); *Ptychostomum*, Hornsch.; *Brachymemium*, Hook.; *Bryum*, Hook. (*Bryum*, *Mnium*, *Messia*, *Arrhenopterum*, *Leptotheca*, *Webera*, *Gymnocephalus* et *Pollia*, Schw.); *Cynclidium*, Swartz; *Tinnmia*, Hedw.

HYPNOÏDÉES.

Fabronia, Raddi; *Pterogonium*, Schw. (*Pterogonium* et *Lasia*, Brid.); *Sclerodontium*, Schw.; *Leucodon*, Schw.; *Macrodon*, Arnott; *Dicnemum*, Schw.; *Astrodonium*, Schw.; *Neckera*, Hook.; *Anomodon*, Hook.; *Anacamptodon*, Brid.; *Daltonia*, Hook. (*Pilotrichum* et *Cryphaea*, Brid.); *Spiridens*, Nées; *Hookeria*, Smith (*Chætophora*, *Racopilum* et *Pterigophyllum*, Brid.); *Hypnum*, Hook. (*Hypnum*, *Leskea* et *Climacium*, Schw.); *Fontinalis*, Hedw.

POLYTRICHOÏDÉES.

Lyellia, Brown; *Polytrichum*, Hedw. (*Polytrichum* et *Catharinaea*, Brid.); *Dawsonia*, Brown.

Plus de huit cents espèces de cette famille sont décrites dans les divers ouvrages consacrés à leur étude. Il resterait à dire quelques mots de leur distribution géographique; mais il serait fort difficile, d'après les données que l'on possède, de rien établir de précis et de général sur ce sujet. En effet, les Mousses étrangères à l'Europe sont connues d'une manière très-impairfaite, et l'on n'a encore aucune Flore cryptogamique un peu complète des régions équatoriales ou australes. La plupart ont été rapportées par des voyageurs dont l'attention était fixée sur des objets plus brillants, et ne peuvent être regardées que comme une portion très-petite de la Flore muscologique de ces contrées. On ne peut donc rien dire sur les rapports numériques de ces végétaux dans ces diverses régions; mais il est cepen-

tant quelques faits dignes d'être remarqués. On a observé en général que plus les végétaux appartiennent à des groupes d'une structure plus simple, et plus ils sont susceptibles de supporter des climats différents, ou, en d'autres termes, que c'est dans les familles de végétaux les plus simples qu'on trouve le plus grand nombre d'espèces communes à des lieux très-différents du globe, et croissant sous des climats très-divers. La famille des Mousses présente des exemples nombreux d'espèces qui croissent en même temps non-seulement dans des contrées très-diverses et séparées par d'immenses intervalles, mais même dans des régions dont le climat est des plus différents. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, sur dix-neuf espèces de Mousses rapportées des environs de Rio-Janeiro à Walker-Arnott, huit sont des espèces qui croissent aussi en Europe ou dans l'Amérique septentrionale : les onze autres n'ont jusqu'à présent été observées que dans les régions équatoriales. On voit, par cet exemple et par plusieurs autres analogues, que fournissent chaque jour les collections faites par les botanistes voyageurs, que les végétaux de cette famille sont comme plusieurs autres Cryptogames, susceptibles de se plier facilement aux différents climats sans en éprouver des modifications très-remarquables dans leur organisation. Il ne faut pas croire cependant que toutes les espèces et même tous les genres soient dans ce cas ; il en est plusieurs au contraire dont l'habitation est limitée à des régions très-bien déterminées ; il est des genres même qui paraissent ne pas sortir de certaines zones. Ainsi les genres *Andræa*, *Voitia*, *Splachnum*, *Tayloria*, *Dissondon*, *Conostomum*, sont presque entièrement limités aux régions arctiques ou aux hautes montagnes.

Les genres *Dawsonia* et *Leptostomum* sont propres aux régions australes, telles que la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande et l'extrémité de l'Amérique méridionale.

Toutes les espèces des genres *Calymperes*, *Octoblepharum*, *Orthodon*, *Lyellia*, croissent dans les régions équatoriales ; et c'est aussi dans cette zone que se trouvent la majorité des *Neckera*, *Daltonia* et *Hookeria*.

D'autres, tels que les *Sphagnum*, *Phascum*, *Gymnostomum*, *Tetraphis*, *Dicranum*, *Weissia*, *Grimmia*, *Trichostomum*, *Polytrichum*, paraissent avoir leur maximum dans les régions tempérées ; enfin quelques genres semblent également répartis sur presque toute la surface de la terre : tels sont les *Tortula*, *Orthotrichum*, *Bryum*, *Hypnum*.

MOUSSES DE MER. POLYP. On a quelquefois appliqué cette dénomination aux Polypiers flexibles, à tissu corné.

MOUSOLE. CONCH. Tel est le nom qu'Adanson a donné, dans le Voyage au Sénégal (p. 250, pl. 18), à une Coquille bivalve, nommée Arche de Noé par les auteurs. V. ARCHE.

MOUSTAC. MAM. Espèce du genre Guenon. V. ce mot.

MOUSTAC. OIS. Espèce du genre Sterne. V. ce mot.

MOUSTACHE. OIS. Nom d'une espèce du genre Corbeau, et d'une espèce du genre Drongo ; on l'a aussi

appliqué à une espèce du genre Mésange, qui forme le type d'une section.

MOUSTEILLE. MAM. L'un des vieux noms français de la Belette, par corruption du latin *Mustella*.

MOUSTIQUES. INS. Nom vulgaire et collectif dérivé de l'espagnol *Mosquitos*, qui veut dire petites Mouches. V. COUSIN.

MOUTABÉE. *Moutabea*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., créé par Aublet (Plantes de la Guiane, p. 679, t. 274), dont le nom a été inutilement changé par Schreber en celui de *Cryptostomum*. Ce genre est ainsi caractérisé : calice tubuleux, renflé à sa base, à cinq divisions inégales ; corolle monopétale, à cinq divisions profondes, inégales, conniventes, ayant un tube très-court, et inséré sur l'entrée du tube calicinal ; cinq étamines dont les filets sont soudés en un seul, large, courbé au sommet, bouchant entièrement l'orifice de la corolle, à cinq dentelures sous chacune desquelles est placée une anthère ; ovaire supère, arrondi, surmonté d'un long style, et terminé par un stigmatte obtus ; baie jaune, ayant l'apparence d'une prune, à trois loges et à trois graines marquées d'un hile très-grand, arillées et recouvertes d'une pulpe gélatineuse. Ces graines ressemblent à celles des *Chrysophyllum* ; c'est ce qui a fait rapprocher le genre *Moutabea* des Sapotées. On lui a réuni le genre *Acosta* de la Flore du Pérou.

MOUTABÉE DE LA GUIANE. *Moutabea Guianensis*, Aubl. C'est un arbrisseau qui pousse plusieurs tiges sarmenteuses, rameuses, et qui forme des buissons épais, par l'assemblage de ces tiges. Les feuilles sont alternes, presque sessiles, lisses, vertes, entières, fermées. ovales, et terminées en pointe. Les fleurs naissent par petits bouquets, aux aisselles des feuilles ; elles exhalent une odeur semblable à celles du *Philadelphus coronarius*. Cet arbrisseau croit dans les terrains défrichés de la Guiane. Les Galibis lui donnent le nom d'*Aymoutabou*.

MOUTAN. BOT. Espèce du genre Pivoine. Voyez ce mot.

MOUTARDE. *Sinapis*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliquieuse, L., placé par De Candolle dans la tribu des Brassicées, et offrant les caractères suivants : calice dont les sépales sont étalés et égaux à la base ; pétales à limbe oboval ; étamines à filets libres et entiers ; siliques un peu cylindrique, biloculaire, bivalve ; les loges polyspermes ; les valves concaves ou légèrement carénées, terminées par le style sous l'apparence d'un appendice tantôt court et aigu, tantôt subulé, conique, en forme de bec ou d'épée, lequel appendice renferme quelquefois une graine, mais souvent en est privé ; graines disposées sur un seul rang, presque globuleuses, à cotylédons condupliqués, c'est-à-dire formant une double plicature. Ce genre est très-nombreux en espèces. De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 607) en a décrit cinquante et une, dont trente-cinq seulement sont assez connues. Il a éliminé de ce genre plusieurs plantes que les auteurs y avaient placées mal à propos et qui font maintenant partie de quelques genres nouveaux. Ainsi le *Sinapis bipinnata* de Desfontaines a été placé dans

le genre *Didesmus*; le *Sinapis Philæana* de Delile est le type du *Morellia*; les *Sinapis crassifolia* de Raffinesque, et *Sinapis Harra* de Forskahl, sont des *Diptotaxis*, etc. *V.* ces mots. D'un autre côté on trouve dans les divers auteurs plusieurs plantes qu'ils ont rapportées aux *Sinapis*, mais qui doivent être réunies à quelques genres voisins, tels que *Brassica* et *Sisymbrium*. Les Moutardes sont des plantes herbacées, rarement sous-frutescentes, ordinairement bisannuelles, dressées, rameuses, souvent couvertes de poils rares, ayant le port des *Brassica* ou des *Sisymbrium*. Leurs feuilles affectent diverses formes, mais le plus souvent elles sont lyrées ou incisées et dentées. Leurs fleurs sont jaunes, disposées en grappes terminales et dépourvues de bractées. La plupart des espèces ont des graines qui possèdent au plus haut degré les propriétés acres de la famille des Crucifères. Ce genre a été partagé par De Candolle en cinq sections.

§ 1. MELANOSINAPIS. Silique cylindrique ou légèrement tétragone, c'est-à-dire dont les valves sont un peu carénées sur la nervure médiane, apiculée par le style qui est très-court. Cette section se compose de six plantes dont deux habitent le cap de Bonne-Espérance, une en Perse, deux en Barbarie et une en Europe. Cette dernière, *Sinapis nigra*, L., y est excessivement commune dans les champs, les prés et le bord des rivières; elle est connue sous le nom vulgaire de Moutarde noire. Elle est annuelle; sa tige s'élève à près d'un mètre; elle est cylindrique, glabre et d'un aspect glauque; ses feuilles sont alternes, sessiles, grandes, lyrées, un peu épaisses et charnues; les supérieures sont entières, lancéolées et étroites; les fleurs sont petites, jaunes, pédonculées, formant de longs épis au sommet de la tige. A ces fleurs succèdent des siliques grêles, dressées contre la tige, et renfermant de petites graines globuleuses, noires à l'extérieur, et jaunâtres intérieurement. Ce sont ces graines, désignées vulgairement sous le nom de graines de Sénévé, qui, broyées et réduites en farine huileuse, servent à préparer le condiment si universellement en usage pour exciter l'appétit, et auquel on donne le nom de Moutarde.

§ 2. CÉRATONISAPIS. Silique surmontée d'un bec conique, lequel est dépourvu de graine. Parmi les dix neuf espèces qui composent cette section, six croissent en Chine, au Japon, et dans les Indes orientales; les autres sont indigènes du bassin de la Méditerranée. et surtout de l'Égypte, des côtes de Barbarie et de l'Espagne. Aucune n'est employée à des usages économiques, quoique les graines de la plupart soient douées des mêmes propriétés que celles de la Moutarde noire.

§ 3. HIRSCHFELDIA. Silique cylindrique, à deux loges, renfermant chacune à peu près quatre graines, terminée par un bec ovoïde, monosperme et indéhiscence. Cette section a été considérée par Mœnch comme un genre distinct. Elle est pour ainsi dire le lien qui unit la tribu des Brassicées à celle des Raphanées; cependant elle est plus rapprochée des premières. Les deux espèces qui la composent sont les *Sinapis incana*, L., et *Sinapis heterophylla*, Lagasca. Celle-ci est une plante bisannuelle, que l'on trouve dans l'Europe méridionale, et particulièrement en Espagne.

§ 4. LECCOSINAPIS. Silique hispide ou glabre, surmontée d'un bec ensiforme, à valves toruleuses. Cette section doit-elle être réunie au genre *ErUCA*, ou plutôt former un genre particulier qui se distingue du *Sinapis*, comme l'*ErUCA* se distingue du *Brassica*? Le *Sinapis alba*, L., en est le type; c'est une plante annuelle, très-commune dans les champs de l'Europe méridionale et tempérée. Ses graines sont très-grosses, blanchâtres, et pourraient suppléer à celles de la Moutarde noire. Cinq autres espèces, peu intéressantes, croissent dans les contrées méditerranéennes, à l'exception du *Sinapis hastata*, Desf., qui est originaire de la Nouvelle-Hollande.

§ 5. DISACCUM. Calice à demi étalé, à deux protubérences en forme de sac à la base. Cette section forme probablement un genre particulier, mais l'insuffisance des caractères connus n'a pas permis de l'établir. Elle renferme deux espèces, savoir: *Sinapis frutescens*, Aiton (*Hort. Kew.*, ed. 1, vol. II, p. 404), et *Sinapis angustifolia*, DC., qui n'est peut-être qu'une variété de la précédente. Ces deux plantes sont indigènes de Madère. Leurs fleurs sont grandes comme celles de la Giroflée, pâles au commencement de la floraison, et plus tard versicolores.

MOUTARDE DES CAPUCINS. BOT. Nom vulgaire du *Cochlearia armoracia*, L.

MOUTARDE DES HAYES, L. BOT. Nom vulgaire de l'*Erysimum officinale*, L.

MOUTARDIER. ois. (Belon.) Nom donné au Martinet noir. *V.* MARTINET.

MOUTARDIN. BOT. Synonyme vulgaire de Moutarde blanche.

MOUTON. Ovis. MAM. Genre de Ruminants à cornes creuses, auquel les auteurs les plus modernes assignent les caractères suivants: les cornes anguleuses, ridées en travers, contournées latéralement en spirale, et se développant sur un axe osseux, cellulieux, qui a la même direction; trente-deux dents en totalité, savoir: huit incisives inférieures, formant un arc, et se touchant toutes régulièrement par leurs bords, les deux intermédiaires étant les plus larges, et les deux latérales les plus petites; six molaires à couronnes marquées de doubles croissants d'émail, dont trois fausses et trois vraies de chaque côté et à chaque mâchoire; les vraies molaires supérieures ayant la convexité des doubles croissants de leur couronne tournée en dedans, et les inférieures l'ayant en dehors; le chanfrein arqué; le museau terminé par des narines de forme allongée, obliques, sans muflle; point de larmiers; point de barbe au menton; les oreilles médiocres et pointues; le corps de stature moyenne, couvert de poils; les jambes assez grêles, sans broches aux genoux; deux mamelles inguinales; point de pores inguinaux; la queue (du moins dans les espèces sauvages) plus ou moins courte, infléchie ou pendante.

Dans l'état sauvage, les Moutons habitent les parties élevées des hautes montagnes: plusieurs se tiennent même habituellement près de leur sommet, tandis que d'autres (et c'est le plus grand nombre) se trouvent seulement dans les régions inférieures à celles où sont répandues les Chèvres. Leurs habitudes sont d'ailleurs.

presque sous tous les rapports, celles des espèces de ce dernier genre.

MOUTON MOUFLON. Buff., xi, pl. 29, *Ovis Ariès fera* et *Ovis Ammon* de plusieurs auteurs. Cette espèce, dont la taille surpasse un peu celle des Moutons domestiques, offre dans ses cornes des caractères qui doivent être étudiés avec soin; triangulaires, comme elles le sont le plus souvent chez les Moutons, elles présentent trois faces, dont l'une est postérieure et interne, la deuxième inférieure et antérieure, et la troisième supérieure et antérieure; la face postérieure et interne, la plus large de toutes, est légèrement convexe dans la première portion de son étendue, mais elle devient toujours ensuite plus ou moins concave; la face inférieure et antérieure est plane dans presque toute son étendue; elle devient cependant, comme la précédente, un peu concave vers la pointe de la corne. L'arête, qui sépare ces deux faces, est très-prononcée et presque tranchante; sa première courbure est toujours, de dedans en dehors, et d'arrière en avant (du moins chez les adultes), à peu près demi-circulaire; mais la pointe n'est plus dans cette direction. La face supérieure et antérieure est convexe, et ne s'étend pas, comme les deux autres, sur toute la longueur du prolongement frontal; son arête inférieure, déjà mousse et très-peu saillante à sa naissance, disparaît peu à peu; et il n'en existe plus aucune trace vers la pointe, où ne se distinguent plus que deux faces: l'une postérieure et interne, l'autre antérieure et externe. Les cornes, triangulaires dans leur première portion, s'aplatissent donc peu à peu, et se changent enfin vers leurs pointes en de véritables lames: la largeur très-considérable qu'elles ont ainsi vers leur base, fait qu'elles couvrent presque tout le dessus de la tête; elles ne sont en effet séparées à leur origine que par une petite bande de poils qui n'a pas plus de deux ou trois lignes de largeur en avant. On voit que les deux cornes sont presque en contact en ce point: elles forment ainsi entre elles un angle qui comprend constamment de 80 à 100 degrés, c'est-à-dire qui est toujours à peu près droit. Les rides ou anneaux sont assez rapprochés; leur disposition est variable suivant les individus, et toujours plus ou moins irrégulière, surtout près de la base. Quant au pelage, le corps est couvert de poils de deux sortes, les uns laineux, très-fins, très-doux au toucher, assez courts et arrangés en manière de tire-bouchon, comme la laine de nos Moutons, et les soyeux, grossiers et assez rudes: les laineux sont grisâtres; les soyeux, seuls visibles à l'extérieur, sont de différentes couleurs: les uns fauves, d'autres noirs, et d'autres enfin se trouvant annelés de noir et de fauve. Du mélange de ces trois sortes de poils résulte, pour l'ensemble du pelage de l'animal, une nuance ordinairement d'un fauve brunâtre, mais tantôt plus clair et tantôt plus foncée, suivant que le nombre proportionnel des poils noirs vient à diminuer ou à augmenter. Ces variations ont lieu suivant les différences d'âge ou de saison: ainsi le pelage d'hiver est plus brun, et celui du jeune est au contraire d'une teinte plus éclaircie; on voit d'ailleurs, accidentellement, des individus blancs et d'autres noirs. Cette dernière couleur est aussi ordinairement celle de la ligne

dorsale et de quelques autres parties du corps: ainsi on remarque également sur les flancs une ligne longitudinale noire ou noirâtre, qui sépare les parties supérieures des inférieures: celles-ci sont blanches, de même que les parties internes et l'extrémité des membres, les fesses, une tache située au-dessus de l'œil, la face concave de l'oreille et la région antérieure de la face. La queue, très-courte, a les bords blancs; les cornes qui, lorsqu'elles ont pris tout leur développement, ont près de deux pieds de long, sont d'un gris jaunâtre, et les sabots sont aussi de cette couleur; la langue et l'intérieur des narines et de la bouche sont noirs. Suivant la plupart des auteurs, les prolongements frontaux manquent entièrement chez les femelles; suivant d'autres, au contraire, ils existent chez elles, mais très-petits et très-différents par leur forme de ceux des mâles; mais cette dernière opinion pourrait bien avoir son origine dans quelque confusion entre le Mouflon et l'espèce suivante dans laquelle les deux sexes ont des cornes: du moins Geoffroy St-Hilaire assure-t-il que tous les individus femelles qu'il a examinés, soit vivants, soit préparés, étaient entièrement privés de prolongements frontaux.

MOUTON ARGALI. *Ovis Argali*. Ce Mouton habite les régions froides ou tempérées de l'Asie: il n'est pas rare dans les montagnes de toute la Mongolie, de la Bongarie, et même de la Tartarie; et il se trouve aussi assez abondamment répandu dans le Kamtschatka, où sa chair et sa graisse sont très-recherchées. Sa taille est à peu près celle du Daim; mais il a le corps plus épais et plus fort, et les pieds plus courts que ceux de cet animal. Le mâle est plus grand et plus robuste que la femelle. La tête ressemble à celle du Mouton ordinaire, mais les oreilles sont plus courtes. Les cornes sont, chez le mâle, assez semblables à celles du Bélier, mais plus élevées, très-grandes, comprimées et triangulaires, très-rugueuses et dirigées en dehors: elles sont, chez les vieux individus, très-épaisses et très-robustes, surtout à leur base. La face supérieure est assez étroite et légèrement convexe; elle ne se montre plus sur la corne, vers la pointe qui est très-comprimée et convexe en dessus; la face interne est un peu creusée dans sa longueur dès la base; enfin l'externe, à peu près plane ou même un peu convexe vers la base, devient ensuite peu à peu concave. L'angle supérieur interne est le moins saillant de tous; l'externe est aussi assez mousse, surtout chez les individus bien adultes; le postérieur, arrondi à la base, devient tranchant vers l'extrémité. Les rides sont assez irrégulières. La femelle adulte a des cornes plus élevées et moins divergentes qu'elles ne le sont ordinairement chez les Brebis domestiques où elles se trouvent exister; elles sont comprimées, falciformes, rugueuses, planes sur leur face interne, convexes sur l'externe, arrondies supérieurement (ce qui tient à ce que l'angle supérieur est à peine sensible) et tranchantes dans leur concavité; l'extrémité, lisse et aplatie, est tournée en dehors. C'est au troisième mois après la naissance que les cornes commencent à paraître, soit chez le jeune mâle, soit chez la jeune femelle: elles sont alors presque demi-ovales, très-peu pointues, et de couleur noire. L'Argali

a la queue très-courte et nue en dessous; caractères qui se retrouvent également chez le Mouflon. En hiver il est généralement d'un gris fauve, avec la ligne dorsale roussâtre, le museau et la gorge blanchâtres, les parties internes et inférieures des membres et le ventre blancs, et les fesses d'un fauve clair; en été, son pelage est généralement plus roux, mais la tache des fesses ne varie pas. Les poils, très-courts et lisses, ressemblent assez à ceux du Cerf. L'Argali est, comme tous les autres Mouflons, remarquable par une légèreté et par une rapidité de saut dont il est difficile de se faire idée.

MOUTON MOUFLON D'AMÉRIQUE. *Ovis montana*, Geoff. St-Hilaire. Cette espèce qu'il ne faut pas confondre avec l'*Ovis montana* du zoologiste américain Ord (*V. CHÈVRE*), a été découverte, vers le commencement de ce siècle, par le voyageur anglais Gillevray, et décrite et figurée en France, peu de temps après, par Geoffroy Saint-Hilaire, d'après un dessin et des notes qui lui avaient été envoyés de New-York. Le Mouflon d'Amérique est fort remarquable par les formes sveltes de son corps et par ses longues jambes; il a la tête courte et le chanfrein presque droit; sa bouche est exactement celle de la Brebis: les cornes, chez le mâle, sont grandes et larges, ramenées au-devant des yeux, en décrivant à peu près un tour de spirale; elles sont comprimées comme chez le Bélier domestique, et leur surface est de même transversalement striée; celles de la femelle sont beaucoup plus petites et sans courbure sensible. Le poil court, roide, grossier et comme desséché, est généralement d'un brun marron; mais les fesses sont blanchâtres, le museau et le chanfrein sont blancs, les joues d'un marron clair; la queue, très-courte comme chez tous les Mouflons, est noire. Un des individus tués par Gillevray avait, suivant les mesures prises par ce voyageur, cinq pieds (anglais) de long; les cornes, mesurées en ligne droite, avaient trois pieds six pouces, les jambes trois pieds neuf pouces, et la queue quatre pouces. C'est dans le voisinage de l'Elk, vers le cinquantième degré de latitude nord, et le cent quinzième de longitude ouest, que le Mouflon d'Amérique a été découvert par Gillevray: les peuplades de sauvages les moins éloignées des lieux qu'il habite, sont les Créés ou les Kinstianeaux, chez lesquels il est appelé My-Attic (c'est-à-dire Cerf bâtard); mais il est connu aussi des Canadiens sous le nom de Bélier de montagne, nom que Geoffroy Saint-Hilaire lui a conservé. Tels sont, d'après Geoffroy, les principaux caractères du Mouflon d'Amérique; voici quelques autres détails empruntés à la Faune américaine de Richard Harlan, ouvrage qui a déjà été plusieurs fois cité dans ce Dictionnaire. Les cornes du mâle, triangulaires surtout à la base, sont très-grandes et très-fortes; elles naissent près des yeux et se dirigent en arrière; mais elles se recourbent ensuite en avant, et ont leurs pointes tournées un peu en haut et en dehors; elles sont profondément ridées dans la première moitié de leur longueur, mais plus lisses dans leur dernière portion; leur face antérieure est la plus large. Les cornes de la femelle, plus grêles que celles du mâle, comprimées, presque droites, et presque sans

sillons, ressemblent beaucoup à celles du Bouc domestique. Le col a quelques plis pendants, et la queue est très-courte. Le pelage d'été est généralement d'un gris fauve, avec une ligne jaunâtre ou roussâtre sur le dos, et une large tache de la même couleur sur les fesses; la face interne des membres et le ventre sont d'un roussâtre clair, ou plutôt même d'un blanc sale. En hiver le pelage est plus roussâtre en dessus, et le museau, le ventre et la gorge sont blanchâtres; la tache des fesses existe d'ailleurs dans toutes les saisons. Ces animaux vivent, selon Harlan, par troupe de vingt ou trente individus. Ils habitent principalement les montagnes rocheuses de diverses chaînes du nord-ouest de l'Amérique: on les trouve aussi dans la Californie.

MOUTON MOUFLON A MANCHETTES. Geoff. St-Hil., *Ovis ornata*. Il est uniformément d'un beau fauve roussâtre, et se rapproche ainsi par sa couleur générale du Mouflon ordinaire; néanmoins la nuance en est plus éclaircie que chez celui-ci, parce que les poils fauves ne sont pas mêlés de poils noirs, et que, tout au contraire, leur pointe est blanche; ce qui donne même au pelage un aspect tiqueté, lorsqu'on l'examine de près. La couleur que l'on vient d'indiquer est celle de la tête, du corps et des membres presque entiers; cependant le devant des canons et la ligne dorsale ont une teinte brunâtre, et l'on remarque entre les deux jambes, sur la ligne médiane, une tache noire longitudinale; enfin le dessous du corps et les régions internes et inférieures des membres sont de couleur blanche, comme chez le Mouflon ordinaire, toutefois avec cette différence que la portion blanche du corps a beaucoup moins d'étendue que chez celui-ci. Mais ce qui rend cette espèce très-singulière, et ce qui lui a valu le nom de Mouflon à manchettes, ce sont les longs poils qui garnissent les parties antérieures de son corps et de ses membres. Des poils, de six à sept pouces, naissent depuis le tiers inférieur de la jambe jusqu'au canon, sur les faces antérieure, postérieure et externe de la jambe, et tombent jusqu'au milieu du canon en formant ainsi une parure fort remarquable. En outre, vers l'angle de la mâchoire, il naît de chaque côté une touffe de poils longs de deux, trois ou quatre pouces; et un peu au-dessous commence une bande de poils placée sur la ligne médiane, et qui se continue jusqu'au tiers inférieur du col, où elle se bifurque en deux lignes qui vont se terminer vers l'articulation de la cuisse avec la jambe. Ces poils ont un peu avant la bifurcation jusqu'à un pied ou treize pouces de long; mais, vers le haut du col et vers l'épaule, ils sont beaucoup plus courts et n'ont qu'un demi-pied environ. Leur couleur est généralement celle du corps: seulement ceux qui avoisinent la partie interne de la jambe et du canon sont brunâtres; et on remarque aussi une ligne de cette couleur sur ceux de la partie antérieure du col. Cet animal, dont la taille est d'un cinquième plus considérable que celle du Mouflon, a la queue longue de sept pouces et terminée par un pinceau de poils. Les cornes paraissent assez petites, eu égard au volume de l'animal, et chez l'individu que possède le Muséum, elles ne sont pas plus grandes que celles du Mouflon, quoiqu'il soit mâle, et

qu'il paraisse bien adulte : elles présentent d'ailleurs des caractères particuliers que l'on ne doit pas omettre ici : leur forme les rend très-différentes de celles du Mouflon, et leur base est plutôt quadrangulaire que triangulaire; elles n'ont aucune arête saillante, surtout vers la base; et l'extrémité qui est dirigée en dedans, n'a presque aucune largeur (au contraire de ce qui a lieu chez les autres espèces), et forme véritablement une pointe, dans le sens que l'on attache ordinairement à ce mot. Les rides sont très-peu prononcées, si ce n'est près de la base, et l'extrémité est même presque entièrement lisse. Les deux cornes sont, comme chez les autres Mouflons, très-rapprochées sur le front, et il est même un point où elles sont presque contiguës : l'angle qu'elles comprennent entre elles est beaucoup plus aigu que chez le Mouflon ordinaire : il n'est guère que de soixante degrés environ. Enfin elles sont aussi larges à la base que dans cette espèce; mais leur circonférence est plus grande, à cause de l'augmentation de surface qui résulte de leur forme quadrangulaire. Ce bel animal, rapporté d'Égypte par Geoffroy Saint-Hilaire, porte dans quelques descriptions le nom de Mouflon d'Afrique.

MOUTON BARBU (*bearded Sheep*), Penn., Quad. Il a été réuni par Cuvier et par Desmarest, sous le nom d'*Ovis Tragelaphus*, avec le Mouflon à manchettes; il a en effet des rapports assez intimes avec lui, comme on peut le voir par la description suivante empruntée à Pennant : « Mouton ayant les poils de la région inférieure des joues et de la mâchoire supérieure, extrêmement longs, formant une barbe divisée ou double; les poils du côté du corps courts; ceux du dessus du col plus longs et un peu redressés; tout le dessous du col et les épaules couverts de poils grossiers qui n'ont pas moins de quatre pouces; une véritable laine très-courte à la base des poils; la poitrine, le col, le dos et les flancs, d'une couleur ferrugineuse pâle; la queue très-courte; les cornes contiguës à leur base, recourbées, longues de vingt-cinq pouces, divergentes, dirigées en dehors et écartées l'une de l'autre de neuf pouces environ à leurs pointes : leur circonférence dans l'endroit le plus renflé est de onze pouces. » Cette description malheureusement trop incomplète pour permettre de prononcer sur l'identité spécifique du Mouflon à manchettes et du Mouton barbu, a été reproduite par Shaw dans sa Zoologie générale; mais, suivant ce dernier naturaliste, elle ne se rapporterait qu'à une simple variété de l'Argali, et non pas à une espèce distincte, opinion qui n'a au reste aucun fondement réel. Desmarest assigne pour patrie au Mouton barbu les lieux déserts et escarpés de la Barbarie : en effet Pennant remarque qu'une assez bonne description de cet animal avait déjà été donnée avant lui par le docteur Caius, d'après un individu envoyé à Londres, en 1561, de cette partie de l'Afrique.

Telles sont les espèces de Moutons sauvages décrites jusqu'à ce jour : on voit qu'elles sont au nombre de cinq dans l'état présent de la science; mais que quelques-unes n'étant, suivant plusieurs auteurs, que des espèces nominales, ce nombre devra peut-être se réduire à quatre ou même à trois.

Pour terminer l'article il reste à dire quelques mots

des races domestiques de Moutons. La plupart d'entre elles, quoique leur organisation intérieure soit presque identique avec celle des Mouflons, semblent au premier coup d'œil s'éloigner considérablement de ces animaux, et appartenir à un genre tout différent : en effet presque tous les caractères extérieurs des espèces sauvages, c'est-à-dire ceux qui frappent les premiers l'attention de l'observateur, ont disparu dans les races domestiques. Ces formes sveltes et si gracieuses, cette rapidité, cette légèreté de mouvements, qui caractérisent les premières, ont fait place, chez celles-ci, à des formes plus ou moins lourdes, à une lenteur, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, à une indolence, qui sont presque devenues proverbiales : en outre, ce poil rude et cassant dont l'aspect a fait si souvent comparer les Mouflons aux Daims et aux Chevreuils, est changé en cette laine moelleuse, dont l'industrie humaine a su tellement varier et multiplier les usages. Cette dernière modification a surtout semblé bien remarquable, et il n'en pouvait être autrement, puisqu'elle suffisait seule pour changer entièrement la physionomie de l'animal. Aussi les naturalistes ont-ils de bonne heure tenté de l'expliquer; et leurs recherches ont donné ce résultat, qu'il n'y a point là, comme on aurait presque été tenté de le croire, une sorte de métamorphose ou même de création nouvelle; mais un développement de ces poils laineux qu'on sait (*V. MAMMIFÈRES*) exister chez tous les Mammifères des pays froids, et qui se trouvent même avoir déjà chez les Mouflons, une forme et une disposition analogues à celles de la laine des Moutons domestiques. Mais comment et par quelles causes s'est opéré ce changement des poils laineux en une véritable laine? comment s'est opérée la disparition des poils soyeux, que l'on observe en même temps? La simultanéité de ces deux effets s'explique bien, il est vrai, par la loi du balancement des organes; mais dans l'état présent de la science, il est encore impossible de se rendre compte d'une manière satisfaisante des causes qui ont dû produire ici le balancement organique lui-même, c'est-à-dire qui ont pu amener, ou l'atrophie des poils soyeux au profit des laineux, ou l'hypertrophie de ceux-ci aux dépens des premiers. Au reste la nature du pelage n'a point subi cette modification dans toutes les races domestiques; et l'on verra que quelques-unes d'entre elles ont, sous ce rapport, conservé les caractères du type primitif, le Mouflon.

C'est en effet à cette dernière espèce, que la plupart des naturalistes ont coutume de rapporter, comme variétés, tous les Moutons domestiques; mais on n'a d'ailleurs aucune certitude sur leur véritable origine; ce qui dépend principalement du peu de notions exactes que l'on possède encore sur la plupart des Mouflons, et des rapports intimes qui lient les unes aux autres toutes les espèces du genre. Aussi, quoique l'opinion que l'on vient de rapporter comme celle de la majeure partie des naturalistes, soit la plus probable, il n'est pas impossible qu'on doive plus tard revenir aux idées de ceux qui regardent l'espèce asiatique comme la souche de toutes les races domestiques, ou du moins comme celle de quelques unes d'entre elles. Quoi qu'il en soit, et sans entreprendre la discussion de cette importante

question, on se contentera ici d'indiquer les caractères les plus remarquables des principales variétés.

MOUTON MORVAN. Buff., *Ovis Guineensis*, Lin.; il est connu aussi sous les noms de Bétier des Indes et de Mouton aux longues jambes; c'est aussi de cette variété que paraissent se rapprocher l'*Ovis Africana* et l'*Ovis Ethiopica* de quelques auteurs. Cet animal, chez lequel les poils soyeux recouvrent et cachent entièrement les laineux, et qui se rapproche beaucoup ainsi des Mouflons, se distingue principalement par la longueur de ses membres, et par la forme arquée de son chanfrein. La queue, longue et grêle, descend ordinairement jusqu'aux jarrets. Les poils des parties supérieures et inférieures du col sont ordinairement très-longs; et l'on remarque souvent aussi sous la gorge, des pendeloques couvertes de poils et assez allongées. Les cornes, qui sont ordinairement petites, et qui reviennent vers l'œil, en formant un tour ou un demi-tour de spirale, manquent fréquemment. La couleur du pelage est aussi très-variable: on voit des individus bruns, d'autres blancs, d'autres noirs, d'autres d'un roux plus ou moins vif, et d'autres enfin variés de ces couleurs. Suivant les observations de Fr. Cuvier, cette race féconde toutes les autres, et peut aussi réciproquement être fécondée par toutes. La synonymie de cette variété indique suffisamment sa patrie; il faut ajouter qu'elle a été naturalisée en Europe par les Hollandais.

MOUTON A LARGE QUEUE. *Ovis laticaudata*, L. Il se distingue par la forme de sa queue, longue, et renflée sur les côtés, par une accumulation de graisse dans le tissu cellulaire. Cette modification très-singulière, et qu'on n'a jamais observée que chez les Moutons, est, suivant Buffon, l'effet d'une grande abondance de nourriture. La loupe ainsi produite n'est quelquefois qu'un renflement peu considérable; mais chez certains individus, elle devient si volumineuse que son poids finit par les gêner, et qu'on est même obligé, ainsi que l'ont assuré des voyageurs dignes de foi, de recourir à divers moyens pour les soulager. Ainsi il n'est pas très-rare de voir, dans certains cantons de l'Afrique orientale, des individus de cette race, attelés à une sorte de brouette qui n'a d'autre objet que de fournir un support à leur énorme queue. Ces variations remarquables dans le volume du prolongement caudal, et quelques différences dans la nature du pelage, dans les cornes et les oreilles, ont fait subdiviser cette variété en plusieurs sous-variétés. Les plus remarquables sont: 1° l'*Ovis Steatopyga* de Pallas, qui n'a que très-peu de vertèbres dans le tronçon de la queue, et dont la loupe graisseuse est composée de deux masses plus ou moins arrondies, réunies à leur partie supérieure: elle habite la Perse, la Chine et la Russie méridionale; 2° le *Mouton à grosse queue*, chez lequel le prolongement caudal est très allongé, et en même temps plus large que le corps dans ses deux tiers supérieurs: on le trouve dans la Haute-Égypte; 3° il existe aussi dans cette même contrée une autre sous-variété qui a beaucoup de rapports avec l'*Ovis Steatopyga*, et à laquelle on pourrait donner le nom d'*Ovis ecaudata*, pour rappeler l'état tout à fait rudimentaire de son prolongement caudal. Elle se distingue au pre-

mier coup d'œil par un renflement très-large, mais très-peu saillant, qui couvre les fesses, et au sommet duquel se voit la queue sous la forme d'un petit appendice extrêmement grêle et à peine long de deux pouces. Ce renflement adipeux représente avec assez d'exactitude ces renflements d'une toute autre nature que produit, dans la saison du rut, le développement du tissu érectile des fesses chez les Cynocéphales et chez quelques Macaques. Ce Mouton est remarquable aussi par son poil soyeux, court et rude: il est entièrement blanc, avec la tête et le col noirs. C'est aussi à la même variété que Desmarest rapporte le MOUTON D'ASTRACAN, dont la queue présente en effet à sa base un renflement de grosseur variable: il s'éloigne d'ailleurs des races précédentes à plusieurs égards. Il est couvert d'une laine longue mais très-grossière, et manque très-fréquemment de cornes. C'est le jeune de cette variété qui donne cette laine si connue sous le nom de *laine d'Astracan*: il est en naissant revêtu d'une fourrure composée d'un mélange de poils blancs et de poils noirs, réunis en petites mèches très-frisées, d'où résulte, pour l'ensemble du pelage, une couleur grise d'une nuance assez agréable à l'œil. Une autre considération plus importante aux yeux du naturaliste, c'est qu'on retrouve encore chez les Moutons d'Astracan, et surtout chez les jeunes individus, des poils soyeux au milieu de la laine: ces poils, qui ont même conservé les principaux caractères qui les distinguent dans le type sauvage, et qui sont les plus longs de tous comme dans l'état primitif, se trouvent d'ailleurs exister en assez petit nombre pour être aperçus seulement de ceux qui cherchent à les rencontrer.

MOUTON DE VALACHIE. *Ovis Strepsiceros*, L.; le Bétier et la Brebis de Valachie, Buff. Il se distingue par sa laine très-abondante et très-longue, et par ses longues cornes en spirale, dirigées en haut, et ressemblant ainsi (surtout chez le mâle) à celles de l'Antilope Condoma. Cette variété, dont la taille surpasse un peu celle des Brebis ordinaires, est commune dans la Valachie et dans la Hongrie.

MOUTON D'ISLANDE. *Ovis polycerata*, L.; *Ovis gotlandica*, Pall., *Spic. Zool.*; le Bétier et la Brebis d'Islande, et la Brebis à plusieurs cornes, Buff. Cette race est très-remarquable par les variations que présente le nombre de ses cornes; quelques individus n'en ont que deux, comme les Mouflons, et comme les Moutons ordinaires; mais d'autres en ont trois, quatre, et quelquefois jusqu'à huit; elle présente aussi des caractères particuliers dans la nature de son pelage formé de trois sortes de poils, dans sa queue courte et dans sa couleur qui est ordinairement d'un brun roussâtre; elle est répandue dans l'Islande, les îles Féroé, la Norvège et le Gothland.

MOUTON ORDINAIRE. Il serait superflu de décrire cette variété et ses nombreuses sous-variétés ou races; on en trouvera le tableau presque complet dans le *Traité des Bêtes à laine*, de Carlier.

MOUTON MÉRINOS. *Ovis Hispanica*, L. Il se distingue par ses cornes très-grosses, très-fortes, et formant une spirale régulière, sur les côtés de la tête; sa laine, contournée en manière de tire bouchon, est remar-

quable par sa finesse et son moelleux : sa couleur est ordinairement le blanc sale. Cette race, qui passe pour la plus précieuse de toutes, est répandue dans l'Espagne, mais on croit qu'elle est originaire de Barbarie : chacun sait qu'elle est aujourd'hui naturalisée en France, et que de son croisement avec les Moutons résultent un grand nombre de variétés dont les laines sont fort estimées.

MOUTON ANGLAIS. *Ovis anglica*, Desm. Il se rapproche beaucoup du Mérinos, dont il paraît en effet tirer son origine. Il est caractérisé par l'absence des cornes, par la finesse de sa laine et par la longueur de sa queue. On distingue plusieurs sous-variétés de même que chez le Mouton ordinaire : celle du Sussex a la laine courte, mais d'une extrême finesse : d'autres présentent les qualités inverses.

MOUTON DU CAP. ois. Synonyme vulgaire d'Albatros. *V.* ce mot.

MOUTOUCHI. BOT. Sous le nom de *Moutouchi suberosa*, Aublet (Plantes de la Guiane, 2, p. 748, t. 299) a décrit et figuré un arbre de la Guiane, qui a été réuni par Persoon au genre *Pterocarpus* de Linné. En adoptant cette réunion, le professeur De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 418) a constitué sous le nom de *Moutouchia* une section du genre *Pterocarpus*, qui renferme, outre l'espèce ci-dessus désignée, le *Pterocarpus Draco*, L., et une nouvelle espèce du Mexique, nommée *Pterocarpus crispatus*. *V.* PTÉROCARPE.

MOVILANDIA. BOT. Genre proposé par Necker qui l'a formé aux dépens du genre *Cliffortia*.

MOVIN. MOLL. Adanson (Voyage au Sénégal, p. 246, pl. 18) a nommé ainsi une coquille du genre Bucarde.

MOYA. MIN. Tuf argileux volcanique.

MOZAN. BOT. Pour Mocan. *V.* MOCANÈRE.

MOZINNE. *Mozinna*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, et de la Diécie Monadelphie, L., établi sous ce nom par Ortéga dans ses Décades (page 105, tab. 15); mais que Cavanilles, sous celui de *Loureira*, a voulu consacrer à l'auteur de la Flore de la Cochinchine. *V.* LOUREIRE.

MUCÉDINÉES. BOT. On a trouvé à l'article CHAMPIGNONS les caractères comparatifs de cette famille et des autres familles comprises autrefois sous le nom commun de Champignons, et qui forment nécessairement autant de groupes distincts, analogues à ceux qu'on a établis parmi les Algues. Celui des Mucédinées est un des plus curieux et l'un de ceux qui mériteraient le plus de fixer l'attention d'un observateur judicieux, mais malheureusement les plantes qui le composent n'ont presque été étudiées que sous le rapport de leurs caractères génériques et spécifiques, et leur structure interne, leur développement et leur mode de reproduction n'ont été examinés que superficiellement. Cependant aucune tribu, dans la Cryptogamie, ne mérite plus d'être observée avec soin, car ces végétaux, comme les Conferves, offrent pour ainsi dire les éléments qui entrent dans la composition des végétaux plus parfaits, isolés et disséqués par la nature.

Comme les Conferves, les Mucédinées se présentent sous la forme de tubes plus ou moins allongés, simples ou rameux, continus ou divisés en plusieurs loges par

des cloisons transversales. Ces filaments se développent à la surface de corps de nature très-diverse, le plus souvent sur des substances organiques qui commencent à se décomposer, sur les bois et les feuilles qui se pourrissent, sur les matières fermentescibles, quelquefois sur les pierres humides; enfin un petit nombre de genres croissent sur les feuilles vivantes. Leur mode d'adhésion sur ces corps et la manière dont elles s'y développent, ne sont pas encore parfaitement connus; leur organisation assez compliquée, l'identité des espèces qui croissent sur des substances souvent fort différentes, ne permettent guère d'admettre pour ces végétaux la génération spontanée, et presque tous les auteurs sont d'accord pour attribuer leur production à des séminules très-fines, de plantes semblables qui, portées par l'air, se développent lorsqu'elles ont été déposées sur une substance propre à favoriser leur croissance; d'ailleurs l'existence de ces séminules est une chose bien certaine ainsi qu'on le verra plus tard. Mais ces petits végétaux, se développant ainsi sur des substances diverses, puisent-ils, au moyen de radicelles, leur nourriture dans le sein même de ces substances, ou ne se nourrissent-ils qu'au moyen de l'atmosphère qui les environne? Les moisissures ne paraissent pas, comme d'autres Cryptogames, se développer indifféremment sur des substances très-diverses, et plusieurs, au contraire, ne croissent que sur certains corps, ce qui prouve que ces matières concourent à leur nutrition. Cependant dans la plupart des cas on ne voit presque aucun filaments radicellaires pénétrer dans l'intérieur de ces substances, et l'influence des matières sur lesquelles elles croissent, paraîtrait avoir lieu surtout en modifiant la nature de l'atmosphère dans laquelle ces petites Cryptogames végètent, ce qui expliquerait pourquoi elles ne se développent que sur les substances qui commencent à se décomposer, et qui par conséquent donnent continuellement naissance à des gaz différents suivant la nature de ces substances. Ces plantes, malgré l'affection qu'elles montrent pour certains corps, se trouveraient ainsi dans le même cas que la plupart des Cryptogames sans feuilles, qui paraissent se nourrir presque uniquement par l'absorption des gaz ou des liquides dans lesquels elles végètent, et non pas par la succion de leurs racines qui ne semblent destinées qu'à les fixer. Les filaments qui composent entièrement à eux seuls ces végétaux, s'étant ainsi développés, acquièrent presque toujours, en peu de temps, leur accroissement complet; leur forme varie alors suivant qu'ils sont droits ou couchés, simples ou rameux, enfin suivant la manière dont se forment les séminules qui doivent les reproduire. Dans l'origine, ces séminules semblent toujours prendre naissance dans l'intérieur même des tubes; mais plus tard on les trouve éparées à la surface, souvent libres et sans aucune connexion avec les filaments auxquels elles sont entremêlées; cette disposition est due à divers changements qui s'opèrent dans la plante pendant le développement des séminules, et il est probable que lorsqu'on suivra, avec attention, leur mode de formation, on verra que les séminules sont toujours d'abord renfermées dans l'intérieur des filaments. En passant

en revue les divers groupes que renferment les Mucédinées, va se présenter l'occasion de faire connaître la disposition des séminules dans les genres qu'ils renferment et la manière dont elles paraissent se former.

Dans les deux premières tribus, celle des PHYLLÉRIÉES et celle des MUCORÉES, les séminules sont évidemment contenues dans l'intérieur des tubes; dans les dernières surtout on voit les filaments transparents et cloisonnés qui les composent se renfler à leur extrémité, de sorte que la dernière cellule forme une vésicule ordinairement sphérique. Cette vésicule est d'abord remplie d'un liquide laiteux, qui bientôt devient grumeleux et forme les séminules, ou dans lequel du moins les séminules se développent à peu près comme les granules qui remplissent les grains de pollen, se forment ou se déposent dans les cellules qui remplissent les loges de l'anthere. Les séminules sont parfaitement libres dans l'intérieur de ces vésicules, aucun filament ne les fait communiquer avec les parois de ces tubes; bientôt la vésicule membraneuse qui les renferme se rompt, et les sporules se répandent au dehors; dans ce cas les sporules, ainsi échappées de l'intérieur de la vésicule, sont évidemment nues; aucune partie de la plante qui les a produites ne les recouvre. Outre la vésicule terminale, dont on vient de décrire le développement, il existe dans quelques genres de la même tribu, tels que les *Thamnidium*, *Thelactis*, etc., des filaments secondaires, beaucoup plus petits que le filament principal, qui porte la vésicule; ces filaments se renflent également à leur extrémité; mais au lieu de former une grosse vessie arrondie, ils ne présentent qu'un petit renflement qui ne paraît contenir qu'une seule sporule. On dirait, dans ce cas, que toute la force végétative s'étant portée sur le filament principal, les filaments latéraux n'ont pu recevoir qu'un développement beaucoup moins considérable: cette disposition est, sous quelques rapports, analogue à ce qui a lieu dans les inflorescences à fleur terminale dans lesquelles celle-ci se développe toujours avant les fleurs latérales. Le même mode de formation des sporules que l'on vient de remarquer dans les rameaux latéraux de quelques Mucorées, a lieu sur tous les rameaux de beaucoup de genres de vraies Mucédinées, tels que les genres *Acremonium*, *Verticillium*, etc., dans lesquels les rameaux se renflent au sommet, et forment une petite vésicule qui ne paraît renfermer qu'une seule sporule, et qui se détache plus tard des filaments principaux, en entraînant avec elle la partie du tube dans laquelle elle s'est formée et qui lui sert de tégument. C'est ainsi que dans les plantes phanérogames, lorsque l'ovaire est monosperme, il est le plus souvent indéhiscence, et le péricarpe enveloppe la graine, même après qu'elle est détachée de la plante mère. Le mode de formation des sporules, indiqué dans les genres *Acremonium* et *Verticillium*, existe aussi probablement dans plusieurs autres, tels que les *Fusisporium*, *Epochium*, *Cladobotryum*, dans lesquels cependant on n'a pas vu aussi bien ce développement, mais dont les sporules sont probablement recouvertes par la membrane des filaments, et seraient par conséquent des sporidies (en réservant ce nom aux corps reproducteurs qui sont

contenus dans une membrane dépendante de la plante mère) renfermant une ou plusieurs sporules. Dans d'autres genres ce n'est pas seulement le dernier article des filaments qui se renfle et renferme les sporules; mais chaque article ou du moins tous ceux qui sont vers les extrémités des filaments se renflent légèrement, s'arrondissent, et le filament prend l'aspect moniliforme; il se développe une sporule dans chacun de ces articles qui bientôt se séparent et forment autant de sporules distinctes recouvertes par la membrane qui composait le filament. Ce mode de formation des sporules s'observe dans les genres *Oideum*, *Acrosporium*, *Geotrichum*; il est probable qu'il existe également dans beaucoup de genres où on a seulement vu des sporules nues et éparses à la surface des filaments, sans qu'on ait pu étudier le mode de développement; dans un petit nombre de genres de cette famille, ce ne sont point des articles simples qui se détachent pour former les sporidies, mais de petits rameaux cloisonnés et renflés, dont chaque loge renferme probablement une ou plusieurs sporules. On observe très-clairement cette structure dans le genre *Dactylium*; il est probable que la même chose a lieu dans les genres à sporidies biloculaires, tels que les genres *Scoliochotrichum* et *Trichothecium*. Enfin dans quelques genres où les sporules sont beaucoup plus petites que les filaments, et sont en général réunies au sommet des rameaux, il paraît que ces sporules sont sorties de l'intérieur des filaments comme celles des Mucorées; ces plantes ne différeraient de celles de cette tribu, qu'en ce que les filaments ne se renflent pas au sommet, et n'ont pas encore offert aussi distinctement les sporules dans leur intérieur; tels sont les genres *Aspergillus*, *Botrytis*, etc. Ces différences dans le mode de développement et de dissémination des sporules, auraient pu certainement fournir de très-bons caractères pour subdiviser le groupe nombreux des vraies Mucédinées; mais malheureusement on manque encore d'observations suffisantes à cet égard pour pouvoir se servir de ces caractères, et dans le tableau des genres qui fait partie de cet article, on a suivi en grande partie la division de Nées d'Esenbeck, qui est fondée uniquement sur un caractère réellement très-peu important, mais qui, d'accord avec le port général de ces petits végétaux, fournit des groupes assez naturels.

Dans la tribu des Byssacées, les filaments sont généralement plus forts, plus solides, persistants, opaques ou peu transparents, et le plus souvent non cloisonnés. Dans un grand nombre de genres qui font partie de cette tribu, on n'a jamais observé de sporules, soit que quelques-uns de ces genres ne soient que des ébauches imparfaites d'autres Champignons, comme on l'a présumé pour les genres *Byssus*, *Himantia*, *Dematium*, *Racodium*, *Ozonium*, soit qu'on ne les ait pas observées avec assez de suite et d'attention, soit enfin que leurs sporules ne sortent des filaments qui constituent ces plantes que par suite de leur décomposition. Dans plusieurs des genres de cette tribu, on observe cependant des sporules; tantôt ces sporules sont petites, globuleuses, et paraissent sorties de l'intérieur des filaments; tantôt elles sont renfermées dans des sporidies

transparentes, cloisonnées, ressemblant beaucoup à celles de certaines Urédinées, et qui ne paraissent être que des rameaux différemment développés et renfermant les sporules. Un dernier groupe de cette tribu présente une structure analogue à celle des genres *Acrosporium*, *Oideum*, etc., de la tribu précédente; les filaments moniliformes se séparent par articles qui forment autant de sporidies, c'est ce qu'on observe dans les genres *Torula*, *Monilia*, *Alternaria*, etc., mais dans ces plantes chacune de ces sporidies paraîtrait renfermer plusieurs sporules.

La dernière tribu des Mucédinées forme le passage de cette famille à celle des Lycoperdaciées d'une part, et à celle des vrais Champignons de l'autre. Jusqu'à présent on a toujours vu ces Cryptogames formées de filaments simples ou rameux, mais toujours libres et non réunis entre eux : dans quelques genres seulement, tels que les *Racodium*, ils sont très-entrecroisés, mais sans être soudés en une masse régulière. Dans les Isariées qui forment la dernière tribu de la famille des Mucédinées, les filaments, analogues du reste à ceux des autres genres de la même famille, sont réunis soit en membrane, soit en un capitule arrondi, simple ou rameux, sessile ou porté sur un pédicule également formé par des filaments entrecroisés. Ces filaments soudés plus ou moins complètement deviennent en général libres vers la périphérie, et sont couverts de sporules libres, très-fines ou peut-être de sporidies très-petites; car on n'a jamais suivi leur développement, et on n'a pas déterminé si elles sont d'abord fixées aux filaments, ou si elles sont sorties de leur intérieur. Ce dernier groupe des Mucédinées se lie donc d'une part aux Lycoperdaciées dont il ne diffère qu'en ce que les filaments se dirigent en divergeant, de manière que les sporules sont éparées à la surface extérieure, tandis que, dans les Lycoperdaciées, les filaments extérieurs sont stériles et forment le périidium, et enveloppent les filaments intérieurs et les sporules que ces filaments supportent; d'un autre côté, les Isariées se rapprochent des Champignons anomaux ou trémelloïdes qui sont privés de thèques; ces Champignons dans lesquels les sporules se trouvent éparées à la surface ou immédiatement sous l'épiderme, ne diffèrent de quelques-uns des genres du groupe des Isariées, que par l'absence complète de toute structure fibreuse.

Voici en peu de mots le caractère de la famille, et le tableau méthodique des genres qu'elle renferme.

MUCÉDINÉES. *Mucedines*, Link; *Hyphomyces*, Fries; *Nematomyces*, *Trichomyces*, Pers. Sporules simples, nues, portées sur des filaments simples ou rameux, continus ou cloisonnés, quelquefois renfermés dans leur intérieur et formant des sporidies monospermes ou rarement polysporées.

I. PHYLLÉRIÉES. Filaments simples, continus, renfermant les sporules dans leur intérieur, naissant sur les feuilles vivantes.

Taphria, Fries; *Erineum*, Fries; *Rubigo*, Fries; *Phyllerium*, Fries; *Cronartium*, Fries.

II. MUCORÉES. Filaments transparents, cloisonnés, fugaces, se renflant à l'extrémité en une vésicule membraneuse, qui renferme les sporules.

Pilobolus, Pers.; *Diamphora*, Mart.; *Ditymocrater*, Mart.; *Mucor*, Link (*Mucor* et *Rhizopus*, Ehrenb.); *Ascophora*, Tode; *Thelectis*, Mart.; *Thamnidium*, Link; *Aspergillus* (*Aspergillus* et *Polyactis*, Link); *Zyzygites*, Ehrenb.; *Eurotium*, Link.

III. MUCÉDINÉES VRAIES. Filaments distincts ou lâchement entrecroisés, transparents, fugaces, souvent cloisonnés; sporules renfermées dans les derniers articles des filaments qui se séparent à la maturité ou libres à la surface.

§ 1. *Botrytidées.* Filaments dressés; sporidies ou sporules ordinairement réunies par groupes.

Aerophyton, Eschw.; *Dactylium*, Nées; *Penicillium*, Link; *Botrytis*, Link; *Cladobotryum*, Nées; *Stachylidium*, Link; *Verticillium*, Nées; *Virgaria*, Nées; *Haplaria*, Link; *Acladium*, Link; *Polythrincium*, Kunze; *Acrosporium*, Nées (*Alysidium*, Kunze).

§ 2. *Sporotrichées.* Filaments décombants; sporidies ou sporules éparées.

Oideum, Link; *Geotrichum*, Link; *Sporotrichum*, Link (*Aleurisma*, *Collarium*, *Sporotrichum*, *Asporotrichum*, Link); *Byssocladium*, Link; *Fusisporium*, Link; *Arthrimum*, Kunze; *Scoliothrichum*, Kunze; *Trichothecium*, Link; *Sepedonium*, Link; *Mycogone*, Link; *Epochnium*, Link; *Acremonium*, Link.

IV. BYSSACÉES. Filaments distincts, souvent très-entrecroisés, opaques, continus ou rarement cloisonnés; sporidies éparées à la surface des filaments ou formées par leurs articles.

§ 1. *Chloridées.* Filaments continus ou rarement cloisonnés; sporidies éparées, extérieures.

Actinocladium, Ehrenb.; *Conoplea*, Pers.; *Chloridium*, Link; *Campotrichum*, Ehrenb.; *Myxotrichum*, Kunze (*Oncidium*, Nées); *Circinotrichum*, Nées; *Helicosporium*, Nées; *Helmisporium*, Link (*Helminthosporium*, Pers.); *Spondylocladium*, Mart.

§ 2. *Moniliées.* Filaments ou rameaux moniliformes; articles se séparant et se disséminant sous forme de sporidies.

Clisosporium? Fries; *Cladosporium*, Link; *Torula*, Link; *Monilia*, Link (*Monilia* et *Hormiscium*, Kunze); *Alternaria*, Nées.

§ 3. *Byssinées.* Filaments continus ou cloisonnés, généralement décombants et entrecroisés, dépourvus de sporidies extérieures et ne se divisant pas par articles.

Helicomycetes? Link; *Herpotrichum*, Fries; *Byssus*, Link (*Hypha*, Pers.; *Hyphasma*, Rehbent.); *Himantia*, Pers.; *Dematium*, Link; *Racodium*, Link; *Amphitrichum*, Nées; *Gliotrichum?* Eschw.; *Haplotrichum?* Eschw.; *Ozonium*, Link; *Acrotamnium*, Nées; *Sarcopodium*, Ehrenb.

V. ISARIÉES. Filaments réunis et soudés entre eux d'une manière régulière et constante; sporules éparées à leur surface.

Athelia, Pers.; *Hypochnus*, Fries; *Epichysium*, Tode; *Dacryomyces*, Nées; *Ceratium*, Alb. et Schw.; *Isaria*, Pers.; *Coremium*, Link; *Periconia*, Tode; *Cephalotrichum*, Link; *Stilbum?* Pers.; *Tubercularia?* Pers.; *Altractium?* Link; *Calicium?* Pers.

MUCIDÉES. bot. Pour Mucédinées. V. ce mot.

MUCILAGE. BOT. On désigne ainsi la matière gommeuse qu'on retire de la graine de Lin, de la racine de Guimauve, des bulbes de Liliacées, des semences de Coings, etc. C'est un état particulier de la Gomme ou plutôt une Gomme non élaborée, qui abonde dans toutes les parties des végétaux de certaines familles, comme, par exemple, celles des Malvacées, des Tiliacées, etc.

MUCILAGO. BOT. (*Lycoperdaceés.*) Micheli a donné ce nom à un genre dans lequel il réunissait plusieurs espèces de Lycoperdaceés déliquescentes; son *Mucilago aestiva*, pl. 96, fig. 1, est le *Reticularia Lycoperdon* de Bulliard ou *Strongilium* de Link. Le *Mucilago crustacea alba*, pl. 96, fig. 2, paraît être le *Spumaria Mucilago*, de Persoon. Les autres espèces figurées sur la même planche comme appartenant également au genre *Mucilago*, s'éloignent beaucoup des deux précédentes. La figure 3 paraît un *Himantia*; les fig. 4, 5, représentent deux espèces de Trichiaceés; les fig. 6, 7, 8, 9, sont indéterminables. Ce genre *Mucilago* a été adopté par quelques auteurs, tels que Haller, Gmelin, Adanson; mais les espèces qu'on y a rapportées se rangent ou dans le genre *Spumaria* ou dans les autres genres voisins de la tribu des Fuliginées.

MUCINE. *Mucina.* BOT. Dénomination employée par Th. Saussure, en remplacement de celle de Gliadine ou Albumine végétale.

MUCIQUE. MIN. *V.* ACIDE.

MUGO. BOT. L'arbre que Læffing (*Iter Hispanicum et Americanum*) a cité sous ce nom, est remarquable par son fruit plus gros qu'un œuf d'Oie, acuminé, recouvert d'une écorce un peu épaisse, et rempli d'une chair blanche bonne à manger, dans laquelle sont nichées des graines oblongues et réniformes, à cotylédons plissés irrégulièrement. Quoique ces renseignements soient incomplets, Jussieu pense que le *Mugo* pourrait bien être rapporté au *Matisia* de Humboldt et Bonpland qui a un fruit à peu près semblable. *V.* MATISIE.

MUCOR. BOT. *V.* MOISSURE.

MUCORÉES. BOT. Seconde tribu des Mucédinées. *V.* ce mot.

MUCOSO-SUCRÉ. BOT. Deyeux a donné ce nom à une sorte de sucre imparfait, qui n'a point la propriété de cristalliser. Cette matière existe dans un grand nombre de végétaux, et notamment dans les tiges du Maïs, avant la formation du grain.

MUCRONÉ. POIS. L'un des noms spécifiques donnés par Lacépède à son Odontognate. *V.* CLUPE.

MUCRONÉ, MUCRONÉE. BOT. Ce mot se dit d'une feuille ou de tout autre organe plan, terminé brusquement à son sommet par une petite pointe, qui paraît être la prolongation d'une nervure.

MUCRONEA. BOT. Genre de la famille des Polygonées, établi par Bentham, qui lui assigne pour caractères : involucre uniflore, tubuleux, comprimé, à deux dents aristées et d'inégale longueur; fleurs hermaphrodites, solitaires entre les involucre et subserptes; périgone herbacé, à six divisions dont trois extérieures et plus grandes; neuf étamines, insérées à la base du périgone; filaments filiformes, subulés et réunis à leur base; ovaire trigone, uniloculaire; styles très-courts et au

nombre de trois; stigmates capités; akène triangulaire. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; c'est une petite plante annuelle, herbacée, haute de six à sept pouces et légèrement velue; les tiges se divisent en rameaux dichotomes et divariqués; les feuilles inférieures sont pétiolées, oblongo-linéaires, courtement engainantes à leur base, avec des bractées amplexicaules sous les fleurs vers les dichotomies; les fleurs sont stellato-trilobées, à lobes arrondis et aristulés au sommet; les involucre sont sessiles, presque verticillés. On la trouve en Californie.

MUCRONINE. *Mucronina.* MOLL. Dessalines d'Orbigny a proposé ce genre nouveau dans la classe des Mollusques céphalopodes, pour une coquille de la mer Adriatique, dont les loges déprimées, superposées, enchâssantes, forment un test conico-cylindrique, avec deux lames latérales et un prolongement terminal.

MUCU. POIS. Espèce du genre Trichiure. *V.* ce mot.

MUCUNA. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi primitivement par Adanson et adopté par De Candolle qui l'a ainsi caractérisé : calice à deux lèvres dont la supérieure large, entière et obtuse, paraît formée de deux pièces soudées ensemble, et dont l'inférieure est à trois lobes pointus. Corolle dont l'étendard est ascendant, plus court que les ailes et la carène, et dépourvu de bosses calleuses; les ailes sont oblongues, la carène droite et pointue. Étamines diadelphes; cinq d'entre elles ont des anthères oblongues, et les cinq autres alternes où les précédentes les ont ovales et velues. Légume oblong, toruleux, bivalve, divisé transversalement par des cloisons celluluses. Graines arrondies, entourées par une cicatrice linéaire. Ce genre, réuni par Linné aux *Dolichos*, est un exemple remarquable de la confusion qui s'introduit dans la nomenclature, lorsqu'on ne s'astreint pas aux lois de la priorité. Loureiro le nommait *Citta*, Ruiz et Pavon ainsi que Kunth *Negretia*, Persoon *Stizolobium*, Raddi *Macroceratides*, Roxburgh *Carpopogon*, etc. Dans son Histoire des Plantes de la Jamaïque, P. Browne avait constitué à la vérité deux genres sous le nom de *Stizolobium* et de *Zoophthalmum*, qui, réunis, sont identiques avec le *Mucuna* d'Adanson, établi un peu plus tard; mais cette dernière dénomination a été donnée à un groupe mieux circonscrit que ceux de P. Browne, et d'ailleurs elle avait été employée anciennement par Marcgraaff pour désigner l'espèce principale.

Deux espèces de ce genre ont été décrites par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 405), qui les a distribuées en deux sections auxquelles il a donné les noms de *Stizolobium* et *Zoophthalmum*, dont s'était servi P. Browne. Ce sont des herbes ou des arbustes très-longs et sarmenteux, à feuilles pinnées-trifoliées, à fleurs disposées en grappes axillaires, ordinairement pendantes. La plupart ont la gousse hérissée de poils nombreux et très fragiles, qui pénètrent dans la peau et excitent de vives démangeaisons. Tels sont les *Mucuna urens* et *pruriens*, espèces distinctes entre elles, et par leurs formes, et par leurs parties respectives; la première croît dans les Antilles et l'Amérique méridionale; et la seconde dans l'Inde orientale. Plusieurs

espèces sont aussi remarquables par les énormes dimensions de leurs gousses, et sous ce rapport on peut citer les *Mucuna gigantea*, *elliptica* et *platycarpa*, dont les fruits se voient assez communément dans les collections.

MUDA. BOT. Synonyme de Nostoc. *V.* ce mot.

MUE. ZOOL. Les animaux sont à certaines époques de leur vie sujets à deux sortes de changements, les uns connus sous le nom de Métamorphoses, et les autres sous celui de Mues. La Métamorphose, *Metamorphosis*, est, comme l'indique la composition de ce mot, le changement dans lequel il y a transformation, c'est-à-dire où la forme nouvelle que revêt l'animal, est différente de celle qu'elle remplace. La Mue, *Mutatio*, est le changement dans lequel il n'y a pas transformation, c'est-à-dire dans lequel la forme primitive de l'animal s'est conservée. L'altération ou la persistance de la forme primitive de l'animal, est donc ce qui distingue la Métamorphose de la Mue; mais du reste, il n'y a entre l'une et l'autre aucune différence essentielle, aucune autre différence que celle qui existe entre le plus et le moins : toutes deux sont des phénomènes de même ordre, des phénomènes produits par une même cause, c'est-à-dire par une métastase qui dépend elle-même de l'antagonisme de deux artères; en sorte que l'on retrouve encore ici cette loi d'une application si universelle, la loi du Balancement des organes (*V.* INTESTINS ET MAMMIFÈRES). Tel est le véritable point de vue sous lequel doivent être envisagées les ressemblances par lesquelles les Mues se rapprochent des Métamorphoses, et les caractères par lesquels elles s'en distinguent.

Quelles sont les causes de la persistance de la forme primitive dans un cas, et de son altération dans l'autre? C'est que dans le dernier, la métastase se produit à l'égard d'organes d'une haute importance, et qu'au contraire, dans l'autre, elle a lieu entre des organes d'une importance bien secondaire, et qui appartiennent quelquefois au système tégumentaire; on peut même dire le plus souvent, parce que le remplacement des dents de lait par celles de la seconde dentition, chez les Mammifères; la reproduction annuelle d'un nouveau bois chez les Ruminants à prolongements frontaux caduques, et quelques autres phénomènes de même ordre, sont de véritables Mues. Une autre différence qu'entraînent les définitions précédemment données, est la suivante : dans la Mue comme dans la Métamorphose, il y a bien métastase d'un organe à un autre; mais dans le premier cas, le nouvel organe est essentiellement analogue à celui qu'il remplace, et il y a toujours entre le premier et le second, sinon une similitude parfaite, du moins beaucoup de ressemblance : ainsi un poil ou une plume est toujours remplacé par un poil ou par une plume, et la différence qui peut exister entre la couleur, la grandeur et la forme même de l'un et de l'autre, n'empêche pas qu'il n'y ait entre eux, non-seulement de l'analogie, mais même beaucoup de ressemblance. De même une dent de la seconde dentition, quelque différente qu'elle puisse être de la dent de lait à laquelle elle a succédé, a toujours avec elle beaucoup de rapport; et le Cerf, dont le bois a déjà

quelques andouillers, diffère encore peu du Dague. Au contraire, dans la Métamorphose, la métastase s'effectue, du moins le plus souvent, à l'égard de deux organes entre lesquels il n'y a pas d'analogie, et entre lesquels on ne peut trouver d'autre relation que celle qui existe entre deux organes dépendant du même appareil, et appartenant à la même fonction; encore peut-on très-bien concevoir une métastase entre deux parties étrangères l'une à l'autre, même sous ce dernier point de vue. Enfin, dans la Mue, et cette dernière différence n'est en quelque sorte qu'un simple corollaire de la précédente, les deux organes à l'égard desquels se fait la métastase, ont la même position, et l'un se développe à la place qu'occupait l'autre, ou du moins près de cette place, en sorte que tous deux se ressemblent autant par leur position que par leur essence. Au contraire, il n'en est point ainsi de la Métamorphose, comme le montre si bien l'exemple des Batraciens Anoures, chez lesquels la métastase a lieu de la queue aux membres. On ne saurait en effet imaginer entre deux organes une différence de position plus grande que celle qui existe entre le prolongement caudal, placé sur la ligne médiane et appartenant à la colonne vertébrale, et les membres, appendices situés latéralement : remarquons d'ailleurs que ces derniers sont appelés à remplir la même fonction que remplissait primitivement la queue, et qu'ils appartiennent au même appareil (celui de la locomotion), comme on a vu qu'il en était ordinairement.

Il y a donc des différences notables entre la Mue et la Métamorphose; mais cela n'empêche pas que ces deux phénomènes ne soient produits par la même cause, et souvent de la même manière; et l'on pourrait dire que la Mue n'est qu'une sorte particulière de Métamorphose, si la composition étymologique de ce mot permettait de le détourner de l'acception dans laquelle on le prend ordinairement. Cette analogie est même si réelle, que les considérations générales présentées dans l'article MÉTAMORPHOSE (*V.* ce mot), sont presque entièrement applicables aux phénomènes de la Mue.

Sans tenir compte de toutes les différences qui viennent d'être signalées, on se sert ordinairement du mot Mue à l'égard des Vertébrés supérieurs, les Mammifères et les Oiseaux, et du mot Métamorphose à l'égard des Insectes, parmi les Invertébrés, et des Batraciens, parmi les Vertébrés inférieurs : on ne sait pas en effet si ces derniers muent, et on ne croit pas que les premiers se métamorphosent. Cependant, comme on le verra, la Mue présente des faits très-curieux chez les Invertébrés; et, d'une autre part, les Vertébrés supérieurs et l'Homme lui-même se métamorphosent aussi bien que ceux-ci : c'est ce qui a déjà été dit par plusieurs auteurs, et ce qui a déjà été démontré dans ce Dictionnaire (*V.* MAMMIFÈRES) en rapportant les intéressantes observations de Serres sur les transformations de l'embryon de l'Homme et de tous les Mammifères sans queue. On voit donc combien est peu fondée l'opinion vulgaire, suivant laquelle on n'observerait que de simples Mues chez les Vertébrés supérieurs et chez l'Homme : ceux-ci se métamorphosent aussi bien que les Batraciens, c'est-à-dire, qu'ils subissent, aussi bien que ces

derniers, des changements dans lesquels la forme primitive éprouve d'importantes modifications. Bien plus, lorsque Geoffroy Saint-Hilaire, Serres, Meckel, Tiedemann, et quelques autres zootomistes, auront complété leurs recherches sur la ressemblance primitive de l'embryon et du fœtus des animaux supérieurs, avec les êtres des degrés inférieurs, on sera peut-être même obligé d'admettre, que de toutes les classes du règne animal, les plus élevées en organisation sont précisément celles qui subissent les métamorphoses les plus nombreuses et les plus complètes : résultat directement contraire à ce que pouvait faire supposer l'opinion générale, et qui pourra paraître singulier au premier abord. En effet, chez le Mammifère, par exemple, toutes les Métamorphoses se faisant avant la naissance, elles ne peuvent être aperçues que lorsqu'on vient à remonter jusqu'aux premiers jours de la formation de l'être; et tous ceux qui se contentent de l'étudier lorsque, jeté dans le monde extérieur, il devient facilement accessible à l'observation, ne peuvent plus voir en lui qu'un animal sujet à de simples Mues.

Ces considérations générales sont propres à bien faire concevoir les phénomènes de la Mue dans leurs rapports avec ceux de la Métamorphose; voici maintenant quelques autres remarques. On peut distinguer deux sortes de Mues, celles qui s'effectuent au passage d'un âge à un autre, et celles qui s'effectuent au passage d'une saison à une autre. Ces dernières sont peu sensibles dans quelques espèces; elles produisent chez quelques autres des changements d'une haute importance. Ainsi l'on sait que beaucoup d'animaux blanchissent en hiver, et qu'un très-grand nombre d'Oiseaux revêtent à l'approche de la saison d'amour de riches parures qu'ils dépouillent bientôt après. De là d'immenses différences entre le plumage de deux individus de la même espèce, pris à différentes époques de l'année : de là aussi une source de graves difficultés et d'erreurs sans nombre pour ceux qui aborderaient l'étude de l'ornithologie sans une sage défiance. C'est ainsi qu'un très-grand nombre d'espèces nominales avaient été établies dans le *Systema naturæ*, faute dans laquelle il était impossible de ne pas tomber dans un temps où l'on manquait encore presque entièrement d'observations exactes, mais dont on peut espérer que la science sera préservée à l'avenir par les travaux de Temminck, de Vieillot, de Baillon, et de plusieurs autres ornithologistes distingués.

La Mue, chez les Mammifères, ne produit point ordinairement de changements bien remarquables : seulement le poil, pendant l'hiver, est souvent plus touffu, plus fin et plus moelleux, ce qui s'observe surtout chez les animaux des pays froids, et ce qui fait que les fourrures de cette saison sont ordinairement plus recherchées que celles d'été (V. MARTE). On trouve cependant des modifications beaucoup plus remarquables chez les espèces qui blanchissent dans la saison froide, tels que l'Hermine, le Lièvre variable, et plusieurs autres, dont le poil d'hiver est ainsi entièrement différent de celui d'été : cependant les parties noires du pelage conservent ordinairement la même couleur pendant toute l'année, chez plusieurs Mammifères et quelques

Oiseaux. La blancheur de la fourrure d'hiver semble destinée par la nature à diminuer l'intensité du froid; on sait en effet depuis longtemps, par l'expérience, que les vêtements blancs, plus frais que ceux de toute autre couleur pendant les chaleurs de l'été, sont au contraire les plus chauds pendant les temps froids; et la physique a donné de ces faits une excellente explication fondée sur les recherches de Rumford et de Leslie.

Parmi les animaux des pays froids chez lesquels la Mue des saisons produit des changements notables, il faut encore citer quelques races ou variétés de Chevaux chez lesquelles le poil, court et entièrement lisse en été, devient en hiver très-long et frisé : tel est le Cheval de Norwège. Au contraire, chez les Mammifères des pays chauds, le pelage est le même avant et après la Mue, ou du moins ne diffère pas sensiblement; et c'est en vain que la philosophie des causes finales chercherait à ce phénomène des motifs d'utilité qui pussent compenser les souffrances et les dangers dont il est l'occasion. En effet le temps de la Mue est pour beaucoup d'animaux un temps de malaise et de maladie; et on voit même, dans les grandes ménageries, périr à cette époque un assez grand nombre d'individus, surtout parmi ceux qui, récemment éloignés des pays où ils ont pris naissance, n'ont point encore pu s'acclimater dans leur nouvelle patrie.

C'est au printemps et à l'automne que se fait la Mue chez les animaux sauvages, et elle a lieu chez eux périodiquement et d'une manière régulière : mais il n'en est plus de même chez plusieurs espèces domestiques, et particulièrement chez celles que leur genre de vie soustrait aux rigueurs du froid, et pour lesquelles les soins de l'Homme ont rendu inutiles les précautions prises par la nature; ainsi les Chats et les Chiens qui vivent dans nos maisons, n'ont pas d'époques de Mue bien marquées, ou, pour parler plus exactement, ils mueuent pendant presque toute l'année. Tel est aussi le cas de l'Homme lui-même, chez lequel il n'y a que des Mues partielles, parce que ses vêtements et son genre de vie le mettent à l'abri des variations de la température, et que son régime de nourriture est à peu près le même en tout temps de l'année. Ainsi il n'y a pas pour l'Homme de saison de Mue, de même qu'il n'y a pas pour lui de saison d'amour; deux époques qui, dans la plupart des espèces, se trouvent liées par les rapports les plus intimes, et dont l'une est constamment amenée par l'autre.

Les Mues qui s'effectuent au passage d'un âge à l'autre, ont beaucoup d'analogie avec celles dont il vient d'être question; en effet, chez les Oiseaux, par exemple, le mâle, en hiver, ressemble, dans beaucoup d'espèces, au jeune; et le premier, lorsqu'il prend le plumage d'été, subit à peu près le même changement que le second, lorsqu'il prend les couleurs de l'adulte. On voit donc que les deux sortes de Mues méritent d'être étudiées avec la même attention et le même soin par les zoologistes, et surtout par ceux qui s'occupent plus spécialement d'ornithologie. C'est en effet à l'égard des Oiseaux, cette classe dans laquelle il n'y a le plus souvent d'autres caractères spécifiques que ceux fournis par les couleurs des parties léguminaires, qu'il de-

vient très-important de constater les modifications qui peuvent être pour elles des résultats d'une différence d'âge.

Les jeunes des deux sexes ressemblent ordinairement chez les Oiseaux à la femelle adulte, et leur plumage est aussi ordinairement beaucoup moins orné que celui du mâle. Chez les Mammifères le contraire a quelquefois lieu : car d'une part les jeunes des deux sexes ressemblent dans certains cas au mâle adulte, comme cela a lieu chez le Maki Vari (*V. MAKI*); et d'une autre part, la livrée du premier âge est le plus souvent un ornement que l'animal perd avec l'âge pour prendre des couleurs plus simples et plus uniformes; c'est ainsi que les Faons de presque toutes les espèces de Cerfs, les Lionceaux, les jeunes Couguars, les jeunes Sangliers et les jeunes Tapirs ont le pelage varié de deux couleurs disposées de la manière la plus agréable à l'œil et la plus gracieuse, tandis que les adultes de leurs espèces sont unicolores. Il est à observer que dans le cas de l'existence d'une livrée, les jeunes représentent d'une manière transitoire ce qui a lieu dans d'autres espèces du même genre d'une manière permanente. C'est ainsi que les taches de livrée sont noires chez les Lionceaux et blanches chez les Faons de Cerfs, de même que la plupart des Chats sont rayés ou tachetés de noir, et que l'Axis et plusieurs autres Cerfs le sont de blanc. On pourrait même à l'égard de ces dernières espèces, au lieu de dire qu'elles ne portent pas de livrée dans leur premier âge, admettre qu'elles conservent leur livrée pendant toute la durée de leur vie.

On voit par ces exemples qu'il existe de très-grandes différences entre les jeunes et les adultes dans la même espèce; c'est par un certain nombre de Mues (nombre variable suivant les familles et les genres) que ces différences s'effacent peu à peu, et que le jeune prend les caractères de l'adulte. L'histoire de chaque classe et de chaque espèce fera connaître ce qui concerne chacune d'elles, et l'on se bornera ici à une seule remarque sur les Mues considérées d'une manière générale chez les Oiseaux.

On dit ordinairement que le jeune des deux sexes a les couleurs de la femelle; peut-être serait-il plus vrai en théorie de dire que la femelle a les couleurs du jeune. En effet, le plumage qu'on nomme ordinairement le plumage du mâle, parce que le mâle le présente seul pendant presque toute la durée de sa vie, appartient véritablement aux deux sexes.

On a observé, en effet, que dans leur vieillesse, et après qu'elles ont cessé de pondre, les femelles d'un grand nombre d'espèces perdent le plumage propre à leur sexe pour prendre celui de leurs mâles, auxquels elles peuvent, après un certain nombre de Mues, devenir parfaitement semblables. Ces faits fort curieux font voir dans la femelle un être qui conserve, pendant presque toute la durée de sa vie, la livrée du premier âge, et chez lequel les parties excentriques ont été arrêtées dans leur développement, parce que le sang s'est détourné de la circonférence pour se porter sur les organes génitaux; et cela est si vrai, que c'est toujours vers le temps de la cessation des pontes que la femelle subit ces changements. A cette époque les afflux san-

guins ne se font plus sur l'ovaire, et le fluide nourricier peut enfin reprendre le même cours que chez le mâle : à cette époque aussi la vieille femelle se retrouve dans les conditions du jeune mâle, au moment de la Mue; les développements de son plumage, interrompus si longtemps, se continuent de nouveau, et après un certain nombre d'années, elle a acquis les couleurs, les parures et tous les caractères que l'on regarde ordinairement comme propres à l'autre sexe.

Dans les animaux sans vertèbres, la Mue est un phénomène général, mais qui n'est pas également sensible chez tous. En effet, si la peau est très-peu consistante et très-mince, si le renouvellement s'effectue sans que l'animal paraisse en souffrir, s'il ne s'opère pas à des époques déterminées, on conçoit qu'il ne pourra être apprécié que très-difficilement; aussi n'admet-on de Mue proprement dite que dans certaines classes d'animaux sans vertèbres, particulièrement dans ceux qu'on désigne sous le nom d'Articulés. L'accroissement périodique de la coquille dans les Mollusques, et des enveloppes calcaires cornées ou tout à fait molles des Zoophytes, bien qu'il indique d'une manière graduelle les différents âges de ces animaux, ne saurait être rapporté au phénomène dont il s'agit. Il forme une classe à part.

La Mue, dans les animaux articulés, a lieu toutes les fois que le corps a acquis plus de volume que ne le comporte l'enveloppe extérieure; celle-ci alors se déchire et fait place à une autre peau qui, plus tard, sera remplacée par un nouveau tégument, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'animal ait atteint son dernier degré de croissance, ou, en d'autres termes, qu'il soit devenu adulte. Dans cet intervalle plus ou moins long, on remarque souvent des changements d'un même ordre, mais plus marqués et qu'on désigne sous le nom de Métamorphoses. Il n'est question ici que du renouvellement de la peau; l'animal reparait toujours à peu de chose près, sous la même forme. C'est particulièrement dans les Crustacés, dans les Arachnides et dans les Insectes, que ces changements de peau ont été observés.

Les Crustacés, comme tous les animaux, subissent des métamorphoses, mais elles ont lieu généralement dans l'intérieur de l'œuf, de sorte qu'à leur naissance ils ont une forme bien déterminée. Toutes les modifications qu'ils éprouvent ensuite ne consistent plus qu'en des Mues successives, qui s'effectuent à des époques différentes et à des intervalles plus ou moins éloignés. C'est ordinairement vers le milieu du printemps que les Crustacés décapodes opèrent le renouvellement de leur test. Ils cherchent un lieu tranquille et abrité, puis à la suite de violents efforts, ils viennent à bout de se débarrasser de leur enveloppe. Plusieurs périssent dans la durée de l'opération. Ceux qui y résistent ne sont plus recouverts que d'une peau mince et très-molle qui ne tarde pas à devenir aussi solide que l'ancienne. Quelques espèces, telles que les Tourlourous, subissent leur Mue dans des terriers qu'ils creusent eux-mêmes, et dont ils bouchent avec soin l'entrée; ils y restent plusieurs semaines. La Mue a surtout été observée dans les Écrevisses. On ne reproduira pas ici ce qui a

été dit à cet article. Dans les Branchiopodes, les Mues sont fréquentes et très-rapprochées. Dans les Monocles elles sont très-laborieuses. Jurine, qui a traité fort au long l'histoire du Monocle Puce, démontre que l'animal semble très-souffrant pendant la durée de l'opération. « Quand il veut quitter sa dépouille, ajoute-t-il, il se fixe avec les bras contre une tige de Conserve ou descend au fond du vase, et y reste dans la plus grande tranquillité. En l'observant de près, on ne tarde pas à lui voir soulever son capuchon et l'écartier ainsi du reste de la coquille; le cou pénètre dans cette ouverture, et en un clin d'œil la tête a déjà abandonné sa vieille enveloppe. Mais un travail plus pénible et plus surprenant attend ce petit animal qui doit faire sortir de leurs fourreaux les bras ramifiés, les pattes chargées de tant de filets, les mandibules avec leurs dépendances. Quoique cette opération puisse paraître difficile à concevoir, elle se fait néanmoins avec une telle célérité qu'il ne faut pas perdre un instant de vue le *pulex* pour en être le témoin. La nouvelle coquille est transparente et nette; son guilloché paraît très-bien; l'animal, loin d'être fatigué, est d'une vivacité étonnante; d'un coup de bras, il s'élançe plus loin qu'il ne le faisait auparavant; en un mot, il jouit de toute l'agilité dont il peut être susceptible. »

Les Mues sont peu variables dans leur marche. Le petit Monocle, en général, depuis le moment de la naissance jusqu'à l'âge adulte, c'est-à-dire jusqu'au moment où il est apte à la fécondation, en subit au moins trois. Ordinairement, c'est entre la troisième et la quatrième que naissent les petits. Immédiatement après la ponte, l'animal renouvelle encore son enveloppe; il répète cette opération jusqu'au moment de la mort, et tout cela, dans un espace de temps très-court, car des individus nés le 30 juin étaient déjà arrivés à leur huitième Mue le 19 juillet. Dans la saison froide, la marche des Mues est infiniment retardée; elles n'ont lieu qu'à des intervalles de dix jours.

Les Arachnides possèdent aussi la faculté de reproduire leurs membres, pourvu que la rupture ait eu lieu primitivement à la base de la patte, ou que l'animal ait pu détacher le moignon vers ce point, sans quoi l'Araignée ne tarde pas à périr par suite de l'hémorragie qui se déclare. Les expériences curieuses de Lepelletier ne laissent aucun doute à cet égard. Il a observé : 1° que les membres des Araignées peuvent se reproduire quand ils sont arrachés; 2° que cette reproduction n'a lieu qu'autant que le membre a été emporté dans toute son intégrité jusqu'à la base non mobile, qu'autrement il survient une hémorragie qui fait périr l'animal dans le courant de la journée; 3° que la patte naît d'abord plus grêle, mais avec toutes ses pièces ou articulations, et que plus tard elle atteint la longueur des autres membres. Un autre résultat curieux, et qu'on ne doit pas négliger de remarquer, c'est que le renouvellement du membre n'a lieu qu'à l'époque de la Mue. Les Arachnides sont donc sujettes aussi à des Mues, c'est-à-dire à un renouvellement total de leur enveloppe extérieure; et ces changements, qui se reproduisent, indiquent les différents degrés de leur croissance; enfin elles deviennent aptes à la fécondation, et après la ponte elles se

dépouillent encore au moins une fois de leur peau. De-gèer (Mém. sur les Insectes, t. VII, p. 185) a décrit la manière dont s'exécute cette opération importante. Ces détails sont trop concis pour être tronqués. « J'ai eu un jour occasion, écrit-il, de voir une petite Araignée occupée à se défaire de sa vieille peau, étant suspendue par le derrière à un fil de soie, comme elles le sont alors toujours; j'observai d'abord que la vieille peau s'était fendue tout le long du milieu du corselet, et que le corps fut d'abord tiré hors de l'ouverture de cette fente; après quoi l'Araignée tenait les pattes élevées en haut et étendues en ligne droite, les unes tout près des autres en paquet, ayant le dos dirigé en dessous, ou tourné en bas. Ensuite elle tira peu à peu et lentement toutes les pattes à la fois de leurs enveloppes, continuant toujours de les tenir dirigées en haut et en ligne droite et parallèles les unes auprès des autres, parce qu'alors elles étaient encore trop faibles pour être mises en mouvement. Quelques instants après elle les pliait et les appliquait contre le corps, restant cependant longtems dans cette dernière posture, et toujours suspendue au fil qui partait de son derrière; mais enfin elle commençait à se donner des mouvements et à marcher. » On peut dire que dès ce moment la Mue était achevée, car il ne se montre plus ensuite d'autres phénomènes que le durcissement graduel de toutes les parties du corps.

La Mue est surtout sensible dans les insectes, mais elle n'a lieu que dans leur premier âge, et depuis l'instant de leur naissance jusqu'à celui où ils subissent leur métamorphose. C'est donc particulièrement à l'état de larve qu'on l'observe, et ce sont les chenilles qui, sous ce rapport, ont été le mieux étudiées. Les maladies ou changements de peau du Ver-à-Soie sont parfaitement connus dans leur nombre, leur durée, et dans les phénomènes qu'ils présentent. Ne pouvant exposer en détail les particularités de la Mue dans les larves, on se bornera à en relater les phénomènes principaux, en prenant pour objet de cet examen les chenilles. La plupart renouvellent leur peau trois ou quatre fois; mais il en est qui en changent jusqu'à huit et neuf fois avant leur transformation en chrysalide. De même que dans les Crustacés et les Arachnides, la dépouille offre toutes les parties extérieures du corps que présente l'animal; un jour ou deux avant cette grande opération, la chenille cesse de prendre de la nourriture. Plusieurs espèces se mettent à couvert dans des sortes de nids ou sur des toiles qu'elles se pratiquent avec art, tandis que d'autres restent à découvert. Bientôt elles perdent l'usage de leurs membres, et n'ont plus que des mouvements généraux de la partie antérieure de leur corps qu'elles redressent quelquefois avec brusquerie, en même temps qu'elles gonflent et resserrent les anneaux de leur corps, et l'agitent de manière à décoller petit à petit la peau qui les recouvre. Cette peau qui a déjà perdu ses couleurs, ne tarde pas à se dessécher, et lorsque l'animal gonfle de nouveau son corps, elle commence à se déchirer sur le milieu, vers le point qui correspond au deuxième ou au troisième anneau; la fente gagne la tête, et se prolonge en arrière presque sur le quatrième anneau. Elle s'est ainsi aug-

mentée successivement parce que la larve a d'abord fait sortir en entier la partie antérieure de son corps; dès lors il lui devient assez facile d'opérer complètement sa dépouille en contractant successivement, et en ramenant en avant ses anneaux postérieurs. La nouvelle peau est reconnaissable à la vivacité de ses couleurs, elle est couverte de poils tout formés; on remarque à cet égard que ces prétendus poils n'étaient pas renfermés dans ceux qui garnissent l'ancienne dépouille, car une chenille à laquelle on enlèverait tous ses poils quelque temps avant la Mue, n'en serait pas moins velue après son changement d'enveloppe. Audouin et Milne Edwards ont constaté ce fait dans les Crustacés, et ils en ont démontré anatomiquement la cause. Les phénomènes de la Mue offrent donc dans les Crustacés, les Arachnides et les Insectes, où ils sont particulièrement inappréciables, une similitude parfaite qui se reproduit presque dans les moindres détails.

MUET. ois. Synonyme vulgaire du Tétrás des Saules. *V. Tétrás.*

MUET. rept. Serpent du genre Scytale.

MUFLAU, MUFLEAUDE, MUFLE DE VEAU, DE BŒUF, DE CHIEN, DE LOUP, ETC. BOT. Noms vulgaires de l'*Antirrhinum majus*. *V. MUFLIER.*

MUFLE. MAM. On désigne sous ce nom cette portion de la peau, nue et percée d'un grand nombre de pores muqueux, qui termine le museau chez un grand nombre de Mammifères, et dans laquelle se trouvent placés les orifices des narines. Son existence ou son absence sont caractéristiques pour quelques genres. Son étendue présente d'ailleurs d'importantes variations, suivant les groupes où on l'étudie; ce qui a fait distinguer plusieurs sortes de Mufles, telles que le Mufle proprement dit, le sous-Mufle et le demi-Mufle.

MUFLIER. *Antirrhinum*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., ainsi caractérisé : calice divisé en cinq folioles ovales et persistantes; corolle monopétale, irrégulière, tubulée, ventrue, ayant à sa base une bosse ou protubérance obtuse; le limbe est à deux lèvres: la supérieure bifide, l'inférieure trifide, sur laquelle est un renflement convexe qui tient close l'entrée de la corolle; quatre étamines didynames, à anthères biloculaires; ovaire supérieur presque arrondi, surmonté d'un style simple, de la longueur des étamines, et d'un stigmate obtus; capsule oblongue, ovale, oblique à la base, s'ouvrant au sommet par trois trous peu réguliers, à deux loges renfermant un grand nombre de graines membraneuses sur les bords. Le nom de Muflier a été donné à ce genre, à cause de la singulière ressemblance que les corolles de la plupart des espèces offrent avec le muflé d'un Lion ou d'autres animaux. Linné y avait réuni le genre *Linaria* de Tournefort, c'est-à-dire toutes les espèces munies d'un long éperon à la base de la corolle. Jussieu et la plupart des botanistes modernes en ont de nouveau prononcé la séparation. Divers genres ont même encore été formés aux dépens de l'*Antirrhinum* de Linné; ainsi l'*Anarrhinum* de Desfontaines, le *Nemesia* de Ventenat, l'*Asarina* de Tournefort rétabli par Miller, ont pour types des plantes confondues avec les *Antirrhinum*. Le der-

nier de ces genres n'a pas été admis, il doit rester uni à celui-ci, qui a été nommé *Orontium* par Persoon. Après avoir éliminé toutes les espèces qui constituent les genres *Linaria*, *Anarrhinum* et *Nemesia*, les Mufliers ne sont pas très-nombreux. Les auteurs en ont décrit une vingtaine d'espèces qui croissent en général dans les contrées méridionales de l'Europe.

MUFLIER A GRANDES FLEURS. *Antirrhinum majus*, L., vulgairement nommé Mufle de Veau. Sa tige est haute de six à neuf décimètres, rameuse, lisse inférieurement, légèrement velue dans sa partie supérieure. Ses feuilles sont lancéolées ou peu obtuses, alternes sur la tige et opposées sur les rameaux, d'une couleur verte sombre. Les fleurs sont disposées en épis, très-grandes, de couleur blanche rose ou purpurine avec le palais jaune. Cette belle plante sert à l'ornement des parterres. Elle croît spontanément sur les vieux murs et dans les localités pierreuses.

MUFLIER RUBICOND. *Antirrhinum Orontium*, L. Il ne s'élève pas à plus de cinq décimètres. Ses feuilles sont glabres, assez longues, plus étroites que dans l'espèce précédente, un peu distantes et la plupart opposées; celles qui sont placées près des fleurs sont alternes. Les fleurs sont solitaires, presque sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures, et d'une belle couleur purpurine. La capsule, d'une forme pyramidale, est renflée vers un des côtés de la base, et elle s'ouvre par trois trous placés au sommet; on lui a trouvé quelque ressemblance avec la tête d'un nègre. Cette espèce, qui croît dans les champs, est signalée par Linné comme vénéneuse.

MUFLIER FAUX-ASARET. *Antirrhinum Asarina*, L.; *Asarina procumbens*, Miller. Il a des tiges velues, divisées en rameaux faibles et rampants. Ses feuilles ressemblent à celles du Lierre terrestre, c'est-à-dire qu'elles sont opposées, pétiolées, arrondies, échanquées en cœur à leur base, et crénelées ou lobées sur leur bord. Les fleurs naissent solitaires aux aisselles des feuilles; elles sont pédonculées, assez grandes, de couleur rose, mêlée de jaunâtre. Cette espèce croît sur les rochers des contrées méridionales de l'Europe.

MUGAN. BOT. (Gouan.) L'un des noms vulgaires du *Cistus albidus*.

MUGE. *Mugil*. POIS. Genre de la seconde section de la famille des Persègues, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, et qui, dans Linné, appartenait à celui des Abdominaux. Ses caractères consistent dans la situation des ventrales sous l'abdomen, ou des dorsales courtes et écartées, dont la première ou l'épineuse est loin de la nuque et plus en arrière que les ventrales; la seconde répondant à l'anale; dans la forme de la tête, qui est déprimée, large, toute écaillée, avec de grands opercules bombés qui l'enveloppent et qui servent à renfermer un appareil pharyngien plus compliqué que dans les autres Poissons, et offrant pour le passage de l'eau des conduits assez tortueux. La bouche fendue en travers, garnie de lèvres charnues et crénelées, est faite en chevron, c'est-à-dire que la mâchoire inférieure a au milieu un angle saillant, qui correspond à un angle rentrant de la supérieure. La membrane branchiostège ne présente que trois rayons. Il n'y a

pas de dents proprement dites, à moins qu'on ne considère comme dents quelques arêtes sur les côtés de la langue. Cuvier ajoute que l'estomac de ces Poissons est singulier par sa forme de toupie et l'excessive épaisseur de ses parois charnues; leur canal est d'une longueur extraordinaire, fort replié, avec deux très-petits cœcums au commencement. Les Muges, agiles, grands nageurs, voyagent par troupes souvent innombrables, et s'ils ne peuvent voler, ils ne s'en élancent pas moins hors de l'eau avec force et vivacité; mais leurs pectorales, qui paraissent être assez fortes pour leur procurer de vigoureux moyens d'élanement, n'étant pas prolongées, ne peuvent leur ouvrir les routes de l'air parallèlement à la surface des vagues, où les pêcheurs les voyant aussitôt retomber après avoir franchi leurs filets, ont encore les moyens de les reprendre. C'est aux dépens des Muges que Lacépède forma ses genres Mugilomore, Mugiloides et Chanos. Ce dernier a ses pectorales non prolongées, comme les Exocets, avec lesquels il présente quelques rapports généraux; il n'a qu'une dorsale sans appendices, et les côtés de sa queue sont garnis d'ailes membraneuses, avec tous les caractères des Muges pour le reste. Il habite la mer Rouge; sa tête est plus étroite que le corps, aplatie, dénuée de petites écailles, et d'un vert mêlé de bleu, tandis que le reste est argenté et brillant; on en trouve des individus qui ont de deux à quatre pieds.

MUGE MULET DE MER. *Mugil Cephalus*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 1397; le Muge, *Encycl.*, Pois., pl. 73, fig. 504. Ce Poisson, dont il existe plusieurs variétés, est fort commun dans la Méditerranée; on le retrouve sur les côtes océanes tempérées, où il remonte, vers le commencement de l'été, l'embouchure des fleuves, assez loin de la mer. Ils y entrent par bandes innombrables, dont les individus pressés donnent souvent à l'eau une couleur d'un bleu obscur. Leur dos est brunâtre, avec des teintes d'un bleu foncé, qui s'efface sur les flancs, pour passer à la teinte argentée la plus éclatante sous le ventre; il y a sur le flanc, au-dessus de la ligne mitoyenne, quelques raies parallèles, longitudinales, plus foncées que la teinte du fond. Il parvient au poids de dix à douze livres. On en pêche de telles quantités, que le superflu de leur chair, qu'on ne pourrait consommer fraîche, devient l'objet d'un commerce assez considérable, après qu'on l'a salé et même fumé. Les côtes d'Espagne et les Baléares surtout en fournissent immensément. On prétend que les Muges sont plus délicats et d'un meilleur goût après qu'ils ont séjourné quelque temps dans l'eau douce. C'est avec leurs œufs préparés au sel et séchés qu'on compose cette *Boutargue* ou *Potargue* dont l'Italie et même la Provence consomment d'assez grandes quantités, comme on se nourrit de Caviar en certains cantons de la Russie. — D. 5, 1/9, p. 16, v. 1/6, A. 5/13, c. 12.

On avait confondu avec le *Mugil Cephalus* plusieurs espèces très-distinctes que le savant ichthyologiste Risso en a le premier parfaitement distinguées, et qui se trouvent dans les mers de Nice. Ce sont les *Mugil auratus*, *saliens* et *provincialis*. Le Tang, de Bloch, appartient au même genre et se trouve à l'embouchure des fleuves de Guinée. L'Albule (*Encyclop.*, pl. 73,

f. 303), commun en Caroline, y a été fort bien observé par Bosc qui en dit la chair excellente et les mœurs semblables à celles des Muges européens. Il en existe un autre des Antilles, le *Plumerii*, et plusieurs de la mer Rouge.

On a quelquefois appelé MUGES VOLANTS les Exocets. MUGEO. POIS. Synonyme vulgaire de Muge.

MUGHÉ. BOT. L'un des noms vulgaires de la Jacinthe.

MUGHIO ou MUGO. BOT. Espèce du genre Pin. *V.* ce mot.

MUGIL. POIS. *V.* MUGE.

MUGILOIDE. *Mugiloides*. POIS. Ce genre, établi ou plutôt mentionné par Lacépède (*Pois.*, t. v, p. 294), a été formé aux dépens des *Mugil* du *Syst. Nat.* de Gmelin, pour l'espèce qui s'y trouvait sous le nom de *Chilensis* (t. I, p. 1598), et dont on doit la connaissance à Molina (*Hist. Nat. Chil.*, p. 198). Il diffère des Muges véritables, dont il a le reste du caractère et les habitudes, en ce qu'il n'a qu'une dorsale. Il a les formes du *Mugil Cephalus*, atteint quinze pouces au plus de longueur, et sa chair est excellente. Il habite les côtes du Chili d'où il remonte dans les fleuves. B. 7, D. 1/8, p. 12, v. 1/5, A. 5/7, c. 16.

MUGILOMORE. *Mugilomorus*. POIS. La composition de ce mot indique assez qu'il fut imaginé par Lacépède pour désigner un genre tellement voisin des Muges, qu'il s'y confondrait s'il avait deux dorsales. Ses caractères consistent, outre ceux qui lui sont communs avec le genre *Mugil*, dans les appendices qui sont à chaque rayon d'une seule dorsale; dans l'implantation des ventrales sous l'abdomen; dans les opercules des branchies, qui sont écailloux ainsi que la tête. On en connaît une seule espèce, découverte par Bosc dans les mers de Caroline; ce Poisson brille du plus doux éclat de l'argent; une teinte d'azur est répandue sur son dos; ses proportions sont agréables et sveltes; enfin il est extrêmement recherché pour la délicatesse de sa chair.

MUGO. BOT. *V.* MUGHIO. Ce même nom est aussi donné vulgairement au Ciste ladanifère.

MUGUET. BOT. *V.* CONVALLAIRE. On a quelquefois appelé PETIT MUGUET ou MUGUET DES BOIS l'*Aperula odorata*, L.

MUHLENBERGIE. *Muhlenbergia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie de Linné, institué par Willdenow, avec les caractères suivants : calice à peine visible, uniflore, à deux valves frangées ou dentées; une corolle à deux valves, pileuses à leur base, l'extérieure munie d'une arête; trois étamines; deux styles; une semence libre. Ce genre est le même que le *Dilepyrum* de Michaux (*Fl. Amér.* 1, p. 40).

MUHLENBERGIE A PETITES FLEURS. *Muhlenbergia diffusa*, Willd., Palis.-Beauv., *Agrostogr.*, 27, pl. 7, fig. 9; *Dilepyrum multiniflorum*, Mich. Ses tiges sont très-grêles, un peu rameuses, coudées à leurs articulations; les feuilles sont planes, étroites, linéaires; les fleurs sont disposées en une panicule capillaire, allongée, très-étroite, dont les rameaux sont serrés contre l'axe et quelquefois étalés; les valves calicinales sont très-finement dentées ou frangées, ne renfermant

qu'une seule fleur à deux valves un peu inégales, velues à leur base : l'extérieure terminée par une arête de la longueur de la valve; l'ovaire est subulé au sommet, pourvu d'un style bifide, très-court, et de deux stigmates velus; une semence acuminée. On la trouve dans le nord de l'Amérique.

Une autre espèce du genre *Dilepyrum*, de Michaux, a fourni à Palisot-de-Beauvois le type de son genre *Brachyelytrum*. *V.* ce mot.

MUISSON. ois. L'un des noms vulgaires du Moineau-Franc.

MUJOU. pois. Synonyme vulgaire de Muge Mulet de mer.

MULAR OU MULLAR. MAM. Espèce du genre Cachalot. *V.* ce mot.

MULARS. ois. Nom donné aux métis qui proviennent du croisement de diverses races de Canards.

MULAT. pois. Espèce du genre Holacanthé. *V.* ce mot.

MULATE. ois. Synonyme de Mouette. *V.* ce mot.

MULCION. *Mulcio*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Schizopodes, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) sur une espèce de l'Amérique septentrionale; il lui donne pour caractères : corps très-mou, point d'yeux distincts; pattes comprimées; antennes au nombre de quatre, comprimées, courtes, les latérales sétacées, de deux articles, de la longueur au moins de la moitié du corps : les intermédiaires plus courtes, coniques et inarticulées; pieds terminés par un petit ongle; la quatrième paire et ensuite la troisième plus longues; post-abdomen terminé par une nageoire à cinq feuillets.

MULE-DEER. MAM. *V.* CERF-MULET, au mot CERF.

MULE ET MULET. MAM. *V.* CHEVAL. On a donné par extension ce nom à tous les métis censés inféconds qui résultent de l'accouplement de deux animaux d'espèces différentes.

On donne aussi le nom de Mulet à des insectes privés de sexes, ou plutôt à des femelles dont les organes générateurs ont avorté. Tels sont les Abeilles travailleuses, les Fourmis ouvrières, et quelques autres insectes. *V.* NEUTRE et GÉNÉRATION.

MULET DE MER. pois. Espèce du genre Muge. *V.* ce mot.

MULETTE. *Unio*. MOLL. Les caractères de ce genre d'Acéphales testacés, famille des Mytilacées, sont, selon Blainville : animal plus ou moins ovale, plus ou moins épais; le manteau à bords libres et épais, le plus souvent simples, quelquefois ciliés, ouvert dans toute son étendue sans former une ouverture particulière pour l'anus : cette ouverture de l'anus étant uniquement produite par l'adhérence de la base des feuillets branchiaux au manteau, et nullement par les lobes du manteau entre eux; ces lobes, à leur partie postérieure, sont épaissis, frangés, imitant le siphon branchial des Mollusques siphonifères. Coquille transverse, équivalve, inéquilatérale, libre; à crochets écorchés, presque rongés : quatre impressions musculaires; deux grandes pour les muscles adducteurs, deux petites à côté des grandes pour les muscles rétracteurs du pied. Charnière à deux dents sur chaque valve : l'une cardinale,

courte, irrégulière, simple ou divisée en deux, substriée; l'autre allongée, comprimée, latérale, se prolongeant sous le corselet. Ligament extérieur.

Il est fort difficile de distinguer entre elles les espèces de Mulettes; les transitions presque insensibles par lesquelles on passe de l'une à l'autre, feraient presque croire à une espèce unique variant à l'infini, selon les climats et les localités; un passage pareil existe entre les Mulettes et les Anodontes par des nuances insensibles, depuis les Mulettes qui ont la coquille la plus épaisse et la charnière la mieux prononcée, jusqu'à celles qui deviennent minces et qui offrent à peine quelques traces rudimentaires de la charnière, et l'on arrive aux Anodontes qui n'en ont plus du tout. Toutes les Mulettes sont nacrées à l'intérieur, le plus souvent d'une nacre argentine, quelquefois cette nacre a les couleurs les plus belles et les plus brillantes de pourpre ou de rose plus ou moins foncé, quelquefois d'une teinte brunâtre et cuivreuse en dehors, elles sont revêtues d'un épiderme brun, noirâtre, presque toujours écorché sur les crochets où la coquille est elle-même plus ou moins profondément cariée. Il manque encore à la science une bonne monographie de ce genre.

MULETTE SINDÉE. *Unio sinuata*, Lamk.; *Unio margaritifera*, Drap.; *Mya margaritifera*, Lin. Grande espèce, fort remarquable, des rivières de l'Europe; la nacre est blanche et son bord inférieur est assez fortement sinué lorsqu'elle est adulte.

MULETTE LITTORALE. *Unio littoralis*, Lamk.; *Unio littoralis*, Drap. Elle se trouve communément dans la Seine et la plupart des rivières de France.

MULETTE DES PEINTRES. *Unio pictorum*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 77, n° 32; *Mya pictorum*, L., Gmel., p. 5218, n° 3; Encyclopédie, pl. 248, fig. 4; Drap., Hist. des Moll., p. 151, n° 1, pl. 11, fig. 1, 2, 3, 4. Espèce commune dans toutes les rivières de France; elle est assez variable.

MULGEDIER. *Mulgedium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées ou Lactucées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre oblong, renflé inférieurement, campanulé, formé d'écaillés imbriquées, appliquées, obtuses, membranées sur les bords : les extérieures ovales ou lancéolées, les intérieures oblongues; réceptacle plan et nu; calathide composée de demi-fleurons nombreux et hermaphrodites; akènes plus ou moins aplatis, elliptiques, oblongs, prolongés après la fleuraison en un col très-court, très-épais, continu avec la partie séminifère, couronné par une aigrette longue, blanche, composée de poils très-fins, à peine plumeux. Le genre *Mulgedium* semble destiné à former le passage entre les genres *Sonchus* et *Lactuca*; il est, en effet, essentiellement caractérisé par la structure de son fruit, qui est parfaitement intermédiaire entre celles des fruits de ces deux genres. Sans l'admission du *Mulgedium* on ne trouverait plus de caractères propres à distinguer ceux-ci d'une manière franche, et dès lors la plus grande confusion naitrait du mélange des espèces du *Sonchus* et du *Lactuca*, décrites par les auteurs. Cassini observe à ce sujet que la multiplicité des genres, loin d'être un abus ridicule,

est le seul moyen de donner à la classification toute l'exactitude dont elle est susceptible. Cette remarque est peut-être applicable au cas dont il s'agit; mais il faudrait se garder de l'adopter comme thèse générale pour tout le règne végétal, et même pour le reste de la famille des Synanthérées, où il n'est pas toujours absolument nécessaire de multiplier à l'excès les coupes, afin de donner plus de certitude au diagnostic. L'auteur du genre dont il est question, en a décrit trois espèces sous les noms de *Mulgedium runcinatum*, *lyratum* et *integrifolium*. La première est peut-être le *Sonchus sibiricus*, L., ou *Sonchus tataricus*. La deuxième a pour synonyme douteux le *Sonchus floridanus*, L. La troisième est probablement le *Sonchus pallidus*, Willd., ou *Lactuca Canadensis*, L.

MULIN. *Mulinum*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, Pentandrie Digynie, Lin., établi par Persoon (Euch., I, page 509) qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites, fertiles; calice persistant, à cinq dents; corolle composée de cinq pétales ovales, aigus et plans; style acuminé. Le fruit est globuleux, tétraptère, divisé en deux calottes presque parallèles; méricarpes fortement comprimés sur le dos vers la commissure, à cinq paires de lignes dont la médiane dorsale et les deux latérales nerviformes, les deux intermédiaires dilatées en ailes. Les Mulins, dont le professeur De Candolle décrit huit espèces, sont des plantes ou herbacées ou sous-frutescentes, toutes appartenant au Chili.

MULIN ÉPINEUX. *Mulinum spinosum*, Pers.; *Selinum spinosum*, Cavan.; *Bolax spinosus*, Spreng. Ses feuilles caulinaires sont divisées en cinq lobes spinoso-subulés, avec leur pétiole engageant et glabre; les ombelles sont simples, les pédicelles plus longs que l'involucre qui est polyphyllé, les folioles de celui-ci sont distinctes, courtes et un peu étalées; les fleurs sont jaunes ou d'un jaune rougeâtre, au nombre de dix ou douze à chaque ombelle.

MULION. *Mulio*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Anthraciens, établi par Fabricius sous le nom de Cythérée et auquel Latreille a donné le nom qu'il porte à présent pour le distinguer des Cythérées de Müller qui sont des Crustacés. Latreille caractérise ainsi ce genre : palpes retirées dans la cavité buccale; trompe aussi longue que la tête, saillante; les deux premiers articles des antennes presque de la même longueur; le dernier allongé, d'abord cylindrique, puis terminé en forme d'âlène courte; stylet du sommet peu distinct. Ce genre se distingue des Némestrines de Latreille, parce que les palpes de ces derniers sont insérées à la base extérieure de la trompe, tandis qu'elles sont intérieures dans le premier. Les Hirmonéures, les Anthrax, les Stygydes et les Tonomyzes en sont distingués par la longueur de la trompe et par d'autres caractères tirés des antennes et des palpes. Le corps des Mulions est court, leur tête est presque globuleuse et assez grosse, le corselet est un peu bossu. Leurs ailes sont grandes, écartées et horizontales, les balanciers sont petits; les pattes sont longues, menues avec des tarse sans pelottes distinctes. Les antennes sont très-écartées entre elles. Ce

genre est peu nombreux en espèces; la seule connue en Europe est :

MULION OBSCUR. *Mulio obscurus*, Latr.; *Cythera obscura*, Fabr., Coquebert, Illustr. icon. des Ins., pl. 20, f. 6. Il est long de cinq à six lignes; son corps est noir, couvert d'un duvet cendré; sa trompe, ses antennes et ses pattes sont d'un brun noirâtre à la base. Il se trouve dans le midi de la France.

MULLAR OU TURSIO. MAM. Espèce du sous-genre *Physeter*. V. CACHALOT.

MULLE. *Mullus*. POIS. Genre de la famille des Perségnés, et de la division de celles qui ont deux dorsales, dans l'ordre des Acanthoptérygiens de la méthode ichthyologique de Cuvier, classé par Linné entre les Thoraciques, caractérisé de la manière suivante : corps épais, comprimé; opercules des branchies lisses; écailles larges, grandes, faciles à détacher; front décliné; deux longs barbillons sous le menton; yeux rapprochés; dents petites, à peine sensibles, disposées sur deux rangs et manquant même parfois entièrement à la mâchoire supérieure. Il y a trois rayons à la branchiostège. Ce sont des Poissons remarquables par l'éclat de leurs couleurs rouge-foncé ou jaunâtre, et par la délicatesse de leur chair. On n'en connaît point encore d'espèces constatées propres au nouveau monde, car il est douteux que le *Pirame tara* de Marcgraaff (*Brasil.*, 181, *Pis.*, Ind., p. 60), soit le Surmulet auquel on l'a rapporté comme synonyme, et il n'est pas moins douteux que ce soit le même Poisson qu'ait pêché le commodore Byron sur les côtes patagones, vers le détroit de Magellan.

† Espèces dépourvues de dents au bord de la mâchoire supérieure, c'est-à-dire aux intermaxillaires.

MULLE SURMULET. *Mullus Surmuletus*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1559; Bloch, pl. 47; *Encycl.*, Pois., pl. 255. L'un des Poissons les plus connus, décrit dès l'antiquité et figuré chez les premiers ichthyologistes, le Surmulet n'a guère que de six à quinze ou dix-huit pouces, et dépasse rarement sept livres de poids; c'est donc encore une erreur de Pline, que ces Surmulets de quatre pieds qu'on pêchait dans la mer Rouge. Les anciens avaient dédié ce Poisson à Diane. Il abonde dans la Méditerranée et sur les côtes océaniques tempérées de l'Europe. On le retrouve aux mêmes latitudes dans les mers du Japon. Partout il quitte, deux ou trois fois au printemps, et dans le reste de la belle saison, les profondeurs qu'il habite ordinairement, pour venir, par bandes nombreuses, frayer sur les rivages à l'embouchure des fleuves, dans lesquels on ne le voit néanmoins pas s'enfoncer. Tout le monde connaît le Surmulet dont la chair feuilletée est blanche, ferme et des plus savoureuses. D. 7-9, p. 15, v. G. A. 7, c. 22.

MULLE ROUGET. *Mullus barbatus*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1558; Bloch, pl. 548, f. 2, *Encycl.*, Pois., pl. 59, fig. 252. Qui ne connaît ce beau Poisson, non moins éclatant que la Dorade de la Chine, et duquel pour rendre le rouge plus vif encore les pêcheurs enlèvent, en le râclant à contre-sens, les grandes écailles vitrées et peu adhérentes au moment où ils le prennent! On le trouve en très-grande abondance dans la

mer Noire et la Méditerranée; il n'est pas moins commun sur les côtes de Gascogne où, avec les petites Sardines appelées Royans, il forme la principale richesse du bassin d'Arcachon, qui alimente les marchés de Bordeaux, où sa chair est estimée au-dessus de celle de tout autre Poisson sans exception. Bloch dit qu'on le retrouve aussi dans l'Inde à Tranquebar. D. 7-9, p. 16, v. 6, A. 7, c. 17.

MULLE JAPONAIS. *Mullus japonicus*. Mentionné dans Gmelin, d'après Houttuyn; il paraît n'être qu'une simple variété du Rouget.

†† Qui ont des dents aux deux mâchoires.

Les Mullus de cette division sont ceux des mers des Indes, et l'on n'en trouve point en Europe. Les espèces qui s'y groupent sont : 1^o l'Auriflamme, *Mullus Auriflamma*, Gmel., *Syst. Nat.* XIII, t. I, p. 1540, décrit par Forskahl comme un Poisson de la mer Rouge, complètement méconnu par Lacépède qui a donné ce nom à une espèce toute différente; 2^o le Barberin, décrit par Lacépède d'après une figure de Commerson, et dont cet écrivain a fait trois espèces distinctes sous les noms de Macronème, de Barberin et d'Auriflamme, représentées toutes les trois sur une même planche (la troisième du t. III) sans que le continuateur de Buffon ait été lui-même frappé de l'identité; 3^o le *Mullus vittatus*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1541, décrit d'après Forskahl comme de la mer Rouge et figuré par Lacépède, t. III, pl. 14, f. 1; 4^o le Mulle à deux bandes, Lac., *loc. cit.*, f. 2; 5^o le Mulle Cyclostome, Lac., *ibid.*, f. 3; 6^o enfin le Mulle à trois bandes, Lac., t. III, pl. 15, f. 1. Les *Mullus chryserydros*, *rubescens*, *flavolineatus*, etc., de Lacépède, établis d'après des dessins, et tous de l'Ile-de-France, peuvent être jusqu'à nouvel ordre considérés comme des espèces douteuses.

MULLER-GLAS. MIN. Même chose que Hyalite. V. ce mot.

MULLÈRE. *Mullera*. BOT. Ce genre de la famille des Légumineuses et de la tribu des Lotées de De Candolle, a été constitué par Linné fils (*Supplém.*, p. 55), et placé dans la Diadelphie Décandrie, quoiqu'il fût réellement monadelphie. Il offre les caractères suivants : calice campanulé, à cinq dents, fendu transversalement après l'anthèse; corolle papilionacée, à cinq pétales caducs; huit à dix étamines réunies en une seule gaine comprimée et qui tombe avec le calice; ovaire sessile, surmonté d'un style filiforme; légume moniliforme, composé d'un à cinq segments uniloculaires, monospermes et indéhiscent; graines comprimées, réniformes. Ce genre offre la fleur du *Robinia*, excepté la monadelphie des étamines, le fruit des *Sophora* et le port des *Pterocarpus*. Il ne renferme qu'une seule espèce nommée par Linné fils *Mullera moniliformis*. C'est une plante à feuilles imparipinnées, dont les folioles sont ovales, aiguës, glabres, pétiolulées; ses fleurs sont disposées en grappes axillaires simples et accompagnées de petites bractées subulées. Elle croît à la Guiane. Le *Coulandia frutescens* d'Aublet est, selon Richard père, une plante imaginaire, puisque sa description a été faite d'après un mélange des fleurs du *Mullera moniliformis* avec le feuillage de quelque espèce de Mimosa.

Le *Mullera verrucosa* de Richard et Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 511) est devenu le type du genre *Ormocarpum* de Beauvois et Desvaux. V. ce mot.

MULLÈRIE. *Mulleria*. CONCERN. Genre établi par Férussac dans le premier volume des Mémoires de la Société d'Histoire naturelle, pag. 568, pour une Coquille découverte par Cailliaud, et dont Férussac trace ainsi les caractères : coquille adhérente, inéquivalve; valves réunies par un ligament extérieur, court, latéral, et par une charnière sinueuse, munie de fossettes obliques, dans lesquelles s'emboîtent des proéminences correspondantes par un appendice ligamenteux qui les tient unies.

MULLÈRIE DE RIVOLI. *Mulleria Rivoli*, Desh. Coquille à laquelle s'appliquent les caractères que Férussac a donnés au genre; à l'extérieur elle offre des lignes sinueuses et concentriques semblables à celles des Éthéries; elles résultent de l'érosion des bords des lames dont la coquille est composée; elle est d'un vert noirâtre à l'intérieur; elle a un talon semblable à celui des Huitres. Cette Coquille est certainement fort singulière, et il serait à souhaiter que l'on en donnât une bonne figure.

MULLÈRIE. *Mulleria*. ÉCHIN. Jæger ignorant sans doute que Férussac avait employé ce nom générique dans la classe des Mollusques, l'a appliqué de son côté à un groupe d'Échinodermes, assez voisin des Holothuries dont il se distingue suffisamment néanmoins, en ce que les espèces qui le composent ont le dos convexe et le ventre plat, la peau coriace, vingt tentacules peltés et disposés sur deux rangs, autour de la bouche, cinq dents autour de l'anus, auxquelles s'attachent les muscles longitudinaux. Jæger admet dans ce genre deux espèces qu'il a nommées *Mulleria Echinites* et *Mulleria Lecanora*.

MULLÉRINE. MIN. Même chose que Tellure feuilleté plombifère. V. TELLURE.

MULLUS. POIS. V. MULLE.

MULOT. MAM. Espèce du genre Rat. V. ce mot. On a quelquefois étendu ce nom aux Campagnols.

MULOT A COURTE-QUEUE. MAM. V. CAMPAGNOL.

MULOT-VOLANT. MAM. V. VESPÉRTILION.

MULTICAULE. *Multicaulis*. BOT. Plante qui donne plusieurs tiges.

MULTIDIGITÉ-PENNÉ. *Multidigitato-pinnatus*. BOT. Qualification que l'on donne quelquefois à la feuille composée dans laquelle les pétioles secondaires sur les côtés desquels sont placées les folioles, partent en plus ou moins grand nombre du sommet du pétiole commun.

MULTIFIDE. *Multifidus*. BOT. On nomme ainsi tout organe fendu jusqu'à la moitié de sa longueur, en lanières étroites.

MULTIFLORE. BOT. Cette expression s'emploie pour désigner soit une plante, soit une partie de la plante portant beaucoup de fleurs, comme le pédoncule, par exemple.

MULTIFOLIOLÉ. *Multifoliolatus*. BOT. Végétal dont les feuilles sont composées d'un grand nombre de folioles irrégulièrement disposées.

MULTIJUGÉ. *Multijugatus*. BOT. On désigne ainsi

la feuille composée, dont les folioles sont nombreuses et régulièrement disposées par paires.

MULTILOCAIRE. MOLL. Nom donné aux Coquilles cloisonnées, que l'on nomme aussi Polythalamés. *V.* COQUILLE et MOLLUSQUE.

MULTILOCAIRE. BOT. On dit qu'un ovaire ou un fruit sont Multiloculaires, lorsqu'ils présentent un grand nombre de loges.

MULTINERVÉE (FEUILLE). BOT. Quand une feuille offre un très-grand nombre de nervures. Cette expression s'emploie généralement par opposition à celle de FEUILLE UNINERVÉE, et c'est la raison qui fit quelquefois appeler le grand Plantain *Multinervia*.

MULTINERVULÉ. *Multinervulatus.* BOT. Placentaire qui a un nombre indéterminé de nervules.

MULTIOVULÉ. *Multiovulatus.* BOT. Se dit de l'ovaire ou de ses loges, quand il y a plusieurs ovules.

MULTIPÈDES. CRUST. Latreille désigne sous ce nom collectif l'ordre des Phyllopes dans la classe des Crustacés. *V.* PHYLLOPODES.

MULTIPLICÉ. *Multiplicatus.* BOT. Le professeur De Candolle donne cette épithète aux fleurs doubles, dont l'état est dû à l'accroissement du nombre des rangées des verticilles floraux, ou à l'accroissement des parties de ces rangées et à leur transformation en pétales; elles diffèrent des fleurs doubles que le même professeur appelle pétalodées, en ce que dans ces dernières, il n'y a que transformation au lieu d'augmentation.

MULTIPLINERVÉ. *Multiplinervatus.* BOT. C'est ainsi que l'on désigne les feuilles dans lesquelles la nervure principale se divise, dès la base, en un grand nombre de nervures latérales.

MULTIVALVES. *Multivalvia.* MOLL. Quand on cherche à former des divisions parmi les Mollusques, un des premiers caractères qui frappa, fut le nombre des parties constituant l'ensemble de la Coquille; de là les dénominations d'univalves, bivalves et multivalves. Les deux premières dénominations pouvaient rester à la science, mais la dernière a dû rassembler des êtres fort différents; c'est ce que l'on sentit à mesure que les connaissances s'agrandirent. Aussi, y apporta-t-on successivement des changements. D'Argenville y avait d'abord fait entrer les Oursins, Linné les réduisit à trois genres, Bruguière en augmenta beaucoup le nombre, et Lamarck les détruisit en remettant dans leurs rapports naturels, les êtres qui composaient cette agglomération informe. *V.* CONCHYLOGIE et MOLLUSQUES.

MULUS. MAM. *V.* MULET.

MUNACADA. POIS. *V.* LÉPIMPHIS.

MUNCHASIE. *Munchausia.* BOT. Linné est l'auteur de ce genre qui appartient à la famille des Salicariées et à la Polyandrie Monogynie. Voici les caractères qu'il lui attribue : calice turbiné, toruleux extérieurement, persistant, à six divisions très-courtes; six pétales ondulés, à onglets filiformes; étamines nombreuses dont les filets sont rassemblés en six faisceaux de quatre à cinq étamines chacun, et dont les anthères sont réniformes. Jussieu, qui a admis ce genre dans son *Genera Plantarum*, en a décrit le fruit de la manière suivante :

capsule ovée, acuminée par le style, entourée inférieurement par le calice, à six loges et à six valves septifères sur leur milieu, renfermant plusieurs graines planes, ailées, fixées à un placenta central. Ce genre a été réuni au *Lagerstræmia* par la plupart des auteurs; ses différences sont en effet si légères, qu'il est fort douteux qu'on en conserve la séparation. Il a pour type une plante de la Chine que Murray a nommée *Munchausia speciosa*, et à laquelle on a proposé d'ajouter les *Lagerstræmia Reginae* et *hirsuta* qui forment le genre *Adamboa* de Lamarck. On a encore donné comme synonyme du *Munchausia* le *Calyplectus* de la flore du Pérou et du Chili; mais les caractères de ce genre tracés par Kunth (*Genera nov. et spec. Plant. Equin.*, 6, p. 183, t. 548), paraissent présenter quelques différences suffisantes pour ne pas admettre, sans un nouvel examen bien raisonné, la fusion de ces genres.

Le nom de *Munchausia* a été employé par Heister pour désigner le genre *Hibiscus*. *V.* KETMIE.

MUNDIE. *Mundia.* BOT. Kunth fait du *Polygala spinosa* de Linné, un genre séparé, qu'il caractérise de la manière suivante : fleurs renversées; calice persistant, irrégulier, composé de cinq sépales : les trois extérieurs petits, les intérieurs grands et pétaloïdes; trois pétales insérés au-dessous d'un disque hypogynique, irréguliers, caducs, le supérieur courbé en casque, muni d'une crête dorsale, adné aux deux inférieurs par le moyen du tube des étamines; celui-ci formé par la réunion inférieure de sept à huit filets, fendu en avant, terminé par des anthères uniloculaires et haïllantes à leur sommet, embrassé par le pétale supérieur; ovaire à deux loges uniovulées; style simple; stigmate composé de deux lobes : l'un dressé, l'autre réfléchi; drupe elliptique, accompagné à sa base du calice persistant, bi ou plus rarement uniloculaire; graine pendante, attachée au-dessous de son sommet, et composée d'un péricarpe charnu qui entoure un embryon renversé.

L'unique espèce de ce genre croît au cap de Bonne-Espérance. C'est un arbrisseau dont les rameaux nombreux se terminent en manière d'épine, dont les feuilles sont très-entières et coriaces, les fleurs axillaires portées sur des pédoncules accompagnés de trois bractées à leur base. De Candolle en distingue deux variétés.

MUNDULEA. BOT. Sous ce nom, De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 249, et Mém. sur les Légumineuses, p. 266) a établi une section dans le genre *Tephrosia*, laquelle devra peut-être former un genre distinct, quand les plantes qui la composent seront mieux connues. Elle renferme toutes les espèces décrites par Roxburgh, dans le Catalogue des plantes du jardin de Calcutta, sous le nom de *Robinia*, mais qui sont différentes des vrais *Robinia*. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux indigènes de l'Inde orientale, à feuilles pennées avec impaire, à fleurs roses ou blanches, disposées en grappes axillaires, droites, quelquefois paniculées. Le calice est presque tronqué ou à cinq dents larges, courtes, un peu pointues; les étamines sont constamment monadelphes; le style est glabre, filiforme; les gousses sont très-planes, et ne s'ouvrent pas facilement à leur maturité.

MUNGO. MAM. Synonyme de Civette, Mangouste de l'Inde. Un Haricot porte aussi ce nom.

MUNGOS. BOT. Espèce du genre Ophiorrhize. *V.* ce mot.

MUNGUL. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

MUNIDÉE. Munida. CRUST. Genre de Décapodes macroures, de la famille des Galatéadées, institué par Leach qui lui assigne pour caractères : deuxième et troisième articles des antennes supérieures égaux en longueur : le premier armé de quatre épines; mandibules dépourvues de dents; extrémité du premier article de la troisième paire de pattes terminée par une épine, ainsi que le milieu inférieur du deuxième article : quatrième paire de pattes de longueur égale, arrondie et filiforme; doigts légèrement dentelés en dedans; un des pouces ou tous les deux échancrés à leur extrémité; cuisses des cinquième, sixième et septième paires de pattes, épineuses en dessus : leurs ongles un peu épineux en dessous; test échancré en arrière, sillonné transversalement sur le dos : les sillons légèrement garnis, sur leurs bords, de poils dont l'extrémité se dirige en avant; bec en forme d'épine, armé de deux piquants à chaque côté de sa base; abdomen profondément sillonné, garni de poils, à segments aigus latéralement; queue carrée transversalement, formée de plusieurs plaques, dont les deux postérieures plus grandes, légèrement échancrées sur leurs bords; angles des échancrures arrondis.

MUNIDÉE RUGUEUSE. Munida rugosa, Leach. Quatrième paire de pattes épineuse, surtout à l'intérieur; six épines au deuxième segment de l'abdomen, quatre au troisième, toutes dirigées en avant. Ce Crustacé se trouve dans l'Océan.

MUNIER. OIS. Synonyme vulgaire de Sittelle. *V.* ce mot.

MUNIS. BOT. V. CHAA.

MUNNICKIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Reichenbach, dans la famille des Aristolochiées, paraît être identique avec le genre *Bragantia* de Loureiro.

V. BRAGANTIE.

MUNNOZIE. Munnozia. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu et de la Syngénésie superflue, L., établi par Ruiz et Pavon (*System. Veget. flor. Peruv.*, p. 195) qui lui ont donné pour caractères essentiels : un involucre campanulé, composé d'écaillés imbriquées, très-étroites, trifides; réceptacle alvéolé, garni de paillettes; akènes tronqués, striés, surmontés d'une aigrette poilue. Ce genre se compose de quatre espèces décrites par les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili, sous les noms de *Munnozia corymbosa*, *trinervis*, *venosissima* et *lanceolata*. Ce sont des arbustes tomenteux, à feuilles opposées, et qui croissent sur les rochers, dans les lieux élevés du Pérou.

MUNTINGIE. Muntingia. BOT. Genre de la famille des Tiliacées et de la Polyandrie Monogynie, établi par Linné, d'après Plumier, et présentant les caractères suivants : calice caduc, divisé profondément en cinq ou rarement en sept folioles égales, à préfloraison valvaire; pétales en même nombre que les divisions calicinales, plus longs que celles-ci et égaux entre eux; étamines nombreuses, hypogynes et libres, à anthères

elliptiques, émarginées des deux côtés, biloculaires et longitudinalement déhiscentes; ovaire supère, sessile, entouré à la base de poils très-nombreux, à six ou sept loges pluriovulées; style nul; stigmate persistant, capité, pyramidal et obscurément anguleux; baie globuleuse, ressemblant à une cerise, ombiliquée par le stigmate, à plusieurs loges polyspermes; graines nageant dans une pulpe, munies d'un albumen charnu, et d'un petit embryon. Ce genre, voisin de l'*Apeiba* d'Aublet, ne renferme qu'une seule espèce, *Muntingia Calabura*, Lin. et Jacquin (*Amer.*, p. 166, t. 107). Cet arbrisseau se trouve dans les îles Caraïbes et sur la côte de Cumana où les habitants lui donnent le nom de *Mahaujo*. Ses feuilles sont alternes, presque sessiles, oblongues, acuminées, obliques à la base, accompagnées de stipules géminées. Les fleurs sont blanches, solitaires, géminées ou ternées, et munies de bractées.

MUNT-JAC. MAM. Espèce du genre Cerf. *V.* ce mot.

MUNYCHIE. Munychia. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par H. Cassini qui lui donne pour caractères : calathide courtement radiée; disque multiflore, régulariflore et androgyniflore; couronne courte, unisériée, continue, multiflore, liguliflore, féminiflore; péricle hémisphérique-cylindracé, inférieur aux fleurs du disque, formé de squammes paucisériées, irrégulièrement imbriquées, appliquées, étroites, oblongues-lancéolées ou presque linéaires, subcoriaces : les squammes intérieures ayant une base épaisse, charnue, gibbeuse, subglobuleuse, et les bords latéraux membraneux; clinanthe planiuscule, absolument nu, à peine favéolé; fruits pédicellulés, comprimés bilatéralement, obovales-oblongs, noirâtres, hispides, bordés d'un bourrelet sur chacune des deux arêtes intérieure et extérieure, et surmontés d'un petit bourrelet apicalaire; aigrette blanche, arquée en dedans, presque aussi longue que le fruit, composée de squammelles unisériées, égales, filiformes; corolles du disque à cinq divisions : celles de la couronne à languette un peu arquée en dehors, courte, large, elliptique, ordinairement bidentée au sommet. Les Munychies sont des plantes herbacées, diffuses, rameuses et faiblement velues; leurs feuilles sont pétiolées, opposées, ovales et dentées; les pédoncules sont terminaux et axillaires, dépourvus de feuilles et allongés; les capitules sont solitaires; les fleurs du disque sont jaunes et celles de la couronne blanches; les akènes sont noirâtres et les aigrettes très-blanches. Ces plantes appartiennent au cap de Bonne-Espérance.

MUNYCHIE DE LA CYMBALAIRE. Munychia Cymbalariae, Nees; Munychia Brachyoglossa, Cass.; Aster Cymbalariae, Thunb.; Aster oppositifolius, Lin. Ses feuilles sont pétiolées, ovales, dentées; toutes les fleurs de la calathide sont fertiles; son involucre est glabre, formé d'un double rang de squammes.

MUQUEUX ou MUQUEUSE. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

MUR. MIN. Dans l'exploitation des mines et des pierres, on appelle Mur l'époute sur laquelle repose le filon dont on extrait le minerai ou la couche dont on détache les blocs.

MURÆNA. POIS. V. MURÈNE.

MURÆNOIDES. pois. Même chose que Gunnelles. *V.* ce mot.

MURALTA. BOT. Adanson (Familles des Plantes, vol. II, p. 460) donnait ce nom à un genre formé sur le *Clematis cirrhosa*, L. Ce genre n'a pas été admis par De Candolle, qui en a seulement constitué une section dans le genre *Clematis*, à laquelle il a imposé une nouvelle dénomination, celle de *Cheiropsis*, dans la crainte que la similitude du nom de *Muralta* avec le *Muraltia* de Necker n'occasionnât de la confusion.

MURALTIE. *Muraltia*. BOT. Genre de la famille des Polygalées et de la Diadelphie Octandrie, L., établi par Necker et adopté par De Candolle (*Prodrom. Syst. nat. Veget.*, 1, p. 555) qui l'a ainsi caractérisé : calice glutineux, à cinq sépales presque égaux; corolle à trois pétales soudés, celui du milieu bifide, à lobes obtus; huit étamines dont les filets sont soudés inférieurement avec les pétales et se divisent supérieurement en deux faisceaux portant des anthères uniloculaires et déhiscentes au sommet par des pores; ovaire surmonté de quatre cornes ou tubercules; capsule également à quatre cornes ou à quatre tubercules, bivalve et biloculaire. Ce genre avait été primitivement établi par Bergius (*Flor. cap.*, 185), sous le nom de *Heisteria* qui n'a pas été admis, parce qu'il existe un genre du même nom, appartenant à une autre famille. *V.* HEISTÉRIE. Linné, Thunberg, Poirét et Willdenow l'ont confondu avec les *Polygala*. Le nombre des espèces de Muralties est assez considérable. De Candolle (*loc. cit.*) en a décrit vingt-quatre espèces, sans compter treize autres qui ne sont pas assez connues. Ce sont des sous-arbrisseaux très-rameux, qui croissent au cap de Bonne-Espérance. Le type du genre est le *Muraltia Heisteria*, De Cand.; *Heisteria pungens*, Berg.; *Polygala Heisteria*, L., dont les feuilles sont triquètres, épineuses, roides, fasciculées, les fleurs d'un rouge vif, et sessiles. On cultive cette plante dans les serres de quelques jardins de botanique.

MURCHISONITE. MIN. Substance minérale ainsi appelée par Levy, du nom de celui qui en a fait la découverte à Dawlish, dans une roche composée de Quartz, de quelques parcelles de Mica et de très-petits cristaux de Tourmaline noire. Elle est cristallisée et se clive en trois directions différentes; deux des clivages sont perpendiculaires l'un à l'autre et ressemblent aux deux clivages principaux du Feldspath commun; ils s'obtiennent avec la même facilité, et présentent les mêmes caractères; le troisième a un aspect nacré; il s'obtient aussi aisément que les deux autres, et se trouve perpendiculaire à l'un d'eux, et incliné sur l'autre de 106° 50'. Cette substance est opaque, blanche, avec une légère teinte de rougeâtre; la forme des cristaux est le prisme rectangulaire donné par le clivage, simple ou modifié sur l'arête horizontale aiguë de la base. L'incidence de la facette modifiante sur cette base, est d'environ 120°. Ces cristaux sont fréquemment maclés. Les joints et les plans parallèles au clivage nacré offrent souvent une teinte d'un jaune d'or. La dureté de ce minéral est inférieure à celle du Feldspath; il pèse spécifiquement 2,509. L'analyse par Phillips a donné : Silice 68,6; Alumine 16,6; Potasse 14,8.

MURDANNIE. *Murdannia*. BOT. Genre de la famille des Commélynacées, établi par Royle (Himalay. 405. t. 95) qui lui assigne pour caractères : folioles externes du périgone au nombre de trois, les internes en nombre semblable, mais plus longues, pétaloïdes et sessiles; six étamines dont les filaments sont barbus : les trois opposées aux folioles externes du périgone sont fertiles, les trois autres, alternes avec ces mêmes folioles, sont stériles; loges des anthères parallèles; connectif à double pédoncule et muni de trois glandes; ovaire décliné; style filiforme; stigmate tridenté.

MURDANNIE SCAPIFLORE. *Murdannia scapiflora*, Royle; *Commelyna scapiflora*, Roxb. C'est une plante herbacée, à feuilles radicales ensiformes, aiguës; à tige terminée par une grappe de fleurs bleues, portées sur des pédicelles serrés, et dont la base est entourée d'une gaine membraneuse. Cette plante se trouve dans l'Inde.

MURE. BOT. Fruit du Mûrier.

MURE. MOLL. Nom vulgaire d'une Cérithie, d'une Ricinule et d'une Pourpre.

MURE BLANCHE. MOLL. Synonyme vulgaire de *Buccinum echinatum*. *V.* BUCCIN.

MURENA-SIREN. REPT. Gmelin nomme ainsi le *Siren lacertina* de Linné. *V.* SIRENE.

MURÈNE. *Muræna*. pois. Genre de la famille des Anguilliformes, dans l'ordre des Malacoptérygiens Apodes; caractères : opercules petits, entourés concentriquement par les rayons, et développés aussi bien qu'eux dans la peau, qui ne s'ouvrent que fort en arrière par un trou ou une espèce de tuyau; disposition qui, abritant mieux les branchies, permet aux Murènes de demeurer plus longtemps qu'aucun autre Poisson hors de l'eau sans périr; écailles presque insensibles et comme encroûtées dans une peau grasse et épaisse; point de ventrales ni de cœcums; anus percé fort en arrière. Toutes les Murènes sont des Poissons carnivores et voraces; et leur chair est en général tendre, blanche et agréable à manger. Leurs yeux sont grands; leurs teintes livides ou sombres; la mucosité qui transude de leur peau les rend difficiles à saisir, et leur premier aspect inspire une certaine horreur. On les divise ainsi qu'il suit :

† ANGUILE. *Anguilla*. Les Anguilles, dit Cuvier (Règne Anim., t. II, p. 250), se distinguent par le double caractère des nageoires pectorales et des ouïes s'ouvrant, de chaque côté, sous ces nageoires. Leur estomac est un long cul-de-sac, et leur intestin est à peu près droit; la vessie aérienne, allongée, porte vers son milieu une glande propre. La dorsale, qui commence à une assez grande distance en arrière des pectorales, et qui est très-prolongée, se joint à l'anale pour ne former qu'une nageoire caudale, pointue, régnant tout autour de la partie postérieure du corps.

* Mâchoire supérieure plus courte que l'inférieure.

MURÈNE ANGUILE. *Muræna Anguilla*, L., Encycl., Pois., pl. 24, fig. 1. Qui ne connaît l'Anguille? Ses couleurs sont tristes; un brun noirâtre tirant quelquefois sur le fauve s'étend sur le dos, et les parties inférieures du corps sont plutôt plombées qu'argentées. La mucosité dont se couvre la peau est véritablement

dégoûtante. Les mœurs de l'Anguille sont analogues à sa tournure suspecte. Nageant avec autant de facilité en arrière qu'en avant, le plus souvent rampant au fond des mares sur la vase qu'elle sillonne; nocturne, sauvage, vorace, elle se vautre dans la boue qui semble être son élément, afin d'y passer la saison froide ou pour y surprendre sa proie. Sur tous les points du globe, on trouve des Anguilles dans les eaux douces et limpides, coulant sur un fond vaseux; on assure qu'il en a été pêché en Angleterre qui pesaient dix-huit livres. Elles ont la vie dure, et peuvent nager encore quelques instants après qu'on les a écorchées; on les trouve parfois à de grandes distances des eaux dans les prairies humides de rosée, rampant, à la manière des Couleuvres, à travers l'herbe, pour passer d'un étang à un autre. Leur chair prend facilement le goût des lieux qu'elles fréquentent. On les voit souvent remonter certaines rivières en troupes très-nombreuses. Elles descendent rarement dans la mer, sur les bords de laquelle on trouve parfois des individus égarés. Elles s'enfoncent dans le sol humide si l'eau vient à s'évaporer, pour reparaitre dès que l'eau revient. On a longtemps cru que les Anguilles n'avaient pas de sexes, et qu'elles s'engendraient spontanément de la vase. Cependant dès longtemps Rondelet avait fort bien su ce qui en était, et dit que, s'accouplant à la manière des Serpents, les femelles ne produisaient qu'un petit nombre d'œufs qui éclosaient dans leur corps à la manière de ceux des Vipères, et qu'elles déposaient leurs petits dans la boue. Comme les Anguilles peuvent produire de tels petits plusieurs fois par an, que leur vie atteint, dit-on, jusqu'à un siècle, leur multiplication est extraordinaire, et on les verrait remplir les eaux si les Brochets, les Loutres, les Hérons et les Cigognes n'en détruisaient une immense quantité. A leur tour les Anguilles détruisent beaucoup de Poissons; elles vivent dans leur jeunesse de larves, de Lombrics et autres faibles animaux; puis elles attaquent les petits Poissons et les Grenouilles, enfin elles finissent par se jeter sur les Carpes et même sur les Canards qu'elles saisissent par les pattes quand ils nagent, et qu'elles noient, pour s'en repaître ensuite sous les eaux. D. A. C., 1100, p. 19.

** Mâchoire supérieure plus longue.

On ne connaît encore qu'une seule Murène de cette division : *Muræna longicollis*, Cuv.; c'est celle que Lacépède (*loc. cit.*, p. 266) a décrite comme le Myre de l'antiquité, et qu'il a fait figurer sous ce nom (pl. 3, fig. 3). Son museau est fort pointu; les bords des mâchoires et le milieu du palais sont garnis de deux ou trois rangées de petites dents égales; deux appendices très-courts et cylindriques sont placés sur la lèvre supérieure. L'unique nageoire, formée de la dorsale et de l'anale tout autour du corps, fort longue, est blanche avec un liséré noir. On la trouve dans la Méditerranée.

†† CONGRE. *Conger*. Les Murènes de ce sous-genre ont comme l'Anguille commune l'ouverture des ouïes derrière les pectorales, au-dessus desquelles commence la dorsale. Leur corps est parfaitement cylindrique, et la mâchoire supérieure est plus longue que l'inférieure. Tous les Congres sont marins et véritablement féroces.

MURÈNE CONGRE. *Muræna Conger*, Lin., *Encycl. Pois.*, pl. 24, fig. 82. C'est la plus grande espèce de Murène; il n'est pas rare d'en trouver de six pieds de long et de huit pouces de diamètre. Leurs yeux sont énormes. Leur nageoire circonférencielle est blanchâtre, bordée de noir; leur dos est d'un cendré bleuâtre avec des teintes verdâtres ou plombées; leur ventre est d'un blanc jaunâtre, offrant pourtant des teintes assez douces. Leur agilité égale leur audace; ils attaquent les plus gros Poissons, et dévorent jusqu'à leurs pareils. Leur chair est ferme, blanche, très-savoureuse et même saine; aussi les anciens l'estimaient-ils, en recherchant particulièrement celle des Congres de Sicione. Le Congre se trouve non-seulement dans les mers de l'Europe, mais jusqu'aux Antilles. Le Congre a la vie très-dure, il se défend contre le pêcheur; s'il mord un objet quelconque, et que d'un autre côté il se cramponne par la queue, il se laisse plutôt arracher la mâchoire que de lâcher prise. Les anciens, et Oppien particulièrement, croyaient qu'il s'accouplait à la manière des Serpents; ce qui serait très-possible, puisque l'on a vu que les Anguilles se reproduisaient par un mode de génération entièrement analogue à celui des Serpents. B., 10, D. A. C., 506, p., 19.

MURÈNE MYRE. *Muræna Myrus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 154. Ce Poisson fut connu des anciens qui le regardaient comme le mâle de la Murène commune. Semblable au Congre commun pour la forme, il est cependant plus petit; il est d'ailleurs blanchâtre, avec des taches ou points noirs au museau ainsi qu'à la nuque, et une bande foncée, transversale, sur l'occiput. On le nomme vulgairement *Muro*. Forskahl décrit comme une variété de ce Poisson (β , *tota cinerea*) une espèce de la mer Rouge, qui passe pour vénéneuse. On a vu que la Murène mentionnée et figurée par Lacépède sous ce nom n'était pas elle.

Les *Muræna Balearica*, *Myristax*, *Cassinii*, *nigra* et *Strongylodon*, que Delaroche, Schneider et Risso ont fait connaître, sont les autres espèces du sous-genre Congre.

††† OPHISURE. *Ophisurus*. Les Murènes de ce sous-genre diffèrent des Anguilles en ce que la dorsale et l'anale se terminent avant d'arriver à la queue, qui, de la sorte, se trouve en forme de poinçon et dépourvue de nageoire.

* Pectorales de la grandeur des autres Murènes, avec les dents aiguës et tranchantes.

MURÈNE SERPENT DE MER. *Muræna Serpens*, L. Sa longueur dépasse souvent deux toises. Elle fait le passage, pour les formes, des Poissons aux Ophidiens. Elle est grosse comme le bras, brun dessus et argentée dessous, avec le museau grêle. Elle est fort agile; on la trouve sur les côtes d'Italie, particulièrement des États romains, où elle se propage jusque dans les lagunes de l'intérieur. On compte vingt rayons à la branchiostège.

Le *Muræna Ophis* de Bloch, pl. 154, et le *guttatus* de Cuvier, espèce nouvelle de Surinam, doivent se placer après le Serpent de mer.

** Pectorales excessivement petites; dents obtuses.

On doit rapporter à cette section des Ophisures le Colubrin, qui est le *Murenophis colubrīna*, Lacép.,

Pois., t. v, pl. 19, f. 1; le *Muræna maculosa* de Cuvier, décrit et figuré mal à propos par Lacépède, t. II, pl. 6, fig. 2, comme l'Ophis; et le *Muræna fasciata* de Thunberg. On trouve dans la relation de Lequat la description d'un Poisson appelé Serpent de mer, que ce voyageur pécha sur les récifs de l'île Maurice, où il était exilé, et qui paraît devoir être placé ici.

†††† MURÈNES proprement dites, appelées Gymnothorax par quelques ichthyologistes. Ces Poissons manquent entièrement de pectorales; leurs branchies s'ouvrent par de petits trous latéraux; leurs opercules sont si minces et leurs rayons branchiostèges si grêles et tellement cachés sous la peau, que d'habiles naturalistes, dit Cuvier, en ont nié l'existence. Leur estomac est un sac court, et leur vessie aérienne, petite et ovale, est placée vers le haut de l'abdomen. Lacépède a formé de ces Murènes proprement dites, trois genres que Cuvier n'a pas conservés : 1^o MURENOPHIS, où la dorsale et l'anale sont bien visibles, et les dents tranchantes; 2^o GYMNOMURÈNES, où l'on n'aperçoit pas de nageoires bien distinctes, et qui ont leurs dents très-petites et serrées; 3^o MURÈNOBLENNES, qui répandent beaucoup de mucosité par toute la surface de leur corps.

MURÈNE COMMUNE. *Muræna Helena*, L.; la Flûte, Encycl., Pois., pl. 25, fig. 79. C'est un Poisson rusé, carnassier et vorace. Il a son corps tout diapré de vert et de noir, des formes qui ne sont pas sans élégance, mais avec des airs de reptile qui inspirent un certain effroi; ses mœurs sont à peu près celles de l'Anguille commune, qu'en rapproche la délicatesse de la chair, mais elle habite la mer et les eaux saumâtres de ses bords, tandis que l'Anguille ne s'y trouve qu'accidentellement. Cependant la Murène vit et prospère dans les viviers qu'on lui prépare, pourvu qu'on y ménage des retraites sombres pour qu'elle s'y puisse soustraire aux ardeurs du jour. La Murène abonde dans la Méditerranée, surtout vers les côtes d'Italie et de Sardaigne.

Les *Muræna reticularis* et *Afra* de Bloch, pl. 416 et 417; *favaginea* et *punctata* de Schneider, pl. 105 et 526; *unicolor* de Delaroche, Ann. du Mus., 15, pl. 25, fig. 15, qui est le *Christini* de Risso; enfin les *Murenophis Haüy* de Lacépède, t. v, pl. 17, fig. 2; *grisea*, pl. 19, fig. 3, et la Panthérine de Lacépède, sont les autres Murènes de cette division.

Les *Murenophis undata* et *stellata* de Lacépède, la première représentée sous la fig. 2 de la pl. 19, t. v de son Histoire des Poissons, et la seconde dans Séba, t. II, pl. 69, fig. 1; le *Muræna sordida* de Cuvier, représenté dans le même Séba, loc. cit., fig. 4, et le *Muræna catenata* de Bloch, pl. 415, sont les Murènes proprement dites, qui ont les dents obtuses, l'estomac plus allongé, et leur vessie natatoire encore plus petite. Risso a fait connaître un *Muræna Saga* qui a les dents menues et serrées, avec le museau pointu et la bouche très-peu fendue.

Le *Muræna Zebra* de Schneider, qui est encore une Murène, est le Gymnomurène cerclé de Lacépède, t. v, pl. 19, fig. 4. Sa Murène bleue olivâtre, t. v, p. 655, doit aussi se placer dans cette division. Ce Poisson, rapporté du détroit de Magellan, n'est guère connu

par une phrase de Commerson, qui le dit être long de quinze à dix-huit pouces, avec les formes du Congre, sans tache, et d'un verdâtre tirant sur l'olive.

††††† SPHAGÉBRANCHES. *Sphagebranchus*. Ces Poissons diffèrent des précédents en ce que les ouvertures des ouïes y sont rapprochées l'une de l'autre, sous la gorge; les nageoires verticales ne commencent dans la plupart à devenir apparentes que vers la queue, mais manquent parfois totalement; le museau est avancé et pointu. Il en est qui manquent de pectorales, tels que le *Sphagebranchus rostratus* de Bloch, pl. 419, fig. 2, dont Risso avait fait son Leptocéphale de Spallanzani, et le Monoptère de Lacépède, t. v, p. 159. D'autres en présentent de petits vestiges, comme le *Sphagebranchus imberbis* de Delaroche, Ann. du Mus., t. XIII, pl. 25, fig. 18. D'autres enfin sont totalement nus, et ressemblent conséquemment à des Serpents par l'absence de toute nageoire apparente. Ce sont les Murènes dont Lacépède a fait son genre Cécilie, appelé Aptérichte par Duméri; on ne connaît encore dans cette section que la Branderienne, qui est la Murène aveugle, *Muræna cæca*, Gmel., *Syst. nat.*, XIII, t. 1, p. 1155, figurée par Delaroche, Ann. du Mus., t. XIII, pl. 21, fig. 6.

†††††† SYNBRANCHE; *Synbranchus*, que Lacépède appelait Unibranchaperture. C'est un sous-genre où les branchies ne communiquent plus au dehors que par un seul trou percé sous la gorge et commun aux deux côtés. Ces Murènes n'ont pas de pectorales, et leurs nageoires verticales sont entièrement adipeuses. La tête est grosse et le museau arrondi; les dents sont obtuses, les opercules en partie cartilagineux; les rayons des ouïes sont forts et au nombre de six. Il n'y a pas de cœcums. Le canal intestinal est tout droit, l'estomac s'en distingue à peine par un peu d'ampleur et une valvule au pylore. On en connaît cinq ou six espèces, entre lesquelles le *marmoratus* de Bloch, pl. 418, est commun dans les marais et les eaux douces de la Guiane, où ce Poisson semble représenter notre Anguille, tandis que l'*immaculatus* de Bloch, pl. 419, qu'on prétend se trouver à Surinam, se rencontre dans l'Inde, surtout aux environs de Tranquebar.

L'ALABÈS, que Cuvier regarde encore comme un simple sous-genre de Murène, a déjà été décrit comme formant un genre particulier au premier tome du présent Dictionnaire.

MURÈNOBLENNE. POIS. *V.* MURÈNE.

MURÈNOÏDE. POIS. Espèce du genre Blennie.

MURENOPHIS. POIS. (Lacépède.) *V.* MURÈNE.

MURER. BOT. L'un des noms vulgaires du *Cheiranthus Cheiri*, L.

MUREX. MOLL. Klein, dans sa méthode, avait établi une classe sous cette dénomination qui est employée pour désigner le genre Rocher. *V.* ce mot. Cette classe répond assez bien au genre *Murex* de Linné; il la divise en deux genres : le premier, *Murex frondosus*, renferme les Coquilles rameuses ou à longues épines; le second, *Murex costosus*, comprend seulement celles du même genre qui n'ont pas les varices armées d'épines : ces caractères, très-vagues, l'ont porté à réunir dans ces genres un bon nombre de Coquilles qui ne pouvaient y convenir.

MURIACITE. MIN. Ce nom a été employé par plusieurs minéralogistes, pour distinguer la Chaux sulfatée anhydre. *V. CHAUX.*

MURIATES. MIN. CHIM. On donnait ce nom à un genre de Sels dont l'un des générateurs était l'Acide muriatique, aujourd'hui nommé Hydrochlorique. Ces Sels ont par conséquent été nommés Hydrochlorates.

MURIATES OXIGÉNÉS ET MURIATES SUROXIGÉNÉS. MIN. CHIM. C'était ainsi qu'on nommait les Sels formés par l'Acide muriatique suroxigéné, combiné sur les diverses bases. La nature de cet Acide ayant été mieux connue, on en a changé la dénomination en celle d'Acide chlorique, et par suite les Sels qu'il produit ont été nommés Chlorates.

MURICAIRE. *Muricaria.* BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par Desvieux (Journal de Botanique, 5, p. 159), et ainsi caractérisé : calice à quatre sépales presque dressés, égaux à la base; corolle à quatre pétales entiers et égaux; six étamines tétradynames, dont les filets sont dépourvus de dents; style court, surmonté de deux stigmates formant une pointe mousse et conique; silicule coriace, globuleuse, indéhiscence, uniloculaire, monosperme, hérissée d'aiguillons; graine globuleuse, insérée latéralement, à cotylédons probablement dupliqués. Ce genre est formé sur une plante placée parmi les *Bunias* par Desfontaines, et que Persoon avait réunie à son genre *Lælia* qui n'a pu être admis tel que l'avait constitué ce botaniste. Comme ses cotylédons ne sont pas bien connus, c'est avec quelque doute que De Candolle (*Syst. Veget. natur.*, 2, p. 647) l'a placé dans sa tribu des Zillées, caractérisé par les cotylédons dupliqués.

Le *Muricaria prostrata*, Desv., *loc. cit.*; *Bunias prostrata*, Desfont., *Fl. Atlant.*, 2, p. 76, t. 150, est une plante herbacée, dont la racine émet plusieurs tiges couchées, garnies de feuilles pinnatilobées et alternes. Ses fleurs, de couleur blanche, sont disposées en grappes opposées aux feuilles ou terminales. Cette plante croît dans le royaume de Tunis.

MURICALCITE. MIN. L'un des noms vulgaires de la Chaux carbonatée magnésifère. *V. CHAUX.*

MURICÉE. *Muricea.* POLYP. Genre de l'ordre des Gorgoniées, dans la division des Polypiers Corticifères, ayant pour caractères : polypier dendroïde, rameux; axe corné, cylindrique, souvent comprimé à l'aisselle des rameaux; écorce cylindrique, d'une épaisseur moyenne; cellules en forme de mamelons saillants, épais, couverts d'écailles imbriquées et hérissées; ouverture étoilée, à huit rayons. Ce genre a été établi par Lamouroux (*Exp. méth. des Polyp.*). L'axe des Muricées, légèrement aplati, l'est davantage aux bifurcations et aux extrémités des rameaux qui sont presque régulièrement dichotomes. L'écorce est assez épaisse, de couleur blanche ou jaunâtre, dans l'état de dessiccation, et toute couverte de cellules tubuleuses, petites, serrées, éparses, redressées, munie en dehors d'écailles fusiformes, imbriquées, qu'on n'aperçoit distinctement qu'au moyen d'une loupe. Ces écailles sont de grosseurs inégales; les plus volumineuses, vues au microscope, sont demi-transparentes et couvertes de petites aspé-

rités. Ce genre renferme les *Muricea spicifera* et *elongata*.

MURICIE. *Muricia.* BOT. Loureiro (*Fl. Cochinch.*, 2, p. 752) a constitué sous ce nom un genre de la Monœcie Triandrie, L., auquel il a donné les caractères suivants : fleurs monoïques; calice à cinq divisions striées, subulées, égales; corolle à cinq pétales ovales, lancéolés; trois étamines dont les filets sont courts, épais, dilatés et soudés par la base; deux anthères à deux lobes écartés, munis d'un appendice basilaire, la troisième simple. Les fleurs femelles ont un ovaire ovoïde, allongé, surmonté d'un style épais, cylindrique et de trois stigmates; baie d'un rouge pourpre, uniloculaire, hérissée, contenant plusieurs graines orbiculaires et tuberculeuses sur leurs bords. Ce genre qui n'a pas encore été placé dans l'une des familles naturelles connues, ne se compose que d'une seule espèce nommée par l'auteur *Muricia Cochinchinensis*. C'est un arbrisseau à tiges grimpantes et munies de vrilles. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, glabres, veinées, denticulées, et divisées en cinq lobes, les trois supérieurs acuminés, les deux inférieurs plus courts et obtus. Les fleurs, d'un jaune pâle, sont éparses, solitaires, portées sur de longs pédoncules et enveloppées chacune d'une spathe verdâtre. Cet arbrisseau croît à la Chine et à la Cochinchine, où l'on emploie ses baies pour colorer les aliments.

MURICITES. MOLL. Ce nom désigne, dans quelques oryctographes, des espèces fossiles du genre Rocher, *Murex*.

MURICULÉ. *Muriculatus.* ZOOLOG. BOT. C'est-à-dire garni de petites pointes mousses.

MURIDE. MIN. *V. BRÔME.*

MURIER. *Morus.* BOT. Genre de la famille des Urticées, tribu des Artocarpées, et de la Monœcie Tétrandrie, L., composé d'un assez grand nombre d'espèces, originaires du nouveau et de l'ancien continent, et offrant pour caractères distinctifs : des fleurs unisexuées, monoïques, rarement dioïques, disposées en chatons ovoïdes ou globuleux, ayant un calice à quatre divisions profondes : les mâles, quatre étamines à filaments grêles, et recourbés vers le centre de la fleur avant son épanouissement; les femelles, un ovaire libre, un peu comprimé, lenticulaire, à une seule loge monosperme, surmonté de deux stigmates linéaires, glanduleux et pointus sur leur face interne. Le fruit se compose du calice persistant dont les écailles sont devenues charnues et recouvrent le fruit lui-même, qui est un akène un peu comprimé, dont la graine offre un embryon recourbé, dépourvu d'endosperme. Les Muriers sont des arbres le plus souvent lactescents, portant des feuilles alternes, rarement opposées, munies de deux stipules caduques à leur base. Les fleurs forment des chatons qui tantôt sont axillaires, tantôt terminent les ramifications de la tige. Plusieurs des espèces de ce genre sont cultivées dans les jardins.

MURIER NOIR. *Morus nigra*, L. On ne sait pas encore positivement aujourd'hui quelle a été la patrie primitive de cet arbre. Les uns le font originaire de la Chine, d'où il aurait été transporté en Perse et dans l'Asie-Mineure, avant d'arriver en Europe; les autres croient

que c'est dans l'Asie-Mineure qu'il croît naturellement. Dans les jardins le Mûrier noir est un arbre de moyenne taille, pouvant atteindre celle de vingt-cinq à trente pieds. Son tronc est couvert d'une écorce noirâtre. Ses feuilles alternes et pétiolées, sont cordiformes, aiguës, dentées en scie, pubescentes et rudes au toucher; elles se divisent quelquefois en trois ou cinq lobes plus ou moins profonds. Les deux stipules sont opposées, membraneuses, lancéolées et pubescentes. Les fleurs sont généralement dioïques, et dans les jardins on ne cultive que l'individu femelle, sans mâles, parce qu'alors ses fruits sont plus gros et sans graines. Ces fruits, lorsqu'ils sont parvenus à leur maturité complète, sont ovoïdes, allongés, d'un rouge pourpre, presque noir, mamelonnés comme les framboises, mais avec cette différence, que leur partie charnue est formée par le calice, tandis que dans le fruit du Framboisier, c'est le péricarpe lui-même qui est succulent et charnu. Les fruits du Mûrier noir, lorsqu'ils sont bien mûrs, ont une saveur aigrelette, sucrée et mucilagineuse. Le Mûrier noir se cultive dans les jardins et surtout dans les cours ou au voisinage des murs. Il est du nombre des arbres que l'on taille rarement.

MURIER BLANC. *Morus alba*, L.; Lamk., III., t. 762, fig. 2. Il est originaire de la Chine, et naturalisé dans les contrées méridionales de l'Europe; cet arbre qui, dans sa patrie, peut acquérir une hauteur de quarante à cinquante pieds, ne s'élève guère, en Europe, au delà de vingt-cinq à trente pieds. Ses feuilles alternes et pétiolées sont cordiformes, aiguës, simplement dentées ou plus ou moins profondément et irrégulièrement lobées; leur face supérieure est glabre et luisante, l'inférieure est un peu pubescente. Les fleurs sont monoïques, disposées en chatons pédonculés. Les fruits sont semblables à ceux de l'espèce précédente, mais blancs et plus petits.

Le Mûrier cultivé produit plusieurs variétés, qui se distinguent par la figure, la grandeur, la couleur de leurs feuilles, par la grosseur de leurs fruits et par plusieurs autres caractères d'un ordre inférieur. Les variétés principales sont celles que l'on désigne sous les noms de Mûrier feuille rose, Mûrier romain, Mûrier grosse reine, Mûrier langue de Bœuf, Mûrier nain, Mûrier lacinié, etc. Mais ces noms des variétés ne sont pas les mêmes dans les différentes contrées où l'on cultive le Mûrier. Cet arbre est fort intéressant, et sa culture est un objet de grande importance dans quelques contrées de la France et de l'Europe méridionale, à cause de ses feuilles qui servent à nourrir les Vers-à-Soie. C'est de la Chine que nous sont venus et le Mûrier blanc et la Chenille précieuse qu'il nourrit. De la Chine ils passèrent successivement dans l'Inde, la Perse et l'Asie-Mineure. Sous le règne de Justinien, vers le milieu du sixième siècle, deux moines apportèrent de l'Inde à Constantinople et le Mûrier blanc et des œufs du Ver-à-Soie. La Grèce les reçut ensuite de la capitale de l'empire d'Orient, et le nom de Morée que prit ensuite le Péloponèse, vient, selon quelques auteurs, de l'énorme quantité de Mûriers qu'on y cultivait alors. En 1150, Roger, roi de Sicile, ayant conquis la plupart des villes de la Morée, transporta dans son royaume

le Mûrier blanc, y introduisit en même temps l'éducation des Vers-à-Soie et les ouvriers propres à mettre en œuvre le produit de ces insectes précieux. Ce fut en 1494, sous le règne de Charles VIII, que quelques seigneurs qui avaient accompagné ce prince en Italie, rapportèrent de Naples des Mûriers blancs, qui furent plantés aux environs de Montélimar. Il y a encore peu d'années, qu'on montrait avec un respect religieux, ces premiers pieds de Mûriers qui ont enrichi la France d'une branche d'industrie qui compte aujourd'hui peu de rivaux. Non-seulement le Mûrier fut cultivé dans le midi de la France, mais Henri IV en fit venir à Paris un grand nombre, qu'on cultiva dans le jardin des Tuileries, où l'on fonda un établissement destiné à l'éducation des Vers-à-Soie et à la préparation de leur produit. Aujourd'hui il ne reste plus aucun vestige de cette plantation.

Pendant longtemps on a cru qu'il fallait au Mûrier blanc une température assez élevée pour croître et prospérer. Cependant aujourd'hui cet arbre est cultivé, avec succès, dans plusieurs provinces septentrionales de l'Allemagne, et même jusqu'en Russie où il réussit fort bien. Néanmoins en France on ne le cultive guère en grand et pour l'éducation du Ver à Soie, que dans les provinces du centre et du midi, jusqu'aux environs de Lyon. Mais il n'y a pas de doute qu'avec des soins on ne puisse facilement l'acclimater dans presque toutes les parties de la France; il serait fort à désirer que le gouvernement encourageât les essais qu'on pourrait tenter à cet égard.

Le Mûrier blanc n'est pas difficile sur la nature du terrain. Il peut réussir dans des terres de constitution très-différente. Néanmoins la qualité du terrain et sa situation influent sur le produit du Ver-à-Soie qu'on nourrit avec les feuilles du Mûrier. La soie est d'autant plus fine, plus abondante et plus résistante, que les Mûriers ont crû dans des terrains plus secs et plus élevés. Dans le midi de la France on est dans l'habitude de couper chaque année toutes les branches moyennes du Mûrier, afin de faciliter le développement d'un plus grand nombre de jeunes rameaux, qui portent des feuilles plus larges et plus nombreuses. Les feuilles du Mûrier noir, comme en général toutes celles des autres espèces du même genre, peuvent servir à la nourriture des Vers-à-Soie. Non-seulement ils s'y plaisent beaucoup moins, mais ils donnent un produit beaucoup inférieur en quantité et en qualité.

On cultive encore dans les jardins, plusieurs autres espèces de Mûriers; telles sont : le Mûrier rouge d'Amérique, *Morus rubra* de Michaux; le Mûrier de Constantinople, *Morus Constantinopolitana* de Poiret, etc. Le Mûrier de la Chine ou Mûrier à papier, et le Mûrier de Java, forment le genre *Broussonetia* de l'Héritier. *V. BROUSSONETIE.*

Le MURIER DE HAIE est le *Rubus fruticosus*, L., et le MURIER DE RENARD le *Rubus cæsius*. *V. RONCE.*

MURIERS. ois. On donne collectivement et vulgairement ce nom à divers Beçfigues, Fauvettes et autres petits Oiseaux qu'on prend dans les haies où ils s'engraissent, vers l'automne, des fruits de la Ronce ou d'insectes, et qui sont recherchés sur les meilleures tables.

MURINS. MAM. Espèces des genres Loir et Vespertilion. *V.* ces mots. Vicq-d'Azyr et Illiger avaient donné le nom de Murins à une famille de Rongeurs.

MURIQUÉ. Muricatus. BOT. Organe garni de pointes courtes et à large base.

MURKISONITE. MIN. Substance minérale encore peu connue, d'un blanc rougeâtre, opaque, cristallisée en prismes rectangulaires obliques, pesant spécifiquement 2,509, composée, selon Phillips, de Silice 69, Alumine 17, Potasse 14. On la trouve à Dawlisch, dans un Granite.

MURMIDIE. Murmidia. INS. Ce genre, de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Byrrhiens, a été établi par Leach; il doit avoisiner les Byrrhes et les Aspidiphores.

MURO. POIS. V. MYRE au mot ANGUILE de l'article MURÈNE.

MURRAYE. Murraya. BOT. Genre de la famille des Aurantiacées et de la Décandrie Monogynie, L., qui présente : un calice petit, quinquéparti, persistant; cinq pétales connivents inférieurement en cloche, étalés à leur sommet; dix étamines dont les filets, quelquefois légèrement soudés entre eux par leurs bases élargies, portent des anthères arrondies; un petit disque à la base de l'ovaire; une baie revêtue d'une écorce mince et ponctuée, divisée intérieurement en deux loges monospermes, dont l'une avorte quelquefois; une graine qui, sous une tunique épaisse et laineuse, offre un embryon droit. On trouve les espèces, peu nombreuses, de ce genre aux Indes, ainsi qu'à la Chine et au Japon. Ce sont des arbrisseaux à feuilles pennées, avec une impaire, à fleurs disposées en corymbes ou en panicules axillaires ou terminales. L'une d'elles, connue sous le nom de Buis de la Chine, est figurée dans le Voyage aux Indes de Sonnerat (t. 159), qui lui donne le nom générique de *Marsania*. Elles portent celui de *Chalcas* dans la Flore cochinchinoise de Loureiro. Quelquefois le nombre des pétales est porté à six, celui des étamines à onze ou douze.

MURRAYE A LONGUES FEUILLES. Murraya longifolia, Blume, Bydr. 157. Les folioles sont au nombre de trois à cinq, oblongues, aiguës à la base, alternes; l'épi est terminal, composé d'un assez grand nombre de fleurs. Cette espèce se trouve à Java.

MURRAYE PANICULÉE. Murraya paniculata, Blume. Ses folioles sont ovales et acuminées; les fleurs sont subsolitaires. On la trouve aux environs de Batavia.

MURSE. POIS. Espèce du genre Cyprin. *V.* ce mot.

MURSIE. Mursia. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires, établi par Leach et adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Ce genre ne diffère des Hépatés que parce que les pieds-mâchoires extérieurs ont, comme ceux des Crabes, leur troisième article court, presque carré et échanuré intérieurement.

MURSIE MAINS EN CRÊTE. Mursia cristata, Lat. Il est de taille médiocre; sa carapace est assez convexe, d'un jaune rougeâtre pâle, avec une multitude de points et de taches d'un rouge pourpré assez vif; elle a au milieu deux fortes protubérances étendues qui se touchent longitudinalement, trois autres protubérances latérales

s'étendent de chaque côté de la carapace dont les bords antérieurs sont obtusément dentés; front droit, tronqué, graveleux au bord antérieur; pieds-mâchoires garnis latéralement de protubérances irrégulières, en forme de crête, et de fortes épines à leur base qui est rouge, tachetée de pourpre; la face interne est d'un gris rougeâtre. Les quatre paires de pattes sont d'un gris bleuâtre clair. De l'Océan Américain.

MURUCOA. BOT. Pour Mouroucoa. *V.* ce mot.

MURUCUA. BOT. Tournefort avait déjà séparé des Passiflores le *Murucua* de Saint-Domingue. Jussieu, dans son Mémoire sur les Passiflorées (Ann. du Mus., 6, p. 105), l'a de nouveau considéré comme un genre, qui a été adopté par Persoon. Ce genre ne diffère des vraies Passiflores que par sa couronne ou nectaire qui est simple et tubuleuse, au lieu d'être formée de filaments distincts. Mais ce caractère paraît trop peu important pour former un genre distinct. *V.* PASSIFLORE. Les espèces qui avaient été rapportées à ce genre sont : les *Passiflora murucua*, L.; *aurantia*, Willd., et *orbiculata*, Willd.

MUS. MAM. Synonyme de Rat. *V.* ce mot.

MUSA. BOT. V. BANANIER.

MUSACÉES. Musaceæ. BOT. Famille naturelle de plantes monocotylédones, à étamines épigynes, ayant pour type le genre *Musa* (Bananier) et offrant les caractères suivants : un calice irrégulier, coloré, pétaloïde, adhérent avec l'ovaire, à six divisions, dont trois extérieures et trois intérieures; dans le genre *Musa*, il y a cinq divisions externes, réunies ensemble et formant en quelque sorte une lèvre supérieure, et une seule division interne et formant une lèvre inférieure. Les étamines sont au nombre de six, insérées à la partie interne des divisions calicinales; les anthères sont linéaires, introrsées, à deux loges, surmontées en général par un appendice membraneux, coloré, pétaloïde, qui est la terminaison du filet. L'ovaire est infère, à trois loges contenant chacune plusieurs ovules attachés à leur angle interne. Dans le genre *Heliconia*, on compte un seul ovule, partant du fond de chaque loge. Le style est simple, terminé par un stigmate à trois lobes ou à trois lanières, quelquefois concave. Le fruit est ou une capsule à trois loges polyspermes, s'ouvrant en trois valves portant chacune une cloison sur le milieu de leur face interne, ou un fruit charnu et indéhiscant. Dans le premier cas, au côté interne de chaque cloison, on trouve les graines qui sont plus ou moins nombreuses et qui, fixées sur chaque cloison, appartiennent à deux loges. Ces graines, quelquefois portées sur un podosperme, et environnées d'une touffe de poils disposés circulairement à sa base, se composent d'un tégument quelquefois crustacé, d'un endosperme farineux, contenant un embryon axile, allongé et dressé.

Les Musacées sont toutes des plantes herbacées et vivaces, dépourvues de tiges proprement dites, ou ayant un bulbe d'une organisation et d'une forme toute particulière. Ce bulbe est en forme de tige, cylindrique et jusqu'à présent il a été considéré comme une tige ou stipe; mais il a été démontré plus haut, à l'article MONOCOTYLÉDONS, que la prétendue tige désignée jusqu'à présent sous le nom de stipe, n'est qu'un véritable

bulbe. Les feuilles sont longuement pétiolées, entières, très-grandes, offrant une côte ou nervure médiane, très-saillante, d'où partent des nervures secondaires parallèles et très-peu saillantes. Les fleurs, qui sont très-grandes et souvent ornées des couleurs les plus brillantes, sont réunies par petits groupes, enveloppés chacun dans une spathe monophylle en forme de carène.

Les genres qui forment cette famille sont seulement au nombre de quatre, savoir : *Musa*, *Heliconia*, *Strelitzia* et *Urania* ou *Ravenala*. Ils ont la plus grande affinité avec les Amomées qui n'en diffèrent essentiellement que par leur étamine unique.

MUSANGA. BOT. Le genre que Chr. Smith a établi sous ce nom, parmi les Artocarpées, diffère peu du genre *Cecropia* de Linné, et devra, s'il est adopté, prendre place entre ce genre et celui des *Coussapoa* d'Aublet.

MUSANGA. MAM. Le Carnassier figuré par Horsfield dans ses *Zoological Researches in Java*, sous le nom de *Viverra Musanga*, paraît être le *Paradoxurus typus* de Fr. Cuvier. V. PARADOXURE.

MUSARAIGNE. SOREX. MAM. Genre de Carnassiers Insectivores, voisin par ses rapports naturels de celui des Desmans, et non moins remarquable à plusieurs égards. Ses dents sont ordinairement au nombre de trente, savoir : douze à la mâchoire inférieure et dix-huit à la supérieure; mais celle-ci en a quelquefois, comme l'ont remarqué Geoffroy Saint-Hilaire et Desmarest, deux de moins, ce qui réduit le nombre total à vingt-huit. Le système dentaire des Musaraignes mérite toute l'attention des zoologistes, soit parce qu'il semble intermédiaire à plusieurs égards entre celui des véritables Carnassiers ou des Carnivores, et celui des Rongeurs, et qu'il lie ainsi ces deux familles; soit à cause de l'extrême difficulté que présente son étude, lorsqu'on cherche à le ramener à celui des Mammifères normaux. La difficulté est même si grande que chacun des auteurs qui ont tenté de résoudre le problème, a, pour ainsi dire, adopté une solution différente, et qu'il n'y a presque aucun rapport entre les résultats auxquels ils sont tous arrivés. On s'est seulement accordé à voir de véritables molaires dans les trois dents qui terminent, de chaque côté, les deux mâchoires; et, à cet égard, leurs couronnes larges et hérissées de pointes, et surtout leur ressemblance avec celles des autres Insectivores, ne permettent pas de les méconnaître pour telles. Ces trois molaires, et on peut leur donner ce nom sans crainte d'erreur et sans hésitation, sont précédées par de petites dents semblables par leur forme à ce qu'on a coutume de nommer fausses molaires, et qui se trouvent, de chaque côté, au nombre de deux pour la mâchoire inférieure, et de cinq, ou quelquefois, comme Geoffroy Saint-Hilaire l'a indiqué, de quatre seulement pour la supérieure. Enfin chaque mâchoire est terminée en avant par deux longues dents (une de chaque côté) dont la disposition est très-remarquable : les supérieures sont de forts crochets, terminés en pointe, et présentant, à leur base et en arrière, une dentelure très-prononcée et assez semblable, lorsqu'elle est bien entière, aux dents qui la suivent postérieurement, ou, ce qui revient au même, assez semblable à

une fausse molaire : ces crochets sont très-comprimés et peuvent être comparés à des lames dont les deux faces seraient latérales, et qui ne présenteraient ainsi en avant qu'un bord ou une arête. Il est inutile de dire que, par cette disposition, la face interne de l'un regarde celle de l'autre; mais il est très-important de remarquer qu'elle en est séparée par un petit intervalle vide. Les dents inférieures présentent, comme les supérieures, des caractères très-singuliers : elles diffèrent d'ailleurs de celles-ci en ce qu'elles sont moins crochues, et surtout en ce qu'elles sont très-proclives, c'est-à-dire dirigées dans le sens de la ligne alvéolaire, au lieu de lui être perpendiculaires. Ces dents, soit à l'une, soit à l'autre mâchoire, ressemblent beaucoup, comme on le voit, aux dents antérieures, ou, comme on les appelle ordinairement, aux incisives des Rongeurs; mais il y a cette différence qu'au lieu d'être séparées par un intervalle plus ou moins considérable de celles qui les suivent en arrière, elles leur sont immédiatement contiguës, et que les inférieures sont même un peu recouvertes par la partie antérieure des secondes dents.

On voit donc que les dents antérieures des Musaraignes sont, par leurs formes et leur disposition, fort différentes des incisives des véritables Carnassiers : néanmoins elles ont été regardées presque généralement comme leurs analogues. Quelle détermination doit-on maintenant adopter à l'égard des dents qui se trouvent intermédiaires entre les postérieures ou les molaires, et les antérieures ou celles qu'on a regardées comme les incisives? Il suffit, pour faire comprendre combien il est difficile de résoudre ce problème, d'indiquer les solutions admises par les divers auteurs qui se sont occupés de la recherche de leurs rapports. Considérées il y a peu d'années encore comme des canines, le nom d'incisives latérales a ensuite été proposé pour elles, et on le trouve en effet dans un assez grand nombre d'ouvrages : mais cette seconde opinion a été, aussi bien que la première, rejetée par les naturalistes les plus récents, qui les considèrent comme de véritables fausses molaires; en sorte qu'on les a successivement déterminées, comme canines, comme incisives et comme molaires, et qu'ainsi, fait bien remarquable, toutes les idées qu'il était possible de concevoir à leur égard, ont été tour à tour en faveur. Enfin, au milieu de tant d'incertitudes et de contradictions, si l'on essaie, afin de jeter quelque jour sur cette difficile question, de comparer le système dentaire des Musaraignes à celui de la Taupe chez laquelle les trois sortes de dents existent bien distinctes, on obtient encore des résultats qui ne s'accordent complètement avec aucune des opinions le plus ordinairement admises. On a déjà vu que les trois dernières dents des Musaraignes ressemblent à celles des autres Insectivores, et par conséquent de la Taupe, et qu'elles sont ainsi de véritables mâchelières : on voit ensuite, chez celle-ci, de chaque côté de la mâchoire supérieure, quatre dents : l'une assez grande et tranchante, puis deux autres fort petites, et enfin une autre un peu plus grande. Si maintenant on vient à examiner le genre *Sorex*, on retrouve toutes ces mêmes dents, et presque avec les mêmes

formes et les mêmes proportions : c'est d'ailleurs exactement le même nombre chez toutes les Musaraignes qui n'ont que vingt-huit dents, et il n'y a chez les autres qu'une si légère différence, qu'il est inutile d'insister sur elle. Il semble donc qu'on ne puisse se refuser à considérer comme analogues ces dents que l'on vient de trouver si semblables chez les Musaraignes et chez la Taupe, et à leur donner, dans le premier de ces genres, le même nom qu'elles portent dans le second, celui de fausses molaires. Cette analogie peut encore être rendue plus évidente par d'autres comparaisons avec divers Insectivores; mais si on l'adopte, il en est une autre qu'il devient également difficile de rejeter, celle de la dent qui suit la grande fausse molaire, soit chez la Taupe, soit chez les Musaraignes, c'est-à-dire de la canine de la Taupe, et de ce qu'on nomme l'incisive de la Musaraigne : on trouve en effet la plus grande ressemblance, entre elles, pour leur forme et leur position; faits qui tendent tous à faire voir que la dent nommée incisive chez les Musaraignes est bien véritablement une canine, et que les véritables incisives manquent dans ce genre. Tels sont les résultats auxquels on est conduit par l'examen comparatif des dents de la mâchoire supérieure de la Taupe et de celles des Musaraignes : il suffira d'ailleurs de rapprocher les inférieures de celles-ci, pour se convaincre que la même chose a lieu à l'une et à l'autre mâchoire.

Ces rapports fort curieux, que Geoffroy Saint-Hilaire avait déjà indiqués dans ses cours, semblent expliquer d'une manière satisfaisante la position très-remarquable des dents antérieures : leur position, qui se trouve à la mâchoire supérieure entièrement semblable à celle des canines de la Taupe, et la direction de leurs faces tournées en dehors et non pas en devant, ne semblent-elles pas indiquer en effet des dents appartenant essentiellement à la rangée latérale, et devenues accidentellement antérieures, parce que, les véritables dents antérieures se trouvant absentes, elles ont pu se rapprocher l'une de l'autre sur la ligne médiane, comme le font, soit chez les êtres normaux, soit chez les Monstres, tous les organes latéraux, lorsqu'il y a atrophie des parties intermédiaires? Les deux canines des Musaraignes ne sont d'ailleurs pas contiguës : il reste entre elles un vide qu'on peut regarder comme un vestige de l'espace occupé dans l'état normal, par les incisives. En supposant qu'il existe dans ce vide quelques dents si petites qu'on les distingue difficilement sans le secours d'une loupe, cette différence, bien peu importante, donnerait exactement le cas d'un grand nombre de Chauves-Souris chez lesquelles les canines sont au moins aussi rapprochées que chez les Musaraignes. Il faut ajouter que ces Chéiroptères présentent souvent eux-mêmes les caractères dentaires propres à ce dernier genre : il arrive en effet très-fréquemment que les incisives viennent à tomber, en sorte que les deux canines, placées, comme on vient de le dire, presque sur la ligne médiane, se trouvent à la fois médianes et antérieures, à peu près comme dans ces espèces dont Rafinesque a proposé de faire, sous le nom d'Atalphe, un genre caractérisé par l'absence des incisives aux deux mâchoires.

Les membres des Musaraignes sont courts, et le paraissent encore plus qu'ils ne le sont réellement, parce qu'étant plantigrades, ils se trouvent raccourcis de toute la longueur du métacarpe ou du métatars. Les pieds sont tous terminés par cinq doigts libres, et entre lesquels on ne voit aucune trace de membranes, même chez les espèces les plus aquatiques : l'interne ou le pouce et l'externe sont surtout profondément divisés et susceptibles de s'écarter, avec beaucoup de facilité, des trois intermédiaires. Cette disposition, dans laquelle on retrouve, ainsi que l'a remarqué Geoffroy Saint-Hilaire, quelque chose d'analogue à ce qui a lieu chez plusieurs Marsupiaux (les Péramèles et les Phascolomes), tient à ce que les phalanges métacarpiennes ou métatarsiennes des doigts latéraux, sont beaucoup plus courtes que celles des intermédiaires qui se trouvent ainsi moins séparés. Les ongles sont assez courts, mais d'ailleurs pointus, comprimés, crochus et relevés. La plante et la paume sont nues, et ont six tubercules, savoir : deux à la base des trois doigts intermédiaires, un à celle du pouce, et deux plus reculés en arrière. La queue, presque toujours plus courte que le corps, est d'ailleurs variable pour sa longueur, sa forme et la nature de ses téguments : ainsi elle est tantôt velue et comprimée, presque nue, écailleuse et arrondie.

Les organes des sens présentent presque tous des caractères remarquables, soit par l'extrême richesse de développement où ils sont arrivés, soit au contraire par le degré d'atrophie où ils sont tombés. Les narines se prolongent beaucoup au delà des os maxillaires, et forment une petite trompe qui représente déjà, mais avec moins de grandeur, celle des Desmans; et leurs orifices se voient au milieu d'un muflle divisé sur la ligne médiane par un sillon très-profond. La petite trompe des Musaraignes n'est d'ailleurs point de même forme que dans le genre Mygale, et ne se détache point du reste de la tête : elle est comparable à un cône fort allongé, dont le sommet correspond au muflle, et la base à l'occiput. Les organes du goût sont peu connus : la langue est grosse, de figure à peu près conique, et pointue à son extrémité; on voit ordinairement sur sa surface, dans l'endroit où elle a le plus d'épaisseur, l'empreinte d'un certain nombre de sillons qui traversent le palais. L'ouïe a beaucoup de finesse chez les Musaraignes, soit à cause de l'organisation de l'oreille interne, soit parce que la conque auditive est le plus souvent membraneuse et très-développée. Ces Quadrupèdes se trouvent ainsi en rapport avec la plupart des Chauves-Souris; ils se rapprochent également, et d'une manière bien remarquable, de ces mêmes animaux, par la faculté qu'ils ont de se rendre sourds à volonté, et de pouvoir ainsi se soustraire au bruit, que, sans cette précaution de la nature, la perfection de leurs organes leur rendrait souvent incommode. Les Musaraignes peuvent en effet boucher les orifices de leurs trous auditifs, non plus au moyen du tragus, comme les Chauves-Souris, mais au moyen de l'antitragus : « Cette partie, remarquable par sa grandeur, dit Geoffroy Saint-Hilaire (Mém. du Muséum, t. 1), vient se placer au-devant du conduit auditif, comme une porte dans sa baie; les poils qui en garnissent l'extérieur, sont en outre foulés

par l'hélix qui se renverse dessus, et forme là un deuxième feuillet; double épaisseur qui ne permet ni au son ni à quoi que ce soit de pénétrer dans l'intérieur de l'oreille. » Enfin l'œil présente ces anomalies si remarquables qui constituent, on peut presque le dire, l'état normal pour la famille des Carnassiers subterraniens : c'est véritablement un organe tombé en atrophie; le nerf optique a disparu, les muscles oculomoteurs et tous les nerfs, à l'exception de la branche ophthalmique de la cinquième paire, manquent également, et le globe lui-même se trouve réduit à un petit point noirâtre, que l'on distingue à peine. Mais ce qui rend surtout bien digne d'attention cet état rudimentaire de l'organe de la vision et cette absence complète du nerf de la première paire (*V. MAMMIFÈRES*), c'est qu'ils coïncident avec le développement très-considérable des tubercules quadrijumeaux ou lobes optiques, parties dont le volume se trouve ordinairement en rapport avec celui du globe de l'œil et des nerfs oculaires, et sur lesquelles s'insère même, lorsqu'il existe, le plus important d'entre eux, ou l'optique. On conçoit combien ce fait a dû paraître anomal, suivant les anciennes théories qui faisaient naître de l'axe cérébro-spinal tous les nerfs de la vie animale; et ce n'est en effet que dans ces dernières années, que les belles idées de Serres, sur le développement excentrique des organes (*V. MAMMIFÈRES*), en ont fourni une explication satisfaisante.

Enfin les Musaraignes sont encore remarquables par leurs glandes odoriférantes, dont on doit la connaissance à Geoffroy Saint-Hilaire (Sur les glandes odoriférantes des Musaraignes, Mémoires du Muséum, t. 1^{er}). On savait depuis longtemps que ces Insectivores répandent une odeur très-forte, et qui ressemble à celle du Musc; mais on pensait, d'après Pallas, que la sécrétion qui la produit, se faisait dans la région anale, comme cela a lieu chez la plupart des Carnassiers, et même chez les Desmans. Il n'en est point ainsi dans le genre *Sorex* : les glandes odoriférantes sont situées sur les flancs, un peu plus près des jambes de devant que de celles de derrière, et se trouvent ainsi avoir, par leur position, de l'analogie avec celles de la ligne latérale des Poissons. « Elles se composent, dit Geoffroy (*loc. cit.*), de deux masses distinctes, d'un noyau lenticulaire, elliptique, qui adhère fortement au derme, et qui est en outre remarquable par son tissu serré, ses molécules homogènes et sa teinte chocolat; et d'une très-grande quantité de points glanduleux, répandus autour, isolés et d'un rouge vif. Le noyau lenticulaire est opposé à l'arête en biseau, qui se voit à l'extérieur; ou mieux, c'est dans sa propre substance que se plongent et se perdent les racines des poils composant cette arête. Il m'a paru que plusieurs de ces racines s'insèrent dans un même godet.... Je n'ai point aperçu de ces pores ou orifices qu'on distingue si facilement à l'œil nu dans la Taupe et dans plusieurs espèces de Rongeurs. Il faut alors admettre que l'humeur du musc, sécrétée dans les Musaraignes par tout l'appareil glanduleux, arrive finalement à ces godets, pour traverser le derme, le long des poils formant l'arête du dehors. » On aperçoit sans peine à l'extérieur, du moins chez les

individus revêtus de leur robe d'été, des traces de cet arrangement intérieur « dans un bourrelet en biseau, qui se compose de deux rangées de poils courts et rigides : chaque rangée, en cherchant à se renverser sur l'autre, y est retenue et adossée. Ces poils, constamment enduits de la viscosité fournie par l'appareil intérieur, ont un aspect gras et huileux; une aréole, produite autour par le nu des parties, contribue à rendre encore plus distincte cette singulière disposition des poils. »

Les Musaraignes ressemblent beaucoup, soit par leurs formes extérieures, soit par la nature et les couleurs de leur pelage, soit même à plusieurs égards par leur organisation intérieure, aux petites espèces du genre Rat, dont on les distingue d'ailleurs facilement, au premier coup d'œil, par la forme allongée de leur tête et par leur petite trompe. Les hémisphères cérébraux sont petits et sans circonvolutions; ce qui n'empêche pas que le volume de l'encéphale ne soit assez considérable, ainsi qu'on peut en juger par l'examen de la boîte cérébrale, qui a beaucoup de longueur, et qui est même assez élargie dans sa portion postérieure. Les mamelles ne sont guère visibles qu'au temps de la gestation et de l'allaitement. Daubenton en a trouvé dix dans l'espèce qui porte son nom, savoir, la première paire près des cartilages des fausses côtes, et les autres près de l'orifice vulvaire; mais ses recherches, sur deux Musaraignes vulgaires, ne lui ont fait apercevoir que six mamelons placés sur la partie postérieure du ventre. Le rectum et le vagin s'ouvrent très-près l'un de l'autre, et l'anus n'est séparé de la vulve que par une cloison qui s'aperçoit fort peu à l'extérieur.

Le genre *Sorex* doit être mis au nombre de ceux qu'on a coutume de désigner sous le nom de cosmopolites : on le retrouve dans toutes les parties du monde, et sous presque tous les climats, et on devrait même admettre, suivant les naturalistes américains, que quelques espèces sont communes aux deux continents. Les Musaraignes n'ont pas toutes le même genre de vie : quelques-unes vivent dans les lieux secs, d'autres se plaisent dans les prairies humides ou sur les bords des fontaines. Elles se tiennent ordinairement dans des trous; mais quelques espèces pénètrent aussi dans les greniers à foin et dans les caves où leur présence se manifeste souvent par l'odeur qu'elles répandent. Elles se nourrissent d'insectes, et ressemblent généralement aux petites espèces du genre Rat, par leur port et leurs habitudes, comme par leur extérieur, mais, toutefois, avec cette différence qu'elles ont beaucoup moins de vivacité. Les Chats les poursuivent aussi bien que la Souris, mais ils se contentent de les tuer, et ne les mangent pas, à cause de leur odeur musquée. Enfin, la plupart des espèces de ce genre sont fort petites, et c'est même parmi elles que se trouvent ceux de tous les Mammifères dont le volume est le moindre. Ainsi, celles que l'on va faire connaître sous les noms de *Sorex religiosus* et de *Sorex personatus*, et celles qui ont été récemment décrites par Savi et par Lichtenstein sous ceux de *Sorex etruscus* et de *Sorex pulchellus*, ont une taille qui surpasse à peine celle du plus petit des Oiseaux-Mouches, et qui est même inférieure à celle de

plusieurs insectes. On conçoit combien des animaux d'une aussi extrême petitesse se dérobent aisément aux recherches des naturalistes : aussi la plupart des Musaraignes sont-elles très-peu connues ; et l'on peut présumer qu'il en reste encore un grand nombre à découvrir dans diverses régions, et peut-être même en France.

Linné et plusieurs auteurs systématiques avaient réuni aux véritables *Sorex*, plusieurs Quadrupèdes qui ont été depuis reportés dans d'autres genres, et quelquefois même dans d'autres familles : ainsi le *Sorex Brasiliensis* est considéré comme ne différant pas du Didelphe Touan (*V. DIBELPHE*), et les quatre animaux qu'on avait appelés *Sorex aquaticus* ou *fuscus*, *Sorex auratus* ou *asiaticus*, *Sorex cristatus* et *Sorex moschatus*, sont devenus les types des quatre genres Scalope, Chrysochlore, Condylure et Desman. (*V. ces mots.*)

MUSARAIGNE DES ALPES. *Sorex Alpinus*, Schinz. Son museau est large et court; ses moustaches très-longues et blanchâtres; son pelage est d'un gris ardoisé, assez pur dans les parties supérieures, passant insensiblement à une nuance un peu plus claire aux parties inférieures; les pieds sont cendrés; la queue est très-longue, poilue, colorée, cendrée en dessus, garnie de grands poils blancs en dessous. Cette espèce que l'on a vraisemblablement confondue avec les Musaraignes vulgaire et Carrelet, en est suffisamment distinguée par la grande longueur de sa queue et par les autres caractères qui viennent d'être analysés; elle a été observée au mont St-Gothard par le professeur Schinz, de Zurich, qui la considère comme formant le passage des vrais *Sorex* au sous-genre *Crossopus* de Wagler. Elle se tient le long des torrents alpestres. Sa taille est de cinq pouces deux lignes.

MUSARAIGNE BLONDE. *Sorex flavescens*, Isid. Geoff. Tout le dessus du corps et de la tête est d'un blond roussâtre, qui se change sur la face supérieure de la queue en un cendré roussâtre très-clair. Toutes les parties inférieures du corps, de la tête et de la queue, la région interne et la partie inférieure des membres soit antérieurs soit postérieurs, et le tour de la bouche, sont d'un blanc légèrement cendré. On remarque sur le chanfrein, une ligne longitudinale, brunâtre, qui tranche avec la couleur claire des parties environnantes de la tête. Les dents sont entièrement blanches, et les ongles sont blanchâtres : les oreilles, aussi longues, mais proportionnellement un peu moins larges que celles du *Sorex araneus*, sont aussi à peu près de cette couleur. Cette belle espèce a quatre pouces et demi du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci n'a qu'environ un pouce et demi. De la Cafrerie.

MUSARAIGNE CANNELLE. *Sorex cinnamomeus*, Licht. Son pelage est d'un brun roux en dessus et gris en dessous; sa queue est cylindrique, couverte de poils serrés. Taille, cinq pouces. Du sud de l'Afrique.

MUSARAIGNE DU CAP. *Sorex Capensis*, Geoff. St-Hil. Longueur du corps, trois pouces huit lignes; de la queue, un pouce neuf lignes. Elle se rapproche de la Musaraigne de l'Inde par la taille, la couleur des dents, la forme arrondie et épaisse de la queue, la grandeur et le nu des oreilles et l'odeur de musc qu'elle exhale; mais elle paraît cependant en différer essentiellement. Aucune

Musaraigne n'a le museau plus long et plus effilé, et sa queue, qui n'est que moitié plus courte que le corps, est proportionnellement beaucoup plus longue que dans la Musaraigne de l'Inde. Elle est d'ailleurs d'une couleur rousse, qui tranche avec celle du pelage; sa surface est couverte de poils ras et de quelques soies répandues çà et là. Les côtés de la bouche sont roussâtres.

MUSARAIGNE CARÉNÉE. *V. MUSARAIGNE DE DAUBENTON.*

MUSARAIGNE CARRELET. *Sorex tetragonurus*, Herm. Sa queue est parfaitement carrée, présentant quatre faces planes, séparées par des angles très-prononcés; elle offre à sa partie inférieure un léger sillon, et se termine tout à coup en une pointe fine, ce qui l'a fait comparer à l'aiguille désignée ordinairement sous le nom de *Carrelet*. Les oreilles sont beaucoup plus courtes que chez la Musette. Le pelage est ordinairement noirâtre en dessus et cendré-brun en dessous. Le Carrelet vit à peu près dans les mêmes lieux que la Musette dont il a la taille; on le trouve assez fréquemment dans les jardins et dans les granges.

MUSARAIGNE DES CHEMINS. *Sorex viarius*, Isid. Geoff. Son pelage est d'un roux grisâtre en dessus, d'un cendré clair en dessous; les oreilles sont grandes, non cachées dans les poils; la queue est un peu comprimée dans sa première portion, arrondie vers son extrémité, garnie de longues soies clair-semées, dirigées en arrière. Taille, cinq pouces. Du Sénégal.

MUSARAIGNE A COURTE QUEUE. *Sorex brevicaudus*, Say. Le pelage est en dessus d'un noirâtre plombé, plus clair en dessous; les oreilles, de couleur blanche, et entièrement cachées sous le poil, sont très-larges, et ont deux demi-cloisons distinctes. Les dents, dont la plupart sont brunâtres, avec le sommet noir, sont au nombre de trente, comme chez le *Sorex constrictus*. Les incisives supérieures comprimées latéralement, crochues, sont blanches et séparées à leur base, mais noires et rapprochées à leur sommet. Les fausses molaires sont toutes noires à leur sommet, à l'exception de la postérieure. Les pieds sont blancs; les trois doigts intermédiaires sont presque égaux, mais les latéraux sont beaucoup plus courts; les ongles des membres antérieurs sont presque aussi longs que les doigts. Enfin la queue est courte, robuste, peu velue, un peu renflée dans son milieu, déprimée, et à peu près de la longueur des pieds de derrière. Dimensions, trois pouces cinq huitièmes (mesures anglaises); prolongement caudal, un pouce. Du Missouri.

MUSARAIGNE DE DAUBENTON. *Sorex Daubentonii*, Erxl.; *Sorex fodiens*, Pallas; *Sorex carinatus*, Hermann. Son pelage est d'un brun noirâtre en dessus, d'un blanc légèrement gris-roussâtre en dessous, et ces deux couleurs ne se fondent pas l'une avec l'autre sur les flancs. La face externe des cuisses et des bras, et toute la croupe sont de la même couleur que le dos; la lèvre supérieure et une petite tache correspondant à l'œil, sont blanches. Les incisives sont rouges dans leur portion terminale, et les mains sont généralement brunes, avec les doigts blanchâtres. Sa queue ressemble à celle du *Sorex remifer*; mais sa face inférieure présente une ligne blanche très-distincte. Cette espèce, dé-

couverte par Daubenton, a trois pouces une ligne du bout du museau à l'origine de la queue, celle-ci ayant deux pouces trois lignes.

MUSARAIGNE FOUISSEUR. *V. MUSARAIGNE DE DAUBENTON.*

MUSARAIGNE GÉANTE. *Sorex giganteus*, Isid. Geoff. St.-Hil. Cette espèce a été confondue jusqu'à ce jour avec le *Sorex Indicus* dont elle se rapproche par les couleurs de son pelage, mais dont elle se distingue parfaitement par deux caractères fort remarquables. Elle a près d'un demi-pied de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a trois pouces et demi environ; c'est-à-dire qu'elle forme à peu près les deux cinquièmes de la longueur totale: au contraire chez le *Sorex Indicus*, le corps a un peu moins de quatre pouces, et la queue a environ un pouce et demi, c'est-à-dire qu'elle forme seulement un peu plus du quart de la longueur totale. Ces différences de taille et de proportions sont très-prononcées, comme on le voit, et il deviendra très-facile de distinguer l'une de l'autre les deux espèces de l'Inde.

MUSARAIGNE GENTILLE. *Sorex pulchellus*, Lichtenstein. Elle n'a qu'un pouce dix lignes du bout du museau à l'origine de la queue, celle-ci ayant neuf lignes. Les flancs sont d'un blanc de neige, et le dessus de la tête est d'un gris clair qui se continue sur le dos en devenant plus foncé, et forme presque exactement un parallélogramme nettement séparé du blanc de la région caudale et des flancs. Au milieu de ce parallélogramme, on remarque aussi une tache blanche. Les oreilles sont d'un gris d'ardoise, et le museau est très-pointu. Cette jolie espèce a été trouvée pendant le voyage d'Orembourg à Boukhara, dans un désert sablonneux.

MUSARAIGNE DEL'INDE. *Sorex Indicus*, Geoff. St.-Hil. Longueur du corps, cinq pouces deux lignes, de la queue, un pouce six lignes. Le pelage est d'un gris brun, teint en dessus de roussâtre. Toutes les dents sont blanches. Sa queue ronde annonce un animal terrestre, et Buffon dit, en effet, que cette espèce habite dans les champs, d'où elle se répand quelquefois dans les maisons. Elle y trahit bientôt sa présence par l'odeur musquée qu'elle exhale.

MUSARAIGNE LEUCODE. *Sorex Leucodon*, Hermann. Elle est de la taille du Plaron, mais sa queue est un peu plus courte. Elle se distingue par son dos brun, par ses flancs et son ventre blancs: sa queue, assez semblable pour la forme à celle de la Musette, est, en dessus, de la couleur du dos et en dessous, de celle du ventre. Cette espèce a été observée aux environs de Strasbourg.

MUSARAIGNE MASQUÉE. *Sorex personatus*. Cette petite espèce, que le voyageur Milbert a rapportée des États-Unis, est assez semblable à la Musette par ses proportions et par les couleurs de son pelage. Elle est cependant un peu plus brune, principalement sur la partie inférieure du dos, sur la croupe et sur la queue. Les oreilles ont à peu près la même forme que chez la Musette, mais elles sont beaucoup plus petites et entièrement cachées dans les poils. La queue, qui est d'un brun foncé en dessus, et d'un blanc roussâtre en des-

sous, est terminée par d'assez longs poils d'un brun noirâtre; elle est peu velue et écailleuse en dessous, mais elle paraît tout à fait velue en dessus. La gorge et le dessous du corps sont cendrés, et les pattes sont d'un roussâtre clair. Les dents antérieures sont blanches dans presque toute leur longueur; mais la pointe des inférieures est noirâtre, et celle des supérieures rougeâtre. Les ongles sont d'un blanc jaunâtre, et les moustaches sont de couleur variable. Enfin, et ce dernier trait, quoique sans importance réelle, doit être noté avec soin parce qu'il peut servir à caractériser l'espèce, toute la portion antérieure du museau est, à l'exception de la lèvre, d'un brun noirâtre. Cette espèce a deux pouces du bout du museau à l'origine de la queue, longue elle-même d'un pouce.

MUSARAIGNE MINEUR. *Sorex cunicularius*, Bechst. *V. MUSARAIGNE PLARON.*

MUSARAIGNE MURINE. *Sorex Murinus*, Lin. Son pelage est généralement d'un brun foncé, avec le dessous du corps, la gorge et la face interne des membres d'un gris brunâtre; la queue est carrée, écailleuse, presque aussi longue que le corps, presque entièrement couverte de poils extrêmement fins et courts, du milieu desquels se détachent, mais seulement dans la première moitié de la queue, quelques longues soies dirigées en arrière; oreilles grandes et non cachées dans les poils. Taille, quatre pouces. De Java.

MUSARAIGNE MUSETTE. *V. MUSARAIGNE VULGAIRE.*

MUSARAIGNE NOIRE A COLLIER BLANC. *Sorex collaris*, Geoff. St.-Hil., Mém. du Muséum, t. 1. Cette espèce d'Europe se distingue parfaitement de toutes ses congénères, par son collier blanc, qui lui a valu son nom.

MUSARAIGNE PETITE. *Sorex parvus*. Say a donné ce nom à une petite Musaraigne trouvée dans le Missouri, et qui aurait les caractères suivants: pelage cendré-brunâtre en dessus, cendré en dessous; oreilles cachées dans le poil; dents antérieures noires, les latérales brunâtres; pieds blanchâtres; ongles blancs, aigus; queue blanchâtre en dessous, courte, subcylindrique, d'une épaisseur moyenne, légèrement renflée dans son milieu. Longueur du corps, deux pouces trois huitièmes (mesures anglaises), longueur de la queue, trois quarts de pouce. Le *Sorex parvus* différerait, à plusieurs égards, comme on le voit, du *Sorex personatus*, avec lequel il aurait aussi quelques rapports.

MUSARAIGNE PLARON, Daub.; *Sorex constrictus*, Hermann; *Sorex cunicularius*, Bechst. Elle est de la taille de la Musette, et sa queue est aussi à peu près de la même longueur. Des poils droits, répandus sur les cartilages du nez, faisant paraître le boutoir plus gros et plus court; les oreilles velues et entièrement cachées dans les poils; la boîte cérébrale plus large et moins bombée que dans le Carrelet; queue plate, étroite, et comme étranglée à son origine, épaisse, renflée et ronde dans son milieu, aplatie à son extrémité où les poils se réunissent en pointe comme dans un pinceau; pelage assez long et doux au toucher, noirâtre dans sa plus grande longueur et roux à sa pointe; ventre grisâtre; gorge cendrée. Le Plaron habite l'Europe, et particulièrement les environs de Strasbourg.

MUSARAIGNE PORTE-RAME. *Sorex remifer*, Geoff.

St-Hilaire, Ann. du Mus., t. xvii. Elle est voisine de la Musaraigne rayée, mais elle s'en distingue par sa taille qui est de quatre pouces, sans compter la queue qui a elle-même deux pouces et demi environ. Son pelage est généralement d'un noir brunâtre en dessus, avec le dessous du corps d'un cendré foncé et la gorge d'un cendré clair, légèrement lavé de roussâtre. Sa queue est exactement carrée dans les deux premiers tiers de sa longueur et chaque face est parfaitement plane, hors celle de dessous qui est sillonnée; de la fin de ce sillon naît dans l'autre portion une carène qui se prolonge d'autant plus en dessous que la queue s'amincit davantage; celle-ci finit par être comprimée et tout à fait plate, en sorte qu'elle rappelle assez bien, dans cet état, la forme de certains avirons de chaloupe. C'est, comme on voit, ce dernier caractère qui a valu à la Musaraigne Porte-rame, le nom qui lui a été imposé. On la trouve en Europe.

MUSARAIGNE PYGMÉE. *Sorex Pygmæus*, Laxm., Pall., Duvern. Son pelage est aux parties supérieures d'un gris brun, glacé de fauve; aux parties inférieures cendré, avec la gorge et les lèvres blanchâtres, lavées de roux; le museau est très-prolongé et velu; les oreilles sont très-courtes, cachées dans le poil et peu apparentes; les pieds sont blanchâtres, hérissés de poils qui couvrent la racine des ongles; la queue est d'un fauve assez vif en dessus, plus pâle en dessous, étranglée à la base, ensuite épaisse, arrondie et finissant en pointe, très-garnie de poils égaux, qui forment un pinceau de plus de deux lignes à son extrémité, mais laissant voir cependant les anneaux écailleux. Taille, trois pouces quatre lignes. Cette espèce habite la Sibérie, la Russie et l'Allemagne jusqu'au Mein.

MUSARAIGNE A QUEUE ÉPAISSE. *Sorex crassicaudus*, Ehrenb. et Emprich. Elle est uniformément d'un gris argenté; la queue est carrée, clair-semée de longs poils. Taille, cinq pouces six lignes. De l'Égypte inférieure.

MUSARAIGNE A QUEUE DE RAT. *Sorex myosurus*, Pall., Act. de Pétersb., 1791, et Geoff. St-Hil., Ann. du Mus., t. xvii. Cet animal dont la patrie est inconnue, n'est vraisemblablement qu'une variété albine, qui ressemble beaucoup à la Musaraigne de l'Inde, et par la forme et la grandeur de ses oreilles, et par la taille; mais elle paraît avoir le museau plus court et la queue plus longue, plus épaisse, et couverte de poils moins rapprochés et de soies plus nombreuses. Le pelage est entièrement blanc. C'est ainsi que Geoffroy caractérise le *Sorex myosurus*; mais Pallas rapporte aussi à cette même espèce une autre Musaraigne dont le pelage est d'un brun noirâtre, et dont la queue paraît plus courte.

MUSARAIGNE RAYÉE. *Sorex lineatus*, Geoff. St-Hil., Ann. du Mus., t. xvii. Cette espèce ressemble, par les proportions de son corps et de sa queue, au Plaron; une ligne blanche s'étend sur le chanfrein, depuis le front jusqu'aux narines; sa queue, imparfaitement carrée, est fortement carénée en dessous, et ses incisives sont brunes à leur extrémité. Son pelage est généralement d'un brun noirâtre en dessus, avec le ventre un peu plus pâle et la gorge blanche; on remarque à l'o-

reille une petite tache blanche, formée par de longs poils naissant de l'intérieur de la conque auriculaire. Des environs de Paris où elle paraît très-rare.

MUSARAIGNE SACRÉE. *Sorex religiosus*, Isid. Geoff. On a dit, depuis longtemps, que les Égyptiens honoraient d'un culte les Musaraignes: ce fait curieux est aujourd'hui constaté de la manière la plus authentique par une découverte que vient de faire Passalacqua. Ce savant voyageur a trouvé dans un tombeau de la Nécropole de Thèbes, vingt-sept Musaraignes embaumées, parmi lesquelles quelques individus se sont trouvés dans un état de conservation assez parfait pour qu'il ait été possible de les déterminer. La Musaraigne sacrée se distingue facilement par sa taille à peu près égale à celle du *Sorex personatus*; par sa queue fort longue, et dont l'extrémité pourrait atteindre et peut-être même dépasser l'occiput; par ses oreilles fort développées, et par son pouce assez court: la queue est aussi exactement carrée que chez le *Sorex tetragonurus* et le *Sorex remifer*; et ses quatre faces sont, comme dans ces espèces, séparées par des angles très-saillants.

MUSARAIGNE SERPENTAIRE. *Sorex serpentarius*, Isid. Geoffroy. Cette espèce, encore inédite, est exactement intermédiaire des Musaraignes de l'Inde et géante; elle se rapproche par sa taille et ses couleurs, de la première, de la seconde par ses proportions. Son pelage est cendré, lavé de nuances plus claires en dessous; ses oreilles sont assez grandes, non cachées dans le poil; sa queue est grêle, plutôt carrée que arrondie, formant plus du tiers de la longueur totale du corps et de la tête, qui est, chez l'adulte, de quatre pouces. L'odeur musquée est si forte qu'elle décelé de suite la présence de ce petit rongeur dans les habitations indiennes où elle est par cela même fort incommode.

MUSARAIGNE SONNERAT. *Sorex Sonneratii*, Isidore Geoffroy. V. MUSARAIGNE DE L'INDE.

MUSARAIGNE DE TOSCANE. *Sorex etruscus*, Savi. C'est la plus petite de toutes les espèces d'Europe; elle a environ un pouce dix lignes du bout du museau à l'origine de la queue, celle-ci ayant environ un pouce. Elle se distingue d'ailleurs également par la grandeur de ses oreilles, par sa queue à peu près semblable pour la forme à celle de la Musette, et par son pelage brun-grisâtre en dessus, grisâtre en dessous. Elle se plaît dans les tas de fumier, où elle trouve à la fois une nourriture abondante et un abri contre le froid. En Italie.

MUSARAIGNE VULGAIRE OU MUSETTE. *Sorex araneus*, L.; la Musaraigne, Buff. Elle est d'un gris brun, plus ou moins roussâtre en dessus, avec le dessous cendré; le bout du museau est d'une nuance un peu plus éclaircie que le corps, et il en est de même de la queue; les oreilles sont nues, grandes et arrondies. Les dents sont blanches, les moustaches sont allongées. La queue, couverte de poils courts, et à peu près arrondie, a un pouce et demi, ce qui forme à peu près le tiers de la longueur totale de l'animal. Le jeune ressemble beaucoup à l'adulte; son pelage est seulement d'un brun plus pur.

Depuis la rédaction de cet article, De Selys Deslong-

champs. dans ses études de Micromammalogie (Paris, Roret, 1859), a fait une revue scrupuleuse des Musaraignes d'Europe d'où il résulte que ces petits Rongeurs ne présentent que huit espèces, réparties en deux genres et autant de sous-genres. Voici les caractères succincts des genres et sous-genres et espèces de De Selys avec la synonymie qu'il indique pour chacune de ces dernières.

GENRE MUSARAIGNE, *Sorex*. La pointe de toutes les dents plus ou moins colorée en brun ou en rougeâtre; oreilles beaucoup plus courtes que le poil, cachées; queue quadrilatère ou comprimée, à poils égaux (sans longs poils épars comme dans le genre *Crocidura*). Pelage très-serré, analogue à celui de la Taupe; trente ou trente-deux dents.

§ Dents incisives inférieures à tranchant dentelé; les deux supérieures fourchues, ayant leur talon prolongé au niveau de leur pointe. Les petites dents intermédiaires qui les suivent, au nombre de cinq, très-rarement de quatre, colorées plus ou moins à leur pointe et diminuant graduellement de la première à la dernière, en tout trente ou trente-deux dents; queue de forme égale, un peu carrée chez les vieux, arrondie et un peu étranglée à la base chez les jeunes, couverte de poils courts, égaux. Les doigts presque nus, sans bordure de cils roides.

1. MUSARAIGNE CARRELET. *Sorex tetragonurus*, Herm., Geoff., Hollandre et Duvernoy; *Sorex vulgaris* Linné, Nath., Blainv.; *Sorex araneus*, Lin., Melchior; *Sorex cunicularius*, Bechst; *Sorex fodiens*, Bechst, Brehm.; *Sorex Eremita*, Bechst; *Sorex constrictus*, Geoff., Millet (nec Hermann); *Sorex melanodon* (Juv.), *concinatus*, (adult.) *rhinolophus* (Sen.), Wagler; *Sorex coronatus*, var., Millet; *Sorex Hermannii* (Sen.) Holl. (nec Duvern.)

2. MUSARAIGNE PYGMÉE. *Sorex Pygmæus*, Laxmann, Pall., Nath., Blainv., Duvern.; *Sorex minutus*, Laxm.; Lin., Zimm.; *Sorex minutissimus*, Zimm.; *Sorex exilis*, Gmel.; *Sorex minutus*, Geoff.; *Sorex cæcutiens*, Laxm.; *Sorex Pomiclio*, Wagl.

3. MUSARAIGNE DES ALPES. *Sorex Alpinus*, Schinz., Duvern.

§§ Dents incisives inférieures à tranchant simple, sans dentelures; les incisives supérieures en hameçon; les deux premières petites dents suivantes égales; la troisième un peu plus petite; la quatrième rudimentaire; la pointe des incisives et celle des molaires colorées en rougeâtre plus ou moins foncé. Total des dents, trente, dont quatre intermédiaires supérieures; oreilles velues, beaucoup plus courtes que le poil; queue plus ou moins comprimée dans une partie de sa longueur, couverte de poils courts, écailleux, égaux. Pieds très-larges, bordés de cils roides, servant à la natation.

4. MUSARAIGNE D'EAU. *Sorex fodiens*, Pall., Bechst, Gmel., Nath., Blainv.; *Sorex Daubentonii*, Exlerb., Geoff.; *Sorex hydrophilus*, Pall.; *Sorex bicolor*, Shaw; *Sorex fluviatilis*, Bechst; *Sorex stagnalis* et *Sorex rivulus*, Brehm.; *Sorex musculus* et *Sorex psiturus*, Wagl.; *Sorex Leucurus*, Shaw; *Sorex Penantii*, Gray; *Sorex constrictus*, Juv., Herm.; *Sorex aquaticus*, Daub.; *Sorex leucodon*, Geoff.; *Sorex ca-*

rinatus, Geoff.; *Sorex macrourus*, Lehm.; *Sorex nantans*, Brehm.; *Sorex nigripes*, Melch.; *Amphisorex Linneana*, Gray.

5. MUSARAIGNE PORTE-RAME. *Sorex ciliatus*, Sowerby, Jenyns; *Sorex remifer*, Geoff., Desm., Fischer; *Sorex amphibius*, Brehm., Fisch.; *Sorex collaris*, Geoff.; *Sorex unicolor* (Juv.), Shaw; *Sorex fodiens*, var., Nath., Blainv.; *Sorex Lineatus*, var., Geoff., Fisch.

GENRE CROCIDURE. *Crocidura*. Les deux incisives inférieures, à tranchant simple, non dentelé, et les deux supérieures en hameçon, c'est-à-dire ayant un talon en pointe. Les trois ou quatre dents qui suivent, à la mâchoire supérieure, diminuent beaucoup de volume de la première à la deuxième; toutes les dents blanches; oreilles ovales, bien développées, sensiblement plus longues que le poil, presque nues; queue plus courte que le corps, arrondie, diminuant de grosseur à partir de la base qui est très-épaisse, parsemée de longs poils isolés, dépassant les autres qui sont très-courts; pieds presque nus, sans cils roides.

§ Trente dents, dont quatre intermédiaires supérieures. Ce groupe, dont les espèces ont une petite dent de plus que les *Crocidura* de Wagler, ne comprend que des espèces d'Afrique et de l'Inde et une autre du midi de l'Europe.

1. CROCIDURE ÉTRUSQUE. *Crocidura etrusca*, Ch. Bonap.; *Sorex etruscus*, Savi.

§§ Vingt-huit dents dont trois petites, intermédiaires, supérieures.

2. CROCIDURE ARANIVORE. *Crocidura aranea*, De Selys; *Crocidura major*, *Crocidura rufa*, *Crocidura polygastra*, *Crocidura fimbriata*, *Crocidura moschata*, etc., Wagler; *Sorex pachyrus*, Kuster; *Sorex inodorus*, Savi; *Sorex araneus*, Schr., Bechst, Duv., Nath., Blainv.; *Sorex russulus*, Zimmirm.; *Sorex Gmelini*, Pall.; *Sorex Guldenstœdii*, Pall.; *Sorex suaveolens*, Pall.

3. CROCIDURE LEUCODON. *Crocidura leucodon*, Wagl.; *Sorex leucodon*, Herm., Schreb., Duvern., Nath., Wagl.

MUSC. MAM. Espèce du genre Chevrotain. *V.* ce mot.

MUSCA. INS. Synonyme de Mouche. *V.* ce mot.

MUSCADE. MOLL. Nom vulgaire de la Bulle Ampoule.

MUSCADE. BOT. Nom de la graine du Muscadier. *V.* ce mot. On a appelé MUSCADE DE PARA le fruit du Pichurim, espèce du genre Laurier.

MUSCADIER. *Myristica*. BOT. Genre d'abord placé dans les Laurinées, mais formant aujourd'hui le type d'une nouvelle famille que R. Brown a désignée sous le nom de Myristicées. Les caractères du genre Muscadier sont les suivants: fleurs unisexuées, dioïques, composées d'un calice globuleux monosépale, denté à son sommet; étamines, dont le nombre varie de trois à douze, réunies à la fois par leurs filets qui sont très-courts, et par leurs anthères, formant une sorte de colonne au centre de la fleur; les anthères sont extrorses et s'ouvrent par un sillon longitudinal. Dans les fleurs femelles, le calice est caduc, urcéolé; l'ovaire libre, à une seule loge contenant un ovule dressé; le style est très-court, surmonté d'un stigmate à deux lobes peu marqués. Le fruit est tantôt charnu et

tantôt sec, il s'ouvre naturellement en deux valves à l'époque de sa maturité. La graine est recouverte par un arille charnu et découpé en un très-grand nombre de lanières étroites et irrégulières. Les Muscadiers sont des arbres quelquefois assez élevés, ayant des feuilles alternes, simples, entières et pourvues de stipules, persistantes et luisantes; des fleurs petites, dioïques, tantôt axillaires et en petit nombre, tantôt réunies en grand nombre et formant une panicule axillaire ou terminale. On doit réunir à ce genre le *Virola* d'Aublet, qui ne diffère des véritables Muscadiers que par ses fleurs disposées en panicule, et ses étamines au nombre de trois seulement. Il faut également y joindre le genre *Horsfieldia* de Willdenow, qui n'en diffère par aucun caractère.

MUSCADIER AROMATIQUE. *Myristica aromatica*, Lamk., Ill., t. 852; *Myristica officinalis*, L. C'est un arbre d'environ trente pieds de hauteur, très-touffu, et ayant par son port beaucoup de ressemblance avec un Oranger. Ses feuilles sont alternes, ovales, acuminées, entières, longues de deux à trois pouces, larges d'environ un pouce et demi, courtement pétiolées, coriaces, glabres, d'un vert brillant en dessus, blanchâtres et glauques à leur face inférieure. Les fleurs sont dioïques, disposées en faisceaux pédonculés à l'aisselle des feuilles; chaque faisceau se compose d'environ quatre ou six fleurs portées sur des pédicelles grêles. Les fleurs mâles ont un calice urcéolé, à trois dents ovales, aiguës, pubescentes; neuf ou plus souvent douze étamines soudées ensemble par les filets et par les anthères. Le fruit est un drupe ou noix charnue, pyriforme, de la grosseur d'une moyenne pêche, pouvant se rompre en deux valves incomplètes, et renfermant une seule graine, recouverte par un arille nommé *Macis*, découpé en lanières charnues, de couleur pourpre vif, tirant sur le carmin le plus éclatant. Le tégument de la graine est brunâtre, épais et crustacé; l'amande est d'une couleur brun-rougeâtre clair, marbrée intérieurement de veines plus foncées. Le Muscadier est originaire des Moluques, et particulièrement des îles de Banda où les Hollandais le cultivent en abondance. Il a été transporté en 1770 et 1772, par Poivre, aux îles de France et de Mascareigne, d'où il a été transporté à la Guiane et dans quelques-unes des Antilles. Il paraît que le Muscadier se plaît de préférence dans les terrains frais et à l'ombre d'autres arbres. Il est en toutes saisons chargé à la fois de fleurs et de fruits dans tous les états; ces fruits demandent neuf mois pour parvenir à leur maturité complète. Comme il ne faut qu'un individu mâle pour féconder cent femelles, et qu'on ne peut les distinguer que quand ils sont en fleurs, ce qui n'arrive qu'au bout de sept ou huit ans, la culture du Muscadier offrait sous ce rapport un très-grand inconvénient. On doit donc savoir beaucoup de gré à Joseph Hubert, riche habitant de Mascareigne, pour le procédé sûr et expéditif qu'il a inventé. Il consiste à greffer, au bout de deux ou trois ans, tous les jeunes plants de Muscadier avec du Muscadier femelle. Par ce moyen, il existe un rameau mâle qui féconde tous les autres inmanquablement, et l'on épargne beaucoup de temps outre qu'on ne perd pas de terrain oc-

cupé par des individus qui ne donneraient aucun produit; on hâte d'ailleurs la récolte d'un ou deux ans, et la floraison des mâles coïncide avec celle des femelles, ce qui n'arrive pas toujours dans les pieds de sexes séparés.

La Noix-Muscade est un objet de commerce assez important. On l'emploie comme aromate. Elle a une odeur et un goût fortes, piquantes et agréables. La Muscade contient deux sortes d'huiles: l'une grasse et fixe, l'autre volatile. La substance connue sous le nom d'huile de Muscade est un mélange de ces deux huiles, qu'on retire par expression.

MUSCADIER PORTE-SUIF. *Myristica sebifera*, Lamk.; *Virola sebifera*, Aublet, Guian., 2, p. 904, t. 545. C'est un arbre qui acquiert quelquefois une grande hauteur, et qui croît dans la Guiane. Ses feuilles alternes, oblongues, aiguës, entières, sont vertes à leur face supérieure, et couvertes inférieurement d'un duvet court et ferrugineux. Les fleurs sont extrêmement petites, dioïques, ferrugineuses, disposées en grappes rameuses et axillaires. Les fruits sont globuleux, de la grosseur d'une petite prune, presque secs, et s'ouvrant en deux valves. Les graines de cette espèce contiennent une huile grasse et solide, que l'on en retire par le moyen de l'eau bouillante. On en compose des chandelles dont on fait communément usage dans les pays où cet arbre croît naturellement.

MUSCADIN ou **MUSCARDIN.** MAM. Espèce du genre Loir. V. ce mot.

MUSCADIVORES. OIS. Nom donné par Lesson à une division du genre Pigeon.

MUSCARI. BOT. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Tournefort, puis réuni au genre *Hyacinthus* par Linné. Rétabli par Miller, Desfontaines et De Candolle, il est ainsi caractérisé: périgone ovoïde, renflé dans son milieu, resserré en grelot, à six dents; six étamines insérées sur le milieu du tube du périgone; capsule à trois angles très-saillants. Ce genre est assez distingué, par son port, du *Hyacinthus* dont il diffère d'ailleurs par la structure de son périanthe et de sa capsule.

Les espèces de Muscari, en petit nombre, sont pour la plupart indigènes du bassin de la Méditerranée. Ce sont d'assez jolies petites plantes bulbeuses, à fleurs bleues ou violettes, agréablement odoriférantes. Deux seulement croissent dans l'Europe tempérée; ce sont les *Muscari comosum*, et *Muscari racemosum* de Miller. On trouve très-abondamment dans les lieux cultivés, la première de ces plantes, jusque sur les versants océaniques. Elle a une tige nue, cylindrique, lisse et haute de trois à quatre décimètres; ses feuilles sont radicales, longues, un peu épaisses et planes supérieurement; les fleurs, d'un bleu rougeâtre, sont disposées en un épi fort long et lâche dans sa partie inférieure; les pédoncules inférieurs qui soutiennent les fleurs fertiles sont très-ouverts et de même couleur que la tige; les supérieurs sont redressés, colorés, fort longs, et supportent des fleurs stériles. La seconde, moins brillante par sa couleur, ayant les corolles d'un brun violet, le Muscari par excellence, croît principalement en France, en Espagne, en Sicile et en Grèce, dans les lieux secs, et parfume l'air.

MUSCARIA. BOT. C'est le nom d'un des nombreux genres établis par Haworth (*Saxifrag. Enumeratio*, p. 36) aux dépens du genre *Saxifraga* de Linné. Il est, selon cet auteur, essentiellement caractérisé par son ovaire infère, déprimé supérieurement; par ses styles divergents, à stigmates en forme de spatules, et par ses pétales étroits, distants et jaunes. L'auteur de ce groupe qu'il est bien difficile d'admettre comme genre distinct, y comprend des espèces herbacées, petites, en gazon, à feuilles entières, ou trifides, linéaires. Ce sont les *Saxifraga muscoides*, Jacq.; *Saxifraga cespitosa*, L.; *Saxifraga acaulis*, Seringe; *Saxifraga Magellanica*, Pers.; *Saxifraga moschata*, Sternb., et *Saxifraga aphylla*, Sternb. On pourrait y réunir encore plusieurs autres espèces, si ce genre méritait d'être adopté.

MUSCARIUM. BOT. Divers botanistes anciens ont donné ce nom aux corymbes lâches et irréguliers, tels que sont ceux de la plupart des Astères.

MUSCAT. BOT. Variété de Raisins.

MUSCATELLA. BOT. (C. Bauhin.) Synonyme d'*Adoxa Moschatellina*, L.

MUSCI ET MUSCUS. BOT. V. MOUSSES.

MUSCICAPA. OIS. V. GOBE-MOUCHE.

MUSCIDES. *Muscides.* INS. Tribu de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, établie par Latreille, et ne renfermant qu'une partie du grand genre *Musca* de Linné. Latreille lui donne pour caractères : antennes de deux ou trois articles, le plus souvent de trois, le dernier en forme de palette, inarticulé, avec une soie simple ou plumeuse sur le dos, près de sa base; une trompe très distincte, grande ou moyenne, membraneuse, rétractile, terminée par deux grandes lèvres, coudée, retirée entièrement, lorsqu'elle est en repos, dans la cavité buccale, et renfermant dans une gouttière supérieure un suçoir de deux soies.

Les Muscides qui correspondent au genre Mouche des premiers ouvrages de Fabricius, ont éprouvé beaucoup de modifications depuis cet auteur; plusieurs savants entomologistes ont travaillé cette tribu, mais malgré tous ces travaux, son étude est encore fort difficile, et les caractères des genres qu'on y a établis sont peu tranchés et souvent minutieux. Fallen, entre autres, s'étant plus dirigé dans sa méthode, d'après les ailes que d'après l'examen des parties de la bouche, et les rapports des métamorphoses, a divisé les Muscides en cinq familles. Ainsi il n'a conservé dans sa famille des Muscides, que les genres Ocyptère, Tachine, Mouche et Lispe; sa famille des Scatomyzides est formée des genres *Scatomyza* (*Musca scybalaria*), et *Cordylura* (*Musca pubera*), L. Ses Ortalides embrassent les divisions des Carpomyzes, des Dolichocères, et une partie des Gonocéphales de Latreille. La famille des Micromyzides comprend les genres *Heleomyza* (*Musca serrata*), L., *Copromyza*, *Madyza*, *Gymnomyza*, *Piophilina* (*Musca casei*), L.; *Dipsa*, *Phillomyza*, *Oscinis*, *Agromyza*, *Phytomyza* et *Trineura* (*Phora*), Latr. Enfin sa famille des Hydromyzydes comprend les genres *Calobata*, *Ochtera*, *Ephidra*, *Nothiophila* et *Dolichopus*. V. tous ces mots. Le port des Muscides est en général le même que celui de la Mouche domestique.

Ces insectes ont la tête hémisphérique, leurs yeux sont grands et à réseau, et on aperçoit entre eux, et au-dessus du front, trois petits yeux lisses très-distincts. Le front présente, de chaque côté, une fossette pour recevoir les antennes; il est ordinairement plus membraneux que le derrière de la tête. Les antennes sont le plus souvent inclinées et plus courtes que la tête; leur dernier article, qui a la forme d'une palette de figure variée, est ordinairement plus grand que les autres; il porte, près de son articulation, une soie ou une aigrette dorsale; le corselet des Muscides est cylindrique et d'un seul segment apparent; leurs ailes sont grandes, horizontales; les balanciers sont courts, avec les cuillerons fort grands dans plusieurs. Les pattes ont deux crochets et deux pelottes dans lesquelles il existe un organe pneumatique, propre à faire le vide, et permettant à ces insectes de marcher sur les corps les plus polis et dans toutes les positions. Les jambes de beaucoup sont épineuses; l'abdomen est ovulaire, triangulaire ou oblong; quelquefois il est cylindrique, d'autres fois il s'aplatit.

L'accouplement des Muscides est assez simple; cependant celui de la Mouche domestique présente une particularité assez remarquable : la femelle de cette espèce, au lieu de recevoir l'organe du mâle, introduit au contraire dans son corps un long tube charnu dans une fente qu'il a au derrière; ordinairement on voit les mâles s'élançant sur le corps des femelles, et les solliciter à l'accouplement; mais il n'a lieu que quand celles-ci y sont disposées; on voit alors ces insectes joints ensemble et volant ainsi l'un sur l'autre. Les œufs des Muscides sont très-petits et en très-grand nombre chez presque toutes les espèces; elles les déposent ordinairement dans les matières tant animales que végétales en putréfaction. Il n'y a qu'une seule espèce du genre Mouche qui soit vivipare et qui ponde des larves toutes formées. Les larves des Muscides se nourrissent des matières dans lesquelles les œufs ont été déposés; celles qui vivent sur la chair en accélèrent la corruption en y formant un grand nombre de cavités; il en est beaucoup qui vivent dans le fumier, dans la terre grasse, etc. Les Champignons, les feuilles, les graines et les fruits nourrissent un grand nombre de larves de Mouches; ces larves sont apodes, allongées, et ordinairement cylindriques; elles sont molles et flexibles, le devant de leur corps est pointu et conique, et leur partie postérieure est grosse et arrondie. Elles ont une tête molle et charnue qui est garnie de deux crochets écaillés; ils sont accompagnés quelquefois de mamelons et d'une sorte de langue propres à recevoir les sucs nutritifs : il n'y a point d'yeux. Les stigmates sont au nombre de quatre ordinairement : deux sont situés sur le premier anneau, et on pourrait les prendre au premier abord pour des yeux; les autres sont placés au milieu d'une plaque circulaire, souvent écaillée, terminant le dernier anneau; les chairs de son contour peuvent envelopper comme une bourse ces organes, et empêcher l'introduction des humeurs ou des matières nuisibles : quelquefois chaque stigmaté est composé de trois petites fentes rapprochées. Ces larves ne quittent point leur peau pour se métamor-

phoser; cette peau se durcit, devient écaillée, et forme le cocon dans lequel la nymphe passe un certain temps avant de se métamorphoser et de devenir insecte ailé. Cette coque est, en général, d'une couleur marron ou d'un brun rougeâtre : elle est à peu près aussi grosse antérieurement que postérieurement; avant que la larve se soit métamorphosée en nymphe dans cette coque, elle prend la figure d'une boule allongée à laquelle on ne voit aucune partie distincte; ce n'est que quelque temps après que cette boule se développe et prend la figure d'une nymphe à laquelle on voit toutes les parties extérieures de l'insecte parfait; ces nymphes restent plus ou moins longtemps dans cet état, selon que la saison est plus ou moins favorable à leur développement; enfin l'insecte parfait sort de sa coque après l'avoir brisée, et fait sauter, avec sa tête qui se gonfle à cet effet, une portion de son enveloppe; à la sortie les ailes sont plissées, chiffonnées et si courtes qu'elles paraissent être des moignons; mais bientôt elles s'étendent, deviennent planes et unies; l'insecte les agit légèrement, il prend son essor, voltige dans l'air, et cherche bientôt à remplir les fonctions pour lesquelles la nature l'a formé. Quelques espèces de Mouches, et surtout la Mouche domestique, sont sujettes à une maladie très-remarquable et dont on ne connaît pas la cause. Leur ventre enfle d'une manière considérable, les anneaux se déboîtent, et les pièces qui les recouvrent s'éloignent les unes des autres. Dans cet état leur ventre est rempli d'une matière grasse, onctueuse, d'une couleur blanche. Cette matière pénètre la peau et s'accumule sur la surface du corps. Les Mouches attaquées de cette maladie s'accrochent avec leurs pattes sur les murailles et dans d'autres lieux, et on les trouve mortes dans cet état. On voit aussi très-souvent les cadavres de plusieurs petites Mouches suspendus aux filets des étamines des fleurs du Laurier-Rose (*Nerium Oleander*), et on avait cru que ces Diptères étaient empoisonnés par cette fleur; mais il est bien reconnu qu'ils ont été collés aux filets où ils adhèrent par une liqueur visqueuse, qui suinte de ces parties, et qu'ils y ont péri ne pouvant plus s'en détacher. D'autres Mouches, trompées par l'odeur cadavéreuse qu'exhale le Gouet-Serpentaire (*Arum Dracunculus*), vont y déposer leurs œufs, croyant le faire dans de la chair en putréfaction.

Les Muscides renferment actuellement un assez grand nombre de genres; Latreille divise cette tribu ainsi qu'il suit :

† Des ailes.

1. Les Cryptogastres, *Cryptogastræ*.

Écusson recouvrant tout le dessus de l'abdomen.

Genre : CÉLYPHE (Dalman).

2. Les Créophiles, *Creophilæ*.

Cuillerons grands, recouvrant en majeure partie les balanciers. Ailes le plus souvent écartées.

A. Côtés de la tête non prolongés en manière de cornes portant les yeux.

α. Ailes écartées.

* Antennes allongées ou de longueur moyenne.

Genres : ÉCHINOMYIE, OCIPÈRE (*Eryotrix*, *Exoriste*, *Cylindromye*, Meig.), MOUCHE.

** Antennes de moitié au moins plus courtes que la face de la tête.

Genres : PHASIE, TRICHOPODE, IDIE, MÉTOPIE, MÉLANOPHORE.

β. Ailes couchées sur le corps.

Genre : LISPE.

B. Côtés de la tête prolongés en cornes portant les yeux.

Genre : ACHIAS.

3. Les Carpomyzes, *Carpomyzæ*.

Cuillerons petits; balanciers nus; ailes écartées, vibratiles; antennes toujours courtes.

Genres : PLATYSTOME, TÉPHRITE, DICTIE, DACUS, MICROPEZE.

4. Les Dolichocères, *Dolichoceræ*.

Cuillerons petits; balanciers nus; ailes ordinairement couchées sur le corps; antennes de la longueur au moins de la face de la tête.

Genres : LOXOCÈRE, LAUXANIE, SÉPÉDON, TÉTANOCÈRE.

5. Les Gonocéphales, *Gonocephalæ*.

Cuillerons petits; balanciers nus; ailes couchées; antennes plus courtes que la face de la tête; celle-ci, vue en dessus, plane, presque triangulaire.

Genres : OTITE, OSCINE, CALOBATE, NERIUS.

6. Les Scathophiles, *Scathophilæ*.

Cuillerons petits; balanciers nus; ailes couchées sur le corps; antennes plus courtes que la face de la tête; celle-ci presque globuleuse ou transverse.

A. Yeux et antennes situés à l'extrémité de deux prolongements latéraux, et en forme de cornes.

Genre : DIOPSIS.

B. Tête non prolongée de chaque côté en manière de cornes, portant les yeux et les antennes.

α. Antennes insérées entre les yeux.

* Pieds antérieurs ravisseurs.

Genre : OCITÈRE.

** Tous les pieds simplement ambulatoires.

Genres : ANTHOMYIE, MOSILLE, SCATHOPHAGE, THYRÉOPHORE, SPHEROCÈRE. Dans cette division se classent probablement les genres *Ropalomera* et *Timia* de Wiedmann.

β. Antennes insérées près de la cavité buccale.

Genre : PHORE.

†† Point d'ailes.

7. Les Aptères, *Apteræ*.

Genre : CARNUS.

Robineau Desvoidy, docteur en médecine, qui paraît depuis longtemps un travail sur les Muscides, l'a présenté à l'Académie des Sciences, et il en a été fait un rapport très-avantageux par Blainville dans la séance du 2 octobre 1826. Dans ce nouveau travail, la famille des Muscides est érigée en ordre sous le nom de MYODAIRES, et l'auteur, subdivisant son ordre en familles, conserve le nom de Muscides à celle qui renferme le genre Mouche dont le type est le *Musca domestica* de Linné. Il sera parlé plus amplement de cette nouvelle classification de Mouches, au mot MYODAIRES, auquel on peut recourir.

MUSCIGRALLE. *Muscigralla*. ois. Genre de l'ordre des Insectivores, établi par d'Orbigny qui lui donne pour caractères : bec allongé, conique, déprimé, échancré

à l'extrémité; ailes courtes, arrondies à l'extrémité; seconde, troisième, quatrième et cinquième rémiges presque égales; queue très-courte, coupée carrément; tarses et jambes très-longs; celles-ci nues depuis leur moitié; tarses et acrotarses garnis d'écailles nombreuses. La seule espèce connue jusqu'ici appartient à l'Amérique méridionale.

MUSCIGRALLE A QUEUE COURTE. *Muscigralla brevicauda*, d'Orb. Parties supérieures d'un gris cendré, avec les plumes du sommet de la tête brunes, jaunes à leur origine; croupion d'un roux jaunâtre; tectrices caudales supérieures d'un brun chatain; tectrices alaires brunâtres; rémiges brunes, bordées de roussâtre; rectrices noires, d'un brun chatain à leur origine; poitrine cendrée; abdomen blanchâtre, avec le milieu nuancé de jaune; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. Du Pérou.

MUSCIPETA. ois. (Cuvier.) *V. MOUCHEROLLE.*

MUSCIPYRA. *Muscipyra*. ois. Sous-genre proposé par Lesson dans l'ordre des Insectivores, avec les caractères suivants : bec court, faible, légèrement crochu; tarses moyens; queue un peu fourchue, médiocre, dont les deux rectrices intermédiaires sont disposées en brins un peu élargis et ovulaires à leur extrémité. Lesson ne cite qu'une seule espèce comme devant appartenir à ce genre, et tout porte à croire que ses habitudes ne diffèrent point de celles des Gobe-Mouches.

MUSCIPYRA LONGIPENNE. *Muscipyra longipennis*, Less. Tête d'un cendré bleuâtre, avec le front blanc; le reste du plumage d'un noir fuligineux, à l'exception du croupion qui est blanc; bec grisâtre; pieds noirs. Taille, cinq pouces, et trois environ pour les rectrices intermédiaires. Du Brésil. Vieillot a fait de cette espèce son *Platyrrhynchus* à raquettes, *Platyrrhynchus platyrus*.

MUSCISAXICOLE. *Muscisaxicola*. ois. Genre de l'ordre des Insectivores, institué par d'Orbigny, avec les caractères suivants : bec mince, comprimé, allongé, non déprimé à sa base; pieds allongés et grêles; ongles des doigts antérieurs courts, le postérieur un peu plus long et courbé; ailes allongées et pointues; queue médiocre, coupée carrément à l'extrémité. Les Oiseaux de ce genre ont les mêmes habitudes que les Saxicoles; ils habitent les contrées équatoriales de l'Amérique.

MUSCISAXICOLE A NUQUE ROUSSE. *Muscisaxicola rufivertex*, d'Orb. Parties supérieures d'un gris cendré pâle, avec grande crête verticale couleur de canelle sur la nuque; croupion noirâtre; ailes brunes, avec les rémiges bordées de cendré; rectrices brunes-noirâtres; parties inférieures, sourcils et narines blanchâtres; côtés du cou cendrés; pieds noirs. Taille, six pouces environ. Du Pérou.

MUSCISAXICOLE MENTAL. *Muscisaxicola mentalis*, d'Orb. Il ressemble beaucoup au précédent, mais il est d'une structure plus petite. Son plumage est en dessus d'un gris brunâtre; il a le croupion noir, le sommet de la tête tout brun, les ailes d'un brun noirâtre, avec les rémiges bordées de gris; les rectrices fort étroites, noires, frangées de gris, et l'externe bordée de blanc; les parties inférieures grisâtres, avec le menton fuligineux; pieds noirs. De la Patagonie.

MUSCISAXICOLE A BEC TACHETÉ. *Muscisaxicola maculirostris*, d'Orb. Parties supérieures d'un roux cendré, uniforme; les inférieures sont d'une nuance un peu plus pâle; queue noire avec le bord des rectrices roussâtre et leur extrémité frangée; bec noir, avec la base de la mandibule inférieure jaune; pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du Pérou.

MUSCISAXICOLE A TÊTE STRIÉE. *Muscisaxicola striaticeps*, d'Orb. Parties supérieures d'un gris roussâtre; nuque striée longitudinalement de noir; croupion roux; ailes d'un brun noirâtre, avec les tectrices et les rémiges bordées de brun ochracé; parties inférieures blanchâtres; poitrine et flancs striés de brun; bec brun, avec la base de la mandibule inférieure blanchâtre; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Du Pérou.

MUSCITES. *Muscites*. bot. foss. Brongniard fait sous ce nom un genre de végétaux fossiles qui se rencontre assez souvent dans les sédiments durcis des eaux douces. Ce genre se caractérise par des tiges simples ou ramifiées et filiformes; par des feuilles membraneuses, sessiles ou amplicaulaires, imbriquées ou presque étalées. Brongniard cite comme espèce la plus commune, le *Muscites squamatus*, Hist. Végét. Foss., t. 10, f. 3-7.

MUSCIVORA. ois. Sous-genre formé par Lesson aux dépens des Moucherolles, pour l'espèce nommée par Maugé, Moucherolle à plastron, qui a été rapportée de Timor, et qui fait partie de la collection du Musée de Paris. Son bec est aplati, assez élargi, et sa queue longue et deltoïdale.

MUSCLES. ANAT. Les Muscles sont des organes charnus, irritables, contractiles, composés de fibres, d'ordinaire fixés à des parties solides par l'intermédiaire de tendons ou d'aponévroses. Il y a production de mouvement partout où se trouvent des Muscles : ce sont des organes moteurs par excellence. Mais on rencontre des mouvements en des organes et chez des animaux où les Muscles ne sont pas appréciables. Les Polypes, les Infusoires, les Radiaires ont des mouvements sensibles, et néanmoins l'existence de leurs Muscles est un problème que les observations les plus assidues ne peuvent résoudre. Dans les animaux vertébrés, certains organes où rien de musculéux ne s'observe, sont doués de mouvements très-manifestes : le scrotum et les vésicules séminales des Mammifères, la crête des Oiseaux, les parties composées de tissu érectile sont dans ce cas, aussi bien que les feuilles de la Sensitive et les organes sexuels de beaucoup de plantes. En vain Tournefort a voulu démontrer des Muscles dans les parties irritables des végétaux, personne n'a partagé son erreur, fruit de ses premières études d'anatomiste et de médecin.

Tout Muscle est composé de fibres diversement colorées, selon l'ordre de l'animal, plus ou moins ridées selon qu'il agit peu ou beaucoup. Ces fibres sont liées par du tissu cellulaire dont la laxité varie selon leur force et leur fonction. Elles reçoivent des vaisseaux; elles sont abreuvées de sang ou de lymphe; elles sont animées par des nerfs dont l'existence a quelquefois été contestée; enfin elles se terminent en s'entrelaçant fibres et fibres, ou en s'unissant à des organes tendineux attachés à des parties solides.

Il y a des Muscles soumis à la volonté, il en est d'au-

tres entièrement soustraits à son empire. Les Muscles volontaires sont ceux des membres et du corps, qui exécutent les mouvements de déplacement exigés par les besoins de la nutrition, ou qui s'exercent pour la culture des différents arts. Mais ces mouvements sont bien moins volontaires encore qu'instinctifs; presque toujours ils s'exécutent aussi ponctuellement chez les animaux que chez l'Homme, malgré sa noble origine. Mais l'Homme reconnaît le pouvoir et l'énergie de sa volonté dans la faculté qu'il a, et qu'il a seul, d'arrêter ou de modifier ces mouvements que l'instinct est habitué de diriger. Et c'est à cet empire sans bornes de la volonté, c'est à cette extrême docilité des Muscles que sont dus tous les arts, toutes les industries admirables, qui font rivaliser les productions de l'Homme avec les productions de la nature.

Il est des Muscles que la volonté n'influence qu'accidentellement, ce sont les Muscles de la respiration. Nuit et jour, sans cesse, mais non sans relâche, ils agissent. Que la volonté veille ou s'assoupisse, leur jeu n'en éprouve que d'imperceptibles changements; cependant la volonté les gouverne, car elle peut les accélérer, les ralentir, les modifier diversement, les arrêter même dans leur jeu, presque jusqu'à ce degré où la mort surviendrait par leur inaction. Des mouvements tout à fait involontaires, c'est le mouvement du cœur; c'est le mouvement de l'estomac et des intestins. Celui de la vessie est en partie volontaire. L'estomac agit toujours à notre insu : ce mouvement même, nous ne l'apprécions que par ses effets. Le cœur agit sans repos, sans intervalle, depuis la première existence du fœtus animal jusqu'à la mort consommée. Ces mouvements involontaires loin d'être relatifs à la force totale de l'individu, sont d'autant plus marqués que la faiblesse est réellement plus grande. C'est dans les extrêmes faiblesses, dans les évanouissements, que l'action du cœur et de l'estomac est plus manifeste. Il y a des palpitations, et souvent des vomissements dans la syncope, et après les pertes excessives de sang ou d'autres humeurs. Le cœur bat plus énergiquement, et l'estomac rejette tout ce dont il est rempli dans la plupart des attaques d'apoplexie. A l'instant du sommeil tous les Muscles se convulsionnent légèrement, surtout les Muscles volontaires, qui éprouvent une sorte de trépidation. Quand la vie est près de finir, les Muscles de la poitrine, de l'estomac, de la matrice, de la vessie et des intestins éprouvent des convulsions remarquables, principalement dans l'agonie des maladies aiguës; mais tout cela est involontaire et non senti. Les mouvements musculaires ne sont donc pas tous ni toujours proportionnés à l'énergie de la vie ni au développement de la sensibilité.

Rien ne développe les Muscles, ni ne les colore et ne les fortifie comme l'exercice. Ils sont plus pâles et plus mous dans le premier âge et chez les animaux femelles; plus huileux dans les animaux aquatiques; plus durs, plus noirs et plus putrescibles dans les espèces carnivores. Souvent on voit chez le même animal, des Muscles qui tiennent de deux espèces et de deux âges. Ainsi les Muscles de l'aile des Oiseaux ressemblent rarement aux Muscles des cuisses : ceux des ailes sont plus déve-

loppés, plus colorés et plus nourrissants, si l'Oiseau est sauvage et aérien; c'est le contraire s'il est terrestre et apprivoisé : l'aile de la Perdrix ressemble, pour la qualité de ses Muscles, à la cuisse des Oiseaux de basse-cour.

L'action des Muscles volontaires est intermittente; le sommeil consiste surtout dans leur repos. C'est précisément le temps où les Muscles involontaires agissent davantage : le cœur ne se repose que pendant les évanouissements; le diaphragme, que dans la syncope et l'asphyxie; l'estomac n'a de relâche que durant la diète des maladies aiguës, ou l'abstinence volontaire ou forcée. La compression du cerveau, l'opium, le vin, l'acide prussique, les solanées, toutes choses qui procurent un repos total aux Muscles volontaires, qui souvent même les paralysent, accroissent la tâche et la fatigue des Muscles involontaires.

Durant le sommeil, le corps prend la position qui favorise davantage le repos et la détente de tous ses Muscles fatigués : l'Homme malade ou affaibli par de trop grands exercices, se couche en supination; c'est un des caractères distinctifs de l'espèce humaine. Mais il n'est pas de signe plus satisfaisant, dans le cas de maladie, que de voir le sommeil arriver, le corps reposant latéralement. C'est toujours un présage de salut. Au nombre des influences qui énervent les Muscles, on pourrait encore citer la chaleur, cause puissante de lâcheté, de débauche et d'esclavage. Cette même chaleur du climat, qui fait vendre à vil prix, comme inutile, une liberté sans force et sans vouloir, qui rend stérile un sol cultivé par des esclaves, le dépeuple par la polygamie.

Le principe de la contraction des Muscles est tout à fait inconnu. Tout ce qu'on a pu faire à cet égard a été d'étudier cette contraction, et de nombrer les causes qui la peuvent exciter, augmenter, amortir ou faire cesser. L'hypothèse la plus raisonnable est toute récente; elle est due à Prévost et Dumas (*V. MYOTILITÉ*). Un Muscle qui se contracte, oscille, se ride, se fronce sur lui-même, et se raccourcit ordinairement d'un quart ou d'un tiers de sa longueur totale. On peut juger des oscillations d'un Muscle contracté, par le bruit que font entendre dans l'oreille, durant le bâillement, les Muscles internes des osselets de l'ouïe. Les contractions musculaires sont excitées ou par la volonté, ou par l'instinct pur, ou par la répétition habituelle d'un acte primitivement volontaire, ou par l'excitation directe des fibres musculées, ou par la dilacération des nerfs ou de la moelle épinière et allongée, par l'électricité, par le magnétisme, ou par certains poisons, comme la Noix vomique et l'Upas, ou par certaines maladies dont la douleur est le principal élément.

Il y a toujours des Muscles qui prédominent sur les autres Muscles, et qui produisent la position du corps et des membres rendus à l'inaction; ce sont ordinairement les plus longs, mais non pas les plus forts. Cela même est un moyen de repos plus parfait pour les Muscles extenseurs plus courts, sur qui reposent les grands efforts. Ils se délassent d'autant mieux que les Muscles opposés attirent les membres de leur côté. Tout ce qui se fait évidemment dans le corps est l'ouvrage des Mus-

cles, si l'on excepte les sécrétions, les absorptions, les divers modes de sentir et la pensée. Il y a du mouvement dans la presque universalité des actes vitaux, et presque tous les mouvements sont musculaires. Mais ces actions des Muscles sont rarement isolées : elles s'associent, s'enchaînent et se coordonnent pour produire des mouvements d'ensemble. *V.* MYOTILITÉ.

MUSCOLOGIE. *Muscologia*. BOT. Partie de la botanique qui traite des Mousses.

MUSCULITES. COCH. Synonyme de Moules fossiles.

MUSCULUS. ZOOL. Synonyme ancien de Souris. On employait aussi le même mot autrefois pour désigner les Moules. Klein s'en est servi pour une des classes de sa méthode (*Ostrac.*, pag. 127); il l'a divisée en trois genres : le premier, *Musculus acutus*, ne renferme que des Modioles et des Moules : il est donc bon et il a été conservé jusque dans ces derniers temps. Le deuxième, *Musculus latus*, s'éloigne beaucoup du premier, il comprend des Anodontes seulement sans mélange d'autres coquilles, ce qui est très-remarquable : ce groupe se trouvait donc établi en genre bien avant Bruguière, qui en avait fait ses Anodontites; le troisième, enfin, *Musculus mammarius*, a été fait sur une figure de Lister, sur laquelle on conserve des doutes : il est difficile de la rapporter à un genre connu.

MUSCULVA. OIS. Sous-genre formé par Lesson, aux dépens des Gobe-Mouches. Il a pour type l'Oranor, *Muscicapa subflava*, Vieill. *V.* GOBE-MOUCHE.

MUSEAU. ZOOL. Le prolongement des mâchoires dans les animaux. De sa configuration dans diverses espèces, on a appelé :

MUSEAU DE BROCHET (Rept.), une espèce de Crocodile du sous-genre Caïman.

MUSEAU ALLONGÉ (Pois.), les Chelmons.

MUSEAU POINTU (Pois.), une Raie, etc.

MUSELIER. INS. Espèce du genre Cychre. *V.* ce mot.

MUSERAIN ET MUNETTE. MAM. Vieux noms français de la Musaraigne vulgaire. *V.* ce mot.

MUSETTE. OIS. (Salerne.) Synonyme vulgaire de Cujellier. *V.* ALOUETTE.

MUSICIEN. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

MUSIMON ET MUSMON. MAM. Synonyme ancien de Mouflon. *V.* MOUTON.

MUSINEON. BOT. Le genre auquel Raffinesque a donné ce nom et qu'il a placé dans la famille des Umbellifères, n'a pas paru assez distinct du genre Seseli pour en être séparé. *V.* ce mot.

MUSIQUE. MOLL. Plusieurs espèces du genre Volute qui offrent des lignes parallèles, semblables à la portée sur laquelle sont placées les notes, et des points plus ou moins multipliés dans l'intervalle de ces lignes. Elles ont présenté quelque ressemblance avec de la Musique écrite, d'où le nom que les marchands donnent, surtout au *Voluta Musica*. On a désigné par le nom de Musique de Guinée, le *Voluta Guinaica*, Lamk.; de Musique lisse, le *Voluta lævigata*, Lamk.; de Musique marbrée et de Musique rouge, deux variétés du *Voluta Musica*; enfin la Musique verte est le *Voluta polygonalis*.

MUSOCARPUM. BOT. Dans son histoire des Végétaux fossiles, Brongniard a institué ce genre qui est repré-

senté dans les Schistes houillers, par un fruit cylindrique, atténué à sa base à laquelle adhère un pédicelle; il est marqué de six côtes, et au sommet, d'une grande aréole hexagone, au centre de laquelle sont incrustés les vestiges de l'insertion d'un style. *V.* Brongn., *Prodr.*, 157.

MUSOPHAGE. *Musophaga*. OIS. Genre établi par Latham et adopté ensuite par divers ornithologistes pour y placer quelques espèces qui sont des Touracos dans la méthode de Temminck. *V.* TOURACO.

MUSSA. POLYP. Oken a formé sous ce nom une petite coupe ou un sous-genre parmi les Madrépores; elle rentre parmi les Caryophyllies de Lamarck. *V.* ce mot.

MUSSCHIE. *Musschia*. BOT. Genre de la famille des Campanulacées, établi par Dumortier aux dépens du genre *Campanula* de Linné. Caractères : calice à cinq divisions, corolle profondément partagée en cinq lobes; cinq étamines libres, avec leurs filaments glabres à leur base, et faiblement étendus; anthères armées de pointes; cinq stigmates; capsule à cinq loges et à dix nervures entre lesquelles s'opère la déhiscence au moyen de nombreuses fissures transverses et latérales : ces loges alternent avec les lobes du calice et conséquemment avec les étamines; semences ovoïdes.

MUSSCHIE DORÉE. *Musschia aurea*, Dumort.; *Campanula aurea*, Lin. C'est un sous-arbrisseau à tige épaisse; ses feuilles sont très-grandes, alternes et dentées; celles de l'extrémité des rameaux sont ramassées, ovales-lancéolées, entières et longues d'un demi-pouce seulement. Les fleurs sont nombreuses, terminales ou axillaires et d'un jaune doré. Des îles du cap Vert.

MUSSENDE. *Mussenda*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice divisé en cinq parties inégales, plus ou moins longues; l'une d'elles extérieure, développée en une grande feuille pétiolée et semblable à celles de la tige, mais discolore et à cinq ou sept nervures. Corolle infundibuliforme ou presque campanulée, à tube allongé et à limbe divisé en cinq segments ovales et égaux. Anthères non saillantes, presque sessiles sur la base du tube. Capsule oblongue, à deux loges et à deux valves polyspermes; les graines très-petites, attachées à un réceptacle qui partage incomplètement chaque loge en deux. Plusieurs espèces de *Gardenia* avaient été placées dans ce genre, et réciproquement les auteurs avaient réuni quelques véritables *Mussenda* à d'autres genres distincts, ou formé des genres nouveaux pour ces espèces. Ainsi les *Macrocnemum candidissimum* et *coccineum* de Vahl, qui ont une foliole très-longue dans leur calice, et le genre *Pinckneya* de Michaux, sont définitivement réunis au genre *Mussenda*. Le *Landia* de Comerson en est aussi congénère, quoiqu'il ne présente pas cette grande foliole si caractéristique du calice; mais il a tant de rapports par une de ces espèces avec le *Pinckneya*, et par une autre avec le *Mussenda glabra*, qu'on se voit forcé de le placer dans ce genre plutôt qu'avec le *Macrocnemum* qui comme lui n'offrent pas d'anomalie dans le calice. Après ces réformes, le genre *Mussenda* se trouve composé d'environ quinze espèces qui croissent, pour la plupart, dans les

Indes orientales et dans les îles australes d'Afrique; quelques-unes seulement habitent l'Amérique équinoxiale. Ce sont des arbrisseaux à fleurs terminales, ordinairement en capitules, rarement en grappes ou fasciculées. L'espèce suivante peut être regardée comme type générique.

MUSSENDE APPENDICULÉE. *Mussaenda frondosa*, L.; *Gardenia frondosa*, Lamk. C'est un arbrisseau qui forme un buisson de deux à trois mètres, et dont les rameaux sont, comme dans le Sureau, remplis de moelle. Les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales et pointues; les fleurs forment une cime branchue au sommet des rameaux, et sont ornées de belles feuilles colorées, très-particulières. Cette plante croit dans les Indes orientales. Rumph (*Herb. Amboin.*, 4, p. 5, t. 51) l'avait décrite et figurée sous le nom de *Folium principissæ*; et Rhéde (*Hort. Malab.*, 2, p. 27, t. 18) sous celui de *Belilla* qui a été reproduit par Adanson.

MUSSINIA. BOT. Ce genre établi par Willdenow pour le *Gorteria rigens* auquel ce botaniste a réuni plusieurs autres espèces de *Gorteria*, décrites par Thunberg, avait reçu antérieurement de Gärtner le nom de *Gazania*. V. GAZANIE.

MUSSITE. MIN. Nom donné par Bonvoisin à une substance minérale en longs prismes d'un gris verdâtre et d'une forme peu prononcée, que l'on trouve à la Mussa en Piémont, et que Haüy a reconnue appartenir à l'espèce du Pyroxène diopside. V. PYROXÈNE.

MUSSOLE. MOLL. V. MOUSSOLE.

MUSTELA. MAM. V. MARTE.

MUSTÈLE. POIS. V. GADE.

MUSTELIA. BOT. C. Sprengel (*Trans. Linn. Soc.*, 6, p. 152, t. XIII) a donné ce nom à un nouveau genre de Synanthérées, qui est formé sur une plante que tous les botanistes ont rapportée au genre *Stevia*. C'est le *Stevia purpurea* de Persoon, qui est le *Stevia Eupatoria* de Willdenow.

MUSTÉLINS. MAM. Nom proposé par Desmarest pour un groupe composé de plusieurs genres dont la plupart appartiennent à la famille des Carnassiers Vermiformes, qui correspond au genre *Mustela* de Linné. V. VERMIFORMES.

MUSTELUS. POIS. Nom scientifique du sous-genre Émissole. V. ce mot.

MUTABEA. BOT. Pour *Moutabea*. V. ce mot.

MUTELLINE. BOT. Espèce du genre *Phellandrium*. V. ce mot.

MUTILLAIRES. *Mutillaræ*. INS. Tribu de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, établie par Latreille et renfermant le grand genre *Mutilla* de Linné. Les caractères généraux de cette tribu sont : antennes filiformes ou sétacées, vibratiles, avec le premier et le troisième articles allongés, la longueur du premier n'égalant jamais le tiers de celle de l'antenne. Pieds des femelles forts, avec les jambes épineuses ou ciliées. Ces insectes vivent solitairement, et chaque espèce offre des mâles qui sont toujours ailés, et des femelles aptères, différant souvent des premiers par la couleur. Cette tribu diffère de celle des Formicaires par des caractères d'organisation bien faciles à saisir; le plus saillant est la forme des antennes

qui sont plus grosses vers le bout et dont le premier article est aussi ou plus long que le tiers de la longueur totale de l'antenne. Dans les Formicaires il y a trois sortes d'individus, des mâles, des femelles comme dans les Mutillaires, et de plus des neutres. Les mœurs des Formicaires les distinguent encore des Mutillaires d'une manière bien tranchée; les premières vivent en sociétés fort nombreuses, tandis que les autres sont solitaires.

Latreille divise ainsi cette tribu :

I. Antennes insérées près de la bouche; abdomen cylindracé, avec le premier segment, soit séparé du suivant par une incision transverse et arrondie en dessus, soit presque en forme de selle; une ou deux cellules cubitales fermées; point de seconde nervure récurrente.

Genres : DORYLE, LABIDE.

II. Antennes insérées près du milieu de la face antérieure de la tête; abdomen soit conique, soit ovoïde-ovalaire; premier segment tantôt globuleux ou en cloche, tantôt de la forme des suivants; trois cellules cubitales complètes, avec deux nervures récurrentes dans les uns; point de cellules cubitales et discoïdales fermées, dans les autres.

1. Les deux premiers segments abdominaux en forme de nœuds; point de cellules cubitales et discoïdales fermées; une radiale.

Genre : APTÉROGYNE.

2. Premier segment abdominal au plus en forme de nœuds; trois cellules cubitales fermées, avec deux nervures récurrentes.

† Palpes maxillaires aussi longues au moins que les mâchoires; second article des antennes découvert, point reçu dans le premier.

α. Thorax des femelles entièrement continu, presque cubique.

Genres : MUTILLE, PSAMMOTHERME.

β. Thorax soit noueux ou comme articulé, soit divisé par des sutures.

Genres : MYRMOSE, SCLÉRODERME, MÉTHOQUE.

†† Palpes maxillaires beaucoup plus courtes que les mâchoires; second article des antennes reçu dans le premier et caché.

Genre : MYRMÉCODE. V. tous ces mots.

MUTILLE. *Mutilla*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, tribu des Mutillaires, établi par Linné qui comprenait sous cette dénomination tous les insectes qui forment à présent la tribu des Mutillaires. Ce genre, tel qu'il a été restreint par Latreille, a pour caractères : abdomen ovoïde et convexe dans les deux sexes; le premier anneau plus étroit, en forme de nœud ou de poire; le second grand, presque en cloche; corselet des femelles cubique, point noueux et sans divisions. Ce genre est distingué des Aptérogynes parce que ces derniers ont les deux premiers anneaux de l'abdomen en forme de nœuds : les Doryles et les Labides s'en séparent par le mode d'insertion des antennes; les Psammothermes ont les antennes pectinées chez les mâles; enfin les Myrmoses, Sclérodermes, Méthoques et Myrmécodes en diffèrent par leur thorax qui est noueux ou comme articulé, tandis qu'il paraît être d'une seule pièce et cubique dans les Mutilles. Les mâles sont ailés;

leur corps est allongé, souvent velu, ordinairement varié de noir et de fauve et tacheté de blanc. La tête est arrondie, épaisse, convexe, obtuse en avant, avec les yeux échancrés; entre les yeux et sur le haut de la tête on voit trois petits yeux lisses, disposés en triangle. Les antennes sont filiformes, vibratiles, un peu moins longues que la moitié du corps; leur premier article est long, le deuxième très-court, le troisième presque aussi long que le premier et les suivants plus courts et égaux entre eux; les trois premiers articles réunis forment un peu plus du tiers de la longueur totale de l'antenne. Le labre est presque membraneux et transversal; les mandibules varient de forme suivant les espèces: ordinairement elles sont fortes, arquées, plus ou moins dentées, pointues et quelquefois éperonnées. Les palpes maxillaires, composées de six articles inégaux, sont filiformes et plus longues que les labiales qui n'ont que quatre articles. Le corselet a à peu près la forme d'un cube et n'offre ni nœuds ni sutures transverses. Les ailes supérieures présentent une cellule radiale, petite, arrondie, et trois cellules cubitales presque de la même grandeur, dont les deux dernières reçoivent chacune une nervure récurrente; la troisième est presque hexagonale et donne naissance postérieurement à trois petites nervures qui ne vont pas jusqu'au bas de l'aile. Ces mâles sont encore remarquables par la grandeur des pièces écailleuses, en forme de coquilles, que l'on voit à l'origine des ailes supérieures; l'abdomen ressemble à celui de certaines Guépiaires. Les Mutilles femelles diffèrent des mâles parce qu'elles n'ont point d'ailes, leurs yeux sont ronds ou ovales et entiers; on ne voit pas entre eux ces petits yeux lisses que les mâles portent sur le haut de leur tête; le reste de leur corps est à peu près le même que dans les premiers; mais elles ont de plus un aiguillon qu'elles portent à l'extrémité de l'abdomen et dont la piqûre cause des douleurs aussi violentes que celle des Guêpes et des Abeilles.

Les mœurs de ces Hyménoptères sont peu connues, et l'on ne sait rien de leurs métamorphoses. Ils habitent les lieux chauds et sablonneux et courent assez vite; les femelles vivent toujours à terre, cachées sous des pierres ou dans de petits trous; les mâles voltigent sur des fleurs, et on ne les rencontre que sur les bords des chemins arides et dans les environs des lieux habités par les femelles. Ce genre est très-nombreux en espèces; Olivier (Encycl. Méthod.) en décrit soixante-neuf. Klug (*Nov. Act. Phys. Medic. Acad. Cæsar Leopold.*, t. 10, pars 2) en décrit un grand nombre. Latreille a publié la Monographie des espèces de France dans les Actes de la Société d'Histoire naturelle de Paris; enfin Coquebert en a figuré beaucoup dans ses illustrations iconographiques des Insectes.

MUTILLE D'EUROPE. *Mutilla Europæa*, Lin., Fabr., Oliv., Latreille, etc. Sa tête est noire; son corselet roux, un peu noir à la partie antérieure; l'abdomen est noir, avec la base et le bord des anneaux d'un blanc brillant, un peu doré. On la trouve aux environs de Paris et dans toute l'Europe.

MUTIQUE. *Muticus*. Par opposition à mucroné et hispide, se dit de tout organe qui n'est ni aristé, ni acuminé, ni spinescent, etc.

MUTISIE. *Mutisia*. BOT. Genre de la famille des Synganthérées, et de la Syngénésie superficielle, L., dédié par Linné fils (*Supplém.*, 375) au célèbre Mutis de Santa-Fé de Bogota. Il présente les caractères suivants: involucre cylindracé, composé de folioles imbriquées: les extérieures ovées, les intérieures oblongues et lancéolées; réceptacle nu. Calathide dont les fleurs offrent diverses formes; celles du disque sont tubuleuses, bilabiées, la lèvre extérieure tridentée, l'intérieure partagée profondément en deux lanières. Les fleurs de la circonférence ligulées ou bilabiées; la lèvre extérieure grande, plane, tridentée au sommet; l'intérieure tantôt divisée profondément en deux lobes, tantôt simple, filiforme; anthères munies de deux soies à la base; akènes oblongs, tétragones, surmontés d'une aigrette plumeuse. Kunth, auquel sont empruntés les caractères ci-dessus exprimés, a placé ce genre dans la Syngénésie égale, L., parce qu'il croyait, avec quelque doute il est vrai, que tous les fleurons de la calathide étaient hermaphrodites. Mais les descriptions et les figures données par Cavanilles et Bonpland, et l'examen des fleurs de plusieurs espèces par Cassini, ne permettent plus de douter que les fleurs de la circonférence ne soient femelles ou qu'elles n'offrent que des étamines avortées. Le genre *Mutisia* a été subdivisé en trois groupes par Cassini, auxquels il donne les noms de *Mutisia*, *Guariruma* et *Aplophyllum*, et qui sont caractérisés par les formes diverses des folioles de l'involucre, et par celles des feuilles de la tige. Dans les vraies *Mutisia*, les folioles de l'involucre sont dénuées d'appendices, et les feuilles de la tige sont pinnées et terminées par trois vrilles. Les *Guariruma* ont au contraire les folioles extérieures et intermédiaires de l'involucre constamment surmontées d'un appendice bien distinct, lancéolé ou subulé, plus ou moins étalé ou réfléchi; leurs feuilles sont ordinairement décurrentes, longues, étroites, dentées, terminées par une vrille simple. Enfin, dans les *Aplophyllum*, l'involucre se compose de folioles privées d'appendices comme dans les vraies *Mutisia*, mais les feuilles de la tige sont simples de même que celles des *Guariruma*. L'auteur de ces subdivisions a fort bien senti qu'elles étaient trop faiblement caractérisées pour mériter d'être admises comme genres distincts, et il paraît tenté de n'y voir que des sous-genres provisoires. Les Mutisies sont des plantes frutescentes, indigènes de l'Amérique méridionale. Elles font partie des Labiati-flores de Decandolle, ou Chénanthophores de Lagasca. Cassini a formé du genre *Mutisia* le type de la tribu des Mutisiées qui correspondent aux Onosérindées de Kunth. On en a décrit douze espèces.

MUTISIE CLÉMATITE. *Mutisia Clematis*, Lin. F., *loc. cit.*, Cavan., *Icon. Rar.*, 5, p. 65, t. 492. C'est un arbrisseau dont les tiges sont grimpantes, tomenteuses dans leur jeunesse; les feuilles sont pinnées, munies au sommet de vrilles trifides, et dont les folioles sont presque sessiles, oblongues et tomenteuses en dessous. Les fleurs sont axillaires, solitaires et pédonculées. Cette plante, sur laquelle le genre a été constitué, croit dans les Andes tempérées du Pérou et de la Colombie.

MUTISIE A GRANDES FLEURS. *Mutisia grandiflora*, Humb. et Bonpl. (*Plant. Æquin.*, 1, p. 177, t. 50). C'est une fort belle plante dont la tige est ligneuse, grimpante, cylindrique, à rameaux alternes, anguleux et striés. Ses feuilles sont alternes, ailées sans impaire, à deux ou trois paires de folioles, portées sur de courts pétioles, oblongues, un peu aiguës, arrondies à la base, très-entières, veinées, réticulées, vertes et glabres en dessus, et cotonneuses en dessous. Les fleurs sont extrêmement grandes, de couleur rouge, terminales, solitaires, pendantes, portées sur de longs pédoncules et accompagnées de deux bractées. Cette espèce croît à la hauteur de 2,400 mètres dans les Andes de la Nouvelle-Grenade. Les autres espèces de *Mutisia* qui habitent le Chili, et que Cavanilles a figurées (*loc. cit.*, tab. 490-500), portent les noms de *Mutisia peduncularis*, *vicicifolia*, *ilicifolia*, *sinuata*, *hastata*, *inflexa* et *linearifolia*.

MUTISIÉES. *Mutisiæ*. BOT. H. Cassini a donné ce nom à la seizième des vingt tribus qui, suivant sa classification, composent la famille des Synanthérées. Voici les caractères qui la distinguent : la calathide est ordinairement radiée ; le réceptacle est nu, muni quelquefois de fimbriilles, mais jamais de petites écailles ; les folioles de l'involucre sont disposées sur plusieurs rangs et imbriquées ; les corolles présentent deux lèvres égales en longueur ; l'extérieure plus large et à trois divisions plus courtes, l'intérieure plus étroite, et à deux divisions plus longues ; les étamines sont munies d'appendices apicaux, soudés par leur partie inférieure, et d'appendices basiliaires longs et subulés ; le style est à deux stigmatophores courts, non divergents, munis à la partie interne de deux très-petits bourrelets, et à la partie externe de quelques petits poils collecteurs épars ; l'ovaire est cylindracé, ordinairement couvert de grosses papilles, quelquefois surmonté d'un bourrelet apicalaire ; l'aigrette est composée de poils soyeux, rarement plumeux.

Les Mutisiées sont des plantes herbacées, quelquefois des arbrisseaux assez ordinairement colonneux, tantôt pourvues de vraies tiges, le plus souvent munies simplement de hampes. Les feuilles sont alternes, sessiles, quelquefois indivises, mais le plus souvent lyrées ou roncées, pinnatifides ou pennées, et accompagnées de vrilles. Les corolles sont ordinairement jaunes, rarement purpurines ou blanchâtres. Les Mutisiées et les Nassauviées, tribus très-voisines entre elles, présentent, selon Cassini, des rapports très-marqués avec les Lactucées et les Carlinées. Elles habitent pour la plupart l'Amérique méridionale ; quelques-unes se rencontrent dans l'Afrique et dans l'Amérique septentrionale.

Cette tribu renferme la plupart des genres dont se compose le groupe désigné par De Candolle sous le nom de Labiatiflores, et par Lagasca sous celui de Chénanthophores. Elle est également identique avec la section que Kunth a nommée *Onoserideæ*, sauf le genre *Homantis* de cet auteur ou *Homoianthus* de De Candolle, que Cassini rejette dans le groupe des Nassauviées.

Les genres qui constituent la tribu des Mutisiées sont

à leur tour répartis en deux sections de la manière suivante :

§ I. MUTISIÉES-PROTOTYPES. *Mutisiæ-Archetypæ*. Elles ont une vraie tige herbacée ou ligneuse, garnie de feuilles, portant plusieurs calathides. Genres : *Proustia*, Lagasca ; *Cherina*, Cass. ; *Chetanthera*, Ruiz et Pav. ; *Guariruma*, Cass. ; *Aplophyllum*, Cass. ; *Mutisia*, Linné fils ; *Dolichlasium*, Lagasca ; *Lycoseris*, Cass. ; *Hipposeris*, Cass. *V.* ces mots.

§ II. MUTISIÉES-GERBÉRIÉES. *Mutisiæ-Gerberiæ*. Dans cette section, les plantes ont une ou plusieurs hampes simples ou quelquefois rameuses, dénuées de vraies feuilles, mais souvent pourvues de bractées, portant une ou quelquefois plusieurs calathides, et entourées à la base de feuilles radicales. Genres : *Onoseris*, Persoon ; *Isotypus*, Kunth ; *Pardisium*, Burm. ; *Trichocline*, Cass. ; *Gerberia*, Cass. ; *Lasiopus*, Cass. ; *Chaptalia*, Ventenat ; *Loxodon*, Cass. ; *Lieberkuhna*, Cass. ; *Leria*, DC. ; *Perdicium*, Lagasca ; *Leibnitzia*, Cass. *V.* ces mots.

MYA. MOLL. Synonyme de Mye. *V.* ce mot.

MYACANTHOS. BOT. (Théophraste.) Selon C. Bauhin, la Chaussetrape (Dioscoride) ; selon Daléchamp, l'*Asparagus aculifolius*, L.

MYAGRE. *Myagræ*. BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L. Les anciens botanistes donnaient le nom de *Myagræ* à plusieurs Crucifères siliculeuses ; mais Tournefort le restreignit à un de ses genres qui fut adopté par Linné, et dont les espèces furent considérablement augmentées. La plupart de ces espèces ajoutées au genre de Tournefort, sont devenues les types de genres établis ou rétablis par les modernes, tels que *Rapistrum*, *Camelina*, *Neslia*, *Didesmus*, etc. Depuis Linné, certains auteurs ont encore multiplié les espèces de *Myagræ*, s'en servant comme d'un réceptacle où ils accumulaient toutes les Crucifères qu'ils ne pouvaient faire rentrer dans les grands genres connus. Dans son dernier travail sur la famille des Crucifères, De Candolle a réduit, d'après Brown et Desvaux, le genre *Myagræ* à la seule espèce anciennement décrite par Tournefort, et il en a exprimé les caractères génériques ainsi qu'il suit : calice presque dressé ; pétales oblongs, à peine plus grands que le calice ; étamines dont les deux plus grandes sont légèrement soudées à la base ; ovaire turbiné, oblong, terminé par un style court et conique ; silicule coriace, subéreuse, comprimée au sommet et dilatée en deux lacunes stériles, inférieurement amincie, uniloculaire et monosperme ; graine pendante, oblongue, à cotylédons incombants, ovales, légèrement courbés. Ce genre est placé dans la tribu des Isatidées, près de l'*Isatis* dont il diffère surtout par la structure de son fruit, qui n'est pas composé, comme dans ce dernier genre, de deux valves membraneuses exactement appliquées et planes, mais de membranes renflées, et laissant entre elles une lacune. Les lacunes de la silicule, ou fausses loges supérieures, sont constamment vides, tandis que la loge inférieure est monosperme ; peut-être celle-ci est-elle biloculaire dans l'ovaire, ce qui expliquerait le caractère de péricarpe quadriloculaire donné au *Myagræ* par Medicus et

Mœnch qui, d'ailleurs, auront compté comme une quatrième loge la lacune du pédicelle.

MYAGRE PERFOLIÉ. *Myagrum perfoliatum*, L.; *Cakile perfoliata* de la Flore Française. Plante herbacée annuelle, glabre, dressée, qui croît dans les champs sablonneux de l'Europe australe et tempérée. Ses feuilles inférieures sont oblongues et longuement atténuées en pétioles; les supérieures sont sessiles, sagittées, amplicaulées et munies d'oreillettes aiguës. Les fleurs sont petites, d'un jaune pâle, disposées en grappes allongées, terminales et dressées.

MYAGROIDES. BOT. (Barrelier.) Synon. de *Draba verna*, L.

MYAIRES. MOLL. Lamarck le premier a institué la famille des Myaires dans la Philosophie zoologique; il la composait alors des genres Mye, Panorpe et Anatine, qui certainement ont entre eux des rapports; seulement les Myes et les Anatines ont le ligament interne; l'autre genre, Panorpe, l'a externe. Cette famille est bien placée entre les Mastracées et les Solénacées; elle tient de l'une et de l'autre. Dans l'Extrait du Cours où les familles sont mieux caractérisées, surtout d'après la position du ligament, cette famille ne se compose plus que des deux genres Mye et Anatine; les Panorpes, mieux étudiées, ayant été reportées dans la famille des Solénacées. Le dernier ouvrage de Lamarck offre des rapports et la composition de cette famille entièrement semblables; Cuvier ne l'a point adoptée. Les deux genres Mye et Anatine font partie de la famille des Enfermées, et sont des sous-genres des Myes aussi bien que les Lutraires, les Anatines, les Glycimères et les Pandores. Férussac, en admettant la famille de Lamarck, y a apporté plusieurs changements; il y a ajouté les genres Lutraire et Solémye. C'est le dernier de ces deux genres qui est le moins naturellement rapproché. Blainville, dans son Traité de Malacologie, n'a point adopté la famille des Myaires de Lamarck; les genres qu'elle renferme sont compris dans la neuvième famille des Lamellibranches, qu'il a nommée les Pyloridés. Lamarck caractérise ainsi cette famille: ligament intérieur; une dent élargie, et un cuilleron, soit sur chaque valve, soit sur une seule, donnant attache au ligament. La coquille est baïllante aux deux extrémités latérales ou à une seule. *V.* MYE, ANATINE et LUTRAIRE.

MYANGIS. BOT. *V.* MIANGIS.

MYANTHE. *Myanthus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères: périanthe étalé, ouvert; sépales libres et égaux; les latéraux un peu ascendants; pétales conformes aux sépales, mais un peu plus étroits, presque opposés au sépale antérieur; labelle plan, subovale, à trois dents et plus long que les sépales; gynostème dressé, cylindrique, bicirrheux à sa base, se prolongeant longuement en arrière et au delà du support de l'anthère. Ce genre, quoique bien distinct du *Catasetum*, s'en rapproche néanmoins d'une manière bien sensible, quant aux caractères les plus saillants.

MYANTHE A FLEURS BARBUES. *Myanthus barbatus*, Lindl., Bot. Regist. 1778. Les tiges anciennes sont cy-

lindriques, fusiformes, nues, articulées et longues de quatre à cinq pouces; à leur base en poussent de nouvelles, pseudobulbeuses, ovales-allongées, garnies de cinq ou six feuilles ondulées, réfléchies, oblongues, lancéolées, marquées de trois fortes côtes ou nervures, rétrécies vers la base, acuminées au sommet, d'un vert agréable et assez intense en dessus, plus pâles et presque glauques en dessous. Le pédoncule florifère naît de la base latérale du pseudobulbe; il est cylindrique, assez grêle, rougeâtre, muni inférieurement d'écaillés vertes, embrassantes, lancéolées et pointues; les fleurs, au nombre de neuf ou dix, présentent une belle grappe lâche; elles sont portées sur des pédicelles rouges, accompagnés chacun d'une bractée membraneuse, linéaire, lancéolée, presque aussi longue. Le périanthe est bilabié; les sépales et les pétales sont presque semblables, d'un vert intense, parsemés de taches sanguines, obscures; le sépale intermédiaire, réuni en partie aux pétales, forme avec eux une sorte de casque: les autres sont étendus. Le labelle, inférieurement articulé avec le gynostème, est linéaire, brisé ou pour ainsi dire coupé vers le milieu, d'un rouge de rose avec les bords garnis de fines lamères blanches, extrêmement nombreuses, imitant une frange à longs brins ou une crête d'Oiseau; on remarque à sa base une corne recourbée, blanche et tridentée. Le gynostème est aussi long que le sépale intermédiaire dans la cavité duquel il s'emboîte en partie; il est d'un rouge sanguin à l'intérieur, roulé, avec ses bords latéraux échancrés, garnis inférieurement, de chaque côté, d'un appendice cirrheux, droit et d'un rouge pourpré. L'anthère a deux loges adossées au prolongement en forme de corne du gynostème; la glandule est très-grande, cartilagineuse, oblongue, contournée, se séparant avec élasticité du stigmate.

MYANTHE DELTOÏDE. *Myanthus deltoïdes*, Lindl., Bot. Regist. 1896. Cette espèce, qui diffère bien sensiblement de la précédente, par la forme et la nudité de son labelle, est, comme elle, originaire de Demerarie. Les tiges pseudobulbeuses sont allongées, striées, cannelées, articulées, d'un vert jaunâtre, longues de trois pouces environ, épaisses de dix à douze lignes; il en naît trois ou quatre feuilles engainantes et dilatées au talon, puis très-sensiblement rétrécies et prenant enfin la forme foliacée, oblongue, lancéolée et pointue. La hampe se termine par une grappe lâche, composée de neuf ou dix bractées membraneuses, linéaires et aiguës. Les sépales sont lancéolés, verts, tachetés transversalement de brun pourpré, longs d'un pouce, larges de trois à quatre lignes; les pétales leur ressemblent, ils sont seulement un peu plus jaunâtres et faiblement ondulés. Le labelle est plus court que les sépales, dilaté vers sa base en deux lobes prolongés et dentés, qui le rendent triangulaire; il est d'un violet foncé à sa base, et vert au sommet où l'on observe un tubercule oblong et calleux; il adhère par la partie intermédiaire des deux lobes latéraux au gynostème qui est droit, demi-cylindrique, étranglé vers le milieu, à bords infléchis et roulés, vert, nuancé de noir pourpré, terminé antérieurement par deux appendices cirrheux. Les masses polliniques occupent le centre du gynostème, portées sur

une glandule cartilagineuse et rougeâtre comme elles.

MYAS. *Myas*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Péronides, établi par Ziegler, qui lui assigne pour caractères : antennes presque moniliformes, peu allongées; lèvres supérieure transversale, coupée presque carrément; mandibules peu avancées, légèrement arquées et assez aiguës; une dent bifide au milieu de l'échancre du menton; dernier article des palpes labiales peu allongé et fortement sécuriforme; corselet presque carré; élytres ovales ou parallèles; les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, moins longs que larges et fortement sécuriformes. Ziegler a formé ce genre sur un très-bel insecte qu'il a observé en Hongrie; et le général Dejean dans son *Species*, vol. 5, p. 424, en a publié une seconde qui lui a été envoyée de l'Amérique septentrionale.

MYAS CHALIBÉE. *Myas chalybæus*, Ziegl. Son corps est ovale et noir, dépourvu d'ailes; le corselet est noir, fort court, presque quadrangulaire, avec deux stries de chaque côté postérieurement et les bords latéraux arrondis; les élytres sont de la couleur de l'acier bruni, ovales, larges, avec des stries de points peu distincts. Taille, sept lignes. De Hongrie.

MYAS BLEUÂTRE. *Myas cyanescens*, Dej. Son corps est oblong et noir, sans ailes; son corselet est carré, avec deux stries de chaque côté postérieurement; les élytres sont d'un noir bleuâtre, presque parallèles, striées, avec des points presque effacés. Taille, sept lignes. Amérique septentrionale.

MYCARANTHE ou **MYCARIDANTHE.** *Mycarantes*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par le docteur Blume pour trois espèces qu'il a observées dans l'île de Java; les caractères assignés au genre nouveau sont : folioles extérieures du péricone (ou sépales), conniventes, étalées, égales ou presque égales, laineuses à l'extérieur; les latérales égales à leur base, adnées au pied du gynostème et plus grandes que les folioles intérieures ou pétales; labelle en capuchon, trilobé, articulé au pied du gynostème : son disque est crété ou appendiculé; gynostème petit, prolongé à sa base, avec ses bords ailés et recourbés en dedans; anthère terminale, à deux loges quadrilocellées; huit masses polliniques, petites et ovales. Les *Mycarantes* sont des plantes parasites sur les arbres des forêts, elles croissent aussi sur les rochers; elles sont pourvues de liges; leurs feuilles sont épaisses, charnues ou coriaces, ordinairement plissées; les fleurs sont nombreuses, formant une grappe terminale.

MYCARANTHE A LARGES FEUILLES. *Mycarantes latifolia*, Bl., Bydrag. 355. Les feuilles sont lato-linéaires et un peu charnues; le lobe intermédiaire du labelle est assez court et un peu déchiqueté; les sépales extérieurs sont un peu plus épais vers l'extrémité.

MYCARANTHE OBLITÉRÉ. *Mycarantes obliterateda*, Bl. Ses feuilles sont un peu coriaces, le lobe intermédiaire du labelle est oblitéré.

MYCASTRUM. BOT. (*Lycoperdacees*.) Genre établi par Raffinesque, mais qui est encore très-imparfaitement connu; il se rapproche beaucoup du genre *Geastrum*. Il est ainsi caractérisé : sessile, sans valve;

péridium étoilé, plan; sporules pulvérulentes, réunies dans le centre de la partie supérieure, qui se déchire irrégulièrement. On n'en connaît qu'une seule espèce, qui croît en Sicile, dans les terrains sablonneux; elle est d'un brun noirâtre, divisée en cinq à neuf rayons; sa surface est glabre.

MYCECYTES. POLYP. (Bertaud.) Nom de quelques espèces de Polypiers fossiles.

MYCEDIUM. POLYP. Hill et Brown ont réuni sous cette dénomination générique quelques Polypiers lamellifères, rangés par Lamarck dans les genres Méandrine, Pavone et Monticulaire. V. ces mots.

MYCÉLIDE. *Mycelis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngnésie égale, établi par Cassini qui l'a placé dans la tribu des Lactucées ou Chicoracées, et l'a ainsi caractérisé : involucre cylindracé, formé de cinq folioles presque sur un seul rang, se recouvrant par les bords, égales, appliquées, oblongues, obtuses, membraneuses sur les bords, un peu carénées; la base de l'involucre est entourée de quelques petites écailles inégales, appliquées, à peu près cordiformes. Réceptacle petit, plan et nu. Calathide composée de cinq fleurs ligulées, hermaphrodites, ayant leurs corolles ornées d'une touffe de longs poils très-fins, autour du sommet du tube. Akènes portés sur de courts pédicelles, comprimés, obovales, à côtes nombreuses, prolongés supérieurement en un col, d'abord très-court, qui s'allonge après la floraison, terminé par un bourrelet saillant et entouré d'une couronne de poils courts qui ceignent la base de l'aigrette; celle-ci est très-longue, blanche, composée de poils nombreux, extrêmement fins et à peine plumeux. Ce genre ressemble par ses fruits aux *Lactuca*, mais il en diffère par son involucre; il offre au contraire l'involucre des *Lampsana*, mais il s'en éloigne par la structure de ses fruits. Placé ainsi entre ces deux genres, il ne peut être associé aux *Prenanthes* ou aux *Chondrilla*, dont il faisait partie suivant Linné, Lamarck, Gærtner et De Candolle. Il ne se compose que d'une seule espèce, *Mycelis angulosa*, Cass., ou *Prenanthes muralis*, L. Cette plante, qui habite les lieux ombragés de l'Europe, a une tige verticale, simple, garnie de feuilles alternes, sessiles, vertes en dessus, glauques en dessous; les inférieures très-profondément lyrées, les supérieures graduellement plus petites et moins divisées. Ses fleurs sont jaunes, nombreuses, disposées en une panicule terminale, divarquée et accompagnée de bractées.

MYCÉLION. *Mycelium*. BOT. Substance blanche et filamenteuse, qui paraît être l'état rudimentaire des Champignons, et que l'on connaît vulgairement sous le nom de blanc de Champignons. V. ce dernier mot.

MYCENA. BOT. V. AGARIC.

MYCETES. MAM. (Illiger.) V. SAPAJOU.

MYCETIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par le professeur Reinwardt, pour une plante qu'il a observée à Java, n'a point été adopté par De Candolle qui a donné ce nom à une section de son genre *Bertiera* dont le *Mycetia cauliflora*, de Reinwardt, fait partie.

MYCÉTOBIE. *Mycetobia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires fongivores, établi par Meigen, et ayant pour caractères

tères : yeux échancrés; museau point rostriforme; antennes perfoliées, de la même grosseur dans toute leur longueur. Ce genre se distingue des Platyures, Sciophilés et Campilomyzes, par les yeux qui, dans ceux-ci, sont entiers; le genre Céroplate en est distingué par les antennes qui sont en massue perfoliée, au lieu d'être de la même épaisseur dans toute leur longueur. Ces insectes sont de taille assez petite; ils vivent, sous leur premier état, dans les Champignons.

MYCÉTOBIES ou **FONGIVORES**. **INS.** Nom donné par Duméril à une famille de Coléoptères qui correspond à celle que Latreille a établie sous le nom de Taxicornes. *V.* ce mot.

MYCÉTOCHARE. *Mycetochara*. **INS.** Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Cistélides, établi par Latreille (Fam. Nat. du Règne Anim.), et que Gyllenhal avait nommé *Mycetophila*. Comme ce nom de *Mycetophila* avait été donné depuis longtemps à un genre de Diptères, on a été obligé de le changer pour éviter la confusion. Les caractères du genre *Mycétochare* sont : antennes filiformes, à articles coniques et un peu épais; tête courte, subhexagonale; yeux gros, lunulés et très-écartés en dessus; labre court et transverse; palpes maxillaires terminées par un article gros et sécuriforme ou en triangle presque équilatéral; prothorax subrectangulaire, un peu plus étroit que les élytres; hanches antérieures saillantes et serrées l'une contre l'autre, dans le bas, en comprimant fortement la partie du prèsternum qu'elles renferment; pattes courtes; tarsi très-grêles.

MYCÉTOCHARE FLAVIPÈDE. *Mycetochara flavipes*, Lat.; *Mycetophila flavipes*, Gyll.; *Cistela humeralis*, Hlig. Son corps est linéaire, allongé, noir, avec la bouche, les antennes, les pieds, la poitrine et la partie antérieure de l'abdomen d'un jaune testacé; les élytres sont profondément striées par des points noirs, avec une tache humérale jaune. Taille, quatre lignes. En Europe.

MYCÉTODÉENS. *Mycetodei*. **NOT.** Link a donné ce nom à l'une des tribus de sa famille des Gastromyciens qui correspond aux Lycoperdaciées. Cette tribu qu'il caractérise par son périidium simple et persistant, renferme presque tous les genres de cette famille placée par Brongniard dans sa seconde tribu, sous le nom de Lycoperdaciées vraies. *A.* LYCOPERDACIÉES.

MYCÉTODÉES. *Mycetodeæ*. **BOT.** Link a réuni dans la section des Mucédinées, qu'il désigne sous le nom de Mycétoides, les deux genres *Isaria* et *Aphalotrichum*. Elle correspond à la tribu qu'il indique sous le nom d'Isariées, quoiqu'il n'y place pas tous les genres que Brongniard rapporte à cette tribu. *V.* MUCÉDINÉES.

MYCÉTOLOGIE. Même chose que Mycologie. *V.* ce mot.

MYCÉTOMYZE. *Mycetomyza*. **INS.** Ce genre de Diptères appartient à la famille des Athéricères, tribu des Muscides.

MYCÉTOPHAGE. *Mycetophagus*. **INS.** Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Trogossitaires, établi par Fabricius, et ayant pour caractères : antennes perfo-

liées, grossissant insensiblement vers l'extrémité; premier article des tarsi beaucoup plus long que les suivants; mandibules bifides à leur extrémité; palpes maxillaires plus longues que les labiales, avec le dernier article plus grand que les précédents, et tronqué à son extrémité. Corps ovale, déprimé; corselet transversal plus large postérieurement; jambes allongées, grêles, presque cylindriques, sans épines au côté extérieur. L'espèce qui sert de type à ce genre (*Mycetophagus quadripustulatus*) a été placée par Linné avec les Chrysomèles, et ensuite avec les Carabes. Geoffroy n'ayant pas connu l'édition de la Faune Suédoise, dans laquelle Linné décrit cette espèce, en fit un genre propre, sous le nom de Tritome, parce qu'il ne vit que trois articles aux tarsi de cet insecte. Enfin Fabricius a donné ce nom de Tritome à un autre genre d'insectes, et les Tritomes de Geoffroy ont reçu de lui le nom de Mycétophages, qui a été ensuite adopté par tous les entomologistes. Les Mycétophages se distinguent des Triphilles, Diphillés et Agathidies, dont ils sont les plus voisins, par des caractères tirés de la forme des antennes, du nombre des articles qui composent la massue, et des articles des tarsi; les Ditomes, Licets et Diodesmes en sont séparés par leur corps qui est beaucoup plus étroit, et par la massue de leurs antennes qui n'a que deux articles. Les Mycétophages vivent sous leurs divers états dans les Bolets ou sous l'écorce des vieux arbres. On ne connaît point leur larve. Ces insectes se trouvent au printemps et en été. Le genre Mycétophage est peu nombreux en espèces; celle qui sert de type au genre est :

MYCÉTOPHAGE QUADRIMACULÉ. *Mycetophagus quadrimaculatus*, Latr., Fabr., Oliv.; *Chrysomela quadripustulata*, Carabus *quadripustulatus*, L.; le Tritome, Geoff. Long de deux lignes à deux lignes et demie; tête, dessous du corps et pattes jaunes; antennes noires dans leur milieu, fauves à la base et à l'extrémité; corselet noir, avec deux enfoncements postérieurs; élytres striées, noires, avec deux taches rouges presque carrées sur chacune, l'une vers la base et l'autre à l'extrémité.

MYCÉTOPHILE. *Mycetophila*. **INS.** Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires fongivores, établi par Meigen, et ayant pour caractères : trompe très-courte; deux ocelles ou petits yeux lisses écartés; ailes couchées l'une sur l'autre; antennes de seize articles simples, filiformes, pas plus longues que la tête et le thorax; yeux ovales, entiers; hanches grandes; jambes postérieures épineuses; tête basse; corselet élevé, comme bossu. Ces Diptères se distinguent des Macrocères et des Bolitophiles par les antennes, qui sont plus longues que la tête et le corselet dans ces derniers; le genre *Leia* en est suffisamment distingué par les ocelles de la tête, qui sont au nombre de trois chez ceux-ci. Les Mycétophiles ont à peu près la forme des Cousins; mais leurs pattes sont moins longues; la tête est très-petite, très-penchée et presque invisible quand on regarde l'insecte sur le dos; les antennes sont insérées entre les yeux, elles se touchent à leur base. Le corselet est grand, globuleux, ordinairement couvert d'un léger duvet. Les pattes sont grandes, moins longues et moins grêles que celles des

Cousins et des autres Tipulaires; leurs hanches sont très-grandes, et la jambe est terminée par deux grandes épines. Les ailes sont grandes, les balanciers sont très-distincts, libres et comme tronqués à leur extrémité. L'abdomen est assez long, plus large postérieurement qu'à la partie antérieure; les organes générateurs ont été observés sur une espèce qui vit dans les Champignons (*Tipula fungorum*, Deg.); l'extrémité postérieure du ventre du mâle est plus grosse que celle de la femelle; si on la presse on en fait sortir deux tenailles ressemblant un peu aux mandibules des Aranéides, et composées chacune de deux pièces écailleuses mobiles; l'inférieure est grosse, ovale, et sert de manche à la supérieure qui est allongée, un peu courbée en crochet, et terminée en pointe obtuse. Elle est appliquée, dans l'inaction, contre la pièce précédente; à la base du crochet sont deux éminences arrondies; les deux serres sont velues; on voit entre elles deux lames écailleuses, velues, courbées en haut et se rencontrant avec les crochets des serres; l'organe sexuel présumé est situé dans leur entre-deux, il est d'une forme conique et blanchâtre. En pressant le bout de l'abdomen de la femelle, on voit paraître deux parties allongées, écailleuses, placées l'une sur l'autre, formant une sorte d'étui, dont le dessus est fortifié par une lame écailleuse, en forme de coquille; la pièce supérieure est composée de deux autres pièces qui se terminent en pointe mousse, tandis que l'inférieure a un crochet au bout; celle-ci est concave et un peu courbée; une plus forte compression fait sortir d'entre elles une autre pièce qui est longue, blanchâtre, terminée en pointe mousse, et au bout de laquelle est l'ouverture de l'anus.

Les larves des Mycétophiles sont apodes; leur corps est composé en général de douze anneaux; elles ont une petite tête écailleuse, et sont toujours couvertes d'une matière gluante; elles vivent ordinairement dans les Champignons où elles se trouvent en grand nombre; celles d'une espèce (*Mycetophila fusca*, Meig.), ont été observées par Degér dans un le *Boletus luteus*, L. Elles y sont en très-grand nombre, mangent sa substance intérieure et le criblent de petits trous. Ces larves, n'ayant point de pattes, glissent dans l'intérieur du Champignon en contractant et allongeant alternativement les anneaux de leur corps. Sur chacun d'eux, les deuxième, troisième, onzième et douzième exceptés, on voit, de chaque côté, un petit point noir, élevé en forme de tubercule, et qui est un stigmate communiquant, par des conduits ou des branchies, avec deux trachées principales, très-déliées, parcourant latéralement et en zigzag la longueur du corps, et même toute son étendue, au moyen de leurs ramifications. Le nombre des stigmates est de seize, huit de chaque côté. Les larves d'une autre espèce (*Mycetophila Agarici*) se placent sur le dessous de la surface blanche de l'Agaric; elles s'établissent et se réunissent au nombre de quatre à cinq dans l'endroit concave et inégal de cette surface, tapissent le fond de cette cavité d'une couche de matière blanche et soyeuse, et se font en outre une couverture ou une sorte de tente en construisant d'une élévation à l'autre, au-dessus

d'elles, une autre toile. Degér a vu que ces larves avaient deux filières semblables à celle de la Chenille, et qu'elles filaient leur soie de la même manière. Ces larves se filent en outre une coque ovale et très-mince dans laquelle elles se métamorphosent quand le temps en est venu; les nymphes sont de moitié plus courtes que les larves, d'un blanc sale grisâtre; le corselet paraît brun; on voit les yeux et les antennes placés sur les deux côtés. Ce genre est assez nombreux en espèces.

MYCÉTOPHILE OBSCURE. *Mycetophila fusca*, Latr., Meig., Oliv.; *Tipula fungorum*, Deg. (Mém. Ins., t. VI, pl. 22, fig. 1-15). Longue de deux lignes, d'un brun un peu jaunâtre, garnie de quelques poils, avec des ailes sans taches, et teintées uniformément de brun; dessus de l'abdomen de la femelle ayant des taches plus foncées; celui du mâle aussi plus obscur au bout. Cette espèce se trouve en France.

Le nom de Mycétophile a également été donné à un genre de Coléoptères auquel Latreille a substitué celui de Mycétochare. V. ce mot.

MYCÉTOPORE. *Mycetoporus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Tachinides, établi par Mannerheim, aux dépens du genre *Staphylinus* de Fabricius et Olivier. Caractères: palpes maxillaires courtes, avec le pénultième article un peu renflé, le dernier aciculaire, très-petit et grêle; palpes labiales très-petites; labre assez avancé et arrondi; mandibules médiocres, légèrement arquées à leur extrémité, entières, assez aiguës; menton largement et faiblement échancré; antennes médiocres, en massue allongée, avec le premier article grand, allongé et un peu renflé à son sommet, le deuxième court et arrondi, le troisième obconique, les suivants courts, monoliformes, grossissant graduellement, le dernier ovoïde et obtus; tête ovale; prothorax suborbiculaire, rétréci antérieurement; élytres courtes; avant-dernier segment de l'abdomen beaucoup plus grand que les autres, entier dans les deux sexes; corps allongé, atténué aux deux extrémités; pattes très-grandes; toutes les jambes épineuses; tarsi antérieurs simples ou très-légèrement dilatés dans les deux sexes, les quatre postérieurs de la longueur au moins de leurs jambes respectives. Les Mycétopores sont des insectes de petite taille qui se rapprochent beaucoup des Bolitochares.

MYCÉTOPORE LONGULE. *Mycetoporus longulus*, Mann.; *Mycetoporus rufescens*, Dej. Sa tête est orbiculaire, d'un noir brillant et très-lisse; ses palpes et les trois premiers articles des antennes sont d'un brun ferrugineux; yeux grands et arrondis; bords du prothorax un peu plus clairs et rougeâtres; deux points enfoncés sur son disque; écusson noir, triangulaire et lisse; élytres d'un rouge vif et luisant, avec la base, les bords antérieurs et l'extrémité légèrement fuligineux; elles sont coupées carrément, et ont chacune trois rangées de petits points enfoncés; abdomen d'un brun noirâtre et brillant, avec les segments bordés de roussâtre; pattes testacées. Taille, trois lignes environ. En Europe.

Les autres espèces de ce genre sont les *Tachyporus lepidus* de Gyllenhal; *Tachyporus splendidus*, du

même auteur, et une nouvelle que Koch a nommée *Mycetoporus simaculatus*.

MYCINEMA. BOT. (*Confervées*.) Le genre formé sous ce nom par Fries, a pour caractères : des filaments membraneux, opaques, tenaces, colorés, la plupart bruns. L'auteur y réunit le *Conferva Pteridis* avec deux ou trois autres *Conferva* et *Byssus*.

MYCOBANCHE. BOT. (*Mucédinées*.) Persoon a donné ce nouveau nom au genre *Sepedonium* de Link. V. **SEPEDONIUM**.

MYCODERME. *Mycoderma*. ZOOLOG. ? BOT. ? (*Arthrodiées*.) Genre formé par Persoon (*Mycologia Europæa*) dans la section des Trémelloïdes où il précède les Auriculaires et les Trémelles, pour les pellicules qui se forment sur plusieurs substances humides en fermentation. Il paraît, d'après les caractères trop vagues donnés par l'auteur, et par les espèces qu'on a coutume d'y rapporter, être le même que l'*Hygrocrocis* d'Agardh dont les espèces croissent également sur les liquides où sont, en solution putride, des substances organisées, soit végétales, soit animales. Desmazières, dans son Catalogue des plantes omises dans la Botanique Belgique, en décrit cinq espèces : *Mycoderma acetosæ coctæ*, *Mycoderma vini*, *Mycoderma cerevisiæ*, *Mycoderma atramonti*, *Mycoderma succi cerasorum*. « Les Mycodermes, dit-il, comme les Oscillaires, les Conferves et beaucoup d'Hydrophytes, sont des productions microscopiques. Si on les aperçoit à l'œil nu, c'est parce que les individus dont elles sont composées, vivent réunis en société. Ils se montrent à la surface de beaucoup de liquides, ou de corps très-humides et fermentescibles, sous l'apparence d'une bouillie souvent blanchâtre, qui s'étend en une sorte de pellicule, comme la crème sur le lait. Observée au microscope, cette pellicule est d'abord composée de corpuscules monadaires très-simples, hyalins, gélatineux, prodigieusement petits, libres et doués d'une locomobilité très-sensible dans la plupart des espèces. Mais bientôt, comme si ces petits êtres éprouvaient une sorte de besoin d'association, ils se réunissent bout à bout en séries linéaires, soit en conservant leur dimension première, soit après avoir subi une élongation plus ou moins considérable. Par cette agrégation, ils constituent des filaments hyalins, quelquefois granulés intérieurement, très-nombreux, moniliformes ou paraissant cloisonnés à des intervalles plus ou moins grands, et presque toujours couchés sur le liquide où ils s'entrecroisent, se feutrent, pour ainsi dire, et donnent plus de consistance à la pellicule qui, par le développement de nouveaux corpuscules soumis aux mêmes destinées, augmente continuellement en épaisseur.

MYCOGONE. BOT. (*Mucédinées*.) Link a fondé ce genre sur une seule espèce qui croît sur les Champignons en putréfaction. Depuis, Dittmar en a décrit une autre, et Persoon en a ajouté une troisième qui n'est peut-être que l'état plus jeune de la première. Ces plantes, qui appartiennent au groupe des Sporotrichées, sont formées de filaments nombreux, décomposables, entrecroisés, qui portent des sporidies pédicellées, solitaires, très-nombreuses. L'espèce la plus commune, *Mycogone incarnata*, Pers., ou *Mycogone*

rosea, Link, couvre les Agarics en décomposition d'une sorte de duvet d'un rouge plus ou moins vif, dû particulièrement à la couleur des sporidies. Les deux autres espèces sont moins communes, l'une est blanche et l'autre fauve.

MYCOLOGIE. On a désigné sous ce nom la science dont l'objet est l'étude spéciale des Champignons; et depuis que ce vaste groupe de végétaux a été subdivisé en plusieurs familles, on peut conserver ce mot pour l'histoire de toutes les plantes comprises autrefois sous le nom de Champignons, lesquelles, malgré leur diversité, ont quelques caractères communs dans leur texture et leur mode de développement, qui engageront toujours à les grouper les uns auprès des autres. Leurs principaux caractères, et l'organisation des familles qu'elles composent, sont exposés aux articles **CHAMPIGNONS**, **LYCOPERDACEES**, **HYPOXYLONS**, **MUCÉDINÉES** et **URÉDINÉES**. V. ces mots.

MYCONIA. BOT. Le genre auquel La Peyrouse, dans son Abrégé des plantes des Pyrénées, a donné ce nom, avait déjà reçu celui de *Ramondia* qui a été adopté. V. **RAMONDIA**.

Necker (*Elem. Bot.*, n° 59) avait donné le nom de *Myconia* à un genre formé des espèces de *Chrysanthemum* de Linné, auxquelles il attribuait un involucre simple, à plusieurs divisions, et une aigrette en forme de petite couronne membraneuse.

MYCOPORE. *Mycoporium*. BOT. Genre de Lichens hyménothalames, de la tribu des Trypéthéciacées, établi par Meyer, d'après les caractères suivants : noyau subglobuleux, gélatineux, dépourvu de périthèque; verrues subgélatineuses, hétérogènes, multiloculaires, parties de plusieurs trous au sommet pour recevoir les thèques qui sont oblongues et annulaires; ostioles distinctes. Ces plantes se trouvent sur les troncs et les écorces des arbres des régions tropicales.

MYCTERIA. OIS. V. **JABIRU**.

MYCTÈRE. *Mycterus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Héloromères, famille des Sténélytres, tribu des Rhynchostomes, établi par Clairville, et auquel on peut donner pour caractères : devant de la tête allongé en forme de museau ou de petite trompe; antennes filiformes; corps oblong, assez large et épais; pattes courtes; corselet plus étroit en avant, en forme de trapèze; écusson arrondi. Ce genre se distingue des Sténostomes qui en sont très-voisins, par la forme du corps qui, dans ces derniers, est allongé et ressemble à celui des Oédémères. Clairville ayant voulu conserver le nom de *Rhinomacer* à un genre formé d'un démembrément de celui que Geoffroy nommait ainsi, désigne sous le nom de Myctère le genre que Fabricius avait appelé *Rhinomacer*. Olivier a adopté la dénomination de Myctère et son application; mais il a fait un genre particulier, sous le nom de *Rhinomacer*, de quelques espèces que Fabricius avait placées dans sa coupe générique ainsi désignée.

MYCTÈRE CURCULIOÏDE. *Mycterus curculioides*, Clairville, Latr.; *Rhinomacer curculioides*, Fab. Long de deux lignes et demie à trois lignes; tête prolongée, grise; corselet gris, chagriné ainsi que les élytres qui sont de la même couleur; quand l'insecte n'a pas été usé par un frottement, il est couvert d'une poussière

jaunâtre comme certains Charançons. On connaît une autre espèce de ce genre qui a été nommée *Rhinomacer umbellatorum* par Fabricius. Toutes deux se trouvent en Hongrie.

MYCTIRE. CRUST. V. MICTYRIDE.

MYCTOPHE. *Myctophum*. POIS. Raffinesque a, dans son *Indice Ichthologia Siciliana*, établi sous ce nom un genre dont il a figuré, sous le nom de *punctatum*, une espèce méconnaissable où l'on peut néanmoins, et malgré la petite corne imaginaire qu'y a mise le graveur, retrouver le *Scopelus Humboldtii* de Risso.

MYDAS ou MYDAUS. *Mydaüs*. MAM. (Et non pas *Midaus*, comme l'on écrit quelques auteurs.) Genre de Carnassiers plantigrades composé, dans l'état présent de la science, d'une seule espèce que Desmarest et Raffles avaient d'abord placée parmi les Mouffettes et décrite sous le nom de *Mephitis Javanensis*, mais dont Fr. Cuvier et Horsfield ont fait le type d'une nouvelle division, sous le nom de *Mydaüs meliceps*. Cet animal, découvert dans l'Inde il y a quelques années par Leschenault de la Tour, présente en effet quelques caractères génériques qui lui sont propres, dans sa tête conique et allongée, dans sa queue presque rudimentaire, dans ses oreilles dépourvues de conques, et dans ses narines qui s'avancent de beaucoup au delà des os maxillaires, et se trouvent environnées d'un muflé dont on ne peut mieux donner l'idée qu'en le comparant, avec Fr. Cuvier, au groin du Cochon. Les dents sont en même nombre et de même forme que chez les Mouffettes; seulement la longueur plus considérable de la tête chez le *Mydaüs*, a permis aux molaires de s'écarter davantage les unes des autres; et les incisives, au lieu d'être disposées sur une ligne à peu près droite, sont placées en demi-cercle. Les mamelles sont au nombre de quatre, deux étant pectorales, deux abdominales.

L'espèce unique de ce petit genre : MYDAS TÉLAGON, *Mydaüs meliceps*, Fr. Cuvier, avait déjà été indiquée par Marsden (Histoire de Sumatra), sous le nom de *Stinkard*, qui signifie puant. Elle répand en effet, comme les Mouffettes, une odeur extrêmement fétide; et c'est aussi à cette même circonstance que se rapporte la dénomination générique de *Mydaüs*, proposée par Fr. Cuvier dans son Histoire naturelle des Mammifères (avril 1821), et adoptée depuis par plusieurs naturalistes. Le pelage du *Mydaüs meliceps*, très-peu fourni surtout vers les parties inférieures du corps, est généralement brun avec une tache blanche longitudinale sur l'occiput, tache qui se prolonge sur le milieu du dos et jusque sur la queue, en une ligne de même couleur. Telle est du moins la disposition la plus ordinaire : car ce genre est, comme celui des Mouffettes, remarquable par les nombreuses variations que présente le pelage, suivant les individus; ainsi, la ligne blanche est très-fréquemment interrompue sur une étendue plus ou moins considérable, et elle manque même quelquefois presque entièrement. Cette espèce n'est pas rare à Java, et c'est de cette île que Leschenault de la Tour, Diard et Duvaucel ont envoyé au Muséum les peaux et le squelette qu'il possède aujourd'hui; elle existe aussi à Sumatra où elle est connue

sous le nom de Télagon, qui lui a été conservé en français par Fr. Cuvier. Tel est le genre *Mydaüs* fort semblable à celui des Mouffettes par le système dentaire, par les organes de la locomotion, par presque tous les caractères de premier ordre, et même par les couleurs du pelage; mais qui néanmoins se distingue très-facilement au premier coup d'œil de ce dernier, soit par la forme très-singulière de sa tête, soit par la disposition de son muflé, soit par l'extrême brièveté de sa queue.

MYDAS. REPT. On a donné ce nom à une Tortue.

MYDAS. *Mydas*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Mydasien, établi par Fabricius, aux dépens du grand genre *Musca* de Linné et des Némotèles de Degéer, et ayant pour caractères : antennes beaucoup plus longues que la tête, et dont le troisième article forme une masse ovoïde, divisée transversalement en deux articles avec un ombilic à leur extrémité renfermant un très-petit stylet; point d'yeux lisses distincts; ailes écartées. Les Diptères de ce genre se distinguent des Thérèves de Latreille, par les antennes qui, dans ces derniers, ne sont, au plus, que de la longueur de la tête, avec le troisième article en cône allongé et portant un filet distinct.

MYDAS EFFILÉ. *Mydas filatus*, Fabr.; *Nemotelus asiloïdes*, Degéer, Mém. sur les Ins., t. VI, p. 204, tab. 25, fig. 6; Drury, *Illust. of Insect.*, t. I, tab. 44, fig. 1. Il est long de plus d'un pouce, d'un noir foncé par tout le corps avec les côtés et quelquefois tout le second anneau transparents et rougeâtres. Sa tête est aplatie, un peu plus large que la partie antérieure du corselet, avec les yeux d'une couleur métallique sombre; les antennes sont noires, ainsi que la trompe qui se dirige en avant, après avoir formé deux coudes. Le corselet est grand, velouté, presque en trapèze, s'élargissant postérieurement et comprimé sur les flancs. Les ailes sont presque aussi longues que le corps, d'un brun enfumé plus foncé vers leur attache qui devient aussi noire que le corps; elles sont comme finement plissées dans le sens de leur largeur, sur plusieurs points de leur surface. Les pattes sont grandes, les postérieures surtout le sont beaucoup plus que les autres, la cuisse est armée en dedans de petites épines, et la jambe terminée par une forte pointe. Les tarses sont assez longs, terminés par des crochets et par deux pièces membraneuses jaunes. L'abdomen est allongé, glabre et terminé par quelques poils. On trouve cette espèce en Caroline; on en trouve une autre, plus petite, en Portugal; enfin le Brésil en offre une troisième qui atteint à plus de deux pouces de longueur.

MYDASIENS. *Mydasii*. INS. Tribu de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, établie par Latreille, et caractérisée ainsi : palpes manquant ou n'étant pas extérieures; dernier article des antennes terminé par un stylet, tantôt en massue ovoïde, divisé transversalement en deux, avec un ombilic au bout, tantôt en cône allongé ou en alène; suçoir de quatre soies; trompe courte, rétractée et terminée par deux lèvres saillantes, grandes, relevées, et faisant un angle avec elle. Cette tribu renferme les genres *Mydas* et *Thérève*. V. ces mots.

MYDAUS. MAM. V. MYDAS.

MYDONOTRICHUM. *NOT.* Ce genre établi par Corda, dans les Champignons pyrénomycètes, a été réuni au genre *Vermicularia*.

MYE. *Mya. cosca.* Ce genre d'Acéphales testacés appartient à la famille des Enfermés de Cuvier. Il peut être caractérisé de la manière suivante : animal ovale, plus ou moins épais, pourvu de deux tubes réunis, longs et revêtus d'un épiderme brun et rugueux; les lobes du manteau réunis ne laissant qu'une très-petite ouverture antérieure; pied petit, linguiforme, rudimentaire; palpes labiales épaisses, pointues, profondément striées à leur face interne; trois feuillets branchiaux de chaque côté: l'interne le plus grand, l'externe le plus petit; ils se réunissent postérieurement et leur masse flotte dans la cavité du manteau; coquille transverse, ovale, sub-équilatérale, baïllante aux deux bouts; valve gauche munie d'une dent cardinale, grande, comprimée, arrondie, saillante presque verticalement; une fossette cardinale à l'autre valve; ligament intérieur s'insérant sur la dent saillante et dans la fossette de la valve opposée. Les *Myes* vivent enfoncées dans le sable, près des côtes; elles y sont placées les tubes ou siphons en haut, et l'ouverture de la bouche en bas; il doit leur être fort difficile de quitter cette position ou de se creuser un nouveau trou lorsqu'elles sont arrachées de celui où elles ont pris leur accroissement.

MYE TRONQUÉE. *Mya truncata*, Lamk., *Encyclop.*, pl. 229, fig. 2, a, b. Coquille fort commune, épaisse, subovale, baïllante aux deux extrémités, mais surtout postérieurement, où elle est comme tronquée à l'endroit où sont fixés les siphons.

MYE DES SABLES. *Mya arenaria*, Lamk., *Encyclop.*, pl. 229, fig. 1, a, b. Elle se distingue de la précédente par sa forme régulièrement ovale; elle n'est point tronquée postérieurement, elle est moins inéquilatérale, moins épaisse, et aussi moins épidermée. Toutes deux se rencontrent dans l'Océan d'Europe.

MYGALE. *RAM. V. DESMAN.*

MYGALE. *Mygala. ARACHN.* Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Tétrapneumones, établi par Walckenaer, et ayant pour caractères : yeux au nombre de huit, presque égaux, groupés sur une élévation, et disposés ainsi : trois de chaque côté, formant par leur réunion un triangle renversé et dont la pointe est en devant; les deux autres situés sur une ligne transverse, entre les précédents; mandibules horizontales, avec leur crochet terminal fléchi en dessous, et ayant, dans quelques-unes, des pointes cornées, disposées en forme de râteau ou de dents de peigne, et placées au-dessous de ce crochet; palpes insérées à l'extrémité des mâchoires; filières inégales, dont deux beaucoup plus grandes, de quatre articles, saillantes et presque cylindriques; les autres très-petites. Les espèces de ce genre, démembré du genre *Aranca* de Linné et de Fabricius, avaient attiré l'attention des naturalistes avant que Walckenaer l'eût établi. Dorthes aperçut le premier que l'organisation de la bouche des Mygales n'était pas la même que celle des véritables Araignées; Latreille fit en même temps la même remarque, et Walckenaer, qui étudiait les Aranéides, confirma quelque temps après les obser-

vations de ses devanciers, et établit le genre *Mygale* tel qu'il a été caractérisé plus haut, avec l'Araignée aviculaire de Linné et quelques autres analogues, et avec des Araignées mineuses d'Olivier. Quoique ce mot *Mygale* ait déjà été employé par Cuvier pour désigner un genre de Quadrupède, et que les Grecs l'aient employé au même usage, Latreille l'a conservé, afin de ne pas embrouiller la science en créant un mot nouveau qui nécessiterait une synonymie.

Les *Mygales* se distinguent facilement des *Ériodons* et des *Atypes* de Latreille par leurs palpes insérées à l'extrémité des mâchoires, ce qui n'a pas lieu dans ces deux derniers genres qui les ont attachées à la base de ces mêmes mâchoires. Les *Filistales* et les *Disdères*, qui appartiennent à la même famille, en sont séparées par le nombre de leurs yeux, qui n'est que de six, et par leurs filières qui sont toutes très-courtes. Walckenaer (*Tableau des Aran.*, p. 5 et suiv.) divise le genre *Mygale* en trois familles : dans la première, les *Plantigrades*, il place les espèces à pattes obtuses à leur extrémité, charnues et veloutées en dessous et à ongles non pectinés, insérés en dessus et cachés par les poils; leurs mandibules sont inermes ou dépourvues de râteaux. Dans la seconde famille, les *Digitigrades inermes*, se rangent les espèces à pattes minces à leur extrémité, avec des ongles terminaux apparents et pectinés; leurs mandibules sont dépourvues de râteau comme dans la famille précédente. Enfin dans sa troisième famille, les *Digitigrades mineuses*, il met les espèces dont les ongles terminaux sont apparents et non pectinés, et dont les mandibules sont pourvues, à l'extrémité de leurs premières pièces, de pointes droites, cornées, et formant un râteau. Olivier (*Encycl. Method.*, art. **MYGALE**) ne fait entrer dans ce genre que les espèces qu'il a désignées dans son article **ARAIGNÉE** sous le nom de *Mineuses*; ainsi, d'après lui, la *Mygale aviculaire* et ses congénères doivent former un autre genre. Quoique l'opinion de ce naturaliste soit d'un grand poids dans cette matière, Latreille a pensé qu'il était inutile d'introduire ce nouveau genre, surtout depuis qu'il a découvert des espèces qui forment la liaison entre les Araignées aviculaires et les *Mineuses*.

Le genre *Mygale* renferme les Araignées les plus grandes et les plus fortes, associées à des espèces assez faibles, mais douées d'un instinct et d'une industrie qui leur tient lieu de force. Les premières, connues dans l'Amérique méridionale sous le nom d'Araignées Crabes, sont énormes, et quelques-unes peuvent occuper, les pattes étendues, un espace circulaire de huit à neuf pouces de diamètre; elles vivent dans des troncs d'arbres ou d'autres cavités, grimpent aux branches et saisissent quelquefois des Oiseaux-Mouches et des Colibris. Plusieurs voyageurs et naturalistes ont donné sur les mœurs de ces Araignées quelques détails qui doivent trouver place dans cet article. D'après Pison (*Hist. Natur. du Brésil*), l'espèce qu'il nomme *Nhamdu* ou *Nhamdu guacu* (Grande Araignée) et qui est, d'après Latreille, très-voisine de l'*Aviculaire*, nidifie à la manière des Oiseaux dans les cavités des vieux arbres ou dans les décombres. Pison dit encore qu'elle se construit quelquefois des toiles semblables à celles qu'

font toutes les Araignées. Latreille pense que l'auteur n'a point vu ces toiles, et qu'il est possible qu'on l'ait induit en erreur par de faux rapports. Il paraît qu'il est dans la même erreur ou qu'il s'abandonne à des conjectures, quand il dit que, dans l'accouplement, ces Araignées ont leurs corps opposés l'un à l'autre. Suivant cet auteur, la piqûre de cette Mygale, la liqueur sécrétée par sa bouche, et même ses poils sont réputés venimeux; le meilleur antidote, suivant lui, est la préparation du Crabe qu'il nomme Aratu (*Grapsus pictus*): on le pile et on en fait un breuvage en le mêlant avec du vin; il agit comme vomitif. Cette Mygale, au rapport du même voyageur, se dépille avec l'âge; alors la peau de son ventre est d'un rouge incarnat. Mérian, qui a observé les insectes de Surinam, dit avoir trouvé plusieurs individus de la Mygale aviculaire sur l'arbre nommé *Guajare*, y faisant leur nid et se tenant à l'affût dans le cocon que forme une chenille du même arbre. L'auteur de l'Histoire naturelle de la France équinoxiale place l'habitation de la Mygale aviculaire dans les fentes de rochers. Dans le Voyage à la Guiane du capitaine Stedmann, cette Araignée est appelée Araignée de buisson, et sa toile est, dit-on, de peu d'étendue, mais forte. On voit, d'après ces relations, et par la dissemblance qui règne entre elles, que des voyageurs, peu accoutumés à observer la nature, n'ont fait qu'errer dans le vague, et que leurs assertions ne sont pas propres à jeter un grand jour sur l'histoire de ces grandes Araignées. Les observations de Moreau de Jonnés, qui a fait une étude spéciale des productions naturelles de la Martinique, peuvent jeter un plus grand jour sur cette matière, et doivent trouver place ici. L'espèce dont ce savant a observé les mœurs est bien déterminée par Latreille, c'est son *Mygale Cacerides*; elle est connue aux Antilles sous le nom d'Araignée Crabe et sous celui de *Matoutou* que lui donnaient les anciens Caraïbes. Elle ne file point de toile, s'enterre et s'embusque dans les fentes de la paroi dépouillée des ravins creusés dans les tufs volcaniques; elle s'écarte souvent beaucoup de sa demeure pour chasser, se tapit sous des feuilles pour surprendre sa proie qui se compose d'Anolis, de Fourmis, et quelquefois de petits Colibris et du Sucrier. C'est pendant la nuit qu'elle chasse. Sa force musculaire est très-grande, et quand elle a saisi un objet avec ses pattes, on a beaucoup de peine à lui faire lâcher prise. Lorsque cette Mygale applique ses mandibules sur un corps dur et poli, on y voit aussitôt des traces d'un liquide qui doit être le venin qu'elle injecte et qui rend sa piqûre dangereuse. Cette liqueur est lactescente et d'une grande abondance pour le volume de l'animal. Les œufs de cette Araignée sont renfermés dans une coque de soie blanche d'un tissu très-serré; elle maintient cette coque sous son corselet au moyen de ses palpes, et la transporte avec elle; quand elle est pressée par ses ennemis, elle l'abandonne un instant, mais elle revient la prendre aussitôt que le combat a cessé. Les petits qui sortent de ces œufs sont entièrement blancs; le premier changement qu'ils éprouvent est l'apparition d'une tache noire qui se forme au milieu de l'abdomen et au-dessus. Moreau de Jonnés dit qu'un seul de ces cocons lui a fourni dix-huit cents à

deux mille petits; il est probable que les Fourmis détruisent une grande quantité de ces petits, car autrement la prodigieuse fécondité de ces animaux les rendrait plus communs qu'ils ne le sont à la Martinique.

D'autres espèces beaucoup plus petites, vivent sous tous les climats, et ont été observées par des naturalistes instruits, qui n'ont rien laissé à désirer sur leur histoire. Sauvages, Olivier, Latreille et Léon Dufour ont donné des détails curieux sur ces Araignées dans les divers ouvrages qu'ils ont publiés. Ces Mygales, qui sont nocturnes comme les précédentes, se construisent dans la terre, de profonds souterrains tapissés de soie, et fermés par une porte construite d'une manière très-remarquable. L'espèce que Sauvages a observée dans le midi de la France (Mygale maçonne) choisit ordinairement, pour faire son nid, un endroit où il ne se rencontre aucune herbe, un terrain en pente ou à pic, afin que l'eau de la pluie ne puisse s'y arrêter; elle tâche aussi de trouver une terre forte, exempte de roches et de petites pierres, et y creuse un boyau d'un ou deux pieds de profondeur, du même diamètre partout et assez large pour qu'elle puisse s'y mouvoir en liberté. Elle le tapisse d'une toile adhérente à la terre, soit pour éviter les éboulements, soit pour se ménager des moyens de communication, afin de sentir du fond de son trou, ce qui se passe à sa porte. C'est surtout dans la fermeture qu'elle construit à l'entrée de son terrier, que brille principalement toute l'industrie de cette Araignée. Elle forme, avec plusieurs couches de terre détrempée, liées entre elles par des fils, une porte ronde, de la grandeur de son trou, dont le dessus, qui est plat et raboteux, se trouve à fleur de terre, et dont la partie inférieure ou le dessous est convexe, uni et recouvert d'une toile très-forte et à tissu très-serré; ces fils prolongés du côté le plus élevé du trou, y attachent la porte comme avec des pentures, de manière que quand on ouvre cette porte, et qu'on vient à l'abandonner ensuite, elle se referme d'elle-même par son propre poids; l'entrée du trou forme par son évatement une sorte de feuillure contre laquelle la porte vient battre et n'a que le jeu nécessaire pour y entrer et s'y appliquer exactement; ce couvercle ou opercule est absolument semblable, extérieurement, au terrain qui l'environne; il ne présente aucune saillie ni fissure quand il est fermé, et il est difficile de découvrir l'endroit où il existe. C'est dans ce trou ainsi fortifié que la Mygale femelle dépose ses œufs, et c'est en août qu'elle entre en amour, du moins ce n'est qu'après ce temps qu'on a trouvé des petits dans les nids de Mygales. Dorthes en a compté une trentaine dans un seul nid. Quand on vient à inquiéter la Mygale maçonne dans son habitation et qu'on tente d'ouvrir la porte de son nid, elle emploie toute sa force et son adresse pour l'empêcher. Dès qu'elle sent le moindre mouvement à sa porte, elle se précipite du fond de son trou où elle se tient toujours, et accourt à l'entrée; là, le corps renversé et accroché par les pattes, d'un côté aux parois de l'ouverture, et de l'autre à la toile qui tapisse le dessous de l'opercule, elle tire fortement à elle. Sauvages, qui faisait ces expériences, vit, en entr'ouvrant la porte, l'Araignée placée comme on vient

de le dire. Chaque fois qu'il parvenait à entr'ouvrir cette porte avec une épingle, et qu'il venait à lâcher prise, elle se refermait de suite; il l'ouvrait et la laissa refermer plusieurs fois sans que l'Araignée lâchât prise, et elle ne céda et ne s'enfuit au fond, que quand la porte fut entièrement ouverte. Si on ne force pas l'entrée du trou et qu'on revienne à la charge plusieurs fois, après de courts intervalles, la Mygale arrive sur-le-champ et répète le même manège. Tant qu'elle tient sa porte fermée, elle ne craint rien, et l'on peut travailler autour de son trou et cerner la terre pour enlever son habitation sans qu'elle abandonne son poste; si on la fait sortir de son nid, elle perd tout le courage qu'elle montrait en le défendant; le grand jour la déconcerte, et ce n'est qu'en chancelant qu'elle parvient à faire quelques pas; elle semble dans un élément étranger. On ne l'a jamais vue sortir d'elle-même de son habitation, ce qui porte à croire qu'elle est nocturne; en effet, Olivier dit que la Mygale Ariane, qu'il a trouvée dans l'île de Naxos, ne sort de son nid que pendant la nuit. Il paraît constant que la Mygale maçonne et toutes les autres espèces analogues ne travaillent à la construction de leurs nids que la nuit, car personne, jusqu'à présent, n'en a vu pendant le jour hors de leur habitation. Il est presque certain qu'elle ne sort aussi que la nuit pour recueillir les insectes qui se prennent dans les filets qu'elle tend à fleur de terre aux environs de son habitation. Dorthes a trouvé des débris d'insectes et de Coléoptères assez gros au fond de son nid. Latreille pense que ces Araignées vivent dans le voisinage les unes des autres sans se nuire, et il base son opinion sur un fait incontestable: « Il existe, dit-il, dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, un bloc de terre taillé en forme de parallépipède, et dont un des côtés offre, à chacun de ses angles, un nid de la Mygale de Sauvages. »

Rossi a fait encore une observation fort curieuse sur une espèce de Mygale qui se trouve en Corse. Il a vu que si on détruit l'opercule qui ferme l'entrée de son nid, elle le reconstruit, et qu'un peu plus d'un jour suffit pour ce travail. La différence qu'il y a de cet opercule au premier, c'est qu'il n'est pas mobile. Rossi ne dit pas comment l'insecte peut sortir de son nid et y rentrer; mais Latreille pense que l'expérience peut avoir été faite à l'entrée de l'hiver, et qu'à cette époque la Mygale pourrait bien fixer sa porte jusqu'au printemps. Enfin Olivier a observé aux environs de Saint-Tropez et aux îles d'Hières en Provence, le nid d'une Mygale qui pourrait bien être, suivant Latreille, la Mygale cardeuse. La position et la structure de ce nid différent beaucoup de celles des autres espèces, et annoncent que l'animal a des mœurs différentes; ce nid était situé dans un terrain horizontal. Sa porte, quoique de terre, et se fermant d'elle-même par une sorte de ressort, ressemblait à un cercle dont on aurait retranché une petite portion; elle était attachée à un des côtés de l'ouverture, et l'entrée était libre. Olivier ne vit pas l'Araignée qui était peut-être absente ou bien qui n'existait plus; il présume qu'elle ne ferme sa porte que dans les moments où elle est dans son nid. Boyer Fonscolombe a aussi observé ce même nid; il dit qu'il

est formé d'un tuyau de soie, enfoncé verticalement en terre, et qu'il est fermé par deux battants placés d'une manière horizontale à la surface du terrain.

Le genre Mygale n'est pas très-nombreux en espèces; on en connaît une quinzaine que Latreille place dans deux grandes coupes qu'il subdivise: voici la description des principales et leur place dans ces divisions.

‡ Extrémité supérieure de la première pièce des mandibules dépourvue de pointes cornées, droites et avancées.

α Extrémités inférieures des pattes garnies d'une brosse épaisse et serrée, cachant en majeure partie les crochets.

MYGALE AVICULAIRE. *Mygale Aricularia*, Latr., Walck.; *Aranea Aricularia*, L., Fabr.; *Aranea hirtipes*, Fabr.; Araignée des Oiseaux. Degéer; Klein, Ins., t. 1, tab. 11, *mas*. Cette espèce varie beaucoup pour la grandeur; on en trouve qui n'ont que seize lignes de longueur depuis le bord antérieur du corselet jusqu'à l'extrémité de l'abdomen; les plus grandes vont jusqu'à plus de deux pouces. Tout leur corps est velu, surtout chez les jeunes individus; le corselet est déprimé, grand, ovale et tronqué postérieurement; il a, vers son milieu, une petite cavité transverse, et des enfoncements disposés en rayons; l'abdomen est ovale et porte deux filières longues et cylindriques. Les pattes, couvertes de longs poils, ont en dessus quelques raies longitudinales plus claires; celles de la première et de la dernière paire sont plus longues; les jointures sont en dessus d'un rouge pâle; les deux derniers articles ont inférieurement une brosse formée par des poils très-courts et très-pressés; celle de l'article terminal est arrondie au bout et cache deux crochets petits et simples. Les griffes des mandibules sont fortes, coniques et très-noires; elles ont évidemment une petite ouverture longitudinale sur le côté extérieur, près de leur extrémité. Les palpes des mâles sont terminées par un bouton écailleux, replié en dessous et finissant en un crochet arqué, très-fort et aigu. Cette espèce se trouve à Cayenne et à Surinam. On peut rapporter à la même division les *Mygale Blondi*, *canceoides*, *fasciata*, *atra* et *brunnea* de Latreille. Elles habitent toutes les contrées les plus chaudes de l'Amérique, de l'Afrique et des Grandes Indes.

β Extrémités inférieures des pattes sans brosses et simplement velues; crochets terminaux découverts, saillants, très-distinctement pectinés en dessous.

MYGALE NOTASIENNE. *Mygale Notasiana*, Walck., Tableau des Aran., pl. 1, fig. 5 (yeux). Longue de sept à huit lignes; corps d'un brun clair, luisant, peu velu, si ce n'est sur les pattes; les deux premières aussi grandes que les dernières; tubercule des yeux peu élevé. Elle habite la Nouvelle-Hollande. Le *Mygale calpeiana* de Walckenaer appartient aussi à cette division.

‡‡ Extrémité supérieure de la première pièce des mandibules armée de pointes cornées, droites, et dont quelques-unes forment ordinairement une sorte de rateau. Cette section renferme les Araignées mineuses d'Olivier.

α Bout des tarsi garni en dessous d'une brosse épaisse et serrée, cachant, en majeure partie, les crochets.

MYGALE BERSEUSE. *Mygale cratiens*, Latr. Longue de sept à huit lignes; noire, avec quelques traces d'un duvet cendré, formant deux ou trois raies longitudinales sur les mandibules; leur extrémité supérieure offre un assez grand nombre de pointes avancées et parallèles. Plus petite que les espèces suivantes. Latreille ne dit pas d'où vient cette espèce; il pense qu'elle a beaucoup de rapports avec le *Mygale nidulans*, de Walckenaer, qui habite la Jamaïque.

β Bouts des tarsi sans brosses et simplement velus en dessus; crochets découverts et saillants.

* Crochets des tarsi distinctement pectinés en dessous.

MYGALE CARDEUSE. *Mygale carminans*, Latr. Corps d'un brun fauve, pâle, mêlé de cendré; corselet un peu aplati; mandibules noires, garnies d'un duvet cendré qui laisse à nu deux intervalles formant deux raies noires; râteau de quatre dents. Les mâles ont une forte épine à l'extrémité postérieure du cinquième article de la première paire de pattes. L'organe sexuel est arrondi inférieurement et se termine en forme d'âlène bifide et très-aiguë. Du midi de l'Europe.

** Crochets des tarsi sans dentelures sensibles à leur partie inférieure.

MYGALE MAÇONNE. *Mygale cementaria*, Latr., Mém. Soc. Hist. nat. de Paris, an VII, p. 121, pl. 6, fig. 1, A-F; Walck., Hist. des Aran.; Dorthes, *Trans. Lin. Soc.*, tab. 2, pl. 17, fig. 6. Longue de huit à dix lignes, brune, luisante; palpes hérissées de piquants; mandibules armées en dessous de cinq dents étroites, allongées, presque égales, dont les deux plus éloignées plus courtes; corselet ayant un enfoncement transversal et postérieur; sa carène et ses bords d'un brun plus clair; abdomen obscur en dessus, moins foncé sur les côtés et en dessous, couvert d'un duvet court; poitrine et pattes d'un brun plus clair que le reste du corps. Europe. Les *Mygale Sauvagesii* de Latreille et *Ariane* d'Olivier appartiennent à cette sous-division; elles ont les mêmes habitudes.

MYGALURUS. BOT. Ce genre, établi par Link pour les *Festuca Myurus* et *bromoides*, n'a pas été adopté.

NYGINDE. *Myginda*. BOT. Ce genre, de la famille des Célastrinées de R. Brown, et de la Tétrandrie Tétragynie, L., a été établi par Jacquin (*Plant. Amer.*, p. 24, tab. 16). Swartz lui réunit le *Rhacoma* de Linné ou *Crassopetalum* de P. Browne. Étudié de nouveau en ces derniers temps, par Kunth et De Candolle, ce genre présente les caractères suivants: calice très-petit, urcéolé, persistant, à quatre divisions plus ou moins profondes; quatre pétales insérés au-dessous d'un disque, munis d'un onglet large et court, égaux et réfléchis; quatre étamines insérées entre les lobes du disque, alternes avec les pétales et plus courtes que ceux-ci, à anthères didymes, biloculaires et s'ouvrant du côté intérieur par une ligne longitudinale; disque très-grand, placé au fond de la fleur, urcéolé, profondément lobé au point où s'insèrent les étamines; ovaire supère, sessile, presque arrondi, à quatre ou rarement

à trois loges, au fond de chacune desquelles est dressé un ovule solitaire; style terminal, très-court, quelquefois nul, à quatre stigmates; drupe ovoïde, pisiforme, uniloculaire et monosperme, probablement par suite d'avortement. Les Mygindes sont des arbrisseaux non épineux, qui croissent dans l'Amérique méridionale et dans les Antilles. Leurs branches sont tétragones, garnies de feuilles opposées ou ternées, légèrement coriaces, simples, entières et accompagnées de stipules géminées. Les fleurs, d'une extrême petitesse, blanches ou roses, sont portées sur des pédoncules axillaires, souvent trichotomes. Les fruits sont d'un rouge vif.

MYGINDE URAGOGA. *Myginda Uragoga*, Jacq. Cette espèce doit être considérée comme le type du genre. Ses racines, ainsi que les feuilles, sont employées par les habitants de Carthagène et de Sainte-Marthe, comme diurétiques.

MYIAGRA. OIS. V. MYIAGRAIRE.

MYIAGRAIRE. *Myiagra*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, établi par Vigors et Horsfield pour quelques espèces de la Nouvelle-Hollande, très-voisines du genre Noucherolle. Caractères: bec droit, assez court, déprimé, élargi à la base, beaucoup plus large que haut; mandibule supérieure échaucrée; narines basales, ovales, presque cachées par les plumes et les barbules; base hérissée de soies fortes; ailes médiocres, arrondies; première rémige courte, deuxième plus longue du double, troisième, quatrième et cinquième égales, très-longues; queue médiocre, large, égale, presque fourchue; pieds grêles, médiocres; tarsi scutellés, mais la suture qui isole chaque scutelle ne paraissant presque pas.

MYIAGRAIRE RUBÉCULOÏDE. *Myiagra rubeculoides*, Vig. et Horsf. Parties supérieures d'un gris plombé; gorge et poitrine rousses; abdomen blanchâtre; moignons, rémiges et rectrices fauves; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces.

MYIAGRAIRE D'UN GRIS DE PLOME. *Myiagra plumbea*, Vig. et Horsf. Parties supérieures d'un fauve plombé; tête, occiput et gorge d'un bleu cendré brillant; abdomen blanc; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces.

MYIAGRAIRE MACROPTÈRE. *Myiagramacroptera*, Vig. et Horsf. Parties supérieures d'un fauve olive, les inférieures blanches; rémiges et rectrices fauves; le bord externe de celles-ci de même que la gorge blancs; bec cendré; pieds bruns. Taille, cinq pouces.

MYIAGRAIRE RESPLENDISSANT. *Myiagra resplendens*, Drap. Tout son plumage est d'un noir bronzé, à reflets métalliques, à l'exception de l'abdomen et des tectrices subcaudales qui sont d'un blanc assez pur; le bec est d'un bleu noirâtre, plombé à sa base; les pieds sont noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

Il faudra sans doute rapporter à ce genre le *Muscicapa querula* et quelques autres Platyrhynques.

MYIOPHAGE. *Myiophaga*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, proposé par Lesson pour un Oiseau que l'on avait jusqu'ici placé, avec doute, parmi les Brèves. Le genre nouveau présenterait pour caractères: bec médiocre, allongé, fort, convexe, crochu, comprimé sur les côtés, denté, à mandibule inférieure un peu

renflée; bords du bec lisses et membraneux; narines latérales, ouvertes et amples; ailes allongées, pointues: deuxième et troisième rémiges les plus longues; queue moyenne, à peu près rectiligne; tarsi longs, minces, à scutelles peu marqués. Les Myiophages sont des Oiseaux solitaires, faisant leur demeure habituelle dans les forêts touffues, élevées de quatre à six mille pieds au-dessus du niveau de la mer. C'est dans ces montagnes littorales que l'on trouve ces Oiseaux, mais toujours cachés et retirés sous le feuillage le plus épais, cherchant pour leur nourriture les fruits mûrs et les insectes.

MYIOPHAGE BLEUET. *Myiophaga glaucina*; *Pitta glaucina*, Temm., Ois. col., pl. 194. La couleur dominante de son plumage est le noir moiré de bleu violet, et ces nuances, selon la direction des rayons incidents, passent au bleu d'azur magnifiquement lustré: le poignet et les bords de l'aile sont d'un bleu plus pur et plus brillant que sur aucune autre partie; du reste, la base de toutes les plumes est d'un blanc très-pur. Le bec et les pieds sont noirs; les tarsi sont très-longs et la queue fort courte. Taille, huit à neuf pouces, De Java.

Lesson pense qu'il faut encore rapporter à ce genre le Fourmilier Andromède, *Myiothera Andromeda*, et le Fourmilier flambé, *Myiothera strigilata*.

MYIOTHERA. ois. Les espèces qu'Illiger comprenait dans ce genre ont été disséminées dans ceux qui ont été nommés depuis GRALLAIRE, BREVE, MYIOPHAGE, FOURMILIER, etc. V. ces mots.

MYIOTHÈRE. ois. Vieillot a établi sous ce nom, une famille qui contient les genres Platyrhynque, Rollier, Canopophage, Gallite, Moucherolle, Tyran, Bécarde, Pythis et Ramphocène.

MYLABRE. *Mylabris*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachéides, tribu des Cantharidies, établi par Fabricius aux dépens du grand genre Méloé de Linné, et restreint par Latreille et les autres entomologistes. Le corps des Mylabres est oblong; leur tête est plus large que le corselet, inclinée; le labre est transversal, échancré au milieu; les mandibules sont cornées, très-dures, arquées, terminées en lames vues en dedans, mais ayant une apparence pointue quand on les regarde en dessus; les palpes maxillaires sont composées de quatre articles dont le premier est très-court et les trois autres presque égaux; le dernier est ovoïde et comme tronqué à son extrémité. Les antennes ne sont pas plus longues que la tête et le corselet pris ensemble; elles sont composées de onze articles: le premier est un peu plus épais et plus long que les autres, le second très-petit, les suivants grenus, à peu près de la même longueur et augmentant d'épaisseur jusqu'au dernier, qui est ovoïde, assez gros, et finit en pointe. Ces derniers articles forment une massue qui est toujours arquée. Les yeux sont placés en dehors des antennes, ils sont ovales et paraissent entiers; le corselet est petit, plus étroit que l'abdomen, oblong: sa partie dorsale est allongée, un peu plus étroite vers la tête; le dessous est extrêmement étroit, ce qui lui donne, vu de profil, une forme triangulaire; il est arrondi aux angles et

assez convexe; l'écusson est très-petit, arrondi; les élytres sont oblongues, inclinées sur les côtés, de manière à donner une forme parfaitement cylindrique à l'insecte; elles sont un peu flexibles et arrondies à leur partie postérieure; l'abdomen est mou; les pattes sont assez grandes, avec les jambes terminées par deux épines, et les tarsi par deux crochets bifides à leur extrémité. Les organes digestifs des Mylabres n'ont pas plus d'une fois et demie la longueur du corps; ils commencent par un jabot très-court; l'œsophage est plus long, en forme de poire, plus large vers le bas; le ventricule chylique est de la même largeur dans toute sa longueur, et plissé transversalement; il donne attache inférieurement à six vaisseaux hépatiques longs, qui vont s'insérer en deux faisceaux de trois chaque, à la fin de l'intestin grêle qui est très-mince et assez long; le cœcum s'élargit un peu et est terminé par un court rectum moins large que lui. Le corps des Mylabres est généralement noir; leurs élytres sont rougeâtres ou jaunâtres, et ont ordinairement des bandes ou des taches noires. Ces insectes sont tous propres aux contrées chaudes de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Inde.

MYLABRE DE LA CHICORÉE. *Mylabris Chicorii*, Fabr., Oliv. (Col., III, 47, 1, A, E.) Long de six à sept lignes, noir, velu, avec trois bandes jaunes et dentées, dont la première divisée en deux taches sur les étuis. Il se trouve dans toutes les parties chaudes de l'Europe, sur les Chardons, la Chicorée et d'autres plantes.

MYLANCHE. *Myranche*. bot. Genre institué par Wallroth, dans sa Monographie de la famille des Orobanchées (p. 75), dont les caractères consistent en des fleurs polygames: les inférieures femelles, les supérieures hermaphrodites et stériles; calice bibractéolé, urcéolé, à cinq dents dont la postérieure, plus grande que les autres, s'en distingue encore par un sinus plus profond. Les fleurs hermaphrodites ont la corolle hypogyne, à tube comprimé, à lèvre supérieure voûtée et entière, l'inférieure trifide et égale; elles ont quatre étamines incluses, insérées au tube de la corolle, portant des anthères à deux loges cartilagineo-mucronées, séparées à leur origine; l'ovaire est entouré d'un disque annulaire, à deux loges, à deux placentaires pariétaux et bilobés, renfermant plusieurs ovules anatropes; le style est simple, et le stigmate capité, émarginé. Les fleurs femelles ont la corolle courte, obtusément quadridentée, l'ovaire semblable à celui des fleurs hermaphrodites, le style court, le stigmate échancré, la capsule petite, ovale, incomplètement bivalve au sommet, à valves plus profondément distinctes au sommet et placentifères au milieu; elle renferme plusieurs semences oblongues et à test coriace, l'embryon est très-petit, subglobuleux. Ce genre paraît complètement identique avec celui que Nuttall a nommé *Epifagus*, dont on a fait ensuite *Epiphegus* et qui a pour type l'*Orobanche Virginiana* de Linné. Raffinesque a donné à ce même genre le nom de *Leptamnium*.

MYLESIS. ins. Nom donné par Pallas, dans ses *Icones*, à un nouveau genre de Coléoptères, qu'il forme du *Tenebrio Gigas* de Fabricius. V. TENEBRION.

MYLÈTE. *Myletes*. pois. Genre de Malacoptérygiens

abdominaux, famille des Salmones, établi par Cuvier, aux dépens des Saumons, avec ces caractères distinctifs : dents en prismes triangulaires, courts, arrondis aux arêtes et dont la face supérieure se creuse par la mastication, de sorte que les trois angles y forment autant de pointes saillantes; bouche peu fendue, à deux rangs de ces dents aux intermaxillaires et un seul à la mâchoire inférieure, avec deux dents en arrière; langue et palais lisses; ventre caréné et denté en scie.

MYLÈTE BAREMOZE. *Myletes Baremoze*, Joan. Sa tête est pyramidale; son opercule est formé d'une grande écaille postérieure demi-circulaire, et de deux inférieures longues et étroites; sa membrane brachiostège est soutenue par quatre rayons lamelleux et tranchants en avant; corps allongé, couvert d'écailles assez grandes; quatorze rayons articulés aux pectorales qui sont courtes et pointues, neuf aux ventrales, dix à la dorsale, trente à l'anale et vingt-six à la caudale; sur le dos se trouve une petite adipeuse. La tête est nuancée de reflets dorés, lavée de vert et de bleu, avec le sommet d'un vert rougeâtre; les nageoires sont d'un jaune pâle, avec les extrémités brunes. Taille, cinq à six pouces. De l'Arabie.

A ce genre appartiennent encore les *Myletes niloticus*, Cuv. (*Cyprinus dentex*, Lin.); *Myletes rhomboidalis*, Cuv.; *Myletes duriventris*, Cuv.; *Myletes Brachypomus*, Cuv.; *Myletes macropomus*, Cuv.; *Myletes Paco*, Humb.; tous cinq de l'Amérique méridionale; le *Myletes Guile*, trouvé par Joannis aux environs de Thèbes.

MYLIA. BOT. Même chose que *Frullania*. V. JUNGERMANNIE.

MYLINUM. BOT. Gaudin, dans sa Flore Helvétique, avait créé, sous ce nom, un genre distinct pour le *Solinum curvifolia* de Linné; mais ce genre n'a pas été adopté.

MYLIOBATHIS. POIS. Synonyme de Mourine. V. ce mot.

MYLLÈNE. *Myllæna*. INS. Coléoptères pentamères? Genre de la famille des Brachélytres, tribu des Microcéphales, établi par le docteur Erichson qui lui assigne pour caractères : mandibules égales, allongées, cornées intérieurement, dentelées et terminées par un crochet; palpes labiales exarticulées et sétacées; languette courte, entière, dépourvue de paraglosses; quatre articles aux tarses antérieurs et cinq aux postérieurs, dont le premier un peu plus long. Ce genre a pour type le *Myllæna Dubia*; *Aleochara Dubia*, Gravenh. Il est noir, opaque, couvert d'une pubescence cendrée; le corselet a ses angles postérieurs proéminents; sa longueur est d'un peu plus d'une ligne; on le trouve aux environs de Berlin. Erichson lui adjoint deux autres espèces : *Myllæna intermedia* et *minula*, des mêmes localités.

MYLLOCÈRE. *Myllocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de Rhynchophores, de la famille des Curculionides, tribu des Phyllobides, institué par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : rostre assez court, plus ou moins arqué, un peu épais et arrondi; corps allongé; épaules obtusément anguleuses; cuisses simples.

MYLLOCÈRE CURVIROSTRE. *Myllocerus curvirostris*, Schoonh.; *Curculio curvirostris*, Fab. Antennes et

trompe noires; rostre un peu plus long que le corselet; tête noire, arrondie; yeux peu saillants; corselet noir, finement ponctué; élytres brunes, striées, un peu plus courtes que l'abdomen; dessous du corps noir ainsi que les pattes. Taille, deux lignes. De la Nouvelle-Hollande.

Les *Curculio dentifer* et *viridianus*, de Fabricius, font encore partie de ce genre.

MYLOCARYE. *Mylocaryum*. BOT. Quoique ce nom générique ait été proposé par Willdenow (*Enumerat.*, 1, p. 454) postérieurement à celui de *Cliftonia* déjà employé par Banks, la plupart des botanistes l'ont adopté. Le genre *Mylocaryum* est placé dans la famille des Éricinées, auprès du *Clethra*, et dans la Décandrie Monogynie. Nuttall (*Genera of north Amer. Plant.*, 1, p. 276) indique une affinité bien différente; car il demande s'il n'est pas voisin du *Banisteria*. Ce genre offre pour caractères essentiels : un calice très-petit, à cinq divisions profondes; une corolle à cinq pétales; dix étamines dont les filets sont dilatés et comme anguleux dans leur milieu; un ovaire supérieur, surmonté d'un stigmate sessile, en tête et trigone; une capsule à trois ou quatre ailes, ressemblant beaucoup à celle du *Polygonum Fagopyrum*, à trois ou quatre loges monospermes. Le *Mylocaryum ligustrinum*, Willd., loc. cit., Pursh (*Flor. Americ. septentr.*, t. 14), est un arbrisseau qui s'élève à plus d'un mètre, toujours vert, à rameaux cylindriques, d'un brun jaunâtre, garnis de feuilles alternes, portées sur de courts pétioles, glabres, rétrécies à la base et obtuses au sommet. Les fleurs sont disposées en grappes simples, terminales, accompagnées de bractées. Cette plante est indigène de l'Amérique septentrionale.

MYLŒQUE. *Mylæchus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Pelloïdes, établi par Latreille, aux dépens du genre *Catops* de Fabricius (Cholève, Latr.), et ayant pour caractères : palpes maxillaires terminées brusquement en alène; les deux premiers articles des antennes notablement plus gros que les suivants, et différant d'eux par la forme; les derniers presque égaux, faisant massue. Ce genre et celui des Cholèves se distinguent de tous les autres de la tribu, par leurs palpes maxillaires qui sont terminées brusquement en alène, tandis qu'elles sont filiformes ou plus grosses à leur extrémité dans les autres; les Cholèves s'en distinguent par les premiers articles de leurs antennes qui ne diffèrent des suivants ni par la forme ni par la longueur.

MYLŒQUE BRUN. *Mylæchus fuscus*, Lat. (*Gen. Crust. et Ins.*, t. II, p. 5). Il est long de près d'une ligne, ovoïde, d'un brun châtain, pubescent, finement et vaguement pointillé, avec une dent peu distincte aux cuisses postérieures; Latreille pense qu'il a de grands rapports avec le *Catops brévicorne* de Paykull et le *Catops agile* de Panzer. Il se trouve aux environs de Paris.

Postérieurement à Latreille, Herbst a formé le même genre sous le nom de *Colou*, et il y décrit deux espèces autres que celle de Latreille; depuis le docteur Erichson, dans sa Faune de la marche du Brandebourg, a

porté à treize le nombre des espèces qu'il y décrit. Toutes existent en Europe, et se trouvent assez fréquemment en été, sur les fleurs.

MYLOSPHÆRA. BOT. (Necker.) Synonyme de *Singana*, Aubl. *V.* ce mot.

MYNOME. *Mynomes.* MAM. Genre de la famille des Rongeurs, établi par Rafinesque (*Amer. Mag.*) qui le caractérise de la manière suivante : dents semblables à celles de l'Ondatra; quatre doigts onguiculés aux pieds, et un pouce très-court; queue velue et déprimée. Une seule espèce compose jusqu'ici le genre du zoologiste américain.

MYNOME DES PRAIRIES. *Mynomes pratensis.* Il est originaire de la Pensylvanie, et a été figuré dans l'Ornithologie de Wilson. Son pelage est d'un brun obscur en dessus, d'un gris tiqueté de blanc en dessous. Menton et pieds blancs; oreilles plus courtes que le poil de la tête; queue ayant un cinquième de la longueur totale qui est de quatre pouces. Ce petit Rongeur habite le bord des rivières, et vit de bulbes de Liliacées.

MYMARE. *Mymar.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Chalcidites, et de la tribu à laquelle il a donné son nom, institué par Haliday qui l'a caractérisé de la manière suivante : antennes composées de treize articles dans les mâles, et de neuf dans les femelles : les premiers, allongés, forment une sorte de pédicelle plat et élargi; tête ovato-globuleuse, avec le vertex planiuscule, presque carré, le front avancé, obliquement tronqué; corselet ovale, convexe et lisse; abdomen pétiolé, semi-cordé; pieds très-grêles; ailes antérieures fort longues, capillaires, planes à l'extrémité, avec le bord cilié et même plumeux : une ligne longitudinale et sétifère au milieu; les postérieures sont très-courtes et nues.

MYMARE TRÈS BELLE. *Mymar pulchellus.* Elle est d'un jaune ocreux, avec l'extrémité des antennes et les yeux bruns; les ailes sont hyalines au bout. Taille, deux lignes. En Europe.

MYOBIE. *Myobia.* INS. Diptères; genre de la sous-tribu des Tachinaires, famille des Muscides, établi par Robert, aux dépens des Tachines de Meigen, et adopté par J. Macquart qui lui assigne pour caractères : corps étroit; tête presque sphérique; face ordinairement nue; épistome et front saillants; troisième article des antennes allongé; style tomenteux, dont les deux premiers articles sont à peine distincts; abdomen cylindrique, dont le milieu des segments est ordinairement dépourvu de soies; première cellule postérieure des ailes ordinairement entr'ouverte à l'extrémité; nervure externo-médiaire droite après le coude, quelquefois nulle. J. Macquart, dans son Histoire des Diptères du nord de la France, décrit dix espèces de Myobies que l'on rencontre dans les jardins et les prairies.

MYOBIE A VIDE. *Myobia inanis*, Macq.; *Myobia subultea*, Rob. Elle a les palpes fauves, la face et le front d'un blanc argenté, une bande frontale noirâtre; la base des antennes est fauve, à reflets blancs; le troisième article est noir; le corselet est d'un cendré jaunâtre, avec des lignes noires; l'abdomen est ferrugineux, transparent, à reflets jaunâtres, avec une bande dorsale obscure, élargie postérieurement; les pieds sont

fauves et les tarses noirs. Taille, trois lignes et demie.

MYOCHAMA. MOLL. Nouveau genre institué par Sowerby, pour une jolie et singulière coquille décrite par Stutchbury, dans le *Zoological Journal*, vol. 5. Elle se rapproche des Chames, et s'attache aux valves des Pétoncles et des Trigones de la Nouvelle-Hollande.

MYOCONQUE. *Myoconcha.* CONCH. Genre proposé par Sowerby, dans son *Mineral Conchology*, pour une coquille de l'Oolite, qui a la forme des Modioles, et cependant deux impressions musculaires assez grandes, et, à la charnière, une dent cardinale un peu semblable à celle des Astartés. On peut, d'après cela, considérer cette coquille comme intermédiaire entre les Mytilacées et les Conques, d'autant plus que le ligament est tout à fait extérieur, porté par des nymphes grandes et saillantes, ce qui n'existe pas dans les Moules ou les Modioles. Sowerby caractérise ce genre de la manière suivante : coquille bivalve, oblique, équivalve; la charnière ayant un ligament externe et une grande dent oblique sur la valve gauche; les crochets se rapprochant à leur extrémité; point de sinus à l'impression du manteau.

MYOCONQUE ÉPAISSE. *Myoconcha crassa*, Sow., *Mineral Conchology*, pl. 467. Elle est grande, épaisse, modioliforme, et elle se trouve, mais rarement, dans les Oolites de Bristol.

MYODA. BOT. *V.* MYODE.

MYODAIRES. *Myodara.* INS. Nouveau groupe de Diptères établi par Robineau Desvoidy, aux dépens du grand genre *Musca* de Linné; il est caractérisé ainsi : trompe molle, univalve, coudée à la base, renfermant dans une gouttière supérieure un suçoir composé de deux filets; deux palpes supérieures; antennes insérées au-dessus du péristome, toujours formées de trois articles, dont le dernier, ordinairement le plus développé, reçoit toujours sur son dos une soie composée de trois articles plus ou moins apparents; cuillerons souvent très-développés; anus des femelles terminé par une tarière intérieure ou extérieure dans les races destinées à perforer. Larves apodes, ayant la bouche armée de deux crochets et vivant de substances liquides, végétales ou animales. Nymphes inactives, à coque opaque, en barillet et ne montrant aucune partie de l'insecte parfait.

Les Myodaires diffèrent des familles de Diptères qui en sont les plus rapprochées, par des caractères faciles à saisir. Ainsi leur trompe apparente les sépare nettement d'avec les Œstrides qui n'ont que les rudiments de cet organe. Leur suçoir, formé de deux soies, les distingue des Syrphies qui ont quatre soies à cet organe. Enfin la soie antennaire, insérée sur les côtés ou sur le dos du troisième article, empêchera toujours de les confondre avec les Stratyomydes qui ont cette même soie continue avec le troisième article, et étagée ou annelée.

Robineau a pris pour bases de sa classification divers caractères tirés des cuillerons des antennes, de la forme et des proportions du péristome, etc. Il a combiné ces caractères avec les mœurs et les habitudes, et ses familles se trouvent ainsi caractérisées par la sorte de

nourriture que prennent les insectes qui les composent, par leur état de larve et celui d'insecte parfait. Le principal caractère qu'il emploie pour former ses grandes divisions consiste dans les cuillerons; ce sont de petits appendices arrondis, squammiformes, que l'on remarque à la racine postérieure de l'aile des Mouches; c'est cet organe qui paraît produire le bourdonnement dans ces animaux, mais dont on ne connaît pas encore l'utilité; il s'efface dans la série par des nuances presque insensibles. Le développement de ces cuillerons est assez bien en harmonie avec les principales habitudes des Mouches; ce développement plus prononcé détermine l'activité des Myodaires, et influe beaucoup sur leur genre d'existence; aussi voit-on que les espèces les plus grosses, les plus colorées et les plus actives, sont pourvues de cuillerons considérables, tandis que les espèces sédentaires, qui vivent aux environs du lieu qui les a vues naître, et qui ne sont pas obligées de parcourir de grands espaces pour chercher leur nourriture, les ont très-petits et même rudimentaires. Les couleurs qui parent les Myodaires, indiquent d'une manière assez certaine leur manière de vivre et leur séjour habituel; ainsi les espèces qui sont le plus souvent exposées aux rayons du soleil et qui vivent à l'air libre, ont des couleurs bien plus brillantes que les espèces timides, vivant à l'abri et sous les Champignons pourris.

Les antennes des Myodaires sont d'un grand secours pour caractériser les tribus; Robineau regarde la soie qui les termine comme leur continuation; les trois premiers articles de l'antenne varient de formes et de proportions entre eux; la soie qui est elle-même composée de plusieurs articles, et dont on aperçoit les trois premiers dans beaucoup de Myodaires, sa direction, sa longueur, son état nu, vilieux ou plumeux, servent de bons caractères pour distinguer les genres entre eux. L'auteur se sert encore de plusieurs autres caractères pour séparer ses genres; ainsi il n'a pas négligé la forme générale du corps des Mouches: cette forme se trouve en rapport plus ou moins direct avec la puissance du vol et avec les habitudes de ces animaux, soit qu'ils pénètrent dans l'intérieur des corps dont ils se nourrissent, soit qu'ils se tiennent dans l'intervalle des feuilles de Graminées aquatiques ou d'autres plantes. L'abdomen des Myodaires a ordinairement ses derniers anneaux rentrés l'un dans l'autre comme un tube de lunette; quelquefois ces anneaux sont toujours sortis et assez solides pour constituer une sorte d'oviducte chez les femelles qui s'en servent pour déposer leurs œufs dans les tissus de divers corps organisés. Enfin Robineau a tiré parti, pour la distinction de ses familles et de ses tribus, de la connaissance des lieux qu'habitent les différentes espèces de Mouches, de l'espèce de corps organisé qui leur sert de nourriture, soit à l'état de larve, soit à l'état d'insecte parfait. Ces circonstances sont assez en rapport avec le système de coloration des individus, la grandeur des cuillerons, les formes des corps, etc., et cette considération est d'une très-grande utilité pour arriver à classer les petites espèces qui sont ordinairement molles et qui est bien difficile et quelquefois impossible d'observer d'une manière satisfaisante et un peu positive.

Le nombre des espèces de Myodaires que Robineau fait connaître, est cinq à six fois plus grand que ce qu'on en connaissait en France avant lui; on sait qu'il en a décrit déjà plus de trois mille. Cet ordre est divisé en dix familles ainsi qu'il suit :

I. CALYPTÈRES. *Calypteratæ*. Le caractère essentiel de cette famille est d'avoir la soie antérieure distinctement triarticulée, et les cuillerons très-grands; elle tire même son nom de ce grand développement des cuillerons, et renferme des espèces d'une assez grande taille, douées d'un vol puissant et soutenu; leurs teintes sont le noir-brun, le brun et le métallique; elles vivent autour des habitations, dans les lieux élevés et exposés à l'ardeur du soleil; leurs larves sont coprophages, radicivores, vivipares, entomophages, etc., etc. On les rencontre plus particulièrement sur les fleurs, quelques-unes tourmentent les Quadrupèdes. Cette famille est divisée en deux sections et renferme quinze tribus.

† Soie des antennes ordinairement nue.

Macomydes, Cyclémydes, Bombomydes, Entomobies, Ocyptères, Gastrodées, Lépidomydes.

†† Soie des antennes velue ou plumeuse.

Phasiennes, Pherbellées, Tomenteuses, Macropodées, Théramides, Muscides, Aricines et Gagatées.

II. MÉSOMYDES. *Mesomydæ*. Ce nom lui vient de ce que les Mouches qui composent cette famille sont d'une taille moyenne. Leurs cuillerons sont bien moins développés que dans la famille précédente dont elles forment la suite directe; leur grosseur diminue beaucoup; le système de coloration est moins vif et plus étioilé; déjà quelques espèces vivent sur des végétaux déterminés; les larves de la plupart des races sont mineuses de feuilles. Cette famille renferme cinq tribus distribuées dans trois sections.

† Cuillerons assez larges.

Limoselles, Éleuthérées.

†† Cuillerons moyens.

Chorellées.

††† Cuillerons très-rapetissés.

Hylemides et Stigmatatées.

III. MALACOSOMES. *Malacosomæ*. Cette famille tire son nom de ce que les espèces qui la composent ont le corps généralement mou et peu coloré; le jaune, le blanc sale et toutes les teintes flavescentes appartiennent à ces Myodaires; elles sont en général assez petites, et vivent dans des matières animales ou végétales en putréfaction. Elles sont fixées ou à peu près fixées sur un domicile spécial. Souvent on ne découvre pas même l'apparence des cuillerons. Cette famille renferme cinq tribus :

Pégamides, Scatophagines, Mycétomydes, Térhénides et Malacomydes.

IV. ACIPHORÈES. *Aciphoræ*. Ce nom a été donné à cette famille parce que le ventre des femelles a ses derniers anneaux solides, non rétractiles, et qui, produisant l'effet de la tarière des Tenthrèdes, sert à introduire les œufs sous l'épiderme des plantes, où leur présence fait naître des galles. Cette famille comprend des espèces de Mouches qui ont beaucoup de ressemblance avec les trois dernières tribus précédentes; leurs ailes

sont presque toujours hariolées de raies et de points noirs; le jaune et toutes ses teintes est leur couleur ordinaire. Ce sont des insectes phytophages tant à l'état de larve qu'à l'état adulte : chaque espèce est souvent fixée sur une espèce particulière de plantes, mais non pas toujours, ce qui, suivant Robineau, a causé beaucoup de confusion dans les travaux des entomologistes. Cette famille n'a pu être partagée en tribus; elle renferme vingt-quatre genres formés d'après la considération du péristome.

V. PALOMYDES. *Palomydæ*. Cette famille renferme des Myodaires de petite taille, à corps mou et sans cuillerons; leur corps est plus ou moins oblong; leurs ailes sont étroites, quelquefois mouchetées; elles ont en général des couleurs flavescents, et c'est surtout ce caractère qui annonce ce groupe qu'il est assez difficile de définir autrement que par un ensemble de caractères, dont chacun se retrouve dans une autre section. Les genres qu'elle renferme sont assez distincts quoique nombreux. Elle ne présente qu'une tribu, et son nom exprime que les espèces qui la composent vivent sur les plantes herbacées des marais. Outre les genres nouveaux établis par Robineau, cette famille renferme les genres Tétanocère, Loxocère, Sépedon et Dytie des autres entomologistes.

VI. NAPÉELLÉES. *Napeelleæ*. Cette famille est caractérisée par la forme du front et de la face qui est large et développée; le péristome est carré, les antennes distantes, horizontales, avec le troisième article tendant à s'arrondir. Leurs pattes sont longues et les couleurs du corps sont d'un noir mat. Ces Myodaires vivent sous leurs deux états, dans les endroits humides et ombragés, sur les substances animales et végétales en décomposition. Cette famille se compose de deux tribus.

Napéellées et Putrellidées.

VII. PHYTOMYDES. *Phytomydæ*. Ce nom vient de ce que les espèces qui composent cette famille se trouvent sur des plantes; elles y vivent sans se donner de grands mouvements, aussi sont-elles souvent sans cuillerons; leur corps est mou, allongé, quelquefois même filiforme, coloré de teintes métalliques, ce qui les rapproche des Ophyres, parmi les Calyptrées; il s'en trouve néanmoins quelques-unes dont le système de coloration est plus pâle et plus étioilé; les larves connues vivent aux dépens des plantes herbacées et ombragées que les femelles perforent avec une tarière intro-rétractile. Cette famille se compose de quatre tribus.

Héliadées, Myodines, Thélidomyes et Hydrellées.

VIII. MICROMYDES. *Micromydæ*. Ce nom indique la petitesse extrême des Myodaires de cette famille. En effet, les espèces qui la composent peuvent difficilement être piquées avec les épingle à insectes sans en être entièrement détruites; leurs antennes sont très-courtes, le ventre des femelles est terminé par quelques anneaux formant tarière. Toutes les larves sont granivores; les femelles déposent leurs œufs dans les ovaires des fleurs. Leur corps est ordinairement noir ou flavescents. Cette famille renferme six tribus.

Anthidulces, Pherbomydes, Anthidulinées, Herbellidées, Floridulées et Ptéromydes.

IX. MUCIPHORÉES. *Muciphorææ*. Cette famille a beaucoup de rapports avec celle des Malacosomes; mais elle en diffère par la forme des antennes et par leur petitesse qui égale celle des précédentes; leurs teintes sont plus ou moins flavescents, étioilées; ces Myodaires se nourrissent des produits de la décomposition des animaux et des végétaux. Elle renferme quatre tribus.

Dorinées, Mongomydes, Gibhomydes et Mycénides.

X. CÉPHALÉMYDES. *Cephalemydæ*. Cette famille tire son nom de la grosseur de la tête des Myodaires qui la composent; le dernier article antennaire est styliforme, et la bouche très-petite; leur corps est en général cylindrique. On les trouve sur les fleurs, parmi les herbes des prairies et les gazons des champs : les larves sont totalement inconnues. Cette famille ne renferme qu'une tribu, et on peut considérer comme son type le genre *Pipunculus* de Latreille.

MYODE. *Myoda*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, Lin., institué par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone, ou sépales, réfléchies; les latérales libres, l'intermédiaire adhérente par la base aux folioles intérieures ou pétales; labelle avancé antérieurement, soudé au gynostème, onguiculé au sommet, hastato-tripartite; gynostème cylindrique, en massue; clinandre charnu, en capuchon; bec acuminé, oblique; stigmate petit, punctiforme et bilabié; anthère ovale; masses polliniques au nombre de deux. Les Myodes sont des plantes herbacées, propres au climat de l'Inde.

MYODE ou MYODITE. *Myodes*. IBS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Mordellones, établi par Latreille, et ayant pour caractères : palpes filiformes; antennes flabelliformes; élytres extrêmement courtes, et ne recouvrant pas les ailes. Ce genre qu'Olivier et Fabricius plaçaient avec les Ripiphores, a été nommé *Dorthesia* par les Anglais, en l'honneur de Dorthes qui le découvrit le premier, et qui était d'avis qu'on devait le placer près des Nécydales; le nom de *Dorthesia* ayant été donné par Bosc à un genre d'Hémiptères, n'a pu être adopté pour le genre nouveau, et Latreille lui a assigné celui qu'il porte actuellement, et qui signifie forme de Mouche. Les Myodites diffèrent des Ripiphores par les crochets des tarses, qui ont leur extrémité bifide dans ceux-ci, tandis qu'elle est simple dans les Myodites. Les Pélécotomes en sont distingués par leurs élytres qui recouvrent tout l'abdomen, et par les antennes qui, dans les mâles, ne jettent qu'un seul rameau par article. Enfin, les Mordelles, Anaspes et Scapties en sont suffisamment distingués par leur corps recouvert par les élytres, et surtout par leurs antennes qui sont tout au plus en scie dans les mâles. Les antennes des Myodites sont insérées sur le front, et composées de onze articles; les quatre premiers sont sans appendice latéral, les autres en ont deux dans les mâles, un de chaque côté, et un seul dans les femelles. Le labre est corné, ovale, allongé, terminé par deux soies; les mandibules sont cornées, arquées et sans dents. Les mâchoires sont membraneuses, très-courtes, obtuses; les palpes sont inégales, filiformes: les maxillaires plus longues, composées de quatre articles allongés dont le premier très-

petit, le second le plus grand de tous; les labiales sont de trois articles à peu près égaux. La lèvre est cornée postérieurement, membraneuse à la partie antérieure; la tête est arrondie supérieurement, très-inclinée sous le corselet qui est convexe, point bordé et rétréci antérieurement. Les élytres sont très-courtes, voûtées; les ailes sont découvertes et étendues. L'abdomen est grand, allongé; les pattes de longueur moyenne, avec les crochets de leurs tarses entiers à leur extrémité et dentelés en peigne le long de leur côté inférieur.

MYODITE MUSCIFORME. *Myodes subdipterus*, Latr.; *Myodites Dorthesii*, Lat.; *Ripiphorus subdipterus*, Fabr., Oliv. Il est long de trois à quatre lignes; ses antennes, sa tête, son corselet et tout le thorax sont noirs, ainsi que les cuisses et l'extrémité de l'abdomen; celui-ci, les élytres, les jambes et les tarses sont d'un jaune d'or assez clair. Les ailes sont grandes et transparentes; leur milieu seul est taché de brun-roussâtre. Cette espèce se trouve dans les provinces méridionales de la France.

MYODITE AMÉRICAIN. *Myodes americanus*. Il est entièrement noir, et ses ailes sont brunes seulement à l'extrémité, tout le reste de leur surface étant transparent. Elle existe aux environs de Philadelphie.

MYODOQUE. *Myodocha*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Longilabres, établi par Latreille, et ayant pour caractères: tête étroite, avancée, ovulaire, strangulée; premier article des antennes un peu renflé et court, le deuxième mince et allongé, le troisième renflé au bout, et le quatrième presque cylindrique et pointu; rostre d'une longueur médiocre; corselet séparé en deux parties presque égales, par un sillon transversal; écusson petit et triangulaire; pattes longues et grêles; cuisses antérieures renflées et épineuses; premier article des tarses assez allongé, le deuxième court, et le troisième spongieux; crochet très-court. Ce genre, composé d'espèces aquatiques, est peu nombreux; il se distingue des Réduves, des Alydes et des Bélytes, avec lesquels il a le plus de rapports, par la forme de la tête; les Myris et les Capses en sont séparés par leurs antennes qui sont effilées et en forme de soies à l'extrémité. Le corps des Myodoques est oblong, avec le corselet presque conique, plus étroit en devant et comme divisé transversalement en deux par une impression linéaire; les cuisses antérieures sont épineuses en dessous.

MYODOQUE SERRIPÈDE. *Myodocha serripes*, Latr. Son corps est long d'environ quatre lignes, noir; les élytres sont d'un brun clair et bordées extérieurement de blanchâtre; les pattes sont pâles, avec l'extrémité antérieure des cuisses obscure. Elle se trouve dans l'Amérique septentrionale.

MYOGALE. *Myogalum*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, institué par Link qui lui assigne pour caractères: périgone à six folioles campanulato-conniventes et égales; six étamines hypogynes et toutes fertiles, à filaments pétaoloïde-dilatés, alternativement imbriqués sur les bords, se terminant en deux lobes, entre lesquels sont les anthères; ovaire à trois loges renfermant plusieurs ovules anatropes, disposés horizon-

talement sur plusieurs rangs; style un peu épais et droit; stigmate obtus, trigone et papilleux; capsule un peu charnue, obtusément trigone, à trois loges séparées par des cloisons et fermées par autant de valves; elles contiennent des semences peu nombreuses, subglobuleuses et disposées horizontalement; leur test est noir et criblé de fossettes; l'embryon est axile, de moitié plus petit que l'albumen, avec l'extrémité radiculaire parallèle et contiguë à l'ombilic.

MYOGALE PENCHÉ. *Myogalum nutans*, Link; *Ornithogalum nutans*, Lin.; *Ornithogalum Neapolitanum*, Clus. Sa tige ou hampe est élevée d'un pied environ, lisse, nue et molle; les feuilles sont radicales, longues, étroites et canaliculées; les fleurs sont vertes en dehors, avec les bords blancs; elles sont disposées en épi lâche, et tournées du même côté; les pédicules, plus courts que la corolle, s'inclinent en vieillissant; les bractées sont membraneuses, verdâtres, bordées de blanc, aiguës, plus longues que les pédoncules. Cette plante est originaire des contrées méridionales de l'Europe; on la trouve en Suisse et sur tout le littoral de la Méditerranée.

MYOMYCES. BOT. Battara, dans sa Nomenclature Mycologique, a désigné, sous ce nom, un groupe d'Agarics dont il a figuré plusieurs espèces qu'il est difficile de rapporter avec certitude à celles qui sont connues.

MYON. BOT. L'un des noms antiques de l'Asperge.

MYONIME. *Myonima*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Commerson pour un arbrisseau originaire de l'île de Bourbon, où il porte le nom vulgaire de *Bois de Rat*. Ce genre offre pour caractères: un calice turbiné, adhérent avec l'ovaire, ayant son limbe presque entier; une corolle monopétale, à tube court, ayant son limbe à quatre divisions profondes, étalées et obtuses; quatre étamines à anthères allongées, presque linéaires; un style simple, terminé par un stigmate renflé. Le fruit est un drupe globuleux, de la grosseur d'une petite cerise, à peine ombiliqué à son sommet, et contenant un noyau à quatre loges monospermes. Ce genre ne se compose encore que d'un petit nombre d'espèces.

MYONIME A FEUILLES OBOVALES. *Myonima obovata*, Lamk., Illustr., t. 68. C'est un arbrisseau de grandeur moyenne, ayant ses feuilles obovales, obtuses, courtement pétiolées, luisantes et comme vernissées; ses fleurs sont axillaires, au nombre de deux à trois; ses fruits sont globuleux, déprimés et un peu anguleux; il croît dans l'île de Bourbon. Le *Myonima myrtifolia*, Lamk., Ill., t. 68, fig. 2, croît à l'île-de-France; il diffère de l'espèce précédente par ses feuilles aiguës, ses fleurs plus nombreuses et terminales, et ses fruits nullement anguleux. De Candolle décrit encore le *Myonima multiflora* de Richard (Diss. Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, vol. 5), dont il admet deux variétés, et il donne comme douteux le *Myonima umbellata* de Hænke.

MYOPE. *Myopa*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Conopsaires, établi par Fabricius, aux dépens du genre Conops, de Linné, et adopté par tous les entomologistes qui l'ont ainsi ca-

ractérisé : antennes plus courtes que la tête, terminées en palette, avec un style; suçoir de deux soies au plus, reçu dans une trompe saillante; corps allongé; ailes croisées sur le corps. Les insectes de ce genre ont beaucoup de ressemblance avec les Gonops et les Zodions, mais ils en sont distingués par la trompe qui est dirigée en avant dans les deux derniers genres, tandis qu'elle se replie en dessous près de son milieu chez les Myopes. Les Bucentes et les Stomoxes s'en éloignent par la forme de leur corps qui est court, et par les articles des antennes qui ont des proportions différentes. La tête des Myopes est plus large que le corselet; elle est grande, et sa face est revêtue d'une membrane molle, blanche et comparable à un masque. Les yeux sont grands, et on voit entre eux et au-dessus trois petits yeux lisses : la trompe est coudée à sa base, dirigée ensuite en avant, se repliant en dessous, près de son milieu, pour former un second coude : le deuxième article des antennes est aussi long que le troisième, et forme avec lui une massue. Le corselet est presque cylindrique, un peu convexe; il a deux points élevés aux angles huméraux; les ailes sont couchées; l'abdomen est sessile, presque cylindrique, un peu renflé à l'extrémité, et arqué. Les pattes sont fortes, avec les cuisses un peu renflées, et les tarsi à deux crochets et deux pelotes. Ces Diptères habitent les prés et les lieux un peu humides; on les trouve sur les fleurs; la plus grande partie habite l'Europe.

MYOPE FERREGINEUX. *Myopa ferruginea*, Fabr., Meig. (Dipt., 2, part. xiv, 17); *Conops ferruginea*, L.; Asile, Geoff. Long de près de quatre lignes; antennes ferrugineuses; devant de la tête d'un jaune citron; yeux bruns; corselet varié de noirâtre et de ferrugineux; abdomen d'un brun ferrugineux; ailes noirâtres; pattes ferrugineuses; balanciers jaunâtres. Aux environs de Paris.

MYOPHONE. *Myophonus*. ois. Genre de l'ordre des Omnivores de la méthode de Temminck, qui l'a institué avec les caractères suivants : bec très-gros, fort et dur; ses bords sont renflés, élargis au milieu; narines basales, profondes, cachées en partie par les plumes du front; quelques soies roides garnissant l'ouverture de ce bec; la grande membrane qui tapisse les fosses nasales, couverte de petites plumes tournées en avant; tarses très-longs; ailes atteignant seulement la fin du premier tiers de la queue; troisième rémige la plus longue. Temminck n'a pas fait connaître son opinion sur les rapports naturels du genre *Myophonus* qui devrait, suivant quelques autres ornithologistes, être placé près des Piroil (*Kitta*) du même auteur.

MYOPHONE LUISANT. *Myophonus metallicus*, Temm., Ois. color., pl. 170. Son plumage est généralement d'un noir bleuâtre, d'une nuance assez agréable à l'œil, et qui change suivant les diverses inflexions de la lumière; la tête et l'abdomen sont un peu plus foncés que le reste du corps, et les rémiges sont légèrement brunâtres à leur extrémité; enfin des taches à éclat métallique se remarquent sur les plumes du col, de la poitrine et des joues, et à l'extrémité de celles du dos et des couvertures des ailes. Le bec est jaune dans sa presque totalité, mais son arête est noire; et cette

dernière couleur est aussi celle des pattes. La longueur totale est d'un pied. De Java.

MYOPHONE D'HORSFIELD. *Myophonus Horsfieldii*. Il est d'un bleu noirâtre, avec le front, les épaules et les barbes extérieures des plumes de la poitrine d'un bleu brillant. Taille, dix pouces environ. De Sumatra.

MYOPHONE DE TEMMINCK. *Myophonus Temminckii*, Vig. Il est noir, avec des reflets d'un bleu azuré; les plumes qui recouvrent le milieu du front sont d'un bleu d'azur très-brillant; l'abdomen est d'un brun foncé; les poignets et les petites tectrices alaires reflètent les nuances brillantes du bleu d'azur qui brillent sur la région frontale. On y trouve aussi quelquefois, de même que sur le croupion, de petites taches blanches; bec jaune et grêle; pieds bruns. Taille, douze pouces. De l'Archipel indien.

MYOPITE. *Myopites*. ixs. Diptères. Genre de la famille des Muscides, institué par le docteur Blot qui lui assigne pour caractères : trompe très-longue, coudée à sa base, dirigée en avant et se couvant sur elle-même un peu avant son milieu où elle forme un second coude; palpes velues, uniaarticulées, spatuliformes et dirigées en avant; second article des antennes plus court que le troisième; celui-ci en palette surmontée d'une soie simple, insérée latéralement; troisième nervure de l'aile bifurquée à son extrémité, et n'étant pas réunie par une nervure transversale, qui la joindrait à la nervure supérieure; elle l'est seulement avec celle qui lui est inférieure; corps petit, presque nu; tête dégagée; abdomen très-déprimé et terminé dans les femelles par un oviducte corné, saillant et non rétractile; ailes divergentes, plus longues que l'abdomen; pattes minces.

MYOPITE DE BLOT. *Myopites Blotii*, Brebisson. Cet insecte est petit, roussâtre, avec les pattes et les cuisses jaunâtres; les ailes sont hyalines, avec un grand nombre de taches brunes; abdomen et yeux bruns. Taille, deux lignes.

MYOPORE. *Myoporum*. bor. Genre qui forme le type de la famille des Myoporinées et fait partie de la Didymie Angiospermie, L. Ce genre établi par Banks et Solander, adopté par Forster et Rob. Brown, a ensuite été nommé *Pogonia* par Andrews, et *Andreusia* par Ventenat. Mais le nom de *Myoporum* doit être adopté comme étant le plus ancien. Les espèces de ce genre sont des arbustes quelquefois visqueux, portant des feuilles alternes ou opposées, sans stipules, entières ou dentées, et souvent garnies de points translucides. Les fleurs sont pédonculées et réunies plusieurs ensemble à l'aisselle des feuilles, quelquefois elles sont solitaires. Ces fleurs sont blanches ou purpurines. Leur calice est monosépale, à cinq divisions persistantes. La corolle est monopétale, presque régulière, comme campanulée, ayant son tube court et son limbe plan et à cinq lobes arrondis, presque égaux. L'ovaire est libre, semi-ovoïde, appliqué sur un disque hypogyne et annulaire; il offre quatre loges contenant chacune un seul ovule pendant, ou seulement deux loges contenant chacune deux ovules. Le style est simple, un peu recourbé à sa partie supérieure qui se termine par un stigmate convexe et glanduleux. Le fruit est une baie à quatre loges monospermes ou à deux loges dis-

permes. Toutes les espèces de ce genre sont originaires de la Nouvelle-Hollande.

MYOPORE A FEUILLES ELLIPTIQUES. *Myoporum ellipticum*, Rob. Brown, *Prodr. Nov.-Holl.*, 1, p. 515; *Pogonia glabra*, Andr., *Repos.*, 285; *Andreusia glabra*, Vent., *Jard. Malm.*, t. 108. C'est un petit arbuste dressé, très-glabre, luisant, ayant ses rameaux redressés; ses feuilles alternes ou éparses, lancéolées, aiguës, entières, sans nervures marquées. Ses fleurs sont blanches, petites, pédonculées et fasciculées à l'aisselle des feuilles.

MYOPORE DÉBILE. *Myoporum debile*, Br. Sa tige est étalée, ses feuilles lancéolées, entières à leur base, dentées dans leur partie supérieure. Les fruits sont comprimés, plus courts que le calice qui les renferme; les pédoncules sont solitaires. Cette espèce croît aux environs de Port-Jackson.

MYOPORINÉES. *Myoporineæ*. BOT. Robert Brown appelle ainsi une petite famille qui tient le milieu entre les Verbénacées et les Jasminées, et dont les caractères sont : calice persistant, monosépale et à cinq divisions profondes; corolle monopétale, hypogyne, presque égale ou comme bilabiée; étamines au nombre de quatre, didynames, quelquefois avec le rudiment d'une cinquième avortée; ovaire libre, appliqué sur un disque annulaire, hypogyne, offrant deux ou quatre loges, qui contiennent chacune un ou deux ovules pendants de leur sommet; style simple, terminé par un stigmate également simple et glanduleux. Le fruit est un drupe contenant un noyau à deux ou quatre loges qui renferment chacune une ou deux graines. Celles-ci se composent d'un endosperme recouvrant un embryon cylindrique, qui a la même direction que la graine. Les Myoporinées sont des arbustes généralement glabres, portant des feuilles simples, sans stipules, alternes ou opposées, des fleurs axillaires et dépourvues de bractées. Cette famille, très-voisine des Verbénacées, s'en distingue surtout par ses graines pendantes, munies d'un endosperme; elle a aussi quelques rapports avec les Ébénacées. Les genres qui la composent sont les suivants : *Myoporum*, Banks; *Bontia*, L.; *Pholidia*, Rob. Brown; *Stenochilus*, Robert Brown; *Eremophila*, Rob. Brown.

Le genre *Avicennia*, L., tient en quelque sorte le milieu entre les Verbénacées et les Oléinées.

MYOPOTAME. *Myopotamus*. MAM. Genre de Rongeurs, composé dans l'état présent de la science, d'une seule espèce déjà connue depuis un assez grand nombre d'années, et indiquée même par Molina, mais sur laquelle on n'a acquis que dans ces derniers temps, des notions assez approfondies pour qu'il soit possible d'apprécier, d'une manière certaine, ses véritables rapports naturels. Cet animal, mentionné par Molina dans l'Histoire du Chili, sous le nom de *Coypou* ou *Coypu*, décrit par Azzara, dans son ouvrage sur le Paraguay, sous celui de *Quouya*, fut aussi connu de Commerson, comme le prouve un dessin trouvé dans les papiers de ce naturaliste après sa mort; il se proposait de le publier comme type d'un nouveau genre, sous le nom de *Myopotamus*. Ainsi l'existence et les principaux faits de l'histoire du Coypou se trouvaient bien con-

statés dès la fin de l'autre siècle par le témoignage de plusieurs auteurs très-recommandables, et l'on pouvait même dès lors, au moyen de l'ouvrage d'Azzara et du dessin de Commerson, se faire une idée très-exacte du nouveau Rongeur. Néanmoins l'attention des naturalistes ne se porta pas sur lui, et on continua, comme on aurait pu le faire si l'on n'eût possédé que les renseignements fournis par Molina, à le reléguer parmi les espèces douteuses. Tel était, pour ce qui concerne le Coypou, l'état de la science il y a vingt ans environ; et cependant, fait bien remarquable, à l'époque même où son existence était encore presque problématique aux yeux des naturalistes, sa robe était un objet important de commerce, et plusieurs milliers de peaux étaient sous le nom de *Racoonda*, annuellement importées en France : « Ainsi, dit Geoffroy Saint-Hilaire, nos arts étaient approvisionnés, et nos vêtements étaient formés avec le poil d'un animal que nous ne connaissions pas. » On peut dire en effet que ce ne fut qu'en 1805, que le Coypou cessa d'être ignoré des naturalistes. S'occupant à cette époque de diverses recherches dans un des plus riches magasins de fourrures, Geoffroy y trouva par hasard quelques peaux d'un animal qu'il n'avait jamais vu, et dont il apprit avec étonnement que près de cent mille fourrures avaient été envoyées d'Espagne en France depuis neuf ou dix ans, et employées particulièrement dans le commerce de la chapellerie. Cet animal était précisément le *Myopotamus* de Commerson et le *Quouya* d'Azzara. Geoffroy s'occupa aussitôt de se procurer des sujets aussi bien conservés pour qu'il lui fût possible d'apprécier les rapports naturels de l'espèce, et il trouva en effet quelques peaux dans lesquelles les quatre extrémités existaient encore. Il reconnut, par leur examen, que le *Quouya* ou *Coypou*, « devait en effet, ainsi que l'avait pensé Commerson, être considéré comme le type d'un genre nouveau; qu'il appartenait à l'ordre des Rongeurs par l'existence de deux fortes incisives à chaque mâchoire, mais qu'il ne pouvait être placé dans aucun des genres de cet ordre par la considération de sa queue et de ses pieds de derrière » : il crut, au contraire, pouvoir le rapprocher de deux espèces, non encore décrites, que Péron, Lesueur et Leveillain venaient de rapporter de la Nouvelle-Hollande. C'est ainsi qu'il forma (Annales du Muséum, t. VI) son nouveau genre *Hydromys* en réunissant le Coypou aux deux nouveaux Rongeurs. Le Coypou a en effet les plus grands rapports avec les deux *Hydromys* de la Nouvelle-Hollande, par ses pieds tous pentadactyles, dont les antérieurs sont libres, et les postérieurs palmés, et généralement par tous ses caractères extérieurs, les seuls qu'on eût alors les moyens de connaître; et il était naturel de penser que l'examen des organes internes confirmerait plus tard ces analogies. Le genre *Hydromys* fut donc adopté de tous les naturalistes, et il paraissait devoir être conservé tel qu'il avait été établi primitivement. On a reconnu depuis le contraire : le Coypou n'a pas ce système de dentition, si remarquable par son extrême simplicité, qui caractérise les véritables Hydromydes ou ceux de la Nouvelle-Hollande : ses molaires ne sont pas au nombre de deux seulement de chaque côté et à chaque mâchoire, comme

chez ces derniers, mais bien au nombre de quatre comme chez les Castors. Leurs formes les rapprochent également de celles de ce dernier genre; les supérieures, qui vont en augmentant de grandeur de la première à la dernière, présentent une échancrure à leur face interne, et trois à l'externe; les inférieures sont très-semblables aux supérieures, dont elles diffèrent d'ailleurs en ce que leur face externe est celle qui présente une seule échancrure, et l'interne, celle qui en présente trois. A ces caractères tirés du système dentaire et qui ne permettent pas de considérer le Coyou comme une espèce du genre *Hydromys*, on peut aussi en ajouter quelques autres que fournissent l'examen du squelette et même celui des organes extérieurs. Les ongles sont, chez l'espèce américaine, plus gros, plus obtus et beaucoup moins arqués que chez les deux animaux de la Nouvelle-Hollande; le corps paraît aussi moins vermiforme, et la queue est moins velue et plus écaillée. Tels sont les caractères qui ont déterminé plusieurs zoologistes, et Geoffroy Saint-Hilaire lui-même, à considérer le Coyou comme devant être séparé des Hydromydes, et devenir le type d'un genre distinct, pour lequel on a même déjà proposé deux noms, celui de *Myopotamus* et celui de *Potamys*. Le premier a été adopté par Desmarest dans les suppléments de sa Mammalogie, et par Fr. Cuvier dans son ouvrage sur les dents des Mammifères. Quant au second, Fr. Cuvier dit seulement, après avoir décrit les dents du Coyou (qu'il appelle Myopotame), qu'une personne (qu'il ne fait pas connaître) « a donné à ce genre, qu'elle a formé d'après ses propres observations, le nom de Potamys, qui est plus régulièrement formé que celui de Commerson. » Il est juste de conserver le mot de *Myopotamus*, déjà ancien dans la science, et qui, déjà adopté dans deux ouvrages importants, a en quelque sorte reçu la sanction de l'usage, tandis qu'on ne connaît pas même l'auteur du nouveau nom *Potamys*.

MYOPOTAME COYOU. *Myopotamus Coypus*. Cet animal, qui doit être mis au nombre des plus grands de tous les Rongeurs, a un pied neuf pouces six lignes de long, sans compter la queue qui mesure un pied deux pouces trois lignes; les membres ont quatre pouces six lignes; les incisives sont à leur face antérieure d'un roux marron, et les ongles noirâtres; les oreilles, petites et arrondies comme chez les Hydromys, sont, sur la face convexe, couvertes d'un poil ras, peu abondant. « La teinte générale des poils est sur le dos d'un brun marron; cette couleur s'éclaircit sur les flancs, et passe au roux vif; elle n'est plus que d'un roux sale et presque obscur sous le ventre. Cependant cette couleur est assez changeante, suivant la manière dont le Coyou hérissé ou abaisse ses poils. Cette mobilité, dans le ton de son pelage, provient de ce que chaque poil est d'un cendré brun à son origine et d'un roux vif à sa pointe. Le feutre caché sous de longs poils est cendré brun, d'une teinte plus claire sous le ventre. Les longs poils n'ont, sur le dos, que leur pointe qui soit rousse, et ceux des flancs sont de cette dernière couleur dans la moitié de leur longueur. Comme dans tous les animaux qui vont fréquemment à l'eau, les poils de la queue sont rares, courts, roides et d'un roux sale; elle

est écaillée dans ses parties nues. Le contour de la bouche et l'extrémité du museau sont blancs; les moustaches, longues et roides, sont aussi de cette dernière couleur, à l'exception de quelques poils noirs. Le Myopotame habite les bords des rivières, et s'y creuse des terriers au moyen de ses ongles, que leur forme rend propres à cet usage; il nage très-bien; il est très-doux, et se laisse facilement apprivoiser.

MYOPSIA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Presl, dans sa Monographie des Lobéliacées, ne diffère point de celui précédemment nommé *Heterotoma* par Zuccharini. V. ce mot.

MYOPTÉRIDE. *Myopteris*. MAM. Genre de Carnassiers de la famille des Chéiroptères, institué par Geoffroy St-Hilaire, qui le caractérise de la manière suivante: chanfrein uni et simple; oreilles larges, isolées et latérales, à oreillon interne; queue longue, à demi enveloppée dans la membrane interfémorale; museau court et gros. La formule dentaire donne deux incisives en haut et en bas; une canine de chaque côté et à chaque mâchoire; quatre molaires de chaque côté en haut, cinq en bas.

MYOPTÉRIDE DE DAUBENTON. *Myopteris Daubentoni*, Geoff.; Rat volant, Daub. Il a le pelage brun en dessus et d'un blanc sale, avec une légère teinte de fauve, en dessous.

MYORHIN. *Myorhinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr aux dépens de *Curculio*, de Fabricius. Caractères: antennes longues et minces, composées de douze articles obconiques, dont les deux premiers plus longs; la massue, qui comprend les quatre derniers, est ovale; trompe plus longue du double que la tête, robuste, arquée, carénée à sa base et marquée supérieurement d'une ligne enfoncée droite et large; yeux placés en dessus de la trompe, presque contigus, arrondis et déprimés; corselet transverse, tronqué à la base comme au sommet, élargi et arrondi sur les côtés, plus étroit antérieurement et bombé en dessus; élytres ovales, très-convexes, rétrécies vers l'extrémité, déclives avec les angles huméraux arrondis; pieds forts; cuisses renflées, armées en dessous d'une dent aiguë, avec les jambes droites et cylindriques. Le type de ce genre est le *Curculio albolineatus*, Fab., auquel on a joint quelques espèces nouvelles de l'Afrique méridionale.

MYOSCHLOS. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., créé par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chilens. Prodrom.*, p. 41, tab. 34), qui l'ont ainsi caractérisé: calice supère, à cinq folioles ovales, étalées, persistantes et colorées; corolle nulle; cinq étamines dont les filets sont subulés, insérés au fond du calice et plus courts que celui-ci, les anthères arrondies, rapprochées après l'émission du pollen; ovaire oblong, surmonté d'un style trigone et court; stigmate trifide; drupe oblong, couronné par le calice, renfermant une seule noix arrondie, acuminée et uniloculaire; chaque fleur est munie à sa base de trois écailles ovales et concaves. Ce genre a été indiqué par Jussieu (*Ann. du Muséum*, vol. 7, p. 479), comme devant faire partie des Élagnées; mais comme cette famille a été restreinte aux genres à ovaire supère, renfermé dans

un calice persistant, sans néanmoins y adhérer, le *Myoschilos* prendra place probablement dans les Thésiacées, petite famille formée aux dépens des anciennes Élægnées. V. THÉSIAÇÉES. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Myoschilos oblonga*, Ruiz et Pav. (*Flor. Peruv. et Chil.*, vol. 5, p. 20, tab. 242), qui croît sur les collines et les localités sablonneuses, près de la ville de la Conception, dans le royaume du Chili. C'est un arbrisseau dont la tige est dressée, cylindrique, très-rameuse, garnie de feuilles alternes, oblongues avec une courte pointe, pétiolées et légèrement pubescentes. Les fleurs sont disposées en épis axillaires, dressés, en forme de chatons rougeâtres. Cet arbrisseau porte au Chili le nom vulgaire de *Codocoypu*, parce que son fruit est la nourriture ordinaire du Coyou de Molina, *Myopotamus Coypus*. L'infusion de ses feuilles est purgative, ce qui l'a fait appeler Séné par quelques habitants du Chili.

MYOSERIS. BOT. Le genre proposé sous ce nom, en 1822, par Link (*Enumeratio Hort. bot. Berolin.*) avait été précédemment établi par Cassini qui l'avait nommé *Intybellia*. V. ce mot.

MYOSOTIDE. *Myosotis*. BOT. Vulgairement Scorpionne et Gremillet. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : calice à cinq divisions plus ou moins profondes; corolle hypocratériforme dont le tube est court, le limbe plan, à cinq lobes obtus ou échancrés; entrée de la corolle munie de cinq écailles convexes et conniventes; cinq étamines incluses, à anthères peltées; stigmate capité; quatre noix distinctes ombiliquées à la base. Ce genre est extrêmement voisin de l'*Anchusa*, L., ou *Buglossum* de Tournefort. Selon R. Brown, il ne s'en distingue essentiellement que parce que ses grappes ont leurs fleurs dépourvues de bractées. Plusieurs espèces linéennes à fruits hérissés, en ont été retirées, d'après l'insinuation de R. Brown, et elles sont devenues les types du genre *Echinosperrnum* de Lehmann, déjà nommé *Lappula* par Mœnch. V. ÉCHINOSPERME.

Les vraies Myosotides sont des plantes herbacées, à feuilles simples, alternes, et à fleurs nombreuses, petites, bleues ou blanches, disposées en épis terminaux, dépourvus de bractées. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses; car, en faisant abstraction des *Echinosperrnum*, plus de trente ont été décrites par les auteurs. Ce nombre sera probablement réduit, certains auteurs ayant multiplié à l'excès les espèces. Plusieurs croissent en Europe, mais on en trouve aussi dans les climats les plus éloignés. Peut-être ce genre n'est-il ainsi cosmopolite que parce que les espèces dont il se compose aiment les localités aquatiques; car on sait que les plantes qui vivent sur le bord des eaux sont presque identiques en tous lieux. Parmi ces plantes, on doit faire une mention particulière des deux suivantes que Linné confondait en une seule espèce, sous le nom de *Myosotis scorpioides*.

MYOSOTIDE VIVACE. *Myosotis perennis*, De Candolle, *Flor. Franç.*, 5, p. 629. Elle est vivace par sa racine. Sa tige est couchée à sa base, radicante et ensuite redressée, presque simple; ses fleurs sont assez grandes, et le tube de la corolle est évasé et égale les divisions

du calice. Cette espèce est une des plus jolies plantes qui ornent les localités agrestes de l'Europe. Ses fleurs offrent une symétrie de formes et un mélange si agréable de couleurs, qu'elles charment d'autant plus l'œil de l'observateur, qu'il les regarde de plus près. Aussi cette plante est-elle un de ces emblèmes allégoriques que l'on emploie pour exprimer les doux sentiments de l'amitié et de la reconnaissance; et l'allégorie se traduit par ces mots, *ne m'oubliez pas*, ou *plus je vous vois, plus je vous aime*. La Myosotide vivace est sujette à plusieurs variétés. Dans les montagnes et les lieux un peu secs, elle est plus ou moins couverte de poils. Quand elle croît dans les bois humides et dans les localités marécageuses, elle est au contraire glabre, à feuilles larges, et à fleurs très-grandes et d'un beau bleu d'azur.

MYOSOTIDE ANNUELLE. *Myosotis annua*, De Candolle, *loc. cit.*, vulgairement nommée Oreille de Souris. Sa tige est herbacée, droite, rameuse, hérissée de poils nombreux; ses feuilles radicales sont spatulées, et les caulinaires sont sessiles et oblongues. Les fleurs sont ordinairement petites, d'un bleu céleste, quelquefois jaunes ou très-pâles. Le tube de la corolle est plus court que les divisions calicinales, et le limbe est presque droit et peu évasé. Cette plante, commune dans les champs de l'Europe, offre aussi plusieurs variétés de couleurs et de grandeurs, qui dépendent, de même que dans l'espèce précédente, de l'influence du sol dans lequel elles croissent. Roth, dans sa Flore d'Allemagne, lui a donné le nom de *Myosotis arvensis* qui semble plus convenable que celui de *Myosotis annua*, puisqu'elle est vivace par sa racine.

Parmi les Myosotides qui ne se rencontrent que dans certaines localités déterminées, on distingue comme une des plus jolies plantes, le *Myosotis nana* qui croît dans les hautes Alpes. Cette petite espèce est presque sans tige. Du milieu de ses feuilles radicales, rassemblées en rosette sur une racine vivace, s'élèvent des fleurs d'un bleu vif et très-grandes comparativement à la plante. Les Myosotides étrangères, et particulièrement celles de l'Amérique méridionale décrites par Ruiz et Pavon, et par Kunth, paraissent se rapprocher beaucoup des *Anchusa*.

Les anciens employaient le mot de *Myosotis* pour désigner des plantes fort différentes. Daléchamp l'appliquait à celle dont Linné a fait son *Darba verna*, type du genre *Erophila* de De Candolle. Le *Myosotis* de Tournefort est devenu le *Cerastium* de Linné; mais plus anciennement, Lobel avait nommé *Myosotis* la plante sur laquelle le genre de Borraginées dont il a été question dans cet article, a été constitué par Linné.

MYOSOTON. BOT. Ce genre, proposé par Mœnch qui avait pris pour type le *Cerastium pentandrum* de Sprengel, n'a pas été adopté.

MYOSURE. *Myosurus*. BOT. Ce genre de la famille des Renonculacées et de la Polyandrie Polygynie, L., est ainsi caractérisé : calice à cinq sépales dont la base de chacun offre un long prolongement appliqué sur le pédoncule au-dessous de son insertion; corolle à cinq pétales munis d'onglets filiformes et tubuleux; étamines en nombre variable de cinq à vingt; ovaires ter-

minés en pointe par un style droit; carpelles nombreux, triangulaires, ramassés en épis sur un réceptacle très-allongé. Ray et Tournefort confondaient ce genre avec le *Ranunculus* dont il est en effet très rapproché.

MYOSURE MINIME. *Myosurus minimus*, L., vulgairement Queue de Souris. C'est une petite plante annuelle, glabre, munie de feuilles radicales linéaires et très-entières. Les hampes, à peu près de la longueur des feuilles, sont dressées et uniflores. Le fruit est très-long et simule la queue d'une Souris; d'où les noms générique et vulgaire. Cette plante croît dans les champs cultivés et qui ont été inondés pendant l'hiver, dans presque toute l'Europe, depuis les contrées méridionales jusque dans le Nord, aux environs de Pétersbourg.

MYOTHERA. OIS. *V.* FOURMILIER.

MYOTILITÉ. ZOOLOG. Nom désignant la propriété qu'ont les muscles, et qu'ils ont seuls, de se raccourcir, de se contracter, sous l'influence de la volonté ou de différents excitants. C'est surtout par cette propriété vitale que l'animal se distingue de la plante, qui n'a que des mouvements purement articulaires et jamais itératifs.

Haller nommait *irritabilité* cette propriété évidente, mais inexplicée, de la fibre musculaire. Bichat lui donnait, sinon plusieurs noms, du moins différentes épithètes, selon les causes et les agents qui la mettent en jeu. Le besoin de créer de nouvelles opinions, afin de se singulariser, l'a fait confondre avec la sensibilité, comme si la sensibilité et la contractilité étaient toujours inséparables et résidaient toujours dans les mêmes organes.

On a dit que la Myotilité résidait uniquement et résidait toujours dans les vaisseaux. On a dit que les nerfs seuls en étaient le siège ou les agents. On a dit que la fibre musculuse, en tant que fibre, et indépendamment des autres tissus qui s'y joignent, avait seule cette propriété étonnante. D'autres ont fait jouer au sang artériel, soit comme agent chimique imprégné de gaz divers empressés de s'unir, soit comme espèce de *chair coulante* prompte à se condenser, le plus grand rôle dans ce phénomène. D'autres, plus nombreux, et leur opinion est encore aujourd'hui dans toute sa vigueur, mais déjà de vingt manières modifiée, attribuent au fluide nerveux, que personne n'a vu, qu'aucune expérience ne démontre, qu'aucun sens ne peut apprécier, que l'imagination seule conçoit, de l'existence duquel les physiologistes rigoureux ne peuvent convenir, ce même phénomène de la Myotilité qu'on devrait bien plutôt se borner à étudier dans ses circonstances, ses variétés, ses différences, ses résultats, et sa durée, sans prétendre établir *a priori* sa nature ou ses causes. *V.* MUSCLES et NERFS.

MYOXANTHE. *Myoxanthus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par Poppig et Endlicher, avec les caractères suivants : folioles extérieures du périgone, ou sépales, soudées à leur base en une sorte de coupe, égales et allongées; les intérieures, ou pétales, également soudées à leur base, mais réunies à un point plus élevé que les sépales et figurant plutôt une sorte de sac; labelle petit, articulé

avec le pied du gynostème; celui-ci court, formant une continuation de l'ovaire, prolongé à sa base, aptère, échancré au sommet; anthère à une seule loge et operculaire; deux masses polliniques; point de caudicule visible. Les Myoxanthes sont des plantes herbacées, parasites sur les plus hauts arbres des forêts du Pérou; leurs rhizomes fibreux s'insinuent entre les pores corticaux et croissent ainsi aux dépens de suc étrangers; les tiges sont cylindriques, vaginales et scirpoidées; les fleurs sont latérales, fasciculées, avec des bractées paléacées.

MYOXOCEPHALUS. POIS. (Steller.) Synonyme de *Colte*. *V.* ce mot.

MYOXUS. MAM. *V.* ÉCUREUIL GUERLINGUET.

MYRACANTHOS. BOT. (Mentzel.) Synonyme de Charodon Roland, *Eryngium campestre*, L. *V.* PANICAUT.

MYRCIE. *Myrcia*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, établi par le professeur De Candolle, aux dépens du genre *Myrtus*, et avec les caractères suivants : tube du calice subglobuleux, rarement ovale : son limbe à cinq divisions; pétales au nombre de cinq; étamines libres; ovaire à deux ou trois loges pluri-ovulées. Le fruit est une baie à une ou deux loges renfermant chacune deux ou trois graines subglobuleuses, recouvertes d'un test lisse; cotylédons foliacés et un peu contournés. Les Myrcies sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux originaires de l'Amérique du sud et des Antilles; tous ont les feuilles opposées, très-entières, parsemées d'une multitude de petits points opaques ou pellucides et nervurées; leurs fleurs sont nombreuses, blanches, réunies en panicules sur des pédoncules axillaires ou terminaux. Le professeur De Candolle, dans son *Prodromus*, vol. 3, p. 242 et suiv., en décrit cent huit qu'il divise en deux sections et cinq subdivisions.

MYRCIE PONCTUÉE. *Myrcia punctata*, De Cand.; *Myrtus punctata*, Spr.; *Eugenia punctata*, Valh. Pédoncules axillaires presque égaux en longueur à celle des feuilles, opposés, à trois fleurs, dont la médiane sessile et les latérales pédicellées; bractéoles sétacées; feuilles oblongues, obtusiuscules, parsemées des deux côtés de points soyeux; elles deviennent glabres en vieillissant. Cette plante croît à St-Cruz.

MYRE. *Myrus*. POIS. Espèce du genre Murène. *V.* ce mot.

MYRE. BOT. Pour Myrrhe. *V.* ce mot.

MYRE. *Myra*. CRUST. Genre de Décapodes brachyures, de la famille des Leucosidées, institué par Leach qui lui assigne pour caractères : tige externe des pieds-mâchoires extérieurs avancée en arc, en dehors; serres très-longues et grêles dans les deux sexes, avec le doigt interne garni de petites épines; carapace ovale; abdomen du mâle ayant son grand article formé par la réunion de quatre autres, et le dernier pourvu d'une dent à son extrémité; grand article de celui de la femelle composé de trois pièces réunies.

MYRE FUGACE. *Myra fugax*, Leach; *Leucosia fugax*, Fab. Carapace un peu granuleuse, munie postérieurement de trois épines, dont l'intermédiaire est la plus longue et la plus élevée. De la mer des Indes.

MYRIACTIDE. *Myriactis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Les-

sing (*Linnaea*, 1851, p. 127) qui lui donne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon femelles, étroitement ligulées, très-entières, disposées sur deux rangs ou plus : celles du disque hermaphrodites, tubuleuses, à cinq lobes; réceptacle nu; involucre formé d'écaillés linéaires, aiguës, disposées sur un ou deux rangs; akènes plans et comprimés, chauves, glabres, sans bec, avec le sommet ordinairement glandulifère. Les Myriactides sont des plantes herbacées, dressées, subdichotomo-rameuses, à feuilles alternes, ovales ou lancéolées, dentées en scie, avec leur surface supérieure couverte d'une très-courte pubescence scabre; leurs pédoncules sont allongés, monocéphales, réunis en une sorte de panicule formée de capitules globuleux. Toutes ces plantes appartiennent à l'Inde et à la Perse.

MYRIACTIDE DU NÉPAUL. *Myriactis Nepalensis*, Less.; *Lavenia sphærantha*, Wallich. Sa tige est glabre; son involucre, formé d'un seul rang de squammes, est beaucoup plus court que le capitule; son réceptacle est convexe au centre et subconique; les fleurs du rayon sont blanches et celles du disque jaunes.

MYRIADÈNE. *Myriadenus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Desvoux (*Journal de Botanique*, 5, p. 121, t. 4, f. 11), et offrant pour caractères essentiels : un calice tubuleux à cinq dents, presque entièrement caché entre deux bractéoles foliacées; corolle et étamines inconnues; légume composé d'articles cylindracés presque conoïdes, nombreux, monospermes et indéhiscents. Ce genre quoiqu'un très-peu connu paraît voisin du *Poiretia* de Ventenat; néanmoins il a été adopté par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 516) qui l'a placé dans la tribu des Hédysarées. Le *Myriadenus tetraphyllus*, Desv. et De Candolle, placé par Linné parmi les *Ornithopus*, est l'unique espèce de ce genre. C'est une plante herbacée, droite, glabre, à feuilles ailées dont les folioles sont ponctuées, oblongues, échancrées, au nombre de quatre, placées au sommet des pétioles. Les fleurs sont jaunes, solitaires sur des pédicelles axillaires et très-courts. Cette plante croît dans la Jamaïque.

Cassini ayant donné ultérieurement le même nom de *Myriadenus* à un genre de Synanthérées, s'est vu forcé de lui substituer celui de *Chiliadenus*. V. ce mot.

MYRIANDRE. *Myriandra*. BOT. Genre de la famille des Hypéricinées, établi par E. Spach, dans son ouvrage pour faire suite aux Œuvres de Buffon, avec les caractères suivants : calice composé de cinq sépales inégaux et foliacés; un même nombre de pétales décidus, dolabriformes et acuminés constitue la corolle; étamines en très-grand nombre et décidues; ovaire uni ou trilobulaire; trois styles dressés et connivents; stigmates tronqués; capsule à trois valves; trois placentaires suturaux ou centraux, foliformes ou linéaires-lancéolés. Spach décrit neuf espèces de Myriandres, parmi lesquelles sont les *Hypericum glaucum*, *fasciculatum* et *nudiflorum*, de Michaux; les *Hypericum aspalatoides*, *tenuifolium* et *rosmarinifolium* d'Elliot; l'*Hypericum prolificum* de Linné, etc. Tous de l'Amérique septentrionale.

MYRIANE. *Myriana*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Néréides, section des Néréides

glycériennes, fondé par Savigny (*Syst. des Annélides*, p. 12 et 40) qui lui assigne pour caractères distinctifs : trompe hérissée de courts tentacules; antennes égales; première, deuxième, troisième et quatrième paires de pieds, converties en huit cirres tentaculaires; cirres supérieurs et inférieurs des autres pieds, longs et rétractiles; point de branchies distinctes. Les Myrianes diffèrent des Lycoris et des Nephthys par l'absence de mâchoires; elles partagent ce caractère avec les genres Aricie, Glycère, Ophélie, Hésione et Phyllodoce; mais elles s'en distinguent par la trompe pourvue de tentacules, par la présence de huit cirres tentaculaires, par les cirres des pieds longs et rétractiles; enfin par l'absence ou du moins la non apparence de branchies.

Ce petit genre, qu'on rencontre sur les côtes de l'Océan, se trouve assez bien caractérisé. Le corps est linéaire, très étroit, formé de segments très-nombreux; le premier n'est pas plus grand que celui qui suit; la tête, rétrécie en arrière, est élevée sur le front en un cône court, qui porte quatre antennes; sa bouche, dépourvue de mâchoires, se compose d'une trompe grosse, longue, formée de deux anneaux, dont le premier très-long, claviforme, hérissé de courts et fins tentacules, le second plissé. On compte quatre yeux bien distincts : deux antérieurs et deux postérieurs. Les antennes sont incomplètes, on n'en voit pas d'impair; les mitoyennes sont écartées, petites, coniques, de deux articles distincts; le second est subulé; les extérieures ont une forme et une grandeur semblables aux mitoyennes, mais elles sont insérées un peu plus en avant et divergent en croix avec elles. Quant aux pieds, ils sont très-dissimilaires; les premiers, deuxième, troisième et quatrième ne sont pas ambulatoires; ils n'ont pas de soies et se trouvent convertis en huit cirres tentaculaires : deux supérieurs et six inférieurs disposés sur les côtés de trois segments bien distincts, formés par la réunion des quatre premiers segments du corps. Ces cirres tentaculaires sont filiformes et inégaux; le supérieur de chaque côté a plus de longueur que les trois inférieurs; l'antérieur de ceux-ci est le plus court. Les autres pieds, excepté peut-être la dernière paire que Savigny n'a point connue, sont simplement ambulatoires; ils ont une seule rame pourvue de deux faisceaux de soies fines et simples, ou plutôt d'un seul divisé en deux par un acicule; de plus, ils ont des cirres allongés et rétractiles; les supérieurs sont dilatés près du sommet et plus grands que les inférieurs qui sont filiformes; les branchies paraissent avoir été suppléées par les cirres.

On ne connaît encore qu'une espèce découverte par D'Orbigny sur les côtes du golfe de Gascogne. C'est la MYRIANE TRÈS-LONGUE, *Myriana longissima*, Savig. Sa couleur générale est d'un blanc bleuâtre, avec de légers reflets; les cirres sont d'une couleur pourpre foncée; son corps a plus de vingt-sept pouces de longueur sur une ligne et demie de largeur. Il est presque cylindrique. Savigny a compté, sur un individu incomplet, trois cent trente-deux anneaux peu marqués, striés circulairement; les cirres sont plus longs que les rames; celles-ci sont ciliées par deux légers faisceaux rapprochés du sommet, l'inférieur étant le plus touffu et

le mieux épanoui. Les soies sont jaunâtres et les acicules d'un jaune de succin.

MYRIANGIS. BOT. Nom donné par Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles d'Afrique) à une des espèces de son genre *Angorchis*. Cette plante, indigène de l'île de Mascareigne, doit porter, dans la nomenclature linnéenne, le nom d'*Angræcum multiflorum*. Elle est figurée *loc. cit.*, t. 75.

MYRIANTHE. *Myrianthus*. BOT. Palisot-Beauvois (Flore d'Oware et de Bénin, t. p. 6. t. 11 et 12) a constitué sous ce nom un genre de la famille des Cucurbitacées et de la Monœcie Monadelphie, L. Voici les caractères qu'il lui a imposés : fleurs monoïques; périanthe des fleurs mâles à quatre divisions concaves, ovales, obtuses, ciliées à leurs bords; trois étamines formant par leur réunion un axe pyramidal, divisé à son sommet en trois portions dont chacune porte une anthère; fruit inférieur, en forme de baie ovale, arrondie, très-grosse, rétrécie et comme étranglée près de son sommet, divisée en douze ou quatorze loges, renfermant un grand nombre de graines ovales, aplaties, semblables à celles d'une Courge, environnées d'une aile membraneuse.

MYRIANTHE EN ARBRE. *Myrianthus arborea*, Palis-Beauv., *loc. cit.* Il est de la hauteur d'un Pommier ordinaire; ses branches sont étalées, garnies de feuilles alternes, pétiolées, digitées, à cinq ou six folioles inégales, lancéolées, dentées sur les bords, d'un vert pâle en dessus et blanchâtres en dessous. Les fleurs sont excessivement petites et nombreuses, disposées en panicules. Cette plante croît aux environs d'Agathon, dans le royaume de Bénin en Afrique.

MYRIANTHEIA. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars (*Genera nov. Madag.*, p. 21, n° 71) et placé par De Candolle dans la famille des Homaliniées de R. Brown. Il est ainsi caractérisé : calice campanulé, à dix lobes courts : les extérieurs oblongs, connivents et caliciformes, les intérieurs onguiculés, plus courts et pétaliformes; étamines insérées sur le calice, formant cinq faisceaux composés chacun de quatre ou cinq filets grêles; cinq écailles alternes avec les faisceaux d'étamines; ovaire semi-adhérent, conique au sommet, contenant quatre ovules; quatre styles; fruit monosperme par avortement. Ce genre est, de l'aveu de son auteur lui-même, extrêmement voisin de l'*Homalium*. Ses espèces qui ne sont pas encore publiées, croissent à Madagascar. Ce sont des arbrisseaux ou arbustes élégants, à feuilles alternes, épaisses, portées sur de courts pétioles, et à fleurs nombreuses, disposées en grappes axillaires.

MYRIAPODES. *Myriapoda*. zool. Troisième classe des animaux invertébrés (Condylopes, Latr., Fam. nat. du Règne Animal), établie par Latreille et ayant pour caractères, suivant lui : point d'ailes; un très-grand nombre de pieds situés dans presque toute la longueur du corps; une paire à chaque anneau; mâchoires et les deux ou quatre pieds antérieurs réunis à leur base, au-dessous des mandibules. Les Myriapodes qui tiennent, par leur organisation, le milieu entre les Arachnides et les insectes, avaient été réunis à cette dernière classe par Latreille qui leur adjoignait le genre *Onis-*

cus de Linné. Lamarck en avait fait des Arachnides; mais comme ils troublent l'harmonie de ces classes, il était convenable de les en détacher : c'est ce que Latreille a exécuté dans son dernier ouvrage cité plus haut. Au premier aspect, les Myriapodes ont de la ressemblance avec certaines Annélides (Néréides) ou avec de petits Serpents; leur corps est dépourvu d'ailes et composé d'une série, ordinairement considérable, d'anneaux le plus souvent égaux, et portant chacun une ou deux paires de pieds terminés par un seul ongle : le grand nombre de pieds de ces animaux leur a valu le nom de *Mille-Pieds*, sous lequel ils sont connus partout. Ces animaux semblent n'être formés que d'une tête et d'un tronc continu sans distinction d'abdomen; mais les premiers anneaux représentent le tronc et le corselet proprement dit des insectes. La bouche des Myriapodes est composée de deux mandibules dentées, propres à broyer ou à inciser les matières alimentaires, divisée transversalement par une suture ou comme emmanchée à une sorte de lèvre sans palpes, divisée et formée de pièces soudées que Savigny considère comme les analogues des quatre mâchoires supérieures des Crustacés, mais réunies. Les deux ou quatre pieds antérieurs se joignent à leur base, s'appliquent ou se couchent sur la lèvre, et concourent, presque exclusivement, à la manducation, tantôt sans changer de forme, tantôt convertis les uns en palpes, les autres en une lèvre avec deux crochets articulés et mobiles. Ces parties semblent répondre aux pieds-mâchoires des Crustacés. Outre la bouche, la tête des Myriapodes présente d'abord deux antennes courtes, soit filiformes, ou un peu plus grosses au bout, soit sétacées et composées d'un grand nombre d'articulations; les yeux sont composés d'une réunion d'yeux lisses, quelquefois très-nombreux (sétigères) et presque à facettes, mais dont les lentilles sont néanmoins proportionnellement plus grandes, plus distinctes et plus rondes que celles des insectes. Les stigmates des Myriapodes sont en plus grand nombre que dans les insectes qui en ont le plus, c'est-à-dire dix-huit; ils sont souvent très-petits et imperceptibles même dans quelques-uns.

Les organes de la respiration des Myriapodes consistent en deux trachées principales, s'étendant parallèlement dans toute la longueur du corps, et recevant l'air par des spiracules nombreux, disposés aussi sérialelement dans toute cette longueur; leurs organes sexuels sont uniques comme dans les insectes, ils sont le plus souvent antérieurs. Ces animaux naissent avec six pieds, et Latreille présume qu'ils donnent plusieurs générations; ils croissent et vivent plus longtemps que les Arachnides et que les insectes des premiers ordres; les autres pieds et les anneaux qui les portent, dont la quantité varie selon l'espèce, se développent avec l'âge; c'est une sorte de métamorphose que Latreille a nommée *ébauchée*, et qui leur est propre. Beaucoup de Myriapodes aiment l'obscurité; ils habitent ordinairement dans la terre ou sous différents corps placés à sa surface, sous la mousse, les écorces des arbres, ou entre les feuilles des végétaux. Quelques-uns sont venimeux. Latreille divise cette classe en deux ordres. ✓
CHILIGNATHES ET CHILOPODES.

MYRIASPORE. *Myriaspora*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : calice hispide ; son tube est ovato-globuleux ; son limbe, d'abord fermé et présentant en quelque sorte un fuseau, s'épanouit insensiblement en cinq lobes larges et presque irréguliers ; dix étamines à filaments courts, à anthères épaissies, presque obtuses et un peu renflées ou bossues à leur base ; style filiforme ; ovaire soyeux dans sa partie libre. Le fruit est une capsule ou baie ovato-globuleuse, à cinq loges renfermant de nombreuses semences ovales, presque entièrement plongées dans une pulpe.

MYRIASPORE D'ÉGA. *Myriaspora Egensis*, De Cand. ; *Melastoma Egense*, Mart. ; *Blackia Egensis*, Schrank. C'est un arbrisseau à rameaux cylindriques, hispides, à feuilles oblongues, pétiolées, presque inégales à leur base, à cinq nervures acuminées, dentelées en scie sur leurs bords, hispides sur les nervures et offrant quelques poils épars dans les autres parties ; pédoncule axillaire ; calice à lobes hispides intérieurement. Du Brésil.

MYRIASPORE DE ST-PAUL. *Myriaspora Paulensis*, De Cand. ; *Melastoma Paulense*, Schrank. Cette espèce ne diffère de la précédente qu'en ce que les lobes de son calice sont glabres à l'intérieur. On la trouve dans les mêmes lieux.

MYRICIAIRE. *Myricaria* BOT. Genre établi par Desvaux (Ann. des Sc. nat., 1825, p. 549) qui l'a séparé du genre *Tamarix*, de Linné, et qui l'a placé dans sa nouvelle famille des Tamaricinées. Voici ses caractères essentiels : calice quinquépartite ou quinquéfide ; cinq pétales ; dix étamines dont les filets sont réunis à leur base, cinq d'entre eux sont plus grands que les autres ; style sessile, surmonté de trois stigmates capités ; graines aigrettées, attachées aux valves ; fleurs disposées en épis terminaux. Ce genre a pour type le *Tamarix Germanica*, L., que Camerarius nommait autrefois *Myricaria*. Cette plante est excessivement commune le long des rivières qui descendent des Alpes. Elle se trouve également en plusieurs autres lieux de l'Allemagne et de la France, et surtout de l'Espagne. Desvaux (*loc. cit.*) a donné la description de quatre nouvelles espèces originaires de la Sibérie et de l'Orient.

MYRICE. *Myrica*. BOT. Ce genre, type de la famille des Myricées, de Richard père, a été placé dans la Diœcie Pentandrie, L., par les auteurs systématiques, quoiqu'il fût polygame, et que le nombre de ses étamines variât de quatre à six. Voici ses caractères essentiels : fleurs disposées en chatons, mâles et femelles sur le même individu ou sur des individus distincts, quelquefois hermaphrodites ; écailles ovales, concaves, un peu pointues, uniflores. Les fleurs mâles ont quatre à six étamines. Les fleurs femelles offrent un ovaire supérieur, entouré de quelques folioles à la base, et surmonté d'un style bipartite et plus long que l'écaille du chaton. Le fruit est un drupe sec, monosperme, granuleux extérieurement. Gærtner fils a retiré de ce genre les *Myrica Arabica*, Vahl, et *Myrica Nagi* de Thunberg, pour en former son genre *Nageia*. V. ce mot. Les véritables espèces de *Myrica* sont au nombre de vingt environ, pour la plupart indigènes du cap de

Bonne-Espérance, ainsi que de l'Amérique, et surtout du nord de ce continent. Le *Myrica Gale*, L., est la seule espèce qui soit le représentant européen de ce genre remarquable. En voici une courte description, ainsi que de l'espèce exotique qui semble la plus digne d'attention.

MYRICE GALÉ. *Myrica Gale*, L., vulgairement Galé odorant ou Piment aquatique. C'est un arbrisseau rameux, qui forme des buissons d'environ un mètre de haut. Ses branches nombreuses, grêles, éparses et cylindriques, portent des feuilles alternes, oblongues, ayant la forme à peu près de celles du Saule blanc, mais un peu élargies vers leur sommet où elles sont légèrement dentelées. Ces feuilles sont couvertes d'un faible duvet dans leur jeunesse ; plus tard, elles deviennent fermes et coriaces, d'un vert foncé ou brumâtre en dessus, et d'une couleur plus pâle en dessous, à cause des points résineux jaunâtres et brillants dont elles sont parsemées. Les fleurs se composent de petits chatons sessiles et ovales ; les mâles ont leurs écailles lisses, un peu luisantes, d'un rouge brun, scarieuses et blanchâtres sur les bords. Toutes les parties du Galé odorant, et surtout ses fruits, exhalent une odeur aromatique capable d'éloigner les insectes ; aussi les emploie-t-on à cet usage en certains pays, où l'on en met dans les armoires et les appartements. Les feuilles ont servi autrefois en infusion théiforme ; mais l'usage en a été abandonné, aussitôt que le thé de la Chine a été introduit en Europe. Le *Myrica Gale* croît dans les localités marécageuses de l'Europe.

MYRICE CIRIER. *Myrica cerifera*, L., vulgairement Arbre à Cire de la Louisiane, Cirier nain de la Caroline, de la Pensylvanie, etc. C'est un petit arbre qui ne s'élève qu'à la hauteur de deux à trois mètres. Sa tige est rameuse, couverte d'une écorce grisâtre. Ses rameaux sont cylindriques, d'un gris roussâtre, un peu velus dans la partie supérieure, garnis de feuilles alternes, lancéolées, pointues, dentées en scie à leur sommet, entières et fort rétrécies à la base, presque entièrement glabres, et ponctuées sur leur face inférieure. Les chatons sont axillaires, sessiles, et n'ont point leurs écailles lisses et luisantes, comme dans le *Myrica Gale*. Les fruits sont des drupes globuleux, de la grosseur des grains de Poivre noir, couverts d'un enduit onctueux, blanc de neige, et qui leur donne absolument l'aspect de certaines dragées sphériques et granuleuses que fabriquent les confiseurs. Le *Myrica cerifera* est assez abondant dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale et dans le Canada. Pour recueillir la cire dont les fruits de cet arbrisseau sont enduits, les habitants de l'Amérique font bouillir ceux-ci dans de l'eau ; ils les séparent avec des écumeurs, après que la cire a été complètement fondue. Par le repos, cette substance vient surnager le liquide et elle se fige. Sa couleur est verte, sa consistance assez molle ; on l'emploie à la fabrication de bougies qui répandent une odeur assez agréable pendant leur combustion. Cette espèce est cultivée en Europe, dans les jardins de botanique. Il n'est pas douteux qu'elle ne réussisse très-bien dans la culture en grand, en ayant soin de lui donner une localité et un terrain analogues à ceux

qu'elle occupe dans son lieu natal. Non-seulement cette plante se recommande à cause de son utilité, mais elle pourrait devenir un très-joli arbuste d'ornement, en raison de l'aspect charmant qu'offrent ses fruits excessivement nombreux et d'une éclatante blancheur.

Il faut encore mentionner ici les *Myrica serrata*. Lamk., *Myrica cordifolia*, *Myrica quercifolia*, et *Myrica trifoliata*, L. Ce sont des arbres ou arbustes qui croissent au cap de Bonne-Espérance et qui s'écartent des *Myrica* de l'Amérique du nord par quelques légers caractères. Le *Myrica serrata* est surtout remarquable par ses feuilles alternes, grandes, étroites, lancéolées, fortement dentées en scie dans les deux tiers de leur longueur. Cette forme des feuilles lui a valu de la part de certains auteurs les noms spécifiques de *banksiaefolia* et d'*asplenifolia*. Kunth et Jacquin ont fait connaître plusieurs espèces nouvelles qui habitent les Antilles, ainsi que les côtes du Mexique et de Caraccas.

MYRICÉES. *Myricæ*. BOT. Le professeur Richard a désigné sous ce nom, dans son Analyse du fruit, une famille de plantes, qui a pour type les genres *Myrica* et *Casuarina*, et à laquelle le professeur Mirbel a donné, plus tard, le nom de Casuarinées; mais le premier de ces noms, ayant l'antériorité, doit être conservé. La famille des Myricées est un démembrement de ce vaste groupe de végétaux ligneux, que les botanistes anciens avaient réunis sous la dénomination commune d'Amentacées, et que le professeur Richard a divisés en cinq ou six familles qui ont été adoptées par tous les botanistes modernes. Les caractères de la famille des Myricées sont les suivants : fleurs constamment unisexuées et le plus souvent dioïques; les mâles sont disposées en chatons : chaque fleur se compose d'une ou de plusieurs étamines souvent réunies ensemble sur un androphore rameux, et placées à l'aisselle d'une bractée. Les fleurs femelles constituent également des chatons ovoïdes ou cylindriques; ces fleurs sont solitaires et sessiles à l'aisselle d'une bractée plus longue qu'elles; elles se composent essentiellement d'un ovaire lenticulaire, à une seule loge contenant un ovaire unique et dressé; le style est très-court, à peine distinct du sommet de l'ovaire et terminé par deux stigmates subulés, très-longs et aigus; en dehors de l'ovaire on trouve deux, trois, ou un plus grand nombre d'écailles hypogynes de forme variée et qu'on peut considérer comme le périanthe. Ces écailles sont en général persistantes et se retrouvent en dehors du fruit, avec lequel elles se soudent quelquefois en tout ou en partie (*Myrica Gale*, L.). Le fruit est généralement une sorte de petite noix monosperme et indéhiscente, quelquefois il est membraneux et ailé sur ses bords. Ce fruit renferme une seule graine dressée, dont le tégument recouvre immédiatement un gros embryon ayant une direction entièrement opposée à celle de la graine, c'est-à-dire sa radicule qui est très-courte correspondant à la partie supérieure de celle-ci, et ses deux cotylédons qui sont très-épais et obtus, tournés vers le hile ou point d'attache de la graine.

Les Myricées se composent de végétaux ligneux, ayant des feuilles alternes ou éparses, avec ou sans sti-

pules, et des fleurs dioïques disposées en chatons. Le genre *Casuarina*, par son port qui le rapproche si bien des *Equisetum*, n'a sous ce rapport aucune analogie avec les autres végétaux qui composent la famille des Myricées.

Les genres qui entrent dans la famille des Myricées sont : 1^o *Myrica*, qui, lorsque ses espèces auront été mieux étudiées, devra probablement être divisé en plusieurs genres distincts; 2^o *Nageia* de Gærtner fils, formé aux dépens du précédent; 3^o *Comptonia*; 4^o *Casuarina*; 5^o et probablement le genre *Liquidambar*.

Cette famille est très-voisine des Ulmées ou Celtidées et des Bétulinées, mais elle en diffère par des caractères assez tranchés. D'abord dans les Ulmées les fleurs sont généralement hermaphrodites ou incomplètement unisexuées, et l'ovule est pendan et non dressé. Dans les Bétulinées, on trouve généralement plusieurs fleurs à l'aisselle des écailles dans les chatons femelles. Ces fleurs ont un ovaire à deux loges monospermes, et l'embryon est placé au centre d'un endosperme charnu, extrêmement mince et dont l'existence a même échappé à la plupart des observateurs.

MYRICINE. BOT. Nom donné par John à une substance particulière, obtenue de la Cire où elle existe dans les proportions d'environ un dixième. La Myricine est insoluble dans l'éther et dans l'alcool, soit à froid, soit à chaud; elle se dissout dans les huiles fixes et volatiles; elle n'est pas précipitée des huiles de la première espèce; elle est fusible à une chaleur de 40 à 60° centigrades; elle est un peu glutineuse, mais avec la consistance de la cire; sa pesanteur spécifique est 0,900. On l'obtient en faisant bouillir la cire dans l'alcool qui dissout une autre matière que John a désignée sous le nom de Céline, et la Myricine reste seule.

MYRICITE. MIN. Synonyme de Trilobite. *V.* ce mot.

MYRINE. *Myrina*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, division des Argus (Latr., Fam. Nat.), établi par Fabricius et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : palpes très-longues, leur second article dépassant notablement le chaperon; antennes terminées insensiblement par une massue allongée; pattes toutes ambulatoires et de forme semblable. Ces insectes ressemblent beaucoup aux Érycines, mais ils en diffèrent par les palpes qui, dans ces derniers, sont beaucoup plus courtes, et parce qu'ils ont les deux pattes antérieures très-courtes et point propres au mouvement, au moins dans un des sexes. Les Polyommates ont les palpes très-courtes. Les Myrines sont des Papillons d'assez petite taille et ornés de couleurs quelquefois très-brillantes. Ils sont propres aux Indes orientales, surtout aux Moluques, à la Nouvelle-Hollande : une seule espèce vient d'Afrique, suivant Fabricius. Les mœurs et les métamorphoses de ces Papillons sont inconnues.

MYRINE EVAGORAS. *Myrina Evagoras*, Donovan, Godard (Encycl. Méthod., art. *Papillon*, p. 595, n° 5). Ailes supérieures entières; ailes inférieures dentées, ayant une queue assez longue, placée entre deux dents plus grandes que les autres. Le dessus des ailes est d'une couleur argentée, verdâtre, avec le pourtour

extérieur noir. Le dessous est d'un cendré jaunâtre, avec des traits et une raie ondulée transverses, d'un noir brun. L'angle anal des ailes inférieures offre de part et d'autre deux taches rouges. La femelle est d'un bleu plus pâle. Cette espèce habite la Nouvelle-Hollande.

MYRIOCÉPHALE. *Myriocephalus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Bentham qui lui assigne pour caractères : capitules pauciflores, très-nombreux, aggrégés en glomérule très-dense, entourés d'un involucre général et polyphyllé, formé ainsi que les involucre partiels, de squames membraneuses, scarieuses et appendiculées; toutes les fleurs hermaphrodites et presque semblables; réceptacle nu; ovaire linéaire et glabre; aigrette nulle.

MYRIOCÉPHALE APPENDICULÉ. *Myriocephalus appendiculatus*, Benth. C'est un sous-arbrisseau dressé, à feuilles linéaires, entières, amplexicaules et presque glabres à leur base; les supérieures accompagnées d'un appendicule scarieux; les écailles de l'involucre général sont laineuses en dehors. De la Nouvelle-Hollande.

MYRIOCOCCUM. BOT. (*Lycoperdaceés.*) Genre établi par Fries, et qui appartient à la tribu des Angiogastres, section des Nidulacées, où il se place auprès du genre *Polyangium* de Link. Il est caractérisé ainsi : périidium irrégulier, filamenteux et pulvérulent, se détruisant promptement, renfermant des périidioles nombreux, mêlés aux filaments, globuleux, remplis de sporules agglomérées. La seule espèce connue de ce genre, *Myriococcum præcox*, Fries, a été observée par cet auteur, en Suède, où elle croit sur les bois pourris. Elle naît par groupes arrondis; les périidiums sont blancs, de trois à quatre lignes de diamètre, placés sur des filaments radicaux, byssoïdes, également blancs; les périidioles intérieurs sont d'un brun rouge, charnus et solides. Elle se développe au printemps, dans les bois.

MYRIODACTYLON. BOT. (*Chaodinéés.*) Le genre formé sous ce nom par Desvaux, doit rentrer dans le genre *Chaetophora*. V. ce mot.

MYRIOGYNE. *Myriogyna*. BOT. On doit à Lessing l'établissement de ce genre de la famille des Synanthérées; il appartient à la tribu des Sénécionides et se distingue par les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurs marginales multisériées, femelles, tubuleuses, avec leur sommet à peine denté; les centrales sont en petit nombre, hermaphrodites, à tube très-court, campanulé et quadridenté; akène anguleux, privé d'ailes et d'aigrettes; réceptacle nu, convexe; involucre étalé, subcampanulé, presque à double rang de squames égales, ovales et plus courtes que les fleurs. Les Myriogynes sont des plantes herbacées et très-rameuses, à feuilles alternes, serrées, oblongues-ovales, dentées au sommet, à capitules petits, globuleux, d'abord terminaux, ensuite latéraux et opposés aux feuilles. Les fleurs sont jaunes. Les espèces sont disséminées sur toute la surface du globe.

MYRIOGYNE ÉLATINOÏDE. *Myriogyna elatinoïdes*, Less. Elle est glabre, couchée; ses feuilles sont oblon-

gues, atténuées aux deux extrémités et dentées depuis le milieu jusqu'au sommet. De la Nouvelle-Hollande.

MYRIONÈME. *Myrionema*. BOT. Genre de la famille des Algues, tribu des Nostochinées, établi par Greville qui lui a reconnu pour caractères : une fronde gélatineuse, étendue, garnie de filaments simples, subarticulés, parallèles, grossissant insensiblement depuis le noyau central d'où ils s'échappent jusqu'à leur extrémité. Ces plantes cryptogames se trouvent en Europe sur le vieux bois.

MYRIOPHYLLE. *Myriophyllum*. BOT. Genre d'abord placé dans les Onagraires, mais appartenant à la nouvelle famille des Hygrobiées du professeur Richard et à la Monœcie Octandrie, L. Les Myriophylles, qu'on désigne aussi sous le nom vulgaire de Volants d'eau, sont des plantes aquatiques, nageantes, ayant leur tige cylindrique, garnie de feuilles verticillées, découpées en lobes linéaires; les fleurs petites, axillaires, solitaires, sessiles et réunies vers la partie supérieure des tiges; l'ovaire est adhérent, à quatre lobes; dans les fleurs mâles, on trouve une corolle formée de quatre pétales allongés; huit étamines dressées, insérées, ainsi que la corolle, à la partie supérieure du calice; les filets sont grêles et les anthères sont allongées, tétragones, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. Le centre de la fleur est occupé par un mamelon charnu, qui est un ovaire avorté et terminé supérieurement par quatre lobes. Dans les fleurs femelles l'ovaire est entièrement adhérent, son limbe est à quatre dents; il n'y a pas de corolle. L'ovaire est à quatre, rarement à deux loges, contenant chacune un ovule pendant. Cet ovaire est surmonté de quatre, rarement de deux stigmatesses sessiles, allongés et très-velus. Le fruit est formé de deux à quatre coques monospermes, indéhiscentes, surmontées par les stigmatesses persistants. Chaque graine qui est pendante du sommet de la loge, se compose d'un tégument simple et très-mince, d'un endosperme charnu, contenant un embryon axile et cylindrique. Plusieurs espèces de ce genre croissent en France; telles sont les suivantes : *Myriophyllum spicatum*, L., *Spec.; Flor. Dan.*, tab. 681, remarquable par ses fleurs formant une sorte d'épi terminal; *Myriophyllum verticillatum*, L., *Spec.; Flor. Dan.*, t. 1046; *Myriophyllum pectinatum*, De Cand., *Fl. Fr.*; et *Myriophyllum allerniflorum*, De Cand.

MYRIOSTOMA. BOT. (*Lycoperdaceés.*) Desvaux a établi, sous ce nom, un genre voisin du *Geastrum*, qui a pour type le *Lycoperdon colliforme* de Dickson. Son périidium est double comme celui du *Geastrum*, et l'extérieure se rompt également en plusieurs lanières inégales, étoilées, mais l'intérieur est porté sur plusieurs pédicules distincts, courts, rapprochés; ses parois sont minces, membraneuses; il s'ouvre au sommet par plusieurs trous arrondis. Le périidium intérieur paraîtrait ainsi formé par la réunion et la soudure interne de plusieurs périidiums distincts, dont les pédicules seraient encore libres et qui conserveraient également chacun leur orifice. La plante singulière, qui seule compose ce genre, est rare et peu connue. Elle croit en Angleterre. Bory de Saint-Vincent l'a trouvée à Bordeaux.

MYRIOTHECA. BOT. (*Fougères.*) Nom donné par

Commerson à un genre de Fougères observé d'abord par lui dans les îles australes d'Afrique. Ce nom a été conservé par Jussieu et Bory de Saint-Vincent, mais malgré sa priorité, celui de *Marattia*, donné au même genre par Swartz, semble être plus généralement adopté. V. *MARATTIA*.

MYRIOTHECIUM. BOT. Le genre de Champignons que Tode a proposé sous ce nom, a pour type le *Peziza rosæ* de Persoon. V. *PEZIZE*.

MYRIOTRÈME. *Myriotrema*. BOT. Dans son ouvrage sur les Cryptogames des écorces officinales, Fée a publié, sous ce nom, un nouveau genre auquel il a assigné les caractères suivants : thalle crustacé, plan, épanché, adné, uniforme, percé d'une multitude de trous; apothécion (patellule) épais, sessile, marginé, adhérent au thalle dans sa jeunesse, finissant par devenir libre, occupant la partie inférieure du thalle. L'auteur de ce genre le place parmi les Lécánorées dont il diffère cependant beaucoup, puisque ses apothécions ne sont point visibles; il semble appartenir aux Lichens Cœnothalamas d'Acharius. On y voit mieux que dans tous les autres genres de Lichens, les deux parties du thalle, nommées corticale et médullaire. L'explication du mode d'accroissement des *Myriotrema* n'est pas facile. Selon Fée, les apothécions scutelloïdes se développent dans la substance même et à la partie inférieure du thalle; tandis que la lame prolifère se forme aux dépens de la partie corticale qui s'amincit, se confond avec la scutelle et se sépare du thalle, lequel se perforé par suite de cette perte de substance. Deux espèces de *Myriotrema* ont été décrites et figurées par Fée (*loc. cit.*, p. 103, tab. 25) sous les noms de *Myriotrema olivaceum* et *Myriotrema album*. Elles envahissent l'écorce de l'Angusture vraie (*Bonplandia trifoliata*, Willd.). Une troisième espèce, inédite, se trouve sur une écorce inconnue de Saint-Domingue.

MYRIOZOUM. POLYP. (Donati.) Synonyme de Millépore tronqué.

MYRIPNOÏDE. *Myripnois*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, trihu des Mutisiacées, institué par Bunge (Enum. pl. Chin. Bor., p. 38, no 213) qui lui assigne pour caractères : capitules dioïques, de cinq à neuf fleurs; involucre uniserial, pentaphylle, à squames oblongues, planes, obtuses, égales; réceptacle étroit et nu; la corolle des fleurs mâles est tubuleuse à sa base, puis bilabée: la lèvre extérieure est trilobée et l'inférieure à deux lobes; filaments des étamines glabres; anthères à queue à leur base, style cylindracé, un peu épais au sommet, à peine subbifide, pubérule extérieurement; akène susceptible d'avortement et dépourvu d'aigrette. Les fleurs femelles ont la corolle ligulée, allongée, bi ou trilobée à l'extrémité; les étamines ont leurs filaments filiformes et libres; le style est filiforme et glabre, divisé au sommet en deux lobes aigus; l'akène est cylindricule, velu, allongé et sans bec; l'aigrette est pluriserial, poilue, scabre, aussi longue que la corolle.

MYRIPNOÏDE DIOÏQUE. *Myripnois dioica*, Bunge. C'est un sous-arbrisseau à rameaux dressés, à feuilles oblongues, très-entières, aiguës, visqueuses, odorantes; les capitules naissent solitaires, de bourgeons écailleux;

les fleurs mâles sont blanches et les femelles pourprées. De la partie septentrionale de la Chine.

MYRIPRISTIS. POIS. On ne connaît le genre de la famille des Percègues, auquel Cuvier imposa ce nom, que par ce qu'en dit ce savant, dans son analyse des travaux de l'Académie des Sciences pour l'année 1825. On y voit que les sous-orbitaires, les maxillaires, toutes les pièces operculaires et toutes les écailles sont dentées en scie, et que la vessie natatoire, bifurquée en avant, adhère par ses deux lobes à chacun des côtés de la base du crâne, de manière qu'elle n'est séparée de la cavité qui contient le sac et les pierres de l'oreille que par une membrane élastique, soutenue par quelques filets osseux. C'est un fait à ajouter à ceux que Weber a reconnus dans les Carpes, touchant les rapports de la vessie natatoire avec l'oreille.

MYRISTICA. BOT. V. *MUSCADIÈRE*.

MYRISTICÉES. *Myristicæ*. BOT. Le genre Muscadier, d'abord placé dans la famille des Laurinées, en a été retiré par R. Brown, qui en a formé le type d'un nouvel ordre naturel, sous le nom de Myristicées. Les caractères qui distinguent ce groupe sont les suivants : fleurs complètement unisexuées et dioïques, sans aucun indice d'un autre sexe. Le calice ou périanthe simple est monosépale, tridenté à son sommet, dont l'estivation est valvaire. Dans les fleurs mâles, on trouve de trois à douze étamines, toujours en nombre fixe et déterminé, réunies, et par les filets, et par les anthères, en une sorte de colonne centrale. Ces anthères sont allongées, extrorses, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal; quelquefois les anthères sont distinctes les unes des autres. Dans les fleurs femelles le calice est caduc; l'ovaire est libre, sessile, à une seule loge contenant un seul ovule dressé; le style est très-court, surmonté d'un stigmaté à deux lobes peu marqués. Le fruit est une sorte de drupe sec et capsulaire, s'ouvrant en deux valves. La graine est dressée, enveloppée d'un arille charnu, découpé en lanières profondes et irrégulières; son légument propre est épais et crustacé; l'amande se compose d'un endosperme très-gros, lobé et comme cérébriforme intérieurement, contenant vers sa base un embryon très-petit, dressé, ayant la radicule courte, obtuse, et qui, dans le *Myristica subifera*, offre les deux cotylédons écartés l'un de l'autre. Les Myristicées sont des arbres croissant tous entre les tropiques, et généralement remplis d'un suc propre, rougeâtre. Leurs feuilles sont alternes, sans stipules ni points transparents, très-entières, coriaces, pétiolées. Leurs fleurs sont axillaires ou terminales, disposées en grappes ou en faisceaux.

Cette petite famille, qui se compose seulement des genres *Myristica*, L. et *Knema* de Loureiro, n'est véritablement bien rapprochée d'aucune autre. Elle se distingue surtout des Laurinées par ses fleurs complètement unisexuées et dioïques, par son périanthe trilobé, par ses étamines soudées, par son ovaire à une seule loge contenant un seul ovule dressé; enfin, par son embryon renfermé dans un endosperme ruiné.

MYRMACICÈLE. *Myrmacelus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Apionides, établi par Chevrolat pour un insecte de

la Nouvelle-Hollande dont Guérin et Durville ont fait successivement un *Rhinolacrus* et un *Cylas*. Schoonherr a adopté la dénomination de Chevrolat. Caractères : premier et deuxième articles des antennes égaux, les huit suivants globuleux, grossissant à l'extrémité, les derniers formant une massue cylindrique et soyeuse; rostré presque droit et cylindrique; tête arrondie, atténuée antérieurement et de même dimension que le corselet; yeux presque ronds et rapprochés en dessus; corselet subcylindrique, convexe au milieu, très-étranglé à la base et arqué, tronqué circulairement à l'extrémité; élytres courtes, ovales et un peu comprimées; pieds assez forts, bréviuscules; cuisses fortement renflées; jambes droites, un peu tronquées à l'extrémité; tarsi larges.

MYRMACICÈLE FORMICAIRE. *Myrmacicelus formicarius*, Chev.; *Myrmacicelus bistriatus*, Boisduval, Voy. de l'Astrolabe; *Rhinolacrus formicarius*, Guérin, Voy. de la Coquille. Il est d'un noir brillant, glabre, avec le corselet un peu allongé, convexe au milieu; les élytres sont pyriformes, marquées de deux stries sur leur bord. Taille, trois lignes.

MYRMÉCHIXÈNE. *Myrméchixenus*. Ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Xylophages? institué par Chevrolat qui lui assigne pour caractères : antennes insérées en avant des yeux dans lesquels elles sont implantées, à peine plus longues que le corselet, composées de onze articles presque moniformes, à l'exception des cinq derniers qui vont en grossissant; yeux latéraux, rapprochés du bord du corselet, plus élargis en dessous qu'en dessus; mandibules petites, courbées et appuyées au-devant de la tête; dernier article des palpes renflé au milieu, pointu à l'extrémité; corselet rétréci vers la base, et tronqué aux deux extrémités; élytres deux fois aussi longues que la tête et le corselet réunis, ovales, allongées; pattes rapprochées à leur insertion, les postérieures un peu plus éloignées; cuisses mutiques, droites, un peu renflées vers le sommet; jambes droites, arrondies et égales, munies de deux petites épines près des tarsi, dont les trois premiers articles sont petits et vont constamment en diminuant. Chevrolat décrit comme type de son genre nouveau un insecte qu'il a trouvé dans une fourmière des environs de Paris et qu'il a nommé **MYRMÉCHIXÈNE SOUTERRAIN**, *Myrméchixenus subterraneus*. Il est d'un brun noirâtre, avec les élytres d'un brun obscur, sur lesquelles apparaît une grande tache apicale d'un jaune fauve; quelquefois les élytres sont de cette dernière couleur, avec le milieu de la base plus sombre. Taille, un peu moins d'une ligne.

MYRMÉCIA. BOT. Le genre que Schreber a ainsi nommé est le même que le genre *Tachia* d'Aublet. V. ce mot.

MYRMÉCIE. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Citigrades, établi par Latreille (Annales des Sciences natur., t. III, p. 27), et ayant pour caractères : groupe oculaire formant un trapèze court et large, composé de huit yeux petits; six rapprochés au milieu du front, quatre au milieu formant un carré; les deux latéraux antérieurs un peu plus pe-

tits et disposés, avec les deux antérieurs des précédents, sur une ligne transverse; les deux derniers placés sur les côtés supérieurs du céphalothorax, très-écartés l'un de l'autre en arrière des précédents, un peu plus gros, insérés à l'extrémité d'une petite élévation oblique, et formant avec les deux intermédiaires et postérieurs des précédents une ligne transverse, arquée en avant; chélicères (mandibules) fortes; leur premier article épais, convexe en dessus, dentelé en dessous; mâchoires droites, un peu élargies, arrondies et très-velues à leur extrémité supérieure; palpes du mâle terminées par un article renflé à sa base, allant ensuite en pointe ou presque pyriforme; le dernier de celles de la femelle cylindrique et long; lèvre (langue) presque carrée, un peu plus longue que large, arrondie latéralement au bord supérieur, avec une ligne imprimée et transverse près de sa base; pieds longs, presque filiformes, ceux de la quatrième paire et de la première les plus longs, ceux de la deuxième ensuite.

Les Oxyopes, les Citènes, les Lycoses et les Dolomèdes, genres de la tribu des Citigrades, se distinguent du genre Myrmécie parce que, dans les deux premiers, les yeux forment un triangle curviligne, et que dans les seconds ils sont disposés en quadrilatères presque aussi longs que larges. Les Myrmécies en diffèrent encore par la forme de leur corps qui est bien différente, et tout à fait remarquable; il est étroit, allongé; le thorax est comme articulé en apparence et n'offre d'ailleurs aucune incision transverse; plusieurs étranglements le partagent en trois. La division antérieure, beaucoup plus grande en tout sens, est carrée, porte les organes de la manducation, les quatre pieds antérieurs et les yeux; les deux autres divisions superficielles du thorax ont la forme de nœuds ou de bosses, et servent chacune d'attache à une paire de pattes, ou aux quatre postérieures. Le thorax est resserré entre ces deux nœuds, et, à la suite du second, il se rétrécit brusquement d'une manière cylindrique. La division antérieure représente la tête des insectes hexapodes, réunie au prothorax, la deuxième le mésothorax, et la troisième le métathorax; à celle-ci est suspendu, au moyen d'un pédicule court et cylindrique, l'abdomen qui est beaucoup plus court que le thorax, recouvert depuis sa naissance jusqu'auprès du milieu d'un épiderme solide ou coriace, divisé en deux plaques ou lames : l'une supérieure et l'autre inférieure; il est mou et presque membraneux ensuite.

MYRMÉCIE FAUVE. *Myrmecium rufum*, Latr., loc. cit., pl. 2. Long d'environ six lignes, fauve, luisant, presque glabre, avec l'extrémité des palpes, des cuisses, du premier article des pieds postérieurs et le bout de l'abdomen noirâtres. Il se trouve aux environs de Rio-Janeiro.

Le nom de Myrmécie, *Myrmecia*, avait été donné par Fabricius à un genre d'Hyménoptères de la tribu des Formicaires, qui n'a pas été adopté par Latreille et dont les espèces rentrent dans divers genres de ce savant. V. FORMICAIRE et MYRMÉCIE.

MYRMÉCIUM. POLYP. Ce genre établi par Goldfuss, dans la famille des Spongiaires, ne paraît différer que fort peu du genre *Siphonia*, du même naturaliste. Ses

caractères sont : polypier sessile, subglobuleux, composé de fibres serrées, et traversé par des canaux rameux, irradiés de la base à la circonférence, et pourvu d'un grand trou central à son sommet; on n'en a décrit qu'une espèce : *Myrmecium hæmisphæricum*, Gold. Il est presque globuleux, sessile, marginé, poreux en dessus, lisse en dessous. On le trouve dans le Calcaire jurassique des montagnes de Bayreuth.

MYRMÉCOBIE. *Myrmecobius*. MAM. Genre de la famille des Marsupiaux, institué par Waterhouse qui lui assigne pour caractères : huit dents incisives à la mâchoire supérieure et six à l'inférieure; point de canines en haut, et une seule en bas, de chaque côté; cinq pseudo-molaires et trois molaires en haut; quatre pseudo-molaires et autant de molaires en bas, en tout quarante-huit dents; pieds antérieurs pourvus de cinq doigts dont les deux intermédiaires surpassent en longueur l'interne; l'externe est très-court: ongles longs, aigus, un peu courbés en faux; scélides plus longs que les avant-pieds; tête allongée; rhinarion avancé; oreilles médiocres, aiguës; corps grêle; queue médiocre. Une seule espèce constituée jusqu'ici ce genre; elle a été trouvée sur les bords de la rivière des Cygnes, à la Nouvelle-Hollande.

MYRMÉCOBIE A BANDES. *Myrmecobius fasciatus*, Wat. La couleur de son pelage est en dessus d'un jaune fauve ou rougeâtre, entremêlé de blanc; les parties inférieures sont d'une teinte plus claire, qui passe au blanc-jaunâtre à la face interne des cuisses, aux flancs; les reins sont ornés de bandes alternativement plus claires et plus obscures; les poils de la queue sont annelés de noir, de blanc, de jaune obscur et de rougeâtre, et chacune de ces nuances prédomine selon que les anneaux de ces couleurs se trouvent en masses plus compactes; tout le dessus du corps laisse aussi prédominer des bandes de nuances différentes de blanchâtre, de brunâtre et de noirâtre, selon que les anneaux des poils jouissant de ces nuances se trouvent plus rapprochés à la surface du pelage. Les poils du sommet de la tête sont fort courts et bruns; ceux des côtés du front et des joues sont brunâtres, et ceux du menton et de la gorge blanchâtres. La longueur totale de l'animal, depuis l'extrémité du museau jusqu'à celle de la queue, est de seize pouces.

MYRMÉCODE. *Myrmecodes*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, tribu des Mutillaires, établi par Latreille, et ayant pour caractères : palpes maxillaires beaucoup plus courtes que les mâchoires; antennes guère plus longues que la tête et dont le second article est reçu dans le premier; corselet des femelles égal en dessus, mais divisé en trois segments par des sutures. Les Myrmécodes diffèrent des Myrmoses par le corselet qui n'a que deux segments distincts. Les Mutilles en sont séparées, ainsi que les Aptérogynes, par leur corselet qui n'offre aucune apparence de segments. Olivier (Encycl. Method.) réunit les espèces de ce genre à ses Myzines, mais quoiqu'elles s'en rapprochent par la conformation des antennes, elles en sont bien éloignées quand on considère que les Myzines sont ailées dans les deux sexes, tandis que les Myrmécodes n'ont que

les mâles dans ce cas; les mandibules des Myrmécodes sont avancées, arquées, étroites et sans dents; le tronc a la forme d'un cube allongé, un peu rétréci en avant; il est divisé en trois segments dont l'antérieur un peu plus grand.

MYRMÉCODE A TACHES JAUNES. *Myrmecoda flavoguttata*, Lat. Elle est grande, d'un fauve marron, avec des taches jaunes et rondes sur l'abdomen. Nouvelle-Hollande.

MYRMÉCODIE. *Myrmecodia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Jack (*Trans. of the Linn. Soc.*, vol. XIV, p. 122) qui lui a donné pour caractères essentiels : un calice presque entier; une corolle quadrifide dont le tube est velu intérieurement près de l'insertion des étamines; quatre étamines plus courtes que la corolle; style plus long que les étamines, terminé par un stigmate simple; baie ovée, quadriloculaire et tétrasperme. Ce genre est fondé sur une plante décrite et figurée par Rumph (*Herb. Amb.*, VI, p. 119, t. 55, f. 2), et à laquelle l'auteur donne le nom de *Myrmecodia tuberosa*. C'est une plante parasite sur les troncs des vieux arbres, qui se présente sous la forme d'un tubercule grand et irrégulier, duquel s'élèvent quelques branches courtes, et à leur extrémité sont situées les feuilles; celles-ci sont opposées, pétiolées, obovales-oblongues, avec une courte pointe, atténuées sur le pétiole, entières et très-lisses. Les fleurs sont sessiles, presque couvertes par les bases des pétioles. Cette singulière plante croît à Pulo-Nias, dans les Indes orientales.

MYRMÉCOMORPHE. *Myrmecomorphus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Cynipides, institué par Westwood qui lui assigne pour caractères : tête oblongue, arrondie, déprimée, tuberculée antérieurement; point d'ocelles; antennes de la longueur du corps, articulées, cylindriques; premier article aussi long que la tête, et de moitié de la longueur du corselet; cou presque carré; ailes rudimentaires, à peine visibles; abdomen grand, ovale; pieds épais; larses antérieurs propres à saisir, les postérieurs très-longs; palpes maxillaires au nombre de trois, les labiales composées de deux articles.

MYRMÉCOMORPHE ROUSSATRE. *Myrmecomorphus rufescens*, Westw. Il est d'un roux ferrugineux, obscur, un peu pubescent, avec les antennes et les pieds un peu plus pâles. Taille, environ une ligne. Europe.

MYRMÉCOPHAGA ET MYRMÉCOPHAGES. MAM. V. ÉDENTÉS. FOURMIER ET PANGOLIN.

MYRMÉCOPHILE. *Myrmecophilus*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Grillones, établi par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.), qui cite comme type du genre le *Blatta acervorum* de Panzer. V. SPHÉRIE.

MYRMÉDONIE. *Myrmedonia*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, institué par le docteur Erickson qui lui assigne pour caractères : antennes insérées entre les yeux, composées de onze articles dont les trois premiers plus longs que les suivants qui sont perfoliés; mandibules mutiques à l'intérieur et faiblement pubescentes extérieurement; trois

articles aux palpes labiales; languette courte et bifide; paraglosse presque semblable, avec l'extrémité arrondie; corselet ovalaire; corps allongé; premier article des tarsi postérieurs allongé. Le type de ce genre est le *Myrmedonia humeralis*; *Aleochara humeralis*, Gravenhorst; *Boutochara humeralis*, Boisduval. C'est la plus grande espèce du genre; elle a environ deux lignes et demie; sa tête est beaucoup plus étroite que le corselet, arrondie, d'un noir brillant et finement ponctuée; les parties de la bouche sont d'un brun foncé, à l'exception des palpes dont la nuance est plus claire; les antennes sont d'un brun ferrugineux; le corselet est élargi antérieurement, tronqué, dilaté vers le milieu et arrondi à la base; sa couleur est le brun noirâtre, et il est parsemé d'une multitude de points enfoncés; l'écusson est triangulaire, d'un roux brunâtre et ponctué; les élytres sont courtes, transverses, beaucoup plus larges à leur base que le corselet, et un peu plus longues, avec la surface d'un brun noirâtre, finement pubescentes, avec une grande tache humérale et transverse testacée; le dessus de l'abdomen est d'un noir brillant, à l'exception des trois segments antérieurs qui sont d'un roux brunâtre; le dessous est ferrugineux; les pieds sont allongés et menus, d'un roux testacé. A cette espèce on doit ajouter l'*Aleochara funesta*, Gravenh.; le *Staph. limbatus*, Payk.; l'*Aleochara lugens*, Grav., et une espèce nouvelle, *Myrmedonia plicata*, observée par le docteur Erickson, aux environs de Berlin. Toutes ces espèces se trouvent en Europe, sous les pierres et dans les bois ombragés.

MYRMÈGES ou **FORMICAIRES**. **INS.** Dumeril désigne ainsi une famille d'insectes hyménoptères, qui correspond parfaitement à la famille des Hétérogynes de Latreille. *V.* ce mot.

MYRMÉLÉON. *Myrmeleon*. **INS.** Genre de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, famille des Planipennes, tribu des Fourmilions, établi par Linné qui l'avait confondu avec le genre Hémérobe, restreint par Fabricius et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères: des mandibules; six palpes; tarsi composés de cinq articles; antennes courtes, grossissant et courbées en crochet vers le bout. Les Myrméléons ont assez de ressemblance avec les Libellules tant par la forme du corps que par la grandeur des ailes, mais ils en diffèrent par un grand nombre de caractères, et ils n'en ont pas la légèreté et la grâce en volant. Les Hémérobies en sont bien plus voisines, mais on les distinguera toujours facilement aux antennes qui dans ces dernières sont sétacées, et par les palpes qui sont au nombre de quatre; enfin le genre Ascalaphe, qui appartient seul à la même tribu, en diffère par ses formes générales et principalement par ses antennes longues et terminées par un petit bouton, comme cela a lieu dans la plupart des Papillons diurnes. La tête des Myrméléons est plus large que longue et inclinée, les yeux sont fort grands, tout à fait sphériques et très-saillants. Les antennes sont à peu près trois fois plus longues que la tête; les palpes sont filiformes, d'inégale longueur: les maxillaires antérieures à peine plus longues que les mâchoires, composées de trois articles; les intermédiaires un peu plus longues, composées de cinq

articles; enfin les palpes labiales sont très-longues, composées de quatre articles, dont les deux premiers très-courts, les derniers très-longs; la lèvre supérieure est membraneuse, longue, arrondie et ciliée antérieurement; les mandibules sont cornées, grosses, un peu arquées et armées de deux dents; les mâchoires sont courtes, presque cornées, comprimées et très-ciliées à leur partie interne. Enfin la lèvre inférieure est membraneuse, large, avancée et échancrée à son bord antérieur. Le corselet, qui est assez grand, un peu relevé, est séparé de la tête par un col aussi long et presque aussi large qu'elle; ce corselet donne attache aux quatre ailes qui sont très-grandes, transparentes et ordinairement tachées de noir ou de brun; les pattes sont courtes, terminées par deux fortes pointes et ayant des tarsi filiformes de cinq articles dont le dernier est armé de deux crochets. L'abdomen est long, cylindrique, mince, et terminé, dans les mâles, par deux crochets filiformes, destinés sans doute à préparer et à faciliter l'accouplement. Les Myrméléons ne sont pas agiles et ils prennent leur vol très-lentement; dans le repos leurs ailes sont disposées en toit; en général ils se déplacent peu et terminent leur vie dans le voisinage du champ où a vécu leur larve. Leur accouplement a lieu dans le courant de l'été et la ponte aussitôt après; leurs œufs sont peu nombreux, gros et oblongs; la femelle les dépose sur le sable ou sur la terre, dans les lieux secs.

La larve a été le sujet des observations de plusieurs naturalistes, tels que Poupard, Vallisnéri, Rœsel, et surtout de l'immortel Réaumur; c'est d'après leurs observations que va être tracé le tableau de la vie de celle du Myrméléon formicaire, la seule qui ait été étudiée avec détail. Cette larve, généralement connue sous le nom de Fourmi-Lion (*Formica-Leo*), a été ainsi nommée parce qu'elle se nourrit principalement de Fourmis et qu'elle en fait une grande destruction. Elle est longue d'à peu près six lignes; son corps est ovale, un peu déprimé et grisâtre; sa tête est très-petite, armée de deux fortes et longues mandibules dentelées au côté intérieur et pointues au bout; ces mandibules ont plutôt l'air de deux cornes, ce d'organes de la manducation; elles servent à la larve à saisir sa proie, et comme elles sont creusées intérieurement et percées au bout, elles font aussi l'office de suçoir. L'abdomen est très-volumineux proportionnellement au reste du corps; enfin elle est pourvue de six pattes, et marche lentement et presque toujours à reculons. Comme cette allure n'est pas très propre à lui faciliter la poursuite des Fourmis et autres insectes très-agiles dont elle doit vivre, la nature a donné à cette larve une industrie singulière et admirable, au moyen de laquelle elle parvient à se rendre maîtresse de sa proie sans se déplacer: c'est par le moyen d'un piège qu'elle en vient à bout; elle choisit ordinairement le pied d'un vieux mur ou d'un arbre, le bas d'un terrain coupé et exposé au midi; c'est là qu'elle construit dans le sable ou dans la terre très-sèche et pulvérulente, une fosse en entonnoir dont les bords sont très-mouvants et au fond de laquelle elle se tient cachée; pour construire cette fosse, elle pratique un fossé qui trace l'enceinte de l'entonnoir dont la

grandeur est relative à sa croissance; puis, allant toujours à reculons, décrivant par sa marche des tours de spire, dont le diamètre diminue progressivement, chargeant sa tête de sable avec une de ses pattes antérieures, et le jetant ensuite au loin, elle vient à bout, quelquefois dans l'espace d'une demi-heure, d'enlever un cône de sable, dont la base a un diamètre égal à celui de l'enceinte, et dont la hauteur est à peu près des trois quarts de ce diamètre. C'est au fond de ce précipice qu'elle attend patiemment que quelque Fourmi préoccupée des besoins de sa postérité, et marchant sans défiance, vienne poser ses pattes sur le terrain mobile qui forme les bords de l'entonnoir; aussitôt le sable s'éboule, roule au fond et entraîne avec lui la victime qui est aussitôt saisie par les longues mandibules du Fourmilion. Vainement elle se débat, il n'est plus temps, et les pinces de son ennemi l'atteignent, la percent et la sucent. Quand l'insecte est mort et que le Myrméléon ne peut plus rien en tirer, il le pose sur sa tête et le lance à une grande distance du repaire pour que son cadavre n'épouvante pas les autres Fourmis qu'il attend. Il arrive quelquefois qu'un insecte ailé ou vigoureux, une Guêpe, un Scarabée par exemple, donne dans le piège. Dès qu'il a commencé à faire ébouler le sable, il cherche à remonter et y parviendrait peut-être si le Fourmilion, averti par le sable qui tombe sur lui, ne l'en empêchait et ne le précipitait dans le gouffre au moyen d'une quantité de grains de sable qu'il fait pleuvoir sur lui. Pour cela il met du sable sur sa tête, et le lance en l'air en le dirigeant du côté où il sent que l'insecte se trouve; le malheureux, ne pouvant résister à ces moyens, tombe au fond et est bientôt saisi par son ennemi. Alors il s'engage un combat au fond du trou, mais l'avantage reste toujours au Fourmilion qui finit par sucer sa proie et par la jeter au loin après s'en être nourri. Le Fourmilion peut supporter de longs jeûnes sans mourir. Lorsqu'il a pris tout son accroissement, au bout de deux ans à peu près, il se file, au moyen de deux filières situées à l'extrémité postérieure de son corps, une coque soyeuse, parfaitement ronde et d'un blanc satiné, qu'il recouvre extérieurement de grains de sable; l'insecte parfait sort au bout de quinze ou vingt jours. Le genre Myrméléon se compose d'une quarantaine d'espèces; la plus remarquable de la France est :

MYRMÉLÉON LIBELLULOÏDE. *Myrmeleon libelluloides*, Fabr., L., Latr.; *Hemerobius libelluloides*, L.; *Libella turcica*, etc., Petiv.; *Musca rarissima*, etc., Rai, Ins., 55. Il a plus de quatre pouces d'envergure; ses ailes sont grises, avec des taches noirâtres; son corps est mélangé de noir et de jaune. Cette grande espèce se trouve dans le midi de la France.

MYRMÉLÉON FORMICAIRES. *Myrmeleon formicarium*, L., Fabr., Latr., etc. Il a deux pouces et demi d'envergure; tout le corps est gris; les ailes sont transparentes, avec quelques taches obscures et un point blanc marginal. En Europe.

MYRMÉLÉONIDES. Ins. V. FOURMILIONS.

MYRMÉMORPHE. *Myrmemorpha*. Ins. Genre de Diptères, de la famille des Athéricères, tribu des Muscides de Latreille, institué par Léon Dufour pour un

insecte nouveau, qu'il a observé en Espagne. Caractères : antennes insérées au-devant de la tête, plus courtes que celle-ci, composées de trois articles dont les deux premiers, enchâssés l'un dans l'autre, forment une masse commune, ovale, globuleuse, glabre, et dont le dernier, en stylet sétiforme, simple, nu, deux fois plus long que les précédents, est implanté au centre du bout du deuxième, qui est plus court, arrondi et enchâssé dans une échancrure du premier; trompe rétractile, non apparente dans l'état de repos; tête déprimée; front plan, glabre; pattes simples, ambulatoires; ailes rudimentaires, beaucoup plus courtes que l'abdomen. Léon Dufour n'a remarqué dans la nombreuse série des Muscides aucun genre qui offrit la singularité des antennes et des ailes que présente l'insecte trouvé en Espagne, ce qui l'a déterminé à en créer un nouveau, qui lui semble opérer un rapprochement avec celui des *Scenopinus*, primitivement placé dans les Muscides et aujourd'hui reporté à la fin de la famille des Tanystomes.

MYRMÉMORPHE BRACHYPTÈRE. *Myrmemorpha brachyptera*, Duf. Son corps est roux et brillant, avec l'écusson et l'extrémité de l'abdomen noirâtres.

MYRMICES. *Myrmica*. Ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, tribu des Formicaires, établi par Latreille et auquel ce savant donne pour caractères : pédicule de l'abdomen formé de deux nœuds; antennes découvertes; palpes maxillaires longues, de six articles distincts; un aiguillon chez les mulet et les femelles. Latreille a établi ce genre aux dépens du grand genre *Formica*, de Linné; Fabricius avait dispersé ses espèces dans son genre *Myrmecia* qui n'a pas été conservé, et Jurine en avait formé son genre *Manica*; les Myrmices, telles qu'elles sont adoptées ici, diffèrent des Ponères parce que ces derniers Formicaires n'ont qu'un seul nœud au pédicule de l'abdomen; les Attes n'en sont séparées que par leurs palpes qui sont très-courtes et dont les maxillaires ont moins de six articles; les Fourmis proprement dites et les Polyergues en sont bien distinguées par l'absence de l'aiguillon; enfin le genre *Cryptocère* en est bien distinct par l'organisation de la tête qui est grande, aplatie et qui a, de chaque côté, une rainure pour recevoir une partie des antennes. Le port des Myrmices est le même que celui des Fourmis proprement dites; leur tête est grande, presque carrée et armée de deux mandibules plus ou moins longues et en général très dentées intérieurement; leur corselet est long, étroit, noueux en dessus et armé le plus souvent de dents ou d'épines; les ailes des deux sexes sont grandes, et leurs cellules varient pour le nombre et pour la disposition, de telle sorte qu'on pourrait, si l'on avait égard à ce caractère secondaire, établir plusieurs coupes dans ce genre. Les pattes des Myrmices sont assez longues et grêles; leur abdomen est globuleux et muni d'un aiguillon dont la piqûre est vive et un peu venimeuse. Ces insectes ont des mœurs à peu près semblables à celles des Fourmis (V. ce mot); ils font leur habitation, soit sous des pierres, soit dans la terre, soit enfin dans les vieux arbres où elles se font des galeries très-étendues et soutenues, de dis-

tance en distance, par des piliers; ceux qui nichent dans les vieux arbres se construisent des galeries à plusieurs étages, soutenues par des sortes de colonnes; les parois de ces cases sont très-minces: une particularité bien singulière et que ce genre présente seul, c'est que ses larves ne filent point de coques comme celles des Fourmis, pour passer à l'état de nymphes. Leurs dernières métamorphoses n'ont lieu qu'en automne ou au plûtôt à la fin de l'été.

α Mandibules très-aiguës et très-longues; antennes filiformes.

MYRMICE GOULUE. *Myrmica gulosa*, Latr., *loc. cit.*, Hist. nat. des Fourmis, p. 215, pl. 8, fig. 49; *Formica gulosa*, Fabr., Oliv. Longue de huit lignes; tête ovale, d'un brun marron foncé; tout son corps de la même couleur, excepté les antennes, les pattes et les deux premiers articles de l'abdomen, qui sont moins foncés; antennes longues, filiformes, insérées sur une petite élévation en forme de ligne courte et tranchante ou en carène; mandibules étroites, plus longues que la tête, et dentelées inégalement au côté intérieur; yeux assez grands, grisâtres; trois petits yeux lisses, en triangle sur le front; corselet étroit, aminci antérieurement, finement ridé, avec un enfoncement au milieu du dos. Les deux premiers anneaux de l'abdomen forment deux sortes de nœuds très-distincts: le premier, ou celui qui remplace l'écaille plus étroite, un peu plus long et en forme de toupie ou de poire, vu en dessus; le second demi-globuleux. Le reste de l'abdomen noir, très-luisant et ové. De la Nouvelle-Hollande.

β Mandibules triangulaires, peu allongées; antennes non filiformes.

MYRMICE ROUGE. *Myrmica rubra*, Latr., *loc. cit.*, pag. 246, pl. 10, fig. 65; *Formica rubra*, Fabr., L., Degéer. Ouvrière: noirâtre, finement chagrinée, pubescente, avec deux épines à l'extrémité postérieure du corselet et une plus petite sous le premier nœud du pédicule de l'abdomen qui est luisant, lisse, avec le premier anneau brun. Femelle: de la même couleur, avec les ailes d'un jaune brun obscur et les stigmates d'un brun jaunâtre. Mâle: d'un brun noirâtre, avec les pattes et les antennes d'un brun jaunâtre ou roussâtre. Cette espèce est très-commune dans toute la France; les mâles et les femelles ne paraissent qu'en septembre et octobre.

MYRMIDONE. *Myrmidone*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par Martius qui lui assigne pour caractères: tube du calice campanulé, nu, glabre, soudé inférieurement par sa base avec l'ovaire; son limbe est double: l'intérieur est membraneux, annulaire, avec six sinuosités peu apparentes; l'extérieur est divisé en six dents largement triangulaires, alternant avec les lobes du limbe intérieur; corolle composée de six pétales insérés sur l'orifice du calice, étroitement obovales et opposés aux lobes du limbe intérieur du calice; douze étamines ayant la même insertion que les pétales: leurs filaments sont filiformes; anthères cylindriques, uniporeuses, privées de connectif distinct; ovaire adné inférieurement, à trois loges renfermant un grand nombre d'ovules; style presque en massue; stigmates arrondis. Le fruit consiste en une baie mem-

braneuse, à trois loges, couronnée par le double limbe du calice; semences en petit nombre dans chaque loge, pyriformes, planes sur l'une des faces, convexes sur l'autre.

MYRMIDONE MACROSPERME. *Myrmidone macrosperma*, Mart.; *Tococa macrosperma*. C'est un arbrisseau à rameaux irréguliers ou dichotomes, velus et glandulifères; ses feuilles sont opposées, pétiolées, denticulées, les unes plus grandes, obovales-oblongues, acuminées, vésiculifères, les autres plus petites, largement ovales, acuminées, cordées. Les fleurs sont axillaires et solitaires. Du Brésil.

MYRMOSE. *Myrmosa*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétérogynes, tribu des Mutillaires, établi par Latreille, et ayant pour caractères: abdomen elliptique et déprimé dans les mâles, conique dans les femelles; corselet point noueux, formé dans les deux sexes de deux segments distincts, dont l'antérieur transversal. Les Myrmoses ont beaucoup de ressemblance avec les Mutilles sous le rapport des antennes et des parties de la bouche, mais elles en diffèrent par leur thorax qui est comme articulé et divisé en deux, tandis qu'il est simple dans les Mutilles. Les Sclérodermes ont le corselet divisé en trois parties distinctes; les Méthoques en sont séparés par leur corselet qui est noueux et par la forme de leur abdomen; enfin les Myrmécodes en sont bien distincts par leurs antennes qui ont le second article caché et regu dans le premier, ce qui n'a pas lieu dans les genres précédents. Les Myrmoses sont des insectes assez petits; leurs ailes supérieures offrent quatre cellules cubitales, dont la quatrième atteint le bout de l'aile; la précédente est carrée et la cellule radicale est plus grande que celle des Mutilles.

MYRMOSE NOIRE. *Myrmosa atra*, Latr., Panz., *Faun. Germ.*, fasc. 85, tab. 14; *Myrmosa nigra*, Latreille; *Mutilla nigra*, Rossi. Longue de près de quatre lignes; corps entièrement noir et légèrement velu; tête et corselet pointillés; abdomen ovale, un peu déprimé; ailes ayant une légère teinte obscure. Premier anneau de l'abdomen ayant une épine courte, un peu crochue. Elle se trouve sur les fleurs, dans les lieux secs, en Europe.

MYRMOTHERA. OTS. (Vieillot.) Synonyme de Fourmitier.

MYROBATINDUM. BOT. Un genre formé sous ce nom par Sébastien Vaillant, a été réuni par Linné au genre *Lantana*. V. LANTANIER.

MYROBOLANÉES. *Myrobolanæ*. BOT. Le professeur A.-L. de Jussieu, dans le cinquième volume des Annales du Muséum, avait proposé, d'après les observations de Gärtner sur l'embryon du genre *Myrobolanus*, de séparer de sa famille des Élagnées plusieurs genres ayant à leur tête le *Terminalia* ou *Myrobolanus*, et d'en faire une famille nouvelle, sous le nom de *Myrobolanées*. Les genres qu'il y réunissait étaient les suivants: *Bucida*, *Myrobolanus* de Gärtner, qui comprend le *Badamia* du même, le *Gamea* d'Aublet, *Fatræa*, Juss.; *Terminalia*, *Chunchoa*, *Tunibouca*. Mais R. Brown a proposé de diviser en trois groupes les genres qui formaient primitivement les Élagnées

de Jussieu, savoir : les Éléagnées proprement dites, les Santalacées et les Combrétacées. Cette dernière famille qui renferme la plupart des genres dont Jussieu formait ses Myrobolanées, comprend en outre d'autres genres pourvus d'une corolle polypétale, et réunis auparavant à la famille des Onagres. *V. COMBRÉTACÉES.*

MYROBOLANS ou **MYRABALANS.** BOT. On donne ce nom à des fruits originaires de l'Inde, et employés dès l'antiquité, dans l'art de guérir où ils jouissaient de la plus grande réputation. On en a distingué cinq espèces ou sortes qui ont reçu les noms de Myrobolans chébules, citrins, indiques, bellirics et emblics.

Myrobolans chébules. Ils sont ovoïdes, allongés, de la grosseur d'une datte, ordinairement pyriformes, quelquefois cependant ayant la forme olivaire; leur longueur est de quinze à dix-huit lignes; leur plus grand diamètre d'environ dix lignes; leur surface extérieure est brunâtre, lisse, luisante, marquée de cinq côtes longitudinales obtuses, peu saillantes, entre chacune desquelles on en remarque une autre encore moins élevée; coupés transversalement, on voit qu'ils sont composés d'une partie charnue, de deux lignes environ d'épaisseur, brunâtre et comme marbrée, croquante et acide; d'un noyau allongé, marqué de dix côtes longitudinales, dont cinq plus saillantes. Ce noyau dont l'épaisseur est d'environ cinq lignes, renferme dans sa cavité centrale, qui n'a pas plus d'une ligne à une ligne et demie de diamètre, un embryon dont les cotylédons sont minces et roulés plusieurs fois sur eux-mêmes. Ces fruits sont bien certainement ceux du *Terminalia Chebula* de Roxb., ou *Myrobolanus Chebula*, Gærtner, t. 97, et non ceux du *Balanites Ægyptiaca* de Delile. Le caractère de l'embryon, roulé sur lui-même, ne permet pas de confondre le genre *Terminalia* avec le *Balanites*.

Myrobolans citrins. Ils sont moitié moins gros que les précédents dans toutes leurs parties, rarement pyriformes; leur surface extérieure est également lisse et marquée de cinq côtes peu saillantes; leur couleur varie du jaune au brun; leur partie charnue est sèche, jaunâtre, astringente, et leur organisation intérieure est absolument la même que dans l'espèce précédente. Ces fruits ne paraissent être qu'une simple variété des Myrobolans chébules; néanmoins on en a fait une espèce distincte sous le nom de *Terminalia citrina*. Le fruit figuré par Gærtner (pl. 97) sous le nom de *Myrobolanus citrina*, n'est pas le véritable Myrobolan citrin du commerce; c'est une variété que l'on trouve souvent mélangée avec les Chébules.

Myrobolans indiques. Ils ont une forme irrégulière, allongée, souvent pyriforme, ou terminée en pointe à ses deux extrémités. Leur longueur est de quatre à huit lignes, leur couleur noirâtre; ils sont généralement ridés longitudinalement. Leur cassure est noirâtre, compacte, n'offrant qu'une simple ébauche de noyau, sans amande. La saveur des Myrobolans indiques est encore plus astringente que celle des deux précédents. Ils paraissent être les fruits du *Terminalia Chebula*, cueillis longtemps avant leur maturité.

Myrobolans bellirics. Ils sont de la grosseur d'une

petite noix, ovoïdes, arrondis, ou quelquefois tout à fait globuleux, rarement offrant cinq côtes à peine marquées; leur surface est brunâtre, terne et comme terreuse; leur chair est moins épaisse, d'une saveur astringente, et un peu aromatique; le noyau est plus gros et son amande plus volumineuse que dans les espèces précédentes. Ils sont produits par le *Myrobolanus bellerna* de Gærtner.

Enfin les *Myrobolans emblics* sont globuleux, déprimés au centre, de la grosseur d'une cerise, offrant six côtes très-obtuses, séparées par des sillons profonds; d'une couleur noirâtre; ils se composent d'une partie extérieure, charnue, épaisse d'au moins deux lignes, se séparant en six valves, et d'un noyau ou coque également à six côtes, et s'ouvrant en six parties. La chair de ces Myrobolans est très-astringente, sans aucune acreté, circonstance assez rare dans le fruit d'une Euphorbiacée. En effet ce sont les fruits du *Phyllanthus Emblica*, L., ou *Emblica officinalis* de Gærtner.

Ces cinq sortes de Myrobolans sont toutes originaires de l'Inde. Ces fruits ont tous une saveur astringente plus ou moins marquée, et autrefois on les employait comme un purgatif doux. Mais quelle que soit la réputation dont ils aient joui autrefois, les médecins modernes en ont entièrement abandonné l'usage. Cependant on voit encore leur nom figurer dans le nombre des drogues qui composent quelques anciennes préparations.

MYROBOLANUS. BOT. Ce genre, ainsi nommé par Gærtner, est le même que le *Terminalia* de Linné. *V. TERMINALIA.*

MYROBROMA. BOT. Sous le nom de *Myrobroma fragrans*, Salisbury (*Paradis Londin.*, n° 82) a décrit et figuré une belle Orchidée que Lamarck avait nommée *Epidendrum rubrum*, et que des auteurs plus modernes ont rapportée au genre *Vanilla* de Swartz. L'existence de ce dernier genre était bien connue de Salisbury, qui, trouvant sa dénomination incorrecte, s'était cru autorisé à la changer. Néanmoins le nom de *Myrobroma* n'a pas été admis.

MYRODENDRUM. BOT. (Schreber). Synonyme d'Houmirmir. *V. ce mot.*

MYRODIE. *Myrodia.* BOT. Le genre ainsi nommé par Schreber, et qui appartient à la famille des Bombacées de Kunth, est le même que le *Quararibea* d'Aublet. *V. ce mot.*

MYROSMMA. BOT. Genre de la famille des Amomées, et de la Monandrie Monogynie, L., établi par Linné fils (Suppl., 80) pour une plante originaire de Surinam, ayant quelque ressemblance avec le Balisier. Sa racine est charnue, ovoïde, horizontale, comme divisée en anneaux; de cette racine naissent un grand nombre de gaines ou feuilles avortées, emboîtées les unes dans les autres, et formant ainsi une sorte de tige. La hampe est cylindrique, un peu velue, articulée vers sa partie supérieure, où elle se termine par une grappe de fleurs munies chacune d'une large bractée imbriquée. Chaque fleur se compose d'un calicule extérieur à trois divisions profondes, et d'un calice double: l'externe plus petit, à trois divisions plus courtes, et l'interne à cinq divisions inégales et pétaloïdes. L'étamine est formée d'un filet pétaloïde et d'une anthere

ovoïde, allongée, à deux loges. Le style est épais, fendu, et le stigmate trilobé. Le fruit est une capsule trigone, à trois loges polyspermes, s'ouvrant naturellement en trois valves.

MYROSPERME. *Myrospermum*. BOT. Jacquin (*Amer. p.* 120, t. 174, f. 54) avait établi un genre *Myrospermum* dans la famille des Légumineuses, pour un arbrisseau qu'il avait observé en Amérique. Linné fils publia plus tard (*Suppl.*, 54) un genre *Myroxylum* (*V.* ce mot), établi par Mutis pour l'arbre qui produit le Baume du Pérou. Les auteurs qui vinrent postérieurement, entraînés à la fois par la similitude des noms et la ressemblance dans les caractères, crurent que ces deux genres devaient être réunis pour n'en former qu'un seul, que les uns, à l'exemple de Lamarck, nommèrent *Myrospermum*, comme étant le nom le plus ancien, et les autres *Myroxylum*, à l'exemple de Willdenow. Mais Kunth a le premier fait voir (*Nova Genera et Spec.*, 6, p. 371) que les deux genres de Jacquin et Linné fils, bien qu'ils aient entre eux beaucoup de ressemblance, devaient néanmoins demeurer séparés. Voici les caractères qu'il assigne au genre *Myrosperme* : le calice, turbiné à sa base, a son limbe dilaté, à cinq dents à peine marquées ; la corolle est formée de cinq pétales un peu inégaux, et comme papilionacée ; ces pétales sont tous ongiculés : le supérieur est ovale-arrondi, obtus, cordiforme, concave en dessus, et très-ouvert ; les quatre autres sont un peu plus courts, libres, plus étroits et inéquilatéraux. Les étamines, au nombre de dix, sont libres, déclinées, ayant leurs filets persistants. L'ovaire est stipité, renfermant cinq ovules ; le style est droit, terminé par un stigmate obtus. Le fruit est une gousse plane, en forme de lame de couteau, renflée à sa partie supérieure, indéhiscente, et contenant une et rarement deux graines. Cette graine a présenté une particularité bien remarquable, c'est que son embryon est nu et sans légume propre.

Le *Myrospermum frutescens*, Jacq., *loc. cit.* ; Kunth, *loc. cit.*, p. 372, t. 570 et 571, est un petit arbre qui acquiert parfois jusqu'à vingt-cinq pieds de hauteur. Il est dépourvu d'aiguillons. Ses feuilles sont imparipinnées, à folioles alternes, marquées d'un grand nombre de points et de lignes translucides. Ses fleurs qui se montrent avant les feuilles, sont pédonculées et disposées en grappes au sommet des rameaux. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale.

MYROTHECIUM. BOT. (Tode.) *V.* DACRYDIUM.

MYROXYLE. *Myroxylum*. BOT. Il ne faut pas confondre ce genre, établi par Mutis et Linné fils, pour des arbres appartenant à la famille des Légumineuses, avec un autre genre du même nom, établi par Forster qui l'a ensuite appelé *Xylosma*, et dont on ignore encore les véritables affinités. Le vrai genre *Myroxyle* offre les caractères suivants : le calice est court et campanulé, à cinq dents à peine marquées ; la corolle est irrégulière, formée de cinq pétales très-longuement ongiculés : le supérieur est arrondi, les quatre autres sont linéaires-aigus. Les étamines, au nombre de dix, quelquefois de huit ou de neuf seulement, sont libres et ascendantes ; leurs filets sont caducs. L'ovaire est longue-

ment stipité, contenant deux ovules. Le style est court et arqué ; le stigmate obtus. La gousse est membraneuse, plane, en forme de lame de couteau, renflée et monopérme à son sommet. La graine offre la même organisation que dans le genre *Myrosperme*. (*V.* ce mot.) Ce genre est très-rapproché de ce dernier ; mais il en diffère par ses étamines caduques, ascendantes, et son ovaire contenant seulement deux ovules. Le genre *Toluifera* de Linné est une espèce de *Myroxyle*, conséquemment ce genre devient d'un grand intérêt, puisqu'il fournit deux substances balsamiques très-précieuses : le Baume du Pérou et le Baume de Tolu. Voici la description des deux arbres d'où on les recueille.

MYROXYLE DU PÉROU. *Myroxylum Peruiferum*, L. (*Suppl.*, p. 255). L'élégance et le port gracieux de cet arbre ont été remarqués par tous les voyageurs. Son tronc est recouvert d'une écorce lisse, épaisse, résineuse ainsi que les autres parties de l'arbre. Les jeunes rameaux présentent, dans leur partie supérieure, de petits tubercules irréguliers, qui existent aussi sur les pédoncules. Les feuilles sont alternes, imparipinnées, composées de folioles alternes, ovales, entières, obtuses, très-glabres, offrant de petits points translucides comme dans les Millepertuis. Les fleurs sont blanches, disposées en grappes rameuses. Les fruits sont légèrement pédicellés, allongés, fortement comprimés, membraneux, un peu falciformes, renflés à leur sommet qui offre une seule loge contenant une ou deux graines. Cet arbre croît au Pérou ; c'est lui qui fournit le baume de ce nom. Dans le commerce on en distingue deux sortes : l'une est presque sèche, d'une couleur fauve clair, et d'une odeur très-agréable. Elle est généralement renfermée dans de petites callebasses ; on l'obtient simplement par incision. L'autre est liquide, d'un brun rougeâtre, et s'extrait en faisant bouillir dans l'eau les écorces et les jeunes rameaux ; c'est le baume du Pérou noir du commerce. Son odeur est forte, mais agréable, sa saveur âcre et amère. Il brûle en répandant une fumée blanche qui est produite par l'acide benzoïque ; il est entièrement soluble dans l'alcool ; l'eau bouillante lui enlève son acide benzoïque.

MYROXYLE DE TOLU. *Myroxylum Toluifera*, Rich. ; *Toluifera balsamum*, L. Cette espèce est tellement semblable à la précédente, qu'il serait peut-être plus convenable de l'y réunir. Cependant elle en diffère par ses folioles moins nombreuses, lancéolées, aiguës et non obtuses. Elle croît dans la province de Carthagène, aux environs de Tolu. Le suc résineux qui s'écoule des incisions faites au tronc de cet arbre, est reçu dans des vases où on le laisse se sécher. Il forme alors des masses solides plus ou moins volumineuses, d'une couleur fauve, se liquéfiant avec facilité, d'une saveur âcre, mais agréable, et d'une odeur très-suave. Il se ramollit facilement sous la dent, se dissout en totalité dans l'alcool, et cède à l'eau bouillante tout son acide benzoïque. Tantôt le baume de Tolu est apporté dans de grands vases de terre qu'on nomme *postiches*, tantôt on le coule dans des callebasses, quand il est encore liquide. Il est alors fort difficile de le distinguer du baume du Pérou sec.

Les baumes du Pérou et de Tolu sont des substances

éminemment excitantes; on les emploie dans les catarrhes chroniques, mais néanmoins on en fait assez peu usage de nos jours.

MYRRHE. BOT. On appelle ainsi une gomme-résine qui vient de l'Arabie et de l'Abyssinie, mais sans qu'on sache positivement l'arbre qui la produit. Les uns croient qu'elle découle d'une espèce de Mincuse; les autres, et cette opinion paraît la plus probable, pensent qu'elle est produite par une espèce du genre *Amyris*, auquel on doit déjà plusieurs substances résineuses. Quoi qu'il en soit, la Myrrhe est en morceaux peu volumineux ou en larmes irrégulières, compactes, rougeâtres, demi-transparentes, fragiles et couvertes extérieurement d'une poussière ou efflorescence blanchâtre; sa cassure est vitreuse et brillante: assez souvent les morceaux les plus gros présentent des stries courtes et semi-circulaires, que l'on a comparées à des coups d'ongle: de là le nom de Myrrhe onguiculée. Les stries paraissent être le résultat de la dessiccation de la Myrrhe, qui était liquide quand elle décollait de l'arbre. Sa saveur est amère et chaude, son odeur fortement aromatique et assez agréable. Selon l'analyse qui en a été faite par Pelletier, elle est composée de trente-quatre parties de résine contenant un peu d'huile essentielle, et de soixante-dix parties de gomme. La Myrrhe est un médicament connu dès la plus haute antiquité. Les habitants de l'Arabie et de l'Égypte la mâchent continuellement comme les Turcs et les habitants de l'Archipel font pour le mastix. La Myrrhe est un médicament tonique et excitant que l'on emploie à l'intérieur et à l'extérieur.

MYRRHIDA. BOT. Synonyme de *Geranium moschatum*, L.

MYRRHIDE. *Myrrhis*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères et de la Pentandrie Digynie, L., offrant pour caractères principaux: involucre universel nul; involuclles formés de cinq folioles entières; calice très-court, à cinq dents; corolle à cinq pétales inégaux; fruit oblong, terminé par un bec court, composé de deux akènes marqués de cinq sillons. Tournefort avait fondé ce genre sur quelques espèces que Linné réunit aux *Chærophyllum* et aux *Scandix*. Gærtner le rétablit en y comprenant le *Sison Canadense*, L., et plusieurs botanistes modernes l'ont adopté, mais sans s'accorder sur les espèces qui le constituent. Ainsi Persoon le réduit au seul *Scandix odorata*, L.; tandis que Sprengel (*in Rœmer et Schultes, Syst. Veg.*, 6, p. 509) y place non-seulement plusieurs *Chærophyllum* et *Scandix*, mais encore le *Bunium bulbocastanum*, L. Ces additions n'ayant pas encore reçu la sanction générale, le genre *Bunium* (V. ce mot) a dû être décrit dans cet ouvrage comme un genre distinct du *Myrrhis*. L'espèce qui doit être considérée comme type de celui-ci est celle que Tournefort décrit le premier sous le nom de *Myrrhis* accompagné d'une phrase spécifique, et qui est devenu le *Chærophyllum aromaticum*, L. Cette plante est haute d'un demi-mètre et plus. Sa tige, rameuse, porte des feuilles bipinnées, à folioles ovales, inégales et dentées. Ses fleurs sont blanches, petites, disposées en ombelles composées. Elle croît dans l'Europe orientale. Dans un Mémoire sur

les caractères généraux de la famille des Umbellifères (Annales du Muséum, t. XVI, p. 175), le professeur De Jussieu n'admet le genre *Myrrhis* que comme une section du genre *Chærophyllum*. V. CERFEUIL.

MYRRHINE ET MYRRHINON. BOT. Noms antiques du Myrte.

MYRRHINIER. *Myrrhinium*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, et de l'icosandrie Monogynie, établi par Schott pour un arbuste qu'il a observé au Brésil. Les caractères du genre sont: calice supérieur, à quatre divisions; corolle composée de quatre pétales; filaments staminaires, subulés et repliés sur les pétales dans l'estivation; anthères oblongues; baie à trois ou quatre loges polyspermes, couronnée par le calice persistant.

MYRRHINIER NOIR-POURPRÉ. *Myrrhinium atropurpureum*, Schott. Ses tiges ont trois ou quatre pieds; les feuilles sont opposées, elliptiques, coriaces, glabres, ponctuées et ferrugineuses en dessous; les fleurs sont d'un pourpre très-foncé, réunies en corymbe et accompagnées de deux bractées; les étamines sont très-longues; les semences sont presque réniformes.

MYRSIDIUM. BOT. Le genre proposé, sous ce nom, par Raffinesque, est le même que le *Spongodium* de Lamouroux. V. ce mot.

MYRSINE. *Myrsine*. BOT. Ce genre avait été placé par Jussieu à la suite de la famille des Sapotacées. Ventenat, dans le Jardin de Cels p. 86, proposa d'en former, avec le genre *Ardisia*, une famille nouvelle, qu'il nomma *Ophiosperma*. Cette famille a été adoptée et beaucoup mieux caractérisée par Rob. Brown, qui lui a substitué le nom de Myrsinées, et par Jussieu, qui la nommait Ardisiacées. Mais le nom de Myrsinées est aujourd'hui celui qui a prévalu. Le genre *Myrsine* se distingue par les caractères suivants: ses fleurs sont unisexuées, dioïques et polygames. Le calice est monosépale, à quatre ou cinq divisions profondes; la corolle, monopétale-régulière, est à quatre ou cinq lobes dressés; les étamines, en même nombre que les lobes de la corolle, sont placées à la base et en face de chacun d'eux; les anthères sont cordiformes, presque sessiles, introrsées et à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, ovoïde, à une seule loge, contenant quatre ou cinq ovules attachés à un gros trophosperme central, de forme globuleuse, qui remplit toute la cavité de l'ovaire et recouvre presque en totalité les ovules nichés dans son épaisseur. Cette organisation singulière se remarque dans les autres genres de la famille des Myrsinées, et en forme le caractère distinctif. Le style est court, épais et à peine distinct du sommet de l'ovaire; il se termine par un stigmate irrégulièrement lacinié et lobé. Le fruit est crustacé et monosperme par avortement. Les Myrsines sont des arbrisseaux ou de simples arbustes à feuilles alternes et coriaces, à fleurs axillaires, réunies et formant quelquefois des petites ombelles. Robert Brown (*Prodr.*, 1, p. 555), qui, le premier, a bien fait connaître la structure de ce genre, y en réunit plusieurs autres qui avaient été regardés comme distincts; tels sont le *Mangilla* de Jussieu, ou *Caballeria* de Ruiz et Pavon,

Athyrophyllum de Loureiro, le *Ræmeria* de Thunberg, le *Rapanea* d'Aublet, le *Badula* de Jussieu, plusieurs espèces de *Samara*, comme *Samara coriacea*, *Samara pentandra*, et les *Ardisia* qui ont l'ovaire oligosperme, et le stigmate divisé. Le genre *Myrsine* diffère surtout des *Ardisias* par ses fleurs unisexuées, son stigmate découpé, son ovaire à trois ou cinq ovules, ses anthères écartées et non conniventes. Les espèces de ce genre, au nombre d'une douzaine environ, croissent dans l'Amérique méridionale, la Nouvelle-Hollande, l'Afrique ou les îles qui l'environnent, et l'Asie.

MYRSINÉES. *Myrsinæ*. BOT. Cette famille naturelle de plantes appartient à la classe des Dicotylédones monopétales à insertion hypogyne, et présente les caractères suivants : fleurs hermaphrodites ou unisexuées. Le calice, généralement persistant, est à quatre ou cinq divisions profondes. La corolle est monopétalée régulière, hypogyne, à quatre ou cinq lobes. Les étamines, en même nombre que les lobes de la corolle, attachées à leur base, leur sont opposées; les filets sont très-courts, quelquefois monadelphes; les anthères sont sagittées, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, uniloculaire, contenant un trophosperme central, fixé au fond et au sommet de la loge, et portant sur sa surface un nombre déterminé ou indéterminé d'ovules, quelquefois entièrement enfoncés dans sa substance. Le style est simple, le plus souvent très-court, terminé par un stigmate ou simple ou découpé, et lobé. Le fruit est une sorte de drupe sec, ou de baie contenant d'une à quatre graines. Ces graines sont peltées, ayant leur tégument simple, leur hile concave, leur endosperme charnu ou corné, et leur embryon cylindrique, un peu recourbé, placé transversalement au hile. Les cotylédons sont très-courts, la radicule est cylindrique et comme tronquée à sa base. Les plantes qui forment cette famille sont des arbres ou des arbustes portant des feuilles alternes, très-rarement opposées ou ternées, sans stipules, coriaces, glabres, entières ou dentées. Leurs fleurs forment des grappes ou des sortes d'ombelles axillaires ou terminales; quelquefois elles sont simplement groupées à l'aisselle des feuilles. Cette famille se compose des genres *Myrsine*, Brown; *Ardisia*, id.; *Jacquinia*, Juss.; *Samara*, L.; *Wallenia*, Sw., et *Ægiceras*, Gærtner. Elle a les plus grands rapports avec les Sapotées, aux dépens desquelles elle a été formée en grande partie, et dont elle a le port et plusieurs caractères de la fructification; elle doit être placée entre les Sapotilliers et les Gayacanées. D'un autre côté, comme l'a très-bien remarqué Auguste Saint-Hilaire, elle a les plus grands rapports, par ses étamines opposées aux lobes de sa corolle, par son ovaire uniloculaire, son trophosperme central, avec les Primulacées, mais le port de ces deux familles est tout à fait différent.

MYRSINEON. BOT. Même chose, chez les anciens, qu'*Hippomarathrum*. V. ce mot.

MYRSINITES. BOT. Comme qui dirait *ressemblant au Myrte*. Ce nom, donné par l'antiquité à divers Euphorbes, a été affecté par Linné à l'une des espèces de ce genre.

MYRSINOS. BOT. C'est-à-dire *parfumé*. L'un des noms antiques du Myrte, étendu au Chèvre-Feuille par Galien.

MYRSIPHYLLUM. BOT. (Willdenow.) V. MÉDÉOLE.

MYRSTIPHYLLUM. BOT. Swartz (*Flor. Ind.-Occid.*, 1, p. 405) a réuni au *Psychotria* le genre établi sous le nom de *Myrstiphyllum* par Rob. Brown, dans son Histoire des Plantes de la Jamaïque. V. PSYCHOTRIE.

MYRTACANTHA. BOT. (Lobel.) Synonyme de *Ruscus aculeatus*. V. FRAGON.

MYRTACÉES. *Myrtaceæ*. BOT. L'ordre de plantes que désigne ce nom, correspond dans son ensemble à celui que Linné désignait sous celui d'Hespéridées, Jus-sieu sous celui de Myrtes, et d'autres sous ceux de Myrtées, Myrtinées, Myrtoïdées et Myrtéacées. Tous ces noms tendent à désigner le Myrte comme formant le type ou le centre de l'ordre; mais autant il est facile de reconnaître que les genres analogues au Myrte forment une famille très-prononcée, autant il est difficile d'affirmer jusqu'à quelles limites on doit l'étendre ou la circonscrire.

Les groupes divers que De Candolle réunit sous le nom de Myrtacées, ont pour caractères communs de fructification, les suivants : leur calice est formé le plus souvent de cinq sépales, fréquemment quatre, rarement six; ces sépales sont soudés entre eux par leur base en un tube adhérent à l'ovaire dans toute ou presque toute son étendue; la partie libre forme un limbe lobé. Les pétales sont alternes avec les lobes de ce limbe insérés sur le bord du calice et en estivation quinconciale; ils manquent dans un petit nombre de genres. Les étamines sont insérées sur le calice, ordinairement sur plusieurs séries, en nombre multiple des pétales; on en compte dix dans les genres qui en ont le moins, comme les *Beckea*, et jusqu'à une centaine dans les *Psidium* ou les *Eugenia*. Leurs filets sont tantôt libres, tantôt diversement soudés ensemble; leurs anthères sont ovales, petites, à deux loges et s'ouvrant par deux fentes longitudinales. Le pistil se compose d'un nombre de carpelles soudés intimement, qui paraît devoir être égal au nombre des sépales, mais qui est souvent inférieur à ce nombre et varie de deux à six. L'ovaire qui résulte de la soudure des ovaires partiels présente donc de deux à six loges disposées en verticille autour d'un axe idéal; dans la petite tribu des Chamélauciées, qui peut-être devra être exclue de la famille, on ne trouve qu'une seule loge. Dans tous les cas, le style formé par la soudure des styles partiels est unique, simple ou indivis jusqu'à son sommet; le genre *Philadelphus*, qu'on a longtemps réuni à la famille des Myrtacées, faisant exception à cette loi, en ce que les styles partiels sont plus ou moins libres vers leur sommet. Le fruit présente de si grandes variétés dans les tribus, qu'il est presque impossible d'en rien dire dans ses généralités; les graines sont aussi très-variées, le plus souvent dépourvues d'albumen et munies d'un embryon très différent dans les différents genres, mais dont les cotylédons ne sont jamais convolutés ou roulés en cornet l'un sur l'autre.

Les Myrtacées, considérées quant aux organes de la végétation, sont toutes des arbres ou des arbrisseaux, et

aucune ne se présente à l'état herbacé; leurs feuilles sont le plus souvent opposées, quelquefois alternes, toujours dépourvues de stipules, entières ou à peine dentées, munies d'une nervure longitudinale, qui émet des nervures latérales pennées; celles-ci se réunissent un peu avant le bord ou vers le bord pour former une sorte de petite nervure marginale; ces feuilles et souvent aussi les écorces ou les calices sont le plus habituellement munis de glandes transparentes pleines d'huile essentielle: ces glandes ne sont pas visibles par transparence, quand le tissu des feuilles est trop coriace; elles paraissent manquer complètement dans quelques genres qu'il est d'ailleurs impossible de séparer complètement des genres à glandes transparentes. L'inflorescence est variée dans cette famille; le plus souvent les pédoncules naissent à l'aisselle des feuilles, et se divisent en trois pédicelles uniflores ou en trois branches qui sont elles-mêmes uniflores; dans ces deux cas, les fleurs centrales sont le plus souvent sessiles et fleurissent les premières. Cette disposition de fleurs, qui semble normale dans la famille, se modifie en apparence quand les pédoncules sont uniflores; mais alors même on reconnaît le type normal, parce que la fleur unique porte deux bractées au sommet du pédicelle. On trouve aussi des Myrtacées à fleurs en grappe ou en épi; mais dans ces cas, les fleurs latérales sont le plus souvent opposées et se rapprochent souvent par leur disposition des véritables cymes. Les fleurs sont blanches ou rougeâtres, jamais ni jaunes ni bleues. Celles du Myrte commun en donnent assez bien l'idée.

Les Myrtacées sont presque toutes originaires des pays situés entre les tropiques; quelques-unes, telles que le Myrte commun, les *Philadelphus* et le *Decumaria*, s'avancent dans l'hémisphère boréal, jusqu'aux régions tempérées. Le Myrte à feuilles de Nummulaire va dans l'hémisphère austral, jusqu'aux îles Malouines. La Nouvelle-Hollande produit un grand nombre d'espèces de cette famille.

L'ordre des Myrtacées est composé de cinq tribus, dont voici l'énumération et les caractères généraux.

I^{re} tribu. CHAMÉLACUÏÉES. — Fruit sec, à une loge, même à l'état d'ovaire. Plusieurs ovules attachés à la base de la loge, à son centre ou à un placenta court et central. Cinq lobes au calice. Cinq pétales ou point. Étamines libres ou polyadelphes, quelques-unes sessiles. Deux bractéoles opposées sous la fleur, tantôt libres, tantôt soudées en une sorte d'opercule. Feuilles opposées, entières, ponctuées. Sous-arbrisseaux tous originaires de la Nouvelle-Hollande et dont le port rappelle celui des Bruyères. C'est ici qu'appartiennent les genres *Calythrix*, Labill.; *Chamelaucium*, Desf.; *Pileanthus*, Labill.; *Genetyllis* et *Verticordia* du professeur De Candolle.

II^e tribu. LEPTOSPERMÉES. — Fruit sec, déhiscent, à plusieurs loges. Graines attachées à l'angle interne des loges, dépourvues d'albumen et d'arille. Lobes du calice et pétales au nombre de quatre à six; étamines libres ou polyadelphes. Feuilles opposées ou alternes, le plus souvent ponctuées. Inflorescence variée. Arbrisseaux ou arbres, tous de la Nouvelle-Hollande.

Cette tribu se sous-divise selon la liberté ou la soudure des étamines. Les genres à étamines polyadelphes sont: *Beaufortia*, Br.; *Calothamnus*, Br. (dont le *Billiottia* de Colla fait partie); *Tristania*, Br.; *Astartea*, DC. (*Melaleuca fascicularis*, Labill.); *Melaleuca*, Forst., et *Eudescmia*, Br. Ceux à étamines libres sont: *Eucalyptus*, L'Hér.; *Angophora*, Cav.; *Callistemon*, Br.; *Metrosideros*, L.; *Leptospermum*, Forst.; *Fabricia*, Gærtn.; et *Beckea*, L., dont le *Jungia* et l'*Inbricaria* font partie.

III^e tribu. MYRTÉES. — Fruit charnu, à plusieurs lobes au moins dans la jeunesse. Graines sans albumen et sans arille. Lobes du calice et pétales au nombre de quatre ou cinq. Étamines libres. Feuilles opposées, munies de glandes transparentes, visibles quand le tissu n'est pas trop opaque. Pédoncules axillaires, uniflores, avec deux bractéoles, triflores ou trichotomes et en cyme. Arbrisseaux presque tous originaires des régions intertropicales. Ce groupe, qui fait le centre de la famille, se compose d'un grand nombre de genres presque tous nombreux en espèces, savoir: *Eugenia* de Micheli, qui comprend le *Greggia* de Gærtner, l'*Olynthia* de Lindley, et probablement le *Guapurium* de Jussieu; *Jambosa*, Adans.; *Acmena*, DC. (*Metrosideros floribunda*, Smith); *Sizygium*, Gærtn., non P. Browne; *Calyptanthus*, Swartz; *Caryophyllus*, L.; *Myrcia*, DC. (qui comprend les Myrtes et Eugénias, des auteurs, à cotylédons foliacés et contortuqués); *Myrtus*, L., Gærtn.; *Nelitris*, Gærtn.; *Campomanesia*, Ruiz et Pav.; *Psidium*, L.; *Sonneratia*, Lin. fils. A ces genres qu'on peut considérer comme suffisamment connus, il faut joindre les suivants dont les graines sont incon nues, et sur lesquels par conséquent il est nécessaire d'appeler l'attention des observateurs, savoir: *Catinga*, Aubl.; *Petalotoma*, DC. (*Diatoma*, Lour.); *Fœtidia*, Comm.; *Coupou*, Aubl.; *Carceya*, Roxb.; *Glaphyria*, Jack.; *Crossostylis*, Forst.; *Grias*, L. Ces deux derniers, rejetés par les auteurs dans des familles fort différentes, paraissent devoir se rapporter ici, à cause de leur calice adhérent à l'ovaire, mais méritent ainsi que les précédents un nouvel examen.

IV^e tribu. BARRINGTONIÉES. — Fruit sec ou charnu, toujours indéhiscent, à plusieurs loges. Lobes du calice et pétales au nombre de quatre à six, égaux entre eux. Étamines nombreuses sur plusieurs séries, à filets monadelphes par la base en un anneau court et égal dans tout le contour de la fleur. Feuilles le plus souvent alternes et non ponctuées. Fleurs en grappes ou en panicules. Arbres des régions équinoxiales de l'ancien et du nouveau continent. Il faut rapporter ici les genres: *Dicalyx*, Lour.; *Stravadium*, Juss.; *Barringtonia*, Forst.; et *Gustavia*, Lin., ou *Pirigara*, Aubl.

V^e tribu. LÉCYTHIDÉES. — Fruit sec, s'ouvrant transversalement, à plusieurs loges au moins dans sa jeunesse. Lobes du calice et pétales au nombre de six; ces derniers un peu inégaux et légèrement réunis par la base. Étamines très-nombreuses, monadelphes, réunies en un anneau très-court d'un côté, très-long et très-épais de l'autre. Feuilles alternes, non ponctuées, peut-être munies de stipules dans leur jeunesse. Fleurs en grappes axillaires et terminales. Arbres originaires des

parties équinoxiales de l'Amérique. Les genres *Couratari*, *Couroupita*, *Bertholletia* et *Lecythis* forment cette tribu.

Les cinq tribus précédentes sont tellement distinctes, que la plupart pourraient être considérées comme des familles; cette opinion serait surtout applicable :

1^o Aux Chamélaucées qui par leur ovaire uniloculaire s'approchent des Combrétacées; mais leur port, leurs feuilles ponctuées et la structure de leurs fleurs les rattachent aux Myrtacées. La structure interne de leurs graines, lorsqu'elle sera connue, viendra confirmer ou infirmer ce rapprochement;

2^o Aux Lécythidées que quelques botanistes distingués ont considérées comme une famille à raison de leurs fleurs irrégulières et à six parties, et de la structure de leur fruit; mais les Barringtoniées établissent un passage trop prononcé des Lécythidées aux Myrtées, pour qu'il paraisse facile de les séparer. Les Lécythidées touchent aux Nhandirobées par la structure de leur fruit.

Il résulte de l'ensemble des caractères précédents, que les Myrtacées diffèrent des Calycanthées et des Combrétacées par leur embryon dont les lobes ne sont jamais roulés l'un sur l'autre; des Mélastomées par la structure des étamines et des anthères; des Rosacées par les styles uniques ou plutôt tous soudés en un seul; des Lythraires par l'ovaire adhérent; des Onagracées par le grand nombre des étamines, et de toutes ces familles par la présence au moins très-fréquente des glandes transparentes de leur tissu.

Ces glandes, pleines d'huile essentielle odorante, donnent à celles des Myrtacées, qui en sont abondamment pourvues, une odeur aromatique, et des propriétés stimulantes qui ont rendu plusieurs d'entre elles célèbres, soit comme plantes d'agrément, soit pour leurs propriétés médicales.

On doit observer que l'embryon des Myrtacées présente des formes très-diverses, et ce qui est remarquable, que ces formes diverses se retrouvent dans les diverses tribus. Ainsi parmi les Myrtées, on trouve des genres, tel que celui des *Myrtus*, dont l'embryon est courbé, la radicule longue et cylindrique, les cotylédons petits et foliacés; d'autres, tel que le genre *Myrcia*, qui ont la radicule courte, les cotylédons foliacés, grands et irrégulièrement plissés, à peu près comme dans les Mauves; d'autres enfin, tels que le genre *Eugenia*, dont l'embryon semble monocotylédone, parce que les deux cotylédons sont épais, charnus et soudés très-intimement en un seul corps. Des différences analogues se retrouvent dans les Lécythidées; le *Couroupita* et le *Couratari* ont les cotylédons libres, foliacés et un peu plissés; le *Bertholletia* et le *Lecythis* les ont épais, charnus et soudés. De Candolle ne serait pas éloigné de croire que la même différence existe parmi les Barringtoniées; le *Barringtonia* a les cotylédons charnus et soudés; le *Gustavia* les a charnus, plans et peu ou point soudés, et il est porté à croire, d'après des échantillons imparfaits, que le *Stravadium* a les cotylédons presque foliacés et plissés. Si ces considérations tendent à infirmer l'importance des caractères de l'embryon dans la coordination des familles, elles ten-

dent aussi à confirmer la réunion des Lécythidées et des Barringtoniées avec les Myrtées.

De Candolle a été forcé d'exclure des Myrtacées quelques genres anomaux et qui doivent, selon lui, faire les types d'autant de petites familles distinctes; tels sont :

1^o Les ALANGIÉES où il faut rapporter le genre *Alangium* seul. Peut-être le *Patalotoma*, mieux connu, devra-t-il un jour s'en rapprocher.

2^o Les GRANATÉES de DON qui se composent du seul genre *Punica*, lequel est voisin des Calycanthées et des Combrétacées par la structure de l'embryon.

3^o Les MÈMÉCYLÉES qui comprennent le *Memecylon* et le *Mouriria*, et se placent très-bien entre les Combrétacées et les Mélastomées.

4^o Les PHILADELPHÉES de DON, qui, par leurs graines munies d'arille et d'albumen et leurs feuilles non ponctuées, s'écartent des Myrtacées, mais qui s'en rapprochent par leur port et leur inflorescence. On doit y rapporter le *Philadelphus* et probablement aussi le *Decumaria*.

MYRTE. *Myrtus*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, et qui se place dans l'Icosandrie Monogynie de Linné. Ce genre s'est successivement grossi d'un si grand nombre d'espèces exotiques et indigènes des climats équatoriaux, que l'étude de ces plantes est devenue excessivement embrouillée; elle se compliqua fortement, quand on eut établi plusieurs genres assez mal caractérisés, et qui offrirent la plus grande analogie de structure avec les véritables Myrtes. Il en résulta une telle confusion, que plusieurs botanistes célèbres, Swartz et Kunth entr'autres, proposèrent la fusion, dans le *Myrtus*, de la plupart de ces genres, comme les *Eugenia*, *Greggia*, *Sizygium* et *Caryophyllus*. Cependant plusieurs de ces genres semblent très-naturels, et c'est faute d'avoir été bien définis qu'ils ont été rejetés. Le professeur De Candolle les ayant de nouveau examinés, en ces derniers temps, admet leur séparation et même le rétablissement de quelques autres qui avaient été unanimement négligés. V. les articles MYRTACÉES et MYRTÉES, qui ont été rédigés par De Candolle lui-même. Mais comme on a renvoyé, d'après les observations de Kunth, à l'article MYRTE pour parler des *Eugenia*, il devient indispensable de tracer les caractères de ces deux genres, tels que De Candolle les a circonscrits; ensuite on fera connaître les principales espèces qui les constituent. Quant au *Caryophyllus*, il a été traité au mot GÉROFLIER.

Les caractères du genre Myrte sont : calice supère, ordinairement à cinq divisions persistantes; corolle presque toujours à cinq pétales insérés sur le calice; étamines en nombre indéfini, libres et insérées sans ordre symétrique au pourtour d'un disque épigyne, à anthères biloculaires, et déhiscentes longitudinalement; ovaire à deux ou trois loges, renfermant chacune un grand nombre d'ovules ascendants; un seul style surmonté d'un stigmate simple; baie couronnée par le calice, offrant une à trois loges qui renferment des graines nombreuses, courbées, composées d'un embryon courbé de même que la graine, à radicule longue

et cylindrique et à cotylédons petits, plans et un peu foliacés. En fixant ainsi, dans la structure de la graine, le caractère essentiel du genre *Myrtus*, De Candoile s'est vu obligé d'établir un genre *Myrcia* pour les *Myrtus coriacea* de Vahl, *Myrtus Billardiana* de Kunth, *Myrtus bracteolaris* de Poiret, etc., qui n'ont que deux grosses graines à cotylédons très-grands et plissés irrégulièrement. Le genre *Eugenia* dans lequel les auteurs ont à l'envi aggloméré une foule d'espèces qui offrent néanmoins assez de diversité dans leurs graines, doit être borné aux Myrtées dont les graines ont des cotylédons épais, charnus, parsemés de vésicules pleines d'huile volatile, et tellement soudés ensemble, qu'à peine aperçoit on leur ligne de jonction. A ce genre, on réunira le *Greggia* de Gærtner, l'*Olynthia* de Lindley et le *Cuapurium* de Jussieu. Mais il sera nécessaire d'en éliminer l'*Eugenia Jambos*, L., ainsi que plusieurs autres espèces qui constituent le genre *Jambosa* de Rumphius et d'Adanson.

MYRTE COMMUN. *Myrtus communis*, L. Sa tige est droite, très-rameuse, garnie de feuilles opposées, quelquefois ternées, ovales-lancéolées, lisses, d'un beau vert, parsemées de points glanduleux. Les fleurs sont blanches, quelquefois légèrement rosées sur le bord des pétales, solitaires dans les aisselles des feuilles, et portées sur des pédoncules à peu près de la longueur de ces feuilles. On connaît plusieurs variétés du Myrte commun; les unes sont remarquables par leurs baies aussi grosses que des cerises et d'un goût très-agréable; elles sont cultivées comme arbres à fruit sur les côtes de Syrie. Une variété naine et à petites feuilles dont on a fait, peut-être avec raison, une espèce, sous le nom de *Myrtus microphylla*, est excessivement commune en Espagne, dans la partie méridionale, où elle remplit le même rôle que les Bruyères et les Ulex dans les landes des contrées de l'Europe tempérée; c'est une de ces plantes sociales qui semblent avoir usurpé le terrain, et ne laissent croître dans le voisinage qu'un petit nombre d'autres végétaux. Enfin la culture du Myrte a fait naître une variété à fleurs doubles qui est celle qu'on rencontre le plus fréquemment dans les jardins.

Peu de plantes ont joué un plus beau rôle symbolique, chez les anciens, que cet arbrisseau que l'on croit originaire des pays méridionaux de l'Europe, quoiqu'il se trouve également indigène en Afrique et dans toutes les contrées chaudes et tempérées de l'Asie. C'est lui qui forma, dit-on, le berceau sous lequel Vénus, sortant du sein des ondes, trouva le premier abri de sa nudité, et il fut conséquemment dédié à la déesse des amours; en effet, toujours le Myrte paraissait non comme un objet d'ornement, mais comme un emblème de vénération, dans les fêtes consacrées à cette divinité, et l'on ne personnifiait jamais les grâces, sans que l'une d'elles portât à la main une branche de Myrte. Cet arbuste était employé dans les lustrations; il servit à purifier les Sabines après que les Romains les eurent, par une perfidie cruelle, enlevées à leurs familles. Dans les cérémonies nuptiales, les époux étaient conduits à l'autel de l'hymen, le front ceint

d'une couronne de Myrte et de Roses; on représentait la volupté nonchalamment couchée sur des feuilles de Myrte, etc.

Le Myrte n'était point révérend seulement comme le symbole de l'amour, il devenait souvent aussi celui des vertus publiques, de la victoire, et même des plaisirs de la table: à ce premier titre, il formait à Rome, la couronne dont on récompensait les magistrats qui avaient blanchi sous l'égide d'une irréprochable conduite. Les archontes d'Athènes, en avaient le front paré, comme signe de leur inviolable dignité, en même temps que pour rappeler constamment, à ces augustes mandataires du peuple, l'austère intégrité qu'ils devaient apporter dans l'exercice de leurs fonctions. Il était le prix décerné aux vainqueurs des jeux isthmiques; et dans les honneurs de l'ovation, triomphe qui n'avait pas été souillé par l'effusion du sang humain, le Myrte remplaçait le Laurier sur la tête du triomphateur. Dans les joyeux festins l'apparition soudaine d'un rameau de Myrte devenait, ainsi que le dessert dans nos banquets de famille, le signal des chants; les convives se passaient tour à tour le rameau, et celui entre les mains duquel il arrivait, le devait garder jusqu'à ce qu'il eût payé son tribut à la commune joie. Cette heureuse coutume, qui inspirait les plus riantes idées, qui donnait aux fêtes des anciens un charme tout particulier, valait bien cette froide étiquette que les temps modernes ont abusivement revêtu du nom de politesse.

Dans les pays chauds la culture du Myrte n'exige pas de soins. On en fait des haies et des rideaux de verdure qu'il suffit de tondre tous les ans, afin qu'ils restent bien garnis. Dans les contrées septentrionales où il est cultivé comme arbuste d'agrément, on l'élève communément sur une seule tige, et l'on fait prendre à sa tête une forme arrondie en la taillant bien soigneusement. On conserve ainsi les pieds de Myrtes dans des pots ou des caisses que l'on rentre dans l'orangerie pendant l'hiver. Une terre substantielle leur convient, et il faut les arroser fréquemment durant les chaleurs de l'été. Quoique les Myrtes se reproduisent facilement par les graines, on emploie rarement ce moyen de multiplication, parce que ses résultats sont très-tardifs; les boutures et les marcottes sont plus généralement usitées, parce qu'elles donnent des pieds qui fleurissent beaucoup plus tôt, et qu'on peut ainsi conserver les variétés à fleurs doubles qui sont les plus recherchées.

MYRTE COTONNEUX. *Myrtus tomentosa*, Lam. Cette espèce qui ne paraît pas avoir obtenu des Chinois les mêmes honneurs qu'ont accordés les Grecs et les Romains à la précédente, n'est bien connue en Europe que depuis le retour de Loureiro, missionnaire à la Cochinchine; il est bien vrai que, précédemment, en 1776, MM. Norman en avaient introduit un pied en Angleterre, et qu'il s'était propagé au point de se retrouver dans les grandes collections; mais l'on n'avait que des notions fort incomplètes sur l'origine de ce végétal, sur sa croissance dans le pays natal où il forme un arbre assez élevé, conséquemment bien différent de l'arbuste que l'on obtient en Europe. Le Myrte coton-

neux ne s'élève, dans les serres, qu'à quelques pieds de hauteur; sa tige se divise en rameaux opposés, cylindriques, recouverts d'une écorce cendrée, et garnis de feuilles également opposées, pétiolées, ovales-oblongues, un peu épaisses, légèrement roulées en leurs bords, glabres et d'un vert assez foncé en dessus, colonneuses et grisâtres en dessous, avec trois nervures saillantes. Les fleurs, qui naissent solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures, sont larges de quinze lignes, portées sur des pédoncules longs d'un pouce et tout couverts, ainsi que les calices et les deux bractées qui sont à leur base, de petits poils courts, qui font paraître toutes ces parties blanchâtres. Le calice est monophylle, divisé très-profondément en cinq lobes arrondis. La corolle se compose de cinq pétales ovales, d'un rose foncé, velus en dehors, et deux fois plus longs que les divisions du calice. Les étamines sont très-nombreuses; elles ont leurs filaments de la même couleur que les pétales, moitié plus courts qu'eux, insérés sur la base du calice, et terminés par des anthères ovales-arrondies, jaunes et à deux loges. L'ovaire est inférieur, surmonté d'un style simple, plus long que les étamines, terminé par un stigmate en tête déprimée. Le fruit est une baie arrondie, velue, de la grosseur d'un grain de raisin ordinaire, couronnée par le calice persistant, partagée en trois loges contenant chacune plusieurs semences.

Plusieurs autres espèces de Myrtes exotiques mériteraient, par la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs, une mention particulière; mais comme elles sont en nombre très-considérable, ce serait excéder les limites assignées aux articles de cet ouvrage; d'ailleurs, la plupart de ces plantes ne sont connues que par les descriptions et les figures qu'en ont données les botanistes, ou bien elles existent seulement dans les herbiers, et ne sont pas cultivées dans les jardins d'Europe. On ne peut cependant passer sous silence quelques espèces célèbres par leurs usages économiques. Ainsi le *Myrtus Ugni*, Lamk., arbrisseau qui croît dans l'Amérique méridionale, a des baies rouges, arrondies ou ovales et de la grosseur d'une petite prune. Les habitants du Chili préparent avec ces baies une liqueur aromatique et qui a de l'analogie avec les meilleurs vins muscats. On emploie aux mêmes usages les *Myrtus Luma* et *maxima* de Molina, qui, en outre, offrent un bois excellent pour faire des voitures. Le *Myrtus caryophyllata*, que l'on trouve dans les îles de l'Amérique et à Ceylan, fournit l'écorce aromatique connue sous le nom de Cannelle Giroflée, dont on fait un grand usage comme condiment dans les pays où cet arbre croît spontanément.

Le *Myrtus Pimenta* de Linné fait maintenant partie des *Eugenia* de De Candolle. Dans les Antilles, il devient un grand arbre à feuilles presque semblables à celles du Laurier, et à fleurs disposées en grappes axillaires. L'aromate dont on se sert en plusieurs pays pour assaisonner les mets, et qui est connu sous les noms de Toute-Épice, Piment de la Jamaïque, est fourni par les baies du *Myrtus Pimenta*, cueillies avant leur maturité. Réduites en poudre, ces baies se vendent en Hollande, sous le nom de Poudre de clous de Girofle,

et on en retire par la distillation une huile volatile tellement semblable à celle du Girofle, qu'on lui en donne le même nom.

On a étendu le nom de MYRTE à des plantes qui n'appartiennent pas à ce genre, mais qui lui ressemblent par des feuilles coriaces et persistantes. Ainsi on a appelé :

MYRTE BATARD OU DES MARAIS, le *Myrica Gale*.

MYRTE ÉPINEUX OU SAUVAGE, le *Ruscus aculeatus*.
V. FRAGON.

MYRTÉES. BOT. On a vu, dans l'article MYRTACÉES, que cette famille se divise en plusieurs tribus, et l'on a réservé le nom de MYRTÉES à celle dont le Myrte même fait partie. De Candolle a ensuite exposé dans le même article les caractères qui distinguent la tribu et les genres dont elle se compose. Mais la distinction et la circonscription de ces genres a souvent occupé les botanistes, et mérite d'être reprise ici. Tournefort ne comptait que trois genres de Myrtées : le Myrte proprement dit; la Goyave, appelée ensuite *Psidium* par Linné, et le Géroflief. Micheli en ajouta un quatrième sous le nom d'*Eugenia*, qui fut admis par Linné; celui-ci, en conservant ces quatre genres, y distribua toutes les espèces de Myrtées connues de son temps; mais les caractères des genres *Myrtus* et *Eugenia* étant mal circonscrits, les espèces furent distribuées entre ces genres presque au hasard; tantôt on considéra comme *Myrtus* les espèces à cinq pétales, et comme *Eugenia* celles à quatre; tantôt on admit pour *Myrtus* celles à fruit polysperme, et pour *Eugenia* celles à fruit monosperme. Ces deux modes de division étaient inexactes, car, 1^o il existe des espèces tantôt à quatre et tantôt à cinq pétales, et parmi celles même où le nombre est constant, les affinités ne suivent que très-imparfaitement le nombre des parties de la fleur; 2^o le nombre des graines, considéré isolément, ne donne pas des divisions beaucoup meilleures, vu que le nombre des ovules est toujours assez considérable, et que c'est par des avortements plus ou moins prononcés qu'il se réduit à un petit nombre ou à l'unité. Frappé de ces difficultés, Swartz prit le parti de réunir en un sous-genre le *Myrtus* et l'*Eugenia*. Cette opinion a été soutenue par Kunth et Sprengel qui même ont aussi admis l'opinion de Thunberg, et ont réuni le Géroflief à ce groupe déjà si vaste. Cependant Gærtner avait indiqué, sur un petit nombre d'espèces il est vrai, une distinction entre les Myrtées qui ne pouvait permettre une réunion aussi hétérogène; Lindley l'avait confirmée sur une autre espèce, et Kunth lui-même, tout en admettant la réunion de tous ces genres, a fourni, par l'exactitude de ses descriptions, de bons arguments en faveur de leur séparation.

De Candolle ayant eu occasion d'étudier récemment ce groupe de plantes, indique de la manière suivante les caractères de ceux des genres qui ont été confondus ensemble par divers auteurs.

1^o Le véritable genre *Myrtus* a pour caractères d'avoir les fleurs presque toujours à cinq pétales, et le fruit est une baie à deux ou trois loges, même à sa maturité; les graines y sont nombreuses, courbées, composées d'un embryon courbé comme la graine même,

à radicule longue et cylindrique, et à cotylédons petits, plans et un peu foliacés. C'est ici qu'appartient le *Myrtus communis*, qui en fait le type; les *Myrtus myricoides*, *nummularia*, *vaccinioides*, *salutaris*, *Ugni*, *microphylla*, font aussi certainement partie de ce genre. De Candolle y réunit encore sous une section distincte, le *Myrtus tomentosa* d'Aiton, qui, à raison de ses graines aplaties, devra former un genre particulier.

2^o Il désigne sous le nom de *Myrcia* (l'un des anciens noms du Myrte), un genre qui se caractérise parce que la baie mûre ne renferme qu'une ou deux graines; celles-ci sont assez grosses; leur test est lisse et friable; leur embryon a la radicule courte, les cotylédons très-grands, un peu foliacés, et plissés irrégulièrement l'un sur l'autre, à peu près comme dans les Mauves. On doit rapporter ici plusieurs des Myrtes des auteurs, savoir: *Myrtus coriacea* de Vahl; *Myrtus coccolobæfolia*, *Billardiana* de Kunth; *Myrtus bracteolaris* de Poirét, etc.

3^o L'*Eugenia* doit être, selon lui, caractérisé par ses graines qui, bien que provenant d'un ovaire à plusieurs ovules, sont presque toujours solitaires ou à peine au nombre de deux; ces graines sont arrondies, grosses et solides; leur embryon offre une très-petite radicule souvent à peine visible, et leurs cotylédons épais, charnus, remplis de vésicules d'huile essentielle, et tellement soudés ensemble qu'on ne peut les séparer, et que même le plus souvent on aperçoit à peine leur ligne de jonction. Cette structure leur a fait donner le nom de fausse monocotylédone; on la retrouve dans plusieurs Lécythidées et dans les Barringtoniées; la fleur des *Eugenia* est le plus souvent à quatre, quelquefois à cinq parties; le tube du calice y est toujours sensiblement arrondi par le bas. Le plus grand nombre des Myrtées ou Myrtacées à fruit charnu, appartiennent à ce genre ainsi circonscrit, et pour ne parler que de celles dont on a fait des genres, on doit y rapporter non-seulement l'*Eugenia* de Micheli, mais encore le *Greggia* de Gærtner. La section désignée par le nom d'*Olynthia*, par Lindley, est très-probablement le *Guapurium* de Jusseu. C'est encore à ce genre qu'appartient le *Myrtus Pimenta*, car la figure de Gærtner paraît avoir été faite sur quelqu'autre espèce que le vrai Piment des Antilles.

4^o Le *Jambosa* de Rumphius et d'Adanson, que les auteurs avaient réuni à l'*Eugenia*, mérite d'être conservé comme genre distinct, caractérisé par la construction du tube du calice en forme de toupie; les graines ont la plus grande analogie avec celles de l'*Eugenia*, mais le port des espèces de ce genre la fait assez bien distinguer. C'est ici que se rapportent les *Eugenia Jambosa*, L., *purpurea*, Roxb., *macrophylla*, Lamk., *Malaccensis*, L., *australis*, Wendl., *laurifolia*, Roxb., etc.

5^o Le *Caryophyllus* reste caractérisé par le tube de son calice allongé et cylindrique, aussi bien que par ses graines à cotylédons charnus, appliqués par leurs bords sinués, mais non pas soudés intimement ensemble. Les autres genres de cette tribu n'ayant pas été confondus les uns avec les autres, n'exigent pas de

mention particulière, et seront traités chacun à leur article.

MYRTILINE. *Myrtulina*. 184. Genre créé par Bory-St-Vincent aux dépens des Verticelles de Müller, et qui fait partie de la famille des Urcéolariées, dans l'ordre des Stomoblépharés, du système des Microscopiques. Ce genre est caractérisé par un corps en coupe parfaitement vide, submembraneux, sessile, avec un ou deux cirres vibratiles de chaque côté; plusieurs individus s'agrégeant en glomérules par leur base. Selon l'auteur trois espèces sont constatées: 1^o *Myrtulina fraxinea*, B.; *Vorticella*, Müll., *Infus.*, t. 58, fig. 17; *Encycl.*, pl. 20, fig. 57; 2^o *Myrtulina Limacina*, B.; *Vorticella*, Müll., fig. 16; *Encycl.*, fig. 56, qui se tient parfois solitaire; 3^o *Myrtulina Cratægaria*, B.; *Vorticella*, Müll., f. 18; *Encycl.*, f. 58.

MYRTILLE. *Myrtillus*. BOT. Espèce du genre Airelle dont le nom est emprunté de celui que les anciens donnaient au fruit du Myrte et de divers autres arbrisseaux.

MYRTILLITES. POLYP. Polypiers fossiles de la grosseur d'une noisette et qui portent un trou au centre; on en voit des figures dans le Traité des Pétrifications de Bergius (pl. 15, f. 55-65) qui les regardait comme des fleurs et des fruits de plantes marines. Une de ces espèces paraît devoir rentrer dans le genre Halliroé. *V.* ce mot. Les autres répondent à l'Alcyon globuleux de DeFrance.

MYRTIPHYLUM. BOT. Le genre de P. Browne ainsi nommé dans sa Flore de la Jamaïque, est le même que le genre *Psychotria* de Linné.

MYRTOCISTUS. BOT. (L'Écluse.) Synonyme d'*Hypericum balearicum*, L. *V.* MILLEPERTUIS.

MYRTOGENISTA. BOT. (Breyn. Cent., tab. 29.) Synonyme de *Podalyria myrtifolia*, Willd.

MYRTOIDES. BOT. Premier nom donné par Linné au *Myrtus Zeylanica*. Ce nom, ou plutôt le mot français Myrtoïdes, a été adopté plus tard par Jussieu pour désigner la famille maintenant nommée Myrtacées. *V.* ce mot.

MYRTOMELIS. BOT. (Gmelin.) Synonyme d'Amélanchier, espèce du genre Alizier. *V.* ce mot.

MYRTOPETALON. BOT. (Dioscoride.) Le *Polygonum aviculare*, L. *V.* RENOUEE.

MYRTUS. BOT. *V.* MYRTE.

MYSCOLE. *Myscolus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bulet. de la Soc. Philom., mars 1818, p. 55) qui, pour le caractériser, a donné une longue description de tous ses organes floraux. En voici les caractères les plus importants: involucre dont les folioles sont régulièrement imbriquées, appliquées inférieurement, étalées supérieurement, coriaces, charnues, oblongues-lancéolées, terminées au sommet par une petite épine, et pourvues sur les deux côtés d'une petite bordure scariée et frangée; réceptacle ovoïde ou conique, épais, charnu, garni de paillettes courtes, larges, ovales-obtus, comme tronquées au sommet, membraneuses sur les bords, et embrassant par leur face interne l'ovaire et la base de la corolle; calathide composée de fleurs nombreuses, en languettes et her-

maphrodites; ovaires elliptiques ou obovales, obcomprimés, glabres, dépourvus de col, surmontés d'une aigrette composée de deux petites écailles égales, opposées sur les côtés de l'ovaire, filiformes, plumeuses dans leur partie supérieure, quelquefois augmentée d'une troisième ou même du rudiment d'une quatrième petite écaille; enfin on y observe encore, outre les petites écailles latérales, une très-petite aigrette en forme de couronne, située sur la face extérieure. La structure du fruit et de son aigrette est un peu différente de celle du fruit du *Scolymus*, genre linnéen aux dépens duquel le *Myscolus* a été formé et dont le nom est l'anagramme; cette différence est si légère que l'auteur lui-même consent à ne regarder son *Myscolus* que comme un sous-genre. En effet, dans les *Scolymus*, les fruits sont pourvus d'un col peu manifeste, et l'aigrette est petite, courte, continue et en forme de couronne. Or, le *Myscolus* a l'ovaire entièrement dépourvu de col, et il offre quelquefois et accessoirement une aigrette courte, semblable à celle des *Scolymus*. Il paraît donc presque superflu d'avoir fondé deux groupes sur des distinctions si peu sensibles. Les *Myscolus megacephalus* et *microcephalus* de Cassini ont pour synonymes les *Scolymus grandiflorus* et *Hispanicus* de Desfontaines (*Flor. Atlant.*, t. II, p. 240); plantes indigènes du bassin de la Méditerranée. V. SCOLYME.

MYSIS. *Mysis.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Schizopodes, établi par Latreille et adopté par Olivier et Leach avec ces caractères : tous les pieds divisés jusqu'à leur base en deux tiges filiformes et très-grêles; antennes latérales accompagnées, comme dans les Salicoques, d'une grande écaille et situées plus bas que les mitoyennes; queue terminée par une nageoire de quatre à cinq feuillets. Ces Crustacés ont des rapports avec les Stomapodes et les Amphipodes; ils ressemblent beaucoup aux Salicoques et tiennent même un peu des Entomostracés; leur corps est très-petit, allongé, étroit et mollasse; leurs antennes latérales sont situées plus bas que les mitoyennes, sétacées, très-longues et recouvertes à leur base d'une grande écaille : les intermédiaires sont beaucoup plus courtes, composées d'un pédoncule de trois articles dont le troisième, qui est large, donne naissance à trois soies dont deux sont fort longues; les yeux sont placés à la partie antérieure du test, et à côté d'une saillie triangulaire et déprimée : ils sont très-rapprochés; les palpes maxillaires sont longues et saillantes; les pieds-mâchoires sont assez longs, ils sont composés d'un lobe intérieur, divisé en plusieurs articles de formes variées, et d'un lobe extérieur ou palpe flagelliforme longue et en forme de filet; ils paraissent être destinés aussi à la locomotion, comme les pieds auxquels ils ressemblent beaucoup; ceux-ci sont composés de deux tiges s'insérant sur une pièce commune, en forme de tubercule plus ou moins arrondi; ces tiges sont composées chacune de deux articles distincts, et terminées par un filet assez long. Ces pieds vus en place font paraître les organes de la locomotion des Mysis composés de quatre lignes ou rangs longitudinaux de filets. L'abdomen des Mysis est composé de plusieurs articles, et terminé par une nageoire

de cinq feuillets. Ces Crustacés portent leurs œufs rassemblés à l'extrémité postérieure de la poitrine, près des dernières pattes et renfermés entre deux valves en forme de coquilles; c'est un ovaire qui forme une proéminence ou sorte de bosse. Latreille avait d'abord placé ces Crustacés dans sa famille des Squillares, et il avait été trompé par la figure d'Othon Fabricius où le test semble partagé en deux pièces; il a rectifié cette erreur depuis qu'il a vu l'animal en nature. Leach (*Edimb. Encycl.*) avait distingué ce genre sous le nom de *Praunus*; mais il a adopté la dénomination de Latreille dans ses autres ouvrages. On ne connaît encore que peu d'espèces du genre Mysis; toutes vivent dans la mer et sont très-petites.

MYSIS DE FABRICIUS. *Mysis Fabricii*, Leach, *loc. cit.*; Latr., *Encycl. Méth.*, Atlas, pl. 555, fig. 5 à 20. Long de plus de six lignes; corps glabre; yeux très-gros et saillants; carapace terminée postérieurement et sur les côtés en pointe assez aiguë; nageoires ayant les feuillets extérieurs arrondis à leur extrémité et celui du milieu obtusément échancré. Il se trouve dans les mers du Groenland, parmi les plantes marines.

MYSODENDRUM. BOT. Ce genre a été proposé par Banks, pour quelques espèces de Gui. V. ce mot.

MYSON. BOT. (*Champignons.*) Adanson a appliqué ce nom, emprunté des anciens, à un genre qui comprend deux espèces de Polypores, figurés par Micheli, pl. 62 et 65. Quant au Myson des Grecs ou *Mysus* de Plin, qui croissait en Afrique et qu'on regardait comme un mets très-délicat, il paraîtrait, d'après sa manière de croître sous terre, que ce serait une espèce de Truffe blanche, probablement le *Tuber niveum*, Desf., encore fort estimé en Afrique.

MYSORINE. MIN. On a donné ce nom à un minéral de cuivre, qui ne donne pas d'eau par la calcination, et qui paraît être un carbonate anhydre. C'est une substance d'un brun noirâtre foncé, tendre, à cassure conchoïde, d'une pesanteur spécifique égale à 2,620. Elle est soluble dans les acides, et la solution précipite du cuivre sur une lame de fer. Son analyse par Thomson a donné : acide carbonique 16,7; deutroxyde de cuivre 60,7; peroxyde de fer 19,5; silice 2,1; perte 1. Ce minéral a été trouvé au pays de Mysore, dans l'Inde.

MYSTACIDE. *Mystacida.* INS. Genre de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, famille des Plicipennes, établi par Latreille (*Fam. Nat. du Règne Anim.*). Caractères : palpes maxillaires très-longues et très-velues, à cinq articles; antennes beaucoup plus longues que les ailes; ailes supérieures étroites et pointues, les inférieures très-plissées. Latreille donne comme type du genre le *Phyganea nigra* de Fabricius.

MYSTACIDIER. *Mystacidium.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par le professeur Lindley qui lui a assigné pour caractères : folioles du péricône étalées et libres, toutes égales; labelle non divisé, éperonné, articulé avec le gynostème; celui-ci court, dressé, demi-cylindrique, charnu, prolongé en filament aux deux extrémités; bec ovale, allongé, convexe et nu; anthère biloculaire et membraneuse; deux masses polliniques creuses sur le dos; caudicule à deux branches, sur chacune desquelles est

insérée une glandule membraneuse et peltée. Les Mystacidiers sont des plantes herbacées, épiphytes, à liges très-courtes, à feuilles distiques, obtuses, obliquement échanquées; les fleurs sont nombreuses et réunies en grappe. Ces Orchidées sont particulières au cap de Bonne-Espérance.

MYSTACINÉES. *Mystacineæ*. INF. Bory de St-Vincent a établi sous ce nom, dans l'ordre des Trichodés de son système des Microscopiques, une famille qui renferme les genres : Phialine, Trichode, Ypsistome, Plagyotrique, Mystacodelle, Oxitrique, Ophrydie, Trinelle, Kérone et Kondyliostome. Son nom vient de ce que des cirres ou cils mobiles y sont disposés sur une ou plusieurs parties du corps, et y rappellent parfois l'idée de petites moustaches.

MYSTACODELLE. *Mystacodella*. INF. Ce genre créé par Bory, fait partie de la famille des Mystacinéés, de l'ordre des Trichodés, dans son système des Microscopiques; il est caractérisé par un corps antérieurement terminé par une fissure plus ou moins prononcée, formant comme des lèvres inégales, qui sont munies de cils en manière de moustaches. Ce sont des animaux agiles, de forme ovoïde ou allongée, mais à qui leur sorte de bouche, qui cependant ne communique point à un sac ou canal alimentaire, donne une apparence baroque. Müller les comprenait dans son genre des Trichodes.

MYSTAX. BOT. Synonyme d'Hugonie. *V.* ce mot.

MYSTE. *Mystus*. POIS. Espèce du genre Clupe. *V.* ce mot.

MYSTICETUS. MAM. *V.* BALEINE.

MYSTROPÉTALE. *Mystropetalon*. BOT. Genre de la famille des Balanophorées, institué par W. H. Harvey (*Ann. of. Nat. hist.*, feb. 1859) qui lui assigne pour caractères : fleurs monoïques, réunies en épi serré, les supérieures mâles, les inférieures femelles; chaque fleur est accompagnée de trois bractées dont l'une extérieure ou antérieure et le plus souvent libre; les deux latérales sont plus ou moins soudées. Les fleurs mâles ont le périanthe divisé en trois segments spatulés et onguiculés : les postérieurs cohérents; les étamines, au nombre de deux, sont insérées sur les segments postérieurs du périanthe et leur sont opposées; les anthères sont versatiles, à deux loges déhiscentes dans leur longueur; l'ovaire est petit, avorté. Les fleurs femelles ont le périanthe supère, subglobuleux ou tubuleux, à trois dents et caduc; torus charnu, cupuliforme, fixé à l'ovaire par sa base et s'étendant autour de cet organe qui est ellipsoïde, atténué inférieurement.

MYSTROPÉTALE DE THOM. *Mystropetalon Thomii*, HARV. Sa lige est épaisse, charnue, entièrement couverte d'écaillés serrées, linéaires et lisses : les supérieures souvent barbues vers le sommet; les inférieures quelquefois allongées; épi très-dense, obtus, long de trois à quatre pouces. Les fleurs mâles ont la bractée antérieure oblongue, d'une largeur presque égale partout, obtuse, barbue au sommet et le long de la carène, saillante, ciliée sur les bords : les poils de la barbe sont longs et orangés; les bractées latérales sont soudées à la base, quelquefois presque libres, oblongues, obtuses, membraneuses, quelquefois ciliées le long de

la carène, d'un rouge pourpre, plus pâle à la base. Les segments du périanthe sont réunis en forme de coupe; ils ont le limbe lancéolé, obtus, d'un rouge foncé, avec les onglets jaunes; les filaments sont subulés et robustes. Les fleurs femelles ont les bractées jaunes, rouges au sommet, le limbe du périanthe également rouge, presque globuleux ou ellipsoïdal, à trois dents obtuses. Le style est très-saillant, filiforme; l'ovaire est ovale-oblong, reposant sur un disque blanc, charnu, au centre duquel il est fixé par sa base atténuée, d'une couleur rouge foncée, finement hispide, contenant une masse charnue. Le fruit, à sa maturité, tombe avec le torus; il est semblable à l'ovaire, d'un rouge vineux foncé, légèrement charnu, avec un endocarpe mince, mais dur et crustacé, contenant des myriades de petits corps blancs, cellulaires, qui proviennent de la dissolution de la masse charnue de l'ovaire. Cette plante singulière a été trouvée par le docteur Thom aux environs de Cabdou, dans l'Afrique australe.

MYSTROPÉTALE DE POLEMANN. *Mystropetalon Polemanni*, HARV. Cette seconde espèce, observée aussi dans la partie méridionale de l'Afrique, par le docteur Polemann, ressemble à la précédente dans la plupart de ses caractères; cependant elle a la bractée antérieure spatulée, avec l'onglet aigu, le limbe des segments du périanthe dans les fleurs mâles, elliptique et concave, enfin le périanthe des fleurs femelles tubuleux et trifide. La couleur de ses fleurs est plus brillante; les poils de ses bractées sont d'un orangé plus vif, et le périanthe est d'un rouge de carmin.

MYSTUS. POIS. Synonyme de Myste.

MYSTYLLE. *Mystyllus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Presle aux dépens du grand genre *Trifolium* de Linné, pour quelques espèces des régions montagneuses du midi de l'Europe. Caractères différentiels : tube du calice membraneux, campanulé, marqué de vingt nervures, ouvert à l'orifice, renflé particulièrement sur le dos, rétréci en pointe vers son extrémité, terminé par cinq dents fines, sétacées, très-aiguës et recourbées, dont les deux supérieures sont les plus longues; corolle gamopétale inférieurement à partir du milieu, marcescente, décidue; ovaire ovato-subglobuleux ou ovale, à bec acuminé, indéhiscent, renfermant de deux à quatre semences subglobuleuses. On ne cite jusqu'ici que deux espèces de ce genre.

MYSTYLLE ÉCUMEUX. *Mystyllus spumosus*, Presle; *Trifolium spumosum*, Lin. Ses tiges sont glabres, menues, droites ou couchées, garnies de feuilles alternes, longuement pétiolées, à trois folioles ovalaires ou cordiformes, en coin à leur base, obtuses au sommet, glabres, veinées et finement striées, accompagnées de stipules blanchâtres, membraneuses, en partie décurrentes sur le pétiole et terminées par deux pointes sétacées; les fleurs disposées en tête globuleuse, portée sur un long pédoncule axillaire, ont leur corolle purpurine, un peu plus longue que le calice.

MYSUS. BOT. *V.* MYSON.

MYTHRIDATEA. BOT. Pour Mithridatea. *V.* ce mot.

MYTILACÉS. *Mytilacea*. MOLL. La famille des Mytilacés fut créée par Cuvier, dans son Histoire du Règne

Animal; il y renferma tous les Mollusques acéphales testacés, qui ont deux ouvertures au manteau. Cette famille représente les *Biforipalla* de Latreille, et elle contient les cinq genres : Moule, Anodonte, Mulette, Cardite et Crassatelle; le genre Moule est divisé en trois sous-genres : les Moules propres, les Modioles et les Lithodomes. Dans son premier Traité systématique des Animaux sans vertèbres, Lamarck mit ces genres dans d'autres rapports, c'est-à-dire que les Moules et les Modioles se trouvent près des Pinnes, à côté des Mulettes et des Anodontes, les Cardites étant rejetées plus loin. Dans la Philosophie zoologique, les Moules et les Modioles font partie de la famille des Byssifères, avec les Houlettes, Limes, Crénatules, etc., tandis que les Mulettes et les Anodontes forment la famille des Naya-des, et les Cardites font partie de la famille des Cardiacées. Cet arrangement est resté absolument le même dans l'Extrait du Cours; mais dans son dernier ouvrage, Lamarck a adopté la famille de Cuvier en la modifiant; il n'y laisse en effet que les trois genres Pinne, Modiole et Moule, mais il la range parmi les Monomyaires; ce que n'ont pas fait la plupart des zoologistes qui ont suivi de préférence l'opinion de Cuvier. Voici comment Lamarck a caractérisé cette famille : charnière à ligament subintérieur, marginal, linéaire, très-entier, occupant une grande partie du bord dorsal; test cassant, subcorné, rarement feuilleté. *V.* MOULE, MODIOLE, PINNE et LITHODOME.

MYTILICARDES. MOLL. Blainville nomme ainsi un des sous-genres des Cardites (Traité de Malacologie, page 540) dans lequel il comprend les espèces allongées, un peu échancrées ou baïllantes au bord inférieur, ayant le sommet presque céphalique et le ligament caché. La Cardite grosse-côte, *Cardita crassicosta*, sert de type à ce sous-genre. *V.* CARDITE.

MYTILINE. *Mytilina.* MOLL. Dans la séance de l'Académie de Bruxelles du 4 mars 1857, le docteur Cantraine a lu un Mémoire sur un nouveau genre de Mollusques, qu'il a nommé *Mytilina*. Ce genre, dont il a parfaitement établi les caractères, paraît avoir pour type le *Mytilus polymorphus* de Pallas, assez mal connu de ce grand naturaliste, et dont le professeur Van Beneden avait déjà fait le type de son genre *Dreissena*, dans un travail remis à la même Académie le 17 janvier 1855. Bien qu'une rigoureuse conformation de quelqu'organe ait pu échapper au professeur Van Beneden, dans sa description anatomique du *Dreissena polymorpha*, ce n'était peut être pas un motif pour changer une dénomination qui avait pour elle une longue priorité, et produire conséquemment quelque perturbation dans la nomenclature générique. *V.* DREISSÈNE.

Bory de St-Vincent, dans son nouveau système de classification des Infusoires dont il a changé le nom en celui de microscopiques, a nommé Mytiline un genre de sa famille des Brachionides, et qu'il a composé des : 1° *Mytilina Lepidura*, B.; *Brachionus ovalis*, Müll., *Micr.*, tab. 49, fig. 1-5; Encycl., pl. 28, f. 1-5; 2° *Mytilina Limnadina*, B.; *Brachionus tripos*, Müll., fig. 4, 5; Encyclop., f. 4, 5; 3° *Mytilina Cytherea*, B.; *Brachionus dentatus*, Müll., f. 10, 11;

Encyclop., fig. 6, 7; 4° *Mytilina Cypridina*, Bory; *Brachionus mucronatus*, Müll., fig. 8, 9; Encyclop., fig. 8, 9. Les noms spécifiques, donnés à chacune de ces quatre espèces, indiquent les genres de petits Crustacés avec lesquels leur figure offre le plus de ressemblance.

MYTILOIDE. *Mytiloides.* MOLL. Genre proposé par Brongniart dans sa Minéralogie des environs de Paris, deuxième édition, pour des Coquilles de la Craie, que Sowerby a reconnu depuis comme appartenant au même genre que les Catilles. *V.* ce mot.

MYTILUS. MOLL. *V.* MOULE.

MYTULITES. *Mytulites.* MOLL. Nom que l'on a quelquefois donné aux Moules fossiles ou pétrifiées. *V.* MOULE.

MYTULO-PECTUNCULUS. MOLL. Genre que Klein (*Meth. Ostr.*, page 156) a pris de Fabius Columia; il représente parfaitement le genre Placune de Lamarck que Lister confondait avec les Peignes quoiqu'il en ait fait une petite section. *V.* PLACUNE.

MYXA. BOT. Espèce du genre *Cordia*. *V.* SEBESTIER.

MYXACIUM. BOT. *V.* AGARIC.

MYXINE. *Myxine.* POIS. Genre de la famille des Suceurs, de l'ordre des Chondroptérygiens à branchies fixes, dans la méthode de Cuvier; famille des Cyclostomes de Duméril; voisin des Lamproies par les Ammocètes auxquels les Myxines ressemblent beaucoup, et avec lesquels elles forment un passage très-naturel de la classe des Poissons à celle des Annélides, et même des Entozoaires, autrefois Intestinaux selon Linné, et parmi lesquels ce législateur des ordres naturels plaça d'abord les Myxines. Gmelin eût dû rectifier une méprise qu'on a beaucoup reprochée au professeur d'Upsal, toute justifiable qu'elle était; mais ce grand homme laissa le genre Myxine entre l'imaginaire *Furia infernalis* et le filiforme *Gordius*. Il est aujourd'hui bien démontré que les Myxines sont des Poissons, mais ces singuliers animaux n'en sont pas moins des Poissons défigurés, et les derniers de tous par leur simplicité. Tandis que l'on ne peut trouver de passage bien marqué entre l'embranchement des Vertébrés et des Articulés où la nature semble avoir laissé un grand hiatus, les Vertébrés, par les Ammocètes et les Myxines, passent insensiblement aux Entozoaires; toutes les parties qui devraient composer leur squelette sont tellement molles et membranées, qu'on pourrait les considérer, du moins en certains temps de l'année, comme n'ayant plus d'os; et quelque chose d'analogue s'observe dans les Lamproies véritables qui, selon les saisons, ont leur colonne vertébrale cartilagineuse si fort amollie, qu'on a peine à la retrouver. Qu'on ajoute à de telles anomalies dans la classe, une privation complète des organes de la vue et de l'ouïe, un corps vermiforme et l'absence d'écaïlles: tels sont les caractères de la Myxine; Linné fut-il si répréhensible de prendre de pareils animaux pour des Vers?

Comme des créatures d'essai, où la nature semble s'être plu à rassembler des choses qui appartiennent à toutes les autres, les Myxines ont de très-fortes dents plutôt osseuses que cartilagineuses. L'une de ces dents est solitaire et recourbée au haut de l'anneau maxillaire; les autres, disposées sur une langue de chaque

côté, font que le Poisson a l'air de ne porter que des mâchoires latérales, comme les insectes ou les Néréides. En ajoutant à ce trait disparate une bouche terminale, circulaire, en forme de ventouse comme celle des Lamproies, un corps anguiforme, des œufs qui peuvent devenir très-gros dans le corps de la femelle, et auxquels on a trouvé de la ressemblance avec ceux des Ophidiens, on aura le plus bizarre assemblage. Il n'y a point de nageoires paires; les lèvres sont entourées par huit barbillons tentaculaires; un petit évent percé à la partie supérieure, en avant, communique dans la bouche; les branchies, qui sont au nombre de six, au lieu d'avoir chacune leur issue particulière au-dessous, donnent dans un canal commun pour chaque côté, et les deux canaux aboutissent à deux trous situés sous le cœur, vers le premier tiers de la longueur totale. L'intestin est simple et droit, mais large et plissé à l'intérieur; le foie a deux lobes.

MYXINE GLUTINEUSE. *Myxine glutinosa*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 5082; Bruguière, *Encycl.*, Vers, pl. 76, fig. 1-4. C'est le Gastérobranche aveugle de la plupart des ichthyologistes français, lesquels avaient adopté la nomenclature de Bloch qui, ayant le premier rapporté cette Myxine aux Poissons, crut devoir l'appeler *Gastrobranchus cæcus*, pl. 415. Cet animal se trouve dans les mers de la Norvège et du Groenland: il y ressemble, pour la forme, à une des petites Lamproies des mêmes contrées; son corps est cylindracé, il se termine postérieurement en pointe qu'environne une seule nageoire adipeuse et verticale composée d'une dorsale, de la caudale et de l'anale réunies; on n'y voit proprement pas de tête; ce corps, comme tronqué, est antérieurement terminé par l'excavation de la bouche circulaire. Cette espèce atteint rarement un pied de long; son dos est bleu azuré; ses flancs passent au rougeâtre, le ventre est blanc.

MYXODE. *Myxodes*, FOS. Ce genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Gobioides, qui a été créé par Cuvier, se rapproche beaucoup des Blennies. Les principaux caractères sont: tête allongée; museau pointu, saillant au-devant de la bouche; dents sur une seule rangée, mais privées de canines. Toutes les espèces de ce genre sont nouvelles.

MYXOMPHALOS. BOT. Le genre ainsi nommé par Wallroth qui l'a proposé dans la famille des Champignons Gastéromycètes, n'a point paru différer de celui que Fries avait précédemment nommé *Acinula*, et qui a été réuni au genre *Sclerotium* de Tode. V. SCLÉROTIE.

MYXONÈME. *Myxonema*, BOT. Genre d'Algues Confervacées, reconnu par Fries, et placé dans la tribu des Batrachospermées, où il se distingue néanmoins de tous les autres groupes cryptogamiques analogues par les filaments gélatineux, laineux et articulés qui le constituent; ils se croisent en tout sens et leurs interstices sont remplis par une masse sporacée. On trouve ces Algues sur le vieux bois exposé à l'action de l'humidité.

MYXOPYRE. *Myxopyrum*, BOT. Ce genre qui a été institué par le docteur Blume, dans son *Bijdrâgen tot de Flora van Nederlandsch Indie*, p. 685, a été placé

par lui dans la famille des Jasminées; il a pour caractères: calice petit, quadrifide et persistant; corolle globuleuse, coriace, plissée intérieurement, à limbe quadrifide; deux étamines incluses, à filaments très-courts, insérés au milieu du tube de la corolle; ovaire à deux loges renfermant trois ovules; stigmaté épais, sessile, anguleux sur le côté et bicuspidé vers l'extrémité. Le fruit consiste en un drupe coriace, à une ou deux loges, renfermant de un à quatre noyaux anguleux, monospermes, enveloppés de mucilage; albumen corné; embryon dressé.

MYXOPYRE NERVURÉ. *Myxopyrum nerrosu*, Bl. C'est un arbrisseau grimpant, à rameaux quadrangulaires, à feuilles opposées, elliptico-oblongues, ordinairement dentelées, trinervurées et glabres; les fleurs sont axillaires ou latérales et réunies en panicule. Cet arbuste est originaire de l'île de Java.

MYXOSPORIUM. BOT. Le genre de Champignons hyphomycètes ainsi nommé par Link, avait précédemment reçu de Persoon la dénomination de *Næmaspore*. V. ce mot.

MYXOTHÉCIER. *Myxothecium*, BOT. Genre de Champignons gastéromycètes, établi par Kunze, avec les caractères suivants: péridium subcorné, rigide, un peu déprimé, indéhiscant, mais susceptible de se déchirer avec facilité; sporidies simples, globuleuses, privées de pulpe gélatineuse. Ces petits Champignons, que l'on trouve sous les tropiques, sont noirâtres et le plus souvent hypophylles, se déroulant librement; ils croissent rassemblés sur les surfaces où ils se sont développés, et leurs péridies s'élèvent sur des fibres simples, continues, qui surgissent d'un stroma subgrumeux.

MYXOTRIQUE. *Myxotrichum*, BOT. C'est encore à Kunze qu'appartient la création de ce genre de Champignons hyphomycètes (Muscédinées), qui fait partie de sa tribu des Byssacées; il se rapproche particulièrement du genre *Campsotrichum* d'Ehrenberg et *Chloridium* de Link; il est ainsi caractérisé: filaments continus, très-rameux, entrecroisés; sporidies nombreuses, presque globuleuses, demi-transparentes, réunies en amas, enveloppées d'une substance gélatineuse et fixées sur les filaments. Ce genre ne diffère du *Campsotrichum*, dont il a tout à fait l'aspect, que par la disposition des sporidies. Il renferme deux espèces: l'une croît sur les papiers moisissés, l'autre sur les murs humides; elles sont toutes deux noirâtres; les rameaux sont courbés au sommet dans la première; ils sont droits dans la seconde. Fréd. Nées avait d'abord donné à ce même genre le nom d'*Oncidium*, mais ce nom étant appliqué depuis longtemps à un genre d'Orchidées, il a été changé par Kunze qui a donné en outre une description plus complète des plantes qu'il renferme.

MYZANTHE. *Myzantha*, OIS. Genre de l'ordre des Anizodactyles, institué par Vigors et Horsfield, aux dépens des Philédons des autres ornithologistes. Les caractères sont: bec court, robuste, presque droit, comprimé à sa pointe; son arête est carénée, faiblement arquée; narines linéaires, ovales en avant, recouvertes d'une membrane et garnies à leur base de petits faisceaux de plumes; mandibule supérieure

légèrement échancrée; ailes médiocres, presque arrondies : première rémige courte, deuxième plus longue du double, troisième un peu plus courte que les quatrième et cinquième qui sont les plus longues; pieds médiocres; métatarses scutellés en avant, et nus postérieurement; queue allongée, presque arrondie; orbites nus.

MYZANTHE GARRULE. *Myzantha garrulus*; *Merops garrulus*, Lath.; *Philemon garrulus*, Vieill. Parties supérieures brunâtres; front noirâtre; sommet de la tête traversé par une bande noire, qui s'étend sur les oreilles; auréole des yeux jaune; la plupart des rémiges jaunes, terminées de noirâtre; rectrices noirâtres, bordées de blanc; parties inférieures blanchâtres, variées de brun foncé sur la gorge et la poitrine; jambes rayées de noir et de blanc; bec brun; pieds jaunes. Taille, neuf pouces et demi. De la Nouvelle-Galles du Sud.

MYZANTHE A VENTRE JAUNE. *Myzantha flaviventris*; *Philedon chrysalis*, Less., Zool. du Voy. de la Coq., pl. 21 bis. Parties supérieures d'un roux olivâtre; ailes et queue d'un brun roussâtre; menton et gorge d'un gris ardoisé; deux touffes d'un jaune d'or se dessinent de chaque côté sous les oreilles; bas du cou et devant de la poitrine d'un jaune mélangé de roussâtre, passant au roux brun sur le ventre et les flancs; bec noir; tarses blanchâtres. Taille, huit pouces. De la Nouvelle-Guinée.

MYZANTHE A BEC JAUNE. *Myzantha flavirostris*, Vig. et Horsf., Trans. Lin. xv, p. 519. Parties supérieures d'un vert olivâtre: les inférieures jaunâtres; une tache jaune de chaque côté, en avant des yeux; front brun; tectrices alaires grises, rémiges fauves; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces et demi. Nouvelle-Hollande.

MYZANTHE FLAVIGULE. *Myzantha flavigula*, Gould. Espace oculaire, front et tour du bec jaunes; parties supérieures cendrées, rayées de brun et de blanchâtre, croupion blanc; lorum et plumes auriculaires noirs; joues et parties inférieures blanches, avec des traits en forme de dard, plus rapprochés sur la poitrine; ailes et queue brunes; premières rémiges et base des rectrices jaunes; queue terminée de blanc; bec jaunâtre; pieds brunâtres. Taille, neuf pouces. De l'Austrasie.

MYZANTHE JAUNE. *Myzantha lutea*, Gould. Espace nu au-dessus des yeux, front et extrémité des plumes qui couvrent les côtés du cou d'un jaune citrin; lorum d'un brun noirâtre; plumes auriculaires noires à reflets brillants et argentins; parties supérieures cendrées; nuque et dos traversés par des bandes blanches; croupion, tectrices subcaudales et parties inférieures, gorge et poitrine lavés de grisâtre, avec un petit trait brun sur chaque plume; tectrices alaires brunes, bordées de citrin; rectrices brunes, terminées de blanc; bec jaune; pieds brunâtres. Taille, dix pouces. De l'Austrasie.

Quelques autres espèces placées jusqu'ici parmi les Philédons, devront probablement être reportées dans le genre Myzanthé.

MYZINE. *Myzine*. 178. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Scolietes, établi par Latreille qui

le plaçait dans la tribu des Mutillaires, et qui l'a depuis rapproché des Scolies avec ces caractères: antennes insérées au-dessous du milieu de la face antérieure de la tête, leur second article reçu dans le premier; mandibules étroites, très-arquées, bidentées; languette à trois divisions dont la mitoyenne plus grande, arrondie et en capuchon. Fabricius a placé les Myzines femelles parmi les Tiphies, avec lesquelles elles ont assez de ressemblance, mais dont elles sont cependant distinguées par les antennes qui, dans les Tiphies, ont le second article très-distinct et non implanté dans le premier. Les Myzines mâles forment pour Fabricius un genre propre qu'il a nommé *Ellis*; ces mâles s'éloignent tellement des femelles par les ailes, les yeux, la forme du corps et celle des antennes, qu'il fallait toute l'habitude de Latreille pour rapprocher des insectes si différents. Jurine, dans sa nouvelle classification des Hyménoptères, a donné le nom de *Plesia* aux Myzines; les caractères qu'il a assignés à ce genre sont tirés de la disposition des nervures des ailes supérieures. Ce genre se distingue aisément des Tengyres, par les palpes qui sont longues dans ces dernières et par le premier article des antennes qui est obconique, tandis qu'il est allongé et cylindracé dans les Myzines. Les Méries en diffèrent par leurs mandibules qui n'ont point de dentelures; enfin les Scolies n'en diffèrent que par leurs antennes dont le second article est découvert.

La tête des Myzines est presque aussi large que le corselet; elle porte deux yeux grands, ovales, entiers, et trois petits yeux lisses, placés à son sommet et peu visibles. Leurs antennes sont filiformes, épaisses, contournées et composées de douze articles, dont le premier est assez long, cylindrique, le deuxième à peine distinct et presque entièrement caché dans le premier; le troisième court et aminci à sa base et les suivants presque égaux et cylindriques. La lèvre supérieure est courte, arrondie, cornée. Les mandibules sont arquées, étroites et bidentées; les palpes sont filiformes et courtes; les maxillaires sont plus longues que les labiales et ont six articles; il n'y en a que quatre aux labiales. La languette est divisée en trois, avec le lobe du milieu plus grand et voûté; le segment antérieur du corselet forme un carré transversal, comme dans les Tiphies et les Méries; les ailes supérieures présentent une cellule radiale et quatre cellules cubitales dont la dernière incomplète; la deuxième et la troisième reçoivent chacune une nervure récurrente. Les Myzines mâles diffèrent beaucoup des femelles, et, comme on l'a vu, elles composent le genre *Ellis* de Fabricius; ces mâles se distinguent des femelles par la cellule radiale, qui est jointe dans toute sa longueur au bord externe de l'aile, tandis qu'elle en est éloignée dans les femelles; dans les mâles le corps est presque linéaire, tandis que celui des femelles est épais et approche de la forme des Tiphies; les antennes des mâles sont plus allongées, plus menues, presque droites; leurs yeux sont échancrés; leur abdomen est presque en forme de fuseau, et son dernier anneau se terminant par deux dents, offre en dessous une épine forte et recourbée; enfin les pieds sont plus grêles et les jambes peu épineuses.

MYZINE MACULÉE. *Myzine maculata*; Latr., Oliv.; *Tiphia maculata*, Fabr.; Coqueb., Illustr. Ins., déc. 2, tab. 13, fig. 2 (femelle). Elle a environ sept lignes de long; les antennes sont fauves; la tête est noire, avec un peu de jaune sur le front; le corselet est noir, marqué de plusieurs taches jaunes, dont deux de chaque côté, à la partie antérieure, une à l'origine des ailes, deux sur l'écusson et une de chaque côté postérieurement. L'abdomen est noir, avec une tache jaune de chaque côté des anneaux, dont quelques-unes se joignent à la base par une ligne; les pattes sont rougeâtres, les ailes ont une teinte roussâtre. Elle habite l'Amérique septentrionale.

Le *Myzine flavipes* d'Olivier, ou *Tiphia Caroliniana* de Panzer, aurait pour mâle, suivant Latreille, le *Sapyga maiorta* du même. Le *Tiphia quinquecincta*, de Fabricius, est une Myzine; il dit, par erreur, que cet Insecte habite l'Angleterre. Enfin les *Ellis sexincta*, *cylindrica*, *volutus*, sont des mâles de Myzines; le premier pourrait bien être le mâle de la Myzine nuancée d'Olivier; les deux autres habitent le midi de la France.

MYZOMÈLE. *Myzomela*. ois. Genre de l'ordre des Anizodactyles, formé par Vigors et Horsfield, aux dépens des Souimangas. Les caractères sont : bec court, grêle, très-comprimé, assez élevé et renflé vers son extrémité : son arête est recourbée, coupante à sa base; narines longitudinales, un peu anguleuses, recouvertes d'une membrane égalant en longueur le tiers du bec; queue allongée, égale; tarsi médiocres, terminés par des doigts grêles et minces. Les mœurs de ces jolis Oiseaux sont absolument semblables à celles des Souimangas. Toutes les espèces qui composent ce genre ou plutôt ce sous-genre habitent les îles de l'Australasie.

MYZOMÈLE A COLLIER. *Myzomela collaris*; *Certhia Australasium*, Shaw. Parties supérieures d'un cendré verdâtre; sommet de la tête noir; un demi-collier roux; gorge d'un blanc pur, avec une tache fauve, terminée de brun; un cercle noir sur le thorax; ventre roux; queue fourchue; rectrices noires et blanches; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces.

MYZOMÈLE ROUGE ET GRIS. *Myzomela sanguinea*.

Son plumage est d'un rouge vif, avec une plaque noire sur les côtés du cou; les ailes et la queue sont brunâtres; l'abdomen et les flancs sont d'un cendré brunâtre; les rectrices externes sont bordées de blanc. Bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. De la Terre de Diémen.

MYZOMÈLE ROUGE ET NOIR. *Myzomela rubrater*, Less. Parties supérieures, gorge et cou d'un rouge vif; ailes et queue d'un noir fuligineux; tectrices alaires bordées extérieurement de grisâtre; bas de la poitrine varié de rouge et de gris; abdomen cendré; bec et pieds bruns. Taille, trois pouces huit lignes. Nouvelle-Hollande.

MYZOMÈLE DÉCORÉ. *Myzomela eques*; *Cinnyris eques*, Less. Plumage d'un brun ferrugineux; une tache d'un rouge de feu au bas de la gorge; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces six lignes. De l'île de Waigiou.

MYZOXYLE. *Myzoxyle*. 1788. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Hémélytres, tribu des Aphidiens, établi par Blot, dans son Mémoire sur les propriétés des Insectes des environs de Caen, et auquel il donne pour caractères : antennes de cinq articles renflés, dont le deuxième est le plus long, et le troisième est le plus court; point de tubercules ni de cornes à l'anus; tarsi de deux articles ayant deux crochets accolés, difficiles à distinguer.

Le nom de Myzoxyle vient de deux mots grecs, qui signifient Suce-Bois; ce genre renferme une espèce que l'auteur nomme *Myzoxyle du Pommier*; cet insecte est la cause, en grande partie, des maladies de cet arbre; c'est lui qui fait naître le plus souvent et entretient les galles et les ulcères qui arrêtent sa végétation et le font même quelquefois périr. Pour s'en débarrasser, il faut couper les branches qui sont le plus chargées d'ulcères et de galles, nettoyer l'arbre avec une brosse rude, et saupoudrer de tabac ou imbibé d'huile les endroits où il pourrait rester quelques-uns de ces insectes ou leurs larves. Les autres moyens indiqués pour détruire les pucerons, tels que les lavages, la vapeur du soufre, etc., sont insuffisants et presque toujours de nul effet.

N

NABALE. *Nabalus*. BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., a été établi par Cassini qui lui a imposé les caractères suivants : involucre oblong, campanulé, formé d'environ huit folioles presque sur un seul rang, se recouvrant par les bords, égales, appliquées, oblongues, obtuses, un peu membraneuses sur les bords; la base de cet involucre offre plusieurs petites écailles imbriquées, inégales, ovales et obtuses. Réceptacle nu, marqué de légères fossettes. Calathide pendante, composée d'environ douze fleurs hermaphrodites, à corolles blanchâtres, en languettes. Styles très-longs, garnis de poils collecteurs noirs. Ovaires oblongs, courts, à peu près cylin-

dracés ou pentagones, lisses, comme tronqués au sommet, dépourvus de col, surmontés d'une aigrette longue, très-colorée, rousse et comme dorée, jaune à la base, composée de poils plumeux. Ce genre ne diffère du *Prenanthes*, dont il est un démembrement, qu'en ce qu'il a la calathide composée de douze fleurs, l'involucre formé de folioles moins nombreuses que celles-ci, ses aigrettes très-colorées même avant la floraison et ses corolles blanchâtres; tandis que le *Prenanthes* a la calathide composée de trois ou quatre fleurs seulement, l'involucre formé de folioles au moins aussi nombreuses que les fleurs, les aigrettes blanches et les corolles pourpres. Le genre *Nabalus* se compose

de trois espèces nommées par Cassini *Nabalus trifoliatus*, *Nabalus trilobatus*, et *Nabalus integrifolius*. Elles sont originaires de l'Amérique septentrionale.

NABIROB. ois. Synonyme de Merle violet de Juda, *Turdus auratus*, Lath. *V.* MERLE.

NABIS. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Nudicolles, établi par Latreille, aux dépens du genre *Reduvius* de Fabricius, et ayant pour caractères : antennes filiformes, presque aussi longues que le corps, quadriarticulées; premier et dernier articles plus courts que les intermédiaires; trompe arquée, triarticulée, s'avancant jusqu'aux cuisses intermédiaires; premier article aussi long que le second; suçoir formé de quatre soies égales, de la longueur de la gaine; languette bifide. Les Nabis ont beaucoup de ressemblance avec les Réduves, tant par leur tête rétrécie postérieurement en manière de cou, que par leurs antennes sétacées et leur bec aigu à sa pointe et recourbé; mais ils en sont bien distingués parce que leurs antennes sont insérées plus bas que celles des Réduves; l'extrémité postérieure de leur tête n'offre point d'impression transverse; le dessus du corselet forme un plan continu, qui n'est pas divisé en deux parties comme celui des Réduves. Ces Hémiptères doivent avoir les mêmes habitudes que les Réduves; il est probable qu'ils se nourrissent comme ces derniers d'insectes qu'ils saisissent au moyen de leurs pattes antérieures. Ce genre est composé de peu d'espèces propres à l'Europe.

NABIS APTÈRE. *Nabis aptera*, Latr.; *Reduvius apterus*, Fabr., Coqueb., Illustr. Ins., décad. 5, p. 287, n° 27, tab. 15, fig. 10; *Cimex subapterus*, Deg., Mém. Ins., t. 5, p. 287, n° 27, tab. 15, fig. 10. Long de trois à quatre lignes, aptère, gris, ponctué de noir; abdomen obscur, avec les bords tachés de fauve. On le trouve en Europe vers la fin de l'été, sur les troncs des arbres.

NABLONION. *Nablonium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., institué par Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre presque hémisphérique, formé d'écaillés appliquées : les extérieures larges, ovales, aiguës au sommet, diaphanes sur les bords; les intérieures oblongues, presque membraneuses, divisées au sommet en trois lanières subulées. Réceptacle garni de paillettes analogues aux folioles de l'involucre, oblongues, concaves, scarieuses, ayant le sommet lacinié et acuminé. Calathide presque globuleuse, composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers et hermaphrodites; corolle à cinq divisions articulées sur le sommet de l'ovaire; style à base épaissie, arrondie, articulée sur un petit nectaire qui occupe le centre de l'aréole apicalaire de l'ovaire. Akènes très-grands, cunéiformes, lisses, luisants, prolongés au sommet et sur les côtés en deux cornes très-longues, divergentes, spinescentes au sommet; péricarpe épais, fongueux ou subéreux, contenant une graine attachée par sa base au fond de la cavité. Ce genre appartient au groupe des Santolinées de la tribu des Anthémidiées. La forme singulière de ses fruits le distingue facilement des autres genres de la même tribu; elle est telle que l'auteur aurait cru y recon-

naître celle du *Calycera*, si la graine, au lieu d'être pendante du sommet de la cavité du péricarpe, n'y était pas au contraire attachée à la base.

Une seule espèce, qui croit dans l'île de King, sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, constitue ce genre. Cassini lui donne le nom de *Nablonium calyceroides*. C'est une petite plante herbacée, dont la racine simple et pivotante porte sur son collet une rosette de feuilles, et produit des jets rampants, qui émettent de distance en distance des touffes de feuilles et des racines. La tige est très-courte, simple, laineuse, privée de véritables feuilles, mais ayant quelques bractées très-longues, étroites, scarieuses, diaphanes. La calathide, composée de fleurs jaunes, est solitaire au sommet de la tige.

NABOUROUP. ois. (Levaillant, Ornith. Afr., pl. 89.) Même chose que Nabirob.

NACCAIRE. *Naccaria*. BOT. Genre de la famille des Algues, établi par Endlicher qui le caractérise de la manière suivante : filaments très-rameux, peu sensiblement articulés et d'un rouge assez vif; globules très-petits, sphériques, aggrégés dans les aisselles des rameaux, ou formant par leur réunion une masse sphérique, compacte, retenue entre ces mêmes rameaux. Ces Hydrophytes se trouvent dans l'Océan.

NACELLE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Patella fornicata*, L.; il a été donné d'abord par Lamarck au *Patella borbonica*, dont ce savant a fait le type du genre Navicelle. *V.* ce mot.

NACELLE. *Cymba*. ACAL. Genre de la famille des Radiaires, établi par Eschscholtz qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : animal libre, gélatineux, résistant et transparent; conduit nourricier muni de plusieurs petits tubes suceurs; pièce antérieure pourvue d'une petite cavité nataoire, saillante comme un petit tube. Les trois espèces décrites par Eschscholtz appartiennent à la Méditerranée; elles ont été observées près de Gibraltar.

NACELLE SAGITTÉE. *Cymba sagittata*, Esch. Cet animal est composé de deux parties, dont l'une reçoit l'autre; c'est un corps triangulaire, cristallin, qui, vu de face, est assez ressemblant à un fer de flèche obtus, caréné inférieurement, ayant une cavité en dessus, à moitié recouverte, ce qui donne à son corps la forme d'un petit sabot flottant. En avant la pointe est mousse, et en arrière sont deux angles séparés l'un de l'autre par une échancrure, au milieu de laquelle est un enfoncement subtriangulaire. Du détroit de Gibraltar.

NACELLE. BOT. Même chose que Carène. *V.* ce mot.

NACHBERG. MIN. Marne schisteuse et bitumineuse, qui forme le sol du Schiste cuivreux, dans le comté de Mansfield.

NACIBA. ois. Lesson a proposé sous ce nom la formation d'un sous-genre parmi les Calaos, pour l'espèce nommée jusqu'ici Calao abbagumba ou d'Abyssinie, ou bien encore Caronculée. *V.* CALAO.

NACIBÉE. *Nacibea*. BOT. *V.* MANETTIE.

NACRE. CONCH. et MOLL. Un assez grand nombre de Mollusques sécrètent de leur collier ou du bord du manteau une matière calcaire, d'un aspect particulier, avec laquelle ils construisent leur coquille. Cette ma-

tière dure, argentée, brillant des plus riches couleurs, où se reflètent avec le plus vif éclat la pourpre et l'azur, se nomme Nacré.

NACRÉ. MIN. Reflet particulier, blanchâtre, bleuâtre ou verdâtre, qui part d'un fond demi-transparent et légèrement laiteux. Diverses substances minérales présentent le reflet Nacré.

NACRÉ (GRAND et PETIT.) INS. Le *Papilio Aglaja* et le *Papilio Lathonia* de Linné, portent vulgairement ces noms. L'un et l'autre appartiennent au genre Argynne. *V.* ce mot.

NACRITE. MIN. Talc nacré et granuleux, *Erdiger Talc*, W. Substance d'un gris perlé, en grains faiblement agglutinés qui, humectés et passés avec frottement entre les doigts, s'y attachent sous la forme d'un enduit nacré. Elle a été pendant longtemps regardée comme une variété du Talc ordinaire; mais l'analyse qu'en a publiée Vauquelin dans le Bulletin de la Soc. Philom., an IX, p. 172, a fait voir qu'elle appartient à l'ordre des Silicates alumineux. Voici le résultat de cette analyse: Silice 56, Alumine 18, Potasse 8, Chaux 5, Oxyde de Fer 4, Eau 6, perte 5. La Nacrite se trouve en petites masses dans les fissures des roches micacées et talqueuses des Alpes.

NACUNDA. OIS. Espèce du genre Engoulevent. *V.* ce mot.

NACUTUTU. OIS. Espèce de Hibou. *V.* CHOUETTE.

NADELERZ. MIN. C'est-à-dire *Minéral en aiguilles*. Nom donné par Werner au Bismuth sulfuré plumbocuprifère. *V.* BISMUTH.

NADELLE. POIS. L'un des synonymes vulgaires de Melette et de Joel. *V.* ces mots et CLUPE.

NADELSTEIN. MIN. (Wern.) Synonyme de Mésotype aciculaire. Ce nom, qui veut dire Pierre en aiguilles, a aussi été donné à la variété de Titane oxydé qui présente cette configuration.

NÆMASPORE. Næmaspora. BOT. Ce genre, tel qu'il a été circonscrit par Ehrenberg et d'autres habiles cryptogamistes, appartient à la tribu des Fusidiées, et il est caractérisé par ses sporidies mêlées à une substance mucilagineuse, se développant sous l'épiderme des végétaux morts ou malades, et sortant sous forme de spirales gélatineuses. Persoon avait réuni à ce genre des plantes munies d'un véritable périidium, qui forment le genre *Cytispora* d'Ehrenberg, de Fries et de Nées d'Esenbeck; mais ce dernier genre fait partie de la famille des Hypoxylées. *V.* CYTISPORE. Les Næmaspores se trouvent sur presque tous les points de l'Europe et en Amérique tapissant l'écorce de quelques arbres ou arbrisseaux de ces contrées, comme le Hêtre, le Peuplier, le Noisetier, le Chêne, le Grosciller, etc. L'espèce la plus commune est le *Næmaspora crocea*, Pers., qui se trouve en hiver sur les branches des Hêtres récemment abattus, où on la prendrait pour une exsudation gommeuse.

NÆMATELIA. BOT. Genre de Champignons, de la tribu des Tremellinés, établi sous ce nom par Fries et sous celui d'*Encephalium* par Link. Il a pour type le *Tremella Encephalium* de Willdenow. C'est un Champignon de forme variable et irrégulière, charnu et compacte vers son centre, et recouvert d'une couche

gélatineuse, qui renferme des sporules éparses. Cette plante a l'aspect des vraies espèces de *Tremella*, et surtout du *Tremella mensenteriformis* dont elle diffère par sa masse centrale, solide et charnue. Néanmoins Persoon ne considère le genre dont il est ici question que comme une simple section des Tremelles qu'il nomme *Encephalium*.

NÆMATOTHÈQUES. BOT. Persoon a donné ce nom à la première division du premier ordre de ses Champignons.

NÆOGÉE. Næogæus. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Hydrocorises, tribu des Lygèites de Delaporte et institué par lui avec les caractères suivants: tête assez forte; yeux latéraux, ocelles un peu écartés; antennes insérées à la partie antérieure de la tête, courtes: le premier et le deuxième article courts, un peu renflés, le troisième grêle, moins long que le suivant et dernier; rostre assez court, atteignant à peine l'origine des pieds postérieurs; corps assez aplati; corselet plan, élargi en arrière, transversal; écusson court, large et transversal; hémélytres assez grandes, leur partie membraneuse est arrondie; les pieds sont forts avec les tarses courts et renflés: le premier article grand et les crochets simples. Les Næogées sont des insectes de petite taille; on les trouve dans la terre, au pied des arbres.

NÆOGÉE A TÊTE ROUGE. Næogæus erythrocephalus, Delap. Sa couleur est le brun obscur; sa tête, la base des antennes et ses pieds sont rouges; son corselet est profondément ponctué; la partie membraneuse des hémélytres est blanche.

NÆSA. CRUST. Synonyme de Nésée. *V.* ce mot.

NAGEI. Nageia. BOT. Gærtner fils (*Carpologia*, t. 59) a établi sous ce nom un genre de la Diécie Tétrandrie, L., et qui appartient à la famille des Myricées. Il a été formé sur deux espèces placées par Vahl et Thunberg parmi les *Myrica*. Le seul caractère qui l'éloigne de ce dernier genre consiste dans son calice divisé en cinq folioles au lieu d'être réduit à une seule comme dans les *Myrica*. Le *Nageia Arabica* a été décrit par Forskahl (*Flor. Egypt.-Arab.*, p. 159) sous le nom de *Buxus dioica*. C'est un arbrisseau dont les rameaux sont glabres et garnis de feuilles lancéolées, dentées vers le sommet. Le fruit est un drupe monosperme de la grosseur d'un grain de poivre. Il croît dans l'Arabie-Heureuse. L'autre espèce, *Nageia Japonica*, était le *Myrica Nagi* de Thunberg, décrit et figuré par Kämpfer (*Amœn. exot.*, 5, p. 775, t. 874). Cet arbre, de la grandeur d'un Cerisier, a des rameaux opposés, garnis de feuilles opposées, oblongues-lancéolées, aiguës, inégales, coriaces et très-entières. Le fruit a une couleur pourpre foncée, et ressemble à une cerise. Il croît au Japon.

NAGELERZ. MIN. Synonyme de Fer oxydé, rouge, bacillaire. *V.* FER OXYDE.

NAGELFLUHÉ. MIN. On donne ce nom à une roche d'agrégation que Brongniart a désignée sous celui de *Poudingue polygénique*, et dont on rapporte l'époque de formation au commencement de la période tertiaire. Ce Poudingue recouvre la Molasse, ou alterne avec elle dans ses parties supérieures; il forme, au milieu de la

chaîne des Alpes, des montagnes extrêmement hautes, telle que le Rigi, par exemple, qui a environ deux mille mètres d'élévation. Les Grès et Poudingues calcaires de la Suisse sont regardés, par la plupart des géologues, comme les équivalents de l'Argile plastique, qui, dans les terrains de sédiment supérieurs des environs de Paris, repose immédiatement sur la Craie.

NAGEOIRE. *Pinna. zool.* A proprement parler c'est l'organe de la locomotion pour les habitants de l'eau. Les Nageoires sont des membranes ordinairement soutenues par des rayons osseux, mais qui peuvent néanmoins en être dépourvues sans cesser d'être propres à la natation. Elles sont principalement l'attribut des Poissons, encore qu'il en existe quelques-uns, particulièrement parmi les Malacoptérygiens anguiformes, et parmi les Chondroptérygiens suceurs, qui en soient totalement dépourvus, ce qui en fait presque des Serpents aquatiques. Dans les Oiseaux de mer, dans les Sauriens habitants des eaux, et dans quelques Quadrupèdes ichthyophages, des membranes étendues entre les doigts pour les unir, font des pieds comme des sortes de Nageoires, et ces pieds le deviennent entièrement dans certains Chéloniens, dans les Ichthyosaures, et surtout dans les Cétacés qui ont plus ou moins la forme de Poissons. Chez ces derniers les mains ou pieds de devant sont représentés par des pectorales, les pieds de derrière le sont par une caudale disposée horizontalement, ce qui les fit d'abord appeler *Plagiures*. Les Crustacés ont des pieds-nageoires; mais quelques animaux de l'ancienne classe des Vers, ont aussi des appendices analogues aux Nageoires; tels sont les Clios, les Hyales, appelés *Ptéroportes*, les Firoles et les Carinaires; ailleurs c'est une modification du manteau qui en fait l'office comme dans les Sépiales, etc. Les Nageoires véritables sont celles des Poissons; on en connaît de deux sortes: paires et latérales, impaires et verticales. Les premières sont encore les représentants des membres qui, dans les classes supérieures, varient de quatre à deux; aussi sont-elles au nombre d'une ou de deux paires, ce sont les pectorales et les ventrales; les secondes sont les dorsales, caudale et anale; elles n'ont d'analogie dans aucun Mammifère, mais quelques Reptiles en sont munis, et on les retrouve surtout dans les larves de Batraciens. Les Tritons et les Syrènes ont de véritables Nageoires qui environnent verticalement la queue et se prolongent même en crête sur le dos. Selon leur position, on appelle les Nageoires paires ou latérales: 1° **PECTORALES** qui répondent aux extrémités antérieures; elles manquent rarement, sont situées sur les côtés, ordinairement en avant des flancs, et derrière l'ouverture des ouïes; elles sont quelquefois assez étendues pour que le Poisson puisse s'en servir pour voler au-dessus des flots; 2° **VENTRALES**, qui représentent les pieds, surtout chez certaines Lophies, qui même peuvent s'en servir pour marcher, ce qui leur mérita le nom de *Catopes* dans la Zoologie analytique de Duméril; elles sont situées en dessous. Selon qu'elles y sont en avant des précédentes, on appelle les Poissons *Jugulaires*, au-dessus ou sur la poitrine *Thoraciques*, en arrière et sur le ventre *Abdominaux*; quand elles manquent on dit que les Poissons sont

Apodes. Elles se réunissent quelquefois en une seule pour former semi-circulairement un disque membraneux. Les Nageoires paires servent aux Poissons pour s'élever ou pour s'enfoncer dans le fluide qui les environne. Elles peuvent aussi faciliter la natation en arrière, comme on le voit surtout chez l'Anguille qui avance ou recule avec la même facilité. Les pièces analogues aux bras et aux jambes qui les soutiennent, sont entièrement raccourcies ou même disparaissent en entier; des rayons plus ou moins nombreux, dont quelques-uns sont parfois épineux, représentent grossièrement des doigts. Également, selon leur position, on appelle les Nageoires impaires ou verticales: 1° **CAUDALE**; celle-ci, toujours unique, est terminale; elle manque fort rarement et seulement dans les Mourines, dans un *Signathe* et dans certaines *Murènes*. Elle est arrondie, échancrée en croissant, bifide, pointue, ou même terminée par un appendice allongé; quelquefois unie aux deux suivantes, ou seulement à l'une d'elles. On la voit quelquefois s'étendre circulairement autour de l'extrémité postérieure; elle se complique quelquefois, et devient triple comme dans le *Cyprin doré*; mais cette anomalie, produite par la domesticité, paraît résulter de l'absorption de la dorsale. La caudale sert principalement de gouvernail, et imprime au Poisson le mouvement en avant; 2° **ANALE**, qui, lorsqu'elle ne manque pas, est située en dessous et derrière l'anus. Il en existe quelquefois deux comme dans les *Gades*; mais alors les deux anales, toujours verticales, sont situées en avant l'une de l'autre, sur la même ligne; 3° **DORSALE**, dont le nom indique la position à la partie supérieure du Poisson, unique, double ou même triple. Les Nageoires anale et dorsale servent au Poisson pour le maintenir dans la position verticale; les rayons placés aux extrémités des apophyses épineuses les soutiennent. Il y en a de mous, articulés et branchus; d'autres sont pointus et sont appelés rayons épineux: ce sont souvent des armes redoutables. Les Poissons munis de ces sortes d'aiguillons sont appelés *Acanthoptérygiens*; ceux qui n'ont que des rayons de la première sorte sont les *Malacoptérygiens*; enfin ceux où toute la charpente des Nageoires est cartilagineuse, comme le *Squale*, sont les *Chondroptérygiens*. Il existe encore quelquefois sur les côtés de la queue, entre l'anale et la caudale, entre celle-ci et la dorsale, d'autres fausses Nageoires sans aucun rayon, appelées *ADIPÉUSES*; un tissu épais et glaireux les remplit; on n'en voit pas l'usage. Les écailles de la peau s'étendent quelquefois jusque sur les Nageoires pour leur donner une certaine consistance. Les Poissons qui présentent cette disposition sont appelés *Squamipennes*. Le nombre des rayons des Nageoires fournit des caractères spécifiques excellents; aussi doit-on les compter soigneusement lorsqu'il est question de décrire un Poisson; on en exprime la valeur dans les ouvrages d'ichthyologie, en plaçant la quantité des rayons désignée en chiffres après l'initiale de la Nageoire, en marquant par un signe fractionnaire la nature des rayons épineux ou mous, et en séparant par un trait d'union les nombres qui fixent la quantité de rayons que contient chaque dorsale et anale, quand il y en a plusieurs à la suite les unes des

autres, en commençant par celle qui est le plus près de la tête. On a également soin de ne pas omettre le nombre des rayons de la branchiostège; ainsi pour désigner la Carpe, qui a trois rayons à cette membrane, une seule dorsale à vingt-quatre rayons mous, seize aux pectorales, neuf aux ventrales, neuf à l'anale unique, et dix-neuf à la caudale, on écrit : B. 5, D. 24, P. 16, V. 9, A. 9, C. 19. Pour la Morue, qui a sept rayons à la branchiostège, trois dorsales dont la première a quinze, la deuxième a dix-neuf, la troisième a vingt et un rayons pareils, seize rayons aux pectorales, six aux ventrales; deux anales, l'une de dix-sept, l'autre de seize; et trente rayons à la caudale, on écrit : B. 7, D. 15—19—21, P. 16, V. 6, A. 17—16, C. 50. Pour l'Épinoche, qui a trois rayons à la branchiostège, deux dorsales à dix et onze rayons, dix rayons pareils aux pectorales, un rayon épineux et deux mous aux ventrales, un rayon épineux et neuf mous à la ventrale, enfin douze rayons à la caudale, on écrit : B. 5, D. 10—11, P. 10, V. 1/2, A. 1/9, C. 12.

Un zéro équivalant à l'absence de telle ou telle Nageoire, la dorsale, l'anale et la caudale étant confondues dans l'Anguille qui est apode, on écrira pour ce Poisson : B. 10, P. 19, V. 0, D. A. C. 1100.

Un point, au lieu d'une ligne entre deux nombres, exprimant les rayons d'une Nageoire, indique que ces rayons varient de l'une à l'autre quantité; ainsi pour la Truite, par exemple, on écrit : B. 10. 12, D. 12. 14, P. 12. 14, V. 10. 12, A. 9. 11, C. 20, ce qui signifie qu'il existe des individus qui ont dix rayons à la branchiostège, et que d'autres en ont douze; qu'il y en a à douze rayons à la dorsale et aux pectorales, avec dix aux ventrales et neuf à l'anale, tandis que d'autres en ont quatorze, douze et onze aux mêmes Nageoires.

NAGEURS. *Natantia*. MAM. L'ordre établi sous ce nom par Illiger, dans la classe des Mammifères, contient, outre les Cétacés, les Dugongs, les Lamantins et le Stellère. V. ces mots.

NAGEURS. *Natatores*. OIS. Cinquième ordre de la méthode de Vieillot; il comprend les genres Frégate, Cormoran, Pélican, Fou, Paille-en-Queue, Aninga, Grèbe-Foulque, Grèbe, Plongeon, Harle, Canard, Stercoraire, Mouette, Sterne, Bec-en-Ciseaux, Pétrel, Albatros, Guillemot, Macareux, Sphénisque et Manchot.

NAGI. BOT. V. NAGEI.

NAGOR. MAM. Espèce du genre Antilope. V. ce mot.

NAHUSIA. BOT. (Schrank.) Synonyme de Fuchsia.

NAÏA OU NAJA. REPT. Genre de Serpents à crochets venimeux, de la famille des Vipères, institué par Laurenti et que l'on peut caractériser de la manière suivante : des crochets à venin implantés sur les os maxillaires supérieurs et cachés, au moment du repos, dans un repli de la gencive; mâchoires très-dilatables; langue très-extensible; tête élargie en arrière, couverte de grandes plaques; partie du corps la plus voisine de la tête dilatée en disque par le redressement des côtes qui la soutiennent; queue munie en dessous d'un double rang de plaques et à extrémité arrondie; narines simples. Par ces caractères, les Naïas se distinguent suffisamment des Trimérésures, des Crotales et des Boas, qui ont les plaques sous-caudales sur un seul rang; des Disteyres,

des Couleuvres, des Platures, des Aipysures, qui n'ont point de crochet à venin; des Trigonocéphales, qui ont des narines doubles; des Vipères, dont le cou ne se dilate point en disque.

NAÏA HAJE. *Coluber Haje*, L., Description d'Égypte (Rept., pl. 7). Écailles petites, imbriquées, hexagonales ou losangiques; ventre garni de plus de deux cents plaques entières; dessous de la queue muni d'une centaine de paire de demi-plaques; cou élargi en arrière d'une manière marquée; teinte générale verdâtre, bordée de brunâtre; taille, environ deux pieds, la queue occupant près du tiers de la longueur totale. Ce Serpent paraît être le véritable Aspic de l'antiquité, celui par la morsure duquel Cléopâtre se donna la mort, et probablement celui que les anciens jongleurs changeaient en bâton.

NAÏA A LUNETTES. *Naïa lutescens*, Laur.; *Coluber Naja*, L.; *Vipera Naja*, Daud., Encycl., pl. 17, fig. 51. La partie élargie du cou est marquée d'une tache brune, qui a précisément la forme d'une paire de lunettes, d'où est venu le nom que l'on a imposé à ce Reptile qui, dans l'état de repos, a son cou comme les autres Serpents. Ce n'est que lorsqu'il est excité qu'on le voit se distendre de manière à former une sorte de capuchon sous lequel peut se retirer la tête. On trouve le Naïa à la côte de Coromandel; mais on n'en a jamais observé au nouveau-monde, quoi qu'en ait dit Séba qui figura de ces Serpents comme venant du Brésil, du Pérou ou du Mexique. Il en existe une multitude de variétés, toutes également dangereuses.

C'est ce Serpent que les bateleurs et charlatans apprivoisent dans l'Inde, et avec lesquels (après leur avoir arraché les crochets à venin) ils s'entrelacent, dansent et amusent la multitude ignorante et superstitieuse, qui suppose à ces jongleurs des secrets surnaturels pour dompter les animaux les plus dangereux et les manier sans danger.

NAIADE. ANNÉL. Pour Naïs, *Naisa*, et Naïde, *Nais*. V. ces mots.

NAIADE. *Nojas*. BOT. Genre qui avait donné son nom à l'ancienne famille des Naïades; il peut être caractérisé de la manière suivante : fleurs très-petites, unisexuées et monoïques, placées à l'aisselle des feuilles; les mâles se composent d'une spathe monophylle, ovoïde, terminée à son sommet par un petit tube, inégalement denté; cette spathe se rompt en trois ou quatre lanières irrégulières et inégales, qui se roulent vers la partie inférieure de la fleur. En dedans de la spathe on trouve une anthère portée sur un filet d'abord très-court, mais qui s'allonge et se recourbe lorsque la spathe est rompue. Cette anthère est ovoïde, allongée, terminée en pointe à son sommet, à quatre loges s'ouvrant par autant de valves qui se roulent vers la partie inférieure de l'anthère. Le pollen contenu dans chaque loge, y forme une masse solide, qui reste en place. La spathe a été décrite par quelques auteurs même très-modernes, comme un calice, les valves de l'anthère comme une corolle, et les quatre masses de pollen comme quatre anthères. Les fleurs femelles, qui sont distinctes des mâles dans les aisselles supérieures, sont nues, accompagnées d'une simple petite écaille

latérale. Leur ovaire est à une seule loge, contenant un seul ovule qui occupe tout le fond et une partie d'un des côtés de la loge. Le style est très-court, terminé par deux ou plus souvent par trois stigmates subulés et dressés. Le fruit est une cariopse ovoïde, contenant une seule graine adhérente avec sa paroi interne, et offrant un vasiducte légèrement saillant et unilatéral. L'embryon, dépourvu d'endosperme, forme à lui seul la masse de l'amande, et est parfaitement indivis et monocotylédoné. Micheli, qui a décrit et figuré le *Najas*, dit que son fruit est une capsule contenant quatre graines; mais il paraît certain que le botaniste de Florence a pris la fleur mâle et ses quatre masses polliniques pour une capsule à quatre graines.

Les Naïades sont des plantes herbacées, annuelles, croissant au milieu des eaux douces et courantes. Leurs tiges sont rameuses, charnues, fragiles; leurs feuilles sessiles, opposées, souvent dentées. En France on en trouve deux espèces: *Naias major*, Roth, Fl. Germ., ou *Naias marina*, L., et *Naias minor*, Roth. Cette dernière espèce, beaucoup plus petite que la précédente, et qui en diffère un peu par sa fleur mâle, avait été considérée comme un genre distinct, nommé *Caulinia* par Willdenow, *Fluvialis* par Persoon, et *Iltnera* par Gmelin.

NAIADES ou NAIADÉES. *Naiadew.* BOT. Jussieu (*Genera Plant.*) appelle ainsi une famille de plantes qu'il range parmi les Acotylédones, et qui se compose d'un assez grand nombre de genres dont les espèces croissent dans l'eau ou au voisinage des eaux. Cette famille qui a reçu également les noms de *Fluviales* et de *Potamoiphiles*, appartient certainement aux Phanérogames Monocotylédones, ainsi que tous les botanistes le reconnaissent aujourd'hui. Mais tous ne sont pas d'accord sur les genres qui doivent la composer et sur l'organisation et les caractères de ces genres. Telle qu'elle avait été d'abord présentée par Jussieu, cette famille renfermait des genres qui, mieux étudiés, ont été reportés dans d'autres groupes naturels. Ainsi les genres *Hippuris* et *Myriophyllum* forment avec quelques autres genres une famille de plantes Dicotylédones, voisine des Onagracées et qui a reçu les noms de Cercodéennes ou Haloragées; le *Ceratophyllum*, qui a l'embryon à quatre cotylédons, a été rapproché des Salicariées par De Candolle; le *Saururus* et l'*Aponogeton* constituent la famille des Saururées du professeur Richard; le *Callitriche*, qui est certainement dicotylédone, se rapproche par plusieurs caractères des Euphorbiacées; et enfin le genre *Chara*, qui est acotylédone, forme le type des Characées du professeur Richard. De cet examen il résulte que les seuls genres qui composent les Naïades sont les suivants: *Nabas*, *Zostera*, *Ruppia*, *Zanichellia* et *Potamogeton*. Voici quels sont les caractères de cette famille: les fleurs sont unisexuées, monoïques ou plus rarement dioïques. Les fleurs mâles consistent chacune en une étamine nue ou accompagnée d'une écaille, ou renfermée dans une spathe; quelquefois la même spathe contient deux ou un plus grand nombre de fleurs mâles, et dans quelques genres elle renferme en outre une ou plusieurs fleurs femelles. Celles-ci se composent d'un pistil nu ou ren-

fermé dans une spathe. Elles sont tantôt solitaires, tantôt géminées ou réunies en plus grand nombre et environnées souvent des fleurs mâles dans une enveloppe commune, de manière à représenter en quelque sorte une fleur hermaphrodite. L'ovaire est toujours libre, uniloculaire, contenant un seul ovule pendant, latéral et presque dressé dans le seul genre *Naias*. Le style est généralement court, terminé par un stigmate tantôt simple, discoïde, plan et membraneux (*Zanichellia*), tantôt à deux ou trois divisions longues et linéaires. Le fruit est sec, monosperme, indéhiscant; la graine renferme sous son tégument propre un embryon le plus souvent recourbé sur lui-même, ayant sa radicule très-grosse et opposée au hile.

La manière dont A. Richard envisage l'organisation des fleurs, dans la famille des Naïades, diffère entièrement de celle dont elle a été décrite par tous les botanistes, jusqu'à ce jour. En effet, pour lui chaque étamine et chaque pistil sont autant de fleurs unisexuées, mâle ou femelle. Cette manière de considérer l'organisation de ces plantes ne peut souffrir l'ombre d'un doute dans le genre *Naias* où les pistils et les étamines sont solitaires et isolés les uns des autres. Dans le genre *Zanichellia*, on trouve à l'aisselle des feuilles une seule étamine entièrement nue et trois à quatre pistils renfermés dans une spathe commune. Ici il lui paraît encore évident que l'étamine est une fleur mâle et monandre, et que les quatre pistils constituent autant de fleurs femelles. Dans le *Zostera* et le *Ruppia*, on conçoit aussi facilement que chaque pistil et chaque étamine qui sont séparés les uns des autres, forment autant de fleurs distinctes. Dans le seul genre *Potamogeton*, on trouve les étamines et les pistils en égal nombre, renfermés dans une enveloppe commune et semblant former une fleur hermaphrodite, tétrandre et tétragyne; mais ici l'analogie le porte à considérer chacune des quatre étamines comme une fleur mâle accompagnée extérieurement d'une bractée, et d'appliquer le même raisonnement pour les quatre pistils. L'extrême analogie qui existe entre la famille des Naïades et celle des Aroïdes, lui semble confirmer cette opinion.

La famille des Naïades appartient à la classe des Monocotylédones à étamines hypogynes. Elle se rapproche beaucoup de celle des Aroïdes qui en diffère par ses ovules dressés et son embryon renfermé dans un endosperme charnu. Elle offre aussi de grands rapports avec les Juncaginées et les Alismacées, dont elle diffère surtout par la position et la forme de son embryon.

NAÏDE. *Nais.* ANNÉL. Genre de la famille des Néréidées, établi par Müller et caractérisé par un corps rampant, allongé, linéaire, comprimé, dépourvu de tentacules, avec des soies latérales. Lamarck, dans son Histoire des Animaux sans vertèbres, place le genre Naïde dans sa classe des Vers, ordre des Hispides; il en détache une espèce, le *Nais proboscidea*, pour former son genre *Stylaria*. Déjà Oken avait établi sur le *Nais digitata* son genre *Dero*, ce qu'ignorait sans doute Dutrochet, lorsque plus tard, il publia le même genre sous le nom de *Xantho*. Toutes ces Naïdes ne

peuvent être éloignées des Lombrics et des Néréides, genres entre lesquels ces petits animaux forment un passage fort naturel; il n'est donc pas possible de les en éloigner pour les transporter dans une autre classe. Blainville en fait des Chétopodes. Ce sont des créatures anguiformes, la plupart fort agiles, longues de quelques lignes, colorées en rouge quoique diaphanes, voraces, se nourrissant de Daphnies et d'Infusoires pour devenir à leur tour la proie des Polypes d'eau douce, qui s'en montrent très-friands. Ce genre se divise en :

1^o NAÏDES véritables, où la bouche ne présente aucun prolongement tentaculaire, appelé trompe par les auteurs, ni digitation à la partie postérieure. Il n'y existe nulle trace d'yeux. Ces véritables Naïdes sont le *vermicularis*, Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 7120; Lamk., Anim. sans vert., t. III, fig. 225; Roësel, *Ins.*, 5, tab. 95, fig. 1, 7; Encycl., III, Vers, pl. 52, fig. 1-7, qu'on trouve fréquemment parmi les Lenticules où il ressemble à un Vermisseau rose de six à dix lignes de longueur et un peu épais. Le *serpentina*, Gmel., *loc. cit.*, p. 5121; Lamk., *loc. cit.*, Roësel, tab. 92; Encycl., pl. 53, fig. 1-2, qui habite aussi les marais, dont la tête ressemble en petit à celle d'une Couleuvre, et dans la longueur de laquelle règne longitudinalement en spirale comme un ruban pourpré. Les Naïades littoralis, Mull., *cæca*, Mull., et *filiformis*, Blainv., sont les autres espèces de ce genre.

2^o STYLAIRES, où la bouche présente comme une trompe ou filet tentaculaire plus ou moins allongé, et sur la tête desquelles on remarque deux points oculaires. On ne connaît encore dans ce genre que le *Stylaria paludosa*, Lamk., Anim. sans vert., t. III, p. 224; *Naïs proboscidea*, Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 5121; Encyclop., pl. 55, fig. 5-8; Roësel, *Ins.*, 5, tab. 78, fig. 16-17, et tab. 79, fig. 1; *Nereis lacustris*, L., très-commun dans les eaux boueuses et la vase. — Le *Naïs elinquis* de Müller, dont la figure est reproduite dans l'Encyclopédie, pl. 55, fig. 9-11, ne peut, malgré les yeux, appartenir aux Stylaires, quoi qu'en dise Blainville, puisque la bouche est parfaitement dépourvue de prolongement.

3^o DÉROS, où n'existent ni yeux, ni trompe, mais où la partie postérieure se digite en un appendice particulier. Ce sont les *Naïs digitata*, Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 5121; Encycl., pl. 55, fig. 12-18; — *barbata*, etc.

NAÏN ET NAÏNE. BOT. Adjectif qui s'emploie pour désigner les individus qui, dans une espèce, sont d'une taille beaucoup plus petite que l'ordinaire. Les individus Nains le sont en général par appauvrissement; l'on dit cependant une espèce Naine pour désigner, dans un genre composé pour la plupart de grandes espèces, une espèce beaucoup moindre; ainsi le Faucon fringillaire est une espèce Naine dans un genre qui compte l'Aigle et tant d'autres grands Oiseaux. Le *Salix herbacea* est une espèce Naine parmi les Saules, et le *Chamerops humilis* parmi les Palmiers. Les mots Nain et Naine ont été souvent employés comme spécifiques, pour désigner parmi les Mammifères un Dasyure, parmi les Oiseaux un Bouvreuil, un Guillemot, etc. Un Cuculan s'appelle également Nain,

et l'on nomme Naine une Gerboise, une Athérine, etc. *V.* tous ces mots.

NAÏNÈRE. *Naineris*. ANNÉL. Genre de Vers formé aux dépens de celui des *Naïs* de Linné, par de Blainville qui lui donne pour caractères : corps allongé, un peu convexe en dessus, subcanaliculé en dessous, atténué aux extrémités, mais surtout à la postérieure, polymère; bouche à la partie supérieure d'un anneau labial atténué; anus béant, subtétragone, pourvu de deux paires de cirrhes courts, surtout les inférieurs; pieds nuls aux quatre premiers segments, et composés d'un mamelon charnu, divisé en deux parties : l'externe plus petite, armée d'une soie, l'interne plus grosse, avec trois soies et un cirrhe mou, fléchi en arrière, assez rapproché de la ligne médiane.

NAÏNÈRE QUADRICUSPIDE. *Nainera quadricuspida*, Bl.; *Naïs quadricuspidata*, Lin. Ce vers se trouve assez fréquemment dans les sables du littoral de l'Islande. Il a environ deux pouces et demi de longueur.

NAÏS. ANNÉL. *V.* NAÏDE.

NAÏSA. ANNÉL. (Lamoureaux.) *V.* NAÏS et PLUMATELLE.

NAJA. REPT. *V.* NAÏA.

NAJAS. BOT. *V.* NAÏADE.

NAMA. BOT. Ce genre de la Pentandrie Digynie, L., fait partie de la famille des Hydrolacées de R. Brown et Kunth. Il offre les caractères suivants : calice cinq-parti, persistant; corolle rotacée-infundibuliforme, dont le limbe est à cinq divisions étalées; cinq étamines presque renfermées dans le tube de la corolle, à anthères réniformes, bilobées; deux styles surmontés de stigmates obtus; capsule oblongue, pseudobiloculaire, à deux valves loculicides; la cloison interrompue vers son milieu, où sont fixés deux placentas en forme de lames parallèles aux valves, se touchant par leur côté externe, et portant les graines sur leur face interne. Ce genre avait été fondé par P. Browne (*Jamaïc.*, tab. 18, fig. 2) sur une plante de la Jamaïque qui reçut de Linné le nom de *Nama Jamaicensis*. Kunth en a fait connaître deux autres espèces indigènes de la Nouvelle-Espagne et du Mexique, et qu'il a nommées *Nama origanifolia* et *Nama undulata*. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, dont les tiges sont touffues, diffuses, garnies de feuilles alternes et entières. Les fleurs sont terminales et de couleur blanche ou violacée. Les *Nama sericea* et *convolvuloides* de Rømer et Schultes, doivent être rapportés au genre *Evolvulus* de Linné.

NAMAQUOIS. OIS. Espèce du genre Ganga. C'est aussi le nom d'un Soui-Manga et d'un Promerops. *V.* ces mots.

NAÏERSTENSTEIN. MIN. Nom donné à une roche de Moravie, qui a beaucoup de rapports avec le Weistein. *V.* ce mot.

NANANTHÉE. *Nananthea*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par De Candolle qui le caractérise de la manière suivante : capitule composé de dix à quinze fleurs hétérogames; celles du rayon sont femelles, ligulées et disposées sur un seul rang; celles du disque sont hermaphrodites, à quatre divisions obconiques; involucre composé de huit ou neuf folioles ou écailles ovales, membraneuses aux

deux extrémités, et disposées sur un seul rang; réceptacle étroit et nu; styles rameux, un peu épais, oblongs et sans barbules; akènes ovales, un peu comprimés, glabres et chauves.

NANANTHÉE PERPUSILLE. *Nananthea perpussilla*, DC. C'est une plante herbacée, glabre, rameuse, en gazon, dont les feuilles alternes sont pétiolées, pennatifides, à deux ou trois lobes de chaque côté, avec impaire, oblongs, obtus et très-entiers; les pédoncules sont axillaires, monocéphales, un peu plus longs que les feuilles; les capitules sont très-petits et leurs écailles sont blanchâtres au sommet; les fleurs du rayon sont blanches. Des bords de la Méditerranée.

NANARIUM. BOT. *V.* CANARIER.

NANDAPOA. ois. Espèce du genre Ibis. *V.* ce mot.

NANDHIROBE. *Nandhiroba*. BOT. *V.* FEUILLÉE.

NANDHIROBÉES. *Nandhirobæ*. BOT. Dans son Mémoire sur les Cucurbitacées (Mém. du Mus., 5, p. 215), Auguste de Saint-Hilaire a proposé d'appeler ainsi un petit groupe de végétaux composé des genres *Zanonia* et *Fevillea*, placés à la suite des Cucurbitacées par Jussieu (*Gen. Plant.*). De ces deux genres, l'un (*Fevillea*) a les tiges grimpantes, et des graines sans endosperme comme dans les Cucurbitacées; mais dans l'un et l'autre l'ovaire est trilobulaire, les ovules axiles, les anthères distinctes et le style multiple. D'un autre côté ces caractères qui éloignent ces deux genres des Cucurbitacées, les rapprochent des Passiflorées et surtout des Myrtées. En effet ces rapports sont encore confirmés par l'analogie qui existe entre le fruit du *Fevillea* et celui du *Couroupita* et du *Couratari* d'Aublet, genres qui ont tant d'affinité avec les Myrtées qu'ils ne peuvent en être éloignés, et qu'ils y forment une petite tribu avec le *Lecythis*, sous le nom de Lécythidées. Ces rapports entre le *Fevillea* et le *Zanonia* et le *Couratari* d'Aublet, sont si grands que l'auteur propose de réunir ce dernier genre aux Nandhirobées. D'un autre côté Auguste Saint-Hilaire propose aussi d'y ajouter le genre *Myrianthus* de Beauvois, qui s'éloigne des Cucurbitacées par ses anthères, tandis que par ses autres caractères il se rapproche du nouveau groupe.

NANDINE. *Nandina*. BOT. Ce genre établi par Thunberg (*Nov. Gen.*, 1, p. 14, et *Flor. Japon.*, p. 9), appartient à la famille des Berbéridées et à l'Hexandrie Monogynie, L. Il est ainsi caractérisé : calice à six sépales, accompagné extérieurement d'écaillespétaloïdes, obtuses, nombreuses et imbriquées, les extérieures plus petites; corolle à six pétales caducs, oblongs, plus longs que le calice; six étamines dont les filets sont très-courts, les anthères oblongues, de la longueur des pétales; ovaire ovoïde, portant un style court et un stigmate trigone; baie sèche, globuleuse, uniloculaire, couronnée par le style; placenta spongieux, latéral, auquel sont fixées deux graines arrondies, convexes d'un côté, concaves de l'autre et pourvues d'un albumen cartilagineux; embryon petit, inverse, dont la radicule est épaissie, les cotylédons presque arrondis. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce à laquelle Thunberg a donné le nom de *Nandina domestica*. Kæmpfer, dans ses Aménités exotiques, dit qu'on la nomme vulgairement au Japon, *Nandsjokf*, *Naltun* et *Nandin*. C'est

un arbrisseau élégant, glabre, élevé d'environ deux mètres. Ses feuilles sont alternes, deux ou trois fois décomposées, à pétioles engainants à la base et articulés près des ramifications; les folioles sont ovales, lancéolées, entières et glabres. Les fleurs sont blanches, disposées en panicules terminales, décomposées, dressées, accompagnées de bractées linéaires, acuminées, presque aristées. Les baies sont rouges. Cette plante croît au Japon et à la Chine où elle est généralement cultivée dans les jardins. On l'a introduite en Europe.

NANDOU ET NANDU. ois. *V.* RHEA.

NANGUER. MAM. Espèce du genre Antilope. *V.* ce mot.

NANI. BOT. Ce nom a été donné à des plantes fort diverses. Rhéede dit qu'à la côte de Malabar les Portugais l'appliquent à l'arbrisseau qu'il a décrit sous celui de *Vetagadou*, dont Lamarck a fait son genre *Adelia*, dans la famille des Euphorbiacées. Les Brames désignent aussi, sous le nom de *Nani*, le *Mal-Naregam* du Malabar, ou *Limonia monophylla*, L., qui est devenu le type du genre *Atalantia* de Corrêa, dans la famille des Aurantiacées. Enfin le *Nani* de Rumph (*Herb. Amboin.*, vol. 5, t. 7) est un grand arbrisseau qu'il nomme *Metrosideros vera*, et dont Adanson a fait un genre de Myrtacées. Quoique la figure de cette plante représente le fruit assez saillant hors du calice, on ne peut en conclure qu'il ne soit pas adhérent; la description de la plante porte donc à croire qu'il l'est réellement, et que cette plante est réellement une Myrtacée.

Le *Nani-Hua* de Rumph (*loc. cit.*, t. 9) est une autre plante dont les rapports sont indéterminés.

NANINA. MOLL. Gray a proposé, sous ce nom, la formation d'un genre nouveau de Mollusques, qui se composerait de quelques Hélices de Férussac et d'une partie des Vitrines de Quoy, plus deux espèces nouvelles, que Gray a nommées *Nanina Juliana* et *Nanina striata*.

NANODE. *Nanodes*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, tribu des Vandées, institué par Lindley qui lui donne pour caractères : périanthe ringent : sépale antérieur en voûte, les latéraux presque opposés au labelle, auquel ils sont adhérents par la base; pétales latéraux libres, presque parallèles aux sépales latéraux, dont ils diffèrent de très-peu; labelle charnu, entier, soudé au gynostème; celui-ci ailé de chaque côté; anthère bilobulaire, en forme de bec; quatre masses polliniques comprimées, égales, sessiles sur une glandule ovale.

NANODE A DEUX COULEURS. *Nanodes discolor*, Lindl. Elle est épiphyte, basse, en gazon, caulescente, à feuilles coriaces, distiques, vaginantes et rapprochées; ses fleurs sont solitaires, sessiles au sommet des tiges. Cette Orchidée se trouve en abondance dans les bois qui avoisinent Rio-Janeiro. Parmi les Épiphytes de cette famille, il en est peu qui soient aussi remarquables et d'un aspect aussi particulier; les fleurs ressemblent tellement aux feuilles, dans l'aisselle desquelles elles sont renfermées, que l'on s'aperçoit à peine que la plante est en floraison.

NANODE. *Nanodes*. ois. Nom que Vigors a donné à l'une des divisions du grand genre *Psittacus* de Linné,

qu'il a converti en famille, sous le nom de Psittacidées.

NANODE. *Nanodes.* INS. Coléoptères tétramères; genre de Rhynchophores, famille des Curculionides, institué par Dejean pour quelques espèces européennes, telles que les *Rhynchænus Lythri*, Fab.; *pallidus*, Gray., etc., que Schoenherr a réunies à son genre *Nanophyes*.

NANODÉE. *Nanodea.* BOT. Joseph Banks a donné ce nom (*in Gært. fils, Suppl.*, 251, tab. 225, fig. 8, 9) à un genre qui paraît devoir être rangé dans la famille des Santalacées de Brown. La seule espèce qui le compose est une très-petite plante qui croît au détroit de Magellan d'où elle a d'abord été rapportée par Commerçon qui la nommait *Belenerdia*. Plus récemment, elle a encore été trouvée dans le même pays par les naturalistes des expéditions Freycinet et Duperrey. Gaudichaud, l'un des naturalistes de la première de ces expéditions, dans son Essai sur la Flore des îles Malouines, a donné de ce genre un caractère très-détaillé et très-complet.

NANODEE MOUSSEUSE. *Nanodea muscosa.* Sa tige a un ou deux pouces d'élévation; elle est rameuse, portant de petites feuilles subulées, éparses, très-rapprochées, charnues; les fleurs sont très-petites, solitaires ou géminées, terminales ou axillaires, et pédonculées; leur calice est hémisphérique, adhérent avec l'ovaire, ayant un limbe à quatre divisions dressées, égales, deltoïdes et rétrécies à leur base; point de corolle; quatre étamines, à filament très-court, attaché à la face interne des divisions calicinales et à anthères à deux loges; l'ovaire est globuleux, adhérent, à une seule loge qui contient un ovule dressé et un peu latéral, porté sur un podosperme assez long; le style est très-court, terminé par un stigmate à deux lobes arrondis. Le fruit est un petit drupe couronné par le limbe du calice, à une seule loge et une seule graine. Celle-ci, selon Gærtner fils, se compose d'un tégument mince et membraneux; d'un endosperme charnu et jaunâtre dans lequel on trouve un embryon cylindrique, axile, placé dans la partie supérieure de l'endosperme, ayant sa radicule supérieure et ses cotylédons très-courts et minces.

NANOPHYE. *Nanophyes.* INS. Coléoptères tétramères; genre de l'ordre des Rhynchophores, famille des Curculionides, institué par Schoenherr qui le caractérise ainsi: antennes assez longues, avec la tige formée de cinq articles dont les deux premiers oblongs et les autres fort courts: la massue est grande, allongée, composée de trois articles; rostre allongé, cylindrique, linéaire et peu arqué; yeux un peu rapprochés sur le front, arrondis, faiblement convexes; corselet presque conique, sensiblement rétréci dans sa partie antérieure, tronqué à l'extrémité, un peu convexe en dessus; écusson très-petit; élytres ovalaires, atténuées vers l'extrémité, arrondies, réunies et recouvrant l'anus; pieds allongés; jambes tronquées au bout et multiples.

NANOPHYE ARMÉE. *Nanophyes armatus*, Sch. Il est noir, avec une légère pubescence cendrée; rostre, base des antennes et pieds d'un roux testacé; corselet tes-

tacé, avec le dessus marqué de deux taches noires; élytres gibbeuses, rousses, variées de noir. Du cap de Bonne-Espérance.

NANOPHYTE. *Nanophytum.* BOT. Genre de Chénopodiées, établi par Lesson (*in Linnea*, IX, 197) avec les caractères suivants: fleurs hermaphrodites, hibractéolées; périgone partagé en cinq divisions dont la base est épaisse et endurcie, mais non appendiculée; cinq étamines insérées au réceptacle et opposées aux divisions du périgone; anthères terminées par un connectif qui les dépasse; cinq écailles hypogynes, alternes avec les étamines; ovaire un peu comprimé, uniloculaire et uniovulé; deux styles sétacés, réunis par leur base; utricule comprimé, papyracé, renfermé dans le périgone membraneux et endurci; graine verticale, suborbiculaire; test membraneux; embryon exalbumineux, en cuiller; radicule dorsale. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce: c'est un arbuste glabre, à feuilles alternes, imbriquées, subulées. On le trouve sur les bords de la mer Caspienne.

NANTILLE. BOT. Synonyme vulgaire de Lentille.

NANTOR ou **NASITOR.** BOT. Synonymes vulgaires de Cresson Alénois, *Lepidium sativum*.

NAPAUL. *Satyra.* OIS. Lesson a distrait du genre Faisan, où elle est décrite ci-dessus, vol. 4, p. 320, une espèce portant ce nom pour l'ériger en genre distinct, qu'il caractérise de la manière suivante: bec court, épais, conique, à mandibules robustes et à peu près égales: l'inférieure presque aussi épaisse que la supérieure; cette dernière renflée sur ses bords; deux cornes minces et cylindriques, surmontant les yeux chez le mâle; narines larges, ovalaires, basales et nues; joues emplumées; gorge munie d'un fanon charnu; ailes amples et concaves; queue courte et arrondie; tarse scutellés, robustes, munis d'ergots; ongles des doigts forts et recourbés. Les Napauls ont la forme générale et le corps épais des Faisans, le port et la démarche des Coqs, et nullement la forme élancée des Pénélopes. Cuvier pense que c'est d'après cet Oiseau qu'a été imaginé le *Tragopan* de Plin. A l'espèce précédemment connue, qui est le *Phasianus satyrus*, Temm., *Phasianus cornutus*, Briss., *Penelope satyra*, Gmel., *Meleagris satyra*, Lath., etc., Lesson ajoute celle qu'il a nommée:

NAPAUL HUPPE. *Satyra macrolopha*, Less. Cet Oiseau se fait remarquer par une très-longue huppe d'un noir bleuâtre ou bronzé, qui est composée de plumes nombreuses et roides, partant de l'occiput et se dirigeant en arrière; sommet de la tête, devant de la gorge d'un noir bronzé foncé, sans trace de nudité; deux taches d'un blanc pur sur les joues; parties supérieures d'un brun varié de gris, les inférieures d'un marron foncé, le centre de chaque plume paraissant flammé d'une teinte plus vive; flancs bruns; plumes de la région anale et des cuisses brunes, rayées en long de blanc jaunâtre; rémiges brunes, bordées extérieurement de blanc; bec noir; pieds couleur de plomb. La femelle a la tête et le cou noirs, le plumage d'un gris roux, très-vif. Cet Oiseau est originaire du Bengale.

NAPÉCA. BOT. Espèce du genre *Ziziphus* ou *Jujubier*, nommée ainsi à tort, par Linné qui s'est mépris

sur la plante que Prosper Alpin avait anciennement fait connaître sous son nom vulgaire, en Arabie, de *Napeca* ou plutôt de *Nebka*. L'espèce à laquelle les Arabes donnent ce nom est le *Ziziphus Spina Christi*, autre espèce que Linné plaçait, ainsi que le *Ziziphus Napeca*, dans le genre *Rhamnus*.

NAPEE. *Napæa*. BOT. Genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, établi par Linné, mais tellement rapproché du *Sida*, que Cavanilles et De Candolle l'ont réuni à celui-ci. V. *SIDA*. Lamarck et Jussieu (*Gen. Plant.*, p. 275) l'ont néanmoins admis à cause de quelques différences assez légères dans la position des pétales, la largeur du calice et la structure des pédicelles des fleurs. Linné ne comprenait dans son genre *Napæa*, que deux espèces, savoir : *Napæa lævis* et *Napæa scabra* ou *dioica*, qui sont devenus les *Sida Napæa* et *Sida dioica* de Cavanilles et de De Candolle. Ce sont deux belles plantes originaires de la Virginie, et qui sont cultivées dans les jardins botaniques d'Europe où elles se cultivent en pleine terre et se multiplient avec beaucoup de facilité, pourvu qu'on ait la précaution de couvrir de litière les racines, pendant l'hiver. Il serait à désirer qu'on leur donnât une plus grande attention, et surtout au *Napæa lævis* qui, en outre de sa beauté comme plante d'ornement, pourrait remplacer la Guimauve par ses racines émollientes, et dont les tiges fibreuses sont susceptibles de donner une filasse très-propre aux tissus.

NAPEL. *Napellus*. BOT. Espèce du genre *Aconit*. V. ce mot.

NAPHTALINE. MIN. Substance de la classe des combustibles non métalliques dont la découverte a été faite en 1822, dans la houillère d'Uznach, par le directeur des mines Kœnlein, qui la décrit de la manière suivante : forme primitive dérivant de l'octaèdre; clivage possible dans quelques directions : dans d'autres cassure conchoïde; surface horizontale offrant l'éclat du diamant, les autres n'ont qu'un aspect gras; couleur blanche, jaunâtre ou verte; transparence presque parfaite; consistance solide et cassante; pesanteur spécifique un peu supérieure à celle de l'eau; soluble à une basse température; surnageant alors le véhicule de solution, puis cristallisant par le refroidissement; brûlant facilement avec flamme, et donnant de la fumée. On trouve cette substance toute particulière dans les fentes ou les éclats du bois bitumineux qu'elle traverse quelquefois et où elle paraît avoir pris naissance par la sublimation. La couche que forme ce bois bitumineux a de deux à six pieds d'épaisseur; elle appartient à une formation très-récente, et renferme des végétaux fossiles, dont les analogues existent encore aujourd'hui. Selon Laurent (*Ann. de Ch.*, t. 49, p. 214) la Naphthaline est composée de Carbone. 95,95 et Hydrogène, 6,05. Faraday y a trouvé : Carbone 93,75 et Hydrogène 6,25.

NAPHTE. MIN. Variété de Bitume liquide, transparente, d'un blanc jaunâtre passant au jaune orangé. V. BITUME.

NAPIFORME. BOT. Organe qui ressemble à un Navet.

NAPIMOGE. *Napimoga*. BOT. Ce genre de l'Cosandrie Trigynie, L., établi par Aublet (Plantes de la

Guiane, 1, p. 592, t. 257) fait partie de la famille des Homalinées de R. Brown et de De Candolle. Ce dernier auteur (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 54) ne le distingue même du genre *Homalium*, type de la famille, que par l'absence des glandes qui, dans le dernier genre, se trouvent à la base des lobes intérieurs du calice.

NAPIMOGE DE LA GUTANE. *Napimoga Guianensis*. C'est un arbre de moyenne grandeur, dont l'écorce est roussâtre, le bois peu compacte et blanchâtre; les feuilles sont alternes, elliptiques, oblongues, dentées en scie, et munies de deux stipules caduques. Les fleurs sont petites et verdâtres; elles forment des grappes ou des épis terminaux ou axillaires. Cette plante croît dans les forêts.

NAPOLÉONE. *Napoleona*. BOT. Palisot de Beauvois, dans sa Flore d'Oware et de Benin, a dédié ce genre à l'homme illustre qui, pendant vingt-cinq ans, présida aux destinées de l'Europe, et qui protégea les sciences de toute l'étendue de son génie et de sa puissance. Les caractères de ce genre sont : un calice monosépale, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, entouré de plusieurs petites écailles arrondies, ayant le limbe partagé en cinq divisions égales et coriaces; une corolle double et épigyne : l'extérieure monopétale, rotacée, plissée, membraneuse et colorée; l'intérieure également monopétale et colorée, découpée à son bord en un grand nombre de lanières étroites, qui lui donnent une forme étoilée. Les étamines sont au nombre de dix, réunies deux à deux par leurs filets, qui forment ainsi cinq androphores élargis et pétaloïdes, recourbés vers le centre de la fleur, tronqués et portant chacun à leur sommet deux anthères biloculaires et distinctes. L'ovaire est infère et arrondi, uniloculaire, polysperme. Le style est court et surmonté d'un stigmaté aplati, pelté, à cinq angles égaux, sillonnés chacun dans leur milieu et recouvrant les anthères. Le fruit est une baie globuleuse, couronnée par les lobes du calice, uniloculaire et polysperme. Ce genre est voisin des Passiflores dont il se distingue surtout par son ovaire infère. Palisot de Beauvois a, le premier d'après Jussieu, proposé d'en former une famille nouvelle sous le nom de Napoléonées et qui serait intermédiaire entre les Passiflores et les Cucurbitacées. C'est la même famille que le botaniste anglais, R. Brown, a nommée depuis Belvisées.

On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, le *Napoleona imperialis*, Beauvois, Oware, 2, p. 29, t. 79. Cet arbrisseau est haut d'environ sept à huit pieds; ses fleurs, d'une belle couleur bleue d'azur, sont sessiles, axillaires, réunies plusieurs ensemble le long des rameaux. Ses feuilles sont alternes, ovales, oblongues, aiguës, entières, portées sur des pétioles courts. Il a été trouvé par Palisot de Beauvois dans les environs de la ville d'Oware.

NAPOLÉONÉES. *Napoleonæa*. BOT. Palisot de Beauvois a caractérisé cette famille de la manière suivante : calice monosépale, persistant, adhérent avec l'ovaire infère; son limbe est divisé; corolle monopétale, caduque, offrant un grand nombre de plis rayonnants : elle est simple dans l'*Asteranthos*, double dans le *Napoleona*, où la plus intérieure paraît être formée par des

filaments soudés. Les étamines sont définies (au nombre de dix) ou indéfinies; tantôt libres et distinctes, tantôt polyadelphes (*Napoleona*). L'ovaire est infère, à une seule loge contenant un grand nombre d'ovules; le style est simple, terminé par un stigmate anguleux ou lobé. Le fruit est une baie charnue, couronnée par les dents du calice. Les Napoléonées ne se composent encore que de deux arbrisseaux dont l'un est originaire de l'Afrique équinoxiale et l'autre du Brésil. Leurs feuilles sont alternes, simples, dépourvues de stipules. Leurs fleurs sont solitaires et axillaires. Cette famille est très-distincte des Passiflorées par son ovaire infère, par son style et son stigmate uniques; elle se rapproche aussi des Cucurbitacées dont elle diffère par le nombre et la forme de ses étamines et la structure de son fruit. Elle forme donc un ordre distinct, mais intermédiaire entre ces deux familles.

NAPOLIER. BOT. L'un des noms vulgaires de la Bardane. V. ce mot.

NAPUS. BOT. Synonyme de Navet. V. CROU.

NARAVELIE. *Naravelia*. BOT. Genre de la famille des Renonculacées, et de la Polyandrie Polygynie. L., proposé par Adanson et adopté par De Candolle (*System. nat. Veget.*, 1, p. 167) qui le caractérise ainsi : involucre nul; calice à quatre ou cinq sépales dont l'estivation est valvaire; corolle composée de six à douze pétales linéaires, un peu épais, plus longs que le calice; caryopses nombreux, oblongs, terminés par une longue queue barbue, plumeuse, attachés par la base à un stipe épais et tubuleux. Ce genre est très-voisin de l'*Atragene* ou *Clematis*, dont il a été démembré. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Naravelia Zeylanica*, DC.; *Atragene Zeylanica*, L.; plante grimpante, qui croît dans les forêts et les lieux humides de Ceylan et d'autres contrées de l'Inde orientale. Hermann l'avait fait connaître sous le nom de *Naravel* qui a été imposé au genre par Adanson. Cette plante a le port des Clématites, mais ses pétioles ne portent que deux segments de feuilles opposées, à plusieurs nervures; ils sont terminés en vrilles, à la façon des feuilles de *Lathyrus*. Les fleurs sont disposées en panicules.

NARCINE. *Narcine*. POIS. Parmi les Raies électriques connues, celles qui habitent la Méditerranée et les côtes de l'Europe ont presque seules occupé l'attention; les formes extérieures des espèces exotiques n'ont été décrites que d'une manière incomplète par Gronovius et par Bloch. Dans le dessein d'éclaircir cette partie du Règne animal, Olfers a publié en 1851 une dissertation contenant la révision de toutes les espèces mentionnées par les auteurs. Depuis, le docteur Henle s'est occupé de la structure intérieure aussi bien que des caractères extérieurs de ces animaux; il a constaté que le *Torpedo Brasiliensis* d'Olfers, et plusieurs autres espèces s'éloignent beaucoup des *Torpilles* marbrée et ocellée, tant par leur forme extérieure que par la composition de leur squelette, et ces différences l'ont conduit à établir un genre nouveau sous le nom de *Narcine*, tandis qu'il conserve aux autres celui de *Torpedo*. Il désigne en même temps la petite famille formée par ces deux genres sous le nom de *Torpilliens*. Les principales différences génériques consistent en ce que la

paroi inférieure du crâne se prolonge plus en avant que la supérieure; les surfaces articulaires du crâne avec la colonne vertébrale se trouvent placées immédiatement sur les deux côtés du trou occipital. Il existe des cartilages ptérygoïdes simples dans la paroi antérieure du trou destiné à la sortie de l'eau; l'apophyse ptérygoïde est réunie avec le cartilage ptérygoïdien; il existe des cartilages palatins dans l'œsophage; il y a des cartilages dans les lèvres; les mâchoires sont fortes, larges et peu courbées; les dents sont placées sur une plaque qui n'occupe pas toute la largeur de la fente buccale, dont le bord antérieur est convexe et se recourbe au dehors sur le bord de la mâchoire, de manière qu'on en voit une partie lorsque la bouche est fermée; il existe une valvule interne des lèvres; le frein de la valvule nasale est formé d'un repli de la peau, qui entoure la bouche comme un cercle; la bouche est susceptible de s'avancer; les quatrièmes cartilages de chacun des trois derniers arcs branchiaux se réunissent de chaque côté en un seul cartilage qui est articulé avec l'os hyoïde profond. En outre les Narcines ont le disque elliptique ou anguleux, arrondi et prolongé antérieurement, et l'ouverture de la bouche étroite, protractile. La nageoire dorsale est double dans quelques espèces, unique chez d'autres. Le *Torpedo Brasiliensis*, Olfers; le *Torpedo Timlei*, Henle; le *Raja Capensis*, Linné; le *Raja dipterygia*, Bl.; et les *Raja maculata* et *bicolor*, de Shaw, font partie de ce nouveau genre.

NARCISSE. OIS. Espèce du genre Perroquet, division des Perruches. V. PERROQUET.

NARCISSE. *Narcissus*. BOT. Genre type de la famille des Narcisses de Jussieu, ou Amaryllidées de R. Brown, et qui appartient à l'Hexandrie Monogynie. L. Il est ainsi caractérisé : périanthe tubuleux, dont le limbe est à six divisions égales et étalées, muni intérieurement d'une couronne (nectaire de Linné) monophylle, pétaloïde, entière ou divisée; étamines insérées sur le tube et à l'intérieur de la corolle, plus courtes que celles-ci; ovaire infère, surmonté d'un style simple et d'un stigmate légèrement trifide; spathe monophylle, membraneuse, fendue latéralement, d'où sortent une ou plusieurs fleurs. Les Narcisses sont des plantes à bulbes tuniqueés; leurs feuilles s'élèvent de ces bulbes, et sont linéaires, ligulées, planes ou légèrement canaliculées, ayant une forte nervure ou côte saillante sur leur face postérieure, ordinairement de couleur glauque, quelquefois d'un vert très-foncé. La hampe porte une ou plusieurs fleurs terminales toujours plus ou moins penchées.

Linné avait considérablement réduit le nombre des espèces de Narcisses, porté par Tournefort et par les vieux botanistes à plus de quatre-vingts, d'après les moindres variations de couleurs et du nombre des fleurs. On en compte aujourd'hui environ soixante, toutes indigènes des contrées que baigne la Méditerranée; une seule a été trouvée en Amérique. Ces plantes font l'ornement des jardins au premier réveil de la nature, et quand à peine les frimats ont disparu; elles ont été distribuées en plusieurs sections, d'après la forme de leurs feuilles planes ou cylindriques, et d'après leur hampe uniflore ou multiflore.

NARCISSE DES POÈTES. *Narcissus poeticus*, L.; Bull., Herb., t. 506; Redouté, Liliacées, 5, t. 160. Vulgairement connu sous les noms de Jeannette ou Genette. Ses feuilles sont glauques, presque planes; sa hampe porte ordinairement une seule fleur dont les divisions du périanthe sont d'un blanc de lait très-pur, et la couronne fort courte, ne formant qu'un anneau intérieur crénelé sur ses bords et de couleur safranée ou rougeâtre. L'odeur de cette fleur est agréable, quoiqu'un peu trop forte. Très-répendue dans les prés des parties méridionales de l'Europe, cette espèce est cultivée abondamment dans les jardins où elle fleurit vers la fin d'avril et le commencement de mai. C'est cette fleur que les poètes de l'antiquité ont rendue célèbre par de touchantes allégories. Un jeune homme, croyant voir les traits de sa sœur chérie dans l'onde paisible et réfléchissante d'une fontaine, ne pouvait se détacher de cette douce illusion. Amoureux par le fait de sa propre figure, il fut digne de la pitié des dieux qui le métamorphosèrent en la fleur qui porte son nom. Peut-être aussi la blancheur des fleurs du Narcisse a-t-elle suffi pour les faire désigner comme l'emblème des céladons de tous les temps, dont la figure pâle et efféminée contraste avec le teint brun et viril des héros.

NARCISSE DES PRÉS. *Narcissus pseudo-Narcissus*, L.; Bull., Herb., tab. 589. Vulgairement Narcisse sauvage, Porillon, Aiault, Clochette des bois, etc. Son bulbe est arrondi, composé de tuniques très-serrées. Ses feuilles sont linéaires, aplaties, obtuses, un peu plus courtes que la hampe qui est terminée par une seule fleur, grande, jaune et légèrement inclinée; le limbe du périanthe est à six divisions ovales, aiguës; la couronne, dont le bord est frangé, forme un tube très-grand, égal à la longueur des segments du périanthe et campaniforme. Cette plante est assez commune dans les localités humides et dans les bois de l'Europe tempérée; elle fleurit dès les premiers jours de mars. Sur les sommets des Alpes ainsi que dans le Jura, c'est une des fleurs qui, avec le *Crocus vernus*, le *Soldanella Alpina*, apparaissent aussitôt après la fonte des neiges; en sorte que, dans ces localités montagneuses, on trouve le Narcisse en fleur tant que dure l'été, c'est-à-dire jusqu'à la moitié de septembre. D'après quelques essais tentés par les docteurs Dufrenoy et Loiseleur-Deslongchamps, le Narcisse des prés est doué de qualités actives, capables de provoquer le vomissement; des médecins ont employé ses fleurs avec succès contre certaines affections spasmodiques, la coqueluche des enfants, la diarrhée, la dysenterie et les fièvres intermittentes. Le *Narcissus pseudo-Narcissus* a été érigé en genre distinct, sous le nom d'*Ajax*, par Salisbury (*Trans. Hort.*, p. 547). Cet auteur lui a réuni plusieurs autres Narcisses très-voisins, comme les *Narcissus grandiflorus*, *minor*, *bicolor*, etc. Haworth (*Narcissus Revisio*), ayant admis les genres proposés par Salisbury, a de son côté augmenté le nombre des espèces, de sorte que le seul *Ajax festalis* (nom que Salisbury donne au *Narcissus pseudo-Narcissus*) forme, selon Haworth, deux ou trois espèces.

NARCISSE TAZETTE. *Narcissus Tazetta*, L., vulgairement Narcisse à bouquet. Ses feuilles sont planes,

glauques, légèrement canaliculées; la hampe, presque cylindrique, porte plusieurs fleurs très-odorantes, dont la couronne est en godet, un peu crénelée sur ses bords, d'un jaune orangé et de la moitié plus courte que les divisions du périanthe qui sont blanches. Cette plante croît dans les prairies humides des contrées méridionales de l'Europe; elle y fleurit dès le mois de février. On la cultive avec facilité sous le climat de Paris où elle donne des fleurs un peu plus tard; mais lorsqu'on expose ses bulbes à la chaleur d'un appartement, ils végètent et fleurissent au milieu de l'hiver.

NARCISSE JONQUILLE. *Narcissus Jonquilla*, L.; Bull., Herb., t. 554. Cette espèce a des feuilles demi-cylindriques, subulées et offrant la forme de celles de quelques espèces de Juncus. La hampe est cylindrique et ne porte, à l'état sauvage, qu'une ou deux fleurs; mais ce nombre augmente par la culture. La couronne est en forme de coupe très-évasée, très-courte, du tiers au moins de la longueur des segments du périanthe. Les fleurs sont d'un jaune vif, et elles exhalent un parfum agréable. La Jonquille croît spontanément dans le bassin de la Méditerranée. On la cultive fréquemment dans les jardins où elle donne une variété à fleurs doubles. Une espèce voisine de la précédente est aussi cultivée dans les jardins à cause de la beauté et de la bonne odeur de ses fleurs; c'est le *Narcissus odoratus*, L., Redouté, Liliacées, 5, t. 157. On lui donne les noms de grosse Jonquille et de grande Jonquille; sa hampe porte quatre à cinq fleurs jaunes, dont la couronne est en cloche, divisée sur les bords en lobes arrondis et de moitié plus courts que les divisions du périanthe. Le genre *Hermione*, de Salisbury et d'Haworth, est fondé sur cette plante, à laquelle sont réunies une foule d'espèces nouvelles établies sur des plantes cultivées et dont on ignore l'origine.

NARCISSE BULBOCODE. *Narcissus Bulbocodium*, L., Redouté, Lil., 1, t. 24, vulgairement Trompette de Méduse. Les feuilles de cette espèce ressemblent assez à celles de la Jonquille; mais elles sont moins cylindriques, et marquées d'un sillon longitudinal plus profond. La hampe ne porte qu'une seule fleur; elle est d'un jaune clair, et remarquable par sa couronne en forme de pavillon de trompette, plus longue que les segments du périanthe, qui sont lancéolés. Cette plante est indigène de l'Orient et des contrées méridionales de l'Europe; on la trouve fréquemment en Espagne et dans les Basses-Pyrénées. De toutes les espèces, c'est celle qui paraît la plus délicate dans sa culture, car elle exige qu'on la plante en terreau de bruyère humide.

Les diverses espèces de Narcisses, et particulièrement les *Narcissus poeticus*, *major*, *incomparabilis*, etc., sont très-robustes et ne demandent que peu de soins. Elles supportent facilement le froid de nos hivers, surtout lorsque la terre est couverte de neige. Comme les espèces multiflores, celles qu'on nomme Narcisses à bouquets, sont originaires de climats plus chauds; elles craignent les gelées fortes, et il est nécessaire de les en garantir en les couvrant avec de la litière. Les Narcisses viennent bien dans toutes sortes de terrain; cependant ces plantes paraissent beaucoup mieux réussir dans une terre sablonneuse et légère. Elles

se multiplient aisément par le moyen des cayeux que l'on a soin de séparer des bulbes autour desquels ils se produisent. Les semis seraient un bon moyen de multiplication, s'il n'était pas aussi lent; on l'emploie néanmoins lorsqu'on veut se procurer de nouvelles variétés dans les couleurs. Les Narcisses étant des plantes de pur agrément, les jardiniers fleuristes ont cherché à obtenir par la culture un grand nombre de variétés dans la couleur et dans les formes; mais les fleurs doubles qu'ils ont fait développer sont loin de valoir les Narcisses à fleurs simples, dont la couronne centrale, diversement colorée, est bien plus agréable à l'œil que ces fleurs dégénérées où l'on n'aperçoit qu'une touffe d'organes pétales, entièrement déformés et sans grâce.

On a nommé vulgairement NARCISSE D'AUTOMNE, le *Colchicum autumnale*.

NARCISSE INDIEN, les Liliacées du genre *Hæmanthus*.

NARCISSE DE MER, le *Pancretium maritimum*, etc.

NARCISSEES. *Narcisseæ*. BOT. La famille de plantes monocotylédones, admise sous ce nom et primitivement sous celui de *Narcissi*, a été caractérisée par Jussieu de la manière suivante: calice coloré, tubulé à sa base, divisé, à son limbe, en six lobes égaux ou plus rarement inégaux; six étamines insérées au sommet du tube, opposées aux lobes, avec leurs filets distincts ou plus rarement réunis par le bas; ovaire simple, tantôt libre, tantôt adhérent au tube du calice; style simple; stigmate simple ou trilobé; capsule libre ou adhérente au calice, à trois loges ordinairement polyspermes, et s'ouvrant en trois valves qui portent dans leur milieu une cloison au bord de laquelle sont attachés les graines; embryon monocotylédoné, très-petit, placé près du hile dans une fossette creusée au sommet d'un péricarpe solide, occupant tout l'intérieur de la graine germe, restant attachée et sessile contre la gaine de la première feuille poussante.

Jussieu range dans cette famille des plantes à tige herbacée, ordinairement bulbeuse à sa base, simple, en forme de hampe ou rameuse; les fleurs sont rassemblées aux extrémités de la tige, garnies chacune de leur spathe propre, solitaires ou plusieurs ensemble réunies en ombelle, accompagnées d'une ou plusieurs spathes communes.

NARCISSO-LEUCOÏUM. BOT. Ce vieux nom, employé par Swartz dans sa Florilégie, avait été adopté par Tournefort pour désigner un genre de Liliacées, qui a été depuis divisé en *Galanthus* et *Leucoïum*. V. ces mots.

NARCISSO-LILIUM ET NARCISSO-LIRION. BOT. Noms que C. Baulin, Lobel et les anciens botanistes donnaient au *Tulipa sylvestris*, L.

NARCISSUS. BOT. V. NARCISSE.

NARCOBATE. *Narcobatus*. POIS. Le genre formé sous ce nom par Blainville, répond aux Raies du sous-genre Torpille.

NARCOTINE. CHIM. Substance contenue dans l'Opium; elle est blanche, insipide, inodore, en prismes droits; elle brûle avec flamme quand on la projette sur les charbons ardents; elle est fusible à une légère chaleur, puis se décompose et donne tous les produits des substan-

ces animales; insoluble dans l'eau froide, elle se dissout dans cent parties d'Alcool. Son action sur l'économie animale est très-vive, mais la présence d'un Acide la neutralise.

NARD. *Nardus*. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé: lépicène à deux valves, l'extérieure longue, très-aiguë, l'intérieure membraneuse; point de glumes intérieures; trois étamines plus courtes que les valves de la lépicène; style filiforme, pubescent, terminé par un stigmate simple; Caryopse linéaire, enveloppée dans les valves persistantes de la lépicène. Linné, qui est le fondateur de ce genre, n'y a compris que trois espèces; savoir: *Nardus stricta*, *aristata* et *ciliaris*. La première est la seule qui appartienne légitimement au genre *Nardus*; la deuxième a été convenablement placée dans le genre *Rottboellia* par Cavanilles; et la dernière, qui croit dans l'Inde orientale, pourrait bien ne pas se rapporter au genre où Linné l'a placée. Tous les autres Nards décrits par les auteurs modernes font partie du genre *Rottboellia*. Le *Nardus stricta* a une racine vivace et fibreuse, de laquelle s'élève une touffe de chaumes grêles, roides, dont les feuilles sont sétacées; les épis, de couleur ordinairement violacée, ont les fleurs terminées d'un seul côté. On trouve cette plante dans les lieux arides et montueux de l'Europe. Elle est assez commune sur les rochers, à Fontainebleau.

Plusieurs plantes, qui n'ont aucun rapport avec celles du genre Nard, ont reçu ce nom des anciens. Ainsi leur Nard celtique est le *Valeriana celtica*; le *Nardus agrestis* de Tragus est le *Valeriana Phu*. Plin. a donné le même nom de *Nardus agrestis* au Cabaret, *Asarum Europæum*, L. On rapporte encore aux Valérianes les *Nardus montana* de Camerarius, et *Nardus cretica* de Prosper Alpin. Le *Nardus Italica* de Mathiole et de Lobel, le *Nardus Germanica* de Lonicer, se rapportent au *Lavandula latifolia*. Enfin on a donné les noms de *Nard indien* ou *indique* et de *Spicanard*, dans les pharmacies, à une plante de l'Inde que Linné a décrite sous le nom d'*Andropogon Nardus*. V. ANDROPOGON.

NARDINA. BOT. (Gmelin.) Pour *Nandina*. V. ce mot.

NARDOPHYLLE. *Nardophyllum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées, établi par De Candolle qui l'a caractérisé ainsi qu'il suit: capitule homogame, pauciflore; involucre à folioles scarieuses, acuminées; réceptacle privé de paillettes; corolles tubuleuses, régulières; filaments staminaux lisses et glabres; anthères privées de queue; akènes sericeo-velus; aigrette formée de plusieurs raugs d'écailles plumeuses.

NARDOPHYLLE ROULÉ. *Nardophyllum revolutum*, Hook.; *Gochnatia revoluta*, Don. C'est un arbuste dont les rameaux sont, dans leur jeunesse, recouverts d'un duvet blanchâtre; les feuilles sont linéaires, rigides, roulées en leurs bords. Les capitules sont solitaires à l'extrémité des rameaux. Du Chili.

NARDOSMIE. *Nardosmia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., proposé par Cassini, et caractérisé de la manière suivante: hampe portant plusieurs calathides. Involucre

cylindracé, turbiné, composé de folioles à peu près égales, presque sur un seul rang, appliquées, oblongues, un peu aiguës, membraneuses sur les bords; réceptacle planiuscule, absolument nu; calathide dont le disque est formé de fleurons nombreux, réguliers et mâles, la circonférence d'un seul rang de demi-fleurons en languettes, à peu près au nombre de douze et femelles. Dans les fleurs du disque, on voit un faux ovaire stérile, surmonté d'une aigrette de poils peu nombreux; les corolles sont glabres, tubuleuses, à limbe régulier et campaniforme, divisé en cinq segments réfléchis; les étamines ont des appendices seulement au sommet. Les fleurs de la circonférence présentent un ovaire oblong, strié, glabre, muni de bourrelets apicalaire et basilaire, surmonté d'une aigrette composée de poils nombreux et légèrement plumeux. Les corolles ont un tube et une languette très-longes. Le style est terminé par deux branches très-divergentes. Ce genre est formé aux dépens du *Tussilago* de Linné, maintenant divisé en plusieurs. Il est intermédiaire entre les vrais Tussilages et les Petasites, car il offre la calathide radiée des premiers et la hampe multiflore des seconds. Son auteur lui trouve en outre de l'analogie avec le genre *Leibnitzia*, en ce que l'involucre égale les fleurs de la circonférence, qui s'élèvent à peine plus haut que celles du disque et restent dressées. Les espèces qui composent le genre en question sont: 1° *Nardosmia denticulata*, Cassini, ou *Tussilago fragrans*, Villars. Cette plante est indigène de l'Italie et de quelques localités de la France méridionale. On la cultive dans les jardins à cause de sa bonne odeur qui lui a valu le nom d'Héliotrope d'hiver; elle fleurit durant cette saison. 2° *Nardosmia angulosa*, Cass.; *Tussilago frigida*, L. Cette espèce croit dans la Sibérie et dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe. 3° *Nardosmia straminea*, Cass., *Tussilago lævigata*, Willd.; elle croît, comme la précédente, en Sibérie. Le *Tussilago Japonica*, Willd., est peut-être une quatrième espèce de *Nardosmia*.

NARDOSTACHYDE. *Nardostachys*. BOT. Genre de la famille des Valérianées, institué par le professeur De Candolle avec les caractères suivants: calice persistant, à cinq lobes ovales-oblongs, aigus, foliacés, subdentelés; corolle régulière, sans éperon, barbue à l'orifice, à cinq lobes obtus; quatre étamines adnées à la base de la corolle; stigmate capité. Le fruit consiste en une capsule à trois loges, couronnée par les lobes persistants du calice, et un peu plus courte qu'eux. Ce genre se rapproche du *Patrinia* par ses fleurs à quatre étamines et son fruit à trois loges dont deux stériles; mais il en diffère parce que le limbe du calice est divisé jusqu'à l'ovaire en cinq parties foliacées et dentées. A ce caractère essentiel on peut ajouter: 1° que les corolles y sont pourpres au lieu d'être jaunes; 2° que le fruit n'est jamais collé aux bractées; 3° que le stigmate est en tête; 4° que le port des espèces, très-semblable à lui-même dans les deux genres, est très-différent d'un genre à l'autre.

NARDOSTACHYDE A GRANDES FLEURS. *Nardostachys grandiflora*, DC. Tige très-glabre, garnie de feuilles glabres, oblongues, ovales ou cordées. Les fleurs sont

réunies en un capitule unique et terminal. Du Népal.

NARDOSTACHYDE DE JATAMANS. *Nardostachys Jatamansi*, DC. Tige velue, feuilles pubescentes; les radicales lineari-oblongues, les caulinaires sublancoélées; les fleurs, réunies en bouquet, sont pédonculées et terminales. Du Népal.

NARDUS. BOT. *V. NARD.*

NAREGAM. BOT. Ce nom, précédé de quelques mots également d'origine indienne, est employé par Rhéede (*Hort. Malab.*, vol. x, p. 27-51, tab. 12-14, et vol. 10, p. 45, tab. 22) pour désigner plusieurs plantes qui n'appartiennent point au même genre ni à la même famille. Le *Mal Naregam*, figuré sous le nom de *Catu-Tsjeru-Naregam* (*loc. cit.*, tab. 12), a été adopté comme genre par Adanson qui l'a placé près du *Citrus*; mais le fruit uniloculaire, à un seul noyau, ne confirme pas ce rapprochement. Le *Catu-Naregam* (*loc. cit.*, tab. 15) a le fruit couronné par le calice persistant, et conséquemment ne peut être une Aurantiacée. Le *Tsjeru-Catu-Naregam* (*loc. cit.*, tab. 14) est certainement le *Limonium crenulata* de Roxburgh et de De Candolle; c'est aussi le synonyme qu'Adanson donne à son genre *Naringi*. Enfin le *Nela-Naregam* (*loc. cit.*, vol. 10, tab. 22) est une petite plante à feuilles trifoliées et à pétioles décurrents, mais dont les détails floraux sont si incomplets qu'il est impossible de prononcer quelque chose de vraisemblable sur les affinités de la plante.

NAREL. MOLL. Adanson nomme ainsi (*Voy. au Sénégal*, p. 59, pl. 4) une Coquille que Linné plaçait parmi les *Volutes*, et que Lamarck a remise dans le genre *Marginella* sous le nom de *Marginella Faba*.

NARICA. MAM. *V. COATI.*

NARINA. OIS. Espèce du genre *Couroucou*. *V. ce mot.*

NARINES. ZOOLOG. On désigne sous ce nom les orifices, soit antérieurs, soit postérieurs, du conduit crânio-respiratoire, c'est-à-dire du premier segment de ce canal par lequel le fluide respiratoire est transmis au poumon; les postérieurs sont appelés *Narines postérieures* ou *arrière-Narines*; les antérieurs, *Narines antérieures* ou tout simplement *Narines*. Les *Narines antérieures*, toujours situées extérieurement, fournissent au zoologiste, par leurs variations de forme, de grandeur et de position, des caractères qu'on doit bien se garder de négliger; car en même temps qu'elles donnent passage au fluide respiratoire, elles transmettent aussi les odeurs de l'appareil attractif, et, remplissant ainsi une double fonction, elles ont une double importance physiologique. La plus remarquable de leurs modifications est sans contredit celle qu'elles subissent chez les Cétacés. *V. ce mot et ÉVENTS.*

NARINGI. BOT. Le genre adopté sous ce nom par Adanson, est formé sur une plante figurée par Rhéede (*Hort. Malab.*, 4, tab. 14) et que Roxburgh a décrite sous le nom de *Limonium crenulata*.

NARON. BOT. Ce nom était anciennement employé par Daléchamp pour désigner le Rosier, et, selon Adanson, Nicander nommait ainsi l'*Iris*. Medicus et Mœnch l'ont appliqué de nouveau à un genre formé sur le *Morœa iridioides*, qui diffère peu du *Vieusseuxia* de De Candolle.

NARRE. BOT. Synonyme vulgaire de *Pteris escu-*

lenta. Dans plusieurs îles de l'océan Pacifique on se nourrit de ses racines.

NARTHÈCE. *Nartheicum*. BOT. Ce nom a été donné par les auteurs à des genres assez différemment caractérisés et circonscrits, mais qui appartiennent à la classe des Monocotylédones, et aux familles des Juncées et Colchicacées. Celui proposé par Mœhring, dans les *Éphémérides des Curieux de la Nature*, vol. VI, p. 589, tab. 5, a été formé sur l'*Anthericum ossifragum*, L., qui est le type du genre *Abama* de la Flore française. *V.* ce mot. Le *Nartheicum* de Jussieu et Lamarek a reçu le nom de *Tofieldia*, imposé par Smith, et qui a été généralement adopté. *V.* TOFIELDIE.

NARTHICOIDES. BOT. Le *Seseli annuum*, L., et quelques espèces voisines qui n'en sont probablement que des variétés, étaient ainsi nommés par Thalius.

NARU-KILA. BOT. Rhéede (*Hort. Malab.*, 11, tab. 54) a donné ce nom au *Pontederia ovata*, L., ou *Phrynium capitatum*, Willd. Adanson l'a adopté comme générique.

NARUM. BOT. Adanson a substitué ce nom comme générique à celui d'*Uvaria*, sur ce que Rhéede (*Malab.*, t. II, tab. 9) décrit l'*Uvaria zeylanica* sous le nom de pays *Narun-Panel*. *V.* UVARIA.

NARVAL. *Monodon*. MAM. (On écrit aussi Narwhal, Narwal et Narhwal.) Genre de l'ordre des Cétacés, appartenant, suivant la méthode de Cuvier, à la première section de la seconde famille, c'est-à-dire au groupe des Cétacés ordinaires, ou Souffleurs à tête proportionnée avec le corps. Il se distingue très-facilement, soit des genres *Delphinus*, *Hyperoodon* et *Anarhynchus*, à côté desquels il se trouve ainsi placé, soit de tous les autres genres du même ordre, par les modifications extrêmement remarquables de son système dentaire. On a déjà vu (*V.* MAMMIFÈRES) que parmi les trois sortes de dents, les molaires sont celles dont l'existence est la plus constante, ce qui s'explique bien par leurs fonctions plus constamment liées à celles des autres organes de la nutrition : le genre *Monodon* fait exception sous ce rapport ; car les seules dents qu'on retrouve chez lui, ne peuvent être considérées comme des molaires. Si maintenant on vient à examiner leur forme, leur direction, leurs usages, et surtout leur position et leur nombre, on reconnaîtra que le Narval est encore par toutes ces considérations dans un état d'anomalie non moins remarquable : on ne voit en effet le plus souvent qu'une seule dent, implantée dans l'os intermaxillaire, droite, mais sillonnée en spirale, longue de plusieurs mètres, mais dirigée en avant dans l'axe du corps, et placée, non pas sur la ligne médiane, comme le sont chez tous les autres Mammifères, tous ceux des organes impairs qui s'aperçoivent à l'extérieur, mais bien sur les parties latérales : il est inutile d'ajouter qu'elle ne peut en aucune manière être considérée comme un organe de mastication, ni même comme un organe qui se rapporte par ses fonctions à l'appareil digestif. Tels sont les principaux caractères que présente le système de dentition du Narval, du moins chez l'adulte, car le jeune présente des différences très-dignes d'attention, et qui expliquent la plus remarquable des anomalies que l'on vient de signa-

ler, le défaut de symétrie. En effet, et ce fait très-curieux est déjà assez anciennement connu, il existe dans le premier âge deux germes dentaires semblables, placés l'un à droite, l'autre à gauche, en sorte que l'animal est alors parfaitement symétrique, comme le sont généralement tous les Mammifères, soit à l'état adulte, soit dans le jeune âge. Cette disposition persiste même le plus souvent pendant toute la durée de la vie chez les femelles : mais chez les mâles, l'une des deux défenses (c'est ordinairement celle du côté gauche) ne tarde pas à sortir de l'alvéole, et elle acquiert alors des dimensions considérables ; l'autre au contraire avorte par une raison que l'on conçoit facilement : « La dent qui reste dans l'alvéole, dit Cuvier (Ossements fossiles, t. V, première partie), se remplit, et c'est même pour cela qu'elle avorte : l'autre grandit par la raison qu'elle conserve la cavité de son axe, et qu'elle y loge, sans l'étrangler, le noyau pulpeux qui lui fournit des accroissements. » On peut donc dire du Narval, qu'il a véritablement deux dents placées symétriquement sur l'un et l'autre côté de la mâchoire ; mais que la droite avorte, tandis que la gauche acquiert des dimensions qui surpassent celles que l'on observe chez tous les autres animaux, comme si tous les éléments qui composent les dents de ces derniers, se fussent, chez le Narval, réunis dans un seul, et que la diminution numérique des corps dentaires fût ici compensée par l'immense augmentation en volume de celui qui est demeuré seul.

On voit donc que le défaut de symétrie ne constitue pas à l'égard du genre *Monodon*, une anomalie d'une aussi haute importance qu'aurait pu le faire supposer un examen superficiel : il faut remarquer même que beaucoup de Mammifères présentent accidentellement, dans certains cas, quelque chose d'analogue à ce qui a lieu ordinairement et d'une manière permanente chez le Narval, et que, réciproquement, ce Cétacé retombe quelquefois lui-même dans les conditions organiques de l'état normal des autres Mammifères. Ainsi on voit quelquefois des Narvals chez lesquels les deux défenses sont sorties de l'alvéole, et ont acquis l'une et l'autre des dimensions considérables, ainsi qu'Anderson (*Histoire du Groenland*), Reisel (*Éphémérides des Curieux de la Nature*), Albers (*Icones ad illustrandum anatomem comparatam*, pl. 2 et 3), Bonnaterre (*Encycl. Method.*), Lacépède (Cétacés, pl. 11), et quelques autres naturalistes en ont fait connaître divers exemples. Au reste l'existence de Narvals à deux dents également développées, est un fait qui ne doit nullement étonner, et que l'on conçoit même très-bien, puisque les éléments dentaires existant primitivement semblables à droite et à gauche, on ne voit pas pourquoi ce qui arrive ordinairement d'un côté, ne pourrait pas quelquefois avoir lieu de l'autre. Ces considérations ont même frappé plusieurs auteurs, au point de les porter à changer le nom de *Monodon*, que Linné avait donné à ce genre : c'est ainsi que ceux de *Diodon*, de *Ceratodon* et de *Narwalus* ont successivement été proposés par Storr, par Brisson, par Illiger et par Lacépède : celui de *Narwalus* a même été adopté par quelques naturalistes français et allemands. Il paraît convenable néanmoins

de conserver, avec Cuvier et Desmarest, l'ancienne dénomination, qui, sans être beaucoup plus exacte que celles récemment proposées, a du moins l'avantage de se rapporter à l'anomalie si remarquable qui caractérise le Narval.

C'est en effet seulement par son système dentaire que ce genre se distingue d'une manière bien tranchée des autres Cétacés, et particulièrement des genres *Delphinus* et *Hyperoodon* : il se rapproche de ces derniers par son organisation intérieure, ainsi que le prouve le petit nombre de détails qu'ont donnés sur son squelette Sachs, Scoresby, Everard Home, Cuvier et quelques autres auteurs. Les vertèbres sont, suivant Scoresby, au nombre de cinquante-quatre, dont sept cervicales, douze dorsales et trente-cinq lombaires et caudales : les os en V ou furcés commencent entre la trentième et la trente et unième, et finissent entre la quarante-deuxième et la quarante-troisième. Les os de la main ressemblent beaucoup à ceux du Marsouin; mais les doigts sont plus égaux, ainsi que l'indique une figure donnée par Sachs dans sa *Monocérogologie*, pl. 5. Enfin le crâne a été figuré ou décrit avec plus ou moins d'exactitude par plusieurs auteurs, au nombre desquels sont Camper, Bonnatere et quelques-uns des auteurs nommés plus haut : Cuvier l'a aussi représenté dans son ouvrage sur les Ossements Fossiles (tome v, première partie, pl. 22), et a montré qu'il présente dans sa structure les caractères des Dauphins. « C'est à la tête du Béluga (*Delphinus Leucas*), dit l'illustre professeur (*loc. cit.*, p. 523), que celle du Narval ressemble le plus par l'uniformité de sa convexité, par la direction presque rectiligne des bords de son museau, par deux sillons profonds, qui dessinent une demi-ellipse et une longue pointe sur les intermaxillaires au-dessous des narines, et par les pointes que forment ses ptérygoïdiens au bord postérieur de ses arrière-narines. La partie du museau, et surtout des intermaxillaires, est plus élargie que dans les Dauphins. Les intermaxillaires remontent jusque tout près des os du nez. Les trous dont les maxillaires sont percés dans leur partie élargie, et qui tiennent lieu de sous-orbitaires, sont grands et nombreux. L'échancrure qui sépare cette partie élargie du museau, est petite, et le dessus de l'orbite peu saillant. Les os du nez sont fort petits, et la narine gauche est plus petite que l'autre. »

Lacépède avait cru pouvoir distinguer trois espèces de Narvals, le Narval vulgaire, *Narwalus vulgaris*, le Narval microcéphale, *Narwalus microcephalus*, et le Narval d'Anderson, *Narwalus Andersonianus*; et cette manière de voir a été adoptée par la plupart des zoologistes qui ont écrit depuis l'illustre auteur de l'Histoire naturelle des Cétacés. L'existence de trois espèces de *Monodon* est cependant un fait qu'on ne peut plus admettre dans l'état présent de la science, car, comme l'a démontré Cuvier, les différences qui existent entre les deux premières espèces tiennent seulement à ce que la peau de l'individu, type de la figure donnée par Klein, et reproduite par tous les naturalistes comme celle du Narval vulgaire, avait été très-mal préparée et beaucoup trop bourrée, ce qui avait fait donner à l'animal des formes toutes différentes de

celles du Microcéphale, c'est-à-dire du véritable Narval. Quant au *Narwalus Andersonianus*, auquel Lacépède assignait pour caractères des défenses lisses et non pas striées ou cannelées, Cuvier ne le regarde aussi que comme une espèce nominale à laquelle aurait donné lieu l'examen de dents renfermées dans l'alvéole : on sait en effet que celles qui avortent, ont toujours leur surface unie. Enfin le Cétacé qu'Ottho Fabricius a décrit dans sa Faune du Groenland, et dont on avait fait, sous le nom de *Monodon spurius*, un véritable Narval, doit être écarté de ce genre, suivant l'opinion unanime de tous les auteurs modernes qui le regardent, les uns comme un Dauphin, les autres comme le type d'un genre nouveau (*V. ANARNAK*). Quant aux défenses fossiles de Narval dont parlent plusieurs auteurs, non-seulement elles paraissent appartenir à l'espèce commune; mais il est même possible, comme l'a remarqué Cuvier, qu'elles aient simplement été altérées pour avoir été exposées dans des circonstances particulières à l'action des éléments, et que ce soit ainsi à tort qu'on les ait regardées comme fossiles.

Ainsi, suivant Cuvier, on ne connaîtrait encore qu'une seule espèce de Narval, décrite et figurée par Lacépède sous le nom de *microcephalus*, et à laquelle on doit rapporter aussi le *vulgaris* et l'*Andersonianus*. Ce nom de *Narwalus microcephalus*, c'est-à-dire Narval à petite tête, ne peut d'ailleurs être adopté, si l'on n'admet qu'une seule espèce; car il ne peut d'aucune manière convenir à un animal, que par comparaison avec un autre dont la tête aurait plus de volume ou de grandeur; et ce terme de comparaison manquerait ici : on ne peut donc mieux faire que de s'en tenir à la nomenclature de Linné et des auteurs systématiques qui appelaient le Narval *Monodon Monoceros*, c'est-à-dire Narval Licorne. Le Narval a en effet reçu le nom de Licorne de mer, parce que sa dent, ou, comme on le disait, sa corne unique le mettait en rapport avec la Licorne ou le fameux *Monoceros* des anciens; et on peut même dire, sous un point de vue, qu'il y a quelque chose de réel dans ce rapprochement, si du moins la Licorne n'est, comme on le pense, qu'une de ces Antilopes unicomres par anomalie, dont parle Pallas (*V. LICORNE*) dans ses *Spicilegia zoologica* : car dans ce cas, comme dans celui de Narval, il y aurait défaut de symétrie produit par un avortement, en sorte qu'on peut voir dans l'un et dans l'autre, quelque chose d'analogue, toutefois avec de grandes différences dans les causes comme dans les effets, puisqu'il s'agit ici d'organes aussi dissemblables par leur structure et par leur position, que le sont les dents et les prolongements frontaux des Ruminants.

Le Narval se rapproche par ses formes générales des Dauphins à tête ronde, et particulièrement du Béluga auquel il ressemble aussi, comme on l'a déjà vu, par la composition de son crâne. Il n'a point de véritable nageoire dorsale; toutefois on remarque sur le dos une arête irrégulière, très-étendue en longueur, mais si peu saillante qu'elle n'a guère que deux pouces de haut. Les pectorales sont courtes, étroites, et coupées obliquement, et les deux lobes de la caudale sont arrondis et recourbés vers le corps. Les événements ressem-

blent à ceux des Dauphins, et il en est de même, suivant Cuvier, du larynx. Quant aux couleurs de l'animal, elles présentent quelques variations : le dos est, dans le jeune âge, grisâtre avec de petites taches d'une nuance plus foncée, et, chez l'adulte, blanchâtre avec de petites taches grises ou brunes dont l'intensité n'est pas la même chez tous les individus. Ces taches diminuent sur les flancs, et disparaissent à la partie inférieure du corps. Les bords des nageoires sont noirâtres. Le plus souvent, les deux défenses avortent chez la femelle, et au contraire l'une d'elles, et quelquefois toutes deux, se développent chez le mâle : on doit ajouter qu'il existe aussi des femelles chez lesquelles une des dents vient à prendre les dimensions qui sont ordinairement propres à celles des mâles.

Tels sont les caractères du Narval, suivant l'auteur de l'ouvrage sur les Ossements Fossiles, quoique sa description s'éloigne, à beaucoup d'égards, de celles données plus anciennement par plusieurs auteurs, et par Lacépède lui-même. Ces deux zoologistes ne sont nullement d'accord sur les véritables dimensions du Narval adulte : ainsi, ce Cétacé n'aurait, suivant Cuvier, que quinze ou seize pieds de long sur huit ou neuf de circonférence, la tête formant à peu près la septième partie de la longueur totale, et les défenses ayant environ dix pieds : or ces dimensions, qui diffèrent peu de celles que Lacépède assigne au *Narwalus microcephalus*, ne se rapportent en aucune façon à celles qu'il attribue au *Narwalus vulgaris*. En effet ce naturaliste dit que la longueur du Narval vulgaire varie de quatorze à vingt mètres, et que son corps a plus de quatre mètres d'épaisseur dans la partie où il est le plus gros. Comment expliquer une aussi énorme différence, surtout lorsqu'elle porte sur un fait que tous ceux qui ont eu l'occasion de voir des Narvals, ont pu si facilement, sans avoir la moindre instruction, constater par eux-mêmes ?

Le Narval est principalement répandu entre le Groenland et l'Islande; mais il existe aussi plus au sud, et l'individu dont Lacépède avait fait le type de son *Microcephalus*, avait même échoué sur les côtes d'Angleterre. Il nage avec une grande vitesse, et il est très-redoutable par sa défense qu'il enfonce quelquefois dans les carènes des vaisseaux, ou dans le corps des Baleines. Il se nourrit de mollusques et de Poissons de petite taille; et quelques auteurs affirment qu'il recherche aussi comme aliments, les cadavres des habitants des mers : c'est même dans cette opinion qu'on trouve l'origine du nom de Narval, qui signifie en effet dans les langues du Nord *Baleine* ou *Cétacé des cadavres*. Au contraire, suivant quelques auteurs, cette dénomination se rapporterait à une croyance des Islandais qui regardent sa chair comme mortelle, croyance qui n'a d'ailleurs aucun fondement réel. On sait même au contraire que cette chair forme un mets très-recherché des Groenlandais, qui la font sécher en l'exposant à la fumée. Le Narval peut donc servir d'aliment, de même que la plupart des Cétacés; il est aussi utile, comme ceux-ci, par l'huile qu'il fournit, et qui est, dit-on, préférable à celle de la Baleine. Enfin la longueur et la rectitude de sa défense formée d'un ivoire très-dur,

très-compacte et peu sujet à jaunir, offre à l'industrie humaine une matière qui peut, dans un grand nombre de cas, remplacer avec avantage l'ivoire même de l'Éléphant.

NARVALINA. **NOT.** Le genre *Needhamia* de Cassini a reçu ce nouveau nom de son auteur lui-même (Opusc. phylogr., t. II, p. 204) qui s'est aperçu, mais un peu trop tard, qu'un autre genre avait été dédié à la mémoire du jésuite Needham par R. Brown. Il appartient à la famille des Synanthérées, section des Hélianthées Coréopsidées, et à la Syngénésie superflue, L. Voici ses principaux caractères : involucre double; l'extérieur court, formé d'environ trois folioles égales, étalées, oblongues, étroites, aiguës au sommet; l'intérieur plus long, cylindracé, formé d'environ cinq folioles à peu près sur un seul rang, appliquées, oblongues, larges, obtuses, coriaces surtout au sommet, membraneuses sur les bords. Réceptacle plan, garni de paillettes semblables aux folioles de l'involucre. Calathide composée au centre de plusieurs fleurons réguliers, hermaphrodites, et à la circonférence d'une seule fleur en languette et femelle. Ovaires grands, comprimés, oblongs, obovales ou elliptiques, bordés de chaque côté d'une large membrane ciliée sur les bords, surmontés d'une aigrette caduque, composée de deux paillettes latérales, articulées sur l'ovaire, très-longues, plus ou moins divergentes, droites, colorées, triquêtes, subulées, hérissées sur les angles, de poils nombreux rebroussés et hérissés. Ce genre est extrêmement voisin du *Bidens*; car il n'en diffère que par des modifications dans la structure de l'aigrette. En comparant cette description de l'aigrette du *Narvalina*, avec celle du *Bidens tripartita*, on ne peut même trouver aucune différence sensible. Le genre *Narvalina* a été établi sur une plante de Saint-Domingue (*Narvalina Domingensis*), qui est ligneuse, glabre, à feuilles opposées, obovales, dentées en scie, coriaces, luisantes, et à fleurs jaunes, disposées en corymbes terminaux.

NARWAL, NARWHAL. **MAM.** *V.* **NARVAL.**

NARYCE. *Narycius.* **INS.** Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonides, établi par Dupont pour deux espèces indiennes, qui lui ont offert pour caractères : tête entièrement creusée à sa partie supérieure, assez forte, armée de deux cornes creusées au côté interne, pointues et relevées à l'extrémité; antennes de dix articles dont les trois derniers en lame allongée, triphyllé; corselet plus large que long, convexe, à bords latéraux arrondis, se rétrécissant obliquement près du col, peu proéminents en dessous; écusson grand et triangulaire; élytres planes, presque parallèles, coupées carrément à leur base, arrondies à leur extrémité, ayant plusieurs rangées longitudinales de petits points peu enfoncés, très-rapprochés, surtout près de la suture, avec une échancrure latérale près de l'angle de leur base; sternum en pointe aplatie, ayant au milieu une impression longitudinale, qui se prolonge sur les quatre premiers anneaux de l'abdomen; pattes médiocres; cuisses très-comprimées; jambes antérieures armées en dehors de deux fortes épines, de deux plus petites et plus rapprochées à l'extrémité interne; pattes intermédiaires et postérieures

ayant ces épines moins prononcées; tarsi longs, assez grêles, avec deux petits poils roides entre les crochets. Ce genre doit prendre place immédiatement après le *Goliathus*.

NARYCE OPALE. *Narycius opalus*, Dup. Sa couleur est métalloïde. à reflets d'or et d'opale, beaucoup plus brillants en dessus qu'en dessous et surtout au corselet et à l'écusson; cornes finement chagrinées, bordées de noirâtre; parties de la bouche et tige des antennes brunes; corselet lisse, finement pointillé; les élytres ont plusieurs rangées de points enfoncés, brunâtres, plus visibles vers la suture. Taille, un pouce environ. De Madras.

NARYCE OLIVATRE. *Narycius olivaceus*, Dup. Il est d'un bronzé obscur, très-brillant et plus clair en dessus; son corselet est vaguement pointillé; les élytres ont plusieurs rangées de stries ponctuées; ses cornes sont moins longues que dans l'espèce précédente; il en est de même pour les cuisses; mais son corps est un peu plus long. Sa patrie est la même.

NASARNAK. MAM. Synonyme de *Delphinus Tursio*. *V.* DAUPHIN.

NASCION. *Nascio*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué par Delaporte, aux dépens du genre Bupreste, avec les caractères suivants: palpes maxillaires de trois articles visibles: le premier long et assez grêle, le deuxième conique, le troisième court et tronqué; palpes labiales de trois articles: les deux premiers très-petits et grenus, le dernier large, sécuriforme et tronqué à l'extrémité; labre en carré transversal; menton transversal, arrondi sur les côtés, un peu anguleux en avant; languette pointue en avant; lobe externe des mâchoires oblong et ovalaire, l'interne arqué et pointu à l'extrémité; mandibules fortes, arquées, aiguës, crénelées au côté interne; antennes composées de onze articles: le premier gros, le deuxième très-court, le troisième conique, les autres triangulaires et le dernier ovalaire; les quatre premiers articles des tarsi munis en dessous d'une membrane; crochets grêles et arqués. La seule espèce connue de ce genre appartient à la Nouvelle-Hollande.

NASCION ANTIQUE. *Nascio vetusta*, Delap.; *Buprestis vetusta*, Bois-Duv. Sa tête est grande, avec une strie longitudinale en travers, d'un bronzé cuivreux; yeux globuleux; corselet convexe, coupé droit en arrière, à angles postérieurs aigus, bronzé, couvert d'impressions grandes et profondes, excavé au centre; écusson petit, ponctiforme; élytres convexes, atténuées en arrière, prolongées et arrondies à l'extrémité, striées, ponctuées, avec une côte élevée sur chacune; d'un jaune fauve, avec la base et la suture obscures et une très-grande tache arrondie, d'un brun foncé, vers le milieu du bord externe; dessous du corps et pattes d'un bronzé obscur. Taille, sept lignes.

NASE. *Nasus*. POIS. Espèce du genre Able. *V.* ce mot.

NASELLA. BOT. Ce genre, érigé par Trinius dans la famille des Graminées, pour quelques espèces du genre *Stipa* de Linné, n'a point paru assez distinct pour être adopté.

NASEUS. POIS. *V.* NASON.

NASICAN. *Nasica*. OIS. Genre de l'ordre des Anisodactyles, créé par Lesson aux dépens du genre Picucule de Temminck, avec les caractères suivants: bec très-long, presque droit, très-étroit, fort, assez épais, à bords droits et lisses; mandibule supérieure recourbée, dentée; fosses nasales ovalaires, couvertes d'une membrane; narines percées en fente; ailes allongées: troisième rémige la plus longue; queue moyenne et cunéiforme; rectrices terminées par des tiges pointues et roides; tarsi épais, courts et scutellés.

NASICAN NASAL. *Nasica nasalis*, Les.; *Dendrocopus longirostris*, Vieill., Levaill., Hist. des Prom., pl. 24. Parties supérieures rousses; sourcils blancs, se prolongeant en descendant sur les côtés du cou; une bande blanche sous les yeux; parties inférieures variées de roussâtre et de blanc; bec très-long, arqué, brun, blanchâtre en dessous; pieds bruns. Taille, neuf pouces. De l'Amérique méridionale.

NASICORNE. INS. Espèce du genre *Oryctes*. *V.* ce mot.

NASICORNES. *Nasicornia*. MAM. La famille établie sous ce nom par Illiger, ne renferme que le genre Rhinocéros. *V.* ce mot.

NASIQUE. ZOOL. Ce nom a été donné spécifiquement à un Singe du genre Guenon, subdivision des Semnopithèques (*V.* le KABAU), à un Calao, à un Eurylaime, à un Kakatoès, à une Couleuvre, ainsi qu'à un Poisson du genre Chiere. *V.* tous ces mots.

NASITORT. BOT. *V.* LÉPIDIER CULTIVÉ, CRESSON ET THLASPI.

NASMYTHIA. BOT. Sous ce nom générique, Hudson avait distingué l'*Eriocaulon septangulare* de Withering. Ce genre n'a pas été adopté.

NASON. *Naseus*. POIS. Genre de la quatrième tribu de la famille des Scombroïdes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, formé par Commerson aux dépens des Chétodons, tels que les concevait Linné, et adopté depuis par tous les ichthyologistes. Les Nasons présentent tous les caractères des Acanthures, c'est-à-dire qu'ils n'ont qu'une dorsale, la peau dure et comme chagrinée, deux boucliers épineux sur chaque côté de la queue, et les dents serrées sur un seul rang; mais ces dents sont coniques et non tranchantes ni dentées. Ces Poissons sont distingués par la protubérance plus ou moins saillante, formée par l'ethmoïde, et qu'ils portent comme une petite corne ou comme une loupe en avant des yeux. Du reste, leur forme rappelle celle des Chétodons, le corps étant comprimé sur les côtés. On n'en connaît encore que deux espèces qui deviennent assez grandes, et fournissent, dans les mers des Indes et de l'Arabie, où elles sont assez communes, une chair médiocre, mais dont on ne laisse pas que de se nourrir.

NASON LICORNET. *Naseus fronticornis*, Lac., Pois., t. III, p. 106, pl. 7, fig. 1; *Chætodon unicornis*, L., Gmel. Protubérance du devant des yeux cylindrique, horizontale et en forme de corne, renflée à son extrémité et attachée à la tête par une base assez large; museau un peu pointu; ouverture de la bouche étroite; lèvres supérieure faiblement extensible; corps et queue très-comprimés, carénés en haut et en bas; teinte générale d'un gris brun; des raies courbes, jaunes ou dorées sur les nageoires dorsale et anale, qui sont fort

longues et étendues jusqu'àuprès de celle de la queue, laquelle est échancrée en un croissant, dont les bords se rapprochent de manière à représenter un cercle presque parfait; il y a de chaque côté de sa base deux plaques osseuses, unguiformes, carénées et échancrées en devant; ligne latérale très-visible. Taille, treize pouces. B. 4, D. 6/50, P. 17, V. 1/5, A. 2/50, C. 20.

NASON LOUPE. *Nason tuberosus*, Lac., Pois., t. III, p. 111, pl. 7, fig. 5. Cette espèce, très-commune à l'Île-de-France, porte sur le nez une grosse loupe au lieu de corne. B. 4, D. 5/50, P. 17, A. V. A. 2/28, B. 26.

NASSARIUS. MOLL. V. NASSIER.

NASSAUVIE. *Nassauvia*. BOT. Ce genre, fondé par Commerson qui l'a dédié à un prince de Nassau son compagnon de voyage, et adopté par Jussieu, appartient à la famille des Synanthérées, et à la Syngénésie égale, L. Cassini en a fait le type de sa tribu des Nassauviées, et en a ainsi tracé les caractères : involucre oblong, cylindracé, composé de quatre ou cinq folioles presque sur un seul rang, appliquées, égales, oblongues, acuminées, légèrement coriaces et spinescentes au sommet; cet involucre est accompagné de trois écailles surnuméraires, plus courtes, linéaires, subulées. Réceptacle nu et très-petit. Calathide sans rayons, à quatre ou cinq fleurs hermaphrodites. Corolles membraneuses, jaunes, profondément labiées; la lèvre extérieure un peu plus longue, tridentée au sommet; la lèvre intérieure divisée jusqu'à sa base en deux languettes linéaires, lancéolées. Étamines à loges très-courtes, pourvues d'appendices apiculaires, longs, linguiformes, soudés par la base, et d'appendices basilaires, longs, linéaires et membraneux. Ovaires comprimés, ovales, oblongs, glabres, surmontés d'une aigrette longue, composée de quatre ou cinq petites paillettes laminées, linéaires, blanches et légèrement denticulées. Les calathides sont rassemblées en une sorte de capitule oblong et terminal.

Le genre *Nassauvia*, dont Persoon a changé inutilement l'orthographe en le nommant *Nassovia*, a été constitué sur une plante du détroit de Magellan, décrite par Lamarek et Willdenow sous le nom de *Nassauvia suaveolens*. Elle a une odeur agréable; sa tige, haute de deux à trois décimètres, est ascendante, un peu rameuse, garnie de feuilles nombreuses, imbriquées, sessiles, ovales, oblongues, très-serrées contre la tige, recourbées au sommet.

NASSAUVIÉES. *Nassauviæ*. BOT. C'est le nom de la quinzième tribu des Synanthérées, établie par H. Cassini dans l'article CHENANTHOPHORES du Dictionnaire des Sciences naturelles, et dont il a exposé plus tard les caractères de la manière suivante : la calathide est hermaphrodite, dépourvue de rayons; elle prend, comme celle des Chicoracées ou Lactucées, une apparence rayonnée, parce qu'à l'époque de la fleuraison le limbe des fleurs extérieures s'allonge davantage que celui des fleurs du centre. L'involucre est formé de folioles disposées seulement sur un, deux ou trois rangs. Le réceptacle est tantôt nu, tantôt pourvu de paillettes écailleuses ou frangées. La corolle est labiée, avec le tube et le limbe peu distincts l'un de l'autre; la lèvre extérieure est plus longue, plus large et à trois divisions ova-

les, plus courtes, d'une substance plus épaisse que dans la lèvre intérieure qui n'a que deux divisions longues et d'une forme demi-lancéolée. Les étamines ont l'article anthérifère épais; elles sont surmontées d'appendices longs, linéaires, soudés entre eux inférieurement, et elles offrent aussi à la base des appendices longs et laminés. Le style a ses deux branches arquées en dehors, demi-cylindriques, tronquées au sommet, où elles sont garnies de poils collecteurs; leur face interne porte deux bourrelets stigmatiques, marginaux, si petits qu'ils sont souvent à peine perceptibles. L'ovaire offre, dans les divers genres, des formes très-diversifiées. Les feuilles sont alternes, quelquefois imbriquées, le plus souvent sessiles sur la tige, coriaces, plus ou moins dentées ou découpées. Les corolles sont ordinairement jaunes, mais on en voit quelquefois de rouges, de bleues ou de blanches.

Cette tribu, ainsi caractérisée, correspond presque entièrement à la première section des Chénanthophores de Lagasca. Il est assez remarquable que ce botaniste, qui n'avait fait attention qu'à un caractère très-secondaire, celui de la calathide radiée, ait pressenti, comme par une sorte d'instinct, les affinités des genres qui composent ce groupe naturel dont les caractères vraiment essentiels consistent, selon Cassini, dans la structure des stigmatophores.

Les Nassauviées sont intermédiaires entre les tribus des Sénécionées et des Mutisiées. Elles ont aussi des affinités très-remarquables dans les Carlinées et les Lactucées. Les genres dont cette tribu est constituée ont été classés en trois sections par Cassini.

§ 1. NASSAUVIÉES TRIXIDÉES. *Nassauviæ trixidæ*. Calathide composée de plus de cinq fleurs, disposées sur plusieurs rangs; involucre formé de plus de cinq folioles, quelquefois accompagné de bractées; aigrette soyeuse, rarement nulle; calathides ordinairement éparses ou solitaires.

A. Aigrette simplement poilue.

Genres : *Dumerilia*, Lagasca; *Jungia*, Linné fils; *Martrasia*, H. Cass., non Lagasca; *Lasiorrhiza*, Lagasca, ou *Chabræa*, DC.

B. Aigrette légèrement plumeuse.

Genres : *Leucheria*, Lagasc.; *Trixis*, P. Browne; *Platycheilus*, H. Cass.; *Perezia*, Lagasca; *Clarionea*, Lagasca et DC.; *Homoianthus*, DC.; *Drozia*, Cass.

C. Aigrette nulle.

Genre : *Panphalea*, Lagasca et DC.

§ 2. NASSAUVIÉES PROTOTYPES (*Nassauviæ archetypæ*). Calathide composée de deux à cinq fleurs sur un seul rang, et souvent entourée de bractées; aigrette formée de paillettes laminées et caduques.

Genres : *Triptilion*, Ruiz et Pavon; *Triachne*, H. Cass.; *Nassauvia*, Commers. et Juss.; *Mastigophorus*, Cass.; *Caloptilium*, Lagasca; *Panargyrus*, Lagasca; *Polyachyrus*, Lagasca.

§ 3. NASSAUVIÉES DOUTEUSES (*Nassauviæ dubiæ*). Fleurs intérieures de la calathide à corolle régulière et non labiée.

Genres : *Plazia*, Ruiz et Pavon; *Microspermum*, Lagasca.

Comme la tribu des Nassauviées a des rapports très-

intimes avec celle des Mutisiées, puisqu'elles avaient été confondues en un même groupe nommé Chénanophores par Lagasca et Labiatiflores par De Candolle, il convient d'exposer ici sommairement les différences principales qui servent à les distinguer. Les Nassaviées ont en général un nectaire très-petit, situé sur le centre du sommet de l'ovaire, et portant la base du style, qui est ordinairement renflée, arrondie, et sur laquelle s'applique la partie inférieure de la corolle. Cette structure ne s'observe pas dans les Mutisiées. Les étamines des Nassaviées sont remarquables par la courbure du tube des anthères qui, comme dans les Centauriées, sont pourvues d'appendices basilaires, dont les intérieurs sont moins longs que les extérieurs; ce qui résulte de l'inégalité des lèvres de la corolle, la symétrie altérée de celle-ci entraînant l'irrégularité de toutes les autres parties du système floral. Les Mutisiées, au contraire, étant pour la plupart munies de corolles à lèvres égales ou presque égales, offrent rarement un tube anthéral arqué en dedans. Les anthères des Nassaviées offrent encore cette particularité, d'avoir des loges courtes et conséquemment moins abondamment fournies de pollen que les autres Synanthérées, mais elles sont munies d'appendices assez longs, qui contiennent de la poussière fécondante dans leur portion située près des vraies loges, laquelle portion, sous le rapport physiologique, doit être censée appartenir à celles-ci.

Les plantes de la tribu des Nassaviées habitent toutes le continent de l'Amérique méridionale, et quelques îles adjacentes.

NASSE. *Nassa*. MOLL. Klein avait donné le nom générique de Nasse à quelques Coquilles d'après leur forme, les côtes dont elles sont chargées, comparant cette forme à la nasse d'osier des pêcheurs. Si, depuis cet auteur, on a vu, il y a peu d'années, un nouveau genre Nasse proposé pour un démembrement des Buccins, on n'a pu, tout au plus, qu'emprunter le nom à Klein, car le genre Nasse, tel qu'il est caractérisé, ne contient pas une seule Coquille du genre Nasse de Klein; ce qui prouve que ce n'est pas cet auteur qui est le véritable créateur de cette coupe générique; elle ne se trouve pas dans Linné; Lamarck en est le premier créateur. Ce savant sentit combien ce nouveau genre avait de rapports avec les Buccins; il les plaça conséquemment près d'eux, cependant il les sépara encore par les Pourpres. Plus tard, dans la Philosophie zoologique, il les éloigna encore davantage, quoique dans la même famille, les Purpuracées; car entre les Buccins et lui, on trouve les trois genres Concholepas, Monoceros et Pourpre. Ce genre fut adopté d'abord par De Roissy dans le Buffon de Sonnini, et ensuite par Montfort, qui poussa ici beaucoup trop loin la manie des démembrements, puisqu'il a trouvé dans le genre Nasse de Lamarck matière à trois genres qu'il nomma PHOS, ALECTRION et CYCLOPE, et qui n'ont été adoptés par personne. Les Nasses ne se distinguent des Buccins que par une callosité qui se voit à l'angle inférieur de l'ouverture, de manière que cet angle semble former un canal séparé, ayant son ouverture séparée aussi, tant le bourrelet est bien pro-

noncé; ceci existe dans un grand nombre d'espèces, d'une manière bien évidente; mais par l'examen de la majeure partie de ces espèces, on arrive par un passage insensible aux véritables Buccins. On trouve un assez grand nombre de Buccins de la section des Nasses, à l'état fossile, dans toutes les localités. Les environs de Paris, si riches en d'autres genres, n'en offrent qu'une seule espèce; mais les environs d'Angers, ceux de Bordeaux et de Dax, les faluns de la Touraine, surtout le Plaisantin, en contiennent beaucoup.

NASSE CASQUILLON. *Nassa arcularia*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 276, n° 50; *Buccinum arculare*, L., p. 2480, n° 42; Chemn., Conch., t. II, pl. 41, fig. 409 à 412; Encyclop., pl. 594, fig. 1, A, B, fig. 2. Coquille assez commune, qui vient de l'Océan des Grandes-Indes, d'Amboine; elle est ordinairement d'un blanc grisâtre, et d'autres fois d'un gris assez obscur.

NASSE THERSITE. *Nassa Therites*, *Buccinum Therites*, Lamk., loc. cit., n° 52; Lister, Conchyl., t. 971, fig. 26; Martini, Conchyl., t. II, t. 41, fig. 415; Encycl., pl. 594, fig. 8, A, B. Espèce remarquable par l'étendue de sa callosité, par la bosse qu'elle porte sur le dos, par ses côtes longitudinales, qui cessent sur le dernier tour, à l'endroit de la gibbosité. De l'Océan asiatique.

NASTE. BOT. *V. NASTUS*.

NASTURTIODES. BOT. Sous ce nom qui pêche contre les règles établies par Linné, Medicus et Mœnch ont proposé un genre formé sur le *Lipidium ruderale*, L., mais qui n'a pas été admis par le professeur De Candolle.

NASTURTIOLUM. BOT. Medicus et Mœnch ont donné ce nom à un genre de Crucifères, formé sur le *Lepidium didymum*, L., lequel est devenu le type du genre *Senebiera* de De Candolle. Ce dernier auteur s'est servi du mot *Nasturtium* pour désigner la première section de ce genre. *V. SENEBIÈRE*.

NASTURTIER. *Nasturtium*. BOT. Dès les premiers âges de la botanique, le nom de *Nasturtium* a été donné à la plante de la famille des Crucifères que l'on connaît vulgairement sous le nom de Cresson de fontaine. Cette dénomination, malgré son ancienneté, a été négligée comme nom générique par Linné qui, réunissant cette plante au genre *Sisymbrium*, ne se servit du terme de *Nasturtium* que pour désigner particulièrement l'espèce. Il est vrai que les anciens ont aussi nommé *Nasturtium* le Cresson Alénois (*Lepidium sativum*, L.), et que cette plante a formé le type d'un genre distinct sous le même nom de *Nasturtium*, autrefois proposé par Boerhaave, et reproduit par Medicus et Mœnch. Mais si on recherche à laquelle des deux Crucifères qui viennent d'être citées, les auteurs de l'antiquité appliquaient primitivement le nom de *Nasturtium*, on verra que, dans Dioscoride, c'était au Cresson de fontaine, tandis que le *Lepidium sativum* se nommait *Cardamon*. Ainsi, en désignant sous ce dernier nom, une des sections du genre *Lepidium*, le professeur De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 188) a réservé, d'après R. Brown, le nom de *Nasturtium* au genre qui renferme le Cresson de fontaine, et qui ne peut demeurer confondu avec les vrais *Sisymbrium*. Voici les caractères essentiels du nouveau genre de

Brown et de De Candolle : calice dont les sépales sont égaux et étalés; pétales de la corolle entiers, manquant quelquefois; étamines tétradynames, libres, dépourvues de dents; silique cylindroïde ou raccourcie en forme de silicule, à valves concaves, sans nervures et non carénées; graines petites, non bordées, disposées irrégulièrement sur deux rangs, à cotylédons accombants. C'est par ce dernier caractère que le genre *Nasturtium* diffère surtout du *Sisymbrium* qui a les cotylédons incombants. Il fait par conséquent partie d'une autre tribu, et De Candolle l'a placé dans celle des Arabidées. Son calice ouvert le distingue du *Cheiranthus*; ses siliques légèrement cylindriques, jamais linéaires, comprimées, ne permettent pas de le confondre avec l'*Arabis* et les autres genres voisins.

Les espèces de *Nasturtium* sont au nombre de vingt-quatre, distribuées en trois sections. Ce sont des plantes herbacées, le plus souvent aquatiques, glabres, rameuses, dont les tiges émettent facilement des racicules. Les feuilles sont de forme variable, ordinairement découpées en pinnules. Les fleurs blanches ou jaunes forment des grappes dépourvues de bractées. Les siliques sont souvent pendantes. Quoique les Crucifères soient généralement limitées à certaines régions particulières, les espèces de *Nasturtium* semblent faire exception à cette règle et sont dispersées sur presque toute la surface du globe, car on a trouvé les mêmes espèces, ou du moins des espèces très-voisines, sur des plages excessivement éloignées. Cette distribution géographique particulière semble résulter de ce que les *Nasturtium* sont des plantes aquatiques qui, placées dans un sol moins influencé par les vicissitudes atmosphériques et plus uniforme en température, naissent sous toutes les latitudes.

La première section, nommée *Cardaminum* par De Candolle, et que Mœnch érigeait en genre sous le même nom, a des pétales blancs, du double plus grands que les sépales du calice; quatre petites glandes à la base des étamines; des siliques légèrement cylindriques et déclinées. Cette section ne se compose que d'une seule espèce.

NASTURTIER OFFICINAL. *Nasturtium officinale*, Br. et DC.; *Sisymbrium Nasturtium*, L., Bulliard, Herb., tab. 302; vulgairement Cresson de fontaine. Ses tiges sont rameuses, rampantes, étalées, redressées vers leurs extrémités, cylindriques et glabres. Les feuilles sont alternes, glabres, imparipinnées, à folioles ovales, arrondies, la terminale plus grande, presque cordiforme; les feuilles supérieures sont simples et pétiolées. Les fleurs, de couleur blanche, sont disposées en épis lâches à la partie supérieure des rameaux. De toutes les Crucifères, le Cresson de fontaine est la plante la plus fréquemment employée comme aliment ou assaisonnement, et comme plante médicinale. Ses feuilles ont une saveur légèrement amère, très-piquante, et par conséquent sont douées de propriétés toniques, stimulantes et antiscorbutiques. On les mange crues en salade, ou accompagnant les viandes cuites et divers autres mets. Les pharmaciens en expriment le suc qu'ils font entrer dans plusieurs de leurs préparations, et particulièrement dans le sirop antiscorbutique. Le Cresson croît sur le bord des eaux, dans les fontaines, les étangs et les

petits ruisseaux de presque tous les pays du monde. En Europe, on le trouve depuis l'Angleterre et la Norvège jusqu'en Sicile, et depuis le Portugal jusqu'au nord de la Russie. Il croit aussi dans l'Afrique boréale, aux Canaries, au cap de Bonne-Espérance; dans l'Amérique septentrionale et méridionale, aux Antilles; dans l'Orient, le Japon, l'île-de-France et à Mascareigne. Il ne varie guère, dans ces diverses régions, si ce n'est pour la grandeur qui est plus considérable dans les climats chauds.

La deuxième section du *Nasturtium* a reçu le nom de *Brachiolobos* que Desvoux lui a donné comme générique. Allioni, Scopoli, Haller, Dillen et Mœnch ont également considéré cette section comme un genre distinct, sous les noms de *Brachiolobos*, *Roripa* et *Radicula*. C'est aussi le genre *Caroli-Gmelina* de la Flore de Wetteravie. Dans ce groupe, les pétales sont jaunes, un peu plus grands que le calice; les glandes du réceptacle petites; les siliques légèrement cylindriques ou obovées. On y compte environ douze espèces dont les plus remarquables sont : 1° *Nasturtium sylvestre*, Br. et De Cand.; *Sisymbrium sylvestre*, L. Cette petite plante rampante, à feuilles très-découpées et à fleurs nombreuses, d'un beau jaune doré, croît sur les bords des rivières de presque toute l'Europe et du nord de l'ancien continent, dans les endroits où l'eau a séjourné pendant l'hiver. Elle est très-commune sur les rives de la Seine, dans l'intérieur même de Paris. 2° *Nasturtium palustre*, De Cand.; *Sisymbrium palustre*, Willd.; *Sisymbrium terrestre*, Smith. Cette espèce, qui offre plusieurs variétés assez différentes entre elles, se trouve répandue en une foule de contrées du globe. Elle a pour stations les bords des fossés et les marais à moitié desséchés. Les lobes de ses feuilles sont ovales ou oblongs, inégalement dentés, l'impair n'étant pas plus grand que les autres. Les pétales n'excèdent pas en longueur le calice, et, sous ce rapport, on distingue facilement cette espèce du *Nasturtium sylvestre* et de l'espèce suivante. 3° *Nasturtium amphibium*, Br. et DC.; *Sisymbrium amphibium*, L. Espèce dont la racine est fibreuse, les feuilles oblongues, lancéolées, pinnatifides ou dentées en scie, les pétales plus grands que le calice, les silicules ellipsoïdes. La brièveté de ces dernières est un caractère assez tranché et fournit une exception à la division linnéenne des Crucifères en Siliqueuses et Siliculeuses, exception capable d'induire en erreur les commençants qui veulent étudier les plantes de cette famille uniquement d'après le système du grand naturaliste suédois. Aussi plusieurs auteurs ont-ils placé cette espèce dans des genres très-éloignés du *Sisymbrium*, tels que *Myagrion* et *Camelina*. Le *Nasturtium amphibium* croît dans les localités aquatiques de presque toute l'Europe, depuis le Portugal jusqu'à Pétersbourg, et depuis Naples jusqu'en Suède. On l'a aussi rapporté de l'Amérique septentrionale et du Japon. Une espèce nouvelle, indigène de la Sibérie, et très-voisine de la précédente, a été décrite par De Candolle sous le nom de *Nasturtium natans* (Delessert, *Icones Selectæ*, 2, tab. 15). Les autres plantes de cette section croissent sous des climats très-différents, car on en trouve en Sibérie.

dans l'Afrique boréale, le Mexique, à Buenos-Ayres, Madagascar, etc.

La troisième section, nommée *Clandestinaria* par De Candolle, se distingue par l'absence de ses pétales, ou, lorsqu'ils existent, par leur petitesse et leur couleur blanche, par ses siliques un peu cylindriques. Cette section est douteuse, et se compose d'espèces dont les unes, de l'aveu de l'auteur lui-même, seront probablement rapportées aux *Sisymbrium*, les autres aux *Arabis*. Quelques-unes croissent dans l'Inde orientale; telles sont les *Nasturtium Indicum*, DC., ou *Sisymbrium Indicum*, L.; *Nasturtium Bengalense*, *Nasturtium microspermum* et *Nasturtium apetalum*, DC. Deux autres espèces (*Nasturtium clandestinum* et *arabiforme*, DC.) sont indigènes de l'Amérique du sud.

NASTUS. BOT. Dans son *Genera Plantarum*, Jussieu constitua sous ce nom un genre qui avait pour type une Graminée arborescente de l'île de Mascareigne. La plupart des auteurs avaient confondu cette plante avec le *Bambusa* de Schreber, et Palisot-Beauvois reproduisit le genre *Nastus* sous la nouvelle dénomination de *Stemmatospermum* qui n'a pas été adoptée. Cet auteur réunissait mal à propos, au genre dont il est question, une espèce apportée, par Du Petit-Thouars, de Madagascar, et qui fait partie du *Bambusa* de Schreber. Enfin on doit à Kunth d'avoir débrouillé la confusion qui régnait parmi les plantes rapportées au *Bambusa* et au *Nastus* par les divers auteurs. Voici, selon ce botaniste, les caractères du genre *Nastus*: épillets oblongs, comprimés, uniflores; glumes nombreuses, distiques et imbriquées: la supérieure contenant une fleur hermaphrodite, les autres vides; une petite fleur stérile, pédicellée, placée à la base et dans le sillon dorsal de la glume supérieure; paillettes nulles; écailles hypogynes au nombre de trois; six étamines; style profondément biparti, à stigmates plumeux. Une seule espèce constitue ce genre; c'est le *Calumet des hauts* de l'île de Mascareigne.

NASUA. MAM. Synonyme de Coati. *V.* ce mot.

NATANTIA. MAM. (Illiger.) *V.* NAGEURS et MAMMLOGIE.

NATATORES. ois. (Illiger.) *V.* NAGEURS.

NATICA. MOLL. *V.* NATICE.

NATICE. *Natica*. MOLL. Genre de Gastéropodes Pectinibranches de la famille des Trochoïdes, institué par Lister, et que depuis l'on a définitivement caractérisé de la manière suivante: animal ovale, en spire; pied profondément et transversalement bilobé en avant, et portant en arrière, sur un lobe appendiculaire, un opercule corné ou calcaire; tête pourvue de longs tentacules sétacés, aplatis et auriculés à la base; yeux pédonculés; bouche armée d'une dent labiale, sans langue spirale; coquille subglobuleuse, ombiliquée; ouverture entière, demi-ronde; bord gauche oblique, non denté, calleux: la callosité modifiant l'ombilic et quelquefois le découvrant; bord droit tranchant, toujours lisse à l'intérieur; un opercule subspiré. Les Natices sont nombreuses, assez variées dans leurs couleurs; mais peu variables dans la forme qui est généralement globuleuse, plus ou moins déprimée; le plan de l'ou-

verture n'est jamais dans le plan de l'axe de la coquille, ce qui, au premier coup d'œil, fait distinguer les Natices des Ampullaires et des autres genres voisins. Toutes sont marines; elles vivent dans les mers tempérées et les mers chaudes. L'Océan et la Méditerranée en offrent plusieurs que l'on retrouve fossiles dans le midi de la France et en Italie.

NATICE FLAMMULÉE. *Natica canrena*, Lamk.; *Nerita canrena*, L., Gmel. Espèce grande, assez variable, subglobuleuse, lisse, marquée de zones transverses, alternativement blanches et fauves; ces bandes sont traversées par des lignes rousses, onduleuses et longitudinales. On trouve cette espèce aussi bien dans la Méditerranée que dans l'Océan Indien, et fossile en Italie.

NATICE GLAUCINE. *Natica glaucina*, Lamk. Tête faiblement colorée en jaunâtre orangé, portant un petit appendice lenticulaire à gauche, près de sa jonction avec le lobe recouvrant; elle est susceptible d'un très-grand développement, aplatie, toujours convexe, et plus ou moins saillante quand l'animal lui donne de l'extension; corps blanc et transparent. La coquille, qui a dix lignes environ de diamètre, est marquée de zones longitudinales, alternativement violettes et purpurines.

NATICE GLAUCHE. *Natica glauca*, Humb.; *Natica patula*, Sow., *Zool. Journ.*, pl. 5, fig. 4. Espèce nouvelle très-remarquable, trouvée par Humboldt sur les côtes du Pérou. Elle est aplatie, orbiculaire, largement ombiliquée en entonnoir; une callosité simple, grande, d'un brun foncé, se contourne en spirale, en descendant dans l'ombilic; l'ouverture est grande, très-oblique; elle est au dehors d'une couleur fauve, cendrée ou brunâtre; en dedans, elle est d'un brun foncé.

NATICE MAMELLE. *Natica Mamilla*, Lamk.; *Nerita Mamilla*, L. Elle est assez grosse, pesante, blanche, brillante, ovale, à spire allongée, pointue; la lèvre est droite, mince et tranchante; un calus fort gros couvre entièrement l'ombilic; quelquefois cependant, mais cela est très-rare, il reste à moitié découvert.

NATROCHALCITE. MIN. Synonyme de Datolithe, ou Chaux boratée siliceuse.

NATROLITHE. MIN. Nom donné à la variété de Mésotype en masses globuliformes et fibreuses, d'un jaune brunâtre, que l'on trouve à Hohentwiel en Souabe, engagée dans un Phonolithe porphyrique. *V.* MÉTOTYPE.

NATRON. MIN. Synonyme vulgaire de Soude carbonatée. *V.* SOUDE.

NATTE. MOLL. On donne vulgairement ce nom à plusieurs coquilles, et on appelle

NATTE D'ITALIE, les *Conus tessellatus* et *litteratus*.

NATTE DE JONC, une Telline.

NATTE SANS TACHE, une autre espèce du même genre, le *Tellina Gari*, L., etc.

NATTERER. ois. Espèce du genre Engoulevent. *V.* ce mot.

NATTIER. BOT. Ou bois de Natte. *V.* IMBRICAIRE.

NAUCHEA. BOT. Nom proposé par Théod. Descourtilz (Ann. de la Société Linnéenne de Paris, 1825), en remplacement de celui de *Clitoria*, universellement admis.

NAUCLÉE. *Nauclea*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : fleurs rassemblées en un capitule globuleux, dense, et placées sur un réceptacle sphérique, velu ; calice anguleux, à cinq découpures peu profondes ; corolle tubuleuse, grêle, à cinq segments ; cinq étamines courtes, à peine saillantes ; style long, surmonté d'un stigmate capité ; capsule à deux coques polyspermes fixées par leur sommet, comme dans les Ombellifères, à un axe central, filiforme, se séparant par la base et s'ouvrant par une suture intérieure ; graines nombreuses, petites, bordées, insérées par un funicule sétacé aux bords de la suture. Ce genre est très-voisin du *Cephalanthus* dont il se distingue seulement par le nombre des parties de la fleur qui est quaternaire dans ce dernier genre, et par l'organisation du fruit. On lui a réuni l'*Ouroparia* d'Aublet ou *Uncaria* de Schreber et *Agylophora* de Necker. La plante décrite et figurée par Rumph (*Herb. Amb.*, liv. 5, t. 54) sous le nom de *Funis uncatatus*, en fait aussi partie ; c'est le *Nauclea Gambir* de Hunter, dont on va donner plus bas une courte description. Le genre *Adina* de Salisbury (*Parad. Lond.*, t. 115) ne diffère du *Nauclea* que par les loges de sa capsule qui ne contiennent qu'un petit nombre de graines. On compte environ douze espèces de *Nauclea* ; mais plusieurs pourraient bien appartenir au genre *Cephalanthus*, sous lequel nom générique elles ont été décrites par quelques auteurs, et, il faut l'avouer, la comparaison des caractères de ces deux genres ne permet presque pas de les distinguer, ou plutôt, ces genres sont fondés sur des caractères qui ne sont pas constants dans chacun d'eux.

NAUCLÉE ORIENTALE. *Nauclea orientalis*, Willd. ; *Nauclea citrifolia*, Poir. ; *Katou-Tsjaka*, Rhéde, *Hort. Malab.*, 3, t. 55. Grand arbre qui croît dans les forêts de l'Inde orientale et de la Cochinchine. Son tronc est droit ; ses branches se divisent en rameaux opposés, étalés, presque nus, couverts d'une écorce grisâtre. Les feuilles sont très-rapprochées au sommet des rameaux, grandes, coriaces, luisantes, ovales, presque elliptiques, très-entières, marquées sur leur surface inférieure de nervures alternes et saillantes. Les fleurs forment par leur réunion un capitule bien arrondi. Elles sont jaunes et inodores ; selon Rhéde, il leur succède des fruits d'abord verts, puis rouges, et qui deviennent noirs à la maturité. Cette espèce n'est pas le *Nauclea orientalis* de l'Encyclopédie, ou du moins celle-ci en est une variété distincte. Roxburgh l'a décrite et figurée (*Plants of Coromand.*, 1, p. 41, t. 54) comme espèce, sous le nom de *Nauclea purpurea*. C'est aussi le *Cephalanthus Chinensis* de Lamarck et le *Bancales angustifolia* de Rumph (*Herb. Amb.*, 5, t. 55).

NAUCLÉE GAMBIR. *Nauclea Gambir*, Hunter, *Trans. Linn. Soc.*, vol. 9, pag. 218, tab. 22, *optim.* ; *Funis uncatatus*, Rumph, *Herb. Amb.*, vol. 5, t. 54. Plante sarmenteuse, qui s'élève à une grande hauteur, et qui est couverte d'une écorce d'un rouge brun. Ses rameaux lisses et arrondis se divisent en ramuscules opposés et très-étalés. Les feuilles sont opposées, ovales, pointues, glabres, très-réfléchies, marquées en dessous

de veines parallèles et perpendiculaires à la veine médiane ; accompagnées de deux stipules interpétiolaires, ovales et caduques. Les fleurs, très-nombreuses, sessiles et agrégées en tête sur un petit réceptacle, sont portées sur un pédoncule axillaire, solitaire, plus court que les feuilles. Sur le milieu de ce pédoncule est un involucre composé de quatre bractées ovales, aiguës, soudées par la base. Cette plante croît dans les parties les plus chaudes de l'Inde orientale.

Rumph (*loc. cit.*) a figuré trois rameaux de son *Funis uncatatus*, en signalant dans le texte leurs différences qui ont paru suffisantes à Poir. pour en constituer dans le supplément de l'Encyclopédie trois espèces distinctes, l'une sous le nom de *Nauclea Gambir*, qui est celle de Hunter, les deux autres sous les nouveaux noms de *Nauclea longiflora* et *lanosa*. C'est avec les feuilles et les jeunes tiges de cet arbrisseau que se prépare la substance extractive nommée *Gatta* ou mieux *Gilla-Gambir*, qui est connue en France sous le nom de Gomme-Kino.

NAUCLÉE DE LA GUIANE, *Nauclea Guianensis*, Poir. et Encyclop. Méth. ; *Ouroparia Guianensis*, Aublet, *Plantes de la Guiane*, p. 178, t. 68 ; *Uncaria aculeata*, Willd. Arbrisseau qui, de ses racines, émet plusieurs tiges, lesquelles, à la hauteur d'un mètre, portent des branches opposées, qui s'accrochent aux branches des arbres voisins, et parviennent à la cime des plus élevés qu'elles couvrent de la multitude de leurs rameaux. Ces rameaux sont quadrangulaires, couverts d'une écorce rougeâtre, et naissent toujours opposés dans les aisselles des feuilles. Celles-ci sont glabres, opposées, ovales, terminées en pointe, accompagnées à leur base de stipules larges et triangulaires. Un peu au-dessus des aisselles des feuilles sortent deux épines d'abord droites, puis recourbées en crochets larges et aplatis. C'est la présence de ces crochets qui n'existent pas sur toutes les branches et dont quelquefois il n'y a qu'un seul aux aisselles des feuilles, qui a déterminé Schreber à donner au genre d'Aublet le nouveau nom d'*Uncaria*, d'autant plus inutile qu'il suffisait de jeter un coup d'œil sur la figure donnée par Aublet pour se convaincre que la plante appartenait aux *Nauclea*. Les détails botaniques qu'exprime cette figure peuvent, il est vrai, induire en erreur sur l'infériorité de l'ovaire ; mais Aublet, dans le texte, dit positivement que l'ovaire fait corps avec le calice. C'est donc injustement que des compilateurs ont attaqué la description donnée par ce botaniste, en disant qu'elle semblait être le produit d'un songe.

NAUCLER. *Nauclerus*. ois. Vigors a établi ce sous-genre parmi les Accipètres, pour le Milan de la Caroline, *Falco furgatus*, Gm., et le Milan Riocour, Gm. V. FAUCON.

NAUCORE. *Naucoris*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Hydrocorises, tribu des Népidés, établi par Geoffroy et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : pieds antérieurs terminés en crochet ; labre grand, triangulaire, recouvrant la base du bec. Le corps des Naucoris est ovale, déprimé ; leur tête est assez large, arrondie à sa partie antérieure, munie en dessous d'une trompe

courte, de forme conique, triarticulée, formée de cinq pièces dont une à la base supérieure, large, courte, arrondie, contient trois soies d'inégale longueur, reçues dans la gaine qui se trouve au-dessous. Les antennes des Naucoris sont plus courtes que la tête, cachées sous les yeux et composées de quatre articles dont le premier est très-court, le second un peu plus gros et une fois plus long, le troisième aussi long que le second, mais plus mince, et le dernier le plus mince de tous. Les yeux sont allongés, presque triangulaires, déprimés, et placés à la partie latérale de la tête, s'appuyant sur le corselet qui est court, tranchant sur les côtés, échancré en avant pour recevoir la tête et coupé droit en arrière. L'écusson est assez grand et triangulaire; les élytres sont flexibles, assez minces, un peu croisées, aussi grandes que l'abdomen; elles cachent deux ailes membraneuses, croisées comme les élytres. L'abdomen est denté en scie dans son pourtour, chaque anneau se terminant en pointe sur les côtés; les pattes de devant sont très-courtes, et formées seulement de deux pièces dont l'une est fort grosse, et dont l'autre ressemble à un ongle fort, long et un peu crochu; ces pattes ressemblent au premier coup d'œil, aux serres des Araignées; ces Hémiptères s'en servent comme de pinces pour saisir et retenir les insectes dont ils se nourrissent en les suçant. Les autres pattes sont comme dans les Nèpes, mais elles sont propres à la natation et garnies de longs cils comme celles des Dytiques; leurs tarsi sont composés de deux articles. Les Naucoris se distinguent des Bèlostomes, des Nèpes et des Ranatres, par leur labre qui est très-petit, étroit, allongé et reçu dans la gaine du sucoir; les Nèpes, avec lesquels Linné avait confondu le genre Naucoris, en diffèrent encore par leurs tarsi qui n'ont qu'un article. Le genre Galgule en est distingué par les tarsi antérieurs terminés par deux crochets, tandis qu'il n'y a qu'une pointe aux pattes antérieures des Naucoris. Ces insectes sont très-agiles et nagent avec beaucoup de facilité et de vitesse en se servant de leurs pattes postérieures comme d'avirons; ils sortent quelquefois de l'eau pour aller dans d'autres mares, et alors ils font usage de leurs ailes et volent vers les lieux qui leur paraissent le plus convenables. Ce sont des insectes très-voraces, qui détruisent beaucoup d'autres espèces; leurs larves et leurs nymphes vivent dans les mêmes lieux et n'en diffèrent que parce qu'elles sont encore privées d'ailes. Les nymphes ont des fourreaux d'où les ailes ne sortent qu'après la dernière mue.

NAUCORIS CIMICOÏDE. *Naucoris cimicoïdes*, Geoff., Fabr.; *Nepa cimicoïdes*, Lin.; *Nepa*, etc., Degeer, Schœff., Icon. Ins., tab. 55, fig. 3, 4; Schellemb., Cim. Helv., tab. 12; Sulz, Stoll. Long de six lignes, d'un gris cendré; bords de l'abdomen dentelés; tête et corselet mélangés de jaune et d'obscur. Commun en Europe, dans les eaux douces.

NAUCORIA. BOT. *V. AGARIC.*

NAUCORIS. INS. *V. NAUCORIS.*

NAUCRATE. *Naucrates*. POIS. Espèce du genre Rémore. *V. ce mot.*

NAULI. МАМ. L'un des noms vulgaires du Renard Isatis.

NAUMBURGIA. BOT. Genre proposé par Mœnch pour le *Lysimachia thyrsiflora*. *V. LYSIMACHIE.*

NAUPACTE. *Naupactus*. INS. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Rhynchophores, institué par Megerle, aux dépens du grand genre Charanson des anciens entomologistes. Caractères: antennes grêles, ordinairement très-longues, coudées, composées de douze articles, le second du double plus long que le premier, les autres courts et tous obconiques; massue allongée, étroite ou ovale-oblongue; trompe courte, plane en dessus, canaliculée au milieu; fossette du dessous des yeux, courbée; yeux arrondis et saillants; corselet ordinairement court et presque conique, quelquefois arrondi; élytres ovales ou oblongues, avec les épaules tantôt anguleuses, tantôt arrondies; pieds antérieurs allongés et robustes; cuisses grandes et renflées; jambes antérieures crénelées intérieurement et un peu courbées au bout. Ce genre est fort nombreux; il offre au delà de soixante espèces, toutes de l'Amérique méridionale. Le type est le *Curculio longimanus*, Fabr.; Oliv., Ent., v, 85, pl. 10, fig. 114.

NAUPLIE. *Nauplius*. CRUST. Genre établi par Muller et Degeer et que Jurine a reconnu être formé de jeunes individus de Cyclopes. *V. ce mot.*

NAUPLIUS. BOT. Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, novembre 1818) a formé, sous ce nom, un genre de la famille des Synanthérées et de la tribu des Inulées. Voici les principaux caractères qu'il lui a imposés: involucre irrégulier, plus long que les fleurs, formé de folioles inégales, disposées sur un, deux ou trois rangs: les extérieures très-longues, foliacées, bractéiformes, étalées; les intérieures plus courtes, oblongues, obtuses, coriaces et appliquées par leur base, foliacées, étalées par leur partie supérieure. Réceptacle plan ou légèrement conique, garni de paillettes plus courtes que les fleurs, embrassantes et oblongues. Calathide dont le centre est composé de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodites, et la circonférence de demi-fleurons femelles, à corolles tridentées au sommet. Oaires obovoïdes, hispides, portant une aigrette formée de paillettes inégales, et irrégulièrement dentées. Ce genre a été constitué aux dépens du *Buphtalmum* de Linné dont il n'est probablement qu'une simple section naturelle. Mœnch l'avait indiqué sous le nom d'*Asteriscus*, que Tournefort et Vaillant appliquaient autrefois aux *Buphtalmum* à involucre étoilé et à fruits aplatis. Les espèces qui le constituent étaient nommées par Linné, *Buphtalmum aquaticum*, *maritimum* et *sericeum*. Les deux premières croissent dans la région méditerranéenne, et particulièrement dans les anciennes provinces du Languedoc et de la Provence. La troisième espèce est native de l'île de Ténériffe.

NAUTELLIPSITES. MOLL. Parkinson a proposé d'établir ce genre pour y renfermer quelques espèces prises dans le genre Ellipsolite de Sowerby.

NAUTILACÉES. *Nautilacea*. MOLL. Le genre *Nautilus* de Linné, auquel étaient rapportés tous les Polythames connus alors, représente l'ordre des Mollusques que l'on désigne ordinairement par le nom de Céphalopodes polythames. Depuis Linné, des chan-

gements notables ont été apportés au genre *Nautile*, qui, comme la plupart des coupes linéennes, a été dépecé en un grand nombre de genres. Bruguière en sépara les Camérines, les Orthocérates, aussi bien que les Ammonites. Lamarck adopta ces genres de Bruguière, et y en ajouta plusieurs autres, de sorte que sa section des Multiloculaires, en 1801, contenait déjà onze genres, dont les nouveaux sont : *Orbulite*, *Planulite*, *Spirule*, *Turrilite*, *Baculite*, *Hippurite* et *Bélemnite*. Il a changé le nom de Camérine pour celui de *Nummulite*, et celui d'Orthocérate pour celui d'Orthocère. Quelques années plus tard Lamarck perfectionna beaucoup cette première ébauche; il augmenta considérablement le nombre des genres de Multiloculaires, et institua la famille des Nautilacées dans sa Philosophie Zoologique; il la composa des six genres *Baculite*, *Turrilite*, *Ammonocératite*, *Ammonite*, *Orbulite*, *Nautile*. Cette famille, beaucoup plus naturelle que le premier arrangement, offre cependant encore le défaut notable de réunir des Coquilles à cloisons simples et à cloisons découpées, des genres non spirés et d'autres complètement involvés. Ces défauts sont corrigés dans son Cours, où l'on trouve la famille des Ammonées séparée de celle des Nautilacées. Celle-ci, réduite à cinq genres, offre encore le grave inconvénient de réunir des Coquilles perforées, d'autres siphonifères, d'autres enfin à cloisons, sans aucune ouverture, ce qui est loin, comme on le voit, de faire une famille naturelle. Dans son dernier ouvrage, il apporta peu de changements dans sa famille des Nautilacées; il y ajouta seulement le genre *Polystomelle*. Blainville a adopté la famille de Lamarck en y ajoutant le genre *Orbulite*, qui se distingue à peine des Ammonites, et en la réduisant en tout à quatre genres, *Orbulite*, *Nautile*, *Polystomelle* et *Lenticuline*; chacun de ces genres est sous-divisé. De Haan a rassemblé sous le nom de *Nautelea* toutes les vraies Coquilles à cloisons simples, les Microscopiques exceptées. Cette famille des Nautes renferme huit genres partagés en quatre groupes, dont le premier contient les Nautes proprement dits. Outre le genre *Nautile*, on en trouve encore deux autres qui sont nouveaux, et qu'on peut regarder comme peu utiles : le premier, *Discites*, pour les Nautes fossiles des schistes qui ont très-peu d'épaisseur; le second, *Omphalia*, pour les Nautes ombiliqués. Le second groupe renferme le genre *Scaphites* seul; mais, comme on le sait, il doit appartenir à la famille des Ammonées. Le troisième groupe contient deux genres, les *Spirules* et les *Lituites*; enfin le quatrième, les *Hippurites*, les *Orthocératites* et les *Conilites*. Dans cette dernière division il n'y a que le genre *Hippurite* qui soit hors des rapports. V. ce mot.

NAUTILE. *Nautilus.* MOLL. Genre de Céphalopodes très-anciennement connu, et qui a donné son nom à la famille. « L'animal qui habite le *Nautile*, dit Rumph, peut être considéré comme une espèce de Poulpe, mais d'un aspect particulier, conformé d'après le creux de sa coquille qu'il ne remplit pas entièrement lorsqu'il s'y tient renfermé. La partie postérieure de son corps se moule contre le bas de la poupe, tandis que ses parties supérieures sont plus aplaties, quoiqu'encore ar-

rondies, plissées et un peu cartilagineuses, teintées de brun, ou lavées en roux, tachetées de marques noirâtres, qui se fondent et coulent les unes dans les autres, comme dans les Poulpes; la partie postérieure du corps, celle qui presse le dessous de la poupe, et qui, dans sa marche, devient par conséquent la partie supérieure, est aussi un peu cartilagineuse, mais pas autant que celles antérieures qui sont couvertes d'une quantité de cupules ou ventouses. Au milieu de ces parties, et au milieu de la tête, on voit un amas très-considérable de petits pieds qui terminent des lambeaux charnus superposés les uns aux autres, et qui, de chaque côté, recouvrent la bouche. Chacun de ces lambeaux est façonné comme la main d'un enfant; les plus grands d'entre eux, ceux qui sont extérieurs, sont terminés par vingt de ces doigts ou petits pieds, tous de la longueur d'un demi-travers de doigt, de l'épaisseur d'une paille, arrondis, lisses et dépourvus de ces ventouses qu'on voit aux pieds des Poulpes, mais un peu aplatis en rame vers le bout; ces grands lambeaux charnus sont surmontés par d'autres plus courts; le nombre des doigts de ceux-ci diminue; ils n'en ont plus que seize; ils sont suivis successivement par d'autres plus courts, qui vont en recouvrant jusque sur la bouche. Cet animal peut retirer ou allonger tous ces doigts à volonté, car ils lui servent non-seulement de jambes pour ramper, mais aussi de bras ou de mains pour saisir sa proie et la porter à la bouche; cette bouche est armée d'un bec très-crochu, fait en forme de ceux des Perroquets et des Sèches; le demi-bec supérieur est grand, crochu, dentelé sur les bords, l'inférieur est petit, caché et comme emboîté dans le premier; tous deux aigus et courbés de façon à percer facilement les chairs. Ce bec est dur et sa couleur tire sur le bleu noirâtre, entouré de lèvres circulaires, blanches, charnues et coriaces, et quelquefois prolongées au point de couvrir en totalité le bec, qui d'ailleurs est presque toujours caché sous un enduit gélatineux, ainsi que par la multitude de pieds qui l'entourent, de façon qu'on ne peut l'apercevoir qu'en employant la violence; les yeux sont placés un peu bas, disposés sur les côtés, et très-grands, mais on n'y retrouve pas le globe de l'œil, quoiqu'on puisse en reconnaître l'orbite, percé d'un trou à l'extérieur, et rempli d'un fluide sanguinolent, de couleur brun foncé. De la partie postérieure du corps, c'est-à-dire de celle qui repose sur la dernière cloison, part un nerf très-allongé, qui passe au travers des trous de toutes les cloisons et traverse toutes les concavités en se prolongeant jusqu'à l'extrémité de la spire, point central qui est le seul par lequel ce Mollusque adhère à sa coquille; quant au reste, les chambres sont entièrement vides. Ce nerf se casse avec la plus grande facilité, quand on veut arracher l'animal de son habitation. Sous la bouche, ce Mollusque a encore un tuyau ou conduit charnu et presque rond. Sa couleur est blanchâtre, comme dans les Sèches et les Poulpes, ce canal offre une excroissance en forme de langue; chez ces animaux, il est indubitablement le même que celui qui sert à la Sèche pour expulser sa liqueur noire. Le ventre n'a point d'ouverture horizontale. « Une telle description laisse sans doute

à désirer sur bien des points de l'organisation, mais elle éclaire assez pour mettre convenablement les Nautilés en rapport avec les genres voisins, ou pour au moins les séparer en un groupe bien naturel, essentiellement distinct de tous les autres Céphalopodes.

Les auteurs modernes ont, sur la foi des anciens, mentionné plusieurs Nautilés vivants, mais aucun d'eux n'a été à même de les voir; ce n'est que depuis quelques années que l'on a découvert un Nautilé avec son animal. La première nouvelle en fut donnée par la *London medical Gazette*, et répétée par la *London and Paris Observer*, du 9 octobre 1851. Voici en quels termes cette nouvelle fut annoncée : « L'habitant du Nautilé, objet de désirs si prolongés dans les sciences naturelles, a été découvert par C. Bennett, le 24 août 1829, dans une baie de l'île d'Erromanga, l'une des nouvelles Hébrides. L'esquisse faite de cet animal par C. Bennett, à l'instant où il fut tiré de sa coquille, confirme pleinement l'exactitude générale de la figure tracée par Rumph. » Richard Owen fut chargé de l'examen détaillé de cet animal, et l'excellente description anatomique qu'il en a publiée, est venue lever tous les doutes qui pouvaient rester encore sur les rapports naturels du Nautilé, et rendre à la description de Rumph un intérêt plus grand, peut-être, parce que celle-ci contient des détails sur les habitudes de ce mollusque dans lesquels R. Owen n'a pu entrer, puisqu'il n'a point observé le Nautilé à l'état de vie, détails auxquels on peut se fier, puisque l'exactitude des autres parties de la description de Rumph se trouve confirmée par le mémoire du savant anglais.

Le Nautilé présente des combinaisons nouvelles, sans doute, mais le plan général de l'organisation est le même que dans les Acétabulifères. Les différences qu'on y observe tiennent au plus ou moins de développement de certains systèmes ou à la conformation différente de quelques organes dont la destination n'est pas rigoureusement la même. Ces combinaisons nouvelles ont surtout pour but d'adapter quelques parties de l'organisation du Nautilé à son habitation dans une coquille polythalamé, qu'il porte et qu'il traîne à peu près comme le fait le Limaçon de la sienne, et, par conséquent, aussi à ses habitudes et à des conditions d'existence différentes de celle des Céphalopodes acétabulifères.

La principale des modifications qu'on observe chez le Nautilé, c'est incontestablement les quatre branchies distinctes dont son animal est pourvu. On sait que Delechiaje croit avoir reconnu chez la plupart des Céphalopodes acétabulifères deux branchies rudimentaires, tenant aux deux peignes branchiaux connus. Le caractère remarquable des quatre branchies a engagé Owen à en faire la base d'une division méthodique des Céphalopodes. Il propose de diviser cette classe en deux ordres : 1° *Dibranchiata*, correspondant aux Acétabulifères; 2° *Tetrabranchiata*, qui seraient les Syphonifères.

Voici, en résumé, les caractères génériques des Nautilés : animal ayant le corps arrondi et terminé en arrière par un filet tendineux ou musculaire, qui s'attache dans le siphon dont les cloisons de la coquille sont percées; le manteau ouvert obliquement et se prolon-

geant en une sorte de capuchon au-dessus de la tête, pourvu d'un grand nombre d'appendices tentaculaires ou bras sessiles comme digités, et entourant l'ouverture de la bouche; mâchoires cornées en forme de bec de Perroquet; coquille discoïde, en spirale régulière, multiloculaire, à parois simples, embrassante ou non; tours contigus; siphon central ou ventral, jamais dorsal, quelquefois continu; cloisons transverses, simples, non persillées.

En attendant des documents plus détaillés sur la découverte de C. Bennett, et qui permettront des coupes génériques basées sur la structure des organes de l'animal, voici la division du genre Nautilé, d'après les formes de la coquille, et ses espèces groupées d'après les caractères du siphon et la forme des cloisons, ainsi que l'a fait Deshayes.

† Coquille ombilicquée ou non; siphon central; cloisons simples sans dépression.

α. Coquille sans ombilic.

NAUTILÉ FLAMBÉ. *Nautilus Pompilius*, L.; *Encycl.*, pl. 471, fig. 5. A, B. Grande et belle Coquille régulièrement enroulée et d'une forme naviculaire, élégante, ornée surtout postérieurement de flammes rousses sur un fond blanc; l'axe est toujours recouvert d'un dépôt calcaire; à l'intérieur elle est nacrée; les loges, en nombre variable, vont quelquefois à quarante dans les grands individus; les autres sont lisses, sans stries ni rides rayonnantes. Cette Coquille se trouve vivante aux Grandes-Indes et aux Moluques. A cette première sous-division de cette première section, on peut joindre les espèces suivantes : *Nautilus imperialis*, Sow., *Min. Conch.*, pl. 1, fig. 1; *Nautilus centralis*, Sow., *ibid.*, fig. 2 et 3; *Nautilus undulatus*, Sow., pl. 40; *Nautilus lineatus*, Sow., pl. 41; *Nautilus elegans*, Sow., pl. 116; *Nautilus simplex*, Sow., pl. 122; *Nautilus truncatus*, Sow., pl. 123; *Nautilus regalis*, Sow., pl. 355.

β. Coquille ombilicquée.

NAUTILÉ OMBILICÉ. *Nautilus umbilicatus*, Lamk., *Anim. sans vert.* Espèce fort rare et fort remarquable dont Montfort avait fait son genre Ammonie, considérant cette coquille comme le type vivant des Ammonites. On la trouve avec la précédente, et on la prendrait volontiers pour une de ses variétés, mais elle est constante dans sa forme. Elle a des couleurs analogues, mais un peu différemment disposées; elle est constamment ridée, en rayonnant sur les côtés de l'ombilic.

Sowerby a décrit dans le *Mineral Conchology* plusieurs espèces fort remarquables, pétrifiées, qui doivent se rapporter à cette section; tels sont : *Nautilus discus*, Sow., pl. 15; *Nautilus obesus*, Sow., pl. 124; *Nautilus intermedius*, Sowerby, pl. 125; *Nautilus striatus*, Sow., pl. 182; *Nautilus pentagonus*, Sow., pl. 249, fig. 1; *Nautilus complanatus*, Sow., pl. 261; *Nautilus radiatus*, Sow., pl. 366; *Nautilus expansus*, Sow., pl. 458, fig. 1; *Nautilus biangulatus*, Sowerby, pl. 458, fig. 2; *Nautilus globatus*, Sow., pl. 481; *Nautilus? multicarinatus*, Sow., pl. 482, fig. 1-2; *Nautilus cariniferus*, Sow., pl. 482, fig. 3-4. Parmi ces Nautilés fossiles, les deux derniers sont, sans

contredit, les plus singuliers; ils ont une forme sub-cylindrique; ils sont armés de carènes ou d'angles élevés; ils sont pourvus d'un ombilic fort large, régulièrement évasé en entonnoir. On pourra faire de ces espèces un petit groupe parmi les Nautilés.

†† Coquille ombiliquée; siphon central; une dépression contre le retour de la spire dans toutes les cloisons.

NAUTILE QUADRILLÉ. *Nautilus reticulatus*, N.; *Bisiphites reticulatus*, Montf., Conch. Syst., t. 1, p. 54; Nautile à deux siphons, Montf., Buff. de Sonnini, t. IV des Mollusques, p. 208, pl. 46, fig. 2. Cette Coquille se trouve en Lorraine et en Bourgogne à l'état de pétrification; son ombilic n'est pas très-large; son test, assez épais, est régulièrement treillisé. Cependant, à mesure qu'il grandit, les stries transverses disparaissent, de manière que vers l'ouverture des grands individus il n'y en a presque plus; le siphon est médian et assez grand, et la dépression que Montfort avait prise pour un second siphon, est d'autant plus profonde dans cette espèce, qu'on l'examine dans de plus jeunes individus, diminuant insensiblement jusqu'à disparaître presque totalement dans ceux qui sont parvenus à tout leur développement.

††† Coquille non ombiliquée; siphon très-grand, continu; une dépression latérale de chaque côté, sur toutes les cloisons.

NAUTILE DE DESHAYES. *Nautilus Deshayesii*, Defr. Son siphon est très-grand, continu d'un bout à l'autre, évasé dans la dernière loge, et s'appliquant contre le retour de la spire; les cloisons sont simples, mais latéralement elles sont pourvues d'une dépression profonde de chaque côté, ce qui rapproche certainement beaucoup ce Nautile des Ammonites. Cette espèce a été découverte par Deshayes à Maulette et aux environs de Paris. A cette section des Nautilés, on peut rapporter le *Nautilus zigzag*, Sow., *Mineral Conchol.*, pl. 1. Le *Nautilus sinuatus*, Sow., *loc. cit.*, pl. 194, sera douteux jusqu'au moment où on connaîtra la forme et la situation du siphon.

Le nom de Nautile s'est étendu vulgairement et s'applique, avec des épithètes caractéristiques, à diverses coquilles. Ainsi le NAUTILE CORNET DE POSTILLON n'est rien autre chose que la Spirule; le NAUTILE COMPRIMÉ est le genre Bellérophé de Montfort. *V.* ce mot; NAUTILE PAPYRACÉ se dit de tous les Argonautes, *V.* ce mot. On nomme NAUTILE A SPIRE ou NAUTILE OMBILIQUÉ, tantôt une variété jeune du Nautile flambé, tantôt le Nautile ombiliqué lui-même; enfin la Carinaire de Lamarck, *Patella cristata* de Linné, a reçu du vulgaire le nom de NAUTILE VITRÉ.

NAUTILITES. *Nautilites*, MOLL. *V.* NAUTILÉS FOSSILES.

NAUTILOGRAPSE. *Nautilograpsus*, CRUST. Genre de la famille des Homobranches brachyures, institué par Milne Edwards, et très-voisin des Grapses, dont il ne se distingue que par la carapace qui est plus longue que large et bombée en dessus, par le front qui au lieu d'être recourbé en bas, est avancé, lamelleux et simplement incliné, et par les pattes qui sont courtes. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, qui se voit

dans presque tous les parages, et se rencontre en haute mer, souvent flottant sur le *Fucus nutans* ou attaché sur de grands animaux; c'est le *Nautilograpsus minutus*; *Cancer minutus* de Linné et de Fabricius.

NAUTILOPHORES. *Nautilophora*, MOLL. Cette famille, que Gray a proposée dans sa Classification naturelle des Mollusques, représente assez bien l'ancienne famille des Nautilacées de Lamarck avant l'époque où le célèbre professeur y apporta des changements utiles et nécessaires. On y trouve en effet les genres *Orthocera*, *Spirula*, *Cristellaria*, *Sphærula*, *Rotaclea*, *Nautilus* et *Ammonita*. *V.* ces mots ainsi que NAUTILACÉES.

NAUTILUS, MOLL. Synonyme de Nautile.

NAVARRETIA, BOT. Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chil.*, 2, p. 8) ont décrit, sous ce nom, une plante formant un genre nouveau de la Pentandrie Monogynie, L., et que l'on a rapportée aux Polémoniacées. Ce genre offre les caractères essentiels suivants: calice à cinq divisions; corolle infundibuliforme; cinq étamines; ovaire supère, surmonté d'un style et d'un stigmate bifide; capsule membraneuse à deux valves et à une loge polysperme. Le *Navarretia involucrata*, Ruiz et Pav., *loc. cit.*, est une petite plante herbacée, dont la racine est fibreuse et blanchâtre, la tige droite, pubescente, un peu rameuse, garnie de feuilles alternes, découpées en segments linéaires et subulés. Les fleurs, de couleur purpurine, sont réunies en capitule dans un involucre commun, et accompagnées de bractées très-découpées. Cette plante croît dans les lieux humides et ombragés du Chili.

NAVAU, BOT. Synonyme vulgaire de Navet. *V.* CHOU.

NAVENBURGIE. *Navenburgia*, BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie séparée, L., fut d'abord établi sous le nom de *Brotera* par Sprengel. Mais comme ce dernier nom avait été appliqué à un genre formé par Cavanilles (*V.* BROTERE), Willdenow lui substitua celui de *Navenburgia* qui doit définitivement rester au genre dont il est ici question. Voici ses caractères: involucre très-variable, formé tantôt d'une seule foliole enveloppante, tantôt de deux opposées, tantôt de trois ou quatre égales en largeur, ovales, oblongues, colorées et arrondies ou tronquées au sommet. Réceptacle nu, très-petit, punctiforme. Calathide très-variable, offrant tantôt deux fleurs, l'une régulière et hermaphrodite, l'autre ligulée et femelle, tantôt deux fleurs hermaphrodites réunies, tantôt deux fleurs femelles, tantôt une seule fleur hermaphrodite ou une seule fleur femelle. La fleur hermaphrodite est pourvue d'une corolle tubuleuse, hérissée de poils, et à limbe régulier, divisé en cinq lobes; étamines analogues à celles des Anthémidées, c'est-à-dire surmontées d'appendices ligulés et charnus, qui manquent à la base; d'un style également analogue à celui des Anthémidées, c'est-à-dire à deux branches cylindriques, roulées extérieurement en demi-cercle et terminées par des poils collecteurs; l'ovaire est obovale, oblong, strié, glabre et privé d'aigrette. Dans la fleur femelle, la corolle est anormale, à tube conique, et à limbe en languette très-courte et arquée; l'ovaire est à peu près semblable à celui de la fleur hermaphro-

dite, mais un peu plus grand. Les calathides sont très-nombreuses, sessiles et rassemblées en capitules irréguliers. Ce genre, dont les organes floraux offrent une structure si variable, a été placé dans la section des Hélianthées-Millériées par Cassini, malgré l'analogie de son style et de ses étamines avec ceux des Anthémidiées. Il offre aussi quelques affinités avec les Ambrosiées.

NAVENBURGIE A TROIS NERVURES. *Navenburgia trinervata*, Willd.; *Brotera contrayerva*, Spreng.; *Brotera Sprengelii*, Cass. C'est une plante herbacée, haute environ d'un demi-mètre, glabre, dont la tige est dressée, à ramifications étalées, divergentes, garnies de feuilles opposées, demi-embrassantes, obovales, trinervées, crénelées ou denticulées. Les capitules de fleurs sont jaunes. Elle croit dans l'Amérique méridionale, et on la cultive en Europe, dans les jardins de botanique.

NAVET. BOT. Espèce du genre Chou. V. ce mot.

NAVET. MOLL. Les marchands donnent le nom de Navet à plusieurs coquilles, entre autres à quelques Cônes : le *Conus Miles*, par exemple; à des Turbinelles : *Turbinella Rapa* et *Turbinella Napus*, Lamk. Le *Turbinella Rapa* a reçu aussi le nom de NAVET DE LA CHINE. Le *Murex canaliculatus* est désigné par le nom de NAVET A LONGUE QUEUE.

NAVETTE. *Radius.* MOLL. Genre formé par Montfort, dans sa Conchyliologie Systématique, aux dépens des Ovules. Il n'a pu être conservé.

NAVETTE DE TISSERAND est le nom que les marchands donnent aux espèces d'Ovules qui rentrent dans le genre de Montfort, et plus particulièrement à l'*Ovula valva*, Lamk.

NAVETTE OU NAVET SAUVAGE. BOT. Espèce de Chou qu'on cultive pour l'huile que donne sa graine.

NAVIA. BOT. V. NAVIE.

NAVIAT. OIS. Synonyme vulgaire des Foulques et des Mouettes. V. ces mots.

NAVICELLE. *Navicella.* MOLL. Genre de Gastéropodes pectinibranches, institué par Lamarck, adopté par Blainville qui a reconnu dans l'animal un corps ovale, plus ou moins allongé, comme l'indique la forme de la coquille, et bombé en dessus; une masse viscérale ne formant qu'une petite pointe au delà du bord postérieur ou pied, presque médiane ou à peine recourbée à gauche, et plane en dessous; la peau qui l'enveloppe sur le dos est fort mince sur toutes les parties recouvertes par la coquille, et ce n'est que sur les bords qu'elle offre un peu d'épaisseur; ces bords ne présentent cependant aucune trace de papilles tentaculaires; au-dessus du cou ou de la partie antérieure du corps, la peau forme une avance assez grande, d'où résulte une cavité un peu oblique de gauche à droite; la partie inférieure du corps est occupée par un disque musculaire, elliptique, fort grand, à bords minces et sub-papillaires, qui s'avance assez au-dessous de la tête, de manière à pouvoir, sans doute, la dépasser dans le vivant, mais du reste débordant assez peu la masse des viscères; il n'offre pas de sillon transversal antérieur, quoiqu'il paraisse complètement abdominal, c'est-à-dire dans toute la longueur de la masse viscérale, un peu comme dans les Limaces et les Doris, et surtout

comme dans les Patelles; il est réellement trachélien, c'est-à-dire que son pédicule d'insertion à la masse des viscères, et par suite à la coquille, est très-antérieur. Mais ce qui donne à ces Mollusques l'apparence des Gastéropodes, c'est que les deux faisceaux latéraux du muscle columellaire, qui attachent l'animal à sa coquille, s'élargissent d'arrière en avant, de manière à accompagner la masse viscérale assez loin en arrière, et à comprendre ainsi la partie postérieure du pied sous la masse viscérale, en laissant toutefois une cavité largement ouverte en arrière, entre ces deux parties. C'est dans cette cavité, et adhérant à la face dorsale de la partie postérieure du pied, qu'est l'opercule, c'est-à-dire à l'endroit où il est dans les Mollusques operculés et complètement libres du sac abdominal. La partie antérieure ou céphalique du corps ressemble beaucoup à ce qui a lieu dans les Nérites; elle est large et déprimée; la tête l'est surtout beaucoup et de forme semi-lunaire; les tentacules qu'elle porte sont coniques, contractiles et très-distants entre eux ou très-latéraux; les yeux, qui sont situés à leur côté externe, sont portés sur de courts pédoncules, également comme dans les Nérites; la bouche complètement inférieure a son orifice longitudinal ou dirigé d'avant en arrière; elle est grande; dans son intérieur, on trouve deux lèvres longitudinales, séparées par un sillon médian et garnies de denticules recourbées en arrière; ces deux lèvres se rapprochent postérieurement, se réunissent, et ne forment plus qu'un seul ruban lingual, hérissé, qui se prolonge dans la cavité abdominale; l'œsophage qui naît directement de la cavité buccale est court et étroit; peu après son entrée dans l'abdomen, il se renfle en un estomac membraneux, de médiocre étendue, situé à gauche et enveloppé dans les lobes hépatiques, comme à l'ordinaire; le canal intestinal qui en sort, après un petit nombre de circonvolutions, se dirige d'arrière en avant, puis obliquement de gauche à droite, et vient se terminer par un petit tube flottant à droite au plafond de la cavité branchiale; cette cavité, formée au-dessus de la partie antérieure du corps, par une avance arrondie du manteau, est grande, vaste, et s'ouvre largement en avant, sans trace de tube ou d'auricules propres à introduire le fluide ambiant dans son intérieur; elle ne renferme qu'une seule grande branchie, en forme de peigne ou de palme allongée, et dirigée obliquement d'arrière en avant et de gauche à droite; elle est si longue, que, dans l'état de vie, elle peut sans doute être sortie hors de la cavité qui la renferme; sa structure n'offre du reste rien de particulier. L'appareil circulatoire n'a rien de remarquable; le cœur est toujours à l'angle postérieur et gauche de la cavité branchiale, et il fournit deux troncs aortiques: le postérieur est presque aussi gros que l'antérieur. Ce genre est dioïque, comme les Nérites et genres voisins, c'est-à-dire que les sexes sont séparés sur des individus différents. Dans le sexe femelle, l'orifice de l'oviducte est situé dans la cavité branchiale, assez en arrière, tandis que la terminaison du canal déférent, dans les individus mâles, a lieu à la racine et au-dessous de l'organe excitateur; celui-ci, qui est plat, ridé et probablement

toujours sorti, est situé en avant du tentacule droit et presque dans la ligne médiane, caractère qui se retrouve également dans les Nérîtes. D'après cette description, faite par Blainville, de l'animal de la Navicelle, il est évident qu'il a de tels rapports avec les Nérîtes qu'il est réellement assez difficile, et peut-être inutile de l'en séparer. La coquille est ovale, oblongue, patelliforme, non symétrique; son sommet, peu prononcé, s'incline toujours de gauche à droite; sur le bord postérieur, les bords sont tranchants, simples, réguliers comme toute la coquille; l'ouverture est elliptique, plus grande que dans aucune Nérîte fluviatile; la columelle est transverse, septiforme, en tout semblable à celle des Nérîtes et surtout de la Nérîte auriculée de Lamarck; en dehors, ces Coquilles sont couvertes d'un épiderme brun sur lequel on retrouve souvent les restes des œufs que l'individu y a déposés. L'opercule est, à peu de chose près, dans le même rapport avec le pied de l'animal, que dans les Nérîtes, c'est-à-dire qu'il lui adhère et s'y accroît de la même manière; seulement cet opercule ne peut se montrer complètement au dehors par l'adhérence qui existe entre le pied et la partie postérieure des viscères, adhérence qui n'existe que dans quelques points, puisque le liquide ambiant peut passer entre l'un et l'autre; il est beaucoup plus petit que l'ouverture, et sa forme est subquadrangulaire. On peut donc, avec juste raison, le considérer comme rudimentaire, et le comparer en cela avec celui des Strombes et des Cônes qui ne peuvent jamais fermer qu'une très-faible portion de l'ouverture.

On ne compte encore que trois espèces dans ce genre; elles sont de l'archipel de l'Inde; on les trouve en grand nombre dans les ruisseaux et les rivières.

NAVICELLE ELLIPTIQUE. *Navicella elliptica*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 181, n° 1; *Patella porcellana*, L., Gmel., p. 5692, n° 4; en admettant seulement la synonymie de Rumph et de Chemnitz; *Nerita porcellana*, Chemnitz, Conch., tab. 124, fig. 1082; Encyclop., pl. 456, fig. 1, A, B, C, D. Elle se trouve communément aux îles de France, de Mascarnie et aux Moluques.

NAVICELLE RATEE. *Navicella lineata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 182, n° 2; Encyclop., pl. 456, fig. 2, A, B. Elle est beaucoup plus étroite et plus mince que la précédente; le sommet dépasse à peine le bord; elle est diaphane, d'un jaune orangé, marquée de lignes d'un rouge-brun, rayonnantes du sommet vers le bord; elle a un reflet nacré en dedans.

NAVICELLE PARQUETÉE. *Navicella tessellata*, Lamk., loc. cit., n° 5; Encyclop., fig. 3, A, B, et fig. 4, A, B. Un peu moins étroite que la précédente, mais également très-mince et diaphane, se distinguant par son sommet qui ne fait aucune saillie au-dessus du bord; elle est agréablement peinte de taches jaunes et fauves, oblongues, subquadrangulaires.

NAVICULAIRE. *Navicularis*. BOT. Se dit d'un organe qui ressemble à une nacelle.

NAVICULARIA. BOT. Heister et Adanson séparaient des Sauges, sous ce nom générique, le *Salvia glutinosa*, à cause de ses bractées très-entières et naviculaires. Un caractère aussi peu important ne suffisait

pas pour motiver l'établissement d'un tel genre. *V. SAUGE.*

Un autre genre *Navicularia*, introduit par Bertolone (*Opusc. Scient. di Bologn.*, III, 408) dans la famille des Graminées, a eu le même sort, et la seule espèce qu'il renfermât a été réunie au genre *Echinolena* de Desvaux.

NAVICULE. *Navicula*. ZOOL.? BOT.? Bory-St-Vincent a proposé l'établissement de ce genre dans la famille des Bacillariées, pour y comprendre des Psychodiés qu'il a caractérisés ainsi : êtres microscopiques très-simples, amincis aux deux extrémités en forme de navette de lissierand, comprimés au moins d'un côté, nageant par balancement dans leur état d'individualisation, quoique souvent vivant réunis en nombre infini et comme en société. Bory-St-Vincent cite les trois espèces suivantes de ce genre nouveau.

NAVICULE A DEUX POINTS. *Navicula bipunctata*, B., Encycl., Dic., n° 4; *Fibrio tripunctatus var.*, Müll., Inf., t. VII, fig. 2, d.; Encycl., Ill., pl. 5, f. 15, d. Plus petite que les suivantes, légèrement jaunâtre, transparente, marquée de deux points dont aucun n'occupe le centre; elle est l'une des plus communes dans les marais, parmi les Conferves, soit d'eau douce, soit marines; elle s'y développe surtout quand on garde l'eau.

NAVICULE DES HUITRES. *Navicula ostrearum*, B., Encycl., Dic., n° 5. Intermédiaire par le nombre et la disposition des points et des globules qui s'y remarquent entre la précédente et la suivante, cette espèce se distingue de l'une et l'autre par sa forme beaucoup plus mince, et surtout par ses extrémités fort aiguës. Sa couleur est communément le vert assez vif. Extrêmement répandue dans les parcs où l'on met verdier des Huitres; on a imaginé que ces Conchifères devaient leur viridité aux Navicules. La couleur verte n'est pas un caractère pour distinguer l'espèce dont il est question; car avant l'époque où se développe la matière verte qui colore l'eau avec tout ce qui s'y trouve plongé, Gaillon rapporte que les hommes commis à l'éducation des Huitres remarquent ce qu'ils nomment une *bruneur*, c'est-à-dire une teinte bistrée s'étendant sur les Coquilles, la vase, les cailloux et les plaines inondées. Cette bruneur est causée par l'abondance des Navicules naissant avant le développement de la viridité, et qui bientôt contribuent à l'augmentation de la teinte générale en se pénétrant elles-mêmes de matière verte.

NAVICULE A TROIS POINTS. *Navicula tripunctata*, B., Encycl., Dic., n° 6; *Fibrio tripunctatus*, Müll., Inf., t. VII, fig. 2, a, a, a; Encycl., Illustr., pl. 5, f. 15, a. Cette dernière est la plus commune de toutes; c'est elle qui forme, en pénétrant les couches de matière muqueuse qui se développent vers la fin de l'automne au fond des fossés, à la surface des pierres qui servent de dalle aux fontaines, sur la vase des marais une teinte de couleur capucine.

NAVIE. *Navia*. BOT. Genre de la famille des Broméliacées, établi par Martius qui le caractérise de la manière suivante : partie extérieure du périgone divisée en six découpures calicinales naviculari-oblongues, adhérentes à leur base, valvées en haut, les supérieures compliquées, en carène aiguë, l'inférieure

plus courte et en carène obtuse; les parties intérieures ou pétaloïdes sont conniventes en tube inférieurement, étalées vers l'extrémité; étamines au nombre de six, hypogynes, à filament filiforme, dressé, flexueux ou penché à l'extrémité; anthères linéari-tétragones, incombantes, échancrées à leur base; ovaire libre, à trois lobes ovales, à trois loges renfermant chacune cinq ou six ovules attachés à l'angle central; style subulé, tripartite; trois stigmates filiformes, un peu dressés, étalés et un peu flexueux à l'extrémité. Le fruit consiste en une capsule membraneuse, à trois loges, à trois valves et dont les cloisons sont bifides au sommet. Les graines parviennent en petit nombre à maturité; elles sont ovalaires, arrondies, nues et à côtes. Les *Navies* sont des plantes herbacées, à caudex simple ou un peu rameux, feuillé au sommet; leurs feuilles sont lancéolées, acuminées, serrées ou étalées en rosace; les fleurs sont réunies en épi dense, dans les aisselles des bractées. Ces plantes sont originaires du Brésil.

NAXIE. *Naxia*. CRUST. Homobranches brachyures, groupe des Trigonés. Genre établi par Leach, et très-voisin u genre *Inachus*; il ne diffère du genre *Pisa* que parce que la tige mobile des antennes externes est insérée sous le rostre, et en majeure partie cachée par ce prolongement; que les cornes du rostre sont longues et tronquées au bout, et que les orbites sont presque circulaires et sans hiatus à leur bord inférieur.

NAXIE SERPULIFÈRE. *Naxia serpulifera*, Edw. Front terminé par deux épines inclinées en bas, et rugueuses; régions de la carapace indiquées par des rainures; extrémités inermes.

NAYADES. CONCH. Famille de Mollusques acéphales, établie par Lamarck pour réunir les deux genres Mulette et Anodonte, créés par Bruguière dans l'Encyclopédie. Deshayes pense qu'on peut la caractériser de la manière suivante: animal généralement ovale, lamellipède, lamellibranche; manteau fendu dans toute son étendue; anus aboutissant dans un canal borgne, formé par la réunion des branchies au manteau; les feuilletés branchiaux externes les plus petits. Coquilles fluviatiles, dont la charnière est tantôt munie d'une dent cardinale, irrégulière, simple ou divisée, quelquefois striée transversalement, et d'une dent longitudinale, qui se prolonge sous le corselet; tantôt elle n'offre aucune dent quelconque. Test noir en dehors; impression musculaire, postérieure, composée; les crochets écorchés, souvent rongés. On placerait dans la famille des Nayades les genres ANODONTE, HYRIE, MULETTE et CASTALIE. *V.* ces mots.

NAZAMONITES. MIN. *V.* NASAMONITE.

NAZIA. BOT. Adanson a donné ce nom générique au *Cenchrus racemosus*, L. Mais ce genre a reçu plusieurs autres dénominations. Celle de *Tragus*, que lui a imposée Haller, est plus généralement adoptée. *V.* TRAGUS.

NÉBALIE. *Nebalia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Schizopodes, établi par Leach et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères: dix pieds divisés, jusque vers la moitié de leur longueur, en deux branches sétacées; antennes latérales (premiers pieds selon Leach) insérées beau-

coup au-dessous des mitoyennes, et n'ayant pas d'écaille apparente à leur base; queue terminée par deux appendices en forme de soies. Ce genre, que Latreille avait d'abord confondu avec ses *Mysis*, a été placé par Montagu parmi les *Monoculus*, et Viviani en a fait des *Cyclops*. Il se distingue des *Mysis* par les antennes latérales qui ont une écaille à leur base dans ces derniers; les genres *Mulcion* et *Cryptope* en sont séparés par leur queue qui est terminée par cinq feuilletés; il en est de même chez les *Mysis*. Le genre *Condylure* en diffère par l'extrémité de son test qui est divisé en plusieurs segments ou articles inégaux, caractère qui sépare ce genre de tous les autres de la tribu. Les antennes intermédiaires ou supérieures des Nébalies sont insérées au-dessus des yeux, elles sont formées de deux soies médiocrement longues et portées sur un pédoncule cylindrique. Les antennes extérieures sont longues, simples, sétacées, sans écaille à leur base, placées latéralement assez loin des yeux et portées sur des pédoncules allongés; les dix pieds sont placés très en arrière, fort rapprochés les uns des autres, égaux entre eux, et ayant leur extrémité formée de deux divisions égales, sétacées, ciliées, servant uniquement à la natation; la carapace forme un bouclier analogue à celui de certains Entomostracés et surtout des Cyclopes; elle est bombée dans son milieu, embrasse les côtés du corps et se prolonge en avant en un petit rostre aigu, arqué en dessous, non épineux et mobile, sous lequel les yeux sont insérés et très-rapprochés. L'abdomen est conique, plus ou moins long que la carapace, composé de plusieurs segments, visible au delà de celle-ci et d'un premier qu'elle recouvre; terminé par deux appendices multiarticulés en forme de soie. Ce genre renferme deux ou trois espèces toutes d'une taille extrêmement petite.

NÉBALIE D'HERBST. *Nebalia Herbstii*, Leach, Zool. Miscel., t. 1, pag. 100, tab. 44; *Monoculus rostratus*, Montagu, *Trans. of Lin. Soc.*, t. x, tab. 2, fig. 5; *Cancer bipes*, Oth. Fabr., Herbst; *Mysis bipes*, Oliv. Longue de huit à dix lignes; abdomen formé de quatre segments; couleur grise ou d'un cendré jaunâtre, avec les yeux noirs. Elle se trouve dans l'Océan européen et surtout dans les régions septentrionales.

NÉBÉLIE. *Nebelia*. BOT. Necker avait constitué sous ce nom un genre distinct du *Brunia* par le caractère de deux styles et d'un fruit biloculaire. Ce genre n'a pas été admis par De Candolle dans son *Prodromus System. Vegetabilium*. Il était constitué sur les *Brunia nodiflora*, L., et *Brunia paleacea*, Thunb. Dans le Mémoire que A. Brongniart a publié (Ann. des Sc. nat., août 1826) sur la famille des Bruniacées, la première de ces espèces reste le type du genre *Brunia*, et la seconde fait partie du nouveau genre *Berardia*, qu'il ne faut pas confondre avec un ancien genre nommé ainsi par Villars et qui est le *Lappa* des auteurs.

NÉBRIE. *Nebria*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, division des Terrestres, tribu des Carabiques abdominaux, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. Ses caractères sont: les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles plus ou moins

dilatés, triangulaires ou cordiformes; dernier article des palpes plus ou moins allongé et très-légèrement sécuriforme. Antennes filiformes. Lèvre supérieure entière ou très-légèrement échancrée; mandibules peu saillantes, non dentées intérieurement; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton. Corselet cordiforme. Élytres allongées, plus ou moins ovales. Ce genre qui est très-voisin des Carabes proprement dits, en diffère cependant par le labre qui n'est pas profondément échancré, et par les mâchoires qui sont ciliées extérieurement, ce qui n'a pas lieu chez les Carabes; les Omoprons en sont bien séparés par la forme de leur corps, les Pogonophores de Latreille en sont distingués par leur languette qui est étroite et allongée, tandis qu'elle est courte et large dans les Nébries; les Loricères ont une forte échancrure au côté interne des jambes antérieures, ce qui n'est pas chez les Nébries. Bonelli, dans ses Observations entomologiques, avait établi un genre, aux dépens des Nébries, sous le nom d'*Alpæus*, dans lequel il plaçait les espèces aptères qui ne se trouvent que dans les plus hautes montagnes; mais ce genre n'a pas été adopté, parce qu'on a découvert beaucoup d'espèces formant la liaison de son genre *Alpæus* et des Nébries. La tête des Nébries est assez grande, plane et presque triangulaire; la lèvre supérieure est transversale; les mandibules sont peu saillantes, légèrement arquées, aiguës et non dentées intérieurement; les antennes sont au moins de la longueur du corps; les yeux sont ordinairement peu saillants; le corselet est assez court, plus ou moins cordiforme; les élytres sont assez allongées, ordinairement parallèles et presque carrées dans les espèces ailées et plus ou moins ovales dans les aptères. Les pattes sont plus ou moins allongées; l'échancrure qui termine en dessous les jambes antérieures, est droite et ne remonte pas sur le côté interne. Les couleurs de ces insectes sont en général noires ou brunes; quelques-uns ont le fond jaunâtre plus ou moins varié de noir. Ces Carabiques sont presque tous propres aux contrées tempérées et froides de l'Europe.

NÉBRIE BRÉVICOLLE. *Nebria brevicollis*, Clairv., Fisch., Dej., Bon., Lat., Schonn., etc.; *Carabus brevicollis*, Fabr. Elle est d'un noir luisant, avec les antennes, les jambes et les tarsi d'un brun ferrugineux; les élytres ont des stries pointillées. Elle se trouve sous les pierres, dans les lieux humides.

NÉBRION. bot. (Dioscoride.) Synonyme de Panais.

NECKÈRE. *Neckera*. bot. (Mousses.) Hedwig a constitué ce genre dont les espèces étaient confondues par Linné avec les *Hypnum*. De légers caractères dans la structure du péristome, ne semblaient pas d'abord des motifs suffisants pour séparer ces deux genres que réunissait d'ailleurs une certaine analogie dans leur port. Cependant, lorsque la connaissance plus parfaite des Mousses eut déterminé les botanistes à établir, dans cette famille, un grand nombre de coupes génériques, on en est venu à subdiviser encore le genre *Neckera*. De là les genres *Anacamptodon* de Bridel; *Anomodon* et *Daltonia* de Hooker, sans parler du *Cryphæa* de Mohr et du *Pilotrichum* de Beauvois, qui sont synonymes de ce dernier. Hedwig donnait pour caractères à son genre

Neckera, un péristome double, à seize dents chacun, l'intérieur formé de seize cils réunis entre eux, à la base, par une courte membrane. Le genre *Anacamptodon* de Bridel est fondé sur une espèce qui, par son port, s'éloigne des *Neckera* et se rapproche des *Fabronia* par la structure de son péristome extérieur. Le caractère essentiel du *Daltonia* réside dans sa coiffe mitriforme, tandis qu'elle est dimidiée (*dimidiata*) dans les *Neckera*. Il faut avouer que, s'il n'y a pas d'autres motifs pour constituer un genre, le *Daltonia* est d'une valeur si faible qu'on ne saurait blâmer Schwægrichen d'avoir continué à en réunir les espèces au *Neckera* de Hedwig.

Dans l'exposition méthodique des espèces de Mousses par Walker-Arnott (Mém. de la Soc. d'Hist. nat., vol. 2, 2^e partie), les genres *Anacamptodon* et *Daltonia* sont adoptés, mais l'*Anomodon* est réuni au *Neckera*, dont l'auteur présente le caractère essentiel ainsi qu'il suit : dents externes du péristome alternes avec les dents internes; capsule dimidiée. La cohérence des dents internes par la base n'est donc plus considérée comme une différence générique essentielle, ainsi que Hedwig l'avait établi. En admettant les idées d'Arnott sur la circonscription du genre qui fait l'objet de cet article, on le trouve composé de vingt-deux espèces qui croissent dans tous les climats.

NECKÈRE CRÊPE. *Neckera crispa*, Hedw. Plante excessivement commune dans les localités montueuses, sur les troncs des arbres et sur les rochers. L'aspect de cette mousse est élégant; ses feuilles sont oblongues, ridées ou ondulées transversalement. L'urne est ovale, portée sur une soie latérale assez longue.

NECKERIA. bot. Deux genres de Phanérogames ont reçu ce nom qui avait déjà un emploi parmi les Cryptogames (*V.* NECKÈRE). Tous les deux peuvent se passer de cette dénomination; car l'un, fondé par Gmelin, est le même que le *Pollichia* d'Aiton et de Willdenow; l'autre, établi par Scopoli, est synonyme de *Corydalis*. *V.* ces mots.

NÉCROBIE. *Necrobia*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Clairones, établi par Latreille dans son Précis des caractères généraux des Insectes, et en même temps par Paykul, qui a donné à ces insectes le nom de Corynètes adopté par Fabricius. Les caractères de ce genre sont : antennes courtes, en massue; mandibules arquées, aiguës, dentées intérieurement; tarsi, vus en dessus, n'offrant que quatre articles : le premier étant très-court et caché par la base du deuxième; palpes labiales terminées par un article sécuriforme, les maxillaires ayant le dernier article simple et seulement tronqué.

Les Nécrobies diffèrent des Dermestes avec lesquels Linné les avait confondues, par la forme générale du corps et surtout par la conformation des tarsi qui, dans les derniers, présentent cinq articles bien distincts. Les Clairons ont le corps beaucoup plus allongé; leurs antennes sont plus courtes que la tête et le corselet pris ensemble, tandis que, dans les Nécrobies, ces mêmes organes atteignent la base des élytres quand ils sont couchés le long du corselet; de plus, les

palpes labiales sont sécuriformes dans les Nécrobie, ce qui n'a pas lieu chez les Clairons. Enfin les genres Tille, Énophie, et tous les derniers de la tribu en sont bien distingués par leurs tarsi dont les cinq articles sont fort distincts, et par les antennes dont la massue est toujours dentée. Les Nécrobie sont des insectes de petite taille; leur tête est un peu moins enfoncée dans le corselet que celle des Clairons; les yeux sont arrondis, un peu saillants; la lèvre supérieure est cornée, large, assez courte, échancrée et ciliée; les mandibules sont cornées, aiguës, unidentées intérieurement; les mâchoires sont cornées à leur base, coriaces et bifides à leur extrémité; les divisions sont inégales: l'extérieure large, ciliée, l'intérieure courte, à peine ciliée, et un peu arquée. Chaque mâchoire porte une palpe une fois plus longue qu'elle; ces palpes sont composées de quatre articles dont le premier est très-petit, à peine apparent, le deuxième conique, allongé, le troisième court et arrondi, et le dernier allongé, un peu plus large et tronqué à son extrémité. La lèvre inférieure est petite, courte, presque membraneuse, un peu échancrée; ses palpes sont plus courtes que les maxillaires, composées de trois articles dont le premier petit, à peine visible; le deuxième très-étroit, allongé, presque conique, et le troisième large, triangulaire et sécuriforme. Les antennes sont placées à la partie latérale et antérieure de la tête; elles sont composées de onze articles dont le premier est allongé, assez gros, les suivants grenus, égaux entre eux, les trois derniers en massue et d'une forme triangulaire. Le corselet est arrondi, un peu déprimé, il est aussi large en arrière qu'en avant. L'écusson est petit, triangulaire, les élytres sont plus larges que le corselet, près de trois fois plus longues que larges. Les pattes sont de longueur moyenne; les tarsi sont composés de cinq articles: le premier très court, caché par le suivant, les autres de grandeur moyenne, et le dernier est terminé par deux crochets recourbés. Ce genre ne se compose que d'un très-petit nombre d'espèces presque toutes d'Europe.

NÉCROBIE VIOLETTE. *Necrobia violacea*, Latr., Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. 9, p. 156, pl. 77, fig. 5; Oliv., Col. et Encycl.; *Coryneles violaceus*, Payk., Faun. Succ., Fabr.; le Clairon bleu, Geoff.; *Dermestes violaceus*, Lin., Fabr., etc. Son corps est velu, bleu, luisant; ses antennes et ses pattes sont violettes. Cette espèce se trouve dans les charognes, sur les fleurs et très-souvent dans les maisons contre les vitres des fenêtres. Taille, une ligne et demie.

NÉCRODE. *Necrodes*. INS. Nom donné par Wilkin à un genre de Coléoptères qui renferme les Boucliers, *Sylpha*, dont le corps est en ovale allongé, avec le corselet orbiculaire, et les élytres tronquées obliquement à leur extrémité. Leurs antennes vont graduellement en grossissant. Cette coupe avait été indiquée par Latreille dans son *Genera Crustaceorum et Insectorum*; elle a pour type le *Sylpha littoralis* de Linné et quelques autres insectes de la même forme. V. BOUCLIER.

NÉCROLITE. MIN. Brocchi (Catalogue raisonné des Roches d'Italie, Milan, 1817) nomme ainsi le Sasso-

Morto, Pierre-Morte, ou Roche trachytique des environs de Rome.

NÉCRONITE. MIN. Substance pierreuse qui a les caractères extérieurs du Feldspath. Comme ce dernier minéral, elle a deux clivages perpendiculaires l'un à l'autre, et un troisième oblique peu distinct: elle est très-difficile à fondre au chalumeau, inattaquable par les Acides, et répand, lorsqu'on la brise, une odeur fétide et presque cadavéreuse, ce qui lui a fait donner son nom. On la trouve dans le Maryland, à quelques milles de Baltimore, dans un Calcaire primitif, et à Kingsbridge, aux environs de New-York; elle est associée au Mica brun, à la Grammatite et au Titane oxydé.

NÉCROPHAGES. *Necrophagi*. INS. Latreille donnait ce nom, dans ses ouvrages antérieurs au Règne Animal par Cuvier, à une famille de Coléoptères pentamères, qui est composée de ses tribus des Pelloïdes, des Dermestines et de la famille des Clavicornes. V. tous ces mots.

NÉCROPHILE. *Necrophilus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélytres, tribu des Pelloïdes, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères: antennes terminées par cinq articles plus gros, formant une massue perfoliée: le troisième de la tige est plus long que le précédent; les quatre jambes postérieures arquées dans les mâles; les quatre tarsi antérieurs velus et élargis. Quant aux autres caractères, ils sont absolument analogues à ceux des Boucliers, dont a été distraite l'unique espèce qui forme le type du genre nouveau; c'est le *Necrophilus subterraneus*; *Sylpha subterranea*, Illiger, *Magaz.*, t. VI, p. 562.

NÉCROPHORE. *Necrophorus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Pelloïdes, établi par Fabricius et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères: extrémité des mandibules entière ou sans dentelures; antennes un peu plus longues que la tête, terminées brusquement en une massue grosse, courte, en forme de bouton et distinctement perfoliée; tarsi antérieurs larges et très-garnis de houppes; élytres coupées droit à leur extrémité. Ces insectes se distinguent des Boucliers avec lesquels Linné et la plupart des entomologistes les avaient confondus, par les antennes qui, dans ces derniers, sont terminées aussi par une massue, mais allongée et formée presque insensiblement; ils se distinguent des autres genres de la tribu par des caractères aussi faciles à saisir. Scopoli et Geoffroy les avaient placés parmi les Dermestes; mais ils en sont distingués par les mandibules, qui sont dentées dans ces derniers, et par beaucoup d'autres caractères. Les Nécropores ont le corps de forme un peu allongée; leur tête est assez grande, un peu inclinée et distincte du corselet; les yeux sont oblongs et très-saillants; leurs antennes sont à peu près de la longueur de la tête, et composées de onze articles, dont le premier est long et un peu renflé; le deuxième petit, très-court; les suivants arrondis, et les quatre derniers forment une massue assez grosse, presque arrondie et perfoliée. La lèvre supérieure est cornée, ciliée et échancrée; les mandibules sont cornées

arquées, pointues et sans dents; les mâchoires sont presque cornées, composées de deux pièces dont l'une externe et arrondie, mince à sa base, un peu arquée, presque aussi longue que la palpe, est très-ciliée à son extrémité; la pièce interne est beaucoup plus large, et très-ciliée à son bord intérieur: cette mâchoire donne attache à une palpe de quatre articles dont le premier est court, le deuxième plus long, ovoïde, le troisième aussi long que le deuxième, et le quatrième beaucoup moins long, terminé en pointe arrondie. La lèvre inférieure est avancée, cornée à sa base et sur les côtés, membraneuse à son extrémité, amincie et légèrement échancrée; ses palpes sont assez longues, et composées de trois articles presque égaux, dont le dernier, le moins gros, est terminé comme celui des palpes maxillaires; le corselet est un peu aplati, rebordé, et plus ou moins échancré antérieurement; les élytres sont plus courtes que l'abdomen; elles couvrent deux ailes membraneuses et pliées; l'écusson est assez petit, triangulaire, un peu obtus à sa pointe; l'abdomen est composé de six anneaux; il est assez court et terminé en pointe; les pattes sont assez grosses et fortes; les cuisses postérieures sont un peu renflées. elles ont à leur base un appendice ou pièce surnuméraire, ordinairement terminée en épine aiguë. Les jambes antérieures ont une forte dent latérale; elles sont terminées par deux épines assez fortes et par un tarse dont les quatre premiers articles vont en diminuant de longueur, le dernier est allongé et terminé par deux crochets.

Le nom de ces insectes qui signifie Porte-Morts, et celui d'Enterreurs qu'on leur donne encore, leur viennent de ce qu'ils ont l'instinct d'enfouir les cadavres de quelques petits quadrupèdes, et notamment ceux des Taupes et des Souris; ils aiment aussi beaucoup les Crapauds et quelques autres reptiles; ils mettent sous terre ces petits animaux, afin que les œufs qu'ils déposent dans leur corps puissent éclore, et que les larves qui doivent en naître trouvent leur nourriture à l'abri de tout danger. Pour faire cette opération ils se glissent sous les cadavres qu'ils veulent enterrer, et creusent la terre immédiatement au-dessous; à mesure qu'ils retirent cette terre, l'animal enfonce, de manière qu'au bout de vingt-quatre heures, quatre ou cinq de ces insectes creusent tellement au-dessous d'une Taupe, par exemple, qu'on ne voit plus rien et qu'elle se trouve encore recouverte de près d'un pouce de terre. Comme tous les insectes qui vivent dans les matières cadavéreuses, les Nécrophores exhalent une odeur forte, analogue à celle du musc; ils ont l'odorat très-fin et sentent de très-loin les cadavres qui peuvent leur servir de nourriture et d'habitation pour leurs larves; celles-ci sont longues, d'un blanc grisâtre, avec la tête brune; leur corps est composé de douze anneaux garnis antérieurement, à leur partie supérieure, d'une petite plaque écailleuse, d'un brun ferrugineux; les plaques des derniers anneaux sont munies de petites pointes élevées. Leur tête est dure, écailleuse, garnie de mandibules assez fortes et tranchantes. Elles ont dix pattes écailleuses, très-courtes, attachées aux trois premiers anneaux du corps. Quand ces larves ont pris tout leur accroissement, elles entrent dans la terre à

plus d'un pied de profondeur, se font une loge ovale qu'elles enduisent d'une matière gluante, et s'y changent en nymphes: ce n'est qu'au bout de trois ou quatre semaines que l'insecte parfait en sort. Ce genre se compose de quatorze ou quinze espèces, toutes d'assez grande taille.

NÉCROPHORE FOSSOYEUR. *Necrophorus Vespillo*, Fabr., Latr., Oliv.; *Sylpha Vespillo*, L., Degéer; le Dermeste Point-de-Hongrie, Geoff., Rœsel, etc. Il est long de sept à neuf lignes, noir, avec les trois derniers articles des antennes roux. Les élytres ont deux bandes orangées, transverses et dentées; les hauches des deux pieds postérieurs sont armées d'une dent forte et aiguë. On trouve cette espèce dans toute l'Europe.

NÉCROPHORE MARITIME. *Necrophorus maritimus*, Eschsch. Il est d'un noir bronzé, avec un trait ondulé jaune vers le bord antérieur du corselet; un autre trait longitudinal à l'épaule, et une bande transversale et sinuense vers l'extrémité des élytres; l'abdomen se prolonge cylindriquement. Taille, huit lignes. On le trouve sur les bords de la mer dans l'Amérique septentrionale.

NECTAIRE. *Nectarium*. BOT. On ne saurait, en histoire naturelle, attacher trop d'importance à bien définir les divers organes dont se composent les êtres vivants. Mais ces définitions, pour être fixes et à l'abri de l'arbitraire, doivent être tirées, non pas d'une seule considération, mais d'un ensemble de propriétés qui puissent servir à les bien caractériser. Ainsi, quoique la fonction exercée par un organe soit en général une des considérations les plus importantes, cependant elle ne suffit pas, dans plusieurs cas, pour le bien définir, parce que souvent la même fonction est exercée par des organes évidemment différents, et *vice versa*. Il faut donc, autant que cela est possible, tirer encore les signes caractéristiques des organes, de leur position générale, et surtout de leur position relative dans la structure générale de l'être. C'est pour ne pas avoir fait assez attention à ces principes fondamentaux d'une bonne organographie, que l'on voit le même organe, légèrement modifié, désigné sous une foule de noms différents, ou des parties très-diverses, confondus sous une même dénomination. Linné, qui le premier introduisit le mot Nectaire dans le langage botanique, le définit une partie de la fleur sécrétant une humeur mielleuse et nectarée. En effet, tout le monde sait que, dans une foule de fleurs, on trouve une humeur visqueuse et sucrée, évidemment sécrétée par de petites glandes diversement disposées. Cette définition paraît assez précise au premier coup d'œil, et l'on se forme facilement l'idée de l'organe que Linné a ainsi dénommé. Mais on voit bientôt, dans les exemples des Nectaires que cite cet illustre botaniste, qu'oubliant la définition qu'il en a donnée, il applique ce nom à des organes entièrement différents, et qui souvent même, pour la plupart, ne présentent pas ce caractère essentiel de sécréter une humeur nectarée. Ainsi Linné, et tous les auteurs qui ont suivi son système, donnent en général le nom de Nectaires, non-seulement aux organes glanduleux et sécréteurs qu'on observe dans différents points de la fleur, mais à toutes les parties

de cette fleur qui, par quelque modification insolite, s'éloignent de leur forme habituelle. Ainsi le calice, lorsqu'il est prolongé en éperon, comme dans la Capucine; ses divisions intérieures dans plusieurs Musacées; la corolle, également prolongée en éperon, dans les Linaires; les pétales irréguliers dans les Renonculacées et une foule d'autres plantes; les filets des étamines dilatés et pétaloïdes des Amomées; les filets réunis en utricule dans le Fragon et dans une quantité de Malvacées; le disque, dans ses diverses positions, et une foule d'autres modifications d'organes, sont pour Linné autant de Nectaires. Une pareille confusion est tout à fait contraire à l'esprit philosophique, qui règne aujourd'hui dans l'étude des êtres organisés, en même temps que fondée sur une observation fautive, elle nuit essentiellement aux progrès de la science. Dans ces divers exemples, ces parties, bien que modifiées, et s'éloignant de leur type habituel, ne doivent pas néanmoins être considérées comme constituant de nouveaux organes. Ce n'en sont que des modifications: mais ces modifications offrent d'ailleurs trop de ressemblance entre elles pour être réunies sous une dénomination commune.

Mais existe-t-il dans certaines fleurs un organe spécial auquel on puisse et on doive appliquer le nom de Nectaire? On ne peut le croire, même en suivant rigoureusement la définition donnée par l'auteur de la Philosophie botanique. En effet, cette humeur nectarée qu'on trouve dans un assez grand nombre de fleurs n'est jamais sécrétée par un organe spécial, différent des autres parties constituantes de la fleur. Ce ne sont jamais que des glandes placées soit sur la partie interne du calice, soit sur la corolle et les pétales, soit sur le disque ou réceptacle, soit enfin sur l'ovaire lui-même d'où découle cette humeur. Ce n'est donc pas un organe distinct, une partie nouvelle de la fleur, mais simplement un amas de glandes diversement réunies et placées sur une des parties constituantes de la fleur. On peut donc conclure de là qu'il n'y a pas à proprement parler d'organe distinct dans la fleur, auquel on doive donner le nom de Nectaire, mais que seulement, dans quelques cas, le calice, les pétales, le disque, etc., peuvent présenter un amas de glandes nectarifères.

NECTANDRA. BOT. Ce nom, donné à deux genres par Bergius et Rolander, est maintenant rayé de la botanique. Le genre de Bergius a été réuni au *Gnidia* par Thunberg, et celui de Rolander ne paraît pas être suffisamment distinct de l'*Ocotea* d'Aublet. V. ces mots.

NECTANÈBE. *Nectanebus*. INS. Hyménoptères. Genre de la famille des Crabronides, tribu des Philanthiens, institué par Maximilien Spinola pour un insecte recueilli en Égypte, par le docteur Fischer. Caractères: antennes filiformes, composées de douze articles chez les femelles et de treize chez les mâles, insérées en avant, à très-peu de distance du chaperon: premier article épais et le plus grand, deuxième obconique et très-court, troisième plus long que le précédent, les autres cylindriques; chaperon trilobé; yeux à réseau et entiers; ocelles égaux; ailes supérieures ayant une cellule radiale arrondie à ses deux extrémités: l'exté-

rieure éloignée du bout de l'aile; quatre cellules cubitales: la première longue et étroite; la seconde petite, un peu rétrécie en avant, recevant la première nervure récurrente; la troisième petite, beaucoup plus rétrécie en avant, mais non pétiolée, à nervure externe sinueuse, recevant la seconde récurrente; la quatrième grande, très-ouverte, presque complète; anneau de l'abdomen sans bourrelet et sans étranglement; plaque anale supérieure bicarénée, à trois faces en différents points; pattes moyennes; tarsi antérieurs garnis d'une rangée d'épines parallèles.

NECTANÈBE DE FISCHER. *Nectanebus Fischeri*, Spin. Tête finement ponctuée, noire; chaperon et derrière de la tête bruns; mandibules brunes avec l'extrémité noire; corselet noir; une tache brune au milieu de l'écusson; abdomen testaceo-ferrugineux, avec une bande noire interrompue sur le deuxième segment, les quatrième et cinquième bordés postérieurement de noir, le sixième entièrement noir; ailes noires; stigmate jaune; pattes brunes; base des trochanters noire. Taille, sept lignes.

NECTAR. *Nectar*. BOT. Liqueur sucrée, qui imprègne la corolle d'un grand nombre de fleurs.

NECTARIFÈRE. *Nectarifer*. BOT. Plante ou partie de plante qui porte le nectaire.

NECTARINIA. OIS. Dénomination générique des Guit-Guits et des Souïmangas, selon Illiger. Ce nom a été depuis réservé exclusivement pour le groupe des Guit-Guits par Cuvier, et pour celui des Souïmangas par Temminck. Ces derniers sont au contraire désignés, dans la méthode de Cuvier, sous le nom de *Cinnyrus*; et celui de *Cæreba* est donné aux premiers par Temminck. V. GUIT-GUIT et SOUÏMANGA.

NECTAROBOTHRIER. *Nectarobothrium*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, établi par Ledebour, aux dépens du genre *Anthericum*, pour l'espèce désignée par Linné sous le nom de *serotinum*, que la forme de ses pétales éloigne des genres auxquels on l'avait jusqu'ici réunie, en la rapprochant du genre *Fritillaria*. Caractères: corolle infère, à six pétales étalés, ayant vers la base un enfoncement nectarifère, dont les bords sont pubescents; style trigone, un peu en massue; stigmate subtrigone, déprimé et pubérent au sommet; capsule trigone; semences planes. Ce genre a été constitué anciennement sous le nom de *Dipadi*, puis dans le *Botanical register* sous celui d'*Uropetalon*.

NECTAROBOTHRIER GLAUQUE. *Nectarobothrium glaucum*, Ledeb.; *Uropetalon glaucum*, Burch., Bot. regist., 156. C'est une plante bulbeuse, à feuilles larges, lancéolées, très-glaucques ainsi que la hampe; les fleurs sont jaunâtres, portées sur de longs pédoncules. Du cap de Bonne-Espérance.

Le *Botanical register*, sous le n° 974, publie encore une autre espèce nouvelle de ce genre, et qu'il nomme *Uropetalon longifolium*; ses fleurs sont tout à fait vertes; il la dit provenir de Mozambique.

NECTAROSCORDE. *Nectaroscordum*. BOT. Ce genre de la famille des Liliacées, et de l'Hexandrie Monogynie de Linné, a été établi par Lindley pour une plante de la Sicile que l'on avait jusque-là placée dans le genre *Allium*. Les caractères du genre nouveau sont: fleurs

en ombelle; sépales et pétales de formes différentes, visiblement imbriqués, persistants, connivents et cartilagineux dans leur partie inférieure, recouvrant fortement la capsule; six étamines périgynes, à filaments libres et subulés; ovaire à demi plongé dans le sommet évasé du pédicelle; il a trois pores par lesquels il laisse suinter un liquide mielleux, ces pores sont placés au sommet des cloisons qui sont fort épaisses; ovules nombreux, fixés au fond des loges; cupule recouverte par le périanthe persistant, ovale et à trois loges; semences noires et comprimées.

NECTAROSCORDE DE SICILE. *Nectaroscordum siculum*, Lindl.; *Allium siculum*, Spr. Sa hampe est forte, cylindrique, haute de trois à quatre pieds; elle est entourée à sa base de feuilles étalées, triangulaires, glabres, aiguës, recourbées, avec les angles presque tranchants et blanchâtres; elle est terminée par une ombelle composée d'une trentaine de fleurs larges d'un pouce environ, nuancées de vert, de jaune et de pourpre.

NECTIQUE. *Necticus*. MIN. On a donné ce nom à une variété de Quartz qui a la propriété de surnager pendant quelque temps lorsqu'on la dépose avec précaution sur l'eau. *V.* QUARTZ.

NECTOPODES ou RÉMIPÈDES. INS. Dans sa Zoologie analytique, Duméril donne ce nom à sa seconde famille des Coléoptères pentamères. Cette famille comprend les genres Dytique, Hyphidre, Haliple et Tourniquet.

NECTOPODES. *Nectopoda*. MOLL. *V.* NUCLEOBRANCHES.

NECTOUXIE. *Nectouxia*. BOT. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, p. 10, t. 195) qui l'a ainsi caractérisé : calice découpé profondément en cinq lanières linéaires, égales et dressées; corolle hypocratériforme, dont le tube est pentagone, élargi supérieurement, un peu plus long que le calice; le limbe divisé en cinq segments réfléchis, ovales, légèrement aigus et égaux entre eux : l'entrée de la corolle est munie d'une couronne tubuleuse, obscurément dentée; cinq étamines insérées sur la partie supérieure du tube, alternes avec les découpures de la corolle, incluses, égales entre elles, à filets courts, à anthères oblongues et dressées; ovaire ovoïde, placé sur un petit disque, surmonté d'un style filiforme de la longueur de la corolle, et d'un stigmate obtus, légèrement échancré. Ce genre est voisin de l'*Atropa* et du *Petunia*, mais il s'en distingue suffisamment par la couronne qui orne l'entrée de sa corolle.

NECTOUXIE ÉLÉGANTE. *Nectouxia formosa*, Kunth, *loc. cit.*; *Atropa arenaria*, Rœm. et Schult., *Syst. Veget.*, 4, p. 685. C'est une herbe fétide, dressée, se divisant en rameaux épars, étalés, velus, garnis de feuilles éparses, pétiolées, les supérieures gémées, ovales, aiguës, échancrées en cœur à la base, très-entières, veinées en réseau, membraneuses et légèrement hérissées de poils. Les fleurs sont extra-axillaires, solitaires, pédonculées, penchées et du diamètre de celles de la grande Pervenche. Cette plante croît dans les forêts qui avoisinent Réal del-Monte dans le Mexique.

NECTRIS. BOT. (Schreber.) *V.* CABOMBA.

NÉCYDALE. *Necydalis*. INS. Coléoptères tétramères,

genre de la famille des Longicornes. Caractères : corps étroit et allongé; tête aussi large que le corselet, inclinée et ayant la partie antérieure aplatie et terminée en pointe vers le bas; lèvre supérieure petite, coriace, presque carrée, avec le bord antérieur droit et entier; mandibules cornées, courtes, déprimées, triangulaires, sans dentelures, avec la pointe légèrement crochue; mâchoires légèrement coriaces, cylindriques, comprimées, terminées par deux divisions petites, presque membraneuses, dont l'extérieure plus avancée, obtuse; l'intérieure plus courte et finissant en pointe; palpes maxillaires courtes, composées de quatre articles dont les trois premiers courts et le dernier plus grand et obtus ou tronqué. Lèvre inférieure courte, membraneuse, très-évasée au bord supérieur; son support est coriace, large, arrondi latéralement; ses palpes sont composées de trois articles dont le dernier ressemble au même des palpes maxillaires; antennes à peu près de la longueur de la moitié du corps, filiformes, composées de onze articles dont le premier est grand, courbé, renflé et arrondi à son extrémité, le deuxième très-petit et les suivants presque cylindriques, un peu amincis à leur base; elles prennent attache dans une échancrure antérieure des yeux; corselet arrondi ou presque cylindrique, un peu moins large que la base des élytres; écusson fort petit et presque arrondi; élytres extrêmement courtes, tronquées et arrondies postérieurement; pattes grandes avec les cuisses allongées, rétrécies depuis leur base jusqu'au milieu et terminées par un renflement arrondi ou ovale; les postérieures plus longues que les autres; ces pattes sont terminées par un tarse de quatre articles dont le premier est allongé, le second triangulaire, le troisième bifide et le dernier terminé par deux crochets de moyenne grandeur; l'abdomen est trois ou quatre fois plus long que les élytres, et très-rétréci à son origine. Ce genre est assez peu nombreux en espèces.

NÉCYDALE MAJEURE. *Necydalis major*, L.; *Leptura abbreviata*, Fabr.; *Molorchus abbreviatus*, Fabr., *Ent. Syst.* Tête, corselet et poitrine noirs; antennes jaunes à leur base, brunes à l'extrémité; élytres, base de l'abdomen et pattes antérieures jaunes; pattes postérieures de la même couleur, avec l'extrémité des cuisses noire; derniers anneaux de l'abdomen bruns; ailes transparentes à nervures jaunâtres. Taille, un pouce et au delà. Cette espèce se trouve dans toute l'Europe; mais elle n'est commune nulle part.

NÉDYUS. INS. Coléoptères tétramères; le genre établi sous ce nom par Stephen, dans la famille des Curculionides, n'a pas été adopté par Schoenherr dans son travail sur ce groupe nombreux des Coléoptères.

NEEA. BOT. *V.* NÉEÈ.

NÉEDHAMIE. *Needhamia*. BOT. Trois genres de plantes ont reçu cette dénomination. Scopoli l'appliquait au *Galega littoralis*, L., qui fait maintenant partie du genre *Tephrosia* de Persoon, admis universellement. *V.* TEPHROSIE. R. Br. (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 549) a constitué plus tard un genre *Needhamia* dans la famille des Épacridées. Enfin H. Cassini avait établi sous le même nom, un genre de Synanthérées, qu'il a depuis nommé *Narvalina*. *V.* ce mot. Le genre *Need-*

hamia de R. Brown, qui appartient à la Pentandrie Monogynie, L., est ainsi caractérisé : calice à deux bractées; corolle hypocratéforme, dont le limbe est imberbe, quinquéfide, à sinus élevés, et à estivation plissée; disque hypogyne, en forme de scutelle; cinq étamines incluses; ovaire biloculaire; drupe sec. Le *Needhamia pumilio*, R. Br., loc. cit., est un très-petit arbuste dressé, qui croît sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande. Ses feuilles sont opposées, très-petites et appliquées contre la tige. Les fleurs sont blanches, et forment des épis terminaux, dressés, solitaires, garnis de bractées foliacées.

NÉEÉ. *Newea*. BOT. Genre de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Syst. Veg. Fl. Peruv.*, p. 90), qui lui ont assigné les caractères essentiels suivants : calice ou involucre à deux ou trois folioles; corolle tubuleuse; huit étamines plus courtes que la corolle, alternativement plus longues les unes que les autres; ovaire inférieur, surmonté d'un style; drupe monosperme, couronné par le calice. Ce genre a été rapporté à la famille des Nyctaginées, et se compose de deux espèces dont les auteurs n'ont donné que les phrases caractéristiques, savoir : 1° *Newea verticillata*, arbrisseau qui atteint une hauteur de cinq à six mètres, et dont les feuilles sont lancéolées, réunies quatre par quatre; 2° *Newea oppositifolia*, grand arbrisseau, qui s'élève beaucoup plus que le précédent, et qui est garni de feuilles opposées, oblongues, ovales, acuminées au sommet. Ces deux plantes croissent dans les grandes forêts du Pérou où elles fleurissent en automne.

NEESIA. BOT. Deux genres ont été successivement dédiés à Nées d'Esenbeck par Sprengel : l'un est identique avec le *Lupinaster* de Persoon, qui ne forme qu'une simple section parmi les *Trifolium*; l'autre est fondé sur l'*Athanasia maritima*, L., et avait déjà reçu le nom de *Diotis*.

NÉESIE. *Neesia*. Léman a proposé ce nom pour un genre établi par Nées d'Esenbeck aux dépens des Marchantes, et que ce savant avait nommé *Duvalia*, nom déjà employé génériquement en botanique. Du reste, ce genre a été refondu par Raddi dans celui des *Grimmaldies*. V. ce mot. Un autre genre *Neesia* a été institué par Endlicher, et celui-là appartient à la famille des Sterculiacées. Il a pour caractères : calice entouré d'un involucre à trois divisions caduques, renflé et turbiné, s'ouvrant verticalement et formant une cupule ample, plane, roulée sur les bords, colorée intérieurement et décidue; corolle composée de cinq pétales hypogynes, oblongs, inéquilatères et décidus; étamines nombreuses, hypogynes, plus courtes que la corolle, soudées par leur base, toutes fertiles; filaments complanato-filiformes : les supérieurs plus larges, les inférieurs plus longs; anthères extrorsées, didymes, à deux loges parallèles discrètes, déhiscences longitudinalement; ovaire sessile, ovoïde-conique, à cinq loges dont les cloisons sont bâillantes vers l'axe; ovules anatropes attachés horizontalement et sur un seul rang aux cloisons marginales du placentaire; style conique, épais; stigmathe capitato-pentagone; capsule ligneuse, globoso-ovoïde, à cinq angles, à cinq loges imparfaites, s'ouvrant par cinq valves velues, qui portent les semences

sur leurs bords; celles-ci sont ellipsoïdes, revêtues d'un test coriace, noir, luisant, avec l'ombilic basilair et demi-circulaire. Ces caractères ne paraissent point différer essentiellement de ceux que le docteur Blume a assignés à son genre *Esenbekia*. V. ce mot.

NEFFLÉ. BOT. Nom donné par quelques botanistes au *Celsia parviflora* de Decaisne, Ann. des Sc. nat., 11, p. 254.

NÉFLE. BOT. Fruit du Néflier.

NÉFLIER. *Mespilus*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, tribu des Pomacées, offrant pour caractères : un calice turbiné, adhérent, à cinq divisions; une corolle régulière de cinq pétales; des étamines nombreuses, et cinq pistils soudés entre eux ainsi qu'avec le calice, terminés chacun par un style glabre et un stigmathe simple. Le fruit est une pomme ou mélonide ombilicquée à son sommet, dont l'ombilic est très-large, et contenant de deux à cinq nucules monospermes. Les Néfliers sont des arbres de moyenne grandeur ou de simples arbrisseaux. Leurs feuilles alternes sont lancéolées, dentées et caduques. Les fleurs sont grandes, solitaires et terminales. Dans son beau travail sur les Pomacées (*Trans. Soc. Lin.*, 15, p. 88), John Lindley a singulièrement limité les caractères de ce genre, et le nombre des espèces qui doivent y entrer. Selon cet habile observateur, on doit rejeter parmi les Alisiers (*Crataegus*), ainsi que Linné l'avait fait autrefois, l'Azérolier, l'Aubépine, et enfin toutes les espèces qui ont des fleurs en cime ou en grappe, un fruit dont l'ombilic est resserré, et contient cinq nucules. Il ne reste réellement parmi les Néfliers que le *Mespilus Germanica*, ou Néflier commun, et le *Mespilus grandiflora*. Quant au *Mespilus Japonica*, il forme le genre *Eriobotrya* de Lindley.

NÉFLIER COMMUN OU D'ALLEMAGNE. *Mespilus Germanica*, L., Sp., 684. C'est un assez grand arbrisseau qui croît naturellement en France, en Allemagne, et dans presque toutes les autres parties de l'Europe, et que depuis longtemps on cultive dans les jardins. Sa tige et ses rameaux sont généralement crochus, ce qui lui donne toujours un port peu élégant. Ses feuilles, courttement pétiolées, sont oblongues, lancéolées, aiguës au sommet, pubescentes surtout à leur face inférieure, longues de cinq à six pouces, et ayant environ deux pouces de largeur. Les fleurs sont grandes, blanches, terminales. Le fruit qui porte le nom de Néfle est turbiné, déprimé supérieurement, où il offre un ombilic très-large, environné par les cinq lanières du calice, qui sont divergentes. Il renferme cinq nucules osseux, qui contiennent chacun une graine. Les Néfles ne mûrissent pas sur les arbres qui les portent. On les cueille à la fin de l'automne, et elles sont alors encore dures, vertes en dedans, et d'une saveur extrêmement âpre et insupportable. On les étend alors sur de la paille, et vers le milieu de l'hiver elles s'amollissent, deviennent brunes en dedans, et acquièrent une saveur assez agréable.

Le *Mespilus grandiflora* ressemble beaucoup au précédent dans toutes ses parties, mais ses feuilles et ses fleurs sont plus grandes, et ses fruits plus gros. Ils sont aussi bons à manger.

NÉGHOBARRA. ois. Espèce du genre *Philédon*. *V.* ce mot.

NÉGRAL. ois. Synonyme vulgaire de *Linote Tobaque*. *V.* **GROS-BEC**.

NÈGRE. zool. On a donné ce nom, tiré de la couleur noire de quelques-unes de leurs parties ou de leur totalité, à plusieurs animaux; ainsi, dans le genre *Homme*, Nègres est synonyme d'Éthiopiens et de Cafres. Parmi les Singes, un Sajou, un Tamarin et une Guenon; parmi les autres Mammifères, un Chat; parmi les Oiseaux, un Coucal, un Gros-Bec, etc.; parmi les Poissons, une *Gastérostée* du sous-genre *Centronote*; parmi les Insectes, un Papillon du genre *Satyre*, sont encore appelés Nègres.

NÈGRESSE. moll. Nom vulgaire de plusieurs Coquilles, entre autres du *Conus fumigatus*.

NEGRETIA. bot. (Ruiz et Pavon, Kunth.) Synonyme de *Mucuna*. *V.* ce mot.

NÉGRITE. ins. Un insecte du genre *Altise*, qui, dans le midi de la France, désole les plantations de Pastel, porte ce nom vulgaire dans certains cantons de l'Occitanie.

NEGUNDO. bot. Espèce du genre *Érable*. *V.* ce mot.

NEÏDE. *Neïdes.* ins. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Longilabres, établi par Latreille dans son Histoire générale des Crustacés et des Insectes, et auquel Fabricius a donné, quelque temps après, le nom de *Berytus*. Les caractères de ce genre sont : antennes coudées et renflées à leur extrémité; corps allongé; pieds très-longs; ocelles très-rapprochés l'un de l'autre. Ces insectes se distinguent des Alydes et des Lep-tocorises, par les antennes qui, dans ces derniers genres, sont droites ou très-peu coudées. Les Lygies et les autres genres voisins en sont séparés par des caractères tirés de l'insertion des antennes, de la largeur relative de la tête, et d'autres particularités de l'organisation. Le corps des Neïdes est menu, filiforme; leurs antennes sont longues, insérées au-dessus d'une ligne idéale allant des yeux à l'origine du labre, coudées vers leur milieu, de quatre articles, dont le premier très-long, en massue à son extrémité, le dernier, un peu plus étroit que les précédents, est ovoïde ou en ovale allongé. Ils ont la tête presque conique; l'écusson étroit, presque linéaire et terminé en pointe; les pattes sont allongées et minces, les cuisses un peu renflées à leur extrémité, les jambes cylindriques, et les tarses de trois articles dont le dernier est armé de deux petits ongles crochus. Ces insectes sont d'assez petite taille; leurs larves vivent sur les plantes et sur les arbres, ainsi que l'insecte parfait.

NEÏDE TIPULAIRE. *Neïdes tipularia*, Latr.; *Cimex tipularius*, Lin.; *Gerris tipularius*, Fabr., *Ent. Syst.*; *Berytus tipularius*, Fabr., *Syst. Rhyn.*, Frisch, Ins., t. VII, p. 28, tab. 20. Elle est longue d'environ deux lignes; les antennes sont grises, avec le milieu et l'extrémité noirs; le corps est gris, avec quelques points noirs sur les élytres; les pattes sont grises, avec la partie renflée des cuisses postérieures noirâtre; les élytres ont quelques lignes élevées, le corselet en a trois. Cette espèce se trouve en Europe.

NEIGE. *V.* **MÉTÉORES**.

NEIGE CRAMOISIE, NEIGE ROUGE. *V.* **MÉTÉORES**.

NEIGE INFLAMMABLE. Hermann (Ann. de Pag., t. 28, p. 566) a donné ce nom à une substance météorique, tombée du ciel le 11 avril 1832, à 13 werstes de la ville de Wolokalamsk, et qui couvrit d'une épaisseur de 1 à 2 pouces une étendue de 8 à 10 milles rultres carrés. Elle est d'un jaune de topaze, transparente, molle et élastique comme de la gomme, insipide, mais odorante comme de l'huile rance; sa pesanteur spécifique est 1,1; elle est très-fusible et donne à la distillation les produits ordinaires des substances végétales, en laissant un charbon brillant; elle brûle avec une flamme bleue, sans fumée; elle est insoluble dans l'eau froide; elle se fond dans l'eau bouillante et surnage alors ce liquide; l'alcool bouillant la dissout ainsi que la solution de carbonate de Soude. Elle est composée de Carbone 61,5; Hydrogène 7; Oxygène 31,5.

NEIGEUSE. moll. Nom vulgaire et marchand du *Cypræa Vitellus*, qu'on a étendu au *Voluta hispidula*, appelée **NEIGEUSE A RUBANS**.

NEIGEUX. ois. Espèce du genre *Faucon*, division des Autours. *V.* **FAUCON**.

NEILLIE. *Neillia.* bot. Genre de l'icosandrie Monogynie, établi par Don (*Prodr. Flor. Nepal.*, 228), et adopté par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 646) qui l'a placé dans la famille des Rosacées, et l'a ainsi caractérisé : calice persistant, divisé en cinq lobes peu profonds, ovales et aigus; corolle à cinq pétales arrondis; vingt étamines et au delà, saillantes, insérées en double rangée sur l'entrée du calice; carpelle unique, renfermé dans le calice, capsulaire, folliculeux, déhiscent par le côté intérieur, couronné par le style, et contenant un grand nombre de graines sphériques, luisantes, ascendantes, munies d'un albumen charnu, abondant, d'un embryon droit, central, d'une radicule épaisse et de cotylédons ovales. Ce genre fait partie de la tribu des Spiréacées; il a des affinités avec le genre *Spiræa* par son port et la structure de sa fleur; mais il s'en distingue par ses graines pourvues d'albumen. Il se compose de deux espèces indigènes du Nepaul, que Don a nommées *Neillia thyrsoiflora* et *Neillia rubiflora*. Ce sont des arbrisseaux qui ont le port du *Spiræa opulifolia*. Leurs feuilles sont simples, cordiformes, ovales ou trilobées, doublement dentées en scie, acuminées et accompagnées de deux stipules.

NEIS. *Neis.* acal. Genre de la famille des Béroïdes, et type d'une tribu qui porte son nom; il a été érigé par Lesson qui lui a reconnu pour caractères distinctifs : corps aminci sur ses deux faces ou taillé en coin, obcordé au pôle supérieur et largement ouvert au pôle natateur; axe cavitaire allongé, étroit, bordé sur les deux faces, de cils en une rangée obarrondie, libre aux deux extrémités; chaque bord des pôles et des côtes ayant deux rangées de cils marginaux. Les Neïs sont des Collianières dont le corps, plus haut que large, est mince, comprimé, et muni de rangées de cils entourant les bords comme le milieu du corps, c'est-à-dire quatre rangées sur les bords, et deux au milieu, se soudant à leur point de jonction. Lesson n'en décrit qu'une seule espèce.

NÉIS BOURSE DE MER. *Neis cordigera*, Zool. de la Coquille, p. 10, pl. 16, fig. 2. Elle est molle et se brise aisément; sa face plane est colorée en un blanc hyalin, couvert de vésicules entre-croisées, d'un jaune mordoré, varié de jaune clair; les cils sont fortement irisés; les lèvres contractiles de la grande ouverture sont presque toujours en mouvement. Elle habite le golfe de Port-Jackan sur les côtes de la Nouvelle-Galles du sud.

NÉITHÉE. *Neithea*. CONC. Dans les Annales de la Société Linnéenne de Paris, 1824, Drouet a publié un Mémoire sur un nouveau genre de la famille des Arca-cées; il nomme ce genre Néithée, et le considère comme voisin des Nucules; il propose de le placer, dans la série, près de ce genre, pour établir son passage avec les Trigones.

NEJE. *Neja*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par D. Don, qui lui assigne pour caractères: capitule multiflore, hétérogame; fleurs du rayon disposées sur un, deux ou trois rangs, femelles, en languettes étroites; celles du disque à cinq dents et hermaphrodites; réceptacle plan, à fossettes; involucre largement hémisphérique, imbriqué de trois rangs d'écaillés lineari-subulées; corolles extérieurement papilloso-pileuses; stigmates du rayon obtus et lisses, ceux du disque sont aigus et velus; akènes lineari-oblongs, comprimés, velus ou soyeux; aigrette double: l'extérieure courte, à paillette étroite, l'extérieure plus longue, poilue et scabre. Les *Neja* sont des arbustes de l'Amérique, hispides, à poils assez longs; leurs rameaux sont entièrement garnis de feuilles ou nus au sommet et monocéphales. De Candolle en décrit sept espèces qu'il répartit en trois sections. Leurs fleurs sont jaunes.

NÉKRONITE. MIN. *V.* NÉCRONITE.

NELEA. BOT. (Théophraste.) Synonyme de *Tribulus terrestris*. *V.* HERSE.

NELENSIA. BOT. *V.* ENSLENIE.

NÉLEUS. CRUST. Genre voisin des Palémons, proposé par Rafinesque dans son Précis des Découvertes et Traux somiologiques, publié en 1814.

NELICOURVI. OIS. Espèce du genre Tisserin. *V.* ce mot.

NÉLITRE. *Nelitris*. BOT. (Gærtner.) Synonyme de Décasperme. *V.* ce mot.

NÉLITTE. BOT. *V.* ÆSCHINOMÈNE.

NÉLOCIRE. *Nelocira*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Aquatiques, famille des Cymothoadés, établi par Leach et ayant pour caractères: longueur des antennes inférieures surpassant la moitié de celle du corps; post-abdomen de cinq segments; yeux granulés; petite lame externe des appendices ventraux postérieurs plus grande et plus large que l'interne, tronquée obliquement à son extrémité. Les Crustacés de ce genre se distinguent des Eurydices auxquels ils ressemblent beaucoup, par leurs yeux qui sont granulés, tandis qu'ils sont lisses dans ces derniers; des Cirolanes, qui ont six segments à l'abdomen.

NÉLOCIRE DE SWAINSON. *Nelocira Swainsoni*, Leach, Desm., Cons. sur les Crust., etc., pl. 48, fig. 2. Longue de près de cinq lignes; corps oblong, lisse, ponctué;

abdomen ayant le dernier article triangulaire; les côtés légèrement arqués; la pointe arrondie. Dans la mer de Sicile.

NÉLOMYDE. *Nelomys*. MAM. Genre de l'ordre des Rongeurs que Geoffroy St.-Hilaire a établi récemment aux dépens du genre *Echimys* pour les espèces qui ont été déjà décrites sous les noms d'*Echimys cristatus*, *Echimys didelphoides*, et quelques espèces nouvelles qui sont: *Nelomys Blainvillii*, *Nelomys armatus* et *Nelomys semi-villosus*. Cette dernière espèce a la queue écailleuse, excepté la base, parsemée de poils fauves; le corps est d'un brun roussâtre, tiqueté de jaune, avec le dessous plus clair; des piquants médiocrement forts sur le corps, d'autres plus faibles, mais encore très-roides et aplatis sur la tête. Taille. quatorze pouces dont la queue forme la moitié. De la Nouvelle-Grenade. Les Nélomydes ont les machélières en haut composées de deux lames, l'antérieure simple, la postérieure en forme de V simple. Ce sont des animaux lourds, hideux, à museau gros, à oreilles et pieds courts, à queue velue, à poils roides mais non piquants. Ils vivent dans les trous de roche, entrent dans les habitations où ils se cachent et font de grands dégâts. Selon Lund (Coup d'œil sur les Mammifères du Brésil), deux espèces sont très-communes au Brésil; ce sont celles qu'il a nommées *Nelomys antricola* et *Nelomys sulcidens*.

NELSONIE. *Nelsonia*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 480) qui l'a ainsi caractérisé: calice inégal, à quatre divisions profondes; corolle infundibuliforme, dont le limbe est quinquéfide, un peu inégal; deux étamines antérieures, incluses; loges des anthères divariquées, insérées au même point (*insertione æquales*); point d'étamines stériles; capsule sessile, dont la pointe est élastique, la cloison adnée, et les loges renfermant plusieurs graines sans crochets. Le genre *Nelsonia* est formé sur quelques espèces de *Justicia* des aueiers, telles que les *Justicia canescens*, *hirsuta*, *origanoides* et *nummulariæfolia* de Vahl. Il se rapproche de l'*Elytraria* par ses graines dépourvues de crochets; mais il s'en distingue par l'absence de filets staminaux stériles, par la forme des anthères et surtout par le port. Outre les espèces de *Justicia*, citées plus haut, et qui croissent dans les contrées tropicales de l'ancien monde, le genre *Nelsonia* comprend deux plantes de la Nouvelle-Hollande, que Brown a nommées *Nelsonia campestris* et *Nelsonia rotundifolia*. Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Plant. æquin.*, 2, p. 254) en a décrit une autre de l'Amérique méridionale, sous le nom de *Nelsonia albicans*. Les Nelsonies sont des herbes à tiges diffuses, pubescentes, blanchâtres. Leurs feuilles sont larges et entières. Les fleurs sont petites, à corolle blanche ou purpurine, disposées en épis terminaux, épais, et accompagnées de bractées larges et opposées.

NÉLUMBIACÉES. *Nelumbiaceæ*. BOT. Le genre *Nelumbo* dont il est question dans l'article suivant, a été rangé par Salisbury, De Candolle et plusieurs autres botanistes, dans la famille des Nymphéacées. Il est

vrai que si l'on s'en rapportait uniquement au port et à l'aspect extérieur de la fleur, on serait tenté d'imiter Linné, qui a même réuni en un seul les genres *Nymphæa* et *Nelumbium*. Mais quand on examine la structure des pistils, leur disposition générale et surtout l'organisation des graines, on aperçoit entre ces deux genres les différences les plus tranchées. Ainsi, au lieu d'un ovaire globuleux unique, à plusieurs loges séparées par des cloisons membraneuses et contenant chacune plusieurs ovules, on trouve dans le *Nelumbium* plusieurs pistils uniloculaires, monospermes, à demi enfoncés dans un réceptacle particulier, en forme de pomme d'arrosoir. Les graines n'offrent pas moins de différences. Ainsi, dans les Nénuphars, l'embryon est très-petit, placé à la partie supérieure d'un endosperme charnu. Dans les Nélumbos, point d'endosperme, et l'embryon est accompagné de deux appendices charnus, hémisphériques, naissant des côtés de la radicule dont ils sont une véritable dépendance, et recouvrant le cotylédon, que l'on ne peut apercevoir qu'en les écartant l'un de l'autre. Ces caractères ont porté A. Richard à considérer le genre Nélumbo comme formant le type d'un petit ordre voisin, mais distinct des Nymphéacées. V. ce mot.

NELUMBO. *Nelumbium*. BOT. Ce genre, établi par Tournefort, réuni par Linné au *Nymphæa*, reproduit de nouveau comme genre distinct par Jussieu, Gærtner et tous les botanistes modernes, a reçu de Salisbury le nom de *Cyamus*, qui n'a pas été généralement adopté. Il se compose d'un petit nombre d'espèces, dont deux surtout (*Nelumbium speciosum* et *Nelumbium luteum*, Michaux) sont mieux connues que les autres. Ce sont de grandes et belles plantes croissant au milieu des eaux douces, et qui par leur port ressemblent absolument aux espèces de Nénuphar, qui parent la surface des lacs et des fleuves d'Europe. Leur tige est une grosse souche charnue, horizontale, rameuse, rampante, d'où s'élèvent, portées sur de longs pétioles nus et cylindriques, de grandes feuilles ombiliquées et étalées à la surface des eaux. Les fleurs qui par leur grandeur et leur éclat peuvent être comptées au nombre des plus belles du règne végétal, sont solitaires au sommet d'un long pédoncule, qui les élève ainsi au niveau de l'eau où elles viennent s'épanouir et se féconder. Le calice se compose de quatre à cinq sépales, la corolle d'un grand nombre de pétales caducs, disposés sur plusieurs rangées et insérés, ainsi que les étamines, à la base du réceptacle. Les étamines sont aussi en grand nombre, également disposées sur plusieurs rangées; elles se composent d'un filet cylindroïde terminé par une anthère très-allongée, tétragone, adnée, à deux loges opposées, s'ouvrant par un sillon longitudinal et surmontée d'un appendice recourbé qui semble être la continuation du sommet du filet. Le réceptacle ou disque au-dessus du point d'insertion des étamines est très-développé et prend la forme d'un cône renversé. Son sommet, qui représente la base du cône, est percé d'alvéoles profondes dont le nombre varie de huit à trente. Chacune d'elles renferme un pistil qui y adhère seulement par sa base, et est libre dans le reste de sa surface; il se compose d'un ovaire ovoïde,

uniloculaire, contenant un seul ovule pendant de son sommet. Le style, qui est très-court, se termine par un stigmate entier, légèrement déprimé. Ces deux parties sont les seules saillantes au-dessus de la surface du disque. Après la fécondation, ce dernier organe prend de l'accroissement et s'élargit beaucoup dans sa partie supérieure où sont logés les fruits. Chacun d'eux, qui est ovoïde ou globuleux, de la grosseur d'une noisette, d'abord adhérent au fond de son alvéole, finit par s'en détacher et y devenir libre et mobile. Parvenu à sa maturité, il offre encore à son sommet un petit tubercule formé par le style et le stigmate, et latéralement un autre tubercule beaucoup plus petit, qu'on aperçoit également sur le pistil. Le péricarpe est dur, coriace, peu épais et tout à fait indéhiscent. La graine qu'il contient a la même forme que lui, et elle est renversée. Son tégument propre est mince, membraneux et adhérent avec l'amande. Celle-ci se compose uniquement de l'embryon, dont on décrira plus bas la singulière organisation. L'embryon, dépouillé du tégument propre de la graine, se présente sous la forme d'une masse charnue, blanche, semblable à l'amande d'une noisette ou d'un gland de Chêne. Il est d'abord séparé en deux lobes très-épais, par une fente qui descend presque jusqu'à sa base. Lorsqu'on écarte l'un de l'autre ces deux lobes, qui sont intimement rapprochés, on trouve entre eux et naissant du fond de la fente qui les sépare, un autre corps un peu comprimé, plus étroit et à peu près de la même longueur que les deux lobes charnus. Ce corps est parfaitement indivis et sans aucune trace de fente ou d'incision. Si on le fend longitudinalement, on voit qu'il est mince, charnu, et qu'il recouvre un autre corps formé de deux ou trois petites feuilles pétiolées, rudimentaires et repliées sur elles-mêmes. Il devient alors facile de dénommer ces diverses parties. Le corps le plus intérieur, formé de feuilles rudimentaires, est la gemmule; le corps mince, charnu et indivis, est un cotylédon unique, et enfin le gros corps bilobé extérieur paraît être une dépendance de la radicule. Par conséquent l'embryon du Nélumbo est véritablement monocotylédon. Mais d'autres botanistes ne partagent pas cette opinion. Ils considèrent le corps charnu et bilobé comme deux cotylédons, et tout le corps qui lui est intérieur comme une gemmule. Mais l'analogie, ce guide précieux du naturaliste dans la recherche des rapports naturels qui lient les êtres entre eux, réunit une foule de preuves qui, en appuyant l'explication qu'en a donnée Richard, s'élèvent avec force contre les objections qu'on y a faites. Il n'est aucun botaniste qui ne convienne des rapports intimes qui existent entre les genres *Nelumbium* et *Nymphæa*, genres que Linné avait même cru devoir réunir en un seul. Ces deux genres sont trop voisins, pour qu'une partie aussi essentielle que l'embryon n'y offre pas la même structure, ou du moins une structure fort analogue. Or voici celle que présente l'embryon du *Nymphæa*: c'est un petit corps charnu, déprimé, parfaitement indivis et sans aucune fente. Si l'on incise ce corps, on trouve qu'il est mince et recouvre un autre corps charnu profondément bilobé, et entre les deux lobes duquel est un autre petit corps.

Cette structure offre l'analogie la plus frappante avec celle du Nélumbo, excepté toutefois que le corps charnu bilobé qui, dans cette manière de voir, n'est qu'une partie accessoire et de peu d'importance, manque entièrement dans le *Nymphæa*. Car si, comme le veulent la plupart des botanistes, ce corps extérieur et bilobé du Nélumbo représentait les deux cotylédons et tout le corps intérieur la gemmule, comme il n'en existe aucune trace dans l'embryon du *Nymphæa*, il en résulterait que ce genre aurait un embryon réduit à la seule gemmule, ce qui répugne à admettre; tandis que l'embryon du *Nymphæa* est simplement privé d'une partie accessoire et surnuméraire, qui existe dans le Nélumbo. Encore serait-il facile de donner une explication plausible de l'existence du corps radicaire du Nélumbo, si l'on remarque que, dans la graine du *Nymphæa*, il existe un très-gros endosperme charnu, qui accompagne l'embryon. Ne pourrait-on pas considérer l'appendice radicaire du Nélumbo, soit comme un endosperme soudé en partie avec la base de l'embryon, soit comme un corps destiné à en tenir lieu, et à en remplir les fonctions auprès de la jeune plantule?

NÉLUMBO ÉLÉGANT. *Nelumbium speciosum*, Willd., DC., *Syst.*, 2, p. 44, Lamk., Ill., t. 455; *Nelumbo nucifera*, Gærtn., t. 19; *Nymphæa Nelumbo*, L. C'est sans contredit la plus belle de toutes les plantes qui ornent la surface des eaux. Ses feuilles, dont les pétioles cylindriques ont une longueur toujours en rapport avec l'élevation du niveau, sont très-grandes, ayant souvent jusqu'à deux pieds de diamètre, peltées, arrondies, ondulées et dentées sur leur pourtour, glabres des deux côtés. Les fleurs sont extrêmement grandes, blanches et le plus souvent roses, ayant près d'un pied de diamètre. Les anthères sont jaunes, surmontées d'un appendice renflé et crochu. Ces fleurs exhalent une odeur analogue à celle de l'anis. Les fruits sont renfermés dans un réceptacle obconique, dont la forme a été imitée pour l'instrument sur lequel on dépose les numéros dans le jeu que les Français nomment loto, nom qu'ils ont emprunté de celui de la plante dont il est question. Le Nélumbo était une plante extrêmement célèbre dans l'antiquité. Elle croissait autrefois dans les eaux du Nil, au rapport d'Hérodote et de Théophraste, de là le nom de *Faba Ægyptiaca* sous lequel on la trouve fréquemment mentionnée. Les Égyptiens la révéraient comme un des objets de leur culte, ainsi qu'ils le faisaient de plusieurs autres productions du Nil, et on voit le Nélumbo représenté sur presque tous les monuments de l'antique Égypte. Cependant, d'après les recherches des naturalistes français, Delile et Savigny, cette plante a tout à fait disparu des eaux du Nil. On ne la retrouve plus aujourd'hui que dans les diverses parties de l'Inde, à la Chine, au Japon, où elle est aussi un objet de culte et d'adoration. Deux botanistes russes très-célèbres, Fischer et Steven, l'ont également trouvée à l'embouchure du Volga, près d'Astracan.

NÉLUMBO JAUNE. *Nelumbium luteum*, Michx., Fl. Bor. Am., 1, p. 317. Il croit dans plusieurs provinces de l'Amérique septentrionale, et ressemble beaucoup au précédent pour son port et ses formes générales. Ses fleurs, un peu moins grandes, sont constamment jaunes,

et les appendices qui surmontent les anthères, au lieu d'être renflés, sont linéaires. Les amandes de ces deux espèces ont une saveur douce, et on les mange dans les pays où elles croissent.

Il ne suffit pas d'avoir démontré que le genre Nélumbo est monocotylédon, il est encore nécessaire d'indiquer la place qu'il doit occuper dans la série des ordres naturels, qui composent ce groupe de végétaux. Jussieu (*Genera Plant.*) l'avait placé avec le *Nymphæa* dans la famille des Hydrocharidées. Salisbury, le premier, fit une famille des Nymphéacées dans laquelle il plaça le genre Nélumbo. Cette famille a été adoptée par tous les botanistes modernes, et particulièrement par le professeur De Candolle (*Syst. Reg. Veget.*, 2, p. 39) qui la divise en deux tribus : les Nélumbonées et les Nymphéacées. Certes, personne ne peut nier les rapports intimes qui existent entre le Nélumbo et le *Nymphæa*, et il serait difficile de trouver deux genres qui, par leur port, se ressemblassent autant. Tous les organes de la végétation, l'inflorescence, le calice, la corolle, ont dans ces deux genres la plus grande analogie et une identité presque parfaite. Mais ici cessent les analogies. Dans les Nymphéacées proprement dites, l'ovaire est unique, globuleux, à plusieurs loges polyspermes, séparées par de fausses cloisons celluleuses; dans le Nélumbo, au contraire, le centre de la fleur présente un grand nombre de pistils uniloculaires, monospermés, nichés dans les alvéoles d'un réceptacle ou disque très-développé et en cône renversé. Le fruit du *Nymphæa* est une péronide charnue intérieurement et polysperme; celui du Nélumbo est une sorte de noix sèche, monosperme et indéhiscence. La graine n'offre pas des différences moins tranchées. Ainsi, dans le *Nymphæa*, l'amande se compose d'un très-gros endosperme charnu, qui manque entièrement dans le Nélumbo. Celui-ci à son tour est pourvu de deux gros appendices charnus, qui partent de la base de sa radicule, et dont il n'existe aucune trace dans le *Nymphæa*.

NEMACONIA. BOT. Le genre d'Orchidées, établi sous ce nom par Knowles et Westcott, pour une plante du Mexique, a été réuni par Lindley à son genre *Ponera*.

NÉMADACTYLE. *Nemadactylus*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sciénoïdes, établi par Richardson qui lui assigne pour caractères : opercule lisse et inerme; nageoires privées d'écaillés : une seule dorsale; rayons de la pectorale inférieure simples, au nombre de six dont un prolongé hors de la membrane; trois rayons aux branchies; pédicules des intermaxillaires courts; dents petites, très-grêles, placées au contour de la bouche; intérieur de la bouche, palais, gosier et langue très-glabres; écailles minces; corps lisse en dessous de la ligne latérale, comme chez les Scombéroïdes; trois cœcums pyloriques. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce à laquelle Richardson a donné le nom de *Nemadactylus concinnus*. BL. 3-5, p. 9 et 6, v. 1, 5, d. 17, 28, A, 5, 15, c. 15 6/6. Sa taille est de quatre pouces. On a trouvé ce Poisson dans les eaux de la terre de Diémen.

NÉMALION. *Nemalion*. BOT. Genre de la famille des Ulvacées, établi par Targiou qui le caractérise de la manière suivante : fronde gélatineuse, membraneuse,

assez simple, comprimée, allongée, entièrement couverte de filaments pellucides, très-déliés; propagules très-abondants, courts, un peu en massue, pénétrés intérieurement de matière verte, et confondus avec les filaments qui les cachent en partie. Ce fucus se trouve dans l'Océan.

NÉMALITE. MIN. Th. Nuttall a donné ce nom à une substance minérale qui paraît être une variété de Magnésie hydratée. Elle a été trouvée à Hoboken dans le New-Jersey, en veines dans une Serpentine; elle se compose de fibres élastiques facilement séparables comme l'Asbeste; sa couleur est le blanc légèrement jaunâtre; sa pesanteur spécifique est 2,44, et sa dureté 2; la chaleur la fait devenir brune et tomber en poussière, avec dégagement d'eau; l'Acide nitrique la dissout aisément. Elle est composée de Magnésie 51,81; Silice 12,66; peroxide de Fer 5,87; Eau 29,66.

NÉMALPE. *Nemalpus*. INS. Diptères; genre de la famille des Tipulaires, tribu des Phalénoïdes, établi par Macquart, pour un insecte rapporté des Canaries, par Weeb et Berthelot. Caractères: corps velu, tête petite et basse; rostre assez allongé et velu; trompe peu distincte; palpes très-longues, un peu velues; premier article court, à extrémité renflée, les autres formant ensemble un long filament qui semble inarticulé, mais flexible comme dans les Tipules; facesaillante; antennes presque aussi longues que le corps, finement velues et filiformes, dont le premier article est court, assez épais, les autres distincts, paraissant au moins au nombre de vingt, longs et cylindriques, ayant à leur base une ou plusieurs petites soies; thorax fort élevé; abdomen cylindrique, de sept segments distincts; armure copulatrice des mâles composée d'une pièce supérieure étroite, abaissée à l'extrémité; balanciers ovales; ailes velues: les cinquième et sixième nervures réunies assez loin de la base de l'aile.

NÉMALPE JAUNE. *Nemalpus flavus*, Macq. Il est d'un jaune ferrugineux, à poils roussâtres pâles; le rostre est brun et les antennes sont fauves; les deux derniers segments de l'abdomen ont une tache dorsale noirâtre; les balanciers sont ferrugineux; les ailes sont hyalines, un peu jaunâtres, à poils brunâtres. Taille, une ligne et deux tiers.

NEMASPORE. BOT. Pour *Næmaspora*. V. ce mot.

NÉMATANTHE. *Nematanthus*. Ce genre a été introduit par Schrader, dans la famille des Gesnériacées; il est caractérisé ainsi qu'il suit: calice libre, oblique, à cinq divisions; corolle hypogyne, infundibuliforme, campanulée, suboblique, avec son tube gibbeux à la partie postérieure de sa base, un peu ventruée antérieurement à sa partie supérieure; son orifice est ouvert et les cinq divisions du limbe sont presque égales; quatre étamines insérées au bas de l'orifice de la corolle, incluses, didynames, avec le rudiment d'un cinquième filament; anthères doubles et cohérentes, ovales et biloculaires; ovaire libre, entouré d'un disque annulaire, stipité postérieurement, à sa base, par une glandule, à une loge à deux placentaires pariétaux et bilobés; plusieurs ovules anatropes dans un petit funicule; style simple, stigmaté subinfundibuliforme; capsule coriace, uniloculaire, à deux valves portant au milieu les placen-

taires. Les Nématanthes sont des arbustes propres au Brésil, on les trouve dans les forêts vierges où ils grimpent sur les plus grands arbres; leurs rameaux sont tétragones, avec des sortes d'articulations ou nodosités renflées; l'épiderme est luisant; leurs feuilles sont opposées, pétiolées, assez épaisses; les pédoncules sont axillaires, solitaires, sans bractées, uniflores, filiformes, penchés; les fleurs sont grandes et d'un rouge ponceau.

Un autre genre *Nematanthus* avait été formé par Nées d'Esenbeck dans la famille des Restaciées, mais il a été réuni au genre Willdenowie. V. ce mot.

NÉMATE. *Nematus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthredinés, établi par Jurine aux dépens du genre *Tenthredo* de Fabricius, et ainsi caractérisé: antennes de neuf articles simples dans les deux sexes, longues et sétacées; mandibules échancrées; une cellule radiale très-grande; quatre cellules cubitales, dont la première petite, presque ronde; la deuxième grande, recevant les deux nervures récurrentes; la troisième moindre et carrée, et la quatrième atteignant le bout de l'aile. Ce genre se distingue des Tenthredés proprement dites, parce que ces dernières ont deux cellules radiales et quatre cubitales; les Dolières en sont séparées par leurs cellules cubitales qui ne sont plus qu'au nombre de trois; elles ont aussi, comme les Tenthredés, deux cellules radiales. Les genres *Cimbex*, *Amasis* et *Perga* sont distingués des Nématés par leurs antennes de cinq à huit articles terminés brusquement par un bouton. Les Schyzocères, Ptilies et Hylotomes n'ont que trois articles distincts aux antennes; le genre *Cladie* a les antennes rameuses dans les mâles; enfin les *Athalies* en ont de dix à quatorze, et les *Ptérygophores* et *Lophires* seize et plus. La tête des Nématés est transversale; les yeux sont très-grands, et on voit sur le vertex et entre eux, trois petits yeux lisses, disposés en triangle; les antennes sont presque aussi longues que le corps; leurs deux premiers articles sont très-courts, et les autres cylindriques et allant en diminuant d'épaisseur; la lèvre supérieure est coriace, échancrée ou arrondie à sa partie antérieure et ciliée; les mandibules sont cornées, arquées, creusées intérieurement, aiguës à leur extrémité et munies d'une forte dent vers leur base interne; la trompe est courte, formée de trois pièces dont les deux latérales, qui tiennent lieu de mâchoires, sont courtes, coriaces, entières; la pièce du milieu est un peu avancée, membraneuse et trifide; les palpes maxillaires sont une fois plus longues que les inférieures; elles sont composées de six articles diminuant d'épaisseur; le corselet est arrondi, inégal; l'abdomen est presque cylindrique; les pattes sont de longueur moyenne et ne présentent rien de remarquable. Les larves ont vingt pattes dont six écailleuses et quatorze membraneuses.

NÉMATE DU SAULE. *Nematus Salicis*, Jur.; *Tenthredo Salicis*, Fabr. Elle est jaune; sa tête et son corselet sont noirs en dessus; ses ailes ont un point noir. Taille, cinq lignes. Europe.

NÉMATE. MIN. Haüy a donné ce nom à une Roche

fibreuse que l'on rapporte assez généralement à l'Ob-sidienne, et qu'il regardait comme constituant une espèce différente.

NÉMATOCÈRE. *Nematocera*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, division des Terricoles, établi par Meigen et ainsi caractérisé : tête petite; front large; bec court; trompe peu saillante; palpes courbées, de quatre articles égaux; antennes subsétacées, de six articles, le premier cylindrique, le deuxième cyathiforme, les quatre autres longs et égaux; yeux ovales; abdomen déprimé; pieds menus; balanciers découverts; ailes couchées; deux cellules marginales, la première fermée, une sous-marginale petite, deux discoïdales, quatre postérieures. Le genre Nématocère et le genre Anisomère de Meigen (*Hexatoma*, Latr.) se distinguent de tous ceux de la division des Terricoles, parce qu'ils sont les seuls qui aient les antennes composées de six articles; ces antennes sont aussi longues que celles des genres voisins; mais cela n'a lieu que par la longueur des quatre derniers articles. Ces insectes ont beaucoup de ressemblance avec ceux du genre *Dixa*; mais ils en diffèrent par le nombre des articles des antennes et par les nervures des ailes.

NÉMATOCÈRE NOIRE. *Nematocera nigra*, Meigen; *Hexatoma nigra*, Latr. Elle est longue de quatre lignes et demie, noire; son front a deux tubercules, et ses ailes sont légèrement obscures, avec les nervures noires. Elle se trouve en Europe.

NÉMATOCÈRES OU FILICORNES. INS. Duméril donne ce nom à une famille de Lépidoptères qui renferme les tribus des Bombycites et des Faux-Bombyces de Latreille. V. ces mots.

NÉMATODE. *Nematodes*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serri-cornes, tribu des Élatérides, établi par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.). Ces insectes diffèrent des Eucnémides parce qu'ils n'ont point de rainure sur les bords latéraux du corselet, et des Lissodes, parce qu'ils n'ont point les tarses munis en dessous de pelotes. Le type de ce genre est l'*Elatér filum* de Fabricius.

NÉMATOGONE. *Nematogonum*. BOT. Genre de Cryptogames de la famille des Hyphomycètes, institué par Desmazières avec les caractères suivants : flocons droits ou couchés, simples ou subrameux, septés ou articulés; articles allant en grossissant vers la partie supérieure; sporidies vaguement éparées, nues, sans appendicule, simples, non agglutinées sur le thalle. Ce genre se place dans l'ordre des Bissoïdées, division des Sporotrichées, à côté des genres *Sporotrichum* et *Alystoporium*. Il se distingue du premier par ses flocons colorés, du second par ses sporidies libres, et de tous deux par les nodosités ou articulations renflées de ses filaments.

NÉMATOGONE ORANGÉ. *Nematogonum aurantiacum*, Desm. Cette espèce charmante sert de type au genre; elle se développe en automne et en hiver sur l'écorce des branches sèches de plusieurs arbres. Vue au microscope, ses filaments, d'un rouge orangé, sont très-gros et presque hyalins; ses sporidies, assez nombreuses, ne paraissent pas toujours exactement ovales, et

l'on remarque qu'elles sont quelquefois inégales en grosseur. Europe.

NEMATOGONUM. BOT. Syn. de Nématogone. V. ce mot.

NÉMATOÏDES. INT. Rudolphi nomme ainsi le premier ordre des Intestinaux renfermant les Vers : à corps cylindrique, élastique, ayant un canal intestinal complet, terminé en avant à la bouche, et en arrière à l'anus; les organes génitaux sont distincts et séparés sur des individus différents. Cet ordre très-naturel, réunissant les Entozoaires les mieux organisés, comprend les genres Filocapsulaire, Filaire, Trichosome, Trichocéphale, Oxyure, Cucullan, Piroptère, Physaloptère, Strongle, Ascaride, Ophiostome et Liorhynque. V. ces mots.

NÉMATOPE. *Nematopus*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorisés, tribu des Longilabres, établi par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) avec les caractères suivants : antennes très-menus, de la longueur du corps; leur dernier article est cylindrique, de la grosseur du précédent ou plus menu, aussi long au moins que lui; rostre très-court, recourbé, atteignant par sa longueur l'origine des pieds intermédiaires; tête transversale, arrondie en avant, point rétrécie en arrière; yeux saillants; corselet élargi postérieurement, presque plan; corps allongé; cuisses postérieures souvent un peu élargies, ordinairement dentelées; premier article des farses assez allongé, le crochet inséré dans une membrane. Ce genre est nombreux, et toutes les espèces qui le composent sont exotiques.

NÉMATOPE NERVEUX. *Nematopus nervosus*, Delap. Il est d'un vert noirâtre; la partie postérieure du corselet et l'écusson sont bordés de blanc; la partie membraneuse des hémélytres est d'un cendré clair, à quatre nervures blanches; les pieds sont ferrugineux, de même que les trois derniers articles des antennes; les cuisses postérieures ont trois épines et les jambes une seule, placée vers le milieu. Taille, onze lignes. Du Brésil.

NÉMATOPE PONCTUÉE. *Nematopus punctatus*. Il est d'un brun orangé, avec l'extrémité de l'écusson jaune; la membrane des hémélytres est très-finement ponctuée. Brésil.

NÉMATOPLATE. *Nematoplata*. ZOOLOG. ? BOT. ? (*Arthrodiées*.) Genre de la famille des Fragillariées, établi par Bory St-Vincent, et dont les caractères sont : segments (*frustuli*, Agardh) affectant depuis la forme linéaire jusqu'à la plus voisine du carré, disposés parallèlement, de manière à former d'assez longs filaments simples, fragiles et comprimés, qui, lorsqu'ils viennent à se désunir, ne le font jamais par fractions aussi voisines de l'unité que les Diatomes ou que les Achnantes, et ne demeurent pas régulièrement fixés angles à angles. Encore dans un grand état de simplicité, ces êtres sont translucides, à peine colorés par un peu de matière verte ou par une teinte chatain plus ou moins foncée, demeurant comme de verre, quand, par leur brisement, les corpuscules colorants s'en sont échappés. Les eaux douces, aux lieux frais et sombres, en nourrissent plusieurs espèces qui s'appliquent étroitement aux doigts quand on les y prend. 1^o *Nematoplata bronchialis*, B.; *Conferva*, Roth, *Cat. Bot.*, 1,

p. 186; *Conferva pectinalis*, Mull., *Nov. Act. Petr.*, t. III, tab. 1, fig. 4-7; *Diatoma floccosum*, De Cand., *Flor. Franç.*, p. 116; Mougeot, *Stirp. Vog.*, n° 698. 2° *Nematoplata argentea*, B.; *Fragillaria hyemalis*, Lyngb., *Tent.*, p. 185, t. 63, E, fig. 1, 2, 3, 4 (seulement en excluant le synonyme de Roth). Celle-ci, qui se trouve en automne, mais non en hiver, est couleur de capucin dans l'eau, et ressemble à de la poudre d'argent ou de nacre quand elle est desséchée. 3° *Nematoplata subquadrata*, B.; *Conferva hyemalis*, Roth, *Cat.*, 2, p. 205; les figures 5 et 6, E, de Lyngbye, conviennent à cette espèce que le savant danois a confondue avec la précédente. Il est aussi des Nématoplates marins, tel que le *caudata*, B., qui est le *Fragillaria striatula*, Lyngb., tab. 63, A; il croît sur les Laminaires en petites touffes.

NÉMATOPODES. *Nematopoda*. MOLL. Le sous-type des Mollusques Malentozoaires de Blainville est partagé, dans son *Traité de Malacologie*, en deux classes : les NÉMATOPODES (Cirrhipodes, Lamk. *V.* ce mot), et en POLYPLAXIPHORES (genre Oscabriion, L.). Cette classe des Nématopodes est elle-même subdivisée en deux familles, les Lépadiens et les Balanides. Les Lépadiens répondent au genre *Lepas* de Bruguière, Analife des auteurs, et renferment les genres suivants : Gymnolèpe, Pentalèpe, Polylèpe et Litholèpe (*V.* ces mots). La famille des Balanides se rapporte au genre *Balane* de Bruguière; elle se partage en deux sections : dans la première, où se trouvent les genres *Balane*, *Ochthosie*, *Conie*, *Creusie* et *Chthamale*, l'opercule est articulé et plus ou moins vertical; dans la seconde section l'opercule n'est point articulé, et il est plus ou moins horizontal. Cette section ne contient que le genre *Coronule* lui seul, divisé en cinq groupes, parmi lesquels se remarque le genre *Tubicinelle* de Lamarck.

NÉMATORE. *Nematora*. BOT. Genre de Lichen de la tribu des Squammariées épiphyllés, institué par le professeur Fée qui lui donne pour caractères : apothécions arrondis, très-noirs, épars à l'extrémité des ramilles sur un thallus byssoïde, divisé en filaments ou expansions divergentes, nodulées, obtuses et renflées à l'extrémité. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, elle a été observée sur les feuilles de différents arbres qui croissent aux Antilles.

NÉMATOSPERME. *Nematospermum*. BOT. Genre établi par Richard père (*in Act. Soc. nat. Paris.*, 1, p. 105) sur une plante qui avait été rangée parmi les *Piper* par Bergius. Le nom de *Lacistema* ayant été donné au même genre par Swartz, cette dernière dénomination fut adoptée par Vahl, Persoon, Kunth, Martius et la plupart des auteurs. Ce genre appartient à la Monandrie Monogynie, L., et paraît devoir être placé dans les Urticées. Martius (*Nov. Gen. Plant. Brasil.*) le considère comme type d'une nouvelle famille à laquelle il donne le nom de *Lacistemæ* et qui fait, selon lui, partie d'un ordre qu'il nomme Urticacées. Cependant Kunth (*Synops. Plant. Orbis novi.*, vol. IV, p. 264) qui l'a décrit plus amplement que tous les autres botanistes, regarde encore sa place comme incertaine, et lui assigne les caractères suivants : chatons imbriqués, cylindracés; écailles uni-

flores, très-larges; fleurs sessiles, toutes hermaphrodites, une ou deux fructifères parmi les supérieures, les autres avortées; calice très-petit, divisé profondément en quatre parties lancéolées, obtuses, presque dressées, accompagnées de deux bractées linéaires plus longues que l'écaille. Dans deux espèces brésiliennes le calice offre de cinq à huit parties étroites, linéaires, scarieuses, selon Auguste Saint-Hilaire qui aura peut-être confondu les bractées avec quelques-unes des divisions propres au calice; nectaire cupuliforme, entier; étamine unique, insérée sous l'ovaire, composée d'une anthère continue avec le filet, émarginée, bilobée, à loges distantes, déhiscentes longitudinalement; ovaire supère, sessile, presque globuleux, uniloculaire, renfermant six ovules quelquefois réduits à un nombre moindre, pariétaux, ascendants; style à peine distinct, surmonté de trois stigmatés petits, subulés et étalés. Le nombre des stigmatés est sujet à variation; il est de deux selon Swartz, et de quatre selon Bonpland; fruit bacciforme, stipité, obové-oblong, uniloculaire, irrégulièrement bivalve, renfermant une ou deux graines oblongues, suspendues à un long cordon ombilical, et munies d'un embryon dicotylédoné sans albumen.

Ce genre renferme des arbres dépourvus d'épines ou de poils piquants; leurs feuilles sont alternes, entières, membraneuses, et à veines réticulées; les stipules sont pétiolaires, gémées et caduques; les fleurs forment des chatons nombreux, groupés par paquets dans les aisselles des feuilles. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces qui croissent toutes dans les climats chauds de l'Amérique méridionale. Celle qui doit être considérée comme type du genre, est le *Nematospermum lævigatum*, Rich.; *Lacistema myricoides*, Vahl; *Piper aggregatum*, Bergius et Rudje, *Plant. Guian.*, p. 9, tab. 4.

NEMATOSTIGMA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Dietrich et qu'adopta Willdenow, ne diffère nullement de celui précédemment nommé *Libertia* par Sprengel. *V.* LIBERTIE.

NÉMATOURES ou SÉTICAUCDES. INS. Duméril donne ce nom à une famille d'insectes Aptères, qui correspond à l'ordre des Thysanoures de Latreille.

NÉMAUCHÈNES. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (*Bullet. de la Société Philomat.*, mai 1818, p. 77) qui l'a caractérisé ainsi : involucre ovoïde ou presque campanulé, composé de folioles sur un seul rang, égales, appliquées, presque lancéolées ou oblongues, obtuses, membraneuses sur leurs bords, foliacées au sommet, concaves, gibbeuses, très-épaisses, hérissées de verrues ou de tubercules coniques ou spinescents dans leur partie inférieure; à la base de cet involucre, il y a cinq folioles surnuméraires sur un seul rang, larges, ovales, et presque entièrement membraneuses. Réceptacle plan, fovéolé, garni de poils courts et rares. Calathide composée de demi-fleurons nombreux, hermaphrodites et disposés en rayons. Akènes intérieurs oblongs, un peu cylindriques ou comprimés, présentant des côtes où l'on observe des aspérités, surmontés d'un col long, filiforme, portant une aigrette blanche, composée de

poils légèrement plumeux; akènes de l'extérieur ou des bords étroitement embrassés par les folioles de l'involucre, très-comprimés des deux côtés, ovales, oblongs, pubescents, dépourvus de col, munis sur l'arête intérieure d'une bordure en forme d'aile membraneuse, qui se prolonge au-dessus de l'arête apiculaire, en une corne subulée; l'aigrette qui les surmonte est un peu plus plumeuse que celle des akènes intérieurs.

Le genre *Nemauchenes* est voisin du *Zacantha* et du *Gatyna*. Il diffère du premier par ses akènes intérieurs munis d'un col filiforme, du second par son involucre hérissé de verrues et son réceptacle garni de poils fimbriaires. C'est aussi par le caractère de l'involucre qu'il diffère de l'*Hostia* de Mœnch, lequel, en outre, offre quelques différences dans la structure de ses fruits. L'auteur avertit qu'il faut surtout prendre garde de le confondre avec le *Medicusia* de Mœnch, attendu que ce dernier genre a été placé par cet auteur près du *Picris*, dans une division qui a l'aigrette plumeuse; mais en décrivant l'aigrette des fruits intérieurs du *Nemauchenes*, comme composée de *squammettules* un peu *barbellulées*, et celles des fruits marginaux comme étant encore plus *barbellulées*, n'est-ce pas dire que ces aigrettes sont légèrement plumeuses? C'est ainsi que semble devoir être traduit le langage scientifique de Cassini, et s'il n'y a pas erreur en ce point, il faudra bien admettre que la différence signalée par ce savant botaniste entre le *Medicusia* et le *Nemauchenes* est complètement nulle.

Deux espèces constituent le genre *Nemauchenes*; elles ont été nommées *Nemauchenes aculeata* et *Nemauchenes inermis*. La première est le *Crepis aspera*, L., plante herbacée, presque glabre, dont la tige flexueuse, rameuse, est garnie de poils piquants. Les feuilles sont alternes, sessiles, demi-amplexicaules, sagittées et irrégulièrement dentées ou découpées; les inférieures sont grandes, oblongues-obovales, bordées de petites dents spinuliformes. Les calathides nombreuses, de couleur jaune, forment une panicule corymbiforme et terminale. Cette plante croît dans l'Orient et dans la Sicile. Le *Nemauchenes inermis*, nommé d'abord par l'auteur *Nemauchenes ambigua*, se distingue principalement de la précédente par sa tige non hérissée d'aiguillons et peu rameuse, et par ses calathides peu nombreuses.

NÉMAZOAIRES. INF. Nom donné par Gaillon à des animalcules simples et libres qui, selon lui, ont la faculté de s'agglutiner au moyen d'une mucosité exsudée de leur corps, de manière à prendre la forme filamenteuse de certaines Hydrophytes.

NÉMAZOONES. INF. Même chose que Némazoaires.

NÉMÈDRE. *Nemedra*. BOT. Genre de la famille des Miliacées, institué par A. De Jussieu qui lui a donné pour caractères essentiels : calice à cinq lobes courts et obtus; cinq pétales connivents, quinconciés, concaves; huit à dix étamines dont les filaments sont soudés en un tube urcéolé et presque entier, proéminents dans leur partie inférieure, striés supérieurement et portant un même nombre d'anthères incluses, dressées et se groupant en pyramide; stigmate sessile,

ovoïde, terminé par trois lobes; ovaire à trois loges renfermant chacune un ovule ascendant.

NÉMÈDRE ÉLÉAGNOÏDE. *Nemedra elæagnoides*, Juss. Folioles au nombre de trois ou cinq, presque opposées, lancéolées, brillantes en dessous; fleurs serrées, réunies en panicules axillaires et terminales. De la Nouvelle-Hollande.

NÉMÈRTE. *Nemertes*. INT. Cuvier a nommé ainsi, et rangé provisoirement parmi les Vers intestinaux cavitaires, un Ver à corps filiforme, cylindrique, extrêmement allongé, mou et contractile, que l'on trouve assez fréquemment sur les côtes lors des grandes marées; il est caché sous les pierres et insinué, dit-on, son extrémité antérieure dans les Anomies pour les sucer. Montagu a fait de ce Ver un *Gordius*, Sowerby un genre particulier qu'il nomme *Sineus*, Ocken et Schweigger le nomment *Borlasia* et le rangent parmi les Annélides. Il est de couleur brune, quelquefois marqué de lignes noirâtres, longitudinales; il se casse facilement; sa surface est lisse et sans traces d'articulations, excepté quand il se contracte fortement, que l'on aperçoit des plis transversaux presque réguliers. Son extrémité antérieure présente une petite pointe mousse, percée d'un petit trou qui est la bouche; en arrière le corps plus épais se termine par une sorte de ventouse; l'intestin traverse toute la longueur du corps; il existe autour de ce canal un autre conduit que Cuvier regarde comme destiné à la génération; il vient aboutir à un tubercule situé au bord de l'anus. Ce genre ne renferme qu'une espèce qui parvient à une longueur de trois à douze pieds, et que Cuvier nomme *Nemertes Borlasii*.

NÉMERTÉSIE. *Nemertesia*. POLYP. Genre de l'ordre des Sertulariées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : polypier phytôïde, corné, garni dans toute son étendue de petits cils polypifères, recourbés du côté de la tige et verticillés; cellules situées sur la partie interne des cils. Les Némertésies, que Lamouroux sépara le premier des Sertulaires, ont un aspect et une structure toute particulière qui les font distinguer au premier coup d'œil; leurs tiges, de nature cornée, assez grosses, simples ou rameuses, sont creuses à l'intérieur et couvertes extérieurement de nombreux cils cellulifères, verticillés, ordinairement au nombre de six ou huit sur chaque verticille. Les cils, capillaires, ascendants, articulés, recourbés du côté de la tige, portent à leur côté interne seulement de petites cellules à peine saillantes et en nombre égal à celui des articulations de chaque cil; les ovaires petits, ovalaires, à pédicule court, naissent du point d'insertion des cils sur la tige. La grandeur des Némertésies varie de deux ou trois pouces à un pied et au delà; elles ne sont point parasites sur les plantes ou sur les autres Polypiers; elles naissent sur les pierres ou les vieilles coquilles par une multitude de filaments capillaires, tubuleux, contournés et diversement ramifiés. Elles se trouvent dans les mers d'Europe. Ce genre renferme les *Nemertesia antennina*, *Janini* et *ramosa* qu'on trouve dans les mers, et dont les pêcheurs rapportent souvent dans leurs filets de très-grands individus qui se conservent parfaitement dans l'herbier.

NÉMÉSIE. *Nemesia*. BOT. Ventenat (Jardin de la Malmaison, tab. 41) a établi sous ce nom un genre aux dépens des *Antirrhinum* de Linné. Ce genre, qui appartient comme celui-ci à la famille des Scrophularinées, et à la Didynamie Angiospermie, L., offre pour caractères essentiels : un calice à cinq divisions profondes, lancéolées, aiguës; une corolle en masque, munie à sa base d'un éperon court, obtus; quatre étamines didyames; un ovaire supérieur, surmonté d'un style; une capsule biloculaire, comprimée, tronquée, s'ouvrant longitudinalement jusqu'en son milieu en deux valves; graines linéaires, nombreuses. Ce genre fait le passage des Mufliers aux Linaires, mais il est encore plus rapproché des premiers, et aux yeux de plusieurs botanistes, il ne méritera pas d'en être distingué, puisque les Mufliers offrent aussi un renflement, peu saillant il est vrai, à la base de la corolle. Dans les Némésies, ce renflement est plus allongé; ainsi ce caractère ne se fonde que sur un peu plus d'amplitude dans un organe qui a la même forme chez l'un et l'autre genre. L'éperon des Linaires ne doit pas être considéré de la même manière; il est très-grand, courbé et terminé en pointe; d'ailleurs, les espèces de Linaires ont un facies un peu différent de celui des vrais Mufliers.

NÉMÉSIE PUANTE. *Nemesia fœtens*, Ventenat. Arbuste d'une odeur désagréable, dont les tiges sont droites, très-rameuses, garnies de feuilles linéaires, lancéolées, aiguës, et presque quaternées, les inférieures un peu dentées et portées sur un court pétiole, les supérieures sessiles, entières. Les fleurs forment des grappes courtes, peu fournies, terminales et munies de bractées pubescentes. Leur corolle est d'un gris blanchâtre, veinée de pourpre, marquée dans l'intérieur, d'une tache jaune orangée. Cet arbuste croit au cap de Bonne-Espérance, ainsi que le *Nemesia chamædrifolia*, Vent., ou *Antirrhinum macrocarpum*, Vahl. L'auteur du genre y rapporte en les *Antirrhinum bicornis* et *longicornis*.

NEMESTRINA. MAM. Synonyme de Maimon.

NEMESTRINE. *Nemestrina*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Anthraciens, établi par Latreille, et ayant pour caractères : antennes très-distantes, composées de six articles, dont trois assez gros. Trompe longue, droite, avancée, formée de cinq pièces; soies d'inégale longueur; deux aussi longues que la lèvre supérieure, une un peu plus courte. Deux palpes filiformes, recourbées. Ailes ayant beaucoup de nervures et ordinairement réticulées. Ces insectes diffèrent des Anthrax et autres genres voisins par leur trompe qui est bien plus longue que la tête, tandis qu'elle est plus courte dans ces derniers; les Muliens de Latreille, ou Cylthérées de Fabricius, en diffèrent par les palpes et par les antennes; enfin les Némestrines se distinguent de tous les autres genres de la tribu par leurs ailes qui ont, dans le plus grand nombre des espèces, leur extrémité chargée de nervures très-fines et très-nombreuses, composant un réseau. Les Némestrines habitent les pays chauds; ce sont des insectes assez rares : leur corps est moins velu que celui des Bombyles; le corselet est presque cylin-

drique, peu convexe. La tête est aussi large que le corselet, un peu conique à l'origine de la trompe, munie sur le vertex de trois petits yeux lisses, et sur les côtés de deux grands yeux à réseaux, fort distants l'un de l'autre dans les deux sexes. Les antennes sont composées de six articles dont trois sont assez gros : le premier est fort court, le deuxième presque globuleux; le troisième, un peu plus gros et plus long que les deux autres, est terminé en pointe; les trois autres ressemblent à un fil menu; le dernier est le plus long des trois. Ces antennes sont beaucoup plus distantes l'une de l'autre que dans aucun autre genre de Diptères : elles sont insérées fort près des yeux. La trompe est aussi longue que la moitié ou les deux tiers du corps; elle est déliée, pointue et portée en avant, un peu inclinée; elle est composée d'une gaine, de trois soies et de la languette. A la base inférieure de la trompe sont insérées deux palpes filiformes, triarticulées, qui se relèvent un peu et viennent se coller contre la partie latérale un peu supérieure de la gaine. Les ailes sont grandes, ordinairement ouvertes et étendues par les côtés. Les balanciers sont longs, fort minces, et terminés par un très-petit bouton. Les pattes sont assez longues, un peu grêles : le premier article de leurs tarsi est long, les trois suivants sont courts, presque égaux, et le dernier est terminé par trois pelotes assez longues, égales, et par deux crochets assez forts.

NEMESTRINE RÉTICULÉE. *Nemestrina reticulata*, Latr. Elle est longue de près de sept lignes; son corps est noir, mais couvert d'un duvet cendré, avec quelques lignes plus claires sur le corselet. L'abdomen est noirâtre, avec le premier anneau, le bord des autres, une tache au milieu du deuxième, une autre sur le troisième, qui manque quelquefois, d'un gris très-clair. Les cuisses sont noirâtres, avec leur extrémité, ainsi que les jambes et les tarsi, fauves. Les ailes sont vitrées et réticulées à l'extrémité; elles ont une teinte obscure à la base jusqu'aux deux tiers de leur longueur. En Égypte.

NÉMOCÉPHALE. *Nemocephalus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rinchophores, tribu des Brentides, mentionné par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), et différant des Brentes, parce que la tête est fixée au corselet presque immédiatement après les yeux, sans rétrécissement postérieur et graduel, et par leurs antennes qui sont moniliformes. Ce genre n'a point été adopté par Schoenherr, dans sa Monographie des Curculionides.

NÉMOCÈRES. *Nemocera*. INS. Famille de Diptères renfermant les seuls insectes de cet ordre qui aient les antennes composées de quatorze ou seize articles. Cette famille renferme les genres *Culex* et *Tipula* de Linné.

NÉMOGLOSSATES. INS. Latreille a donné ce nom à une division de l'ordre des Hyménoptères, qui répond au genre *Apis* de Kirby, ou à sa tribu des Apiaires. V. ce mot.

NÉMOGNATHE. *Nemognatha*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Cantharidies, établi par Illiger, et ayant pour caractères : antennes filiformes, plus courtes que le corps, composées de onze articles presque égaux; quatre

palpes filiformes; mâchoires cornées, très-prolongées et sétiformes. Ce genre, que Fabricius avait confondu avec les Zonitis, s'en distingue, ainsi que de tous les genres de la tribu, par les mâchoires qui, dans les mâles, sont beaucoup plus longues que la tête. Leur corps est allongé, presque cylindrique; le corselet est un peu convexe, arrondi sur les côtés; la tête est un peu déprimée et très-inclinée, elle tient au corselet par un col fort court et étroit. Le labre est fortement cilié à son bord antérieur; les mandibules sont arquées, terminées en pointe et munies d'une petite dent vers leur base; les mâchoires sont cornées, sinuées, fortement ciliées à leur base interne, et terminées en pointes fines et très-prolongées qui vont se placer le long de la poitrine de l'insecte.

NÉMOGNATHE RAYÉ. *Nemognatha vittata*, Lat., Oliv.; *Zonitis vittata*, Fabr. Long de cinq lignes; antennes noires; tête pointillée, testacée, avec une tache sur le vertex. Palpes, lèvres supérieure et mâchoires noires, ces dernières atteignent presque la longueur du corps. Corselet pointillé, testacé, avec une tache noire sur le dos. Écusson noir; élytres pointillées, noires, avec la base, le bord extérieur et la suture testacés. Corps et pattes noirs. De la Caroline.

NÉMOPANTHE. *Nemopanthes*. BOT. Ce nom générique a été proposé par Raffinesque (Journ. de Physique, 1819, p. 96), pour l'*Ilex Canadensis* de Michaux, qui, en effet, forme le type d'un genre distinct. Le même genre a été positivement établi par De Candolle qui l'avait d'abord nommé *Nullalia*. Caractères : fleurs dioïques ou polygames par avortement. Calice très-petit, réduit à un simple bourrelet à peine visible. Corolle composée de cinq pétales, ou rarement de quatre, séparés, oblongs, linéaires, en estivation presque valvaire à leur base, étalés et réfléchis pendant la floraison, et caducs. Étamines en même nombre que les pétales, alternes et insérées avec eux. Ovaire presque globuleux, enduit d'un suc visqueux, surmonté de trois à quatre stigmates sessiles. Baie presque sèche, ovale ou arrondie, à trois ou quatre loges dont chacune renferme une seule graine. Ce genre se distingue de l'*Ilex* et du *Prinos* avec lesquels il est placé dans la tribu des Aquifoliacées de la famille des Célastrines, par ses pétales absolument libres et non réunis par la base, et surtout par son calice presque nul ou réduit à un rudiment en forme de bourrelet.

NÉMOPANTHE DU CANADA. *Nemopanthes Canadensis*, DC. (Plantes rares du Jard. de Genève, 1^{re} livrais., t. 5); *Ilex Canadensis*, Michx., *Fl. Bor. Am.*, t. 49. C'est un arbuste qui s'élève à environ un mètre. Son tronc se divise en branches tortueuses et peu garnies de feuilles. Celles-ci sont alternes, oblongues, entières, terminées en pointe, et sortent d'un bourgeon écaillé. Les fleurs sont blanches, verdâtres, portées sur des pédoncules qui sortent du bourgeon, avec les feuilles.

NÉMOPHILE. *Nemophila*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogyniè, L., établi par Barton (*Flor. Amer.*, 61), et placé par R. Brown dans les Hydrophyllées, petite famille qu'il a formée aux dépens d'une section des Borraginées de Jussieu. La plupart des plantes de ce genre offrent une particularité de structure bien

remarquable : ce sont les graines attachées au péricarpe. Dans le principe, l'ovaire ne présente qu'une cellule du fond de la cavité de laquelle s'élèvent deux petites membranes foliacées, fixées à un petit pédoncule et portant sur leur face intérieure deux petits corps coniques; ces membranes ne présentent d'abord que deux petites vésicules lâches et adhérentes au tissu cellulaire; insensiblement elles s'aggrandissent, prennent de l'épaisseur et forment deux placentas fougueux, remplissant toute la cavité de l'ovaire, tandis que les corps coniques dont il a été question, se transformant en ovules, se trouvent enclavés entre les deux faces des placentas. Après la période florale, les placentas remplissent si complètement la cavité et cachent si bien les ovules qu'on les prendrait pour des graines ébauchées; dès lors ils commencent à se flétrir, diminuent insensiblement et finissent par ne plus former qu'une simple membrane qui sillonne la cavité de la capsule.

NÉMOPHILE A OREILLES. *Nemophila aurita*, Douglas, Botan. Regist., 1601. C'est une plante herbacée, annuelle, à tiges épaisses, anguleuses, à feuilles pinnatifides, très-rudes, ailées à leur base, et dilatées en deux oreilles demi-embrassantes; les lobes sont oblongs, aigus et très-entiers. Les fleurs sont d'un pourpre violet, portées chacune sur un pédoncule rude plus long que la corolle, et d'un vert nuancé de pourpre; leur réunion, au nombre de trois ou quatre, forme un petit bouquet terminal; le calice est divisé en cinq parties droites, ovales, acuminées, sagittées et connées à leur base; la corolle est monopétale, hypocratériforme, à tube court, à limbe concave; les étamines, au nombre de cinq, sont beaucoup plus courtes que la corolle; leurs filaments sont nus, insérés sur le tube, terminés par des anthères d'un noir pourpré. Ovaire, sagittées: dix appendices, rougeâtres et pubescents sur leurs bords, entourent l'entrée du tube. Cette plante contribue à l'ornement des jardins; on la sème sur place, dans une terre légère et marécageuse; elle croit rapidement lorsqu'elle est convenablement ombragée; au contraire, si l'exposition est libre, et sous l'influence d'une atmosphère sèche, la plante se flétrit bientôt et périt.

NÉMOPHILE PHACÉLIOÏDE. *Nemophila phacelioides*, Bart. C'est une plante herbacée, bisannuelle, dont la tige est succulente, couchée, rameuse. Ses feuilles sont alternes, pinnatifides, à lobes obtus garnis de cils fins; les feuilles inférieures distantes, inégales, à lobes divisés. Les pédoncules sont solitaires, cylindriques, uniflores, plus longs que les feuilles, opposés à celles-ci, ou quelquefois placés dans leurs aisselles. Le calice est persistant, infère, à dix segments profonds, ovales, aigus, ciliés, cinq d'entre eux plus grands, dressés et alternes avec les cinq autres qui sont réfléchis. La corolle est campanulée; son limbe offre cinq lobes obtus, échancrés. Cette espèce, comme la précédente, est originaire de l'Amérique septentrionale.

NÉMOPODE. *Nemopoda*. INS. Diptères. Genre de la famille des Muscides, tribu des Sepsivées, institué par Desvoidy, avec les caractères suivants : antennes pourvues d'une soie distinctement sétacée; palpes allongées, grêles et soyeuses; écusson du métathorax bien déterminé; abdomen pubescent, presque pétiolé, convexe,

arqué, un peu recourbé en dessous, vers l'extrémité, avec le premier segment allongé et les autres fort courts, un peu en massue dans le mâle, ovato-allongé dans la femelle; pieds grêles, allongés, non soyeux, avec les jambes un peu arquées; premier article des tarsi allongé, les autres diminuant graduellement de longueur; ailes sans taches.

NÉMOPODE CYLINDRIQUE. *Nemopoda cylindrica*, Desv.; *Musca cylindrica*, Fab. Elle est d'un noir bronzé, avec le corselet bordé de roux; l'abdomen est d'un bronzé cuivreux; les antennes sont rousses, les pieds sont d'un jaune roussâtre; l'extrémité des ailes est obscure. Taille, deux lignes et demie. En Europe.

NÉMOPTÈRE. *Nemoptera*. INS. Genre de l'ordre des Névrotères, section des Filicornes, famille des Planipennes, tribu des Panorpatés, établi par Latreille, et ayant pour caractères: antennes sétacées, composées d'un grand nombre d'articles peu distincts. Cinq articles à tous les tarsi; bouche située à l'extrémité d'un museau presque membraneux, conique et incliné; six palpes filiformes; ailes très-réticulées: les premières presque ovales, les secondes très-longues, linéaires et contournées à leur bout. Point d'yeux lisses distincts; jambes sans épine à leur extrémité. Ces insectes sont distingués des Bittaques et des Panorpes par leurs ailes inférieures prolongées, ce qui n'a pas lieu dans ces deux genres; les Borées en sont séparés parce que les femelles sont aptères. Le corps des Némoptères est allongé, mince; la tête est un peu plus large que le corselet; elle porte deux gros yeux saillants; les antennes sont aussi longues que la moitié du corps, minces; la lèvre supérieure est membraneuse, allongée, conique, émoussée ou un peu arrondie à son extrémité, creuse en dessous; les mandibules sont avancées, droites, pointues, un peu courbées à leur extrémité. Les mâchoires sont membraneuses, avancées, presque linéaires, coudées à leur base, un peu plus longues que les mandibules, finement ciliées à leur bord interne. Les palpes antérieures sont courtes, et ne dépassent pas les mâchoires; elles sont composées de deux articles. Les intermédiaires sont un peu plus longues et ont quatre articles. La lèvre inférieure est plus courte que les mâchoires et terminée en pointe; les palpes postérieures sont filiformes, de trois articles; elles sont insérées vers le milieu de la lèvre inférieure et la dépassent un peu. Le corselet est convexe, de forme presque ovale; il supporte les ailes; l'abdomen est cylindrique et allongé. Les pattes sont grêles et de longueur moyenne. Les Némoptères sont toutes propres aux pays chauds de l'Europe et de l'Asie; l'espèce qui sert de type au genre, est:

NÉMOPTÈRE DE COS. *Nemoptera Coa*, Latr.; *Panorpa Coa*, L., Fabr. Son corps est long de six à sept lignes. Ailes inférieures longues de deux pouces, très-minces, s'élargissant vers leur extrémité, d'un brun pâle jusqu'au milieu de leur longueur, jaunes ensuite, avec deux bandes noires. Ailes supérieures très-grandes, larges, jaunes, avec un grand nombre de points noirs à leur base, et plusieurs grandes taches irrégulières sur le reste de leur surface. Il se trouve dans les îles de l'Archipel.

NÉMOPTERIX. INS. Nom donné par Leach au genre Némoptère.

NÉMORÉE. *Nemorea*. INS. Ce genre de la sous-tribu des Tachinaires, famille des Muscides, a été créé par Robert qui lui assigne pour caractères: corps large, palpes un peu saillants; face ordinairement nue, peu ou point oblique; épistome faiblement saillant; front étroit postérieurement; antennes ordinairement inclinées, dont le deuxième article est peu allongé, à peine de la moitié de la longueur du troisième; yeux velus; abdomen ovale, déprimé, dont les segments ont souvent deux soies au milieu de leur bord; anus replié en dessous chez les mâles; première cellule postérieure des ailes entrouverte un peu avant l'extrémité; nervure externo-médiaire arquée. Les Némorées sont caractérisées par les antennes qui ne dépassent guère la moitié de la hauteur de la face; elles diffèrent des Sténométopies, dont elles sont très-voisines, par les soies des segments de l'abdomen et par la courbure de l'anus. Elles habitent les baies, ainsi que l'indique leur nom; J. Macquart en a décrit douze espèces dans ses Diptères du nord de la France.

NÉMORÉE TRANSPARENTE. *Nemorea pellucida*, Macq.; *Nemorea fulva*, Rob. Elle est noire, à l'exception des palpes et de la base des antennes qui sont fauves; face et côtés du front brunâtres, à reflets blanchâtres; corselet grisâtre, à lignes noires; écusson ferrugineux; abdomen translucide, ferrugineux, à reflets blancs, à bande dorsale noire; cuillerons un peu jaunâtres; base des ailes jaune. Taille, six à sept lignes.

NÉMOSIE. *Nemosia*. OIS. Genre de la méthode de Vieillot, qui comprend quelques espèces du genre Tangara de Temminck. V. ce mot.

NÉMOSOME. *Nemosoma*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, établi par Latreille avec les caractères suivants: antennes en massue perfoliée, guère plus longues que la tête; tête presque aussi longue que le corselet; corps linéaire. Au premier coup d'œil ces insectes ressemblent à ceux du genre *Colydium*, mais ils en sont bien distingués par la proportion de la tête; dans les *Colydies* elle est très-petite, plus étroite et beaucoup plus courte. Les antennes sont composées de dix articles dont le premier est fort gros et les six qui suivent grenus. Les trois derniers sont à peu près égaux et forment une massue allongée et à articles distincts. Les yeux sont petits, arrondis, très-peu saillants. Les palpes maxillaires sont plus longues que les labiales; elles sont composées de quatre articles, les labiales n'en ont que trois. Les mandibules sont terminées en pointe aiguë, arquées, et munies à leur partie interne de deux dents peu saillantes. Le corselet est allongé, presque cylindrique, un peu plus étroit à sa jonction aux élytres qu'à sa partie antérieure; les élytres sont étroites, allongées; l'écusson est très-petit, triangulaire, et les pattes sont assez courtes, presque égales en grosseur et en longueur, avec des tarsi de quatre articles, dont les trois premiers courts et égaux entre eux, et le dernier large et terminé par deux crochets.

NÉMOSOME ALLONGÉ. *Nemosoma elongatum*, Latr.; *Colydium fasciatum*, Panzer. Long de deux lignes,

d'un noir luisant, pointillé; pieds fauves; élytres ayant leur base et une tache à leur extrémité rouges. Il se trouve en Europe, sous les écorces des vieux Ormes.

NÉMOTÈLE. *Nemotelus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Notacanthes, tribu des Stratiomydes. Caractères: devant de la tête avancé en forme de bec, portant les antennes et servant de gaine à une trompe rétractile, coudée à sa base, et renfermant un suçoir de deux soies. Antennes très-courtes, de trois articles, dont le dernier, conique ou en fuseau, est terminé par un petit stylet. Ce genre, créé par Geoffroy et dont Linné avait placé la seule espèce qu'il connût dans son genre *Musca*, se distingue des Sargies, Vappons, Chrysochlores et Scénopines, par ses antennes qui ne sont pas terminées par une longue soie comme dans ces genres; les Éphippias, les Stratiomes et les Oxyères en sont parfaitement distincts par la partie antérieure de leur tête qui n'est pas prolongée en forme de bec; celle des Némotèles est hémisphérique, occupée presque entièrement par les yeux dans les mâles; on voit sur le vertex trois petits yeux lisses disposés en triangle sur une petite élévation. Les antennes sont courtes, composées de trois pièces principales dont la dernière est composée elle-même de quatre articles, et forme une sorte de massue ovoïde, surmontée d'une pointe droite, grosse, courte et conique. Les palpes sont très-courtes. Le corselet est presque cylindrique; les ailes sont horizontales, couchées l'une sur l'autre, débordant le corps postérieurement. Les balanciers sont découverts; les tarses sont terminés par deux crochets et par deux pelotes; enfin l'abdomen est arrondi et terminé par une pointe dans l'un des sexes.

NÉMOTÈLE ULIGINEUSE. *Nemotelus uliginosus*, Latr.; *Nemotelus niger*, Geoff.; *Nemotelus marginatus*, Fabr. (le mâle); *Stratiomyx mulica*, Fabr. (*Gen. Ins.*); *Musca uliginosa*, L. Longue de deux lignes; yeux grands, d'un brun noirâtre; corselet d'un noir lisse. Abdomen blanc en dessus, avec la base du premier anneau et le bord inférieur du troisième et du quatrième noirs; dessus du corps et pattes noirs. Commun en Europe.

NÉMOTRIQUE. *Nemotrichus*. INS. Genre de la famille des Anthribides, institué par le général Dejean qui lui assigne pour caractères: tête courte; yeux arrondis et latéraux; rostre un peu plus court que la tête, mais pas plus étroit; antennes logées dans une fossette circulaire, profonde et rapprochée des yeux; elles sont de la longueur de la moitié du corps environ, poilues, minces, filiformes et terminées en massue fort allongée; les deux premiers articles sont plus épais que le troisième et le quatrième qui sont allongés; les suivants sont courts; les neuvième, dixième et onzième forment la massue qui est comprimée dans sa longueur; corselet conique, rétréci vers la base, déprimé au milieu du dos; élytres allongées, linéaires, un peu rétrécies postérieurement; dernier segment de l'abdomen finissant en pointe un peu courbée.

NÉMOTRIQUE CONFUS. *Nemotrichus indistinctus*, Dej. Il est d'un gris blanchâtre, soyeux, parsemé de taches régulières et de points noirs. Taille, cinq lignes. On le trouve à Cayenne.

NÉMOURE. *Nemoura*. INS. Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, tribu des Perlides, établi par Latreille, aux dépens du genre *Phryganea* de Linné, et distingué du genre *Perla* de Geoffroy ou *Semblis* de Fabricius, par le labre qui est très-apparent, les mandibules cornées, les articles presque également longs des tarses, et en ce que l'abdomen n'a presque pas de soies au bout. Au premier aspect les Némoures ressemblent beaucoup aux Perles; comme chez elles leurs quatre ailes sont réticulées, de longueur égale, leurs antennes sétacées, de la longueur du corps, leur houe armée de mandibules larges, voûtées et inégalement dentées. Les Némoures se trouvent dans les endroits humides et les bois ombragés; elles ne paraissent qu'au printemps ou au commencement de l'été; il est rare qu'on en voie en automne.

NÉMOURE NÉBULEUSE. *Nemoura nebulosa*, Latr.; *Semblis nebulosa*, Fabr.; *Perla nigro-fusca*, Geoff. Longue de sept lignes depuis la bouche jusqu'à l'extrémité des ailes. Antennes noirâtres, un peu plus courtes que les ailes; corps noirâtre, pubescent. Tête un peu moins large que le corselet; celui-ci un peu plus étroit en avant qu'en arrière. Pattes d'un brun obscur; ailes grises, avec les nervures obscures. Dans toute l'Europe.

NEMS. МАМ. Buffon a donné ce nom à une espèce de Mangouste qui n'est pas le Nems des Arabes. Ce dernier est l'Ichneumon. V. CIVETTE.

NENAX. BOT. Sous le nom de *Nenax acerosa*, Gærtner (*de Fruct.*, 1, p. 165, t. 52, f. 7) a décrit un fruit qu'il présumait appartenir au *Cliffortia filifolia*, plante du cap de Bonne-Espérance, décrite par Linné fils. Cette synonymie douteuse est reproduite par De Candolle dans le second volume de son *Prodromus*. Le fruit en question est une baie sèche, presque sphérique, ombiliquée et à cinq cicatrices à son sommet, divisée intérieurement en cinq loges régulières, monospermes dont trois souvent sont vides. Les graines sont allongées, trigones, légèrement ponctuées; elles sont munies d'un albumen dur, cartilagineux, d'un embryon droit, linéaire, de cotylédons foliacés, très-grêles, et d'une radicule inférieure, comprimée, linéaire.

NENDAY. OIS. (Azzara.) Espèce du genre Perroquet.

NÉNUPHAR. *Nymphaea*. BOT. Genre formant le type de la famille des Nymphéacées et qu'on reconnaît aux caractères suivants: le calice est formé de quatre sépales; la corolle d'un très-grand nombre de pétales disposés sur plusieurs rangées, et insérés, ainsi que les étamines, sur les parois même de l'ovaire. Les étamines sont très-nombreuses; leur anthère est terminale, adnée, à deux loges linéaires, s'ouvrant par un sillon longitudinal; les étamines les plus extérieures se confondent et se changent par des nuances insensibles en pétales. L'ovaire est unique, placé au centre de la fleur, globuleux, recouvert extérieurement par l'insertion des pétales et des étamines. Il se termine par un stigmate discoïde, concave, rayonné, divisé en seize ou vingt lobes. Coupé transversalement, l'ovaire offre un nombre de loges égal à celui des lobes du stigmate. Ces loges sont séparées les unes des autres par de fausses cloisons celluleuses, et renferment chacune un grand nombre d'ovules attachés sans ordre à

toute la paroi interne de ces loges. Le fruit est globuleux, charnu intérieurement où il offre un grand nombre de loges contenant des graines pariétales, nageant en quelque sorte dans une pulpe mucilagineuse. Lorsqu'il est parvenu à sa maturité complète, la partie extérieure ou corticale du fruit se rompt irrégulièrement et se sépare de l'intérieure, qui conserve une forme globuleuse. Mais bientôt celle-ci se divise en autant de parties qu'il y a de cloisons, par le dédoublement de chacune d'elles, absolument comme cela a lieu pour la partie charnue du fruit de l'Oranger. Chacune de ces graines, qui est pendante, est recouverte par une membrane réticulée, charnue, beaucoup plus grande que la graine elle-même, et qui est un véritable arille. Indépendamment de cette membrane, on en trouve une autre crustacée présentant à sa base deux petites ouvertures : l'une centrale, qui livre passage aux vaisseaux nourriciers ; l'autre un peu latérale, qui est l'entrée d'un conduit régnant sur toute la longueur d'un des côtés, et qui paraît être le micropyle. L'amande est formée par un très-gros endosperme blanc et un peu farineux, à la base duquel est placé un embryon très-petit, renversé comme la graine, déprimé et un peu lenticulaire. Cet embryon, examiné intérieurement, est parfaitement indivis et par conséquent monocotylédoné. Lorsqu'on fend le cotylédon en deux, on voit qu'il est mince et qu'il recouvre une gemmule partagée en deux gros lobes contenant entre eux un autre bourgeon central.

Le genre Nénuphar, dont on a retranché quelques espèces, comme le *Nymphæa lutea*, par exemple, pour en former un genre distinct, sous le nom de *Nuphar* (*V.* ce mot), se compose encore d'une vingtaine d'espèces. Ce sont des plantes aquatiques, vivaces, ayant pour racine une souche horizontale, charnue, d'où naissent de longs pétioles et de longs pédoncules portant de grandes feuilles peltées, entières ou fendues à leur base, et des fleurs également très-grandes, terminales et solitaires, blanches, roses ou bleues. Le professeur De Candolle, dans le second volume du *Systema Regni Vegetabilis*, a divisé le genre *Nymphæa* en trois sections.

† CYANEA.

Anthères surmontées d'un appendice ; fleurs bleues ; feuilles peltées, entières.

NÉNUPHAR BLEU. *Nymphæa cœrulea*, Savigny ; Del., *Fl. Ægypt.*, t. 60, f. 2. Racine charnue, pyriforme, noirâtre ; feuilles orbiculaires, arrondies, fendues presque jusqu'à l'insertion du pétiole, qui se fait au centre de la face inférieure, glabres des deux côtés. Fleurs de grandeur moyenne, d'un beau bleu tendre, ayant le calice formé de quatre sépales ; la corolle d'un grand nombre de pétales aigus et étroits. Cette jolie espèce croît dans les canaux de la Basse-Égypte, aux environs de Damiette, du Caire et de Rosette. Elle a été trouvée au Sénégal par Le Prieur.

†† LOTOS.

Anthères sans appendice terminal ; fleurs blanches, roses ou rouges ; feuilles peltées, rarement entières, le plus souvent dentées, pubescentes à leur face inférieure.

NÉNUPHAR LOTOS. *Nymphæa Lotus*, L., Sp. ; Delile, *Flor. Ægypt.*, t. 60, f. 1. Cette belle espèce, qui croît dans les eaux du Nil, au Sénégal et dans le royaume d'Oware en Afrique, se distingue par sa souche horizontale, charnue, très-longue. Les feuilles dont les pétioles, pour atteindre la surface de l'eau, sont quelquefois extrêmement longs, sont arrondies, cordiformes, peltées, marquées de dents très-aiguës et écartées, glabres à leur face supérieure, pubescentes inférieurement. Les fleurs sont très-grandes et blanches. Cette plante est le Lotos de l'antique Égypte, consacré à Isis. On la trouve sculptée sur une foule de médailles et de monuments égyptiens. *V.* LOTOS.

††† CASTALIA.

Anthères sans appendice ; fleurs blanches ; feuilles cordiformes, non peltées, glabres, très-entières.

NÉNUPHAR BLANC. *Nymphæa alba*, L., Rich. La racine est une souche charnue, jaunâtre, rameuse, de la grosseur du bras, recouverte d'écaillés écartées, et donnant naissance, par sa face inférieure, à un grand nombre de fibres radicales. Les feuilles, très-longuement pétioles, sont nageantes à la surface de l'eau, cordiformes, obtuses, très-entières et très-glabres. Les fleurs sont blanches, solitaires, très-grandes, s'épanouissant à la surface des eaux. Les fruits sont globuleux, un peu déprimés, terminés au sommet par le disque stigmatique et ayant ainsi quelque ressemblance extérieure avec la capsule de Pavot. Le Nénuphar blanc est très-commun en Europe, sur les étangs, les lacs et les rivières dont le cours est peu rapide. Il fleurit pendant la plus grande partie de l'été. La souche charnue du Nénuphar blanc, que l'on désigne communément sous le nom de racine, bien qu'elle soit la véritable tige, est presque entièrement composée de fécula amyliacée, à laquelle se joint un principe un peu âcre et narcotique.

NEOCARYA. BOT. Nom de la seconde section établie dans le genre *Parinarium* par De Candolle, laquelle comprend deux espèces indigènes d'Afrique, dont l'une est le Néou d'Adanson. *V.* PARINARIUM.

NÉOCÉIDE. *Neocœis*. BOT. Le genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie superflue, L., que H. Cassini a publié sous ce nom, dans le Bulletin de la Société Philomatique du mois de juin 1820, ayant primitivement été établi par Rafinesque (*Fl. Ludow.*, 1817, p. 65) sous celui de *Erechtites*, on en trouvera les caractères au mot ÉRECHTITE.

NÉOCOMIEN. GÉOL. Nom que l'on donne à une sorte de terrain jura-crétacé qui forme un intermédiaire, sous le rapport paléontologique, entre le terrain jurassique et le terrain crétaqué. Du reste cette dénomination nouvelle paraît d'autant moins heureuse que le terrain dit Nécomien ne se présente pas avec la série complète de ses assises à Neufchâtel, d'où le nom tire son étymologie.

NÉOCTÈSE. MIN. Nom donné par Beudant à une mine de Fer arséniaté. *V.* FER.

NÉOGAYA. BOT. Genre de la famille des Ombellifères, créé par Meissner aux dépens du genre *Lasserpilium* de Linné. Caractères : limbe du calice peu apparent ; pétales obovales, échançrés, avec une petite découpure recourbée ; fruit ovale, un peu comprimé ; méricarpes à

cinq côtes élevées en forme d'ailes, contiguës à leur base, presque à égale distance entre elles, obtuses; celles des côtés sont marginantes; vallécules peu prononcés et à une bande; commissure à quatre bandes; carpo-phore bipartite; semence presque demi-cylindrique. Le professeur De Candolle a donné ce genre sous le nom de *Gaya*, mais ce même nom est déjà employé dans la famille des Malvacées.

NEOGAYA SIMPLE. *Neogaya simplex*, Meissn.; *Gaya simplex*, De Cand.; *Laserpiliun simplex*, Lin. C'est une plante vivace, que l'on trouve dans les vallées des Alpes; ses feuilles sont ailées et découpées; ses tiges sont nues et simples; les folioles de son involucre sont au nombre de sept à dix et presque trifides; ses fleurs sont blanches.

NÉOLACIS. BOT. Le genre formé sous ce nom par Chamisso (*in Linnea*, IX, 505), doit être considéré comme une section du genre *Mourera* d'Aublet. L'espèce qui le constitue est la même que celle dont Martius a fait son genre *Lacis*.

NÉOMÉRIDE. *Neomeris*. POLYP. Genre de l'ordre des Tubulariées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères: polypier simple ou non rameux; encroûtement cellulaire dans la partie supérieure, bulbeux dans la partie moyenne, écailléux dans l'inférieure. Chaque tige a dans son centre un petit tube qui paraît membraneux, recouvert d'une couche épaisse de matière crétacée, blanche et très-fragile; le quart supérieur de cette sorte d'écorce est criblé de petites cellules peu profondes, très-rapprochées les unes des autres, nombreuses et disposées régulièrement; le tiers moyen a une structure toute différente; il est hérissé dans ce point de petits globules presque réguliers, très-nombreux, paraissant portés sur un court pédoncule; le reste de la longueur de l'écorce est couvert de petites écailles très-rapprochées, perpendiculaires à l'axe; ces écailles paraissent formées de tubes accolés latéralement et dont on aperçoit l'ouverture sur la base qui est tournée en dehors. On voit au sommet de la tige du Néoméride une portion de l'axe desséché; mais est-ce l'animal, comme l'a cru Lamouroux? Il reste bien des choses à connaître sur ce singulier corps; on ne pourra savoir à quoi s'en tenir sur ses rapports avec les autres êtres, que lorsqu'on aura pu l'étudier sur un grand nombre d'échantillons et surtout dans l'état de vie. L'espèce unique de ce genre a été nommée par Lamouroux, *Neomeris dumetosa*, et figurée pl. 7, fig. 8, a, b, dans l'Histoire des Polypiers, pl. 68, fig. 10, 11, de l'Exposition des genres de Polypiers du même auteur. Elle vient de l'océan des Antilles.

NÉOMORPHE. *Neomorpha*. OIS. Gould a proposé la formation de ce genre pour deux Oiseaux qu'il a reçus de la Nouvelle-Zélande, et qui lui ont offert pour caractères distinctifs: bec dépassant la longueur de la tête, comprimé sur les côtés, arqué, corné, solide, aigu, avec une dent vers l'extrémité; narines basales, ouvertes, dans un sillon; carène de la mandibule supérieure, élevée et arrondie; langue dure, grêle et soyeuse à l'extrémité; une caroncule charnue, pendant de chaque côté de la commissure des mandibules; queue aussi longue que le corps. Il est assez difficile,

d'après une définition aussi incomplète des caractères du genre, de lui assigner une place dans la méthode de classification; néanmoins on ne peut se dissimuler qu'il soit voisin des Philédons.

NÉOMORPHE A BEC POINTU. *Neomorpha acutirostris*, Gould. Bec grêle, allongé, arqué, de couleur de corne, qui passe à celle du plomb vers la base; caroncules d'une belle couleur orangée; corps entièrement noir; queue blanche à l'extrémité. Taille, seize pouces: le bec en a trois et la queue sept.

NÉOMORPHE A BEC ÉPAIS. *Neomorpha crassirostris*, Gould. Bec subarqué, fort, aigu, corné et de couleur de plomb à la base; corps noir, queue blanche à l'extrémité. Taille, dix-sept pouces, dont deux et demi pour le bec et sept et demi pour la queue.

NÉOPÈTRE. MIN. De Saussure a distingué les minéraux à cassure écailléuse, qui ont l'aspect du Silex, et qui se rencontrent dans les Roches, en *Palaiopètres* et *Néopètres*, selon la différence de nature et d'ancienneté de ces Roches. Ils constituent en effet deux espèces minérales bien distinctes. Le Palaiopètre est un Pétrosilex ou Feldspath compacte, et le Néopètre est un Silex corné, ou le Hornstein infusible des Allemands.

NÉOPHRON. OIS. Sous-genre de Vautours établi par Savigny, dans son Système des Oiseaux d'Égypte et de Syrie, pour le Catharte alimoche. V. ce mot.

NÉOPLASE. MIN. On trouve dans un traité élémentaire de Minéralogie, ce nom appliqué à deux minéraux bien différents et par leur nature et par leur aspect; ce sont le Fer sulfuré rouge et le Nickel oxidé noir.

NEOTTIDIUM. BOT. Le genre d'Orchidées établi sous ce nom par Link, a été reconnu ne pas différer du *Neottia* de Linné et lui a été définitivement réuni.

NEOPS. OIS. V. SITINE.

NÉOTTIE. *Neottia*. BOT. Cordus a le premier employé ce nom pour désigner l'*Orchis abortiva* de Gaspar Baubin, ou *Nidus Avis* de Dodoens, que Linné a placé dans le genre *Ophrys*, et Swartz dans son genre *Epipactis*. Jacquin rétablit plus tard un genre *Neottia* dans la même famille des Orchidées, lequel fut adopté par Swartz et par presque tous les botanistes modernes. Il forma ce genre de différentes plantes placées par Linné dans le genre *Ophrys*; mais il commit la faute de n'y pas comprendre la plante qui la première avait porté ce nom, c'est-à-dire l'*Ophrys Nidus Avis* de Linné. Le professeur Richard, dans son important travail sur les Orchidées d'Europe, a pris pour type du genre *Neottia*, la plante à laquelle Cordus avait d'abord appliqué ce nom, et cela avec d'autant plus de raison, que les espèces réunies par Jacquin, Swartz et Willdenow sous ce nom, forment évidemment plusieurs genres distincts. Ainsi les *Neottia arstivalis* et *autumnalis* constituent le genre *Spiranthes* de Richard; les *Neottia speciosa*, *lanceolata*, *orchioides* et *calcarata*, le genre *Stenorynchus* du même auteur; le *Neottia adnata*, le genre *Pelexia*, etc. L'opinion du professeur Richard paraît donc devoir prévaloir, et déjà elle a été adoptée par J. Lindley dans ses différents travaux sur les Orchidées. Les caractères

du genre *Neottia* de Richard consistent dans l'ovaire qui est pédicellé; le calice a ses divisions toutes réunies en casque; son labelle est sans éperon, ordinairement pendant et bifide. Le gynostème est court; le stigmaté transversal; l'anthere terminale, cordiforme, à deux loges contenant chacune une masse pollinique, granuleuse, allongée, sans rétinacle. Dans ce genre, le professeur Richard place entre autres espèces: le *Neottia Nidus Avis*; le *Neottia latifolia* ou *Epipactis ovata*, Sw.; le *Neottia cordata* ou *Epipactis cordata*, Sw.; le *Neottia convallarioides* ou *Epipactis convallarioides*, Willd.

NÉOTTIÉES. BOT. Dans ses différents travaux sur les Orchidées, le botaniste anglais John Lindley appelle ainsi une section de la famille des Orchidées, qui correspond exactement à la troisième du professeur Richard, et qui renferme tous les genres de cette famille qui ont leurs masses polliniques formées de grains lâchement cohérents entre eux. Cette section est partagée en deux tribus, les Néottiées proprement dites et les Aréthusées.

NÉOTTIÉES : anthère dressée, parallèle au stigmaté: *Pelexia*, Poit.; *Goodyera*, R. Br.; *Physurus*, Rich.; *Hamaria*, Lindl.; *Thelymitra*, Forst.; *Diuris*, Smith; *Epiblema*, R. Br.; *Cryptostylis*, id.; *Orthoceras*, id.; *Prasophyllum*, id.; *Cranichys*, Sw.; *Chlorœa*, Lindl.; *Ponthieva*, R. Br.; *Genoplesium*, id.; *Neottia*, Rich.; *Spiranthes*, id.; *Zeuzina*, Lindl.; *Stenorynchus*, Rich.; *Calochilus*, R. Br.; *Synassa*, Lindl.

ARÉTHUSÉES : anthère terminale et operculiforme: *Arethusa*, Sw.; *Limodorum*, Tournef.; *Calopogon*, R. Br.; *Pogonia*, Juss.; *Eriochilus*, R. Br.; *Pterostylis*, id.; *Glossodia*, id.; *Lyperanthus*, id.; *Caladenia*, id.; *Chiloglottis*, id.; *Cyrtostylis*, id.; *Corysanthes*, id.; *Caleana*, id.; *Microtis*, id.; *Epipactis*, Swartz; *Corallorhiza*, Haller.

NÉOTTOCRYPTES. INS. (Duméril.) *V.* AÉDITOLARVES.

NÉOU. BOT. Adanson a décrit sous ce nom vulgaire au Sénégal, un arbre qui se rapporte au *Parinarium Senegalense* de De Candolle. *V.* PARINARI.

NÉPA. INS. *V.* NÈPE.

NÉPAL. BOT. (C. Bauhin.) Pour Nopal. *V.* CACTE.

NÈPE. *Nepa*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Hydrocorises, tribu des Népidés, établi par Linné qui le composait, non-seulement des Nèpes de Latreille, mais de presque tous les genres qui forment à présent sa tribu des Népidés. Tel qu'il est restreint actuellement, il a pour caractères: bec courbé en dessous; les deux tarsi antérieurs formant un grand ongle; labre étroit et allongé, reçu dans la gaine du suçoir; les quatre tarsi postérieurs n'ayant qu'un seul article bien distinct; antennes paraissant fourchues. Corps ovale; hanches courtes; abdomen terminé par deux longues soies. Ces insectes se distinguent des Ranates, parce que ces derniers ont leur bec dirigé en avant et que leur corps est de forme linéaire. Les Galgules en sont bien distincts par leurs tarsi antérieurs qui sont terminés par deux crochets. Les Naucorés s'en distinguent par leur labre qui est grand, et par l'abdomen qui n'a pas de longs filets à son extrémité. Enfin les Béliostomes

sont plus larges, leurs filets sont plus courts, et leurs antennes ont quatre articles distincts dont les trois derniers se prolongent extérieurement en dents de peigne. Le corps des Nèpes est elliptique, très-déprimé; leur tête est petite, logée en partie dans une échancrure du corselet, avec les yeux assez saillants, sans petits yeux lisses: leurs antennes n'ont que trois articles bien distincts, et le dernier seul offre une dilatation latérale en forme de dent. Leur abdomen est terminé par deux filets sétacés, presque aussi longs que le corps et qui leur servent, suivant quelques auteurs, pour respirer dans les lieux aquatiques et vaseux où elles vivent. Les quatre tarsi postérieurs sont propres à la natation; les cuisses antérieures sont ovales, grandes, avec un sillon en dessous pour recevoir les jambes et les tarsi.

Les Nèpes, sous leurs trois états, habitent les eaux dormantes des fossés, des cauaux, des marais et des lacs; elles nagent lentement, et le plus souvent elles marchent sur la vase en cherchant à saisir avec leurs pattes antérieures les petits animaux dont elles font leur nourriture. La femelle pond des œufs qui, vus au microscope, ressemblent à une graine couronnée de sept petits filets dont les extrémités sont rongées; elle les enfonce dans la tige des plantes aquatiques. Swammerdam a fait l'anatomie des Nèpes, et il donne des détails fort curieux sur l'arrangement de ces œufs dans les ovaires: ils sont disposés de telle manière, que les filets de celui qui est le plus voisin de l'orifice, embrassent l'œuf qui vient après et ainsi de suite. Les organes générateurs mâles sont très-complicés et très-remarquables. Les larves sortent des œufs vers le milieu de l'été; elles ne diffèrent de l'insecte parfait, que parce qu'elles n'ont ni ailes, ni filets au bout de l'abdomen. La nymphe n'a de plus que la larve, que les fourreaux contenant les ailes; ils sont placés sur les côtés du corps. L'insecte parfait quitte les eaux à l'entrée de la nuit et vole avec assez d'agilité.

NÈPE CENDRÉE. *Nepa cinerea*, Linné; *Scorpio palustris*, Mouffet. Longue d'environ huit lignes, cendrée, avec le dessus de l'abdomen rouge et la queue un peu plus courte que le corps. Elle pique fortement avec son bec. On trouve communément cette espèce dans les mares, en Europe.

NÉPENTHE. *Nepenthes*. BOT. Ce genre singulier dont on a longtemps ignoré les rapports naturels, a été rapproché par Rob. Brown de la famille des Aristolochiées, où il forme avec les genres *Cytinus* et *Rafflesia* une section particulière, sous le nom de Cytinées, section sur laquelle Adolphe Brongniart a publié un Mémoire (Ann. des Sc. nat., vol. 1, p. 29), qui a déterminé ensuite l'érection de cette section en famille distincte (*V.* CYTINÉES). Le genre *Nepenthes* peut être caractérisé ainsi qu'il suit: fleurs unisexuées dioïques; calice libre, inférieur, étalé et à quatre divisions profondes. Dans les fleurs mâles, on trouve un androphore cylindrique, nu inférieurement et portant à sa partie supérieure environ seize anthères réunies en un capitule arrondi. Ces anthères sont sessiles, biloculaires, s'ouvrant par une fente longitudinale. Les fleurs femelles offrent un ovaire presque tétragone, à quatre loges, surmonté par un stigmaté sessile et quadrilobé.

Le fruit est une capsule quadriloculaire, à quatre valves, offrant quatre trophospermes pariétaux, attachés au milieu des valves; les graines sont nombreuses, très-allongées, linéaires; attachées aux bords des cloisons, et offrant deux téguments superposés: l'un extérieur, qui forme un réseau celluleux; l'autre intérieur, qui définit la forme de l'amande, qui est contenue au milieu de ce réseau et qui est ovoïde. Elle se compose d'un endosperme charnu, blanc, contenant un embryon cylindrique, axile, dressé, à deux cotylédons linéaires et obtus.

Les Népentes dont on connaît aujourd'hui quatre à cinq espèces, sont des plantes herbacées et vivaces, ayant des feuilles alternes, pétiolées, coriaces; des fleurs disposées en panicule. Les feuilles des diverses espèces de ce genre présentent un appendice d'une forme et d'une structure bien singulières; elles se terminent à leur sommet par un long filament qui porte une sorte d'urne creuse, d'une forme variable dans les diverses espèces; elles sont recouvertes à leur sommet par un opercule qui s'ouvre et se ferme naturellement. Ces urnes ont toujours causé l'admiration des voyageurs par le phénomène singulier qu'elles présentent. En effet, on les trouve presque constamment remplies d'une eau claire et limpide très-bonne à boire. Pendant longtemps on a cru que cette eau provenait de la rosée qui s'y accumulait. Mais comme leur ouverture est assez étroite et qu'elle est souvent fermée par l'opercule, on a reconnu qu'elle avait sa source dans une véritable exhalation ou transpiration dont la surface interne est le siège. En effet, cette surface interne présente dans une étendue plus ou moins considérable, des corps glanduleux, qui paraissent servir à cette fonction. C'est ordinairement pendant la nuit que l'urne se remplit, et, dans cet état, l'opercule est généralement fermé. Pendant le jour, l'opercule s'ouvre, et l'eau diminue de moitié, soit qu'elle s'évapore, soit qu'elle soit résorbée. Dans l'Inde et à Madagascar, patrie des Népentes, les habitants des montagnes y attachent des idées superstitieuses; ils pensent que si l'on coupe les urnes et qu'on renverse l'eau qu'elles renferment, il pleuvra infailliblement dans la journée.

NÉPENTE DES INDES. *Nepenthes Indica*, Lamk.; *Nepenthes distillatoria*, Lin. Elle croît à Ceylan et dans d'autres parties de l'Inde. Ses feuilles sont lancéolées, rétrécies à leur base, sessiles; les urnes sont glabres, cylindriques, et les fleurs disposées en panicule.

NÉPENTE DE MADAGASCAR. *Nepenthes Madagascariensis*, Poir. Cette espèce, qui croît à Madagascar où elle est connue sous les noms de *Ponga* et d'*Ammaramatico*, se distingue de la précédente par ses feuilles oblongues, rétrécies à leur base, semi-amplexicaules; par ses urnes glabres et infundibuliformes. Elle a ses fleurs également disposées en panicule.

NÉPENTE A FEUILLES EN BOUTEILLE. *Nepenthes Phyllamphora*, Willd., Sp., 4, p. 874. C'est le *Phyllamphora mirabilis* de Loureiro, ou *Cantharifera* de Rumph. Elle croît à la Cochinchine, et offre des feuilles pétiolées, lancéolées; des urnes renflées, glabres, et des fleurs disposées en grappe.

NÉPENTE EN CRÊTE. *Nepenthes cristata*, Adolphe

Brongniart, *loc. cit.* Cette espèce nouvelle croît à Madagascar. On ne connaît encore que ses feuilles; elles sont oblongues, lancéolées, semi-amplexicaules; ses urnes sont renflées à leur base et présentent à leur partie antérieure deux crêtes longitudinales crénelées.

Enfin il faut ajouter à ces quatre espèces, une cinquième décrite par le professeur Nées d'Esenbeck de Bonn (Ann. Sc. nat., 5, p. 565), sous le nom de *Nepenthes gymnaphora*. Elle a été observée à Batavia par le professeur Reinwardt.

NÉPETA ET NÉPETELLA. BOT. V. CHATAIRE.

NEPHELAPHYLLE. *Nephelaphyllum*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le docteur Blume, pour quelques espèces qu'il a observées dans l'île de Java. Caractères : périanthe divisé en cinq parties étroites, presque égales et étalées; labelle libre, prolongé à sa base en un court éperon scrobiculaire, portant au milieu une ligne élevée; son limbe est dressé, dilaté; gynostème large, dressé, demi-cylindrique et consistant; anthère terminale, plano-convexe, subtriangulaire, à deux loges et petite; quatre masses polliniques dans chaque loge, presque rondes, un peu comprimées, pulposo-farineuses, réunies par leur base.

NEPHELAPHYLLE A BELLES FLEURS. *Nephelaphyllum pulchrum*. Son pseudobulbe est ovale et comprimé; sa tige ou hampe est droite ou penchée, terminée par une grappe de fleurs nombreuses et pédicellées; les feuilles sont ovales, pétiolées, fortement nervurées et rougeâtres en dessous.

NÉPHELIDE. *Nepheleis*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Hirudinées, famille des Sangsues, établi par Savigny (Syst. des Annélides, p. 107 et 117) qui lui donne pour caractères distinctifs : ventouse orale peu concave, à lèvre supérieure avancée en demi-ellipse; mâchoires réduites à trois plis saillants; huit yeux, les quatre antérieurs disposés en lunule; les quatre postérieurs rangés de chaque côté, sur une ligne transverse; ventouse anale obliquement terminale. Les Néphélides appartiennent à la troisième section de la famille des Sangsues et se rapprochent par conséquent des Bdelles, des Sangsues proprement dites, des Hæmopis et des Clepsines; elles diffèrent essentiellement des trois derniers genres par le nombre des yeux : sous ce rapport, elles ressemblent aux Bdelles; mais on trouve une distinction assez tranchée dans la disposition de ces organes et dans le moins grand développement des mâchoires.

Le genre Néphélide, qui correspond en partie au genre Helluo d'Oken, ou Erpobdelle de Blainville (V. ces mots), est caractérisé encore par quelques traits assez tranchés et qu'il est facile d'observer. Le corps est obtus en arrière, rétréci graduellement en avant, déprimé dans son état habituel, allongé et composé de segments quinés, c'est-à-dire ordonnés cinq par cinq, courts, nombreux, égaux, très-peu distincts. Le trente-troisième segment (non le trente-cinquième) et le trente-huitième portent les organes de la génération. La bouche paraît très-grande relativement à la ventouse orale; les yeux sont placés sur deux lignes : l'antérieure est supportée par le premier segment et la

postérieure sur les côtés du troisième. La ventouse orale qui résulte de l'assemblage de plusieurs segments n'est point séparée du corps; on voit qu'elle se compose de deux lèvres : une supérieure avancée en demi-ellipse, formée par les trois premiers segments dont le terminal est plus grand et obtus; une inférieure rétuse. On ne voit aucune trace de branchies. Les Néphélides sont communes dans les ruisseaux et les mares; on les voit souvent fixées par leur ventouse anale, et se balançant dans l'eau; elles périssent promptement au contact de l'air. Les auteurs ont confondu les espèces sous un même nom; Savigny en distingue quatre, savoir :

NÉPHÉLIDE CENDRÉE. *Nephele cinerea*. Elle se tient fixée aux plantes aquatiques. Son corps est long de quinze à seize lignes, composé de quatre-vingt-dix-neuf à cent segments, et assez déprimé. Ventouse orale pellucide, à yeux noirs; ventouse anale assez grande et simple; couleur, cendré-clair.

NÉPHÉLIDE MARQUETÉE. *Nephele tessellata*, ou *Hirudo vulgaris* de Müller, que Lamarck nomme *Erypodella vulgaris*. Cette espèce peut être considérée comme le type du genre. Son corps est long de vingt à vingt-quatre lignes, très-déprimé dans son état le plus habituel et composé de cent et deux segments environ; les dix segments auxquels correspondent les organes de la génération paraissent souvent renflés en forme de collier. La lèvre supérieure de la ventouse orale est presque triangulaire et pellucide. La ventouse anale est assez petite et très-simple; elle est de couleur noirâtre, olivâtre ou roussâtre en dessus, avec une rangée transversale de points fauves, souvent coalescents sur chaque segment; en dessous la couleur est cendrée ou livide.

NÉPHÉLIDE ROUSSE. *Nephele rutila*. Cette espèce, qu'on trouve dans les ruisseaux, a le corps long de douze à quinze lignes, très-déprimé et formé d'environ cent segments; les yeux sont noirs et les ventouses très-simples. Sa couleur est rousse avec quatre rangées dorsales de points bruns.

NÉPHÉLIDE TESTACÉE. *Nephele testacea*. Son corps est long de dix à douze lignes, presque cylindrique et formé d'environ cent segments, avec les yeux noirs. Les ventouses sont très-simples et la couleur est testacée, sans taches. En Europe.

NÉPHÉLINE. MIN. *Somme*, Karst. Espèce minérale de la famille des Silicates alumineux, ayant pour forme primitive un prisme hexaèdre régulier; pesanteur spécifique 5,27; dureté supérieure à celle du verre. Cette substance, ordinairement de couleur blanche, est fusible au chalumeau, et se résout en gelée dans les Acides. Elle est composée, d'après l'analyse d'Arfwedson, de trois atomes de silicate d'Alumine et d'un atome de silicate de Soude. On la trouve disséminée dans les Roches d'origine ignée, en cristaux hexaèdres, quelquefois modifiés sur les arêtes des bases. On la rencontre aussi sous la forme de grains lamelleux, et d'aiguilles brillantes. Le principal gîte des cristaux de Néphéline existe au mont Somma, dans les laves rejetées par le Vésuve et dans les Roches qui servent de gangue à la Sodalite et à la Méionite. On la

rencontre aussi dans les laves anciennes de la campagne de Rome; et c'est à Capo-di-Bove que l'on trouve la variété aciculaire. à laquelle Fleuriau de Bellevue avait donné le nom de *Pseudo-Somme*. Enfin Léonhard a retrouvé la même substance disséminée dans les Roches basaltiques du Kazzenbukkel, en Wurtemberg.

NEPHELIUM. BOT. *V. EUPHORIE*.

NEPHRANDRA. BOT. Ce genre, établi par Willdenow et Gmelin sur le *Vitex umbrosa* de Swartz, n'a pas été adopté. *V. VITEX*.

NÉPHRÉLITE. MIN. (De Lamétherie.) Synonyme de Serpentine noble.

NÉPHRIDIE. *Nephridia*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Fouisseurs, tribu des Mellinites, institué par Brullé qui lui assigne pour caractères : antennes composées de douze articles, dont le premier conique, le deuxième court et subglobuleux, les suivants cylindriques, le dernier un peu alterne et obtus à l'extrémité; mandibules allongées, faiblement arquées, avec une petite dent simple et obtuse vers le milieu; palpes labiales courtes, à articles conico-subcylindriques, le dernier atténué à l'extrémité; chaperon avancé, largement arrondi et inerme; yeux réniformes, s'étendant sur les côtés du front; ocelles disposés en triangle équilatéral; ailes antérieures pourvues d'une seule cellule marginale et de trois cellules submarginales : la première très-longue, la deuxième très-petite, triangulaire et longuement pédicellée, la troisième presque triangulaire, sept fois plus grande que la précédente; corps un peu allongé et épais; tarsi antérieurs ciliés; toutes les jambes inermes : les antérieures et les intermédiaires munies d'un éperon et les postérieures de deux.

NÉPHRIDIE XANTHOPE. *Nephridia Xanthopus*, Br. Tout l'insecte est noir, avec le devant de la tête, excepté le vertex, revêtu de poils d'un roux doré; les mandibules sont rousses et les palpes jaunâtres; corselet parsemé de points enfoncés, petits et serrés; ailes transparentes, avec les nervures brunes et l'extrémité enfumée; les trois premiers segments de l'abdomen sont revêtus de poils argentés sur les côtés et le long du bord postérieur; les côtés du quatrième, le cinquième en entier et l'anus sont d'un roux obscur. Taille, quatre lignes. De la côte de Guinée.

NÉPHRITE. MIN. Ou Pierre Néphrétique. Nom donné à une variété du Jade oriental. *V. JADE*.

NÉPHRODIE. *Nephrodium*. BOT. (*Fougères*.) Ce genre décrit par Richard père (*in Michaux Flor. Boreali-Amer.*, 2, p. 266), est un démembrement du grand genre *Polypodium* de Linné. Ses caractères sont les mêmes que ceux de l'*Athyrium* précédemment établi par Roth. Il se compose d'espèces américaines et européennes dont quelques-unes, comme le *Polypodium Filix femina*, L., sont placées par les divers auteurs dans l'un et l'autre genre. Richard faisait, en outre, entrer dans son *Nephrodium* le *Polypodium dryopteris* qui s'en éloigne par quelques caractères. Eu égard au droit d'antériorité, il était juste d'admettre le nom proposé par Roth. *V. ATHYRIUM*.

R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, p. 148) a proposé un genre *Nephrodium* qui ne se rapporte qu'à une partie des espèces de Richard, et il l'a ainsi caractérisé : sores arrondis, dorsaux; involucre réniforme, fixé par ses sinus, et libre par ses bords. Ce genre se compose des véritables *Nephrodium* de l'Amérique septentrionale, en outre de sept espèces qui croissent dans la Nouvelle-Hollande et qui ont été décrites par R. Brown. Voici l'énumération de ces dernières : *Nephrodium obliteratum*, R. Brown; *Nephrodium exaltatum* ou *Aspidium exaltatum*, Swartz; *Nephrodium unitum* ou *Aspidium pteroides*, Swartz; *Pteris interrupta*, Willd.; *Nephrodium propinquum* ou *Aspidium unitum*, Swartz, non L.; *Nephrodium molle* ou *Aspidium molle*, Swartz; *Nephrodium decompositum*; *Nephrodium tenerum*.

NÉPHROIA. BOT. Ce genre établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 692) a été réuni au *Cocculus* par De Candolle, qui a nommé *Cocculus Nephroia* l'espèce unique dont il était composé, et que l'on trouve dans les forêts de la Cochinchine.

NÉPHROLÉPIDE. *Nephrolepis.* BOT. Ce genre de la famille des Polypodiacées, a été institué par Schott pour quelques Fougères tropicales, que divers botanistes avaient placées soit dans le genre *Aspidium*, soit dans celui des Néphrodiers. Il assigne les caractères suivants au genre nouveau : capsules groupées sur les veines protubérantes du sommet du rameau supérieur, formant un sore presque globuleux, recouvert par une membrane réniforme, qui naît immédiatement du sinus. L'*Aspidium exaltatum* de Schkuhr est le type du genre Néphroléptide. Ses feuilles sont lancéolées, taillées en faux, allongées, dentées en scie, un peu cordées à leur base, auriculées en haut et légèrement velues en dessous. On la trouve à la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique du Sud, et à la Nouvelle-Hollande.

NÉPHROMA. BOT. Genre établi par Acharius (*Lichenographia universalis*, p. 101, tab. XI) sur plusieurs Lichens placés auparavant par cet auteur lui-même parmi les *Peltidea*. Ces deux genres se ressemblent entièrement par la forme des apothécies. Ils ne se distinguent que par de légères différences dans la position et la forme de la lame prolifère et des bords du thallus. Cette lame prolifère est réniforme, ce qui a valu au genre le nom de *Nephroma*. Acharius en a décrit plusieurs espèces qui croissent sur la terre, parmi les Mousses, sur les troncs d'arbres et sur les rochers, dans les montagnes de l'Europe.

NÉPHROPS. *Nephrops.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Astacines, établi par Leach (*Malacost. podoph. Britannicæ, fasc. 7*) et ayant pour caractères, suivant ce zoologiste : filet supérieur des antennes intermédiaires plus gros que l'inférieur. Premier article du pédoncule des antennes extérieures pourvu d'une écaille qui s'étend jusqu'à l'extrémité de ce pédoncule. Second article des pieds-mâchoires extérieurs denté en dessus et crénelé en dessous; pieds de la première paire très-grands, inégaux, à mains allongées, prismatiques et dont les angles sont épineux; côtés des segments de l'abdomen anguleux; yeux très-gros, réniformes, portés sur de

courts pédoncules beaucoup moins épais qu'eux. Ce genre démembré de celui des Écrevisses (*Astaci*), Fab., en diffère par les yeux en forme de reins, ce qui n'a pas lieu chez les Écrevisses; leur pédoncule est plus petit qu'eux, tandis qu'il est aussi épais dans ces derniers; enfin l'écaille de la base des antennes latérales s'avance beaucoup et au delà de l'extrémité de ce pédoncule.

NÉPHROPS DE NORWÈGE. *Nephrops Norwegicus*, Leach, *Mal. Brit.*, tab. 56, Desm.; Écrevisse de Norwège, Latr.; *Cancer Norwegicus*, Lin.; *Astacus Norwegicus*, Pennant; Homard lettré, Ascan., Herbst, tab. 26, f. 5. Rostre très-aigu, tridenté latéralement, avec trois épines à sa base aussi de chaque côté; milieu de la carapace presque caréné. Intermédiaire pour la grandeur au Homard et à l'Écrevisse. Il se trouve dans les mers de Norwège.

NÉPHROSTE. *Nephrosta.* BOT. Necker (*Corollar. ad philos. bot.*, p. 15, tab. 55) s'est servi de ce mot pour exprimer une capsule réniforme, sessile et cachée sous les aisselles des feuilles, uniloculaire, bivalve, s'ouvrant latéralement et remplie d'une poussière inflammable. Cette capsule est la fructification de certaines espèces de Lycopodes.

NÉPHROTOME. *Nephrotoma.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, établi par Meigen aux dépens du grand genre *Tipula* de Linné et ayant pour caractères : antennes plus longues que la tête, filiformes et simples; lèvres de la trompe arrondies; dernier article des palpes long et flexible; point d'yeux lisses. Ces Diptères ont tout à fait le port des Tipules; leur tête est à peu près globuleuse, prolongée par un bec cylindrique terminé en pointe supérieurement; les lobes terminaux de la trompe sont arrondis; les palpes sont composées de quatre articles dont les trois premiers d'égale longueur, velus, renflés vers l'extrémité, et le quatrième long et flexible. Les antennes sont subsétacées, allongées, de dix-neuf articles dans les mâles : le premier et le troisième cylindriques, le deuxième cyathiforme, et les autres échantrés et réniformes; de quinze articles dans les femelles : le premier et le troisième cylindriques, le deuxième cyathiforme, et les autres à peu près cylindriques; les yeux sont saillants, légèrement ovales; les pattes sont très-longues et grêles; les ailes sont lancéolées, écartées, avec la deuxième cellule postérieure sessile, la quatrième plus longue que les deux précédentes et de la longueur de la première.

NÉPHROTOME DORSAL. *Nephrotoma dorsalis*, Meig.; *Tipula dorsalis*, Fabr. Long de six lignes et demi. jaune; tête d'un jaune roussâtre pâle; front marqué d'une bande noire, qui se termine antérieurement en pointe. Antennes noires, avec les deux premiers articles jaunâtres. Yeux noirs. Thorax d'un jaune soufre; dos marqué de trois bandes noires; trois taches noires de chaque côté en dessous. Abdomen d'un jaune roussâtre pâle, marqué supérieurement d'une bande longitudinale noirâtre; côtés inférieurs marqués d'une ligne noirâtre et interrompue, les segments intermédiaires sont légèrement bordés de jaune; extrémité de l'abdomen noirâtre. Pieds obscurs, avec les cuisses fauves.

Ailes hyalines marquées d'une tache stigmatique noirâtre. Europe.

NEPHTHYS. *Nephtys*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Néréides, section des Néréides Lycoriennes, fondé par Savigny (Syst. des Annélides, p. 12 et 54), et ayant pour caractères distinctifs : trompe garnie de tentacules à son orifice; antennes extérieures et mitoyennes égales; point de cirres tentaculaires. Tous les cirres courts, presque nuls; des branchies distinctes. Les *Nephtys* se distinguent de tous les genres de la nombreuse famille des Néréides par la présence des mâchoires; celles-ci existent également dans les *Lycoris*; mais les *Nephtys* s'en distinguent par les tentacules qui garnissent la trompe et par l'absence des cirres tentaculaires. Les *Nephtys* ont un corps linéaire, à segments très-nombreux; le premier des segments apparents est plus court que celui qui suit ce caractère, et la plupart de ceux qui vont être mentionnés en détail, servent à distinguer ce genre de celui des *Lycoris* qui en est très-voisin. La tête est peu convexe, rétuse et libre; la bouche est pourvue de mâchoires petites, cornées, courbées, très-pointues, et renfermées dans une trompe amincie à sa base et partagée en deux anneaux; le premier de ces anneaux est très-long, claviforme, hérissé vers le sommet de plusieurs rangs de petits tentacules pointus; le second est très-court, avec l'orifice longitudinal, et garni d'un double rang de tentacules; les yeux sont peu distincts, mais il existe des antennes incomplètes; l'impair manque; les mitoyennes sont écartées, extrêmement petites, de deux articles inégaux; le second est très-court; les antennes extérieures égalent presque en longueur les mitoyennes; elles consistent de même en deux articles dont le second est très-court et pointu, mais elles sont situées plus bas; les pieds sont presque semblables entre eux: les premiers et les deuxièmes sont ambulatoires comme les suivants et se trouvent portés de même sur des segments distincts, les derniers sont styloires; les pieds ambulatoires proprement dits ont deux rames séparées, pourvues chacune d'un seul rang de soies; la rame ventrale de la première paire est transformée en un petit cirre porté par un article globuleux; les soies sont très-simples et écartées; les cirres supérieurs ne sont point saillants et les inférieurs sont en mamelons très-obtus; enfin les pieds styloires sont réunis en un seul filet terminal; les branchies, nulles aux trois premières paires de pieds, consistent pour les autres en une seule languette charnue, recourbée en faucille, attachée par sa base au sommet de la rame dorsale, inclinée et reçue entre les deux rames. Les *Nephtys* ont l'intestin moins composé que celui des *Hésiones* et des *Lycoris*; elles manquent des deux poches qu'on remarque à leur œsophage. Cuvier (Règne Anim., t. IV, p. 175) adopte le genre *Nephtys*, et lui rapporte plusieurs espèces que Savigny ne mentionne pas. Celui-ci n'admet qu'une espèce bien tranchée.

NEPHTYS DE HOMBERG. *Nephtys Hombergii*. Corps de deux pouces et demi à trois pouces, tétraèdre, formé de cent vingt-cinq à cent trente et un segments sillonnés des deux côtés en dessus; le dernier

segment globuleux, portant le filet styloire. Mâchoires noires, sans dentelures; tête presque hexagonale, ayant ses quatre antennes à peu près coniques; rames écartées: la dorsale plus large, bordée d'un feuillet membraneux; la ventrale terminée par un grand feuillet également membraneux et de forme ovale. Soies jaunes, longues et fines; acicules noirs; filet de l'anus subulé et délié; couleur fauve, avec de beaux reflets sur le dos et une bandelette fort brillante sous le ventre, qui s'étend jusqu'à l'anus. Sur les bords de l'Océan.

NÉPIDES. *Nepides*. INS. Tribu de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Hydrocorises, établie par Latreille, renfermant une grande partie du genre *Nèpe* de Linné, et ayant pour caractères: antennes insérées sous les yeux, cachées et de la longueur au plus de la tête; tarsi n'ayant au plus que deux articles; pieds antérieurs ravisseurs, ayant les cuisses grosses et un sillon en dessous pour recevoir le bord inférieur de la jambe; le tarse court se confondant presque à son origine avec la jambe, et formant avec elle un grand crochet; corps ovale, très-déprimé ou linéaire. Ces insectes vivent tous dans l'eau sous leurs différents états. Ils sont carnassiers, et saisissent d'autres insectes avec leurs pieds antérieurs qui font l'office de pinces; leur bouche est en forme de trompe ou de bec fort court, courbé, divisé en trois articles; il sert de gaine à un suçoir de trois soies déliées et de consistance cornée; leurs élytres sont coriaces en grande partie, et n'ont de membraneux que la partie qui doit être croisée; leur abdomen est, le plus souvent, terminé par deux soies plus ou moins longues. Latreille divise cette tribu ainsi qu'il suit:

I. Tarsi antérieurs terminés par deux crochets.

Genre: **GALGULE.**

II. Tarsi antérieurs terminés simplement en pointe.

1. Labre grand, triangulaire, recouvrant la base du rostre; point de filets, du moins bien saillants, au bout de l'abdomen.

Genre: **NOTONECTE.**

2. Labre engagé; deux filets au bout de l'abdomen.

Genres: **BÉLOSTOME, NÈPE, RANATRE.** *V.* tous ces mots.

NEPTIDE. *Neptis*. INS. Fabricius a établi sous ce nom un genre de Lépidoptères diurnes, de la famille des Papilionides de Latreille et dont ce dernier a fait une simple division de son genre *Nymphale*, celle qui comprend les espèces à massue des antennes formée presque insensiblement et grêle; elles ont aussi les ailes étroites et allongées. *V.* **NYMPHALE.**

NEPTUNIE. *Neptunia*. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, p. 804) décrit sous ce nom générique une plante de la famille des Légumineuses, qui fut placée par Willdenow dans son genre *Desmanthus* formé aux dépens de certains *Mimosa* des auteurs. C'est le *Desmanthus natans* qui croît dans les eaux stagnantes de l'Inde orientale, et que Roxburgh a figuré dans la Flore de Coromandel, pl. 119, sous le nom de *Mimosa natans*. Cette plante est le type de la première section établie dans le genre *Desmanthus* par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 444), section qu'il nomme *Neptunia*, et à laquelle il assigne pour caractères:

tères : des légumes oblongs, plus larges à la base, renfermant de quatre à six graines. Cette section se compose de six espèces répandues dans les climats équatoriaux du globe. Ainsi les *Desmanthus lacustris* et *plenus* sont de l'Amérique méridionale; les *Desmanthus natans* et *triquetrus* habitent l'Inde orientale; le *Desmanthus stolonifer* a été trouvé au Sénégal; et le *Desmanthus polyphyllus*, cultivé au jardin de Naples, se rapproche du *Desmanthus plenus*. Ces espèces sont des plantes herbacées, aquatiques, dont les feuilles sont sensibles au toucher, à pinnules bi ou trijuguées, à dix ou douze paires de folioles, et dont les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires et solitaires.

NEPTUNIENS. GÉOL. V. TERRAINS.

NÉRAUDIE. *Neraudia*. BOT. Genre de la famille des Urticées, institué par Gaudichaud dans la Botanique du voyage de l'Uranie, pour deux plantes qu'il a observées aux îles Sandwich. Caractères : fleurs dioïques; les mâles ont le calice divisé en quatre parties, quatre étamines, un pistil rudimentaire, conique et laineux; les fleurs femelles ont le calice glabre, avec le limbe très-entier; l'akène est depresso-conique, lisse, enveloppé et recouvert par le calice persistant, qui est épais et de couleur de sang. Ce sont des arbrisseaux très-lactescents. à feuilles alternes.

NÉRAUDIE A FEUILLES DE MÉLASTOME. *Neraudia Melastomæfolia*, Gaud. (Bot. du Voy. de l'Ur., pl. 117). Ses feuilles sont oblongues, acuminées, aiguës à la base, à trois nervures, glabriuscules et d'un vert très-pâle en dessous.

NÉRAUDIE OVALE. *Neraudia ovata*, Gaud., loc. cit. Cette espèce a les feuilles presque rondes, acuminées, pubérules sur les deux faces, mais plus pâles en dessous.

NÉRÉE. *Nereis*. MOLL. Lesson a établi ce genre de Gastéropodes Nudibranches, pour un petit animal intermédiaire aux genres *Glaucus* et *Scylla*, et qui se rapproche beaucoup du genre *Laniogerus* de Blainville. Il est allongé, dilaté au milieu, aminci et atténué à l'extrémité qui finit en queue conique; sa face dorsale est gibbeuse quand il se contracte, convexe dans l'état de repos, parfaitement lisse. La face inférieure est plane, étroite et musculeuse. Les branchies sont au nombre de quatre, deux de chaque côté, situées l'une près de l'autre, vers le milieu du corps. Elles consistent en festons arrondis, convexes et un peu allongés, partant des flancs, avec leur bord garni de lamelles serrées, formant une fine dentelure. Entre les deux branchies, au côté droit, est une ouverture arrondie pour les organes de la génération. Ces quatre branchies s'abaissent et aident l'animal à tenir fortement les tiges sur lesquelles il appuie son pied. La tête est courte, tronquée en avant, avec un petit voile frontal, surmonté de deux tentacules courts, épais, coniques, très-finement striés à leur sommet; au-dessous du manteau s'ouvre la bouche qui est petite et arrondie. La couleur de ce mollusque est le jaune clair, ponctué de brun marron. Sa plus grande longueur est de seize lignes. Il se trouve sur les côtes de la Nouvelle-Guinée.

NÉRÉIDE. *Nereis*. ANNÉL. Genre établi originairement par Linné, dont on a extrait depuis plusieurs

sous-genres et que Savigny a converti en un grand ordre, celui des Néréidées. Le genre Néréide proprement dit, des auteurs subséquents, a été remplacé par la famille des Néréides (V. ce mot); de sorte qu'il n'existe plus pour Savigny de genre Néréide.

NÉRÉIDÉE. *Nereidea*. BOT. (Stackhouse.) V. GÉOLIDIE.

NÉRÉIDÉES. *Nereidæ*. ANNÉL. Ordre premier de la classe des Annélides, dans la méthode de Savigny (Système des Annél., p. 5 et 7) qui lui donne pour caractères distinctifs : des soies pour la locomotion; des pieds pourvus de soies rétractiles subulées; point de soies rétractiles à crochets; une tête distincte, munie d'yeux et d'antennes; une trompe protractile presque toujours armée de mâchoires. Les Néréidées diffèrent essentiellement de l'ordre des Hirudinées par la présence de soies pour la locomotion; elles partagent ce caractère avec les Serpulées et les Lombricines; mais elles se distinguent essentiellement de ces deux ordres par l'absence de soies rétractiles à crochets et par leur tête distincte, munie d'yeux et d'antennes. Cet ordre, le plus nombreux de la classe des Annélides, renferme plusieurs familles dont on va présenter le tableau, après avoir fait connaître d'une manière plus complète les caractères distinctifs qui viennent d'être mentionnés. Savigny, dont il convient de suivre la méthode, parce qu'il est le premier, et jusqu'à présent le seul auteur qui ait étudié avec précision l'organisation extérieure des Annélides, a reconnu aux Annélides Néréidées : 1^o une tête, 2^o une trompe ou la bouche, 3^o le corps proprement dit et les appendices.

La tête consiste en un petit renflement antérieur et supérieur, sans articulation mobile; elle supporte les antennes et les yeux. Les antennes sont de trois sortes et au nombre de cinq : deux extérieures, deux moyennes et une impaire; elles existent simultanément ou séparément. Elles sont plus ou moins rétractiles, et plus ou moins sensiblement articulées. L'antenne impaire est toujours plus voisine du premier anneau du corps que les deux autres qui s'en éloignent ou s'en rapprochent plus ou moins. Les yeux, dont le nombre varie de deux à quatre, sont toujours placés derrière les antennes, et entre celles-ci et le corps.

La trompe est composée d'un seul anneau ou de deux anneaux distincts; dans l'état de repos elle est retirée dans le corps; mais l'animal, lorsqu'il veut s'en servir, la fait saillir en la déroulant. Cette trompe, qui est charnue, constitue essentiellement la bouche; elle est presque toujours armée de mâchoires. Tantôt elle est garnie de tentacules, et tantôt elle est nue. Les mâchoires, toujours placées à l'orifice de la trompe, sont au nombre de sept ou de neuf, articulées les unes au-dessus des autres, les deux rangs étant supportés par une double tige, sans compter deux pièces plus simples, cornées ou la lèvre inférieure. Les tentacules sont inarticulés, contractiles, épars sur la trompe ou disposés en couronne à son orifice.

Le corps se divise en anneaux ou segments qui portent chacun une paire de pieds, à laquelle se trouve communément associée une paire de branchies. Le premier segment, seul ou réuni à quelques-uns des

suiuants, forme souvent un anneau plus grand que les autres, plus apparent que la tête, et qu'on a pu facilement confondre avec elle. Le dernier segment offre un anus plissé, tourné en dessus. Les pieds se subdivisent généralement en deux rames: l'une supérieure et dorsale, l'autre inférieure ou ventrale; cette distinction n'est pas toujours tellement tranchée qu'il soit facile, dans tous les cas, de la reconnaître; la rame ventrale est la plus saillante et la mieux organisée pour le mouvement progressif. Un examen plus attentif permet de distinguer à chaque rame deux autres parties: les cirres et les soies. Les cirres sont des filets tubuleux, subarticulés, communément rétractiles, fort analogues aux antennes; ce sont les antennes du corps, comme l'a dit ingénieusement Savigny. De même qu'il y a deux rames, il existe deux sortes de cirres: les cirres supérieurs ou les cirres de la rame dorsale, et les cirres inférieurs ou les cirres de la rame ventrale. Les premiers sont constamment plus longs que les seconds. Les soies sont des parties très-importantes de la rame; elles traversent les fibres de la peau, et pénètrent avec leurs fourreaux dans l'intérieur du corps où sont fixés les muscles destinés à les recevoir. Savigny les nomme soies subulées, *setæ subulatæ*, ou simplement soies, *setæ*. Il en distingue deux sortes, les soies proprement dites et les acicules. Les soies proprement dites (*festucæ*), toujours grêles et nombreuses, sont rassemblées par rangs complexes ou par faisceaux qui ont chacun leur gaine propre, et sortent des côtés ou du sommet de chaque rame. La rame ventrale n'a communément qu'un seul de ces rangs ou de ces faisceaux. La rame dorsale en a souvent deux et quelquefois davantage. Quant à la forme particulière des soies, elles sont cylindriques ou prismatiques, aplaties, droites ou légèrement courbées, et presque toujours rétrécies sensiblement de la base au sommet; vers le sommet, quelques-unes ont une petite dent et paraissent fourchues, d'autres sont légèrement dilatées et garnies d'aspérités: il y en a même qui ont la pointe réfléchie, ou courbée ou torse, surmontée d'une arête ou d'une petite lame mobile; toutefois la plupart l'ont droite et simplement aiguë. Il est rare que leur intérieur soit fistuleux: presque toutes sont solides, fermes et roides; cependant, il en existe qui sont fines et flexibles comme les cheveux. Les acicules (*aciculi*) sont des soies plus grosses que les autres, droites, coniques, très-aiguës, contenues dans un fourreau dont l'orifice particulier se reconnaît à sa saillie. Les acicules se distinguent encore par leur couleur brune, noire ou différente de celle des autres soies auxquelles ils sont associés. Quelques genres en manquent, et quand ils existent, on en trouve rarement plus d'un à chaque rame ou à chaque faisceau principal. Celui de la rame ventrale est constamment le plus fort. Telle est la composition que Savigny a su, par une étude approfondie, reconnaître aux pieds des Néréidées. Il dit ensuite que la première paire de pieds et une, deux ou même trois des suivantes, manquent souvent de soies et ne conservent que leurs cirres qui, d'ordinaire, acquièrent alors plus de développement, et constituent ce qu'il nomme cirres tentaculaires; la forme des cirres tentaculaires n'a pas

peu contribué à faire prendre les premiers segments du corps pour la tête ou pour une portion de la tête. La dernière paire de pieds constitue par une transformation analogue les styles ou longs filets qui accompagnent l'anus, et terminent ordinairement le corps. Enfin, certaines paires de pieds semblent parfois privées de cirres supérieurs; c'est sur les espèces où cette absence a lieu que se manifeste la présence des élytres ou écailles dorsales; appendices propres à une seule famille (les Aphrodites), et qui quelquefois manquent eux-mêmes.

On a vu qu'à chaque paire de pieds se trouvait communément associée une paire de branchies. Ces branchies varient beaucoup dans leur étendue et leur configuration. Elles sont distribuées sur les côtés du corps, une à chaque pied, qui quelquefois semble subdivisée en plusieurs autres. Elles manquent communément près de la tête et de l'anus, et toujours elles y sont moins développées qu'au milieu du corps; elles sont aussi plus ou moins rouges dans l'état de vie. Ces branchies ne sont pas toujours distinctes: quelquefois les vaisseaux semblent pénétrer dans les cirres et les convertir en organes respiratoires; quelquefois ils s'arrêtent et rampent à la base des rames. Savigny ne s'est guère occupé que de l'organisation extérieure de ces animaux. Blainville a présenté quelques observations sur leur anatomie. L'œsophage est assez étroit; il reçoit l'insertion de deux sortes de glandes salivaires assez longues, un peu entortillées. L'estomac est large, quelquefois rétréci et comme étranglé vers la jonction de chaque segment, de manière à constituer autant de lacunes. La circulation lui a paru très-simple. Il croit qu'il existe une veine ventrale recevant le sang qui vient des branchies, et le versant dans une artère dorsale, dont il est chassé et refoulé dans toutes les parties du corps. Il ne dit pas comment le sang qui a servi à la nutrition revient aux branchies. Les ovaires consisteraient, selon lui, en utricules blanchâtres, granuleux, qui se trouvent aux côtés de chaque anneau, entre les cœcums de l'estomac, et qui ont leur orifice à la base des appendices; le système nerveux est un long filet étendu de la tête à l'extrémité postérieure du corps, et présentant, dans certaines espèces, autant de renflements ganglionnaires qu'il y a d'anneaux.

Les Néréidées jouissent de la propriété de vivre lorsqu'on leur a enlevé une portion de l'extrémité postérieure du corps, et de reproduire les parties qu'ils ont perdues; ce sont des Annélides agiles, carnassières, et destinées plus spécialement que les autres à la vie errante.

Savigny partage l'ordre des Néréidées en plusieurs familles, et le divise de la manière suivante:

† Branchies en forme de petites crêtes, ou de petites lames simples, ou de languettes, ou de filets pectinés tout au plus d'un côté; quelquefois ne faisant point saillie et pouvant passer pour absolument nulles. Des acicules.

Familles: les APHRODITES, les NÉRÉIDES, les EUNICES.

†† Branchies en forme de feuilles très-compiquées, ou de houppes, ou d'arbuscules très-rameux, toujours grandes et très-apparentes. Point d'acicules.

Famille: les AMPHINOMES. *V.* ces mots.

NÉRÉIDES. *Nereides*. ANNÉL. Famille seconde du grand ordre des Néréidées, établie par Savigny (Syst. des Annél., p. 12 et 28), et renfermant plusieurs genres dans lesquels se trouve dispersé le genre Néréide des auteurs. La famille des Néréides a pour caractères distinctifs : branchies, lorsqu'elles sont distinctes, et cirres supérieurs existant à tous les pieds sans interruption. Deux mâchoires seulement, ou point de mâchoires. Le corps des Néréides est allongé et composé de beaucoup de segments qui varient singulièrement en nombre par le seul effet de l'âge ou de la grandeur de l'individu que l'on observe. Les vingt ou trente segments qui viennent immédiatement après la tête, sont les seuls qui aient un certain degré d'importance et de fixité. Chaque anneau est muni de pieds à rames séparées ou confondues en une seule qui n'a même dans certains genres qu'un faisceau de soies; ces rames sont toujours armées d'acicules; les cirres varient dans leur grandeur; la première paire de pieds et une, deux ou trois des suivantes avec elle, sont ordinairement privées de soies et transformées en cirres tentaculaires. Les branchies ne sont généralement point saillantes, ou, si elles le sont, elles paraissent petites et consistent en une ou plusieurs languettes charnues, qui font partie des rames et sont comprises entre les deux cirres; quelquefois elles semblent être suppléées par les cirres eux-mêmes. Les yeux sont tantôt peu distincts et tantôt visibles; alors on en compte quatre. Les antennes sont peu rétractiles, de forme variable, courtes, en nombre incomplet et généralement de deux articles. Les mitoyennes manquent quelquefois, l'impaire manque presque toujours. La bouche est formée par une trompe pourvue de deux mâchoires. Celle-ci est cylindrique ou claviforme, ouverte seulement à son extrémité, et communément garnie de points saillants et cornés ou de petits tentacules. Les mâchoires sont dures, allongées, déprimées, pointues, disposées pour agir horizontalement, quelquefois très-petites, et le plus souvent nulles. L'estomac des Néréides est oblong et communément fort peu distinct; un léger renflement qu'on voit entre le premier et le vingtième ou trentième anneau indique extérieurement la place qu'il occupe. Savigny établit trois sections, dans lesquelles il range les divers genres de cette famille.

1^{re} Section : NÉRÉIDES LYCORIENNES. Des mâchoires; antennes courtes, de deux articles, point d'antenne impaire.

Genres : LYCORIS, NEPHTHYS.

2^e Section : NÉRÉIDES GLYCÉRIENNES. Point de mâchoires; antennes courtes, de deux articles; point d'antenne impaire.

Genres : ARICIE, GLYCÈRE, OPHÉLIE, HÉSIONE, MYRIANE, PHYLLODOCÉ.

3^e Section : NÉRÉIDES SYLLIENNES. Point de mâchoires; antennes longues, composées de beaucoup d'articles; une antenne impaire.

Genre : SYLLIS.

On a vu que la famille des Néréides avait remplacé, dans la méthode de Savigny, le genre Néréide proprement dit, et que les espèces de ce genre se trouvaient dispersées dans autant de sous-genres distincts; il est

utile que les personnes qui consulteront cet article dans le but d'y trouver les espèces du genre Néréide, sachent au moins dans quel sous-genre elles doivent particulièrement les chercher. Les *Nereis pulsatoria*, Mont., Leach, *margaritacea*, Leach, *pelagica*, *incisa*, *fimbriata* et *aphroditoides*, Gmel., font partie du genre Lycoris; le *Nereis Homborgii*, Cuv., appartient au genre Nephthys; le *Nereis alba*, Müll., est une espèce du genre Glycère; les *Nereis lamelligera* et *atlantica*; Pallas (*Nov. Act. Petrop.*), pourraient être des Phyllococés : le *Nereis prolifera*, Müll., semble appartenir au genre Syllis. Les figures qui représentent les Annélides sont si fautives, et les descriptions sont généralement si vagues, qu'il devient très-difficile de pouvoir reconnaître les espèces dont les auteurs ont parlé et que le classement qu'on voudrait en faire dans leur genre respectif est la plupart du temps impossible; on ne peut qu'établir des rapprochements. Savigny, qui mieux que personne pouvait se diriger dans ce dédale, a tenté ce travail, et il a reconnu que certaines espèces avaient de grands rapports avec les genres précédents, tandis que d'autres en différaient essentiellement et pouvaient constituer des genres distincts. Le *Nereis versicolor*, Müll., paraît ne différer des Lycoris, que par une antenne impaire exactement située entre les deux antennes mitoyennes; elle pourrait constituer dans le genre Lycoris une simple tribu. Le *Nereis armillaris*, Müll. et Oth. Fabr., est un nouveau genre pour lequel Savigny propose le nom de Lycastis; le *Nereis stellifera*, Müll., est aussi un genre nouveau qu'il nomme Lépidie; les *Nereis cuprea* et *fasciata*, Bosc, semblent appartenir aux Eunices. La place que doit occuper le *Nereis frontalis*, Bosc, reste indéterminée; le *Nereis cæca*, Oth. Fabr., constitue, sous le nom d'Aonis, un genre évidemment nouveau; les *Nereis viridis* et *maculata*, Müll., forment le genre Eulalie; le *Nereis rosea*, Oth. Fabr., constitue le genre Castalie; le *Nereis flava*, Oth. Fabr., se distingue génériquement sous le nom d'Étéone, et le *Nereis longa*, Oth. Fabr., peut être considéré comme du même genre; le *Nereis bifrons*, Oth. Fabr. et Müll., est une Polynice, et le *Nereis prismatica*, Oth. Fabr. et Müll., une Amytis.

NÉRÉIPHYLLE. ANNÉL. Même chose que Phyllococé. V. ce mot.

NEREIS. ANNÉL. V. NÉRÉIDÉES.

NEREUM. BOT. Synonyme, selon Gesner, de Rosage.

NERFS. Tous les animaux peuvent exécuter des mouvements spontanés plus ou moins variés, et ont la faculté de percevoir les impressions produites par des agents extérieurs. Dans les êtres dont la structure est la plus simple, tels que les Polypes, toutes les parties du corps paraissent être sensibles et contractiles, à peu près au même degré, et l'ablation d'une portion quelconque de l'animal n'entraîne pas la perte de ces facultés dans d'autres parties. Aussi, comme Bory de Saint-Vincent l'a déjà observé, avec raison, ces animaux sont-ils probablement dépourvus de toute trace des systèmes nerveux et musculaire. Mais à mesure que les animaux se compliquent davantage, on voit la sen-

sibilité et la contractilité se localiser pour ainsi dire de plus en plus et devenir l'apanage de certains organes ou appareils plus ou moins compliqués. Les muscles deviennent les instruments mécaniques des mouvements, et les Nerfs acquièrent à eux seuls la propriété de faire exécuter les contractions; ils deviennent le siège de la sensibilité, ainsi que des facultés instinctives et intellectuelles.

Dans son état de plus grande simplicité, le système nerveux ne paraît consister qu'en un filament blanchâtre, étendu d'un bout du corps à l'autre, immédiatement au-dessous de l'enveloppe dermo-musculaire de l'animal: on n'y observe ni renflement ni ramifications. C'est sous cette forme qu'il se présente dans le Spinoncle et dans la Bonellie, animal que Rolando a cru devoir placer dans la classe des Échinodermes non pédicellés, à côté du précédent.

A mesure qu'on s'élève dans l'échelle des êtres, on voit le système nerveux se compliquer davantage; mais les modifications successives qu'il présente dans les animaux sans vertèbres, ne pourraient être que difficilement rapportées à une seule et même série. En effet, pour aller des Zoophytes les plus simples vers les animaux vertébrés, la nature semble avoir suivi deux routes différentes, et les variations que l'on rencontre dans ces organes chez les Annélides, les Insectes, les Arachnides et les Crustacés, constituent une série qui n'offre que peu de lacunes; tandis que dans les divers groupes qui forment les animaux rayonnés et les Mollusques, ces mêmes parties, en se compliquant de plus en plus, présentent des gradations d'un autre ordre. Aussi doit-on examiner successivement le système nerveux dans ces deux séries.

Dans certains Annélides, le système nerveux ne diffère que bien peu de celui des Échinodermes non pédicellés dont il a déjà été parlé. Dans le *Nais proboscidea*, Müll., par exemple, la seule différence apparente consiste en ce que le cordon médullaire longitudinal fournit deux filaments transversaux, près de l'extrémité antérieure du corps (Humboldt). Dans le genre *Arénicole*, ce cordon nerveux présente un degré de développement de plus; car, bien qu'il ne paraisse encore donner naissance à aucune branche latérale distincte, il présente autant de petits renflements qu'il y a d'anneaux au corps. Cette tendance à former des ganglions est encore plus marquée dans le Lombric terrestre. Chez cet animal, le cordon médullaire longitudinal fournit, au niveau de chaque anneau, des branches transversales qui se rendent aux muscles et aux téguments; enfin à la partie antérieure du corps, il se bifurque pour entourer l'œsophage, et se termine en avant de cet organe par deux petits ganglions accolés l'un à l'autre. Dans la Sangsue, le système nerveux se développe un peu plus. On y remarque une série de vingt-trois ganglions, dont le second, situé en arrière de l'œsophage, est plus gros que les autres et paraît bilobé. Enfin, dans l'Aphrodite, on rencontre une nouvelle modification qu'il importe de noter. Au-dessus de la bouche il existe un gros ganglion bilobé, qui fournit des rameaux aux tentacules, etc., et donne naissance

à deux Nerfs exigus qui, en se réunissant derrière l'œsophage, forment un second ganglion bilobé; mais avant de se rencontrer ils fournissent l'un et l'autre une branche qui se porte en avant, longe la partie latérale de l'estomac, et se termine près de l'intestin, en formant un ganglion d'où partent des filaments nombreux. Le ganglion nerveux situé derrière l'œsophage ne présente rien de remarquable; il en est de même du second. Les douze suivants fournissent chacun aux muscles voisins six Nerfs. Enfin, dans le tiers postérieur du corps, le cordon nerveux donne encore naissance à des rameaux latéraux, mais ne présente plus de renflements sensibles.

Les Anatifes, les Balanes, etc., que Latreille a rapprochés avec raison des animaux articulés, présentent au-dessus de l'œsophage une petite masse médullaire formée de deux paires de ganglions; viennent ensuite deux cordons de communication, qui se réunissent derrière l'œsophage, et forment le long du ventre une série de doubles ganglions d'où naissent les nerfs des appendices. Cette grande analogie entre le système nerveux des Anatifes et celui des animaux articulés a été signalée par Cuvier; mais ce savant n'a pas jugé nécessaire la modification adoptée par Latreille. Ici on voit un cordon médullaire semblable à celui des animaux qui viennent d'être passés en revue, mais il y a un degré de développement de plus; car les ganglions, au lieu d'être uniques, sont doubles dans toute la longueur du corps.

Le système nerveux des Insectes est analogue à celui des Annélides, mais il acquiert un développement plus considérable et devient moins uniforme dans les différents segments du corps. Il serait trop long d'exposer ici toutes les modifications curieuses que cet appareil présente dans les divers ordres et familles de cette grande classe d'animaux, ainsi que dans les mêmes individus, à différentes époques de leur existence; on se bornera donc à dire que dans les Insectes, de même que dans les Annélides, le système nerveux est toujours formé par une série linéaire de ganglions situés à la face inférieure du corps, le long de la ligne médiane. En général ces ganglions sont pairs, et réunis par deux filets de communication. Quelquefois on trouve quatre ou même un plus grand nombre de ces petits centres nerveux dans l'extrémité céphalique de l'animal, au-devant de l'œsophage. Enfin il existe souvent deux Nerfs qui naissent de la partie inférieure des ganglions sus-œsophagiens, se recourbent en arrière et en haut, remontent au-dessus de l'œsophage, se réunissent pour former un ou plusieurs ganglions situés près de la face supérieure de l'animal, et se terminent, soit dans les parois de l'estomac, soit dans les parties voisines. Dans la chenille du Cossus, Lyonnet a même constaté l'existence d'une série de cinq ganglions qu'il nomme frontaux; ils occupent la face supérieure de l'extrémité céphalique, et se terminent postérieurement par un gros nerf qui passe dans le vaisseau dorsal, puis longe la face supérieure du canal alimentaire. Une disposition analogue a été observée dans la larve du *Scarabæus Nasicornis*, du *Lucanus Cervus*, dans l'*Hydrophilus piceus*, etc.; et c'est probablement l'ana-

logue de ce Nerf récurrent qu'Audouin a rencontré au-dessus du canal intestinal, dans la Cantharide. Du reste, cette partie très-intéressante de l'anatomie des insectes réclame impérieusement de nouvelles recherches.

Dans les Arachnides, le Faucheur des murailles (*Phalangium Opilio*) par exemple, le système nerveux présente moins d'uniformité que dans les Insectes. On trouve une paire de ganglions situés au-devant de l'œsophage, et en arrière de ce conduit une masse médullaire considérable et formée évidemment par l'union de trois rangées de ganglions. Sa partie antérieure reçoit les filets de communication venant des tubercules pré-œsophagiens; six nerfs naissent de chacun de ces côtés; enfin elle fournit en arrière trois branches: l'une occupe la ligne médiane et se divise bientôt en deux rameaux qui présentent chacun un ganglion ovoïde; les deux latérales se bifurquent de même; leur rameau interne se comporte comme ceux du Nerf médian, les externes présentent chacun deux ganglions. Quant au système nerveux supérieur des Insectes, on n'en a point jusqu'ici indiqué l'existence dans les Arachnides.

Dans la plupart des Crustacés, le système nerveux n'est guère plus développé que dans les Insectes; mais dans d'autres il se centralise beaucoup plus, en même temps que sa masse relative augmente. Dans les Décapodes Brachiures, il existe au-devant de l'œsophage quatre ganglions soudés ensemble, et donnant naissance à tous les Nerfs destinés aux parties céphaliques de l'animal, ainsi qu'à deux cordons qui se portent en arrière sur les côtés de l'œsophage, et se terminent vers le milieu du thorax; là on trouve une seconde masse médullaire d'un volume considérable et de forme annulaire, qui donne naissance aux nerfs des pattes et de l'abdomen. Jusqu'ici aucun anatomiste n'a parlé d'un cordon nerveux situé au-dessus de l'intestin, comme cela se trouve dans certains insectes; mais peut-être ne l'a-t-on pas cherché.

Telles sont les gradations que l'on remarque dans le développement du système nerveux, considéré successivement dans certains Échinodermes non pédiculés, dans les Annélides, dans les Insectes, dans les Arachnides, et dans les Crustacés. On l'a vu d'abord uniforme dans toutes ses parties, puis formé de ganglions et de filets de communication semblables dans toutes les parties du corps. Bientôt ces ganglions ont fourni des rameaux latéraux; un ou plusieurs d'entre eux ont acquis un degré de développement supérieur aux autres; Edwards a trouvé des centres nerveux destinés plus particulièrement à tel ou tel appareil. Enfin, en même temps que le nombre et le volume des diverses parties qui constituent le système nerveux augmentent, elles deviennent moins semblables entre elles, fait qui, ainsi qu'on le verra bientôt, se rattache à une des lois les plus générales de l'organisation. Mais d'abord il faut revenir du point d'où l'on est parti, et examiner la série de modifications que ce système présente dans les autres animaux invertébrés, et principalement dans les Échinodermes pédocellés et les Mollusques.

La présence d'un système nerveux n'a point été constatée dans les Acalèphes libres et dans la plupart des Vers intestinaux; il est même probable qu'ils en sont complètement dépourvus. (*V. PSYCHODIAIRE.*) Mais chez quelques-uns des animaux de cette dernière classe, l'existence d'un organe nerveux rudimentaire ne paraît point douteuse, et sa disposition diffère beaucoup de ce qu'on l'a vu jusqu'ici; car au lieu de ne consister qu'en un filament longitudinal unique, comme dans les Bonellies, les Naidés, etc., etc., on trouve ici deux cordons nerveux situés sur les côtés opposés du corps. Ainsi, dans la Douve à long cou (*Fasciola Lucii*), deux petits cordons blancs, situés au dedans des deux longs cœcums intestinaux, paraissent constituer l'appareil nerveux; ils naissent à l'extrémité antérieure de l'animal, se portent en arrière en se ramifiant et cessent d'être visibles vers le niveau du suçoir postérieur. Dans l'Ascaride lombricoïde, on a trouvé également deux cordons longitudinaux qui paraissent de nature nerveuse; ils sont étendus d'un bout du corps à l'autre, sur les lignes médianes du ventre et du dos, et forment autour de la bouche un cercle anastomotique. Dans la moitié antérieure du corps, on n'y remarque que des points granuleux, mais au delà de ce point ces cordons commencent à présenter de petits renflements ganglionnaires. Dans les Holothuries, on n'a trouvé d'autres vestiges du système nerveux, que des filaments blanchâtres, situés autour du commencement du tube intestinal et sur les muscles longitudinaux. Ils ne présentent ni renflement ni ganglion. Dans les Actinies, cette tendance du système nerveux à former un anneau de la périphérie duquel partent tous les Nerfs du corps, est bien plus évidente. En effet, vers la base de ces animaux l'on trouve un cercle blanchâtre formé par des nodules réunis par plusieurs filets cylindriques; mais ces organes sont si minimes qu'ils échappent à l'œil, lorsqu'on n'a point recours à l'usage d'une forte loupe. Le système nerveux des Astéries présente une disposition analogue, mais à un degré de développement bien supérieur. Autour de l'œsophage on observe chez ces animaux un cercle médullaire. Deux nodules grisâtres correspondent à chaque rayon; ils sont réunis par des filets de communication, et donnent naissance chacun à des rameaux qui se distribuent à l'estomac, aux lobes hépatiques, à la bouche, etc., et à une grosse branche qui se porte jusqu'à l'extrémité du rayon correspondant et fournit un ramuscule à chaque tentacule.

Sous le rapport de la disposition et du degré de développement du système nerveux, les Mollusques diffèrent beaucoup entre eux. Dans les Acéphales testacés, au lieu d'être placé à la partie inférieure de l'animal comme dans l'Actinie, ou autour de l'œsophage, comme dans l'Astérie, le cercle nerveux entoure la masse des viscères, et occupe la base de l'abdomen qui constitue le pied de ces animaux. Le nombre de renflements ganglionnaires que cet anneau médullaire présente est en général de quatre; tantôt ces nodules sont accolés de manière à former deux paires; tantôt ils sont plus ou moins écartés l'un de l'autre. Dans les Mactres, par exemple, il existe au-dessus de la bouche, derrière le

muscle antérieur des valves et au-dessus des tentacules, deux petits ganglions accolés l'un à l'autre et donnant naissance chacun à un long cordon nerveux, qui passe sur les parties latérales de l'estomac et de l'intestin, traverse toute la base du pied, et va se réunir à son congénère, au-devant du muscle postérieur, où ils se renflent pour former une seconde paire de petits ganglions. Dans le Solen, le cercle nerveux occupe la même partie de l'animal, mais sa disposition est différente. En avant il est formé par un cordon transversal qui se termine de chaque côté à un ganglion quadrilatère, assez gros, d'où naît un autre cordon nerveux qui se porte en arrière, et présente, en s'unissant à celui du côté opposé, un renflement dans lequel on distingue quatre ganglions. Les Nerfs qui se distribuent au manteau, aux tentacules, aux muscles et aux autres organes, proviennent, soit des ganglions antérieurs et postérieurs, soit du cordon qui les unit. Dans d'autres Mollusques bivalves, le système nerveux paraît présenter une disposition un peu différente de celle qui vient d'être indiquée, en ce qu'il existerait, outre l'anneau médullaire et les renflements déjà mentionnés, une paire de ganglions situés au-dessus du muscle rétracteur antérieur du pied, et au-dessous du foie. Du reste cette partie de l'anatomie est encore peu connue, et les organes décrits par le célèbre Poli, sous le nom de vaisseaux et de réservoirs lymphatiques, ne sont évidemment autre chose que les Nerfs et le ganglion médullaire des Mollusques bivalves.

Dans les Mollusques gastéropodes, tous les Nerfs du corps naissent encore d'un anneau médullaire formé de ganglions et de filets de communication; mais ces nodules sont moins éloignés les uns des autres que dans les Bivalves, et peu à peu leur volume devient beaucoup plus grand relativement à la grosseur de leurs filets de communication. Ainsi, on trouve encore ici qu'à mesure que l'animal se complique davantage, le système nerveux devient de moins en moins uniforme dans ses différentes parties.

Dans les Colimaçons, l'anneau nerveux entoure la bouche et l'œsophage; il est formé d'un ganglion antérieur (qui paraît résulter de la réunion de deux ganglions), de deux cordons latéraux et d'un ganglion très-volumineux, postérieur à l'œsophage; enfin le ganglion antérieur, que la plupart des auteurs nomment cerveau, fournit deux branches qui s'unissent pour former un petit ganglion dont les rameaux suivent la direction de l'œsophage. Outre la disposition qui vient d'être signalée, il importe de noter ici que les Nerfs provenant du ganglion antérieur se rendent aux yeux, à la bouche, etc., tandis que ceux du ganglion postérieur sont destinés presque exclusivement aux organes de la locomotion. Dans les Bivalves, au contraire, la distribution, ainsi que les fonctions des rameaux de chacune des paires de nodules médullaires, diffèrent à peine.

Enfin, dans les Mollusques céphalopodes, le système nerveux acquiert un développement bien plus considérable; mais il forme toujours une sorte de collier autour de l'œsophage. Le ganglion antérieur est arrondi et divisé en deux lobes plus ou moins distincts;

le ganglion postérieur, large et aplati, occupe tout le côté de l'anneau cartilagineux, qui loge cet appareil nerveux. Le ganglion antérieur communique avec une autre masse médullaire, destinée uniquement à l'organe de la vision. Il donne également naissance à des rameaux destinés au pourtour de la bouche. Le ganglion postérieur et les prolongements qui le joignent à l'antérieur, donnent naissance : 1^o à un rameau qui l'unit à un ganglion étoilé, situé à la base du pilier supérieur de la bourse; 2^o aux Nerfs des pieds, qui, au nombre de huit de chaque côté, pénètrent dans les appendices, et s'envoient réciproquement des branches anastomotiques, d'où résulte un second anneau médullaire, dont les renflements sont assez sensibles; 3^o enfin, à un grand Nerf viscéral, qui présente également sur son trajet un renflement ganglionnaire, et à d'autres rameaux qu'il serait trop long d'énumérer. (V. MOLLUSQUES.)

Ici, en même temps que la masse du système nerveux s'est considérablement accrue, on voit les diverses parties qui le composent, devenir moins semblables entre elles; et cela, non-seulement sous le rapport de leurs dispositions anatomiques, mais aussi relativement aux fonctions qu'elles sont appelées à exercer. L'exposé des modifications successives du système nerveux dans les animaux articulés, avait déjà fait apercevoir cette tendance, et si l'on pouvait poursuivre cet examen dans la série des animaux vertébrés (dont le système nerveux a déjà été décrit à l'article CÉRÉBRO-SPINAL), on verrait que plus l'animal est élevé dans l'échelle des êtres, plus les parties qui le composent deviennent dissemblables, et plus ses diverses fonctions se localisent. En effet, sous ce rapport, on voit que d'abord toutes les parties du corps des animaux ont une structure homogène et jouissent de la sensibilité ainsi que du pouvoir de se contracter, et que la perte des unes n'entraîne pas l'anéantissement de ces facultés dans d'autres. Bientôt après, on voit la sensibilité et le pouvoir de déterminer les mouvements, se localiser et devenir l'apanage des Nerfs. Lorsque ce système ne consiste qu'en un cordon étendu d'un bout du corps à l'autre, et uniforme dans chacune de ses parties, les fonctions qu'il est appelé à exercer n'ont pas leur siège dans une de ses portions plutôt que dans une autre; aussi, lorsqu'on le divise en deux, voit-on alors chaque fragment agir à la manière du tout. A un degré plus avancé, une portion quelconque de cet organe acquiert un développement plus considérable que le reste, et son existence devient nécessaire à l'intégrité des fonctions auxquelles l'appareil en entier préside. Chez des animaux plus parfaits encore, la sensibilité générale est modifiée dans certains organes, et une portion de l'appareil nerveux est destinée spécialement à percevoir l'impression de telles ou telles natures. On voit ensuite les diverses fonctions du système nerveux se localiser encore davantage; la sensibilité générale siège plus particulièrement dans un ordre de fibres médullaires; le pouvoir de produire les contractions musculaires dans d'autres; la faculté d'exciter l'action de ces diverses parties appartient exclusivement à certaines parties de l'appareil nerveux, celle de coor-

donner ces mouvements à d'autres; enfin, toutes les parties concourent d'une manière différente à la production des phénomènes dont l'ensemble était d'abord produit dans chacune d'elles. Ce que l'on vient de voir pour le système nerveux, a également lieu dans toutes les autres parties de l'économie animale. C'est d'abord le même organe qui sent, qui se meut, qui respire, qui absorbe du dehors les substances alimentaires, et qui assure la conservation de l'espèce; mais peu à peu ces diverses fonctions ont chacune des instruments qui leur sont propres, et les divers actes dont elles se composent, s'exécutent dans un organe distinct. La nature, toujours économe dans les moyens qu'elle emploie pour arriver à un but quelconque, a donc suivi dans le perfectionnement des êtres le principe si bien développé par les économistes modernes, et c'est dans ses œuvres aussi bien que dans les productions de l'art, que l'on voit les avantages immenses qui résultent de la division du travail.

(Pour l'exposé anatomique du système nerveux des animaux vertébrés, V. CÉRÉBRO-SPINAL; pour la structure des Nerfs, V. Tissus.)

NÉRINE. *Nerius*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, institué par Fabricius avec les caractères suivants : antennes insérées sur un tubercule frontal très-glabre, composées de trois articles dont le premier très-court, le deuxième du double plus long, avec une dent apicale externe, le troisième allongé, ovale, comprimé, avec une soie apicale et simple; tête allongée, exserte, déprimée; palpes linéaires; trois ocelles; corps linéaire; pieds très-longs; toutes les cuisses épineuses en dessous; ailes couchées. Ce genre se rapproche des Tétanocères et surtout des Calobates. Toutes les espèces connues jusqu'à ce jour, dont le nombre, selon Wiedemann, se monte à huit, sont exotiques.

NÉRIE PILIFÈRE. *Nerius pilifer*, Fab. Elle est d'un brun noirâtre, avec une large bande couleur de plomb sur le corselet; un trait blanc sur le front; yeux grands, globuleux, testacés et bordés. Taille, trois lignes et demie. De l'archipel des Indes.

NÉRIETTE. BOT. Synonyme vulgaire d'Épilobe. V. ce mot.

NÉRINE. *Nerine*. BOT. Genre de la famille des Amaryllidées, Hexandrie Monogynie, Lin., dû au démembrement qu'a fait Herbert du genre Amaryllis. Les motifs de la séparation reposent principalement sur la modification particulière que présentent les filaments staminaux à leur base, où ils sont soudés entre eux, et forment conséquemment une sorte de nectaire. Ce caractère n'est point d'une très-grande portée, mais les Amaryllidées menacent d'une série si étendue et d'espèces et de variétés, que l'on se rattache à tous les moyens d'en rendre l'étude moins difficile. Comme la plupart des plantes de cette grande et belle famille, les Nérines ont pour patrie la pointe australe de l'Afrique, et les six espèces admises jusqu'à ce jour dans les serres tempérées, y sont soumises au mode de culture qui paraît convenir le mieux aux Amaryllis en général. Lorsqu'on veut en hâter la floraison, on plonge les pots qui contiennent les bulbes, plantés en

terreau de bruyère, dans la couche de tannée, et l'on jouit alors, à des époques graduées, des jolies fleurs des Nérines. Ces plantes se multiplient soit par les cayeux que donnent les vieux bulbes, soit par les graines que l'on peut récolter en parfaite maturité. Les Nérines, en général, se font remarquer d'entre les autres Amaryllidées, par un port élégant et par l'ondulation de leurs pétales.

NÉRINE BRILLANTE. *Nerine corusca*, Sweet; *Amaryllis humilis*, Curt., Bot. Mag., 1089. Son bulbe est de la grosseur d'un œuf, recouvert de tuniques d'un brun foncé; il s'en élève une hampe cylindrique, haute d'un pied environ, épaisse d'une à deux lignes, entourée à sa base de quatre à cinq feuilles linéaires, glabres et d'un vert agréable. La hampe se termine par une ombelle composée d'une douzaine de fleurs d'un rouge-orangé très-vif, portées chacune sur un pédicelle cylindrique, aussi long que la corolle et garni d'une bractée très-étroite et aciculaire; cette ombelle est munie à sa base, d'une spathe diphyllé, membraneuse, rougeâtre, qui enveloppait l'ombelle avant son épanouissement. Les six divisions du périanthe, formant la corolle, sont longues de près de deux pouces, larges de quatre lignes, pointues, roulées en dehors et largement ondulées sur leurs bords. Les étamines, au nombre de six, ont leurs filaments redressés, un peu plus longs que la corolle, de la même couleur qu'elle, insérés à la base et devant chaque division; elles portent des anthères ovales, vacillantes et d'un jaune verdâtre. L'ovaire est inférieur, arrondi, un peu triangulaire, surmonté d'un style cylindrique, plus long que les étamines, de la même couleur, terminé par un stigmate à trois lobes élargis et jaunâtres. Le fruit est une capsule à trois loges et à trois valves, qui renferme plusieurs graines.

NÉRINE GRACIEUSE. *Nerine venusta*, Herb. La hampe a huit pouces; elle est cylindrique, creuse, terminée par une spathe bifide, membraneuse, rosâtre, rayée de rouge pourpre, enveloppant quatre à cinq belles fleurs pédicellées, d'un rouge écarlate; les divisions du périanthe sont un peu plus courtes et plus larges que dans les espèces précédentes, mais toujours profondément découpées, roulées en dehors et ondulées latéralement.

NÉRINE GRÉNÉSIENNE. *Nerine Sarniensis*, Herb.; *Amaryllis Sarniensis*, Lin., Willd.; *Lilium Sarniense*, Dugl., Mon., t. 1, 2; *Narcissus Japonicus, rutilo flore*, Corn., Canad. 157, t. 158. Il y a près de deux siècles que cette plante est cultivée en Europe; elle arriva primitivement du Japon, puis fut apportée du Cap. Un événement assez singulier lui valut son nom spécifique : il y a environ cent cinquante ans qu'un vaisseau revenant du Japon, avec une certaine quantité de bulbes de cette plante, fut jeté sur les rives de l'île de Guernesey, et y échoua; les oignons lancés par les vagues, furent bientôt recouverts de sable et commencèrent à pousser; les fleurs survinrent, puis la plante se propagea de manière à devenir pour les habitants, une branche de commerce qu'ils étendirent par une culture artificielle. De toute part on s'approvisionna des bulbes croissant

en plein air à Guernesey, et le nom leur en est resté. Ces bulbes sont de médiocre grosseur, recouverts d'une tunique membraneuse et brune; chacun d'eux produit une hampe un peu comprimée, de dix à douze pouces de hauteur, terminée par une ombelle de fleurs élégantes, portées sur de longs pédicelles pourvus d'une bractée linéaire, membraneuse et d'un fauve pourpré; la spathe qui enveloppe l'ombelle, est de même consistance que les bractées. Le périanthe est d'un rose foncé, éclatant, profondément partagé en six découpures allongées, longues de dix-huit lignes, larges de quatre, roulées en dehors et faiblement ondulées. Après la floraison naissent deux ou trois feuilles linéaires, glabres, d'un vert gai, presque obtuses, longues de cinq à six pouces, larges de six à sept lignes.

NÉRINE ONDULÉE. *Nerine undulata*, Herb.; *Amaryllis undulata*, Lin., L'hérit. Son bulbe est gros comme une noix; il donne naissance à une touffe de quatre à cinq feuilles étroites, linéaires, canaliculées, presque obtuses, d'un vert peu brillant, longues de dix à douze pouces et larges de six lignes; à côté des feuilles s'élève la hampe qui est cylindrique et un peu plus longue qu'elles; l'ombelle qui la termine se compose de douze à quinze fleurs sortant d'une spathe rose et bifide; les pédicelles sont assez longs, munis de bractées filiformes, aplaties et ondulées; ils portent chacun une fleur dont le périanthe est profondément divisé en six segments ou lobes étroits, longs de dix lignes, grêles, élégants, réfléchis vers le sommet qui se termine en pointe, fortement ondulés sur les bords et d'un rose violâtre, plus pâle à la face postérieure qu'à la supérieure.

NÉRINÉE. *Nerinea*. MOLL. Des Coquilles pétrifiées, turriculées, élancées, probablement canaliculées à la base, présentant de très-grands plis sur la columelle et sur les différentes faces internes des tours de spire, ont servi à DeFrance pour l'établissement du genre Nérinée. Le Calcaire oolitique blanc des environs de Lizieux, de Bailly près d'Auxerre, et des environs de Nevers, a d'abord présenté les Coquilles singulières dont il est question. Depuis on en a découvert de plus grandes espèces dans le même terrain, aux environs de Saint-Mihiel, et aux environs de Nancy. Si l'on vient à scier en deux de ces Coquilles, on les trouve perforées dans l'axe, et on aperçoit avec facilité la disposition particulière des plis, qui en s'étendant, en se contournant quelquefois dans la cavité intérieure de la spire, ont laissé peu de place pour la partie postérieure de l'animal; aussi, d'après cette disposition, les moules intérieurs des Nérinées ressemblent en quelque sorte à des rubans gaufrés dans leur longueur. Les caractères de ce genre, qui doit prendre place près des Cérithes, peuvent être exprimés ainsi: coquilles turriculées, allongées, à tours nombreux; axe perforé; columelle fort grosse, présentant trois plis dont le premier et le dernier sont les plus grands, celui du milieu n'existant pas toujours; un ou deux sur le côté droit de chaque tour. Il existe donc dans la coquille au moins trois plis, et pas plus de cinq dans les espèces où ils se voient tous. Ils sont souvent diversement contournés, quelquefois très-flexueux; ils pré-

sentent une, deux, et quelquefois trois gouttières séparées par des carènes aiguës; d'autres fois ils sont simples, seulement plus ou moins inclinés sur le plan où ils reposent; chaque espèce présente au reste dans ces parties des caractères extrêmement tranchés, qui ne permettent dans aucun cas de les confondre; ainsi la forme ou les accidents extérieurs venant à manquer pour la détermination de l'espèce, on pourra avoir une entière confiance dans la forme des plis.

NÉRINÉE DE LA MEUSE. *Nerina Mosæ*, Desh. Elle est pyramidale, plus large à la base que toutes les autres espèces. Les tours de spire, au nombre de dix ou onze, sont creusés en gouttière transversalement; la suture est placée sur l'endroit le plus saillant de chaque tour; des stries grossières, obliques, indiquent les accroissements. Dans quelques individus, les tours de spire au-dessous de la suture sont couronnés de tubercules irréguliers et obsolètes; il y a cinq plis à l'intérieur, trois sur la columelle, deux sur le côté droit; des trois de la columelle, c'est le médian qui est le plus petit; le premier du côté droit est petit, il est opposé au premier, columellaire; le second est beaucoup plus grand; il est vis-à-vis le pli moyen de la columelle, qui est le plus petit de ce côté.

NÉRION. *Nerium*. BOT. Ce genre, de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., fut établi par Tournefort sur un arbrisseau qui fait depuis un temps immémorial l'ornement des jardins, où il est connu sous le nom vulgaire de Laurier-Rose. Ce genre fut adopté par Linné et par tous les botanistes modernes, qui l'augmentèrent de plusieurs espèces, mais dont il fallut le débarrasser lorsqu'on étudia avec plus de soin les plantes qui composent la famille des Apocynées. Ainsi le *Nerium caudatum* de Lamarck, que Linné plaçait parmi les *Echites*, fut transféré par DeCandolle (Ann. du Muséum d'Hist. nat., 1, p. 411) dans son nouveau genre *Strophantus*. C'est aussi à ce dernier genre que Rømer et Schultes ont rapporté le *Nerium scandens* de Loureiro. R. Brown (*Prodrom. Nov.-Holland.*, p. 467) établit un genre *Wrightia* sur les *Nerium antidyssentericum* et *Zeylanicum* de Linné, auxquelles espèces il en adjoignit une autre de la Nouvelle-Hollande, ainsi que le *Nerium tinctorium* de certains auteurs. Ce genre *Wrightia* comprend ainsi une partie des espèces linnéennes de *Nerium*, et correspond au genre *Nerium* tout entier de Gærtner. Le *Nerium coronarium* de Jacquin, espèce identique avec le *Nerium divaricatum* de Linné, a été transporté par R. Brown parmi les *Tabernamontana*. Les caractères essentiels du genre réformé sont: calice petit, persistant, divisé profondément en cinq segments aigus; de petites dents situées à la base du calice et en dehors de la corolle qui est hypocratéforme; son orifice est orné d'une couronne de folioles lacérées-multifides, et son limbe est à cinq divisions larges, obliques et obtuses; étamines au nombre de cinq, dont les filets sont insérés sur le tube, et dont les anthères sont sagittées, terminées par de longs appendices qui adhèrent entre eux au-dessus du stigmate; style filiforme, dilaté au sommet, terminé par un stigmate obtus; follicules au nombre de deux, longs, cylindri-

ques, acuminés, univalves, uniloculaires, s'ouvrant longitudinalement d'un côté, et contenant plusieurs graines imbriquées et couronnées d'une aigrette. Les espèces sont peu nombreuses, et se ressemblent tellement, qu'on serait tenté de les réunir en une seule et de les regarder comme des variétés plus ou moins tranchées d'un type qui serait le *Nerium Oleander* de Linné; elles croissent dans les climats chauds de l'ancien continent.

NÉRIUM COMMUN. *Nerium Oleander*, L., vulgairement Laurose ou Laurier-Rose. Tout le monde connaît ce charmant arbrisseau dont la culture est maintenant répandue dans l'Europe entière. Il croît naturellement sur toutes les côtes de la Méditerranée, et il s'étend jusque dans l'Inde orientale. Il est toujours vert, très-rameux, et s'élève à la hauteur de deux à trois mètres. Ses feuilles sont linéaires-lancéolées, aiguës, entières, glabres, coriaces, ternées, d'un vert foncé, avec une nervure blanche et proéminente en dessous. De belles fleurs roses ou purpurines, quelquefois blanches, sont disposées au sommet des rameaux en cimes ombellées. Elles s'épanouissent, sous le climat de Paris, dans les mois de juillet et d'août.

NÉRIUM ODORANT. *Nerium odoratum*, Lamk., Encycl. Method. Cette espèce se distingue de la précédente, avec laquelle Linné la confondait sous le titre de variété, par ses fleurs légèrement odorantes, pourvues d'appendices coroniformes, filamenteux et non pas simplement lacérés; par ses anthères surmontées de filets très-barbus et comme plumeux. On en cultive dans les jardins une variété très-élégante. Elle donne pendant tout l'été de gros bouquets de fleurs doubles d'une couleur vive et quelquefois panachée, qui exhalent une odeur suave. Ces fleurs doubles présentent deux limbes à la corolle, partagés l'un et l'autre en cinq découpures élargies et obtuses à leur sommet. En cet état, le Laurier-Rose odorant est une des plus belles plantes d'ornement. Les rameaux sont tellement chargés de fleurs, qu'ils plient sous le poids et se penchent avec grâce de tous les côtés. Cet arbuste croît spontanément sur les rives des fleuves et sur les bords de la mer, dans les Indes orientales.

NÉRIPTÈRE. *Neripteron*. MOLL. Genre proposé par Lesson, dans la Zoologie du Voyage de la Coquille, p. 585, pour certaines Nérinites que l'on ne peut laisser réunies, et dont les distinctions néanmoins ne peuvent être rendues parfaitement sensibles par des phrases. Lesson décrit deux espèces de Nériptères dont l'une, celle de Maurice, *Neripteron Mauricæ*, est irrégulièrement ovulaire: sa surface dorsale est convexe, l'inférieure est plane; sa spire, à peine marquée, fait un petit crochet postérieur. Son test est lisse, vert, couvert de petites guillochures noires, très-fines, très-serrées, imitant des stries circulaires; la bouche est petite, débordée par la lèvre externe, qui est simple, obovale, dépassant la columelle, et se dilatant en aile mince sur son bord postérieur. La columelle est oblique, enfoncée, lisse, munie à son bord, qui est coupant, de deux dents garnies dans leur intervalle de fines dentelures. Le dedans de la bouche, le rebord et la columelle sont d'un blanc bleuâtre. Taille, sept lignes de diamètre

transversal sur deux et demie de hauteur. Elle vit dans les rivières de l'île Maurice. La seconde espèce a été nommée Nériptère d'O-Taïti; *Neripteron Taitensis*, Lesson.

NÉRITACÉES. *Neritaceæ*. MOLL. Famille instituée par Lamarck, et qu'il a composée des genres Naticæ, Nérîte, Nérîtine et Navicelle. Parmi ces genres, celui des Nérîtines seul doit être supprimé, et rentrer parmi les Nérîtes.

NÉRÎTE. *Nerita*. MOLL. Genre de la famille des Nérîtacées, caractérisé de la manière suivante: animal globuleux; pied circulaire, épais, sans sillon en avant, ni lobe pour l'opercule en arrière, avec un muscle columellaire, bipartite; tentacules coniques; yeux subpédonculés à leur côté externe; bouche sans dent labiale, mais avec une langue denticulée, prolongée dans la cavité viscérale; une seule et unique grande branchie pectini-forme; l'organe excitateur mâle est auriforme au côté droit, en avant du tentacule de ce côté. Coquille épaisse, semi-globuleuse, à spire peu ou point saillante, non ombiliquée; ouverture semi-lunaire; le bord droit est souvent denté à l'intérieur; le gauche est tranchant, oblique, septiforme, denté ou non denté. Impression musculaire double, en fer à cheval incomplet. Opercule calcaire, subspiral; le sommet est tout à fait marginal à son extrémité gauche; il y a une ou deux apophyses d'adhérence musculaire à son bord postérieur.

Les espèces de Nérîtes, soit marines, soit lacustres, sont nombreuses; on en rencontre dans les eaux douces de presque tous les pays; mais les plus grosses espèces, et celles qui sont ornées des plus vives couleurs, appartiennent aux régions chaudes du globe: dans le Nord ou dans la zone tempérée on les trouve avec les Planorbis, les Limnées et les Mulettes, surtout dans les eaux courantes; au Midi, c'est avec les Mélanopsides, les Mélanies ou les Navicelles qu'elles peuplent en abondance les rivières et les ruisseaux.

† Coquilles marines; des dents au bord droit et au bord gauche (genre Nérîte).

A. Callosité columellaire lisse.

NÉRÎTE POLIE. *Nerita polita*, Lin. Coquille des plus communes et des plus variables dans ses couleurs; elle vient des mers de l'Inde; elle est épaisse, solide, polie, ayant le pli sur le bord gauche, et deux petites dents; on voit sur le bord droit des stries peu saillantes; la callosité columellaire est entièrement lisse et convexe; l'opercule est lisse dans le centre; son bord droit est légèrement strié.

B. Callosité columellaire chagrinée ou plissée.

NÉRÎTE GRIVE. *Nerita exuvia*, Lin. Parmi les espèces de ce genre, c'est celle qui prend le plus grand volume; elle est épaisse, blanche, marbrée de taches noires; la surface extérieure est couverte de côtes transversales: une petite alternant avec une grosse; ces côtes sont remarquables en ce qu'elles sont aiguës au sommet et non arrondies comme dans d'autres espèces; elles sont coupées longitudinalement par des stries assez régulières, quoiqu'un peu grossières; le bord gauche ou columellaire n'a que deux dents assez petites; la callosité columellaire est concave, tachetée d'un jaune aurore dans la partie gauche; elle est par-

semée d'un grand nombre de granulations inégales qui la rendent chagrinée.

†† Coquilles fluviatiles; point de dent au bord droit (genre Nérutine, Lamk.).

A. Espèces lisses.

NÉRITE PULLIGÈRE. *Nerita pulligera*, Lin., Encycl., pl. 455, fig. 1, a, b, fig. 2, a, b. Cette Coquille se trouve dans les rivières de l'Inde et des Moluques; c'est une des plus grandes espèces du genre; elle est ovale, légèrement striée; sa couleur est d'un fauve noirâtre en dehors; elle est souvent couverte de pustules saillantes, qui sont des œufs desséchés. Laèvre est dilatée, mince, tranchante en son bord, près de ce bord elle est teinte en fauve; mais à l'intérieur toute sa coquille est blanche; le bord gauche est dentelé; l'opercule est lisse, très-mince, tranchant et subcorné au bord externe, d'un blanc fauve, avec des rayons violets, plus ou moins nombreux; la face interne a deux apophyses d'insertion musculaire: l'une courte faisant saillie au sommet, l'autre plus longue et plus grêle, dépassant notablement le bord interne.

B. Espèces épineuses.

NÉRITE LONGUE-ÉPINE. *Nerita Corona*, Linné. Cette Coquille est fort remarquable par les longues épines qui la couronnent; elle est globuleuse, oblongue, striée, fort noire, surtout lorsqu'elle est adulte; le dernier tour est couronné postérieurement d'un rang de longues épines complètement tubuleuses; souvent le sommet est rongé; l'ouverture est entièrement blanche; son bord droit est très-mince et tranchant; le bord gauche ou columellaire est légèrement dentelé.

NÉRITELLE. MOLL. Espèce du genre Hélicine. *V.* ce mot.

NÉRITINE. *Neritina*. MOLL. Ce genre a été proposé par Lamarck pour séparer les Nérites marines des fluviatiles; la ressemblance entière qui existe entre les animaux de ces deux genres a porté la plupart des conchyliologues à les réunir et à en faire seulement une sous-division des Nérites. *V.* ce mot.

NÉRITITES. MOLL. On a quelquefois donné ce nom aux Nérites fossiles.

NÉRITOSTOMA. MOLL. Ce genre de Klein, établi pour la Limnée auriculaire (Nov. Meth. Ostrac., p. 55), n'a pu être adopté puisqu'il sépare, d'après la forme seulement, une espèce de Limnée de ses congénères.

NERIUM. BOT. *V.* NERION. On a quelquefois appelé Nerium des Alpes, le *Rhododendrum hirsutum*, L. *V.* ROSAGE.

NÉRO. POIS. *V.* ANFOS.

NEROCILE. *Nerocila*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, établi par Leach, et que Latreille n'adopte pas. Suivant le premier auteur, ses caractères sont: extrémité du dernier segment de l'abdomen pointue ou arrondie; lames des appendices ventraux foliacées, inégales, les extérieures étant les plus grandes; côtés des segments du corps et de l'abdomen terminés en pointe; ceux du dernier graduellement dilatés depuis sa base jusqu'à son milieu, arrondis ensuite. Ce genre ne renferme qu'une espèce:

NÉROCILE DE BLAINVILLE. *Nerocila Blainvilliana*, Leach; *Cymothoa falcata*, Fabr., Ent. Syst., 11, 304.

La lame extérieure des appendices du ventre est pointue.

NÉROLI. BOT. On donne, dans la parfumerie, ce nom à l'huile essentielle de l'écorce d'orange.

NÉROPHIS. POIS. Raffinesque, dans son *Indice d'Ichth. Sic.*, forme, sous ce nom et aux dépens des Syngnathes, un genre pour les espèces qui n'ont d'autre nageoire que la dorsale. Il n'y comprend que l'*Ophidion*, L., qu'il appelle *Nerophis vittata*, et une autre espèce qu'il appelle *maculata*. Les *Stignathus paracius* et *fasciatus* de Risso pourraient aussi être placés parmi les Nérophis.

NERPRUN. *Rhamnus*. BOT. Genre qui a donné son nom à la famille des Rhamnées et qui appartient à la Pentandrie Digynie, L. Il se compose d'un très-grand nombre d'espèces indigènes et exotiques. Ce sont des arbrisseaux épineux ou dépourvus d'épines, à feuilles opposées, quelquefois persistantes, entières ou dentées, munies de deux stipules à leur base. Les fleurs hermaphrodites ou unisexuées sont axillaires, disposées en épi ou en fascicule, rarement solitaires. Leur calice est tubuleux ou turbiné; leur limbe à quatre ou cinq lobes aigus. La corolle, qui manque dans quelques espèces, se compose de quatre à cinq pétales, souvent très-petits, entiers ou bilobés. Les étamines, en même nombre que les pétales, leur sont opposées. Elles s'insèrent au bord libre d'un disque périgyne, qui tapisse toute la face interne du tube calicinal et se resserre quelquefois à son bord libre, qui est saillant et lobé. Les filets sont généralement très-courts; les anthères ovoïdes, introrsées, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, globuleux, à trois ou quatre loges contenant chacune un seul ovule dressé. Les styles sont au nombre de trois à quatre, le plus généralement soudés entre eux dans presque toute leur longueur, et terminés chacun à leur sommet par un stigmate simple. Le fruit est pisiforme, charnu, quelquefois accompagné à sa base par le calice persistant; il contient de deux à quatre nucules cartilagineuses, planes du côté interne où elles offrent en général un sillon longitudinal, qui va se terminer à un petit enfoncement circulaire. La graine renfermée dans ce nucule est plane ou roulée, composée, outre son stigmate propre, d'un endosperme charnu, contenant un embryon dressé, ayant la radicule très-courte et conique, les cotylédons très-larges, très-obtus, tantôt plans, tantôt convolutés.

Ce genre ainsi caractérisé renferme les trois sections formées par Tournefort, sous les noms de *Rhamnus*, d'*Alaternus* et de *Frangula*. On doit aussi y réunir le genre proposé par Adolphe Brongniart (Mém. sur la fam. des Rhamnées), sous le nom de *Sageretia*. En effet ce genre, d'après le caractère donné par l'auteur, ne diffère des vrais Nerpruns, aux dépens desquels il avait été établi, que par la forme du disque qui, dans le *Sageretia*, est plus développé dans sa partie supérieure où il presse l'ovaire; mais ce caractère paraît trop peu important pour légitimer la séparation de ce genre.

† Rameaux munis d'épines.

NERPRUN CATHARTIQUE. *Rhamnus catharticus*, L.

Cet arbrisseau, connu sous les noms de *Noirprun* ou de *Bourguepine*, est commun en Europe; il est dioïque et peut s'élever à une hauteur de dix ou douze pieds. Ses rameaux, souvent terminés en pointe épineuse, portent des feuilles opposées, pétiolées, ovales, aiguës, presque cordiformes, dentées, glabres et d'un vert clair. Les fleurs sont dioïques, petites, verdâtres, pédicellées et réunies à l'aisselle des feuilles; leur calice, turbiné à sa base, est partagé à son limbe en quatre lanières lancéolées, aiguës et étalées. Les quatre pétales sont dressés, linéaires, très-petits; les fleurs femelles ont l'ovaire globuleux, un peu déprimé, surmonté de quatre styles soudés, excepté à leur sommet; le fruit est pisiforme, globuleux, contenant ordinairement trois nucules à graine convolutive. La pulpe verdâtre qui enveloppe les nucules de cet arbrisseau a une saveur amère, assez désagréable et une odeur nauséabonde. C'est un médicament purgatif fort énergique. Le suc exprimé des fruits récents du Nerprun cathartique, quand il a été réduit et épaissi par la chaleur, et uni à l'alun, forme une matière colorante, verte, employée dans la peinture dite lavis, sous le nom de Vert de vessie.

NERPRUN DES TEINTURIERS. *Rhamnus infectorius*, L. C'est un petit arbuste de deux à trois pieds d'élévation, ayant ses rameaux roides, épineux et étalés; ses feuilles sont très-petites, ovales, obtuses ou quelquefois aiguës, courtement pétiolées et dentées. Ses fleurs sont très-petites, verdâtres et dioïques, pédonculées et axillaires; le calice, tubuleux à sa base, se termine par un limbe étalé, à quatre segments lancéolés; les pétales sont très-petits et légèrement échancrés; les fruits sont très-petits, pisiformes, verdâtres. Cette espèce est commune dans les lieux incultes des provinces méridionales de la France; ses fruits cueillis avant leur maturité sont connus sous le nom de Graines d'Avignon, et sont employés dans la teinture en jaune. Leur décoction, mêlée avec du blanc de céruse, forme une couleur jaune-verdâtre qu'on nomme stil-de-grain.

†† Rameaux non épineux.

NERPRUN ALATERNE. *Rhamnus Alaternus*, L. L'Alaterne est un arbrisseau qui croît spontanément dans le midi de la France, l'Italie et l'Orient, où il peut acquérir une hauteur de quinze à vingt pieds; ses feuilles sont ovales, aiguës, coriaces, persistantes, luisantes et dentées en scie; ses fleurs, d'un jaune verdâtre, sont petites, hermaphrodites et disposées en petites grappes. Quelquefois cependant elles sont unisexuées et dioïques; les fruits sont très-petits, globuleux, luisants et rougeâtres. Cet arbuste est abondamment cultivé dans les jardins. On le place généralement en palissade le long des murs qu'il dérober aux yeux par son feuillage toujours vert. On le multiplie de marcottes ou de graines; il présente plusieurs variétés qui sont caractérisées par les figures différentes de ses feuilles, tantôt plus larges et tantôt plus étroites.

NERPRUN BOURGÈNE. *Rhamnus Frangula*, L. Cet arbrisseau, fort commun dans les bois très-humides, forme une touffe de douze à quinze pieds d'élévation; ses branches et ses rameaux sont élançés et dressés; ses feuilles sont ovales, luisantes, dentées en scie et persistantes; les fleurs, petites, vertes et hermaphrodites,

forment de petits faisceaux axillaires. Leur calice est turbiné, à cinq divisions étroites et dressées; les pétales, très-courts et en forme de cuiller, embrassent les étamines. Les fruits, rouges et globuleux, contiennent en général trois nucules cartilagineux. Cette espèce jouit des mêmes propriétés que le Nerprun cathartique; ses fruits et son écorce moyenne sont très-purgatifs; la chair de leur péricarpe peut servir à préparer une matière colorante verte, analogue au vert de vessie; son bois est blanc et très-léger; il est du nombre de ceux dont on se sert pour la fabrication de la poudre à canon.

On cultive encore dans les jardins plusieurs autres espèces, telles que les *Rhamnus hybridus*, *balearicus*, *latifolius*, *theezans*, etc. Ce dernier est originaire de la Chine; ses feuilles sont employées en infusion dans l'eau bouillante comme celles du thé.

NERTE. BOT. L'un des noms vulgaires du Myrte commun.

NERTÈRE. *Nertera*. **BOT.** Sous ce nom changé par plusieurs auteurs en celui de *Nerteria*, Banks et Schreber ont établi un genre de la famille des Rubiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L. Il est ainsi caractérisé: calice très-petit, presque entier ou à quatre petites dents; corolle infundibuliforme, quadridée; quatre étamines saillantes; ovaire infère, surmonté d'un style profondément divisé en deux ou quatre branches; drupe bacciforme, sphérique, à deux ou quatre noyaux coriaces et monospermes. Le nom de *Gomozia*, donné à ce genre par Linné fils, n'a pas été adopté, parce que d'un côté c'était une erreur d'orthographe de *Gomezia* que lui avait imposé Mutis, et d'un autre côté parce que les caractères en étaient inexacts. Jussieu indique encore comme congénère du *Nertera*, l'*Erythrodanum* de Du Petit-Thouars (Flore de Tristan d'Acugna, p. 41). Les Nertères sont des plantes herbacées, couchées, quelquefois radicales, garnies de très-petites feuilles opposées. Les fleurs sont terminales, solitaires, accompagnées à la base de deux bractées. Le type du genre est le *Nertera depressa* de Smith et de Gærtner, *Nertera repens*, Ruiz et Pavon, ou *Gomozia granadensis*, L., qui croît dans l'Amérique méridionale. Kunth en a décrit une nouvelle espèce sous le nom de *Nertera tetrasperma*, qui forme le passage entre le genre *Nertera* et le genre *Mitella*.

NERTÉRIE. *Nerteria*. **BOT.** Pour Nertère. *V.* ce mot.

NERTHOPE. *Nerthops*. **INS.** Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, qui le caractérise ainsi: antennes très-courtes, épaisses et faiblement coudées, les sept premiers articles grenus, aplatis et graduellement plus larges de la base jusqu'à la massue, qui est formée des cinq derniers, ovale et acuminée; trompe de la longueur de la tête, épaisse, cylindrique, faiblement arquée, marquée d'une fossette longitudinale et courbée; yeux latéraux, très-grands, arrondis, presque réunis et proéminents; corselet transverse, faiblement bisinué à sa base, élargi et arrondi sur les côtés, se rétrécissant brusquement vers l'extrémité, tronqué antérieurement et médiocrement convexe; écusson assez grand et triangulaire; élytres oblongues, presque carrées, arrondies

chacune à leur base, avec les épaules obtusément anguleuses, l'extrémité arrondie, recouvrant entièrement l'anus. Le *Lixus guttatus*, Oliv., est le type de ce genre qui admet encore une autre espèce, *Nerthops calcaratus*; la première est du Cap, la seconde du Brésil.

NERVATION. *Nervatio*. BOT. On donne ce nom à l'ensemble des nervures qui traversent le limbe de la feuille et des ramifications formées par les vaisseaux qui le parcourent.

NERVE. *Nervosus*. BOT. Organe muni de nervures.

NERVILLE. *Nervilia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, dont Gaudichaud (Botanique du Voyage de l'Uranie) attribue la création à Commerson. Il lui donne pour caractères : périanthe composé de cinq folioles presque égales, lancéolées, étalées; labelle un peu plus court, large, trilobé, concave, privé d'éperon et libre; gynostème très-court et nu; anthère terminale, à deux loges et décidue; masses polliniques recouvertes d'une poussière farinacée. Les Nervilies sont des plantes herbacées, à racines subéreuses, ordinairement bulbeuses, à tige scapiforme, vaginée et multiflore au sommet.

NERVILLE D'ARAGO. *Nervilia Aragoana*, Gaud. (Bot. du Voy. de l'Uran., pl. 55.) Sa racine est bulbeuse; ses feuilles sont cordato-réniformes et membraneuses; ses fleurs sont pédicellées, réunies en bouquet terminal, d'un rouge de rose pâle, accompagnées d'une bractée. On trouve cette plante dans les lieux incultes des îles Mariannes.

NERVILLE OVALE. *Nervilia ovata*. Les tiges racidifères de cette espèce sont articulées et feuillées, fibreuses, mais contournées en spire et figurant assez bien le bulbe déroulé de l'espèce précédente, ce qui, selon Gaudichaud, semblerait démontrer que, dans ces plantes, la forme des racines est relative aux milieux dans lesquels elles se développent. De l'île Rota, l'une des Mariannes.

NERVIMOTION ET NERVIMOTILITÉ. ZOOL. Dutrochet (Recherches Anatomiques et Physiques sur la structure intime des Animaux et des Végétaux, p. 5) a employé le premier de ces mots pour exprimer le phénomène de mouvement produit dans les sens par les agents extérieurs et transmis par les nerfs, et il a nommé *Nervimotilité* la propriété vitale en vertu de laquelle ce mouvement a lieu. Les agents extérieurs susceptibles de produire la Nervimotion, ont reçu le nom d'*agents nervimoteurs*. La Nervimotion peut s'exécuter sans qu'il y ait de sensation produite; ainsi nos organes intérieurs qui sont doués de Nervimotilité éprouvent la Nervimotion, pour ainsi dire à notre insu, tandis que ce phénomène est toujours accompagné de la sensation, lorsque nos organes extérieurs sont remués par les agents du dehors. Conséquemment il était nécessaire, suivant Dutrochet, de bannir de la physiologie, science purement physique, les mots de sensibilité et de sensation qui se rapportent à des phénomènes moraux dont la nature est totalement inaccessible à notre investigation.

NERVULES. BOT. On appelle ainsi les faisceaux de filets vasculaires qu'on remarque dans l'épaisseur des parois de l'ovaire, et qui descendent du stigmate vers la base de l'ovaire, ou se prolongent de cette base jus-

qu'à la naissance des trophospermes. Ces faisceaux de vaisseaux nourriciers dont le nombre et la disposition sont utiles à étudier, ont aussi été décrits sous le nom de cordons pistillaires.

NERVURES. BOT. Ce nom s'applique aux faisceaux de vaisseaux nourriciers qui, par leur épanouissement, forment le réseau et en quelque sorte le squelette de la feuille. V. ce mot.

NERVURES DES AILES. V. INSECTES.

NESÆA. BOT. Genre de la famille des Salicariées, et de la Décandrie Monogynie, L., proposé d'après Commerson, par Jussieu dans son *Genera Plantarum*, et publié par Kunth (*Nov. Genera et Spec. Plant. æquin.*, VI, p. 192) avec les caractères suivants : calice persistant, hémisphérique-campanulé, dont le tube est marqué de dix ou douze nervures; le limbe a dix ou douze dents, les cinq ou six extérieures sont subulées. Corolle à cinq ou six pétales égaux, ouverts et insérés sur le limbe du calice, entre les dents intérieures. Étamines au nombre de dix à douze, inégales, saillantes, insérées en une simple rangée, vers la base ou le milieu du tube calicinal; anthères biloculaires, fixées par le dos et s'ouvrant à l'intérieur par une fente longitudinale. Ovaire supère, sessile, presque globuleux, tri ou quadriloculaire; placentas en nombre égal à celui des loges, fixés à un axe central; ovules nombreux; un seul style surmonté d'un stigmate capité. Capsule globuleuse, couverte par le calice persistant, mince, membraneuse, à trois ou quatre loges polyspermes et à autant de valves. Graines arrondies obovales, convexes d'un côté, planes de l'autre, et dépourvues d'ailes.

Ce genre comprend des plantes placées par quelques auteurs dans les *Lythrum*. Il se distingue de ce dernier genre par son ovaire tri ou quadriloculaire, par la forme de son calice et le port particulier des espèces. On ne peut le réunir au genre *Ammania*, à cause du nombre des parties de la fleur qui, dans ce dernier, est toujours de quatre à huit. Kunth indique quatre espèces de *Nesæa*, savoir : *Nesæa triflora* ou *Lythrum triflorum*, Linné, Suppl.; *Nesæa verticillata* ou *Lythrum verticillatum*, Michx.; *Nesæa salicifolia*, Kunth; et *Nesæa speciosa*, id. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, indigènes de l'Amérique, les deux dernières des contrées méridionales. Elles ont des feuilles opposées, quelquefois ternées, ou les supérieures alternes, très-entières. Les pédoncules sont axillaires, portant une ou trois fleurs et accompagnées de deux bractées. Dans le *Nesæa verticillata*, les fleurs sont disposées en corymbe très-court. Les corolles sont violettes ou jaunes.

NECIDIE. *Nescidia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, institué par A. Richard qui le caractérise ainsi qu'il suit : limbe du calice à peine visible et très-entier; son tube est adhérent à l'ovaire; celui de la corolle est très-court et son limbe est partagé en cinq lobes presque obtus et un peu penchés; l'orifice est nu; cinq étamines presque sessiles, incluses et insérées à l'orifice du tube; anthères linéaires, aiguës; style court; deux stigmates linéaires, aigus, unis par leur face interne; ovaire biloculaire, un seul ovule attaché à la paroi médiane, dans chaque loge.

NESCIDIÉ A FEUILLES DE MYRTE. *Nesclidia Myrtifolia*, A. Rich. C'est un arbuste très-glabre, à feuilles opposées, pétiolées, coriaces, un peu pointues; les stipules sont courtes et interpétiolaires; les fleurs sont axillaires, solitaires, entourées à leur base d'un calicule bidenté. De l'île Maurice.

NÉSÉE. *Næsa*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, famille des Sphéromides, établi par Leach, et ayant pour caractères : sutures du premier segment post-abdominal atteignant ses bords et les coupant; premier article des antennes supérieures en palettes allongées, soit plus ou moins carrées, soit linéaires; appendices ventraux postérieurs, droits, passablement longs, ayant leur petite lame seule saillante; corps ou thorax ayant l'avant-dernier article plus grand que le dernier. Ce genre se distingue du genre *Campécopée* de Leach par les appendices ventraux qui, dans ce dernier, sont courbés; le genre *Cilicée* en est séparé par les derniers segments du thorax qui sont d'égale longueur; enfin les *Dynamènes* et les *Cymodoces* ont les deux lames des appendices postérieurs du ventre saillantes, ce qui les distingue suffisamment des Nésées.

NÉSÉE BIDENTÉE. *Næsa bidentata*, Leach; *Oniscus bidentatus*, Adams, Trans. Soc. Lin., t. VIII, tab. 2, fig. 2. Le corps de ce Crustacé est long de six lignes, d'une couleur cendrée, légèrement strié de bleu ou de rouge, et lisse; le sixième anneau du thorax est rugueux, terminé postérieurement par deux piquants; l'abdomen est rugueux, avec son dernier anneau portant deux tubercules vers son milieu. On le trouve en France, sous les pierres et les plantes marines du littoral, à mer basse.

NÉSÉE. *Nesea*. POLYP. Genre de l'ordre des Coralliées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : polypier en forme de pinceau, à tige simple, quelquefois bifurquée, remplie intérieurement de fibres nombreuses et cornées, terminées par des rameaux articulés, dichotomes, cylindriques, réunis en tête. On doit établir deux sections dans ce genre : l'une contenant les *Nesea Phœnix*, *eriophora*, *Penicillus*, *dumetosa* et *nodulosa*; l'autre le *Nesea annulata*. Les espèces de la première section ont toutes à la base de leur tige un faisceau de fibres radiciformes, molles et flexibles, ramifiées irrégulièrement en filets excessivement ténus; presque constamment couvertes d'un sable blanc, calcaire, très-fin, intimement collé à ces fibres, dont on ne le sépare qu'avec difficulté. La tige est ordinairement assez grosse, presque cylindrique ou irrégulièrement comprimée par la dessiccation; elle est revêtue à l'extérieur d'une sorte de croûte calcaire, peu épaisse, où l'on aperçoit, au moyen d'une forte loupe, des porosités nombreuses, analogues à celles que l'on remarque sur le *Halimda monile*, mais moins distinctes. Cette écorce est assez flexible pour se laisser aplatir par les doigts lorsqu'on la comprime avec une certaine force. A l'intérieur de la tige on trouve un gros faisceau de fibres longitudinales, molles, comme feutrées, dont les racines semblent être la continuation; la tige est amincie dans son tiers ou son quart supérieur, et dans ce point elle donne naissance à un grand nombre de rameaux, promptement divisés eux-mêmes

en ramuscules plus ou moins nombreux; à leur origine les rameaux ne sont pas plus volumineux que leurs divisions; les uns et les autres sont formés par une série de petits cylindres plus ou moins longs, articulés de place en place et souvent d'une manière irrégulière; à leur extrémité libre ces ramuscules sont clos, arrondis, et couverts, comme dans toute leur étendue, d'une couche très-mince de substance calcaire, fragile, percée comme une écumoire, d'une multitude de petits trous, très-visibles au microscope, sur les espèces à rameaux un peu gros, tel que le *Nesea dumetosa*. L'intérieur des rameaux est rempli par une substance membraneuse, coriace, de couleur verte, qui paraît creuse intérieurement. Les espèces de cette section ont beaucoup d'analogie entre elles, au point qu'il est assez difficile de les distinguer lorsqu'on les étudie sur un grand nombre d'échantillons : le *Nesea Phœnix* même, qui semble si différent des autres dans les descriptions et les figures, n'en diffère véritablement que par l'agglutination latérale de ses ramuscules, encore se trouve-t-il des échantillons où les ramuscules décollés accidentellement lui donnent l'aspect du *Nesea Penicillus*. Leur couleur, dans l'état de vie, est d'un vert cendré; elles deviennent blanches ou blanchâtres par la dessiccation et l'exposition à l'air; leur grandeur varie d'un à quatre pouces. La seule espèce comprise dans la seconde section, se distingue facilement des autres Nésées : ses racines sont à proportion beaucoup plus grosses, fistuleuses et contournées; la tige n'a guère qu'une demi-ligne ou deux tiers de ligne de diamètre; elle est presque égale dans toute sa longueur, creuse intérieurement et non cloisonnée; elle ne renferme point de faisceau de fibres et paraît entièrement vide, au moins dans l'état de dessiccation; ses parois sont très-minces, non encroûtées, régulièrement et élégamment annelées comme certaines Tubulaires; on n'y aperçoit aucune porosité; la tige n'est point amincie à son extrémité supérieure; les rameaux prennent tous naissance à son sommet, ils sont très-nombreux, très-grêles, et se divisent irrégulièrement par dichotomies fréquentes; leur intérieur est creux et cloisonné à chaque bifurcation; ils sont enchevêtrés les uns avec les autres de manière à former par leur réunion une sorte de feutre arrondi en boule, élargi en disque ou creusé en entonnoir; leur substance comme celle de la tige est molle et flexible, leur couleur verdâtre ou blonde; leur grandeur varie d'un à trois pouces. Les Nésées vivent sur les bas-fonds de l'Océan des Antilles; une seule espèce a été rapportée des Moluques par les naturalistes de l'expédition commandée par Freycinet.

NESLIE. *Neslia*. BOT. Quoique ce genre ait été proposé par Haller et par Medicus, sous les noms de *Rapistrum* et de *Vogelia*, le professeur De Candolle, dans son *Systema Vegetabilium*, a adopté la dénomination de *Neslia* donnée par Desvaux (Journal de Botanique, 3, p. 162), parce que les noms employés par les auteurs allemands ont reçu d'autres applications. Il appartient à la famille des Crucifères et à la Tétradynamie siliculeuse, L. Voici ses caractères : calice à divisions étalées; corolle à pétales entiers, égaux; étamines tétradynames, à filets dépourvus de dents; silicule coriace,

indéhiscence, presque globuleuse, comprimée, biloculaire, à cloison mince qui disparaît quelquefois dans son plus grand diamètre, et alors la silicule devient uniloculaire et monosperme, à valves concaves, non distinctes. La graine est solitaire dans chaque loge, presque globuleuse, pendante, insérée latéralement; ses cotylédons sont ovales, épais et incombants. Ce genre faisait partie des *Myagrums* de Linné, des *Bunias* de L'Héritier, des *Cochlearia* de Crantz, des *Rapistrum* de Gærtner, et des *Crambe* d'Allioni. Adanson avait déjà fait sentir ses affinités avec les *Camelina*, ce que confirme la structure de ses cotylédons, et De Candolle l'a placé dans sa tribu des Camelinées. Il diffère des *Bunias* par sa silicule à cloison membraneuse, et par la situation des cotylédons.

NESLIE PANICULÉE. *Neslia paniculata*, Desv. et DC.; *Myagrums paniculatum*, L. Cette plante est herbacée, annuelle, dressée; sa tige est cylindrique, pubescente ou hispide à la base, légèrement rameuse. Ses feuilles caulinaires sont sagittées, amplexicaules, oblongues, lancéolées, entières. Les fleurs sont petites, jaunes et disposées en grappes simples, terminales et allongées. On trouve cette espèce dans les champs sablonneux de presque toute l'Europe, depuis Constantinople jusqu'en Suède, et depuis la péninsule espagnole jusqu'à Pétersbourg. On la rencontre aussi dans l'Orient et dans le nord de la Russie asiatique.

NESPOULIÉ. bot. Synonyme vulgaire de Néflier. *V.* ce mot.

NESTLERA. bot. Le genre *Columellea* de Jacquin a été nommé *Nestlera* par Sprengel, à cause de la consonnance du premier de ces noms avec ceux de deux autres genres de plantes, établis antérieurement par Loureiro d'une part et Ruiz et Pavon de l'autre. *V.* COLUMELLEA.

NESTOR. ois. Nom scientifique du Perroquet à tête grise de la Nouvelle-Zélande, lequel est devenu, pour Lesson, le type d'un sous-genre de la première famille de l'ordre des Zygodactyles, avec les caractères suivants : bec très-long, très-haut; mandibule supérieure du double plus longue que l'inférieure, avec son arête disposée en courbe allongée, très-comprimée, mince et sillonnée sur ses côtés; mandibule inférieure allongée, mince, taillée en biseau en avant; narines basales, ouvertes, étroites et latérales; tarses médiocres, allongés, très-réticulés; queue médiocre, égale.

NESTOR DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. *Nestor Novæ-Zelandiæ*, Less.; *Psittacus Nestor*, Kuhl. Son plumage est d'un brun ferrugineux; demi-collier sur le cou, épaules, ventre et plumes des cuisses d'un rouge brun très-foncé; queue terminée de roux; plumes auriculaires jaunes et pectinées; celles des joues sont rouges, également pectinées et comme poilues, s'avancant en barbe sur le bec qui est brunâtre; pieds gris. Taille, quinze pouces.

NETTARHIN. *Nettarhinus*. ins. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour un insecte nouveau, découvert assez récemment au Brésil. Caractères : antennes bréviscules, assez fortes et coudées; les deux premiers articles les plus longs, un peu en massue, les cinq sui-

vants très-courts, perfoliés, serrés; augmentant en largeur depuis la base jusqu'à la massue, formée de cinq autres articles, presque ovale et acuminée; trompe courte, épaisse, insérée sous la tête, sensiblement dilatée vers le bout, plane en dessus et droite; yeux ovales, perpendiculaires et peu proéminents; corselet transverse, convexe, tronqué à sa base, élargi et arrondi sur les côtés et resserré antérieurement; élytres cylindriques, tronquées à la base, avec les épaules anguleuses et aiguës, l'extrémité en pointe acuminée; pieds assez courts, forts, avec les jambes comprimées. Le *Nettarhinus anthribiformis* est noir, avec la tête ponctuée, la trompe rugueuse, le corselet impressionné latéralement et à sa base, tuberculé de chaque côté; les élytres ont une raie longitudinale près de la suture et l'extrémité couverte d'écaillés blanchâtres.

NETTASTOMA. pois. Genre formé par Rafinesque parmi les Malacoptérygiens apodes, très-voisin des Anguilles, et auquel il donne pour caractères : corps allongé, presque cylindrique, ayant les ouvertures des branchies presque sous le cou, transversales, allongées, garnies d'une membrane sans rayons et sans opercule; mâchoires allongées, déprimées, la supérieure plus longue que l'inférieure; anus plus voisin de la tête que de la queue; dorsale, anale et caudale réunies; ni pectorales ni ventrales. Ce genre ne contient qu'une espèce des mers de Sicile, le *Nettastoma melanura*, qui atteint deux pieds de long.

NEUDORFIA. bot. Adanson a nommé ainsi un genre identique avec le *Nolana* de Linné. *V.* ce mot.

NEUMANNIE. *Neumannia*. bot. Genre de la famille des Flacourtianées, institué par Richard pour y placer quelques espèces du genre *Prockia* qu'il a reconnues ne pouvoir appartenir non-seulement à ce genre, mais même à la famille des Tiliacées dont les vrais *Prockia* doivent faire partie.

NEURACANTHE. *Neuracanthus*. bot. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Nees d'Esenbeck qui lui donne pour caractères : calice bipartite, à lèvre supérieure trifide; l'inférieure est bifide; corolle hypogyne, bilabiée, subringente, à lèvre supérieure bidentée, l'inférieure profondément trifide; quatre étamines insérées au tube de la corolle, incluses et didynames; filaments très-courts; anthères petites, à deux loges obliques, pendantes au sommet du filament, divergentes en bas; ovaire biloculaire, à deux ovules dans chaque loge; style simple; stigmate latéral, oblong. Le fruit consiste en une capsule comprimée, tétragone, biloculaire, tétrasperme, s'ouvrant par deux valves septifères au milieu; semences presque rondes, comprimées et lisses.

NEURACANTHE TÉTRAGONOSTACHIÉE. *Neuracantha tetragonostachya*, Nées; *Ruellia tetragonostachya*, Wall. C'est un arbuste rameux, scabre, à feuilles opposées, elliptico-oblongues, cuspidées, pétiolées, veinées et réticulées; les fleurs sont rassemblées en épis axillaires, opposés, sessiles, inégaux, tétragones avec bractées divisées en quatre et imbriquées; les bractées sont beaucoup plus courtes que le calice, ciliées; les corolles sont petites. De l'Inde.

NEURACHNE. *Neurachne*. bot. R. Brown. (*Prodr.*

Nov.-Holl., 1, p. 198) appelle ainsi un genre nouveau de la famille des Graminées, qui se compose d'une seule espèce, *Neurachne alopecuroïdea*. C'est une Graminée vivace, ayant le port d'un *Alopecurus*; un chaume multiple, dressé, à nœuds hérissés et barbus. Ses feuilles sont planes et courtes; ses fleurs forment un épi dense, ovoïde, simple et dépourvu d'involucre. Chaque épillet est biflore. La lépicène est à deux valves veinées, aiguës, coriaces, hispides, presque égales, l'extérieure étant un peu plus courte; toutes deux persistent et s'endurcissent. Des deux fleurs, l'extérieure est neutre. à deux valves dont l'externe est semblable à celle de la lépicène; la fleur intérieure est hermaphrodite. ses deux valves sont membraneuses et transparentes. La glumelle se compose de deux écailles hypogynes. Les étamines sont au nombre de trois. Les deux styles se terminent chacun par un stigmaté plumeux. Ce genre est voisin des *Cenchrus* et des *Isachne*.

NEURACTIDE. *Neuractis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superfue. L., établi par H. Cassini (Dict. des Sciences naturelles, t. xxxiv, p. 496) qui l'a ainsi caractérisé : involucre presque cylindracé, formé d'environ dix folioles disposées sur deux rangs, appliquées, oblongues, foliacées, membraneuses sur les bords, inégales, les extérieures plus courtes. Réceptacle plan, nu dans son milieu, muni, près de ses bords, de paillettes oblongues. linéaires, analogues aux folioles de l'involucre. Calathide radiée, dont le disque se compose de fleurons nombreux, réguliers, hermaphrodites, et la circonférence de trois demi-fleurons ligulés, femelles et distants entre eux. Ovaires oblongs, glabres, un peu amincis au sommet en forme de col gros et court, dépourvus d'aigrette ou ne présentant qu'un rebord membraneux, à peine manifeste, inégal, interrompu et denté. Les fleurons du disque ont leur corolle tubuleuse, cylindrique, à cinq divisions plus longues que le tube, oblongues, lancéolées. Les corolles des fleurons de la circonférence ont un tube long et grêle, un limbe très-grand, profondément partagé en trois lanières divergentes, elliptiques, oblongues; celle du milieu plus étroite, à une seule nervure, et les deux latérales plus larges, à deux ou trois nervures colorées. Les étamines sont saillantes et surmontées d'appendices courts et ovales. Le style porte deux stigmatophores courts, divergents, arqués en dehors, surmontés chacun d'un appendice très-long, hérissé de collecteurs presque membraneux.

Le genre *Neuractis* est placé parmi les Hélianthées Coréopsidées, près du *Chrysanthellum* de Richard, et du *Glossocardia* de Cassini. Il n'est composé que d'une seule espèce nommée par l'auteur *Neuractis Leschenaultii*, en l'honneur de Leschenault de la Tour qui l'a rapportée de l'île de Java. C'est une petite plante herbacée, glabre, dont la tige est ordinairement étalée, rameuse, grêle, striée, garnie de feuilles plus ou moins distantes, inégales, ayant un pétiole très-long, linéaire, amplexicaule, son limbe bipinné, à divisions opposées, distantes, oblongues, terminées par une petite pointe. Les calathides sont solitaires au sommet de pédoncules très-grêles, nus, et qui paraissent axillaires; quelque-

fois la tige est très-courte, munie de feuilles rapprochées, et n'offre qu'un seul pédoncule terminal en forme de hampe.

NEURADE. *Neurada*. BOT. Genre de la famille des Rosacées et de la Décandrie Polygynie, L., établi par Bernard de Jussieu, publié par Linné, et ainsi caractérisé : calice persistant, dont le tube est très-court, étroitement uni aux carpelles; le limbe à cinq lobes peu profonds, ovales, se recouvrant un peu pendant l'estivation, ensuite irrégulièrement disposés à cause de l'accroissement des lobules imbriqués; corolle à cinq pétales insérés à la base des lobes du limbe calicinal; dix étamines; dix styles; capsule formée de dix carpelles soudés, hémisphérique, enveloppée par le calice hérissé, à loges verticillées et monospermes; graine osseuse, munie d'un embryon courbé, d'une radicule oblique, et de cotylédons oblongs. Cette graine germe dans la capsule, la perfore et l'entoure à l'instar d'un anneau. Le genre *Neurada* est le type d'une tribu établie dans les Rosacées par De Candolle, qui l'a nommée Neuradées (*Neuradææ*). On n'en connaît qu'une seule espèce, *Neurada procumbens*, L., qui habite l'Égypte, l'Arabie et la Numidie. C'est une herbe ligneuse à la base, tomenteuse, à feuilles sinuées-pinnatifides, et à fleurs petites, solitaires et axillaires.

NEURADÉES. *Neuradææ*. BOT. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 548) nomme ainsi la quatrième tribu de la famille des Rosacées.

NEURITE. MIN. Suivant Hoffmann et Breithaupt (Traité de Min., Freyberg, 1816), ce serait le véritable nom du Jade, venant de νευρον (nerf), à cause de la propriété qu'on lui supposait de fortifier les nerfs. Les minéralogistes pensent que c'est par corruption que ce nom a été changé en celui de Néphrite.

NEUROCALIX. *Neurocalix*. BOT. Genre de la famille des Cinchonacées, établi par Hooker qui l'a caractérisé ainsi : tube du calice obconico-pentagone, adhérent à l'ovaire; limbe supère, divisé en cinq parties ovales-lancéolées, foliacées, nervurées et persistantes; corolle supère, en roue, partagée en cinq lobes plus courts que les divisions du calice; cinq anthères grandes, sessiles, soudées en une sorte de pyramide creuse, que traverse le style; ovaire infère, à cinq loges, recouvert par un disque épigyne, orbiculaire; plusieurs ovules; style simple; stigmaté indivis. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce; c'est une plante herbacée, à tige simple, assez courte, à feuilles lancéolées, acuminées, membraneuses, ramassées à la base de la tige; stipules multifides; les fleurs sont en grappes axillaires, plus courtes que les feuilles. De l'île de Ceylan.

NEUROCARPE. *Neurocarpum*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., fondé par Desvaux (Journ. de Botanique, mars 1815) sur une plante de la Guiane qu'Aublet et Lamarck rapportaient au genre *Crotalaria*. Un pareil genre avait été formé depuis longtemps mais non publié par Richard, qui le nommait, dans son herbier, *Rhombifolium* ou *Rhombolobium*. Kunth, l'ayant adopté, en a fait connaître plusieurs espèces nouvelles, et a présenté ses caractères de la manière suivante : calice tubuleux, campanulé, accompagné à sa base de

deux bractées petites, dont le limbe quinquéfide, paraît bilabié, la découpe inférieure étant beaucoup plus longue. Corolle papilionacée; étendard elliptique, orbiculé, émarginé, bilobé, en capuchon, et embrassant les ailes et la carène; ailes adhérentes à la carène; celle-ci de moitié plus petite que l'étendard. Étamines au nombre de dix, diadelphes. Ovaire stipité, entouré à sa base d'un disque urcéolé, renfermant de huit à dix-sept ovules. Style velu à la partie supérieure et interne; stigmate formant une petite tête. Légume linéaire, comprimé, tétragone, marqué des deux côtés d'une suture proéminente. bivalve et polysperme. Graines arrondies, elliptiques, comprimées, séparées par des cloisons de tissu cellulaire, présentant un hile basilair et petit, une radicule légèrement courbée.

De Candolle a placé le genre *Neurocarpum* dans sa tribu des Lotées, section des Clitoriées. Une des deux espèces sur lesquelles il a été constitué par Desvaux, avait été réunie par divers auteurs au *Clitoria*, et c'était encore sous ce nom générique que Lamarck avait décrit le *Neurocarpum falcatum*. Ces trois espèces, types du genre, croissent à la Guiane, à Saint-Domingue, et dans les autres îles de l'Amérique. Kunth a publié (*Nov. Gen. et Species Plant. æquin.*, VI, p. 407-410; *Mimos. et Plant. Leg.*, t. 59 et 60) quatre espèces nouvelles de *Neurocarpum* sous les noms de *Neurocarpum simplicifolium*, *angustifolium*, *javitense* et *macrophyllum*. Elles croissent sur le continent de l'Amérique équinoxiale, dans la république de Colombie. Il indique en outre comme congénère le *Clitoria Mariana* de Michaux, malgré les différences légères que présente sa gousse. Ces plantes sont des arbrisseaux le plus souvent volubiles, à feuilles ternées; la foliole terminale distante des latérales, lesquelles sont peu développées. Les pédoncules axillaires supportent une ou deux fleurs grandes, blanches, purpurines ou violettes.

NEUROCARPUS. BOT. (Weber et Mohr.) Synonyme de Dictyoptère. V. ce mot.

NEUROCHLÆNA. BOT. (Lessing.) Même chose que Neuroène. V. ce mot.

NEUROLÈNE. *Neurolæna*. BOT. R. Brown (*Observ. on the Composit.*) a établi ce genre qui appartient à la famille des Synanthérées, et à la Syngénésie égale de Linné. H. Cassini l'a placé avec doute auprès de son genre *Molpadia* dans la tribu des Inulées, et l'a ainsi caractérisé: l'involucre est égal aux fleurs, cylindracé, composé de folioles sur plusieurs rangs, inégales, imbriquées, à trois nervures, ovales, oblongues, obtuses, membraneuses sur les bords. Le réceptacle est garni de paillettes analogues aux folioles de l'involucre, à une seule nervure glanduleuse. La calathide, sans rayons, est formée de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites; leur corolle offre un tube grêle, un limbe plus court que le tube, allongé, à segments étroits, aigus, glandulifères. Les étamines ont des filets flexueux, non soudés au sommet du tube de la corolle; elles sont pourvues d'un long article anthérifère, d'un appendice apicalaire, libre, étroit, obtus et aigu, et presque dépourvues d'appendices basilaires. Le style a deux stigmates à bourrelets prolongés jusqu'au sommet, où

ils deviennent confluent. Les akènes sont un peu arqués, à quatre ou cinq facettes, garnis de poils ou de glandes, quelquefois pédicellés, surmontés d'une aigrette de la longueur de la corolle, et formée de poils soyeux, flexueux, à peine plumeux. Ce genre a été constitué sur une plante réunie par Linné au genre *Conyza*, qui était comme le réceptacle d'une foule de Synanthérées corymbifères, que l'on ne savait classer. Swartz l'en retira pour en faire une espèce de *Calea*, et Gærtner imita cet auteur; mais le *Calea*, mieux étudié par R. Brown, a été partagé en plusieurs genres, savoir: *Melanthera*, *Cassinia*, *Calea* et *Neurolæna*.

NEUROLÈNE A FEUILLES LOBÉES. *Neurolæna lobata*, R. Br. et Cass.; *Conyza lobata*, L.; *Calea lobata*, Sw. et Gærtner. C'est une plante ligneuse, dont les folioles offrent à leur base deux segments plus ou moins prononcés et divergents. L'involucre est jaunâtre, pubescent; les corolles sont jaunâtres, à nervures noires, et elles sont parsemées de glandes. Cette plante croît dans l'Amérique équinoxiale. Sous le nom de *Neurolæna integrifolia*, Cassini a proposé une seconde espèce à laquelle il avait imposé précédemment deux noms différents: ceux de *Calea Suriani* et *Neurolæna Suriani*. Elle a été rapportée des Antilles et diffère du *Neurolæna lobata* par sa tige herbacée et par ses feuilles entières. Les fleurs sont jaunâtres, terminales à l'extrémité de la base et des ramifications, où elles forment un grand corymbe irrégulier.

NEUROLITE. MIN. Substance terreuse particulière, découverte à Stamstead, dans le bas Canada, par le docteur Holmes de Montréal; sa couleur est le vert jaunâtre; elle est opaque ou translucide sur les bords; elle n'est pas cristallisée, mais formée de fibres réunies à un même point; sa pesanteur spécifique est 2,47 et sa dureté 4,25; elle n'est point fusible au chalumeau; elle est composée de Silice 75,20; Alumine 17,45; Chaux 5,25; Magnésie 1,50; peroxide de Fer 0,50; Eau 4,50. L'analyse en a été faite par Thompson.

NEUROLOMA. BOT. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliqueuse, L., établi, d'après Andrzejowski, par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veg.*, 1, p. 156) qui l'a ainsi caractérisé: calice dressé, égal à la base, à sépales membraneux sur leurs bords; pétales onguiculés, à limbe oboval; étamines libres, dépourvues de dents, à peine plus longues que le calice; siliques lancéolées, sessiles, comprimées, à valves planes; cordons ombilicaux adnés supérieurement à la cloison; graines munies d'un large rebord, à cotylédons accombants. Ce genre comprend trois espèces que l'auteur du nouveau genre plaçait naguère (*System. Veget.*, vol. 2) parmi les *Hesperis* et les *Arabis*. Ces plantes, qui ont reçu les noms de *Neuroloma arabadiflorum*, *scapigerum* et *nudicaule*, sont de jolies petites herbes qui se rapprochent par leur port des Juliennes, et qui croissent en Sibérie.

Le genre *Neuroloma*, établi par Raffinesque, dans la famille des Graminées, a été réuni au genre *Briza* de Linné.

NEUROPÉLTIDE. *Neuropeltide*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, établi par Wallich qui lui assigne pour caractères: calice à cinq divisions; co-

rolle hypogyne, infundibuliforme, à limbe plan, divisé en cinq parties; cinq étamines incluses, insérées au fond du tube de la corolle; ovaire à deux loges renfermant chacune deux ovules; deux styles distincts, couronnés par des stigmates réniformes et charnus. Le fruit est une capsule uniloculaire et monosperme par avortement, renfermée dans la bractée florale, membraneuse, qui se développe après la floraison; semence droite; embryon courbé; albumen mucilagineux; cotylédons ridés; radicule infère. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce: c'est un petit arbuste dressé, à feuilles alternes, ovales ou lancéolées, entières; les fleurs sont réunies en grappes axillaires, et portées sur des pédicelles qu'accompagne une bractée décurrente. De l'Inde.

NEUROPLATYCÉROS. BOT. (*Fougères.*) Même chose que *Nevroplatyceros*.

NEUROPOGON. *Neuropogon.* BOT. Genre de Cryptogames de la famille des Usnacées de Link, établi par Nées et Flotow, pour quelques Lichens nouveaux recueillis au Chili par Pæppig. Caractères: thalle rameux; écorce extérieure très-mince et peu distincte, l'intérieure est épaisse, formant un tissu fibreux, dense et opaque extérieurement, lâche et lacuneux intérieurement; axe solide et corné d'un tissu finement fibreux et longitudinalement strié; apothécion patelliforme, recouvert inférieurement par l'écorce qui en borde aussi les contours.

NEUROPOGON DE POEPPIG. *Neuropogon Poppigii*, N. et Fl. Thalle mou, lacuneux, articulé, très-rameux et d'un brun jaunâtre; rameaux entrelacés, s'aminçissant insensiblement et devenant filiformes; apothécion sub-pédicellé, concave, de moyenne taille, grisâtre, avec le disque d'un brun marron.

NEUROPOGON ANTENNAIRE. *Neuropogon antennarius*, N. et Fl. Son thalle est lisse, redressé, cylindroïde et jaunâtre; ses rameaux sont sétacés, noirâtres, annelés de jaunâtre et rassemblés en faisceaux; quant au reste, il diffère peu du précédent.

NEUROPTÈRES. INS. V. NÉVROPTÈRES.

NEUROSPERME. *Neurosperma.* BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées, institué par Raffinesque qui le caractérise ainsi qu'il suit: fleurs monoïques; les mâles ont le calice à cinq divisions, la corolle divisée en cinq parties, avec le bord ondulé et éraillé; cinq étamines diadelphes; deux glandules alternes avec les faisceaux staminaux, dont l'un à trois anthères réunies de manière à former un triangle sessile. Les fleurs femelles ont le calice et la corolle tripartites, l'ovaire infère, marqué de huit rangées de verrues; style trifide, environné à sa base de trois glandules; stigmate bilobé. Le fruit est une péponide charnue, à trois loges renfermant chacune de trois à neuf semences enveloppées dans une arille mucilagineuse, plane, nervurée par des veines anastomosées, à hords rugueux. La seule espèce connue de ce genre a été nommée par Raffinesque *Neurosperma cuspidata*; il l'a observée au Kentucky, dans l'Amérique septentrionale.

NEUTRES ou **MULETS.** INS. On nomme ainsi certains individus dans lesquels les organes générateurs n'ont pas atteint leur entier développement et qui, en consé-

quence, ne sont point aptes à la reproduction. L'observation a prouvé que ce phénomène avait lieu dans le sexe femelle et particulièrement chez les Neutres qui vivent en société; ces Neutres sont essentiellement chargés de pourvoir à la nourriture de la république; ils sont toujours en campagne, et leur activité est extraordinaire; ce sont eux qui édifient l'habitation et qui la réparent; c'est à leur soin qu'est confiée l'éducation des petits, et bien qu'ils soient des femelles avortées, ils remplissent ce devoir avec toute la sollicitude des plus tendres mères. On trouvera des détails curieux sur l'organisation et les habitudes des Neutres aux mots **ABEILLES**, **FOURMIS**, **GUÊPES**, **MUTILLES**, **TERNÉS**, etc.

NEUTRES (FLEURS). BOT. On appelle ainsi les fleurs qui sont privées des organes sexuels et réduites aux seules enveloppes florales; telles sont celles de la *Boule-de-Neige*, de l'*Hortensia*, etc.

NEUWIEDIE. *Neuwiedia.* BOT. Genre de la famille des Apostasiées, institué par le docteur Blume qui lui donne pour caractères: limbe du périanthe irrégulièrement divisé en cinq parties, dont la postérieure parmi celles internes diffère des autres par la forme; trois étamines anthérifères; capsule à trois loges polyspermes; semences scobiformes, tapissant les parois de la cloison et du test.

NEUWIEDIE A FEUILLES DE VÉRATRE. *Neuwiedia veratrifolia*, Bl. Cette plante a tout l'aspect de l'Orchidée à laquelle Rob. Brown a donné le nom de *Calanthe veratrifolia*; sa tige est simple et radicante inférieurement; ses feuilles sont largement lancéolées, nervosoplissées, terminées par une belle grappe de fleurs jaunâtres, pubérulentes, courttement pédicellées, accompagnées d'une bractée. Elle habite les plus hautes montagnes de la partie occidentale de l'île de Java où elle est très-rare.

NÉVRAMPHIPÉTALES. *Nevramphipetalæ.* BOT. V. SYNANTHÉRÉES.

NEVRIDIUM. BOT. Le genre établi sous ce nom par Sprengel, est fondé sur une espèce du genre *Erineum* qui croît sur les feuilles des Mélastomes. Il n'a pas été adopté.

NEVRONIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Don, dans la famille des Fougères polypodiacées, n'a point paru assez distinct des Néphrodiers pour en être séparé. V. ce mot.

NEUROPLATYCÉROS. BOT. Ce genre formé par Plucknett, dans la famille des Polypodiacées, et qui ne diffère nullement du *Platyserium* créé par Desvieux pour l'*A-crostichum alcicorne*, n'a point été adopté, par la raison que les bases sur lesquelles ils reposaient l'un et l'autre n'ont point paru suffisantes pour autoriser la séparation de l'espèce du genre primitif.

NEUROPOGON. BOT. Le genre institué sous ce nom par Nees van Esenbeck (Linnaea, ix, 496) dans les Champignons gymnomycètes, ne paraît pas différer du genre *Evernia* d'Acharius. V. ÉVERNIE.

NEVROPORA. BOT. (Commerson.) Synonyme d'*Antirhea*. V. ce mot.

NÉVROPTÈRES ou **NEUROPTÈRES.** *Nevroptera.* INS. Septième ordre d'insectes établi par Linné; caractères: quatre ailes entières ou transparentes, réticulées, et ordi-

nairement de la même grandeur; bouche offrant des mandibules, des mâchoires et deux lèvres propres à la mastication. Point d'aiguillon à l'anus; femelles rarement pourvues d'un oviscapte ou d'une tarière; articles des tarsi ordinairement entiers et variant par le nombre. Cet ordre qui renferme la classe des Odonates, et une partie de celle des Synistates de Fabricius, a été partagé en deux par Kirby qui en a détaché le genre *Phriganea* de Linné, pour en former un ordre particulier, celui des Trichoptères. Il aurait voulu simplifier ainsi les caractères des Névroptères, en n'y laissant que les espèces à ailes réticulées; mais comme dans celles-ci il en existe dont les ailes supérieures diffèrent des inférieures, on ne peut assigner de caractères rigoureux à cet ordre si on donne trop d'importance aux ailes; ou bien il faudrait le restreindre et former avec lui plusieurs autres coupes premières. Les insectes de cet ordre se distinguent facilement des Orthoptères et des Hémiptères, en ce que ceux-ci ont les ailes supérieures d'une consistance différente des ailes inférieures; les Hyménoptères en sont séparés par leurs mâchoires qui sont ordinairement très-allongées et ne servent plus à broyer les aliments, mais seulement à sucer. Les Lépidoptères ne pourront être confondus avec eux à cause de leurs ailes couvertes d'écailles; enfin les Diptères en sont nettement séparés par leurs ailes et par leurs organes de manducation. La bouche des Névroptères est composée ordinairement de deux lèvres, de deux mandibules et de deux mâchoires; ces derniers organes sont très-aigus et très-forts dans quelques Névroptères (*Libellules*) destinés à faire leur proie d'insectes, tandis qu'ils sont très-petits et presque imperceptibles dans d'autres (*Éphémères*) dont la vie est très-courte et qui ne prennent pas de nourriture. Les palpes sont quelquefois très-courtes (*Libellules*); d'autres fois elles sont fort longues comme cela se voit chez les Myrméléons. La tête est plus ou moins grosse, avec des antennes placées à sa partie antérieure; ces antennes sont le plus souvent filiformes ou sétacées; dans les Myrméléons elles sont terminées en masse allongée; d'autres fois, et comme cela a lieu dans les Ascalaphes, ces antennes sont fort longues, grêles et terminées par un petit bouton, comme celles des Lépidoptères. Les yeux sont à réseau et placés sur les côtés de la tête; on voit ordinairement entre eux trois petits yeux lisses, mais ils manquent souvent. Le corselet est renflé, comprimé et tronqué dans le plus grand nombre; il donne attache à quatre ailes ordinairement nues, réticulées, claires, transparentes, et présentant souvent des reflets très-vifs ou des taches de différentes couleurs. Toutes servent au vol; elles sont quelquefois posées en toit sur l'abdomen; souvent elles sont écartées du corps et étendues horizontalement; dans d'autres elles sont rapprochées verticalement l'une à côté de l'autre. Ces ailes diffèrent quelquefois de grandeur entre elles, comme cela se voit dans les Némoptères; quelquefois les inférieures n'existent plus, ou sont tellement oblitérées qu'on a de la peine à découvrir leurs traces; c'est ce qu'on voit dans les Éphémères. Les pattes, au nombre de six, sont composées de quatre pièces, savoir: la hanche, la cuisse, la jambe et le tarse; ce dernier va-

rie par le nombre des articles dont il est composé: quelquefois il n'en a que trois, dans d'autres espèces il en a quatre; enfin il y en a qui sont composés de cinq articles. Les larves et les nymphes, dont la forme se rapproche de l'insecte parfait, sont ou terrestres ou aquatiques; les premières habitent sous les écorces des arbres, d'autres font la guerre aux Pucerons; d'autres enfin font leur nid dans le sable et y tendent des pièges aux autres insectes; toutes sont carnassières. Les larves aquatiques se tiennent au fond des fossés, des marais ou des rivières; elles respirent au moyen d'organes qui paraissent d'abord analogues aux ouies des Poissons, mais qui ne sont que des appendices extérieurs et trachéens que Latreille nomme fausses branchies. Il y en a qui se construisent des fourreaux avec de petites pierres, des débris de coquilles ou de petits morceaux de bois qu'elles assemblent au moyen d'une sorte de soie.

Les Névroptères sont des insectes en général très-élégants pour le port; ils volent avec beaucoup de facilité, et sont quelquefois ornés de couleurs variées et agréables; les Éphémères, les Phriganes et les Perles ne prennent pas ou presque pas de nourriture, et la durée de leur vie n'excède pas quelques heures ou un jour au plus; d'autres sont, comme leurs larves, très-carnassiers; ils emploient toutes leurs forces et leur agilité à se saisir des insectes dont ils veulent faire leur proie; on voit souvent de grandes *Libellules* planer au-dessus d'un Papillon, attendre le moment favorable et fondre sur lui comme des Éperviers, pour s'en emparer à l'aide de leurs pattes fortes et armées de crochets aigus. Latreille partage cet ordre en quatre familles. *V.* LIBELLULINES, ÉPHEMÉRIDES, PLANIPENNES et PLICIPENNES. Ces quatre familles sont comprises dans deux sections: les SUBLICORNES et les FILICORNES. *V.* ces mots.

NEVROPTERIS. BOT. *V.* FILICITES.

NEWALGANG. OIS. *V.* CANARD, division des Oies.

NEWDORFFIA. BOT. La seule espèce de ce genre, nommée *Newdorffia Peruviana*, a été reconnue pour ne point différer du *Nolana prostrata* de Linné fils. *V.* NOLANE.

NEZ. ZOOL. On désigne vulgairement sous ce nom (suivant la définition donnée par l'Académie française) cette partie éminente du visage qui est entre le front et la bouche, et qui sert à l'odorat. En zoologie ce mot est souvent pris dans le même sens; on dit, par exemple, que le Kahau se distingue de tous les autres Singes par son Nez démesurément allongé; au contraire, en anatomie, de même qu'on n'appelle pas seulement oreille la conque auriculaire, mais bien tout l'organe auditif, on a coutume de définir le Nez, l'organe de l'olfaction. Dans cette dernière acception, les sinus, les cornets, etc., sont des dépendances du Nez, et la membrane pituitaire, à la surface de laquelle s'opère la perception odorative, en est la portion essentielle; et il est en effet évident que l'étude de ces éléments de l'appareil olfactif ne doit pas être séparée de celle du Nez proprement dit, c'est-à-dire de celle des parties les plus extérieures de ce même appareil. — Il est inutile d'entrer ici dans le détail des modifications que subissent dans les différentes familles tous les éléments organiques dont la réunion constitue l'appareil de l'ol-

faction; l'article ODORAT, en faisant connaître leurs fonctions respectives, indiquera nécessairement leurs principales variations.

NEZ COUPÉ. BOT. Nom vulgaire du *Staphylæa pinata*, L. V. STAPHYLIER.

NHANDIROBA. BOT. V. FEUILLÉE.

NIBORA. BOT. Raffinesque (*Flor. Ludovic.*, p. 37) établit sous ce nom un genre de la Diandrie Monogynie, lequel a pour type une plante désignée par Robin (Voyage à la Louisiane, etc., vol. 5, p. 581) sous le nom d'Acanthe des marais. Cette dénomination a fait rapporter ce genre à la famille des Acanthacées, mais l'auteur lui-même indique des affinités plus naturelles avec les *Gratiola*, les *Pederota* et les *Calceolaria* qui appartiennent à la famille des Scrophularinées. Voici les caractères du genre *Nibora*: calice quadripartite, persistant; corolle dont le tube est courbé, velu intérieurement, le limbe à quatre divisions, dont la supérieure est plus large; deux étamines non saillantes, à anthères presque sessiles; ovaire supère, surmonté d'un style et d'un stigmate simple; capsule globuleuse, sillonnée, à quatre valves, uniloculaire, polysperme; graines oblongues, petites, fixées à un axe central, globuleux. Le *Nibora aquatica* est une plante très-glabre, à feuilles opposées, sessiles, ovales, un peu dentées en scie, à fleurs axillaires, solitaires, pédonculées, accompagnées de bractées; elle croît dans les lieux aquatiques de l'Amérique septentrionale.

NICANDRE. *Nicandra*. BOT. Adanson a formé sous ce nom un genre particulier pour l'*Atropa physalodes*, L.; ce genre a été adopté par Jussieu; mais plus tard Schreber, n'admettant pas le genre d'Adanson, a voulu se servir du nom pour le substituer à celui de *Potalia* qu'Aublet avait donné à un genre devenu depuis le type d'une nouvelle famille. Cette injuste substitution n'a point été admise, et l'on a conservé le nom de *Nicandra* au genre établi par Adanson. Ce genre appartient à la famille des Solanées et à la Pentandrie Monogynie, et ses caractères sont les suivants: calice monosépale, à cinq divisions aiguës, profondes, larges, et à cinq angles; corolle monopétale, presque campanulée, à cinq lobes obtus et peu profonds; cinq étamines insérées à la corolle, ayant leurs filets élargis à leur base et recouvrant l'ovaire, grêles dans leur partie supérieure qui se termine par une anthère cordiforme, aiguë, introrse, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, globuleux, un peu oblique, à cinq loges contenant chacune plusieurs ovules attachés à l'angle interne. Le style est simple, terminé par un stigmate globuleux, très-petit. Le fruit est une capsule globuleuse, déprimée, enveloppée par le calice qui a pris beaucoup d'accroissement. Cette capsule offre cinq loges polyspermes, séparées par des cloisons minces; elle reste indéhiscente. La seule espèce qui forme le genre (*Nicandra physalodes*, Juss.), est une plante annuelle, rameuse, dont les feuilles alternes et longuement pétiolées sont ovales, irrégulièrement et très-profondément dentées sur leurs bords. Les fleurs sont assez grandes, bleues, extra-axillaires et pédonculées. Cette espèce, qui est l'*Atropa physalodes* de Linné, est originaire du Mexique.

NICCOLANE. *Niccolanum*. MIN. Nom donné par Richter à un nouveau métal, qu'il prétendait avoir trouvé dans un minerai composé de Nickel, de Cobalt, et de quelques parcelles de Fer et d'Arsenic.

NICKEL. MIN. Métal servant de base à un genre minéralogique composé de quatre espèces, uni au Soufre, à l'Oxigène, à l'Arsenic et à l'Acide arsénique. Lorsqu'il est pur, il est blanc métallique, très-ductile, et susceptible de magnétisme; sa pesanteur spécifique est de 8,66 lorsqu'il a été forgé, et de 8,28 lorsqu'il n'a été que fondu. A une température rouge, le Nickel absorbe l'Oxigène et se transforme en Oxyde vert. On ne l'a encore trouvé qu'à l'état de sulfure simple, d'arséniure et d'arséniate. Ce métal est sans usage.

NICKEL SULFURÉ. Nickel natif, Haüy. Substance d'un éclat métalloïde, d'une couleur vert-jaunâtre, en filaments capillaires très-fragiles. C'est le *Haarkies* des Allemands, vulgairement la Pyrite capillaire. Elle est formée d'un atome de Nickel et de deux atomes de Soufre; ou en poids, de 55 parties de Soufre et 65 de Nickel. On la trouve en Saxe à Annaberg et Johanngeorgenstadt, et à Joachimstal en Bohême. Elle a ordinairement pour gangue immédiate un Silex corné.

NICKEL NATIF. V. NICKEL SULFURÉ.

NICKEL ARSÉNICAL. Arséniure de Nickel; *Kupfernickel*, Werner. Substance métalloïde d'un jaune-rougeâtre, donnant avec l'Acide nitrique une solution verte, qui devient d'un bleu violacé par un excès d'Ammoniaque et précipite en vert par la Potasse. Sa pesanteur spécifique est de 6,6. Elle est très-cassante; sa cassure est raboteuse et presque sans éclat. Ce minéral ne se trouve qu'en masse, fréquemment mélangé de Cobalt, dont il est pour ainsi dire inséparable. Ses gisements sont donc les mêmes que ceux de ce dernier métal. Les principales localités où il se rencontre sont: le comté de Cornouailles en Angleterre, la mine d'Allemagne en France, celles de Schneeberg en Saxe, et de Bieberg en Hanau. Berthier, qui a analysé le Nickel arsénical d'Allemont, le regarde comme formé de 88,55 d'arséniure simple de Nickel; de 1,45 d'arséniure de Cobalt, et de 10,00 de sulfure d'Antimoine.

NICKEL ARSÉNIATÉ. *Nickel ocher*, W. Substance verte, pulvérulente, non soluble dans l'Acide nitrique, réductible par le chalumeau en Nickel métallique, mêlé d'Arsenic. On la rencontre sous forme de poussière à la surface de l'arséniure de Nickel. Cette espèce est, de tous les minerais de Nickel, celui qui se présente le plus souvent dans la nature, et qui sert à l'extraction du Nickel pur.

NICKEL GRIS. V. NICKEL SULFURÉ.

NICKEL OXYDÉ NOIR. *Nickel schwarz*. Substance terreuse, grise, noire ou brune, donnant par la calcination, de l'eau et de l'Acide arsénieux; attaquant par l'Acide nitrique, avec précipitation d'Acide arsénieux; solution verte, devenant violâtre par l'Ammoniaque et précipitant en vert par les alcalis. On a trouvé cette substance dans la mine de Friedrich-Wilhelm en Hesse; elle tapissait les cavités d'un schiste bitumineux, qui renferme aussi du Nickel arséniaté.

NICKELINE. MIN. Nom donné au Nickel arsénical. V. NICKEL.

NICKELOCRE. MIN. Même chose que Nickel arséniaté.

V. NICKEL.

NICOBAR. OIS. Nom donné à une race de Pigeons qui a pour type le Pigeon à camail.

NICOLSONIE. *Nicolsonia*. BOT. Ce genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., avait d'abord été proposé par De Candolle (Ann. des Sciences nat., janvier 1825, p. 95) sous le nom de *Perrottetia*. Mais ce même nom ayant été imposé à un autre genre voisin des Césaltrinéas par Kunth, qui en exposa les caractères avec son exactitude accoutumée et figura l'espèce sur laquelle il était constitué, De Candolle, pour éviter toute confusion dans la nomenclature, qui pourrait résulter de la question de priorité, a préféré abandonner la dénomination qu'il avait d'abord proposée, et l'a remplacée par celle de *Nicolsonia*, en l'honneur de Nicolson, auteur de l'Essai sur l'Histoire naturelle de Saint-Domingue. Voici les caractères du nouveau genre : calice souvent plus long que la corolle, divisé jusqu'à la base en cinq lanières lancéolées, subulées, barbues, presque égales entre elles; corolle papilionacée; dix étamines diadelphes; légume droit, saillant, composé de plusieurs articles comprimés, demi-orbiculaires, monospermes, à suture supérieure droite, l'inférieure convexe. Ce genre est formé aux dépens de l'*Hedysarum* de Linné, et fait, avec les autres démembrements de ce grand genre, partie de la tribu des Hédysarées de De Candolle. Il est voisin de l'*Uvaria* établi par Desvaux, qui a un calice semblable, mais qui s'en distingue par son légume dont les articles sont placés les uns sur les autres et empilés dans le calice. Les espèces de *Nicolsonia* sont au nombre de trois, savoir : *Nicolsonia barbata*, DC., ou *Hedysarum barbatum*, L. et Swartz; *Nicolsonia Cayennensis*, DC., Mém. Légum., VII, p. 514, tab. 15; et *Nicolsonia venustula*, DC., ou *Hedysarum venustulum*, Kunth. Ces plantes sont des herbes vivaces ou peut-être de très-petits sous-arbrisseaux. Leurs tiges sont droites, cylindriques; leurs feuilles ailées, à une paire de folioles, avec une foliole impaire, terminale, distante des deux latérales. Les folioles sont de forme ovale ou oblongue, et munies de stipules. Les stipules sont un peu scarieuses, distinctes du pétiole. Les bractées leur ressemblent, mais sont plus longues. Les fleurs sont petites, bleues ou purpurines, disposées en grappes ou panicules touffues, et terminales.

NICOTHOË. *Nicothoe*. CRUST. Genre de la famille des Brachyopodes, établi par Audouin et Milne Edwards, pour un animal singulier, qui se nourrit du sang des Homards et se trouve intimement fixé à leurs branchies. Au premier aspect, on croirait voir une petite Lernée. Qu'on se représente un animal pourvu de quatre prolongements qui le font ressembler à un Papillon dont la tête et le ventre auraient disparu, et qui ne montrerait plus que son thorax, avec ses deux paires d'ailes; qu'on s'imagine qu'il a tout au plus une demi-ligne de longueur, tandis que son diamètre transversal atteint près de trois lignes; qu'on se figure enfin que ses sortes d'ailes sont opaques, cylindriques, étroites, sans aucun mouvement, et déjà on aura pris une idée générale du petit être dont il s'agit. Si on s'arme

d'une bonne loupe, on n'aperçoit point d'antennes, point d'yeux, point de pattes; seulement on croit voir antérieurement une petite éminence qu'on juge être la bouche, et cela avec d'autant plus de vraisemblance, que c'est par cette extrémité antérieure que l'animal adhère aux branchies du Homard. Au contraire on distingue très-nettement l'organisation des quatre prolongements latéraux, dont il a été fait mention; les antérieurs sont des expansions tégumentaires, contenant des viscères; les seconds sont, à n'en pas douter, des sortes de sacs qui renferment un grand nombre d'œufs. Cet aspect qu'a l'animal change tout à coup lorsqu'on l'examine avec une très-forte loupe, ou lorsqu'on le place au foyer d'un bon microscope; on distingue alors un test ou thorax pourvu de deux yeux et formé par la réunion de quatre segments; les grandes ailes ou les deux prolongements antérieurs les embrassent sur les côtés, et semblent avoir leur origine derrière le quatrième anneau. On reconnaît en outre un abdomen effilé formé de cinq articulations: la première donne insertion aux deux sacs ovifères, et la dernière se termine par deux longs poils. Si l'on renverse l'animal, on aperçoit dans leur entier deux antennes assez longues, la bouche et cinq paires de pattes; enfin il se trouve tout d'un coup transformé en un véritable Crustacé très-voisin de ceux que Linné, Geoffroy, Degéer et Jurine ont décrits sous le nom de Monocle, et que d'autres naturalistes, tels que Müller et Latreille, ont nommés Cyclope. Ce qui en impose d'abord sur l'organisation de ce petit être, ce sont les prolongements latéraux de son corps. Qu'on fasse abstraction de ces sortes d'ailes, tout rentrera dans la classe des formes ordinaires. Au fait, les expansions latérales antérieures ne paraissent être autre chose qu'un développement excessif du cinquième anneau du thorax. Dans les Monocles il est très-court, toujours plus mou que les autres et transparent; ici il s'est accru outre mesure: voilà toute la différence. Ces deux expansions latérales sont assez transparentes pour qu'on puisse distinguer les parties qu'elles contiennent. On voit que la membrane extérieure diaphane et un peu coriace, qui les constitue, est garnie par une seconde enveloppe translucide, mais colorée, qui laisse apercevoir dans l'intérieur deux sortes de boyaux dont le point de départ est sur la ligne moyenne du corps, et qui paraissent être des cœcums ou divisions du canal intestinal qui auraient fait hernie. Ils sont doués de mouvements aëristiques, très-prononcés, qui cessent quelquefois tout d'un coup et reparaissent ensuite avec la même énergie. Quand on place le Crustacé sur le dos, on voit moins nettement les cœcums, parce qu'ils se trouvent en partie masqués par un organe opaque, rameux ou plutôt digité, qui paraît être l'ovaire interne.

Dans cette position renversée, on distingue la bouche, les antennes, les pattes, et l'on peut, avec beaucoup de patience et quelque adresse, isoler chacune de ces parties. Il existe onze anneaux aux antennes et autant de poils insérés à leur côté interne; les pattes sont au nombre de dix; la première paire diffère beaucoup des autres: elle est terminée par une sorte de

long crochet à trois ongles pointus, étagés et courbés en dedans; ce dernier article s'infléchit sur la jambe et sert probablement au petit Crustacé pour s'accrocher aux branchies qu'il veut sucer; les autres pattes sont bifides et assez semblables entre elles; deux pièces composées de trois articles poilus les terminent et leur donnent l'apparence de rames. Audouin et Milne Edwards ont fait, sur la Nicothoé, plusieurs expériences qui établissent qu'une fois fixée aux branchies du Homard, il ne lui est plus possible de s'en détacher, et que lorsqu'on vient à l'en isoler, elle reste immobile, ce que l'on conçoit facilement en réfléchissant au développement relatif du corps de l'animal et de ses énormes prolongements latéraux. Ils supposent que ces expansions sont propres à la femelle, qu'elles n'ont pas toujours existé, et que la Nicothoé, en étant privée dans son premier âge, a pu nager à l'aide de ses pattes jusqu'au moment où elle les fixe aux branchies d'un Homard; à cette première époque, la Nicothoé devait être invisible à l'œil, et par conséquent plus petite qu'aucun des Crustacés que l'on connaisse, sans en excepter les Cypris; le mâle a sans doute cette extrême petitesse.

Ils ont reconnu dans la Nicothoé un Crustacé de l'ordre des Branchiopodes, très-voisin des Cyclopes et constituant un genre bien tranché, qui se reconnaît aux caractères suivants: deux yeux; deux antennes; une bouche pourvue de mâchoires; cinq paires de pattes, la première en crochet, les quatre autres en rames; un test formé de segments transversaux; l'abdomen droit, terminé par deux filets, et supportant (dans les femelles adultes) deux sacs ovifères; deux prolongements herniformes, en arrière et sur les côtés des anneaux du thorax (ces prolongements existant dans les individus que l'on a trouvés fixés). L'espèce unique a reçu le nom de Nicothoé du Homard, *Nicothoe Astaci*. Elle est de couleur rosée. Les expansions antérieures ont une teinte jaunâtre, et les grappes ovifères sont d'un rose tendre; elle adhère très-intimement aux branchies du Homard, et s'enfonce profondément entre les filaments de ces organes. Tous les Homards n'en présentent pas, et l'on n'en trouve même qu'en petit nombre.

NICOTIANE. *Nicotiana*. var. Genre de plantes de la famille des Solanées, et de la Pentandrie Monogynie, L., ayant pour caractères: un calice monosépale, urcéolé et ventru, à cinq divisions peu profondes; une corolle monopétale, infundibuliforme, régulière, à limbe presque campanulé et à cinq divisions égales; un ovaire libre, à deux loges, surmonté d'un long style simple, que termine un stigmat bilobé. Le fruit est une capsule ovoïde, biloculaire, à deux valves septifères sur le milieu de leur face interne. Les graines sont en grand nombre, très-petites, irrégulièrement arrondies et rugueuses.

Les espèces de Nicotianes sont fort nombreuses. Ce sont des plantes herbacées et annuelles, ayant des feuilles entières, des fleurs disposées en grappes ou en panicules. Elles sont généralement velues et visqueuses, et presque toutes originaires du nouveau monde. Parmi ces espèces il n'en est pas de plus re-

marquable et de plus célèbre que celle qui est connue sous le nom de Tabac (*Nicotiana Tabacum*, L.), et dont les feuilles sont d'un si grand usage dans les diverses parties du globe. Lorsqu'on réfléchit que le Tabac frais est une plante vireuse, d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre et repoussante, on a peine à concevoir comment une semblable substance a pu devenir d'un usage aussi général et former pour les gouvernements des pays civilisés une branche de revenu très-importante. Mais quelle influence ne peut pas exercer l'empire de la nouveauté et de la mode, lorsque surtout elles sont contrariées à leur origine par quelques obstacles! Quand les Espagnols pénétrèrent pour la première fois dans le nouveau monde, le Tabac y était déjà en usage, mais on ne l'y employait guère que comme un remède propre à combattre diverses maladies. Cependant les prêtres en respiraient la fumée lorsqu'ils voulaient prédire quelques événements auxquels les peuples attachaient de l'importance. Cette fumée des feuilles de Tabac brûlé les jetait dans une sorte d'excitation ou d'ivresse. Bientôt cet usage se répandit parmi les naturels. L'introduction du Tabac en Europe date à peu près de l'époque de la découverte du nouveau monde. Mais elle y éprouva de l'opposition, et le Tabac ne fut d'abord considéré que comme une plante douée de quelques propriétés médicinales. L'usage de l'introduire en poudre dans les narines ne se répandit que quelque temps après qu'il fut apporté en Europe. On considéra d'abord l'usage du Tabac comme une innovation dangereuse. Jacques 1^{er}, roi d'Angleterre, en 1604, Urbain VIII, en 1624, s'élevèrent avec violence contre le Tabac, et défendirent sous des peines très-sévères d'en faire usage de quelque manière que ce fût. Ces défenses furent imitées par presque tous les gouvernements de l'Europe, même en Perse et en Turquie où les négociants européens cherchaient à l'introduire. On alla jusqu'à menacer de couper le nez et même de punir de mort ceux qui en feraient usage. Mais ces obstacles ne rebutèrent pas les négociants, qui complaint sur son introduction comme sur une source nouvelle de gain; ils n'effrayèrent point les particuliers qui commençaient à trouver quelque plaisir, soit à priser, soit à fumer le Tabac. Le gouvernement français comprit le premier tout l'avantage qu'il pouvait tirer de cette fureur. Il permit l'usage du Tabac, mais y mit un très-fort impôt, qui par la suite devint une branche très-productive du revenu public. Une certaine quantité de Tabac avait été apportée en France sous le règne de Henri IV, par un ambassadeur à la cour de Portugal, nommé Nicot, qui, à son retour, en fit présent à la reine Marie de Médicis, d'où vient le nom de Poudre de la Reine qu'on lui donnait encore au temps de la minorité de Louis XIV. Mais à cette époque, son usage ne se répandit pas encore; car Olivier de Serre, qui vivait sous Henri IV, ne parle du Tabac, dans son Théâtre d'Agriculture, que comme d'une plante curieuse par ses propriétés en médecine. Dès le moment où le Tabac fut permis en France, son usage s'y propagea rapidement, et les autres gouvernements de l'Europe, voyant alors tout le parti qu'on pouvait en retirer pour le fisc,

ne s'opposèrent plus à son introduction. Pendant fort longtemps il fut une branche de commerce entre l'Amérique méridionale et l'Europe. Mais bientôt on chercha à le cultiver dans les régions où la température permettait d'en espérer la naturalisation. Aujourd'hui la culture du Tabac est répandue dans presque toutes les contrées de l'Europe, et une grande partie de celui qui s'y consomme y est récoltée. En France, c'est particulièrement dans les départements du nord et du Rhin que l'on cultive le Tabac en grand.

Comme c'est surtout à produire de grandes et belles feuilles que tend la culture de ce végétal, il lui faut un terrain frais, substantiel et bien fumé. On commence d'abord par le semer sur couches dès le mois de mars, dans un lieu bien abrité. Lorsque les jeunes plants commencent à prendre de la force, on les repique à deux ou trois pieds de distance les uns des autres, dans un champ convenablement préparé. La récolte commence environ un mois après le repiquage, c'est-à-dire vers le milieu de juillet. On cueille d'abord les trois ou quatre feuilles inférieures. Elles sont en général d'une qualité médiocre, parce qu'elles sont presque toujours salies par la terre que l'eau des pluies fait jaillir sur elles. Tous les huit jours cette opération se renouvelle, en ayant soin de ne cueillir que les feuilles bien mûres, c'est-à-dire celles qui commencent déjà à se pencher vers la terre, jusqu'à l'époque des premières gelées auxquelles le Tabac ne résiste point. Les feuilles sont ensuite essuyées et triées, c'est-à-dire qu'on retire celles qui sont gâtées, et qui pourraient communiquer aux autres une mauvaise odeur. On enfle ces feuilles et on en forme des paquets de cinquante ou de cent, que l'on suspend dans des lieux bien aérés, pour en opérer la dessiccation. Comme la côte moyenne est épaisse et charnue, on est assez dans l'usage de l'enlever ou de l'écraser pour en faciliter la dessiccation. Quand les feuilles sont bien sèches, elles doivent subir plusieurs autres degrés de préparations, avant d'être propres aux usages auxquels on emploie le Tabac. Ainsi on doit les prendre une à une, les essuyer, en retirant toutes les parties attaquées. Cette première opération porte le nom d'épouillage. Le mouillage consiste à arroser avec un mélange de dix livres de sel marin sur cinquante litres d'eau, les feuilles sèches. Cette opération doit être répétée à plusieurs reprises. Quelquefois au lieu de sel on met dans l'eau de la mélasse ou du sel ammoniac. On enlève ensuite la côte moyenne, ce qui constitue l'écotage; après on mélange ensemble les diverses qualités de feuilles, afin de corriger les plus faibles par les plus fortes et *vice-versa*. Ici se fait la séparation du Tabac à fumer et de celui à priser. Le premier doit être de nouveau mouillé, mais avec de l'eau pure, le second avec de l'eau salée. On laisse le Tabac fermenter pendant quelque temps, ensuite on le hache grossièrement et on l'expose sur une platine à un feu doux, qui le fait se crispier, opération qu'on nomme le frisage. Cela fait, on roule le Tabac frisé dans des feuilles entières de Tabac sec, et on les tord à la mécanique, pour en former une sorte de corde, que l'on roule sur elle-même pour en constituer un rôle. Lorsqu'on veut

préparer du Tabac à fumer, on coupe les cordes tordues en lames minces, dont on sépare les feuillets. Mais le Tabac à priser doit être mis en carotte. Pour cela on coupe les rôles en morceaux d'égale longueur, que l'on met dans des moules cerclés en fer où on les foule et les comprime fortement. On les retire ensuite de ces moules et on les entoure de ficelle que l'on serre étroitement. Ce sont ces carottes que l'on râpe par des procédés divers et qu'on réduit en poudre pour faire le Tabac à priser.

On connaît trop les usages auxquels on emploie le Tabac, soit en poudre, soit coupé en fragments, pour qu'on doive les rapporter ici. L'habitude que s'en sont faite certaines personnes est devenue pour elles un besoin factice dont elles ne peuvent supporter la privation. A l'époque où le Tabac fut apporté en Europe, le merveilleux attaché à tout ce qui est nouveau, fit trouver dans ce végétal un remède universel, une sorte de panacée propre à guérir toutes les maladies. D'autres, au contraire, ne virent en lui qu'une drogue dangereuse, dont on devait interdire l'usage. Les feuilles fraîches du Tabac ont une odeur vireuse et désagréable, mais lorsqu'elles ont été préparées et qu'elles ont subi le degré convenable de fermentation, leur odeur est forte, piquante et fort agréable pour ceux qui y sont accoutumés. Cependant elles sont encore dans cet état d'une très-grande âcreté et ont une action stupéfiante. Quand on en mâche une petite quantité ou qu'on en introduit la fumée dans la bouche, le Tabac augmente d'une manière très-marquée la sécrétion de la salive. Il agit encore de la même manière lorsqu'on l'inspire par les narines; la membrane pituitaire devient le siège d'une sécrétion plus abondante. Dans ces différents cas, le Tabac produit, chez les individus qui n'y sont pas habitués, des effets qui tiennent à l'action narcotique qu'il exerce sur l'encéphale. De là les étourdissements, la céphalalgie, la somnolence, les nausées auxquels sont en proie ceux qui font usage pour la première fois de ce végétal. Introduit dans l'estomac, il l'irrite et donne lieu à des vomissements ou à des déjections alvines plus ou moins considérables. S'il est administré intérieurement à forte dose, il peut occasionner les accidents les plus graves, et agir comme tous les autres poisons narcotico-âcres, parmi lesquels il a été rangé. Aussi les médecins ont-ils tout à fait abandonné l'usage interne des feuilles de Tabac. On ne l'emploie guère aujourd'hui que pour préparer des lavements irritants, que l'on administre comme moyens révulsifs dans l'apoplexie et l'asphyxie. Néanmoins, même dans ces deux circonstances, l'administration du Tabac n'est pas sans danger et occasionne souvent des accidents graves. On doit donc autant que possible s'en abstenir. Le docteur Anderson a publié des observations qui tendent à prouver l'utilité du Tabac dans le tétanos traumatique, maladie extrêmement redoutable. Il l'emploie frais en fomentation sur les parties latérales du col, et en cataplasmes appliqués sur la plaie à l'occasion de laquelle le tétanos est survenu. Il le fait également entrer dans les lavements et dans les bains généraux où il laisse le malade le plus longtemps qu'il

peut y rester. Ces observations demandent à être confirmées par de nouveaux essais.

NICOTIANE RUSTIQUE. *Nicotiana rustica*, L., Bull., Herb., tab. 289. Selon quelques auteurs, cette espèce serait la première qui eût été introduite en Europe, et c'est aujourd'hui celle qui s'y est le mieux naturalisée, et qui résiste le plus facilement à l'intempérie des saisons. Sa tige est haute de deux à trois pieds, rameuse; ses feuilles alternes, pétiolées, ovales, très-obtuses, légèrement échanquées en cœur à leur base. Les fleurs sont grandes, tout à fait vertes, disposées en panicule terminale et rameuse. Cette espèce, que l'on cultive surtout dans les départements sud-ouest de la France, est connue sous les noms de Tabac femelle, Tabac du Mexique à feuilles rondes.

NICOTIANE PANICULÉE. *Nicotiana paniculata*, L. On donne à cette espèce les noms de Tabac du Brésil, Tabac de Vérinas ou Tabac d'Asie. Ses tiges ont de trois à quatre pieds d'élévation; elles portent des feuilles alternes, pétiolées, ovales, aiguës, échanquées en cœur, pubescentes et blanchâtres. Ses fleurs forment une panicule lâche et presque simple. Le tube de la corolle est long et étroit. Cette espèce, originaire du Pérou, est une des plus délicates à cultiver; elle craint beaucoup le froid. Aussi ne la cultive-t-on guère que dans l'Inde et en Orient. Le Tabac qu'elle donne est extrêmement doux. Outre ces diverses espèces qui sont les plus fréquemment cultivées, il faut encore mentionner la Nicotiane ondulée, *Nicotiana undulata*, Jacq., Vent., Malm., t. 10, qui croit au Port-Jackson de la Nouvelle-Hollande, et qui porte des feuilles radicales, spatulées, les caulinaires aiguës, molles, pubescentes. Cette espèce est du très-petit nombre de celles qui croissent hors du nouveau monde.

NICOTINE. CRM. Principe particulier que produit l'analyse du Tabac. Il est incolore, volatile, délétère, d'une saveur analogue à la plante.

NICOU. BOT. Espèce du genre *Robinia*. V. ROBINIER.

NICTAGE ET NICTAGINÉES. BOT. Pour Nyctager et Nyctaginées. V. ces mots.

NICTILARIUS. OIS. (Commerson.) Synonyme de *Motacilla perspicillata*, L. V. TRAQUET.

NID. V. OISEAUX. On donne en minéralogie et en géologie le nom de Nid à de petits amas de minerais qui ne constituent ni veines, ni couches, ni dépôts proprement dits.

NIDALIE. *Nidalia*. POLYP. Gray a établi ce genre nouveau qui termine l'ordre des Gorgonées, dans la section des Polypiers corticifères, pour une espèce qui a été apportée du littoral de l'Océan atlantique, dans l'Inde occidentale près de Montserrat. Ce corail est fixé, cylindrique, subrameux, subsolide, blanchâtre, revêtu de pointes calcaires rapprochées, terminé par un bouton hémisphérique, formé de papilles coniques et d'aiguillons inégaux qui en hérissent la surface.

NID-D'OISEAU. *Nidus-Avis*. BOT. Espèce du genre Néotie. V. ce mot.

NIDORELLE. *Nidorella*. BOT. Genre de la famille des Synanthères, institué par Cassini qui lui assigne pour caractères: calathide petite, subglobuleuse; disque multiflore, régulariflore, androgyni-masculiflore; cou-

ronne plurisériée, multiflore, féminiflore; péricline à peu près égal aux fleurs du disque, formé de squames paucisériées, un peu inégales, irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongo-lancéolées, aiguës: les extérieures plus courtes, foliacées; les intérieures membraneuses; clinanthe planiuscule, un peu convexe, nu, fovéolé ou un peu alvéolé; les fleurs du disque ont l'ovaire court, chargé de glandes, la corolle à cinq divisions oblongues-aiguës, les anthères privées d'appendices basilaires, le style androgynique, à deux stigmatophores libres. Les fleurs de la couronne ont l'ovaire oblong, hispide, privé de bourrelet apicalaire, l'aigrette longue, composée de squammellules unisériées, contiguës, filiformes et barbellulées, la corolle à languette jaune, courte, large, très-variable, souvent anormale, ovale ou linéaire, ordinairement bilobée, quelquefois profondément bifide.

NIDORELLE FEUILLÉE. *Nidorella foliola*, Cass.; *Eriogon fœtidum*; *Inula fœtida*, Lin. Sa tige est herbacée, simple, épaisse, striée, hispide, garnie de feuilles nombreuses, sessiles, étroites, lancéolées, très-entières, parsemées de glandes; calathides nombreuses; fleurs jaunes.

NIDULAIRE. *Nidularia* BOT. (*Lycoperdaceés*.) Ce genre appartient à la tribu des Angiogastres, et à la section des Nidulariées. Bulliard, d'après Micheli, avait compris sous ce nom générique plusieurs espèces du genre *Cyathus* qui, à la vérité, ne s'en distinguent que par la déhiscence de son péricarpium externe. Il est ainsi caractérisé par Fries (*Symb. Gast.*): péricarpium arrondi, coriace, membraneux, s'ouvrant irrégulièrement et sans opercule, renfermant des péricarpies ou péricarpies secondaires, sessiles et fixés par leurs bords, remplis de spirules. Les espèces de vraies Nidulaires sont en général plus rares que les *Cyathus*. Le *Cyathus farctus* de Persoon, qui rentre parmi les Nidulaires, et le *Nidularia vernicosa* d'Holmskiöld, sont les deux espèces les mieux connues. Cette dernière est très-remarquable par ses péricarpies ovoïdes et d'un beau rouge.

NIDULANT. *Nidulans*. BOT. Les semences sont Nidulantes lorsqu'elles se trouvent placées sans ordre dans le péricarpe, sans aucune séparation apparente entre elles.

NIDULARIÉES. BOT. V. LYCOPERDACEÉS.

NIEBUHRIE. *Niebuhria*. BOT. Genre de la famille des Capparidées, et de la Polyandrie Monogynie, L., établi par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 248) qui lui a donné pour caractères essentiels: calice à quatre sépales dont l'estivation est valvaire; pétales nuls ou plus petits que le calice; torus cylindracé, très-court; étamines en nombre indéfini; baie ovée ou cylindracée, stipitée. Ce genre se compose d'arbrisseaux inermes, qui croissent au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde orientale et en Arabie. Les sept espèces décrites par De Candolle ont été partagées en deux sections. Dans la première sont celles qui manquent de pétales et dont les feuilles sont trifoliolées; elles ont de l'analogie avec les *Cratœva*, et quelques-unes avaient été mentionnées sous ce nom générique, dans le catalogue des plantes d'Afrique de Burchell; telles sont les

Niebuhrnia cafra et *avicularis*. Le *Niebuhrnia linearis* a pour synonyme le *Capparis apetala* de Roth, et le *Niebuhrnia oleoides* est fondé sur une plante du Cap, qui ressemble beaucoup au *Niebuhrnia cafra*. Enfin le *Niebuhrnia Madagascariensis* est une nouvelle espèce indigène de Madagascar. La seconde section comprend deux espèces, *Niebuhrnia oblongifolia* et *Niebuhrnia arenaria*, qui ont des rapports avec les *Capparis*; elles sont pourvues de petits pétales et de feuilles simples.

NIELLE. BOT. Ce nom a été donné à diverses plantes regardées comme les fléaux des moissons. Ainsi l'on a appelé :

NIELLE OU CHARBON DE BLÉ, les Urédinées qui attaquent et altèrent les graines céréales.

NIELLE DES BLÉS, *Agrostema Githago*.

NIELLE DE VIRGINIE, le *Melanthium Virginicum*, etc.

NIELLE est aussi synonyme de Nigelle. V. ce mot.

NIEREMBERGIE. *Nierembergia*. BOT. Genre de la famille des Solanées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon, et adopté par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. aequin.*, vol. 3, p. 8) qui l'a ainsi caractérisé : calice tubuleux, quinquéfide; corolle presque hypocratériforme, dont le tube est très-long et grêle, le limbe à cinq lobes égaux; cinq étamines saillantes, ayant leurs filets réunis par la base, et leurs anthères déhiscentes longitudinalement; stigmaté à peu près infundibuliforme, bilobé; capsule au fond du calice persistant, biloculaire, bivalve, offrant une cloison parallèle aux valves, qui plus tard devient libre, et des placentas étroitement fixés à la cloison. Ce genre a été constitué sur une plante du Pérou et du Chili, nommée *Nierembergia repens*, par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chil.*, 2, p. 15, tab. 125), et dont Kunth a changé le nom spécifique en celui de *spatulata*. Cet auteur a décrit deux espèces nouvelles sous les noms de *Nierembergia angustifolia* et *viscidula*; elles croissent dans le Mexique. Ces plantes ont des tiges ligneuses ou herbacées, couchées et ordinairement rampantes. Les feuilles sont éparses, solitaires ou quelquefois géminées, très-entières. Les fleurs sont blanches, solitaires, presque sessiles, extra-axillaires ou opposées aux feuilles.

NIFAT. MOLL. Adanson a donné ce nom à une Coquille qu'il considérait comme une Vis. Lamarck l'a mise dans le genre Fuseum où elle est mieux placée; il l'a nommée Fuseum parqueté, *Fusus Nifat*.

NIGAUD. OTS. Espèce du genre Cormoran. V. ce mot.

NIGELLA. BOT. V. NIGELLE.

NIGELLASTRUM. POLYP. Ce nom, donné par Pallas au *Sertularia rosacea* d'Ellis, qui est un *Dynamena* de Lamouroux, a été employé par Oken pour l'un des sous-genres qu'il a établis parmi les Sertulaires.

NIGELLASTRUM. BOT. Ce nom, employé par Dodoens pour désigner l'*Agrostema Githago*, est devenu, dans Magnol, celui de la plante dont Tournefort et Linné ont fait leur *Garidella*. V. ce mot. Mœnch s'est servi du mot *Nigellastrum* pour désigner un genre formé aux dépens du *Nigella*. V. ce mot.

NIGELLE. *Nigella*. BOT. Genre de la famille des Renonculacées, tribu des Helléborées et de la Polyandrie Polygynie, L., qui présente les caractères suivants :

calice à cinq sépales colorés, pétaloïdes, étalés et caducs; pétales dont le nombre varie de cinq à dix, petits, bilabiés, à onglet fovéolé, nectarifère; étamines nombreuses; cinq à dix ovaires plus ou moins soudés par la base, terminés par autant de styles longs et simples; capsules plus ou moins soudées entre elles, terminées en bec par l'allongement et la persistance des styles, déhiscentes par leur côté interne, renfermant plusieurs graines dont l'embryon est linéaire. Les plantes qui composent ce genre étaient nommées *Melanthium* par les anciens, Tragus et C. Bauhin se servirent les premiers du mot *Nigella*, qui fut adopté par Tournefort et Linné; le nom de *Melanthium* fut alors appliqué à des végétaux fort différents. Le genre *Nigella* de Linné fut partagé par Mœnch (*Method. Plant.*, 311 et 315) en deux, sous les noms de *Nigellastrum* et *Nigella*; mais ces groupes n'ont été considérés que comme des sections génériques par De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 1, p. 526). Les Nigelles sont des herbes annuelles, un peu glabres. De leur racine grêle et pivotante, s'élève une tige droite, rameuse, qui porte des feuilles extrêmement découpées, à segments capillacés. Les fleurs sont solitaires au sommet des tiges et des rameaux. Les capsules sont couvertes de points calleux ou de glandes; elles contiennent des graines noires (d'où le nom générique), douées d'une odeur et d'une saveur âcre aromatique, et conséquemment usitées comme condiment populaire.

On a décrit une douzaine d'espèces de Nigelles, que De Candolle a réparties en deux sections. La première (*Nigellastrum*) est caractérisée par ses sépales jaunâtres, ses étamines nombreuses, disposées en une simple série, ses capsules comprimées, soudées surtout par la base, et ses graines planes, orbiculaires. Elle renferme trois espèces qui croissent dans le Levant, savoir: *Nigella orientalis*, L., ou *Nigellastrum flavum*, Mœnch; *Nigella corniculata*, DC.; *Nigella ciliaris*, DC.

La seconde section (*Nigella*) se distingue de la précédente par ses sépales blancs ou bleus; par ses étamines disposées sur plusieurs rangs, en huit ou dix phalanges, comme dans l'*Aquilegia*; par ses capsules à peine comprimées, soudées entre elles jusqu'à leur milieu; enfin, par ses graines ovées ou anguleuses. Huit espèces, toutes indigènes des contrées qui forment le bassin de la Méditerranée, composent cette section.

NIGELLE D'ESPAGNE. *Nigella Hispanica*, L. C'est une plante très-glabre, dont la tige épaisse et anguleuse s'élève à plus d'un pied. Les lobes de ses feuilles sont moins linéaires que ceux du *Nigella arvensis*, et ses fleurs sont de la grandeur de celles du *Nigella damascena*; mais elles sont dépourvues d'involucre. Ces fleurs varient pour la couleur; on en trouve de bleues, et de blanches qui passent au jaunâtre par la dessiccation. Cette espèce croit en Espagne et dans la Barbarie.

NIGELLE DES CHAMPS. *Nigella arvensis*, L. C'est une jolie petite plante qui croit en abondance dans les moissons de l'Europe, de la Barbarie et de l'Orient. Elle est très-variable sous le rapport de la couleur et de la multiplicité des rangées d'étamines et des sépales.

NIGELLE CULTIVÉE. *Nigella sativa*, L. Ses fleurs sont d'un bleu clair cendré, grandes, solitaires, terminales,

non involuquées. Elle est surtout remarquable par ses graines oléagineuses, dont la saveur est âcre, piquante, analogue à celle du poivre. On les emploie comme épices, pour assaisonner certains mets; de là le nom de *toute épice* qui leur a été donné. Cette espèce croît dans l'Europe méridionale, et varie beaucoup, de même que la Nigelle des champs.

NIGELLE DE DAMAS. *Nigella Damascena*, L. Elle se distingue facilement à son involucre polyphylle, capillacé, situé immédiatement au-dessous de la fleur et l'enveloppant complètement. C'est la plus belle plante du genre, et on la cultive dans tous les jardins, où elle offre un grand nombre de variétés. Elle est originaire de toute la région méditerranéenne, depuis le Portugal jusqu'au delà de la mer Noire.

NIGIDIE. *Nigidius*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, voisin des Lucanes, mentionné par Latreille dans ses Familles naturelles du Règne Animal.

NIGRETTE. ois. L'un des noms vulgaires du Merle noir. V. MERLE.

NIGRICA. MIN. Nom trivial donné par Wallerius à l'Ampélite graphique.

NIGRINA. BOT. Le genre ainsi nommé par Thunberg est le même que le *Chloranthus* de Swartz.

Linné avait aussi constitué un genre *Nigrina* qui a été réuni à *Gerardia*. V. CHLORANTHE et GÉRARDIE.

NIGRINE. MIN. Reuss a donné ce nom au Titane silico-calcaire d'Haüy; Beudant et Philips le donnent au Titane oxydé ferrifère; et Breithaupt, d'après le dernier système de Werner, croit devoir l'assigner au Titane oxydé rouge ou rutilé.

NIGRITELLA. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le professeur Richard dans son travail sur les Orchidées d'Europe, et qui a pour type le *Satyrium nigrum* de Linné. Voici les caractères de ce genre : les trois divisions extérieures du calice sont étalées, ainsi que les deux intérieures et latérales; le labelle est supérieur, indivis, terminé par un éperon très-court; le gynostème est fort court; l'anthère est antérieure, à deux loges, contenant chacune une masse pollinique finissant inférieurement en une caudicule qui se termine par un rétinacle latéral; ce rétinacle bouche l'ouverture de chacune des deux petites bourses. Ce genre ne diffère du *Gymnadenia* que parce que les rétinacles ne sont pas entièrement nus, et qu'ils font partie des parois de la bourse. Mais, au reste, on peut croire sans peine que ces deux genres doivent être réunis à l'*Habenaria*, dont ils ne sont pas suffisamment distincts. Aussi Rob. Brown (*Hort. Kew.*) a-t-il placé le *Satyrium nigrum*, qui forme le type du genre *Nigritella*, parmi les espèces d'*Habenaria*.

Le *Nigritella angustifolia*, Rich., *loc. cit.*, est une petite Orchidée assez commune dans les Alpes. Ses tubercules sont palmés, ses feuilles très-étroites; sa tige, haute de quatre à six pouces, se termine par un épi dense et ovoïde de petites fleurs purpurines, qui répandent une odeur de vanille extrêmement agréable.

NIGUI. POIS. Espèce du genre Batrachoïde. V. ce mot.

NIKA. *Nika*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Salicoques, établi par

Risso, et auquel Leach a donné ensuite le nom de *Processa*, que Latreille avait adopté, et que ces auteurs ont abandonné dans leurs derniers ouvrages. Ce genre se distingue de tous les autres des Macroures de sa tribu, par une anomalie singulière de ses deux pieds antérieurs : l'un d'eux se termine en une serre à deux doigts, tandis que l'autre finit simplement en pointe. Ceux de la paire suivante sont en pince, et l'article qui précède la pince est composé. Les antennes intermédiaires ou supérieures sont terminées par deux filets sétacés, disposés presque sur une même ligne horizontale, et portées sur un pédoncule de trois articles, dont le premier est le plus grand et le dernier le plus court. Le filet antérieur de ces antennes est le plus long. Les antennes inférieures ou extérieures sont sétacées, beaucoup plus longues que les précédentes et pourvues à leur base d'une écaille allongée, unidentée à l'extrémité et en dehors, ciliée sur le bord interne. Les pieds-mâchoires extérieures ne couvrent pas la bouche; ils sont formés de quatre articles visibles, dont le second est très-long et fortement échancré à sa base, du côté interne. Les pieds sont généralement longs et grêles. Ceux de la première paire sont monodactyles à gauche et didactyles à droite; ils n'ont pas le carpe multiarticulé; les pieds de la seconde paire sont plus grêles, très-longs, filiformes, de grandeur inégale; ils finissent chacun par une petite main didactyle; leur carpe et l'article qui le précède sont multiarticulés dans la plus longue, et le carpe seulement l'est dans la plus courte. Les pieds des trois dernières paires sont simplement terminés par un ongle aigu, légèrement arqué et non épineux. La carapace est un peu allongée, lisse, pourvue en avant d'un petit rostre comprimé. L'abdomen est arqué vers le troisième segment; il est terminé par des lames foliacées, allongées, dont l'extérieure, de chaque côté, est bipartite à l'extrémité. Les Nikas se trouvent en grande abondance dans les mers des côtes de Nice et de la Provence; ils n'abandonnent jamais le rivage où les femelles déposent leurs œufs, plusieurs fois dans l'année, au milieu des plantes marines. Leur chair est estimée, et on les recherche beaucoup dans le midi de la France. Les pêcheurs s'en servent pour garnir leurs hameçons; ils trouvent qu'ils sont un excellent appât.

NIKA COMESTIBLE. *Nika edulis*, Risso, Crust., p. 85, pl. 5, fig. 5; Leach, Desm.; *Processa edulis*, Leach, Latr. Il est long de près de deux pouces, d'un rouge de chair pointillé de jaunâtre. L'extrémité antérieure de son test a trois pointes aiguës; le pied droit de la paire antérieure est en pince. Cette espèce est très-commune à Nice.

NIL. BOT. Ce nom arabe, devenu spécifique dans le genre Liseron, est aussi employé dans l'Inde pour désigner l'Indigo, d'où est venu le nom d'ANIL, qu'on donne, dans plusieurs colonies européennes, à l'*Indigofera tinctoria*.

NILÉE. *Nileus*. CRUST. FOSS. Nom donné à l'un des genres ou sous-genres formés aux dépens des Trilobites. Dalman, en faisant connaître ce groupe, cite comme espèces distinctes : *Nileus armadillo* et *Nileus glomerinus*.

NIL-GAUT ou **NYL-GHAUX**. MAM. *Antilopa picta*, Gmel. Espèce du genre Antilope. V. ce mot.

NILION. *Nilio*. IVS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, établi par Latreille, et que Fabricius avait placé avec ses *OEGithus*. Ce genre est ainsi caractérisé : mandibules terminées par deux dents; dernier article des palpes maxillaires grand, en forme de hache ou de triangle renversé; antennes presque grêues; corps hémisphérique. Ce genre se distingue au premier coup d'œil de tous ceux de la même tribu, par sa forme hémisphérique, qui lui donne la plus grande ressemblance avec les Coccinelles. La tête des Nilions est petite, avec des yeux réniformes; les antennes sont insérées à la partie antérieure de la tête, très-près des yeux; elles sont filiformes, de la longueur du corselet, et composées de onze articles, dont le premier est un peu allongé et renflé; le deuxième court, arrondi, plus petit que les suivants; le troisième un peu allongé, et les suivants égaux entre eux. La lèvre supérieure est arrondie antérieurement, large, courte, et de consistance coriace. Les mandibules sont courtes, cornées, presque triangulaires, pointues et dentées intérieurement. Les mâchoires sont cornées, bifides; les divisions sont égales en longueur: l'extérieure est conique; l'intérieure un peu aplatie et ciliée; elles portent chacune une palpe guère plus longue qu'elles, de quatre articles, dont le premier très-court, à peine apparent; le deuxième peu allongé, conique; le troisième fort court; le dernier oblong, dilaté presque en manière de triangle. La lèvre inférieure est avancée, cornée, presque triangulaire, terminée en pointe émoussée; elle donne attache à deux palpes très-courtes, à articles peu apparents. Le corselet est arrondi, fort court, et échancré antérieurement pour recevoir la tête; l'écusson est petit, triangulaire; les élytres sont très-convexes, assez fermes; elles ont en dessous, comme les Coccinelles, les Érolytes, etc., un large rebord et un petit avancement qui embrasse les côtés de l'abdomen; les ailes sont membraneuses et pliées; les pattes sont courtes et dépassent à peine les élytres. Les mœurs de ces insectes et leurs larves sont encore inconnues; on sait seulement depuis peu que leurs nymphes s'attachent aux branches des arbres; les insectes éclosent en grande quantité, et couvrent entièrement les jeunes branches où ils sont nés. Toutes les espèces de ce genre sont propres aux contrées les plus chaudes de l'Amérique méridionale.

NILION VELU. *Nilio villosus*, Latr.; *OEGithus marginatus*, Fabr.; *Coccinella villosa*, ibid.; *Erotilus cinctus*? Herbst. Il est long de trois lignes et demie, et presque aussi large; ses antennes sont velues, noires, avec les quatre premiers articles et la tête d'un jaune obscur; son corselet est noir au milieu, avec les côtés couverts d'un duvet serré, d'un jaune brun; ses élytres sont lisses, marquées de stries pointillées, d'un noir luisant, un peu bleu, avec la suture et les bords d'un jaune obscur; le dessous du corps et les pattes sont jaunes. Cayenne.

NILOTIQUE. OIS. Espèce de Perche du sous-genre Centropome.

NILUSONIA. BOT. On a donné ce nom à un genre de végétaux fossiles, dont les analogues vivants ne se retrouvent plus. Ce genre appartient à la famille des Fou-gères, et parmi les espèces que l'on a pu déterminer on distingue les suivantes :

Nilsonia elongata. Pinnules oblongues, presque linéaires, élargies à la base, oblongues, arrondies au sommet, libres jusqu'à leur point d'insertion; nervures principales au nombre de quatre, séparées chacune par deux ou trois nervures plus fines.

Nilsonia brevis. Pinnules ovales-allongées, adhérentes entre elles par la base; nervures principales au nombre de trois, confluentes vers le sommet, séparées chacune par trois nervures plus fines et tuberculeuses.

Ces espèces ont été trouvées dans les dépôts de grès du Hoer, en Scanie.

NILUKMA. MAM. V. LICORNE.

NIMA. *Nima*. BOT. Genre de la famille des Simaroubées et de la Pentandrie Pentagynie, établi par Hamilton, et ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites; calice profondément divisé en cinq parties, persistant; cinq pétales oblongs; cinq étamines, dont les filets sont dilatés à la base; cinq ovaires réunis, velus, insérés sur un disque auquel les pétales sont attachés en dessous; cinq styles réunis inférieurement, libres supérieurement et renversés, surmontés d'un pareil nombre de stigmates : cinq capsules et par avortement deux ou trois, presque arrondies, chacune renfermant une seule graine, dont l'embryon est grand, sans périsperme. Ce genre a été réuni au *Simaba* par Don (*Flor. Nepal. Prodr.*, p. 248), quoiqu'il s'en distingue par le nombre des pétales, par les filets staminaux dilatés inférieurement et non insérés sur des écailles distinctes; enfin par la différence de patrie qu'habitent les espèces.

NIMA QUASSIOÏDE. *Nima quassioïdes*, Hamilton. Elle est indigène du Népal. Ses feuilles sont imparipinnées, à quatre paires de folioles dentées en scie, et à fleurs disposées en corymbes ou en panicules.

NIMMOÏA. *Nimmoïa*. BOT. Genre de la famille des Saxifragées, institué par le docteur Wight, qui lui assigne pour caractères : calice gamosépale, tubuleux et quadrifide; quatre pétales courtement onguiculés, insérés au sommet du calice et alternant avec ses lobes; quatre étamines alternes avec les pétales, insérées vers le milieu du calice, à filets décourants; anthères biloculaires, déhiscentes longitudinalement; ovaire libre, subdipécéllé, incomplètement biloculaire; ovules attachés à un placentaire central, dressé, libre vers le haut, soudé inférieurement aux bords inclinés des carpelles; style unique et filiforme; stigmate grand, capité, bilobé; capsule libre, incluse dans le calice persistant, incomplètement biloculaire, déhiscente par le sommet, bivalve et polysperme. Les semences sont petites, ovales, à test pellucide. L'embryon est central, de la longueur de la graine. La radicule fait face au hile. Dans la nombreuse famille des Saxifragées, à laquelle le docteur Wight rapporte ce genre nouveau, il y a peu de points communs à tous les sous-ordres, ce qui fait que ce genre peut à peine être associé à aucun d'eux; la division quaternaire de ses parties, son ovaire libre, brièvement pédicéllé, le séparent en effet de tous les genres

de cette famille. Le genre *Vahlia*, le plus voisin peut-être, a le calice adhérent à l'ovaire et les placentaires pendants au sommet des loges.

NIMMOIA A FLEURS ABONDANTES. *Nimmoia floribunda*, Wight. C'est une plante herbacée, glabre et très-rameuse; elle a des feuilles coriaces, alternes, sessiles, cordato-lancéolées, aiguës et dépourvues de stipules; les fleurs sont petites, rougeâtres, paniculées en corymbe, dont les corymbules sont hibractés à leur base. Le botaniste Nimmo l'a découverte aux environs de Bombay.

NINDAS. ois. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot.

NINSI ET NINSIN. BOT. Espèce de Berle. *V.* ce mot.

NINTOOA. BOT. Genre formé par Sweet, aux dépens de *Caprifolium* et *Lonicera*, dans lequel il a réuni le *Caprifolium longiflorum*, le *Lonicera Japonica* et *Lonicera flexuosa*. Il ne paraît pas que ce genre ait été adopté généralement.

NIOBÆA. BOT. Ce genre, proposé par Salisbury dans la famille des Liliacées, n'a pas été adopté; la seule espèce qu'il contienne ayant été reconnue pour appartenir au genre *Funkia*.

NIOPO. BOT. Espèce du genre Inga, dont les habitants de l'Ature fument le feuillage, en guise de tabac.

NIOTE. *Niota*. BOT. Ce nom est maintenant adopté par la plupart des classificateurs, pour désigner un genre sur les affinités duquel on ne s'accorde pas, et qui a reçu diverses dénominations. En effet, Lamarck, dans ses Illustrations des genres, constitua le premier le genre *Niota*, qui fut publié presque en même temps par Gærtner sous le nom de *Samadera*, dérivé du mot *Samandura*, employé par Linné dans son *Flora Zeylanica*, et reproduit par Vahl sous celui de *Witmanina*. Commerson, dans ses Herbiers, consultés par plusieurs botanistes, l'avait nommé *Mauduyta*; enfin Du Petit-Thouars convient lui-même que son genre *Biporeia* est identique avec le *Niota* de Lamarck. D'un autre côté, Adanson avait donné le nom de *Locandi* au même genre. Quant à ses affinités, A.-L. de Jussieu est d'avis qu'il avoisine les Ochnacées ou Simaroubées, tandis que Du Petit-Thouars le range près du *Banisteria* ou *Balanopteris*, dans les Malpighiacées. C'est à la suite de cette dernière famille, qu'il a été placé par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, p. 592). Mais Adrien de Jussieu, dans son travail sur les genres des Rutacées et des familles voisines, assigne définitivement une place à ce genre parmi les Simaroubées. Voici les caractères essentiels qu'il lui attribue : fleurs hermaphrodites; calice très-court, à quatre divisions profondes; corolle à quatre pétales, beaucoup plus longs que le calice; huit étamines plus courtes que les pétales; ovaires au nombre de quatre, portés sur un gynophore court, très-étroit; autant de styles distincts à leur base, se réunissant par le sommet en un seul plus long que les pétales, et se terminant en un stigmatte aigu; fruit drupacé, composé de quatre carpelles, réduits quelquefois à un seul par avortement. A ces caractères, De Candolle en ajoute d'autres qui sans doute ont déterminé cet auteur à le classer à la suite des Malpighiacées; tel est celui qui consiste dans l'existence de glandes sur la face externe de deux des sépales. Le nombre des parties de la fleur est, en outre, indiqué par De Candolle comme

variable de quatre à cinq ou du multiple de ces deux nombres. Adrien de Jussieu observe cependant que le nombre quaternaire est le plus fréquent.

Deux espèces ont été décrites par les auteurs : la première a reçu le nom de *Niota tetrapetala*, Lamarck et De Candolle. C'est aussi le *Witmannia elliptica* de Vahl, et le *Mauduyta penduliflora* de Commerson. Cette plante est un arbrisseau de Madagascar. La seconde espèce est le *Niota pentapetala*, Poirét et De Candolle, ou *Karin-Njotti* de Rhéede (*Hort. Malab.*, vi, tab. 18). Arbre élevé d'environ trente pieds, qui croît dans l'Inde orientale. Adrien de Jussieu fait remarquer, avec raison, que les noms ainsi que les caractères spécifiques de ces deux espèces doivent être changés, puisque, dans la plante indienne, le nombre des pétales, d'après la description de Rhéede, paraît varier accidentellement de trois à cinq, mais qu'il est généralement quaternaire. Ces arbres ou arbrisseaux ont des feuilles alternes, simples, veinées en réseau; les fleurs assez grandes, blanches extérieurement, rouges en dedans, sont portées par des pédoncules axillaires ou terminaux, formant au sommet une ombelle involuquée, à la base, de petites bractées. Les diverses parties de ces plantes sont très-amères. On les emploie dans l'Inde comme fébrifuges, et l'on exprime de l'huile de leurs graines.

NIOU. MAM. *V.* GNOU.

NIPA. *Nipa*. BOT. Rumph, dans son *Herbarium Amboinense*, 1, tab. 16, décrit et figure sous ce nom un Palmier originaire de l'Inde, que Thunberg (*Act. Holm.*, 1782, p. 251) et plus récemment Labillardière (*Mem. Mus.*, t. v, p. 297) ont de nouveau décrit et mieux fait connaître. Le *Nipa fruticans*, Thunb., est un Palmier dont le tronc, quelquefois excessivement court, s'élève rarement au delà de deux à trois pieds sur un pied et plus de diamètre. Ses feuilles, longues de cinq à six pieds, sont pinnées, à folioles lancéolées et dentées, et à pétiole dilaté et semi-amplexicaule à la base. Les fleurs sont monoïques, les mâles et les femelles portées sur un même spadice dichotome, accompagné à sa base de bractées larges et spathiformes. Les fleurs mâles forment des chatons cylindriques; elles sont extrêmement serrées; leur calice est formé de six sépales dont trois plus intérieurs. Les étamines, au nombre de trois, sont monadelphes et synanthères c'est-à-dire soudées ensemble par leurs filets et leurs anthères. Les fleurs femelles sont également très-serrées, formant des capitules globuleux, placés au-dessus des fleurs mâles; elles sont dépourvues de calice et se composent d'un ovaire à trois loges, surmonté de trois stigmates sessiles. Les fruits sont des drupes réunis, anguleux, monospermes, très-rarement à deux graines. L'embryon est situé à la base de l'endosperme. Ce Palmier croît dans les îles de la Sonde et aux Philippines. Par son port et plusieurs de ses caractères, il se rapproche beaucoup des Pandanées. Le régime, encore jeune, fournit un liquide douceâtre qui, par la fermentation, se transforme en une sorte de liqueur spiritueuse. Les fruits verts se mangent crus ou confits au sucre.

NIPHOBOLÉ. *Niphobolus*. BOT. Genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiées, établi par Kaulfuss pour quelques espèces tropicales. Les caractères

différentiels sont : sporanges entourant les papilles de la fronde, formant des sores arrondis, ramassés ou épars, couverts de poils disposés en étoiles.

NIPHOBOLE PORTE-SPATULE. *Niphobolus spatulifer*, Kaulf. Frondes pourvues d'une côte proéminente : les stériles plus petites, spatulées et discolores, les fertiles linéaires, allongées, obtuses, atténuées inférieurement, roulées en haut, à sores très serrés. Du Népaül.

NIPHON. *Nipho.* pois. Genre d'Acanthoptérygiens de la famille des Percoides, institué par Cuvier et Valenciennes et dont les espèces se distinguent de toutes celles de cette famille, en ce qu'avec les dents en veours des Perches, elles ont de fortes épines au bas du préopercule et à l'opercule. Quant aux autres caractères, ils ne diffèrent point sensiblement de ceux des Apons. L'espèce principale a été nommée par les auteurs précités *Nipho spinosus*. Elle a dix rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire dorsale, deux rayons aiguillonnés et six rayons articulés à l'anale; la caudale est en croissant. Des lignes longitudinales jaunâtres s'étendent sur le fond blanc du corps; le dos est d'un brun clair. Des mers du Japon.

NIQUE. ARACH. Espèce du genre *Ixode*. *V.* ce mot.

NIRME. *Nirmus*. ARACH. Nom proposé par Hermann fils et employé par Leach pour désigner le genre *Ricin* de Degèer et de Latreille. *V.* **RICIN**.

NIRMIDES. *Nirmidea*. ARACH. Famille d'Arachnides, établie par Leach, et qui correspond au genre *Ricin*. *V.* ce mot.

NIRNAIER ou **NIS-NAYIE.** MAM. Espèce du genre *Loutre*. *V.* ce mot.

NIRURI. BOT. Espèce du genre *Phyllanthe*. *V.* ce mot.

NISA. BOT. Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madagascar*, n° 81) a établi ce genre qui appartient à la Pentandrie Digynie, L., et que R. Brown (*Botany of Congo*, p. 19) ainsi que De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 55) ont placé dans la nouvelle famille des Homalinées. Voici ses caractères essentiels : calice turbiné, divisé en dix ou douze lobes peu profonds; moitié d'entre eux placés sur un rang extérieur, et les cinq ou six autres (pétales selon Du Petit-Thouars) situés à l'intérieur et dressés; glandes alternant avec les lobes intérieurs; cinq ou six étamines opposées à ceux-ci et alternes avec les glandes; ovaire demi-adhérent, surmonté de deux à trois styles; fruit inconnu. Ce genre se compose de deux arbrisseaux indigènes de Madagascar, à feuilles sinueuses-dentées : l'un, *Nisa nudiflora*, a les fleurs disposées en épi nu; l'autre, *Nisa involu-crata*, est pourvu de fleurs cachées dans de grands involucre comprimés et colorés.

NISER ou **NISSER.** OIS. (BRUCE.) *V.* **GYPAÈTE BARBU**.

NIS-NAYIE. MAM. *V.* **NIRNAIER**.

NISOT. MOLL. C'est ainsi qu'Adanson (*Voyage au Sénégal*, pl. 10, fig. 5) nomme une petite Coquille qui n'a pas été retrouvée depuis ni mentionnée par les auteurs plus modernes. Cette Coquille appartient au genre *Buccin*.

NISSOLIE. *Nissolia*. BOT. Tournefort donnait le nom de *Nissolia* à un genre fondé sur une plante que Linné réunit aux *Lathyrus*. Ce nom fut ensuite appliqué par Jacquin et Linné à un genre de la famille des Légumi-

nenses et de la Diadelphie Décandrie, L. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 257) le caractérise ainsi : calice campanulé, à cinq dents; corolle papilionacée; dix étamines monadelphes, avec une fissure dorsale, ou diadelphes; légume stipité, composé d'une ou d'un très-petit nombre de loges monospermes, prolongé en une grande aile membraneuse, foliacée, ligulée ou cul-triforme. D'après ce dernier caractère, le genre *Nissolia* devrait faire partie de la tribu des Hédysarées; mais le port de ses espèces, qui a de l'analogie avec celui des *Robinia* placés dans les Génistées, section de la tribu des Lotées, a décidé l'auteur du *Prodromus* à y réunir aussi le *Nissolia*.

Dix-sept espèces de Nissolies ont été décrites par les auteurs: cinq d'entre elles sont imparfaitement connues; les autres constituent, selon Persoon et Kunth, deux genres distincts sous les noms de *Nissolia* et de *Machærium*. De Candolle (*loc. cit.*) n'admet pas leur séparation; mais il a partagé en trois groupes ou sections les Nissolies qui sont toutes des arbrisseaux grimpants, à feuilles ailées avec impaire, et à folioles dépourvues de stipules. La première section, nommée *Nissolaria*, se reconnaît à ce que son calice est nu à sa base (et non muni de deux bractées), terminé par cinq dents étroites et aiguës; les pétales de sa carène sont entièrement soudés; ses étamines monadelphes ont une fissure au côté supérieur; enfin son légume, selon Jacquin, n'a qu'une loge renfermant une graine et quelques ovules avortés, et selon Gærtner, il a plusieurs articles monospermes. N'ayant pas vu le fruit des espèces de cette section, De Candolle n'a pu rien affirmer sur ce caractère, le plus important de tous. Les fleurs naissent en faisceaux à l'aisselle des feuilles ou forment une grappe terminale.

Le *Nissolia fruticosa*, Jacq., *Plant. Americ.*, p. 198, tab. 145, fig. 44, appartient à cette section. C'est une plante à tige volubile, à folioles ovales, mucronées, à fleurs pédicellées, au nombre de trois ou quatre dans chaque aisselle des feuilles et à calices sétacés. Elle croît dans les forêts de Carthagène en Amérique, et près de Querataro sur le plateau du Mexique. De Candolle lui adjoint deux espèces nouvelles, sous les noms de *Nissolia hirsuta* et *racemosa*, qui habitent des contrées voisines.

La seconde section a reçu le nom de *Gomezium* pour rappeler celui de Juan Gomez sous lequel la graine de l'une des espèces est connue à Carthagène. De même que dans la précédente section, celle-ci a le calice nu à sa base, mais son légume est monosperme, sans ovules avortés; d'ailleurs, les lobes du calice sont obtus; la carène n'a ses pétales soudés qu'au sommet, et ses étamines sont diadelphes. Deux petits arbres droits et nullement grimpants composent cette section; ce sont les *Nissolia arborea* de Jacquin (*loc. cit.*, tab. 174, fig. 48) et *Nissolia glabrata* de Link. La première de ces espèces croît dans les forêts des Antilles et du continent de l'Amérique équinoxiale. Cette plante a été placée dans le genre *Machærium* par Kunth.

La troisième section des *Nissolia* de De Candolle comprend les espèces qui constituent le genre établi depuis sous le nom de *Machærium*. *V.* ce mot. Il faut

dire seulement ici que De Candolle s'est refusé à séparer génériquement ces plantes, parce que dans le doute où l'on est encore sur le caractère carpologique des *Nissolia* (*Gomezium*), on risquerait d'unir des objets hétérogènes en formant un genre de l'association des *Machærium* avec cette section. D'un autre côté, ces sections ont des caractères pour ainsi dire croisés qui ne permettent pas de les isoler.

Les espèces mal connues sont au nombre de cinq, et plusieurs ont été publiées avec le genre *Machærium*. Elles croissent dans diverses contrées du globe. Une seule (*Nissolia reticulata*, Lamk.) paraît indigène de Madagascar. Les autres sont de l'Amérique méridionale, et notamment le *Nissolia stipitata*, DC., *Nissolia punctata*, Lamk. et Poiret, que l'on avait mal à propos crue originaire de Madagascar. L'extrémité de l'aile qui termine ses gousses, est marquée de points qui sont dus à des Cryptogames parasites du genre *Sphæria*.

NISUS. ois. Synonyme d'Épervier. V. FAUCON.

NITÈLE. *Nitela*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Nyssoniens, établi par Latreille et ayant pour caractères : une seule cellule cubitale, fermée; antennes filiformes, plus longues que la tête, presque droites, à deuxième et troisième articles également longs; mandibules bidentées à leur extrémité; jambes point épineuses; pelotes des tarsi très-petites. Ce genre se distingue des Oxybèles dont il est très-voisin par les antennes qui, dans ces derniers, vont en grossissant vers le bout et ne sont guère plus longues que la tête; les mandibules des Oxybèles n'ont point de dentelures intérieurement. Les genres Astate et Nysson ont trois cellules cubitales fermées; enfin le genre Pison se distingue des Nitèles et des autres genres de la tribu par les yeux qui sont échanrés. Les yeux des Nitèles sont grands, oblongs, entiers, placés sur les côtés de la tête et assez distants l'un de l'autre. On voit entre eux, sur le vertex, trois petits yeux lisses, disposés en triangle. Les antennes sont filiformes, ordinairement arquées, composées de douze articles dans la femelle. Le premier article est un peu allongé, cylindrique; les suivants sont presque égaux entre eux. Les mandibules sont courtes, arquées; la lèvre inférieure est échanrée, courte et presque en forme de cœur. Le corselet est ovale, à peu près aussi large que la tête, marqué d'un enfoncement transversal entre la base des ailes. L'abdomen est ovale, terminé en pointe postérieurement, et attaché au corselet par un pédicule court. Les pattes sont de longueur moyenne. Les ailes supérieures ont une cellule radiale triangulaire, oblongue, et terminée par un appendice à peine marqué et placé près du bord. La cellule cubitale a la figure d'un carré long.

NITÈLE DE SPINOLA. *Nitela Spinolæ*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. IV, p. 77; Oliv., *Encyclop. Method.* Cet Hyménoptère est long de deux lignes, entièrement noir. Son chaperon est marqué d'une ligne élevée. Les ailes sont transparentes, avec un léger reflet irisé. Europe méridionale.

NITELION. *Nitelum*. bot. Genre de la famille des

Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini. Caractères : involucre dépassant les fleurs, composé de folioles légèrement imbriquées, ovales-lancéolées, très-entières, appliquées et coriaces dans leur partie inférieure, étalées, roides et spinescentes à leur sommet; les folioles intérieures presque sur un seul rang, plus longues, lancéolées, très-aiguës, scariées et colorées supérieurement. Réceptacle probablement alvéolé. Calathide formée de fleurons nombreux, égaux, réguliers et hermaphrodites; corolles droites, à tube court, cylindrique, à limbe très-long, découpé profondément en cinq segments linéaires; étamines insérées au sommet du tube de la corolle, à filets glabres, à anthères longues, surmontées d'appendices linéaires, lancéolés, soudés par la base, et munies également d'appendices basilaires, subulés et à barbes redressées; style épais au sommet et fendu en deux languettes libres, à peine divergentes et hérissées extérieurement de poils collecteurs. Nectaire élevé, presque cylindracé, excavé au sommet. Ovaires courts, obconiques, hérissés de poils très-nombreux, bifurqués, surmontés d'une aigrette composée de paillettes formant à peu près trois rangées libres, denticulées sur leurs bords, roides, scariées et blanches. Les rangées extérieures et intérieures sont moins longues que les intermédiaires. Le genre *Nitelum* fait partie de la tribu des Carlinées; il prend place entre le *Stobæa* de Thunberg et le *Dicoma* de Cassini.

NITELION ROUGEATRE. *Nitelum rubens*, Cass. Sa tige est ligneuse, à rameaux cylindriques, cotonneux, garnis de feuilles alternes, oblongues, lancéolées, rétrécies en pétiole à la base, aiguës au sommet, très-entières et cotonneuses sur leurs deux faces; les calathides sont solitaires à l'extrémité des rameaux, et accompagnées de quelques bractées analogues aux folioles de l'involucre. Cette plante est indigène du cap de Bonne-Espérance. L'auteur la croyait d'abord identique avec le *Xeranthemum spinosum*, L. et Burmann; mais un examen plus attentif lui a démontré que cette dernière espèce en différait à un tel point qu'elle fait partie d'un autre genre.

NITELLA. bot. (*Characées*.) Genre fondé par Agardh (*System. Algarum*, p. 125) aux dépens du genre *Chara*, et caractérisé ainsi : filaments composés d'un tube simple, membraneux, articulés, à rameaux verticillés. Organes de la fructification de deux sortes et séparés : les uns ont des nucules striés en spirale, sans bractées et non couronnés; les autres sont des globules colorés. Ce genre est extrêmement voisin des vrais *Chara*. Il ne s'en distingue que par ses nucules dépourvus de bractées et non couronnés. L'auteur y fait entrer vingt espèces, parmi lesquelles on remarque les *Nitella flexilis*, *translucens*, *gracilis*, *hyalina* et *batrachosperma*, qui correspondent aux *Chara* de même nom, des divers auteurs.

NITIDULE. *Nitidula*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, établi par Fabricius avec ces caractères : antennes terminées brusquement par une massue ovale ou ronde, composée de deux ou trois articles, ou seulement d'un dans quelques-uns; extrémité des mandi-

bules échancrée ou munie d'une dent; palpes filiformes, un peu plus grosses à leur extrémité. Les trois premiers articles des tarsi courts, larges ou dilatés, garnis de bristles en dessous, le quatrième très-petit. La tête des Nitidules est enfoncée dans une large échancrure du corselet; elle est ovale, déprimée; les yeux sont saillants, arrondis; les antennes sont terminées en massue perfoliée: elles sont insérées en avant des yeux, et leur longueur ne dépasse pas celle de la tête; le corselet est déprimé, presque aussi large que les élytres. coupé droit à sa partie postérieure; les élytres sont assez dures, rebordées, peu convexes; les ailes sont membraneuses et repliées; les pattes sont assez courtes, avec les jambes assez fortes, et élargies à leur extrémité; les tarsi sont courts, velus, et le dernier article porte deux crochets. En général le corps de ces insectes est déprimé, en forme de carré long ou d'ovale. Ces insectes habitent les lieux où il se trouve des substances animales en putréfaction ou desséchées, et quelquefois même sur les fleurs. Leurs larves ont beaucoup de ressemblance avec celles des Boucliers; elles sont composées de douze anneaux terminés latéralement en un angle assez aigu; le dernier est garni de deux petits appendices coniques. Elles s'enfoncent dans la terre pour se changer en nymphe.

NITIDULE DISCOÏDE. *Nitidula discoidea*, Fabr.; *Ostoma discoidea*, Leichart. Longue d'une ligne; antennes fauves, avec la massue noire; tête noire, sans tache; corselet noirâtre, obscur, avec les bords d'un jaune ferrugineux; élytres d'un jaune fauve au milieu, avec les côtés et l'extrémité noirs, mélangés de jaune fauve; dessous du corps noir; pattes brunes. En Europe.

NITOPHYLLUM. BOT. Le genre formé sous ce nom, par Necker, aux dépens des Jungermannes, n'a point été adopté.

NITRAIRE. *Nitraria*. BOT. Ce genre, de la famille des Ficoïdes et de la Dodécandrie Monogynie, L., fut établi par Linné, d'après la description et la figure d'une plante de Sibérie, donnée par Schober dans les Actes de Saint-Petersbourg, t. VII, p. 315, tab. 10. Il offre les caractères suivants: calice très-court, persistant, et divisé profondément en cinq segments; corolle à cinq pétales oblongs, ouverts et canaliculés; étamines au nombre de quinze, ayant les filets subulés, droits, de la longueur de la corolle, et leurs anthères arrondies; ovaire ovale, oblong, à trois ou six loges, terminé par un style court, épais, et par un stigmate capitulé et trilobé; drupe ovale-aigu, contenant un noyau dont les loges s'oblitérent, à l'exception d'une qui renferme une seule graine; ce noyau s'ouvre à son sommet en six valves très-étroites. Les Nitraires sont peu nombreuses; l'espèce, type du genre, a été nommée par Linné *Nitraria Schoberi*, dont Lamarck a changé inutilement le nom spécifique en celui de *Sibirica*. C'est un petit arbrisseau dont les branches très-nombreuses, longues et flexibles, sont étalées sur la terre. Ses feuilles sont sessiles, linéaires, oblongues, un peu rétrécies vers la base, éparses ou réunies par petits faisceaux, glauques des deux côtés, un peu épaisses et très-caduques. Les fleurs sont disposées en corymbes à l'extrémité des rameaux.

NITRATES. CHIM. Sels résultant des combinaisons de l'Acide nitrique avec les Oxydes ou bases salifiables.

NITRE OU SALPÊTRE. MIN. V. POTASSE NITRATÉE.

NITRIÈRE. MIN. Il arrive souvent que dans les contrées où le climat n'est pas très-favorable à la production habituelle de la Potasse nitratée, les matériaux salpêtrés que l'on y trouve ne sont pas suffisants pour la fabrication de tout le Nitre que l'on y consomme. Alors on force en quelque sorte la nature à devenir plus prodigue; on rassemble sous des hangars, en les soumettant aux effets d'un contact non interrompu, les matières que l'on juge propres à la nitrification, c'est-à-dire qui contiennent en quantités notables les éléments de l'Acide nitrique et la Potasse; on en forme des couches artificielles, et au bout d'un certain temps, et avec des soins renouvelés, on trouve ces couches converties en mines de Salpêtre que l'on exploite avec autant d'avantage que les matériaux salpêtrés les plus riches. V. POTASSE NITRATÉE.

NITROGÈNE. CHIM. Nom que l'on a proposé de substituer à celui d'Azote.

NITTA. BOT. Sous ce nom est mentionné dans Park (*First Journey*, p. 336) un arbre de la tribu des Mimosées, qui se rapporte à l'*Inga biglobosa* de Palisot-Beauvois, et dont R. Brown (*Observ. on the Plants Afric. of D. Oudney*) a fait le type de son genre *Parkia*. V. ce mot.

NITZCHIE. *Nitzschia*. INTEST. Le professeur Baer a donné ce nom à un genre d'Entozoaires, voisin du *Tristoma*, dont il pourrait bien ne former qu'une division. Abligard a, le premier, donné une description et une figure du Nitzchie, sous le nom de *Hirudo sturionis* (*Sk. of Nat. sc. 1, sk. III, n° 2, p. 55*); mais il regardait la ventouse postérieure comme la tête, et il n'a pas remarqué les deux ventouses antérieures. Nitzsch lui-même a décrit ce ver sous le nom de *Tristoma elongatum*, dans le tome xv de l'Alg. Encyc. Sa description s'accorde généralement avec celle de Baer, qui donne à l'animal de six à dix lignes de longueur, sa plus grande largeur est de deux à trois lignes et demie; pendant sa vie il jouit d'une teinte rosée qui dépend de ramifications vasculaires (organes digestifs) qu'on remarque dans son intérieur et qui aboutissent à deux troncs principaux, parallèles aux bords latéraux du corps; après la mort, l'animal devient blanc, avec des taches plus sombres; la ventouse présente absolument la forme d'une fleur de Muguet; son fond est imperforé; la bouche se voit à l'extrémité opposée, et offre, de chaque côté, une ventouse droite et peu profonde, avec laquelle l'animal peut également se fixer aux corps extérieurs; entre les deux ventouses antérieures se voit une petite éminence qui correspond à la partie nommée trompe dans le genre *Tristoma*; derrière la bouche, et à gauche, proémine un tube que Baer regarde comme l'issue de l'appareil génital. Les deux sexes sont réunis sur un même individu. Cette unique espèce du genre, que Baer a nommée *Nitzschia elegans*, se trouve dans la fente branchiale de l'Esturgeon, où elle vit parasite.

NIVAR. MOLL. Le *Fusus Morio* de Lamarck est ainsi nommé par Adanson (*Voyag. au Sénégal.*, pl. 9, fig. 31).

NIVEAU D'EAU. CRUST. On a quelquefois donné ce nom au Branchipe stagnal.

NIVEAU DE MER. POIS. L'un des noms vulgaires du Marteau, *Squalus Zygaena*. V. SQUALE.

NIVÉNIE. *Nivenia*. BOT. Genre de la famille des Protéacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Transact. of the Soc. Linn.*, p. 155) qui l'a ainsi caractérisé : calice quadrifide, égal, entièrement caduc ; stigmate en massue, vertical ; noix ventrue, luisante, sessile, entière à sa base ; involucre à quatre folioles sur une simple série, renfermant quatre fleurs, endurci après la maturité des fruits ; réceptacle plan, dépourvu de paillettes. Ce genre avait été publié par Salisbury (*Paradis. Londin.*, n° 67) sous le nom de *Paranomus* ; mais indépendamment de ce que le caractère assigné par cet auteur ne permettait aucunement de le distinguer de son *Mimetes*, le nom proposé ne pouvait convenir, d'après son étymologie, au genre nouveau, puisque toutes ses parties, à l'exception des feuilles d'un petit nombre d'espèces, loin de présenter beaucoup de diversités, sont au contraire très-remarquables par leur uniformité et leur régularité. Les Nivéniés sont des arbrisseaux à feuilles éparses ; les inférieures bipinnatifides, filiformes ; les supérieures, dans quelques-unes, planes et indivises. Les fleurs sont purpurescentes ; les involucre sont disposés en épi ou en capitule terminal, et accompagnés d'une seule bractée. Neuf espèces, toutes indigènes du cap de Bonne-Espérance, ont été décrites par R. Brown. Plusieurs d'entre elles avaient été publiées par divers auteurs sous les noms de *Protea sceptrum*, *alopécuroïdes*, *spatulata* et *Lagopus* ; mais ces noms spécifiques n'avaient pas été appliqués à des plantes identiques, ce qui jetait beaucoup de confusion dans la synonymie.

NIVÉNIE SCEPTRE. *Nivenia sceptrum*, R. Brown ; *Protea sceptrum Gustavianum*, Sparmann (*Act. Stockh.*, 1777, p. 55, t. 1, bona). C'est une très-belle plante qui croît dans les montagnes du pays des Hottentots hollandais. La diversité de son feuillage, qui cesse assez brusquement d'être linéari-pinnatifide, et qui devient lancéolé, aura déterminé Salisbury à donner au genre le nom de *Paranomus* ; mais c'est un cas exceptionnel et qui ne se présente que dans une ou deux espèces très-voisines l'une de l'autre.

Un autre genre *Nivenia* avait été établi par Ventenat, mais il a été ensuite reconnu ne pas différer du genre *Witsenia* de Thunberg.

NIVÉOLE. *Leucoium*. BOT. Genre de la famille des Narcissées, Juss., et de l'Hexandrie Monogynie, Lin., qui présente pour principaux caractères : spathe monophylle, enveloppant les fleurs avant leur épanouissement ; corolle campanulée, à six divisions profondes, égales, épaisses à leur sommet ; six étamines insérées sur le tube de la corolle ; un ovaire infère, à style et stigmate simples ; une capsule à trois valves et à trois loges polyspermes. Les Nivéoles sont des plantes herbacées, à racine bulbeuse ; à feuilles toutes radicales, linéaires ; leurs fleurs sont penchées, solitaires ou plusieurs ensemble au sommet d'une hampe. On en connaît six espèces, dont quatre croissent naturellement

en Europe ; les deux suivantes sont souvent cultivées dans les jardins.

NIVÉOLE D'ÉTÉ. *Leucoium æstivum*, Lin., *Spec.*, 414 ; Jacq., *Flor. Aust.*, t. 295. Ses feuilles sont ligulées, d'un beau vert ; sa hampe est haute de dix à quinze pouces, terminée par quatre à six fleurs blanches et inodores. Cette plante croît naturellement dans les prés humides et ombragés du midi de la France et de l'Europe ; elle fleurit en avril et mai. Son oignon, très-rustique, n'a besoin d'aucun soin particulier ; il réussit très-bien en terre ordinaire et dans un endroit exposé au soleil ; mais ses fleurs durent plus longtemps quand il est planté à l'ombre. La plante multiplie de cayeux, qu'on sépare de l'oignon principal quand on relève celui-ci, au mois de juillet, lorsque les feuilles sont sèches : il peut d'ailleurs rester plusieurs années de suite en terre sans aucun inconvénient.

NIVÉOLE DU PRINTEMPS, vulgairement PERCE-NEIGE. *Leucoium vernum*, Lin., *Spec.*, 414 ; Jacq., *Flor. Aust.*, t. 512. Ses feuilles sont ligulées, comme dans l'espèce précédente, mais moins longues ; sa hampe, aussi plus courte, n'a que six à huit pouces de hauteur ; elle est terminée par une seule fleur blanche. Cette espèce croît dans les prés, les bois et les montagnes : elle fleurit en février, et lorsque l'hiver est doux, dès le mois de janvier. On la cultive comme la précédente ; quoique ses fleurs soient solitaires, elles sont plus jolies que celles de la Nivéole d'été, et elles ont surtout le grand avantage de paraître à une époque où les fleurs sont très-rares ; tandis que celles de la première ne produisent plus que peu d'effet en paraissant au milieu du printemps, lorsque Flore étale toutes ses richesses.

NIVEREAU. OIS. L'un des noms vulgaires du Gros-Bec Niverolle, *Fringilla nivalis*, L. V. GROS-BEC.

NIVEROLLE. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. V. ce mot.

NIVIFORME. MIN. C'est-à-dire qui présente l'apparence de la neige. La chaux carbonatée et diverses autres substances minérales possèdent cette modification.

NOBLE-ÉPINE. BOT. Même chose qu'Aubépine. V. ALISIER.

NOBULA. BOT. (Adanson.) Synonyme de Phyllis. V. PHYLLIDE.

NOCCA. BOT. Les deux genres établis sous ce nom par Mœnch et par Cavanilles, ne subsistent plus. Celui du botaniste allemand avait pour type l'*Iberis rotundifolia*, L., et il fait maintenant partie du genre *Hutchinsia* de Brown et de De Candolle, dans la famille des Crucifères. Quant au *Nocca* de Cavanilles, adopté et nommé *Nocœa* par Jacquin, il est maintenant connu sous le nom de *Lagascea* qui lui a été imposé par Cavanilles lui-même. V. ce mot.

NOCCÆA. BOT. V. NOCCA.

NOCHELIS. BOT. (Dioscoride.) Synonyme de Ballotte. V. ce mot.

NOCTHORE. *Nocthora*. MAM. Fr. Cuvier a proposé ce nom pour remplacer celui d'Aote, *Aotus*, donné par quelques auteurs au Douroucouli, animal que l'on avait cru privé d'oreilles externes ; mais déjà l'on avait adopté celui de Nyctipithèque mis en avant par Spix,

pour quelques Singes nouveaux qu'il avait découverts au Brésil. *V.* ΝΥΣΤΙΡΙΠΤΗΚΕ.

NOCTIFLORE. *Noctiflorus*. BOT. On donne cette qualification aux plantes dont les fleurs commencent à s'épanouir au déclin du jour et se flétrissent dès que l'aube paraît.

NOCTILION. *Noctilio*. ЖАМ. Genre de Mammifères Carnassiers, de la famille des Chéiroptères, établi aux dépens du grand genre *Vespertilio* de Linné, par Geoffroy St.-Hilaire qui l'a caractérisé de la manière suivante : molaires réellement tuberculeuses; tête courte et obtuse; canines très-fortes; museau court et renflé, fendu et garni de tubercules charnus ou de verrues; lèvres très-grosses; nez simple, confondu avec les lèvres; oreilles petites et latérales; membrane interfémorale très-développée; queue recourbée, enveloppée à sa base. Formule dentaire : incisives, quatre en haut, deux en bas; canines, deux en haut, deux en bas; molaires, huit en haut, dix en bas.

NOCTILION LIÈVRE. *Noctilio Leporenus*, *Vespertilio unicolor*, Geoff.; *Vespertilio Leporinus*, L. Cette espèce a la taille du Rat; son pelage est fauve-roussâtre et d'une teinte uniforme. Elle habite le Brésil, ainsi que le Pérou et le Paraguay.

NOCTILION A DOS RAYÉ. *Noctilio dorsatus*, Geoff. Pelage d'un fauve jaunâtre, avec une bande blanchâtre tout le long du dos. Variété de l'espèce précédente, suivant Cuvier. Patrie douteuse.

NOCTILION A VENTRE BLANC. *Noctilio albiventer*, Geoff. Cette espèce que l'on soupçonne encore être une variété du N. Lièvre, a le pelage roussâtre en dessus, et blanc en dessous. Patrie aussi inconnue; sans doute l'Amérique du Sud, comme la précédente.

Temminck, dans son tableau méthodique de ses Monographies de Mammalogie, vol. 1, p. 17, considère ces deux dernières espèces comme des variétés de la première, dans des états différents d'âge et de sexe.

Kuhl a donné le nom de *Noctilio* au genre de Chéiroptères que Geoffroy St.-Hilaire avait antérieurement désigné sous celui de Rhinolphe. *V.* ce mot.

NOCTILUCE. *Noctilucus*. ZOOL. BOT. C'est-à-dire qui répand quelque lueur, ou qui fleurit pendant la nuit.

NOCTILUQUE. *Noctiluca*. АСАL. Genre de Radiaires mollasses ou Acalèphes libres, ayant pour caractères : corps très-petit, gélatineux, transparent, subsphérique, réniforme dans ses contractions, et paraissant enveloppé d'une membrane chargée de nervures très-fines; bouche inférieure contractile, infundibuliforme, munie d'un tentacule filiforme. La seule espèce connue de ce genre n'a encore été observée que par Suriray, médecin au Havre. En étudiant la cause de la phosphorescence de la mer, Suriray a trouvé, à certaines époques de l'année, ce petit animal en telle abondance qu'il formait une croûte assez épaisse à la surface de l'eau. Il est transparent comme du verre, gros comme la tête d'une petite épingle; sa forme est sphérique, mais en se contractant il prend quelquefois celle d'un rein. Au milieu de sa partie inférieure, existe une ouverture de laquelle sort un tentacule filiforme qui paraît tubuleux, et à côté une espèce d'œsophage en

entonnoir. Dans les contractions le tentacule disparaît quelquefois. L'intérieur des Noctiluques est garni de petits corps ronds, groupés, qui sont sans doute des œufs ou plutôt des gemmules; à l'extérieur on aperçoit des vaisseaux très-fins, ramifiés presque en réseau dans une membrane très-mince. Ce genre ne renferme qu'une espèce, le *Noctiluca miliaris*, qui se trouve dans les mers d'Europe, à certains époques de l'année.

NOCTUA. OIS. Nom que Savigny a imposé à un genre d'Oiseau de proie nocturne, et qui comprend quelques Chouettes. *V.* ce mot.

NOCTUA. INS. *V.* NOCTUELLES.

NOCTUA. MOLL. Ce genre de Klein (*Nov. Meth. Ostrac.*, pag. 31) n'est point admissible; il est formé aux dépens des Coquilles qu'il nomme Thronches, et qui entrent aujourd'hui dans le genre Cérithie; les deux seules espèces dont il le compose sont les *Cerithium alcus* et *lineatum*.

NOCTUÉLITES. *Noctuelites*. INS. Tribu de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, établie par Latreille qui en formait une famille dans ses ouvrages antérieurs au Règne Animal; cette tribu renferme les espèces du genre *Noctua* de Fabricius. Ces Lépidoptères sont pourvus d'une spiritrompe et d'ailes très-propres au vol, généralement triangulaires, soit écartées, soit couchées l'une sur l'autre, soit en toit dans le repos; le corps de la plupart est robuste, avec le thorax épais et l'abdomen cylindrico-conique. Les palpes labiales sont comprimées, ordinairement courtes ou de longueur moyenne, terminées brusquement par un article plus petit, ou beaucoup plus grêle et presque nu; les chenilles vivent toujours à nu, et ne manquent jamais de pattes anales; elles en ont communément seize; d'autres n'en ont que douze. Dans un grand nombre de Noctuérites, les poils ou les écailles du dessus du thorax, et même souvent de l'abdomen, forment des crêtes ou des sortes de dents; les mâles de plusieurs espèces ont les antennes pectinées. Cette tribu est susceptible de divisions extrêmement multipliées.

NOCTUELLE. *Noctua*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Noctuérites, établi par Fabricius aux dépens du grand genre *Phalœna* de Linné. Ce genre a pour caractères : palpes labiales de grandeur moyenne, avec le dernier article à peu près aussi grand que les précédents, et également couvert d'écailles. Antennes sétacées, ordinairement simples, quelquefois pectinées dans les mâles; une langue cornée, roulée en spirale; corps tout recouvert de petites écailles, avec l'abdomen conique. Corcelet souvent huppé; ailes le plus souvent en toit dans le repos, quelquefois se recouvrant d'une manière horizontale, d'autres fois posées le long du corps, et donnant au Papillon un aspect cylindrique. Chenilles à seize pattes; chrysalides dans une coque peu serrée, et le plus souvent placée en terre. Le genre Noctuelle avait été indiqué par Linné, qui le comprend dans ses *Phalœnes* pourvues d'une langue. Olivier (Encyclopédie méthodique) place les quatre cent cinquante-neuf espèces qu'il décrit dans cinq coupes basées sur des considérations tirées du port des ailes et du corcelet; mais ces divisions ne suffisent pas pour faciliter les recher-

ches, et ce genre est très-difficile à étudier; il était donc nécessaire de le diviser en différents genres, et le besoin s'en fait d'autant plus sentir, qu'actuellement le nombre des espèces se monte à plus de mille. Les auteurs du catalogue des Lépidoptères de Vienne, sentant bien cette nécessité, ont établi dans ce genre vingt-cinq familles, et ils ont tiré leurs caractères du nombre des pattes des chenilles, de leur forme, de leurs couleurs et du port d'ailes de l'insecte parfait. Mais cette distribution, presque entièrement basée sur la connaissance des Chenilles, ne peut être admise, comme le dit fort bien Latreille, dans une méthode artificielle. Hübner et Ochsenheimer, dans un ouvrage très-étendu sur les Lépidoptères d'Europe, sont arrivés aux Noctuelles, et les ont divisées provisoirement en un grand nombre de genres sans en donner les caractères, mais la mort ayant enlevé Ochsenheimer à la science qu'il cultivait avec succès, son ouvrage est resté imparfait. Ce n'est que dans ces derniers temps que Treitschke a entrepris de continuer cet ouvrage, et qu'il a donné des caractères aux divers genres que son prédécesseur avait proposés. Les véritables Noctuelles présentent une huppe dorsale, un coloris vif sur les ailes supérieures, lesquelles sont en pente, un peu dirigées l'une vers l'autre, ayant une tache en chevron, distincte, et, auprès des taches orbiculaire et réniforme, des traits plus sombres, comme des caractères orientaux. Ces Lépidoptères sont d'une taille moyenne; leur tête est petite, velue; leurs yeux sont assez grands. Les antennes sont sétacées, composées d'un grand nombre d'articles courts et peu distincts; elles sont insérées près des yeux et à la partie supérieure de la tête. La trompe est longue, mince, formée de deux pièces réunies. Les palpes labiales sont coudées ou arquées à leur base, relevées et portées en avant; elles sont composées de trois articles, dont le premier très-court, coudé, le deuxième plus long, plus grand et très-comprimé, et le troisième de longueur moyenne; tous ces articles sont couverts de poils et d'écaillés. Le corselet est assez grand, couvert de poils fins qui se détachent facilement, et qui forment, dans un grand nombre d'espèces, une sorte de crête de figure assez variée. L'abdomen est ordinairement de forme conique; il est moins couvert de poils que le corselet. Les pattes sont de longueur moyenne; elles varient beaucoup suivant les espèces, tant pour l'épaisseur que pour le nombre d'épines et d'appendices cornés dont elles sont armées. Les ailes supérieures sont en général un peu plus longues que les inférieures, et celles-ci sont un peu plus larges et moins chargées d'écaillés. Les chenilles ont seize pattes; les unes ont le corps lisse, les autres l'ont plus ou moins velu. Toutes se nourrissent de feuilles d'arbres, et il n'y en a qu'un très-petit nombre qui vivent dans l'intérieur des tiges des végétaux. Elles se changent en nymphes quand elles sont parvenues à prendre tout leur accroissement; pour cette opération, elles cherchent un endroit abrité, soit sous un tas de feuilles mortes, soit sous une écorce d'arbre, soit enfin dans la terre; elles se filent une coque très-légère en se dépouillant de leurs poils, qu'elles lient entre eux avec quelques fils de soie très-minces. Quelques espèces passent

l'hiver dans cet état, mais le plus grand nombre reste peu de temps en nymphe. Quelques observateurs ont vu des chenilles de Noctuelles qui tuent non-seulement toutes les chenilles qu'elles peuvent attraper, mais mêmes celles de leur espèce; elles les saisissent par le milieu du corps avec leur mâchoire, et les sucent jusqu'à ce qu'elles n'aient plus que la peau. Les Noctuelles se trouvent ordinairement dans les bois, les prairies et les jardins où leurs chenilles ont vécu, et aux environs des plantes sur lesquelles elles doivent déposer leurs œufs. Le plus grand nombre ne vole que vers le coucher du soleil, mais il y en a quelques espèces qui sont très-agiles pendant le jour, et que l'on rencontre sur les fleurs, occupées à chercher leur nourriture.

NOCTUELLE C-NOIR. *Noctua C-nigrum*, L.; Godart, pl. 61, fig. 1. Le dessus des premières ailes est d'un brun-noirâtre luisant, et il offre près du milieu de la côte une tache noire, oblongue, en forme de C renversé, ayant toute sa partie concave remplie par du blanc jaunâtre ou du blanc incarnat. Cette tache surmonte à son extrémité antérieure un petit croissant noir et elle adhère immédiatement par son extrémité opposée, à une tache réniforme, jaunâtre, dont le pourtour est noir et le milieu souillé de brun-noirâtre et de ferrugineux; indépendamment de cela, il y a près de la base deux points noirs et un jaunâtre; sur le milieu de la surface sont deux lignes ondulées et des points noirs. Les secondes ailes sont d'un gris cendré, ainsi que le dessous des quatre. Taille, seize lignes, les ailes étendues. En Europe.

NOCTULE. MAM. Espèce du genre Vespertilion. *V.* ce mot.

NOCTULE. OIS. On a donné ce nom à une espèce de Chouette. *V.* ce mot.

NOCTUO-BOMBYCITES. INS. Latreille a donné ce nom (*Gen. Crust. et Ins.*) à une famille des Lépidoptères nocturnes, qui a été nommée depuis Faux-Bombices.

NOCTURNES. ZOOL. BOT. Par opposition à Diurnes. *V.* ce mot. On appelle ainsi des fleurs qui, demeurant fermées pendant le jour, ne s'épanouissent que la nuit; telles sont celles des Nyctages. On a aussi étendu ce nom à la seconde tribu de la famille des Rapaces, qui chasse et veille quand les autres Oiseaux dorment, et à la nombreuse série des Papillons qui semblent redouter l'éclat du soleil, et volent tristement dans le crépuscule ou même dans l'obscurité. Latreille l'imposa à la famille de Lépidoptères, qui composait le genre *Phalæna* de Linné. Cette famille est ainsi caractérisée: ailes horizontales ou inclinées dans le repos; les inférieures étant le plus souvent munies d'un frein, tantôt formé par un crin corné, fort et très-acéré; tantôt composé d'un faisceau de soies, se glissant dans un anneau ou une coulisse du dessous des ailes supérieures, et maintenant cet organe dans cet état lorsque l'insecte n'en fait point usage; antennes sétacées; chrysalide presque toujours renfermée dans une coque et arrondie en devant ou sans angles; pattes membraneuses, variant pour le nombre.

Latreille partage cette famille en huit tribus: les Bombycites, Faux-Bombyces, Tinéites, Noctuérites, Tordeuses, Phalénites, Crambites et Pterophorites. *V.* ces mots.

NODDI. *Stolida*. ois. Genre de l'ordre des Palmipèdes, créé par Lesson aux dépens des Hirondelles-de-mer, ou Sternes, avec les caractères suivants : bec allongé, comprimé sur les côtés, pointu, ordinairement droit et avec une légère saillie sous la mandibule inférieure; narines longitudinales; jambes à demi nues; tarses courts, grêles et scutellés en devant; pouce petit; doigt du milieu le plus allongé, terminé par un ongle long, dilaté, aigu; ailes très-longues, très-pointues; queue égale, peu fourchue. Les Noddis sont des Oiseaux voraces et criards; ils se réunissent ordinairement par troupes sur les rivages des mers, les bords des fleuves, des lacs et des grands étangs; ils nichent sur le sol des lieux les plus inaccessibles et déposent leurs œufs dans des anfractuosités ou sur la roche toute nue. Le nom Noddi qui leur a été imposé, exprime leur caractère stupide et tellement confiant qu'on peut les approcher et les prendre avec la plus grande facilité, soit qu'ils reposent à terre, soit qu'ils viennent s'arrêter sur les agrès des bâtiments en mer.

NODDI A BEC GRÈLE. *Stolida tenuirostris*; *Sterna tenuirostris*, Temm., Ois. col., pl. 202. Sommet de la tête et toute la nuque d'un gris blanchâtre, moins intense à mesure que la nuance se rapproche davantage de l'origine du bec; ce gris passe insensiblement au cendré brun et prend même un ton de bistre très-obscur sur les ailes et la queue; gorge et devant du cou noirs; parties inférieures d'un brun noirâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, onze pouces. Sénégal.

NODDI COMMUN. *Stolida vulgaris*; *Sterna stolida*, Gmel. Vulgairement le Cordonnier, le Petit-Fou, le Diablotin, etc. Plumage d'un brun noirâtre, plus foncé sur les ailes et la queue; une plaque blanche sur la tête, dégénérant en gris cendré sur l'occiput; bec et pieds noirs. Taille, quinze pouces. Très-commun à Cayenne, à Bahama, sur l'île de l'Ascension et dans toute l'Australasie.

NODDI PETIT-FOUQUET. *Sterna Philippina*, Lath. Parties supérieures d'un brun fuligineux, les inférieures d'une nuance un peu plus pâle; ailes et queue noires; sommet de la tête et tout des yeux blancs; une petite bande noire qui s'étend depuis l'angle du bec jusqu'à l'œil; cou, poitrine et ventre d'un gris vineux; bec un peu courbé vers la pointe; membrane des doigts étendue jusqu'à leur extrémité; jambes couvertes de plumes jusqu'au talon. Taille, dix pouces.

NODOSAIRE. *Nodosaria*. moll. Genre de la famille des Céphalopodes, autrefois confondu avec les Nautilites de Linné, et que l'on peut caractériser de la manière suivante : coquille droite ou légèrement courbée, formée d'une série de loges plus ou moins globuleuses, enchassantes, partiellement ou complètement étranglées, superposées dans l'axe de la coquille; ouverture terminale sur la dernière cloison et le plus souvent sur un prolongement dans le sens de l'axe. A l'exemple de D'Orbigny, on peut admettre plusieurs sous-divisions parmi les Nodosaires dont le nombre s'élève, d'après lui, à quarante-neuf espèces.

† Espèces subglobuleuses ou ovoïdes; loges partiellement enchassées les unes dans les autres (sous-genre Glanduline, d'Orb.).

NODOSAIRE LISSE. *Nodosaria lævigata*, d'Orb., tab. de la classe des Céphalopodes; Ann. des Scienc. nat., t. VII, p. 252, n° 1, pl. 10, fig. 1, 2, 3. Coquille ovale, globuleuse, lisse, terminée postérieurement en pointe, et antérieurement par un prolongement qui porte l'ouverture à son centre qui correspond à l'axe de la coquille; elle est composée de cinq à six loges enchassées et empilées comme des cornets. Très-petite.

†† Espèces allongées, cylindriques, à loges globuleuses, séparées quelquefois jusqu'à l'étranglement.

NODOSAIRE RADICULE. *Nodosaria radicata*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 596, n° 1; *Nautilus radicata*, L., Encyclop., pl. 465, fig. 4, a, b, c. Cette Coquille, comme la précédente, se trouve dans les sables de la mer Adriatique où elle n'est pas très-rare; elle a jusqu'à deux lignes de longueur; elle est lisse, oblongue, atténuée; les loges sont globuleuses, fortement séparées; la dernière porte une ouverture centrale sur un prolongement également dans l'axe de la coquille.

NODOSAIRE LAMELLEUSE. *Nodosaria lamellosa*, D'Orbigny, loc. cit., p. 255, n° 17, pl. 10, fig. 4, 5, 6. Espèce extrêmement petite, composée de cinq loges globuleuses, séparées par un étranglement assez profond; ce qui la rend surtout remarquable, ce sont les douze lames longitudinales, parfaitement symétriques, qui ornent sa surface extérieure; on la trouve dans l'Adriatique.

NODULAIRE. *Nodularia*. bot. Lyngbye, dans son *Tentamen d'Hydrophytologie danoise*, propose de substituer ce nom à celui de *Lemanea*. V. LEMANÉE.

NODULARIA. POLYP. Le genre établi sous ce nom par Oken (*Syst. Zool.*, t. I, p. 94), aux dépens des Corallines de ses prédécesseurs, comprend des Tubulaires, des Udotées, des Halimèdes, des Galaxaures, et même des Acétabulaires de Lamouroux.

NOEGGERATHIA. BOT. Genre de Palmiers fossiles, institué par Sterneberg, d'après l'analyse de feuilles trouvées dans le terrain houiller.

NOGAUS ou **NOGAGUS.** *Nogaus*. crust. Genre de l'ordre de Siphonostomes, famille des Caligides, établi par Leach, avec les caractères suivants : deux courtes soies ou tubes ovifères à la queue, portant plusieurs styles à leur extrémité; les trois premières pièces de l'abdomen ayant les côtés arrondis, tandis que la quatrième et la cinquième les ont terminés en pointe. Tête en forme de fer à cheval. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce qui a été rapportée d'Afrique par Cranch, zoologiste de l'expédition pour la recherche des sources du Zaïre; il l'a trouvée à un degré de latitude sud, et quatre de longitude est du méridien de Londres.

NOGAUS de LATREILLE. *Nogaus Latreillii*, Leach. Il est d'une couleur pâle, sans taches, seulement les côtés des trois premiers segments de l'abdomen sont d'une nuance verdâtre un peu plus foncée.

NOGROBE. moll. Genre proposé par Montfort (*Traité Systématique de Conchyliologie*, t. I, p. 275) pour un corps que Knorr rapportait aux Vermiculaires.

NOIRA. ois. Espèce du genre Perroquet. V. ce mot.

NOIRAUD. pois. Espèce d'Acanthure. V. ce mot.

NOIR-BOUILLARD. ois. Synonyme vulgaire de *Totanus fuscus*. *V.* CHEVALIER.

NOIR-MANTEAU. ois. Synonyme vulgaire de *Larus marinus*. *V.* MOUETTE.

NOIROU. ois. Espèce du genre Coucal. *V.* ce mot.

NOIRPRUN. BOT. Pour Nerprun. *V.* ce mot.

NOISETTE. MOLL. Espèce du genre Bulime.

NOISETTE. BOT. On appelle ainsi le fruit du Noisetier ou Coudrier. *V.* ce mot.

De Candolle appelle aussi NOISETTE (*Nucula*) une sorte de fruit à enveloppe osseuse, à une loge, à une graine, indéhiscents, dont le péricarpe est peu ou point distinct de la graine, et qui est souvent enchâssé dans un involucre; tel est le fruit du Noisetier.

NOISETTE DE TERRE. BOT. Nom vulgaire du fruit de l'Arachide. *V.* ce mot.

NOISETTIE. *Noisettia*. BOT. Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 5, p. 385) appelle ainsi un genre de la famille des Violacées, ayant pour type les *Viola longiflora* de Poirét, et *Viola Hybanthus* d'Aublet, et qu'il caractérise de la manière suivante : le calice est à cinq divisions profondes, irrégulières, persistantes, décurren-tes à leur base sur le pédicelle ; les pétales, au nombre de cinq, inégaux, persistants et hypogynes : le supérieur très-grand, rétréci et comme onguiculé à sa base, où il se termine en un éperon très-long; les étamines, également persistantes, sont alternes avec les pétales; leurs filets sont courts et libres; leurs anthères sont comprimées, libres, terminées supérieurement par une membrane à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal : les deux supérieures sont munies à leur base d'un appendice filiforme très-long; le disque manque; l'ovaire est libre, sessile, à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules insérés à trois trophospermes pariétaux; le style est simple et terminal; la capsule est triangulaire, à une seule loge polysperme, s'ouvrant en trois valves, portant les graines attachées sur le milieu de leur face interne. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses; elles croissent toutes dans l'Amérique méridionale. Ce sont des arbustes volubiles et grimpants, ayant des feuilles alternes et entières, munies de deux stipules pétiolaires, entières comme les feuilles. Les fleurs sont axillaires, réunies en nombre variable et pédonculées; les pédoncules, articulés vers leur milieu, où ils portent deux petites bractées opposées, sont munis à leur base de plusieurs autres folioles; les fleurs sont renversées. Ce genre tient en quelque sorte le milieu entre les genres *Viola* et *Ionidium*; il se distingue du premier par la forme de sa corolle et par son calice décurrent sur le pédicelle; du second, par sa corolle éperonnée et ses deux étamines supérieures appendiculées.

Outre les deux espèces qui servent de type à ce genre, Kunth, dans l'ouvrage cité précédemment, en décrit deux nouvelles : l'une, qu'il nomme *Noisettia frangulæfolia*, et qu'il figure pl. 499, a et b. Elle croit dans les Andes de Popayan; l'autre, *Noisettia Orinocensis*, croit dans les Missions de l'Orénoque. Cette dernière est très-voisine du *Viola Hybanthus*. Le professeur Martius, dans ses *Nova Genera et Species* du Brésil, décrit et figure sous le nom de *Noisettia pyrifolia*,

loc. cit., p. 24, tab. 16, une plante qui n'appartient pas à ce genre. C'est celle qu'Auguste de Saint-Hilaire a décrite et figurée dans les plantes médicales des Brasi-liens, sous le nom d'*Anchietea salutaris*, t. XIX. Ce genre diffère des *Noisettia* par son calice non prolongé à la base sur le pédoncule, et surtout par sa capsule, qui s'ouvre avant sa maturité en trois valves qui restent écartées, et par ses graines bordées et membra-neuses. Le même auteur, dans l'ouvrage cité, fait un genre particulier, sous le nom de *Corynostylis*, pour le *Viola Hybanthus*, qui forme le type du genre *Noi-settia* de Kunth. Ainsi donc, ce genre paraît devoir être supprimé. Il est probable aussi que le genre *Glos-sarren*, du professeur de Munich, devra être réuni au genre *Noisettia*, n'ayant aucun caractère propre à l'en distinguer.

NOISETTIER. BOT. Même chose que Coudrier. *V.* ce mot.

NOISILLE ET NOISILLER. BOT. Sont ainsi nommés la Noisette et le Noisetier dans certains cantons du midi de la France.

NOITIBO. ois. Espèce du genre Engoulevent. *V.* ce mot.

NOIX. BOT. C'est le fruit du Noyer. *V.* ce mot. On donne aussi ce nom à une sorte de fruit médiocrement charnu, contenant un noyau uniloculaire, mono-sperme. Ce fruit ne se distingue du drupe que parce que la partie externe est moins épaisse et moins char-nue. Tels sont les fruits du Noyer, de l'Amandier, du Cocotier, etc.

On a souvent fait du mot Noix, accompagné d'une épithète distinctive, un nom spécifique. Ainsi l'on a appelé :

NOIX D'ACAJOU, la graine du *Cassivium*.

NOIX D'AREC, celle de l'Aréquier qui se mâche avec le Bétel.

NOIX DE BANCOL, le fruit du Bancoulier (*Aleu-rites*.)

NOIX DES BARBADES, celui du *Jatropha cathartica*.

NOIX DE BÉCIMBA et non de *Becuiba*, le fruit d'un ar-bre résineux, de l'Inde, dont on extrait une huile em-ployée en médecine.

NOIX DE BEN, les fruits du Sésame.

NOIX DE BENGALÉ, le Myrobolan citrin.

NOIX DE CASTOR, le fruit d'un arbre du Sénégal, et que l'on emploie pour guérir les contusions.

NOIX DE COCOS, les fruits du Cocotier.

NOIX D'EAU, ceux de la Mère.

NOIX DE GIROFLE, les fruits du *Ravenala*.

NOIX D'INDE, les Cocos chez les anciens voyageurs.

NOIX ISAGER, la Fève de Saint-Ignace. *V.* ce mot.

NOIX DE JAUGE, la grosse variété de Noix ordinaire, dans les valves de laquelle les parfumeurs mettent une paire de gants.

NOIX DE MADAGASCAR; même chose que Noix de Girofle.

NOIX DE MALABAR, le fruit du *Sterculia Balangas*.

NOIX DE MARAIS; même chose qu'Anacarde.

NOIX DE MÉDECINE, le Pignon d'Inde, *Jatropha cur-cas*. Lin.

NOIX DE MÉTEL, celui du *Datura Metel*.

NOIX DES MOLLUQUES; même chose que Noix vomique.

NOIX MUSCADE, la graine du Muscadier.

NOIX NARCOTIQUE, le fruit d'un arbre de l'Inde dont les propriétés sont les mêmes que celles des Coques du Levant.

NOIX PACANE, le fruit du Pacanier, espèce du genre Noyer.

NOIX PISTACHE, le fruit du Pistachier.

NOIX DE SERPENT, les fruits des Nandirobes et du *Cerbera Ahovāi*.

NOIX DE TERRE OU TERRE-NOIX, les racines du *Bunium bulbocastanum*.

NOIX VOMIQUE, la graine du Vomiquier, espèce du genre *Strychnos*. V. FÈVE DE SAINT-IGNACE.

NOIX DE GALLE. BOT. ZOOL. V. GALLE.

NOIX DE MER. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Bulla Ampulla*. On a aussi appelé Noix fasciée, le *Bulla Amplusstra*, et Noix papyracée ou Muscade le *Bulla Physis*. Les Nummulines ont également été nommées quelquefois Noix vomiques fossiles.

NOLANA. BOT. V. AGARIC et NOLANE.

NOLANE. *Nolana*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : calice persistant, très-large, à cinq angles et à cinq divisions; corolle campanulée, beaucoup plus grande que le calice, plissée, à cinq lobes peu profonds; cinq étamines; cinq ovaires du milieu desquels s'élève un style terminé par un stigmate capité; fruit drupacé, composé de cinq carpelles réunis et soudés par la base, ovales, situés dans le fond du calice; graines arrondies, solitaires dans chaque loge ou carpelle. Ce genre a été placé dans la famille des Solanées; il a des rapports, par la structure de son fruit, avec les Borraginées, surtout avec celles de la section que R. Brown a convertie en famille sous le nom d'Hydrophyllées.

NOLANE ÉTALÉE. *Nolana prostrata*, L. fils, et Lamarck (Illustr. des Genres, tab. 97). C'est une plante herbacée, dont les tiges sont rameuses et étalées; les feuilles alternes, ovales et pétiolées; les fleurs bleues, solitaires et axillaires. Cette plante, originaire du Pérou, est cultivée dans les Jardins de botanique de l'Europe.

Ruiz et Pavon ont décrit et figuré dans la Flore du Pérou et du Chili, t. 112 et 115, plusieurs espèces indigènes, comme la précédente, du Pérou. Elles ont reçu les noms de *Nolana coronata*, *Nolana spatulata*, *Nolana inflata* et *Nolana revoluta*.

NOLE. *Nola*. INS. Genre des Lépidoptères nocturnes de la famille des Pyralytes, institué par Leach, avec les caractères suivants: palpes inférieures plus courtes que la tête, épaisses, triangulaires et sans articles distincts; trompe très-courte; antennes courtes, pectinées ou crénelées dans les mâles; abdomen court et obtus; ailes supérieures larges, les inférieures moins épaisses et arrondies. On considère comme type de ce genre le *Pyralytes togatulis* de Linné.

NOLI-ME-TANGERE. BOT. V. BALSAMINE DES BOIS.

NOLINE. *Nolina*. BOT. Genre de plantes de la famille des Colchicacées et de l'Hexandrie Trigynie, L., établi par le professeur Richard (*in Michaux Flor. Bor. Am.*,

1, p. 207), et qui offre les caractères suivants: calice pétaloïde, à six divisions étalées, égales et ovales; étamines, au nombre de six, plus courtes que le calice, ayant leurs filets subulés, et leurs anthères cordiformes, oblongues, légèrement émarginées au sommet; ovaire à trois angles et à trois loges, surmonté d'un style court que terminent trois stigmates courts, obtus et recourbés. Le fruit est une capsule membraneuse, arrondie, à trois loges monospermes dont une ou deux avortent quelquefois; elle s'ouvre par le dédoublement des cloisons. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Nolina Georgiana*, Michaux, loc. cit. C'est une plante vivace, ayant un bulbe à tuniques, d'où s'élèvent des feuilles très-étroites, longues de cinq à neuf pouces, coriaces, striées et rudes sur leurs bords. La hampe est haute de deux pieds et même au delà, portant inférieurement quelques feuilles éparses; supérieurement elle se ramifie et porte une grappe de petites fleurs blanches, pédonculées. Ce genre se rapproche à la fois du *Phalangium* et de l'*Helonias*. La seule espèce qui le compose croît en Géorgie. Persoon a écrit ce nom *Nolinea*.

NOLLETIE. *Nolletia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, institué par H. Cassini qui lui donne pour caractères: calathide discoïde; disque multiflore et androgyniflore; couronne unisériée, tubuliflore, féminiflore; péricle une peu inférieur aux fleurs du disque, formé d'écaillés imbriquées, appliquées, oblongo-lancéolées; clinanthe un peu alvéolé; ovaires obovales, très-comprimés, pubescents; aigrette longue, blanche, caduque, composée de petites écaillés, disposées sur un seul rang, contiguës, égales, filiformes, barbellulées; corolles de la couronne courtes, étroites, tubuleuses, cylindriques, comme tronquées au sommet; celles du disque à limbe long, divisé en cinq lobes courts.

NOLLETIE CHRYSOCOMOÏDE. *Nolletia chrysocomoides*, Cass.; *Conyza chrysocomoides*, Desf. Sa tige est frutescente; ses feuilles sont linéaires, très-entières et velues; les pédoncules sont uniflores et feuillés. De Barbarie.

NOLTEA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Ecklon, dans la famille des Sélaginées, ne diffère point essentiellement des caractères du genre *Selago* de Linné.

NOLTIE. *Noltia*. BOT. Schumacker (*in Danska Selskabs afhandl.*, III, 209) a donné ce nom à un genre nouveau, dont l'ordre naturel n'est point encore parfaitement déterminé. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce; c'est un arbrisseau de la Guinée, dont les fleurs sont polygames: les mâles ont leur calice quadrifide, tomenteux, à découpures aiguës et serrées; la corolle est un peu coriace, tubuleuse, trois fois plus longue que le calice, avec son limbe divisé en quatre segments aigus, dressés, à bords un peu roulés. Les étamines sont insérées au réceptacle; elles sont au nombre de neuf et même plus; leurs filaments sont inégaux: quatre ordinairement plus longs du double que les autres; les anthères sont subulées et dressées. Les fleurs hermaphrodites diffèrent des fleurs mâles en ce qu'elles ont le tube de la corolle beaucoup plus renflé, sept ou huit étamines à filaments de la longueur

du calice, distincts, très-menus, portant des anthères stériles et fort petites; l'ovaire est supère, ovale, soyeux, atténué en un style subulé; stigmata aigu. Le fruit consiste en une baie ovale, presque tétragone, en forme de pyramide, très-glabre, uniloculaire et tétrasperme. Les graines sont oblongues, assez souvent convexes, renfermées dans une pulpe mucilagineuse. Les liges atteignent assez souvent à quatre pieds de hauteur; l'écorce est d'un brun ocreux; les feuilles sont alternes, distiques, elliptiques, obtuses, très-entières, vertes et glabres en dessus, recouvertes d'un duvet blanc soyeux en dessous. Les fleurs sont axillaires, sessiles et petites.

NOMADE. *Nomada*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires, division des Cuculines (Latr., Fam. Nat.), établi par Scopoli aux dépens du grand genre *Apis* de Linné, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : antennes filiformes dans les deux sexes; labre petit ou de grandeur moyenne, presque demi-circulaire ou en demi-ovale; mandibules étroites, arquées, pointues, sans dentelure au côté interne; fausse trompe fléchie en dessous; palpes maxillaires de six articles; languette à trois divisions, dont les deux latérales en forme de soies, mais plus courtes que les palpes labiales; pieds sans brosse ni duvet propre à récolter le pollen des fleurs; corps presque glabre ou légèrement pubescent; ailes supérieures ayant trois cellules cubitales dont les deux dernières reçoivent chacune une nervure récurrente; abdomen ovale; écusson convexe. La tête des Nomades est aussi large que le corselet, aplatie antérieurement, et garnie sur le front d'un duvet ou de poils serrés et couchés. Les yeux sont grands, entiers et ovales; on voit sur le vertex et entre eux, trois petits yeux lisses. Les antennes sont un peu plus courtes que le corselet, de treize articles dans les mâles, et de douze dans les femelles. La lèvre supérieure est presque cornée, assez grande, arrondie antérieurement, convexe supérieurement et concave en dessous; les mandibules sont cornées, assez grandes, pointues à l'extrémité, un peu dilatées et presque dentées à leur base. Les palpes maxillaires sont composées de six articles dont le premier court, et les trois suivants un peu plus allongés; les labiales sont aussi longues que les maxillaires, composées seulement de quatre articles dont le premier est très-long, et les trois autres presque égaux entre eux. Le corselet est convexe, peu velu, muni d'un tubercule luisant, lisse et coloré, placé de chaque côté, à l'origine des ailes. L'abdomen est ovale, à peine déprimé, presque lisse et luisant, et terminé dans la femelle par un aiguillon beaucoup moins fort que dans les Abeilles. Les pattes ont la hanche et la pièce intermédiaire qui l'unit à la cuisse, assez grandes. Les cuisses sont simples; les jambes sont presque anguleuses, un peu raboteuses extérieurement. Les tarses ont le premier article très-allongé, légèrement cilié des deux côtés; les suivants sont courts et le dernier est terminé par deux petits crochets et deux pelotes. Ces Hyménoptères fréquentent les fleurs.

NOMADE RUFICORNE. *Nomada ruficornis*, Latreille; *Vespa rubra*, *thorace lineolis longitudinalibus nigri*, etc., Geoff. Elle varie pour la longueur depuis

trois lignes et demie jusqu'à cinq; les antennes sont fauves; la tête est noire, ainsi que le tour des yeux; une tache sur le front et un point derrière la tache, d'un rouge obscur. La bouche est d'un jaune fauve. Le corselet est noir, avec quatre raies sur le dos; l'écusson, et quelques taches au-dessous de l'écusson, et sur les côtés, d'un rouge obscur. La pièce écailleuse de la base des ailes est également d'un rouge obscur. L'abdomen est d'un rouge vif, avec la base du premier anneau noire, deux taches jaunes sur le second qui quelquefois se réunissent et forment une bande, et le bord des autres jaune. Les pattes sont rouges, avec un peu de noir sur les cuisses. Les ailes sont transparentes avec l'extrémité légèrement obscure.

NOMALUS. INS. Ziegler a formé sous ce nom, un genre de Carabiques, dans la famille des Carnassiers, qui a été ensuite refondu par Dejean dans son genre Féronie.

NOMAPHILE. *Nomaphila*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, établi par le docteur Blume qui l'a caractérisé ainsi qu'il suit : calice à cinq divisions inégales, la postérieure plus grande; corolle hypogyne, ringente, avec la lèvre supérieure voûtée, entière, l'inférieure à trois lobes dont l'intermédiaire échancré; quatre étamines insérées au tube de la corolle, exsertes, didynames et toutes fertiles; anthères biloculaires, oblongues, à loges parallèles, égales et mutiques; ovaire à deux loges renfermant un grand nombre d'ovules; style simple; stigmata indivis, aigu. Le fruit est une capsule étroite, presque cylindrique, biloculaire, polysperme, déhiscence par deux valves cloisonnées au milieu; graines suborbiculaires comprimées, suspendues par un rétinacle.

NOMAPHILE EN CORYMBE. *Nomaphila corymbosa*, Bl. Sa tige est herbacée, raméuse, dressée; ses feuilles sont longuement pétiolées, opposées, lancéolées, acuminées, entières, glabrescules; les corymbes sont axillaires, dichotomes; les calices sont glandoso-poilus. De l'île de Java.

NOMBRIL BLANC. BOT. (Paulet.) *V. JUMEAUX*.

NOMBRIL MARIN. MOLL. D'anciens conchyliologistes donnèrent ce nom aux Opercules, et les marchands l'appliquent encore à une espèce du genre *Natica*.

NOMBRIL DE VÉNUS. BOT. Espèce du genre *Cotyledon*, L., que De Candolle a érigée en un genre distinct sous le nom d'*Umbilicus*. *V.* ce mot.

NOMEUS. POIS. Synonyme de Pasteur. *V.* ce mot.

NOMIE. *Nomia*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Mellifères, tribu des Andrénetes, établi par Latreille, et auquel il donne pour caractères : division intermédiaire de la lèvre courbée, beaucoup plus longue que les latérales, surpassant, sa gaine comprise, d'une fois au moins la longueur de la tête, très-étroite, fort longue et soyeuse; cuisses et jambes des pattes postérieures renflées ou dilatées dans les mâles; une fente longitudinale à l'anus dans les femelles. La tête est un peu déprimée antérieurement, de la largeur du corselet; elle a les yeux placés sur les côtés; ils sont ovales, entiers et un peu saillants, et l'on voit entre eux et sur le vertex trois petits yeux lisses très-luisants. Les antennes sont filiformes, un peu plus courtes

que le corselet, composées de treize articles dans les mâles, et de douze dans les femelles. Le premier article est allongé, à peine arqué, presque cylindrique ou légèrement aminci à sa base; le deuxième est court, le troisième est de la longueur des suivants, mais aminci à sa base; les autres sont tout à fait cylindriques. La lèvre supérieure est cornée, courte, arrondie et ciliée antérieurement. Les mandibules sont cornées, simples, arquées, pointues et un peu en gouttière intérieurement; la trompe est composée de deux mâchoires et d'une languette; les mâchoires sont cornées, larges, coudées aux deux tiers de leur longueur, et plus longues que larges; elles portent chacune une palpe filiforme, composée de six articles dont le deuxième est un peu plus long que les autres: les suivants sont égaux entre eux. La languette est cornée de la base au milieu, et ensuite coriace; elle donne attache à deux palpes labiales courtes, composées de quatre articles dont le premier allongé et les suivants courts et égaux entre eux. Le corselet est arrondi, plus ou moins velu; il porte une grande écaille de chaque côté, servant à recouvrir l'attache des ailes, qui ont trois cellules cubitales complètes; les pattes antérieures et intermédiaires sont simples; les postérieures sont très-remarquables dans les mâles. La cuisse est plus ou moins grosse, quelquefois bossue vers sa base supérieure, creuse en dessous, et garnie de poils fins et serrés. La jambe est plus ou moins courte, quelquefois courbée irrégulièrement et munie, vers le milieu, ou à l'extrémité latérale, d'une expansion coriace, en forme de cuiller, ou bien elle est terminée par un ou deux lobes plus ou moins allongés; les tarsi sont un peu plus longs que dans les genres voisins. Le premier article surtout est très-allongé, et un peu plus gros que les suivants.

NOMIE DIFFORME. *Nomia difformis*, Latr.; *Lasius difformis*, Jurine; *Andrena humeralis*, Jurine, Hym., p. 251, t. 14? Longue de quatre lignes; antennes brunes en dessus, fauves en dessous, avec les deux premiers articles noirs. Tête noire; vertex pubescent et front couvert de poils courts, serrés et cendrés. Corselet noir, légèrement couvert de poils roussâtres ou cendrés, plus serrés à la partie antérieure; écusson ayant de chaque côté une petite épine courte, noire, avec l'extrémité fauve. Abdomen ponctué, noir, légèrement pubescent, avec le bord des anneaux garni de cils blancs, excepté le premier et le dernier. Pattes jaunes, pubescentes; jambes antérieures très-dilatées; cuisses postérieures noires, renflées, creuses en dessous, dentées vers l'extrémité. Jambes courtes, courbées, terminées par un lobe jaune, allongé, aplati et un peu dilaté à son extrémité. Tarsi jaunes. Cette espèce se trouve dans le midi de la France et en Italie.

NOMISMA. BOT. De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 575) nomme ainsi la troisième section du genre *Thlaspi*. V. ce mot.

NOMISMIE. *Nomismia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Wight et Arnott, aux dépens du genre *Glycine* de Linné. Ce genre ne paraît point différer de celui publié par De Candolle dans le second volume de son *Prodromus* (p. 584), sous le nom de *Rhynchosia*. V. ce mot.

NOMOCHLOA. BOT. Genre de la famille des Cypéacées, institué par Palisot de Beauvois qui lui donne pour caractères: épillets bi-multiflores, hermaphrodites; paillettes subdistiques et imbriquées; soies du péricône au nombre de trois ou de six et plumeuses; trois étamines; disque peu apparent; style bipartite à sa base. Le fruit consiste en une caryopse lenticulaire, couronnée par les vestiges du style. Ces plantes sont propres aux deux Amériques tropicales. Leurs chaumes sont élevés, droits et feuillés; leurs épis sont réunis en petites grappes ou panicules contractées, axillaires, beaucoup plus courtes que les feuilles.

NOMOLOGIE. BOT. Connaissance des lois qui règlent l'organisation des végétaux.

NOMPAREILLE. MOLL. V. **NONPAREILLE.**

NONAGRIE. *Nonagria*. INS. Lépidoptères nocturnes; genre de la famille des Noctuéides, établi par Guenée qui lui assigne pour caractères: antennes épaisses, crénelées ou légèrement ciliées chez les mâles, filiformes chez les femelles; palpes dépassant la tête, avec le dernier article bien distinct, nu et tronqué au sommet; corselet lisse et arrondi; abdomen beaucoup plus long que les ailes inférieures; les supérieures assez étroites, arrondies au bord terminal, ayant les taches souvent peu distinctes et les lignes presque invisibles; recouvrant les inférieures dans le repos et formant un toit peu incliné.

NONAGRIE DE LA MASSETTE. *Nonagria typhæ*, G.; *Noctua typhæ*, Esp. Ses ailes sont cendrées, avec des points et des lunules marginales noirs, et une tache centrale, obscure en dessous. Taille, dix-huit lignes. En Europe.

NONAGRIE DU ROSEAU A BALAIS. *Nonagria phragmitis*, G.; *Noctua phragmitis*, Hubn. Ses ailes supérieures sont d'un blanc jaunâtre et légèrement teintées de verdâtre, avec leur extrémité rougeâtre; les inférieures sont d'une teinte plus pâle; le dessous est entièrement d'un blanc jaunâtre. Taille, onze lignes. Europe.

NONARIA. BOT. Ancien synonyme d'*Astragale*.

NONATÉLIE. *Nonatelia*. BOT. Ce genre établi par Aublet, appartient à la famille des Rubiacées et à la Pentandrie Monogynie, L. Ses caractères rectifiés par Kunth (*Nov. Gener. et Sp. Plant. æquin.*, 3, p. 422), sont les suivants: calice supère, à cinq dents et persistant; corolle infundibuliforme, dont le tube est bossu à la base, garni de poils intérieurement et dans sa moitié inférieure; le limbe à cinq segments; cinq étamines saillantes; style unique, surmonté d'un stigmate bifide; drupe globuleux, à cinq nucules coriaces et polyspermes. Ce genre est extrêmement voisin du *Palicourea* d'Aublet; il ne s'en distingue que par son fruit drupacé, dont le noyau offre cinq loges. Jussieu (Mém. sur les Rubiacées, p. 29) lui associe le *Retiniphyllum* de Humboldt et Bonpland (*Plant. Equin.*, 1, p. 86, tab. 25); mais Kunth, tout en confessant que ce dernier genre n'est pas très-distinct du *Nonatelia*, admet leur séparation et indique des caractères pour le *Retiniphyllum*, qui diffèrent de ceux du *Nonatelia* quant à la corolle et au stigmate. V. **RÉTINIPHYLLE.** Schreber a inutilement changé le nom de *Nonatelia*

en celui d'*Oribasia*, et, dans l'Encyclopédie méthodique, il est décrit sous le nom d'*Azier*. Les Nonatélies sont des herbes, des arbrisseaux et des arbustes qui croissent dans la Guiane et dans les contrées voisines de l'Orénoque. Leurs fleurs, accompagnées de bractées, forment des panicules ou des corymbes terminaux. Plusieurs espèces, décrites par Aublet, ont été placées parmi les Psychotries, par Swartz et Willdenow. On peut admettre comme espèces certaines, suivant Richard et Kunth, le *Nonatelia racemosa*, Aubl. (Guian., tab. 72), et le *Nonatelia grandiflora*, Kunth, espèce très-voisine du *Nonatelia longiflora* et du *Palicourea Guianensis* d'Aublet.

NONÉE ou **NONNÉE**. *Nonæa*. bot. Ce genre, de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., a été établi par Médecus aux dépens des *Lycopsis* de Linné, et adopté par De Candolle, dans la Flore Française. Ses caractères essentiels sont les suivants : calice à cinq lobes, persistant et renflé après la floraison; corolle dont le tube est droit, cylindrique, nu à sa gorge, et dont le limbe est divisé en cinq lobes réguliers; cinq étamines insérées au sommet du tube de la corolle, et non saillantes; ovaire quadrilobé, du milieu duquel s'élève un style simple; quatre akènes soudés, marqués sur les bords de stries parallèles. On connaît environ dix espèces de Nonées. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles alternes et à fleurs axillaires.

NONÉE VIOLETTE. *Nonæa violacea*, DC.; *Lycopsis resicaria*, L. Sa tige est rameuse, couchée à la base, garnie de feuilles oblongues, demi-embrassantes, hérissées de poils blancs et roides; les fleurs, ordinairement violettes, naissent dans les aisselles des feuilles supérieures.

NONÉE BLANCHE. *Nonæa alba*, De Cand. Du milieu de ses feuilles radicales, oblongues et étalées en rosette, s'élève une tige rameuse, garnie de feuilles sessiles, linéaires, pointues, hérissées de poils épars. Les fleurs sont blanches et unilatérales. Cette espèce, comme la précédente, croit dans le midi de la France.

NONETTE. ois. Pour Nonnette. *V.* ce mot.

NONIONE. *Nonion*. moll. Genre proposé par Montfort (Conchyl. Syst., t. 1, p. 211) pour une Coquille microscopique, qu'il a figurée dans cet ouvrage sous le nom de *Nonion incrassatus*. D'Orbigny a substitué à tort le nom de Nonionine à celui de Nonione, car l'institution du genre appartient toujours à Montfort, quelles que soient les additions que l'on ait pu y faire.

NONIONINE. *Nonionina*. moll. Genre de la classe des Céphalopodes foraminifères, famille des Hélicostègues, section des Nautiloïdes de D'Orbigny (Tab. de la classe des Céphal., Ann. des Sciences nat., t. VII, p. 295). Ce genre est caractérisé de la manière suivante : ouverture en fente contre l'avant-dernier tour de spire, apparente à tous les âges; coquille à dos arrondi. Ces caractères conviendraient aussi parfaitement au genre Anomaline du même auteur, car il n'y a de différence que dans la position de la fente, qui est latérale dans les Anomalines, centrale et symétrique dans les Nonionines; mais comme cette différence n'est point indiquée, on pourrait croire que l'auteur l'a considérée

comme de peu d'importance, et en effet il serait difficile, d'après les caractères énoncés, de dire pourquoi on ne réunirait pas ces deux genres; il existerait moins de différences entre eux qu'il n'y en a entre plusieurs sous-genres des Nodosaires, par exemple (*V.* ce mot). Quoi qu'il en soit, qu'on y réunisse ou non les Anomalines, le genre Nonionine rassemble un assez grand nombre de Coquilles microscopiques que Montfort avait dispersées dans ses genres Nonione, Mélonie, Cancride, Florilie, Chrysole; que Blainville avait réparties dans les genres Lenticuline, Polystomelle et Placentule; Férussac dans les genres Cristellaire, Lenticuline et Mélonie. Ces différences d'opinion font facilement conclure qu'on avait jusqu'alors mal apprécié les caractères génériques de ces Coquilles, qui sont maintenant plus naturellement rassemblées.

NONIONINE OMBILIQUEE. *Nonionina umbilicata*, D'Orb.; *Nautilus Globulus*, Soldani, t. IV, t. 60, fig. 5. On trouve cette espèce dans presque toute la Méditerranée, mais surtout dans l'Adriatique à Rimini, et fossile à Bordeaux, à Sienne, etc.

NONNAIN. ois. On a donné ce nom à une variété de Pigeons. Il a aussi été appliqué par Salerne au *Mergus albellus*, L.

NONNAT. pots. Ce nom, donné par les pêcheurs, dans quelques cantons de la France, au fretin dont on ne fait nul cas, est plus particulièrement appliqué dans la mer de Nice à l'Athérine Appât.

NONNETTE. ois. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot. C'est aussi un synonyme de Bernache. *V.* CANARD, sous-genre OIE.

NONNETTE CENDRÉE. ois. Espèce du genre Mésange. *V.* ce mot.

NON-PAREIL. ois. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

NONPAREILLE. ois. Espèce de Perruche. *V.* PERROQUET.

NONPAREILLE. moll. Geoffroy désigne sous ce nom le *Turbo perversus*, L., qui est une espèce du genre Clausilie. *V.* ce mot.

NONTRONITE. min. Substance minérale, d'un jaune verdâtre, onctueuse au toucher, se laissant aisément rayer par l'ongle, à cassure inégale et mate, donnant de l'eau par la calcination, puis prenant une couleur rouge; soluble avec facilité par l'Acide hydrochlorique en laissant précipiter de la Silice sous forme gélatineuse; solution précipitant abondamment en bleu par l'hydrocyanate ferruginé de Potasse. Composée d'après l'analyse de Berthier, de Silice 45; peroxyde de Fer 50; Alumine 4,5; Magnésie 2; Eau 18,5. On trouve ce minéral en petits rognons, parmi les amas de peroxyde de Manganèse, à Nontron, dans le département de la Dordogne. Une substance de même nature a été trouvée dans une mine de Fer, près de St-Andreasberg, au Hartz; elle s'y présente en masses amorphes, à cassure mate et esquilleuse, un peu translucides sur les bords, en prenant un certain éclat gras par le frottement. Elle a donné à l'analyse : Silice 42,8; peroxyde de Fer 56,3; Eau 20,9.

NOPAL. bot. Synonyme de Cacte. *V.* ce mot et CIERGE.

NOPALÉES. *Nopaleæ*. BOT. Cette famille de plantes est également connue sous les noms de *Cactææ* et d'*Opuntiacææ*. Elle appartient à la classe des Dicotylédones polypétales, à étamines périgynes, et présente les caractères suivants : son calice est monosépale, adhérent avec l'ovaire infère, présentant quelquefois des écailles éparses ou des bouquets de points sur sa surface externe; son limbe est divisé en lobes nombreux, inégaux, qui semblent se confondre insensiblement avec les pétales; la corolle est formée d'un nombre variable de pétales, généralement indéfini, disposés sur plusieurs rangées; les étamines sont nombreuses, souvent en nombre indéfini, insérées, ainsi que les pétales, sur un disque épigyne qui tapisse le sommet de l'ovaire; ce qui porte à considérer l'insertion plutôt comme épigyne que périgyne. L'ovaire est infère, à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules portés sur un podosperme filiforme, et attachés à des trophospermes pariétaux, dont le nombre est variable, tantôt en rapport avec celui des stigmates, tantôt n'ayant rien de fixe. Le style est simple, surmonté de trois ou d'un plus grand nombre de stigmates allongés, disposés en étoile et marqués généralement d'un sillon longitudinal; le fruit est charnu, ombiliqué à son sommet, contenant un grand nombre de graines presque réniformes. Ces graines ont un double tégument : l'extérieur est crustacé, l'intérieur est mince et membraneux; l'embryon est sans endosperme, cylindracé, un peu recourbé en arc, ayant sa radicule obtuse et tournée vers le hile. Ses cotylédons épais et obtus varient beaucoup en longueur. Cette famille, telle qu'elle avait d'abord été établie par Jussieu (*Gen. Plant.*), sous le nom de *Cacti*, se composait des deux genres *Ribes* et *Cactus*. Mais De Candolle (*Fl. Franç.*) en retira le genre Groseiller pour en faire le type d'une famille distincte, sous le nom de Grossulariées ou Ribésiées. Ces deux genres, en effet, ont bien peu d'analogie entre eux, si l'on ne considère d'abord que leur port. Les Cierges ou Nopalées sont des plantes vivaces, souvent arborescentes, d'un port tout particulier, qui n'a d'analogie que dans quelques Euphorbes. Leurs tiges sont ou cylindriques, très-allongées, rameuses, cannelées, anguleuses, ou composées de pièces articulées qui ont été prises par quelques auteurs pour des feuilles. Elles sont épaisses, charnues et succulentes; les feuilles manquent presque constamment, et sont remplacées par des épines disposées en faisceaux; les fleurs, qui quelquefois sont très-grandes et brillent du plus vif éclat, sont en général solitaires et placées à l'aisselle d'un de ces faisceaux d'épines. Le genre *Ribes* n'offre rien de semblable dans son port, qui est celui de tous les arbustes buissonneux; mais ces deux genres, considérés comme types de deux familles distinctes, diffèrent encore par d'autres caractères. Ainsi, dans les Ribésiées, le nombre des divisions calicinales, des pétales et des étamines est toujours de quatre à cinq; celui des placentaires de deux. La graine surtout est différente dans l'une et dans l'autre. Dans les Ribésiées, le tégument extérieur est charnu et succulent, et l'intérieur crustacé; l'embryon est accompagné d'un endosperme. Dans les Cactées ou Nopalées, on observe que le tégu-

ment externe de la graine est crustacé, et l'intérieur membraneux, et, de plus, que l'embryon est dépourvu d'endosperme. Il résulte de là que les Nopalées et les Ribésiées peuvent être considérées, soit comme deux familles distinctes, mais qui ne peuvent être éloignées, soit comme deux tribus d'un même ordre naturel. Chacune d'elles se compose d'un seul genre, mais qui présente des caractères assez variés pour pouvoir se prêter à plusieurs coupes ou divisions génériques.

NOPHRIS. BOT. Synonyme ancien de Ballote. *V.* ce mot.

NORANTÉE. *Norantea*. BOT. Genre établi par Aublet, faisant partie de la famille des Maregraviacées et de la Polyandrie Monogynie, L. Il offre les caractères suivants : calice très-petit, cupuliforme, formé de cinq écailles incombantes latéralement, et accompagné en dehors de deux autres écailles plus petites et opposées. La corolle se compose de cinq pétales dressés dans leur moitié inférieure, rabattus dans la supérieure. Les étamines sont nombreuses, distinctes ou réunies en cinq faisceaux par la partie la plus inférieure de leurs filets; tantôt dressées, tantôt rabattues. Les anthères sont cordiformes, sagittées, à deux loges opposées, s'ouvrant par une suture longitudinale et insérées au filet tout à fait par leur base. L'ovaire est libre au fond du calice, d'une forme conique, aminci en pointe à son sommet qui se termine par un stigmate à peine distinct. Le fruit est une sorte de baie coriace extérieurement, à une seule loge contenant un grand nombre de graines fort petites. Ce genre a été à tort nommé *Ascyum* par Vahl et Willdenow. Il ne se compose que de deux espèces originaires du continent de l'Amérique méridionale. Ce sont des arbustes sarmenteux, grimpants et s'élevant ainsi jusqu'au faite des plus grands arbres. Leurs feuilles sont éparses, coriaces, entières et très-glabres. Leurs fleurs, généralement purpurines, sont pédicellées et forment des épis simples, dressés, longs souvent de plusieurs pieds. Les pédoncules des fleurs portent souvent des appendices pédicellés, creux et en forme de capuchon.

La première de ces espèces est la *Norantea Guianensis*, Aublet, *Guian.*, 1, p. 554, tab. 220, arbuste grim pant, qui croît sur le bord des eaux à Cayenne et dans d'autres parties de la Guiane, où les naturels le connaissent sous le nom vulgaire de *Queue d'Ara* à cause de ses longs épis de fleurs rouges. Ses feuilles sont obovales, oblongues, obtuses, coriaces, rétrécies insensiblement à leur base en un court pétiole. Ses fleurs sont portées sur des pédoncules très-courts, et les appendices dont il a été parlé sont longs de plus d'un pouce, et ont la forme d'une bourse allongée. Les étamines sont dressées et réunies en cinq faisceaux qui tombent avec les pétales.

La seconde espèce, *Norantea Brasiliensis*, Choisy, *in De Cand. Prodrum.*, 1, p. 566, se distingue de la précédente par ses feuilles généralement plus petites et plus minces, par ses fleurs très-longuement pédicellées, ayant un appendice beaucoup plus petit que dans la première espèce. Ses étamines sont libres, réfléchies sur les pétales. Elle croît au Brésil.

NORD-CAPER. *MAM. V.* BALEINE.

NORITE. MIN. (Esmark, Voyage Min. en Hongrie.) Roche composée de Feldspath grenu, gris foncé, d'Amphibole et de Diallage; à structure granitoïde et formée par voie de cristallisation; à petits grains, et d'une texture peu solide; tantôt de couleur rouge et tantôt noire ou jaune noirâtre. Les minéraux qu'on y trouve disséminés sont la variété de Titane oxydé ferrifère, dite *Ménakanite*; le Quartz, le Mica, le Zircon et le Grenat. Suivant Esmark, elle appartient à la formation du Gabro de De Buch, c'est-à-dire au système des Roches serpentineuses et ophiolitiques, et il lui a donné le nom de *Norite* pour la distinguer des Roches granitiques et siénitiques de la Norvège. Elle diffère de la Siénite et se rapproche de l'Euphotide par la Diallage qu'elle contient. On la trouve en différents points de la Norvège, sur le continent, et dans les îles voisines de la côte. V. ROCHES.

NORMAL. *Normalis*. Se dit de tout corps des trois règnes, qui se trouve dans son état ordinaire, qui n'a éprouvé aucune dégénérescence, aucune altération.

NORMELLE. ois. L'un des noms vulgaires du Merle noir ou commun. V. MERLE.

NORNA. BOT. Ce genre institué par Wahlenberg, dans la famille des Orchidées, ne diffère pas du genre *Catypso* de Salisbury.

NORONHIE. *Noronhia*. BOT. Genre de la famille des Jasminées et de la Diandrie Monogynie, L., proposé par Stadman et adopté par Du Petit-Thouars (*Nov. Gen. Madagasc.*, p. 8, n° 24) qui l'a ainsi caractérisé : calice très-petit, à quatre divisions; corolle épaisse, en grelot; deux anthères enfoncées dans une cavité, au fond de la corolle; ovaire supérieur, conique, à deux loges et à quatre ovules; un seul stigmate sessile; drupe oblong, renfermant un noyau biloculaire; semence solitaire dans chaque loge, dont la radicule est supérieure, les cotylédons épais et sans albumen. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce décrite par Lamarck (*Illust. des Genes*, tab. 8) sous le nom d'*Olea emarginata*. C'est un arbre de Madagascar, élevé de quarante à cinquante pieds, à rameaux opposés, garnis de feuilles opposées, grandes, ovales, presque rondes, coriaces, échanrées à leur sommet, très-entières et à nervures parallèles. Les fleurs forment une panicule terminale.

NORTA. BOT. Adanson (*Fam. des Plantes*, 2, p. 417) donnait ce nom à un genre qui avait pour type le *Sisymbrium strictissimum*, L., et dont De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 461) a formé la seconde section du genre *Sisymbrium*. V. SISYMBRE.

NORTÉNIE. *Nortenia*. BOT. Du Petit-Thouars (*Nov. Gen. Madagasc.*, p. 9, n° 17) a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Scrophulariées, et à la Didynamie Angiospermie, L. Ses caractères essentiels consistent en un calice presque bilobé, à cinq angles et à cinq dents; dans une corolle en masque, dont la lèvre supérieure est bifide, et l'inférieure à trois lobes; quatre étamines dydinames, dont les anthères sont biloculaires, et les supérieures rapprochées; un ovaire supère, conique, surmonté d'un style courbé à sa base, et d'un stigmate bilamellé; une capsule conique, biloculaire, bivalve, divisée par une cloison pa-

rallele aux valves; des graines petites et nombreuses. Ce genre est, selon Du Petit-Thouars, voisin du *Dordartia*. Il se compose de deux espèces que l'auteur a simplement citées, sans en donner de description. L'une a le port du Lierre terrestre, l'autre se rapproche du *Torenia*. Ce sont des plantes herbacées, qui croissent à Madagascar. Leur tige est droite, divisée en rameaux alternes, tétragones, garnis de feuilles opposées, dentées, presque sessiles. Les fleurs sont axillaires et portées sur de longs pédoncules.

NORYSQUE. *Norysca*. BOT. Genre de la famille des Hypéricinées, établi par Ed. Spach qui lui assigne pour caractères : sépales coriaces, presque égaux, dressés après l'anthèse; pétales subultriformes, obliquement acuminés et décidus; androphores au nombre de cinq, très-courts et décidus; ovaire à cinq loges; cinq styles ordinairement soudés entre eux jusque près du sommet; stigmates petits, presque sphériques; capsule un peu coriace, à cinq loges; placentaires pyramidaux, à cinq angles, présentant un pareil nombre de crêtes sur le dos desquelles sont attachées les semences, qui sont très-petites.

NORYSQUE DE LA CHINE. *Norysca Chinensis*, Spach; *Hypericum Chinense*, L. Tiges grêles, dressées, rameuses, cylindriques, hautes de deux pieds environ, rougeâtres, garnies de feuilles opposées, sessiles, demi-embrassantes, étalées, elliptiques, oblongues, obtuses, très-entières, coriaces, unies, d'un vert sombre; fleurs grandes, pédicellées, jaunâtres et de près de deux pouces de diamètre. Le calice, qui s'élève au-dessus des bractées, est profondément divisé en cinq parties ovales-allongées, obtuses ou à peine aiguës, entières, glabres, plus courtes que la corolle et colorées de pourpre en dehors; les pétales sont ovoïdes-oblongs, obtus, évasés et concaves.

NOSIAN, NOSIN ET NOSINE. MIN. Synonymes de Spinellane de Nose. V. SPINELLANE.

NOSODENDRE. *Nosodendron*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, tribu des Byrrhiens, établi par Latreille et ayant pour caractères : antennes terminées brusquement en une massue courte, large, de trois articles, et se logeant sur les côtés du corselet; extrémité supérieure de l'avant-sternum n'enclavant point le dessous de la bouche; menton très-grand, en forme de bouclier. Les Nosodendres ont le corps tout à fait globuleux; leur tête est à moitié enfoncée dans le corselet, et leurs yeux sont petits et peu saillants; leurs antennes sont un peu plus courtes que le corselet, ordinairement logées dans une rainure pratiquée à sa partie latérale et inférieure; elles sont composées de onze articles dont le premier est gros, peu allongé, presque cylindrique, le deuxième plus petit que le premier et plus gros que les suivants; le troisième long, un peu aminci à sa base; les suivants courts et grenus, et les trois derniers formant brusquement une massue assez grosse, ovale, perfoliée. La lèvre supérieure est cornée, assez large, arrondie antérieurement et très-courte. Les mandibules sont cornées, peu avancées, grosses, presque dentées à leur partie interne et obtuses à leur extrémité; les mâchoires sont courtes, coriaces, bifides avec la division interne

plus pointue que l'autre; palpes filiformes, fort courtes, composées de quatre articles dont le dernier est en ovale allongé et le premier extrêmement court. La lèvre inférieure est placée à l'extrémité interne du menton qui est fort grand et avancé; elle est membraneuse, fort large, tridentée et très courte. Le corselet est assez large, court, appliqué contre les élytres dans toute sa largeur et à peine rebordé. L'écusson est triangulaire; les élytres sont très-convexes, assez dures; leurs ailes sont repliées et membraneuses; les pattes sont courtes; les cuisses sont comprimées, un peu renflées; les jambes antérieures sont triangulaires, minces à leur base et assez larges à leur extrémité; leur bord extérieur est un peu dentelé; les tarsi sont très-courts, filiformes. La larve de cet insecte vit dans les ulcères qu'on remarque aux troncs des Ormes et des Marronniers d'Inde; elle est molle, blanchâtre; son corps est formé de plusieurs anneaux raboteux, et muni sur les côtés de poils assez roides; la tête est écaillée et armée de deux mâchoires très-fortes.

NOSODENDRE FASCICULÉ. *Nosodendron fasciculare*, Latr.; *Eyrrhus fascicularis*, Olivier; *Sphaeridium fasciculare*, Fabr. Il est long de deux lignes, noir, avec cinq rangées de faisceaux de poils d'un brun ferrugineux sur les élytres. Commun aux environs de Paris.

NOSOPHLÉE. *Nosophtæus*, INS. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Cérambycins, tribu des Trachydérites, établi par Dupont qui lui assigne pour caractères: tête petite, oblongue, ponctuée postérieurement, cannelée entre les antennes qui sont grêles et composées de onze articles, plus longues que le corps chez les mâles, plus courtes et plus épaisses chez les femelles; mandibules petites, très-grêles et un peu arquées; articles des palpes cylindriques, courts et difficiles à distinguer; menton étreci et pointillé; présternum entier, ayant un gros tubercule avancé entre les pieds antérieurs; mésosternum armé d'une épine saillante entre les cuisses intermédiaires; corselet plus large que long, bosselé, portant huit tubercules disposés sur quatre rangs, séparés par une ligne médiane élevée, resserré postérieurement, s'étendant presque jusqu'aux angles des élytres; écusson petit, un peu plus large que long, légèrement arrondi postérieurement; élytres parallèles, allongées, subcylindriques, arrondies postérieurement, ayant chacune deux épines à l'extrémité; pieds grêles et graduellement plus longs, les cuisses sont armées postérieurement de deux très-petites épines.

NOSOPHLÉE ORNÉE. *Nosophtæus concinnus*, Dup. Tête lisse, noire et luisante ainsi que les antennes; bouche d'un fauve orangé; prothorax fauve; écusson et partie des élytres orangés; mésosternum fauve, abdomen luisant. Taille, sept lignes. Du Brésil.

NOSTOC. BOT. Genre de Cryptogames de la tribu des Trémellaires, établi par Vaucher, adopté par tous les botanistes, et formé aux dépens des Trémelles de Linné. Micheli avait déjà fort bien observé les Nostocs qu'il appelait *Linkia*. Ce nom, qui avait l'antériorité, eût dû être conservé et relevé de désuétude. Le genre *Linkia* des modernes, dédié à l'un des

plus savants botanistes de l'Allemagne, appartient à la Phanérogamie. Les Nostocs font un passage très-naturel de la famille des Chaodiniées, la première et la plus simple de toutes, aux Lichens par les *Collema* et aux Champignons par les Auriculaires. Dans ces trois genres, appartenant à trois familles, ou plutôt à trois classes très-distinctes, une mucosité transparente, tremblante, et sans goût, est contenue entre deux pellicules membraneuses ou lames plus ou moins consistantes. Cette mucosité est entièrement semblable à celle dont se composent les espèces du genre *Chaos*; mais si on la place sur le porte-objet du microscope, on la trouve remplie de linéoles translucides, formées de globules emboulés, qui sont les rudiments internes d'une organisation tendant vers la disposition filamenteuse, par laquelle se préparent les rameaux qui, plus tard, se montrent extérieurement pour compléter les formes végétales. Il est alors impossible de distinguer les uns des autres une Auriculaire, un Collème et un Nostoc, mais ce dernier s'arrêtera au premier degré organique; il demeurera essentiellement tomipare et agame, parce que la nature n'y ajouta point de gemmules ou quoi que ce soit qui pût nécessiter un autre mode de reproduction; mais dans les Auriculaires, les filaments moniliformes internes se tisseront d'une manière fort serrée par leurs extrémités; ils épaissiront la membrane externe qui doit résulter de leur entrecroisement, au point de la rendre coriace et capable de contenir, comme le ferait une outre, le mucus interne où se développe tout l'appareil filamenteux; des extrémités des ramules corticales s'épanouissant à la surface supérieure du Champignon, exposées à l'air atmosphérique, et n'y étant plus lubrifiées dans un milieu humide, formeront une couche tomenteuse, souvent diversement colorée par l'action de la lumière qui, dès lors, agit directement sur le duvet devenu bientôt comme laineux; si l'on soumet ce duvet au microscope, on y reconnaîtra toujours des articulations analogues à celles des filaments de l'intérieur, seulement elles seront plus serrées et même d'une autre forme, en raison de la différence des milieux. Le même feulement s'opère de dedans en dehors, pour former les lames des frondes dans les Collèmes, mais les extrémités des filaments, au lieu de s'épanouir en duvet à la surface de ces frondes, doivent s'y nouer pour ainsi dire sur divers points, comme on noue l'extrémité des bottes de Chanvre, et de leur confusion au point de rapprochement, résultent ces apothécions qui élèvent de véritables Nostocs au rang des Lichens.

L'humidité est indispensable à l'existence, ou du moins à ce qu'on pourrait appeler l'épanouissement des Nostocs. En sont-ils pénétrés, ils s'étendent, se renflent, croissent, et l'on en distingue tout à coup en des lieux où l'on n'eût pas soupçonné leur présence, dès que de l'eau est venue humecter le sol. La merveille de leur apparition subite leur valut une certaine célébrité chez les anciens et chez les empiriques, qui nommaient l'espèce la plus répandue Fleur du Ciel, *Cæliflos*, *Cælifolium*, Graisse ou Fleur de rosée, Graisse ou Gelée de terre, etc. Toutes ces plantes se contractent

et se déforment dans l'herbier; mais on peut en tout temps leur rendre l'apparence de la vie, en les mouillant, en les plongeant dans l'eau, lorsqu'on ne les a pas trop écrasées; cependant elles ne reprennent que l'apparence de la vie.

NOSTOC COMMUN. *Nostoc commune*, Vaucher, p. 222, tab. 16, f. 1; *Tremella Nostoc*, L.; *Tremella terrestris*, Dill.; *Nostoc cætherea*, Poirét; *Alcyonidium Nostoc*, Lam. Cette plante varie pour la taille, l'épaisseur et la consistance, selon l'humidité de la saison, et suivant qu'elle est plus ou moins habituellement exposée à la pluie ou à la sécheresse, à l'ombre ou à la lumière; elle est formée d'une membrane verte ou olivâtre, tirant sur le brun, diversement plissée, appliquée au sol où elle n'adhère par aucune racicule; tremblante, transparente, fraîche au tact, mais non mouillée, un peu luisante. On la trouve fréquemment le long des routes, sur les pelouses rases et dans les allées de jardin.

NOSTOC VERRUQUEUX. *Nostoc verrucosum*, Vauch.; *Tremella verrucosa*, L.; *Tremella fluviatilis*, Dill.; *Linkia palustris*, Micheli. Cette espèce solide et non creuse, comme on l'a prétendu, tant qu'elle n'est pas en état de dépérissement, est arrondie, de la grosseur d'une aveline à celle d'un œuf, assez semblable par la forme à une truffe, et d'un brun olivâtre. Elle croît éparsée ou groupée dans les eaux limpides des torrents et des petites rivières. Bory l'a trouvée dans la Sierra-Morena, aux environs de Grenade et à Ténériffe.

NOSTOC SPHÉRIQUE. *Nostoc sphaericum*, Vauch., tab. 16, f. 2. Petite espèce qu'on trouve indifféremment dans l'eau stagnante et sur la terre humide, entre les herbes, parfaitement ronde, d'un brun verdâtre et de la grosseur d'une tête d'épingle ou de celle d'un petit pois.

NOTACANTHE. *Notacanthus*. POIS. Le genre formé sous ce nom pour un grand Poisson figuré dans Bloch, pl. 451, n'a pas même été cité par Cuvier. Il était en effet difficile de l'adopter sur les indications assez vagues qu'on en trouve dans Lacépède (Pois., t. v, p. 292), qui le place entre les genres Mégaloïpe et Exocet. Il lui donne pour caractères : corps et queue très-allongés; nuque élevée et arrondie; tête grosse; nageoire anale très-longue et réunie à la caudale; dorsale nulle, remplacée par des aiguillons courts, gros, forts et dépourvus de membranes. La seule espèce connue jusqu'ici a été appelée *Notacanthus Nassus*.

NOTACANTHE. *Notacantha*. INS. Famille de l'ordre des Diptères, établie par Latreille, et ayant pour caractères : suçoir de deux pièces; trompe du plus grand nombre membraneuse, très-courte, retirée, à l'exception des deux grandes lèvres qui la terminent; celle des autres longue, grêle, en forme de siphon et cachée par un bec portant les antennes, qui sont composées de deux ou trois articles dont le dernier a plusieurs divisions transverses en forme d'anneaux. Cette famille, à laquelle Latreille avait donné (Consid. sur les Ins., etc.) le nom de Stratiomydes, faisait partie du genre *Musca* de Linné. Les Notacanthes ont le corps oblong, déprimé, les antennes souvent cylindriques ou coniques, quelquefois terminées en massue; leur tête

est hémisphérique, presque entièrement occupée par les yeux dans les mâles; on voit, entre eux et sur le vertex, trois petits yeux lisses. Les ailes sont longues, croisées horizontalement sur le corps, dans le repos; elles ont des nervures disposées en rayons et partant d'une cellule discoïdale; l'écusson est souvent épineux; l'abdomen est grand, aplati, ordinairement ovale ou arrondi; les pattes sont courtes, sans épines aux jambes, et le bout de leurs tarsi est muni de trois pelotes et de deux crochets.

NOTARCHE. *Notarchus*. MOLL. Cuvier (Règne Animal, t. II, p. 598) institua le genre Notarche qui, suivant lui, d'une organisation voisine des Aplysies et des Dolabelles, fut placé dans la même famille des Tectibranches, avec les Pleurobranchés et les Acères. Caractères : animal globuleux, offrant inférieurement un espace ovalaire, circonscrit par des lèvres épaisses indiquant le pied; quatre tentacules fendus dans une partie de leur longueur, sans appendices labiaux prolongés; une très-petite branchie latéro-supérieure, presque externe ou seulement protégée par un petit repli du manteau; sans coquille intérieure. Quant à l'ensemble de l'organisation, elle a beaucoup de rapports, d'après ce qu'en dit Cuvier, avec celle des Aplysies. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; c'est le **NOTARCHE DE CUVIER**, *Notarchus Cuvieri*, Blainville (Traité de Malac., p. 475, pl. 45, fig. 7).

NOTARIS. *Notaris*. INS. Latreille (Fam. Nat.) désigne sous ce nom un genre de la tribu des Charançonites, qui n'a point été adopté par Schoonherr, dans sa grande Monographie des Curculionides, et les trois espèces qui le composaient font partie de son genre *Erihrinus*.

NOTASPE. *Notaspis*. INS. Hermann donne ce nom aux insectes qui forment le genre Oribate de Latreille. V. ce mot.

NOTELÉE. *Notelæa*. BOT. Genre établi par Ventenat (Choix de Plant.), adopté par R. Brown et faisant partie de la famille des Jasminées. Ses caractères consistent en un calice à quatre divisions, une corolle formée de quatre pétales ovales, réunis par paire au moyen des filets staminaux qui les soudent ensemble par leur base. Le fruit est un drupe dont le noyau est simplement cartilagineux. Ce genre se compose de cinq espèces toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux rappelant l'Olivier dans leur port, ayant comme lui des feuilles opposées et très-entières, et des fleurs fort petites, dans lesquelles la corolle manque quelquefois. C'est le même genre que Gærtner avait déjà nommé *Rhysospermum*, nom qui n'a pas été adopté par les botanistes. Parmi ces espèces, on doit citer le *Notelæa longifolia*, Ventenat, loc. cit., t. XXV; ses feuilles sont allongées, lancéolées, aiguës, réticulées de chaque côté, plus ou moins pubescentes à leur face inférieure qui n'est pas ponctuée; les divisions du calice sont inégales et le stigmate est bifide. Cette espèce, d'après laquelle Ventenat a établi le genre, est l'*Olea apetala*, Andr., *Repos.*, t. 516. Le *Notelæa ligustrina*, Ventenat, loc. cit., se distingue de la précédente par ses feuilles étroites, lancéolées, glabres des deux côtés, ponctuées à leur face inférieure, et légèrement veinées des deux côtés. Le genre

Notelaea a les plus grands rapports avec le *Linociera* de Swartz, dont il se distingue seulement par ses pétales très-courts; ils sont fort grands dans le genre *Linociera*.

NOTENCÉPHALE. ZOOL. V. ACÉPHALE.

NOTÈRE. *Noterus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers. tribu des Hydrocanthares, établi par Clairville aux dépens du grand genre Dytique de Linné et de Fabricius, et ayant pour caractères : palpes labiales fourchues; antennes renflées ou plus épaisses à leur milieu; éperon des jambes antérieures des mâles en forme de lame, recouvrant le premier article du tarse. Ces insectes sont d'assez petite taille, et vivent dans l'eau; leur tête est plus étroite que le corselet, arrondi antérieurement. Les yeux sont petits, arrondis et peu saillants : au-devant des yeux s'insèrent les antennes composées de onze articles; les premiers petits, allant en augmentant, depuis le deuxième jusqu'au cinquième qui est beaucoup plus large, et de là en diminuant jusqu'au dernier qui est pointu; la lèvre supérieure est cornée, à peine tridentée; la dent du milieu est peu saillante, les latérales sont arrondies. Les mandibules sont cornées, courtes, fort échancrées au sommet, avec une petite dent au-dessous; les mâchoires sont membraneuses, pointues, arquées, garnies à l'intérieur de quelques soies épineuses plus courtes du côté de la base. Ces mâchoires portent deux palpes : les intérieures sont composées de deux articles cylindriques, dont le second est le plus long; les palpes extérieures sont composées de quatre articles : le premier et le troisième les plus courts, le dernier ovalaire et un peu pointu. La languette est membraneuse, carrée, ciliée de poils fins et courts; elle porte deux palpes de trois articles dont les deux premiers courts, le troisième plus grand, large et échancré antérieurement. Le corselet est plus large que long, en trapèze; les élytres recouvrent tout le corps qui a une forme ovalaire. Les jambes antérieures sont sans échancrures, leur éperon est grand, aplati, et atteint la longueur du premier article des tarsi. Ceux-ci sont composés de cinq articles dont le premier est gros et obconique, les trois suivants allant en diminuant et le dernier oblong, terminé par deux crochets.

NOTÈRE CRASSICORNE. *Noterus crassicornis*, Clairv.; *Dytiscus crassicornis*, Fab.; *Dytiscus fuscus*, Geoff.; *Dytiscus capricornis*, Fuseli; *Dytiscus clavicornis*, Fourcroy. Long d'une ligne et un quart, d'un ferrugineux obscur sur tout le corps, avec la tête et le corselet plus clairs; dessous du corps noirâtre.

NOTÉROPHILE. *Noterophila*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, institué par Martius qui lui donne pour caractères : tube du calice campanulé et libre; le limbe est partagé en quatre ou cinq parties aiguës et étroitement triangulaires; corolle composée de quatre ou cinq pétales insérés sur l'orifice du calice et alternes avec ses divisions; huit ou dix étamines plus petites que les pétales, alternes avec eux et insérées comme eux; anthères cylindriques, à un seul pore, à connectif en languette plus épaisse vers le sommet; ovaire libre, à deux loges renfermant un grand nombre d'ovules; style flexueux, terminé par un petit stigmate

punctiforme. Le fruit consiste en une capsule enveloppée par le calice persistant; elle est biloculaire et bivalve.

NOTÉROPHILE BIVALVE. *Noterophila bivalvis*; *Melastorum bivalvis*, Aubl. C'est une plante herbacée, marécageuse, à tige dressée, glabre, tétragone, peu rameuse; ses feuilles sont opposées, presque sessiles, à bords légèrement dentelés; les fleurs sont petites, blanches, axillaires et solitaires. Du Brésil.

NOTHITE. *Nothites*. BOT. H. Cassini a proposé ce genre qui appartient à la famille des Synanthérées et à la Syngénésie égale, L. Il lui assigne les caractères suivants : involucre plus court que les fleurs, cylindracé, composé de cinq folioles libres, égales, disposées sur un seul rang, appliquées, se recouvrant par les bords, oblongues, lancéolées, aiguës au sommet, foliacées, à plusieurs nervures. Réceptacle à peu près plan, petit et nu. Calathide sans rayons, composée de cinq fleurons égaux, réguliers et hermaphrodites; corolle à tube court, à limbe long, divisé en cinq segments ovales-oblongs; anthères incluses, munies au sommet d'appendices obtus et scarieux; akènes oblongs, souvent longs et grêles, plus ou moins hispides, pentagones et cylindracés, à cinq ou dix nervures et munis à leur base d'un bourrelet cartilagineux et annulaire; aigrette longue, composée de dix à vingt paillettes piliiformes, un peu inégales, roides, soyeuses dans leur partie supérieure, bordées inférieurement sur chacun des côtés d'une petite membrane linéaire. Ce genre a été placé par son auteur dans le groupe des Eupatoriées-Agératées; il a des rapports, par ses caractères, avec les genres *Stevia* et *Mikania*; on le distingue facilement du premier par la structure de son aigrette; mais si on consulte plutôt les caractères techniques que les rapports naturels, on n'hésitera pas à le réunir de nouveau au genre *Mikania* dont il est un démembrement. Le *Nothites latifolia*, Cass., est, en effet, le *Mikania melissæfolia* de Willdenow, ou *Eupatorium melissæfolium*, Lamk. Trois autres espèces sont décrites par Cassini sous les noms de *Nothites angustifolia*, *Nothites breviflora* et *Nothites petiolata*. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, à fleurs en corymbes, et qui croissent dans l'Amérique méridionale.

NOTHIUM. BOT. Ce genre d'Orchidées, créé par Lindley, a été réuni au genre *Maxillaria* de Ruiz et Pavon.

NOTHOCHLÈNE. *Nothochlæna*. BOT. Rob. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 145) établit ce genre pour trois plantes de la Nouvelle-Hollande, auxquelles il adjoignit l'*Acrostichum Marantæ*, le *Pteris trichomanoides*, L., et quelques autres espèces. Ces Fougères sont, en effet, très-voisines par le port des genres *Acrostichum* et *Cheilanthes*. Les caractères assignés au nouveau genre sont les suivants : sores marginaux, continus ou interrompus; involucre nul, à moins qu'on ne considère comme un tel organe, les soies mêlées aux capsules ou les petites écailles qui couvrent la fronde. Le genre *Nothochlæna* fait partie de la tribu des Polypodiacées. Desvaux (*Journ. de Botanique*, 3, p. 92) a donné les caractères de douze espèces du genre *Nothochlæna*, dont il dit avoir fait la monographie avant

que le Prodrôme de la Nouvelle-Hollande eût paru. Il avait adopté le nom de *Cincinalis* que Gleditsch (*Syst. Plant. a Stam. situ*, p. 266) lui avait imposé autrefois; mais ce nom ne peut être adopté de préférence à celui de Brown, puisque ayant un adjectif pour radical, il pêche contre les règles de la glossologie. Dans les douze espèces décrites par Desvaux, se trouvent les *Acrostichum Marantæ* et *Pteris trichomanoides* indiquées par Rob. Brown, plus le *Nothochlæna vellea* de la Nouvelle-Hollande, qu'il ne faut pas confondre avec l'espèce du midi de l'Europe décrite dans la Flore Atlantique de Desfontaines. Les autres espèces étaient rapportées par divers auteurs aux genres *Grammitis*, *Pteris*, *Acrostichum*, *Cheilanthes*, *Adiantum*, *Nephrodium*, etc.

NOTHRIA. BOT. La plante décrite et figurée par Bergius (*Pl. Capens.*, 171, t. 1, fig. 2) sous le nom de *Nothria repens*, a été rapportée au genre *Frankenia* par Thunberg, et nommée *Frankenia Nothria*. Dans le premier volume de son *Prodrômus*, le professeur De Candolle adopte cette espèce; mais il exprime son doute sur sa distinction du *Frankenia lævis*. **V. FRANKENIE.**

NOTHURE. *Nothura*. OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés, institué par Wagler aux dépens du genre Tinamou des auteurs, avec les caractères suivants : bec allongé, grêle, recourbé, mousse, plus court que la tête, élargi à sa base; narines latérales, percées près du front en avant de la cire élevée; elles sont ouvertes et oblongues, garnies de cils à la paupière supérieure; ailes concaves : deuxième, troisième et quatrième rémiges les plus longues; queue nulle; plumes du croupion décomposées. Les Nothures, quant aux habitudes, ne diffèrent point des Tinamous; ce sont des Oiseaux de prairies, qui pénètrent rarement dans les bois. C'est au sein des herbes les plus élevées qu'ils placent leur nid. La ponte est ordinairement nombreuse, mais les petits ne restent pas longtemps réunis; ils se dispersent dès qu'ils peuvent pourvoir à leur nourriture.

NOTHURE INAMBU. *Nothura major*, Wagl.; *Tinamus major*, Spix, pl. 80; *Tinamus maculosus*, Tem. Parties supérieures d'un fauve roux, finement striées de noirâtre et de jaune clair; rémiges secondaires brunes, striées de roux et de noir; gorge blanche; cou et poitrine rayés de taches noires longitudinales; bec fauve; pieds bruns. Taille, dix pouces. De Buenos-Ayres.

NOTHURE MOYEN. *Nothura media*, Wagler; *Tinamus medius*, Spix, pl. 81; *Tinamus maculosus*, Tem.; *Tinamus brevipes*, Natt. Parties supérieures d'un roux assez vif, ainsi que les tectrices alaires; tête, cou et parties inférieures d'un gris de plomb; cuisses et tectrices caudales grises, maillées de brun et bordées de blanc; bec jaune. Taille, neuf pouces. Du Brésil.

NOTHURE PAVONIN. *Nothura nana*, Wagl.; *Tinamus nanus*, Spix, Tem., pl. color. 516. Cette espèce est remarquable par les plumes longues et courbées du croupion, qui remplacent la queue et s'arrondissent sur l'extrémité des ailes qu'elles cachent. Le mâle est distingué de la femelle par le faisceau qui a l'apparence d'une houppe soyeuse; il a le sommet de la tête noir, bordé de roux et de gris clair; la gorge, les joues, le

milieu du ventre et les cuisses sont blanchâtres, avec des bandes transverses brunes, noires et blanches sur les flancs; au bout des plumes du dos et du croupion, des taches rousses, noires et grises, de forme irrégulière. La femelle est un peu plus petite que le mâle; elle n'a que cinq pouces; il y a plus de roux dans son plumage, et les taches du dos sont moins grandes. Brésil.

NOTHURE PETIT. *Nothura minor*, Wagl.; *Tinamus minor*, Spix. Parties supérieures d'un roux cendré, avec des traits bruns et longitudinaux sur le milieu de chaque plume; rémiges noirâtres; parties inférieures variées de roux, de jaunâtre et de brun. Taille, six pouces. Du Brésil.

NOTHURE CARAPÉ. **V. NOTHURE PAVONIN.**

NOTHURE NAIN. **V. NOTHURE PAVONIN.**

NOTHURE GRAND. **V. NOTHURE INAMBU.**

NOTHURE BORAGUIRA. *Nothura Boraguira*, Spix. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes d'un brun noirâtre; sommet de la tête et partie de la nuque d'un brun roussâtre; gorge grise; côtés du cou finement maillés de gris et de noir; parties inférieures cendrées, rayées transversalement de noirâtre; abdomen grisâtre; bec et pieds d'un gris brunâtre. Brésil.

NOTHUS. *Nothus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, tribu des Sécuripalpes, établi par Ziegler avec ces caractères : lèvre profondément échancrée; antennes simples; dernier article des palpes maxillaires fortement en hache; cuisses postérieures renflées dans l'un des sexes; corps allongé, étroit, presque cylindrique; tête inclinée, plus étroite que le corselet, et un peu enchâssée par la partie postérieure; antennes insérées dans une échancreure des yeux, filiformes, de la longueur de la moitié du corps et composées de onze articles cylindriques; lèvre supérieure coriace, presque cornée, assez grande, arrondie et ciliée antérieurement; mandibules dures, arquées, creusées en gouttière intérieurement et terminées par deux dents égales; mâchoires presque membraneuses, divisées en deux; les divisions sont petites, linéaires, et l'extérieure un peu plus longue que l'autre; palpes composées de quatre articles dont le premier est très-petit, le deuxième allongé, un peu renflé en allant vers l'extrémité, le troisième court, plus large que le précédent à son extrémité, de forme triangulaire, et le quatrième court, large, figuré en croissant; lèvre inférieure large, mince, membraneuse, un peu échancrée et à angles obtus; ses palpes sont courtes, de trois articles dont le premier petit, le deuxième mince, peu allongé, et le troisième grand, dilaté en forme de croissant; corselet convexe, un peu rebordé et tranchant sur les côtés : ce qui distingue encore ces insectes des OEdémères qui l'ont toujours arrondi; écusson petit, triangulaire; les élytres presque linéaires, assez dures, un peu arrondies à leur extrémité; les pattes sont de longueur moyenne, les cuisses des postérieures sont très-renflées dans les mâles; les tarses ont le pénultième article bilobé, et le dernier terminé par quatre crochets.

NOTHUS CLAVIPEDE. *Nothus clavipes*, Oliv., Latr.; *Nothus femoratus*, Sturm; *Zonitis clavipes*, Megerle. Long de quatre lignes à peu près, d'un noir

plombé, avec un léger duvet gris; palpes et les trois premiers articles des antennes fauves. De Hongrie.

NOTHUS BIPONCTUÉ. *Nothus bipunctatus*, Ill.; *Nothus præustus*, Oliv. Cette espèce est longue d'un peu moins de quatre lignes, noire ou roussâtre (*præustus*); la partie antérieure du front, tous les bords du corselet, et une ligne dans son milieu, la plus grande partie de l'abdomen et des pattes fauves. Elle se trouve avec la précédente.

NOTICASTRE. *Noticastrum*. Bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par De Candolle, avec les caractères suivants: capitule radié; fleurs du rayon femelles, fertiles, linéaires, disposées sur un seul rang; fleurs du disque bisexuelles, stériles, tubuleuses, à cinq dents; involucre formé de trois rangées d'écaillés linéaires, acuminées; les extérieures courtes, les intermédiaires colorées et les intérieures subscariées, un peu plus longues que le disque; réceptacle plan, alvéolé; anthères privées de queue; style rameux dans les fleurs de la couronne, allongé, subuleux, velu sur le dos dans les fleurs du disque; akènes oblongo-linéaires, velus, sessiles, fertiles, comprimés et striés dans les fleurs de la couronne, stériles et étroits dans celles du disque; aigrette persistante, formée de plusieurs rangées de soies rigidules et scabres, les extérieures beaucoup plus petites.

NOTICASTRE ASCENDANTE. *Noticastrum adscendens*, DC. Plante herbacée, vivace dans les Cordillères du Chili. Son rhizome est frutescent; les tiges sont presque simples, hautes de six ou sept pouces; les feuilles radicales sont atténuées en pétiole; celles de la tige sont sessiles, lancéolées, très-entières, callosomucronnées au sommet; les capitules sont garnis de peu de fleurs: celles de la couronne sont rougeâtres, moins longues que celles du disque qui sont jaunes.

NOTIDANUS. pois. V. GRISSET.

NOTIOBLE. *Notiobia*. Ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Élaphrides, connu par la description qu'en a donnée Perty, créateur du genre. Les Notiobies ont l'aspect des Nébies dont elles diffèrent par la forme cylindrique ou ovalaire du dernier article des palpes; échancrure du menton dépourvue de dent; lèvre supérieure transversale, rétrécie en avant; tarses antérieurs peu élargis.

NOTIOBLE NÉBRIOÏDE. *Notiobia nebrionides*, Perty. Sa couleur est violette en dessus, et d'un noir bronzé en dessous, avec le bout du segment de l'abdomen brun; les parties de la bouche et le premier article des antennes sont de cette dernière couleur; son corselet est plus large que long, et un peu aminci en arrière; ses élytres sont marquées de stries qui semblent dépourvues de points enfoncés. Taille, six lignes. Du Brésil.

NOTIOPHILE. *Notiophilus*. Ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques abdominaux, établi par Duméril aux dépens du genre *Elaphrus* de Fabricius. Caractères: corselet presque carré; labre en demi-cercle; palpes labiales terminées par un article plus court et plus gros que dans les Élaphres; corps plus aplati. Ces insectes sont

assez petits, et se distinguent parfaitement des Élaphres par beaucoup de caractères extérieurs: leur corselet est tout différent, aussi large que les élytres, ce qui n'a pas lieu chez les Élaphres; leurs palpes labiales les en distinguent encore, et enfin l'ensemble de leur corps qui est beaucoup plus aplati, dont les élytres sont luisantes, les en fait encore différer. On trouve ces petits insectes dans les mêmes lieux que les Élaphres; ils courent très-vite, et se cachent comme ces derniers sous des pierres et sous des débris de végétaux.

NOTIOPHILE AQUATIQUE. *Notiophilus aquaticus*, Duméril; *Elaphrus aquaticus*, Fabr., Duft.; le Bupreste à tête cannelée, Geoff. Long d'une ligne et demie, d'un cuivreux brillant; élytres ayant des stries ponctuées peu serrées, avec un espace longitudinal et très-poli près de la suture, et un autre, également lisse, à l'extrémité. Cette espèce est commune en Europe, dans les lieux humides.

Schoenherr a postérieurement donné le nom de Notiophile à un genre de la famille des Rhynchophores, et l'on a dû conséquemment le changer. V. ZÉROTOPHORE.

NOTIOPHYGE. *Notiophygus*. Ins. Coléoptères trimères; genre de la famille des Endomyques, institué par Gory qui lui assigne pour caractères: premier article des antennes globuleux, le troisième un peu plus long, les autres cylindriques, le dernier en massue; corselet sans rebords; les deux premiers articles des tarses très-courts, le troisième beaucoup plus long et armé de deux petites épines. Ces insectes vivent sur les plantes et fuient l'humidité.

NOTIOPHYGE PONCTUÉ DE NOIR. *Notiophygus nigropunctatus*, Gory. Ses antennes sont noires; sa tête est plate; son corselet est plus large que long, échancré antérieurement, arrondi sur les côtés, avec sa base un peu prolongée sur l'écusson; celui-ci triangulaire; élytres bombées, plus larges que le corselet, très-arrondies, entièrement grêles, avec des taches noires, irrégulièrement placées; corps assez fortement granulé, avec les aspérités noires, résultant de la couleur des poils courts et serrés; pattes grises; tarses noirs. Taille, deux lignes et demie.

NOTIPHILE. *Notiphila*. Ins. Diptères; genre de la famille des Athéricères, établi par Fallen qui lui assigne pour caractères: antennes en palette, terminées par une soie plumeuse; tête arrondie, sans prolongement antérieur, en forme de museau; trompe apparente, membraneuse, à deux lèvres; palpes labiales, susceptibles de se retirer entièrement dans la cavité buccale; suçoir composé de deux pièces; yeux assez saillants, mais point avancés en arrière, au delà du bord postérieur; point d'élévation sur le vertex; ailes couchées l'une sur l'autre; pattes fortes; cuisses antérieures un peu renflées.

NOTIPHILE DES CELLIERS. *Notiphila cellaria*, Fall.; *Musca cellaris*, Fabr.; Mouche du vinaigre, Geoff. Elle est petite, noire ou brunâtre, faiblement velue; ses yeux sont d'un brun roux; son abdomen est court et large, formé de six anneaux dont la base est plus claire que le reste; le dessous est brunâtre. Très-commune dans toute l'Europe.

NOTISTIUM. pois. Même chose que Istiophore. *V.* ce mot.

NOTITE. MIN. Nom donné par Jurine à une Roche qui paraît n'être qu'une variété de Granite porphyrique.

NOTJO. BOT. Ce nom, ou plutôt celui de *Notsjo*, est vulgaire au Japon pour désigner une plante que Kämpfer (*Amœnit. exot.*, p. 856) a décrite imparfaitement, et qui a été érigée par Adanson en un genre particulier, mais que l'on ne saurait adopter d'après ses caractères incomplets.

NOTOBASE. Notobasis. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., institué par Cassini avec les caractères suivants : involucre ovoïde, presque globuleux, plus court que les fleurs, composé de folioles imbriquées, appliquées, coriaces; les intermédiaires ovales-oblongues, pourvues d'une glande en forme de nervure sur le côté extérieur, et surmontées d'un appendice étalé, long, épais, linéaire et spinescent. Réceptacle épais, charnu, légèrement plan, garni de paillettes nombreuses et inégales. Calathide composée de fleurons égaux, nombreux, hermaphrodites au centre, et mâles à la circonférence. Les fleurs hermaphrodites ont la corolle très-obringente; les étamines à filets velus; des akènes très-grands, comprimés des deux côtés, glabres, lisses, comme renversés et couchés en arrière sur le réceptacle, ayant à la base une aréole très-longue, très-étroite, formée de sillons, surmontés d'une aigrette longue, blanche, et composée de poils plumeux. Les fleurs mâles de la circonférence ont la corolle et les étamines comme celles des fleurs hermaphrodites; elles renferment un faux ovaire privé d'ovule et portant une aigrette de poils peu nombreux et à peine plumeux. Ce genre fait partie de la tribu des Carduinées où il se place auprès du *Lamyra*, autre genre établi par le même auteur. Il est également formé aux dépens des *Carduus* de Linné ou *Cirsium* de Gärtner; son type est le *Carduus Syriacus*, L., auquel Cassini donne le nom de *Notobasis Syriaca*. C'est une plante herbacée, annuelle, qui croît en Syrie, en Égypte, en Barbarie, en Espagne et dans l'île de Crète. Sa tige est haute de près d'un mètre, droite, ordinairement simple, garnie de feuilles ovales-oblongues, à bords sinués, anguleux et épineux, vertes, avec des taches blanches; les inférieures plus larges, rétrécies vers la base en forme de pétioles; les supérieures amplexicaules. Les calathides sont purpurines ou blanches, solitaires, terminales et latérales; au-dessous de l'involucre on voit plusieurs bractées remarquables par de grosses nervures blanches, qui se prolongent en épines.

NOTOCERAS. BOT. Rob. Brown établit ce genre dans la seconde édition de l'*Hortus Kewensis* qui parut en 1812, et Lagasca le reproduisit en 1815 sous le nom de *Diceratium*. De Candolle (*Syst. Veg.*), donnant la préférence au nom qui avait l'antériorité, a assigné les caractères suivants au *Notoceras* qui appartient à la famille des Crucifères et à la Tétradynamie siliquieuse : calice légèrement dressé, égal à la base; pétales oblongs ou linéaires; étamines dont les filets sont libres et dépourvus de dents. Siliques biloculaires, à deux valves, presque en carène, dont la nervure se prolonge au

sommet en une sorte de corne, surmontées d'un style persistant, filiforme, très-court, et d'un stigmate en petite tête; graines ovales, comprimées, à cotylédons accombants. Les *Notoceras* sont de petites plantes herbacées, annuelles, à tiges rameuses, dressées ou couchées, garnies de feuilles oblongues ou presque linéaires, entières ou sinuées. Les fleurs sont très-petites, quelquefois dépourvues de pétales, disposées en grappes opposées aux feuilles; quelques-unes de celles-ci sont placées à la base de la tige. Ces plantes doivent leur aspect blanchâtre à des poils nombreux fixés par leur milieu, couchés et rameux.

De Candolle forme trois sections dans ce genre. La première se compose du *Notoceras Canariense*, Br., et du *Notoceras Hispanicum*, DC., ou *Diceratium prostratum*, Lagasca. Elle est caractérisée par ses siliques déhiscents et bicornues, ses graines comprimées, dont les cotylédons sont parallèles à la cloison. La deuxième section (*Tetraceratium*) se distingue facilement à ses siliques surmontées de quatre cornes, et ne se compose que du *Notoceras quadricorne*, DC. et Deless. (*Icon. select.*, 2, t. 16) ou *Erysimum quadricorne*, Steph. et Willd., espèce qui croît en Sibérie. La troisième section (*Macroceratium*) doit peut-être constituer un genre nouveau. Elle a des siliques indéhiscents, bicornues, des graines opposées à la cloison. Elle renferme le *Notoceras cardaminefolium*, DC. et Deless. (*loc. cit.*, 2, tab. 18) ou *Lepidium cornutum* de Sibthorp. Cette plante est indigène des contrées orientales du bassin de la Méditerranée.

NOTOCHÈTE. Notochæte. BOT. Genre de la famille des Labiées, institué par Bentham pour une plante de l'Inde, qui lui a été envoyée par le docteur Wallich. Caractères : calice tubuleux, à cinq nervures, à cinq dents, nu à son orifice interne : chacune des nervures se prolonge en une soie qui forme le crochet sous l'extrémité des dents; tube de la corolle aussi long que le calice; son limbe est divisé en deux lèvres presque égales : la supérieure entière et dressée en forme de voûte, l'inférieure étalée, trifide, avec le lobe du milieu entier; quatre étamines se dressant intérieurement sous la lèvre supérieure : leurs filaments sont courtement éperonnés; anthères biloculaires, à loges divariquées; style divisé en deux lanières presque égales vers le sommet; akènes secs et lisses. L'espèce décrite par Bentham a reçu le nom spécifique de *Notochæte hamosa*.

NOTOCHLÈNE. Notochlæna. BOT. Genre de la famille des Fougères, tribu des Polypodiées, établi par Rob. Brown avec les caractères suivants : sporanges réunis en sore linéaire, marginal, continu ou interrompu, recouvert par les soies ou les poils de la fronde; point d'indusion. Ce groupe se compose de Fougères à caudex court et herbacé, à frondes simples, pinnées ou tripinnées et velues.

NOTOCHÈNE DE PERSE. Notochlæna Persica, Bory. Ses frondes sont subquadruplicato-pinnato-aillées, à pinnules obtuses, arrondies et velues, lanuginoso-ferugineuses en dessous, à stipes d'un noir brillant. Bélangier a découvert cette espèce sur les rochers des montagnes d'Irak-Adjens, en Perse.

NOTOCOTYLE. *Notocotylus*. INT. Genre d'Entozoaires, de l'ordre des Trématodes de Rudolphi, fondé par Moritz-Diesing, aux dépens du genre *Fasciola* de Gmelin, avec les caractères suivants : corps oblong-ovale, un peu atténué antérieurement, et arrondi postérieurement ; bouche terminale, orbiculaire ; acétabules nombreux, disposés en forme de suçoirs sur le dos où ils se présentent sur une triple rangée longitudinale ; cirre ventral allongé en spirale. Le *Notocotylus triserialis* (*Ann. des Wiener Museums*, 1859, p. 254, pl. xv, fig. 23-25) est la seule espèce décrite par Diesing. C'était, selon Froehlich, une Douve, une Festucaire d'après Schranck, et un Monostome de Zeder et de Rudolphi.

NOTODONTE. *Notodonta*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Faux-Bombyx, établi par Latreille dans ses Familles naturelles du Règne Animal. Caractères : trompe très-courte ; antennes entièrement peclinées ; ailes inférieures pourvues d'un frein qui les fixe aux supérieures dans le repos : elles sont alors entièrement recouvertes par celles-ci, et les unes et les autres sont disposées en toit en recouvrement au bord interne qui est dentelé.

NOTODONTE PORTE-PLUMET. *Notodonta plumigera*, Ochs. ; *Bombyx plumigera*, Fabr. Dessus des ailes supérieures d'un jaune ferrugineux, avec les nervures noirâtres et une ligne jaune très pâle et ondulée qui commence vers le bout de la côte et vient en se courbant, aboutir derrière la dent du bord interne. Les ailes postérieures sont un peu transparentes, d'un gris rougeâtre, avec la frange entrecoupée de blanc et de ferrugineux pâle, et une bande transverse, peu prononcée au milieu. Le dessous des quatre ailes ne diffère guère du dessus. Les antennes du mâle forment un plumet d'où est venu le nom spécifique. En Europe.

NOTOGNIDIUM. POIS. Genre établi par Rafinesque qui le dit intermédiaire aux Spires et aux Centronotes, sous-genre de Gastérostées. Il diffère des premiers en ce qu'il a la dorsale dépourvue de rayons épineux et munie antérieurement de deux appendices ou protubérances déliées et molles. L'auteur n'en cite qu'une espèce fort petite et des mers de Sicile, où les pêcheurs l'appellent *Scirenga*. Son corps est comprimé, son museau très-obtus, la ligne latérale courbe au milieu et flexueuse ; la caudale est quadrifide ; la teinte générale du Poisson, qui n'atteint guère cinq pouces, est rougeâtre, tirant sur la couleur du vin, avec une multitude innombrable de petits points couleur de feu.

NOTOLÆNA. BOR. Pour *Notholæna*. V. ce mot.

NOTONECTE. *Notonecta*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Hydrocorises, tribu des Notonectides, établi par Linné. Caractères : antennes très-courtes, cachées sous les yeux, plus grêles vers leur extrémité, de quatre articles ; labre extérieur, triangulaire ; bec de la longueur de la tête, conique, déprimé, de trois articles ; un écusson très-distinct ; pattes antérieures courbées, égales aux intermédiaires et ayant un fort crochet au bout ; les postérieures propres à la natation ; tarses de deux articles. Le corps des Notonectes est presque cylindrique, allongé, étroit, convexe en dessus, presque plat

en dessous et un peu rétréci à l'extrémité ; les côtés et l'extrémité de l'abdomen sont garnis de longs cils qui, étendus, servent à soutenir l'insecte sur l'eau. La tête est grande, presque aussi large que le corselet ; les yeux sont grands, oblongs et occupent toute la partie latérale de la tête. On ne voit point de petits yeux lisses. Les antennes sont filiformes, plus courtes que la tête et composées de quatre articles, dont le premier est très-court et cylindrique, le deuxième plus long et un peu renflé, le troisième cylindrique. un peu moins long et un peu moins gros que le deuxième, et le dernier plus court et plus mince que le troisième. La trompe est formée de quatre articles, dont le premier est court et assez large, le deuxième plus court et plus étroit, le troisième le plus long de tous, et le dernier court et fort mince. Le suçoir est composé d'une pièce supérieure courte, aigüe, et de trois soies aussi longues que la gaine. Le corselet est plus large que long, terminé supérieurement par un écusson fort grand et triangulaire. Les élytres sont à peu près de la longueur de l'abdomen ou le dépassent à peine ; les ailes sont membraneuses et aussi longues que les élytres. Les quatre pattes antérieures sont assez courtes et composées comme à l'ordinaire ; les postérieures sont presque une fois plus longues que les autres ; elles ont un appendice à la base des cuisses, de longs cils serrés à leur partie interne, et leurs tarses ne sont pas munis de crochets. Degée, qui a étudié ce genre, a donné la description et la figure des organes générateurs des mâles ; ils sont contenus dans le dernier anneau de l'abdomen, et si on presse le ventre on en voit sortir une grosse pièce écailleuse, noire et mobile, qui est fendue à son extrémité et composée, à cet endroit, de deux lames d'où sort une partie membraneuse, qui doit être le pénis. Dans l'accouplement, Degée a vu les Notonectes placés l'un à côté de l'autre, le mâle un peu plus bas que la femelle ; elles nagent ainsi jointes avec beaucoup de vitesse. Les œufs des Notonectes sont blancs et allongés, la femelle les place ordinairement sur les tiges ou les feuilles des plantes aquatiques ; ce n'est qu'au commencement du printemps qu'ils éclosent ; les petites larves se mettent aussitôt à nager ; ces larves ressemblent entièrement à l'insecte parfait, seulement elles sont privées d'ailes. La nymphe n'en diffère que par des tuyaux contenant les rudiments des ailes placés sur les côtés du corps. Les Notonectes ont une singulière manière de nager, ils sont toujours placés sur le dos, et ordinairement dans une position inclinée ; la tête un peu plus élevée que l'extrémité du corps, lorsqu'ils remontent à la surface de l'eau, et la tête plus basse lorsqu'ils restent à la surface ou qu'ils descendent au fond. Ces insectes vivent dans les eaux dormantes.

NOTONECTE GLAUQUE. *Notonecta glauca*, L. ; *Nepa Notonecta*, Degée. Long de près de six lignes ; tête d'un gris un peu verdâtre ; yeux d'un brun clair ; corselet d'un gris jaune antérieurement et d'un gris obscur à la partie postérieure ; écusson noir ; abdomen noir en dessus, avec l'extrémité d'un gris verdâtre ; élytres du même gris, avec le bord latéral marqué de quelques points noirs ; ailes blanches ; dessous du corps noirâtre ; pattes glauques. En Europe.

NOTONIE. *Notonia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur De Candolle, qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, homogame; fleurs tubuleuses, à cinq dents; involucre cylindrique, formé d'un seul rang d'écaillés; bractéoles nulles ou en très-petit nombre, éparses auprès du pédicelle; réceptacle plan, alvéolaire, portant des franges sur les bords avancés des alvéoles; styles rameux, formant par leur réunion un petit cône élevé et hispide; akènes cylindriques, striés et glabres; aigrette formée de plusieurs rangées de soies filiformes, ce qui lui donne un aspect barbellé. Ce genre est fondé sur un arbrisseau charnu, originaire de l'Inde, et qui semble y représenter les espèces du genre *Kleynia*, toutes originaires d'Afrique.

NOTONIE A GRANDES FLEURS. *Notonia grandiflora*, Dec.; *Cacalia grandiflora*, Wall. Ses feuilles sont oblongues ou ovalaires et très-entières; ses fleurs, qui ont environ un pouce, forment un corymbe oligocéphale; les pédicelles sont beaucoup plus longs que le capitule.

De Candolle joint encore à ce genre le *Cacalia crassissima* de Wallich et une autre espèce qu'il nomme *Notonia corymbosa*. Toutes deux appartiennent au sol de l'Inde.

NOTOPÈDE. *Notopoda*. INS. Olivier (Encycl. Méth.) dit qu'on a quelquefois désigné sous ce nom les insectes du genre Taupin. V. ce mot.

NOTOPHYSE. *Notophysis*. INS. Ce genre de Coléoptères tétramères fait partie de la famille des Longicornes, tribu des Prioniens. Il a été institué par Audinet-Serville qui lui a donné pour caractères : antennes filiformes composées de onze articles dont le troisième plus long que le suivant; tête forte, ayant une ligne longitudinale enfoncée entre les yeux; mandibules de la longueur de la tête, arquées, pointues et recourbées au bout, finement denticulées intérieurement; palpes maxillaires plus longues que les labiales, avec le dernier article plus grand que le précédent et obconique; corselet sans crénelures, en carré transversal, avec son disque un peu élevé, ses côtés extérieurs creusés longitudinalement, rebordés, munis au delà du milieu d'un tubercule presque épineux; élytres peu allongées, peu convexes, canaliculées au bord extérieur, ayant une très-petite épine à l'angle sutural; écusson court, assez large, presque triangulaire; abdomen entier; pattes de moyenne longueur; premier article des tarsi allongé, allant en s'élargissant vers l'extrémité, le second triangulaire, le troisième le plus petit de tous, le quatrième presque aussi grand que les trois autres réunis.

NOTOPHYSE LUCANOÏDE. *Notophysis lucanoides*, Aud.-Serv. Il est long de seize lignes; son corps est entièrement glabre et luisant, d'un noir un peu brunâtre; sa tête et son corselet sont très-lisses; ses élytres présentent sur leur disque quatre ou cinq lignes longitudinales rapprochées, peu prononcées. De l'Océanie.

NOTOPODES. *Notopoda*. CRUST. V. BRACHYURES.

NOTOPTÈRE. *Notopterus*. POIS. Genre de Malacoptérygiens abdominaux, dépendant de la famille des Clupéoïdes et formé par Lacépède aux dépens des Gymnotes. Cuvier, qui a adopté ce genre dans son Règne

Animal, lui donne pour caractères : opercules et joues écailleux; sous-orbitaires, bas des préopercules, interopercules, les deux arêtes de la mâchoire inférieure et la carène du ventre dentelés; les palatins et les deux mâchoires armés de dents fines : la supérieure formée en grande partie par le maxillaire; langue garnie de fortes dents crochues; un seul rayon, mais fort et osseux à la membrane des ouïes; deux ventrales presque imperceptibles, suivies d'une très-longue anale qui occupe les trois quarts de la longueur et s'unit, comme dans les Gymnotes, à la nageoire de la queue, et sur le dos; vis-à-vis du milieu de cette anale est une petite dorsale, à rayons mous. Le reste des caractères est conforme à ceux des Gymnotes.

NOTOPTÈRE TACHETÉ. *Notopterus maculatus*, Val., Zool. du voy. de Belange, pl. v, fig. 2. Corps comprimé et tranchant, en lame de sabre, ayant une tendance à se relever un peu plus vers la queue; profil de la tête très-concave, ce qui fait une saillie au museau; œil petit; bouche très-fendue; corps d'un gris verdâtre, argenté sur le dos et plus brillant sous le ventre. Il existe sur la queue cinq à six taches noires, arrondies, très-prononcées, et d'autres taches dorées éparses sur les flancs. Des Indes. B. 8, D. 9, A. et c. 130, P. 13, V. 5.

NOTOPTÈRE KUPIRAT. *Notopterus Kupirat*, Lac.; *Gymnotus Notopterus*, Pall. Portion inférieure du corps comprimée et tranchante; œil grand vers l'extrémité antérieure, placé haut, près de la nuque; tout le corps, la plus grande partie de la tête, l'anale et la caudale recouverts d'écaillés petites, ovales, à stries concentriques, très-fines; le sous-orbitaire, le front, le sous-scapulaire, le limbe inférieur du préopercule, les deux mâchoires, la membrane brachio-stège, la dorsale, les pectorales et les ventrales nus, c'est-à-dire dépourvus d'écaillés. Taille, dix pouces. Dans les étangs du Bengale. B. 6 ou 8, D. 8, A. et c. 116, P. 13, V. 2.

NOTORHIZÉES. *Notorhizæ*. BOT. V. CRUCIFÈRES.

NOTOSTOMATES. *Notostomata*. INS. Leach désigne ainsi, et place parmi les Arachnides, une sous-classe de cet ordre qui correspond à la tribu des Phthyromyies, que Latreille reporte à la fin de l'ordre des Dip-tères. V. PHTHYROMYIES.

NOTOXE. *Notoxus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Trachéides, tribu des Anthicides, établi par Geoffroy aux dépens des Attelabes et des Méloés de Linné, adopté par Fabricius qui y joignit d'abord quelques espèces du genre *Opile* de Latreille, qu'il en sépara bientôt, et auxquelles il conservait, à l'exemple de Paykull, le nom de *Notoxus*, en donnant, comme cet auteur, celui d'*Anthicus* aux véritables Notoxes de Geoffroy. Latreille n'a pas conservé le nom d'*Anthicus*, et il a laissé aux Notoxes de Fabricius le nom d'*Opile* qu'il leur avait déjà assigné, en conservant celui de Notoxe aux insectes que Geoffroy désignait ainsi bien avant Fabricius et Paykull. Ce genre, tel qu'il est adopté actuellement, a pour caractères : antennes presque filiformes, insérées devant les yeux, simples et formées d'articles presque en cônes renversés; palpes maxillaires beaucoup plus grandes que les labiales, avec le dernier article plus grand, presque en

forme de hache; le même des labiales un peu plus épais que les précédents. Tête en forme de cœur, ou triangulaire et arrondie postérieurement, toujours dé-gagée, inclinée; pénultième article de tous les tarsi bilobé; corselet presque en cœur, rétréci et tronqué postérieurement, quelquefois cornu. Corps allongé, presque cylindrique; élytres molles. Pattes de longueur moyenne, avec les tarsi filiformes, terminés par deux crochets. Ces insectes sont d'assez petite taille; on les trouve courant à terre et quelquefois dans les fleurs ou sur les grandes herbes des prés.

α. Corselet armé d'une corne avancée.

NOTOXE MONOCÉROS. *Notoxus Monoceros*, Oliv.; la Cuculle, Geoff.; *Anthicus Monoceros*, Fabr.; *Meloe Monoceros*, L. Long de deux lignes et demie; tête noire; corselet fauve à sa partie postérieure, noir antérieurement, relevé et prolongé en pointe, s'avancant au-dessus de la tête. Élytres testacées, avec une grande tache à la base, une partie de la suture, une bande transversale vers les deux tiers, et une tache près du bord extérieur de couleur noire; dessous du corps et pattes fauves. Europe.

Les Notoxes cornu, Rhinocéros, Monodon, Lancifère et Bison, d'Olivier, appartiennent à cette division.

β. Corselet simple.

NOTOXE FLORAL. *Notoxus floralis*, Latr.; *Notoxus formicarius*, Oliv.; *Anthicus floralis*, Fabr.; Cantharide Fourmi, Geoff.; *Meloe floralis*, Lin.; *Meloe pedicularius*, Schranck. Long d'une ligne et demie; corps noirâtre, à l'exception du ventre qui est, ainsi que le corselet et les pattes, d'un jaune pâle; base des élytres plus claire ou roussâtre. Cette espèce est très-commune dans toute la France.

NOTRÈME. *Notrema*. MOLL. Nom que Raffinesque avait donné à un genre fort singulier, dans l'*American Monthly Magazine*, et auquel il a substitué depuis (Annales génér. des Sciences natur. de Bruxelles, t. v, p. 320) celui de TREMÉSIE, *Tremesia*. V. ce mot.

NOTYLIE. *Notylia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley, avec les caractères suivants: périgone plan, dont les folioles extérieures et intérieures sont égales, les latérales soudées par leur base au labelle; celui-ci libre, privé d'éperon, très-ouvert, entier, calleux vers son milieu; le gynostème est droit, cylindrique, acuminé, marqué d'une ride verticale, qui indique le stigmate; anthère uniloculaire, dorsale, parallèle au stigmate, avec son clinandre plan, calleux antérieurement, échancré postérieurement; deux masses polliniques entières; caudicule allongée; glandule petite.

NOTILIE SECONDE. *Notilia secunda*, Lindl.; *Rodriguezia secunda*, Humb.; *Pleurothallis coccinea*, Hook. Ses feuilles sont oblongo-lancéolées, obliques au sommet, engainantes à la base, compliquées, sans nervures; les fleurs sont réunies en épi au sommet de la hampe; elles sont pédonculées, bractéolées, d'un rouge pourpré pâle. Cette plante épiphyte est originaire de l'île de la Trinité.

NOUZILIO. ois. Synonyme vulgaire de Sylvie roi-telet.

NOVACULA. pois. V. RASON.

NOVACULITE. MIN. Pierre à rasoir; Schiste coticule de Wallerius. V. SCHISTE.

NOWODWORSKYE. *Nowodworskia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Presl (*in Reliq. Haenk.*, 1, 351, t. 40), pour une plante qu'il a observée au Chili et qui lui a offert les caractères suivants: épillets uniflores; deux glumes presque égales, acutato-mucronées, munies d'une carène pectinato-spinuleuse, beaucoup plus grandes que la fleur, fermées à la base, ouvertes au sommet; deux paillettes: l'inférieure ovale, avec le sommet tronqué, une dent mucronulée un peu en dessous et une arête caduque; la supérieure beaucoup plus petite, sans nervure, concave, tronquée et denticulée au bout; deux squamellules un peu en forme de couteau, dépassant l'ovaire; celui-ci sessile, surmonté de deux stigmates également presque sessiles, et plumeux; cariopse convexe d'un côté et plane de l'autre, libre entre les glumes et les paillettes. Les Nowodworskyes ont les feuilles planes, la panicule composée d'épis groupés à distance, portés sur un pédoncule en massue.

NOYAU. *Nucleus*, *Ossiculus*. BOT. On appelle ainsi, dans un fruit charnu, la loge unique ou les loges dont les parois se sont ossifiées. Ainsi dans la Prune, l'Abri-cot, etc., le Noyau est à une seule loge; dans certaines Rhamnées, il est à plusieurs loges. On sait que le Noyau est une partie du péricarpe et non de la graine, comme le croyaient les anciens botanistes. C'est l'endocarpe uni à une partie du sarcocarpe qui se sont solidifiés. Lorsqu'un fruit renferme plusieurs Noyaux, ceux-ci prennent le nom de *Nucules*. V. ce mot.

NOYAU D'OLIVE. MOLL. Nom que les marchands donnent quelquefois aux Coquilles du genre Colom-belle, et notamment au *Colombella rustica*.

NOYAUX. MIN. On nomme Noyaux de très-petits amas de minéraux qui ont fréquemment la forme d'une Amande, et qui semblent, dans beaucoup de cas, s'être modelés dans des cavités préexistantes. Les matières solides qui ont occupé le vide des Coquilles et qui sont restées à nu après la disparition du test, portent aussi le nom de Noyau.

NOYER. *Juglans*. BOT. Ce genre forme le type d'une tribu de la famille des Térébinthacées, désignée par Richard, sous le nom de Juglandées, et qui pourrait être considérée comme une petite famille à part. Les caractères du genre Noyer sont: fleurs unisexuées et monoïques; les mâles forment des chatons cylindriques, solitaires ou diversement groupés, et qui naissent constamment à la partie supérieure des rameaux de l'année précédente et jamais sur ceux de l'année; chacune de ces fleurs se compose de cinq à sept écailles soudées ensemble, et formant une sorte de cupule, dans laquelle sont insérées de douze à vingt étamines ayant les filaments très-courts. Les fleurs femelles au contraire se montrent toujours au sommet des jeunes pousses de l'année, où elles sont réunies en petit nombre. Leur ovaire est globuleux ou ovoïde, infère, surmonté du limbe calicinal qui est double: l'extérieur offre quatre dents très-courtes, l'intérieur présente quatre divisions beaucoup plus grandes, de sorte qu'on serait tenté d'admettre dans ce genre un calice et une

corolle. Coupé transversalement, cet ovaire offre une seule loge très-petite, qui contient un ovule dressé et remplissant exactement la cavité de la loge; son sommet est surmonté de deux stigmates épais, sessiles, linguiformes, divariqués, velus et glanduleux sur leur face interne. Le fruit est un drupe globuleux, ovoïde ou allongé, dont la partie charnue est peu succulente, se détachant facilement du noyau, et se rompant irrégulièrement. Le noyau, dont la forme est en rapport avec la forme générale du fruit, est osseux, uniloculaire, monosperme, susceptible de se partager, à sa maturité, en deux valves régulières; il est sillonné extérieurement. La graine qu'il renferme est sinueuse et comme cérébriforme, composée uniquement d'un embryon recouvert par le tégument propre. Cet embryon est renversé, ayant ses deux cotylédons charnus et bilobés, sa radicule courte et supérieure.

Ce genre, assez nombreux en espèces, a été partagé en trois par les auteurs modernes. Ainsi le professeur Nuttall (*Gen. of north Amer. Plants*) en a séparé les espèces dont les fleurs mâles consistent seulement en deux ou trois bractées et en trois à six étamines; dont l'ovaire est surmonté d'un stigmate très-grand, discoïde et quadrilobé, dont la partie charnue du péricarpe se rompt régulièrement en quatre valves, et enfin dont le noyau a sa surface extérieure lisse. A ce genre qu'il a nommé *Carya*, il rapporte un assez grand nombre des espèces de l'Amérique septentrionale, telles que *Juglans olivæformis*, Mich.; *Juglans sulcata*, Willd.; *Juglans alba*, L.; *Juglans amara*, Michx.; *Juglans porcina*, Michx.; *Juglans aquatica*, Michx.; *Juglans myristicæformis*, Mich.; *Juglans tomentosa*, Michx., et une espèce nouvelle qu'il nomme *Carya microcarpa*. Le professeur Kunth a formé sous le nom de *Pterocarya*, un autre genre pour le *Juglans Pterocarpa* de Michaux, qui paraît en effet mériter, par les caractères de son fruit, d'être séparé du genre *Juglans*. Quant au genre *Carya*, on peut sans inconvénient le considérer simplement comme une section du genre *Juglans*. Les espèces de Noyer sont des arbres souvent fort élevés, ayant un port agréable. Leurs feuilles sont grandes, alternes, pétiolées, imparipinnées, dépourvues de stípules, répandant une odeur forte et aromatique quand on les froisse entre les doigts. Elles sont toutes originaires de la Perse et surtout de l'Amérique septentrionale.

1^{re} Section : JUGLANS.

NOYER ORDINAIRE. *Juglans regia*, L., Rich., Bot. Méd., 1, p. 125. C'est un grand et bel arbre, pouvant acquérir jusqu'à cinquante pieds d'élévation et dont le tronc, souvent d'une grosseur énorme, se ramifie, et forme une tête plus ou moins arrondie, qui lui donne quelque ressemblance avec le Marronnier d'Inde. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, articulées, imparipinnées et généralement composées de sept à neuf folioles ovales, entières, acuminées au sommet et presque sessiles. Les chatons de fleurs mâles sont cylindriques, épais, verts, longs de trois à quatre pouces et pendants. Dans chaque fleur on trouve de douze à dix-huit étamines dressées, presque sessiles. Les fleurs femelles sont réunies au nombre de deux à trois, au sommet d'un

pédoncule court, qui termine les jeunes pousses de l'année. Elles sont d'une couleur verte. Le fruit est une noix ou drupe sec, ovoïde, arrondi, vert, glabre, marqué d'une dépression longitudinale d'un seul côté. Son noyau, qui est superficiellement sillonné, s'ouvre en deux valves égales.

Quoique le Noyer soit originaire de la Perse, on le trouve également dans l'Asie-Mineure et aux environs de la mer Caspienne. On ignore au juste à quelle époque précise il fut introduit en Europe; mais depuis un temps presque immémorial, il s'y est si bien acclimaté, même dans les parties septentrionales, qu'il paraît en être indigène. De même que tous les arbres à fruits cultivés depuis longtemps, le Noyer présente un très-grand nombre de variétés dont les principales sont : le *Noyer commun*; ses fruits sont ovoïdes, arrondis, de grosseur moyenne; son amande fournit beaucoup d'huile, et c'est généralement une des variétés les plus répandues et les plus productives. Le *Noyer à coque tendre* ou *Noyer Mésange* : ses fruits, plus allongés, bien pleins et meilleurs que dans l'espèce précédente, fournissent aussi beaucoup d'huile; leur noyau est assez mince et assez tendre pour que la Mésange parvienne à le percer avec son bec pour en manger l'amande. Le *Noyer tardif*, ainsi nommé parce qu'il ne fleurit qu'à la fin de juin, est surtout très-avantageux dans les régions où l'on a à craindre des gelées tardives; son amande fournit assez d'huile; on la mange généralement en cerneaux à la fin de septembre. Le *Noyer à gros fruits* : les noix sont grosses, mais leur amande est peu volumineuse et environnée de beaucoup de matière fongueuse; il faut les manger fraîches, parce qu'en se séchant elles diminuent de moitié. Ces noix portent le nom de Noix de jauge. Le *Noyer à fruits anguleux* : son fruit est anguleux, son noyau très-dur et très-épais; mais l'amande est fort bonne et fournit en abondance une huile excellente. Cette variété est aussi celle qui atteint les plus grandes dimensions, et dont le bois offre les veines les plus nombreuses et les plus colorées; aussi le recherche-t-on beaucoup pour les ouvrages d'ébénisterie. Le *Noyer à bijoux* : son noyau est beaucoup plus gros que dans toutes les variétés précédentes; son amande n'est pas en proportion du volume du noyau. C'est cette variété dont les fruits servent à faire des boîtes, de petits nécessaires dans lesquels on place plusieurs petits objets. Enfin une dernière variété est celle qu'on connaît sous le nom de *Noyer à grappe*, parce que ses fruits, réunis au nombre de quinze à vingt et même au delà, forment une sorte de grappe.

Le Noyer est un arbre fort utile. Presque toutes ses parties sont employées dans les arts, l'économie domestique ou la thérapeutique. Ainsi son bois et ses racines parcourues de veines bien marquées, sont recherchés pour faire de très-jolis meubles; il est dur et susceptible par conséquent d'un poli très-fin. L'écorce sert à la teinture en noir. Ses fruits sont utiles et comme aliments et comme médicaments, et ses feuilles, d'une odeur forte et aromatique, sont employées sous forme de décoction pour faire des lotions stimulantes et résolutive. La partie charnue du péricarpe est générale-

ment connue sous le nom de Brou de Noix. Elle a une odeur forte et aromatique, une saveur amère et piquante. Quoiqu'elle soit excitante à un haut degré, cependant on l'emploie peu, surtout intérieurement. On prépare avec elle, en la faisant macérer dans l'alcool, une liqueur de table que l'on considère comme un excellent stomachique, propre à favoriser les fonctions de l'estomac. Les graines du Noyer contiennent une très-grande quantité d'une huile grasse et douce, qui conserve une saveur particulière, mais qui néanmoins est fort usitée dans plusieurs provinces de la France où elle remplace l'huile d'olive. Elle se rancit assez promptement, et pour cette raison on doit la préparer en petite quantité à la fois, afin qu'elle n'ait pas le temps de s'altérer. Cette huile, légèrement siccatrice, est très-propre à la peinture.

Cet arbre n'est pas difficile sur la nature du terrain dans lequel on le plante; néanmoins, il préfère une terre légère, sablonneuse et profonde, où ses racines peuvent s'étendre facilement et trouver de l'humidité. On le multiplie de graines, que l'on choisit différemment, suivant qu'on attache plus d'importance au bois ou aux fruits. Dans le premier cas, il faut autant que possible retarder la fructification, et préférer un terrain sablonneux et pierreux, dans lequel le Noyer végète avec plus de lenteur, alors son bois acquiert plus de dureté et de compacité. Les terrains de cette nature conviennent aussi pour donner à l'huile de la qualité. Les semis se font avec des noix bien choisies et bien mûres. Après la récolte on les place par lits dans un lieu frais, mais à l'abri de la gelée, où on leur fait passer l'hiver. Ce n'est qu'au printemps qu'on les sème, soit en rayons à environ quinze pouces de distance les unes des autres, soit en planches à deux ou trois pouces de profondeur. Au bout de la première année, on enlève, dans le premier cas, un sujet entre deux, de manière qu'il reste deux pieds et demi d'intervalle entre chaque individu; dans le second cas, on le repique en place et à la distance que l'on a jugée convenable, dans une terre bien ameublie, mais sans fumier. Lorsque les sujets ont acquis quatre à cinq pouces de circonférence à la base, et cinq à six pieds de hauteur, c'est le moment de greffer ceux qu'on destine à cette opération. Cette greffe peut se faire par différents procédés, en flûte, en écusson, à œil poussant, en fente ou en anneau. Comme les Noyers prennent un très-grand développement, il faut avoir soin, quand on les plante en alignement, de laisser entre chacun d'eux de six à huit toises de distance, sans quoi ils se gêneraient réciproquement et finiraient par étouffer toutes les plantes qui végètent dans l'espace de terrain qu'ils recouvrent. Cet espace de terrain peut même être considéré comme à peu près perdu pour la culture, l'eau des pluies, qui dégoutte des Noyers étant extrêmement contraire à la végétation, et d'ailleurs le Noyer étendant au loin ses racines, épuise tout le terrain qui l'entourne.

NOYER NOIR. *Juglans nigra*, L., Michx., Arbr. Am. sept., t. 1. Cette espèce, d'un feuillage très-élégant, est originaire des diverses contrées de l'Amérique septentrionale. Mais, depuis fort longtemps, elle est en

quelque sorte naturalisée en France, où elle croît en pleine terre et donne d'excellents fruits. Le Noyer noir est encore plus élevé que le Noyer commun. Ses feuilles, imparipinnées, se composent de quinze à dix-neuf folioles ovales, allongées, aiguës, dentées et pubescentes. Ses fruits sont globuleux. Leur noyau, également globuleux, est sillonné de crevasses profondes et très-rapprochées les unes des autres. Il est épais et très-dur, et l'amande qu'il recouvre a une saveur agréable, contient beaucoup d'huile, et est employée aux mêmes usages que la noix ordinaire dans plusieurs parties de l'Amérique septentrionale. Le bois de cette espèce est d'une teinte violette, qui devient noire quand il a été exposé à l'air. Mais on doit le débarrasser de son aubier qui est blanc et de peu de durée. On fait avec ce bois de très-beaux meubles.

NOYER CATHARTIQUE. *Juglans cathartica*, Michx., Arbr. Am. sept., t. II. Ce Noyer, originaire de l'Amérique septentrionale, peut atteindre à une hauteur de quarante-cinq à cinquante pieds. Ses feuilles se composent de quinze à dix-sept folioles ovales, aiguës, dentées et légèrement pubescentes; ses fruits sont ovoïdes, allongés, solitaires sur des pédoncules souvent de plus de deux à trois pouces de longueur. La noix est profondément sillonnée, très-dure, fort pointue à son sommet. Son amande est douce, contient beaucoup d'huile qui se rancit très-rapidement. L'écorce de ce Noyer possède une propriété purgative, lorsqu'on la donne en décoction ou en extrait. Elle est assez usitée en Amérique. Cette espèce est aussi cultivée en France, mais elle y est moins répandue que la précédente.

2^e Section : **CARYA**, Nuttall.

NOYER PACANIER. *Juglans oliviformis*, Michx., Arbr., t. III. Il peut, dans l'Amérique septentrionale, sa patrie, s'élever jusqu'à une hauteur de soixante à soixante-dix pieds, quoique sa croissance soit extrêmement lente. Il porte des feuilles composées de treize à quinze folioles lancéolées, un peu obliques et comme falciformes. Ses fruits sont très-allongés, marqués de quatre sutures longitudinales. Leur partie charnue s'ouvre en quatre valves. Leur noix est lisse, assez mince, de la forme d'une olive. Et contient une amande très-douce, que l'on mange en Amérique, sous le nom de *Noix pacane*. Ce Noyer se cultive en France, mais il y craint les gelées et ne peut pousser en pleine terre que dans les provinces méridionales.

NOYER BLANC. *Juglans alba*, L.; *Juglans tomentosa*, Michx., loc. cit., t. VI. Arbre d'une grande taille, portant des feuilles composées de neuf folioles ovales, lancéolées, aiguës, à peine dentées sur leurs bords, coriaces, odorantes et velues à leur face inférieure. Les fruits sont globuleux, terminés en pointe supérieurement, de grosseur moyenne. Leur brou s'ouvre en quatre valves qui laissent à découvert une noix ovoïde, un peu comprimée, pointue, presque lisse et d'une couleur blanchâtre, très-dure et contenant une amande petite, mais d'une saveur douce et agréable.

NOYER AMER. *Juglans amara*, Michx., loc. cit., t. IV. L'une des plus grandes espèces du genre. Les feuilles sont formées de sept à neuf folioles oblongues, aiguës, glabres, dentées en scie. Les fruits sont glo-

buleux, petits et pointus. Leur noix est déprimée, mince, fragile, et l'amande qu'elle renferme a une saveur amère, âpre et très-désagréable. Elle croît sur le bord des rivières, dans l'Amérique septentrionale.

On a étendu le nom de NOYER à des végétaux qui n'appartiennent pas au genre dont il vient d'être question, et même qui n'y ont aucun rapport, ne portant pas de ces fruits qu'on nomme Noix. Ainsi l'on a appelé :

NOYER DE CEYLAN et NOYER DES INDES, le *Justicia Adathoda*, L.

NOYER DE LA JAMAÏQUE, le Sablier, *Hura crepitans*.

NOYER DES MOUQUES, le *Croton Molucanum*.

NOYER VÉNÉNEUX, le Mancenillier, etc., etc.

NOYRAS. ois. Synonyme de Lari Noira. *V. PERROQUET*.

NUAGE ou NUÉE. MOLL. Noms vulgaires et marchands du Cône Tulipe.

NUAGES. *V. MÉTÉORES*.

NUBÉCULA. MOLL. Genre établi par Klein (*Nov. Method. Ostrac.*, p. 76, pl. 5, n° 90), pour quelques Cônes dont les couleurs sont nuageuses, notamment le *Conus Geographus*.

NUBÉCULAIRE. *Nubecularia*. MOLL.? FOSS.? De France a signalé, sous ce nom, de petits corps irréguliers appliqués sur l'intérieur des Coquilles univalves, fossiles à Valognes; ces corps, qu'il est fort difficile de placer dans une classe des Invertébrés, paraissent formés de loges irrégulières, dans l'une desquelles on aperçoit, à l'aide de la loupe, une très-petite ouverture vers le bord; ils font des pustules aux endroits où ils adhèrent; ils ont les bords extrêmement minces; ils ont quelquefois quatre à cinq lignes de longueur.

NUCAMENTACÉES. *Nucamentacea*. BOT. Dans ses Fragments d'ordres naturels, Linné appelait ainsi un groupe qu'il composait des genres *Xanthium*, *Ambrosia*, *Parthenium*, *Micropus* et *Artemisia*. Il l'avait d'abord placé auprès des Amentacées; mais plus tard il en fit une section des Synanthérées, et y réunit un grand nombre d'autres genres ayant peu d'analogie entre eux.

NUCELLE. *Nucella*. BOT. Nom donné par Mirbel, à un corps pulpeux, entièrement composé d'un tissu cellulaire lâche, sans nulle apparence de membrane, qu'on trouve au centre de l'ovule, quand il commence à se développer, et qui n'adhère aux deux enveloppes, la primine et la secondine, qu'à la base de l'ovule.

NUCIFRAGA. ois. Synonyme de Cassenoix. *V. ce mot*.

NUCLÉBRANCHES. *Nucleobranchiata*. MOLL. Blainville (*Traité de Malacologie*, p. 491) a établi sous ce nom un nouvel ordre, qui est le cinquième des Mollusques dioïques. Cet ordre est composé de deux familles: les Nectopodes qui contiennent les genres *Firole* et *Carinaire*, et les Ptéropodes qui contiennent les genres *Atlante*, *Spiratelle* et *Argonaute*. *V. ces mots*.

NUCLÉOLITE ou NUCLÉOTITE. *Nucleotiles*. ÉCHIN. Genre de l'ordre des Pédicellés, ayant pour caractères: corps ovale ou cordiforme, un peu irrégulier, convexe; ambulacres complets, rayonnant du sommet à la base; bouche subcentrale; anus en dessus du rebord. Ce genre

que Lamarck a établi aux dépens du grand genre *Echinus* de Linné, diffère à peine de celui que le premier de ces auteurs a nommé *Cassidule* (*V. ce mot*); les espèces qu'il renferme ont également l'anus à la surface supérieure, plus ou moins près du bord; toute la différence consiste en ce que les ambulacres des Nucléotites sont complets et s'étendent jusqu'à la bouche, tandis qu'ils sont bornés à la surface supérieure, dans les Cassidules. Les espèces sont peu nombreuses, d'assez petite taille, et n'ont encore été trouvées qu'à l'état fossile.

NUCLÉOTITE COLOMBAIRE. *Nucleotiles columbaria*, Lam. Corps ovoïde, renflé, élargi à sa partie postérieure, portant des ambulacres poreux et substriés, à bouche pentagone. Longueur treize lignes. Environs du Mans.

NUCLEUS. MOLL. On donne aujourd'hui ce nom à l'assemblage des viscères saillants ou pendants sous le ventre des Ptéropodes que l'on nomme aussi Nucléobranches. *V. ce mot*.

NUCODE. *Nucodium*. BOT. Nom donné par Agardh, au fruit composé de plusieurs noix manifestement distinctes, mais dont les attaches partent du même point.

NUCULA. BOT. (Lobel.) Synonyme de *Bunium Bulbocastanum*.

NUCULAINE. *Nuculanium*. BOT. Le professeur Richard, dans sa Classification carpologique, nomme ainsi un fruit charnu, provenant d'un ovaire libre, c'est-à-dire non couronné par le limbe du calice et contenant plusieurs noyaux ou nucules disposés circulairement autour de l'axe du fruit. On peut étendre cette définition aux fruits charnus provenant d'un ovaire infère; tels sont ceux du Lierre, du Sureau, du Néflier, des Sapotiliers, etc.

NUCULE. *Nucula*. MOLL. Genre de Lamellibranches, de la famille des Arcacées, établi par Lamarck et caractérisé ainsi: corps subtriquètre; manteau ouvert dans sa moitié inférieure seulement, à bords entiers, denticulés dans toute la longueur du dos, sans prolongement postérieur; le pied fort grand, mince à la racine, élargi en un grand disque ovale, dont les bords sont garnis de digitations tentaculaires; les appendices buccaux antérieurs assez longs, pointus, roides, et appliqués l'un contre l'autre, comme des sortes de mâchoires; les postérieurs également roides et verticaux. Coquille transverse, ovale-trigone ou oblongue, équivalve, inéquilatérale; point de facettes entre les crochets; charnière linéaire, brisée, multidentée, interrompue au milieu par une fossette ou par un cuilleron oblique et saillant, à dents membraneuses, s'avancant souvent comme celles des Peignes; les crochets contigus, courbés en arrière; ligament marginal et en partie interne, inséré dans la fossette ou le cuilleron de la charnière. Les Nucules sont des Coquilles marines, en général d'un petit volume, d'une forme presque toujours triangulaire, assez épaisses, nacrées, ayant les bords soit entiers, soit crénelés, selon les espèces. Ce caractère peut servir à établir entre elles deux groupes, comme l'a fait Blainville.

† Espèces à bords entiers.

NUCULE LANCÉOLÉE. *Nucula lanceolata*, Lamk. Espèce extrêmement rare et des plus curieuses, tant par la

forme que par la disposition de la charnière sur une ligne presque droite; elle présente cependant dans son milieu un cuilleron interne pour le ligament; cette coquille est mince, diaphane, allongée, ayant le côté antérieur atténué, presque pointu; le côté postérieur est plus arrondi, plus large, mais presque aussi long que l'antérieur, car la coquille est presque équilatérale. Elle est toute blanche.

†† Espèces dont les bords sont crénelés.

NUCULENACRÉE. *Nucula margaritacea*, Lamk.; *Arca Nucleus*, L.; *Arca margaritacea*, Brug., Encyclop., n° 22, pl. 511, fig. 5. a, b. Espèce répandue dans l'Océan européen, la mer du Nord, la Méditerranée, sur les côtes d'Angleterre; elle se trouve fossile en Italie, à Bordeaux, en Touraine, en Angleterre, etc.

NUCULE. *Pyrena*. BOT. On appelle ainsi chacun des petits noyaux osseux, contenus dans un Nuculaine. *V.* ce mot.

NUDIBRANCHES. *Nudibranchia*. MOLL. Ce fut Cuvier qui institua le premier l'ordre des Nudibranches, parmi les Mollusques Gastéropodes. Duméril l'avait indiqué sous le nom de Dermobranches, et Lamarck ne l'a point admis; les Mollusques qu'il renferme ont été placés par ce dernier auteur dans la famille des Tritoniens, la première des Gastéropodes. Blainville n'a point adopté la dénomination de Nudibranches; il a divisé cet ordre de Cuvier en deux, qu'il a nommés: les Polybranches et les Cyclobranches (*V.* ces mots); Latreille (Familles Naturelles du Règne Animal) a admis l'ordre des Nudibranches; il le place au commencement des Gastéropodes, et il le divise en trois familles: les Orobranches, les Séribranches et les Phyllobranches (*V.* ces mots).

NUDICOLLES. ois. Duméril nomme ainsi, dans sa Zoologie Analytique, sa première famille des Rapaces, qui contient les genres Vautour et Sarcoramphé. *V.* ces mots.

NUDICOLLES. *Nudicolles*. INS. Tribu de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Gécorises, établie par Latreille, dans laquelle il place six genres: Holoptile, Réduve, Pétalochère, Nabis, Zelus et Ploière. *V.* ces mots.

NUDILIMACES. *Nudilimaces*. MOLL. Latreille (Familles Naturelles du Règne Animal, p. 178) divise le quatrième ordre des Gastéropodes, les Pulmonés, en trois familles dont la première est désignée sous le nom de Nudilimaces; cette famille est la même que celle des Limaces de Lamarck, moins le genre Vitrine. Latreille a adopté pour l'arrangement des genres qu'elle contient celui que Férussac a proposé dans son ouvrage sur les Mollusques terrestres et fluviatiles; voici dans quel ordre ils ont été placés:

† Point de coquille extérieure.

1^o Corps entièrement cuirassé.

A. Deux tentacules.

Genres: ONCHIDE, ONCHIDIE.

B. Quatre tentacules.

Genres: VAGINULE, VÉRONICELLE.

2^o Corps cuirassé seulement antérieurement.

Quatre tentacules rétractiles dans tous.

Genres: LIMACE, ARION, LIMACELLE, PARMACELLE.

†† Une coquille extérieure.

Quatre tentacules.

Genres: PLECTROPHORE, TESTACELLE. *V.* LIMACIENS.

NUDIPÈDES. ois. Vieillot donne ce nom à la première famille de son ordre des Gallinacés, qui contient les genres Hocco, Dindon, Paon, Éperonnier, Argus, Faisan, Coq, Monaul, Peintade, Rouroul, Tocco, Perdrix, Tinamou et Turnix. *V.* ces mots.

NUDIPÉLIFÈRES. REPT. Cette classe, la quatrième du Système de Blainville, contient quatre ordres:

Les BATRACIENS, qui sont les Grenouilles, Cra-pauds, etc.

Les PSEUDO SAURIENS ou Salamandres.

Les AMPHIBIENS, qui sont les Protées et les Syrènes.

Les PSEUDOPHYDIENS, ou Cœcilies.

NUÉE. MOLL. *V.* NUAGE.

NUÉE D'OR. MOLL. Nom vulgaire du *Conus Magus*.

NUGA. BOT. Espèce du genre Guilandine.

NULLIPORE. *Nullipora*. POLYP. Genre de productions marines de l'ordre des Millépores? dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères: polypier solide, inarticulé, polymorphe, rameux, sub-foliacé, encroûtant, ou en masse informe, formé d'une substance calcaréo-gélatineuse, à surface presque toujours lisse et sans pores apparents, ou couverte çà et là de granulations tuberculeuses. Quoique plusieurs auteurs aient regardé ces productions marines comme de simples concrétions calcaires, inorganiques, tous les avaient réunies aux Millépores, sans doute par analogie de forme. Lamarck, dans son Système des Animaux sans vertèbres (p. 554), distingua ces productions des Millépores et les nomma Nullipores; mais dans son Histoire des Animaux sans vertèbres (t. II, p. 205), il a réuni les Nullipores aux Millépores, à la vérité dans une section particulière. Ce nouveau rapprochement ne semble pas naturel: outre le caractère essentiel (l'absence de pores à la surface), la structure intérieure des Nullipores, bien vue, bien décrite, bien figurée par Ellis, ne permet pas de les laisser avec les Millépores. Rien n'est plus variable que la forme de ces productions; tantôt elles sont élégamment ramifiées, et leurs rameaux cylindriques, plus ou moins gros, souvent dichotomes, s'anastomosent quelquefois entre eux; tantôt leurs ramifications sont irrégulières, inégales, bosselées, tortueuses; elles ne paraissent pas toujours avoir été fixées à quelque corps solide, mais leur ensemble forme une masse irrégulièrement arrondie, couverte de tous côtés de rameaux courts; tantôt les Nullipores sont étendus en membranes larges, minces, prolifères, à bords irrégulièrement arrondis, et paraissent s'être développés, non sur des corps solides, mais sur quelque chose de mou qui aurait disparu; on trouve souvent entre ces lames de la vase ou du sable; d'autres fois les lames sont assez épaisses, solides et moins larges que dans le cas précédent; elles se croisent et se coupent entre elles dans toutes sortes de directions; le plus souvent les Nullipores encroûtent sous la forme de membrane plus ou moins épaisse, et adhèrent souvent avec beaucoup de force à la surface des pierres des Coquilles vivantes ou mortes, des Polypiers pierreux, des Fucus, etc. On ne peut se faire une idée

de toutes ces formes et de leurs variétés qui sont sans nombre, qu'en voyant rassemblés dans un même lieu des Nullipores de tous les pays; et en même temps on ne peut méconnaître que les êtres revêtus de formes si diverses appartiennent à un même genre, et peut-être ne se tromperait-on pas en avançant qu'ils sont tous de la même espèce. tant on trouve de nuances qui mènent des uns aux autres, et semblent tout confondre. Aussi règne-t-il la plus grande confusion dans la définition des espèces et dans leur synonymie; celles admises par Lamarck dans la seconde section de ses Millépores, sont : *Nullipora informis*, *racemosa*, *fasciculata*, *byssoides*, *calcareae*, *agariciformis*. Les Nullipores se trouvent dans toutes les mers et à toutes les latitudes; c'est une des productions les plus répandues dans la nature; il en existe également de fossiles.

NUMENIUS. ois. *V.* COURLIS.

NUMIDA. ois. Synonyme de Peintade.

NUMMISMALES. MOLL. FOSS. On donnait ce nom à des corps lenticulaires, organisés, fossiles, qui ont une forme circulaire, et quelque ressemblance avec des pièces de monnaie. *V.* NUMMULINE.

NUMMULACÉES. *Nummulacea*. MOLL. Blainville, dans son Traité de Malacologie, a proposé cette famille parmi les Multiloculaires, pour rassembler un certain nombre de genres dont les caractères communs seraient les suivants : animal entièrement inconnu, contenant probablement dans sa partie dorsale et verticalement placée, une coquille ou un corps crétacé, discoïde ou lenticulaire, ne laissant voir à l'extérieur aucune trace des tours de spire, entièrement intérieure et partagée en un grand nombre de petites loges ou cellules séparées par des cloisons sans siphon. Les genres contenus dans cette famille sont les suivants : Nummuline, Hélicine, Sidéroline, Orbiculine, Placentule. *V.* ces différents mots.

NUMMULAIRE. *Nummularia*. BOT. Espèce du genre *Lisimaque*. (*V.* ce mot.) On a quelquefois étendu ce nom au *Linnæa borealis*.

NUMMULIE. MOLL. (Denys Montfort.) Synonyme de Nummuline. *V.* ce mot.

NUMMULINE. *Nummulina*. MOLL. La découverte d'espèces vivantes, dans ce genre, a dû faire changer le nom de Nummulite en celui de Nummuline; et d'Orbigny est le premier qui ait proposé ce changement. Il est peu de corps, dans la nature, qui aient fait naître un plus grand nombre d'opinions plus ou moins bizarres, plus ou moins justes sur leur formation. Très-répandues, formant quelquefois des montagnes entières ou couvrant de vastes contrées; d'une forme discoïde, quelquefois aussi grandes que des pièces de monnaie; d'autres fois pas plus grandes que des lentilles, les Nummulines ont servi tour à tour à expliquer des miracles et à exercer la sagacité des naturalistes ou des écrivains de presque tous les âges. C'est en définitive dans la famille des Nummulacées, du professeur Blainville, qu'il faut placer le genre Nummuline. Ce genre, suivant d'Orbigny, doit rassembler les Lenticulines et les Nummulites de Lamarck, les Nummulites et les Hélicites de Blainville, et les genres Nummulie, Licophre, Rotalie et Égéone de Montfort. De tous ces gen-

res, les Licophres seules, qui sont des Polypliers très-voisins des Orbitolites, ne doivent pas faire partie des Nummulines. Ce genre est caractérisé de la manière suivante : ouverture contre l'avant-dernier tour de spire, masquée dans l'âge adulte; coquille discoïdale, dépourvue d'appendices. Il se divise en deux sous-genres : 1^o les Nummulines dont les tours de spire sont embrassants à tous les âges; 2^o les Assilines qui ont les tours de spire apparents à un certain âge. Ces caractères ne sont pas très-faciles à limiter.

Il existe un assez grand nombre d'espèces de Nummulines; comme elles sont presque toutes lisses, qu'elles sont aussi quelquefois assez variables dans leur forme, que souvent leur taille dépend de l'âge, on doit sentir qu'il a dû être difficile de caractériser les espèces; aussi trouve-t-on beaucoup de confusion dans la synonymie, surtout des auteurs anciens qui ont précédé Linné, et même dans quelques-uns de ceux qui l'ont suivi.

NUMMULINE LISSE. *Nummulina lævigata*, d'Orb.; *Nummulites lævigata*, Lamk.; *Camerina lævigata*, Brug., Dict. Encyclop., n^o 1; *Nautilus lenticularis*. Ses deux surfaces opposées sont également bombées, lisses, unies, à bords obtus. Son diamètre le plus ordinaire est de six à huit lignes. En Europe.

NUMMULINE ROTULEE. *Nummulina rotulata*, d'Orb.; *Lenticulites rotulata*, Lamk. Ses deux surfaces opposées sont aplaties, peu bombées, à bords minces et tranchants. Un peu plus petite que la précédente, elle se rencontre de même fossile dans le Calcaire européen.

NUMMULITE. *Nummulites*. MOLL. *V.* NUMMULINE.

NUNDI. BOT. *V.* NARU-NINDI.

NUNNESIA ou NUNNEZARIA. BOT. Ce genre de la famille des Palmiers, institué par Ruiz et Pavon dans leur Flore du Pérou, paraît devoir être réuni au *Martinezia* des mêmes auteurs. *V.* MARTINEZIE.

NUPHAR. *Nuphar*. BOT. Ce genre, établi par Smith (*Prodr. Fl. Græc.*) pour le *Nymphæa lutea*, L., fait partie de la famille des Nymphéacées. C'est le même auquel le professeur Richard a donné le nom de *Nymphosanthus*, qui ne peut être adopté. On doit caractériser le genre *Nuphar* de la manière suivante : le calice se compose de cinq à six sépales colorés et pétaloïdes; la corolle de dix à dix-huit pétales très-courts, insérés ainsi que les étamines au-dessous de l'ovaire, et nullement sur les parois de celui-ci, comme dans le *Nymphæa*. Ces étamines sont fort nombreuses, recourbées en dehors, ayant leurs filets plans. L'ovaire est libre, ovoïde, terminé supérieurement par un stigmate concave, discoïde et rayonné. Le fruit est une péponide charnue intérieurement, où elle est séparée par autant de fausses cloisons membraneuses qu'il y a de lobes au stigmate. Les graines sont très-nombreuses, renversées, pendantes et attachées aux parois de ces fausses cloisons. Leur tégument propre est double : l'extérieur plus épais est comme crustacé; l'intérieur est mince et pellucide; il recouvre un endosperme charnu, blanc, et à la base duquel est placé un embryon renversé, ayant la même direction et la même structure que dans le genre Nénuphar.

NUPHAR COMMUN. *Nuphar lutea*, Smith, *loc. cit.*; DC.,

Syst. Nat. Veg., 2, p. 60; *Nymphæa lutea*, L. C'est une plante très-commune dans les rivières dont le cours est peu rapide. Ses feuilles, longuement pétiolées, sont cordiformes, arrondies, obtuses et nageantes à la surface des eaux; ses pédoncules sont cylindriques, élevant les fleurs au-dessus de l'eau. Celles-ci sont jaunes, assez grandes, donnant naissance à des fruits ovoïdes, de la grosseur d'une tête de pavot blanc, amincis vers leur sommet où ils sont comme tronqués par le stigmate. Leur partie corticale se rompt irrégulièrement en lanières qui s'enlèvent de la base vers le sommet.

Les autres espèces rapportées à ce genre sont : *Nuphar pumila*, Smith, qui croit en Écosse et en Laponie; *Nuphar Kalimiana*, Ait., Kew., de l'Amérique septentrionale; *Nuphar Japonica*, DC., figuré dans les *Icones selectæ* du baron Delessert (vol. 2, tab. 6); *Nuphar sagittifolia*, Pursh, de l'Amérique septentrionale, et *Nuphar advena*, Ait., également de l'Amérique boréale.

NUQUE. *Nucha*. zool. Partie supérieure de la région postérieure du cou des Mammifères et des Oiseaux, celle qui est annexée à la tête. Chez les insectes la Nuque comprend la partie supérieure du cou.

NURSIE. *Nursia*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires (*Leucosidea*, Leach), établi par Leach et adopté par Latreille. Les caractères de ce genre sont : tige externe des pieds-mâchoires extérieurs dilatée; pieds de la première paire anguleux, avec les doigts des pinces fortement réfléchis; carapace un peu avancée en forme de rostre, ayant ses côtés postérieurs échancrés et dentelés; avant-dernier article de l'abdomen du mâle pourvu d'une petite pointe à son bord postérieur. Ce genre se distingue des Leucosies par la carapace qui est rhomboïdale, tandis qu'elle est globuleuse dans ces derniers, et par d'autres caractères tirés de la forme des pieds-mâchoires. Les Ébalies ont la tige externe des pieds-mâchoires linéaire, ce qui n'a pas lieu dans les Nursies. Les espèces de ce genre sont propres aux mers des Indes et de la Nouvelle-Hollande. On n'en connaît encore que deux.

NURSIE D'HARDWICK. *Nursia Hardwickii*, Leach. Carapace à quatre dents de chaque côté, ayant sur son milieu, trois tubercules disposés en triangle, et près de son bord postérieur, une ligne transversale élevée portant un tubercule; front avancé, quadrifide. Cette espèce vient de l'Inde.

NUSAR. MOLL. Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 18) nomme ainsi une coquille du genre *Donax*; Linné lui a donné le nom de *Donax denticulata*.

NUTRITION. zool. bot. La Nutrition est cette fonction par laquelle tous les êtres organisés convertissent en leur propre substance, pour les faire servir à l'entretien et à l'accroissement de leurs diverses parties, les matériaux nutritifs élaborés par les fonctions organiques et assimilatrices. But et complément de ces fonctions, la Nutrition est destinée à réparer les pertes continuelles auxquelles sont incessamment soumises toutes les parties des êtres organisés. A mesure que d'anciens matériaux disparaissent, entraînés au dehors par les sécrétions et les excréments, de nouvelles ma-

tières arrivent, qui remplacent les premières, et renouvellent ainsi, sans cesse, la composition intime des organes. Cette rénovation des diverses parties du corps est prouvée par des expériences directes et positives. Si pendant quelque temps on mêle de la racine de Garantie aux aliments d'un animal, on voit bientôt que ses os prennent une coloration rose, qui devient de plus en plus intense. Cette coloration n'a pas lieu seulement à la surface externe de ces organes, elle pénètre leur tissu le plus intime. Si l'on cesse pendant un certain temps l'usage de cette racine, les os perdent graduellement cette couleur qui finit par disparaître entièrement. Ce phénomène prouve que les molécules nutritives sont transportées et charriées dans toutes les parties du corps; qu'elles s'y fixent, et en deviennent en quelque sorte partie intégrante, jusqu'à ce qu'expulsées et remplacées par de nouvelles, elles soient rejetées au dehors et deviennent matières excrémentielles. La Nutrition se compose donc de deux mouvements bien distincts : l'un d'assimilation, par lequel les molécules nutritives pénètrent les organes et s'identifient avec eux; l'autre de désassimilation, opposé au précédent, et qui chasse au dehors les matériaux qui ne peuvent plus servir à l'entretien et au développement des parties.

Un grand nombre de physiologistes ont cherché à mesurer l'espace de temps employé à cette rénovation des diverses parties du corps. Plusieurs l'avaient fixée à sept ans, chez l'Homme; d'autres, parmi les modernes, avaient dit qu'il ne fallait que trois ans pour que le corps fût en quelque sorte recomposé de matériaux nouveaux. Mais en y réfléchissant un peu, on voit qu'il est impossible d'assigner avec précision les limites de ce phénomène. Sa durée doit nécessairement varier suivant une foule de circonstances. Ainsi l'âge, les dispositions individuelles exercent une influence extrêmement marquée sur la rapidité et la force de la Nutrition, comme au reste sur les diverses autres fonctions. Il est donc impossible de rien préciser à cet égard.

Bien différente de toutes les autres fonctions, la Nutrition n'a pas d'organe qui lui soit spécialement affecté. Elle s'exerce dans toutes les parties vivantes, pour lesquelles elle est en quelque sorte l'aliment de la vie. Mais pour qu'un organe se nourrisse, il faut nécessairement qu'il jouisse de la sensibilité et du mouvement; la section des cordons nerveux qui se rendent à une partie, la ligature des vaisseaux qui s'y distribuent, y suspendent et anéantissent le mouvement assimilateur.

De même que dans la plupart des fonctions vitales, on connaît les circonstances qui mettent en jeu et accompagnent l'exercice de la Nutrition; mais on ignore son essence, son véritable mécanisme; on voit les substances alimentaires soumises aux différentes phases de la digestion, se changer en une pâte fluide qui, en s'animalisant de plus en plus, forme un liquide nommé chyle. Ce liquide, dans l'intestin grêle, est absorbé par les vaisseaux lymphatiques. Ces vaisseaux, en se réunissant, forment un tronc commun qui va verser le produit de l'absorption dans le torrent de la circulation sanguine. Chargé de ces nouveaux principes nutritifs, le sang est ensuite vivifié dans le

pour le poulmon par son contact avec l'air atmosphérique, auquel il emprunte de nouveaux principes de vie. C'est dans cet état que, par la force contractile du cœur, il est transporté dans toutes les parties du corps. Chemin faisant, il se dépouille des substances les plus fluides, s'élabore et s'animalise de plus en plus, fournit aux organes glanduleux le principe de leur sécrétion, et par la ramification et la division toujours croissante des vaisseaux, arrive jusque dans le tissu des organes où s'opère la Nutrition. Mais c'est ici que cesse l'observation directe des phénomènes, et que commence le champ illimité des hypothèses. La matière nutritive arrivée dans les organes s'y distribue, et c'est alors seulement que commence la Nutrition. Quoique cette matière soit une, elle se convertit cependant en autant de substances distinctes qu'il y a d'éléments organiques; mais ces changements sont inappréciables aux yeux de l'observateur, et leur mécanisme échappe entièrement. Il semble que pour cette fonction, tous les organes du corps deviennent autant d'organes sécréteurs, élaborent chacun un fluide particulier, qui, par une cause inconnue, se convertit aussitôt et ajoute à l'organe qui l'a formé. Ce n'est point par une force spéciale que divers auteurs ont désignée sous le nom de force assimilatrice, qu'ont lieu les phénomènes de la Nutrition, mais c'est par suite de la vertu tonique inhérente à chacun de ces tissus, et par une sorte d'affinité vitale, qui leur fait choisir dans les principes nutritifs les éléments en rapport avec leur nature, que l'on peut concevoir le mécanisme de cette fonction.

Mais ce mécanisme, très-complicé chez l'Homme et chez tous les animaux d'un ordre supérieur, se simplifie à mesure que l'organisation elle-même offre plus de simplicité. Ainsi, dans les animaux d'un ordre tout à fait inférieur, dans les Infusoires, quelques Vers et quelques Mollusques, les fonctions assimilatrices sont réduites à l'absorption et à la circulation; encore cette dernière fonction échappe-t-elle à l'observateur, dans quelques cas. Ces animaux qui vivent dans l'eau, absorbent par tous les points de leur surface externe les matériaux nutritifs qu'ils puisent dans le fluide au milieu duquel ils se meuvent, et souvent sans qu'on puisse suivre ce fluide, il est immédiatement employé à l'entretien et à l'accroissement des tissus. Ici donc il n'a fallu qu'une force de succion ou d'absorption inhérente à la surface de ces êtres en contact avec le fluide ambiant, pour déterminer tous les phénomènes de la Nutrition. L'un des phénomènes remarquables qui résultent de la Nutrition dans ce qu'on pourrait appeler les animaux purement absorbants, est la viridité des Huitres et la coloration des Polypes d'eau douce, que la volonté de l'homme peut opérer.

Il en est de même dans les végétaux; c'est en vertu d'une force de succion qu'ils absorbent dans l'atmosphère ou dans le sein de la terre les substances solides, liquides ou gazeuses qui doivent servir à leur Nutrition. Il faut donc étudier d'abord la succion exercée par les racines dans le sein de la terre, par les feuilles ou les autres parties vertes au milieu de l'atmosphère, puis suivre la marche des sucs nourriciers des racines vers les feuilles à travers les tiges et leurs ramifications, et

observer successivement les divers phénomènes auxquels elle donne lieu dans sa marche à travers toutes les parties du végétal.

La succion ou l'absorption s'opère dans le sein de la terre par les racines qui y sont plongées; mais ce n'est pas indistinctement par tous les points de leur surface qu'elle a lieu; ce n'est que par les extrémités de leurs fibrilles les plus déliées qu'elles absorbent dans la terre les fluides et les gaz qui y sont contenus. Mais ce ne sont pas les radicules qui sont les seuls organes de l'absorption: toutes les parties vertes des végétaux exposées à l'air, telles que les feuilles, les stipules, les jeunes branches, sont également douées de la même force de succion, et concourent aussi à cette importante fonction. Plongées dans le sein de la terre, les radicules capillaires y pompent par leur extrémité l'humidité dont elle est imprégnée. L'eau est le véhicule nécessaire des substances nutritives qu'absorbe le végétal; ce n'est pas elle qui forme la base de son alimentation, comme le croyaient les anciens physiciens; mais elle sert simplement de dissolvant et de menstree aux corps qu'il doit s'assimiler. Il est facile de démontrer cette vérité: si l'on fait végéter une plante dans de l'eau distillée, à l'abri de toute influence étrangère, elle ne tardera pas à périr. L'eau seule ne suffit donc pas à sa Nutrition (V. Eau). Il faut, pour cela, qu'elle contienne d'autres principes étrangers à sa nature; et d'ailleurs les végétaux ne renferment-ils pas, outre les principes constituants de l'eau, c'est-à-dire, l'Oxigène et l'Hydrogène, du Carbone, des gaz, des substances terreuses, des sels et même des matières métalliques à l'état d'oxides ou en combinaison avec les acides? L'eau, par sa décomposition, n'ayant pu donner naissance à ces divers principes, il faut en trouver la source ailleurs. Le Carbone existe en abondance dans toutes les parties des végétaux, dont il forme en quelque sorte la base. Ce n'est pas à l'état de pureté qu'il a pu s'y introduire, puisque, dans cet état, il est excessivement rare dans la nature et tout à fait insoluble dans l'eau; mais en revanche, l'acide carbonique est très-abondamment répandu. Il se trouve dans l'atmosphère, mélangé avec l'air, dans le sein de la terre, dans les engrais qu'on y mêle. Très-soluble dans l'eau, il est rare que celle-ci n'en contienne pas toujours une certaine quantité. C'est donc à l'état d'acide que le Carbone est porté dans le tissu végétal. Or, voici comment il s'y décompose pour s'y fixer et en faire partie: exposées aux rayons du soleil, les plantes, comme l'expérience l'a prouvé, absorbent l'acide carbonique, le décomposent, retiennent le Carbone, et laissent ensuite exhaler l'Oxigène qui le tenait à l'état acide. L'eau n'a donc pu contribuer en rien à la formation de cette substance.

Quant à l'Oxigène, il n'est pas difficile d'expliquer sa présence dans les tissus végétaux. En effet, 1^o une certaine quantité de l'eau absorbée étant décomposée, son Oxigène se fixe dans le végétal; 2^o Théodore De Saussure a prouvé que les plantes ne rejettent point au dehors tout l'Oxigène qui acidifiait le Carbone, elles en retiennent une certaine quantité; 3^o enfin l'air atmosphérique qui circule dans les végétaux se décompose en partie et cède une portion de son Oxigène. On

voit par là que ce principe élémentaire arrive aux végétaux de plusieurs sources différentes. L'Hydrogène et l'Azote des substances végétales sont également le produit de décompositions analogues. Le premier provient évidemment de celle de l'eau, et le second de l'air atmosphérique.

Mais indépendamment de ces substances inorganiques, qui entrent essentiellement dans la composition des tissus végétaux, il en est encore d'autres qui, sans faire partie essentielle de leur organisation, s'y rencontrent néanmoins assez fréquemment; tels sont la Silice, différents sels de Chaux, de Soude, de Potasse, le Fer, etc. Les expériences précises de Théodore De Saussure ont également prouvé que ces substances arrivent toutes formées dans l'intérieur du végétal. Déposées dans le sein de la terre ou de l'atmosphère, elles sont dissoutes ou entraînées par l'eau qui les fait ainsi pénétrer dans le végétal. Ce n'est donc pas l'acte de la végétation qui forme ces substances, ainsi que l'avaient avancé quelques physiiciens. C'est le milieu dans lequel les plantes se développent qui leur cède les alcalis, les terres et les substances métalliques que l'analyse chimique y fait découvrir. Ce fait, prouvé par les expériences de De Saussure, a été de nouveau mis en évidence par une ingénieuse expérience de Lassaigne, préparateur de chimie à l'école d'Alfort. Ayant fait germer sur de la fleur de Soufre bien lavée et dans un appareil convenablement préparé, dix grammes de graines de Sarrasin qu'il arrosait seulement avec de l'eau distillée, il les incinéra au bout d'une quinzaine de jours, lorsqu'elles eurent développé leur tige et quelques feuilles. La quantité de matières salines qu'il trouva dans leurs cendres fut absolument la même que celle qu'il retira d'une égale quantité de graines non germées qu'il incinéra. Il est donc démontré d'après cette expérience qu'il ne se forme aucune matière saline par l'acte de la végétation, quand celle-ci a lieu sans la participation des substances capables de lui en céder.

Mais quelle est la puissance qui détermine la succion des racines? Les lois ordinaires de la physique et de la mécanique sont insuffisantes pour expliquer un semblable phénomène. La force extraordinaire avec laquelle s'opère cette absorption ne peut être conçue d'une manière satisfaisante qu'en admettant une puissance, une énergie vitale, inhérente au tissu même des végétaux, et déterminant par son influence, dont la nature est entièrement inconnue, tous les phénomènes sensibles de la végétation.

Hales, célèbre physicien anglais, dans sa Statistique des Végétaux dont Buffon a donné une traduction, est le premier qui ait démontré, par des expériences directes, la force prodigieuse de succion des racines et des branches. Il dégagera une branche de la racine d'un Poirier, en coupa l'extrémité et y adapta l'un des bouts d'un tube recourbé rempli d'eau et dont l'autre extrémité était plongée dans une cuve à Mercure; en six minutes le Mercure s'éleva de huit pouces dans le tube. Le même physicien fit une expérience analogue pour mesurer la force avec laquelle la Vigne absorbe l'humidité dans le sein de la terre. Le 6 avril, il coupa

un cep de Vigne sans rameaux, d'environ sept à huit lignes de diamètre, et d'à peu près trente-trois pouces de hauteur. Il y adapta un tube à double courbure qu'il remplit de Mercure jusqu'au coude qui surmontait la section transversale de la tige. La sève qui sortit du sommet tronqué de la tige et qui était absorbée par les racines, eut assez de force pour élever en quelques jours la colonne de Mercure à trente-deux pouces et demi au-dessus de son niveau. Or le poids énorme de l'atmosphère ne peut élever le Mercure que de vingt-huit pouces au-dessus de son niveau. Dans l'expérience précédente la force avec laquelle la sève s'élevait des racines dans la tige était donc supérieure à la pression de l'atmosphère. Cette expérience a été répétée par le professeur Mirbel qui en a constaté l'exactitude.

Les feuilles exercent une grande influence sur cette force de succion, qui peut se produire également par des branches détachées de la plante mère et par conséquent indépendamment des racines. Ainsi un jeune rameau chargé de feuilles, plongé par son extrémité inférieure dans un liquide, absorbe ce liquide avec une grande activité. Il en sera encore de même si on le retourne, c'est-à-dire si l'on plonge son sommet dans l'eau, l'absorption continuera à s'exercer avec une force presque égale. Il résulte de là que l'absorption a lieu non-seulement par les racines, mais encore par les feuilles et toutes les parties vertes exposées à l'air. Dans quelques cas même ces organes sont les seuls qui servent à cette fonction. Ainsi dans les plantes grasses et particulièrement dans les *Cactus*, dont les racines sont fort petites et qui végètent d'ordinaire dans les sables brûlants des déserts ou sur des rochers nus et dépouillés de toute terre végétale, il est évident que l'absorption des fluides nutritifs a lieu presque exclusivement par les feuilles et les autres parties vertes développées dans l'atmosphère, car la faiblesse de leurs racines, l'extrême aridité du sol dans lequel ils croissent, ne suffiraient pas pour les faire végéter.

Ainsi donc, c'est à la fois par les racines, par les feuilles et par toutes les parties vertes, que sont absorbés les fluides qui doivent servir à la Nutrition du végétal. Mais ces fluides qui portent le nom de sève ne sont pas immédiatement employés à la Nutrition, pas plus que le chyle, produit de la digestion dans les animaux. Il faut que la sève ait circulé dans le végétal, qu'elle ait perdu par la transpiration la partie surabondante d'eau qui la compose, avant d'être employée à l'assimilation. C'est lorsqu'elle a ainsi parcouru toute l'étendue de la plante, qu'elle a acquis véritablement la propriété de pouvoir renouveler les tissus végétaux. Mais comment s'opère cette Nutrition? On ne le sait pas plus ici que dans les animaux. On connaît simplement l'origine des matériaux constitutifs de la plante, mais comment s'opère la transformation du Carbone, de l'Oxygène, de l'Azote, en tissus organisés? On l'ignore et l'on est forcé d'admettre encore ici une force occulte, une force vitale, inhérente à la matière organisée qui est la cause première de son développement.

La Nutrition, dans les végétaux, a de grands rapports avec la même fonction dans les animaux, mais néanmoins, elle offre quelques différences dignes d'être

notées. Ainsi, c'est par la bouche que les animaux d'un ordre supérieur, ou par toute la surface de leur corps, que ceux qui occupent les derniers degrés de l'échelle animale, introduisent au dedans les substances qui doivent servir à leur Nutrition. C'est au moyen des bouches aspirantes qui terminent leurs fibres radicales, ou par les pores absorbants qui existent sur les feuilles ou les autres parties vertes, que les végétaux puisent au sein de la terre ou de l'atmosphère les matériaux qui doivent être employés à leur Nutrition. Dans les animaux, les matières absorbées suivent un seul et même canal depuis la bouche jusqu'à l'endroit où la matière nutritive doit être séparée des substances inutiles ou excrémentielles. Dans les végétaux, le même phénomène a lieu : les fluides absorbés parcourent un certain trajet avant d'arriver jusqu'aux feuilles où s'opère la séparation des parties nécessaires ou inutiles à la Nutrition. Les uns et les autres rejettent au dehors les substances impropres à leur développement. Le chyle ou l'aliment des animaux se mêle au sang qu'il entretient et répare continuellement ; il parcourt toutes les parties du corps, auxquelles il cède les principes qui doivent réparer leurs pertes et leur fournir de nouveaux principes de vie et de développement. La sève des végétaux, après avoir éprouvé l'influence de l'atmosphère dans les feuilles, après s'y être dépouillée d'une partie des fluides surabondants qu'elle contenait ; enfin, après avoir acquis une nature et des propriétés nouvelles, redescend dans tous les organes du végétal, pour y porter les matériaux de leur accroissement et servir au développement de toutes leurs parties. V. pour les phénomènes de la marche des fluides dans les végétaux et les animaux, les mots SÈVE et CIRCULATION.

NUTTALLIE. *Nuttallia*. BOT. En rétablissant le genre *Nemopanthes* de Raffinesque, De Candolle lui avait d'abord imposé le nom de *Nuttallia*, mais il abandonna cette dénomination, parce que, dit-il, elle était déjà employée par Sprengel pour un genre de Légumineuses. Il paraît que ce dernier genre n'a pas été adopté, car on ne le retrouve ni dans les Mémoires sur les genres de Légumineuses publiés par De Candolle, ni dans son *Prodromus*. D'un autre côté, le nom de *Nuttallia* a été appliqué par Barton (*Flor. Americ.*, 2, p. 74, tab. 62) à un nouveau genre de Malvacées, constitué sur une plante trouvée par Nuttall lui-même sur le territoire d'Arkansa, dans l'Amérique septentrionale. Nuttall lui avait donné, dans ses manuscrits, le nom de *Callirrhoe*. Ce genre a le calice des *Sida* et le fruit des Mauves ; cependant il paraît se rapprocher davantage du premier de ces deux genres. Le *Nuttallia digitata*, Bart., *loc. cit.*, et *Botan. Magaz.*, tab. 2612, est la seule espèce décrite. C'est une plante à fleurs purpurines, portées sur de longs pédoncules, et à feuilles peltées, digitées.

NUTTALLITE. MIN. (Brooke, Annales de Philosophie, mai 1824, p. 366.) Minéral qui, par son aspect extérieur, a quelque analogie avec l'Étéolite ou Pierre grasse, avec laquelle on l'avait d'abord confondu ; qui, par sa forme, se rapproche de la Scapolite, mais qui diffère de ces deux minéraux par son clivage, son éclat

plus vitreux, et sa moindre dureté. Suivant Brooke, ses cristaux sont des prismes rectangulaires, droits, divisibles parallèlement aux faces latérales. Les arêtes longitudinales sont remplacées par des plans ; les bases ne sont pas nettes et le clivage qui leur est parallèle est peu distinct. Brooke a donné à cette substance le nom de Nuttallite, en l'honneur de Nuttall qui l'a rapportée des États-Unis. On l'a trouvée en cristaux engagés dans un carbonate de Chaux, à Boston. État de Massachussets. Son analyse faite par Thomson a produit : Silice 58,88 ; Alumine 25,75 ; Chaux 18,58 ; protoxide de Fer 7,89 ; Potasse 7,40 ; Eau 1,50.

NUX. BOT. V. NOIX.

NUXIE. *Nuxia*. BOT. Ce genre de la Tétrandrie Monogynie, L., a été fondé par Lamarck (*Illustr. Gen.*, n° 1508, pl. 71), d'après les manuscrits de Commerson. Il avait d'abord été confondu par Jussieu avec le *Manabea* d'Aublet, et conséquemment réuni à l'*Egiphila* par Willdenow. Dans le septième volume des Annales du Muséum d'Histoire naturelle, Jussieu confirme l'existence du genre *Nuxia*, après avoir connu la véritable structure du fruit. L'observation en est due à Michaux qui la fit sur la plante vivante, pendant son court séjour à l'Île-de-France. On devra néanmoins exclure de ce genre le *Nuxia elata* de Swartz et Persoon, qui paraît être un véritable *Egiphila*. Les caractères essentiels du genre Nuxie, après ces réformes indiquées par Jussieu, consistent en un calice quadrifide ; une corolle presque infundibuliforme, à quatre segments peu profonds et réfléchis ; quatre étamines insérées à l'entrée de la corolle ; stigmate tronqué ; fruit capsulaire, à deux loges remplies de graines nombreuses. Ce genre, selon Jussieu, doit s'éloigner des Verbénacées, et se rapprocher des Schrophularinées, auprès du *Budleia*.

NUXIE VERTICILLÉ. *Nuxia verticillata*, Lamk. ; *Egiphila Nuxia*, Willdenow. C'est un bel arbre qui croît à l'Île-de-France. Son écorce est blanchâtre ou brune, fendillée ; son bois a une teinte jaune. Ses rameaux sont opposés et portent des feuilles réunies par trois ou quatre en une sorte de verticille, entières, glabres et luisantes. Les fleurs sont également disposées par verticilles et forment une grande panicule.

NYALEL. BOT. V. NIALEL.

NYCTAGE. *Nyctago*. BOT. Genre de la famille des Nyctaginées, et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivants : périanthe double : l'extérieur campanulé, ouvert, à cinq divisions peu profondes, lancéolées, pointues et inégales ; l'intérieur, considéré par Tournefort et Linné comme une corolle, très-grand, pétaloïde, infundibuliforme, ventru à la base, resserré au-dessous de l'ovaire, puis s'élargissant en un limbe ouvert, presque entier ou à cinq petites dents ; cinq étamines dont les filets sont insérés sur le réceptacle réuni à la base autour de l'ovaire et adné au périanthe interne dont la base persiste et couvre l'ovaire qui est turbiné, surmonté d'un style filiforme, de la longueur des étamines, et terminé par un stigmate globuleux et couvert de petites glandes papillaires ; graine globuleuse, pourvue d'un albumen farineux, très-abondant. Tournefort donnait à ce genre le nom

de *Jalap* qui fut de nouveau reproduit par Mœnch, parce qu'on croyait que l'espèce principale était la plante qui produisait la racine de Jalap. Linné le nomma *Mirabilis*, quoique ce mot fût un adjectif qui ne peut être adopté pour désigner un genre. C'est pourquoi Jussieu, dans son *Genera Plantarum*, lui restitua la dénomination employée autrefois par Van-Royen. Les Nyctages sont des plantes herbacées, indigènes du Pérou, du Mexique et d'autres régions circonvoisines de l'Amérique.

NYCTAGE FAUX-JALAP. *Nyctago Jalapa*, DC., Flore Française; *Mirabilis Jalapa*, L. Vulgairement Belle de Nuit ou Merveille du Pérou. Cette plante a une racine pivotante, grosse, charnue, blanche en dedans, noirâtre extérieurement. Sa tige, haute de près d'un mètre, est noueuse, ferme et dichotome; elle porte des feuilles opposées, entières, presque en cœur, pointues, glabres et légèrement glutineuses. Les fleurs forment au sommet des branches des corymbes très-serrés; chacune est portée sur un pédoncule particulier. Elles sont ordinairement rouges, quelquefois jaunes, blanches, ou panachées dans les variétés que la culture a fait développer. Il est à remarquer que l'on n'a pu obtenir par la culture que des variétés de couleur et non des différences marquées dans les formes; ainsi les fleurs sont toujours à peu près de la même grandeur, mais jamais doubles ou monstrueuses. La Belle de Nuit est ainsi nommée parce qu'elle étale ses fleurs quand l'horizon est privé de la lumière solaire; elle tient ses fleurs ouvertes non-seulement pendant la nuit, mais encore pendant la journée lorsque le ciel est couvert de nuages. C'est donc un effet direct de la lumière solaire, et non pas, comme Linné a voulu expliquer ce phénomène, un effet d'habitude résultant de ce que la Belle de Nuit est originaire du Pérou, contrée située sous les tropiques et dans un autre hémisphère où les heures pendant lesquelles le soleil éclaire l'horizon correspondent précisément à celles pendant lesquelles d'autres ont la nuit. La racine de ce Nyctage a un goût âcre et nauséabond; elle est purgative à peu près autant que le Jalap, ce qui a fait croire que cette dernière racine provenait de la Belle de Nuit. On est aujourd'hui certain que le Jalap est produit par une espèce de Liseron. *V.* ce mot et JALAP. Les graines de la Belle de Nuit renferment un périsperme ou albumen farineux, très-abondant, dont il ne serait pas difficile d'extraire de la fécule amylicée. Les fleurs de cette plante se succédant pendant un espace de temps assez considérable, la récolte de ces graines ne pourrait, il est vrai, se faire que successivement, mais elle serait pour ainsi dire continue; elle donnerait plus d'importance à cette plante qui d'ailleurs est une des plus agréables parmi celles qui décorent les parterres vers la fin de la belle saison.

NYCTAGE DICHOTOME. *Nyctago dichotoma*, Juss.; *Mirabilis dichotoma*, L. et Lamk. Elle ressemble beaucoup à la précédente, mais ses tiges se divisent en rameaux plus étalés, plus nombreux et plus touffus. Ses feuilles sont de même forme, mais beaucoup plus petites. Il en est de même des fleurs, qui en outre sont sessiles, axillaires, presque solitaires ou rarement

réunies plus de deux ou trois dans la même aisselle; elles s'épanouissent beaucoup plus tôt que dans l'espèce précédente, à peu près vers quatre heures de l'après-midi, d'où le nom de Fleur de quatre heures qu'on lui donne vulgairement; elle répand alors une odeur très-suave. Cette plante est originaire du Mexique.

NYCTAGE A LONGUES FLEURS. *Nyctago longiflora*, De Cand., Fl. Fr.; *Mirabilis longiflora*, L. Elle se distingue facilement à l'extrême longueur du tube de ses fleurs; ce tube est étroit, penché, et s'ouvre au déclin du jour en un limbe plissé à cinq dents; les fleurs répandent alors une odeur musquée très-agréable. Cette plante a des tiges si faibles qu'elles ont besoin d'être appuyées pour ne pas ramper à terre. Les feuilles sont molles, pubescentes, cordiformes, les inférieures pétiolées, les supérieures sessiles et amplexicaules. Cette belle plante croit naturellement dans les hautes montagnes du Mexique, d'où les astronomes français en rapportèrent des graines vers le milieu du siècle dernier. Elle est plus recherchée par les amateurs que les deux précédentes.

NYCTAGINÉES. *Nyctagineæ*, bot. Famille naturelle de plantes dicotylédones apétales et hypogynes, dont le nom est tiré du genre *Nyctago* qui en est le type. Cette famille peut être caractérisée de la manière suivante: les fleurs sont environnées d'un involucre monophylle ou polyphylle, contenant plusieurs fleurs ou quelquefois une seule, et offrant alors l'apparence d'un calice. Celui-ci est coloré, monosépale et généralement tubuleux, ayant son tube plus ou moins grêle, renflé à sa partie inférieure, qui persiste quand toute la partie supérieure se détache; son limbe est plus ou moins plan, rarement entier, le plus souvent divisé en lobes plissés. Les étamines sont en nombre défini qui varie de cinq à dix; elles sont insérées au bord supérieur d'un disque hypogyne, saillant autour de l'ovaire sous la forme d'un godet concave qui le recouvre en partie. Les filets des étamines sont grêles, terminés par une anthère bilobée, à deux loges opposées, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est ovoïde, libre, à une seule loge contenant un ovule dressé. Le style est long, grêle, terminé par un stigmate simple. Le fruit est une cariopse recouverte par le disque qui lui forme comme un péricarpe accessoire. Le véritable péricarpe est mince et adhérent avec le tégument propre de la graine. Celle-ci se compose d'un embryon recourbé sur lui-même, ayant sa radicule repliée sur la face d'un des cotylédons et embrassant ainsi l'endosperme qui se trouve central.

Les Nyctaginées sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, ou des arbustes et même des arbres. Leurs feuilles sont simples, le plus souvent opposées et inégales, quelquefois cependant alternes. Les fleurs sont axillaires ou terminales, réunies plusieurs ensemble dans un involucre commun ou ayant chacune un involucre particulier et caliciforme. Quelques auteurs partant des genres dont l'involucre est uniflore, comme de la Belle de Nuit, par exemple, ont décrit cet involucre comme un calice et le véritable calice comme une corolle. Mais l'examen des genres dont l'involucre renferme plusieurs fleurs pourvues seulement d'un

périanthe simple, repousse cette manière de considérer l'organisation de cette famille.

Les genres qui appartiennent aux Nyctaginées ont leurs espèces ou toutes herbacées ou toutes ligneuses : de là les deux sections qui ont été établies pour disposer les genres.

† *Tige herbacée.*

Nyctago, Juss.; *Oxybaphus*, l'Héritier, qui est le *Calyxymenia* d'Orléga; *Allionia*, L., qui comprend le *Wedelia* de Lœffling; *Boerhaavia*, L.; *Abronia*, Juss., qui est le *Tricratulus* de l'Héritier.

†† *Tige ligneuse.*

Pisonia, L., auquel il faut réunir le *Calpidea* de Du Petit-Thouars; le *Muruwalia* de Rottler; *Salpianthus*, Kunth, qui est le *Boldoa* de Cavanilles; *Neca*, Ruiz et Pavon; *Axia*, Lour.; *Buginvillea*, Commers., qui comprend le *Tricycla* de Cavanilles, et enfin le *Torreya*, Spreng.

La famille des Nyctaginées est très-voisine des Amaranthacées, dont elle diffère surtout par son fruit monosperme et indéhiscents, et par le port des végétaux qui la composent.

NYCTALOPES. ZOOLOG. Les animaux qui voient mieux dans la nuit, ou du moins dans le crépuscule que pendant le jour, ont quelquefois été désignés sous ce nom.

NYCTANTHE. *Nyctanthes*. BOT. Genre de la famille des Jasminées et de la Diandrie Monogynie, L., offrant pour caractères essentiels : calice tubuleux, entier; corolle tubuleuse, dont le limbe est à cinq lobes obliques et en cœur renversé; deux étamines ayant leurs anthères presque sessiles et renfermées dans le tube; capsule obovée, comprimée, coriace, indéhiscents, à deux loges parallèles; chaque loge ne renfermant qu'une graine convexe d'un côté, plane de l'autre, attachée au fond de la loge. Linné, auteur de ce genre, l'a composé de plusieurs espèces hétérogènes, parce qu'il n'en connaissait pas le fruit. Toutes celles qui possèdent un fruit bacciforme ont été reportées dans le genre *Jasminum*. V. JASMIN. Jussieu, d'après une note de Vahl, cite comme synonyme du *Nyctanthes* de Linné, le *Scabrita* de cet auteur lui-même. En conséquence de la suppression de toutes les espèces linéennes à fruit non capsulaire, il ne reste qu'une seule espèce originaire des Indes orientales et qui est cultivée depuis longtemps dans les jardins d'Europe.

NYCTANTHE ARBRE TRISTE. *Nyctanthes Arbor tristis*, L.; *Manjapumeran*, Rhéde, *Hort. Malab.*, vol. 1, p. 55, tab. 21. C'est un petit arbre dont les branches sont écartées, longues et garnies de feuilles opposées, sessiles, ovales, pointues et entières. Les fleurs, au nombre de deux ou trois, sont portées sur des pédoncules axillaires, moins longs que les feuilles. Leur couleur est jaunâtre, et elles exhalent une odeur agréable aux approches de la nuit. On cultive cette plante de la même manière que les Jasmins.

NYCTÉE. *Nycteus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Cébriionites, mentionné par Latreille (Fam. Nat.) et dont il ne donne pas les caractères. Ce genre avoisine les Elodes et les Scyrtes, et s'en distingue parce que tous les articles de ses tarses sont entiers.

NYCTÉIDE. *Nycteis*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, voisin des Catasopes, formé par Gory qui lui assigne les caractères suivants : palpes à pénultième article triangulaire, le dernier est long, presque cylindrique, un peu arrondi à l'extrémité; menton uni; lèvre supérieure avancée, non échancrée en avant; antennes filiformes, assez courtes, à premier article grand, le second court, les autres égaux; tête grande, presque triangulaire, très-peu rétrécie en arrière; yeux ronds, assez saillants; mandibules fortes, arquées et aiguës; corselet court, à peine plus large que la tête, rétréci en arrière, rebordé sur les côtés; écusson très-petit; élytres larges, très-échancrées en arrière; pattes moyennes. La lèvre très-avancée de ces insectes, leur donne une grande analogie avec les Catasopes, mais ils en diffèrent, ainsi que des Thycroptères et des Eurydères, par l'absence de la dent du menton; ils sont au nombre de deux et originaires de Madagascar.

NYCTELEA. BOT. V. ELLISIE.

NYCTÉLIE. *Nyctelia*. INS. Nom donné par Latreille (Fam. Nat. du Règne Anim.) à un genre de Coléoptères de la tribu des Blapsides, famille des Mélasomes. Caractères : hord antérieur de la tête profondément échancré; labre aussi long que large; lèvre inférieure recouvrant presque entièrement la languette, échancrée en avant et arrondie aux angles antérieurs. Tels sont les caractères distinctifs du genre établi par Latreille pour une seule espèce qu'il a nommée *Nyctelia brunripes*; depuis Lacordaire a rapporté de l'Amérique méridionale, trois insectes qu'il a placés dans ce genre sous les noms de *Nyctelia ebenina*, *erythropus* et *disciculis*; enfin Guérin en a aussi ajouté quatre ou cinq parmi lesquelles :

NYCTÉLIE FILIPÈDE. *Nyctelia pilipes*, Guér. Son corps est tout noir, avec les pattes garnies de longs poils jaunâtres; sa tête est petite, insérée dans une large échancrure du corselet; les antennes sont de la longueur du corselet, grenues et poilues; le corselet est grand, arrondi sur les côtés, un peu plus étroit en avant, avec les angles antérieurs et postérieurs aigus, trois sillons longitudinaux au centre et des plis transversaux de chaque côté; élytres lisses, s'élargissant à l'extrémité où l'on voit un commencement de queue; pattes noires, couvertes de longs poils jaunâtres. Taille, huit lignes. Du Pérou.

NYCTÈRE. *Nycteris*. MAM. Genre de Carnassiers, de la famille des Chéiroptères, établi par Geoffroy Saint-Hilaire, aux dépens du genre *Vespertilio* de Linné. Caractères : un sillon longitudinal très-profond sur le chanfrein; narines recouvertes par un opercule cartilagineux, mobile; oreilles grandes, réunies par leur base; oreillon extérieur; membrane interfémorale très-grande comprenant la queue, dont la dernière vertèbre est terminée par un cartilage bifurqué. La formule dentaire est : quatre incisives en haut, six en bas; deux canines en haut, deux en bas; huit molaires en haut, dix en bas.

NYCTÈRE DE GEOFFROY. *Nycteris Geoffroyi*, Desm., p. 190; Nyctère de la Thébaïde, Geoff. Les oreilles sont très-grandes; une forte verrue est placée sur la lèvre

inférieure, entre deux bourrelets ayant la forme d'un V. Le pelage est gris brun en dessus, plus clair en dessous. Elle habite la Thébaidé et le Sénégal.

NYCTÈRE DE DAUBENTON. *Nycteris Daubentonii*, Geoff.; le Campagnol volant de Daubenton; *Vespertilio hispidus*, L. Les oreilles sont assez grandes, à opercules des pourtours des narines très-petits; lèvres inférieure simple; pelage brun-roussâtre en dessus, blanchâtre en dessous, avec quelques teintes fauves. Elle habite l'Europe méridionale et l'Afrique.

NYCTÈRE DE JAVA. *Nycteris Javanicus*, Geoff. Cette espèce a le pelage d'un roux vif en dessus et d'un cendré roussâtre en dessous.

NYCTÉRIE. *Nycteribia*. INS. Diptères; genre de la famille des Pupipares, tribu des Phthiromyies, établi par Latreille, avec les caractères suivants : corps aptère; tête très-petite, sous la forme d'un tubercule capsulaire, implanté sur le thorax. Yeux composés de petits grains; thorax demi-circulaire. Ce genre a été le sujet de bien des erreurs, et Latreille lui-même l'avait d'abord placé, sans doute d'après les formes extérieures, parmi les Arachnides. Linné l'avait considéré comme voisin des Mites; Fabricius avait d'abord suivi son exemple, et ce n'est que plus tard qu'il a adopté la dénomination et la place que Latreille assigne à ce genre. La tête des Nyctéries est très-distincte du corselet, et ressemble à un tubercule assez grand et presque ovoïde, velu, implanté, au moyen d'un article très-court servant de pédicule, sur le dos de cette partie, entre son milieu et celui de son extrémité antérieure, immédiatement derrière le point où prennent naissance les deux premiers pieds; cette tête forme une sorte de capsule coriace, en cône renversé, comprimée, échan-crée à son extrémité supérieure ou la plus grosse, et creuse en voûte à la partie antérieure. Les antennes sont insérées dans l'échancrure du bord supérieur; elles sont très-courtes, contiguës l'une à l'autre, avançant parallèlement, composées de deux articles dont le dernier plus grand, presque triangulaire, mais arrondi extérieurement. Les yeux sont placés de chaque côté et immédiatement au-dessous de la naissance des antennes; ils sont légèrement saillants, noirs et composés de petits grains réunis. Les palpes sont insérées en avant des yeux et aux extrémités un peu avancées des bords internes de la cavité orale : ce sont deux petites lames oblongues, étroites, de la même largeur, obtuses ou arrondies à leur sommet, garnies de poils dont les supérieurs sont plus longs; ces lames remontent parallèlement en présentant la tranche la plus mince, convergent et se touchent à leur extrémité qui fait une saillie au delà des antennes, au-dessous desquelles elles sont placées : dans l'intervalle qui les sépare, on distingue le tubercule arrondi ou le bulbe d'où part le suçoir, et que Latreille présume être semblable à celui des autres Pupipares. Le corps des Nyctéries est très-singulier : le corselet est plat et demi-circulaire; le derme de la face inférieure est coriace, en forme de plan égal, et présente, près de son extrémité extérieure, une ligne enfoncée, offrant un angle qui semble indiquer la suture ou la réunion du segment antérieur du tronc avec le suivant. Le derme de la face opposée ou du

dos est membraneux, avec divers enfoncements, séparés par des arêtes dont les crêtes sont d'une consistance plus solide, ou coriace, ou de la nature du derme inférieur. Le milieu du dos présente une cavité longitudinale et qui se termine postérieurement, du moins dans la Nyctérie ordinaire d'Europe (*Nycteribia Vespertilionis*), par une partie élevée, formant le capuchon. La tête peut se rejeter en arrière, et son extrémité est reçue dans le capuchon. Les arêtes des côtés sont transversales. Si l'on observe que par une disposition très-bizarre, mais que nécessitait l'attitude ordinaire de ces insectes, les pattes sont insérées sur le pourtour supérieur du thorax, que le premier article des quatre hanches postérieures est soudé avec lui, et qu'il présente deux plans membraneux avec une arête solide au point de leur réunion, en un mot, que cette face du thorax devient en quelque sorte, en raison de ce changement, la poitrine, les inégalités que l'on y remarque s'expliqueront facilement. Les deux premières pattes naissant à l'extrémité antérieure et supérieure du thorax, sont très-rapprochées à leur base, et se portent en avant; elles diffèrent des autres en ce que le premier article de leurs hanches est libre, comme dans les pieds des autres insectes, et même assez allongé; le second article de ces hanches, ainsi que le même des suivantes, est très-court, et ne peut se montrer qu'en dessous. Entre la première paire de pattes et la seconde, près des bords et de chaque côté, est une cavité, tantôt presque ovale, tantôt linéaire et arquée, dans laquelle on observe une rangée de petites lames ou de dents imitant un peigne et formant en cette partie une lache noire.

Ces insectes vivent sur les Chauves-Souris; Montagu a observé qu'ils se renversent sur le dos pour sucer le sang de ces animaux; leur tête étant placée sur le dos, il était difficile, avant cette observation, de concevoir comment l'insecte aurait pu approcher sa bouche de la peau de la Chauve-Souris. Les Nyctéries courent très-vite quand elles sont sur le corps de l'animal, mais une fois qu'on les en a séparées, elles ne peuvent plus marcher, et ne font que des mouvements désordonnés.

NYCTÉRIE DE BLAINVILLE. *Nycteribia Blainvillii*, Latr.; *Phthiridium Blainvillii*, Leach. Elle est longue de près de deux lignes; d'un brun marron foncé, avec les pattes plus claires. Elle a été rapportée de l'Île-de-France.

NYCTÉRIE DE LA CHAUVÉ-SOURIS. *Nycteribia Vespertilionis*, Latr.; *Phthiridium biarticulatum*, Herm.; *Phthiridium Hermannii*, Leach; *Phthiridium Latreillii*, *ibid.*; *Acarus Vespertilionis*, L. Elle est beaucoup plus petite que la précédente; dessus du corps et pattes d'un jaune roussâtre; dessous du corselet d'un brun rougeâtre, avec une ligne noire au milieu. Cette espèce se trouve aux environs de Paris et dans toute l'Europe, sur la Chauve-Souris fer-à-cheval.

NYCTÉRIÈES. МАЖ. Raffinesque propose de former sous ce nom un groupe séparé des Vespertilions, et composé des espèces qui ont, avec des oreilles médiocres et un museau simple, deux incisives seulement à la mâchoire supérieure; tels sont : *Vespertilio lasiu-*

rus, Schreb.; *Vespertilio noreboracensis*, Penn.; *Vespertilio borbonicus*, Geoff.

NYCTÉRINIE. *Nycterinia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, Didynamie Angiosperme, de Linné, établi par Don, aux dépens du genre *Erinus*, dont quatre espèces avaient toujours laissé aux botanistes des doutes sur l'exactitude de leur classification. En effet, Don les ayant soumises à un examen plus sévère, leur a reconnu des caractères bien distincts de ceux qu'offrent les véritables Érines, surtout en ce qui concerne la structure des anthères et du stigmate, ainsi que l'insertion des filaments; il donne au genre nouveau le nom de *Nycterinia*, dérivé de *νυκτερινος*, nocturne, exprimant que la floraison de ces plantes ne s'effectue que pendant la nuit. Les quatre espèces désignées par Don sont les *Erinus fragrans*, *tristis*, *Africanus* et *Lychnidea*, tous quatre originaires du cap de Bonne-Espérance.

NYCTÉRINIE A FLEURS DE LYCHNIDE. *Nycterinia Lychnidea*, Don; *Erinus Lychnidea*, Lin., *Suppl.*, 287; Thunb., *Prodr.*, 102; Willd., *Sp. pl.* 5, 555; *Erinus Capensis*, Lin., *Mantis*, 252. La plante est haute d'un pied, entièrement d'un vert obscur, recouverte de poils assez longs et rudes, et enduite d'un vernis poisseux et odorant. La tige est suffrutescente, droite, cylindrique et branchue. Les feuilles sont opposées, sessiles, linéaires, obtuses, roulées en leurs bords qui ont quelques dents fort distantes, longues d'un pouce environ et glauques en dessous. Les fleurs sont terminales, groupées en pyramide; elles exhalent une odeur fort agréable; le calice est formé de deux folioles ovales-oblongues, presque labiées et égales, ciliées en leurs bords : la supérieure à trois dents, l'inférieure à deux; le tube de la corolle est étroit, long de quinze à dix-huit lignes et d'un blanc verdâtre; il a son orifice interne garni d'une rangée de poils ou cils très-petits; le limbe est profondément divisé en cinq découpures presque égales, bifides et obtuses; la surface interne est blanche, l'externe d'un bleu pourpré, fort obscur. Les étamines, au nombre de quatre, sont didyames, insérées à l'ouverture de la corolle : les filaments sont très-courts, comprimés et glabres; les anthères sont exsertes, linéaires, à un seul lobe, jaunes, longitudinalement déhiscentes, attachées à un connectif vert, épais et caréné. L'ovaire est oblong, cylindrique, biloculaire et polysperme; il est surmonté d'un style filiforme, blanc, couronné d'un stigmate simple, long, linéaire, émoussé, plat, floriforme et roulé. Les fleurs de cette espèce font, quoiqu'elles ne s'ouvrent que vers le soir, l'ornement des parterres pendant l'été. La plante réussit très-bien, dans le terreau de bruyère ou dans un mélange de terre grasse, substantielle et de sable; on la repote en automne pour la conserver dans l'orangerie; elle se propage facilement de semis et de boutures.

NYCTÉRINS. ois. Nom donné par Duméril, à une famille d'Oiseaux nocturnes, de l'ordre des Rapaces.

NYCTÉRISTION. *Nycteristium*. BOT. Genre de la famille des Sapotées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon, et adopté par Kunth qui lui a imposé les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes; corolle dont le tube est court, le limbe à

cinq segments profonds et réfléchis; point d'écaillés à la base des divisions de la corolle : cinq étamines insérées au sommet du tube, et opposées aux segments de la corolle; ovaire à cinq loges, renfermant un seul ovule dans chacune de celles-ci; style court, surmonté d'un stigmate obtus, presque à cinq dents; fruit inconnu. Ce genre ne se compose que de deux espèces qui ont le port des *Bumelia*.

NYCTÉRISTION FERRUGINEUX. *Nycteristium ferrugineum*, Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chil.*, II, p. 47, t. 187). Il est le type du genre. C'est un grand arbre du Pérou dont l'écorce est ferrugineuse, le tronc épais, laissant écouler par incision un suc laiteux qui rougit à l'air. Les branches, étalées, portent des feuilles éparées, pétiolées, ovales, allongées, légèrement acuminées et échancrées au sommet, lisses en dessus, couvertes en dessous d'un duvet ferrugineux; les fleurs sont en petits fascicules agrégés.

NYCTÉRISTION A FEUILLES ARGENTÉES. *Nycteristium argenteum*, Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. Equin.*, III, p. 258, t. 244). Cet arbre, qui se rapproche beaucoup du *Nycteristium ferrugineum*; croît près de Jaen de Bracamoros, dans la république de Colombie. Ses rameaux sont alternes, un peu ridés, légèrement pubescents dans leur jeunesse, mais ils ne sont pas ferrugineux comme dans l'espèce précédente. Ses feuilles sont en outre plus petites, et couvertes en dessous d'un duvet soyeux argenté. Les fleurs sont disposées en petits groupes qui naissent dans les aisselles des feuilles et le long des rameaux; elles forment également de petits fascicules.

NYCTERIUM. BOT. Ventenat (Jardin de Malmaison, n° 85) a formé sous ce nom un genre qui a pour type le *Solanum Vespertilio* d'Aiton, mais qui ne diffère pas suffisamment du genre *Solanum* pour mériter d'être adopté. V. MORELLE.

NYCTÉROPE. *Nycteropus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, établi par Klug, pour un insecte nouveau, apporté de Madagascar. Ce genre voisin des Blaps, ne peut cependant être comparé qu'aux Ténébrions, car quoique les élytres soient bien réunies à la suture, elles ne sont cependant pas soudées et elles recouvrent des ailes bien développées. Les antennes ont une structure particulière comme celles des Dolichodères, qui ne se représente que dans le genre *Cryphée* de Klug; mais le corps, la forme de la tête et d'autres organes sont bien différents, excepté la présence des ailes, qui fait rentrer les Nyctéropes dans une autre famille. Ils ressemblent beaucoup aux Dolichodères, mais leur corps est moins rétréci et moins cylindrique; il est plus large, plus aplati; le corselet est particulièrement plus large et proportionnellement plus court, avec les angles plus saillants; l'écusson est assez grand, presque triangulaire; les élytres sont insensiblement rétrécies vers l'extrémité qui est arrondie, sans ligne transverse relevée au bord antérieur, et les épaules en saillie ronde; la tête, plus large au milieu, se prolonge latéralement par-dessus l'insertion des antennes, dont le premier article, plus long que le deuxième, égale le troisième : massue formée par les quatre derniers qui sont déprimés et larges, avec le

pénultième arrondi à l'extrémité. La seule espèce connue a été nommée *Nycterepus bipartitus*.

NYCTIBIUS. ois. V. IBIJAU.

NYCTICÈBE. *Nycticebus*. MAM. Genre de Quadrumanes Lémuriens, établi par Geoffroy Saint-Hilaire, et dont le type est une espèce indiquée par Linné sous le nom de *Lemur Tardigradus*. Très-voisins du genre Loris par leur système dentaire, par la forme de leurs oreilles, par celle de leurs ongles, par l'état très-rudimentaire de leur queue, par plusieurs autres caractères d'une moindre importance et même par les couleurs de leur pelage, les Nycticèbes se distinguent par leur museau obtus et peu prolongé, leurs membres courts et assez forts, et leur corps gros et épais. Le Loris a, au contraire, le museau saillant et relevé, et les membres et le corps d'une longueur excessive et d'une gracilité qui le rendent très-remarquable : d'où est venu le nom spécifique de *gracilis* sous lequel il est ordinairement désigné. A ces caractères, qu'on peut regarder comme les plus importants, ou même comme les seuls importants, du moins sous le rapport de la distinction générique des Nycticèbes, on a ajouté les suivants : tête ronde; yeux grands, rapprochés et dirigés en avant; l'os jugal sans ouverture appréciable à la simple vue; les intermaxillaires courts, verticaux et sans saillie; les oreilles courtes et velues; la langue rude; les narines entourées d'un muffle; le pelage laineux; les os de la jambe et du bras distincts; le tibia plus long que le fémur, et le tarse égal en longueur au métatarse (Geoffroy Saint-Hilaire, Tableau des Quadrumanes, Ann. Mus., t. XIX; et Desmarest, Mammalogie). Quant au système dentaire, il suffira de dire, au sujet des canines et des molaires, qu'elles sont très-semblables à celles du Loris : il en est de même des incisives inférieures, dont le nombre est de six, et qui sont proclives, comme cela a généralement lieu chez les Lémuriens. Le nombre des supérieures varie de deux à quatre; les incisives latérales étant toujours, lorsqu'elles existent, beaucoup plus petites que les deux autres : celles-ci sont constamment séparées sur la ligne médiane par un intervalle vide, assez étendu. Le Muséum de Paris possède plusieurs squelettes de Nycticèbes, dont quelques-uns, qui lui ont été envoyés de Sumatra par Duvaucel, sont dans le plus parfait état de conservation; leur comparaison avec celui des Loris donne le même résultat que l'examen des caractères extérieurs : beaucoup de ressemblance générale avec d'importantes différences sur quelques points. Le nombre des côtes est de seize.

Les Nycticèbes diffèrent peu des Loris par leurs habitudes; leur lenteur et leur indolence sont excessives; d'où les noms de Paresseux et de *Tardigradus* qui leur ont été donnés par Vosmaer, par Linné, par Séba et par quelques autres auteurs. Ces animaux semblent même ne pouvoir se soutenir. Lorsqu'ils marchent à quatre pattes, leurs jambes s'écartent de leur corps, de sorte que leur poitrine et leur ventre touchent presque le sol, ce qui leur donne une physionomie fort singulière, et ce qui les a fait comparer à de jeunes Chiens qui viendraient de naître, et que leurs membres n'auraient point encore la force de porter. Cette curieuse observation peut seule faire comprendre

les remarques faites sur les Nycticèbes par Vosmaer et par d'Obsonville (Essais Philos. sur les mœurs de divers Animaux étrangers) : le premier dit que la marche de ces animaux est une sorte de reptation, et le second affirme que, lorsqu'ils paraissent se hâter, ils parcourent à peine un espace de quatre toises en une minute. Cette lenteur les a quelquefois fait comparer aux Bradypes ou Paresseux, avec lesquels ils ont aussi assez de ressemblance par leur voix : on les entend continuellement, surtout lorsqu'on les irrite, répéter sur un ton plaintif un cri que Vosmaer exprime par les syllabes *ai, ai*. Ils dorment presque tout le jour, la tête posée sur la poitrine; et l'étendue considérable de leurs orbites annonçant en effet en eux des animaux nocturnes. Leurs pupilles sont transversales, et suivant F. Cuvier, elles peuvent se fermer entièrement; ce qui expliquerait parfaitement l'assertion de d'Obsonville, qui les représente comme ne redoutant nullement l'éclat de la lumière solaire. Suivant le même auteur, ils mangent volontiers des fruits sucrés et du pain; mais ils sont surtout friands d'œufs, d'insectes et de petits Oiseaux. « S'il apercevait, dit d'Obsonville au sujet de l'individu qu'il a eu occasion d'observer, s'il apercevait une pièce de pareil gibier, que je m'amusais à attacher à l'autre extrémité de la chambre, ou à lui présenter en l'appelant, aussitôt il s'approchait d'un pas allongé et circonspect, tel que celui de quelqu'un qui marche en tâtonnant. Arrivé environ à un pied de distance de sa proie, il s'arrêtait; alors, se levant droit sur ses jambes, il s'avavançait debout, en étendant doucement les bras, puis tout à coup la saisissait, et l'étranglait avec une prestesse singulière. »

On a cherché à expliquer la lenteur des Nycticèbes par une disposition particulière que présentent les artères de leurs membres; disposition dont on doit la connaissance à Carlisle. Suivant cet auteur, l'artère brachiale est entourée d'un lacis vasculaire, résultant de l'anastomose d'un très-grand nombre de rameaux, fournis par l'axillaire; et la même chose a lieu à l'extrémité inférieure, à l'égard de la crurale. Cette même disposition existerait également, suivant Carlisle, chez tous les Mammifères remarquables par leur excessive lenteur, tels que le Loris et les Bradypes; et il est de fait qu'elle a été retrouvée par Quoy et Gaynard dans une des espèces de ce dernier genre.

NYCTICÈBE DU BENGAL. *Nycticebus Bengalensis*, Geoff. St.-Hil. C'est l'espèce la plus anciennement et la mieux connue : c'est à elle qu'on a rapporté le *Lemur Tardigradus* de Linné; le Loris du Bengale, Buffon; le Paresseux pentadactyle du Bengale, Vosmaer; le Thevangues ou Tongres, d'Obsonville, et le Poucan ou Lori-Poucan, Duvaucel et Fr. Cuvier. Geoffroy Saint-Hilaire la caractérise ainsi : pelage roux; ligne dorsale brune; museau large; quatre dents incisives à la mâchoire supérieure. Sa longueur totale est d'un pied environ.

NYCTICÈBE DE JAVA. *Nycticebus Javanicus*, Geoffroy St.-Hilaire. Ann. du Mus., t. XIX. Pelage roux; ligne dorsale plus foncée; museau étroit; deux dents incisives à la mâchoire supérieure. Sa taille est peu différente de celle du Nycticèbe du Bengale.

NYCTICÈBE DE CEYLAN. *Nycticebus Ceylonicus*, Geoff. St.-Hil. Cette espèce n'est connue que par une planche de Séba, et par la description qu'en a donnée le même auteur sous le nom de *Tardigradus Ceylonicus* : elle serait caractérisée par son pelage d'un brun noirâtre, avec la ligne dorsale noire.

Quant au Potto de Bosman, tour à tour placé parmi les Nycticèbes et parmi les Galagos, *V.* ce dernier mot.

NYCTICÉE. *Nycticeus*. MAM. Genre de Carnassiers de la famille des Chéiroptères, formé aux dépens du grand genre *Vespertilio* de Linné, par le professeur Raffinesque qui lui donne pour caractères : deux incisives supérieures, séparées par un grand intervalle, accolées aux canines, et ayant des crénelures aiguës; six incisives inférieures tronquées; les canines sans verrues à leur base.

NYCTICÉE HUMÉRALE. *Nycticeus humeralis*, Raffin. Queue presque aussi longue que le corps, et très-mucronée; oreilles ovales, noirâtres, plus longues que la tête; pelage d'un brun foncé en dessus, gris en dessous, avec les épaules noires. Elle habite le Kentucky.

NYCTICÉE MARQUETÉE. *Nycticeus tessellatus*, Raffin. Queue de la longueur du corps, terminée par une verve saillante; nez bilobé; pelage bai en dessus, fauve en dessous, avec un étroit collier jaunâtre; ailes réticulées et pointillées de roux. Du Kentucky.

NYCTICORAX. ois. Synonyme de Héron-Bihoreau.

NYCTINOME. *Nyctinomus*. MAM. C'est encore à Geoffroy St.-Hilaire qu'est due la formation de ce genre de Carnassiers, placé dans la famille des Chéiroptères; il l'a opérée aux dépens du grand genre *Vespertilio* de Linné, pour les espèces qui se distinguent par les caractères suivants : nez camus, confondu avec les lèvres qui sont profondément fendues et ridées; oreilles grandes, couchées sur la face, à oreillon extérieur; membrane interfémorale moyenne et saillante; queue longue, à demi enveloppée à sa base. Formule dentaire : incisives, deux en haut, quatre en bas; canines, deux en haut, deux en bas; molaires, dix en haut, dix en bas.

NYCTINOME D'ÉGYPTÉ. *Nyctinomus Ægyptiacus*, Geoff.; *Dysopes Geoffroyii*, Temm., p. 226. Cette Chauve-Souris est rousse en dessus, brune en dessous; sa queue est grêle; la membrane interfémorale n'enveloppe que la moitié de la queue, et n'a point de brides membraneuses. On la trouve dans les ruines et dans les souterrains en Égypte.

NYCTINOME DU BENGALÉ. *Nyctinomus Bengalensis*, Geoff. C'est, selon Temminck, la même chose que son Molosse Chamché. *V.* ce mot.

NYCTINOME DU PORT-LOUIS. *Nyctinomus acetabulosus*, Herm., Geoff. Cette espèce, que Commerson a fait connaître, est brune-noirâtre; les oreilles sont très-grandes et un peu relevées; la membrane interfémorale enveloppe les deux tiers de la queue. On l'a trouvée aux environs du Port-Louis, à l'Île-de-France.

NYCTINOME DU BRÉSIL. *Nyctinomus Brasiliensis*, Isid. Geoff.; *Molossus nasutus*, Spix. Elle est à peu près de la même taille que les espèces du Bengale et d'Égypte; sa longueur totale est de trois pouces onze

lignes; son poil, qui est assez moelleux et touffu, présente quelques variétés de couleur : c'est toujours un fond cendré, mais avec une nuance de brun, qui varie du brun noir au brun fauve. En général, on peut dire qu'il est cendré brun; d'une teinte plus grise et moins foncée vers sa région abdominale, un peu plus foncée vers sa poitrine, plus foncée encore et plus brune à la région dorsale. Les poils qui revêtent la partie interne de la membrane de l'aile, sont de même couleur que ceux qui couvrent l'abdomen. Des poils très-rares se remarquent à la portion de la queue, comprise dans la membrane interfémorale à peu près dans sa première moitié.

NYCTIPITHÈQUE. *Nyctipithecus*. MAM. Humboldt, dans ses Mélanges de zoologie, proposa la formation d'un genre nouveau pour recevoir un animal découvert par lui dans les épaisses forêts de l'Orénoque, et décrit sous le nom de Douroucoul. Ce genre reçut du naturaliste prussien la dénomination d'*Aotus*, d'a grec, privatif, sans, et *otus*, oreilles; mais ce nom, forgé contre la réalité et très-mal choisi, fut changé en 1825 par Spix en celui de *Nyctipithecus* ou Singe de nuit, nom plus convenable parce qu'il repose sur une particularité essentielle des mœurs des animaux de ce genre. Sans connaître cette dernière synonymie, Frédéric Cuvier a proposé en 1826 le nom de *Nocthora* en place de celui d'*Aotus*. Les Nyctipithèques présentent des caractères génériques fort remarquables, que Humboldt, puis Illiger et Geoffroy adoptèrent ainsi qu'il suit : dents comme dans les Callitriches; museau obtus; face nue; point d'abajoues; yeux grands; oreilles nulles; queue longue, à poils lâches; deux pectorales; mains et pieds pentadactyles; fesses velues sans callosités. Or, on conçoit que de tels caractères ont dû être singulièrement modifiés par une connaissance plus parfaite des formes de l'animal, puisque les oreilles externes, dont on supposait qu'il était privé, sont au contraire notablement développées. Aussi Desmarest, dans sa Mammalogie, donne-t-il pour caractères au genre *Aotus*, les suivants : tête ronde et fort large; museau court; yeux nocturnes, très-grands et rapprochés; les narines séparées l'une de l'autre par une cloison fort mince; les oreilles très-petites; la queue plus longue que le corps, non prenante, et recouverte de poils; tous les pieds à cinq doigts et à ongles aplatis. Tout, dans les Nyctipithèques, rappelle la coupe générale des Loris. En effet, leurs grands yeux, leur tête arrondie, leurs formes grêles, leurs habitudes nocturnes, semblent en faire les représentants, dans le nouveau monde, des Quadrumanes Loris exclusivement confinés dans les régions équatoriales de l'ancien. Geoffroy Saint-Hilaire (Leç. sténog.) a trouvé dans le squelette sept vertèbres cervicales, quatorze dorsales, neuf lombaires, deux sacrées, dix-huit coccygiennes et jusqu'à trente vertèbres caudales. Longtemps on n'a connu qu'une seule espèce de ce genre, le Douroucoul, nommé *Aotus trivirgatus* par Humboldt; mais deux autres espèces ont été plus tard décrites par Spix dans son *Simiarum* et *Vespertilionum Brasilienses Species novæ*, publié à Munich en 1820. Ces deux espèces sont peu connues, et tous

les détails de mœurs relatifs aux habitudes et à la manière de vivre des Nyctipithèques sont rapportés plus bas à l'histoire du *N. Douroucouli* qu'ils concernent exclusivement.

NYCTIPITHÈQUE A FACE DE CHAT. *Nyctipithecus felinus*, Spix, pl. 18. Il a le pelage d'un gris-brun uniforme, le ventre roussâtre, le tour des yeux blanc, et la queue noire à sa moitié terminale.

NYCTIPITHÈQUE HURLEUR. *Nyctipithecus vociferans*, Spix, pl. 19. Il a le pelage gris-roux par tout le corps, même sur la tête, seulement le tiers de la queue est noirâtre. Du Brésil ainsi que le précédent.

NYCTIPITHÈQUE DOUROUCOULI. *Nyctipithecus trivirgatus*; *Aotus trivirgatus*, Humb., Obs. zool., pl. 28, p. 806; Geoff., Ann. Mus., t. XIX, sp. 1; Desm., sp. 85; *Nocthora trivirgata*, F. Cuv., 45^e liv. Le Douroucouli, aussi nommé *Cara rayada* par les missionnaires espagnols établis sur les bords de l'Orénoque, est, sans contredit, un des Singes les plus remarquables de l'Amérique méridionale, tant par ses formes corporelles que par les couleurs de son pelage. Sa longueur totale est de vingt-trois à vingt-quatre pouces. Tout le pelage, sur les parties supérieures du corps, est d'un gris varié, ce qui est dû à ce que chaque poil est annelé de blanc et de noir; les parties inférieures, depuis le menton jusqu'à l'origine de la queue, sont d'un jaune orangé qui colore aussi les côtés du cou; la queue, noire à son tiers terminal, est grise-jaunâtre dans le reste de son étendue; un sourcil blanc surmonte l'œil; trois raies noires sillonnent le front en divergeant: l'une occupe la ligne médiane, et chacune des deux autres naît de l'angle extérieur de l'œil et se recourbe vers l'angle interne; l'intérieur des mains et des oreilles est nu et couleur de chair; la face, également nue, est fuligineuse; l'iris est brun-jaunâtre; les ongles sont noirs. Les dents du Douroucouli ne diffèrent point de celles des Sajous; les mains ont aussi la même conformation; les doigts antérieurs ne sont point extensibles, les ongles sont longs, étroits, creusés en gouttière et un peu crochus. La queue, qui n'est pas prenante, est assez touffue et mobile. Le globe de l'œil est très-développé; la pupille est ronde. L'oreille externe est très-développée. Le nez n'est point terminé par un mufle; les narines sont étroites; la bouche est fort grande et sans abajoues. Les poils sont doux, épais et très-soyeux. Les intestins grêles sont extrêmement petits; les colons sont au contraire largement développés. La vulve est grande et assez semblable, pour la forme extérieure, à celle des Chiens. Les mamelons sont placés sur chaque aisselle. Le Douroucouli dort pendant le jour, parce que la lumière du soleil l'incommode, et ne se met en quête de sa nourriture qu'aux approches du crépuscule. Ses tanières sont des trous d'arbres vermoulus où il fait le guet lorsqu'il est inquiet par le bruit. En captivité, il se nourrit de lait, de biscuit et de fruits; en liberté, au contraire, suivant Humboldt, il chasse aux petits Oiseaux, et ne dédaigne point les fruits, tels que les bananes, les cannes à sucre, les amandes du *Bertholletia* et les fèves du *Mimosa Inga*. Cet animal vit par paires; pour dormir il prend la même position que les Loris, c'est-à-dire qu'il s'assied sur la croupe, les

jambes de derrière ramenées sur le ventre, les quatre mains réunies, le dos courbé, la tête baissée, presque cachée dans les mains. Cette position est facilitée par une grande mobilité dans l'articulation des vertèbres. Son cri nocturne ne peut mieux être rendu que par la syllabe *muh-muh* et n'est pas sans analogie avec celui du Jaguar. Aussi est-ce pour cela, dit Humboldt, que les Créoles des missions de l'Orénoque l'appellent Titi-Tigre. La voix du Douroucouli, en effet, est d'une force considérable par rapport à la petitesse de sa taille. Il paraît qu'il a aussi deux autres cris, l'un qui est une sorte de miaulement (*e-i-aou*), et l'autre un son guttural très-désagréable qu'on peut rendre par les syllabes *quer-quer*. Sa gorge enfle lorsqu'il est irrité; il ressemble alors, par ce renflement et la position du corps, à un Chat attaqué par un Chien. Un individu mâle, que Humboldt essaya d'appivoiser, fut rebelle à tous ses soins; une femelle qui a vécu à la ménagerie du Muséum, était d'une grande douceur. Le Douroucouli habite les forêts épaisses des bords du Cassiquiarié et du Haut-Orénoque, près des cataractes de Maypures.

NYCTOBATE. *Nyctobates*. ММ. Genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Mélasomes, formé par Guérin aux dépens des Ténébrions de Fabricius, avec les caractères suivants: labre très-saillant et arrondi; antennes grossissant vers le bout, avec les derniers articles très-comprimés. Le type de ce genre nouveau est le *Tenebrio gigas*, Fab. Plusieurs autres espèces d'Amérique viennent également s'y ranger, ainsi que la suivante:

NYCTOBATE TIBIALE. *Nyctobates tibialis*, Guér. Tout son corps est noir et terne; sa tête est finement rugueuse, avec une petite élévation au-dessus de chaque œil; le corselet est transversal, arrondi aux angles antérieurs et sur les côtés, avec les angles postérieurs un peu aigus; il est finement ponctué, avec un sillon médian longitudinal et une faible impression de chaque côté; l'écusson est petit et triangulaire; les élytres sont plus larges que le corselet, arrondies sur les côtés et aux angles huméraux; elles ont chacune huit stries formées par des points enfoncés; pattes grandes: les antérieures dépassant toutes les autres; jambes fortement courbées vers l'extrémité. Taille, huit lignes. Du Bengale.

NYCTOCLEPTE. *Nyctocleptes*. ММ. Genre de la famille des Rongeurs, institué par Temminck (Monogr. des Mamm., vol. 2, p. 40) qui lui assigne pour caractères: deux dents incisives à chaque mâchoire: les supérieures arrondies et unies par devant; trois dents molaires de chaque côté: celles de la mâchoire supérieure dirigées en arrière, marquées de deux sillons, les inférieures dirigées en avant, la première pointue par devant; pieds antérieurs munis de quatre doigts à peu près d'égale grandeur et d'un rudiment de pouce, dont l'ongle seulement est visible; pieds postérieurs munis de cinq doigts parfaits; tous les ongles courts et un peu comprimés; oreilles très-courtes, rondes. Le crâne, d'une forme toute particulière, diffère de celui de tous les autres Rongeurs, par l'écartement extrême des arcades zygomatiques, extraordinairement larges et fortes, surtout par rapport au peu de longueur du

crâne coupé en ligne verticale à l'occiput; les branches montantes des arcades s'insèrent au frontal et à des crêtes sourcilières très-distantes, s'unissant en crête coronale vers l'insertion de la crête transversale, qui forme une ligne droite entre les orifices de l'ouïe élevés en tubes proéminents; à côté du condyle, et presque à sa hauteur s'élève une protubérance grosse et obtuse, d'où naissent les incisives inférieures; cette conformation singulière existe, quoique sous des apparences différentes, dans les *Spalax*, qui ont une longue apophyse fort au delà du condyle; on trouve une gaine ou fourreau latéral à peu près semblable dans le *Mus giganteus* de Hardwyck. Les trois mâchoières aux deux mâchoires du Nyctoclepte ressemblent le plus, par leur forme, à celles des *Spalax*. La place que doit occuper ce genre nouveau est entre les Hontias (*Capromys*) et les Rats proprement dits. La seule espèce connue jusqu'à ce jour est :

NYCTOCLEPTE DEKAN. *Nyctocleptes Dekan*, Temm., Mon. des Mamm., pl. 55. La tête est courte, à peu près aussi large que longue; les oreilles sont très-courtes, arrondies et nues; les yeux sont très-petits, placés à peu près à la hauteur du front; les ouvertures des narines sont très-rapprochées. Tout le pelage consiste en des poils soyeux et doux, pas très-longs, recouvrant à peine la peau; sa couleur est blanchâtre aux joues, roussâtre sur la tête; le coronal est marqué d'une grande tache brune-noirâtre, sur laquelle est dessinée une bande de poils blancs, qui s'avance sur le front; quelques poils bruns, annelés de gris, marquent la colonne dorsale; tout le reste est d'un gris blanchâtre annelé de brun et de jaunâtre; le croupion est couvert d'un poil cendré clair-semé et laissant voir la peau; les parties inférieures ne présentent que quelques poils rares, la queue est nue, de la moitié de la longueur du corps, revêtue d'une peau lisse et nue. Longueur totale, dix-sept pouces six lignes. Cet animal habite Malacca où il vit, en famille, dans des trous qu'il se creuse parmi les racines de Bambou; ces racines ainsi que les jeunes pousses lui servent d'aliment; il se cache avec le plus grand soin pendant le jour et ne sort que la nuit.

NYCTOPHILE. *Nyctophilus*. MAM. Genre de Carnassiers de la famille des Chéiroptères, établi par Leach (Trans. de la Soc. Linnéenne, t. XIII, 1^{re} partie), pour une nouvelle Chauve-Souris observée dans la collection du docteur Brookes à Londres, et qui fait maintenant partie de celle du Musée des Pays-Bas. Caractères : deux incisives supérieures allongées, coniques, aiguës; six incisives inférieures égales, trifides, à lobes arrondis; deux canines en haut et en bas, les inférieures ayant une petite pointe en arrière de leur base; quatre molaires de chaque côté des mâchoires, à couronne, garnies de tubercules aigus; deux feuilles nasales, dont la postérieure est la plus grande; la queue dépassant un peu la membrane interfémorale, et formée de cinq vertèbres dans sa partie visible. Ce genre constitue une coupe distincte, bien caractérisée, parmi les Chéiroptères munis de follicules nasales; il doit prendre place entre le genre Mormops et le genre Vespertilion.

NYCTOPHILE DE GEOFFROY. *Nyctophilus Geoffroyi*,

Leach; Tem., Mon. des Mamm., pl. 54. Son pelage est en dessus d'un brun foncé, avec la base des poils noire, en dessous d'un cendré blanchâtre, avec la base des poils noirâtre; ses oreilles sont très-grandes, longues, arrondies par le bout, réunies sur le front en un large ruban transversal, le bord interne venant s'étendre jusqu'à la commissure des lèvres; le tragus est de la moitié de la longueur de l'oreille, large à sa base et terminé en feuille arrondie; le museau est pointu, avec deux petites feuilles transversales sur le nez, qui est terminé en mufle; la feuille postérieure la plus élevée a un étranglement au centre, l'autre est rudimentaire, en ligne parallèle aux orifices des narines; la membrane est d'un noir bleuâtre; des poils garnissent la partie supérieure des flancs; la queue est de la longueur du corps et d'une partie de la tête, sans cartilage bifurqué. Longueur totale, deux pouces huit lignes.

NYCTOZOÏLE. *Nyctozoilus*. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, établi par Guérin pour un insecte rapporté de la Nouvelle-Hollande, par les naturalistes de l'expédition de la Coquille. Caractères : labre entier, très-étroit et transversal; lèvres inférieure en forme de cœur, très-rétrécie en arrière, dont les angles antérieurs latéraux sont arrondis; languette très-saillante, laissant l'insertion des palpes labiales entièrement à découvert; mâchoires courtes; lobe interne armé d'une épine cornée, et l'externe arrondi, simplement cilié; palpes maxillaires terminées par un grand article en hache; antennes presque filiformes, n'ayant que les derniers articles grenus, le troisième le plus long.

NYCTOZOÏLE STUPIDE. *Nyctozoilus abesus*, Guér. Il est noir, peu luisant; sa tête est grande, arrondie en avant, avec deux petits rebords devant les yeux, qui couvrent l'insertion des antennes; corselet transversal, un peu plus étroit antérieurement, arrondi sur les côtes, bombé au milieu; élytres ovalaires, très-bombées, plus larges au milieu, ayant chacune trois côtes élevées, lisses, réunies entre elles par un réseau de réticulations formées de petites lignes irrégulières, élevées; pattes noires; dessous des tarses garni de poils fauves. Taille, dix lignes.

NYLGAUT. MAM. Espèce du genre Antilope. *V.* ce mot.

NYMPHACÉES. CONCH. Lamarck, dans son dernier ouvrage, a proposé de rassembler dans cette famille un certain nombre de genres dont quelques-uns ont été démembrés des Solens, et quelques autres des Vénus. Cette famille, dans la manière de voir de Lamarck, serait intermédiaire entre les Solens et les Conques. Elle n'a point été adoptée par Cuvier; mais Férussac l'a admise en y apportant quelques changements dont le plus important a été d'en ôter le genre Crassine pour le porter près des Crassatelles. Lamarck caractérise ainsi cette famille : deux dents cardinales au plus sur la même valve; coquille souvent un peu baillante aux extrémités latérales; ligament extérieur; nymphes en général saillantes au dehors. Il divise cette famille en deux sections et de la manière suivante :

1. NYMPHACÉES SOLENAIRES.

GENRES : SANGUINOLAIRE, PSAMMOÏE, PSAMMOTÉE.

2. NYMPHACÉES TELLINAIRES.

A. Une ou deux dents latérales.

Genres : TELLINE, CORBEILLE, LUCINE, DONACE.

B. Point de dents latérales.

Genres : CAPSE, CRASSINE. V. ces différents mots.

NYMPHÆA. BOT. V. NÉNUPHAR.

NYMPHALE. *Nymphalis*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, division des Nacrés, établi par Linné qui donnait ce nom, dans les dernières éditions de son *Systema Naturæ*, à une des grandes divisions de son genre Papillon. Cette coupe a été adoptée par Réaumur, et d'après lui par Geoffroy qui l'a subdivisée d'après la forme des pattes et des chenilles. Scopoli et Degéer ont profité des moyens de Réaumur pour diviser encore cette coupe. Après eux Fabricius est venu transformer toutes les divisions que ses prédécesseurs avaient faites dans les Papillons-Nymphales de Linné, en autant de genres; il y en ajouta quelques-uns qui lui sont propres. Enfin Latreille est venu arrêter cette confusion; il a adopté quelques uns des genres de Fabricius, et en a rejeté un grand nombre qu'il a trouvés basés sur des caractères trop peu importants; il a donc conservé dans le genre Nymphale proprement dit les Papillons qui ont pour caractères : antennes terminées en une petite massue allongée; longueur des palpes inférieures ne surpassant pas notablement celle de la tête; ces palpes étant très-poilues, et leur dernier article n'étant, au plus, que d'une demi-fois plus court que le précédent. Chenilles n'ayant que quelques épines ou quelques tubercules; l'extrémité postérieure du corps est fourchue. Les Nymphales se distinguent des Vanesses, Biblis et Satyres par les antennes qui, dans ces derniers, sont terminées brusquement par un bouton court. Le genre Morpho de Fabricius en est séparé par les antennes presque filiformes, légèrement et insensiblement plus grosses vers leur extrémité. Les Argynnes sont bien distinctes des Nymphales par leurs antennes finissant brusquement par un bouton en forme de toupie, et par leurs palpes inférieures dont le dernier article est grêle et aciculaire ou en pointe d'aiguille. Les Nymphales sont des Papillons de haut vol, et leurs ailes, fortes et épaisses, font bien voir qu'ils sont destinés à planer au haut des grands arbres, dans les forêts. Leur tête est petite, elle porte deux yeux ronds, saillants en dessus et entre lesquels sont insérées les antennes. Leurs pattes antérieures sont très-petites et inutiles pour marcher ou même pour se retenir posés sur les corps; elles sont composées comme les suivantes, mais leurs tarses ne sont pas terminés par des crochets; ces pattes sont toujours appliquées sur les côtés du thorax, et leur genou est dirigé vers la tête; cette disposition leur a valu le nom de pattes en palatine. Les autres pieds sont trois fois plus grands; la jambe est un peu plus courte que la cuisse; le tarse est de la longueur de la jambe, de cinq articles dont le premier est aussi long que les quatre autres ensemble; le dernier est terminé par deux crochets recourbés. L'abdomen des Nymphales est de grandeur moyenne, il n'est pas embrassé par un prolongement des ailes inférieures. On trouve des espèces de ce genre dans toutes les contrées.

I. Ailes très-arrondies, sans dentelures ni prolongements en forme de queue au bord postérieur.

NYMPHALE SORANA. *Nymphalis Sorana*, God. Ailes ayant deux pouces et demi d'envergure, noires, glacées de violet : les supérieures ayant de part et d'autre deux bandes cramoisies dont l'antérieure commence au-dessus des secondes ailes; le dessous de ces dernières a deux yeux et une ligne très-anguleuse, bleus. Cette espèce habite le Brésil.

II. Ailes dentées ou sinuées au bord postérieur, celui des inférieures ayant, dans plusieurs, des prolongements en forme de queue.

A. Massue des antennes formée presque insensiblement et grêle.

† Ailes étroites et allongées. Genre : NEPTIS, Fabr.

NYMPHALE DE L'ÉRABLE. *Nymphalis Aceris*, Fabr. Le Sylvain à deux bandes blanches, Engram. Deux pouces et demi d'envergure; ailes dentées, d'un noir brun en dessus, fauves en dessous, avec trois bandes blanches maculaires; bande de la base des supérieures longitudinale et lancéolée. La femelle ressemble au mâle, seulement elle est plus grande. Cette espèce se trouve depuis les îles de la Sonde jusqu'en Autriche inclusivement. Les individus des Indes orientales sont, comme le dit fort bien Fabricius, plus grands que ceux d'Europe.

†† Ailes guère plus longues que larges. Genres : LIMENITES et APATURA, Fabr.

NYMPHALE DE PEUPLIER. *Nymphalis Populi*, Fabr.; *Papilio Populi*, L., etc., etc. Le Sylvain, Engram. De trois pouces à trois pouces et demi d'envergure; ailes légèrement dentées, d'un brun noirâtre en dessus, avec une bande blanche maculaire, un cordon de lunules fauves et une double ligne marginale d'un bleu ardoisé. La chenille de ce beau papillon est verte, nuancée de brun, avec l'anus et la tête fauves ou rougeâtres. L'anus est un peu fourchu. Le dos offre des éminences charnues et épineuses, dont les deux antérieures plus grandes et les postérieures un peu recourbées en arrière. Elle vit sur le Tremble et sur les Peupliers noir et blanc. La chrysalide est obtuse antérieurement, jaunâtre, mouchetée de noir, avec une bosse arrondie vers le milieu du dos. Dans les contrées septentrionales de l'Europe.

NYMPHALE IRIS. *Nymphalis Iris*, Latr.; *Papilio Iris*, Fabr.; *Papilio Iole*, Esp.; *Papilio Beroe*, Herbst; *Maniola Iris*, Schrank. Le Grand-Mars changeant, Engram., Papillons d'Europe, tab. 1, p. 157, pl. 51, fig. 62, A-B (mâle); le Grand-Mars non changeant, *ibid.* (femelle). Deux pouces et demi à trois pouces d'envergure; ailes dentées, d'un brun obscur, avec un reflet violet dans les mâles, des taches aux supérieures et une bande unidentée aux inférieures blanches; dessus des supérieures sans taches oculaires. Cette espèce varie beaucoup, et ses variétés ont été érigées en espèces par un grand nombre d'auteurs.

B. Antennes terminées brusquement en un bouton obconique, gros et allongé. Genre : PAPHIA, Fabr.

NYMPHALE JASIEUS. *Nymphalis Jasius*, Latr.; *Papilio Jasius*, Fabr., L.; *Papilio Rhea*, Hubn. De trois à quatre pouces d'envergure; bord postérieur des pre-

mières ailes plus ou moins concave; bord correspondant des secondes avec deux queues extérieures, linéaires et aiguës. Ailes supérieures ayant de part et d'autre une raie maculaire et le bord postérieur fauves; dessous des quatre ailes ferrugineux vers la base, avec les anneaux et une bande bleus. On trouve cette espèce dans les contrées méridionales de l'Europe. Sa chenille est verte dans le premier âge, elle devient jaunâtre plus tard, sa peau est comme chagrinée et plissée transversalement. Sa tête est ornée de quatre cornes verticales, dont les deux intermédiaires plus longues. La chrysalide est lisse, grosse, un peu coriace, d'un vert pâle.

NYMPHANTHUS. BOT. Loureiro (*Flor. Coch.*, 2, p. 665) a décrit sous ce nom générique, quatre plantes indigènes de la Chine et de la Cochinchine, lesquelles ont été réunies au genre *Phyllanthus* de la famille des Euphorbiacées. En effet, le filet unique du *Nymphanthus*, portant une anthère à quatre ou six loges, peut être considéré comme la soudure de plusieurs filets portant chacun deux ou trois anthères, et dès lors il n'y a point de différence entre ce genre et les *Phyllanthus*. Les *Nymphanthus squammifolia*, *pilosa*, *Chinensis* et *rubra*, sont des arbres ou des arbrisseaux qui se rapprochent du *Phyllanthus Niruri*.

NYMPHE. *Nympha.* INS. Nom général des insectes parvenus à leur second état, qui est intermédiaire à celui de larve et d'insecte parfait, principalement lorsque sous la forme de Nymphé, ils possèdent la faculté de se mouvoir. Les larves des insectes, arrivées à leur plus grand degré de développement, subissent une dernière mue, après laquelle ils présentent quelquefois des formes tout à fait différentes. Tantôt sous cette forme nouvelle l'insecte reste dans l'impossibilité absolue de se mouvoir, ses membres se trouvant contenus dans une enveloppe plus ou moins serrée et solide, comme les Diptères, les Lépidoptères, dont l'état était alors désigné sous le nom de *Pupe*, de *Chrysalide*, d'*Aurélie*. Dans d'autres cas la larve, après sa dernière métamorphose, quoique dans un état de mollesse extrême, laisse distinguer les membres de l'insecte futur, mais dans une gêne et une contraction telles que ces membres ne pourront servir au transport des corps: telles sont les Nymphes des Coléoptères, des Hyménoptères, de la plupart des Névroptères et de quelques Hémiptères seulement; tandis que dans les Orthoptères, la plupart des Hémiptères, quelques Névroptères, comme les Demoiselles, les Nymphes sont semblables aux insectes parfaits et ne s'en distinguent souvent que par l'absence des ailes, dont les rudiments sont même indiqués par des moignons qui, à la dernière mue, se séparent comme un fourreau dans lequel l'aile se trouvait engagée et plissée sur elle-même. On donne plus particulièrement le nom de *Nymphé* aux insectes qui, sous cet état, sont mobiles. On appelle *Pupe*, les Nymphes immobiles mais à membres distincts, et *Chrysalide*, *Aurélie* ou *Fève* les Nymphes dont les membres sont obiectés ou coarctés.

NYMPHE. REPT. Espèce du genre Bongare. *V.* ce mot.

NYMPHEA. BOT. Pour *Nymphæa*.

NYMPHÉACÉES. *Nymphæaceæ.* BOT. Famille naturelle, ayant pour type le genre *Nymphæa*, mais dont la place est fort incertaine encore dans la série des ordres naturels, puisque les uns la rangent parmi les Monocotylédons, et les autres parmi les Dicotylédons. Voici en peu de mots la structure de l'embryon, point litigieux dans cette question; on trouvera les autres caractères aux mots NÉNUPHAR et NÉLUMBO. Lorsque l'on enlève l'épisperme ou tégument propre de la graine d'une espèce de Nénuphar, on trouve que l'amande se compose de deux organes distincts: un endosperme charnu, qui en forme presque toute la masse, et un embryon assez petit, qui a une forme irrégulièrement conique ou en toupie. Examiné à l'extérieur, cet embryon est parfaitement indivis, sans aucune trace de fente ou de suture. Gærtner, d'après cet examen superficiel, l'avait décrit comme Monocotylédone; telle était également l'opinion de Jussieu, puisqu'il avait placé ce genre dans les Hydrocharidées, qui sont bien certainement monocotylédonées. Si l'on fend en deux cet embryon, on lui reconnaît l'organisation suivante: la partie externe forme une sorte de petit sac assez mince, du fond duquel part un corps épais et charnu, qui en remplit exactement la cavité: ce corps est partagé presque jusqu'à sa base en deux lobes épais, charnus, un peu inégaux. En écartant ces deux lobes, on trouve entre eux un autre corps plus petit, divisé en deux parties très-inégales. Il faut maintenant chercher à dénommer ces parties. Toutes les fois qu'un embryon est simple et ne présente aucune sorte de fente ni de suture à sa surface externe, cet embryon est réputé monocotylédoné. Dans ce cas, le cotylédon est toujours sous la forme d'un étui mince ou épais, contenant dans son intérieur les rudiments des parties qui doivent se développer à l'extérieur, c'est-à-dire la gemmule. Partant de ce principe fondamental, auquel on ne connaît aucune exception, il sera facile de dénommer les parties qui forment l'embryon des Nénuphars. L'espèce de sac extérieur et indivis est le cotylédon, et les deux corps bilobés, emboîtés l'un dans l'autre, forment la gemmule. Mais cette manière de voir, qui est celle du professeur Richard, n'a pas été adoptée par les botanistes. Ainsi, Corréa de Serra considère le sac extérieur comme une expansion de la radicule, analogue à celle de certains embryons vitellifères, et dès lors le corps bilobé, placé au-dessous, est le corps cotylédonnaire formé de deux cotylédons; le corps plus intérieur, également bilobé, est la gemmule. Cette opinion est à peu près celle qui a été soutenue par De Candolle, Mirbel, Poiteau, etc., avec cette différence toutefois, qu'ils ne se prononcent pas sur la nature du *saccule* qui enveloppe le corps bilobé, et qu'ils le considèrent comme organe spécial, particulier à l'embryon des Nénuphars. Avant de rapporter les raisons émises à l'appui de ces deux opinions, et de les discuter, il paraît indispensable de faire connaître aussi la structure de l'embryon du Nélumbo, qui offre avec celle de l'embryon du *Nymphæa* plusieurs points de conformité. La graine du Nélumbo, dépouillée de son péricarpe, est à peu près ovoïde; elle est recouverte d'un épisperme ou tégument propre, très-mince, qui, par la macération, s'enlève facilement

de l'amande, avec laquelle il ne contractait aucune sorte d'adhérence. Cette amande est composée uniquement par l'embryon, sans aucun vestige d'endosperme. Examiné extérieurement, l'embryon est partagé par une fissure profonde, en deux gros lobes charnus, qui tiennent au reste de l'embryon seulement par leur base. En écartant ces deux lobes et leur faisant prendre une position horizontale, on voit qu'ils recouvraient par leur face interne un autre corps ovoïde, allongé, ayant presque la même hauteur, mais beaucoup plus étroit qu'eux. Ce corps est parfaitement simple et indivis. Si on le fend suivant sa longueur, on voit qu'il se compose d'un sac mince, membraneux, recouvrant un bourgeon formé de deux ou trois feuilles rudimentaires, déjà pétiolées et diversement emboîtées les unes dans les autres. Le corps extérieur et bilobé, qui part de la base de l'embryon, c'est-à-dire de la radicule, paraît former deux expansions du corps radulaire. Le sac indivis est le cotylédon entièrement semblable à celui des Nénuphars, et le bourgeon intérieur est évidemment la gemmule. Il n'y a donc de différence entre l'embryon du Nélumbo et celui des *Nymphæa*, que celle-ci : dans le Nélumbo, la radicule offre deux appendices latéraux ; ils manquent dans le Nénuphar. Maintenant quelle est, au sujet du Nélumbo, l'opinion des autres botanistes ? Corréa de Serra admet, comme le professeur Richard, que le corps extérieur bilobé est une dépendance de la radicule, analogue au sac indivis qui forme la partie externe de l'embryon du *Nymphæa*. Pour cet habile carpologue, l'embryon du Nélumbo est tout à fait dépourvu de cotylédons ; le sac intérieur et tout ce qu'il renferme forment la gemmule. Telle n'est pas l'opinion de De Candolle, de Mirbel, etc. Pour eux, le corps bilobé forme les deux cotylédons ; le sac intérieur constitue une sorte de gaine stipulaire, et les folioles qu'il renferme sont la gemmule.

Achille Richard examine ainsi qu'il suit chacune de ces opinions.

1° *L'embryon du Nymphæa et du Nélumbo est monocotylédoné.* Quel est le véritable caractère d'un embryon monocotylédoné ? C'est d'être parfaitement indivis, c'est-à-dire de ne présenter à l'extérieur aucune trace de fente, de division ou de suture. Or, tels sont en effet les caractères que présente l'embryon du *Nymphæa*. Pour soutenir cette opinion relativement à ce genre, il n'y a aucune supposition à faire, rien d'inso- lite à admettre. Cet embryon est conformé absolument de la même manière que celui des autres plantes monocotylédonées, c'est-à-dire qu'il renferme intérieurement la gemmule. A l'appui de cette opinion, A. Richard ajoute les phénomènes de la germination, qui sont absolument ceux des autres embryons unilobés. Quand une graine du *Nymphæa alba* commence à germer, on voit saillir à son extrémité, qui correspond à l'embryon, un petit mamelon arrondi : c'est le corps radulaire, qui bientôt se rompt pour laisser sortir la radicule qui était intérieure. Peu après, le sac cotylédonnaire se rompt aussi ; les deux lobes externes de la gemmule s'en dégagent en partie, et de leur écartement sort un autre bourgeon, qui prend bientôt un accroissement plus considérable. Cette germination ne pré-

sente-t-elle pas tous les caractères de celle des Monocotylédonées : une radicule intérieure ou endorhizée, forcée de percer l'extrémité radulaire, qui ne prend aucun accroissement ; un cotylédon qui se rompt pour laisser sortir la gemmule qu'il renfermait, paraissent des caractères qui ne s'observent dans aucune germination de plante dicotylédonée. Quant au Nélumbo, A. Richard convient qu'il présente une particularité qui ne s'observe pas dans le *Nymphæa* : ce sont les deux appendices latéraux très-développés de sa radicule ; mais d'abord il fait remarquer que ce genre manquant d'endosperme, ces deux appendices en tiennent en quelque sorte lieu ; ils étaient nécessaires ici pour remplacer l'endosperme, et fournir à la jeune plantule les premiers matériaux de son développement, le cotylédon étant extrêmement mince et ne pouvant servir à cet usage. Si l'on retranche ces deux appendices, il n'existe plus de différence entre l'embryon du Nélumbo et celui du Nénuphar. Si l'on parvenait à prouver qu'ils sont une dépendance de la radicule, on pourrait se croire dispensé d'établir que le sac indivis est le cotylédon. Il n'est pas rare de trouver dans les plantes monocotylédonées des embryons dont la radicule offre un volume excessivement considérable relativement aux autres parties ; c'est à ces embryons que le professeur Richard a donné les noms de *Macrorhizes* et de *Macropodes*, et Gærtner celui d'embryons vitellifères. Ainsi, dans le *Ruppia maritima*, presque toute la masse de l'embryon est formée par un gros corps arrondi, qui est évidemment une dépendance de la radicule. Il en est de même dans le *Zostera marina*. Quand on examine son embryon, on voit qu'il a une forme ovoïde, allongée. Sur l'un de ses côtés on remarque une fente longitudinale, dont les bords rapprochés et contigus vers la partie inférieure de la graine s'écartent un peu vers le point opposé. Dans l'écartement de ces deux lobes, on trouve un corps allongé, cylindroïde, recourbé sur lui-même. Cette disposition n'est-elle pas absolument la même que celle du Nélumbo ? Cependant tous les botanistes considèrent le *Zostera* comme monocotylédoné ; ils admettent que les deux lobes ne sont qu'une dépendance du vitellus, qui fait évidemment partie du corps radulaire, et que le corps renfermé entre eux, qui contient la gemmule dans son intérieur, est le cotylédon. Il existe donc, 1° des embryons monocotylédonés, ayant la radicule, c'est-à-dire le corps qui sert de base au cotylédon, très-grosse ; 2° des embryons dont le corps radulaire se prolonge latéralement, de manière à former des appendices plus ou moins volumineux, qui recouvrent en partie ou en totalité le cotylédon, comme dans le *Zostera* et plusieurs autres genres. Or, les appendices du Nélumbo paraissent être absolument analogues à ceux du *Zostera* ; donc ils sont une dépendance de la radicule. On se confirmera encore dans cette opinion, si l'on écarte les deux lobes du Nélumbo, et qu'on les place dans une direction horizontale ; on verra alors qu'ainsi disposé, cet embryon peut être parfaitement comparé à celui des plantes vitellifères.

2° *L'embryon des Nymphéacées est dicotylédoné.* Pour soutenir cette opinion, on est obligé d'admettre

dans l'embryon du *Nymphæa*, aussi bien que dans celui du *Nelumbo*, des parties qu'on ne rencontre dans aucun autre végétal. Ainsi, il faut considérer le sac extérieur du *Nymphæa*, comme un organe particulier, n'ayant aucun analogue dans les autres végétaux connus; admettre que cet organe manque dans le *Nelumbo*; mais que l'embryon de ce dernier offre aussi une autre particularité dont on ne trouve aucune trace ni dans le *Nymphæa* ni dans aucun autre genre connu : c'est l'existence d'un étui ou sac placé en dedans des cotylédons, et recouvrant en totalité la gemmule. Dans cette hypothèse, l'embryon des deux genres en litige n'offre donc aucune analogie avec les autres embryons dicotylédons, tandis qu'il semble démontré que, comparé à beaucoup d'autres embryons monocotylédons, cet embryon n'offre rien que l'on ne retrouve dans une foule d'autres plantes bien connues. Il faut ensuite ne pas admettre les caractères que l'on peut tirer de la germination; car ces caractères sont bien évidemment ceux des plantes endorhizes ou monocotylédones. Les botanistes qui soutiennent cette opinion, s'appuient aussi sur l'anatomie intérieure des tiges, qui, selon eux, se rapproche dans les Nymphéacées tout à fait de celle des Dicotylédons. Mais ici il faut remarquer, 1^o que dans toutes les plantes herbacées qui vivent dans l'eau, qu'elles soient monocotylédones ou dicotylédones, l'organisation intérieure des tiges est à peu près la même; c'est un tissu cellulaire très-lâche, parcouru par des fibres vasculaires et longitudinales; 2^o quelle que soit la généralité de la belle découverte du savant Desfontaines relativement à la structure différente des Monocotylédons et des Dicotylédons, cette loi souffre néanmoins quelques exceptions. Dirait-on que ces auteurs fondent encore leur opinion sur l'analogie qu'ils trouvent entre le fruit du *Nymphæa* et celui des Pavots, et qu'après avoir admis les Nymphéacées parmi les Dicotylédones, ils les rangent auprès des Papavéracées? On doit convenir qu'en effet, examiné superficiellement, il y a quelque ressemblance grossière entre le fruit du *Nymphæa* et la capsule d'un Pavot; mais combien cette ressemblance extérieure est de peu de valeur, et surtout comme elle disparaît par un examen plus profond! D'abord, la capsule du Pavot est à une seule loge, offrant des trophospermes saillants, qui simulent des cloisons incomplètes; celle des *Nymphæa* est à plusieurs loges distinctes. Trouvera-t-on ensuite la moindre analogie dans les graines de ces deux familles? Mais en supposant que le *Nymphæa* ait en effet quelques rapports par son fruit avec les Pavots, que fera-t-on du genre *Nelumbium*? A-t-il la moindre analogie avec les Papavéracées? Quel est le genre de cette famille où l'on trouvera un disque évasé comme dans le *Nelumbo*, et portant dans les alvéoles de sa face supérieure, des pistils uniloculaires et monospermes? Il faudrait donc placer le *Nymphæa* auprès des Papavéracées, et reporter fort loin de là le *Nelumbium*. Sans doute un botaniste aussi ingénieux que profond, le professeur De Candolle, a dit (Mém. de la Soc. de Genève, t. 1, part. 1) que dans le genre *Nymphæa*, il y avait un réceptacle analogue à celui du *Nelumbo*; que ce réceptacle recou-

vrait la paroi externe des carpelles et se soudait intimement avec elle. Mais cette opinion, tout ingénieuse qu'elle est, paraît une pure supposition que rien ne prouve; or, par conséquent, elle ne peut en rien servir à la solution de la question.

A. Richard croit donc que l'opinion qui fait du *Nymphæa* et du *Nelumbium* deux genres à embryon monocotylédonné, réunit plus de probabilités en sa faveur. 1^o Ainsi considéré, cet embryon n'offre aucune partie que l'on ne retrouve dans une foule d'autres embryons monocotylédonnés; ce qui n'a certainement pas lieu dans l'opinion contraire. 2^o Son mode de germination confirme cette unité de cotylédon, et par conséquent, elle est tout à fait opposée à celle des Dicotylédons. Mais ici se présente encore une autre question : doit-on laisser le genre *Nelumbium* dans la famille des Nymphéacées, ou doit-on en faire le type d'une famille distincte? Richard avoue qu'il ne saurait résoudre cette question d'une manière positive. Le port est absolument le même dans ces deux genres, et il peut paraître extrêmement étrange de les séparer comme ordres distincts, quand quelques botanistes, en tête desquels se présente Linné, avaient cru devoir les réunir en un seul genre; mais, d'un autre côté, on peut demander s'il est possible d'admettre dans la même famille, deux genres dont l'un a l'ovaire simple, à plusieurs loges polyspermes, surmonté d'autant de stigmates qu'il y a de loges, et dont les ovules nombreux sont attachés à toute l'étendue des parois des cloisons, et dont l'autre, offrant au centre de sa fleur un très-grand réceptacle en forme de cône renversé, présente un grand nombre de pistils distincts, uniloculaires et monospermes, implantés dans des alvéoles creusés à la face supérieure de ce réceptacle; deux genres, dont l'un est muni d'un très-gros endosperme charnu, qui manque en totalité dans l'autre. Ces différences paraissent être d'une très-grande importance, et A. Richard a cru devoir les faire connaître, sans néanmoins se prononcer irrévocablement dans cette question.

La place des Nymphéacées dans la série des familles monocotylédonnées, n'est nullement facile à déterminer. Elles ont de grands rapports avec les Cabombées ou Hydropeltidées, par leur port et leur insertion hypogynique, et par quelque ressemblance dans leur embryon; mais elles en diffèrent par la disposition de leurs pistils et leur périanthe. D'un autre côté, on ne peut nier les rapports qui unissent les Nymphéacées aux Hydrocharidées, et c'est même de cette dernière famille qu'elles se rapprochent le plus, malgré leur ovaire libre et non infère. A. Richard est d'avis qu'on ne saurait les en éloigner.

NYPHÉAU. BOT. Synonyme vulgaire de Ményanthe nymphoïde, qui maintenant appartient au genre *Vilarsia*. *V.* ce mot.

NYPHÉENS. MIN. Épithète donnée par d'Omalius d'Halloy aux terrains Neptunéens tertiaires, comprenant les formations d'eau douce dans lesquelles on trouve des débris d'animaux analogues à ceux qui vivent au milieu de cette eau.

NYPHÈS. *Nymphes.* INS. Genre de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, famille des Plani-

pennes, tribu des Hémérobins, établi par Leach (*Zoological Miscell.*, vol. I, pag. 102, tab. 45), et adopté par Latreille dans ses Familles Naturelles du Règne Animal. Les caractères de ce genre sont : antennes filiformes, plus courtes que le corps, avec les articles du milieu un peu plus épais; dernier article des palpes extérieures presque aussi long que le précédent, cylindrique et obtus à son extrémité; le même des palpes intérieures plus long que le précédent et pointu à son extrémité; labre échancré au milieu; point d'yeux lisses; jambes bi-épineuses à leur extrémité; tarsi composés de cinq articles entiers. Ce genre est très-voisin des Hémérobites, mais il en diffère par les antennes renflées au milieu, et par les ailes dont la coupe se rapproche davantage de celle des Myrméléons; les Nymphes paraissent faire le passage des Myrméléonides aux Hémérobites.

NYPHES MYRMÉLÉONIDE. *Nymphes Myrmeleonides*, Leach. Son corps et ses pattes sont roussâtres; ses antennes sont noires, avec l'extrémité brune; les ailes sont transparentes, avec le bout roussâtre et quelques taches blanchâtres. De la Nouvelle-Hollande.

NYPHIDIE. *Nymphidia*. INS. Genre de Lépidoptères diurnes, qui présente pour caractères : tête de la largeur du corselet; antennes longues, annelées de blanchâtre, terminées par une petite massue allongée; palpes très-courtes, droites, nullement ascendantes, dépassant à peine les yeux; corselet grêle, assez allongé; abdomen un peu moins long que les ailes inférieures, n'offrant point de gouttière abdominale proprement dite; cellule discoidale des inférieures ouverte; six pattes complètes dans les femelles et quatre dans les mâles. Ces insectes sont reconnaissables aux raies métalliques, qui ressortent habituellement aux extrémités de leurs ailes; tous habitent l'Amérique du Sud, à l'exception d'un seul qui se trouve dans le Nord; c'est la *Nymphidia pumila* dont le dessus des ailes est ferrugineux, avec des lignes flexueuses, ondulées, noires, assez rapprochées et presque maculaires. Outre ces lignes noires, l'extrémité en offre deux autres métalloïdes, séparées par une rangée de points noirs et dont l'interne est sinuose. Le dessous est fauve.

NYPHION. *Nymphium*. BOT. Nom donné par Allman, à la partie de la fleur qui s'étend de l'extrémité de l'ovaire à l'enveloppe florale, qu'elle soit située au-dessous de l'ovaire libre, ou au-dessus de l'ovaire adhérent.

NYPHOIDES. BOT. Le genre établi par Tournefort, sous le nom de *Nymphoides*, à cause de ses feuilles semblables à celles des *Nymphaea*, fut réuni au *Ményanthes* par Linné. Mais comme ce genre se distingue réellement des Ményanthes (*V.* ce mot), il a fallu lui donner un nom générique qui ne fût pas contraire aux règles de la terminologie. Parmi les diverses dénominations proposées, celle de *Villarsia* a prévalu. *V. VILARSIE.*

NYPHON. *Nymphon*. ARACH. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Pycnogonides, établi par Fabricius. Caractères : pieds fort longs; deux mandibules et deux palpes; corps de forme très-étroite et oblongue; on voit à sa partie antérieure, un suçoir tubulaire, portant des mandibules et des palpes; les mandibules sont

didactyles ou en pinces; elles sont beaucoup plus longues que le suçoir; celui-ci est tubulaire, et Latreille pense qu'il pourrait bien être une réunion des mâchoires et de la lèvre inférieure prolongées et soudées. Les palpes sont composées de cinq articles et terminées par un petit crochet. Ces animaux n'ont point d'yeux composés; seulement on voit des yeux lisses sur un petit tubercule. Les pieds des Nymphons sont composés de neuf articles. Les antérieurs sont organisés de manière à porter les œufs quand l'animal les a pondus. L'abdomen est représenté par un petit article en forme de queue. Ce genre se compose de deux ou trois espèces marines. Fabricius dit qu'une d'elles (*Nymphon grossipes*) s'insinue dans les valves des Moules, et épouise l'animal à force de le sucer.

NYPHON GROSSIPES. *Nymphon grossipes*, Latr.; *Phalangium grossipes*, L.; *Pycnogonum grossipes*, Fabr. Cette espèce est longue d'un demi-pouce sur une demi-ligne de large; son corps est cylindrique, et a de chaque côté quatre incisions ou crénelures qui forment, indépendamment de la tête, quatre anneaux mieux distincts au-dessous du corps qu'au-dessus, et dont le premier est grand, et les autres insensiblement plus étroits; sur le dos du premier anneau s'élève un piquant droit, à la base duquel sont placés, de chaque côté, deux petits yeux noirs, ayant le milieu blanc. Au dernier anneau est attachée une queue courte, horizontale, droite, ou un cylindre dont l'extrémité est amincie et percée d'un trou qui est probablement l'anus. Les pattes antérieures sont insérées à la base du col; elles sont plus grêles que les autres, filiformes, une fois plus longues que le corps et composées de dix pièces, dont les trois premières grosses, très-courtes; les deux suivantes très-longues, minces, deux ensuite beaucoup plus courtes, et trois un peu plus courtes, dont la dernière terminée par un angle très-aigu. Ces pattes sont appliquées contre l'abdomen; elles servent aux mêmes usages que les fausses pattes des Crabes et des Écrevisses, c'est-à-dire qu'elles sont destinées à servir d'attache aux œufs de la femelle. Les huit autres pattes sont deux fois plus longues, grêles, presque égales entre elles; il en part deux de chaque anneau du thorax, une de chaque côté. Tout le corps de cette Arachnide est couvert d'une membrane lisse, un peu dure, semblable à celle des Squilles, mais un peu moins solide. La couleur est tantôt rougeâtre, tantôt blanchâtre, quelquefois mais rarement verdâtre; les œufs sont de la couleur du corps. Ces Arachnides se trouvent parmi les Ulves capillaires, les Conferves, et sous les pierres des bords de la mer, en Norvège et dans le Groenland; ils se tiennent particulièrement vers les racines des grandes espèces d'Ulves. Ils font leur nourriture de petits Vers marins et d'autres animaux qu'ils saisissent avec leurs pinces. C'est dans le mois d'octobre que les femelles ont des œufs renfermés dans un sac léger et attachés aux pattes antérieures; en décembre les œufs sont devenus grands et faciles à détacher, ce qui fait soupçonner que c'est vers cette époque que l'animal éclot. Leach, dans le second volume de ses Mélanges de Zoologie, donne la figure de deux espèces que l'on trouve dans les mers de la Grande-Bretagne,

près du rivage, et que d'Orbigny père a observées sur les côtes de la Vendée. La première est nommée par Leach, *Nymphon gracile*; et la seconde, *Nymphon femoratum*.

NYMPHONIDES. *Nymphonides*. ARACHN. Leach donne ce nom à une famille de sa sous-classe des Céphalostomes. Cette famille comprend une partie de celle des Pycnogonides de Latreille, et renferme les deux genres Ammothée et Nymphon. *V.* PYCNOGONIDES.

NYMPHOSANTHUS. BOT. Le genre ainsi nommé par le professeur Richard, et qui a pour type le *Nymphæa lutea*, L., avait été appelé antérieurement *Nuphar* par Smith. *V.* NUPHAR.

NYMPHULE. *Nymphula*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, institué par Schrank; il fait partie de la famille des Pyralides de Duponchel. Caractères : palpes inférieures presque aussi longues que la tête, triangulaires et sans articles distincts; trompe longue; antennes simples; abdomen du mâle très-grêle; ailes supérieures étroites, à sommet arqué et allongé, ne couvrant pas entièrement, dans l'état de repos, les inférieures qui sont oblongues et forment par leur rapprochement la queue d'Hirondelle. On cite pour type du genre le *Pyralides numeralis*, Lin.

NYPA. BOT. Pour Nipa. *V.* ce mot.

NYROCA. OIS. Espèce du genre Canard.

NYROPHYLLA. BOT. Genre formé sous ce nom par Necker (*Elem. Bot.*, n° 987), aux dépens des Lauriers.

NYSSA. BOT. Genre de la Polygamie Diécie, établi par Linné, et présentant les caractères suivants : fleurs polygames, dioïques et axillaires; les hermaphrodites ont un calice adhérent à l'ovaire, divisé profondément en quatre ou cinq lobes; point de corolle; cinq étamines à filets libres, à anthères arrondies et biloculaires, insérées au-dessous des divisions calicinales; un ovaire adhérent, renfermant un seul ovule pendant et attaché au sommet de la cavité de l'ovaire; un stigmate simple ou divisé; un drupe monosperme; une seule graine dont l'embryon a ses cotylédons élargis et foliacés, sa radicule ascendante, et dont l'albumen est charnu. Les fleurs mâles ont un calice semblable à celui des fleurs hermaphrodites; elles sont également apétales, et elles renferment dix étamines. Ce genre avait d'abord été placé parmi les Élæagnées, groupe primitivement hétérogène, dont les botanistes ont réparti les genres dans plusieurs familles. R. Brown, qui a fixé les limites des Élæagnées, et a créé à leurs dépens les familles des Santalacées et des Combrétacées, observe (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 551) que le *Nyssa*, par son ovaire monosperme et son embryon pourvu d'albumen ainsi que de cotylédons foliacés et d'une radicule supère, s'éloigne beaucoup des Élæagnées, et qu'on ne peut l'associer aux Santalacées; c'est sans doute cette indétermination qui a engagé A.-L. De Jussieu à proposer, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, la formation d'un nouvel ordre formé jusqu'à présent du seul genre *Nyssa*, ordre auquel il a donné le nom de Nyssées. *V.* ce mot.

Cinq espèces de *Nyssa* sont décrites dans la Flore de l'Amérique septentrionale de Michaux. Ce sont des arbres, vulgairement nommés *Tupelo* et qui croissent

en diverses localités. Quelques-uns habitent les lieux inondés pendant l'hiver et boueux dans la saison chaude; leur bois est blanc, léger et très-susceptible de pourrir, et par conséquent peu utile. Tels sont les *Nyssa aquatica*, L., *biflora*, Walter, et *angulisans*, Michaux. D'autres, comme le *Nyssa sylvatica*, Michx. (Hist. des Arbres d'Amérique, p. 260, t. 21), et le *Nyssa candicans*, Michx. (*Flor. Americ. Boreal.*), sont de grands arbres qui se trouvent sur les montagnes et sur le bord des fleuves. Leur bois assez dur, d'une texture fine, peut être employé à divers usages dans les arts. Ces arbres, que l'on nomme Tupélos de montagnes, seraient susceptibles d'acclimatation en Europe. Les Tupélos aquatiques réussiraient probablement dans les terrains marécageux, où peu d'arbres peuvent se développer. Leurs fruits ont une saveur fade.

NYSSANTHE. *Nyssanthes*. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 418) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe irrégulier, à quatre folioles spinescentes, dont deux extérieures inégales, accompagnées de bractées également spinescentes; deux à quatre étamines à anthères biloculaires, et dont les filets sont coulés à la base, alternes avec de petits prolongements (squammules); un seul style surmonté d'un stigmate capité; utricule monosperme. Ce genre est, de l'aveu de son auteur, tellement voisin de l'*Achyranthes*, qu'il n'en diffère que par son périanthe à folioles inégales et spinescentes. Il se compose de trois espèces qui croissent dans la Nouvelle-Hollande : les *Nyssa erecta* et *media*, aux environs du port Jackson, et le *Nyssa diffusa*, dans les parties situées entre les Tropiques. Ce sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, et à fleurs disposées en épis agglomérés, axillaires et terminaux.

NYSSÉES. BOT. Sous ce nom A.-L. De Jussieu a proposé l'établissement d'une petite famille composée uniquement du genre *Nyssa*, placé autrefois parmi les Élæagnées. Les caractères de cette famille sont donc ceux du genre (*V.* NYSSA). R. Brown avait fait remarquer le premier, d'après les observations de Gærtner et de Richard sur le fruit de ce genre, qu'il était fort éloigné des Élæagnées, et qu'on ne pouvait le réunir aux Santalacées. Dans la Monographie des Élæagnées publiée par le professeur Achille Richard (Mém. de la Société d'Histoire natur., t. 1, p. 579), il est dit que le *Nyssa* a tous les caractères des Combrétacées, à l'exception de son albumen charnu. A.-L. De Jussieu ne propose l'établissement des Nyssées que pour obtenir de nouveaux renseignements pris sur les plantes vivantes, et qui pourront ou confirmer ou faire rejeter l'existence de cette famille.

NYSSON. *Nysson*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, établi par Latreille, avec ces caractères : antennes insérées près de la bouche, plus grosses vers leur extrémité et dont le dernier article est crochu dans les mâles; mandibules sans dentelures; labre petit, caché ou peu saillant; segment antérieur du tronc très-court, transversal, linéaire; ailes supérieures ayant trois cellules cubitales complètes, dont la deuxième, qui est

pétiolée, reçoit les deux nervures récurrentes; deux pointes fortes à l'extrémité du corselet; pattes courtes; abdomen ovoïde, conique.

NYSSON INTERROMPU. *Nysson interruptus*, Lat.; *Meltilinus interruptus*, Fabr., Ent. Syst. Suppl.; *Oxybelus interruptus*, Fabr. (Syst., Piez., p. 316). Long d'à peu près trois lignes; antennes et tête noires, avec un léger duvet argenté au-dessus de la bouche; corselet noir, pointillé, marqué d'une petite raie courte, jaune, à la partie antérieure, d'un point sur les côtés et d'un autre écailleux à l'origine des ailes. Abdomen noir, pointillé, marqué de trois bandes jaunes, interrompues. Pattes fauves, avec une partie des cuisses noire. On trouve cette espèce en Europe.

NYSSON MI-PARTI. *Nysson dimidiatus*, Jurine, Méth. des Hymén., pl. 10. Il est long d'un peu plus de trois lignes; ses antennes, sa tête, son corselet et ses cuisses sont d'un noir brunâtre et luisant; ses yeux sont bruns; les deux premiers anneaux de l'abdomen sont d'un brun rougeâtre bordés de noirâtre; le troisième est noir, avec une bande jaune interrompue au milieu; les autres sont noirs; les jambes et les tarsi sont noirs; les ailes sont transparentes, lavées de fauve et faiblement irisées. On trouve cette espèce sur les fleurs des prairies.

NYSSON INTERROMPU. *Nysson interruptus*, Latr.; *Meltilinus interruptus*, Fab., Ent. Syst.; *Oxybelus interruptus*, Fab., Syst. Piez. Il est un peu plus grand que

le précédent; son corps est d'un noir brillant; l'abdomen est traversé par trois bandes blanches interrompues; le corselet a de chaque côté quelques petites épines en partie cachées sous l'écusson. Ses jambes sont d'un roux testacé. Dans les prairies, en Europe.

NYSSONIENS. *Nyssonii*. 18s. Tribu de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, établie par Latreille et à laquelle il donne pour caractères: mandibules point échancrées inférieurement; premier segment du tronc très-court, ne formant qu'un simple rebord linéaire et transversal; labre petit, caché, soit entièrement, soit en partie; pieds courts; abdomen ovoïde et conique. Latreille divise cette tribu ainsi qu'il suit:

† Yeux entiers.

A. Trois cellules cubitales fermées.

Genres: ASTATE, NYSSON.

B. Une seule cellule cubitale fermée.

Genres: OXYBÈLE, NYTÈLE.

†† Yeux échancrés.

Trois cellules cubitales fermées.

Genre: PISON.

Les insectes de cette tribu aiment les lieux chauds et arides; on les rencontre sur les fleurs; ils ressemblent beaucoup aux Larrates; mais ce qui les en distingue le plus, est la partie inférieure des mandibules qui a une profonde échancrure chez les Larrates.

FIN DU TOME SEPTIÈME.



